BnF Gallica

# Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Tome douzième, Mora vocis-Orvieto. Deuxième partie, [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Tome douzième, Mora vocis-Orvieto.  Deuxième partie, Noirmoutier-Orvieto / publ. par le Rme dom Fernand Cabrol,... et le R. P. dom Henri Leclercq ; avec le concours d'un grand nombre de collab.. 1935-1936.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
**utilisation.commerciale@bnf.fr**.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Nº V 6695

En constitut. à la relure

# DICTIONNAIRE
# D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
# DE LITURGIE


PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ dom Fernand CABROL *

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ *

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS


---


FASC. CXXXIV-CXXXV. NOIRMOUTIER - OCÉAN

PARIS-VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOULEVARD RASPAIL, 87

—

1935

Ces fascicules contiennent deux gravures hors texte



D. L
01327 14-2-36

# ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXXXIV-CXXXV


**NOIRMOUTIER.** — I. Le prieuré de Cunault. II. La donation d'Ansoald. III. Saint Philibert. IV. L'évêque Ansoald. V. Les témoins. VI. L'acte d'érection. VII. L'acte de donation. VIII. La procuration. IX. Le procès-verbal. X. Le testament d'Ansoald. XI. Noirmoutier aux VIII^e^ et IX^e^ siècles. XII. Donation de Geilon, par H. LECLERCQ, col. 1401-1420.

**NOIX.** par H. LECLERCQ, col. 1420-1422.

**NOLE.** — I. Les vicissitudes. II. Catalogue épiscopal. III. La basilique de Saint-Félix. IV. Le décor polychrome. V. Le pays de saint Paulin. VI. Saint-Paulin avant Nole. VII. Saint Paulin à Nole. VIII. L'épistolier et le poète. IX. Les prouesses de saint Félix. X. L'épiscopat de saint Paulin. XI. Bibliographie. XII. Épigraphie. XIII. *Nolæ*, par H. LECLERCQ, col. 1422-1465.

**NOMBRES.** — I. Les nombres primitifs et leurs multiples dans l'archéologie et la liturgie. II. Les nombres triangulaires. III. Les nombres dans le service des morts. IV. Les nombres à la fraction de la messe et dans quelques autres fonctions liturgiques. V. Le nombre des génuflexions, des signes de croix, des psaumes, des *Pater*, des *Ave Maria* et autres prières. VI. Bibliographie, par F. CABROL, col. 1465-1469.

**NOMENTUM.** — I. *Nomentum*. II. *Ficulea*. III. Liste épiscopale, par H. LECLERCQ, col. 1469-1478.

**NOMINA SACRA**, par H. LECLERCQ, col. 1478-1481.

**NOMS PROPRES.** — I. Les éléments du nom. II. Le nom chez les chrétiens. III. Noms portés par les chrétiens. IV. Noms exclusivement chrétiens. V. Noms de baptême. VI. Noms bizarres et humiliants. VII. Les noms propres et la nationalité. VIII. Noms propres au temps de Charlemagne. IX. Les noms chez les juifs, par H. LECLERCQ, col. 1481-1553.

**NONANTOLA**, par H. LECLERCQ, col. 1553-1554.

**NONE.** par H. LECLERCQ, col. 1554-1557.

**NONNE.** — I. Le sens du mot. II. L'âge canonique des nonnes. III. Les premiers groupements. IV. Un couvent de nonnes sur l'Aventin. V. Un couvent de nonnes à Hippone. VI. Un couvent de nonnes à Arles. VII. Un couvent de nonnes à Poitiers. VIII. Quelques couvents de nonnes en Normandie. IX. Quelques couvents de nonnes anglo-saxonnes. X. Un couvent de nonnes à Bâouit, par H. LECLERCQ, col. 1557-1616.

**NORIQUE**, par H. LECLERCQ, col. 1616-1617.

**NOSAIRIS.** — I. Habitat. II. Monuments gréco-chrétiens, par H. LECLERCQ, col. 1617-1623.

**NOTAIRE.** — I. *Nota* et *Notarius*. II. *Notarii* de l'*Officium*. III. Les notaires et les *Gesta martyrum*. IV. Les notaires après la paix de l'Église. V. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 1623-1640.

**NOTATION NEUMATIQUE.** — I. Les neumes. II. Histoire de la question. 1° F.-J. Fétis. 2° Th. Nisard. 3° Edm. de Coussemaker. 4° *Dii minores*. 5° Dom Paul Jausions. 6° Dom Joseph Pothier. 7° Dom André Mocquereau. III. Notation oratoire ou chironomique. IV. Notation musicale ou diastématique. V. Formules liquescentes. VI. Les lettres romaniennes. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1640-1669.

**NOTES TIRONIENNES.** — I. Indications générales. II. Histoire. III. Le système alphabétique. IV. Écoles et exemples. 1° Vérone. 2° Bobbio. 3° Gellone. 4° Tours. 5° Limoges. 6° École orléanaise. 7° École parisienne. 8° Beauvais. 9° Corbie. 10° Saint-Amand. 11° Laon. 12° Reims. 13° Autun. 14° Cologne. V. Tachygraphie syllabique. 1° Système italien. 2° Système français. 3° Système espagnol. VI. Notes tironiennes des diplômes royaux. VII. Un lectionnaire liturgique en notes tironiennes. VIII. Une messe en notes tironiennes. IX. Un cours littéraire en notes tironiennes. X. Les manuscrits tironiens. 1° Lexiques. 2° Psautiers. 3° Textes et fragments de quelque étendue. 4° Gloses marginales ou interlinéaires et fragments très courts. 5° Tachygraphie syllabique. XI. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1669-1708.

**NOTICES ET EXTRAITS**, par H. LECLERCQ, col. 1708-1711.

**NOTITIA DIGNITATUM**, par H. LECLERCQ, col. 1711-1715.

**NOTITIA FUNDORUM**, par H. LECLERCQ, col. 1715-1717.

**NOTITIA GALLIARUM.** — I. Noms et divisions politiques de la Gaule. II. Divisions civiles. Provinces. III. Les éditions. IV. Le texte. V. Changements opérés. VI. Origine administrative de la *Notitia*, par H. LECLERCQ, col. 1717-1727.

**NOTKER LE BÈGUE.** — I. La jeunesse. II. Les séquences. III. La musique. IV. L'histoire. V. La pédagogie. VI. La correspondance. VII. Le portrait. VIII. La mort. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1727-1733.

**NOUAILLÉ.** — I. Les sources. II. Les origines. III. Les VII^e^ et VIII^e^ siècles. IV. Le vocable. V. L'administration temporelle. VI. La réforme d'Aton. VII. La réforme de Charlemagne. VIII. Inscriptions métriques. IX. La crypte de l'église. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1733-1745.

**NOURRICE, NOURRICIER**, par H. LECLERCQ, col. 1745-1749.

**NOUVION-LE-COMTE**, par H. LECLERCQ, col. 1749-1751.

**NOVALÈSE.** — I. Origines. II. Catalogue abbatial. III. Bibliothèque. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1751-1754.

**1. NOVARE.** — I. Origine. II. Diptyque. III. Liste épiscopale, par H. LECLERCQ, col. 1754-1758.

**2. NOVARE (Manuscrits liturgiques de)**, par H. LECLERCQ, col. 1758.

**NOVATIEN**, par H. LECLERCQ, col. 1758.

**NOVATIENS**, par H. LECLERCQ, col. 1758-1759.

**NOVELLA (Cimetière de)**, par H. LECLERCQ, col. 1759-1761.

**NOVICE.** — I. Le mot. II. L'admission, par H. LECLERCQ, col. 1761-1763.

**NOVO-TCHERKASK**, par H. LECLERCQ, col. 1763-1766.

**NOYÉS**, par H. LECLERCQ, col. 1766.

**NOYON.** — I. Origines. II. Site. III. Le *castellum*. IV. Le siège épiscopal. V. La liste épiscopale. VI. La première cathédrale. VII. La seconde cathédrale. VIII. Monastères. IX. Du VII^e^ au IX^e^ siècle. X. Cloche. XI. Évangéliaire. XII. Responsorial. XIII. Sacramentaire, par H. LECLERCQ, col. 1767-1782.

**NU DANS L'ART CHRÉTIEN.** — I. Ce qui n'était pas l'art chrétien. II. Ce qui était l'art chrétien. III. De l'influence classique. IV. Rôle possible du clergé romain. V. L'art catacombal à la fin du II^e^ siècle. VI. Quelques monuments, par H. LECLERCQ, col. 1782-1801.

**NUDITÉ BAPTISMALE**, par H. LECLERCQ, col. 1801-1805.

**NUDITÉ DES CONDAMNÉS**, par H. LECLERCQ, col. 1806-1808.

**NUIT**, par H. LECLERCQ, col. 1808-1809.

**NUMEN**, par H. LECLERCQ, col. 1809.

**NUMERARIUS**, par H. LECLERCQ, col. 1809-1810.

**NUNZIATELLA (Catacombe della).** — I. La catacombe. II. Les fresques. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1810-1814.

**NUREMBERG (Manuscrits liturgiques de)**, par H. LECLERCQ, col. 1814.

**NURSIE**, par H. LECLERCQ, col. 1814.

**NYMPHAS SANCTI PETRI (Ad)**, par H. LECLERCQ, col. 1815-1816.

**O**, par H. LECLERCQ, col. 1817.

**O (Antiennes)**, par H. LECLERCQ, col. 1817-1819.

**O FILII ET FILIÆ**, par H. LECLERCQ, col. 1819-1820.

**OASIS.** — I. Les oasis d'Égypte. II. La Grande Oasis. III. El-Deir. IV. El-Bagaouât. V. Deir Moustapha Kâchef. VI. Gébel el-Teir. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1820-1833.

**OBÈLE**, par H. LECLERCQ, col. 1833-1834.

**OBITUAIRE.** — I. Fastes et martyrologes. II. La prière pour les morts. III. Les diptyques. 1° Diptyques des évêques. 2° Diptyques des vivants. 3° Diptyques des morts. IV. Sources des obituaires. 1° Lettres d'association et de confraternité. 2° Les rouleaux des morts. V. Composition. VI. Obituaire d'Usuard. VII. Utilité. VIII. Exemples : 1° Clovis. 2° Dagobert. 3° Charles-Martel. 4° Einhard. IX. Obituaire copte, par H. LECLERCQ, col. 1834-1857.

**OBLAT.** — I. Oblation d'enfants. II. Du VI^e^ au IX^e^ siècle. III. Registre des oblations. IV. Oblation chez les Coptes. V. Oblation d'adultes. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1857-1877.

**OBOLE**, par H. LECLERCQ, col. 1877-1878.

**OCÉAN**, par H. LECLERCQ, col. 1878.

# DICTIONNAIRE
# D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
# DE LITURGIE

---

TOME DOUZIÈME

DEUXIÈME PARTIE

## NOIRMOUTIER — ORVIETO

4° V 6695

# DICTIONNAIRE

# D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

ET

# DE LITURGIE


PUBLIÉ PAR

**Le R^me^ dom Fernand CABROL**

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

**Et dom Henri LECLERCQ**

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS


---

TOME DOUZIÈME

DEUXIÈME PARTIE

NOIRMOUTIER — ORVIETO

PARIS-VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, Boulevard Raspail, 87

—

1936



TOUS DROITS RÉSERVÉS

# DICTIONNAIRE
# D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
# DE LITURGIE

## N *(suite)*

**NOIRMOUTIER.** — I. Le prieuré de Cunault. II. La donation d'Ansoald. III. Saint Philibert. IV. L'évêque Ansoald. V. Les témoins. VI. L'acte d'érection. VII. L'acte de donation. VIII. La procuration. IX. Le procès-verbal. X. Le testament d'Ansoald. XI. Noirmoutier aux VIIIe et IXe siècles. XII. Donation de Geilon.

I. Le prieuré de Cunault. — La commune de Trèves-Cunault (cant. de Gennes, dép. de Maine-et-Loire) possède une admirable église romane que sa date soustrait à nos études d'archéologie [1]; nous en avons signalé un curieux chapiteau (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2341, fig. 7787.) C'est à un point de vue différent que le bourg de Cunault nous intéresse. Cette localité fut, à l'époque mérovingienne, le siège d'un petit monastère placé sous le vocable de saint Maxenceul *(Maxentiolus)*. Ce fut là qu'arrivèrent un jour, fugitifs, des moines venus de Noirmoutier, appelée jadis l'île d'Héri comme nous l'apprennent les textes suivants :

677. *Necessitate fratris nostri Philiberti abbatis, quæ in insola Herio pat[rem] monasterii constituimus*, dans la *Donatio Ansoaldi*, ligne 4. — *Cartolam donationis quam in fratri nostro Philiberto abbati vel in insola Herio monasterio*, dans le *Mandatum Ansoaldi*, ligne 25. — *Herio, maris insula, locavit cœnobium Ansoaldus*, dans la *Vita Filiberti*, ligne 23, publiée par Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 823.

819. *Arnulfus, abba ex monasterio Sancti Filiberti, quod est situm in insula, quæ dicitur Aeri*, dans le *Præceptum Ludovici Pii*, conservé aux archives de Saône-et-Loire, *H 177*, n. 1 [2].

830. *Monasterium Sancti Filiberti... constructum in Herio, maris insula*, dans le *Præceptum Ludovici Pii* [3].

868. *In monasterium... almi Philiberti confessoris, olim vocatum Hære*, dans la *Donatio Ceilonis* [4].

En 836, les religieux de Noirmoutier furent forcés, malgré la courageuse résistance de l'abbé Hilbod [5], d'abandonner leur île et de se réfugier sur la terre ferme afin d'échapper à la violence des Normands [6]. Une première étape les conduisit à Déas, sur les bords du lac de Grandlieu (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1543-1565); une dizaine d'années plus tard, en 845, les progrès de l'ennemi rendant les abris précaires, les moines acceptèrent l'hospitalité à Cunault [7] que leur donna le comte Vivien :

845, 27 décembre : *Rem proprietatis juris mei, quæ sita est in pago Andecavense, secus fluvium Ligeris, monasteriolum scilicet, quod vocatur Cunaldus, ubi beatus confessor Maxentiolus corpore requiescit... venerabili gregi, cui domnus Hilbodus abba digne præesse videtur... ad confugium et sustentationem concedere deberem* [8].

Le monastère d'Héri ne fut incendié qu'en juillet 846 [9]. Les moines quittèrent donc Déas en y laissant le corps de saint Philibert, qui ne fut transféré à Cunault qu'en l'année 857 [10]. Ce ne fut pas pour longtemps, car, ne se trouvant plus en sécurité, ils gagnèrent *Bussogilus* dans le Maine [11] et, de là, ils se rendirent à Messay [12], dans le Poitou; ils prenaient grand soin d'ailleurs de se faire donner définitivement ces pied-à-terre successifs, comme nous le voyons par deux diplômes de Charles le Chauve des 19 janvier 854 et 11 février 856, que nous transcrivons :

854, 19 janvier... *quasdam villas ad refugium eorum habendas illis libenter concessimus, id est... Mesciacum cum capella... in qua sunt mansa VII* [13].

[1] Em. Lequeux, *Cunault*, in-fol., 1930; T.-L. Houdebine, *Cunault, Trèves et Saint-Macé. Leur histoire, leurs monuments*, in-12, Angers, 1927. — [2] Cf. Chifflet, *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, in-4°, Dijon, 1664, preuves, p. 191; Bouquet, *Rec. des hist. de France*, t. VI, p. 516; Léon Lex, *Documents originaux antérieurs à l'an mille des archives de Saône-et-Loire*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, t. VII, 1888, p. 247. — [3] Bouquet, *op. cit.*, t. VI, p. 533; L. Maître, *Cunault, son prieuré et ses archives*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIX, 1898, p. 250. — [4] L. Maître, *op. cit.*, p. 257. — [5] *Chronicon Trenorciense, auct. Falcone*, 18, dans Chifflet, *op. cit.*, p. 13-14. — [6] Cette date de 836 est donnée dans le récit de la translation des reliques de saint Philibert, *De translationibus et miraculis sancti Filiberti, auct. Ermentario*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, part. 1, p. 539; Chifflet, *op. cit.*, p. 88; Juénin, *Nouv. hist. de l'abbaïe royale et collégiale de Saint-Filibert et de la ville de Tournus*, in-4°, Dijon, 1733, preuves, p. 52. — [7] *De translat. et mirac. sancti Filiberti*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, p. 124-125; Juénin, *op. cit.*, p. 74-75. — [8] Chifflet, *op. cit.*, preuves, p. 201; Juénin, *op. cit.*, preuves, p. 83; Böhmer, *Regesta chron. dipl. Karolorum*, Francofurti, 1833, n. 1587. — [9] *Breve chronicon Engolismense*, dans Castaigne, *Rerum Engolismensium scriptores*, Engolismæ, 1854, p. 4; cf. *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XV, 1re part., p. 298. — [10] *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XV, 1re part., p. 302. — [11] C'est probablement *Buxiolus super fluvium Meduanæ* ou Saint-Jean-sur-Mayenne (arr. et cant. de Laval), qu'on trouve mentionné dans les *Actus pontificium Cenomanensium;* cf. L. Maître, *op. cit.*, p. 254, note 1. — [12] Cant. de Moncontour, arr. de Loudun, dép. de la Vienne. — [13] *Præceptum Caroli Calvi*, dans Chifflet, *op. cit.*, p. 207; Juénin, *op. cit.*, p. 85; Bouquet, *Recueil*, t. VIII, p. 528; Böhmer, *Reg. Karol.*, n. 1644.



H° V 6695

856, 11 février : ... *quandam cellam in pago Cenomannico sitam in honore beati Petri... a sancto Trogecio (?) fundatam... complacuit... delegare... ut monachi... in prefata cella Bussogilo refugium sese habere posse congratulentur* [1].

De Messay, où ils arrivèrent en 862, les moines repartirent quelques années plus tard puisque la donation de Geilon leur est faite le 25 août 867-868 [2], et, à la fin de 870, ils avaient quitté l'Aquitaine [3]. Le 30 octobre 871, Charles le Chauve fait don de l'abbaye de Saint-Pourçain (dioc. de Clermont) à la congrégation de Saint-Philibert [4]. C'est là sans doute sa dernière étape jusqu'à l'établissement définitif à Tournus [5], dans l'abbaye de Saint-Valérien, qui va prendre le nom de Saint-Philibert :

875, 19 mars : *Christo confessori, Filiberto Herensi, nec non et Geloni, venerabili abbati, congregationique sibi commissæ abbatiam, sancti Valeriani martyris, quæ est in pago Cavilonensi... et castrum Trenorchium... et Turnucium villam... concedimus* [6].

Cunault perdit son rang d'abbaye et redevint simple prieuré dépendant de Tournus, mais la distance était grande et rendait la dépendance purement nominale; aussi le prieuré vit croître son temporel et son importance, il se garda bien de se dépouiller de tout ce qui pouvait établir ses droits et assurer leur exercice. Ce fut pour cette raison sans doute que le P. Chifflet, historien de Tournus, vers 1660, ignora le fonds de Cunault et n'en tira aucun parti pour son histoire. Il aurait eu d'autant plus sujet d'y regarder que les moines de Noirmoutier, dans leur fuite, n'avaient pas seulement emporté le corps de saint Philibert, mais encore des privilèges et des titres de propriété : *Sepedictus abba sacra jussit de territorio Pictavensi pignora removeri... sacra pignora secum tollens cum regalibus traditionum munimentis... venit Trenorchium* [7]. Plusieurs de ces documents parvinrent jusqu'à Tournus et se trouvent aujourd'hui aux archives de Saône-et-Loire, *H. 177*, mais quelques-uns des plus intéressants étaient demeurés à Cunault.

Pendant le XVIII[e] siècle, le prieuré de Cunault devint la propriété des évêques d'Angers qui en affectèrent les revenus à l'entretien du séminaire de Saint-Charles (4 oct. 1741); le château (logis abbatial) fut vendu, vers 1747, à un riche Irlandais établi en France, John Stapleton, comte de Trèves [8], qui se fit remettre un lot de titres de propriété, ne comprenant pas moins de trente-neuf registres in-folio contenant des contrats de vente, d'échange et des actes féodaux, en outre une liasse de parchemins. Cette collection, qui forme la partie la plus importante des archives du prieuré de Cunault, est passée avec ce domaine dans les mains d'un savant épigraphiste, M. de Terrebasse (voir au mot VIENNE); le reste a été rejoindre le fonds du séminaire Saint-Charles et forme dix-huit registres et onze liasses aux archives départementales de Maine-et-Loire, séries *C. 99, 142, 193, 201* et *G. 825-835*. Le lot appartenant à M. de Terrebasse paraît classé méthodiquement, cependant M. d'Achon, propriétaire à Gennes, rencontra dans le premier volume un titre étranger à Cunault, une charte de l'évêque de Poitiers relative au prieuré de Beauvoir. En outre, parmi les pièces dont se composait la liasse de parchemins remise à J. Stapleton, se trouvaient quelques pièces dont Cél. Port a parlé avec peu d'exactitude [9]. Cette liasse a été étudiée par L. Maître [10] et par J.-E. Tardif [11]. Les documents qu'elle contient consistent en :

1° Une donation d'Ansoald, évêque de Poitiers, à saint Philibert, abbé de Noirmoutier, datée de la deuxième année du règne de Dagobert II (677);

2° Une procuration donnée par Ansoald au diacre Launegisèle, chargé de faire insinuer cette donation (678);

3° Le procès-verbal de l'insinuation de la donation sur les registres de la curie de Poitiers (678).

Ces trois pièces sont réunies dans le même document [12];

4° Un diplôme de Louis le Débonnaire et de Lothaire, du 2 août 830, contenant une exemption de toute redevance en faveur des moines de Noirmoutier, avec la permission d'élire librement leur abbé, d'élever des fortifications autour des bâtiments claustraux et l'exemption de toute corvée pour les hommes du monastère, affectés à la défense contre les Normands [13];

5° Une donation en date du 25 août 867-868 de Geilon, fils du comte Geilon, qui, en quittant la cour de Louis le Bègue, roi d'Aquitaine, pour se faire moine, fait don au monastère de Saint-Philibert de tous les domaines du monastère de *Insula*, fondé par saint Fronine ou Freigne, dans la viguerie de Brioux;

6° Une notice de la tradition *per terram et herbam, per osticun et signum ecclesie*, effectuée par Geilon entre les mains du prêtre Adjutor, représentant de l'abbé Bernon.

Ces deux derniers actes sont réunis sur une feuille de parchemin de 0 m. 54 de large sur 0 m. 60 de haut; la donation est en écriture cursive, la *noticia tradicionis* et les signatures en minuscules; la date est en caractères allongés.

II. LA DONATION D'ANSOALD. — Les pièces 1, 2 et 3, c'est-à-dire la donation et les deux actes qui s'y rattachent : procuration du donateur et procès-verbal de l'enregistrement offrent un intérêt considérable non seulement pour le monastère de Noirmoutier, mais encore pour l'histoire du droit public et privé. En effet, la charte est tout simplement le titre même de la fondation primordiale du monastère et les détails qu'elle contient intéressent l'histoire civile de Poitiers, les usages juridiques en vigueur au VII[e] siècle et les fastes de l'Église poitevine. Ansoald se révèle à nous comme un prélat prévoyant qui sait ce que sa volonté peut avoir à redouter de la mauvaise volonté de ses parents et qui, en conséquence, insère dans l'acte une clause portant autorisation à l'abbé de Noirmoutier de choisir les meilleures terres parmi celles qu'il léguera à l'Église de Poitiers, s'il arrive qu'un audacieux dépouille son monastère et à les prélever aussi bien sur ses domaines héréditaires que sur ses biens acquis.

[1] *Præceptum Caroli Calvi*, dans L. Lex, *Docum. origin. antér. à l'an mille*, p. 253; Chifflet, *op. cit.*, p. 206; Juénin, *op. cit.*, p. 85; Bouquet, *Rec.*, t. VIII, p. 531; Böhmer, *Reg. Karol.*, n. 1662. Cette donation fut faite à la demande d'Erispoë, roi de Bretagne, circonstance qui doit faire préférer la date de 856; dans le courant de février les négociations qui aboutirent au traité conclu en avril devaient être commencées. — [2] *Donatio Geilonis*, lignes 21-22; cf. L. Maître, *op. cit.*, p. 260. — [3] *Præceptum Caroli Calvi*, dans Chifflet, *op. cit.*, p. 209-211; Juénin, *op. cit.*, p. 86; Bouquet, *Rec.*, t. VIII, p. 631-632; Böhmer, *op. cit.*, n. 1771. — [4] Bouquet, *Rec.*, t. VIII, p. 630-631. — [5] Arr. de Mâcon, dép. de Saône-et-Loire. — [6] Chifflet, *op. cit.*, p. 214-217; Juénin, *op. cit.*, p. 91-93; Bouquet, *op. cit.*, t. VIII, p. 647-648. — [7] *Chron. Trenorc.*, 23-24; Chifflet, *op. cit.*, p. 16-17; Juénin, *op. cit.*, p. 18-19. — [8] C. Port, *Dict. hist. géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, in-8°, Angers, 1874-1878, t. I, p. 802-805. — [9] Il signale un diplôme de Louis le Débonnaire. — [10] *Cunault, son prieuré et ses archives*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIX, 1898, p. 233-261. — [11] *Les chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier*, dans *Nouv. rev. hist. de droit français et étranger*, t. XXII, 1898, p. 773-803; E.-J. Tardif, *Études mérovingiennes. I. Les chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier, avec une étude sur la chronologie du règne de Dagobert II*, in-8°, Paris, 1899. — [12] L. Maître, *op. cit.*, p. 239-245. — [13] Id., *ibid.*, p. 250-253; ce diplôme avait été publié par Bouquet, *Rec.*, t. VI, p. 563, et Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, t. I, n. 846.

Après avoir fait signer sa donation par divers témoins, parmi lesquels plusieurs évêques, Ansoald a fait rédiger l'acte en double et le fit porter à la curie municipale pour y être enregistré (voir *Dictionn.*, t. v, col. 44, au mot Enregistrement a la curie). Le diacre Launegisèle s'acquitta de la commission et procès-verbal fut dressé de la requête adressée par lui au *defensor* et aux officiers de la curie; les magistrats intimèrent au greffier Lupus de recevoir la procuration dont on donna lecture avant de l'insinuer dans les *Gesta* municipaux. Toute cette procédure minutieuse nous rend témoignage de la persistance des usages romains; elle se termine par l'énumération et les signatures des membres de la curie, ceux-ci sont au nombre de sept, outre le greffier Lupus [1]. On ne peut souhaiter de meilleures garanties de l'authenticité de la donation.

Les trois documents sont transcrits sur deux morceaux de parchemin cousus ensemble et formant un carré de 0 m. 57 de côté, fortement entamé par les rats en trois endroits. Les lacunes n'empêchent pas de suivre le sens des phrases.

L'écriture, tracée sur un parchemin très fin de qualité, est de la seconde moitié du xi^e^ siècle; la diphtongue *æ* est figurée par un *e* cédillé; en outre, certains caractères ont un aspect archaïque. On remarque l'A majuscule ouvert par le haut comme un U dans *Addobertus*, *Adaldricus* (ligne 38), les *r* et les *s* allongés, certaines ligatures telles que celle de *rt* dans *partibus* (ligne 17), *cartolam* (ligne 25), *cartulam* (ligne 32), de *re* dans *providere* (ligne 1), *monere* (ligne 3), *retributore* (ligne 20), *defensore* (lignes, 25, 28, 32), *more* (ligne 36), de *ri* dans *curialis* (ligne 38), de *ro* dans *deligavero* (ligne 16), ainsi que l'emploi de & pour *et* dans le corps des mots : *oportet* (ligne 1), *perpetuis* (ligne 13). A la fin des mots l'N et le T sont liés comme dans la minuscule carolingienne. Certains jambages de lettres sont allongés par le haut.

La copie offre toutes les garanties d'authenticité. Outre qu'elle provient de Cunault, où la communauté de Noirmoutier demeura plusieurs années, le copiste a cherché à imiter, après les noms de deux témoins, le paraphe qui les accompagnait. Son dessin trahit sa sincérité et son désir d'exactitude. En répétant le nom du secrétaire Lando et la mention de sa souscription, il a encore cherché à reproduire un peu la physionomie de l'original en employant des lettres allongées. Le procès-verbal d'insinuation de la donation présente jusque dans les détails une rare exactitude : les souscriptions des *curiales* paraissent avoir été reproduites aussi fidèlement que possible, et peut-être même le mot *subscripsit*, qui est écrit à deux reprises en notes tironiennes était-il ainsi abrégé dans l'original. En outre, si le scribe a parfois rajeuni l'orthographe des textes qu'il transcrivait, on trouve çà et là des formes qui rappellent bien plus la langue du vii^e^ siècle que celle du xi^e^; par exemple : *genetrice* (ligne 11), *deligavero* (ligne 16), *neglegentia* (ligne 22). *Insola* (lignes 5, 25, 33) alterne avec *insule* (ligne 12), *cartolam* (ligne 25) avec *cartulam* (lignes 30, 32), *curialis* (ligne 37) avec *curiales* (ligne 38). Certaines incorrections fréquentes dans les formulaires mérovingiens, comme *magnificos et strenuos personas* (ligne 26), *curialis prosequente gesta* (lignes 37, 38) sont également reproduites.

Les moines de Noirmoutier avaient quitté leur île et s'étaient transportés à Déas, ensuite à Cunault où ils n'avaient amené le corps de saint Philibert que plusieurs années plus tard; peu après, ils avaient recommencé leurs pérégrinations dont chaque étape était marquée par l'acquisition d'un domaine jusqu'à leur établissement définitif à Tournus. Il se pourrait qu'alors, en récupérant leurs archives, ils n'aient plus éprouvé grande curiosité pour le titre primitif de la fondation d'Héri qu'ils avaient quitté sans esprit de retour [2]. Les prieurs de Cunault ont-ils restitué l'original? On ne saurait l'affirmer. En tout cas, ils ont agi sagement en nous transmettant le texte dont ils avaient peut-être tiré copie à titre de curiosité, car l'original a disparu depuis longtemps du chartrier de l'abbaye de Tournus, où il aurait dû prendre place avec les diplômes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. Ni le P. Chifflet, au xvii^e^ siècle, ni le chanoine Juénin, au xviii^e^, n'ont soufflé mot de la charte d'Ansoald; les pièces justificatives de leur appendice, les « preuves » comme on disait alors, ne commencent qu'en l'année 819. La collection des manuscrits de dom Fonteneau, conservée à Poitiers, ne contient pas de copie de la donation d'Ansoald. Ni les uns ni les autres n'ont eu l'esprit éveillé sur Cunault, n'ont interrogé le prieur du lieu ou le directeur du séminaire Saint-Charles d'Angers, qui a joui de ce domaine ecclésiastique pendant dix-huit ans (1741-1759). Ceux-ci, en compulsant la collection dont ils avaient la garde, auraient peut-être aperçu au dos de notre charte, en écriture du xvi^e^ siècle, cette mention : *Fondation de l'abbaye de Noirmoutier.*

La donation, la procuration et le procès-verbal, portent les mentions chronologiques que voici :

*Data k[a]l[endis] jul[ii], anno secundo regni domno Dagoberti regis* (donation, ligne 24).

*Data k[a]l[endis] april[is], anno secundo regno domni Dagoberti regis* (procuration, ligne 27).

*Data kalendarum aprilium, anno secundo regni domni Dagoberti regis* (*Gesta* municip., ligne 39).

Cette date, sans autre mention chronologique que celle du mois, nous reporte à la seconde année du règne de Dagobert II, roi d'Austrasie, le seul des trois princes de ce nom qui ait porté le titre royal et dont les années de règne coïncident avec l'épiscopat d'Ansoald (673-697 env.). Il y a ici une question de chronologie qui a été résolue par E.-J. Tardif [3] : « Après la mort de Sigebert III, roi d'Austrasie (1^er^ févr. 656), le maire du palais, Grimoald, fit donner la tonsure au fils du défunt, le jeune Dagobert, et se hâta de l'envoyer en Irlande sous la conduite de Didon, évêque de Poitiers, pour placer la couronne sur la tête de son propre fils, Childebert; mais l'usurpation de Grimoald ne fut pas de longue durée, et, en 663, Childéric II, second fils de Clovis II, montait sur le trône d'Austrasie. Il succéda à son frère Clotaire III en Neustrie en 673 (11 mars-16 avril) et réunit ainsi toute la monarchie franque sous son autorité jusqu'à sa mort (12 août-16 oct. 675). Les Austrasiens et à leur tête le duc Vulfoald, qui avait administré le royaume sous Childéric II, rappelèrent alors d'Irlande l'héritier de Sigebert III [4] : *Post annorum circulum amici et proximi ejus viventem et in perfecta ætate florentem a navigantibus audientes, miserunt*

[1] Sur ces huit fonctionnaires, trois portent des noms latins les cinq autres des noms germains. Voir des documents analogues publiés dans Spangenberg, *Juris romani tabulæ*, p. 191-196; E. de Rozière, *Rec. gén. des formules*, I^re^ part., p. 317-327, n. 261-265. — [2] Les cisterciens qui s'établirent à Noirmoutier au xii^e^ siècle ne cherchèrent pas à se rattacher à la création de saint Philibert. — [3] *Defuncto Sighiberto rege, Grimoaldus filium ejus parvolum, nomine Daygobertum, totundit Didonemque Pectavensem urbis episcopum in Scocia peregrinandum eum direxit, filium suum in regno constituens. Lib. hist. Francor.*, c. xliii, dans *Script. rer. merov.*, édit. Br. Krusch, t. ii, p. 316. [*Daegberth*] *in juventute sua ab inimicis regnantibus in exilium perditionis pulsus navigando ad Hiberniam insulam... pervenit. Vita Wilfridi auct. Eddio Stephano*, c. xxvii, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. iv, 1^re^ part., p. 691; J. Raine, *The hist. of the Church of York*, t. i, p. 38. — [4] *Childericum itaque, alium fratrem ejus, in Auster, una cum Vulfoaldo duce regnum suscipere dirigunt. Lib. hist. Francor.*, c. xlv, *op. cit.*, p. 317; cf. *Vita sancti Bathildis*, c. v; dans *Script. rer. merov.*, t. ii, p. 487.

*nuntios suos ad beatum Wilfrithum episcopum, petentes ut eum de Scotia et Hibernia ad se invitasset et sibi ad regem emisisset; et sic sanctus pontifex noster perfecit, suscipiens eum de Hibernia venientem, per omnia dilatum et viribus sociorum elevatum magnifice ad suam regionem emisit.* L'envoi d'une ambassade au prince exilé et la durée du voyage demandèrent un certain laps de temps, si bien qu'on ne peut placer son avènement dans les derniers mois de 675.

Il y a plusieurs opinions sur la date de l'avènement de Dagobert II : les uns proposent 670 ou 671 [1], les autres 673 [2] ou plutôt 674 [3]. Cette divergence tient à ce que certains auteurs, trompés par un passage inexact de Paul Diacre [4], croyaient que Dagobert II serait revenu d'exil avant la mort de Childéric II en 670. Mais il ressort des textes du *Liber historiæ Francorum* [5] ainsi que des passages des Vies de saint Prix [6] et de sainte Salaberge [7] que Childéric II et Dagobert II n'ont pas régné simultanément sur l'Austrasie. La date de 674 est donc plus près de la vérité; elle doit toutefois être rectifiée conformément aux calculs de Br. Krusch [8] et de J. Havet [9]. Jusqu'ici, on savait par les deux seuls diplômes qui nous restent de Dagobert II qu'il avait commencé son règne avant le 1er août [10]. La pancarte de Cunault vient combler cette lacune et permettre de fixer d'une façon plus précise l'avènement de Dagobert II. La donation d'Ansoald est, en effet, datée du 1er juillet de la seconde année de Dagobert II, les deux autres actes, qui lui sont postérieurs, sont du 1er avril de la même année. Le commencement du règne de Dagobert II se place donc entre le 2 avril et le 30 juin inclusivement et, comme Childéric II est mort au plus tôt le 12 août 675, l'avènement de son successeur doit être reporté en 676. Par suite, la donation d'Ansoald est du 1er juillet 677, la procuration et le procès-verbal du 1er avril 678.

III. Saint Philibert. — Philibert était né dans le pays d'Eauze (voir ce nom) [11] vers l'an 616; il était fils d'un ancien fonctionnaire royal, Philibald, qui fut peut-être comte d'Aire [12] et qui fut élu évêque de cette ville vers 620 [13]. Celui-ci envoya de bonne heure son fils à la cour de Dagobert Ier où il devint l'ami de Dadon que nous retrouverons sur le siège de Rouen où il illustra le nom d'Ouen. Lorsqu'il eut vingt ans, Philibert entra au monastère de Rebais, créé depuis peu par Ouen et ses frères et placé sous la direction d'Agilus, moine de Luxeuil [14]. Quelques années se passèrent et Philibert succéda à Agilus dans la charge abbatiale; on l'y aurait pu croire fixé, il n'en était rien et de Rebais on le voit se transporter à Jumièges (voir ce nom) où Clovis II et la reine Bathilde lui accordent un vaste domaine où il établit un monastère devenu célèbre [15]. Il y a ici un peu d'incertitude. Jumièges se trouvait dans le diocèse de saint Ouen, on a vu que Ouen et Philibert avaient été liés dès leur enfance; qu'arriva-t-il? La *Vita sancti Filiberti* nous dit que Ouen fit jeter Philibert en prison [16]. Une fois remis en liberté, Philibert quitta la Neustrie et se rendit à Poitiers où il fut bien accueilli par l'évêque Ansoald. Il lui demanda son aide pour fonder un monastère où il rassemblerait tous ceux qui, en grand nombre, voulaient pratiquer la vie monastique sous sa direction. Ansoald lui désigna l'île d'Héri ou de Noirmoutier [17] et, pour mieux l'y retenir, lui prodigua ses libéralités. Philibert passa huit ans dans cette nouvelle fondation et, rappelé avec instances par saint Ouen [18], il reparut à Jumièges mais ne s'y attarda pas. Ayant confié la direction de ce monastère à un de ses disciples, Aicadrus ou Achard, il retourna dans le Poitou [19] et fit une nouvelle fondation à Quinçay [20], puis revint à Noirmoutier où il mourut probablement le 20 août 685. Les abbayes de femmes de Montivilliers et de Pavilly, près de Rouen, le reconnaissent encore pour leur fondateur [21].

IV. L'évêque Ansoald. — Ansoald, on l'a dit, n'est pas un personnage quelconque [22]; il était d'ailleurs bien apparenté, ce qui, même à l'époque mérovingienne, facilitait certaines carrières. Lorsque, après la fin tragique de saint Léger (voir ce nom), le corps du martyr fut ramené en Poitou, Ansoald le réclama en invoquant le lien de parenté qui les unissait : *Dum collationem de sancto martyre inter se haberent... vir magnæ sanctitatis, Ansoaldus, urbis Pictavensis antistes, verbum intulit dicens : Utinam daretur mihi optio quia notum est meum esse parentem... est vel ejus corpusculum meruissem habere mecum* [23]. Et comme Didon, prédécesseur d'Ansoald, était l'oncle maternel de Léger [24], il est à croire qu'il était également parent d'Ansoald du côté maternel. Quoi qu'il en soit, Ansoald possédait des domaines en Bourgogne, c'est ainsi qu'on le voit, dans la *donatio*, attribuer au monastère de Noirmoutier une *villa vero ditionis nostre Lendoas sive Avenarias, in territorio Penesciacense* (corr. *Senesciacense*) [25] *prope de alveo Segone, cum vineis et hominibus super ipso fluvio commanentibus ad integrum, sicut a genitore vel a genitrice nostra seu a nobis usque nunc fuit possessa* [26]; c'est donc dans les environs de Sennecé ou de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) que se trouvaient les biens patrimoniaux de l'évêque de Poitiers. Ils devaient être situés au hameau de Vénières ou de La Vénière, dépendance de Boyer [27], dont le nom plus correctement écrit l'Avénière, correspond assez bien à la forme latine *Avenarias* de la charte d'Ansoald [28].

Celui-ci est mentionné pour la première fois dans les *Gesta Dagoberti* en qualité de *defensor* (voir ce mot) de l'Église de Poitiers; il était alors chargé d'une mission officielle qui l'avait conduit jusqu'en Sicile. Cette mission peut se placer sous Clovis II qui envoya plusieurs ambassades auprès des rois lombards [29]. Il est probable

[1] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, 1re part., præf., p. CXLVI et Henschenius, en 661, *Acta sanct.*, apr. t. III, p. VII. — [2] De Longuerue, *Annales*, dans Bouquet, *Rec.*, t. III, p. 691. — [3] A. Giry, *Manuel de diplomatique*, in-8°, Paris, 1894, p. 711. — [4] *Hist. Langob.*, V, 22, dans *Mon. Germ. hist., Script. rerum Langob.*, p. 154. — [5] *Loc. cit.* — [6] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 644. — [7] *Ibid.*, p. 427. — [8] *Zur Chronologie der merowingischen Könige*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXII, 1882, p. 451-490. — [9] *Œuvres*, in-8°, t. I, Paris, 1896, p. 92-99. — [10] Bouquet, *Rec.*, t. IV, p. 654; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 167. — [11] Dudon, *Du lieu de naissance de saint Philibert*, dans *Rev. de Gascogne*, t. XXVII, 1886, p. 286 sq. — [12] Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. I, Auch, 1846, p. 227; cf. *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1681; t. XI, col. 187. — [13] *Vita sancti Filiberti*, c. I, dans *Acta sanct., ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 818; *Acta sanct.*, aug. t. IV, p. 75; Chifflet, *op. cit.*, preuves, p. 73.

[14] E. Vacandard, *Saint Ouen avant son épiscopat*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. XXXII, 1898, p. 42-47. — [15] *Vita sancti Filiberti*, c. VI, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 819. — [16] *Vita sancti Filiberti*, c. XXIII, *op. cit.*, p. 823. — [17] *Vita sancti Filiberti*, c. XXIII, *op. cit.*, p. 823. — [18] *Vita sancti Filiberti*, c. XXVI, *op. cit.*, p. 823. — [19] *Vita sancti Filiberti*, c. XXIX, *op. cit.*, p. 824. — [20] Saint-Benoît de Quinçay, cant. de Vouillé, arr. de Poitiers. — [21] *Vita sancti Filiberti*, c. XXVIII, *op. cit.*, p. 824; *Vita sanctæ Austrebertæ*, c. III, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. III, 1re part., p. 29; *Acta sanct.*, 10 febr., p. 421; *Gallia christiana*, t. XI, col. 281, — [22] L. Maître, *op. cit.*, p. 235. — [23] *Vita Leodegarii, auct. anonym.*, c. XVII, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 695; *Acta sanct.*, oct. t. I, p. 479. — [24] *Vita Leodegarii*, dans *ibid.*, p. 681. — [25] J.-E. Tardif, *Territorium Penesciacence ou Senesciacense*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LX, 1899, p. 491-496. — [26] *Donatio Ansoaldi*, lignes 11-12. — [27] Cant. de Sennecey, arr. de Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire. — [28] Village de 350 habitants, sur les bords de la Saône; cf. Ragut, *Statistique du dép. de Saône-et-Loire*, Mâcon, 1838, p. 55. — [29] *Chronicon Fredegarii*, l. IV, c. LXXI, dans *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 156.

qu'Ansoald exerçait ses fonctions de *defensor* quand il fut appelé à l'évêché de Poitiers. C'était un prélat riche et influent, qui figure dans les cérémonies importantes, comme les obsèques de saint Léger en 684 environ, le concile de Rouen en 688 ou 689 [1], le concile de Chatou (?) en 696 et siège à diverses reprises au tribunal du palais.

Ansoald, quoique parvenu à l'épiscopat, menait une existence assez dissipée pour qu'elle lui attirât les remontrances de Philibert : *Ansoaldus, quem vir Dei secreto corripuit..., in ejus se consilio commendavit ex integro et sub religionis norma episcopalem coepit inclinare potentiam* [2]; ce qui ne veut pas dire, comme l'ont supposé les auteurs du *Gallia christiana* [3], qu'Ansoald se serait fait moine; il se contenta de devenir un évêque digne de cette charge importante et il s'attira la qualification de *vir magnæ sanctitatis* dans la Vie de saint Léger [4] et, tout simplement, l'épithète de *sanctus* dans la chronique de Saint-Maixent [5]. Ses largesses n'auront pas nui à cette canonisation qui n'a pas été ratifiée. Outre les bienfaits dont il accable la fondation de Noirmoutier, et dont nous lirons le détail dans la charte de fondation, Ansoald restaura le petit monastère de Mazerolles, sur la Vienne [6], dont il fit une honorable retraite pour l'évêque irlandais Romanus et ses compagnons d'exil; après la mort de Romanus, la communauté fut réunie au monastère de Nouaillé (voir ce nom), que gouvernait l'abbé Chroscelmus [7]. Après que sa requête pour obtenir les restes de saint Léger eut été accordée, Ansoald les fit transporter à Saint-Maixent dont il contribua à bâtir la nouvelle église [8], en même temps qu'il encourageait Ursinus à composer une vie de l'évêque d'Autun [9]. Enfin, il fit construire le monastère de Saint-Michel en Herm [10] et il fonda à Poitiers un petit hôpital pour douze pauvres, avec un oratoire sous le vocable de saint Luc et lui assigna une dotation importante en bien-fonds situés dans le Poitou et dans l'Angoumois. C'est l'origine de l'hôpital Saint-Luc à Poitiers [11].

Le début de l'épiscopat d'Ansoald se place vers 673, ce qui nous rapproche de la date à laquelle mourut son prédécesseur, Didon, en 672 ou 673. L'absence de l'évêque de Poitiers dans les souscriptions du concile tenu *in Modogarnomo loco*, vers 673, semble indiquer que ce siège n'avait pas alors de titulaire, car il n'y avait pas de raison que l'évêque de Poitiers ne s'y trouvât pas avec ses confrères, les évêques de Saintes, d'Angoulême, de Périgueux ou ne s'y fit représenter [12].

Le nom d'Ansoald se lit, sans indication de siège il est vrai, sur les documents suivants : un plaid de Clovis III, du 28 février 693-694, tenu à Valenciennes : *Cum nos... una cum apostolicis viris in Christo patribus nostris, Ansoaldo... episcopis* [13]; un privilège concédé par Agerad, évêque de Chartres, à Chatou (?) le 6 mars 696 : *In Dei nomene, Ansoaldus, etsi peccator, hoc privelegium subscripsi* [14]; un plaid de Childebert III, à Compiègne, du 14 mars 694 : *Cum nus... una cum apostholecis viris in Christo patrebus nostris, Ansoaldo... episcopis* [15]. On peut encore lire le nom d'Ansoald dans un diplôme faux de Dagobert Ier en faveur de Saint-Denis [16]. En somme, on peut placer sa mort après le 14 mars 697.

V. Les témoins. — Parmi les témoins de la donation de la procuration on rencontre :

1° Thomeneus ou Tomianus, évêque d'Angoulême vers 673, dont on lit la signature au bas des canons du concile tenu *in Modogarnomo castro*, dans le Bordelais, sous Childéric II [17].

2° Romanus, évêque irlandais, réfugié en France et devenu supérieur de Mazerolles : *Maciriolas cellula... in qua sanctum Dei peregrinum ex genere Scotorum nomen Romanum, episcopum cum suis peregrinis constitui rectorem... sed dum contigit mors ipsius sancti Dei* [18]. Mabillon semble avoir fait erreur touchant ce personnage qu'il identifie avec le prêtre Ronan, qui joua un rôle important dans la question de la célébration de la Pâques en Angleterre [19]. Selon lui, Romain et Ronan étaient fêtés le même jour (1er juin) l'un à Mazerolles, l'autre en Irlande; c'est une erreur, le Ronan indiqué sur les martyrologes irlandais au 1er juin est un solitaire breton. Bède, dans son *Histoire ecclésiastique* [20], distingue le Ronan, auteur d'un traité intitulé : *De Paschæ celebratione* [21] et Ronan, chapelain de la reine Eanfled. Les données de Bède et du testament d'Ansoald sont en désaccord.

3° Audulf, abbé de Saint-Maixent, est celui qui ramena les restes de saint Léger en Poitou et composa un récit des miracles accomplis pendant cette translation; avec l'aide d'Ansoald, il construisit une basilique sur le tombeau de l'évêque d'Autun [22]. Audulf envoya sa relation à l'abbesse Hermena, qui est peut-être sainte Irmine, à l'abbaye d'Œhren *(Horreum)*.

4° Bado (diminutif probable de *Baldoaldus)* est le quatrième témoin, son monastère devait être situé à Poitiers ou dans les environs de cette ville.

VI. L'acte d'érection. — « Le dossier de la fondation de Noirmoutier, tel qu'il est transmis dans la pancarte de Cunault, n'est pas complet; il manque le titre primordial, l'acte d'érection du nouveau monastère. Les documents qu'elle contient nous montrent saint Philibert et ses compagnons déjà établis dans l'île d'Héri, la communauté organisée avec un abbé à sa tête : *Providentes conpendia vel necessitate fratris nostri Philiberti abbatis, que in insola Herio pat*[*rem*] *monasterii constituimus* [23]; les bâtiments construits et l'église placée sous le vocable de saint Pierre, saint André et saint Paul : *Monasterii quod in ipsa* [*insola, in*] *honore sanctorum Petri et Andrei seu sancti Pauli apostolorum, vel beatorum Laurenti et Florenti marthires est constitutum* [24]; ils ne mentionnent aucune concession de territoire dans l'île. Les renseignements de la *Vita Filiberti* à ce sujet sont également très vagues : il est dit seulement qu'Ansoald désigna l'île d'Héri à Philibert, désireux de se retirer dans la solitude : *Cumque... S. Filibertus semper desideraret eremi vastitatem, largiente Domino-Herio, maris insula, locavit cœnobium Ansoal-*

[1] Br. Krusch, *Die älteste Vita Leudegarii*, dans *Neues Archiv*, t. xvi, p. 579. — [2] *Vita sancti Filiberti*. — [3] *Gallia christ.*, t. ii, col. 1154. — [4] *Vita sancti Leodegarii, auct. anonymo*, c. xvii, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. ii, p. 695. — [5] *Chron. Sancti Maxentii*, ann. 877, dans *Chroniques d'Anjou*, édit. P. Marchegay, in-8°, Paris, 1869, p. 371. — [6] Cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon, Vienne. — [7] *Fragmentum testamenti Ansoaldi*, dans Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. ii, n. 239; cf. bibl. de Poitiers, collection de dom Fonteneau, t. xxi, p. 11. — [8] *Vita sancti Leodegarii, auct. anonymo*, c. xx, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. ii, p. 698. — [9] *Vita sancti Leodegarii, auct. Ursino*, dans *ibid.*, p. 698; *Acta sanct.*, oct. t. i, p. 485. — [10] *Chron. Sancti Maxentii*, ann. 877; *Gallia christ.*, t. ii, col. 1418. — [11] *Testam. Ansoaldi;* cf. de La Ménardière, *Introd. à l'hist. des établissements de charité à Poitiers*, dans *Mém. de la Soc. des ant. de l'Ouest*, t. xxxvii, 1873, p. 8. — [12] Maassen, *Concilia ævi merovingici*, p. 601. — [13] J.-E. Tardif, *Monuments hist.*, p. 26, col. 1. — [14] Id., *ibid.*, p. 30, col. 1. — [15] Id., *ibid.*, p. 31, col. 1. — [16] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. ii, p. 57. — [17] F. Maassen, *Conc. ævi merov.*, p. 216, ligne 29. — [18] *Testamentum Ansoaldi*. — [19] *Annales ord. S. Bened.*, t. i, Lutetiæ, 1703, p. 474. — [20] *Hist. eccl.*, l. III, c. xxv, *P. L.*, t. xcv, col. 158. — [21] Tanner, *Bibl. britannico-hibernica*, in-4°, Londini, 1748, p. 642. — [22] *Vita sancti Leodegarii, auct. anon.*, c. xvii, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. ii, p. 695; cf. p. 698. — [23] *Donatio Ansoaldi*, ligne 4. — [24] *Ibid.*, lignes 5, 6; *Ad supradicto monasterio in Herio constructo, ibid.*, ligne 10; *In insola Herio monasterio sub sancta regula constructum fecimus. Mandat. Ansoaldi*, ligne 25.

*dus opere et eleemosynæ largitate* [1]. On peut donc se demander si Philibert a pris possession de terrains inoccupés dans l'île ou s'il s'est établi en vertu d'une concession royale. Cette dernière conjecture est suggérée par le passage suivant du diplôme de Louis le Débonnaire et de Lothaire du 2 août 830 : *Et quoniam modica exinde annuatim dona, priusquam idem ordo ibidem restitueretur, exire consuevera* [*n*]*t* [2]. Ces mots font allusion à la réforme opérée par Atton dans l'abbaye de Noirmoutier sous Charlemagne. Si les moines de Noirmoutier devaient, avant cette époque, des redevances au fisc, c'est parce que l'île faisait partie du domaine royal [3].

« La charte d'Ansoald n'est donc que l'acte constitutif de la dotation en biens-fonds que celui-ci assurait, suivant l'usage, à l'abbaye qu'il fondait [4]. »

VII. L'ACTE DE DONATION. — Nous donnons le texte de cette charte d'après J.-E. Tardif qui a amélioré dans plusieurs passages le texte établi par L. Maître. La lecture du document nous apprend que les immeubles qui entrent dans la donation font partie, les uns de la mense épiscopale de Poitiers, les autres de ses biens propres.

[677. *Kal. julii. Donatio Ansoaldi, episcopi Pictavensis, Philiberto abbati monasterii in insula Herio ejusque congregationi.*]

1. Ego Ansoaldus, Pictavensis urbis episcopus. Quia oportet pastorem spiritalem ovibus spiritalibus pabula spiritalia providere, ita duntaxat et de carnalibus alimentis, ut expedit, studeat ministrare || 2. ...nt intentione sagaci insistere eis libeat, ut et pastores ab ipsis spiritalia sumant, igitur dum michi Deus omnipotens pro sua clementia, quanquam indignum, pastoralem tribuit curam, providendum nobis summopere est ut quos normam || 3. ... [m]elius proficiant monere, et unde temporaliter vivant omnimodis debemus ministrare, et qui sinu eclesie, ut spiritales filii, nutrite [5] noscuntur et altaribus deservire videntur, ab ipsis eclesie vel altaribus, cui deserviunt, juxta apostoli dictum [6] || 4. ...orem et consilium et con[i]bentia venerabilium fratrum civium scilicet nostrorum, providentes conpendia vel necessitate fratris nostri Philiberti, abbatis, que in insola Herio [7] pat[rem] [8] monasterii constituimus, vel fratrum suorum conversantium secum, || 5. [villam], cui [vo]cabu[lum Am]penno [9], sitam in litore maris, cum domibus, edificiis, vineis, agris, acolanis, mancipiis utriusque sexus, cum salinis vel omni conpendium in se habente et in se continente vel aspiciente, ipsi vel sui [10] congregationes seu monasterii, quod in ipsa || 6. [insola in] honore sanctorum Petri et Andrei seu sancti Pauli apostolorum vel beatorum Laurenti et Florenti marthires est constitutum, volo esse donatum, unde victum et vestitum ipsa congregatio omni tempore percipiat. Simile ratione alia villa, que vocatur Deas [11], posita super am || 7. nem Vedoniam [12], quem vir vite venerabilis Magnebodus, diaconus, partibus eclesie istius Pictavensis dedit cum omnibus rebus vel beneficiis in se habentibus et ad se aspicientibus, cum omni integritate vel soliditate, sicut ab ipso viro fuit possessa vel [13] postea inibi aliqua fuerunt addita || 8. ad ipso monasterio Herio dono atque transfundo. Simili modo portione, quem in Tasiago villa [14] que ponitur prope de Toare flumine [15], que de Senegunda, filia Bertaldi condam, per vinditionis condictione nobis obvenit, cum domibus, vineis, agris, cum ledis [16] et mancipiis || 9. utri[u]sque sexus, cum peculiis utriusque generis vel sexus vel omni beneficium in se habente et ad se aspiciente supradicto fratri nostro vel sui congregatione seu ad ipso monasterio dare decrevimus atque donamus. Villam vero Pusiago, quam simili modo supradicta femina Senagundis accepta || 10. pecunia nobis distraxit, cum domibus, acolanis, mancipiis, cum litis, agris et pecuniis, cum adjacentiis vel omnibus ad se aspicientibus, sepedicto fratri nostro Philiberto, abbati, vel sui congregationi seu ad supradicto monasterio in Herio constructo cum omni integritate vel solidi || 11. tate, sicut ab ipsa femina actenus fuit possessa, volumus esse donatum. Villa vero ditionis nostre Lendoas sive Avenarias [17] in territorio Penesciacense [18] prope de alveo Segone [19], cum vineis et hominibus super ipso fluvio commanentibus ad integrum, sicut a genitore vel a gene || 12. trice nostra seu a nobis usque nunc fuit possessa, simile conditione sepedicto fratri nostro vel sui congregatione Herio in insule monasterii consistenti, cum domibus, edificiis, agris, acolanis, inquilinis, mancipiis utriusque sexus, pecoribus utriusque generis vel sexus, vel omni conpendium in se || 13. habenti vel ad se aspiciente dono atque omnimodis trado atque transfundo. Hec omnia vel superius conprehensa a die presente vel tempore in eo recipiant potestatem et dominationem, ut in alimentis vel stipendiis monachorum ibidem sub sancta regula conversantium perpetuis temporibus || 14. proficiat in augmentis.

Precor [20] per Trinitatem inseparabilem et per novem ordines angelorum vel principatum apostolorum ut quicunque successores mei in hac urbe vel ecclesie Pictavinse post me prefuerint ut de his rebus, que plena devotione hac promptissima voluntate pro commune salute || 15. vel pro statu eclesie istius Pictavinsis ad tam magnificos servos Dei vel peregrinis et in religione

[1] *Vita sancti Filiberti*, c. XXIII, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 823. — [2] L. Maître, *Cunault*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1898, p. 250, 252. — [3] Bouquet, *Rec. des hist. de la France*, t. VI, p. 564; cf. Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XLVIII. — [4] J.-E. Tardif, *op. cit.*, p. 16. — [5] Corr. *nutriti* ; L. Maître : *nutrire*. — [6] I Cor., IX, 13, 14 : *Qui altari deserviunt cum altari participant, ita et Dominus ordinavit iis qui Evangelium annunciant, de Evangelio vivere*. — [7] Ile d'Hermoutier, auj. Noirmoutier. — [8] Original : *pat*. — [9] L'Ampan, village de Beauvoir-sur-Mer (arr. des Sables-d'Olonne). On distingue sur le fac-similé avant les syllabes du mot *Ampenno*, les lettres *cui... cabul...* de l'expression *cui vocabulum*. Le nom s'est conservé au moulin de l'Ampan, à 5 km. au sud de Beauvoir. C'était un des villages les plus anciens de cette paroisse et on retrouve encore sur ce point de nombreux débris de constructions romaines. En 836, quand les moines de Noirmoutier s'enfuirent emportant le corps de saint Philibert, ils débarquèrent auprès de l'Ampan :... *sacerdotum, levitarum simul ac monachorum humeris elatum ad Ampennum suam defertur villam atque in ecclesia collocatur (De transl. et mirac. sancti Filiberti*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, 1re part., p. 540). L'Ampan est mentionné pour la dernière fois comme localité distincte en 1349 et en 1350. Au XVIIIe siècle, l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus, possédait encore un prieuré-cure à Beauvoir; cf. Mourain de Sourdeval, *Beauvoir-sur-Mer*, dans *Rev. des provinces de l'Ouest*, 1857, p. 10-11. — [10] L. Maître : *sue*. Le dernier jambage de ce mot est droit; il est donc préférable de lire *sui*, qu'on retrouve plus loin dans : *sui congregationi* (ligne 10), *sui congregatione* (lignes 9, 12). — [11] Deas, Saint-Philibert de Grandlieu, arr. de Nantes, Loire-Inférieure. Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1543-1565. — [12] La Boulogne, qui se jette dans le lac de Grandlieu. — [13] L. Maître : *et*. — [14] Taizé, cant. de Thouars, arr. de Bressuire, Deux-Sèvres. Taizé se trouve sur la rive droite du Thouet, rivière qui se jette dans la Loire près de Saumur, à peu de distance du confluent de ce cours d'eau avec le Thouaret, un de ses affluents, appelé parfois *Thoarius minor* pour le distinguer du *Toarus* ou *Thoarius*. La première de ces deux rivières étant un peu moins éloignée de Taizé que le Thouaret, il semble que le *Toaris flumen* de la charte d'Ansoald est le Thouet. — [15] Voir la note précédente. — [16] Voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LÈTES. — [17] Vénières ou La Vénière, hameau de Boyer, commune limitrophe de Senneceyle-Grand, arr. de Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire. — [18] L. Maître a corrigé en *Senesciacense*, correction admise par J.-E. Tardif, *Territorium Penesciacense* ou *Senesciacense*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LX, 1899, p. 491-496. — [19] La vallée de la Saône. — [20] L Maître : *Sanctorum*. Le fac-similé donne .*pcor*, sans aucun signe d'abréviation sur l'*r*.

sancta fundatissimis in sustentacione ipsorum dedi [1], nullus de nobis auferre de ipso monasterio non debeat, sed potius contra adversarios de quacunque parte venientes protectores et || 16. adjutores existant. Quod si ad hec quicunque defensor adstare noluerit et aliquam partim auferre conaverit vel abstulerit,tunc quicunque abb[as] ipsius supradicti monasterii præfuerit licentiam habeat de illis villis, quam ego ad eclesiam Pictavam per mei testamenti pagina deligavero [2] || 17. tam de heretaria successione quam et de qualibet contractu, quales sibi meliores et plus conpendiosas elegerit, sociantibus sibi de parentibus meis quos elegi, ad partibus ipsius monasterii accipiant et perpetualiter possidea[n]t; et nulla quelibet persona nec || 18. de successoribus meis, neque de propinquis, de hac re contra ipso abbati vel suos adjutores inpulsare valeat, nisi hec quod acciperint perhemnis temporibus possideant et in alimenta fratrum suorum proficiat.

Illud michi addi conplacuit ut pro communi mercede || 19. supradictus vir venerabilis pater ipsius monasterii vel quicunque ei successerit ut pauperes XII. ad porta monasterii alere ac vestire de ipsis rebus omni tempore debeat et congregatio ipsius libens animo hoc quod instituo suscipiant ||20. ...curent ut quod ego devoto animo inibi largire studui ad premium tam me meisque successoribus quam suorum inibi habitantium ab eterno retributore cunmuletur.

Et ut hec donatio a nobis pro divina retributione plenius fac || 21. ...robur, manus nostre subterfirmavimus et fratrum nostrorum venerabilium vel magnificorum civium Pictavensium subscriptionibus firmare curavimus atque gestis municipalibus inserendum juxta consuetudinem Romane legis || 22. ... [al]ligare decrevimus. Unde duas epistolas uno tenore conprehensas fieri rogavimus, quas tecum retineas aut ubi volueris recondere studeas, ut si futuris temporibus per aliqua neglegentia una de ipsis tibi || 23.... a tecum unde recuperare valeas.

In Dei nom[ine], Ansoaldus, etsi peccator, episcopus subscripsi. Thomeneus, episcoporum minimus, jubente Ansoaldo presule, subscripsi. Romanus, indignus tamen episcopus, subscripsi. In Christi nom[ine]. Audulfus, acsi pecator, abb[as], ordinante [Ansoald]o || 24. episcopo, sub[s]c[rip]s[i]. In Dei nom[ine]. Baddo, abb[as], suscrips[i]. Data k[a]l[endis] jul[ii], anno secundo regni domno Dagoberti regis. Lando scripsit et subscrips[it].

VIII. La procuration. — Ansoald, comme tous les clercs, était soumis à la loi et celle-ci imposait la formalité de l'insinuation afin de rendre toute donation valide. Il est vrai que l'évêque ne se hâta pas d'y satisfaire car c'est seulement neuf mois après la rédaction de l'acte, le 1er avril suivant, qu'il mandata le diacre Launegisèle pour déposer la charte à la curie de Poitiers et en demander l'insinuation. C'est ce qui fait l'objet de la pièce suivante :

[678. *Kal. aprilis. Mandatum Ansoaldi, episcopi, Launegisilo, diacono*].

In Dei nom[ine], Ansoaldus, episcopus, filio in Christo Launegiselo, diacono. Per hoc mandati titulo tibi injungo atque omnimo || 25. [dis] rogo ut ad vicem meam cum defensore et curia publice Pictavense istius civitatis cartolam donationis, quam in fratri nostro Philiberto abbati vel in insola Herio monasterio sub sancta regula constructu fecimus, gestis municipalibus facias alligari, et tua prosecutione ||26. apud magnificos et strenuos personas istius urbis debeas adfirmare, et quicquid exinde egeris gesseriove ratum et enim mandatum me habiturum te esse cognoscas. In Dei [nomine]. Ansoaldus, etsi peccator, episcopus, subscripsi. Thomeneus, episcoporum minimus, jubent[e] donno Ansoaldo, s[us]c[ripsi] ||27. [Ro]manus, tamen indignus episcopus, suscrips[i]. In Christi nom[ine]. Audulfus, etsi peccator, abb[as], ordinante donno Ansoaldo episcopo, subscrips[i]. In Dei nom[ine]. Baddo, abb[as], subscrips[i]. Data k[a]l[endis] april[is], anno secundo regno d[om]ni Dagoberti regis. Lando scripsit et subscripsit.

IX. Le procès-verbal. — « Ce dernier document mérite d'attirer l'attention à cause de l'intérêt tout particulier qu'il présente pour l'histoire des institutions de l'époque mérovingienne. Les formulaires francs renfermaient sans doute des procès-verbaux d'insinuation en assez grand nombre; toutefois, ces exemples disséminés dans des recueils dont la provenance est connue, mais dont on ne peut fixer l'âge que d'une manière approximative, laissaient planer la plus grande incertitude sur la mesure dans laquelle était appliquée cette formalité et sur la période de temps où elle était restée en vigueur [3]. On savait seulement par ces formules que l'insinuation des donations et des testaments avait été en usage dans les cités d'Angers [4], de Clermont [5], de Tours [6], de Bourges [7], dans la région où écrivait Marculfe [8], dans le pays de Sens [9]; quelques documents isolés attestaient encore son emploi au Mans et dans une ou deux autres villes [10], mais ces derniers actes, d'ailleurs fort rares, ne contenaient que de simples mentions ou tout au plus la constitution d'un mandataire chargé de faire insinuer et on ne possédait pas jusqu'ici pour la France d'exemple concret de cette curieuse procédure. Les archives de Cunault fournissent maintenant un spécimen de procès-verbal d'enregistrement à la curie daté et aussi complet que ceux des papyrus de Ravenne [11].

« Quoique ce texte ait de l'analogie avec quelques-uns de ceux que renferment les collections de formules, il leur est bien supérieur pour le style et la précision des détails. Il est donc permis de supposer que le greffier de la curie de Poitiers avait encore entre les mains, à la fin du VIIe siècle, un exemplaire correct d'un de ces anciens formulaires gallo-romains, d'où dérivent plus ou moins directement certains types défigurés des recueils mérovingiens. Le procès-verbal d'insinuation, tel qu'il a été retrouvé, présente une lacune : le texte de la donation d'Ansoald devait figurer dans l'original avant les mots : *Quibusque recitatis defensor et cuncta*

[1] L'auteur de la *Vita sancti Filiberti* se contente de dire : *Locus quem apostolicus vir Ansoaldus de propriis rebus ditavit muneribus magnis acta commutatione villarum cum Ecclesia Pictavensi*, c. XXIII, *op. cit.*, p. 823. Ce passage renferme une contradiction, car si Ansoald n'avait disposé que de ses biens propres, il n'aurait pas été obligé de procéder à un échange avec l'Église de Poitiers. Il y a, par suite, dans le texte de la *Vita sancti Filiberti*, qui nous est parvenu, une lacune avant les mots : *acta commutatione villarum*, le biographe ayant dû faire une opposition entre les domaines appartenant en propre à Ansoald et ceux qui faisaient partie de la mense épiscopale. — [2] D'après les règles du droit canonique en vigueur à l'époque, toute aliénation de biens ecclésiastiques faite par l'évêque était soumise à cette condition sous peine de nullité. — [3] Sur la *curie* dans l'empire franc, cf. Waitz, *Verfassungsgeschichte*, Kiel, 1882, t. II, 1re part., p. 414; t. II, p. 142; Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II, Leipzig, 1892, p. 198-199; F. Martel, *Étude sur l'enregistrement des actes de droit privé dans les Gesta municipalia*, Paris, 1877; Brunner, *Zur Rechtsgechichte der römischen und germanischen Urkunde*, Berlin, 1880, p. 141 sq.; P. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. I, Paris, 1890, p. 315-317. — [4] *Form. Andecav.*, 1, édit. Zeumer, *Formul. merov. et carol. ævi*, p. 4. — [5] *Form. Arvern.*, 1, id., *ibid.*, p. 28. — [6] *Form. Turon.*, 3, id., *ibid.*, p. 136; *additam.*, 5, *ibid.*, p. 161. — [7] *Form. Bitur.*, 15, id., *ibid.*, p. 176. — [8] Marculfe, *Formularum*, l. II, n. 37, id., *ibid.*, p. 97. — [9] *Cartæ Senonenses*, 39, id., *ibid.*, p. 202. — [10] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, n. 215; t. II, n. 71. — [11] G. Marini, *I papiri diplomatici, raccolti ed illustrati dall' abate G. M. primo custode della bibl. Vatic.*, in-fol., Roma, 1805, n. 80, 115, 116, 117.

*curia dixerunt* [1]. N'est-il pas vraisemblable que le moine de Cunault, qui avait déjà copié cette pièce en tête de la pancarte, aura jugé inutile d'en recommencer la transcription quelques lignes plus loin? A part cette inexactitude, le document donne un tableau aussi complet que possible de la procédure d'insinuation; il reproduit fidèlement les paroles échangées entre le mandataire d'Ansoald et les *curiales*, paroles qui avaient presque un caractère sacramentel, les parties devant s'exprimer en des termes consacrés par l'usage [2]; il offre enfin toutes les garanties de l'authenticité puisqu'il est souscrit par les *curiales* et le greffier de la curie *amanuensis*.

« L'intervention des *curiales* de la cité de Poitiers dans la donation d'Ansoald a aussi son importance. Elle prouve d'une façon positive que le régime municipal gallo-romain n'a pas péri avec tant d'autres institutions au milieu du bouleversement produit par les invasions barbares, mais qu'il a survécu, du moins en Aquitaine, jusqu'à la fin de la dynastie mérovingienne. Dans la pancarte de Cunault, la curie de Poitiers nous apparaît comme un corps fonctionnant régulièrement et ayant conservé son ancienne organisation : à la séance où il est procédé à l'enregistrement de la charte de l'évêque de Poitiers, on voit figurer le *defensor civitatis* dont le nom n'est pas indiqué, sept *curiales*, Lupus, le greffier de la curie et le notaire Lando, qui a rédigé à la fois l'acte de donation et le procès-verbal d'insinuation. Bien que la plupart des *curiales* de Poitiers portent des noms germaniques [3], il ne faudrait peut-être pas en conclure que ce corps était en majorité composé de descendants de Wisigoths ou de Francs; on sait, en effet, qu'il n'était pas rare de voir, à cette époque, des Gallo-Romains donner à leurs enfants des noms de forme germanique (voir au mot Noms). Le rôle des *curiales* na pas été seulement de présider à une simple formalité d'enregistrement; Ansoald dit qu'il les a consultés sur ses projets de libéralité, en même temps que ses vénérables frères, les évêques et abbés; puis, à la fin de l'acte, il les prie d'apposer leurs souscriptions à côté des hauts dignitaires ecclésiastiques. Ces égards montrent que la curie n'avait pas encore perdu toute influence et tout prestige [4]. »

[678. *Kal. aprilis. Excerptum e gestis municipalibus Pictavensis civitatis.*]

|| 28. Anno secundo regni domni Dagoberti, gloriosissimi regis, sub die kalendarum april[iu]m, adstante viro laudabile defensore et cuncta curia Pictavi civitatis, vir venerabilis Launegesilus, diaconus, dixit et quia officia publica vidit esse presentia : « Rogo te, vir laudabil[is] || 29. defensor, et vos, lectissimi curiales, ut michi codices publicos patere jubeatis vel prosecutiones meas audire dignemini, quia sunt aliqua que actis cupio municipalibus corporari. » Defensor et cuncta [cu]ria dixerunt : « Patent tibi codices publici; prosequere que optas audire. » Launegiselus, diaco || 30. nus, dixit : « Domnus et sanctus pater noster Ansoaldus, episcopus, per sui mandati titulum michi injunxit ut cartulam donationis, quam pro anime sue remediis in Philiberto abbati monasterio Herio in honore sancti Petri vel reliquorum sanctorum supradictorum seu congregationi ejusdem loci conscripsit, apud lauda || 31. bilitatem vestram gestis municipalibus inligarem; cui rei mandatum per [5] manibus habeo. Queso ut ipsum mandatum in vestra presentia precipiatis recenseri, gestis municipalibus inserendum. » Defensor et cuncta curia dixerunt : « Mandatum quod Launegiselus, diac[onus], habere se dicit, Lupus, amanuensis, accipiat. » || 32. Lupus, amanuensis, accepit et recitavit :

« In Dei nom[ine]. Ansoaldus, episcopus, filio in Christo Launegiselo, diacono. Per hoc mandati titulum tibi injungo atque omnimodis rogo ut ad vicem meam cum defensore et curia Pictavinse istius civitatis cartulam donationis, quam in fratri nostro Filiberto abbati || 33. vel in insola Herio monasterio sub sancta regula constructo fecimus, gestis municipalibus facias alligari et tua prosecutione apud magnificos et strenuos personas istius urbis debeas adfirmare, et quicquid egeris gesserisve ratum et enim mandatum me habiturum te esse cognoscas. »

Quibus || 34. recitatis defensor et cuncta curia dixerunt : « Mandatum quod Lupus, emanuensis, recitav[it], gestis inherebit. Quid amplius pater noster Launegiselus, diaconus, addere conatur edicere non moret[ur]. » Launegiselus dixit : « Ecce ipsa donatione in presente habeo. Rogo ut et ipsa donatio palam recenseatur gestis || 35. municipalibus inserendam. Defensor et cuncta curia dixerunt : « Donationem, quam pater noster Launegiselus, diac[onus], offert, Lupus, amanuensis, ad recitandum recipiat. » Accep[it] [6] et recitav[it] [7].

Quibusque recitatis defensor et cuncta curia dixerunt : « Donationem, quam Lupus, amanuensis, recitavit, gesta || 36. custodiunt. Quid magis pater noster Launegiselus, diaconus, prosequi velit, edicere non moretur. » Launegiselus dixit : « Quoniam Deo propria [8] id factum est quod prosecutio mea habuit, queso ut geste, cum fuerint scripta, a vobis et a curialibus subscripta, juxta juris ordinem michi edita ex more || 37. tradantur. » Defensor et cuncta curia dixerunt : « Geste, cum fuerint scripte, a nobis et a curialibus subscripta, juxta juris ordinem tibi edita ex more tradentur. »

Lupus, amanuensis, hanc gesta subscripsit. Danihel, curialis prosequente hanc gesta, subscripsi. || 38. Bonebertus, curiales, subscripsit. Addobertus, curial[is], subscripsit [9]. Sumdoaldus, curial[is], subscripsit [10]. Saligarius, curial[is], sub[s]crips[it]. Adaldricus, curial[is], sub[s]crips[it]. Eusichus, curial[is] prosequente gesta, subscripsit.

|| 39. Data kalendarum aprilium, anno secundo regni domni Dagoberti regis. Laudo scripsit et subscripsit.

X. Le testament d'Ansoald. — Le texte que nous allons transcrire partiellement est connu. Il a fait partie du chartrier de Nouaillé; l'original est perdu, mais il a été copié au XVIII[e] siècle et cette copie se trouve dans la collection de dom Fonteneau, t. XXI, p. 11, conservée à la bibliothèque de Poitiers. En outre, ce texte a été édité par extraits dans Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. I, p. 474-475, et dans le *Gallia christiana*, t. II, col. 1153; en totalité dans Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, n. 239, dans de La Ménardière, *Introduction à l'histoire des établissements de charité à Poitiers*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVII, 1873, p. 35. Suivant la remarque de J.-E. Tardif, « le rapprochement de ce texte éclaire plusieurs passages de la donation dont il devait être le complément dans la pensée de son auteur; il fournit ainsi les seuls renseignements que nous possédions sur l'évêque Romanus, un des témoins de l'acte; il présente ensuite certaines formules peu fréquentes, comme l'invocation *per Trinitatem inseparabilem*, qui se retrouve dans la donation; il nous fait encore con-

[1] Marculfe, *Formularum*, l. II, n. 38. — [2] Certaines fins de phrases sont rythmées comme : *municipalibus corporari; edicere non moretur.* — [3] Adaldricus, Addobertus, Bonebertus [Danihel, Eusichus, Lupus], Saligarius, Sundoaldus, Lando. — [4] J.-E. Tardif, *op. cit.* — [5] Corr. *pre* — [6] Le scribe a omis auparavant les mots : *Lupus amanuensis.* — [7] Le texte de la donation d'Ansoald devait figurer à la suite dans le procès-verbal d'insinuation. — [8] Corr. *propitio.* — [9] Souscriptions en notes tironiennes. — [10] Souscriptions en notes tironiennes.

naître un trait particulier du caractère d'Ansoald, cette prédilection pour le nombre douze en souvenir des douze apôtres : c'est ainsi qu'il impose aux moines de Noirmoutier l'obligation de nourrir douze pauvres à leur porte, de même que l'hôpital Saint-Luc qu'il fonde à Poitiers est destiné à douze malades, sans que leur nombre puisse excéder ce chiffre [1].

...Maciriolas [2] cellula super omnem Vigennam [3], quam desertam absque cultoribus vel officium redditum inveni, quam postea restaurare et reintegrare fecimus, in qua sanctum Dei peregrinum ex genere Scotorum, nomen Romanum, episcopum cum suis peregrinis constitui rectorem, et institueram ut ipsi peregrini inibidem perseverarent; sed dum contigit mors ipsius sancti Dei et ex ipsis talis non fuerat rector qui hoc gubernare deberet, ne ipsum opus factum periret, ipsam cellulam venerabili in Christo fratri nostro Chroscelmo, abbati, commendavi suoque monasterio conjunxi, ut simul in unum conglutinati melius Domino servirent consolati.

Precor ut hæc institucio, quam propter amorem Christi vel compendium servorum Dei feci, firmum et inconvulsum permaneat, sinodoxium pauperum, id est egrotorum et debilium, intra [4] muros Pictavis civitatis nostro opere constructum, in quo et oratorium in honore sancti Luce evangeliste ædificare jussimus, et constituimus ut semper sint numero duodecim egrotantium, cum unus invaluerit de infirmitate et recedit, alter egrotus in ejus intreat locum. Locella vero que ad sustentationem ipsorum pauperum, unde victum et vestitum vel necessaria habere possint, tam de ratione ecclesiæ vel de quolibet adtracto, ibidem semper, quorum sunt vocabula. Asinaria [5], in pago Briosinse, Orcandogelus [6] in pago Ingolininse, quem inlustris matrona Cartaria nobis donavit, Prantiaco villa [7], que est super omnem Vedauna [8], et Lentiaco [9], quem Leotbertus, clericus, nobis habere firmavit, et Lucaniaco [10], quem Erpoaldus per nostrum beneficium habuit, hæc vero locella cum edificiolis, terris, vineis, silvis, pratis, hominibus tam ingenuis quam servis, cum omnibus beneficiis in se habentibus, cum pecuniis, peccoribus utriusque generis vel sexus, volo ut omni tempore ad ipsum senodoxiolium proficiat. Quod vero senodociolum cum omni constructione vel prefata locella in omnibus nutrito ac fideli nostro Guidobaldo commisimus... [ad]ministrationem vel gubernacionem omniaque eorum necessa[ria]... fuerint suppleantur, precorque dictis successoribus nostris per T[rinitatem] inseparabilem ut diebus vite ipsius... numque de ejus potestate... sinodocioli auferatur nec nihil exinde m...

XI. Noirmoutier aux VIIIe et IXe siècles. — La donation d'Ansoald nous a appris qu'en l'an 677, son ami saint Philibert était établi à Noirmoutier avec une florissante communauté. On fixe généralement la mort du saint abbé au 20 août 684 [11], il faut reculer cette date au moins jusqu'en 685. On lit dans la *Vita sancti Filiberti* que huit années entières se sont écoulées entre la venue de Philibert en Poitou et sa dernière visite à Jumièges : *Ingressus est namque Gemmeticum sue egressionis anno peracto octavo incipiente nono* [12]. Or, l'exil de Philibert coïncide avec le retour au pouvoir d'Ébroïn après l'assassinat de Childéric II (fin 675-début 676). La rentrée triomphale de Philibert à Jumièges se place donc au printemps de 684. Il y fit un séjour de quelque durée puisqu'il y reçut Ansoald, venu pour les funérailles de saint Léger; ensuite, il regagna le Poitou, alla visiter Saint-Benoît de Quinçay, dont il envoya l'abbé, Aicadrus ou Achard, prendre la direction de Jumièges, et ce n'est qu'alors qu'il se retira au monastère d'Héri, où il mourut. Il est, par suite, impossible de placer la mort de saint Philibert avant le 20 août 685 et on pourrait encore la reculer d'un ou deux ans [13].

On ignore ce qui se passa à Noirmoutier entre la mort du fondateur et la fuite de la communauté; les chroniques n'ont conservé le nom d'aucun abbé pendant le cours du VIIIe siècle, et on ne trouve rien qui supplée à leur silence ni dans la *Vita sancti Filiberti*, ni dans le récit de l'abbé Ermentarius au IXe siècle, ni dans la *Chronique* de Tournus, qui est du XIIe. A défaut d'autre chose, nous possédons un diplôme des empereurs Louis le Débonnaire et Lothaire, daté du 2 août 830, autorisant les moines de Noirmoutier d'élire librement leur abbé, les affranchissant de toute contribution et de toute corvée, approuvant la construction d'une enceinte fortifiée autour du monastère, les autorisant à appeler aux armes les colons libres et les serfs de leur domaine, exemptant ceux-ci de toutes les corvées envers le fisc et le palais, à charge de payer à l'avenir 6 livres d'argent pour toute redevance à la chambre impériale. Il existait une copie de ce diplôme dans les archives de Saint-Germain des Prés où dom Bouquet le signale : *Ex schedis mss. bibliothecæ Sancti Germani a Pratis* [14]. L'original, conservé à Cunault, n'était pas à sa disposition ni peut-être à sa connaissance, d'où la nécessité de corriger son texte d'après celui, plus correct, qu'a donné L. Maître [15].

Le diplôme de 830, ainsi que d'autres pièces du même genre, débute par la mention de quelques événements antérieurs qui auraient pu offrir à Mabillon la matière d'un chapitre, ou du moins d'un paragraphe sur les destinées du monastère au VIIIe siècle. Atton, qui nous est présenté ici comme un réformateur, a déjà une petite biographie; il semble être le même personnage que son homonyme, qui fut abbé de Saint-Hilaire de Poitiers et restaura le monastère de Nouaillé [16]. La reine Hildegarde, à laquelle l'unissait un lien de parenté, lui fit obtenir le siège épiscopal de Saintes, vers 799, ce qui lui vaut l'appellation de *quondam episcopus*. Atton avait le goût de réformer les communautés tombées dans le relâchement et Charlemagne lui taillait de la besogne en lui confiant le gouvernement de Noirmoutier. Le diplôme s'exprime en ces termes : *monasterium adeptus*, qui montrent clairement qu'Atton fut abbé. Une autre conséquence à tirer de ce texte vient confirmer la Chronique d'Adhémar de Chabannes : *Herio insula... ibi fecerat domnus imperator Karolus monasterium sancti Philiberti* [17]; il s'agit seulement d'une reconstruction à mettre à l'actif de Charlemagne.

En 830, le monastère de Noirmoutier existait donc et Mabillon, qui enregistre l'exil de Wala à cette date, a donc eu raison d'écrire : *Perstabat ad id tempus Herense sancti Filiberti monasterium in quo Wala hospitio exceptus est* [18]. L'observance y avait été restaurée, mais la situation extérieure était menaçante com-

[1] J.-E. Tardif, *Les chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier*, 1899. — [2] Mazerolles, cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon, Vienne. — [3] Pardessus, *Vingennam*, la Vienne. — [4] Pardessus : *intro*. — [5] Asnières, cant. de Brioux, arr. de Melle, Deux-Sèvres. — [6] Orgedeuil, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, Charente. — [7] Granzay, comm. et cant. de Lusignan, arr. de Poitiers, Vienne. — [8] La Vonne, affluent du Clain. — [9] Peut-être Lansac, hameau de Champniers, arr. et cant. d'Angoulême, Charente. — [10] Probablement Leugney, village de Saint-Jean-de-Sauves, cant. de Moncontour, arr. de Loudun, Vienne. — [11] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 825, note *a; Acta sanct.*, aug. t. IV, p. 71. — [12] Juénin, *Nouv. hist. de l'abbaïe de... Saint-Filibert de Tournus*, p. 23; Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 43. — [13] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 823. — [14] Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. VI, p. 563; Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, t. I, n. 846. — [15] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIX, 1898, p. 250-253. — [16] Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, t. II, p. 307, 308. — [17] Adhémar, *Chronicon*, l. III, c. XVI. — [18] *Annales ord. S. Bened.*, t. II, p. 536.

me on peut s'en convaincre par les concessions faites aux religieux pour qu'ils pussent mettre le monastère en état de défense. Il était à prévoir que les incursions des Normands finiraient par rendre le séjour de Noirmoutier intenable et les moines s'y étaient préparés depuis 819 lorsqu'ils s'étaient fait concéder un domaine à Déas [1], sur les bords du lac de Grandlieu. On n'a pas l'ombre d'une raison qui permette de supposer, comme l'a fait L. Maître [2], « que la communauté ne passait que l'hiver au bord de la mer, dans la saison où les pirates n'osaient pas affronter les périls d'une descente au milieu des rochers, et qu'elle émigrait, depuis le printemps jusqu'à la fin de l'automne, dans un second monastère, à Déas ». Ceci nous paraît fantaisie pure.

Le diplôme de 830 autorisait la construction d'une enceinte fortifiée ce qui entraînait de grosses dépenses et les empereurs Louis et Lothaire semblaient dire aux moines que c'était à eux, désormais, de se défendre derrière leurs murailles avec l'aide de tous les colons et serfs de l'île, qui, à cette condition, se trouvent exempts de service militaire. Il en coûtera moins d'agir ainsi, dit Louis, que de conduire des troupes sur la côte de l'Océan.

L'abbé Hilbod se mit à l'œuvre et, après avoir achevé les retranchements, il alla trouver le roi d'Aquitaine, Pépin, et le pria de prendre personnellement la défense de l'île maintenant fortifiée. Pépin refusa et répondit que le va-et-vient de la marée faisait obstacle aux mouvements de troupes, en outre l'accès de l'île pourrait lui être fermé juste au moment où sa présence serait le plus nécessaire aux défenseurs [3]. En somme : tirez-vous d'affaire sans moi. Hilbod ne se découragea pas et s'improvisa capitaine, plaça des moines et des colons sur les remparts, prêts à donner l'alarme; mais en 836, la poussée des Normands fut telle qu'il fallut quitter l'île et gagner la terre ferme. Les fugitifs emportaient les reliques de saint Philibert à Déas [4]. Le monastère de Noirmoutier ne fut incendié que dix années plus tard, en juillet 846 [5].

XII. Donation de Geilon. — Par monts et par vaulx, propriétaires ou fugitifs, les moines de Noirmoutier dans leur île, à Déas, sur les bords du lac de Grandlieu, à Cunault sur les bords de la Loire, à Bussogilum au pays du Maine, à Messay en Poitou, n'oublient jamais de se faire donner le sol sur lequel ils se posent et leurs étapes sont marquées par leurs acquisitions. Ces saintes gens avaient vraiment le goût de la terre et leurs novices entretenaient cette faiblesse. Un certain Geilon, fils du comte Geilon, quitta la cour de Louis le Bègue, roi d'Aquitaine, et vint frapper à la porte de la congrégation de Saint-Philibert. Il offrait un lot de domaines fort attrayant : *Cedo res juris mei, scilicet monasteriolum vocabulo insulam* [6] *quam olim beatus, Fronimius, Christi confessor, qui ibidem corpore requiescit, in honorem sanctæ Marie Dei Genitricis construxit, circum cinctum fluvio nomine Almo* [7], *situm in comitatu Pictavensi, in vicaria Brosensi* [8], *totum et ad integrum cedo, cessumque in perpetuum esse volo Herensi monasterio, ad lumen et ornamentum ipsius ecclesiis monasterii, cum ecclesias, domibus, hædificiis, arboribus, virdegariis, ortis, vineis silvis et omni integritate ipsi loco subjectis. Trado etiam et alias villas eidem Insule monasteriolo quondam conlatas quarum sunt hæc vocabula : Bedripa* [9], *Cambonus* [10], *Martiliacus* [11], *Marliacus* [12], *Molinas* [13], *Cessiacus* [14], *Gaudiacus* [15], *Bannastas* [16], *Ar[gel]lo* [17], *Uxon* [18], *Tresbaudi villa* [19], *Turtusion* [20], *Ebredonus villaris* [21], *Ludoriaco villa* [22], *Zizerna* [23], *Calliaco* [24], *Vitlena* [25], *Oratorium* [26], *Reneverus, Buxeriis, Hundini villa.*

Il est possible qu'un personnage doté de dix-neuf domaines, parmi lesquels se trouvait un monastère renfermant un corps saint : Fronime ou Freigne, fût gratifié d'une vocation monastique exceptionnelle. Geilon tenait toute cette fortune territoriale *ex successione et donatione matris meæ Hiltrude*, ce qui a fait supposer que c'était purement et simplement une restitution de Geilon « destinée à soulager sa conscience ». Ceci est pure conjecture qui n'est fondée sur rien. L. Maître écrit que « l'énumération des dix-neuf domaines abandonnés n'est pas autre chose que la liste des biens qui furent donnés à saint Freigne pour l'entretien du monastère bâti par lui au lieu dit *Insula* », c'est exact, mais pourquoi, quand et comment ce temporel monastique était-il venu aux mains de Hiltrude, rien ne nous l'apprend et il est arbitraire d'y voir une restitution.

Après avoir apporté en dot ses dix-neuf domaines, Geilon fit une honnête carrière monastique. On le retrouve sur le catalogue des abbés de Tournus : *Geilonis cujusdam comitis filius, patris sui vocabulo nuncupatus* [27]. C'était le moins qu'on pût faire. Ce fut Geilon qui obtint de Charles le Chauve la concession du monastère de Saint-Valérien, sur la Saône, en bon terroir bourguignon, l'an 875 : *Quia nobis Geilo abbas ab infestatione paganorum... ut eorum necessitatibus succurreremus, patefecit* [28]. Cette fois, l'exode avait pris fin; l'abbé Geilon avait introduit ses moines dans la terre promise. Pour lui, il poussa un peu plus loin, jusqu'à Langres, dont il mourut évêque vers 887.

De la donation de Geilon on ne rencontre pas trace dans Chifflet et dans Juénin, les deux historiens de Tournus, le nom de saint Fronime (ou Freigne) n'y est pas mentionné. Peut-être aura-t-on échangé ce lot domanial avec une communauté? Quoi qu'il en soit, la charte de 868 est authentique et attestée par une remise et prise de possession qui eut lieu la seconde année du règne de Louis le Bègue sur le trône d'Aquitaine [29], un mardi 27 juin [870?].

H. Leclercq.

**NOIX.** — Voici un curieux petit objet en marbre jaune; il a la forme d'une noix sectionnée dans son milieu; celle-ci a été évidée et travaillée (fig. 8905). C'est une pièce unique qui avait été trouvée à Rome, dans un sarcophage, par Boldetti [30], depuis lors elle avait disparu et c'est Edm. Le Blant qui eut la satis-

[1] 16 mars 819, arch. de Saône-et-Loire, *H. 177*, n. 1. — [2] *Op. cit.*, 1898, p. 248. — [3] *Chronicon Trenorciense, auct. Falcone*, 18, dans Chifflet, *op. cit.*, p. 13-14; Juénin, *op. cit.*, p. 16-17. — [4] *De translationibus et miraculis sancti Filiberti, auct. Ermentario*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, 1re part., p. 539. — [5] *Breve chronicon Engolismense*, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XV, 1re part., p. 298. — [6] Saint-Freigne, cant. de Mesle, arr. de Ruffec, Charente. — [7] L'Homme (ou Losne), ruisseau affluent de la Charente. — [8] Brioux, chef-lieu de cant., arr. de Mesle, Deux-Sèvres. — [9] Berry, comm. de Charmé, cant. d'Aigre, arr. de Ruffec, Charente. — [10] Chambon, comm. d'Eymoutier, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême. — [11] Pas de nom dans la région qui corresponde à *Martiliacus*. — [12] Marly, comm. et cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême. — [13] La Moline (?). comm. et cant. de Celles-sur-Belle, arr. de Melle (Deux-Sèvres). — [14] Chizé (?), cant. de Brioux, arr. de Melle. — [15] Joué, nom répandu dans la région. — [16] La Benate (?), comm. et arr. de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure). — [17] Argello, mot douteux. — [18] Le Petit-Husson, comm. de Charmé, cant. d'Aigre, arr. de Ruffec. — [19] Thibeaux (?), comm. d'Ambérac, cant. d'Aigre, arr. de Ruffec. — [20] Tusson, cant. d'Aigre. — [21] Ébréon, cant. d'Aigre. — [22] Loret, comm. de Rouillac, Charente. — [23] Siarne, ou Giarme, comm. de Saint-Freigne. — [24] Chaillé, comm. de Saint-Martin-les-Melle, Deux-Sèvres. — [25] Villaine, comm. de Périgné, cant. de Brioux, arr. de Melle. — [26] Oradour, cant. d'Aigre. — [27] *Chronicon Trenorciense*, XXII; Juénin, *op. cit.*, preuves, p. 18. — [28] Juénin, *op. cit.*, preuves, p. 88. — [29] L. Maître, *op. cit.*, p. 256, 260-261. — [30] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*, in-fol., Roma, 1720, p. 297-298.

faction de la retrouver dans le cabinet de pierres gravées de Maxwell Sommerville. Martigny [1] en avait parlé et l'avait donnée pour de l'ambre. La sculpture représente le sacrifice d'Isaac, tout à fait à la façon où il est figuré sur les bas-reliefs de sarcophages du IVe siècle et il n'est pas douteux que cette amulette ne date de ce temps [2]; elle a reçu une monture d'or, qui rappelle les bijoux d'époque mérovingienne, mais la date de cette monture n'est pas en question.

Le passage suivant de saint Augustin nous instruit du symbolisme de la noix chez les chrétiens : *Nux trinam habet in suo corpore substantiæ unionem, corium, testam et nucleum. In corio, caro; in testa, ossa; in nucleo interior anima comparatur. In corio nucis, carnem significat Salvatoris, quæ habuit in se asperitatem, vel amaritudinem passionis; in nucleo, interiorem declarat dulcedinem deitatis, quæ tribuit pastum, et luminis subministrat officium. In testa, lignum interserens cru-*

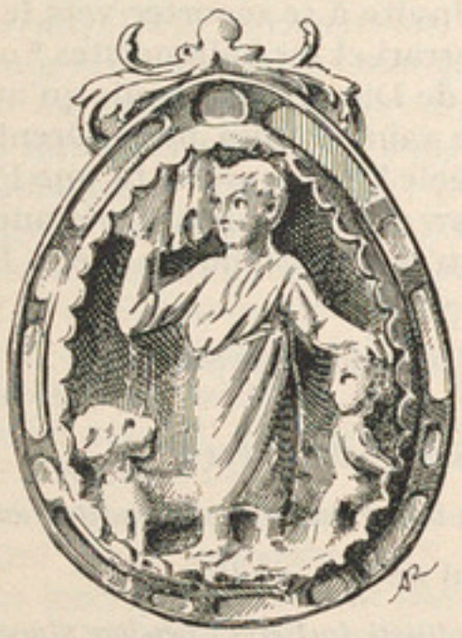

8905. — Marbre jaune.
D'après M. Sommerville, *Engraved gems*, pl. III, n. 7.

*cis, quod nos discrevit id, quod foris, et intus fuit; sed quæ terrena et cœlestia fuerunt. Mediatoris ligni impositione sociavit* [3]. « La noix a dans son corps l'union de trois substances : le cuir (le brou), la coquille et le noyau. Dans le cuir est représentée la chair; dans la coque, les os; dans le noyau, l'âme intérieure. Le cuir de la noix signifie la chair du Sauveur, qui a éprouvé en elle l'aspérité, soit l'amertume de la passion; le noyau signifie la douceur intérieure de la divinité, qui donne la nourriture et fournit l'office de la lumière. La coque représente le bois de la croix, qui, en s'interposant, a séparé en nous ce qui est extérieur de ce qui est en dedans, mais a réuni par l'imposition du bois du Sauveur ce qui est terrestre et ce qui est céleste. »

Saint Paulin de Nole exprime à peu près les mêmes pensées [4] :

> . . . . . *In nuce Christus*
> *Virga nucis Christus, quoniam in nucibus cibus intus*
> *Testa foris, sed amara super viridi cute cortex :*
> *Cerne Deum nostro velatum corpore Christum.*
> *Qui fragilis carne est, verbo cibus, et cruce amarus*

« Dans la noix, c'est le Christ; le bois de la noix, c'est le Christ, parce qu'à l'intérieur des noix est la nourriture; la coque à l'extérieur; mais par-dessus est une écorce verte qui est amère; voyez là Dieu-Christ voilé par notre corps, lequel est fragile par la chair, nourriture par le verbe et amer par la croix. »

H. Leclercq.

**NOLE.** — I. Les vicissitudes. II. Catalogue épiscopal. III. La basilique de Saint-Félix. IV. Le décor polychrome. V. Le pays de saint Paulin. VI. Saint Paulin avant Nole. VII. Saint Paulin à Nole. VIII. L'épistolier et le poète. IX. Les prouesses de saint Félix. X. L'épiscopat de saint Paulin. XI. Bibliographie. XII. Épigraphie. XIII. *Nolæ*.

I. Les vicissitudes. — Nole, dont l'ethnique est Νωλαῖος (on rencontre Νώλιος chez Étienne de Byzance), en latin *Nolanus* et rarement *Nolensis* [5] est une ville de Campanie dont on attribue la fondation aux Ausoniens ou aux Tusciens. Solin a écrit les Tyriens, ce qui est une grossière erreur. Dès une haute antiquité, la ville frappait une monnaie d'argent dont il reste de nombreux exemplaires, la monnaie d'or est plus rare, elle porte les noms de Νῶλα ou Νωλαίων et rarement Νωλοῖος. L'histoire de cette ville commence avec les Samnites cinq siècles avant notre ère. Les Romains s'emparèrent de Nole en l'an 441 de Rome [6] et l'accord semble avoir été longtemps parfait. Annibal ne put ébranler sa fidélité [7]. Plus tard, Q. Fabius Labeo, consul en 571, termina en qualité d'arbitre une rivalité de frontières entre les habitants de Nole et ceux de Naples [8]. La guerre de Spartacus fut fatale à Nole qui se trouva dépeuplée et ruinée [9]; après quoi le silence se fait sur la ville où Auguste vint mourir, l'an 14 après Jésus-Christ [10], et la maison où il rendit le dernier soupir fut transformée par ordre de Tibère en temple du dieu Auguste [11].

Nole fut élevée au rang de colonie [12]; on lit dans le *Liber coloniarum* : *Nola muro ducto colonia Augusta, Vespasianus Augustus deduxit,* c'était une faveur d'Auguste car on lit sur une inscription : *colonia Felix Augusta Nola* [13]. Sous l'empire, la ville retrouva son ancienne prospérité. Placée au centre d'un territoire cultivé avec autant de bonheur que celui de Capoue, Nole était redevenue dès le début de notre ère une ville commerçante qui exportait ses blés et ses vins par le petit port de Pompéi; elle fut aussi, comme les villes du golfe, un lieu de plaisance et de villégiature; enfin, à partir du IIIe siècle, elle servit plusieurs fois de résidence aux correcteurs et aux consulaires de Campanie. En 410, la ville fut saccagée par Alaric [14], mais jusqu'au XVIe siècle, des monuments imposants rappelèrent la splendeur de la Nole romaine; au XVIIIe siècle, la nécropole livra un grand nombre de vases helléniques. « Aujourd'hui la ville, vingt fois ravagée par les tremblements de terre et les incendies, a achevé d'utiliser en constructions publiques et privées les dernières pierres de ses ruines historiques [15]. »

II. Catalogue épiscopal. — A deux reprises, le 14 janvier et le 27 juillet, nous rencontrons Nole mentionnée au martyrologe hiéronymien, et dans le calendrier épigraphique de Naples, du IXe siècle, saint Félix apparaît le 14 janvier et le 20 juillet sous cette forme : *Natale sancti Felicis Nolani*. Vers la limite du IVe au Ve siècle, on voit par les poèmes de saint Paulin que la commémoration de saint Félix tombait le 14 janvier,

[1] Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, 1877, p. 6. : « noix de myrrhe », p. 502, « ambre ». — [2] Edm. Le Blant, *Journal officiel. Académie des inscriptions*, séance du 27 mai 1881; *Lettre* (du 19 mai 1881), *à M. Maxwell Sommerville*, dans Maxwell Sommerville, *Engraved gems, their history and an elaborate view of their place in art*, in-4°, Philadelphia, 1889; *Catalogue raisonné of the Sommerville collection of engraved gems. A descriptive list of cameos, intaglios, seals, ringe, amulets, talismans, etc. forming a compend of greck and roman mythology and classical history*, in-4°, Philadelphia, 1889, pl. III, n. 7, p. 665. — [3] S. Augustin, *Sermo de tempore. Dominica ante Nativitatem.* — [4] S. Paulin, *In natal. IX sancti Felicis.* — [5] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. I, c. x. — [6] Tite-Live, l. IX, c. XXVIII. — [7] *Ibid.*, l. XXIII, c. XIV-XVII. — [8] Cicéron, *De officiis*, l. I, x, 33. — [9] Florus, II, VIII, 5. — [10] Tacite, *Annal.*, l. I, c. V, n. 9; Suétone, *Augustus*, c. XCVIII, C. — [11] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LVI, c. XLVI; Tacite, *Annal.*, l. IV, c. LVII; Suétone, *Tiberius*, c. XL. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1236, 1244, 1249, 1265. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1244. — [14] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. I, c. X. — [15] E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, in-4°, Paris, 1904, p. 31.

il n'y est pas question d'une deuxième fête. Le 27 juillet on fête saint Félix et sainte Julie ou Joconde; ces deux noms se retrouvent en ce jour avec celui de saint Félix au martyrologe hiéronymien, mais ailleurs qu'à Nole. Le culte de saint Félix jouissait d'une assez grande extension dans la basse Italie et ailleurs du IVe au VIe siècle; on le trouve nommé dans le vieux calendrier de Carthage, au 15 janvier, sous cette forme : *sancti Felicis Nolensis*, et c'est probablement le même que nous voyons figuré sur l'antique mosaïque de Capoue. Enfin, il se pourrait que le groupe *Felix et Constantius* vénéré au Cassin et à Nocera soit une combinaison liturgique dans laquelle on a fait entrer Félix de Nole.

Ce fut, comme nous le dirons plus loin, près de la tombe de saint Félix que se retira Paulin dont le nom est devenu inséparable de Nole et qui consacra chaque année une poésie à saint Félix; il lui fit élever une basilique dont l'évêque Paul fit la dédicace en 403; déjà le pape Damase avait dédié au martyr Félix une de ses épigrammes. Ce ne furent pas les seuls témoignages rendus puisque près de la basilique, en un lieu dit *Cimitile* (corruption de *cœmeterium*), on trouve un assez grand nombre d'inscriptions chrétiennes [1] dont plusieurs appartiennent au IVe siècle; elles nous apprennent que beaucoup de chrétiens avaient la dévotion de porter son nom; pendant les Ve et VIe siècles, des évêques de Nole voulurent être inhumés dans le voisinage de la tombe sainte. Grégoire de Tours († 595) lui donne le titre d'*insignis confessor* [2], tandis que saint Augustin († 430) l'appelle *beatissimus confessor* [3] et aussi l'évêque Uranius [4], comme aussi saint Paulin dans ses panégyriques à partir de l'an 394.

Dans les poèmes composés en 397 et 398, Paulin raconte que Félix naquit à Nole d'un père syrien, *Hermias syrus*, et eut un frère qui porta ce nom. Le père était soldat et le frère engagé dans les liens du monde, mais Félix se destina à Dieu et fut successivement lecteur, exorciste et prêtre. Lorsque la persécution éclata, Maxime, évêque de Nole, prit la fuite, tandis que Félix fut emprisonné dans un cachot infect, semé de tessons de pots. L'évêque fugitif allait périr de misère dans la campagne lorsqu'un ange brisa les liens de Félix, ouvrit son cachot et l'amena près du moribond. Félix trouva des raisins qui avaient poussé par miracle, les cueillit, en exprima le jus et réconforta l'évêque qu'il chargea sur ses épaules et conduisit chez une vieille femme où ils y demeurèrent cachés. La paix revint et Félix regagna Nole pour encourager les fidèles. On le pourchassa, il échappa et se cacha dans des ruines pendant six mois. Mais

*tempus ut hoc abiit, pax reddita condidit enses*
*Felicemque Deus monuit prodire latebra.*

Alors Félix reparut à Nole où l'évêque Maxime était mort et déclina le choix des fidèles à qui il persuada d'élire le vieux prêtre Quintus. La persécution l'avait dépouillé de tous ses biens :

*Confessor proscriptus erat, sed pace reducta,*

il n'en recouvra rien et fut à la charge d'une pieuse femme nommée Archelaïs, qui cultivait son petit bien, sans l'aide de personne. Il mourut rempli de jours et de mérites et fut enseveli dans une pauvre petite tombe :

*Pauper ubi primum tumulus, quem tempore sævo,*
*relligio quo crimen erat minitante profano,*
*struxerat auguste, gladios trepida inter et enses,*
*plebs Domini...*
*...et tanti tantum sacer angulus olim*
*depositus possessor erat.*

La tombe actuelle de saint Félix est un sarcophage qui semble du Ve, plutôt que du IVe siècle [5]. Sur les chapiteaux des colonnettes qui la supportent sont représentés deux saints tenant chacun un livre; sur celui de gauche on lit : SANCTVS FELIX et sur celui de droite : SANCTVS FAVSTILLVS, qui n'est pas autrement connu.

Saint Paulin ne dit pas à quelle source il a puisé son récit; il lui suffit de parsemer cette histoire d'insinuations telles que : *perhibent... fertur... utque ferunt* et à propos de la première sépulture de saint Félix : *ut seris antiqua minoribus ætas tradidit*. Peut-être a-t-il fait usage d'un *libellus miraculorum*, ce qui était l'usage de son temps. En ce qui concerne la Vie du saint, il a sans doute recouru à des traditions orales; c'est bien ce que permet de supposer un récit de la nature de celui que nous venons de résumer.

Aucun indice chronologique touchant les évêques Maxime et Quintus, sauf la mention vague d'une persécution, ce qui invite à se reporter vers le IIIe siècle. Au XVIIe siècle, Ferrari et les bollandistes [6] opinèrent pour la persécution de Dioclétien, tandis qu'au XVIIIe siècle, les éditeurs de saint Paulin proposèrent de remonter jusqu'au IIe siècle [7], sous prétexte que Paulin n'aurait pas fait mention d'une sépulture très ancienne si celle-ci n'avait eu qu'une centaine d'années. Dans le poème de l'an 399, il dit :

*...ut seris antiqua minoribus ætas*
*tradidit*

et dans le poème de 404 il écrit :

*Et licet a veteri tumulis absconditus ævo,*

enfin dans celui de 406, on lit :

*...tanto voluisti (o Felix) prodere signo*
*ut tacitam et fixam per tot retro sæcula sedem*
*corporis, alme, tui subito exsistente favilla*
*pulveris in nostro servari tempore velles.*

Cela n'a pas suffi, et on a donné à Quintus la date de 116-150 et à Maxime 95-116 [8]. Il va sans dire que ces dates ne s'appuient sur rien, et il semble plus vraisemblable de s'en tenir au IIIe siècle. La lettre des prêtres et des évêques de Rome, adressée à saint Cyprien pendant la persécution de Dèce, nous apprend que beaucoup d'évêques abandonnèrent leur siège; puis la mort de Dèce apporta une brusque fin à cette persécution ce qui s'accorde avec le retour de Félix à Nole. Mais sous Valérien, en 257, la violence reprit, les cimetières et les biens des fidèles furent confisqués et ceci encore s'accorderait avec le deuxième épisode de la vie de Félix. Gallien (260-268) rendit les biens confisqués, et Félix ne voulut pas profiter de cette faveur.

Cette opinion a été généralement accueillie par les historiens de l'Église; elle a pour résultat de placer la création du diocèse de Nole vers le milieu du IIIe siècle; c'est la date la plus vraisemblable; on pourrait, à la rigueur, la relever jusque dans la première moitié de ce siècle [9].

Dans les catalogues épiscopaux, Félix nous apparaît comme un premier évêque, mais il ne dépassa pas le rang de prêtre.

Ces mêmes catalogues placent au deuxième, au quatrième ou au sixième rang un certain Calionus ou Calionius sur le compte duquel on ne sait rien. Il se pourrait qu'il faille l'identifier avec l'évêque et martyr Cassien d'Atella. Conjecture.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1338-1400 *d*. — [2] *In gloria martyrum*, c. CIII. — [3] *P. L.*, t. XL, col. 606; cf. t. XXXIII, col. 269. — [4] *P. L.*, t. LII, col. 860. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1400. — [6] *Acta sanct.*, jan. t. I, p. 222; febr. t. II, p. 19. — [7] *P. L.* t. LXI, col. 799-802. — [8] B. Gams, *Series episcoporum*, p. 907. — [9] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. IV, p. 227; P. Allard, *Hist. des persécutions pendant la seconde moitié du IIIe siècle*, t. III, p. 181; F.-X. Kraus, *Hist. de l'Église*, trad. franç., t. III, p. 162; L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 162.

Quant à l'évêque Aurelius dont on lit le nom dans les catalogues au troisième, au cinquième ou au septième rang, c'est un déplacé. On lit sur son épitaphe : *D(e)-p(o)s(itio) sanc(tæ) m(emoriæ) dom(i)n(i) Aureliani*, mort le 25 juillet après trente-huit ans d'épiscopat. On a lu à tort : *depositio sancti martyris domini Aureliani* et, pour cette raison, on l'a mis au temps des persécutions.

Nous en venons donc à dresser la liste :

1. *Maximus*, vers le milieu du IIIe siècle.

2. *Quintus*, vers le milieu du IIIe siècle.

Une inscription de Nole, datée de l'année 786, s'exprime ainsi : *Hoc quod cernitis discite quod Lupercus episcopus compsit et ornavit in hac Ecclesia Lupercus ep. fieri præcepit amore Dei et sanctorum Felicis et Paulini et Laurentii et Patricii.* Les écrivains locaux ont fait de ces cinq personnages et de Lupercus lui-même autant d'évêques de Nole. C'est insoutenable.

Une autre inscription du 25 février 523, nous dit que : *Hic requiescit s(an)c(ta)e m(emo)r(iæ) Priscus episc.* de qui on a voulu faire un *sanctus martyr* et transférer au début du IVe un personnage du VIe siècle.

Voici encore une inscription qui nous dit que [*Hic re*]*quiescit Quodvultdeus* [*de*]*p. d*[*ie*] *pridiæ nonas... ias con*[*s*]. [*d*]*ivo* [*Valenti*]*nian*[*o* VIIII]. Cappelletti a lu : *Hic requiescit Quodvultdeus episcopus...consulibus Valentiniano III et Eutropio;* en conséquence il place cet évêque au IVe siècle. Gams le fait venir d'Afrique à cause de son nom Quodvultdeus, mais Mommsen a lu l'inscription de ses yeux, il n'y a pas là d'évêque, mais un laïque mort à Nole en 455.

Gorgonius n'est pas mentionné par tous les catalogues. Remondini place sa tombe *in S. Giovanni fora il cimiterio.* Les inscriptions ne font pas mention d'un Gorgonius, mais d'un fidèle nommé Gaudiosus, mort en 527.

Nous pouvons maintenant poursuivre la liste épiscopale.

3. *Paulus*, 403-409 [1].

4. *Pontius Meropius Anicius Paulinus*, 409-22 juin 431. C'est le plus célèbre personnage de Nole; nous en reparlerons au cours de ce travail. En 421, saint Augustin lui envoya le *De cura gerenda pro mortuis.*

5. *Paulinus junior*, mort le 10 septembre 442 [2]; c'est à lui qu'on a essayé de rapporter ce qu'on lit dans le *Dialogue*, l. III, c. I, de saint Grégoire Ier.

6. *Deodatus*, mort le 26 juin 473 [3].

7. *Felix*, mort le 9 février 484 [4].

8. *Joannes Talaia*, élu en 484 [5]. Il était patriarche d'Alexandrie et se réfugia près du pape Simplice (468-483); sous Félix III (483-492) *habens episcopi dignitatem, remansit Romæ, cui papa Nolanam dedit Ecclesiam, quæ est in Campaniæ regione, in qua plurimos residens annos, in pace defunctus est.* Ces *anni plurimi* ont dû se réduire à peu de temps puisque le successeur de Jean Talaia mourut lui-même en 490.

9. *Theodosius*, mort le 7 décembre 490 [6]. Ughelli l'a doublé sans aucune raison.

10. *Serenus;* on le trouve mentionné dans les registres pontificaux en 494-495, 496, 499-501 [7]. Quelques manuscrits du concile romain de 499 mentionnent par erreur comme présents à cette assemblée deux évêques de Nole : Benignus et Serenus [8]. Il faut sacrifier Benignus. Les écrivains locaux ont imaginé deux Serenus, un en 493-496, un autre en 502-503, parce qu'ils ont tenu compte des souscriptions des faux synodes symmachiens où ce Serenus se montre en 503. Enfin Ewald fait d'un Serenus, destinataire d'une lettre de saint Gélase Ier, notre évêque de Nole, alors que c'est un évêque de Squillace, dans le Bruttium.

11. *Priscus*, mort le 25 février 523 [9].

12. *Leo*, 536, légat du siège apostolique à Constantinople [10]. On conserve l'épitaphe de sa sœur, morte en 547 [11]. Remondini a prétendu avoir lu la sienne : *Leo primus episcopus credo resurgere;* on ne la trouve pas au *Corpus;* c'est probablement par suite d'une confusion avec Senatus (ci-dessous, n. 14).

*Basilius.* Remondini avoue ne connaître que son nom. Cela ne suffit pas.

13. *Aurelianus.* On possède son épitaphe; il a siégé trente-huit ans, probablement entre Léon (536) et Gaudentius (594).

14. *Senatus*, appartient au VIe siècle.

15. *Gaudentius*, 594 [12].

III. La basilique de Saint-Félix. — A un demi-mille de Nole, les souvenirs des premiers temps chrétiens revivent dans un amas informe de masures délabrées. C'est le village de Cimitile dont le nom rappelle un *cœmeterium* où les fidèles avaient la dévotion de se faire ensevelir *ad sanctum*, afin d'obtenir le bénéfice du voisinage de la tombe de saint Félix, qui était en réputation de faire des miracles et attirait les foules, le 14 janvier principalement. Cette multitude de dévots ne pouvant se loger dans une toute petite ville, on établit près du cimetière des abris pour les pèlerins. Ce fut ainsi que commença à se former une ville sainte.

*Et mœnibus hic etiam urbs sit*
*Pauper ubi primam tumulus*

Dès la fin du IVe siècle, on comptait au « cimetière » quatre petites basiliques dont une contenait le corps du saint et avait été honorée d'une épigramme poétique du pape Damase (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 193, n. 61).

En l'année 394, un pèlerin signalé par son rang dans le monde qu'il avait quitté depuis peu pour recevoir la prêtrise, vint s'établir au cimetière de Nole. Ce n'était pas un nouveau venu; dès son enfance, ses parents l'avaient amené à Nole où ils possédaient des propriétés assez vastes; en 379, il y était revenu en qualité de fonctionnaire impérial chargé de l'administration de la province. Cette troisième visite s'annonçait comme un séjour de longue durée auprès du tombeau pour lequel Paulin s'était épris d'une dévotion ardente et expansive. Il se logea dans une des cellules à l'usage des voyageurs et, entouré de quelques amis, forma un noyau de communauté monastique. Paulin passa quinze ans dans l'exercice des vertus austères, sans s'éloigner de la chère tombe, sans exercer d'autre fonction que celle de prêtre assidu aux offices liturgiques. En 410 seulement il céda aux instances qu'on lui adressait et consentit à accepter la charge épiscopale. Jusque-là, Paulin avait employé le reste d'une immense fortune à agrandir et à orner les constructions du cimetière, même il s'était enhardi à entreprendre la reconstruction de l'oratoire élevé par le pape Damase. Comme tant et tant d'autres, le grand seigneur avait réveillé en lui le goût des bâtiments vastes et somptueux. Bientôt une chapelle ne suffit plus, on vit s'élever des portiques, des habitations, enfin une basilique neuve en plus des quatre églises déjà existantes. En

[1] *Corp. script. eccl. lat.*, t. XXX, p. 290. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1340. — [3] *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 2135; *Acta sanct.*, junii t. VII, p. 232-233. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1344. — [5] Liberatus, *Breviarium*, c. XVIII, *P. L.*, t. LXVIII. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1345. — [7] Jaffé-Lœwenfeld, *Epist. rom. pontif.*, n. 646, 721, 723, 737, 743. — [8] Mansi, *Sacr. concil. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 283. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1348. — [10] Mansi, *Sacr. concil. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 877-1142. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1362. — [12] Jaffé-Lœwenfeld, *op. cit.*, n. 1328, 1344.

402, les constructions étaient entièrement terminées [1].

Le pieux écrivain s'est lui-même étendu avec complaisance sur la description de tous ces édifices,dans

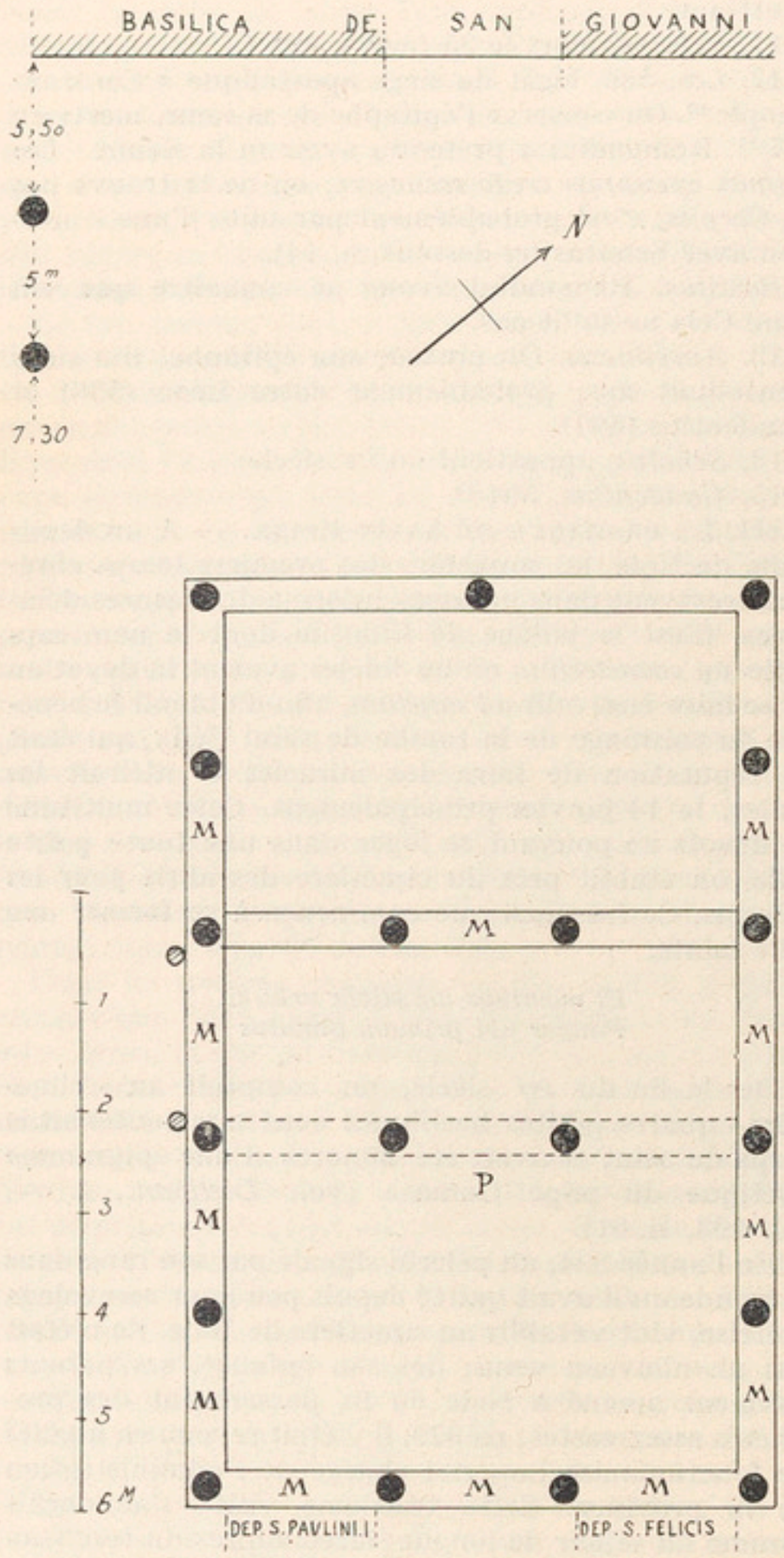


8906. — Plan d'un atrium
élevé par saint Paulin dans le cimetière de Nole.
D'après Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*,
t. I, 1904, p. 34.

une Épître et des Poèmes [2], dont l'ensemble aurait pu former pour nous un véritable « guide » [3] des basiliques de Nole au Ve siècle. Mais l'enchevêtrement des périodes et l'impropriété des descriptions, paraphrasées par l'élève d'Ausone dans les « termes généraux » de la rhétorique, empêchent de dégager de ces pages célèbres une succession d'images distinctes. Nous suivons ici ce qu'en a dit Émile Bertaux [4].

L'édifice qui nous est le plus complètement connu, parmi ceux qui furent élevés au IVe et au Ve siècle sur le cimetière de Nole, est la basilique neuve bâtie de toutes pièces sous la direction de saint Paulin [5]. Elle ne fut pas orientée vers le levant, selon la coutume déjà établie [6]; l'abside regardait le tombeau de saint Félix. L'édifice eut, semble-t-il, comme les basiliques romaines de Saint-Pierre et de Saint-Paul, cinq nefs, couvertes en charpente [7]. Le long des nefs latérales, à l'intérieur de la basilique, fut élevée une série de huit oratoires, analogues à ceux que l'on voit sur le plan de l'ancienne basilique de Saint-Pierre au Vatican, dressé

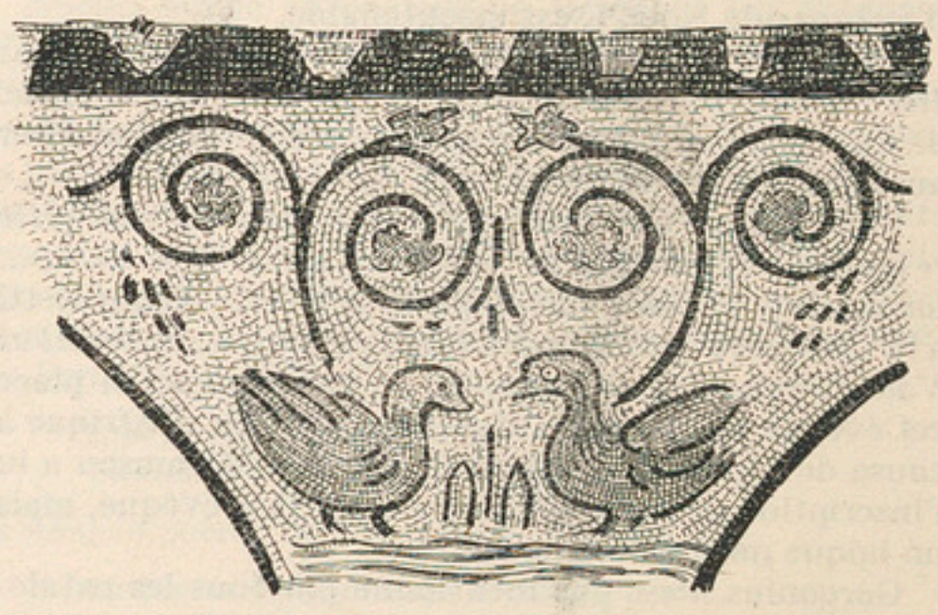

8907. — Fragment de la mosaïque de l'atrium
de saint Paulin à Nole.
D'après Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*,
t. I, p. 41, fig. 4.

par Alfarano. L'abside était triple *(trichora)*. Les absides latérales formaient deux petites salles closes *(secretaria)* dont l'une servait de sacristie et l'autre d'oratoire : c'est une disposition fréquente dans les basiliques du IVe et du Ve siècle, surtout en Afrique et en Orient. Quant à la grande abside, elle offrait une particularité remarquable, qui est très exactement définie par saint Paulin, et dont pourtant on n'a pu se rendre compte qu'à la suite de découvertes récentes [8].

Une paroi pleine dressée au bout de l'église neuve, devant la vieille basilique funéraire, se serait trouvée masquer le monument même vers lequel la nouvelle basilique semblait diriger la procession de ses colonnes. Aussi Paulin fit-il percer l'abside centrale de trois larges baies, à travers lesquelles on pouvait non seulement voir le tombeau de saint Félix, mais encore passer dans la basilique funéraire. Plusieurs basiliques de Rome eurent ainsi, dans leur état primitif, une abside à jour qui mettait la nef en communication directe avec un monument voisin : on peut citer Saints-Côme-

[1] S. Paulin, *Natale*, X, qui est le *Poema*, XXVIII, vs. 266-269, *P. L.*, t. LXI, col. 669. Il existe trois dissertations : F. Wickhoff, *Die Apsismosaik in der basilika des heil. Felix zu Nola. Versuch einer Restauration*, dans *Römische Quartalschrift*, t. III, 1889, p. 158-176; A. W. Bijvanck, *De Gebouwen aan het Graf van St. Felix by Nola in Campanien*, dans *Mededeelingen v. heil. Nederlandsch-historisch Instituut te Rome*, t. IX, 1929, p. 49-70, deux pl.; le même, *Die Grabeskirche in Jerusalem und die Bauten um Grabe des heil. Felix bei Nola in Kampanien*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1929-1930, t. XXX, p. 547-554 *(Festgabe A. Heisenberg)*. — [2] *Epist.*, XXXI, à Sulpice-Sévère, n. 10 sq., *P. L.*, t. LXI, col. 335-339; *Natale*, IX, *Poema*, XXVII, vs. 360-635; *Poema*, XXVIII, *P. L.*, t. LXI, col. 656-670. — [3] A. Nicétas, évêque des Daces, auquel il envoie son *Natale*, IX. Paulin s'adresse en ces termes : *Ergo veni, pater, et socio mihi jungere passu, Dum te circum agens operum per singula duco.* — [4] *L'art dans l'Italie méridionale*, in-4°, Paris, 1904, p. 33-39. — [5] Voir la seconde partie de l'épître adressée à Sulpice-Sévère, *P. L.*, t. LXI, col. 335-338; cf. F. X. Kraus, *Gesch. der christl. Kunst*, t. I, p. 391-394. — [6] *Prospectus vero basilicæ*, non ut usitatior mos est, *orientem spectat, sed ad domini mei beati Felicis basilicam pertinet, memoriam ejus spectans.* — [7] *Totum vero extra concham* [l'abside] *basilicæ spatium alto et lacunato culmine* geminis utrinque *porticibus dilatatur, quibus duplex per singulos arcus columnarum ordo dirigitur.* — [8] Cf. Holtzinger, *Die Basilika des Paulinus zu Nola*, dans *Zeitschrift für Bildende Kunst*, t. XX, 1885, p. 135 sq.

et-Damien au Forum, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Laurent-hors-les-Murs [1]. La même disposition fut reproduite à l'abside de la basilique de Saint-Martin de Tours [2], dans certaines églises africaines [3] et dans des édifices orientaux, comme ceux qu'on voit au Ve siècle figurés en mosaïque sur la coupole de l'église Saint-Georges de Thessalonique [4].

On ne trouve plus dans le hameau de Cimitile aucune trace de la grande basilique fondée par Paulin [5], de ses oratoires et de son abside à jour. Sur l'emplacement de la cité sainte, on voit une énorme église neuve, une aire couverte d'herbe, une chapelle de l'époque angevine (la *basilica di San Giovanni*), avec des fresques giottesques et les toits gris de deux pauvres constructions à demi enterrées. Pour pénétrer dans l'un ou l'autre de ces deux édifices, que le temps et l'accumulation des débris ont transformés en cryptes, on descend des degrés qui atteignent le sol ancien à près de 3 m. au-dessous du pavement de l'église neuve. L'une des constructions anciennes (fig. 8906), où l'on entre par un petit porche du VIIIe siècle, est appelée la *basilica dei Santi Martiri* [6], c'est une suite de trois chambres rectangulaires, en partie revêtues de fresques du XIIIe siècle; la construction voisine porte encore le nom de basilique de Saint-Félix. Elle forme aujourd'hui un inextricable chaos de murs branlants, où est entassé un véritable ossuaire de vieilles sculptures en morceaux. Au milieu même de l'informe église, autour de l'autel érigé sur un pavement composé d'épitaphes du Ve et du VIe siècle, sont rangées les colonnes d'une sorte de portique rectangulaire, épaulé par des murs d'appui de date récente. Sous ce portique, à gauche de l'autel, sont placés les tombeaux des deux saints, qui avaient reçu au baptême les noms des saints patrons de Nola : saint Paulin le Jeune, mort en 442, et saint Félix le Jeune, mort en 484. Derrière l'autel, un sarcophage anonyme en briques est porté sur deux colonnes de marbre noir. Les colonnes du portique sont de marbres différents [7], et, sur les fûts, un chapiteau ionique a été mêlé à une série de chapiteaux corinthiens. Des archivoltes, qui reposent directement sur les chapiteaux, surmontent la colonnade. On distingue sur les intrados et dans les écoinçons de la plupart des arcades, à l'extérieur comme à l'intérieur du quadrilatère, quelques restes de mosaïques à fond d'or (fig. 8906, voir la lettre M), rosaces, volutes, oiseaux affrontés (fig. 8907). Quelques lettres d'or sont encore visibles sur les bandeaux

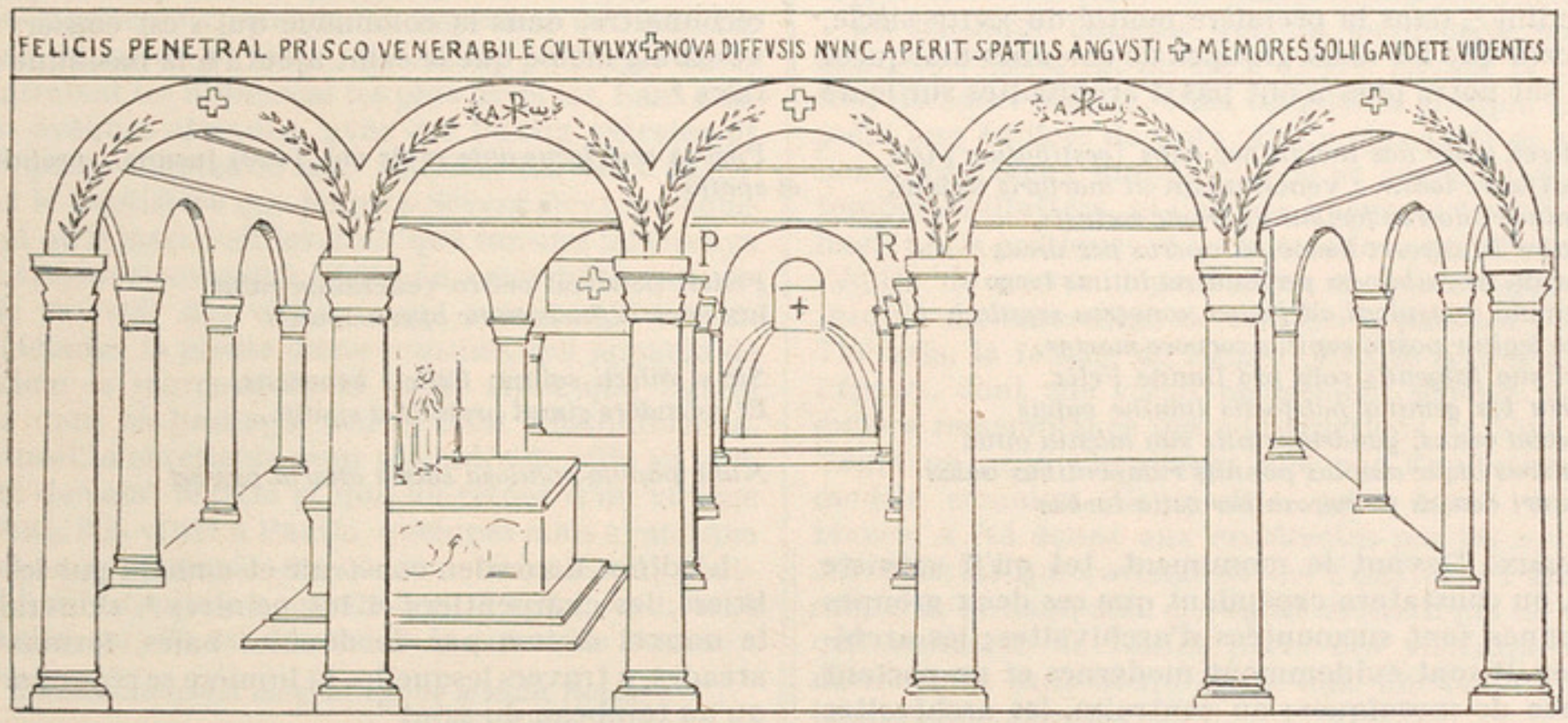


8908. — L'atrium de saint Paulin au XVIIIe siècle d'après Remondini.
D'après Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, p. 35.

bleu sombre, qui couraient au-dessus des arcs : huit vers étaient inscrits sur deux lignes superposées, à l'intérieur du quadrilatère :

*Parvus erat locus ante, sacris angustus agendis,*
*Supplicibusque negans pandere posse manus :*
*Nunc populo spatiosa sacris altaria præbet*
*Officiis medii martyris ingremio.*
*Cuncta Deo renovata placent, novat omnia semper*
*Christus et in cumulum honoris amplificat,*
*Sic et dilecti solium Felicis honorans*
*Et splendore simul protulit et spatio.*

Quatre vers, qui étaient comme un résumé des premiers, se lisaient encore au XVIIIe siècle, à l'extérieur du quadrilatère, au-dessus d'archivoltes ornées de guirlandes, de croix et de monogrammes (fig. 8908) :

*Felicis penetral prisco venerabile cultu*
*Lux nova diffusis nunc aperit spatiis.*
*Angusti memores solii gaudete videntes*
*Præsulis ad laudem quam nitat hoc solium*

L'évêque qui parle ainsi de lui-même et de ses travaux n'est autre que saint Paulin : les huit premiers vers de la double inscription se retrouvent dans les manuscrits de son œuvre [8], et le saint lui-même les a

[1] De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 62 sq. — [2] Cf. C. Chevalier, *Le tombeau de saint Martin de Tours*, Tours, 1880; J. Quicherat, *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. II, *Arch. du Moyen Age*, 1886, p. 48-49, pl. III; R. de Lasteyrie, *La basilique de Saint-Martin de Tours*, Paris, 1892. — [3] Voir la lampe de bronze d'Orléansville (*Dictionn.*, t. VIII, col. 1213-1214, fig. 6742). — [4] Texier et Pullan, *L'architecture byzantine*, pl. XXX-XXXIII. Paulin, en exposant dans l'épître à Sévère, les raisons qui l'ont déterminé à faire ouvrir l'abside de sa basilique du côté du tombeau de saint Félix, n'a fait qu'exprimer l'idée chrétienne qui a déterminé l'usage des absides à jour. Les chapelles de cimetières chrétiens, comme celles qui sont élevées sur la catacombe de Saint-Callixte, communiquent souvent avec un édicule funéraire : ces baies ouvertes entre le tombeau et la chapelle sont des variantes des *fenestellæ confessionis* qu'on laissait béantes dans les autels pleins de reliques, afin que rien ne séparât les fidèles des martyrs. — [5] Paulin ne fait dans ses poèmes aucune allusion au puits que l'on montre dans cette crypte et au fond duquel les pèlerins ont entendu, dit-on, bouillir par intervalles le sang incorruptible des martyrs. — [6] Rohault de Fleury, *La messe*, t. III, p. CCL. — [7] L'une d'elles, posée sur une base de briques, et striée de cannelures en spirales, a pris, sans doute après le Ve siècle, la place d'une colonne antérieure qui menaçait ruine. — [8] S. Paulin, *Poema*, XXIX, *P. L.*, t. LXI, col. 671.

paraphrasés dans deux passages de ses poèmes, où il nomme l'édifice dans lequel se trouve le corps du saint martyr, et où, comme dans l'inscription, il fait allusion à un double travail de restauration et d'agrandissement [1]. Il est donc certain que la colonnade et les mosaïques remontent aux deux premières années du Ve siècle, et que le portique conservé était rattaché à la basilique funéraire fondée par saint Damase et rebâtie par saint Paulin.

Les difficultés commencent dès qu'on essaie de reconstituer la disposition primitive de la colonnade. Les fûts antiques forment aujourd'hui un double quinconce. En se reportant au dessin grossier donné par Remondini [2], dans la première moitié du XVIIIe siècle, on y verra que les deux groupes de colonnes marquées P et R sur notre plan n'ont pas d'archivoltes sur leurs chapiteaux. Devant le monument, tel qu'il subsiste encore, on constatera cependant que ces deux groupes de colonnes sont surmontées d'archivoltes; les archivoltes en P sont évidemment modernes et ne portent pas trace de mosaïques; au contraire, les archivoltes en R ont conservé des traces de mosaïques et ont fait partie de la construction primitive.

Si l'on essaie d'éclairer le dessin du XVIIIe siècle par une description du XVIIe, l'embarras redoublera. Le chanoine Ferraro rapporte que les colonnes formaient « une petite église placée au milieu de la grande », et qui « était *autrefois* toute couverte d'une voûte avec diverses figures et divers feuillages de mosaïque [3] ». Rohault de Fleury a imaginé [4], d'après cette indication, une sorte de double *ciborium*, surmonté d'une double voûte d'arête, décorée d'amours vendangeurs. Une voûte de ce poids portant sur douze colonnes les aurait jetées bas avant la mort de saint Paulin. Il faut ajouter que Ferraro n'a pas vu de ses yeux la voûte dont il parle, et que peut-être il se borne à répéter une tradition confuse. Tant qu'après avoir confronté la ruine elle-même et le dessin de Remondini on conservera des doutes au sujet des archivoltes placées en P et R du plan, il ne sera pas permis de restaurer l'élévation du portique au-dessus du bandeau qui porte encore les vers de Paulin. En mettant de côté les indications confuses qui nous ont été laissées, on ne pourra nier que cette colonnade rectangulaire, sous laquelle étaient rangés des tombeaux, ne ressemble singulièrement à l'*atrium* d'un sanctuaire. Si, d'autre part, on relit les inscriptions et qu'on les compare à un passage du XXVIIe poème de Paulin, on n'aura pas de peine à reconnaître, dans la colonnade qui s'est conservée, le vestibule même que le saint ajouta à la basilique funéraire [5] :

*Interea amor nos incidit hoc opus* [*vestibulum*] *isto*
*Aedificare loco... :* venerandam *ut martyris* aulam,
*Eminus adversa foribus de fronte reclusis,*
*Lætior illustraret honos; et aperta per arcus*
Lucida frons *bifores perfunderet intime largo*
Lumine, *conspicui ad faciem conversa sepulcri,*
*Quo tegitur posito sopitus corpore martyr,*
*Qui sua fulgentis* solii *pro limine Felix*
*Atria bis gemino patefactis lumine valvis*
*Spectat ovans, gaudetque piis sua mœnia vinci*
*Cœtibus atque amplas populis rumpentibus aulas*
*Laxari densas numerosa per ostia turbas*

*Parvus erat locus ante* (voir col. 1430) jusque... *protulit et spatio*

*Felicis* penetral *prisco* venerabile *cultu*
lux *nova diffusis nunc aperit spatiis*

*Sic et dilecti* solium *Felicis honorans,*
*Et splendore simul protulit et spatio...*

*Nunc populo spatiosa sacris altaria præbet*

L'édifice damasien construit et embelli par les marbriers, les charpentiers et les peintres [6], s'ouvrait sur le nouvel *atrium* par de doubles baies, formant des arcades, à travers lesquelles la lumière se répandait jusqu'au tombeau du saint [7].

Pour orienter cet *atrium* par rapport à la grande basilique fondée par Paulin, on n'a aucune donnée. Rohault de Fleury a bien essayé, après Remondini, de dresser un plan des constructions de Paulin, basiliques et portiques, d'après une étude du terrain et des textes. Mais lui-même avoue l'impuissance où il s'est trouvé de conclure, en publiant dans son ouvrage deux plans différents qui représentent deux états successifs d'un système d'hypothèses instables. Pour que l'on pût illustrer par un plan détaillé les descriptions de Paulin, il faudrait d'abord que le terrain, tout autour de la basilique de Saint-Félix, eût été fouillé à 3 m. de profondeur et qu'on eût partout rejoint le sol ancien. Déjà, en dehors de la colonnade que nous avons dé-

[1] *Natale*, IX, vs. 380 sq., *P. L.*, t. XLI, col. 656. — [2] *Della Nolana eccles. storia*, t. I, pl. I, fig. 4. — [3] *Del cemeterio Nolano*, Napoli, 1644, p. 106. Il existe une description de Nola antérieure de plus d'un siècle au livre de Ferraro, et dont l'auteur est Ambrogio di Leo (*De Nola opusculum*, in-fol., Venetiis). Mais, pour la connaissance des édifices du cimetière, on ne peut rien tirer de cet ouvrage, que Rohault de Fleury a eu le tort de citer longuement. En effet, l'attention d'Ambrogio di Leo a été détournée, par une erreur singulière, du village, qui devait alors garder tant de restes remarquables des premiers âges chrétiens. L'érudit s'est imaginé que la cathédrale de la ville même de Nola, bâtie à la fin du XVe siècle, par son oncle, s'élevait sur l'emplacement de la grande basilique de Paulin et qu'elle avait pour crypte la « confession » de saint Félix; voir, à ce sujet, Remondini, *Della Nolana ecclesiastica storia*, t. I, p. 419. — [4] G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, t. III, pl. CCLIV. — [5] *P. L.*, t. LXI, col. 647, vs. 369-381. — [6] *Ibid.*, vs. 384-386. — [7] Une incertitude subsiste, après qu'on a reconnu dans la colonnade encore debout l'*atrium* de la basilique damasienne, reconstruite par saint Paulin. On a remarqué entre deux des colonnes, le sarcophage de briques porté par deux colonnettes de marbre noir, et qui n'est désigné par aucune inscription. A en croire le chanoine Ferraro, qui écrivait au XVIIe siècle, ce sarcophage ne serait autre que le tombeau de saint Félix. Voici les propres paroles du savant campanien : *Dietro della custodia* [le tabernacle de l'autel], *sopra due colonnette di pietra africana, sta il tumulo di S. Felice prete in Pincis, posto dentro il muro, nel quale è dipinta la sua effigie in opera musaica... E dentro del medesimo muro, insieme con quello di S. Felice sta riposto il corpo di S. Faustillo martire. In un capitello che tiene sopra di se il tumulo, sta scritto* SANCTVS FELIX, *e nell' altro* SANCTVS FAVSTILLVS; *e si stanno le loro imagini, ma assai piccole, scolpite nel fogliaggi dei detti capitelli* (*Del cimitero Nolano*, p. 105-106). Mosaïque et chapiteaux ont disparu. Si l'on admet la tradition rapportée par Ferraro, on sera incliné à croire que la moitié de la colonnade, où sont rangés les trois tombeaux, n'est pas une partie de l'*atrium;* ce quinconce de colonnes serait précisément la basilique funéraire du pape Damase, qu'on peut, d'après les descriptions de saint Paulin, se représenter, non pas comme un édifice fermé par des murs, mais comme une sorte de portique ajouré et couvert, entourant le tombeau de saint Félix. On n'a actuellement aucun moyen de savoir si vraiment la modeste chape de briques, élevée sur deux tronçons de colonnes précieuses, est le sarcophage que les pèlerins venaient jadis vénérer en foule. Dès le temps où écrivait le chanoine Ferraro, le tombeau du saint en l'honneur duquel s'étaient élevés les édifices du cimetière était négligé, et la plupart des hagiographes doutaient que les reliques de saint Félix fussent encore conservées près de Nola. Bénévent se vantait de posséder ces reliques sous le maître-autel de sa cathédrale, et la Congrégation des Rites, au XVIIe siècle, proclamait officiellement que ce précieux dépôt avait passé aux mains des bénédictins de San Vito, à Plaisance.

crite, on voit pointer hors du sol deux fûts de colonnes (S,S) beaucoup plus fortes et plus hautes que celles de l'*atrium*, et qui ont pu appartenir à la basilique majeure. Les sondages rencontreraient sans doute les bases de la plupart des anciennes colonnades : il ne resterait qu'à prendre les mesures.

On sait ce que les fouilles entreprises en Algérie et en Tunisie ont appris sur les monuments chrétiens contemporains de saint Paulin; qu'on imagine ce que rendrait à l'histoire le sol où a disparu ce qu'on peut appeler l'œuvre artistique d'un homme sur qui tout le monde chrétien avait les yeux, et qui, lui-même, était mêlé à tout le travail de pensée qui s'accomplissait en Orient comme en Occident. Le cimetière de Nole dut être, au début du v^e^ siècle, un centre privilégié où se rencontraient les influences les plus diverses. Sans parler des évêques africains, avec qui Paulin entretenait des rapports constants, sans rappeler les deux basiliques et le baptistère que Sulpice-Sévère éleva en Aquitaine et où il inscrivait les *tituli* que son ami lui envoya de Nole, nous savons que l'hôte du « cimetière » ne cessait de recevoir des visiteurs qui venaient d'Orient. C'est Mélanie, la pieuse dame romaine, qui apporta de Jérusalem le morceau de la vraie croix que Paulin exposa dans sa basilique neuve. C'est Posthumianus, qui courait la chrétienté pour répandre de ville en ville le culte de saint Martin et qui, au retour d'un voyage en Orient, fait visite à Paulin, quelques mois avant que celui-ci ne commençât ses constructions. Enfin peut-on oublier la capitale nouvelle dont Paulin écrit, tout le premier, qu'elle est désormais la rivale de Rome [1] :

*Constantinopolis magnæ caput æmula Romæ*

Il importerait de savoir si le saint, qui était une des lumières de son temps, a cherché à Rome ou en Orient les inspirations dont il dut s'aider pour fixer le plan de ses édifices. D'après le fragment conservé et les vers de Paulin, on peut seulement se représenter, autour de l'*atrium* orné de mosaïques et de *tituli*, d'autres colonnades et d'autres arcades [2]; en tous sens, une architecture de plein air, où les murs mêmes des édifices sont remplacés souvent par des portiques, où le soleil entre de toutes parts sous les toitures, et où cinq basiliques, largement ouvertes, sont comme autant d'*atria* disposés autour du saint tombeau [3]. Cette ville monastique, où le sarcophage de Félix est comme enchâssé [4], qui tenait d'une *villa* par ses colonnades et ses fontaines vives, et qui, en même temps, prenait, avec sa vaste enceinte et ses constructions à deux étages, un air de château fort [5], rappellera le grand couvent syrien de Kalat Seman (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2380--2392, fig. 801-807) et les colonnades de ses quatre basiliques, convergeant toutes vers la colonne isolée qu'avait habitée le Stylite [6]. Elle pourra faire penser aussi au monastère africain de Tébessa [7] (voir ce nom). Si l'on quitte les ruines de la plus vieille architecture chrétienne d'Orient pour rapprocher simplement du texte de Paulin un texte qui évoque d'autres édifices entièrement disparus, on trouvera de singulières ressemblances entre les descriptions des églises de Nole et celles qu'Eusèbe nous a laissées des constructions élevées à Jérusalem par Constantin, et l'on pourra se demander si les édifices groupés autour du tombeau de saint Félix n'ont pas été une imitation des basiliques et des portiques dont l'ensemble formait le *martyrion* du Christ [8].

La basilique fameuse qui, un demi-siècle après la mort de Paulin, fut élevée à Tours, devant la confession de Saint-Martin, était semblable presque en tout point aux édifices de Nole : il n'y manquait ni le tombeau miraculeux autour duquel se groupent d'autres tombeaux illustres, ni l'abside à jour, ni les *tituli* prolixes, ni les portiques et les habitations qui formaient à l'église de vastes dépendances et qui comprenaient jusqu'à un monastère de femmes [9], pareil à celui où Thérasia, la femme de Paulin, vint se retirer près de l'époux, dont elle vivait pieusement séparée. La singulière ressemblance des constructions de Nole et de Tours ne peut s'expliquer que par l'imitation d'un modèle commun. Ce modèle, selon toute vraisemblance, a été donné aux architectes par les souvenirs des pèlerins qui revenaient de Palestine [10]. La ville sainte de la Campanie et l'église monastique de Tours, qui attiraient de toutes parts des visiteurs et des dévots, ont sans doute offert aux fidèles une image lointaine de Jérusalem [11].

IV. Le décor polychrome [12]. — Paulin fut des premiers qui, dans la chrétienté, concoururent à substituer au décor profane, que les églises du nouveau culte avaient emprunté aux villas, des images édifiantes et des sujets tirés des Livres sacrés. Il explique à Nicétas, évêque des Daces, le plan et le sens de la décoration qu'il a conçue pour ses portiques comme une nouveauté capable d'étonner. En couvrant les parois de scènes animées et dramatiques [13], Paulin voulait distraire ces voyageurs grossiers, qui venaient faire des libations païennes sur la tombe de saint Félix, et dont le pèlerinage s'achevait en bacchanale. Pour chacune des scènes, le saint composa une légende qui en était le commentaire moral [14]; ainsi la distraction se tournait en édification. Les sujets choisis sont ceux qui furent représentés dans les édifices du v^e^ et du vi^e^ siècle, aussi bien en Orient qu'en Occident [15], scènes de l'Ancien Testament, depuis le Pentateuque jusqu'au livre des Rois [16], scènes du Nouveau Testament, histoires de

[1] *Natale*, XVIII, vs. 46, *P. L.*, t. LXI, col. 672; cf. p. 531, vs. 338. — [2] Une autre colonnade qui, comme le portique encore existant, était surmontée d'archivoltes décorées de mosaïque, fut abattue à la fin du XVIII^e^ siècle pour faire place à la grande église neuve. Ambrosini, *Memorie storico-critiche del cimiterio di Nola*, t. II, Napoli, 1792, p. 423. — [3] S. Paulin, *Natale*, VI, *P. L.*, t. LXI, col. 494, vs. 179 : *Basilicas per quinque sacri spatiosa sepulcri atria diffundens...* — [4] *Quasi gemma intersita tectis.* — [5] *P. L.*, t. LXI, col. 664, vs. 58 : *Castelli speciem meditatur imagine muri.* — [6] M. de Vogüé, *Syrie centrale*, t. I, pl. CXXIX, CXLV. — [7] A. Ballu, *Le monastère byzantin de Tébessa*, in-fol., Paris, 1897. — [8] Cf. Mommert, *Die heil. Grabeskirche*, 1899; J. Strzygowsky, *Orient oder Rom*, 1900, p. 136 sq.; W. Bijvanck, *Die Grabeskirche in Jerusalem und die Bauten um Grabe des Felix bei Nola in Kampanien*, dans *Byzant. Zeitschrift*, 1929-1930, t. XXX, p. 547-554 : *Festgabe A. Heisenberg.* — [9] J. Quicherat, *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. II, *Archéol. du Moyen Age*, p. 66. — [10] Le sanctuaire primitif de Saint-Martin de Tours a pu être considéré comme une imitation de l'*Anastasis* de Jérusalem; Dehio et Bezold, *Die kirchliche Baukunst des Abendlandes*, t. I, p. 268. — [11] Ém. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, *De la fin de l'empire romain à la conquête de Charles d'Anjou*, in-4°, Paris, 1904, p. 31-39. — [12] Ém. Bertaux, *op. cit.*, t. I, p. 43-46. — [13] *Forte requiratur quanam ratione gerendi* ‖ *Sederit hæc nobis sententia, pingere sanctas* ‖ *Raro more domos animantibus adsimulatis*, *P. L.*, t. LXI, col. 660, vs. 542-544. Plusieurs commentateurs ont cru qu'il s'agissait ici de représentations d'*animaux*, par exemple Martigny et E. Müntz; mais il n'y avait aucune nouveauté, au début du v^e^ siècle, à représenter dans les églises des scènes de chasse ou de pêche, comme le montre la lettre de saint Nil à Olympiodore. De plus, les trois vers cités et le développement qui leur fait suite sont insérés dans une longue description, où l'auteur parle exclusivement des sujets bibliques. Enfin, la seule présence des *tituli* sous les peintures où figurent ces *animantia*, suffit à indiquer le caractère religieux des scènes. — [14] *Ut littera monstret quod manus explicuit*, *P. L.*, t. LXI, col. 661, vs. 565. Les *tituli* relatifs à la Genèse sont rapportés ou paraphrasés par Paulin dans son épître à Nicétas, *P. L.*, t. LXI, col. 662, vs. 607. — [15] A. Bayet, *Recherches sur l'hist. de la peinture et de la sculpture en Orient*, p. 60 sq. — [16] *P. L.*, t. LXI, col. 660, vs. 516-536.

martyrs. Au lieu d'être rapprochés dans un même édifice et opposés par une concordance suivie [1], les deux Testaments étaient représentés chacun dans une basilique différente [2]. Quant à la disposition des sujets sur les portiques, il est impossible de s'en faire une idée, tant que des fouilles ne nous auront pas rendu le plan des colonnades.

Paulin ne spécifie pas si les scènes des deux Testaments étaient des peintures murales ou des mosaïques. On ne sait pas même si les étoiles qui constellaient la coupole du baptistère étroit, bâti près de la grande basilique, étaient peintes ou incrustées en émaux d'or. Les seules mosaïques qui se trouvent nettement définies dans les écrits du saint sont celles qui ornaient

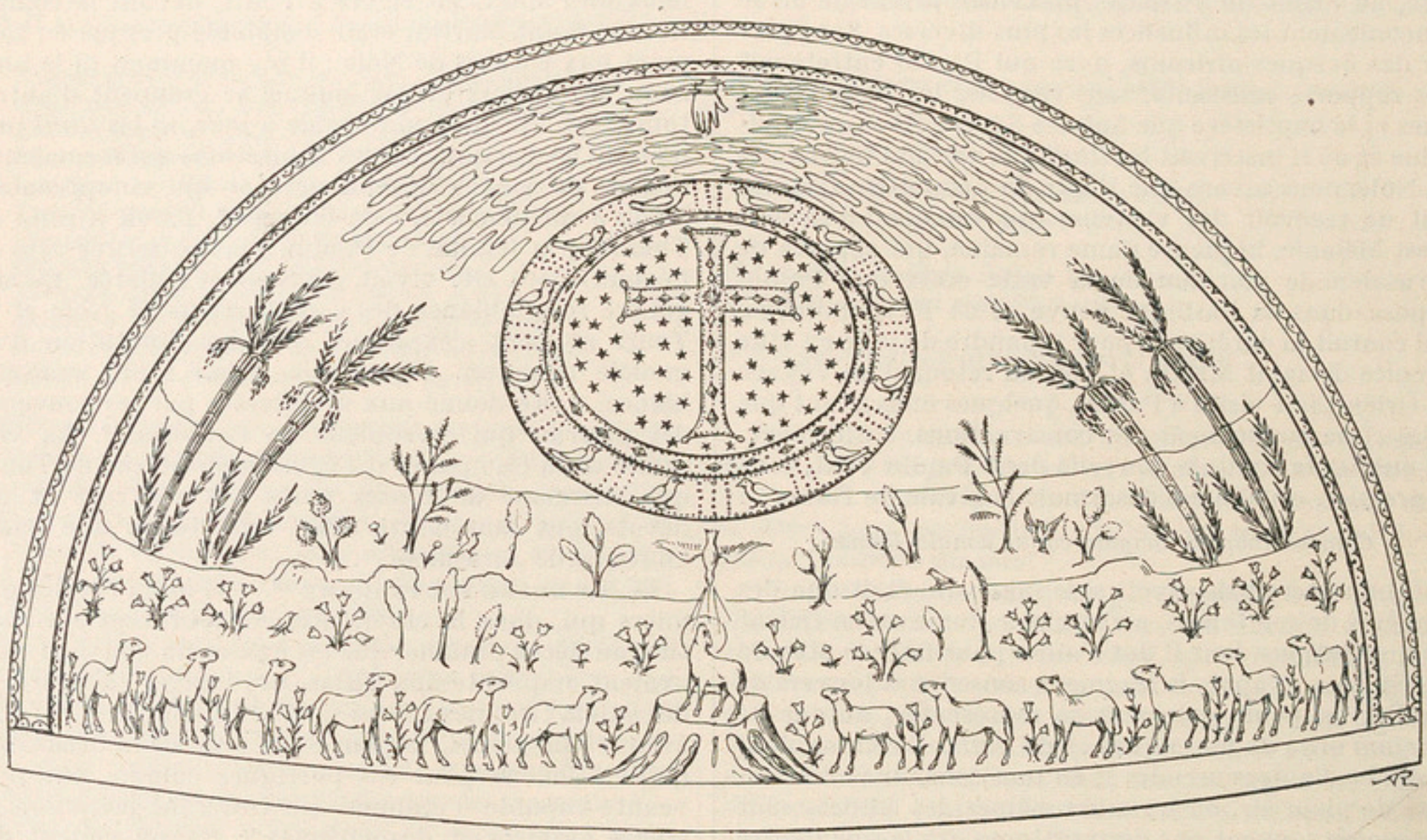

8909. — Abside reconstituée.
D'après *Römische Quartalschrift*, t. III, 1889, p. 169.

l'abside de la grande basilique, au-dessus de la triple baie ouverte dans la direction du tombeau de saint Félix.

La conque était entourée d'une double inscription en mosaïque. Cinq distiques, alignés sur le bandeau *(balteus)* qui courait au-dessus des trois baies ouvertes dans le mur cintré, célébraient les reliques insignes qui rendaient vénérable l'autel élevé dans le sanctuaire. Une seconde inscription, qui comprenait quatorze vers, était, à ce qu'il semble, disposée en demi-cercle, au-dessus de la mosaïque absidale. Elle indique le sens religieux de cette mosaïque qui était consacrée à la gloire de la sainte Trinité, et elle en décrit les motifs avec un détail si minutieux qu'on a pu restituer de la manière la plus vraisemblable la décoration disparue [3] (fig. 8909).

La décoration se divise horizontalement en deux zones, dont l'une a pour fond le ciel et l'autre un terrain semé de fleurs [4]. En haut apparaît, au milieu des nuées, la main divine, symbole de Dieu le Père; au-dessous, le Saint-Esprit est représenté par une colombe aux ailes étendues; plus bas encore, une grande croix rayonne dans un large cercle d'or sur lequel douze colombes, symboles des apôtres, forment comme une couronne autour du symbole du Rédempteur. Au milieu du paysage paradisiaque, le Christ reparaît une seconde fois sous la forme d'un agneau nimbé. Il est debout sur un rocher d'où s'écoulent quatre fleuves, qui représentent les évangélistes.

La description de Paulin n'indique point d'autres figures et, des deux côtés de l'agneau divin, elle laisse vide le paysage paradisiaque. Peut-être, malgré le silence du texte, faut-il imaginer entre les palmiers et parmi les fleurs, douze agneaux, qui seraient les apôtres. De même que le Christ est figuré par le double symbole de l'agneau et de la croix, ses disciples seraient figurés par des colombes et des agneaux.

L'addition des douze agneaux dans la mosaïque de Nole peut être légitimée non seulement par l'exemple des mosaïques conservées à Rome et à Ravenne, mais encore par l'analogie de la mosaïque absidale de la petite basilique de Fondi, exécutée, elle aussi, aux frais de saint Paulin et décrite dans le *titulus* de douze vers qui la surmontait. Cette mosaïque avait un autre sens religieux que celle de Nole, puisque, au lieu de la Trinité, elle représentait allégoriquement le jugement dernier. Mais les lignes générales et les principaux motifs des deux compositions étaient identiques : nous

[1] La formule la plus remarquable de cette concordance des deux Testaments qu'on pouvait observer à Rome, dans les mosaïques de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, est donnée dans les tristiques descriptifs attribués à Elpidius Rusticus, médecin de Théodoric. — [2] Cf. E. Steinmann, *Die Tituli und die kirchl. Wandmalerei vom V. bis zum X. Jahrhundert*, Leipzig, 1892, p. 3-4. — [3] F. Wickhoff, *Die Apsis Mosaik des Paulinus in Nola*, dans *Römische Quartalschrift*, t. III, 1889, p. 169, restauration au trait reproduite par G. Zimmermann, *Giotto*, t. I, p. 6, fig. 3; J. Mantuani, *Paulinische Studien*, dans *Strena Buliciana*, in-4°, Zagreb, 1924, p. 345-366. — [4] *Regnum et triumphum purpura et palma indicant*. Garrucci, dans sa traduction, imaginait un agneau divin paré d'une bandelette de pourpre et portant sur l'épaule la palme du martyre, ce qui est une figure des catacombes, mais étrangère aux mosaïques. Wickhoff a fait de ces palmes des palmiers plantés en terre; quant au mot *purpura*, il s'est souvenu à propos d'un vers de Stace où ce mot désigne les fleurs du printemps (*Sylves*, III, III, vs. 130).

retrouvons dans la seconde, et la croix dans sa couronne brillante et l'agneau nimbé debout sur un rocher. Ici les vers décrivent expressément la double procession des agneaux et des boucs qui se rangent à droite et à gauche de l'agneau divin et n'omettent pas d'indiquer le décor de la scène : un paysage paradisiaque avec des fleurs et des arbres.

Les descriptions que Paulin a données des deux mosaïques d'absides exécutées par ses soins s'appliquent fort exactement, ainsi que F. Wickhoff l'a fait remarquer, à la grande mosaïque du VI^e^ siècle qui décore l'abside de Saint-Apollinaire *in Classe*, à Ravenne. Dans trois monuments, dont un seul est parvenu jusqu'à nous, on peut suivre une même composition symbolique, qui, tout en gardant son ordonnance primitive, change totalement de signification par l'addition de quelques détails. La présence de la colombe du Saint-Esprit entre la main divine qui apparaît dans les nues et la croix brillante sur le ciel, donne tout d'abord une représentation de la *Trinité*. La transformation de six agneaux en autant de boucs suffit pour évoquer une idée toute différente de la première, celle du *jugement dernier*. Enfin, à Ravenne, la composition dont la basilique de Nole offrait un premier exemple devient une transfiguration; pour donner cette signification nouvelle à une composition déjà vieille de plus d'un siècle, l'artiste s'est borné à ajouter, au pied de la croix rayonnante dans son cercle d'or, trois agneaux, qui sont les trois apôtres, spectateurs du miracle; dans le ciel, il a fait apparaître, sortant à mi-corps des nuées, les figures de Moïse et d'Élie; enfin, pour satisfaire à la dévotion locale, il a placé dans le paradis, au milieu des agneaux et des fleurs, saint Apollinaire, évêque de Ravenne. C'est la « contamination » d'un décor purement *symbolique*, et où ne se mêlait, tout d'abord, aucune figure humaine, avec des images empruntées au cycle *historique*.

V. Le pays de saint Paulin. — Ce pays, c'était la Gaule et c'est d'elle que Paulin tenait le meilleur de ses qualités parce que, ainsi qu'on l'a dit, elles ne lui appartiennent pas à lui seul; elles étaient celles des gens parmi lesquels il vivait et qu'il eût, peut-être, aussi bien fait de ne pas quitter. Ces qualités y ont été de tout temps communes et elles nous aident à comprendre comment notre France reproduit les moindres traits de la vieille Gaule.

Rien qu'à traverser la Cisalpine et la Narbonnaise, le vieux Caton avait dépeint la population en deux mots : « Ils excellent, avait-il dit, à bien se battre et à parler avec esprit »; ce qui prouve qu'il existait des Français avant que le mot France ne fût connu et que notre tempérament tient au sol par des racines si profondes que les conquêtes et les invasions ont glissé sur lui sans le modifier. Heureusement!

La Gaule connut cependant de redoutables vicissitudes; elle subit la plus grave et la plus humiliante de toutes les épreuves : elle devint romaine. Même, elle se précipita dans cette civilisation des vainqueurs avec une sorte de frénésie comme si elle avait voulu en épuiser le poison. Loin de périr, elle survécut, fit un choix qu'elle adapta à son fonds d'idées et d'habitudes acquises au temps où elle était indépendante. De cette aventure il résulta que la langue gauloise périt, faisant place à l'idiome des vainqueurs, mais nos Gaulois devenus gallo-romains se saisirent si vigoureusement de la langue étrangère qu'ils en firent une langue nationale en l'adaptant à leurs idées, en lui donnant leur tour d'esprit. Il y eut une littérature gallo-romaine de peu d'éclat, mais solide et correcte; elle cultiva le bien dire dans les écoles qui s'y multiplièrent et devinrent célèbres à Autun; peu après Reims, Bordeaux, Toulouse, Trèves eurent des universités qui attiraient la jeunesse. Des talents robustes s'y formaient, ennemis de l'emphase, épris de cette qualité suprême qu'on nomme le « goût », la délicatesse, l'agrément, la verve. C'est déjà l'éloquence française.

Vers le milieu du III^e^ siècle, le christianisme avait pénétré en Gaule et la paix de l'Église favorisa son développement. Alors naquit une littérature ecclésiastique marquée des qualités et des défauts de la race; elle fut beaucoup moins théologique qu'historique et, par un écrit fameux, donna l'impulsion à cette branche littéraire qui porte le nom d'hagiographie. Cet écrit fut la Vie de saint Martin par Sulpice Sévère. L'influence de cet ouvrage fut immense. Saint Martin avait été le type du saint « à la française »; il rencontra un biographe digne de le comprendre et de le raconter. Sulpice-Sévère était ce qu'on a appelé depuis une « vocation tardive ». Avocat, marié, veuf, lui qui avait eu des ambitions ou du moins des velléités dans la direction de la politique, renonça à tout, se retira dans un domaine rural avec des amis et des disciples et y vécut à la façon d'un moine. Comme tant d'autres parmi ses confrères, il avait longtemps cultivé son esprit et, du jour de sa conversion, il pensa faire œuvre pie en s'adonnant à la prière et aux bonnes œuvres. Entre temps, il reprenait la plume et se remettait à écrire, bien décidé, disait-il, à ne pas rougir des solécismes qui pourraient lui échapper. En réalité, il eut rarement à en rougir car, pour avancé qu'il fût dans les voies de la perfection et la pratique de l'humilité, Sulpice s'observait si bien qu'il faisait très peu de solécismes. « Son style au contraire est soigné, correct, agréable, plein de ces coquetteries d'expressions qu'on ne rencontre que lorsqu'on les cherche. » Sulpice s'était imposé le devoir de célébrer saint Martin et d'exalter la vie monastique de toutes façons, avec l'intention avouée de placer saint Martin au-dessus des plus vertueux anachorètes. Il y réussit et la popularité de bon aloi de saint Martin n'est pas pour peu de chose dans le concept que les Français se firent et se font encore de la sainteté.

D'abord saint Martin a l'aspect démocratique, il a été soldat au temps de sa jeunesse et il s'en souvient; accueillant aux humbles, il n'est pas disposé à laisser oublier qu'il est évêque et, à l'occasion, il en fait souvenir. Il n'était pas crédule, il se méfiait des saints douteux et ne consentait à y croire que sur de bonnes preuves. Au besoin, il eût fait la dépense d'un miracle pour mettre en garde son auditoire contre la crédulité; comme lorsqu'il ressuscitait un saint douteux pour lui faire avouer qu'il avait été brigand, condamné pour ses crimes et s'en retournait en enfer, qui semblait fait pour les gens de son espèce.

Saint Martin était devenu un de nos meilleurs thaumaturges et ses miracles se distinguaient de tant d'autres par leur caractère utile. Il combattait les épidémies, secourait des gens en péril de mort ou de ruine, donnait la chasse aux démons. Sa principale affaire était de soulager, de secourir autour de lui et Dieu sait si les occasions s'offraient nombreuses. Il était humain et ne consentait pas à ce qu'on mît à mort pour crime d'hérésie. Cette haine du sang versé, de la persécution religieuse, de l'inquisition sous toutes ses formes et dans tous ses excès, cette charité, cette pitié inépuisable, c'est bien l'idéal du saint français.

Sulpice-Sévère, qui s'efforçait de faire admirer ces grandes vertus, les exposait en un style clair et agréable, relevé parfois d'expressions piquantes. Sa naïveté aime à prendre un air de bonhomie qui lui permet de glisser impunément une malice. Il ne dénonce pas, il s'égare plutôt, il garde de sa profession première l'art discret de dire son opinion sans que celui qu'il désigne puisse se fâcher, d'où le succès de ses livres, non seulement en Gaule, mais encore à Rome, à Alexandrie, à Carthage et c'est par cet art que Sulpice est un représentant et un précurseur des lettres françaises.

Or nous savons qu'il avait un modèle, saint Martin, et un ami, saint Paulin. C'est de celui-ci que maintenant nous pouvons parler après l'avoir remis à sa place véritable, en France, parmi ses compatriotes : des Français.

VI. Saint Paulin avant Nole. — Le souvenir de saint Paulin est cependant inséparable de celui de la bourgade de Nole où il vécut une partie de sa vie, dont il fut évêque et où il fonda un monastère et une basilique. Nous venons de parler de celle-ci, il nous reste à rassembler ce que nous pouvons savoir sur la personne et les écrits de Pontius Meropius Anicius Paulinus.

Il était né à Bordeaux de parents chrétiens, probablement en 353. Sa famille comptait des illustrations autant qu'on en pouvait souhaiter et possédait des biens immenses en Gaule, en Espagne, en Campanie, et, dans cette dernière province, les villes de Fondi et de Nole. Le père de Paulin remplissait en Gaule l'importante fonction de préfet du prétoire; il fit donner à l'enfant des maîtres choisis dont le plus renommé fut son compatriote, Ausone. Celui-ci a été fort loué par ses contemporains et il est encore aujourd'hui susceptible d'être défendu [1] au point de vue du talent et du caractère. Ausone n'avait pas seulement formé un disciple à son image en la personne de Paulin, il lui voua une affection véritable qui se manifesta lorsque l'occasion s'en présenta. Pendant trente années, Ausone avait formé des élèves et se trouvait heureux et satisfait d'être parvenu au rang de décurion et, même, de duumvir dans sa ville natale de Bordeaux, lorsque, presque sexagénaire et songeant à la retraite, il fut mandé à Trèves pour y faire l'éducation de Gratien, héritier du trône impérial. Celui-ci, devenu empereur en 375, combla de faveurs et de dignités son maître qu'il nomma consul en 379, et Ausone se plut à protéger la carrière politique de son élève Paulin, à qui sa naissance et ses richesses tenaient déjà lieu de recommandation, puisque lui-même paraît avoir revêtu le consulat avant 379, malgré son extrême jeunesse [2] (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot Ebromagus).

Ausone était chrétien, on n'en saurait douter, mais sa foi et sa prière ne devaient rien avoir de communicatif et ce n'est pas auprès de son maître que Paulin aura puisé les sentiments de piété qui orientèrent sa vie vers un renoncement ascétique à tout ce que d'autres eussent estimé et recherché par-dessus tout le reste. Ses études universitaires terminées, Paulin s'était rendu à Rome où il siégea au Sénat et s'y fit remarquer. On ne sait pas à quelle date précise se place la mort de son père et il devait être l'aîné des fils car il semble avoir eu deux frères [3], mais à l'âge de 24 ans on trouve Paulin consul suffect [4], probablement en 378, et il dut, en cette qualité, jouir de tous les honneurs réservés à cette charge devenue alors une charge exclusivement d'apparat.

Au sortir de son consulat, Paulin reçut le gouvernement de la Campanie, province sénatoriale, et il fit à Nole et à Fondi sa résidence la plus habituelle; il se trouvait dans ses propres domaines et subissait déjà, sans doute, l'attrait de la tombe de saint Félix auquel il avait été consacré dès son enfance par ses parents. Toutefois, ce fut en 379, pour la première fois, qu'il assista à la fête du 14 janvier. Jeune, impressionnable, il vit des pèlerins multiplier les démonstrations, proclamer des guérisons sur la qualité desquelles il était disposé à accueillir tout ce qu'on lui disait sans un trop rigoureux examen. Il fut conquis, nous dit-il lui-même : « Jeune Gaulois venu des rives d'Occident, à peine eus-je d'un pied tremblant touché le seuil de ton sanctuaire, quand je vis les merveilles qui s'opéraient devant les portes de l'église qui enferme ton corps mortel, mais d'où émane au loin ta vertu, de toutes les forces de mon âme j'adhérai à la foi divine, et c'est à ta lumière que mon cœur s'ouvrit à l'amour du Christ [5]. » Avant de quitter la Campanie, Paulin qui probablement s'épilait, se décida à laisser pousser sa barbe qu'il fit raser pour la première fois afin de l'offrir à saint Félix.

Les années qui suivirent sont marquées d'événements dont la chronologie est incertaine. Paulin se maria en Espagne, c'est encore lui qui nous l'apprend : « Étranger, je franchis les Pyrénées et gagnai le proche pays des Ibères : là, tu permis — c'est à saint Félix qu'il s'adresse — que je prisse une épouse selon les lois humaines; ainsi tu gagnais à la fois deux vies, tu te servais du joug de la chair pour mettre en commun le salut de deux âmes, et par les mérites de l'une, tu compensais les hésitations de l'autre [6]. » La femme épousée s'appelait Thérasia; d'après ce qu'on vient de lire, il semble qu'elle était chrétienne alors que Paulin n'était pas encore baptisé.

Alors se placent des années de bonheur conjugal tranquille qui n'ont pas d'histoire. Paulin se laisse vivre, partage son temps entre son foyer, ses amis, la société et peut-être l'exercice de quelques charges publiques. Le vieil Ausone s'étonne et s'irrite un peu d'un silence trop profond et qui lui paraît calculé [7]. « J'avais pensé, écrit-il à Paulin, que les plaintes de ma dernière lettre auraient su te fléchir, et qu'un tendre reproche t'arracherait une parole. Mais non! on dirait qu'un serment sacré te lie et que tu veuilles observer dévotement un profond silence, inébranlablement fidèle à l'obligation de te taire. N'es-tu pas libre? ou rougis-tu de ce qu'un ami vit encore qui conserve sur toi les droits d'un père et qui t'oblige aux devoirs d'un fils?... » Et le vieux maître s'embarque dans des badinages qui l'amènent enfin à laisser échapper son inquiétude secrète : « Si tu trembles qu'on ne te fasse un crime de notre amitié, Paulin, que ta Tanaquil l'ignore [8]. »

Dans une nouvelle lettre, la « quatrième » qui harcèle la froideur du disciple, Ausone désigne encore l'influence de Thérasia : « Tu as donc changé de sentiments, Paulin bien-aimé? Voilà ce qu'ont produit ces forêts de la Vasconie, ces neigeuses retraites des Pyrénées et l'oubli de notre ciel. A toi donc mes justes imprécations, terre d'Ibérie [9]! »

Le vieux maître avait bien raison de s'alarmer. Une opulente oisiveté, embellie par le commerce de l'amitié et la culture des lettres ne suffisait plus à remplir l'âme de Paulin, n'offrait plus à sa vie une base suffisante. Les événements dont il était le témoin attristé l'amenaient à des réflexions d'un caractère de plus en plus grave. D'abord l'assassinat de l'empereur Gratien (25 juin 383) et l'usurpation de Maxime, ensuite une ophtalmie qui fut guérie par l'attouchement de saint Martin de Tours [10], enfin l'influence de saint Ambroise de Milan qu'il proclama « son père spirituel, car c'était lui qui l'avait instruit des mystères de la foi, des obligations du sacerdoce [11] ». Toutefois, il n'en était pas là

[1] P. de Labriolle, *Un épisode de la fin du paganisme. La correspondance d'Ausone et de Paulin de Nole, avec une étude critique, des notes et un appendice sur la question du christianisme d'Ausone*, in-16, Paris, 1910. — [2] Ausone, *Epist.*, XX, vs. 3 sq. — [3] S. Paulin, *Epist.*, XI, *Ad Severum*, 3; *Epist.*, XXIII, *Ad Sever.*, 2; A. Baudrillart, *Saint Paulin, évêque de Nole, 353-431*, in-12, Paris, 1905, p. 16, note 1. — [4] C'est-à-dire consul désigné. — [5] *Poema*, XXI; *Natale*, XIII, *In honor. S. Felicis*, vs. 367 sq. — [6] *Poema*, XXI; *Natale*, XIII, *In honor. S. Felicis*, vs. 394-395. — [7] *Epist.*, XXVIII, *Ad Paulinum*, édit. Peiper, p. 282; trad. P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 21. — [8] Tanaquil passait pour le modèle des femmes vertueuses. — [9] *Epist.*, XXIX, *Ad Paulin.*, édit. Peiper, p. 284; trad. P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 26. — [10] Sulpice-Sévère, *De vita sancti Martini*, c. XXI. — [11] S. Paulin, *Epist.*, IV, *Ad Alypium*.

encore. Après un séjour à Vienne, en Dauphiné, et à Milan, Paulin revint à Bordeaux où l'insistance du prêtre Amandus et de l'évêque Delphin l'amenèrent à recevoir le baptême (vers 389).

Les biographes de Paulin se sont évertués à rattacher sa conversion aux événements politiques qui troublaient l'empire, c'est peut-être dramatiser à l'excès. On dit avec beaucoup de justesse que « d'ordinaire ce sont les pécheurs endurcis et les incrédules forcenés qui, après s'être éloignés avec éclat des croyances de leur jeunesse, ont besoin de coups de foudre pour y revenir. Paulin ne fut jamais ni un incrédule, ni un grand pécheur. Il avait vécu quelque temps dans le monde des écoles, qui était en somme un monde honnête et vertueux. » Peut-être y était-il devenu tiède, mais à coup sûr il ne s'y était pas perverti. Lorsqu'il se trouvait le plus en veine de sévérité à l'égard de lui-même, il se contentait de dire : « Jusqu'ici j'ai admiré la sagesse du monde, et, tandis que je me livrais aux travaux inutiles des lettres et aux recherches coupables de la philosophie, j'étais un ignorant et un muet pour Dieu. » Mais tout cela ne paraît pas l'avoir bouleversé, il en parle avec calme et on peut mettre cette modération au compte de son bon sens.

Le baptême fut pour Paulin l'occasion d'un poème qui est un des meilleurs de son œuvre [1], mais la joie surnaturelle s'accompagna à peu de temps de là d'une peine fort vive. Un des frères de Paulin périt de mort violente, ayant pris plus de soin de régler ses affaires temporelles que de songer au salut de son âme. Lui-même se trouva menacé, on ne sait au juste de quel péril, dans ses biens, dans sa vie et n'échappa que grâce à la protection de saint Félix : « Tu arraches ma tête au glaive, lui dit-il, et mes richesses au fisc, tu me réserves avec elles pour le Christ, mon Seigneur. Dans quelle intention, en effet, le Christ sauva ma vie et mes biens, Félix me secourut, ce qui suivit l'a fait connaître. Toute ma vie fut changée. Pour la foi, je quittai le monde, ma patrie, ma maison, je me fixai dans une terre lointaine; au prix de toutes mes richesses j'achetai le droit de porter ma croix; de tous mes biens terrestres, je payai l'espoir du ciel, car l'espérance et la foi valent mieux que les richesses de la chair [2]. »

De quelle nature fut l'épreuve encourue, nous pouvons l'entrevoir dans ces vers de la seconde prière du matin : « Puissé-je n'être jamais ni accusé justement, ni souillé par le doute : la distance est petite du suspect au coupable [3]. » Plus tard, dans une lettre à Sulpice-Sévère, on retrouvera les mêmes allusions : « Fatigues, inquiétudes de toutes sortes, dégoût des vaines agitations, doute au sujet du salut de mon âme. Tout cela m'a décidé à me consacrer entièrement à Dieu. Enfin, pour échapper à la calomnie, aux fatigues des voyages, au fardeau des charges publiques, au fracas du barreau, je me retirai à la campagne et m'y livrai au service de la religion [4].

Ce fut en 390 que Paulin et Thérasia se retirèrent dans leurs domaines d'Espagne. Ce ne fut pas tout de suite l'existence ascétique, mais déjà un détachement des choses de ce monde propre à frapper les imaginations. Grégoire de Tours s'est fait l'écho de ce qui se racontait en Gaule à ce propos : « Paulin, raconte-t-il, s'en alla donc avec son épouse, n'emportant rien que sa propre personne. Après beaucoup de temps, comme ses compatriotes le cherchaient en vain, il arriva qu'un négociant de son pays vint dans la ville où le bienheureux s'occupait de servir Dieu. Dès qu'il l'eut aperçu, il se jeta à ses pieds et les baisa en s'écriant : « Le voilà « donc, ce Paulin célèbre dans tout l'univers, que ses « concitoyens recherchaient partout sans pouvoir le « trouver! » Et il rapporta toute son histoire aux auditeurs stupéfaits. »

Cette retraite n'avait pas été si profonde cependant que les lettres d'Ausone n'y eussent pénétré, mais Paulin partageait son temps entre la prière, l'étude et la composition de quelques poèmes d'inspiration chrétienne. Il écrivit alors une traduction ou une paraphrase des ps. I, II et CXXXVII, un poème en l'honneur de saint Jean-Baptiste, la deuxième *Prière du matin*, probablement le *Carmen ultimum* et les *Épîtres* à Ausone.

Ces deux réponses sont écrites en vers et Paulin a pris plaisir à diversifier la forme du mètre, afin de montrer sans doute que les leçons d'autrefois ne sont pas oubliées (vs. 1-18 : distiques élégiaques; vs. 19-102 : distiques iambiques; vs. 103-331 : hexamètres).

« Quatre fois l'été a reparu pour les rudes moissonneurs; autant de fois les blanches gelées d'hiver ont tout glacé, et de ta bouche aucune parole ne m'est parvenue! Je n'ai pas vu un seul écrit tracé de ta main, jusqu'au jour où un papier béni, réconfort salutaire, m'apporta en surabondance ces dons si longtemps refusés. C'était trois lettres à la fois, dont le contenu se diversifiait brillamment; et assujettie aux lois du rythme, cette triple page constituait un poème. Ta tendresse inquiète y mêlait la plainte au reproche et un peu d'amertume à beaucoup de douceur, mais la bonté du père m'a plus touché que l'âpreté du censeur, et, pour mon cœur, les caresses compensent les duretés...

« Pourquoi m'ordonner, ô mon père, de restituer mes soins aux muses que j'ai répudiées? Ils repoussent les muses, ils sont fermés à Apollon, les cœurs voués au Christ. Soutenu autrefois, non par un talent égal, mais par une égale ardeur, je fus en plein accord avec toi pour évoquer Phébus, ce dieu sourd, de son antre Delphique, pour appeler les muses des divinités, pour demander aux forêts ou aux montagnes le don de l'élocution qui est un don de Dieu. Maintenant une autre puissance, un Dieu plus grand subjugue mon âme. Il exige d'autres préoccupations, et veut que notre vie soit consacrée toute au Père...

« Le Christ est la lumière de la vérité, le chemin de la vie, la force, l'esprit, la main, la vertu du Père, le soleil d'équité...

« Tu m'accuses de manquer depuis trois années entières à ma patrie, d'avoir choisi pour mes courses vagabondes un autre univers, d'avoir oublié cette communauté de vie qui me liait à vous autrefois et ta tendresse émue profère des plaintes dignes de respect. Je comprends ces vénérables émotions... Ne t'en prends ni à mon épouse, ni à l'égarement de mon esprit. Je n'ai pas l'humeur inquiète de Bellérophon. Ma femme n'est point une Tanaquil, c'est une Lucrèce... »

Pour l'heure c'était une jeune mère qui, après des années de stérilité, avait donné le jour à un fils qui reçut au baptême le nom de Celse et mourut au bout de huit jours; il fut enterré au lieu de sa naissance, à Complutum (Alcala de Henarès) près du tombeau des saints martyrs Juste et Pastor.

Cette dernière épreuve dut exercer une influence profonde sur Paulin et l'acheminer vers le détachement complet du monde. Mais à quoi désormais employer sa vie? Paulin avait entendu parler de la renommée universelle du prêtre Jérôme; il lui écrivit à Bethléem, l'interrogeant sur la conduite à suivre. Que faire? Rompre avec le monde? S'appliquer à l'étude? En pareille circonstance, la réponse du solitaire n'était pas douteuse. Il fallait couper le câble qui retenait la

[1] Maï, *Collectio classicorum auctorum*, t. v, Romæ, 1833, p. 369; Paulin, *Opera*, édit. Hartel, append., chant III, p. 350. — [2] *Poema*, XXI. — [3] *Poema*, V. — [4] *Epist.*, V, *Ad Severum*, 4.

barque au rivage et se mettre résolument à l'étude des Écritures, étude ardue, mais consolante et féconde.

Alors la résolution des époux fut prise, ils accélérèrent la vente de leurs domaines mais en y apportant la sagesse de gens qui ont su être propriétaires. De semblables liquidations (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MÉLANIE) jetaient sur le marché des biens si nombreux qu'ils entraînaient une baisse rapide dont le vendeur était la première victime. Sans précipitation, les biens furent mis en vente et l'argent afflua dont la destination était marquée à l'avance : les pauvres devaient en profiter. « Saint Paulin, nous apprend Uranius, ouvrit ses greniers à tous les étrangers qui accoururent à lui; car sa charité ne se borna pas à nourrir les pauvres des environs, il appela ceux qui vivaient au loin pour répandre ses libéralités sur un plus grand nombre. Il en tira plusieurs de l'oppression, racheta beaucoup de captifs, paya pour plusieurs personnes dont les biens étaient grevés de dettes, obligeant en même temps les créanciers et les débiteurs [1]. »

Paulin conserva des propriétés, notamment à Narbonne et les constructions de Nole disent assez qu'il ne s'était pas entièrement dépouillé. On a l'impression que tout cela fut conduit avec prudence et bon sens, sans une hâte excessive. Cependant, les critiques se firent entendre, il est probable que le ménage chrétien sut les dédaigner, d'ailleurs le temps de leur séjour en Espagne allait prendre fin bientôt.

VII. SAINT PAULIN A NOLE. — Il ne manquait pas d'impulsions admirables parmi les fidèles de la primitive Église, mais on ne peut nier que la médaille n'eût son revers. Nous avons raconté l'ordination tumultuaire du prêtre Pinianus à Hippone (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2512-2516) et probablement plusieurs traits de cet épisode fâcheux reparaîtraient à nos yeux si nous savions le détail de ce qui se passa dans l'église cathédrale de Barcelone, le jour de Noël de l'an 392. Paulin s'y était rendu pour assister aux cérémonies liturgiques de la fête lorsqu'il fut saisi par la foule, amené à l'évêque qui, de gré ou de force, fut contraint de donner sur-le-champ l'ordination sacerdotale. De la surprise, des protestations, de la résistance de Paulin nous savons peu de chose, mais nous pouvons deviner sans peine son mécontentement. Il ne pouvait se tromper sur l'intention de ceux qui lui imposaient le sacerdoce, mais il entendait bien se soustraire au calcul qui inspirait la violence dont il était victime. Ce n'était ni à sa personne ni à ses vertus qu'on rendait hommage, c'était sur sa fortune et ses futurs bienfaits qu'on prenait hypothèque et, à cela, il ne se prêterait pas. Sans doute Paulin eût pu arguer de la violence pour déclarer invalide le sacrement qu'il subissait, mais peut-être sa piété se fût-elle révoltée à cette pensée; d'ailleurs le sacrement était divin, mais le calcul était humain et il le trompait en y mettant une condition, à savoir qu'il ne ferait pas partie du clergé du diocèse de son ordination et ne serait attaché à aucune Église en particulier. Cette réserve nous apprend que Paulin s'était soumis à la volonté de Dieu et avait consenti à la réception de l'ordre. Toutefois, il éprouvait une grande angoisse. « Il me semble, disait-il, que je suis élevé jusqu'au sein de Dieu » et « quelque effort que je fasse, je reconnais que mon esprit est encore trop faible et trop borné pour pouvoir comprendre la pesanteur du joug que l'on a imposé sur mes épaules, et, persuadé de ma faiblesse et de mon indignité, je me sens saisi d'une sainte horreur quand je pense aux obligations du sacré ministère qui m'a été confié ».

Voulant en finir avec la liquidation de ses biens, Paulin y consacra le meilleur de son temps et se trouva prêt à quitter Barcelone après la fête de Pâques de 394. Il avait invité un de ses amis préférés d'Aquitaine, Sulpice-Sévère, à venir célébrer avec lui cette solennité, après quoi ils partiraient ensemble pour l'Italie; une brusque maladie retint Sévère. Déjà Paulin jouissait de Nole par la pensée et se livrait pour la première fois à une occupation à laquelle il reviendra chaque année : il composait en l'honneur de saint Félix un poème, *Natale*, daté du 14 janvier 394, le premier d'une série de quinze. Cela fait, on boucla les malles et, aussitôt après la fête de Pâques, Paulin et Thérasia se mirent en route, se montrèrent en Gaule où ils visitèrent Sulpice-Sévère, encore malade, et s'embarquèrent à Narbonne à destination de l'Italie.

Après une traversée pénible, le couple débarqua dans un port qui ne nous est pas indiqué et se dirigea vers Florence où se trouvait alors saint Ambroise, que l'état troublé de la politique avait éloigné pour quelque temps de Milan. De Florence on se rendit à Rome où l'arrivée de Paulin provoqua une vive curiosité. Tous ceux qui vivaient dans l'intimité du groupe monastique modelé par saint Jérôme (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2252-2260) se montraient remplis d'admiration pour l'héroïque vertu de Paulin et ne lui ménageaient pas leurs applaudissements; mais une cabale violente leur tenait tête, assez puissante pour attirer dans ses rangs le pape en personne qui ne montra à Paulin qu'une *superba discretio* [2]; cette attitude enhardit tels évêques qui allèrent jusqu'à retrancher Paulin de leur communion. L'épreuve était cruelle, mais tellement imméritée que Paulin n'entreprit pas de se justifier, il s'éloigna de Rome.

Son but était là, près de la tombe vénérée de saint Félix. A peine arrivé, Paulin dut s'aliter et ce fut alors un défilé de tout ce que la contrée comptait de saintes gens, flattés de voir un illustre personnage donner une impulsion qui ne pouvait être que profitable au pèlerinage et aux intérêts des habitants. Dans les environs se trouvaient quelques évêques fugitifs d'Afrique qui envoyèrent leurs politesses au riche visiteur. Cette petite manifestation ne put que hâter la guérison et, bientôt, Paulin se trouva sur pied, désireux d'aborder la vie nouvelle qu'il rêvait depuis des années.

En quoi consistait-elle? On n'est pas en mesure d'entrer dans le détail. Paulin désigne son habitation sous le nom de *monasterium*, mais il est bien certain que ce « monastère » devait offrir une certaine analogie avec le célèbre Cassiciacum (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2242) où on vivait autour de sainte Monique. A Nole, Thérasia devait garder son rôle de maîtresse de maison et veiller à ce que Paulin et ses compagnons de retraite jouissent d'un calme favorable à la prière et au recueillement; parmi eux se trouvaient Restitutus, Théridius, Romanus, Agilis, le juif converti Profuturus et quelques autres. Il y avait des hôtes de passage qui, volontiers, s'attardaient quelques mois ou même une année et plus. Ces visites étaient facilitées par la proximité de Nole par rapport à la grande voie qui se dirigeait vers Brindes.

Dans cette retraite où la bonne volonté suppléait à l'expérience acquise, on prenait sans doute de toutes mains les conseils et on s'efforçait de les appliquer le mieux possible, en toute générosité, mais sans doute d'une façon un peu incohérente. Un jour, en 398, un messager de Sulpice-Sévère apporta de sa part une communication qui dut piquer la curiosité, à savoir le détail d'usages pratiqués dans les monastères de Ligugé et de Marmoutier, et en particulier la coutume de couper les cheveux ras. Un autre jour ce fut un présent particulièrement apprécié : un cilice en poils de chameau sur le modèle de ceux que portaient les disciples de saint Martin.

Aussitôt Paulin se confond en remerciements : « Tu as eu raison d'envoyer à un pécheur tel que moi, à un

[1] Uranius, *Epist.*, n. 4. — [2] *Epist.*, V, *Ad Severum*, 14.

homme qui a besoin des larmes et des vêtements de la pénitence, ces habits de poils de chameau. Quand je serai prosterné en la présence de Dieu, ces poils en entrant dans ma chair serviront à me rappeler que je dois être saisi d'horreur à la pensée de mes péchés et me déchirer intérieurement par la contrition, en même temps que je suis crucifié et tourmenté à l'extérieur par le cilice qui déchire mon corps [1]. »

La nourriture n'admettait aucune recherche. Les boulangers de Nole avaient la réputation de pétrir un pain délicat, celui-ci était banni du monastère et remplacé par un pain grossier. Cependant, lorsque, à la fin de sa première année de séjour, Paulin envoya une eulogie à Sulpice-Sévère il lui fit remarquer qu'elle était d'une pâte plus fine que celle qui servait aux repas quotidiens. Le vin n'était pas banni, mais mesuré; la santé chancelante de Paulin lui valait une exception, il en buvait les jours de jeûne et d'abstinence, alors qu'il ne paraissait pas sur la table des frères. Le repas unique de la journée était retardé jusqu'au soir et, même le jour de Pâques on ne rompait le repas qu'après none. On mangeait sa pitance dans de la vaisselle de terre et Paulin gardait à son usage une écuelle de bois.

De tout cela on s'édifiait grandement et nous avons vu que les visiteurs ne manquaient pas. En 398, on vit arriver à Nole l'évêque de Remesiana, Nicétas, l'apôtre du catholicisme parmi les populations danubiennes; il y reparaît deux années plus tard, en 400 [2]. En l'année 398 une autre visite survint, celle de Mélanie l'Ancienne, après un séjour de vingt-cinq ans en Orient. Celle-ci avait débarqué à Naples et, enfourchant un âne, suivie d'une véritable procession de moines et de patriciens, elle avait pris le chemin de Nole. Pour la petite ville c'était une aubaine, mais Paulin pourrait-il recevoir cette affluence d'hôtes? Heureusement, à l'époque où il était consulaire de Campanie, il avait fait bâtir près du tombeau de saint Félix un hospice pour les pauvres pèlerins; depuis son retour à Nole il avait fait surélever le bâtiment d'un étage et s'y était installé avec ses compagnons. De ces cellules exiguës on pouvait apercevoir l'autel du saint. Ce fut là, probablement, qu'il reçut et logea ses visiteurs. De là, ils pouvaient entendre les offices célébrés dans la basilique et « tous, dit Paulin, observaient les règles de notre silence avec une religieuse modestie... Ils ne s'unirent pas à nos chants nocturnes; mais, retenus par un louable sentiment de respect, ils s'abstinrent de mêler à nos voix le tumulte qui accompagne ordinairement les gens du monde, de sorte que leur silence même s'accordait avec nos chants. »

On voit que l'installation prenait de jour en jour un aspect plus marqué de communauté. Celle-ci avait ses heures régulières de réunion pour les offices liturgiques. La nuit, on chantait matines; à l'aurore on récitait ou on chantait les laudes; le soir on se réunissait à l'heure de vêpres. Paulin entretenait un jardinet à qui il avait donné le nom de saint Félix, la basilique s'élevait dans un verger dont l'entretien devait demander quelques soins. Certainement l'étude avait sa longue part dans cette vie. Paulin était littérateur et, nonobstant toutes les résolutions, il demeura tel toute sa vie. Les saintes Écritures lui imposaient des lectures assidues afin d'en pénétrer la signification, puis venait la correspondance très étendue et les poésies nombreuses. Nous en reparlerons.

Les jours et les années se passaient ainsi paisiblement. Le culte de saint Félix, au 14 janvier, fut pendant quatorze ans l'occasion ou le prétexte d'une pièce de vers adressée au saint. A Pâques, Nole célébrait la fête du Seigneur et, peu après, Paulin se mettait en route pour Rome afin d'assister à la fête des Saints-Apôtres le 29 juin. Depuis la mort du pape Sirice, en 398, l'hostilité s'était dissipée et le pape Anastase prodiguait à Paulin les témoignages d'une bienveillance éclatante, sans qu'on puisse arriver à découvrir les motifs de l'attitude si différente de ces deux papes à son égard. Une dizaine de jours se passaient en visites d'églises et de tombes saintes, après lesquels Paulin reprenait le chemin de Nole.

Là il retrouvait ses compagnons et recevait ses hôtes. Parmi ceux-ci se trouvait un moine nommé Victor qu'on voyait reparaître à dates fixes, arrivant de la Gaule; il semble être différent d'un Victor qu'on aperçoit chargé des messages qui s'échangeaient entre Nole et Primuliac. Au début de l'année 398, il était arrivé en compagnie de Clair annoncer la mort récente de saint Martin. C'était un moine de bon conseil et qui se proposait à l'occasion de mettre la main à la pâte; on allait le voir à l'œuvre. Il était arrivé porteur de cette lettre de Sévère : « On me dit que tous vos cuisiniers s'en vont; sans doute ils ne trouvent pas assez chez vous de quoi exercer leur art. Eh bien! en voici un qui est une merveille. Nul ne sait comme lui faire cuire la pâle fève, relever par une sauce ou du vinaigre la bette insipide et faire un mauvais potage, que des hommes qui ont jeûné tout le jour trouveront excellent. Quant au poivre et autres condiments il n'y entend rien. Il les remplace par des cumins et des herbes odoriférantes qu'il pile à grand bruit dans un mortier. Au reste, vous n'avez pas à vous tourmenter pour le fournir de bois; il brûle tout ce qui lui tombe sous la main et jusqu'aux planches de son logis. »

Jamais moines de Nole ne mangèrent tant de bouillies; ils ne nous ont pas dit ce qu'ils en pensaient, sauf un pauvre homme nourri par charité, vieux, édenté et à qui ce régime plaisait fort puisqu'il n'avait plus de dents pour mâcher.

Le bonhomme ne tarissait pas d'éloges sur le cuisinier Victor dont Paulin, qui en avait fait son ami, chantait les louanges. Victor avait, jadis, servi dans l'armée et avait gardé de son passage à la caserne une sorte de philosophie résignée et réjouie. Ceux qui ont ainsi connu les incohérences de l'obéissance passive et l'ineptie des supériorités de hasard sont disposés à ne plus s'étonner de grand'chose. On mangeait son exécrable « popote » et on ne l'en aimait pas moins. De son côté, Victor soignait de son mieux Paulin qui découvrait en lui l'assemblage de tous les mérites et de toutes les vertus jusqu'à l'égaler à saint Martin en personne. Cuisinier, infirmier, il prenait soin de ce perpétuel valétudinaire, il le frictionnait, il lui lavait les pieds, il le distrayait par ses intarissables récits. Quand il trouva le moment venu de regagner la Gaule, Victor emportait une lettre à l'adresse de Sulpice-Sévère et un cadeau estimable : le manteau de laine qu'avait porté Mélanie.

Un autre visiteur de Nole était Posthumianus, une sorte de *globe-trotter* toujours par monts et par vaux. Originaire d'Aquitaine, il avait été rendre visite à saint Jérôme en Palestine et Jérôme l'avait adressé à Nole. Puis ce fut Théridius, autre Aquitain, et tous les deux quittèrent Nole pour aller rendre visite à Sulpice-Sévère à Primuliac. Ces saintes gens avaient besoin de prendre l'air et saisissaient volontiers le bâton du voyageur. C'est le cas de Virinus et de Sorianus qui avaient eu un froid avec Sévère, l'avaient quitté pour venir se lamenter à Nole, puis consolés, avaient repris le chemin de Primuliac d'où, après quelque temps, ils repartaient pour Nole afin d'y remercier Paulin de ses bons offices.

Avant de retourner en Orient, Posthumianus vint faire un petit voyage en Gaule et Paulin le chargea de

[1] *Epist.*, XXIX, 1, 3. — [2] P. de Labriolle, *Hist. de la littér. lat. chrét.*, 2e édit., p. 404.

plusieurs lettres pour Sulpice-Sévère, de celle entre autres qui nous a conservé tous ces détails. Arrivé à Narbonne, Posthumianus rencontra le moine Victor, lui confia les lettres et le chargea d'avertir Sévère qu'il repartait. Celui-ci eut le temps d'accourir de Primuliac à Narbonne et de l'embrasser.

Il est difficile de suivre ces initiateurs du monachisme dans leurs déplacements, presque impossible de retracer leurs itinéraires et cette recherche importerait grandement à l'histoire de l'institution dont ils racontaient, là où ils s'arrêtaient, ce qu'ils savaient de plus ou moins certain, ce qu'ils avaient vu ou entendu. L'histoire des *Moines d'Occident* est un chef-d'œuvre littéraire qui laisse à écrire l'œuvre historique et critique dont on ne tissera la trame que lorsqu'on aura enfin entrepris de retracer les moindres circonstances qui se rattachent à tous les lieux et à tous les individus qui appartinrent à cette institution à ses débuts.

VIII. L'ÉPISTOLIER ET LE POÈTE. — Paulin a rempli sa prose et ses vers de détails sur Nole; toutefois, avant d'en parler, nous rencontrons dans son œuvre une mention dont il faut dire quelques mots. Gennadius, dans la notice qu'il lui consacre, nous apprend que : *Scripsit versu brevia sed multa*, et il fait cette mention : *Fecit et sacramentarium et hymnarium*. Qu'est-ce à dire? Paulin est-il l'auteur de deux recueils liturgiques dont la découverte serait sans prix pour nous? Cette affirmation isolée permet de croire qu'il a composé deux recueils concernant : l'un, les rites; l'autre, les chants de l'Église de Nole.

Parmi les écrits en prose, Paulin avait composé un panégyrique de Théodose, à l'occasion de sa victoire sur Maxime et Eugène, en 394-395; cette pièce est perdue; nous n'avons donc de lui que des lettres. Celles-ci ont été recueillies par G. Hartel, qui en compte cinquante et une auxquelles doivent s'ajouter une quinzaine de lettres perdues qui nous font connaître des allusions. Toutes ces lettres, sauf la dernière, prennent place entre 394 et 410, la LI^e^ est de la période 423-426.

Paulin a eu plusieurs correspondants et quelques-uns sont illustres : saint Augustin, saint Jérôme, Sulpice-Sévère, Rufin d'Aquilée, d'autres comme Delphin et Amandus de Bordeaux ne sont pas négligeables. Tous ou presque tous faisaient grand cas de ces lettres que saint Jérôme, assez peu complimenteur d'ordinaire, comparait à celles de Cicéron : *In epistolari studio prope Tullium representas*. Saint Augustin prenait soin de les éditer avec les siennes propres [1] et il n'était pas le seul car nous savons que « du vivant même de Paulin, il ne manquait pas d'âmes ferventes et d'admirateurs pour collectionner ses lettres. Sanctus de Bordeaux lui en adresse un jour une liste qu'il a déjà si bien oubliées qu'il ne s'en reconnaît l'auteur que sur la parole de son ami [2]; mais on ne les recherchait sans doute que pour l'édification spirituelle et c'est peut-être un de ces recueils, composé dans l'entourage de Sévère, qui aura fourni l'archétype [3] de nos manuscrits [4]. »

De toutes les lettres écrites à des amis, il nous en est parvenu six à Amand, cinq à Delphin, treize à Sulpice-Sévère, quatre à saint Augustin, deux à Rufin, aucune à saint Jérôme ni à saint Ambroise. Les lettres à Rufin (XLVI^e^ et XLVII^e^) appartiennent à la période 406-407, la lettre à saint Augustin (L^e^) est de 410. Comme Paulin a vécu jusqu'en 431 on ne peut croire qu'il ait brusquement coupé court à toutes ses relations et qu'il se soit imposé le plus rigoureux silence avec des amis qui devaient se rappeler à son souvenir; ce qui paraît probable c'est que nous n'avons qu'une collection particulière et incomplète de lettres recueillies en Aquitaine avant la catastrophe de 410.

L'œuvre poétique de Paulin n'est pas de qualité supérieure, elle est d'un bon élève d'Ausone, rompu à la métrique, sachant varier dans une même pièce tous les artifices du métier, passer de l'hexamètre au trimètre ïambique, puis au distique élégiaque pour revenir à l'hexamètre, et le tout sans fatigue visible. Mais la mémoire joue à Paulin ce tour fâcheux qu'elle lui présente à point nommé des sentences, des passages de poètes classiques comme elle le fournit de citations bibliques avec une excessive profusion; et tout cela forme quelque chose d'assez singulier et d'un peu choquant. En effet, « sa mémoire est tellement surchargée de souvenirs, que lui, si scrupuleux sur tout ce qui touche à la foi, il lui arrive d'appliquer aux croyances qui sont les siennes des tours et des expressions qui lui viennent en droite ligne des poètes du paganisme. Il appelle saint Jean-Baptiste *semideumque virum* [5]: il peint ainsi le Christ trônant au haut des cieux : *Inridebat eos cælesti Christus ab arce* [6]. Du petit Celse, mort à huit jours, il dit que ses parents redoutaient la revanche d'une sorte de Nemesis jalouse [7] :

*Gaudebant trepido præsagi corde parentes*
*Dum metuunt tanti muneris invidiam.*

« Le procédé est d'ailleurs courant chez presque tous les poètes chrétiens des premiers siècles et ne paraît avoir provoqué que de très rares réclamations [8]. »

On ne réussit pas toujours, en lisant Ausone, à ne pas hausser les épaules et ce geste d'impatience ne se produit même pas en lisant Paulin parce que, comme on l'a fait remarquer, le christianisme a éveillé chez le second des délicatesses nouvelles. Sa conviction est si profonde qu'elle fait pardonner et presque oublier les gentillesses et les mièvreries du style. Le bagage poétique de Paulin est cependant un peu monotone. Ce sont quatorze pièces pour célébrer chaque année, à jour fixe, la gloire et les mérites du même saint; mais ces poèmes apportent d'utiles renseignements pour l'histoire des dévotions populaires [9]; il est vrai que tout n'y est pas parfaitement clair et les archéologues, nous l'avons dit, n'ont pu arriver à reconstruire la basilique de Nole d'après les descriptions de son fondateur.

On peut rappeler encore les essais poétiques qui s'inspirent des Livres saints et quelques pièces de moindre qualité qui n'appartiennent plus à nos études. Quant aux compositions destinées à commenter les peintures murales des églises, elles appartiennent à un genre qui n'a jamais pu s'imposer à l'épigraphie pas plus qu'à la poésie (voir DITTOCHAEON).

On a bien jugé ce talent « facile, aisé, limpide », d'où le génie était absent, mais qui abondait de dons tempérés, d'une délicatesse parfois charmante, avec une heureuse disposition à la poésie intime et personnelle [10]. La source qui s'épanche, si abondante et si claire chez Grégoire de Nazianze, si riche et si pure chez Prudence, on en voit sourdre quelques gouttes chez Paulin; le filet est mince, mais l'eau est bien la même [11]. Ses écrits sont précieux pour l'histoire de la langue et de la poésie latines; ils abondent, en outre, en renseigne-

[1] H. Lietzmann, *Zur Entstehungsgeschichte der Briefsammlung Augustins*, dans *Sitzungsberichte der preuss. Akad. der Wissensch. Phil.-hist. Kl.*, t. XXIII, 1930. Entre 395 et 398, Augustin les a rassemblées et éditées. — [2] *Epist.*, XLI, 1. — [3] G. Hartel, *Opera S. Paulini*, præf. — [4] J. Brochet, *La correspondance de saint Paulin de Nole et de Sulpice-Sévère*, in-8°, Paris, 1906, p. 19. — [5] *Poema*, VI, 252. — [6] *Poema*, XVI, 122. — [7] *Poema*, XXXI, 29. — [8] P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 440-441. — [9] G. Boissier, *Fin du paganisme*, t. II, p. 94 sq. — [10] P. de Labriolle, *Hist. de la littér. latine chrét.*, 2^e^ édit., 1924, p. 443. — [11] A. Puech, *Le poète Prudence. Étude sur la poésie latine au IV^e^ siècle*, in-8°, Paris, 1888, p. 157.

ments historiques et archéologiques du plus haut intérêt [1].

« Paulin, nourri des poètes classiques dont il emprunte souvent des hémistiches, réussissait à composer des vers corrects et coulants. Doué d'une imagination moins vive qu'Ausone, il exprime sa pensée avec plus de naturel, dans un style abondant, souvent diffus, mais toujours agréable. Ausone avouait que son élève l'avait surpassé [2] :

*Cedimus ingenio quantum præcedimus ævo.*
*Assurgit musæ nostra Camœna tuæ.*

Gronovius appelle Paulin le cygne de Nole : *Si non meruit Andino cantu celebrari* vicina Vesevo Nola jugo [3], *at venit illi volventibus annis olor suus Paulinus. In hoc hospite pristinum correxit errorem, et male culti Virgilii notam ingenti cum gloria delevit* [4].

L'édition des œuvres de saint Paulin par Graevius, à Cologne, 1560, ne se cite plus que pour mémoire; celle de Fronto Ducæus et Heribertus Rosweyd, à Anvers, en 1622, est plus correcte et contient les variantes tirées des manuscrits du Vatican par François Sacchini. L'œuvre capitale a pour auteur Lebrun-Des-Marettes (voir ce nom). *S. Pontii Meropii Paulini, Nolani episcopi opera, digesta in II tomos, secundum ordinem temporum nunc primum disposita, et ad manuscriptos codices gallicanos, italicos, anglicanos, belgicos atque ad editiones antiquiores emendata et aucta, necnon variorum notis illustrata*, in-4°, Parisiis, 1685. Toutes les questions relatives à l'auteur y sont traitées avec un soin et une compétence au-dessus de tout éloge; le texte est très souvent amélioré au moyen des manuscrits ou par des conjectures judicieuses. Lebrun-Des-Marettes nous apprend, dans la préface de son édition, reproduite par Muratori, qu'il a passé six ans à collationner des manuscrits de Paulin, et à consulter les savants sur les passages obscurs. Une bonne partie des collations lui avait été fournie par Emeric Bigot, de Rouen.

En 1736, Muratori donna à Vérone une édition in-folio de saint Paulin; il reprenait purement et simplement l'édition de Lebrun-DesMarettes à laquelle il ajoutait quatre poèmes trouvés par lui dans un manuscrit de Milan (Ambr., *C 74, sup.*) et déjà publiés par lui dans ses *Anecdota, quæ ex Ambrosianæ bibliothecæ codicibus nunc primum eruit, notis ac disquisitionibus auget Ludovicus Antonius Muratorius*, 4 vol. in-4°, Mediolani, 1697-1698.

De ces quatre poèmes, trois sont les derniers chants consacrés à saint Félix (*Natales*, XI, XII, XIII). Bientôt Mingarelli trouvait dans un manuscrit de Bologne (Univ., *2671*), très bon, quoique du XV^e^ siècle, un certain nombre de corrections à ces trois *Natales;* il enrichissait même le dernier de cinquante-trois vers inédits [5]; son travail fut reproduit par Galland [6]. Enfin Angelo Maï (voir ce nom) publia [7] deux nouvelles pièces de vers : 1° *Ad Deum, post conversionem et baptismum suum;* 2° *De domesticis suis calamitatibus.* Ces pièces sont tirées, au dire de Maï [8] d'un manuscrit du Vatican *qui nihil aliud nisi Paulini poemata continet*, mais dont il ne donne pas le numéro. Ém. Chatelain n'a pu retrouver ce manuscrit; d'ailleurs plusieurs critiques ont contesté l'attribution de ces deux poèmes à Paulin de Nole [9].

Après Lebrun-DesMarettes, aucun travail d'ensemble ne fut entrepris sur les sources du texte de saint Paulin, jusqu'à ce que, en 1880, Ém. Chatelain publiât une *Notice sur les manuscrits des poésies de saint Paulin de Nole suivie d'observations sur le texte.* « Ayant, dit-il, trouvé dans la bibliothèque du Vatican un manuscrit du VIII^e^ siècle, extrêmement curieux, quoique très fautif en apparence, je l'ai collationné en entier; puis, pour en connaître la juste valeur, j'ai voulu le comparer aux autres manuscrits. Dans toutes les bibliothèques des villes d'Italie j'ai recherché les manuscrits contenant des poésies de saint Paulin. Le nombre n'en est pas très grand [10]. J'ai aussi passé en revue les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris. Ce précieux travail a servi à l'édition de G. Hartel des *Opera sancti Paulini* formant les t. XXIX et XXX du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Vienne, en 1894.

IX. Les prouesses de saint Félix. — « Le grand jour de la petite communauté de Nole, ce jour qui rend tout le monde joyeux, et Paulin plus que personne, est la fête de saint Félix. Cette fête se célèbre le 14 janvier : ce n'est pas un moment très favorable aux divertissements populaires, et même dans ce climat heureux de l'Italie méridionale, il peut se faire que la saison soit alors assez rigoureuse. Qu'importe à saint Paulin? Quand arrive le 14 janvier, il est toujours décidé à trouver qu'il fait le plus beau temps du monde. Si par une chance heureuse le soleil brille, il lui semble que c'est le printemps qui commence au milieu des frimas et il est prêt à chanter avec l'épouse du cantique : « La pluie a cessé, l'hiver s'est enfui, la voix de la tourterelle se fait entendre au sommet des arbres, la vigne en fleur embaume l'air de ses parfums, et le lis du ciel fleurit sur la terre. » S'il neige, il est tenté de voir dans ces flocons qui tombent une sorte d'hommage que le ciel rend à son saint favori. « Regardez comme cette éclatante blancheur partout répandue témoigne de la joie du monde. Une pluie qui ne mouille pas descend des nuages; toute la nature est revêtue d'un voile blanc, la neige couvre les toits, la terre, les arbres et les collines, comme pour faire honneur au saint vieillard que nous célébrons. » Quant à lui, lorsque arrive ce jour « qui tarde tant et qui passe si vite », il est toujours prêt. « Le printemps, dit-il, rend la voix aux oiseaux; moi, mon printemps, c'est la fête de Félix. Quand elle revient, l'hiver fleurit, la joie renaît. En vain l'âpre froidure durcit le sol, blanchit les campagnes, l'allégresse de ce beau jour nous ramène le printemps et ses douceurs. Les cœurs se dilatent; la tristesse, l'hiver de l'âme, se dissipe. Elle reconnaît l'approche de la belle saison, la douce hirondelle, le bel oiseau aux plumes noires, au corset blanc; et aussi la tourterelle, sœur de la colombe et le chardonneret qui gazouille dans les buissons. Tous ces doux chanteurs qui erraient en silence autour des haies dépouillées, tous ils retrouvent au printemps leurs chansons aussi variées que leur plumage. De même, j'attends pour chanter que l'année ramène ce pieux anniversaire. C'est le printemps alors qui renaît pour moi; alors le moment est venu de laisser échapper de mon âme mes vœux et mes prières et de me fleurir de chants nouveaux, *floribus et vernare novis.* » Lorsqu'il écrivait ces jolis vers, il y avait déjà sept ans qu'il était à Nole et qu'il assistait aux fêtes de saint Félix; mais il y prenait le même plaisir et son enthousiasme n'avait pas vieilli d'un jour.

« L'enthousiasme populaire ne se lassait pas non plus. Tous les ans, l'assistance était plus nombreuse.

[1] E. Chatelain, *Notice sur les manuscrits des poésies de saint Paulin de Nole, suivie d'observations sur le texte*, in-8°, Paris, 1880, p. 1. — [2] Ausone, *Epist.*, XX, vs. 11. — [3] Voir l'anecdote racontée par Aulu-Gelle, VI, 20. — [4] G.-Fr. Gronovii, *Observationum in scriptoribus ecclesiasticis... monobiblos*, Daventriæ, 1651, p. 98. — [5] *Anecdotorum fasciculus, sive S. Paulini Nolani...*, in-4°, Romæ, 1756. — [6] *Bibliotheca græco-latina veter. Patrum*, Venetiis, 1765-1781, t. VIII, p. 211-227. — [7] *Classici auctores*, t. V, p. 369-381. — [8] *Ibid.*, t. V, p. XLI-XLII. — [9] A. Ebert, *Geschichte der christlich-lateinischen Literatur*, t. I, p. 296. — [10] Rien à Naples, ni à Turin, ni à la Cava.

On venait non seulement de la Campanie, de l'Apulie, des Calabres, de Naples et de Capoue, mais du Latium et de Rome.

« Rome, toute fière qu'elle est de Pierre et de Paul, se réjouit de voir le nombre de ses habitants diminuer quand revient ce jour heureux. De la porte Capène se précipitent des milliers de personnes que la distance n'arrête pas. La voie Appienne disparaît sous la foule qui se presse. » Nole a grand'peine à contenir cette multitude de gens qui lui vient de tous les pays. Elle les loge comme elle peut. « Ce sont plusieurs villes qui se serrent en une seule. » Un jour parmi ces visiteurs lointains on en vit un qui venait encore de plus loin que les autres et dont l'arrivée causa autant d'admiration que de surprise. C'était Nicétas, l'évêque de Remesiana, en Dacie, qui parcourait l'Italie, et que la renommée de saint Félix avait amené à son tombeau. Paulin se lia tendrement avec cet ami de passage, et quand il s'en retourna chez lui, il lui adressa une belle ode en vers saphiques où il se plaisait à se figurer le retour de Nicétas dans son pays, et se représentait les jeunes garçons et les jeunes filles qui venaient, à sa rentrée, au-devant de leur évêque. « Qui me donnera, disait-il, les ailes de la colombe, pour que je puisse assister à ces chœurs qui, inspirés par toi, frappent les airs en chantant le Christ. »

« Les spectacles que donnait aux pèlerins la fête de saint Félix justifiaient leur affluence. La basilique de Nole se décorait ce jour-là de tous ses atours. « La voûte dorée resplendissait de voiles blancs, l'autel rayonnait de lumières, l'air était embaumé de parfums, l'éclat des lampes rendait la nuit plus brillante que le jour, et la clarté du jour semblait augmentée par les flambeaux qu'on allumait pour la fête. » Il était rare aussi que le saint ne fît pas quelque miracle. La guérison des possédés était un des plus ordinaires; il les guérissait toute l'année, mais principalement le jour de sa fête. Ces malheureux qu'on voyait quelquefois errer par les chemins « mangeant les poules crues et les bêtes mortes, et disputant aux chiens leurs repas hideux » étaient amenés de tous les côtés à Nole. A l'approche de la basilique, ils se livraient à des contorsions horribles. « Leurs dents grincent, dit saint Paulin, leurs cheveux se hérissent, leurs lèvres sont blanches d'écume, leur corps tremble, leur tête s'agite d'un mouvement vertigineux. Tantôt ils se prennent eux-mêmes par la chevelure et s'élèvent en l'air, tantôt ils se pendent par les pieds. » L'exorciste les entraîne devant le tombeau de saint Félix; alors commence entre le prêtre qui commande et le démon qui résiste les entretiens les plus étranges, jusqu'au moment où il est forcé de quitter le corps dont il s'était emparé. Quels cris de triomphe dans la foule quand on l'entend avouer sa défaite! et avec quelle allégresse on se précipite sur les pas de celui qui s'en retourne guéri!

« Mais le spectacle le plus extraordinaire et le plus curieux est encore celui qu'offre cette foule accourue de tous les pays pour célébrer la fête de saint Félix. Elle se compose surtout de paysans, c'est-à-dire des derniers qui soient venus au christianisme, de ceux qui s'étaient séparés après tous les autres et avec le plus de regret de la vieille mythologie. Aussi n'étaient-ils encore chrétiens qu'à moitié. Ils gardaient avec obstination beaucoup de pratiques de leur ancien culte, qu'une longue habitude leur avait rendues chères. Ils arrivaient à Nole en famille, avec leurs femmes, leurs enfants, quelquefois leurs bestiaux. Ils continuaient à croire qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de se rendre la divinité favorable que de lui faire des sacrifices sanglants, et ils s'empressaient d'offrir à saint Félix le mouton ou le bœuf qu'ils immolaient autrefois à Jupiter ou à Mars. Comme ils venaient de loin, ils arrivaient le soir et passaient la nuit sans dormir pour se préparer à la fête du lendemain. C'était un souvenir de ces *pervigilia* ou veillées sacrées qui précédaient les grandes cérémonies païennes; ces veillées, ils ne les consacraient pas à la prière et au jeûne, comme il eût été convenable de le faire; ils les passaient en joyeux festins, ce qui était encore une tradition ancienne que l'Église avait supportée sans rien dire pendant deux siècles; elle venait d'y renoncer avec éclat. Saint Ambroise et saint Augustin s'étaient élevés contre cette habitude de célébrer la fête des martyrs par des repas qui, souvent, dégénéraient en orgies, et leur exemple avait entraîné la plupart des évêques. Saint Paulin se montrait plus accommodant. Il lui répugnait d'être rude à ces simples de cœur, et de contrister ces braves gens qui ne savaient pas mal faire. Quand ils arrivaient exténués de fatigue, transis de froid, mourant de faim, il les laissait se reposer et se réjouir sous les portiques où il leur donnait l'hospitalité. Tandis qu'il jeûnait et priait dans sa cellule avec ses compagnons, il ne se scandalisait pas trop d'entendre leurs chants joyeux et le bruit de leurs verres. Seulement il nous raconte qu'il imagina de faire peindre sur les murs des portiques des histoires tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, et se félicite beaucoup d'avoir eu cette idée. Il comptait que les paysans, qui n'étaient pas accoutumés à voir d'aussi beaux tableaux [1], les regarderaient avec admiration l'un après l'autre et qu'une partie de la nuit se passerait à les contempler. Pendant qu'ils regardent, disait-il, c'est autant de pris sur le festin, ils ne boivent pas; *iam paucæ superunt epulantibus horæ.*

« La même bonhomie se rencontre dans quelques-uns des miracles qu'il nous raconte. Saint Félix n'était si populaire que parce qu'il se montrait fort complaisant pour les pauvres gens. Il écoutait volontiers leurs réclamations, il exauçait leurs prières, et même, quand leurs bêtes étaient malades, il se chargeait de les guérir. Aussi est-il souvent question dans ces récits des bœufs, des moutons et surtout des porcs, qui faisaient toute la fortune des paysans de la Campanie. Le bon Paulin s'égaie à ce propos sans scrupule. Dans une des dernières pièces qu'il ait composées pour saint Félix, il avoue qu'il a quelque peine à trouver un sujet nouveau. « Je n'avais rien, dit-il, pour le petit repas que je « sers tous les ans à mon protecteur. Le jour s'appro- « chait pourtant et je ne savais que lui donner; mais il y « a pourvu lui-même : il m'a envoyé deux porcs »; c'est-à-dire deux histoires où il est fort question de cet animal. Voici la première : Un paysan d'Abella avait fait vœu d'offrir un porc à saint Félix; après l'avoir engraissé avec soin, il l'amena pour l'immoler le jour de sa fête. C'était, comme on l'a vu, une pratique païenne, mais Paulin ne s'en scandalisait pas. Il acceptait la bête qu'on donnait au saint et en faisait distribuer la chair aux pauvres. « Cette fois, dit-il, l'animal était si « gros que sa vue fit naître un appétit extraordinaire « chez tous les indigents de la contrée, qui espéraient « bien le manger. » Cette espérance fut trompée. Le paysan était un de ces avares qui donnent le moins possible et qui rusent même avec les saints. Quand la bête fut immolée, il fit mettre à part tout ce qui valait la peine d'être emporté et ne laissa pour les pauvres que les boyaux et les tripes. Il s'en allait tout heureux de s'en être tiré à si peu de frais, quand tout à coup, en plein jour, sur une route unie, sans savoir pourquoi, il tombe de cheval. Lorsqu'il veut se relever, il lui semble que ses pieds sont liés à la terre et qu'il ne peut les en

[1] Saint Paulin dit positivement que ce n'était pas l'habitude de peindre dans les églises des reproductions d'êtres animés, *raro more;* mais l'usage se répandit à cette époque et devint bientôt général.

détacher. Pendant qu'il fait des efforts inutiles pour se remettre en route, le cheval s'en retourne de lui-même d'où il vient et rapporte au saint tout ce que le paysan avait voulu garder pour lui. La viande est aussitôt distribuée aux pauvres, et leurs prières obtiennent la guérison du malheureux qui s'empresse d'en venir remercier saint Félix. Paulin, selon son usage, lui prête un long discours, dans lequel il se félicite d'avoir été si promptement remis sans opération ni remède, et d'échapper ainsi d'un seul coup non seulement à la souffrance, mais à la médecine « plus cruelle encore que la maladie ».

« Cette histoire finie, Paulin entame allègrement la suivante, car il a promis d'en raconter deux. « Mainte- « nant, dit-il, au second service. C'est le même plat que « je vais offrir au saint, mais apprêté d'une autre ma- « nière. » Je demande au lecteur la permission de ne pas reproduire ce récit, quoiqu'il ne soit pas sans agrément, mais il ressemble trop au premier. J'aime mieux en rapporter un autre qui présente plus d'intérêt et qui montre que la dévotion dans ces contrées n'a pas changé de caractère. Il s'agit encore d'un paysan pauvre qui n'a pour toute fortune que deux bœufs. Il s'en sert lui-même, il les loue aux autres pour labourer les champs ou traîner les chariots. C'est leur travail qui le fait vivre, aussi a-t-il grand soin d'eux. Il les nourrit mieux que lui; « il les aime plus que ses enfants » et, pour qu'il ne leur arrive pas de malheur, il les a recommandés à saint Félix. Malgré cette protection puissante, une nuit qu'il dort profondément, des voleurs s'introduisent dans l'étable et enlèvent les bœufs. Dès qu'il s'en aperçoit, le malheureux, fou de désespoir, se rend à l'église de Saint-Félix, et il interpelle familièrement le saint. Il lui reproche de n'avoir pas fait bonne garde; devait-il le laisser dormir d'un somme aussi profond? ne pouvait-il de quelque manière effrayer les voleurs? il a manqué d'une façon coupable à tous ses engagements. « Le saint, dit-il, est mon débiteur. Ne « pouvant trouver ceux qui ont volé mes bœufs, je « m'adresse à celui qui devait les garder. Grand saint, tu « t'es fait leur complice, tu n'as pas tenu ta parole; je ne « te lâche plus. » Comme il se croit lésé, il pense avoir le droit d'être exigeant. Il veut ses bœufs, et pas d'autres; il demande qu'on les mène chez lui et qu'on ne lui donne pas la peine d'aller les chercher ailleurs. Il n'ignore pas sans doute que le saint a la mauvaise habitude d'être trop tendre, qu'il souhaite que les criminels se repentent de leurs fautes et ne désire pas qu'ils en soient rigoureusement punis. Il serait coupable, dans sa bonté, de laisser les bœufs perdus pour ne pas perdre les voleurs; mais tout peut s'arranger : « Entendons- « nous ensemble, et que chacun de nous prenne sa part; « sauve les voleurs, si tu le veux, mais fais-moi rendre « mes bœufs. » Le saint voulut bien accepter l'accord : « Il pardonna à la rudesse du personnage en faveur de « sa foi, et rit avec le Seigneur des injures qu'on venait « de lui dire. » — Pendant la nuit les deux bœufs volés rentrèrent tout seuls à l'étable.

« Ce paysan que saint Paulin fait agir et parler d'une manière si vivante était resté païen sans le savoir, et il traitait saint Félix comme il aurait traité Silvain ou Mercure. Il avait conservé cette vieille opinion que la prière est une sorte de contrat qui oblige aussi bien la divinité que l'homme, et qu'on a le droit de se fâcher contre un dieu qui ne reconnaît pas par quelque faveur les offrandes qu'il a reçues. C'est ce que pense encore aujourd'hui le Napolitain, et l'on sait que, si le saint dans lequel il a mis sa confiance ne le protège pas comme il le souhaite, il lui parle sans ménagement, et se croit autorisé à l'accabler de menaces et d'injures. N'est-il pas étrange de voir les mêmes usages et les mêmes croyances se conserver sans interruption dans les mêmes pays? Ainsi se continue l'humanité plus fidèle qu'on ne croit, surtout dans les classes populaires, aux anciennes habitudes et aux premières opinions, et gardant obstinément, sous les dehors qui se modifient, ce fond qui ne change pas [1]. »

X. L'ÉPISCOPAT DE PAULIN. — En 409, lorsque mourut l'évêque Paulus, le prêtre Paulinus se trouva appelé à sa succession par le vœu unanime de la population de Nole. Il ne pouvait s'y dérober, sa santé, son âge ne l'eussent pas excusé, d'ailleurs l'épiscopat conserve; Paulin fut évêque vingt-deux années et en des circonstances assez troublées pour éprouver une âme forte.

Dès l'année 410, Alaric s'emparait de Rome et on sait l'ébranlement que cette nouvelle imprima à toutes les imaginations. Entré dans Rome le 24 août, Alaric en sortit le 26 et se dirigea vers la Campanie, où bientôt il fut maître de Nole. Paulin se prodigua, distribua l'argent dont il disposait, racheta les captifs et lui-même fut fait prisonnier. Saint Augustin nous a conservé la formule de la prière que Paulin adressait à Dieu : « Seigneur, ne me laissez pas livrer aux tortures pour de l'or, pour de l'argent, car où est mon trésor, vous le savez [2]. » On raconta que saint Félix s'était montré à ses fidèles pour les engager à prendre patience [3]. La légende était prête à germer; elle germa avec d'autant plus d'abondance que les années d'épiscopat de Paulin n'ont laissé aucun souvenir sinon des affirmations vagues. « Dans la dignité d'évêque, dit à son sujet Grégoire de Tours, il se montrait plein d'humilité, sachant bien que Dieu l'élèverait à lui si lui-même s'abaissait. » Tout l'argent des revenus de l'Église il le distribuait aux pauvres [4] mais avec prévoyance car « s'il avait distribué aux pauvres ses biens personnels qui étaient immenses, devenu évêque, il ne méprisa pas ceux de son Église et les administra avec la plus grande exactitude [5] ». Le plus utile témoignage est celui du prêtre Uranius, son disciple : « Quand il fut nommé, dit-il, à la plus haute dignité du sacerdoce, il ne voulut point être de ces évêques qui se font craindre, mais un prêtre qui se fait aimer de tous. Jamais il ne s'irrita que dans la colère il ne survînt de la miséricorde. Et comment aurait-il pu s'irriter vraiment, cet homme qui méprisait les discussions et qui fuyait les inimitiés?... A son tribunal il était rigoureux dans l'instruction, miséricordieux dans la sentence [6]... Il servit les pauvres, mais plus encore les riches, car il travaillait à leur salut... Il était tel que nul ne pouvait ne pas l'aimer; il ne vécut que pour l'exemple et la consolation de tous; toutes les provinces, tout l'empire et les nations barbares elles-mêmes qui connaissaient le nom de Paulin, en sont d'accord; c'est avec justice que tous l'aimaient, car il était secourable à tous. Qui tomba qu'il n'aidât à se relever? Qui le vint trouver qu'il ne consolât? Il était pieux, miséricordieux; humble et bienveillant; il ne dédaignait ni ne méprisait personne; bon envers tous, il encourageait les timides, calmait les violents, édifiait les uns par ses paroles, les autres par ses exemples, soutenait les uns par ses lettres, d'autres par son argent... Il mendiait afin d'être riche pour les autres. Quel lieu, quel désert, quelle mer n'a connu les bienfaits de Paulin [7]? »

On ne peut s'empêcher de regretter de voir un pontife, tel que saint Grégoire le Grand, se servir de saint Paulin pour en faire le héros d'un conte à dormir debout. Dans ses *Dialogues* [8] célèbres, il raconte com-

[1] G. Boissier, *Saint Paulin de Nole*, dans *Revue des Deux Mondes*, t. XXVIII, 1878, p. 76-81. — [2] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. I, c. X. — [3] S. Augustin, *De cura pro mortuis gerenda*. — [4] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, l. II, c. CVII. — [5] Julius Pomerius, *De vita contempl.*, II, IX. — [6] *Epist. de obitu sancti Paulini ad Pacatum*, c. VII. — [7] *Epist. de obitu sancti Paulini ad Pacatum*, c. IX. — [8] S. Grégoire, *Dialogi*, l. III, c. I.

ment l'évêque de Nole dépensa tout son bien en faveur des pauvres et des captifs, tellement qu'une veuve étant venue le prier de racheter son fils unique, captif du gendre du roi des Vandales, Paulin ne trouva d'autre expédient que lui persuader de l'échanger lui-même contre ce fils. Ils partent, abordent en Afrique où l'échange se fait et Paulin, d'évêque devient jardinier. Chaque jour son maître vient l'entretenir jusqu'à ce que Paulin l'avertisse de la mort prochaine du roi des Vandales qui, averti, avait vu Paulin en songe. Tout s'éclaircit, Paulin est rendu à la liberté et ramène en Italie ses compatriotes captifs et des navires chargés de blé!

Paulin fut touché par la controverse pélagienne. En 405, Pélage avait jugé habile d'écrire longuement au prêtre de Nole comme pour se prévaloir de cette belle relation; il ne manqua pas, au cours des années suivantes, de rappeler cette lettre et saint Augustin jugea utile d'écrire à Paulin pour le mettre en garde contre l'abus que Pélage faisait de son nom [1]. Afin de donner plus d'importance à sa lettre, il la fit contresigner par Alypius. Cette intervention devenait nécessaire car l'erreur pélagienne faisait de grands progrès dans le midi de l'Italie et, en particulier à Nole où, parmi la classe la plus distinguée, il ne manquait pas de gens déterminés à demeurer pélagiens en dépit de Pélage lui-même. La lettre d'Augustin rendue publique dégagea Paulin des insinuations compromettantes de Pélage.

Une autre circonstance rapprocha l'évêque de Nole de l'évêque d'Hippone. Une dame d'Hippone avait un fils nommé Cynégius qui mourut à Nole et à qui Paulin accorda le bénéfice de la sépulture près du tombeau de saint Félix. Alors l'évêque se demanda ce que cette croyance de la *tumulatio ad sanctos* avait de fondé; il interrogea son collègue d'Hippone, qui, en réponse, lui adressa le traité intitulé : *De cura pro mortuis gerenda* (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ad sanctos).

En l'année 431, Paulin tomba malade et fut bientôt à toute extrémité; il était âgé de 76 ans et on ne pouvait se flatter d'une guérison. Deux de ses collègues, Symmaque de Capoue et Acyndinus le vinrent visiter et leur présence le ranima; il demanda qu'on célébrât le saint sacrifice dans sa chambre, puis il rappela dans sa communion tous ceux qu'il en avait exclus [2]. Il croyait s'entretenir avec saint Janvier de Naples et avec saint Martin de Tours, réglait une dette en souffrance et s'assoupissait, récitant des psaumes jusqu'au moment où son âme se sépara de son corps (22 juin). Celui-ci fut enterré dans la basilique de Saint-Félix, dont le culte commença à décroître et, finalement, fut éclipsé et remplacé par le culte de saint Paulin.

XI. Bibliographie. — Ce qui a trait à la basilique se trouve col. 1426; ici il n'est question que de saint Paulin. Amaduzzi, *Anecdota litteraria*, t. II, 1773, p. 35-38. — J.-J. Ampère, dans *Revue des Deux Mondes*, IVe sér., t. XII, 1837, p. 55-72; *Histoire littéraire de la France*, 1839, t. I, p. 271-297; t. II, p. 167-173. — Ch. Babut, dans *Annales du Midi*, t. XX, 1908, p. 18-44. — Bähr, *Geschichte röm. Liter.*, 1872, t. II, p. 638; t. IV, p. 93-103, 330. — Baillet, *Jugements des savants*, t. IV, 1722, p. 231-233. — Baronius, *Annales ecclesiastici*, 1591, ad ann. 394, n. 72-96; 395, n. 36-41, 44-46, 51; 397, n. 9-18; 398, n. 12-13; 410, n. 45-46; 431, n. 192-198; cf. Pagi, *Critica*, 1689, ad ann. 395, n. 18, 22-23; 397, n. 4-5, 7; 398, n. 4; 403, n. 10-13; 431, n. 53-60. — A. Baudrillart, *Saint Paulin, évêque de Nole, 353-431*, in-12, Paris, 1905. — Benoît XIV, *Nova martyrologii romani editio*, § 78-84. — *Bibliotheca hagiographica latina*, 1901, n. 951-952. — G. Boissier, *La fin du paganisme*, in-8°, t. II, Paris, 1894, p. 57-121. — W. Brandes, *Obitus Baebiani, ein unerkanntes Gedicht des Paulinus von Nola*, dans *Wiener Studien*, t. XII, 1890, p. 280. — J. Brochet, *La correspondance de saint Paulin de Nole et de Sulpice-Sévère*, in-8°, Paris, 1906. — Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, 1863, p. 444-445. — Bursian, *Das sogenannte pœma ultimum des Paulinus Nolanus*, dans *Sitzungsberichte phil.-hist. Akad. der Wissensch.*, t. I, München, 1880, p. 1-23. — A. Buse, *Paulin, Bischof von Nola, und seine Zeit (350-450)*, 2 vol. in-8°, Regensburg, 1856, trad. franç. de L. Dancoisne, *Saint Paulin, évêque de Nole et son siècle (350-450)*, in-8°, Tournai, 1858. — A. Capecelatro, *San Paolino da Nola, poeta ed artista, discorso*, dans *Atti Accad. archeol. Napoli*, t. XII, 1887; *San Paolino da Nola e le arti belle*, dans même recueil, t. XIV, 1889-1890. — R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques*, t. X, 1742, p. 543-631; 2e édit., t. VIII, p. 50-100. — Ém. Chatelain, *Notice sur les manuscrits des poésies de saint Paulin de Nole, suivie d'observations sur le texte*, dans *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, in-8°, t. XIV, Paris, 1880; cf. E. Misset, dans *Les lettres chrétiennes*, t. I, 1880, p. 130-138; Em. Thomas, dans *Revue critique*, IIe sér., t. IX, 1880, p. 510-512. — P.-F. Chifflet, *Paulinus illustratus, sive appendix ad opera et resgestas sancti Paulini Nolensis episcopi*, in-4°, Divione, 1662. — R. Dezeimeris, *Note sur l'emplacement de l'Ebromagus de saint Paulin*, dans *Actes de l'Académie des sciences de Bordeaux*, 1874. — A. Ebert, *Geschichte der Literat. der Mittelalt.*, t. I, 1874, p. 283-300; trad. franç., t. I, 1883, p. 316-335. — G. Fabre, *Étude sur Paulin de Nole*, thèse, in-8°, Strasbourg, 1862. — J.-A. Fabricius, *Bibliotheca Medii Ævi*, t. V, 1736, p. 606-607; édit. Harles, p. 205. — F.-A. Gervaise, *La vie de saint Paulin, évêque de Nole, avec l'analyse de ses ouvrages et trois dissertations sur quelques points importants de son histoire*, in-4°, Paris, 1743. — W.-S. Gilly, *Vigilantius and his time*, 1844, p. 66-91. — Gorini, *Défense de l'Église*, t. I, 1866, p. 173-179. — G. Hartel, *S. Pontii Meropii Paulini Nolani opera, recensuit et commentario critico instruxit*, dans *Corpus script. eccles. latin.*, Vindobonae, 1894-1895, t. XXIX-XXX; *Patristische Studien* : V, *Zu den Briefen der heil. Paulinus von Nola*, dans *Sitzungsb. Akad. Wissensch.*, t. CXXXII, Wien, 1895; VI, *Zu den Gedichten...*, dans *ibid.*, Wien, 1895; cf. *Histor. Jahrb.*, t. XV, p. 663-664; t. XVI, p. 196-197, 423-424, 675. — Th. Herberger, *De heil. Paulinus, bisschop als slaaf, eene geschiedenis uit de eenwen der zege vierende kerk*, dans *Less bibl. v. christ. huisgez.*, S' Bosch, 1862. — *Histoire littéraire de la France*, t. II, 1735, p. 179-199 (2e édit., note, p. 744-747); t. X, p. X; t. XI, p. V-VII (2e édit., note, p. 7-8). — F. Jäger, *Des antike Propemticon und das Gedicht des Paulinus von Nola*, in-8°, München, 1913. — P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, 2e édit., Paris, 1924, p. 431-444. — F. Lagrange, *Histoire de saint Paulin de Nole*, in-8°, Paris, 1877; 2e édit., 1882; cf. Gaston Boissier, dans *Revue des Deux Mondes*, t. XXVIII, 1878, p. 45-83; A. de Pontmartin, dans *Nouveaux samedis*, t. XVII, 1879, p. 68-102. — Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle*, t. II, 1865, p. 388-411. — J.-B. Lebrun-DesMarettes, *La vie de saint Paulin, sénateur et consul romain, depuis humble serviteur de Jésus-Christ et enfin évêque de Nole, recueillie des ouvrages de ce saint, des Pères de l'Église et des auteurs ecclésiastiques... et des vies de saint Victrice et de saint Apre... avec des dissertations, des éclaircissements et des remarques sur plusieurs endroits* [publiée par Cl. Frassen], in-8°, Paris, 1686; 1696. — J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, n. 4434. — Ludovico da Palma, *Vite di tre gloriosi santi, san Paolino vescovo di Nola, S. Felice vescovo di Nola e mart. e S. Felice in Pincis, prete di Nola*, in-8°, Napoli, 1877. — J. Mantuani, *Paulinische Studien*, dans *Strena Buliciana*,

[1] S. Augustin, *Epist.*, CVI. — [2] Les pélagiens de Nole?

in-4°, Zagreb, 1924, p. 345-366. — S.-B. Martini, *Specim. explosi consens. quem Paulino Nolano c. Romanos cœtu affing. L.-A. Muratorius*, in-4°, Witteberge, 1786. — P. Meyer, dans *Romania*, t. XVII, 1888, p. 379. — B. Mombritius, *Sanctuarium* (vers 1479), t. II, p. CLXXXVII sq. — C. Oudin, *Scriptores ecclesiastici*, t. I, 1722, p. 917-922. — D. Papenbroeck, *Comment. prævius*, dans *Acta sanct.*, 1707, junii t. IV, p. 193-201; 3e édit., t. V, p. 167-170. — Pardiac, dans *Congrès archéologique de France*, t. XXIV, 1857-1858, p. 272-275. — Ch. Perrault, *Saint Paulin, evesque de Nole*, in-8°, Paris, 1686. — H.-W. Phillott, dans *Dictionary of christian biography*, t. IV, p. 234-245. — F. Piper, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. I, 1877, p. 236-239. — M.-A.-J. Puech, *De Paulini Nolani Ausoniique epistolarum commercio et communibus studiis*, in-8°, Paris, 1887. — J. Rabanis, *Saint Paulin de Nole. Études historiques et littéraires*, dans *Actes de l'Acad. des sciences de Bordeaux*, t. I, 1839, p. 157. — F. Reinelt, *Studien über die Briefe des heil. Paulinus von Nola*, in-8°, Breslau, 1904. — X. de Rinaldis, *Paulineidis libri III sive vita et egregia facta S. Paulini episcopi Nolani*, in-8°, Neapoli, 1783. — M. de La Rocheterie, *Saint Paulin de Nole et Ausone*, dans *Le Correspondant*, IIe sér., t. XLIV, 1869, p. 474-508. — Fr. Sacchini, *Vita di Paulini episcopi Nolani, vere mundi contemptoris*, dans Rosweyd, *D. Eucheri Lugd. de contemptu mundi*, 1612. — Schœnemann, *Bibliotheca Patrum latinorum*, t. I, 1794, p. 646-672. — Souiry, *Études historiques sur la vie et les écrits de saint Paulin, évêque de Nole*, 2 vol. in-8°, Paris, 1853-1854. — L. Surius, *Vitæ sanctorum*, t. VI, 1618, p. 285-288. — G. Taglialatela, *S. Paolino di Nola encomiato dai quattro dottori della Chiesa latina, oraz. panegyr.*, in-16, Valle di Pompei, 1886. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1709, p. 1-146, 720-737. — Tiraboschi, *Storia letteraria d'Italia*, t. II, 2e part., 1802, p. 401-402. — Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, 1730, p. 149, 634-635; 2e édit., t. I, p. 367-638; t. II, p. 80-82. — *Vie de saint Paulin, évêque de Nole, composée d'après ses propres ouvrages*, in-8°, Paris, 1784 (?). — Villemain, *L'éloquence chrétienne au IVe siècle*, 1849, p. 365-372. — *Vita S. Paulini Nolani episcopi ex ipsius scriptis ac veterum monumentis concinnata, P. L.*, t. LXI, col. 15-152. — C. Weyman, *Analecta. Der zweite Brief des heil. Paulinus von Nola an Crispinianus nach der Münchener und der Salzburger Handschrift*, dans *Histor. Jahrb.*, t. XVI, 1895, p. 92-99. — *Paulinus von Nola, ein Zeuge für die theophorische « pompa » vor der Messe?* dans même revue, t. XVIII, 1897, p. 600-601.

XII. Épigraphie. — Les inscriptions chrétiennes de Nole, au nombre d'une soixantaine environ, sont presque toutes intéressantes, une vingtaine d'entre elles sont datées entre le IVe et le VIe siècle.

**1.** Cimitile, à Saint-Félix :

SEMPER · OB · MERITVM · VINCIS · PRAECONIA · LAVDIS
ET · BONA · PROGENIES · QVAERET TVA·FORTIA · FACTA
RERVM·SVMMA·COROS MELIVS EXERCENDOS ///O///ET
BELLE QVIDEM · TVA · EX · ORDINE · GESTA · NAREMVS
IAM · ME · VINCET · AMOR · NEQVEO · TENERE . DOLOREM
LAETA . QVIDEM · SEMPER · FELICIS · NOMINE . DVCTA
LAETIOR · VT · ESSIS · IACIS · IN · PACE · FIDELIS
ABIS · VT · DECVIT · FELICIS · PACE · PERENNEM
EVSEBIO · ET · YPATIO · COSS · DP · IN · P
VI · KAL · IVN

Cette inscription est datée du consulat d'Eusèbe et Hypatius, par conséquent l'an 359 de notre ère. L'acrostiche donne le nom de Serbilla.

*Bibl.* — Fr. Bianchini, dans la préface à Anastase le Bibliothécaire, *Vitæ romanor. pontif.*, in-fol., t. I, Romæ, 1718, § 26; Muratori, *Thesaurus novus veterum inscriptionum*, p. 381, n. 3; J.-S. Remondini, *Della Nolana eccles. storia*, 3 vol. in-fol., Napoli, 1747-1757, t. I, p. 516; Mommsen, *Inscr. regni Neapolitani*, n. 2053; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1338.

**2.** Cimitile, à Saint-Félix :

DEP · SACR · VIRG · M. . . . . .
DIE·XIIII·KAL·MART·AETIO·ET
. . . . . ET · PAVLI · PRESB

La date peut être 437, 446, ou 454.

*Bibl.* — Bianchini, *op. cit.*, t. I, préf., § 26; Muratori, *op. cit.*, p. 404, n. 2; Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 524; t. III, p. 45; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2055; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1339.

**3.** Cimitile, à Saint-Félix, près de l'autel :

DP EP PAVLINI IVNIORIS D III · ID · SEPTB ⊱
FL·DIOSCHORO VC CONS ⊱

C'est le successeur de saint Paulin, mort le 10 septembre 442.

*Bibl.* — Sirmond, ms. *lat. 10809* (olim *1420*), n. 289; Capacci, p. 892 (Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 140); A. Ferraro, *Del cemetero Nolano con le vite di alcuni santi che vi furono sepeliti*, Napoli, 1644, p. 77, 106 (Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, p. 253); Fr. Blancihin, *Ad Anastasium*, t. I, préf., § 26 (Muratori, *op. cit.*, p. 406, n. 1); Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 516; t. III, p. 21; Giovenazzi, ms. *Vatic. 9127*, fol. 332' (G. Marini, *Schedæ christ.*, p. 354); A. Ambrosini, *Delle memorie storico-critiche del cimiterio di Nola libri tre*, in-8°, t. II, Napoli, 1792, p. 277-298, 413; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2056; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1340.

**4.** Cimitile, à Saint-Félix :

*hic re*QVIESCIT QVODVVLTDEVS
*de* P D PRIDIAE NONAS
IAS CON*s d* IVO
*valentin*INIAN*o viii*

De l'année 455.

*Bibl.* — Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 479, 618 (Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 358); Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2054; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1341.

**5.** Cimitile, à Saint-Félix :

SACRE · VIR · GI · NIS
DEP · IVS · TE · V · IDS · NOBEBR
FL · SEVERINO · V · C · CON

aux pieds de la défunte se trouvait une monnaie de Licinius et une tablette de plomb portant ces mots :

A☧ω IVSTA VIRGO

La date consulaire est 461 ou 482.

*Bibl.* — Bianchini, *Ad Anastasium*, t. I, préf., § 26 (Muratori, *op. cit.*, p. 409, n. 4); Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 528; t. III, p. 54 (Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 304-452; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2057; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1342.

**6.** Cimitile, à Saint-Félix, en deux fragments :

DEP · VICTORIS · V · S · PATRONI · DIE
VI·ID·APRIL·CONS·FL·SEVERI·V·C·C·

La date consulaire est celle de l'année 470.

*Bibl.* — J. Sirmond, Bibl. nat., ms. *lat. 10809*, n. 293; Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 484, 512; t. III, p. 55; Giovenazzi, ms. *Vatic. 9127*, fol. 332'; Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 325, 393; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2058; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1343.

**7.** Cimitile, à Saint-Félix, sarcophage :

DEP·SANC·FE·LI·CIS·EPC·V·IƀFEBR
POS · CONS · FA · VS · TI · V̄C̄

Cet évêque Félix mourut le 9 février 484.

*Bibl.* — J. Sirmond, Bibl. nat., ms. *lat. 10809* (olim *1420*), n. 288; Capacci, p. 892 (Reinesius, *Syn-*

*tagma*, cl. XX, n. 74); Ferraro, *op. cit.*, p. 71, 108 (Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, p. 252); Bianchini, *Ad Anastasium*, t. I, préf., § 26 (Muratori, *op. cit.*, p. 1412, n. 2); Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 515; t. III, p. 55; Giovenezzi, ms. *Vatic. 9127*, fol. 332′; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2059; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1344.

**8.** Cimitile, à Saint-Félix, grand sarcophage :

DP S THEODOSI S EPC S DIE
VII·IDVS S DECEMBRES S FL S
FAVSTO · IVNIORE · VC · CONS S

L'évêque Théodose mourut le 7 décembre 490.

*Bibl.* — J. Sirmond, Bibl. nat., ms. *lat. 10809* (olim *1420*), n. 297; Ferraro, *op. cit.*, p. 111 (Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, p. 252, 253); Bianchini, *Ad Anastasium*, t. I, préf., § 26 (Muratori, *op. cit.*, p. 414, n. 2); Remondini, *op. cit.*, t. III, p. 59; Giovenazzi, ms. *Vatic. 9127*, fol. 332′; Ambrosini, *op. cit.*, t. I, p. 424; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2060; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1345.

**9.** Cimitile, à Saint-Paul :

DP · BON M · MARCELLI PRIN
XIII KL · IVLIAS P · CNS PAVL *ini*
ACE · D · PS +II KLS MART
LAV · DA · BI · LIS · FE · MI · NA

La date consulaire est 499 ou 535.

*Bibl.* — Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 515; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2062; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1346.

**10.** Cimitile, à Saint-Félix :

DP PAVLI PREB · REQ · IN PACE DIE XVIII
IANVARI CONS AGAPITI V · C ·

La date consulaire est de l'année 517.

*Bibl.* — Notes de Holsten à la bibl. Barberini; G. Marini, *Schedæ christ.*, n. 5393 (De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 433); Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1347.

**11.** Cimitile :

+ HIC · REQVIESCIT · SCE · MR
PRISCVS · EPISC · IN · PACE +
DPS · V · KL · MART · FL · MAXIMO · V · C · CON ↄ

L'évêque Priscus mourut le 25 février 523.

*Bibl.* — Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 513, 607; Donati, p. 183, n. 2; Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 389; Giovenazzi, ms. *Vatic. 9127*, fol. 332′; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2063; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1348.

**12.** Cimitile, à Saint-Félix :

DP · GAVDIOSI IN PACE DPS
NONAS SEPTEMBR CNs
MABVRTI V · C ·

La date consulaire est 527.

*Bibl.* — G. Marini, *Schedæ christ.*, n. 5938; Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 524 (Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 430); Giovenazzi, ms. *Vatic. 9127*, fol. 332; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2079; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1349.

**13.** Cimitile :

+ HIC REQVIESCIT IN PACE IANVARIA +
L·F·QVAE VIXIT·PLS·MS·ANN·XXVIIII·C·MA
RITV · FEC · ANN · XV · M · XI · D · X · DEP
D · XV · KALS · FEBRVARS · P·C BILI
SARI V I ☧ IND · PRIMA +

*Januaria, laudabilis femina*, morte à 29 ans, après 15 ans 11 mois et 10 jours de mariage. La première indiction veut l'année 538 qu'à Nole on appelait *iterum post consulatum Belisarii*. Pour la dernière ligne J.-B. De Rossi a lu : *per ind(ictionem) prima(m)*, ce que repousse Mommsen, car selon lui *præpositio rarissime ita usurpatur et hac quidem ætate compendium illud vix in lapidibus reperitur*.

*Bibl.* — G. Marini, *loc. cit.*, n. 5554 (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 480); Bianchini, *op. cit.*, t. I, préf., § 26 (Muratori, p. 424, n. 5); Remondini, *op. cit.*, t. I, p.511; t. III, p. 73 (Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 391; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2064; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1350.

**14.** Cimitile, à Saint-Félix :

HIC REQVIESCIT IN PACE FAMVLA DEI REPARATA
SACRA VIRGO QVAE VIXIT ANNIS·PL·M·XXX
DP·XIII·KLS NOVEMBRIS·P·CN·BASILII·V·C

La date consulaire est l'année 542.

*Bibl.* — Marini, *loc. cit.*, n. 5513; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1351.

**15.** Autrefois à Nole, au séminaire :

HIC · REQIESCIT · SC · M · LVCEIANVS · DEFENSOR
QVI · VIXIT · ANNOS · P·M · XLVIII · DEP · DIE
VI·KAL·DECEMB·P·C·BASILI·V·C·

La date consulaire est 542.

*Bibl.* — Remondini, *Iscrizioni che stanno nel museo del vescovile seminario di Nola*, s. l. n. d., n. 35; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2065; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1352.

**16.** Au village de Saint-Paul, près de Nole, dans l'église Saint-Jacques, aujourd'hui détruite :

*v*]IXIT · ANNOS · X
*? Dei*]FAMVLVS
ANN·VIIII·DP·P·COS
*Bas*]ILI V·C·

La date consulaire est l'année 542.

*Bibl.* — Remondini, *Della Nolana eccles. storia*, t. I, p. 251; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2066; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1353.

**20.** Cimitile, à Saint-Félix :

HIC REQVIESCIT IN
PACE PAVLVS VL DECV
RIO DP D ID·APRIL·ITR·
P.C·BASILI V·C·CNS

La date consulaire est 543.

*Bibl.* — G. Marini, *loc. cit.*, n. 5508; Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 512 (Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 393); Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2068; *Corp. inscr. lat.* t. X, n. 1354.

**21.** Cimitile, à Saint-Félix :

HIC · REQVIESCIT · IN
QVE· VIXIT·ANNOS·QVI
SES · QVINDECIM · DI
KAL · IVNIAS · XV · POS

*Bibl.* — Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 525 (Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 431); Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2094; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1358.

**22.** Cimitile, à Saint-Félix :

HIC REQVIESCIT IN PACE
DVLCITIA L·F·QVE DEPOSITA EST
IIII KAL·MAIAS ITER P·C·BASILI VC

La date consulaire est 543.

*Bibl.* — G. Marini, *op. cit.*, n. 5495; Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 511; t. III, p. 73 (Ambrosini, *op. cit.*,

t. II, p. 390); Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2067; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1355.

**23.** Cimitile, à Saint-Félix :

HIC REQVIESCIT IN PACE FELIX $\overline{XP}$ QVI VIXIT
ANNIS L · MENSES SEX · ET DEPOSITVS EST
SVB D·XI.KAL·IVNIAS·IT·P·C·BASILI·V·C·INDICT·SEXTA·

La date consulaire est 543.

*Bibl.* — G. Marini, *op. cit.*, n. 5496; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1356.

**24.** Cimitile, à Saint-Félix :

*d*AEP SANCTE M·REPARATI
DIAC·DP·Ð XIIII KAL·NOBEMB

L'année consulaire est 553.

*Bibl.* — Sirmond, Bibl. nat., ms. *10809* (olim *1420*), n. 294; Ferraro, *op. cit.*, p. 107 (Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, p. 253); Bianchini, *Ad Anastasium*, t. I, préf., § 26 (Muratori, *op. cit.*, p. 427, n. 5); Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 510; t. III, p. 74; Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 389; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2069; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1357.

**25.** Cimitile :

. . . ANPENI LECTORIS IN F*ace*
*vi*]XIT ANNOS PL·MS·XXX·DPS · III· . .
*augu*]STAS · XV · P · *c* BASILI· . . . .
. . . . .IDI . . . DECF

*Bibl.* — Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 426; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 7213; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1359.

**26.** Cimitile, à Saint-Félix :

HIC REQVIESCIT IN PACE VRBICA QVAE VIXIT
ANN·PLVS MINVS XVIII · DEPOSITA SVB DIE...
IND · XV·IMP·DM IVSTINO PP · AVG·ANN...

L'année consulaire est 567.

*Bibl.* — Marini, *op. cit.*, n. 5872; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1361.

**27.** Cimitile, à Saint-Félix :

HIC REQV*iescit Apol-*
LONIA SACRA V*irgo*
DOM SOROR LEONIS EPISC....
PL M LXXV DE*ps ti*
SEXXI *es post cons*

C'est la sœur de l'évêque Léon; elle mourut en 547.

*Bibl.* — Bianchini, *Ad Anastasium*, t. I, préf., § 26 (Muratori, *op. cit.*, p. 1830, n. 7); Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 524; t. III, p. 73 (Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 428; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2071; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1362.

Parmi les inscriptions non datées, quelques-unes offrent peu d'intérêt, tout au plus un nom propre; par exemple : *Præjectus* (*Corp. inscr. lat.*, n. 1363); *Victuria* (n. 1364); *Clemens* (n. 1368); *Constantius* (n. 1369); *Fortunatus* (n. 1373); *Gratiosus* (n. 1374); *Stefanus* (n. 1382); *Theorus* (peut-être Theodorus) (n. 1383); *Teridius* (n. 1384).

Outre les évêques que nous avons déjà rencontrés, car Nole a exceptionnellement conservé ses épitaphes épiscopales, nous pouvons citer encore celle-ci qui commémore l'évêque Aurelianus qui prend place probablement entre Léon (536) et Gaudentius (594):

**29.** + DP·SANC·DMN·AVRELIANI·EPISC·IN PACE QVI BIXIT
[ANNS
PL·MLXXX·SEDIT ANN XXXVIII·DP ES OCTABV KAL AVG·

*Bibl.* — J. Sirmond, Bibl. nat., ms. *lat. 10809* (olim *1420*), n. 290-292; Capaccius, *op. cit.*, p. 892 (Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 27); Ferraro, *op. cit.*, p. 73, 108 (Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, p. 247); Bianchini, *Ad Anastasium*, t. I, préf., § 26 (Muratori, *op. cit.*, p. 1836, n. 4); Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 510, 594; Marini, *op. cit.*, p. 340, n. 8; Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 380; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2072; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1366.

**30.** Cimitile, à Saint-Félix :

EGO SENATVS $\overline{EPVS}$ CREDO RESVRGERE

Évêque du VI^e^ siècle.

*Bibl.* — Marini, *op. cit.*, n. 4648; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1381.

Quelques inscriptions de prêtres; celle-ci d'abord qui doit être rapprochée de la précédente.

**31.** Cimitile, à Saint-Félix :

$\overline{\text{LEO}}$·PRB · CREDO RESVRGERE

*Bibl.* — J. Sirmond, Bibl. nat., ms. *lat. 10809* (olim *1420*), n. 298; Ferraro, *op. cit.*, p. 77 (Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, p. 253); Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 523; t. III, p. 74; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2083; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1377.

Puis encore les prêtres *Florentius* (n. 1372), *Honoratus* (n. 1375); *Patricius* (n. 1379); *Urbanus* (n. 1386).

**32.** Cimitile, à Saint-Félix, l'acrostiche *Adeodatus :*

+ ADEODATVS·INDIGNVS·ARCHIPRESVITER·SCE·
[NOL·ECCL·REQVIESCIT·HIC
DILECTVS·A·DO·ET HOMINIBVS·IN SACERDOTIVM
ERAT ENIM · IN · SERMONE · VERAX · IN IVDICIO
[IVSTVS·IN·COMMISSO·FIDELIS
OMNIA·IN SE·ABVIT · QVE · XPS·AMAVIT·FIDEM·
[CARITATEM·ET·CETERA
DVLCIS · ET · BENESVADVS · IN · VERSIBVS· SVIS·
[SEMPER
ATDVXIT · MVNERA · QVOPIOSA · QVANDO · IN-
[GRESSVS·EST·IN·SCM·FELICEM
TEMPORE·QVO·NVLLVS FVIT·PRETIOSIOR·ILLO
[·SACERDOS
VIXIT·CVNCTIS·DIEBVS·VITE·SVE·ANTE ·ORDI-
[NATIONE ANN·XXX
SEDET·SACERDOTALI·ORDINE·ANN·L +
ET·DEP·EST

*Bibl.* — Bianchini, *op. cit.*, t. I, § 26 (Muratori, *op. cit.*, p. 1965, n. 4); Remondini, *Dolla Nolana ecclesiastica storia*, t. I, p. 521; t. III, p. 50; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2070; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1365.

**33.** Nous avons dit (col. 1455) que Cynegius d'Hippone avait été enterré dans la basilique de Saint-Félix, à Nole; voici son épitaphe qui fut transférée au séminaire de Nole d'où elle a disparu :

*exegit v*ITAM FLORENTE CINEGIVS AEVO
*et laetu*S SANCTA PLACIDAE REQVIESCIT IN AVLA
*illum nu*NC FELICIS HABET DOMVS ALMA BEATI
*atque ita per lo*N*g* OS SVSCEPTVM POSSIDET ANNOS
*patronus pl*ACITO LAETATVR IN HOSPITE FELIX
*sic protec*TVS ERIT IVVENIS SVB IVDICE CHRISTO
*cum tuba terri*BILIS SONITV CONCVSSERIT ORBEM
*humanaeque ani* MAE RVRSVM IN SVA VASA REDIBVNT
*felici merito* HIC SOCIABITVR ANTE TRI*bunal*
*interea* IN GREMIO ABRAHAM *cum pace quiescit.*

*Bibl.* — G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 244, d'après Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 512; *Iscr. del seminario*, s. l. n. d., n. 34 (Ambrosini, *op. cit.*, t. I, p. 394);

Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2075; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1370.

**34.** Cimitile, Saint-Félix :

+HIC LEO VIR SCS SOCIAT[*us*
ENS PIETATE POTENS IC[
QVI VITAM EX MONACHOS[
ABSTINVIT TANTVM TANTOQ[
VT QVASI IAM ANGELIC [*am vitam*

*Bibl.* — Bianchini, *Ad Anastasium*, t. I, préf., § 26; Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 524; t. III, p. 88 (Ambrosini, *op. cit.*, t. II, p. 428); Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 2082; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1376.

Parmi les professions exercées par des laïques, nous rencontrons un médecin.

**35.** Cimitile, à Saint-Félix :

HIC REQVIESCIT IN PACE STEFANVS ARCHIATER
QVI VIXIT ANN ·

*Bibl.* — G. Marini, *op. cit.*, n. 4648; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1381.

**36.** Cimitile à Saint-Félix :

DPS · B · M
NII · EXCE*ptoris pri-*
MICERI · IN *pace*
XI · KAL · MAI ·
RIS · TI

Cf. *Notit. dignit. Or.*, XIII, 32; *Occ.*, XI, 98.

*Bibl.* — Remondini, *op. cit.*, t. I, p. 526; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1387.

Parmi les formules funéraires :

IN PACE (n. 1364, 1366, 1368, 1371, 1373, 1374, 1378, 1381, 1383, 1384, 1386, 1393).

IN SOMNO PACIS (n. 1367).

B(*ene*) M(*erenti*) (n. 1369, 1375).

HIC SITVS EST (n. 1390).

Sur des cancels des inscriptions du IVe et du Ve siècle ont été reconstituées par J.-B. De Rossi :

1er cancel DILIGE DEVM EX TOTO CORDE ET PROXIMVM [SICVT TE
au revers BEATIVS EST DARE QVAM ACCIPERE
2e cancel *frang*E ESVRIENTI PANEM TVVM
au revers MORS ET VITA IN MANV LINQVAE
3e cancel *s(*RMONES SAPIENTIVM TAMQVAM ST*ellæ*
au revers .....ORIA IN SERMONE SENSATI
4e cancel .....REDDERE SINQVLIS SE*cundum*
au revers .....VENIVNT EAM

*Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1396-1400.

Au cours de réparations entreprises dans la basilique de Saint-Félix, à Cimitile, on découvrit, vers 1890, un ambon du VIIIe siècle conservant le nom de l'évêque Léon :

+ LEO TERTIVS EPISCOPVS FECIT

En outre une clôture de chœur en marbre sculpté du IXe siècle avec le nom de l'évêque Lupinus (fig. 8910) :

HOC OPVS LVPINVS RENO*(vavit, comp)*SIT ETORNAVIT

XIII. Nolae. — Parmi les recueils d'inscriptions désignés sous le nom de *Sylloges épigraphiques*, il n'en existe qu'un très petit nombre concernant des édifices et lieux sacrés hors de Rome et de sa banlieue. On n'a connu longtemps que la *Sylloge* de la basilique de Saint-Martin de Tours, aujourd'hui on peut en rapprocher celle de la basilique de Saint-Félix de Nole.

En 403, saint Paulin, dans sa lettre XXXII (al. XII) à Sulpice-Sévère, lui envoyait le texte des poésies qui devaient orner les parois des basiliques de Primuliac et d'une autre localité inconnue en Gaule [1]; à cet envoi il ajoutait les *epigrammata* de sa composition qu'il destinait à la nouvelle basilique de Nole et à la *basilicula* de Fondi. Cette lettre n'a pas trouvé place dans les *sylloges*. Cependant il a existé une sylloge des poèmes des basiliques de Nole, laquelle ne dépend pas de la lettre susdite de saint Paulin. Un ancien manuscrit de Cluny, entré à la Bibliothèque nationale de Paris, *Nouv. acquis. lat. 1443*, du IXe siècle, renferme les lettres de saint Augustin et, au fol. 76′ un feuillet supplémentaire porte un recueil de poèmes de Nole provenant d'une source différente des œuvres de saint Paulin. A la fin du volume, fol. 156, on lit ces mots : *Legi*

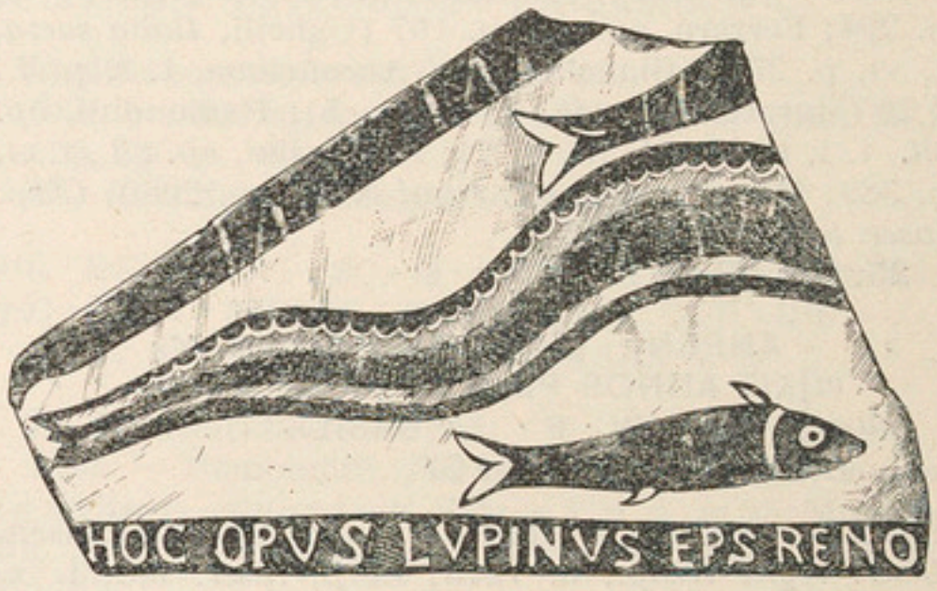


8910. — Marbre sculpté du IXe siècle portant le nom de l'évêque Lupinus.
D'après F.-J. Dölger, ΙΧΘΥΣ, *Der heilige Fisch in dem antiken Religionen*, t. III, pl. XCIII.

*Facistus iuxta mendosum exemplar in Severinæ, Deo gratias. Explicit.* D'après Léopold Delisle, cette annotation n'est pas de la main de celui qui a lu le manuscrit, mais elle reproduit une note plus ancienne; d'ailleurs, elle est manifestement corrompue et *Facistus* doit être corrigé en *Faustus*, de même que *Severinæ* en *Severini*. Au VIe siècle, une célèbre bibliothèque fut rassemblée au monastère de Saint-Séverin à Lucullano près de Naples [2]; il y a tout lieu de croire que le copiste du manuscrit parle de ce monastère de Saint-Séverin. Quant à l'origine du manuscrit prototype, elle semble devoir être soit napolitaine soit de quelque localité de l'Italie méridionale et l'auteur de cette sylloge très courte des inscriptions de Nole l'a transcrite sur des marges ou sur des blancs en sorte qu'elles se trouvent pour ainsi dire agglutinées aux lettres de saint Augustin. Cette sylloge ne porte pas de titre dans le manuscrit de Paris et les différentes compositions n'en portent pas non plus. Elle commence par deux poèmes séparés l'un de l'autre par un léger intervalle, poèmes qu'on peut lire aujourd'hui en mosaïque dans la basilique inférieure de Saint-Félix, mais ils manquent dans la lettre de Paulin à Sulpice-Sévère et dans les anciens recueils manuscrits des poésies de Paulin [3]. Ensuite, on lit en troisième lieu un poème de saint Damase en l'honneur de Félix martyr, dont on ne trouve pas mention dans les livres de Paulin. En quatrième lieu, une épigramme de Paulin à Sévère, mais l'ordre des vers a été bouleversé parce que le copiste n'a pas pris garde de copier les vers de haut en bas, il les a copiés en longueur [4]. La cinquième pièce est mentionnée dans

[1] Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle*, t. II, Paris, 1865, p. 398 sq. — [2] G.-A. Galante, dans *Memorie dell' antico cenobio Luciellano di S. Severino*, Napoli, 1869, p. 35. — [3] Ém. Chatelain, *Notice sur les manuscrits des poésies de saint Paulin de Nole.* — [4] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, part. 1, 1888, p. 185, n. 18. *XIII. Nolæ* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1962).

l'épître de saint Paulin et le texte concorde. Les sixième et septième font connaître des pièces particulières à cette sylloge qu'on trouve dans De Rossi, *Inscriptiones christ. urb. Romæ*, t. II, p. 189-192.

H. LECLERCQ.

**NOMBRES.** — I. Les nombres primitifs et leurs multiples dans l'archéologie et la liturgie. II. Les nombres triangulaires. III. Les nombres dans le service des morts. IV. Les nombres à la fraction de la messe et dans quelques autres fonctions liturgiques. V. Le nombre des génuflexions, des signes de croix, des psaumes, des *Pater*, des *Ave Maria* et autres prières. VI. Bibliographie.

I. LES NOMBRES PRIMITIFS ET LEURS MULTIPLES. — Les nombres ont joué un grand rôle dans l'histoire du symbolisme et cela chez presque tous les peuples. Quelques nombres, en effet, tirent leur popularité de la nature même des choses, comme deux et ses multiples trois, cinq et leurs multiples, etc. Le système décimal et le système duodécimal employés dans la numération pour les poids et mesures, chez de nombreux peuples, sont fondés sur des faits d'observation naturelle. D'autres chiffres, comme le nombre sept, doivent leur célébrité à des raisons que nous donnerons tout à l'heure.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'importance de ce symbolisme dans la Bible et dans ses commentateurs. Tous les chiffres dans l'Ancien et le Nouveau Testament ont ainsi reçu une interprétation. Pour n'en citer qu'un exemple, dans le nombre des trois cent dix-huit hommes circoncis par Abraham on retrouve le nom de Jésus (cf. CHIFFRES, CHIFFRE DE LA BÊTE [1].)

Déjà les cabalistes avaient usé et abusé de ce symbolisme. Mais laissant cette question au *Dictionnaire biblique* et aux ouvrages d'ethnographie, nous nous contenterons de l'étudier ici au point de vue archéologique et liturgique. Nous prévenons dès le début que la question, quand elle est traitée dans les dictionnaires de liturgie et d'archéologie et dans d'autres ouvrages, ne l'est d'ordinaire que très sommairement. On trouvera de ces travaux la mention à la bibliographie. Sans prétendre épuiser le sujet, qui réclamerait tout un traité, nous lui donnerons cependant un peu plus d'étendue.

La plupart des nombres ont un sens symbolique. Le nombre *un*, premier de la série numérique, est réservé à Dieu ou encore à tout être qui a son individualité; *deux* est le chiffre de la division; l'homme a deux mains, deux pieds, etc.; le dualisme se trouve partout dans la nature, si bien que des philosophes ont établi sur ce principe tout un système; *trois* et ses multiples, six, neuf, douze, quinze, etc., a eu de tout temps un sens fatidique et, parmi les auteurs chrétiens, plusieurs se sont appliqués à chercher dans la nature une figure de la Trinité. La journée est divisée en vingt-quatre heures, groupées de trois en trois jusqu'à vingt-quatre, d'où les noms de *tierce*, *sexte*, *none*, etc.

Les matines ont trois nocturnes, trois répons; la messe trois *Kyrie*, trois *Sanctus*, trois *Agnus Dei*, etc. Pour le lavement des pieds, qui est rattaché au baptême, on a choisi dans certaines provinces le troisième jour de l'octave parce que, nous dit saint Augustin, *ternarius numerus in multis sacramentis maxime excellit* [2]. La division du cercle en trois cent soixante degrés, qui remonte aux Sumériens et qui a été transmise par eux aux Babyloniens, repose aussi sur les chiffres trois et cinq, à savoir trois cent soixante divisé par douze égale trente.

Nous reviendrons tout à l'heure sur les multiples de trois.

Le *quatre* est aussi un chiffre d'un grand usage; les quatre points cardinaux, les quatre saisons, le carré avec quatre côtés, quatre angles, quatre sommets, etc. Dans l'ordre spirituel, saint Irénée nous dit le sens des quatre évangiles; il y aura quatre docteurs grecs, quatre docteurs latins, etc. C'est un nombre bien équilibré, propice à l'architecture, notamment sous la forme octogonale, comme nous le verrons tout à l'heure.

*Cinq*, étant le nombre des doigts de la main, a acquis dans le système de numération une importance capitale et ses multiples dix, vingt, cent, mille, sont aussi d'emploi courant, et, naturellement, nous le verrons tout à l'heure, ont aussi donné des prétextes aux symbolistes [3].

On a souvent donné comme exemple du rôle joué dans l'architecture et la sculpture par le nombre six, le calvaire de Champmolle, ou puits de Moïse, près Dijon. Il a été construit d'après les directives données par le IIe concile de Nicée en 787 et d'après certaines doctrines néo-platoniciennes sur la symbolique des nombres. La base du calvaire est ce qu'on appelle, dans la science des nombres, un hexagone magique; ici hexagramme mystique dont la raison est six, chiffre sacré.

*Sept* est pour saint Jérôme (*In Amos*, 8) un nombre saint, le nombre du sabbat, des sept jours de la création, des sept sacrements, des sept dons du Saint-Esprit, etc, c'est l'*heptameron* sacré [4]. Dans l'Apocalypse, il joue un rôle capital qui a été mis en relief surtout par les derniers interprètes de ce livre. Il y a une litanie septiforme; on comptait à Rome, au IIIe siècle, sept diacres, sept sous-diacres, etc. On relève dans l'Évangile sept béatitudes, sept demandes du *Pater*, sept paraboles (au c. XIII de saint Matthieu), sept malédictions.

Dans l'*Ordo romanus I*, le pape est précédé de sept acolythes portant sept chandeliers allumés; dans un autre *Ordo*, sept cierges sont installés sur l'autel et cet usage s'est maintenu longtemps [5].

A propos du nombre sept, le docteur Karl Schlütz traite de la spéculation des nombres dans Isaïe et dans la littérature grecque; il nous montre les Alexandrins du IIIe siècle spéculant sur ce nombre [6].

Le double de sept, pour la même raison, jouit d'une haute considération parmi les symbolistes. On en a plusieurs exemples dans le Nouveau Testament (les quatorze générations dans saint Matthieu).

Le nombre *huit*, multiple de quatre, n'a pas moins de succès. *Octava perfectio est*, dit saint Augustin. Chez les Juifs une fête a une octave. Cet usage sera adopté de bonne heure dans la liturgie chrétienne. Jésus avait été circoncis le huitième jour après sa naissance, ce qui donnait à la fête de Noël une octave. On a remarqué que la forme des baptistères est octogonale, en souvenir sans doute du nombre huit et de l'octave pascale (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1386 ; t. II, au mot BAPTISTÈRE; t. XII, au mot OCTOGONE).

Le *neuf* et le *douze*, comme multiples de trois, sont aussi très employés. Nous verrons tout à l'heure le neuvième jour observé pour les morts. Les douze psaumes à matines ont été considérés longtemps comme le

[1] Cf. aussi A. Schenz, *Matthæus, I, 1-IV, 23 in Lichte der semitisch-literarischer Architektonik*, Augsburg, 1931, XII-104 p. Étude sur la mystique des nombres dans les quatre premiers chapitres de saint Matthieu, et *Revue des sciences religieuses* de Strasbourg, avril 1933, p. 296 sq. — [2] *Ad Januar.*, *P. L.*, t. XXXIII, col. 216. Déjà à propos des sacrifices, le poète avait dit : *numero Deus impare gaudet*, Ecl., VIII, 75. Saint Isidore insiste sur ce symbolisme, et Sicard de Crémone dans son *Mitrale*, *P. L.*, t. CCXIII. — [3] Sur le nombre *dix*, cf. dom Wilmart, *Un anonyme ancien de X Virginibus*. dans *Bull. d'anc. littér. et d'archéol. chrét.*, 1911, p. 35 et 88, — [4] S. Augustin, *Confess.*, XIII, 35-37; *De Genesi ad litt.*, IV, 13-17, et alibi passim. — [5] Edm. Bishop, *Historica liturg.*, p. 310, 311; Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe*, p. 76 et 83. — [6] *Isaias XI, 2 in den ersten vier christ. Jahrh.*, dans *Altest. Abhandl.*, t. XI, fasc. 4, Münster, 1932.

chiffre saint par excellence, qu'il fallait garder précieusement; les douze croix de consécration remontent aussi à une haute antiquité. Nous avons dit que la division du cercle en trois cent soixante degrés est aussi fondée sur le nombre trois et ses multiples.

Au contraire, onze et treize semblent déshérités et il faut en effet plus de subtilité pour leur reconnaître un sens mystique.

*Vingt* et *quarante*, chez les Juifs, étaient considérés comme déterminant des jours de purification et de pénitence. Le jeûne d'Hélie et celui de Moïse sont de quarante jours. Le jeûne de Notre-Seigneur au désert fut aussi de quarante jours et détermina le nombre des jours du carême [1]. Les quarante soldats de Sébaste spéculent encore sur ce nombre. Il est vrai que le chiffre de *trente-six*, qui, avant l'addition des quatre jours complémentaires, était celui des jours de carême, a aussi son explication symbolique, c'est la dîme de l'année comptée à trois cent soixante jours. Les quarante jours de Pâques à l'Ascension sont aussi chiffre consacré (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CAPUT JEJUNII).

Le nombre *cinquante* entre aussi dans les calculs des symbolistes. En voici un exemple. On sait que le nombre cent cinquante-trois qui a tant intrigué les exégètes est celui des poissons de la pêche miraculeuse (Joa., XXI, 1-11). Saint Augustin est revenu plusieurs fois dans ses sermons sur cette explication. Le passage de Jean était lu à la fin de la semaine pascale (maintenant au mercredi dans l'octave) [2]. Il y a d'abord un calcul facile. Cinquante étant le tiers du nombre des psaumes, on obtient cent cinquante auquel on ajoute tout naturellement le nombre de la Trinité. Saint Augustin arrive encore au chiffre cinquante en multipliant sept par sept, égale quarante-neuf, auquel on ajoute l'unité qui est le nombre de Dieu, ou encore en multipliant dix par quatre et en ajoutant dix; on peut encore partir de quinze qui est la somme de sept plus huit, deux chiffres mystiques. Et ce n'est pas la fin; un autre procédé est celui du *trigon* ou somme des dix-sept premiers nombres [3]. Augustin s'en sert pour arriver à cent cinquante-trois.

Le nombre *trois cent dix-huit* a aussi joué son rôle dans la symbolique. Il se trouve déjà dans la Bible (Gen., XIV, 14) étant celui des combattants à la tête desquels Abraham délivra Loth. Ce nombre reparut au concile de Nicée où l'on admit généralement que c'était celui des membres de ce concile (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NICÉE, col. 1211-1223). Dans ce chiffre nous avons trois cents et dix-huit qui rentrent dans la catégorie des nombres mystiques. En outre le chiffre trois cents est celui du *tau* hébreu dans lequel tant de Pères ont vu le signe de la croix (Ez., IX, 4 et Gen., VI, 15). Saint Ambroise a commenté en plusieurs passages ce chiffre de trois cents.

Quant au chiffre dix-huit, il s'écrit en grec IH, qui sont les deux premières lettres du nom de Jésus. Sur ce point aussi les spéculations allaient grand train, comme on peut le voir par les discussions de saint Irénée avec les gnostiques [4].

Le pseudo-Barnabé se sert aussi du symbolisme de trois cent dix-huit, ainsi que Clément d'Alexandrie et d'autres. Mais c'est surtout saint Ambroise qui revient souvent sur la portée de ce nombre trois cent dix-huit. Nous retrouvons dans ces passages tout l'attirail de l'allégorisme arithmétique qui nous aide à comprendre un bon nombre de textes qui, sans cette clef, demeureraient inintelligibles. Quant au nombre des Pères du concile de Nicée, on a pu se demander si le chiffre trois cent dix-huit est un effet du hasard ou si le nombre des évêques réellement présents n'étant pas exactement calculé on n'a pas eu recours à un symbolisme déjà connu pour le porter à trois cent dix-huit. Il ne semble pas que sur ce point on soit arrivé à une conclusion certaine [5].

II. LES NOMBRES TRIANGULAIRES. — Le nombre triangulaire est le nombre formé par l'addition de tous les chiffres qui vont de l'unité à ce nombre; ainsi le triangulaire de trois est un plus deux plus trois, égale six; celui de quatre est un plus deux plus trois, plus quatre, égale dix, etc. Quelques exégètes ont appliqué cette méthode au chiffre de la Bête dans l'Apocalypse et six cent soixante-six serait le nombre triangulaire de trente-six, lequel est triangulaire de huit, ce qui nous ramène à l'ogdoade [6].

III. LE SERVICE DES MORTS. — Le service des morts nous présente deux systèmes dans lesquels reparaissent quelques-uns des chiffres déjà cités. Il y a un service de troisième, de septième, de quarantième jour; et un autre de neuvième, trentième et quarantième [7]. On a remarqué aussi que les nombres trois, sept, neuf sont fréquents dans les opérations magiques [8]. L'abbé Thiers qui, dans son *Traité des superstitions*, a consacré deux chapitres sur les nombres au sujet des messes, reconnaît cependant que les messes dites le troisième, le septième, le trentième, le quarantième, le cinquantième, le soixantième, le centième jour après la mort, ou encore au jour anniversaire, aussi bien que le trentain grégorien, n'ont rien de superstitieux et sont autorisés par l'usage de l'Église [9]. Il absout aussi, malgré sa sévérité ordinaire, les neuvaines de messes, d'aumônes, de pèlerinages.

IV. LE ROLE DES NOMBRES A LA FRACTION DE LA MESSE ET DANS QUELQUES AUTRES FONCTIONS LITURGIQUES. — Dans la messe celtique, la fraction, comme les autres parties de la messe, a un sens hautement symbolique; l'hostie est divisée selon les fêtes en cinq, en sept, en huit, en neuf, en onze, en douze ou treize sections [10].

Le nombre des cierges aux ténèbres durant la semaine sainte a varié; il a été de neuf, de treize, de vingt-quatre, de vingt-cinq, de vingt-six; il est maintenant de quinze.

V. LE NOMBRE DES PRIÈRES, DES GÉNUFLEXIONS, etc. — De tout temps et en tout pays, les ascètes ont attaché une importance au nombre des prières ou même des gestes (génuflexions, signes de croix, etc.) qu'ils s'imposaient chaque jour. Le nombre de cent cinquante psaumes a souvent servi de base à des calculs de ce genre, soit qu'on les distribuât en trois parts, soit qu'on récitât les cent cinquante le même jour. Certains Pères du désert s'obligeaient à cinquante, à cent, à cent cinquante génuflexions ou prostrations par jour. C'est aussi sur ce chiffre que l'on se fonda plus tard

[1] Deut., IX, 9; III Reg., XIX, 8. Le chiffre quarante, fréquent du reste dans l'Ancien Testament, les quarante jours du déluge, les quarante ans au désert, etc. (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CARÊME). — [2] L'édition des mauristes ne comprend pas moins de cinq sermons sur ce texte, et on en a trouvé d'autres depuis et, dans tous, saint Augustin donne une explication de ce chiffre. — [3] Cf. A. Wilmart, *Un nouveau sermon de saint Augustin sur les deux pêches* [miraculeuses], dans *Revue bénédictine*, 1929, t. XLI, p. 144-155. Sur le *trigon*, voir § II, col. 1468. — [4] S. Irénée, *Adversus hæreses*, l. I, c. XIV, n. 4, *P. G.*, t. VII, col. 604. — [5] J. Rivière, « *Trois cent dix-huit* » *un cas de symbolisme arithmétique chez saint Ambroise*, dans *Rech. de théol. anc. et médiévale*, 1934, p. 349-367. — [6] Cf. *Rev. bibl.*, 1928, p. 145, et J. H. Colson, *Triangular numbers in the new Test.*, dans *Journal of theol. studies*, oct. 1914, p. 67 sq. — [7] Cf. Art. *Obsequies*, dans *Dictionary of christian antiquities*, p. 1436; voir *Dictionn.*, t. I, col. 1436, au mot AMBROSIEN; Thalhofer-Eisenhofer, *Handbuch der kath. Liturg.*, t. II, p. 253. — [8] Cf. *Rev. d'apologétique*, avril 1930, p. 443. — [9] T. III, éd. 1741, p. 81 et 105 sq. — [10] *Messe dans la liturgie*, dans *Dict. de théologie*, col. 1385.

pour le nombre des *Ave Maria* qui fut bientôt fixé à cinq ou quinze dizaines pour le rosaire. Mais la pratique de compter sur des grains ou autrement le nombre des prières est bien antérieure à l'institution du rosaire. Pallade nous parle d'un solitaire, Paul, qui récitait trois cents prières en un ordre déterminé, représentée chacune par un petit caillou; un autre ascète en récitait sept cents, un troisième cent. Ces pierres ou grains étaient tantôt enfermés dans des sacs, mieux encore enfilés à un cordon, d'où l'usage de représenter, longtemps avant l'institution du rosaire, certains ermites avec une sorte de cordon grossier pendu à la ceinture et enfilé de grains. On a encore relevé les mêmes pratiques chez des disciples de Vishnou, de Siva ou de Bouddha, et encore chez des musulmans de la Syrie ou de l'Afrique. Ce qui ne veut pas dire, fait remarquer le P. H. Thurston que la pratique du chapelet soit un emprunt, car il ne semble pas que des relations aient existé sur ce point entre ces peuples et nous [1]. Du reste, comme nous l'avons dit, le nombre est ici fondé originairement sur celui des cent cinquante psaumes, et le symbolisme n'y joue pas un grand rôle.

Comme on le voit, le sujet pourrait fournir prétexte à de longs développements, mais il nous suffit ici d'avoir indiqué quelques-uns de ses principaux aspects. On trouvera dans les bibliographies auxquelles nous renvoyons l'indication des auteurs qui ont traité cette matière avec plus d'étendue.

VI. Bibliographie. — Articles assez sommaires dans Martigny, *Dict. d'archéol. chrét.*, au mot Nombres *(Allégories et signification des)* ; dans Kraus, *Realencykl.*, au mot *Zahlen;* dans *Cath. Encycl.*, au mot *Numbers* ; voir *Dictionn.*, t. III, col. 1332-1341, au mot Chiffre. La bibliographie la plus abondante se trouve dans l'article *Numbers*, de l'*Encycl. of religion and ethics.* Quelques ouvrages ou dissertations qui n'y sont pas mentionnés ont été cités au cours de notre article.

F. Cabrol.

**NOMENTUM.** — I. Nomentum. II. Ficulea. III. Liste épiscopale.

I. Nomentum. — Le pape Innocent Ier écrivant à l'évêque de Tivoli, Florentinus, lui dit que *frater et coepiscopus noster Ursus* lui a affirmé que Florentinus a tenté *transferri terminos a patribus constitutos.* L'attentat en question avait consisté à célébrer, à l'insu de l'évêque Ursus, le saint sacrifice de la messe dans une église de son diocèse : *nam Nomentanam sive Felicien sem* (al. *Faciliensem*) *paroeciam ad suam dioecesim a majoribus pertinentem invasisse te, atque illic divina celebrasse mysteria, inconsulto eodem ac nesciente.* Le pape avertit Florentinus de n'en plus rien faire, il verra *quid antiquitas aut veritas habeat.* Ursus était donc l'évêque d'un diocèse dont dépendaient Nomentum et Ficulea. La lettre qu'on vient de citer montre en outre que les diocèses de Nomentum et de Tibur étaient fort antérieurs à 401-407, puisque Innocent Ier pouvait invoquer *quid antiquitas habeat* et parler des *terminos a patribus constitutos.*

Ce petit diocèse de Nomentum comprenait outre Ficulea (la Cesarina), à neuf milles de Rome, sur la voie Nomentane, où ont été trouvés des sarcophages chrétiens portant des épitaphes du IIIe siècle [2], Fidenæ (la Serpentara ou Castel Giubileo), sur la voie Salaire, à cinq ou six milles de Rome, où s'élevait un sanctuaire consacré à saint Michel, le plus ancien connu de tous ceux qui lui ont été dédiés, et Crustumerium aux confins du Latium. La ville de Nomentum était rattachée à Rome par la voie Nomentane le long de laquelle étaient enterrés plusieurs martyrs. On lit dans le martyrologe hiéronymien à la date du 11 juin :

*Romæ via Nomentana miliario VII ab Urbe natale sancti Restituti.*

et ce *Restitutus* se retrouve à Rome le 27 mai dans le manuscrit de Berne; il est devenu *Restituta* dans des manuscrits postérieurs. Une ancienne Passion [3] rapporte que Restitutus fut martyrisé à Rome et une dame nommée Justa le transporta dans son domaine situé sur la voie Nomentane, elle l'ensevelit dans son hypogée situé au seizième [4] mille, un 27 du mois de mai. Chaque jour, dit la Passion, qui semble écrite au Ve-VIe siècle, les malades de Nomentum s'y rendent pour demander au martyr leur guérison. Antoine Bosio, le premier explorateur des catacombes romaines, trouva au seizième mille l'église et l'hypogée détruits.

Au 9 juin, le martyrologe hiéronymien mentionne sur la voie Nomentane les martyrs Prime et Félicien :

*Romæ via Nomentana ad arcas miliario XV ab Urbe Primi et Feliciani et Feliciani;*

et au 28 mai :

*Felici Priami Liciani Romæ via Nomentana miliario XIII,*
*Felicis Priami Feliciani Romæ,*
*Felicis Priani Luciani Romæ via Nomentana miliario XIII.*

Cette double commémoration procède d'un échange entre le *V id. jun.* et le *V kal. jun.* Il faut donner la préférence au 9 juin.

La Passion des saints Prime et Félicien, écrite vers le Ve-VIe siècle, en fait deux prêtres romains ordonnés par Promotus, évêque de Nomentum, et mis à mort au treizième mille *sub Diocletiano* puis enterrés *ad Arcus* (et non *Arcas*) *Nomentanos juxta* (ou *intra*) *arenarium.* La Passion dit que les malades guérissent à leur église et qu'on les fête le 9 juin. Bosio trouva au quinzième mille leur basilique et leur catacombe détruites. Prime et Félicien furent transférés par les soins du pape Théodore Ier (642-649) dans l'église Saint-Étienne-le-Rond. Ce fut le premier exemple d'une translation de martyrs faite de la banlieue dans l'intérieur de Rome. Dans l'abside de cette église on voyait les deux martyrs figurés en mosaïque avec l'inscription :

+ SCS PRIMVS SCS FELICIANVS

Trois autres martyrs étaient enterrés près de Ficulea, sur la voie Salaire, au septième mille. La catacombe, antérieure au IIIe siècle et les vestiges de la basilique furent découverts en 1855 par J.-B. De Rossi avec une inscription gravée sur le cadre d'une transenne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1093, fig. 265) :

....ET ALEXANDRO DELICATVS VOTO POSVIT
DEDICANTE AEPISCOPO VRSO

Les compagnons du dit Alexandre se trouvent mentionnés dans le martyrologe hiéronymien :

*Rome via Nomentana miliario VII natale sanctorum...*
*Heventi, Alexandri, Theodoli.*

Près des ruines de la basilique de saint Alexandre on trouva une inscription, datée de 276, faisant allusion

[1] Sur ces pratiques, voir *Dictionn.*, t. III, col. 400 sq., au mot Chapelet; dom L. Gougaud, *Chapelet, histoire du mot*, dans *La vie et les arts liturgiques*, 11e année, 1925, p. 547 sq.; le même, *Some liturgical and ascetic traditions of the celtic Church*, dans *Journ. of theol. studies*, t. IX, 1908, p. 556 sq., et *Christianity in celtic land*, London, 1932, p. 94 sq. — [2] *Corpus inscriptionum latinarum* t. XIV, n. 4054-4055. — [3] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 7197. — [4] Le septième mille de l'hérionymien doit être une erreur.

au *nat*[*alis*] *martor*[*orum*] [1] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1092-1097).

. . . . . II KALEN ·
*apr*. . . . . IO · DIE ·
. . . . . *a* EMILIANO ·
*coss* · *nat* VS · IN
*urbe* *Rom* A · ET
*defunctus* DIE
*v*. *non* · *mai* · *n* AT · MARTOR ·

Ligne 3, J.-B. De Rossi avait cru pouvoir compléter par les noms des consuls Albinus et Aemilianus, en 206 [2] (dont on n'a pas d'autre exemple dans l'épigraphie chrétienne), cela paraît douteux et on n'a pas d'exemple qu'au début du IIIe siècle les chrétiens fussent dans l'usage de dater leurs épitaphes par les noms des consuls [3]; en outre, on ne croit pas qu'à cette époque ils employassent la formule : *defunctus* (ou *depositus*) *die natali martyrum* éponymes d'un cimetière. On remarquera que ces martyrs ont péri, d'après leurs actes apocryphes, *sub Aureliano imperatore*, par conséquent pas avant 271; mieux vaut donc la date 276 où M. Claudius Tacitus Aug. et Aemilianus reçurent les faisceaux [4].

Ligne 7, il est question d'un *natali martyrum* qui se rapporte aux saints Eventius, Alexandre et Theodulus. On possède une *Passio* [5] de ces saints qui fait une confusion entre l'Alexandre de la voie Nomentane et le pape Alexandre (106-115 env.) et faisant de ses deux compagnons deux prêtres. Le *Liber pontificalis* [6] accepte l'identité de ces deux Alexandre et présente Eventius en qualité de prêtre et Théodule en qualité de diacre, précisément comme dans le martyrologe hiéronymien au 27 mars : *Romæ Alexandri episcopi, Theodoli diaconi*. Mais le sixième successeur de saint Pierre fut inhumé au Vatican près du chef des apôtres et il n'est pas possible de le confondre avec son homonyme de Nomentum.

Les martyrs enterrés près de Nomentum étaient donc au nombre de six.

On voit que notre connaissance des antiquités chrétiennes de Nomentum est encore bien incomplète. Raison de plus pour ne pas omettre la mention d'un groupe de martyrs locaux conservée dans le martyrologe hiéronymien. Sous la date du *v kl. jun.* nous lisons dans le manuscrit de Berne :

ROMAE · VIA NO
MENTANA
miliario. XIIIo.
*Epagati. Eustasi*
*Victie. Castule*
*Epigatiani. Octobri*
*Urorie. Uippi.*
*Adauli. Homini*
*Marcili. Cillonie*
*Maxime. Fylomini*
*Auticie. Commini.*
*Marciane. Flumini*
*Macriani. Castule.*
*cum aliis septem.*

Voici un groupe de vingt-sept martyrs locaux qui vient s'intercaler parmi plusieurs autres que nous avons déjà mentionnés sur la voie Nomentane : Alexandre au septième mille, Prime et Félicien au quatorzième mille, Restitutus au seizième mille.

A l'entrée du bourg actuel de Mentana, près de la route de Monte Rotondo, s'élève une église dite des saints martyrs, dans laquelle sont conservés dans les autels latéraux des corps apportés des catacombes de Rome. Un d'entre eux passe pour être celui du pape Félix Ier, un autre serait un saint Vincent, un autre encore un saint Prime; celui-ci désigné par une inscription trouvée en 1789 au cimetière de Cyriaque, sur la voie de Tibur, ainsi libellée :

PRIMVS IN PACE

Inscription qui est certainement postérieure à la paix de l'Église.

D'où viennent les vingt-sept martyrs que le martyrologe attribue libéralement à Nomentum? Nous n'en avons aucune idée; aucune Passion apocryphe ne nous renseigne à leur égard, mais leur attache à Nomentum est certainement plus réelle que celle de Félix, Vincent et Prime.

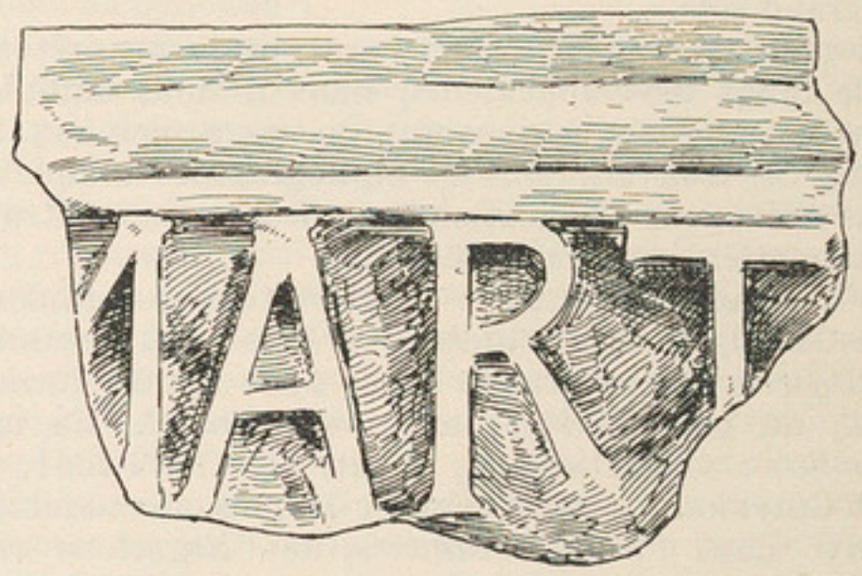

8911. — Fragment d'inscription.
D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1910, p. 255.

Les véritables martyrs de Nomentum ce sont donc Alexandre, Prime et Félicien, Restitutus (qui fut ramené de Rome) et les vingt-sept. Quant au cimetière des saints Prime et Félicien, il correspond peut-être à un hameau situé sur la voie Nomentane, à peu de distance de Mentana, et appelé *Romitorio*. Il y a eu jadis sur ce point un oratoire, aujourd'hui entièrement détruit et transformé, au-dessous se trouvait une crypte, probablement ancienne, qui a pu appartenir à l'antique cimetière.

Près de ce hameau qui, pour la distance, correspond au cimetière *ad arcus nomentanos*, lieu de sépulture de Prime et Félicien et peut-être aussi des vingt-sept martyrs de l'hiéronymien, on trouva vers 1908 un fragment conservé dans une propriété particulière.

Les lettres sont gravées peu profondément et ornées d'une sorte de pointe à leurs extrémités ainsi qu'on voit sur quelques inscriptions qui s'essaient à imiter la calligraphie damasienne; au-dessus se trouve un listel ayant l'apparence d'une petite corniche, détail qui se montre aussi au revers, lequel ne porte pas

[1] De Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 1875, p. 146; 1884-1885, p. 24; 1892, p. 43-53; A. Dufourcq, *Les Gesta martyrum romains*, t. I, p. 210-211; Tomassetti, *La campagna romana*, t. I, p. 102; O. Marucchi, *Il cimitero e la basilica di Sant Alessandro al settimo miglio della via Nomentana*, Roma, 1922; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom., Supplem.*, p. 7. — [2] Cf. Klein, *Fasti consulares*, p. 91; Vaglieri, *I consoli di Roma antica*, p. 183. — [3] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, proleg., p. XIII, XVI, XIX, CVI, CVIII, p. 13. — [4] Cf. Klein, *op. cit.*, p. 111; Vaglieri, *op. cit.*, p. 212. — [5] *Bibl. hag. lat.*, n. 266. — [6] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. CXI, 127, 180, 206-207, 209.

d'inscription. L'épaisseur et la hauteur de ce fragment de marbre sont d'environ 0 m. 10. La paléographie peut remonter au Ve-VIe siècle (fig. 8911).

On peut proposer des suppléments sans avoir beaucoup de chances de les faire admettre: c'est ainsi que la date MART*ias* est assez peu probable à la première ligne d'une inscription. Il est aussi douteux qu'on y doive lire un nom propre sur une inscription qui n'offre pas le type funéraire, enfin il y aurait plus de vraisemblance à lire MART*yri* ou MART*yribus*, qu'auraient précédé les mots *sancto*, *beato* ou *sanctis*, *beatis* [1].

La forme de la corniche montre que cette inscription faisait partie d'une petite architrave supportée probablement par les colonnettes d'un *ciborium* (voir ce mot). L'autel qu'il surmontait devait se trouver dans un oratoire, peut-être celui qui avait été bâti en l'honneur des martyrs de Nomentum, au lieu où ils étaient inhumés.

En même temps que le fragment que nous venons de décrire, on trouva un petit chapiteau de marbre du Ve ou du VIe siècle [2], de la même époque que l'architrave, ayant sur le côté un trou permettant de l'unir par une mortaise à quelque autre membre d'architecture; puis encore un fragment de colonnette, deux colonnettes cannelées semblables et un chapiteau d'époque chrétienne un peu plus grand [3]. Tous ces fragments semblent incontestablement avoir fait partie d'un *ciborium* ou d'un autel dans une petite église chrétienne [4].

II. Ficulea. — En 1889, on découvrit sous le mont de *villa Spada*, presque en bordure de la voie Salaire, une tombe couverte d'une voûte et pourvue d'un pavement de mosaïque. Cette tombe fut ouverte et violée par la suite et les quatre ou cinq cadavres qu'elle renfermait furent placés dans des coffres, sous la mosaïque. R. Lanciani se glissa dans cet hypogée et y trouva une tuile d'un des *loculi* portant une estampille doliaire [5], du côté opposé une sorte de plat en chaux dans la partie convexe duquel était tracé net et précis un ☧. Il estimait que ce monogramme était le premier indice du christianisme dans l'épigraphie de Ficulea, aujourd'hui Fidene. J.-B. De Rossi soutint qu'il y en avait d'autres, et en prit occasion de faire connaître les origines de cette Église, la plus rapprochée de Rome puisqu'elle ne se trouve qu'à cinq milles de la porte de la ville.

Ni la tradition locale, ni les souvenirs conservés au Moyen Age ne nous font connaître l'emplacement de l'antique Ficulea. Sur la *Table de Peutinger*, Fidene est la première localité inscrite sur la voie Salaire, mais sans indication de distance par rapport à Rome [6]; nous savons qu'elle s'en trouvait à cinq milles [7]. Dans le *Liber ystoriarum Romanorum* vulgarisé en dialecte romain vers la fin du XIIIe siècle, le nom de Fidene est traduit *S. Pietro in Forma* [8]; or ce castellum se trouve à 30 milles de Rome, entre la plage d'Antium et le territoire de Velletri, par conséquent à une distance considérable de Fidene [9] et ce seul exemple montre l'ignorance où on se trouvait dans la Rome médiévale des notions topographiques les plus facilement vérifiables. Aujourd'hui toute incertitude est impossible, l'emplacement est certifié avec toute la précision désirable à la *Serpentara* où se trouve la *villa Spada* [10]. Au XVIIIe siècle on trouva une base de statue dédiée à l'empereur Gallien par le *senatus Fidenatium* [11], puis encore la base de la statue élevée par les mêmes magistrats municipaux à Marc-Aurèle encore césar [12], en 140. Gaetano Marini (voir ce nom) a consacré un long commentaire à l'inscription dédiée à Gallien [13], commentaire dont on déplorait la perte [14] et que J.-B. De Rossi a retrouvé en manuscrit et classé sous le n. *9116* des *Codices Vaticani*.

G. Marini contredisait l'opinion commune, encore accueillie dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIV, p. 453, d'après laquelle Fidene avait possédé un siège épiscopal, pour la raison que deux de ses évêques ont souscrit les canons d'un synode romain de l'année 501 et d'un autre synode de l'année 680 [15]. Déjà Giorgi [16] avait bien vu que l'évêque qui siégea au synode de 680 n'était pas un *episcopus Fidenensis* mais *Vicoaventinensis*, c'est-à-dire un évêque de Voghenza; en sorte que Fidene ne pouvait plus revendiquer qu'un évêque Gerontius en 501. Mais celui-ci, au jugement de Marini, ne fut évêque de Fidene que grâce à une lecture fautive: en réalité il était évêque de Cervia ou *Ficuclense*, comme on le voit dans l'édition des *Conciles* de Labbe et les *Acta sanctorum* au 9 mai. Marini s'en rapporte certainement au ms. *Vatic. 1342* du IXe siècle. Et, dans d'autres manuscrits, ledit Gerontius, qui souscrivit au synode de 501, est qualifié *Ficuclensis*, *Ficulclensis*, *Ficulnensis*, *Ficolnensis* [17] qu'on peut entendre *Ficulensis* ou *Ficolensis*. Or le *territorium Ficolense*, au moins dès le début du Ve siècle, était uni au territoire du diocèse de Nomentum, comme nous le savons par la lettre du pape Innocent Ier (402-417) où est nommé *Ursus Nomentanæ seu Ficulensis Ecclesiæ episcopus* [18].

Ainsi donc un même évêque portait le double titre de Nomentum et de Ficulea et régissait les deux Églises de Mentana et de Fidene. Au synode de 501, il souscrit: *Romanus episcopus Ecclesiæ Nomentanæ* [19]; on ne peut donc chercher un Gerontius de Fidene à ce même synode, le Gerontius en question était évêque de *Ficuclense*, c'est-à-dire de Cervia. Ainsi s'évanouit l'unique attestation favorable à un évêque de Ficulea. Il se peut qu'avant le Ve siècle, il y ait eu un évêque à Ficulea, mais dès le pontificat d'Innocent Ier il était absorbé par Nomentum.

Nous avons trouvé quelques vestiges chrétiens à Nomentum, Ficulea n'a rien à lui envier. Le cimetière de Saint-Alexandre (voir ce nom, *Dictionn.*, t. I), au septième mille de la voie Nomentane, appartient au territoire de Fidene [20]. Dans ce cimetière, l'autel fut consacré à un évêque *Urs(us)* qui est probablement celui dont parle Innocent Ier. De même, au territoire de Fidene appartient la propriété appelée *Olevano* [21] où furent découverts, en 1826, des sarcophages chrétiens

[1] Cf. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 45, 46, 49. — [2] Un autre, presque identique, fut trouvé pendant les fouilles exécutées dans la basilique des Saints-Nérée-et-Achillée, au cimetière de Domitille, il devait faire partie de la décoration d'un autel élevé sur la tombe de ces martyrs. — [3] On en a trouvé d'autres, à peu près semblables, ayant appartenu à des édifices chrétiens de Porto; ils sont aujourd'hui conservés au musée du Latran; cf. O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, in-fol., Milano, 1910, p. 9, pl. I, n. 3, 4, 5. — [4] G. Schneider, *Un frammente di iscrizione che puo attribuirsi ai martiri di Nomentum*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, t. XVI, 1910, p. 253-257. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. XV, col. 408 *e*. — [6] G. Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 161-162. — [7] Cf. Dessau, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, p. 453. — [8] Monaci, dans *Archivio della Soc. rom. di storia patria*, 1889, p. 170. — [9] Nibby, *Analisi*, t. I, p. 371 sq. — [10] Tomassetti, dans *Archivio della Soc. rom. di storia patria*, 1889, p. 54; 1891, p. 113 sq. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 4058; Vaglieri, *Inscr. Ital.*, n. 287 du t. II du *Spicileg. epigr. orbis Romani*, de Ruggiero. — [12] Lanciani, dans *Notizie degli scavi*, 1889, p. 109; Dessau, dans *Ephemeris epigr.*, t. VII, p. 381, n. 1269. — [13] M. Marini, *Aneddoti di G. Marini*, p. 44 sq. — [14] Dessau, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 4058. — [15] *Codex Vatic.*, *9116*, fol. 25 sq. — [16] Giorgi, *De cathedrali eccles. Setina*, p. 54. — [17] Thiel, *Epist. rom. pontif.*, Braunsbergæ, 1867, p. 667. — [18] Jaffé, *Regesta pontif. rom.*, 2e édit., n. 317. Les manuscrits donnent *Feliciensis* ou *Faciliensis*, inconnu dans cette région et que corrige Tomassetti, *op. cit.*, 1889, p. 56. — [19] Thiel, *op. cit.*, p. 668. — [20] Dessau, *op. cit.*, p. 447; Tomassetti, *op. cit.*, p. 56 sq. — [21] Dessau, *op. cit.*; Tomassetti, *op. cit.*, p. 61.

portant les épitaphes de deux frères [1]. Ces deux monuments sont assez remarquables pour qu'on transcrive la description qu'en donne Amati [2] rapprochée de celle de Settele [3]. Celui-ci vit les deux sarcophages presque intacts à la villa Borghèse, malheureusement ils furent mutilés pendant le siège de 1849 et un seul des deux garde l'inscription des deux dernières lignes.

Voici la description d'Amati : *Urna baccellata; giovinetto in mezzo col volume nella sinistra; alla destra della cassa il sacrificio d'Abramo, alla sinistra, Cristo, che tocca gli occhi al cieco, l'apostolo tiene il volume nella sinistra. Nel coperchio Giona precipitato dalla nave; il medesimo, vomitato dal mostro, che dorme sotto la zucca.* Suit l'inscription du couvercle d'après la copie de Settele qui imite la forme des lettres :

SEXTO ACERRAE LVPO
DVLCISSIMO FI
LIO QVI VIXIT ANN
IS·VII MENS VIII
VRBANVS ET IVS
TINA PARENTES
AMANTISSIMI

*Arca baccellata : due boni pastori imberbi colla pecora sulle spalle; ciascuno tiene sotto il muso del animale un*

ΙΟΥΛΙΟC ΠΑΝΚΑΡΠΟC ΙΟΥ
ΛΙΑ CTPATON ΙΚΗ CYNBIΩ
ЄΠΟΙЄΙ MNIAC
ΧΑΡΙΝ CYN ZHCAC
ЄΤ ΟΚΤΩ ЄΖ HCЄN
...OCI

*vaso o boccalello di un manico solo. Nel coperchio, terminato ai lati da due larve tragiche, a destra la protome del giovinetto, a sinistra un vaso di frutti sostenuto da due genii; nel centro l'iscrizione :*

SEXTO ACERRE
VRSO SANCTO
QVI VIXIT
ANNIS · VI
MENSES VIII
DIEBVS·VII
EILIO DVL
CISSIMO
VRBANVS
ET IVSTINA
PARENTES

SANCTO HISPIRITO

VRSO IN PACE

L'emploi des *tria nomina*, le gentilice rare *Acerra* l'acclamation : *sancto hispirito Urso in pace* sont autant de signes d'une haute antiquité; encore que l'argument tiré de l'usage des trois noms puisse n'avoir pas la même valeur à Rome et dans les bourgades circonvoisines. Le gentilice *Acerra* semble venu d'une ville ainsi appelée, mais ceci aurait dû former régulièrement *Acerranus*, *Acerratius* ou *Acerronius* [4]. Quant aux symboles : Jonas, Abraham, le bon Pasteur et l'acclamation finale de la seconde inscription, tout cela nous reporte vers la fin du IIIe ou le début du IVe siècle.

Amati a recueilli quelques autres fragments chrétiens dans les fouilles de Ficulea, mais si insignifiants qu'ils n'ont même pas été consignés dans le t. XIV du *Corpus*. Mais voici une dalle pareille à celle des *loculi* des cimetières souterrains de Rome qu'Amati attribue à Ficulea [5] et qui est conservée au musée Kircher [6] :

*Daniel entre deux lions* — SABVCIVS MAGNVS VIXIT ANNIS LX DEF — *Colombe avec un rameau*

En 1861, J.-B. De Rossi vit lui-même retirer de la propriété *Olevano* les vestiges d'une ancienne église chrétienne de dimensions médiocres, rectangulaire, terminée par une abside; le pavement était fait de débris d'épitaphes païennes.

Le territoire de Fidene a fourni aussi deux inscriptions chrétiennes grecques qu'Amati nous a conservées en 1826 [7], et qu'il présente par ces mots : *Fidenati in Roma* [8] (fig. 8912) :

ΙΟΥΛΙΟC NOMIMOC
ΚΑΙ ΙΤΑΛΟΥC ЄΠΟΙΗCΑΝ
ΔΑΙΔΙ · ΙΔ.....
ЄΥCЄΒЄ.....
ΚΛΙΦ

La première inscription était gravée sur une sorte de petite stèle, ce qui est rare chez les chrétiens, mais non sans exemple [9]. R. Garrucci a accordé quelques lignes à ce texte qu'il avait vu et, certainement, dans les magasins du musée du Latran [10]; il hésite à se prononcer touchant l'origine chrétienne parce que la brisure du monument ne permet pas de dire si, aux pieds de l'orante, se trouvait le ciste contenant des rouleaux; mais on ferait un long catalogue des orantes chrétiennes représentées sans le ciste à leurs pieds. G. Kaibel a reproduit les deux textes d'après Amati, sans avoir vu les originaux [11]. L'orante n'est pour lui qu'une *statua mulieris*, mais le caractère chrétien n'en est pas douteux, aussi le P. Marchi l'obtint par voie d'échange pour le musée Kircher, où elle demeura négligée et pour ainsi dire abandonnée. Le texte de l'inscription n'offre rien d'une particulière importance; on peut le transcrire ainsi : Ἰούλιος Πάνκαρπος Ἰουλίᾳ Στρατονίκῃ συνβίῳ ἐποίει μνίας χάριν συνζήσας ἔτ(η) ὀκτώ ἔζησεν(ἔτη ἑικ)οσι, « Julius Pancarpus à Julia Stratonica, son épouse, fit (ce monument) en mémoire, ayant vécu huit années ensemble ».

Il n'est pas possible de confondre un seul instant cette orante dont la tête est couverte du voile avec le type classique de la *Pietas*. Elle n'a pas les bras simplement levés, comme la *Pietas*, mais élevés et ouverts de la même façon que les belles orantes peintes à fresque

[1] Amati, dans *Giornale arcadico*, t. XXXII, 1826, p. 95-96; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 4054, 4055. — [2] *Cod. Vatic.*, *9753*, fol. 17′, 18. — [3] Notes commencées en 1830 et entrées dans la bibliothèque du marquis Ferraioli, p. 2, 3. — [4] Voir De Vit, *Onomasticon*, t. I, p. 27. Nous ne disons rien de *Acerrius*, qui est douteux. Sur les gentilices tirés des noms géographiques, cf. E. Huebner, *Quæstiones onomatologicæ latinæ*, dans *Ephemeris epigraphica*, t. II, 1874, p. 25 sq. — [5] Ms. *Vatic.*, *9749*, fol. 45. — [6] Manque au *Corp. inscr. lat.*, t. XIV. — [7] Ms. *Vatic.*, *9752*, fol. 42. — [8] Outre ces deux inscriptions, une autre inscription grecque qui fut portée de Fidene à Rome se lit au fol. 9 du même manuscrit. Amati en envoya une copie à B. Borghesi qui la commenta; voir ses *Œuvres complètes*, t. VI, p. 298-300. — [9] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1872, p. 98-100; 1873, p. 52, 74; 1883, p. 132. — [10] R. Garrucci, *Monumenti del museo Lateranense*, p. 119. — [11] Kaibel, *Inscriptiones græcæ Siciliæ et Italiæ*, 1890, n. 1688, 1689.

à la voûte d'un cubicule de la crypte de Lucine (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1488, fig. 343), ce qui est bien le geste décrit par Tertullien : *Nos non attollimus tantum manus, sed etiam expandimus* [1]. On peut faire un autre rapprochement au sujet du costume entre l'orante de la stèle de Fidene et celle d'un sarcophage romain (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1494, fig. 347), toutes deux portent le double *chiton;* ce qui est ancien et s'accorde bien avec le type artistique du petit monument que nous étudions. Un autre indice certain de haute antiquité est la forme majuscule de l'oméga Ω, absolument exceptionnelle sur les monuments épigraphiques chrétiens où on emploie, on peut dire toujours, l'ω. Enfin, un dernier indice non moins probant de haute antiquité est la nomenclature employée où domine le gentilice *Julius* que nous avons déjà lu sur le cippe de

8912. — Cippe de Julia Stratonica.
D'après *Bull. di archeol. crist.*, 1892, pl. II.

Stratonica, laquelle doit provenir des mêmes parages, sinon du même lieu. Voici donc la transcription de la seconde inscription avec les suppléments probables : Ἰούλιος Νόμιμος καὶ *Italus* ἐποίησαν Λαίδι ἰδ(ίᾳ ἀδελφῇ?) εὐσεβε(στάτῃ) κ(α)ὶ φ(ιλοθεστάτῃ?).

Ces deux inscriptions sont inséparables et nous attestent la présence de chrétiens à Fidene à une époque très ancienne.

III. Liste épiscopale. — La *Passio Alexandri, Eventii et Theoduli*, dont nous avons parlé déjà, avance que le premier des trois était le sixième successeur de saint Pierre, opinion dénuée de tout fondement. L'histoire d'Alexandre et de ses deux compagnons, ensevelis près de Ficulea, sur la voie Salaire, au septième mille, n'est pas plus connue que celle de beaucoup d'autres confesseurs de la foi. Selon l'auteur de la *Passio*, Alexandre Ier aurait été martyrisé sous Trajan (98-117) et inhumé avec ses compagnons par une certaine Severina *in prædio suo via Numentana*. Celle-ci serait demeurée près de la sépulture des martyrs *donec veniret ab Oriente sanctus Sixtus episcopus, a quo impetravit Severina ut in eodem loco prædii ipsius ordinaretur episcopus, qui omni die quæ sunt sancta martyribus celebraret; ideoque locus ipse habet proprium sacerdotem* (i. e. *episcopum) usque in hodiernum diem*. L'auteur anonyme voit dans ce *Sixtus episcopus ab Oriente veniens* le pape Sixte Ier (116-125?) successeur d'Alexandre Ier, et, d'après les procédés ordinaires parmi les rédacteurs de *Passiones*, il le fait venir d'Orient sur le vu de son nom exotique. Mais le fondateur du diocèse de Nomentum ne peut être Sixte Ier, parce qu'à l'époque où il vécut, les trois martyrs susdits de la voie Nomentane n'étaient sans doute pas encore martyrisés. Le fait qu'on trouve leurs noms au martyrologe hiéronymien (le 17 mars et le 3 mai) porterait à penser que, comme le plus grand nombre des autres martyrs mentionnés dans ce recueil, ils appartiennent au IVe ou au IIIe siècle. Il se pourrait que le récit du passionnaire fasse écho à un fait historique et veuille rappeler que le diocèse de Nomentum doive son origine à la nécessité de pourvoir au service quotidien sur les tombes des martyrs ensevelis le long de cette voie : Alexandre, Eventius, Theodulus, les vingt-sept de Fidene, Prime et Félicien et Restitutus. Naturellement, le fondateur du diocèse de Nomentum ne peut être Sixte Ier, mais un de ses successeurs.

La *Passio sancti Restituti*, composée probablement à l'époque ostrogothique, nous apprend que ce martyr fut mis à mort à Rome le 27 mai *sub Diocletiano et Maximiano* (286-305). La matrone Justa emporta le cadavre *in prædio suo via Numentana*, et, continue le passionnaire, *dum pergeret misit ad episcopum in eadem via constitutum nomine Stephanum;* celui-ci, avec son clergé, accompagna le *sanctum corpus in milliario decimo sexto in prædium præfatæ matronæ Justæ... in crypta in inferioribus*. Dans la pensée de l'écrivain, ce *Stephanus* était un évêque de Nomentum. Il n'en donne pas l'ombre d'une preuve et on ne peut dire s'il a trouvé ce nom quelque part.

Quoi qu'il en soit, nous arrivons à la liste historique, qui s'ouvre par le nom d'Ursus.

1. *Ursus*, que nous avons lu dans la lettre du pape Innocent Ier à l'évêque de Tivoli Florentinus (voir ci-dessus, col. 1474).
2. *Servus dei*, 465.
3. *Ciprianus* ou *Cyprianus*, 487.
4. *Serenus*, 495 (?)-499.
5. *Romanus*, 501-502.
6. *Felix*, 531 [2].
7. *Romulus*, 551 [3], *numanatensis* [4].
8. *Redemptus*, 553 [5], *Nomentanæ* [6].
9. *Gratiosus*, 593 [7], qui reçut la gestion du diocèse de *Cures Sabinorum*, 595.
10.(?) *Generosus*, 595, sur un faux diplôme de saint Grégoire Ier.
11. *Constantius*, 600.

H. Leclercq.

**NOMINA SACRA.** — Il existe deux manières d'abréger les noms dans l'écriture : la suspension, qui est antérieure en date et proprement « antique » et la contraction, qui est proprement chrétienne : cette dernière est la plus difficile et la plus importante à résoudre. La suspension consiste à écrire le commencement, ou même la première lettre du mot, laissant aux indications du contexte la détermination du cas et de la forme verbale. La contraction fait disparaître le corps du terme et n'épargne que le début et la fin des mots, ce qui ne permet de laisser subsister aucun doute sur les formes et les cas. L'abréviation s'est faite par contraction régulière dans un groupe bien fixe de termes qui expriment des idées spécifiquement juives et chrétiennes et qui sont désignées sous l'appellation de *nomina sacra*. Celle-ci a été inspirée à E. Maunde Thompson qui a proposé *the sacred names* et H. Omont a parlé de *mots consacrés*. L'expression *nomina sacra*, adoptée par L. Traube, a prévalu; elle se rattache à

[1] Tertullien, *De oratione*, c. XI. — [2] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 739-772. — [3] Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta pontif. rom.*, n. 930. — [4] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 58-61. — [5] Jaffé-Lœwenfeld, *op. cit.*, n. 935. — [6] Mansi, *op. cit.*, t. IX, col. 106; *Collectio Avellanensis*, dans *Corp. script. eccl lat.*, t. XXV, p. 318. — [7] Jaffé-Lœwenfeld, *op. cit.*, n. 1224.

l'ancienne expression de Christian de Stavelot (IXe siècle), qui rangea les termes *Jesus* et *Christus* parmi les *nomina Dei* qui ne comprenaient primitivement que les noms de Dieu le Père.

« Longtemps la connaissance des abréviations paléographiques fut une simple affaire de mémoire; longtemps on se contenta de réunir les éléments en des listes alphabétiques ou de grouper d'une façon plus ou moins arbitraire les phénomènes accidentellement constatés. Jusqu'à présent on n'a point fait l'histoire de l'abréviation chrétienne par contraction. Ne percevant pas assez clairement l'intime cohésion qui unit entre eux les *nomina sacra*, les auteurs n'ont pu se soustraire à deux erreurs encore accréditées; ils ont cru pouvoir enrichir la série de ces termes au moyen d'abréviations sans exemples dans les manuscrits, mais postulées comme expliquant seules les fautes et les leçons défectueuses dans les textes. Puis, ils ont attribué l'abréviation de ces mots d'un usage très fréquent à des préoccupations d'économie de temps et de place de la part des anciens copistes. Cependant, le nombre de mots contractés est restreint, et le motif d'un tel procédé est d'ordre religieux. Les anciens en avaient le sentiment plus ou moins conscient [1]. » Dans le traité *De monogrammate* de saint Jérôme, on lit ceci : *In libris Græcorum ubicumque per notam scribuntur nomina, primæ et novissimæ notantur litteræ et virgula superposita in dexteram æque veniente a sinistra* [2]. Christian de Stavelot, qui vivait vers le milieu du IXe siècle, dans son explication du verset de saint Matthieu, I, 21, écrit à propos du mot Jésus : *Scribitur Jesus (per) iota et eta et sigma et apice desuper apud nos. Nam in Græcorum libris solummodo per iota et sigma et apice desuper invenitur scriptum, et sicut* (peut-être *sicut et*) *alia nomina dei comprehensive debent scribi, quia nomen dei non potest litteris explicari. Quando parum hominem significat, per omnes litteras scribitur* [3].

Mabillon, dans son *De re diplomatica* (1681) n'a accordé aucune attention aux abréviations et les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, paru en 1757, dom Tassin et dom Toustain, ont cru pouvoir avancer que « les abréviations grèques ont beaucoup de rapport avec celles des Latins [4] ». De nos jours, Giltbauer a reconnu que la contraction se produit presque exclusivement dans les termes qui couvrent des concepts chrétiens et théologiques; il rattache le phénomène au système tachygraphique des Romains. Br. Keil prétend que l'abréviation chrétienne continue simplement l'abréviation antique. Et pourtant, cette dernière repose essentiellement sur la suspension; et s'il existe des points de contact entre l'abréviation classique et l'abréviation chrétienne, les différences sont assez profondes et assez caractéristiques pour écarter l'idée d'un développement organique de l'une ou de l'autre.

« Essayons de nous rendre compte du développement historique de la contraction chrétienne, tel que L. Traube a cru pouvoir l'exposer [5] » dans une théorie nouvelle, originale, qu'on s'empressa de déclarer « géniale », sauf à convenir six lignes plus bas que « la thèse capitale du livre n'est pas rigoureusement démontrée. C'est plutôt une conjecture, une hypothèse, mais une hypothèse singulièrement attrayante et qui répond d'une façon parfaite aux mille détails remarquables de la tradition manuscrite [6]. »

« Les Hébreux, dans leurs manuscrits, écrivaient le nom divin en lettres d'or. Malgré l'évidence dans laquelle le mettait ce procédé, ce nom conservait son caractère sacré, magique et ineffable, grâce à l'absence des voyelles, qui en laissait la prononciation incertaine. Comment rendre le *tetragrammaton* dans les traductions grecques de la Bible? Ce fut pour les Juifs hellénisants un véritable problème. On pouvait conserver le terme en caractères hébraïques anciens, en imiter le mot hébreu par les lettres grecques plus ou moins ressemblantes. Aquila et Origène témoignent de l'emploi de ces procédés. Mais ce n'était là qu'artifice! Déjà les Juifs traduisirent non pas *Yahweh*, le nom ineffable, mais *Adonai*, terme moins saint, par les mots Κυρίος, Θεός en leur donnant une forme conservant le caractère mystérieux. Ce n'est point souci d'être bref; la contraction se fait jour avec la traduction des Écritures; le motif religieux, qui la provoque, manque aux chrétiens; en ce point ils doivent avoir imité la calligraphie des Juifs hellénisants.

« Les manuscrits chrétiens des Septante et du Nouveau Testament emploient la contraction pour une série déterminée de quinze termes. L'examen des papyrus, comme d'ailleurs l'observation plus attentive des manuscrits eux-mêmes, fait reconnaître les traces d'une évolution progressive dans la constitution du groupe des noms sacrés grecs. Le trait caractéristique surmonte régulièrement ces abréviations et L. Traube a retracé l'histoire de l'emploi de ce signe.

« Une partie seulement des *nomina sacra* grecs a été reprise comme telle par la calligraphie latine, mais l'emprunt est évident pour *Deus*, *Spiritus*, *Jesus* et *Christus*. Le type grec $\overline{\text{KC}}$ a été imité non en $\overline{\Delta\Sigma}$ qui aurait été confondu avec *Deus*, mais en $\overline{\Delta\text{N}\Sigma}$ ou $\overline{\Delta\text{M}\Sigma}$. Les autres n'ont pas de formes correspondantes que l'on puisse rattacher à la calligraphie biblique grecque. Les Latins avaient leur système d'abréviations bien déterminé, et caractérisé par la suspension. L'introduction de la contraction dans leur calligraphie n'est point l'invention arbitraire d'un chrétien quelconque; elle est due aux traductions bibliques. L'usage remonte à un interprète latin antérieur à saint Jérôme; tout porte à croire qu'il s'est fait jour avant 350 et dans la haute Italie. Les mauvaises leçons dans les textes des anciens écrivains chrétiens montrent que l'on abrégeait par suspension. Le fragment d'évangile de Turin *G. VII 15 (k)* est un témoin antehiéronymien de la calligraphie africaine, dans laquelle se maintenait encore l'abréviation latine proprement dite, et qui ne reçut que plus tard et de l'Italie le principe de l'innovation.

« Au groupe primitif des noms sacrés empruntés au grec, vinrent s'ajouter des créations latines : *spiritus* fit abréger *sanctus* et *dominus* amena la contraction de *noster*, à cause de la fréquence extrême de l'emploi simultané de ces mots. Ces deux dernières contractions sont longuement et minutieusement étudiées.

« C'est au VIe siècle que l'on applique le système des contractions à la transcription des lettres profanes : cette abréviation est alors établie comme un principe de calligraphie, et supplante toujours davantage la suspension. Depuis lors, les écoles des différents pays dépendent d'un centre qu'il faut chercher à Rome ou, au moins, en Italie. Toutefois, l'Afrique connaissait un autre mode d'abréviation; elle eut ensuite sa série d'abréviations propres, basées sur la contraction reçue d'Italie, et qui s'introduisirent plus tard en Espagne et dans les autres écoles calligraphiques du continent.

« La contraction chrétienne n'avait pas été reçue sans difficulté dans la calligraphie latine déjà en possession d'un système d'abréviations propres. Il n'en fut pas de même là où une nouvelle écriture fut créée pour la littérature biblique et chrétienne. Dès le Ve siè-

[1] J. Lebon, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, t. X, 1909, p. 352. — [2] G. Morin, *Anecdota Maredsolana*, t. III, part. 3, p. 194 sq. — [3] *P. L.*, t. CVI, col. 1278. — [4] *Nouveau traité de diplomatique*, p. 537, note. — [5] J. Lebon, *op. cit.*, p. 352. — [6] A(lbert) P(oncelet), dans *Analecta bollandiana*, t. XXVII, 1908, p. 213.

cle, la calligraphie latine perd de vue le principe créateur des contractions dans le *nomina sacra* : rien d'étonnant donc dans ce fait que les scribes d'Irlande, d'Angleterre, d'Allemagne et de France n'en comprennent plus la signification à l'époque postérieure. L'imprimerie n'a plus tenu aucun compte de l'ancien système. »

Bibliographie. — L. Traube, *Nomina sacra. Versuch einer Geschichte des christlichen Kurzung*, dans *Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, in-8°, München, 1907; cf. J. Lebon, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. x, 1909, p. 351-355, que nous avons cité en partie; M. Prou, dans *Le Moyen Age*, IIe sér., t. xii, 1908, p. 218-221; P. Lejay, dans *Revue critique*, t. lxiv, 1908, p. 470-472; C. H. Turner, *The « nomina sacra » in early christian mss.*, dans *Miscellanea Fr. Ehrle*, t. iv, 1924, p. 62-74.

H. Leclercq.

**NOMS PROPRES.** — I. Les éléments du nom. 1. Le prénom. 2. Le nom. 3. Le surnom. 4. Le sobriquet. 5. Indications subsidiaires : *a)* Filiation. *b)* Tribu. *c)* Patrie. *d)* Domicile. 6. Transmission. *a)* Enfant légitime. *b)* Enfant naturel. *c)* Adopté. *d)* Étranger naturalisé. 7. Esclaves. 8. Affranchis. II. Le nom chez les chrétiens. 1. Un seul nom. 2. Deux noms. 3. Trois noms. III. Noms portés par les chrétiens. 1. Noms dérivés des divinités païennes. 2. Noms dérivés des rites religieux, augures, présages. 3. Noms dérivés des nombres. 4. Noms dérivés des couleurs. 5. Noms dérivés des animaux. 6. Noms dérivés des choses de l'agriculture. 7. Noms dérivés des fleurs. 8. Noms dérivés des pierres précieuses. 9. Noms dérivés des choses maritimes. 10. Noms dérivés des fleuves. 11. Noms dérivés de contrées et de villes. 12. Noms dérivés des mois. 13. Noms dérivés des qualités ou des défectuosités du corps. 14. Noms dérivés d'une qualité morale. 15. Noms dérivés de choses astronomiques. 16. Noms indiquant une origine servile. 17. Noms à désinence diminutive. 18. Noms empruntés à l'histoire. 19. Noms dérivés d'un défaut ou d'un vice. IV. Noms exclusivement chrétiens : 1. Noms pris de l'Ancien et du Nouveau Testament. 2. Noms dérivés des dogmes chrétiens. 3. Noms inspirés des fêtes de l'Église. 4. Noms exprimant des pensées chrétiennes. 5. Noms tirés des vertus chrétiennes. 6. Noms inspirés par la piété. 7. Noms dérivés du nom de Dieu. 8. Noms inspirés d'un sentiment de joie. 9. Allusions à la lumière céleste. V. Noms de baptême. VI. Noms bizarres et humiliants. VII. Les noms propres et la nationalité. VIII. Noms propres au temps de Charlemagne. 1. Les noms propres d'origine romaine. 2. Les noms d'origine germanique : *a)* Leur introduction en Gaule. *b)* Les noms germains de forme composée. *c)* Les noms hybrides gallo-francs. IX. Les noms chez les juifs. 1. Juifs ne portant que des noms purement romains. *a)* Un seul nom. *b)* Deux noms. *c)* Trois noms. 2. Juifs portant des noms romains combinés avec des noms grecs ou autres. *a)* Deux noms. *b)* Trois noms. *c)* Quatre noms. 3. Juifs portant des noms romains combinés avec des noms juifs. *a)* Deux noms. *b)* Trois noms.

I. Les éléments du nom. — L'usage le plus ancien, à Rome, était de désigner les hommes par un seul nom: *Varro simplicia in Italia fuisse nomina ait;* mais il aurait fallu imaginer un nom différent pour sauvegarder la personnalité de chaque individu, c'était chose impossible, on eut dès lors recours à une combinaison consistant à associer à ce nom unique un autre nom au génitif, ce qui indiquait une relation de fils à père ou d'épouse à époux. Ce procédé fut adopté de préférence à des indications telles que *filius*, *filia*, *conjux* dont on ne fit pas usage.

Vers la fin de la république, l'emploi d'un nom unique ne servait plus qu'aux esclaves et aux provinciaux de mince condition ; dès lors, le nom romain était construit sur un modèle très simple pour tous les hommes libres : un *prænomen*, un *gentilicium* et un ou plusieurs *cognomina*. A ces dénominations on ajoutait ordinairement la désignation de son père, quelquefois de son aïeul et l'indication de la tribu à laquelle on appartenait; en cela on ne faisait que se conformer à la prescription de la *lex Julia municipalis* qui fixait l'ordre d'inscription de chaque citoyen : *Censum agito, eorumque nomina, prænomina, patres aut patronos, tribus, cognomina... accipito* [1]. Tel est l'ordre suivi dans les inscriptions. Sans doute, les chrétiens en ont pris à leur aise avec ces règles et ces usages, nous le dirons plus loin, mais il est nécessaire d'exposer les éléments.

1° *Le prénom.* — Ce qu'on désigne sous ce terme de *prænomen* c'est le nom individuel qui distingue celui qui le porte entre tous ceux qu'affecte le *nomen*, commun à toute une famille *(gens)*. Le nombre des prénoms n'offrait qu'un choix restreint. L'auteur inconnu du *Liber de prænominibus, de nominibus, de cognominibus, de agnominibus* [2], nous apprend que *prænomina* [*fuisse numero*] *circa triginta*, et, sur ce nombre, seize ou dix-sept seulement s'étaient imposés dans la pratique courante.

Au sujet de ces prénoms, une règle générale s'était établie de les écrire en abrégé lorsqu'ils étaient joints au nom ou au surnom. Cette règle souffrait si peu d'exceptions que celles-ci, lorsqu'on les rencontre, peuvent être tenues pour des irrégularités.

Voici ces surnoms avec le sigle qui servait à les désigner :

A. *Aulus*, qu'on avait anciennement orthographié *Olus* (*Corp. inscr. lat.*, t. iii, n. 993; t. iv, n. 1375, 1998, 2353; t. v, n. 391, 6445).

AP. *Appius*, quelquefois abrégé en *App.* (*Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 766, 11753, 11754, etc.).

C. *Gaius*; on écrit un *C* mais on le prononçait *G*, nous apprend Quintilien, *Instit. orat.*, I, vii, 28; le grammairien Terentianus nous dit aussi : *Gaius prænomen inde C notatur, G sonat* (*De metr.*, v, 890).

CN. *Gnaeus*, le texte de Quintilien s'applique au prénom *Gnaeus;* on trouve parfois GN (Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum*, n. 293, 1815, 2011).

D. *Decimus*, a été quelquefois, rarement, abrégé en DEC (*Corp. inscr. lat.*, t. iii, n. 2770).

L. *Lucius*, on a quelquefois employé LV (*Corp. inscr. lat.*, t. iii, n. 3654).

M. *Marcus*.

M/. *Manius*, c'est une forme archaïque de la lettre *m;* en typographie, on l'a parfois remplacée par M' ou M′.

N. *Numerius*.

P. *Publius*, on trouve une fois PO pour l'ancienne forme *Poblius* (*Corp. inscr. lat.*, t. ix, n. 5699).

Q. *Quintus*, on trouve l'abréviation QV, très rarement (*Corp. inscr. lat.*, t. vii, n. 642).

SER. *Servius*, c'est l'orthographe la plus ancienne (Mommsen, *Römische Forschungen*, t. i, p. 17; Wilmanns, *op. cit.*, p. 402; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 1889, p. 40), elle date de l'empire; G. Henzen adopte la forme Sergius (Orelli-Henzen, *Inscr.*, t. iii, p. 239), en grec on trouve ΣΕΡΟΥΙΟΕ ou ΣΕΡΒΙΟϵ. Parfois SERVIVS (*Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 8054[8], et S (Wilmanns, *op. cit.*, n. 1760).

SEX. *Sextus*, et exceptionnellement on rencontre S coupé d'une barre horizontale, SX ou SEXT.

S, SP. *Spurius;* l'abréviation S est archaïque; vers la fin de la république et sous l'empire on rencontre SP

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. i, p. 206, ligne 146; cf. N.-H. Michel, *Du droit de cité romaine. Études d'épigraphie juridique. I. Des signes distinctifs de la qualité de citoyen romain*, in-8°, Paris, 1885. — [2] Valerii Maximi, *Opera*, édit. Halm.

(*Corp. inscr. lat.*, t. I, n. 114, 182, 1097, 1412; t. X, n. 797).

TI, TIB. *Tiberius.*

T. *Titus.*

V. *Vibius*, cette abréviation est archaïque, d'autres moins fréquentes sont VI et VIB. On se rappelle que sainte Perpétue portait le prénom de *Vibia.*

D'autres prénoms ont été abandonnés de bonne heure; nous n'en relevons qu'un seul lu sur une épitaphe chrétienne (fig. 8913), c'est *Neros* [1], qui a toujours été employé comme prénom dans l'Italie méridionale.

A une époque très ancienne, le choix du prénom de l'enfant n'était pas chose indifférente; ce vocable avait une signification ou bien évoquait des souvenirs. On lit dans le *Liber de prænominibus*, que dans le principe *Lucii coeperunt appellari qui ipso initio lucis orti erant..., Manii qui mane editi erant;.... Gaii judicantur a gaudio parentum, Auli quod diis alentibus nascuntur*, etc. [2]. Parfois, on ne se mettait pas en peine pour

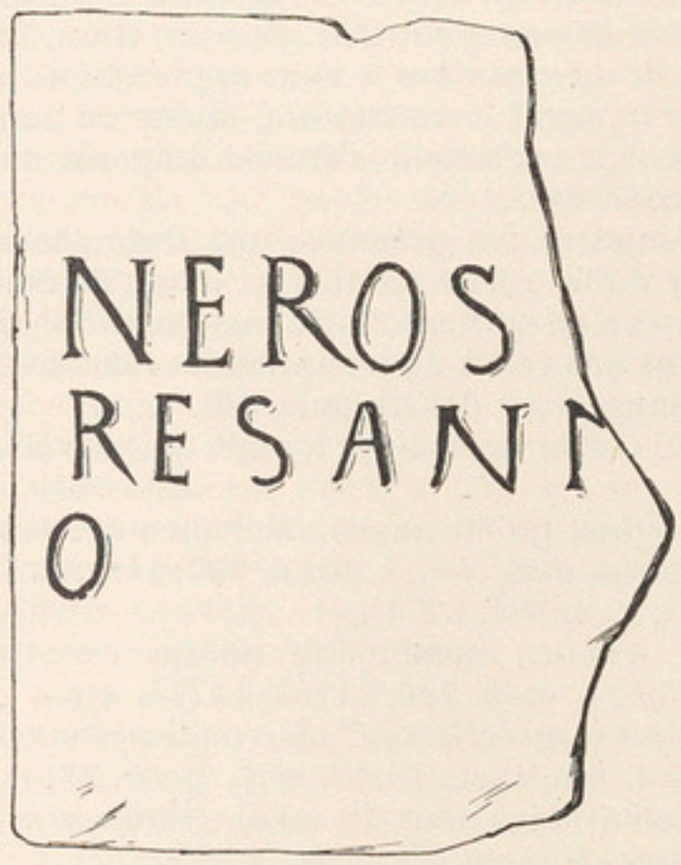


8913. — Inscription chrétienne.
D'après O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LXXXVII, n. 145.

chercher; dans certaines familles le premier-né s'appelait *Primus*, le puîné *Secundus*, le troisième *Tertius*, et ainsi de suite; mais ces appellations trop simplistes furent abandonnées où bien elles perdirent leur valeur de désignation numérale [3]. Pour la période de l'enfance et de la jeunesse, le prénom ne tirait pas à conséquence. On lit dans le *Liber de prænominibus* que : *Pueris non prius quam togam virilem sumerent... prænomina imponi moris fuisse* [4]; toutefois, on n'attendait l'âge de la toge virile que pour l'inscription officielle sur la liste de recensement. Dans l'intérieur de la famille, le huitième jour (pour les filles), le neuvième (pour les garçons) les parents imposaient un prénom aux enfants [5].

Sur les inscriptions païennes d'enfants morts avant d'avoir pris la toge virile, on a parfois fait mention de leur prénom [6], parfois il est omis on bien il est remplacé par le mot *pupus*, nom commun qui a le sens d'« enfant tout jeune [7] ».

Sur les monuments, les femmes ne portent point de prénom quoiqu'elles en eussent eu jadis [8] et qu'il fût d'usage de les écrire [9], mais comme il ne leur servait de rien dans la vie civile, on cessa de leur en donner un. Les esclaves non plus n'ont jamais de prénoms.

A partir du IIe siècle, on fit parfois usage de gentilices en guise de prénoms et on s'habitua à les abréger. A ce sujet le mot *Flavius* connut une vogue exceptionnelle; il fut porté comme prénom par tous les empereurs de la IIe dynastie flavienne.

Il y eut aussi des surnoms employés comme prénoms : Secundus, Rufus [10], Gallus [11]...

2° *Le nom.* — Le *nomen gentilicium* (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GENTILICE) servit à désigner tous les membres d'une même famille *(gens)*; le *nomen* appartenait en propre à la *gens*, d'où il prit la désignation de gentilice : *Quia eo gens cognoscitur, ideoque dicitur gentilicium*, lisons-nous dans le *Liber* [12] déjà cité.

Le gentilice se terminait en *ius*, parfois aussi en *eius*, *aius;* plus tard, les noms grecs et les surnoms latins reçurent une désinence pareille, principalement dans le Latium. Dans l'Ombrie et le Picenum, les gentilices en *anus* et *enus;* dans l'Illyricum et la Lusitanie, en *inus* et en *icus;* en Gaule, *aeus.*

Le nombre des *gentilicia* est considérable; les plus répandus sont ceux de certains empereurs et de familles patriciennes, qui se rencontrent dans tout le monde romain. On les trouve quelquefois abrégés dans les inscriptions privées et sur des inscriptions publiques de basse époque. Voici les gentilices qui s'exprimaient en abréviation :

| | | |
|---|---|---|
| AEL. *Aelius* | CL. *Claudius* | POMP. *Pompeius* |
| ANT. *Antonius* | FL. *Flavius* | VAL. *Valerius* |
| AVR. *Aurelius* | IVL. *Julius* | VLP. *Ulpius* |

En règle générale, les gentilices, contrairement aux prénoms, s'écrivent en toutes lettres. Cet usage s'est conservé parmi nous; on écrit communément l'initiale de son prénom et en entier son nom de famille.

3° *Le surnom.* — L'usage du *cognomen* est moins ancien, puisqu'il ne prend place qu'après la tribu et on sait que ce fut Servius Tullius qui établit la division en tribus. A partir de l'époque de Sylla, l'usage du *cognomen* est constant ou presque; il se tire d'une particularité apparente comme *Barbatus*, *Nasica* et il a donc une signification individuelle à l'origine; mais il devient héréditaire dans les grandes familles pour lesquelles il équivaut à une distinction. Lorsque le surnom devenait la propriété d'une famille patricienne ou d'une branche de cette famille, chaque membre ajoutait un ou deux surnoms, surtout des *cognomina ex virtute*, tels que Cn. Cornelius Scipio *Hispanus*, ou bien P. Cornelius Scipio *Africanus.*

Dès le début de l'empire on rencontre parfois une même personne portant plusieurs surnoms. Vers le milieu du IIe siècle les choses se modifient rapidement. On trouve, sans doute, toujours un prénom et un premier gentilice, mais à leur suite se déroule fréquemment une longue théorie où, pêle-mêle, défilent des gentilices avec ou sans prénoms, avec ou sans surnoms [13].

La confusion est venue surtout, semble-t-il, des adoptions qui imposaient à l'adopté les noms de l'adoptant. Elle ne se produisit pas tout d'abord. Longtemps l'adopté prit les noms complets de l'adoptant, y

[1] O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LXXXVII, n. 145. — [2] *Liber de prænominibus*, § 4. — [3] Au XVIIIe siècle, on faisait usage de ces désignations pour les filles de Louis XV. Il y eut « madame Première » et... « madame Sixième », qui était la future madame Louise de France. — [4] *Liber de prænominibus*, § 3. — [5] Macrobe, *Saturn.*, I, XVI, vs. 36; Tertullien, *De idololatria*, c. XVI. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 4471; R. Cagnat, *Explorations épigr. et archéol. en Tunisie*, t. I, n. 262. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 5505; t. IX, n. 2789. — [8] *Liber de prænominibus*, § 7. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. I, n. 99, 149, 160, 168, 177, 194, 1298, 1301, etc. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 7018. — [11] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n. 292. — [12] *Liber de prænominibus*, § 2. — [13] C. Pallu de Lessert, dans *Recueil du centenaire de la Société nationale des antiquaires de France*, 1904, p. 369-375.

compris le *prænomen*, ne conservant que son gentilice d'origine transformé en *cognomen* par l'adjonction de la désinence *ianus*. Paul-Émile, adopté par P. Cornelius Scipio, prenait les noms de P. Cornelius Scipio Aemilianus. Auguste, dont le nom d'origine était C. Octavius, devenait C. Julius Cæsar Octavianus.

Mais peu à peu on s'écarta de ces règles; l'adoption n'aboutit plus qu'à une simple juxtaposition des noms de l'adoptant et de l'adopté. Celui-ci conserva jusqu'à son propre prénom et jusqu'à sa filiation, qui ne désigna plus que son père naturel.

Comment ce changement se produisit-il? Vraisemblablement par suite du développement d'une forme particulière de l'adoption; l'adoption testamentaire qui dès la fin de la république avait fait d'Auguste le fils posthume de César, et qui tendait à se transformer en une simple institution d'héritier avec charge pour l'institué de prendre les noms du défunt.

De ce fait qu'il y avait seulement juxtaposition des noms de l'adoptant et de ceux de l'adopté, il résulte que chaque groupe de ces noms conservait juridiquement sa forme propre et distincte. Dans l'usage l'adopté les portait rarement tous, il faisait un choix pour lequel il jouissait d'une certaine latitude. Il pouvait prendre simplement les noms de l'adoptant ou continuer de s'en tenir aux siens. Il ne lui était pas interdit, d'un autre côté, de joindre à son *gentilicium* et à son *prænomen* propres des *cognomina* de l'adoptant, ou réciproquement d'ajouter au *gentilicium* de celui-ci un de ses *cognomina* propres. Il pouvait même éliminer l'un et l'autre *prænomen* pour n'en garder qu'un seul. Le nom de l'adoptant se mettait généralement en tête; toutefois cette règle n'était pas absolue.

Mais ce qu'il ne faisait pas, c'était de déplacer les *prænomina*, parce qu'ils étaient inséparables du *gentilicium*. Il ne pouvait, par exemple, joindre le prénom de l'adoptant à son gentilice d'origine et, réciproquement, faire précéder de son prénom d'origine le gentilice de l'adoptant. Ces deux éléments primordiaux du *nomen* formaient un tout indivisible.

Cette règle de l'adhérence du *prænomen* au *gentilicium* paraît comporter quelques exceptions dont il ne faut pas exagérer l'importance.

4° *Le sobriquet.* — C'est le *signum* ou *vocabulum* parfois mentionné sous cette forme : *idem, idemque, sive, qui et vocatur, qui et vocitatus est, qui et dictus est, qui et* qui servent à distinguer nettement les autres dénominations.

5° *Indications subsidiaires.* — Les inscriptions païennes n'hésitent pas à entrer dans le détail de particularités destinées à préciser l'identification du personnage désigné. En plus de son prénom, de son nom et de son surnom, elles introduisent parfois la filiation, la tribu à laquelle il appartient, parfois même la patrie et la ville où il habite. On ne saurait, semble-t-il, rien ajouter à tous ces indices dont l'énumération comporte sa bonne mesure de vanité. Les chrétiens des premiers siècles repousseront avec horreur une bonne partie de cet étalage, comme nous le dirons plus loin et, en simplifiant à l'excès les formules épigraphiques, ils nous priveront malheureusement d'un grand nombre de précieux détails. Après la paix de l'Église, il n'en sera plus tout à fait de même; mais le style épigraphique aura subi une interruption si longue qu'il s'en ressentira.

1. *Filiation.* — La mention de la filiation est surtout faite en vue d'attester l'ingénuité du personnage dont elle accompagne les noms. La filiation est mentionnée immédiatement après le gentilice; à l'époque impériale, elle s'exprime au moyen d'un pronom au génitif, celui du père, suivi du mot *filius*. Parfois le prénom du père est remplacé par son surnom. Il est rare de rencontrer le nom de la mère; enfin, on trouve des inscriptions sur lesquelles la filiation est indiquée par le prénom du père, de l'aïeul, du bisaïeul et même du trisaïeul, ce qui est une façon de marquer qu'on ne descend pas d'affranchis, mais d'une suite de citoyens romains.

2. *Tribu.* — Le nombre des tribus ou circonscriptions dans lesquelles étaient rangés les citoyens romains atteignit trente-cinq en l'an 513 de Rome et ne dépassa jamais ce nombre. Les nouveaux citoyens étaient répartis dans une de ces tribus et la répartition cessa dès lors de reposer sur une distinction géographique. De domiciliaire, la tribu devint personnelle et héréditaire dès le temps de la république; à partir de l'empire, la tribu ne correspondit plus à rien de réel, c'est un signe qui aide à reconnaître les citoyens romains. A partir de l'édit de Caracalla (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2113-2119), l'indication de la tribu devint inutile, on ne la rencontre pas sur les monuments chrétiens.

3. *Patrie.* — Sur les inscriptions païennes on trouve la patrie mentionnée parfois après le *cognomen;* sur les inscriptions chrétiennes cette mention n'a pas de place fixe; d'ailleurs elle n'apparaît guère que vers le milieu du IVe siècle; en ce cas elle est introduite le plus souvent par les mots *civis*, *natus*, *regione*, *provincia*, ἀπὸ κώμης.

4. *Domicile.* — Le domicile s'indique par le mot *domo* suivi d'un nom de ville au génitif, à l'ablatif ou sous une forme adjectivale; on fait également usage des termes *vico* et *pago*.

6° *Transmission.* — Il y avait plusieurs manières de transmettre le prénom, le nom et le surnom suivant qu'il s'agissait d'en faire jouir un enfant légitime, un enfant naturel, un adopté, un étranger naturalisé.

1. *Enfant légitime.* — Aucune règle fixe quant à la transmission du prénom, mais à défaut d'une loi dont on ne rencontre aucune trace, une coutume semble avoir existé qui voulait que le fils aîné prît le prénom de son père. On sait de façon certaine qu'il existait dans les familles un certain nombre de prénoms héréditaires, dont on ne s'écartait pas.

En ce qui concerne le gentilice, l'enfant légitime le recevait et le portait de plein droit.

Pas de règle connue touchant les surnoms et leur transmission des parents aux enfants. Au début de l'empire, on voyait souvent le fils aîné adopter le *cognomen* du père sans changement; le puîné rappelait dans son surnom le nom du père; le cadet empruntait son surnom à un dérivé du surnom de son père.

2. *Enfant naturel.* — A défaut de père certain, l'enfant porte le gentilice de sa mère et sa filiation ne peut être indiquée sur les inscriptions, à moins qu'on n'ait recours à l'artifice d'une filiation imaginaire qui sert à dissimuler l'irrégularité de la naissance.

3. *Adopté.* — L'introduction de l'adopté dans la famille avait pour résultat de lui faire perdre ses noms anciens pour prendre ceux de l'adoptant. Sous l'empire, principalement à l'époque des Flaviens, les adoptés ajoutèrent aux noms de celui qui les a adoptés un quelconque des noms de leur père naturel, sans changement. Voici ce qui s'est passé pour Marc-Aurèle: il se nommait M. Annius *Verus*, son père naturel s'appelait Annius *Verus;* ayant été adopté par Antonin le Pieux, il reçut alors les noms de M. Aelius Aurelius *Verus*. On voit qu'il garda son prénom de M(arcus).

4. *Étranger naturalisé.* — L'étranger qui recevait le droit de cité romaine prenait d'ordinaire le nom et le prénom de celui à qui il était redevable de cette faveur, et son ancien nom lui servait de surnom. Sous l'empire, dès le règne de Claude, on vit les étrangers prendre généralement comme gentilice celui de l'empereur sous lequel ils avaient obtenu la *civitas*.

A l'imitation de ceux qui avaient reçu la *civitas*, les pérégrins se donnaient un gentilice romain, faisant de leur vrai nom un *cognomen* [1].

On vit les rois barbares, alliés de l'empire, adopter, par déférence ou par flatterie, le nom de l'empereur régnant [2].

7° *Esclaves.* — L'esclave ne portait qu'un seul nom qu'on faisait suivre du nom de son maître, au génitif ; le mot *servus* peut être exprimé ou sous-entendu. Si on se reporte à ce qui a été dit (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2140-2157) des colliers d'esclaves, on verra des exemples de ces êtres sans aucun nom, par exemple (n. 2) : *Serv(us) sum Leonti scrin(arii) s(enatus)* ou bien (n. 3) : *Servus sum domni mei Scholastici*, suivis de l'adresse du maître. D'autres ont un nom (n. 12) : *Januarius dicor, servus sum Dextri exceptoris senatus* et l'adresse, ou bien (n. 11) : *Petronianus*, et encore celui-ci (n. 15), esclave d'un maître chrétien dont le nom seul est donné : *Hilarionis sum.*

On rencontre quelquefois dans les inscriptions la mention d'esclaves portant deux noms et tantôt ce second nom est terminé en *anus* et dérivé d'un nom propre. Celui qui porte un nom de cette sorte a dû passer par achat ou par héritage dans une nouvelle maison, et le nom propre dont il est dérivé est le nom du maître auquel il avait d'abord appartenu. Tantôt ce deuxième nom est un nom quelconque qui sert à distinguer l'esclave de ses congénères, ce qui le prouve c'est que ce deuxième nom est souvent précédé des mots *sive*, *idem* ou *qui et.*

8° *Affranchis.* — Le nom de l'affranchi copie le nom de l'ingénu, mais c'est une copie modifiée dans toutes les parties où intervient entre eux une différence de condition. En résumé, on peut dire que le patron est à l'affranchi dans la relation du père à l'égard de son fils [3].

A l'époque impériale, et même dès la fin de la république, l'affranchi porte les *tria nomina*. Le prénom et le gentilice sont empruntés au maître à qui il doit la liberté; le surnom seul diffère et, pendant longtemps, celui-ci ne fut pas en usage pour les individus de race servile; on ne les distinguait les uns des autres que par les mots *Quinti puer*, *Marci puer*, qui suffisaient alors que chaque citoyen ne possédait que deux ou trois esclaves. Plus tard on donna le nom du pays d'origine, ou celui du vendeur, ou un nom mythologique.

On ne voit paraître le surnom, pour les affranchis, qu'au VII[e] siècle de Rome, et il est le nom de servitude ajouté à un prénom et à un gentilice. Par là ils se différencient des esclaves; quant à la distinction entre ingénus et affranchis elle s'affirme sous cette forme que les affranchis font connaître leur patron, non leur père, et ne mentionnent pas leur tribu.

Quant aux femmes affranchies, leur nom ne se compose que de deux éléments, le gentilice et le surnom; elles n'ont pas de prénom et on a vu que les femmes libres n'en ont pas non plus. La formule sera donc la suivante : *Vibia L(ucii) L(iberta) Chreste.* Le nom *Vibia* est le gentilice du patron et *Chreste* le nom de servitude.

II. Le nom chez les chrétiens. — Les épitaphes des idolâtres procèdent d'une forme dont la constance frappe tout d'abord. En même temps qu'elles passent sous silence la date du décès, elles présentent communément le nom du père de celui qui n'est plus, la mention de ceux qui lui ont consacré une tombe; souvent aussi l'indication de sa condition sociale, de sa profession, de sa patrie. Si le formulaire des inscriptions païennes est en quelque sorte demeuré immobile, il n'en est point de même pour l'épigraphie chrétienne. Après avoir suivi, pendant le premier âge, le type familier aux idolâtres, les fidèles d'Occident tendent de jour en jour à constituer plus nettement une forme qui leur soit propre. Les mentions admises dans les épitaphes des païens tomberont ainsi pièce à pièce par l'effet d'un travail de lente transformation.

« Qu'à l'exception de l'invocation des dieux mânes, un trait quelconque ait, dans les inscriptions païennes, semblé contraire au sentiment chrétien, rien ne l'indique dès l'abord; et pourtant chacune des mentions que portent ces marbres devait disparaître. Une loi apparemment non écrite, mais qui tirait directement sa source des préceptes évangéliques, régissait les premiers fidèles. Rien de ce qui les rattachait au monde ne devait plus être rappelé, lorsque la mort les mettait en présence de Dieu.

« Un lien étroit rapproche, sur ce point, les épitaphes chrétiennes et les actes des martyrs.

« Alors qu'il paraissait devant le juge, le fidèle avait à déclarer, en même temps que le nom de son père, sa patrie, sa profession, sa condition sociale. A cette heure solennelle où la confession le plaçait en face de Dieu, l'Évangile lui traçait sa conduite. Le Seigneur l'a dit : « Lorsque l'on vous mènera devant les magistrats, ne « vous inquiétez point de ce que vous aurez à dire. Ce ne « sera point vous qui répondrez, mais l'esprit de votre « Père qui parlera en vous [4]. » Le fidèle debout en face du juge n'appartient plus à ce monde. Qu'on lui demande qui est son père charnel, quelle est sa patrie, sa profession, sa condition d'ici-bas, un seul mot doit répondre à tout : « Je suis chrétien. » — « As-tu des parents, « dit-on à saint Pierre Balsamon? — Je n'en ai point. — « Tu mens, poursuit le juge, car on m'a dit que ton père « et ta mère existent. — L'Évangile, réplique le saint, « m'ordonne de tout renier à l'heure de la confession [5]. » Saint Lucien répond de même [6], aussi saint Hierax [7], saint Vincent d'Agen [8], saint Irénée de Sirmium dont le père et la mère avaient entendu le premier interrogatoire. « Je n'ai point de parents, disait ce martyr. » « Et « qui donc, répliquait le juge, étaient ces deux vieillards « qui pleuraient à la dernière audience? » Irénée répondait : « Le Seigneur a dit : celui-là n'est point digne de « moi qui me préfère son père, sa mère, son épouse, ses « frères ou ses enfants [9]. »

« La patrie était de même oubliée; la condition sociale, la profession, ne valaient point que le chrétien s'en souvînt devant le magistrat. Les Actes des martyrs d'Occident, ceux d'Orient l'attestent de la même manière. A Lyon, au II[e] siècle, saint Sanctus ne veut dire ni son nom, ni sa famille, ni son pays, ni déclarer s'il est libre ou esclave [10]. » « Je suis chrétien », répond-il à chaque interrogation nouvelle. Ainsi fait plus tard, saint Lucien. « Celui qui prononce cette parole, dit saint Jean Chrysostome, a fait connaître sa patrie, sa famille, sa condition, tout enfin à la fois. Le chrétien n'appartient pas à une ville de la terre, mais à la Jérusalem céleste. La cité libre de la Jérusalem d'en haut, a dit l'Apôtre, est notre mère. Le chrétien n'a point de profession, il est du monde immatériel. Pour nous, dit l'Apôtre, nous vivons déjà dans le ciel. Le chrétien a pour concitoyens et pour parents les saints. Il est écrit : Nous sommes les concitoyens des saints et les serviteurs de Dieu. Une seule parole disait donc exactement qui était le martyr, quels étaient son pays, sa profession, sa famille [11]. »

[1] Claude l'interdit; cf. Suétone, *Claudius*, c. XXV. — [2] Cf. B. Borghesi, *Œuvres*, t. I, p. 473. — [3] H. Lemonnier, *Étude hist. sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain*, in-8°, Paris, 1887, n. 167-181, 301-318. — [4] Matth., X, 18-20. — [5] Ruinart, *Acta sincera*, 1713, p. 502. — [6] S. Jean Chrysostome, *Homil.*, XLVI, n. 3. — [7] Ruinart, *Acta sincera*, p. 59. — [8] *Acta sanct.*, jan. t. II, p. 167. — [9] *Acta sanct.*, martii t. III, p. 555. — [10] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. I. — [11] S. Jean Chrysostome, *Homil. in S. Lucianum*, édit. Montfaucon, t. II, p. 528; cf. *Acta S. Justini*, 3; *Acta S. Maximi*, 1; *Acta S. Saturnini et Dativi*, 16, etc.; Ruinart, *op. cit.*, p. 59, 157, 389, 397, 478.

« Ce sont précisément ces mêmes traits, familiers à l'épigraphie païenne, que proscrit celle des chrétiens. Une même loi semble les avoir bannis et des réponses des martyrs et de l'inscription funéraire des fidèles. « S'il n'est chez nous chrétiens, régénérés dans le « Christ, et tandis que nous sommes en ce monde, s'il « n'est chez nous, dit saint Jérôme, ni Grec, ni barbare, « ni homme libre, ni esclave, de telles distinctions ne « seront-elles pas encore plus effacées quand ce corps « périssable aura revêtu l'incorruptibilité, quand ces « membres soumis à la mort seront devenus immor- « tels [1] ? »

« Chez les païens, la coutume était de terminer l'épitaphe par le nom de ceux qui avaient fait préparer la tombe, et là se trouvait le plus souvent l'indication de la parenté terrestre que le fidèle devait répudier. L'épigraphie chrétienne écarte peu à peu cette mention, que rejette son type définitif.

« Un monument de l'Italie rend visible, pour ainsi dire, ce travail de transformation.

« Il est venu pour Rome même un temps où, malgré les grandes ruines dont la réaction chrétienne, les invasions avaient jonché le sol, le marbre a manqué aux graveurs, comme le parchemin, le papyrus ont souvent fait défaut aux écrivains. De là, si je puis parler ainsi, certaines épitaphes palimpsestes, comme certains livres. Un marbre romain offre le type achevé de ces monuments. Trois légendes funéraires y ont été gravées successivement et, à chaque nouvel emploi de la dalle, l'épitaphe antérieure a été effacée. La dernière qui, seule, subsiste entière, est de la fin du v^e^ siècle ou du commencement du vi^e^; les deux autres ne portent point de date: mais si l'on imagine le temps nécessaire pour que deux fois des sépultures aient pu être oubliées et leur marbre repris, on devra faire remonter à une époque assez reculée l'âge des premiers textes. Malgré leur mutilation, ces épitaphes ont été déchiffrées par l'habileté patiente de J.-B. De Rossi. Trois formules sont en présence sur la dalle : l'une de basse époque, les deux autres antérieures de beaucoup. Celles-ci portent le nom d'un père, d'un époux qui ont fait faire la tombe. Sur la troisième, comme le veut son âge, on ne lit plus d'autre vocable que celui du défunt » (fig. 8914). Le texte plus ancien se trouve en haut et on lisait :

8914. — Marbre romain portant trois épitaphes.
D'après J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 421, n. 937.

AVRELIVS IONISIVS (pour *Dionysius*) AVRELIAE PETRONILLE VIC*toriæ? coniugi fe*CIT C(*um*)Q(*ua*) FECIT M·ϚIII· ET DIES·XXIII· ET· D(*eposita*) IN P(*ace*) XV·KAL· O*ctobres*... IO CON D(*eposita*) AN (*norum*) XϚII. Le nom du consul ne peut être suppléé car il y en a des centaines parmi eux dont le nom finit en *ius*. Un grand chrisme fut respecté.

Au bas de la dalle de marbre, on lit un autre texte gravé en caractères de deux mesures différentes : FL· HELIORVS (pour *Heliodorus*) FIL*io dulcis* SIMO SABBATIO *beneme*RENTI QVI VIXIT ANN VIIII D XVIIII D*ep*..NOB·IN PACE.

A gauche un chrisme avec deux colombes avec une devise [2] :

PALVMBVS SINE FEL
BENE SABBATIA ·
RA

Ces deux colombes figurent probablement *Venera* et *Sabbatia* qui vinrent rejoindre au tombeau leur frère *Sabbatius*.

[1] Edm. Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule*, in-12, Paris, 1869, p. 4-12. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 421, n. 937.

Enfin, nous arrivons à l'inscription de l'année 508 ou 507 :

HIC REQVIESCET ⊱ ADEO[*datus*
VELEIVS CONIVX ANNIBO[*nia*
⊱D⊱IIII⊱KL⊱NOV⊱CONS⊱VENAN[*tio*

Les chrétiens ont eu comme les païens le nom propre : prénom, gentilice et surnom. Certains d'entre eux ont fait usage d'un seul nom, d'autres en ont employé deux, un certain nombre conservèrent l'usage des *tria nomina*.

1° *Un seul nom.* — L'usage d'un seul nom est contemporain de l'usage des deux et des trois noms; à partir du v^e^ siècle, il domine d'une manière à peu près exclusive, avec cette différence que pendant les trois premiers siècles le seul nom constitue généralement toute l'épitaphe; après l'époque des persécutions, le nom entre dans la composition d'une épitaphe plus ou moins longue. Dans les inscriptions non datées, provenant des catacombes de Rome, les exemples de l'emploi d'un seul nom sont tellement nombreux qu'il n'est pas possible d'en faire ici le dénombrement. Sur les inscriptions datées les plus anciens exemples à Rome sont ceux de HPAKΛITOC, en 238 [1], et de PASTO[*r et*] TITIANA E[*t*] MARCIANA en 268 ou 279 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1487, fig. 2828).

Le seul nom gentilice, conforme à l'usage classique, au génitif pluriel, est employé pour désigner un cubicule ou le tombeau d'une famille entière, par exemple : TVLLIORVM [2], PELAGIORVM [3], EVTYCHIORVM [4] ou encore [Sepulc]RVM [Flavi?]ORVM [5] L'inscription ECPLECIORVM semble concerner un collège plutôt qu'une famille [6].

Les chrétiens ne se sont pas contentés d'un seul nom, il leur est arrivé de le supprimer complètement. Est-ce ignorance du lapicide ou inadvertance? Il est vrai qu'on a pu signaler le cas sur des tombes païennes [7]; quant aux tombes chrétiennes — les seules qui nous occupent — nous avons des exemples tels que ceux qu'a conservés Marini d'épitaphes anonymes, comme ceux-ci [8] : BENEMERENTI IN PACE ; DOMINO FILIO FECERVNT ; et encore [9] :

SPIRITO SANCTO
INNOCENTI
VIXIT AN PL M III

DEPOSSO·EIVS·VI·KAL
IANVAR·FLORENTINVS·
QVI·ODVIT·DOLENS·ANIMO
FECIT·PAX·TECV·

A Bône, l'ancienne Hippone, nous rencontrons un texte fort curieux, le voici :

HIC CORPVS IACET
PVERI NOMINANDI
O BENEDICTE PVER
PAVCIS TE TERRA
DIEBVS INFANTEM
TENVIT CELIQVAE
IN REGNA REMISIT
PROPTEREA ET
NATVS VT CA
PERES TANTA
RENATVS

Voici donc un lapicide (voir ce mot) à qui on a commandé la gravure d'une inscription choisie sur son manuel. Après le mot *pueri* il y avait un « blanc » et le mot *nominandi* l'avertissait d'insérer le nom du défunt; l'artisan n'y a pas regardé de si près et il a gravé *nominandi*.

J. Cagé, dans *Rev. d'hist. et de philos. relig.*, 1929, p. 379; *Rev. archéol.*, 1931, p. 367, n. 112.

2° *Deux noms.* — L'usage des deux noms : gentilice et surnom, est plus ou moins répandu pendant tout le III^e^ siècle, assez peu pratiqué au IV^e^ et presque délaissé au V^e^, sauf pour le nom Flavius, aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes.

Sur les inscriptions non datées, on trouve dans la région la plus ancienne du cimetière de Priscille :

LVCRETIVS PAVLVS, — LVCRETIVS EVTYCHES, — ALLIVS METHIVS, — AVRELIVS PETRVS, — ACONIVS VICTOR, — Ἀχεῖλος Κοῖν(τος), — VENVLEIVS CHARITONIANVS, — FELIX AMPLIATVS, — PROBVS FVRMINVS, — SEPTIMIVS AVGVRIVS, — EMILIVS AVSPICALIS, etc. (J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1886, p. 37, 42, 43, 47, 48, 55, 59, 67, 69, 73).

IVLIA CALPVRNIA, — STATILIA PHOEBE, — AVREL*(ia)* FIRM[*i*]NA, — PAPIRIA PROCLE, — TVRCIA SABINA, — AVRELIA SECVNDA, — CARMINEA VICTORIA, — IVLIA CHRYSIS, — Κορνηλία Ἰουλιανὴ, — Κορνηλία Βήρα, — Παχτουμητα Παυλα, etc. (J.-B. De Rossi, *op. cit.*, 1886, p. 37, 45, 47, 55, 61, 69, 106, 132).

Sur les inscriptions datées :

VIBIV*(s)* FIMVS, en 291, — IGNATIVS SEMNVS, en 292, — VALERIVS VICTOR, en 297, — P*(ublius)* LIBERIVS et CAESIVS LEONTIVS, en 298, — IVLIVS, ERCVLIVS, en 339, — SEM*(nus?)* VESTINVS, en 340, — ARTORIVS AMACHIVS, en 348, — IVN*(ius)* BASSVS V*(ir)* C*(larissimus)*, en 359, — AVR*(elius)*, FELIX, en 382, — PAVLVS SCELERATVS, en 388, — AVR*(elius)*, PROIECTVS, en 419, — FL*(avius)* CELERINVS, en 450, etc. (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ sæculo septimo antiquiores*, t. I, n. 16, 19, 22, 24, 25, 53, 56, 102, 141, 318, 326, 609, 751).

CORNELIA HILARITAS, CORNELIA PAVLA, en 234, — [Αὐ]ρηλία Παῦλα, en 277, — SEVERA SELEVCIANE, en 279, — CERVONIA SILVANA, en 291, — STATILIA ALEXANDRA, en 295, — IVLIA EVSTOCHIA, en 298 (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 6, 13, 14, 17, 20, 25), — VALERIA CONSTANTIA, en 330, — MVCIA PAVLINA, en 358, — IGNATIA GERONTIA, en 400 (J.-B. De Rossi, *op. cit.*, t. I, n. 37, 315, 400), — MARCIA DECENTIA, en 424 (J.-B. De Rossi, *op. cit.*, p. 276), — CLODIA EXSVPERIA, à Tivoli, en 478 (*Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 3897).

Hors de Rome, l'usage des deux noms est fréquent depuis le IV^e^ siècle. Au cimetière de Générosa (voir ce mot) situé au cinquième mille de la voie de Porto, on les trouve employés ainsi que l'usage d'un seul nom à partir de l'année 381. Rarement et tardivement à Concordia, à Aquilée, à Trèves (G. Kaibel, *Inscriptiones græcæ Siciliæ et Italiæ*, 1890, n. 2325-2329, 2332-2334, 2558. En Afrique, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 55, 452, 1202, 9733, 9810, 9866, 9871, 9877, 11900.

3° *Trois noms.* — L'usage est toujours un indice d'antiquité; on les lit à Rome :

Sur les inscriptions non datées : 1. Au cimetière de Priscille : TITVS FLAVIVS FELICISSIMVS (J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1889, p. 19), — P. IVLIVS

— [1] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. 13, n. 8. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 16, n. 10. — [3] *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1905, p. 69. — [4] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1886, pl. IV. — [5] *Bull. di archeol. crist.*, 1885, p. 83. — [6] Id., *ibid.*, 1874, p. 17. — [7] *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1911, p. 104. — [8] Fabretti, *Inscr. domesticæ*, p. 21. — [9] Ms. *Vatic. 9097*, fol. 10-18, 20-44.

MARON, — P. AE*(lius)* NORICVS, — N*(umerius)* AV*(relius)* CRESCENT*(ius?)*, — C· IYL*(ius)* CHRYSOGONVS, — C· IVLIVS [*E*]XVPERIVS (J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1886, p. 46, 47, 102, 141, 144), — L· PETRONIVS SECVNDVS, — M· ACILIVS V... (id., *ibid.*, 1888, p. 21), — AT*(inius)* COC*(ceius)* LV[*ci*]DVS, — M·AVRELIVS AVXANON, — L·AELIVS GARGILIVS (id., *ibid.*, 1892, p. 61, 63, 88), — Κλ. Ἀχείλιος Οὐαλέριος, Κλ. Ἀχείλιος Βαλέριος (id., *ibid.*, 1888, p. 29, 83), — Στ(άτιος) Σεπτίμιος Βασσος (id., *ibid.*, 1887, p. 94), — Τίτος Φλάβιος Ὀνησίφορος (id., *ibid.*, 1892, p. 59).

2. Au cimetière de Domitille : P·AEL*(ius)* RVFINVS, — M. AVRELIVS IANVARIVS (J.-B. De Rossi, *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1912, p. 111-112).

3. Au cimetière de Calliste : FL· CARTILIVS CORNELIANVS (J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XXXVI, n. 14); au *cœmeterium majus* : M· AVRELIVS ZENON, — L· CLODIVS CRESCENS, — Q· MEMNIVS FELIX, — C· MVNATIVS OCTAVIANVS, — H· SESTIVS NEPOS, etc. (J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 193).

4. Au cimetière de Sainte-Agnès : P. AELIVS NARCISSVS (M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, p. 96).

5. Autres cimetières : MARCVS AVRELIVS MELLITVS, — FLAVIVS OLIVS PATERNVS, — CAELIVS DATIVVS PARTHENIVS, — IVLIVS FELIX IVLIANVS (Marangoni, *Acta sancti Victorini*, p. 100, 102, 85, 87), — L· PONTIVS EVGENIVS (ms. *Vatic.*, *9077*, fol. 29).

Sur les inscriptions datées : M· AVRELIVS AVG·LIB·PROSENES, en 217, — TI*(berius)* CLAVDIVS MARCIANVS, en 234, — VALERIVS VICTOR PATERNVS en 297, — AVRELIVS FRONTO TITIANVS, en 330, — FL·AVRELIVS LEO, en 348, — FL·MALLIVS THEODORVS, en 399, — IVLIVS FELIX VALENTINIANVS, en 519 (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 5, 6, 22, 37, 99, 475, 968).

On trouve aussi les trois noms portés par des femmes : C·IVLIA AGRIPPINA (*Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1912, p. 113), PVBLIA IVLIA VENERANDA (Marucchi, *I monumenti del mus. Later.*, pl. LX, n. 1), — LICINIA AELIODORA ADEODATA (id., *ibid.*, pl. LVIII, n. 10), — VRANIA AVR(*elia*) DOMNA, en 397 (J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1868, p. 65), — ASSIA FELICISSIMA SVCCESSA, FL*(avia)* AGRIPPINA VLPIA, — FLAVIA LONGA IVLIA (Armellini, *Cimit. di S. Agnese*, p. 118, 148, 153), — CAECILIA SEMPRONIA SATYRA (ms. *Vatic.*, *9073*, fol. 643), — Κλαυδία Ἀντωνία Σεκουνδίνα (J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887, p. 20).

Au delà de la zone cémétériale urbaine, les trois noms commencent à devenir plus rares, quoiqu'on les rencontre encore après la paix de l'Église.

En Italie : à Pouzzoles, C· NONIVS FLAVIANVS, au IVe siècle (J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1878, p. 87; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 3310, — à Tolentino, FL·IVLIVS CATERVIVS, au IVe siècle (*Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5566), — à Chiusi, L· PETRONIVS DEXTER, en 322 (*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2548), — à Florence, C·PAPIRIVS CONSTANTIVS (*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1728), — à Eclane, C·EPPIA TAECIA en 444 (*Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 1368), — à Catane : Τίτος Αἴλις βικτορεῖνος, au IVe siècle (Kaibel, *Inscr.*, n. 527), — à Sulmona, Q. PETICIVS HABENTIVS, — Q· PETICIVS NAVIGIVS, au IVe siècle (*Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 3136).

En Afrique : ☧ M·DOMITIVS ANTONINVS (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 748), — MVNIVS IVLIVS BARGEVS (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4762).

····NTIA VALERIA CANDIDA, — C*(laud?)*IA CESELLIA SECVNDILLA (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1090, 9716).

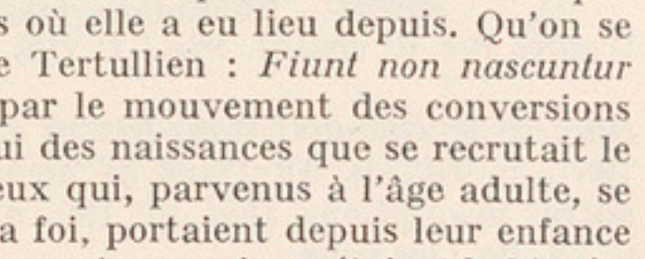


(*Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CLXXXIV).

En Gaule : Q· ATILIVS SECVNDVS, — L· SEPTIMIVS PRIMITIVVS, — Q· VETINA EVNOETVS, (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 627, 520, 551 *b*), — M· AVR(*elius*) ASCLEPIODOTVS (Edm. Le Blant, *Nouv. rec.*, n. 172).

En Rhénanie : MARCVS MAXIMVS VICTOR (Kraus, *Die christlichen Inschriften der Rheinlande*, t. I, n. 62).

En Espagne : aucun exemple.

III. NOMS PORTÉS PAR LES CHRÉTIENS. — Il ne faut pas se figurer les premières générations chrétiennes comme adonnées à des préoccupations qui ne se sont manifestées qu'à une époque postérieure; c'est le cas pour les noms qu'on imposait aux nouveau-nés. Les familles avaient leurs noms traditionnels, les parents avaient leurs goûts particuliers et leurs préférences, enfin l'administration du baptême ne se faisait pas dans les conditions où elle a eu lieu depuis. Qu'on se rappelle le mot de Tertullien : *Fiunt non nascuntur christiani;* c'était par le mouvement des conversions plutôt que par celui des naissances que se recrutait le christianisme et ceux qui, parvenus à l'âge adulte, se convertissaient à la foi, portaient depuis leur enfance un nom auquel chacun et eux-mêmes étaient habitués; ils ne songèrent pas de longtemps à le remplacer. Quant aux enfants on tardait beaucoup à leur donner le baptême; ils arrivaient souvent à l'âge d'homme sans qu'on y eut pourvu, ainsi le cas s'assimilait au précédent. On peut dire que l'attention des fidèles tarda longtemps à se tourner vers la question du plus ou moins de convenance des noms. Cette indifférence se montre dans un grand nombre de cas et il serait souvent difficile de rendre compte de la formation du nom de tel personnage. Voici par exemple saint Cyprien de Carthage appelé *Thascius Cæcilius Cyprianus*. Le nom *Thascius* n'a pu encore recevoir d'explication, il semble que ce soit un sobriquet et d'intention plutôt malveillante. *Cæcilius* a été introduit par l'évêque par un sentiment de reconnaissance pour celui qui l'avait converti. Autre cas, l'historien Eusèbe prend le nom de *Pamphilos* par dévotion pour ce martyr. Pendant les trois premiers siècles il aurait pu être dangereux dans bien des cas de changer de nom ç'eût été se désigner à la vigilance des païens. Après l'édit de Milan, il n'en était plus de même et cependant l'usage mit du temps à s'implanter. Cependant nous voyons un premier exemple de nom de baptême avec saint Ignace d'Antioche qui prend celui de Θεοφόρος, et, dès le IIIe siècle, des noms d'apôtres et de martyrs sont donnés au baptême (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 636-637).

Les inscriptions et les textes anciens nous ont conservé un grand choix de noms parmi lesquels il faut se limiter :

1° *Noms dérivés des divinités païennes.* — ALCINOVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 76); APOLLOS ou *Apollonius* (I Cor., XVI, 12) ce nom se retrouve encore au VIe siècle (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 1013); APOLLINARIS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 122); APOLLINARIA (Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. MDCCCXXX, n. 6); *Apollonius* (*Martyrol.*, 14 févr.); PHOEBE (Rom., XVI, 1); PYTHIVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 83).

ARTAEMISIVS (G. Marini, *Arvali*, p. 695); APTЄMЄICIA (Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. LXXVIII, n. 5).

BACCHIVS (Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 455); DIONYSIA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 113); LIBERIA (*ibid.*, p. 87); LIBERIA (Vignoli, *Inscr. select.*, p. 334).

CASTOR, POLLVX (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 131); CASTORIA (*ibid.*, p. 98).

CALLIOPA (*Martyrol.*, 8 juin); CALLIOPIVS (*Martyrol.*, 7 avril).

CEREALIS, et en grec DEMETER, DEMETRIVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 115), nom porté par un martyr illustre.

DIANESIS (*ibid.*, p. 89), CINTHIA (du mont *Cynthius* où naquit Diane) (Vignoli, *op. cit.*, p. 332).

EROS. Au cimetière des Jordani : ЄROS HILARIAE BIDVAE FECIT (E. Josi, *Le iscrizioni rinvenute nel*

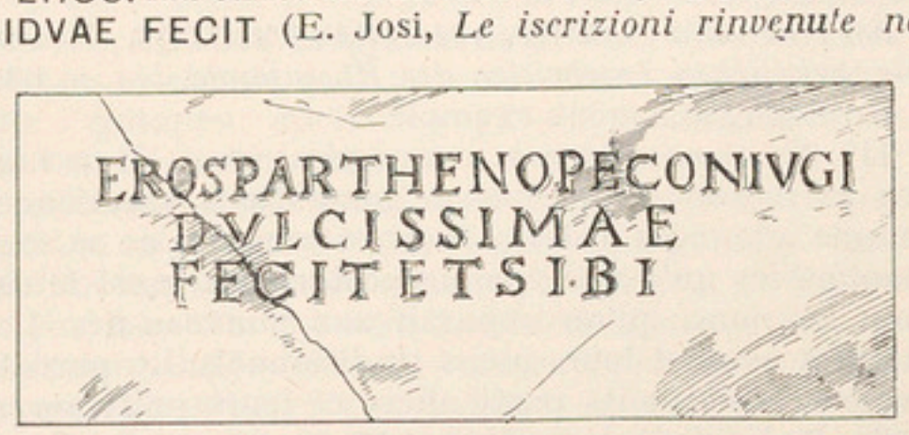


8915. — Inscription opistographe.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 202, n. 23.

*cimitero dei Giordani*, dans *Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 186, n. 3). Dans ce même cimetière, deux autres inscriptions, *ibid.*, p. 199, n. 19, fig. et p. 202, n. 23, fig.; les voici :

L Ƀ ΛEMILIVS EROS SIBI
ET AEMILIΛE GLYCONIDI
CONIVGI SΛNCTISSIME
CVM QVΛ VIXIT ΛNNIS
XVIII

et celle-ci sur une grande plaque de marbre.

Opistographe, mesurant 1 m. 84 sur 0 m. 42, brisée en deux, d'un côté on lit (fig. 8915) :

EROS PARTHENOPE CONIVGI
DVLCISSIMAE
FECIT ET SIBI

On connaît aussi EROTIS (L. Perret. *op. cit.*, t. v, pl. XLVI, *Erotheides*, une martyre de la persécution de Dioclétien (*Martyrol.*, 27 oct.) et un évêque d'Arles au commencement du Ve siècle.

HERCVLANVS (Perret, *op. cit.*, t. v, pl. LVIII); ERACLES, ERACLIA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 76, 120); *Heraclides* (Ruinart, *Acta sincera*, p. 121); HPAKΛЄIA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 77).

HYGIAS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 457?).

IANVS (Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 387, n. 1); IANILLA (id., *ibid.*, p. 1886, n. 6).

IOVINA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 120); IOVIANVS (Perret, *Les catac. de Rome*, t. v, pl. XXVII); IOVINVS (Marini, *Inscr. christ.*, p. 383); *Jovita* (*Martyrol.*, 20 févr.); du nom de JUPITER AMMON, un grand nombre de noms chrétiens : *Ammon*, *Ammonius*, *Ammononia*, etc.

OLYMPIVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 106); OLYMPIA (Cardinali, *Iscr. Veliterne*, p. 203); *Olympiades* (*Martyrol.*, 1er avril, 1er déc.).

LAEDA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 379).

LVCINA (id., *ibid.*, p. 428).

MARTIANVS (id., *ibid.*, p. 487), MARTIALIS, MARTINVS, MARTINIANVS ; *Martia* (*Martyrol.*, 21 juin); MARZIA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 134).

MELISSAE (nom d'une nymphe à laquelle l'antiquité chrétienne attribuait l'invention de l'art de préparer le miel) (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 96).

MERCVRIVS (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 456-458) (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 82); MERCVRIA id., *ibid.*, p. 98); MERCVRIANVS (id., *ibid.*, p. 4); MERCVRVS (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 551); *Mercurialis* (*Martyrol.*, 23 mai); MERCVRILIS (Maï, *Coll. Vatic.*, t. v, p. 393); MERCVRIANETIS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 71); MERCVRINA (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 74); MERCVRIOLVS (Cancellieri, *Sopra due iscrizioni della martire Simplicia, madre di Orsa e di un altra Orsa*, p. 18) :

. . . . . MERCVRIO
*recessit* IN FIDE·AN·XLVIIII
*patri?dul*CISSIMO · FECER ·
*in pac*E

Inscription du cimetière des Jordani, tracée au pinceau en rouge (fig. 8916) (*Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 252, n. 88).

On trouve très fréquemment aussi la forme grecque du nom : ERMES (Boldetti, *Osserv.*, p. 483); EPMOΓENHC (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 72); ERMOGENIA (id., *ibid.*, p. 94); *Hermès*, outre l'éponyme du cimetière (voir à ce nom), beaucoup de martyrs (*Martyrol.*, 2 nov., 1er mars, etc.). *Hermogenes* (*ibid.*, 10 déc., 2 sept.); et encore *Hermas* (Rom., XVI, 14) et *Hermas*, frère du pape Pie Ier, l'auteur du *Pastor*.

MINERVIA (Boldetti, *Osservaz.*, p. 491); *Minervinus* (*Martyrol.*, 31 déc.); *Minervus* (*ib.*, 25 août); la forme grecque *Athérie* a donné *Athenodorus*, martyr en Mésopotamie, sous Dioclétien (*Martyrol.*, 11 nov.); *Athenogenes*, évêque de Sébaste (*id.*, 16 juill.) et *Dictionn.*, t. I, au nom ATHENOGENES.

PALLADIVS (Osann, *Inscr.*, p. 539, n. XIV); l'auteur de l'*Historia lausiaca; Palladia* (*Martyrol.*, 24 mai).

MVSEVS (Perret, *op. cit.*, t. v, pl. XXXIX, n. 130); *Musæus*, prêtre de Marseille (voir ce nom).

NEMESIS (Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1515,

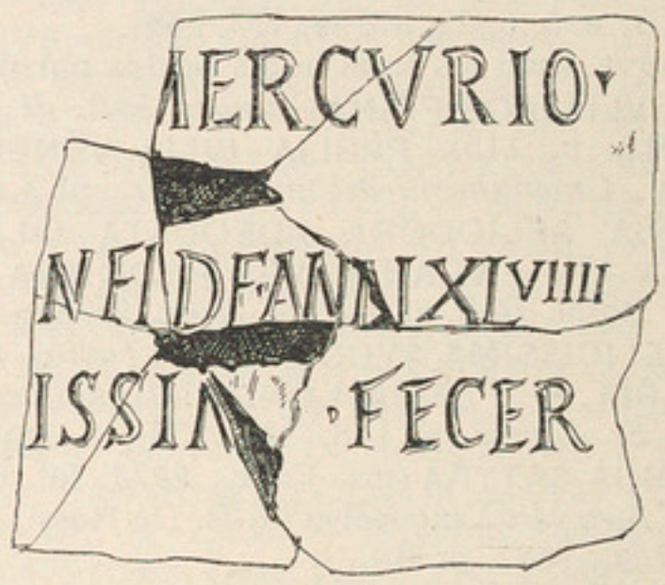


8916. — Inscription du cimetière des Jordani.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 252, n. 88.

n. 9); *Nemesius* (*Martyrol.*, 20 févr.); *Nemesianus* (*id.*, 10 sept.); NAEMISINA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 272) : *Vox Emisina defunctæ patriam significat, Emesam nempe celeberrimam Phoenices urbem.*

NEREVS (Rom., XVI, 15); *Nereus* (voir *Dictionn.*, à ce nom).

POSIDONIVS (Edm. Le Blant, *op. cit.*, t. I, n. 339). *Romulus* (*Martyrol.*, 17 févr.).

SATVRNINVS, nom très commun dans la primitive Église (Marchi, *Monumenti*, p. 85; Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 82); *Saturninus*, martyr à Toulouse, au IIIe siècle; SATVRNINA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 80); SATYRVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 198; *Martyrol.*, 17 sept.), un frère de saint Ambroise de Milan.

*Silvanus*, martyr d'Afrique (*Martyrol.*, 18 févr.), évêque de Phénicie (*id.*, 20 févr.), évêque d'Émèse (*id.*, 6 févr.).

VRANIA. Latran, pil. XVIII, n. 17; VRANIVS (Oderico, *Syll. veter. inscr.*, 1765, p. 261).

VENVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 477); VENERE (Marini, *Inscr. christ.*, n. 452); VENERIVS (Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. XXXII; *Venerius*, évêque de Milan; *Venerius*, ermite dans l'île des Palmes (*Martyrol.*, 4 mai; 13 sept.); VENERIOSA (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, n. 117); VENERIGINE (Oderico, *Sylloge*, p. 259). Du nom grec de Vénus Aphrodite, APHRODISIAS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 97); *Aphrodisius*, martyr (*Martyrol.*, 20 avril); *Aphrodisius*, prêtre et martyr à Alexandrie (*id.*, 30 avril); AFRODISIA sur une plaque de marbre grec carrée (0 m. 295 × 0 m. 295) portant cette inscription (fig. 8917) :

G · ATTIO · DIA
DOCO · QVI · VIX
ANN·L·X·MESI·VII
D · XI · IVLIA · AFRO
DISIA·COIVGI·OP
TIMO · CVM · QVO
VIXIT · ANNIS · XVI

(*Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 207, n. 31.)

On rencontre un certain nombre de noms inspirés par les divinités égyptiennes, et principalement parmi

8917. — Inscription d'Afrodisia.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 207, n. 31.

les fidèles de ce pays. Mais souvent les auteurs ou les marbres leur donnent une terminaison grecque ou latine, comme SERAPIO (Boldetti, *Osservazioni*, p. 469). Ils paraissent néanmoins avec leur forme originelle dans les actes de quelques martyrs de la Thébaïde (Giorgi, *De miraculis sancti Coluthi*).

2° *Noms dérivés des rites religieux, augures, présages.* — AVGVRIS (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XXXV); AVGVRIVS (Marchi, *Monumenti*, p. 39); AVGVSTVS (id., *ibid.*, p. 26); AVGVRINVS (Edm. Le Blant, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 341); *Auspicius*, martyr (*Martyrol.*, 8 juill.); *Desiderius*, martyr (*id.*, 25 mars); DONATA (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XXI;) EXPECTATVS (Gazzera, *Iscriz. del Piemonte*, n. 28); FAVSTINVS (Marchi, *Monumenti*, p. 27); *Faustus*, martyr (*Martyrol.*, 1er août); FELIX (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 129); FELICIA (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXII); FELICISSIMVS (Passionei, *Iscriz. antiche*, p. 118; FELICITAS (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. III, n. 1), et leurs dérivés en grand nombre; *Firmus*, martyr (*Martyrol.*, 2 févr.); FIRMIA (Maffei, *Mus. Veronense*, p. 281); FIRMINA (Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 57); *Macarius*, martyr (*Martyrol.*, 5 sept.), et sur plusieurs marbres dans sa forme grecque; *Magnus*, martyr (*Martyrol.*, 15 févr.); OPTATVS (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XV); PROFVTVRVS (id., *ibid.*, t. V, pl. XLI); *Pretiosa* (Wiseman, *Fabiola*, p. 264).

3° *Noms dérivés des nombres.* — PRIMVS, PRIMA, PRIMENIA (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 579); PRIMENIVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 206); PRIMIGENIVS (Marini, *Arvali*, p. 96); *Secundus*, martyr (*Martyrol.*, 9 janv.); *Secundilla*, martyr (*id.*, 2 mars); *Secundolus*, martyr (*id.*, 7 mars); SECVNDINVS (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XLI); *Tertius*, confesseur (*Martyrol.*, 6 déc.); *Quartus*, disciple des apôtres (*Martyrol.*, 3 nov.); QVARTINVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 112); QVARTINA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 479); *Quintus*, martyr (*Martyrol.*, 10 mai); SEXTVS (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXII); SEPTIMVS (id., *ibid.*, t. V, pl. LXIX); *Septimius* (id., *ibid.*, t. V, pl. XVII); OCTALIANA (Marangoni, *Cose*

8918. — Inscription de Caprioles.
D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. V, *m*.

*gentilesche*, p. 454); OCTAVIA (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 375); *Octavius*, martyr (*Martyrol.*, 20 nov.); OCTAVIANVS (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon, Suppl.*, n. 14); NONNOSA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 205); NONNOSVS (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, n. 110); DECIA (Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 262; *Chylianus*, évêque martyr (*Martyrol.*, 8 juill.).

4° *Noms dérivés des couleurs.* — *Albanus*, martyr (*Martyrol.*, 21 juin); ALBANO (Marini, *Arvali*, p. 266); ALBINA (Reinesius, *Syntagma*, n. 952); CANDIDVS (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XXXVI); CANDIDA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 346); CANDIDIANA (Doni, *Inscr.*, n. 539-570); FLAVIVS (Bosio, *Roma sott.*, p. 433); *Fusca*, vierge martyre (*Martyrol.*, 13 févr.); *Fusculus*, martyr (*id.*, 6 sept.); NIGRINVS (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, n. 388); RVBICVS (Passionei, *Iscriz. antiche*, n. 118); RVFVS (Maï, *Coll. Vatic.*, t. V, n. 404).

5° *Noms dérivés des animaux.* — Il semble que les noms tirés de ceux des animaux domestiques ou sauvages, timides ou féroces, aient été employés plus fréquemment encore par les chrétiens que par les païens; la mode suffit probablement à en rendre raison, sans qu'il soit nécessaire d'imaginer un motif d'humilité.

APER (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 93); AEQVITIVS (Oderico, *Syll. veter. inscr.*, n. 33); AGNES (voir ce mot); *Agnellus*, martyr (*Martyrol.*, 16 déc.); *Aquila*, martyr (*id.*, 23 juin); *Aquilinus*, martyr (*id.*, 16 mai); AQVILIVS (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 157); ASELLA (Marangoni, *op. cit.*, p. 120); ASELLVS (Maffei, *Mus. Veronense*, p. 281); ASELLICETE (Marini, *Coll. Vatic.*, n. 393); ASELLICVS (id., *ibid.*, n. 422); ASELLIANVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 487); ASELLIVS (Marini, *op. cit.*, n. 293); ASINIA (Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 102).

*Basiliscus*, martyr (*Martyrol.*, 3 mars).

CAPRA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 361); *Capreolus*, évêque de Carthage sous Théodore; CAPRIOLA (Marangoni, *op. cit.*, p. 85); *Capriole* (id., *ibid.*, p. 102); *Caprioles* (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. V, *m*) (voir fig. 8918); CASTORA (Mafféi, *Mus. Veronense*, p. 264); CASTO-

RIVS (Gruter, *Corp. inscr.*, p. 1050, n. 10); CASTORINVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 129); CATELLVS (Bosio, *Roma sott.*, p. 106); CATELLVS NO*(mine)* (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 411, n. 927); *Catulinus*, martyr (*Martyrol.*, 15 juill.); CATVLLINA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 131); CERVIOLA (Maï, *Coll. Vatic.*, t. v, p. 424); CERVINVS (Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 173); CERVONIA (Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 460); *Columba*, martyr (*Martyrol.*, 17 sept.) et ses dérivés; *Columbanus*.

DRACONTIVS (Buonarotti, *Vetri*, p. 169).

FELICVLA (Fabretti, *Inscr domest.*, p. 549); FOELICLA (anc. coll. Martigny).

FILVMENA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 476); FILVMENVS (Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 137) (voir *Dictionn.*, t. v, à ce nom).

FORMICA (Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1872, n. 5) (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1667).

LEO (Passionei, *Iscriz. antiche*, p. 125); LEONILLA, LEONTIA (Marini, *Iscr. Alb.*, p. 188); LEONTEIA (Marini, *Arvali*, p. 422); LEONTIVS (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon, Suppl.*, n. 4). Au musée du Latran, PONTIVS LEO (fig. 8919).

LEOPARDVS (Perret, *op. cit.*, t. v, pl. XXXI) (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom).

LEPVSCVLVS LEO, ces deux noms formant un singulier contraste dans la même personne sont inscrits sur un marbre romain de l'an 404 (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 226, n. 530) (fig. 8920). Sur une petite tablette cémétériale encastrée dans le mur à la suite de la cathédrale de Tusculum; trouvée en décembre 1850 dans l'escalier de la catacombe de Saint-Zotique, sur la voie Labicane, en place : *Lepusculus Leo, qui vixit annum et mensis undeci et dies dece et nove, perit septimu calendas Agustas Onorio sexis Augusto.*

LVPVS (J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1879, p. 35) (voir *Dictionn.*, t. IX, au nom LOUP); LVPERCVS (Perret, *op. cit.*, t. v, pl. XL); LVPICINVS (Marini, *Arvali*, p. 296); LVPICVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 398); LVPVLA (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 396).

MEROLA (De Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 545); *Merulus*, martyr (*Martyrol.*, 17 janv.) (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MERLE).

MVSCANIANETE (Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 456).

MVSCVLA (Perret, *op. cit.*, t. v, pl. XXXIII et LXXI).

ONAGER (Boldetti, *Osservazioni*, p. 428).

PALVMBA (Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1919, n. 11); PALVMBVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 413).

PANTERIS (Perret, *op. cit.*, t. v, pl. L).

PARDALES (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 248, n. 590).

PECVS (Maï, *Coll. Vatic.*, t. v, p. 397); PECORIVS (Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 181).

PORCARIA (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 561); PORCELLA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 376); PORCVS, PORCIA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 449).

SERPENTIA (Boldetti, *op. cit.*, p. 482).

SORICIVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 153).

TAVRVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 413); TAVRINVS (Perret, *op. cit.*, t. v, pl. LVIII).

TIGRIS (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 287); TIGRIDA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 346); TIGRIDIVS (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 26); TIGRIANVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 376, accompagnée d'une petite truie (fig. 8921); DRACONTIVS (id., *ibid.*, p. 386) que commente un reptile; ONAGER (id., *ibid.*, p. 428) avec un âne dessiné à la chaux, et CAPRIOLES. Ajoutons encore l'épitaphe de TVRTVRA avec deux tourterelles (Maï, *Coll. Vatic.*, t. v, p. 451); AQVILIVS, avec deux aigles (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 562); on voit aussi un aigle au vol sur le tombeau d'une chrétienne nommée AQVILINA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 397) et un lion sur celui d'un PONTIVS LEO. Des signes de natures différentes se trouvent employés dans le même sens. En voici un qui n'a pu trouver sa place ailleurs; il accompagne l'épitaphe consacrée par une épouse à son mari chrétien : GENETHLIA IVGATI

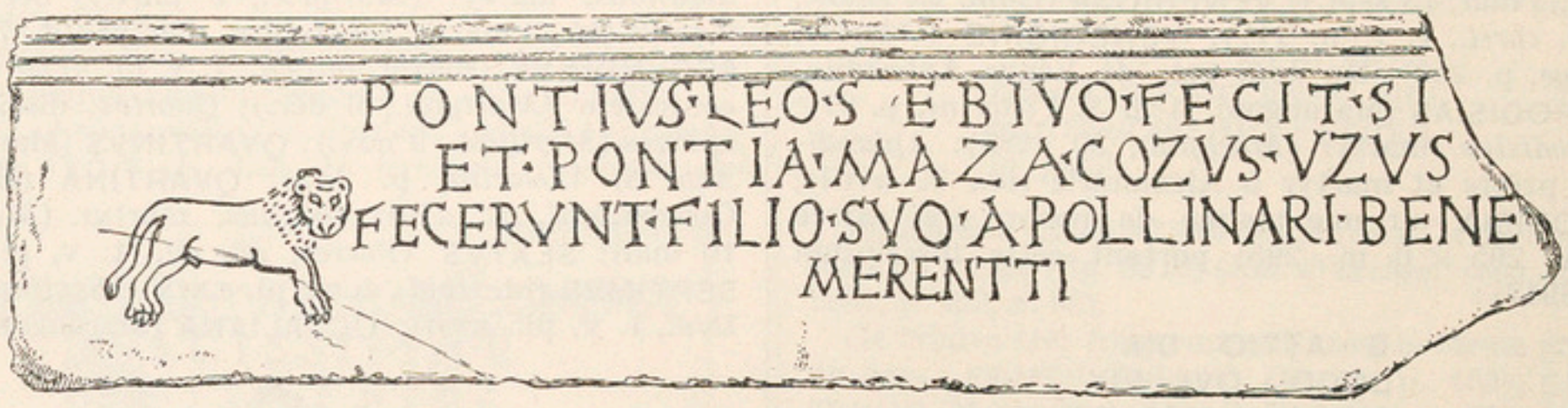


8919. — Inscription du musée du Latran. D'après Dölger, *Der Fischsymbol*, t. IV, 1927, pl. CLXXII, n. 2.

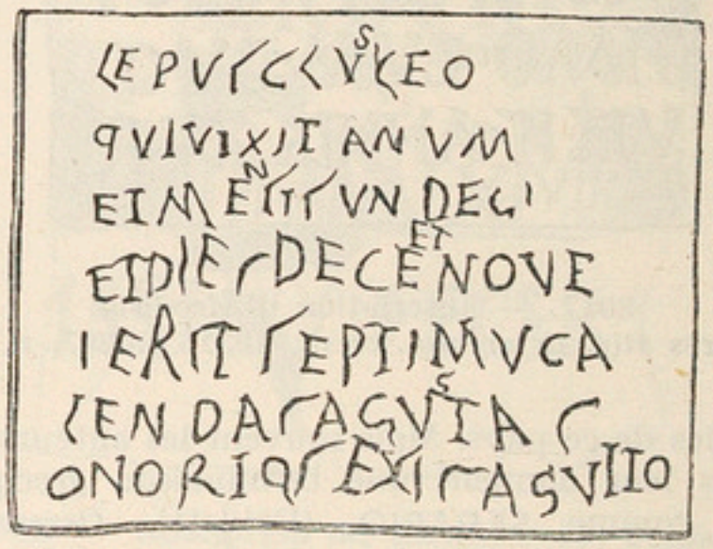


8920. — Inscription de Lepusculus Leo.
D'après J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 226, n. 530.

Les chrétiens ne se sont pas contentés d'inscrire ces noms sur les tombes, souvent ils ont ajouté un croquis de l'animal. On connaît PORCELLA (Boldetti, *Osser-*

COIVGI IN PACE (fig. 8922). L'inscription est accompagnée d'un objet qui est sans doute un joug et fait allusion au nom du mari IVGAS [1].

6° *Noms dérivés des choses de l'agriculture.* — AGELLVS (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon. Suppl.*, n. XXIV) et (Gazzera, *Iscr. del Piemonte*, n. 24); AGRICIA (De Boissieu, *op. cit.*, p. 552); *Agricola*, martyr (*Martyrol.*, 3 déc.); *Arator*, martyr (*id.*, 21 avril); *Armentarius*, évêque (*id.*, 30 janv.).

CEPASVS, CEPASIA (évoque l'idée de l'oignon) (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 81, 112); CEPVLA

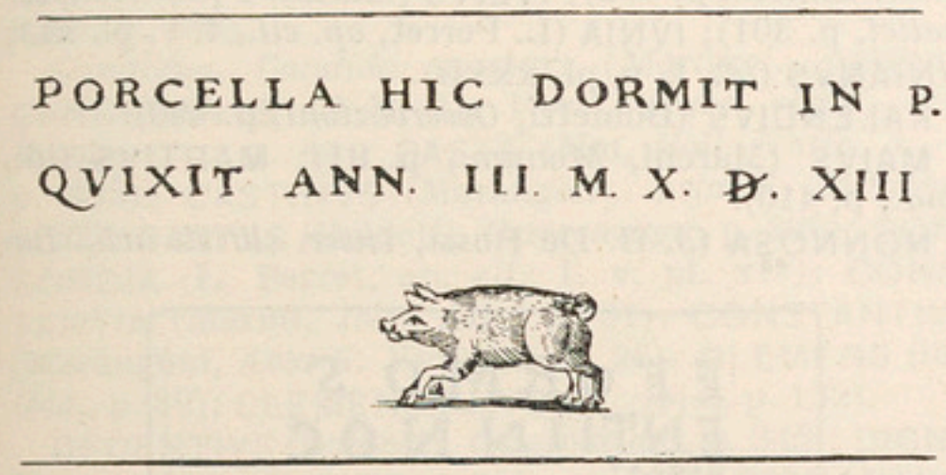


8921. — Inscription de Porcella.
D'après Boldetti, *Osservazioni*, 1720, p. 376.

(*Cose gentilesche*, p. 457); CEREALIS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 399); CICERCVLA (Marini, *Arvali*, p. 827); CITRASIVS (de *citrus*, « citron ») (Boldetti, *op. cit.*, p. 407).

FABIVS (« fève ») (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XL); *Fructuosus*, martyr (*Martyrol.*, 21 janv.); *Fructulus* (*id.*, 18 févr.); *Frumentius*, évêque (*id.*, 27 oct.).

*Hortulanus*, évêque, en Afrique (*id.*, 28 nov.).

LAVRINA LAVRENTIVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 85) (de *laurus*, « laurier »).

OLIBIO (Boldetti, *Osservazioni*, p. 82); *Oliva*, vierge (*Martyrol.*, 3 juin).

*Palmatius*, martyr (*Martyrol.*, 10 mai).

PASTOR (Marini, *Arvali*, p. 255).

PIPERVSA (id., *ibid.*, p. 492 (de *piper*, « poivre »); *Piperion*, martyr à Alexandrie (*Martyrol.*, 11 mars).

*Rusticus* et *Rustica*, nombreux.

SILVANVS, SILVANA (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 138); SILVIA (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 363); SILBINA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 492).

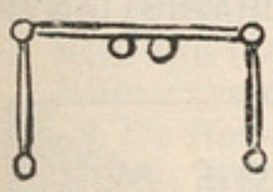


8922. — Inscription du mari de Genethlia.
D'après Passionei, *Iscrizioni antiche*, 1763, p. 120, n. 57.

VINDEMIALIS (Maffei, *Mus. Veronense*, p. 358, n. 8); *Vindemialis*, évêque en Afrique, martyr sous Hunéric (Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. III).

7° *Noms dérivés des fleurs.* — AMARANTHVS (Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 464); BALSAMIA (Oderico, *Syll. veter., inscr.*, p. 340); *Corona*, martyre (*Martyrol.*, 14 mai); *Florus*, martyr (*Martyrol.*, 22 déc.); FLORA (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 31); FLORENTIVS (Marini, *Arvali*, p. 171); FLORENTIA (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXIV); FLORENTINVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 125); FLORIDA, FLORIS (id., *ibid.*, p. 85); *Florius*, martyr (*Martyrol.*, 27 oct.); *Flos*, martyr (*id.*, 31 déc.); *Flosculus*, évêque (*id.*, 2 févr.); *Flocellus*, martyr sous Valérien (*id.*, 17 sept.); *Liliosa*, martyre à Cordoue (*id.*, 27 juill.); LAVRINIA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 85); MELLITVS (id., *ibid.*, p. 100); *Narcissus*, martyr (*Martyrol.*, 17 sept.); *Rosa*, vierge (*id.*, 4 sept.); ROSARIVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 930); ROSETA (Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 456); *Rosius*, confesseur (*Martyrol.*, 1er sept.); *Rosula*, martyre (*id.*, 14 sept.).

8° *Noms dérivés des pierres précieuses.* — Sur une plaque de marbre blanc trouvée au cimetière des Jordani et mesurant 0 m. 50 sur 0 m. 30, haut. des lettres 0 m. 03, un chrétien qui portait le nom d'*Améthyste* mentionne la tombe faite pour sa femme Irène et pour lui (fig. 8923). Le vocable *Amethystus* est unique jusqu'ici dans l'épigraphie chrétienne (*Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 229, n. 62.

*Chrysanthus* (voir ce nom); Μαργαριτης, vierge et martyre d'Antioche, d'où une abondante moisson de *Margarita;* on ne retrouve pas chez les fidèles le nom de Saphire, après la mention du livre des Actes (voir *Dictionn.*, au mot ANANIE).

9° *Noms dérivés des choses maritimes.* — MARINVS (Bosio, *Roma sott.*, p. 564); MARINA (Maffei, *Mus. Veronense*, p. 208); MARITIMVS (Fabretti, *Inscr. domest.*, cl. VIII, n. 5); MARITIMA (Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 443); NABIRA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 373); NAVCELLO (id., *ibid.*, p. 485); NAVTICVS (Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 261); *Navalis*, martyr (*Martyrol.*, 16 déc.); NAVICIA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 40, n. 42); NAVIGIVS, NAVIGIA

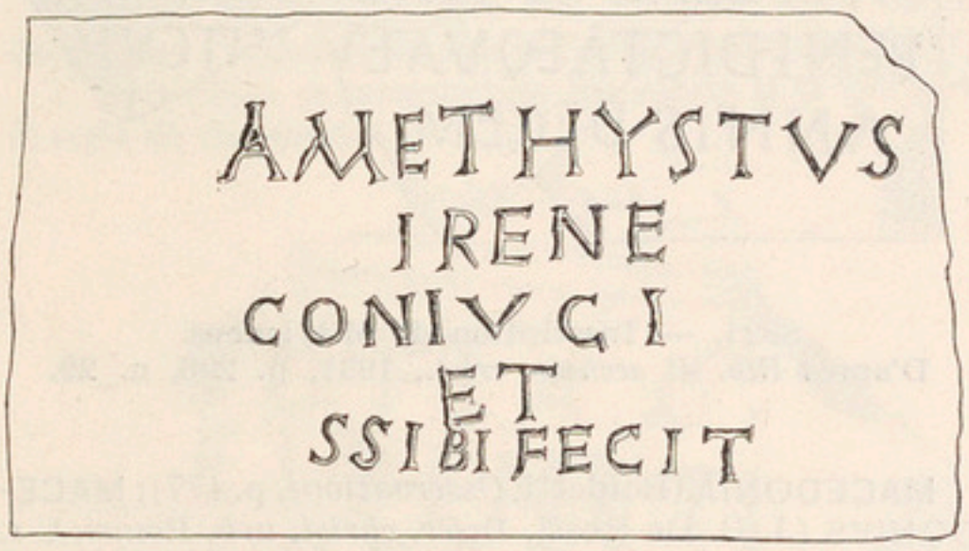


8923. — Épitaphe d'Amethystus.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 229, n. 62.

(Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1924, 1997); NAVTICO (Bosio, *Roma sott.*, p. 506); NAVICIVS (Doni, *Inscr.*, cl. XX, n. 64).

PELAGIA (Bosio, *Roma sott.*, p. 213); ce nom se lit également dans une inscription donnée par Marangoni (*Acta S. Victorini*, p. 107); PELAGIAE RESTITVTAE FILIAE, avec un poisson entre deux ancres; PELAGIO (Bosio, *op. cit.*, p. 507); PELAGIVS (Marchi, *Monumenti*, p. 163); PELACIANVS (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 549).

THALASIA (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 147); THALASSVS (Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 395); THALASSIAE (Spon, *Miscellanea*, p. 232); TALASSOBE (Bosio, *Roma sott.*, p. 283).

10° *Noms dérivés des fleuves.* — CYDNVS, d'un fleuve de Cilicie (Boldetti, *Osservazioni*, p. 392); INACHVS, nom d'un fleuve qui a fait donner au Péloponnèse le nom d'*Inachia* (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 548); SIQVANA, nom d'une chrétienne dont le *titulus* a été retrouvé dans le quartier Saint-Just à Lyon (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 567); RODANVS (Maï, *Coll. Vatic.*, t. V, p. 401, n. 8); IORDANIS (Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1972); NILVS *(ibid.)*. L'Église d'Évreux honore le 22 janvier un martyr du nom d'*Orontius*, qui souffrit sous Dioclétien.

[1] B. Passionei, *Iscriz. antiche*, in-fol., Lucca, 1763, p. 210 n. 57.

11° *Noms dérivés de contrées et de villes.* — *Afra*, martyr (*Martyrol.*, 24 mai); *Africanus*, martyr (*id.*, 10 avril); ALEXANDRIA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 484); *Araba*, martyr (*Martyrol.*, 13 mars); *Ausonia* (martyre à Lyon).

CALCEDONIVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 108); ΧΑΛΚΗΔΟΝΙC (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 592); CRETICVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 430); *Cyprianus*, évêque de Carthage (*Martyrol.*, 16 sept.).

DACIANA (Maffei, *Mus. Veronense*, p. 179); DALMATIVS (Séroux d'Agincourt, *Hist. de l'art par les monumens, Sculpt.*, pl. III, n. 10).

GALATIA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 808); GARAMANTIVS (contrée de la Libye) (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 82); GRAECINIA (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon. Suppl.*, n. 338); GALLA (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 363).

HERACLIA (Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 11).

ITALIA (Pellicia, *Politia Ecclesiæ*, t. IV, p. 152).

LAODICIA (Maï, *Coll. Vatic.*, t. V, p. 437); LIGVRINIVS (Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 115); *Libya*, martyre (*Martyrol.*, 15 juin); *Lydia*, marchande de pourpre à Philippes (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom).

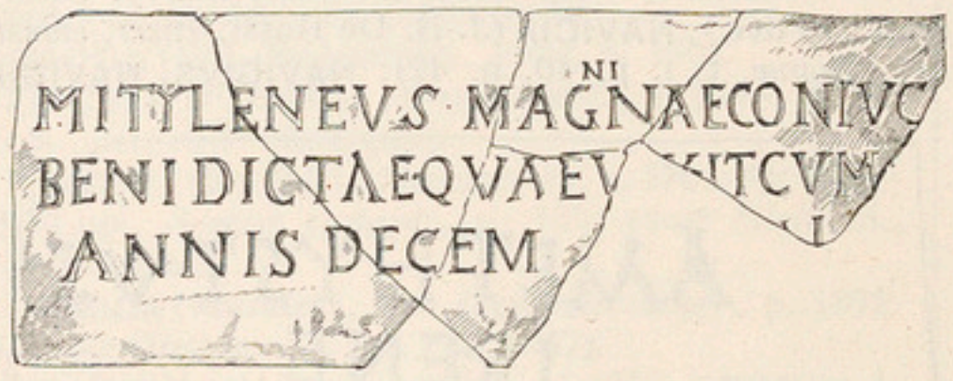


8924. — Inscription de Mityleneus.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 206, n. 29.

MACEDONIA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 477); MACEDONIVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 349, n. 804; MAVRVS (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XXX); MESIA (Marini, *I papiri diplomatici*, p. 244); MITYLENEVS (*Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 206, n. 29) (fig. 8924).

NOLANVS (Passionei, *Iscriz. ant.*, p. 123, n. 74); NORICA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 124).

POMANOC. Musée du Latran, pil. XVIII.

SABINVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 545); *Sabina*, martyre (*Martyrol.*, 29 août); *Sabinianus*, martyr (*id.*, 29 janv.); *Sabinus*, martyr (*id.*, 25 janv.); SABINILLA (Maï, *Coll. Vatic.*, t. V, p. 447); SABINILLIVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 269); SAMNIVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 534); SALONICE (*id.*, p. 419); *Sebastianus* (passim); *Sequanus*, martyr (*Martyrol.*, 19 sept.); SIDONIA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 481; SIRCIA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXIII); SVRRENTIVS (Maï, *Coll. Vatic.*, t. V, p. 423).

TESSALIVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 413); *Thessalonica*, martyre (*Martyrol.*, 7 nov.); TIBVRTIVS (Mamachi, *Origines*, t. II, p. 230); TRANSPADANVS (Maï, *Coll. Vatic.*, t. V, p. 408); *Troadius*, martyr (Grégoire de Nysse, *In act. Greg. Thaum.*); *Trojanus*, évêque de Saintes (Grégoire de Tours, *In glor. confess.*, c. LIX); TVSCVLA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 436).

Dans une très ancienne litanie que Trombelli a insérée au recueil de Calogerà (Ire sér., t. XXXII, p. 238) figure au rang des vierges martyres une sainte *Jérusalem*, non mentionnée dans les martyrologes. Les *Acta sanctorum* en parlent au 26 juillet (*In prætermissis*, p. 229) et supposent qu'elle souffrit le martyre avec un saint Appion. Hypothèses.

12° *Noms dérivés des mois.* — APRILIS (Boldetti *Osservazioni*, p. 409, 420; Maffei, *Mus. Veronense*, p. 288; Marini, *Arvali*, p. 506).

DECEMBER (Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 467); ΔEKEMBPOC (Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. LXXVII, n. 7); DECEMBRINA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 389).

FEBRVARIVS (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 324).

IANVARIA (Marini, *Arvali*, p. 170); IANVARIS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 55); IANVARIVS (Gazzera, *Iscriz. del Piemonte*, append. II); IANVARINVS (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 552); IVLIVS (Marini, *I papiri diplomatici*, p. 301); IVNIA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XL); IVNIANVS (*id.*, t. V, pl. XXXII).

KALENDIVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 490).

MAIVS (Marchi, *Monum.*, p. 91); MARTIVS (id., *ibid.*, p. 410).

NONNOSA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 204); NONNOSVS (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 110).

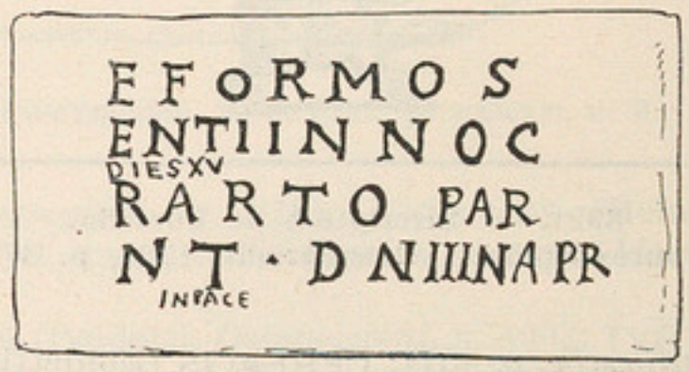


8925. — Inscription de Formosus.
D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. LXXIII, n. 25.

OCTOBER (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 92).

13° *Noms dérivés des qualités ou des défectuosités du corps.* — BALBINA (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XXIX); *Capito*, martyr (*Martyrol.*, 21 juill.); CALLISTVS (voir ce nom); *Callista*, martyre (*Martyrol.*, 2 sept.; 14 oct.); KALOS (voir ce nom); CRISPINVS (L. Perret, *op. cit.*, t. VI, p. 158); *Crispus*, martyr (*id.*, 14 oct.); CVRRENTIVS (Passionei, *Iscriz. ant.*, p. 116); EVCHARIS (Marini, *Iscr. Alb.*, p. 32); EVCHADRIA (Nicolaï, *Basil di San Paolo*, p. 139); EVCHARISTVS (Maï, *Coll. Vatic.*, t. V, p. 376); EYXAPICTOC (Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 522); EVCHARIS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, 1re part., préf., p. XXX); EVCHARISTIANVS

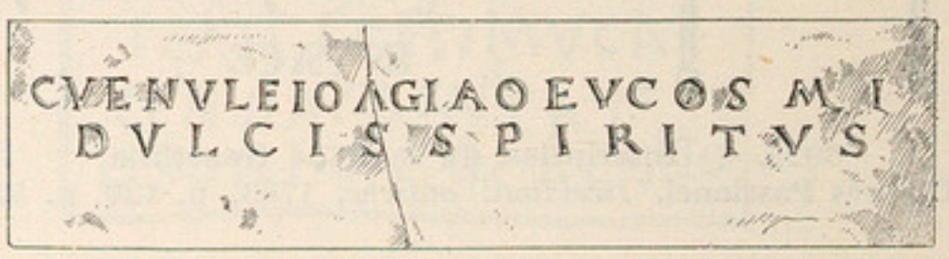


8926. — Inscription de Venuleius.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 219, n. 50.

(Boldetti, *Osservazioni*, p. 382); FORMOSVS, ou *Formosa* (à Sainte-Agnès) (O. Marucchi, *I monumenti...*, pl. LXXIII, n. 25) (fig. 8925) :

]E FORMOS[
]ENTI INNOC[
]DIES XV
]RARTO PAR[
]NT · D·N · III NA PR[
IN PACE

*Fronto*, martyr (*Martyrol.*, 16 avril); LONGINA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 475); *Pulcheria*, vierge (*Martyrol.*, 10 sept.); *Venustus* (*id.*, 6 mai); *Venustianus*, martyr (*id.*, 30 déc.); C. VENVLEIO AGLAO EVCOSMI (*Riv.*

*di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 219, n. 50) (fig. 8926).

14° *Noms dérivés d'une qualité morale.* — « Ils sont innombrables », écrit Martigny, qui en cite quelques-uns « comme au hasard »; *Agathon*, martyr (*Martyrol.*, 17 déc.) et les dérivés; AMANDIVS (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 13); AMANTIVS (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LIV); ANGELICA (*id.*, t. V, pl. XXIII, n. 43); ARISTO (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 166).

BONA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 381); BONOSVS (Ciampini, *Vet. mon.*, t. I, p. 275); BONVSA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXV); BENIGNVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 489).

*Candidus*, *Candida*, martyrs (*Martyrol.*, passim); CANDIDIANVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 44); CASTA (Maï, *Coll. Vatic.*, t. V, p. 425); CASTINVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 82); CASTVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 390); CONCORDIA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XIV); CONSTANTIA (Marini, *Iscr. Alb.*, p. 31); CONSTANTIVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 96); CLEMENS (id., *ibid.*, p. 89); CLEMENTIANVS (id., *ibid.*, p. 132).

DECENTIVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 345); DIGNA (*id.*, p. 492); DIGNITAS (*id.*, p. 410); DIGNANTIVS (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 350); DVLCITIVS (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXXV); DVLCITVDO (Boldetti, *Osservazioni*, p. 410).

EVSEBIVS (*id.*, p. 82); EYCEBIA (*id.*, p. 71).

FACVNDVS (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XXVI); FIRMVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 133); FORTISSIMA (Marini, *Inscr. christ.*, p. 433); *Fulgens*, *Fulgentius* et tous leurs dérivés; FVLGENTILLIA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 155).

GENEROSE (Mamachi, *Origines*, t. III, p. 243); *Generosus*, *Generosa* (*Martyrol.*, passim); *Grata*, vierge (*id.*, 1er mai); *Gratinianus*, martyr sous Dèce (*id.*, 1er juin); *Gratus*, martyr (*id.*, 5 déc.).

HIDONITAS (Oderico, *op. cit.*, p. 349); HONORATA (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 47); *Honoratus*, nombreux; *Hospitius*, martyr (*Martyrol.*, 21 mai).

INGENVA (Steiner, *Inscr.*, n. 840); INNONCENTIA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 79); INNOCENTINA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XXXVII); *Innocentius* (passim).

IVSTINA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LIII); IVSTVS (Marini, *I papiri diplom.*, p. 244).

*Lucia* (voir ce nom); LVMINVSVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 499).

NOBILIS (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 534).

*Patiens* (voir LYON, la liste épiscopale); PRETIOSA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 213); PVDENS, PVDENTIANE (Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1854); *Probus* (*Martyrol.*, passim).

REVERENS (Oderico, *op. cit.*, p. 34).

*Sanctus*, diacre à Lyon, en 177; SANCTINVS (Muratori, *op. cit.*, p. 1985, n. 12); SANCTVLA (Steiner, *Inscr.*, n. 825); SEDATVS (id., *ibid.*, p. 830); SERENVS (Bosio, *Roma sott.*, p. 534); SEVERVS (Marchi, *Monumenti*, p. 85); SIMPLICIVS (*id.*, p. 27); CIMIΠΛΙΚΙΑ (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 71); STVDENTIVS (Muratori, *op. cit.*, p. 1907).

VENERANDVS (Marini, *Papiri*, p. 332); VERA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXII); VERVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 85); VERECVNDA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LI); VIGILANTIVS (Passionei, *Iscr. ant.*, p. 125); VIRISSIMVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 431).

Ajoutons à cette liste seulement ces mots :

*Melior*, au cimetière des Jordani :

QVINTINIAE VRSVLAE CONIVGI
BENEMERENTI AMVLIVS
MELIOR FECIT

*Bibl.* — Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 587, n. 193; F. Diehl, *Inscr. lat. christ. veteres*, n. 4064; Josi, dans *Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 186, n. 4; on trouve aussi ce surnom *Melior* au cimetière Sainte-Agnès. M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, p. 204, pl. XIV, n. 1.

*Sophia*, au cimetière des Jordani, dans une galerie étroite, sur une tuile (0 m. 55 × 0 m. 20), peint au minium (fig. 8927) :

SOFIAS

Ce surnom a été lu au cimetière de Priscille, et à celui de Marc et Marcellin : *Sofias fecet.*

**8927. — Inscription du cimetière des Jordani. D'après *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 199, n. 18.**

*Bibl.* — *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1922, p. 125; *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 199, n. 18.

Dans le même cimetière des Jordani, deux sœurs dont l'une s'appelait *Sophia* et l'autre *Irénée* (fig. 8928).

L'inscription se termine par les lettres B D qui sont le sigle de *Benedicta*.

**8928. — Inscription de Sophia et d'Irénée. *Ibid.*, p. 210, n. 35.**

Nous avons déjà consacré un travail au mot BENEDICTUS (voir *Dictionn.*, t. II, col. 741-746, fig. 1481-1484), ici nous donnerons seulement quelques exemples de cette acclamation qui n'est pas employée comme nom propre [1] :

RVFINAE FILIAE BENEDICTA (n. 5).
AYΓOYPINH BЄNЄΔIKTH (n. 11).
LVCIFER BENEDICTE (n. 14).
PRIMITIVVS COSTANTIO PATRIFECIT B·D·(n. 34).
ALEX*sander* FLORENTINO FILIO B·D· (n. 41).

...DI · NO...B·D· (n. 43) et encore n. 65, 66, 67, 68, 73, 75, 77, 78, 79, 80, 82, 85.

L'acclamation *benedictus* ou *benedicta* n'était pas fréquente sur les textes connus de l'antiquité chrétienne; elle s'est révélée dans l'épigraphie récemment publiée (1931) du cimetière des Jordani, où on l'a ren-

[1] Les numéros renvoient à E. Josi, *Le iscrizione rinvenute nel cimitero S. Giordani*, dans *Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 183 sq.

contrée dix fois en entier et douze fois en abrégé, par conséquent en proportion considérable, puisqu'il s'agit d'un lot de cent vingt inscriptions. Ce terme ne s'applique pas à une catégorie spéciale de défunts, mais à tous, indistinctement : onze femmes, neuf hommes, deux exemples incertains; on le trouve employé pour divers degrés de parenté : père (n. 34); fils (n. 41, 78, 82); fille (n. 5, 80); sœur (n. 35); neveu (n. 67) et dans la plupart des cas entre mari et femme (n. 22, 29, 65, 66, 73, 85).

On avait rencontré trois fois cette acclamation dans les épitaphes du cimetière voisin de Thrason. En 1740, une inscription en lettres dorées, aujourd'hui à Anagni, portait cette formule [1] :

*Anima dulcis Aufenia virgo benedicta que vixit an. XXX dormit in pace.*

En 1873, on en trouva deux autres : *Sozon benedictus* [2]... et *Calledrome benedicta* [3]..., enfin, en 1886, on trouva un quatrième exemplaire au cimetière de Priscille, *in situ : Aureli Varro dulcissime et desiderantissime coiux, pax tibi benedicte* [4]. J.-B. De Rossi trouva trois exemples au cimetière de Prétextat, aujourd'hui au musée du Latran : *Pancrati pax tibi benedicte* [5]; *Jovine dulcis benedicte XV kal. nov.* [6]; et enfin *in situ*, celle-ci en 1909 : *Florenti benedicte* [7].

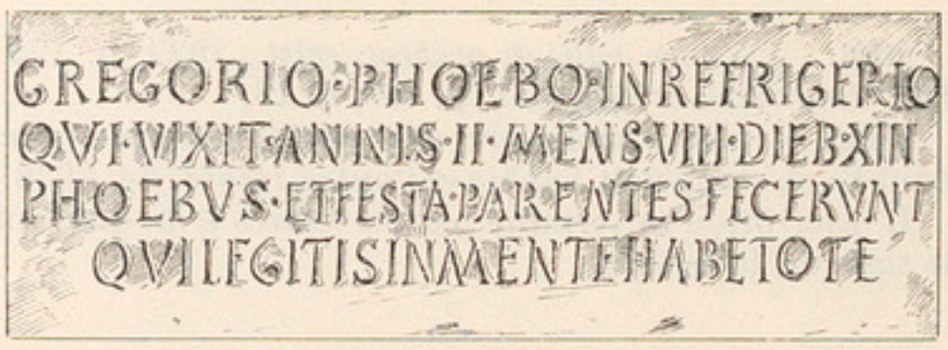


8929. — Inscription du cimetière des Jordani.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 192, n. 12.

On ne connaît pas le lieu de provenance de cette inscription certainement romaine, aujourd'hui conservée à Palerme : *Agare benedicta ispiritu tuus in refrigerio* [8] et celle-ci hors de Rome : *hic pausat Eufrasius benedictus in pace qui vixit an. LXX, mens. II et dies VII* [9].

L'emploi de *benedictus* est ancien dans la littérature chrétienne. Tertullien applique cette épithète au pape Éleuthère [10]; il le prodigue également aux martyrs, aux confesseurs; ce que nous voulons faire observer c'est que du rang d'acclamation *benedictus* ou *benedicta* s'éleva au rang de nom propre, non seulement chez les païens [11], mais chez les chrétiens [12] : *Anima sancta, cata nomen Benedicta.*

15° *Noms dérivés de choses astronomiques.* — Le soleil *(Phœbus)*, l'étoile du matin *(Lucifer)*, l'occident *(Hesperius)* ont inspiré des noms propres.

Sur une plaque de marbre du cimetière des Jordani, 0 m. 59 × 0 m. 32, le texte en lettres rouges, hauteur 0 m. 025 à 0 m. 027, on lit cette inscription (fig. 8929) :

*Gregorio Phoebo in refrigerio*
*qui vixit annis II mens. VIII dieb XIII*
*Phœbus et Festa parentes fecerunt*
*qui legitis in mente habetote.*

Ce nom de *Phœbus* a été lu à la catacombe de Priscille et à celle de Sainte-Agnès. Ici, le père s'appelait Phébus et il avait imposé son nom à son fils : Grégoire Phébus.

*Bibl.* — *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1922, p. 125; *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 192, n. 12; cf. J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1886, p. 45, n. 26; Armellini, *Il cimitero di Sant'Agnese*, 1880, p. 96 sq.

Inscription sur une plaque de verre antique, 0 m. 20 × 0 m. 18, ne portant qu'un nom et une acclamation (fig. 8930), hauteur des lettres 0 m. 03 et 0 m. 02, passées au minium.

Le nom *Lucifer* n'est pas fréquent dans les inscriptions romaines. Deux d'entre elles ont été publiées par J.-B. De Rossi, la troisième est au musée du Latran. Il y a encore d'autres exemples : au cimetière de Domitille : *Euthycus Lucifero (ne)poti suo;* au cimetière de Marc et Marcellin : *Lucifer innox in pace qui vixit annis III et d. XXXX et decessit XIII kal. martias.*

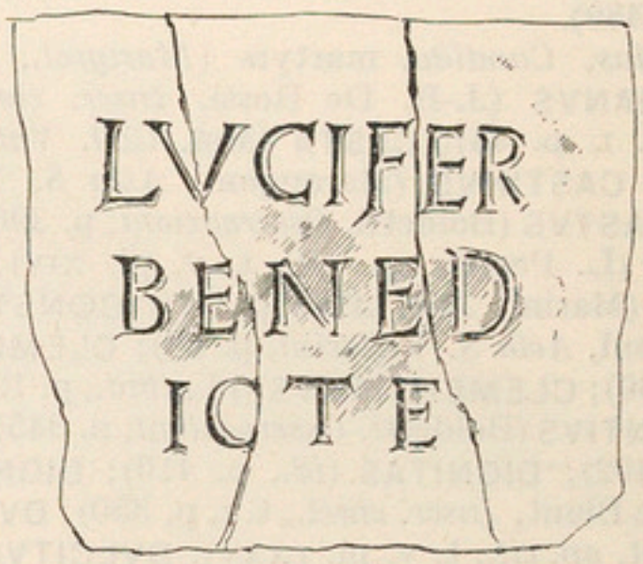


8930. — Inscription de Lucifer.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 195, n. 14.

*Bibl.* — *Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 195, n. 14; cf. J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 339, ad ann. 384; *Roma sott.*, t. III, pl. XXVIII, n. 53; Marucchi, *I mon. del mus. Later.*, pl. XXVIII, n. 53.

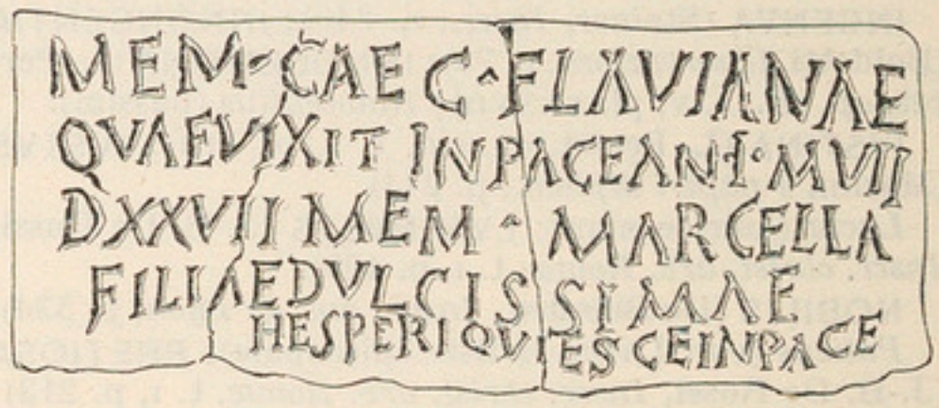


8931. — Plaque de marbre provenant du cimetière des Jordani.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 196, n. 15.

Une plaque de marbre grec trouvée au cimetière des Jordani, dans les ruines de l'escalier, brisée en trois fragments, mesurant 0 m. 40 × 0 m. 16, hauteur des lettres 0 m. 01 à 0 m. 025. C'est l'épitaphe que *Memmia Marcella* fit à sa fille *Memmia Cæcilia Flaviana*, et à *Hesperius* dont le lien de parenté n'est pas indiqué.

*Bibl.* — *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 196, n. 15 (fig. 8931).

16° *Noms indiquant une origine servile.* — Les premières générations chrétiennes comptaient un grand

[1] Marangoni, *Acta S. Victorini*, appendix, p. 88. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 71, n. 4, pl. VI, n. 1. — [3] J.-B. De Rossi, *op. cit.*, 1873, p. 73 sq., pl. IV-V, n. 1. — [4] J.-B. De Rossi, *op. cit.*, 1886, p. 97, n. 151, pl. VII, n. 5. — [5] Marucchi, *I mon. del mus. Later.*, pl. LXII, n. 28. — [6] Id., *ibid.*, pl. LXII, n. 29. — [7] *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1909, p. 213, n. 82. — [8] Silvagni, *Inscr. christ. incert. originis*, n. 2899. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2111. — [10] *De præscript. hæreticorum*, c. XXX. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 16932. — [12] Marini, *I papiri diplomatici*, p. 225.

nombre d'esclaves affranchis, mais les noms accusant cette origine sont relativement rares. C'est que les fidèles étaient pleins du sentiment de leur affranchissement par le Christ. « Il n'y a parmi vous, leur disait saint Paul, ni esclaves ni hommes libres; vous êtes un en Jésus-Christ. » Cependant, il était naturel que les affranchis et les esclaves de la famille impériale retinssent, devenus chrétiens, les noms de leurs patrons. Ces noms — sauf celui de *Flavius*, devenu si commun à partir du IVe siècle qu'il perdit toute signification — fournissent un bon indice chronologique, étant contemporains ou postérieurs de peu de temps au règne des empereurs d'une famille dont les affranchis portent le gentilice. De toute façon, on ne dépasse pas généralement la fin du IVe siècle [1].

Dans les inscriptions non datées, mais qui appartiennent aux régions plus anciennes des cimetières romains, on rencontre des *Julii*, des *Claudii*, des *Agrippini*, des *Domitii*, des *Elii* et même des *Aurelii* [2]. Dans les régions moins anciennes des mêmes cimetières des *Constantii* [3]; en Gaule des *Valentiniani* [4].

Dans les inscriptions datées, les mentions sont plus rares : M· AVRELIVS (en 217, 235, 382); TI(*berius*) CL(*audius*) MARCIANVS (en 234); AVRELIA (en 235, 336); MARCIANA (en 268); SEVERA (en 269 ou 279); CONSTANTIVS, CONSTANTIA (en 325, 337, 349, 393, 410); CONSTANTINVS (en 339) [5].

On trouve aussi des noms de familles romaines, assez fréquemment pendant les trois premiers siècles, plus rares au IVe, très rares au Ve.

Sur les inscriptions non datées, au cimetière de Priscille, on lit les noms des *Licinii*, *Statilii*, *Papirii*, *Fulvii*, *Furii*, *Cornelii*, *Marcelli*, *Cecilii*, *Pomponii*, *Acilii;* au cimetière de Domitille, les *Annii*, *Flavii*, *Julii*, *Agrippini*, *Valerii;* au cimetière de Calliste, les *Pompei*, les *Pomponii Bassii*, les *Pomponii Græcini*, les *Emilii*, *Annii*, *Cornelii*, *Cæcilii*, *Fausti*.

Sur les inscriptions datées ces noms sont très rares : CORNELII en 234, AVRELII en 235, 277; STATILII en 295, etc. [6].

En Gaule et en Espagne les noms de gentilices sont plus anciens que les invasions germaniques; en Gaule, vers la deuxième moitié du Ve siècle [7]; en Espagne à la fin de ce siècle [8].

Empruntons quelques noms aux marbres et aux actes des martyrs. Parmi ces derniers, on en trouve deux qui portent le nom de *Servus* et qui souffrirent sous Hunéric, l'un à Carthage (17 août), l'autre à Tibur (7 déc.). Le martyrologe romain mentionne au 24 mai la passion d'un *Servilius*, nom d'une illustre famille romaine, et d'un *Servulus* à Hadrumète, le 21 février. Le même nom se lit sur un marbre romain (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 277). Les recueils d'inscriptions fournissent, entre quelques autres, les suivants : BERNACLE (Boldetti, *Osservazioni*, p. 55); BERNACLA (Fabretti, *Inscr. domest.*, cl. VIII, n. 140) pour *Vernacula;* SERBVLVS (Reinesius, *Syntagma*, n. 987); SERVVLE (Bosio, *Roma sott.*, p. 213); VERNA (Maffei, *Mus. Veronense*, p. 358); VERNACLA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 9); VERNACLA (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 119); VERNACOLO (Bosio, *Roma sott.*, p. 408); VERNACVLA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 54).

17° *Noms à désinence diminutive.* — Ce sont, le plus souvent, des noms donnés aux femmes : AVGVSTVLA (Marchi, *Monumenti*, p. 30); CAPRIOLA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXXV); CASTVLA (Doni, *Inscr.*, cl. XX, n. 91); CATVLINA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 131); FABIOLA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 334); FELICIOLA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXVII); FORMICVLA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 545); FORTVNVLA (Gazzera, *Iscr. del Piemonte*, append., n. 14); GEMMVLA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 313); MVSCVLA (id., *ibid.*, p. 112); *Rosula*, martyre (*Martyrol.*, 14 sept.); SERENILLA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 365); SANCTVLA (Steiner, *Iscr.*, n. 855).

Parmi les diminutifs en *enis* comme *Julianenis* pour *Julianæ; Zosimenis* pour *Zosimæ;* ou en *etis* comme *Irenetis*, *Ispetis*, *Joannetis*, *Leopardetis*, etc. (Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 157), on en trouve des exemples dès le Ier siècle de l'empire et même sous Auguste.

18° *Noms empruntés à l'histoire.* — Les actes des martyrs en offrent un nombre considérable : *Agrippina* vierge martyre sous Valérien (*Martyrol.*, 24 mai); *Alexander*, martyr (*id.*, passim); *Amphion*, évêque en Cilicie, confesseur sous Maximien (*id.*, 12 juin); AMVLIVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 475); ANASTASIVS (id., *ibid.*, p. 493); *Annon*, évêque de Cologne (*Martyrol.*, 4 déc.); *Antigonius*, martyr (*id.*, 27 févr.); *Antiochus*, martyr à Sébaste (*id.*, 15 juill.); *Antonius* (passim); *Apelles* (Rom., XVI); *Arcadius* (*Martyrol.*, 12 janv.); *Archelaüs* (*id.*, 4 mars); *Augustus*, martyr à Nicomédie (*id.*, 7 mai).

DAEDALIA (Maï, *Coll. Vatic.*, t. V, p. 177); *Darius*, martyr à Nicée (*Martyrol.*, 9 déc.); *Demetrius* (passim); *Democritus*, martyr (*Martyrol.*, 31 juill.); *Diocles*, martyr en Istrie (*id.*, 24 mai); *Diomedes*, martyr à Laodicée (*id.*, 11 sept.); *Domitianus*, diacre, martyr à Anceyr (*id.*, 28 déc.).

*Epictetus*, martyr (*Martyrol.*, 22 août).

*Fabius*, martyr à Césarée (*id.*, 31 juill.); *Flavius*, *Flavia*, innombrables.

*Hadrianus*, martyr à Césarée (*id.*, 5 mai); *Heraclius*, martyr; *Honorius*, martyr (passim).

*Miltiades*, pape (voir ce nom).

*Narsès*, martyr en Perse, sous Sapor (*Martyrol.*, 27 mars).

*Orestes*, martyr sous Dioclétien (*id.*, 9 nov.).

*Otacilia*, nom de la femme de l'empereur Philippe.

*Patroclus*, martyr (*Martyrol.*, 21 janv.); *Peleus*, évêque, martyr en Phénicie, sous Dioclétien (*id.*, 20 févr.); *Philadelphus*, martyr (*id.*, 10 mai); *Plato*, martyr à Ancyre (*id.*, 22 juill.); *Plutarchus*, martyr (*id.*, 28 juin); *Pompeius*, évêque de Pavie (*id.*, 14 déc.); *Ptolemæus*, soldat, martyr à Alexandrie (*id.*, 10 déc.); POPPEA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 361); PYRRHVS (id., *ibid.*, p. 415).

SALONINVS (J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, pl. XXVII, n. 4); *Seleucus*, martyr (*Martyrol.*, 16 févr.); *Socrates*, martyr (*id.*, 19 avril).

*Themistocles*, martyr en Lycie, sous Dèce (*Martyrol.*, 21 déc.); *Theodorius*, martyr (*id.*, 26 mars); *Thraséas*, évêque, martyr à Smyrne (*id.*, 5 oct.); *Tiberius*, martyr sous Dioclétien (*id.*, 10 nov.); *Timolaüs*, martyr à Césarée, sous Dioclétien (*id.*, 24 mars); *Titus*, disciple de saint Paul, évêque de Crète, martyr (*id.*, 21 mai).

*Varus*, soldat martyr sous Maximin (*id.*, 19 oct.); *Volusianus*, évêque de Tours (Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXVI).

19° *Noms dérivés d'un défaut ou d'un vice.* — Une inscription provenant, au dire de Fabretti, *e coemeterio*

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. CXII-CXIII. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1886, p. 237, 37, 46, 123, 155, 92, 47, 93, 157, 158, 41; 1892, p. 75, 103. — [3] *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1914, p. 67-75, 76. — [4] Edm. Le Blant, *L'épigraphie chrét. dans la Gaule et dans l'Afrique romaine*, Paris, 1890, p. 90. — [5] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 5, 7, 318; 7, 45, 11; 35, 47, 107; 54. — [6] Id., *ibid.*, t. I, n. 6, 7, 13, 20. — [7] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. LXIII. — [8] Hübner, *Inscr. Hisp. christ.*, p. VII.

*Castuli*, nous fait connaître un nom tout à fait singulier et blessant :

BIBVSVS ME
RVCRVS QI VI
SIT ANV XVIIII
M·V D·XII·MA
TER ƃ BE ƃ M·FECIT

Il s'agit d'un jeune homme de 19 ans, 5 mois, 12 jours qu'on avait affublé du prénom *Bibusus*, c'est-à-dire *bibendi avidus*, lequel, à cet âge, semble un peu prématuré.

*Bibl.* — Fabretti, *Inscr. ant. quæ in ædib. paternis asservantur, explicatio*, 1699, p. 551, n. XIX.

IV. Noms exclusivement chrétiens. — 1° *Noms pris de l'Ancien et du Nouveau Testament.* — Les noms de l'Ancien Testament sont rarement employés par les fidèles comme noms propres, cependant nous rencontrons REVECCA, en 397; THOMAS, en 496; ANDREAS, en 507 (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, n. 450, 894, 933); en Gaule, MARTHA, ABEL, ABRAHAM (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 523, 552, 557, 612). Le nom de *Susanna* fait exception. Sur les inscriptions non datées on lit parfois ces noms sur les épitaphes de la plus ancienne région du cimetière de Priscille (J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1885, p. 79; 1886, p. 103). Les noms des personnages du Nouveau Testament n'obtiennent pas plus de faveur. Cependant, le nom de *Maria* fut en usage parmi les fidèles de Rome dès l'époque apostolique puisqu'on lit dans saint Paul : ...*Saluto... Mariam, quæ multum laboravit in vobis* (Rom., XVI, 6). Toutefois, lorsqu'on rencontre ce nom dans l'épigraphie, il n'est pas facile de décider si son emploi s'inspire de la très sainte Vierge ou si c'est le féminin de Marius, comme on pourrait le penser d'après cette inscription provenant du *coemeterium Majus* : MARIVS MARIÆ IN PACE [1].

Parmi les inscriptions non datées, au cimetière de Saint-Sébastien, on trouve *Maria*, porté par une vierge [2]; et parmi les inscriptions datées une LIVIA MARIA en 383 [3], puis encore en 451, en 510 et 511 ou 512 [4].

Le nom *Joannes*, employé en Orient dès l'âge apostolique [5], fut plutôt rare en Occident jusque vers la fin du IVe siècle, mais il n'est pas vrai de dire qu'on ne l'y rencontre pas avant le Ve siècle [6]. A partir de la fin du IVe siècle, on le trouve assez fréquemment en Italie; il reste rare en Gaule [7] et à peu près inconnu en Espagne et en Germanie. Ce sont principalement des noms de martyrs sous Dioclétien et sous Julien (*Martyrol.*, 23 et 26 juin, 18 août, 16 septembre), sur les inscriptions non datées, à Verceil (*Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6734) et IOANNOC à Syracuse (*Notizie degli scavi*, 1895, p. 512); sur les inscriptions datées; en 383 (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 331); en 384 : IOANNTI (id., *ibid.*, n. 338), puis encore en 400 (ou 405), 443, 494, 496 (J.-B. De Rossi, *op. cit.*, t. I, n. 544, 714, 914, 916); à Côme, en 490 (*Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 5417).

Le nom *Petrus* a peut-être passé de l'épigraphie chrétienne dans l'épigraphie païenne [8]; quoi qu'il en soit, il a été fréquemment porté à Rome.

Sur les inscriptions non datées, on le lit en grec et en latin dans la région la plus ancienne du cimetière de Priscille [9]; sur les inscriptions datées, on le rencontre pour la première fois en 348 [10].

Cet usage des noms de saints « se généralisa au point de devenir une loi sous laquelle nous vivons encore. Est-ce un acte de piété inspiré par l'amour et le respect du martyr; ou bien une démonstration suggérée par la préoccupation de sanctifier tous les détails de la vie chrétienne; est-ce primitivement, comme ce fut plus tard, l'expression du désir de s'assurer la protection spéciale du martyr, et le nom exprime-t-il les relations de client à patron que le fidèle entend établir entre lui-même et le saint de son choix?

« Cette fois encore on constate que l'évolution historique n'est point la résultante d'un principe, et que l'histoire ne se reconstitue pas avec la logique d'un théorème. L'usage des noms chrétiens semble s'être introduit sous l'empire de pensées assez diverses, suivant les pays et les circonstances. Mais il est certain que le sentiment qui domine tous les autres est celui d'une tendre vénération pour celui dont on adopte le nom. Le plus ancien texte, celui de Denis d'Alexandrie († 265), qui constate que les noms de Pierre et de Paul étaient fréquents chez les fidèles de son époque, énonce cette supposition qu'anciennement il dut en être de même du nom de Jean, que l'on prenait sans doute par amour pour l'apôtre, par admiration, par une sorte d'émulation, et par le désir d'être aimé du Seigneur comme Jean l'avait été [11]. C'était par haine pour l'idolâtrie que les martyrs égyptiens de Palestine s'étaient donné des noms bibliques; ceux d'Élie, de Jérémie, d'Isaïe, de Samuel, de Daniel remplaçaient des noms de divinités [12]. Il ne faudrait peut-être pas citer ici, comme on le fait souvent, l'exemple du peuple d'Antioche, qui donnait aux enfants le nom de l'évêque Mélèce [13]. Cela se passait du vivant du saint et n'est au fond qu'un reflet de la popularité du pasteur et une manifestation d'un caractère passager [14]. Saint Jean Chrysostome lui-même constate que ses contemporains donnaient un peu au hasard les noms aux enfants : οἱ νῦν ἁπλῶς καὶ ὡς ἔτυχε τὰς προσηγορίας ποιοῦνται. Mais il engage les parents à préférer même aux noms des ancêtres ceux des hommes illustres par leurs vertus et jouissant d'un grand crédit auprès de Dieu [15]. On le voit, l'orateur fait ici intervenir les avantages de l'intercession des saints. C'est aussi l'idée exprimée par Théodoret : on donne aux enfants des noms de martyrs pour leur assurer une protection et une sauvegarde [16]. »

Le nom *Paulus*, qui est d'origine romaine, se trouve plus rarement dans l'onomastique romaine primitive et on ne saurait dire avec certitude si, en ce cas, il est

[1] Marucchi, *Catacombe romane*, p. 377. — [2] Armellini, *Cimit. d'Italia*, p. 424; *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1636. — [3] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 325. — [4] Id., *ibid.*, t. I, n. 753, 945, 957. — [5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XXV, n. 14. — [6] A. Gori, *Inscr. Etruriæ*, t. III, p. 222; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 6. — [7] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 469, 568, 644. — [8] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1885, p. 80. — [9] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1885, p. 77 sq.; 1886, p. 37, 43, 67, 82, 97,103; *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1902, p. 128; 1905, p. 300. — [10] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 97. — [11] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XXV, n. 14. — [12] Eusèbe, *De martyribus Palæstinæ*, l. XI, c. VIII; cf. Procope de Gaza, *Comment. in Isaiam*, c. XLIV, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 2401. — [13] S. Jean Chrysostome, *Laudatio S. Meletii*, *P. G.*, t. L, col. 515. — [14] Le texte de saint Grégoire de Nazianze, *Oratio*, XXXVII, 17 : καί τοι καὶ Πέτρον τιμῶ, ἀλλ'οὐκ ἀκούω Πετριανός, καὶ Παῦλον, Παυλιανὸς δὲ οὐκ ἤκουσα, *P. G.*, t. XXXVI, col. 301, n'a rien à voir avec la question qui nous occupe. Il ne s'agit pas du nom de Pierre ou de Paul, mais d'un titre dérivé de ces noms. En Cappadoce, l'habitude de prendre un nom chrétien semble s'être introduite lentement. Macrine, la sœur de saint Basile, avait été annoncée dans un songe sous le nom de Thècle. Néanmoins, on lui donna le nom de sa grand'mère; en secret, elle porte celui de Thècle. Grégoire de Nysse, *Vita S. Macrinæ*, *P. G.*, t. XLVI, col. 961. — [15] *Homil. in Genesim*, XXI, 3, *P. G.*, t. LIII, col. 179. — [16] Théodoret, *Græcorum affectionum curatio*, VIII, 67; cf. H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, in-8°, Bruxelles, 1912.

inspiré par le souvenir de l'apôtre. Sur les inscriptions non datées, on ne le rencontre qu'une fois dans la région la plus ancienne du cimetière de Priscille [1] et au cimetière de Sainte-Agnès [2]. Sur les inscriptions datées nous lisons CORNELIA PAVLA, en 234; ΑΥΡΗΛΙΑ ΠΑΥΛΑ, en 277; PAVLVS, en 342; PAVLVS SCELERATVS, en 383 (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 6, 13, 67, 326, etc.). On lit sur un graffite du cimetière de Priscille PAVLVS PETRVS *(Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1902, p. 223), comme sur une inscription d'Ostie qui semble chrétienne [3]. Sur un sarcophage de l'époque des Antonins on lit ces mots : PETRO· LILLVTI· PAVLO [4]. Les noms des deux grands apôtres étaient certainement assez répandus parmi les fidèles vers la fin du IIIe et le commencement du IVe siècle [5].

2° *Noms dérivés des dogmes chrétiens.* — ANASTASIA (L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. LXI); ANASTASIVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 363); *Athanasius* et *Athanasia* (*Martyrol.*, passim); *Christianus*, etc., *Christeta*, martyre (*Martyrol.*, 27 oct.); *Christinus*, *Christophorus*, martyrs (*id.*, 25 juill.). Plusieurs noms font allusion au mystère de la rédemption : AQVISITA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 123); REDEMPTA (Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 185); ΡЄΔЄΜΡΤΑ (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 109); REDEMPTIVS (Vermiglioli, *Iscriz. Perugine*, p. 589); REDEMPTVS (Lupi, *op. cit.*, p. 110; Gazzera, *Iscr. del Piemonte*, n. 10; De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, append., n. 10); REPARATVS (Nicolaï, *Basilica di S. Paolo*, p. 232). — Le salut : SALVTIA (Bosio, *Roma sott.*, p. 532); *Salvius*, martyr (*Martyrol.*, 11 janv.); SOTERIS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 91). — La prédestination : ΡЄΚΕΠΤΟC, *Receptus* (Aringhi, *Roma subterr.*, p. 121). — La nouvelle naissance et l'adoption par le baptême : ADEPTA (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 534); RENATVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 84); RESTITVTVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 399); VIVENTIVS (Marangoni, *op. cit.*, p. 106); VIVIANVS (id., *ibid.*, p. 134); VITALIS (id., *ibid.*, p. 88); VITALISSIMVS (id., *ibid.*, p. 123); ZOE (id., *ibid.*, p. 129); ΖΩΤΙΚЄ (Osann, p. 441, n. CXIX); REFRIGERIVS, REFRIGERIA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 287-346); PNVMVLVS (de πνευμα) (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 582).

3° *Noms inspirés des fêtes de l'Église.* — EPHIPHANIVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 286); *Epiphana*, martyre (*Martyrol.*, 12 juill.); *Natalis*, *Natalia*, martyrs (*id.*, 27 juill.); NATALIO (Boldetti, *Osservazioni*, p. 492); PASCASIA (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 550); PASCASIVS (Giorgi, *De monogr. Chr.*, p. 33); PASCASVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 108); PASQVALINA (Nicolaï, *Basil. di S. Paolo*, p. 230); *Parasceves*, martyr (*Martyrol.*, 20 mars); au cimetière des Jordani, une plaque de marbre de 0 m. 53 × 0 m. 38 avec l'inscription tracée en lettres rouges : ΠΕΝΤΗΚΟCΤΗ (*Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 191, n. 10) (fig. 8932); au cimetière de Commodille, on a trouvé une QVADRAGESIMA (Marucchi, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1905, p. 110) et une autre fois (*Notizie degli scavi*, 1916, p. 394) : SABBATIVS (Passionei, *Iscriz. ant.*, p. 135); SABBATIA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 490).

Les fêtes des martyrs ont inspiré certains noms, le plus remarquable est MARTYRIVS. Ce n'est pas un nom de martyr pris en particulier, mais un témoignage rendu à l'ensemble des martyrs : *martyrum exercitus*. On trouve ce nom en grec et en latin très fréquemment à partir du IVe siècle et cela non seulement à Rome, mais on peut bien dire partout : MARTVRIVS (J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 283); DOMVS HETERNA MARTVRIES (id., *ibid.*, t. III, p. 452); LOCVS MARTYRIAE (J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 29; MARTYRIAE (Maï, *Script. veter. nova collectio*, t. V, p. 442, n. 5); MARTYRIO (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 89); AVRELIAE MARTYRIAE (Oderico, *Dissertationes et adnotationes*, p. 339, n. 9); MARTVRVS (O. Marucchi, *Monumenti*, pl. LXXIV, pil. VII, n. 16); MARTVRIO (id., *ibid.*, pil. VII, n. 32); MARTVRA (id., *ibid.*, pl. LXXI, pil. VI, n. 20). Dans la galerie lapidaire du Vatican : MARTVRVS (paroi XXXVIII); MARTYRIA IN PACE (paroi XLVI). Ce n'est pas seulement à Rome, mais à Milan : *Marcus et Marturia se vivi emerunt* [6]; *hoc titulum Martiria viro suo Martiniano*

8932. — Inscription de Pentecostè.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 191, n. 10.

*contra votum fecit* [7]; en Dalmatie : *Marturius memoriam sibi fecit* [8]; *Jul Martyrius et Aur. Procula... posuerunt* [9]; à Constantinople : *hic positus est Julius Martyrius cibis Constantinopolitanus* [10]; en Sicile : ἐν Θεῷ καὶ Χριστῷ Μαρτύριος ἐνθάδε κεῖται [11]; en Gaule : *titulum posuerunt Martyrius et Silvia* [12]; en Asie Mineure : Μαρτύριος ὁ ἐλλογικώτατος σχολαστικός [13]; ἀνεπαύσατο ἡ μακαρία καὶ θεοσεβεστάτη Μαρτυρὶς ἐν τῇ ἁγιοτάτῃ τεσσαρακοστῇ [14].

« Les textes littéraires de tout genre en mentionnent beaucoup d'autres, et il suffit de rappeler ici Martyrius, l'évêque Macédonien [15]; Martyrius, l'évêque de Marcianopolis et plusieurs homonymes cités par Sozomène [16]; un prêtre correspondant de Théodoret [17]; Martyrius, évêque d'Acherontia [18]; Martyrius, évêque d'Antioche et Martyrius, évêque de Jérusalem [19]. Il y a un Martyrius parmi les *contextores* du *Code Théodosien* [20]; il y a même des martyrs de ce nom : le compagnon de saint Marcianus, à Constantinople [21] et celui de Sisinnius et d'Alexandre, mis à mort à la fin du IVe siècle [22]. La liste serait fort considérable si nous voulions continuer l'énumération [23]. Quant aux noms des martyrs et à ceux des confesseurs qui ont subi des déformations qui les rendent presque méconnaissables, c'est un sujet où nous ne nous engagerons pas. Mais nous devons citer cette inscription trouvée au ci-

[1] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1885, p. 84. — [2] M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, in-8°, Roma, 1880, p. 113, 211. — [3] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 6. — [4] Id., *ibid.*, 1885, p. 85. — [5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XXV, n. 14. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6241. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6246. — [8] *Corp. insc. lat.*, t. III, n. 1891. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 6393. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 3309. — [11] G. Kaibel, *Inscr. græc. Sicil.*, n. 151. — [12] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, n. 225. — [13] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8872. — [14] Heberdey-Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, p. 21, n. 52. — [15] Socrate, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XII, n. 22. — [16] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. IX, n. 6; l. III, c. XI, n. 2; l. IV, c. III, n. 1; l. VII, c. X, n. 1. — [17] *Epist.*, XX, édit. Schulze, t. IV, p. 1081. — [18] Thiel, *Epist. pontificum romanorum*, p. 386. — [19] Mommsen, *Chron. majora*, t. III, p. 558, 560. — [20] *Code Théodosien*, l. I, tit. I, lex 6, édit. Mommsen, p. 29. — [21] *Bibl. hag. græc.*, n. 1029. — [22] *Bibl. hag. lat.*, n. 7794, 7795. — [23] H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, in-8°, Bruxelles, 1912, p. 168.

metière de Sainte-Agnès, sous la basilique (fig. 8933) et qui est du IIe siècle :

ALFENIE · NARC*issæ*
FILIE · CARISSI*mæ*
SIG · MARTYRI

On avait cru d'abord que cette troisième ligne voulait dire : reconnue, proclamée martyre, *signatæ martyri;* il faut entendre cela d'un surnom : *signo martyri*, c'est-à-dire : « appelée Martyre [1]. »

4° *Noms exprimant des pensées chrétiennes.* — On se demande si deux fragments trouvés au cimetière des Jordani et mesurant 0 m. 32 sur 0 m. 16 et 0 m. 21 sur 0 m. 18 ne donnent pas le nom *Catholicus?*

CATH. . . .S F*i*
LIE DVLC*iss*·IM*æ*

(*Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 265, n. 110.) En Afrique, on trouve fréquemment les noms : QVODVVLTDEVS,

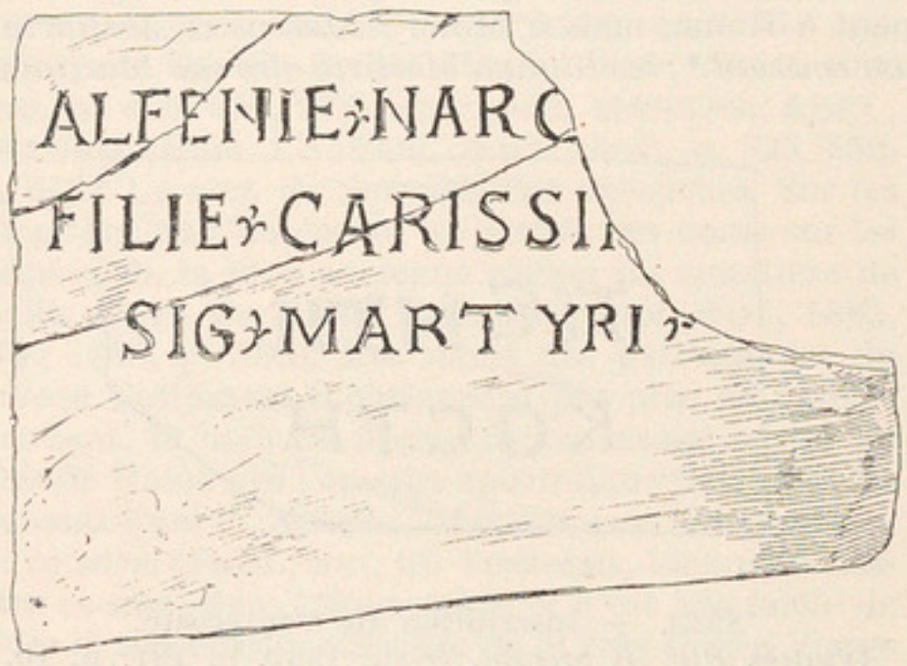


8933. — Inscription du cimetière de Sainte-Agnès. D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1903, p. 281.

SPES IN DEO, HABETDEVM, DEVMHABET (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 13614-13618, 13609-13612; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1916, p. 158). A Rome, QVODVVLTDEVS, en 396; THEODVLVS, en 398; DOMENECVS, en 465; DOMINICVS, en 533 ou 544; D*eus* D*et*, en 499; DEVSDONA, à Capoue, en 560; HABETDEVS (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 757).

5° *Noms tirés des vertus chrétiennes.* — Les noms d'*Agape* et d'*Irène* (« amour » et « paix ») et leurs nombreux dérivés furent souvent adoptés par les chrétiens. On les lit sur des fresques figurant les repas liturgiques (voir *Dictionn.*, t. I, col. 835, fig. 181, 188-190) auquel ils font allusion, mais ils sont aussi employés au sens propre, notamment sur une épitaphe du cimetière de saint Calépode (Boldetti, *Osservazioni*, p. 55) et au cimetière de Priscille : AGAPE (J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1886, p. 87).

On connaît une pièce martyrologique qui présente les actes des saintes *Agape*, *Chionia* et *Irène*, noms symboliques signifiant « charité », « pureté », « paix [2] ». Une inscription de Lyon rappelle la mémoire du marchand AGAPVS (De Boissieu, *op. cit.*, p. 593). AGAPETVS (L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. LXII); AGAPENIS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 99). Ces noms étaient donnés intentionnellement, nous en avons un exemple sur une inscription trouvée au cimetière de Calliste; il s'agit de deux sœurs :

PISTE SPEI
SORORI
DVL
CISSIMAE
FECIT

(J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 262.) Il y a d'autres exemples (*Martyrol.*, 1er août) où trois sœurs portent les noms des vertus théologales : *Pistis*, *Elpis*, *Agapes*. Le nom d'*Helpis* a été porté par la femme du consul Boèce. De *Elpis* on fit *Elpidius*, nom d'un évêque de Lyon, et on pourrait citer encore ELPIZVSA et ELPIDEPHORVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 366). On connaît une chrétienne nommée FIDES (Passionei, *Iscriz. antiche*, p. 118, n. 47), d'autres ayant eu nom : ISPES (Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XXXII); SPESINA (Vermiglioli, *Iscriz. Perugine*, p. 587); SPERANTIA (Boldetti, *Osservazioni*, p. 49).

A ces vocables se rattachent les suivants : CARITOSE (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXXVII); CARITOSA (Pellicia, *Polit. eccl.*, t. IV, p. 156); CHARITINA, vierge, martyre sous Dioclétien (*Martyrol.*, 5 oct.) et *Chariton*, martyr (*id.*, 3 sept.).

*Irène*, « la paix », évoque le souvenir du grand évêque de Lyon, de son homonyme de Sirmium; l'Église de Gaza eut un évêque nommé *Irenion* (fêté le 16 déc.).

ADELFIVS (De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 597).

6° *Noms inspirés par la piété.* — ADEODATVS (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XXXI); ADEODATA (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 164); ANGELICA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XXIII); AROMATIA, qui peut s'entendre du parfum de la vertu (Maffei, *Mus. Veronense*, p. 279); CYRIACVS (Marini, *Arvali*, p. 266); CYRICVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 89), et tous les noms dérivés de κύριος lesquels expriment dans toutes ses nuances la piété envers le Seigneur; *Deicola* (*Martyrol.*, 18 janv.); *Deogratias* (*Vet. kalend. Karthag.*); DEVSDEDIT (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 913); EVANGELIVS (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. IV); MARTYR (Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 32); MEMORIOLVS, « digne de mémoire » (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 107); PIENTIA (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 579); *Pius*, le premier pape de ce nom, vers l'an 150; *Sanctus*, diacre, martyr à Lyon; SANCTINVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 1174); SANCTVLVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 436).

7° *Noms dérivés du nom de Dieu.* — Les noms dérivés de Θεος, exprimant l'amour de Dieu, comme *Theophilus*, et les autres rapports que la piété établit entre Dieu et l'homme, sont extrêmement nombreux dans l'antiquité chrétienne : ΘΕΟΤΕΚΝΕ, *Dei genile;* ΘΕΟΚΤΙCΤΗ, *Deo creata* (Marini, *Iscr. Alb.*, p. 98, n. 7). On honore dans l'île de Paros, au 10 novembre, une vierge nommée *Theoctistes; Theodotus*, « donné ou consacré à Dieu », martyr (*Martyrol.*, 4 déc.). *Theodorius*, « offert à Dieu »; *Theophanes*, « montré par la Divinité », martyr (*id.*, 4 déc.); *Theoticus*, « qui a rapport à l'intuition de Dieu », martyr (*id.*, 8 mars); *Theopiste*, « qui espère en Dieu », martyr (*id.*, 20 sept.); *Theoprepides*, « qui est digne de Dieu », martyr (*id.*, 27 mars); *Theopompus*, « envoyé ou inspiré de Dieu », martyr (*id.*, 21 mai); *Theogonius*, « né de Dieu » (*id.*, 21 août).

Nous avons parlé déjà des vocables *Servus dei* et *Ancilla dei* de façon à n'y pas revenir (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1973-1993).

8° *Noms inspirés d'un sentiment de joie.* — Parmi un grand nombre de noms expressifs, il s'en trouvait qui exprimaient la fermeté et la victoire du chrétien sur le péché et sur les ennemis de son salut : BELLATOR (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 93); FORTISSIMA (Marini, *Inscr. christ.*, p. 433); *Valens* (*Martyrol.*, 1er juin); VICTOR (Boldetti, *Osservazioni*, p. 807); VICTORA (L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. XLVII); VICTORIA (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 88); *Victoricus*, martyr (*Martyrol.*, 11 déc.); VICTORINA (Bosio, *Roma sott.*, p. 534); *Victricius*, évêque et confesseur (*Mar-*

[1] *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1903, p. 21, 281. — [2] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 44-45.

*tyrol.*, 7 août); *Victurus*, martyr (*id.*, 18 déc.); VINCENS (L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. xxvi, n. 57); VINCENSA (L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. xxvi); VINCENTIVS (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 30).

NICE (Reinesius, *Syntagma*, cl. xx, n. 221).

Certains noms expriment la joie spirituelle qui devait être la marque du chrétien toujours calme, même parmi les tribulations : GAVDENTIOLVS (Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. i, p. 364); GAVDENTIVS GAVDIOSVS (Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 46); HILARA (Marchi, *Monumenti*, p. 53; HILARIS, HILARITAS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 397, 407); HILARVS (Marchi, *op. cit.*, p. 39); ILARISSVS (Marini, *Arvali*, p. 405); IVBILATOR (Aringhi, *Roma subterr.*, t. ii, p. 175).

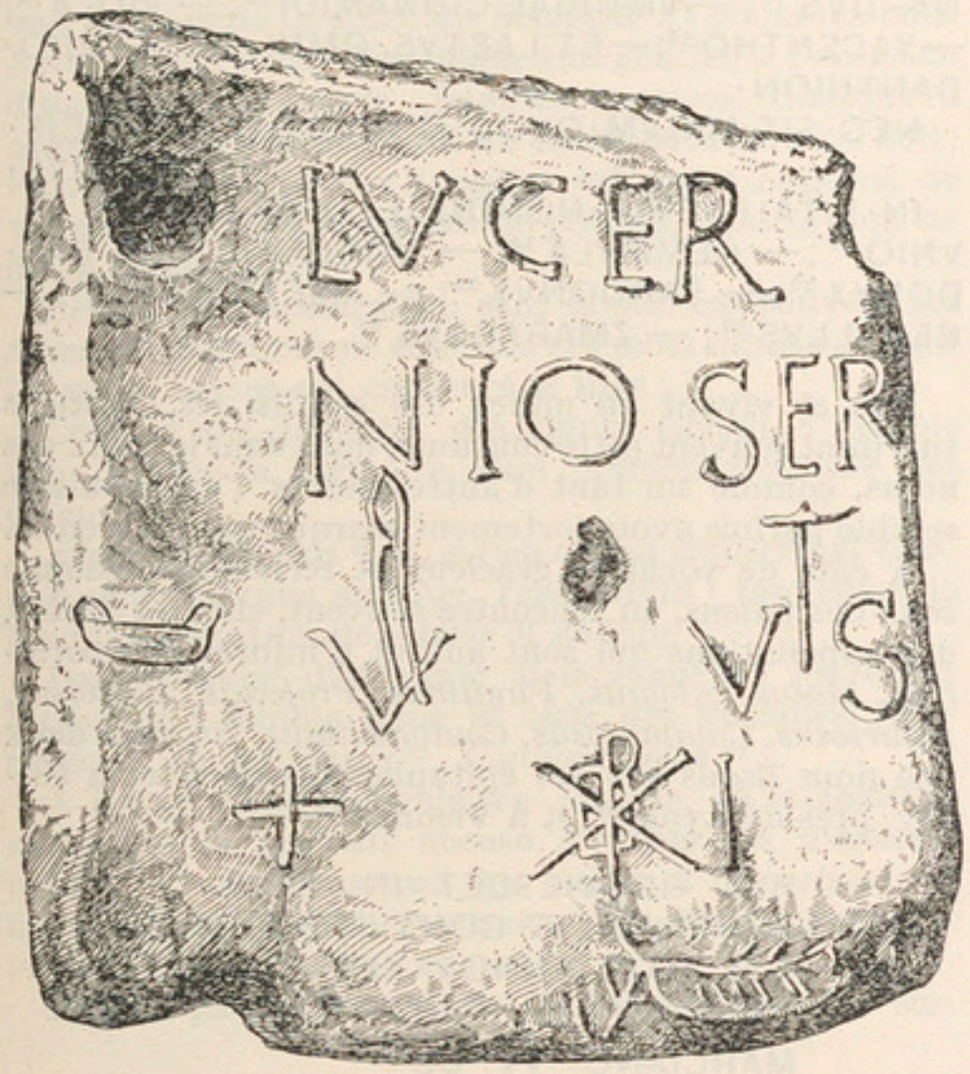


8934. — Épitaphe du cimetière de Pamphile. D'après Dölger, *Die Fischdenkmaler*, t. iv, 1927, pl. clxix.

Puis c'est encore EXILLARATVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. i, n. 1178); ABVNDANTIVS (Marini, *Iscr. Alban.*, p. 189); AETERIVS (Boldetti, *Osservazioni*, p. 343); BEATVS (L. Perret, *op. cit.*, p. 59); CAELESTINVS (J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. i, p. 72); FELIX (Marini, *Iscr. Alban.*, p. 110, n. 26); FELICISSIMVS (Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 91).

VIATOR. VIATORINVS (L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. lxiv, n. 25).

AETERNALIS, à Sivaux (Vienne) connu par cet exemple unique en Gaule, et un autre à Mérida (Hübner, *Inscr. Hisp. crist.*, n. 25).

9° *Allusions à la lumière céleste :*

LVCEIO LVCELLO FLORENTIO
QVI VIXIT ANN · XIIII MENS IIII
DIEB · XXVIII ORIS XS LVCEIVS
RVFINVS PATER CONTRA VOTVM

(Boldetti, *Osservazioni*, p. 407.)

On a trouvé à la catacombe de Pamphile, à Rome, une épitaphe d'un chrétien qui portait le nom de LVCERNIO et on a figuré entre autres emblèmes une lampe allumée (fig. 8934), et un falot allumé, puis un *tau*, une croix, un chrisme accompagné de la lettre I, en sorte qu'il faut lire : *Lucernio servus Christi;* enfin une barque arrêtée au port au moyen de l'ancre [1].

V. Noms de baptême. — Sous cette dénomination, on désigne le nom d'usage familier, ce que nous appelons le prénom. On a vu plus haut (col. 1494) que, vers le IIIe siècle, les chrétiens adoptèrent une onomastique spéciale dont on pourrait faire remonter peut-être le plus ancien exemple à saint Ignace d'Antioche surnommé ὁ θεοφόρος, ce qui nous amènerait jusqu'au Ier siècle. Mais il y a mieux encore. Une poésie mise sous le nom du pape Damase, sans aucune vraisemblance, fait remonter à saint Paul le premier nom de baptême lorsqu'il changea son nom de *Saul* en *Paul* [2] :

*Saulum baptizavit, mutato nomine Paulum eum appellavit.*

Cette opinion est contredite par les Actes où le baptême de l'apôtre est mentionné au c. ix, 18, et il continue à être désigné sous son nom de Saul jusqu'au c. xiii, 9, 13 : *Saulus autem qui et Paulus...* Nous ne pensons pas qu'on doive retenir cette opinion pas plus que celle soutenue par divers théologiens d'après laquelle les noms de baptême ont fait leur apparition au Ve siècle. Ce que nous avons dit déjà suffit à prouver que l'usage de substituer un nom nouveau au nom ancien à l'occasion du baptême était en vigueur dans certaines Églises dès le IIIe siècle. Cette pratique se rencontrait même chez les païens [3], mais il va sans dire que ce n'était pas à l'occasion d'une initiation religieuse. Des exemples ont été apportés en grand nombre pour les chrétiens [4]; on aurait pu en citer bien d'autres qui ne sont pas plus démonstratifs, tous étant empruntés à des documents sans valeur, notamment des Passions apocryphes de martyrs. Il n'y a pas plus de cas à faire d'un canon arabique du concile de Nicée : *Fideles nomina gentilium filiis suis ne imponant ; sed potius omnis natio christianorum suis nominibus utatur, ut gentiles suis utuntur; imponantque nomina christianorum secundum Scripturam in baptismo* (can. 30), les canons susdits ne sont pas antérieurs au VIIe siècle.

Il est cependant certain qu'on substitua un nom à un autre, ou peut-être on commença par une simple addition, c'est ce qu'on peut déduire de quelques textes épigraphiques comme cette inscription romaine sur laquelle on lit : HIC · IACET · MVSCVLA · QVAE ET · GALATEA [5]; à cette date de 383, la coutume était déjà acceptée. On peut citer des témoignages plus anciens comme ceux-ci : ASELLVS QVI ET MARTINIANVS [6] et MACRINA QVAE IOVINA [7]; il y a ici un nom mythologique, *Jovina*, qui avait pris sans doute une valeur nouvelle du fait qu'il avait été sanctifié par une martyre, et encore de même : VITALIS QVI ET DIOSCORVS [8]; AVRELIAE SECVNDINAE QVAE ET LECTICVRRIA [9].

Le changement de nom n'allait pas toujours sans difficulté ni sans danger. Nous allons citer un papyrus qui contient les anathèmes d'une mère païenne contre son fils devenu chrétien. Il s'agit d'un nommé Pétosor, fils de Nespmèté, fils de Pétuorièse, fils de Psépanofre. Ce Pétosor s'était converti au christianisme, et, au baptême, il avait changé son nom païen, qui signifie le « don d'Osiris », contre un nom chrétien, celui de Petros (Pierre). Depuis sa conversion, Petros vivait

[1] J.-F. Dölger, ΙΧΘΥC. *Die Fischdenkmaler*, t. iv, Münster, 1927, pl. clxix. — [2] *Carmen*, vii, édit. Rom, 1754, p. 225. — [3] Fustel de Coulanges, *Mémoire sur l'île de Chio*, dans *Arch. des miss. scient. et litt.*, t. v, 1856, p. 502. — [4] Notamment par J. Corblet, *Hist. dogm., liturg. et archéol. du sacrement de baptême*, in-8°, t. ii, Paris, 1882, p. 234 sq. — [5] J.-B. De Rossi, *Inscr. urb. Romæ*, t. i, n. 223. — [6] Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 458. — [7] *Acta S. Victorini*, p. 88. — [8] *Cose gentilesche*, p. 465. — [9] Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 117.

dans l'abondance sans venir en aide à sa famille demeurée païenne. Sa mère lui fait un autre grief, elle lui reproche de faire des constructions et de proférer des menaces contre les temples des dieux, bref elle rédige en son propre nom et au nom de son défunt mari une protestation solennelle. Mais la voici bien embarrassée. Elle ne veut plus appeler ce fils par son ancien nom qu'il repousse et dont elle le tient pour indigne. Il n'a plus droit au nom de Pétosor (Petu-Osor), elle ne prononcera plus sur lui le nom sacré d'Osiris, mais seulement Petu. Un premier anathème, suivi d'un second et d'un troisième n'aboutit à aucun résultat et la pauvre Naïchrat termine ce dernier par ces mots : « Il ne m'a pas écoutée quand j'ai prié, quand j'ai parlé. Petros Psépoer, je ne t'appellerai plus de ton nom, du nom que t'avait donné ta mère [1]. »

Cet épisode curieux et peu connu méritait d'être conservé. Rappelons encore un exemple tiré des Actes de saint Pierre Balsame, dans l'interrogatoire que lui fait subir le juge : *Nomine patrio Balsamus dicor, spirituali vero nomine, quod in baptismo accepi. Petrus dicor* [2]. Dans le cas de saint Innocent, évêque de Tortone, nous lisons : *Derivato a patre vocabulo Quintius appellabatur; nomine autem proprio, quod in baptismi gratia acceperat, Innocentius dicebatur* [3]. Dans la Vie de saint Euthyme le Grand nous le voyons baptiser un chef barbare nommé *Aspebet* à qui il impose le nom de Pierre [4] ; l'évêque Atticus impose le nom d'Eudocie à la future épouse de l'empereur Théodose le Jeune [5] et la mère du roi Théodoric reçoit au baptême le nom d'Eusébie. Enfin, citons pour finir l'épitaphe du roi Cedvalla, baptisé par Sergius qui lui donna le nom de Pierre [6] : HIC DEPOSITVS EST CEDVALLA QVI ET PETRVS.

Ce sujet a été traité par les anciens auteurs avec plus de complaisance que de précision [7].

VI. Noms bizarres et humiliants. — Edm. Le Blant (voir ce nom) a rangé sous ce titre une série de noms que les chrétiens de l'empire adoptaient par dévotion ou recevaient des païens en témoignage de mépris. Ce fait, pour le dire en passant, est une anomalie sans autre exemple et une sorte de monstruosité dans l'histoire de l'onomastique, qui nous montre partout les noms comme cherchant à renfermer d'heureux présages ou à annoncer de grandes qualités : comparez *Themistoclès* à *Fœdulus* [8]! Mais il est nécessaire d'y regarder de plus près; c'est ce que nous ferons.

L'esprit de la société païenne se reflète jusque dans le choix des noms propres [9]. Noble, élégante et de vie facile, elle voulait des vocables faits pour rappeler des idées élevées, riantes ou de favorable augure. Rien de plus que les noms empruntés aux vertus généreuses : *Pietas*, *Probitas*, *Aequitas*. *Dignitas* et leurs dérivés; ceux qui semblaient d'heureux présage : *Abascantus*, *Profuturus*, *Fortunatus*, *Felicitas*, *Eutychus* et ses congénères; ceux qui rappelaient à l'esprit des idées riantes ou de gracieuses qualités : *Melite*, *Hedone*, *Lepos*, *Eros*, *Amor*, *Suavis*, *Amœnus*, *Amabilis*, *Jucundus*, *Charisius*, *Elegans*, *Cale*, *Prepon*, *Prepuza* et le diminutif précieux *Felicula* [10]. Par une afféterie dont se raillait Auguste [11], les païens empruntaient encore de délicates appellations aux parfums, aux fleurs, aux perles, aux pierres fines. En voici quelques exemples :

C. EGNATIO·C·F·CINNAMO EGNATI AMOMVS ET NARDVS [12]; — VMRRIAE CINNAMIDI [13]; — VIOLA [14]; — YACENTHO [15]; — ET·LAETVS·OMNI·MORE·RHODANTHION·

NEC·SIT·MIRVM·QVOD·COMIS·QVOD·DVLCIS·[AMOENVS·
IN·VITA·FVERIT·NOMINE·FLORIS·ERAT [16]

VNIO [17]; — GEMMVLA [18]; — MARGARIS [19]; — SARDONYX [20]; — SARDONVX [21]; — AMETHYSTVS [22]; — BERYLLVS [23]; — ZMARAGDVS [24].

Nés et vivant au milieu des gentils, les chrétiens suivirent souvent cette coutume, mais dans le choix des noms, comme sur tant d'autres points, l'antagonisme semble parfois avoir fortement marqué son empreinte.

A côté de vocables gracieux et recherchés, comme ceux des païens, on rencontre souvent, chez les fidèles, des appellations qui sont autant d'injures : *Importunus*, *Malus*, *Alogius*, *Fugitivus*, *Projectus*, *Exitiosus*, *Injuriosus*, *Calumniosus*, *Contumeliosus*. En voici deux que nous lisons sur des épitaphes découvertes à Grigny, près de Lyon [25], et à Vienne [26] :

HIC REQVIESCET IN PACE
VENERABILIS CONTVMELIOSVS
QVI VIXIT ANNOS XXXI D·XI
OBIIT XV KL FEBRARIAS
MARCIANO $\overline{VV}$ $\overline{CC}$

\+ + +
HIC REQVIESCIT IN
PACAE INIVRIOSVS
QVI VIXIT ANNVS
IIII M·VIIII D I RISVRREC
TVRVS IN XPO FECIT MA
TER EVLADIA

Enfin les noms de *Foedula* [27], de *Stercus* et de *Stercorius* [28].

[1] E. Révillout, *Cours de langue démotique et de droit égyptien*, 1883, p. 32-34. — [2] Ruinart, *Acta sincera*, p. 441. — [3] *Acta sanct.*, apr. t. II, p. 483. — [4] Cotelier, *Mon. Eccl. græcæ*, t. II, p. 221. — [5] Socrate, *Hist. eccl.*, l. VII, c. II. — [6] Bède, *Hist. eccl.*, l. V, c. VII. — [7] Cette littérature est d'une insignifiance complète; cf. F.-B. Hoffmann, *De mutatione nominis baptismalis christiano non libera*, in-4°, Vitebergæ, 1727; H. Goetze, *De nomine unda sacra abluendis imponi solito*, in-4°, Lubecæ, 1728; J.-H. Stuss, *De mutatione nominum sacra et profana*, in-4°, Gotha, 1735; D.-C. Segaar, *De variis præcipuisque baptismi nominibus apud veteres*, in-8°, Ultrajecti, 1816; G. Guasco, *Sull'imposizione dei nomi del battesimo*, in-8°, Genova, 1878; J. Corblet, *Hist. dogm., liturg. et archéol. du sacrement de baptême*, t. II, 1882, p. 223-309; cf. W. Kroll, *Alte Taufgebräuche*, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, 1905, t. VIII, *Supplément*, p. 47, note; C. A. Kneller, *Was die ältesten christlichen Eigennamen erzählen*, dans *Stimmen aus Maria-Laach*, 1902, p. 171-182, 272-286. — [8] Ξ, dans *Rev. crit.*, 1869, p. 155. — [9] Edm. Le Blant, *Recherches sur quelques noms bizarres adoptés par les premiers chrétiens*, dans *Rev. archéol.*, 1864, p. 4-11, que je cite. Ce sujet avait déjà été abordé par H. Cannegieter, *De mutato romanorum nominum sub principibus ratione*, 1758, p. 76; *De nominib. christianor. priscis*, Ultrajecti. — [10] Voir, pour tous ces noms, les tables des grands recueils épigraphiques. — [11] Macrobe, *Saturn.*, II, IV. — [12] Maffei, *Mus. Veronense*, p. 352, n. 5. — [13] Fabretti, *Inscr. domest.*, cl. IV, n. 358. — [14] Gruter, *Inscr. lat.*, p. 1840, n. 1. — [15] Maffei, *op. cit.*, p. 396. — [16] Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 148; cf. Martial, *Epigr.*, IX, 12. — [17] Maffei, *op. cit.*, p. 454, n. 7. — [18] Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1218, n. 9. — [19] Id., *ibid.*, p. 1605, n. 8. — [20] Reinesius, *Syntagma*, p. 596. — [21] Marini, *Arvali*, p. 560. — [22] Doni, *Inscr.*, cl. VII, n. 20. — [23] Muratori, *op. cit.*, p. 76, n. 8. — [24] Marini, *Arvali*, p. 343. — [25] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 87; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2361. — [26] Edm. Le Blant, *op. cit.*, t. II, n. 414. — [27] Id., *ibid.*, t. I, n. 251; t. II, n. 412, 546. — [28] Procope, *Anecd.*, l. X : Ἤ γε οὐδὲ ξὺν τῷ ὀνόματι τῷ αὐτῆς ἰδίῳ, ἅτε καταγελάστῳ ὄντι, ἐς παλάτιον ἦλθεν, ἀλλ' Εὐφημία ἐπικληθεῖσα; S. Augustin, *Liber de hæresibus*, c. XLVI : *Manichæi a quodam Persa exstiterunt qui vocabatur Manes : quamvis et ipsum cum ejus insana doctrina cœpisset in Græcia prædicari. Manichæum discipuli ejus appelare maluerunt, devitantes nomen insaniæ. Unde quidam eorum quasi doctiores et eo ipso mendaciores geminata littera Mannichæcum vocant, quasi manna fundentem;* cf. Tillemont, *Hist. des empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles*, t. II, p. 285, 286.

Suivant Edm. Le Blant, pour retrouver l'origine de ces noms, qui contrastent si singulièrement avec l'élégance, la recherche païennes, avec l'éloignement des anciens pour les noms ridicules, il faut remonter jusqu'à l'âge des persécutions, aux mauvais jours où les fidèles subissaient la violence et l'outrage. Des injures sans nombre leur étaient adressées par les magistrats, leurs juges, que répétait et aggravait la foule grossière, en sorte que ceux qui étaient épargnés par le fer pouvaient s'appliquer à eux-mêmes la sentence de l'apôtre saint Paul : *Blasphemamus et obsecramus; tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc* [1]. L'humilité des fidèles, bien loin de se révolter, adopta ces outrages comme une parure et une marque de la grâce du Seigneur : « Nommez-nous *Sarmentarii*, disait Tertullien aux gentils, à l'occasion d'une nouvelle injure. Jetez cette parole dérisoire à ceux que vous brûlez dans un cercle de sarments. Soit! l'instrument de notre supplice est notre appareil de victoire; notre robe brodée de palmes, c'est le char de notre triomphe [2]. »

Plus d'un pensait ainsi, sans doute, car souvent les noms des chrétiens ne sont que ces mots injurieux dont les vieux textes ont conservé la liste.

Celui d'une martyre d'Afrique, *Credula* [3] semble nous garder la mémoire d'un premier reproche des païens [4].

*Alogia* [5], *Alogius* [6], et, si l'on a bien transcrit et compris une épitaphe antique, *Insapientia* [7] rappellent la grande accusation de sottise et de folie [8].

Du reproche d'attaquer l'empereur et les dieux d'Olympe [9] semble issue la série des vocables *Injuriosus* [10], *Calumniosus* [11], *Contumeliosus* [12].

A Rome, dans la Gaule, en Afrique, où le christianisme fut si souvent accusé d'attirer les malheurs publics [13], on remarque les noms d'*Importunus* [14], d'*Exitiosus* [15], qui contrastent si singulièrement avec les appellations de bon augure.

Dans le pays même, où les fidèles recevaient le surnom dérisoire dont parle Tertullien, on trouve un évêque appelé *Sarmentius* [16], vocable qui fut aussi celui d'un magistrat de l'époque de Constance [17].

Puis viennent les noms qui ne sont autres que des termes vagues de reproche ou de mépris. *Foedulus* [18], *Foedula* [19] qu'on rencontre quatre fois en Gaule, *Malus*, *Mala* [20], *Maliciosus* [21], *Pecus* [22], *Ima* [23] qui semblent pouvoir être joints à cette série. *Molesta* [24], *Præjectus*, *Projectus* et *Projectitius* [25] dont le sens est si bien établi par un texte d'Ammien Marcellin [26]; *Fugitivus* [27], autre injure souvent répétée dans le théâtre latin [28]; et enfin les noms si fréquents de *Stercorius* [29] et de *Stercus* [30].

Certains noms injurieux doivent cependant appeler une interprétation différente de celle que nous venons de voir. C'est ce qu'a montré Rob. Mowat avec une logique à laquelle il n'est pas possible de se soustraire, tout au moins pour les vocables *Sarmentius*, *Projectus* et *Stercorius* [31].

Edm. Le Blant étendait au nom *Sarmentius* la signification de *Sarmenticius* que Tertullien reprochait aux païens d'Afrique, et il a confondu, par une inadvertance bien excusable, deux vocables tout à fait différents. *Sarmentius*, nom qui fut porté par un évêque africain, ne peut, à cause de l'analogie évidente, être séparé de ceux des *Ampelius*, *Vindemius*, *Vindemialis*, *Vinitor*, *Segetius*, *Sementius*, autres évêques de la même région et de la même époque qu'on rencontrera facilement dans nos listes épiscopales africaines (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1251-1342). Si, d'après l'autorité de Tertullien, il est vrai que *Sarmenticius* signifiant « celui qui n'est bon qu'à brûler aux sarments » a pu devenir une épithète réservée aux fidèles, une semblable attribution n'est pas applicable à *Sarmentius*, dénomination bien inoffensive, empruntée comme *Ampelius*, *Vinitor*, etc., à la culture de la vigne.

Du reste, l'acception dépréciative par laquelle *Sarmenticius* diffère surtout de *Sarmentius*, a pour signe grammatical le suffixe, ou plutôt le débris de suffixe *-c-*, intégralement latin *cu*, anciennement *co*, grec κο, et

[1] I Cor., IV, 13. — [2] Tertullien, *Apologeticum*, c. L. — [3] S. Cyprien, *Epist.*, XXXII, 2, *Ad Celerinum*. — [4] Minucius Félix, *Octavius*, c. VIII : *... qui de ultima fæce collectis imperitioribus et mulieribus* credulis *sexus sui facilitate labentibus;* cf. Origène, *Contra Celsum*, l. VI; Arnobe, *Adv. gentes*, l. I, c. VIII. — [5] Marangoni, *Delle cose gentilesche*, p. 454. — [6] Surius, *Vitæ sanctorum*, 31 juill., p. 365. — [7] A. Gori, *Inscr. Etruriæ*, t. I, p. 93. — [8] Ruinart, *Acta sincera*, p. 87, *Passio SS. Scillitanorum : Nolite furori huius insipientiæ participes fieri;* p. 157, *Acta S. Maximi : Jam resipisce, miser ab insipientia tua;* p. 282, *Passio S. Rogatiani : Et hic insensatus cum doctore insipientiæ in carcerem detrudatur.* — [9] Arnobe, *Adv. gentes*, l. I, c. III :... *dii nobis important injuriis vestris;* Ruinart, *Acta sincera*, p. 282 : *... deorum ac principum illata injuria*, p. 282 : *... fortassis post injuriam legum;* p. 485 : *... In imperatores quoque coutumeliosum et maledicum.* — [10] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. XII, ep. X; Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. I, c. XLII; l. VII, c. XXIII; l. X, c. XXXI; Mabillon, *Annal. ord. S. Bened.*, t. I, p. 404-405; Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 135; Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 414. — [11] *Acta sanct.*, aug. t. I; Labbe, *Concilia*, t. VI, col. 78, 1270; *Cartul. de Saint-Victor*, t. II, p. 637; Edm. Le Blant, *op. cit.*, t. II, n. 622 *a*; Bourquelot, *Inscr. chrét. de Milan*, p. 3; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 833. — [12] *Conc. gall.*, p. 965; cf. p. 919, 935, 937; *Acta sanct.*, jan. t. I, p. 737; Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 87. — [13] Paul Orose, *Hist.*, l. VII, c. XXXVII; Symmaque, *Epist.*, l. II, ep. VII; Arnobe, *Adv. gentes*, l. I, c. III; S. Augustin, *De civitate Dei*, l. I, c. I; l. II, c. III; l. V, c. XXIII; *Serm.*, CCXCVI, 6. — [14] Boldetti, *Osservazioni*, p. 86; B. Hauréau, *Gallia christ.*, t. XV, p. 9; Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 141; Eug. de Rozière, *Recueil de formules*, t. II, p. 1139, 1140. — [15] Labbe, *Concilia*, t. I, col. 1547; Victor de Vite, *Hist. persecutionis Vandalicæ*, édit. Ruinart, p. 55; *Nomina episcoporum.* — [16] Labbe, *Conc. collectio*, t. II, col. 1398; Morcelli, *Africa christ.*, t. II, p. 311. — [17] A. Maï, *Inscr.*, dans *Coll. Vatic.*, t. V, p. 261, n. 2. — [18] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 134. — [19] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 251; t. II, n. 546. — [20] A. Bosio, *Roma sott.*, 1632, p. 105; Devic-Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, t. I, preuve, p. 31. — [21] Villanueva, *Viage literario*, t. XI, p. 279. — [22] Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 6721; L. Perret, *op. cit.*, t. V, p. 322. — [23] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*, 1720, p. 56 et 382. — [24] A Lupi, *Severæ epitaph.*, p. 122. — [25] Ces vocables sont d'un usage si fréquent qu'on doit renoncer à en présenter la liste. — [26] Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, c. XXVIII, n. 6 : *Salutat te Palladius projectitius, qui non aliam ob causam dicit se esse projectum nisi quod in causa Tripolitanorum apud aures sacras mentitus est.* — [27] Bernasconi, *Le antiche lapide cristiane di Como*, p. 52 : *B. M. F. Hic requiescit in pace formula xpi Fugitiva.* — [28] Plaute, *Pseud.*, I, III, 337; Térence, *Eun.*, IV, IV, 669; *Phorm.*, V, VIII, 930. — [29] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*, in-fol., Roma, 1720, p. 363, 377, 391, 418, 480, 490, 494; *Stercorio*, Στερκορι, *Stercoria*, *Stercorio*, *Istercoria*, *Stercorio;* Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 84, 100, 130, 134; *Stercori*, *Istercoria*, *Stercoriæ*, *Stercorio;* Fabretti, *Inscr. domest.*, cl. VIII, sect. LXXXI, n. 171, 172, 173; *Stercoriæ*, *Stercorius*, *Stercori*, *Stercorius;* Bosio, *Roma sott.*, p. 153 : *Stercores;* Muratori *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1926, n. 3; p. 1938, n. 5 : *Stercora*, *Stercorio;* L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. LXXVI, n. 5 : *Istercorius;* Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, n. 7187; *Acta sanct.*, jul. t. V, p. 115, 163 : *Stercorius martyr;* Labbe, *Conc. collect.*, t. II, p. 659, 663, 678; Concil. Sardic. : *Stercoreus episcopus de Canusio.* Le nom *Sterculus* peut être considéré comme dérivé, ainsi que tant d'autres, du nom d'une divinité. — [30] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 157 : *Aestercus abbas.* — [31] R. Mowat, *Examen de la signification attribuée aux noms d'hommes Sarmentius, Projectus, Stercorius*, dans *Rev. archéol.*, 1868, t. XVIII, p. 355-363; reproduit dans *Noms propres anciens et modernes. Études d'onomatologie comparée*, in-8°, Paris, 1869, cf. Ξ, dans *Rev. crit.*, 1869, p. 154-158.

sanscrit *ka*. Ce suffixe, qui sert en sanscrit à former des possessifs, confère en principe aux mots si nombreux où on le voit figurer, un sens général d'appartenance; en vertu d'une association naturelle d'idées, cette acception se spécialise quelquefois en celle de péjoratif (c'est le cas de *Sarmenticius*), comparable à l'acception que prend en français la terminaison, d'origine germanique, *ard* (pour *hart*, *durus*).

En ce qui concerne *Projectus*, « dont le sens est si bien établi par le texte d'Ammien Marcellin » (ci-dessus, col. 1522, note 25), il semble que l'insistance de Palladius à expliquer son surnom, au lieu de conserver à ce vocable sa signification habituelle, a, tout au contraire, pour effet de l'en faire dévier et de lui prêter un sens purement de circonstance. Il n'y a là qu'un jeu de mots qui ne peut constituer un argument et qu'on a le droit de récuser pour s'en tenir aux textes de Plaute, desquels il ressort que l'appellatif *Projectus* et, avec une intention plus marquée, *Projecticius*, servait à désigner l'enfant que, suivant la coutume barbare des anciens, ses parents exposaient sur la voie publique quand ils ne voulaient pas l'élever. Il suffit, en effet, de rappeler les passages suivants de la *Cistellaria* :

> *Lemnique despondit natam adulescentulo*
> *Amore capto illius* projecticiæ
> *Requirens servos reperit quam* projecerat
> (argument attribué à Priscien)
> *Eam postquam peperit, jussit parvam* projici [1].

Si l'on observe que *Projecticius* est préférable à *Projectitius*, comme orthographe étymologique, il n'échappera à personne que les considérations développées plus haut, au sujet du suffixe *-c-*, expliquent la nuance de signification qui existe entre *Projectus* et *Projecticius*.

Il ne semble donc pas que ces vocables soient des épithètes injurieuses à l'adresse spéciale des chrétiens; ce sont des appellatifs comparables à *Spurius*, qui rappellent une naissance malheureuse, et ne sont pas sans analogie avec nos noms de famille *Trouvé*, *Sauvé*, *Perdu*, etc., probablement imposés d'office, à l'origine, à des enfants nés de parents inconnus.

On sait que chez les anciens les dénominations étaient souvent tirées des circonstances qui accompagnaient la naissance, telles que l'accouchementpénible, l'absence du père, le moment ou l'heure de la journée, l'ordre de primogéniture; de là les noms de *Agrippa* [2], *Servius* [3], *Cæso* [4], *Proculus*, *Proculeius*, *Lucius*, *Massius*, *Crepereius*, *Vespronius*, *Primus*, *Secundus*, *Tertius*, *Quartus*, *Quintus* et *Quintius*, *Sextus* et *Sextius*, *Septimus* et *Septimius*, *Octavius*, *Nonus* et *Nonius*, *Decimus*, *Undecimilla*, *Meridianus*. Au sujet des vocables empruntés aux noms de nombre, R. Mowat est partisan d'une distinction à faire; les simples adjectifs ordinaux, comme *Sextus*, *Quintus*, peuvent indiquer l'ordre de primogéniture, mais leurs dérivés en *ius*, *io*, comme *Primio*, *Quintius* et *Quintio*, *Sextius* et *Sextio*, *Octavius*, se rapportent plutôt à l'heure de la journée; il faut, en effet, noter que la série de ces appellatifs ne dépasse pas le nombre onze, et que *Meridianus* peut tenir la place du douzième; de plus, les anciens tenaient un compte minutieux de la durée de la vie, puisque sur certaines inscriptions l'existence de défunt était relatée non seulement à une heure près, mais en calculant des minutes (voir au mot Heure).

Par opposition à *Projectus*, *Projecticius*, le prénom *Tullus*, d'où le gentilice *Tullius*, écrit parfois *Tulius*) a dû vraisemblablement être réservé, à l'origine, à l'enfant que les parents se décidaient à conserver; le nouveau-né était posé à terre et on ne le nourrissait qu'autant que le père, après l'avoir considéré, ordonnait de le lever, *tollere;* sinon l'enfant était exposé sur la voie publique, avec des marques de reconnaissance.

En ce qui concerne *Stercorius* l'explication apportée par H. Cannegieter et par Edm. Le Blant paraît insoutenable. D'abord ce nom n'est pas une injure adressée aux chrétiens qui s'en font comme un titre d'honneur puisque nous le lisons sur des inscriptions païennes :

DIS·MANIS·PARENTIS
BENE·FECERVNT·FILIO
DIGNO·STERCORIO·QVI
VIXIT·ANVM·ET·MESES·V [5]

D·M·
AVRELIA MAXIMA
QVA VIX·AN·XXXV
NATA MVNICIPIO APVLI
AVR·MAXIMVS
MILITIAE PETITOR
CONIVX CONIVGI
ET FILIAE ISTERCORIAE
D·B·R·T·B·F [6]

D·M·
FLA·AVGVSTALIS
LEG·PRIIT·MOES·MILITA
VIT·ANNIS·V·MES·VI·DIE
XII ORAS·IIII·VIXIT·ANNIS
XLI·MES·VII DIE XV ORAS
IIII·ABVIT·CONIVGEM·C
ASTORINAM ANNIS VIII·MES·III·DIE·VI·ORAS
IIII·ET FILIVM STIRCORIVM
QVI VIXIT·AN·III· [7]

On sait que la formule dédicatoire D· M ou DIS MANIBVS n'implique pas nécessairement la croyance païenne du défunt dont l'épitaphe porte cette invocation (voir *Dictionn.*, t. I, col. 165-176). Pour des causes diverses, elle se lit sur des marbres incontestablement chrétiens dont on ne trouve aucune trace dans les inscriptions qu'on vient de lire. Or, on ne peut, sans pétition de principe, invoquer la présence du nom *Stercorius* comme exclusivement en usage parmi les chrétiens. Dès lors, on est fondé à soutenir qu'il était également porté par les païens. De tous temps, le peuple emploie des expressions grossières et ignobles sans y attacher une signification dégradante; c'est à ce point de vue que l'on envisage les épitaphes susdites. S'il en était autrement, comment expliquer que d'affectueux parents imposent à leurs enfants de pareils vocables et les consacrent avec piété sur des monuments funéraires? Il est en effet digne de remarque que la plupart de ces épitaphes appartiennent à des enfants en bas âge, et ne conviendrait-il pas dès lors d'adopter pour *Stercorius* et *Stercoria* une explication analogue à celle de κοπρώνυμος, surnom infligé à un empereur du nom de Constantin, parce qu'il se souilla lorsqu'on le posa dans la piscine baptismale? Pour compléter la comparaison, il ne reste qu'à substituer à la cérémonie du baptême la formalité de l'imposition du nom, *nominalia*, qui, chez les païens, avait lieu le huitième jour après la naissance pour les filles, et le neuvième jour pour les garçons. Dans cet ordre d'idées, les diminutifs *Sterculus*, *Istercula*, *Sterculio*, constituent topiquement d'excellents appellatifs pour des enfants en bas âge, tandis que *Sterceia*, *Sterceius* se rapporteraient avec non moins de convenance aux fonctions de la nourrice ou de la bonne d'enfants.

Ce n'est pas tout. Si les chrétiens ont fait usage de noms bizarres et répugnants parce qu'on les leur

[1] Act., II, sc. III, vs. 74. — [2] Venu au monde par les pieds et difficilement. — [3] Venu au monde en coûtant la vie à sa mère. — [4] Venu au monde par l'opération césarienne. — [5] Doni, *Supplementum ad Thes. Muratori*, p. 374, n. 2. — [6] Muratori, *Novus thes. veter. inscr.*, p. 788, n. 7. — [7] Id., *ibid.*, p. 814, n. 4.

jetait à la figure, on ne devrait en trouver la trace qu'à l'époque des persécutions; or, beaucoup d'inscriptions sur lesquelles on lit ces noms appartiennent au IVe et au Ve siècle, c'est-à-dire à une période où on ne songeait plus à se parer d'une injure comme d'un titre d'honneur. Peut-être la transmission de ces noms s'est-elle, moins souvent qu'on ne le croit, inspirée d'un sentiment d'humilité, la superstition a bien pu y jouer son rôle. On a ingénieusement comparé les noms péjoratifs des fidèles avec les vocables analogues, rencontrés chez les indigènes arabisés de l'Afrique septentrionale, et l'identité est presque complète :

| Noms latins | Noms arabes |
|---|---|
| *Alogius, Insapientia* | *El-Ouahem*, « celui qui se trompe et confond tout ». |
| *Alogia* | *Ed-Dehili*, «l'abruti». *Ed-Daïkha*, « celle dont la tête tourne », « qui perd la tête ». |
| *Foedulus, Stercorius* | *El-Khâmedj*, « le pourri », « le faisandé ». |
| *Neglecta* | *Es-Sassi*, « le mendiant », « le pouilleux ». *Ed-Debili*, « le ruiné». |
| *Importunus, Contumeliosus* | *El-Ahrech*, « le raboteux », « le mal poli ». |
| *Præjectus, Projectus, Projectitius* | *El-Metigech*, «l'abandonné », « le rebut », « le jeté à la borne ». |
| *Injuriosus, Fugitivus, Exitiosus* | *El-Menâfeg*, « le révolté », « le rebelle ». |

L'analogie est remarquable; mais chez les Algériens, bons mahométans, il est superflu de chercher l'inspiration de l'humilité. En réalité, les parents donnent de

8935. — Plaque de marbre du cimetière des Jordani.
D'après *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 214, n. 40.

pareils noms à leurs enfants à titre de porte-bonheur, pour conjurer le mauvais œil « afin qu'ils vivent », disent-ils. Quelque chose de ce sentiment ne se retrouverait-il pas aux origines de l'usage chrétien [1]?

Quoi qu'il en soit de ces conjectures nous devons donner quelques exemples de ces noms. Ce sera d'abord une plaque de marbre provenant du cimetière des Jordani (fig. 8935) et mesurant 1 m. 15 × 0 m. 65.

Il s'agit d'une fillette âgée de 9 ans, 1 mois et 10 jours; on a figuré son buste (haut. 0 m. 11) [2].

Puis c'est un jeune garçon, représenté avec la boîte où il mettait ses cahiers et ses livres et, à côté, son style (fig. 8936) [3].

Mais il n'y a pas que des enfants qui portent ce nom malodorant et de même que l'empereur Constantin

8936. — Inscription de Stercorius.
D'après *Römische Quartalschrift*, 1892, pl. XII, n. 1.

Copronyme est resté affublé de son surnom toute sa vie et devant la postérité, de même nous voyons un adulte, dont l'épitaphe a été rapportée du cimetière de Prétextat, et qui, probablement, vexé de son nom, avait essayé de le remplacer (fig. 8937) [4] :

« Hygie vécut avec Stercorion, appelé aussi Hygin. En Dieu. »

ΥΓΕΙΑ ΖΗCΕC ΜΕΤΑ
ICTEPKOPIOY TOY ΛΕ
ΓΟΜΕΝΟΥ ΥΓΕΙΝΟΥ
ΕΝ ΤΕΩ

Il est certain que de pareils noms prêtaient parfois à l'injure. Lactance témoigne, à l'occasion de saint Cyprien, avoir entendu un jour *quemdam hominem qui eum immutata una littera coprianum vocaret* [5] et tous

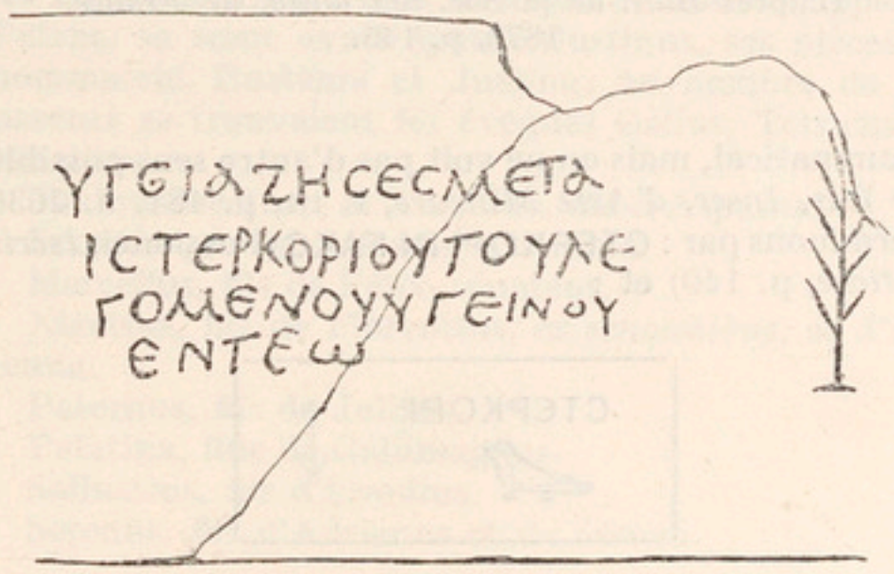


8937. — Inscription de Hygin-Stercorion,
D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateran.*, pl. LXII, n. 23.

n'avaient pas si présent à la pensée tel passage de l'épître de saint Paul aux Corinthiens (I Cor., IV, 13) pour interpréter le ΠΕΡΙΨΗΜΑ qu'on lit sur une inscription d'Asie Mineure, en guise de nom [6]. Mais puisque, après tout, on rencontrait bien un païen nommé *Saprion*, « le pourri », il ne fallait évidemment s'éton-

[1] E. Mercier, *Les noms péjoratifs et les euphémismes chez les indigènes algériens*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1891, p. 248-250. — [2] E. Josi, *Le iscrizioni rivenute nel cimitero dei Giordani*, dans *Bull. di archeol crist.*, 1931, p. 214, fig. n. 40. — [3] J. Wilpert, *Drei altchristliche Epitaphfragmente*, dans *Römische Quartalschrift*, 1892, p. 375, pl. XII, n. 1. — [4] O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, in-fol., Milano, 1910, pl. LXII, n. 23. — [5] Lactance, *Divinæ institutiones*, l. V, c. I. — [6] Le Bas et Waddington, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, in-4°, t. III, part. 1, Paris, 1870, p. 569, n. 2493.

ner de rien [1]. Enfin, sur une inscription de Syrie, nous retrouvons à Mothana *(Im tan)* :

ΤΕCCΕΡΑΚΟΝΤΟΥΤΗCCΤΕΡΚΟΡΙΑ
ΓΑΛΛΙΞΕΝΘΑΔΕΚΙΤΕΠΟΛ·ΡΑΤΟΜΑΓΟΥ
ΜΟΝΩΝΡΠΕΗCΚΑΙΤΟΜΝΗΜΑΤΟΥΘΩC
ΟΡΑCΕΚΘΕΜΕΛΙΩΝ ΜΕΧΡΙCΥΨΟΥCΦΛ·
ΓΕCCΙΚΑC ΑΛΗΡΠΤΕΞΙΔΙΩΝΕΞΕΤΕΛΕC
Υ

ΑΝΑΛΩCΑ ⊁ ΜΕ ΕΝΕΤΙCΛΖ.

Τεσσερακοντούτης Στερκορία Γάλλιξ ἐνθάδε κῖτε πόλ(εως) Ῥατομάγου. Μονῶν [ἀ]π' ἐῆς καὶ τὸ μνῆμα τοῦθ', ὡς ὁρᾷς, ἐκ θεμελίων μέχρις ὕψους Φλ. Γεσσίκας ἀνὴρ π(ο)τ' ἐξ ἰδίων ἐξετέλεσ[εν] ἀναλώσας δηνάρια πεντακισχίλια ἐν ἔτ(ε)ι σλζ'

L'an 237 de Bostra correspond à l'an 342. Stercoria était gauloise et originaire de Rouen. Il faut lire μονῶν ἀπ' ἐῆς et traduire «seul, loin de sa patrie » ; c'est peu

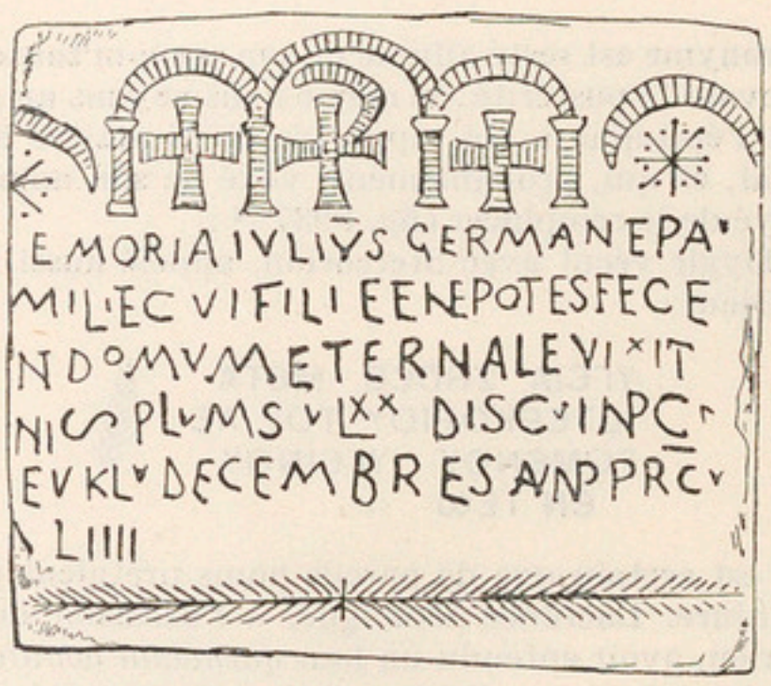


8938. — Épitaphe trouvée à Lamoricière.
D'après *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1878, p. 145.

grammatical, mais on ne voit pas d'autre sens possible. Le Bas, *Inscr. d'Asie Mineure*, t. III, p. 481, n. 2636. Terminons par : CTEPKOPI IN FAKC (Passionei, *Iscriz. antiche*, p. 140) et :

(Boldetti, *Osservazioni*, p. 377.)

Il y a lieu donc de ne pas multiplier plus que de raison les noms dits d'humilité; nous en apporterons un autre exemple. Vers 1878, on trouva à Lamoricière (Hadjar-er-Roum) une épitaphe gravée sur une dalle en grès jaunâtre, et mesurant 0 m. 39 de haut sur 0 m. 56 de large, avec une brisure continue à droite (fig. 8938). La décoration semble vouloir figurer l'abside principale et les deux absides secondaires d'une basilique. Voici comment le texte a été interprété et commenté par A. Héron de Villefosse :

*M ]emoria Julius Germanepa*
*ex ] milite, cui filie et nepotes ]ece-*
*ru ]nt domum eternale(m). Vixit*
*an ]nis pl. m. septuaginta; disc(essit) in p(a)c(e)*
*di ]e quinta k(a)l(endas) decembres, anno pro(vin)c(iæ)*
*dx ] liiij*

« La restitution de la date est certaine. L'an 544 de la province de Maurétanie Césarienne correspond à l'année 584 de notre ère.

« On remarquera le singulier cognomen *Germanepa* qui pourrait se traduire « race de scorpion », comme nous disons « race de vipère ». Il rentre dans la catégorie de ces noms bizarres adoptés par les premiers chrétiens, termes de mépris que leur jetaient leurs ennemis et dont ils se paraient avec fierté. *Nepa* était un mot africain signifiant « scorpion »; ce détail nous est transmis par Festus [2]. Apulée, qui était né en Numidie, à Madaure, met en scène dans ses *Métamorphoses* un certain Barbarus que le peuple appelait le Scorpion, à cause de son humeur aigre et piquante [3]. L'idée de surnommer ainsi un personnage de son roman lui était venue peut-être en entendant employer le même sobriquet en Afrique où cette bête malfaisante était alors, comme aujourd'hui, fort redoutée [4]. »

Ingénieux commentaire, trop ingénieux si on s'en tient à cette lecture de l'inscription susdite (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1084) :

*[In ] (m)emoria[m ]. Julius Germane pa*
*[ter fa ]miliæ, cui fili et nepotes...*

VII. Les noms propres et la nationalité. — Les textes mérovingiens ne se font pas faute de mentionner la qualité de *Francus* à l'occasion de tel ou tel personnage (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot Nationalité), mais il est généralement impossible de dire si l'individu désigné est un barbare ou un Gallo-Romain. *Francus* ne prouve rien et un nom barbare ne nous apprend rien de plus qu'un nom romain touchant l'origine de celui qui le porte. A première vue, l'onomastique romaine est tellement différente de l'onomastique barbare qu'on ne pourrait se flatter d'avoir là un moyen sûr de reconnaître la race de chacun. Beaucoup d'historiens l'ont cru [5] et avec plus d'intransigeance qu'eux tous, Augustin Thierry [6]. Il n'introduit pas un seul personnage sans qu'il nous dise sa race, et presque toujours c'est exclusivement sur la foi de son nom [7]. A l'en croire, « s'il n'est pas permis de prendre pour Francs, jusqu'à preuve du contraire, les personnages des temps mérovingiens qui portent des noms germaniques et pour Gaulois ceux qui portent des noms romains, l'histoire de ces temps est impossible [8] ». Non pas, elle est seulement plus difficile qu'on ne l'avait cru.

Rien, dans les textes, n'autorise le départ proposé. On peut en donner bien des exemples. Non seulement Leudaste est fils d'un Gallo-Romain, saint Goar est fils de Georges et de Valérie, mais Grégoire de Tours est neveu de Gondulfe; enfin, les princes barbares Herménégilde et Caedual reçoivent au baptême les noms de Jean et de Pierre [9]; il est vrai que parfois, et même souvent, le nom nouveau est, comme l'ancien, de forme germanique : Waldo prend le nom de Berchtramm [10] et Bavo devient Allowinus [11].

[1] P. Perdrizet et G. Lefebvre, *Les graffites grecs du Memnonion d'Abydos*, in-8°, Paris, 1919, p. XVIII, 91. — [2] Sexti Pompei Festi, *De verborum significatione*, l. XII : *Nepa Afrorum lingua sidus, quod dicitur nostris cancer, velut quidam volunt, scorpios.* — [3] *Nosti quemdam Barbarum, nostræ civitatis decurionem, quem Scorpionem, præ morum acritudine, vulgus appellat.* — [4] A. Héron de Villefosse, *Inscriptions découvertes dans la province d'Oran*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1878, p. 144-146. — [5] Adr. de Valois, *Rer. Francor.*, t. VII, p. 391; Lecointe, *Annal. Francor.*, t. I, p. 127; Dubos, *Hist. crit. de l'établissement de la monarchie franç.*, t. IV, p. 161. — [6] *Récits des temps mérovingiens*, t. II, p. 63, note 2. — [7] G. Kurth, *Études franques*, t. I, Paris, 1919, p. 123. — [8] *Récits des temps mérovingiens*, t. II, p. 63, note 2. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XXXIX. — [10] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XXII. — [11] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, t. II, p. 397.

L'adoption générale d'une série de vocables n'est point d'ordinaire le fait d'une mode irréfléchie. Si on relève séparément, dans nos inscriptions antiques de la Gaule, les vocables des ecclésiastiques et ceux des séculiers, une large différence apparaît. Edm. Le Blant a entrepris ce travail sur l'ensemble des inscriptions qu'on possédait en France vers le milieu du XIXe siècle. Sur 487 noms masculins de laïques, il en est 108 d'origine barbare; sur 82 noms d'hommes d'Église, il n'en trouve que 8; soit, dans le premier cas, presque le quart, dans l'autre, à peu près le dixième. Il hésite donc à penser que sur un nombre de 569, le hasard ait engendré seul une différence supérieure à la moitié, mais bien que nos inscriptions appartiennent surtout au VIe siècle, le nombre des marbres antérieurs aux invasions paraîtra peut-être suffisant pour jeter le doute sur ce résultat. L'examen des listes de signatures fournies par nos conciles, c'est-à-dire par des textes à date certaine, nous place sur un terrain plus sûr. De l'an 475, où nous lisons pour la première fois un nom germanique, jusqu'à l'an 578, les vocables de cette espèce s'y présentent dans une proportion de 28 sur 508, à peine un dix-huitième; ils ne commencent à se multiplier qu'à la fin du VIe siècle et dans le courant du VIIe, c'est-à-dire dans un temps où le mélange des races devait être presque accompli.

Par sa constitution et sa vie, le clergé des Gaules se rattachait à la race vaincue. Dans les lieux mêmes soumis aux codes barbares on le voit soumis à la loi romaine. Les conciles d'Orléans en 511 [1] et de Tours en 567 [2], une constitution royale de Clotaire, vers 560 [3], en témoignent et la loi des Ripuaires dit positivement : *Secundum legem romanam, qua Ecclesia vivit* [4] (tit. LVIII, lex 1). Le clergé s'obstine à dater les années d'après la supputation consulaire, il garde le vêtement et la coiffure des Romains, repousse la soie et les longs cheveux, parle la langue latine [5]. C'est un mot d'ordre, et il est ponctuellement observé; lorsque, en l'an 800, Charlemagne entrera à Rome pour y recevoir la couronne impériale, il trouvera le pape, les évêques, les clercs portant la chlamyde et la tunique flottante.

Il est difficile de ne pas voir dans toute cette conduite un profond éloignement de la part de ce clergé qui se recrute surtout parmi ces Romains dont il conserve les coutumes. Cependant, en Gaule, le mélange des noms se fait dans une proportion plus grande qu'à Rome où, entre 476 et 589, on ne trouve que 5 noms germaniques sur 265 monuments à date certaine, tandis qu'en Gaule, dans le même laps de temps, on rencontre 22 noms barbares sur 84 épitaphes, soit, à Rome, un cinquante-troisième et, en Gaule, un quart. Si on compare ensuite les signatures des conciles gaulois et romains de la même époque, on trouve dans les premiers 66 noms barbares sur 565, et dans les seconds, un seul sur 754 [6].

« Le recensement des noms accuse donc en Gaule la fusion facile des barbares avec la race vaincue, à Rome, leur isolement. La liste comparée des deux séries de vocables est d'accord avec la réalité des faits, et les éléments que leur forme présente est donc historiquement une valeur plus sérieuse que quelques-uns ne l'ont voulu croire [7]. »

Deux points sont incontestables : 1° la diffusion des noms germaniques en Gaule a suivi une progression ascendante du VIe au VIIIe siècle et il ne faut pas, en conséquence, considérer comme achevé, dès le VIe siècle, un mouvement qui, à cette date, ne fait que commencer; 2° l'énorme prépondérance des noms romains sur les noms germaniques dans le clergé trahit un rapport à peu près analogue des éléments nationaux. Pour conclure : au IVe siècle, les inscriptions chrétiennes de la Gaule ne donnent que des noms gréco-latins; au Ve, il y a 39 noms de cette catégorie contre 10 germaniques; au VIe, 47 contre 21; au VIIe, 3 contre 7. En d'autres termes, au Ve siècle les noms de forme teutonique représentent un quart de la masse; au VIe, environ la moitié; au VIIe plus du double.

A ces remarques précieuses, Félix Bourquelot ajouta ses observations sur l'utilité de la forme des noms pour servir à constater la nationalité. Suivant lui, le premier moyen de preuve se trouve dans les filiations authentiques conservées par les anciens documents; elles montrent que les noms gardent, de père en fils, la forme romaine ou la forme germanique. Voici deux listes qui portent avec elles leur signification :

### Gallo-Romains

On donne ici les noms dont la tournure paraît caractéristique. La liste en sera complétée plus loin par ceux qui, dans les textes, sont accompagnés d'une désignation d'origine. Les noms sont empruntés à Grégoire de Tours, au pseudo-Frédégaire et à ses continuateurs, à Fortunat, aux diplômes, etc.

Agathimerus, petit-fils de Remigius.

Arcadius, fils d'Apollinaris, petit-fils de Sidonius.

Aridius et Eustadius, fils de Jucundus.

Attalus, neveu de Gregorius (Grégoire, évêque de Langres).

Celsus, patrice, fils de Silva.

Dynamius, fils d'Evantius.

Eufrasius, fils d'Ennodius, sénateur.

Goer, fils de Georges et de Valérie.

Gregorius (Grégoire de Tours), fils de Florentius, sénateur, et d'Armentaria; petit-fils de Georges et de Leocadie; arrière-petit-fils de Gregorius, évêque de Langres, descendant par Leocadie et Vettius d'Epagathus, martyr à Lyon en l'an 177. Toute la famille de Grégoire de Tours était romaine et se recrutait parmi les Romains. Le frère de l'évêque de Tours s'appelait Petrus, sa sœur avait épousé Justinus, ses nièces se nommaient Eustenia et Justina; au nombre de ses parents se trouvaient les évêques Gallus, Tetricus et Nicetius.

Jovinus, recteur, et Leo, duc, fils d'Aspasius.

Leontius, évêque, fils de Placidina.

Marcellus, fils de Félix, sénateur.

Nicetius, fils de Florentius, *ex senatoribus*, et d'Artemia.

Paternus, fils de Julita.

Palatina, fille de Gallimagnus.

Sallustius, fils d'Evodius.

Serenus, fils d'Adrianus et de Serena.

### Germains

On laisse à leurs noms la forme latine sous laquelle ils nous sont parvenus, leur caractère germanique reste assez frappant pour n'échapper à personne.

Adalbertus, duc, fils d'Adalricus.

Adalsinda, fille d'Amalgarius.

Adaltrudis, fille de Girartus et de Grimberga.

Adelgundis, fille d'Albertus, noble personnage.

Ado, fils de Dolena.

Agantrudis, noble dame, veuve d'Ingobertus, fille d'Ebrulfus.

Albrichus, fils de Haicho.

Amalrichus, fils d'Amalberchtus.

Angelwara, fille d'Affo.

[1] *Conc. Aurelian. I*, can. 1. — [2] *Conc. Turonen. II*, can. 20. — [3] Baluze, *Capitul. reg. Francor.*, t. I, p. 9-10. — [4] Canciani, *Leges barbarorum*, t. II, p. 311. — [5] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I. — [6] Edm. Le Blant, *Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité à l'époque mérovingienne*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1865, p. 69-82, et *Suppl.*, dans *ibid.*, p. 83-89. — [7] Id., *ibid.*, p. 82.

Angilbaldus, fils de Hildeboldus.
Angilbertus, fils de Gaobertus.
Arnulfus et Chariulfus, fils de Maurilio.
Basinus, fils de Chlodulfus, duc de l'Austrasie mosellane.
Baudegisilus, fils de Baudulfus.
Boso, duc, fils de Mummolenus.
Boso, fils d'Audolenus.
Dacco, fils de Dagarius.
Farus, fils de Chlodoaldus.
Gislemarus, fils de Warado.
Radulfus, fils d'Adaltruda.
Renichildis, fille de Sigiwaldus.
Remilia, femme d'Aunemundus, fille d'Ansleubana.
Theodo, fille de Wiliacharius, prêtre.

On voit, d'après ces exemples, que la persistance des formes nominales, dans les filiations romaines et dans les filiations barbares, semble chose établie. En outre, la persistance des races est attestée formellement par le témoignage des textes qui font suivre certains noms du qualificatif *Francus*, *genere Francus* ou *Franco*. En voici quelques-uns :

Ammingus (*Menandri Chron.*, dans Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 72).
Ansegisibus (Frédégaire, *Chronicon*, contin., pars II[a], c. XCVII, ann. 680).
Bertoaldus, maire du palais (Frédégaire, *Chronicon*, c. XXIV, ann. 603).
Bodilo (Frédégaire, *Chronicon*, contin., pars I[a], c. XXV, ann. 669; *Chron. Moissiac.*, dans Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 652).
Dotto, comte (*Acta sanct.*, febr. t. I, p. 854; *Vita S. Amandi*).
Ermenfridus (Frédégaire, *Chronicon*, contin., pars II[a], c. CXVIII, ann. 680).
Flaochatus (Frédégaire, *Chronicon*, c. LXXXIX, ann. 641).
Grippo, ambassadeur (Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. X, c. II).
Herpo, duc (Frédégaire, *Chronicon*, c. XLIII, ann. 613).
Launebaudos, duc (Fortunat, *Carmina*, l. II, n. 9).
Quolenus, duc (Frédégaire, *Chronicon*, c. XVII, ann. 599).
Theedelinda (Frédégaire, *Chronicon*, c. XXXIV, ann. 607).
Wulfinus, nobilissime (*Vita S. Euricii*, dans Bouquet, *op. cit.*, t. III, p. 428).

Voici quelques noms qui se présentent avec des indications de nationalités germaniques :

Senoch, qualifié *Theifale* (Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. VII).
Chrodoaldus, qualifié Agilulfinge ou *Ayglolfinga* (Frédégaire, *Chronicon*, c. LIII, ann. 624).
Blandinus, qualifié *ex Sicambrorum genere* (*Vita S. Salabergæ*, au 22 sept.).

Outre le nom de *romanus* ou *ex genere romanorum*, certains personnages sont qualifiés « sénateur », « fils de sénateur », « de famille ou d'origine sénatoriale ». On peut hésiter à entendre ici le titre sénatorial porté par les descendants d'anciennes familles décorées de cette qualification honorifique par les maîtres de Rome ou de Byzance, ou bien à en voir des curieux pourvus de charges municipales; on s'est tenu ici à la première interprétation. On sait que la Gaule avait été favorisée, presque dès le moment de la conquête romaine, quant à l'entrée de ses citoyens dans le Sénat. Tacite nous a fait connaître [1] les privilèges obtenus sous ce rapport par la cité des Eduens et par la Gaule Narbonnaise. Dom Ruinart remarque, à propos d'un passage de Grégoire de Tours, qu'à l'époque gallo-franque, on donnait la qualification de sénateur à des individus qui n'avaient jamais vu Rome, et tout en rappelant que beaucoup d'habitants de la Gaule avaient été de bonne heure introduits dans le Sénat, il ajoute que parfois Grégoire de Tours ne semble désigner par le mot « sénateur » que les premiers citoyens d'une cité [2]. Enfin F. Bourquelot cite le texte suivant comme le plus probant en faveur de la signification de noble appliqué au terme *senator;* c'est une phrase de Grégoire de Tours ainsi conçue : *Audienter autem senatores urbis (Arvernæ) qui tunc in loco illo nobilitatis Romanæ stemmate refulgebant* [3]. D'autres témoignages ont un sens moins accusé mais il paraît certain que les expressions « sénateur », « fils de sénateur », « de famille sénatoriale » s'appliquent, sauf de rares exceptions, à des personnages portant des noms de forme latine et dont quelques-uns sont indubitablement de race romaine.

Voici maintenant la liste annoncée :

Agroecula, évêque de Châlons, *ex genere senatorio* (Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. LXVI).
Arcadius (Fortunat, *Carmina*, l. IV).
Claudius, maire du palais, *genere Romanus* (Frédégaire, *Chronicon*, c. XXVIII, ann. 606).
Eufrasius, fils du sénateur Ennodius (Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXXV).
Eufronius, évêque de Tours, *ex genere illo quod superius senatorium nuncupavimus* (id., *ibid.*, l. X, c. XXX).
Francilio, évêque de Tours, *ex senatoribus* (id., *ibid.*, l. X, c. XXX).
Gundulfus, duc, *ex genere senatorio* (id., *ibid.*, l. VI, c. XI).
Hortensius, comte, *ex senatoribus* (Frédégaire, *Hist. epitom.*, c. XXXVIII; *Vita S. Quintiani*, dans Bouquet, *op. cit.*, t. III, p. 408).
Marcellus, diacre, *Felicis senatoris filius* (Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. VII).
Ommatius, évêque de Tours, *De senatoribus et civibus Arvernis* (id., *ibid.*, l. X, c. XXX).
Perpetuus, évêque de Tours, *De genere, ut aiunt, senatorio* (id., *ibid.*, l. X, c. XXX).
Protadius, patrice, *genere Romanus* (Frédégaire, *Chronicon*, c. XXIII, ann. 604).
Richomer, patrice, *Romanus genere* (id., *ibid.*, c. XXIX, ann. 607).
Sulpitius, évêque de Bourges, *nobilis et de primis senatoribus* (Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. XXIX).
Teuteria, maîtresse de Théodebert, *genere Romana* (Frédégaire, *Hist. epitom.*, c. XXXIX).
Valentinus, chef de la milice du palais, *trahens ex paterni generis sanguine originem a Romanis* (Bouquet, *op. cit.*, t. III, p. 410).
Volusianus, évêque de Tours, *unus ex senatoribus* (Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XVII), *ex genere senatorio* (id., *ibid.*, l. X, c. XXX).

Voilà des Romains et des Germains caractérisés et distingués les uns les autres par la forme de leurs noms ou par les qualifications positives dont ces noms sont accompagnés. Il ne s'ensuit pas que les formes nominales doivent toujours et sans réserve être prises pour une preuve de la nationalité, même la valeur de cette preuve diminue à mesure que l'on s'éloigne du berceau de la monarchie franque. Si, d'une part, des sentiments facilement appréciables pouvaient pousser les Romains à s'affirmer Romains au milieu des barbares, un certain nombre d'entre eux, et ce nombre s'augmenta de plus en plus, étaient entraînés à imiter les Germains, à adopter leurs habitudes de vie, à se façonner à leurs

[1] Tacite, *Annal.*, l. XI, c. XXV; l. XII, c. XXIII; cf. Suétone, *De Jul. Cæs.*, c. LXXX. — [2] Ruinart, *Notes à l'Hist. Francor.*, l. VI, c. XI. — [3] Grégoire de Tours, *De glor confess.*, c. V.

manières, et à déguiser leur propre origine. A la différence de quelques autres peuplades germaniques, les Francs n'avaient pas repoussé les unions avec les indigènes, et dès les premiers temps de leur établissement en Gaule, on voit des noms tudesques attribués à des enfants nés de mariages entre parents de race romaine et de race germanique; ce fait se produit même lorsqu'il s'agit d'enfants nés d'un couple purement romain.

Bursolenus et Dado sont fils de Severus.

Leudaste, comte de Tours, est fils d'un esclave du fisc appelé Leocadius.

Bertulfus est fils de Florus.

Abbo a pour parents Felix et Rustica.

Goar, né en Aquitaine, est fils de Georgius et de Valeria.

Genovefa a pour parents Severus et Gerontia.

Les qualifications *de genere senatorio* et *genere romanus* s'appliquent, exceptionnellement il est vrai, à des noms de forme germanique, tels que Gundulfus et Richomer. En pareil cas, on peut supposer qu'ils sont le fruit d'une union entre parents de race différente, ou bien de Romains qui ont estimé que le nom barbare deviendrait un passeport utile.

En sens contraire, on sait qu'il y eut des barbares qui s'affublèrent d'un nom romain afin de paraître plus civilisés.

On rencontre aussi des exemples de filiation où une femme barbare, Adrebertana, a un fils portant un nom romain, Deodatus, mais, en pareil cas, le nom du père étant inconnu, celui-ci pouvait être Romain et tenir à perpétuer la marque censée distinctive de sa race. Les mariages entre conjoints de races différentes sont bien connus : le duc Godegisèle est marié à Palatina et Basilius a épousé Baudegundis.

Ces faits sont certains; on ne songe pas à les éliminer pas plus qu'à les amoindrir, mais ils sont en petit nombre et ne suffisent pas à empêcher qu'on se serve de la forme des noms comme d'un signe ordinaire de race.

Ce qu'on ne peut mettre en doute c'est que, malgré l'état d'infériorité où les lois barbares plaçaient les Gallo-Romains par rapport aux Francs, on les voit obtenir accès à de très importantes fonctions publiques. Parmi les *duces*, qui sont, selon l'occurrence, chefs d'armée et gouverneurs de provinces, on rencontre des noms irrécusablement latins : *Abundantius, Desiderius, Ennodius, Eunomius, Eunius*, autrement dit *Mummolus, Venerandus*. Un personnage *ex genere romano* se trouve sur la liste des ducs qui commandèrent, en 635, l'armée du roi Dagobert; il est vrai qu'il porte un nom si barbare que ceux qui n'étaient pas avertis pouvaient s'y tromper. Voici le passage de la *Chronique* de Frédégaire à ce sujet :

*Anno XIV regni Dagoberti* (ann. 635) *cum Wascones rebellarent..., Dagobertus, de universo regno Burgundiæ exercitum promovere jubet, statuens eis caput exercitus : Nomine Chadoindum, referendarium, qui, temporibus Theuderici quondam regis, multis prœliis probatur strenuus; qui cum decem ducibus, cum excertibus, id est : Arimbertus, Amalgarius, Leudebertus, Wandalmarus, Waldericus, Ermenus, Barontus, Chairaardus, ex genere Francorum*, Chramnelenus, ex genere Romano, *Wilibadus patricius ex genere Saxonum*. Le Romain Chramnelenus était si bien encadré qu'on pourrait croire qu'on se défiait de lui. Dans l'administration civile, ces préventions ou ces précautions ne se retrouvaient pas au même degré. Parmi les comtes, nous trouvons : Armentarius, Attalus, Blandinus, Eulalius, Eunomius, Avitianus, Firminus, Galactorius, Gallus, Peonius, etc.; parmi des patrices, recteurs ou préfets des provinces méridionales de la Gaule : Agricola, Albinus, Amatus, Asterius, Aurelianus, Calumniosus, Celsus, Dynamius, etc.; parmi les monétaires, la proportion des noms romains aux noms barbares est d'environ un septième.

Ajoutons que les noms des rois mérovingiens sont restés invariablement germaniques; ceux de leurs femmes et de leurs concubines le sont presque tous [1]. Quoique plusieurs de ces princes paraissent avoir eu des tendances favorables aux mœurs et aux institutions romaines, quoiqu'ils aient laissé la langue latine s'introduire dans leurs chancelleries, ils n'ont jamais consenti à répudier leurs noms nationaux, qui marquaient à la fois la noblesse de leur origine et la force de leur puissance.

« De plus, l'étude comparative des noms de personnes amène ceux qui s'y livrent à reconnaître que la situation des Gallo-Romains n'a pas été la même dans les différentes provinces de la Gaule barbare et qu'elle a varié suivant le nombre des Germains établis sur le sol, suivant l'état ancien des populations indigènes et suivant des circonstances spéciales et locales qu'il nous est difficile d'apprécier. Ainsi, dans le midi de la Gaule, on ne trouve guère les hautes fonctions administratives et militaires occupées que par des personnages portant des dénominations latines, et ce fait s'accorde parfaitement avec ce que nous savons par les chroniqueurs de l'importance relative des Romains et des Germains dans le pays dont il s'agit. Le nombre des fonctionnaires romains se montre aussi plus considérable dans la Bourgogne, dont les rois nationaux eurent toujours une profonde déférence pour l'empire des césars, que dans la Neustrie et surtout dans l'Austrasie, voisine du Rhin et des pays foncièrement germaniques. Enfin, si les noms romains et les noms tudesques, dans les listes de fonctionnaires mérovingiens, prouvent que les gens des deux races avaient accès aux emplois publics, non seulement on peut établir une proportion entre les Romains et les barbares par rapport aux diverses provinces de la Gaule, mais même par rapport aux différentes natures de fonctions. Pour la mairie du palais, pour les emplois de duc, de connétable, de domestique, le plus grand nombre des dénominations personnelles accuse une source germanique; pour les fonctions de comte, les noms tudesques et les noms latins paraissent en proportions à peu près égales; les noms de patrice, de recteur, de préfet indiquent presque exclusivement une origine romaine.

« Si nous descendons dans les conditions inférieures, voici les particularités que nous offrent les noms de serfs qui sont relatés dans les chartes, diplômes ou testaments; les noms ayant une apparence germanique se présentent en nombre beaucoup plus considérable que ceux qui affectent la forme romaine. Ce fait est extrêmement remarquable; il suffirait à lui seul pour ruiner les systèmes d'après lesquels les barbares, en occupant la Gaule, y auraient réduit en esclavage les populations indigènes. Peut-être peut-il s'expliquer, au moins en partie, par l'introduction dans les provinces gauloises de ces barbares vaincus par les armées impériales, qui, asservis et établis sur des territoires que la guerre avait dépeuplés, ont formé les premières populations germaniques de notre pays. Il faut noter, d'ailleurs, des exceptions. Le testament de saint Aredius (saint Yriex), qui date de l'an 559, contient une majorité notable de noms romains appliqués aux serfs qui sont l'objet de ses dispositions; il y a tout au plus un tiers de barbares.

[1] Voici quelques exceptions : Samson, *filius Chilperici* (Grégoire de Tours, *His . Francor.*, l. V, c. XXIII); *Guntchramnus accepit concubinam nomine Venerandam* (Frédégaire, *Hist. epitom.*, c. LVI); Theudebertus, *Theoteriam genere romanam duxit uxorem* (Frédégaire, *Hist. epitom*, c. XXXIX).

« Quant à la distribution des personnes romaines ou barbares dans les autres classes de la société, elle nous est bien imparfaitement connue. Il y a lieu de croire que la population des villes était en majeure partie composée de Gallo-Romains, et que les Germains résidaient pour la plupart dans des villas, d'où ils dominaient à des distances plus ou moins grandes les gens des campagnes. Nous possédons un document qui fournit sur ces points quelques lumières. Je veux parler du testament d'Ephibius et de sa sœur Rufina, en faveur de l'Église de Vienne, dressé en 696. Parmi les noms des membres de la famille de l'abbé et des signatures qui interviennent dans l'acte, se présentent ceux de Leobius, de Theodigna, d'Eulogius, de Pelagius, de Gregorius, de Siagrius, de Macrinus, d'Artemius, etc. De plus, ces noms sont presque tous suivis dans l'acte de la qualification de *senator* [1], dont il a été parlé plus haut.

« En beaucoup de cas, le nom de Romain semble appliqué de préférence à des catholiques; c'est celui sans doute que se plaisaient à employer les barbares imparfaitement convertis à l'Évangile : *Romanos enim vocitant* dit Grégoire de Tours, *homines nostræ religionis* [2]. Un certain comte Gomachaire, ayant fait saisir un champ appartenant à l'Église d'Agde, saisi de la fièvre et ayant obtenu sa guérison grâce aux prières de l'évêque, parla ainsi aux siens : « Que pensez-vous que disent ces Romains? Ils disent que j'ai été frappé de la fièvre pour avoir pris leur champ, tandis que cela m'est arrivé conformément aux lois qui régissent le corps humain [3]. »

« On voit aussi à d'autres égards, et dans des circonstances diverses, se manifester par des signes certains la distinction persistante entre les Gallo-Romains et les Germains. Fortunat se qualifie lui-même de Romain : *Nos Romanos vincis in eloquio*, dit-il dans des vers sur Charibert [4]. Les Romains, les Francs, les Bourguignons sont indiqués séparément dans la formule bien connue qui concerne les fonctions de duc, de patrice et de comte : *Franci, Romani, Burgundiones, vel reliquas nationes* [5]; les Francs et les Romains le sont dans la formule de *Leudesamio : Jubemus ut omnes pagenses vestros, tam Francos, Romanos, quam reliquas nationes* [6]. Grégoire de Tours distingue, dans son *Historia Francorum*, par la désignation de leurs nationalités respectives, le Franc Valinarius et l'Arverne Firminus [7]...

« A mesure que l'on avance dans l'histoire mérovingienne, à partir surtout du VII^e^ siècle, et quand on s'engage dans la période de la seconde race, on constate un phénomène remarquable. Le nombre des noms germaniques augmente de plus en plus, et ils finissent, sinon par effacer complètement, au moins par dominer de la manière la plus significative les noms romains.

« La gradation se montre très frappante dans le clergé. Avant 584, les souscriptions de conciles ne contiennent point ou contiennent infiniment peu de noms tudesques. En 584 et 585 paraissent Reginaldus, Charietto, Bertechramnus, Aunacharius, Baudegisilus, Ragnimundus, etc. Plus tard, les dénominations germaniques se multiplient encore; sans que les Romains cessent d'être en majorité : mais, au milieu du VIII^e^ siècle, les noms affectent exclusivement la forme germanique. Si l'on considère les choses à un point de vue plus général, et si l'on consulte, par exemple, une table des œuvres historiques d'Einhard, on distingue, sur environ 230 noms de personnes tout au plus une quinzaine de noms qui soient étrangers à la forme tudesque, et il est nécessaire de noter que, parmi eux, plusieurs manquent de caractère national et sont empruntés aux histoires religieuses comme Jessé, Jacob, Jean, Thomas. Le même fait peut être constaté dans les cartulaires de Saint-Bertin, de Beaulieu, en Limousin, de Saint-Père de Chartres, de Notre-Dame de Paris, etc. Quant aux polyptyques, où sont inscrits les noms des serfs attachés aux propriétés rurales de certaines maisons religieuses, voici les résultats que leur étude présente. Du côté du Nord, le *Polyptique de Saint-Remi* de Reims contient une immense majorité de noms germaniques, mais il offre encore des Claudius, des Florentinus, des Valentinianus, des Pelagia, des Proba, etc. Dans le Parisis, on remarque un nombre très supérieur de dénominations germaniques; Ercamboldus, Framangildis, Hidulfus, Godeberga, Reginaldus, etc. Les noms latins qui se rencontrent sont : Dominicus, Germana, Electa, Flavidus, Paulinus, Desiderius, Celsus, Vitalis, Constantinus, etc. En général, les couples germaniques donnent à leurs enfants des noms exclusivement germaniques : cependant, quelquefois, des enfants de parents barbares ont des noms partie romains, partie germains, et d'une part, on voit un père romain et une mère germaine ne donner à leurs enfants que des noms tudesques. Le *Polyptique de Saint Victor* de Marseille met en évidence, une fois de plus, l'importance que les Romains avaient conservée dans le midi de la Gaule. Là, ce sont les noms latins ou grecs qui dominent : Valerius, Mescorinus, Theodocus, Desideria, Anastasia. Quelques familles portent l'empreinte germanique : Dructualdus a pour enfants Dructomus, Dutberta, Dructerigus, Sinderaldus et Johannes. Parfois, des parents romains appliquent à leurs enfants, au moins en partie, des noms germaniques. Theodorus et Eugenia ont pour enfants Theobaldus, Theodericus et Eugenia; Candidus et Dominica ont pour enfants : Celsus, Mariberta, Regitrudis, Gennarius, Saviniana; Valerius et Dominica ont pour enfant : Ducsana.

« Quoi qu'il en soit, le fait général de la prédominance des noms germaniques reste entier. C'est surtout dans les noms de fonctionnaires civils et militaires que cette prédominance se remarque. D'où vient-elle et quelles causes peut-on lui attribuer?

« Les Francs, chacun le sait, étaient arrivés en petit nombre dans la Gaule. Bien que certaines parties du pays, et surtout les parties septentrionales, aient successivement reçu pour habitants les barbares qui, cantonnés de l'autre côté du Rhin, traversaient ce grand fleuve pour rejoindre leurs frères et partager avec eux les bénéfices de la conquête; bien que, après les efforts des rois germains eux-mêmes pour se rattacher aux traditions romaines, après une lutte sanglante engagée entre l'Austrasie et la Neustrie, le germanisme ait fini par triompher, la Gaule ne s'est pas dépeuplée de ses anciens habitants et la population romaine n'a pas été exclusivement remplacée par une population germanique. Au besoin, une preuve suffirait pour le démontrer, c'est la persistance de la langue latine. Il faut donc chercher une autre raison du développement considérable des noms germaniques qui frappe l'esprit dans les documents des VIII^e^ et IX^e^ siècles. Ici les noms ne servent plus, comme au début de la dynastie mérovingienne, à marquer la race de ceux qui les portent, mais ils n'en ont pas moins une haute importance historique. Ils montrent que, peu à peu, et sous la pression de leurs maîtres, la plupart des Gallo-Romains et surtout les gens des villes et les fonctionnaires avaient abandonné les signes de leur nationalité; ils montrent qu'un commencement de fusion se faisait au profit de l'influence germanique et que la Gaule tendait de plus en plus à se germaniser. Enfin l'abondance croissante

[1] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 240. — [2] Grégoire de Tours, *In glor. martyr.*, l. I, c. XXV. — [3] Id., *ibid.*, l. I, c. LXXIX. — [4] Fortunat, *Carmina*, l. VI, n. 5. — [5] Eug. de Rozière, *Rec. gén. de formules*, t. I, p. 7, 8. — [6] Id., *ibid.*, t. I, p. 1. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXXIX.

des noms tudesques et l'avènement de la dynastie carolingienne sont deux faits concordants et qui s'expliquent l'un par l'autre. On comprend que, dans un État où la loi favorisait hautement les Germains, où la dynastie royale était barbare, tous ceux qui voulaient assurer à leurs enfants un avenir brillant se hâtaient de les faire entrer par le nom dans la famille germanique et de déguiser au baptême une origine qui ne pouvait que leur nuire. Les mariages mixtes amenaient tout naturellement le même résultat, quand l'époux était Germain. La communauté de religion avait singulièrement favorisé la fusion; il n'est pas douteux qu'elle a été l'élément principal du rapprochement des populations et du mélange des races. Aussi, lorsque les Germains ou pour mieux dire, les Francs, dont pendant quelque temps le développement avait été arrêté, recommencèrent à manifester leur prépondérance dans la personne de Pépin le Bref et dans celle de Charlemagne, les Romains, se sentant décidément vaincus, renoncèrent à jouer un rôle et s'efforcèrent de dissimuler de plus en plus la tache de leur naissance. Cet abandon des traditions du passé, et la fusion qui en résulte sont si réels, que la distinction des races, jadis formellement réservée dans les lois germaniques, ne se produit plus que comme un souvenir dans les nouvelles éditions de ces lois. Les Romains dont il est question dans les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs sont les Italiens de Rome [1]. »

VIII. Noms propres au temps de Charlemagne. — Nous avons déjà recouru à plusieurs reprises à un document important, le *Polyptyque d'Irminon* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1552-1553) qui nous permet de prendre une idee exacte d'une situation particulière à la date chronologique où s'arrêtent nos recherches. Le *Polyptyque de Saint-Germain des Prés* offre un intérêt particulier au sujet des noms de personnes. « Aucun texte, en effet, dit Auguste Longnon, n'en présente une plus grande masse et nul document ne permet mieux de constater la révolution produite dans l'onomastique de notre pays, par suite de l'établissement des Germains sur le sol des provinces de la Gaule. » La dissertation consacrée à ce sujet par Longnon contient 128 pages dont nous ne pouvons donner ici la partie démonstrative, mais seulement les conclusions (p. 254-274) [2].

Après la conquête romaine, l'usage des noms romains de personne s'était substitué en Gaule à celui des noms celtiques, voués désormais à un oubli presque total. La conquête de ce pays par les barbares amena de même la prédominance des noms propres en usage chez les envahisseurs francs, bourguignons et wisigoths. Le nombre des noms romains qui demeurèrent en circulation dans la Gaule diminua à mesure que l'emploi des noms d'origine germanique se répandait chez les populations rurales, issues des paysans gallo-romains et, dans les domaines de l'abbaye de Saint-Germain, les noms germaniques en usage au temps de Charlemagne étaient neuf fois plus nombreux que les noms romains. Il convient d'ajouter que la proportion des individus porteurs de noms germaniques était bien plus élevée, car certains noms romains, mentionnés dans le *Polyptyque* étaient fort peu employés, alors que le même nom germanique désignait ordinairement un nombre assez considérable d'individus.

1° *Les noms propres d'origine romaine.* — En réalité, la part de l'onomastique romaine proprement dite est encore moins considérable que nous venons de l'énoncer, car, parmi les noms qu'on peut qualifier de romains, par opposition aux vocables apportés par les envahisseurs germains, on remarque un certain nombre de vocables récemment entrés dans l'onomastique romaine et qu'on peut dire, en l'espèce, d'origine chrétienne.

Je mentionnerai en premier lieu les vocables empruntés aux personnages de l'Écriture sainte vénérés par l'Église chrétienne (voir col. 1511). Chacun des noms cités, et il en sera de même pour les autres séries onomastiques, est accompagné ici des variantes de forme qu'il présente dans le *Polyptyque*, et, lorsqu'il y a lieu, on indique par un chiffre le nombre d'individus désignés en ce document par tel vocable, commun à plusieurs personnes.

Voici d'abord vingt-neuf noms d'origine hébraïque, auxquels nous joignons les noms féminins — *Johanna* et *Josepia* — formés sur deux d'entre eux; ils désignent cent quatre personnes différentes.

Abraham, 4; Habram.

Barucius, Benjamin, 2.

David, 6.

Effraim, Elias, Elisabet, 4; Issabel, Elisachar, 2; Eliseus, 2; Helseus, Esau, Eva, 4; Aeva.

Israhel.

Jacob, Jacobus, Jagobus, Johanna, 9; Johannes, 16; Johanes, 2; Johannis, Jonaam, Jonam, 6; Jonan, Jonathan, Jonatan, Joseph, Josep, Josepia.

Maria, 6; Marta, 2; Mattheus, Michahel.

Salomon, 2; Salamon, 4; Salomonus, Samson, Sanson, Samuel, Sarra, 2; Saul, Simeon, 2; Symeon, Susanna.

Il y a lieu d'y joindre les noms d'origine grecque :

Andres, Andreus [3], Magdalena [4], Petrus, 9 (plus 2 dans la partie additionnelle du *Polyptyque*) et son dérivé féminin Petronilla, 2; Petranilla, Petrenilla, Stephanus, 4; Stefanus, 5; et son féminin Stefana.

C'est-à-dire six noms ne s'appliquant pas à moins de vingt-six personnages.

Puis le nom d'origine romaine :

Paulus, 2, illustré par Paul, l'apôtre des gentils, et qui doit à cette circonstance d'être passé dans l'onomastique du Moyen Age.

Un bon nombre d'autres noms introduits dans l'onomastique romaine par le christianisme avaient été empruntés aux dogmes de la nouvelle religion, aux fêtes et aux rites de l'Église du Christ, ou simplement dictés par quelque sentiment pieux. Tels les trente-sept vocables suivants, désignant deux cent huit individus :

Agia [5], 11; Aia, Aie, Amadeus [6], Amedeus, Anastasia, 3; Austasia, 2; Anstesa, Anastasius, Anstasius, 5; Hanstasius.

Beata, 4; Biada, Benedicta, 10 (plus 1 dans les additions); Benedictus, 10 (plus 2 dans les additions).

[Christiana], Cristiana, Christianus, 1 (plus 5 dans les parties additionnelles); Cricianus, 2; Critianus, Crisanus, Christina, Cristina, 4; [Christophorus], Cristoforus, Cristofolus, 4; Cristofilus, [Creata], Creada, Criada, 2; Creatus, Criadus, 3.

Deodata, 7; Deodatus, 6; Deonatus, Deus Adjuva, Dominica, 14; Dominicus [7], 21; Donatus [8].

Electa, 10; Electus, Elegia, 6; Elegius [9], 11.

Jordanis, 2.

[1] F. Bourquelot, *Étude sur les noms propres et leur valeur historique au temps des deux premières dynasties franques*, dans *Mém. de la Soc. nat. des ant. de France*, 1865, p. 252-288. — [2] A. Longnon, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon*, in-8°, t. I, Paris, 1895. — [3] Pour *Andreas*. — [4] Μαγδαληνή est, dans l'évangile de saint Matthieu, XXVII, 56; XXVIII, 1, un surnom servant à distinguer de ses homonymes, Marie qui était originaire de Magdala. — [5] Du grec ἁγια, « sainte ». — [6] Pour *Amat Deus*. — [7] Ce vocable, dérivé du nom divin *Dominus* offrait le même sens que le nom hellénique Κυριακός, fort en honneur chez les chrétiens d'Orient. — [8] Le nom *Donatus*, qui se répète sept fois sur la liste des évêques de l'Afrique romaine, est une expression elliptique de l'idée que comportent les noms chrétiens *Adeodatus*, *Deodat* et *Deus dedit*, équivalents latins des vocables grecs Θεόδοτος et Θεόδωρος. — [9] Ce nom *Elegius* est dérivé du nom *Electus*, qui se rapporte à la prédestination.

Natalis [1], 2; Notalis, Nadalus, Nodelus et les noms de forme dérivée qui suivent; Nadala, Natalia, Nadalia, 5; Nodalia, Natalifius, Nadalifius, Nadalina, Nadalinus, 7: Natalisma, Nadalius, 2.

Osanna [2], 11; Eosanna.

Perpetua, 2.

Sperendeus.

En faisant la part de l'élément chrétien dans l'onomastique du *Polyptyque de Saint-Germain*, on peut évaluer l'apport romain proprement dit à deux cent neuf noms portés par quatre cent vingt et un personnages et dont l'énumération suit :

Adriana, Adrianus, 5; Agatea, Agathea, Albittus, Alcianus, Alexander, Alexandra, 2 (1 autre aux additions); Alexsandria, Alfasia, 2; Alfia, Alfius, Alsinia, 3; Altana, Altanus, Alvia, Amada (*pour* Amata), Amatus, Amadus, Amelius, 2; Amicus (un 2e aux additions), Anteria, Antianus, Antonia, Aper, [Aredia], Aregia, 2; Areia, Aria [3], Aredius, 5; Artemia, Artemius, Avelonia (*pour* Apollonia), Avalonia, Avida (*pour* Avita), Avidus (*pour* Avitus).

[Balsama], Balsima, Balsma, Basilia, Beneventa, Benina (*pour* Benigna), 3; Boecius, Bona, 2; Bonus, 2; Bricia (*pour* Brictia), Briza. Bricius (*pour* Brictius).

Celinia, Celsa, 4; Celsinia [Celsinus], Ceslinus (*lapsus évident*), Cesarius, Clara, 2; Claudia, Clementa, 2; Clementia, Clementus, Colonia, Concessus, Congaudia, Constabila, Constabula, Constabulis, Constabilis, Constabulis (au masculin), Costabulum, Constancia (2 autres aux additions), Constantina, 2; Constantinus, 8; Constantius, Corbus.

Deotimia (*pour* Diotimia), Deotimius (*pour* Diotimius), Desideratus, Desiderius.

Elia (*pour* Aelia), 3; Elianus (*pour* Aelianus), Erbona (?); Ermentaria (*pour* Armentaria), 4; Ermentera, 3; Ermentarius (*pour* Armentarius), 10; Eufrasia, Eugenia, 5; Eulalia, Eusebia, 6; Eusebius, 2; Euseius.

Farcinctus (*pour* Ferrocinctus), Finitus, Flavia, 2; Flabia, 3; Flavidus, 5.

Gauda, 4 (?); Gaudia, Gaugia, 3; Gaudida, Gaudidus, Gaudina, Gaudinus, Gaudius, 2; Gaugius, 3; Gaudus (?), Gaugina (*pour* Gaudiena), 2; Gauginus (*pour* Gaudienus), 4; Genadus (*pour* Gennadus), Genanus (?); Genesia, 2; Genisia, Jenesia, 2; [Gemina], Gimina, Genesius, 4; Gentiana, Georgia, Georgius, Germana, 7; Gennanus, 8; Geroncius, Garontius, Geugenia (*pour* Geogenia), Geugenius (*pour* Geogenius), Gregoria, 2; Griorgia, Gregorius, 4; Griorgius.

Habundus, [Helena], Elena, 3; [Hieronymus], Jeronimus, Gerosmus, 5; Hilaria, Ilaria, 2; Elaria, 2; [Hilarius], Elarius, 2; Hispanellus, Hodierna, 2.

Idala, 2; Idalia, Idalus, Inpergia (*pour* Imperia?), Itgius (*pour* Iteius).

Julia, 3; Julida, Juvina.

Leda (*pour* Laeta), Ledus (*pour* Laetus), Lisinia (*pour* Licinia), Lupa, Luppa, Lupittus, Lupus, 3.

Macianus, Matianus, Magnus, Mancia, Mancivus (*pour* Mancius), Marcellus, Marcia, Marina, 2; Marinus, Martina, 5; Martinus, 18; Masilianus, Maureia, Maurellus, 3; Morellus, Marellus, Maurentis, Mauriciolus, Mauricius, Maurinus, 4; Maurontus, 6; Marontus, Maurantus, Maurondus, Morondus, Maurus, 7; Maximella, Melgius (*pour* Mellius), Melianus, Milis (*pour* Miles), Momma (*pour* Mumma), Musca.

Nectarius, Nelia, Nolgius (*pour* Nolleius).

Oliva, 3; Orienta.

Papia, Pavia, 2; Paulinus, 2; Pelagia, Petronia, Pinola, Placia, Plantasirica, Pura.

Remeianus, Remedius, Remegia, Remegius, 5; Remegus, Remis.

Sabodellus *ou* Sabudellus, Salgia (*pour* Saleia?), Salius, Salvia, 3; Salvius, 2; Savia, Savidus (*pour* Sapidus), Savinus (*pour* Sabinus), Scopilius, 2; Scubiculus, Scupilia, 3; Secundus, Sidonia, Sedonia, Sidonius, Sedonius, Silvana, Silvanius, Sinopus (*pour* Sinopeus?), Senopus, [Sinopa], Senova, Sirica, Solimianus, Solignanus, Stabila, Stabilis (m), Stadia, 3; Stadius, 3; Statia, Stradidius, Stradivivus, Stradilius, Stratorius, 2; Sulpicia, Sulpicius, Suspecta.

Teudosia (*pour* Theodosia), Turpinus, Turpius, Tutinus.

Ursinianus, 2; Ursius, Ursus, Urs.

Valantinus, 2 (*pour* Valentinus), Valerius, Verisma (*pour* Verissima), Viviana.

Nous n'avons point cru devoir comprendre dans la liste qui précède un certain nombre de vocables d'apparence romaine, créés par le populaire gallo-romain ou gallo-franc en combinant la première moitié d'un nom romain avec une terminaison figurant dans plusieurs autres noms également romains. Ce sont là, en somme, des vocables barbares. Nous avons également laissé de côté plusieurs noms propres de personne qui, ne rentrant ni dans la classe des noms germaniques, ni dans celle des noms à demi germaniques, ni même parmi les créations populaires dont il vient d'être question, sembleraient appartenir à l'onomastique romaine, mais qu'il est difficile néanmoins de rapprocher avec certitude de quelque vocable authentiquement romain. Il est bon d'en donner la liste :

Aisa, Alamunus, Algeinus, Almedicus, Almedius, Alsavia, Alsida, Amailis, Anaudinus, Atlas, Auscella, Avilanus, Azalus, Azerlia.

Baracta, Brioria.

Cocictus.

Dandus.

Edimius, Edus, Elianta, Elinus, Evus.

Horanda, Hunvanus.

Ipcinus.

Jolimia, Josualis, Jusana, Jusopus.

Mandisma, Marso.

Oistrea (peut-être pour le nom romain Ostria).

Peristanto, Petresilla.

Roitlus.

Samarinus, Solamius.

Valandus.

2° *Les noms d'origine germanique.* — 1. *Leur introduction en Gaule.* — Les noms germaniques pénétrèrent d'abord insensiblement en Gaule et en d'autres parties de l'empire romain, dès le IVe siècle, par suite de l'admission de populations barbares sur divers points du territoire impérial. Les nouveaux venus, comme jadis les nations soumises par Rome, subissant l'influence de la civilisation romaine, ne tardaient généralement pas à adopter les usages des Gallo-Romains au milieu desquels ils étaient établis, et l'un de leurs premiers pas dans cette voie nouvelle était l'imposition de noms romains aux enfants qui prenaient naissance chez eux. La preuve en est fournie dès le règne du grand Constantin par ce que l'on sait d'une famille de lètes (voir ce mot), c'est-à-dire de colons barbares établis en Gaule depuis une ou deux générations. Le père était connu sous le nom de Magnus, et de ses deux fils, qui devaient revêtir la pourpre en l'an 350 de notre ère, l'un s'appelait Magnentius, d'un nom dérivé de celui du père, et l'autre Decentius. Mais il n'en était point constamment ainsi, et plus d'une fois, surtout

[1] Sur ce nom emprunté à la fête de Noël, voir les noms gallo-francs formés à l'aide de *Natal*. — [2] Ce nom de femme reproduit le mot de début, d'origine hébraïque, de l'antienne à la procession du jour des Rameaux; il a été d'un usage fréquent durant le Moyen Age, en France du moins, où il a donné naissance aux noms de famille Osanne et Ozenne. — [3] *Areia* et *Aria* désignent dans le *Polyptyque* la même personne.

à partir de la seconde moitié du IVe siècle, un barbare admis dans les armées romaines garda le nom germanique qu'il avait reçu à sa naissance. Nous citerons parmi les barbares romanisés qui parvinrent aux honneurs du consulat : *Dagalaifus* en 366, *Arintheus* en 372, *Merobaudes* ou *Merobodes* en 377 et 383, *Richomeres* en 384, *Bauto* en 385, *Stilicho* en 400, *Fravita* en 401, *Rumoridus* en 403, *Areobindus* en 434, *Sigisboldus* en 437, *Ricimer* en 459, *Dagalaïfus* en 461 et *Herminiricus* en 465. Ainsi, au dernier siècle de la domination romaine en Gaule, les noms germaniques avaient conquis en quelque sorte droit de cité dans le monde romain ou tout au moins leur usage y était toléré.

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris si l'on trouve, dans la Gaule du Ve siècle, alors qu'on y reconnaissait encore l'autorité impériale, des personnages porteurs de noms germaniques; tels, par exemple : sainte Geneviève, *Genovefa*, née vers l'an 434, à Nanterre-en-Parisis, de parents à noms romains, Gerontius et Severa; *Genebaudus*, le premier évêque de Laon, contemporain de saint Remi, dont on date communément l'épiscopat de 497 à 540 environ; saint Vaast, *Vedastus*, évêque d'Arras de 500 environ à 540, dont le lieu de naissance était situé en Limousin, sur les confins du Périgord; enfin les deux frères saint Médard, *Medardus*, et saint Gildard, *Gildardus*, qui occupèrent, celui-ci le siège épiscopal de Rouen, celui-là le siège épiscopal de Noyon, et qui avaient dû naître à Salency vers l'an 465.

L'usage des noms germaniques en Gaule est donc antérieur à la conquête barbare. Mais ces noms n'y existaient plus qu'à l'état d'exception, et les noms romains ou latins continuaient à être portés par le plus grand nombre, non seulement chez les hommes de race romaine ou gauloise, mais même chez les descendants des colons germains introduits en Gaule par Constance Chlore et par les successeurs de ce prince. Alors, comme de tout temps, on suivait la mode et, au point de vue onomastique, la mode ne consistait pas encore pour les Romains à se parer de noms barbares. Il n'en fut plus de même vers la fin du VIe siècle, quand la Gaule presque entière reconnaissait l'autorité des rois francs issus de Mérovée. Dès cette époque, il n'était pas toujours facile de juger de l'originalité d'un individu au seul énoncé de son nom. Sans doute, les hommes de race romane portaient encore en grand nombre des noms empruntés à l'onomastique romaine, mais les noms germaniques se présentent avec une certaine fréquence, aussi bien chez les membres des anciennes familles sénatoriales que chez les hommes de condition servile. Le voisinage de lieux habités par des colons francs, bourguignons, saxons ou wisigoths, à leur défaut la présence du duc chargé du gouvernement militaire de la province, ou celle du comte auquel était confiée l'administration du *pagus*, fonctionnaires de race tioise pour la plupart, propageait le goût et la diffusion des noms propres empruntés à la langue des Germains. C'est du moins ce qui ressort de certains faits dont nous devons la connaissance à Grégoire de Tours, le célèbre historien des Francs, issu d'une des plus nobles familles de l'Auvergne. Un grand-oncle maternel de ce prélat, homme de rang sénatorial et vraisemblablement d'origine éduenne, comme la mère même de Grégoire, s'appelait Gundulfus, d'un nom germanique assez répandu, et devint l'un des ducs du royaume franc d'Austrasie [1]. Un autre duc austrasien, au nom romain de Lupus — et l'on s'accorde à le reconnaître pour Gallo-Romain — eut deux fils dont l'un, plus tard duc comme lui, portait un nom d'origine chrétienne, Jean, tandis que l'autre se nommait Romulfus [2], d'un vocable d'apparence germanique. Enfin, un troisième contemporain de Grégoire, le comte de Tours, au nom absolument germanique de Leudastus ou Leudastes, était né, dans une île voisine du littoral poitevin, d'un homme de condition servile, répondant au nom d'origine grecque Leuchadius [3], pour Λευκάδιος.

En adoptant les noms en usage chez les Francs, les Romains tendaient à diminuer la distance qui les séparait de leurs maîtres, et la possession d'un nom emprunté à l'onomastique tioise ne fut peut-être pas totalement étrangère à la fortune politique de Gallo-Romains tels que le duc Gundulfus et le comte Leudastes. Toujours est-il que le nom d'un individu n'offre point un moyen certain de déterminer s'il appartenait à la race des vainqueurs ou à celle des vaincus. Non seulement les noms germains étaient fréquemment portés par des Gallo-Romains, mais il arriva parfois aussi que des noms romains furent donnés à des enfants de parents francs, voire même à des princes du sang royal; nous citerons, à titre d'exemples, le vocable biblique Samson, donné en 575 à un fils du roi Chilpéric [4], et celui de Corbus pour Corvus, que portait en 613 l'un des enfants de Théodoric II [5].

Le mélange de noms romains et de noms germains n'est pas rare non plus dans les familles rurales établies sur les terres de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. On n'y voit pas seulement des parents à noms romains imposer des noms germains à leurs enfants, tels Johannes et Oliva, les parents d'Ingbolda, d'Ermbradus et d'Ermboldra (*Polyptyque*, IV, 32), ou Petrus et Scupilia, les parents d'Agembaldus et d'Agembalda (XIV, 72), ou bien encore Johannes et Genisia, ceux d'Amalgarius et de Gerhildis (XXII, 14); on y rencontre aussi des époux à noms germains qui donnent à quelques-uns des enfants issus de leur union des noms romains; ainsi Nadalinus et Clementia sont nés d'Erloinus et de Bertoildis (XIII, 5); un autre Nadalinus et une Sona figurent parmi les enfants de Rainhaus et de Rotlindis (XIII, 45); Dominicus est le nom d'un des fils d'Ageteus et de Hildegildis (XIV, 61); Benedictus est issu de Dodo et de Sigrada (XIV, 63), et un autre Benedictus est nommé avec Stadius au nombre des enfants d'Acleharius et de Girberga (XXI, 26).

Ce n'est pas assez dire que, parmi les noms propres de personne en usage au temps de Charlemagne, les noms germaniques étaient les plus nombreux. Leur nombre était en quelque sorte infini, et il en est ainsi d'ailleurs dans la plupart des sociétés qui ignorent le nom de famille. Les noms de personne étaient innombrables chez les nations germaniques, comme jadis chez les nations sémitiques, notamment les Hébreux, et comme jadis aussi chez les Grecs. Grâce à une très grande variété de noms propres de personne et à la faculté d'en créer incessamment de nouveaux, à l'imitation de ceux qui existent, les chances d'homonymie pour les personnages vivants dans un même milieu étaient considérablement diminuées. Le même nom de personne reparaît, il est vrai, à plusieurs reprises dans une même famille [6], mais rarement le nom du père est donné à l'un de ses fils; l'homonymie se présente plus

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. XI. — [2] Flodoard, *Hist. Remensis Ecclesiæ*, l. II, c. IV. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XLVIII. — [4] Id., *ibid.*, l. V, c. XXII. — [5] Frédégaire, *Chronicon*, l. IV, c. XXIV, XXXIX, XLI. — [6] Il fut un temps où plusieurs enfants vivants portaient le même nom au même foyer. Les frères et sœurs d'Albert Dürer, au nombre de dix-huit comptaient deux Sebald et trois Hans. Chez les Mabillon, on voit deux fils porter le même prénom de Jean et vivant tous deux, l'un moine, l'autre soldat. Sans doute, on faisait usage d'une appellation familière, comme il y en avait tant pour chaque nom : Marie, Minie, Mimi, Manon, etc.

fréquemment entre l'aïeul et le petit-fils, ce qui atténue singulièrement l'inconvénient qui peut en résulter.

2. *Les noms germains de forme composée.* — Les noms germaniques de personne sont ordinairement composés de deux éléments dont le premier est toujours le déterminatif du second. Ainsi, dans les noms *Childericus*, *Childeberchtus*, *Theodoricus*, *Theodoberchtus*, *Theodobaldus*, *Sigiberchtus*, portés par des rois de dynastie mérovingienne, l'idée principale est exprimée par les adjectifs *rik*, « puissant »; *berchl*, « brillant », et *bald*, « hardi », tandis que chacun des substantifs *hildja*, « combat »; *thieuda*, « peuple », et *sigi*, « victoire », qui exprime l'idée déterminante, est placé devant le terme dont il limite la portée. *Childericus* signifie « puissant dans le combat »; *Childeberchtus*, « brillant dans le combat »; *Theodoricus* « puissant parmi le peuple »; *Theodoberchtus*, « brillant parmi le peuple »; *Theodobaldus*, « hardi entre tout le peuple »; *Sigiberchtus*, enfin, « brillant par la victoire ».

Les exemples que je viens de produire comportent tous un adjectif qui détermine un substantif. D'autres noms germaniques présentent, au contraire, un substantif déterminé par un adjectif, ou bien deux substantifs, ou bien encore deux adjectifs. Comme spécimen de la première de ces combinaisons diverses, je citerai trois noms où le substantif déterminé par un adjectif est le mot *win*, au sens d'ami, de compagnon : *Baldoinus*, « ami hardi »; *Bertoinus*, « ami brillant »; *Ricoinus*, « ami puissant ». Pour la seconde combinaison — deux substantifs — je rappellerai : *Arnulfus*, *Bernulfus*, *Hundulfus*, analogues comme composition à certains noms celtiques et qui, composés de deux noms d'animaux, semblent attribuer à l'individu qui les porte les qualités des deux animaux : *Arnulfus*, doit se traduire « aigle-loup »; *Bernulfus*, « ours-loup »; *Hundulfus*, « chien-loup ». Enfin, pour la troisième combinaison, je mentionnerai les noms *Adalberchtus*, « noble et brillant »; *Adalricus*, « noble et puissant »; *Baldericus* et *Ricobaldus*, « hardi et puissant ».

Aussi loin qu'il est permis de remonter dans l'histoire de la race germaine, on constate pour les membres d'une même famille une tendance à l'emploi de noms offrant un lien phonétique et, le plus souvent, ce lien phonétique était la communauté de la racine initiale. On sait par exemple que le roi des Chérusques, *Segestes*, beau-père du fameux Arminius, était frère de *Segimerus* et père de *Segimundus* [1]. Quatre et cinq siècles plus tard, les noms en usage dans les maisons royales des Bourguignons, des Wisigoths, des Ostrogoths et des Francs présentent de pareilles analogies. Le premier roi bourguignon qui s'établit en Gaule est nommé en latin *Gundacharius ;* c'est le Gunther des *Niebelungen;* il a pour fils et successeur *Gundevechus*, père lui-même du roi *Gundobadus*, dont le nom passe ensuite à l'un de ses petits-enfants, fils du roi Sigismond [2]. Les racines *sig*, « victoire », *god*, « Dieu », et *gisel*, « prisonnier » ou « serviteur », se retrouvent aussi dans les noms de divers membres de la même famille royale. Le roi *Sigimundus* a un fils nommé *Sigericus*. Les noms *Godomarus* et *Godegisilus* désignent deux frères du roi *Gundobadus* et le premier est en outre celui d'un fils de ce monarque. Enfin, la racine *gisel*, qui est le second terme du nom *Godegisilus* se retrouve à titre de préfixe dans le nom *Gislaharius* de son grand-oncle et dans celui de *Giscleadus* de l'un de ses petits-neveux. Dans la famille royale qui régna sur les Wisigoths du ve siècle, on semble affectionner dans les noms propres l'adjectif *rik*. « puissant », employé comme second terme. Ainsi le roi Théodoric, mort en combattant Attila, laissa six fils, et le nom de quatre d'entre eux était terminé en *rik* comme le nom paternel : *Theodericus*, *Euricus*, *Fridericus* et *Himmericus*. Euric, le seul dont la descendance soit connue, a pour fils *Alaricus*, père d'Amalaricus. De son côté, la maison royale des Ostrogoths, connue sous le vocable générique d'*Amales*, aimait à placer la racine *Amala* comme premier terme dans les noms de ses membres : Théodoric le Grand, qui régna sur l'Italie de 493 à 526, avait une sœur *Amalafreda*, qui fut mère d'*Amalaberga ;* une des filles de ce monarque se nommait *Amalasuentha* et le fils d'une autre fille reçut le nom d'*Amalaricus*. La race royale des Mérovingiens, qui régnait chez les Francs, avait une prédilection marquée pour les noms offrant comme racine l'adjectif *chlod*, au sens de « sonore », et l'on y rencontre à tout moment des noms masculins comme *Chlodio*, *Chlodebaudus*, *Chlodobertus*, *Chlotharius*, *Chlodomerus*, *Chlodericus*, *Chlodovaldus*, *Chlodovechus*, ou des noms féminins tels que *Chlodobergis* et *Chlodesinda*. Un certain nombre de noms employés dans cette famille avaient pour préfixe la racine *theod :* l'aîné des fils du grand Clovis, *Theodoricus* fut père de *Theodobertus* et aïeul de *Theodobaldus;* d'autres membres de la même maison se nommaient *Theodovaldus* ou *Theodechildis*. Enfin, il convient de rappeler la fréquente présence du préfixe *aethel* dans les noms des princes de la maison royale de Wessex et celle du préfixe *os* non moins répandu dans les vocables en usage chez les membres de la famille royale du Northumberland.

Le *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés* fournit de son côté, et pour des familles fort humbles, matière à de nombreuses observations de même ordre. Nous citerons en les empruntant seulement aux deux premiers chapitres de ce document : *Wine*gardis, mère de *Wine*gildis et de *Wine*gis (I, 4); Lant*bertus* et Aus*berta* et leurs enfants Lant*bertus*, Halt*bertus*, Walt*bertus* et Lant*berta* (I, 5); *Acle*hardus et *Teud*hildis, père et mère de *Teut*hardus, d'*Acle*hardus et d'*Acle*hildis (II, 8); *Godal*hardus et ses enfants *Godel*harius, *Godel*hildis et *Godel*berga (II, 10), et bien d'autres.

3. *Les noms hybrides gallo-francs.* — La tendance que nous venons de signaler et qui consistait à employer de préférence dans chaque famille des noms de personne commençant ou se terminant d'une manière identique, dut favoriser singulièrement l'éclosion de nouveaux noms propres, qui, nous l'avons dit plus haut, résultaient de la juxtaposition de deux racines germaniques et auxquels il serait périlleux de vouloir chercher toujours un sens raisonnable. De pareils vocables existaient peut-être déjà chez les populations de race et de langue germanique, comme par exemple celui de *Wilihelm*, en français Guillaume; mais un grand nombre de noms formés de deux racines tioises furent certainement créés en Gaule par les populations romanes qui avaient adopté l'usage de noms germaniques. Ignorantes de la langue franque et conséquemment du sens qu'offraient les racines habituellement employées dans la composition de ces noms, elles formèrent des vocables d'apparence germaine qu'on a considérés jusqu'ici comme des noms réellement germaniques, mais où l'observateur attentif reconnaît des créations factices qu'on ne saurait attribuer à des hommes de race franque, saxonne, bourguignonne ou gothique.

La coutume une fois établie chez eux de former des noms de personne en réunissant deux racines germa-

[1] Tacite, *Annales*, l. I, c. LVII et LXXI. — [2] Le mariage de la princesse bourguignonne Clotilde avec le roi Clovis a fait pénétrer les noms commençant par *Gund* dans la famille des Mérovingiens. Parmi les petits-fils de Clovis et de Clotilde, on trouve un *Guntharius*, fils de Clodomir; un *Guntharius* et un *Gundovaldus*, fils de Clotaire Ier et, à la génération suivante, un fils de *Guntchramnus* porte le nom de *Gundobaldus*.

niques, les hommes de race gallo-romaine ne s'arrêtèrent pas en chemin, et ils arrivèrent, par divers procédés, aux combinaisons les plus étonnantes et les plus variées.

L'une des plus remarquables est la combinaison d'une racine empruntée à l'onomastique romaine ou chrétienne avec une racine germanique. Les populations romaines en usèrent ainsi, par exemple, avec le mot *Christ*, avec les vocables chrétiens *Electus*, *Natalis*, *Petrus* et *Paulus*, ainsi qu'avec les noms *Amatus*, *Augustus*, *Celsus*, *Domnus*, *Firminus*, *Flavus*, *Germanus*, *Lupus*, *Maurus*, *Remigius*, *Ursus* et beaucoup d'autres vocables demeurés en usage et illustrés le plus souvent par de saints personnages qu'honorait l'Église. Ils formèrent ainsi, à l'imitation des noms romains, *Christianus*, *Christina* et *Christophorus*, les noms gallo-francs de *Christehildis*, *Christomerus* et *Christoinus*. Ils créèrent de même un grand nombre de vocables qu'on pourrait appeler christiano-francs et que d'éminents germanistes, avec une assurance que rien ne déconcerte, considèrent comme de purs noms franciques [1].

Le procédé de formation onomastique que nous venons d'exposer était suffisamment osé. Cependant, mettant à profit un mode de composition non moins barbare, jadis employé par des sujets provinciaux de l'empire des césars, les Gallo-Romains montrèrent plus de hardiesse encore : ils coupèrent arbitrairement en deux parties les noms d'origine latine, de trois, de quatre et de cinq syllabes, et ils en traitèrent la partie initiale comme une racine propre à former de nouveaux noms, en la combinant tantôt avec une terminaison latine, tantôt avec une racine germanique. C'est alors que surgirent les noms *Constabulus*, *Constabula*, *Constabilis* et *Custoinus*, les premiers latins, le dernier germain d'apparence qui, tous quatre, reproduisaient la première partie des noms, fort répandue encore, *Constantinus* et *Constantius*, en latin populaire *Costantinus* et *Costantius*. C'est alors aussi que le nom latin *Restitutus*, fort prisé chez les chrétiens du monde romain, qui y voyaient une allusion à la renaissance par le baptême, donna indirectement naissance aux noms hybrides, *Restadus*, *Restoaldus*, *Restemundus*, *Restuidis* et *Restuinus* qui en tiraient leur élément initial. Le nom *Jordanes*, également en usage chez les chrétiens, qui l'avaient emprunté au fleuve de Palestine dans les eaux duquel le Christ avait reçu le baptême, fournit de son côté le premier élément du nom d'homme *Jordanus* et du nom de femme *Jordildis* (XIV, 43). Enfin, la racine du nom *Martinus*, que le culte du saint évêque de Tours avait rendu populaire chez les chrétiens de Gaule, entra dans la composition d'un nom gallo-franc, *Martoinus*.

Cette faculté créatrice, que les Gallo-Romains avaient acquise en matière de noms de personnes et que les faits ci-dessus allégués établissent avec certitude, permet d'expliquer certaines séries de noms propres de personnes en usage à l'époque franque et qui sembleraient d'audacieux défis au sens commun si l'on ne savait qu'ils sont l'œuvre d'humbles populations, soumises depuis plusieurs générations aux barbares et n'ayant gardé aucune conscience du glorieux passé ni des traditions de ses ancêtres ou de ses anciens maîtres, les Romains. Les populations rurales de la Gaule franque détachèrent de divers noms latins leur terminaison — un suffixe ou plus ordinairement une apparence de suffixe — et à l'aide de cette terminaison, qu'ils joignaient à une racine germanique déjà altérée parfois, ils formèrent de nouveaux noms de personnes. Le suffixe *-isma*, qui terminait le nom féminin *Santisma*, forme basse de *Sanctissima*, « très sainte », vocable cher aux chrétiens primitifs, donna naissance à de nombreux noms de femme, tels que *Baldisma*, *Bertisma*, *Frodisma*, et l'on forma de même, sur la forme masculine *-ismus* de ce suffixe, les noms hybrides *Agantismus*, *Aldrismus*, *Balsmus*, *Walismus*, etc. Encore *-isma* et *-ismus*, ou plutôt *-issima* et *-issimus*, étaient-ils de véritables suffixes, caractère qu'on ne saurait reconnaître aux terminaisons : *-bia* du nom *Eusebia; -emia*, du nom *Artemia; -fia*, des noms *Elafia* et *Sophia; -imia*, du nom *Deotimia; -onia*, des noms *Antonia* et *Sidonia; -sia*, des noms *Ambrosia*, *Anastasia*, *Euphrasia; -via*, des noms *Flavia* et *Salvia*, etc., toutes terminaisons qu'on retrouve aux VIII[e] et IX[e] siècles, en des noms barbares fort nombreux, parmi lesquels je ne citerai, à titre d'exemples, que *Hildembia* et *Restibia; Cristemia* et *Landemia; Maurifia* et *Natalifia; Bertimia* et *Gaudimia; Adalonia* et *Gutonia; Evrasia* et *Wallaria, Adalivia* et *Elisavia*, etc. L'existence de tels vocables et leur mode de formation semblent infirmer une loi reconnue par la plupart des savants qui ont étudié l'origine des noms propres. Mais, si l'on ne peut répéter avec eux : « Tous les noms propres ont été originairement significatifs », on peut dire néanmoins, avec une légère variante : « La plupart des noms propres ont été originairement significatifs. »

IX. Les noms chez les juifs. — En devenant citoyens romains, les Juifs adoptèrent les noms romains. Dans certains cas on peut reconnaître, d'après la forme du nom, la façon dont ils arrivèrent à la cité. Lorsque ce fut par l'effet d'une faveur spéciale, ils adoptèrent le nom de leur protecteur. Les Hérodiens, qui devaient la cité à la bienveillance de César, prirent le gentilice de Julius; d'autres montrèrent leur reconnaissance envers Tibère ou Néron en s'appelant Tiberius Julius; il en est d'autres encore qui portèrent les noms des plus illustres familles de Rome ou des noms de familles impériales. L'édit de Caracalla décida un grand nombre de juifs à prendre le nom d'Aurelius. A partir de cette date (212) les lois romaines relatives au nom étaient presque en désuétude. Presque toutes les inscriptions juives contenant des noms romains sont postérieures au II[e] siècle; on ne peut pas les dater de façon plus précise. Les tableaux qui vont suivre sont empruntés à J. Juster [2] :

Les principales abréviations qui suivent renvoient à *Corpus inscriptionum græcarum*, *Corpus inscriptionum latinarum;* N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde zu Rom*, 1912; *Tituli Asiæ Minoris conlecti et edicti, Vindobonæ*, 1901; H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, 2 vol., 1895-1896.

1° *Juifs ne portant que des noms purement romains.* —

1. *Un seul nom.* — Ἀδλαβι (V.-R., 72 = *C. I. G.*, n. 6447, Rome); *Abundantio* (V.-R., 138, Rome); Aellia (V.-R., 139, Rome); Αιλιανος (V.-R., 62, Rome); *Agrippa* (les noms des rois juifs, Agrippa I, II et des autres Hérodiens de ce nom; cf. Fl. Josèphe, *Opera*, édit. Niese; *Index* à ce nom); Αγριππινος, fils de l'alabarque Démétrius et de Mariamne (Fl. Josèphe, *Ant. jud.*, l. XX, n. 147); Αγριππεινος (Müller, p. 100, Rome); Αμαβιλιος (Müller, p. 100, Rome); Αμμι[α ou ανος] (Müller, p. 100, Rome); [*A*]*mpli*[*atus*] (*C. I. L.*, t. VIII, n. 1407, Carthage); Αννιανος (Müller, p. 100,

[1] Le même procédé de formation, c'est-à-dire la combinaison d'un nom honoré par l'Église (*Petrus* ou *Paulus*) avec une racine empruntée à l'onomastique barbare, se trouve également chez les Slaves du VII[e] siècle. Le roi de Bosnie, Rodoslav entre au service des Romains, épouse une Romaine et donne à un fils issu de son union le nom de *Petrosalv;* celui-ci également marié à Rome eut pour fils *Paulimir*. Appendini, *Notizie istorico-critiche sulle antichita de Ragusei*, t. I, p. 75-76. — [2] *Les juifs dans l'empire romain; leur condition juridique, économique et sociale*, in-8°, t. II, Paris, 1914, p. 221-234 *a*. Nous avons déjà dit quelle estime mérite ce savant ouvrage.

Rome); Αννις = Αννιος (idem., n. 2); *Antonina* (V.-R., 153, Rome); Απερ (Müller, n. 5, Rome); Ακυλεινα (Müller, p. 100, Rome); *Arnesus* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 14099, Carthage); *Asella* (*C. I. L.*, t. IX, n. 6223, Venosa); Ασελλα (*C. I. L.*, t. IX, n. 6212, Venosa); Aselli (*C. I. L.*, t. IX, n. 648, 6220, Venosa); *Asterius* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 12457, Hamman-Lif); Ασστεριας (V.-R., 14, Rome); Αστεριου (Renan, *Mission de Phénicie*, p. 187, 856, Byblos; *Rev. bibl.*, 1912, p. 116, Jaffa); Αστεριω (V.-R., 15, Rome); Αστερις (V.-R., 15; Müller, p. 101, Rome); Aster (*C. I. L.*, t. VIII, n. 14099, Carthage); Ασθηρ (Müller, p. 101, Rome; *C. I. L.*, t. IX, n. 6204, Venosa); Asteri (V.-R., 145, Rome); Αυρ[ηλι]ος (Müller, p. 101, Rome); *Aviti* (*C. I. L.*, t. IX, n. 6219).

[*B*]*enricianus* (de *Venerianus*) (*C. I. L.*, t. IX, n. 6215, Venosa).

*Cæcilianus* (Sévère de Minorque, *P. L.*, t. XX, col. 741, Minorque); Καιλια (Müller, p. 101, Rome); *Gaius* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 14099, deux fois, Carthage); Γαιος (Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, n. 232, Eumeneia); Γαιους (V.-R., 95, Rome); Γαις (V.-R., 19, Rome); *Caio* (V.-R., 153, Rome); Κασσιε (*C. I. L.*, t. III, n. 10599, Salva); *Castricius* (V.-R., 154, Rome); Καστρικις (V.-R., 50, Rome); *Castus* (V.-R., 160, Rome); Καστα (*C. I. L.*, t. IX, n. 6197, Venosa); *Cat ε lla* (*C. I. L.*, t. IX, n. 6227, Venosa); *Catelles* (?) (*C. I. L.*, t. IX, n. 6223, Venosa); Κοτολλα (de Catulla, *Rev. bibl.*, 1913, p. 274, Châ-fât); Cοσσιανους (V.-R., 36, Rome); Κωσταντινοσα (V.-R., 23 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9921, Rome); Κωσταντις (V.-R., 13, Rome); Κω[σταντιος] (Müller, p. 101, Rome); *C*[*o*]*smas* (*C. I. L.*, t. III, n. 3327, Intercisa); Κοσσουτιου (V.-R., 24, Rome); Κρ[εσκεντινα (V.-R., 122, Rome); Κρηκεντεινα (V.-R., 17, Rome); Κρισπινα (V.-R., 45, Rome); Κρισπος (Fl. Josèphe, *Vita*, c. XXXIII); cf. Act., XVIII, 18; I Cor., I, 14.

Δατιδου (V.-R., 35 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9903, Rome); *Decenbro* (V.-R., 156, Rome); *Deutero* (V.-R., 157, Rome); Δευτειρ[ω] (V.-R., 26, Rome); Δωνατος (Müller, p. 101, Rome); Δουλκιτια (V.-R., 69, Rome); Δουλ[κι]τιαι (V.-R., 79, Rome); Δρουσος, fils d'Agrippa Ier (Fl. Josèphe, *Ant. jud.*, l. XVIII, n. 132); Δρουσου (Latyschev, *Inscr. Ponti Euxini*, t. I, n. 52, Panticapée, en 81 apr. J.-C.); Δρουσιλλα, fille d'Agrippa Ier (Fl. Josèphe, *Ant. jud.*, l. XVIII, n. 132; l. XIX, n. 354, etc.).

Φαυστινος (V.-R., 34, Rome; *C. I. L.*, t. IX, n. 6211, Venosa); *Faustηna* (*C. I. L.*, t. IX, n. 6220, Venosa); Φαυ[στι]να (Müller, p. 102; V.-R., 33 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9920, Rome); Φαοστινες (*C. I. L.*, t. IX, n. 6209, Venosa); Φαυστινου (*C. I. L.*, t. IX, n. 6212, 6234, Venosa); *Felicitas* (Müller, p. 102, Rome); Φιλικεισιμα (Müller, p. 102, Rome); Φηλικισσιμα (Müller, p. 102, Rome); Φιλικεισιμα (Müller, p. 102, Rome); Φλαβια (Müller, p. 102, Rome); *Florinus* (Sévère, *Epist.*, *P. L.*, t. XX, col. 741, Minorque); Φορμ[ικου]λα (Müller, p. 102, Rome); *Fortunatianus* (V.-R., 166, Rome); Φορτουνατος (Müller, p. 102, Rome); Φροντων (V.-R., 18 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9919, Rome).

[Γα]υδεντες (= [Γα]υδεντιος (Müller, p. 101, Rome); Γαυδεντια (id., *ibid.*); *Germanus* (V.-R., 180, Rome).

Ιλαρα (Müller, p. 101, Rome); Ονορατος (V.-R., 80 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9915, Rome); Ονωρατος (V.-R., 41-42, Rome); Ονωρατου (V.-R., 57, Rome); *Inpendius* (Müller, p. 103, Rome); Ενουαριου (*C. I. L.*, t. IX, n. 6240, Venosa); Ιουλι... (Hicks, *Inscr.*, n. 677, Éphèse); Ιουλιου υιου Ιουλιου (T. A. M. cité par Oehler, *Epigr. Beitr.*, n. 86, Corycos, Lycie); Ιο[υλιου]... [καὶ] Ιουλιας (Hicks, n. 677, Éphèse); *Iulia* (V.-R., 154, Rome); Ιιουλια et Ειουλια (Müller, p. 101, Rome); *Iuliæ* (V.-R., 167, Rome); Ιουλιαι (V.-R., 50, Rome); Ιουλιανος (V.-R., 52 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9906; Müller, p. 101, trois fois, Rome); Ιουλιανου (V.-R., 11, 52 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9906, Rome; *Journ. of hellen. studies*, t. IV, 1883, p. 159, Alexandrie); Ιουλινου (*Sitzungsber. Berlin*, 1885, p. 685, n. 75, Jaffa); *Juliana* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 12457, Hamman-Lif); *Iustus* (V.-R., 156, n. 177; Müller, p. 103, Rome; *Rev. des études juives*, t. XIX, 1899, p. 75, Narbonne); Ιουστος (Müller, p. 101; V.-R., 6 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9922; V.-R., 54: ici, Ιουσιος il faut un τ au lieu d'un ι, à moins que ce ne soit quelque forme de Josèphe, *Jases.*, Rome; un fils de Fl. Josèphe, *Vita*, c. V, n. 427, cf. 397); *Iusti* (*C. I. L.*, t. IX, n. 6400, Tarente); Ιουστω (V.-R., 53 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9925, Rome); *Iusta* (V.-R., 166, Rome); Ιουστα? (*C. I. L.*, t. IX, n. 6206, Venosa).

*Leo* (Müller, p. 103, Rome); Λεου (V.-R., 92, Rome); *Leontius* (Müller, p. 103, Rome); Λεοντια (Müller, p. 102, Rome); *Licenia* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 14101, Carthage); Λουκιος (V.-R., 91, Rome); *Luci* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 14101, Carthage); Λουκιανος (Clermont-Ganneau, *Archæological researches*, t. II, p. 147, Jaffa); [*L*]*ucio*[*sa*] (*C. I. L.*, t. VIII, n. 14107, Carthage).

*Magius* (Müller, p. 103, Rome); *Marcellus* (*C. I. L.*, t. IX, n. 6228, Venosa); Μαρκελλους (V.-R., 60, Rome); Μαρκελλος (V.-R., 61, Rome); *Marcelli* (*C. I. L.*, t. IX, n. 6224, Venosa); *Marcella* (Müller, p. 103, Rome); Μαρκελλα (*Notizie degli scavi*, 1900, p. 88, Rome); Μαρκελλ[η] (V.-R., 60, Rome); Μαρκελλαμ (V.-R., 59, Rome); Μαρκιανε (Ficker, *Die altchristliche Bildwerke... des Laterans*, p. 36, Rome); *Marcia* (V.-R., 175, Rome); Μαρκια (Müller, p. 102, Rome); Μαρκιαι (V.-R., 62, Rome); Μαρκος (Fl. Josèphe, *Ant. jud.*, l. XIX, n. 276 sq.); Μαρινα (Müller, p. 102, Rome); Μαρων (V.-R., 54, Rome); *Maroni* (V.-R., 177, Rome), Μαρωνις (V.-R., 68, Rome); *Maximus* (Müller, p. 103, Rome); Μαξιμος (deux fois, Müller, p. 101, Rome).

*Naevius* (Müller, p. 103, Rome); Νωτω (V.-R., 74, Rome); Νουμενις (V.-R., 75, Rome); Νουμηνισο (V.-R., 76, Rome); *Nunnus* (Müller, p. 103, Rome).

Πατρικης (de *Patricia*) (Euting, *Epigr. Miszellen.*, n. 73, Jaffa); Παρδος (V.-R., 96, Rome); Πετρωνιω (V.-R., 80 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9915, Rome); Πετρωνια (V.-R., 80 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9915, Rome); *Polla* (V.-R., 167, Rome); *Pompeia* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 7155, Cirta); *Ponpeiane* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 14103, Carthage); Πριμα (Müller, p. 102, Rome); Πριμειτιβα (V.-R., 82, Rome); Πρισκιανος (Müller, p. 102, Rome); Προβος (V.-R., 83, Rome).

Κυντιανος (V.-R., 85 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9902. Rome); Κουιντιανη (V.-R., 84 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9924, Rome); Κεντουλια (V.-R., 87, Rome).

*Regina* (Müller, p. 103, Rome); *Restituta* (V.-R., 181, Rome); Ρενατω (V.-R., 88, Rome); Ρουφος (*Rev. des études anc.*, t. III, p. 272, Acmonia); Ρουφινος (V.-R., 90, Rome); Ρουφινου (*Sitzungsber. Berlin*, 1885, p. 687, n. 88, Jaffa); *Rustici* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 12457, Naro);

Σαββατια (V.-R., 88, Rome); Σαββατις (V.-R., 92, 93, Rome); Σαββατις (V.-R., 94 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9910, Rome); Σαββατιδι (V.-R., 91, Rome); Σαββατιο (V.-R., 95, Rome); *Sebbetii* (*C. I. L.*, t. IX, n. 6219, Venosa); *Sabinus* (V.-R., 160; Müller, p. 103, Rome); Σαβεινος (Müller, p. 102, Rome); Σαβειν[α] (V.-R., 97, Rome); Σαβειναι (V.-R., 96, Rome); Καλβιω (V.-R., 100, Rome); Σαλουτιος (Müller, p. 102, Rome); Σαλουτιου (V.-R., 49, Rome); *Salutia* (Müller, p. 103, Rome); *Sabira* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 14105, Carthage); Σεβηρους (V.-R., 103, Rome); Σεβηρα (*C. I. L.*, t. IX, n. 6203, Venosa); Σεβηρε (datif, V.-R., 103, Rome); Κιμπ[λικια] (V.-R., 105, Rome); Σιλας (quatre fois, Fl. Josèphe, *Ant. jud.*, l. XIV, n. 40; l. XVIII, n. 204; l. XIX, n. 317-325; *Bell. jud.*, l. II, n. 520; *Vita*, c. LXXXIX sq.; *Sila*[*ni*] (*C. I. L.*, t. IX, n. 6402, Tarente); Σουκ[κεσσα] (V.-R., 60, Rome).

*Tatia* (*C. I. L.*, t. VIII, p. 14109, Carthage).

Ουρσος (V.-R., 113, Rome); Ουρσακιου (V.-R., 87, 106, 112, Rome); Ουρσακια (V.-R., 112, Rome).

Βαλεντιανος (Müller, p. 101, Rome); Valerius (V.-R., 172, 185, Rome); *Valeriæ* (V.-R., 185, Rome); Βερεγονδος (V.-R., 115, Rome); Βεσουλες (V.-R., 116, Rome); Βικτωρ (V.-R., 39; Müller, p. 101, Rome); Βιβιας (V.-R., 913, Rome); Βιταλιω (V.-R., 117, Rome); *Victorina* (V.-R., 186, Rome); *Victorinus* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 1091, Carthage).

2. *Deux noms.* — *Actia Sabinilla* (*C. I. L.*, t. III, n. 3688, Soclos); *Ael. Alexandria* (V.-R., 140, Rome); Αγριππας Φουσκου (V.-R., 4 = *I. G. R.*, t. I, n. 180, Rome); *Elius Appulicus* (Müller, p. 102, Rome); Αιλια Πατρικια (V.-R., 110, Rome); *Ael. Septimæ* (V.-R., 140, Rome); Αλεξανδρια Σεβηρα (V.-R., 74, Rome); Ανινιος Σαβινιανος (Müller, p. 100, Rome); *Antonia Thisipho* (*C. I. L.*, t. V, n. 7380, Tortone); *Aurelius Alexander* (V.-R., 147, Rome); *Aurel. Auguria* (V.-R., 142, Rome); Αυρηλιος Βασος (V.-R., 1, Rome); Αυρηλιαι Καμερειναι (V.-R., 16, Rome); *Aureliæ Flaviæ* (V.-R., 146, Rome); *Aur. Quintille* (V.-R., 148, Rome); Αυρ. Τατιανη (Ramsay, *Cities of Phrygia*, n. 399 *bis*, Apamée); *Aur. Urbana* (*C. I. L.*, t. III, n. 10611, Alberti Irsa).

Καιλιο[ς] Κυειντος (*Notizie degli scavi*, 1892, p. 345, Rome); *Coeliæ Paternæ* (*C. I. L.*, t. V, n. 4411, Brescia); Κ[λ]αυδιος Προβινκις (c'est-à-dire *Propinquus*) (V.-R., 22, Rome); *Cl. Honorata* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 20759, Auzia); *Cl. Maximillæ* (*C. I. L.*, t. III, n. 10611, Alberti Irsa); Κλαυδια Πριμα (Müller, p. 101, Rome); Κλ[αυδια] Ρουφινα (Müller, p. 101, Rome).

*Domitia Felicitas* (V.-R., 144, Rome).

*Fabia Marcia* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 21188, Césarée de Maurétanie); Φαβις (lire E) Βιταλινι (V.-R., 36, Rome); *Faustinus Pater* (*C. I. L.*, t. IX, n. 6220, 6221, 6236, Venosa); [*Fa*]*ustulæ Provinciæ* (V.-R., 163, Rome); *Flavius Constantius* (Müller, p. 102, Rome); Φλαβιος Ιουλιανος (V.-R., 37, Rome); Φλ. Φαυστινος (*C. I. L.*, t. IX, n. 6212, Venosa); *Flavia Datiba* (V.-R., 164, Rome); *Flavia Optata* (*C. I. L.*, t. V, n. 8764, Concordia); *Flaviæ Caritinen* (V.-R., 164, Rome); Φλαβια Αντωνινα (V.-R., 35 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9903, Rome); Φλαβια Ιουλιανη (V.-R., 37, Rome); Φλαβια Φλιαβιανη (Müller, p. 102, Rome); *Furfanius Honoratus* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 20759, Auzia); Αφρεικανος Φουλειος, Φουλεια Αφρεικανα Φολεια Αφρεικανα (*Fulius* pour *Furius*, le *r* se transformant souvent en *l* chez les Sémites (*Rev. bibl.*, 1913, p. 272 sq., Châ-fât).

[Ιουαειο]ς (*sic*) [Ιουστ?]ος (Müller, n. 5, Rome); Ειουαια Αα(λ)εξανδρα (V.-R., 40, Rome); Ιουλιος Καπελλος ou Καπελλας de Tibériade (Fl. Josèphe, *Vita*, c. XXXIII, n. 66 sq.); *Julia Rufina* (Müller, p. 103, Rome); *Juliæ Victoriæ* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 7530; add. p. 965); Ιουλια Εμιλια (V.-R., 51, Rome); Ιουλια Σεβηρα (Müller p. 101, Rome); Ιουλιας Σεουηρας (*Rev. des études anc.*, t. III, p. 272, Acmonia); *Iulus Sabinus* (Müller, p. 103, Rome); Ιουνιος Ιουστος (Müller, p. 101, Rome); *Iun*[*i*]*e, Rufnine* (V.-R., 169, Rome).

*Livius H*[*onoratus*] *q*[*ui et*] *Doryl*[*aus*] (*C. I. L.*, t. VIII, n. 1687, Sidi-Brahim); *L. Mæcius* (Müller, p. 1, Rome); Λευκιος Κοιντου (*C. I. G.*, t. IX, fasc. 2, n. 987, Larisse); Λουκιος Λουκ[ιλιος] (Ramsay, *Cities of Phrygia*, n. 559, Acmonia); *Lucretiæ Faustinæ* (V.-R., 172, Rome).

Μ[αγ]να Πετρωνια (V.-R., 57, Rome).

Νκα?? Μαρκελλιναιου (Euting, *Epigr. Miszellen.*, n. 80, Arsuf).

*P. Aelio* (*C. I. L.*, t. V, n. 7380, Dertona); Ποπιλιος [Ρουφος] (Ramsay, *Cities of Phrygia*, n. 559 = *Rev. des études anc.*, t. III, 1901, p. 272, Acmonia).

Κυιαινος Ιουανος (*Quirinus Julianos* ou bien *Quirinus Joannes*) (V.-R., 86 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9926, Rome).

*Ruffilla Pietas* (V.-R., 179, Rome).

Σεκουνδος Σεκουνδου (*C. I. G.*, t. IX, fasc. 2, n. 990, Larisse); Σικουλος Σαβεινος (Müller, p. 4, Rome); Συρεριανο[υ] Αφρο[υ] (*Musée belge*, t. VI, 1902, p. 55, n. 112, Sepphoris).

Ουλπια Μαρεινα (V.-R., 111, Rome).

3. *Trois noms.* — (Αυρ. Ρεθελσιος υιος Μακεδονιου *Échos d'Orient*, t. IV, 1901, p. 356-357, Nicomédie); Αυρ Ρουφος Ιουλιανου 6 (Ramsay, *Cities...*, n. 399 *bis*, Apamée); *C. Furfanius Julianus* (Müller, *op. cit.*, p. 102, Rome); *C. Julio Justo* (*Notizie degli scavi*, 1906, p. 411 sq. = *Année épigraphique*, 1907, n. 206, Castel-Porziano); Λουκιος Λολλιος Ιουσστος (Leemanns, *Greek. Opschr.*, n. XII, Smyrne); *Tettius Rufinus Melitius* (*C. I. L.*, t. VI, n. 29762, Rome); *M. Avillius Ianuarius* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 8423, Sétif); *Marcus Cuvntus Alexus* (V.-R., 176 = *C. I. L.*, t. VI, n. 29757, Rome); [*Ti*] *Claudius Philippus* (*C. I. L.*, t. X, n. 1893, Pouzzoles) et les noms d'une famille juive de *Mæcii* à Rome (Müller, p. 1); *Mæcia L.* [*f.*] *Lucianis; L. Mæcia Sabbatis; L. Mæcius L. f.; L. Mæcius L.* [*f.*] *Constantinus; L. Mæcius Victorinus.*

Tous ces noms sont purement romains et pouvaient déguiser parfaitement ceux qui les portaient. Il est vrai que parfois les noms portés par les juifs révélaient qu'ils étaient des Romains de fraîche date, qu'ils avaient appartenu à d'autres pays, avant d'obtenir la *civitas*. Cette diversité d'origine se manifestait d'une façon singulière dans les noms qu'ils portaient.

Les juifs pouvaient combiner les noms romains avec des noms grecs (qui étaient le plus souvent portés dans leurs familles avant l'acquisition de la cité romaine); ces noms continuaient alors à se conserver comme *cognomina*. Parfois, cependant, les juifs adoptaient ces noms grecs pour suivre la mode de leurs concitoyens; car à partir du Ier siècle après Jésus-Christ, les familles les plus purement romaines empruntaient leurs prénoms surtout à l'onomastique grecque. »

2° *Juifs portant des noms romains combinés avec des noms grecs ou autres.* — 1. *Deux noms.* — Αγριο Ευανγεδο (V.-R., 3, Rome); Αιμιλιαι Θεοδορπ (lire αι) (V.-R., 1, Rome); *Alfia Soteris* (*C. I. L.*, t. X, n. 3905, Capoue); Αμαχις ο και Πριμος (V.-R., 7, Rome); Αλυπις Τιβερευς (V.-R., 6 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9922, Rome); Αυρ. Ελπιδ[η]ς (*Bull. de corresp. hellén.*, t. XX, 1896, p. 159, n. 27, Mantinée); *Aureliæ Heleneti* (V.-R., 147, Rome); *Aur. Hermiati* (V.-R., 150, Rome); Αυρηλια [Π]ροκλα( *Journ. of hell. stud.*, t. XIX, 1899, p. 290, n. 196, Kuyuli Zebir Keni, en Galatie); Αυρηλια Ζωτικη (V.-R., 18 = *C. I. G.*, t. IV, n. 9919, Rome); *Aurelia Protogenia* (V.-R., 148, Rome); Αυρ. Ρεθελσιος (*Échos d'Orient*, t. IV, 1901, p. 356, Nicomédie); Καιλιος Αναστασις (Müller, p. 101, Rome); Κ[λα]. Πτολεμ[αι]ου (*Palestine explor. fund. Quarterly statement*, 1893, p. 300, Jaffa); Κορνηλιος Κερωνος (ambassadeur juif envoyé à Claude; Fl. Josèphe, *Ant. jud.*, l. XX, c. XIV) Φαβιος Ζωσιμος (juive? *C. I. G.*, n. 3509, Thyatire); *Gargilie Eufraxiæ* (V.-R., 165, Rome); Γλυκωνιανος ο και Απρος (Judeich, *op. cit.*, n. 212, Hiérapolis); *Julia Afrodisia* (V.-R., 150, Rome); *Jul*[*ia*] *Alexandria* (Müller, p. 103, Rome); Ιουστος Χαλκιδηνος (*Rev. bibl.*, 1913, p. 275, Châ-fât); Κλεουπω Κοιντα (*C. I. G.*, t. IX, fasc. 2, Larisse); Κρισπεινα Προκοπιου (V.-R., 25, Rome); *Livio Dionysio* (*Notizie degli scavi*, 1906, p. 411, Castel Porziano); Πρωταρχις Τιτιου (Euting, *Epigr. Miszellen.*, n. 93, Jaffa); Σεμπρωνιους Βασειλευς (V.-R., 16, Rome); Σηλ[α] Αππιωνο[ς] (*Rev. archéol.*, 1878, t. II, p. 314, Jaffa); Σιμωνιδης ο και Αγριππας (Fl. Josèphe, *Vita*, n. 427, fils de Fl. Josèphe); Τουλλιο Ειρηναιο (V.-R., 110, Rome); *Tyresia Profutura* (V.-R., 190, Rome).

2. *Trois noms.* — *A*[*polonia Fl*]*ora Const*[*antini f.*] (*C. I. L.*, t. VIII, n. 16867, Sidi-Brahim); Αυρ[ηλιας] Αυγουστας Σωεικου (Judeich, *Hierapolis*, n. 212, Hié-

rapolis); Αυρηλιας Γλυκωνηδος Αμμιανου (Judeich, *op. cit.*, n. 69, Hiérapolis); Αυρη[λια] Μεν[ανδρ]ις Παπιου (Judeich, *op. cit.*, n. 72, Hiérapolis); Γ. Τορρωνιος Κλαδος (Ramsay, *Cities...*, n. 559, Acmonia); Μ. Αυρηλιων Ζοιλου (*Journ. of hell. stud.*, t. XII, 1892, p. 269, n. 70, Olba); M. Αυρ. Χρυσιππος (*Röm. Mitth-heil.*, t. I, p. 53, Rome); *Iul. Irene Aristæ* (V.-R., 168 = *C. I. L.*, t. VI, n. 29758, Rome); Νικαια Σιλ[βα]νω Ψουβιου (*Oxyrh. pap.*, t. II, n. 335, *Oxyrynchus*); Μαρκου Λαιλιου Ονασιωνος του Απολλωνιου (*C. I. G.*, n. 5361, Bérénice); Ποπλιου Αιλιου. Γλυκωνο[ς] (Judeich, *op. cit.*, n. 342, Hiérapolis); Πτολεμαιος [Λ]ε[υ]κιου Τλωευς et son fils Πτολεμαιου δί του Λευκιου (*Eranos Vindobonensis*, 1893, p. 100, Tlos); Κουντου Κλαυδιου Συνεσιου (V.-R., 46, Rome).

3. *Quatre noms.* — Μ[αρκου] Αυρ[ηλιου] Αλεξανδρου Θεοφιλου επικλ[ην Ασ]αφ. (Judeich, *op. cit.*, n. 69, Hiérapolis); Μαρκου Αυ[ρηλιου] Διοδωρου Κορησκου ἐπικλην Ασβολου (Ramsay, *Cities...*, n. 28; Judeich, *op. cit.*, n. 227, Hiérapolis).

« Car les juifs, pour ne pas se distinguer des autres habitants, adoptaient souvent les noms usités dans les pays qu'ils habitaient; on ne doit pourtant pas oublier que, quel que soit son nom porté en société ou dans la vie civile, tout juif avait, et a encore un nom hébreu, biblique, qu'il reçoit à sa naissance. Quant aux juifs esclaves, ils étaient parfois pourvus de noms païens par leurs maîtres qui ne désiraient pas ou ne pouvaient employer des appellations hébraïques. Parfois les juifs libres portaient des noms de théophores païens. On en trouve ayant des noms babyloniens, persans, palmyriens, égyptiens, grecs, romains, germaniques, etc. Donc, tout comme avec les noms grecs, le juif pouvait combiner le nom romain avec les noms d'un autre peuple. Ainsi, à Palmyre, avec un nom palmyrénien : [Ι]ουλιον Αυρηλιο[ν Σαλμαλ]αθον Μαλη (*C. I. G.*, n. 4486); en Égypte avec un nom égyptien Βησας Νονου (Clermont-Ganneau, *Archeol. researches*, t. II, p. 145, juif enterré à Jaffa). Nombre de juifs portent des noms de divinités grecques : Απολλωνιος, *Berenice*, Απολλοδωρος, Διονυσιας, *Aur. Hermiati*, Ερμογενυς, Ασκληπιοδοτη, *Afrodisia*, etc.

« Mais toutes ces combinaisons se rencontraient aussi chez les non juifs et c'est précisément pour ne pas se distinguer de ceux-ci que les juifs y avaient recours. Ce qui est spécifique au juif citoyen romain, c'est la combinaison du nom juif avec le nom romain. »

3° *Juifs portant des noms romains combinés avec des noms juifs.* — 1. *Deux noms.* — *Alfius Juda* (*C. I. L.*, t. X, n. 3905, Capoue); *Appidiæ Leæ* (V.-R., 144, Rome); Αυρ[ηλια] Θαμαρ (*Échos d'Orient*, t. IV, 1901, p. 356 sq., Nicomédie); *Aurel. Ioses* (V.-R., 142, Rome); Αυρ. Ιωαν[ης] (*Journ. of hell. stud.*, t. XIX, 1899, p. 285, n. 178, Ischesneli Zebir Keni en Galatie); Αυρ. Μαρα (V.-R., 17, Rome); Αυρηλιω Μ[ω]υσ[ε]ι (*Journ. of hell. stud.*, t. XIX, 1899, p. 290, n. 196, Kuguli Zebir Keni en Galatie); Βαβας Μαξιμου]εγγονην Κοσμα] (Euting, *Epigraph. Miszellen.*, n. 80, Arsuf), etc.

2. *Trois noms.* — Αυρ[ηλιος] Μακεδονις Μειρω (*Journ. of hell. stud.*, t. XXII, 1902, p. 365, n. 132, Zaz-ed-Din-Khan); Αυρ. Μειρος Δι[ο[γενους] (*ibid.*, p. 355, n. 102, Conia, en Pisidie); Ιουλιανου Εισακ Αββιβου (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1905, p. 157); *P. Claudius Aciba* (*C. I. L.*, t. X, n. 2258, Pouzzoles).

« Le nom juif, au lieu d'être employé comme *nomen* ou *cognonem*, peut s'attacher comme *signum : Cocotia qui e juda* (V.-R., 138, Rome); Ιωνιος οκε Ακονε (Junius surnommé Aconé, de l'hébreu « Zélote ».

« En Palestine et dans certains endroits c'est l'inverse : le nom juif sert de nom et le nom romain de *signum :* Ἰησοῦς ὁ λεγόμενος Ἰοῦστος (Col., IV, 11); Συμεὼν ὁ καλούμενος Νίγερ (Act., XIII, 1); Ἰωσὴφ τὸν καλούμενον Βαρσαββάν, ὃς ἐπεκλήθη Ἰοῦστος (Act., I, 23).

« Le nom juif employé peut l'être dans sa forme primitive, transcrite seulement en caractères latins (ou grecs), par exemple : *Tamar*, *Lea*, *Gadia* (V.-R., 38, 98, Rome); Αννα, Ιακωβ, Ιουδας, Ρεβεκκα (Müller, p. 100 sq., Rome). Procédé fort souvent usité sur les inscriptions funéraires de Rome; sur celles-là surtout où le défunt ne portait qu'un seul nom. Mais le nom hébreu peut être aussi romanisé, voire soumis à la déclinaison latine : *Josephus* de Joseph, *Mara* de Miriam. *Juda* de Jehouda; *Judanti* (*Rev. archéol.*, 1860, t. II, p. 345, Tortosa), etc.

« Une méthode souvent usitée par les juifs consiste à traduire de leur propre langue, en latin, les noms qu'ils portaient, ce qui équivaut à une véritable création de noms latins (création continuée par les chrétiens) :

*Agnella*, de Rachel (*C. I. L.*, t. IX, n. 6224, Venosa).

*Benedicta* de Berakha (Müller, p. 102), et *Benedictus*, de Baruch (*Année épigr.*, 1892, n. 28, Rome).

*Bitius* (*C. I. L.*, t. IX, n. 648, Venosa), et Βιταλιω, pour Haia, Hayem (V.-R., 117, Rome).

*Bonus*, de Tobi (*C. I. L.*, t. IX, n. 6219, Venosa).

Δωνατος de Nathan (Müller, p. 101, Rome).

Δουλκιτια (V.-R., 29, 69, Rome) et *Dulciorella*, pour Noémi (*Rev. des études juives*, t. XIX, 1899, p. 75, Narbonne).

[Γ'α]υδεντις (Müller, p. 101, Rome) et

*Hilarus* pour Isaac (*C. I. L.*, t. X, n. 3791, Capoue, et Müller, p. 101, Rome).

*Iustus*, *Iusta*, très fréquent; est la traduction de Zadok.

Λεου (V.-R., 92, Rome), traduction d'Arié.

*Meliosa*, traduction indirecte de Debora (*Rev. archéol.*, 1860, t. II, p. 345, Narbonne).

*Patricius*, se rencontre aussi dans le Talmud.

*Pietas* est une traduction de Zedeketh, mot auquel correspond *Justa*.

Ρηγεινους traduit Melekh (Reginus, V.-R., 3, Rome), et *Regina* traduit Malkha (Müller, p. 103, Rome).

« Non moins original, et difficile à découvrir, est le procédé consistant à donner au nom hébreu un homonyme romain. Ainsi, parmi les *Aelii* juifs combien se cache-t-il d'Élie? et parmi les femmes qui s'appellent *Asteria*, combien y a-t-il d'Esther? Αννιανος ne vient-il pas d'Hanania? Et les *Sabbatius*, *Sabbatia* de Sabbataï. Peut-être plus d'un *Gaius* ou d'une *Gaia* sont-ils des Hayim (prononcer l'*h* comme *ch*).

« Le fait qu'avant d'avoir des noms romains, les juifs portaient des noms grecs a eu un curieux résultat; comme ces noms étaient, le plus souvent, la traduction grecque de noms hébreux, les juifs devenus citoyens romains adoptaient un nom romain auquel ils ajoutaient leur ancien nom grec qu'ils romanisaient.

« Les juifs soumettaient à une latinisation analogue les noms grecs, qu'ils avaient autrefois pris arbitrairement à cause de leur consonance avec les noms hébreux, ainsi que les noms hébreux auxquels ils avaient donné une allure grecque.

« Souvent les juifs, qu'ils portassent des noms païens ou des noms bibliques, ajoutaient à la fin de leur nom le mot « juif ». Cet usage devint de plus en plus courant, voire nécessaire, quand les chrétiens se mirent à adopter les noms hébreux, et quand, à cause des homonymies entre juifs et chrétiens, il fallait éviter les confusions. Cette addition est pourtant bien ancienne. On la trouve déjà pratiquée pendant les trois derniers siècles antérieurs à l'ère chrétienne; à Delphes, il y a des inscriptions juives avec ce qualificatif du IIe siècle avant Jésus-Christ. Plus rare au Ier siècle après Jésus-Christ, cette addition devient fréquente à partir du IIe siècle pour devenir presque constante à partir du VIe et se continuer pendant tout le Moyen Age.

« Αλεξανδρος Ανεμουριευς Ιουδαιος (*C. I. G.*, t. III, n. 858, Corycos, Cilicie); Ποντιανης της Ιουδεας

(*C. I. G.*, t. IX, fasc. 2, n. 834, Larisse); *Avilia Aster Iudea* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 8499, Carthage); Αυ[ρ]. Αλεξανδ[ρος] Ιουδαιος (Ramsay, *Cities...*, n. 562, Dioclée); *Cælia Thalassa judæa* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 8423, Sétif); *Cefalius Iudaeus* (*Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1899, p. 252, Rome; Furfanius Honoratus Iudæus (*C. I. L.*, t. VIII, n. 20759, Auzia); *Pompeia Restuta Iudeo* (*C. I. L.*, t. VIII, n. 7155, Cirta).

« Notons ici que c'est à une époque très tardive, pas avant le VI^e^ siècle, que le juif, dans ces *signa*, prend le nom d'Hébreu.

« Αβαβου Εβραιο[υ] (Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orient.*, t. II, p. 62 sq.; Αβρααμιω Εβρειω νιω Θεοδοτω. (*Pap. Londres, I*, n. 113, p. 223); *I* ουλιανος Εβρεος. (Müller, Rome), etc.

« Ce « signe » n'était probablement pas employé dans la vie courante. On l'employait sur les pierres funéraires pour en relever en quelque sorte le caractère religieux. Il pénètre aussi dans les actes de la vie juridique, précisément pour distinguer le porteur des homonymes non juifs. »

H. LECLERCQ.

**NONANTOLA.** — Sacramentaire ayant appartenu à l'abbaye de Nonantola et qui pourrait avoir été exécuté en France dans la seconde moitié du IX^e^ siècle. Il compte 111 feuillets, hauts de 270 mm., larges de 204 mm.

Fol. 5 v° : *In nomine Domini. Incipit sacramentorium de circulo anni expositum, a sancto Gregorio papa Romano editum, ex authentico libro bibliothecæ cubiculi scriptum, qualiter missa Romana cælebratur.*

Fol. 6 v° : l'inscription suivante est tracée en lettres capitales et onciales :

IOHANNES ARETINÆ CIVITATIS EPISCOPVS
ET BEATI DONATI CVSTVS
OPTVLIT DEO ET BEATO SILVES
TRO NONANTVLANIS MONASTERII
HOC LIBRVM SACRAMENTORVM.
SI QVIS EI ABSTVLERIT ANATHE
MA SIT MARANATHA IN DIE IVDIT II [SEMPER
ET CVM IVDA TRADITOR PARTEM HABEAT

L'évêque d'Arezzo, ici nommé, est Jean, qui appartient à la seconde moitié du IX^e^ siècle et fut envoyé, en 876, par le pape Jean VIII, à la cour de Charles le Chauve [1]. L. Delisle conjecture que c'est au cours de ce voyage en France qu'il se procura le sacramentaire qu'il offrit au monastère de Nonantola. On ignore à quelle époque il en sortit, mais, en 1784, Tiraboschi n'en fait plus mention [2] et pour cause puisque le président Achille de Harlay l'avait donné à Colbert en 1680. C'est ce que nous apprend Mabillon [3] qui fit copier et graver les quatre premières lignes de l'inscription qu'on vient de lire [4]. Au sujet des quatre dernières lignes, voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANATHÈME; t. VIII, au mot JUDAS; t. VIII, au mot JUGEMENT; t. X, au mot MARANATHA. Le manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, *lat. 2292* [5].

Fol. 7 : préface et canon de la messe.

Fol. 11 : cérémonie des ordinations.

Fol. 15 v° : oraisons et préfaces des grandes fêtes et du propre des saints.

Fol. 89 : oraisons et messes diverses.

L. Delisle ajoute que plusieurs mains, du XI^e^ au XIII^e^ siècle, ont ajouté les cérémonies de la dédicace et des ordinations (fol. 106), les oraisons des simples dimanches (fol. 101 v°), celles du commun (fol. 105) et celles de différentes messes (fol. 1).

Quelques pages (fol. 7 v°, 8, 15 v°, 17 v°, 49 v°, 50 v°, 51, 66 v° et 68 v°) sont en onciales d'or. Deux pages (fol. 50 et 51 v°) en minuscules d'or. Une page (fol. 7) en capitales d'or et d'argent. Trois pages (fol. 5 v°, 6 et 6 v°) en capitales avec lettres enclavées, qui forment trente et une lignes écrites alternativement en or et en rouge, en argent et en rouge, et ainsi de suite.

Riches encadrements aux fol. 7, 7 v°, 8, 49 v°-51 v°. Les initiales ordinaires sont en or, en argent et en vermillon. Quelques grandes initiales fleuronnées, dont les traits et les fleurons dessinés en or sont bordés de filets rouges. Très grandes initiales à entrelacs : P, VD et T, dans la préface et le canon (fol. 7, 7 v° et 8).

A deux reprises [6], L. Delisle a pris soin de noter que certains détails de la décoration de ce manuscrit, notamment le commencement de la préface et du canon (fol. 7 v° et 8), rappellent le style du ms. *1141* dont l'origine est indéterminée.

H. LECLERCQ.

**NONE.** — L'heure de *none*, chez les Romains, correspondait à ce que nous appelons trois heures après midi. Chez les premières générations chrétiennes, c'était une des heures de la journée spécialement sanctifiées par la prière. Dans les *Stromata*, Clément d'Alexandrie nous dit que le gnostique ou chrétien parfait « prie en tout temps, à toute heure, du moins intérieurement (κατὰ τὴν ἔννοιαν), parce qu'il est constamment uni à Dieu par l'amour, et qu'il a avec lui de confidentiels et d'intimes rapports » : Εὔχεται τοίνυν ὁ γνωστικὸς καὶ κατὰ τὴν ἔννοιαν πᾶσαν τὴν ὥραν, δι' ἀγάπης οἰκειούμενος τῷ Θεῷ. [7]. Il dit encore que « si quelques-uns consacrent à la prière des heures déterminées, telles que la troisième, la sixième, la neuvième, le gnostique, lui, prie durant toute sa vie : Εἰ δέ τινες καὶ ὥρας τακτὰς ἀπονέμουσιν εὐχῇ, ὡς τρίτην φέρε καὶ ἕκτην καὶ ἐννάτην ἀλλ' οὖν γε ὁ γνωστικὸς... [8] Dans un autre passage, Clément semble connaître les jours dits de « station [9] » (mercredi et vendredi), jours auxquels on célébrait à cette époque, dans quelques pays, tierce, sexte et none en commun et publiquement ou solennellement dans l'église. On peut induire de ces passages que, dès le début du II^e^ siècle, il existait des lieux où on voyait les fidèles réciter privément ou en commun des prières aux heures de neuf heures du matin, de midi et de trois heures après midi. Cela se voyait aussi à Alexandrie, mais il n'existait pas de règle fixe sur ce point.

Un contemporain de Clément, Tertullien, affirme l'existence d'une prière liturgique matin et soir. En dehors de ces heures légalement établies il n'existe aucune prescription précise sur le temps qui devait être consacré à la prière. Il désigne les heures du jour sous les noms de tierce, sexte et none et n'invoque aucune règle qui impose leur observation : *De temporibus orationis nihil omnino præscriptum est nisi plane omni in tempore et loco orare... De tempore vero non erit otiosa extrinsecus observatio etiam horarum quarumdam. Istarum dico communium, quæ diu inter spatia signant, tertia, sexta, nona, quas solemniores in Scriptura invenire est. Primus Spiritus Sanctus congregatis discipulis* HORA TERTIA *infusus est* [10]. *Petrus qua die visionem communitatis omnis in illo vasculo expertus est,* SEXTA HORA *ascenderat orandi gratia in superiora* [11]. *Idem cum*

[1] *Annales Bertiniani*, ad ann. 876, édit. Waitz, Hanovre, 1883, p. 128. — [2] *Storia dell' augusta badia di S. Silvestro di Nonantola, aggiuntovi il codice diplomatico della medesima*, 2 vol. in-fol., Modena, 1784-1785. — [3] Mabillon, *De re diplomatica*, p. 360; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. II, p. 100, note 3. — [4] *De re diplomatica*, p. 365. — [5] L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, p. 126-128, n. 23. — [6] L. Delisle, *Mémoire...*, p. 127-146, note 3. — [7] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VI, c. XII, *P. G.*, t. IX, col. 324. — [8] Id., *ibid.*, l. VII, c. VII, *P. G.*, t. IX, col. 455-458. — [9] Id., *ibid.*, l. VII, c. XII, *P. G.*, t. IX, col. 504. — [10] Act., II, 15. — [11] Act., X, 9.

*Johanne* AD NONAM *in templum adibat, ubi paralyticum sanitati reformavit suæ* [1].

De ces indications on peut tirer cette conclusion qu'au début du IIe siècle les heures de tierce, sexte et none, dites « petites heures » ne possédaient pas d'offices récités en commun et ordonnés par l'Église, mais faisaient déjà l'objet d'une dévotion privée. Or ce n'était que les jours de stations que les fidèles demeuraient assemblés à l'église depuis le matin jusqu'à none, pour y réciter des prières, y faire des lectures et y assister à l'oblation du sacrifice.

Les Canons d'Hippolyte nous donnent la discipline romaine vers le milieu du IIIe siècle. Nous y lisons le can. 27 ainsi rédigé : *Quocumque die in ecclesia non orant, sumas Scripturam, ut legas in ea. Sol conspiciat* MATUTINO *tempore Scripturam super genua tua. Orent autem* HORA TERTIA, *quia illo tempore Salvator voluntarie crucifixus est ad salvandos nos, ut nobis libertatem tribueret. Deinde etiam* SEXTA HORA *orate, quia illa hora universa creatura perturbata est propter facinus scelestum a Judaeis perpetratum.* HORA NONA *iterum orent, quia illa hora Christus oravit et tradidit spiritum in manus Patris sui* [2]. Tierce, sexte et none étaient des heures de dévotion privée. Toutefois, les jours de fête et les jours de stations, peut-être aussi le dimanche, on récitait ces heures entièrement ou en partie, en commun et publiquement, et, suivant les cas, on les unissait à l'office divin.

Vers le même temps, saint Cyprien de Carthage rappelle que les heures de tierce, sexte et none furent observées dans l'ancienne alliance et il donne les raisons de cet usage : *Quæ horarum spatia jam pridem spiritualiter determinantes adoratores Dei statutis et legitimis ad precem temporibus servabant. Et manifestata post modum res et* sacramenta *olim fuisse, quod ante sic justi precabantur. Nam super discipulos* HORA TERTIA *descendit Spiritus Sanctus, qui gratiam dominicæ (re)promissionis implevit. Item Petrus* HORA SEXTA *in tectum superius ascendens... instructus est, et omnes (etiam gentiles) ad gratiam Dei admitteret. Et Dominus* HORA SEXTA *crucifixus,* AD NONAM *peccata nostra suo sanguine abluit* [3]. Avec saint Cyprien comme avec Tertullien un certain mystère persiste sur la récitation privée ou publique de ces heures.

Pendant une période assez longue, d'un siècle environ, allant du milieu du IIIe au milieu du IVe siècle, on trouve peu de témoignages utilisables. Il y a, il est vrai, celui du concile de Laodicée qui se tint entre les années 343 et 388, où nous lisons qu'à l'office de none [4], c'est-à-dire au sacrifice de la messe célébré à la suite de none, le mercredi et le vendredi, on doit réciter certaines prières [5]. Il est certain qu'on voulait désigner par là les *Preces pro fidelibus*.

Saint Basile nous dit qu'à la troisième heure, on doit s'appliquer à la prière, et si plusieurs moines sont occupés à divers travaux, ils doivent se réunir pour demander ensemble d'être dignes de participer à la sanctification de l'Esprit-Saint, qui, à cette heure, descendit sur les apôtres. A la sixième heure, nouvelle prière afin d'être protégé contre les attaques du démon du midi; à la neuvième heure enfin on se conforme à l'exemple donné par Pierre et Jean qui se rendaient au Temple *ad horam orationis nonam* [6]. L'auteur du premier des sermons *Sur la vie spirituelle*, que ce soit saint Basile ou un de ses contemporains, parle des heures canoniales au nombre de sept, mais la prière de sexte est divisée en deux portions : l'une avant le repas, l'autre après [7].

Saint Éphrem nous apprend qu'en Syrie, chez les moines, il existait six heures obligatoires, dont tierce, sexte et none, qui, suivant la remarque faite par saint Basile [8], pouvaient être récitées en particulier [9].

Le traité *De virginitate sive de ascesi*, qui fut longtemps attribué à saint Athanase, mais appartient certainement à un contemporain de ce grand docteur, recommande la prière à la troisième heure parce qu'à cette heure l'arbre de la croix a été préparé; à la sixième, parce que le Fils de Dieu a été élevé sur la croix; à la neuvième et, cette fois, avec hymnes, psaumes, doxologies et confession des péchés, parce qu'à cette heure le Seigneur a expiré sur la croix [10].

Le l. VIII des *Constitutions apostoliques* nous donne la discipline du IVe siècle, il nous dit au c. XXXIV : « Faites des prières le matin, à la troisième heure, à la sixième, à la neuvième, à l'heure de vêpres et du *Gallicinium* [11]. Semblable pratique est observée à Antioche.

En Occident, Jean Cassien a longuement parlé de l'office de nuit et a dit quelque chose de tierce, sexte et none en divers endroits, il montre que l'ordonnance de ces heures n'était pas uniforme. Au l. II, c. II, on récitait en certains lieux, parallèlement au nombre des heures, trois psaumes à tierce, six à sexte, neuf à none. Mais la coutume la plus généralement admise limitait la récitation à trois psaumes pour chacune de ces heures : telle était en particulier la règle dans les monastères de Palestine et de Mésopotamie [12].

Le dimanche, on supprimait les petites heures, avant midi, parce qu'il paraissait que les psaumes chantés en ces jours, durant la célébration de la sainte messe et pendant la communion, unis aux lectures saintes (qui, à ce qu'il semble, n'avaient pas lieu aux jours ordinaires), étaient une compensation suffisante pour ces heures [13]. Cassien nous offre en outre les raisons mystiques de la célébration d'un office en commun à ces trois heures. A tierce, on fête la descente du Saint-Esprit sur les apôtres; à sexte, le sacrifice de Jésus sur la croix et la vision de saint Pierre relative à la vocation des gentils; à none, la descente de Jésus aux enfers : *ubi seras ferreas conterens captivitatem sanctorum... salubriter captam transvexit secum ad cœlos igneaque rhomphæa summota antiquum incolam paradiso pia confessione restituit* [14]. Cassien observe que ces heures doivent être célébrées en commun, car si on agissait autrement on courrait le risque de laisser le jour passer sans prière, tout à l'occupation des affaires [15].

Cassien a connu l'Égypte, et Etheria a parcouru la Palestine; elle a vécu à Jérusalem et témoigne en faveur de l'office de sexte et de none : *Ita ergo et hora nona fit sicuti et ad sexta.* Elle ne parle pas en cet endroit ni ailleurs d'un office de tierce, c'est donc qu'à Jérusalem cet office, s'il existait, n'était pas célébré en communauté, parce que l'office matinal de laudes se prolongeait trop tard et qu'il y avait une nouvelle réunion vers midi pour sexte. En carême, tierce était célébré [16].

[1] Act., III, 1; cf. Tertullien, *De oratione*, c. XXIII-XXV, *P. L.*, t. I, col. 1191-1193. — [2] *Canones Hippolyti*, édit. H. Achelis, p. 126-127. — [3] S. Cyprien, *De oratione*, c. XXXIV, *P. L.*, t. IV, col. 541. — [4] Mais est-ce bien de none qu'il s'agit, ne faut-il pas lire ἑωθιναῖς, « office du matin », au lieu de ἐννάταις. — [5] Hardouin, *Concil. coll.*, t. I, col. 763. — [6] S. Basile, *Regulæ fusius tractatæ*, c. XXXVII, n. 3; *P. G.*, t. XXXI, col. 1013 sq. — [7] *Sermo asceticus*, I, *P. G.*, t. XXXI, col. 877. — [8] S. Basile, *op. cit.*, c. XXXVII, n. 4, *P. G.*, t. XXXI, col. 1013; et *Regulæ brevius tractatæ*, c. CXLVII, *P. G.*, t. XXXI, col. 1180. — [9] S. Ephraem Syrien, *Opera græca et latina*, t. I, p. 290; t. II, p. 93-95. — [10] *De virginitate*, c. XII, XVI, XX, *P. G.*, t. XXVIII, col. 265, 272, 276. — [11] *Constitutiones apostolicæ*, l. VIII, c. XXXIV, *P. G.*, t. I, col. 1075-1088. — [12] Cassien, *De institut. cœnobit.*, l. III, c. III, *P. L.*, t. XLIX, col. 116. — [13] Cassien, *De institut. cœnobit.*, l. III, c. XI, *P. L.*, t. XLIX, col. 150. — [14] Id., *ibid.*, l. III, c. III, *P. L.*, t. XLIX, col. 181. — [15] Id., *ibid.*, *P. L.*, t. XLIX, col. 122. — [16] F. Cabrol, *Études sur la Peregrinatio Sylviæ*, in-8°, Paris, 1893, p. 45, note 1.

Restons en Occident. A Milan, l'existence des heures de tierce, sexte et none est attestée par les hymnes de saint Amboise : *Jam surgit hora tertia; Bis ternas horas explicans* et *Ter hora trina solvitur*. Saint Jérôme, dans sa lettre à Laeta, parle de la prière du matin, de la troisième heure, de la sixième et de la neuvième auxquelles une jeune fille doit assister particulièrement aux jours de jeûne depuis tierce jusqu'à none [1]. Dans ses lettres à Eustochium, à Rusticus et Demetrius, il mentionne un *Ordo psalmorum et orationum* et des heures canoniales supposées bien connues qui sont : la prière de la nuit, celle du matin (laudes) tierce, sexte et none, enfin vêpres [2].

Enfin la règle de saint Benoît, prescrit et organise les petites heures; prime (voir ce mot), tierce, sexte et none de la façon suivante : le *Deus in adjutorium*, l'hymne, trois psaumes ou trois octonaires du ps. CXVIII (dimanche et lundi, prime seul du dimanche a quatre octonaires), puis une leçon brève ou capitule, un verset avec répons, *Kyrie eleison* et les prières finales d'usage. Le ps. CXVIII est employé aux quatre heures du dimanche et à tierce, sexte et none de lundi. Tierce, sexte et none des autres jours de la semaine, depuis le mardi jusqu'au samedi, ont chacun trois des petits psaumes graduels, du CXIX au CXXVII. Le nombre trois est, on l'a vu, traditionnel pour ces heures.

H. LECLERCQ.

**NONNE.** — I. Le sens du mot. II. L'âge canonique des nonnes. III. Les premiers groupements. IV. Un couvent de nonnes sur l'Aventin. V. Un couvent de nonnes à Hippone. VI. Un couvent de nonnes à Arles. VII. Un couvent de nonnes à Poitiers. VIII. Quelques couvents de nonnes en Normandie. IX. Quelques couvents de nonnes anglo-saxonnes. X. Un couvent de nonnes à Bâouit.

I. LE SENS DU MOT. — Le terme *nonnus* a perdu de sa valeur primitive. On lit dans la règle de saint Benoît, c. LXIII : *Juniores autem priores suos nonnos vocent quod intelligitur paterna reverentia.* Arnobe le Jeune fait aussi usage de ce mot : *Si ille qui sanctus vocatur et nonnus sic agit, ego quis, aut quotus sum, ut non agam?* (ps. CV) et ailleurs : *Adulantes nobis invicem, in præsenti positi sanctos vocamus et nonnos* (ps. CXL). Enfin, au can. 54 du concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 817, nous lisons : *Ut qui præponuntur, nonni vocentur.* Le sens le plus ancien et le plus répandu de ce mot était la désignation d'un supérieur par la dignité ou par l'âge : un aïeul.

*Nonna* avait la même signification. Saint Jérôme, écrivant à Eustochium, lui dit : *Illæ interim quæ sacerdotes suo viderint indigere præsidio, eriguntur in superbiam, et quia maritorum expertæ dominatum, viduitatis præferunt libertatem, castæ vocantur et nonnæ, et post cœnam dubiam apostolos somniant.* L'usage du terme *nonna* s'était répandu en Gaule; on lit dans une pièce sur l'ordination des évêques, publié en appendice aux *Capitulaires : Pro ancilla Dei sacrata, quæ a Francis nonna dicitur.* Un concile tenu à Mayence en 742, can. 13, parle de *nonnæ velatæ* et on n'a d'ailleurs que l'embarras de choisir entre les citations. Cependant, on notera que le terme s'altère dès le VIII[e] siècle. Le concile de Cloveshoe, en 747, can. 19, parle de *monachi sive nonnones*, un capitulaire de Charlemagne de *monachi atque nonnanes* et ce dernier mot s'applique aussi aux femmes. Le can. 6 du concile de Leptines prescrit que : *Ut episcopi puellarum monasteria diligentissime perscrutentur, quomodo primum ipsa abbatissa sic se contineat, aut caste vivat; deinde seu diligenter discutiantur nonanes, ne adulterium et fornicationes faciant, et hoc a præpositis monasteriorum summopere inquiratur.*

Littré a donc raison d'écrire que « ce terme, qui autrefois, était la qualification propre des religieuses, ne se dit plus guère que dans le style léger », et il apporte en preuve La Fontaine, Gresset et Béranger. Ces auteurs et leurs ouvrages ne sont pas du nombre de ceux qui retiennent notre attention dans le *Dictionnaire;* aussi nous occuperons-nous seulement ici des *nonnæ* suivant l'ancien sens du terme [3].

8939. — Plaque de marbre du cimetière de Pamphile.
D'après *Riv. di arechol. crist.*, 1924, p. 61, fig. 14.

Nous ne nous souvenons pas avoir rencontré les mots *nonnus* ou *nonna*, sur des textes épigraphiques très anciens; ceux-ci ne peuvent être toutefois négligés. Au cimetière de Pamphile (voir ce nom), sur un *locus*, une plaque de marbre de 1 m. 32 sur 0 m. 24 (fig. 8939) [4] :

ΘΑΡCI NONNA OYΔIC AΘANATOC ЄYΨYXI

Ici, *Nonna* est un nom propre, rare dans l'épigraphie romaine. Dans le *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6351, nous rencontrons une *Nonna Sarcogna;* mais aux

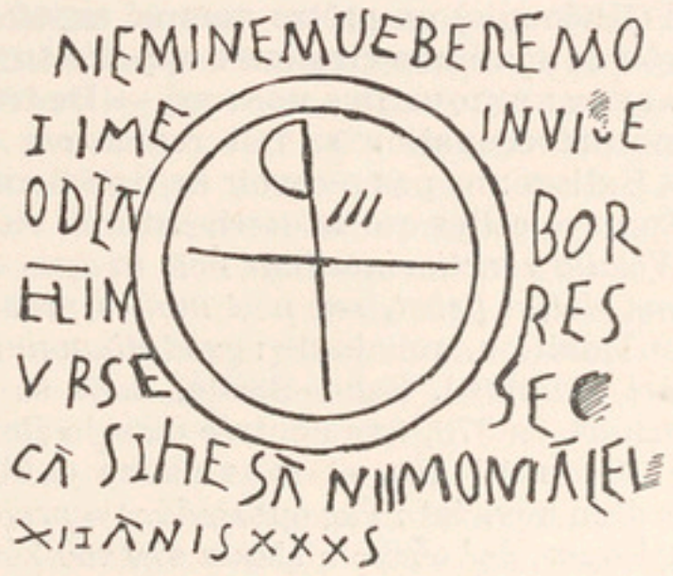


8940. — Inscription à Henchir el-Hamascha.
D'après *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n. 10689.

[1] S. Jérôme, *Ad Lætam*, n. 9, *P. L.*, t. XXII, col. 875. — [2] S. Jérôme, *Epist. ad Eustochium, de custod. virginit.*, n. 35-37, *P. L.*, t. XXII, col. 420-421 : *Epist. CVIII ad Eustochium, in epitaph. matris Paulæ*, c. XIX, *P. L.*, t. XXII, col. 1109, *Epist. ad Demetriadem*, n. 15, *P. L.*, t. XXII, col. 1119. — [3] Nous avons donné une inscription chrétienne où *Nonna* est un nom propre (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1477). — [4] *Riv. di archeol. crist.*, 1924, p. 61, fig. 14.

exemples déjà donnés de *sancti monialis* nous ajouterons les suivants :

En Afrique, à Henchir el-Hamascha, non loin de Youks *(Aquæ Cæsaris)*, une pierre de forme carrée, épaisse de 0 m. 10 :

Voici la lecture proposée par J.-B. De Rossi (fig. 8940) :

*Neminem debere mo*[*r*]*ti me*(*æ*) *invide*[*n*]*do labor*-[*are*].

*Et* [*tu*] *in* ⊕ *(Christo) resurges*

*Eg*[*o*] *Casthe* [= *Casta*] *santimoniale.* [*Vi*]*xit annis XXXVI.*

Le dernier chiffre est un *episemon*.

*Bibl.* — De Bosredon, dans *Recueil de Constantine*, 1876-1877, p. 403, pl. XIV, n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10689; cf. n. 16742, ce dernier rectifie l'âge : XXXXV (?).

A Aïn-Kebira ou Perigotville (Satafis), une pierre de 0 m. 36 de haut sur 0 m. 48 de large, haut. des lettres 0 m. 03, nous donne une autre *sanctimonialis* :

MEMORIA DE ☧
POSSIONIS DATI
VAIS QVI ET SAGV
NTINAIS SANCTIM [*o*
NIALIS DIE ϛIII K[*al*
IVN POSVIT PRIV[*a*
TA MATER AN P CCCX[....

La date est incomplète, comme elle est calculée sur l'ère provinciale, cela représente l'an 349 plus quelques unités.

*Bibl.* — S. Gsell, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XV, 1895, p. 50; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20301.

On trouve encore *sanctimonialis* sur un sarcophage inédit de Thugga (Dougga). Voir encore *Nouv. archives des missions scient. et littér.*, t. XVIII, 1910, p. 173.

En Gaule, nous pouvons mentionner une *Droc-(berta?) sanct moniales*, morte à l'âge de 24 ans, en 564, à Lyon (voir *Dictionn.*, t. X, col. 312, n. 53), deux autres à Vienne, en Dauphiné (Edm. Le Blant, *Nouv. recueil*, p. 140, n. 121 *b*, et dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. XXIV-XXV). Nous rencontrons à Boppard (Rhénanie) un prêtre nommé NONNVS et à Eauze (voir ce nom) une étrangère appelée NONNITA.

II. L'AGE CANONIQUE DES NONNES. — De très bonne heure une préoccupation se fait remarquer chez les chefs des Églises : ne pas recevoir de trop bonne heure et sans épreuve celles qui se destinent à la vie monastique : *Velatio sanctimonialium non in ipsa religiosa professione statim fiebat, sed post multos probatæ vitæ annos*, dit Mabillon, qui ajoute : *quod etiam nunc Venetiis servari vidimus* [1]. Saint Basile, dans sa lettre à Amphilochius, en 373, fixe l'entrée dans le cloître vers l'âge de 16 ou 17 ans, et sans aucun doute, après l'épreuve d'un noviciat : Τὰς ὁμολογίας (= *professiones*) τότε ἐγκρίνομεν, ἀφ' οὗπερ ἡ ἡλικία τὴν τοῦ λόγου συμπλήρωσιν ἔχῃ · οὐδὲ γὰρ τὰς παιδικὰς φωνὰς πάντως κυρίας ἐπὶ τῶν τοιούτων ἠγεῖσθαι προσῆκεν, ἀλλὰ τὴν ὑπὲρ τὰ δέκα ἓξ ἢ δέκα καὶ ἕπτα γενομένην ἔτη κυρίαν οὖσαν τῶν λογισμῶν [2]. Saint Ambroise recommande de ne pas se hâter trop : *sacerdotalis cautionis esse debere, ut non temere puella veletur* [3], il semble qu'il n'y avait pas alors de limite fixe pour l'émission du vœu, la décision était remise à la prévoyance de l'évêque; mais c'est s'engager dans la voie de l'arbitraire et la législation canonique ne tarde pas à réagir. Un concile tenu à Saragosse, en 380, prescrit dans son can. 8 : *Non velandas esse virgines quæ se Deo voverint nisi quadraginta annorum probata ætate, quam sacerdos comprobaverit* [4]. En 397, un concile de Carthage prescrit dans son can. 1 : *ut ante XXV ætatis annos nec clerici ordinentur nec virgines consecrentur* [5] et vingt ans plus tard, en 418, un autre concile de Carthage décide dans son can. 126 : *ut quicumque episcoporum necessitate periclitantis pudicitiæ virginalis... velaverit virginem seu velavit intra viginti quinque annos ætatis, non ei obsit concilium, quod de isto annorum numero constitutum est* [6]. Cet âge de 25 ans paraît fort raisonnable, cependant, en 458, une *Novelle* de Majorien prescrit d'attendre jusqu'à 40 ans : *Edictali lege sancimus filias, quas pater materve... Christianæ fidei servire præceptis continuata virginitate censuerint, in beatæ vitæ proposito permanentes non ante suscepto honorato capitis velamine consecrari quam quadraginta annos ætatis emensæ talibus infulis... meruerint... decorari* [7]. Même prescription par le concile d'Agde, en 506, dans son can. 19 : *Sanctimoniales quamlibet vita earum et mores probati sunt, ante annum ætatis suæ XL non velentur* [8]. Cette décision, qui s'annonçait déjà au concile de Saragosse et dans la *Novelle* de Majorien, paraît avoir été motivée par la nécessité d'empêcher les membres de l'aristocratie romaine de se débarrasser de leurs filles en les mettant au couvent. Nous lisons au *Liber pontificalis*, dans la notice du pape Léon Ier (440-461) : *Hic constituit monacha non arriperet velaminis capitis benedictionem, nisi probata fuerit in virginitate LX annorum.* L'abrégé canonien donne *XL* au lieu de *LX* et c'est là la vraie leçon [9]. Cependant, il faut rappeler ce passage d'une lettre de saint Grégoire Ier, en 593 : *Juvenculas fieri abbatissas vehementissime prohibemus; nullum igitur episcopum paternitas tua nisi sexagenariam virginem, cujus vita hoc atque mores exegerint, velare permittat* [10]. Probablement saint Grégoire s'est laissé guider par le souvenir de la lettre de saint Paul à Timothée : *Vidua eligatur non minus sexaginta annorum.*

Enfin, dans une pièce d'une fausseté reconnue, le *Constitutum Silvestri*, nous lisons ce passage, can. 14 : *Nullus etiam episcoporum virginem sacratam maritali consortio* (avec le Christ) *expeteret benedici, nisi eam probaverit LXXII annorum esse constitutam; ibi probabitur judicium* (= judicio) *pudicitia vera, ut in LXXII annos* (anno) *requirens virum Christum pudicitia custodita uncta vertice introducatur ad nuptias Christi, velamen capitis ferens, non cordis.*

III. LES PREMIERS GROUPEMENTS. — Parmi tant de recherches historiques éminemment dignes de remplir les longues études monastiques, il en est certaines dont l'intérêt n'a pas captivé les érudits : les origines de l'ascèse féminine et les progrès de son organisation sont de ce nombre. Il est vrai que ces origines se réduisent à quelques phrases qui apprennent moins de choses qu'elles n'en laissent deviner : raison de plus pour les recueillir et les presser. L'attention s'est concentrée sur les premiers essais de vie parfaite menée en commun par des hommes, et on sait à peine ce qui a été tenté et entrepris par les femmes. Un des indices les plus lointains d'un essai dans ce genre est peut-être celui qu'évoque le souvenir des quatre filles de l'évangéliste Philippe, toutes vierges et prophétesses. Philippe ayant dû quitter Césarée pour Hiérapolis, ses filles l'y suivirent et gardèrent leur propos de virginité. Un cas analogue nous est offert par la femme et les filles du diacre Nicolas, celui-ci de réputation douteuse. Délaissées par lui, elles vécurent ensemble dans la continence et la virginité. L'Église

[1] *Annales ord. S. Bened.*, l. VIII, c. XLVII. — [2] S. Basile, *Epist.*, CXCIX, *Ad Amphilochium.* — [3] S. Ambroise, *De virginitate*, c. VII. — [4] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 635. — [5] Id., *ibid.*, t. III, col. 919. — [6] Id., *ibid.*, t. III, col. 822; t. IV, col. 508. — [7] Majorien, *Novell.*, VI. — [8] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 328. — [9] Th. Mommsen, *Das Nonnenalter*, dans *Neues Archiv*, t. XXII, 1896, p. 545-547. — [10] S. Grégoire, *Registrum*, l. IV, ep. XI.

de Corinthe, au temps de saint Paul, était partagée sur les avantages et les inconvénients de l'état de virginité; on ne se trompe guère en supposant qu'il s'y trouvait un ou plusieurs groupes de femmes ferventes dont l'observance donnait matière à ces contestations. Vers la fin du Ier siècle, l'*Apocalypse* laisse entendre en quelle haute estime certaines Églises d'Asie tiennent la pratique de la virginité. Dans tout ceci il n'est pas possible de découvrir un programme, ni un essai, ni une esquisse, mais une pratique spontanée et improvisée.

A la fin du Ier siècle et au début du siècle suivant, deux documents d'une gravité exceptionnelle, la lettre du pape saint Clément à la communauté de Corinthe et la lettre de saint Ignace d'Antioche à l'Église de Smyrne, nous apprennent dans ces Églises l'existence d'un groupe de continents et de vierges, qui trouve sa place entre le clergé et les fidèles, groupe soumis à l'évêque qui est la tête de la communauté. On ne sait presque rien concernant les hommes qui s'adonnent à cette vie, à plus forte raison ignore-t-on presque tout ce qui touche aux femmes, à qui l'antiquité n'accordait qu'une attention distraite et comme à regret. Cependant, les témoignages concordent. Saint Justin et Athénagore mentionnent ceux et celles qui, dans toutes les classes, demeurent purs jusqu'à la vieillesse et adoptent le célibat dans le but de s'unir plus étroitement à Dieu. Leur nombre augmente, mais ils continuent à vivre dans le monde, à faire partie de la communauté; nulle part on ne relève une tendance à la sécession. Peut-être, vers la limite du IIe au IIIe siècle, observe-t-on une pointe de vanité, indice d'une recherche subtile de la distinction. En effet, Tertullien signale à Carthage celles qui revendiquent, au nom de l'ascèse qu'elles s'imposent, le droit de se rendre à l'église la tête découverte. A y regarder de près, le texte montre assez qu'elles s'y rendaient isolément, donc pas encore de groupe ou de communauté dans la ville; mais, dans l'église, vierges et veuves sont déjà mises à part, une place spéciale leur est assignée, une dignité s'esquisse à leur profit. En sortant de la maison de Dieu pour regagner leurs demeures, elles continuent à appartenir à une élite. Elles le savent, on le sait autour d'elles et c'est l'ébauche de la première communauté religieuse.

A l'âge apostolique, parmi les juifs comme parmi les gentils, la profession de virginité était chose si nouvelle qu'on ne mesurait pas l'éloge aux veuves; mais à mesure que le christianisme gagnait du terrain le nombre des vierges prenait une importance croissante et les veuves, sans être dédaignées, n'obtenaient plus qu'une situation un peu effacée. A Carthage, au temps de saint Cyprien, les vierges jouissent d'un rang distinct, possèdent une situation officielle, émettent une promesse dont la violation a toute la gravité possible puisqu'elle entraîne l'excommunication. Une fresque célèbre des catacombes nous montre l'émission du vœu en présence d'un évêque qui impose le voile. Au début du IVe siècle, le concile d'Elvire tient le mariage d'une vierge sacrée pour un cas d'adultère et nie la possibilité de ce mariage parce que celui qu'elle a contracté avec le Christ ne peut être rompu. Cette législation est décisive, mais par quelles étapes a-t-on passé avant d'en arriver à ce point?

Les deux *Epistulæ de virginitate* sont là pour nous l'apprendre (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3084-3086; t. XI, col. 1795-1799); elles nous ont conservé quelques indications du plus grand prix sur les origines de l'institution cénobitique. Nous y voyons que parfois la vierge demeure seule dans sa maison, parfois on peut déjà entrevoir un embryon de communauté. « Si nous arrivons en un lieu où il n'y a aucun homme, mais seulement des femmes et des vierges qui nous font de vives instances pour coucher en ce lieu, nous les réunissons toutes dans une même chambre et nous les interrogeons sur leurs occupations, la bonne entente qui règne entre elles et nous leur donnons des conseils pour garder la chasteté et la crainte de Dieu. Ensuite, nous lisons quelque chose des saints Livres, avec un bref commentaire et nous adressons la parole à celles de ces femmes qui sont mariées, suivant que leur état le réclame. Si, à la chute du jour, nous ne pouvons gagner une autre localité pour y passer la nuit, nous choisissons entre toutes celles qui habitent ici la plus âgée et la plus respectable en la priant de nous assigner un logement écarté, loin de toute femme ou de toute vierge.

« Cette même matrone d'âge mûr se chargera de nous fournir la lumière et tout ce qui est nécessaire, ce qu'elle devra faire avec joie et, l'heure du repos sonnée, elle se retirera dans sa propre maison. » Il ressort de ce texte que vers la première moitié du IIIe siècle il y avait déjà des groupements d'allure cénobitique en Syrie ou en Palestine, mais ce dernier point peut être discuté (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3086). D'ailleurs, on peut apporter d'autres témoignages, notamment celui de l'évêque Méthode d'Olympie, qui atteste l'institution ascétique des vierges mais sans rien encore de cénobitique. A Olympie, les vierges portent le titre d'épouses du Seigneur, à qui elles donnent le nom d'époux, mais elles ne vivent pas en dehors du monde, elles ne s'en distinguent pas. L'évêque Méthode leur conseille de ne pas se montrer sur la place publique, d'éviter les banquets de noces et la dissipation de la danse, de se tenir en garde contre les conversations légères, en un mot de vivre dans le monde comme ne lui appartenant pas.

Ainsi donc on ne rencontre, pendant le IIIe siècle, aucune organisation méthodique, tout au plus l'essai que nous venons de signaler.

Il est d'autant plus digne d'attention qu'il est le seul qui se laisse entrevoir. En Égypte, saint Épiphane mentionne une congrégation d'ascètes établie par Hiérakas à la fin du IIIe siècle; mais le fait paraît exceptionnel, d'ailleurs il s'agit d'hommes et saint Athanase nous apprend que les ascètes égyptiens vivaient isolés, à peu de distance de leurs villages, tandis que les femmes se groupaient déjà en *parthénons*.

On sait que le plus ancien document hagiographique que nous possédions est la *Vie de saint Antoine*, écrite par saint Athanase entre 356 et 357. Nous savons qu'Antoine était né, vers 250 ou 251, à Qeman, au sud de Memphis; ayant atteint l'âge de 20 ans environ, et devenu orphelin de père et de mère, il adopta la vie érémitique et confia sa jeune sœur à quelques vierges vivant ensemble. Voici un des *parthénons* dont parle saint Athanase. En quoi consistait l'existence qu'on y menait? On peut faire des suppositions, rien de plus. Il faut attendre l'établissement cénobitique de saint Pakhôme (276-349). L'établissement à Tabennîsi, vers 318, et le transfert à Peboou demandent un intervalle de quelques années pendant lequel, lit-on dans la *Vie de Pakhôme*, le saint vit un jour arriver à Tabennîsi sa sœur, à qui il fit dire par le portier du monastère : « Sache que je suis en vie, mais ne sois pas attristée de ne pas m'avoir vu. Si tu désires entrer dans cette vie sainte, examine-toi à ce sujet, et les frères te bâtiront une habitation où tu vivras solitaire en ce lieu. » Marie obéit à l'invitation et « lorsque notre Père Pakhôme vit que son cœur avait incliné à l'œuvre bonne et droite, aussitôt il envoya les frères qui lui bâtirent une cellule dans le village à quelque distance de son monastère; il y avait un petit autel en cette cellule. Une foule [de femmes] entendirent ensuite parler d'elle, elles vinrent se mettre sous sa direction. » Après quelque temps, le couvent de femmes de Tabennîsi

devint insuffisant pour le nombre des nonnes et il fallut faire un autre établissement à Tesminé. Ces deux maisons firent partie de la congrégation fondée par Pakhôme et qui, de son vivant, comptait neuf monastères d'hommes. On n'a aucune raison de croire que les vierges suivissent une règle différente de celle que pratiquaient les ascètes, sauf quelques observances de moindre importance.

Même en faisant très large la part aux papyrus qui restent à découvrir, il semble peu probable que nous soyons jamais instruits de ce qui concerne les communautés de femmes avec la même abondance de détails que nous possédons sur les communautés d'hommes. Celles-ci retenaient seule l'attention, on peut s'en étonner, le regretter, on ne suppléera pas à l'absence des témoignages. Cependant, il est clair que l'idée de la vie religieuse se répand de plus en plus parmi les femmes qui entendent parler de ce qui se fait ailleurs. A Césarée de Cappadoce, au foyer où a grandi saint Basile, sa sœur Macrine, après avoir pris vaillamment sa part dans l'éducation et l'établissement de tous ses frères et sœurs, décide sa mère à embrasser dans leur maison même la vie cénobitique et toutes leurs servantes s'unissent à elles pour fonder à Annesoi, sur les bords de l'Iris, un monastère auquel viennent rapidement s'agréger de pieuses femmes issues des meilleures familles de la Cappadoce et du Pont.

On pense bien que des récits devaient circuler, des anecdotes devaient se transmettre oralement qui stimulaient la curiosité et la ferveur, mais ce fut surtout la règle pakhômienne qui fut le véhicule providentiel servant à initier et à discipliner les bonnes volontés. Nous savons qu'elle pénétra en Éthiopie et qu'elle franchit les frontières d'Égypte grâce à saint Athanase qui, durant son second exil, de 340 à 346, réfugié à Rome, fit connaître la vie de saint Antoine et de ses continuateurs dans la Thébaïde et sur les bords du Nil. Saint Basile était venu étudier l'institution, sur les lieux mêmes où elle avait grandi et prospéré avant de la rapporter en Asie Mineure, comme saint Hilarion le fit en Palestine. C'est la règle de Pakhôme qui servit de modèle à la plupart des autres règles orientales et même occidentales. En 404 ou 405, saint Jérôme achevait de procurer sa diffusion en la traduisant en latin.

Cependant, même en tenant compte du rang sacrifié de la femme dans la civilisation antique et de l'indifférence ordinaire à relater ses faits et gestes, ce qui peut expliquer la rareté des renseignements qui ont été conservés sur les couvents féminins, il ne semble pas contestable que leur nombre fut longtemps très inférieur à celui des monastères d'hommes. Dans la congrégation pakhômienne on ne connaît que les trois maisons de Tabennîsi, de Fakna, de Tesminé; dans la congrégation de Nitrie, nous ne connaissons que deux monastères de femmes. Lorsque, vers l'an 390, la pèlerine galicienne Etheria entreprend son voyage aux Lieux saints et en Orient, on peut croire qu'elle n'eut pas manqué de signaler et de décrire à ses sœurs un couvent de religieuses orientales si elle l'avait rencontré; au besoin elle eut fait un détour, elle qui monte au Sinaï et gravit le Nébo où elle ne rencontre que des moines. Quelle page curieuse lui eut inspiré la visite du monastère de sainte Mélanie (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 225-226). Cependant, au mont des Oliviers, vers l'an 375, Mélanie l'Ancienne avait élevé un couvent qui renfermait environ cinquante nonnes, où elle vécut vingt-sept années, mais qui a été complètement éclipsé par les deux maisons fondées par Mélanie la Jeune. Nous y reviendrons dans un instant.

Etheria nous attire vers l'Occident. Ici encore nous assistons à une éclosion monastique sans pouvoir suivre l'itinéraire de ceux qui ont implanté les germes surnaturels. A Rome, des moines s'étaient insinués, avaient fait du prosélytisme parmi la haute société vers la première moitié du IVe siècle. Ces initiateurs de l'ascétisme prêtaient fort à la critique (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3175), n'étaient peut-être pas d'un désintéressement à toute épreuve et discréditaient le nom de « moine ». Ils ne paraissent pas avoir exercé d'influence sur un groupe de vierges formé par Constance, fille de Constantin, vivant en communauté près du tombeau de sainte Agnès et qui dura et vécut silencieusement jusqu'à la fin du IVe siècle. Un autre monastère romain nous est également connu, c'est celui où vivait Marcelline, la sœur de sainte Ambroise, qui reçut le voile des mains du pape Libère (352-366), mais elle regagna bientôt Milan. Il n'en est pas moins utile de noter au passage l'existence de ces deux couvents de nonnes à Rome.

IV. Un couvent de nonnes sur l'Aventin. — Nous n'avons pas à revenir sur les débuts historiques déjà retracés (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3176-3179) de la communauté de l'Aventin, mais à considérer celle-ci sous un aspect plus particulier. Le voyage et le séjour à Rome de saint Athanase fut, pour les Occidentaux, la révélation de l'état monastique [1]. L'évêque d'Alexandrie continuait, dans la mesure du possible, à vivre en ascète et c'était déjà une recommandation — la plus efficace de toutes — pour ceux et celles surtout qui voyaient en lui le défenseur de l'orthodoxie nicéenne. Sa suite comprenait, entre autres, deux moines : Ammon et Isidore, assez originaux pour que leur souvenir se soit conservé. Ammon avait la passion de l'étude et de la prière, sans nulle ambition puisqu'il s'était coupé l'oreille gauche afin d'échapper aux honneurs ecclésiastiques; d'ailleurs casanier puisqu'il ne voulut visiter dans Rome que les tombeaux des apôtres et, pour tout dire, peu sociable. Son confrère Isidore ne lui ressemblait pas. Palladius le dépeint gracieux, souriant, empressé, et fort distrait, ce qu'on mettait au compte de « ravissements » qui ajoutaient à son prestige, surtout lorsque pareille chose lui arrivait au milieu d'un repas. Comme Athanase avait ses entrées dans les demeures les plus respectées, chez les sénateurs Abuterius et Sperantius, ou bien encore chez Eutropium, tante de l'empereur d'Orient, il emmenait Isidore qui s'insinuait dans la haute société romaine et confirmait les récits de l'évêque touchant les merveilles de la Thébaïde. Parmi les maisons aristocratiques où l'hospitalité leur était offerte se trouvait celle d'Albine, mère de Marcella, jeune veuve à qui une courte expérience du mariage avait inculqué la volonté ferme de garder désormais la continence (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1760-1762). C'était une singularité; ce ne serait pas la seule.

L'aristocratie romaine manifestait une vive aversion, en général, pour les pratiques de l'ascèse et une répugnance à peine déguisée à l'égard de ceux qui s'y adonnaient. Les termes de *monachus* et de *monacha* étaient malsonnants à l'égal des injures; quant à la profession monastique on y voyait ni plus ni moins qu'une déchéance sociale [2]. Marcella, sans rougir de déplaire à sa société afin de plaire au Christ [3] se donna à l'ascèse sans réserve. A quel moment? Si on s'en tenait à la lettre CXXVII de saint Jérôme on serait tenté de faire coïncider cette résolution avec le premier séjour de saint Athanase à Rome; toutefois, on en peut douter [4], car Marcella étant morte en 410, âgée d'au

[1] S. Jérôme, *Epist.*, CXXVII, 5 : *Nulla eo tempore nobilium fœminarum noverat Romæ propositum monachorum.* — [2] *Ibid.: propter rei novitatem ignominiosum, ut tunc putabatur et vile in populis nomen adsumere.* — [3] *Ibid.: nec erubuit profiteri quod Christo placere cognoverat.* — [4] Cavallera, *S. Jérôme et la vie parfaite*, dans *Rev. d'ascétique et de mystique*, 1921, p. 111.

moins 80 ans, on se trouve conduit à admettre qu'elle a entendu saint Athanase vers l'âge de 10 à 12 ans, avant son mariage et son veuvage. On peut croire à une erreur chronologique chez saint Jérôme et le plus sage est peut-être encore de conclure avec Tillemont que « saint Athanase ayant fait connoistre à Rome la vie monastique, sainte Marcella l'aima dès qu'elle fut en âge de la connoistre et fut la première qui l'embrassa, mais longtemps depuis, et peutestre lorsque Pierre d'Alexandrie vint à Rome en 373 ou 374 et renouvella ce que saint Athanase y en avoit appris auparavant [1]. » On sait que le consul Cerealis demanda la main de la jeune veuve; si c'était au moment de son consulat, en 352, nous aurions là un précieux indice chronologique car, au moment de cette demande, écrit saint Jérôme, Marcella était décidée *æternæ pudicitiæ;* mais cette précision nous échappe et dans l'impossibilité de rien décider entre ces dates : 352 ou 373-374, mieux vaut n'en écrire aucune.

Il y eut donc chez Marcella une ferveur impétueuse de sanctification par l'étude des Livres saints, mais ferveur entravée par tous les soucis que donne le gouvernement d'une immense fortune et d'une importante domesticité. Sa mère Albina eut souhaité pour sa fille un second mariage; elle prenait patience et se disait peut-être que cette flamme tomberait. Elle s'abusait étrangement. Marcella, qui ne voulait rien à demi, avait commencé par vendre ses bijoux et, même, son anneau sigillaire [2], sa toilette était des plus simples [3], ses loisirs appartenaient aux Écritures où elle trouvait sa joie. Une belle et robuste intelligence, comme il s'en rencontre parmi les femmes, cherchait dans la lecture sacrée un aliment digne d'elle, et le sens littéral du texte l'intéressait au moins autant que le sens mystique. On a pu dire d'elle avec justesse que « sa nature féminine était capable de procéder, sans effort, à cette enquête froide et sévère que la sensibilité n'altère pas, et qui donne de la vérité une vue nette, sans déformation; elle pouvait fournir ce travail d'abstraction qui semble plutôt l'apanage des hommes. C'était une intellectuelle dans le sens grand et fort de ce mot. Curieuse et inquiète, elle s'arrêtait difficilement aux premières raisons et poursuivait avec ténacité ses interrogations, ne cédant nullement en cela au besoin de contester, mais prenant plaisir en quelque sorte à prolonger les débats [4] et à les rajeunir, se réservant de discuter les réponses fournies; elle était juge, en un mot, tout autant que disciple. Sa culture raffinée et étendue, celle qu'on donnait aux jeunes filles du patriciat d'alors, ne la disposait pas à s'accommoder de la pauvreté des traductions latines de la Bible [5]. »

Peut-être un caractère de cette trempe inspirait-il autant d'inquiétude que de séduction. Marcella était visiblement faite pour enseigner, mais son rang, son éducation, son tempérament devaient la persuader qu'elle était également apte à gouverner et c'était cette aptitude un peu trop visible qui faisait réfléchir autour d'elle. On a dit que « ses relations nombreuses et sa parenté étendue lui procuraient un champ d'action tout naturel qu'elle exploita. Cependant, les nonnes furent longues à venir. Ce fut seulement plusieurs années après son *propositum* que Sophonia et d'autres acceptèrent de se joindre à elle [6]. »

Un groupement se forma qui devint bientôt une communauté et ce ne fut pas la seule, mais il semble que ce fut la principale et la plus prospère. Lorsqu'en 382, saint Jérôme vint à Rome et fréquenta cette sainte maison, il trouva Marcella « entourée de vierges, de veuves et de femmes gagnées à la vie austère [7] ». Albina avait fini par accepter la direction prise par sa fille et s'y intéressait, on l'en récompensait en la vénérant et en la choyant comme une aïeule : *communem matrem, venerabilem anum* [8]. Autour de Marcella et de Sophonia on voit se ranger Marcellina [9], sœur de saint Ambroise [10] qui a attendu la mort de sa mère pour se retirer à l'Aventin, puis c'est Félicité [11] la sainte, Féliciana [12] la vierge, Léa [13] la veuve, qui était à la tête d'une communauté : *monasterii princeps, mater virginum,* mais qui, sans doute, s'inspirait et se réglait d'après ce qu'elle voyait chez Marcella. Léa vécut peu de temps et il est permis de supposer que ses nonnes vinrent chercher asile là où elles se savaient aimées et attendues. Ce n'est que plus tard que Principia vint se ranger aux côtés de Marcella, dont elle fut désormais inséparable. Quant à Asella, en qui on a voulu voir sans preuve la sœur de Marcella, et qui est tout au plus une parente [14], elle vivait dans sa propre maison entièrement livrée à l'ascèse (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3177-3178). Enfin Marcella, qui voyait les choses de loin, avait jeté les yeux sur une enfant, Eustochium, que Paula, sa mère, lui avait confiée [15].

Et c'est déjà quelque chose de savoir ces noms alors qu'on voudrait curieusement rassembler d'autres détails. Mais avec un tempérament tel que celui de Marcella il ne faut pas s'attendre aux réminiscences et aux récits. Sans doute, elle façonna plus ou moins la communauté de l'Aventin à son image, surtout après que le prêtre Jérôme lui eut fait sentir sa rude direction. Celui-ci arrivait à Rome, en 382, et on a eu raison de dire qu' « on ne l'approchait pas comme on voulait »; en ce qui concernait les femmes, il était particulièrement ombrageux et méfiant. « Il n'y avait qu'un moyen de le sortir de cette réserve, c'était de le questionner touchant les Écritures. Il redevenait alors lui-même et se ravisait. C'est sur cette base que Marcella, usant de son industrie féminine [16], établit leurs premières relations. Elle l'accabla de questions; il vit bientôt à qui il avait affaire. Peu à peu, les conversations se transformèrent en véritables séances d'exégèse, qui reprenaient chaque fois qu'ils se rencontraient à Rome, même quand elle était très pressée [17]. »

Si peu mondain qu'il put être, Jérôme avait reçu assez d'éducation pour savoir qu'on ne traite pas une matrone avec un sans-gêne déplacé; de plus, entre Marcella et lui, la différence d'âge était assez sensible pour ne pouvoir être oubliée, une vingtaine d'années au moins faisait de Marcella sa grande aînée [18] et qui pouvait se réclamer d'une vie monastique déjà longue. Il est vrai qu'il avait le prestige de la science scripturaire dont personne en Occident n'aurait pu se prévaloir autant que lui et ce prestige était immense pour Marcella, insatiable de connaissance des Livres saints. A la suite de leurs premiers entretiens, et lorsqu'il comprit quelle élève il avait rencontrée, Jérôme dût

[1] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, t. XII, p. 631, note 24. — [2] S. Jérôme, *Epist.*, CXXVII, 3 : *aurum usque ad anuli signaculum repudians.* — [3] *Ibid.* : *talibus usa est vestibus quibus obstaret frigus.* — [4] *Ibid.*, 7 : *nec statim adquiesceret, sed moveret e contrario quæstiones, non ut contenderet, sed ut quærendo discerneret earum solutiones, quas opponi posse intelligebat.* — [5] D. Gorce, *La lectio divina. I. Saint-Jérôme et la lecture sacrée*, 1925, p. 88. — [6] Id., *ibid.*, p. 91. — [7] S. Jérôme, *Epist.*, CXXVII, 3. — [8] Id., *ibid.*, 2, et *Comm. in epist. ad Galat.*, prol., *P. L.*, t. XXVI, col. 307. — [9] S. Jérôme, *Epist.*, XLV, 7. — [10] Grützmacher, *Hieronymus. Eine biographische Studie*, t. I, 1901, p. 227, note 3. — [11] S. Jérôme, *Epist.*, XLV, 7. — [12] Id., *Epist.*, XXX, 14. — [13] Id., *Epist.*, XXIII, 1. — [14] Tillemont, *Mémoires...*, t. XII, p. 63; Grützmacher, *op. cit.*, t. I, p. 268, note 2. — [15] S. Jérôme, *Epist.*, CXXVII, 5: *... in hujus (Marcellæ) nutrita cubiculo.* — [16] Id., *ibid.*, 7 : *... ita egit secundum apostolum importune oportune ut pudorem meum sua superaret industria.* — [17] D. Gorce, *op. cit.*, p. 89. — [18] En 382, Jérôme devait avoir 35 ans environ; cf. Cavallera, *Hieronymiana*, dans *Bull. de littér. eccl.*, 1922, p. 61-74; à cette date Marcella avait environ 56 ans puisqu'en 410 elle en avait 84.

connaître une sorte de ravissement mélangé d'ennui. Dans ses plus extravagantes ambitions il n'avait jamais dû espérer un disciple semblable et voici que c'était une femme! Quand la surprise fut passée, il en prit son parti en souriant et décerna à Marcella le surnom de « grande studieuse », φιλοπονωτάτη [1], ou bien encore son « excitatrice » : εργοδιώκτην *meum* [2]. Avec elle le batailleur avait subi ce qu'il ignorait encore : le, charme; Marcella possédait cette sensibilité qui s'exprime sous une forme toujours douce et polie en même temps que ferme sans être violente. « L'intérêt qu'elle lui portait était tel que, si elle s'y fût crue autorisée, elle n'aurait pas hésité à fermer de son doigt cette bouche d'où s'échappaient trop souvent, à des heures d'excessive franchise, d'imprudentes paroles. En tout cas, elle ne se faisait pas faute de masquer sa désapprobation du regard et du geste [3]. Quand son front se ridait, Jérôme se tenait sur ses gardes, craignant quelque reproche. Que de fois, sans l'intervention de sa judicieuse élève, sa liberté de langage et de plume lui eussent-elle attiré les pires aventures [4]. »

Marcella était créée pour régenter les intelligences et pour échauffer les âmes. Ce fut elle qui apporta au foyer de sainte Paule l'étincelle qui allait illuminer la matrone et toute sa postérité. Veuve en 379, elle avait renoncé au monde en 380 et s'était mise « à prier, à jeûner et à lire ». Or, c'était plus et mieux qu'une conquête personnelle, c'était le germe de toute une communauté, vite moissonnée mais qui donnerait, pour un temps, la jeune Eustochium au couvent de l'Aventin où elle compta parmi les plus ferventes élèves de Jérôme. Quant à Fabiola, on n'a aucun texte à apporter qui permette de supposer [5] qu'elle ait fait partie des réunions de l'Aventin. Il semble bien que Jérôme la vit, pour la première fois, à Jérusalem [6].

Directeur d'âmes en même temps que professeur d'Écriture sainte, Jérôme s'efforce d'inculquer à celles qui règlent leur vie d'après ses conseils le goût et l'estime de la vie cachée et, pour la conquérir, il faut restreindre les visites [7] si on ne peut les supprimer tout à fait. Il y aura toujours des sorties indispensables, le reste du temps il faut vivre dans sa cellule car on « ne rencontre pas l'Époux sur les places publiques [8] ». Et même il faut éviter de satisfaire la curiosité en lui donnant couleur de dévotion et de visiter assidûment les tombeaux des martyrs en ce temps où les ordres du pape Damase transforment la Rome souterraine. Mieux vaut pour Eustochium s'adresser aux martyrs de sa chambre [9]. L'assistance aux vigiles nocturnes est particulièrement délicate à conseiller en ce temps où des jeunes gens frisés, parfumés, se glissent dans les basiliques d'où la police ecclésiastique est obligée de les écarter [10].

Sur tous ces points, Jérôme était compris à demi-mot. Marcella n'aimait pas sortir [11], elle évitait les demeures des riches matrones [12] et ses préférences s'adressaient aux basiliques des apôtres et des martyrs les moins fréquentées [13]. Asella ne quittait guère sa cellule [14], ainsi que Léa [15]; quant à Paula elle ne conservait de relations qu'avec ses proches [16]. Mais cette solitude avait quelque chose de contraint qui faisait souhaiter quelque chose de plus naturel, le calme repos de la campagne et c'est ce qui faisait aspirer tout ce saint monde à un établissement aux Lieux saints. Celles qui n'y pouvaient songer se consolaient, comme fit Marcella, en faisant construire un autre monastère sur un terrain situé dans la région suburbaine; c'était la maison des champs où elle allait oublier parfois les grands et solennels appartements de l'Aventin qui se prêtaient si peu à la pauvreté monacale.

Toutes ses compagnes partageaient cette manière de penser et toutes subissaient avec enthousiasme l'ardeur que mettait Jérôme à leur vanter la Terre sainte comme le seul lieu propice à l'intelligence complète de la Bible, où on pouvait soumettre ses conjectures et ses impressions à l'épreuve des lieux et à l'évocation des faits [17]. Il ne fallait pas plus que sa parole pour décider Paula et Eustochium à s'y transporter avec lui.

On pouvait témoigner de la surprise en voyant le prêtre Jérôme, si prévenu contre le sexe faible, ne trouver à Rome qu'un auditoire presque exclusivement féminin [18]. Mais la communauté de l'Aventin était un phénomène unique dans cette ville et à cette date où toute curiosité intellectuelle paraissait à jamais disparue. « La bibliothèque du patricien, nous dit Ammien Marcellin, était aussi hermétiquement fermée qu'un tombeau [19]. » C'est à peine si on rencontrait encore quelques amateurs attardés des belles-lettres [20], mais les Écritures n'avaient guère de curieux, aussi Jérôme répondait aux malicieux : « Si les hommes me questionnaient sur les Écritures, je ne m'adresserais pas aux femmes [21]. » La riposte n'était guère flatteuse pour elles, mais personne à l'Aventin n'eut songé à se sentir piquée. Leur avidité d'apprendre se trouvait excitée par la distinction du maître qui daignait consentir à les guider.

Ce qu'était la demeure de Marcella n'est pas facile à imaginer ni à dépeindre. Lorsqu'on tenait un rang dans la plus haute aristocratie il n'était pas possible un beau matin de consigner sa porte et, de son palais, faire un cloître. Le monde ne se laissait pas expulser avec cette aisance; il revenait à la charge et les desseins les mieux arrêtés devaient composer avec les instances de la société polie : visites à recevoir et à rendre, repas et goûters à offrir ou à décliner, clients à éconduire, fortune à administrer, autant de distractions qui morcelaient les heures consacrées à l'étude. On réussissait, tant bien que mal, à lui faire sa part, la plus large possible, et Jérôme se chargeait de la remplir. Les pieuses femmes éprouvaient un désir passionné de comprendre les Livres saints; elles obtinrent qu'il leur lirait le texte sacré dans l'hébreu et leur en donnerait l'explication. Or le pape Damase venait de lui confier la revision des traductions latines de l'Écriture d'après les plus anciens manuscrits grecs [22]; il ne pouvait se dérober aux instances des unes ni se soustraire à la tâche si honorable que lui confiait le pape [23]; pour tout concilier, Jérôme trouva une solution, il

[1] S. Jérôme, *Epist.*, XXX, 14... φιλοπονωτάτη *nostra Marcella:* dans les bons jours, Paula et Eustochium seront aussi décorées de ce titre : *Comm. in Amos*, præf., l. III, *P. L.*, t. XXV, col. 1057; *Comm. in Isaïam*, præf., l. II, *P. L.*, t. XXIV, col. 153. — [2] S. Jérôme, *Epist.*, XXVIII, 1. — [3] S. Jérôme, *Epist.*, XXVII, 2 : *Scio te cum ista, legeris, rugare frontem et libertatem rursum seminarium timere rixarum ac meum, si fieri potest, os digito velle comprimere.* — [4] D. Gorce, *op. cit.*, p. 91. — [5] Largent, *Saint Jérôme*, 1913, p. 92. — [6] S. Jérôme, *Epist.*, LXXVII, 7. — [7] S. Jérôme, *Epist.*, XXII, 17 : *Rarus sit egressus in publicum.* — [8] Id., *ibid.*, 25 : *Sponsus in plateis non potest inveniri.* — [9] Id., *ibid.*, XXII, 17 : *Martyres tibi quærantur in cubiculo tuo.* — [10] Id., *ibid.*, CXXX, 19. — [11] Id., *ibid.*, CXXVII, 4 : *raro procedebat ad publicum.* — [12] Id., *ibid.*, *maxime nobilium matronarum vitebat domus.* — [13] Id., *ibid.*, CXXVII, 4. — [14] Id., *ibid.*, XXIV, 3, 4. — [15] Id., *ibid.*, XXIII, 3. — [16] Id., *ibid.*, CVIII, 6. — [17] F.-M. Abel, *Saint Jérôme et Jérusalem*, dans *Miscellanea Geronimiana*, Roma, 1920, p. 131-155. — [18] S. Jérôme, *Epist.*, LXV, 1 : *Scio me... a plerisque reprehendi quod interdum scribam ad mulieres et fragiliorem sexum maribus præferam.* — [19] Ammien, XIV, 6 : *Bibliothecis, sepulchrorum ritu, in perpetuum clausis.* — [20] G. Boissier, *La fin du paganisme*, in-8°, t. II, Paris, 1894, p. 178 sq. — [21] S. Jérôme, *Epist.*, LXV, 1 : *Si viri de Scripturis quærerent, mulieribus non loquerer.* — [22] S. Jérôme, *Epist.*, XXVII, 1. — [23] S. Jérôme, *Epist.*, XXXII, 1 : *Nullum officium huic operi præponendum.*

ferait de son travail de revision l'objet de ses leçons, il faisait ainsi de ses élèves des collaboratrices. Voyons-les à l'œuvre :

« Pendant son séjour à Rome, Jérôme s'était spécialement occupé à revoir le psautier [1], et, au cours de ses leçons, il faisait part à ses élèves de ses découvertes. Autant qu'on peut en juger par l'examen minutieux des lettres de cette période, sa méthode paraît avoir consisté à remonter directement du texte latin des psaumes au texte hébreu, à la lumière duquel il proposait de juger les différentes traductions grecques d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion et des Septante [2].

« Grâce à cette enquête, il devenait aisé de constater sur un même point les variations des interprètes. Restait à faire un choix entre ces derniers. Le plus souvent c'était Jérôme qui fixait le sens définitif, mais il se contentait parfois de collationner les textes, laissant à ses élèves le soin de conclure [3]. L'étude des psaumes ainsi comprise était donc le sujet habituel des conférences. On n'eût pu souhaiter un plus heureux début. Le psautier n'était-il pas, en effet, pour l'ascète, le livre courant, celui qu'il importait de connaître d'une manière plus précise et de pénétrer à fond, puisqu'on le retrouvait aux principales heures de la journée dans la prière canoniale; celui que Jérôme, après Pakhôme, conseillait d'apprendre par cœur [4]... Le programme, cependant, n'était pas à ce point rigide qu'il ne permit aussi quelque incursion dans les autres parties de l'Écriture, mais à titre accessoire néanmoins. Les élèves les plus zélées avaient peine, en effet, à s'en tenir à l'étude du psautier. Elles brûlaient, dans leur impatience, de feuilleter déjà les pages de la Bible qui ne faisaient point partie du programme. Au cours de ces travaux supplémentaires, elles rencontraient des difficultés qu'elles ne manquaient pas de présenter ensuite en conférence, ou par écrit [5].

« D'ailleurs, l'étude des psaumes conduisait elle-même tout naturellement à ces utiles digressions. Un mot, un détail mettaient-ils soudain en éveil la curiosité d'une auditrice? Le maître se voyait aussitôt mis en demeure d'en fournir l'explication et se sentait ainsi entraîné en un développement qu'il n'avait pas d'abord prévu et qui le menait loin de son sujet. Ainsi, à propos de l'explication du premier verset du ps. XC : *Qui habitat in adjutorio Altissimi, in protectione Dei cæli commorabitur*, comme Jérôme montrait qu'à la place de l'expression *Dei cæli* on trouve dans le texte hébreu le mot *saddai*, qu'il traduisait par *robustum*, et *sufficientem ad omnia perpetranda*, ajoutant que c'était là un des dix noms dont se servaient les juifs pour désigner le Seigneur, Marcella, intriguée, l'invita à une digression sur le sens de ces dix noms. C'est l'objet de l'ép. XXV. »

Nous savons, d'autre part, qu'outre ces conférences, Jérôme avait encore avec ses plus studieuses élèves des entretiens privés au cours desquels il commentait à chacune d'elles ceux des Livres saints qui les intéressaient davantage. C'est dans ces leçons particulières qu'il lisait l'Ecclésiaste à Blésilla, tout en lui promettant pour bientôt l'interprétation écrite [6]. Mais ces lectures privées étaient surtout l'occasion d'exhortations ascétiques [7]. La conférence de l'Aventin, par contre, sans bannir les considérations édifiantes, s'attachait de préférence à retrouver le meilleur texte. Elle se livrait, à propos des Livres saints, à un travail de sévère critique [8].

Cette « académie monastique » se laisse entrevoir encore jusque dans son règlement presque quotidien. La conférence se donnait le matin vers neuf heures : *hora ferme tertia* [9], dans une salle de la maison de Marcella. C'était là qu'un jour de la fin septembre ou du début d'octobre de l'année 384, Jérôme, entouré de son fidèle auditoire, expliquait le ps. LXX qui ouvre le l. III du psautier, lorsqu'un messager fut annoncé. Jérôme montrait qu'une partie du psaume en question se rattachait au l. II; l'autre partie : *Si narravero sic, ecce generationem filiorum tuorum prævaricatus sum...* ouvrait le l. III [10]. L'homme fut introduit et annonça sans ménagements la mort de Léa! Marcella s'évanouit [11]; on la ranima et il ne fut plus question que de la chère défunte. Le messager apprit que le corps avait été transporté à Ostie, mais ce triste intermède ne détourna pas Marcella et ses compagnes de leur étude, puisque, peu de temps après, nous apprenons par une lettre de Jérôme à Marcella qu'on en était arrivé à l'explication du ps. XC. « Ces données permettent d'apprécier l'activité de la jeune école biblique, surtout si l'on veut bien songer que les réunions n'étaient pas quotidiennes [12]. On ne se faisait pas faute, cela va sans dire, d'interroger le maître [13]. Les questions intelligentes de Marcella le prenaient même souvent au dépourvu; il en fut ainsi, par exemple, quand elle lui demanda le sens des termes employés en hébreu pour désigner « le Seigneur [14] », ou quand elle voulut savoir pourquoi certains mots hébreux, tels que *alleluia*, *amen*, *maran atha*, *ephod* et d'autres, restaient sans traduction dans les versions latines [15]. Le procédé par interrogation directe, surtout en pleine conférence, demeurait pourtant l'exception. C'était, de préférence, dans l'intervalle des réunions [16] qu'on s'adressait au maître, par écrit, pour lui soumettre les difficultés [17]. »

Bref, à la fin de l'année 384, Jérôme expliquait à son auditoire de l'Aventin le ps. CXXVII.

Mais, précisément cette fin d'année apportait la grande épreuve. Le 11 décembre 384, le pape Damase mourut et son successeur, Sirice, était mal disposé à l'égard des moines en général et de Jérôme en particulier. Tout se conjurait contre le couvent de l'Aventin. Presque au même moment [18], Blésilla, fille aînée de Paula, jeune veuve de 20 ans d'un mérite accompli [19], mourait épuisée après trois mois de vie religieuse et sa

[1] S. Jérôme a exécuté une première revision en 384, pendant son séjour à Rome, c'est le *Psalterium romanum* (*P. L.*, t. XXIX, col. 120-398) correction peu poussée des éditions alors en usage. Entre 386-391, il procède à une nouvelle recension, c'est le *Psalterium gallicanum* (*P. L.*, t. XXIX, col. 119-397) qui a été conservé dans la Vulgate; vers 392, Jérôme traduisit directement les psaumes de l'hébreu, c'est le *Psalterium hebraicum* (*P. L.*, t. XXVIII, col. 1123-1240). — [2] S. Jérôme, *Epist.*, XXXIV, 2. — [3] Id., *Epist.*, XXVIII, 6; à propos du sens du mot *diapsalma*, il écrit à Marcella : *Cum talem unius cujusque editionis opinionem repperissemus, hæc adnotavimus, utrum autem cujusdam musicæ cantilenæ aut rythmi immutationem, qui interpretati sunt diapsalma, senserint aliudve quid intellexerint, tuo judicio derelinquo.* — [4] Id., *Epist.*, CXXVIII, *Ad Pacatulam*, 4 : ... *discat memoriter psalterium.* — [5] L'ép. XXIX est écrite tout entière en réponse à une question posée à Jérôme par Marcella au sujet du mot *ephod* qu'elle avait rencontré dans le l. I des Rois. — [6] S. Jérôme, *Comm. in Eccl.*, præf., *P. L.*, t. XXIII, col. 1009. — [7] Id., *ibid.* — [8] D. Gorce, *op. cit.*, t. I, p. 196-200. — [9] S. Jérôme, *Epist.*, XXIII, 1. — [10] Id., *ibid.* — [11] Id., *ibid.* — [12] L'ép. XXX, 1 fait allusion à une question posée par Paula l'avant-veille :... *nudius tertius*. On ne s'était donc pas revu depuis. De même, l'ép. XXIX, 1 répond à une question posée la veille : *heri postulasti*. On ne devait donc pas se rencontrer ce jour-là, puisqu'on s'explique par écrit. — [13] S. Jérôme, *Epist.*, XXV et XXVI, 3. — [14] Id., *Epist.*, XXV. — [15] Id., *Epist.*, XXVI, 1. — [16] Jérôme s'étonne que Marcella l'ait questionné en pleine séance et non par lettre, selon son habitude. On voit par l'ép. XXIX, 1 qu'il se dispensait d'ordinaire de répondre sur-le-champ et se donnait ainsi tout le loisir nécessaire pour mûrir sa réponse écrite. — [17] D. Gorce, *op. cit.*, p. 201-202. — [18] La date est tiraillée : octobre-novembre d'après Cavallera; début de l'année 385 d'après Reuschen. — [19] D. Gorce, *op. cit.*, p. 95, 116, 205.

fin prématurée était imputée aux austérités excessives pratiquées chez Marcella sous la direction de Jérôme, qu'on traitait de magicien, dont on réclamait l'expulsion et l'exil [1]. Tous les moines ameutés contre l'homme qui leur avait reproché leur paresse et leur inutilité voyaient l'occasion de se venger du trouble-fête qui avait dit et prouvé qu'un moine peut trouver du temps pour travailler. Devant cette conjuration, il fallait renoncer aux conférences, à l'Aventin, aux livres; il fallait partir; mais, sur le bateau qui l'emportait (août 385), il envoyait à Asella un billet mouillé de ses larmes [2], contenant ses adieux à ses élèves : *Dic eis : ante tribunal Christi stabimus* [3]. Pour certaines d'entre elles, qui iraient le rejoindre à Bethléem, la séparation n'était que passagère, pour d'autres, parmi lesquelles Marcella, c'était un adieu jusqu'au seuil de l'éternité.

Les conférences de l'Aventin avaient duré trois années à peine et leur souvenir ne s'effaçerait plus de la

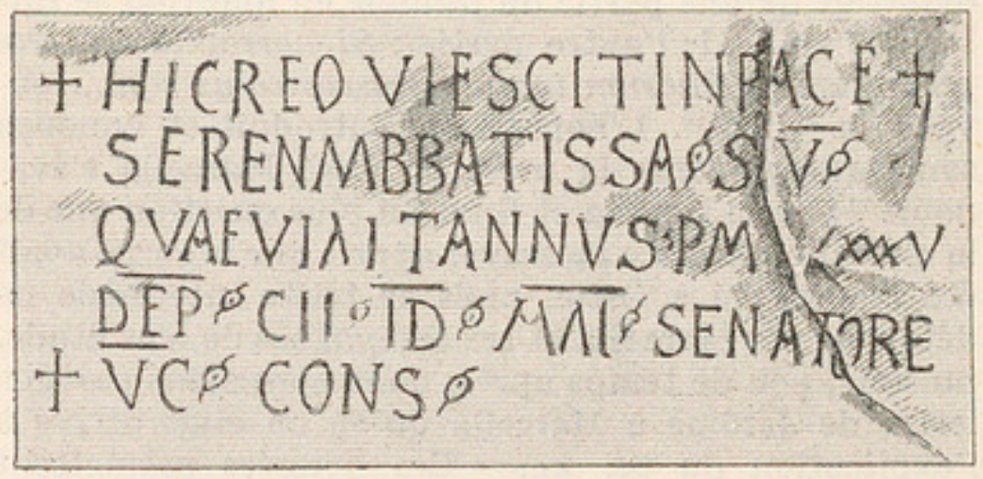


8941. — Épitaphe de l'abbesse Séréna.
D'après *Römische Quartalschrift*, t. XVI, 1902, p. 56.

mémoire des saintes nonnes qui y avaient participé Paula, visitant le sanctuaire de la Crèche, faisait souvenir Jérôme d'une interprétation donnée par lui à Rome [4]; or « rien n'est flatteur et doux pour un maître comme ces réminiscences. Elles sont pour lui la marque sûre sur ses leçons ont été comprises, qu'il a su intéresser, et que son enseignement, loin de rester à la surface des âmes, en a aussi atteint l'intime. Cette attention extrême que prêtaient ses élèves à toutes ses explications obligeait Jérôme à se tenir sans cesse sur ses gardes. Comme il arrive, en effet, aux gens qui parlent ou écrivent beaucoup, il ne se souvenait pas toujours exactement ce qu'il avait dit ou écrit. Les femmes, par contre, n'oublient guère les détails. Marcella l'étonna donc un jour en lui rappelant une opinion qu'il avait autrefois émise au sujet du sens à donner au passage de Matthieu dans lequel il est dit du Fils de l'homme qu' « il séparera les brebis d'avec les boucs, et « mettra les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche [5] ». Il avoua ne plus reconnaître là son bien et capitula sans peine devant la mémoire de sa redoutable élève. [6] »

Ce qui s'était vu sur l'Aventin, dans la communauté rassemblée autour de Marcellin, reste un spectacle unique dans l'histoire de la science chrétienne et de la vie monastique.

A Rome encore, nous possédons le témoignage de l'abbesse Séréna, morte en 514, trouvée dans le pavement de la basilique Sainte-Agnès. La seule mention du titre *abbatissa* permet de conjecturer que la défunte était supérieure d'une communauté située dans le lieu même où elle fut enterrée, à l'âge de 85 ans. Ceci nous permet de reporter la fondation du monastère au Ve siècle et même dès le début de ce siècle, car les *Gesta sanctæ Agnès* supposent la présence d'un monastère de vierges près de la basilique de la sainte; or, les *Gesta* ont été écrits vers 415-420. A les en croire, ce monastère aurait été fondé par Constantine, fille de l'empereur Constantin, morte en 354, laquelle a incontestablement élevé l'église (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Agnès; t. III, au mot Constance). Ceci n'entraîne pas contradiction avec ce que dit saint Jérôme au sujet du monastère de Marcella : *Nulla eo tempore nobilium feminarum noverat Romæ propositum monachorum nec audebat propter rei novitatem ignominiosum, ut tunc putabatur, et vile in populis nomen assumere* [7]. On a eu raison de faire remarquer que ce texte affirme qu'avant Marcella aucune femme noble n'avait embrassé ce saint état et qu'au contraire des vierges de condition inférieure y étaient entrées depuis peu de temps à Rome. Avant Marcella, l'état monastique semblait bon pour la plèbe, non pour la noblesse. Il y avait donc au moins un monastère de femmes à Rome, celui fondé par la fille de Constantin, probablement après son veuvage et ses malheurs de famille entre 337 et 350, date de son départ de Rome pour Sirmium [8].

V. Un couvent de nonnes a Hippone. — A la suite de sa conversion et de son baptême, Augustin songea à quitter Milan avec Adéodat, son fils, Alypius, son ami, baptisés en même temps que lui, et à regagner l'Afrique. La mort de sainte Monique (voir ce nom) à Ostie retarda le départ et amena une prolongation de séjour de quelques mois à Rome; ce fut une occasion de compléter ses informations sur la vie religieuse. Il avait fréquenté à Milan le monastère fondé et entretenu par saint Ambroise [9] aux portes de la ville : *Vidi ego*, nous dit-il, *diversorium sanctorum Mediolani, non paucorum hominum, quibus unus præerat vir optimus et doctissimus* [10]. A Rome, il visita d'autres monastères « gouvernés par des hommes qui possédaient à un haut degré la gravité, la prudence et la science des choses de Dieu. La charité chrétienne, la sainteté et la liberté régnaient parmi leurs frères. Personne ne voulait être à charge à autrui; mais, conformément aux usages monastiques de l'Orient et aux préceptes de l'apôtre Paul, tous vivaient du travail de leurs mains [11] ». Augustin ne s'en tint pas là; il visita les couvents où vivaient un grand nombre de vierges et de veuves habitant ensemble, gagnant leur vie par le travail de la laine et de la toile, dirigées par des supérieures prudentes et éprouvées [12]. De retour à Tagaste, vers la fin de l'année 388, Augustin vendit quelques pièces de terre qu'il tenait de l'héritage paternel [13] et s'installa dans sa maison située aux portes de la ville, avec Adéodat, Alypius et Evodius, la transformant en monastère [14], s'adonnant *cum iis qui eidem adhærebant jejuniis, orationibus, bonisque operibus, in lege Domini meditans die ac nocte*, nous dit Possidius. Bientôt, un habitant de Tagaste, Sévère, vint se joindre à eux et une mort prématurée empêcha seule Nebridius de s'associer à ses amis. On ignore le nombre de ceux qui composaient ce premier monastère africain, mais on sait qu'après trois années il était devenu nécessaire d'en fonder un nouveau. Le concours des circonstances fit qu'Hip-

[1] S. Jérôme, *Epist.*, XXXIX, 6; LIV, 2. — [2] Id., *Epist.*, XLV, 6 : *cum jam navem conscenderem raptim flens dolensque conscripsi*. — [3] Id., *ibid.*, 7. — [4] Id., *Epist.*, CVIII, 10. — [5] Id., *Epist.*, LIX. — [6] D. Gorce, *op. cit.*, p. 208. — [7] S. Jérôme, *Epist.*, CXXV, n. 5, *P. L.*, t. XXII, col. 1087. — [8] P. Schmitz, *La première communauté de vierges à Rome*, dans *Rev. bénéd.*, t. XXXVIII, 1926, p. 189-195. — [9] S. Augustin, *Confessiones*, l. VIII, c. VI, *P. L.*, t. XXXII, col. 755 : *Et erat monasterium Mediolani plenum bonis fratribus, extra urbis mœnia, sub Ambrosio nutritore*. — [10] S. Augustin, *De moribus Ecclesiæ catholicæ*, c. XXXIII, *P. L.*, t. XXXII, col. 1339. — [11] S. Augustin, *ibid.*, *P. L.*, t. XXXII, col. 1340. — [12] Id., *ibid.* : *Neque hoc in viris tantum, sed etiam in fœminis, quibus item multis viduis et virginibus simul habitantibus, et lana ac tela victum quæritantibus præsunt singulæ gravissimæ probatissimæque*. — [13] S. Augustin, *Epist.*, X, *P. L.*, t. XXXIII, col. 73. — [14] S. Augustin, *Serm.*, CCCLV, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1569.

pone fut choisi. Augustin s'y était rendu dans l'espoir de déterminer une vocation hésitante et ce voyage avait changé la direction de sa vie. On lui avait imposé le sacerdoce et le vieil évêque Valerius se montra favorable à la création d'un monastère. Proche de la ville se trouvait un jardin appartenant à l'Église, Valerius l'abandonna à Augustin pour y bâtir un monastère où il était sûr de ne pas manquer de compagnons [1]. En effet, son inséparable ami Alypius ne tarda pas à l'y rejoindre [2], puis ce furent Evodius [3] et Possidius, le futur évêque de Calame et son biographe [4]. Profuturus, un autre Profuturus, Privatus, Servilius [5], Parthenius [6] et quelques autres encore tels qu'Urbanus, Peregrinus, Bonifacius, Fortunatus [7] dont on ne saurait dire avec certitude s'ils appartinrent au monastère de la banlieue ou bien à celui qu'Augustin, devenu évêque, fonda quelques années plus tard dans la maison épiscopale.

Nous avons dit que l'Église d'Afrique avait eu ses vierges consacrées dès le temps de Tertullien et de saint Cyprien, mais le vœu de continence n'entraînait pas pour elles les vœux de pauvreté et d'obéissance qui sont l'armature extérieure de la vie religieuse. Certaines parmi ces vierges et ces veuves vivaient en commun, ce qui n'implique pas la profession monastique. On s'est demandé si le mérite d'avoir tenté cette extension de la vie de communauté en Occident remonte à saint Augustin. Tillemont n'ose se prononcer [8]; les auteurs bénédictins de la *Vita Augustini* partagent sa réserve [9]. Il est certain qu'on ne rencontre aucune trace de communauté de nonnes en Afrique avant le IIIe concile de Carthage, tenu en 397, qui prescrit aux évêques et aux prêtres de placer dans les monastères de femmes les vierges consacrées privées de leurs parents [10].

Il existait donc des monastères de femmes, à cette date, en Afrique; mais où? et combien? Possidius nous dit que *monasteria virorum ac feminarum continentibus cum suis præpositis plena, Ecclesiæ dimisit* [11], et voilà pour Hippone. Les nonnes se chargeaient parfois de l'éducation de jeunes orphelines confiées aux évêques [12] et aussi des fillettes présentées par leurs parents, ce qui était le cas pour la fille du prêtre Januarius [13]. Le monastère des femmes n'était pas fort éloigné de celui où l'évêque habitait avec son clergé, proche de l'église cathédrale. Il avait été fondé par saint Augustin au début de son épiscopat, vers l'année 396, et naturellement, « l'évêque, nous dit-on en style édifiant (ou censé tel), prenait grand soin d'y entretenir le zèle et la ferveur. Les âmes saintes et pures qu'il y avait réunies et en qui Dieu répandait ses grâces les plus abondantes, donnaient à son cœur une consolation qui lui faisait oublier plus facilement les peines dont l'abreuvaient les ennemis de l'Église et de la foi [14]. » On va voir en quoi consistaient ces consolations.

Hippone n'a malheureusement rien conservé parmi ses ruines qui puisse aider à retrouver l'emplacement et la disposition du monastère; aussi ce n'est que par conjecture qu'il est permis de dire que « l'établissement était d'importance », qu' « il devait comprendre plusieurs corps de bâtiment, réunis ou séparés par des portiques, des cours ou des jardins. Comme les monastères africains du siècle suivant, il était sans doute entouré d'un mur d'enceinte continu, coupé seulement de quelques portes [15]. » Les nonnes n'étaient pas cloîtrées et on les voyait à certaines heures se rendre à la cathédrale; il leur arrivait encore d'aller ensemble dans des lieux où des hommes se trouvaient réunis. On leur permettait de sortir pour aller au bain ou pour tout autre motif, mais toujours accompagnées de deux nonnes désignées par la supérieure [16].

« On ne peut dire si les sœurs étaient logées dans de véritables cellules, disposées le long du mur d'enceinte ou des bâtiments intérieurs, comme on en voit dans les monastères byzantins de Tebessa et de Timgad. En revanche, les documents contemporains attestent l'existence, dans le couvent des femmes à Hippone, d'une série de constructions ou de salles spécialement aménagées pour les besoins de la communauté : une chapelle, qu'on appelait l'oratoire, *oratorium*, où les sœurs étaient conduites à certaines heures pour des prières communes, où elles pouvaient également se rendre aux heures de liberté, et où parfois l'on bavardait, si l'on en croit la chronique; un réfectoire, où les repas avaient lieu en commun; un vestiaire, *vestiarium*, où des sœurs préposées à ce service surveillaient et entretenaient la garde-robe commune, vêtements, tapis, couvertures; un office, *cellarium*, où seules pouvaient pénétrer les sœurs commises au garde-manger; une infirmerie, où l'on amenait souvent des malades, victimes de la fièvre, et où régnaient des sœurs infirmières sous la haute direction d'un médecin; enfin, une bibliothèque, avec un service régulier de prêt des livres, qu'organisait, à heures fixes, une sœur bibliothécaire.

« Cette installation si complète laisse supposer évidemment que le monastère avait des ressources [qu'il n'y a pas de motif de croire] abondantes [lorsqu'on sait quels prodiges sait réaliser la parcimonie féminine portée à son plus haut degré dans la parcimonie conventuelle]. Les revenus réguliers et les recettes extraordinaires provenaient exclusivement des donations et des legs; notamment, de l'apport des novices et des religieuses. Toute femme qui voulait se faire admettre au couvent devait commencer par se débarrasser de tous ses biens, en donnant soit à sa famille, soit aux pauvres ou à l'Église. En principe, rien ne l'obligeait à se dessaisir en faveur de son futur monastère; mais, en fait, c'est presque toujours de ce côté qu'allait sa fortune. Une fois au couvent, tout ce dont elle pouvait hériter, tout ce qu'elle recevait, revenait de droit à la communauté.

« Le recrutement du monastère a varié selon les temps. Au début, il se fit surtout en famille, si l'on peut dire : parmi les parentes de l'évêque, de ses amis, de ses clercs, de ses moines. Augustin, pour son compte, donna au couvent, non seulement sa sœur, mais ses cousines et ses nièces. Peu à peu, le cercle s'élargit. La vie monacale tenta des femmes d'un autre monde, novices de marque, riches bourgeoises ou grandes dames du pays, veuves ou vierges sacrées. Plus tard, l'institution devenant de plus en plus populaire, et cette popularité attirant des dévotes de toute condition, la porte s'ouvrit devant des personnes de très humble origine et d'éducation médiocre : femmes

[1] S. Augustin, *ibid.*, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1570. — [2] S. Augustin, *Epist.*, XXII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 90. — [3] Id., *Epist.*, CLVIII, CLXII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 698, 793. — [4] Possidius, *Vita Augustini*, c. XXXI, *P. L.*, t. XXXII, col. 65. — [5] S. Augustin, *Epist.*, XXXVIII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 111. — [6] Id., *Epist.*, CLVIII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 697. — [7] *Vita Augustini*, l. III, c. V, n. 2, *P. L.*, t. XXXII, col. 176. — [8] Tillemont, *Mémoires...*, t. XIII, p. 160. — [9] *Vita sancti Augustini*, l. III, c. V, n. 8, *P. L.*, t. XXXII, col. 182. — [10] Labbe, *Collectio conciliorum*, t. II, col. 1404. — [11] Possidius, *Vita Augustini*, c. XXVII, XXXI, *P. L.*, t. XXXII, col. 56, 64. — [12] S. Augustin, *Epist.*, CCLII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 1609. — [13] S. Augustin, *Serm.*, CCCLV, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1571. — [14] J.-M. Besse, *Le monachisme africain*, dans *Revue du monde catholique*, t. CXXXIX, 1899, p. 222. — [15] P. Monceaux, *Un couvent de femmes à Hippone au temps de saint Augustin*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, 1913, p. 578. — [16] S. Augustin, *Epist.*, CCXI : *Nec eant ad balneas, sive quocumque ire necesse fuerit, minus quam tres. Nec illa quæ habet aliquo eundi necessitatem, cum quibus ipsa voluerit, sed cum quibus præposita ire debebit.*

du peuple, filles d'artisans, de paysans, d'esclaves. Par la force des choses, des groupes, des clans se formèrent. La charité chrétienne et la discipline égalitaire n'empêchaient pas qu'il y eût au monastère deux catégories de sœurs : les dames... et les autres. Il en résulta des difficultés. Les dames qui avaient apporté avec elles une grosse dot, et que poursuivait peut-être un vague regret du luxe antérieur, se défendaient mal contre le péché d'orgueil. Les autres, tout en jalousant un peu leurs compagnes, laissaient voir souvent des préoccupations assez vulgaires. Elles cherchaient à travailler le moins possible; ce qu'elles appréciaient surtout au couvent, c'était la satisfaction de s'y voir sur le même rang que leurs maîtresses d'autrefois, c'était aussi la certitude d'y manger désormais à leur faim.

« A toutes l'évêque ne se lassait pas de prêcher l'humilité. Il adressait cette discrète réprimande à celles des sœurs qui se souvenaient d'avoir trop enrichi la maison : « Celles d'entre vous qui possédaient quelque « chose dans le monde, au moment de leur entrée au « monastère, doivent se réjouir maintenant que leur fortune soit devenue commune à toutes... Celles qui tenaient un rang dans le monde, ne doivent pas dédaigner celles de leurs sœurs qui sont sorties de la pauvreté pour entrer dans cette sainte société. Au contraire, elles doivent s'appliquer à tirer gloire, non du rang de leurs parents riches, mais de la compagnie de leurs sœurs pauvres. Elles ne doivent pas se montrer fières, si elles ont contribué de leur fortune aux frais de la vie commune; autrement, elles sembleraient s'enorgueillir de ces richesses, qu'elles partagent avec leurs sœurs du monastère, plus encore que si elles en avaient joui dans le monde. »

« L'évêque ne ménageait pas davantage la vanité naïve et les appétits vulgaires de certaines sœurs d'humble origine. « Celles d'entre vous qui ne possédaient rien, ajoutait-il, ne doivent pas chercher au « monastère ce qu'elles n'ont pu avoir au dehors. Sans « doute, si elles sont malades, on doit leur accorder ce « qu'il faut, même à celles qui, en raison de leur indigence, dans le temps où elles vivaient dans le monde, « ne pouvaient se procurer même le nécessaire. Mais « maintenant, si elles se jugent heureuses, ce ne doit pas « être parce qu'elles ont trouvé ici le vivre et le couvert, « qu'elles ne pouvaient trouver au dehors. Elles ne doivent pas non plus redresser la tête, parce qu'elles « sont devenues les compagnes de femmes dont elles « n'osaient pas approcher dans le monde. Qu'elles regardent en haut, mais ne cherchent pas ici les biens « terrestres. Autrement, les monastères utiles aux « riches deviendraient funestes aux pauvres; ces monastères où, tandis que les riches s'y humilient, les « pauvres viendraient s'enorgueillir. » L'insistance d'Augustin est significative; évidemment, ce n'était pas chose facile que de déloger du couvent d'Hippone le démon de la vanité.

« D'ailleurs, la vie qu'on menait au monastère n'était pas de nature à supprimer complètement le malentendu initial entre personnes d'origine, de condition et d'éducation si diverses. En principe, sans doute, la discipline de la maison imposait à toutes les sœurs les mêmes obligations; mais, en fait, pour raisons de santé ou autres, il y avait des accommodements et des privilèges. De plus, à certains moments de la journée, le règlement laissait les sœurs livrées à elles-mêmes, ce qui permettait aux affinités et aux sympathies de se trahir, aux groupes de se reconstituer.

« La discipline du monastère était fondée sur les principes du cénobitisme oriental : vœu de pauvreté, communauté des biens, vœu d'obéissance, vie commune. Le lever, les repas, le coucher, et les exercices essentiels de piété, offices à la cathédrale, prières et méditations collectives dans l'oratoire, avaient lieu à heures fixes pour tout le monde. Mais, dans les intervalles de ces exercices, s'intercalaient des heures de liberté. C'est alors que se révélaient les divergences de goûts et les différences de caractère. Tandis que certaines sœurs se mettaient aussitôt à travailler de leurs mains, à tisser, coudre ou blanchir des vêtements, d'autres regardaient travailler; d'autres lisaient ou conversaient; quelques-unes rêvaient au moyen d'obtenir l'autorisation d'une course en ville. Si l'on entrait alors à l'oratoire, on était sûr d'y apercevoir de nombreuses sœurs, venues là pour sanctifier leur récréation; celles qui priaient, agenouillées, osaient à peine se plaindre du sans-gêne de leurs compagnes, qui caquetaient autour d'elles comme dans un salon ou une veillée de village.

« Les divers services de la maison étaient confiés à des sœurs, désignées par la supérieure et choisies pour leur compétence ou leurs aptitudes spéciales. Il y avait des sœurs préposées au vestiaire, d'autres à l'office, à l'infirmerie, à la bibliothèque. Au monastère était attaché un médecin, personnage considérable en ce pays de fièvres et dans ce monde de nonnes, dont quelques-unes préféraient à l'ordinaire le régime de l'infirmerie et les douceurs réservées aux malades.

« Toute l'administration du couvent était concentrée entre les mains de la prieure ou supérieure *(præposita, mater)*. Cette supérieure était nommée par l'évêque. Elle présidait à la distribution des vivres et des vêtements, à la répartition du travail manuel. Elle faisait exécuter les ordonnances du médecin. Elle autorisait les sorties, et désignait les deux sœurs qui accompagnaient toute religieuse allant en ville. Elle veillait à l'application du règlement, à la bonne tenue de tout le monde. Elle recevait les requêtes et les plaintes, y donnait suite ou non, jugeait et punissait les coupables.

« A côté de la prieure, Augustin avait placé un prêtre, le supérieur *(præpositus* ou *presbyter)*. Ce prêtre, toujours nommé par l'évêque, dirigeait d'abord la vie spirituelle des religieuses. Mais, en outre, il exerçait un contrôle permanent sur l'administration. Il était le guide, le conseiller très écouté de la supérieure. Il l'assistait de son autorité morale, l'aidait à maintenir la discipline, et, au besoin, donnait son avis sur le châtiment des coupables. Il était le gardien vigilant de la règle, et intervenait dans les cas graves.

« D'ailleurs, en ces cas-là, il en référait ordinairement à l'évêque. Dans les monastères d'Hippone, on n'avait encore aucune méfiance à l'égard du clergé séculier, aucune idée de ces revendications d'indépendance, qui allaient bientôt se produire, et qui, dès le vr^e^ siècle, en Afrique, aboutirent à l'exemption monastique. L'évêque, fondateur du couvent, en restait le chef suprême; il nommait la prieure et le supérieur qu'il pouvait révoquer; il se réservait le contrôle souverain, et le droit d'intervenir à tout moment [1]. »

Pendant un quart de siècle environ (vers 396-vers 420) le couvent d'Hippone vécut tranquille et la communauté heureuse, mais alors mourut la supérieure de qui la succession passa aux mains d'une ancienne sœur coadjutrice qui portait le nom prometteur de Félicité. Les nonnes ne l'aimaient guère et firent mauvais accueil à sa nomination; elle voulut se faire craindre et peut-être n'avait-elle pas tous les torts de tenir tête à l'opposition, qui se renforça de sœurs influentes qui regrettaient le temps passé et de sœurs gourmandes qui se plaignaient de la cuisine. Or, il arriva, vers 423, que la communauté reçut un nouveau supérieur, le prêtre Rusticus. Ce ne fut pas de la satisfaction, mais de l'enthousiasme; et ses plus chaudes admiratrices furent les opposantes les plus acharnées contre la supé-

[1] P. Monceaux, *op. cit.*, p. 578-584.

rieure qui voulut en finir, gronda, châtia et mit la révolte dans le monastère.

L'évêque d'Hippone savait par expérience quels ennuis pouvaient lui attirer de mauvais moines, il se flatta peut-être d'avoir raison plus facilement des nonnes et leur adressa une lettre qui devait, dans sa pensée, rétablir l'ordre. La Mère supérieure, le chapelain et les religieuses étaient rappelées à l'ordre, mais de façon si discrète que nul ne pouvait le prendre mal; au contraire, on y trouvait de bons conseils sur la charité et la concorde, sur la façon d'exercer l'autorité et sur l'esprit dans lequel il faut s'y soumettre. Cette pieuse admonition ne pouvait scandaliser personne à l'extérieur, tandis qu'à l'intérieur du couvent elle ne pouvait manquer d'être comprise. On s'entendait à demi-mot. Ce fut bien ce qui arriva. Chacun appliqua les avertissements au parti opposé. La supérieure redoubla ses exigences, les sœurs se révoltèrent tout à fait et ce fut un tel vacarme que le bruit des vociférations parvint jusqu'au monastère épiscopal. Quand l'éclat fut tombé, on adressa une pétition à l'évêque pour le prier de faire une visite au couvent et de changer la supérieure.

Augustin refusa tout. Il avait quelque expérience des émeutes religieuses et n'entendait plus s'y exposer de gaîté de cœur; il se demanda peut-être de quoi seraient capables ces femmes exaltées lorsqu'elles le tiendraient dans leurs murailles? Il préféra écrire. « Si la sévérité, disait-il, est prête à punir les péchés qu'elle découvre, pourtant la charité souhaite de ne pas découvrir de péchés à punir. Telle est la raison pour laquelle je ne me suis pas rendu auprès de vous; vous réclamiez ma présence, non pour m'offrir le joyeux spectacle de votre paix, mais pour redoubler vos dissensions. En effet, je n'aurais pu dédaigner et laisser impunies vos manifestations, si, même en ma présence, vous aviez fait autant de tumulte qu'en mon absence. Ce tumulte, si mes yeux ne l'ont pas vu, mes oreilles l'ont entendu, mes oreilles qu'ont frappées vos clameurs. Peut-être même votre sédition eût-elle redoublé en ma présence; car mon devoir était de ne pas vous accorder ce que vous demandiez. Cette concession eût été un exemple pernicieux; elle eût été contraire à la saine discipline, et funeste à vous-mêmes. Ainsi, je vous aurais trouvées, vous, telles que je ne désire pas vous voir; et, moi-même, vous m'auriez trouvé tel que vous ne désiriez pas me voir. »

Avec une clairvoyance qui n'a rien de quoi surprendre chez cet homme de génie, Augustin estima que le mal ne tenait pas à des questions de personnes et que c'était l'institution même qui demandait une réforme. Le pénible incident qu'on vient de raconter aboutit à cette fameuse lettre CCXI (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2846).

« Cette lettre mémorable, où tant d'âmes dévotes ont trouvé un plan de vie, débute comme une simple lettre pastorale, presque familière : par des réprimandes et des exhortations. L'évêque explique d'abord pourquoi il n'a pas cru devoir se rendre au couvent. Puis, faisant un retour sur lui-même, il dit la douleur que lui ont causée ces désordres, ces « schismes dans le monastère ». Il s'attendrit au souvenir des visites qu'il y faisait en des temps plus heureux, quand il y retrouvait sa sœur, ses parentes, et tant de saintes femmes, vivant pour Dieu dans la paix de l'âme. Peu à peu, il élève le ton. Il notifie sa réponse aux sœurs, dont il rejette et blâme la requête. Il leur déclare net qu'elles ne sont nullement fondées à demander un changement de supérieure. Il peint le chagrin du prêtre, cause involontaire des troubles. Il exhorte les rebelles à renier « l'œuvre du diable », pour rentrer dans l'ordre et « la paix du Christ ». Il menace de châtier les plus coupables, celles qui ont entraîné les autres.

« A la lettre épiscopale était joint le nouveau règlement du monastère. Les prescriptions y sont nombreuses et minutieuses, mais formulées dans un ordre assez capricieux, comme au hasard des réflexions ou des souvenirs. Cette liberté d'allures contraste singulièrement avec les règles monastiques des siècles suivants, où les matières sont classées méthodiquement, chapitre par chapitre, article par article. Cependant, ce qu'Augustin a voulu faire ici, c'est bien un véritable règlement. Il l'indique lui-même dès les premiers mots : « Voici, dit-il, les prescriptions que nous vous ordonnons d'observer, à vous qui vivez dans le monastère. » D'ailleurs, dans la série des prescriptions, le ton n'est plus d'un ami qui conseille, mais d'un chef qui commande. En terminant, l'évêque spécifie que la règle sera lue chaque semaine aux religieuses : il prévoit des infractions et des punitions.

« Mais, dira-t-on, d'où vient que l'évêque avait tant tardé? Avait-il donc attendu près de trente ans pour doter d'un règlement le monastère de femmes? Là-dessus le document est muet; et l'on ne peut hasarder que des hypothèses. Un fait semble hors de doute, et il est confirmé par bien des textes d'Augustin ou de Possidius : c'est que, dès le jour de leur fondation, tous les établissements religieux d'Hippone, le couvent de femmes comme le séminaire ou le monastère des clercs, ont eu leur règlement. Dès lors, de deux choses l'une : ou bien la règle du monastère de femmes n'avait pas été écrite jusque-là, et la supérieure gouvernait d'après des traditions et des coutumes, complétées par les instructions de l'évêque, ou bien la maison avait déjà une règle écrite, mais une règle sommaire, dont l'insuffisance éclata aux yeux lors des révoltes. La seconde explication est la plus vraisemblable. Selon toute apparence, la *regula* qui nous est parvenue est une règle refondue, complétée, mise au point.

« Parcourons maintenant ce règlement *(regula, libellus)* en rapprochant les prescriptions relatives à un même service ou à un même ordre d'idées, en relevant les traits caractéristiques, pour en composer un tableau d'ensemble d'où se dégage la physionomie du couvent d'Hippone.

« A plusieurs reprises, l'évêque insiste sur les principes mêmes du cénobitisme : la vie commune, le vœu d'obéissance, la communauté des biens, le vœu de pauvreté, l'interdiction de rien posséder en propre et de rien recevoir personnellement. Les religieuses, conformément au précepte de l'Évangile, n'ont pas à se préoccuper de la vie matérielle : chaque sœur reçoit ce qui lui est nécessaire, comme vêtements et nourriture. La supérieure pourvoit à tout et préside aux distributions; les autres n'ont qu'à obéir et à rendre grâces.

« Dans la vie du couvent, l'essentiel sera toujours les exercices et les pratiques de la vie spirituelle. Pour les offices et le culte proprement dit, toutes les religieuses se rendront ensemble à la cathédrale, où des places leur seront réservées dans une enceinte spéciale. En outre, des prières et des méditations en commun auront lieu chaque jour, à heures fixes, dans l'*Oratorium*, la chapelle de la maison. On y dira des hymnes et des psaumes, en partie lus, en partie chantés, suivant les indications du livre ou du prêtre : défense de chanter ce qui doit être lu. En dehors de ces exercices collectifs de dévotion, aux heures de loisir et de liberté, les sœurs pourront encore aller prier dans l'oratoire, mais à la condition de se rappeler toujours que l'oratoire est fait seulement pour prier.

« La lecture est permise, et même recommandée pendant les récréations. La maison fournira les livres. A cet effet, un service de prêt, à heure fixe, sera organisé dans la bibliothèque. Les sœurs préposées à la garde des manuscrits, dit le règlement, devront sans murmurer servir leurs sœurs. Les livres devront être deman-

dés chaque jour à une heure déterminée. En dehors de cette heure-là, toute demande sera non avenue. » Malheureusement, on ne nous dit pas ce qu'on trouvait sur les rayons de la bibliothèque.

« Sur le chapitre du vestiaire, la règle est fort explicite, comme si l'évêque se méfiait un peu de la coquetterie féminine. Le costume des religieuses se composera d'une tunique, d'un manteau, de chaussures, d'une ceinture et d'un voile. Il n'est pas question d'un véritable uniforme. Mais il est spécifié que tout doit être fort simple et que toute recherche est interdite. Pour dérouter les coquettes, tous les vêtements reçus ou fabriqués dans la maison seront mis en commun; la distribution sera faite, dans la mesure des besoins, par la supérieure, et l'on évitera, autant que possible, de remettre à une sœur les effets qu'elle aura apportés en dot ou reçus de sa famille ou façonnés elle-même. Toutes les religieuses seront tenues de travailler de leurs mains à la confection des vêtements destinés au fonds commun. Des sœurs, désignées par la supérieure, seront spécialement affectées à la garde et à l'entretien du vestiaire. Elles devront périodiquement secouer et brosser les étoffes, pour les défendre contre les mites. Quant au blanchissage, la supérieure décidera ce qui doit être lavé dans la maison par les sœurs, et ce qui sera envoyé aux foulons, blanchisseurs et dégraisseurs de profession.

« Malgré toutes ces précautions, l'évêque n'est pas complètement rassuré contre les manèges des coquettes. Il redoute surtout les séductions du voile et les artifices de la coiffure. « Évitez, dit-il, que vos habits attirent l'attention. Ne cherchez pas à plaire par le vêtement, mais par le caractère. Gardez-vous de porter sur la tête des voiles si minces que, par-dessous, apparaisse la résille. Quant à votre chevelure, n'en laissez voir à nu aucune partie; ne la laissez pas déborder hors du voile, soit par négligence, soit par calcul. » Sur ces points délicats, Augustin devait s'en rapporter à la vigilance de la Mère supérieure; on n'imagine pas l'évêque, dans ses visites épiscopales, passant la revue des coiffures et des voiles.

« Le régime alimentaire fait l'objet de mainte prescription. Les repas seront toujours pris en commun, à heures fixes; défense absolue de rien manger, sans autorisation, hors de la table commune. Le menu sera réglé par la supérieure, comme au monastère épiscopal; il devait être très simple, mais sans raffinement d'austérité. L'évêque recommande le jeûne et l'abstinence, mais seulement lorsque la santé le permet. Il se montre d'ailleurs assez large sur ce chapitre, et tout disposé à autoriser les exceptions nécessaires, non seulement pour les malades, mais pour les personnes délicates.En revanche, il n'admet pas le bavardage au réfectoire. Il décide que, pendant les repas, on fera toujours la lecture, suivant la coutume; et il ajoute que les sœurs devront écouter « sans tumulte, ni querelles ».

« En fait d'hygiène, le règlement est à la fois très libéral et très étroit : libéral pour les malades, étroit pour les personnes en bonne santé. Par exemple, l'évêque est en garde contre les dangers du bain : non à cause du bain en lui-même, mais à cause des occasions de péché. » On lit dans le règlement : « Le lavage du corps et l'usage du bain ne doivent pas être trop fréquents : ils ne seront autorisés qu'aux intervalles traditionnels, c'est-à-dire une fois par mois... Quand des religieuses sortiront pour aller aux bains ou n'importe où, elles ne devront pas être moins de trois ensemble. » D'ailleurs, sur ce point, comme en tout ce qui touche à la santé, l'évêque s'en rapporte au médecin, à qui il confère de pleins pouvoirs : « Si une sœur est malade et doit prendre des bains, dit-il, on ne différera pas plus longtemps. La malade devra s'exécuter sans murmure, conformément à l'avis du médecin. Si elle proteste, la supérieure lui enjoindra de faire ce qu'elle doit faire pour sa santé. Si, au contraire, une sœur veut sans raison prendre des bains, on ne devra pas céder à son caprice. Parfois, en effet, on se trompe sur ce qui est nuisible; on croit utile ce qui plaît. En un mot, si une religieuse se plaint d'éprouver quelque malaise, on doit la croire aussitôt sur parole; mais, quant au traitement à suivre, et pour savoir si ce qui plaît est utile, on doit consulter le médecin. »

« D'autres articles visent les sorties. Car on pourra sortir du monastère : le règlement n'établit pas une véritable clôture. Non seulement les religieuses, comme par le passé, seront conduites à la cathédrale pour les offices, mais encore, pour telle ou telle raison personnelle, elles pourront demander à aller en ville. En ce cas, elles devront obtenir l'autorisation de la supérieure, qui désignera l'escorte : toute religieuse, qui s'aventurera hors des murs du monastère, sera accompagnée de deux autres sœurs. Pour ces sorties, l'évêque multiplie les recommandations relatives à l'attitude, à la tenue : « Quand vous marchez, dit-il, marchez en- « semble; quand vous êtes arrivées où vous allez, arrê- « tez-vous ensemble. Dans votre démarche, dans votre « attitude, dans votre tenue, dans tous vos mouvements, « ne faites rien qui puisse éveiller chez personne la pas- « sion; que tous vos gestes soient l'expression de votre « sainteté. Vos regards, même quand ils tombent sur « quelqu'un, ne doivent se fixer sur personne. Quand « vous sortez, on ne vous défend pas de voir des hommes, « mais de désirer ou de chercher à exciter le désir. »

« Les relations des sœurs entre elles, et avec l'autorité, donnent lieu à de multiples prescriptions, comme à de fines observations psychologiques. Aux nonnes querelleuses ou rancunières, l'évêque prêche la charité chrétienne; aux orgueilleuses, l'humilité; aux révoltées, l'obéissance; à toutes, les concessions mutuelles et le pardon immédiat des offenses. Ce qui nous plaît moins, c'est qu'il organise dans la maison un service de surveillance et de dénonciation réciproques; malgré la pureté de ses intentions, il ne réussit pas à justifier pleinement pour nous ce moyen de gouvernement ou d'amélioration morale. Quand la coupable a été prise sur le fait ou dénoncée, on la traduit devant la supérieure, parfois devant une sorte de conseil de discipline. Suit une enquête, une audition de témoins. Puis la supérieure prononce une sentence : elle inflige une pénitence ou une peine. Si le cas est grave, elle adresse un rapport au prêtre directeur. L'affaire peut se terminer par l'exclusion de la coupable.

« Les droits et les devoirs de la supérieure sont déterminés avec précision. C'est la supérieure qui règle tous les détails de la vie matérielle : budget de la maison, répartition du travail, distribution des vêtements, menus, sorties, bibliothèque, infirmerie, tenue des sœurs. Elle doit donner l'exemple de la discipline, et, avant de se faire craindre, se faire aimer.

« Au-dessus ou à côté de la supérieure, le prêtre a la haute main sur toute la vie spirituelle ou matérielle du monastère. Directeur des consciences, il contrôle aussi l'administration. Il guide la supérieure; il intervient au besoin pour sauvegarder la discipline. En toute chose, on lui doit obéissance. Enfin l'évêque reste le chef souverain, le juge suprême. Il nomme ou révoque le prêtre et la supérieure et use, quand il le juge utile, du droit d'intervention.

« La règle est lue une fois par semaine à toutes les sœurs réunies [1]. »

[1] P. Monceaux, *op. cit.*, p. 586-593; cf. R. Capelle, *l'épître CCXI et la règle de saint Augustin*, dans *Anal. praem.*, t. III, 1927, p. 369-378; le texte d'Augustin a été respecté dans la *Regula*.

VI. Un couvent de nonnes a Arles. — L'admiration soulevée en Occident par le récit de la vie de saint Antoine et par les anecdotes répandues sur les premiers Pères du désert n'eut peut-être pas suffi à y implanter la vie monastique si saint Martin n'avait paru et popularisé par son exemple et par ses miracles un genre d'existence qui forçait l'admiration. A son austérité on pouvait comparer celle des moines d'Égypte, mais ceux-ci n'avaient pas, comme Martin, ressuscité des morts; c'est pourquoi une multitude de gens s'attachèrent à imiter son exemple qui donna naissance à un essor monastique dont la générosité n'empêche pas de reconnaître certaines défectuosités. Si son action fut immense et profonde, elle garda toujours quelque chose d'improvisé et d'incomplet. Point de règle élaborée par lui, pas même une règle choisie et recommandée parmi celles déjà existantes. Ceux qui vécurent à Ligugé appartenaient plutôt à l'érémitisme qu'au cénobitisme, recherchaient de préférence l'existence solitaire aux exercices en commun, plaçaient la contemplation au-dessus de l'action. La solitude n'avait rien de rigoureux et Martin, grand voyageur, se faisait escorter de plusieurs de ses disciples. Ceux qu'il n'emmenait pas avec lui n'attendaient pas toujours son retour. Une raison, un simple prétexte suffisaient à les entraîner loin du désert et de la hutte qu'ils savaient devoir retrouver sans peine ailleurs; ils partaient à l'aventure là où on les appelait, ou bien encore là où les conduisait leur fantaisie. Parfois, ces isolés se déplaçaient en groupe et allaient chercher un asile nouveau, ou bien ils s'agrégeaient au clergé, se détournant sans le dire d'une existence dont ils se sentaient lassés. Le monastère avait été une école d'ascèse d'où ils s'éloignaient le jour où ils croyaient n'avoir plus rien à y apprendre. On ne peut se dissimuler qu'un pareil mouvement, établi sur l'enthousiasme plutôt que sur la discipline, pouvait faire de grandes choses, mais pendant un temps seulement plus ou moins limité.

Pendant le v^e^ et le vi^e^ siècle, l'institution monastique progresse en Gaule et procède presque tout entière de saint Martin dont le prestige ne cesse de grandir. Partout on se réclame de lui, on invoque son nom et son souvenir, mais l'esprit d'indépendance est le principal écueil de ce mouvement. La plupart de ceux qui entreprennent de pratiquer la vie monastique se mettent à la recherche d'un abri plus ou moins incommode où ils pourront maigrement subsister. Après un temps plus ou moins long, on découvre leur présence, on les visite, et comme tout ermite bénéficie, alors, d'une réputation de sainteté, on leur amène des malades à guérir; parmi ces importuns, il s'en rencontre qui s'implantent et refusent de s'en aller. L'ermite se trouve, malgré lui, élevé au rang de maître spirituel; s'il est vraiment humble, il se dérobe, mais on le dépiste et il lui faut bon gré mal gré, faire figure de tout autre chose que ce qu'il avait entrevu.

Si la notoriété ne lui est pas venue c'est que, peut-être, trop inconstant, il a quitté le désert avec trop de hâte pour vivre dans le rayonnement d'un personnage en réputation de sainteté. Il fallait se faire accepter par celui-ci, savoir le chercher sans trop de hâte, savoir aussi éviter certaines pieuses maisons où on sollicitait l'hospitalité. On connaît le cas du moine Léobin, futur évêque de Chartres, logé une nuit dans une maison de pauvre nonnes et qui sentit un baiser passionné sur ses pieds.

Lérins (voir ce nom) marque un sérieux effort dans le sens de la régularité une vingtaine d'années seulement après la mort de saint Martin. Sans doute on n'en vint pas, du premier coup, à une règle écrite; c'est surtout l'enseignement oral qui est donné avec une tendance marquée à établir une discipline et à infliger des sanctions à ceux qui s'en écarteraient. Cependant, à ces débuts, il ne s'agit de rien de plus, à Lérins, que d'une *coutume;* pour pouvoir prononcer le mot de *règle*, il faut attendre saint Césaire.

Son nom est attaché à deux règles, une, très courte, destinée aux hommes (voir *Dictionn.*, t. xi, col. 1863-1864) qui s'inspire de ce qui était en pratique à Lérins; mais il légifère en qualité d'évêque métropolitain et il impose quelques points essentiels. En premier lieu la stabilité, qui mettait un terme à l'abus scandaleux des moines nomades *(gyrovagi);* en second lieu la pauvreté; en troisième lieu la suppression de toute possession privée. Ces points essentiels constituent l'originalité de la règle des moines; la règle des nonnes présente plus d'importance.

Celle-ci est l'œuvre de la pleine maturité de saint Césaire; il y a mis l'expérience de toute sa vie. Ce ne fut d'abord qu'une esquisse rédigée dans les premiers temps du monastère, puis un corps de règle complet auquel l'évêque ajouta, peu avant sa mort, une *recapitulatio* qui la fixait définitivement. L'œuvre diffère de la règle des moines qui a toute la sécheresse d'un règlement; l'auteur parle à cœur ouvert à celles qui l'entourent et le ton est bien différent de celui de cette célèbre lettre ccxi de saint Augustin dont nous avons parlé; aussi a-t-elle été longtemps en grande faveur et c'était justice car cette règle a été la dernière méditation et la plus chère pensée de son cœur [1].

Elle fut écrite pour le monastère de Saint-Jean, un des premiers couvents de femmes clairement attestés en Gaule et probablement le premier qu'on ait vu à Arles. Ce qui aura retardé dans notre pays les établissements de monastères féminins c'est sans aucun doute l'insécurité des campagnes. On voit, vers la fin du iii^e^ siècle, les villes s'enfermer dans une épaisse et étroite enceinte de pierres afin de résister autant que possible aux barbares dont les incursions deviennent de plus en plus fréquentes et meurtrières. Un établissement hors des murs était une bravade adressée à des gens qui avaient tous les moyens d'en faire repentir; d'ailleurs si la solitude attirait les femmes autant que les hommes, elle leur refusait les moyens d'existence que donne la culture. Force était donc de s'établir dans l'intérieur des villes et l'exiguïté de celles-ci, la surpopulation rendaient difficile l'installation d'un monastère. Ceux-ci, assurément, n'exigent pas de très grands espaces, mais les nonnes entassées les unes sur les autres dans une étroite maison se trouvaient aux prises avec la difficulté de subsister. Quand on put espérer que les invasions avaient pris fin, on eut à redouter les guerres civiles entre rois toujours prêts à étendre leur domaine aux dépens du voisin, et c'étaient là des conditions peu tentantes pour des couvents de femmes hors d'état de se défendre contre les rapines et la violence. Lorsque la foi chrétienne se fut assez répandue parmi les barbares, les rois, les princes considérèrent comme un devoir ou comme un luxe de bâtir des monastères, de les doter, d'y mettre leurs sœurs ou leurs filles — leur femme aussi quelquefois — et d'étendre leur enclos rural de domaines parfois très vastes et très riches. Ces conditions nouvelles amenèrent l'expansion des communautés et y rendirent une règle indispensable.

Jusqu'alors, à Arles comme dans la plupart des villes de la Gaule, les pieuses femmes, veuves ou vierges, qui consacraient à Dieu leur vie, vivaient seules, ou bien au milieu de leur famille dont elles partageaient l'existence plus ou moins mondaine, plus ou moins retirée. Il fallait pour cela beaucoup de sagesse et la maturité de l'âge paraissait la meilleure garantie, aussi on en était venu à limiter l'âge de l'imposition du voile des vierges

[1] G. Morin, *Problèmes relatifs à la règle de saint Césaire pour les moniales*, dans *Rev. bénéd.*, t. xliv, 1932, p. 5-20.

à quarante ans (voir ci-dessus, col. 1560). La mesure pouvait être sage, mais elle n'en était pas moins décourageante pour celles qui, dans la ferveur et le zèle de leur jeunesse, voulaient se donner à Dieu et qu'on retardait pendant de si longues années. Cette prescription n'était pas applicable aux nonnes qui se retiraient dans un monastère et saint Césaire ne put manquer d'y songer en fondant le monastère de Saint-Jean.

« Les premières habitantes n'eurent pas à s'inquiéter de leurs frais d'établissement et de subsistance. La prévoyance du fondateur leur épargna cette peine. Mais elle ne put écarter de même les inconvénients résultant de l'état de guerre. Construit une première fois hors de la ville, dans un endroit que la tradition fixe aux Aliscamps actuels (voir ce nom, *Dictionn.*, t. I), le monastère fut ruiné de fond en comble, avant son complet achèvement, par les Francs et les Burgondes. Césaire dut, après le départ des envahisseurs, se remettre à l'œuvre comme si rien n'avait été fait. L'impression encore récente des malheurs passés ne l'empêcha pas pour autant de reconstruire l'établissement au même endroit, les biographes nous disent « sur le même plan », ce qui est la même chose. L'emplacement était acquis, il fallait bien s'en servir. Usant toutefois d'un expédient déjà employé ailleurs et recommandé dernièrement par un concile de Gaule, Césaire, en prévision des guerres à venir, fit construire en ville, à côté de l'église métropolitaine, un refuge pour les sœurs du couvent suburbain. Le couvent principal, avec son mur d'enceinte et son oratoire, se trouva entièrement achevé et prêt à recevoir ses habitantes le 26 août 513, jour où en fut faite la dédicace, sous l'invocation de saint Jean. C'est seulement plus tard qu'il commença à être désigné par le nom de son saint fondateur, nom qu'il a gardé jusqu'à la fin.

« L'installation du couvent de Saint-Jean aux Aliscamps ne fut pas définitive. Avant même la mort de Césaire, nous le voyons déjà transféré dans la ville, et adossé à l'angle du rempart où l'on montre encore aujourd'hui quelques portions de murs de l'ancienne abbaye de Saint-Césaire. C'est là que le feu prit un jour à une maison proche du couvent. Les religieuses, effrayées, commençaient déjà à sauver leurs effets dans les citernes dont le couvent, comme beaucoup de maisons des villes hautes, était muni en cas de siège, lorsque Césaire se montra au-dessus du rempart, par où il était venu, et rassura ses filles. Le transfert dont nous parlons, motivé sans doute par le désir d'assurer davantage la sécurité des religieuses, peut-être par une nouvelle incursion de l'ennemi, paraît avoir été accompli en 524 [1], année où se fit dans la banlieue, au milieu d'un concours d'évêques, la dédicace de la basilique de Sainte-Marie. C'était une basilique à trois nefs, avec tombes en pierre, pour la sépulture des religieuses [2], disposées sous toute l'étendue du pavé, autour de celle que Césaire s'était réservée pour lui-même [3]. C'était l'usage que les monastères situés *intra muros* eussent hors des murs une basilique pour leurs morts.

« Le monastère construit, Césaire s'occupa de lui donner une règle, et il eut encore en ceci le mérite de la nouveauté, bien qu'il en renvoie l'honneur aux « anciens Pères » étudiés par lui. Bien avant lui, saint Basile, saint Amboise, saint Jérôme, Evagrius, s'étaient adressés aux vierges ou aux femmes consacrées à Dieu sous la forme de traités, discours, épîtres ou exhortations; mais ces opuscules, rédigés sous une forme oratoire ou sentencieuse, ne se souciaient nullement du détail de la règle à suivre. Saint Augustin faisait déjà preuve de vues plus précises dans sa lettre CCXI. Mais c'est improprement qu'on a donné le nom de règle à cette œuvre écrite d'abandon, qui se borne à la recommandation des vertus propres spécialement à des femmes engagées dans la profession religieuse. Césaire est le premier qui ait fait une règle proprement dite pour le sexe.

« Nous ne craignons pas de nous tromper en désignant comme ses principales sources Lérins, saint Augustin et Cassien. De Lérins, il a adopté, outre les principes généraux que la règle des hommes avait déjà fixés, le *cursus* ou l'ordre de l'office liturgique, d'après son propre dire. Il a emprunté à l'épître de saint Augustin, mentionnée plus haut, les onctueuses considérations sur les vertus, qu'on trouve rapportées par longs extraits dans la partie de sa règle distincte de la *Recapitulatio* à partir du n. 18 [4]. Cassien enfin, dont les *Institutions* procédaient d'une observation si sûre et d'un esprit si réfléchi, lui a certainement prêté plusieurs dispositions, et probablement les plus achevées, puisque c'est à l'école de ce maître que la première Césarie « apprit ce qu'elle devait prescrire aux autres », suivant l'expression de Cyprien. Mais en s'appliquant sur les modèles qu'il a devant lui, Césaire fait preuve d'indépendance et de jugement, et choisit ce qui lui convient, en se guidant à la fois, comme il le dit lui-même, d'après « la raison, la possibilité et la sainteté », en se plaçant spécialement au point de vue des femmes.

« Les prescriptions et les conseils tracés par Césaire sont opposés aux imperfections et aux abus qui s'étaient glissés dès la première heure tant dans les associations de femmes pieuses imitées de celles des clercs, que dans les monastères où les personnes du sexe avaient déjà commencé de s'essayer au genre de vie des moines.

« Si on n'avait pas à combattre ici cette humeur vagabonde, qui poussait beaucoup de moines hors du droit chemin, la stabilité n'était guère moins compromise par l'excessive liberté qui était laissée pour les communications avec le monde. Les lettres, les petits cadeaux, sous l'épithète d'*eulogies*, que ces bonnes filles échangeaient avec leurs amies restées dans le siècle, les visites qu'elles recevaient à toute heure, soit au parloir, soit dans leurs chambres particulières, charmaient la monotonie d'une existence dont l'emploi n'était pas ordonné par une règle bien définie. Cela ne se bornait pas aux personnes de leur sexe. Sans sortir de chez elles, ou sans se mettre en frais, lorsqu'elles n'avaient rien en propre, elles trouvaient encore le moyen de se faire valoir par toutes sortes de petits services auprès des hommes dont elles cultivaient l'amitié, soignant leur garde-robe, lavant leurs vêtements et les raccommodant, poussant le zèle jusqu'à fabriquer, teindre et confectionner les étoffes, sans que les supérieures prissent ombrage d'un empressement qu'elles attribuaient à la pure charité. L'hospitalité de nuit reçue par saint Léobin, dans un de ces couvents, comme il a été raconté plus haut, montre à quel point

[1] Le corps de sainte Rusticule, une des premières abbesses qui succédèrent à Césarie la Jeune, dut être sorti du couvent pour être transporté dans cette basilique (*Vita Rusticulæ*, dans *Acta sanct.*, 11 aug.) Il est question aussi dans cette Vie d'une annexe du monastère, *quod est in civitate*, où Rusticule fut enfermée pendant quelques jours, après avoir été arrachée de son monastère sur une accusation calomnieuse. C'est l'annexe dont nous avons parlé plus haut, qui est dite *in civitate*, c'est-à-dire située à l'intérieur de la ville, par rapport au monastère qui est contigu aux remparts. — [2] Césarie l'Aînée fut une des premières qui reçurent la sépulture dans cette basilique, c'est donc peu après 524 qu'il faut placer l'avènement de Césarie la Jeune. Saint Benoît d'Aniane nous a conservé un extrait de cette abbesse: *Concordia regularum* a écrit Ménard, p. 397. — [3] *Vita sancti Cæsarii*, l. I, c. v, n. 44. Nous rappelons ici qu'une loi des empereurs interdisait les sépultures à l'intérieur des villes. — [4] Ce n. 18 marque probablement le point où commence la 2e main de la règle des religieuses. La *Recapitulatio* et le *Cursus* représenteraient les 3e et 4e mains.

ce manque de garde pouvait aller. Dans l'économie de l'existence intérieure, le goût de la femme s'exerçait, en dépit de la profession de pauvreté, avec tous les raffinements qu'on pouvait imaginer. Les festins fréquemment offerts aux personnes religieuses, ou même laïques, plus ou moins qualifiées, les tapis et les couvertures dont le luxe s'étalait dans les appartements, les effets empruntés par le costume à la pourpre, aux étoffes chatoyantes, les broderies, points, piqûres et les autres prestiges de l'art féminin dont s'agrémentaient les nappes, les serviettes, et même les *faciterges* et les parties apparentes du linge corporel, semblaient indiquer, au lieu de vrais couvents, des sortes d'hôtels communs, où des femmes laissées veuves ou des filles qui fuyaient les charges du mariage, ou dont leurs familles trouvaient avantageux de s'alléger, menaient un train de demi-mondaines, sous le titre de servantes de Dieu. Les seules qui répondissent à ce nom de servantes étaient les compagnes moins fortunées, ou celles qu'on amenait avec soi pour s'épargner jusqu'au soin de sa propre personne.

« L'absence d'une règle spéciale favorisait ces abus, et l'autorité n'était pas assez fortement établie pour suppléer à la règle. Sous l'un comme sous l'autre aspect, les monastères de femmes étaient dans une grande infériorité relativement aux monastères d'hommes. Chez ces derniers, celui qui portait le titre d'abbé était généralement un prêtre ou un diacre dont le haut grade ecclésiastique, inspirant la déférence à tous ceux du dehors, et à l'évêque lui-même, les empêchait de s'immiscer trop directement dans la conduite du monastère; l'opposition à l'autorité constituée ne venait que du dedans, c'est-à-dire de la mauvaise volonté des inférieurs. Mais la dépendance dans laquelle les couvents de femmes se trouvaient à l'égard du clergé séculier, pour tous les services du culte, ouvrait la porte toute grande à l'ingérence extérieure. Le gouvernement, dans ces maisons, oscillait perpétuellement entre les volontés différentes et souvent contraires de l'abbesse et de la prévôte, du prêtre chargé d'exercer auprès des sœurs les fonctions du culte, et de l'évêque à qui appartenait la nomination du prêtre, et qui était souvent appelé ou tenté d'intervenir soit comme arbitre de la règle, soit comme juge des contestations entre le prêtre, l'abbesse et les religieuses. Certains évêques, sollicités de prêter leur appui et leurs lumières à quelque couvent en train de se fonder dans leur diocèse, ne montraient qu'indifférence ou mauvaise volonté; tel Mérovée, l'évêque de Poitiers, au temps de sainte Radegonde. Obligées alors de chercher aide et conseil d'un autre côté, les sœurs se voyaient en butte le reste du temps à l'animosité de l'évêque qui avait négligé de s'occuper d'elles. D'autres fois, c'était le couvent qui négligeait de recourir lui-même à l'approbation de l'évêque pour le choix de sa règle et de son prêtre desservant; une telle indépendance vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique ne dénotait pas un sentiment bien vif des vertus d'obéissance et de discipline. Tout cela faisait que, dans les communautés de femmes, le gouvernement des âmes était encore plus vacillant que partout ailleurs.

« Contre les inconvénients et les abus dont nous venons de parler, la règle de Césaire ne craint pas de pousser à l'extrême l'énergie des moyens de répression. Elle crée un type de monastère qui atteint du premier coup la perfection dans un certain genre; car nous y voyons réunies toutes les conditions qui constituent encore aujourd'hui les monastères cloîtrés féminins de stricte observance.

« Le premier article établit un régime claustral rigoureux. On ne se contente plus de la promesse de stabilité. On fait prendre aux sœurs l'engagement de ne plus sortir du monastère, jusqu'à leur mort. C'est, croyons-nous, le premier exemple d'une semblable prescription dans l'histoire des institutions monastiques. Césaire semble donc avoir donné ici toute la mesure de sa hardiesse. Cependant, il n'oublie pas les conseils de la prudence. Une série d'épreuves bien ordonnées est placée à l'entrée du monastère, afin d'éprouver la solidité des vocations, et de régler l'effet de ces feux subits qui trompent souvent les jeunes gens. Avant d'être admise à suivre les exercices du noviciat, la postulante subit un premier interrogatoire devant la Mère, qui, en la recevant au parloir, lui donne connaissance de toute la règle et l'invite à un examen sérieux de sa vocation. Cette épreuve préliminaire est suivie d'un temps de probation qui ne doit pas durer moins d'un an, et peut se prolonger davantage, au gré des supérieurs. Confiée pendant ce temps à une des anciennes ou *seniores*, la novice tient son cœur ouvert à sa compagne, et cette ouverture la prémunit contre les illusions de l'esprit personnel. Ce n'est qu'au bout de cette épreuve, jugée suffisante par la directrice spirituelle, qu'elle peut revêtir l'habit spécial adopté par le monastère, et entrer dans la *schola* des religieuses. Ces délais, ces attributs religieux, qu'on reculait après un temps assez long, ménageaient plus sûrement la transition entre le monde et le cloître.

« La barrière ainsi fermée du côté de l'extérieur, il fallait aussi la fermer du côté du mariage. Une des premières choses dont Césaire s'occupa fut de faire dissiper par le Saint-Siège l'obscurité que les précédentes décrétales laissaient encore planer sur ce point. Car tandis que la qualité de vierge voilée était nettement présentée comme un empêchement dirimant du mariage, la tentative de mariage des veuves et des vierges non voilées consacrées à Dieu était seulement assimilée à un simple manquement de promesse, à une simple rupture de fiançailles avec le Christ, n'entraînant d'autre suite que l'obligation de faire pénitence [1]. Sur une des questions portées à son examen par le *Libellus Cæsarii*, le pape Symmaque déclara inhabiles au mariage les personnes du sexe ayant fait profession dans un monastère, de même que les veuves ayant plusieurs années de vêture [2]. A partir de cette décision, qui assimila aux anciennes voilées la plupart des personnes du sexe entrées en religion, la cérémonie de l'imposition du voile perdit sa principale signification.

« Quelque sévère que puisse nous paraître le régime de clôture institué pour le monastère de Saint-Jean, ce n'est cependant point une idée de rigueur et de pénitence qui a guidé l'auteur de la règle, mais bien plutôt le désir d'assurer la préservation des religieuses. Le règlement qu'il établit pour les entrevues avec les personnes du dehors tend au même but. Il n'interdit à personne l'accès du monastère, ni même l'échange de ces petits souvenirs qui entretiennent l'amitié. Il veut que la modestie des entrevues ait pour garantie la présence d'une ancienne; il défend que rien n'entre ou ne sorte par la porte du monastère en dehors du contrôle des préposées. Il ne ferme pas à tout le monde l'accès intérieur du cloître. La visite de l'évêque, celle des abbés et des prêtres d'un mérite notoire, y sont accueillies comme des événements joyeux. On ne dresse plus la table pour ces personnages; mais on est heureux d'entendre de leur bouche de bonnes paroles. Les sœurs sont invitées à cultiver surtout l'amitié des dames pieuses; à certains jours, celles-ci sont même sollicitées

[1] Innocent Ier, *Decret.*, à Victrice, *P. L.*, t. XX; S. Léon, *Decret.*, LXVII, *ad Rusticum Narbonn.*, inquis. 15, *P. L.*, t. LIV. — [2] Il dit : *Viduas* jam diu *religioso habitu assumpto et sancti moniales* longo jam tempore in monasteriis *consistentes;* le terme de la probation est donc laissé à l'appréciation de l'évêque et de la supérieure du monastère.

de vouloir bien partager le repas de la communauté, et sans doute, s'ingénie-t-on pour qu'elles n'y fassent pas une trop rude pénitence (art. 36).

« Afin de rendre l'observation de la clôture plus exacte, Césaire interdit à ses religieuses l'éducation des jeunes personnes. Il ne leur permet de recevoir que celles qui seront offertes par les parents en vue de la profession religieuse, et, dans ce cas, il consent à ce qu'on les reçoive dès l'enfance, persuadé, suivant les idées du temps, de la solidité des vocations préparées dès cet âge si tendre.

« Les prescriptions dans lesquelles entre la règle pour garantir la clôture sont minutieuses sans être exagérées. Celles qui ont pour objet la pauvreté semblent plutôt faites pour façonner les sœurs à l'égalité et à la discipline, que pour les astreindre à un régime de privations. Si on leur interdit absolument tout ce qui peut satisfaire ou encourager les goûts de superfluité ou la vanité, on s'efforce de leur procurer tout ce qui est indispensable ou utile, soit dans le vêtement, soit dans la nourriture. Les macérations de la chair ou de l'appétit n'entraient point dans les idées de Césaire, et il n'entendait pas traiter l'estomac de ses filles comme il avait autrefois traité le sien. L'ordinaire, de deux ou trois plats, selon les jours, s'augmentait, les jours de fête, de plats et de desserts en nombre illimité [1]. L'usage de la viande, interdit aux sœurs bien portantes, était recommandé aux sœurs malades, ou dont l'estomac était débile. Pour ces dernières, toute réglementation quant aux heures des repas, à la qualité ou à la quantité des aliments, est abrogée. Césaire ne veut pas que la faiblesse de l'estomac soit pour aucune d'elles un empêchement à demeurer dans le monastère; il conseille même d'aménager pour elles une cuisine, une table et un dortoir séparés de la communauté. [C'est déjà le projet d'une infirmerie.]

« En dehors de cette inégalité motivée par l'état de santé, la règle n'en connaît point d'autres. Assemblées dans le même local, les sœurs vaquent en commun, dans les intervalles de la prière et du repos, à la besogne répartie entre toutes par les préposées. L'ouvrage ne manque pas. Un des principaux consiste à filer et à tisser, sous la surveillance de la procureuse des laines *(lanipendaria)*, la toison des brebis dont la blancheur, exempte de l'artifice des couleurs, distingue le costume des religieuses. Le monastère doit produire la laine en suffisance pour n'avoir rien à acheter au dehors.

« En matière d'habillement, la règle interdit, pour l'usage intérieur, tout ce qui s'écarterait de la simplicité convenable à de pauvres religieuses. Mais cette défense ne s'étend pas à tous les travaux qui doivent sortir de la maison, tels que ceux, par exemple, destinés à l'église. Les ouvrages pour des personnes étrangères à la communauté ne sont pas absolument proscrits; mais ils sont subordonnés à l'autorisation formelle de l'abbesse, qui est invitée à surveiller attentivement les abus. Parmi les objets précieux spécifiés par le testament de Césaire, on trouve justement un manteau ample qu'il avait conservé avec prédilection parce qu'il lui avait été fabriqué par l'abbesse Césarie; par une attention touchante, il le lègue à cette dernière.

« Sur un seul point, il montre une sévérité qui peut nous sembler excessive; c'est lorsqu'il proscrit les tableaux, et toute espèce de peinture dans les appartements du monastère (*Reg.*, 42). Il convient toutefois de remarquer que cette défense n'a rien de commun avec les idées que soutiendront plus tard les iconoclastes; elle ne concerne pas spécialement les images saintes, mais s'étend à toute espèce de peinture; elle est établie en esprit de pauvreté, et laisse les basiliques hors de cause.

« Un travail d'une importance supérieure, et auquel les préposées du couvent de Saint-Jean firent une large part dans leur programme, consistait à transcrire les manuscrits. Saint-Jean devint, en effet, un atelier de manuscrits [2] renommé pour la correction et la beauté de la main-d'œuvre. Le précepte, formulé par la règle, de savoir lire et écrire, *omnes litteras discant*, eut ainsi, en dehors de la récitation de l'office et des lectures pieuses, une application intéressante au point de vue de la science. Il est peu probable, étant données les idées de Césaire, que la main de ses religieuses ait fait quelque peu pour la conservation de l'antiquité profane; mais il n'est pas douteux qu'elle ne nous ait transmis, avec les œuvres du pontife, beaucoup de documents intéressant l'histoire ecclésiastique de la Gaule, et en particulier celle de la province d'Arles.

« Rien ne contribuait peut-être plus à l'esprit de pauvreté que la façon dont les besognes infimes étaient partagées entre les sœurs. Chacune avait son tour de semaine fixé pour faire la cuisine, servir à table, balayer, laver, épousseter, en un mot pour accomplir les corvées qui n'exigeaient pas des aptitudes ou des qualités spéciales. Sauf l'abbesse et la prévôte, nulle n'en était exemptée. Un pareil roulement n'était pas seulement favorable à l'esprit de fraternité. Il introduisait une diversion plus grande dans le courant de l'existence. Toute femme porte en elle, si haut qu'elle soit née, quelques instincts de ménagère. Sainte Radegonde, qui se souvenait d'avoir été reine, ne rougit pas d'acquitter dans son monastère de Poitiers les plus humbles corvées, et rien ne nous dit qu'elle n'y trouvât pas une source de délassement.

« Restait à régler ce qui était le point capital pour la bonne tenue du monastère, à savoir l'autorité.

« Tout ce qui est essentiel a été prévu. Tout d'abord, ce qui facilite l'exercice de l'autorité et en assure l'efficacité, c'est la division des pouvoirs. En tête est l'*abbesse*, qui les résume tous en sa personne; elle se fait assister ou suppléer selon les cas par la *prévôte* (*Reg.*, 12, 16-32, 43). Ces deux supérieures, dont l'une n'a d'ailleurs d'autorité que comme déléguée de l'autre, dominent d'une façon bien tranchée la série des préposées; et c'est elles que la règle désigne particulièrement au respect et à l'amour des sœurs, comme leurs « communes mères et les représentantes de Dieu » dans le couvent. A un degré intermédiaire entre ces deux dignitaires supérieures et le corps des *seniores* ou anciennes, qui sont chargées d'assurer l'accomplissement de la règle chacune dans sa section, sont deux sœurs titrées avec des fonctions spéciales (39) : la *primicière* ou maîtresse de l'école et du chant; puis la *formaria*, ainsi appelée parce qu'elle doit *former* les jeunes sœurs à la discipline et à la vertu; elle remplit l'office de maîtresse des novices. Un pouvoir d'inspection et de réprimande est adjoint aux fonctions de ces deux sœurs, ainsi qu'à celles de la *registoria* ou trésorière (26) qui tient les comptes de la maison et les clefs de tous les meubles et locaux renfermant le mobilier des sœurs.

« L'autorité de l'abbesse est sagement tempérée par celle de ces diverses dignitaires et des anciennes; elle doit les consulter pour toutes les décisions importantes (32).

« On trouve dans le monastère, enfin, tous les services spéciaux qu'exige le train d'une grande maison bien ordonnée : infirmière, cellérière, caviste, lingère, portière; il y a une intendante pour le service des laines, une autre pour le service des livres qui servent aux lectures réglementaires. Tout ce personnel administrant permit au monastère de s'accroître jusqu'au chiffre de deux cents sœurs, sans que l'ordre intérieur souffrît de ce fait le moindre dérangement.

[1] *Recapitulatio*, n. 16-17. — [2] *Vita Cæsarii*, l. I, c. v, n. 44.

« Partisan d'un exercice ferme et vigilant de l'autorité, Césaire ne veut pas qu'elle intervienne pour autant au moindre propos, au point de ne plus laisser aucun champ au repentir ou à la correction fraternelle. Les fautes les plus sévèrement traitées chez les sœurs sont celles contre la charité et la modestie. Pour les fautes du premier genre, Césaire laisse toute latitude à la réconciliation; il déclare que la demande du pardon faite par la coupable à l'offensée efface l'offense; si l'offensée refuse d'accorder le pardon demandé, c'est elle qui devient alors la coupable aux yeux de la règle (31). En matière de modestie, les sœurs doivent se servir mutuellement de gardiennes. En est-il une qui ait donné lieu au blâme par ses conversations ou sa tenue, ou par des actes positifs tels que lettres, cadeaux, commerce clandestin d'amitié avec quelque séculier? la sœur dont ces fautes ont frappé les regards doit la correction à sa sœur coupable; mais Césaire ne veut pas qu'on fasse un bruit inutile autour des petites faiblesses inaperçues pour la communauté, lorsqu'une simple observation charitable suffit à amender la faute (22). Il ne faut porter à la connaissance des supérieures que les fautes graves ou incorrigibles.

« Dans les pénalités, rien qui ne soit proportionné aux fautes et au sexe; on veut corriger les fautes et non accabler les coupables. Un point qui témoigne de la mansuétude de la règle est l'immunité établie en faveur de l'aveu de la faute et du désaveu spontané des torts dont on se reconnaît coupable, cette mesure doit avoir pour effet d'honorer aux yeux des sœurs la franchise du caractère. Quelques peines corporelles avaient déjà commencé à s'introduire dans les monastères sous l'influence des Livres sacrés. Ainsi Césaire admet dans sa règle des femmes, comme il l'avait déjà fait dans la règle des hommes, les trente-neuf coups de discipline empruntés par les règles monastiques au code pénal de l'ancienne Loi [1]; mais ce châtiment est limité au cas de voies de fait de la part des sœurs (24) et il est probable que l'orgueil des coupables en sortait plus meurtri que leurs épaules. Hors ce cas, Césaire marque sa préférence pour les peines spirituelles; l'emploi de la férule, spécifié par sa règle des hommes, est remplacé ici par l'excommunication à différents degrés, depuis l'exclusion à temps de la prière ou de la table commune jusqu'à la séquestration complète, qui est la peine la plus grave après l'expulsion.

« Mais ce dénombrement de pénalités n'est pas ce qui doit nous rester en dernière impression. Il faut lire les recommandations adressées sous forme épistolaire par l'évêque d'Arles [2] à la seconde Césarie, pour concevoir tout ce qu'il y avait de raison ferme et mesurée, de bon sens pratique, de finesse d'observation et de tact dans ses relations avec son monastère. Tout en faisant la part juste du soin que le temporel du monastère exige de l'abbesse, il ne veut pas qu'elle s'y abandonne jusqu'à en perdre le sens des choses spirituelles, et il lui recommande de faire contrepoids à ses soucis matériels par des lectures et des méditations fréquentes. Puis il entre dans le détail de la conduite qu'une bonne supérieure doit tenir devant ses inférieures. Il veut d'abord qu'elle les précède en vertu comme en dignité. La première à l'oratoire, elle doit en sortir la dernière; la première à l'ouvrage, qu'elle soit la dernière au repos; la plus ardente au jeûne, la plus mortifiée à table. Le beau sujet d'édification, lorsque les sœurs peuvent se dire entre elles : « Comme il sied « bien à notre abbesse de nous prêcher l'abstinence avec « l'estomac bien garni! Comme elle sait nous exhorter « à nous contenter de mauvais aliments, elle dont les « lèvres toutes luisantes nous exhalent les vapeurs des « bons mets qu'elle a mangés. »

« Césaire prémunit ensuite l'abbesse contre une des plus grandes causes de trouble dans les communautés, les préférences personnelles. Il définit d'une main sûre le juste milieu qu'elle doit garder dans la conduite des âmes entre les extrêmes de l'indulgence et de la sévérité. Quelquefois, elle sera obligée « de trancher de la « voix comme avec un couteau, d'appliquer des paroles « brûlantes comme un cautère et d'armer sa main de la « férule ». Mais, il faudra aussi « qu'elle observe atten- « tivement les signes de lassitude ou d'accablement chez « celles qui auront subi la pénitence : c'est le moment « pour la supérieure d'imiter la clairvoyance de la « fourmi, en venant à mi-chemin au-devant de sa com- « pagne, et en prêtant une épaule secourable pour l'aider « à porter son fardeau ».

« S'agit-il de paraître devant le monde? Césaire nous fait un portrait charmant de l'abbesse. « Appelée au « parloir, tu dois d'abord armer ton front du signe « de la croix, afin que le Christ daigne venir en com- « pagnie de sa vierge... Que tous, sitôt qu'ils te « voient, rendent grâces à Dieu d'avoir gratifié sa « famille d'une telle Mère... Ne te fais pas taxer d'or- « gueil ou de sottise par ton mutisme, mais parle « autant que le comportent le sujet et la circonstance, « en sorte que chacun, au sortir de ta conversation, se « souvienne de la gravité de tes mœurs, de l'agrément « de ta douceur, et de la discrétion de tes paroles. Te « fait-on une demande qu'il te convienne d'accorder, « accorde-la d'un visage souriant. Mais s'il ne te con- « vient pas d'accorder, adoucis du moins ton refus par « la convenance de tes paroles. Je veux enfin que, sauf « envers les vices, qu'il te faut redresser, et non ména- « ger, tu te montres gracieuse, dévouée, affectueuse et « animée des meilleurs sentiments envers tous. »

« Il nous reste encore à parler des dispositions remarquables concernant la nomination de l'abbesse et la situation vis-à-vis de l'ordinaire. Le but commun auquel elles tendent est d'assurer au monastère la plus large autonomie. Un premier gage important, constitué pour atteindre ce but, est l'élection de l'abbesse par ses compagnes (*Recap.*, n. 12). Le cas d'un supérieur de monastère élu par ses pairs n'était peut-être pas absolument nouveau. Dans l'état vague où se trouvaient alors les institutions monastiques, il y avait bien des manières de devenir abbé ou abbesse, et il était même rare qu'on eût, dans un même monastère, un mode uniformément suivi de pourvoir aux vacances du siège abbatial. Désignés aujourd'hui par l'évêque, par le fondateur ou par le patron du monastère, l'abbé ou l'abbesse pouvaient être choisis une autre fois par la communauté elle-même, ou désignés d'avance par celui ou celle auxquels ils devaient succéder. La prévoyance montrée par Césaire ne consiste pas seulement à s'être décidé pour le mode de nomination qui était le plus avantageux à ses filles, mais à avoir fixé leur droit sur ce point par un article de la règle.

« Un avantage encore plus inusité qui leur est assuré par la règle consiste en ce qu'elles sont exemptées « de « toute espèce de sujétion vis-à-vis de l'évêque », qui n'a, par le fait, droit d'intervenir ni dans la nomination de l'abbesse, ni dans les constitutions données au monastère, ni pour connaître de la discipline intérieure (*Recap.*, n. 14). Césaire semble tenir extrêmement à ce privilège, sur lequel sa *Recapitulatio* appuie avec une grande force. Il le recommande à la garde vigilante des abbesses comme des religieuses tant présentes qu'à venir, allant jusqu'à citer au jugement de Dieu celles d'entre elles qui entreprendraient ou permettraient seulement d'y porter atteinte. Peu s'en faut qu'il ne l'étende jusqu'au choix du prêtre appelé à faire les fonctions du culte dans le monastère; dans son testament, il prie son successeur de vouloir n'instituer

[1] Deut., XXV, 3; II Cor., XI, 24. — [2] *Ad virginem Deo dicatam P. L.*, t. LXVII, col. 1135.

comme desservant que celui sur lequel se sera porté le vœu des sœurs. Le pouvoir gardé par l'évêque sur ce dernier point, celui de bénir l'abbesse élue, de célébrer de temps en temps dans l'oratoire les fonctions de son ordre, et d'intervenir dans les grosses infractions prévues par les canons, constituent le seul lien qui rattache à sa juridiction les habitantes de Saint-Jean. C'est presque l'exemption proprement dite, telle qu'on la verra exister au Moyen Age.

« Cette somme de privilèges témoignait l'affection de Césaire pour son couvent avec d'autant plus de force que les exemples en étaient alors plus rares. Un mouvement dans le même sens se prononçait à cette heure par exception dans l'Église d'Afrique, avec l'encouragement des évêques de Carthage [1]. Mais il est peu vraisemblable que Césaire ait eu les yeux sur des exemples si distants de lui. C'est sur Lérins qu'il a dû se guider. Le règlement des privilèges de cet illustre monastère relativement à l'Église de Fréjus, dans le ressort de laquelle il se trouvait situé, avait été une grosse affaire, qui avait occupé tout l'épiscopat du Sud-Est [2]. Reconnus tacitement par l'évêque Léonce, un ami d'Honorat, dont le long gouvernement avait été sur ce point très favorable à Lérins, puis contestés par son successeur, l'évêque Théodore, ancien abbé dans une des îles d'Hyères, qui trouvait mauvais que Lérins fût exempt du droit commun sous lequel il avait été lui-même, ils avaient été sauvés par l'habileté de l'abbé Fauste, qui avait su intéresser à leur maintien les deux métropolitains de la région, Ravennius et Rusticus. Dans un concile, réuni à Arles autour de ces deux personnages (vers 460), on avait statué que l'évêque de Fréjus aurait le droit d'administrer dans le monastère les sacrements de la confirmation et de l'ordre ; en dehors de ces fonctions, l'abbé devait conserver sur son monde toute l'autorité qui lui avait été abandonnée par l'évêque Léonce. Cette décision, qui semble ouvrir l'histoire des chartes de privilèges accordées à des monastères, est le seul précédent qui ait pu attirer l'attention de Césaire.

« La situation de son monastère ainsi réglée, restait la tâche de l'assurer après lui. Il ne pouvait se flatter que sa seule volonté personnelle empêchât toute tentative d'empiétement de la part de ses successeurs. Un appareil synodal tel qu'il s'était constitué pour les privilèges de Lérins ne lui parut pas convenir pour la circonstance présente. Son intimité avec le Saint-Siège lui suggéra un expédient à la fois plus discret et plus sûr. Il se tourna de ce côté pour obtenir la confirmation des privilèges de son monastère. Le nom d'Hormisdas en tête de la bulle de confirmation montre que les précautions de Césaire furent prises de bonne heure (514-523). Cette bulle, insérée à la suite de la règle, fut munie, en outre, des signatures de plusieurs évêques de la province. Le privilège de Saint-Jean réunit ainsi en une seule les deux formes de privilèges adoptées séparément par les chartes postérieures.

« Dans cette pièce, Hormisdas ne se contente pas d'approuver complètement la fondation de l'évêque d'Arles tant au temporel qu'au spirituel. Le ton sur lequel il s'exprime respire la plus haute admiration. *Exsulto in Domino... et indesinenter exsulto*. Cette fondation produit en lui une vive exultation; il y trouve la plus haute preuve du zèle de Césaire pour la religion et le couronnement de la beauté de la ville d'Arles, déjà célèbre par ses associations de clercs et par ses monastères d'hommes [3]. »

VII. Un couvent de nonnes a Poitiers. — Saint Césaire mourut en 543 et, une vingtaine d'années plus tard, la règle qu'il avait écrite pour les femmes fut adoptée par sainte Radegonde qui avait fondé à Poitiers un monastère de femmes depuis plusieurs années. Ce monastère s'élevait à l'intérieur des remparts dans la direction de l'Est. On a retrouvé de nos jours l'emplacement de la cellule de la fondatrice à quelques mètres du tracé de l'enceinte gallo-romaine, entre les rues actuelles des Carolus et du Pont-Neuf [4]. Le mur d'enceinte de la ville formait une partie de la clôture. Quand les bâtiments furent achevés, Radegonde s'y installa avec Agnès et d'autres nonnes dont le nombre s'élevait, quelques années plus tard, quand elle mourut, à deux cents environ [5]. Par une singularité digne d'être remarquée, la fondatrice se refusa au titre d'abbesse qui lui paraissait destiné; elle imposa cette charge à son amie Agnès et l'élection faite par les sœurs était assurée d'avance, Radegonde convenait de bonne grâce qu'à la suite de l'élection, elle avait « institué » Agnès [6] abbesse de Notre-Dame, car le monastère ne portait pas encore le nom de Sainte-Croix. Quand il s'agit de donner la bénédiction à Agnès, Radegonde fit choix de l'évêque de Paris, Germain, personnage fort distingué sans doute et l'évêque de Poitiers obtint un fauteuil à la cérémonie. Il faudrait mal connaître les gens d'Église pour s'imaginer que cette mortification ne fut pas ressentie. L'évêque Pient n'en laissa rien voir, son deuxième successeur, Marovée, ignora les ménagements surtout lorsqu'il vit les efforts incessants de Radegonde pour procurer à son monastère une indépendance à peu près complète de l'Ordinaire. Ce qui était peu fait pour disposer Marovée à la bienveillance c'était la richesse temporelle et l'étalage de protection royale qui semblait soustraire le couvent à son autorité. On n'est pas en mesure d'en dresser un inventaire et mieux vaut ne pas s'attarder à des titres apocryphes [7], mais on ne peut douter que le monastère fût en possession d'un vaste domaine territorial. D'ailleurs, en présence d'une institution nouvelle, on ne peut être surpris de rencontrer des tiraillements, chacun soutenait ses prétentions, et les évêques n'étaient pas disposés à rien sacrifier des leurs. En 554, les Pères du Ve concile d'Arles édictaient ces canons [8] : « Que les monastères et la discipline de leurs habitants dépendent des évêques dans les diocèses desquels ils sont situés » (can. 2) et « que les évêques prennent la charge des monastères de filles qui sont dans leurs diocèses » (can. 5).

Radegonde, abbesse ou non, poursuivait l'édification de son monastère, et non contente de le combler de biens, l'enrichissait de reliques. Celle de la vraie croix, qu'elle réussit à se faire offrir par l'empereur byzantin, fut reçue triomphalement, valut au monastère un vocable nouveau et des ennuis d'un caractère particulier. L'évêque Marovée refusa de présider à la réception des reliques, Radegonde passa outre et l'évêque se désintéressa de cette maison. On lui fit des avances, peut-être un peu hautaines; il demeura chez lui pressentant qu'un avenir prochain lui apporterait sa revanche.

Quoi qu'il en soit, l'abstention systématique de l'Ordinaire privait le monastère de direction spirituelle. Ce fut alors que Radegonde s'avisa d'introduire à Sainte-Croix de Poitiers la règle en vigueur à Saint-Jean d'Arles. Elle se mit en route avec Agnès, vinrent à Arles où elles furent reçues par l'abbesse sainte

[1] *Concil. Carthag. (525)*, dans Hardouin, *Conc. coll.*, t. II, col. 1071. — [2] Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, p. 120. — [3] A. Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles, 503-543*, in-8°, Paris, 1894, p. 257-273. — [4] P. Vigué, *Une visite à la cellule de sainte Radegonde*, p. 15, plus anciennement, au IIe siècle, se trouvait là un atelier de poterie; cf. R. Aigrain, *Sainte Radegonde*, in-12, Paris, 1918, p. 69. — [5] Grégoire de Tours, *De glor. conf.*, c. CIV. — [6] Id., *Hist. Francor.*, l. IX, c. XLII. — [7] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, n. 118; *Monum. Germ. hist., Diplomata*, t. I, n. 126. — [8] Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 170.

Liliole, qui avait succédé à Césarie la Jeune [1]. Au retour de ce voyage, l'observance de la règle fut décidée à Poitiers. « Il s'agissait maintenant de se prémunir contre l'opposition à redouter de la part de Marovée. Radegonde pouvait encore bien moins compter sur le métropolitain de la province, Bertrand, évêque de Bordeaux, décrié pour ses mœurs. Elle se tourna vers les Pères du concile tenu à Tours par Euphronius (567). Par une lettre de sa main, où la prévoyance se dissimulait sous les formes de la piété et du respect, elle implora leur approbation en faveur des constitutions qu'elle avait résolu d'introduire dans son monastère, en y comprenant tous les privilèges énoncés dans l'original de la règle. La réponse, en raison même de ces derniers, souffrait quelque difficulté, car la déclaration qui était demandée à ces évêques était contraire aux droits d'un collègue, qui non seulement n'était pas présent, mais n'appartenait même pas à leur province. Ils se tirèrent de ce pas en proclamant d'une manière générale la sainteté des institutions de saint Césaire, et en sanctionnant d'une façon spéciale la stabilité et la clôture perpétuelle pour les filles de leurs diocèses respectifs qui entreraient dans le monastère de Radegonde, sans faire aucune mention des privilèges. Le monastère n'obtint ces derniers que de la sanction royale.

« Introduite de la sorte dans le monastère royal de Poitiers, la règle de Césaire y fut pratiquée avec une ferveur qui n'exclut pas certains accommodements, peu conformes à l'esprit du fondateur. Radegonde se donna elle-même la première en exemple sous les deux aspects. Les sœurs virent cette veuve de roi balayer, lever les immondices, faire la cuisine, accomplir son tour des plus infimes besognes. La plus ardente aux jeûnes et aux veilles, pendant toute la durée du carême, malgré son goût très vif pour les plaisirs de la société, elle se tenait enfermée seule dans une cellule, se privant de la vue et de la conversation de ses compagnes pour jeûner et méditer plus librement. De ces exemples d'une austérité au-dessus de la capacité commune, Radegonde passait aussitôt, avec la même vivacité d'ardeur, aux mouvements d'une nature portée à se répandre et à aimer. Les amitiés du dedans ne suffisant point à remplir son cœur, elle y admit en tiers Fortunat (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1982-1997). C'était un poète et un bel esprit, venu, en passant par la cour des rois francs, d'Italie à Poitiers, où le charme du voisinage de Radegonde et de l'abbesse Agnès le fixa par les chaînes d'un amour exempt de mal, assurément, mais fort précieux de formes, et quelque peu sensuel pour le fond. La règle de saint Césaire fut chantée par Fortunat. « Douce comme un vêtement de lin! » C'est à son égard surtout qu'elle justifia cette qualification. Sous l'étiquette d'*eulogies* lui arrivaient quotidiennement du monastère, comme dons autorisés par la règle, paniers de fruits, de fleurs, de friandises et préparations culinaires de toutes sortes, dont l'art frivole mettait sa muse en belle humeur. Quelquefois ces eulogies étaient de vrais petits festins auxquels les deux nobles nonnes prenaient part elles-mêmes avec leur ami dans l'intérieur du monastère. Quelque droit qu'eût Fortunat à la subsistance pour le soin qu'il prenait aux affaires temporelles du monastère, il est certain que cet excès de délicatesse apporté par les supérieures à l'acquittement de leur dette n'était pas fait pour fortifier l'esprit de la règle chez leurs subordonnées. L'émeute excitée peu après la mort de Radegonde et d'Agnès contre la nouvelle abbesse par la princesse Chrodielde, révéla d'autres abus, et surtout la difficulté de faire subsister un régime d'exemption aussi complet dans un monastère que les rois et les nobles francs s'habituaient de plus en plus à considérer comme un lieu de réclusion pour leurs épouses répudiées ou leurs filles sans maris [2]. »

Voici le récit de l'épisode dont les détails nous ont été conservés par un témoin oculaire qui s'y trouva mêlé personnellement, Grégoire de Tours [3].

Celui-ci se trouvait dans sa ville épiscopale, le 1er mars 589, lorsqu'il fut averti qu'un groupe de religieuses, au nombre d'une quarantaine environ, venant de Poitiers, désiraient lui présenter leurs respects. On savait vaguement que, peu de jours auparavant, elles avaient franchi la clôture pour se soustraire à l'autorité de leur abbesse et de leur évêque. Les nonnes en rupture de clôture auraient dû s'adresser régulièrement au métropolitain de Bordeaux; si elles lui préféraient l'évêque de Tours, la raison s'en trouve peut-être dans le prestige attaché au siège de saint Martin que la fondatrice sainte Radegonde avait établi, avec saint Hilaire, comme protecteurs de ses filles. Le recours à l'évêque Grégoire paraissait d'autant plus indiqué qu'il avait assisté Radegonde à son lit de mort et l'évêque Fortunat, étroitement mêlé à tout ce qui pouvait survenir au monastère de Sainte-Croix, écrivait à l'évêque de Tours : « Efforcez-vous, Père vénérable, de représenter en cette circonstance, par amour pour la piété, le saint pontife Martin, dont vous occupez le siège, et hâtez-vous d'accourir et de rapporter ici le secours de la foi avec le salut. » Revenant à la charge, il lui disait encore : « Rappelez-vous la recommandation que vous fit Radegonde, ma sainte maîtresse, votre fille et déjà même votre mère, pour assurer la conservation de sa communauté, de sa personne et de toute sa règle; rappelez-vous comme elle vous en pria par ses paroles et vous adjura par ses entrailles... Faites éclater dans la cause de la justice toute votre sollicitude de pasteur et d'apôtre. » Grégoire était donc accepté par les deux partis en qualité d'arbitre et ne songeait pas à se dérober à ce qu'on attendait de lui. Averti de l'arrivée des voyageuses, il les reçut et l'une d'elles, qui menait la bande, le salua au nom de ses compagnes. Elle s'appelait Chrodielde et se disait fille du feu roi Caribert, ce dont elle tirait beaucoup de gloire; il lui semblait qu'on faisait d'elle trop peu de cas et elle réussit à faire partager son mécontentement à quelques sœurs aussi ambitieuses qu'elle-même; d'autres la suivirent par faiblesse ou désir d'aventure. Chrodielde ne put se résoudre à voir succéder à l'abbesse Agnès la sœur Leubovère, élue par la communauté; résolue à s'emparer de la charge abbatiale, elle fit prêter serment à celles qui la suivaient d'accuser l'abbesse et de l'obliger à lui céder la place. Mais elle présenta l'affaire sous un jour très différent en exposant à l'évêque Grégoire les souffrances qui avaient déterminé leur résolution de quitter le monastère, elle passa sous silence l'effraction des serrures et le mépris des interdictions de l'évêque de Poitiers.

Il s'agissait bien d'une révolte, malgré l'apparence d'une escapade, car les fugitives étaient sorties en hâte de Poitiers et suivirent la voie romaine qui les mènerait à Tours. Par Vieux-Poitiers, elles avaient gagné Cenon et, après avoir franchi la Vienne, avaient poursuivi leur équipée par Ingrandes, Port-de-Piles, Saint-Epain et Pont-de-Ruan, jusqu'aux portes de Tours, où elles arrivèrent exténuées. La pluie n'avait

[1] R. Aigrain, *Le voyage de sainte Radegonde à Arles*, dans *Bulletin du Comité des travaux historiques. Histoire et philologie*, 1926-1927, p. 119-127. — [2] A. Malnory, *op. cit.*, p. 276-278. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IX, c. XXXIX-XLI; l. X, c. XV-XVII, XX; cf. L. Levillain, *La révolte des nonnains de Sainte-Croix, à Poitiers*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1908, p. XIX-LXV.

guère cessé de les transpercer, transformant la route en cloaque et toutes les portes s'étaient fermées devant elles, qui mouraient de faim et de sommeil après une marche de quarante-deux lieues dans les conditions qu'on vient de dire. L'évêque de Tours fut saisi de pitié à la vue de ces malheureuses épuisées et ruisselantes, incapables de poursuivre leur chemin. Chrodielde, encore altière, trouva le courage de raconter leurs souffrances, leur aventure et pria Grégoire de « garder et nourrir ces filles, que l'abbesse de Poitiers a réduites à une telle condition, pendant qu'elle-même irait trouver les rois, ses parents, pour leur exposer ce qu'elles ont souffert ».

Grégoire de Tours propose d'aller lui-même à Poitiers entretenir l'évêque Marovée et réprimander l'abbesse Leubovère s'il y a lieu, afin de préparer le retour des fugitives, « de cette façon, la licence ne dispersera pas ce qu'à force de jeûnes, d'oraisons et d'aumônes, sainte Radegonde a réuni ». Chrodielde repousse la proposition. Son sang royal ne peut reconnaître pour arbitres que des rois. D'ailleurs, l'évêque Marovée lui est suspect, il est certain que Radegonde n'a pas toujours eu à se louer de lui. Après la mort de celle-ci, l'abbesse Agnès avait désiré replacer Sainte-Croix sous l'autorité de l'Ordinaire et Marovée, après avoir hésité, n'avait consenti qu'à son corps défendant. Il avait été obligé de se rendre à la cour de Childebert pour obtenir le diplôme royal nécessaire et « il avait conservé dans son âme un levain de discorde ». Toutes les nonnes l'assuraient et l'évêque de Tours se fut bien gardé de les contredire, étant même assez disposé à croire qu'elles disaient vrai. Il ne le laissa pas voir et sermonna les sœurs avec l'espoir de les convaincre que leur cas ne relevait pas du tribunal des rois mais de celui des évêques qui priveraient les nonnes révoltées de la communion de l'Église. Grégoire fit défiler toutes les menaces, y compris le péril de damnation éternelle; il ne put rien obtenir des révoltées. « Aucun obstacle, dit Chrodielde, ne pourra nous arrêter. » Allaient-elles donc se remettre en chemin? Leur récent voyage les inclina à un accommodement et lorsque l'évêque de Tours leur conseilla de laisser passer l'hiver et d'attendre le printemps avant de prendre une décision, elles acquiescèrent et tombèrent à sa charge.

Quand vint l'été, Chrodielde revint à son projet de se rendre auprès du roi Gontran et elle emmena avec elle la seule Constantine, fille du duc Burgolen. Ses compagnes devaient attendre à Tours les événements, sous la garde de l'une d'entre elles, Basine, cousine de Chrodielde.

Basine avait traversé des années d'enfance tragiques. Fille de Chilpéric, elle avait vu périr de mort violente sa mère et ses deux frères; un jour on l'avait revêtue à Poitiers de l'habit religieux et aussi longtemps que vécut Radegonde, elle accepta son sort. Mais Chrodielde, sa parente, sut l'engager dans son parti et, toujours férue de ses idées sur le sang royal, lui confia la garde des nonnes fugitives. Or Basine n'avait pas le don de l'autorité et ses compagnes, « circonvenues par diverses personnes, s'engagèrent, ni plus ni moins, dans les liens du mariage ». C'est Grégoire qui en fait l'aveu. Pendant ce temps, Chrodielde poursuivait son voyage, obtenait le meilleur accueil du roi Gontran qui lui promit de convoquer à Tours une commission épiscopale qui trancherait le différend et la renvoya, seule, car Constantine préféra se retirer dans un monastère d'Autun. A son retour, Chrodielde retrouva Basine; elles décidèrent, avec ce qui restait de leurs compagnes, de reprendre le chemin de Poitiers, mais elles n'y entrèrent pas et s'établirent dans le bourg de Saint-Hilaire, à quelques centaines de pas de la ville. Là, comme le fait remarquer Grégoire de Tours, elles « se mirent en sûreté dans la basilique de Saint-Hilaire »; et comme cette garantie de sécurité ne lui paraissait pas suffisante, Chrodielde rassembla une troupe de ces gens qu'on a, de nos jours, nommés des « apaches » de qui elle pouvait — à condition de les payer — tout exiger et tout obtenir; dans le nombre se trouvait un bandit de réputation, appelé Childéric le Saxon, capable de tout. En plus de ces défenseurs, Chrodielde avait vu lui arriver un renfort : une recluse de Sainte-Croix, qui, du temps de Radegonde, avait « sauté » le mur, était venue à résipiscence et, pour la deuxième fois, venait de s'enfuir, vomissant contre l'abbesse Leubovère toutes les calomnies imaginables.

Entre temps, les évêques, sans beaucoup se hâter, arrivaient à Poitiers, c'étaient Dodon de Bordeaux, métropolitain, et ses suffragants Nicaise d'Angoulême et Saffaire de Périgueux, avec Marovée de Poitiers. L'affaire qui les réunissait était embarrassante. La nonne Chrodielde avait évoqué sa cause devant le roi Gontran de Bourgogne, qui, après une brève domination en Poitou, en avait été évincé par une sédition que dirigea l'évêque Marovée. Gontran revint à la charge, s'empara de la ville et de l'évêque qui racheta sa vie à prix d'or; mais, à peine éloigné, Gontran fut de nouveau évincé et le traité d'Andelot (587) rattacha le Poitou au royaume de Childebert II du consentement de Gontran. Il est permis de croire qu'en s'adressant à Gontran et non à Childebert II, la nonne Chrodielde ait fait ce calcul que le roi de Bourgogne saisirait l'occasion qu'on lui offrait de tracasser l'évêque Marovée en le mettant en contact avec son métropolitain et ses co-suffragants, tous sujets de Gontran. Le calcul ne se vérifia pas et Gontran négocia avec son neveu Childebert II pour que les évêques de son royaume pussent juger l'affaire de Poitiers et siéger dans cette ville. La convocation des évêques fut lancée au nom des deux rois.

Les évêques se réunirent au monastère de Sainte-Croix et y convoquèrent les rebelles; celles-ci ne répondirent pas à la citation. Voyant cela, ils se transportèrent à Saint-Hilaire, firent comparaître les nonnes et les exhortèrent à la soumission. Sur le refus de celles-ci, Dodon de Bordeaux prononça leur excommunication. A l'instant, la bande de sacripants dirigée par Childéric le Saxon envahit la basilique de Saint-Hilaire et y fit un tel carnage « que, précipités sur le pavé, les évêques purent à peine se relever, et que les diacres, ainsi que les autres clercs, sortirent de la basilique couverts de sang et contusionnés. Une telle frayeur les avait saisis, le diable s'en mêlant, semble-t-il, que, sortant du lieu saint sans même se dire adieu, chacun décampa par où il put. A ce désastre assistait également Didier, diacre de Syagrius, évêque d'Autun, qui, sans aller chercher le gué du Clain, se jeta dans la rivière au premier endroit où il atteignit la rive, et fut porté par son cheval, à la nage, dans la prairie, sur le rivage opposé. »

Après cela, Dodon et ses collègues n'eurent autre chose à faire que de regagner Poitiers d'où ils envoyèrent un récit de l'événement à leurs collègues réunis à Autun, près du roi Gontran, qui répondirent sur-le-champ, approuvant l'excommunication des rebelles, remettant au synode du 1er novembre suivant l'étude des sanctions à prendre contre de telles gens. Chrodielde les laissa dire et fit envahir les domaines de Sainte-Croix, nomma des intendants, fit bâtonner les serviteurs et projeta de s'emparer du monastère et de jeter l'abbesse Leubovère par-dessus les murs. Peut-être n'était-elle pas fâchée de se montrer redoutable, car ses compagnes commençaient à se débander. Certaines d'entre elles se retirèrent chez leurs parents, d'autres implorèrent la grâce d'être accueillies dans les monastères où elles avaient vécu autrefois « parce

que, en vivant ensemble, elles n'auraient pas eu assez de bois pour supporter la rigueur de l'hiver ». Plusieurs demeurèrent fidèles à Chrodielde et à Basine, ainsi que la troupe des bandits.

Le roi Childebert II, instruit de ce qui s'était passé, donna l'ordre au comte Maccon d'intervenir. Le comte s'aboucha avec l'évêque qui, pas plus que l'abbé de Saint-Hilaire, ne put se résigner à permettre l'intervention séculière en territoire d'immunité. L'évêque de Poitiers fit une démarche personnelle auprès des rebelles, le prêtre Theutaire intervint de la part du roi et se heurtèrent à un refus de comparaître si on ne commençait par lever l'excommunication. Marovée envoya Porchaire, abbé de Saint-Hilaire, solliciter l'indulgence du métropolitain et des co-suffragants; Theutaire renouvela la même démarche, l'une et l'autre inutilement. Personne ne voulait céder. Chrodielde tenta un grand coup.

On se souvient qu'elle avait menacé de s'emparer de Sainte-Croix et d'y exercer ses vengeances. En l'année 590, il y eut en Gaule incertitude sur la date de Pâques, qui fut célébrée dans certaines églises le 26 mars, dans d'autres le 2 avril. Or, sept jours avant la fête (le 19 ou le 26 mars), en pleine nuit, la nonne révoltée donna le signal de l'attaque. Sainte-Croix fut envahi, les portes forcées ou enfoncées, les nonnes pourchassées par les assaillants jusque dans les oratoires où elles se réfugièrent. L'abbesse Leubovère, clouée au lit par la goutte, se fit transporter dans son oratoire, sur le plancher, devant la relique de la sainte croix « afin d'obtenir l'assistance du Crucifié ». Les bandits arrivent, un d'eux tenant une torche, les autres armés d'épées et de scramasaxes. Un de ces scélérats qui a juré de casser la tête de l'abbesse est tué d'un coup de couteau destiné à celle-ci. Des femmes se précipitent à la suite de la prieure Justine, la nièce de Grégoire de Tours; elles réussissent à éteindre la torche unique, poussent l'abbesse infirme sous la nappe de l'autel que les hommes taillent dans l'obscurité, blessant les mains des sœurs. Une d'entre elles est saisie, on lui arrache son voile on la traîne par les cheveux, par les bras, par la tête et on l'emporte jusqu'à Saint-Hilaire. En approchant de la basilique, à la pointe du jour, on la dévisage et on reconnaît la prieure Justine qui s'est volontairement livrée pour détourner le péril de la tête de l'abbesse Leubovère. Reconnaissant leur erreur et saisis d'admiration devant cet héroïsme, les brigands ordonnent à leur prisonnière de regagner Sainte-Croix.

Eux-mêmes y rentrent, s'emparent de l'abbesse, lui arrachent ses vêtements, son voile, la poussent dans la rue et l'enferment prisonnière dans la maison qu'occupait Basine près de la basilique de Saint-Hilaire, avec des gardes à sa porte. Pendant ce temps le pillage du monastère continuait. En pleine nuit, la bande de la nonne Chrodielde, « tira du cellier un tonneau qu'on avait enduit autrefois de goudron et qui était resté vide; on y mit le feu, et, à la clarté de ce phare improvisé, on emporta tout le mobilier du monastère, ne laissant que ce qu'on ne pouvait emporter ». On ne savait plus prévoir à quels excès on se porterait. L'évêque Marovée menaça de ne pas célébrer la fête de Pâques si l'abbesse Leubovère n'était rendue à la liberté; Chrodielde s'y refusa. Marovée annonça qu'il ne donnerait pas le baptême aux catéchumènes si Leubovère n'y était présente, et ajouta qu'au besoin il irait en personne délivrer l'abbesse. Chrodielde donna l'ordre à ses gens d'égorger la malheureuse à la moindre tentative de délivrance. Une rançon fut refusée et le jour de Pâques était arrivé.

Qu'advint-il? On l'ignore, mais un personnage officiel, le *domesticus* Flavien, réussit à faire transporter Leubovère dans la basilique Saint-Hilaire où on la cacha. Chrodielde, ne pouvant satisfaire sa haine sur l'abbesse, la tourna sur le monastère et ses habitants. Le jour de Pâques Chrodielde et sa bande de nonnes et de brigands marchèrent à l'assaut de Sainte-Croix, il y eut les scènes qu'on devine et des gens tués devant le tombeau de sainte Radegonde.

Le lendemain et les jours suivants ce fut pis encore. Chrodielde, affolée d'orgueil, dédaignait maintenant Basine qui, sentant enfin la grandeur de sa faute, sollicita le pardon que Leubovère lui accorda.

Le roi Childebert et Flavien se mirent d'accord pour réunir une nouvelle commission épiscopale composée des trois évêques de Cologne, de Tours et de Poitiers (pour Childebert) et des trois évêques de Bordeaux, d'Angoulême et de Périgueux (pour Gontran). Mais Grégoire de Tours et ses collègues refusèrent de se rendre à Poitiers avant que la révolte n'eut été réprimée par les magistrats. Cet appel au pouvoir civil donnait le champ libre au comte Maccon qui exigea qu'on lui remit les séditieux. Chrodielde fit prendre les armes à sa bande devant la porte de l'oratoire de Sainte-Croix et leur ordonna de se défendre par les armes. La bataille s'engage et quand Chrodielde voit ses défenseurs prêts à succomber, elle se montre sur le seuil de l'oratoire tenant le reliquaire de la sainte croix et crie au comte Maccon : « Gardez-vous d'user de violence envers moi, qui suis reine, fille de roi, nièce et cousine de rois. Veuillez n'en rien faire, de peur qu'un jour je me venge de vous. » La foule n'écoute plus, piétine, mutile, torture les brigands de la nonne révoltée.

Maintenant les évêques pouvaient prononcer leur jugement. Ils se réunirent probablement dans une église de Poitiers où se tint l'audience publique; mais, avant de comparaître, Chrodielde eut l'adresse de dérober et de cacher le reliquaire de la sainte croix et les chartes ou objets précieux du monastère. L'interrogatoire commença. Chrodielde et Basine déclarent n'avoir pu supporter la faim, la nudité, la menace des mauvais traitements. Chrodielde surtout charge Leubovère, se jette dans des insinuations que l'acte officiel du jugement passe sous silence.

Leubovère se justifie; elle nie les privations excessives; elle affirme que chaque nonne a plus de vêtements qu'il ne lui en faut. L'abbesse expose comment des serviteurs du monastère ont eu accès, du temps de Radegonde, à la salle de bains des nonnes, pendant quelques mois, du carême à la Pentecôte, « à cause de l'âcreté de la chaux et du danger des odeurs nuisibles ».

« Et plus tard aussi, beaucoup de gens s'y sont lavés en différentes fois », interrompt Chrodielde.

« Pourquoi, si vous l'avez vu, ne m'avez-vous pas avertie? » réplique Leubovère.

L'abbesse avoua qu'elle prenait plaisir au tric-trac; elle prenait ce divertissement du temps de Radegonde qui ne le trouvait pas mauvais et que n'interdisent ni la règle ni les conciles. Si les évêques en jugeaient autrement, elle se soumettait à l'avance à leur décision et ferait pénitence.

Elle nia avoir pris des repas en commun avec des séculiers et avoir rien changé à ce qui se faisait du temps de Radegonde; elle se bornait à offrir aux fidèles des eulogies.

Comme on lui reprochait d'avoir célébré des fiançailles dans le monastère, elle reconnut avoir reçu des arrhes pour sa nièce, orpheline, en présence de l'évêque, des clercs et des seigneurs. « Si c'est une faute, dit-elle, j'en demande pardon publiquement. Mais alors même je n'ai pas fait de festin dans le monastère. » A cette occasion, Leubovère avait, disait-on, confectionné des vêtements pour sa nièce avec un dessus d'autel, un collier avec des feuilles d'or qui entouraient cette étoffe et une bandelette garnie d'or que sa nièce devait

poser sur sa chevelure pour figurer dans une mascarade qui devait avoir lieu dans la clôture. Leubovère en appelle à la sœur Didimia et au comte Maccon.

Didimia tenait de ses parents un manteau de soie dont elle a coupé un morceau pour l'employer à sa fantaisie, le reste à servi à un parement d'autel dont les rognures furent utilisées pour la garniture d'une tunique pour cette jeune nièce de l'abbesse. Maccon affirme qu'il a donné les vingt sous d'or offerts à cette jeune fille, avec les feuilles d'or et la bandelette.

Chrodielde accuse l'abbesse d'avoir eu à son service un homme déguisé en femme; elle le désigne du doigt : « Le voilà ». Le malheureux s'excuse, il n'a jamais vu Leubovère, il ne lui a jamais parlé, et il habite à quarante milles de Poitiers.

Maintenant Chrodielde accuse l'abbesse d'avoir fait châtrer des hommes et de cohabiter avec eux. Leubovère répond qu'elle ignore ce qu'on lui reproche et comme Chrodielde lance un nom, un médecin se lève parmi l'assistance et dépose qu'il a châtré un enfant pour lui sauver la vie, il l'a guéri et il ajoute : « L'abbesse n'a eu, je le sais, aucune connaissance de ce fait. »

Mal inspirées, Chrodielde et Basine font comparaître leurs compagnes de révolte, parmi lesquelles plusieurs étaient enceintes sans qu'il fut possible de le dissimuler.

Les évêques admonestèrent l'abbesse paternellement et l'exhortèrent à éviter les quelques fautes légères qu'on pouvait lui reprocher. Puis ils dressèrent contre Chrodielde et ses complices un réquisitoire accablant et condamnèrent les nonnes à faire sur-le-champ amende honorable et à demander pardon à l'abbesse et faire réparation du mal causé. Elles refusèrent et tentèrent même de tuer Leubovère. Alors, la sentence fut prononcée, portant excommunication, restitution de la relique et des chartes royales du monastère, ce qu'elles refusèrent encore. Les évêques demandaient aux rois Gontran et Childebert d'interdire l'entrée du monastère aux nonnes coupables de révolte.

L'abbesse Leubovère fut réinstallée dans sa charge.

Au concile de Metz (nov. 690), Basine demanda son pardon et rentra à Sainte-Croix où on n'entend plus parler d'elle. Chrodielde déclara bien ne vouloir pas rentrer; elle tint parole et se retira dans un domaine que Childebert II lui donna sur les biens confisqués d'un certain Waddon.

VIII. Quelques couvents de nonnes en Normandie. — Dès le VI^e^ siècle, les monastères se comptaient par centaines dans les pays situés au sud de la Seine; il n'en allait pas de même en Normandie où la ville de Rouen ne possédait qu'une seule maison pour les hommes, à Saint-Pierre, hors les murs de la ville [1]. Les populations rurales de la rive droite n'avaient aucune idée d'un moine et, moins encore, d'un couvent de nonnes. Cependant, sous l'épiscopat de saint Ouen, on vit fonder Fontenelle et Jumièges où s'illustreraient saint Wandrille et saint Philibert. Mais « entre toutes les créations de Wandrille et de Philibert, la plus étonnante à coup sûr, aux yeux des diocésains de saint Ouen, fut celle des communautés de femmes [2] ».

Peut-être, sous l'épiscopat de saint Ouen, y eut-il des monastères de femmes à Rouen, ce qui pourrait le faire croire c'est que la *Vita Ansberti* (c. XXIX) parle de *santimoniales* qui assistèrent à la translation de ses reliques trois ans après sa mort. Quoi qu'il en soit, on peut dire que l'idée était dans l'air et, naturellement, les *Vitæ* de saintes mérovingiennes recueilleront soigneusement toutes les historiettes qui se débitent à ce propos. Les deux Vies de sainte Austreberte racontent qu'un jour, en se mirant dans une fontaine, elle se vit la tête encadrée du voile des vierges et ne cessa plus d'y penser jusqu'au jour où saint Omer le lui imposa [3].

Dans le pays de Caux on voit apparaître à des intervalles très rapprochés les monastères de nonnes de Logium, de Fécamp, de Pavilly, et de Montivilliers.

Logium, non loin de Fontenelle, a pris depuis lors le nom de Caudebecquet. La proximité du monastère d'hommes permettait d'en attendre quelques services, principalement la direction spirituelle de l'abbé ou d'un moine prêtre. Mais ce couvent de nonnes n'a pas d'histoire, on ignore tout à son sujet, sauf le nom d'une abbesse, Wisla.

Fécamp fut fondé par les libéralités d'un riche propriétaire le duc Waninge [4] et avec l'aide d'une abbesse du Bordelais nommée Hildemarque, qui ne souhaitait qu'une occasion de changer de place. Elle avait sans doute réussi à correspondre avec l'abbé Wandrille qui lui envoya un de ses moines; celui-ci ramena l'abbesse, ravie de quitter ses filles et de recevoir une nouvelle communauté. Wandrille l'installa à Fécamp, mais se réserva la haute surveillance; d'ailleurs le couvent prospéra, et, en pareille matière, le succès dispense de toute explication.

Pavilly dut son couvent de nonnes à saint Philibert de Jumièges. Il réunit un groupe de vierges et ne tarda pas à s'apercevoir de l'impérieuse nécessité de leur donner une supérieure. Ce fut sainte Austreberte, prévôte du monastère de Port, aujourd'hui Port-le-Grand, en Ponthieu, sur la Somme. De vives instances furent inutiles, enfin Philibert fit une démarche personnelle, décida Austreberte et la ramena au monastère. Au risque de montrer, une fois de plus, des nonnes en révolte, il faut bien dire que dès son installation la rigueur d'Austreberte ne fut pas du goût de ses filles; un parti se forma dans le couvent et réussit à se faire écouter d'un certain Amalbert, donateur du domaine, qui menaça de tuer l'abbesse. Celle-ci préféra quitter la place et se transporta à Pavilly avec vingt-cinq nonnes. On bâtit un couvent et une église que saint Omer vint consacrer.

De Montivillers on ne sait presque rien. Au retour d'un exil de huit ans (676-684), saint Philibert fonda ce couvent sur le terrain offert par Warathon, maire du palais de Thierry III.

Quelle règle suivait-on dans ces quatre couvents? Encore un point impossible à préciser. Peut-être des emprunts aux règles de saint Colomban et de saint Benoît. A Pavilly on suivait le *cursus* de saint Colomban, c'est-à-dire que les matines et laudes étaient interrompues par un temps de sommeil que les nonnes prenaient sur leur lit. Une nuit sainte Austreberte fit sa ronde dans le dortoir après matines et la prévôte, entendant un bruit de pas, lui dit : « Pourquoi déranger les dormeuses? Allez à la croix. » Cette pénitence consistait à se placer les bras en croix contre une croix dressée dans le cloître, jusqu'à ce qu'on vint vous relever. L'abbesse s'y rendit et y demeura; on devine la confusion de la prévôte en l'y voyant le lendemain.

Le peu qu'on parvient à entrevoir de ces monastères nous montre qu'on y suivait ou plutôt qu'on s'y inspirait de la règle de saint Césaire. Celle-ci a dû se répandre très vite.

IX. Quelques couvents de nonnes anglo-saxonnes. — Les nonnes des temps lointains ont peut-être un « air de famille » soit qu'on les rencontre dans les monastères et sur les grands chemins; cela

[1] E. Vacandard, *Saint Ouen dans son diocèse*, dans *Rev. des quest. hist.*, janv. 1901, p. 21, note 1. — [2] E. Vacandard, *Saint Ouen, évêque de Rouen. L'ordre monastique et le palais mérovingien*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. LXXI, 1902, p. 32. — [3] *Vita sanctæ Austrebertæ*, c. VI-VII, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. III, part. I, p. 27-39. — [4] *Vita Waningi*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. III, p. 971 sq.; *Vita sancti Wandregisili*, c. XVI-XVII, *ibid.*, p. 541-542.

tient probablement à ce qu'elles avaient le même idéal. Toutes, ou du moins la plupart, voulaient de bonne foi le salut de leur âme, mais il faut reconnaître que pour l'assurer elles s'y prenaient parfois d'étrange façon. Non qu'il faille se scandaliser de les voir différentes du type que nous nous faisons de la sainteté monastique, mais parce que les temps ne sont plus les mêmes, la civilisation a évolué et ce qui était commun jadis est devenu exceptionnel de nos jours. Entre toutes ces nonnes du passé, les plus originales sont probablement les Anglo-Saxonnes, si étroitement apparentées à leurs sœurs de la Germanie que nous ne les séparerons pas.

Le plus ancien couvent de femmes en Grande-Bretagne fut élevé à Folkestone, vers 630, par une princesse royale. Une reine construisit le second, également dans le Kent; c'était Aethelburg, qui adopta un arrangement alors nouveau : l'abbesse avait sous ses ordres une communauté de moines. Ce fut encore une reine, Sexburg, qui construisit le couvent de Sheppey. Le branle était donné, les princesses eurent à cœur de construire un ou plusieurs monastères. Toutes ces maisons se remplissaient de sujets, et cela se comprend sans peine eu égard aux conditions de l'époque. Les temps étaient rudes et beaucoup de femmes du rang le plus élevé ne pouvaient espérer trouver l'indépendance qu'à l'abri d'une retraite sûre, encore fallait-il qu'elle fut convenable et que l'on y pût servir Dieu sans renoncer à toutes les douceurs de l'existence. A l'abri des hautes murailles bien défendues et des privilèges bien confirmés, toute une population féminine venait partager une vie dont la contrainte n'offrait rien d'excessif. Au prix d'un sacrifice de liberté et d'indépendance, et qui n'était pas perpétuel, on pouvait s'assurer des conditions fort supportables d'aisance et de luxe relatif. A l'origine, les règles furent à peu près aussi nombreuses que les couvents; une règle était surtout la manière de voir d'une personne qui songeait à faire prévaloir son idée à elle; c'était la manière de voir d'une maîtresse de maison.

Chaque couvent avait des ressources considérables. C'était un point d'honneur de doter richement sa fondation et lorsqu'on réussissait à y intéresser le souverain, celui-ci se sentait obligé d'être magnifique. Aussi ce n'était pas seulement les bâtiments et le mobilier auxquels on prodiguait les larges dimensions et la somptuosité suivant le goût du temps, c'était encore le domaine qu'on étendait le plus possible et qu'on arrondissait de champs et de forêts. Tout un monde y vivait pour assurer l'exploitation, il fallait des fermes, des hospices, des celles pour recevoir les gens et le bétail. Ainsi s'acheminait-on vers la féodalité et ses institutions. Un couvent de femmes exigeait autour de lui tout un réseau de fermes et de manoirs.

L'abbesse devenait bien vite un personnage considérable et redouté. Celle de Malling faisait tenir trois foires par an et deux marchés par semaine; celle de Shaftesbury rendait la justice et tirait de là de gros profits; celle de Gandersheim, en Allemagne, siégeait à la diète. Et ce n'était pas seulement les droits civils qu'elles convoitaient et accumulaient; elles ne dédaignaient pas les pouvoirs ecclésiastiques; elles tenaient à faire grande figure auprès des évêques, le plus près possible. Une charte des environs de l'an 700 concède des privilèges à divers monastères et Églises du Kent, on y lit les noms de l'archevêque de Cantorbéry et de l'évêque de Rochester, immédiatement après les noms de cinq abbesses.

Ce qui créa un lien séculaire entre les nonnes anglo-saxonnes et celles de Germanie fut la mission de saint Boniface dans ce pays (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1194-1205). Wynfrid, devenu Boniface, était anglais et réclama des compatriotes pour implanter le monachisme dans le pays qu'il évangélisait. Or les nonnes qui répondirent à cet appel, ou bien modelèrent les nouveaux couvents à l'image de ceux qu'elles quittaient, ou bien trouvèrent des nonnes très disposées à les suivre en tout, mais on a pu remarquer qu'un couvent saxon ou thuringien du Xe siècle est l'exacte copie d'un couvent anglo-saxon du VIIIe. Le recrutement ne diffère guère, l'existence non plus : ce sont des princesses environnées d'une cour de grandes dames qui se font servir. Les véritables événements de cette vie religieuse sont les visites royales. A Quedlimburg et à Gandersheim des appartements y sont destinés que nul autre ne peut occuper. On compte sur ces séjours comme un très grand honneur et une légitime distraction; comme on n'ignore pas qu'il en faudra offrir aux princes, et celle qu'ils préfèrent à toutes les autres, la chasse, on a pris soin, en Allemagne comme en Angleterre, de s'établir loin des villes, à proximité des forêts et, quand vient l'hiver, on s'y trouve comme isolé du monde, la parole et l'autorité épiscopales s'y font à peine sentir.

Dans les pays du Nord la clôture n'existe guère. L'abbesse Hathumod, fille d'un duc de Saxe, semble avoir accompli une prouesse éclatante lorsqu'elle a introduit un semblant de clôture à Gandersheim. Son biographe nous apprend que, grâce à elle, « il fut interdit aux sœurs de dîner au dehors avec des parents et des amis, ou de causer avec eux sans autorisation. Elles n'avaient pas le droit de s'absenter, comme les autres nonnes, pour aller faire séjour chez des parents ou pour visiter les biens dépendant du monastère. Il leur était défendu de manger hors de la table commune et des heures fixées, sauf en cas de maladie. » Ces réformes durèrent autant que l'abbesse qui les avait imposées; après elle, il semble qu'on revint aux anciens usages.

Le plus grave écueil de cette conception monastique était la vie itinérante qu'elle tolérait ou qu'elle encourageait. La passion du *little trip* n'était pas moins vive au cœur d'une nonne du VIIIe siècle qu'à celui d'une *miss* du XXe. Sous prétexte de pèlerinage on se mettait en route pour Rome avec la même facilité qu'on s'embarque de nos jours pour l'Australie. La route à suivre était jalonnée de monastères hospitaliers qui tenaient lieu et rendaient les services des hôtelleries modernes. Une lettre du VIIIe siècle, adressée par une abbesse anglaise à l'abbesse de Pfœlzel[1], sur la Moselle, recommande une jeune collègue qui s'en allait à Rome, entre 709 et 712. Après les salutations du début, elle dit :

« En outre, nous recommandons humblement et instamment à votre grande sainteté et à votre charité ordinaire cette vierge consacrée à Dieu, une pieuse abbesse, notre fille chérie et fidèle, qui désirait depuis sa tendre jeunesse, pour l'amour du Christ et la gloire des apôtres Pierre et Paul, se rendre à leurs saintes demeures, mais qui avait été retenue jusqu'ici par nous, parce que nous avions besoin d'elle, et afin que les âmes qui lui avaient été confiées pussent progresser. Et nous vous prions de la recevoir avec charité et véritable bonté dans vos bonnes grâces, ainsi que ceux qui voyagent avec elle, afin que le voyage désiré puisse enfin s'accomplir avec l'aide de Dieu et avec vos bons secours. C'est pourquoi nous supplions encore et encore qu'elle soit aidée sur sa route par des recommandations de vous pour la sainte ville de Rome...; et j'espère que si vous vous trouvez là, vous lui donnerez tous les avis dont elle pourrait avoir besoin pour le voyage... »

Arrivées à Rome, les voyageuses trouvaient une organisation qui leur ménageait un séjour agréable.

[1] Aelafled, abbesse de Whitby à Adolana, abbesse de Pfœlzel, près Trèves, n. VIII de la correspondance de saint Boniface.

Ces ancêtres des *ciceroni* leur mettaient en main le guide *Mirabilia urbis Romæ* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1921-1922) et ainsi préparées elles pouvaient s'aventurer à la recherche des catacombes, des basiliques, des oratoires et autres curiosités religieuses et profanes. Parmi ces curiosités, le guide signalait le lieu où la papesse Jeanne mit son enfant au monde « pour laquelle raison le pape évite de passer par là » *(sic)* et le lieu appelé l' « Enfer » à cause que, dans le vieux temps, l'enfer avait crevé en cet endroit : et cela attirait de grands maux sur Rome. Un « noble chevalier » (souvenir de la légende de Curtius se lançant dans le gouffre) se dévoua pour sa patrie. Il « revêtit son armure et se jeta dans le trou, et la terre se referma; ainsi la cité fut délivrée ».

Ces pèlerinages étaient bien loin de recueillir l'approbation générale. Saint Boniface, qui, de sa personne, était peu sédentaire, souhaitait fort que les nonnes le fussent. Il écrivait à son collègue Cuthbert de Cantorbéry : « Je ne dissimulerai pas à votre sainteté... que ce serait une bonne chose, qui ferait honneur à votre Église et atténuerait certains maux, si le synode et vos princes défendaient aux femmes, et à celles qui ont pris le voile, de voyager et de séjourner à l'étranger comme elles le font, allant et venant dans les États romains. Elles arrivent en grand nombre et peu s'en retournent pures. Car il y a très peu de districts de la Lombardie où ne se trouve point quelque femme d'origine anglaise menant une vie licencieuse parmi les Francs et les Gaulois. C'est un scandale et une honte pour votre Église tout entière. »

Aux environs de 720, Eangith, abbesse d'Hackness écrivait à ce même Boniface et lui faisait confidence de ses tribulations. Tout marchait fort mal dans son couvent, et elle n'y découvrait pas de meilleur remède qu'un voyage : « Nous vous dirons, frère Boniface, à cause de notre confiance en vous, que nous entretenons depuis longtemps le dessein de visiter Rome, la maîtresse du monde, comme l'ont fait un si grand nombre de nos parents, de nos amis, et d'autres personnes, afin d'y chercher le pardon de nos péchés, ainsi que beaucoup d'autres l'ont fait et le font en ce moment... Wala, qui fut à une certaine époque mon abbesse et ma mère spirituelle, est au courant de mon intention... Mais parce que nous savons combien de gens tournent ce désir en dérision et y sont opposés, et qu'ils défendent leur manière de voir en alléguant les canons des synodes, lesquels enjoignent que chacun reste et serve Dieu dans le lieu où il s'est fixé, et a prononcé ses vœux... c'est pourquoi nous nous adressons à vous dans notre embarras, vous suppliant toutes les deux, instamment et respectueusement, d'être pour nous comme Aaron... Nous mettons notre confiance en Dieu et vous demandons de le prier... afin qu'il nous soit révélé lequel est le plus sage et le plus utile : que nous restions à la maison ou que nous partions en pèlerinage. Ayez la bonté d'envoyer votre réponse à travers la mer. »

L'abbesse Eangith n'était pas seule à interroger Boniface; l'abbesse Bugga lui posa la même question et en reçut cette réponse : « Sachez, ma très chère sœur, au sujet du conseil que vous me demandez dans votre lettre, que je n'ose pas vous interdire le pèlerinage, et que je ne voudrais pas non plus vous le conseiller formellement. Je vais vous expliquer pourquoi : Vous avez renoncé à la vie monastique et à la charge que vous aviez des serviteurs de Dieu et de ses servantes, en vue de vous assurer le repos et la liberté de penser à Dieu. Comment se fait-il donc que vous soyez astreinte maintenant à obéir en peinant, et avec des angoisses qui vous usent, aux ordres et à la volonté de laïques? Enfin, si vous ne pouvez pas trouver la paix de l'esprit chez vous, dans la vie laïque et parmi les laïques, il semble juste que vous cherchiez dans un pèlerinage la liberté de la contemplation, d'autant plus que vous le désirez et que vous pouvez le réaliser. Ainsi a fait notre sœur Wethburg. Elle m'a écrit qu'elle avait trouvé près du siège de Saint-Pierre le repos auquel elle soupirait. Elle m'a envoyé un message qui vous concerne (car je lui avais écrit à votre sujet). Elle me dit que vous feriez bien d'attendre la fin des hostilités et des menaces des Sarrasins, qui viennent d'arriver jusque dans les possessions romaines, et qu'elle vous enverra alors, Dieu aidant, une lettre d'invitation. Je crois que c'est en effet le mieux. Faites vos préparatifs de voyage mais attendez un mot d'elle, et faites alors comme il plaira à Dieu. » A Rome, Bugga rencontra Boniface; ils parcoururent la ville ensemble et après cela l'abbesse regagna son monastère.

Adhelm, dans son *De laudibus virginitatis*, écrit vers le même temps, nous décrit le costume des nonnes de Grande-Bretagne : « Elles portent une robe de fin lin, de couleur violette; par-dessus une tunique écarlate à capuchon, les manches garnies de bandes de soie et ornées de fourrures fauves. Les cheveux sont frisés au fer sur le front et les tempes, le voile noir est abandonné pour des coiffures blanches ou de couleur qui pendent jusqu'à terre et sur lesquelles sont cousus des nœuds de ruban. Les ongles sont taillés de façon à ressembler aux serres d'un faucon. »

Un moine irlandais du VII^e^ siècle étant venu en visite dans un couvent britannique ne cacha pas à l'abbesse sa façon de penser sur ces pieuses nonnes : « On a converti en lieux de plaisir, dit-il, jusqu'aux bâtiments qui avaient été construits pour la prière et la lecture. On y sert à boire, on y cause, on y fait encore d'autres choses défendues. Des vierges consacrées à Dieu, perdant tout respect pour leur état, consacrent tous leurs loisirs à tisser de beaux habits avec lesquels elles se parent comme des épousées... »

L'abbesse Hathumod trouvant, en effet, quelque relâchement dans le costume, décida que ses nonnes porteraient des vêtements tous semblables, ni trop riches ni trop pauvres, pas entièrement en laine; ce qui permettait la soie et la toile. Il est probable que cette réforme ne survécut pas longtemps à celle qui l'avait imposée. Dans cet accoutrement, le voile des vierges a perdu l'apparence qu'il avait autrefois et le respect dont on l'entourait. La jeune princesse Mathilde, fille de Malcolm, roi d'Écosse, était nonne au couvent de Romsay, jusqu'au jour où le roi Henri I^er^ d'Angleterre s'avisa de l'épouser, prétextant que Mathilde avait porté le voile pour éviter des mariages indignes; la jeune fille déposa en ces termes devant Anselme, archevêque de Cantorbéry : « Je ne nie pas que j'ai porté le voile. Quand j'étais petite, ma tante Christine, qui est, comme vous savez, une femme résolue, me mettait un morceau d'étoffe noire sur la tête pour me protéger contre les violences des Normands, et quand je l'ôtais, elle me tapait et me disait de vilains mots. Alors, tant qu'elle était là, je le gardais, tout en tremblant de rage et de désespoir. Mais je n'étais pas plus tôt hors de sa vue, que je l'arrachais de ma tête, je le jetais par terre et je le piétinais. Voilà comment j'ai porté le voile. »

Ces monastères offraient à celles qui y vivaient des ressources intellectuelles qui ne se rencontraient nulle part ailleurs pour leur sexe. C'étaient des centres de culture, des asiles de politesse et de raffinement infiniment appréciés au sein d'une société ignorante et grossière. La haute origine de celles qui vivaient là autorisait aux yeux du monde d'assez fortes originalités. L'abbesse et les nonnes veillaient à éviter le mélange, et pour cette raison, regardaient de près aux origines des postulantes. Le recrutement de ces communautés faisait leur force et leur permettait de tenir

tête aux efforts du clergé pour se les assujettir. Lorsqu'on pouvait faire appel aux rois et aux princes, il devenait facile de transformer la charge abbatiale en carrière mondaine; beaucoup n'y manquèrent pas, mais non pas toutes. Boniface, archevêque de Mayence, fit sa parente Lioba abbesse du couvent de Bischofsheim. Elle était, au dire de son biographe, « libérale envers les autres pour le boire et le manger, quoiqu'elle-même en usât avec modération, et la coupe dont elle se servait habituellement avait été nommée par les sœurs « la petite », à cause de son exiguïté ». Belle comme les anges, gaie avec modestie, elle causait agréablement et cachait sous un air de douceur une volonté indomptable, un esprit net et viril, une érudition solide et étendue. « Les princes l'aimaient, les nobles la recevaient, les évêques étaient heureux de l'avoir chez eux et de s'entretenir avec elle des Écritures et des institutions de la religion, car elle était familière avec beaucoup d'écrits et prudente dans ses conseils. » La reine Hildegarde, femme de Charlemagne, voulait l'attirer et la retenir à la cour d'Aix-la-Chapelle, mais la sainte abbesse ne consentait à rien de plus qu'à des séjours.

La princesse Hild, fondatrice et abbesse de Whitby, au VII^e^ siècle, est une figure extraordinaire [1]. Son monastère, amas imposant de constructions variées, s'élevait sur un rocher, au bord de la mer du Nord, dans une assiette forte et admirable. Les habitations des nonnes et celles des moines étaient situées autour de l'église, les dépendances un peu plus loin. Un bâtiment isolé servait d'hôpital, un mur fortifié enveloppait les principaux édifices. Tout en haut du rocher et dominant le couvent, la sépulture des rois de Northumbrie, d'où l'on découvrait une vaste étendue de pays, semée d'églises et de chapelles. Ces campagnes à perte de vue appartenaient à Whitby. Ces édifices religieux étaient à des communautés dépendantes de Whitby. Des fouilles récentes ont mis à jour le dépotoir où la maison mère jetait les objets hors d'usage et les rebuts de la cuisine. On y a trouvé des débris d'oiseaux, d'huîtres et d'autres coquillages, des os de bœufs et de moutons, des amoncellements de défenses de sangliers, en un mot les reliefs d'un régime sans aucun rapport avec celui d'un couvent moderne. Parmi les objets recueillis, deux peignes, une écritoire, un fuseau en os, plusieurs crémaillères et divers ustensiles de cuisine présentent un résumé symbolique de l'existence des habitantes de Whitby, il y a dix ou douze siècles.

Hild était une fille de tête, que ses contemporains tenaient en haute estime : « Sa prudence était si grande, dit Bède, que non seulement les particuliers, mais même quelquefois les rois et les princes, lui demandaient et en recevaient des conseils dans leurs nécessités. » Elle avait fait ses preuves d'initiative et d'esprit de ressource en créant Whitby au milieu d'un désert inculte. L'esprit demeure étonné devant les vestiges de ces entreprises géantes, exécutées sans routes, sans machines, dans une nature difficile et à travers tous les obstacles qui peuvent naître des hommes. La rapidité avec laquelle Hild vint à bout de son dessein est un autre sujet de surprise. Le terrain lui avait été donné en 655. En 664, Whity fut le siège d'un synode important où affluèrent les grands personnages. Neuf ans avaient suffi pour bâtir et organiser la maison, la mettre en état de recevoir et de nourrir un roi, des princes, des évêques, des abbés, une armée de serviteurs et de gens d'escorte. Hild assista aux discussions du synode : toutefois, elle n'y prit point de part. Elle construisit ensuite Hacknen, à quelques lieues de Whitby. C'était encore une maison mixte gouvernée par une femme.

Il n'est pas douteux que l'abbesse Hild ait été d'une activité extraordinaire. Néanmoins, ce fut plutôt une sédentaire. On venait beaucoup la voir. « Tous les hommes religieux qui la connaissaient, dit encore Bède, avaient coutume de la visiter constamment, de l'aimer avec dévotion et de l'instruire diligemment, à cause de la sagesse qui était en elle et du plaisir qu'elle prenait à servir Dieu. » Grands et petits accouraient à elle « dans leurs nécessités » parce qu'elle était rompue au maniement des hommes et à la pratique des affaires. Une partie de sa journée se consumait ainsi en audiences. Elle en donnait une autre au gouvernement de son monastère, où elle avait établi un ordre et une discipline qui faisaient l'admiration des contemporains. Il fallait, en outre, s'occuper de la direction des études parmi les sœurs et parmi les enfants confiés à ses soins. Whitby était une maison d'éducation pour les deux sexes. On y formait des filles distinguées, bonnes latinistes et instruites aux choses de la vie, et des jeunes gens d'autant de savoir que le permettait la rudesse des temps. Les élèves de l'abbesse Hild ont marqué dans le monde et dans l'Église. La princesse Aelfled, reçue tout enfant des mains du roi Oswin et abbesse à la mort d'Hild (680) fut une de ces nonnes énergiques et agissantes, moitié saintes, moitié héroïnes, qu'on se représente mieux à cheval ou sur le pont d'un bateau que prosternées au pied des autels; qui prenaient parti dans les guerres, osaient ouvrir leurs portes aux vaincus, influaient sur la paix et savaient parler devant les hommes dans les assemblées.

Parmi les garçons qui avaient fait leurs classes à Whitby, l'un devint archevêque d'York et quatre furent évêques dont un saint fameux, Jean de Beverley. Whitby donna aussi à l'Église de simples moines et des prêtres qui contrastèrent par la douceur de leurs mœurs et l'éminence de leurs vertus avec les élèves de certains séminaires. L'influence d'Hild sur son entourage peut se caractériser d'un mot : c'était une influence civilisatrice.

On a fait tenir un rôle à l'abbesse Hild dans la vocation poétique du bouvier Cœdmon par qui s'ouvre l'histoire de la littérature anglaise. Il se trouva qu'un jour cet homme inculte composa des vers et, pour l'en récompenser, la toute-puissante abbesse lui donna l'habit monastique comme frère lai.

A Barking, dans l'Essex, autre monastère dont l'abbesse Aethelburg commença à gouverner en l'année 666; celle-ci eut fort à faire pour reconstituer le domaine foncier, elle soutint procès sur procès, n'hésitant pas à se rendre en personne devant les juges, lorsque sa présence était nécessaire. Elle supputait, décidait, chicanait, gagnait son affaire et rentrait chez elle où tout avait marché en son absence avec une régularité parfaite. Cette maîtresse femme mourut de la peste, on la canonisa et l'abbesse Hildelith lui succéda. Très instruite, elle n'avait pu se défendre d'un grain de pédanterie, gribouillait du latin avec une sorte de rage et en faisait gribouiller à ses nonnes. Le couvent de Barking devint sous cette docte personne une officine de travaux d'érudition, de l'érudition particulière à l'époque, et qu'il nous est difficile aujourd'hui de prendre au sérieux. Les nonnes s'escrimaient à trouver « les quatre sens » des Prophètes, « le sens littéral, l'allégorique, le tropologique et l'anagogique ». Elles dissertaient sur la philosophie, ou se faisaient les scoliastes des écrivains sacrés, et envoyaient leurs livres aux savants de leur connaissance, qui les remerciaient en vers latins : l'un de ces derniers en remercie dix d'un coup, l'abbesse Hildelith en tête, dans un poème qui nous a été conservé. Les religieuses n'étaient pas en

[1] Dugdale, *Monasticon*, t. I, p. 405; Bède, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XXIII; L. Eckenstein, *Woman under monasticism*, in-8°, Cambridge, 1896, p. 88-95; A. Barine, *Couvents du temps jadis*, 1898, p. 16-18.

peine de répondre du même style; elles faisaient des vers latins « dans les mètres les plus divers ».

A Barking, la table était plantureuse [1]. « Celle qui voit à la cuisine, disait la « charte », mettra tous les jours deux espèces de viande, afin que celle qui ne mange pas de l'une puisse prendre de l'autre. Il y aura aussi tous les jours deux potages. Si les pommiers ont donné des pommes on se les partagera. Chaque dame recevra aussi tous les jours une livre de pain, qui devra lui faire trois repas. » Des mets spéciaux étaient prévus pour une foule d'anniversaires ou d'occasions. La cellérière était autorisée à donner des suppléments aux « dames » qui trouvaient les portions trop petites. Elle faisait servir de la bière et du vin; toutefois, il était recommandé d'en user sobrement.

Les provisions que nous allons énumérer avaient été prévues par écrit une année où Barking avait à nourrir trente-six nonnes et « quatre hommes et dames résidant dans le monastère ». La cellérière eut ordre d'acheter dans le courant de l'année vingt-deux bœufs et un nombre indéterminé de cochons et autre menu bétail. « Si elle est bonne ménagère, dit le mémoire, elle ne tuera que tous les quinze jours. » La basse-cour fournissait de volaille; il est à croire que le poisson ne manquait pas.

La consommation du poisson s'élevait en carême à sept caques de « harengs blancs », c'est-à-dire *demi-sel* et trois barils de « harengs rouges » c'est-à-dire salés (la caque est de six cents harengs) (le baril est de mille). Plus dix-huit « poissons salés », quatorze ou quinze saumons salés et des anguilles fraîches.

Passons sur les achats en blé, riz, légumes secs, malt pour la fabrication de la bière, beurre, poivre et autres condiments, figues et raisins secs pour le dessert. Deux fois par hiver, la cellérière fera servir quatre jambons « et elle achètera six cochons de lait, six saveys (?), six intérieurs et cent œufs, pour faire du pudding blanc ». Le jour de Sainte-Abburg, chaque « dame » aura la moitié d'une oie et aussi... une poule ou un coq, un œuf à son souper et des gâteaux qui auront été pétris dans trois gallons de lait. Aux jours gras on mangera du poulet et deux espèces de gâteaux convenus à l'avance et chaque dame aura quatre sols pour s'acheter des friandises. A Noël, l'abbesse recevra un pain de sucre, et, cinq fois l'an, aux grandes fêtes, elle mangera au réfectoire. Le jour de Pâques on lui servira une bouteille de vin de Tyre et à la communauté deux gallons de vin rouge.

A la cellérière incombait le paiement des gages des officiers et domestiques, la distribution des étrennes et pourboires; elle surveillait le troupeau, veillait à l'entretien des bâtiments. Elle faisait faucher, vendait ou achetait le fourrage, louait ou cédait les pâturages, s'occupait de la réparation des fermes et manoirs. C'était elle qui remettait aux dames leurs appointements, c'est-à-dire leurs pensions, à dates fixes; l'argent de poche pour la toilette et les villégiatures. Le texte n'en donne pas le chiffre; il porte seulement que les personnes importantes, au nombre desquelles il range la cellérière, auront le double des simples nonnes.

Le monastère de Barking choisissait sa cellérière « en dehors de la communauté ». Est-ce à dire qu'on la prenait parmi les laïques?

X. Un couvent de nonnes a Baouit. — Nous avons déjà fait connaître dans le *Dictionn.*, t. II, col. 203-251, le couvent de l'Apa Apollô, à Bâouit. Après une interruption d'une dizaine d'années, les fouilles si fructueuses de J. Clédat furent reprises par J. Maspero qui en a laissé la relation que nous allons reproduire [2]. Le site n'était pas épuisé et donna de nouveaux résultats sur les trois points où se concentrèrent les travaux : à la pointe nord, à l'extrémité sud, et dans les monticules de débris.

Nous pouvons maintenant avoir une idée nette de ce que représente le vaste *kôm* de Bâouit. L'hypothèse d'une nécropole est à rejeter. Aucun des monuments déblayés depuis le début ne porte un caractère funéraire; l'on n'y trouve ni caveau ni trace de sépulture quelconque. Les dispositions architecturales, les inscriptions, les sujets des fresques, le mobilier même, quand par hasard il en reste quelque vestige, révèlent une tout autre destination. Aucune salle, d'ailleurs, n'est isolée : le *kôm* consiste en un enchevêtrement de pièces, parfois à deux étages, de couloirs et de cours, chaque partie communiquant avec ses voisines par des portes à vantaux de bois, dont plusieurs étaient encore en place lors du déblaiement. Il n'y a là que les bâtiments du monastère de Saint-Apollô, la nécropole se trouvait un peu plus à l'Ouest, au pied de la montagne et même en partie sur la montagne.

Le couvent était fortifié. J. Clédat avait signalé, au Nord-Ouest, les restes d'un mur d'enceinte; J. Maspero a pu en suivre les traces intermittentes, au ras du sol, jusqu'à la pointe méridionale du *kôm*, à l'endroit où se dressent les premières tombes du cimetière moderne. Dans cet enclos étaient logés non pas un seul, mais deux monastères. Au Nord, c'était le domaine propre de saint Apollô; au Sud, la fréquence anormale des noms féminins, tracés en graffites sur les murs de la première salle découverte, était déjà surprenante, quand, dans un local voisin, une peinture murale en a fourni l'explication. On y voit représentée une certaine ⲁⲙⲁ ⲗⲁⲭⲏⲗ (= Rachel), décorée du titre de ⲧⲙⲁⲁⲩⲡⲟⲉⲛⲉⲉⲧⲉ, « la Mère du couvent ». Il y avait donc à côté du monastère d'hommes un κοινόβιον de religieuses, soit qu'il ait été englobé lui aussi dans l'appellation générale d'Apa Apollô, soit qu'il ait reçu le nom de Sainte-Rachel. Semblable association nous est déjà connue par ailleurs : ainsi Schenoudi, d'après la version arabe de sa biographie [3], « avait sous sa main deux mille deux cents moines et mille huit cents femmes en religion ».

Les fouilles du Nord, ayant été entreprises les premières, ont été poussées le plus loin et ont mis au jour une trentaine de salles d'inégal intérêt. La principale mesurait 29 m. de longueur sur 7 m. de largeur, avant que des réparations affectant les murs ouest et nord en eussent très légèrement rétréci l'amplitude. C'est jusqu'à présent l'édifice le plus vaste qui ait été déblayé à Bâouit et il est à peu près certain que des fouilles ultérieures ne lui enlèveront pas sa primauté. Les quatre murs, jusqu'à la naissance d'une voûte en berceau, étaient décorés de peintures ornementales en style géométrique, imitant les mosaïques de marbre, de porphyre et d'autres pierres colorées, dont les églises byzantines plus riches étaient intérieurement revêtues. Ce fut, pendant un temps plus ou moins long, toute l'ornementation de cette pièce. Elle est d'ailleurs d'un effet assez satisfaisant pour que l'artiste n'ait pas résisté au désir de se faire connaître. En bonne place, au haut du mur oriental, il a tracé, en couleur verte, une inscription calligraphiée : « Moi, Jean, le peintre, j'ai peint la voûte ⲕⲏⲡⲉ et le crépi que voici. Priez pour moi afin que Dieu me fasse miséricorde. Amen. »

Plus tard, les moines firent creuser dans la muraille, juste au-dessous de cette signature, une niche en forme

[1] Ces détails, empruntés à des documents d'époque postérieure, sont applicables à celle dont nous nous occupons. La routine des couvents remontait aux temps mêmes de la fondation; cf. L. Eckenstein, *op. cit.*, p. 365. — [2] J. Maspero, *Sur les fouilles entreprises à Bâouit*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1913, p. 287-301. — [3] E. Amélineau, dans les *Mémoires de la mission française au Caire*, t. IV, p. 331.

d'absidiole, qui a pu être heureusement détachée, et est maintenant exposée au musée du Caire (fig. 8942). Deux colonnettes en terre crue, rapportées postérieurement, soutiennent un arc saillant, en plein cintre, également rapporté et orné d'une série de médaillons. Chaque médaillon contient un buste féminin, allégorie d'une Vertu, selon un système de décoration observé plusieurs fois déjà, à Bâouit même et au couvent de Saint-Jérémie, près de Saqqarah. La niche proprement dite est occupée par deux registres de scènes peintes.

8942. — Absidiole de Saint-Apollô à Bâouit.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1913, p. 290, fig. 1.

Au sommet, le Christ sur un trône, entre les symboles des quatre évangélistes, est adoré par les archanges saint Michel et saint Gabriel. Au-dessous, la Vierge assise porte l'Enfant dans ses bras. Elle est entourée de douze apôtres et de deux personnages relégués à l'extrême bord de l'abside : ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲩⲗⲉ ⲙⲡⲥⲓⲗⲓⲕⲟⲩⲥ à gauche, et ⲁⲡⲁ ⲡⲁϧⲣⲟ à droite. Il ne faut pas trop s'étonner de voir ces deux illustrations locales figurer parmi les apôtres sur le pied d'égalité. On disait que Schenoudi, le fondateur du couvent Blanc, s'entretenait familièrement avec les prophètes, et d'ailleurs l'apôtre Pierre, dans une prédiction posthume, n'avait-il pas dit à son sujet : « Le maître Paul est devenu le treizième apôtre : toi, tu seras le quatorzième [1]. »

La conservation de ces peintures est absolument parfaite, et leur aspect est en somme favorable à l'art copte, surtout si l'on songe que Bâouit est une localité provinciale insignifiante, et que les fresques datent de l'époque arabe où les artistes indigènes, sans relations avec la Grèce, étaient abandonnés à eux-mêmes.

La décoration ne fait pas, à elle seule, tout l'intérêt de cette salle. D'innombrables graffites ont égratigné les murs, et nous indiquent à peu près quelle était la destination du local. Ce n'est ni une cellule ni une chapelle proprement dite ; c'est un lieu de réception, où les voyageurs venus en pèlerinage [ou en visite] devaient séjourner quelque temps. Ils sont venus de lieux assez éloignés, du Fayoum, de Hnès (Héracléopolis) de ϫⲕⲱⲟϒ (Kôm-Ichgaou, près d'Antaiopolis), d'autres lieux moins distants de Bâouit. Ils avaient avec eux leurs enfants et leurs femmes, ce qui prouve bien que la salle n'était destinée qu'aux visiteurs, somme toute ce qu'on appellerait de nos jours, le « grand parloir »

Un stratélate de la ville de *Cusæ* a tracé en grec une courte prière. Son graffite est assurément le plus important de tous : non seulement il prouve l'existence d'une garnison byzantine à *Cusæ*, mais il donne, pour la construction de ce parloir, une date approximative. Il est impossible, en effet, d'imaginer un stratélate à l'époque arabe : les panneaux imitant les marbres et les porphyres remontent donc au moins au début du VII[e] siècle, peut-être au VI[e]. Malheureusement, la niche décrite plus haut est manifestement postérieure au mur dans lequel elle se creuse, et échappe ainsi à toute évaluation chronologique précise, il est probable qu'elle doit dater du VIII[e] siècle, mais cette estimation demeure hypothétique.

Un autre graffite mérite aussi une mention spéciale. D'après l'écriture, il est sans doute du début du VIII[e] siècle. Il est l'œuvre d'un certain Georges, qui croyait écrire en grec, et qui décline ainsi son identité : Γεώργις ἰεὸς Σεργίου γενομένου Μᾶλεκ Ἀϐδαλα ἰεὸς Ἄμρου, « *Georges, fils de Sergios autrefois Malek Abdallah fils de Amr* ».

[1] Cf. Amélineau, *op. cit.*, t. IV, p. 313.

Cette conversion d'un arabe au christianisme et le nom reçu au baptême est chose assez rare pour valoir d'être signalée.

A l'ouest de cette grande salle se trouvait une pièce plus petite, contenant encore, peinte sur bois, une icone au nom de Hôr le ψαλμῳδός; puis, les restes d'une église ou au moins d'un bâtiment à colonnes de calcaire; enfin, au delà d'une cour cimentée, une sorte de petite chapelle, décorée, elle aussi, d'une absidiole. La fresque de cette niche était mal conservée et de valeur artistique médiocre. Le centre est occupé par un vase rempli d'eulogies; puis, de chaque côté, deux moines, dont le nom a disparu, deux archanges, enfin un saint anonyme et la Vierge assise avec l'Enfant. Deux particularités donnent un intérêt plus grand à ces représentations médiocres : le fond de la niche entre les deux moines, et au-dessus le vase à eulogies, était percé d'une fenêtre carrée, destinée peut-être à recevoir un vitrail; et le mur, tout autour de l'abside, était orné d'un décor floral, d'effet assez heureux, et dont on ne connaissait pas encore d'exemple.

8943. — Peinture à Saint-Apollô.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1913, p. 293.

Au sud de ce premier groupe s'étend tout un quartier d'habitation. Les cellules, petites, blanchies à la chaux, superposées parfois en deux étages, sont naturellement moins riches que les bâtiments précédents. Toutefois, plusieurs d'entre elles présentaient encore des peintures : deux notamment, très soigneusement décorées malgré leur exiguïté. L'élément de décoration le plus répandu dans toute cette partie du couvent, c'est la niche : toujours creusée dans le mur est, elle contribue à donner l'apparence de chapelle à des locaux qui, très probablement, n'ont servi qu'à l'habitation. Dans l'une de ces cellules, la niche est consacrée exclusivement à la vierge Marie. Assise sur son trône d'or, vêtue d'une robe violet sombre, elle se détache entre deux arbres fantastiques, sur le fond blanc du plâtre. Elle appartient au type que les œuvres moins anciennes appellent γαλακτοτροφοῦσα, et qui n'est pas très fréquent. Cette Vierge allaitant l'Enfant se rencontrait déjà en deux endroits du couvent de Saint-Jérémie à Memphis; mais ici, à Bâouit, l'art est incontestablement supérieur, quoique l'inspiration soit la même au point de paraître la réplique d'un seul modèle.

Le mur sud de la même chambre avait été orné, sans doute par le même peintre, d'une grande figure d'archange d'assez bon style (fig. 8943). Vêtu d'une robe blanche à dessins bleus, chaussé des bottes rouges qui faisaient partie du costume impérial, l'ange présente sur ses deux mains recouvertes d'une draperie trois petits personnages qui émergent à mi-corps de cette sorte de nappe d'offrande. L'inscription, s'il y en eut — ce que rien ne prouve — a en tout cas disparu dans une cassure du plâtre qui s'est arrêtée au front de l'archange. Les trois petites figures ont l'apparence d'enfants, et même de petites filles, si l'on examine la coiffure, consistant en un rouleau uniforme de cheveux, qui fait le tour de la tête. Mais comme le sujet du tableau serait en ce cas inexplicable, il faut plutôt croire que les dimensions restreintes du motif ont gêné l'artiste, et contribuent en outre à donner à ses personnages, par comparaison avec la taille de l'archange, un aspect enfantin. Il s'agit probablement des trois jeunes Hébreux, Ananias, Azarias et Misaël, jetés dans la fournaise par ordre de Nabuchodonosor, et sauvés par l'ange du Seigneur, comme on lit au livre de Daniel (III, 49-50).

La seconde des deux cellules, plus particulièrement ouvragées, est située à quelques mètres au sud de celle-ci. Le mur oriental présentait, outre un portrait en pied de saint Jérémie (?), une nouvelle niche dont la composition rappelle celle de la grande salle de réception, mais avec des détails plus originaux. Ici encore, la Vierge, au milieu de personnages nimbés, est dominée par une allégorie du Christ triomphant assis sur un trône. Mais l'exécution est plus libre, moins stylisée théoriquement : la scène n'est plus divisée en deux registres, la *gloire* du Christ touche l'auréole de la Vierge, les saints forment une foule vue en perspective, sur deux rangs. Parmi ces derniers, plusieurs sont désignés par leur nom, et sont simplement des moines égyptiens oubliés aujourd'hui, et mêlés ici familièrement aux apôtres, un ⲁⲡⲁ ⲕⲟⲗⲟⲉ, deux saint Macaire, un Apa Phib de Siout, ⲡⲕⲁϩ ⲥⲓⲟⲟⲩⲧ, etc. La Vierge au milieu d'eux est debout, dans l'attitude de l'orante. Aux deux extrémités de la niche, les archanges saint Michel et saint Gabriel apparaissent, tenant le globe et le sceptre. Le détail le plus curieux est la présence, de chaque côté du Christ, de deux médaillons en camaïeu, l'un gris, l'autre rouge orangé, enfermant chacun un buste, et surmonté respectivement des légendes : ϩⲛⲁⲛⲏⲉ, la Lune, et ⲏⲗⲓⲟⲥ, le Soleil. Ce dernier, maladroitement exécuté, semble avoir été retouché. La Lune, au contraire, est d'un dessin correct et aisé; avec son croissant dans les cheveux, elle rappelle la figure d'Artémis chasseresse, et elle s'inspire évidemment d'un modèle antique. Nous avons ici un exemple de ce mélange des styles classique et byzantin, qu'on reverra au Xe siècle dans certaines miniatures; les personnages mythologiques sont traités à l'antique, le style « byzantin » étant réservé aux images de piété.

Chose curieuse, la niche n'a pas été faite pour la pièce où elle a été retrouvée. Elle était plus profonde

que la largeur du mur que l'on a dû renforcer d'une seconde paroi appliquée. Malgré cela il a fallu encore en rogner les bords, sacrifiant ainsi certaines figures qui sont coupées par le milieu. Quand on sait quel travail délicat exige le transport d'une masse aussi fragile que cette mince couche de plâtre arrondie, on s'étonne que les coptes aient pu l'exécuter, et surtout en aient eu l'idée, pour une peinture qui, à leur point de vue, devait être de peu de valeur. Mais le fait est indéniable : l'ancienne niche, beaucoup moins profonde, a été respectée dans sa partie inférieure; seul, le haut a été détruit pour introduire celle qui vient d'être décrite. Le raccord a été maçonné grossièrement mais est encore très visible et atteste l'histoire de la paroi entière.

Les autres cellules du groupe sont moins richement décorées; mais les dispositions architecturales, quelques tentatives d'ornementation en relief et de très nombreux graffites méritaient encore le déblaiement. Une belle inscription, tracée en lettres rouges dans un cadre orné, nous montre peut-être que la réputation du couvent de Saint-Apollô était beaucoup plus étendue qu'on ne pourrait le croire d'après le silence des textes. Déjà les signatures de visiteurs, dans le grand parloir, nous avaient montré des pèlerins venus depuis le Fayoûm au Nord, jusque vers Akhmîn au Sud. Mais le prêtre Georges qui a fait écrire par le scribe Pierre cette inscription est originaire d'Athribis, dans le Delta : ⲡⲣⲙ ⲁⲑⲣⲏⲃⲉ. L'orthographe par un **Θ** et **B** indique déjà qu'il ne s'agit pas de la patrie de Schenoudi, Atripè, en Thébaïde, qui se nomme d'ordinaire ⲁⲧⲣⲏⲡⲉ. D'ailleurs ce Georges, après avoir invoqué les saints locaux, s'adresse à Apa Amoun de Psaratous et Apa Jakôb de Panau : Psaratous et Panau sont les localités actuelles de Sardous et Banâ, en basse Égypte, et on ne voit pas pourquoi Georges aurait choisi seulement deux saints hors de la région de Bâouit, et les aurait pris tous deux dans le Delta, s'ils n'avaient pas été en quelque sortes ses compatriotes. A l'époque arabe, le monastère était donc encore assez important pour qu'on vînt de si loin s'y retirer. Inversement, il est intéressant de signaler qu'une chapelle à demi ruinée, située vers le nord-est du *kôm*, a fourni un portrait de saint Ménas, l'un des grands saints de la région d'Alexandrie, entre *quatre* chameaux agenouillés.

Outre les lieux destinés au culte et les chambres d'habitation, les fouilles ont mis à jour des constructions plus utilitaires, qui montrent que le couvent se suffisait à lui-même, et ne devait rien demander au village voisin, d'ailleurs insignifiant. Plusieurs pièces avaient servi de cuisines. La trace du feu était facilement reconnaissable sur les voûtes des fours, et de grandes jarres coupées dans leur plus grande largeur, et enterrées ensuite jusqu'au haut, dans un bâti de terre crue, représentaient les fourneaux des nonnes. Dans le Sud, une salle contenait encore deux vases remplis de poissons séchés, des filets à prendre les cailles, même un peu de sel au fond d'un tesson. Près de la grande salle, un vaste four a été retrouvé dans un angle du mur, et la chaleur du feu avait cuit superficiellement les briques de la paroi. Des scories, restées sur place, montrent quel en avait été l'usage : c'était un four à chaux. C'est là qu'on avait préparé l'enduit destiné aux murailles de brique crue, sur lesquelles le peintre Jean avait dessiné ses mosaïques de fausses pierres précieuses.

La partie sud du *kôm* présente un aspect peu engageant. Un jardin, construit autour de la *saqieh* antique, touche les ruines, et il est clair que les efforts des *sebbakhîn* se sont exercés là en premier lieu. Les chercheurs de trésors ont aussi, je pense, une part à revendiquer dans la dévastation actuelle. Aujourd'hui, presque partout, le sol a été retourné, les murailles abattues, et des fragments de plâtre coloré, à la surface du sable, attestent que cette destruction n'est pas ancienne.

La pièce principale d'un autre groupe est une chapelle voûtée en berceau, d'architecture beaucoup plus soignée que dans toutes les autres salles. Une double fenêtre à ouvertures carrées, sans doute grillagée de bois, l'éclairait par le Sud. Le mur est percé de petites niches et de placards carrés, dont les volets de bois, arrachés par les pillards, ont laissé leur empreinte dans la terre des murs. Par un heureux hasard, nous sommes assurés, pour la première fois, depuis que le site de Bâouit a commencé d'être exploré, de connaître l'usage réel de cette pièce. C'était bien réellement une petite chapelle. Un tabernacle en terre crue, en forme d'église à plan carré et à coupole ronde, gisait par terre, brisé. C'est la première trace relevée du pillage qui dut brusquement mettre fin à ce qui restait du couvent vers l'an 900. Le tabernacle contenait peut-être un vase précieux. Les musulmans, ayant fracturé toutes les armoires et emporté les objets de valeur, ont jeté par terre ce coffre de terre. Quoique brisé, il est curieux par ses reliefs imitant les ferrures d'un coffret de bois ou de métal.

Sur le mur nord, une vaste fresque déroulait la série de ses dix personnages, debout entre deux bordures de plantes et de guirlandes. Au centre, l'archange Uriel ⲡ ⲁⲣⲭⲏⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲟⲩⲣⲓⲏⲗ, préside à la réunion, tenant un globe et un sceptre crucigère. A sa gauche prennent place saint Jean, le soldat, figure médiocre et visiblement postérieure aux autres. Apa Hôr de Preht, saint Ammônios, l'apôtre saint Pierre, enfin, saint Apollô le Grand. A droite de l'archange Uriel, paraissent un second Ammônios (?), Apa Anoub, enfin sainte Rachel, qui est encadrée par une longue légende assez incorrecte : ⲡ ⲁⲛⲛⲁ ⲗⲁⲭⲏⲗ ⲧⲙⲁⲁⲩ ⲛⲑⲉⲛⲉⲉⲧⲉ ⲛⲧⲁⲥ ⲉⲙⲧⲟⲛ ⲉⲙⲙⲟ ⲥⲟⲩ ϫⲟⲩ ⲧⲧⲥⲁⲩϥ ⲙⲡⲁⲱⲛⲉ, « Anna Rachel, la Mère du couvent, qui est morte le 27 payni ».

Les personnages, trop trapus, sont mal proportionnés, le dessin est incorrect, mais l'ensemble à un certain charme qui manque aux autres fresques de Bâouit et qu'il doit à la coloration, aux gris, aux bleus clairs, aux teintes adoucies et qui rappellent une enluminure sur parchemin plutôt qu'une peinture murale.

Deux chambres, non décorées, attenaient à cette chapelle. L'une d'elles, bâtie sur plan carré, était si solidement construite que sa coupole même avait subsisté intacte, malgré l'énorme masse de sable qui surmontait cette cellule encore à moitié vide. Au fond de ce réduit une porte de bois ouvrait l'accès d'une cachette creusée dans l'épaisseur d'un mur. La cachette malheureusement, a été violée, et du trésor qu'elle contenait J. Maspero n'a recueilli que quelques fragments de papyrus, les débris d'un ustensile de bronze, et une rondelle d'argent fondu.

Une cour sépare cette chapelle et ses annexes d'une grande salle carrée, fort intéressante, quoique tous les détails n'en soient pas facilement explicables. Primitivement, ce fut une écurie, destinée à recevoir des ânes ou des mules, au nombre de huit. Des cavités cimentées, creusées dans les murs sud et est, contiennent chacune une barre de bois qui servait à attacher les bêtes; dans deux cas, la corde pendait encore à ces attaches. Dans la suite, la pièce paraît avoir servi de magasin pour les vivres. J. Maspero y a recueilli des vases pleins de conserve de poisson, un bouquet de persil, du sel, et une certaine quantité de vaisselle intacte, entre autres des *goullehs*, comme on en fabrique encore aujourd'hui, vases de terre poreuse dont le

goulot est obstrué d'une plaque percée de trous (gargoulettes). Deux livres, écrits sur papyrus, avaient pourri sur le sol, jetés là par les pillards; les débris utilisables des feuillets sont malheureusement très petits et peu nombreux. La décoration des murs aurait été intéressante, si elle eût été un peu mieux conservée. Une seule scène est restée à peu près intacte. Du moins est-ce la meilleure, et son sujet inattendu jette un jour curieux sur l'esprit de facétie des moines coptes — ou des religieuses — puisque cette partie du couvent était habitée par des femmes. C'est la parodie d'une scène de tribunal (fig. 8944). Trois rats, l'un présentant des vases, qui ont ici tous les droits à s'appeler des « pots de vin », le second un drapeau, et le dernier, l'orateur de la troupe, apportant une requête écrite sur un rouleau de papyrus. Trois rats comparaissent devant un chat, assis ou plutôt à demi couché, prêt à bondir. C'est un vieux thème de cari-

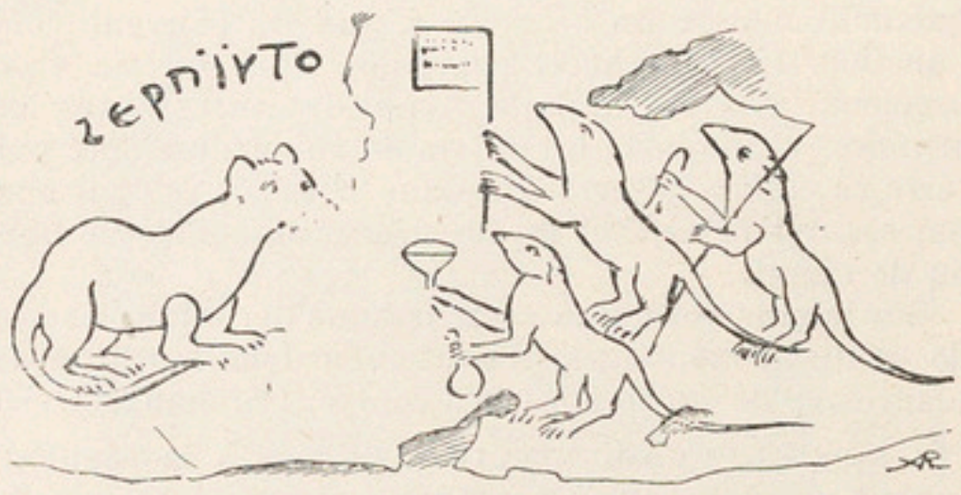

8944. — Graffite de Bâouit.
D'après G. Maspero, *Guide du musée du Caire*, 1915, p. 249, fig. 90.

cature, déjà connu par des dessins satiriques de la XVIII^e^ dynastie, qui est repris ici par des Égyptiens du VIII^e^ ou IX^e^ siècle de notre ère.

Enfin, tout le pourtour du *kôm* de Bâouit est marqué par des éminences factices, composées de débris de jarres et d'autres ustensiles de terre, auxquels se mêlent des rebuts de toute nature qui ne sont pas sans intérêt archéologique. Dans l'une de ces buttes, J. Maspero recueillit des lambeaux d'étoffe, des lampes, des bouchons d'amphore portant inscription, surtout des fragments de papyrus et des *ostraca* grecs et coptes : ces derniers nous font connaître quelques-unes des propriétés foncières du couvent, les redevances perçues, les impôts acquittés. Ils aideront à composer le tableau de ce que pouvait être, vers le VIII^e^ siècle, un grand monastère égyptien.

H. Leclercq.

**NORIQUE.** — Ce sujet a été traité déjà (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 89-180, au mot Illyricum), on peut voir également ce qui a été dit de la Mésie (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 498-508).

Nous reproduisons ici une liste des « anciens monuments chrétiens des provinces danubiennes de l'empire romain » dressée par M. J. Zeiller, dans *Strena buliciana*, Zagreb, 1924, p. 414-416; cf. *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1921, p. 131-136.

I. Province de Norique.

*Aguontum* (Lienz), dans la haute vallée de la Drave; une basilique de date incertaine.

*Teurnia* ou *Tiburnia* (Sankt Peter-im-Holz, près de Spittal) en aval d'Arguontum : une basilique cémétériale, datant probablement du V^e^ siècle et agrandie au VI^e^.

*Virunum* (Zollfeld, près de Klagenfurt) : deux basiliques, d'époque incertaine.

*Jueuna*, petite ville, toujours dans la vallée de la Drave : deux basiliques, peut-être l'une du V^e^ siècle et l'autre du VI^e^, et un baptistère devant celle-ci.

A Thörl, près de Tarvis, aux confins de l'ancien Norique et de l'Italie, sur l'emplacement d'une localité antique inconnue : une basilique.

A *Junanum* (Salzburg) on a trouvé d'anciennes sépultures chrétiennes, mais aucun monument proprement dit.

II. Provinces pannoniennes.

1° *Pannonia prima.* — La basilique de Saint-Quirin, à *Sanaria* (Stein-am-Anger), basilique probablement cémétériale, puisqu'elle était près de la porte de *Scarbantia, ad Scarabantensem portam*, et consacrée à un martyr du pays, est attestée par la Passion de celui-ci, document historique recevable.

2° *Valeria.* — *Sopianæ* (Funfkirchen, en slave Pečuj, en hongrois Pécs (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2715).

3° *Pannonia secunda.* — *Sirmium* (Mitrovica, en Slavonie, sur la Save) trois basiliques cémétériales, celle de Saint-Syneros, de Saint-Démétrius, de Sainte-Anastasie, et deux chapelles, au voisinage de ces deux dernières basiliques. (Voir Sirmium.)

III. Provinces mésiennes.

1° *Dacia mediterranea.* — *Serdica* (Sardique, aujourd'hui Sofia, Sredec). L'Église encore subsistante, mais en partie ruinée de Sainte-Sophie, paraît remonter au VI^e^ siècle. Des fouilles ont fait reconnaître qu'elle avait été précédée de deux édifices, l'un du IV^e^ siècle, l'autre du V^e^. La première était une basilique cémétériale. *L'episcopium*, c'est-à-dire l'habitation de l'évêque, sinon la basilique épiscopale même de Sardique, qui en devait être, suivant l'usage, toute voisine est mentionnée dans un texte épigraphique (*Corp. inscr. lat.*, t. III, n. *14207* [21]).

*Pantalia* (Kynstendil). Des traces d'une église antique y ont été découvertes. Une inscription enjoignant à « rester hors des vestibules » pourrait bien en provenir (cf. E. Kalinka, *Antike Denkmaler in Bulgarien*, Wien, 1906, p. 194, n. 232).

2° *Dardania.* — *Ulpiana*, devenue ensuite *Justiniana secunda* (Lipljan). La vieille église byzantine serait, d'après divers indices, à attribuer, comme Sainte-Sophie de Sofia, au VI^e^ siècle.

3° *Mœsia II^a^.* — *Odessos* (Varna). Deux basiliques et un baptistère (cf. R. Netzhammer, *Die christlichen Alterthümer der Dobrutscha*, Bucarest, 1919, p. 207).

4° *Scythia.* — *Tomi* (Anadol. Koï, près Constanza), la capitale.

Deux basiliques attestées par Sozomène (*Hist. eccl.*, l. VI, c. XXI).

Une basilique cémétériale, hors les murs, qui est peut-être l'une des deux précédentes; mentionnée par Zosime (IV, XL).

Une chapelle funéraire, avec un autel portant une inscription dont la paléographie paraît indiquer le IV^e^ siècle, sans exclure le début du V^e^, en l'honneur de τῷ μακαρίῳ Τιμοθέῳ, sans doute quelque personnage important de l'Église locale qu'il ne faut pas, pour autant, canoniser. Il n'est pas interdit de songer à l'évêque Timothée de Tomi qui assista au concile d'Éphèse, en 431.

*Tropaeum Traiani* (Adam-Klissi), localité de l'intérieur.

Quatre basiliques urbaines, une de la première moitié du IV^e^ siècle, remaniée deux fois, la seconde fois à l'époque justinienne, où on lui adjoignit un baptistère; une probablement de la seconde moitié du IV^e^ siècle, une autre du V^e^, une de la fin du V^e^.

Une basilique cémétériale urbaine.

*Axiopolis* (Hinok) : une basilique urbaine, très incomplètement dégagée, et une basilique cémétériale, située hors de la ville, flanquée d'une minuscule chapelle et attribuable au VI^e^ siècle.

*Troesmis* (Iglica), deux églises et une chapelle du VI^e^ siècle.

*Ibida*, simple forteresse de Justinien, basilique du VI^e siècle.

*Ulmetum*, autre *castellum* byzantin; probablement une basilique de même époque.

*Bizone*, peut-être un sanctuaire consacré aux saints Cosme et Damien.

*Stratonis*, une église de date indéterminée.

*Istros* (Karanarib), sur la côte du nord de Tomi, une chapelle suburbaine et une église urbaine.

*Callatis* (Mangolia, sur la côte, au sud de Tomi : deux basiliques attenantes l'une à l'autre, ou une basilique et un grand *consignatorium* (salle pour la réception de la confirmation), en outre un baptistère.

Donc 31 églises reconnues, 3 attestées, 6 chapelles, 1 hypogée, 4 baptistères.

H. LECLERCQ.

**NOSAIRIS.** — I. Habitat. II. Monuments gréco-chrétiens.

I. HABITAT. — Les *Nosairis*, autrement dit *Ansarieh*, occupent toute la montagne entre la mer et l'Oronte avec le Nahr al-kabir (Eleutherus), comme limite sud, à l'exception de quelques enclaves, peuplées de musulmans susmites, d'Ismaïlis et de chrétiens. Ils sont également répandus dans les vilayets d'Alep et d'Adana, où ils habitent les régions d'Adana et d'Antioche. Deux ou trois villages nosairis subsistent encore aux environs de Banias, près des sources du Jourdain. Le nombre total des Nosairis ne doit pas être inférieur à 200 000. Le fond de la population est formé des vieilles races syriennes plus ou moins autochtones; sur ce *substratum* sont venues se superposer de nombreuses additions étrangères, où l'élément iranien entre pour une proportion notable. Les recherches anthropologiques et les maigres documents que nous possédons sur ces sectaires amènent à assigner les provinces limitrophes de la Perse comme le berceau de leur religion et, jusqu'à un certain point, de leur race.

Les Nosairis forment une secte chiite, qui reconnaît la doctrine d'Ali; ils ont pour chef Mohammed bin-Nosair. Cet ancêtre religieux des montagnards du mont Sommâq doit avoir vécu dans la seconde moitié du IX^e siècle. Bar Hébræus le dit originaire du pays de Koûfa, dans l'Iraq. Ses disciples adoptèrent la plupart des opinions religieuses des chiites outrés, comme la divinité d'Ali et des imans, ses successeurs, le dualisme, et la glorification de toutes les personnalités qui touchent de près ou de loin à la Perse. Hosaibi, d'origine persane, est considéré comme le second fondateur de la religion nosairie; il organisa la liturgie, écrivit plusieurs ouvrages, composa des poésies et répandit la religion dans les provinces; aussi les Nosairis prennent-ils volontiers le titre de hosaibites. Ses prédications en Syrie eurent peu de succès de son vivant; elles portèrent des fruits nombreux après sa mort. Dans le désarroi général où se trouvaient les musulmans au début du XI^e siècle, les Nosairis eurent le loisir de se multiplier et de s'organiser.

A cette époque eut lieu probablement l'amalgame entre les dogmes apportés par Hosaibi et les croyances vaguement chrétiennes des montagnards. Il en résulta un système religieux ne dérivant ni du Coran ni de l'Évangile, ou plutôt les combinant tous deux avec des données gnostiques, manichéennes et quelques restes des vieux cultes phéniciens. Une des prières de leur *troisième messe* se termine par des malédictions à l'adresse de Jean Maron, le patriarche maudit, écho lointain des querelles entre maronites et melchites, antérieurs au IX^e siècle. Il existe encore d'autres traces de cette origine melchite dans plusieurs fêtes que célèbrent les Nosairis comme celles de sainte Barbe, de saint Jean Chrysostome, de sainte Catherine, etc.

Les Nosairis, assez maltraités lors du premier passage des croisés en 1098, furent ensuite dominés par leurs farouches voisins les Ismaïlis et les assassins de la montagne. Toutes les révoltes du XIV^e siècle furent noyées dans des flots de sang. Vingt mille payèrent de leur vie cette tentative d'indépendance. La conquête turque et la décadence des Ismaïlis leur permirent de se réorganiser et de faire une véritable chasse à l'homme de leurs anciens oppresseurs. Ils pillèrent les villages, démantelèrent les forteresses et massacrèrent les habitants. L'occupation égyptienne d'Ibrahim-Pacha, au XIX^e siècle, a été fatale pour eux et le lent envahissement des Osmanlis a causé l'épuisement et la ruine de ce pays jadis si prospère.

Ce petit peuple a une religion très composite. Il croit à une Trinité, qui diffère fort peu de la nôtre, à l'incarnation des trois personnes divines, à la divinité d'Ali et de ses successeurs, à la métempsycose, à la chute originelle, etc. Les Nosairis ont, comme les Druses, une initiation très longue, et se divisent en deux classes, les *âmmat* ou profanes, et les *hâssat* ou initiés. Ils s'opposent absolument à la construction de mosquées dans leur pays ou les changent en écuries quand elles sont bâties. Leur contrée est couverte de coupoles blanches surmontant de petits édifices où ils se réunissent pour la prière et le sacrifice. Ils ont des souvenirs manifestes, bien qu'altérés, de la messe et de la communion sous les deux espèces, et témoignent une véritable prédilection pour les chrétiens. Leur religion est donc une combinaison de croyances chrétiennes primitives avec les rêveries des musulmans chiites.

L'origine de cette population est obscure et nous n'avons pas à prendre parti sur cette difficile question. Notre dessin est, ici, strictement historique et archéologique. Les Nosairis ont-ils, à un moment donné, été chrétiens et peut-on en découvrir des preuves ou, du moins, des indices dans les monuments de leur passé? Deux opinions ont été soutenues avec une science et une bonne foi égales. R. Dussaud soutient que « le paganisme se maintient [chez les Nosairis] jusqu'en plein Moyen Age [1] » et cette peuplade « présente l'exemple remarquable d'une population passant directement du paganisme à l'ismaélisme [2] ». Le P. H. Lemmens soutient de son côté que les Nosairis se seraient convertis au christianisme dès le V^e siècle de notre ère [3]; et aussitôt R. Dussaud accordait : « Nous n'avons pas voulu dire que les Nosairis n'aient subi en rien l'influence du christianisme. Deux religions qui vivent côte à côte s'influencent fatalement l'une l'autre. Le syncrétisme religieux est une tendance éminemment populaire. Mais nous pensons pouvoir montrer, à l'encontre du P. Lemmens, que les Nosairis n'ont jamais été convertis au christianisme [4]. » Nous suivrons ici la démonstration donnée par le P. Lemmens [5], en s'appuyant sur l'abondance des ruines chrétiennes répandues un peu partout à la surface du pays, ruines que R. Dussaud déclarait n'avoir pas aperçues, ce qui lui permettait de soutenir que « l'intérieur du pays n'offre pas un seul reste chrétien intéressant [6] ».

[1] H. Lemmens, *Les Nosairis. Notes sur leur histoire et leur religion*, dans *Études*, 1899, p. 461-493; S. Vailhé, dans *Échos d'Orient*, t. III, 1899-1900, p. 59-60. — [2] R. Dussaud, *Hist. et religion des Nosairis*, in-8°, Paris, 1900, p. 19. — [3] Id., *ibid.*, p. 51. — [4] Lemmens, *Les Nosairis. Notes sur leur hist. et leur religion*, dans *Études religieuses*, 1899; le même, *Au pays des Nosairis*, dans *Rev. de L'Orient chrét.*, 1899, p. 572 sq.; 1900, p. 99 sq.; R. Dussaud, *op. cit.*, p. XXXV, note 1. — [5] Lemmens, *Les Nosairis furent-ils chrétiens?* dans *Rev. de l'Orient chrét.*, t. VI, 1901, p. 33-50. — [6] Dussaud, *Histoire et religion des Nosairis*, in-8°, Paris, 1900, p. 19, note 2.

II. Monuments gréco-chrétiens. — Les localités qui vont être énumérées sont situées en plein Bargylus, c'est-à-dire dans des districts de toute antiquité occupés par les Nosairis.

1° *Bahlouniyé*, quelques familles chrétiennes; partout dans le village on rencontre des débris anciens, nombreux linteaux avec croix, débutant comme ailleurs par la formule ἔτους, etc.; les dates ont disparu. Vieille église avec linteau sculpté et belle croix byzantine.

Lemmens, *Au pays des Nosairis*, dans *Rev. de l'Orient chrét.*, 1899, p. 581; le même, *Les Nosairis furent-ils chrétiens?* dans même revue, 1901, p. 35; le même, *Le pays des Nosairis. Itinéraire et notes archéol.*, dans *Le musée belge*, 1900, p. 281.

*Hâlât*, on n'y a trouvé que des inscriptions païennes.

*Bibl.* — *Rev. de l'Orient chrét.*, 1901, p. 35-36; *Le musée belge*, 1900, p. 282-283.

2° *Tall Sarîn;* inscription grecque avec croix, complète, mentionnant le prêtre Zacharie, par conséquent une église :

Ἔτους ηλ' ἰν(δικτι)ώ(νος)
πρεσβυτέ(ρου)
Ζαχαρίου

Date 908 de l'ère des Séleucides. Le chiffre de l'indiction a été oublié.

*Bibl.* — *Rev. de l'Orient chrét.*, 1899, p. 585; 1901, p. 36; *Le musée belge*, 1900, p. 283.

3° *Bait Karân*, trois ou quatre maisons chrétiennes; situé dans un vallon fertile, bien arrosé; ruines assez étendues où les absides de deux églises sont encore visibles; les Nosairis y vont prier.

*Bibl.* — *Rev. de l'Orient chrét.*, 1899, p. 585; 1901, p. 36; *Le musée belge*, 1900, p. 283.

Ces localités étant situées au sud de la chaussée de Tripoli-Homs sont éloignées de Safîtâ, l'ancienne Argyrocastron; il ne peut donc être question de l'influence exercée par ce centre byzantin.

*Borg Mouhâsh* est d'origine franque, un village nosairi est bâti autour du borg. Au point d'intersection du chemin de Sâfîtâ et du Nahr al-Abrash, on remonte la rive gauche de ce torrent, pour aboutir à

4° *Saisâniyé*, Nosairis et chrétiens. Au-dessus de l'entrée de l'église, un linteau (qui proviendrait de Borg Mouhâsh) porte une inscription grecque de trois lignes; une croix accostée de deux paons grossièrement sculptés, motif qui se retrouve à Ghour et ailleurs. Cette inscription, placée dans une position renversée, est difficile à lire ; elle a été estampée, copiée et photographiée; elle est incomplète à gauche :

l'[Ἰή]σους ὁ Χ(ριστὸ)ς ὁ τοῦ Θ(εο)ῦ υ(ἱὸ)ς ἐνθάδε κάτοι-
[κ(ε)ν
..... δὲ ἠθίτω οἰκόν(ομος) Ἰορδάνης [Κύριε] βοήθ[ει].

La lecture de la première partie de la 2e ligne est douteuse. Ἰορδάνης est un nom de personne, comme Jourdan, Jordan au Moyen Age. On connaît un Ἰορδάνης, évêque d'Abila (Syrie). Le paon est le symbole de la résurrection. Même dans les parties d'une lecture certaine, ce texte trahit une véritable inexpérience chez l'auteur de l'inscription aussi bien que chez le lapicide.

*Bibl.* — *Rev. de l'Orient chrét.*, 1899, p. 589; 1901, p. 36; *Le musée belge*, 1900, p. 285.

5° *Ad-dair*, dans un groupe de ruines on reconnaît une abside bien orientée : peut-être un vestige d'église.

*Hosn-Solaiman*, grand centre païen qui n'est plus qu'un petit hameau nosairi, où on trouve des noms chrétiens comme Katarina et Habib; on y trouve encore Isbir (Spiridon), Mattâ, Gibraïl, Hilâni (Hélène). Les noms de Mariam et de Joseph sont fréquents.

6° *Aïn ash-Shams*, petit couvercle de sarcophage à acrotères avec croix.

*Bibl.* — *Rev. de l'Orient chrét.*, 1900, p. 310; 1901, p. 36.

*Aïn al-Halaquin*, de fondation récente et entièrement maronite.

7° *Hirbet-Hazzour*, situé à l'intérieur de la montagne. Le linteau de l'église est formé par un battant de porte en basalte avec une grande croix; les bras de la croix ainsi que l'encadrement contiennent des lettres grecques presque effacées; elles n'ont laissé sur l'estampage que des traces confuses.

*Bibl.* — *Rev. de l'Orient chrét.*, 1900, p. 312; 1901, p. 36; *Le musée belge*, p. 287.

8° *Sin*, à 2 h. 1/2 au nord de Hadidé, dans le Gabal Héloû : linteau avec trois croix et inscription.

9° *Sonoûn*, entre Hadîdée et Hirbet at-Tin, entre la plaine et la montagne : linteau avec croix et débris d'inscription grecque.

*Bibl.* — *Rev. de l'Orient chrét.*, 1901, p. 36-37.

10° *Hadîdé*, texte chrétien relevé par Dussaud, *Voyage en Syrie*, p. 53.

11° *Qanâqiyé*, sur les premières pentes du Gabal Héloû : croix et début du nom d'Abraham.

12° *Tairin*, en pleine montagne (600 m. d'altitude). Quatre inscriptions chrétiennes.

13° *Habnumsah*, quelques sculptures gréco-chrétiennes.

*Bibl.* — Dussaud, *Voy. en Syrie*, p. 9; *Rev. de l'Orient chrét.*, 1901, p. 37.

14° *Be'it*, débris chrétiens.

*Bibl.* — Dussaud, *Voy. en Syrie*, p. 9; *Rev. de l'Orient chrét.*, 1901, p. 37.

15° *Samkê* possède « un sanctuaire ansariyé dans l'abside ruinée d'une ancienne église ».

*Bibl.* — Dussaud, *op. cit.*, p. 26; *Rev. de l'Orient chrét.*, 1901, p. 37.

16° *Bârin* ou *Ba'rîn;* à la citadelle, belles lettres en relief sur pierre calcaire; celles de la première ligne sont coupées par le milieu.

[Κύριε βο]
ήθ (ε)ι
Αὐρ
ήλί
ος +

Formule très fréquente sur les inscriptions gréco-chrétiennes de Syrie, employée aussi par les païens. Sur un des côtés de la pierre se lisent isolées les lettres ΑΣ.

*Bibl.* — *Le musée belge*, 1901, p. 240, n. 14.

Inscription déjà connue, trois lignes, cassure, il y avait peut-être une quatrième ligne :

+ Γεώργιος ὁ.....
ἀναγνώστης.....
[ἐκ τῶν θε]μελίων ἀνή[στησεν]

Après Γεώργιος Clermont-Ganneau propose ὁ εὐ(λόγη)τος ou plutôt εὐσεβέστατης. Je ne sais, dit Lemmens, si ces épithètes conviennent aux lecteurs, ministres inférieurs des Églises, à l'ordre desquels Georges appartenait sans doute.

*Bibl.* — Ch. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orient.*, t. I, p. 23; *Le musée belge*, 1901, p. 290, n. 15.

17° *Ghoûr*. Linteau en basalte :

+ Χριστέ, ἐν τῷ ‖ ὀνόματι σοῦ ‖ γέγ[ο]νεν + ἔτους αλω'

C'est l'an 831 des Séleucides.

Linteau en basalte. Le milieu est occupé par une croix cantonnée dans le haut par le soleil et par la lune, avec les lettres *alpha* et *oméga* suspendues à la branche; de chaque côté un paon (fig. 8945). Sur le rebord gauche, on lit le monogramme ΧΜ auquel on a oublié d'ajouter le *gamma;* nous en avons parlé maintes fois.

Le haut et le bas du cadre qui renferme l'inscription en relief plat sont occupés par deux lignes d'inscriptions.

A la première ligne, on lit :

Χριστὲ ω Θεός δωξα σοι

C'était peut-être un caveau funéraire, le linteau serait en place.

Autre linteau en calcaire, lettres en relief :

[ὁ οἶκος τοῦ ἁγίου Γεωρ]γίου ἐθεμ(ελώθ)η λ'
μη[νὸς] Δ[α]ισίου κ[αὶ] τοῦ ἔτους ηώ

La première partie de l'inscription manque; il s'agit probablement de l'érection d'un sanctuaire de Saint-Georges, à la date du 30e du mois Dæsius an 808 des Séleucides.

Ce saint paraît avoir été très honoré à Ghoûr. Au

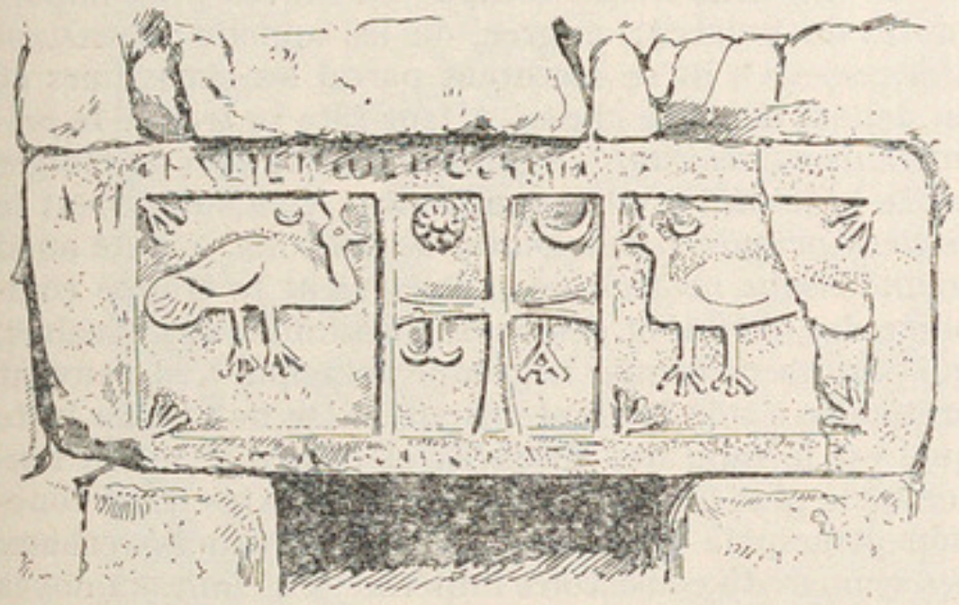

8945. — Inscription à Ghoûr.
D'après *Le musée belge*, t. IV, 1901, p. 292.

bas du village, la porte du moulin garde une inscription en son honneur. Le texte suivant se rapporte également à saint Georges.

Linteau, basalte; une partie de la première moitié de l'inscription est engagée dans le mur :

..... κ[αὶ] τοῦ ἁγ[ίου] Γεοργ[ίου] τοῦ.....

*Bibl.* — *Le musée belge*, 1901, p. 291-293, n. 16-19, pl.

Khirbet Gawâlih et Khirbet Sanasîl; énormes colonnes, couvertes de croix, pas d'inscriptions; ces deux localités ont été exploitées pour les constructions modernes de Homs.

18° *Krâd ad-Dâsinîyé*, village musulman, au nord duquel on voit deux ruines assez étendues avec restes de belles colonnes, que les indigènes nomment *kanîsé*, « églises ». Les maisons sont à moitié souterraines et construites avec d'anciens matériaux.

Près du puits, le couvercle d'un beau sarcophage en pierre blanche, littéralement couvert de lettres et de sculptures, sert d'abreuvoir. Il est renversé et engagé dans le sol, en sorte que le P. Lemmens n'a pu copier que ces mots sur la bordure :

Σαμούελος πρ[εσβύτερος καὶ] ἀρχιμανδρ[ίτης]

Le P. Lemmens signale quelques autres inscriptions, parmi lesquelles nous notons encore un débris encastré dans le mur d'une maison; lettres irrégulières; croix accompagnée d'une rosace et d'un croissant (le soleil et la lune).

Une dalle de basalte porte une inscription où on lit le nom Παύλου, qui peut être chrétien.

Un peu partout on voit des débris de sculpture, entre autres des rinceaux de vignes s'échappant d'un vase, croix byzantine de formes variées; il y en a jusque sur les murs intérieurs de la petite mosquée.

*Bibl.* — *Le musée belge*, 1901, p. 294-295, n. 21-26.

19° *Tisinîn*, village maronite, stèle en basalte de 1 m. 20 de haut, avec rosace et guirlande :

Ἔτους
δπυ'
Γαῖος
Ἰούλιος
αντισίγ[ν]
ανος

Cette inscription est datée de l'an 484 des Séleucides; elle rappelle *Caius Julius antesignagnus*, c'est-à-dire « préposé à la garde des enseignes ». Un charlatan persuada aux paysans du lieu qu'ils trouveraient sous cette pierre les reliques de saint Georges; ce fut beaucoup mieux, ils découvrirent un sarcophage; du coup, le personnage fut canonisé et bénéficia d'un autel où on venait brûler de l'encens.

Linteau en basalte portant une inscription et un rectangle divisé en neuf casiers :

Εἷς Θε‖ὸς καὶ‖Χριστός [αὐτοῦ καὶ τὸ] [ἅγιον πνεῦμα]

la seconde moitié est conjecturale, l'α peut appartenir à un nom de mois.

A Omm Sharshouh, village en face de Tisinîn et provenant de Tisinîn :

ΑΩ ЄΙϹ + ΘЄΟϹ

*Bibl.* — *Le musée belge*, 1901, p. 296-297, n. 26-27.

2° *Qâ'i*, dans un bâtiment assez bien conservé appelé *sarâya* (sérail) par les indigènes, un linteau portant une longue inscription dans un cartouche à queues d'aronde.

Bordure supérieure : ἔτους... ιθω' μ(ηνὸς( Ὑπ(ερβερεταίου)?

Dans le cartouche : ..... ὡσιώτα(τος) ... ἐπίσκ[οπος]?

A droite du cartouche : τῶν θεωφιλε ‖ σ (τάτων) Ἡσαΐας Λεοντιου πρ(εσβύτερος) καὶ οἰκόνομος τοῦ εὐλα(βεστατου)...

La date 819 de l'ère des Séleucides cadre assez bien avec l'aspect paléographique des lettres; malheureusement, dit le P. Lemmens, la lecture est loin d'être certaine. Cette inscription, ajoute-t-il, mériteraitd'être reprise, surtout si on parvient à la dégager complètement; elle pourrait être utilisée pour les listes épiscopales de l'*Oriens christianus*.

*Bibl.* — *Le musée belge*, 1901, p. 298, n. 29.

*Borg-al-Qâ;* une inscription de l'an 840 des Séleucides portant le nom de Ἀμανουήλ. Emmanuel peut être chrétien.

21° *Ghagar*, aujourd'hui village musulman, qui doit avoir possédé jadis un beau monument : temple ou église; il reste encore *in situ* des montants de porte moulurés. Faut-il rapporter à cette église l'inscription suivante, dont la première moitié n'a pu être retrouvée? Elle est actuellement encastrée dans le mur d'une maison :

. . . . . .
ϹΗΜΩΝ ΠΑΤΡΙ [αρχης?
εκκ]ΛΗϹΙΑϹ ΥΠΟϹΤΕ [γου
ΑϹΜΙΟΝ ΓЄΝΟΜЄ [νος ?
το εργον του]ΤΟΤΟ ΠЄΡΙΒΟΛΟΥ
θ]ЄΩ ΑΝΑΚΙΜЄΝ[ου

A la ligne 1, on peut choisir entre πατριάρχης et πατρίκιος; il s'agit de la consécration d'une église ouverte : ὑπόστεγος; pourvue d'une galerie (péribole) entourant l'atrium.

*Bibl.* — *Le musée belge*, 1901, p. 299, n. 32.

22° *Khirbet at-tîn*, grand linteau avec inscription, lettres en relief, très irrégulières.

Ἐπὶ τοῦ ἁγιωτάτου Δο.... εμει.....
+ ἐθεμελιώ μηνὶ Ἀρτεμε
θη ὁ οἶκος τῆς + σίου αλ τοῦ
ἁγίας Μαρίας γπ τδ ἔτους ἰνδ ί
+ἐπὶ Σεργίου πρ(εσβυτέρου)

La date est le 31e du mois d'Artemisios, an 903 de l'ère des Séleucides. Le lapicide a répété deux fois l'article se rapportant à ἔτους. Les bordures supérieure et inférieure du cadre étaient également occupées par des lettres en creux, mais très frustes. Celle d'en bas est tellement rongée que toute restitution est impossible. Sur la bande supérieure on lit : ἐπὶ τοῦ ἁγιωτάτου, ce qui annonce un évêque, ensuite peut-être Δοσιθεου? Ἐμεσένου, puis des traits indistincts où on pourrait, à la rigueur, reconnaître telle ou telle lettre du mot ἐπισκόπου. Tout cela, avoue le P. Lemmens, est bien problématique. Peut-être aurions-nous le nom d'un évêque d'Émèse dans la période où l'*Oriens christianus* n'en connaît aucun entre 451 et 665, où le titulaire fut brûlé par les musulmans.

Ce serait encore un débris d'inscription chrétienne portant une croix : $\frac{\text{I}}{\text{E I }\Lambda}$, dont le sens nous échappe.

ἐθ[εμ]ελίωσα Μάρ(κος) ‖ [υἱὸς τ]οῦ Λε[ό]ντις υἱοῦ Λεοντίου ‖ [μηνὶ ξανθ]ίκ[ου] το[ῦ ἔτους] νω' ἰνδικ (τιώνος) γ' ‖ + Δω ‖ ροστ‖όρου ‖ β(οηθοῦντος).

*Bibl.* — *Le musée belge*, 1901, p. 300-301, n. 37-38.

23° *Qizz ab-Akhir*, village mixte de chrétiens et de Nosairis, ceux-ci en minorité; vestiges chrétiens.

+ЄTOYC....

et deux fragments d'un linteau, illisibles, deux chrismes ☧ et ☧.

24° *Omm ab mais*, village; linteau avec inscription et croix.

*Bibl.* — *Le musée belge*, 1901, p. 304, 305, n. 44.

Suivant la juste observation du P. Lemmens, ces débris peuvent n'être pas intéressants par eux-mêmes, mais « une simple croix byzantine prouve autant qu'une basilique ou une profession de foi ».

La question de la religion des Nosairis n'appartenait à nos études que du point de vue monumental et épigraphique; nous croyons que le christianisme de cette peuplade pendant quelques siècles de son histoire ne peut être mis en doute.

H. Leclercq.

**NOTAIRE.** — I. *Nota* et *notarius*. II. *Notarii* de l'*officium*. III. Les notaires et les *gesta martyrum*. IV. Les notaires après la paix de l'Église. V. Épigraphie.

I. *NOTA* ET *NOTARIUS*. — Chez les Romains, le mot *nota* a eu le sens de tache, de souillure sur la peau, *macula*, le tatouage était une *nota*. Dans la suite, le mot prit un caractère plus abstrait, ce fut encore une flétrissure matérielle *stigma*, mais en même temps une désignation, *notatio censoria*. Par une dérivation logique on en vint à entendre sous le nom de *nota* toute espèce de tache, y compris une tache d'encre au doigt; de même, une fois entré dans cette voie, *nota* fut une note de musique et les lettres qui entrent dans la composition d'un mot; enfin, un signe graphique destiné à former une écriture secrète ou une abréviation convenue entre correspondants. Il y eut ainsi tout un système d'initiales, de lettres liées, de sigles, qui donna naissance à une écriture rapide désignée sous le nom de tachygraphie (ταχυγραφεῖν), et qui était, sous l'empire, d'un usage courant.

Ceux qui s'adonnaient à la notation des signes furent appelés ταχυγράφοι, σημειογράφοι, « tachygraphes », « seméiographes », ce sont les sténographes de nos jours. La plupart étaient d'humble condition, esclaves ou affranchis privés, habitués à recueillir les notes du maître au courant de la parole. On prit l'habitude de les appeler *notarii*, et il y eut des écoles spéciales en vue de leur formation [1], d'où les femmes n'étaient pas exclues puisqu'on connaît une *notaria græca* [2]. Le *notarius* avait donc une spécialité bien déterminée, qui le distinguait du *tabellio* et du *scriba;* néanmoins, on confondit ces professions et la profession de *notarius* désigna ceux qui étaient chargés de rédiger les actes des magistrats [3]. On les rencontre dès l'époque d'Aurélien [4].

A l'époque du Bas-Empire, nous connaissons une *schola* des *notarii* qui compte parmi les plus importantes du palais [5]; en grec, on les appelle : βασιλικοὶ ὑπογραφεῖς [6], ils se recrutent parmi les clarissimes et en dehors de cette classe. A leur tête se trouve le *primicerius notariorum* [7], à qui incombe le soin de rédiger toute la *notitia* civile et militaire. A sa suite vient le *sequens primicerium tribunus ac notarius*, appelé aussi *secundicerius notariorum* [8]. Puis vient la troupe compacte des *tribuni* et des *notarii*, assimilés aux vicaires, qui paraissent former le groupe principal [9], et peuvent prétendre à une brillante carrière. On ne sait au juste quel est le rang des *domestici* et *notarii* [10], qu'on rencontre le plus fréquemment dans les textes. Leur fonction principale consiste à rédiger les procès-verbaux des séances du consistoire impérial [11]. Ils sont employés concurremment avec les *agentes in rebus*, on les voit assister à des procès de lèse-majesté, à des enquêtes politiques; c'est eux parfois qui amènent les accusés; « on les voit encore envoyer près de rois étrangers, remplir le service d'espions politiques, surveiller toutes sortes d'entreprises, comme l'expédition du blé d'Afrique à Rome, la construction de bâtiments publics, quelquefois même la défense d'une province, ou bien ils sont chargés de missions militaires, de déplacement de troupes, de la recherche des déserteurs, du paiement de différentes sommes aux soldats; ils interviennent fréquemment comme agents impériaux dans les affaires religieuses. Le *primicerius* lit quelquefois les réponses de l'empereur au Sénat. Les préfets du prétoire ont aussi leurs *notarii*. Il y en a dans tous les bureaux. Aux bas-temps, ils sont plus souvent désignés sous le nom de *exceptores* [12]. »

II. *NOTARII* DE L'*OFFICIUM*. — Dans les tribunaux, on faisait usage de *notæ* pour enregistrer les phases du procès, les interrogations du juge, les réponses des accusés, les dépositions des témoins. La notation de ces dialogues donnait lieu à la composition de documents, qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom d'*Acta* ou *Gesta martyrum*. Certaines de ces pièces nous sont parvenues, en petit nombre il est vrai; un très grand nombre, au contraire, se présentent à nous sous une forme à peine recevable, tant ils ont été retouchés.

Tous ces documents formaient les archives judiciaires, *archivum proconsulis*, auquel on renvoyait à l'occasion. « *Si tota gesta vis legere, ex archivo proconsulis accipe*, lit-on dans saint Augustin [13] et c'était là une

[1] Maï, *Collectio vaticana*, t. v, p. 311. — [2] *Bull. comunale di Roma*, 1890, p. 13. — [3] *Dig.*, l. IV, tit. vi, lex 33, § 1; *Corp. inscr. lat.*, t. iii, n. 1938. — [4] Zosime, *Vita Aureliani*, 36; H. Greppo, *Sur les « librarii » et les « notarii » chez les Romains et dans l'antiquité ecclésiastique*, dans *Œuvres choisies de saint Jérôme*, par Grégoire et Collombet, réimprimé dans *Notes hist. biogr. archéol. et littér. concernant les premiers siècles chrétiens*, in-8°, Lyon, 1841, p. 188-246. — [5] *Cod. Theod.*, l. VI, tit. x, lex 1; l. VI, tit. ii, lex 15. — [6] Zosime, iii, 4; v, 40. — [7] *Cod. Theod.*, l. VI, tit. x, leg. 2-4 l. VI, tit. ii, lex 14; l. X, tit. x, lex 33; l. XI, tit. xviii, lex 1; *Novelle*, de Théodose, xi, 32; Zosime, v, 40; Ammien, xxvi, 6; Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. ix; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, part. 1, n. 1790. — [8] *Cod. Theod.*, l. VI, tit. x, lex 2; l. X, tit. x, lex 21; *Cod. Just.*, l. XII, tit. vii. — [9] *Cod. Theod.*, l. I, tit. iii, lex 1; l. VI, tit. x, lex 3; l. XI, tit. xviii, lex 1. — [10] *Cod. Theod.*, l. VI, tit. x, lex 3. — [11] *Cod. Theod.*, l. VI, tit. xxxv, lex 7. — [12] Ch. Lécrivain, *Notarii*, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. iv, p. 106. — [13] S. Augustin, *Contra Cresconium*, l. III, c. lxx.

pratique générale, l'existence des archives est attestée non seulement à Rome, mais en Afrique, en Égypte, en Asie [1]. Saint Cyprien se réfère à des actes d'apostasie publique [2], et lui-même aura son procès conservé dans des actes d'une authenticité certaine [3].

8946. — Diptyque de Rufius Probianus. D'après une photographie.

Un texte célèbre nous montre les *notarii* exerçant leur fonction devant le tribunal. C'est dans un sermon de saint Astère d'Amasée, relatant l'interrogatoire de la martyre Euphémie : « Le juge, dit-il, est assis sur un siège élevé, il regarde la vierge d'un œil farouche; autour de lui sont ses doryphores et de nombreux soldats, puis des *notarii* tenant leurs tablettes et leurs styles à écrire. L'un de ces hommes, levant la main de la planchette enduite de cire, regarde fixement la chrétienne en se tournant vers elle, comme pour lui enjoindre de parler plus distinctement, afin d'éviter toute erreur dans la transcription des réponses [4]. »

Plusieurs monuments antiques nous ont conservé des *notarii* dans l'exercice de leurs fonctions; un des plus remarquables est un diptyque d'ivoire du musée de Berlin (fig. 8946). C'est le diptyque de Rufius Probianus représenté sur deux feuillets [5].

1er feuillet. Probianus, imberbe, vu de face, les cheveux coupés en couronne, assis sur un siège élevé de

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. XVIII. — [2] S. Cyprien, *Epist.*, LXVIII, 6. — [3] *Passio sancti Cypriani.* — [4] Combefis, *Sancti Patris nostri Asterii aliorumque orationes*, p. 209. — [5] J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, 2e édit., t. I, p. 13; le 2e feuillet, dans J. O. Westwood, *Proc. Oxford. architect. soc.*, juin 1863, p. 130; *Fictile ivories*, p. 13, n. 39, 40; Meyer, *Zwei antike Elfenbeintafeln der Staatsbibliothek zu München*, pl. II, p. 5, 17, 24, 35-41; Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. II, fig. 2457; Ém. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, in-fol, t. I, Paris, 1896, p. 40, n. 50; Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, Milano, 1901, p. 356, fig. 129.

deux degrés, la main gauche posée sur un *volumen*. A ses côtés, deux *notarii* recueillent ses paroles qu'ils écrivent sur leurs tablettes. Dans le registre inférieur, deux plaideurs qui sont de rang sénatorial.

2e feuillet. Même disposition, mais ici Probianus est vêtu de la chlamyde au lieu de la trabée, il déroule un *volumen* sur lequel on lit PROBIANE FLOREAS. Au registre inférieur les mêmes plaideurs, mais de moindre condition. Deux cartouches permettent de lire RVFIVS PROBIANVS V(*ir*) C(*larissimus*) VICARIVS VRBIS ROMAE. Hauteur 0 m. 29 et 0 m. 306, largeur 0 m. 12.

Edm. Le Blant a signalé d'autres représentations de *notarii*. Une d'elles (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1743, fig. 3904) représente un pédagogue ayant à ses pieds un enfant, le style à la main; une autre (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1907, fig. 548) est si réduite que nous hésitons à nous prononcer.

Les *notarii* attachés à l'*officium* savaient battre monnaie; ils vendaient à haut prix aux chrétiens la communication des Actes des martyrs. Les Actes de saint Taraque, Probe et Andronic nous l'attestent. « Comme il importait, y lisons-nous, de recueillir les témoignages relatifs à la confession de nos frères, nous avons obtenu, pour deux cents deniers, d'un des *spiculatores* nommé Sabaste, la permission de transcrire les Actes [1]. » C'est pour éviter que ces procès-verbaux n'allassent enflammer le courage des chrétiens qu'on défendit parfois de consigner par écrit les *gesta* d'une affaire criminelle et la Passion de saint Vincent explique cette mesure de précaution à sa manière : « L'ennemi, dit-elle, a voulu que rien ne restât de ce qui constatait sa défaite [2]. »

Les Actes de moindre autorité nous font connaître des *notarii* ou greffiers païens, Néon, Eustrate, qui, attachés au service des persécuteurs, et détestant les violences commises sous leurs yeux, se déclarent chrétiens [3]. Nous connaissons en Afrique un cas semblable, celui de Cassien [4]. Les Actes de Paphnuce, de très mince valeur [5], parlent des *Acta* écrits devant le tribunal; on trouve la même mention dans les Actes de saint Euplus [6].

Ces *notarii* sont, décidément, très accessibles à l'argent. On lit dans la Passion de saint Hiéron ce curieux épisode : « Ce que j'ai maintenant à vous dire vous affligera autant que les saints eux-mêmes en ont été douloureusement frappés. L'un de leurs compagnons de combat, nommé Victor, avait faibli sous les premières tortures, et il s'épouvantait de celles qui l'attendaient encore; il aborda en secret le *commentariensis* et fit humblement appel à sa pitié, le suppliant de rayer son nom des *Acta* et de le délivrer; il lui offrit en récompense un petit fonds de terre qu'il possédait. Le *commentariensis* accepta et, pendant une nuit, il fit sortir Victor de la prison [7]. »

Certains *notarii* ne se contentent pas d'écrire les débats des procès, ils notent des incidents qui y sont étrangers. C'est ainsi que nous lisons dans les *Gesta collationis Carthaginiensis* la réclamation d'un *notarius* déclarant que lui et ses collègues écrivent depuis le matin et demandent à être remplacés [8].

III. Les notaires et les *GESTA MARTYRUM*. — « L'auteur du *Liber pontificalis* témoigne son intérêt pour les *Gesta martyrum* en cherchant à reconstituer leur histoire littéraire et à leur concilier l'autorité qui s'attache aux documents officiels authentiques. Suivant lui, les notaires ecclésiastiques ont été institués exprès pour les recueillir, et cela depuis l'âge apostolique, depuis l'épiscopat de saint Clément : *Hic (Clemens) fecit VII regiones et dividit notariis fidelibus Ecclesiæ, qui gestas martyrum sollicite et curiose unusquisque per regionem suam diligenter perquireret.* Antéros se distingue par son zèle à les rechercher et à les conserver : *Hic gestas martyrum diligenter a notariis exquisivit et in ecclesia recondit.* Fabien, son successeur, complète l'institution en chargeant sept sous-diacres de surveiller le travail des notaires : *fecit VII subdiaconos qui septem notariis imminerent ut gestas martyrum* [*in integro*, 2e édit.], *fideliter colligerent.* Les véritables fonctions des notaires ecclésiastiques n'étaient pas inconnues de l'auteur, qui les mentionne dans la notice de Jules, c'est-à-dire à une date où il n'y avait plus d'Actes de martyrs à recueillir. *Hic* [Julius, 337-352] *constitum fecit et nullus clericus causam quamlibet in publico ageret, nisi in ecclesia, et notitia quæ omnibus pro fide ecclesiastica est per notarios colligeretur, et omnia monumenta in ecclesia per primicerium notariorum confectio celebraretur, sive cautiones vel extrumenta aut donationes vel conmutationes vel traditiones aut testamenta vel allegationes aut manumissiones, clerici in ecclesia per scrinium sanctum celebrarentur.* Pour la rédaction et la célébration des actes publics, les clercs étaient obligés de recourir aux bureaux ecclésiastiques *(scrinium sanctum);* c'est par-devant le primicier des notaires qu'étaient rédigés et légalisés les testaments, les chartes de donations, d'affranchissement, etc. Pour tous ces actes, les laïques s'adressaient ordinairement à la curie municipale. Quant aux clercs, aucune loi de l'État ne leur interdisait d'en faire autant; on ne voit pas non plus que des lois ecclésiastiques les aient obligés à recourir en pareil cas à la curie épiscopale. L'usage, cependant, pouvait avoir introduit cette obligation; il n'en subsiste, en tout cas, aucun autre témoignage que celui-ci. Il semble que l'auteur du *Liber pontificalis* ait cru que les notaires, primitivement institués pour recueillir les Actes des martyrs, changèrent d'attribution après que les persécutions eurent cessé [9]. »

« Il est clair que, du moment où l'on a voulu recueillir exactement les procès-verbaux de comparution des martyrs, il a fallu ou s'adresser aux greffes des tribunaux ou envoyer des sténographes à l'audience, mais autre chose est l'emploi d'un *notarius* dans un cas donné, autre chose l'institution d'une fonction hiérarchique, comme celle des notaires ecclésiastiques de Rome. Notre auteur aura confondu ici les deux acceptions du mot *notarius*. Désireux de faire remonter le plus haut possible l'origine d'un corps de fonctionnaires auquel il porte un intérêt visible, il s'est cru obligé de leur donner des attributions compatibles avec la situation de l'Église pendant les persécutions, au moins telle qu'il se la figurait.

« Que les fonctions judiciaires des évêques, surtout dans une Église comme celle de Rome, aient été très importantes dès avant Constantin, cela ne fait doute pour personne; de là résulte inévitablement l'existence d'un service de greffe ou de notariat. Cependant, il est douteux que l'auteur du *Liber pontificalis* ait eu le sentiment de cette situation historique; sa chronologie des développements du notariat ne paraît pas l'indiquer [10]. »

Un fragment, malheureusement trop incomplet pour

[1] Ruinart, *Acta sincera*, p. 422. — [2] *Passio S. Vincenti Levitæ*, I, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 366. — [3] *Acta sanct.*, 17 janv., *Acta sancti Speusippi*, n. 19; Surius, *Vitæ sanct.*, 12 déc.; *Martyrium Eustratii*, n. 6. — [4] Ruinart, *op. cit.*, p. 305 : *Passio sancti Cassiani*, n. 1. — [5] *Acta sanct.*, 24 sept.; *Acta sancti Paphnutii*, n. 22. — [6] *Acta sancti Eupli*, 1, dans Cotelier, *Mon. eccles. græcæ*, t. I, p. 193. — [7] Edm. Le Blant, *Les actes des martyrs*, p. 67. — [8] *Dies III collat. Carthag.* — [9] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. c, note 1 : « Il n'est pas le premier qui ait émis cette idée; l'auteur du *Constitutum Silvestri* fait assister à un concile tenu sous le pape Silvestre *notarii ecclesiæ XIIII qui gesta diversorum martyrum suscipientes ordine renarrabant* (Hardouin, *Concilia*, t. I, p. 290). — [10] *Liber pontificalis*, t. I, préf., p. c.

permettre des compléments assurés, rapproche le titre de *notarius* de celui de *martyr*, et semble antérieur à la paix de l'Église [1] :

*vixi*T ANNIS XVIII

....NOTARIO

*cu*N MARTVPIBVS

Nous ne ferons certes pas remonter à l'époque antérieure à la paix de l'Église une tombe double, trouvée dans une chapelle de martyrs à Thabraca (Tunisie), mais la description que nous allons en donner justifiera suffisamment sa présence dans le présent paragraphe.

Cette tombe mesure 2 m. 40 sur 0 m. 80; elle est recouverte d'une mosaïque, dans la partie supérieure de laquelle, sous une épitaphe dont il manque le début, on voit un scribe barbu, richement vêtu, assis entre deux rosiers à son pupitre de travail, se livrant à son occupation habituelle. « Or les lettres qu'il trace sur le *volumen* sont les mêmes que celles qui commencent le mot : MAR*tyr*. Ne serait-ce donc pas quelque notaire ecclésiastique écrivant la vie d'un martyr, peut-être celle du saint auprès duquel il s'est fait enterrer (fig. 8947).

« Au-dessous du scribe apparaît une orante, les yeux levés au ciel. C'est une femme âgée, à la physionomie ascétique, aux cheveux blancs, au visage amaigri : elle est vêtue d'une *stola strisciata* verte avec des *clavi* noirs, qui tombent jusqu'aux pieds, chaussés de souliers fermés bruns. La tête est à demi recouverte d'un grand voile blanc, qui descend sur la nuque et s'enroule ensuite autour des épaules, emprisonnant le buste entier comme une guimpe. En bas, à gauche de l'orante, brûle un grand cierge bariolé de rouge, de jaune et de blanc, tandis qu'à droite sont postés de côtés deux rosiers, l'un d'eux sépare deux oiseaux affrontés, des poules de Carthage, à plumage sombre et crête rouge. De part et d'autre des épaules sont deux colombes. Une épitaphe de deux lignes, que surmonte une croix ansée, encadre la tête de l'orante, dont elle nous fait connaître le nom. Nous reproduisons ce texte en caractères épigraphiques, faute de pouvoir en proposer une lecture qui nous satisfasse :

☩
UICTO RIA
IILIASI NPACII

« Le V initial du nom de *Victoria* a la forme lunaire. Les deux couples de hastes verticales II qui commencent et terminent la seconde ligne semblent tous deux représenter des E : *Elias in pace*. Quant à l'S qui apparaît au milieu de la ligne, on ne sait comment l'interpréter. Nous hésitons à y voir un sigle, la lettre initiale d'un mot tel que *s(ancta)*, *s(acra)*, *s(acerdos)*. Tous les détails de ce portrait, le costume d'une austérité monacale, le voile recouvrant la tête, l'attitude hiératique, le chrisme dessiné au sommet du tableau, le cierge allumé à la base, conviendraient à une religieuse. Ensevelie dans le même tombeau que le scribe, la défunte lui était évidemment unie par une étroite parenté.

« Ce n'était vraisemblablement pas son épouse, car la différence d'âge est trop grande, c'était peut-être sa mère, une veuve, ce qui expliquerait l'aspect austère et presque monacal de son image [2]. »

Est-il vraiment nécessaire de tant épiloguer sur ce tableau et ne peut-on pas y voir deux époux dont l'un

8947. — Mosaïque tombale de Thabraca.
D'après *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, p. 215, n. 258.

*Elias* est mort jeune, le premier, sa femme *Victoria* lui a survécu, et, comme lui, repose *in pace?*

IV. Les notaires après la paix de l'Église. — Après l'édit de Milan, l'Église étant rétablie dans ses droits par les lois de Constantin, l'épiscopat jouit d'une autorité publique, en sorte qu'ils eurent non seulement à reconstituer leur archive, mais à l'établir à nouveau. Ce fut ainsi qu'on vit pratiquer la *manumission* ou affranchissement dans les églises en présence des évêques et des témoins légaux, ce qui conférait léga-

[1] J. Wilpert, *Drei altchristliche Epitaphfragmente*, dans A. de Waal, *Archaeol. Ehrengahe zu De Rossi*, in-4°, Roma, 1892, p. 389. — [2] P. Gauckler, *Mosaïques tombales d'une chapelle de martyrs*, dans *Monuments et mémoires. Fondation Piot*, t. XIII, 1906, p. 200-202, fig. 5; cf. *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1905, p. 244, n. 3; Benet, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1905, p. 386 et 388, n. 3; Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrét. d'Afrique*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, t. XII, 1er part., 1907, p. 54, n. 258; P. Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï. Supplément*, in-8°, Paris, 1910, p. 29, n. 308, pl. XIII, n. 2.

lement la liberté [1]. Saint Augustin nous a conservé le rite de l'affranchissement *in ecclesia* [2], et Ennodius de Pavie enregistre la formule en vertu de laquelle *gestis ecclesiasticis* l'esclave est *ex omni obnoxietate solvendus* [3] (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AFFRANCHISSEMENT). C'est à ces lois et à ces formules que se rattache le passage déjà cité du *Liber pontificalis* dans la notice de Jules Ier (337-352) : *de manumissionibus celebrandis in ecclesia per scrinium sanctum* et des *cautionibus, instrumentis, testamentis* dont la rédaction est commise aux soins de ce même *scrinium* épiscopal. Cenni, Galleti et Gaetano Marini n'ont pas hésité à voir dans ce décret l'origine juridique et régulière d'où est sortie la chancellerie romaine [4]. Les chartes de donation et les pages de testaments devaient être soumises aux *actis municipalibus* afin que les dons faits aux Églises fussent valables; nous avons un spécimen de ces actes dans un papyrus de Ravenne, daté de l'an 491 [5]. Dans les rescrits pontificaux on conserva longtemps la formule qui rappelait l'obligation de passer par les *gesta municipalia* [6]. Rien ne s'oppose donc à ce que le décret du pape Jules Ier touchant la rédaction des actes *in scrinio sancto* soit pleinement d'accord avec le droit civil.

Le pape prescrivit donc *ut notitia, quæ omnibus pro fide ecclesiastica est, per notarios colligeretur, et omnia monumenta* (à corriger : *omnium munimentorum*) *in ecclesia per primicerium notariorum confectio (celebraretur)*. Les notaires régionaires furent à Rome, au Ve siècle, d'importants personnages, à ce point que les papes les déléguaient parfois auprès des évêques et des conciles. Sous le pontificat de Boniface Ier, en 422, nous le voyons envoyer *Severum apostolicæ Sedis notarium de* (suo) *proprio latere* auprès de l'évêque Rufus de Thessalonique [7]. De même, saint Léon délègue le notaire Dulcitius au concile de Chalcédoine [8].

En allait-il de même à une date plus ancienne? Nous ne pouvons l'affirmer. Au début du IVe siècle, nous voyons que les *notarii* de l'Église romaine étaient qualifiés *exceptores* et remplissaient cette charge dès l'adolescence, ayant été choisis parmi les lecteurs. Si on se reporte au diptyque de Rufius Probianus (fig. 8946), on verra, en effet, que ce sont presque des enfants qui lui servent de *notarii*.

Les lecteurs à Rome n'étaient pas distribués par régions, comme les notaires. Cependant, nous voyons Héraclius, lecteur de la seconde région, mort en 338, sous le pape Jules, mais peut-être que son épitaphe fort incorrecte, où les noms des parents du défunt sont omis, doit être suppléée [9]. Héraclius avait été lecteur et passa notaire dans la même région; c'est du moins l'explication que propose J.-B. De Rossi [10] (fig. 8948).

L'auteur du *Liber pontificalis* associe les notaires aux sept régions « ecclésiastiques »; le *Constitutum Silvestri*, un peu antérieur au *Liber*, en compte quatorze, c'est-à-dire autant que de régions civiles. Après les premiers soins donnés par les papes Miltiade et Silvestre au rétablissement du *scrinium*, le pape Jules aura décidé de réorganiser l'institution en mettant à sa tête un primicier des notaires. Ces primiciers sont

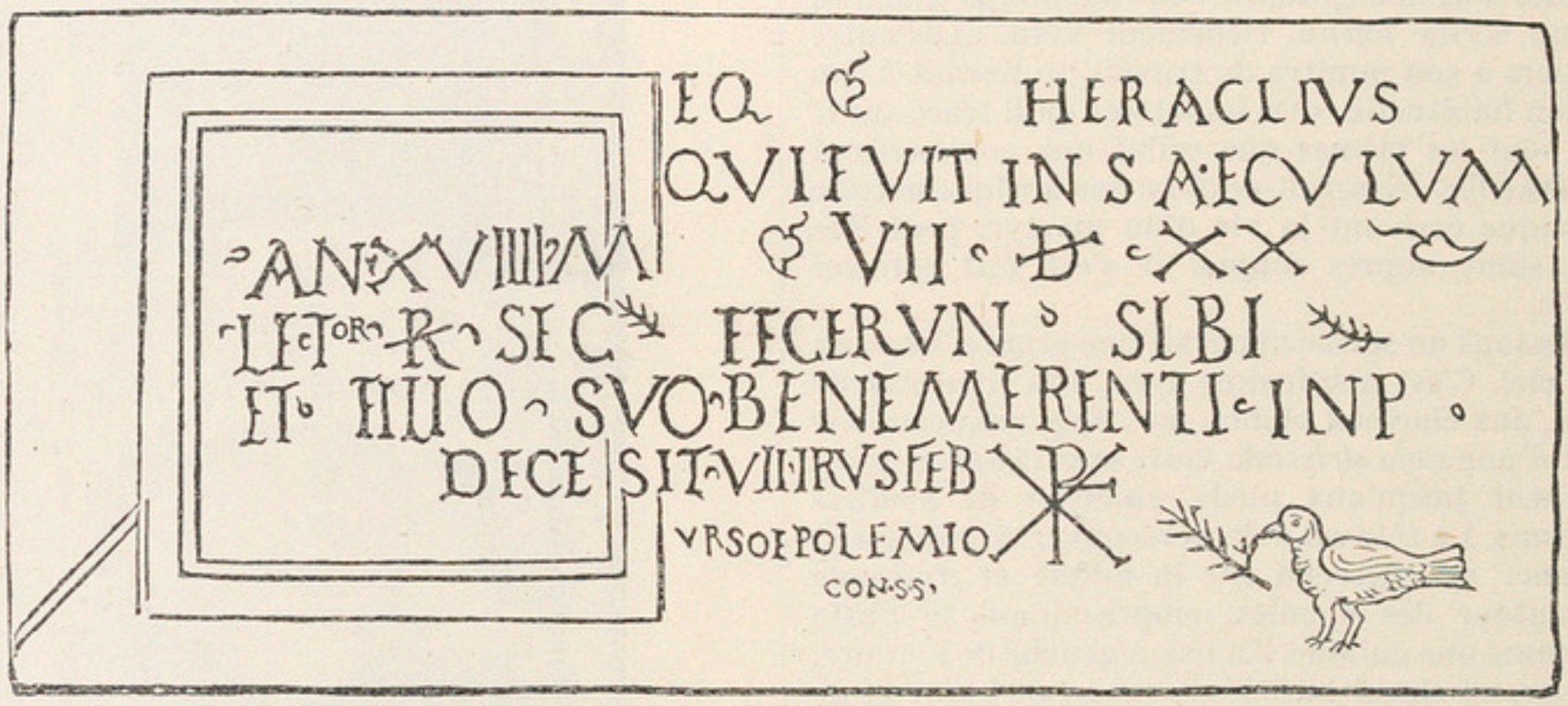


8948. — Inscription d'Héraclius. D'après J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 48.

ceux qui ouvrent la série des bibliothécaires du Siège apostolique.

Galletti, l'historien des primiciers du Siège apostolique, n'en connaissait pas de plus ancien que Surgentius à qui le pape Vigile, en 544, confia l'ouvrage du sous-diacre Arator, *De actibus apostolorum* pour le déposer *in scrinio ecclesiæ* [11]. On peut donner à Surgentius un prédécesseur appelé Laurentius *primicerius Romanæ Ecclesiæ* à qui saint Augustin dédiait son *Enchiridion de fide, spe et charitate*. Un autre prédécesseur de Surgentius est Bonifacius qui, sur l'ordre du pape Jean Ier, rechercha la date de la célébration de la Pâque en 526, et, à cette occasion, tira de *Archivo Romanæ Ecclesiæ* la lettre de Pascasinus, évêque de Lilybée à saint Léon le Grand, en 444 [12].

La charge de primicier des notaires devint si importante que lors de la vacance du siège de Rome, il partageait l'administration, au VIIe siècle, avec l'archiprêtre et l'archidiacre [13].

On ferait un gros recueil de tous les textes dans lesquels nous voyons paraître des *notarii* et des circonstances où leur présence s'impose. Nous venons de les voir à l'œuvre dans l'Église de Rome, nous pouvons

[1] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. I, c. IX; *Cod. Theod.*, l. IV, tit. VII, lex 1; *Cod. Just.*, l. I, tit. XIII, lex 1, 2. — [2] S. Augustin, *Serm.*, XXI, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 135. — [3] Ennodius, *Opusc.*, VIII, dans Sirmond, *Opera*, édit. Venetæ, t. I, p. 1041; E. de Rozière, *Rec. de formules*, t. I, p. 85. — [4] Cenni, *Dissertazioni*, t. I, p. LXXV; P. Galletti, *Del primicero della santa Sede apostolica e di altri uffiziali maggiori del sacro palatio Lateranense*, in-4°, Roma, 1776, p. 3-4; G. Marini, *Mem. storiche degli archivi*, p. 6. — [5] G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 130, n. LXXXIV. — [6] Pélage Ier, *Epist.*, dans Holsten, *Collect. rom.*, t. I, p. 234; Grégoire Ier, *Registrum epistolarum*, l. II, ep. V, XII; l. IX, ep. LXX, LXXIII; l. XII, ep. XI. — [7] *Epist. rom. pontif.*, édit. Coustant, p. 1036. — [8] *Epist.*, XXVIII et XXXIII. — [9] De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 48. — [10] J.-B. De Rossi, *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecæ Sedis apostolicæ commentatio*, dans *Codices Palatini latini bibliothecæ Vaticanæ*, t. I, 1886, p. XXX. — [11] Galletti, *op. cit.*, p. 20, 21. — [12] Cf. La lettre de Denis le Petit au primicier des notaires Boniface et au secondicier Bonus, *P. L.*, t. LXVII, col. 217. — [13] Galletti, *op. cit.*, p. 32.

les entrevoir à Hippone lors d'une controverse entre saint Augustin et le manichéen Fortunatus. Catholiques et donatistes sont venus trouver leur évêque pour le prier de confondre ce manichéen. *Unde condicto die et loco convenerunt in unum, concurrentibus quamplurimis studiosis turbisque curiosis, et apertis notariorum tabulis, disputatio cœpta primo et secundo finita est die*[1]. A quelque temps de là, c'est à Carthage, autre polémique que Possidius de Calame exprime en ces termes : ... *ab episcopis ad tabulas auditi sunt*[2].

Les *notarii* sont-ils les mêmes que les *scrinarii* et les *chartularii*, s'est-on demandé? Dans les papyrus de Ravenne, on ne distingue pas entre le *notarius* et le *scrinarius*[3]. Gaetano Marini a traité cette question sans aboutir à un résultat bien clair[4]. Avec le temps, l'usage s'établit de donner le nom de *scrinarii* à ceux qui écrivaient les lettres pontificales, et on peut tenir pour certain qu'au IVe et au Ve siècle, le *scrinium* et les *acta pontificum* étaient organisés sur le modèle du *scrinium* et des administrations civiles du Sénat et du préfet urbain. Nous possédons les actes de la promulgation du Code Théodosien en 438 *edita a Flavio Laurentio exceptore senatus amplissimi*[5], et de ce même personnage nous avons l'épitaphe datée de 451[6]. A cette époque, on ne fait pas de distinction entre *exceptor* et *scriba*. Que l'on compare les *Gesta promulgationis codicis Theodosiani* qui furent *edita a Flavio Laurentio exceptore senatus* avec l'*exemplar gestorum de absolutione Miseni* qui est souscrit : *Sixtus notarius sanctæ Romanæ Ecclesiæ jussu domini mei beatissimi papæ Gelasii ex scrinio edidi die III idus Martii Flavio Viatore viro clarissimo consule* (en 495). Par où l'on voit clairement que les *exceptores senatus* et les *notarii Ecclesiæ* suivaient la même pratique.

On doit bien s'attendre à ce que saint Jérôme ait eu quelques difficultés avec les notaires; aussi lisons-nous dans son ép. LXXII : *Opuscula mea... ad describendum hominibus tuis dedi, et descripta vidi in chartaceis codicibus : ac frequenter admonui, ut conferrent diligentius et emendarent. Ego enim tanta volumina præ frequentia commeantium et peregrinorum turbis relegere non potui... Unde si paragrammata repereris, vel minus aliqua descripta sunt, quæ sensum legentis impediant, non mihi debes imputere, sed tuis et imperitiæ notariorum librariorumque in curiæ, qui scribunt non quod inveniunt, sed quod intelligunt; et dum alienos errores emendare nituntur, ostendunt suos*[7].

V. Épigraphie. — Thessalonique, dans le cimetière païen qui s'étendait le long de la route Égnatienne, en dehors des portes de Calamari et de Telli-Capou. On n'a trouvé qu'un très petit nombre d'épitaphes chrétiennes à Salonique, une dizaine seulement, entre autres celle-ci :

+
DEPOSITIO BA
RBATIONIS
NOTARII VC
EVTROPIA DY
OK·IN ANN
IS·XVI·+++

*Depositio Barbationis notarii v(iri) c(larissimi). Eutropia* DYOK *in annis XVI.* La gens *Barbatia* est connue. Les lettres qui suivent le nom d'Eutropia n'ont pas encore reçu d'explication.

*Bibl.* — P. Perdrizet, *Le cimetière chrét. de Thessalonique*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIX, 1899, p. 544, n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 14203[39] ...; *Rev. archéol.*, 1900, p. 305, n. 12.

Rome. Inscription ayant servi à la fermeture d'un *loculus*, aujourd'hui à Rocca di Papa :

D M
ERMETI NOTARIO·MVSE
QVI VIXIT AN XXVII

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. VI, part. 2, n. 9705.

Rome, à Saint-Paul-hors-les-Murs, dans le pavement :

*hic* rEQVIESCIT ANDREAS NOTAR·QVI VIXIT
*plm* aNN·XXV·DEPOSITVS IN PACE SVB DIE
....T VENANTIO VC·CONS
SAIƆANIW

Le mot *Minucius* appartient à une inscription plus ancienne. La date est 507 (De Rossi), 506 (Henzen).

*Bibl.* — Margarini, ms., p. 152 *b* et ms. Vallicell., *G 28*, p. 11.

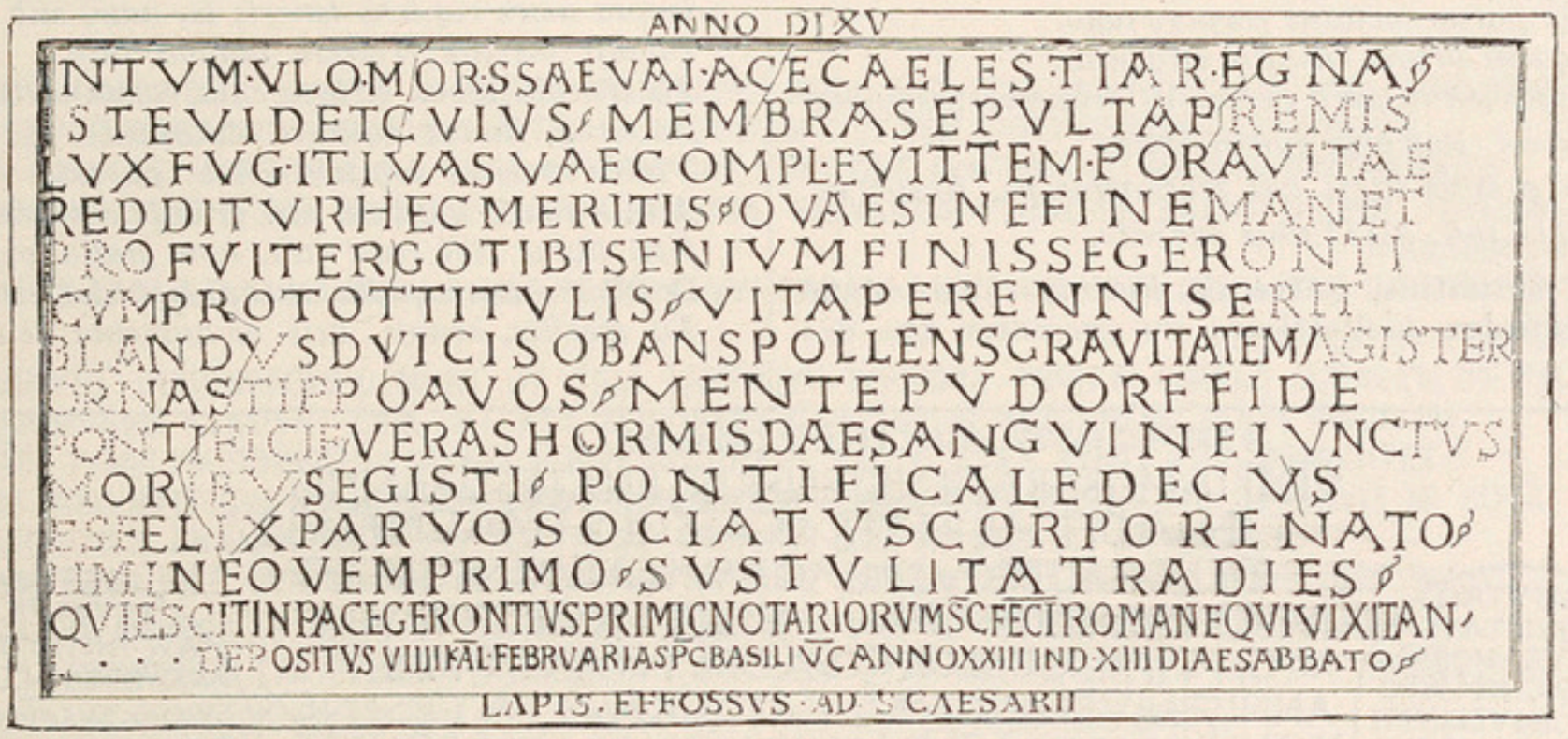


8949. — Inscription de Gerontius (musée du Latran).
D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. L.

Rome. Inscription ayant servi à la fermeture d'un *loculus*, aujourd'hui à Rocca di Papa :

D M
ERMETI NOTARIO·MVSE
QVI VIXIT AN XXVII

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. VI, part. 2, n. 9705.

Rome, à Saint-Paul-hors-les-Murs, dans le pavement :

*hic* rEQVIESCIT ANDREAS NOTAR·QVI VIXIT
*plm* aNN·XXV·DEPOSITVS IN PACE SVB DIE
....T VENANTIO VC·CONS
SAIƆANIW

Le mot *Minucius* appartient à une inscription plus ancienne. La date est 507 (De Rossi), 506 (Henzen).

*Bibl.* — Margarini, ms., p. 152 *b* et ms. Vallicell., *G 28*, p. 11.

[1] Possidius, *Vita sancti Augustini*, c. VI, *P. L.*, t. XXXII, col. 38. — [2] Id., *ibid.*, c. XVI, *P. L.*, t. XXXII, col. 46. — [3] G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 130-131. — [4] Id., *ibid.*, p. 219, 277. — [5] *Gesta pro recipiendo cod. Theodosiano*, édit. Haenel, p. 81*-89*. — [6] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1859, p. 18; Mommsen, dans *Neues Archiv*, t. X, p. 584 : *Laurentii scribæ senatus.* — [7] Jérôme, *Epist.*, LXXII, *P. L.*, t. XXII, col. 671.

Margarini, *Inscr. antiq. basilicæ S. Pauli ad viam Ostiensem*, in-fol., Romae, 1654, n. 304; Georgi, *Ad Baronii Annal. eccles.*, ann. 508, t. IX, p. 71; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. CCCCXII, n. 1; Nicolai, *Basilica di S. Paolo*, p. 226, n. 638; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 203; De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, in-fol., Romæ, 1857-1861, t. I, p. 419, n. 933; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, part. 2, n. 9704.

Rome, musée du Latran, grande table de pierre mise au jour en 1757, à Saint-Césaire *in palatio* (fig. 8949) :

*In tumulo, mors sæua, iace, cælestia regna*
*[i]ste uidet, cuius membra sepulta p[remis].*
*lux fugitiua suæ compleuit tempor[a uitæ],*
*redditur hec meritis, quæ sine fine m[anet].*
*[pr]ofuit ergo tibi senium finisse, Ger[onti],*
*[cu]i pro tot titulis uita perennis e[rit].*
*[bla]ndus dulcis obans pollens grauitate ma[gistra]*
*[or]nast[i p]roauos mente pudore fide.*
*[pon]ti[fici f]ueras Hormisdæ sanguine iunct[us],*
*[m]or[ibu]s egisti pontificale decus.*
*[es f]el[i]x paruo sociatus corpore nato.*
*[lim]ine quem primo sustulit atra dies!*

*[hic requies]cit in pace Gerontius primic(erius) notariorum* sce ecl. *Romane, qui uixit an.*

*[...., de]positus* VIIII *kal februarias* pc. *Basili* uc. *anno XXIII* ind. *XIII diae sabbato.*

Sur ce Gerontius, qui était *junctus sanguine* au pape Hormisdas, Galletti n'a pu présenter que des hypothèses. Quant à sa fonction de *primicerius notariorum sanctæ Ecclesiæ Romanæ*, une fois de plus De Rossi écrit son couplet habituel : *non est hic dicendi locus*. La date est l'année 565.

*Bibl.* — Galletti, dans *Giornale di litterati*, 1757, p. 116; le même, *Del primicerio*, p. 23; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I (1857-1861), p. 501, n. 1098; Fr. Buecheler, *Carmina latina epigraphica*, in-12, Lipsiæ, 1895, n. 1385; O. Marucchi, *I mon. del museo Pio-Lateranense*, 1910, pl. L; Silvagni, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, 1922, n. 1477; cf. *Dictionn.*, t. VIII, col. 1810, n. 176.

Rome. Cloître de Saint-Paul-hors-les-Murs :

M·CALOPODIVS NOTAR
ANN·XLVIII·DEPOS

*Bibl.* — *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1903, p. 69.

Rome. Sacristie de S. Angelo in Burgo, vulgo dei Corridori (Fabretti) (fig. 8950).

Cette épitaphe ne peut faire l'objet d'une incertitude; elle concerne le notaire Eugène et sa famille. Cet Eugène était fils de Micinus : *Micini cancel(larii) inl(ustris) urb(anæ) s(edis) patris mei.* Ces derniers mots sont émaillés de fautes dans le texte. On ne connaît pas ce Micinus, mais la série des préfets de Rome entre 536 et 572 nous manque.

Sous les distiques on trouve la mention du jeune enfant Boèce, enterré le 25 octobre de la XI[e] indiction en la douzième année de l'empereur Justin II et la troisième année du césar Tibère Constantin. Boèce est mort à l'âge de 11 ans, 9 mois, 23 jours. Sa mère, Argentea, fut enterrée, le 19 novembre, âgée de 36 ans, 2 mois, 12 jours.

La mort du jeune Boèce se place au 25 octobre de l'an 577, celle de sa mère Argentea, le 19 novembre 578.

*Sepulchrum Eugenii not(arii) cum suis.*
*Impia mors rapiens teneris te, nate, sub annis,*
*Invidit meritis crescere magna tuis*
*Te chorale decus primo cum carmine cœpto*
*Doctorem doctor vidit et obstupuit*
*Vicisti priscos longeva ætate parentes*
*Annis parve quidem, sed gravitate senex.*
*Non luxus tibi cura fuit, non gratia pompæ;*
*Doctiloquium cupidus carminis ardor eras.*
*Tu meritis, ornate, tuis monumenta relinquis*

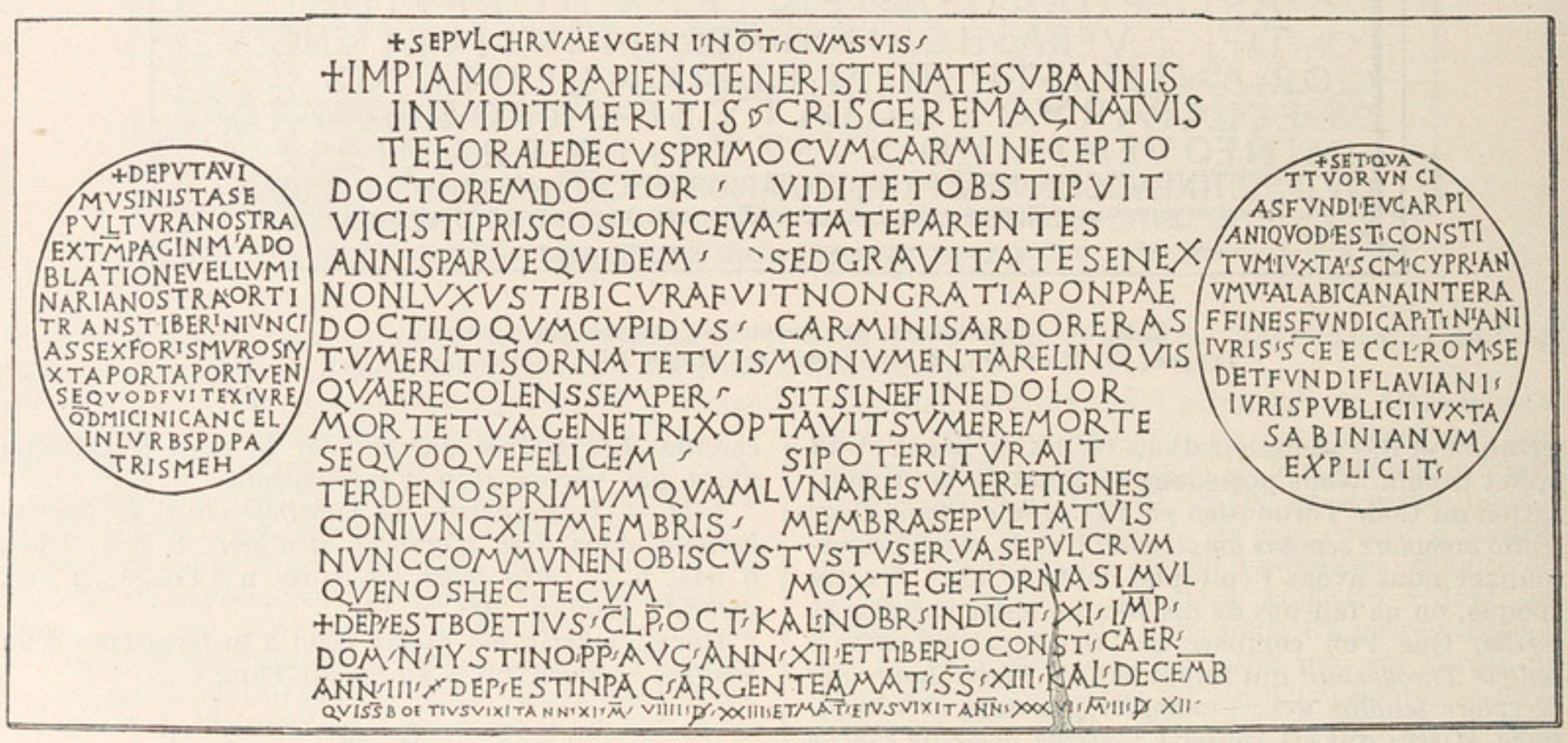


8950. — Épitaphe du notaire Eugène.
D'après J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christanæ urbis Romæ*, t. I, p. 512, n. 1122.

*Quæ recolens semper sit sine fine dolor!*
*Morte tua genitrix optavit sumere mortem,*
*Se quoque felicem si potiretur ait.*
*Ter denos primum quam luna resumerat ignes,*
*Conjunxit membris membra sepulta tuis*
*Nunc commune nobis custos tu serva sepulchrum*
*Quod nos hoc tecum mox teges orna simul.*

L'empereur Justin II étant mort le 14 novembre et Argentea le 19, ce prince n'aurait pas dû être mentionné, mais l'épitaphe aura été gravée avant que la nouvelle de cette mort soit parvenue à Rome. Le retard est d'autant plus explicable que cette année-là Rome était assiégée par les Lombards.

Le notaire Eugène, après avoir commémoré le souvenir de son épreuve paternelle et conjugale, a disposé d'une partie des biens qu'il possédait par son testa-

ment dont il a pris soin de faire transcrire deux passages de chaque côté de l'inscription : six onces de terrain en jardins au Transtévère, hors de l'enceinte, près de la porte de Porto, ancienne propriété de son père Micinus, afin de pourvoir à la célébration de messes et à l'entretien de lampes ou de cierges. En plus, quatre onces du fonds d'Eucarpius, sis près de l'église de Saint-Cyprien, sur la voie Lavicane, entre les limites du fonds de Capitiniani, appartenant à l'Église romaine et le fonds de Flavien, de propriété publique, près de Sabinien.

Le texte est gravé en capitale assez régulière sur une grande plaque de marbre placée dans un passage obscur entre la sacristie et l'église. C'est là que J.-B. De Rossi l'a copiée : *Exscripsi in S. Angeli in burgo cubiculo, quod est ab latere maioris arae dextero : ingens tabula.* Bosio l'avait vue ailleurs. La plaque est en *marmor synnadicum;* elle mesure 2 m. 10 de longueur sur 0 m. 90 de largeur; l'angle gauche a été restauré avec du marbre blanc de Carrare, mais le texte est intact. Cette inscription provient probablement du Vatican.

+HVNC TVMVL·CONSPICITE CYNCTI AMBROSII PRIMIC·NOTARIOR ECCL SCAE IAM FVNVS EST HOC TVMVLATVS SOLO
BENIGNVS SEMPER EXISTENS IN MORIBVS APTVS IN CREDITAM SIVI REM FIDELISSIMVS DISPENSATOR
CONSILIATOR EXISTENS PONTIFICI QVI TVNC IN TEMPORE ERAT QVE SVNT SALVTI MONITA PRAEVEBAT
EX HAC VRBE PROCESSIT SVO SECVTVS PASTOREM ROMA SALVANDA VTRISQ·PETEBANT REGNO TENDENTES [FRANCORVM
SCA PERVENIENS LOCA BEATI MAVRICII AVLAE SECVS FLVVI RODANI LITVS VBI VITA NOVILITER DOCTVS FINIVIT MENS· [DEC·IND·VII TEMP·DN SFNI PP
SVBOLES AVDIVNT INTRINSECVS GEMVNT DE TALI TANTOQVE DOCTORE PRIBATI SIMVLQ SODALES DE TALI FVNERE
RIVVLOS LACRIMARVM FVNDVNT CVM CATERVA SEQVIPEDVM PIETATEM NOSCENTES TANTI MAGISTRI [LVGVNT
CONSPICIENTES TVMVLVM DOMESTICI DOMVS SEPIVS SVSPIRANT FACTA BONA TANTI VIRI NOSCENTES
OVIATA MORS DISIVNXIT QVI NVLLVM RESERVAT HONORE CVI LONGA EXPECTAVAT VIA DETENVIT IN HORA
POST SEX CVRRICVLA ANNIS REMOTVS DE EXILIO AD PROPRIA CORPVS REDIVIT HVMANDVM
QVEM SVI AMATORES FILII CVM MAGNO REDVXERVNT HONORE PRISTINEQVE PATRIAE REDDIDERVNT
EN PLACVISTI DO AMBROSIAE ALME VT IN GREMIO SCAE ECCL MATRIS REVERSVS AFFAVILIS ESSES
IANITORI CAELI COMMENDO TVA MEMBRA IAM REDACTA FAVILLIS QVAE RESVRRECTVRA IN FINE MVNDI *firmit*Er CREDO
*r*EQVIESCIT IN PACE AMBROSIVS SCAE ROM ECCL·PRIMIC·QVI VIXIT ANNOS PLM SEXAGINTA
*dep*OSITVS EST MENSE SEPTEMBRIS INDICTIONE TERTIA DECIMA TEMP TER BEATISSIMI DN PAVLI PAPAE

*Bibl.* — Bosio [1], *Roma sotterranea*, 1632, p. 107 (il dit que cette pierre fut trouvée en démolissant l'ancienne basilique Vaticane); Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 340 et Reinesius, *Syntagma inscriptionum*, cl. XX, n. 62, d'après Bosio; Torrigio, *Sagre grotte Vaticane*, édit. Viterbe, 1618; édit. Rome, 1639, p. 405; R. Fabretti, *Inscriptionum antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur explicatio*, 1699, p. 191, n. 447; Galletti, *Inscr. Rom. inf. ævi*, t. III, p. 470; d'après Fabretti, Labbe, *Thesaurus epitaphiorum*, pars II, p. 86; Almel, *Epigr. vet.*, p. 61; Burmann, *Anthologia latina*, t. II, p. 229; *Acta sanct.*, sept. t. VII, p. 247; Tomasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. VII, p. 11; Pagi, *Ad Annal. Baronii*, ann. 574; t. X, p. 316; Muratori, *Antiquitates Medii Ævi*, t. IV, p. 780; Philippus a Turre, *De annis imperatoris Elagabali et de initio Justini*, p. 125; Banduri, *Numism.*, t. II, p. 654; De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 512, n. 1122; P. Pazzogni, *L'epitaffio del notario Eugenio*, dans *Bessarione*, III[e] sér., t. VII, 1909, p. 62-76, pl.

A l'occasion de l'épitaphe métrique du pape Hadrien I[er] (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1964) J.-B. De Rossi a attiré l'attention sur le fait que « l'épigraphie métrique semble être devenue hors d'usage et presque oubliée à Rome pendant le VIII[e] siècle [2] ». Parmi les très rares exceptions, il faut faire une place à l'épitaphe d'Ambroise, primicier, mort en voyage alors qu'il accompagnait le pape Étienne II allant en France (753) et enterré à Rome l'an 759. Cette inscription est composée non pas en vers métriques, mais rythmiques. « Elle fut placée sur le tombeau d'un *sauveur de la patrie* et fait allusion aux événements les plus importants du siècle pour Rome et pour la France. Le corps d'Ambroise fut ramené de Suisse à Rome, comme s'il revenait de l'exil *(de exilio)* en triomphe; toutes les classes des citoyens se portèrent à sa rencontre; ses funérailles dans la basilique de Saint-Pierre furent d'une solennité extraordinaire; l'auteur de l'épitaphe fit un effort d'éloquence pour louer les mérites du défunt et perpétuer le souvenir de son triomphe posthume. Mais il ne réussit pas à le composer en vers métriques; il l'écrivit dans le rythme barbare, qui caractérise tant de pièces semblables du même âge et du siècle suivant. Ce texte nous révèle d'une manière décisive le style et le genre de versification dominant à Rome au VIII[e] siècle. Le marbre original fut retrouvé en démolissant l'ancienne basilique Vaticane au XVI[e] siècle et aussitôt il disparut. On en a publié le texte d'après une mauvaise copie d'Alfarano. J.-B. De Rossi l'a vue aux archives de la basilique de Saint-Pierre (cod. *G. 5*, p. 36); elle est en lettres cursives sans aucune prétention à représenter exactement la division des lignes de l'original, ni les abréviations. Bosio [3] a dû se servir aussi d'une copie d'Alfarano, car il a sauté une ligne entière, la même qui a été omise par Alfarano. Torrigio, publiant cette inscription [4], cite expressément sa source, Alfarano. Il en existe un autre exemplaire, bien meilleur, et qui était inédit quand De Rossi le publia, celui de Celso Cittadini [5]. Nous le donnons ici. A l'aide de cet exemplaire nous connaîtrons enfin dans toute son intégrité et dans sa véritable forme ce texte épigraphique de grande valeur [6]. »

Voici la transcription selon la division des *quasi versus* du rythme :

*Hunc tumulum conspicite cuncti.*
*Ambrosii primicerii notariorum*
*Ecclesiæ sanctæ jam funus est hoc tumulatus solo.*
*Benignus semper existens in moribus aptus,*

[1] Bosio, *Mira diligentia hunc titulum exhibet*, nous dit De Rossi; Bosio a seulement omis une ligne et en a ajouté deux! — [2] J.-B. De Rossi, *L'inscr. du tombeau d'Hadrien I[er] composée et gravée en France par ordre de Charlemagne*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VIII, 1888, p. 494. — [3] A. Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 108. — [4] Torrigio, *Grotte vaticane*, p. 448-449. — [5] Cod. Vatic., *lat. 5253*, fol. 149′. — [6] J.-B. De Rossi, *op. cit.*, p. 495-497.

*In creditam sivi rem fidelissimus dispensator,*
*consiliator existens pontifici qui tunc in tempore erat.*
*que sunt saluti monita prævebat.*
*Ex hac urbe processit suo secutus pastorem.*
*Roma salvanda utrisque petebant*
*regno tendentes Francorum*
*Sancta perveniens loca beati Mauricii*
*aulæ secus fluvii Rodani litus*
*ubi vitam noviliter doctus finivit [phani papæ.*
*mense decembri indictione VII tempore domini Ste-*
*Suboles audiunt intrinsecus gemunt*
*de tali tantoque doctore pribati simulque*
*sodales de tali funere lugunt.*
*rivulos lacrimarum fundunt cum caterva sequipedum*
*pietatem noscentes tanti magistri.*
*Conspicientes tumulum domestici domus*
*sepius suspirant facta bona tanti viri noscentes.*
*Oviata mors disjunxit qui nullum reservat honore;*
*cui longa expectavat via detenuit in hora*
*Post sex curricula annis remotus de exilio*
*ad propria corpus redivit humandum*
*Quem sui amatores filii cum magno reduxerunt honore.*
*pristineque patriæ reddiderunt.*
*En placuisti Deo Ambrosiæ alme ut in gremio sanctæ*
*Ecclesiæ matris reversus affavilis esses. [favillis.*
*Ianitori cæli commendo tua membra jam redacta*
*quæ resurrectura in fine mundi (firmi)te(r) credo.*
*Hic (r)equiescit in pace Ambrosius sanctæ Romanæ Ecclesiæ primicerius qui vixit annos plus minus sexaginta, depositus est mense septembris indictione tertia decima, tempore ter beatissimi domini Pauli papæ.*

Nocera, épitaphe aujourd'hui détruite :

*hic* REQVIESCIT
IN·PACE·HO
*nor* IVS·NOT·SCAE
*eccl·* NVCERINAE
*qui* VIXIT ANN
*pl·m·* XL·DEPOSITVS
*est·s·* D·IIII·KAL·OCTOB
*ind·* DVODECIM
*p·c·b* ASILI·V·C·ANN
*vii?*

xxxxxxxxx

L'année paraît être 548; au-dessous une ligne d'*x*, servant de décoration.

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. x, p. 1108.

Ravenne, table de marbre mesurant 1 m. environ, avec quelques lettres usées ou détruites. Trouvée en 1734, à l'occasion de la réfection du pavement de l'église métropolitaine; transportée de là au musée de l'archevêché où elle se trouve encore :

+ HIC·REQVIESCIT IN PACE PETRV*s*
NOTAR SCAE ECCL·RAV·QVEM MISE*ri*
CORS DS IVSTVM RE*cep*IT ANT*e*QV*am*
MALITIA MVTARET·ET COR EIVS ET QVA*m*
VIS GRAVEM LVCTVM SVIS RELIQVI*t*
PARENTIB IVVENALI SVSCEPTVS IN
ÆVO IPSE TAMEN *e*XVLTAT IN P+OS
M VIXIT IN SAECVLO ANN XXVII ET D
XLVIII DP S D XV K IVL IND·IIII IMP·DN
*i*VSTINO PP A ANN·III·IVXTA QVEM RE
POSITA EST SOROR EIVS ZE/////NIA
NON INPAR MENTIS RAPTA TENERI*s*
*i* N ANNIS QVAE VIXIT ANN·VII M X DV
DP·E·LINQVENS LV CTV VTRISQ·PA
*r*ENTIB·D NON·K·IVN·IND·SS·IIII EOD
*imp. ann. iii.*

+ *hic requiescit in pace Petru*[*s*] *notar(ius) s(an)c-(t)æ Eccl(esiæ) Rav(ennatis), quem mise*[*ri*]*cors d(eu)s justum re*[*cep*]*it ant*[*e*] *qu*[*am*] *malitia mutaret et (= etiam) cor ejus et qua*[*m*]*vis gravem luctum suis reliqui*[*t*] *parentib(us) juvenali susc*[*e*]*ptus in ævo, ipse tamen* [*e*]*xultat in (Christo)... Vixit in sæculo ann(is) XXVII et d(ies) XLVIII. D(e)p(ositus) s(ub) d(ie) XV k(alendas) iul(ias) ind(ictione) IIII imp(erante) d(omino) n(ostro)* [*I*]*ustino p(er)p(etuo) A(ugusto) ann(o) III; juxta quem reposita est soror ejus Ze... nia, non inpar mentis, rapta teneri*[*s i*]*n annis, quæ vixit ann(is) VII m(ensibus) X d(iebus) V, d(e)p(osita) e(st) linquens luctu(m) utrisq(ue) pa*[*r*]*-entib(us) d(ie) non(o) k(alendas) iun(ias) ind(ictione) s(upra) s(cripta quarta) eod(em)* [*imp(erante) ann(o tertio)*]... La date est 571(?).

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 315.

Spolète, hors de l'église des Saints-Apôtres, aujourd'hui au musée municipal, 0 m. 445 sur 0 m. 48.

HIC QVIESCIT BRITTIVS
DALMATIVS NOTARI
VS·AECLESIAE ANNIS V
P·M·CVM VIX XXXI
PRAEQSSIT IN SOMNO
PACIS XII·KAL·IVNIAS
CONSVLATV HONORI

*Hic quiescit Brittius Dalmatius notarius Æcclesiæ annis V plus minus; cum vixit XXXI, præcessit in somno pacis, XII kalendas junias(sub) consulatu Honorii...* (386-422).

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 4970.

Grado, près d'Aquilée, pavement de mosaïque dans un édifice chrétien. Au centre, un médaillon circulaire représentant une *cathedra* (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHAIRE) avec cette inscription circulaire :

SERVVS IHV XRI HELIAS EPS SCAE
AQVIL · ECCL · TIBI · SERVIENS FEC

Ce médaillon central est entouré de cinq médaillons dans lesquels on lit les noms des donateurs qui s'y étaient engagés par vœu :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| LAVTVS | LAVREN | PETRVS | DOMI | IVSTINVS |
| LECTOR | TIVS DIACS | NOTARIVS | NICVS NO | NOTARIVS |
| VOTVM | VOTVM | VOTVM | TAR·VOT | VOTVM |
| SOLVIT | SOLVIT | SOLVIT | SOLVIT | SOLVIT |

au-dessous, deux autres médaillons :

///// RINIA
/// VS NOTA
*rius* VO
*tum s*OLVIT

/////////NVS
//// L'AFRI
/// *cum* SVIS
VOTVM
SOLVIT

On voit que sur sept donateurs il y a quatre *notarii*.

*Bibl.* — G. Calza, dans *Notizie degli scavi di antichita*, 1920; R. Cagnat et M. Besnier, *L'année épigraphique*, dans *Rev. archéol.*, 1921, p. 470, n. 67-68.

Grado, dans le pavement de l'église :

+ ZIMARCVS
PRIMICERIVS
NO/////TARVM
BN II VO*tum*
SOLBIT

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1614.

H. LECLERCQ.

**NOTATION NEUMATIQUE.** — I. Les neumes. II. Histoire de la question 1° F.-J. Fétis. 2° Th. Nisard. 3° Edm. de Coussemaker. 4° *Dii minores*. 5° Dom Paul Jausions. 6° Dom Joseph Pothier. 7° Dom André Mocquereau. III. Notation oratoire ou chiro-

nomique. IV. Notation musicale ou diastématique. V. Formules liquescentes. VI. Les lettres romaniennes. VII. Bibliographie.

I. Les neumes. — On donne le nom de *neume*, dont l'origine n'est pas connue, à des signes employés au Moyen Age pour la notation musicale. Lorsque saint Grégoire Ier (590-604) s'employa à imposer une règle aux mélodies liturgiques, il eut recours à un système assez primitif, destiné, dans sa pensée, à soulager la mémoire des exécutants. Ce système dura, et, en se propageant, se développa jusqu'à donner naissance à la notation musicale moderne; mais cette transformation dernière ne survint qu'après une longue période d'un millier d'années environ, pendant laquelle la notation neumatique rendit les mêmes services à la musique profane qu'à la musique religieuse [1]. Après avoir pris naissance en Italie, les neumes se sont acclimatés dans les monastères de Saint-Gall, d'Einsiedeln, de Rheinau, d'où ils pénétrèrent en Alsace, dans le Palatinat, en Hollande, dans tous les pays de langue allemande, et enfin en France [2].

Si on recherche l'origine, on reconnaît que les neumes sont une transformation de l'accent grammatical. L'accent aigu et l'accent grave sont à la source de tous les neumes et, en se brisant, des notes modernes. Les accents grammaticaux, dans leur premier état, représentaient déjà une notation rudimentaire; ils signalaient l'élévation ou l'abaissement de la voix sur telle ou telle syllabe; sans qu'il parût, ils étaient déjà de la musique. Les copistes chargés de transcrire les neumes commencèrent par les disposer sur une seule ligne au-dessus de l'écriture; ensuite, pour plus de clarté, ils les placèrent sur plusieurs lignes qui devinrent peu à peu la portée actuelle.

Avant d'en arriver à énoncer ces vérités certaines, on chercha longtemps, on s'égara avec obstination et on traversa même des périodes où la solution sembla, à certains, désespérée. En 1853, Jules Tardif avouait que pour écrire l'histoire de la musique au Moyen Age « il faudrait pouvoir étudier les productions de cet art aux diverses époques, pour en constater les développements et les progrès; mais on est arrêté, disait-il, par une difficulté paléographique qui n'a pas encore été surmontée. En effet, la notation musicale antérieure au XIIe siècle, connue sous le nom de *neumes*, est restée jusqu'ici à peu près illisible [3]. » La même année, A.-J.-H. Vincent soutenait que « le système sur lequel reposent les neumes est encore inexpliqué, et la lecture de cette notation doit même être regardée comme un problème insoluble [4] ».

II. Histoire de la question. — Cette question de l'origine et de la valeur des neumes pouvait sembler désespérée; ce n'était pas faute d'avoir été agitée et discutée, comme nous le verrons en résumant chaque période.

1° *F.-J. Fétis.* — C'est la période au cours de laquelle tout semble se faire par Fétis, infatigable musicologue, qui s'attribue le mérite d'avoir eu la première idée d'une restauration du chant grégorien et l'initiative des premiers travaux entrepris pour l'opérer. Ce fut, à l'en croire, vers 1806, qu'il entreprit ses recherches sur les origines des neumes : « Je ne compris rien d'abord à ces notations », avouait-il de bonne grâce; il allait renoncer à une étude pour laquelle il ne trouvait pas de guide et cependant, a-t-il soin d'ajouter : « Tel a été le succès de mon entreprise que je suis arrivé à la solution complète de tous les problèmes de ces notations »; il y arriva en se tournant vers l'Orient, ainsi les neumes « perdirent insensiblement à mes yeux l'aspect hiéroglyphique qu'ils avaient eu jusqu'alors ». Fétis s'était formé un système d'après lequel « les signes neumatiques sont de deux sortes : les uns représentent des sons isolés, les autres représentent, par des ligatures, des groupes de sons ». Ces sons ligaturés, par leur forme bizarre, éveillèrent dans l'esprit de Fétis l'idée d'un alphabet oriental; quand il eut examiné la notation grecque du chant ecclésiastique, cette idée se précisa, et il crut pouvoir rattacher les neumes à l'ancienne écriture égyptienne. Des considérations extra-paléographiques le confirmèrent dans cette opinion. « Les peuples orientaux ont l'habitude de surcharger leurs mélodies d'une multitude d'ornements, de telle sorte que les sons arrivent rarement à l'oreille de l'auditeur par notes isolées, mais par groupes dont toutes les parties se tiennent : de là l'emploi des signes collectifs dans leurs notations. En Occident, on a longtemps employé la notation par signes indépendants à cause du caractère rythmique des langues grecque et latine où chaque syllabe, ayant sa valeur propre, appelle une note spéciale; mais les neumes, par leur forme composite, doivent être évidemment rattachés à un principe pris en dehors de la tradition gréco-romaine. L'agent de transmission entre l'Orient et l'Occident a été l'invasion des barbares qui vinrent se partager les débris de l'empire. Les Lombards venus de la Suévie, de la Prusse et de la Baltique, apportèrent cette notation dans laquelle on retrouve l'ancienne écriture démotique ou runique de l'Égypte. Ils descendaient des Suèves, qui, cent cinquante ans auparavant, avaient introduit en Ibérie, avec une partie de leur population, une notation qui fut appelée *gothique* par les écrivains espagnols. Vers le commencement du Ve siècle, les Saxons, venus de la partie de la Germanie située au delà de l'Elbe, apportèrent dans les Gaules une notation qui est une simple variété de la précédente. Dira-t-on que ces peuples n'ont pu introduire l'écriture musicale dans le Midi, parce qu'ils étaient étrangers aux lettres et aux arts, et n'avaient même pas d'écriture? Le témoignage de Sidoine Apollinaire, écrivain gallo-romain, né à Lyon en 430, et les homélies de quelques évêques ne permettent pas d'accepter cette manière de voir; le mot « invasion des barbares », applicable aux Huns, aux Francs, aux Normands, est inexact pour les autres peuples. En tranchant ainsi la question d'origine, Fétis distinguait trois sortes de notations : une notation lombarde, une notation saxonne, et une notation celtique d'un usage d'ailleurs très restreint [5]. »

Fétis exposa son hypothèse dans un mémoire qu'il soumit, en novembre 1808, à la classe des beaux-arts de l'Institut où la section de musique se composait de Grétry, Méhul et Gossec. Le mémoire échut à Gossec, qui, sans doute, ne l'ouvrit même pas et ne parvint pas à le retrouver ni dans ses tiroirs ni dans son souvenir lorsqu'en 1818 Fétis vint le lui réclamer.

Celui-ci n'était pas au bout de ses déceptions. Un bibliothécaire de Montpellier lui confia une prose liturgique du XIe siècle, accompagnée d'une notation à points superposés. Fétis composa une *Histoire des notations musicales au Moyen Age* que le bibliothécaire, « effrayé des dépenses considérables que devait occasionner cet ouvrage », mit sous si bonne garde qu'on ne le retrouva jamais.

Mais Fétis était au-dessus du découragement et,

[1] J. Combarieu, *Études de philologie musicale. Fragments de l'Énéide en musique d'après un manuscrit inédit*, in-4°, Paris, 1898. — [2] J. Combarieu, *L'archéol. au XIXe siècle et le problème de l'origine des neumes*, in-8°, Paris, 1897, p. 121. — [3] J. Tardif, *Essai sur les neumes*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XIV, 1853, p. 264-284. — [4] A.-J.-H. Vincent, *De la valeur et de la lecture des neumes*, in-8°, Paris, 1853; cf. J. Tardif, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XV, 1854, p. 90-93. — [5] J. Combarieu, *L'archéol. au XIXe siècle et le problème de l'origine des neumes*, 1897, p. 132.

en 1837, il publiait une 1re édition de sa *Biographie universelle des musiciens*, précédée d'un *Résumé philosophique de l'histoire de la musique* où, plus que jamais, il cherchait des solutions en Orient; cependant, ledit *Résumé* disparut de la 2e édition parce qu'il renfermait « une très grande quantité d'aperçus nouveaux dont quelques-uns ont été qualifiés d'hypothèses ». Il semble probable que Fétis faisait allusion à une critique de Kieseweter qui, dès 1828, dans la *Gazette musicale* de Leipzig, avait publié trois petites études en allemand intitulées : *Rectification d'une erreur qui s'est implantée dans l'histoire musicale, au sujet de la notation employée par le pape Grégoire le Grand*. Kieseweter faisait l'historique de la question depuis Forkel, Gerbert, Burney, Hawkins, le P. Martini, Antimo Liberati, Ercole Bottrigari, Mabillon, etc., jusqu'au *kais. kön. Regierungsrath* Jos. Sonnleithner; tout en s'abstenant de traduire les neumes de Saint-Gall et de traiter la question d'origine, il soutenait que le grand pape ne s'était pas servi des lettres pour noter son antiphonaire [1]. En 1843, Kieseweter revint à la charge, reprochant à Fétis son idée fixe et affirmant que saint Grégoire a employé pour son antiphonaire ce que le moine d'Angoulême appelle la *nota romana*, c'est-à-dire les neumes [2].

L'année suivante, Fétis annonça la prochaine publication d'un livre qui contiendrait la démonstration de l'origine orientale des neumes apportés en Italie par les barbares et la preuve que saint Grégoire avait eu recours aux lettres de l'alphabet. L'ouvrage annoncé ne parut jamais; peut-être était-ce cette *Histoire des notations musicales au Moyen Age*, dont nous avons signalé la disparition. Cependant, tout ne fut pas perdu, puisque la préface parut sous le titre de *Préface historique d'une dissertation inédite sur les notations musicales du Moyen Age, et particulièrement sur celle de la prose de Montpellier*, dans la *Revue* de Danjou (t. I, 1845, p. 266 sq.), Fétis formule ainsi ses conclusions :

« 1° Qu'il y a deux systèmes principaux de notation, désignés sous les noms de *notations saxonne* et *lombarde*, le premier composé de signes simples qui ont une signification propre à chacun des degrés de l'échelle diatonique; l'autre dans lequel la signification tonale des signes simples n'est déterminée qu'en raison de leurs positions respectives, et où les signes de liaison de plusieurs sons prennent des formes variées (c'est cette dernière partie des neumes qui est proprement orientale); 2° que les formes des signes du premier système ont subi diverses modifications dans le cours du IXe au XIIe siècle; 3° que tout signe qui n'est pas un simple point rond ou allongé, dans le second système, représente une liaison de deux ou d'un plus grand nombre de sons; 4° que d'autres signes ont été introduits arbitrairement parmi les signes primitifs dans certaines contrées et à certaines époques; 5° que les liaisons des sons ont des types qui se reproduisent à toutes les époques et dans les manuscrits des diverses contrées de l'Europe, types qu'il est facile de reconnaître malgré la négligence des copistes; 6° qu'indépendamment des signes généraux de liaison, il y a des signes composés, imaginés par les auteurs des mélodies ou par les copistes, pour abréger, mais que la signification de ceux-ci se trouve dans la décomposition des signes primitifs dont se forme la liaison. »

Les positions de Fétis en 1845 se retrouvaient identiques en 1869 dans le t. I de son *Histoire générale de la musique*, où le c. VI n'a d'autre but que de « démontrer que la notation grecque du chant ecclésiastique étant formée des signes de l'ancienne écriture égyptienne, il y a lieu de croire qu'elle est dérivée d'une notation antique prise à la même source, si toutefois elle n'est pas identique [3] ».

2° *Th. Nisard.* — De son vrai nom Théodore Nisard s'appelait Théodule-Éléazar-Xavier Normand et il était le très proche compatriote de Fétis, né à Mons (1784-1871), tandis que Nisard avait vu le jour à Quaregnon (1812-1887) et fut élevé au sacerdoce. Son penchant très vif pour la musique finit par l'entraîner et il s'adonna à l'étude de la théorie et de l'histoire du chant ecclésiastique. En 1841, il quitta définitivement la Belgique qui offrait un théâtre trop restreint à son besoin d'agitation; en 1842, on le trouve maître de chapelle et second organiste à Saint-Gervais de Paris, secrétaire d'un magistrat, précepteur de jeunes garçons, gérant de la librairie Périsse, journaliste aux gages de Migne (voir ce nom). Entre temps, il sème, sous le nom de Normand qu'il n'a pas encore répudié, un *Manuel des organistes de la campagne* et *Le bon menestrel;* puis, il fait peau neuve et publie, en 1846, *Le plain-chant parisien* et, en 1847, une nouvelle édition de *La science et la pratique du plain-chant* de dom Jumilhac (voir ce nom). C'est vers cette date que Nisard publie ce qu'il nomme sa découverte : *De la notation proportionnelle au Moyen Age* (tirage à part d'une notice du précédent ouvrage) et son *Étude sur les anciennes notations musicales de l'Europe*, mais ici il faut le suivre de plus près puisqu'il devient chef d'école.

Le 26 février, Th. Nisard écrivait la lettre suivante au directeur de la *Revue du monde catholique :*

« Monsieur le Directeur,

« Dans ma dernière *Étude sur la musique religieuse*, j'ai eu l'honneur d'annoncer la découverte que j'ai faite d'un antiphonaire grégorien... Ainsi que je l'ai déjà dit, ce *codex* est d'une époque fort reculée : tout me démontre qu'il a le même âge que l'antiphonaire de Montpellier (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2397). En attendant que je puisse donner à vos lecteurs les preuves intrinsèques et paléographiques de cette assertion, permettez-moi de leur faire part d'un événement fort grave dont ce manuscrit a été l'occasion singulière.

« Jusqu'à présent, la lecture certaine des notations primitives du plain-chant et de la musique m'avait paru chose impossible, dans l'état actuel de la science. J'étais sous l'influence de cette persuasion lorsque l'*Antiphonaire grégorien* de la Mazarine me fut confié par mon honorable ami, M. Thiébaud de Berneaud, bibliothécaire de ce riche dépôt national. Je puis le dire en toute vérité : ce beau manuscrit ne me quitta plus un seul instant; et mes yeux cherchèrent sans cesse à y pénétrer les mystères d'une notation qui a été l'effroi de la science depuis trois cents ans.

« Un soir, je m'endormis avec le manuscrit dans les mains, après m'être demandé mille fois si, dans cette étrange notation, il n'y avait pas un fait général qui remplaçât autrefois les portées de la musique actuelle. Il ne me paraissait pas possible que tout y fût livré à l'arbitraire ou à l'incurie des copistes.

« C'est dans ces dispositions d'étude que le sommeil me prit. Tout à coup, je me crois transporté dans une de nos vieilles cathédrales. On y célébrait l'office divin. Je me joins aux chantres, et ouvrant avec fierté mon manuscrit, j'unis ma voix à celle du chœur. A chaque trait mélodique, je faisais entendre des intonations qui excitaient le rire ou la surprise des assistants. Quel est ce nouveau venu? murmuraient entre eux les chanteurs. Est-ce un fou? Est-ce un barbare? Un de mes compagnons improvisés eut enfin pitié de moi. C'était un vieillard doux et calme, une de ces physionomies d'une sérénité austère comme l'archéologue

[1] *Allgem. Musik. Zeitung*, Leipzig, 18 et 25 juin, 2 juill. 1828. — [2] *Ibid.*, 24 et 31 mai 1843. — [3] Ce c. VI est intitulé : « Si les Égyptiens ont eu une notation de la musique. Ce qu'elle a dû être. »

en voit représentées dans les splendides manuscrits du Moyen Age. Il me parut être le chef de la troupe. Me tirant à l'écart, il me dit avec bonté : « Mon fils, tu n'as « point suivi paraît-il les leçons de nos écolâtres. Écoute « donc. » — Et il me fit comprendre avec une brièveté remarquable la régularité symétrique et mystérieuse de la notation. A l'en croire, les premiers chrétiens l'avaient adoptée pour cacher aux profanes le chant de nos saints mystères; mais dans les différents signes qui composent cette notation, il y avait des éléments réguliers, clairs, populaires mêmes... Et prenant mon manuscrit, il se mit à corroborer, par des aperçus pratiques, les théories dont il venait d'enrichir mon intelligence. Puis, posant la main sur mon épaule, il me dit : « Jeune homme, voilà tout notre secret! » — A ces paroles, monsieur le Directeur, je me réveillai en bondissant de joie...

« Je crus d'abord que mon rêve n'avait été que le jeu fantastique d'une imagination en travail, mais mille expériences m'ont depuis confirmé dans l'idée que j'avais enfin découvert la *clef des hiéroglyphes neumatiques*. Il est inutile d'ajouter que ma découverte sera très prochainement soumise à l'Institut et révélée, dans la *Revue du monde catholique*, à tous ceux qui s'occupent de la restauration du chant grégorien [1]. »

Seize ans plus tard, l'auteur avouait sans s'en faire prier que cette lettre était « écrite dans le style d'Hoffmann », mais il soutenait qu'elle « était pourtant le signal vrai de l'une des grandes découvertes modernes en archéologie musicale ».

Ce fut dans la *Revue archéologique*, qu'on nommait alors « Revue de Leleux », que Nisard publia sa grande découverte : *Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe*, dans *Revue archéologique*, Ire sér., 1849, t. v, p. 701-720, pl.; 1850, t. vi, p. 101-114, 461-475, 749-764; 1851, t. vii, p. 129-143; t. viii, p. 331, pl.; tiré à part, in-8°, Paris, 1851 (réimpr. dans A. Kunc, *L'archéol. musicale et le vrai chant grégorien*, in-8°, Paris, 1890).

Cette théorie nouvelle contenait une sorte de déclaration de guerre à Fétis. En voici le début :

« Les anciennes notations musicales de l'Europe sont, pour la science, un impénétrable mystère; moins heureuses que les hiéroglyphes, elles n'ont pas encore leur Champollion. Pourquoi ne le dirai-je pas ici? Longtemps j'ai cru qu'il était impossible d'arriver actuellement à l'intelligence de ces notations, mais depuis lors, et au moment où je m'y attendais le moins, mes travaux ont abouti au résultat le plus heureux et le plus imprévu; j'ai découvert, du moins je le pense, la clef de ces énigmes qui semblaient jusqu'ici défier les efforts des musiciens archéologues. »

J. Combarieu, qui n'a pas épargné à ces *Études* le qualificatif de « charlatanisme » leur reconnaît cependant « une valeur considérable » et « leur mérite, dit-il, a été de formuler contre Fétis des objections décisives ». Ce qu'il est nécessaire d'ajouter, c'est que Nisard, plus heureux que Fétis, trouva un auditoire passionnément intéressé à la question qu'il traitait et qui commençait à apparaître au grand nombre comme pratiquement inséparable de celle de la restauration du chant grégorien dans la liturgie catholique. A cet auditoire, un écrivain de l'esprit le plus ouvert, Louis Vitet (voir ce nom) présenta la question telle qu'on pouvait l'entendre et se flatter de la résoudre en 1851-1852. On nous saura gré, croyons-nous, de rappeler ici ce qu'il en disait :

Depuis quelques années, l'archéologie du Moyen Age compte une branche de plus : on étudie l'ancienne musique avec ce zèle curieux et persévérant qui a déjà remis en honneur notre ancienne architecture nationale et tous les arts du dessin qui en dérivent ou s'y rattachent. Ce n'est pas une facile entreprise. La musique, par la puissance de ses effets, ne le cède assurément à aucun des arts plastiques, mais elle ne laisse après elle que des traces fugitives et incomplètes qui s'effacent au travers des siècles. Nous pouvons, sans trop d'efforts, reconstruire par la pensée une cathédrale en ruines, un donjon démantelé; les pierres encore debout nous donnent sur celles qui ne sont plus des indications certaines; et presque toujours il existe des monuments analogues, plus ou moins bien conservés, qui nous servent de jalons. Il n'en est pas de même en musique. Eussions-nous, pour restaurer les anciennes productions de cet art, les nombreux monuments, les termes de comparaison clairs et faciles que nous présentent les arts du dessin, nous n'en serions pas moins, sur un point essentiel, réduits aux simples conjectures. Les œuvres musicales ne se passent point d'interprètes; une part considérable des effets qu'elles produisent est dû à l'exécution : or, où pouvons-nous apprendre et comment nous imaginer ce qu'était, il y a mille ans, l'exécution musicale?

Ce n'est pas seulement la partie passagère et non écrite de l'ancienne musique qui nous échappe; c'est la pensée même, quoi qu'on l'ait écrite que nous ne pouvons lire.

Nous ne parlons que des monuments musicaux antérieurs à la fin du xiie siècle; car, depuis cette époque, la clarté reparaît; les manuscrits ne sont plus des énigmes; les signes employés pour indiquer les sons diffèrent à peine de ceux dont nous nous servons aujourd'hui. Ainsi, pour les six siècles qui nous précèdent, aucune incertitude sur le fond des pensées musicales. Dans les siècles antérieurs, la difficulté est radicale : on ne peut pas lire, on ne peut pas déchiffrer.

Faut-il en prendre son parti? Toute cette ancienne musique est-elle dépourvue d'intérêt? S'il ne s'agissait que de musique mondaine et laïque, le sacrifice ne serait pas grand. Les fragments de ce genre de musique antérieur au xiiie siècle sont d'une extrême rareté et d'une médiocre importance; l'intelligence nous en fût-elle à jamais interdite, il n'y aurait pas lieu d'en être inconsolable. Mais il s'agit de tout autre chose. Le grand rôle, à cette époque, appartient à la musique sacrée; c'est elle qui représente l'état de l'art, c'est elle qu'il importe de connaître. Or, tout ceci est enseveli dans une multitude de manuscrits liturgiques des xie, xe et ixe siècles, livres de chants où le texte est surmonté des signes alors en usage pour noter la musique. Ces manuscrits, rapprochés par leur date de la grande époque de la musique sacrée, devaient en reproduire, naïvement et sans altérations trop grandes, les admirables traditions.

Quoi qu'en pensent ceux qui se sont avisés de croire que le viie siècle n'était pas, comme tout l'atteste, la grande et belle époque de la musique sacrée et qui prétendent conférer cette dignité au xiiie siècle, qui a vu presque tous les arts du dessin toucher à la perfection, le xiiie siècle, ne joue, dans notre histoire musicale, qu'un rôle effacé et sans caractère : la musique profane y est dans l'enfance; la nouvelle musique sacrée, que Palestrina devait porter à sa perfection, n'apparaît pas encore, l'ancienne musique, celle de saint Ambroise et de saint Grégoire, est en pleine décadence.

Le chant grégorien n'est qu'une restauration des chants de la primitive Église, mis en ordre et définitivement organisés par les soins et sous la direction du pape saint Grégoire le Grand, dans les dernières années du vie siècle. Ces chants, l'Église les avait puisés en grande partie dans les traditions de la musique antique, traditions presque éteintes, mais ranimées et agrandies au souffle vivifiant de l'esprit chrétien. Ces chants traditionnels, les barbares avec leurs gosiers du Nord, leurs

[1] *Rev. du monde catholique*, 15 avril 1848.

sons rauques et gutturaux, les avaient bien vite altérés, dénaturés et rendus méconnaissables. C'est pour porter remède à cette décadence anticipée que saint Grégoire composa ses recueils. Cette grande organisation grégorienne brilla de tout son éclat durant le VII^e^ siècle et se maintenait encore à la fin du VIII^e^, lorsque Charlemagne demandait au pape Hadrien le personnel de l'école de Metz.

Les orages, les misères, les troubles des IX^e^ et X^e^ siècles, n'épargnèrent pas plus la musique que tous les autres arts; la tradition alla donc se corrompant tous les jours, mais elle était encore trop près de sa source pour se perdre entièrement. Voilà pourquoi les manuscrits liturgiques de cette époque, ces manuscrits qui peuplent nos bibliothèques, auraient un si grand prix, s'ils n'étaient pas indéchiffrables. Nous trouverions, à pouvoir les lire, deux sortes d'avantage : d'abord un plaisir pour les érudits, ce qui n'est jamais à dédaigner; puis la possibilité toute pratique et fort désirable de réformer, non point au hasard, mais dans les données vraies, dans un esprit intelligent, les chants de notre Église catholique. C'est là, depuis quelque temps, le rêve de beaucoup de fidèles, et certes on le comprend, quand on assiste aux offices chantés, même dans nos églises les plus riches et les mieux en état de célébrer dignement le service divin. Si saint Grégoire revenait au monde, s'il entendait comment on psalmodie à nos lutrins, comment, tantôt par des mugissements inhumains, tantôt par des fredons profanes, on défigure ses saintes mélodies, il serait tenté de croire que les Goths, les Allobroges, ou les Lombards nous ont fait à nous aussi quelque récente visite.

Cette idée d'une réforme du chant ecclésiastique commence à se faire jour dans les rangs du clergé; il faut l'encourager, mais il faut prendre garde que, faute d'une base solide et d'un plan bien tracé, on ne construise à la légère quelque édifice de fantaisie. Déjà de zélés pasteurs ont fait dans leurs églises des expériences peu rassurantes. L'écueil est inévitable dès qu'on se fie en ces matières aux hasards du goût individuel. Pour faire une telle réforme, il n'y a qu'une voie sûre, revenir aux traditions grégoriennes; mais comment y revenir, si le chemin nous est barré par un obstacle paléographique, si, dans l'étude des monuments liturgiques, nous ne pouvons pas, de siècle en siècle, remonter jusqu'au VII^e^?

Quelques mots encore pour bien déterminer en quoi consiste le problème.

Deux systèmes de notation musicale sont actuellement en usage partout en Europe, l'un applicable au plain-chant, l'autre à la musique proprement dite. Les signes destinés, dans ces deux systèmes, à provoquer les sons se distinguent par quelques différences de forme; le plain-chant dispose ces signes *carrés* sur une portée de quatre lignes, la musique échelonne ces signes *ovales* sur une portée de cinq lignes; différences accidentelles car, au fond, les deux systèmes reposent sur la même base : l'emploi de la portée musicale. Cette superposition de lignes horizontales représente aux yeux l'échelle diatonique; c'est un moyen pour ainsi dire matériel d'indiquer l'intonation, car elle se trouve déterminée par l'échelon sur lequel est assis le signe qu'il s'agît de traduire. Quels que soient le nombre des lignes, la forme des signes, la variété des clefs, du moment que la portée existe, la lecture est toujours possible, facile même, pour peu qu'on s'y exerce.

Il faut pourtant reconnaître que, lorsque le nombre des lignes descend au-dessous de quatre, lorsqu'il n'y en a plus que deux et même une seule, l'opération devient beaucoup moins simple : les chances d'erreur, les causes d'hésitation se multiplient, et la lecture cesse d'être courante et sans efforts. Ces *portées*, ainsi réduites à une seule ligne, se rencontrent dans beaucoup de manuscrits du XI^e^ et même du XII^e^ siècle; quand il en est ainsi, les signes placés soit sur la ligne même, soit immédiatement au-dessus ou immédiatement au-dessous, sont les seules dont l'intonation relative soit rigoureusement déterminée; pour les autres, à mesure qu'ils s'éloignent de la ligne, au grave ou à l'aigu, il devient plus difficile de savoir à coup sûr et sur-le-champ, à quel intervalle ils sont les uns des autres : il faut réfléchir, calculer, tâtonner. Quoi qu'il en soit, l'erreur, même dans ce cas, ne peut jamais aller bien loin; cette ligne horizontale, au-dessus et au-dessous de laquelle sont groupés tous ces signes, est un point fixe, un point de repère auquel on revient quand on s'égare et qui aide à redresser les fausses conjectures.

Mais quand ce secours vous fait défaut, quand cette barre même unique n'existe pas dans le manuscrit, quand il faut naviguer au milieu de tous ces signes et en apprécier les différents degrés de hauteur et d'abaissement, sans que rien vous indique la ligne d'étiage, c'est alors que la difficulté devient sérieuse et que l'esprit le plus prompt, armé des yeux les plus subtils, se sent comme étourdi et découragé. Si, du moins, malgré l'absence de *portée*, les signes d'intonation étaient superposés régulièrement, si les lignes, tout en n'existant pas, étaient sous-entendues, il suffirait d'un peu d'attention, et au besoin d'un compas, pour reconnaître quel intervalle sépare chaque signe de celui qui précède et de celui qui suit. Mais il n'en est rien : loin de là, les signes, dès qu'il n'existe plus ni portée de plusieurs lignes, ni ligne unique, sont jetés, pour ainsi dire, pêle-mêle et comme au hasard au-dessus du texte latin; l'idée de parler aux yeux, en les plaçant sur le papier selon l'ordre qu'ils occupent dans l'échelle diatonique, ne semble pas s'être présentée à l'esprit du copiste; elle n'apparaît nulle part; pas l'ombre de symétrie ni d'arrangement : c'est comme une pluie de pattes de mouches, de petites figures bizarres et à peine arrêtées; force crochets, force zigzags; des points tantôt isolés, tantôt groupés deux par deux, trois par trois, ou par séries plus longues : souvent de simples virgules, souvent les flexures calligraphiques les plus recherchées et les plus contournées. Voilà de quoi se compose la notation musicale de tous les manuscrits liturgiques antérieurs à l'an 1000, sans compter qu'au XI^e^ siècle, et même au commencement du XII^e^, on trouve encore un certain nombre de graduels et d'autres livres de chant dans lesquels la musique n'est pas autrement indiquée.

A quelle époque a-t-on cessé d'entendre les neumes? Selon toute apparence, il y avait, dès le XIII^e^ siècle, bien peu de gens en état de les lire couramment; du XIV^e^ au XVI^e^ personne ne s'avisait plus de déchiffrer pareil grimoire; les livres neumés avaient disparu des lutrins et des sacristies pour être relégués dans les bibliothèques.

Le premier qui s'avisa de rappeler sur eux l'attention fut Michel Prætorius, dans son *Syntagma musicum* publié en 1614, dans lequel il mentionne des neumes lus par lui dans un manuscrit conservé à Wolfenbüttel, mais qu'il renonce à interpréter : *Quinam vero et quales hi fuerunt characteres, conjecturare difficile, imo impossibile est* [1].

Vient ensuite dom Jumilhac (voir ce nom) qui, dans son traité de *La science et la pratique du plain-chant*, en 1673, donne des exemples de neumes tirés des manuscrits de Jumièges et de Saint-Denis, sans traduction ni explication. C'était la meilleure chose à faire car toute interprétation n'était que fantaisie; on en peut juger par les tentatives de J.-A. Jussow, dans son *De cantoribus Ecclesiæ Veteris et Novi Testamenti*, en 1708, par celle de Nicolas Staphorts, dans son *Hamburgische Kirchengeschichte*, en 1723-1729; par celle de

[1] T. I, p. 13.

Johann-Ludolf Walther, auteur d'un *Lexicon diplomaticum* en 1745-1749, qui marqua cependant un progrès en distinguant les neumes isolés des neumes composés. Quelques années plus tard, le P. Martini donnait une *Storia della musica*, 1757, en vue de laquelle il avait étudié quatre anciens missels où il avait choisi des fragments qui lui offraient le secours des lignes et des clefs. Ses essais furent reproduits par Hawkins, *A general history of the science and practice of music* et par Forkel, *Allgemeine Geschichte der Musik*. Enfin vint dom Martin Gerbert (voir ce nom) qui eut le mérite de rassembler et de publier une grande quantité de matériaux, entre autres la table didactique des neumes du moine Hucbald (voir ce nom) et un autre tableau du xe siècle qui conservait la figure de quarante et un signes de notation neumatique, avec le nom de chacun de ces signes.

Après eux tous vint Fétis sur l'œuvre tumultueuse et superficielle duquel L. Vitet a porté un jugement définitif : « il a tourné autour du sujet sans pénétrer au fond ». Puis ce furent Ch. de Coussemaker, auteur d'un remarquable *Mémoire sur Hucbald et sur ses traités de musique, suivi de recherches sur la notation et sur les instruments de musique*, 1841, et encore Bottée de Toulmont, Baïni, Lambillotte (voir ce nom) et quelques autres parmi lesquels aucun ne donna la clef tant désirée. Ils se réfutent les uns les autres, dit L. Vitet; ils éclaircissent quelques points de détail, comme avait fait Fétis, mais le nœud de la question, personne n'essaie de le trancher. Coussemaker, dans son *Mémoire*, a la bonne foi de le reconnaître : « La traduction des neumes en notation moderne offre des difficultés telles qu'on aura toujours la plus grande peine à les résoudre d'une manière complètement satisfaisante. »

Survint Th. Nisard qui, envisageant cette situation scientifique, et l'espèce de scepticisme qui avait atteint les musicologues touchant la lecture des neumes, n'hésita pas à dire : « J'espère réparer bientôt cette regrettable lacune et démontrer jusqu'à l'évidence la loi mystérieuse qui réglait sûrement les intonations neumatiques avant l'invention de la portée musicale. » Cette « loi mystérieuse », cette « clef », il devait la promettre avec une belle assurance pendant longtemps encore, mais à ces débuts on lui faisait confiance pour « certaines indications lumineuses de bon augure » et surtout pour sa « saine critique ». L. Vitet l'engageait à ne pas jouer plus longtemps au mystère et à dire tout ce qu'il savait.

Le premier service rendu par Nisard fut de mettre fin au système de Fétis et de montrer que l'écriture musicale n'a pu être introduite par les barbares du Nord parce que 1°, elle est antérieure à l'invasion des barbares. Lorsque Charlemagne sollicita du pape Hadrien Ier, vers 780, une copie authentique de l'*Antiphonaire* de saint Grégoire, le pape lui donna deux manuscrits exclusivement notés en neumes, ce qui prouve que l'original qu'ils reproduisaient avait la même notation. Or ces neumes, employés par saint Grégoire en vue d'une réforme universelle ou du moins très étendue, devaient être intelligibles à ceux qui en feraient usage, ce qui suppose à ce système calligraphique une certaine antiquité. Dès lors, si les neumes étaient connus longtemps avant l'invasion des barbares en Gaule, ceux-ci ne les y ont pas apportés.

En abordant la question de l'origine des neumes, Nisard recourait au *Prologue* rythmé de l'*Antiphonaire* de Gui d'Arezzo qui indiquerait, à l'en croire, le sens intime du mot :

*Solis litteris notare optimum probavimus;*
*Causa vero breviandi neumæ solent fieri.*

Selon lui, au début du xie siècle, on avait recours aux neumes comme à des abréviations. On sait combien les méthodes abréviatives étaient estimées des anciens, des Romains surtout. Le signe le plus simple de tous, l'élément constitutif de tous les autres, était donc le point, et un manuscrit du Mont-Cassin, du xie siècle (n. *439*), fournissait à Nisard cette citation précieuse : *Quid est neoma? neoma sunt puncti. Quanti puncti faciunt unam neomam? Duo, vel tres, vel quinque*, etc. [1]. Le point était donc l'expression calligraphique du *son;* de là, sans doute, est venu le mot « contrepoint » qui s'est maintenu dans le vocabulaire musical.

Cela dit, Nisard aborde la question d'origine : il observe qu'on donnait le mot *nota* à toute espèce d'abréviation de l'écriture ordinaire, il remarque ensuite que les points servaient à reproduire primitivement le langage articulé.

Ces deux faits sont indiqués dans l'hymne de Prudence au martyr saint Cassien :

*Præfuerat studiis puerilibus, et grege multo*
*Septus, magister litterarum sederat*
*Verba* notis brevibus *comprendere multa peritus*
*Raptimque* punctis *dicta* præpetibus *sequi.*

Pour Nisard, un point est hors de doute, la tachygraphie remonte à Xénophon et Ennius, surtout Tiron, affranchi de Cicéron, en ont fait un art romain. Au début du iiie siècle, la tachygraphie disposait d'un système de cinq mille signes, très répandus en Occident. Les écoliers étaient initiés à cette écriture, les évêques s'attachaient un ou plusieurs tachygraphes. Dès lors on devait faire usage de ce procédé pour la musique comme pour la littérature; d'ailleurs on en possédait les éléments dans la *nota* et dans le *punctum*. Il n'est pas nécessaire de chercher ailleurs. Saint Grégoire ne s'est servi des neumes que parce que cette notation populaire était depuis longtemps connue, peut-être remontait-elle jusqu'à Tiron.

Il y a dans toute cette thèse quelque peu de fantaisie. C'est d'abord d'appuyer sur Gui d'Arezzo, auteur du xie siècle, l'affirmation que les neumes constituent un système primitif d'abréviation. Mais, à cette époque, si les neumes étaient une abréviation, c'était en comparaison de l'écriture moderne. Quant au passage : *neoma sunt puncti*, il a la valeur d'un témoignage local. « La distribution géographique des divers systèmes de notation, issus du type primitif, est aujourd'hui connue, grâce aux manuscrits. Les musicographes anciens ne parlent, naturellement, que de la notation usitée autour d'eux, et non de l'élément premier d'où tout est sorti. Aurélien de Réomé, vivant dans un monastère dépendant de l'évêché de Langres, ne parlera que d'accents. Elias Soloman, qui était d'Aquitaine, ne parlera que de points; un écrivain de Chartres ou d'Angers aurait parlé à la fois d'accents et de points, les manuscrits de ces deux villes représentant une phrase de transition entre les deux systèmes précédents, etc. Donc, prendre le type de notation (et surtout un type *dérivé*) usité dans une province et le considérer comme le générateur de tous les autres, c'est faire un véritable sophisme [2]. » Enfin, les vers du poète Prudence ne se rapportaient en rien à l'art musical. Ceci n'empêcha pas Nisard d'être loué et couronné. Ch. Lenormant (voir ce nom) eut manqué à la fête si on ne l'avait entendu proclamer que « les neumes ne semblent pas être autre chose que les notes tironiennes appliquées à la musique [3] ».

Parmi tant d'autres instruments de musique qui lui étaient familiers, Nisard s'était révélé un peu trop virtuose de la grosse caisse. Il avait annoncé une découverte merveilleuse, or rien ne venait; on se prit à dou-

[1] *Rev. musicale* de Danjou, 1847, p. 261. — [2] J. Combarieu, *L'archéol. au XIXe siècle et le problème de l'origine des neumes*, p. 150. — [3] *Séance publique de l'Acad. des inscr.*, 22 août 1851.

ter non plus de sa découverte, mais de son invention; on voit la nuance. L. Vitet et A.-J.-H. Vincent insistaient affectueusement : l'auteur, disaient-ils, « couve son invention ». Il ne couvait pas même cela, mais rien du tout. Seulement il n'en voulait pas convenir et voici comment il s'y prit pour donner le change sur sa mésaventure.

En 1852, Edm. de Coussemaker trouva le principe de la notation neumatique : l'accent grammatical. Nisard s'empara de la découverte et se l'attribua. Il poussa l'outrecuidance jusqu'à écrire ces lignes dans une *Histoire de l'école de chant de Saint-Gall :* « Cette origine de la notation (l'accent) est évidente; c'est elle que, le premier en Europe et dans les temps modernes, j'ai révélée à la science, en 1849. Par une heureuse coïncidence, M. de Coussemaker la confirmait dans son *Histoire de l'harmonie au Moyen Age.* »

Le mensonge ne suffisant pas, on eut la pantalonnade. En 1864, Th. Normand écrivit la *Monographie littéraire et musicale de Th. Nisard,* dans laquelle il se faisait l'honneur d'« un énorme travail in-folio intitulé : *Essai sur les anciennes notations musicales en neumes.* Ce travail n'a jamais vu le jour et ne le verra probablement jamais; l'auteur y insérait toutes ses observations pratiques sur les neumes avec des centaines d'exemples interprétés par la tradition elle-même, à l'appui de la doctrine de déchiffrement neumatique que l'écolâtre de la vieille cathédrale lui avait révélé. » Cet ouvrage « où la critique et l'érudition la plus vaste en histoire, en archéologie, en paléographie, en liturgie, en linguistique, offrent à chaque page des trésors inépuisables » avait été encœillé par beaucoup de savants, « mais Nisard en a fait l'objet d'un codicille de son testament : l'*Essai sur les anciennes notations musicales en neumes*, sera, à sa mort, déposé sous plis cachetés à la bibliothèque de l'Institut impérial de France, et livré seulement aux érudits cinquante ans plus tard ».

Or, Nisard mourut en 1887 et, en 1890, un ami, Aloys Kunc, publiait son « testament artistique et musical ». D'après lui, la science doit *renoncer* désormais à poursuivre une insaisissable chimère, la lecture des neumes primitifs; il estime inutile et dangereux pour les archéologues de s'occuper plus longtemps d'une question « dont il faut délivrer l'Église, les érudits, les musiciens et les fidèles », toute restauration du plain-chant étant « une chose mauvaise en tant qu'entreprise pratique et usuelle [1] ».

3° *Edmond de Coussemaker.* — Celui qui, le premier, « posa le principe qui éclaire toute la question des neumes et rattache étroitement la musique à la philologie [2] » fut Edm. de Coussemaker, d'une vieille famille attachée à sa résidence de Bailleul où naquit, le 19 avril 1805, Charles-Edmond-Henri [3]. Destiné à la magistrature dès son enfance, par tradition de famille, il hérita de ses ancêtres cette gravité de vie qui n'excluait pas un goût très vif pour l'art musical. Enfant, il déchiffrait à vue toute espèce de morceaux de musique, s'exerçait au chant d'église avec l'organiste Hallenyn, profitait de son passage à Douai pour développer ses dispositions à l'école de J.-B.-Jos. Baudouin, apprendre le violon et s'initier à l'harmonie. Son séjour à la faculté de droit de Paris lui permit de mener de front les études juridiques et la culture musicale. Pellegrini lui donna des leçons de chant et l'harmonie lui fut enseignée par Jérôme Payer et par Reicha. De retour à Douai, où il fit son stage d'avocat, Edm. de Coussemaker étudia le contrepoint sous la direction de Victor Lefebvre [4]. La ville de Douai était alors le centre musical du nord de la France et les amateurs y étaient nombreux et distingués [5]. Edm. de Coussemaker y tint un rang honorable, donna des mélodies, des romances (1827, 1828, 1832, 1836) et composa un *Traité de contrepoint et de fugue* et, en 1832, un *Traité d'harmonie* qu'il garda manuscrit.

Marié en 1836, il fixa sa résidence au château de Meethof, près de Bourbourg. Sa carrière l'en éloigna peu, puisqu'il fut successivement suppléant du juge de paix du canton sud-ouest de Bailleul (22 févr. 1836), juge de paix du canton de Bergues (29 mars 1843), juge au tribunal de première instance d'Hazebrouck (13 févr. 1845), juge au tribunal civil de Dunkerque (30 avril 1852), juge au tribunal civil de Lille (14 juill. 1858). Ces changements de résidence contribuèrent à lui permettre d'exercer un véritable apostolat au profit de la propagation du goût pour les travaux d'érudition et d'histoire locale. Ceux-ci sont fort nombreux et gardent leur mérite; nous n'avons pas à en parler ici. L'œuvre entière d'Edm. de Coussemaker fut celle d'un savant chrétien désireux de servir l'Église. Lorsqu'il sentit la plume prête à lui échapper des mains, il confia à l'abbé Dehaisnes le soin de terminer le t. IV des *Scriptores de musica Medii Ævi*, se confessa, communia et s'absorba dans une longue action de grâces qui l'amena au seuil de son éternité (10 janv. 1876).

L'influence de la *Revue musicale* que dirigeait Fétis achemina Edm. de Coussemaker vers les études d'histoire et d'archéologie musicales. Il marqua ses débuts en s'appliquant à Hucbald (voir ce nom) sur lequel il composa un *Mémoire sur Hucbald et sur ses traités de musique,* dans les *Mémoires de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai* (1839-1840, p. 171-394, et tiré à 80 ex. in-4°, 1841, VIII-212 p., 27 pl.). Hucbald offrait à Edm. de Coussemaker un intérêt d'autant plus vif qu'il appartenait à la région du nord de la France. Si le *Mémoire* n'était pas une œuvre définitive, il n'en ouvrait pas moins une voie féconde. On a pu dire que l'auteur avait négligé l'essentiel, c'est-à-dire l'examen comparatif des nombreux manuscrits; il a suivi et consulté trop exclusivement Gerbert; du moins Edm. de Coussemaker avait trouvé sa voie et il allait tracer son sillon en l'approfondissant un peu plus chaque fois qu'il y revenait. Après le *Mémoire* vinrent des *Notices sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord,* dans *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* (1841, p. 59-236; in-8°, Paris, 1843, 180 p. et 40 p. de musique). Quelques années se passèrent et, en 1852, le spécialiste des études musicales révéla l'ensemble de ses recherches et le résultat de ses découvertes dans une œuvre capitale intitulée : *Histoire de l'harmonie au Moyen Age* (in-4°, Paris, XIII-374 p., 38 pl. et XLIV p. de musique), et dont on a pu dire : « L'histoire de l'harmonie, dans la première moitié du Moyen Age, appartient presque en propre à M. de Coussemaker; on n'avait fait avant lui qu'esquisser des inductions d'après une quantité restreinte de documents... C'est en rapprochant une quantité de traités inédits d'une multitude d'œuvres musicales, aujourd'hui oubliées, et en les contrôlant les uns par les autres que M. de Coussemaker est arrivé à fixer de la manière la plus sûre tout ce qu'il nous dit de la théorie et de la pratique dans cette période reculée,

[1] J. Combarieu, *op. cit.*, p. 149-156. — [2] J. Combarieu, *op. cit.*, p. 158. — [3] Cf. *Généal. de la famille de Coussemaker et de ses alliances*, in-8°, Lille, 1858; A. Desplanque, *Étude sur les travaux d'hist. et d'archéol. de M. Edmond de Coussemaker*, in-8°, Lille, 1870, qui reprend et développe un article du *Correspondant*, 25 juin 1859; C. Dehaisnes, *Notice sur la vie et les travaux de M. E. de Coussemaker*, in-8°, Bruges, 1876. — [4] Fétis, *Biographie gén. des musiciens*, au mot *Coussemaker*. — [5] L. Nutly, *Biographies artistiques ou notes et documents pour servir à l'hist. musicale de Douai*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 1859-1861.

des formes favorites de la musique religieuse et laïque, et des diverses espèces d'artistes et de maîtres qui ont contribué aux premiers progrès de l'art nouveau. » L. Vitet, après avoir vanté l'ouvrage, lui fit ce juste reproche que les documents, les faits et les appréciations réunis et rapprochés, tout en fournissant l'ensemble et les détails des matériaux nécessaires pour écrire l'histoire de l'harmonie, ne constituaient peut-être pas une « véritable histoire », et que l'auteur laissait au lecteur le soin de construire l'édifice historique.

La réserve était justifiée, mais le mérite incontestable de l'*Histoire de l'harmonie au Moyen Age* consistait, comme nous l'avons dit, à résoudre la question de l'origine des neumes. Aussitôt Th. Nisard mena grand tapage pour revendiquer la priorité de la découverte. Dans une *Histoire de l'école de chant de Saint-Gall du VIII^e^ au XII^e^ siècle* du P. Schubiger, traduite en français par Briffod et annotée par Nisard, on lit une phrase où l'auteur fait dériver les neumes des accents et aussitôt Nisard écrit ces mots déjà cités : « Cette origine de la notation est évidente ; c'est elle que, le premier en Europe et dans les temps modernes, j'ai révélée à la science, en 1849. Par une heureuse coïncidence, M. de Coussemaker la confirmait dans son *Histoire de l'harmonie au Moyen Age.* » Et plus loin, même page : « C'est ce que l'on trouve enseigné pour la première fois dans mes *Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe.* » A cela les bénédictins répondent dans la *Paléographie musicale* (t. I, p. 102, note 1) : « Nous avons lu et relu les remarquables articles de M. Nisard et particulièrement le paragraphe V intitulé : *Quelle est l'origine des neumes?* nous n'y avons rien trouvé qui pût faire soupçonner que l'auteur ait pensé aux *accents;* ce mot n'y est même pas. *Cuique suum.* »

Nous ne pouvons songer à résumer ici une discussion de J. Combarieu pour fixer le bien-fondé de la réclamation de priorité en faveur d'Edm. de Coussemaker et débouter Th. Nisard de ses prétentions ; il suffit de dire que l'évidence est acquise. Au reste, l'*Histoire de l'harmonie au Moyen Age* était entièrement imprimée en décembre 1851 et c'est au mois de février 1852 que, dans une note au *Journal des savants* (p. 118), L. Vitet reconnaît que « depuis que cet article est imprimé, M. Nisard nous a fait part de quelques nouveaux aperçus par lesquels il complète sa théorie sur les éléments fondamentaux de la notation neumatique. Ces éléments, selon lui, sont, non seulement le point, mais l'accent grave et l'accent aigu. » Ici les dates sont irréfutables ; mais on pourrait ajouter que les critiques contemporains n'ont pas hésité à accorder la priorité à Edm. de Coussemaker [1] à qui reste le mérite d'avoir écrit : « Les neumes ont leur origine, suivant nous, dans les accents. L'accent aigu ou l'*arsis*, l'accent grave ou la *thesis* et l'accent circonflexe formé de la combinaison de la *thesis* et de l'*arsis*, sont les signes fondamentaux de tous les neumes. » Et ne croirait-on pas entendre l'interprétation de ce passage qu'Edm. de Coussemaker n'a pas connu : *Quid est cantus? Peritia musicæ artis, inflexio vocis et modulatio. Quare dicitur cantus? A canendo, id est a peritia musicæ artis vel vocis modulatione. Ortus quoque suus atque compositio ex accentibus toni vel ex pedibus syllaborum ostenditur. Ex accentibus vero toni demonstrantur, in acuto ' et gravi ` et circumflexo ^. Expedibus denique syllabarum ostenditur in brevi et longa. De accentibus toni oritur nota (figura) quæ dicitur neuma* [2].

4° *Dii minores.* — Entre 1852 et 1890 de nouveaux noms surgissent et réclament un bref souvenir. Nous avons déjà donné sa place au P. Louis Lambillotte (voir ce nom), éditeur de l'*Antiphonaire de saint Grégoire, fac-similé du manuscrit de Saint-Gall, accompagné d'une notice historique et d'une dissertation donnant la clef du chant grégorien dans les antiques notations* (in-4°, Bruxelles, 1851). L'auteur semble disposé à admettre que les neumes dérivent du point et de la virgule (p. 195-197).

J. Tardif, auteur d'un *Essai sur les neumes*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. XIV, 1853, p. 264-284). L'auteur admet que les neumes simples dérivent « de nos points et de nos virgules ».

Ans. Schubiger écrivit une *Die Sängerschule St. Gallens* (in-8°, Einsiedeln, 1858), où il admet « vraisemblablement » que les neumes ont pour origine les accents de l'écriture ordinaire.

Ch. Lévêque dépose dans le *Journal des savants* (en 1875) la trouvaille que voici : « Parmi les signes musicaux du Moyen Age appelés neumes, il y a ceux qui sont à points superposés ; il y en a d'autres qui ne présentent pas le même aspect de coordination. Les derniers, qui sont les plus anciens, sont-ils déchiffrables? un peu, mais pas beaucoup, d'après les érudits les plus compétents... Les neumes primitifs sont difficilement déchiffrables et l'explication n'en est jamais assez certaine... La clarté est complète au moment où les signes neumatiques, qui étaient surtout des groupes de points et de virgules, deviennent des notes dont la valeur était indiquée par leur forme. »

Hugo Riemann, dans la 2^e^ édition française de son *Dictionnaire de musique* (Lausanne, 1913, p. 712-713), écrit que les neumes sont les « signes d'une notation musicale des débuts du Moyen Age et qui servit à fixer les chants liturgiques de l'Église romaine. La forme la plus ancienne de la notation neumatique (VIII^e^-XI^e^ siècle) offre une analogie très grande avec les divers signes de la sténographie. Divers essais furent tentés pour remédier au manque de précision que les écrivains du IX^e^ siècle déjà reprochaient à ce système de notation. C'est ainsi que l'on plaça au-dessus des neumes les lettres de la notation alphabétique ou les signes d'intervalle d'Hermann Contract. Au X^e^ siècle, enfin, on s'efforça de fixer la valeur d'intonation des neumes au Moyen Age au moyen de lignes transversales. La première de ces lignes fut celle du *fa*, à laquelle on adjoignit encore, avant l'année 1000, celle d'*ut*, celle-ci coloriée en jaune, l'autre en rouge. Le dernier reste d'incertitude, au sujet de l'intonation des neumes, ne disparut qu'à la suite des perfectionnements apportés par Gui d'Arezzo au système des lignes horizontales et parallèles qu'il employa, le premier, dans le même sens que notre portée actuelle. »

Le numéro du 28 février 1830 du *Mémorial catholique* contenait, sous la plume de l'abbé Prosper Guéranger, les considérations suivantes : « Eh ! qui n'a tressailli mille fois aux accents de cette musique grave, qui, malgré son caractère sévère, s'anime du feu des passions et jette l'âme agrandie dans une rêverie religieuse mille fois plus enivrante que la voix imposante des grandes eaux dont parle l'Écriture? Qui n'a goûté le charme de tant de morceaux sublimes ou originaux, empreints du génie des siècles qui ne sont plus et n'ont pas laissé d'autres traces? Qui n'a frémi au simple plain-chant de l'office des morts où le tendre et le terrible sont si admirablement mêlés? Quel chrétien a jamais pu écouter le chant pascal de l'*Hæc dies* sans éprouver un sentiment vague de l'infini, comme si Jéhovah lui-même faisait retentir sa voix majestueuse. Et qui jamais a entendu, aux solennités de l'Assomp-

[1] F. Clément, dans *L'ami de la religion*, 11 mai 1852 ; J. Tardif, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, mai-juin 1852, p 480 ; J. d'Ortigue, dans *Journal des débats*, 11 juin 1852. — [2] Bibliothèque Vaticane, cod. *Palatinus latinus*, n. *235*, fol. 38 v°, *De arte musica* (X^e^-XI^e^ siècle).

tion et de la Toussaint, un peuple entier faire résonner les voûtes sacrées des accents inspirés du *Gaudeamus*, sans se trouver reporté à travers les âges, à l'époque où les échos de Rome souterraine retentissaient de ce chant triomphal [1] ? »

Le chant de l'introït *Gaudeamus* au IIIe siècle, dans les catacombes, peut nous sembler un peu prématuré, mais dans la semaine de la première d'*Hernani* on n'y regardait pas de si près. On serait toutefois désireux de savoir où l'abbé Guéranger, à cette date, avait pu entendre une exécution musicale qui lui procurait de pareilles émotions! On a parlé d' « intuition [2] »; c'est un procédé dont il faut se montrer économe. Lorsque dom Prosper Guéranger eut restauré le prieuré monastique de Solesmes et groupé quelques religieux il lui devint possible de trouver les ressources indispensables à la restauration du chant traditionnel. La pratique quotidienne du chœur devenait un terrain d'observation et un champ d'exercice qu'on pouvait améliorer infatigablement, corriger, rectifier, épurer en vue d'atteindre le rythme traditionnel souhaité et déjà soupçonné.

Au début, on se contenta de faire le mieux possible tout en se préoccupant d'améliorer sans cesse. Ce ne fut qu'en 1860, au Congrès musical de Paris, que « la question du plain-chant fut posée et se trouva solutionnée dans le sens du *mémoire* présenté par le chanoine Gontier [3] », mémoire dont les principes concordaient exactement avec ceux que soutenait dom Guéranger. Celui-ci n'ayant pas de culture musicale, se trouva puissamment aidé et éclairé par quelques moines doués de dispositions naturelles remarquables et dont les noms expriment bien le triple effort tenté et accompli sous l'impulsion de dom Guéranger.

5° *Dom Paul Jausions.* — Une fois ressaisis les principes fondamentaux de l'exécution traditionnelle, il s'agissait de retrouver le texte mélodique; travail long et minutieux dont Fétis, Nisard, Danjou, Coussemaker, Lambillotte s'étaient dispensés par la hantise de retrouver un texte complet et définitif qu'ils croyaient découvrir tantôt à Saint-Gall, tantôt à Montpellier. Ceux qui s'inspiraient des méthodes critiques mises en honneur et à l'épreuve par les bénédictins de Saint-Maur pratiquaient une discipline différente et songeaient avant tout à « recueillir les manuscrits, les classer au moyen des écritures, des variantes, des lacunes; les déchiffrer, reconnaître dans chaque classe les types les plus anciens et les meilleurs; choisir les leçons les plus autorisées en s'aidant du contexte, en tenant compte du génie de la langue et des habitudes personnelles de l'auteur, enfin restituer par tous ces moyens les passages altérés [4]. » La voie était longue, mais elle était sûre. Le premier qui s'y engagea fut dom Paul Jausions, né à Rennes le 15 novembre 1834, profès de Solesmes le 29 septembre 1856. Quand ses études de théologie eurent été couronnées par le sacerdoce, dom Jausions s'attacha passionnément à l'étude qu'on lui proposait et, après avoir exploré tout ce que lui offrait la bibliothèque monastique, aborda dans les grands dépôts publics l'étude des manuscrits. Le 27 juillet 1866, il écrit de Paris à dom Guéranger : « Je travaille tous les jours dans les bibliothèques, surtout à la Bibliothèque impériale; mais avec la chaleur qu'il fait et le bruit de Paris, je fatigue beaucoup, souvent pour peu de chose. Il n'en est pas moins vrai que ce qui ne se traduit pas immédiatement par une somme de travail matériel représentable profite du moins à mon instruction sur les questions de chant, par le grand nombre de manuscrits que je parcours attentivement [5]. » Doué d'une main ferme et habile, les transcriptions de manuscrits exécutées par dom Jausions sont admirables et utilisables avec presque autant de sécurité que les fac-similés phototypiques. On a cherché depuis à nier que dom Jausions connut « la lecture des neumes [6] », cette insinuation est détruite par l'hommage rendu par dom Pothier à celui sans le concours duquel il n'eut peut-être pas donné les *Mélodies grégoriennes*. Dom Jausions fut le véritable promoteur de la réforme basée sur l'observation de l'accent tonique dans l'exécution du plain-chant. Envoyé en Amérique en 1869, afin d'y réunir les matériaux d'une biographie d'un sien oncle, Bruté de Remur, évêque de Vincennes, dom Jausions mourut à Vincennes (État d'Indiana) le 9 septembre 1870.

6° *Dom Joseph Pothier.* — Né à Bouzemont, près de Saint-Dié, le 7 décembre 1835, bénédictin à Solesmes en 1859, sous-prieur en 1862, d'où il passa à Ligugé en 1893 et devint, en 1898, abbé de Saint-Wandrille (Seine-Inférieure), mort le 8 décembre 1923.

C'était un moine d'apparence massive et de goûts pacifiques qui eut le sens et l'instinct innés de ce chant grégorien dont il fut mieux encore que le restaurateur, il faudrait dire — si le mot était français — le divinateur génial et dénigré. A partir de 1866, dom Pothier collationna l'antiphonaire de Saint-Gall et se persuada de l'incontestable valeur des manuscrits sangalliens. De la collaboration de dom Jausions et de dom Pothier sortit un double résultat. Le premier était un « rapport » pour « faire revivre la tradition grégorienne tant pour la note que pour l'exécution ». Ce rapport demeura inédit pendant plusieurs années, ce n'est qu'en 1880 qu'il fut publié sous le titre : *Les mélodies grégoriennes d'après la tradition* (in-8°, Tournai), qui reproduisaient « le mémoire approuvé par dom Guéranger avec les corrections et additions que lui-même en grande partie avait indiquées ». Dom Jausions était mort depuis dix ans, son nom ne fut pas prononcé mais sa part de collaboration fut suffisamment affirmée. Le deuxième résultat de l'effort poursuivi par les deux religieux fut la composition d'un *Liber gradualis* qui ne fut publié qu'en 1883. « Ce travail avait une importance plus grande au point de vue de la reconstitution mélodique. Cette édition célèbre, en effet, suffisait à illustrer les noms de dom Jausions et de dom Pothier, et surtout celui de ce dernier, qui, douze ans durant, avait continué ses travaux après la disparition de son aîné [7]. » Une lettre de dom Jausions à dom Guéranger [8] nous met au courant des démarches multipliées, et couronnées de succès, pour obtenir de la Bibliothèque impériale [9] le prêt de quelques livres liturgiques sur lesquels les deux moines travaillèrent à Solesmes à la préparation d'un *Liber antiphonarius*. On ne s'était pas hâté, et la disparition de dom Jausions laissait l'œuvre entière aux soins de dom Pothier.

« Une circonstance augmentait encore les difficultés de la tâche. Les leçons adoptées n'avaient pas été soumises à un essai pratique préalable, avant d'être envoyées à l'impression, si ce n'est pour quelques chants du processionnal. La seule expérience avait été celle-ci : en vue de soulager dom Pothier dans ses travaux maté-

[1] *Mél. de litt., d'hist. et de théol.*, p. 11. — [2] N. Rousseau, *L'école grégorienne de Solesmes*, 1910, p. 8. — [3] J. Pothier, *Les mélodies grégoriennes*, 1880, préf., p. III. — [4] *Paléographie musicale*, t. II, préf., p. 13. — [5] *Rassegna gregoriana*, 1904, p. 210. — [6] *Bibliographie des bénédictins de la congrégation de France*, 1907, p. 78; ladite insinuation a été relevée et réfutée par N. Rousseau, *op. cit.*, p. 17, note 1. Dans le *Directorium chori*, Rhedonis, 1864, il donnait les neumes des manuscrits; cf. sa bibliographie, dans *op. cit.*, p. 78 sq., 139; et A. Guépin, dans *Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, 16 sept. 1871, p. 725 sq.; H. Riemann, *Dictionn. de musique*, 2e édit. franç., 1913, p. 505. — [7] N. Rousseau, *op. cit.*, p. 20. — [8] *Rassegna gregoriana*, 1904, p. 211, 212. — [9] Et de la bibl. Sainte-Geneviève.

riels, dom Couturier lui avait adjoint deux ou trois moines zélés pour la restauration, mais trop peu qualifiés encore pour y travailler avec autorité. La correction des épreuves était au nombre de ces travaux. Or, c'est souvent en chantant ces épreuves en commun qu'étaient résolues et indiquées, sur l'avis du premier venu de ce petit groupe, sans autre étude, ni réflexion, ni recours aux manuscrits, ici des pauses, là des barres de division, ailleurs des barres de respiration, des conjonctions de neumes entre eux.

« Il faut ajouter que deux préoccupations de ménagements à garder, par condescendance, avaient influencé la rédaction elle-même du *Liber gradualis*. Dom Pothier avait voulu se rapprocher le plus possible de l'édition rémo-cambrésienne. Il y avait trouvé un double avantage : il s'abritait de l'autorité qu'elle avait encore; et l'argument d'invariabilité traditionnelle que fournissaient les manuscrits utilisés de part et d'autre ne risquait pas d'être imprudemment ébranlé par une constatation de divergences à laquelle on n'était pas préparé.

« Il était en même temps gêné par l'autorité supérieure dont jouissait en ce temps-là l'édition de Ratisbonne.

« De ces deux préoccupations conciliatrices, de l'insuffisance des manuscrits, de l'absence complète de contrôle, du défaut de préparation pratique expérimentale, la 1re édition de Solesmes devait donc sortir imparfaite. Elle restait à mi-chemin du retour à l'antiquité. Ce n'en était pas moins un progrès incontestable, non seulement sur les éditions écourtées, mais encore sur diverses autres tentatives de restauration qui, désormais, restaient loin en arrière.

« Il n'en est que plus méritoire pour dom Pothier d'avoir pu, dans de pareilles conditions, réaliser une œuvre à laquelle son nom doit rester attaché. »

7° *Dom André Mocquereau*. — Né le 6 juin 1849 à La Tessoualle, près de Cholet (Maine-et-Loire), mort le 18 janvier 1930. Avec un fonds d'humanités plus que médiocre, il partageait son temps entre la représentation des toiles de Cholet et l'étude du violoncelle lorsque, à 26 ans, il entra à Solesmes (22 juill. 1875), fit profession le 9 avril 1877, fut ordonné prêtre le 28 décembre 1879. Son aptitude musicale le désignait comme disciple de dom Pothier et ils collaborèrent sans heurts trop bruyants pendant une dizaine d'années, jusqu'à la fin de 1890. Une circonstance d'ordre intérieur survint vers ce temps qui les divisa, les opposa et les fit irréconciliables, mais c'est sur le terrain musical que ces deux moines s'étaient d'abord affrontés. Au début de l'année 1889, dom Mocquereau avait reçu la direction générale du chant de la communauté et dom Pothier avait senti le coup qu'on lui portait et à son enseignement. Il paraissait insuffisant, on le lui laissait entendre, et, bientôt, on le lui dirait. Sans doute, « il est le maître musical du chœur bénédictin; mais, comme philologue, il n'a fait que l'esquisse, magistrale d'ailleurs, du monument qui a été bâti ou sera rebâti par ses élèves. L'illustre auteur des *Mélodies grégoriennes* a formulé le principe essentiel de la musique sacrée quand il dit que le plain-chant était une sorte de prose musicale, n'ayant d'autre rythme que celui de la prose oratoire. On peut regretter cependant qu'il ait négligé d'entourer ses idées de tout cet arsenal de preuves expérimentales que réclame l'esprit moderne. Il faut donc toujours en revenir au même refrain : sans l'étude et sans la reproduction directe des sources (pour que le lecteur puisse contrôler), pas d'archéologie musicale possible; or, dom Pothier, tout en connaissant les sources mieux que personne, ne leur a pas demandé un appui essentiel, continu, visible [1]. »

C'est à cette entreprise qu'allait s'appliquer dom Mocquereau. Doué d'une ferme volonté, il avait suppléé tant bien que mal à quelques trop larges lacunes dans sa connaissance imparfaite du latin et, avec une méritoire audace, avait conçu une œuvre vaste et ardue avec le dessein d'y consacrer sa vie entière. Cette pensée, il la réalisa dans une publication intitulée : *Paléographie musicale. Les principaux manuscrits de chant grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publiés en fac-similés phototypiques par les bénédictins de Solesmes*. On a voulu enlever à dom Mocquereau l'honneur de cette entreprise [2], c'est là une de ces petites vilenies qui méritent à peine qu'on s'y arrête, car la pensée seule de cette contestation est un déni de justice et à dom Mocquereau appartient originellement et exclusivement la *Paléographie musicale* [3]; mais il n'est que juste de rappeler l'aide silencieuse et assidue que lui prêta un confrère, son souffre-douleur, dom Antoine Delpech, pédagogue accompli, qui éclaira plus d'un mystère de syntaxe, de prosodie ou même, tout simplement, de grammaire, avec une sûreté et une aisance qui n'étaient comparables qu'à sa bonhomie.

Dans une introduction générale, dom Mocquereau exposait en cinquante pages l'utilité de cette publication qui allait disposer d'un procédé mécanique irréprochable, la phototypie, pour arriver à des résultats incontestables. Puis il avouait son dessein : « Révéler au public dans son intégrité, sous toutes ses formes, à toutes les époques, le répertoire des chants liturgiques. Chacun, en pleine connaissance de cause, manuscrits en mains, pourra vérifier les procédés et les assertions des érudits modernes. Ceux qui mettaient en doute ou niaient la possibilité de déchiffrer les notations purement neumatiques, seront mis à même, par la méthode comparative, et à l'aide des documents guidoniens ou alphabétiques de nos recueils, de traduire les mélodies anciennes et de restituer, de concert avec les archéologues, la version originale, phrase à phrase, neume à neume, note à note [4]. »

III. Notation oratoire ou chironomique. — Il est naturel d'élever et d'abaisser la voix dans le discours, c'est pour cette raison que le langage renferme une véritable mélodie. C'est la doctrine des anciens : *In certa quadam voce duo sunt motus*, dit Euclide. *Unus continuus vocatur, quo sermocinantes utimur; alter intervallis discretus, quem in modulationibus adhibemus* [5]. Les musiciens répètent la même doctrine pendant tout le Moyen Age; quant aux grammairiens et rhéteurs grecs ou latins, ils ne sont pas moins explicites. *Est autem in dicendo etiam quidam cantus obscurior*, écrit Cicéron [6]. Dans le discours, en effet, ce sont les accents, soit graves, soit aigus, qui marquent la mélodie intérieure du langage; or, les neumes ne sont que la traduction musicale de ces accents, ou, plus exactement, ils ne sont autre chose dans le chant liturgique que l'accent grave ou l'accent aigu ou le produit de leur combinaison.

Dès l'origine, un sens exclusivement mélodique est

[1] J. Combarieu, *op. cit.*, p. 178. — [2] *Le Pèlerin*, 11 juill. 1909, p. 3; *La Croix illustrée*, 20 juin 1909, correspondances diverses, p. 6; *Nouv. Larousse illustré*, dans l'éd. de 1931, restitue à dom Mocquereau son rôle dans la *Paléographie musicale* qui lui était contesté dans les éditions précédentes; *Rev. musicale*, déc. 1909, p. 1026 sq. — [3] *Rassegna gregoriana*, 1904, p. 216; 1910, col. 62; *Bibliographie des bénéd. de la congr. de France*, 1907, introd., p. VIII; N. Rousseau, *L'école grégorienne de Solesmes*, 1910, p. 24, note. — [4] A. Mocquereau, *Paléographie musicale*, t. I, préf., p. 30; cf. E. Le Guennant, *Dom Mocquereau, moine de Solesme*, dans *Le Correspondant*, t. CCCXX, 1930, p. 284-296; E. Tissot, *Dom Mocquereau*, dans *Rev. lit. et mon.*, 1930, p. 259-264; J. Gajard, *La « Paléographie musicale » et dom Mocquereau*, dans *Paléographie musicale*, t. XIV, p. 1-59. — [5] Euclide, *Introd harmoniæ*. — [6] Cicéron, *Orat.*, 18.

attaché aux accents aigu ′ grave ` et circonflexe ^ ; et, quoiqu'il s'agisse encore de grammaire, les noms de ces signes sont déjà des termes musicaux : προσωδία, *accentus*, *sonitoni*, *tonores*, *voces*, *voculationes*. Ce qu'il importe de bien établir dès le début, c'est que les accents grammaticaux ne sont pas des signes conventionnels, mais des figures issues de la mélodie oratoire, car les sons ne peuvent faire l'objet d'une représentation directe et immédiate. L'oreille seule peut les percevoir et la mémoire les conserver. *Nisi enim ab homine memoria teneantur soni, pereunt, quia scribi non possunt* [1].

A défaut d'une représentation directe, on s'est arrêté à un symbole le plus expressif qu'il fut possible d'employer et le symbole a été le geste oratoire qui est étroitement lié aux inflexions de la voix : *Omnes autem hos motus subsequi debet gestus* [2]. Le geste est la traduction plastique du sentiment de l'orateur de qui la main et la voix obéissent simultanément aux mêmes impulsions de l'âme. A leur manière, les accents sont des gestes, ils en ont la forme et la signification, ils ont avec la voix les mêmes rapports intimes que les gestes avec les profondeurs de la nature.

Entre l'accent et la figure neumatique existe une identité de formes et cette ressemblance est forcée, l'origine étant la même. L'accent et le neume sont tous deux, en quelque manière, la représentation graphique du geste de l'orateur dont Quintilien a fait une description qui s'applique exactement aux accents : *Optime autem manus*, dit-il, *a sinistra parte incipit, in dextera deponitur* [3]. Ainsi donc l'orateur, en élevant la voix, élève la main, et c'est l'accent aigu ′ tracé de bas en haut et penché vers la droite ; dans l'autre, c'est l'accent grave ` tracé de haut en bas et tendant à descendre vers la droite. Gestes et accents ont la même direction, ils ne diffèrent que dans les proportions qu'exige l'écriture [4]. Ils ont la même signification : le geste aigu — pour ainsi parler — et l'accent aigu sont l'image de l'élévation de la voix, tandis que le geste grave et l'accent grave sont la figure de l'abaissement de la voix.

On s'explique maintenant la raison qui a fait donner à cette notation l'appellation d'*oratoire* ou *chironomique* (χείρ, « main » ; νόμος, « règle »).

La filiation entre les accents et les neumes est chose admise et, désormais, hors de contestation depuis Edm. de Coussemaker ; reste à expliquer « comment une écriture si primitive, sans valeur d'intonation déterminée, est devenue, en s'appliquant à des mélodies basées sur une gamme diatonique, une notation vraiment *musicale*. Cette explication sera la confirmation la plus solide de l'origine des neumes : *de accentibus toni oritur nota (figura) quæ dicitur neuma* [5]. »

Comment des signes vagues ont-ils pu s'adapter à une mélodie diatonique ? Comment les accents se sont-ils transportés du domaine oratoire dans le domaine musical ? Par la mélodie.

« Pour bien comprendre la facilité de cette transition, il est nécessaire de la saisir au moment même où elle se produit, et non pas dans une période postérieure où les conditions normales et premières des deux termes, accents et mélodie, ont été changées. Aussi ne faut-il pas, comme on le fait trop souvent, considérer les accents grammaticaux dans leur rapport avec la musique liturgique arrivée à son plein développement, c'est-à-dire les répons-graduels, alléluias, offertoires : il est trop évident que la notation chironomique ne répond pas aux exigences de telles cantilènes. Son adaptation à ce genre de mélismes ne peut se concevoir que par l'existence antérieure d'un état mélodique très simple, intermédiaire entre la parole et la musique, susceptible de s'accommoder de la simplicité de l'accentuation oratoire comme instrument de la transmission des sons.

« Cet état mélodique, nous le trouvons dans la psalmodie liturgique à son origine. Que l'on veuille se dire qu'il n'y a pas loin du débit oratoire au récitatif des psaumes et des autres lectures de l'Église. Ici, comme là, la prose pour texte ; ici comme là, le rythme libre du discours ; ici comme là, trois parties distinctes qui, dans la phrase mélodique, sont appelées intonation, récitation, cadence. Dans le langage, il est vrai, ces divisions sont voilées par les inflexions flottantes et indécises de la voix, mais l'oreille délicate sait néanmoins les apprécier. Dans la psalmodie, au contraire, elles se produisent avec des lignes très arrêtées ; et, en outre, chaque division est réduite à la plus extrême simplicité : la récitation se développe sur une seule corde ; l'intonation et la cadence, qui constituent la partie vraiment mélodique, se contentent de deux, trois ou quatre notes au plus. Il semble que, sur tous ces points, le récitatif liturgique, dans cet état primitif, soit une réglementation musicale des évolutions indécises de la voix parlante, un assujettissement des libres allures de la parole aux principes plus déterminés de la musique.

« Mais que dire de la mélodie elle-même, des intervalles ?

« On croit généralement, et l'on affirme sans hésitation, que la psalmodie chrétienne, dès son berceau, était appuyée sur une musique *purement diatonique*, et soumise à la loi absolue des modes telle que les théoriciens anciens et modernes l'ont formulée. Il y a pourtant quelques raisons fort sérieuses de douter de l'exactitude de cette assertion. On peut bien plutôt se demander si, dès le commencement, entre le chant de la parole, composé d'intervalles indéterminés, et les cantilènes nettement diatoniques, il n'y a pas eu place, pendant quelque temps, pour une psalmodie mi-oratoire, mi-diatonique, qui, se détachant peu à peu des inflexions vocales du discours, tendait de plus en plus à la rigueur et à la fixité des tons et des modes.

« C'est une question qu'il serait imprudent de résoudre en l'état présent de nos connaissances. Toutefois, il y a des indices qui rendent très vraisemblable cette dernière opinion et permettent de croire que la psalmodie primitive appartenait pratiquement à l'art oratoire, non seulement par son rythme, mais encore, dans une certaine mesure, par la nature indécise de ses intervalles.

« Quoi qu'il en soit, il n'est pas contestable que les points de contact étaient fort étroits entre le langage et la psalmodie antique ; celle-ci empruntait au premier sa prose, son rythme, la forme récitative de ses phrases, peut-être même quelque chose de son indécision mélodique : comment ne lui aurait-elle pas pris aussi sa notation ? La notation alphabétique gréco-romaine, si compliquée, n'était pas nécessaire pour noter les trois ou quatre notes d'intonation ou de cadence qui, à elles seules, constituaient la cantilène psalmodique ? De

[1] S. Isidore, *Etymologiæ*, l. III, n. 15. — [2] Cicéron, *Orat.*, l. III, 59. — [3] Quintilien, *Instit. orat.*, XI, 13. — [4] C'est ce qui arrive chez les anciens, non seulement pour la parole, mais encore pour la musique, la main exprime les mouvements de l'âme et de la voix ; cf. Gevaert, *Hist. et théorie de la musique dans l'antiquité*, t. II, p. 18 ; au Moyen Age, la main assure la direction du chœur ; cf. W. Christ et M. Paranikas, *Anthologia græca carminum christianorum*, in-8°, Lipsiæ, 1871, p. CXIV ; Bourgault-Ducoudray, *Étude sur la musique ecclés. grecque*, in-8°, Paris, 1877, p. 104 ; M. Gerbert, *De cantu et musica sacra*, t. I, p. 320. — [5] Bibl. Vatic., ms. *Palat. lat.*, *235*, fol. 35 v° ; *De arte musica* (X^e-XI^e siècle) ; A. Mocquereau, dans *Paléographie musicale*, t. I, p. 102.

même aussi pour les antiennes, qui, très brèves et presque syllabiques, se répétaient souvent dans le courant du psaume : quelques accents ne suffisaient-ils pas pour indiquer l'*air connu* et chanté déjà tant de fois? A ce point de vue, il est facile de comprendre comment les accents grammaticaux ont glissé, par une pente douce et insensible, de la parole à la musique liturgique...

« Tant que la forme des chants liturgiques demeura ce qu'elle était à l'origine, l'emploi des accents neumatiques suffit pour dessiner les mouvements de la mélodie; la mémoire suppléait aisément au manque de précision des signes. Mais lorsque les cantilènes s'accrurent en nombre, lorsque l'élément musical, pénétrant de plus en plus les paroles, décora les syllabes de groupes de notes, de longs *jubilus*, de gracieux mélismes, lorsque les chantres admirent dans l'exécution certains rythmes, certains artifices de voix empruntés plus directement à la musique qu'au langage, la notation dut suivre ce mouvement et se développer parallèlement à la mélodie. Les groupes de deux ou trois accents ne suffisaient plus : on combina ceux-ci par quatre, par cinq, etc.; les notateurs ajoutèrent aussi quelques signes spéciaux : *pressus*, *quilisma*, notes liquescentes, etc., indispensables pour représenter des effets de voix particuliers; enfin on fit si bien que, bientôt, ces petits *apices*, employés par les premiers psalmistes comme moyens mnémotechniques et sans idée préconçue d'en faire une notation, se trouvèrent peu à peu constituer un système complet de séméiographie musicale. Probablement déjà du temps de saint Ambroise, mais certainement sous saint Grégoire (590-604), le développement parallèle de la mélodie et de la notation se trouvait assez avancé pour que ce grand pape pût neumer son antiphonaire. Au VIII^e^ et au IX^e^ siècle, les monuments de chant liturgique, ceux de Saint-Gall en particulier, avec leurs lettres et leurs signes romaniens, nous montrent la notation *traditionnelle* des accents neumatiques arrivée à un état de développement qui suppose un travail séculaire [1]. »

Il arriva que pour désigner les neumes on eut recours à des vocables qu'on semble choisir aussi rebutants que possible; nous en avons déjà nommé quelques-uns, il faut y revenir. Tant qu'il n'est question que de l'accent aigu, c'est la *virga* et l'accent grave correspond au *punctum* et jusque-là tout va bien. Toutes les autres figures sont dues à la combinaison des deux accents; le *podatus* est fait d'un accent grave, suivi d'un accent aigu; la *clivis* d'un accent aigu suivi d'un accent grave, le *porrectus* d'un accent aigu, un accent grave et un accent aigu, le *climacus* d'un accent aigu et de deux accents graves, et c'est ainsi que l'on arrive aux figures les plus compliquées dont le nombre peut augmenter encore quand, à un groupe finissant sur une note aiguë, on ajoute un accent grave, ou réciproquement, quand à un groupe finissant par une note grave, on ajoute un accent aigu, le groupe neumatique est dans le premier cas qualifié de *flexus*, dans le second de *resupinus;* ainsi le *porrectus*, qui se termine par un accent aigu, peut devenir *flexus* par l'adjonction d'un accent grave; le *climacus*, de même, peut recevoir un accent aigu qui relève la voix sur sa terminaison et l'élève à la dignité de *resupinus*.

Telle est, en gros, la notation chironomique, encore très primitive et qui ne laisse que vaguement apercevoir la future notation du plain-chant vers laquelle, pourtant, une suite de transformations nous conduira sans défaillances. Cette notation *chironomique* est, disons-nous, fort imparfaite, car elle ne connaît rien encore du principe fécond de la superposition des notes : la forme intrinsèque de chaque signe indique seule l'élévation ou l'abaissement de la voix; les neumes, en outre, par rapport les uns aux autres, indiquent une élévation ou un abaissement absolument indéterminés et, pris en eux-mêmes, n'ont aucune valeur au point de vue de la force et du temps. Aussi cette notation primitive, dont Gui d'Arezzo disait [2] :

*Tale erit, quasi funem dum non habet puteus,*
*Cuius aquæ, quamvis multæ, nil prosunt videntibus,*

devait surtout servir, par son graphique conventionnel, à rafraîchir la mémoire d'un chantre, auquel, plus que les neumes eux-mêmes, l'habitude et la tradition avaient appris les mélodies du graduel et de l'antiphonaire.

IV. Notation musicale ou diastématique. — Il fallait, malgré une filiation ininterrompue de maîtres et d'élèves, donner aux mélodies grégoriennes de plus sûres garanties que la mémoire des chantres; il fallait les fixer par une notation vraiment musicale, et le *système diastématique* constitua un très grand progrès sur les neumes-accents de la *notation oratoire*, qui disparaît pour faire place au principe de la *superposition des notes*. « La vertu significative qui, dans le système des accents, était répandue dans le trait tout entier, se retire peu à peu vers les extrémités des lignes et se concentre dans les points. Ces points deviennent la partie essentielle du groupe et les anciens accents ne sont plus que des ligatures qui maintiennent l'unité de la formule. Il n'y aura plus qu'à espacer les notes à des hauteurs régulières, puis à les placer sur des lignes et le nouveau système aura reçu son dernier perfectionnement. » La réduction des accents en des points et la position de ces points sur des lignes, voilà donc les deux innovations capitales et, avec elles, le grand problème résolu, si bien qu'en traduisant d'une manière sensible et parfaite tous les intervalles usités dans le chant, le *principe diastématique* est le point de départ de notre notation musicale moderne.

Naturellement, il se fit une transformation profonde dans l'ancienne forme des neumes. L'antique neume-accent se plia aux exigences nouvelles; son corps s'amaigrit et l'une de ses extrémités s'étendit pour devenir un point; bientôt les formes se régularisèrent afin de trouver place sur les lignes de la portée, et c'est par des modifications insensibles, mais continues, que nous arrivons, vers le XV^e^ siècle, au graphique actuel du plain-chant. Puis, quand le principe de la superposition des notes se fut imposé, quand les intervalles eurent une signification précise, c'est alors que, pour disposer les notes à la hauteur convenable, on traça d'abord une ligne autour de laquelle chaque note trouvait sa place. Idée féconde encore qu'incomplète, mais elle portait en elle son complément : la première ligne, tracée souvent en rouge, avait correspondu à la note de *fa*, la seconde, de couleur jaune, porta l'*ut*. Il n'y avait qu'à continuer dans cette voie; on fixa les intervalles entre *fa* et *ut* par une troisième ligne répondant à la note *la* et, bientôt, selon que le chant s'étendait vers les sons graves ou vers les sons aigus, on ajouta une quatrième ligne, soit au-dessous du *fa*, soit au-dessus de *ut*. Ainsi fut constituée, au temps de Gui d'Arezzo (voir ce nom), la portée actuelle de quatre lignes, mais dont l'usage ne fut général que longtemps après, puisqu'au XVII^e^ siècle nous avons encore des manuscrits à notation neumatique sans lignes.

V. Formules liquescentes. — Les formules liquescentes, ou notes semi-vocales, ont pour effet d'exprimer, au moyen d'une légère modification dans la forme des neumes ordinaires, une modification de son produite par l'influence directe du texte sur la mélodie, au contact de certaines combinaisons de consonnes et de voyelles. C'est ce qui se produit quand deux con-

[1] A. Mocquereau, *Paléographie musicale*, t. I, p. 103-106. — [2] *Prolog. rhythmicus antiphonarii*.

sonnes se rencontrent, dont la première est une liquide ou une dentale explosive *t* ou *d* ou la sifflante *s*, quand il y a le groupe des lettres *gn* dans le corps d'un mot, quand devant un *j* se trouve l'une des lettres *d*, *m*, *n*, *r*, *t*, *b*, *s*, *l*. La liquescence se produit encore quand les consonnes *m* ou *g* sont seules entre deux voyelles; il en est de même pour le *j*; enfin, la diphtongue *au* donne aussi lieu à la liquescence.

L'effet produit dans le chant par la liquescence est d'effacer le son, de l'étouffer en quelque sorte au passage d'une syllabe à l'autre, et cette note étouffée, qui doit s'exécuter en *portamento*, c'est-à-dire en portant la voix, remplit dans la mélodie le rôle de la voyelle d'appui dans le corps des mots, si bien que, par le fait de la liquescence, et prononcé à l'italienne, le mot *confundantur*, par exemple, devient *con*ne *fun*ne *dan*ne *tur*.

VI. Les lettres romaniennes. — Ces lettres, dont Ekkehard IV le Jeune, chroniqueur de Saint-Gall, attribue expressément l'invention à Romanus, ce chantre romain qui vint à l'abbaye de Saint-Gall au temps de Charlemagne, sont de véritables signes accessoires de l'écriture neumatique. Elles correspondent assez bien aux signes destinés, dans notre musique moderne, à indiquer les nuances et le mouvement. On ne les rencontre que dans les manuscrits sangalliens, où elles sont relatives soit à l'intonation, soit au rythme. Elles se présentent entremêlées dans les figures neumatiques sous la forme de simples lettres ayant chacune sa signification précise, ainsi :

*a : ut altius elevetur admonet*
*p ; pressionem significat*

Nous avons dû abréger et ramener à ses grandes lignes l'exposition de l'origine et du développement des notations neumatiques suivant les méthodes chironomique et diastématique. Les démonstrations de détail ne sauraient prendre place ici. La notation diastématique n'est pas, comme on le dit généralement, une invention personnelle de Gui d'Arezzo. Les perfectionnements qu'il apporta au système de la portée musicale lui laissent la part assez belle pour qu'on n'y ajoute rien d'injustifié.

La diastématie musicale est l'œuvre collective des copistes et des théoriciens qui, au IXe, au Xe et au XIe siècle prirent à tâche, sur tous les points à la fois, et par des procédés très divers, de perfectionner l'écriture neumatique.

Ce fait devait être relevé, car à cette question de paléographie se rattache celle de l'originalité et de l'authenticité des mélodies grégoriennes.

Il faut accorder une mention à une opinion d'après laquelle « la notation neumatique de l'Église latine, comme celle de toutes les confessions chrétiennes primitives, tire indirectement son origine de la séméiographie ecphonétique des Byzantins; elle n'est en soi qu'une simple modification de la notation constantinopolitaine, et, selon toute vraisemblance, on doit assigner le milieu du VIIIe siècle comme époque probable de son introduction en Occident ». Après une étude de la notation ecphonétique, de tous ses signes, dont on ignore la valeur exacte, on conclut à sa descendance immédiate des signes de prosodie. Seuls les noms diffèrent, mais « la raison en est, nous dit-on, qu'en règle générale, les caractères ecphonétiques tirent leur étymologie de leur forme graphique même ». On trouve la séméiographie ecphonétique dans le *codex Ephraemi* (Paris, *græc. 9*) du VIe siècle. De ces caractères, on a des catalogues qui indiquent, du moins en gros, l'ordre dans lequel ils s'emploient pour le chant des lectures : épître, évangile, etc. « Quant à déterminer leur valeur musicale, la chose semble bien difficile en l'absence complète de documents, et le champ reste ouvert à toutes les hypothèses.

L'étude des notations constantinopolitaine et hagiopolite a encore de sérieux progrès à faire car si on identifie les signes de ces deux systèmes avec ceux du système ecphonétique, c'est fort gratuitement puisqu' « on n'a pas encore pu trouver trace d'un seul traité relatif à la notation constantinopolitaine », et on est contraint d'avouer qu'il « nous est bien difficile, sinon impossible, d'en dégager la véritable originalité ». Cela n'empêche pas d'affirmer « ce fait non encore reconnu et d'une importance capitale : la notation damascénienne (hagiopolite, de Jérusalem) n'était sans doute pas inventée que l'Église romaine, comme les Églises arménienne, géorgienne et syriaque, employait déjà un système de séméiographie musicale manifestement calqué sur celui de Constantinople ». Là-dessus on apporte une liste de neumes dont les noms plus ou moins bizarres, qui ont prévalu depuis le milieu du XIXe siècle, correspondent aux signes de la notation constantinopolitaine, ce qui, paraît-il, « permet enfin, à défaut de tout document positif, de reconstituer dans ses grandes lignes la nomenclature de la séméiographie neumatique de Byzance ».

On peut conclure que « si les neumes byzantins ont eu pour origine les accents reconnus par la grammaire grecque, et cela semble certain, il reste non moins sûr que les accents des grammairiens latins ont engendré *directement* les divers systèmes de la notation neumatique latine. Il faut, on le voit, remonter encore plus haut : les neumes grégoriens et même mozarabes ne sont pas fils des neumes de Byzance; ils en sont les frères, issus de même souche : les accents. » Cf. J. Thibaut, *Origine byzantine de la notation neumatique de l'Église latine*, Ire part., dans *Bibl. musicologique*, t. III, Paris, 1907; *La notation de S. Jean Damascène*, dans *Bull. de l'Institut archéol. russe de Constantinople*, t. III, 1898, p. 138-179; A. Papadopoulos-Kérameus, dans *Vizantiisky Vremennik*, 1908, p. 49-70; Thibaut, *Monuments de la notation ekphonétique et neumatique de l'Église latine. Exposé documentaire des manuscrits de Corbie, Saint-Germain-des-Prés et de Pologne conservés à la bibl. impér. de Saint-Pétersbourg*, in-4°, Saint-Pétersbourg, 1912.

VII. Bibliographie. — Michael Prætorius, *Syntagma musicum... in quatuor tomos distributum*, 3 vol. in-4°, e typographeo Johannis Richteri, Wittebergæ, 1615-1619; les t. II et III portent *Gedruckt zu Wolfenbüttel bey Elias Holwein;* le t. IV ne fut jamais publié; une nouvelle édit. parut par les soins de la *Gesellschaft für Musikforschung. Publikation aelterer... Musik Werke*, 1884; et le t. III *kritisch revidierter Neudruck nach dem Original*, Wolfenbüttel, 1619, *mit einem Vorwort und erläuternden Anmerkungen versehen von* Dr. Eduard Bernouilli, in-8°, Leipzig, 1916; cf. H. Riemann, *Dictionn. de musique*, 2e édit., Lausanne, 1913, p. 802. — Hughes Ménard, *Liber sacramentorum*, 1641, p. 78, hymne de la passion notée *cum antiquis cantus notulis*, reproduit dans *Sancti Gregorii papæ Opera omnia*, in-fol., t. III, Parisiis, 1705, col. 334, 335; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 326. — [Pierre-Benoît de Jumilhac], *La science et la pratique du plain-chant, où tout ce qui appartient à la pratique est étably par les principes de la science et confirmé par le témoignage des anciens philosophes, des Pères de l'Église et des plus illustres musiciens, entr' autres de Guy Arétin et de Jean des Murs*, in-8°, Paris, 1673, 2 pl. de notat. neum.; 2e édit., *scrupuleusement réimprimée d'après l'édition originale*, par MM. Th. Nisard et Alexandre Le Clercq, Paris, 1847, p. 98; on a ajouté quelques documents empruntés à Bottée de Toulmont. — J.-A. Jussow, *De cantoribus Ecclesiæ Veteris et Novi Testamenti*, in-4°, Helmstadii, 1708, p. 43, 44. — Nic. Staphorst, *Hamburgische Kirchen Geschichte*, in-8°, Hambourg, 1723-1729, t. III, p. 337 sq. — Joh. Ludolf Walther, *Lexicon diploma-*

*ticon*, in-fol., Goettingæ, 1745-1747, part. II, pl. VI. — Giambatt. Martini, *Storia della musica*, 3 vol. in-4° (et in-fol.), Bologna, 1757-1781, t. I, p. 184. — [Tassin et Toustain], *Nouv. traité diplomatique*, t. III (1757), p. 387, pl. LVI. — *Missa gothica seu mozarabica... ad usum percelebris Mozarabum Sacelli Toleti*, in-fol., Angelopoli, 1770. — Mart. Gerbert, *De cantu et musica*, 2 vol. in-4°, typis San-Blasianis, 1774. — *Breviarium gothicum... ad usum Sacelli mozarabum*, in-fol. — John Hawkins, *A general history of the science and practice of music*, 5 vol. in-4°, London, 1776; new edit., 3 vol. in-4°, London, t. III (1853), p. 43-53. — Mart. Gerbert, *Scriptores ecclesiastici de musica sacra potissimum, ex variis Italiæ Galliæ et Germaniæ codicibus collecti et nunc primum publica luce donati*, 3 vol. in-4°, typis San-Blasianis, 1784. L'auteur a négligé souvent de superposer les neumes aux exemples de chant tirés du répertoire liturgique et insérés dans le texte des auteurs. On lit, par exemple, t. I, p. 104 : *Notas musicas textui superpositas, ut pote nunc incognitas, haud adponendas duximus;* p. 130 : *Notulas veteres musicas textui impositas omittimus*, p. 135, 150, etc. — Joh. Nic. Forkel, *Allgemeine Geschichte der Musik*, 2 vol. in-4°, Leipzig, 1788-1801, t. II, p. 348, pl. I-V. — Villoteau, *Recherches sur l'analogie de la musique*, 2 vol. in-8°, t. II, Paris, 1807, 2e tableau. — G. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, in-fol., t. II, Hannoveriæ, 1829, p. 201. — Raph. Georg Kissewetter, *Geschichte der europäisch-abendländischen oder unserer heutigen Musik*, in-4°, Leipzig, 1re édit., 1834; 2e édit., 1846. — Edm. de Coussemaker, *Mémoire sur Hucbald et sur ses traités de musique, suivi de recherches sur la notation et sur les instruments de musique*, dans *Mém. de la Soc. centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 1839-1840, p. 171-194; et in-4°, Paris, 1841, VIII-212 p., 27 pl.; *Notices sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord*, dans *Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, 1841, p. 59-236; et in-8°, Paris, 1843, 180 p., 20 p. de musique, 1 fac-similé. — *Revue de musique religieuse*, de Danjou, n. de mars 1847, fac-similé de l'antienne *Venite populi*, d'un manuscrit du XIIe siècle; numéro d'août 1847, tableau des signes de la notation neumatique; numéro de déc. 1847, fac-similé de l'introït *Puer natus est*, en notation bilingue du manuscrit de Montpellier. — P.-B. de Jumilhac, *Science et pratique*, voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 420-426. — *Nouvelle prose sur le dernier jour de l'an*, tirée d'un manuscrit de Montpellier, 4 p. in-fol. de fac-similés, extrait du n. 15 des *Publications de la Soc. archéol. de Montpellier*, 1847. — Félix Clément, *Chants de la Sainte-Chapelle*, in-8°, Paris, 1849, reproduction de deux proses du XIIIe siècle. — *Catal. gén. des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, in-4°, Paris, 1849, fac-similé de 2 p. — Aug. de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits, classés dans un ordre chronologique, pour servir à l'hist. des arts du dessin depuis le IVe siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du XVIe*, in-fol., Paris, 1835 sq. (voir au mot BASTARD). — *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. II, 1851, p. 112 : musique d'une ode d'Horace, 2 pl. publiées par Nisard d'après le ms. *425* de Montpellier. — *Copie de l'antiphonaire de Montpellier, n. 159 à notation bilingue*, exécutée par Nisard, conservée à la Bibl. nat., *lat. 8881*, depuis 1851, avantageusement remplacée par le t. VII de la *Paléographie musicale* (voir au mot MONTPELLIER). — L. Lambillotte, *Antiphonaire de saint Grégoire, fac-similé du ms. de Saint-Gall, n. 359*, in-4°, Paris, 1851, 131 p. lithographies (voir au mot LAMBILLOTTE). « Deux éditions successives donnèrent raison à la hardiesse du savant jésuite, et démontrèrent que les amateurs de musique religieuse attachaient un grand prix à posséder, sous ses formes originales, le chant traditionnel de l'Église. Toute une littérature musicale se forma autour de cet « Antiphonaire de saint Grégoire », et, si les érudits en apprécièrent diversement la notation et la valeur, il ne saurait être contesté que ce monument fut très utile pour la restauration de la version authentique des graduels, des alléluias et des traits du répertoire grégorien. Encore aujourd'hui nous pouvons ajouter que les neumes de ce manuscrit sont loin d'avoir livré tous les secrets qu'ils contiennent, spécialement au point de vue du rythme des mélodies. Après un pareil succès, on pouvait espérer que là ne s'arrêteraient pas les tentatives de ce genre; mais personne ne suivit franchement le P. Lambillotte dans la voie qu'il avait ouverte » (*Paléographie musicale*, t. I, p. 11-12). — Edm. de Coussemaker, *Hist. de l'harmonie au Moyen Age*, in-4°, Paris, 1852, 38 p. de fac-similés d'écriture neumatique ou guidonienne, de différentes espèces et de différentes époques. — Abbé Cloët, *De la restauration du chant liturgique*, in-8°, Plancy, 1852. « Ce livre contient un des premiers essais de catalogue des manuscrits neumatiques. » — Jul. Tardif, *Essai sur les neumes*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XIV, 1853, p. 269-279. — *Ludus Danielis*, d'après un manuscrit de Beauvais, trouvé à Padoue par M. Danjou, dans *Rev. de la musique religieuse*, t. IV, 1854, p. 65-97. — L. Lambillotte, *Esthétique du chant grégorien*, in-8°, Paris, 1855, p. 176, 1 pl. — *Versiculi de eversione monasterii Sancti Florentii, anno 840-845*, avec notation musicale, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. IV, 1856; copie de dom Pitra en 1849. — *L'harmonie au Moyen Age*, dans *Annales archéol.*, 1856, 7 p. avec fac-similés. — *Office de Pâques, publié d'après un manuscrit du XIIe siècle de la bibliothèque de Tours*, par Vict. Luzarche, in-8°, Tours, 1856, 16 p. de musique. — *Rituale seu Mandatum insignis Ecclesiæ Suessionensis, tempore episcopi Nivelonis exaratum*, in-4°, Paris, 1856, 6 pl. de musique. — Jul. Bonhomme, *Principes d'une véritable restauration du chant grégorien*, in-8°, Paris, 1857. L'alleluia *Pascha nostrum* est reproduit d'après huit manuscrits de différentes époques; cf. p. 82, 91. — Bottée de Toulmont, *Instructions sur la musique religieuse*, dans *Instruction du Comité hist. des arts et monuments (1837-1849)*, in-4°, Paris, 1857, p. 230. — L. Lambillotte, *Mémoire sur les chants liturgiques*, restaurés par le P. L... et publiés par le P. Dufour, in-8°, Paris, 1857, p. 41-48. — A. Schubiger, *Die Sängerschule St. Gallens*, in-8°, Einsiedeln, 1858, 8 pl. — D. Carnel, *Chants liturgiques d'Adam de La Bassée*, in-8°, Gand, 1858. — Abbé Raillard, *Emploi des quarts de ton dans le chant de l'Église*, dans *Rev. archéol.*, 1858, p. 487. — P. Dufour, *Lettres à M. l'abbé Petit sur l'emploi et l'existence des notes brèves dans le chant grégorien*, in-8°, Paris, 1859. — Adr. de La Fage, *Essais de diptérographie musicale ou notices, descriptions, analyses, extraits et reproductions de manuscrits relatifs à la pratique, à la théorie et à l'hist. de la musique*, in-8°, Paris, 1863, 568 p. « Le texte seul de cet ouvrage a paru; mais la collection d'exemples, qui devait se composer de 200 planches de musique... fait partie d'une série de documents précieux que A. de La Fage a légués à la Bibliothèque nationale » (*Paléographie musicale*, t. I, p. 15). — *Antiphonaire de Saint-Gall, n. 359*, publié pour la première fois par le P. Lambillotte en 1852; 2e édit., Bruxelles, 1867. — Edm. de Coussemaker, *Scriptorum de musica Medii Ævi novam seriam a Gerbertina alteram collegit nuncque primum edidit*, 4 vol. in-4°, Parisiis, 1863-1877; t. II, *Tonale* de Réginon de Prüm mis au jour en entier et en fac-similés, 36 p. in-4° de reproductions. — Chastain, *Essai sur la tradition du chant ecclésiastique*, in-8°, Toulouse, 1867 : *Tonale* de Bernon. — *El arte en España (Rev. de Madrid)*, t. VI, 1867, p. 105, fac-similé de notation mozarabe. — Ed. Fétis, *Hist. gén.*

*de la musique depuis les temps les plus anciens*, 5 vol. in-8°, Paris, 1869-1876, t. IV, nombr. pl. — Fr. Plaine et J. Pothier, *Le missel de Saint-Vougay en Bretagne* (ms. du Xe ou XIe siècle), dans *Rev. de l'art chrétien*, t. VI, 1877, p. 257-275; t. VII, 1877, p. 211-220, pl. (ms. *n. 83* de la bibliothèque d'Angers). — Hugo Riemann, *Studien zur Geschichte der Notenschrift, mit zwölf lithographisten Tafeln*, in-8°, Leipzig, 1878. — Raym. Schlecht, *Geschichte der Kirchenmusik, zugleich Grundlage zur vorurtheilslosen Beantwortung der Frage « Was ist echte Kirchenmusik?* in-8°, Regensburg, 1871 et 1879, p. 222 sq. — Aug. Wilh. Ambros, *Geschichte der Musik*, 4 vol. in-8°, Breslau, 1862-1878; 2e édit., t. II, Leipzig, 1882, p. 73. — Fidel Fita y Aureliano Fernandez Guerra, *Recuerdos de un viaje a Santiago de Galicia*, in-4°, Madrid, 1880, p. 116. — Jesus Muñoz y Rivero, *Paleografia visigoda*, in-8°, Madrid, 1881. — E. David, et M. Lussy, *Hist. de la notation musicale depuis ses origines*, in-fol., Paris, 1882, nombr. pl. — M. Falchi, *Studi zu Guido monaco*, in-8°, Firenze, 1882, 2 pl. — Théry, *Étude sur le chant grégorien*, in-8°, Bruges, 1883. — Paul Schmetz, *Dom Pothier's Liber gradualis, seine historische und praktische Bedeutung, mit 7 facsimiles einer vor dem Jahre 1379 geschriebenen Pergamenthandschrift*, in-8°, Mainz, 1884. — Hans Müller, *Hucbalds echte und unechte Schriften über Musik, mit drei Tafeln*, in-4°, Leipzig, 1884. — W. Brambach, *Hermanni Contracti musica*, edid. W. Br., in-4°, Leipzig, 1884. — *Chorgesänge zum Preis der H. Elisabeth aus mittelalterlichen Antiphonarien mit Bearbeitungen der alten Tonsätze durch* Müller Odenwald *und* Tomadini, *herausgegeben von* Ernst Ranke, *Zweite Abtheilung mit Beiträgen von* Prof. Commer, in-8°, Leipzig, 1884. — Félix Clément, *Hist. de la musique depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, in-8°, Paris, 1885. — *Pontifical d'Amiens, publié d'après un manuscrit original du XIe siècle*, par Vict. de Beauvilli et Hect. Josse, in-4°, Amiens, 1885, 2 pl. de neumes. — Léon Gautier, *Hist. de la poésie liturgique au Moyen Age; les tropes*, in-8°, Paris, 1886, spécimen. — Hans Müller, *Eine Abhandlung über Mensuralmusik in der Karlsruher Handschrift St. Peter pergamen. 29 a., mit einer Tafel*, in-8°, Leipzig, 1886. — *Bull. de la Soc. archéol. et scient. du Vendômois*, t. XXV, 1886, p. 119, extrait de l'office de saint Eutrope (ms. *262* de la bibliothèque de Vendôme). — *Critical and bibliographical notes on early Spanish music*, by Juan F. Riano, in-8°, London, 1887. « Ce livre précieux contient un grand nombre de fac-similés empruntés à des pièces musicales liturgiques du Xe au XVIe siècle, reproduites des manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Espagne » (*Paléographie musicale*, t. I, p. 16). — T. Helmore, *Plain song*, in-8°, London, 1887. — Eug. Chaminade, *Monographie des manuscrits de chant de l'abbaye de Cadouin*, in-8°, Tournai, 1887.

Nous arrivons ainsi à l'année 1889 où commença à paraître la *Paléographie musicale. — Les principaux manuscrits de chant grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican publiés en fac-similés phototypiques* par les bénédictins de Solesmes. — P. Lejay [1] reconnaissait l'utilité à tirer des planches : « Une telle quantité de fac-similés facilite singulièrement les exercices paléographiques. La plupart de ces manuscrits ont un grand avantage : leur origine est connue avec certitude. Les livres liturgiques ont d'ordinaire une destination locale bien déterminée, exclusive de toute autre attribution; beaucoup de ceux dont parlent les bénédictins sont encore conservés dans les églises pour lesquelles ils ont été copiés ou en sont sortis depuis peu. Enfin, les savants auteurs nous apprennent que le caractère de la notation change suivant les pays; il y a des neumations nationales comme des écritures nationales, avec cette différence importante que les unes sont beaucoup mieux conservées que les autres. Quand les paléographes auront en mains une collection complète de notations classées par pays, ils pourront élucider plus facilement l'histoire de certains manuscrits. Chacun sait combien il est fréquent de rencontrer des neumes sur un blanc ou en marge d'un texte qui n'a rien de liturgique. Le caractère de ces neumes permettra de dire où et à quelle époque le manuscrit se trouvait entre les mains de l'annotateur musical. »

Voici une description sommaire des premiers volumes de la *Paléographie musicale*, qui est arrivée aujourd'hui à son XIVe volume.

*T. I*, 1889-1891. Ms. *339* de Saint-Gall. I. Introduction générale (p. 1-50) [A. Mocquereau]. II. *Codex 339* de Saint-Gall (Xe siècle). 1° La bibliothèque et le monastère de Saint-Gall (p. 55-70) [F. Cabrol]. 2° Description du *codex 339* (p. 71-96) [A. Mocquereau]. 3° Origine et classement des différentes écritures neumatiques (p. 96-160) [A. Mocquereau].

*T. II*, 1891-1892. Répons-graduel *Justus ut palma* (IXe au XVIIe siècle). I. Préf. sur le répons-graduel *Justus ut palma* reproduit d'après plus de deux cents manuscrits (p. 1-26) [A. Mocquereau]. II. Étude sur les neumes-accents : 1° Neumes ordinaires (p. 27-36) [J. Pothier]. 2° Neumes-accents liquescents ou semi-vocaux (p. 37-86) [A. Mocquereau].

*T. III*, 1891-1892. Répons-graduel *Justus ut palma* (IXe au XVIIe siècle). I. Étude sur l'accent tonique latin et la psalmodie grégorienne (p. 7-78) [A. Mocquereau]. II. Précis d'histoire de la notation neumatique (p. 79-82) [A. Mocquereau].

*T. IV*, 1894-1896. *Codex 121* d'Einsiedeln (Xe et XIe siècle). I. Préf. sur le *codex 121* d'Einsiedeln. Lettres romaniennes et signes romaniens (p. 1-24) [A. Mocquereau]. II. Étude sur le *cursus* et la psalmodie grégorienne (p. 27-206) [A. Mocquereau].

*T. V*, 1896-1900. *Antiphonarium ambrosianum* (XIIe siècle). Avant-propos sur l'antiphonaire ambrosien du Musée britannique suivi d'une table méthodique (p. 1-200) [P. Cagin].

*T. VI*, 1900-1901. *Antiphonarium ambrosianum.* Transcription en notation carrée. I. Préf. sur l'ordonnance des offices milanais (p. 1-26) [P. Cagin]. II. Transcription de l'antiphonaire ambrosien en notation guidonienne ou carrée (p. 1-354) [D. Mégret].

*T. VII*, 1901. Antiphonaire de Montpellier (XIe siècle). I. Note sur l'antiphonaire bilingue (*codex H. 159* de Montpellier). Historique de la découverte, et contenu de l'antiphonaire (p. 1-18) [D. Beyssac]. II. Du rôle et de la place de l'accent tonique latin dans le rythme grégorien (p. 19-344) [A. Mocquereau]. (Le c. VII sur le rythme et l'harmonie, leurs rapports dans le chant, est dû à M. Giulio Bas (p. 309-334). III. Append. I. Exemples d'accents au levé dans les langues vivantes (p. 345-355) [A. Mocquereau]. IV. Append. II. J. de Momigny et le rythme musical (p. 356-366) [D. Eudine]. V. Table analytique (p. 369-377) [D. Eudine].

*T. VIII*, 1901-1905. Antiphonaire de Montpellier, XIe siècle. Phototypies. Tables analytique et alphabétique.

*T. IX*, 1905-1909. *Codex 601* de Lucques de la bibliothèque capitulaire. Antiphonaire camaldule du XIIe siècle. I. Préf. liturgique (p. 1-56) [P. de Puniet]. II. *Tonale* comparé des mss. *601* de Lucques et *48.14* de Tolède (p. 1-218) [D. Beyssac].

*T. X*, 1909-1910. *Codex 239* de Laon (IXe-Xe siècle) de la bibliothèque de Laon. *Antiphonale missarum S. Gregorii* (notation messine). I. Avant-propos (p. 1-15) [A. Mocquereau]. II. Description générale du ms. *239* de Laon (p. 17-40) [D. Beyssac]. III. Les signes rythmiques sangalliens et solesmiens. Étude comparative (p. 41-64) [A. Mocquereau]. IV. Étude sur l'introït *In*

[1] *Rev. critique*, 1892, p. 427.

*medio* (p. 65-90) [A. Mocquereau]. V. Étude sur le *credo* « authentique » [A. Mocquereau].

Il n'est pas possible d'omettre ici la mention de l'ouvrage dont voici le titre :

H.-M. Bannister, *Monumenti Vaticani di paleografia musicale latine, raccolti ed illustrati*, in-fol., Lipsia, 1913, LXI-280-4 p. et X-132 pl.; formant le t. XII des *Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi*.

On peut suivre dans ce recueil l'étude des neumes au point de vue paléographique, leur histoire, leur développement, leurs changements et transformations dans les divers pays suivant l'ordre des temps. L'étude des neumes supplée en un certain sens à celle du texte écrit liturgique : parce que la notation musicale offre des éléments plus sûrs que l'écriture pour dater les manuscrits. Un copiste reproduit parfois une écriture plus ancienne de deux ou trois siècles, tandis qu'une mélodie doit toujours être transcrite suivant l'usage actuel, et le système des neumes change plus vite que l'écriture dans les manuscrits.

L'auteur a réussi à dresser sur les dix planches préliminaires de l'album des fac-similés photographiques de près de deux mille neumes différents, et la table explicative (p. 201-224) renvoie de la façon la plus précise à chacune des cent trente planches sur lesquelles sont reproduits plus de deux cents spécimen de manuscrits, de toute provenance, du IX^e^ au XV^e^ siècle, exclusivement empruntés aux collections de la bibliothèque Vaticane.

Mentionnons enfin G.-M. Sunyol, *Introduccio a la paleografia musical gregoriana*, 1925.

H. LECLERCQ.

**NOTES TIRONIENNES** — I. Indications générales. II. Histoire. III. Le système alphabétique. IV. Écoles et exemples. 1° Vérone. 2° Bobbio. 3° Gellone. 4° Tours. 5° Limoges. 6° École orléanaise. 7° École parisienne. 8° Beauvais. 9° Corbie. 10° Saint-Amand. 11° Laon. 12° Reims. 13° Autun. 14° Cologne. V. Tachygraphie syllabique. 1° Système italien. 2° Système français. 3° Système espagnol. VI. Notes tironiennes des diplômes royaux. VII. Un lectionnaire liturgique en notes tironiennes. VIII. Une messe en notes tironiennes. IX. Un cours littéraire en notes tironiennes. X. Les manuscrits tironiens. 1° Lexiques. 2° Psautiers. 3° Textes et fragments de quelque étendue. 4° Gloses marginales ou interlinéaires et fragments très courts. 5° Tachygraphie syllabique. XI. Bibliographie.

I. INDICATIONS GÉNÉRALES. — Nous avons parlé déjà des notaires qui devaient leur nom de *notarii* à leur pratique d'écrire en se servant de *notæ;* ceci donna naissance à la tachygraphie qui répond à la sténographie de notre époque et qu'on désigna dans l'antiquité et au Moyen Age sous le nom de « notes » ou « écriture tironienne ». Celle-ci est formée de mots écrits en abrégé avec des lettres, mais comme ces lettres elles-mêmes sont abrégées la plupart du temps, on se trouve en présence d'une abréviation de mots et d'une abréviation de lettres.

Les *notæ* n'étaient pas des lettres. Paul le jurisconsulte nous dit que *notas litteras non esse Pedius, libro XXV° ad Edictum scribit* [1]; ailleurs il distingue expressément les *notæ* des lettres : *Lucius Titus miles notario suo testamentum scribendum notis dictavit; et antequam litteris præscriberetur, vita defunctus est* [2]. Néanmoins, les *notæ* sont presque toutes empruntées aux formes alphabétiques.

L'étude de cette écriture secrète ne saurait être négligée puisque, ayant subsisté pendant dix siècles, dès le temps de Cicéron jusqu'au Moyen Age, nous la rencontrons sur des documents chrétiens. C'est pourquoi les notes tironiennes n'offrent pas seulement un intérêt historique, car il existe un certain nombre de manuscrits entièrement écrits en notes. On en trouve aussi dans les souscriptions des chartes (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot METZ, fig. 8034) et les chancelleries y ont eu recours pour déjouer l'habileté des faussaires. Nous donnerons d'abord les principaux témoignages relatifs à l'histoire et ensuite nous entrerons dans quelques détails et exemples afin d'expliquer le mécanisme.

II. HISTOIRE. — Il se pourrait qu'on dût l'entendre d'une écriture tracée à l'allure de la parole lorsque nous lisons ce verset d'un psaume : *Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis* [3]; nous laissons la question aux hébraïsants. Chez les Grecs, on lit dans la vie de Xénophon par Diogène Laërce qu'il fut le premier à recueillir, à l'aide de notes, les paroles de Socrate : καὶ πρῶτος ὑποσημελασάμενος τὰ λεγόμενα εἰς ἀνθρώπους ἤγαγεν [4].

Pour trouver quelque chose de certain, il faut venir en Occident où Ennius, dit-on, aurait le premier inventé onze cents caractères d'écriture abrégée : *Vulgares notas Ennius primus mille et centum invenit* [5]. C'est dans la *Chronique* d'Eusèbe qu'on lit pour la première fois l'attribution des *notæ* à Tullius Tiron, affranchi de Cicéron [6]. Celui-ci en usait dans sa correspondance, car on lit dans une de ses lettres à Atticus : *Quod ad te de decem legatis scripsi parum intellexi, credo quia* διὰ σημείων *scripseram* [7].

Plutarque nous rapporte que la harangue prononcée au Sénat par Caton d'Utique, contre les complices de Catilina, fut recueillie par des notaires : Τοῦτον μόνον, ὧν Κάτων εἶπε, διασώζεσθαί φασι τὸν λόγον, Κικέρωνος τοῦ ὑπάτου τοὺς διαφέροντας ὀξύτητι τῶν γραφέων σημεῖα προδιδάξαντος, ἐν μικροῖς καὶ βραχέσι τύποις πολλῶν γραμμάτων ἔχοντα δύναμιν, εἶτ' ἄλλον ἀλλαχόσε τοῦ βουλευτηρίου σποράδην ἐμβαλόντος, οὔπω γὰρ ἤσκουν, οὐδ' ἐκέκτηντο τοὺς καλομένους σημειογράφους, ἀλλὰ τότε πρῶτον εἰς ἴχνος τι καταστῆναι λέγουσιν [8], « Il n'est demouré que ceste harengue seule, de toutes celles que feit oncques Caton, parce que Cicéron avoit ce jour-là attiltré des clercs, qui avoient la main fort légière, auxquelz il avoit d'avantage enseigné à faire certaines notes et abbréviations, qui en peu de traicts valoient et représentoient beaucoup de lettres, et qui les avoit disposez çà et là en divers endroits de la salle du sénat; car l'on n'usoit point encore lors, et ne sçavoit-on que c'estoit de notaires, c'est-à-dire d'escrivains qui par notes de lettres abbrégées figurent toute une sentence ou tout un mot, comme on a fait depuis; et dit-on que ce fut lors premier que l'on commenca à en trouver la trace » (Amyot).

Isidore de Séville confirme l'emploi des écrivains pour recueillir les discours : *Notarum usus erat, ut quicquid pro concione, aut in judiciis diceretur, librarii scriberent complures simul astantes, divisis inter se partibus, quot quisque verba et quo ordine exciperet. Romæ primus T. Tiro. Ciceronis libertus, commentatus est notas, sed tantum præpositionum* [9].

C'est encore à Isidore de Séville que nous devons de savoir que Sénèque recueillit toutes les notes connues de son temps et en porta le nombre à cinq mille : *Deinde Seneca, contracto omnium digestoque et aucto numero, opus effecit in quinque millia* [10]. Les collections de notes dont il sera question plus loin portent en effet ce titre : *Notæ Tironis de Senecæ;* mais comme on retrouve en tête de quelques-unes le passage cité d'Isidore, on peut supposer que c'est d'après lui que les copistes se sont permis de les attribuer à Tiron et à

[1] *Dig.*, l. XXXVII, tit. I, lex 6. — [2] *Dig.*, l. XXIX, tit. I, lex 40; cf. Ulpien, *ibid.*, l. L, tit. XIII, lex 1, § 7. — [3] Ps., XLIV, 2. — [4] Diogène Laërce, *Vie de Xénophon*, XI, 48. — [5] S. Isidore, *Opera*, 1798, *Origines seu etymologiæ*, l. I, c. XXII. — [6] Eusèbe, *Chronicon*, olymp. CXCIV. — [7] Cicéron, *Ad Atticum*, l. XIII, ep. XXXII. — [8] Plutarque, *Cato Utic.*, 28. — [9] S. Isidore, *Origines*, l. I, c. XXII. — [10] S. Isidore, *Origines*, l. I, c. XXII.

Sénèque. Il est douteux que ce dernier soit Sénèque le philosophe qui s'exprime ainsi au sujet des notes : *Quid [loquar] verborum notas, quibus, quamvis citata, excipitur oratio, et celeritatem linguæ manus sequitur? Vilissimorum mancipiorum ista commenta sunt : sapientia altius sedet, nec manus edocet, animorum magistro est* [1]. Vipsanius, Philargius, Aquila, affranchi de Mécène et Mécène lui-même, auquel Dion Cassius attribue en outre l'invention des notes, étudièrent cet art et le perfectionnèrent [2]. Suétone nous apprend que Titus aussi était fort habile à faire usage des notes : *E pluribus comperi notis quoque excipere velocissime solitum, cum amanuensibus suis per lusum jocumque certantem imitari chirographa quæcumque videsset* [3].

Un passage de Quintilien nous apprend qu'on faisait usage des notes pour conserver les leçons professées par les maîtres célèbres : *Namque alterum, sermone per biduum habito, pueri, quibus id præstabatur, exceperant; alterum pluribus sane diebus, quantum notando consequi poterant, interceptum, boni juvenes, sed nimium amantes mei, temerario editionis honore vulgaverant* [4].

Les poètes ne se privent pas de nous parler des notes : tels sont ces vers de Martial [5] :

*Currant verba licet, manus est velocior illis;*
*Nondum lingua, suum dextra peregit opus.*

Et Ausone s'exprime ainsi dans sa 146e épigramme :

*Puer, notarum præceptum*
*Sollers minister, advola*
. . . . . .
*Tu sensa nostri pectoris*
*Vix dicta jam ceris tenes*
*Sentire tam velox mihi*
*Vellem dedisset mens mea*
*Quam, præpetis dextræ fuga*
*Tu me loquentem prævenis*

Ces deux textes semblent bien s'appliquer aux notes tironiennes; c'est elles encore qu'on trouve clairement désignées dans le poème de Manilius [6] :

*Hic et scriptor erit velox, cui litera verbum est,*
*Quique notis linguam superet, cursimque loquentis*
*Excipiat longas nova per compendia voces.*

Les notes ne servaient pas seulement pour saisir la parole des orateurs; on a pu voir par les deux passages du jurisconsulte Paul qu'on s'en servait pour écrire, sous la dictée, des projets d'actes qu'on transcrivait ensuite à loisir.

Un passage de l'hymne consacrée par Prudence à saint Cassien nous montre qu'on enseignait les notes dans les écoles [7] (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1730-1883) :

*Præfuerat studiis puerilibus, et grege multo*
*Septus magister literarum sederat;*
*Verba notis brevibus comprendere cuncta peritus,*
RAPTIMQUE PUNCTIS DICTA PRAEPETIBUS SEQUI,
*Vincitur post terga manus spoliatus amictu,*
*Adest acutis agmen armatum stilis.*
*Quantum quisque odii tacita conceperat ira*
*Effundit ardens felle tandem libero*
*Quid gemis? exclamat quidam, tute ipse magister*
*Istud dedisti ferrum, et armasti manus.*
*Reddimus ecce tibi tam millia multa notarum,*
*Quam standо, flendo, te docente, excepimus.*
*Non potes irasci, quod scribimus : ipse jubeas,*
*Nunquam quietum dextera ut ferret stilum.*
*Non petimus toties te preceptore negatas,*
*Avare doctor, jam scholarum ferias.*
*Pangere puncta libet, sulcisque intexere sulcos,*
*Flexas catenis impedire virgulas.*
*Emendes licet inspectos longo ordine versus*
*Mendosa forte si quid erravit manus.*
*Exerce imperium : jus est tibi plectere culpam,*
*Si quis tuorum te notavit segnius.*

Le supplice du martyr Cassien nous amène au christianisme; toutefois, on ne sait où l'abbé Trithème a trouvé les raisons de soutenir ce qu'il avance, à savoir que ce fut saint Cyprien de Carthage qui ajouta aux *notæ* usitées chez les Romains toutes celles que rendait nécessaires l'exposition de la foi nouvelle : *M. T. Cicero, facundos Romanorum orator, librum scripsit non parvæ quantitatis notarum, quem sanctus Cyprianus, Carthaginiensium præsul et martyr, multis et notis et dictionibus ampliavit, adjiciens vocabula christianorum usibus necessaria, ut opus ipsum fieret non solum utile paganis, sed multo magis etiam fidelibus* [8].

Outre les tachygraphes officiels qui suivaient l'audience et notaient toutes les phases de l'interrogatoire des martyrs, nous avons dit en parlant des notaires que les papes veillaient à ce que les procès des martyrs fussent consignés par des fonctionnaires chrétiens. Ceux-ci eurent plus tard une besogne non moins absorbante, ils notèrent les incidents survenus dans les délibérations des conciles. Les actes de la grande conférence tenue à Carthage le vendredi 2 juin 411, nous apprennent que les donatistes demandèrent la transcription des actes de la conférence précédente, dont le procès-verbal avait été rédigé en notes. Les évêques étaient ordinairement accompagnés par un ou plusieurs notaires. On lit, en effet, dans une lettre d'Evode à saint Augustin, écrite en 415 : « J'avais auprès de moi le fils d'Armenus, prêtre de Mélone... Assidu au travail, il excellait à écrire en notes [9]. » Saint Augustin nous apprend, dans une de ses lettres, que huit notaires suivirent, en se relayant deux à deux, les discours des évêques réunis à Carthage [10]; enfin nous apprenons encore que les notaires, n'ayant pas voulu recueillir un de ses sermons, les fidèles se chargèrent de ce soin, d'où on peut conclure que l'art de la tachygraphie était fort répandu. Voici enfin un témoignage de saint Gaudence, évêque de Brescia : *De illis vero tractatibus quos notariis, ut comperi, latenter adpositis, procul dubio interruptos, et semiplenos, otiosa quorumdam studia, colligere præsumpserunt, nihil ad me attinet. Mea jam non sunt, quæ constat præcipiti excipientium festinatione esse conscripta* [11]. Après cela, à l'époque mérovingienne, les notes ne sont pas abandonnées complètement, mais fort rarement et grossièrement employées.

La renaissance carolingienne se devait de remettre en honneur et en usage les notes tironiennes. On les vit reparaître, elles fleurirent les parafes des diplômes, les souscriptions des chartes, on recourut à elles dans la transcription de certains manuscrits tels que psautiers, lectionnaires, formulaires, on les employa pour dresser des projets d'actes; peut-être même servirent-elles à suivre la parole, comme on le voit dans ce passage de Hilduin, abbé de Saint-Denis, au IXe siècle : *Quantum connivet brevitas temporis, quicquid ori suggesserit memoria citæ recordationis, favente Domino, velociter scribentium committemus notariorum articulis, deprecantes vestram humiliter sapientiam*, etc.

Une découverte déjà ancienne et dont nous avons parlé (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2627-2630) a rendu un fragment de manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes contenant une homélie sur le prophète Jonas, en idiome vulgaire, mélangé de latin, dans laquelle tous les mots latins, et même quelques mots en langue vulgaire, sont écrits en notes tironiennes.

« La connaissance des notes tironiennes dut sans doute se propager à l'aide de collections analogues à celles qui nous ont été conservées. La Bibliothèque nationale possède six manuscrits de ces collections (anc. fonds *lat.*, n. *190*, *7493*, *8777*, *8778*, *8779*, *8780*),

[1] Sénèque, *Epist.*, XC, 26. — [2] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LV, c. VII. — [3] Suétone, *Tiberius*, 3. — [4] Quintilien, *De instit. orat.*, prooem., 7 — [5] Martial, XIV, 208. — [6] Manilius, *De astronomia*, l. IV, vs. 197-199. — [7] Prudence, *Peri Stephanon*, hym. IX. — [8] *Polygr.*, l. VI, fol. q. VI. — [9] S. Augustin, *Epist.*, CLVIII (al. CCLVIII). — [10] *Epist.*, CXLI. — [11] Præf., p. 220.

et il en existe en Allemagne un certain nombre d'après lesquelles Gruter a publié celle qui se trouve à la fin de son recueil d'inscriptions. Les plus complètes renferment environ treize mille notes [1]. Ces notes sont parfaitement semblables dans tous les manuscrits; mais elles ne conservent pas toujours le même ordre. Elles sont ordinairement groupées d'après les idées générales auxquelles elles se rattachent. Ainsi on y voit des listes d'empereurs, de noms géographiques, de noms d'animaux, etc. Il est probable que ces collections ont, au moins en partie, une origine très ancienne. On y rencontre un grand nombre de termes d'un emploi très fréquent chez les Romains dans le langage politique et dans le langage du barreau. Or il n'est guère supposable que les notes nécessaires pour représenter ces termes aient été écrites, pour la première fois, à une époque où elles ne pouvaient plus être d'aucune utilité. C'est vers la fin du IXe siècle que l'usage des notes paraît avoir été abandonné. Cependant, on en rencontre dans les souscriptions de certaines chartes jusqu'au commencement du XIe siècle. A partir de cette époque, elles disparaissent complètement [2]. »

III. Le système alphabétique. — Dans l'exposition qui va suivre, nous nous interdirons la représentation des notes; s'il en était autrement, il faudrait recourir à des centaines de sigles que les curieux trouveront facilement dans les ouvrages dont nous donnons les titres.

Les signes ou notes tironiennes procèdent en grande majorité des caractères cursifs de l'alphabet romain; il s'en trouve cependant un certain nombre qui se rattachent aux lettres capitales [3].

Une note tironienne se compose, ordinairement, de deux éléments, un *radical* ou signe principal et une *terminaison* ou signe auxiliaire. Le radical peut être exprimé : 1° par la lettre initiale seule; 2° par la syllabe initiale ; 3° par plusieurs lettres entrant dans la composition du mot; 4° par plusieurs lettres du mot placées dans un ordre différent.

Lorsque la note est formée simplement par un radical, sans signe accessoire, elle représente soit un mot indéclinable (adverbe, préposition, etc.), soit un mot usuel (substantif, adjectif, participe) employé au nominatif; soit un verbe usuel employé à la 3e personne du singulier de l'indicatif présent.

Le signe exprimant la terminaison est plus petit que celui qui représente le radical, il affecte, selon les règles de la grammaire concernant l'étude des mots variables, des formes différentes. Les positions que ces signes secondaires occupent par rapport au signe principal peuvent varier, ce qui permet d'exprimer plusieurs mots à l'aide d'un même radical.

On peut se trouver en face d'un mot exprimé au moyen de syllabes. Il s'agit alors de tachygraphie syllabique, système employé souvent à l'époque carolingienne.

Quoi qu'on en ait pu dire, les notes tironiennes reposent sur un alphabet et ne sont nullement une collection de signes arbitraires affectés à représenter des objets matériels ou à exprimer des idées abstraites. Cette opinion a été adoptée par dom Mabillon et par dom Carpentier, mais celui-ci a eu le pressentiment de son erreur puisqu'il s'est efforcé d'analyser les notes et d'en reconstruire l'alphabet. D'autres ont précipitamment conclu de certaines dissemblances observées dans les notes que celles-ci ne se rattachaient pas à un type primitif qu'il leur paraissait impossible de retrouver.

Il est vrai qu'aucune collection ne nous a conservé l'alphabet des notes tironiennes, on n'y rencontre que la signification isolée d'un petit nombre de signes; cependant, comme ces collections contiennent quelques séries de mots rangés par ordre alphabétique, on peut retrouver les premiers éléments d'un alphabet et dégager de la multitude des signes un nombre restreint de caractères primitifs (voir fig. 8951).

*Observations.* — Presque toutes les lettres s'expriment sous une forme double, l'une tirée de l'écriture capitale, qui sert à exprimer les initiales, l'autre tirée de l'écriture courante, qui sert à la fois pour les lettres initiales et pour les terminaisons. E. Chatelain n'a pas ajouté dans ce tableau une foule de caractères dérivés

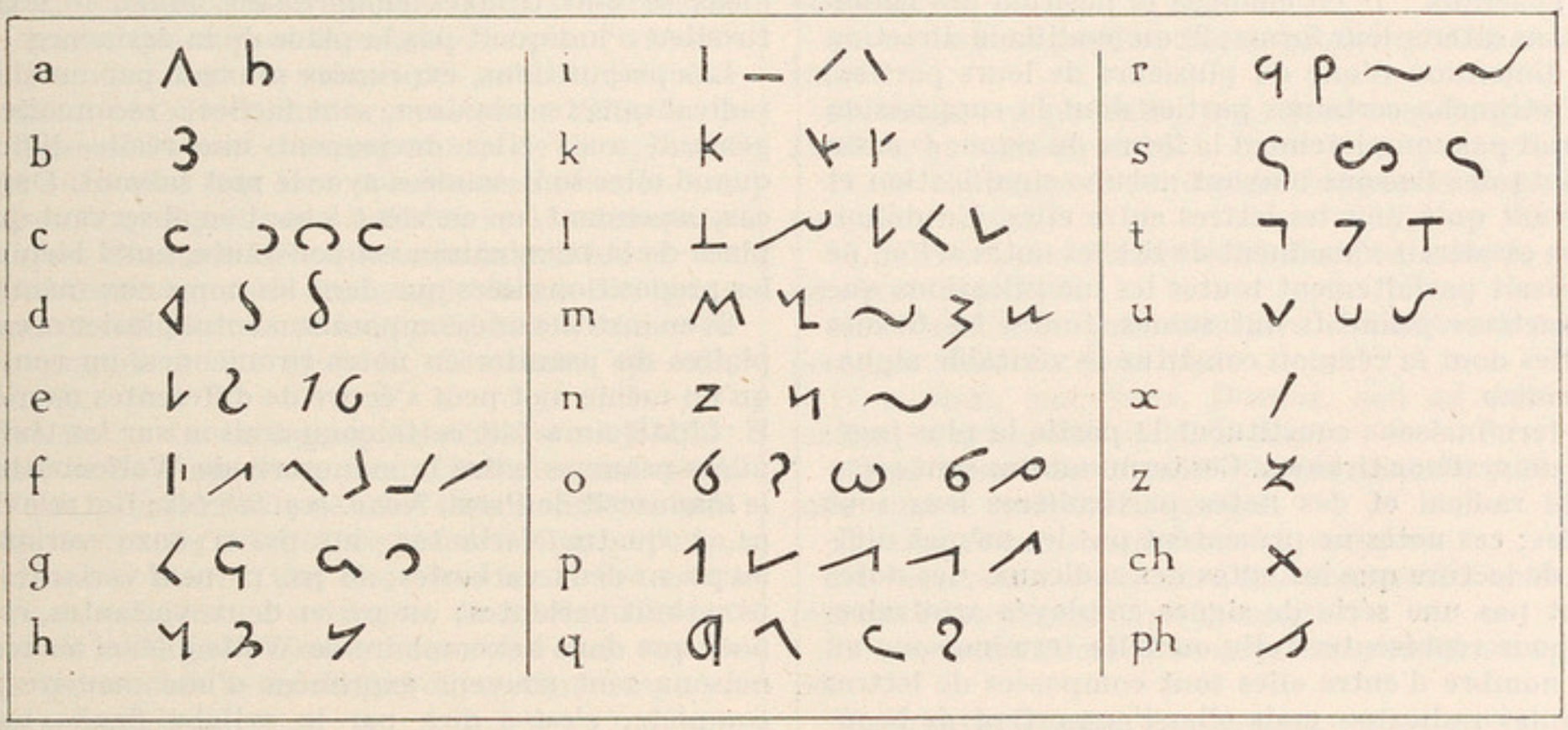


8951. — Alphabet des notes tironiennes.

[1] Les recueils de Tiro et d'Aquila, complétés par Sénèque, mais non modifiés dans leur forme, constituèrent, avec les additions qu'ils reçurent, les *Commentarii*, c'est-à-dire le dictionnaire des notes dont le nombre s'élevait déjà à 5000. Les exemplaires des *Commentarii* que nous possédons datent tous du IXe ou des premières années du Xe siècle; ils ont été publiés par Wilhem Schmitz; cf. M. Jusselin, *Notes tironiennes*, dans M. Prou, *Manuel de paléographie latine et française*, in-8°, Paris, 1910, p. 119. — [2] J. Tardif, *Mémoire sur les notes tironiennes*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, IIe sér., t. III, p. 112. — [3] M. Jusselin, *Notes tironiennes*, p. 120, et E. Chatelain, *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, in-12, Paris, 1900, p. 1-2.

parce qu'ils expriment des syllabes. Par exemple, les jambages séparés de la lettre *a* signifient, suivant l'inclinaison, *ab* ou *ad*, *at* et, quand le trait finit en pointe, comme un clou, *as* ou *am*, suivant qu'il est tourné à droite ou à gauche.

Il en est de même pour les syllabes formées avec d'autres lettres. Il vaut donc mieux ne pas surcharger l'alphabet.

Si on entreprenait la lecture de notes tironiennes avec l'aide de ce seul alphabet on ne tarderait pas à en proclamer l'insuffisance. La raison en est que dans toute écriture abréviative les signes doivent se lier facilement, ce qui ne saurait être le cas des signes du tableau ci-dessus. Pour remédier à cet inconvénient, il a fallu faire subir à ces caractères certaines modifications qui en changent souvent la forme et soulèvent de réelles difficultés pour la lecture des notes. Ces modifications ont une origine commune, à savoir la nécessité d'étendre la signification des signes et de faciliter leur liaison. Pour y réussir on eut recours à quatre procédés généraux : 1° on changea la position des caractères sans altérer leur forme; 2° on modifia la direction ou la dimension d'une ou plusieurs de leurs parties; 3° on retrancha certaines parties dont la suppression n'altérait pas complètement la forme du signe; 4° enfin on ajouta des liaisons n'ayant aucune signification et ne servant qu'à unir les lettres entre elles. En définitive, on essaierait vainement de lire les notes si l'on ne connaissait parfaitement toutes les modifications que les caractères primitifs ont subies, toutes les formes nouvelles dont la réunion constitue le véritable alphabet tironien.

Les terminaisons constituent la partie la plus ingénieuse du système tironien. Ces terminaisons sont séparées du radical et des notes particulières leur sont affectées; ces notes ne présentent pas les mêmes difficultés de lecture que les notes des radicaux. Ces notes ne sont pas une série de signes employés arbitrairement pour représenter telle ou telle terminaison; un grand nombre d'entre elles sont composées de lettres comme les radicaux, mais elles l'emportent de beaucoup sur ces derniers en rapidité et en lisibilité, et c'est surtout grâce à la facilité et à la certitude avec laquelle on peut déterminer la signification des terminaisons que l'on arrive à la lecture des notes tironiennes.

Les notes qui servent à représenter les terminaisons peuvent se répartir en deux catégories suivant qu'elles comprennent des notes formées des mêmes signes que les radicaux ou bien des notes particulières aux désinences. En ce qui concerne les secondes, peu nombreuses, le point soit seul, soit joint à d'autres caractères, est celui dont la lecture offre le plus d'incertitude. Ce signe est le seul dans les notes tironiennes qui n'ait pas une signification phonétique. Lorsqu'il est employé isolément, il représente les désinences du nominatif; quelquefois, mais rarement, les terminaisons en *ur* des verbes passifs, enfin la conjonction *que*. Le point n'est pas toujours seul; il entre dans la composition d'un certain nombre de notes : en le plaçant à diverses positions autour d'un même signe, la signification de ce dernier se trouve modifiée autant de fois que le point change de position.

Il existe plusieurs autres terminaisons que l'on a représentées par des signes purement arbitraires. Il serait inutile de chercher l'origine de ces signes ailleurs que dans le caprice des inventeurs de notes.

On trouve quelquefois des terminaisons formées de plusieurs signes séparés les uns des autres. Ainsi, pour écrire le mot *voluerit*, on ne s'est pas contenté d'ajouter au radical *vol* la terminaison *rit*; on a fait précéder la note de la désinence *rit* des signes des terminaisons *u* et *e*, de telle façon qu'en joignant cette terminaison complexe au radical, le mot *voluerit* se trouve tout en entier. Il est évident que les notaires, qui se servaient des notes pour suivre la parole, n'auraient jamais eu le temps de décomposer ainsi les terminaisons, et de les représenter par plusieurs signes détachés. Ce sont là des inventions de copistes qui prenaient leur temps et n'avaient d'autre but que de rendre les notes plus lisibles pour eux et pour les autres.

Si l'on trouve des terminaisons exprimées à l'aide de plusieurs notes, on voit au contraire des signes fort simples employés pour représenter plusieurs mots jouant le rôle de terminaisons. C'est ainsi que les notes des mots *...i debet*, *...re non debet*, *...i solet*, *...re non solet*, *...re potest*, *...i non potest* et autres semblables ne se composent que de deux lettres. Ces terminaisons ne sont autre chose que des fins de phrase qui se rencontrent chez les orateurs romains.

Les adverbes se forment régulièrement par l'opposition de la syllabe finale (*e*, *me*, *ter*, etc.) à la place même occupée par les désinences des substantifs ou adjectifs; mais les écrivains des manuscrits carolingiens se sont trouvés embarrassés quand le lexique tironien n'indiquait pas la place de la désinence.

Les prépositions, exprimées souvent par un simple radical sans terminaison, sont faciles à reconnaître en général, mais elles deviennent une réelle difficulté quand elles sont soudées avec le mot suivant. Dans ce cas, cependant, on en vient à bout en observant que la place de la terminaison est constante, aussi bien dans les prépositions liées que dans les noms eux-mêmes.

Si on institue une comparaison entre plusieurs exemplaires du psautier en notes tironiennes, on constate qu'un même mot peut s'écrire de différentes manières. E. Chatelain a fait cette comparaison sur les six premiers psaumes entre le manuscrit de Wolfenbüttel et le manuscrit de Paris, *Nouv. acq. lat. 442*; il a relevé au ps. I quatre variantes; au ps. II onze variantes; au ps. III deux variantes; au ps. IV neuf variantes; au ps. V huit variantes; au ps. VI deux variantes, et il a noté que dans l'exemplaire de Wolfenbüttel les terminaisons sont souvent exprimées d'une manière plus complète, c'est-à-dire par la syllabe finale, tandis que l'exemplaire de Paris indique plutôt la voyelle finale.

IV. Écoles et exemples. — Lorsqu'une terminaison est jointe au radical, c'est par elle qu'il convient de commencer. Souvent on s'aperçoit ainsi que le mot cherché est un verbe ou un substantif. On vient de voir que les scribes ne se sont pas toujours imposé un système uniforme pour exprimer les terminaisons. Ainsi les mots en *tor* sont accompagnés de la finale qui exprime *or* ou *tor*. De même la désinence *tat* est ordinairement représentée, par exemple dans agi*tat*, ve*tat*, volu*tat*, vi*tat*, dispu*tat*.

Passons à la recherche du radical dont il faut reconnaître la lettre ou la syllabe initiale.

La lettre *A* sous ses deux formes : ʌ ь et les syllabes *ad*, *at*, *ab*, *al*, *am*, *ar* sont ordinairement faciles à reconnaître, quoique les ligatures entraînent parfois la perte d'un jambage.

Le *B* est la lettre la plus aisée à voir, ce n'est guère que dans les finales des verbes comme *banus* que le ȝ a perdu sa boucle et réduit à cet unique élément ɔ peut être pris pour un *c*.

Le *D* minuscule indique un mot commençant par *di*, et la forme courbée, assez semblable au ð, indique un commencement en *de* ou *do*.

Le *F* est déformé dans les ligatures; le *G* est facile à reconnaître et le *H* est quelquefois dénaturé.

La lettre I se soude à une foule de caractères qui amènent des complications, principalement pour les nombreux composés de *in*.

Le *K* sert souvent pour des mots commençant par CA.

La lettre *M* est déformée, surtout quand elle est jointe à *c*, comme dans *macies*.

La lettre *N* est confondue parfois avec M.

De même *P* se confond souvent avec T.

Les lettres *Q* et *R* sont devenues absolument semblables sous la plume des scribes carolingiens, dans certains cas.

La lettre *S* prend quelquefois la forme du *d* minuscule.

Le *T* perd quelquefois son deuxième jambage.

Mais la principale difficulté du déchiffrement consiste en ce que les scribes, dans la rapidité de l'écriture, déforment les caractères assez nets du lexique tironien. Les formes anguleuses deviennent rondes et, inversement, les traits sont allongés ou raccourcis, ce qui cause souvent de longues recherches à celui qui veut déchiffrer une note tironienne. En outre, les scribes ont inventé des formes qui manquent au lexique et qu'on arrive quelquefois à comprendre par l'analyse.

1° *Vérone.* — La bibliothèque capitulaire de Vérone possède des manuscrits en onciale et en semi-onciale dont la transcription peut être datée du v^e^ au viii^e^ siècle. On y trouve dans les marges des notes tironiennes fort instructives. Il est malheureusement difficile de savoir si ces notes sont contemporaines de la copie des volumes ou si elles leur sont postérieures. Néanmoins, il s'en trouve quelques-unes antérieures à la rédaction des lexiques tironiens telle que nous la possédons. On peut donc espérer qu'une étude approfondie des notes de Vérone ferait faire de sérieux progrès à la science de la tachygraphie latine (voir E. Chatelain, *op. cit.*, p. 112-116).

2° *Bobbio.* — La tachygraphie employée à Bobbio est encore mal connue et les monuments en sont rares. On sait que les manuscrits de ce célèbre monastère sont dispersés entre les bibliothèques de Milan, Turin, Rome, Naples, Vienne, etc. Un relevé exact des notes tironiennes, qui peuvent se trouver dans les plus vieux volumes de cette provenance, nous éclairerait sur un système qui semble avoir différé du système employé dans les autres pays.

On a signalé dans le ms. *5750* du Vatican (Juvénal, en écriture capitale), au fol. 78, une ligne de notes que personne n'a pu déchiffrer jusqu'ici (cf. Maï, *Class. auct.*, t. iii; Zangemeister et Wattenbach, *Exemples*, pl. v; Jul. Havet, *Œuvres*, t. ii, p. 485, note 5).

Le ms. *0210* de l'Ambrosienne, écrit en semi-onciale au vii^e^ siècle, et contenant des lettres et traités des Pères de l'Église, présente au fol. 46 v° un exemple de vieilles prières écrites en cursive du vii^e^ au viii^e^ siècle, avec des mots intercalés en notes plus ou moins tironiennes. Reifferscheid, dans sa *Bibliotheca Patrum italica*, t. ii, a décrit minutieusement ce volume, sans même mentionner le folio en question. Ce sont des prières empruntées généralement au sacramentaire léonien (voir ce nom). Ce feuillet 46 v° terminait jadis le volume, aussi est-il difficile à lire ayant été exposé à l'air et à tous les contacts; de plus, la finesse du parchemin est telle qu'au *verso* on peut lire l'écriture du *recto*. Ce manuscrit portait le n. *20* dans l'ancienne bibliothèque de Bobbio. Le feuillet 46 v° a été publié, transcrit et étudié par E. Chatelain (*Introd.*, p. 117-119, pl. xiii). Il a relevé un certain nombre de notes qui diffèrent de ce qu'elles sont ailleurs; et même plusieurs mots sont exprimés au moyen de syllabes (p. 119). « Tout en faisant des réserves sur l'état actuel de nos connaissances, on peut affirmer que les écrivains de Bobbio ne prenaient pas pour guide un lexique semblable à ceux qui nous sont parvenus » (p. 120) (fig. 8952).

Voici la transcription de ce document précieux au point de vue paléographique :

1. Redemptionis *nostræ* munere vegetati, *quæsumus ut hoc nobis* perpetuæ

2. salutis *auxilium*, *fides semper* vera perficiat, per [J. C., etc.]. Da nobis, *quæsumus*, ambire

3. quæ recta *sunt et* vitare quæ noxia, *ut sancta quæ* capemus *non*

4. *ad judicium nobis sed* proficiant potius ad medellam, per.

5. Vivificet *nos*, *quæsumus*, *Domine*, participatio *tui sancta* misterii parem

6. *nobis* expiationem tribuat et munimen, per. *Quæsumus*, *Domine.*

7. *Deus noster*, *quos* sacramentis refecis sustenta præsidiis.

8. *et quos*... beneficiis temporalebus refoves pasce divinis.

9. Tribuat nobis, *Domine*, *quæsumus*, sanctate [m] mentis et corporis

10. sacramenti *tui* medecina cælestis, ut hujus operatione

11. vegetati *tam præsentia quam æterna subsidia* capiamus, per. [*Quæsumus*, *Domine Deus noster*, *ut quos* divi-

12. na tribues participatione gaudere, humanis *non* sinas

13. subjacere periculis, per. *Quod* ore sumpsemus, *Domine*, *quæsumus*, men-

14. te capiamus *et* de munere temporali fiat *nobis remedium* sempi-

15. ternum, per. Tribue *nobis Domine*, celestis mensæ *virtute* sa [tia ]tis

16. *et desiderare quæ recta sunt et desiderata* percepere, per. Celestia dona capi-

17. entibus, *quæsumus*, *Domine*, *non ad judicium* venire patiaris *quod* fedelebus tuis

18. *ad* remedium providesti, per. Sancta *tua*, *Domine sancte*, *quæsumus*, sumpsi-

19. mus, *Domine*... conferant firmetatem.

20. Intercessio, *quæsumus*, *Domine*, *sancti Leonis (?)* munera nostra commendet, *nosque*

21. *sua* veneratione *tuæ* majestati reddat acceptos, per.

22. Præsta, *Domine*, munerebus *nostris cum* exultatione pro ve

23. ...cujus diem passionis annua devotione recolemus

24. [indulgen ]tiam subsequamur, per. Fac, *Domine*, *quæsumus* fedelium.

25. grata munera popolorum, *ut quos sermo* conscientiæ reatus

26. accusat intercessio *sanctorum... semper absolvat*, per. Munera

27. *nostra*, *quæsumus Domine*, *sancti L...* confessio veneranda et beata c

28. ...per. Suscipe, *Domine*, *munera quæ in* sanctorum *tuorum* commemora-

29. tione deferemus *ut ii quorum honore* (?) *gaudebis illorum nobis* fiant intercessiones

30. Munera *nostra*, *Domine sancte*, *quæsumus*, dignanter adsume que non nostris meritis

31. sed archangeli Michaelis commemoratione sint grata...

Ligne 1. — Julio mense, 18. *Sacrament. leonian.*, édit. Feltoe, p. 55, ligne 14.

Ligne 2. — « Da nobis. » *Ibid.*, p. 56, ligne 10.

Ligne 5. — *Ibid.*, p. 60, ligne 9; au lieu de *parem* le *cod. Veron.* porte *et pariter.*

Ligne 6. — « Quæsumus. » *Ibid.*, p. 62, ligne 21.

Ligne 9. — *Ibid.*, p. 65, ligne 13.

Ligne 11. — « Quæsumus. » *Ibid.*, p. 66, ligne 18.

Ligne 13. — « Quod. » *Ibid.*, p. 69, ligne 14.

Ligne 15. — « Tribue. » *Ibid.*, p. 70, ligne 19.

Ligne 16. — « Cælestia. » *Ibid.*, p. 73, ligne 9.

Ligne 17. — « Provenire. » *Veronensis.*

3° *Gellone.* — Ce sacramentaire a été décrit (voir

*Dictionn.*, t. VI, col. 777-794, au mot GELLONE). Dom Tassin et dom Toustain (*Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 614) ont publié la note marginale du fol. 158, et aussi E. Chatelain (*Introd.*, p. 120); la voici : *Benedic*[*tio*] *in eb*[*doma*]*da XVIIII post Pentecosten.*

4° *Tours.* — En attendant que nous fassions connaître les principaux ouvrages de l'école calligraphique de Tours (voir ce nom), notons ici que, d'après E. Chatelain, ce fut « le centre où les notes tironiennes furent le mieux connues. Nous avons du moins de nombreux manuscrits annotés ou glosés au moyen des notes, et on n'y trouve guère, comme dans certaines localités, des signes arbitraires employés par des écrivains ignorants qui déroutent nos recherches. » A cette école se rattachent les manuscrits suivants : Berne, *165* : Virgile avec des notes tironiennes marginales. — Paris, Bibl. nat., *Nouv. acq. lat. 405* : Paul Orose, ouvrage d'Adalbaldus. — Paris, Bibl. nat., *Nouv. acq. lat. 1612* : Bède; nombreux exemples de notes marginales dont quelques-uns sont donnés par E. Chatelain (*Introd.*, p. 122). — Paris, Bibl. nat., *lat. 9430* : sacramentaire, dans lequel « les titres qui devaient être tracés dans le texte courant en onciales ont été d'abord indiqués en marge au moyen de notes tironiennes, mais le calligraphe qui a exécuté les titres n'a pas toujours exécuté ces indications à la lettre, soit qu'il ne comprit pas toujours, soit qu'il préférât copier les titres d'après un autre manuscrit »; exemples dans E. Chatelain (*Introd.*, p. 123-124). — Paris, Bibl. nat., *Nouv. acq. lat. 2322* : recueil d'homélies attribué à Alcuin, quelques notes, fol. 67, 88, 124, 133 v° (E. Chatelain, *Introd.*, p. 124-125).

5° *Limoges.* — Un psautier en notes tironiennes à Saint-Martial. Cf. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 503, n. 317. — Paris, Bibl. nat., *lat. 7925* : Virgile, quelques notes tironiennes interlinéaires.

6° *École orléanaise.* — Ce sont des manuscrits qui semblent provenir de Fleury-sur-Loire et de Micy-Saint-Mesmin, et qui sont aujourd'hui à Berne, *451* : Quinte-Curce avec beaucoup de notes; Berne, *668*, psaumes; *Vat. Reg.*, *846*, variés; Berne, *357* : Salluste, fol. 25, 32, contiennent des extraits de grammaire de Priscien, mélangés de notes (voir E. Chatelain, *Introd.*, p. 128, pl. I, avec traduction, p. 209-211; Berne, *358* et Berne, *207* (cf. E. Chatelain, *Introd.*, p. 128-129).

7° *École parisienne.* — Dans les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain des Prés, on faisait usage, parfois, des notes tironiennes, surtout pour les observations marginales. Paris, Bibl. nat., *lat. 256* : Évangiles en onciales, VII^e siècle, et Cambridge, *K K. V 13* (Palladius, *De agricultura*), provenant tous deux de Saint-Denis. Les deux suivants : Paris, Bibl. nat., *lat. 11553* et *12255*, provenant de Saint-Germain, ont quelques notes (cf. E. Chatelain, *Introd.*, p. 129-133).

8° *Beauvais.* — En 1617, Ant. Loisel signalait à la cathédrale « une loi salique escrite en notes ». E. Chatelain (*Introd.*, p. 134) propose de l'identifier avec le ms. *Paris. lat. 2718*. Il suppose que *Paris. lat. 18554* est originaire de Beauvais, d'où il sera venu à Notre-Dame de Paris par Ant. Loisel.

9° *Corbie.* — On trouvera plus loin une note du ms. Paris, Bibl. nat., *lat. 11505*, qui attribue à saint Anschaire, moine de Corbie au IX^e siècle, la transcription de plusieurs volumes en notes. Parmi les manuscrits de Corbie qui vinrent à Saint-Germain des Prés, le *758* (aujourd'hui *Paris. lat. 12190*) contient une note, et le *936* (aujourd'hui *Paris. lat. 12097*), du VI^e siècle, contient au fol. 64 v° une note, discutée par E. Chatelain (*Introd.*, p. 137); autres notes fol. 178, 185, 210.

10° *Saint-Amand.* — « L'abbaye de Saint-Amand possédait encore au XII^e siècle cinq exemplaires du lexique tironien, *libelli quinque veteres qui ipsas notas indicant* et un psautier *notis conscriptum.* Le ms. *521 (475)* de Valenciennes nous a conservé, dans son feuillet de garde, un curieux spécimen de l'art tachygraphique pratiqué à Saint-Amand. » C'est le fragment d'homélie sur Jonas dont il a déjà été question. « Dans ce texte, plusieurs désinences françaises sont exprimées au moyen de terminaisons latines. »

11° *Laon.* — Le ms. *444* de Laon fournit une souscription en notes, que nous donnons plus loin.

12° *Reims.* — Quelques manuscrits de Reims ont des notes tironiennes; ce sont : Bibl. nat., *lat. 8780*, un lexique tironien; Bibl. nat., *lat. 9347*, Juvencus; *Vatic. Reg. 191*, une messe en notes tironiennes; ces trois manuscrits provenant de Saint-Remi; le ms. de Berne, *109*, provient de Saint-Basle.

13° *Autun.* — Le ms. *Vatic. Reg. 317*. Sacramentaire provenant d'Autun, donne au fol. 252 une formule en notes bien connue mais mal écrite. « Évidemment, il a voulu mettre : *Per dominum Jesum filium tuum qui tecum vivit et regnat Deus in unitate spiritus sancti per omnia sæcula sæculorum.* Mais il a tracé à tort une terminaison supérieure à *dominum* qui, du reste, avec une boucle au *d*, signifie *domnum.* Il devrait tracer verticalement le premier trait de *filium*, etc. Nous avons là un exemple instructif des difficultés que peut nous susciter l'emploi de notes par un scribe ignorant. »

14° *Cologne.* — La cathédrale de Cologne possède des manuscrits dont les marges sont pourvues de notes; elles ont été publiées avec un fac-similé et la lecture par W. Schmitz (*Zur Erklärung der tironischen Noten in Handschriften der Kölner Dombibliothek*, dans *Neues Archiv*, t. XI, 1886, p. 111-121).

V. TACHYGRAPHIE SYLLABIQUE. — « Lorsque les scribes ne trouvaient pas dans le lexique tironien les mots qu'ils voulaient exprimer, ils avaient la ressource de les rendre au moyen de syllabes. C'était un procédé précieux, surtout pour les noms propres, mais les scribes y recouraient aussi volontiers pour les noms communs, comme on a vu plus haut dans un manuscrit de Bobbio. Pour surmonter les difficultés qu'offraient les noms barbares, on avait ajouté au lexique tironien, vers le VI^e ou le VII^e siècle, quelques chapitres uniquement composés de syllabes. Ce syllabaire était encore quelquefois insuffisant. Nous avons une charte de Metz, datée de 848 (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot METZ, col. 877, pl. n. 8034), qui contient au verso un résumé de la pièce en trente lignes de notes tironiennes. Le moine de Saint-Arnould, auteur de ce résumé, ne s'est pas contenté de défigurer souvent les formes normales des notes en substituant des angles aux courbes et en donnant aux traits une inclinaison irrégulière; il a imaginé de représenter par un seul signe les expressions composées : *de rebus*, *in pago*, *id est*, *ad partem.* En outre, il a exprimé les syllabes dont il ne trouvait pas la traduction par [différentes] formes [pour] *ber*, *bol*, *cel*, *dal*, *dra*, *dul*, *fan*, *fri*, *ger*, *gra*, *nol*, *nul*, *ra*, *rig*, *sel*, *tandum*, *trin*, *wa*, *wal.* Si quelques notes sont formées régulièrement, d'autres sont obscures ou tout à fait fautives, par exemple le sigle de *ra* qui signifie couramment *ri.* Mais l'exemple de la charte de Metz est précieux parce qu'il nous autorise à chercher des solutions en dehors du lexique tironien. » Notre connaissance de la tachygraphie syllabique est encore très bornée : le nombre des documents connus est fort restreint et peu de paléographes se sont occupés de ce genre d'études. Il semble cependant que l'on peut déjà distinguer trois systèmes différents, suivant que la tachygraphie syllabique a été employée en Italie, en France ou en Espagne.

1° *Système italien.* — La tachygraphie syllabique italienne est une révélation scientifique de Julien Havet (voir ce nom) dont la doctrine s'appuie sur onze

documents plus ou moins étendus, tous datés du xe siècle. On les trouvera décrits et cités dans son travail sur *La tachygraphie italienne du Xe siècle*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscr.*, 1887, p. 351-375; réimprimé dans ses *Œuvres*, t. II, 1896, p. 483-503.

1. Acte notarié, passé à Pavie le 16 juillet 967. Original à Paris, Bibl. nat., collection de Bourgogne, vol. 77, pièce 42; publié par Al. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. II, p. 308, n. 1228; cf. J. Havet, *loc. cit.*, t. II, p. 485, la signature du juge Heginulfus, suivie d'une sorte de monogramme formé par la réunion de quatre notes syllabiques.

2. Acte notarié, passé à Calliano en janvier 969. Original à Turin, bibl. du roi. Publié par C. Cipolla, dans *Miscellanea di storia italiana*, t. XXV, p. 283; fac-similé, *ibid.*, pl. I.

3. Acte notarié, passé à Asti le 2 octobre 977. Original à Turin, bibl. du roi. Publié par C. Cipolla, *ibid.*, t. XXV, p. 285, fac-similé du verso, *ibid.*, pl. II.

4. Acte notarié, passé à Asti le 8 juillet 987. Original à la cathédrale d'Asti. Publié dans *Historiæ patriæ monumenta. Chartorum*, t. I, col. 274, n. 162; fac-similé dans E. Chatelain (*Introd.*, pl. XIV).

5. Acte notarié passé à Asti le 11 mars 996. Original à la cathédrale d'Asti. Publié dans *Historiæ patriæ monumenta. Chartorum*, t. I, col. 297, n. 178; fac-similé dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887, et dans J. Havet, *Œuvres*, t. II, p. 485.

6. Lettres de Gerbert : voir J. Havet, *L'écriture secrète de Gerbert*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887, p. 94-112 et dans *Œuvres*, t. II, p. 469-482; voir aussi l'édition des lettres par J. Havet, dans la *Collection de textes pour l'enseignement de l'histoire*, in-8°, Paris, 1889. Une quinzaine de passages exprimés au moyen de la tachygraphie syllabique est indéchiffrables pour tous les éditeurs antérieurs à J. Havet.

7. Bulle de Silvestre II pour Quedlimbourg, avril 999. Copie à Magdebourg. Publiée par Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta pontificum romanorum*, 1re édit., n. 2988; 2e édit., Jaffé-Lœwenfeld, n. 3902; fac-similé : P. Ewald, *Zur Diplomatik Silvester II.*, dans *Neues Archiv*, t. IX; J. von Pflugk-Hartung, *Specimina selecta chartarum pontificum romanorum*, t. II, pl. CXIII, n. 7; J. Havet, *L'écriture secrète de Gerbert*, pl. I; cf. Kopp, *Palæographia critica*, t. I, p. 418, n. 439; J. Havet, *Œuvres*, t. II, p. 196, n. G.

8. Bulle de Silvestre II, pour Théotard, évêque du Puy-en-Velay, 23 novembre 999. Original à Paris, Bibl. nat., *Nouv. acq. lat. 2507*; Jaffé-Lœwenfeld, n. 2994, 3906; fac-similés : *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVII, 1876; *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des Chartes*, 1880, n. 32; P. Ewald, *loc. cit.;* J. von Pflugk-Hartung, *op. cit.*, t. I, pl. IX; J. Havet, *op. cit.*, p. 197, pl. I.

9. Bulle de Silvestre II pour Salla, évêque d'Urgel, mai 1001. Original à la cathédrale de la Seo de Urgel; Jaffé-Lœwenfeld, n. 3002, 3918; publié et décrit par Aug. Brutails, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLVIII, 1887; J. Havet, *op. cit.*, p. 497.

10. Bulle de Silvestre II pour Monte Amiata, nov. 1002. Copie à Sienne, archives de l'État. Jaffé-Lœwenfeld, n. 3925; fac-similés, P. Ewald, *op. cit.;* J. von Pflugk-Hartung, *op. cit.*, t. II, pl. CXIII, n. 8; J. Havet, *L'écriture secrète de Gerbert*, pl. I *c*.

11. Bulle de Silvestre II pour saint Cugat del Valles, déc. 1002. Original à Barcelone, archives de la couronne d'Aragon; Jaffé-Lœwenfeld, n. 3927; fac-similés, P. Ewald, *op. cit.;* J. Havet, *op. cit.*, pl. I *a* et *e*.

« Les documents *g*, *h*, *i*, *j*, *k* ne fournissent que les mots *Bene valete* et *Silvester Gerbertus romanus episcopus*. Les seuls fournissant plusieurs lignes de texte sont *cde*, et *d* est très obscur. » J. Havet a néanmoins réussi à définir les principes essentiels de ce système tachygraphique. « Chaque caractère, dit-il, représente une syllabe et pour écrire un mot il faut autant de caractères que le mot a de syllabes différentes. Parmi ces caractères syllabiques, quelques-uns sont entièrement semblables à ceux de l'écriture tironienne. La plupart des autres sont formés avec des éléments empruntés à la même écriture, mais ces éléments sont groupés d'une façon nouvelle. Le plus souvent, les notes des syllabes qui commencent par une même consonne offrent une même conformation dans la partie du haut et de gauche...; inversement, celles des syllabes qui ont une terminaison commune présentent une conformation commune dans la partie que la main trace en dernier, la droite et le bas...

« On paraît avoir cherché d'abord à utiliser dans la mesure du possible les signes fournis par les lexiques tironiens. On a emprunté à ces lexiques non seulement les notes qui composent les chapitres spéciaux du syllabaire, mais encore celles qui expriment des mots syllabiques; ainsi la note de la préposition *per* est employée dans la tachygraphie italienne pour représenter la syllabe *per* dans tous les mots dont elle fait partie. Par contre, on a éliminé des syllabaires certains signes qui n'avaient pas une forme assez caractérisée (*ma*, *me*, *mo*, *pe*, *va*, etc.) : ceux-là ne seraient pas restés reconnaissables dans un morceau tracé avec rapidité. Enfin, on a créé toute une série de signes nouveaux composés, comme il a été dit ci-dessus, avec des éléments, les uns empruntés aux notes tironiennes, les autres entièrement originaux; citons, comme exemple de ces derniers, les deux points (:) pour la voyelle *e*, le petit cercle au haut des caractères qui représentent les syllabes commençant par un *m*, etc. »

2° *Système français ou tourangeau.* — E. Chatelain a donné ce nom à un système découvert dans un manuscrit de Marmoutier. « Il semble, dit-il, que si ce système eut été en usage, on devrait en trouver la trace dans les chartes de la Touraine qui renferment de nombreux exemples, pour le Xe siècle, de notes tironiennes conformes au système classique, mais nullement de tachygraphie syllabique. Il serait donc possible que les notes du manuscrit de Marmoutier fussent le simple produit de l'imagination d'un moine s'exerçant à la tachygraphie ou, pour mieux dire, à la cryptographie syllabique. Quoi qu'il en soit, on ne doit pas négliger cet unique exemple, quitte à attendre, pour en tirer des conclusions, qu'on ait trouvé quelque document analogue.

« La manuscrit en question est une partie de la Bible, autrement dit le livre des grands Prophètes de l'abbaye bénédictine de Marmoutier, qui, étudié par les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* (t. III, p. 176, 251), était devenu la proie de Libri et se trouve aujourd'hui à la Bibl. nat., *Nouv. acq. lat. 1586*. Le texte latin des Prophètes est en grosse onciale du IXe siècle; on a ajouté dans les marges soit des notes tironiennes ordinaires, soit des morceaux où se manifeste une tachygraphie syllabique différente de la tachygraphie italienne.

« Ce système a aussi pour base des éléments tirés du lexique tironien, mais il se distingue par une simplicité extrême. Il est curieux de retrouver ici, à peu près comme dans le système italien, l'usage du point (·) pour exprimer la lettre *e* dans *ce*, *ge*, *je*, *pe* et, si nos textes étaient plus étendus, on aurait probablement ꝑ = *be;* ꝗ = *fe;* ꝉ = *le;* ꝕ = *ne*, ꝛ = *re;* ꞅ = *se;* �setc. = *te.* Un système de cryptographie bien connu consistait à substituer aux voyelles un, deux, trois, quatre ou cinq points, suivant qu'on voulait remplacer *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. La tachygraphie italienne aura puisé là sa transcription de la lettre *e*, employant tantôt un point (·), tantôt deux points (:) pour le rendre, et le moine de Mar-

moutier se contente toujours d'un seul point. C'est au moins une coïncidence fort intéressante de voir dans les deux systèmes une seule voyelle (*e*) exprimée par le point.

« Comme dans le système italien, le commencement des syllabes analogues a toujours la même forme (cf-*la*, *lem*. *lon*), ce qui constitue un grand progrès sur le syllabaire tironien, sinon pour la rapidité de l'écriture, du moins pour la simplicité et la facilité de la lecture.

« La circonférence initiale qui, dans le système italien, affecte les syllabes commençant par *m*, se retrouve ici, mais affectée aux syllabes commençant par *f*. — Les syllabes ne sont pas forcément toutes exprimées, par exemple on trouve : *et fac* [tum] *est*, *mu* [ta] *bant; sancti* se rend par un S barré ⨦, à peu près comme dans le manuscrit de Bobbio. » (*Introd.*, p. 161-164.)

3° *Système espagnol ou wisigothique.* — Le ms. *F 58* de la bibliothèque nationale de Madrid est une copie, exécutée au XVI^e^ siècle, d'un manuscrit d'Oviedo du XII^e^ siècle. On y trouve (fol. 92-95) un petit lexique tironien intitulé : *Ex uetustissimo Ouetensi. Incipiunt notas ob eruditionem infantum editas, ut fertur, a Seneca Cordubense pœta.* Un fac-similé autographique des sept pages occupées par ce lexique a été publié par W. Schmitz dans *Panstenographicon* (t. I, 1869). « L'auteur de ce résumé tachygraphique, en mettant le nom de Sénèque en tête, semble avoir eu la prétention de faire un extrait des *Commentarii* qui sont parvenus jusqu'à nous avec le nom de ce philosophe, mais bien que la copie subsistante soit fort défectueuse, il y a dans les notes trop de variantes pour qu'on puisse les attribuer toutes à des erreurs de copiste. Je serai porté à croire qu'en Espagne comme en Italie et en France il y a eu à une certaine date (probablement entre le IX^e^ et le XI^e^ siècle) une réforme dont le manuscrit de Madrid porterait la trace ». (*Introd.*, p. 168-169.)

Tachygraphie syllabique italienne, française, espagnole, disait-on couramment et commodément en l'an de grâce 1900; en 1910, on déclarait qu'il fallait « abandonner ces dénominations [1] ». Nous nous sommes permis de les conserver en attendant qu'on ait fait la preuve qu' « il n'y eut jamais qu'un seul système d'écriture syllabique [2] ». Celle-ci diffère à certains points de vue de l'ancienne notation tironienne, elle élimine les groupes compliqués, les terminaisons, et garde une sorte de fixité jusqu'au XI^e^ siècle. Reste à savoir si ces indices suffisent à faire croire que « le système syllabique, en plein usage à la fin du VI^e^ siècle, représente sans trop de modifications la forme qu'affectionnaient un assez grand nombre de très anciennes notes tironiennes à l'époque romaine [3] ».

Une hypothèse a été présentée touchant l'origine de la tachygraphie syllabique. « Ce système d'écriture, a-t-on dit, est dû à l'ingéniosité des notaires obligés d'exprimer des noms propres, des formules juridiques nouvelles, des termes barbares qui n'avaient pas encore pénétré dans les lexiques. L'enseignement de l'écriture était alors lié à l'enseignement professionnel : tandis que les scribes des manuscrits continuaient à écrire en notes tironiennes et à respecter les radicaux et les terminaisons, les notaires écrivaient à l'aide de signes syllabiques. L'usage ancien et le nouveau étaient parallèlement observés : un texte d'Isidore de Séville fait allusion aux notes qui figurent soit dans les mots, soit dans les syllabes, et nous en trouvons la preuve évidente en examinant les manuscrits et les diplômes mérovingiens des VII^e^ et VIII^e^ siècles dans lesquels l'écriture tironienne classique est employée concurremment avec l'écriture syllabique [4]. »

En Italie on pratiqua les notes syllabiques jusqu'au XI^e^ siècle, et on rédigea des *Commentarii* qui assurèrent leur fixité et aidèrent à supplanter le vieux système tironien. Celui-ci continuait à être pratiqué en Gaule et, malgré les notaires qui cherchaient à imposer le système syllabique, il tenait bon, en sorte que, sous Charlemagne, les monastères bien montés possédaient dans leur bibliothèque un ou plusieurs *Commentarii*, établis avec soin.

« Les 13 000 notes tironiennes renfermées dans les *Commentarii* carolingiens ne permettaient pas encore d'exprimer tous les mots de la langue; les mots rares, les termes nouveaux, les noms propres d'origine germanique qu'il fallait écrire dans les diplômes ne s'y rencontraient pas; aussi les scribes, tout comme les notaires de la chancellerie mérovingienne qui écrivaient en notes classiques, furent encore obligés de décomposer les mots en syllabes et d'exprimer chaque syllabe à l'aide du signe correspondant. Les scribes mérovingiens, qui ne connaissaient pas le lexique syllabique spécial créé par les notaires romains et les scribes carolingiens qui n'en avaient même plus le souvenir, trouvèrent dans les *Commentarii* qu'ils avaient sous la main les notes syllabiques dont ils avaient besoin; ils eurent même l'ingéniosité de distinguer les mots ainsi exprimés à l'aide de syllabes en traçant au-dessus des signes qui les composaient un trait horizontal destiné à apprendre au lecteur qu'il devait unir dans sa pensée tous ces signes, représentant un seul mot. Personne en France n'eut cependant l'idée de créer, à côté du système syllabique dont l'usage persistait en Italie, un nouveau système syllabique à l'aide de signes tirés du lexique carolingien parce que ce dernier était plus complet que les lexiques romains et surtout parce que l'usage des notes se perdit rapidement; mais les scribes de notre pays, se trouvant en présence d'une difficulté analogue à celle qui s'était présentée aux notaires romains, l'avaient résolue de la même façon qu'eux [5]. »

VI. Notes tironiennes des diplomes royaux (voir *Dictionn.*, t. III, col. 975-977). — L'explication donnée au sujet de ces notes semble peu fondée, car les faussaires n'auraient pas été arrêtés par la lecture de ce qui faisait alors la matière d'un enseignement répandu dans les écoles. L'emploi des notes s'explique mieux par la préoccupation des gens de chancellerie et plus particulièrement des notaires de faire savoir à leurs collègues ce qui concernait les opérations qui leur incombaient pour donner à la pièce sa réalisation. Les notes déchiffrées dans les diplômes nous apprennent l'intervention du maire du palais dans l'expédition de l'acte. D'autres fois, les notaires dissimulent dans la ruche qui suit leur souscription divers renseignements relatifs à la procédure suivie pour l'expédition de l'acte. C'est, par exemple, que dans la ruche d'un diplôme de Louis le Débonnaire, du 11 octobre 829, nous lisons : *Me-gi-na-rius notarius ad-vicem F-re-du-gi-si recognovi et subscripsi, Ber-nar-dus impetravit. Magister ita fieri et firmare jussit et Dur-an-dus sigillavit.*

Vers le dernier quart du IX^e^ siècle, les notes se font plus rares dans les diplômes; au X^e^ siècle, elles sont exceptionnelles. En Allemagne, quelques notaires imitent les signes anciens sur les diplômes de Henri I^er^ (916-936) et d'Otton le Grand (936-973). En France, le dernier exemple qu'on rencontre est sur un diplôme de Philippe I^er^, du 7 août 1067. Les chancelleries épiscopales et abbatiales en ont fait usage jusqu'au IX^e^ siècle. On eut recours à des annotations au dos des actes afin d'en faciliter le classement; c'est le cas pour la charte de Metz du 27 décembre 848 dont nous avons déjà parlé.

Le plus ancien document diplomatique daté conte-

[1] M. Jusselin, dans Prou, *Manuel de paléogr. lat. et franç.*, 1910, p. 127. — [2] *Ibid.*, p. 127. — [3] *Ibid.*, p. 128. — [4] *Ibid.*, p. 128. — [5] *Ibid.*, p. 130.

nant des notes remonte à l'année 625; le plus récent est de 1069; leur usage s'échelonne sur une période de 444 ans. Les notes disparaissent au moment où l'écriture en langue vulgaire devient courante dans les écoles.

VII. Un lectionnaire liturgique en notes tironiennes. — Voici la notice de L. Delisle sur ce manuscrit : Le premier catalogue des manuscrits de Saint-Martin [de Tours], celui que Montfaucon a publié, contient l'article suivant : « *122. Variæ homiliæ in evangelia, annorum 700* [1]. » Le second catalogue donne sur ce même recueil d'homélies des renseignements un peu plus précis : « *113. Homiliæ in evangelia auctore anonymo*, x^e^ siècle. *Nota :* aux p. 13-14-15-16 et à la fin sont des discours écrits partie en lettres latines, partie en notes tironiennes entremeslées [2]. » Nul doute que ce manuscrit ne soit celui qui a été acheté en 1831 par la Bibliothèque royale, et qui, après avoir porté le n. *477* du *Supplément*, forme aujourd'hui le n. *9603* du *fonds lat.* Il contient, en effet, des homélies sur les évangiles, copiées au ix^e^ siècle; on y trouve sur les feuillets 14, 15 et 16 (jadis 13, 14 et 15) et sur le dernier feuillet, coté 99, des morceaux écrits en notes tironiennes. De plus, la note : *Iste liber est de armorio beati Martini Turonensis* a été tracée au xiv^e^ siècle, sur le fol. 2 v°. Enfin, le n. 122 a été anciennement marqué au haut du feuillet de garde qui est en tête du volume. Il y a donc surabondance de preuves pour établir que notre ms. *lat. 9603* est bien l'ancien ms. *122* de Saint-Martin. Le ms. *9603* se compose de 99 feuillets de parchemin, y compris la garde du commencement [3], hauts de 260 mill. et larges de 200. Il mériterait d'être examiné très attentivement, car c'est évidemment un livre exécuté dans les écoles de Tours peu de temps après la mort d'Alcuin (804). Il a fait l'objet d'un dépouillement à la suite de la notice donnée ici (cf. L. Delisle, *Notice sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du xix^e^ siècle*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. xxxi, 1^re^ part., 1883, p. 195-197, 295-314).

Nous donnons ici le feuillet 14 r° d'après E. Chatelain (*Introd.*, p. 214-217, pl. iv [fig. 8953]).

ex [4] multis circulis semet conectentibus *ait, unde bene* justitia loricæ comparatur [5] *quia omnis operatio bona* justitia continetur *et dum opus bonum* operi bono conectitur, justitia *utique* impletur; *quia qui* indutus ‖ fuerit jaculis maligni *non* patebit. « *Et* calciati *et caetera.* » *Hæc est* armatura *nostra ut* calceatos *habeamus* pedes *in* præparatione *euvangelii pacis* [6]. Mittens *Dominus discipulos ad* prædicationem secundum duos eguan- ‖ gelistas *præcepit ut non* ferrent peram *nec* calciamenta, secundum *autem alium* [7] *jussit ut tantummodo* sandaliis uterentur, *quod genus* calciamenti hujuscemodi est *ut nec totum*, pedem contegat *nec* omnino nudum relinquat; ‖ *per quod* ostenditur *quia* prædicator quisque *qui euvangelium pacis* annuntiat *nec in totum debet* terrena lucra sectari *nec ex toto* calciamenta, *per quæ necessaria* corporis signantur, abicere. Operiri *ergo* pes ‖ *in* necessariis utendis, at vero superflua abscidi jubentur. *Inter* quæ notandum *quod* calciamenta *ex* mortuis animalibus fiant, mortua *siquidem* animalia *sunt sancti prophetæ et* patriarchæ *vel* quæ- ‖ libet *sanctorum* institutio, *ex quibus* doctrinam *vitæ* haurimur *et* calciamenta *in nostris pedibus* componimus. *Euvangelium autem pacis est quod* Dominus adnuntiavit *dicens* : « Pacem relinquo *vobis et cætera* [8]. » *Et quia ipse* pacificavit ‖ *per* sanguinem *suum non-solum quæ in* cælis *sed-etiam quæ in terris sunt. Sed* queri *potest quomodo* Moses *et* Josue, dum populis præferuntur, calciamenta de pedibus solvere jubentur. *Ad quod dicendum quia illi* præcipiuntur calci- ‖ amenta in pedibus *habere quibus adhuc* cuvendæ sunt, sicut serpentis insidiæ. At vero perfecti *et ex* pediti *quibus* Dominus *dicit* : « *Ego dedi vobis potestatem* calcandi *super* serpentes *et cætera* [9] », calciamentis opus *non habent.* ‖ « In omnibus sumentes scutum fidei *et cætera* [10]. » Scutum fide[i] comparavit *quia sicut qui* istum scutum *bene* rotare consuevit *et* scit *potest omnia* hostis tela sibi ab inimico illata repellere, ‖ *ita ut quisquis* fidem rectam firmiter tenuerit facile poterit *omnes* adinventiones hereticorum et Judaicas superstitiones refellere gentiliumque erroribus atque diabolo, ‖ *si se* in angelum lucis transformaverit, resistere. *Quia ergo omnia hæc per* fidem repelluntur, jure fidem scuto comparavit subdens : « *ut* possitis *omnia* tela nequissimi ignea ‖ extinguere ». Legimus *quia* malitia timida *est* natura, *quomodo ergo* tela ignea *dicuntur? Sed si* consideremus passiones *quæ nobis* dominantur, iram scilicet *et* libidinem *et cætera mala opera, quomodo homines* accen- ‖ dant perfacile videbimus *quia* tela *diaboli* ignea *sunt sed tamen per* fidem devincuntur. « *Et* galeam salutis *et cætera* [11]. » Galea salutis *dicitur quia* caput tegit *ab* imminentibus casibus. Scimus *autem quia in capite* ‖ sedes est anime et in *capite* est *omnis* memoria, ut phisici *dicunt, ita ut* læsum fuerit cerebrum *capitis*, abscedat memoria. *Quisquis ergo habet sanum caput, id-est* mentem, ille *utique* galeam salutis ‖ *habet in capite et* gladium *spiritus, quod est Verbum Dei. Verbum Dei* gladio comparatur *quia per illud omnes* hereses *de*truncantur *et omne malum, sive sit* exterum *sive* interum, subruitur sicut *alibi Apostolus dicit :* « Vivus *est enim* ‖ *sermo Dei et* efficax *et* penetrabilior *omni* gladio ancipiti, pertingens *usque ad* divisionem *animæ* ac *spiritus*, compagum *quoque et* medullarum et discretor cogitationum [12]. » Queri potest ‖ *quare dicat Apostolus non* esse nobis colluctationem adversus carnem *et* sanguinem *et cætera* [13], cum *per*maxime per carnales quosque *et* ex substantia sanguinis procreatos sanctis persecutiones ‖ illatas fuisse *legitur. Ad quod dicendum quia hic* Apostolus *non* de carnali *sed* spiritali pugna loquitur, *sive aliter quia cum adflictiones vel* persecutiones fidelibus *a* pravis *hominibus* ingeruntur, executio *quidem hominum* est *sed* ‖ *diaboli* instinctus est *et omnis vobis intellegentiæ* Apostolus auctor est *alio loco dicens :* « Secundum principem aeris *hujus qui operatur in filios in* obœdientie [14]. » Operantur *ergo* hæ spiritales nequitiæ *in his qui* inobœ- ‖ dientes *Dei legis sunt, quos* voluntatis *sue* tanquam operarios eligunt, *in res suas* alienæ intercessionis ministerio usuri. *Neque solum id ex* apostolicis dictis intelle- ‖ gimus, *sed-etiam ex* libro *beati* Job docemur. Cum *enim diabolus potestatem* temptandi Job postulasset *per* direptionem substantiæ *ejus* primum *ergo (?)* seviturus, *homines ad* pastorum cedem *et ad* direptionem ‖ pecudum excitavit eosque *in* hanc voluntatem latrocinii accendit. Egit *ergo* id [15] *quod* volebat per humane operationis officium. Judas quoque in passione Domini *ministerium diaboli fuit* ‖ *et per* eum effectum voluntatis *est proprie* executus, *euvangelista* testante *ita :* « Intravit, inquit, Satanas *in* Judam *qui* cognominatur

[1] *Bibliotheca bibliothecarum*, t. ii, p. 1338. — [2] Papiers de Briquigny, vol. xxxiv, fol. 30 v°. — [3] Cette garde est formée d'un feuillet de rebut d'un sacramentaire carolingien. — [4] Cette homélie commence (fol. 14) par les mots de saint Paul, Ephes., vi, 14 : *Confortamini in Domino.* — [5] Cf. Ephes., vi, 14. — [6] Ibid., vi, 15. — [7] Ce n'est pas la manière ordinaire d'exprimer *alium*, mais c'est très clair. — [8] Ephes., vi, 15. — [9] Luc., x, 19. — [10] Ephes., vi, 16. — [11] Ibid., vi, 17. — [12] Hebr., iv, 12. — [13] Ephes., vi, 16. — [14] Ephes., ii, 2 : *secundum principem potestatis æris hujus, spiritus, qui nunc operatur in filios diffidentiæ.* — [15] Le copiste a probablement voulu substituer *id* au mot *ergo* écrit par erreur, le trait initial de la note *id* étant oblique et non horizontal.

Scarioth [1]. » *In omni igitur quam* perpetimur injuria, *alterius* ‖ *opus alterius* instinctus est, *unde et beatus David cum* dixisset : « *Sæpe* expugnaverunt *me a juventute mea* [2] », tacito impugnantium *nomine* impugnationem solam memoravit. *Non ergo his* ‖ irascendum est *a quibus* aliqua perpetimur, *sed* quotiens *per* contumelias *ad* iracundiam provocamur, quotiens *per* convivia ad lites excitamur, quotiens ad dolorem *et* impiam damni ‖ quærelam *per* rapinas *et* furta compellimur *aut in* corporis voluptates blandæ adhortationis sollicitemur instinctu, agnoscendum *est* hostis *ille per quem hæc* ‖ *operantur* ac dictorum incentiva præbentur, *neque* irascendum *est hominibus* alienæ instigationis operariis, sed potius in his detestandi officii intercessio feda miseranda est ‖ *quod sint* vasa *diaboli*, Satanæ ministerium *et* latrocinantium tela *et* alienæ militiæ ac nequitiæ paritores. A[u]gustinus *de Verbis Domini in sermone Domini ubi dicitur :* « Si vis venire *ad vitam* ‖ redimentes tempus. Non sunt *ergo mali dies quos* agimus in corruptela *hujus* carnis intanta *vel sub* tanta sarcina corruptibilis corporis, *inter* tantas temptationes *inter* tantas difficultates ‖ *ubi* falsa voluntas, nulla securitas gaudii, timor torquens, cupiditas avida, tristicia arida[3]. » « RENOVAMINI *spiritu* mentis vestre et induite novum hominem qui secundum Deum creatus est [4]. » ‖ Qui est *iste homo qui* secundum *Deum creatus est?* secundum *quorumdam* sensum *interior homo intellegitur, qui ad imaginem* [5] *Dei factus est, non utique* caro, *quia nec in Deo terra est, siquidem* caro *terra est, nec caput videri debet ad* similitudinem *Dei, quia* ‖ eminet, *aut* oculi *quia* intuentur, *vel* aures *quia* audiunt. Si enim altitudinem spectes, non proceri videmur *quia* paululum vertice eminemus a terris. Obtutus est *quidem præstans* spectare ‖ elementa mundi, cognoscere *quæ nullus* admuti et *sed tuus* deprehendat aspectus; *verum hoc ipsum quantum est quod videmus ut eo ad* similitudinem *Dei nos* esse dicamus? *qui omnia videt*, spectat *omniæ*, latentes ‖ deprehendit affictus, scrutatur *cordis* occulta. *Non* pudet *hoc dicere cum ipse me totum videre non possum;* cervicem *meam h*[abes], *non* novi occipitium, renes *meos videre non possum, sicut et quantum est quod* ‖ audivimus *eum id quod* paululum distet *videre et* audire *non possim?* Si interjecti parietes *sint*, impeditur aspectus, impeditur auditus, *deinde corpus nostrum uno in* loco heret, an- ‖ gusto includitur spatio. *Omnes* fere latiores *sunt homines, omnes etiam* velociores, *non ergo* caro *potest* esse *ad* imaginem *Dei sed anima nostra quæ libera* est et diffusis cogitationibus *atque* con- ‖ siliis huc *atque* illuc vagatur, quæ considerando spectat omnia, *verbi gratia qui* in Italia *est* cogitat *quæ ad* orientales *aut* occidentales partes spectare videntur *et cum illis* versari ‖ videmur *qui in* Persida *sunt* constituti *et illos videmus qui* degunt in Africa si quos cognitos *nobis* ea *terra* susceperit, sequimur proficiscentes, inhere*mus* peregrinantibus, copulamur absentibus.

VIII. Une messe en notes tironiennes. — Parmi les trésors paléographiques, en grande partie dérobés à la France, que contient le fonds de la reine Christine de Suède au Vatican, le ms. *lat. 191* a appartenu jadis à la bibliothèque de Saint-Remi de Reims. Le fol. 56, plus petit que les autres, est entièrement rempli par seize lignes de notes tironiennes, sans aucun mélange d'autre écriture. « Nous savons que les notes tironiennes étaient en faveur dans la région de Reims; outre divers manuscrits offrant des notes marginales, on trouve à la Bibliothèque nationale *(lat. 8780)* un exemplaire du dictionnaire tironien dont se servaient les scribes de l'époque carolingienne, copié dans ce même monastère. Il n'est donc pas étonnant qu'un moine de Saint-Remi, délaissant l'écriture vulgaire, ait voulu, dans la page qui nous occupe, faire preuve de ses connaissances tachygraphiques, pour transcrire le propre d'une messe. » Celle-ci a été traduite et éditée par E. Chatelain : *Per le nozze del distinto professore Marco Citoleux e' della graziosa signorina Suzanna Dejob. Addi 2 di giulio 1901. Une messe en notes tironiennes*, in-12, Paris, s. d.

Voici la transcription complète du fol. 56 r° :

(Ligne 1.) Missa pro tentationibus inimicorum invisibilium et cogitationibus egrediendum immundis. ‖

(2) Omnipotens maxime Deus, respice propitius preces nostras et libera cor famuli tui de malarum tentatione cogitationum, ut sancti spiritus ‖ (3) dignum fieri habitaculum inveniatur, per Dominum-nostrum.

*Secreta.* — Hæc [6] tibi, Domine Deus, offerimus oblationem pro-salutæ famuli tui ‖ (4) quatenus animam illius, sancti spiritus gratia, illuminare digneris, per Dominum-nostrum.

*Præfatio.* — Vere dignum [et justum est, etc.] Humiliter tuam deprecamur clementiam ‖ (5) ut gratiam sancti spiritus anime famuli tui clementer in-fundere dignere, ut inter pietatis diligere et digne laudari mœreatur [7], per Dominum-nostrum.

*Ad complendum* ‖ (6) Per hoc, quæ-sumus [8], Domine, sacrificium quod tue offerimus pietati, ab omnibus cor famuli tui e-munda tentationibus, per Dominum-nostrum.

‖ (7) *Alia.* Deus, qui illuminas omnem hominem venientem in hunc mundum, illumina quæ-sumus, cor famuli tui gratie tue splendore [9] ‖ (8) ut digna majestate tua cogitare et dicere valeat, per Dominum-nostrum.

*Pro sacerdote.* — † Lectio epistole beati Pauli apostoli ad Romanos [10] : ‖ (9) Fratres, con-dilector legi Dei secundum interiorem hominem. Video aliam legem in membris meis repugnantem legis mentis [11] mee et captum ‖ (10) me dejicientem [12] in-lege peccati quæ-est in membris meis. † Infelix ergo, quis me liberavit [13] de corpore mortis hujus? ‖ (11) gratia Dei per Hiesum Christum Dominum-nostrum.

† Sequentia sancti euvangelii secundum Lucam [14] † In illo tempore dixit Hiesus discipulis ‖ (12) suis : Petitis et dabitur vobis; quæritis et invenietis; pulsate et aperietur vobis. † Omnis enim qui petit accipit et qui ‖ (13) quærit invenit et pulsanti aprietur. † Quisauten ex vobis patrem petit panem, nunquid lapidem dabit ille? ‖ (14) aut [15] piscem? nunquid pro pisce serpentem dabit illi? aut si petierit ovum? nunquid porriget ‖ (15) illi scorpionem? Si ergo vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto-magis pater vester ‖ (16) de-cælo dabit spiritum bonum petentibus se (fig. 8954)?

IX. Un cours littéraire en notes tironiennes. — Le ms. *13* de la bibliothèque de Chartres, provenant de l'abbaye de Saint-Père, date du IX^e^ siècle et n'a

[1] Luc., XXII, 3. — [2] Ps., CXXVIII, 1. — [3] S. Augustin, *Serm.*, LXXXIV, *De Verbis Domini*, XVII. — [4] Ephes., IV, 23-24. — [5] Le scribe a écrit *hominem* au lieu de *imaginem* réclamé par le sens. — [6] Corriger *Hanc.* — [7] Cette note est mal formée du radical de *mœret*, alors qu'il fallait prendre celui de *merens*. — [8] Au lieu d'employer une forme dérivée du verbe *quærit*, le scribe a recours aux notes signifiant *quæ* et *sumus*. — [9] Il y avait une note connue pour le mot *splendor;* on trouve ici une forme dérivée de *splendet*. — [10] Ad Rom., VII, 22-25. — [11] L'abréviation ordinaire du substantif *mentis* a échappé au scribe qui a recouru à la finale *mentis*. — [12] Dans la Vulgate : et me *captivantem*. — [13] Faute commune pour *liberabit*. Cela prouve que le texte pris pour modèle par le moine qui a transcrit en tachygraphie portait déjà cette faute, si fréquente dans les manuscrits du VII^e^ siècle. — [14] Luc., XI, 9-13. — [15] Deux fois dans cette ligne le scribe a employé les abréviations de *haud* au lieu de *aut*; la faute était peut-être dans son original.

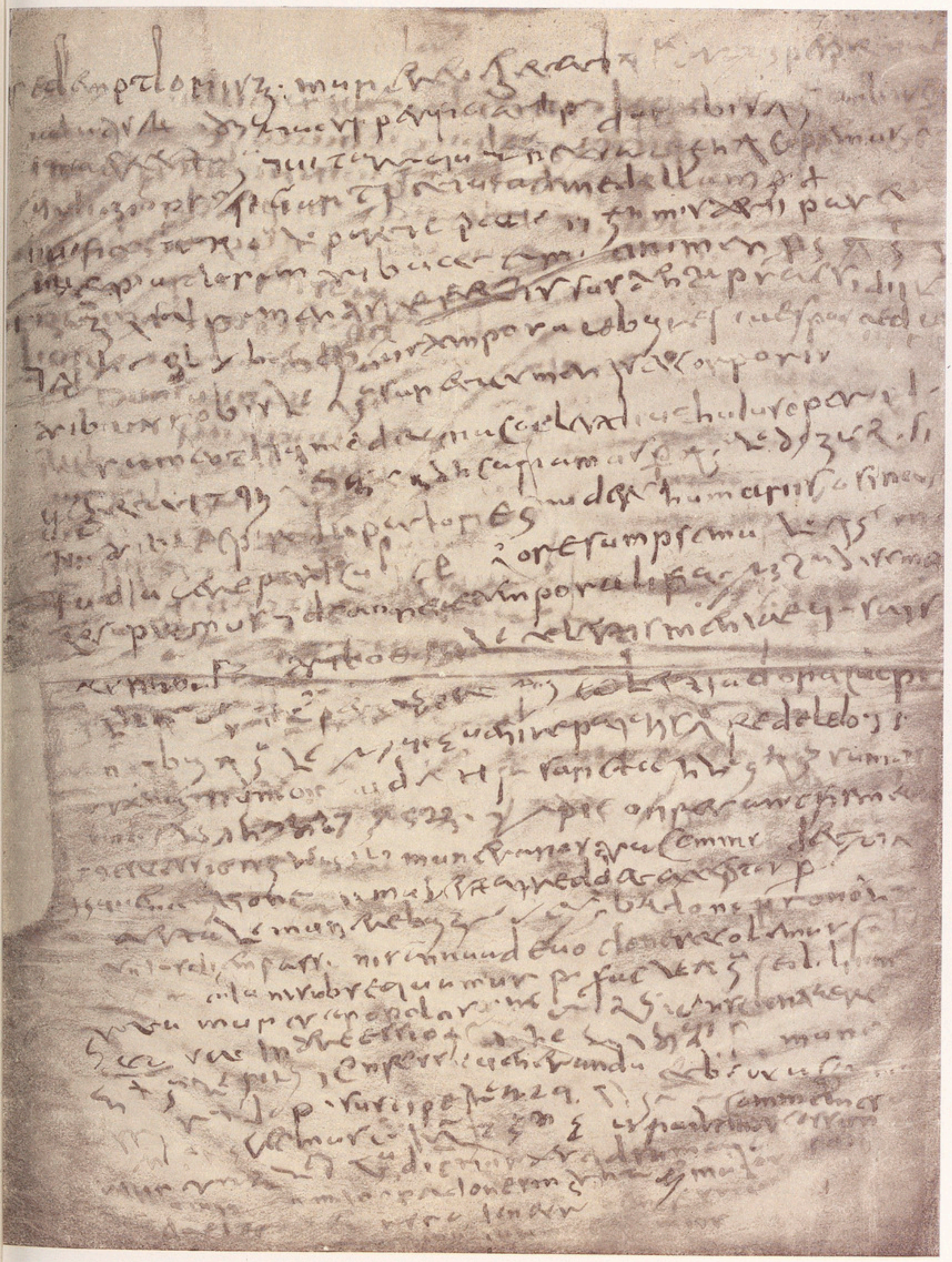

8952. *Ambrosianus 0 210 SUP.*, feuillet 46 verso.
D'après E. Chatelain, *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, 1900, pl. XIII.

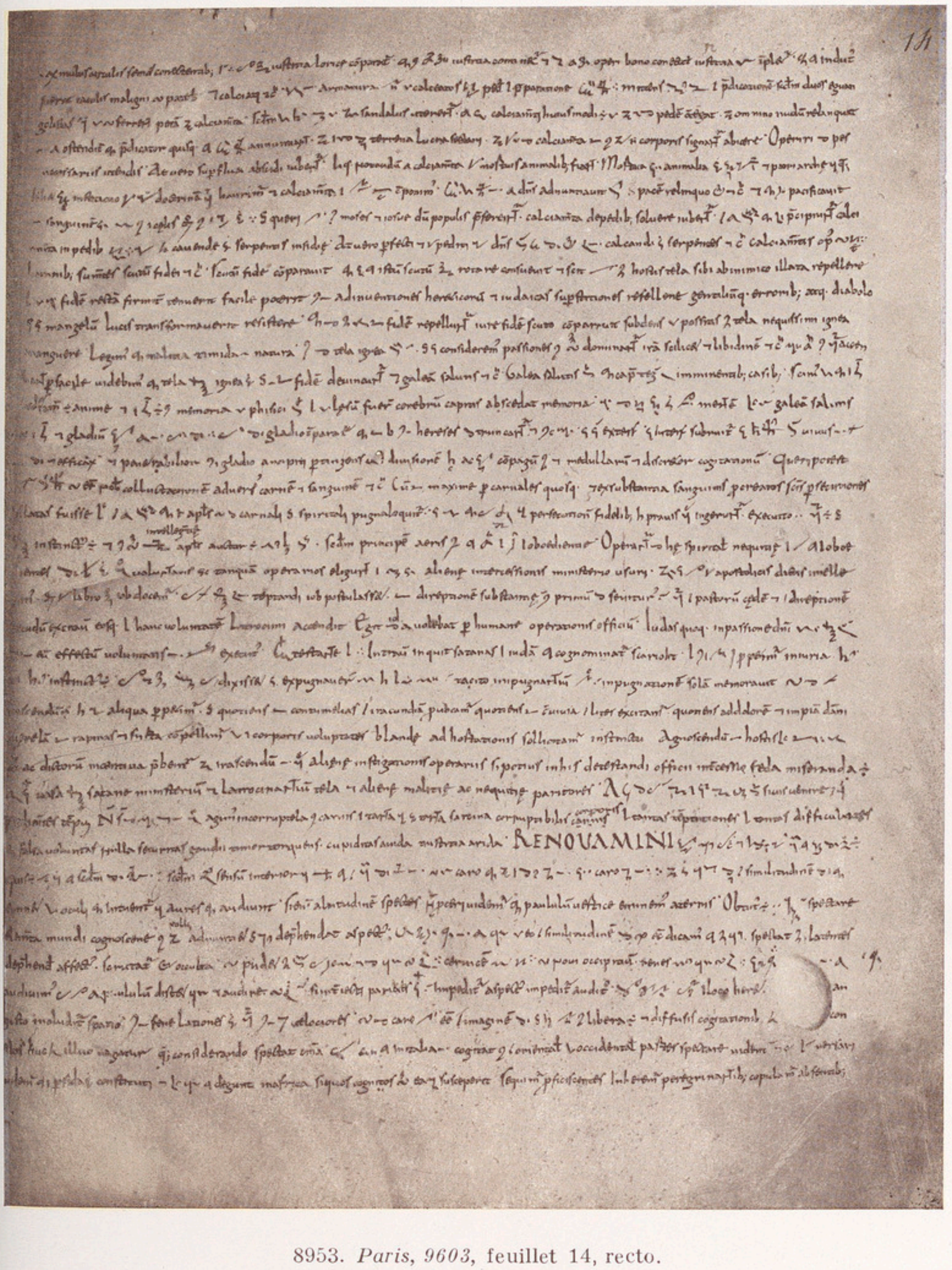

8953. *Paris*, *9603*, feuillet 14, recto.

D'après Chatelain, *Introd. à la lecture des notes tironiennes*, pl. IV.

jamais quitté cette ville. Il contient 131 feuillets écrits sur 2 colonnes consacrés aux *Commentaria sancti Hieronymi in Abdiam et Matthæum*, dont nous n'avons rien à dire ici; n'ayant à nous occuper que des 8 feuillets précédents où se lit un fragment de commentaire des *Bucoliques* de Virgile, dont le texte est mélangé de très nombreuses notes tironiennes. Le recto du premier feuillet est presque indéchiffrable, les autres feuillets sont lisibles. Le manuscrit mesure 0 m. 32 de hauteur sur 0 m. 205 de largeur, chaque page contient de 70 à 87 lignes et chaque ligne de 20 à 35 mots abrégés ou non. Comme ces 8 feuillets ne donnent le commentaire que de l'églogue v (fol. 1, 2 et 3), de l'églogue vi

« Et l'on se demande si l'on n'a pas là l'écho d'une leçon sur Virgile professée dans l'une des écoles fondées par Charlemagne [1]. A ce titre, il serait intéressant d'y voir comment on entendait alors une explication de Virgile et curieux d'y constater que si on laisse de côté les redites fastidieuses, les erreurs d'analyse et de grammaire, les naïvetés d'interprétation, il y a là pourtant le même souci de clarté et d'exactitude que dans nos « éditions savantes » modernes.

« L'auteur a vu les manuscrits (4 r°, 49; 4 v°, 54; 6 r°, 22; 7 v°, 1), et même de « très anciens » manuscrits (4 r°, 49); il a lu les *tractatores* (4 r°, 51) et les *expositores* (6 r°, 27; 7 v°, 3) qui l'avaient précédé. Il

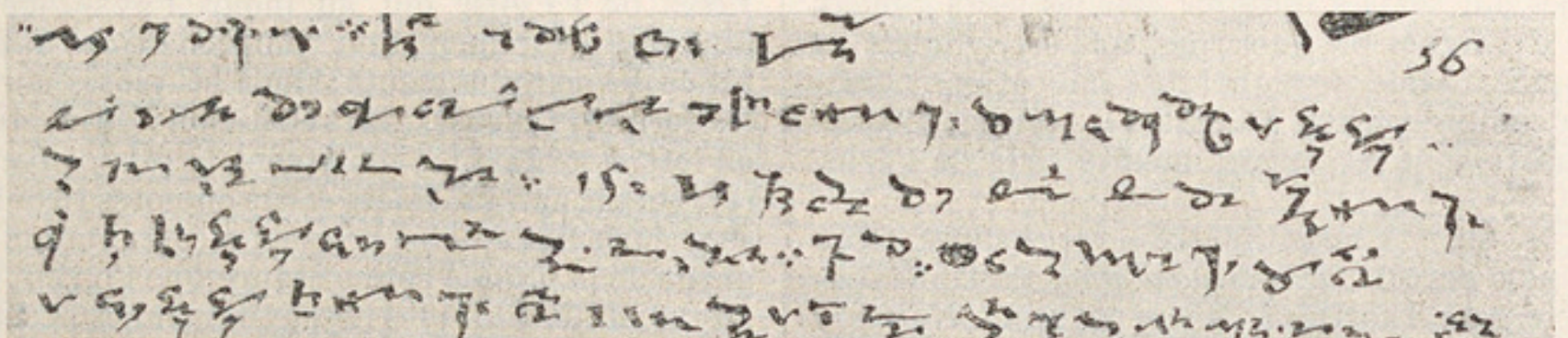

8954. — Une messe en notes tironiennes. D'après E. Chatelain, *op. cit.*, pl.

(fol. 4, 5, 6 et 7 jusqu'au milieu du verso), de l'églogue vii (vers 1-28) (fol. 7 v° et 8) on peut juger par là de son abondance qui dépasse de loin Servius lui-même. « Le ms. *13*, suivant la remarque de M. Legendre, présente souvent, en termes identiques ou plus ou moins modifiés, le texte de Servius, tel que le donne l'édition d'Albert Lion, mais il ajoute beaucoup de réflexions philosophiques, littéraires ou grammaticales et d'éclaircissements mythologiques. Il s'en distingue surtout, même à première vue, par le procédé et le plan de l'explication verbale du texte de Virgile.

« L'auteur de cet interminable commentaire use des demandes et des réponses pour analyser chaque phrase, en chercher la construction (ex. : 6 r°, 31; 6 v°, 22), détacher nettement chaque mot en indiquant sa fonction au moyen de l'interrogation qui amène ce mot comme réponse. On serait tenté de voir là la préparation ou le résumé d'une « classe », d'une explication d'auteur faite à des élèves que le pronom *vos* souvent répété (ex. : 4 v°, 31, 71; 5 r°, 55) semble évoquer d'ailleurs. Il est certain que ces formes d'exposition et d'enseignement sont fréquentes chez les grammairiens de tout le Moyen Age; il y a néanmoins dans le ms. *13* un emploi de ces procédés plus constant, plus méthodique que dans aucun autre texte connu de ce genre. recherche les questions de syntaxe et consulte Priscien (4 v°, 3, 8; 6 r°, 37), sans le nommer; il ne néglige pas celles de morphologie (4 v°, 24, 35), de prosodie et de métrique (6 r°, 51; 5 v°, 62). Pour adopter un meilleur plan d'explication, il expose souvent la fable à laquelle Virgile fait allusion, avant de pénétrer dans le texte (5 v°, 14; 7 r°, 44). S'il y a deux façons de construire les mots ou de comprendre, il les donne avec autant de détail (4 v°, 73, 74) et ne conclut pas toujours (4 r°, 52) laissant quelque initiative à son lecteur.

« Est-il besoin de synonymes? Il en accumule — grâce à Nonius Marcellus assez souvent — avec une largesse que Rabelais n'atteindra pas. Une fois même il va jusqu'à donner le sens d'un mot dont il a usé lui-même, après Servius. Celui-ci lui fournit des rapprochements avec d'autres auteurs : il se garde bien d'en omettre un seul. Une digression, une grande parenthèse (4 v°, 17) lui semble-t-elle utile ou simplement possible? Il semble accepter cette occasion de s'instruire ou d'instruire avec une ardeur digne d'être comparée à celle qui animera les humanistes de la Renaissance.

[1] Sur ce point, le livre de P. Legendre complète les renseignements fournis par l'abbé Clerval sur *Les écoles de Chartres au Moyen Age*.

« Et certes, il peut faire honneur à la Renaissance carolingienne, ce commentaire où l'on trouve, au moins en germe, les soucis modernes d'explication documentée et scrupuleuse. Tant il est vrai que, si nous allons aujourd'hui plus vite et plus loin sur les chemins littéraires, ce sont pourtant les mêmes routes sur lesquelles avançaient pas à pas nos pères, moins bien servis par l'époque et le milieu où ils vivaient, d'autant plus dignes d'éloges, par suite, pour avoir déjà montré la voie et indiqué le but [1]. »

Voici quelques lignes en transcription du commentaire de l'églogue VI, vers 52.

*Note.* — Les mots en italique sont ceux qui sont abrégés en notes tironiennes dans le manuscrit; les parenthèses ont servi à indiquer soit les mots ajoutés au-dessus des lignes par le scribe, soit les syllabes ou les mots qu'il a omis, soit quelques indications nécessaires à la compréhension du texte; les termes mis entre guillemets sont les termes mêmes tirés de l'églogue VI.

Fol. 6, vs. 52. « A *virgo* infelix », *sicut* supra repetitum, *ut plus* pareat ‖ magis *quod amat* Passiphe *taurum* esse *eventum et* fortunam *quam* naturam. *Nam pro comparatione sunt* Prœtides interpositæ; *quibus* relictis, *ad* Passiphen *singulariter* vertit *se.* ‖ *Ex quo bene* repetitum « a *virgo* infelix » *pro eo ipso quod dictum est* retro. « *Tu* erras *nunc* », *tu* vagas. « *Nunc* » *modo. Ubi?* « in montibus », loci *per* locum ‖ discursio. «Erras a *nunc* (au-dessus : *tu*), *o virgo* infelix », *ubi?* « *in* montibus ».

X. Les manuscrits tironiens. — On a fait usage des notes tironiennes pendant une durée de plus de douze siècles. Nos premiers documents datent du milieu de cette période et se rapportent à une époque où on ne fait plus usage des notes pour suivre la parole, mais pour épargner le parchemin. « Avant la réforme opérée dans l'écriture au temps de Charlemagne, réforme qui affecta aussi les notes tironiennes, nous trouvons, du VII^e^ au VIII^e^ siècle, dans les plus vieux manuscrits de Bobbio, Vérone, Autun, Gellone, Corbie, Beauvais, Cologne, des abbayes parisiennes et dans quelques actes mérovingiens, des notes qui, à première vue, ne sont pas toujours identiques à celles qu'offrent, pour les mêmes mots, les lexiques carolingiens, mais qui, examinées de près, sont bientôt reconnues comme étant leurs prototypes, les formes intermédiaires entre celles que présentent les *Commentarii* du IX^e^ siècle et celles qu'affectaient les notes à l'époque romaine. Ces notes hiératiques avec leurs radicaux et leurs terminaisons figurées selon des règles qui paraissent flottantes, sont toujours très difficiles à déchiffrer, on pourrait presque dire à deviner, car certaines lectures seraient impossibles sans l'aide du contexte et de la comparaison [2].

Ainsi que nous l'avons tenté à diverses reprises, nous donnerons ici un essai de classement des manuscrits connus aujourd'hui comme renfermant des notes tironiennes; nous nous aiderons en cela du travail de MM. Paul Legendre et Maurice Jusselin parus, l'un dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, t. CLXV, 1907; l'autre dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIX, 1908. « Les manuscrits aujourd'hui accessibles sont au nombre de cent soixante-dix environ. Les principaux furent écrits à Bobbio, Vérone, Corbie, Beauvais, Reims, Saint-Denis, Saint-Germain des Prés, Chartres, Fleury-sur-Loire, Micy-Saint-Mesmin, Saint-Martin de Tours, Saint-Martial de Limoges, Autun, Gellone, Metz, Saint-Amand, Laon, Trèves, Cologne. La plupart sont conservés à la Bibliothèque nationale (plus de 50), à Leyde (18), à Cologne (13), à Berne, au Vatican, à Vérone, à Berlin, au British Museum. Quelques-uns nous ont transmis des textes précieux comme les *Formulæ imperiales e curia Ludovici Pii* publiées une première fois par dom Carpentier, en 1747, dans son *Alphabetum tironianum* et plus récemment par Wilhelm Schmitz sous le titre de *Monumenta tachygraphica codicis Parisiensis latini 2718;* cependant, on doit avouer que les gloses écrites en notes ne sont pas toujours instructives. Celles qui accompagnent le texte d'écrivains célèbres ou très connus : Cicéron, Virgile, Horace, Ovide, Pline, Juvénal, Quinte-Curce, Juvencus, Sulpice-Sévère, Boèce, Priscien, Palladius, Hygin, saint Augustin et d'autres Pères de l'Église ont au moins l'avantage de nous apprendre comment l'on comprenait ces auteurs dans les écoles carolingiennes; mais les gloses sur la Bible, les formules pieuses, les répétitions du contexte écrit en lettres ordinaires manquent le plus souvent d'intérêt. Quant aux psautiers écrits en notes tironiennes, ils sont curieux au point de vue paléographique et témoignent de la grande connaissance que l'on eut des notes au IX^e^ siècle. Enfin les notes tironiennes permettent de retrouver l'origine d'un manuscrit [3]. »

La liste qui suit donne l'indication de manuscrits renfermant des notes tironiennes. Ils sont classés d'après leur contenu, il eut été préférable de présenter un classement par écoles, ce ne sera qu'un jeu pour les habiles gens. Un tel inventaire est forcément incomplet, néanmoins il peut, tel quel, rendre quelques services et c'est une raison suffisante pour le donner.

1° *Lexiques tironiens.* — Tous ces lexiques, excepté le *1597 a* de la Bibl. nat., ont été publiés par W. Schmitz dans ses deux ouvrages : *Notæ Bernenses* (*Beilage zum Panstenographikon*, in-fol., 1874) qui contiennent les fragments de lexique des mss. *358* et *668* de Berne; *Commentarii notarum tironiarum*, Lipsiæ, 1893, dont la préface contient (p. 5-9) une description résumée de chacun des recueils publiés par lui, avec les indications bibliographiques nécessaires.

**1.** *Berne, 368.* Partie de lexique (un *quaternio*).

**2.** *Berne, 668.* Partie de lexique, contient aussi des psaumes; fac-similé du fol. 128 v° *(equinoctialis* à *æstus)* dans Steffens, *Lateinische Palæographie*, t. II, pl. XLVIII, n. 2).

**3.** *Bruxelles, 9311.* Fragment de lexique; du IX^e^ ou X^e^ siècle.

**4.** *Cassel.* Lexique du IX^e^ siècle.

**5.** *Genève, 85.* Lexique du IX^e^ siècle. Schmitz, *Comm.*, pl. XXVIII, n. 77; pl. XXIX, n. 55; E. Chatelain, *Introd.*, p. 232, pl. XVIII; *Archiv für Stenographie*,1902, p. 161; 1905, p. 244.

**6.** *Göttweig.* Lexique du IX^e^ siècle. Photographie dans les *Monumenta graphica Medii Ævi*, livr. 8, pl. X.

**7.** *Leyde, Voss. lat. O. 94.* Lexique du IX^e^ ou X^e^ siècle, fol. 73 v°-74. Schmitz, *Comm.*, pl. LI, n. 49 *a*; pl. LII, n. 5; E. Chatelain, *Introd.*, p. 232, pl. XVIII; *Archiv für Stenographie*, 1902, p. 161; 1905, p. 244. Au sujet de ces manuscrits de Leyde nous devons une explication. M. P. Legendre *(Études tironiennes)* en a connu et cité cinq, or il en existe dix-neuf qui ont fait l'objet d'un travail de M. P.-C. Molhuijsen (*Die Tironiana der Universitäts-Bibliothek in Leiden*, dans *Archiv für Stenographie*, 1902, p. 161-173); or ce volume appartenant à la bibliothèque du British Museum est *mislaid* ; nous avons recouru aux volumes du catalogue de la *Bibliotheca universitatis Leidensis* par P.-C. Molhuijsen, 3 vol. parus en 1910-1912, et

[1] P. Legendre, *Études tironiennes. Commentaire sur la VI^e^ églogue de Virgile tiré d'un manuscrit de Chartres avec divers appendices et un fac-similé*, dans *Bibl. de l'École des hautes études*, in-8°, fasc. 165, Paris, 1907, p. XI-XIII; cf. quelques observations de M. Jusselin, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXIX, 1908, p. 192-193. — [2] M. Jusselin, dans Prou, *Manuel de paléogr. lat. et franç.*, p. 125. — [3] Id., *ibid.*, p. 126.

nous n'avons pas trouvé la mention des « notes tironiennes » dans les indices.

**8.** *Leyde, Voss. lat. Q. 93.* Lexique, copie du *8779* de la Bibl. nat., exécutée au XVI^e^ ou XVII^e^ siècle; cf. *Archiv für Stenographie*, 1902, p. 172; 1905, p. 244.

**9.** *Leyde.* « Vulcanii fragmentum »; du XV^e^ siècle; cf. *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 244; et P.-C. Molhuijsen, *Codices Vulcaniani*, 1910.

**10.** *Londres, Brit. Mus., add. ms. 21164.* Lexique du X^e^ siècle. Schmitz, *Comm.*, pl. XXXVI, n. 28-81; E. Chatelain, *Introd.*, p. 232, pl. XVII; *Archiv für Stenographie*, 1882, p. 13; *Palæographical Society*, I^re^ sér., pl. CLXXXVII (*babillonia* à *tramen*), reproduit dans Reusens, *Éléments de paléogr.*, in-8°, Louvain, 1899, pl. VI, p. 29;

**11.** *Paris, Bibl. nat., lat. 190.* Fragment de lexique du IX^e^ siècle, contient aussi des psaumes, fol. 23. Schmitz, *Comm.*, pl. XCV, n. 32-72; E. Chatelain, *Introd.*, p. 232, pl. XV.

**12.** *Paris, Bibl. nat., lat. 7493.* Lexique du X^e^ siècle, porte au dernier folio une copie d'un *prologus de vulgaribus notis* faite en 1598 par Gosselin, bibliothécaire de Fontainebleau, qui l'avait empruntée au fol. 1 du ms. *8779; Archiv für Stenographie*, 1905, p. 244.

**13.** *Paris, Bibl. nat., lat. 8777.* Lexique du X^e^ siècle; venu de Corbie.

**14.** *Paris, Bibl. nat., lat. 8778.* Lexique du X^e^ siècle. *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 244.

**15.** *Paris, Bibl. nat., lat. 8779.* Lexique du IX^e^ ou X^e^ siècle.

**16.** *Paris, Bibl. nat., lat. 8780.* Lexique du IX^e^ ou du X^e^ siècle, venu de Saint-Remi de Reims.

**17.** *Paris, Bibl. nat., lat. 1597 a.* Fragment de lexique tironien avec décomposition des signes, publié par P. Legendre dans *Un manuel tironien du X^e^ siècle*, in-8°, 1905; *Archiv für Stenographie*, 1906, p. 273-280, 312-320.

**18.** *Paris, Bibl. nat., fr. 19116 et 9181.* Le premier de ces manuscrits contient un alphabet tironien composé en 1567, d'après le psautier de Saint-Germain des Prés (Bibl. nat., *lat. 13160*) par Pierre Hamon; cf. *Rev. intern. de sténographie*, oct. 1905. Le deuxième donne une reproduction très inexacte du même alphabet qu'on retrouve dans le *Nouveau traité de diplomatique.*

**19.** *Rome, Vatic. 3799.* Lexique du IX^e^ ou X^e^ siècle. *Archiv für Stenographie*, 1899, p. 189; 1902, p. 161; Mercati, *Un lessico tironiano di Saint-Amand, Vatic. lat. 3799*, dans *Revue des bibliothèques*, t. XVI, 1906, p. 349-350.

**20.** *Strasbourg.* Lexique collationné par Schmitz et brûlé par les Allemands en 1870.

**21.** *Wolfenbüttel, 2989 (Aug. 9, 8).* Lexique du IX^e^ siècle. Outre le lexique, il y a dans ce manuscrit (fol. 99 v°) un fragment étudié par Wilhelm Schmitz, *Zu den Verzeichnissen der sog. ægyptischen Tage und Studen. Ein Wolfenbüttler Verzeichniss der « Dies Ægyptiaci »*, dans *Beiträge zur lateinischen Sprach-und Literaturkunden*, in-8°, Leipzig, 1877, n. LVII, avec 1 pl.; cf. Heinemann, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, t. IV, 1900, p. 146-147.

**22.** *Wolfenbüttel.* Fragment de lexique du IX^e^ siècle.

2° *Psautiers.* — On connaît sept manuscrits du psautier accompagné généralement de prières diverses. Ils remontent tous à l'époque carolingienne.

**23.** *Berne, 668*, provient du P. Daniel. Commence au ps. v. Schmitz, *Panstenographikon*, t. I, p. 204; Lehmann, *Das tiron. Psalt.*, p. 3, n. 5; E. Chatelain, *Introd.*, p. 224; fac-similé du fol. 5 (ps. XIII-XIV), dans Steffens, *Lateinische Palæographie*, pl. XLVIII, n. 1; E. Chatelain, *Introd.*, p. 224.

**24.** *Londres, Brit. Mus., add. 9046.* Cf. Lehmann, *op. cit.*, p. 4, n. 6; E. Chatelain, *Introd.*, p. 224.

**25.** *Paris, Bibl. nat., lat. 190* (olim Philibert de La Mare, *224*, puis *Reg. 6078, 2*). Contient à la suite d'un lexique tironien fragmentaire les ps. V-LXX; Kopp, *Paleogr. crit.*, t. I, p. 301; Schmitz, *Beiträge zur lat. Sprache und Literatur*, p. 241; Lehmann, *op. cit.*, p. 3, n. 4; E. Chatelain, *Introd.*, p. 223, pl. VIII.

**26.** *Paris, Bibl. nat., lat. 1327* (olim *Reg. 4626*, provient de Dupuy). Commence au ps. LX; Kopp, *op. cit.*, t. I, n. 356; Lehmann, *op. cit.*, p. 2, n. 3; E. Chatelain, *Introd.*, p. 224, pl. XI.

**27.** *Paris, Bibl. nat., lat. 13160* (olim *Sangerm., 661, 2*, puis *779* et antérieurement à Saint-Faron de Meaux). *Nouv. traité de diplomat que*, t. III, p. 110, 262, 596, pl. LXII; Kopp, *Paleogr. crit.*, t. I, n. 355; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. III, p. 263, pl. XXIX, n. 3; Lehmann, *op. cit.*, p. 1, n. 2; *Archiv für Stenographie*, 1901, p. 188 sq.; E. Chatelain, *Introd.*, p. 223, pl. VII.

**28.** *Paris, Bibl. nat., lat. 17960.* Copie du précédent, exécutée au XVII^e^ siècle.

**29.** *Paris, Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 442* (coté *E 150* dans la bibliothèque de Bouhier; *H. 449* dans la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier. Volé par Libri et acheté par le comte d'Ashburnham, *Libri, 94*; cf. Lehmann, *op. cit.*, p. 5, n. 7; L. Delisle, *Catal. des mss. du fonds Libri*, p. 5; le fac-similé en lithographie de la première page : *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum* se trouve dans les *Fac-similés des principaux mss. de la collection Libri à Ashburnham Place, exécutés par les soins du comte d'Ashburnham* (s. l. n. d.); E. Chatelain, *Introd.*, p. 224, pl. X.

**30.** *Wolfenbüttel, 3025. Aug. 13.* Décrit par Lehmann, *op. cit.*, p. 5, n. 8 et par O. von Heinemann, *Die Handschriften der herz. Bibliothek zu Wolfenbüttel*, t. VII, p. 168. Publié entièrement en autographie par Lehmann; E. Chatelain, *Introd.*, p. 224, pl. IX.

3° *Textes et fragments de quelque étendue.*

**31.** *Avranches, 238*, venu du Mont-Saint-Michel. *De oratore;* cf. Chatelain, *Paléogr. des classiques latins*, pl. XIX, et *Tachygraphie latine des mss. de Vérone*, dans *Rev. des bibl.*, 1902.

**32.** *Bamberg, bibl. roy., Q VI, 32 (Theolog. 46).* Manuscrit de Boèce contenant, outre des gloses interlinéaires en notes (fol. 1-21) des homélies avec notes mêlées au texte de Héric d'Auxerre (fol. 41-45), IX^e^-X^e^ siècle, venu de Reims; cf. *Katal. der Handschr. zu Bamberg*, t. I, fasc. 3, p. 407-409; *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 87 (note).

**33.** *Berlin, 169 (Phill. 1824).* Juvencus, *Hist. evangelica;* cf. Val. Rose, *Verzeichniss der Handschr. zu Berlin*, t. I, p. 382; P. Legendre, *Études tironiennes*, p. 42, donne une lecture complète du fol. 7 v° renfermant une notice sur le poète Juvencus dont la transcription inachevée, faite par Schmitz, avait été imprimée par W. Meyer en 1890 dans les *Sitzungsberichte der Berliner Akademie.*

**34.** *Berne, 109.* Extraits de saint Augustin, de Salvien, du médecin Marcus et, en notes, une épigramme d'Octavianus Augustus, X^e^ siècle; venu de Saint-Basle de Reims. Hagen, *Progr. univ. Bern.*, 1880; *Rhein. Mus.*, t. XXXV, 1880, p. 569 sq.; Baehrens, *Pœtæ latini minores*, t. IV, p. 111; E. Chatelain, *Introd.*, p. 142. Voici la transcription de l'épigramme :

Octaviani Augusti.
Convivæ, tetricas *hodie* secludite *curas*,
*Ne maculent* niveum nebula *corda diem.*
*Omnia sollicitæ verlantur* murmura *mentis*,
*Ut* vacet *indomitum pectus* amicitiæ
*Non semper gaudere licet, fugit hora*, jocemur.
*Difficile est* Fatis subripuisse *diem.*

**35.** *Berne, 207.* Recueil de grammairiens. Décrit par Hagen, *Anecdota helvetica*, p. XV-XXXI; E. Chatelain, *Introd.*, p. 128-129.

**36.** *Berne, 357.* Extrait et résumé de Priscien, fol. 25 et fol. 32 v°; E. Chatelain, *Introd.*, p. 128, 209-211, pl. I.

**37.** *Berne, 611. Theologica varia* (VIII^e-IX^e siècle). Homélies en notes aux fol. 87 r° et v°, 88 r°, 90 v°, 91 r° et v°, 92 r°. W. Schmitz a publié le déchiffrement des fol. 87 r° et v° et 88 r° dans *Deutsche Stenographenzeitung*, t. III, 1^er déc. 1888, p. 360 sq.; puis il a donné sa lecture des fol. 90 v° et 91 r°, dans *Commentationes Wœlflinianæ*, in-8°, Leipzig, 1891, p. 9-13; pour la lecture du fol. 91 v°, voir P. Legendre, *Études tironiennes*, append. III. Ce texte précieux a été écrit vers 730 et présente des particularités intéressantes de l'écriture tironienne de cette époque ancienne.

**38.** *Chartres, 13.* Fragment de commentaire sur les *Bucoliques* de Virgile (voir col. 1688 sq.), c'est la matière de la publication de P. Legendre, *Études tironiennes*, p. 1-41. Ce manuscrit vient de Saint-Père de Chartres.

**39.** *Cologne, XIII.* Dans la publication de Jaffé-Wattenbach, *Ecclesiæ metropolitanæ Coloniensis codices manuscripti*, 1874, on lit (p. IV) : *In eius* [c.-à-d. Hildebald, évêque de Cologne, † 819] *igitur usum codices Roma missos Wenilo* [episc. Laudunensis] *describendos curavit, cujus rei fidem faciunt codices plurimi splendidissime scripti, qui Hildebaldi nomen præferunt... Agnoscimus autem in eis et in aliis nonnullis, quos ejusdem generis esse apparet, librarios veteri disciplina imbutos, ex Italia procul dubio arcessitos illos, qui notarum Tironianarum plenam adhuc notitiam habebant et in emendandis codicibus, qui diligenter a correctoribus relegebantur, eis usi sunt. Quas quidem notas adhibitas videmus in codicibus XIII, LII, LXXV, LXXVI,* [*LXXX*], *XCIII, XCVIII, CIII, CXXII, CLXIV, CLXXXIV, CC, CCXII.* Ces manuscrits ont été décrits par W. Schmitz, *Zur Erklärung der tironischen Noten in Handschriften der Kölner Dombibliothek*, dans *Neues Archiv für Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XI, 1886, p. 109-118, et 3 pl. autogr.

Le *codex XIII* est intéressant. C'est un évangéliaire dans la version latine hiéronymienne, avec des indications pour les lectures liturgiques. Au *cod. LXXX*, Schmitz n'a pu découvrir certaines des notes.

Ces manuscrits prennent dans la série les n. 39-51, mais pour changer le moins possible la série établie par P. Legendre, nous passons au numéro suivant.

**40.** *Genève, 84.* Nonius Marcellus; E. Chatelain, *Notes tironiennes d'un manuscrit de Genève*, dans *Mél. Julien Havet*, in-8°, Paris, 1895, p. 81-86.

**41.** *Laon, 444.* Contient, au fol. 275 v°, une souscription en notes, IX^e siècle :

*Græcarum* glossas *Domino donante* peregit.
H... *tibi*met *frater servire paratus.*
*Namque geris vittas longo quo tempore felix*
*Pontificale decus multum*que *tenere salubre*
*Ex hinc ad cæli valeas* conscendere *culmen*
*Ac regem regum cum sanctis cernere Christum*
*Amen.*

C'est la lecture de Schmitz (*Neues Archiv*, t. XV, p. 197); L. Traube (*O Roma nobilis*, p. 66) a soutenu que H amorçait le nom *Hincmaro*. Il existe un facsimilé dans la I^re sér. (in-4°) du *Catal. gén. des bibl. des départements*, t. I, 1849, p. 234; E. Chatelain, *Introd.*, p. XIV, p. 140-141.

**42.** *Leyde, Voss. lat. F. 94. S. Chrodegangi Metensis episcopi regula canonicorum.* IX^e-X^e siècle; Schmitz, *S. Chrodegangi Metensis episcopi (742-766) regula canonicorum aus dem Leidener codex Voss. lat. 94 mit Umschrift des tironischen Noten*, Hanover, 1889; P.-C. Molhuijsen, *Codices bibliothecæ publicæ latini*, 1912, p. 44, n. 81, 1.

**43.** *Leyde, Voss. lat. Q. 98.* Saint Augustin, etc. Aux fol. 73 v° et 74 r° se trouve un fragment de Pline le Jeune (*Lettres*, I, I, et partie de la lettre II) avec notes mêlées au texte; De Vries, *Exercit. palæogr.*, Lugd. Batav., 1890; L. Delisle, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, 1^re part., 1885, p. 28 sq.

**44.** *Metz.* La charte de Metz du 27 décembre 848 est conservée à Paris, Bibl. nat., n. *980*, n. 2. (Nous l'avons donnée dans *Dictionn.*, t. XI, col. 877, pl., n. 8034.)

**45.** *Milan, Ambros. O. 210 sup.* Copié au VII^e siècle. Lettres et ecrits des Pères (voir ci-dessus, col. 1677-1678); E. Chatelain, *Introd.*, p. 117, 229, pl. XIII.

**46.** *Milan, Ambros. E. 153 sup.*, renfermant le texte de Quintilien; cf. E. Chatelain, *Paléogr. des classiques lat.*, pl. CLXXV; en notes : *non convenire pœtica prose.*

**47.** *Milan, Ambros. M. 12 sup.* 1° Bède, *De temporum ratione; de sex ætatibus mundi;* 2° Hygin, *De sideribus*, IX^e siècle; Kopp, *Palæogr. critica*, t. I, p. 326; W. Schmitz, *Beiträge zur lat. Sprachend. Literaturkunde*, 1877, p. 259; De Vries, *Exercit. palæogr.*, 1890, p. 20-21; E. Chatelain, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, 1903; Hygin, édit. Chatelain et Legendre, *op. cit.*; fac-similé dans Steffens, *Lat. Palæogr.*, pl. XLVIII, n. 3.

**48.** *Montpellier, fac. de médecine, 306.* Présente des notes aux fol. 184 v°, 185 v°, 186 v°, 193 r°, 202 v°, 210 r°; cf. *Notices et extraits*, t. XXIII.

**49.** *Orléans, 19.* Venu de Micy; cf. E. Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. XXXIV, reprod. du fol. 25 où on lit HEL(ias) *monachus.*

**50.** *Paris, Bibl. nat., lat. 1012.* Saint Grégoire, saint Augustin, etc., notes aux fol. 2 r° et surtout 9 r° (16 lignes) et 59 r° (6 lignes). Ce manuscrit vient de Saint-Martial de Limoges, ainsi que les mss. *lat. 7925, 2469;* Leyde, *lat. Voss. oct. 15;* Berlin, *lat. Phill. 93*, ces trois derniers étant des manuscrits d'Adhémar de Chabannes. Dans le *1012*, les fragments en notes les plus importants concernent l'oraison dominicale.

**51.** *Paris, Bibl. nat., lat. 2718.* 1° Formules et capitulaire de Louis le Débonnaire; 2° *S. Joannis Chrysostomi de cordis compunctione*, traduction des l. I et II; IX^e siècle. La première partie fut publiée par dom Carpentier, les deux parties dans les *Monuments tachygraphica* de Schmitz, Hannoveræ, 1882-1883; E. Chatelain, *Introd.*, p. 133-134.

**52.** *Paris, Bibl. nat., lat. 2865. Tractatus Hincmari Remensis episcopi.* Notes très nombreuses aux fol. 1 r°, 5 v°, 258 v° et 259 r°-v°, IX^e-X^e siècle; cf. *Neues Archiv*, t. XXIII, p. 631.

**53.** *Paris, Bibl. nat., lat. 4627.* 1° Loi salique. 2° Formules de Marculfe, etc. La dernière page (fol. 147 v°) présente vingt et une lignes de notes, ce sont deux formules de *prestaires*, qui ont été citées et traduites par Zeumer, avec l'aide de Schmitz et de Lehmann, *Mon. Germ. hist.*, sect. V (1886), *Formulæ merovingici et karolini ævi*, p. 723; *Addenda ad formulas Senonenses recentiores*, X^e siècle.

**54.** *Paris, Bibl. nat., lat. 7505.* Priscien. Gloses en notes et « lettre formée » de l'évêque Ingenaldus, plus un fragment grammatical. E. Chatelain, *Introd.*, p. 211-212, pl. II; cf. Thurot, dans *Notices et extraits*, t. XXII, 2^e part., p. 12.

**55.** *Paris, Bibl. nat., lat. 9603.* Lectionnaire de l'Église de Tours. Notes mêlées au texte aux fol. 14 r° et v°, 15 r° et v°, 16 r° et 99 r° et v°. Les fol. 14 r° et v° et 99 r° se trouvent dans E. Chatelain (*Introd.*, p. 214 sq., pl. IV-VI).

**56.** *Paris, Bibl. nat., lat. 10756.* Fragment sur la création et la fin du monde et *Regula pastoralis* de saint Grégoire. Ce manuscrit et le n. *611* de Berne ont primitivement constitué un seul et même manuscrit. Les notes sont aux fol. 64 r°, 67 v°, 68 r°, 69 v°. Pour les fol. 64 r° et 69 v°, cf. Schmitz, *Tironianum*, dans *Mél. J. Havet*, p. 77-80; et le même dans *Tironische Noten in einer Pariser Handschrift*, München, 1890, p. 116 sq. Pour les fol. 67 v° et 68 r°, voir E. Chatelain, *Introd.*, p. 226-229, pl. XII. Schmitz a cru y voir un centon de poètes classiques et chrétiens. Le compila-

teur semble y avoir joint des vers de sa façon, ajoute E. Chatelain qui estime que le principal intérêt de ce morceau consiste en ce qu'il nous montre un emploi assez défectueux des notes à l'époque mérovingienne; VIIIe siècle.

**57.** *Paris, Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 1595.* Saint Augustin, *De doctrina christiana*, etc. Les trois dernières pages ont des notes nombreuses mêlées au texte. 1° Fol. 136 v°, extrait de la vie de saint Augustin par Possidius; E. Chatelain, *Introd.*, p. 213, pl. III. 2° Fol. 137 r°, sermon de Methodius, évêque de Patare (Lycie) *de fine mundi*. Ce sermon fait l'objet d'un appendice aux *Études tironiennes* de P. Legendre, p. 44-47.

**58.** *Reims, 1146.* Renferme la *Vita sancti Remigii episcopi Remensis auctore Hincmaro*, publié par Br. Krusch *(Passiones vitæque sanctorum)*, qui dit, p. 246 : *Pro paragrapho notas quasdam tironianas 3 b non nunquam posuit*, et il a fait reproduire ces notes p. 261, 264, 286, 297. Elles signifient : *Tu autem.*

**59.** *Rome, Vatic. Reg., 191.* Messe en notes tironiennes (voir ci-dessus, col. 1689); E. Chatelain, *Messe en notes tironiennes*, in-12, Paris, juill. 1901, et fac-similé; *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 43-44; M. Tangl, *Eine Messe in tironischen Noten*, dans *Archiv für Stenographie*, 1907, p. 326-333, et fac-similé.

**60.** *Rome, Vatic. Reg. 846.* Les fol. 99-114 ont été publiés par W. Schmitz, *Miscellanea tironiana*, Lipsiæ, 1896.

**61.** *Rome, Vatic. Reg. 852.* Manuscrit du Xe siècle, publié par W. Schmitz, dans *Neues Archiv*, 1890, p. 602 sq.

**62.** *Tours, 286.* Saint Augustin, *De musica.* Au fol. 115 v° se lisent quelques gloses, essai de décomposition de certains mots grecs; cf. E. Chatelain, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, août 1903.

**63.** *Valenciennes, 521 (475).* Fragment sur un feuillet de garde, Xe siècle; venu de Saint-Amand. C'est l'explication parénétique de Jonas, dont nous avons parlé (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2627-2630); cf. G. Paris, *La littérature franç. au Moyen Age*, 2e édit., p. 222; le même, dans *Album de la Soc. des anciens textes franç.*, pl. X; Koschwitz, *Les plus anciens monuments de la langue franç.*, 5e édit., Leipzig, 1897; E. Chatelain, *Introd.*, p. 138-139.

4° *Gloses marginales ou interlinéaires et fragments très courts.*

**64.** *Angers, 277. Recueil théologique.* Notes aux fol. 22 v°, 33, 120.

**65.** *Angers, 817. Vie et miracles de saint Benoît.* Souscription en notes.

**66.** *Bamberg, H. J. IV, 5 et 6* (deux manuscrits réunis en un seul). Scot Érigène. Notes aux fol. 24 v°, 27 v°, 36 et 40; du Xe siècle, venu de Reims; cf. *Katal. der Handschr. zu Bamberg*, t. I, fasc. 3, p. 395; *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 87 (note).

**67.** *Berlin, 150. Lex romana Visigothorum.* Gloses marginales, IXe siècle; cf. W. Arndt et Tangl, *Schrifttafeln zur Erlernung der lat. Palæogr.*, pl. XV.

**68.** Le *Catalogue* V. Rose (p. 172) semble indiquer comme contenant aussi des notes, le n. *84 (Phill. 1743)* venu de Reims. Le n. *163 (Phill. 1763)*, venu également de Reims, présente un seul mot en tironien.

**69.** *Berne, 165.* Virgile, copié à Tours. Gloses nombreuses; cf. E. Chatelain, *Paléogr. des classiques lat.*, pl. LXVII; *Palæogr. society*, IIe sér., pl. XII (lecture de W. Schmitz); E. Chatelain, *Introd.*, p. 121.

**70.** *Berne, 348.* Traité d'Isidore. Le fol. 169 présente quelques notes; E. Chatelain, *Introd.*, p. 128.

**71.** *Berne, 451.* Quinte-Curce. Les débuts des livres sont transcrits en notes, IXe siècle; a appartenu à Pierre Daniel. Les notes abondent aux fol. 100, 103 v°, 104, 116 v°, 117, 125 v°, 126, 130 v°, 132 v°, 142, 143 v°; elles ont été déchiffrées par U.-F. Kopp, *Palæogr. crit.*, t. I, p. 327-333; E. Chatelain, *Paléogr. des classiques lat.*, pl. CLXXXIX, n. 68 sq.

**72.** *Berne, 510.* Boèce, avec de longues notes marginales entremêlées de notes; E. Chatelain, *Introd.*, p. 128.

**73.** *Cambridge* (université), *K. K. V. 13;* Palladius, *De agricultura*; E. Chatelain, *Introd.*, p. 130.

**74.** *Carlsruhe, Aug. 69.* Fragment grammatical; notes aux fol. 2 et 3 v°.

**75.** *Chartres, 65.* Pastoral de saint Grégoire, nombreuses gloses marginales, IXe siècle (*olim* Saint-Père de Chartres).

**76.** *Chartres, 98.* Rhaban Maur, etc.; gloses marginales, IXe-Xe siècle (olim Notre-Dame de Chartres).

**77.** *Chartres, 102.* Cassiodore, opuscules; quelques notes au fol. 88, en marge d'un hymne en l'honneur de saint Étienne, Xe siècle (olim Notre-Dame de Chartres).

**78.** *Chartres, 109.* Saint Augustin, opuscules; les fol. 1-13 présentent des notes représentant des phrases du texte, IXe siècle (olim Saint-Père de Chartres).

**79.** *Cologne, 75* (voir ci-dessus, n. 39); cf. Schmitz, dans *Neues Archiv*, t. XI, 1886, p. 111-121; E. Chatelain, *Introd.*, p. 113.

**80.** *Cologne, 98;* cf. Chatelain, *Introd.*, p. 113.

**81.** *Londres, Burney, 340.* Homélies d'Origène; quelques notes aux fol. 27 et 51 v°, VIIe siècle; venu de Corbie (ce manuscrit et le ms. *I, 4* de Saint-Pétersbourg constituaient jadis un seul et même manuscrit; le n. *197* de Saint-Germain des Prés; cf. *Catal. of anc. lat. manuscr.*, part. II, p. 49, pl. V.

**82.** *Metz, 519*, Juvencus; cf. Juvencus, édit. Marold; W. Meyer, dans *Sitzungsberichte der Akad. zu Berlin*, 13 mars 1890.

**83.** *Milan, Ambros., H. 75 inf.* Térence avec figures, publié par De Vries. Dans le t. VIII (Phormio), pl. CVIII et CX, il y a, sur le *codex* de Cratinus, quelques signes où l'on a voulu voir des notes tironiennes d'ailleurs peu déchiffrables.

**84.** *Milan, Ambros. I 85 sup.* Columelle; notes au fol. 21 v°; cf. F. Steffens, *Lat. Palæogr.*, t. III, pl. CIII.

**85.** *Montpellier, fac. de médecine, 334*, fol. 56 v°, entre le texte d'Hygin et celui de Fulgence, un feuillet blanc a été employé pour des notes; E. Chatelain, *Introd.*, p. 22-223, pl. VI.

**86.** *Munich, 18628 (1563, Tegernsee 628).* Manuscrit contenant, avec d'autres ouvrages, un poème d'Eugène de Tolède (fol. 94 v°) où des notes tironiennes sont mêlées au texte, Xe siècle; cf. *Catal. codic. Monac.*, t. II, fasc. 3, p. 192.

**87.** *Orléans, 230.* Commentaire de Smaragde sur la règle de saint Benoît; notes aux fol. 90, 159 v°, 160, Xe siècle; cf. E. Chatelain, *Tachygraphie de Vérone*, p. 22 et 37.

**88.** *Paris, Bibl. nat., lat. 256.* Évangile selon saint Luc, VIIe siècle; en onciale, venu de Saint-Denis; L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 215; S. Berger, *Hist. de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, 1893, p. 402; E. Chatelain, *Introd.*, p. 129.

**89.** *Paris, Bibl. nat., lat. 974. Recueil théologique;* notes très peu nombreuses aux fol. 7 r° et 110 v°, IXe siècle; cf. L. Delisle, dans *Journal des savants*, juill.-sept. 1860, où on trouve le compte rendu du livre de J. Mangeart, *Catal. descriptif et raisonné des manuscrits de la bibl. de Valenciennes*, avec la souscription cryptographique du fol. 110 v° : *Joseph diaconus scripsit et scribere jussit.*

**90.** *Paris, Bibl. nat., lat. 2469.* 1° Sermons d'Adhémar de Chabannes; 2° concile de Limoges de 1031; au fol. 86 v° une ligne en tironien, très incorrecte à ce qu'il semble, XIe siècle; cf. J. Lair, *Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*, in-8°, Paris, 1899; t. II, append. IX, p. 279, où il donne l'explication des notes du fol. 91 v° qui signifient *Jor-da-n-us;* L. Delisle,

*Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, dans *Notices et extraits*, t. XXXV, 1re part., p. 241-358, auquel est joint un fac-similé du fol. 86 vo qui renferme des notes bien transcrites par Delisle : *Non audiantur voces eorum, exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.*

**91.** *Paris, Bibl. nat., lat. 2858.* Lettres de Loup de Ferrières; cf. L. Levillain, *Étude sur les lettres de Loup de Ferrières*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXII, 1901, p. 456; gloses marginales très courtes, mais très fréquentes, complètement lues (sauf celles du fol. 63) par de Vries pour l'édition des *Mon. Germ. hist., Epistolarum*, t. VI, 1re part., in-4o, Berlin, 1902, faite par E. Dümmler. Ces notes n'ont aucun rapport avec l'œuvre de Loup de Ferrières; elles ont été écrites par quelqu'un qui s'est servi du recueil comme d'un formulaire et a signalé les passages intéressants à ce point de vue: *Nota exemplum cum expositione. Optimæ adhortationes. Optima exhortatio. Nota humilem et prudentem implorationem. Humilis supplicatio. Laus Virgilii. Rationabilis petitio. Nota modum petendi*, etc., Xe-XIe siècle.

**92.** *Paris, Bibl. nat., lat. 5543.* Renferme des notes peu nombreuses, mais dignes d'attention; au commencement du chapitre intitulé: *De cursu solis per menses et signa qualiter bissextilem diem quarto suo compleat anno*, on lit, fol. 4 vo, la note *Incipit*, et à la fin, fol. 5 vo, la note *Finis;* plus loin se trouvent les *Annales Floriacenses*, écrites en marge d'un cycle de dix-neuf ans, et parmi les courtes phrases qui composent ces *Annales*, on remarque (fol. 21 vo), à la hauteur de la mention *Abbo abbas obiit*, quelques notes reproduites et décrites par G. Pertz de la façon suivante : *Notæ Tironianæ, quas inter* abbas *est sincera; fortasse explicandæ* : Abbo abbas monasterii Floriacensis *aut tale fecit*[1]. La lecture exacte de ces notes est : *Ibi abbas malitiose*[2] *finiebat.* L'auteur fait allusion à la triste fin de l'abbé Abbon, tué à La Réole en 1004 par des moines révoltés.

**93.** *Paris, Bibl. nat., lat. 5921*, fol. 23 vo et 37, note *Hic deest.*

**94.** *Paris, Bibl. nat., lat. 5923.* Cf. Jusselin, dans *Archiv für Stenographie*, 1906, p. 106-108.

**95.** *Paris, Bibl. nat., lat. 7200.* Contient le traité *De musica* de Boèce et celui de saint Augustin; gloses marginales et interlinéaires très nombreuses; au fol. 14 ro une glose essaie de décomposer un mot grec, qui est étudié de la même manière et en termes analogues dans le ms. *286* de Tours (fol. 115 vo).

**96.** *Paris, Bibl. nat., lat. 7231.* Saint Augustin, *De musica;* beaucoup de gloses interlinéaires du fol. 62 au fol. 83 inclusivement, XIIe siècle; cf. *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 85.

**97.** *Paris, Bibl. nat., lat. 7490.* Donat; nombreuses gloses, IXe-Xe siècle; cf. Thurot, dans *Notices et extraits*, t. XXII, 2e part., p. 6.

**98.** *Paris, Bibl. nat., lat. 7491.* Donat; quelques notes d'écriture très fine, par exemple aux fol. 38 vo, 91 vo, 103 ro; cf. Thurot, dans *Notices et extraits*, t. XXII, 2e part., p. 6.

**99.** *Paris, Bibl. nat., lat. 7537.* Donat; nombreuses gloses (jusqu'à deux lignes de notes, très fines, dans un même interligne, voir fol. 1 vo, 2 ro et vo, 3 ro et vo, 4 ro et vo; cf. Thurot, *ibid.*, p. 6.

**100.** *Paris, Bibl. nat., lat. 7925.* Boèce, *De consolatione philosophiæ* (III, 5) et Virgile, IXe siècle; E. Chatelain, *Paléogr. des classiques lat.*, pl. LXXIII; S.-G. de Vries, *De versibus Bœtii in cod. Paris. 7925 servatis*, Leiden, 1893; le même, *Exercitationes palæogr.*, Lugd. Batav., 1890, p. 19; E. Chatelain, *Introd.*, p. 126.

**101.** *Paris, Bibl. nat., lat. 9347.* Juvencus, notes en marge aux fol. 10 vo, 18 vo, 21 vo, 29 vo, 32 ro, 60-66 vo, 84 vo, 85; venu de Reims; E. Chatelain, *Introd.*, p. 141.

**102.** *Paris, Bibl. nat., lat. 9430.* Sacramentaire; une autre partie du même manuscrit est le n. *184* de la bibl. municipale de Tours; E. Chatelain, *Introd.*, p.123; L. Delisle, dans *Notices et extraits*, t. XXXI, 1re part., p. 181; *Mém. sur d'anc. sacram.*, p. 130.

**103.** *Paris, Bibl. nat., lat. 9765.* Grégoire de Tours, une dizaine de notes dans les marges.

**104.** *Paris, Bibl. nat., lat. 11504.* Bible, quelques notes aux fol. 4 ro, 178 vo, 180 ro, 191 vo.

**105.** *Paris, Bibl. nat., lat. 11505.* Bible, une note à la fin du l. II des Macchabées *(: habet versus 2700);* ce manuscrit et le précédent constituent les deux tomes d'une Bible écrite en 822; L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, en a donné une description et, en outre, pl. XXIV, p. 5, 6, 7, la reproduction des notes placées au bas des fol. 178 vo, 186 vo, 191 vo du t. I, qui expriment le numéro du quaternion : *Viginti et quatuor, viginti et quinque, viginti et sex.* Nous avons donc là des notes datées, ce qui est un exemple rare dans les manuscrits.

**106.** *Paris, Bibl. nat., lat. 11553.* Bible; venu de Saint-Germain, *86;* E. Chatelain, *Introd.*, p. 131-133.

**107.** *Paris, Bibl. nat., lat. 12048.* Sacramentaire de Gellone; notes au fol. 158 (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GELLONE); L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 221; E. Chatelain, *Introd.*, p. 120.

**108.** *Paris, Bibl. nat., lat. 12097.* Manuscrit des conciles, en onciale; notes au fol. 210, VIe siècle, venu de Corbie, puis Saint-Germain, *936;* E. Chatelain, *Tachygraphie de Vérone*, p. 40; *Introd.*, p. 136 (il mentionne des notes au fol. 64 vo), d'après les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, Paris, 1757, p. 570, où on lit ce passage : « Au IXe siècle, saint Anschaire, moine de Corbie au diocèse d'Amiens, apôtre du Danemark, premier archevêque de Hambourg, et ensuite évêque de Brême, écrivit de sa propre main plusieurs gros volumes en notes. » Cette affirmation des bénédictins, reprise par les historiens de la sténographie en Suède[3], est basée sur un passage de Rimbert, archevêque de Hambourg (mort en 888) qui, avant 876, écrit dans la Vie d'Ansgarius (mort en 865) : *Porro ad devotionem sibi in Dei amore acuendam quam studiosus fuerit testantur codices magni apud nos, quos ipse propria manu per notas conscripsit. Qui solummodo illa continere noscuntur quæ ad laudem omnipotentis Dei pertinent et ad peccatorum redargutionem, ad laudem quoque beatæ æternæ vitæ et terrorem gehennæ, et quicquid ad compunctionem pertinet et lamentum. Testes sunt et fratres et apud vos et in Nova Corbeia degentes, quos pro hoc opere frequenter postulavit, quique illi nonnulla hujuscemodi conscriptu miserunt... Quæ tamen ipsa conscripta vivente eo nemini innotuit, sed post obitum ejus quibusque legere volentibus exhibuit*[4]. Ce texte mériterait d'être examiné de près.

**109.** *Paris, Bibl. nat., lat. 12199.* Saint Augustin (olim *San German., 758*); E. Chatelain, *Introd.*, p. 136.

**110.** *Paris, Bibl. nat., lat. 12246.* Ovide; gloses en notes; cf. E. Chatelain, *Paléogr. des classiques lat.*, pl. XCIV, où les notes sont déchiffrées. On remarquera toutefois que la curieuse glose du mot *penates* est *minores domos* (non *majores*) et que, au vs. 191, les notes qui suivent les mots : *Sincera trahatur*, incomplètement et mal transcrites : *quia sæpissime dicti... dii obliviscuntur*, doivent se lire : *quia se-mi-de-i et c*[*ete*]*ri dii obliviscuntur*, le mot *semidei* étant exprimé d'une

[1] *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. II, in-fol., Hannoveræ, 1829, p. 255. — [2] W. Schmitz, *Comment.*, pl. VI, n. 84, au mot *Malitiosus.* — [3] Robert Mörner of Morlanda, dans *Archiv für Stenographie*, 1889, p. 185 sq.; W. Brauns, *Die neueren schwedischen Stenographiesystem*, dans *Archiv für Stenographie*, 1906, p. 221. — [4] *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, édit. Dahlmann, t. II, p. 718, lignes 16-39.

façon syllabique à l'aide de quatre notes surmontées d'un trait.

**111.** *Paris, Bibl. nat., lat. 12255.* Homélies de saint Grégoire, etc.; notes au fol. 194 r° et v° (olim *San German., 280*); E. Chatelain, *Introd.*, p. 131.

**112.** *Paris, Bibl. nat., lat. 17436.* Fragment d'évangile selon saint Luc; notes au fol. 30 v° (olim Compiègne); W. Schmitz, *Zwei Tironiana*, Berlin, 1896; *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 241.

**113.** *Paris, Bibl. nat., lat. 17968.* Aux fol. 15 v°, 55 v°, 83 v° et 125 v° il y a des figures représentant les quatre évangélistes, et sur les *codices* placés entre leurs mains, comme sur les banderoles qui décorent le haut des figures, il y a des signes où l'on peut voir des notes tironiennes, ou, ce qui est plus probable, des signes de fantaisie imitant ces notes.

**114.** *Paris, Bibl. nat., lat. 18554.* Sedulius, Arator, Prosper, Prudence (olim Notre-Dame, *271*); E. Chatelain, *Introd.*, p. 135.

**115.** *Paris, Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 405.* Orose, (olim Saint-Martin, *87*), manuscrit copié par Adalbaldus; cf. J. Havet, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887; E. Chatelain, *Introd.*, p. 121.

**116.** *Paris, Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 446.* Lettres diverses; quelques notes dans les marges; E. Chatelain, *Uncialis scriptura*, p. 74, pl. XLI.

**117.** *Paris, Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 763.* Contient, du fol. 98 r° au fol. 108 v°, un glossaire, dont une cinquantaine de mots sont répétés, en notes tironiennes isolées, dans les marges; le fol. 121 r° a aussi quelques notes; cf. H. Omont, *Notice du manuscrit Nouv. acq. lat. 763 de la Bibl. nat., contenant plusieurs anciens glossaires grecs et latins, et de quelques autres manuscrits provenant de Saint-Maximin de Trèves*, dans *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat.*, t. XXXVIII, 1re part., 1903, p. 341-396.

**118.** *Paris, Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 1612.* Bède le Vénérable (olim Saint-Martin, *42*). Nombreux exemples d'annotations marginales; cf. L. Delisle, *Catal. du fonds Libri*, p. 62; E. Chatelain, *Introd.*, p. 122.

**119.** *Paris, Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 1613.* Au fol. 1 un signe tironien.

**120.** *Paris, Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 2322.* Lectionnaire, recueil d'homélies attribuées à Alcuin (olim Saint-Martin, *85*); Delisle, dans *Notices et extraits*, t. XXXI, 1re part., p. 193, 298; *Catal. du fonds Desnoyers*, p. 10; E. Chatelain, *Introd.*, p. 124. On trouve dans ce manuscrit la formule *Tu autem domine* aux fol. 42 v°, 49, et la formule *Tu autem*, au fol. 100.

**121.** *Reims, 377.* Saint Ambroise, etc.; dans les fol. 1-62, quelques notes marginales, IXe siècle.

**122.** *Reims, 393.* Saint Augustin; notes marginales, IXe siècle.

**123.** *Reims, 671.* Denys le Petit, *Collectio canonum;* nombreuses notes marginales, surtout dans les cent premiers feuillets; cf. *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 87.

**124.** *Reims, 1094.* Priscien; notes fréquentes, surtout au fol. 100, IXe siècle.

**125.** *Rome, Vatic. Reg. 267.* Cf. E. Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. LXXIX.

**126.** *Rome, Vatic. Reg. 316.* Cf. L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, 1re part., 1886, p. 66-68, pl. VII; Jusselin, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXVI, 1905, p. 379, n. 5.

**127.** *Rome, Vatic. Reg. 317.* Sacramentaire, en onciales; notes au fol. 252 v° (olim Autun), VIIIe siècle; E. Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. XLIII; le même, *Introd.*, p. 143.

**128.** *Saint-Gall, 252.* Bède, *In epistolas catholicas*, avec des notes; cf. Hænel, *Catalogi librorum manuscriptorum*, in-4°, Lipsiæ, 1830, p. 681-682.

**129.** *Saint-Gall, 271.* Alcuin, *Lettres et notes* aux fol. 38-93, 423; cf. Hænel, *op. cit.*, p. 681-682; E. Dümmler, dans *Epistolæ karolini ævi*, t. II, p. 7-8, ms. *K. 2.*

**130.** *Salzbourg.* Nécrologe de Saint-Pierre, fol. XV, mention ou notes : *Misericordia Domini nostri Hiesu-Christi sit super nos. Amen;* cf. *Mon. Germ. hist., Necrologia Germaniæ*, t. II, Berlin, 1904, p. 21, avec fac-similé.

**131.** *Tours, 10.* Partie de Bible latine; au fol. 164 v° se lit une prière écrite en partie en notes, IXe siècle; la prière semble être du Xe siècle.

**132.** *Tours, 106.* Deux mots en notes tironiennes, à propos de la note qui rappelle l'incendie de l'abbaye de Saint-Martin de Tours le 30 juin 903; cf. E. Chatelain, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, août 1903.

**133.** *Tours, 334.* Fragment du ms. *42* de Saint-Martin dont les trois autres parties sont à la Bibl. nat. et y constituent les numéros *Nouv. acq. lat. 1612, 1613* et *1614;* beaucoup de notes dans les titres et les marges.

**134.** *Troyes, 1165.* Lettres d'Alcuin; cf. *Catal. gén. des mss. des bibl. des départ.*, t. II, Paris, 1855, p. 478-479; Dümmler, *Epist. karolini ævi*, t. II, p. 6.

**135.** *Valenciennes, 455.* Chronique de saint Jérôme; notes au fol. 8 v° (olim Saint-Amand); E. Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. XLIV.

**136.** *Vérone, 13 (11)*, du Ve siècle; E. Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. XIII, n. 1.

**137.** *Vérone, LIII, 51.* Facundus d'Hermiane, en semi-onciale du VIe ou VIIe siècle; nombreuses notes dans les marges; E. Chatelain, *Introd.*, p. 114-116.

**138.** *Vienne,* ou plutôt *Melk, G. 32.* Bède, *De temporum ratione*, fol. 143, dans *Mon. graphica Medii Ævi*, fasc. 8, tab. XII; dans le même volume se trouvent quelques notes qui accompagnent certaines mentions d'un obituaire de Saint-Germain d'Auxerre, publié par les soins de l'Académie des inscriptions. En publiant les *Monumenta graphica*, Sickel a donné une transcription de la glose en notes qui accompagne le folio du texte de Bède reproduit en photographie (Vienne, 1865, p. 133), mais la lecture de la première ligne : *A saltu illo reparatur consuetudinaria incensionis* est interprétée par Jusselin : *Ab isto loco requiratur glosa a Johanne exposita.* Sur cette glose, cf. *P. L.*, t. XC, col. 188 et 285.

**139.** *Wurtzbourg.* Évangéliaire de saint Kilian; quelques gloses marginales, VIIe siècle; cf. Zangemeister et Wattenbach, pl. LVIII et LVIII *a.*

5° *Tachygraphie syllabique.*

**140.** *Bamberg, M. IV. 13.* Quintilien, *Declamationes;* deux mots aux fol. 81 et 91, Xe siècle.

**141.** *Lyon, 602.* Saint Jérôme, en onciale et semi-onciale, VIe-VIIe siècle; cf. Delisle, dans *Notices et extraits*, t. XXIX, 2e part., p. 383-385.

**142.** *Paris, Bibl. nat., lat. 12097* (voir ci-dessus, n. 108).

**143.** *Paris, Bibl. nat., lat. 17654.* Grégoire de Tours, fol. 86 v°, quatre lignes de notes, VIIe siècle (olim Beauvais).

**144.** *Paris, Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 1886.* Livre des grands prophètes (olim Marmoutier), VIIIe-IXe siècle; E. Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. LVIII; *Introd.*, p. 161-167.

**145.** *Madrid, bibl. nat., F. 58.* Copie exécutée au XVIe siècle d'un manuscrit d'Oviedo, écrit au XIIe et aujourd'hui perdu. Les fol. 92-95 contiennent un fragment de lexique de tachygraphie syllabique; cf. E. Chatelain, *Introd.*, p. 168-176; *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 243.

**146.** *Milan, Ambros., 4-78 sup.*

**147.** *Milan, Ambros. O. 210 sup.* Cf. E. Chatelain, *Introd.*, p. 117.

**148.** *Rome, Vat. 5750.* Juvénal en capitale, palimpseste; cf. A. Maï, *Classici auctores*, t. III.

**149.** *Rome, Vat. 5757.* Cicéron, *De republica.*
**150.** *Turin.* Ms. de Lactance.
**151-156.** *Vérone, XV, XXII, XXXVIII, LIII, LIX, LXXXVIII.*

XI. Bibliographie. — Vers la fin du xv^e siècle, Jean de Trittenheim, habituellement désigné sous le nom d' « abbé Trithème », trouva dans la bibliothèque d'un couvent de Strasbourg un psautier écrit en notes tironiennes; il se borna à en extraire trente qu'il publia au VI^e livre de sa *Polygraphiæ libri sex Joannis Trithemii*, petit in-fol. [Oppenheimii], 1518; il ajouta quelques considérations, mais n'essaya pas de découvrir la clef de cette écriture.

Vers le même temps, le pape Jules II reçut en présent un manuscrit en notes renfermant les commentaires d'Hygin sur les astres; le cardinal Bembo s'essaya à les lire et n'en put venir à bout; il en fait l'aveu dans une de ses lettres (l. V, ép. viii) et s'en excuse sur ce que les notes ont cessé d'être en usage depuis un temps immémorial.

En 1607, Janus Gruter édita à la suite de son *Corpus inscriptionum*, t. iv, un glossaire de *Notæ Romanorum veteres*. Il s'agit d'une liste de peuples et de villes de la Gaule contenue au c. vi d'un recueil de notes attribuées, par Hadrien de Valois, à Magnon ou Magnus, archevêque de Sens (802-818). Ce recueil a été reproduit par Kopp, dans sa *Paleographia critica*, en 1817, et par Félix Bourquelot, dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France* de 1851.

Dom P. Carpentier donna, en 1747, son *Alphabetum tironianum seu notas Tironis explicandi methodus, cum pluribus Ludovici Pii chartis, quæ notis iisdem exaratæ sunt et hactenus ineditæ, ad historiam et jurisdictionem cum ecclesiasticam tum civilem pertinentibus ad D. Joannis Mabillon, De re diplomatica libros supplementum*, in-fol., Lutetiæ Parisiorum. (Fragments dans dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. vi, 1749, p. 633-661.) C'est le premier essai de lecture des formules contenues dans le ms. *Paris. lat. 2718;* l'auteur (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1437) ayant trouvé un manuscrit renfermant un capitulaire et des chartes de Louis le Débonnaire, écrits en notes, entreprit le déchiffrement et y réussit en partie parce que le capitulaire et plusieurs textes étaient déjà publiés, une connaissance approfondie des formules l'aida à lire, non sans de nombreuses erreurs, quelques chartes encore inédites. Dom Tassin et dom Toustain, dans le *Nouveau traité de diplomatique*, t. iii, p. 587, ont porté un jugement sévère sur cet ouvrage dont l' « insuffisance paraît, disent-ils, en ce que celui qui le posséderait le plus à fond, nous ne le disons qu'après une expérience sans réplique, ne pourrait, pour l'ordinaire, expliquer quatre notes qui ne seraient point renfermées dans cet alphabet. Un alphabet tironien doit être la grammaire et le dictionnaire des notes tironiennes. Si l'on ne fait ni l'un ni l'autre, on n'apprend pas à les lire; or, un alphabet qui n'apprend pas à lire les lettres d'une langue dont il devrait donner la clef n'est pas un véritable alphabet. » (Voir *ibid.*, t. iii, 1757, p. 499-622, pl. lxii.)

Après s'être ainsi expliqués, les deux bénédictins ont entrepris l'analyse d'un psaume et d'une charte écrits en notes tironiennes. Ils n'ont pas cependant présenté une méthode sûre et précise pour lire les notes; et s'ils avaient développé le système qu'ils se sont contentés d'indiquer, ils ne seraient probablement arrivés à aucun résultat satisfaisant (voir Tassin et Toustain, *Nouv. traité de diplomatique*, t. iii, p. 583, note 1). Leur principal tort, suivant la juste remarque de Jules Tardif, a été de prendre, ainsi que dom Carpentier, « pour base de leurs recherches un petit nombre de textes fort restreints et de négliger les collections de notes, espèces de manuels destinés à l'enseignement, dont les signes présentent toute la régularité et l'exactitude des modèles d'écriture ».

L'honneur d'avoir posé les bases du déchiffrement des notes appartient à Ulric-Frédéric Kopp (*Palæogr. critica aut tachygraphica veterum exposita et illustrata*, 4 vol. in-4°, Manheimii, 1817-1829, de 502, 644, 690 et 544 p., 12 pl. et 600 fig.). La plus grande partie de ce vaste travail, poursuivi avec une ténacité admirable, est consacrée à rechercher dans les inscriptions et les textes anciens l'origine des signes dont se composent les notes tironiennes. Le second volume présente, en forme de dictionnaire, les 13 000 notes que fournissent les collections. J. Tardif critique sévèrement ce grand travail et le classement des notes d'après l'ordre alphabétique de leur signification. « Or, dit-il, pour retrouver la signification d'une note à son ordre alphabétique, il faut savoir de quelles lettres se compose le mot que cette note représente, c'est-à-dire connaître d'avance précisément ce que l'on cherche. » C'est ce que dit également E. Chatelain : « Avant tout, il faut reconnaître les éléments constitutifs d'un radical avant de pouvoir se servir du lexique tironien de Kopp ou des *Commentarii* de G. Schmitz. Ce dernier ouvrage est beaucoup plus exact, mais les recherches y sont plus longues parce que les mots y sont groupés non dans l'ordre alphabétique, mais dans l'ordre traditionnel des manuscrits qui nous ont transmis l'explication des notes. Il vaut mieux chercher d'abord dans Kopp, puis vérifier dans Schmitz. »

L'œuvre entreprise par Kopp ne fut pas délaissée; ce fut surtout parmi ses compatriotes qu'elle fut poursuivie, et il n'est que juste de rappeler les noms de Th. Sickel, F.-X. Gabelsberger qui fit faire de si grands progrès à la sténographie, C. Krause, H. Hagen, O. Lehmann, F. Ruess, L. Traube, K. Zangmeister, H. Breidenbach, A. Mentz, M. Tangl. En France, la tradition de dom Carpentier fut reprise par Jules Tardif, par Julien Havet et continuée par E. Chatelain, P. Legendre et M. Jusselin; en Hollande on nomme S.-G. de Vries et en Italie L. Schiaparelli et A. Cacurri.

Nous donnerons ici une bibliographie sommaire des travaux à connaître.

H. Breidenbach, *Zwei Abhandlungen über die tironischen Noten*, in-8°, Darmstadt, 1900; *Zur Geschichte des augusteischen Zeitalters nach den tironischen Noten*, dans *Archiv für Stenographie*, 1903, p. 193-208. — A. Cacurri, *La tachigrafia latina del cod. Vatic. lat. 5750*, in-8°, Roma, 1908; *La tachigrafia latina del cod. Vatic. lat. 5757*, Roma, 1908; *La tachigrafia syllabica latina*, in-8°, Roma, 1908. — P. Carpentier, *Alphabetum tironianum seu notas Tironis explicandi methodus*, in-fol., Lut. Paris., 1747. — E. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, in-fol., Paris, 1884-1900, pl. lxvii et lxxiii, n. 2; Virgile, pl. xciv; Ovide, *Notes tironiennes d'un manuscrit de Genève*, dans *Mélanges Julien Havet*, in-8°, Paris, 1895, p. 81-86; *La tachygraphie syllabique* (Mariage Tribalet-Tournier), 31 janv. 1899, in-16, Paris, 11 p. et 1 pl.; *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, in-12, Paris, 1900; atlas in-8° de 18 pl.; *Une messe en notes tironiennes*, in-12, Paris, 1901; *La tachygraphie latine des manuscrits de Vérone*, dans *Rev. des bibl.*, 1902, p. 1-40; 1905, p. 339-358. — C. Cipolla, *La tachygraphie ligurienne au xi^e siècle*, dans *Mél. J. Havet*, 1895, p. 87-96. — L. Delisle, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1853, p. 402-404. — F.-X. Gabelsberger (son œuvre concerne principalement la sténographie moderne). — V. Gardthausen, *Geschichte der griechischen Tachygraphia*, dans *Archiv für Stenographie*, 1906, p. 53-56. — J. Geffcken, *Die Stenographie in den Akten der Martyrer*, dans *Archiv für Stenographie*, 1906, p. 81-89. — A. Giry, *Manuel de diplomatique*, in-8°, Paris, 1894, p. 519-523. — E.-D. Grand, dans *Rev. des langues romanes*, IV^e sér.,

t. III, 1889, p. 94. — Guenin, *Les notes tironiennes*, dans *Mém. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Seine-et-Oise*, t. XIV, 1885, p. 119. — G. Gundermann, *Ein altes Lehrbuch des tironischen Noten*, dans *Archiv für Stenographie*, 1906, p. 273-280, 312-320. — H. Hagen, *De codicis Bernensis n. 109 tironianis disputatio, duabus tabulis lithographica arte depictis adjuta (Sollemnia anniversaria conditæ universita is...)*, in-4°, Bernæ, 1880, 16 p. — J. Havet, *Notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLVI, 1885, p. 720; *Charte de Metz accompagnée de notes tironiennes, 27 décembre 848*, dans *ibid.*, t. XLIX, 1888, p. 95-101, pl. Nous avons donné cette charte à l'article METZ (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 877, fig. 8034). Pendant que cette livraison de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* était sous presse, Ad. Tardif publiait un opuscule de 15 p. (voir plus loin au nom J. Tardif) qui donnait la même charte avec un déchiffrement différent sur quelques points; pour la plus grande partie les lectures sont concordantes et les deux traductions se confirment mutuellement; *L'écriture secrète de Gerbert*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1887, p. 94-112; *La tachygraphie italienne du Xe siècle*, dans *ibid.*, p. 361-375. [Ces articles ont été réimprimés dans les *Œuvres complètes* de J. Havet, in-8°, t. II, Paris, 1896, p. 459-503.] *Lecture des notes tironiennes d'un manuscrit d'Adalbaldus*, avec héliogravure à la suite de la *Note sur un monogramme d'un prêtre artiste du IXe siècle* par Desnoyers et L. Delisle, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887 (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1374). — Chr. Johnen, *Zwei tironische Handschriften der Pariser Nationalbibliothek*, dans *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 83-90, 113-119, 145-151, 241-244. — M. Jusselin, *Notes tironiennes*, dans M. Prou, *Manuel de paléogr. lat. et franç.*, 3e édit., Paris, 1910, p. 118-135; recension des *Études tironiennes* de P. Legendre [voir plus loin], dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXIX, 1908, p. 193-200; *Monogrammes en tachygraphie syllabique italienne*, dans *ibid.*, t. LXVI, 1905, p. 661-663; *Ein Monogramme in Silbentachygraphie*, dans *Archiv für Stenographie*, 1908, p. 8-9; *Notes tironiennes dans les diplômes*, dans *Moyen Age*, 1904, p. 478-487 et 1907, p. 121-134, et dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXVI, 1905, p. 361-389; *L'invocation monogrammatique dans quelques diplômes de Lothaire Ier et de Lothaire II*, dans *Moyen Age*, 1907, p. 318-322; *Notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXVIII, 1907, p. 481-508. — Tironiana, *Le prétendu scribe d'un acte du synode de Pitres du 25 juin 861*, dans *ibid.*, p. 668-669; *La garde et l'usage du sceau dans les chancelleries mérovingiennes d'après les notes tironiennes; La chancellerie de Charles le Chauve d'après les notes tironiennes*, Paris, 1922; *Liste chronologique et lecture des mentions en notes tironiennes dans les diplômes de Charles le Chauve*, dans *Moyen Age*, 1929, p. 217-232. — Ulr.-Frid. Kopp, *Paleographia critica*, 4 vol. in-4°, Manheimii, sumptibus auctoris, 1817. — C. Krause, *Grammatica tironiana*, in-4°, Dresdæ, 1853, 16 p. — B. Kübler, *Die Lebenstellung per Stenographen im römischen Kaiserreich*, dans *Archiv für Stenographie*, 1906, p. 145-152, 177-186. — A. P. Kühnelt, *Ueber die Geschwindschrift der Alten Versucheiner Geschichte der unter dem Namen « tironische Noten » bekannten Tachygraphie der Römer*, in-4°, Wien, 1872, 88 p. — Ph. Lauer et Ch. Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, in-4°, Paris, 1908, p. 4, pl. I. — P. Legendre, *Études tironiennes, commentaires sur la VIe églogue de Virgile, tiré d'un manuscrit de Chartres, avec divers appendices et un fac-similé*, dans *Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 165, in-8°, Paris, 1907; *Un manuel tironien du Xe siècle d'après le ms. 1597 de la Bibl. nat.*, 1905; cf. *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXVII, 1906, p. 270-272; *Hygini Astronomica. Texte du ms. tironien de Milan*, 1909. — O. Lehmann, *Quæstiones de notis Tironis et Senecæ*, in-8°, Lipsiæ, 1869, 32 p. et 3 pl.; *Das tironische Psalterium der Wolfenbütteler Bibliothek, herausgegeben vom königl. stenographischen Institut zu Dresden, mit einer Einleitung und Uebertragung des tironischen Textes*, in-8°, Leipzig, 1885 (208 p. et 120 fol. autogr.). — A. Lion, *Tironiana et Mæcenatiana sive M. Tullii Tironis et C. Cilnii Mæcenatis operum fragmenta*, edit. altera, in-8°, Gottingæ, 1846, VI-57 p. — J. Mabillon, *De re diplomatica*, in-fol., Lutetiæ Parisiorum, p. 472-473. — Fr. Maier, *Die heil. Tachygraphen Marcianus und Martyrius*, dans *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 56-62. — A. Mentz, *Die Stenographie zur Zeit der Karolinger*, dans *Archiv für Stenographie*, 1903, p. 225-235. — W. Meyer, *Die Berliner Centones der Laudes Dei des Dracontius*, dans *Sitzungsberichte der königl. Akad. der Wissenschaften zu Berlin*, t. XV, 1890, p. 257-296, 2 pl. — Dans un *Anhang*, p. 293 sq., l'auteur publie des notes tironiennes accompagnant le texte de Juvencus qui se trouve dans le même ms. Meermann-Philipps, 1824. — P. Mitzschke, *Quæstiones tironianæ*, in-4°, Berlin, 1875, 46 p.; *M. Tullius Tiro*, in-8°, Berlin,1875; *Quintilian und die Kurzschrift*, dans *Archiv für Stenographie*, 1906, p. 305-311, 337-341. — O. Morgenstern, *Cicero und die Stenographie*, dans *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 1-6. — *Nouveau traité de diplomatique...*, par deux religieux bénédictins [Tassin et Toustain], in-4°, t. III, Paris, 1757, p. 499-622, pl. LXII. — D. Ohlmann, *Die Stenographie im Leben des heil. Augustinus*, dans *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 273-279, 312-319. — *Palæographical Society*, IIe sér., pl. XII [une page du ms. de Virgile *(Bernensis 165)*, avec commentaire contenant des notes tironiennes]. — Erw. Preuschen, *Die Stenographie im Leben des Origenes*, dans *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 6-14, 49-55. — M. Prou, *Notes tironiennes*, dans *Grande encyclopédie*, t. XXV, p. 69; *Recueil des actes de Philippe Ier*, in-4°, Paris, 1908, n. XXXIV, p. 103, et p. CLXXXIX. — V. Rose, *Ars notaria, tironische Noten und Stenographie im XII. Jahrhundert*, dans *Hermes*, t. VIII, 1874, p. 303-326. — F. Ruess, *Ueber die Tachygraphie der Römer*, in-8°, München, 1879, 30 p. et 27 p. autogr. [étude spéciale sur l'usage du point dans les notes tironiennes]; *L und die Durchschneid in den tironische Noten*, in-8°, Neuburg-a.-D., 1884; *Die tironische Endungen (Programm des kön. Luitpold Gymnasium)*, in-8°, München, 1889, 42 p.; *Gabelsberger und die tironische Noten*, dans *Abhandlungen aus dem Gebiet der klassischen Altertums-Wissenschaft Wilhelm von Christ zum 60. Geburstag dargebracht von seinen Schülern*, in-8°, München, 1891, p. 125-133. — G. Sarpius, *Prolegomena ad tachygraphiam Romanam, particula I°*, in-4°, Rostochii, 1829, 32 p. — L. Schiaparelli, *Tironische Noten in den Urkunden der Könige von Italien aus dem IX. und X. Jahrhundert*, dans *Archiv für Stenographie*, 1906, p. 209-214. — W. Schmitz, *Studien zur lateinische Stenographie* (*Panstenographikon*, Leipzig, 1869-1874, t. I, p. 3-21, 195-208). I. *Die Madrider Noten* (avec 7 pl. autogr.); II. *Notæ Bernenses : Notarum Bernensium index* (*ibid.*, p. 339-463); *Beilage*, 75 pl. in-fol. autogr. [lexique tironien fragmentaire publié d'après les mss. de Berne *358* et *668*]. — *Beiträge zur lateinischen Sprach-und Literaturkunde*, in-8°, Leipzig, 1877 [réimpression d'articles dont les suivants intéressent la tachygraphie : XLVII, *Zu den sogenannten « Notæ Tironisæ Senecæ* (1863). XLVIII, *Tironiana* (1864). XLIX, *De Romanorum tachygraphia* (1869). Zusätze : 1. *Anzeige von Oskar Lehmann's Quaestiones de notis Tironis ac Senecæ* (1869); 2. *Anzeige von Paul Mitzschke Questiones Tironianæ* (1875). L, *Die Strassburger Handschrift der tironischen Noten* (1870). LI, *Die Strassburger*

*Handschrift der tironischen Noten zu Ergänzung von Lücken in Gruter's Text* (1870). LII, *Die Leidener Handschriften der tironischen Noten* (1874). LIII, *Die Pariser Handschriften der tironischen Noten* (1876). LIV, *Die Gruppen der sämmtlichen Handschriften der tironischen Noten* (1876, avec addition de 1877). LV, *Tironiana auf der Ambrosianischen Bibliothek* (1876). LVI, *Zur Erklärung und Emendation der tironischen Noten*, 1-30 (1863-1877). — *Zu den tironischen Noten*, dans *Rheinisches Museum*, t. XXXIII, 1878, p. 321; *Ueber die beiden von Bonaventura Vulcanius edirten anonymen « Commentarioli » und über eine Handschrift der tironischen Noten*, dans *Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands*, t. IV, 1878, p. 578-586). — *Tironische Noten des Escorial*, dans *Literaturblatt des stenographische Institut zu Dresden*, 1879, n. 5. —*Studien zu den tironischen Noten*, dans *Festschrift zur Begrüssung der XXXIV. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner zu Trier*, in-8°, Bonn, 1879, p. 53-68. — *Studien zur lateinische Tachygraphie*, in-4°, Köln, 1880-1881 [étude de la partie des *Commentarii* conservée dans le ms. *9311* de Bruxelles, etc.]. — *Monumenta tachygraphica codicis Parisiensis latini 2718*, in-4°, Hannoveræ, fasc. 1 : *Formulæ et capitulare Ludovici Pii Aquisgranense* (adjectæ sunt 22 tabulæ phototypæ), 1882; fasc. 2 : *Sancti Johannis Chrysostomi de cordis conpunctione libri II latine versi* (adjutæ sunt 15 tabulæ phototypæ), 1883. — *Zur Erklärung der tironischen Noten in Handschriften der Kölner Dombibliothek*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XI, 1886, p. 111-121. — *Die tironische Noten der Berner Handschrift, 611*, dans *Deutsche Stenographenzeitung*, t. III, 1888, p. 360-367. — *S. Chrodegangi Metensis episcopi (742-766) regula canonicorum, aus dem Leidener codex Voss. lat. 94 mit Unschrift der tironischen Noten* (Beigefügt sind 17 Lichtdrucktafeln in-4°, Hannoveræ, 1889, 26 p.). — *Tironisches und Kryptographisches*, dans *Neues Archiv*, t. XV, 1890, p. 197-198; lecture de la souscription, en vers hexamètres, du ms. *444* de Laon, dont un facsimilé se trouve dans le *Catal. gén. des mss. des bibl. des départ.*, t. I, 1849, p. 234. — *Tironische Miscellen, ibid.*, p. 601-607. I. *Vom Himmel gefallene Briefe* (d'après le *Vatic. Reg. 852*, X^e^ siècle). II. *Ein Trostbrief für die in den Krieg Ziehenden* (d'après le *Vatic. Reg. 846*, IX^e^ siècle, fol. 103 v°). — *Tironische Noten in einer Pariser Handschrift*, dans *Gabetsberger Festschrift*, München, 1890, p. 116 sq. [fragment de la *Regula pastoralis* de saint Grégoire (III, 12), d'après le fol. 69 v° du ms. *Paris. 10756*, qui formait jadis un seul manuscrit avec le *Bernensis 611*). — *Notenschriftliches aus der Berner Handschrift*, dans *Commentationes Wölfflinianæ*, in-8°, Lipsiæ, 1891, p. 9-13 et 2 pl. [déchiffrement des fol. 90 *b* et 91 *a* de *Bernensis 611*]. — *Commentarii notarum tironianarum, cum prolegomenis, adnotationibus criticis et exegeticis notarumque indice alphabetico*, in-fol., Lipsiæ, 1893, 117 p. et 132 pl. — *Tironianum*, dans *Mél. J. Havet*, in-8°, Paris, 1895, p. 77-80 [fragment de saint Jérôme *Contra Vigilantium*, c. XIV, *P. L.*, t. XXIII, col. 350, d'après le ms. *Paris. 10756*, fol. 64 r°]. — *Patristisches und Tironisches*, dans *Wiener Studien*, t. XVII, 1895, p. 152-160, 3 pl. [déchiffrement du *Vatic. Reg. 846*, fol. 108 r°, 108 v°, 107 v°]. — *Zwei Tironiana*, dans *Festbuch zur 100 Jubelfeier der deutschen Kurzschrift*, Berlin, 1896 : I. *Einbiblisches Tironianum* (fragment de l'évangile selon saint Luc, d'après le *Paris. 17436*); II. *Ein medizinisches Tironianum* (lecture du *Vatic. Reg. 846*, fol. 110 v°). — *Miscellanea Tironiana. Aus dem codex Vatic. lat. Reg. Christinæ, 846* (fol. 99-114), in-4°, Leipzig, 1896, 79 p., 32 pl. — Theod. von Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, in-4°, t. I, Wien, 1867, § 100-101; *Beiträge zur Diplomatik*, in-8°, Wien, 1879. — J.-B. Silvestre, *Paléographie universelle*, pl. CXXIII [fac-sim. d'une page du psautier en notes tironiennes. Bibl. nat., *lat. 13160* (*San German., 779*, puis *661,2*) et d'une page des *Commentarii*, Bibl. nat., *lat. 8799*]. — Arth. Stein, *Die Stenographie im römischen Senat*, dans *Archiv für Stenographie*, 1905, p. 177-186. — H. von Sybel et Th. von Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen*, Berlin, 1881-1890, in-4° et in-fol. — M. Tangl, *Die tironischen Noten in den Urkunden der Karolinger*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. I, 1907, p. 87-116, et *Forschungen zur karolinger Diplomen*. I. *Tironiana und Konzeptfrage, ibid.*, t. II, 1909, p. 167-177. — J. Tardif, *Mémoire sur les notes tironiennes*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, II^e^ sér., 1854, t. III, p. 104-171. La II^e^ partie de ce mémoire est restée inédite; elle comprend trois chapitres consacrés aux minutes d'actes, aux analyses écrites au dos de très anciens titres, aux souscriptions des témoins, des chanceliers et notaires dans les chartes et diplômes. Ad. Tardif fit imprimer le I^er^ chapitre de cette II^e^ partie sous le titre : *Une minute de notaire au IX^e^ siècle en notes tironiennes, d'après la lecture donnée en 1849 par Jules Tardif*, in-8°, Paris, 1888, 15 p. — L. Traube, *Die Geschichte der tironischen Noten bei Suetonius und Isidorus*, dans *Archiv für Stenographie*, 1901, 18 p. — S.-G. de Vries, *Commentatiuncula de C. Plinii Cæcilii Secundi epistularum fragmento Vossiano notis tironianis descripto*, dans *Exercitationes palæographicæ in bibl. universitatis Lugduno-Batavæ*, in-8°, Lugd. Batav., 1890; *De versibus Bœtii in cod. Paris. 7925 servatis*, dans *Sylloge commentationum quam viro cl. Constantino Conto obtulerunt philologi Batavi*, in-8°, Leiden, 1893. — W. Weinberger, *Zur Geschichte der römischen Kurzschrift*, dans *Archiv für Stenographie*, 1903, p. 49-50. — Alf. Wickenhauser, *Der heil. Cassien, ein altchristlicher Lehrer der Tachygraphie*, dans *ibid.*, 1906, p. 113-120. — P. Wild, *Einiges über Tiro und die tironischen Noten* (progr.), in-8°, Passau, 1870, 19 p., 1 pl. — K. Zangemeister, *Zur Geographie des römischen Galliens und Germanien nach den tironischen Noten*, dans *Neue Heidelberger Jahrbücher*, t. II, 1892, p. 1-36. [p. 31 sq., l'auteur montre que les notes tironiennes employées pour exprimer *d*, *e*, *f*, *h*, *k*, *l*, *p*, *q*, *r*, *s*, *v*, *z*, ressemblent beaucoup aux caractères correspondants de l'écriture cursive; cf. les planches du *Corp. inscr. lat.*, t. III et IV]. — J.-W. Zeibig, *Geschichte und Literatur des Geschwindschreibekunst*, 2^e^ édit., in-8°, Dresden, 1878, 393 p. et 41 p. autogr.

H. LECLERCQ.

**NOTICES ET EXTRAITS.** — Au commencement de janvier 1785, le baron de Breteuil annonça à l'Académie des inscriptions et belles-lettres que le roi avait décidé de charger huit académiciens « de faire connaître par des notices exactes et des extraits raisonnés les manuscrits de sa bibliothèque ». Les académiciens désignés pour ce travail se mirent aussitôt à l'œuvre, et, dès 1787, paraissait un premier volume de *Notices* suivi d'un second en 1789 et d'un troisième en 1790. L'impression du quatrième volume, commencée en 1791, était assez avancée quand la suppression de l'Académie vint brusquement l'interrompre. Dès la fondation de l'Institut, on songea à reprendre cette utile collection et l'art. 25 de la loi du 15 germinal an IV confia à l'Institut le soin de la continuer. Silvestre de Sacy fut chargé de terminer le volume resté inachevé, et, sans attendre qu'il eût paru, on mit en mains le V^e^ et le VI^e^ volume. Depuis lors, la publication s'est poursuivie sans interruption jusqu'à nos jours; elle compte actuellement quarante volumes.

Il ne peut être question d'en donner ici le dépouillement complet, mais simplement un choix de notices qui se rapportent aux études poursuivies dans le *Dictionnaire* jusqu'au IX^e^ siècle de notre ère.

Le titre du recueil a subi quelques variations, ce fut d'abord :

*Notices et extraits des mss. de la Bibl. du roi, lus au comité établi par Sa Majesté dans l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, in-4°, t. I, Paris, 1787.

P. 131 : De Rochefort, *Notice d'un lexique grec de la Bibl. du roi, ms. 2408*.

P. 156 : De Guignes, *Chaîne historique des contrées, des mers et des poissons*, avec un traité sur la *Science de la sphère*, recueil de divers ouvrages et particulièrement de deux voyages aux Indes et à la Chine, dans les IXe et Xe siècles de Jésus-Christ, ms. *arabe*, n. *597*.

*Notices...*, t. II, 1789.

*Notices...*, t. III, 1790.

P. 591 : Rondeaux de Setry, *Première addition servant pour l'explication des renvois du premier plan de la ville de Rouen, renfermée dans sa première enceinte aux Xe et XIe siècles, suivant ce qui résulte de l'histoire et des recherches les plus exactes des monumens.*

P. 591 : Le même, *Seconde addition.*

*Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat., lus... établis dans la ci-devant Académie...*, t. IV, an VII, 1799.

P. 159 : De La Porte du Theil, *Notice... du ms. coté 7592 :* ouvrage d'Isidore de Séville : *Sur les origines.*

P. 538-591 : Silvestre de Sacy, *Le livre qui apprend à connaître la ville sainte de Dieu, ou histoire de la Mecque.*

*Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat. et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, faisant suite aux Notices et extraits lus...*, t. V, an VII, 1799.

P. 5 : De Bréquigny, *Observations sur un ms. du lexique de Suidas.*

P. 79 : Camps, *Notice d'un ms. de la Bibl. nat., numéroté 1594, droit canonique E, contenant plusieurs pièces historiques du IXe siècle*, 2 pl.

P. 230 : De Bréquigny, *Notice d'un ms. contenant un recueil des chroniques d'Idace, de Frédégaire, etc., indépendamment de diverses autres pièces;* vol. coté *4883 A* (XIe siècle).

*Notices...*, t. VI, an IX (1801).

P. 256 et 621 : Bouchaud, *Notice de deux mss. de la Bibl. nat. sur le code d'Alaric* [506].

P. 265 et 621 : Camus, *Notice de mss. contenant des collections de canons et de décrétales, on y a joint quelques observations relatives à l'histoire de Charlemagne* (mss. du IXe au XIVe siècle).

*Notices...*, t. VII, an XII (1804).

P. 173 : Koch, *Notice d'un code de canons écrit par les ordres de l'évêque Rachion de Strasbourg en 787, et déposé à la bibl. centrale du département du Bas-Rhin* (code de canons rédigé à l'usage de l'Église d'Espagne).

*Notices..., de la Bibl. impér...*, t. VIII, 1810.

*Notices...*, t. IX, 1813.

*Notices..., de la Bibl. du roi et autres bibl...*, t. X, 1818.

*Notices...*, t. XI, 1827.

P. 55-164 : *Notice des scholies inédites de Basile de Césarée sur saint Grégoire de Nazianze.*

*Notices...*, t. XII, 1831.

P. 277 : Silvestre de Sacy, *Notice d'un ms. syriaque écrit à la Chine, contenant une portion de la version syriaque de l'Ancien Testament, des cantiques et diverses prières.*

2e part., p. 75 : B. Guérard, *Notice d'un ms. latin de la Bibl. du roi*, coté *San German lat. 844* (olim *665*) [*De locis sanctis* par Adamnan, VIIe siècle; centons de Falconia Proba sur l'Ancien et le Nouveau Testament; poésies de Fortunat; *De dialectica*, par Cassiodore. Extraits de saint Augustin sur la physique, la rhétorique et la logique].

*Notices...*, t. XIII, 1838.

P. 62 : B. Guérard, *Notice sur le ms. de la Bibl. du roi coté 4628 A* (Xe siècle) [fragment de la lettre du synode de Quierzy à Louis le Germanique (858), brève chronique des rois de France et des Romains en Gaule; Loi salique, capitulaires).

*Notices...*, t. XIV, 1843.

*Notices...*, t. XV, table alphabétique des matières; Or. 1870; Occ. 1861.

*Notices..., Bibl. impér...*, t. XVI, 1858 et 1847.

2e part., p. 1-600 : A.-J.-H. Vincent, *Notice sur divers mss. grecs relatifs à la musique, comprenant une traduction française et des commentaires.*

*Notices...*, t. XVII, 1858 et 1851.

*Notices...*, t. XVIII, 1858 et 1865.

*Notices...*, t. XIX, 1862 et 1858.

*Notices...*, t. XX, 1865 et 1862.

*Notices...*, t. XXI, 1868 et 1866.

*Notices..., Bibl. nat.*, t. XXII, 1876 et 1868.

2e part., p. 1-592 : Ch. Thurot, *Notices et extraits de divers mss. latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Age.*

*Notices...*, t. XXIII, 1877 et 1872.

P. 245 : A. Boucherie, *Le palimpseste de Montpellier*, ms. *141* de la bibl. de l'École de médecine, VIIIe-IXe siècle; fragments de Priscien et de Pompéius.

*Notices...*, t. XXIV, 1883 et 1876.

P. 125-608 : H. Zotenberg, *Chronique de Jean, évêque de Nikiou (VIIe siècle)*, texte éthiopien publié et traduit.

2e part., p. 145 : B. Hauréau, *Notice sur une exposition du canon de la messe contenue dans les numéros 1009, 5317, 11579, 15988* et *16499 des mss. lat. de la Bibl. nat.* [composée par Richard de Prémontré, XIIe siècle].

*Notices...*, t. XXV, 1881 et 1875.

*Notices...*, t. XXVI, 1883 et 1877.

*Notices...*, t. XXVII, 1885 et 1879.

*Notices...*, t. XXVIII, 1887 et 1878.

P. 1-166 : H. Zotenberg, *Notice sur le texte et sur les versions orientales du livre de Barlaam et de Joasaph* (VIIe siècle).

*Notices...*, t. XXIX, 1891 et 1880.

P. 65-305 : E. Amélineau, *Notice sur le papyrus gnostique Bruce.*

2e part., p. 1-230 : E. Miller, *Glossaire grec-latin de la bibl. de Laon* (ms. du IXe siècle).

P. 363 : L. Delisle, *Notices sur plusieurs mss. de la bibl. de Lyon :* explication des psaumes, par saint Hilaire, VIe siècle; la *Cité de Dieu* de saint Augustin, VIe siècle; ouvrages divers d'Origène, saint Augustin, saint Jérôme, saint Isidore, Bède, VIe-IXe siècle.

*Notices...*, t. XXX, 1893, table alphabétique des matières, du t. XVI au t. XXIX.

*Notices...*, t. XXXI, 1884 et 1886.

P. 33 : L. Delisle, *Notice sur un ms. mérovingien de la bibl. royale de Belgique, n. 9850-9852*, 4 pl. (vies des Pères et homélies de saint Césaire, provenant de Saint-Médard de Soissons).

P. 157-356 : L. Delisle, *Notice sur les mss. disparus de la bibl. de Tours pendant la première moitié du XIXe siècle.*

P. 357-439 : L. Delisle, *Notice sur plusieurs mss. de la bibl. d'Orléans.*

2e part., p. 149 : L. Delisle, *Notice sur un ms. de l'abbaye de Luxeuil, copié en 625*, 4 pl. (homélies de saint Augustin).

*Notices...*, t. XXXII, 1886-1888.

*Notices...*, t. XXXIII, 1889-1890.

P. 141-192 : H. Omont, *Notice sur un très ancien ms. grec en onciales des épîtres de saint Paul conservé à la Bibl. nat. (H ad epistulas Pauli)*, texte, 2 pl.

*Notices...*, t. XXXIV, 1891-1895.

P. 119 : S. Berger, *Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament.*

P. 363 : E. Amélineau, *Notice des mss. coptes de la*

*Bibl. nat. renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament*, 6 fac-sim.

*Notices...*, t. XXXV, 1896-1897.

P. 683-791 : P. de Nolhac, *Le « Virgile » du Vatican et ses peintures.*

P. 831 : L. Delisle, *Notice sur un ms. de l'Église de Lyon du temps de Charlemagne*, 3 fasc. fac-sim.

*Notices...*, t. XXXVI, 1899-1901.

P. 559-675 : H. Omont, *Notice sur un très ancien ms. grec de l'évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré, conservé à la Bibl. nat. n. 1286 du suppl. grec*, 2 pl.

*Notices...*, t. XXVII, 1902.

P. 1-695 : J.-B. Chabot, *Synodicon orientale ou recueil de synodes nestoriens publié, traduit et annoté d'après le ms. syriaque 332 de la Bibl. nat., et le ms. K. VI. 4 du musée Borgia à Rome.*

*Notices...*, t. XXXVIII, 1903-1906.

P. 341-396 : H. Omont, *Notice du ms. Nouv. acq. lat. 763 de la Bibl. nat. contenant plusieurs anciens glossaires grecs et latins et de quelques autres mss. de Saint-Maximin de Trèves.*

*Notices...*, t. XXXIX, 1909.

P. 179 : L. Delisle, *Le livre de Jean de Stavelot sur saint Benoît*, fac-sim.

P. 202 : A. Vidier, *Lettre sur les miracles de saint Benoît.*

*Notices...*, t. XL, 1916.

*Notices...*, t. XLI, 1923.

**NOTITIA DIGNITATUM.** — « La *Notitia dignitatum* est un document de même nature que la *Table de Peutinger* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1865), sa rivale en célébrité. Elle provoque chez l'historien de grandes espérances, qui sont souvent déçues; elle éveille en lui une confiance qu'elle ne mérite qu'à demi. De même que la *Table* oublie quelques-unes des routes les plus importantes, la *Notitia* néglige quelques-uns des faits essentiels de l'administration impériale... On pourrait dire de la *Notitia* qu'elle offre un dessin de la façade de l'empire à la veille de sa ruine. Mais c'est une façade pleine de lézardes et de brèches, et ce dessin est constitué de pièces de rapport, choisies parfois au hasard par un rédacteur ignorant [1]. »

La *Notitia dignitatum* n'est parvenue jusqu'à nous que dans un manuscrit postérieur au milieu du IXe siècle et antérieur au XIe. Ce manuscrit était jadis conservé à Spire; mais au XVIe siècle il disparut. Heureusement, nous en possédons quatre copies qui se trouvent à Oxford, à Paris, à Munich et à Vienne. Elles ont été faites avec un si grand soin qu'elles ne présentent entre elles que de légères divergences. Nous sommes donc certains qu'elles nous offrent une image très fidèle du manuscrit de Spire et, quand leurs leçons diffèrent, on peut considérer comme étant la leçon de Spire celle qui figure dans la majorité des copies.

Panciroli, à la fin de sa préface de la *Notitia dignitatum*, parle d'un manuscrit copié sur le fameux exemplaire de Spire par l'ordre de Pierre Donat, évêque de Padoue, et devenu la propriété des Maffei de Rome [2]. On espéra longtemps retrouver ce manuscrit qu'on identifia avec celui de Munich *(lat. 10291)*, le titre est du XVIIe siècle [3] et le manuscrit lui-même est postérieur au XVe. C'est sans doute une copie du manuscrit de Scipion Maffei.

La bibliothèque de Parme possède également un manuscrit *(HH, 1, 58)* qui fut copié sur le manuscrit cité par Panciroli; il en est de même du manuscrit de la bibliothèque Vaticane (n. *3715*). En outre, la bibliothèque Bodléienne d'Oxford possède dans le *fonds Canonici* un manuscrit acheté à Venise, en 1818, pour Oxford et que O. Seeck désigne ainsi : *Oxoniensis Canonicianus lat. misc. 378* [4].

A cette famille de manuscrits appartient un cinquième exemplaire conservé à Florence et qui a été copié comme ceux de Munich, de Parme et de Rome sur le manuscrit Maffei, autrement dit sur celui de Donat, comme on le voit à la p. 168. Le manuscrit en question est, pour l'écriture, de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle, très bien conservé, correctement et lisiblement écrit. Ce manuscrit comprend treize pièces et la onzième : *Notitia dignitatum*, complète, occupe les p. 85 *b*-168 *a*. Les vignettes peintes, qui reproduisent exactement celles d'Oxford et de la Barberine, sont beaucoup plus conformes que celles de la Vaticane aux figures du manuscrit de Spire, sur lequel auraient été calquées celles de Munich. Le manuscrit de Florence n'a sans doute pas d'importance pour l'établissement du texte de la *Notitia;* il n'offre qu'un intérêt de curiosité.

Voici maintenant un extrait du *Catalogue de la partie réservée et la plus précieuse de la collection Libri* (voir ce nom) où on lit, p. 70-71, la notice suivante :

342. *Mappemonde.* Manuscrit du XVe siècle, in-fol. sur parchemin, avec miniatures, cart.; que suit cette description :

« On lit à la fin de cet intéressant manuscrit : *Explicit Mappa Mundi scriptum per Antonium Angeli de Aquila. Sub anno Domini millesimo CCCCXXVII de mense julii die XIII ejusdem mensis.* C'est là sans doute la copie d'un manuscrit plus ancien destiné à faire connaître en détail l'organisation de la cour de Constantinople, ses grands officiers, la division et le gouvernement des provinces, les tributs qu'elles payaient, etc., etc; le tout représenté et symbolisé dans de grandes peintures de monuments divers : églises, forteresses, etc. On y voit aussi un grand nombre de figures de femmes portant des tributs, des personnages consulaires assis sur un trône, des vaisseaux, des meubles, etc. Sur plusieurs pages on voit figuré un grand cornet contenant un homme et une femme et porté sur un trépied; c'est un objet très singulier. La page la plus intéressante pour un bibliophile est celle qui a pour titre *Magister scriniorum* et dans laquelle se voient peints un grand nombre de livres et de rouleaux, les uns ouverts, les autres fermés, qui nous montrent comment se conservaient les livres, les actes authentiques du gouvernement, la correspondance diplomatique, etc. Les reliures aussi y sont figurées et sont très curieuses. Par les inscriptions, on voit que, non seulement le *Magister epistolarum* écrivait en grec, en latin, en arabe, mais que, de plus, il avait des chiffres, dont un est figuré à côté d'un faisceau de rouleaux de parchemin. A tous les égards, ce manuscrit, qui se compose de feuillets séparés et qui, peut-être, n'est pas complet, est très digne d'attirer l'attention des savants [5]. »

Ces cinq feuillets détachés, format in-4°, mesurant 0 m. 26 sur 0 m. 205, entrèrent dans la bibliothèque Philipps, à Cheltenham (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MIDDLE HILL). Il ne s'agit pas de mappemonde, mais d'un fragment de la *Notitia dignitatum* ayant fait partie du plus ancien exemplaire aujourd'hui connu (1427).

[1] C. Jullian, *Notes gallo-romaines. Les tares de la « Notitia dignitatum »*, dans *Rev. des études anc.*, t. XXI, 1923, p. 102, 109. — [2] C. Jullian, *Note sur un manuscrit de la « Notitia dignitatum »*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. I, 1881, p. 284-289; *A propos du manuscrit Bianconi de la « Notitia dignitatum »*, dans même revue, t. III, 1883, p. 80-81. — [3] Boecking, *Ueber die « Notitia »*, p. 11. — [4] Cf. Coxe, *Catalogue*, au mot *Cosmographia.* — [5] *Monuments inédits ou peu connus, faisant partie du cabinet de Guillaume Libri*, Londres, 1862, pl. LIV; cf. H. Omont, *Le plus ancien manuscrit de la « Notitia dignitatum »*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LI, 1890, p. 225-244.

Le manuscrit de Cheltenham contient sept chapitres seulement de la *Notitia dignitatum*, trois de la *Notice de l'empire d'Orient*, quatre de la *Notice de l'empire d'Occident*. Le texte n'apporte pas de variantes nouvelles. L'intérêt de ce manuscrit se trouve dans la figure représentant les attributs du *Magister scriniorum*, des livres et rouleaux (fig. 8955). Le seul de ces livres qui soit figuré ouvert offre deux pages sur lesquelles sont tracés différents caractères : plus bas, trois rouleaux portent des inscriptions analogues.

« Le manuscrit de Cheltenham est, avec celui de Munich, le seul exemplaire de la *Notitia dignitatum* qui présente ces inscriptions, reproduites dans les éditions de Bœcking et de Seeck, d'après la seconde série de figures de l'exemplaire de Munich. Dans les anciennes éditions in-folio, avec figures, de la *Notitia dignitatum* (1552-1623), on trouve à leur place d'autres inscriptions, en capitales grecques antiques, qui diffèrent en tout point de celles du manuscrit. Bœcking a commenté les inscriptions de ces anciennes éditions; quant aux caractères tracés sur le manuscrit de Munich, le seul qu'il connût, il avait renoncé à les interpréter. On peut cependant reconnaître dans ces inscriptions, malgré leur imperfection, des lettres onciales grecques, telles qu'on les rencontre dans les manuscrits latins du Moyen Age et les lire ainsi : « Sur la première page du « livre ouvert :

ΠΑΘΕΡ ΥΜΟΝ Ω ΕΝ ΘΥC ΚΕΥΕ
Πάτερ ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς [οὐρανοῖς?]

« Sur la seconde page :

ΔΩΖ[Α] ΥC ΟΥΡΑΝΟ ΕΝ ΘΥ[C] ΥΠCΥ[C]ΘΥC
Δόξα εἰς οὐρανὸν ἐν τοῖς ὑψίστοις

« Sur le rouleau à demi-ouvert :

Ο ΠΕΘΡΟC, Ο ΠΑΟΛΩC, Ο ΑΝΔΡ[Ε]Α C. ΑΜΗ[Ν]
Ὁ Πέτρος, ὁ Παῦλος, ὁ Ἀνδρέας, Ἀμήν

« Sur le rouleau voisin :

ΔΩΖΑ ΕΝ ΥΠΘ
Δόξα ἐν ὑψίστοις

« Six lettres, dans lesquelles on reconnaît aussi des caractères grecs, sont disposées l'une au-dessous de l'autre sur la partie non dépliée du premier rouleau; elles ne semblent pas appartenir au reste de l'inscription. Quant aux quelques caractères tracés sur le dernier rouleau, leur explication reste à donner [1]. »

Avant de dire quelques mots du document lui-même, il n'est pas superflu, croyons-nous, de déblayer la route de certaines fantaisies qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux et qu'on ne saurait écarter sans discussion. Depuis l'édition magistrale de Bœcking, à laquelle est venu s'ajouter le travail si consciencieux de Seeck, on a vu G. B. Bury présenter des conclusions qui bouleversent tout ce qui avait été reçu [2]. La *Notitia dignitatum* pousserait le paradoxe jusqu'à énumérer des troupes au service de Rome en des régions comme l'Afrique du Nord, l'Espagne, la Gaule, la Pannonie, où l'empire n'a plus d'armées aux dates où la *Notitia* a été rédigée, et celle-ci s'abstiendrait rigoureusement de nommer les seules forces qui occupent ces contrées, celles des Wisigoths, Ostrogoths, Vandales, Alains, Souabes, Francs Saliens. Ainsi les bureaux du primicier des notaires renfermaient des mystificateurs de premier ordre! Il demeure cependant que la *Notitia dignitatum* porte la trace d'additions qui descendent très bas, jusqu'à 423, 428, peut-être même 435, mais ne dépassent pas 437. Il en faut conclure, d'après M. Ferd. Lot [3], que la *Notitia dignitatum*, telle qu'elle se présente à nous, a été l'objet d'interpolations de la part de fonctionnaires inintelligents ou trop prudents, qui n'osaient supprimer de ce texte ce qui ne correspondait plus depuis longtemps à la réalité. C'est dire qu'on ne peut l'utiliser que pour la fin du IVe siècle et avec mille précautions.

On se trouve ainsi ramené tout proche des conclusions de Fréret qui écrivait au XVIIIe siècle : « Le temps

8955. — Attributs du *Magister scriniorum*
(manuscrit de Cheltenham.)
D'après *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. LI, 1890, p. 231.

auquel la *Notitia* a été rédigée est certainement postérieur à l'an 398, puisqu'il y est fait mention du magistrat commis à la conduite des biens confisqués sur Gildon, *comes Gildoniaci patrimonii*. Gildon fut défait et tué en Afrique en 398, et ses biens confisqués à cause de sa révolte. » Panciroli adopta pour la rédaction la date 450 et le P. Gilles Boucher s'en tint à l'année 437 au plus tard. Quant à Fréret il dit : « Je suis persuadé que la *Notice* a été rédigée avant l'an 407 et l'irruption des barbares dans la Gaule »; il en donne les raisons suivantes :

1° La *Notice* parle de Trèves comme d'une ville florissante, pourvue de manufactures d'armes, d'un trésor public, d'une fabrique de monnaies, de manufactures d'étoffes, de doreurs et d'orfèvres. Or cette ville fut prise et pillée trois fois par les barbares, *excisa ter continuatis eversionibus* et enfin détruite entièrement *quadruplici vastatione est prostata* [4]. La seconde de ces catastrophes arriva en 411 : *Treverorum civitas a Francis direpta incensaque est secunda irruptione* [5]; en 416, la ville avait cessé d'être le séjour du préfet des

[1] H. Omont, *Le plus ancien manuscrit de la « Notitia dignitatum »*, dans *Mém. de Soc. nat. des antiq. de France, 1890*, p. 231-233. Il n'y a rien pour nos études dans M. Berthelot, *Sur le traité « De rebus bellicis », qui accompagne la « Notitia dignitatum » dans les manuscrits*, dans *Journal des savants*, 1900, p. 171-177. — [2] G. B. Bury, *The « Notitia dignitatum »*, dans *The journal of roman studies*, t. X, 1920, p. 133-154. — [3] *Une nouvelle hypothèse sur la « Notitia dignitatum »*, dans *Rev. des études anc.*, t. XXV, 1923, p. 55. — [4] Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VI, c. XV. — [5] Id., *ibid.*, l. VI, c. VIII.

Gaules, transféré à Arles [1]. La *Notitia* est donc antérieure à la ruine de Trèves et à l'invasion des barbares.

2° Au temps de la *Notice*, les Romains étaient maîtres du Rhin et des villes situées sur le fleuve depuis Bâle jusqu'à Andernach. Or, en 407, Mayence et Worms furent détruites : *Moguntiacum, nobilis quondam civitas capta atque subversa est* [2]; en 442, elle n'avait pas encore été rebâtie : *Moguntiacensium civitas excisa atque deleta est* [3]. Les Allamans et les Burgondes demeurèrent maîtres de la Ire Germanie et de la plus grande partie de la Séquanaise et, en 413, les Romains leur abandonnèrent ce pays; par conséquent, la *Notitia* a été rédigée à une date plus ancienne [4].

Bibliographie. — *Notitia utraque dignitatum cum Orientis tum Occidentis ultra Arcadii Honoriique tempora...* edd. Andr. Alciatus, in-8°, Lugduni, 1530; in-fol., Basileæ, 1532; Sigism. Gelenius, in-fol., Basileæ, 1552; *cum commentar*, Guid. Panciroli, in-fol., Venetiis, 1593; in-fol., Venetiis, 1602; in-fol., Lugduni, 1608; in-fol., Genevæ, 1623. — *Notitia imperii romani, ex nova recensione* Phil. Labbe, in-12, Parisiis, 1651. — Grævius, *Thesaurus antiquitatum romanarum*, t. VII, 1694, p. 1309 sq. — Eg. Lacarry, *Historia christiana imperatorum, consuluum et præfectorum prætorio Orientis, Italiæ, Illyrici et Galliarum; notitia magistratum imperii utriusque, notitia provinciarum imperii utriusque cum notis*, in-4°, Claramonti, 1675. — *Notitia dignitatum et administrationum omnium, tam civilium quam militarium in postibus Orientis et Occidentis, cum libellis provinciarum Romanarum et Gallicarum, ad codd. mss. editorumque fidem recens. commentariisque illustr.* Ed. Böcking, 5 part. in 3 vol. in-8°, Bonnæ, 1839-1853. — *Notitia dignitatum, acced. notitia urbis Constantinopolitanæ et laterculi provinciarum*, édit. Otto Seeck, in-8°, Berlin, 1876. — D'Avezac, dans *Mém. prés. à l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. II, 1852, p. 409-412. — M. Berthelot, *Sur le traité « De rebus bellicis » qui accompagne la « Notitia dignitatum » dans les manuscrits*, dans *Journal des savants*, 1900, p. 171-177. — E. Böcking, *Ueber die « Notitia dignitatum utriusque imperii*, in-8°, Bonnæ, 1834. — G. B. Bury, *The « Notitia dignitatum »*, dans *The journal of roman studies*, t. X, 1920, p. 133-154. — E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, in-8°, t. IV, Paris, 1885, p. 486-500. — Fréret, *De l'origine des Français et de leur établissement dans la Gaule*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXIII, 1858, p. 413-422. — C. Jullian, *Note sur un manuscrit de la « Notitia dignitatum »*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. I, 1881, p. 284-289; *A propos du manuscrit Bianconi de la « Notitia dignitatum »*, dans même revue, t. III, 1883, p. 80-81. — F. Lot, *Une nouvelle hypothèse sur la « Notitia dignitatum, »* dans *Rev. des études anc.*, t. XXV, 1923, p. 55. — H. Omont, *Le plus ancien manuscrit de la « Notitia dignitatum »*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, VIe sér., t. I, 1890, p. 225-244. — O. Seeck, *Quæstiones de « Notitia dignitatum », dissertatio inaug. hist.*, in-8°, Berlin, 1873; *Zur Kritik der « Notitia dignitatum »*, dans *Hermès*, t. IX, 1875, p. 217-242. — E. Steffenhagen, *Der Gottorfer Codex des « Notitia dignitatum »*, dans *ibid.*, t. XIX, 1884, p. 458-461. — Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. XI, 1738, p. 266-267, 623-630.

H. Leclercq.

**NOTITIA FUNDORUM.** — Ce sujet a été traité déjà (voir *Dictionn.*, t. III, col. 887-891, fig. 2668; cf. *ibid.*, t. II, col. 2832-2869). Nous rappellerons que les anciens commentateurs de ce texte épigraphique l'attribuent au pape Grégoire Ier [5], opinion qui pouvait se réclamer d'une vraisemblance réelle puisque l'on cite un *Deusdedit presbiter tituli SS. Johannis et Pauli*, en même temps qu'un *Johannes presbiter tituli SS. Johannis et Pauli*, qui siégèrent au concile de Rome, tenu en 595 [6]. Suarez se prononça en faveur de Grégoire II. J.-B. De Rossi [7] fit remarquer que du VIe au VIIIe siècle on ne connaît pas d'exemple d'archiprêtre attaché à chaque titre et soumis au cardinal; il faut attendre jusqu'au Xe siècle pour rencontrer des archiprêtres inférieurs aux cardinaux. Il faut donc faire descendre ce texte à une époque plus basse et cela d'autant plus que la paléographie de l'inscription y invite formellement, mais ne pas descendre au delà du XIe siècle. Ce serait donc à Grégoire VII que ce texte appartiendrait [8] :

*Gregorius episcopus servus servorum Dei dilectissimis in Christo filiis Deusdedit cardinali et Johanni archipresbytero tituli SS. Johannis et Pauli et per vos in eodem titulo in perpetuum.*

« La charte de l'église des Saints-Jean-et-Paul est composée non seulement de deux plaques séparées, mais de deux textes gravés à des époques différentes. Avant la concession du privilège, il existait dans la basilique une *Notitia fundorum*, gravée sur une plaque de marbre. Comme l'énumération de ces biens-fonds faisait partie intégrante de la bulle, on a jugé commode, en gravant celle-ci sur la pierre, d'utiliser la plaque déjà existante. Sur un marbre d'égale dimension on a écrit le préambule de la lettre pontificale, jusqu'au passage où commence l'énumération. Celle-ci se trouve sur l'antique plaque de marbre, que l'on a tout simplement placée à côté de l'autre. L'ouvrier qui a gravé le préambule a complété la série des fonds en y ajoutant une acquisition postérieure, et a terminé le privilège par la clause d'usage. Les derniers éditeurs ont eu la bonne idée de reproduire en italiques les additions de date plus récente [9].

« On les reconnaît sur la pierre au premier coup d'œil, et voici comment on lisait, avant la concession du privilège, la *Notitia fundorum* sur les murs de la basilique :

+ TERRIT . BELTR . MIL . XXII .

| | | |
|---|---|---|
| + | FVND MVCIANVS IN INTEGRO | + |
| N | | C |
| O | FVND COSCONIS IN INGT VBI SVP | O |
| T | | N |
| I | FND . PRETORIOLVS IN INT . VBI SVPRA | S |
| T | | T |
| I | FVND CASA CATELLI IN INTEG VBI SVPRA | A |
| A | | N |
| F | FVND PROCLIS IN INT VIA APPIA ML . XIII | T |
| V | | I |
| N | FND VIRGINIS IN INT · VIA APPIA ML · II CVM PANTAN | N |
| D | | V |
| O | FND CAPITONIS VIA ARDEATINA MIL . III | S |
| R | | E |

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. IX. — [2] S. Jérôme, *Epist.*, CXXIII, *ad Ageruchiom.* — [3] Salvien, *op. cit.*, l. VI, c. VIII. — [4] Fréret, *De l'origine des Français et de leur établissement dans la Gaule*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXIII, 1858, p. 413-422. — [5] Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*, 1653, p. 278-279; Fabretti, *Inscr. quæ in ædib. paternis asservantur*, 1699, p. 416, n. 368; Bianchini, *Anast. bibl.*, t. I, præf., n. 49; Rondinini, *De SS. martyribus Johanne et Paulo*, Romæ, 1707, p. 107; A. Borgia, *Storia di Velletri*, 1723, p. 137; Galletti, *Inscr. romanæ infimi ævi*, t. I, 1760, p. 7, 8; Marini, dans A. Maï, *Script. veter. nova coll.*, t. V, p. 211-212. — [6] Ewald-Hartmann, *Gregorii I registrum*, t. I, p. 367; cf. t. II, p. 275. — [7] *Diploma pontificio inciso marmo*, dans *Bull. comunale di Roma*, 1872, p. 54-58; *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 36-41; cf. *Bibl. de l'École des Chartres*, t. XXXIV, 1873, p. 260-266. — [8] Jaffé, *Regesta pontificum*, n. 5292. — [9] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXIV, p. 26; Germano di S. Stanislas, *La casa Celi montana dei martiri Giovanni e Paulo*, Roma, 1894, p. 479.

VMIVRISTITVLIHVIVS FND FONTEIANVS IN INT . VIA SSTA ML . V RVVS FND FAVSIANVS IN INT . VIA $\overline{\text{SSTA}}$ MIL . PLM . XII FND LAVSIANVS IN IN VIA SSTA MI $\overline{\text{SSTO}}$ — FND . CARBONARIORVM IN INT VIA SSA M P VIIII SOORVM FND . PVBLICA IN INT VIA LATINA MIL PL M . XI FND CASA QVINTI IN INT VIA LATIN M PL M XI FND LACITIANVS IN INT . VIA LABICANA M XV FND . SERGIANVS IN INTEGRO VBI SVPRA FVND . SEPTEMINIS IN INT . VIA FVN CAESARIANVS IN INT VIA PENESTRINA M. XXX FN STAGNIS IN INT . VIA LATINA MI PL . M XXX FVN CASA LVCI . IN INT VBI SVPRA

« La forme des lettres et des sigles permet, au jugement de J.-B. De Rossi, de faire remonter l'inscription non seulement au VIII^e ou au VII^e siècle, mais même à la fin du VI^e [1] ».

Comme on le voit, ce texte est encadré par deux colonnes verticales composées de lettres qui donnent ces deux phrases :

+ *Notitia fundorum iuris tituli huius.*
+ *Constantinus servus* $\overline{\text{soorum}}$.

Le dernier mot de la seconde ligne présente une abréviation que J.-B. De Rossi a développée en *servorum;* cependant, le sens reste en suspens et, afin de le compléter, De Rossi a supposé qu'on pouvait y ajouter le mot *Dei*, ce qui est la formule que les papes prennent depuis saint Grégoire I^er, au début de leurs actes. Comme l'absence du titre *episcopus* à la suite du nom *Constantinus* rend très douteuse l'identification avec le pape Constantin (708-715), on peut supposer qu'il s'agit d'un laïque. Le P. H. Delehaye a suggéré une correction plus acceptable. Le premier des deux *o* serait tout simplement un *c* — dont le lapicide, par mégarde, a fait un *o*, en sorte qu'il faudrait lire *scorum*, abréviation usuelle pour *sanctorum*. La formule est ainsi très claire. Constantin se déclare le serviteur des saints Jean et Paul; quant à Constantin, il n'est pas autrement connu.

H. LECLERCQ.

**NOTITIA GALLIARUM.** — I. Noms et divisions politiques de la Gaule. II. Divisions civiles. Provinces. III. Les éditions. IV. Le texte. V. Changements opérés. VI. Origine administrative de la *Notitia*.

I. NOMS ET DIVISIONS POLITIQUES DE LA GAULE. — Après que les Romains se furent emparés de la Celtique, ils en firent une province qui porta le nom de Narbonnaise et qu'on désigna sous le nom de *Gallia braccata*, le reste de la Gaule portant celui de *Gallia comata* ou *Gallia ulterior*. La Gaule à braies et la Gaule chevelue portèrent le nom de Gaule transalpine pour la distinguer de la Gaule cisalpine qui comprenait le nord de l'Italie et recevait les dénominations de *Gallia togata* et *Gallia citerior*.

Après que la province narbonnaise eut été détachée de la Celtique, la Gaule transalpine forma quatre provinces : la Belgique, la Celtique, l'Aquitaine et la Narbonnaise. Aussitôt que la Gaule transalpine eut été entièrement réduite sous la domination romaine, elle ne composa plus qu'un état politique; mais elle resta partagée en plusieurs provinces, et forma plusieurs divisions administratives.

II. DIVISIONS CIVILES. PROVINCES. — César [2] ne mentionne que trois provinces gauloises, parce qu'il ne considère pas la Narbonnaise qui avait été réunie à la république romaine environ soixante ans avant qu'il entreprît la conquête de la Gaule.

« Auguste conserva le nombre des provinces, tout en changeant leurs limites. Sous Tibère, les deux Germanies furent démembrées de la Belgique, ce qui éleva de quatre à six le nombre des provinces. Dans la suite, la Belgique fut encore divisée en trois provinces, qui sont la Belgique I^re, la Belgique II^e et la Séquanaise, *Maxima Sequanorum*, qu'Auguste avait détachée de la Celtique ou Lyonnaise, pour la réunir à l'ancienne Belgique. De la Narbonnaise furent formées la Narbonnaise I^re, la Narbonnaise II^e et la Viennoise, auxquelles on ajouta la province des Alpes maritimes et celle des Alpes grecques, lorsque ces deux provinces furent détachées de l'Italie ou de la Gaule cisalpine pour être incorporées à la Gaule d'au delà des Alpes. l'Aquitaine fut divisée en I^re, en II^e et en Novempopulanie. La Celtique ou Lyonnaise fut d'abord partagée en deux provinces, la Lyonnaise I^re et la Lyonnaise II^e, puis on subdivisa celle-ci en Lyonnaise II^e et Lyonnaise III^e, et la Lyonnaise I^re en Lyonnaise I^re et Lyonnaise IV^e ou Sénonie. Ce qui fit, en tout, dix-sept provinces.

« Vers la fin du IV^e siècle et le commencement du V^e siècle, un autre système de division plus général que celui-ci fut aussi en usage. La Gaule formait alors deux grands gouvernements, qui sont désignés, l'un sous le simple nom de *Galliæ*, les Gaules, et l'autre sous celui de *septem provinciæ*, les sept provinces. Les dix provinces comprises dans le premier étaient les quatre Lyonnaises, les deux Belgiques, les deux Germanies, la Séquanaise et les Alpes grecques. Les sept provinces comprises dans le second étaient les deux Aquitaines, la Novempopulanie, les deux Narbonnaises, la Viennoise et les Alpes maritimes. On a encore désigné celles-ci sous le nom de cinq provinces, en ne faisant qu'une province des deux Aquitaines et une seule des deux Narbonnaises. Chacune de ces deux grandes divisions de la Gaule était gouvernée par un vicaire particulier, et toutes deux se sont perpétuées presque jusqu'à nos jours dans la distinction qu'on a faite de la France en pays de droit coutumier et en pays de droit écrit [3]. »

Nous prenons pour base des divisions territoriales de la Gaule romaine le document connu sous le nom de *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* dont la rédaction est postérieure à l'année 375 [4] et doit se placer, avec toute vraisemblance, aux environs de l'an 400. « De cette manière on pouvait utiliser la plupart des renseignements fournis par les écrivains de l'époque romaine, car Sidoine Apollinaire, dont les écrits nous reportent aux dernières années de l'empire, ne parle certainement pas de localités ayant moins d'un siècle d'existence [5]. »

III. LES ÉDITIONS. — *La Notitia Galliarum* a été souvent imprimée : la 1^re édition est celle d'Alde Manuce, à Venise, 1518. Ensuite *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, dans Baronius, *Annales ecclesiastici*, 1591, ad ann. 374, n. 11-13; Jac. Sirmond, *Concilia*

[1] H. Delehaye, *La « Notitia fundorum » du titre des Saints-Jean-et-Paul, à Rome*, dans *Anal. boll.*, t. XVI, 1897, p. 70-71. — [2] César, *De bello gallico*, l. I, c. I. — [3] B. Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carolingienne*, in-8°, Paris, 1832, p. 10-11. — [4] Ce que prouve le nom de Grenoble *(Gratianopolis)*, qui date du règne de l'empereur Gratien (375-383) et remplaça *Cularo;* en 381, on trouva au concile d'Aquilée la signature de *Domninus episcopus Gratianopolitanus*. — [5] A. Longnon, *Atlas hist. de la France depuis César jusqu'à nos jours*, in-8°, Paris, 1885, p. 13.

*Galliæ*, t. I, 1629, col. 122; Andr. Du Chesne, *Hist. Francor. scriptores*, in-fol., t. I, Parisiis, 1636, p. 4-15; Carol. a Sancto-Paulo, *Geogr. sacra*, 1641, p. L-LV; *Gallia christiana*, vetus, t. I, 1656; Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, 1664, p. 113-115; Du Bos, *Hist. critique de l'établissement de la monarchie dans les Gaules*, t. I, 1734; *Gallia christiana*, t. I, 1715; dom Martin Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. I, p. 122-124; t. II, p. 1 sq.; *Geogr. varia...*, in-8°, Lugduni Batavorum, 1739; dom Ans. Berthod, *Observations sur la Notice des Gaules publiée par Sirmond*, dans *Nouv. mém. de l'Acad. des sciences de Bruxelles*, t. I, 1788, p. 30-47; *Observations bibliogr. et géogr. sur la Notice des Gaules tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Bertin*, rédig. et augm. par Ghesquière, dans même recueil, p. 48-69. — B. Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, in-8°, Paris, 1832, p. 12-34; il a suivi le texte d'Andr. Du Chesne accepté par dom Bouquet, en ajoutant les variantes de plusieurs manuscrits de la bibliothèque du roi; W. Brambach, *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, dans *Rheinische Museum Philol.*, t. XXIII, 1868; et tiré à part, in-8°; Francofurti ad Mœnum, 1868, a utilisé des manuscrits d'Allemagne et de Suisse; O. Seeck, *Notitia dignitatum*, in-8°, Berolini, 1876, p. 261-274; Riese, *Geogr. latini minores*, Heilbronnæ, 1878, p. 141-144; A. Longnon, *Atlas hist. de la France depuis César jusqu'à nos jours*, in-8°, Paris, 1885, p. 14-15, en ajoutant les variantes des deux plus anciens manuscrits connus, celui de Corbie, aujourd'hui à Paris, Bibl. nat., *lat. 12 097* (olim *San Germ. 936*), fol. 141 v°, et celui de Cologne, n. *212*, publié par Jaffé et Wattenbach, *Ecclesiæ metropolitanæ Coloniensis codices inscripti*, p. 161-164. L'édition de Longnon, établie d'après un manuscrit du VI^e^ et un autre du VII^e^ siècle fut accueillie sans bienveillance par L. Duchesne : « Il est bien regrettable, observa-t-il, que l'on ne se décide pas à en publier une édition définitive, fondée sur le classement de tous les manuscrits connus [1]. »

A quelques années de là on posséda cette édition qui était l'ouvrage de Mommsen, dans *Monumenta Germaniæ historica, Auctores antiquissimi*, t. IX : *Chronica minora sæc. IV, V, VI, VII*, in-4°, Berolini, 1892, p. 552-612. Dans un *codicum conspectus* on voit défiler cent un manuscrits sommairement décrits avec diverses particularités du texte. Celui qui a servi à l'établissement du texte occupe 29 p. de format in-4°, avec une minutie dont il faut donner au moins un exemple; on assiste au triomphe des variantes dans des proportions indescriptibles. Voici cet exemple : il s'agit de ces deux mots : *castrum Cabillonense* (les numéros renvoient à la description des manuscrits) : castrum *plerique*, castro 11, 68, 78*b*, 88, casto 76, 77, 78*a*, 80, 83, 89 A, castellum, 1, 19, 23, civitas 3*a*, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 20, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 40, 50, 53, 61, 62, 65, 69, 94, cabillonense 23, 35 A, 37, 38, 39, 41, 44, 45, 46, 55, 58, 59, 65, gabillonense 98, cabillonensis 15, 17, 20, 32, 33, 35, 100, cabilloninsis 13, capillonensis 8, gabillonensis 22, cabillonensium 24, 28, 30, 31, 40, 81, 83, 84, 87, canillonensium 94, gabillonensium 27, cabilonnensium (*corr. ex*-ninsium) 3, cabilonense, 4, 11, 19, 47, 48, 60[2], 101, gabilonense 10, canibonnense 6, cabilonnensem, 5, cabilonensis 49, 50, 53, 54, 61, 63, canilonensis 14, cabilonensium 25, 26, 29, 77, 79, 80, 82, 85, 86, 88, 89 A, cabilonensum 76, 78, canilonensium 69-70, cabellonense 1, cabellonensis 34, cabellionensis 12, canellonensium 7, 94, canelonense 9, canelonensi 67, 11 *ab* 2, caballonense 36, 42, 43, 91, 93, canallonense 90, 92, 95, 96, cabalonense 56, 60[1], canalonense 71, 72, 73, 74, 75, canaloninse 68, caballionensium 89, canallonensium 94, caballionensis 64, calonense 97[2], calonensium, 97[1], caballionense 66, cibilonensis 62, *om.* 18.

Après ce déluge, que nous serions tentés d'appeler une mystification, on ne s'étonnera sans doute pas que nous donnions ici le texte de la *Notitia* d'après Aug. Longnon :

IV. LE TEXTE.

NOTITIA PROVINCIARUM ET CIVITATUM GALLIÆ *in provinciis gallicanis decem.*

PROVINCIA LUGDUNENSIS PRIMA, numero III.
Metropolis civitas Lugdunensium.
Civitas Aeduorum.
Civitas Lingonum.
*Castrum Cabilonense.*
*Castrum Matisconense.*
PROVINCIA LUGDUNENSIS SECUNDA, numero VIII.
Metropolis civitas Rotomagensium.
Civitas Bajocassium.
Civitas Abrincatum.
Civitas Ebroicorum.
Civitas Sagiorum.
Civitas Lexoviorum.
Civitas Constantia.
PROVINCIA LUGDUNENSIS TERTIA, numero VIIII.
Metropolis civitas Turonorum.
Civitas Cenomanorum.
Civitas Redonum.
Civitas Andecavorum.
Civitas Namnetum.
Civitas Coriosopitum.
Civitas Venetum.
Civitas Osismorum.
Civitas Diablintum.
PROVINCIA LUGDUNENSIS QUARTA, numero VII.
Metropolis civitas Senonum.
Civitas Carnotum.
Civitas Antissiodorum.
Civitas Tricassium.
Civitas Aurelianorum.
Civitas Parisiorum.
Civitas Melduorum.
PROVINCIA BELGICA PRIMA, numero IIII.
Metropolis civitas Treverorum.
Civitas Mediomatricorum.
Civitas Leucorum.
Civitas Verodunensium.
PROVINCIA BELGICA SECUNDA, numero XII
Metropolis civitas Remorum.
Civitas Suessionum.
Civitas Catuellaunorum.
Civitas Veromanduorum.
Civitas Atrabatum.
Civitas Camaracensium.
Civitas Turnacensium.
Civitas Silvanectum.
Civitas Bellovacorum.
Civitas Ambianensium.
Civitas Morinorum.
Civitas Bononiensium.
PROVINCIA GERMANIA PRIMA, numero IIII.
Metropolis civitas Mogontiacensium.
Civitas Argentoratensium.
Civitas Nemetum.
Civitas Vangionum.
PROVINCIA GERMANIA SECUNDA, numero II.
Metropolis civitas Agrippinensium.
Civitas Tungrorum.
PROVINCIA MAXIMA SEQUANORUM, numero IIII.
Metropolis civitas Vesontiensium.
Civitas Equestrium.
Civitas Helvetiorum.
Civitas Basiliensium.

[1] *Bull. critique*, t. VI, 1885, p. 255.

*Castrum Vindonissense.*
*Castrum Ebredunense.*
*Castrum Argentariense.*
*Castrum Rauracense.*
*Portus Abucini.*
Provincia Alpium Graiarum et Pœninarum, numero II.
Metropolis civitas Ceutronum.
Civitas Vallensium.

Item in provinciis septem.

Provincia Viennensis, numero XIII.
Metropolis civitas Viennensium.
Civitas Genavensium.
Civitas Gratianopolitana.
Civitas Albensium.
Civitas Deensium.
Civitas Valentinorum.
Civitas Tricastinorum.
Civitas Vasiensium.
Civitas Arausicorum.
Civitas Cabellicorum.
Civitas Avennicorum.
Civitas Arelatensium.
Civitas Massiliensium.
Provincia Aquitanica prima, numero VIII.
Metropolis civitas Biturigum.
Civitas Arvernorum.
Civitas Rutenorum.
Civitas Albigensium.
Civitas Cadurcorum.
Civitas Lemovicum.
Civitas Gabalum.
Civitas Vellavorum.
Provincia Aquitanica secunda, numero VI.
Metropolis civitas Burdigalensium.
Civitas Agennensium.
Civitas Ecolisnensium.
Civitas Santonum.
Civitas Pictavorum.
Civitas Petrocoriorum.
Provincia Novempopulana, numero XII.
Metropolis civitas Elusatium.
Civitas Aquensium.
Civitas Lactoratium.
Civitas Convenarum.
Civitas Consoranorum.
Civitas Boiatium.
Civitas Benarnensium.
Civitas Aturensium.
Civitas Vasatica.
Civitas Turba *ubi castrum Bigorra.*
Civitas Horonensium.
Civitas Ausciorum.
Provincia Narbonensis prima, numero V.
Metropolis civitas Narbonensium.
Civitas Tolosatium.
Civitas Beterrensium.
Civitas Nemausensium.
Civitas Lutevensium.
*Castrum Ucetiense.*
Provincia Narbonensis secunda, numero VII.
Metropolis civitas Aquensium.
Civitas Aptensium.
Civitas Reiensium.
Civitas Forojuliensium.
Civitas Vapincensium.
Civitas Segesteriorum.
Civitas Antipolitana.
Provincia Alpium maritimarum, numero VIII.
Metropolis civitas Ebrodunensium.
Civitas Diniensium.
Civitas Rigomagensium.
Civitas Salinensium.
Civitas Sanitiensium.
Civitas Glannativa.
Civitas Cemenelensium.
Civitas Vintiensium.
In provinciis, numero XVII.
Civitates, numero CXII.

V. Changements opérés. — « La simple inspection de la *Notitia* permet de saisir toute l'importance des changements qui s'étaient opérés dans la division de la Gaule depuis le temps d'Auguste.

« Au commencement du Ve siècle, la Gaule était divisée en dix-sept provinces, comprenant cent douze cités : quatre siècles auparavant, ses quatre provinces se subdivisaient en quatre-vingts cités environ, plus la colonie grecque de Marseille, dans la Province, et les quatre colonies romaines de Lyon, Nyon, Augst et Cologne, dans la Gaule proprement dite. Il ne faut point cependant croire à la création d'une trentaine de cités entre le temps d'Auguste et celui d'Honorius, car la Gaule de la *Notitia* comprend deux provinces, celles des Alpes, qui, étrangères à la Gaule d'Auguste, étaient formées de dix cités. Les quatre provinces primitives sont donc réellement représentées dans la *Notitia* par quinze provinces qui, au lieu de quatre-vingts cités, en comptaient cent deux, dans lesquelles soixante-dix-huit appartiennent aux trois Gaules et vingt-quatre à la Province.

« Il est presque impossible de faire l'historique des démembrements successifs des trois Gaules et de la Province : on sait toutefois que plusieurs des nouvelles provinces des Gaules tirent leur origine de circonscriptions militaires et financières, également désignées par le mot *provincia* et dont l'existence remonte au Ier siècle de notre ère. Ainsi, les deux Germanies, dès le temps de Néron, formaient deux gouvernements militaires indépendants de la Belgique, à laquelle elles restèrent attachées longtemps encore au point de vue civil et financier [1], et l'Aquitaine primitive formait une province procuratorienne, c'est-à-dire une circonscription financière, avec Lectoure pour chef-lieu [2], avant de constituer une province indépendante de l'Aquitaine sous le nom de *Novem Populi*. La province des Alpes Graies-et-Pennines [3], celle des Alpes maritimes, furent également à l'origine des provinces procuratoriennes [4].

« La liste des provinces de l'empire connue sous le nom de « liste de Vérone », et rédigée sous le règne de Dioclétien entre les années 292 et 297, divise la Gaule en deux diocèses, comprenant ensemble quinze provinces : le diocèse des Gaules, formé des deux Belgiques, des deux Germanies, de la Séquanaise et des deux provinces lyonnaises, et le diocèse de la Viennoise, duquel dépendaient les deux Narbonnaises, la Novempopulanie, les deux Aquitaines, les Alpes Graies et les Alpes maritimes. Un critique a récemment démontré que la liste de Vérone n'était point exempte d'interpolations en ce qui concerne le diocèse de la Viennoise, auquel elle attribue sept provinces, quand une inscription de l'an 363 le nomme encore *Quinque provinciæ*, et il prouve que la Seconde Aquitaine et la Seconde Narbonnaise n'existaient point encore à cette date. Leur création eut lieu entre les années 363 et 386, et elle précède de peu de temps celle de la IIIe et de la IVe Lyonnaise, qui porta à dix-sept le nombre des provinces de la Gaule.

[1] Abbé Martin, *Les deux Germanies cis-rhénanes*, in-8°, Paris, 1863. — [2] E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. II, p. 365. — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. 71. — [4] Nous considérons du moins que la province procuratorienne des *Alpes Cottianæ*, formée en grande partie de l'ancien royaume de Cottius, donna naissance à la province des Alpes maritimes.

« Quinze de ces provinces devaient leur existence aux démembrements successifs des quatre grandes régions dont Auguste avait fixé les limites : la Province était représentée par les deux Narbonnaises et la Viennoise, l'Aquitaine par les deux Aquitanies et la Novempopulanie, la Celtique par les quatre Lyonnaises; enfin, la Belgique formait alors les deux provinces du même nom, les deux Germanies et la Séquanaise.

« Les différences qui existent entre les cités du temps d'Auguste et celles du Ve siècle ne résident pas seulement dans le nombre de ces unités géographiques; elles consistent aussi dans la substitution du nom de la ville, chef-lieu de la cité, à celui de la *civitas*. Mais pour les trois Gaules ce changement est moins sensible que pour la Province; car, vers la fin du IIIe siècle, par suite d'une coutume presque générale en Belgique, dans la Celtique et en Aquitaine, les chefs-lieux de *civitas* avaient quitté leur nom primitif pour prendre celui même du peuple dont ils étaient le centre et en quelque sorte la personnification; ainsi, pour en citer seulement quelques exemples, le nom de *Lutetia* fut remplacé par celui de *Parisii*, *Durocortorum* par *Remi*, *Agedincum* par *Senones* et *Avaricum* par *Bituriges*, de sorte que la *Notice des cités* donne à quarante-six des cités des trois Gaules le nom qu'elles portaient au temps de Tibère.

« Des dix-huit autres cités, six — à s'en rapporter à la liste proposée par Longnon — ne comptaient plus au nombre des cités de la Gaule au Ve siècle : c'étaient les *Batavi*, dont le territoire était devenu la proie des envahisseurs germains; les *Vadicasses*, réunis sans doute aux Leuci; les *Caletes*, absorbés par les Veliocasses; les *Viducasses*, qui jouissaient encore de leur autonomie en l'an 238 [1], mais dont le territoire fut englobé dans celui d'une cité de création relativement récente; les *Arvii* ou plutôt les *Curiosolitæ*, soumis probablement à la *civitas Redonum*, et les *Lemovices* maritimes, fondus dans la *civitas Pictonum*. Les douze autres subsistaient sous un nom différent : les *Segusiavi* appelés *Lugdunenses* depuis leur union avec la colonie romaine de Lyon *(Lugdunum)*; les *Veliocasses*, représentés par *Rotomagus*; les *Unelli* par *Constantia*, les *Nervii* par *Camaracus*, les *Menapii* par *Turnacus*, les *Triboci* par *Argentoratum*, les *Sequani* par *Vesontio*, les *Rauraci* par *Basilia*, les *Bituriges Vivisci* par *Burdegula*, les *Nitiobroges*, par *Aginnum*, les *Tarbelli* par *Aquæ* et les *Datii* par *Lactora*.

« Ainsi, des soixante-dix-huit cités comprises dans les provinces formées des trois Gaules, cinquante-huit existaient déjà au temps de Tibère ou pour mieux dire d'Auguste. Les vingt autres, d'origine plus récente, peuvent se classer en trois séries :

« La première série comprend quatre cités désignées par un nom de peuple qui est en même temps celui de leur chef-lieu, particularité suffisante à notre avis pour ne pas les considérer comme postérieures à la fin du IIIe siècle; ce sont la cité de Bayeux *(Bajocasses)*, démembrée sans doute de la *civitas Viducassium* qu'elle finit par absorber, la cité de Séez *(Sagii)*, qui pouvait dépendre originairement des *Aulerci Eburovices*, la cité de Châlons *(Catuellauni)*, que nous inclinons à considérer comme issue de la cité de Troyes plutôt que celle de Reims, et enfin la *civitas Consoranorum*, démembrée des *Convenæ*.

« La seconde série se compose de deux de ces colonies romaines qu'il faut soigneusement distinguer au Ier siècle des cités gauloises : la *colonia Agrippina* (Cologne), fondée sous le règne de l'empereur Claude, et la *colonia Equestris* (Nyon), établie chez les Helvetii par Plancus, qui avait également fondé la colonie de Lyon.

« La troisième série est formée par quatorze cités, toutes désignées par un nom de ville : *Coriosopitum* démembré des *Venetes*, Auxerre *(Autessiodurum)* des *Ædui*, Orléans *(Aureliani)* des *Carnutes*, Verdun *(Verodunum)* des *Mediomatrici*, Boulogne *(Bononia)* des *Morini*, Albi *(Albiga)* des *Ruteni*, Angoulême *(Iculisna)* des *Santones*, Eauze *(Elusa)* des *Auscii*, *Boii*, *Benarnum*, Aire *(Atura)* et Oloron *(Iluro)* des *Tarbelli*, et enfin *Turba* des *Convenæ*.

« En ce qui concerne l'ancienne province Narbonnaise, la *Notice* mentionne vingt-quatre cités, c'est-à-dire quatre de plus qu'à l'époque d'Auguste; toutefois, les nouvelles cités sont au nombre de sept, car, parmi les *civitates* du Ier siècle, trois ont perdu leur autonomie : Carcassonne, Roussillon et Carpentras. Les sept nouvelles *civitates* sont l'ancienne cité grecque de Marseille *(Massilia)*, que la *Notice* ne distingue pas des autres cités de la Narbonnaise; Vaison *(Vasio)*, Gap *(Vapincum)* et Sisteron *(Segustero)*, démembrés de la cité de Die, la *civitas Vocontiorum* des anciens; enfin Genève *(Genava)* et Grenoble *(Gratianopolis)*, récemment détachés de la cité des *Viennenses*, les Allobroges de César [2] »

VI. Origine administrative de la *NOTITIA*. — Dans les observations préliminaires à son édition de la *Notitia*, Th. Mommsen ayant exprimé l'avis que le document est de provenance ecclésiastique et non d'origine administrative, qu'elle nous donne non la distribution des provinces en cités, mais la distribution des provinces ecclésiastiques en diocèses épiscopaux, apporta en faveur de son opinion des raisons qui ne parurent pas convaincantes à L. Duchesne. Celui-ci les reproduisit en les réfutant à mesure [3].

« 1° Les plus anciens manuscrits de la *Notice* sont des collections canoniques, des *libri canonum*. » — A cela je répondrai, dit Duchesne, que les *libri canonum* contenaient beaucoup de pièces qui n'étaient pas d'origine ecclésiastique, par exemple des lois impériales, des édits royaux, des catalogues de provinces. Ces catalogues avaient leur utilité pour les relations ecclésiastiques; cela suffisait pour qu'on les insérât dans les collections. Pourquoi la *Notice des Gaules*, qui s'y trouve avec eux, aurait-elle une origine plus ecclésiastique que la leur?

« 2° La préface de la *Notice* dans le manuscrit de Cologne, le plus ancien de tous, conduit au même résultat, malgré le mauvais état de son texte. » — *Rép. — a)* Le manuscrit de Cologne n'est pas le plus ancien; celui de Corbie est très généralement considéré comme ayant un âge encore plus respectable. Du reste, il est absolument sûr que le manuscrit de Cologne n'est pas, pour les autres exemplaires, un ancêtre commun. — *b)* La préface qu'il est le seul à contenir est un texte inintelligible, duquel il est impossible de conclure quoi que ce soit. La voici : *Notitia in provincia Galliarum vel Gallicanis decem titulis nominate qualiter statutum aut quantæ provinciæ vel ad metropolim civitatem urbes per capitulum superius nuncupatæ redire aut constitutionis designatæ debeant respondere aut rei publicæ, ut ordo exposcit pontificum conserventur aut requirantur arbitrio ut antiquitas nulla possit convelli condicione.* — Je ne sais si jamais on parviendra à déchiffrer ce grimoire; pour le moment, je ne vois pas comment on en peut tirer argument pour ou contre l'origine administrative de la *Notice*.

[1] Cette date est fournie par la fameuse inscription connue sous le nom de « marbre de Thorigny ». — [2] A. Longnon, *Atlas hist. de la France*, 1885, p. 17-20; *Les noms de lieux de la France. Leur origine, leur signification, leurs transformations*, in-8°, Paris, 1920-1929, p. 98-107. — [3] L. Duchesne, *La Notice des Gaules est un document d'origine administrative*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1892, p. 247-252.

« 3° Le terme de métropole est un de ceux qui sont venus d'Orient en Occident avec la religion chrétienne; on le trouve principalement chez les auteurs ecclésiastiques. » — *Rép.* — Il est sûr que ce terme grec est antérieur à la propagation du christianisme en Gaule, et même à l'ère chrétienne. Si les auteurs ecclésiastiques l'emploient plus souvent que les autres, c'est qu'ils ont souvent à parler des relations nées de l'organisation des provinces ecclésiastiques; c'est aussi que les éternels conflits de prééminence entre les villes se transportent, à partir du IVe siècle, sur le terrain de la juridiction épiscopale.

« 4° La *Notice* ne marque pas de métropole pour la province des Alpes Graies et Pennines. Cependant, elle avait un gouverneur comme les autres provinces. Cette omission s'explique par le fait que cette province n'avait pas de métropole ecclésiastique. » — *Rép.* — L'omission n'est pas sûre; le manuscrit de Cologne et plusieurs autres ont bel et bien *metropolis* avant *civitas Ceutronum* (Tarentaise). Du reste, le cas est tellement particulier qu'il ne prouverait rien du tout. La petite province en question était composée de deux vallées; il est possible que le *præses* ait résidé tantôt à Martigny, tantôt à Tarentaise, et que de cette indétermination provienne l'omission, si omission il y a, ce qui demeure douteux. — Enfin, il est sûr qu'il n'y avait de métropole ecclésiastique ni à Aix ni à Embrun. Comment se fait-il que la *Notice* attribue à ces deux villes la qualité de métropoles, alors qu'elle la refuserait à Tarentaise?

« Voilà tout ce que Mommsen allègue. On voit qu'il n'y a rien de compromettant pour l'opinion qui attribue à la *Notice* une provenance purement administrative.

« Voyons maintenant sur quoi se fonde cette opinion.

« 1. Si la *Notice* était un tableau des évêchés, toutes les localités qui y figurent devraient avoir eu des sièges épiscopaux, et, réciproquement, tous les sièges épiscopaux qui existaient au commencement du Ve siècle devraient y être marqués. Or ce n'est pas cela. On ne connaît pas d'évêques pour les *civitates Diablintum, Atrabatum, Bononiensium, Boiatium* [1]; on n'en connaît pas davantage pour le *castrum Ebredunense*, pour le *castrum Argentariense*, pour le *castrum Raurasense*, pour le *portus Abucini;* et l'évêque du *castrum Vindonissense* n'est pas différent de celui de la *civitas Helvetiorum*. Cela fait donc *neuf* localités marquées dans la *Notice* sans qu'on soit le moins du monde fondé à y voir des sièges épiscopaux.

« Notons maintenant que l'évêché de Nice y manque; or, un évêque de Nice figura, en 381, au concile d'Aquilée; l'évêché ne fut pas réuni à celui de Cimiez avant le milieu du Ve siècle [2] (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NICE). Il existait donc au temps où fut rédigée la *Notice*, c'est-à-dire peu après l'an 400. Carpentras et Toulon manquent aussi. Or, les évêques de ces deux localités apparaissent en 439 au concile de Riez. Si l'on ne peut assigner une date à l'évêché de Toulon, il est raisonnable de reporter notablement au delà de 439 la fondation de celui de Carpentras [3].

« 2. La distinction du *castrum* et de la *civitas* est administrative et non ecclésiastique. Mommsen a paré, il est vrai, à cette difficulté en disant que la *Notice* distinguait trois catégories de sièges, ceux des métropolitains, ceux des évêques ordinaires ou de cités, et ceux des évêques de *castra* ou chorévêques. Mais cette dernière catégorie a été absolument inconnue en Gaule avant le VIIIe siècle (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHORÉVÊQUES); le terme même de chorévêque était étranger à la langue ecclésiastique du pays [4].

« 3. Il n'y a pas coïncidence entre les provinces ecclésiastiques du Ve siècle et les provinces de la *Notice*. La *Notice* connaît une province des Alpes Graies et Pennines, avec les deux cités de Tarantaise et d'Octodurum; elle connaît aussi, comme provinces distinctes, la Narbonnaise IIe et les Alpes maritimes. Or, ces trois provinces n'ont été considérées comme ressorts ecclésiastiques que depuis le concile de Francfort (794). Elles furent comprises jusque-là dans le ressort métropolitain des évêques de Vienne ou d'Arles.

« 4. La *Notice* a été rédigée en un temps où les évêques de Marseille, d'Arles, de Vienne se querellaient très vivement sur leurs compétences respectives. Elle nous vient des livres de l'Église d'Arles; si vraiment elle est de provenance ecclésiastique, c'est au clergé d'Arles qu'elle soit sa rédaction. Comment se fait-il alors qu'elle ne conserve pas trace des conflits qui s'agitaient autour du rédacteur, conflits avec lesquels elle avait un rapport aussi étroit? Le concile de Turin, saisi du litige entre les deux évêques de Vienne et d'Arles, leur déclare que celui-là doit l'emporter qui prouvera que sa cité est métropole. Comment expliquer que le clergé d'Arles nous ait conservé, ait même rédigé et précisément alors, une pièce où on lit, en tête de la province Viennoise : *Metropolis civitas Viennensium*, où Arles ne se présente qu'à son rang géographique, à l'avant-dernier? Au contraire, on comprend très bien que, le document ayant une provenance administrative, étant connu comme règle des relations civiles, le clergé d'Arles n'ait pas eu l'idée d'y toucher et l'ait conservé tel quel [5].

« 5. Cette distribution de la Gaule en provinces et en cités cadre évidemment avec les relations administratives des environs de l'an 400; mais, au point de vue ecclésiastique, elle a quelque chose d'étonnant. Il est aisé de voir, en lisant les décrets synodaux du concile de Turin, combien était peu précise l'idée que l'on se faisait alors en Gaule des circonscriptions provinciales ecclésiastiques. On en était encore à résoudre la question de savoir si l'évêque de Marseille avait ou n'avait pas de juridiction métropolitaine sur les évêques de la IIe Narbonnaise. C'est qu'on ne s'était pas encore décidé à prendre la distribution administrative des cités et des provinces pour base des circonscriptions ecclésiastiques. En Gaule on y vint, mais non pas en Italie; les seize ou dix-huit provinces de l'Italie administrative n'eurent longtemps d'autres métropolitains que les évêques de Rome, Milan, Aquilée, Ravenne. Ce dernier siège n'était pas encore métropolitain quand la *Notice* fut constituée, et peut-être en était-il de même de celui d'Aquilée. Comment concilier cette origine tardive, cette application incomplète du régime métropolitain, en Italie et en Gaule, avec un état des sièges et des provinces tel que nous le présenterait la *Notice*, peu après l'an 400?

« Ainsi la *Notice* n'est d'accord ni avec l'état des sièges épiscopaux ni avec leur groupement en provinces ecclésiastiques au moment où elle a été rédigée. Sa terminologie n'est pas conforme à celle de l'Église. Sa rédaction n'offre pas la moindre trace des conflits au milieu desquels elle serait née, sa teneur générale est inconciliable avec l'histoire des institutions religieuses en Gaule aux environs de l'an 400. Ce n'est donc pas un document ecclésiastique, c'est un docu-

[1] Ceci n'est plus exact, cf. *Dictionn.*, t. VII, col. 1071, fig. 5896; t. IX, col. 1405-1406. — [2] Cf. Thiel, *Epist. roman. pontif.*, t. I, p. 154. — [3] *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. I, p. 360. — [4] Concile de Riez (439), can. 3. — [5] Cette idée lui vint plus tard, une fois l'empire disparu avec son système de diocèses et de provinces. Tout un groupe de manuscrits arlésiens, postérieurs aux plus anciennes rédactions du texte, nous présente la *Notice* remaniée d'après les droits ou prétentions du siège d'Arles.

ment administratif, analogue à ce que furent plus tard le *Synecdème* d'Hiéroclès pour l'empire de Justinien et la *Description* de Georges de Cypre au temps de l'empereur Maurice. »

H. LECLERCQ.

**NOTKER LE BÈGUE.** — I. La jeunesse. II. Les séquences. III. La musique. IV. L'histoire. V. La pédagogie. VI. La correspondance. VII. Le portrait. VIII. La mort. IX. Bibliographie.

I. LA JEUNESSE. — Il ne faisait pas bon, au IXe siècle, d'avoir une difformité physique; elle s'attachait à vous comme un état civil : Hermann le Tordu *(contractus)*, Walafride le Louche *(strabo)*, Notker le Bègue *(balbulus)* et bien d'autres; mais nous n'avons à parler que de Notker, né vers 840 à Elk, appelé autrefois, dans le langage populaire, Heilgove *(Sacer pagus)*, localité située dans l'ancien Turgau, à présent dans le canton de Zurich. Ses parents étaient de sang noble puisqu'ils se rattachaient à la famille carolingienne et à celle des anciens rois saxons. Ils conduisirent l'enfant, dès sa première jeunesse, au monastère de Saint-Gall que gouvernait alors l'abbé Grimoald. On ignore si la vocation précoce était pour quelque chose dans cette décision, mais le petit Notker était, il l'avoue, *eger et balbulus, vitiisque plenus*, ce qui permettrait de croire que la famille s'en débarrassa élégamment en l'offrant à Dieu sous l'habit monastique.

Du moins, l'enfant trouva à Saint-Gall des camarades à peu près de son âge et se lia d'amitié avec Ratpert et Tutilon. Les *Casus Sancti Galli* nous en parlent ainsi : « De Notker, Ratpert, Tutilon, je parlerai tout ensemble puisque, au dire de ceux qui les ont connus, leurs âmes et leurs cœurs étaient à ce point confondus qu'ils semblaient ne faire qu'un. Ison, sans se ménager, les avait formés aux choses divines. Marcel avait été l'instrument de leur amitié. Ce dernier, fort avancé dans les connaissances divines et humaines, les initia aux sept arts libéraux, mais principalement à la musique où ils excellèrent, comme en témoignent leurs compositions que l'on possède encore. Quoique pareils entre eux par les aspirations, les trois amis offraient par la différence de leurs natures un contraste saisissant.

« Notker était minable de corps et non d'esprit, sa bouche bégayait mais non son âme, car sans cesse tendu vers les choses d'en haut, il montrait dans les ennuis la patience et la douceur en toutes choses; rigoureux néanmoins dans tout ce qui regardait les obligations de la vie commune. Un peu timide et gauche lorsqu'il était pris à l'improviste, il savait tenir tête aux attaques du démon. Qu'il s'agît de la prière, de la lecture, de l'enseignement, il était infatigable. En lui, pour tout dire, se résume l'habitacle le plus parfait dont, en ce temps, l'on ait eu exemple, des dons de l'Esprit-Saint [1]. »

II. LES SÉQUENCES. — Notker, dans une dédicace à Liutward [2], a fait le récit suivant : « Souvent comme j'étais encore jeune, les longues mélodies confiées à ma mémoire s'échappaient de mon petit cœur et je me demandais en moi-même le moyen à prendre pour les retenir. » Ces mélodies étaient amorcées à l'*Alleluia* du graduel des jours de fêtes, et on leur donnait le nom de séquences *(sequentiæ)*, parce qu'elles suivaient le chant du graduel. Ces mélodies étaient chantées sur la dernière syllabe seulement de l'*Alleluia*, ou bien en même temps sur les deux syllabes précédentes [3], et ces syllabes seules formaient le texte. Comme le nombre des mélodies allait croissant sans cesse, il fallait un prodigieux effort de mémoire pour les retenir. Mais le monastère de Saint-Gall s'était fait une spécialité du chant des séquences [4]; on en faisait une tradition apportée par un des deux chantres romains envoyés à Charlemagne par le pape Hadrien pour réformer le chant ecclésiastique; son compagnon avait poursuivi sa route jusqu'à Metz, où tous les deux auraient dû se rendre. Il en résulta une rivalité personnelle entre les deux chantres dont la querelle, épousée par leurs disciples, fit faire de grands progrès au chant.

Pour Notker, qui était tout à sa préoccupation de retenir les languissantes mélodies des séquences, c'est alors, qu'il vit arriver un prêtre du monastère de Jumièges *(Gymedia)* fuyant ce lieu récemment saccagé par les Normands [5]. Il avait dans son bagage un antiphonaire où le problème semblait résolu; en effet, on avait écrit certains vers modulés sur les vocalises faisant suite à l'*Alleluia*, mais ces vers étaient remplis de fautes. Notker fut enchanté de la trouvaille, mais il comprit la nécessité de la mettre au point; à cet effet, il entreprit de composer des textes meilleurs et fit un essai avec deux mélodies. Il commença à écrire : *Laudes Deo concinat orbis universas* et *Coluber Adæ deceptor*. L'essai laissait fort à reprendre, comme le lui montra son maître, qui lui apprit qu'à chaque modulation du son devait correspondre une syllabe. A force d'application, Notker atteignit son but avec la séquence : *Psallat Ecclesia mater illibata*, que son maître Marcel fit exécuter par un chœur de jeunes voix; le résultat fut satisfaisant et le succès rapide.

Notker ne s'en tint pas là; non content de composer des textes pour les mélodies traditionnelles des séquences, il composa lui-même ces mélodies, étant à la fois musicien et poète, ce que prouve une lettre adressée à un moine dans laquelle il discute la valeur des lettres de l'alphabet comme signes musicaux [6].

Quant aux textes de séquences attribués à Notker, ils sont au nombre de quarante et un et on a de bonnes raisons pour les lui maintenir [7].

Le texte suivant ici complètement la musique, il est nécessaire avant tout, pour comprendre cette forme de poésie, de connaître ce genre de composition des mélodies des séquences [8]. Or, elles se composent toujours d'une série de phrases musicales différentes, lesquelles, si l'on en excepte la première et la dernière, c'est-à-dire le début et la conclusion, sont en général toutes répétées une fois. Le début, cependant, peut consister aussi en deux phrases dont la mélodie est diverse ou bien la même. Toutes les phrases ont la même cadence finale ou bien une cadence semblable qui les relie entre elles. L'exécution était semblable à celle des psaumes, et ces chants devaient leur origine à la psalmodie. Par là s'explique déjà également la répétition des phrases : le parallélisme des versets des psaumes devait en arriver là. Ajoutez à cela l'exécution habituelle des séquences par un double chœur.

A ce genre de composition musicale correspond la forme du texte des séquences. Il se compose d'une série de lignes (appelées *versus*, et plus généralement *versiculi*), de dimensions différentes, mais disposées toutefois de manière que, si l'on excepte la première et la dernière, deux lignes qui se suivent ont en règle géné-

[1] Meyer von Khonau, *Casus Sancti Galli*, dans *Mittheilungen zur väterlandischen Geschichte herausg. vom. hist. Verein in St. Gallen*, 1877. — [2] Dümmler, *Denkmale*, p. 224. — [3] Ce dernier résulte de la susdite dédicace où on lit ce passage : *Eaquidem, quæ in* IA *veniebant, ad liquidum correxi, quæ vero in* LE *vel in* LU *quasi impossibilia vel attemptare neglexi.* — [4] Ekkehard IV, *Casus Sancti Galli*, la rapporte au c. XLVII; cf. *Mittheilungen zur väterland. Gesch.*, t. XVI, p. 10. — [5] Ce voyage se place en 862. — [6] Cf. Dümmler, *Denkmale*, p. 223; c'est la lettre à Lambert. — [7] Wilmanns, *Welche Sequenzen hat Notker verfasst?* dans *Zeitschrift für deutsche Alterthum*, nouv. sér., t. III, p. 288. — [8] Cf. F. Wolf, *Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche*, Heideberg, 1841; Bartsch, *Die lateinische Sequenzen des Mittelalters in musikalischer und rythmischer Beziehung*, Rostock, 1868. Voir *Dictionn.*, t. VI, au mot SAINT-GALL.

rale [1] le même nombre de syllabes : de cette sorte la deuxième et la troisième, la quatrième et la cinquième, etc., se correspondent, et leurs terminaisons ont le plus souvent le même rythme, même d'après l'accent tonique [2]. L'introduction pouvant aussi se composer, comme nous l'avons remarqué, de deux phrases musicales, on trouve également des séquences qui commencent par deux lignes différentes ou par deux lignes d'un nombre égal de syllabes. Les lignes sont du reste des lignes en prose; leur chant, comme celui des psaumes, était un chant prosaïque *(cantus prosaicus)* et c'est la raison pour laquelle les séquences reçurent le nom de *proses*. On n'y trouve pas de changement *déterminé* entre l'*arsis* et la *thesis*, dans l'intérieur des lignes : il ne saurait donc y être question, en règle générale, de mesure rythmique du vers. Cela ne veut pas dire que les deux lignes formant les *versiculi* correspondants ne correspondent pas çà et là à l'intérieur et quelquefois même partout, quant à l'accent du mot, et ne soient par suite une prose rythmique, tandis que leur rythme musical est, cela va sans dire, partout le même. Telle est la forme de la séquence ancienne, et en particulier des séquences de Notker. Dans celles de ces dernières qui sont authentiques, on ne trouve point de rime; mais elle est dans les séquences qui furent déjà de bonne heure attribuées à Notker; la même rime se répète dans toute la séquence et, généralement, elle est en *a* et relie ainsi la séquence avec l'*Alleluia* qui la précède.

Quant au contenu de ces séquences, il va de soi qu'il est déterminé par la fête du saint à qui elles sont consacrées. Nous avons en effet des séquences [3] de Notker non seulement pour les fêtes en l'honneur du Christ et de la vierge Marie, mais encore pour les fêtes des saints: saint Étienne, les saints innocents, saint Jean l'Évangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, saint Laurent, saint Gall, saint Maurice, saint Othmar. Il en a composé aussi pour la dédicace des églises. La valeur poétique en est très diverse : plusieurs d'entre elles ne se distinguent que par les expressions pieuses, dont la simplicité est en parfaite harmonie avec la mélodie suave et d'allure simple : dans d'autres, au contraire, il y a plus d'élan et un style plus imagé : telle est, par exemple, la séquence de l'Ascension [4]; ou encore, on y trouve un épanchement qui saisit l'âme, comme dans la séquence de saint Gall, où Notker parle de la Souabe, patrie du saint [5].

Longtemps après la composition de ses séquences, Notker les réunit en un volume et les dédia, en 885 [6], à Liutward, évêque de Verceil, archichancelier de l'empereur Charles III; il les accompagna de la lettre à laquelle nous devons les intéressantes communications relatives à leur première composition [7].

Mais la muse de Notker s'est essayée dans d'autres genres encore, même dans des vers métriques. C'est ainsi que, dans sa lettre à Liutward, il parle d'un *metrum* sur la vie de saint Gall, qu'il a sur le métier; malheureusement, on n'a pas retrouvé jusqu'ici le poème; il était sans doute composé en vers hexamètres. C'est ainsi encore que nous possédons de lui quatre hymnes en l'honneur de saint Étienne, patron de l'Église de Metz (voir ce nom); il les composa à la prière de l'évêque de cette ville, nommé Ruotpert, qui était son compatriote et descendait d'une noble famille alémane [8]. Trois d'entre elles sont en strophes saphiques; l'autre, la deuxième dans une sorte de mètre glyconien (— — — ∪ ∪ — ∪ — ∪ — ∪); la première traite de la mort et du martyre de saint Étienne; la deuxième de sa sépulture et de l'invention de ses reliques [9]; les deux autres, des miracles opérés par le saint en faveur de ceux qui invoquaient sa protection. C'est à la fin de la dernière hymne que Notker fait cet aveu : *Eger et balbulus vitiisque plenus, ore polluto, Stephani triumphos Notker indignus cecini, volente presule sancto.*

Les séquences ont été publiées par Schubiger, ensuite dans *P. L.*, t. CXXXI, col. 1003-1026, et de façon plus correcte dans Dreves, *Analecta hymnica*, t. LIII, 1911. Les hymnes à saint Étienne se trouvent dans *P. L.*, t. LXXXVII, col. 58-62, et mieux dans *Monumenta Germaniæ historica, Poetæ latini*, t. IV *a*, p. 337-339.

Notker a composé également des poèmes de circonstances, selon l'usage d'alors parmi ses confrères de Saint-Gall. Quelques-uns portent son nom; ils semblent adressés à ses élèves. On y trouve mentionné un Salomon qui fut dans la suite évêque de Constance. Ces poésies sont d'inspiration profane. On les trouvera dans E. Dümmler, *St. gallische Denkmale*, p. 225-229, *Monumenta Germaniæ historica, Poetæ latini*, t. II, p. 474-475.

III. LA MUSIQUE. — Nous avons déjà mentionné la lettre de Notker au moine Lantbert sur la valeur des diverses lettres de l'alphabet comme signes rythmiques et mélodiques [10]. Gerbert lui attribue, ainsi que H. Riemann [11] plusieurs traités intitulés : *De octo tonis ; De tetrachordis; De octo modis; De mensura fistularum organicarum* et une *Explanatio quid singulæ litteræ in superscriptione significent cantilenæ*, qui ont pris place dans le t. I des *Scriptores*. En outre, le *De octo tonis* et l'*Explanatio* se retrouvent avec un traité de la subdivision du monocorde dans H. Riemann, *Studien zur Geschichte der Notenschrift*. Enfin, Sigebert de Gembloux attribue à [l'abbé] Notker un livre *De musicis notis et symphoniarum modis, ut possit quivis videre et intelligere quomodo differant a se intervalla symphoniarum* [12].

IV. L'HISTOIRE. — Notker a continué le *Breviarium Erchanberti*, arrêté en 827, qu'il a conduit jusqu'au couronnement de Charles le Gros, en 881 [13]. Ceci ne compte guère pour sa gloire, et si la gloire n'y gagne rien, la célébrité de Notker doit beaucoup à un autre écrit dont l'attribution ne peut plus lui être contestée; nous parlons de la fameuse Histoire de Charlemagne, dite du «moine de Saint-Gall ». On a dit que «le portrait du personnage avait été tracé de main de maître par dom Leclercq » (voir *Dictionn.*, t. III, col. 176 [14]); on veut bien le croire, mais au risque d' « être fou pour prétendre une pareille chose [15] », il faut avouer que la

[1] Il y a pourtant des exceptions, et l'on trouve quelquefois une ligne différente enclavée entre les *versiculi* qui correspondent ensemble. — [2] C'est ce qui a toujours lieu au point de vue musical. — [3] Publiées par Schubiger, *Die Sängerschule St. Gallens vom VIII. bis XII. Jahrhundert*, in-8°, Einsiedeln, 1858. — [4] *Summi triumphum regis prosequamur laude*, dans Schubiger, n. 20 ; Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, t. II, p. 15 sq. Les expressions *saltus Christi* sont empruntées à une homélie de saint Grégoire, *In Evang.*, XXIX. La forme elle-même en est variée : la ligne 1, introduction; les lignes 2 et 3 sont des vers doubles; 4 à 5 (chaque ligne pour soi), 6 et 7 doubles vers (mais la ligne 6 est précédée de quelques notes ou syllabes); 8, 9 (chaque ligne pour soi), 10 et 11 vers doubles; 12, 13 (chaque ligne pour soi), 14 et 15 vers doubles; 16 et 17 vers doubles; 18 (final). — [5] *O dilecte domino, Galle perenni*; Daniel, *op. cit.*, t. II, p. 25; ligne 11 : *Sueviamque suavem patriam tibi, Galle, donavit (Christus)*. — [6] Dümmler, *Denkmale*, p. 259. — [7] Id., *ibid.*, p. 224; voir J. Werner, *Notkers Sequenzen*, 1901. — [8] Cf. Dümmler, *Denkmale*, p. 261; Canisius, *Thesaurus monumentorum*, édit. Basnage, t. II, 3e part., p. 220 sq. — [9] D'après le récit alors en honneur; cf. Gennadius, *De viris illustribus*, c. XLVII. — [10] Dümmler, *Denkmale*, p. 223, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 37. — [11] *Dictionn. de musique*, Lausanne, 1913, p. 722. — [12] *De scriptoribus ecclesiasticis*, n. 10, *P. L.*, t. CLX, col. 571 ; ce livre semble perdu. — [13] *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 329-330. — [14] Ch.-Alb. Cingia, *Les cahiers romands. V. La civilisation de Saint-Gall*, Lausanne, s. d., p. 40, note 1. — [15] Ch.-Alb. Cingia, *Les cahiers romands. V. La civilisation de Saint-Gall*, p. 42, note 1.

preuve est faite (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1613-1624) et la conséquence à tirer de là c'est que Notker a tenu un rôle de premier rang dans la création de la légende de Charlemagne [1].

Notker a travaillé à une Vie de saint Gall, en vers et en prose, dont il subsiste quelques fragments [2], qu'on a réussi à remettre à peu près en ordre [3]. Voici le début : *Notherus de vita S. Galli ad eundem Hartmannum per modum dialogi III libri prosaice metriceque metro vario atque pulcherrimo.*

Notker s'est attaqué au martyrologe et il est le dernier qui ait composé ce qu'on désigne sous le nom de martyrologe historique. C'est un remaniement des martyrologes d'Adon de Vienne et de Rhaban Maur, avec quelques autres sources. L'ouvrage est incomplet; il manque du 13 au 18 juin, du 2 au 6 juillet, du 19 au

8956. — Notker taillant sa plume.
(Manuscrit de Berlin, *Cod. theol., Q. II.*)
D'après C.-A. Cingria, *La civilisation de Saint-Gall*, 1930, p. 108, pl.

27 août et du 27 octobre au 31 décembre, car Notker se sépare d'Adon qui commence l'année au 24 décembre, il se rattache à Rhaban qui place le commencement au 1er janvier [4] (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2611).

V. La pédagogie. — Enfin Notker est l'auteur d'un écrit renfermant des conseils à son ancien élève Salomon qui voulait embrasser la carrière ecclésiastique. C'est la *Notatio de illustribus viris qui ex intentione sacras scripturas exponebant aut ex occasione quasdam sententias divinæ auctoritatis explanabant* [5]. C'est, on l'a dit, « un traité de patrologie en miniature », adressé à Salomon qui devint dans la suite évêque de Constance : *Cum prudens sis et prudentis nomen heredites.* Il le conseille sur la manière de conduire ses études. D'abord, il l'entretient des ouvrages qui se recommandent pour l'explication de la Bible et ensuite de ceux qui ont trait à la formation sacerdotale et à la culture générale. Parmi les poètes, il exclut les auteurs profanes et recommande particulièrement la *Psychomachie* de Prudence; ensuite, il nomme Avitus, Juvencus, Sedulius et les hymnes de saint Ambroise ainsi que le *Liber Catonianus*. Les ouvrages de saint Jérôme et le catalogue d'écrivains dressé par Gemadius obtiennent une mention.

Dans la deuxième partie, on cite des ouvrages de saint Augustin et de saint Prosper, puis un grand nombre de *passiones* et des ouvrages d'histoire ecclésiastique; on trouve les noms de quelques Islandais. Cette *Notatio* contient de nombreuses et graves erreurs [6]; elle nous apprend que Notker ignorait le grec et que ses confrères étaient dans le même cas puisqu'il interroge son correspondant et lui demande une traduction des explications de la Bible d'Origène.

VI. La correspondance. — L'ouvrage qui précède contenait quelques lettres adressées à Salomon et à son frère Waldo au temps où ils étaient ses élèves [7]. Une de ces lettres traite de la tonsure (29), une autre des obligations d'un évêque pendant la semaine sainte (44).

VII. Le portrait. — La fig. 8956 est empruntée à un manuscrit de Berlin (*Cod. theol., Q. II*); elle représente Notker taillant sa plume.

VIII. La mort. — Notker mourut le 6 avril 912; il attendit six siècles et fut béatifié par Léon X en 1513.

IX. Bibliographie. — E. Amann, *Notker le Bègue*, dans *Dictionn. de théol. cath.*, t. XI, 1931, col. 805-806. — Basnage, *Thesaurus monumentorum*, 1725, t. II, 3e part., p. 87-88; t. IV, p. 795-815. — *Bibl. hagiogr. lat.*, 1901, n. 904. — Bradley, *Dictionn. miniat.*, t. II, 1888, p. 368. — R. Ceillier, *Hist. gén. des auteurs sacrés et eccl.*, t. XIX, 1754, p. 500-510; 2e édit., t. XII, p. 763-768. — Ch.-Alb. Cingria, *La civilisation de Saint-Gall*, in-12, Lausanne, s. d. — H.-A. Daniel, *Hymnol.*, t. II, 1855, p. 3-31. — E. Dümmler, *Das Martyrologium Notker's und seine Verwandten*, dans *Forschungen zur deutsche Gesch.*, t. XXV, 1885, p. 195-220; dans *Neues Archiv Gesellsch. für deutsch. Gesch.*, t. IV, 1879, p. 546-548. — Ebert, *Hist. gén. de la littér. du Moyen Age en Occident*, trad. Condamin-Aymeric, t. III, Paris, 1889, p. 154-160. — J.-A. Fabricius, *Bibl. Medii Ævi*, t. V, 1736, p. 419-422; 2e édit., p. 143-145. — L. Gautier, *Hist. de la poésie liturgique*, t. I, *Tropes*, 1886, p. 19-20. — Haller, *Bibl. Schweizergesch.*, t. III, 1786, col. 1724, 1776-1779. — J. Mabillon, *Beati Notkeri monachi San Galli elogium historicum, ubi de Rutperto et Tutilone monachis, ac de Notgerio episcopo Leodicensi et de Notkero abbate S. Galli*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. V, 1685, p. 11-22; 2e édit., p. 12-23. — M. Manitius, *Gesch. der lateinischen Literatur des Mittelalters*, München, t. I, p. 354-367, n. 48. — Meyer von Khonau, *Casus Sancti Galli*, dans *Mittheilungen zur vaterlandischen Gesch. herausgegehen vom hist. Verein in St. Gallen*, et *Lebensbild des heil. Notker von St. Gallen*, dans *Mittheilungen*

[1] E. Zeppelin, dans *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees*, t. XIX, 1900, p. 33-47; Zeumer, dans *Historischen Aufsätzen dem Andenkers an Georg Waitz gewidmet*, p. 97-118. — [2] H. Canisius, *Lectiones antiquæ*, t. V, p. 790-792 et *P. L.*, t. LXXXVII, col. 69-72; Weidmann, *Gesch. der Bibliothek von St. Gallen*, 1841, p. 482 sq. — [3] P. von Winterfeld, dans *Neues Archiv*, t. XXVII, p. 744 sq.; t. XXVIII, p. 63 sq. — [4] Canisius, *Lectiones antiquæ*, t. VI, p. 761 sq., *P. L.*, t. CXXXI, col. 1024-1164; Dümmler, *Das Martyrologium Notkers und seine Verwandten*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXV, p. 195 sq.; H. Quentin, *Les martyrologes hist.*, in-8°, Paris, 1908, p. 679 sq. — [5] Pez, *Thesaurus anecdot.*, t. I *a*, p. 1-14; *P. L.*, t. CXXXI, col. 993-1004; Dümmler, *Das Formelbuch des Bischofs Salomo III von Konstanz*, Leipzig, 1857, p. 64-78. — [6] Cf. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. VI, p. 538. — [7] Dümmler, *Das Formelbuch*, n. 29, 42, 44, 45, 47, 48; *Mon. Germ. hist., Leges*, sect. V, *Formulæ*, n. 28, 41, 43, 44, 46, 47.

*antiq. Gesch. Zürich*, t. XIX, 1877, IV, 17 p., 3 pl. et dans *Protestant. Realencyklopädie*, t. XIV, 1904. — Papenbrœck, dans *Acta sanct.*, apr. t. I, p. 576-578; 3e édit., p. 573-576. — B. Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimum*, t. I, 1re part., 1721, p. LVII-LXIII. — Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. VI, 1742, p. 134-144. — K. Zeumer, dans *Hist. Aufsätze Georg Waitz*, 1886, p. 97-118.

H. LECLERCQ.

**NOUAILLÉ.** — I. Les sources. II. Les origines. III. Les VIIe et VIIIe siècles. IV. Le vocable. V. L'administration temporelle. VI. La réforme d'Aton. VII. La réforme de Charlemagne. VIII. Inscriptions métriques. IX. La crypte de l'église. X. Bibliographie.

I. LES SOURCES. — Le monastère de Nouaillé (arr. de Poitiers, Vienne) a attendu jusqu'au début de ce siècle l'historien érudit que réclamait le problème de ses origines. C'est une heureuse fortune de n'avoir qu'à marcher à sa suite sans crainte de s'égarer.

Nouaillé ne fut pas oublié dans la grande enquête conduite par les bénédictins de Saint-Maur sur tous les anciens monastères de l'ordre. Un moine de Nouaillé, dom Barnabé Du Cas, entreprit la composition d'un *Fasciculus antiquitatum Nobiliacensium* qui ne fut pas imprimé [1]. Dom Estiennot en fit usage lorsqu'il rédigea une histoire sommaire sur l'existence et les vicissitudes de laquelle nous sommes bien instruits grâce à une lettre de Mabillon, du 29 avril 1700, adressée au prieur de Nouaillé, dom Jean Navières et conservée avec l'exemplaire du *Fasciculus* [2]. La voici :

« +
« *Benedicite*
« Mon Reverend Père,

« J'ay l'histoire de votre monre, composée par defunt D. Claude Estiennot, qui me l'envoya aussitot qu'il l'eut composée. Car le R. P. dom Vincent Marsole general pour lors l'avoit chargé de faire des recueils partout pour composer les *Annales* de notre ordre ausquelles je travaille actuellemt. Cette histoire n'est pas sortie d'icy depuis ce tems-la, si ce n'est du tems que le R. P. D. Germain Ferrand estoit prieur de votre monre. Il me pria de la luy envoyer pour en faire copie. Je la lui envoyay, et il la garda pendant environ deux années, après lesquelles il me la renvoya. Si votre predecesseur a vû cette histoire, ce ne peut estre qu'une copie de celle que j'ay : car celle cy n'est pas sortie de mes mains depuis ce tems-la. Je ne puis m'en passer présentement à cause de mon travail : mais au reste cette histoire n'est qu'un tissu de pieces, qui se trouvent dans vos archives. Voilà tout ce que je puis dire à V. R. touchant cette histoire.

« Je me recommande à vos sts sacrifices et suis avec respect. »

Dom Claude Estiennot avait composé ce « tissu de pièces » pendant son séjour à Nouaillé (juin 1674 et 1675) et on vient de lire que Mabillon ne s'en séparait pas volontiers, même pour ses confrères [3]. L'ouvrage était intitulé : *Antiquitatum in diœcesi Pictaviensi benedictini ordinis pars IIIa complectens chronica cænob. Mariaci, Nobiliaci ad Miltionem, Maceriolarum ad Vigennam et aliorum modo asceterio Nobiliacensi vel unitorum vel subjectorum;* il est conservé à la Bibl. nat., *fonds lat. 12757*.

Au XVIIIe siècle, dom Fonteneau copia et commenta le texte de toutes les chartes de Nouaillé qu'il put atteindre. Roger de Gaignières n'avait pas manqué de constituer un *Chartularium monasterii Nobiliacensis ordinis sancti Benedicti*, conservé à la Bibl. nat., *fonds lat. 5450 ;* on n'y trouve, pour la partie ancienne, que des analyses de documents, et quelques pièces originales pour la partie moderne.

Les matériaux se trouvaient à pied d'œuvre, ce fut Mabillon, le premier, qui en tira parti pour la composition des *Acta sanctorum* [4], et dans la rédaction des *Annales* [5]; ses remarques sont restées ce qui a été écrit de plus exact sur Nouaillé jusqu'à nos jours. Le P. Lecointe ne pouvait s'y attarder longuement dans ses *Annales ecclesiastici* [6], et ce furent les auteurs du *Gallia christiana* qui, les premiers, donnèrent à Nouaillé l'attention désirable [7]. Après cela, le silence se fit, car on ne peut tenir aucun compte de publications qui n'ont plus même droit à un souvenir.

II. LES ORIGINES. — Contrairement à ce qui s'est vu presque partout ailleurs, Nouaillé, au lieu de se vieillir, s'était rajeuni et, au XIe siècle, un chroniqueur [8] imaginait de donner Louis le Débonnaire pour fondateur au monastère. Or, parmi le « tissu de pièces » à lui communiqué par dom Estiennot, Mabillon avait distingué un fragment d'époque mérovingienne du dernier quart du VIIe siècle (678-697 environ). C'était un passage du testament attribué à l'évêque Ansoaldus de Poitiers, par lequel le donateur réunit la celle de Mazerolles au monastère de l'abbé Chroscelmus et ajoute divers legs à l'hôpital qu'il a fondé à Poitiers :

*Maciriolas a cellula super amnem Vigennam b, quam desertam absque cultoribus vel officium redditum inveni, quam postea restaurare et reintegrare fecimus, in qua sanctum Dei peregrinum ex genere Scotorum, nomen Romanum, episcopum cum suis peregrinis constitui rectorem, et institueram ut ipsi peregrini inibidem perseverarent; sed dum contigit mors ipsius sancti Dei et ex ipsis talis non fuerat rector qui hoc gubernare deberet, ne ipsum opus factum periret, ipsam cellulam venerabili in Christo fratri nostro Chroscelmo abbati commendavi suoque monasterio conjunxi ut simul in unum conglutinati melius Domino servirent consolati.*

*Præcor ut hæc institucio, quam propter amorem Christi vel compendium servorum Dei feci, firmum et incovulsum permaneat, sinodoxium pauperum, id est egrotorum et debilium, intra muros Pictavis civitatis nostro opere constructum, in quo et oratorium in honore sancti Luce*

[1] Le manuscrit est conservé dans les archives de la Soc. des antiq. de l'Ouest; cf. Rédet, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1839, p. 4; et X. Barbier, dans même recueil, 1883, p. 294-295; dom Fonteneau lui donne le titre d'*Hist. manuscrite de Nouaillé* et l'attribue à dom Estiennot; c'est une erreur; dom Estiennot, dans ses *Antiquités de l'ordre bénédictin*, IIIe part., ne manque pas d'attribuer le *Fasciculus* a dom Bernard Lucas, et ce nom a été corrigé en Barnabé Du Cas. — [2] X. Barbier, *Une lettre inédite de Mabillon*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, IIe sér., t. III, 1883, p. 293-294; cette lettre est malheureusement publiée avec négligence. Il y est question d'un certain « dom Vincent Marsille » qui n'est autre que dom Marsole, supérieur général. Dans les manuscrits de dom Fonteneau, vol. *70*, p. 123, on lit à propos de dom Du Cas : « Je me suis servi de son travail dans lequel il fut aidé par dom Jean des Prés et Pierre Servet. » Ce passage, qui est écrit en latin, n'est pas de dom Fonteneau, mais de dom Estiennot; cf. A. Largeault, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1883, p. 543-544; cf. p. 400. — [3] Après l'envoi au prieur dom Germain Ferrand (1675-1678), Mabillon avait ressaisi son exemplaire et le tenait à l'abri des curiosités, car dom Placide Porcheron, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, ignorait ce qu'il était devenu et interrogeait dom Estiennot qui lui répondait de Rome, le 19 novembre 1686, qu'il ne savait dire où le recueil était passé; cf. A. Vidier, *Un ami de Mabillon, D. Claude Estiennot*, dans *Mél. et documents*, p. 283, note 3, p. 285. — [4] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars Ia, p. 431. — [5] Mabillon, *Ann. ord. S. Bened.*, l. XV, n. 36; l. XXIV, n. 74; l. XXVI, n. 25; l. XXX, n. 46, etc., t. I, p. 474-475; t. II, p. 239-240, 307-308, 532, etc. — [6] Le Cointe, *Ann. ecclesiastici Francor.*, t. VIII, passim. — [7] *Gallia christ.*, nouv. édit., t. II, col. 1237-1244. — [8] Le continuateur d'Aimoin de Fleury, *Hist. Francor.*, l. V, c. VIII; cf. Jean Bouchet, *Ann. d'Aquitaine*, in-4e, Poitiers, 1644, p. 93; c'est la *Vita Ludovici pii* de l'Astronome qui autorisait cette opinion.

*evangeliste ædificare jussimus, et constituimus ut semper sint numero duodecim egrotantium, cum unus invaluerit de infirmitate et recedit, alter egrotus in ejus introeat locum. Locella vero que ad sustentationem ipsorum pauperum, unde victum et vestitum vel necessaria habere possint, tam de ratione ecclesiæ vel de quolibet adtracto, ibidem semper, quorum sunt vocabula, Asinaria* [c] *in pago Briosinse* [d]*, Orcandogelus* [e] *in pago Ingolininse* [f] *quem inlustris matrona Cartaria nobis donavit, Prantiaco villa* [g] *que est super ammen Vedauna* [h]*, et Lentiaco* [i] *quem Leotbertus clericus nobis habere firmavit, et Lucaniaco j quem Erpoaldus per nostrum beneficium habuit, hæc vero locella cum edificiolis, terris, vineis, silvis, pratis, hominibus tam ingenuis quam servis, cum omnibus beneficiis in se habentibus, cum pecuniis, peccoribus utriusque generis vel sexus, volo ut omni tempore ad ipsum senodoxiolium proficiat. Quod vero senodociolum cum omni constructione vel prefata locella in omnibus nutrito ac fideli nostro Guidobaldo commisimus... [ad]ministrationem vel gubernacionem omniaque eorum necessa[ria]... fuerint suppleantur, precorque dictis successoribus nostris per T[rinitatem] inseparabilem ut diebus vite ipsius... numque de ejus potestate... sinodocioli auferatur nec nihil exinde m...*

*a.* Mazerolles, canton de Lussac-le-Château, arr. de Montmorillon, dép. de la Vienne (L. Rédet, *Dictionn. topogr. de la Vienne*).

*b.* La Vienne.

*c.* Asnières, cant. de Brioux, arr. de Melle, dép. des Deux-Sèvres (J. Tardif, *Chart. mérov. de Noirmoutier*, p. 31).

*d.* Le Briançais (Longnon, *Atlas hist. de la France*, p. 148).

*e.* Orgedeuil, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, dép. de la Charente (J. Tardif, *op. cit.*).

*f.* L'Angoumois.

*g.* Pranzay, comm. et cant. de Lusignan, arr. de Poitiers, dép. de la Vienne (L. Rédet, *op. cit.*).

*h.* La Vonne, affluent du Clain.

*i.* Peut-être Lansac, hameau de Champniers, cant. et arr. d'Angoulême, dép. de la Charente (J. Tardif, *op. cit.*).

*j.* Probablement Leugny, village de Saint-Jean-de-Sauves, cant. de Moncontour, arr. de Loudun, dép. de la Vienne (J. Tardif, *op. cit.*).

*Bibl.* — Original perdu; copie du XI[e] siècle perdue, copie de dom Fonteneau (d'après la copie du XI[e] siècle) dans la collection de dom Fonteneau à la bibl. municip. de Poitiers, t. XXI, p. 11; copie de dom Estiennot, Bibl. nat., *lat. 12757*, p. 195; Mabillon, *Ann. ord. S. Bened.*, t. I, p. 474-475; *Gallia christ.*, t. II, col. 1153; Bréquigny et La Porte du Theil, *Diplomata, Chartæ*, pars I[a], t. I, n. 236; Pardessus, *Diplomata*, t. II, n. 438, p. 239; De La Ménardière, *Introd. à l'hist. des établissements de charité à Poitiers*, append. dans *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, t. XXXVII, p. 35; Jos. Tardif, *Les chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier*, in-8°, Paris, 1899, p. 30, n. IV; L. Levillain, *Les origines du monastère de Nouaillé*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXI, 1910, p. 245, 280-282, n. 1.

D'après cet acte qu'on vient de lire, voici le raisonnement de Mabillon : « Le monastère de Nouaillé était soumis à la basilique de Saint-Hilaire, et la celle de Mazerolles fut unie à ce monastère avant qu'il n'eût été établi par Aton [sous le règne de Louis en Aquitaine]; d'où il suit que Chroscelmus était abbé du monastère auquel la celle fut remise et que déjà le monastère de Nouaillé existait... Parmi les premiers bienfaiteurs de cette dernière abbaye, on trouve les évêques de Poitiers Ansoaldus, Ebarcius et Gaozbertus, cités dans un diplôme de Louis, roi d'Aquitaine. L'antiquité de ce monastère est par là certaine, mais sa première origine ne l'est pas. Nous apprenons toutefois, par un jugement rendu au temps de l'abbé Hermenbertus, qu'un certain Frotselmus donna et soumit à Saint-Hilaire cette celle. Peut-être celui-ci était-il le fondateur du monastère [1]. » Mais la prospérité ne répondit pas à l'attente, Nouaillé devint une petite celle *cui unicus fere sacerdos abbatis seu rectoris titulo præerat*. Un siècle plus tard, l'abbé Hermenbertus passait pour contemporain d'Aton, abbé de Saint-Hilaire-le-Grand, qui se donna la tâche de rétablir la celle au rang d'abbaye, au plus tard en 793 [2].

Le diplôme de Louis, roi d'Aquitaine, atteste que Nouaillé compta Ansoaldus, Ebarcius et Gazobertus au nombre de ses plus anciens bienfaiteurs qui unirent des *locella* à la celle primitive. Or Ansoaldus occupa le siège de Poitiers de 672 (ou 677) au 14 mars 697, à cette dernière date l'église de Nouaillé existait donc.

Le diplôme en question se rapporte probablement au testament d'Ansoaldus, où nous avons lu ceci : « J'ai trouvé la celle de Mazerolles-sur-Vienne déserte, inhabitée, improductive. Nous l'avons fait ensuite restaurer entièrement. J'y plaçai comme recteur le saint pèlerin de Dieu, l'évêque Romanus, de race irlandaise, avec ses compagnons; et j'avais décidé que ces étrangers y demeureraient toujours. Mais, après la mort du saint homme de Dieu — et comme il n'y avait personne parmi ses compagnons en état de gouverner la congrégation — pour que l'œuvre accomplie ne périt pas, j'ai recommandé cette petite celle à notre vénérable frère en Christ l'abbé Chroscelmus et je l'ai unie à son monastère afin que tous trouvent dans cette union la consolation de mieux servir Dieu. »

Comme on possède une signature de Romanus au 1[er] avril 678 [3] et que l'union de Mazerolles à Nouaillé est postérieure à la mort de Romanus, nous avons ici une date certaine. Entre le dernier quart du VII[e] siècle et l'année 964, le nom de Mazerolles disparaît des domaines de Nouaillé [4], qui, dès le VIII[e] siècle, possédait des biens dans la région de Lussac-le-Château.

Mabillon a trouvé un argument favorable à l'antiquité de Nouaillé dans le fait qu'un certain Frotselmus donna et soumit la celle à Saint-Hilaire-le-Grand. En effet, le recteur Hermenbertus de Nouaillé fait état du *testamentum* de Frotselmus, que voici, datée du vendredi 17 novembre 780 :

*Notitia qualiter vel quibus presentibus ubi veniens Ermenbertus rector ex cellola Nobiliaco die veneris, XVII die quod fecit mensus november, in illa silva Matriniacinse* [5] *et Artroninse* [6] *ad illa fossa quid... Unde ante hos dies lams* (sic) *ex ipsa silva porcos ad homines sancti Hilarii presumpserat ducere, quæ postea Constantino præposito ex cellola Nobiliaco... suum alode facere volebat. Hermenbertus e contra intendebat quod de eo tempore postquam Frotselmus testamentum partibus sancti Hilarii adfirmaverat... cum cellola Nobiliaco, communiter ex ipsa silva sui ancessoris usque in hodiernum diem fuerant vestiti ad partibus Nobiliacinse, excepto illos defensus gavione* (sic)... *et ad heredes suos, et nullus homo post mortem ipsius Frotselmo, pascionem* [7] *vel pasturicium* [8] *partibus sancti Hilarii Nobiliacinse vel ad homines sancti Hilarii Matriniacinse vel Artroninse nunquam intendiderat, et taliter quo[ru]m qui subterfirmaverunt ibidem fuit repertum quod nullus homo ipsa silva partibus sancti Hilarii Matriniacinse et Artro-*

[1] Mabillon, *Ann. ord. S. Bened.*, t. I, p. 474-475. — [2] Id., *ibid.*, t. II, p. 307-308, 532. — [3] Jos. Tardif, *op. cit.*, p. 28, n. 2. — [4] Rédet, *Dictionn. topogr. de la Vienne*, au mot *Mazerolles*. — [5] Marnay, cant. de Vivonne, arr. de Poitiers, dép. de la Vienne (L. Rédet, *op. cit.*). — [6] Artron, château et hameau, comm. d'Usson, cant. de Gençay, arr. de Civray, dép. de la Vienne (L. Rédet, *op. cit.*). — [7] Lire *passionem*. — [8] Lire *paschericium*.

*ninse... contendere non petebat. Sic in invicem se concedentes cum pace ipsum placitum finierunt. His presentibus actum fuit, Constantinus, Aigobertus, S+Dadone, S+Jordane, S+Hueberto, S+Ermendramno, S+Ainardo Regnante Karolo rege. Benedictus clericus rogitus scripsit.*

Quoique mutilé, le texte paraît dire que Frotselmus a soumis la celle de Nouaillé avec les bois de Mornay et d'Artron à la basilique de Saint-Hilaire; de cela, Mabillon a conclu que Frotselmus devait être le fondateur de Nouaillé, puisqu'il en disposait comme de sa propriété.

Qui est ce Frotselmus ou Frotfelmus? Personne ne nous l'apprend, en sorte qu'il est permis de se demander s'il ne serait pas le Chroscelmus du testament d'Ansoaldus. S'il en était ainsi, la conjecture de Mabillon en sortirait affermie, puisqu'on lit dans le *testamentum* d'Ansoaldus : *ipsam cellulam venerabili in Christo fratri nostro Chroscelmo abbati commendari suoque monasterio cujunxi.* En ce cas l'évêque de Poitiers ne veut pas dire seulement qu'il a uni la celle de Mazerolles au monastère dont Chroscelmus est abbé, mais qu'après avoir recommandé la petite congrégation irlandaise à l'abbé Chroscelmus, il a réuni Mazerolles au monastère fondé par celui-ci, à « son monastère ». D'où il résulterait que le titre d'abbé donné à Chroscelmus ne lui serait pas nécessairement attribué en sa qualité de supérieur de Nouaillé : l'abbé Chroscelmus, devait être, en effet, abbé de Saint-Hilaire-le-Grand, car le monastère fut construit sous le vocable de saint Hilaire, en l'honneur de la Vierge, sur les biens de Saint-Hilaire. Arrivé à ce point, nous ne pouvons pas ne pas songer à un cas absolument analogue : une trentaine d'années plus tôt, en 651, l'abbé de la basilique Saint-Aignan d'Orléans, Leodeboldus, fondait à Fleury-sur-Loire (voir *Dictionn.*, t. v, à ce nom), un monastère qu'il dédiait à saint Pierre. Ainsi s'expliquerait fort naturellement la dépendance de Nouaillé à l'égard de Saint-Hilaire-le-Grand, puisque nous apprenons, par le cas même de Mazerolles, que l'union des petits monastères sous l'autorité d'un abbé, sans doute puissant, était un moyen d'assurer l'avenir des instituts qui, dans l'isolement, n'auraient peut-être pas échappé à la ruine ou à une subversion irréparable.

« Ainsi les textes conduisent à affirmer l'existence de Nouaillé à une date comprise entre 678 et 697 [1]. »

III. Les VII^e^ et VIII^e^ siècles. — On s'est demandé, non sans raison, si dès l'époque de sa fondation, Nouaillé s'était trouvé dans la dépendance de Saint-Hilaire-le-Grand? Si le monastère a eu des abbés depuis l'origine comme Mabillon l'admet [2], il serait permis de croire que la possession de ce titre conférait une réelle indépendance. Mais quels sont ces abbés pour la période du VII^e^ siècle et du VIII^e^? Ce sont Chroscelmus et Abbomierus.

En ce qui concerne Chroscelmus, on vient de voir que son titre abbatial se réfère peut-être à Saint-Hilaire plutôt qu'à Nouaillé. Quant à Abbomierus, nous le trouvons mentionné dans une charte de décembre 780, sous ces traits *Decessor ipsius Abbomiere abba*, c'est Hermenbertus qui s'exprime ainsi, et on n'est pas d'accord sur le personnage dont le P. Le Cointe fait un abbé de Saint-Hilaire et en qui le *Gallia christiana* voit un co-abbé de Nouaillé avec Hermenbertus, sous le nom d'Abolomierus, qui paraît être la véritable orthographe.

L'acte rédigé le 1^er^ décembre 780, au cours ou à l'issue du plaid tenu à Poitiers par le comte Abbon et l'abbé Jepron, nous montre Abolomierus intervenant au procès engagé par Hermenbertus de Nouaillé contre Gratianus, détenteur du domaine de Jassay, appartenant au temporel de Nouaillé : *Abolomierus advenit et concambium de nominato Gratiano ibidem præsentavit quomodo decessor ipsius Abbomiere abba prout Gratiano ipsum locellum concamiaverat*, qui doit s'entendre qu'« Abolomierus vint et présenta l'acte d'échange du nommé Gratianus, en vertu duquel l'abbé prédécesseur de ce même Abolomierus, agissant ès qualité, avait échangé à Gratianus ce lieu-même ».

Hermenbertus invoqua un jugement en vertu duquel, « après l'échange fait à Gratianus, les clercs de Saint-Hilaire s'étaient pourvus par-devant le prince Waïfre pour réclamer, au nom de Nouaillé, le domaine de Jassay que Gratianus possédait contre tout droit; l'un d'eux, Uncgarius, avait présenté au prince le *testamentum* d'un certain Hernobertus antérieur à la cession de ce domaine : c'était le titre de propriété de Saint-Hilaire-sur-Jassay : par la remise de gages, il avait rendu cette celle avec toutes ses dépendances à Saint-Hilaire et il avait donné pour elle des fidéjusseurs à Uncgarius. Les juges de 780 mirent l'affaire en délibéré et le jugement fut renvoyé au premier jour que le comte tiendrait ses assises à Poitiers; Abolomierus s'engageait, pour résoudre cette affaire, à se rencontrer de nouveau avec Hermenbertus et le représentant de Saint-Hilaire [3]. » D'après cela, Abolomierus est abbé et successeur de celui qui a transmis à Gratianus le domaine de Jassay qu'Hermenbertus revendique pour la celle de Nouaillé; il n'est donc pas abbé de Nouaillé et s'il ne l'est pas voici Nouaillé sans abbé au VIII^e^ siècle, et, en 780, ce n'est qu'un prieuré, une celle *de ratione sancti Hilarii*, gouvernée, administrée par un *rector*.

IV. Le vocable. — Nouaillé a eu plusieurs patrons. Ce fut d'abord saint Hilaire, pour qui nous avons les attestations suivantes : Dans la *Translatio sancti Juniani*, 2, nous lisons : *Inlatum est corpus ejus in basilicam Beati Hilarii, quam idem venerabilis abbas* (Godolenus) *mira operis pulchritudine construxit* [4]. Une charte de l'année 868 nous dit que *monasterium Nobiliacum in honorem sancti Hilarii constructum ubi sanctus Junianus umato quiescit corpore, super amnem Miltionem* [5]; un autre charte de 901, s'exprime en ces termes : *monasterium Sancti Hilarii de Nubiliaco* [6]. D'après cela, on voit que Mabillon, qui n'est pas impeccable, a eu tort d'écrire : *nam ecclesia Nobiliacensis beatæ Mariæ sacrata erat, saltem ab instauratione per Atonem facta, ex vetustis chartis et ex versibus Alcuini* [7]. En effet, l'abbé Aton, de Saint-Hilaire-le-Grand, fit reconstruire le monastère de Nouaillé : *Aliquod monasterium, cujus vocabulum est Nobiliacus... ipsum renovavimus* [8], mais le monastère portait alors le double vocable de la vierge Marie et de saint Junien; dans une charte de 912, on lit encore ceci : *monasterium Nobiliacense in honorem sancte Marie et sancti Juniani constructum, in pago Pictavo, infra quintam ipsius civitatis* [9]; mais saint Junien fut finalement évincé, ce qu'on pouvait prévoir un siècle plus tôt, car Alcuin [10] (mort en 804) avait consacré quelques poèmes épigraphiques, dont nous reparlerons, au monastère de Nouaillé et un

[1] L. Levillain, *Les origines du monastère de Nouaillé*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1910, p. 250. — [2] Mabillon, *Annales*, t. II, p. 307. — [3] L. Levillain, *op. cit.*, p. 252-253. — [4] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars I^a^, p. 433; cf. Le Cointe, *Annal. eccles. Francor.*, t. VIII, p. 60. — [5] Rédet, *op. cit.*, au mot *Nouaillé*. — [6] Id., *ibid.* — [7] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars I^a^, p. 433, n. *b*. — [8] *Bibl. de l'École des Chartes*, 1910, p. 254, 293. — [9] Rédet, *op. cit.*, au mot *Nouaillé*. — [10] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars I^a^, p. 431; *Annales*, t. II, p. 307; Dümmler, *Poetæ latini ævi carolini*, t. I, p. 325, dans *Mon. Germ. hist.*; Alfr. Largeault, *Inscriptions métriques composées par Alcuin à la fin du VIII^e^ siècle pour les monastères de Saint-Hilaire de Poitiers et de Nouaillé*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. VII, 1884, p. 271.

de ces poèmes nous apprend que la basilique était dédiée à Notre-Dame :

« Ces lieux que tu vois, ô lecteur, dans la nef de cette église vénérable, avaient été jadis une église. Mais le pieux père et pasteur Aton la fit surgir de terre, cette église, parce qu'il t'aima d'un amour infini, ô vierge Marie, Mère immaculée du Dieu tonnant, toi la reine du ciel, suprême espérance de notre vie! Pour qu'un culte t'honore et garde en ce lieu ta mémoire, veille sur les servantes et serviteurs de Dieu qui te prient avec leur piété accoutumée, ô la plus douce des vierges! »

Le vocable de Notre-Dame finit par l'emporter, ce qui coïncida avec l'apparition du culte de la Vierge à Montvinard, dont le nom est mentionné pour la première fois en 934.

V. L'ADMINISTRATION TEMPORELLE. — Deux opinions sont en présence et se réclament des textes. D'après dom Fonteneau, le monastère de Nouaillé « avoit des biens particuliers, distincts et séparés de ceux de Saint-Hilaire. Les moines de Saint-Hilaire ne pouvoient pas s'en emparer d'autorité, il falloit un consentement du supérieur de ce petit monastère quand il étoit question de faire quelque échange; en effet, les biens qui avoient été donnés à Noaillé n'avoient pas été donnés à Saint-Hilaire. Il en étoit des biens de Noaillé par rapport à l'abbaye de Saint-Hilaire comme de ceux des prieurés des différentes abbayes. Les prieurés en général appartenaient à ces abbayes, mais les biens de chaque prieuré n'appartenoient pas tellement aux abbayes, qu'elles n'eussent la liberté de les démembrer et de les affecter à d'autres prieurés; ç'auroit été contre les intentions des fondateurs. Les abbayes avoient l'usufruit de ces biens, c'étoit à quoi se bornoit leur autorité [1]. » Ici, dom Fonteneau énonce clairement une règle générale, reste à savoir si elle est applicable au cas particulier.

Nous possédons heureusement plusieurs actes dont la lecture met ce point hors de doute : Saint-Hilaire de Poitiers et Saint-Hilaire de Nouaillé possédaient des menses séparées, *partes*. Mais les *partes* de la celle dépendent du monastère poitevin, elles sont *de racione sancti Hilarii*. D'où il résulterait que la celle possède l'usufruit et que le monastère se réserve la propriété; d'où cette conséquence que le *rector* de la celle ne peut aliéner définitivement les domaines, tandis que l'*abbas* du monastère peut les échanger au mieux des intérêts [2].

Interrogeons un acte authentique, daté du mois de juillet 780, relatif à une mutation de biens et de serfs entre Saint-Hilaire-le-Grand et la celle de Nouaillé, pièce conservée en original :

☧ *In Xp̄i nomen, venerabilis vir Aper, abba, rector ex monastirio sancti Helarii... et loca congruentia pro comunis conpendiis placuit nobis* || [2] *ut aliquas reiculas monastirii ex cella Novaliacinse, ubi Hermenbertus presbiter noster rector esse cernitur, conmutare deberemus,* || [3] *quod ita et fecimus. Providentes utriusque, recepimus partibus monastirii de racione Novaliacinse, in villa cujus vocabulum est Bonogilo* [3] || [4] *Cambone* [4] *seo et Justiaco,* [5] *mandis, villaris, vineis, terris, pratis, silvis,* [*cum ho*]*m*[*ine*] *nomen Donato cum infantis suis quatuor et nepcias su*[*as*], || [5] *his nominibus Juliane, Octolenane, cum infantis eorum et alius heredis ip*[*sorum*] *qui sunt ad requirendo cum integritate; recepit* || [6] *aecontra Hermenbertus presbiter partibus Novaliacinse locello cujus voc-*[*abulum est*]*... danitus, quantum Ansfredus clericus per sua epistula p*[*artes*] || [7] *sancti Helarii confirmavit habere, cum hominis ibitem conmanentes Leodeg... io. Landrado cum infantis eorum cum integritate.* || [8] *Et sic volumus ut duas convenentias uno tenore conscriptas. una quem nos ha*[*beamus, alter*]*a quem Hermenbertus vel pars Novaliacinse habere debeat.* || [9] *firmavimus et confratribus nostris adfirmare rogavimus.*

Suivent les signatures.

*Bibl.* — *Original* aux archives de la Vienne, carton 8, Nouaillé, n. 1.

*Copies* de dom Barnabé Du Cas, *Fasciculus antiquitatium Nobiliacensium*, p. 387, arch. de la Soc. des antiq. de l'Ouest, Ire sér., 1er carton, pièce 2; de dom Estiennot, *Antiquitatum*, etc. Bibl. nat., *lat. 12757*, p. 240; de dom Fonteneau, t. XXI, p. 19; de R. de Gaignières, *Chartularium monasterii Nobiliacensis*. Bibl. nat., *lat. 5450*, fol. 31.

L. Rédet, *Chartes des VIIIe et IXe siècles, provenant de l'ancienne abbaye de Nouaillé, près de Poitiers*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. II, 1840, p. 77; le même, *Documents pour l'hist. de l'église de Saint-Hilaire*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, in-8°, t. I, Poitiers, 1848, p. 2, n. 2; L. Levillain, *Les origines du monastère de Nouaillé*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1910, p. 282-283, n. 2.

On voit que l'abbé de Saint-Hilaire procède à une mutation de biens sans arguer le moins du monde du consentement du *rector* de Nouaillé, c'est donc qu'il peut s'en passer sans que la valabilité de la transaction en souffre. C'est l'abbé Aper et son chapitre qui signent et décident, quant à Hermenbertus il n'intervient en aucune façon; il ne souscrit même pas le document et il ne dit pas ce qu'il en pense. Si bien qu'on peut se demander s'il a pris l'initiative de l'opération et s'il a été consulté sur son opportunité.

Par contre, Hermenbertus intervient personnellement, comme nous l'avons vu, lorsqu'il s'agit de revendiquer les bois de Marnay et d'Artron, comme propriété allodiale. En ce cas, Hermenbertus agit en qualité de représentant des intérêts de la congrégation entière, comme *missus de partibus sancti Hilarii*.

Vers la fin du VIIIe siècle, le temporel de Nouaillé possédait en plus de la terre et du domaine attenant au monastère, la terre de Mazerolles. La mutation de juillet 780 lui avait enlevé ses possessions à Bonneuil, à Combon et à Joussé en échange de biens situés en un lieu dont le nom n'est connu qu'en partie : ... *danitus*. En outre, les bois de Marnay et d'Artron, qui avaient fait partie de la dotation primitive, un manse à Lussac, un domaine à Jassay. On ne saurait dire si les biens sis à Le-Pin-Saint-Denis, dont il est question dans un acte du 27 avril 795, lui appartenaient dès lors. Enfin, il faut ajouter les domaines de Jouarenne et de Chaussay, qui furent rendus en mars 798.

VI. LA RÉFORME D'ATON. — « Nous ne savons rien de précis sur le lien qui unissait les clercs primitivement réunis par saint Hilaire pour le service de la petite église qu'il avait fondée sur le caveau sépulcral de sa famille; mais il est certain que les termes des plus anciennes chartes (an. 768, 834) désignent positivement les membres de la communauté alors existante sous le nom de *monachi* et l'abbaye sous celui de *monasterium*. Si donc les premiers clercs avaient été simplement séculiers, ce dont on peut douter faute de preuves, il est certain qu'ils ne tardèrent pas à être unis par une règle et soumis à une claustration comme l'indiquent les mots *monachi* et *monasterium* [6]. »

[1] Dom Fonteneau, *op. cit.*, t. XXI, p. 25. — [2] L. Levillain, *op. cit.*, p. 256. — [3] Bonneuil, village, comm. de Saint-Martin-la-Rivière, cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon, dép. de la Vienne. — [4] Cambon, hameau, comm. de Quinçay, cant. de Vouillé, arr. de Poitiers, dép. de la Vienne. — [5] Joussé, cant. de Charroux, arr. de Civray, dép. de la Vienne. — [6] De Longuemar, *Essai hist. sur l'église collégiale de Saint-Hilaire*, p. 84.

En 794, l'abbé Aton, de Saint-Hilaire, introduisit la règle bénédictine à Nouaillé et « les moines qui furent mis dans le monastère de Nouaillé furent incontestablement tirés de l'abbaye de Saint-Hilaire, puisque Nouaillé dépendoit de cette abbaye. Or, puisque ces moines de Nouaillé devoient pratiquer la règle de saint Benoît, c'est une conséquence que cette règle étoit en usage dans l'abbaye de Saint-Hilaire [1]; ainsi donc il y avoit encore des moines dans l'abbaye de Saint-Hilaire en 794 [2]. »

La réforme de l'abbé Aton est attestée par trois documents : 1° un diplôme de Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine, daté du 3 août 794, et 2° un de mai 808; 3° une charte d'Aton, abbé de Saint-Hilaire et évêque de Saintes du mois de mars 798.

L'acte du 3 août 794, nous apprend [3] que le diacre Aton a montré au roi Louis l'acte par lequel il a institué à Nouaillé une congrégation de moines soumis à la règle bénédictine; à la demande d'Aton, Louis accorde l'immunité et abandonne les droits du fisc sur ces biens et sur ceux que le monastère recevra pour l'entretien du luminaire et pour les besoins des frères, à charge de prières pour la paix du royaume.

L'acte du mois de mars 798 nous apprend qu'Aton a reconstruit le monastère de Saint-Hilaire de Nouaillé, que dirige le prêtre Hermenbertus; il y a introduit des moines et il a restitué les domaines de Jouarenne et Chaunay, distraits du temporel de Nouaillé depuis longtemps. Aton interdit de retirer au monastère ces petits domaines et plusieurs autres. Hermenbertus *presbiter noster, sacerdos, rector ex cellola Novaliacinse* s'engage en son nom et au nom des moines, ses frères, à célébrer une messe journalière et à faire chanter pour Aton un psaume *ad omnes cursos*, probablement chaque jour, à l'office et même à chaque office.

Enfin l'acte du mois de mai 808 est une demande des moines de Saint-Hilaire-le-Grand à Louis le Débonnaire en vue d'obtenir la permission de quitter la vie canoniale afin de pratiquer la vie monastique. Le roi leur accorde la permission de se retirer à Nouaillé. *Quod nos itaque, faciente misericordia Dei, illis minime denegare voluimus, sed libenti animo concedere et confirmare petitionem ipsorum decrevimus in loco qui dicitur Noviliacus, ut illuc destinati et confirmati permaneant in Dei servitio et supra memorati beatissimi confessoris sub lege regulari sicuti cenubiales more antiquo secundum constitutionum beati Benedicti vivere consuerunt et actenus vivunt ita et istis victus et vestitus ibidem sufficiens tribuatur.* Cette permission est accordée sous la réserve que les moines reconnaîtront la prépondérance de Saint-Hilaire-le-Grand. Ceux qui auront été élevés près du tombeau de saint Hilaire et qui voudront devenir moines à Nouaillé ne seront pas pour cela complètement détachés de Saint-Hilaire de Poitiers; quant à ceux qui persévèrent dans cette dernière abbaye, ils doivent observer pleinement l'institution canoniale. Afin qu'on ne pût mettre en doute son désintéressement en cette affaire, Louis s'impose de payer tous les ans, à la fête de saint Hilaire, vingt sous sur sa cassette.

VII. La réforme de Charlemagne. — Aton, en procédant à la réforme, n'avait fait, nous dit-il, que se conformer aux conseils de Charlemagne. En 794, il restaura les bâtiments claustraux et l'église de Nouaillé et y installa des moines bénédictins dont Hermenbertus devint le supérieur, prenant le titre de *monachus*. Désormais, Nouaillé recevait la pleine et entière disposition de son temporel et l'abbé de Saint-Hilaire-le-Grand renonçait pour lui-même et pour ses successeurs à disposer en aucun cas des biens du prieuré. La maison recevait une mense propre, un temporel inaliénable et, par voie de conséquence, l'immunité qui assurait sans contestation possible le bénéfice de la situation nouvelle. Désormais, le temporel de Nouaillé était distinct de celui de Saint-Hilaire, la règle était différente et l'élection du supérieur était libre. C'était l'indépendance.

VIII. Inscriptions métriques. — Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours, a laissé un bagage poétique assez considérable, mais la poésie a peut-être moins gagné à son effort littéraire que l'histoire; en effet, les deux cent quatre-vingt-sept poèmes d'Alcuin nous conservent d'utiles détails sur les églises, les monastères et les saints personnages d'Angleterre, de France et d'Allemagne. Dans cette œuvre touffue et variée, on a dégagé une suite de vingt-huit pièces qui offrent pour nous un intérêt particulier puisqu'elles étaient destinées à orner divers locaux du monastère de Saint-Hilaire de Poitiers et de la celle de Nouaillé. Celle-ci est la moins favorisée, quant au nombre. Cependant, on a cru longtemps que toutes se rapportaient à Nouaillé; il faut y regarder de plus près.

Le premier éditeur d'Alcuin fut André Du Chesne, qui publia *B. Flacci Albini sive Alchwni, abbatis... Opera quæ hactenus reperiri potuerunt : nonnulla auctius et emendatius; pleraque nunc primum ex codd. mss. edita...; omnia studio et diligentia Andreæ Quercetani Turonensis*, in-fol., Paris, 1617. L'éditeur rassemble les poésies (col. 1673-1760) sous 272 numéros, sans ordre et sans titres qui mît sur la voie de leur destination. Après lui vint dom Froben Forster, abbé de Saint-Emmeran de Ratisbonne dont la nouvelle édition est intitulée *Beati Flacci Albini seu Alcuini. Abbatis, Caroli magni, regis ac imperatoris, magistri. Opera post primam editionem a viro clarissimo D. Andrea Quercetano curatam, de novo collecta, multis locis emendata, et opusculis primum repertis plurimum aucta, variisque modis illustrata cura et studio Frobenii*, 2 vol. in-fol., Ratisbonne, 1777 (reproduit dans *P. L.*, t. c et ci (1851). Les poésies sont contenues dans le t. ii, p. 201-262, sous 287 numéros pourvus de titres et d'annotations. Froben Forster a, guidé par Mabillon, attribué un groupe de poésies à Nouaillé : *In quodam monasterio, forte Nobiliacensi*, et il en compte vingt-huit, ce qui est beaucoup trop. Il aurait pu remarquer que sur ce nombre beaucoup appartenaient au monastère de Saint-Hilaire-le-Grand, soit vingt-trois sur vingt-huit. La discrimination entre ces deux groupes a été faite avec une critique avertie par Alfr. Largeault [4], dont les conclusions furent admises par Julien Havet [5]. Nous donnerons ici le groupe qui regarde Nouaillé d'après le texte établi par E. Dümmler, pour les poèmes d'Alcuin, dans *Monumenta Germaniæ historica. Poetæ latini ævi Carolini, recensuit* Ern. Dümmler, t. i, pars 1ª, in-4°, Berolini, 1880. L'édition rassemble les poésies d'Alcuin (p. 160-351), sous 325 numéros, sans éclaircissements nouveaux.

Nous avons vu l'abbé Aton de Saint-Hilaire relever Nouaillé de ses ruines, en 799; comme Alcuin mourut en 804, on doit placer la date de ses compositions entre ces deux termes et, probablement, plus près du premier. Mabillon avait reconnu que les inscriptions se rapportaient à la restauration accomplie par Aton.

[1] Dom Fonteneau, *op. cit.*, t. xxi, p. 51. — [2] Id., *ibid.*, p. 52. — [3] Mabillon, *Annales*, t. ii, p. 715, n. 33; *Gallia christ.*, t. ii, instrum., col. 346; Bouquet, *Recueil*, t. vi, p. 452; *P. L.*, t. civ, col. 979; L. Levillain, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1910, p. 288. — [4] Alfr. Largeault, *Inscr. métriques composées par Alcuin à la fin du VIII^e siècle pour les monastères de Saint-Hilaire de Poitiers et de Nouaillé*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, II^e sér., t. vii, 1884, p. 217-283. — [5] J. Havet, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. xlvi, 1885, p. 686.

Voici celle qui concerne l'église dédiée à la très sainte Vierge :

*Hæc loca quæ cernis, lector, venerabilis au'æ*
*Partibus ecclesiæ, fuerant ecclesia quondam.*
*Sed pater et pastor supplex Ato sustulit ista*
*E terris, quoniam nimio dilexit amore,*
*Virgo Maria, Dei genitrix tu intacta Tonantis,*
*Tu regina poli, vitæ spes maxima nostræ :*
*Ut tibi cultus, honor fieret memorabilis isthic,*
*Tu quoque respiceres solita pietate precantes*
*Hic famulas famulosque Dei, mitissima Virgo.*
*Tu precibus nostris semper clementer adesto,*
*Atque dies nostros precibus rege semper ubique,*
*Ut nos conservet Jesu pia gratia Christi.*

D'après ce texte, on voit que l'abbé Aton remplaça le modeste oratoire de Nouaillé par une église spacieuse. Les deux premiers vers sont obscurs. Dümmler suppose qu'ils ont été corrompus; il est probable qu'ici *aula* a le sens de nef.

La deuxième inscription était destinée au réfectoire; quelques manuscrits collationnés par Dümmler portent ce titre : *Versus Alquini ad mensam :*

*Christe Deus, nostræ benedic convivia mensæ,*
*Quæque tuis servis mitissime dona dedisti,*
*Per te sint benedicta quidem. Tu largitor almus,*
*Omnia tu dederas nobis; jam quicquid habemus,*
*Sunt bona quippe tua, quia tu bonus omnia condis.*
*Vos quoque convivæ laudes, rogo, dicite Christo :*
*Semper in ore sonent pacis vel verba salutis.*
*Semper amat pacem Christus qui dixerat ipse :*
*Do vobisque meam pacem, pacemque relinquo.*
*Sit quoque nostra manus miseris largissima semper,*
*Pauperibus tribuens panes partemque ciborum.*
*Accipiet Christus, dederis tu pauperi quicquid,*
*Et tibi non tardat mercedem reddere magnam.*

« O Christ Dieu! bénis les mets de notre table, et que tous les dons que tu as faits à tes serviteurs soient de même bénis par toi. Toi le souverain dispensateur, tu nous as tout donné; tout ce que nous possédons t'appartient, car c'est ta bonté qui a fait toutes choses. Et vous aussi, convives, je vous prie, adressez des louanges au Christ. Que toujours sur vos lèvres résonnent des paroles de paix et de salut. Le Christ aime toujours la paix, lui qui a dit : Je vous donne la paix, je vous laisse la paix. Que notre main soit aussi toujours largement ouverte aux malheureux, leur donnant le pain et les mets. C'est le Christ qui recevra tout ce que tu donnes aux pauvres, et, sans tarder, il te donnera en échange une grande récompense. »

L'inscription qui suit devait se lire dans le dortoir; certains manuscrits portent cette mention : *Ad caminatam ubi abbas dormit.*

*Ad requiem noctem dederas, lucemque labori,*
*Prospera conservans famulis noctesque diesque.*
*Ad te cor vigilet, somnus si claudat ocellos*
*Te labor et requies conlaudent omnibus horis*

« O Dieu, tu as donné la nuit pour le repos et le jour pour le travail; conservant avec bonté à tes serviteurs et les jours et les nuits. Que le cœur veille pour toi, si le sommeil ferme les yeux, que le travail et le repos te louent à toute heure. »

L'inscription qui suit a été donnée par Du Chesne et par Mabillon comme se rapportant à l'hôpital de Nouaillé, et sous ce titre ils ont associé deux textes qui paraissaient devoir être séparés. Alfr. Largeault a distingué les deux premiers distiques comme ayant désigné l'hôtellerie ou le chauffoir. C'est le premier sens que nous croyons plus juste, car le mot « chauffoir » s'entendait d'une chambre ayant accès dans le cloître, par conséquent réservée aux moines et où on n'avait pas à souhaiter la bienvenue aux « voyageurs venant de la montagne ».

*Frigidus hiberno veniens de monte viator*
*Non mea despiciat hospita tecta, rogo.*
*Si mea dona tibi cupias, nimbose viator,*
*Da prior ecce tua, sic tibi prende mea.*

« Que le voyageur, qui arrive de la montagne, transi par le froid, ne dédaigne pas mon toit hospitalier, je l'en prie. Si tu désires avoir part à mes dons, ô voyageur poudreux de frimas, donne d'abord ce qui est à toi, puis prends, en retour, ce qui est à moi. »

Une cinquième inscription est relative à l'hôpital auquel font allusion le diplôme de 794 et la charte de mars 798. Voici le texte :

*Hæc est sancta domus, pacis locus, aula salutis,*
*Quam super o semper maneat benedictio Christi.*
*In qua multiplicet fratrum convivia largus,*
*Qui quondam populi, cælesti munere dives,*
*Panibus ex quinque satiavit millia quinque.*

« C'est ici la sainte demeure, le lieu de paix, l'arche de salut; que la bénédiction du Christ y demeure à jamais. Que le Christ y multiplie avec abondance la nourriture distribuée par les frères, lui qui autrefois, par un don de son pouvoir céleste, a rassasié cinq mille hommes avec cinq pains. »

IX. La crypte de l'église. — Sous le chevet de l'église actuelle de Nouaillé existe une crypte qui fut fouillée vers 1880 par le P. C. de La Croix, qui en donna une description; il omit d'indiquer la date probable de cette crypte. Quant à la châsse dite de saint Junien, « elle a tous les caractères du IXe siècle et non ceux du VIe, époque de la mort du saint ».

X. Bibliographie. — N. Airault, *Souvenir de la fête de la translation des reliques de saint Junien à Nouaillé le dimanche 16 août 1891*, in-32, Poitiers, s. d. (extrait de la *Sem. relig. du diocèse de Poitiers*, 9, 10, 30 août 1891). — Babault de Chaumont, *Notes sur l'ancienne abbaye de Nouaillé*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1840, p. 73-82. — X. Barbier, *Une lettre inédite de Mabillon*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, IIe sér., t. III, 1883, p. 293-294; *Lettre inédite de Mabillon* [1], dans *Rev. de Champagne et de Brie*, t. XX, 1886, p. 316-318. — J.-M. Besse, *Les moines de l'anc. France. Période gallo-romaine et mérovingienne*, 1906, p. 159. — Chamard, *Pèlerinage de Notre-Dame de Montvinard à Nouaillé (près Poitiers)*, in-32, Poitiers, 1888; *Hist. ecclés. du Poitou*, in-8°, Poitiers, 1874. — Drochon, *Notice sur Nouaillé*, dans Robuchon, *Paysages et monuments du Poitou*. — Dubois, *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1840, p. 43 sq. — Dutems, *Le clergé de France ou tableau hist. et chronol. des archevêques, évêques, abbés et abbayes du royaume*, in-8°, t. II, Paris, 1774, p. 441-445. — *Gallia christ.*, nouv. édit., t. II, col. 1237-1244. — La Bouralière, *Guide archéol. du congrès de Poitiers*, dans *Congrès archéol. de France*, t. LXX, Poitiers, 1903, p. 79. — C. de La Croix, *La crypte de l'église de Nouaillé (Vienne)*, dans *Rev. poitevine et saintongeaise*, t. I, 1882, p. 1-2. — Alfr. Largeault, *Inscr. métriques composées par Alcuin à la fin du VIIIe siècle pour les monastères de Saint-Hilaire de Poitiers et de Nouaillé*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, IIe sér., in-8°, t. VII, Poitiers, 1885. — Ch. Le Cointe, *Annales eccles. Francor.*, t. VIII. — L. Levillain, *Les origines du monastère de Nouaillé*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXI, 1910, p. 241-298. — De Longuemar, *Essai hist. sur l'église collégiale de Saint-Hilaire*, dans *Mém. de la Soc. des anti-*

[1] Lettre où le P. Mabillon explique quelques difficultés sur deux chartes de l'abbaye de Nouaillé (17 août 1701) : une charte de 989 et une bulle de 1118.

*quaires de l'Ouest*, t. XXIII, p. 177-178. — J. Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, part. I, p. 431; *Annales ord. S. Bened.*, t. I, p. 474-475; t. II, p. 239-240, 307-308, 532. — Rédet, *Chartes des VIII^e^ et IX^e^ siècles provenant de l'ancienne abbaye de Nouaillé, près de Poitiers*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. II, 1840, p. 77 sq.

H. LECLERCQ.

**NOURRICE, NOURRICIER.** — Nous savons que chez les Grecs on distinguait la nourrice, τίτθη, qui donnait le sein à l'enfant, de la τροφός qui prenait soin de lui, le gardait, celle qu'on a pris l'habitude d'appeler « nourrice sèche ». L'allaitement maternel était pratiqué par les familles pauvres, la nécessité leur en faisant un devoir, et aussi parmi les riches puisque nous savons qu'Hector fut nourri par sa mère Hécube, et Télémaque par Pénélope; mais, parmi les riches, l'usage était exceptionnel. L'emploi de nourrice était exercé par des femmes de condition servile, la misère seule pouvait réduire une femme libre à cette condition. On pense bien que les fonctions de la nourrice n'ont guère varié, que ce soit chez les païens ou chez les chrétiens. Toutes pouvaient rappeler les souvenirs qu'évoquait la vieille Cilissa en parlant de son nourrisson défunt : « Lui que j'ai nourri..., et dont les cris aigus me faisaient lever au milieu de la nuit. Tant de peines perdues... Un enfant encore dans les langes, cela ne sait rien dire, soit que la faim le presse, ou la soif, ou l'envie de se soulager. Et ventre d'enfant n'attend pas la permission. Je prévoyais tous ses besoins, mais souvent aussi, on s'en doute, j'arrivais trop tard. Et alors il fallait laver les langes : blanchisseuse et nourrice c'était le même emploi [1]. » Après que l'enfant avait été sevré, le nourrice se débarrassait de son lait. On a trouvé, en 1895, près de Zodar, un tube en verre bleuté, long de 0 m. 32, qui paraît avoir été destiné à cet usage (fig. 8957) [2]. Lorsque l'enfant grandissait, la nourrice veillait à son éducation, lui apprenait à mâcher, à marcher, lui disait des chansons et l'amusait par des contes dont l'ineptie était déjà proverbiale. D'ailleurs, les nourrices passaient pour être plus dévouées qu'intelligentes et leur dévouement lui-même n'était pas toujours désintéressé. Mais on citait, à l'occasion, des exemples de nourrices dont l'attachement et le zèle leur valait à la longue une place dans la famille.

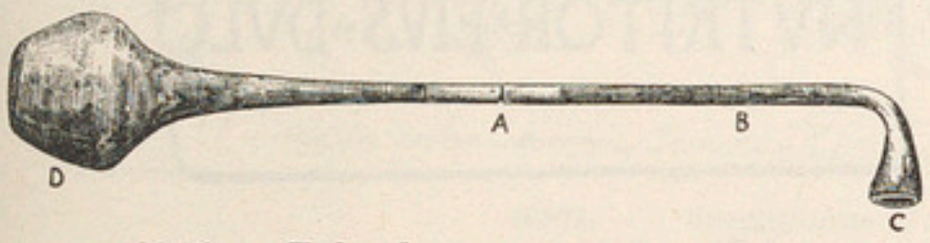


8957. — Tube de verre pour nourrice.
D'après *Strena buliciana*, 1924, p. 127.

A Rome, l'allaitement maternel fut pendant de longs siècles une obligation stricte; il arrivait même parfois que la mère de famille allaitait, en même temps que ses propres enfants, ceux de ses esclaves domestiques. Mais l'usage grec de recourir à des nourrices s'insinua peu à peu. Le mot *nutrix* venant de *nutrio* et de *nutritor*, on aurait dû avoir *nutritrix*, on trouve *nutrixs* [3].

Au début de notre ère, on avait recours généralement à des nourrices parmi lesquelles on distinguait la *nutrix* proprement dite, qu'on appelait parfois *mater*, et la nourrice sèche, *assa nutrix* [4]. Plaute oppose la *mater quæ mammam dabat* à la *mater quæ pepererat* [5]. Les inscriptions païennes font mention de nourrices : *filios suos propriis uberibus educavit* [6]; *Liciniæ Processæ matri piæ, nutrici dulcissimæ* [7]. Il en était de même chez les chrétiens. Saint Augustin faisait un titre d'honneur à sa mère d'avoir nourri elle-même ses enfants : *Fuerat enim unius viri uxor, mutuam vicem parentibus reddiderat, domum suam pie tractaverat, in operibus bonis testimonium habebat. Nutrierat filios, toties eos parturiens, quoties abs te deviare cernebat* [8]. Parmi les éloges qui nous ont été conservés nous lisons celui-ci qui concerne une mère de famille morte en l'an 509 : ... *Deo serviens unice fidei, amica pacis, castis moribus ornata, communis fidelibus amicis, familiæ grata, nutrix natorum et nunquam amara marito* [9]. On retrouve le même éloge sur une épitaphe de l'année 558 sur laquelle la cassure vient immédiatement après les mots : [*Hic requies.*] CIT IN PACE NORICA NUTRIX [... [10].

Un verre doré du musée Olivieri, de Pesaro, nous montre un jeune enfant montrant le sein de sa mère nourrice (fig. 8958); la mamelle gauche est découverte et ce n'est pas sans dessein, car il paraît que l'allaitement des enfants commençait par cette mamelle, à laquelle succédait la mamelle droite : *Lactorum fœminam lævi uberis primum alimenta præstare* [11]. Rien n'indique que ce fond de coupe soit d'origine chrétienne, mais voici des textes qui le sont certainement.

8958. — Verre doré du musée Olivieri, de Pesaro.
D'après Garrucci, *Vetri ornati di figure d'oro*, pl. XXXII, fig. 1.

Nous avons déjà commenté l'inscription de Julia Florentina, à Catane (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2516-2520) où on nous rapporte les péripéties du trépas de cette petite fille à qui, lorsqu'elle se trouva en danger de mort, on administra le baptême, après quoi un mieux se produisit *ita ut consueta repeteret;* elle se remit à prendre le sein de sa nourrice, mais l'amélioration ne dura que quatre heures : *supervixit horis quattuor.*

[1] *Chœphores*, vs. 740 sq. — [2] J. Bersa, *Tube de verre antique ayant servi aux nourrices*, dans *Strena buliciana*, in-4°, Zagreb, 1924, p. 127-128. — [3] *Bull. archeol. napolitano*, 1854, p. 63. — [4] Juvénal, XIV, 208. — [5] Plaute, *Menech.*, prol. 19. — [6] Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 188, n. 428. — [7] Id., *ibid.*, p. 187, n. 38. — [8] Saint Augustin, *Confessiones*, l. IX, c. IX, *P. L.*, t. XXXII, col. 773. — [9] De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 943. — [10] Id., *ibid.*, t. I, n. 1095. — [11] Julius Valerius, *De rebus Alexandriæ*, III, 12.

A Rome, à Saint-Marcel, une inscription porte ces mots [1] :

PRO MERITO VRBANE NVTRICI
FL·PASTOR FECIT
IVLIANE
IN PACE

A Milan, à Saint-Ambroise, une inscription datée de l'année 487 :

IIRRL LI III VI IATAL
PLACITA DEO FIDELIS ET DVLCIS MARIT
NVTRIX FAMILIAE CVNCTIS HVMILIS
PLACATA PVRO CORDE AMATRIX PAV
PERVM ABSTINENS SE AB OMNI
MALIGNAς REς QVAE VIXIT IN
HOC SECVLO ANNς PLς M XXςIII
DEPOSITA SVB Dς PRIDς KALEND
FEBRVAR····PC · DECI · VC · IIIDς

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6286; cf. *Dictionn.*, t. xi, col. 1081, n. 28.

A Rome :

AGAPE NERAIDI · NVTRICI //////// DE
ET ☧ PRIBATVS · SVE · IN PACE
I·N·DO·MI·NO·NOS·TRO·D·C·T

*Bibl.* — O. Marucchi, *Miscellanea archeol.*, dans *Römische Quartalschrift*, 1896, p. 91.

Le mot *nutritor* a une signification plus étendue; nous le lisons sur une épitaphe qui rappelle Jovianus qui fut à la fois le père et le nourricier de ses trois fils, et qui mourut en 404 :

HIC IACET IOVIANVS NVTRITOR ⊏ ET PAPAS ⊏ TRIVM
FRATRVM DEPOSITVS PRIDIE IDVS AVGVSTAS
HONORIO AVG ⊏ VI ⊏ BENE MERENTI IN PACE VIXIT
*a*NNOS PM XL

*Bibl.* — O. Marucchi, *Découvertes récentes près du cimetière de Saint-Valentin, sur la voie Flaminienne*, dans *Bull. della Commissione archeol. comunale di Roma*, 1888, p. 250; R. Cagnat, *Rev. des publications épigraphiques*, dans *Rev. archéol.*, 1888, p. 392, n. 153.

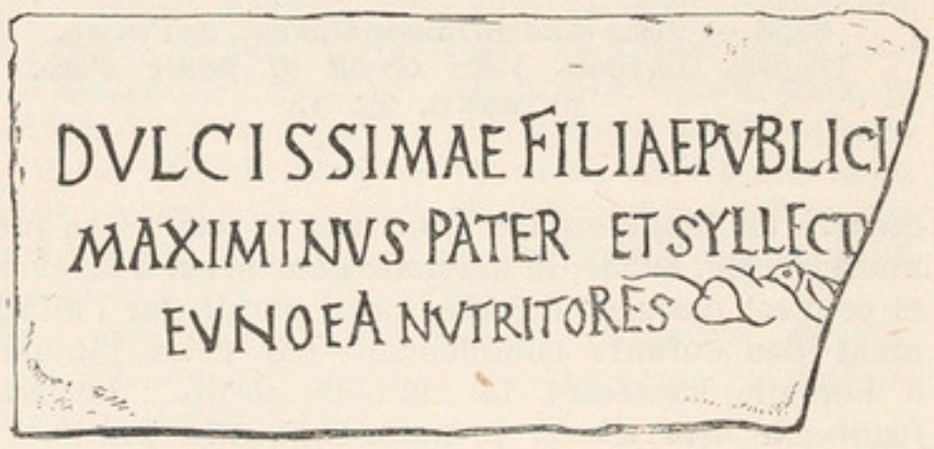


8959. — Épitaphe de Publicia.
D'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LVI, n. 31.

Ce nom de *nutritores* n'est pas seulement réservé aux hommes, comme nous le voyons sur une épitaphe provenant d'un cimetière souterrain de la voie Salaire neuve (fig. 8959) :

*Dulcissimæ filiæ Publici(æ) Maximinus pater et Syllectia Eunoea nutritores.* Il ne semble pas que le marbre ait dû porter : *...et Sullecta et Eunoea;* il ne s'agit donc pas de deux personnes, mais d'une seule, qui porte les *duo nomina*. Puisqu'on ne lui donne pas le nom de *mater*, mais le titre de *nutritores*, associé à celui de *Maximinus*, il semble qu'on ait voulu indiquer que le père s'était remarié et sa seconde femme a prodigué, comme lui-même, ses soins à Publicia.

*Bibl.* — O. Marucchi, *I mon. del museo Pio-Lateranense*, 1910, pl. LVI, n. 31; Ern. Diehl, *Inscriptiones latinæ christianæ veteres*, t. I, 1925, n. 755, écarte la lecture *Syllectia*, seule correcte, pour *Syllenia*, qui est de fantaisie.

Au cimetière de Sainte-Agnès, un fragment où il est question du *nutritor* (fig. 8960) :

*Juliæ Marcellinæ e*[....] *filiæ C. Iscantius F.* [....] *nutritor eius dulci*[*ssimæ...*]. On voit qu'ici le père,

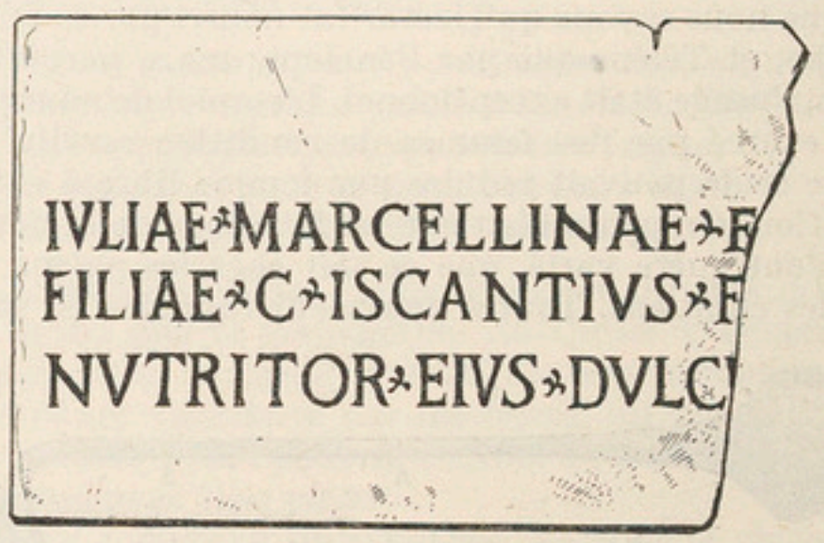


8960. — Épitaphe de Julia Marcellina.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LXIII, n. 15.

s'adressant à sa propre fille, prend le titre de *nutritor*.

*Bibl.* — Marucchi, *I mon. del museo Pio-Lateranense*, pl. LXIII, n. 15.

A Rome, au cimetière de Prétextat :

FLORENTIO
NVTRITORES

*Bibl.* — *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1909, p. 134, n. 58.

Au cimetière de Cyriaque :

GERONTIO PEREGRINO
BENEMERITO DVLCISSIMO
NVTRITORI VALENS QVI VIXIT
IN PACE ANNOS XXVIII DECESSIT
III KAL DECEN·DIE BENERIS

*Bibl.* — O. Marucchi, *Epigrafia cristiana*, 1910, pl. XV, n. 5.

A Aquilée : *Julie Gaudentiæ filiæ dul* ‖ *cissime, que vixit ann.* ‖ *IIII, men. X. dies XII. nu* ‖ *triciones contra* ‖ *votum suo fecerunt* ‖ *loco peregreno e(u)ita d* ‖ *ecessit.*

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. v, col. 1676.

Au cimetière des Jordani (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2642-2643) on a trouvé depuis que notre article a paru un riche ensemble de peintures à fresque et de pierres portant des inscriptions [2].

Parmi ces dernières, il s'en trouve une qui appartient à notre sujet. C'est un fragment de sarcophage en marbre dont l'inscription centrale est seule conservée. Le reste de la composition a été vu, en partie, par Ciacconio qui en a fait un croquis qui s'est conservé et où l'auteur, en s'accordant quelques libertés, a néanmoins transcrit le texte et figuré le bas-relief avec une exactitude méritoire. On en peut juger par les deux fig. 8961 et 8962. L'auteur de l'épitaphe avait trop

[1] Silvagni, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, 1922, n. 446; Grossi-Gondi, *Trattato di epigrafia cristiana*, 1920, p. 104. — [2] Josi, *Le pitture rinvenute nel cimitero dei Giordani*, dans *Riv. di archeol. crist.*, 1928, p. 167-227; *Le iscrizioni rinvenute nel cimitero dei Giordani*, dans *ibid.*, 1931, p. 184-284.

espéré de lui-même. Après un début métrique, il est retombé dans la vile prose et bien lui en a pris; voici son texte parfaitement conservé (fig. 8962) : Ἐνθάδε Παυλεῖνα ‖ κεῖται μακάρων ‖ ἐνὶ χώρῳ ‖ ἣν κήδευσε Πακᾶτα ‖ ἑήν θρέπτειραν ‖ γλυκερὴν ‖ ἁγίαν ἐν Χρ-(ιστ)ῶ.

Ce que Ciacconio [1] a traduit :

*Hic Paulina jacet sanctorum in loco, quam sepelivit Pacata suam nutricem suavissima. Sancta in Christo.*

8961. — Sarcophage de Pauline. Croquis de Ciacconio.

Le sarcophage publié par Bosio [2] fut donné par Aringhi [3], par Bottari [4] et par Garrucci [5]. Il semblait définitivement perdu lorsque, en 1929, O. Marucchi put acquérir pour le musée du Latran le fragment que nous donnons ici et qu'il identifia aussitôt [6]. Le rapprochement de l'original et du croquis de Ciacconio montre que le dessinateur de celui-ci a pris quelques libertés, mais somme toute, vénielles [7], comme sont une ruine formant paysage, une lettre oubliée au nom

8962. — Épitaphe de Pauline.
D'après *Rivista di archeologia cristiana*, t. VIII, 1931, p. 188.

de Paulina et des *hederæ* parsemées dans le texte. Ph. de Winghe († 1592) en avait pris une copie autographe [8].

H. Leclercq.

**NOUVION-LE-COMTE.** — Dans un ancien cimetière, situé aux bords de la Serre, à l'ouest du village de Nouvion-le-Comte (cant. de Crécy-sur-Serre, Aisne), on fouilla, vers 1895, la tombe d'un guerrier de l'époque carolingienne. C'était un adulte de grande taille, muni d'une épée, d'une lance et qui emportait dans sa bourse un briquet en fer et une pierre à feu. La présence d'une épée aux côtés d'un guerrier à l'époque où est devenu commun le scramasaxe est chose si rare qu'elle mérite d'être signalée, d'autant plus que la forme de cette épée et ses accessoires diffèrent sensiblement de celles des épées franques et que l'on doit certainement la reporter à l'époque carolingienne.

La largeur de la lame (0 m. 035 au-dessous de la garde et 0 m. 03 près de la bouterolle) et sa longueur (0 m. 59) sont un peu inférieures à celles des épées franques. Ces dernières ont, en effet, une largeur variant de 0 m. 04 à 0 m. 05 et une longueur allant de 0 m. 60 à 0 m. 95. Ce qui la distingue, c'est qu'elle possède un pommeau et une garde, alors que les poignées des épées franques en sont toujours dépourvues. Le pommeau est constitué par un disque ovalaire de bronze un peu aplati. Ce sont deux serpents à long cou recourbé qui forment la garde; ils sont fixés sur la lame à l'aide de petits clous de bronze et ornés de petits cercles et triangles obtenus par percussion à l'aide d'un poinçon. C'est une technique bien connue de l'époque carolingienne. La main du guerrier devait être bien petite, car il n'y a que 0 m. 085 entre le pommeau et le dessus de la tête des serpents. Immédiatement au-dessous de la garde, on avait fixé, à l'aide de deux petits clous de bronze, un écusson qui paraît être d'argent bien poli, on n'y voit aucune marque ni inscription. La bouterolle rappelle la forme et la décoration des contre-plaques qui accompagnent souvent les plaques-boucles que nous trouvons à la ceinture des femmes. Deux bossettes la fixaient au fourreau qui était de bois, probablement recouvert de cuir. La natte qui orne la partie inférieure et les filets ornementaux qui l'accompagnent sont bien de l'époque. La croix à long pied placé dans le champ ne laisse aucun doute sur la croyance du possesseur de l'arme.

La lance diffère un peu de celles des siècles précédents; elle est plus courte, sa largeur va croissant de la pointe à l'endroit où les ailes se rattachent à la douille à l'aide de faibles contre-courbes. La lance franque

[1] *Cod. Vatic. lat. 5409*, fol. 12. — [2] Bosio, *Roma sotterranea*, p. 513. — [3] Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 267. — [4] Bottari, *Sculture e pitture*, pl. CXIII. — [5] Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, pl. CDI, n. 7. — [6] Marucchi, *Rivista di archeologia cristiana*, 1929, p. 381; O. Marucchi, *I musei e le gallerie pontificie nel triennio, 1927-1929*, dans *Rendiconti della pontificia Accad. rom. di archeol.*, t. VI, p. 136 sq., fig. 3. — [7] Cf. Wilpert, *I sarcophagi crist. ant.*, p. 97, fig. 47-48. — [8] Bibl. royale de Bruxelles, cod. *17872-17873*, fol. 28; cf. E. Josi, *Le iscrizioni rinvenute nel cimitero dei Giordani*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VIII, 1931, p. 188-190.

affecte souvent la forme de feuille de saule ou de losange. C'est bien l'arme de médiocres dimensions que les miniaturistes des VII^e^ et VIII^e^ siècles mettent dans la main des soldats.

Le fermoir de bourse n'a pas subi de modification[1].

H. LECLERCQ.

**NOVALÈSE** — I. Origines. II. Catalogue abbatial. III. Bibliothèque. IV. Bibliographie.

I. ORIGINES. — Le monastère de Novalèse était situé sur l'ancienne route du Mont-Cenis, sur un territoire qui appartint d'abord à la France et plus tard à l'Italie. Cette maison servit de trait d'union entre les deux pays. Elle fut fondée en 726, gravement éprouvée par les incursions des Sarrasins et transférée, au X^e^ siècle, à Turin, près de Saint-André, ensuite à Brème qui garda le siège abbatial tandis que Novalèse était reconstruit en 1093, mais la renommée s'en détourna et son histoire n'a plus rien de glorieux, quoi qu'en ait pu dire J.-L. Rochex, auteur de *La gloire de l'abbaye et vallée de la Novalèse*, à Chambéry, 1670.

II. CATALOGUE ABBATIAL. — On a conservé les noms des premiers abbés :

1° *Godo*, 30 janv. 726. Dans l'acte de fondation par Abbo, *Chron.*, l. I, c. II; l. IV, c. XVIII; *Liber Sangallensis*, dans P. Piper, *Libri confraternitatum*, p. 166, col. 40, n. 9.

2° *Abbo*, 5 mai 739. Testament d'Abbo, *Chron.*, l. IV, c. XVIII.

3° *Joseph? Chron.*, l. IV, c. XVIII.

4° *Ingellelmus? Chron.*, l. IV, c. XVIII.

5° *Gislaldus*, † 22 mars. *Chron.*, l. IV, c. XVIII. La date de la mort résulte du nécrologe de Saint-André, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. VII, p. 131.

6° *Asinarius*, 760 ou 762 à 770, † 10 mai. Au concile d'Attigny de 760 ou 762, dans *Mon. Germ. hist., Leges*, t. I, p. 29-30; *Mon. Germ. hist.;* A. Boretius, *Capitul. reg. Francor.*, t. I, p. 221-222; diplôme de Charlemagne, oct. 769 (Mühlbacher, 117) et 26 février 770 (Mühlbacher, 124). La date de la mort résulte du nécrologe de Saint-André, *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. VII, p. 13; *Chron.*, l. II, c. XI; l. III, c. II, IV; l. IV, c. XVIII.

7° *Witgarius episcopus*. — *Chron.*, l. III, c. IV, XXIV; l. IV, c. XVIII. Quoi qu'en dise Bethmann, on hésite à l'identifier avec Wilcharius de Sion qui prêta hommage à Charlemagne en 771 (Mühlbacher, 139 *a*) et dont parle Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. I, p. 239) qui le dit abbé de Saint-Maurice. Rochez l'identifiait avec Willicarius, archevêque de Vienne, ce que Carretto met en doute.

8° *Frodœnus* ou *Frodoinus*, 773-814 (?). Ordonné le 10 février. *Chron.*, l. III, c. XIX. Diplôme de Charlemagne, du 25 mars 773 (Mühlbacher, 153); autre diplôme de Charlemagne du 23 mai 779 (*Chron.*, append. I; Mühlbacher, 216). Donation de Teutcaire, avril 810; diplôme de Louis le Pieux, août (?) 814 (Mühlbacher, 513); gouverna Novalèse quarante-trois ans. *Chron.*, l. III, c. XIX; mourut le 10 mai. *Chron.*, l. III, c. XIX. Nécrologe de Saint-André, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. VII, p. 131, mentionné dans *Chron.*, l. III, c. II-XIX, XXV; l. IV, c. XVIII; dans le *Liber Sangallensis*, édit. Piper, p. 166, col. 40, n. 5. Dans le placitum des *missi discurrentes* Wibert et Ardoin, on trouve la mention de Frodoinus; ce placitum est attribué à l'année 799.

III. BIBLIOTHÈQUE. — Novalèse ressentit d'une façon particulièrement étroite l'influence littéraire et paléographique de l'école de Tours. Le monastère a laissé quelques actes anciens, une *Chronique* et les vestiges d'une riche bibliothèque. Celle-ci a fait l'objet de recherches d'autant plus méritoires que les manuscrits avaient été dispersés aux quatre vents du ciel. Elles ont été assez fructueuses pour rendre témoignage que la culture ecclésiastique était en honneur à Novalèse.

Citons notamment un fragment d'une homélie de saint Césaire, du IX^e^ siècle, servant de couverture à un volume du XV^e^ ou du début du XVI^e^ siècle; naturellement, cette homélie a été attribuée à saint Augustin (*P. L.*, t. XXXIX, col. 2338-2340).

Un manuscrit intéressant pour l'hagiographie est un exemplaire du martyrologe d'Adon, datant du XI^e^ siècle et surchargé d'apostilles marginales, la plupart empruntées au *Liber pontificalis;* quelques annotations se rapportent à l'histoire du monastère. Le manuscrit fait actuellement partie de la collection Hamilton, à Berlin; il est probablement contemporain de la restauration de Novalèse sous l'abbé Gézon. Outre la nécessité qu'il y aura d'en tenir compte, dans une future édition du martyrologe d'Adon, ce manuscrit permet d'esquisser l'étude de la paléographie locale durant la période qui coïncide avec la seconde transformation de la minuscule caroline. De plus, il prouve l'usage de la musique sacrée à Novalèse avant et après l'introduction de la réforme de Guy d'Arezzo. Enfin ce manuscrit a conservé quelques notices historiques très anciennes, comme la *translatio* de saint Second et la notice de saint Eldrade, abbé de Novalèse au IX^e^ siècle.

Un autre manuscrit hagiographique de Novalèse, du XI^e^ siècle, avait passé à la bibliothèque de Cheltenham; il contient un texte important pour l'établissement critique des *Gesta Langobardorum*, mais il est difficile d'établir si ce texte a fait partie primitivement de ce volume de « Mélanges » qui comprend vingt-neuf autres pièces. La 21^e^ (fol. 43) est une *Vita vel passio S. Cattarinæ martiris*, dans un manuscrit du XI^e^ siècle alors que les premières traces de son culte, dans la liturgie latine, ne sont pas antérieures au XII^e^ siècle.

Parmi les pièces qui méritent le plus d'attention, on mentionnera une hymne à saint Waleric, un fragment d'une homélie de Bède; un fragment des « Morales » de saint Grégoire; un fragment d'une explication de la règle de saint Benoît, du XI^e^ siècle. Ce commentaire est anonyme. On sait que nous possédons, pour le haut Moyen Age, le commentaire de Paul Diacre développé par Hildemare. L'interprète de Novalèse semble, à son tour, dériver d'Hildemare. Les fragments se rapportent à l'ordre des leçons, des nocturnes, à la nourriture des moines, à la correction des fautes.

Parmi les livres de Novalèse, l'évangéliaire écrit par le moine Attepert, sur l'ordre de l'abbé Frodoinus, vers le début du IX^e^ siècle, tient une place capitale. L'auteur de la *Chronique*, l. III, c. XIX, a conservé quelques vers tracés par le scribe sur le volume. Ce manuscrit put être sauvé à temps et ne pas tomber entre les mains des Sarrasins; il fut vendu vers le milieu du XI^e^ siècle par l'abbé Odon, mais on ignore s'il se trouvait alors à Novalèse ou à Brème. On n'en sait pas la destinée.

On conserve aujourd'hui à Novalèse un fort missel en parchemin, de 280 feuillets, plus 2 feuillets de garde. Le manuscrit est du XII^e^ siècle, la reliure du XV^e^. Au fol. 152 r° on lit une préface qui débute ainsi :

*Vere quia dignum et justum est invisibilem Deum Patrem omnipotentem Filiumque ejus unigenitum D. N. I. C. toto cordis ac mentis affectu et vocis misterio* [pour *ministerio*] *personare, qui pro nobis æterno Patri Adæ...* A. Ebner[2] a pensé découvrir dans ce *quia dignum est*, une influence milanaise. Il n'en est rien. Ce passage est le début de la préface qui se chante le samedi saint pour la bénédiction du cierge pascal. C'est tout ce qu'il y a de plus romain, y compris le *quia*, comme le prouve le sacramentaire grégorien[3],

[1] J. Pilloy, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 337-339. — [2] A. Ebner, dans *Hist. Jahrbuch*, t. XVI, p. 450. — [3] Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. II, p. 143; cf. A. Ceriani, *Notitia liturgiæ ambrosianæ ante sæc. XI medium*, p. 46.

ainsi qu'un missel romain de Bobbio (xe siècle) [1], un autre de Verceil (xe-xie siècle) [2] et l'édition princeps du missel romain, imprimée à Milan en 1474. Dans la suite, on a laissé tomber le *quia*. Sauf cette particule, le texte est tout différent dans la préface correspondante de la liturgie ambrosienne.

Au xviie siècle, Novalèse était en pleine décadence, et, sauf un certain Eugenio De Levis qui y portait intérêt, les moines eux-mêmes ignoraient ce qui s'y trouvait. Au mois de juin 1686 [3], dom Mabillon et dom Germain regagnaient la France par la route du Mont-Cenis et arrivèrent au monastère de Novalèse. Mabillon nous l'a raconté en ces termes [4] : Partis de Turin *primo die cum apud Novaliciense monasterium, quod in crepidine collis ad Alpium fauces situm est, sub finem diei accessissemus, rogavimus Fuliensium Italorum abbatem, ut si qua superessent in loco celebri veterum librorum aut chartarum monumenta, hæc nobiscum communicare pro sua humanitate non graveretur. Negavit ille quidquam superesse. Lustramus ad faces (nam jam nox imminebat) basilicam humilis et neglectæ fabricæ, horrido loca bene convenientem : cetera ædificia male item affecta. Cum e monasterio in subjectum opidum Novaliciense descenderemus occurrit nobis Fuliensium Procurator, qui a nobis de archivo monasterii et bibliotheca interrogatus, respondit nonnulla quidem, sed pauca reliqua esse apud se diplomata quorum unum esset Caroli M. Hæc non visa sunt tanti, et institutum iter retarderemus...* Le lendemain Mabillon passait le Mont-Cenis.

En 1698, Montfaucon négligea Novalèse, dont il ne fit pas même mention dans la *Bibliotheca bibliothecarum*, 1739.

IV. Bibliographie. — *Chronicon Novaliciensis monasterii (928-1048)*, dans A. Du Chesne, *Hist. Francor. scriptores*, 1636-1641, t. II, p. 223-229; t. III, p. 635-643; Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, 1652, p. 404, 1129-1140, 1432-1434, 1440; 2e édit., p. 285, 815-826, 1026-1028, 1032; t. V, p. 274-275; Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. II, 2e part., 1726, p. 695-764; le même, *Antiquitates italicæ Medii Ævi*, t. III, 1740, p. 964-973; Bouquet, *Recueil des hist. de la France*, t. X, 1760, p. 144; édit. L.-C. Bethmann, dans Pertz, *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. VII, 1846, p. 79-128; cf. p. 73-79; *in usum scholarum recudi fecit* G.-H. Pertz, in-8°, Hannovræ, 1846; édit. Cel. Combetti, *cum notis Muratorii*, dans *Mon. hist. patr., Script.*, t. III, 1848, p. 21-130; Taurini, 1848; trad. allem. dans *Geschreib. deutsch. Vorz.*, t. VIII, 1849, p. 187-191; cf. J.-A. Fabricius, *Bibl. Medii Ævi*, t. V, p. 426; 2e édit., t. V, p. 146; Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. VII, 1746, p. 497-498. — *Chronologia abbatum Novalicensium (726-1075)*, dans Pertz, *op. cit.*, p. 132-133. — C. Cipolla, *L'antica biblioteca Novaliciense e il frammento di un codice delle omelie di S. Cesario*, dans *Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino*, IIe sér., t. XLIV, 1894; *Scienze morali, storiche e filologiche*, p. 71-88; *Appunti dal codice Novalicense del « Martyrologium Adoni*, dans *ibid.*, p. 115-150; *Notizia di alcuni codicis dell' antica biblioteca Novalicense*, dans *ibid.*, p. 193-242; *Antichi inventari del monastero della Novalesa con la serie degli abbati e dei priori del medesimo*, dans *ibid.*, p. 243-318;, *Brevi appunti di storia Novaliciense*, dans *ibid.*, t. XLV, p. 147-178. — J.-L. Rochex, *La gloire de l'abbaye et vallée de la Novalèse, située au bas du Montcenis, du côté d'Italie, ensemble un discours de la Savoye et de la ville de Chambéry, sa capitale, de son ancienneté et de plusieurs autres régions*, Chambéry, 1670, in-4°. — Pio Rajna, *Contributi alla storia dell' epopea e del romanzo medievale : la cronaca della Novalesa e l'epopea carolingia*, dans *Romania*, t. XXIII, 1894, p. 36-61. — Vernazza, *Relazione sul necrologio della Novalesa*, dans *Mem. Accad. scienze. Torino*, IIe sér., t. XXXI, 2e part., 1879, p. 323-328.

H. Leclercq.

**1. NOVARE.** — I. Origines. II. Diptyque. III. Liste épiscopale.

I. Origines. — Une Vie des saints Jules et Julien [5] rapporte que ces deux frères étaient grecs de naissance, l'un prêtre et l'autre diacre. Ils reçurent de l'empereur Théodose († 395) la mission de *divellere profana simulachra, lucos succidere, aras et delubra igni concremare, sacras domos erigere et altaria dedicare, populos tingere unda baptismatis*. S'adonnant à cette mission, ils ne construisirent pas moins de cent églises, dont la quatre-vingt-dix-neuvième se trouvait précisément sur le territoire de Novare, près du lac d'Orta, et la centième dans l'île au milieu du lac fut dédiée aux douze apôtres, où Jules mourut un 31 janvier et fut inhumé. Julien mourut et fut enterré, on ne nous apprend pas le jour, *in Gaudianum*. Le 26 novembre un certain Audentius partagea la tombe de Jules dans l'île.

La Vie de saint Vigile de Trente [6] mentionne parmi les compagnons de ce saint un certain *Julianus presbyter*, qui pourrait être le Julien dont nous venons de parler, et cela d'autant plus que d'après cette *Vita* il aurait renversé et abattu une idole païenne au val Rendena, ce qui était bien, d'après le premier texte dont nous avons parlé, la mission spéciale qui lui était dévolue. Mais que vaut ce texte? Dès qu'on pose semblable question il faut s'attendre à voir les hagiographes différer d'opinion. F. Savio répond : *antica e degna di riguardo*. F. Lanzoni corrige : *contenga parecchie esagerazioni e leggende*. Il n'est pas question, ici, de les mettre d'accord. Ce que nous savons de façon certaine, c'est qu'au viiie siècle l'île du lac d'Orta s'appelait *insula sancti Juliani;* il est probable que cette appellation se trouvait dans la source dont Paul Diacre a fait usage, source qui remonte au début du viie siècle.

Comment l'*insula sancti Juliani* de Paul Diacre est-elle devenue de nos jours l'île de saint Jules? Ce saint Jules est-il le même que le saint Julien de Paul Diacre et saint Jules est-il différent de saint Julien? De toute façon, la première mention de l'île de saint Jules ou de saint Julien remonte au commencement du viie siècle. La basilique de cette île renferme un ambon du viiie ou du ixe siècle [7]. Le canon ambrosien, qui est du ve-vie siècle, termine le *Communicantes* par les noms de saint Hilaire et saint Jules et le P. F. Savio admet que ce Jules puisse être celui d'Orta ou de Novare [8].

Mais, naturellement, Fr. Lanzoni n'en veut pas entendre parler. Selon lui, les quatre derniers saints du *Communicantes* ambrosien : Martin, Eusèbe, Hilaire et Jules, sont quatre évêques du ive siècle qui occupèrent respectivement les sièges de Tours, de Verceil, de Poitiers et de Rome et qui, avec les saints évêques milanais Denis et Ambroise se distinguèrent par leur ardeur dans la lutte contre l'arianisme.

II. Diptyques. — Le diocèse de Novare possède la liste entière de ses anciens évêques, écrite sur deux diptyques de fonctionnaires, conservés l'un à la cathédrale, l'autre à Saint-Gaudence (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1138, n. 54). Ce sont deux feuillets d'ivoire mesurant 0 m. 315 en hauteur, sur 0 m. 14 en largeur (fig. 8963).

1° Personnage barbu, vêtu de la tunique et de la chlamyde, debout sous une petite coupole posée sur deux colonnes, entre des courtines.

[1] Bibl. Ambrosienne, *D. 84 Inf.*, fol. 149 v°. — [2] Bibl. Ambrosienne, *H. 200 Inf.*, fol. 31 v°. — [3] C. Cipolla dit par erreur 1696. — [4] *Iter italicum*, Lutetiæ Parisiorum, 1724, p. 227-228. — [5] *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 4557-4558. — [6] *Ibid.*, n. 8602. — [7] Nigra, *La basilica di S. Giulio d'Orta*, dans *Atti della Soc. piemontese di archeol. e belle arti*, 1918, p. 80-99. — [8] F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia*, I. *Milano*, p. 932-933.

2° Le même personnage, le bras gauche pendant, le bras droit plié et la main semblant commander. Même architecture.

*Bibl.* — A. Gori, *Thesaurus veterum diptychorum*, 3 vol. in-fol., t. II, Florentiæ, 1759, p. 183-200, pl. IV; Fr. Pulszki, *Catalogue of the Fejervary ivories*, in-8°, Liverpool, 1856, p. 22; Fr. Wieseler, *Das Diptychon Quirinianum*, in-8°, Göttingen, 1868, p. 43; J. O. Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South Kensington*, p. 74-75; W. Meyer, *Zwei antike Elfenbeintafeln*, in-8°, München, 1881, p. 8-42, 79, n. 48; E. Molinier, *Hist. gén. des arts appliqués à l'industrie*, in-fol., t. I, Paris, 1896, p. 41, n. 54; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, t. I, Milano, 1901, p. 358, fig. 331.

Le diptyque de Saint-Gaudence contient la partie la plus ancienne, l'autre la suite. Le premier commence ainsi : *hec sunt nomina episcoporum*, l'autre : *incipiunt nomina episcoporum*. Tous les deux, pour la période qui concerne nos études, contiennent seulement les noms des évêques, sauf pour le premier, *Gaudentius*, dont on a fait suivre le nom de ces quelques mots : *sedit an. XX*. Ces deux listes ont été publiées intégralement par la photographie [1], nous n'avons ici qu'à nous occuper du début de chaque liste.

8963. — Diptyque de Novare. D'après une photographie.

A Saint-Gaudence

*Incipiunt nomina episcoporum*

S. Gaudentius sedit an. XX.
S. Agabius.
S. Laurentius.
S. Diogenus.

A la cathédrale

*Hæc sunt nomina episcoporum S. Novariensis Ecclesie*

S. Gaudentius presul egregius sedit ann. XX.
S. Agabius venerabilis episcopus.
S. Laurentius istorum magister et doctor egregius sed non episcopus.
...Diogenis episcopus.

[1] F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia*, I. *Il Piemonte*, p. 238-243.

Lizier [1] a rejeté l'opinion commune d'après laquelle saint Laurentius, mentionné dans les deux diptyques, aurait été un simple prêtre; il croit, contre l'affirmation explicite de la *Vita sancti Gaudentii* [2] que Gaudence ne fut pas le premier évêque de Novare, mais que ce fut le prêtre Laurent.

III. Liste épiscopale. — La *Vita sancti Gaudentii* est un document qui n'est pas à dédaigner et qui nous instruit sur :

1° *Gaudentius.* — Né à Ivrée où il reçut une éducation chrétienne; n'ayant pu obtenir de ses parents qu'ils se convertissent, il se rendit à Novare où il rencontra le prêtre Laurent [3] qui enseignait la foi de Jésus-Christ, construisit un baptistère hors de la ville et baptisa les enfants jusqu'au jour où des païens l'assaillirent et le tuèrent avec plusieurs des enfants qui l'accompagnaient. Gaudence, qui avait rempli les fonctions de catéchiste avec Laurent, se rendit à Milan et, de là, en Orient, près de l'évêque Eusèbe de Verceil (vers 355-357). A cette époque, la communauté chrétienne de Novare faisait partie du diocèse de Verceil. Eusèbe rappela Gaudence à Novare vers 358-359. Plusieurs années après saint Ambroise, passant à Novare, prédit à Gaudence l'épiscopat qui lui fut conféré par son successeur Simplicianus (397-401) avec l'applaudissement de la population et le consentement de l'empereur Honorius. Gaudence, devenu évêque, accrut son clergé, développa le mouvement de conversions et compta même parmi les convertis les assassins du prêtre Laurent. Il mourut dans un âge très avancé, le 22 janvier, et fut inhumé le 3 du mois d'août dans une basilique commencée par ses soins; il avait, avant sa mort, désigné son successeur. La collégiale suburbaine de Saint-Gaudence, fondée par le premier évêque qui y fut enterré, serait l'ancienne cathédrale de Novare. La date de la mort paraît être entre 417 et 421, plus probablement en 418.

2° *Agabius.* — Mort le 10 septembre et inhumé dans une église suburbaine qui porta, depuis, son nom. Le 30 août d'une année voisine de 890, son corps fut transféré à la cathédrale.

3° *Diogenes, Diogenis, Diogenus.*

4° *Pascentius.*

5° *Simplicianus*, 451.

6° *Victor.* — Son épitaphe fut composée par Ennodius, évêque de Pavie, entre 490 et 512; on y lisait ce vers :

*Despicis oppressas maculato sanguine terras*

qui paraît contenir une allusion aux combats livrés dans la haute Italie entre Odoacre et Théodoric (489-493). Victor, toujours au témoignage d'Ennodius, commença la transformation d'un temple païen de Novare en église.

7° *Pacatianus, Pagatianus.*

8° *Honoratus.* — Termina l'entreprise de son prédécesseur Victor et dédia cette église aux saints Pierre et Paul. Dans le discours composé par Ennodius et récité par Honoratus le jour de la dédicace, en présence du métropolitain Laurent, l'évêque de Novare appelle Victor, *predecessor... parvitatis meæ.* Ces mots ont induit quelques érudits locaux et Gams à conclure que Victor avait pour successeur immédiat Honorat; il n'y a pas lieu d'omettre Pacatianus, attesté par les diptyques.

Ennodius a composé une épigramme pour un *castrum* construit par Honoratus et pour accomplir un vœu fait à un saint.

9° *Opilius.*

10° *Ambrosius.*

11° *Filarius.* — Consul en 538, mort le 15 déc. 554.

12° *Agnellus.*

13° *Spectabilis.*

14° *Marcellus.*

15° *Severus.*

16° *Lupicinus.*

17° *Probinus.*

18° *Vigilius.*

19° *Flavinus, Flavianus.*

20° *Pramphonius*, corr. *Panphronius.*

21° *Gratianus*, 680.

H. Leclercq.

## 2. NOVARE (MANUSCRITS LITURGIQUES DE). — *Bibliothèque capitulaire.*

**1** (cv). *Epistolarium*, viiie siècle; début : *Epistola beati Pauli apostoli ad Hebreos : Fratres, Kristus adsistens pontifex futurorum...*

**4** (lxxxviii). *Rituale divinorum officiorum per anni circulum*, ixe siècle; début : *Deus qui filii sui Domini nostri Jesu Christi humilitate iacentem dignatus es erigere.*

**8** (lxv). *In Job.*, ixe ou xe siècle; fin :

*Pax legentibus credulitas audientibus vita facientibus*
*Sicut navigantibus dulcis est portus.*
*Sic et scriptori novissimus versus*
*Tres nempe digiti scribunt sed totum corpus laborat.*
δοξα πατρι, δοξα φιλιο, δοξα σπ Σανκ [το]

**12** (cxiv). *Sermones stationales in supplicationibus*, xe siècle. Ces sermons étaient prêchés aux portes principales de la ville : A Sainte-Marie, *Sermo beati Augustini ad plebem.* A Saint-Nazaire, *Sermo sancti Siri Ticinensis episcopi ad plebem.* Au Saint-Sauveur, *Sermo venerabilis... uldi diaconi ad plebem.* — Pour finir, une *Oratio ad portam civitatis.*

**25** (cvi). *Missale vetus*, xie siècle; débute par une *Missa de S. et intemerata virgine Maria;* se termine par une messe *in festo sancti Gaudentii.*

**34** (cxlii). *Incipit ordo ad invocandum et examinandum seu consecrandum decretum episcoporum*, xiie siècle.

**35** (liv). *Missale vetus*, xiie siècle.

H. Leclercq.

**NOVATIEN.** — On a proposé de donner ce nom à une catacombe découverte depuis peu de temps sur la voie Tiburtine, près de Rome, à raison de la tombe d'un martyr ainsi libellée :

NOVATIANO BEATISSIMO ☧
MARTVRI GAVDENTIVS DIAC ☧
FEC.

Nous aurons l'occasion d'y revenir.

H. Leclercq.

**NOVATIENS.** — Dès le iiie siècle, dans les canons des conciles, notamment dans le 1er canon du concile tenu à Carthage en 251, le terme d' « Église catholique » prend une valeur officielle (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2624-2639); au ive siècle, ce sens s'affirme au *Code Théodosien*, l. XVI, tit. II, lex 1, en 313. En 380, Théodose définit la « foi catholique » et ordonne de nommer « chrétiens catholiques » ses adeptes [4]. La catholicité s'affirme sur les tombes comme une profession de foi, ainsi sur l'épitaphe de Macédonius, évêque d'Apollonias, en Lydie, qui lutta contre les anoméens, entre 358 et 378 [5]; elle se revendique dans le titre officiel des fonctions ecclésiastiques, à Iconium [6], à Salone [7], à Arsinoé [8]. Nous en avons cité un exemple intéressant dans le testament de saint Grégoire de Nazianze : Γρηγόριος ἐπίσκοπος τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας τῆς ἐν Κωνσταντινουπόλει, et plus loin τῇ ἁγίᾳ καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ τῇ κατὰ Ναζιανζηνον.

[1] Lizier, *Istituzione della Chiesa novarese*, dans *Boll. storico per la provincia di Novara*, t. VI, 1911. — [2] *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 3278. — [3] *Acta sanct.*, apr. t. III, p. 772. — [4] *Cod. Theod.*, l. XVI, tit. I, lex 2. — [5] Duchesne, dans *Bull. de corresp. hellén.*, t. XI, p. 311 sq. — [6] F. Cumont, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XV, 1895, p. 292, n. 280. — [7] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9434; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 12872 *a*. — [8] Kenyon, *Greek papyri in the Brit. Mus.*, t. I, p. 204, ligne 104.

C'est qu'à cette époque il s'agissait de distinguer un catholique d'un hérétique ou d'un schismatique. On sait qu'en se rendant aux mines de Phounon (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AD METALLA), l'évêque Mélèce, qui dénonça l'hérésie d'Arius, fondait des Églises schismatiques qu'il intitulait Ἐκκλησία μαρτύρων et qu'il opposait aux anciennes, restées fidèles à Pierre et se nommant Ἐκκλησία καθολική [1]. Il y eut aussi des églises novatiennes [2]. Sur une inscription de *Kadun Khana*, près de Laodicée la Brûlée, on lit ce texte :

ΑΥΡΗΛΙΑ ΔΟΜΝΑ ΑΝЄС
ΤΗСΑΤΩ ΓΛΥΚΥΤΑ
ΤΩ ΓΛΥΚΥΤΑΤΩ ΜΟΥ
ΑΝΔΡΙ ΤΙΝΟΥΤΩ
ЄΥΑΛΚЄСΤΑΤΩ ΔΙ
ΑΚΟΝΟΥ ΤΗС ΤΟΥ ΘЄΟΥ
ΑΓΙΑС ЄΚΛΗСΙΑС ΤΩΝ
ΤΩΝ ΝΑΥΛΤΩΝ ΑΝЄС
ΤΗС ΑΜΝΗΜΗСΧΑ
ΡΙΝ

Αὐρηλία Δόμνα ἀνέστησα τῷ γλυκυτάτῳ <γλυκυτάτῳ> μοῦ ἀνδρὶ Τινούτῳ (ou bien Τίνου τῷ) εὐ[λαβ]εστάτῳ διακόνου τῆς τοῦ Θεοῦ ἁγίας Ἐκλησίας τῶν <τῶν> ναυ[α]τῶν ἀνέστησα μνήμης Χάριν.

« Aurelia Domna, j'ai élevé [ce tombeau] à mon très doux mari Tinoutos, le très pieux diacre de la sainte Église de Dieu des novatiens, en souvenir. » W. Calder lit le nom propre Τιηου.

*Bibl.* — Hamilton, *Researches in Asia Minor*, t. I, p. 478, n. 384; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9268; Fr. Cumont, *Inscr. chrét. de l'Asie Mineure*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XV, 1895, p. 291, n. 224; W. M. Ramsay, *Luke the physician and other studies in the hist. of religion*, in-8°, London, 1908, p. 401, n. 34 (il croit le texte antérieur à l'année 340); M. W. Calder, *The epigraphy of the anatolian heresies*, dans *Anatolian studies*, in-8°, Manchester, p. 58-91, n. 3; H. Grégoire, *Épigraphie chrét. Les inscriptions hérétiques d'Asie Mineure*, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 701; *Dictionn.*, t. IX, col. 2794, n. 30; G. Millet, dans *Bull. de corresp. hellén.*, t. XXIX, 1905, p. 64, note 5.

Cette inscription n'est pas la seule de l'épigraphie novatienne; en voici une qui porte sur le fronton la croix monogrammatique :

Λεύκιος ἀνέσ ‖ θησα τῷ γλυκυ ‖ τάτῳ μου πα ‖ τρὶ Ἀβρᾷ τῷ εὐλαβεστάτῳ πρεσ ‖ βιθέρῳ θῆς τοῦ Θεοῦ ἁγίας ἐ ‖ κλησίας τῶν ‖ ναυατῶν ἐν ᾗ ‖ κὲ ἐπολιθεύ ‖ σατο <ἀνέσθη ‖ σα> μνήμης χάριν.

*Bibl.* — Heberdey et Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, p. 162; W. M. Calder, dans *Anatolian studies*, p. 52 sq., n. 2; H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. I, p. 701; d'après lui, cette inscription et la précédente sont du troisième quart du IVe siècle. Les deux noms sont anatoliens : l'un, Tièou, est connu comme Pisidien, l'autre est Ἀβρᾶς (non Ἀβράτος).

Trois autres textes sont sans doute novatiens; celui-ci à cause de l'expression : ἀσκήτρια τῆς ἁγίας τοῦ Θεοῦ Ἐκλησίας, à rapprocher des suivants : τῆς ἁγείας καθαρᾶς τοῦ Θ (εο) ῦ Ἐκλησείας et de celui-ci : [Ἐνθά]δ[ε] τις κατά ‖ [κιτε] Διομήδης ‖ [Μίρο]υ τῆς καθαρ ‖ ᾶς Θε[οῦ Ἐκλησία‖ς ὅστις] ἑαυτῷ κὲ ‖ [γυνεκὶ τ]ὴν τίτλον ‖ [ἀνέστησ] εν μνήμη ‖ [ς χάρ]ιν.

*Bibl.* — W. Calder, *op. cit.*, n. 6; H. Grégoire, *op. cit.*, p. 701.

Les novatiens, comme leurs contemporains catholiques, permettaient le mariage des clercs. Des trois clercs mentionnés dans ces inscriptions, deux sont, ou ont été, mariés, le troisième est mort jeune.

H. LECLERCQ.

**NOVELLA (CIMETIÈRE DE).** — Le cimetière de Priscille *ad sanctum Silvestrum*, qui passe pour contemporain de l'âge apostolique, est bien connu. C'est un des plus illustres de la Rome souterraine et, après être sorti de Rome par la voie Salaire neuve, c'est le quatrième qu'on rencontre; sa situation ne fait l'objet d'aucune discussion. Un autre cimetière, qui lui est contigu, porte le nom de Novella; il est de médiocre importance et si dépendant de l'autre que calendriers et martyrologes ne l'en distinguent pas.

Sa situation topographique est au troisième mille de la voie Salaire, et dans les actes du pape Libère on voit désigner le cimetière Ostrien comme *non longe a cœmeterio Novellæ sito via Salaria mil. III.* Cette mention avait peu de valeur. Au cours de ses enquêtes préparatoires à l'édition du *Liber pontificalis*, L. Duchesne eut le bonheur de rencontrer une notice historique relative à la fondation de ce cimetière. Le ms. *408* de Berne et le ms. *lat. 5140* de Paris contiennent une variante importante dans la notice du pape Marcel. Au lieu de *hic fecit cymiterium via Salaria*, on lit dans le ms. *408* : *hic fecit cymiterium Noille via Salaria* et le ms. *5140* : *cymiterium nobile.* Ces deux manuscrits font partie d'une famille un peu différente des autres qui a conservé la vraie tradition paléographique. La variante en question ne peut être une interpolation du copiste, aussi le mot *Noille* ou *Noelle* ou *Novellæ* est omis dans les autres manuscrits, comme dans la même notice du pape Marcel on a supprimé les chiffres X et VII après les mots *post consulatum* parce qu'on ne savait plus comment suppléer *post consulatum* [*Diocletiani*] *X et* [*Maximiani*] *VII.* Étant admis que *Noille* appartient au texte primitif du *Liber pontificalis*, on le doit évidemment appliquer au *cœmeterium Nœllæ* ou *Novellæ* que nous avons vu mentionné dans les *Gesta Liberii*, apocryphe du temps de Symmaque. Comme le *Liber pontificalis* ne dit rien d'autre touchant l'existence, le nom et l'emplacement de ce cimetière, il suit que le pape Marcel en fut le fondateur. Et ceci s'accorde bien avec les dates historiques et archéologiques. Le cimetière de Novella ne contient, en réalité, aucune sépulture qu'on puisse faire remonter à une date plus ancienne que le pape Marcel, qui, on le sait, réorganisa l'Église pendant la persécution; il est donc naturel qu'il ait veillé à ce qu'on organisât de nouveaux cimetières à la place de ceux que le fisc avait saisis. Le nom de *Novella* était celui d'une matrone [3].

Cette région catacombale fut visitée par Bosio et par ses compagnons qui y apposèrent leur signature avec du charbon. L'état matériel des lieux est franchement mauvais; des éboulements se sont produits, la dévastation des visiteurs y a contribué, c'est à peine si l'on peut visiter encore quelques galeries qui s'étendaient, semble-t-il, dans la direction de Rome. Trois inscriptions ont été découvertes, une d'elles est datée de l'année 362 :

...cONSTAN*tiæ*
*benemere*NTI · IN PA*ce quæ vixit*
*an*NIS · XV . .
*depo*SITA · MAM *ertino et Nevitta coss.*

Les deux autres apprennent peu de chose :

HIC EST *deposita*....
NA QV*ae vixit*....
ƀV ....

PETRUS DEPO
SITCS · XI · KAL
SEPT
IN PACE

En 1905, on retrouva un *arcosolium* qu'avaient vu jadis Ciacconio et Bosio. Le dessin de Ciacconio est

S. Épiphane, *Adv. hæres.*, *P. G.*, t. XLII, col. 189. — [2] *Concil. Nicæn. I*, can. 8. — [3] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 189; *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 7; 1877, p. 67-68; 1880, p. 8; Duchesne, *Étude sur le Liber pontificalis*, p. 77, 223.

conservé dans le ms. *Vatic. 5409*, fol. 18; nous l'avons reproduit dans *Dictionn.*, t. III, col. 2806, fig. 3264; on y voit une jeune fille qui se promène parmi les animaux de sa basse-cour, coq, poule, moutons. Bosio transforme la jeune fille en bon Pasteur dans sa *Roma sotterranea* (p. 531) et Aringhi le suivit (*Roma subterranea*, t. II, p. 285). Garrucci fit de même dans sa *Storia dell' arte cristiana* (t. II, pl. LXXII, n. 3) et c'est J. Wilpert qui éclaircit tout ce petit problème dans son travail sur *Die Katakomben und ihre alten Copien* (1891, p. 21 sq., pl. XI). La peinture a été retrouvée et a donné raison à Bosio, c'est bien le bon Pasteur avec deux brebis, un coq et une poule. Quel est le sens de cette représentation tout à fait nouvelle, il est difficile de le dire [1].

H. LECLERCQ.

**NOVICE.** — I. Le mot. II. L'admission.

I. LE MOT. — Louis Havet a expliqué que *novicius*, « nouveau venu », vient des mots *novus* et *vicus*. En outre *vicus*, en latin préhistorique, aurait signifié « maison », au sens large (maison patriarcale) comme le grec οἶκος [2]. Maintenant que nous sommes en règle avec la science étymologique, nous pouvons ajouter que ce terme de *novicius* ou *novitius* est ancien, mais qu'on rencontre dans la règle du Maître (c. XC) le mot *novelli* employé dans le même sens. D'autres expressions, *incipientes* ou ἀρχαρίοι et νεοπαγεῖς ont obtenu un moindre succès. Mabillon nous apprend qu'on a usé du mot *pulsantes* [3] qui rappelle le geste de ceux qui frappent à la porte. La règle de saint Pakhôme prescrivait une attente de sept jours avant d'obtenir l'entrée du monastère [4]; Cassien parlait de dix jours [5] ainsi que saint Fructueux de Braga [6] qui s'adoucit plus tard et, dans sa seconde règle, s'en tint à trois jours et deux nuits [7]. Il fallait pendant ce temps jeûner, prier et subir quelques avanies. Les ignorants profitaient de ce séjour pour apprendre l'oraison dominicale et répondre à quelques interrogations qui leur étaient posées. Avec le temps, ces procédés se firent moins rudes. Mabillon évalue l'attente à cinq jours non plus précisément *ad portam*, mais dans une maison située en dehors du cloître. Jusqu'à l'expiration de cette épreuve il méritait vraiment l'appellation de « nouveau venu ».

II. L'ADMISSION. — Admis dans le monastère, le *novicius* prenait place avec les étrangers dans la *cella hospitum*, voisine de l'entrée et il y demeurait un an, d'après Cassien et saint Fructueux, ou seulement trois mois, d'après saint Isidore de Séville [8]. Il semble que ce temps de probation ait varié d'une règle à une autre et d'un monastère à l'autre; après cette première période et, suivant les lieux, on obtenait l'accès du *pulsatorium* où on attendait une admission plus intime [9].

Celle-ci se faisait plus ou moins attendre: un an dans la règle de saint Ferréol d'Uzès, dans celle de saint Fructueux de Braga et dans la règle dite du Maître; mais il y avait bien des accommodements : saint Ferréol consentait, dans certains cas, à se contenter de cinq mois, et le Maître permettait qu'on prît son logement non pas à l'intérieur, mais proche du monastère. Il fallut y regarder de plus près et c'est ce que fit saint Grégoire Ier, qui imposa une probation de deux années au moins [10] et, pour ceux qui avaient porté les armes, trois années [11]. C'était une aggravation d'après ce qui avait été déterminé par saint Benoît : une année seulement [12] sur laquelle, au dire de Mabillon, on passait deux mois dans la *cella hospitum* et les dix mois suivants dans la *cella novitiorum*, tandis que Martène veut que l'année complète s'écoulât dans la maison des novices.

Dès son admission dans le monastère, le *novitius* était placé sous la direction d'un ancien. Celui-ci en avait un certain nombre sous sa direction et on lui donna le titre de *magister novitiorum*. On ne peut qu'admirer la sérénité avec laquelle les commentateurs assignent les règles à suivre par les novices d'après ce qu'ils ont vu pratiquer à l'époque où ils écrivaient et un peu auparavant. Ce qui paraît probable c'est qu'on laissait au *novitius* la possibilité de persévérer ou de renoncer [13]. La règle de saint Aurélien d'Arles nous le montre écoutant une première lecture de la règle au parloir *(salutatorium)* [14], conduit de là à la salle capitulaire où il dépose ses armes, s'il en a, et envoie ses adieux à ses amis. Après un délai de deux mois, puis après six mois de plus et à la fin de l'année le *senior* qui est chargé de sa formation lui rappelle qu'il peut partir ou demeurer. Finalement, il fait une pétition écrite qu'il présente. Saint Benoît veut qu'il l'écrive de sa propre main si toutefois il en est capable; sinon, il fera un signe pour servir de signature. Agenouillé devant l'abbé, il récite le verset des psaumes : *Suscipe me, Domine...*, il embrasse les mains des moines et il est réputé faire partie de la communauté.

Ordinairement on ne revêtait l'habit monastique qu'après la profession [15]. Dans la règle du maître, on voit que le novice devenu moine recevait des mains de l'abbé la tonsure pendant que la communauté chantait des psaumes.

Le *novitius* admis à être moine renonçait à tout ce qu'il possédait, sans se réserver absolument rien; il en faisait don à sa famille ou aux indigents; dans la suite, on vit le monastère se substituer à cette deuxième catégorie. La règle de saint Aurélien lui permettait de donner directement aux pauvres; mais déjà la règle du maître envisage le don au monastère [16]. A Ternay, en Bourgogne, la propriété en nature était convertie en argent afin d'en faciliter la répartition [17]. Si le novice avait un troupeau de moutons, l'abbé ou le prieur le lui achetait, lui en remettait le montant qui était distribué [18]. Si le *novitius* était enfant, les parents pouvaient ne lui donner rien du tout ou attendre qu'il fut en âge de renoncer aux biens qui lui seraient attribués; la règle du maître autorise les parents à faire trois parts de leurs biens pour le monastère, les pauvres et leur famille.

L'âge assigné à la profession a beaucoup varié. Cassien parle de jeunes garçons parmi les moines d'Égypte, saint Benoît permet de recevoir des enfants donnés au monastère par leurs parents, saint Grégoire Ier fixe la limite de 18 ans d'âge, mais ceci semble n'avoir reçu qu'une application restreinte [19]. La novelle 6a de l'empereur Léon parle de la seizième année. La règle de saint Aurélien d'Arles excluait de la profession les enfants au-dessous de 12 ans [20] et cette limite se retrouve dans le concile *in Trullo* en 692. Léon IX parle simplement de l'âge de discrétion.

Pendant la durée de leur probation, les *novitii* jouissaient des mêmes exemptions civiles et des mêmes immunités que les *monachi*.

Les fondateurs de monastères ont porté une extrême attention au recrutement novitial, persuadés que l'avenir de leur œuvre en dépendait. La *susceptio novitii* était

[1] O. Marucchi, *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1905, p. 301. — [2] L. Havet, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 132. — [3] Mabillon, *Præf.*, au IIIe siècle bénédictin, part. I, p. 21. — [4] *Regula Pacomii*, c. XLIX. — [5] Cassien, *Instit.*, l. IV, c. III; *Collat.*, l. XX, c. I. — [6] *Regula*, c. XXI. — [7] 2a *regula*, c. IV. — [8] *Regula*, c. VII. — [9] Capitul. d'Aix-la-Chapelle, en 780. — [10] S. Grégoire, *Registrum*, l. X, ep. XXIV. — [11] Id., *ibid.*, l. VIII, ep. V. — [12] S. Benoît, *Regula*, c. LVIII. — [13] *Regula Pacomii*, c. XLIX. — [14] *Regula Aurelii*, c. I. — [15] Cassien, *Instit.*, l. IV, c. V; S. Grégoire, *op. cit.*, l. IV, ep. XLIV. — [16] *Regula magistri*, c. LXXXVII. — [17] Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, t. I, p. 30, 71-73. — [18] *Regula Tarnatensis*, c. V. — [19] S. Grégoire, *op. cit.*, l. I, ep. L. — [20] *Regula*, c. XLVII.

un des cinq devoirs principaux de l'abbé. Saint Benoît a grand soin de dire, dans la préface de sa règle, que si la discipline ne doit pas excéder en sévérité, il faut s'y conformer étroitement. Un abbé espagnol, Eutrope, qui vivait vers la fin du VI^e^ siècle, dit avec raison : nous ne devons pas rechercher la quantité, mais la qualité, *non quantos sed quales*.

H. Leclercq.

**NOVO-TCHERKASK.** — Le trésor de Novo-Tcherkask (Don inférieur) renferme les prémices de l'art industriel qui produisit les merveilleux bijoux de Pétrossa, les armes et les bijoux trouvés dans la sépulture du roi Childéric, à Tournai, les couronnes de Guarrazar (voir ce mot), enfin une multitude de pièces cloisonnées ou gemmées conservées dans les musées et les collections de l'Europe. C'est une raison plus que suffisante pour faire à ces objets païens une place dans le *Dictionnaire*.

La ville de Novo-Tcherkask est située à environ 109 kilomètres de l'embouchure du Don. C'est là qu'en 1864 les travaux exécutés pour la construction d'un aqueduc entamèrent un petit tumulus nommé Khokhlach où on trouva, en quatre tas, dans une couche de glaise rapportée, les objets suivants :

1° Une coiffure en feuilles d'or, ornée de pierres de

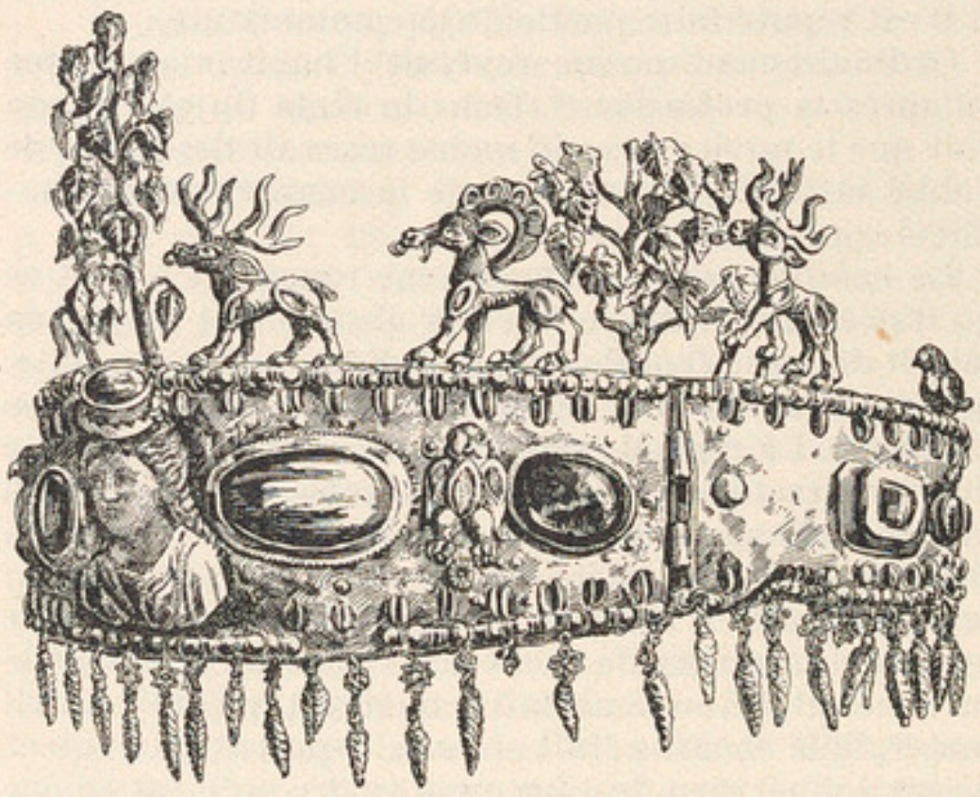

8964. — Couronne de Novo-Tcherkask.
D'après de Linas, *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. II, pl. D.

diverses couleurs, de petites perles fines, d'un petit buste de femme en améthyste, de figures de cerfs, d'oiseaux et d'arbres, et de diverses pendeloques en or.

2° Un collier en or massif, ciselé.

3° Deux bracelets en or hélicoïdes, même technique.

4° Quatre petites boîtes à charnière en or.

5° Un flacon en or, suspendu à une chaînette de même métal.

6° Un cylindre allongé en agate, orné aux deux extrémités de la partie antérieure et postérieure d'un animal (lion) en or forgé.

7° Une statuette en or, figurant Éros joueur de flûte, d'un travail remarquable.

8° Deux coupes sphéroïdales en or, anse unique, tournée en oreille.

9° Deux cruches en argent.

10° Trois vases en bronze.

11° Une quantité d'ornements en or, ayant été probablement cousus sur les vêtements.

12° Des restes de fils d'or.

13° Les débris informes d'une statuette en terre cuite brisée.

14° Quelques ossements de cheval.

Aucun doute n'était possible : cet attirail faisait partie du mobilier funèbre d'un défunt enterré sous ce remblai; en l'absence de tout squelette humain on crut que la tombe, située au centre du tumulus, restait à découvrir. On procéda, en conséquence, à de nouvelles fouilles qui démontrèrent la présence d'un cadavre au centre du tumulus, dernier asile que n'avait pas respecté la visite sacrilège d'une bande de pillards. Afin de connaître plus en détail ce que renfermait cette contrée au point de vue archéologique, on entreprit l'exploration d'un petit tumulus, voisin du Khokhlach. Cette fouille livra trois statues de pierre grossièrement sculptées; l'une d'elles, la mieux conservée, représentant un guerrier à moustaches, revêtu d'une cuirasse, coiffé d'un casque ou bonnet pointu et portant des pendants d'oreilles, cette statuette se distinguait particulièrement du type ordinaire de ces statues. La poursuite des fouilles conduisit à cinq cavités renfermant des restes humains, des os de cheval, des poteries, des bijoux en coquillages, des restes de millet brûlé, un couteau et une aiguille en bronze. Les trois autres tombes ne contenaient rien de notable.

Vers l'époque de la découverte du trésor de Novo-Tcherkask on trouva, par hasard également, sur le territoire des Cosaques du Don, à 15 km. de la stanitza Migoulinskaïa (arr. d'Outs-Médvéditsa), d'autres antiquités non moins remarquables : un bracelet d'or fin, enrichi de pierreries avec une grosse cornaline au centre; une couronne de même métal, haute de 0 m. 444, crêtelée de denticules arrondis, ornée de pendeloques et d'Amours ciselés (poids 494 gr. 856); un vase sphéroïdal en or, analogue aux coupes (n. 8) de Novo-Tcherkask, oreille unique en forme de lynx, col entouré d'un bandeau losangé dont les alvéoles semblent avoir contenu des grenats (poids 358 gr. 334). Au-dessous de la lèvre, on lit l'inscription grecque suivante, tracée au pointillé; elle donne la signature de l'ouvrier qui fabriqua le vase et peut-être aussi le poids du vase :

ΖΗΒΑΝΟΚΟΥΤΑΡΟΥΛΑС ΕΠΟΙΕΙ ΧΡ ΜΗ

La pièce capitale du trésor de Novo-Tcherkask, la grande couronne (fig. 8964), se compose d'un diadème formé de deux lames d'or superposées, réunies ensemble par un étroit rabattu; elles déterminent une ellipse, dont l'axe longitudinal mesure 0 m. 20, l'axe transversal 0 m. 17. La hauteur, de 0 m. 056 au front, va en diminuant légèrement jusqu'à la nuque. Deux charnières interrompent le bandeau vers les oreilles et augmentent sa flexibilité. Sur la lèvre supérieure couraient des mammifères, des plantes et des oiseaux, ces derniers seuls restèrent soudés à leur place primitive; un certain arbitraire a présidé à la répartition des autres ornements; vingt et un petits pivots surgissent du plan de la lèvre, on y a fiché les pieds de trois rennes et d'un bouquetin repoussés dans une épaisse feuille de métal. Ces animaux, vus de profil, marchent : deux cervidés et le bouquetin de gauche à droite, le troisième renne de droite à gauche. Les cuisses, les omoplates, les yeux et les oreilles offrent des cavités qui sertirent probablement des turquoises; des alvéoles analogues marquent les rugosités de la corne du bouquetin; un annelet sort de la bouche. L'exécution décèle une incontestable barbarie, mais aucun trait caractéristique n'est omis; on reconnaît le *Cervus tarandus* à sa ramure projetée en arrière et à ses sabots effilés; l'*ibex* à sa barbe et à ses énormes cornes recourbées en arc.

Entre les pivots apparaissent quatorze ouvertures; dans celles qui correspondent aux tempes, on a inséré une plante sarmenteuse, aux feuilles cardimorphes et retombantes, qui rend parfaitement l'aspect de l'*Aristolochia elematis* de Pline.

Deux oiselets n'ont pas bougé, on les voit à la partie

postérieure de la couronne; ils sont au repos, les ailes repliées, un annelet issant du bec. Un cloisonnage, hélas veuf de ses gemmes, exprime la majorité des plumes simulées sur la poitrine par des imbrications gravées [1].

Le reste des pivots (il devait en exister vingt-quatre) supportait à coup sûr un renne et un bouquetin absents; mais cinq lacunes demeurent à combler : trois par devant, deux par derrière. Quels objets comportaient ces places vides? Voyait-on sur le front d'autres aristoloches, ou bien un ornement spécial? Des oiseaux décoraient-ils l'occiput? La réponse est difficile sinon impossible.

Malgré les pertes qu'il a subies, le champ de la couronne a conservé d'assez notables portions de son décor pour permettre de le restituer. Au haut et au bas règne un cordon de perles fines alternant avec des astragales métalliques; ce cordon est prolongé à l'intérieur par un rang de disques accouplés et posés de champ; les intervalles qui séparent les couples (0 m. 01) montrant encore des rudiments d'attaches, on peut en conclure qu'ils étaient occupés jadis par des chatons ovoïdes.

A la place du front surgit une tête de femme, camée en améthyste d'un puissant relief et d'un admirable travail; la couche supérieure de la pierre, réservée aux cheveux, est violette; les carnations taillées plus avant sont blanchâtres; le col, onduleux, s'engaine dans un buste d'or ciselé, dessinant un *chiton* qui voile chastement le sein.

La figure se présente de face; les yeux sont grands; le nez, un peu endommagé, et la bouche ont un caractère sensuel; la physionomie est calme, plutôt douce que sévère. La hauteur totale est d'environ 0 m. 05. Au sommet du crâne, on a lourdement posé un magnifique rubis cabochon, dont la sertissure à biseau est retenue par des griffes denticulées; aux oreilles sont fixées des mortaises en or et, plus bas, deux perles assez grosses. Ces annexes, destinées à la consolidation du camée, offrent la même technique que le reste de la couronne; elles n'ont aucun rapport avec la tête, qui est de style grec et d'une excellente époque.

A droite de la tête s'étale un énorme grenat, cabochon ovale, long de 0 m. 037, haut de 0 m. 018; puis vient une hyacinthe, également ovale; après la charnière, une aigue-marine carrée; enfin, la place d'une gemme absente. Entre le grenat et l'hyacinthe on voit un oiseau de face, aigle ou chouette, au vol abaissé : comme les mammifères de la crête, il est en or repoussé; sa poitrine et ses cuisses incrustent des amandes de turquoises; des traits gravés rendent le plumage. Un semblable volatile couvrit assurément jadis les espaces dénudés qui séparent les autres pierres. Le décor sénestre, identique au précédent, est encore moins bien conservé; il ne possède plus qu'un oiseau et une hyacinthe symétrique. Les pièces de rapport, bâtes, monture de la tête, oiseaux, sont soudées à la plaque excipiente; cette plaque est en outre semée de perles fines, de globules en cornaline ou en verre vert clair, perforés et fixés au moyen de tiges métalliques.

Un dernier détail technique : le vide ménagé entre les deux lames du bandeau est rempli d'un mastic friable et noirâtre, mixture de terre glaise et de résine.

Au point de vue de la forme, la grande couronne de Novo-Tcherkask est une réminiscence de la *sphendoné* antique, réminiscence où les éléments grecs ne font pas absolument défaut; mais, à côté du camée et des pendeloques, nous trouvons l'art incorrect et les procédés techniques qui caractérisent les objets trouvés dans les sépultures barbares de la Russie méridionale. Toutefois, si le bassin du Dniéper et la Crimée, comme les rives du Don, abondent en représentations animales appliquées au décor, elles ne sont pas moins fréquentes dans les régions de la Volga, de l'Obi et de l'Irtisch. Il est alors à remarquer que plus on s'élève des bords de l'Euxin, c'est-à-dire des centres hellénisés, plus les objets que l'on rencontre sont soumis à une influence dont le point de départ est évidemment l'Asie intérieure. Tel est le cas des mammifères qui surmontent la grande coupe de Novo-Tcherkask; leurs formes rudement charpentées, leurs incrustations de turquoises, leur habitat, les rangent incontestablement dans la catégorie des bijoux trouvés dans des sépultures de l'Oural. Relativement aux types ornithologiques, les petits oiseaux cloisonnés, s'ils étaient des canards, ne seraient pas étrangers au symbolisme gréco-scythe de la Tauride, qui appliqua ces palmipèdes au décor du célèbre *aryballe de* Koul Oba et de divers autres vases; mais la technique propre à nos volatiles, qui sont en réalité des colombes, n'a rien d'occidental.

En dehors de la Scandinavie, les régions éloignées du centre de l'Europe n'ont fourni jusqu'à présent que de bien rares spécimens d'orfèvrerie cloisonnée; néanmoins, quelques-uns, exhumés au XVIII[e] siècle, sur les confins asiatiques de la Russie, sont venus accroître les richesses du musée de l'Ermitage. Ces bijoux démontrent que les procédés du cloisonnage furent usités, dans les susdites régions, à une époque où l'industrie locale des métaux précieux vit converger à son profit deux courants artistiques opposés, partis de l'Est et de l'Ouest.

Le second diadème (poids 929 gr. 516), beaucoup plus haut au front qu'à la nuque, offre deux rangées d'animaux fantastiques, séparées par une triple moulure. Le rang inférieur est pris dans la masse; le rang supérieur forme une crête découpée; les yeux et les membres sont incrustés de turquoises. Le travail montre les mêmes caractères que la faune de la coiffure n. 1. Les animaux sont disposés en file, chaque file marchant en sens inverse. Sur la crête on reconnaît des griffons aptères. Grand diamètre, 0 m. 175; hauteur du frontal 0 m. 06; à la nuque 0 m. 02.

Les bracelets se composent d'un pareil système de monstres incrustés; de même pour la pyxide, l'ampoule, l'étui ciselé; l'étui cloisonné, avec ses triangles bleus et rouges, doit être mis à part.

Tout compté, sauf le camée et l'Éros, qui sont occidentaux, les petits oiseaux, l'étui cloisonné et le cylindre d'agate qui appartiennent à une technique spéciale, l'ensemble du trésor de Novo-Tcherkask accuse une complète unité de fabrication.

Le symbolisme animal et végétal de la grande couronne est en connexion absolue avec le culte de la déesse orientale qui réunissait le double caractère de Diane et de Vénus. La coiffure, fabriquée pour une adoratrice de la divinité tanaïdienne, date d'une époque où les souverains de l'Asie avaient coutume d'orner leur tête de pareils diadèmes emblématiques. L'époque susdite comprend au moins quatre siècles, mais on peut la restreindre aux cinquante années qui précèdent l'ère chrétienne et aux cinquante qui la suivent [2].

H. LECLERCQ.

[1] Dimensions approximatives : mammifères, longueur 0 m. 025; végétaux, hauteur 0 m. 04. Sauf les oiseaux toute cette ornementation conserve-t-elle en réalité sa disposition primitive? — [2] A.-I. Odobosco, *La grande couronne de Novo-Tcherkask, avec des considérations sur divers bijoux scythiques du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg* (en roumain), dans *Annales de l'Acad. romaine*, t. XI, sect. II, 1 vol. in-4°, Bucharest, 1879; cf. Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, in-8°, t. II, Paris, 1878, p. 131-174, pl. D, n. 1; le même, dans *Rev. archéol.*, 1880, t. I, p. 358-367.

**NOYÉS.** — Sur un cippe mesurant en hauteur 0 m. 29 et en largeur 0 m. 30, dont l'épaisseur est de 0 m. 04, et qui se trouve près de Servian, département de l'Hérault, non loin du château de l'Ermitage, où il fut trouvé en 1885, on lit une inscription fort mal gravée. Les lettres sont de forme barbare. La première haste des N, des P, des R descendant au-dessous du niveau de la ligne, des T en forme de *gamma :*

QVO FRA
TRIS CANP
ANYS ET RE
STVTVS IN
ACVA PERIS
SE ET VNVM

*Quo fratres Canpanus et Restutus in aqua perisse et unum.*

« Endroit où les frères Campanus et Restitutus ont péri dans l'eau ensemble. »

Ce texte est probablement complet. *Restutus* est écrit pour *Restitutus*, *acua* pour *aqua*, le *c* se prononçant *k* et *q*; le verbe *perisse* pour *periere*, *unum* pour *una* (Allmer).

Pareille barbarie de langage indique une époque assez basse. Le cippe ne porte ni symbole chrétien, ni allusion à la croyance des deux frères, dont les noms peuvent être aussi bien païens que chrétiens; mais on fait remarquer avec justesse que « ce sont les chrétiens surtout qui ont fait figurer des *cognomina* isolés sur leurs inscriptions; toutefois, cette preuve n'est pas décisive, au moins ici, car l'inscription a été gravée sans grand souci des règles usitées ».

L'intérêt de ce texte est de nous montrer l'ancienneté d'un usage qu'on retrouve encore de nos jours, généralement sous la forme d'une croix avec une inscription rappelant un accident, une mort tragique. Ici, le lieu de la trouvaille n'est guère qu'à 1200 mètres de la rivière de Tongues, torrent qui est à sec une partie de l'année, mais très dangereux à la saison des pluies.

*Bibl.* — Noguier, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Béziers*, IIe sér., t. XIII, 1885, p. 135 sq.; A. Allmer, dans *Rev. épigr. du midi de la Gaule*, t. I, p. 570; Lebègue, *Inscr. chrét. Béziers*, dans Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. XV, 1892, p. 459, n. 1630; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5956.

H. LECLERCQ.

**NOYON.** — I. Origines. II. Site. III. Le *castellum*. IV. Le siège épiscopal. V. La liste épiscopale. VI. La première cathédrale. VII. La seconde cathédrale. VIII. Monastères. IX. Du VIIe au IXe siècle. X. Cloche. XI. Évangéliaire. XII. Responsorial. XIII. Sacramentaire.

I. ORIGINES. — On a discuté le point de savoir si Noyon tirait son origine de *Noviodunum Suessionum* ou de *Noviomagus;* cette dernière opinion, après de longues et âpres discussions [1], a fini par triompher. Si on se reporte à l'*Itinéraire* d'Antonin (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1858-1865) on rencontre pour la première fois, au IVe siècle, la mention de *Noviomagus*, simple *statio* sur la voie romaine allant de Reims à Amiens [2]. Il est sans doute un peu mortifiant, pour le point d'honneur local, de ne pouvoir remonter plus haut et se réclamer d'antiquités gauloises; on a même pensé les découvrir, mais si vagues, si insignifiantes, qu'il a semblé prudent de ne pas insister [3]. Ce qui paraît indubitable c'est que le tracé primitif de la voie romaine de Reims à Amiens ne passait pas à Noyon [4]. On a pu déterminer les grandes étapes de cette voie, au moyen de la *Table de Peutinger*, rectifiée par la borne milliaire de Tongres (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1850-1852). Quant au tracé lui-même, on l'a reconstitué à peu près en entier pour la région qui avoisine Noyon. Voici, d'après M. A. Lefranc, le résultat des recherches qui ont été faites sur ce point. La route venant de Soissons passait à Moulin-sous-Touvent, puis à Nampcel, où son parcours est aisément reconnaissable de l'arbre des Loges jusqu'à celui de Blérancourt, aujourd'hui le poteau de Nampcel. A partir de cet endroit, les traces deviennent de plus en plus nettes. Vers le mont de Choisy, la route se bifurquait, l'une de ses branches se dirigeait vers Cuts et l'autre continuait vers l'Ouest; à sa descente du plateau, elle allait vers Sempigny et abordait l'Oise entre Parviller, localité autrefois assez importante, aujourd'hui disparue, et Pont-l'Évêque. Elle gagnait de là la sole Saint-Martin, sur le territoire de Noyon, laissait à l'Est l'emplacement de la ville actuelle et continuait par Vauchelles-Porquéricourt, pour atteindre Amiens en passant par Roye. Cette chaussée, fameuse dans l'histoire de la région, est encore connue sous le nom de *chaussée Brunehaut*.

Ainsi, on peut induire de ce qui précède que vers le IVe siècle, époque de réfection générale des routes de la Gaule, la grande voie romaine fut détournée de son parcours, on lui fit traverser *Noviomagus;* ce nouveau tracé figure dans l'*Itinéraire* d'Antonin. Voici l'indication du tracé modifié : à partir de la sole Saint-Martin, sur le territoire de Noyon, on se détourna de l'ancienne voie pour diriger la nouvelle sur *Noviomagus* qu'elle traversa de l'Ouest à l'Est. Elle passait la Verse au moulin du Wé, où se trouvait, dès une haute antiquité, un pont de pierre que les chartes de l'Église de Noyon mentionnent dès le IXe siècle. Elle gagnait de là Pontoise où elle traversait l'Oise pour regagner l'ancienne route, à droite dans la vallée. Ce tracé subsiste à peu de chose près aujourd'hui.

Au Ve siècle, la *Notitia dignitatum* (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1711-1715) nous apprend que *Noviomagus* était le siège du *præfectus Lactorum Batavorum Contraginensium*. Ces Bataves, après beaucoup d'infortunes, étaient venus, vers la fin du IIIe siècle, s'établir en Gaule, où ils s'étaient répartis entre les trois cités des *Atrebates*, des *Veromandui* et des *Baiocasses*. Dans la cité des *Veromandui*, ils occupèrent d'abord *Contraginum*, Condren (Aisne) et, on ne sait pour quelle raison, leur établissement fut transféré de *Contraginum* à *Noviomagus*. Existe-t-il quelque rapport entre ce nom de *Noviomagus*, imposé par les Bataves à leur nouvel établissement, et le *Noviomagus*, Nimègue, de leur ancienne île (voir NIMÈGUE)? On ne sait.

[1] Clouet, *Dissertation sur la position de Noviodunum Suessionum*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Soissons*, t. X, 1856, p. 81; dom Grenier, *Collection de Picardie*, vol. CLXIII, fol. 144 sq.; Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. II, p. 630; A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, 1877, p. 410; L. Mazière, *Le Noyonnais. État politique*, dans *Bull. du Comité archéol. de Noyon*, t. III; cf. Bécu, dans *ibid.*, t. I, p. 117; Moët de La Forte-Maison, *Antiq. de Noyon ou étude hist. et géogr. archéol. et philol. des documents que fournit cette ville à l'hist. des cités gallo-romaines et féodales de France*, in-8°, Rennes, 1845; Peigné-Delacour, *Notice sur l'emplacement de Noviodunum et d'autres localités du Soissonnais*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. IX, 1859, p. 51; *Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, in-8°, t. XIV, Amiens, 1856; *Suppl. aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum et divers lieux du Soissonnais*, dans *ibid.*, t. XXVII, p. 1-106. — [2] Léon Renier, *Itinéraires romains de la Gaule*, dans *Annuaire de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1850, p. 201, n. 362. — [3] Moët de La Forte-Maison, *op. cit.*, p. 79 sq. — [4] A. Lefranc, *Hist. de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, in-8°, Paris, 1887, p. 2; Adr. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule. Étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*, in-8°, Paris, 1907, p. 107-110, fig. 25.

II. Site. — *Noviomagus*, chef-lieu du *pagus Noviomensis* ou *Noviomisus*, appartenait à la cité des *Veromandui*, et s'élevait sur un mamelon de la chaîne des collines de Picardie, qui borne au nord la vallée de l'Oise. La ville s'arrêtait devant un bois au Nord et des marais au Sud, ceux-ci s'étendant jusqu'à la rivière. A l'Est et à l'Ouest coulaient la Gouelle et la Marguerite, affluents de la Verse. La situation topographique était avantageuse; au point de vue stratégique, la ville commandait la plaine de Santerre, qui se trouve à Noyon tout à fait resserrée entre les collines de Picardie et les hauteurs de Larbroye.

III. Le castellum. — A l'époque gallo-romaine, *Noviomagus* se composait d'un *castellum*, encore reconnaissable, et qui constituait la ville proprement dite. On l'appela pendant tout le Moyen Age Château-Corbant, sans qu'on puisse rendre raison de ce vocable. L'enceinte porta longtemps le nom de mur Sarrasin ce qui lui est commun avec les murailles primitives de plusieurs villes : Boulogne, Senlis, Grenoble, etc. [1]. Cette enceinte offrait l'aspect d'un polygone irrégulier de neuf côtés; elle avait environ 2 000 mètres du Sud au Nord et 150 à 165 de l'Est à l'Ouest. « La muraille est construite en grand appareil irrégulier dans sa partie inférieure; le reste se compose d'un blocage avec insertion de briques. Elle était flanquée d'un certain nombre de tours rondes irrégulièrement espacées et devait être percée de quatre portes. Tel fut le noyau primitif de la ville [2]. » Au delà s'étendait un *suburbium* ou faubourg. Cela dura jusqu'au XII[e] siècle; une nouvelle enceinte plus étendue rendit alors la première inutile.

IV. Le siège épiscopal. — Dans le premier quart du VI[e] siècle, la civitas des *Veromandui* avait son chef-lieu sur l'emplacement actuel de la ville de Saint-Quentin, et non pas à la localité qui porte aujourd'hui le nom de Vermand [3]. Cette ville avait une certaine importance puisqu'elle attira les Vandales, les Huns et les Francs qui la ruinèrent de leur mieux [4], si bien qu'en 531 l'évêque Médard (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 182-108) ne s'y jugea plus en sécurité et transféra sa résidence à *Noviomagus*. Médard était né à Salency, près de Noyon, ce qui aura pu contribuer à fixer son choix, sa famille possédait à Salency un domaine important. Cette décision avait été prise en toute maturité, puisque Médard avait alors 75 ans; cependant, on ne paraît pas y avoir prêté grande attention. La Vie de Médard, par son contemporain et son collègue, Fortunat, évêque de Poitiers, n'en parle même pas; l'anonyme de Soissons, religieux de Saint-Médard vivant au IX[e] siècle, n'en dit rien non plus; le premier qui en fasse mention est l'évêque de Noyon, Ratbod (1068-1098) : *Dolens itaque vir beatus civitatis illius Viromandensis, quam regendam susceperat, jam factam desolationem, veritusque iterandam paganorum irruptionem Noviomum quem munitiorem prenomiravimus, sano satis consilio sedem constituit episcopalem* [5]. Ce fait, en apparence insignifiant, entraîna pour *Noviomagus* d'importantes conséquences du fait que Médard devint évêque de Tournai et unit les deux diocèses. Noyon devint ainsi le chef-lieu d'une des circonscriptions les plus étendues du nord de la Gaule (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 102-108).

V. La liste épiscopale. — On vient de voir que la *civitas Veromanduorum* avait eu d'abord son chef-lieu à Saint-Quentin, qui fut siège épiscopal jusqu'en 531. A cette date, Noyon lui succéda et, vers la fin du siècle, les évêques de Noyon unirent à leur diocèse celui de Tournai jusqu'en 1146. Ces vicissitudes laissèrent leurs traces dans les catalogues qui établissent une distinction entre la série épiscopale de Saint-Quentin et la série épiscopale de Noyon; il existe des exemplaires prolongés, après la séparation de 1146, soit par la série de Noyon, soit par celle de Tournai. Le premier type est représenté par Robert de Torigni (ms. *Paris. lat. 6042*), qui va jusqu'à Baudouin III, évêque de Noyon (1167-1174); le second par un catalogue inséré au XII[e] siècle sur des pages blanches d'un manuscrit de Saint-Amand (n. *166* de la bibl. de Valenciennes).

Voici le texte de Robert avec les variantes de l'autre catalogue, d'après L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. III, p. 100-101.

Nomina episcoporum Viromandensium.

*Hilarius*
*Martinus*
*Germanus*
*Maximinus*
*Eosonius*
*Aeternus*
*Hilarus*
*Divitianus*
*Remedius*
*Mercorinus*
*Promotus*
*Suffronius*
*Alomerus*
*S. Medardus. Hic propter Vermandi subversionem Noviomum sedem constituit episcopalem; qui etiam post sancti Eleutherii episcopi Tornacensis obitum regendam suscepit ecclesiam Tornacensem.*

Nomina episcoporum Noviomensium ac Tornacensium.

*Augustinus*
*Gondulfus*
*Ebrulfus*
*Bertitiundus*
*S. Acharius*
*S. Eligius*
*S. Mommolinus*
*Gonduinus*
*Gaurulfus*
*Crasmarus*
*Framengerus*
*Hunuanus*
*Guido cum Eunutio*
*Eliseus*
*Edelfridus*
*Dido*
*Gislebertus*
*Pleon*
*Gandelelmus*
*Ranegarius*
*Eikardus*
*S. Emmo martyr*
*Rantelmus*
*Heidilo*
*Ranbertus*
*Ainardus*
*Galbertus*
*Trasmarus*
*Rodulfus*
*Fulcherus*
*Hadulfus*
*Lendulfus*
*Radbodus*
*Harduinus*
*Hugo*
*Balduinus*
*Radbodus*
*Baudricus*
*Lambertus*
*Simon*
*Balduinus*
*Item Balduinus*

*Variantes :* Virmandensium. — 7. item Hilarus. — Noviomagensium ac Torn. — 18. *om.* — 19. Aicharius. — 21. Mommulenus. — 22. Gunduinus. — 23. Guarulfus. — 24. Grasmarus. — 26. Hunianus. — 27. sancto Eunucio. — 28. Heliseus. — 29. Adelfrecus. — 33. Guandelmarus. — 34. Ronegarius. — 35. Fikardus. — 36. *om.* — 37. Rainelinus. — 39. Raub. — 40. Airardus. — 41. Gualb. — 42. Trans. — 46. Teudulfus. — 47. Ratb. — 51. item Radb. — 52. Bald.

Après Simon (n. 54) le catalogue de Saint-Amand néglige les deux Baudouin, tous deux évêques de Noyon seulement, et passe à la série de Tournai :

Nomina Tornacensium episcoporum.

*Anselmus*
*Geraldus*
*Gualterus*
Ewardus.

Gautier siégea de 1166 à 1171. Son successeur Eward a été ajouté postérieurement.

[1] Dom Grenier, *Introd. gén. à l'hist. de la Picardie*, p. 93; J. Quicherat, *Mél. d'archéol. et d'hist.*, p. 352; Moët de La Forte-Maison, *Antiquités de Noyon ou étude historique et géograph., archeol. et philol.*, 1845, p. 68. — [2] A. Lefranc, *Hist. de la ville de Noyon*, p. 5. — [3] Id., *ibid.*, p. 5, note 2; A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI[e] siècle*, p. 410. — [4] Levasseur, *Annales*, p. 23 sq.; Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. V-VII. — [5] *Acta sanct.*, junii t. II, p. 86.

La série du *Liber Floridus* est incomplète et en désordre; elle ne contient que des évêques de Noyon :

NOMINA EPISCOPORUM NOVIOMENSIUM.

*Medardus, Gundulfus, Germundus, Eligius, Gunduinus, Heldilo, Ayrordus, Grasmarus, Magnelmus, Faustinus, Ebrulfus, Acharius, Momolenus, Valarulfus, Raubertus, Vualbertus.*

Ce sont deux fragments d'une liste semblable à la précédente, mais disposée sur deux colonnes, ainsi qu'il suit :

| | |
|---|---|
| 14. Medardus | ..... |
| 16. Gundulfus | 17. Ebrulfus |
| 18. Germundus | 19. Acharius |
| 20. Eligius | 21. Momolenus |
| 22. Gunduinus | 23. Valarulfus |
| ..... | ..... |
| 38. Heldilo | 39. Raubertus |
| 40. Ayrordus | 41. Vualbertus |
| 42. Grasmarus | ..... |

Cependant, entre les deux fragments, lus verticalement, au lieu de l'être horizontalement, on a inséré deux noms, *Magnelmus* et *Faustinus*, qui sont étrangers à la série épiscopale de Noyon.

« Cette liste s'ouvre par une série de quatre noms : Hilaire, Martin, Germain et Maximin qui sont ceux de quatre des plus célèbres évêques des Gaules, au IVe et au Ve siècle. Il n'est pas téméraire de supposer que ce sont précisément ces personnages, dont les noms, relevés dans les diptyques liturgiques avec ceux des évêques de Vermandois, auront été considérés par le compilateur de la liste comme appartenant à la même série épiscopale. Un peu plus bas *Divitianus*, *Remedius* et *Mercorinus* se rencontrent aussi dans les listes de Soissons et de Reims. J'ai bien peur que ce début ne soit en partie artificiel et je ne crois pas devoir dissimuler ici des appréhensions analogues à celles que m'inspire le catalogue épiscopal de Poitiers [1].

« A partir du VIe siècle, il n'y a plus de difficulté. L'évêque Sophrone, attesté en 511, est bien à la place qui lui convient, et la série noyonnaise est vérifiée depuis saint Médard par une suite de documents. Je crois donc pouvoir admettre, dans la série ci-dessus, tous les noms portés au catalogue, à partir de Sophrone [2]. »

1. *Sofronius.* — Il siégea au concile d'Orléans tenu en 511 et signa comme évêque de *Veromandis.*

2. *Alomerus.*

3. *Medardus.* — Fils de *Nectardus* et de *Protagia*, vers 456, à Salency; évêque vers 530, transféra le siège épiscopal à Noyon en 531, mourut vers 560 (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 102-108). Il existe une Vie en vers de Fortunat (II, XVI); une Vie en prose du même, ou plutôt c'est dans sa Vie de sainte Radegonde qu'il en parle (c. XXVI-XXXV); une Vie du temps de Théodebert II (593-612) probablement des environs de l'année 602. Grégoire de Tours (*De gloria confessorum*, c. XCIII) parle d'un livre *de mirabilibus ejus.* Sa fête est au 8 juin. Cf. Bécu, *Dissertation sur quelques dates et quelques faits contestés de la vie de saint Médard*, dans *Comptes rendus du Comité archéol. de Noyon*, t. II, 1867, p. 307-320; J. Corblet, *Notice hist. sur le culte de saint Médard*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie*, in-8°, t. VI, Amiens, 1856; J. de Laprairie, *Note sur saint Médard*, dans *Bull. Soc. archéol. de Soissons*, IIe sér., t. IV, 1875, p. 207, 241; L. Maître, *Le culte de saint Médard dans le diocèse de Nantes et dans l'Ouest*, dans *Annales de Bretagne*, t. XV, 1900, p. 292-298; Poquet, *Chronologie de saint Médard et de saint Gildard* [lettre de Mabillon], dans *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux...*, 1892, p. 240-243; de Tonchimbert, *Vieux proverbes. Saint Médard, saint Barnabé et saint Gervais, autant de brouillards en mars autant de gelées en mai*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Poitiers*, 1873, p. 115; 1881, p. 100.

4. *Augustinus* ou *Faustinus.*

5. *Gundulfus.*

6. *Ebrulfus.*

7. *Berthmundus.* — On le voit siéger, en 614, au concile de Paris : *ex civitate Nocciomo.*

8. *Acharius.* — En 627, on le voit au concile de Clichy : *ex civitate Noviomago Aigahardus episcopus.* Jonas, dans sa Vie de saint Colomban (l. II, c. VIII), fait de lui un disciple d'Eustase de Luxeuil. Il poussa le roi Dagobert à reconstituer l'ancien évêché de Thérouanne et à le mettre sous la direction de saint Omer [3]; il favorisa les missions de saint Amand dans l'ancien diocèse de Tournai [4]. On lit sa signature sur le privilège de Rebais en 637 ou 638 [5]. Il mourut le 27 novembre 640. Cf. Adrien Baillet, *Recueil des vies de saints*, 29 novembre; J. Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. II, 1784, p. 331-335; P.-F.-X. de Ram, dans *Biogr. de Belgique*, t. I, 1866, p. 8-12.

9. *Eligius.* — Nous avons déjà parlé de saint Éloi (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2674-2687). Il est, comme on l'a dit, une des plus glorieuses figures du temps; le premier de cette série d'hommes d'Église qui furent en même temps de grands hommes d'État et où nous trouvons Suger, le cardinal d'Amboise, Richelieu, Mazarin, Dubois, Fleury. « En même temps qu'il communiquait à la politique royale cette sage et ferme direction qui a fait du règne de Dagobert Ier l'apogée de la dynastie mérovingienne, il poursuivait, avec une infatigable énergie, la conversion des populations barbares de son vaste diocèse. Les fonctions qu'il remplissait dans le gouvernement ne l'empêchaient pas de résider dans sa ville épiscopale, qu'il contribua à étendre et à développer dans une large mesure, par des fondations de monastères [6]. » Il fut ordonné le même jour que saint Ouen, le 13 mai 641 [7] et Jonas de Bobbio mentionne son élévation à l'épiscopat : *inluster tunc vir Elegius, qui modo Vermandensis Ecclesiæ pontifex præest* [8]. Il existe une *Vita sancti Eligii, auctore sancto Audoeno, seu Dadone, episcopo Rotomagensi*, œuvre inégale et qui n'est pas entièrement de saint Ouen. C'est néanmoins une pièce très curieuse pour l'histoire (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2675, note 2). Elle abonde en renseignements sur les mœurs populaires dans le nord de la France, les coutumes juridiques, les usages païens qui persistaient encore universellement dans ces contrées. Il assista, avec Audobert de Cambrai, à la translation de saint Fursey à Péronne, vers le milieu du VIIe siècle. En 650, il siège au concile de Chalon-sur-Saône : *Elegius episcopus Ecclesiæ Noviomensis.* En 654, il signe le privilège de Clovis II pour Saint-Denis [9] et l'on peut encore y lire sa signature originale. Quelques années après, il enterra le maire du palais Erkinvald. Son dernier acte qu'il soit possible de dater de façon certaine est la signature apposée au privilège d'Emmon de Sens pour le monastère de Sainte-Colombe, 26 août 660. Il mourut le 1er décembre de la même année. Fêté le 1er décembre.

Cf. Arbellot, *Vie de saint Éloi*, dans *Bull. de la Soc. hist. archéol. du Limousin*, t. XLVI, 1898, p. 7-58; Limo-

[1] Duchesne, *Fastes épisc.*, t. II, p. 79. — [2] Id., *ibid.*, t. III, p. 102. — [3] *Vita Audomari*, 4, dans *Mon. Germ. hist., Script. merov.*, t. V, p. 755. — [4] *Vita sancti Amandi*, c. XIII, dans *Acta sanct.*, febr. t. I, p. 861; *Mon. Germ. hist., Script. merov.*, t. V, p. 437; De Moreau, *Saint-Amand, apôtre de la Belgique et du nord de la France*, in-8°, Louvain, 1927. — [5] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 275. — [6] A. Lefranc, *Hist. de la ville de Noyon*, p. 7. — [7] Br. Krusch, dans *Script. merov.*, t. IV, p. 638. — [8] *Vita sancti Columbani*, l. II, c. X. — [9] J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 239.

ges, 1898; A. Favé, *Notes sur saint Éloy en Basse-Bretagne*, dans *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXII, 1895, p. 96-106; J. Gérin, *Invention des reliques de saint Éloi faite en l'an 1183, et décrite par un témoin contemporain*, dans *Comptes rendus et mém. de la Comm. archéol. de Senlis*, IIIe sér., 1891-1892, t. VI, p. XIV-XXIX; Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. III, 1785, p. 194-198; F.-M. Luzel, *La légende de saint Éloi*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, IIe sér., t. II, 1874-1875, p. 336-347; L. de Neussac, *Saint Éloi, sa légende et son culte*, dans *Bull. Soc. scient. de la Corrèze*, t. XVII, 1895, p. 529-652; *S. Éloi, ses résidences en Limousin*, dans *ibid.*, t. XIX, 1897, p. 309-339; cf. *Anal. bolland.*, t. XV, p. 356; t. XVII, p. 248; K. Nyrop, *S. Eligius*, dans *Aarbög. Nordisk oldhynd.-hist.*, IIe sér., t. XIV, 1899, p. 155-166; cf. *Anal. bolland.*, t. XIX, p. 52; Peigné-Delacour, dans *Mém. de la Soc. archéol. de l'Oise*, t. IV, 1859, p. 1-16; Fr. Plaine, *Nouv. remarques sur les homélies attribuées à saint Éloi*, dans *Rev. des quest. hist.*, 1899, p. 235-242; A. Sagary, *Des homélies attribuées à saint Éloi*, dans *Rev. des sciences ecclés.*, 1899, p. 247-253; E. Vacandard, *Les homélies attribuées à saint Éloi*, dans *Rev. des quest. hist.*, 1899, t. XX, p. 471-480; t. XXI, p. 243-245. Pour les œuvres artistiques et la *Vita*, cf. *Dictionn.*, t. IV, col. 2574 sq.

10. *Mummolenus.* — Il fut moine à Luxeuil, abbé à Sithiu, évêque de Noyon; signataire du privilège d'Emmon pour Saint-Pierre-le-Vif à Sens (avant nov. 660). Le 1er février 663, il obtient du roi Clotaire ratification d'un échange de biens conclu entre l'évêché de Noyon et l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer [1]. Le 24 avril 663, il signe la charte de Saint-Omer pour Sithiu [2]. Autres signatures pour Corbie (664), pour Soissons (667) et au testament de saint Amand [3] en 675 ou 676 (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1752-1758).

Cf. Barraud, *Portrait de saint Mommelin, évêque de Noyon et de Tournai en 660*, dans *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. II, 1855, p. 257-261; *Acta sanct.*, oct. t. VII, p. 953-980; F. Flahaut, *Saint Mommelin, notes et documents*, in-8°, Dunkerque, 1897; Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. IV, 1787, p. 393-413; F. Novati, *Due vetustissime testimonianze dell' esistenza del volgare nelle Gallie ed in Italia*, dans *Rendiconti dell' istit. Lombardo*, 1900.

« Ici, nous dit L. Duchesne, le *Gallia christiana* place un *Autgarius*, en lui rapportant (avec doute) ce que la Vie de saint Sauve dit d'Acharius, envoyé par le roi Thierry II à Amiens après la mort de saint Honorat. Quant au document de Sainte-Colombe de Sens, allégué d'après Mabillon, où se lit la signature d'un évêque Autgarius (*Hectarius* ou *Hautcarius*, Mabillon), il est bon de savoir que ce nom n'est suivi dans la pièce d'aucune indication de siège, et que l'attribution à Noyon est une simple conjecture de Mabillon, conjecture contredite par le catalogue. »

11. *Gunduinus.*

12. *Guarulfus.*

13. *Transmarus.* — On lit son nom sur une inscription métrique du monastère scot de Péronne, comme contemporain de l'abbé Cellon (vers 700) [4] :

*Quid Vermendensis memorem tot milia plebis*
*Francigenas inter populos felicia facta?*
. . . . . .
*Ista pio gaudit Transmaro præsule terra.*

14. *Framengerus.*

15. *Hunuanus.*

16. *Guido cum Eunutio.* — Cette mention étrange de deux personnages à la fois s'explique peut-être par le fait que cet endroit de la série correspond au temps de Charles-Martel.

17. *Heleseus.* — A qui est adressée, avec d'autres, la lettre du pape Zacharie aux évêques francs, en 748 [5].

18. *Athelfridus.* — On trouve sa signature sur le privilège pour Gorze en 757; entre 760 et 762, il assiste à l'assemblée d'Attigny; de même, au bas du privilège pour Prüm, le 13 août 762 [6].

19. *Dido.*

20. *Gislebertus.* — Il assiste, en 769, au concile de Rome [7]; mort à Elnone (Saint-Amand), dont il avait été abbé, le 23 mai 782; on lui fit deux épitaphes [8].

21. *Pleon.* — En 798, il assiste à la consécration des églises de Saint-Riquier [9].

22. *Wendilmarus.* — Siège, en 814, au concile de Noyon [10]; il reçoit un diplôme de Louis le Débonnaire le 20 novembre 817 [11].

VI. La première cathédrale. — On ne saurait mettre en doute l'existence d'une première basilique noyonnaise bâtie par saint Médard avant le milieu du VIe siècle. En effet, la reine Radegonde, femme de Clotaire et séparée de son mari, survint à l'improviste dans cette cathédrale, en 544, pendant l'office liturgique et supplia l'évêque de la consacrer à Dieu : *Directa igitur a rege, veniens ad beatum Medardum Noviomi, supplicat instanter ut ipsam mutata veste Domino consecraret. Sed memor apostoli dicentis : « Si qua ligata fuit conjugi, non quærat dissolvi », dieffrebat reginam ne veste tegeret monacham. Ad hoc etiam beatum virum perturbabant proceres et per basilicam ab altari graviter retrahebant ne velaret regi conjunctam* [12]. On voit qu'il n'est pas trop exact de dire que l'évêque « consacra [la reine] sur-le-champ diaconesse [13] ». Médard hésita longtemps, donna tout le temps aux amis du roi qui entouraient l'autel de faire entendre des avertissements; enfin il donna le voile.

Les Vies de saint Médard conservent le souvenir de plusieurs événements qui paraissent plus sujets à caution, tels sont le passage du roi Clotaire et le châtiment dont il fut frappé pour avoir pillé l'église de Saint-Quentin; enfin sa présence au lit de mort de saint Médard (8 juin 545 ou 558) [14]. Fortunat dit que Médard exerça les fonctions épiscopales pendant quinze ans et ce témoignage d'un contemporain, familier de Radegonde, a paru suffisant pour placer la mort du saint en 545, mais Grégoire de Tours intercale la mention de cette mort dans le récit de la révolte et de la mort de Chramne (555-560). Le moine de Saint-Médard de Soissons, au IXe siècle, écrit que Clotaire revenait d'une expédition contre Chramne quand il apprit la maladie de saint Médard, et la *Chronique* de Réginon place la mort du saint au temps où Clotaire réunit sous sa domination tous les royaumes des Francs, après 558, date de la mort de Childebert [15].

Après la mort du saint évêque, son corps fut déposé dans la cathédrale jusqu'à l'arrivée du roi Clotaire : *Procedit rex ad ecclesiam in qua cœlestis servabatur thesaurus... Corpore itaque sancto composito ac delato ad ecclesiam nocte illa exequialem cum multa devotione celebrarunt vigiliam* [16]. Clotaire fit transporter les restes dans la villa royale de Crony, près de Soissons, avec le projet de faire élever une basilique sur son tombeau. Ce fut le roi Sigebert (561-575) qui réalisa ce dessein.

[1] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 343; K. Pertz, *Diplomata*, n. 39. — [2] Pardessus, *op. cit.*, p. 344; Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 25. — [3] Pardessus, *op. cit.*, n. 376. — [4] L. Traube, *Perrona Scottorum*, dans *Sitzungsberichte* de Munich, 1900, p. 488. — [5] Jaffé, *Regesta pontif. rom.*, n. 2287. — [6] Böhmer-Mühlbacher, *Reg. imp.*, n. 93. — [7] *Liber pontif.*, t. I, p. 474. — [8] Dümmler, *Pœtæ Carolini*, t. I, p. 111, 305. — [9] *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, p. 174-175. — [10] Flodoard, *Hist. Remensis Ecclesiæ*, l. II, c. XVIII. — [11] Böhmer-Mühlbacher, *op. cit.*, n. 644; 2e édit., n. 658. — [12] *Acta sanct.*, aug. t. III, p. 70. — [13] A. Lefranc, *op. cit.*, p. 7. — [14] *Acta sanct.*, junii t. II, p. 80. — [15] Bécu, dans *Bull. du Comité archéol. de Noyon*, t. II, p. 316. — [16] *Acta sanct.*, junii t. II, p. 83 et 91.

L'église de Saint-Médard à Soissons devint un sanctuaire célèbre [1].

Au milieu du VII^e^ siècle, la cathédrale primitive, placée sous le vocable de saint Médard, menaçait ruine, car le biographe de saint Éloi raconte que celui-ci se promenait un jour dans la ville avec ses disciples quand il aperçut une grande lézarde dans la façade de la basilique. Il donna aussitôt l'ordre d'aller chercher les ouvriers pour étayer ce mur et pour exécuter les travaux nécessaires. Ses disciples lui objectèrent que la saison n'était pas favorable à ces travaux : *Opportunum, domine, tempus exspectetur ut facilius ac solidius emendetur;* il leur répondit : « Si ce mur n'est pas réparé de mon vivant, on ne le réparera jamais : *Sinite huc usque, filioli, quoniam si modo non emendatur, nec jam superstite in corpore, non emendabitur* [2]. Saint Éloi avait, à cette époque, plus de 70 ans d'après son biographe. Or le pieux évêque, né en 588 au Châtelet, près de Limoges, mourut à Noyon le 1^er^ décembre 660. Il faut donc placer ce fait à la fin de l'automne 660, car l'objection des disciples devait se rapporter à la difficulté d'entreprendre des travaux de maçonnerie aux approches de l'hiver.

Après la mort de saint Éloi, son corps fut inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Loup de Noyon, d'abord à côté de l'autel, puis dans une confession voûtée [3]. La reine Bathilde, venue pour assister à ses derniers moments, n'arriva qu'après sa mort et fut présente à ses funérailles, accompagnée de ses fils et d'une suite nombreuse.

VII. La seconde cathédrale. — La première cathédrale de Noyon, réparée par saint Éloi, eut le sort commun à tant d'autres édifices où le bois tenait une place prépondérante et presque exclusive; elle fut détruite par le feu, ou du moins très endommagée par un incendie, vers 676. C'était le temps où vivait à Noyon une vierge en grande réputation de sainteté et qui s'appelait Godeberte. Un jour que le feu avait éclaté dans la cathédrale, ayant déjà brûlé les tentures et le mobilier, la sainte se fit transporter sur le lieu du sinistre qu'elle arrêta instantanément d'un signe de croix [4]. Ceci se passait, nous dit-on, au VII^e^ siècle et le premier récit qui ait conservé cette histoire date du XI^e^ siècle; la légende a eu le temps d'y collaborer. Ce qui paraît probable c'est que l'église restaurée par saint Éloi périt sous saint Mommelin († 685) qui, par lui-même ou par son successeur Gunduinus, entreprit la construction d'une deuxième cathédrale.

Si l'on croit Levasseur [5], le roi Chilpéric II aurait reçu la sépulture dans la cathédrale en 720, mais les *Gesta regum Francorum* sont moins précis; ils se contentent de dire : *Mortuus quidem est post hæc et Noviomo civitate sepultus* [6]. Or les premiers successeurs de saint Médard, tels que saint Achaire († 639), saint Mommelin († 685), saint Ernuce († 744) et Gislebert († 782) furent ensevelis dans le petit oratoire de Saint-Georges, situé en dehors de l'enceinte gallo-romaine, sur l'emplacement de la place au Blé, qui se trouve au sud-ouest de la cathédrale [7]. Cette chapelle, donnée par Clotaire III à sainte Godeberte en même temps que le palais royal [8], reçut également le corps de la sainte quand elle mourut, vers la fin du VII^e^ siècle [9].

La seconde cathédrale de Noyon fut consacrée par un fait historique : ce fut là que, le 9 octobre 768, Charlemagne fut sacré roi, le jour même où pareille cérémonie s'accomplissait à Soissons pour son frère Carloman [10]. Cet événement donna naissance à la tradition rapportée par Levasseur, qui attribuait la construction de la nef actuelle à la générosité de Charlemagne [11]. Un ancien tableau, remarqué par Louis XI dans sa visite à la cathédrale, conservait le souvenir du sacre du roi Charles qui fit un séjour à Noyon en 808 [12]. Le diplôme de Charles le Chauve, qui confirma le privilège d'immunité du chapitre le 24 décembre 842, prouve que la cathédrale avait été consacrée sous le double vocable de Notre-Dame et de saint Médard [13].

En 859, la prise, le pillage et l'incendie de la ville de Noyon par les Normands entraînèrent la ruine de la seconde cathédrale; nous ne dépasserons pas cette date [14].

VIII. Monastères. — Saint Éloi fonda à l'est de Noyon, près de la route de Reims à Amiens, un monastère qui porta d'abord le vocable de saint Loup de Troyes et prit, plus tard, celui de son fondateur. On y suivait la règle de saint Benoît. C'est dans ce monastère que saint Éloi fut inhumé en décembre 660. C'est lors de la reconstruction, en 1207, sous l'abbatiat de Raoul, que le vocable fut changé [15].

Sainte Godeberte, née vers 640, était la fille spirituelle de saint Éloi qui l'encouragea à fonder un couvent pour les femmes au Sud, à peu de distance de l'enceinte. Cette sainte nous est connue par une Vie latine, ouvrage de l'évêque Radbod au XI^e^ siècle, dont l'information ne peut pas être toujours vérifiée. Le biographe affirme que cette sainte fut l'objet de larges libéralités de la part de Clotaire III; nous avons déjà dit que c'était la partie du *palatium* située en dehors de la ville et comprenant un oratoire placé sous le vocable de saint Georges [16].

IX. Du VII^e^ au IX^e^ siècle. — Noyon n'échappa pas à la calamité qui frappait les villes du Moyen Age, où la propreté et l'hygiène étaient choses ignorées et méprisées, à supposer qu'on en ait eu la notion. Le fléau de la peste s'abattit sur la ville et un violent incendie consuma une partie de la cité. On lit dans la Vie de saint Godeberte : *Contigit ejus in tempore, sic exigentibus plebis Noviomicæ peccatis, pestiferum in eadem civitate gladium desævire mortalitatis, ira enim implacabilis a Deo egressa, in digenas circumquaque devastabat, parentes cum filiis, sponsas cum sponsis,*

[1] Fortunat, *Vita mart.*, IV, 639; Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XIX, XXI, LI; l. V, c. III, XXXIV, XLIX; l. IX, c. IX; *Vitæ Patrum*, XIX, 2; *De gloria confess.*, c. XCIII. — [2] D'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 111. — [3] Id., *ibid.*, p. 113, 116. — [4] *Acta sanct.*, apr. t. II, p. 34. — [5] *Annales de l'église cathédrale de Noyon*, p. 598. — [6] Bouquet, *Recueil des hist. de France*, t. II, p. 572. — [7] Démocharès, *De divino missæ sacrificio*, fol. 23; Levasseur, *Annales de l'église cathédrale de Noyon*, p. 589-619. — [8] *Acta sanct.*, apr. t. II, p. 33; *Dedit ei cum oratorio sancti Georgii suum quod Noviomi habebat palatium.* — [9] Id., *ibid.*, p. 34. — [10] Bouquet, *op. cit.*, t. V, p. 9 : *Carolus ad Novionum urbem et Carlomannus ad Suessionis civitatem pariter uno die a proceribus eorum et consecratione sacerdotum sublimati sunt in regno.* — [11] Levasseur, *Annales de l'église cathédrale de Noyon*, p. 130. — [12] Bouquet, *Recueil des hist. de France*, t. V, p. 679. — [13] *Ecclesiam Sanctæ Maria Genitricis Dei ei Domini nostri Jhesu Christi semperque virginis et sancti Medardi ejusdem ecclesie pontificis*, dans A. Lefranc, *Hist. de la ville* de *Noyon*, pièces justificatives, n. 1. — [14] L'histoire de la cathédrale de Noyon suscita, en 1845, trois historiens : Vitet, *Monographie de l'église de Notre-Dame de Noyon;* Dantier, *Description monumentale et hist. de l'église monumentale de Noyon*; Moët de La Forte-Maison, *Antiq. de Noyon.* Vinrent ensuite Laffineur, *Une visite à Notre-Dame de Noyon*, 1858, et Müller, *Promenade archéol. à la cathédrale de Noyon*, 1888; enfin, Pihan, *Esquisse descriptive des monuments hist. dans l'Oise*, 1889; tout cela est éclipsé par Eug. Lefèvre-Pontalis, *Hist. de la cathédrale de Noyon*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LX, 1899, p. 457-490; A. Baudoux, *Noyon, son histoire, ses monuments, ses environs*, in-16, Noyon, 1931. — [15] Pendant le siège de 1591, l'abbaye de Saint-Éloi fut détruite, et Henri IV fit construire à la place une citadelle qui fut démolie en 1631; le terrain fut rendu aux moines, mais il garda le nom de « citadelle ». — [16] Le couvent devint plus tard une paroisse de Noyon; au XI^e^ siècle, on le désignait encore comme abbaye.

*dominos cum domesticis* [1]. La date attribuée à cet événement par dom Bouquet, 658, semble discutable car, ainsi qu'on l'a fait observer, si la peste avait sévi du vivant de saint Éloi († 660), on n'eut pas manqué d'en faire mention dans sa vie et de mettre en relief le rôle du prélat dans cette circonstance [2]. Un incendie était chose trop fréquente pour qu'on prit soin d'en faire le récit, on se contentait d'en rappeler les dégâts sans beaucoup de précision.

Malgré ces événements, la cité de Noyon se développa. Nous savons que la ville possédait une résidence royale, *palatium*, dont une partie, comprenant l'oratoire Saint-Georges, et probablement aussi d'autres constructions, se trouvait en dehors du *castellum*, du côté sud de la ville. On peut, dès lors, en induire que la ville n'était plus renfermée dans son enceinte de murailles.

Au cours du VIIIe siècle, Noyon ne connut qu'un seul événement remarquable, le sacre de Charlemagne (9 oct. 768); cette solennité montre que la ville n'était pas délaissée puisqu'on y convoquait l'assemblée qui devait reconnaître et proclamer le nouveau roi des Francs. Un capitulaire de 808 signale la présence de Charlemagne à Noyon cette année-là.

Pendant la première moitié du IXe siècle, nous n'avons à signaler qu'un concile tenu à Noyon, en 814, pour fixer les limites respectives des diocèses de Noyon et de Soissons [3].

C'est en 859 que les Normands se jetèrent sur Noyon, ils revinrent maintes fois à la charge en 890 et en 925. Ces dates restent en dehors de notre travail, mais nous rappelons qu'elles ont sur ce point du royaume comme sur tant d'autres influé de façon décisive sur l'organisation de la féodalité. « Ce ne fut pas, d'ailleurs, leur seul résultat. Elles exercèrent aussi sur le développement des villes une action considérable et c'est à ce titre qu'il importe de s'y arrêter ici. Rien, en effet, ne contribua davantage à les fortifier. Ces continuelles attaques furent cause qu'on se mit à réparer les anciennes enceintes gallo-romaines qui, presque partout, tombaient en ruines; souvent même on en construisit de nouvelles sur un plus grand périmètre, l'emplacement du *castellum* étant devenu trop restreint. A la suite de ces calamités, il se produisit dans les cités une réaction qui fut très favorable à leur développement. La présence ou seulement l'approche du danger contraignait les habitants à chercher tous les moyens de s'en préserver et les amena à déployer une énergie dont ils ne paraissaient pas capables. Depuis de longs siècles, en effet, les événements les avaient contenus dans une fâcheuse inaction. C'est à peine si l'on avait songé à relever quelques-unes des ruines amoncelées par les barbares. Les villes s'étaient développées un peu au hasard, rien ne contraignant les habitants à grouper leurs constructions en vue d'un siège à subir; les invasions normandes, en les forçant de se fortifier et de se protéger par des murailles contre d'incessantes incursions, changèrent toutes ces habitudes. Les villes prirent une disposition plus régulière; il semble qu'à l'abri de ces nouvelles enceintes leur individualité jusque-là mal définie se soit dégagée plus pleinement. Elles eurent dès lors une physionomie plus tranchée, plus nette. Il n'y eut plus de ces gros bourgs irréguliers, aux maisons éparses à travers la campagne, auxquels l'ancien *castellum* donnait seul quelque unité. La nécessité où l'on se trouva de construire, en très peu de temps, de longues et solides murailles et de pourvoir à tous les besoins de la défense, donna aux habitants l'occasion de faire de prodigieux efforts qui ne favorisèrent pas seulement le développement matériel de leur cité, mais contribuèrent aussi à relever leur énergie engourdie par une longue période d'inactivité. Les invasions des Normands forment ainsi une étape de plus vers l'affranchissement définitif du XIIe siècle [4].

X. Cloche. — On conserve à Noyon une cloche dite de sainte Godeberte qui, au jugement de J. Corblet, « pourrait bien dater du VIIe siècle. Elle est faite, dit-il, en feuilles de métal battu, jointes par des clous rivés (fig. 8965). La tradition (?) raconte que sainte Godeberte s'en servait pour convoquer ses religieuses aux exercices de la communauté. Elle n'a point d'inscription. On n'y voit qu'un assez grossier dessin qui consiste en lignes parallèles croisées. « Elle s'arrange entre « les reliques aux bons jours, dit Levasseur, et est « en vénération pour avoir été au service de la sainte « et non pour la matière dont elle est faite, qui n'est « que de fer, ni pour le son qui est rauque à merveille. [5] » Cette cloche qui, en raison des pieux souvenirs qu'elle rappelle, a trouvé place dans la chapelle de sainte Godeberte, à Notre-Dame de Noyon, n'a que 0 m. 28 de haut sur 0 m. 22 de large, à son extrémité inférieure [6]. »

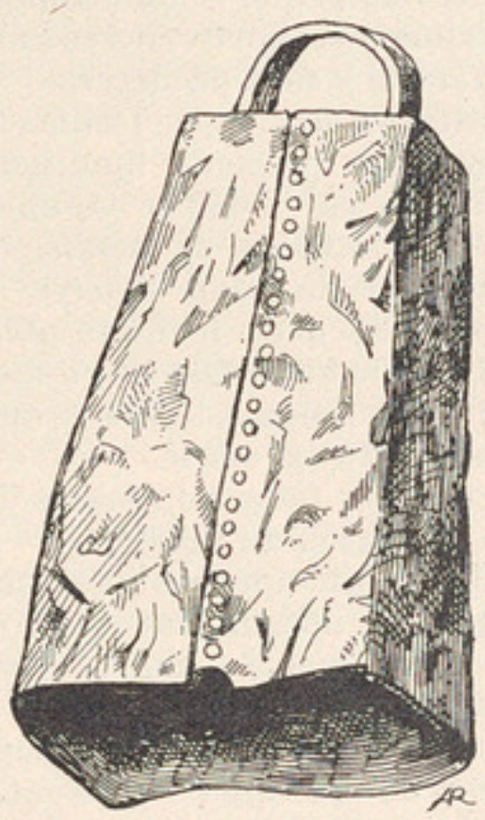

8965. — Clochette dite de sainte Godeberte.
D'après *Revue de l'art chrétien*, t. I, 1857, p. 339.

Si on se reporte aux exemples donnés de clochettes analogues (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1954-1977, 2163) on verra qu'on n'a aucune raison d'écarter celle que nous venons de décrire.

XI. Évangéliaire. — La cathédrale de Noyon possède depuis 1868 un évangéliaire du IXe siècle qui avait appartenu à l'abbaye de femmes de Morienval *(Morinivallis)*, au diocèse de Soissons. Cet évangéliaire est relié entre deux plaques d'ivoire qui mesurent 0 m. 245 de haut sur 0 m. 195 de large; ces plaques sont fort délabrées et, néanmoins, elles présentent un véritable intérêt. Émile Molinier leur a consacré une étude dont la conclusion tient en deux lignes : « Je suis porté à considérer la reliure conservée à la cathédrale de Noyon comme une œuvre du Xe siècle et très proba-

[1] Bouquet, *Recueil des hist. de France*, t. III, p. 578. — [2] A. Lefranc, *op. cit.*, p. 9, note 1. — [3] *Concil. coll. regia*, t. XX, 1644, col. 424; Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 1303; Hardouin, *Concil. coll.*, t. IV, col. 1053; Coleti, *Concilia*, t. IX, col. 393; Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. XIV, col. 141; Laffineur, *Les conciles de Noyon*, dans *Assises archéol. de la Soc. des antiq. de Picardie, tenues à Noyon en 1856*, p. 49; Mazière, *Le Noyonnais*, dans *Mém. du Comité archéol. de Noyon*, 1868; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. IV. p. 7. — [4] A. Lefranc, *op. cit.*, p. 12-13. — [5] Levasseur, *Le cri de l'aigle*, p. 551. — [6] J. Corblet, *Notice hist. et liturg. sur les cloches*, dans *Rev. de l'art chrét.*, t. I, 1857, p. 339.

blement de la seconde partie de ce siècle. » Nous n'avons plus, dès lors, à en parler dans le *Dictionnaire*. Quant au volume nous en avons parlé déjà et donné la bibliographie dans *Dictionn.*, t. v, col. 802.

XII. Responsorial. — Ce manuscrit appartenait à la bibliothèque du chapitre de Noyon. Il renferme l'office de la Trinité, œuvre de l'évêque Étienne de Liége (903-920). Il a été d'abord noté en neumes sans portées. Plus tard, on essaya d'y adapter l'échelle diatonique; la date approximative de la rédaction paraît être vers 950. L'intérêt liturgique est réel à raison du texte et des mélodies. Il s'y rencontre des pièces que ne contient pas le *Responsorial* de Saint-Corneille de Compiègne peint vers 890. Aucun hymne n'y figure. Le répons avant le *Magnificat* est déjà en honneur. On y trouve les offices de prime et de complies. La vigile de la septuagésime est particulièrement curieuse à cause des *Alleluia* qui y sont prodigués.

XIII. Sacramentaire. — L. Delisle a restitué à l'Église de Noyon un précieux manuscrit dont il a donné la description suivante; le volume appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Reims, *320-272*, où il est venu de l'abbaye de Saint-Thierri. Il comprend 241 feuillets, outre les deux feuillets préliminaires A et B et les feuillets 100 *bis* et 169 *bis;* il mesure 0 m. 34 × 0 m. 26, écriture à longues lignes et ornementation de la seconde moitié du IXe siècle.

Feuillet A. Liste des fêtes à la messe desquelles on chante le *Credo*. Addition du XIe siècle.

Fol. 1-8. Cahier ajouté après coup et sur lequel on a copié diverses prières, notamment celles que le prêtre pouvait dire avant la messe : *Ante conspectum divinæ majestatis tuæ Domine, reus assisto...*

Fol. 6. Avertissement sur l'utilité d'honorer chaque jour la mémoire de quelques saints et sur l'usage qu'Alcuin avait introduit à cette occasion. *Catholica fide est tenendum...*

Fol. 7 v°. *Missa in veneratione sancti Teoderici confessoris.*

Fol. 10 v°. Titre du sacramentaire, écrit en lettres d'argent sur fond pourpré. *Incipit liber sacramentorum de circulo anni, a sancto Gregorio papa Romano editus, qualiter missa Romana celebratur, hoc est : primum introitus dicitur, qualis fuerit statutis diebus; deinde Kyrie eleison; postmodum Gloria in excelsis Deo, si episcopus fuerit, tantummodo diebus dominicis sive festis; a presbiteris autem minime dicitur, nisi solo pascha; quando vero lætania agitur, neque Gloria in excelsis Deo, neque alleluia canitur; postea dicitur oratio; sequitur apostolus, gradalis sive alleluia.*

Fol. 12. Canon de la messe. La liste des saints invoqués se termine (fol. 15) par les noms suivants : *...Johannis et Pauli, Cosmæ et Damiani, Hilarii, Martini, Benedicti, Gregorii, Amandi, Medardi, Eligii.*

Fol. 17-68. Oraisons pour les différentes messes de l'année, depuis la veille de Noël jusqu'à l'Avent inclusivement. En marge sont marqués les premiers mots des introïts, des graduels, des offertoires et des communions.

Fol. 68-80. Oraisons pour différentes messes et répondant à diverses intentions :

*Oratio quando levantur reliquiæ*
*Oratio in dedicatione ecclesie.*
*Oratio post velatum altare.*
*Oratio in natale papæ.*
*Oratio in ordinatione præsbiteri.*
*Oratio ad baptizandum infirmum.*
*Oratio aquæ exorcizate in domo.*
*Oratio ad visitandum infirmum.*
*Oratio super penitentem.*
*Oratio ad agapem pauperem.*
*Oratio ad capillaturam.*
*Oratio ad clericum faciendum.*
*Oratio ad barbas tondendas.*
*Oratio ad diaconam faciendam*
*Ad ancillam velandam.*
*Orationes ad sponsas benedicendas.*
*Incipiunt orationes pro peccatis.*
*Incipiunt orationes cotidianæ.*
*Incipiunt orationes matutinales.*
*Orationes vespertinales seu matutinales collectas.*
*Oratio ad abbatem faciendum vel abbatissam.*
*Oratio in tempore belli*
*Oratio pro his qui iter agunt.*
*Oratio pro pluvia postulanda.*
*Oratio quando multum pluit.*
*Oratio pro peste animalium.*
*Oratio de mortalitate.*
*Oratio super episcopum defunctum*
*Item aliæ orationes in agenda mortuorum*
*Oratio ad pontificem ordinandum.*

Fol. 81-111. Oraisons des messes, principalement pour les fêtes des saints. Voici la première et la dernière rubrique de cette série : *In vigilia* [*natalis*] *Domini... Natale sancti Thomæ apostoli.*

Fol. 111-117. Oraisons des messes pour le commun. Le dernier morceau de cette série (fol. 116) porte pour rubrique : *Incipiunt orationes cotidianis diebus ad missas.*

Fol. 117-125 v°. Oraisons pour les messes de différents dimanches : *Dominica I post natale Domini... ...Dominica XXVI post Pentecosten.* Sur les marges sont inscrits les premiers mots des introïts, des graduels, des offertoires et des communions.

Fol. 126-186. Oraisons pour différentes messes, pour des bénédictions, pour des exorcismes et pour diverses cérémonies. Voici les premières rubriques de cette série : *Missa de sapientia. Missa ad postulandam gratiam Spiritus Sancti. Missa in honore sanctæ Mariæ. Missa ad postulanda angelica suffragia. Missa de sancto Johanne Baptista. Missa de sancto Petro apostolo. Missa de sancto Stephano. Missa de sancta cruce. Missa in ecclesia cujuslibet martyris sive confessoris...*

On remarque dans cette série les prières placées sous les titres suivants :

Fol. 138. *Missa pro ipsa familia.* Dans deux des oraisons copiées sous cette rubrique, saint Amand est indiqué comme le patron dont l'intercession est spécialement invoquée. Il n'est pas inutile d'en reproduire ici le texte :

*Missa pro ipsa familia. Defende quesumus, beato Amando intercedente, Domine Deus, istam ab omni adversitate familiam, et tibi toto corde prostratam, ab hostium propitius tuere clementer insidiis. Per Dominum.*

*Super oblata. Suscipe, quesumus, clementer...*

*Ad complendum. Sumptis redemptionis nostræ...*

*Super populum. Copiosa protectionis tuæ beneficia, quesumus, Domine Deus, familia tua consequatur, ut quæ sacris tibi linimibus devote consistit, intercessione beati Amandi atque omnium sanctorum tuorum, et vitæ præsentis subsidio gratuletur, et gratiam æternæ benedictionis inveniat. Per*

Fol. 153. *Missa ad sponsas benedicendas.*

Fol. 154. *Benedictio vestium virginis vel viduæ.*

Fol. 157. *Orationes et preces super penitentem confitentem peccata sua more solito feria quarta infra quinquagesimam.*

Fol. 157 v°. *Orationes ad reconciliandum pœnitentem feria V in cœna Domini.*

Fol. 169 *bis. Ad aquam benedicendam exorcismus salis.*

Fol. 173 v°. *Inpositio manuum super energuminum caticumenum.*

Fol. 173 v°. *Item alia pro parvulo energumino.*

Fol. 174. *Item aliæ orationes super energuminum baptizatum.*

Fol. 176. *Orationes et præces super dæmoniacos.*

Parmi les additions qui ont été faites à la fin de cette

série (fol. 184-186) il faut citer la pièce intitulée :

Fol. 185. *Missa in veneratione sancti Remigii episcopi.*

Fol. 187-224 v°. Préfaces pour les différentes messes, en commençant à la veille de Noël. Ce recueil de préfaces se termine (fol. 224 v°) par la rubrique : *Præfatio pro vivis sive defunctis*, à laquelle ne répond aucun texte, les feuillets qui devaient suivre ayant disparu.

Fol. 225-227. Fragments d'un cahier additionnel, sur lesquels on trouve, en caractères du XI^e siècle : *Orationes ad benedicendum abbatem.*

La décoration de ce volume est digne d'une particulière attention ; L. Delisle en donne cette description :

Les grandes initiales sont des capitales romaines, tracées avec beaucoup de pureté et de simplicité, alternativement en vert et en vermillon. Quelques initiales sont tracées en pourpre (fol. 1 et 7 v°; fol. 17, grand D en pourpre avec contours argentés). Les grandes initiales du canon (fol. 14 v°-16 v°) sont en or. Aux fol. 19-19 v° et 20 grandes initiales d'or avec contours en vermillon. Ailleurs (fol. 17 v°, 18, 20 v°, 22 v°, 23, etc.), grandes initiales d'argent avec contours en vermillon.

Sur les fol. 9 v° et 10 r°, portiques à entrelacs, dont l'intérieur, destiné à recevoir un titre ou un texte, est resté vide.

Les huit pages suivantes (fol. 10 v°-14) sont bordées de riches encadrements à entrelacs. Le champ des fol. 10 v°, 11 r° et v°, 12 v°, 13 r° et 14 r° a été peint en pourpre. Le titre du sacramentaire est écrit en lettres d'argent sur les fol. 10 v° et 11 r°. Le fol. 11 v° n'a point reçu d'écriture. Le fol. 12 est occupé par le mot VERE, en grandes capitales, peintes dans le goût des grandes lettres de la seconde bible de Charles le Chauve. Sur les fol. 12 v° et 13 r°, la préface en onciales d'or. Au fol. 13 v°, le mot TE forme un grand monogramme qui remplit la page. Au fol. 14, commencement du canon en onciales d'or.

Il convient de signaler sept grandes initiales peintes : au fol. 17, sur un fond pourpre, grand D à entrelacs, dans l'intérieur duquel est un S formé de lignes se coupant à angles droits et terminées par des pointes de flèche; cet S est absolument semblable à celui que Jorand a reproduit dans sa *Grammatographie du IX^e siècle* (pl. XX) d'après la seconde bible de Charles le Chauve.

Au fol. 41, sur un fond pourpre, grand D à entrelacs, dans lequel est enfermé un S, dont le trait supérieur et le trait inférieur sont arrondis, mais qui se rattache au même système que celui du fol. 17.

Au fol. 48, grand C analogue au C de la pl. v de la *Grammatographie* de Jorand.

Au fol. 50, grand D sur un fond pourpre, à l'extérieur, et blanc à l'intérieur de la lettre.

Au fol. 80, grand D légèrement esquissé à l'encre et non achevé.

Au fol. 117, grand D sur fond pourpre.

Au fol. 126, grand D, à l'intérieur duquel des ornements se détachent en blanc, sur un fond jaune, vert et pourpre.

Ce manuscrit a été employé par les bénédictins pour leur édition du sacramentaire grégorien. C'est celui qu'ils appellent *Codex Theodericensis notatus 63*. Charles-Maurice Letellier, archevêque de Reims, leur en avait procuré une copie [1].

Silvestre a reproduit dans la *Paléographie universelle* deux pages de se sacramentaire, le fol. 12 r° et le fol. 58 r° [2]. Champollion, dans la notice explicative qu'il a jointe aux deux planches, a rapporté l'exécution du sacramentaire à la première moitié du X^e siècle. Fr. Madden a relevé l'analogie avec la bible de Charles le Chauve et il en a conclu que le manuscrit devait remonter au milieu du IX^e siècle.

L'origine d'un volume qui tient une place notable dans l'histoire de la calligraphie et de l'enluminure carolingienne mérite d'être déterminée avec quelque précision. Le manuscrit dont il vient d'être question se trouvait au XVII^e siècle dans l'abbaye de Saint-Thierri, comme le prouvent et le témoignage des éditeurs de saint Grégoire et la note : *Monasterii Sancti Theodorici prope Remos*, inscrite sur la première page du livre. Il y était depuis huit siècles au moins, à en juger par le morceau qu'on lit sur le fol. 7 v° : *Missa in veneratione sancti Teoderici confessoris*. Mais le cahier auquel appartient le feuillet 8 a été ajouté après coup; il n'en faut pas tenir compte pour rechercher à quelle Église le sacramentaire a été primitivement destiné. Le seul indice sur lequel L. Delisle croit devoir appeler l'attention du lecteur est un passage du canon de la messe, ainsi conçu :

*Memento, Domine, famulorum famulorumque tuorum omnis congregationis beatæ Dei Genitricis Mariæ sanctorumque confessorum Medardi atque Eligii omniumque propinquorum meorum, et quorum elemosinas suscepimus, seu qui mihi confessi sunt, nec non et quorum nomina super sanctum altare tuum scripta habentur, et omnium circumadstantium quorum tibi cognita fides est et nota devotio...*

Les bénédictins, dans leur édition des œuvres de saint Grégoire, ont cru qu'il s'agissait du monastère de Notre-Dame de Soissons; mais il est bien plus probable que la congrégation de Notre-Dame, de Saint-Médard et de Saint-Éloi désigne le chapitre de Noyon. C'est donc à cette Église que doit, selon toute apparence, être rapporté le sacramentaire *320-272* de la bibliothèque de Reims. L'oraison du fol. 138, dans laquelle on a signalé l'invocation à saint Amand, n'est pas en désaccord avec cette attribution [3].

H. LECLERCQ.

**NU DANS L'ART CHRÉTIEN.** — I. Ce qui n'était pas l'art chrétien. II. Ce qui était l'art chrétien. III. De l'influence classique. IV. Rôle possible du clergé romain. V. L'art catacombal à la fin du II^e siècle. VI. Quelques monuments.

I. CE QUI N'ÉTAIT PAS L'ART CHRÉTIEN. — L'Église chrétienne, presque à ses débuts, a adopté un certain nombre de symboles qui lui ont servi à exprimer de hautes pensées morales; on a donné à ces figures le nom d'art chrétien et c'était peut-être trop dire si on voit dans l'art autre chose qu'un moyen d'instruire et de rappeler; mais le terme est admis et il est aujourd'hui bien entendu qu'il y a eu un art chrétien des catacombes. N'y contredisons pas, nous pourrons avoir l'occasion d'en reparler.

L'emploi du *nu* dans cet art chrétien primitif ne saurait être mis en question. Un historien archéologue a fait observer que « les artistes des catacombes attachent peu d'importance à voiler les formes des enfants ailés, des génies jetés à profusion, au milieu des fleurs et des guirlandes sur les murailles ou les plafonds des chambres sépulcrales; ils n'hésitent pas davantage à représenter nus les personnages bibliques d'Adam et d'Ève, de Jonas, de Daniel ou les néophytes à demi plongés dans l'eau baptismale. Ces figures sont toujours indiquées d'un trait sommaire, avec une extrême décence, mais aussi avec une entière liberté. Il en est ainsi non seulement dans les peintures primitives, mais encore dans les bas-reliefs des sarcophages du IV^e et du V^e siècle. Accoutumés à avoir sous les yeux les productions de l'art antique, ni les artistes, ni les

[1] *S. Gregorii Opera omnia*, in-fol., t. III, Paris, 1705, p. V. — [2] *Universal palæography*, t. II, p. 622. — [3] L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXII, p. 116-122, n. 21.

fidèles ne s'étonnairent à la pensée que les sujets chrétiens fussent traités de même, sans recherche volontaire du nu, mais sans aucun effort pour l'éviter. Quant aux figures purement ornementales, leur nudité décente ne scandalisait pas plus que leur origine souvent mythologique; comme elles avaient seulement un rôle décoratif, on les empruntait à l'art antique sans songer à les modifier. Ajoutons que la pureté de mœurs et l'habituelle austérité de pensée des premiers chrétiens les rendaient peu sensibles aux séductions de la forme et de la couleur, leur imagination, habituée à planer dans les régions élevées, ne songeait guère à prêter une vie dangereuse aux créations des artistes [1]. »

Certains ont imaginé pouvoir prêter aux Pères de l'Église, qu'ils se gardent bien de nommer, une extrême rigueur et une espèce de doctrine intraitable touchant la représentation du nu dans les ouvrages artistiques. Le parti pris d'hostilité est imaginaire. On n'a pas pu citer un texte de concile bannissant ou condamnant telle ou telle représentation pour la raison très simple que la modestie suffisait à proscrire tout ce qui appartenait à la licence et cette modestie était tellement inséparable de la morale chrétienne que des canons disciplinaires eussent été superflus.

On court peu de risques de se tromper en soutenant que les évêques des trois premiers siècles de l'Église avaient d'autres préoccupations et d'autres intérêts que de faire la chasse aux nudités. Celles-ci devaient leur sembler tout à fait anodines et n'offrir pas matière à intervention de leur part. Lorsque, par hasard, leurs regards tombaient sur une fresque représentant Adam et Ève dans la pénombre d'un cubicule, ou bien sur un sarcophage montrant Daniel entre deux lions, ou enfin sur un fond de coupe offrant le groupe de Psyché et Éros, il faudrait les supposer bien stupides ou bien hypocrites pour croire qu'ils jetaient les hauts cris et, après s'être voilé la face, couvraient d'anathèmes pareilles indécences. Mais d'indécence ils n'en apercevaient pas la trace et de licence moins encore. Dans certains cas on peut soupçonner — et ce n'est rien de plus qu'un soupçon, car la vigilance paternelle n'avait pas besoin d'être avertie — on peut soupçonner, disions-nous, une admonition, un conseil lorsque, par exemple, une demeure privée avait reçu de ses maîtres païens une décoration incompatible avec la décence chrétienne. C'est ce qui, peut-être, sera arrivé parfois, notamment dans les fresques de la maison dite des saints Jean et Paul, au Cœlius. On y a remarqué que dans une des salles de l'appartement noble, comprise entre le *cavædium* et la façade méridionale, la décoration semble avoir comporté des images ou trop mythologiques ou trop voluptueuses qu'effaça la délicatesse des propriétaires chrétiens aux mains desquels la maison passa au IVe siècle. Telle est du moins l'explication la plus probable qu'on peut donner de la présence d'une mauvaise couche de peinture à la détrempe couvrant les murailles sur lesquelles on a entrevu des fresques aujourd'hui méconnaissables, à l'exception d'une frise composée de volutes et de feuilles d'acanthes courant autour du plafond [2].

Sans sortir de cette maison, signalons une particularité digne d'attention.Dans la première pièce ouvrant à droite sur le *cavædium* la décoration est celle qui se rapproche davantage du goût classique (fig. 8966). Jusqu'à une hauteur de 2 m., les parois intérieures de ses murailles portaient un revêtement de marbre blanc : au-dessus se déroulait une décoration peinte à l'encaustique (voir ce mot). Le peintre a représenté tout autour de la salle dix génies, de grandeur naturelle, non pas nus, mais revêtus d'une sorte de maillot collant attaché au cou, aux poignets et aux chevilles par de petits nœuds. L'un de ces génies est ailé; des traces assez indécises, tout près des épaules des autres génies, figurent peut-être des ailes. Derrière eux pend une chlamyde jusqu'aux genoux. Ils soutiennent de leurs mains étendues ou sur leurs épaules une longue guirlande de fleurs qui va d'un génie à son voisin et fait ainsi le tour entier de l'appartement. A leurs pieds de grands oiseaux, paons, perdrix, bécasses se promènent ou picorent parmi les herbes, des oiseaux voltigent. On imaginerait difficilement composition plus simple, plus gracieuse. Dans la zone supérieure des murailles et sur la voûte (malheureusement presque toute effondrée, voltigent des oiseaux et courent des ceps de vignes couverts de raisin, que vendangent en folâtrant des enfants nus.

On saisit la nuance et la différence de traitement : les amours sont d'un âge si tendre et de formes si potelées qu'ils ne peuvent faire rêver personne, les génies sont, par leur taille et leurs formes, de beaux adolescents à qui les convenances imposent un vêtement.

Mais rappelons encore que c'est ici un appartement privé et qu'il s'agit d'une décoration profane. Il n'en est plus de même dans les catacombes, dans les basiliques pour lesquelles des évêques auraient eu le droit de légiférer et auraient pu être amenés à le faire s'ils s'étaient aperçus que les artistes chrétiens se laissaient entraîner à suivre de trop près leurs traditions et leurs modèles d'ateliers, il ne semble pas que tel ait été le cas. Depuis que l'étude des fresques des catacombes a été portée à la perfection d'une science, on a pu y surprendre à ses sources, dans sa fraîcheur et sa pureté natives, cet art où le sentiment nouveau se mêle si harmonieusement à la forme antique, et semble rentrer dans sa propriété. A ceux qui ont soutenu que les premières générations chrétiennes s'étaient dressées contre les beaux-arts et leur jetaient l'anathème, il suffit de montrer les voûtes peintes des cubicules souterrains. Lorsque Clément d'Alexandrie dénonce la sculpture comme un art « merveilleux et funeste », c'est parce qu'il voit « les hommes prosternés devant des statues à figure humaine et le mensonge voilant la vérité [3] ». Mais il ne songe pas à condamner l'art même, lui si sensible à la beauté. « Quand Athénagore se demande si les statues sont vraiment l'ornement des villes, il écrit une phrase que l'on a tort d'isoler du contexte; lisez-la à sa place, et vous reconnaîtrez qu'il parle des statues du charlatan Nérillymus, son contemporain, que les habitants de Troas honoraient comme un dieu [4]; il ne parle pas des statues en général. Tatien lui-même, cet esprit outré que nous n'acceptons pas comme un vrai représentant des idées chrétiennes, et qui devait sortir bientôt de l'orthodoxie, Tatien, dans un long et précieux passage qui nous a conservé les noms d'un grand nombre de sculpteurs et les sujets d'une multitude de statues, s'élève contre le choix impur de ces sujets, non contre la sculpture; il condamne l'abus, il ne réprouve pas l'usage [5]. Ni Athénagore, ni Clément, ni aucun des Pères de la primitive Église n'a écrit une ligne d'où l'on puisse conclure raisonnablement que l'art était antipathique à la religion nouvelle [6]. »

[1] P. Allard, dans *Les lettres chrét.*, t. III, 1881, p. 415-416; on peut rapprocher ces observations si sensées et si calmes des pauvretés entassées par J. Helbig, sous le titre *Le nu dans la statuaire et la peinture*, dans *Rev. de l'art chrét.*, IIIe sér., t. I, 1883, p. 147-156. — [2] P. Allard, *Études d'histoire et d'archéologie*, in-12, Paris, 1899, p. 186. — [3] Clément d'Alexandrie, *Exhortatio ad gentes*, c. VII. — [4] Athénagore, *Legatio pro christianis*, c. XXVI. — [5] Tatien, *Oratio adversus Græcos*, c. XXXIII-XXXIV. — [6] Raoul-Rochette, *Discours sur l'origine, le développement et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme*, in-12, Paris, 1834, p. 11.

Dès sa naissance la religion chrétienne rencontra des contradictions tragiques, des périls mortels qui l'autorisaient à tourner ses préoccupations vers des objets différents de ceux auxquels se complaisait la voluptueuse langueur du paganisme. Pendant une période de deux siècles et demi, de l'incendie de Rome à la paix de l'Église (64-314), le christianisme vécut, gagna du terrain et, finalement, triompha ayant autre chose à penser et mieux à faire qu'à décorer ses oratoires et ses tombeaux conformément à des règles artistiques auxquelles il ne songeait même pas. Pour les fidèles, sur la tête desquels planait la menace des supplices et du martyre, croit-on que le souci d'être toujours parfaitement voilés l'emportât sur celui de confesser leur foi sans faiblir? Croit-on que les chrétiens secrets qui parcouraient, remplis d'horreur, les jardins du Vatican et le cirque de Néron, où leurs mères et leurs sœurs, exposées nues à l'outrage d'une curiosité lubrique, attendaient le coup de la mort, baissaient pudiquement les yeux en présence de ces nudités sublimes? Croit-on que les fidèles qui, dans l'amphithéâtre de Carthage, voyaient s'avancer Perpétue et Félicité qu'on présenta nues dans un filet à la ruée d'une vache furieuse, détournaient les regards? C'était là une formation qui apprenait à surmonter le trouble des sens et ceux qui avaient, pendant une journée entière, dans l'amphithéâtre de Lyon, repu leur vision des formes graciles et sanglantes de l'adolescent Ponticus et de l'esclave Blandine devaient sans doute être pour toujours indifférents aux nudités d'une fresque, d'un bas-relief ou d'un objet quelconque. Ajoutons à cela que lesdites nudités, peintes sur les parois et les plafonds des catacombes, au sein d'une obscurité presque impénétrable, à la lueur fumeuse des torches de résine, tracées sans art, de dimensions réduites, auraient dû être bien provocantes pour émouvoir ceux qui les entrevoyaient à peine.

Quant aux nudités païennes, provocantes et voluptueuses, le rassasiement devait les rendre moins malsaines; elles étaient surtout des symboles peu capables d'émouvoir, n'ayant guère qu'une signification générale qui, d'ailleurs, était de moins en moins comprise. Ces nudités ne représentaient plus les dieux considérés comme des personnes réelles, elles n'inspiraient plus un

8966. — Fresque de la maison de Saints-Jean et Paul. D'après une photographie.

sentiment d'adoration ou simplement de confiance, elles parlaient à la pensée plus qu'aux sens. La foi à l'antique mythologie ne se retrouvait plus que parmi des hommes grossiers dont les froides beautés marmoréennes devaient laisser l'imagination dans une paix complète. Quant à ceux de qui la culture littéraire et artistique avait affiné la perception des choses, ils étaient de plus en plus nombreux à ne découvrir dans les mythes qui décoraient les appartements privés, les temples ou les places publiques que des formes conventionnelles, évocatrices d'idées générales. Tout cela n'était plus qu'accessoire et avait été, pour ainsi dire, « désaffecté de sa primitive destination [1] ».

II. Ce qui était l'art chrétien. — Pour les premières générations chrétiennes vivant parmi une société païenne qui avait élevé l'art au rang de ses préoccupations assidues et qui avait donné à l'art, pour but, de figurer les dieux, on s'explique sans peine que

[1] P. Allard, *L'art chrét. et les représentations mythologiques*, dans *L'art païen sous les empereurs chrét.*, in-12, Paris, 1879, p. 243.

l'idée d'art était abominable parce qu'elle était l'interprétation de l'idolâtrie et l'exaltation de légendes ou d'actions immorales; raisons décisives en apparence pour interdire à l'art et à ses manifestations une place quelconque dans le christianisme. Mais l'architecture est un art, le plus parfait et le plus complet de tous, on y avait recours pour élever des temples aux idoles; cependant, les plus rigoristes parmi les chrétiens ne songèrent jamais à faire rejaillir sur l'architecture la faute de son utilisation et à l'exclure de la possibilité d'élever des basiliques chrétiennes. Les préventions qui existèrent chez certains contre l'art étaient une espèce de ressentiment tourné contre le mauvais usage du talent qui s'appliquait à rendre séduisantes des images dont le véritable chrétien devait détourner sa vue. A cette prévention très justifiée venait s'adjoindre la proscription prononcée par la loi mosaïque contre les images qui induisent les hommes à l'adoration des faux dieux.

Les premiers conducteurs des Églises étaient trop vigilants et aussi trop instruits du péril que faisait courir aux fidèles l'acharnement des païens pour ne pas compter la séduction de la beauté plastique parmi les dangers contre lesquels il fallait les prémunir. Non, sans doute, qu'ils y vissent une occasion de chute très agissante, mais ils ne pouvaient composer avec un étalage de vices et de crimes présentés avec l'excuse de la grâce et de la beauté. Sinon franchement hostiles, ils ne pouvaient cacher l'aversion et le dégoût. Peine perdue! Au sein de cette civilisation hellénique, l'art exerce une séduction si puissante et si générale que les fidèles eux-mêmes le recherchent et ne peuvent concevoir la vie sans le décor de la beauté. Si peu de cas qu'ils fassent de l'art en général et des artistes en particulier, ils ne peuvent se passer d'eux.

On peut croire que le goût et le sens de la beauté, l'idée précise d'un art spécifiquement chrétien, échappaient encore aux guides de l'Église en tant que réalisation prochaine; toutefois, leur inattention ou leur indifférence n'étaient pas exemptes d'une certaine tolérance. Parmi ces guides, on rencontrait des hommes dont la largeur d'esprit ne fut pas arrivée à être offusquée par l'emploi des attributs consacrés par la fable : génies, victoires, cariatides, pégases, hippocampes, thyrses et canthares.

Pour qu'un art chrétien existât, il suffisait qu'on ne lui interdît pas de vivre et de s'exprimer; plus tard, il se développera sous l'influence des encouragements officiels. Jusque-là il sera tenu d'un peu court et il ne semble pas connaître les grandes audaces, mais se soumet aux conditions qu'on lui impose ou, du moins, à ce qu'on attend de sa sagesse et de sa prévoyance.

Par le caractère de ses dogmes et les origines de son histoire, le christianisme se prêtait mieux que le judaïsme à l'éclosion d'un art dont il serait l'inspirateur.

Le dieu des Juifs est, comme celui de l'islamisme, un dieu tout immatériel; lui attribuer un corps et le représenter sous la forme d'un corps est presque lui faire injure. Il n'en est pas de même du Dieu des chrétiens. Le Christ est un Dieu fait homme, un Dieu descendu sur la terre où il a partagé la vie de ces mortels qu'il est venu racheter par son immolation. L'art se trouve ainsi non seulement autorisé, mais on peut dire provoqué à figurer l'être divin auquel s'adressent hommages et prières; bien plus, il ne saurait le représenter que sous la forme humaine à laquelle il s'efforcera de donner toute la noblesse et toute la beauté compatibles avec le sexe viril.

Ce Dieu a une mère, la vierge Marie, qui inspirera un type idéal de beauté féminine. Et il faudra en créer un pour les apôtres, pour les martyrs, pour tous ceux qui ont pris une part quelconque aux incidents du ministère terrestre de Jésus-Christ, du drame de sa passion, du triomphe de sa résurrection et de son ascension, il faudra créer des types iconographiques.

Les quatre évangiles (avec tous les suppléments qu'y apportaient les évangiles apocryphes), l'Apocalypse et quelques autres écrits chers à la piété des fidèles, offraient à l'imagination des artistes de l'avenir des thèmes d'une abondante variété, et ce qui en doublera l'importance, c'est le parti vite adopté de faire intervenir les récits des épisodes de l'Ancien Testament comme autant d'annonces et de figures des événements les plus remarquables du Nouveau. La matière que peintres et sculpteurs chrétiens auraient à revêtir d'une forme d'art se trouvait dès lors au moins aussi abondante et aussi inspiratrice que l'avait été, pour leurs prédécesseurs païens, le brillant réseau des mythes populaires de la Grèce et des fictions de ses poètes.

L'art chrétien, tel qu'il nous apparaît dans les témoins qui se sont conservés, est presque exclusivement funéraire, presque entièrement localisé dans les catacombes et inspiré par les graves pensées qu'elles suggèrent et qu'elles entretiennent : la mort et la résurrection. Le tout premier art chrétien, celui des catacombes, n'a vécu que d'emprunts, de motifs inspirés par le décor des édifices païens, de types et de symboles adoptés et reproduits tels quels mais avec une interprétation nouvelle, conforme à l'enseignement évangélique.

Depuis longtemps la démonstration est acquise que la source inspiratrice des symboles reproduits par les fidèles avec le plus d'insistance est la « Recommandation de l'âme ». Lorsque celle-ci arrive au seuil de l'éternité la foi et la prière chrétiennes invoquent sur elle les souvenirs d'Adam et d'Ève, de Noé dans l'arche, du sacrifice d'Abraham, de Moïse frappant le rocher, de l'épreuve de Jonas, des trois Hébreux dans la fournaise, de Daniel entre les lions; autant d'emprunts faits à l'Ancien Testament. Or, au moment où la *Commendatio animæ* est arrêtée dans ses traits, c'est-à-dire vers le IIe siècle, tous les événements de l'âge apostolique étaient accomplis, il eut été facile de leur faire place dans la peinture d'histoire, ce qui n'eut pas lieu. Au lieu de la nativité, de l'annonciation, du crucifiement et d'autres circonstances mémorables de la vie du Sauveur on préfère s'en tenir à des symboles : poissons, arbres, cistes remplis de pains, agneaux, colombes, ancres : exceptionnellement on représente la fraction du pain ou quelques miracles : guérison de l'aveugle, du paralytique, de l'hémorroïsse.

Quelle peut avoir été la raison de cette préférence accordée à l'Ancien Testament? La communauté de Rome qui fut, de bonne heure, la plus nombreuse de toutes, comptait au moins autant de gentils que de Juifs, et bientôt beaucoup plus. A ces païens convertis on imposait donc l'étude et la familiarité des livres sacrés du judaïsme s'ils voulaient pénétrer la signification des symboles qu'on leur proposait pour les instruire dans la foi qu'ils embrassaient. On peut en conclure qu'il y a eu un dessein arrêté des chefs de l'Église de faire servir les Livres saints, de fonder sur eux le symbolisme, d'offrir une raison de plus et une facilité plus grande aux Juifs qui viendraient se convertir au christianisme. Mais, à part quelques rares exceptions, les Juifs repoussaient les images et cette prévenance à leur égard manquait son but; il n'était pas possible d'évoquer en eux une tradition artistique inexistante chez eux; c'est à l'art profane et classique qu'en définitive il faudra s'adresser.

III. De l'influence classique. — Et, cependant, on imaginerait difficilement une opposition plus fondamentale entre deux conceptions de la vie humaine que celle dont nous retrouvons l'expression conservée comme par miracle à Pompéi et dans les catacombes de Rome.

Pour les anciens, la Cité n'était pas seulement la patrie, c'était, de plus, un joyau et un écrin. Ils s'ingéniaient à l'embellir et à l'enrichir. Des inscriptions presque innombrables rappellent telle construction, telle restauration d'édifice. Une ville s'endettait pour attirer chez elle un sculpteur ou un peintre illustre; elle risquait une guerre pour s'emparer d'un chef-d'œuvre. C'était le temps de la plus large vogue des produits de l'art grec. On s'en inspirait, ou bien on les copiait. Ce qui subsiste des peintures de Pompéi est charmant de grâce légère et de tranquille simplicité. Ce n'est cependant que de la peinture décorative, presque toujours dépourvue de perspective, avec quelques figures se détachant sur un fond de couleur sombre, parfois des animaux, de petits paysages, des morceaux d'architecture, très peu de couleur, les tons sont indiqués, mais amortis, estompés, non seulement par le temps, mais de parti pris. Rien dans ces appartements d'où était bannie la lumière crue ne devait tirer violemment le regard; ce qui plaisait, c'était une forme, une attitude, un geste. Nul élément d'intérêt. Le sujet est d'ordinaire un bel adolescent ou une jeune femme nue ou presque nue : simples figures rappelant les occupations de la vie quotidienne, le lever, le coucher, le repos, le travail. Ou bien ce sont des déesses souples, jeunes et chastes et des dieux élégants et dispos. Tous sont beaux et paraissent heureux. Jamais le corps humain n'a été représenté avec une entente plus fine de ses ressources et de sa splendeur. Les traits du visage sont calmes, point pensifs ni expressifs, les membres sont flexibles, délicats et nerveux. L'œil glisse complaisamment sur les lignes caressantes de cette chair jeune et tout unie. La nudité du corps n'est pas ici une polissonnerie ou une provocation, c'est l'expression d'un état conforme aux mœurs environnantes. Ces hommes qui vivaient au sein d'une société qui nous paraît entièrement livrée à la volupté savaient cependant se tenir en garde contre l'énervement qu'elle produit et se livrer aux plus hautes spéculations où puisse s'élever l'esprit humain. Mais ce n'est pas dans les fresques des habitations privées que la vie antique se révèle. La Cité, absorbant la vie politique et sociale des citoyens, la vie individuelle en souffre, elle végète. Les maisons sont étroites parce qu'elles ne sont autre chose que des lieux de repos, la vie s'écoule ailleurs, au dehors. Dès lors, on ne se préoccupe guère à éclairer les salles où l'on ne pénètre que pour dormir; et le genre de décoration lui-même s'en ressent. Des arabesques, des sujets de genre, des oppositions de couleur tranchées permettant de suivre le contour du dessin dans la lumière parcimonieusement ménagée; rien de grave et de grand, point d'art.

On le réserve pour les lieux où se déroule l'existence, c'est-à-dire pour l'*atrium* de la maison et pour la Cité, pour ses temples, ses basiliques, son forum, sa curie, ses thermes, ses portiques, son cirque. Dans tous ces lieux, néanmoins, la peinture ne tient pas, parmi les arts, la première place, et la raison en est dans cet idéal des *mœurs conformes au climat*. L'homme n'a pas à défendre tout son corps contre l'atmosphère trop froide, il n'a d'autre souci que celui de la beauté. L'air lumineux dans lequel il baigne caresse sa chair, la pénètre de satisfaction; ce n'est pas la tête seule qui vit, c'est le corps tout entier qui s'épanouit. Celui-ci, avide de la caresse de l'air, supporte avec peine une étoffe légère; elle lui suffit, la satiété apaise le désir, écarte l'inquiétude et raffine le plaisir. On est pudiquement nu, on se sait beau et on se trouve heureux.

C'est dans ces conditions que les peuples établis sur les rivages de la Grèce et de l'Italie méridionale ont pris comme idéal le corps nu, content de vivre; et à cause de cela — l'art se rapprochant toujours le plus près possible de l'idéal — ces peuples ont développé celui des arts qui exprimait le mieux leur idéal : la statuaire. Pour cette raison, le centre de l'art grec n'est pas la peinture, mais la sculpture.

Et voilà une première opposition entre la société païenne et la société chrétienne. Tandis que les païens vivent au grand air dans la Cité, parmi un peuple de statues — car toute cité en compte quelques centaines au moins — les chrétiens se réunissent dans des souterrains et y passent de longues heures. Sans doute, ils prennent leur part des charges de l'État et portent intérêt — quoiqu'on en dise — aux affaires publiques, mais ils affectent en cela un tour d'esprit nouveau et opposé à celui qu'y apportent les païens. La Cité a cessé pour eux d'être la source de l'émotion religieuse, l'institution unique et sacrée à laquelle l'homme rapporte et dans laquelle il renferme toute sa vie. Les chrétiens renient les cultes locaux, dénoncent les prytanées, brisent les divinités poliades. Si la Cité leur est encore quelque chose, elle leur est assurément peu de chose, et en tous cas, autre chose que ce qu'elle avait été jusque-là; elle n'est guère plus qu'une institution administrative. Dès lors, ils s'en séparent d'autant plus aisément que le sentiment religieux qui formait le fond de l'attachement des païens leur fait défaut, et que leur foi nouvelle s'oppose à ce que cet attachement avait de religieux. Ils se contentent de locaux incommodes, pourvu qu'ils y échappent aux exigences de la religion d'État, et ils se créent ainsi une cité à eux, très différente de la Cité, et dans laquelle ils introduisent, au moyen de leur hiérarchie, de leur discipline et de leur culte, un organisme qui rappelle souvent celui de la Cité.

C'est donc une cité encore, mais souterraine, c'est-à-dire sombre et froide. Sans doute les étages superposés, l'enchevêtrement des ambulacres, des cubicules, des chapelles, pourraient donner un semblant d'illusion d'une ville avec sa topographie accidentée, ses différents quartiers, ses rues, ses places, ses édifices, ses carrefours, mais d'une ville dans laquelle on ménage l'espace, où il ne doit pas y avoir de terrain perdu, où, sous peine d'être enseveli, on ne peut se permettre les perspectives lointaines et les portiques délicats. Ces conditions vont imposer l'adoption d'un art, différent de l'art de la Cité autant qu'une ville diffère de l'autre. Dans la ville souterraine la température interdit la nudité, la qualité du terrain s'oppose aux travaux d'art, l'utilisation des parois pour l'ensevelissement des cadavres fait supprimer les décorations telles que niches profondes, colonnades. Autre contraste : le poids et le prix des statues les fait exclure des cubicules qu'elles encombrent et des ambulacres qu'elles obstruent. La sculpture fait place à la peinture car, afin de se soustraire à la tristesse des longues murailles humides, à la monotonie de leur inexorable teinte grise, on s'est avisé de les couvrir d'enduit et, sur cet enduit, de peintures. Telles paraissent avoir été les raisons qui, dans la cité souterraine, ont modifié l'idéal en honneur dans la cité haute.

Un idéal nouveau se révèle. Ce n'est plus le corps nu, heureux de vivre en conformité avec la nature qui l'environne, c'est l'âme purifiée, impatiente de vivre dans le sein de Dieu. Et, une fois encore, l'art, pour se rapprocher aussi près que possible de l'idéal entrevu, devra se développer suivant la pratique qui favorise le plus l'expression d'un idéal mystique, la peinture. Un tel idéal se préoccupe, en effet, moins de distraire que d'instruire; il devient donc très vite symbolique, et l'exposition d'un enseignement symbolique ne peut guère se réaliser au moyen de la sculpture, trop encombrante, et surtout trop limitée dans ses moyens. Une statue, voire un groupe ou un bas-relief, ne se prête pas à certaines représentations compliquées. Au contraire, la peinture s'accommode d'une foule d'invraisemblances et d'impossibilités statiques et dynamiques;

elle peut s'éclairer par des inscriptions ou par la décomposition d'un épisode en ses divers moments. Enfin les conditions particulières d'installation d'une ville souterraine favorisaient la peinture au préjudice de la statuaire. Celle-ci, d'ailleurs, si on lui demandait de remplir un rôle éducatif exigeait de grands frais de modelage, de taille, de transport, à moins de se résoudre à ne faire usage que de maquettes grossières. La peinture, outre l'usage de la couleur, était plus facilement accessible aux intelligences rudimentaires. A l'usage de celles-ci on put avoir recours à un dernier moyen, l'emploi du vêtement moderne, Moïse, Abraham, les apôtres et le Sauveur furent vêtus de la tunique ou du pallium, comme des contemporains. Ainsi l'application se faisait d'un seul coup de l'épisode sacré au fidèle qui le regardait; celui-ci avait l'illusion que l'épisode était contemporain, la leçon qu'il contenait lui était applicable. Dès lors, la direction était tracée à l'art chrétien vers le réalisme.

La décoration des catacombes, envisagée à ce point de vue et, pour ainsi dire, sous ce biais, apparaît désormais comme un événement d'une réelle importance dans l'histoire de l'art et dans l'histoire des idées. Il ne s'ensuit pas que la décoration murale fut restée inconnue jusqu'alors, mais elle n'avait pas encore, sauf dans l'Égypte pharaonique, constitué un système décoratif complet et exclusif des autres formes d'art. On peut se demander si les chefs de la communauté chrétienne et les premiers artistes qui travaillèrent dans les catacombes, considérant le développement rapide de la ville souterraine, pensèrent à fixer les règles de ce système décoratif. Aucun document ne nous apprend rien de semblable. La série des peintures catacombales commence avec la fin du Ier siècle et se poursuit presque sans interruption jusqu'au début du Ve siècle. Il se pourrait qu'un des premiers essais de décoration dans les catacombes ait été la réminiscence d'une visite à un tombeau égyptien, mais ceci est pure conjecture. Quoi qu'il en soit, on peut caractériser brièvement ce système décoratif. Il consiste à orner toutes les surfaces sans exception d'une coloration riche et variée. Celle-ci vise à figurer la nature vivante, tirant ses modèles du règne végétal et du règne animal. Le procédé dit de « grisaille » lui est inconnu, chaque figure a sa couleur naturelle ou conventionnelle, mais elle se détache sur le fond. Il y a donc, dans ce système décoratif, deux éléments essentiels. Le premier c'est l'emploi de la couleur pour diversifier l'aspect des surfaces; le second, c'est l'utilisation des surfaces pour tracer les images des objets qui occupent la pensée du maître du lieu. Du sol à la voûte et sur la voûte se développe une fresque sans fin.

Cette décoration polychrome n'offrait rien de nouveau dans ce temps et dans ce pays. En Égypte comme en Chaldée et en Assyrie, comme en Grèce et en Italie, comme dans tous les pays méridionaux, cette décoration polychrome s'explique par la qualité même du jour et par la manière dont il impressionne notre organe visuel. Plus la lumière est intense, plus l'œil trouve de plaisir dans l'intensité et la variété des couleurs. Manifestement, ce n'est pas le cas dans les catacombes et, cependant, mais à un point de vue tout autre, la polychromie se trouve être là aussi un secours pour le regard. L'éclairage insuffisant des lucernaires et des lampes n'apportait sur les parois d'un gris roussâtre qu'une lumière douteuse et sans reflets. Au contraire, les tons gais et clairs de la fresque, les surfaces couvertes de légers ornements courant sur un fond laiteux, renvoyaient la lumière et enlevaient au souterrain sa tristesse lugubre. Malgré ses qualités — peut-être à cause de ces qualités mêmes — ce système décoratif avait deux graves défauts. La fragilité de la fresque, la monotonie et la confusion du dessin qui fatigue la vue obligée de se disperser sur tant d'images sans découvrir un espace, si réduit qu'il soit, pour se reposer et « remettre en nature ».

Au premier abord on ne sait où porter et fixer l'attention et la signification de la figure centrale par rapport au reste. Ce centre lui-même, on hésite à le fixer. Se trouve-t-il à la voûte, sur une paroi ou au fond de l'*arcosolium?* Guirlandes, symboles, médaillons, torsades et rubans se multiplient, se répondent, parfois un même sujet se répète. C'est trop; le regard se fatigue, la pensée se brouille; de la confusion naît la lassitude, surtout si on compare ses parois où les figures s'accumulent, empiètent les unes sur les autres, s'entassent dans un pêle-mêle inextricable[1], avec les murailles du temple grec, leur discrète alternance des espaces nus et décorés et l'importance des figures, d'autant plus considérable que l'attention est plus appelée sur elles par leur rareté et la limitation même de la place qui leur aura été accordée. En somme, le système décoratif des catacombes était heureusement adapté aux conditions de l'*édifice* dont on a tiré le meilleur parti possible. L'erreur a consisté dans l'abus du décor couvrant toutes les surfaces sans distinction ni choix, et dans la négligence des lois fondées sur l'expérience et énoncées par les maîtres décorateurs de l'époque classique : ménager l'organe afin de ne pas fatiguer la sensation et rebuter l'esprit.

Nous avons consacré un long travail à la démonstration du parallélisme des figures païennes et chrétiennes (voir *Manuel*, t. I, p. 139-182) et nous croyons avoir démontré la réalité des influences qui se sont exercées sur l'art chrétien, la part considérable à faire aux sources classiques dans l'élaboration des types propres à cet art nouveau. Cependant, ces emprunts sont le plus souvent matériels. Les types mythologiques et profanes, décalqués dans les compositions d'ensemble de l'art hellénistique et alexandrin, reçoivent une destination, une action et un état-civil entièrement nouveaux. Les gestes, les attitudes sont les mêmes, mais les intentions sont changées. Orphée, Ulysse, Psyché, les enfants à la vendange ont une signification nouvelle dont l'Écriture fournit l'idée générale. Les plus anciens écrits des Pères grecs partagent avec les Écritures l'honneur de recevoir un commentaire iconographique. A Naples, dans la catacombe de Saint-Janvier, la gracieuse allégorie des jeunes filles bâtissant une tour est inspirée du *Pasteur* d'Hermas. Enfin, des emprunts sont faits en grand nombre au cycle cosmique personnifiant les forces de la nature : les Saisons, l'Océan, le Firmament, les Astres reparaîtront pendant de longs siècles sur les monuments chrétiens et s'y développeront même peu à peu.

Pendant les trois premiers siècles il faut renoncer, nous l'avons vu, à citer un texte dans la littérature chrétienne favorable ou hostile à l'art et à l'emploi de la beauté dans le christianisme naissant. Au IVe siècle, on possède quelques descriptions de tableaux qui présentent un intérêt descriptif, mais qui nous prouvent l'indifférence complète à l'endroit de l'art considéré comme élément de beauté. Nous sommes mal renseignés sur l'importance des compositions artistiques chrétiennes pendant la période antérieure à la paix de l'Église. S'il est légitime de porter un jugement d'après ce que nous apprennent les catacombes de Rome, on peut soutenir que les artistes se sont presque toujours interdit de composer des ensembles dans lesquels entraient plusieurs groupes. Les trop rares indications

[1] Il est entendu que ces critiques ne visent que les parois latérales. Il en est tout autrement pour les voûtes. Sauf quelques cas très rares, les artistes se sont conformés aux exigences du style.

relatives à la peinture en Orient tendraient à confirmer cette observation. Le voyageur Pacho a dessiné, dans la catacombe de Cyrène (voir ce nom) une représentation du bon Pasteur, de la fin du IIe siècle. C'est bien la même règle étroite qui est suivie dans les catacombes de Rome. La décoration d'une chapelle funéraire d'El-Bagaouât (Grande-Oasis d'Égypte) paraît antérieure à la fin des persécutions. Le sommet de la coupole est tapissé par les branches d'un immense cep de vigne dont les pampres s'écartent pour recevoir des scènes bibliques sur fond blanc. Ce sont presque tous les sujets adoptés à Rome, mais traités d'une autre manière. On y retrouve sainte Thècle et ceci nous ramène aux origines du symbolisme chrétien et à cet *Ordo commendationis animæ* dont nous avons montré l'influence sur la peinture chrétienne de la période primitive.

IV. Role possible du clergé romain. — La décoration des catacombes, à Rome, paraît avoir été, en partie du moins, placée sous la surveillance de l'Église romaine. Les *Philosophoumena* nous apprennent que le pape Zéphyrin chargea le futur pape Callixte de la surveillance du cimetière [1]. De ce cas particulier, il il serait imprudent de tirer une institution générale. A quelle date et dans quelle mesure le clergé romain exerça-t-il une sorte de police administrative sur les cimetières? Nous l'ignorons absolument. Une épitaphe, que la paléographie permet de reporter au IIe siècle, nous montre deux prêtres préposés à la surveillance du cimetière de Domitille [2]. D'autre part, pendant la deuxième moitié du IIIe siècle, on est fondé à croire que ce régime n'est pas appliqué à tous les cimetières. Le peu d'étendue du cimetière de Sainte-Agnès, en particulier, donne lieu de penser qu'il n'a jamais fait partie des vingt-cinq cimetières auxquels étaient attachés des titres presbytéraux; en outre, le manque de locaux, destinés à recevoir des assemblées nombreuses, confirme l'hypothèse du maintien de son caractère privé. Ce cimetière ne sera jamais tombé dans le domaine administratif de l'Église de Rome, ce qui lui a permis de garder le nom de son fondateur, de se développer et d'être décoré, sans tenir compte des prescriptions du clergé romain.

On s'expliquerait difficilement que d'assez bonne heure et généralement le clergé n'ait pas surveillé la décoration des cimetières qui étaient, en un sens, sinon des édifices du culte, du moins des dépendances. L'adoption et le maintien, pendant plusieurs siècles, des mêmes types symboliques inviteraient déjà à rechercher une direction unique et supérieure si un autre fait assez significatif ne nous acheminait vers la même conclusion. On sait que l'origine des principaux cimetières, celui de Domitille en particulier, fut un hypogée appartenant à un fidèle qui consentit à en ouvrir l'accès à ses coreligionnaires. Tandis que l'hypogée et ses premières galeries n'étaient pas sortis des mains du propriétaire, celui-ci restait libre d'en régler la décoration. Précisément, dans la catacombe de Domitille, les plus anciennes fresques, certainement antérieures à l'épitaphe rappelée plus haut, sont exécutées d'après un programme différent de celui qui commencera à être appliqué dès la première moitié du IIe siècle. Nous pouvons suivre ici l'histoire des premiers tâtonnements qui aboutiront à un système que nous décrivons ailleurs. Les quatre plus anciennes peintures de voûtes ne nous offrent aucun symbole chrétien [3]. La voûte du corridor qui donnait accès à la galerie est couverte des rameaux d'une vigne dans laquelle de petits amours font la vendange, les plafonds de trois cubicules nous présentent une décoration composée exclusivement d'amours. Ce gracieux motif se retrouvera longtemps dans les fresques des catacombes; ce qui ne se retrouvera plus, c'est un amour occupant le médaillon central [4]. On admettra ces légères figures désormais comme accessoires, mais, dès le début du IIe siècle, le bon Pasteur a pris définitivement possession du médaillon central de la voûte [5] et il ne partagera plus cette place d'honneur qu'avec des sujets bibliques ou symboliques [6]. Les autres peintures du Ier siècle ne sont pas toutes aussi indépendantes des types qui reparaîtront plus tard à satiété. Un repas funèbre de deux convives servis par un homme ne reparaîtra plus [7], tandis que le personnage debout entre deux lions [8] servira de prototype à la représentation de Daniel. On rencontre encore trois paysages [9] et puis un hippocampe identique à ceux des peintures pompéiennes et qui deviendra le monstre marin auquel on jette le prophète Jonas [10]; mais, à la fin du Ier siècle, il est encore sans emploi et ne sert que de décor fantastique. Un troisième sujet, destiné à rencontrer peu de vogue parmi les fidèles, fait dès lors son apparition, c'est l'agneau bondissant auprès d'un vase de lait suspendu à la houlette [11]. Ainsi, pendant le Ier siècle, on ne constate rien de semblable à l'adoption de types décoratifs et symboliques; il faut attendre le début du siècle suivant pour rencontrer les premières scènes bibliques [12]. C'est à la *Cappella greca* (cimetière de Priscille) que nous observons les premiers types de Moïse frappant le rocher et les trois Hébreux dans la fournaise [13]. Cependant il a dû y avoir alors des tâtonnements, des repentirs. On voit, à la *Cappella greca*, un personnage debout, drapé, le bras tendu que l'on ne retrouvera plus désormais et que l'on n'a pu interpréter [14]. De même, la représentation de l'histoire de Suzanne ne sera plus traitée dans les peintures postérieures de la même manière qu'à la *Cappella greca*.

Le Ier siècle a donc été une période d'indépendance artistique complète; le IIe siècle vit s'affirmer la mainmise du clergé romain, non sans résistance toutefois, comme nous le montre le cubicule d'Ampliatus (voir ce nom), qui fit décorer son hypogée sans qu'on put y relever aucun indice de ses croyances.

V. L'art catacombal a la fin du IIe siècle. — Au cours du IIe siècle, l'art chrétien réalisa un important progrès. A l'incertitude des débuts succède un ensemble décoratif systématique très arrêté et tendant désormais à exclure tout ce qu'il n'accepte pas. A la fin de ce siècle, la situation respective de l'art catacombal et de l'art hellénistique est nettement déterminée. Le premier l'emporte; il a dès lors son cycle complet de types ou bien près de l'être, ses symboles à lui, en sorte que, désormais, ses emprunts deviennent rares et insignifiants. C'est au cours du IIe siècle qu'une expression d'art nouvelle, l'art catacombal, s'est énoncée, affirmée, imposée; cet art a pris conscience de son rôle, de son but; d'ornemental qu'il était, il est devenu doctrinal.

[1] *Philosophoumena*, l. IX, c. XI; J.-B. De Rossi se fonda sur ce texte pour conjecturer que les fresques des deux plus anciennes *capelle dei sacramenti* (A 2 et A 3) avaient été exécutées par l'ordre ou du moins sous la direction de Callixte. *Bull. di archeol. crist.*, 1863, p. 83 sq. En réalité les fresques en question sont plus anciennes. — [2] Leclercq, *Mon. Eccles. liturg.*, t. I, n. 2905. — [3] J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. I-IV. — [4] Id., *ibid.*, pl. II-IV, tous trois de la deuxième moitié du Ier siècle. — [5] Id., *ibid.*, pl. IX, XVII, XXXV, n. 2; pl. XXXVIII, XLII, LI, LXVII, LXXII, LXXIII, etc. — [6] Id., *ibid.*, pl. LV : Daniel; pl. XXXVII : Orphée; pl. LV : Orphée; pl. LVI : Noé; pl. LXXV : Christ juge. — [7] Id., *ibid.*, pl. VII, n. 4. — [8] Id., *ibid.*, pl. V, n. 1. — [9] Id., *ibid.*, pl. VI, VII, X. — [10] Id., *ibid.*, pl. XI, n. 1. — [11] C. A. Mau, *Geschichte des decorativen Wandmalerei in Pompei*, 1882, pl. VII. — [12] Le bon Pasteur apparaît sur une voûte à la fin du Ier siècle, mais ce sujet ne paraît pas faire partie du cercle biblique proprement dit. — [13] Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. XIII. — [14] J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. XIII.

De l'influence classique dont il procède, il ne s'est pas affranchi entièrement; il s'impose lui aussi l'omission des scènes tristes et repoussantes. Non pas que les artistes chrétiens reculent devant la peinture des sujets de la vie réelle, mais, suivant l'habitude antique, ils répugnent à la représentation de tout ce qui n'est pas serein. Jusque dans les actions les plus tragiques et les gestes les plus dramatiques, l'expression des visages demeure souriante ou du moins calme. Dans ces nécropoles où les martyrs reposent en grand nombre, où le souvenir de leurs combats angoisse et fortifie tous les visiteurs, l'image de leurs supplices est à peu près sans exemple; partout les figures sont jeunes, nobles, attrayantes, gardant, malgré la faiblesse générale de l'exécution technique, l'impérissable prestige de la beauté naguère souveraine; partout dans ces lieux où les tombes s'alignent par milliers, sur un développement de 800 ou peut-être même de 1200 kilomètres, partout des symboles de joie et d'espérance, des fleurs, des guirlandes, des palmes, des colombes.

C'est le mystère de la vie future promise aux défunts qui remplit et pénètre les catacombes. L'âme qui a quitté la terre rappelle à ceux qui l'y ont connue le besoin qu'elle peut avoir de leur intercession. Plusieurs figures servaient à symboliser l'âme, aucune ne semble avoir possédé la dignité et la signification exclusive qui appartient à l'orante. Agneau, colombe, poisson, tonneau sont fort loin d'égaler la vogue de l'orante sur les fresques et sur les épitaphes. L'orante apparaît pour la première fois dans sa forme impersonnelle à la voûte du cubicule de Lucine, dès la première moitié du IIe siècle [1]; mais, à la même époque, nous rencontrons dans la crypte de Priscille un orant et une orante [2] et on s'est demandé à ce propos si l'orante, symbole de l'âme, avait été réservée aux seules tombes des femmes. Il n'en est rien. Le type n'est pas en relation avec le sexe du défunt. Nous en avons des preuves nombreuses et assurées. Une épitaphe, provenant du cimetière de Callixte, représente une orante entre deux oliviers, c'est-à-dire l'âme dans le jardin céleste; et l'acclamation qu'elle offre ne laisse aucun doute : *Cæsidio Faustino... bonæ animæ in pace* [3]. Le type de l'orante n'est donc pas nécessairement féminin et l'étude des plus anciennes peintures nous apprend qu'il est caractérisé non par le sexe mais par le geste. Dans les catacombes, antérieurement à la voûte du cubicule de Lucine, nous voyons ce geste attribué à toutes les figures allégoriques : les trois Hébreux [4], Suzanne [5], Noé [6], Daniel [7]. C'est pendant la première moitié du IIe siècle que s'annonce l'expression idéale de la jeune pensée chrétienne encore pénétrée de la pure beauté classique dans les orantes du cubicule de Lucine. « Le corps long et mince, enveloppées comme des statues grecques, dans les plis droits d'une tunique talaire, les bras nus hors du pallium qui leur couvre la tête et s'enroule autour de leur taille, elles s'appuient élégamment sur un calice de fleur. Faut-il voir dans ces charmantes images, tracées d'un pinceau rapide et facile, un simple caprice du décorateur? Faut-il les rapprocher, comme on l'a fait, de certaines fresques de Pompéï et des thermes de Titus, de ces figures féminines demi-nues et dansantes qui, de leurs bras levés, soutiennent des coupes ou des guirlandes fleuries? On les a comparées plus sérieusement à la *Pietas* antique, la belle statue du musée du Vatican, qui personnifie le culte des dieux et des hommes, mais pourquoi tant d'efforts dépensés à méconnaître l'originalité de ces nobles images où l'art chrétien naissant a mis son plus haut symbolisme [8] ?» Ce n'est guère qu'avec le IVe et le Ve siècle, c'est-à-dire avec les premières ombres du Moyen Age, que nous voyons l'exquise figure de l'âme tout immatérielle se rapprocher du corps, se réduire à la taille de celui-ci, et à une taille bien plus minime encore, jusqu'à ce qu'enfin elle ne soit plus qu'une figurine emmaillotée, une sorte de « double » qu'un vol d'anges ou de démons se dispute à sa sortie de la bouche du mourant. Alors l'image immatérielle de l'âme du défunt perd peu à peu sa primitive simplicité [9]. Le costume retrace la qualité de la défunte drapée dans la pourpre, parée de ses bijoux, constellée de ses pierreries, et, afin que toute cette vanité ne soit pas en pure perte, on prend soin de remplacer l'orante anonyme par le portrait fidèle du défunt [10]. Une autre altération du sens primitif de l'orante conduira quelquefois à représenter des familles entières, où se mêlent les sexes et les âges, dans l'attitude des orants. A ce moment le symbolisme aura fait place aux portraits de famille [11].

La figure de l'orante est la grande et durable création de l'art catacombal; son œuvre originale et son meilleur titre à prendre, dès ce moment, le nom d'art chrétien puisque la pensée chrétienne a eu cette vertu d'inspirer une conception artistique absolument nouvelle. L'orante se trouve ainsi être l'essence de l'art funéraire, nous verrons, qu'en outre, elle en est le centre.

La figure du bon Pasteur elle-même, quoique plus ancienne dans les catacombes que celle de l'orante, s'y trouva, on peut le dire, *en fonction* de l'orante, ce qui s'explique par la pensée dominante qui inspire les fidèles dès les premiers temps de l'Église. Cette pensée est celle du salut de l'âme et de sa vie en Dieu; ainsi, c'est par l'effet d'une sorte de pressentiment du cycle funéraire qui va s'élaborer, qu'apparaît la bienfaisante image du Pasteur, sauveur des âmes. On entrevoit quelque chose peut-être du sens le plus anciennement donné à l'image du bon Pasteur dans l'*Oratio post sepulturam* du sacramentaire gélasien : *Debitum humani corporis sepeliendi officium fidelium more complentes. Deum, cui omnia vivunt, fideliter deprecemur, ut hoc corpus... et ejus animam... boni Pastoris humeris reportatum* [12]. Dans l'*Ordo commendationis animæ* on lit cette supplication : *Constituat te Christus Filius Dei vivi intra paradisi sui semper amœna virentia et inter oves suas te verus ille pastor agnoscat.* « Puisse le Christ, Fils du Dieu vivant, te recevoir dans les prairies toujours riantes de son paradis et puisse ce véritable bon Pasteur te reconnaître comme un de ses agneaux. » Le sens de l'allégorie se trouve donc clairement déterminé. Il nous importait d'autant plus de le faire voir que le souvenir de la parole évangélique inviterait à ne voir que le Sauveur faisant entrer le pécheur dans son Église [13], tandis qu'à ce sens il faut ajouter celui de l'âme du défunt introduite dans le paradis. Prudence, si bien instruit de plusieurs choses très anciennes, a décrit les lieux où le Pasteur porte sa brebis par les mêmes traits dont il se sert pour dépeindre le paradis [14]. Il n'est donc plus douteux que nous ayons dans l'image du bon Pasteur une allégorie de l'âme du défunt introduite dans la société des saints [15]. C'est le sens qui prévaut dans les catacombes. Le plus souvent le Pasteur est représenté introduisant l'âme parmi d'autres âmes

[1] J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. XXV. — [2] Id., *ibid.*, pl. XXI, n. 2. — [3] De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1868, pl. XII, n. 3. — [4] J. Wilpert, *op. cit.*, pl. XIII. — [5] Id., *ibid.*, pl. XIV. — [6] Id., *ibid.*, pl. XVI. — [7] Id., *ibid.*, pl. XXV. — [8] A. Pératé, *L'archéol. chrét.*, in-8°, Paris, 1892, p. 78 sq. L'interprétation de l'orante par l'âme du fidèle défunt a été établie d'après l'épigraphie par J. Wilpert, *Ein Cyclus christologischer Gemälde*, 1892, p. 43. — [9] J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. LXXXVIII. — [10] Id., *ibid.*, pl. CLXXIV-CLXXVI. — [11] Id., *ibid.*, pl. XC, n. 2; pl. CX, CXI, CLXIII. — [12] *Liber sacramentorum Romanæ Ecclesiæ*, édit. H. Wilson, 1894, p. 298. — [13] C'est le sens qu'adoptent de préférence les verres dorés du IVe siècle, J. Wilpert, *op. cit.*, p. 139, 398. — [14] *Cathemerinon*, VIII, vs. 36-47, *P. L.*, t. LIX, col. 859 sq. — [15] A. Springer, *Handbuch der Kunstgeschichte*, p. 7.

ou bien la portant sur ses épaules, figurée par la brebis, pour l'introduire dans le troupeau céleste. Dès le Ier siècle, nous avons trois images du bon Pasteur et, dès cette époque, le type en est fixé.

C'est, considéré à ce point de vue, que le bon Pasteur prend sa valeur véritable, celle que les premiers fidèles lui ont attribuée. Grâce à lui, on voit à quelle distance le type allégorique se trouve du type plastique dont on ne saurait affirmer en toute certitude s'il reproduit Aristée ou Hermès Criophore, ou s'il est inspiré directement par le modèle vivant tel qu'on le rencontrait, presque sans le chercher, dans la campagne romaine. Ce qui n'est pas contestable c'est que le type a été *repensé*. Ici encore le christianisme a fait œuvre artistique créatrice et le jeune pâtre imberbe, debout et paisible, vêtu d'une tunique courte, les jambes nues ou couvertes de bandelettes, les pieds chaussés de brodequins, tenant d'une main les pattes de la brebis cou-

8967. — Fond de coupe.
D'après Garrucci, *Vetri ornati di figure*, pl. XXXV, n. 4.

chée sur ses épaules et de l'autre le vase de lait, la houlette ou les pipeaux, est une des premières et des plus touchantes conceptions de l'art chrétien.

Ces allégories de l'âme ne sont pas les seules, un grand nombre d'autres, à peine moins anciennes, sont inspirées par la Bible et quelques-unes sont arrivées dès la fin du Ier ou pendant le IIe siècle à leur expression définitive : c'est le cas pour Daniel [1], Noé dans l'arche [2], Moïse frappant le rocher [3], les trois Hébreux dans la fournaise [4], tandis que d'autres auront à subir d'importantes modifications, ce qui est le cas pour Jonas et pour Lazare; néanmoins, toutes ces allégories se rapportent à l'âme chrétienne.

VI. Quelques monuments. — Nous ne pouvons songer à rassembler ici toutes les figures déjà disséminées dans le *Dictionnaire* et qui nous montrent avec quelle simplicité les artistes chrétiens introduisaient la représentation du *nu* dans leurs ouvrages. Le plafond de la voûte du vestibule de la catacombe de Domitille nous montre une troupe d'amours nus (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1432, pl. h. t.) folâtrant parmi les pampres comme d'autres amours (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Amours) se livrent à tous les divertissements de leur âge. Il faudrait être bien rigide pour le trouver mauvais. On peut dire de même pour les monuments qui nous font voir Éros et Psyché si enfants que leur baiser et leur nudité sont assez chastes pour rassurer les plus sévères (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ame) (fig. 8967). Parfois nous les voyons faisant dans un jardin la cueillette des fleurs qu'ils entassent dans de hautes corbeilles (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1473, fig. 334). Tous ces petits personnages procèdent des fresques campaniennes.

Nous ne pouvons vraiment introduire ici un plai-

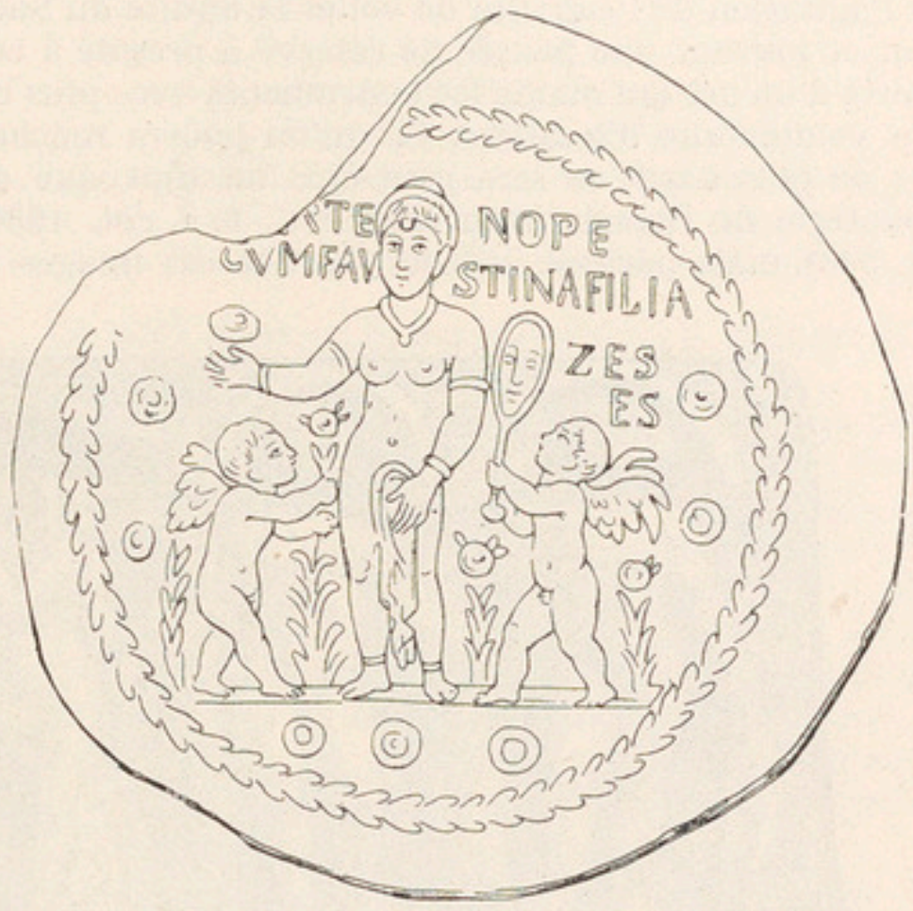


8968. — Fond de coupe.
D'après Garrucci, *Vetri ornati di figure iu oro*, pl. XXXVI, n. 3.

doyer pour défendre la modestie de ces figures à qui personne ne peut, de bonne foi, imputer un geste hardi ou une posture malséante. Fera-t-on un procès à ces amours vendangeurs qui courent, qui bondissent, qui s'amusent parmi les pampres; nous les rencontrons sur

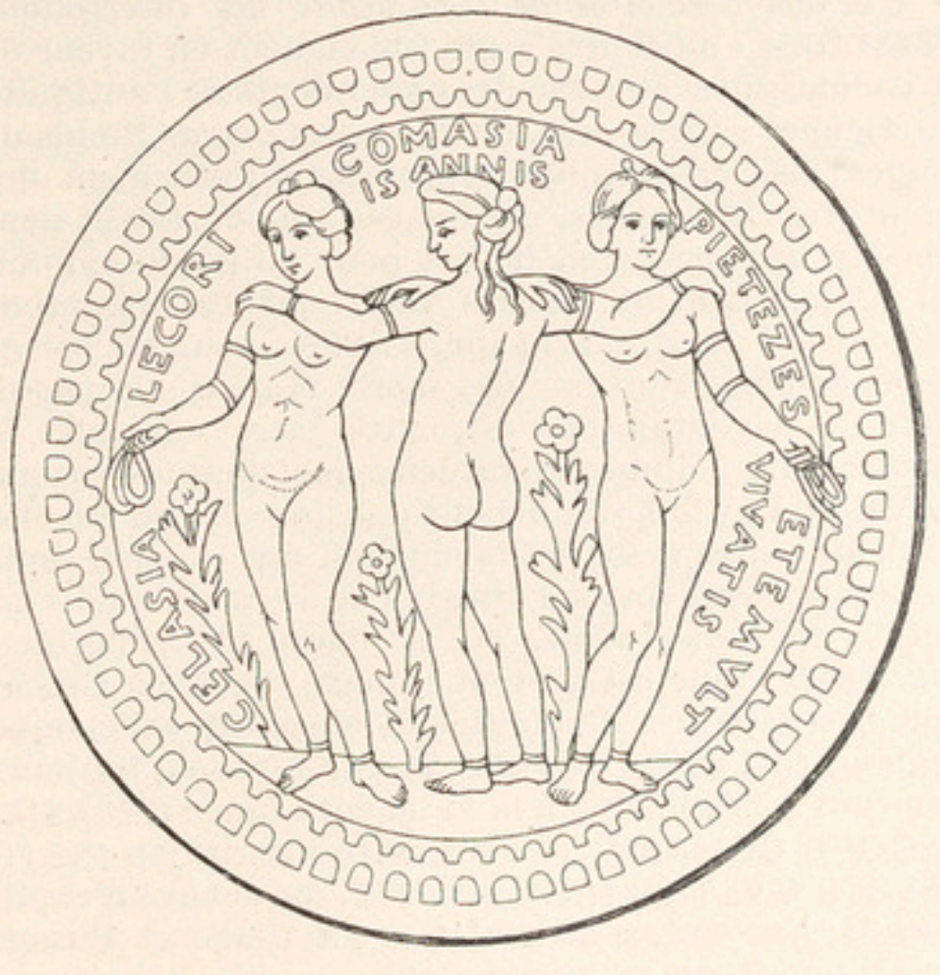


8969. — Fond de coupe.
D'après Garrucci, *op. cit.*, pl. XL, n. 5.

les fresques (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1615, fig. 384), sur les sarcophages (*ibid.*, t. I, col. 1613, fig. 383; col. 1615, fig. 385), sur le stuc (*ibid.*, t. I, col. 1621, fig. 389). Ou bien, c'est un génie funèbre à Salone (*ibid.*, t. I,

[1] J. Wilpert, *op. cit.*, pl. V, n. 1. — [2] Id., *ibid.*, pl. XVI. — [3] Id., *ibid.*, pl. XIII. — [4] Id., *ibid.*, pl. XIII.

col. 1627, fig. 394) ou un amour au jeu, un amour au vol, etc.

Vraiment il faut renoncer à dresser un réquisitoire, qu'on se reporte aux études consacrées à Adam et à Ève, à Daniel, à Jonas. Que verra-t-on ? Une représentation souvent maladroite, jamais indécente. Dans la représentation du baptême de Jésus on a voulu figurer l'agitation de l'eau afin de voiler la nudité du Sauveur et partout une pensée de réserve a présidé à ces efforts d'un art qui manie les instruments avec plus de bon vouloir que d'habileté. Ce qu'on pourra rencontrer de plus hardi ce sera peut-être un diptyque de galanterie de Brescia (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1630, fig. 398), mais partout ailleurs, devant ces images si naïves, on est tenté de dire à ceux qui s'alarment : *Honni soit qui mal y pense.*

Il y a un siècle, Raoul-Rochette publiait dans le t. XIII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (1838) trois « mémoires » qui témoignent en faveur de sa connaissance étendue des monuments de l'antiquité chrétienne. « On trouve, dit-il, sur les verres [fonds de coupes] des catacombes appropriés à l'ornement des sépultures chrétiennes, des images qui pourraient sembler étranges en pareil lieu et pour un pareil emploi, s'il n'était évident que les vases qui les présentent avaient été, dans le principe, destinés pour ces sortes de repas où le souvenir des morts était égayé par la piété des vivants; telle est, entre autres exemples, la représentation d'une femme demi-nue, dans le costume de Vénus à sa toilette, debout dans un champ émaillé de fleurs, entre deux petits amours, nus et ailés, dont l'un lui présente un lis, l'autre tient des deux mains un miroir de forme ovale, où sa figure est réfléchie [1] (fig. 8968); telle est surtout l'image des trois Grâces nues [2] représentées d'après le modèle antique d'époque romaine (fig. 8969), avec des noms nouveaux, toujours empruntés néanmoins à la langue grecque : GELASIA, LECORI, COMASIA, et avec cette inscription PIETE ZESETE MVLTIS ANNIS VIVATIS, qui achève d'expliquer le sens qu'on attachait à cet usage et l'usage qu'on faisait de ce monument [3]. »

Ces fonds de coupes, auxquels nous avons consacré une étude (voir *Dictionn.*, t. V, au mot FONDS DE COUPES) servaient évidemment à des agapes chrétiennes ou aussi à des libations païennes et les fabricants avaient à satisfaire deux clientèles. Comme les cubicules et les ambulacres des catacombes se fussent prêtés assez mal à la célébration d'agapes funéraires, il semble que celles-ci se passaient dans des lieux moins sombres et d'accès plus facile, après quoi certains emportaient la coupe qui leur avait servi et se rendant aux catacombes près du *loculus* ou de l'*arcosolium* qui gardait la dépouille du défunt, ils y attachaient, avec une boulette de plâtre, le fond de coupe dont l'ornementation ne risquait de scandaliser personne.

C'est ainsi qu'on peut expliquer comment les trois Grâces ont été trouvées dans les catacombes. Et ce fond de coupe n'est d'ailleurs pas exceptionnel. Si nous possédions tout ce que les fouilleurs ont retiré de ces carrières de souvenirs chrétiens depuis Bosio et Boldetti jusqu'au temps de J.-B. De Rossi, peut-être en trouverait-on d'autres exemplaires. A défaut de fond de coupe, nous avons un sarcophage conservé au musée Alaouï, à Tunis, qui représente également les trois Grâces (fig. 8970) et dont l'origine chrétienne ne peut être

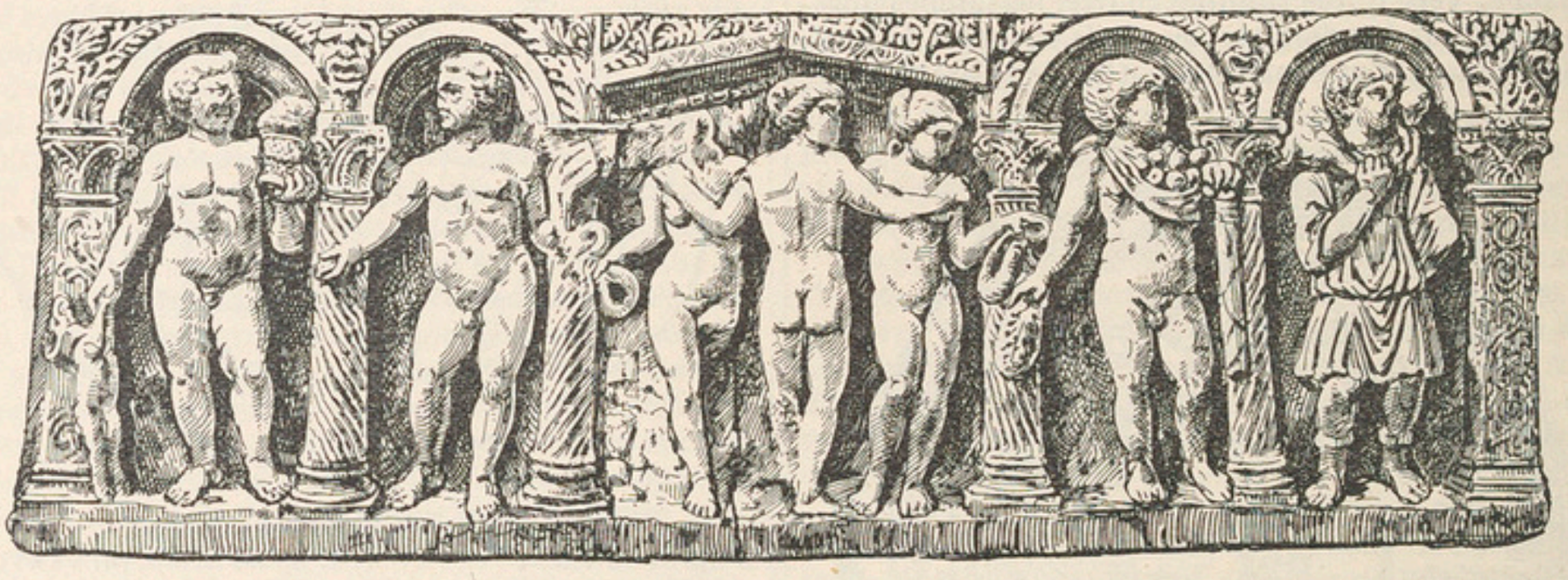

8970. — Sarcophage païen provenant de Sainte-Marie du Zit.
D'après La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaouī*, *Suppl.*, 1910, pl. XLVI, n. 1.

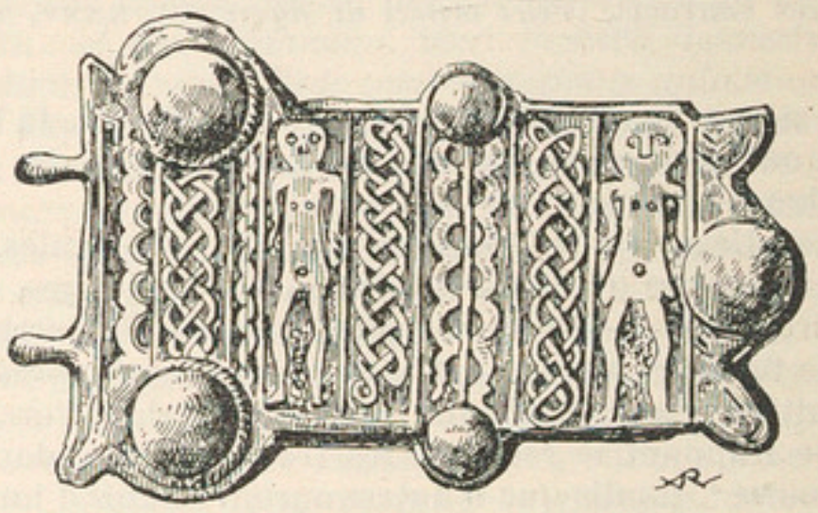

8971. — Plaque du musée de Péronne.
D'après Boulanger, *Mobilier funéraire romain*, 1902, p. 153.

défendue. Ce sarcophage provient de Sainte-Marie du Zit; il mesure en longueur 2 m. 30 et en hauteur 0 m. 82.

Au centre, sous un fronton, les trois Grâces dans une pose de symétrie presque absolue; de chaque côté un portique soutenu par des colonnes cannelées et sous les arcades trois jeunes garçons représentant l'Automne qui tient un lièvre, l'Été qui porte une gerbe;

[1] Ce verre, qui a fait partie du musée Vettori, est publié dans la *Dissert. glyptograph.*, p. 1; on y lit sur le fond du vase l'inscription en lettres latines : PATERNOPE CVM FAVSTINA FILIA ZESES. Nous croyons que ce petit monument, publié ensuite par Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, n'a pas été signalé par W. Deonna, *Le groupe des trois Grâces nues et sa descendance*, dans *Rev. archéol.*, 1930, t. II, p. 274-332. — [2] Fabretti, *Inscr. antiq. quæ in ædib. patern. asservantur*, 1701, c. VII, p. 539. — [3] *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIII, 1838, p. 778.

un troisième personnage est encore une personnification de l'Été chargé de fruits mûrs; enfin, au lieu de l'Hiver, l'artiste a sculpté un personnage qu'on pourrait être un instant tenté de confondre avec le bon Pasteur tenant sur ses épaules la brebis retrouvée. Il n'en est rien, c'est tout simplement l'Hiver qui porte une brebis sur les épaules et tient un canard par les pattes; sujet qu'on retrouve sur un sarcophage païen de Teboursouk (Afrique) édité par le commandant Espérandieu [1].

Pour étendre cette étude jusqu'aux temps barbares nous signalerons deux plaques de ceintures figurant

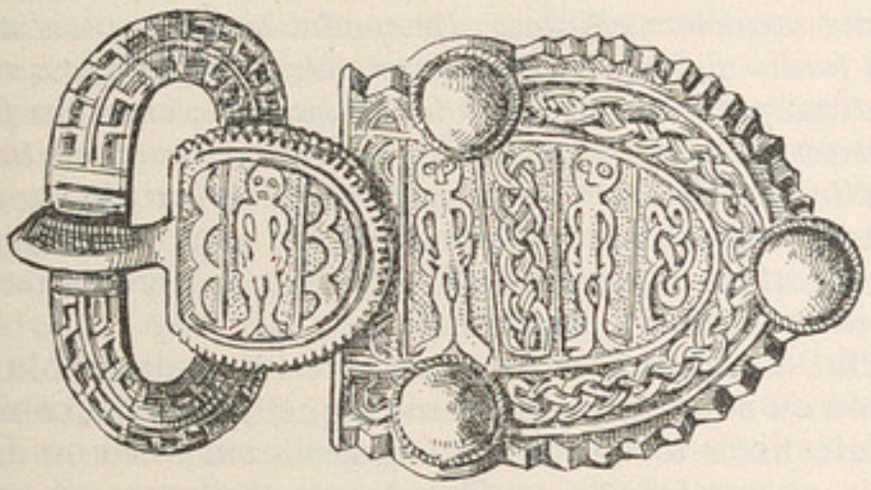

8972. — Plaque de Briadels.
D'après Boulanger, *op. cit.*, p. 153.

l'homme nu sur deux boucles : une, comprenant une plaque, une contre-plaque et l'appendice et où on voit six personnages complètement nus et qui représentent peut-être Adam et Ève avec leurs enfants (musée de Péronne) (fig. 8971); une autre boucle trouvée à Briadels, près de Saint-Georges-de-Luzençon (Aveyron), de la même époque que la précédente (8972) [2].

H. Leclercq.

**NUBIE.** — Voir Soudan.

**NUDITÉ BAPTISMALE.** — Entre tous les sacrements, le baptême est peut-être celui dont l'administration a subi les plus nombreux changements depuis les origines du christianisme. Au lieu d'un édifice distinct de la basilique, le baptistère n'est plus depuis longtemps qu'une chapelle à l'entrée de l'église, presque toujours la plus délaissée et la moins décorée pour ne pas dire la plus négligée. Au lieu du récipiendaire adulte entouré de tout un clergé en vêtements de fête au jour le plus solennel de l'année — le jour de Pâques — c'est un enfant nouveau-né de qui on dégarnit le front pour y laisser couler quelques gouttes d'eau. Au lieu de l'évêque environné d'une pompe impressionnante, un prêtre assisté d'un jeune garçon qui échangent des interrogations et des réponses qu'on souhaiterait parfois plus intelligibles. Mais il est une particularité remarquable entre toutes, c'est l'attitude du catéchumène; ne nous occupons que des temps passés.

Les « élus » sont convoqués à la vigile solennelle de Pâques qui sera remplie par des lectures que nous retrouvons encore le samedi saint à l'office du matin. Ces lectures étaient au nombre de douze, comme on le voit dans le sacramentaire gélasien [3]; elles formaient une sorte d'instruction à la fois historique et théologique fort longue, servant d'instruction suprême à ceux qui allaient recevoir le baptême. Si longue même qu'on avait vu un catéchumène promis au sacrement mourir avant de l'avoir reçu [4]. C'était à Chiusi, au IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1395) :

AVRELIVS · MELITIVS
INFANS · CRISTEANVS
FIDELIS·PEREGRINVS·HIC
POSITVS·EST·QVI·VIXIT
ANNIS·IIII·DIES DVO·QVI
DEFVNCTVS·EST·DIAE
SATVRNI·PASCAE·NOCTIS
IPSIVS·PERVIGILATIO·ORA
TIONE QVINTA·VITA·PRIVATVS
EST ET SEPVLTVS DIAE SOLIS
VI KAL·APRIL·PF·FK

Le petit garçon, de passage à Chiusi, mourut au moment où on récitait la cinquième oraison.

Les douze leçons contenaient quelques-uns des récits les plus magnifiques et les plus instructifs de l'Ancien Testament : la création du monde, le déluge, la tentation d'Abraham, le passage de la mer Rouge, la vision d'Ézéchiel, l'histoire de Jonas, le refus d'adorer la statue de Nabuchodonosor, la prédiction du baptême par Isaïe, le testament de Moïse, l'institution de la Pâque. Des oraisons suivaient chaque leçon, des cantiques interrompaient parfois la série, jusqu'au moment où l'évêque et le clergé, suivis des catéchumènes, se dirigeaient vers le baptistère.

Entre tant et tant de milliers de baptistères, quelques-uns seulement se sont conservés jusqu'à nous : à Rome, à Naples, à Ravenne, à Poitiers. Celui du Latran (voir *Dictionn.*, t. II, col. 408-419, fig. 1327 ; t. VIII, col. 1555) existe encore dans son gros œuvre. Il s'ouvrait derrière la basilique, précédé d'un portique, terminé à droite et à gauche par deux absides dont une a conservé sa mosaïque. Au delà du portique s'ouvre le baptistère sur plan octogonal avec, au centre, une piscine également octogonale. Le dôme qui existait autrefois posait sur un tambour établi sur huit colonnes de porphyre soutenant l'architrave sur laquelle se lit encore l'inscription gravée par ordre du pape Sixte III (432-440) (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1558) :

GENS SACRANDA POLIS HIC SEMINE NASCITVR ALMO
QVAM FECVNDATIS SPIRITVS EDIT AQVIS.
VIRGINEO FETV GENITRIX ECCLESIA NATOS
QVOS SPIRANTE DEO CONCIPIT. AMNE PARIT.
COELORVM REGNVM SPERATE. HOC FONTE RENATI.
NON RECIPIT FELIX VITA SEMEL GENITOS.
FONS HIC EST VITAE QUI TOTVM DILVIT ORBEM
SVMENS DE CHRISTI VVLNERE PRINCIPIVM.
MERGERE. PECCATOR, SACRO PVRGANDE FLVENTO :
QVEM VETEREM ACCIPIET PROFERET VNDA NOVVM.
INSONS ESSE VOLENS ISTO MVNDARE LAVACRO.
SEV PATRIO PREMERIS CRIMINE SEV PROPRIO
NVLLA RENASCENTVM EST DISTENTIA, QVOS FACIT VNVM
VNVS FONS, VNVS SPIRITVS, VNA FIDES.
NEC NVMERVS QVEMQVAM SCELERVM NEC FORMA SVORVM.
TERREAT: HOC NATVS FLVMINE SANCTVS ERIT

Du milieu de l'eau surgissait un grand candélabre de porphyre terminé par une vasque d'or, pleine de baume, où brûlait une mèche d'amiante qui se consumait en jetant un léger parfum. De chaque côté de la piscine se dressaient les statues du Sauveur et du Baptiste et, entre eux, un agneau d'or portant cette devise : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.* Au-dessous de l'agneau jaillissait un jet d'eau qui

[1] La Blanchère et P. Gauckler, *Catal. du musée Alaouï. Suppl.*, Paris, 1910, p. 66, n. 1115, pl. XLVI, n. 1. — [2] C. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, Paris, 1902-1905, p. 153. — [3] Dans le sacramentaire d'Hadrien on ne trouve que quatre lectures, mais l'antique usage fut conservé en France et, plus tard, il fut repris à Rome. — [4] A Chiusi, au IVe siècle, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2551; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 326, hésite entre les années 354, 365 et 376, où Pâques tomba le VI des calendes d'avril.

tombait dans la piscine. Sept têtes de cerfs, disséminées sur les côtés, lançaient d'autres jets d'eau (voir *Dictionn.*, t. II, col. 410, fig. 1327).

Tel était le baptistère pontifical où pénétrait le pape de Rome précédé de deux grands cierges, suivi de tout son cortège chantant la litanie (voir ce mot). Il s'approchait de la piscine, saluait l'assistance, l'invitait à prier en commun. Voici une des formules qu'on employait :

*Omnipotens, sempiterne, Deus, adesto magnæ pietatis tuæ mysteriis, adesto sacramentis; et ad creandos novos populos quos tibi fons baptismatis parturit spiritum adoptionis emitte, ut quod humilitatis nostræ gerendum est ministerio tuæ virtutis compleatur effectu.*

*Vere dignum... æterne Deus, qui invisibili potentia tua sacramentorum tuorum mirabiliter operaris effectum. Et licet nos tantis mysteriis exequendis simus indigni, tu tamen gratiæ tuæ dona non deserens etiam ad nostras*

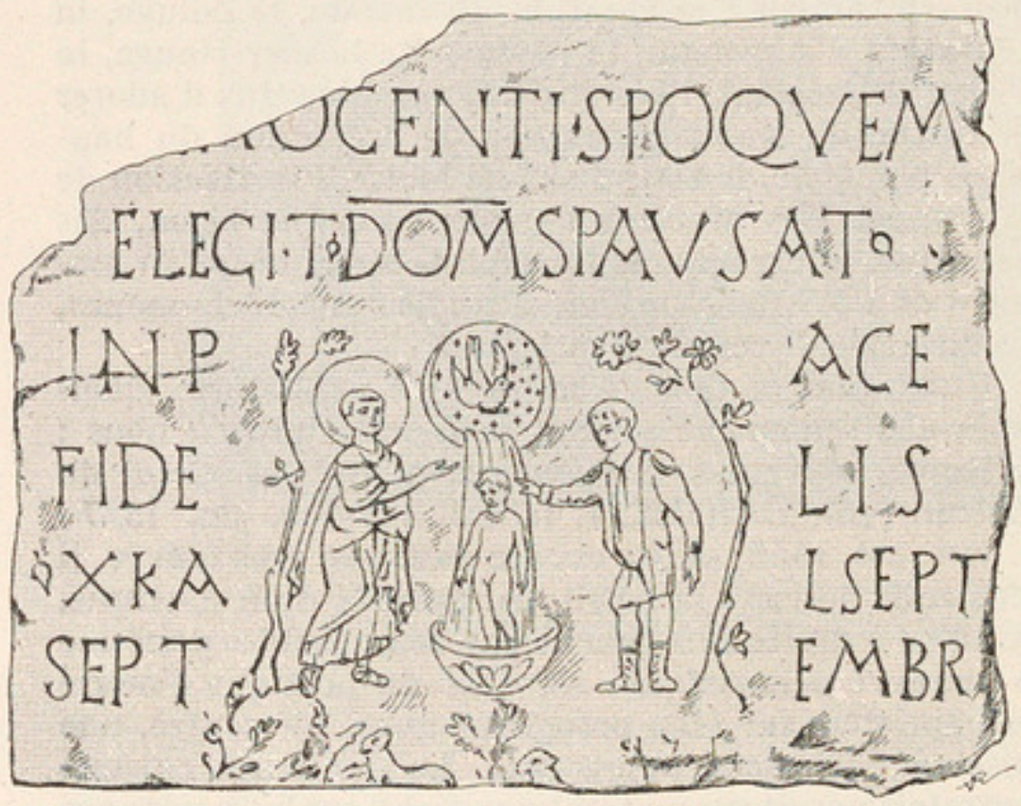


8973. — Inscription d'Aquilée.
D'après une photographie.

*preces aures tuæ pietatis inclina. Deus, cuius spiritus super aquas inter ipsa mundi primordia ferebatur, ut iam tunc virtutem sanctificationis aquarum natura conciperet; Deus, qui nocentis mundi crimina per aquas abluens regenerationis speciem in ipsa diluvii effusione signasti, ut unius eiusdemque elementi mysterium et finis esset vitiis et origo virtutis; respice, Domine, in faciem Ecclesiæ tuæ et multiplica in ea generationes tuas, qui gratiæ tuæ effluentis impetu lætificas civitatem tuam fontemque baptismatis aperis toto orbe terrarum gentibus innovandis, ut tuæ majestatis imperio sumat Unigeniti tui gratiam de Spiritu Sancto, qui hanc aquam regenerandis hominibus præparatam arcana sui luminis admixtione fecundet; ut sanctificatione concepta ab immaculato divini fontis utero in novam renata creaturam progenies cælestis emergat; et quos aut sexus in corpore aut ætas discernit in tempore omnes in unam pariat gratia mater infantiam. Procul ergo hinc, jubente te, Domine, omnis spiritus immundus abscedat; procul tota nequitia diabolicæ fraudis absistat. Nihil hic loci habeat contrariæ virtutis ammixtio ; non insidiendo circum volet, non latendo subripiat, non inficiendo corrumpat. Sit hæc sancta et innocens creatura libera ab omni impugnatoris incursu et totius nequitiæ purgata discessu. Sit fons vivus aquæ regenerans, unda purificans; ut omnes hoc lavacro salutifero diluendi, operante in eis Spiritu Sancto perfecti, purgationis indulgentiam consequantur. Unde benedico te, creatura aquæ, per Deum vivum, per Deum sanctum, per Deum qui te in principio verbo separavit ab arida et in quatuor fluminibus totam terram rigare præcepit; qui te in deserto amaram suavitate indita fecit esse potabilem et sitienti populo de petra produxit. Benedico te et per Jesum Christum, Filium ejus unicum, dominum nostrum, qui te in Cana Galileæ signo admirabili sua potentia convertit in vinum, qui pedibus super te ambulavit et a Johanne in Jordane in te baptizatus est, qui te una cum sanguine de latere suo produxit et discipulis suis jussit ut credentes baptizarentur in te, dicens : Ite, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Hæc nobis, præcepta servantibus tu, Deus omnipotens, clemens adesto, tu benignus aspira, tu has simplices aquas tuo ore benedicito ut præter naturalem emundationem quam lavandis possunt adhibere corporibus, sint etiam purificandis mentibus efficaces. Descendat in hanc plenitudinem fontis virtus Spiritus tui et totam hujus aquæ substantiam regenerandi fecundet effectu. Hic omnium peccatorum maculæ deleantur; hic natura ad imaginem tuam condita et ad honorem sui reformata principii cunctis vetustatis squaloribus emundetur; ut omnis homo hoc sacramentum regenerationis ingressus in vera innocentia nova infantia renascatur.*

Afin de diversifier un peu cette interminable invocation on adopta, avec le temps, quelques rites, comme de faire trois fois le signe de la croix sur l'eau ou dans l'eau, et une fois de souffler dessus. Au moment où le pontife récitait ces mots : *Descendat in hanc plenitudinem fontis virtus Spiritus tui*, on plongeait dans la piscine l'extrémité des deux grands cierges. La prière une fois terminée, le pape répandait le contenu d'une ampoule pleine de chrême dans la piscine et faisait le geste crucifère, ensuite il agitait l'eau de sa main.

Pendant ce temps, les catéchumènes s'étaient retirés dans les salles attenantes au baptistère et avaient quitté tous leurs vêtements, maintenant ils s'avançaient vers la piscine. Dans l'appendice de l'*Ordo I* de Mabillon, l'un des oratoires latéraux du baptistère est désigné sous le vocable de *ad S. Johannem ad Vestem.* C'est là sans doute qu'on se déshabillait et comme il existe deux oratoires symétriques, un devait servir aux hommes, l'autre aux femmes.

Cette question de la nudité baptismale demande une brève explication.

L. Duchesne qui s'exerçait parfois — rarement — à parler pour ne rien dire, a écrit ces lignes : « Il est à peine besoin d'avertir que, malgré la prescription d'entière nudité, des précautions étaient prises pour que la décence, comme on l'entendait alors, ne fût pas blessée. Les diaconesses avaient ici un rôle important, en ce qui regarde le baptême des femmes (*Constit. apost.*, l. III, c. XV-XVI). Il ne faut pas croire, du reste, que la pudeur antique fût aussi aisée à effaroucher que la pudeur moderne. L'auteur du *De singularitate clericorum* [1] ne comprend pas que *in ipso baptismate cujusquam nuditos erubescat, ubi Adæ et Evæ renovatur infantia, nec exponit sed potius accepit tunicam* [2]. »

Décence « comme on l'entendait alors », pudeur « antique » et pudeur « moderne »; autant de mots vagues. Les catéchumènes étaient tout nus, voilà le fait, les hommes aussi bien que les femmes, et en voilà l'illustration d'abord, les textes suivront. Voici une pierre d'Aquilée qui date du IVe siècle (fig. 8973), c'est une épitaphe *Innocenti spirito quem elegit Dominus pausat in pace fidelis.* On voit une femme, vêtue d'un collier de perles, plongée dans une piscine baptismale sur laquelle ruisselle l'eau sainte d'une vaste conque dans laquelle est figurée une colombe, symbole du Saint-Esprit. Le baptême est administré en présence de deux hommes, dont l'un porte le vêtement sacerdotal.

Passons aux textes : saint Cyrille de Jérusalem dit aux néophytes : « Vous étiez nus à la vue de tout le

[1] S. Cyprien, édit. Hartel, *Opera*, t. III, p. 189. — [2] L. Duchesne, *Origines du culte*, p. 331, note 2.

monde et vous n'en aviez point de honte. » « Vous êtes descendus nus dans la fontaine, dit saint Zénon de Vérone, mais bientôt vous en êtes remontés revêtus d'un vêtement céleste. » Saint Athanase dit que les ariens se permirent les plus graves insolences dans le baptistère « sans être arrêtés par la sainteté du lieu ni par la nudité de ceux qui se déshabillaient pour recevoir le sacrement ». Saint Jean Chrysostome rapporte comment un samedi saint la faction de Théophile envahit le baptistère d'où les femmes furent obligées de s'enfuir toutes nues. Ces textes sont cités par l'abbé Corblet [1] qui donne à leur sujet des références invérifiables, mais on peut lui faire confiance qu'il ne les a pas inventées. On préférerait cependant pouvoir se reporter aux originaux.

Quelques écrivains, dit-il encore, faisant allusion à Arevalo dans son commentaire aux hymnes de Prudence, ont supposé que les reins étaient ceints d'un linge; cette hypothèse, que ne favorisent nullement les textes très précis des Pères sur la nudité complète, ne s'autorise que de représentations iconographiques du Moyen Age. Ceci n'est pas discutable et Corblet ajoute que « cette nudité complète, protégée d'ailleurs par certaines précautions — lesquelles? — n'offusquait point la candeur des premiers chrétiens; ils n'en voyaient que la signification symbolique, et ce qui nous paraîtrait aujourd'hui contraire à la bienséance ne blessait point leurs regards ».

Il est plus près de la vérité de dire que dans une société pour laquelle légiférait la *Didascalie*, qui blâmait les bains mixtes d'hommes et de femmes, il ne s'en trouvait guère, parvenus à l'âge adulte, qui n'eussent vu la nudité si souvent qu'elle ne provoquait guère d'émotion charnelle. En Occident, où le climat était plus rude, la nudité plus rare, on se précautionna plus tôt qu'en Orient contre la surprise possible des sens; c'est ainsi qu'à Autun il existait deux baptistères, un pour les hommes, un pour les femmes. Là où il ne s'en trouvait qu'un seul on en vint, avec le temps, à adopter des précautions inspirées par une délicatesse naissante. Le père n'était pas baptisé en présence de ses fils. Sauf le cas de deux baptistères on ne voit pas l'exemple de deux piscines; la même servait aux hommes et aux femmes successivement et avec, probablement, une cloison ou un rideau.

On se déshabillait dans une salle ou dans le pourtour de la piscine, on descendait deux ou trois marches ayant de l'eau jusqu'à l'aine ou jusqu'à la taille et on recommençait trois fois ce qui devait se faire assez rapidement puisque la formule était fort courte : *Baptizo te in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*. Un baptistère n'était pas illuminé et ses fenêtres ne lui jetaient qu'une lumière rare, aussi n'avait-on pas le temps ni la facilité de détailler la nudité qui s'offrait à vous. C'en eut été trop cependant pour la modestie des femmes, mais la présence et l'ingéniosité des diaconesses leur épargnait probablement toute honte. Il n'en est pas moins vrai que la nudité était complète et cela troublait parfois le célébrant. Jean Mosch raconte que le moine Conon, chargé de baptiser une jeune fille perse d'une éclatante beauté, ne put s'y résoudre, l'évêque de Jérusalem le lui ordonna et refusa de confier ce soin à une diaconesse. Conon tint bon et décida de quitter son monastère, saint Jean-Baptiste lui apparut, le signa et, désormais, Conon baptisa tout venant sans s'apercevoir du sexe [2].

H. Leclercq.

**NUDITÉ DES CONDAMNÉS.** — Nous avons raconté, d'après saint Ephrem, l'épisode de sa comparution dans un procès criminel (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2413-2414). Au moment où le juge ordonne de l'introduire devant le tribunal, il dit : Σχηματίσαντες τὸν νεανίαν εἰσαγάγητε εἰς τὸ μέσον et « les appariteurs m'ayant alors dépouillé de mes vêtements, raconte le saint, me couvrirent de haillons et me présentèrent ainsi devant le tribunal ». A la deuxième comparution, même détail [3]. Nous nous trouvons ici en présence d'un usage généralisé puisque, dans les Actes du martyre de saint Hadrien, nous lisons que Maximien fait comparaître d'abord devant lui les compagnons du saint; un agent du tribunal les présente en prononçant la formule ordinaire : ἑστήκασι et le juge ordonne qu'on les affuble comme il convient et que tous soient introduits ensemble. On les soumet à la torture et Maximien commande qu'on introduise Hadrien, vêtu selon l'usage : Σχηματίσας πάντας αὐτοὺς εἰσάγογε, σχηματίσαντες αὐτὸν εἰσαγάγητε [4], telles sont les paroles prononcées par l'empereur. Voici donc deux particularités identiques. D'autres documents latins ou grecs portent que les accusés étaient nus lorsqu'on les a soumis à la torture; ces textes, toutefois, ne sont pas en opposition avec ceux qu'on vient de lire. Les mots γυμνός, *nudus*, n'emportent pas toujours l'idée d'une nudité complète; il en est plusieurs preuves auxquelles il faut joindre celle que nous donne le passage même de saint Ephrem qui raconte qu'après avoir été dépouillé de ses habits et vêtu de haillons, les appariteurs le présentèrent ainsi *nu* devant le juge : Τῶν δὲ ὑπηρετῶν γυμνωσάντων με τῶν ἱματίων μου, περιέζωσαν με ῥακίοις, καὶ εἰσαγαγόντες παρέστησάν με γυμνὸν τῷ δικάζοντι [5]. Il est vraisemblable que ces « haillons » avaient pour raison de permettre la torture sans que les vêtements pussent amortir la douleur des coups. Mais il faut distinguer entre la torture et le supplice.

Pour certains supplices particulièrement atroces, comme le gril, l'immersion dans la poix ou dans un liquide brûlant, il semble bien que l'usage d'un vêtement n'importait guère. La médaille qui figure le martyre de saint Laurent (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1926, fig. 6978) ne laisse supposer aucun vêtement (voir aussi t. I, fig. 74, 77); dans l'exposition aux bêtes, on a des exemples où la victime est entièrement nue (voir *Dictionn.*, t. I, col. 455, fig. 89), d'autres où elle garde des haillons (fig. 87) ou une ceinture (fig. 88). Peut-être n'y avait-il pas de règle établie généralement dans ce cas [6]. Dans la *Passio* de sainte Thècle, qui contient nombre de détails précieux à retenir, nous voyons la jeune fille condamnée aux bêtes et exposée nue dans le cirque; mais, à ce sujet, le texte ajoute un détail qu'il faut relever. Cette nudité n'était pas absolue, car un διάζωμα avait été donné à la martyre. Ici, les monuments de l'art antique peuvent, en même temps que les textes, être produits en témoignage. Cicéron dit qu'il n'était pas permis aux acteurs de paraître en scène sans le léger *subligaculum* [7], et l'*Histoire secrète* de Procope confirme ce renseignement, alors que l'auteur raconte comment Théodora se montra souvent, dans le théâtre, avec ce simple vêtement. « Ce n'est pas, ajoute l'historien, qu'elle eût scrupule de s'en dépouiller en public, mais nul n'avait le droit de paraître ainsi sans le διάζωμα [8]. » Edm. Le Blant [9] a mentionné trois vases peints sur lesquels figurent des femmes faisant des tours d'agilité : l'une, s'appuyant sur les mains, tire de l'arc avec les pieds; une autre saute

[1] J. Corblet, *Hist. du sacrement de baptême*, t. II, 1882, p. 357. — [2] *Pratum spirituale*, c. III, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 2855. — [3] S. Ephrem, *Opera*, édit. Quirini, t. III, p. XXIX, XXX. — [4] *Acta sanct.*, 8 sept., *Acta sancti Hadriani*, n. 18, 19. — [5] S. Ephrem, *Opera*, t. III, p. XXIX; cf. Edm. Le Blant, *Les actes des martyrs*, 1882, p. 86-88. — [6] Edm. Le Blant, *Les persécuteurs et les martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 281, fig. des hommes entièrement nus. — [7] Cicéron, *De officiis*, I, XXXV. — [8] Procope, *Hist. secr.*, l. IX, c. IX. — [9] Edm. Le Blant, *op. cit.*, p. 17.

entre des épées fichées la pointe en haut; ces saltimbanques n'ont d'autre vêtement que le *subligaculum* réglementaire [1]. Il en est de même pour Atalante luttant contre Pébée, que nous voyons représentée sur un miroir étrusque [2]. La Passion des saintes Perpétue et Félicité, nous les montrent livrées à une vache furieuse dans l'amphithéâtre, et Félicité, accouchée depuis peu, devait être nue jusqu'à la ceinture puisque les spectateurs voyaient que ses seins laissaient échapper le lait maternel. La nudité des femmes appelées à paraître dans les jeux ne devait donc pas être complète, et la condamnation aux bêtes n'était autre chose qu'un jeu. On pourrait citer encore le *Martyrium sanctæ Aquilinæ*, n. IX [3] et la *Passio sanctæ Tatianæ*, où nous lisons : λαβοῦσαν διάζωμα [4]. Il existe de ce dernier texte une version latine qui dit : *jussit eam accipere succinctorium* [5]. Il en était peut-être de même pour les hommes. Edm. Le Blant l'affirme en s'autorisant de deux

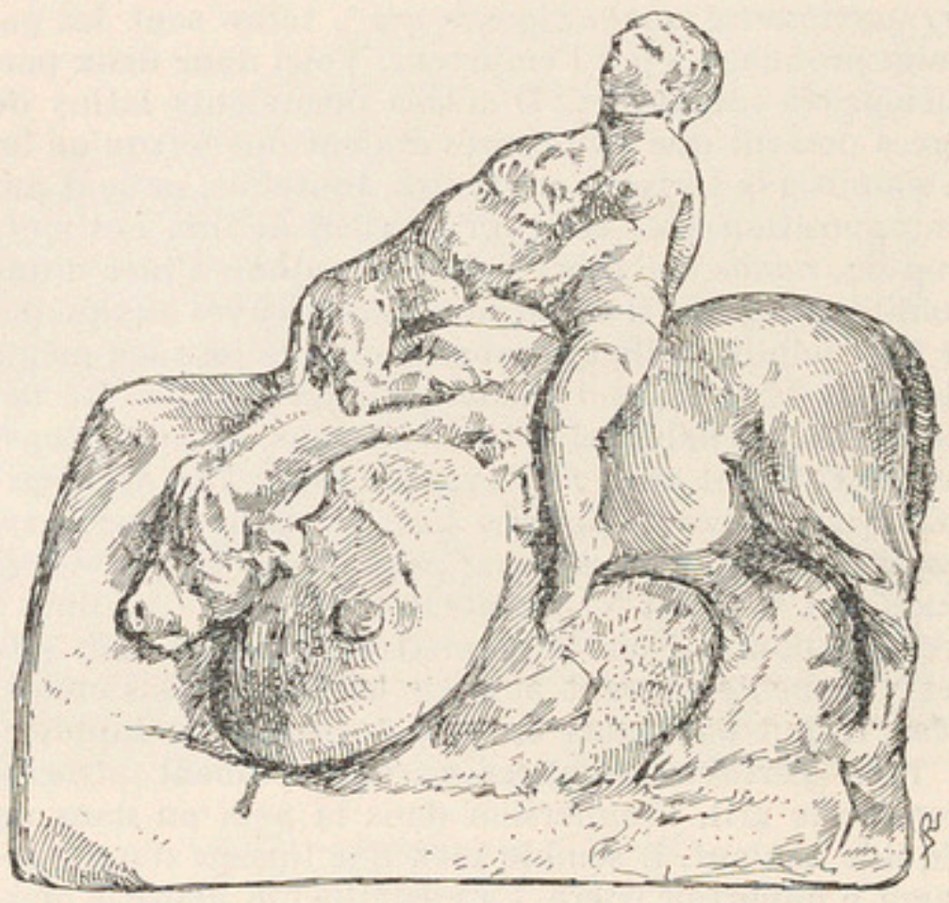

8974. — *Venatio*. Terre cuite du musée du Louvre.

dessins (voir *Dictionn.*, t. I, col. 428, fig. 75 et 76) qui laissent le fait douteux.

Pour les crucifiés, les textes apportés ne prouvent pas la nudité complète. Artémidore dit bien : γυμνοὶ... σταυροῦνται [6], mais c'est une affirmation générale et les monuments les plus anciens, qui représentent le supplice de Notre-Seigneur : porte de Sainte-Sabine à Rome (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3069, fig. 3377) et ivoire du British Museum (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3068, fig. 3376) sont d'accord avec les *Acta Pilati* : ἐξέϊυσαν τὰ δμάτια αὐτοῦ (scil. τοῦ Χριστοῦ) καὶ ἐνέδυσαν αὐτῷ σινδόνιον λευκόν.

Une pièce céramique, acquise par le musée du Louvre au début de ce siècle, apporte une illustration encore peu connue du sujet que nous traitons. « C'est un groupe de terre cuite (Inv. AO. 6560; haut. 0 m. 15), trouvé dans une nécropole de Tunisie (région de Sousse) où l'on a recueilli aussi des vases intéressants, en terre rouge, ornés de reliefs, analogues aux poteries d'Arezzo, ce qui date ces tombeaux de l'époque romaine et des premiers siècles de l'ère chrétienne. Le sujet est fort curieux et M. Edm. Pottier qui l'a fait connaître, le décrit et le commente ainsi [7] : C'est une scène de *venatio* dans l'amphithéâtre. On sait que l'ingénieuse cruauté des Romains avait imaginé des raffinements sans nombre pour varier le plaisir de ces spectacles; tantôt des animaux féroces luttaient entre eux; tantôt les bestiaires les poursuivaient et les combattaient comme dans des chasses véritables; tantôt enfin des condamnés étaient exposés dans l'arène et périssaient sous la dent des bêtes, après des péripéties qui recevaient souvent un caractère théâtral... Ici, une femme nue, les mains liées derrière le dos, est placée à califourchon sur un puissant taureau qui fléchit, les deux genoux de devant pliés; son cou supporte le poids d'une panthère ou d'une lionne qui, d'un mouvement rapide, bondissant sur lui, vient saisir à la gorge la malheureuse dont la tête se rejette en arrière. En bas, à gauche, écroulé à côté du taureau, on voit un gladiateur entièrement recouvert par un énorme bouclier gaulois. On peut donc supposer que la femme liée sur le taureau était, dans l'arène, défendue par un autre condamné jouant le rôle de bestiaire et cherchant à écarter la panthère. Blessé lui-même, il s'affaisse pendant que la bête bondit sur l'autre victime (fig. 8974).

« On remarquera que certains détails répondent bien aux usages de ces spectacles. Ainsi, autant que le permet le modelé très sommaire du groupe, on distingue une mince ceinture placée autour de la taille et sur le ventre de la femme : c'est le διάζωμα qui était de règle quand la victime était amenée nue devant les spectateurs.

« Il est bien certain que nous n'avons pas à faire intervenir ici le souvenir de martyrs chrétiens. Nous n'avons aucune raison de voir dans cette composition une allusion à une persécution religieuse, car les supplices qui attendaient les chrétiens étaient ceux-là mêmes que subissaient les condamnés de droit commun. Même la présence d'une femme ne doit pas faire illusion sur ce point. L'accusation de sorcellerie, par exemple, suffisait à faire intenter une action capitale. C'est donc un épisode que, malheureusement, on peut dire banal dans la longue suite d'horreurs que comportait le scénario compliqué des *venationes*. »

H. LECLERCQ.

**NUIT.** — Les représentations de la Nuit sont rares dans l'art chrétien primitif; la plus belle est une miniature du psautier de la Bibliothèque nationale, *fonds grec 139*, du Xe siècle. On y voit la tradition antique précieusement conservée, l'œuvre est alexandrine d'inspiration et d'exécution, nous l'avons déjà figurée et décrite (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1589, fig. 5993).

Au cimetière *Ad catacumbas* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2487-2512), on a trouvé quelques ambulacres intacts et des inscriptions chrétiennes, une d'elles mérite d'être transcrite et rapprochée de celles que nous avons données au mot HEURE (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2368-2371). La pierre mesure 1 m. 43 sur 0 m. 37 [8] :

LIBERA·QVE·VIXIT·ANNOS·TRES·ET·DIES·DVOS·
NATA·EST XV·KAL·MAIAS·DIES·IOVIS·LVNA·XII·EME////XA
EST·XIIII·KAL·MAIAS·DIES·MERCVRI·ORA·NOCTIS·SEXTA
BENEMERENTI IN PACE.

« Libera a vécu trois ans et deux jours, elle était née le XV des calendes de mai, un jeudi, douzième jour de

[1] Inghirami, *Vasi fittili*, pl. LXVI, LXXXVII, et Minervini, dans *Bull. archeol. napolit.*, t. V, pl. VI, n. 5. — [2] Gherard, *Etruske Spiegel*, pl. CCXXIV. — [3] Mazzochi, *Kalend. Eccl. Neapol.*, p. 608-609. — [4] Vatican, ms. *gr. 1638*, fol. 69. — [5] Vatican, *A, 2;* cf. *Römische Quartalschrift*, 1903, p. 232. — [6] *Oneirocrit.*, édit. Hercher, II, 53, p. 152. — [7] E. Pottier, *Sur quelques documents céramiques du Louvre*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1913, p. 444-447. — [8] F. Formari, *Relazione circa un gruppo cimiteriale recentemente scoperto « Ad catacumbas »*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1929, p. 17, fig. 13.

la lune, elle est morte le XIV des calendes de mai, un mercredi, à la sixième heure de nuit. Ayant bien mérité, en paix. »

Le dernier mot de la seconde ligne a été martelé, il est illisible.

Disons encore que c'était un vieil usage, commun aux Gaulois et aux Germains, de compter par nuits [1], nous le retrouvons dans les lois barbares, notamment dans la loi ripuaire : *super 14 noctes conjurare studeat* (XXXIII, 4); *super 7 noctes conjuret* (LVIII, 20); *40 seu 14 noctes* (LXXVII); *super 14 noctes* (LXVI). Les formules (voir ce mot), devant se prêter à des actes divers, laissent en blanc le nombre des nuits et disent seulement *in noctes tantas* [2] ou *in dies tantos*, « dans tant de jours [3] ». Quelquefois elles indiquent le chiffre : *in noctes 40* [4]; *infra noctes 42* [5]; *infra noctes 40* [6] (voir *Dictionn.*, au mot VIGILES).

H. LECLERCQ.

**NUMEN.** — « Puissance », « majesté », « grandeur »; ce mot a pris chez les païens le sens de désignation de la divinité, on le trouve très rarement employé avec ce sens chez les chrétiens, c'est ce qui fait l'intérêt d'une inscription trouvée près d'Aïn-Guettar (Numidie); on lit en grandes lettres [7] :

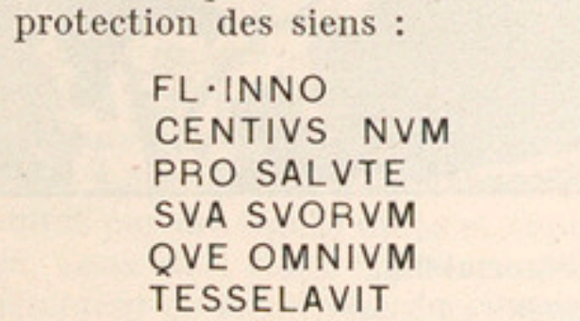


H. LECLERCQ.

**NUMERARIUS.** — On donne ce nom à un commis qui aligne des nombres : *numerarius a numero*, c'est, dirions-nous, un comptable. Saint Augustin, au lieu de *numerarius* emploie *computista* [8]. On rencontre les *numerarii* dans les bureaux officiels des préfets du prétoire, des consuls, etc. [9], et on lit dans le *Code Justinien* un titre : *De numerariis actuariis* [10]. On les trouve mentionnés à plusieurs reprises dans la *Notitia dignitatum imperii* [11] *Primiscrinii qui numerarii fiunt.* Isidore de Séville [12] le définit en ces termes : *Numerarii vocati sunt, qui publicum nummeum aerariis inferunt*, c'est-à-dire *qui rationes militarium numerorum tractant* comme dit Ammien Marcellin [13].

Une inscription de Sétif nous fait connaître un chrétien *numerarius* qui, en exécution d'un vœu, prit sa part dans le paiement d'une mosaïque, pour obtenir la protection des siens :

FL·INNO
CENTIVS NVM
PRO SALVTE
SVA SVORVM
QVE OMNIVM
TESSELAVIT

La mosaïque a été retrouvée, en février 1864, à l'angle nord de la caserne de cavalerie [14].

Peut-être ce Flavius Innocentius est-il le même que nous retrouvons à Khenchela [15].

Voici encore un *numerarius* à Rome, épitaphe trouvée en 1827, dans le quartier de Sainte-Marie-des-Monts [16] :

*hic requiescit* MARTIHLIS ♁ NVMERARIVS ♁ VICARIE *sedis*
*urbis Romæ* AETERNAE ∫ QVI VXIT ∫ P ∫ M ANNIS ∫ LXX
*dep. in pa* CE ∫ DIE ∫ V ∫ KAL ∫ DEC ∫ FL ∫ MALLIO ∫ THEODORO ∫ V *c*
*cons. in pa* CE

Martialis mourut en 399.

H. LECLERCQ.

**NUNZIATELLA (CATACOMBE DELLA).** — I. La catacombe. II. Les fresques. III. Bibliographie.

I. LA CATACOMBE. — Le cimetière de Domitille (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce nom), avec les dépendances souterraines qui s'y rattachent sur la voie Ardéatine, fait partie de la zone principale des catacombes romaines circonscrite dans le rayon de trois milles de Rome. Au delà, cimetières et hypogées continuent plus ou moins disséminés et espacés jusqu'aux premières petites villes suburbicaires. En 1877 on découvrit, à l'occasion de travaux exécutés en vue de la défense de Rome, un cimetière situé au IVe mille de l'Ardéatine.

En descendant la pente méridionale de la colline appelée Tor Marancia, où se trouve la catacombe de Domitille, on aborde bientôt la rampe de l'autre colline que domine l'église appelée *della Nunziatella*. Boldetti trouve à gauche l'entrée d'un cimetière souterrain qui se dirige vers la voie Appienne et le monument de Cecilia Metella [17]; il le visita et le trouva entièrement dépouillé et dévasté. Il n'en était pas ainsi un siècle plus tôt environ, puisque Bosio raconte avoir trouvé des *grotte sacre* près de l'église *dell'Annuntiata;* il put s'y glisser et reconnaître l'existence d'un cubicule où se voyait encore une représentation du bon Pasteur portant la brebis sur les épaules [18]. Guidé par ces indications, J.-B. De Rossi chercha, en 1852, l'entrée d'un cimetière souterrain dans ces parages, mais ce fut en vain. Dans le pavement de l'église placée sous le vocable de l'Annonciation, il trouva des fragments d'inscriptions chrétiennes avec les noms des *Aurelii*, des *Valerii* et d'une *Adeodata* qui apprenaient peu de chose, et cette inscription entière provenant d'un *loculus* cémétérial, déjà remarquée dans ce pavement par Suarez, évêque de Vaison, qui la transcrivit dans ses notes conservées à la bibliothèque Vaticane [19] :

LVCRETIE ɗOMITIE·FILIE ɗVLCISSIME
QVE VIXIT·ANNIS VIII·ɗIE VNVM
ɗEPOSITA·IN PACE

Cette inscription pourrait très naturellement avoir appartenu au cimetière visité par Bosio et par Boldetti.

L'église *della Nunziatella* fut consacrée en 1220 en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les saints

[1] Tacite, *Germanie*, XI; César, *De bello gallico*, l. VI, c. XVIII. — [2] *Form. Andecavenses*, 10, 24, 28; *Form. Turonenses*, 39. — [3] *Form. Andecavenses*, 14, 15. — [4] *Form. Turonenses*, 30. — [5] *Form. Senonicæ*, 17. — [6] *Form. Merkelianæ*, 28; cf. M. Deloche, *Le jour civil et les modes de computation des délais légaux en Gaule et en France depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, 1886, p. 319-384. — [7] Darras, dans *Rev. africaine*, t. VIII, p. 121; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4671. — [8] S. Augustin, *Tract. in ps. CXLVI*. — [9] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. I, ep. XI; l. II, ep. I et V. — [10] *Cod. Just.*, l. XII, tit. L; cf. *Cod. Theod.*, l. VIII, tit. I. — [11] Orient, c. IV. — [12] *Etymologiæ*, l. IX, c. IV. — [13] Ammien, XXVI, 1. — [14] Poulle, dans *Recueil de Constantine*, 1873-1874, p. 378; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8629. — [15] *Bull. du Comité*, 1901, p. 310, n. 6. — [16] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 206, n. 477; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2e part., n. 8405. — [17] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*, in-fol., Roma, 1720, p. 552. — [18] Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 283. — [19] J.-B. De Rossi, *Scoperta d'un piccolo cimitero cristiano*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1877, p. 136-141; cf. *ibid.*, 1882, p. 169-170.

comme dit le titre lapidaire de la dédicace [1]. Nibby la croit plus ancienne; d'après lui les chrétiens l'auraient élevée à la place d'un temple et d'un établissement des frères Arvales qu'il place en ce lieu sans aucune preuve; on ne peut même plus douter aujourd'hui que le *lucus fratrum Arvalium* se trouvait ailleurs [2]. A défaut d'une origine arvalique [3] on peut admettre pour l'église *della Nuntiata* une origine antique en relation avec l'établissement d'un hypogée ou d'un cimetière sur ce point. Les pèlerins de la fin du Moyen Age fréquentaient cette église, mais on ne connaît aucun martyr qui y fût spécialement vénéré. Le *Liber indulgentiarum* nous dit qu'elle est située *loco campestri*, rapporte une révélation faite par la Vierge et rien de plus [4]. Celle-ci vient du sanctuaire *ad aquas Salvias* où fut décapité saint Paul. C'est ce qu'attestent les manuscrits d'itinéraires du XV^e^ siècle [5]. Au XVI^e^ siècle, la visite solennelle aux principaux sanctuaires de Rome, dite de nos jours « des sept églises » était appelée alors « des neuf églises », et on comprenait en un seul groupe l'église *ad*

8975. — Plafond de la catacombe della Nunziatella.
D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. LXXV.

[1] O. Panvinio, *De septem urbis ecclesiis*, p. 91, édit. ital., Roma, 1570, p. 115. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 53-62 ; 1868, p. 25 sq. ; 1869, p. 1 sq. — [3] J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea crist.*, t. III, p. 690 sq. — [4] Rouleau de parchemin du XIV^e^ siècle à Saint-Gall; copie par Garampi, dans *cod. Vatic. 9022*. — [5] J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, in-fol., t. I, Roma, 1864, p. 163.

*aquas Salvias* et une église de *S. Maria della Nuntiata*, près de la voie Ardéatine. Un chemin antique réunit ces deux églises, traverse l'Ardéatine vers l'Appienne.

Près de ce chemin a été trouvé un cippe sépulcral, gravé au IIe siècle, sur lequel on lit [1] :

M·FVTIO·M·F·VEL·
SECVNDO
M·FVTIVS SECVNDVS
*filius fECit*
. . . . . .

Ces *Futii Secundi* n'étaient pas connus dans l'épigraphie romaine où le gentilius *Futius* est très rare; mais il n'en est pas de même dans le Brutium et la Campanie [2] d'où cette *gens* paraît originaire. La rareté de leurs monuments à Rome peut induire à penser que ce cippe est en relation spéciale avec le lieu où il a été trouvé et que *Futii Secundi* avaient là leur sépulture *in re sua, in prædio suo.*

A peu de distance du cippe et peut-être dans l'enceinte du domaine, *prædium Futii Secundi*, près de la voie antique, se trouvait l'escalier qui conduisait dans un cimetière creusé dans le tuf, suivant l'usage chrétien. A peine s'est-on engagé dans la galerie principale on entre dans un *loculus* qui fut jadis orné entièrement de fresques qui paraissent appartenir à la seconde moitié du IIIe siècle.

II. Les fresques. — 1° *Plafond.* — Dans un disque central, Jésus-Christ assis, vêtu d'une robe à double bande verticale et d'un manteau, il tient de la main gauche un volume entr'ouvert; son avant-bras droit est détruit (fig. 8975). Le disque, encadré d'une bordure dentelée, est inscrit dans une couronne de laurier, qu'enveloppe à son tour une autre bordure dentelée. Au delà de cette dernière, quatre panneaux orientés vers les quatre côtés du cubicule renferment chacun (il n'en subsiste que trois) un homme vêtu d'une tunique à double bande verticale, drapé dans un manteau et les jambes couvertes de bandeletes; trois des quatre évangélistes, suivant J.-B. De Rossi; les pieds de ces personnages reposent sur la ligne d'un grand cercle qui coupe les panneaux. Entre ces compartiments, dans la direction des quatre angles du plafond, la ligne du grand cercle supporte quatre piédouches sur lesquels se trouvent debout alternativement un orant et une orante. Les têtes des deux orants sont détruites, ainsi que l'une des deux orantes. L'orante qui subsiste est voilée; mais, particularité de costume extrêmement rare, sinon unique dans les peintures des catacombes, sa dalmatique à doubles bandes verticales est tellement courte qu'elle lui descend à peine jusqu'aux genoux et laisse voir ses jambes nues (c'est la mode que nous avons revue de nos jours). Les deux orants sont habillés de la même façon. Chaque piédouche s'élève entre deux brebis adornées et enlacées d'un léger rinceau. Aux quatre angles, une colombe tenant un rameau entre ses pattes est cantonnée dans un quart de cercle dentelé.

2° *Parois.* — Leur ornementation consistait en panneaux délimités par des lignes unies et superposées sur deux étages. Ceux de l'étage inférieur ont été ruinés par l'établissement de *loculi*. Ceux de l'étage supérieur ont perdu presque toute leur décoration par la chute de l'enduit. *Paroi de l'entrée :* deux saints; *paroi à gauche :* Moïse frappant le rocher, le paralytique; *paroi à droite :* guérison du lépreux, multiplication des pains, un saint; *arcosolium :* Noé.

III. Bibliographie. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1877. — Le Fort, *Étude sur les monuments primitifs de la peinture chrét. en Italie*, p. 34, n. 24.— J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, pl. LXXIV-LXXVI, n. 2; pl. LXXVII, n. 1.

H. Leclercq.

**NUREMBERG (MANUSCRITS LITURGIQUES DE).** [3] — Ἐκλογαι, XIIe siècle. Évangéliaire grec contenant les péricopes pour les messes; il est divisé en deux parties. La première partie se compose des lectures pour les dimanches et les jours de fête; telle péricope revient deux et même trois fois dans le courant de l'année. Du feuillet 1 au feuillet 199 on compte cent soixante-six péricopes. A partir du feuillet 202 jusqu'au feuillet 281, ce sont les passages réservés aux fêtes des saints, à partir du mois de septembre jusqu'au mois d'août suivant. Ce manuscrit a fait l'objet d'un travail de C. Doederlinus, dans *Litterarisches Museum*, in-8°, t. I, Altdorf, 1778, p. 475 sq.

*Quatuor evangelia*, Xe siècle. *In nomine Jesu Christi incipiunt Capitula de lectionibus evangeliorum, in anni circulo secundum catholice et apostolice Romana Ecclesiæ usum.*

Ἐυαγγελια, XIIe siècle. Ce manuscrit a été étudié par M. Conrad Schœnleben, *Notitia egregii codicis græci Novi Testamenti manuscripti, quem Noribergæ servat vir illustris Hieronymus Gulielmus Ebner ab Eschenbach*, in-4°, Noribergæ, 1738, et 13 pl.

Liste des lectures évangéliques avec l'indication du début et de la fin.

Liste des lectures quotidiennes commençant le samedi saint. *En marge :* Semaines de toute l'année.

Liste des lectures pour le carême et les féries sixièmes de chaque semaine; auxquelles sont ajoutées des péricopes pour la semaine sainte : la passion du Sauveur en douze leçons, telle qu'on la récite aux heures canoniques, la résurrection en onze leçons qui se récitent les dimanches aux heures matutinales et que, pour cette raison, on appelle : τα εωθινα ια ευαγγελια.

Liste des lectures pour les fêtes des saints, martyrs et confesseurs des deux sexes. Commence en septembre, finit en août.

H. Leclercq.

**NURSIE.** — Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1685.

La *Passio* de saint Félicien de Forum Flaminii, dans l'Ombrie, a pu être écrite au VIe siècle; on y lit que plusieurs habitants de Nursie *in qua judaismum erat*, se conformant aux avis de ce saint évêque, avaient embrassé la foi chrétienne et avaient reçu un prêtre spécialement ordonné pour les conduire, Pisentius, *vir sanctissimus*, ordonné *in basilica quæ appellatur Argentea*. Au dire de cette *Passio*, l'événement remonterait à la première moitié du IIIe siècle. De nos jours encore la cathédrale de Nursie, bâtie sur l'emplacement d'un édifice romain dont il subsiste quelques parties, porte le vocable de *Sancta Maria Argentea* ou *della Plebe*. Mais il ne saurait être question d'utiliser ce détail pour donner à la *Passio* de saint Félicien une autorité à laquelle elle ne peut prétendre, en particulier touchant l'évangélisation et le premier prédicateur de Nursie.

On trouve à Nursie un évêque Stephanus, en 495 (?). En 499 Nursie avait vu naître celui qui sera saint Benoît et qui appartenait, dit saint Grégoire, à une bonne famille, *liberiori genere*.

En 603, le siège épiscopal était vacant. D'après deux lettres de saint Grégoire Ier [4], il semble qu'à cette date le soin de l'Église de Nursie était confié à Chrysante, évêque de Spolète.

H. Leclercq.

[1] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1877, p. 139. — [2] Mommsen, *Inscr. regni Neapolitani*, n. 73-75, 4267, 4268, 7236, 7237. — [3] Cf. C.-T. de Murr, *Memorabilia bibliothecarum publicarum Norimbergensium et universitatis Altdorfinæ*, in-8°, Norimbergæ, 1786. — [4] Jaffé-Lœwenfeld, *Reg. pont. rom.*, n. 1903-1904.

**NYMPHAS SANCTI PETRI (AD).** — En 1863, J.-B. De Rossi laissa entendre que la topographie et la chronologie du cimetière appelé jusqu'alors de Sainte-Agnès, et qui étend ses galeries de chaque côté de la voie Nomentane, aurait à subir de notables remaniements. Le nom primitif du cimetière n'était pas le vocable de la martyre, mais celui d'*Ostrianum;* la date devait être relevée du IIIe siècle jusqu'au siècle apostolique; enfin, il fallait restituer à ce site des traditions un peu vagues et flottantes sans doute qui l'identifiaient avec celui des prédications de l'apôtre saint Pierre : *Nymphæ ubi Petrus baptizabat.* Les anciennes dénominations du cimetière étaient celles-ci :

*Ostrianum* vel *Ostriani* } *cœmeterium majus*[1] *ad nymphas sancti Petri* *fontis sancti Petri*

En 1923, on découvrit près de la voie Salaire un monument mystérieux que les archéologues interprétèrent à grand renfort d'hypothèses. Les uns refusant d'y voir un tombeau, un *nifeo*, et d'admettre qu'il ait jamais appartenu au culte chrétien [1]. Les autres soutenant que c'est un baptistère chrétien, et s'appliquant à interpréter dans ce sens un fragment de mosaïque et des représentations symboliques de Diane, d'une nymphe, d'un cerf. Ce baptistère ne serait autre que celui dont parle la *Passio Marcelli* (écrit apocryphe du VIe siècle), lorsqu'il est dit : *ad Nymphas beati Petri, ubi baptizabat.* L'écrivain, nous apprend-on, voulait décrire exactement ce qu'il avait sous les yeux : les nymphes qu'il voyait représentées; la mosaïque avec le baptême administré par saint Pierre. Toutefois, le monument n'est pas antérieur à la première moitié du IVe siècle. Quant au fait qu'il fut construit au milieu de tombes païennes, il arriva ce qui se faisait pour l'érection des basiliques cémétériales, édifiées en l'honneur des martyrs; on détruisit toutes les tombes environnantes [2]. Cette explication est insoutenable [3].

H. LECLERCQ.

[1] R. Paribene, *Un edificio sotterraneo di tarda età imperiale preno la via Salaria,* dans *Rendiconti della pontificie Accad. di archeol.*, t. II, p. 39-56. — [2] J. Wilpert, *Un battistero ad nymphas beati Petri,* dans *Rendiconti della pontifice Accad, di archeol.*, t. II, p. 57-82. — [3] O. Marucchi, dans *Riv. di archeol. crist.*, 1926, p. 303.

# O

**O.** — La lettre *o*, de même que le *c*, le *g* et le *q* présentait, du fait de son contour arrondi, une difficulté que les lapicides peu habiles ne se gênèrent pas pour la tourner en traçant un caractère de forme carrée. En Gaule, sur les inscriptions chrétiennes d'époque déjà assez basse, comme le VI^e^ et le VII^e^ siècle, on rencontre assez fréquemment la forme losangée ◇ ; au contraire la forme carrée □ ou rectangulaire ▯ est exceptionnelle; quant au rectangle ▭ nous ne l'avons pas rencontré. En Espagne et en Grande-Bretagne on ne signale pas la forme losangée.

Dès une époque ancienne, l'usage se répandit de faire la lettre *o* d'un module plus petit que les autres lettres. S'il fallait découvrir la raison de cette singularité, on serait tenté de penser que la place occupée par cette lettre dans l'écriture augustale était quelque peu encombrante et qu'on a voulu la réduire. Dans les dates consulaires c'est dès le temps d'Auguste qu'on voit introduire le sigle COS. L'usage de réduire les dimensions de l'*o* se maintint, sur les inscriptions chrétiennes, par exemple au V^e^ siècle et depuis. On l'applique non seulement en Gaule, mais en Espagne et en Grande-Bretagne, plus rarement en Afrique.

H. LECLERCQ.

**O (ANTIENNES).** — A l'office de vêpres des sept jours, qui précèdent la vigile de Noël, le chant du *Magnificat* est précédé par celui d'une antienne. Ces sept antiennes forment un groupe désigné sous le nom d'*antiphonæ majores* et comme chacune d'elles commence par la lettre O, on les appelle familièrement les « grandes antiennes », les « antiennes O » et, encore, les « grandes O ». Ces antiennes remontent à une haute antiquité puisqu'on les rencontre dans un des plus anciens monuments de la liturgie romaine, dans le *Responsorial* attribué à saint Grégoire I^er^ [1], ainsi que dans les antiphonaires romains publiés par Tomasi [2]. On trouve la mention de ces antiennes dans la vie d'Alcuin [3], dans Amalaire [4], dans Bernon de Reichenau [5], dans l'*Ordo romanus XI* [6], dans Raoul Ardent [7], Reiner de Liége [8], Honorius d'Autun [9], Durand de Mende [10] et dans la plupart des livres liturgiques de cette période du Moyen Age.

Un ancien antiphonaire romain publié par Tomasi, prescrit le chant de ces antiennes depuis la fête de saint Nicolas (6 déc.) jusqu'à la fête de sainte Lucie (13 déc.); l'*Ordo romanus XI*, du chanoine Benoît, au XI^e^ siècle, impose le chant de ces mêmes antiennes depuis le 6 décembre jusqu'à la vigile de Noël. L'usage le plus répandu, dont témoigne un des antiphonaires publiés par Tomasi [11], était de chanter ces antiennes au cours de la semaine avant Noël, ou aux jours qui précèdent immédiatement cette fête, suivant le nombre des antiennes adoptées par chaque Église particulière.

Ces antiennes étaient chantées communément à vêpres, quoique plusieurs Églises aient introduit l'usage de les chanter au *benedictus*, à l'office de laudes. Saint Grégoire I^er^ [12], Amalaire [13], la Vie d'Alcuin [14], un antiphonaire publié par Tomasi [15], Reiner et Durand mentionnent cet usage à vêpres, tandis que Bernon de Reichenau [16], le chanoine Benoît [17] et un autre antiphonaire romain [18] l'assignent à l'office de laudes.

Chaque antienne désignée par son début : *O Sapientia*, *O Adonaï*, *O Radix*, *O Clavis*, *O Oriens*, *O Rex*, *O Emmanuel*. Le nombre de ces pièces liturgiques est aujourd'hui fixé à sept, mais il a varié au Moyen Age. Ces antiennes paraissent avoir formé un groupe primitif et ceux qui ont entrepris de le développer, d'y ajouter, ne se sont pas aperçu que ces sept antiennes formaient un acrostiche, en remontant de la dernière à la première antienne; cet acrostiche donne les deux mots ERO CRAS, « Je serai demain » [19]. Le rite romain a conservé le nombre septénaire indiqué par Raoul Ardent, Bernon, Honorius d'Autun, Durand de Mende et l'ancien antiphonaire publié par Tomasi. Déjà le *Responsorial* de saint Grégoire indique une huitième antienne, à la très sainte Vierge : *O Virgo virginum*, dont fait aussi mention Amalaire. Là où ces huit antiennes étaient en usage, l'ordre suivant lequel on les chantait pouvait varier, car Amalaire constate des divergences entre l'antiphonaire de Metz et celui de Rome [20]. Le manuscrit de Paris, Bibliothèque nationale, *lat. 17436*, contient neuf antiennes; on rencontre ce même nombre à Liége et en Allemagne. Aux sept antiennes déjà désignées, on ajoutait *O Virgo virginum* et *O Summe artifex*, ou bien, comme à Paris, *O Sancte sanctorum* et *O pastor Israel*. Le ms. *390-391* de la bibliothèque de Saint-Gall contient douze antiennes. Durand mentionne également neuf antiennes; d'autres vont jusqu'au nombre douze, par exemple Engelbert d'Admont [21], un antiphonaire cité par Tomasi [22], et plusieurs livres cités par Martène [23].

On est ainsi dans l'usage d'imposer le nom d'antiennes à des pièces liturgiques qui, en réalité, semblent étrangères à l'antiphonie. Les antiennes O ne sont pas les seules antiennes mariales qui soient dans ce cas. On en peut citer d'autres et plus connues, d'un usage plus fréquent, en particulier celles qui, depuis une tradition bien des fois séculaire, forment la conclusion de l'office canonial et se trouvent réparties entre les différentes saisons liturgiques, ce sont : *Alma redemptoris Mater*, *Ave regina cœlorum*, *Regina cœli lætare*, *Salve regina*. Ces chants nous représentent, en l'état où ils existent

[1] *P.L.*, t. LXXVIII, col. 732-733. — [2] *Opera*, édit. Vezzosi, 1749, p. 27, p. 182. — [3] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, part. I, p. 160. — [4] *Liber de antiphonario*, c. XIII, *P. L.*, t. CV, col. 1265-1269. — [5] *P. L.*, t. CXLII, col. 1149. — [6] Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 124, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1030. — [7] *Homilia in purificatione*, *P. L.*, t. CLV, col. 1340. — [8] *In novem ante-natalitias ab o exordientes commentatio*, *P. L.*, t. CCIV, col. 41-52. — [9] *Gemma animæ*, l. III, c. V, *P. L.*, t. CLXXII, col. 644. — [10] *Rationale divinor. officior.*, l. VI, c. XI, 5. — [11] *Opera*, 1749, p. 27, 182. — [12] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1030. — [13] *P. L.*, t. CV, col. 1265. — [14] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, part. I, p. 160. — [15] Tomasi, *Opera*, p. 182. — [16] Berno Aug., *P. L.*, t. CXLII, col. 1149. — [17] *Op. cit.* — [18] Tomasi, *Opera*, p. 27. — [19] Binterim, *Denkwurdigkeiten*, t. IV, 1^re^ part., p. 408-409. — [20] *P. L.*, t. CV, col. 1267. — [21] *Tractatus super antiphonas duodecim*. — [22] *Opera*, p. 182. — [23] *De antiq. Ecclesiæ ritibus*, édit. Venet., t. III, 1783, l. IV, c. X, p. 30; *De antiq. monach. ritibus*, l. III, c. II, p. 31-34.

aujourd'hui, la déformation de l'antiphonaire parvenue à son degré extrême et le degré où elle cesse de porter le nom d'antienne, lorsque tout vient à manquer: alternance, psaume, versets d'un psaume; pour n'être plus qu'un chant fort simple sans aucune structure particulière.

Et, cependant, les remaniements qu'ont eus à subir ces compositions autorisent à leur conserver leur appellation primitive d'antiennes, en souvenir du temps où elles étaient jointes à des psaumes.

La partie du ms. *390-391* de la bibliothèque de Saint-Gall écrite au x^e^ siècle par le moine Hartker (voir ce nom) ne contient aucune de ces antiennes; mais le ms. *390-391*, fol. 10, nous présente l'*Alma redemptoris Mater* et le *Salve regina* (celui-ci avec trois versets) dans l'office de l'annonciation (écriture et neumes du XIII^e^ siècle).

Le ms. *lat. 12044* de la Bibliothèque nationale (XII^e^ siècle) indique (fol. 177) l'antienne *Alma redemptoris Mater* pour l'heure de sexte le jour de l'Assomption et l'antienne *Ave regina* pour l'heure de none du même jour.

L'antiphonaire de Saint-Pierre de Rome (XII^e^ siècle), publié par Tomasi, marque le *Regina cœli* à l'octave de Pâques.

Ces antiennes furent disjointes des psaumes et des versets psalmodiques lorsqu'on les plaça à la fin des heures diurnes, suivant la prescription de Grégoire IX, en 1239, pour le *Salve regina*. Néanmoins, les manuscrits du x^e^ siècle renferment déjà des chants de ce genre, sans versets ni psaumes. A la fin du ms. *339* de Saint-Gall se trouvent en assez grand nombre des antiennes pour la « litanie majeure » : *ad postulandam pluviam, pro serenitate, ad deducendas reliquias*, etc. Il en est de même à la fin du ms. *121* d'Einsiedeln.

La bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, possède dans son ms. *111 (BB. l.*, in-fol., 20) un sacramentaire de l'Église de Senlis écrit entre les années 877 et 882, très probablement en 880. On y lit, fol. 22, *Incipiunt antiphonæ in letania majore vel de quacumque tribulatione. Incipiunt antiphonæ de misericordia in lit(aniis).* — Fol. 22 v°, *Incipiunt antiphonas de jejuniorum diebus a feria IIII caput de jejuniis.* — Fol. 23, *De (ni)mia pluvia. De mortibus hominum. In tempore belli. Antiphonæ de liberatione, de penitentiæ. Antiphonæ de nat. sanctorum. Antiphonæ ad cruces. Antiphonæ ad reliquias.*

La plupart de ces chants sont plutôt des oraisons que des antiennes. En voici un exemple dans l'*Antiphona in tempore mortali* du ms. *121* d'Einsiedeln, fol. 405, *Libera, Domine, populum tuum de manu mortis et plebem istam protegat dextera tua, ut viventes benedicamus te, Domine.*

BIBLIOGRAPHIE. — *Les grandes antiennes*, dans *Le messager des fidèles*, 1885-1886, t. II, p. 512-516. — H. Thurston, *The great antiphons herald of Christmas*, dans *The month*, déc. 1905, p. 616.

H. LECLERCQ.

**O FILII ET FILIÆ.** — Ce chant liturgique, tout imprégné de la joie pascale, jouit, parmi les fidèles, d'une grande popularité; toutefois, il serait difficile de dire si elle est très ancienne. J. M. Neale, dans ses *Mediæval hymns* (1851) proposait de faire remonter la composition de cette pièce au XIII^e^ siècle; John Julian, dans son *Dictionary of hymnology* (1892) l'abaisse d'un coup de quatre siècles et il s'autorise pour cela d'un *Office de la semaine sainte*, publié à Paris en 1674, qui donne l'*O filii* pour le « salut » du jour de Pâques (p. 478). W. Bäumker, *Das katholische deutsche Kirchenlied in seiner Singweisen*, t. I, 1886, p. 569, cite une traduction allemande parue dans *Nord-Sterns Führers zur Seeligkeit*, collection d'un jésuite allemand en 1671; l'hymne est précédée d'un triple *Alleluia*.

Ul. Chevalier a cru que l'*O filii* pouvait remonter au XIV^e^ siècle, dans sa *Poésie liturgique traditionnelle*, 1894, p. 63, bien qu'il n'ait pas rencontré d'édition plus ancienne que l'année 1678, dans son *Repertorium hymnologicum*, t. II, p. 194 (d'après un *Processional* de Nantes). Enfin Léopold Delisle a permis de gagner un siècle environ. « J'en avais remarqué, il y a déjà longtemps, dit-il, plusieurs strophes dans des *Heures de Notre-Dame à l'usaige de Paris*, imprimées à Paris par Jean Le Blanc, en 1573 [1]. Tout récemment je l'ai trouvée dans un livre intitulé: *S'ensuyt* ‖ *une très* ‖ *belle sa* ‖ *lutation, faicte sur* ‖ *les sept festes de Nostre Dame, laquelle l'on* ‖ *chante au Salut à Sainct Innocent à Paris.* ‖ *Et la fist et composa frère Jehan Tissarrant;* ‖ *Avec l'Aleluya du jour de Pasques. Et avec* ‖ *ques ce les Graces à Dieu en francoys.* (Petit in-8° de deux cahiers signés *a* et *b*, chacun de 4 feuillets. Sans date.)

« Comme le texte contenu dans ce livret diffère beaucoup de la version généralement connue, j'ai cru devoir le faire connaître :

ALLELUYA

*O filii et filie,*
*Rex celestis, rex glorie,*
*Morte revixit hodie. Alleluya.*

*Et Mane prima sabbati*
*Ad hostium monumenti*
*Venit plorans Mater Christi. Alleluya.*

*Et Maria Magdelene*
*Et Jacobi et Salome*
*Venerunt corpus ungere. Alleluya.*

*Et Johannes apostolus*
*Cucurrit Petro citius*
*Monumento fuit prius. Alleluya.*

*In albis sedens angelus*
*Predixit mulieribus :*
*« In Galilea est Dominus. » Alleluya.*

*« Vide Thomas, vide latus,*
*Vide pedes, vide manus,*
*Noli esse incredulus. » Alleluya.*

*Quando Thomas vidit Christum,*
*Pedes, manus, latus suum,*
*Dixit : « Tu es Deus meus. » Alleluya.*

*In hoc festo sanctissimo*
*Sit laus et jubilatio*
*Benedicamus Domino. Alleluya.*

*Ex quibus nos humilimas*
*Devotas atque debitas*
*Deo dicamus gratias. Alleluya.*

La date du livret qui nous a transmis ce texte est facile à établir. A la suite de l'*Alleluya* on a imprimé les *Graces à Dieu en francoys*, en six strophes dont les deux avant-dernières expriment des vœux pour le dauphin, fils de François I^er^ et pour sa fiancée, la princesse d'Angleterre (Marie, fille de Henri VIII); de pareils vœux ne pouvaient se réciter que du vivant du dauphin François, né en 1518 et mort en 1536 [2].

H. LECLERCQ.

**OASIS.** — I. Les oasis d'Égypte. II. La Grande Oasis. III. El-Deir. IV. El-Bagaouât. V. Deir Moustapha Kâchef. VI. Gébel el-Teir. VII. Bibliographie.

I. LES OASIS D'ÉGYPTE. — Du mot copte *ouah* la langue française a fait *oasis* qui est une trouvaille. On rencontre la mention d'*ouah* dans les *scalæ* coptes-arabes, entre Denderah et Pebôou, dans le haute Égypte [3]. Strabon désigne trois oasis : la Petite, la

[1] Feuillet e. VII, de ces *Heures*, dont il y a un exemplaire à la Bibl. nat., sous la cote *B. 8991* de la réserve. — [2] L. Delisle, *L'Alleluya de Pâques : O filii et filiæ*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXI, 1900, p. 594-596. Le livret qui contient ces pièces se trouve à la Bibl. nat., *p. Ye. 301.* — [3] Bibl. nat., ms. *copt. 50*, fol. 110 v°; *53*, fol. 85.

Grande et l'oasis d'Ammon [1]. Cette dernière fut visitée par Alexandre [2]; elle a été identifiée par Champollion avec l'oasis de Siouah; nous n'avons pas à en parler ici, il suffit de dire qu'elle dépend actuellement de la province d'Assiout et se trouve, par la route des caravanes, à la distance de douze jours d'Alexandrie. Sa population dépasse 3 000 habitants [3] (ce chiffre doit être aujourd'hui à peu près doublé).

Strabon ne dit rien de l'oasis d'El-Farafreh et de l'oasis d'El-Dakhleh, situées à trois ou quatre journées de marche de la Petite et de la Grande oasis. El-Dakhleh, il y a un demi-siècle, comptait plus de 15 000 habitants dispersés en dix *nahiehs* qui sont des sortes de villages. Ce ne sont pas les seules puisque Champollion parle d'une oasis de Pemdjé, qui comprend quatre *nahiehs*.

II. La Grande Oasis. — Le nom de cette oasis se lit dans la liste des évêchés de l'Égypte. Le christianisme y avait donc pénétré, mais on ne saurait dire à quelle date précise; quoi qu'il en soit, l'oasis dite de *Psoi* est la « Grande Oasis » des anciens. On lui donne aujourd'hui le nom d'El-Khargeh; elle est située à trois journées de Farschout, dans la direction du Sud-Ouest. Elle fait partie actuellement, comme l'oasis de Dakhleh et l'oasis de Siouah, de la province d'Assiout. Elle comprenait, il y a un demi-siècle, quatre *nahiehs :* Daris, 1 399 habitants; Boulaq, 670 habitants; Geneh, 370 habitants et El-Khargeh, chef-lieu de l'oasis, 3 787 habitants; en tout 6 166 habitants [4].

Champollion parle de cette oasis et d'un lieu nommé *Hibé* par la *Notitia imperii;* le nom Hibé est le nom ancien d'El-Khargeh [5].

Nous avons quelques raisons archéologiques de nous arrêter à cette oasis, qui fut non seulement le siège d'un évêché, mais qui reçut parmi sa population des déportés chrétiens; rappelons la lettre de Psenosiris, écrite à une époque de persécution, entre 242 et 310 probablement. Nous en avons déjà donné le texte et le commentaire (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 662-667).

A ce papyrus nous pouvons en adjoindre un deuxième ayant également rapport à la Grande Oasis. Il s'agit d'une lettre adressée par Apollonios au diacre Étienne, lettre écrite au verso d'un papyrus dont le recto porte copie de reçus envoyés par Gélase, collecteur des impôts de l'oasis; ces reçus sont de l'année 309 et la lettre ne peut être postérieure à cette date.

L'auteur est probablement un prêtre ou un évêque, comme on peut le déduire de l'emploi qu'il fait à l'égard de son correspondant des termes υἱός et τέκνον (lignes 2 et 25); or celui-ci est un diacre. Apollonios écrit de la Grande Oasis où il est arrivé depuis peu (ligne 34), et peut-être y était-il à la tête de la communauté chrétienne. C'est également à un Apollonios qu'est adressée la lettre de Psenosiris, mais ce serait dépasser les limites de la conjecture que d'identifier en un seul personnage ces deux noms si répandus dans l'Égypte de cette époque, et d'ailleurs le nom peut être contesté à la 1re ligne du papyrus que nous allons transcrire.

Quoi qu'il en soit, l'auteur de la lettre prie le diacre Étienne, qui a plusieurs affaires qui vont l'amener à l'oasis, d'y apporter du lin et de la pourpre. La destination est claire, il s'agit de tisser de la toile et de la teindre; on pourrait conjecturer sans preuve, mais non sans vraisemblance, qu'il s'agit de vêtements liturgiques. De toute façon, il est permis d'y voir une indication à retenir, c'est que les habitants de l'oasis savaient se servir eux-mêmes et n'étaient pas obligés d'acheter les objets tout confectionnés au dehors. On remarquera la mention d'un παστοφόρος, qui dans les textes connus était une charge exclusivement païenne; voici le texte de la lettre :

Απ[ όλλων]ις Στεφάνῳ
δι [ακόνῳ ἀγ]απητῷ υἱῷ
[ἐν κ(υρί)ῳ χαίρειν. Π] ροηγού-
μ[ενος πολλά σ ]ε ἀσπάζο-
μα[ι καὶ τὸν ἀδ ]ελφόν σου
Ἰέ[ρακα πάντω]ς. Ἀναγκαί-
ω[ ς δὲ γράφω σοι ὅ]πως ταχέως
ἡ [μᾶς κατάλ ]αβε πρὸ τοῦ
ε.[ Ε] νεγκον δέ μοι
ἐρχόμ[ε]νος τὰς τρῖς λίτρας
τῶν σιππίων καὶ τὰ ἀργύ-
ρια ἀπὸ [το]ῦ παστοφόρον
δέξαι καὶ ἀγόρασόν μοι
αὐτὰ ἐν πορφύραις. Ὁ ἀδελ-
φός σου Ἱέραξ δέδωκεν
Θεοδώρῳ Ἱέρακος κολό-
βιον ἵνα πωλήσῃ. Ἐὰν οὖν
δ <έ> η σοι, αὐτὸ ἤ τὴν τιμὴν
ἀγόρασον αὐτοῦ ἐν πορφύ-
ραις. Ἐνεγκον δὲ τὸν
ἀδελφόν σου Ἱέρακα σύν
σοι, ἀλλὰ πάντως ταχέ
ως ἡμᾶς κατάλαβε.
Ἐρρῶσθαί σε ἐν κ(υρί)ῳ
εὔχομαι, τέκνον
ἀγαπητέ, πολλοῖς
χρόνοις.
Ἀσπάζομαι πολλὰ τὸν
ἀδελφ[ὸ]ν Σινέα καὶ τὸν
υ[ἱὸ]ν α[ὐ]τοῦ καὶ Ταχοῦ-
μ[ι]ν τὴν ἀδελφῆν αὐ-
[το]ῦ μετὰ τῶν τέκνων
αὐτῆς. εα. εγω δὲ ὅτι
πρὶν τοῦ ἐμὲ ἐλθεῖν εἰς
Ὄασιν ἐκῖ προσεγένε-
το. ισαρημι... οὐκ ἐπε-
. ρ.....ν αὐτούς.
Τὸν ἀδελφὸν Ὠριγένην π[ ο] λλὰ ἀσπαζομαι γεν
..... Ἱέρακα καὶ Σινέα.. εκ... ι... ευρ[..]
καὶ..... ος τὰ ἀργύρια α θε αυ....[.....]

« Apollonios à Étienne, diacre, au cher fils dans le Seigneur, salut. Avant tout je te salue amplement ainsi que ton frère Hiérax. Je t'écris, par nécessité, de venir bientôt près de nous. Apporte-moi, lorsque tu viendras, 3 litres de lin brut, reçois le denier du pastophore, et de la pourpre. Ton frère Hiérax a reçu de Théodore, fils de Hiérax, une tunique, pour la vendre. Si donc tu as besoin d'elle ou du prix, pour la pourpre. Amène ton frère Hiérax, mais viens vite, vite. Je te souhaite, fils aimé, bonne santé pendant longtemps dans le Seigneur. Je salue amplement le frère Sinéas et son fils et la sœur Tacumis et ses fils. Avant que je vinsse à l'oasis... Je salue amplement le frère Origène... Hiérax et Sinéas. »

Ligne 1, Απ[.....] une lacune de cinq lettres qui se termine par ις ou par ος. Nous aurions peut-être ici un nom de la liste épiscopale d'El-Khargeh.

Lignes 3-4, π ]ροηγούμ[ενος, ce qu'on peut rapprocher de quelques autres papyrus, προηγ]ουμένως εὔχομαι. *Pap. Oxyr. 1774.*

Ligne 8, κατάλ ]αβε, on a proposé de lire καταλήψη, sans raison; on pourrait lire καταλ] άβῃς.

Ligne 10, la mention de λίτρας, ἀργύρια, παστοφόρου permet de supposer qu'il existait un accord pour ces sortes d'affaires entre Apollonios et Étienne. Sur λίτρα

[1] Strabon, *Geogr.*, XVII, 30. — [2] Champollion, *L'Égypte sous les pharaons*, t. II, p. 282-295. — [3] *Recensement général de l'Égypte*, t. I, 1884, p. 500. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 600. — [5] Champollion, *op. cit.*, t. II, p. 285-287 ; cf. E. Amélineau, *La géogr. de l'Égypte à l'époque copte*, in-8°, Paris, 1893, p. 289-292.

Ἄλεξ, cf. A. Segré, *Misure alessandrine dell'età romana e bizantina*, dans *Ægyptus*, t. I, 1920, p. 321.

Ligne 11, σιππίων : σίππιον, forme vulgaire pour στίππιον, latin : *stupa*, « étoupe » ; τὰ ἀργύρια, c'est notre mot « argent » pris dans un sens général; la présence de l'article peut indiquer une somme déterminée.

Ligne 12, la mention d'un παστοφόρος surprend d'autant plus que les deux correspondants sont chrétiens et que la charge de « pastophore » est exclusivement du culte païen. Il y avait donc des relations entre prêtres des deux religions, à moins de supposer qu'il y ait eu des « pastophores » chrétiens. Voir *Constit. apost.*, l. II, c. LVII; l. VIII, c. XIII, où il est question de παστοφόρια.

Ligne 16, κολόβιον, de κολοβός, « mutilé », « taillé », « raccourci », signifie une tunique à manches courtes. L'*Historia monachorum*, c. III, le compare à un sac de toile; d'après Dorothée, Διδασκαλιαι, c. XII, le *colobion* des moines était garni de bandes de pourpre.

*Bibl.* — *Griechische Papyri zu Giessen*, t. I, édit. O. Eger, E. Kornemann et P. M. Meyer, Leipzig, 1910-1912, n. 103.

Les conditions de transport ayant changé de nos jours du tout au tout, il ne s'agit pas ici de savoir dans quelles conditions les voyageurs peuvent atteindre la Grande Oasis au moyen d'une automobile. Ceux qui n'avaient que des montures à leur disposition et qui suivaient la route des caravanes nous ont conservé des détails et des descriptions qui, probablement, s'appliquent aussi bien aux premiers siècles de notre ère qu'au XIX^e^. Caillaud, en 1818; Pacho, un peu plus tard; Hoskins, en 1832, nous font connaître les lieux et les mœurs tels qu'ils existaient à l'époque que nous étudions.

On se rendait à l'oasis en partant de Thèbes, d'Esneh ou de Farshout, ce qui demandait quatre jours de marche pour arriver à la chaîne de montagnes dite Hagel Bel Badah, qui forme la limite orientale de la Grande Oasis.

La vue de l'oasis, du haut de cette chaîne, ne répond pas beaucoup à l'idée qu'on s'en fait d'avance. Qu'on se figure une longue vallée, bordée, presque de tous côtés, par une suite de collines limitant l'horizon et s'élevant peu au-dessus; tout l'espace qu'elles renferment est occupé par des dunes d'un sable mouvant, et il semble que le vent le plus léger suffira à le mettre en mouvement. On y aperçoit une étroite bande de verdure, coupée de bosquets de palmiers. Aucune autre trace de végétation n'est visible de ce point, excepté quelques arbrisseaux qui marquent le cours des eaux des différentes sources qui arrosent l'oasis : on dirait qu'un lac de sable s'est répandu dans la vallée, et a recouvert sous ses eaux la végétation qui l'embellissait auparavant. Les bouquets de verdure paraissent comme des îles dans cette mer de sable.

La hauteur de cette chaîne paraît être d'environ 1 200 pieds au-dessus du sol de la vallée. La surface des montagnes est extrêmement aride; elle présente un aspect volcanique. La distance du sommet au bas de la vallée est d'environ 5 kilomètres. On emploie deux heures à descendre; la rapidité de la descente oblige de mettre pied à terre.

G.-A. Hoskins, qui visita l'oasis il y a un siècle (1832), trouvait fort exagérée l'idée que les anciens, comme les modernes, donnent de sa beauté et de sa fertilité. Il attribuait cette exagération au contraste du désert aride qu'on a traversé, et d'une terre où l'on trouve enfin de l'eau et de la verdure. A son avis, l'aspect de l'oasis est loin de pouvoir rivaliser avec les bords riants du Nil. Elle ne lui paraissait guère mériter le nom d' « île des Bienheureux » qu'on lui donnait au temps d'Hérodote.

La vallée est donc limitée, à l'Est, par la chaîne montagneuse dont il vient d'être question. Sa direction est du Nord au Sud, avec une faible inflexion à l'Est. Parallèlement à cette chaîne, à environ une vingtaine de kilomètres du pied, est un cours d'eau qui, après s'être prolongé pendant quelques kilomètres, se perd dans les sables. Le long de ses bords sont des acacias, des doums; et il traverse quelques bosquets de palmiers. L'autre côté de la vallée est en partie borné par une chaîne de collines appelées *Gibel El-Gharb*, ou montagnes de l'Ouest; une autre chaîne, dite *El-Gern*, traverse la vallée; et c'est au Nord, dans le centre même, qu'est située El-Khargeh, la métropole de l'oasis, entourée d'une forêt de palmiers.

La vue d'El-Khargeh est, de loin, fort séduisante; ce qui tient au bois de palmiers qui l'enveloppe, et qui est lui-même entouré d'un mur comme un parc. Les toits plats des maisons et les dômes de deux mosquées, avec leurs minarets, qui se voient entre les arbres, ou qui s'élèvent au-dessus, lui donnent un aspect très riant. Au Nord, en dedans des murs, est le cimetière des scheiks; au Sud est un autre cimetière; les dômes de chaque tombe ajoutent encore à l'aspect pittoresque de la ville.

L'architecture de toutes ces tombes est à peu près la même : un dôme, quelquefois avec un ornement au sommet, repose sur un soubassement assez élevé. Les cimetières acquièrent un degré de plus d'intérêt lorsqu'on pense qu'ils contiennent les tombeaux, non des scheiks, qui ont été simplement chefs de villages, mais de personnages qui ont été des princes indépendants, chefs de petites républiques — et bien avant ceux-ci, d'une population chrétienne.

Le désert touche aux murs de la ville du côté de l'Est; et à peu de distance sont d'immenses dunes d'un sable mouvant. « Je n'ai jamais pu comprendre, dit Hoskins, que des caravanes entières aient pu être englouties par des sables, avant d'avoir vu ces monceaux extraordinaires. Une grande tempête peut facilement les mettre en mouvement et je crois volontiers au rapport des gens du pays, que ces dunes disparaissent tout à coup, enlevées par les vents et reparaissent ailleurs. C'est sous de tels amas, et dans ces mêmes déserts, que l'armée de Cambyse est censée avoir été engloutie. »

Les voyageurs reçurent une visite des scheiks et des principaux personnages du lieu, qui se montrèrent fort polis et prévenants; ils apportèrent des fruits et un mouton, qu'on leur paya en argent. Depuis sept ans, dirent-ils, ils n'avaient pas vu d'Européens. Le principal scheik offrit aux voyageurs de leur montrer la ville.

Les rues sont étroites, tortueuses et obscures, étant presque entièrement recouvertes par les auvents des toits de chaque côté : il serait impossible à un étranger de se retrouver dans ce dédale. On quitte avec plaisir ces réduits obscurs pour entrer dans une petite place où la lumière se montre : cette place est le *bazar*.

Du *bazar*, on conduisit les voyageurs à l'un des jardins situés sur le côté ouest de la ville; on leur avait fort vanté ce jardin, qui passe pour le plus beau de l'oasis. Hoskins le trouva fort au-dessous de sa réputation. Il contenait une grande quantité d'arbres fruitiers, mêlés sans ordre et sans art. La nature avait beaucoup fait, l'art presque rien, sinon de pratiquer des conduits pour alimenter le pied des arbres. Outre les palmiers, il y avait des orangers et des citronniers, plus remarquables par l'abondance que par la qualité de leurs fruits; des abricotiers chargés de fruits et des oliviers dont les olives sont fort belles sur l'arbre; mais les habitants ne sachant pas les préparer, elles ne sont pas mangeables; ils font cependant d'assez bonne huile; il faut dire néanmoins que ni l'olive, ni la vigne,

ne viennent bien dans ce canton : la chaleur du soleil y est si forte qu'elle dessèche les fruits d'un côté de l'arbre, avant que, sur l'autre, ils aient le temps de mûrir.

Les maisons d'El-Khargeh, comme celles des villages d'Égypte, sont bâties en terre et revêtues d'un toit plat : quelques-unes sont grandes, et un bon nombre ont un premier étage. Elles présentent, en général, le même aspect de pauvreté et d'habitudes malpropres.

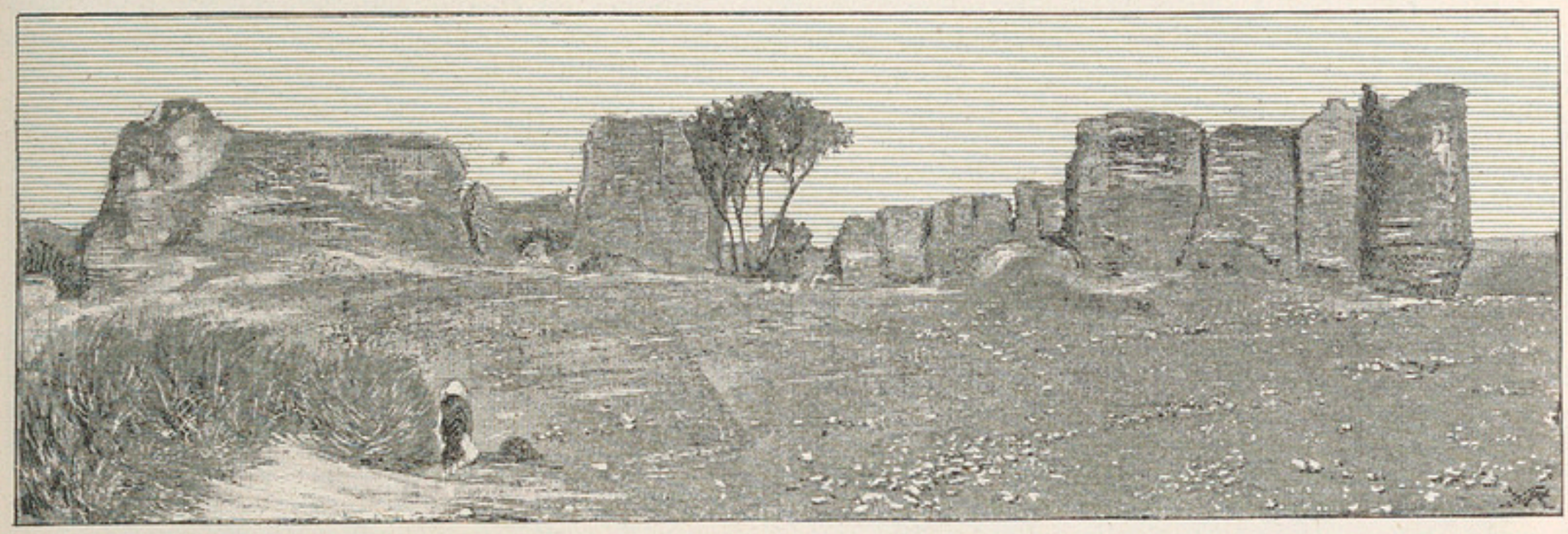

8976. — Oasis d'El-Deir, vue de l'Ouest.
D'après Wl. de Bock, *Matériaux pour servir à l'archéol. de l'Égypte chrét.*, 1901, p. 1, fig. 1.

Les habitants de cette ville et de toute l'oasis n'ont pas (sauf quelques exceptions) ces traits fortement marqués de l'Arabe des bords du Nil; leur teint est plus clair que celui des paysans d'Égypte à la même latitude; mais ils sont principalement remarquables par un teint pâle et maladif, un air languissant, indolent et paresseux, un manque total de vivacité et d'énergie; ce sont autant de preuves de l'insalubrité du climat. Cette pâleur est surtout sensible dans les femmes et les enfants; les hommes, plus exposés à l'influence d'un soleil tropical, ont l'air un peu mieux portants.

Leur maladie ordinaire, celle qui cause la mortalité la plus grande, est une fièvre intermittente qui les atteint à chaque retour de l'été ou de l'automne. Elle n'est pas causée par les exhalaisons des champs de riz, puisque les parties de l'oasis où le riz n'est pas cultivé y sont exposées comme les autres; ni par la grande quantité de dattes que mangent les habitants. Hoskins attribue cette maladie à la mauvaise qualité des eaux que les habitants boivent en trop grande quantité pendant la saison des chaleurs. L'ophtalmie est une autre maladie qui cause de nombreux et de graves accidents.

Malgré les inconvénients du climat de l'oasis, l'habitant libre de cette vallée ne voudrait pas changer de condition avec celui des bords du Nil; car, quoique nominalement placé sous la domination du pacha d'Égypte, il jouit en réalité d'une assez grande liberté. Il n'est jamais forcé de quitter son pays pour devenir soldat; il est exempt des exactions et des mauvais traitements d'un maître hautain. Les disputes et les délits sont jugés avec impartialité par les scheiks, qui exercent l'administration locale sous un caïmacan turc.

Beaucoup de scheiks et de marchands sont riches et indépendants. Ils envoient leurs dattes au Nil, où, d'après la réputation dont jouissent les dattes de l'oasis, elles sont vendues à très bon prix; on rapporte en retour du blé dont manque l'oasis, des épices, du café et divers ustensiles, tels qu'armes, miroirs, colliers, sur lesquels on fait un grand bénéfice.

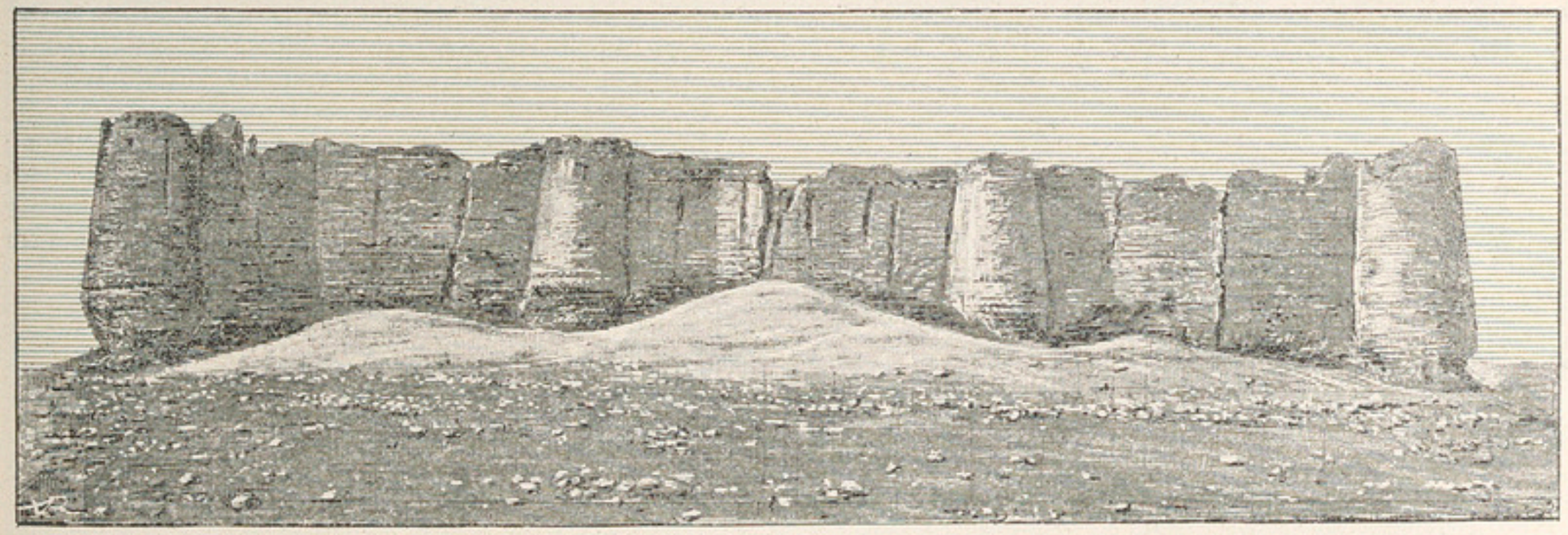

8977. — Oasis d'El-Deir, vue du Sud. *Ibid.*, p. 3, fig. 3.

L'oasis produit du riz, mais inférieur à celui du Delta; du blé, du millet, du dourah et les fruits dont nous avons parlé déjà. Néanmoins, la grande source de prospérité consiste dans les forêts de dattiers.

Les costumes des hommes diffèrent très peu de ceux des paysans du Nil. Leurs habits sont généralement plus simples. Les femmes ne sont pas obligées de se couvrir le visage; et il est rare qu'un excès de modestie les pousse à cacher leur beauté. Leurs vêtements sont plus riches et plus recherchés que ceux des Égyptiennes; la pâleur de leur teint leur donne un air plus intéres-

sant; leurs traits sont d'ailleurs plus réguliers et leur physionomie plus aimable. Elles jouissent de beaucoup plus d'influence que dans la vallée du Nil et sont plus respectées des hommes; ce sont elles qui tiennent l'argent, et les transactions mercantiles leur sont confiées.

III. El-Deir. — Au nord-est de la ville d'El-Khargeh, sur le chemin qui mène à Guirgué, au pied de la montagne *Oumm-el-Ghanaïm*, se voient les ruines d'une grande bâtisse carrée qui a dû être anciennement une forteresse et auprès de laquelle on rencontre les restes de quelques chapelles funéraires et des traces de terrains anciennement cultivés. Les Arabes ont imposé, à tort, à la forteresse le nom d'*El-Deir*, qui signifie « le monastère », ou, plus exactement, le village abrité par des murailles hautes et épaisses (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 460-461).

La construction du Deir aura été motivée par le désir de surveiller une des principales routes entre l'oasis et la vallée du Nil. « La place, écrit Wl. de Bock, a été bien choisie : la forteresse se trouve dans le voisinage de l'endroit où les caravanes, allant de l'oasis vers l'Égypte, sont forcées de reprendre haleine avant de commencer la difficile montée sur le plateau élevé qui sépare l'oasis de la vallée du Nil. » C'est près du Deir que les caravanes d'Égypte, après avoir traversé le désert et être descendues dans la dépression d'El-Khargeh, cherchent à se reposer. Un puits d'eau s'y trouvait au centre de la forteresse, mais actuellement l'eau a disparu; un reste d'humidité entretient de l'herbe et quelques palmiers; l'eau souterraine se fait jour par un puits à 90 m. environ au nord de l'ancienne bâtisse (fig. 8976).

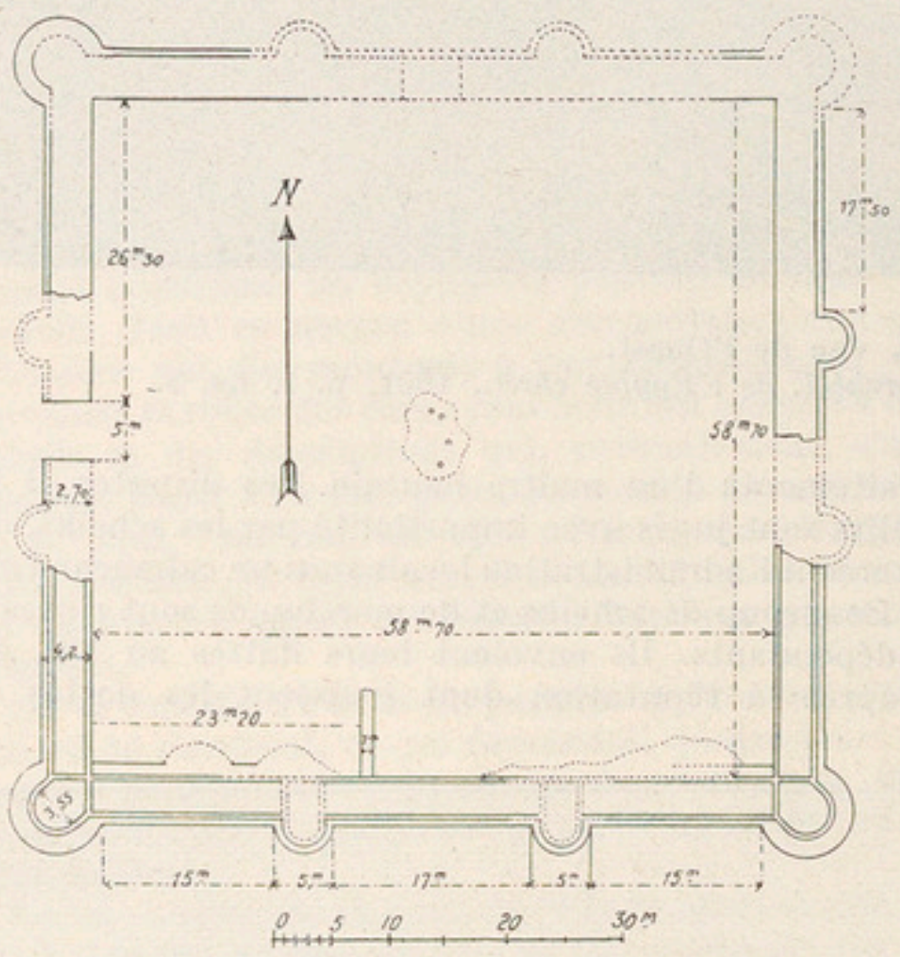


8978. — Plan de l'oasis d'El-Deir.
*Ibid.*, p. 2, fig. 4.

Les murs de la forteresse sont construits en briques crues de 0 m. 31 de long sur 0 m. 16 de large et 0 m. 11 d'épaisseur. L'appareil est très régulier et renforcé par des troncs de palmiers qui tantôt traversent l'épaisseur, tantôt sont placés dans le sens de la longueur. Les murs ont, au ras du sol, de 4 m. à 4 m. 20 d'épaisseur. En dedans ils s'élèvent presque verticalement jusqu'à 10 m.; en dehors leur face est légèrement inclinée.

Chaque face de la forteresse était appuyée sur quatre tours de 5 m. de diamètre; au centre deux tours circulaires; aux angles, le diamètre est un peu plus grand et les tours ressortent des murs des trois quarts de leur circonférence (fig. 8977).

A l'origine, une seule entrée à l'Ouest conduisait à l'intérieur. Cette entrée, aujourd'hui en partie ruinée, était recouverte d'une voûte bâtie en briques cuites dont les larges faces (0. m 26 × 0 m. 12 et 0 m. 06 d'épaisseur) étaient munies de zébrures tracées par les doigts des briquetiers avant la cuisson. Les parois de l'entrée étaient en briques cuites et le reste de la bâtisse en briques crues (fig. 8978).

La partie supérieure des murs a 2 m. 90 d'épaisseur avec, à chaque bord, un parapet de 0 m. 40 de large. Au sommet de chaque tour se trouvait une chambrette qui n'a été conservée que dans les deux tours d'angle du mur sud.

A l'intérieur de la forteresse, vers le côté sud, on voit des restes insignifiants de constructions dont il ne

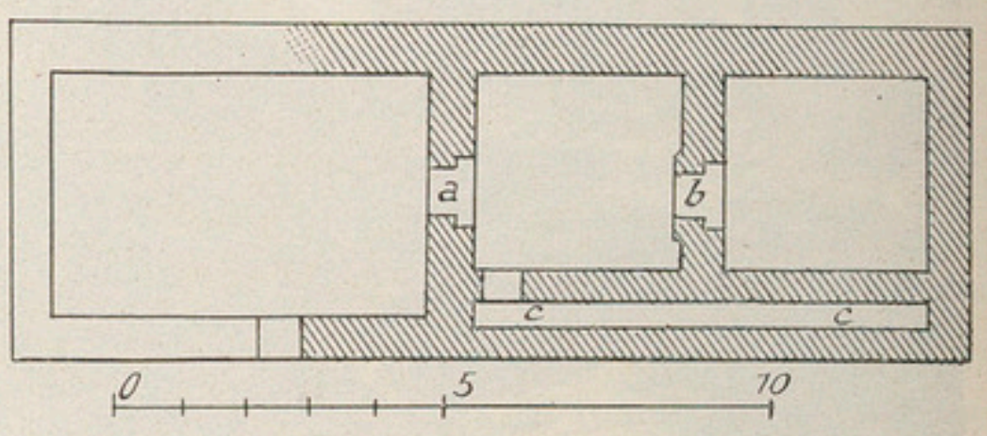


8979. — Plan de la chapelle.
*Ibid.*, p. 5, fig. 6.

subsiste que quelques arasements de murs. L'absence de constructions plus importantes montre assez qu'il n'y a jamais eu ici un monastère.

Tous les murs portent de larges fissures verticales qui témoignent d'un tremblement de terre.

Actuellement la forteresse est ensablée : de grands affouillements de sable se sont formés à l'extérieur de la bâtisse, près du mur sud et, à l'intérieur du mur nord, près des angles nord-ouest et nord-est, c'est-à-dire dans le sens du vent dominant; le sable emporté par le vent du Nord s'arrête aux endroits abrités par la muraille et ne réussit pas à s'amasser autre part.

A l'ouest de la forteresse se trouve une nécropole assez étendue; quelques tombes ont été fouillées et on a trouvé dispersés des restes de corps goudronnés. Au Nord et au Nord-Ouest, dans la direction d'une petite élévation occupée autrefois, à ce qu'il paraît, par un village, on remarque des traces de champs anciennement cultivés, des rangées de gravier et de pierres sans

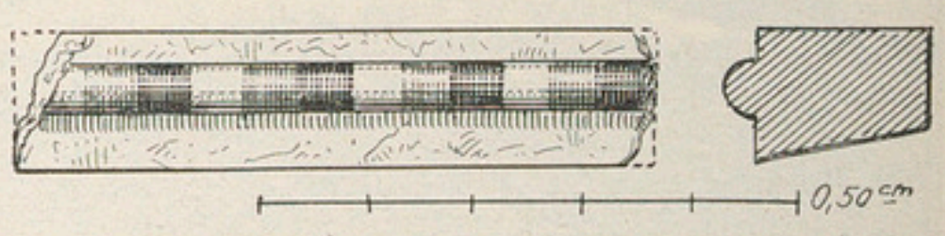


8980. — Corniche de la chapelle.
*Ibid.*, p. 6, fig. 8.

doute rejetés aux bords de ces champs, et, enfin, des puits ensablés.

A 1 kilomètre de la forteresse, dans la direction ouest-nord-ouest, se trouvent les restes d'une grande chapelle ou plutôt d'une église en briques crues d'une architecture assez compliquée, ayant niches, voûtes en berceaux et parties à deux étages.

Du côté du Sud, des restes de murs montrent qu'il y avait eu ici, anciennement, comme un village.

A 1 kilomètre à l'est de cet amoncellement de ruines se rencontrent les restes d'une série de bâtisses, dont on voit les pans de murs et plus loin, toujours vers l'Est, et à peu près à 300 ou 400 m. au nord de la forteresse, se trouve une chapelle isolée dont deux chambres sont encore assez bien conservées (fig. 8979).

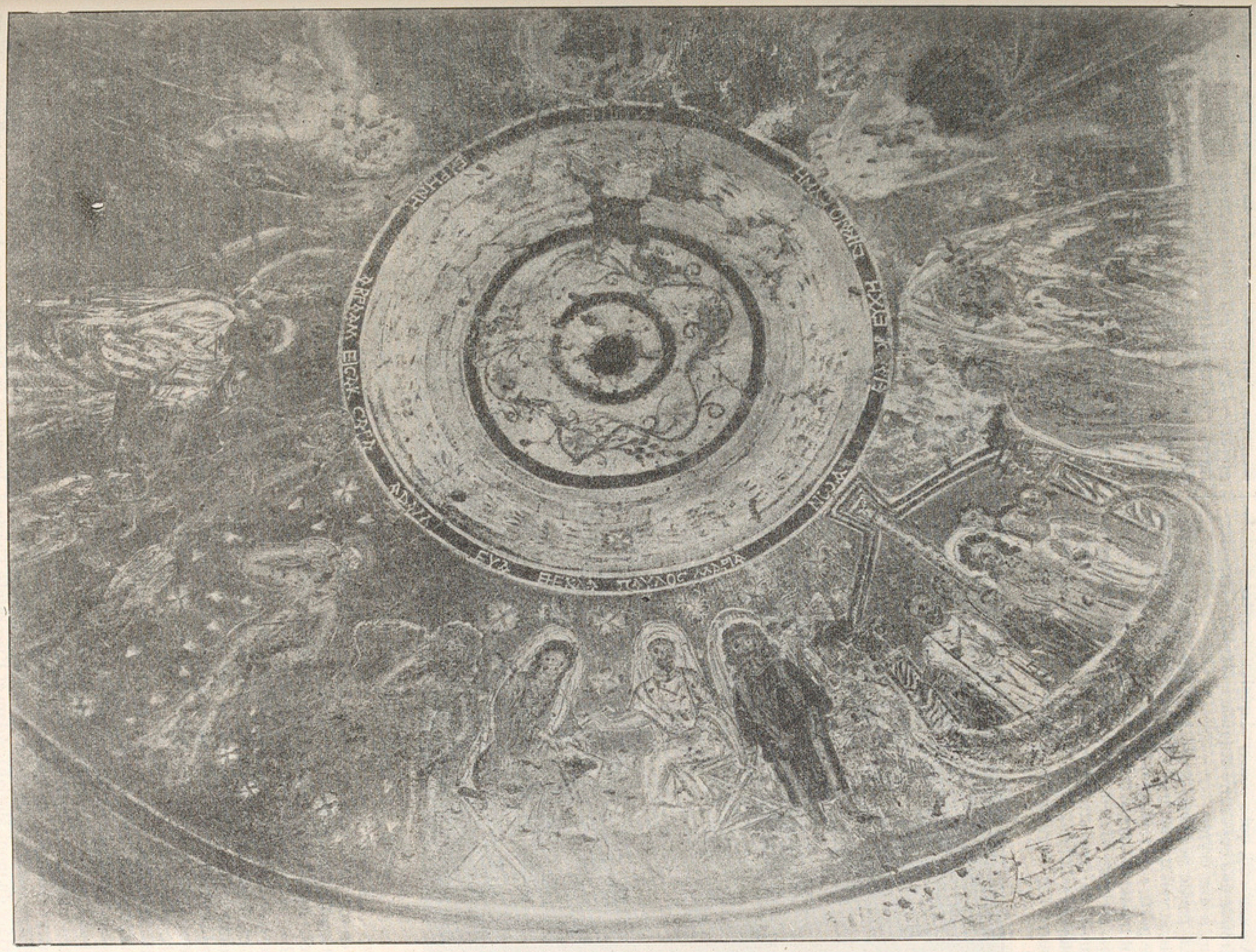

8981. — Fresque d'El-Bagaouât. D'après Wl. de Bock, *Matériaux pour servir à l'archéol. de l'Égypte chrét.*, pl. XIV.

Sous la partie détruite de la chapelle, on voit les restes de deux voûtes plates, qui tout en s'allongeant l'une à côté de l'autre, constituent comme le parvis de la chapelle.

Au mur sud, qui a conservé quelques restes de stuc, se trouve une ouverture stuquée conduisant apparemment à une crypte.

La partie occidentale de la chapelle est détruite, mais on voit qu'une porte y conduisait du côté du Sud. Une porte *a* met en communication avec une chambre dont le mur est percé d'une ouverture *c* donnant accès à une sorte de couloir étroit contenant une rampe par laquelle on montait sur le toit. La porte *b* conduit à la chambre du fond, elle est curieuse par la corniche qui la surmonte et qui présente les traits traditionnels de

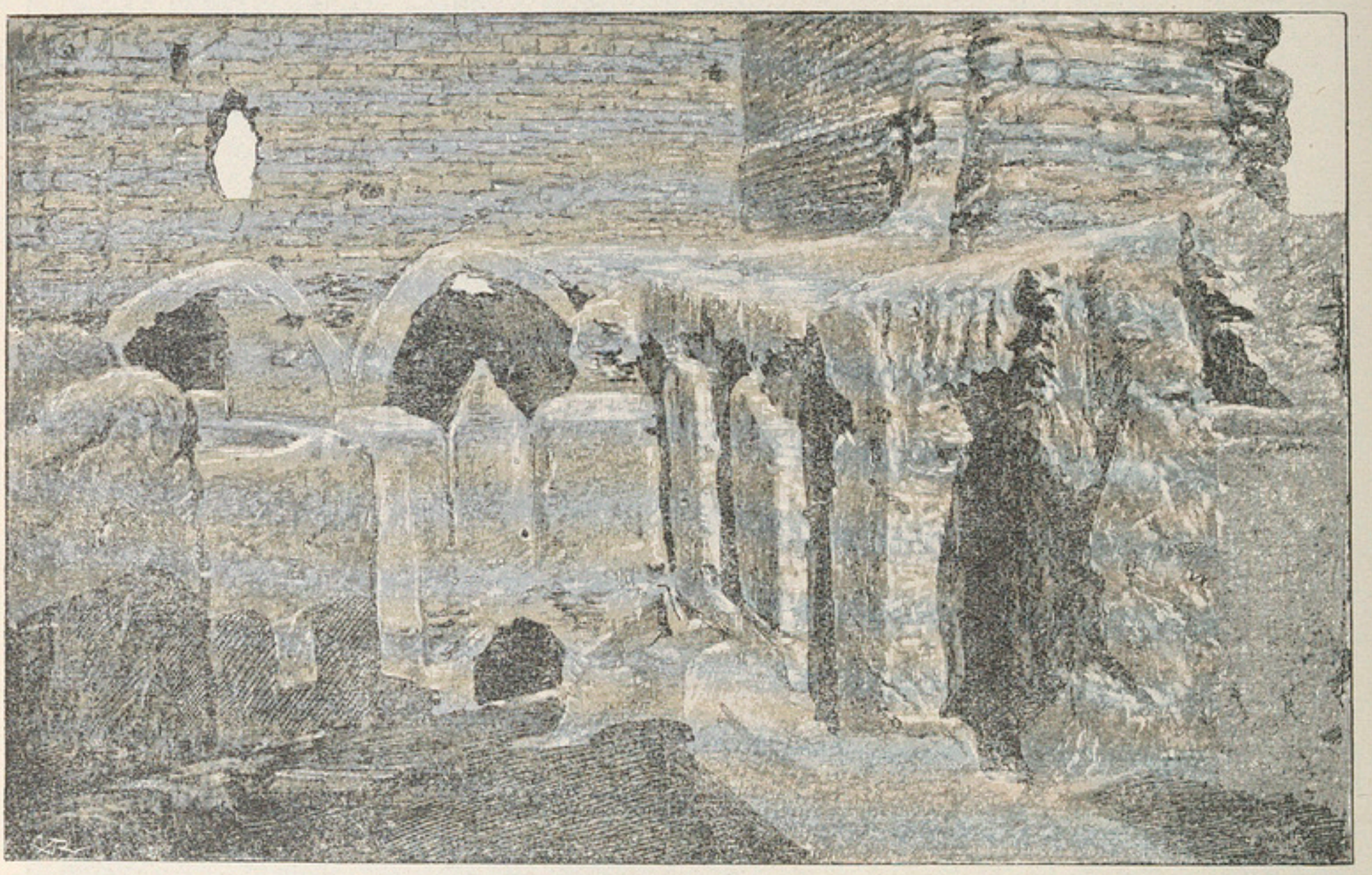

8982. — Vue du Deir Moustapha Kâchef. D'après Wl. de Bock, *op. cit.*, p. 36, fig. 39.

l'architecture égyptienne : la partie centrale de la corniche est brisée. Parmi les décombres de la chapelle se trouve un fragment calcaire d'une autre corniche semblable, ayant conservé le tore avec des raies verticales, peintes en noir, blanc et rouge (fig. 8980).

Les murs et la voûte en berceau de la dernière chambre sont stuqués et ont conservé un grand nombre d'inscriptions négligemment gravées par des visiteurs : les inscriptions sont exclusivement coptes et arabes.

IV. El-Bagaouat. — (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 31-62, fig. 1177-1196 [1]; col. 137, fig. 1223.)

Nous avons décrit la chapelle dite des figures allégoriques (t. II, col. 48-59), nous en donnerons ici une vue d'ensemble (fig. 8981). En suivant, à partir du haut, par la droite, on rencontre : Daniel entre les lions; la Paix; Abraham, Isaac et Sara (celle-ci assistant au sacrifice du mont Moriah); Adam et Ève; sainte Thècle et saint Paul; Marie; Noé dans l'arche avec sa famille; Jacob; la Prière; la Justice. Pour la description de ces groupes, voir *Dictionn.*, t. II, col. 48-59.

V. Deir Moustapha Kachef. — A 2 kilomètres environ à l'ouest de la nécropole d'El-Bagaouât, on rencontre *Deir Moustapha Kâchef*, édifice ruiné qui rappelle et qui conserve le nom de quelque officier du temps des mamelouks. Le parcours entre les deux points que nous venons de nommer est jalonné de bâtisses funéraires plus ou moins ruinées; ce n'est, en somme, qu'un vaste cimetière. Quant au Deir, au pied duquel se trouve un puits ombragé de quelques palmiers, c'est une bâtisse en briques crues sur plan carré. Ses murs atteignent en hauteur jusqu'à 40 pieds et en longueur jusqu'à 75. A l'intérieur, l'édifice était partagé en trois étages. Au ras du sol, on voit encore distinctement les restes de l'église (qui se reconnaît facilement à son abside) et deux rangées de cellules couvertes de voûtes et alignées le long des murs au-dessus d'une sorte de caveau souterrain (fig. 8982). Le deuxième étage consistait en une galerie voûtée. Au-dessus devait se trouver, à ce qu'il paraît, un troisième étage.

Les murs du monastère sont fort épais et lui donnent l'aspect d'une forteresse.

Dans le vallon, couvert d'une masse de galets et d'éclats de pierres calcaires, on rencontre à un endroit, sur des pierres calcaires, une quantité de contours de plantes de pieds.

VI. Gébel el-Teir (« montagne des Oiseaux »). — « Le principal massif du *Gébel el-Teir*, consistant en calcaire, est entrecoupé par plusieurs vallons plus ou moins étroits. Dans une petite gorge, qui forme le lit assez escarpé d'un ancien torrent desséché, on trouve à l'endroit où elle débouche dans un vallon situé sur la partie nord du *Gébel el-Teir*, les restes d'une petite bâtisse, ou plutôt d'un enclos. Au haut de cette gorge étroite, là où elle finit par un plateau élevé, se trouvent les ruines en briques crues de ce qui paraît avoir été un monastère, à en juger par la présence d'une petite abside recouverte de stuc et actuellement à moitié

[1] Pour l'inscription fig. 1192, cf. A. Jacoby, *Zu der « Aumonier » Inschrift der grossen Oase in der libyschen Wüste*, dans *Byzant.-neugriechische Jahrbücher*, t. I, 1920, p. 148-150.

détruite. Le sol, tout autour, est parsemé d'une multitude de fragments de poteries. A droite et à gauche on voit des tombes couvertes de tas de galets et pour la plupart fouillées. Peut-être ces simples tombes, dans cet endroit isolé, devaient avoir contenu des corps de moines ou d'anachorètes. Les tombes sont creusées dans une couche d'argile marneuse. Dans cette même couche ont été creusées deux grandes cavernes, aujourd'hui à demi ensablées, qui, peut-être, servirent de refuge à des anachorètes.

« En remontant un large vallon qui se trouve à la partie sud du Gébel el-Teir et qui débouche dans le vallon mentionné plus haut, on arrive aussi à un plateau à terrasses, entouré de rochers pointus où, dans une étroite fissure de la montagne, se trouve un nombre assez considérable de courtes inscriptions et de représentations de croix. »

VII. Bibliographie. — Wl. de Bock, *Matériaux pour servir à l'archéol. de l'Égypte chrét.*, Saint-Pétersbourg, 1901, 1 vol. in-4° obl., p. 7-33. — C. M. Kaufmann, *Ein altchristl. Pompeii in der libyschen Wüste*, dans *Der Katholik*, in-8°, t. xxvi, Mainz, 1902, p. 1-25, 98-121, 249-271; *Handbuch der christl. Archäol.*, Paderborn, 1913, p. 257 sq., 278 sq.; voir *Dictionn.*, t. ii, col. 61-62.

H. Leclercq.

**OBÈLE.** — On sait généralement qu'Origène recourut à des signes critiques dans son édition des *Hexaples;* nous possédons deux témoignages, sans plus, pour l'interprétation de ces signes; l'un deux se trouve dans saint Épiphane [1], l'autre dans saint Isidore [2]. Chose rare, ces explications sont parfaitement d'accord entre elles, ce qui peut s'expliquer par le fait que l'obèle et l'astérisque avaient conservé dans les *Hexaples* une signification analogue à celle que leur donnait l'ancienne critique alexandrine. Mais cet accord était trop beau pour durer; aussi les témoignages s'opposent à propos du lemnisque et de l'hypolemnisque.

Ici saint Épiphane a un double témoignage et les deux passages ne concordent plus. A l'en croire, la version des Septante fut exécutée par groupes de deux interprètes ce qui aboutit à trente-cinq traductions, toutes identiques, sauf des variantes sans conséquence. A ces variantes se rapportent le lemnisque et l'hypolemnisque. Saint Épiphane semble dire que le lemnisque avait pour but de signaler les variantes communes à deux groupes d'interprètes (ὑπὸ μιᾶς ζυγῆς ἢ δύο) alors que l'hypolemnisque marquait celles qui n'apparaissaient que dans un seul des trente-cinq exemplaires ((δηλοῦται ὑπὸ μιᾶς ζυγῆς ἐξενεχθεὶς ὁ λόγος), et il ajoute deux exemples de variantes tirées des psaumes lxx et lxxi.

Mais ces deux expressions s'opposent mal l'une à l'autre, et si l'emploi du lemnisque ou de l'hypolemnisque est conditionné par le nombre des exemplaires où apparaissait la variante, on s'étonnera que le cas n'ait pas été prévu, où le même texte était présenté par plus de deux couples d'interprètes.

L'autre passage de saint Épiphane n'éclairait rien, au contraire, et l'incertitude augmente si on a recours à Isidore qui soutient que la distinction entre le lemnisque et l'hypolemnisque ne repose plus sur le nombre des sources qui présentent la variante, mais sur la nature même des leçons. La divergence des témoignages a suggéré une explication radicale, à savoir que tous les signes s'équivalent. Il n'en est rien.

Le traité d'Anastase le Sinaïte contient des fragments négligés par Aug. Maï [3], qui ont attiré l'attention de D. Serruys [4]; au c. xxxii de l'*Antiquorum Patrum doctrina de Verbi incarnatione* qui, s'il faut en croire le titre, serait composé d'extraits des *Panaria* de saint Épiphane, on trouve une interprétation inédite des signes critiques d'Origène. La voici [5] :

Περὶ τῶν σημείων τῶν κειμένων ἐν τοῖς τῶν ἑξαπλων Ὠριγένους μεταγραφεῖσι βιβλίοις.

— ὅσοις ὀβελοι πρόσκεινται ῥητοῖς, οὗτοι οὐκ ἔκειντο ὅυτε παρὰ τοῖς λοιποῖς ἑρμηνευταῖς, οὔτε παρὰ τῷ ἑβραικῷ ἀλλὰ μόνοις τοῖς ὁ· σημαίνει οὖν ὁ ὀβελὸς τὸ μὴ κεῖσθαι τὴν λέξιν ἐν τῷ ἑβραικῷ ἀλλ' ὑπὸ τῶν ο' προστεθῆναι, κατὰ τὴν δοθεῖσαν αὐτοῖς χάριν, εἰς ὠφέλειαν καὶ οὐκ εἰς βλάβην.

ὅσοις ἀστερίσκοι πρόσκεινται ῥητοῖς, οὗτοι ἐν μὲν τῷ ἑβραικῷ καὶ τῷ Ἀκύλᾳ καὶ Συμμάχῳ, σπανίως δὲ καὶ παρὰ Θεοδοτίονι καὶ τοῖς λοιποῖς ἑρμηνευταῖς ἐφέροντο, ἐν δὲ τοῖς ο' οὐκέτι· ἀλλὰ παρῆλθον τὴν λέξιν πολλάκις ὡς δισσολογουμένην.

ὁ λιμνίσκος δηλοῖ ὡς μία συζυγὴ δύο τῶν ἑρμηνευτῶν ἴδιά τινα εἶπον ἢ ἐνηλλαγμένως ἔθηκαν τὸ ῥητόν.

ὁ ἱπολιμνίσκος δὲ καὶ οὗτος δηλοῖ ἐγκείμενος ὡς μια συζυγὴ τῶν ἑρμηνευτῶν παρηλλαγμένως τὴν λέξίν εἶπεν.

« En ce qui concerne l'obèle et l'astérisque, ce texte ne fait que confirmer ce que nous savons par ailleurs. Mais pour le lemnisque et l'hypolemnisque il fournit une interprétation également satisfaisante pour le fond et pour l'expression.

« D'après notre auteur, le lemnisque et l'hypolemnisque annoncent, l'un comme l'autre, des retouches opérées par un groupe isolé de deux interprètes. Le lemnisque signale une conjecture effectuée, soit sans l'aide des éléments traditionnels (ἴδιά τινα), soit par une modification apportée aux sources manuscrites (ἐνηλλαγμένως) de telle sorte qu'elle modifie l'idée exprimée. L'hypolemnisque, au contraire, marque les variantes qui n'affectent que l'expression. Si ces variantes d'expression étaient d'origine manuscrite ou si elles étaient des corrections arbitraires, notre texte ne le dit point, mais on peut conclure du mot παρηλλαγμένως (qui comporte l'idée d'un changement en mieux), que ces leçons étaient, non point signalées, mais adoptées par le groupe d'interprètes qui les présentaient.

« En résumé, le lemnisque indique une modification de la pensée; l'hypolemnisque une modification de la forme; le lemnisque signale la conjecture, l'hypolemnisque la correction [6]. »

H. Leclercq.

**OBITUAIRE.** — I. Fastes et martyrologes. II. La prière pour les morts. III. Les diptyques. 1° Diptyques des évêques; 2° Diptyques des vivants; 3° Diptyques des morts. IV. Sources des obituaires. 1° Lettres d'association et de confraternité; 2° Les rouleaux des morts. V. Composition. VI. Obituaire d'Usuard. VII. Utilité. VIII. Exemples : 1° Clovis; 2° Dagobert; 3° Charles-Martel; 4° Einhard. IX. Obituaire copte.

I. Fastes et martyrologes. — Les obituaires, comme les martyrologes, sont les formes chrétiennes des fastes romains. On connaît généralement ce qu'il faut entendre par fastes romains [7]. C'est à eux qu'il faut remonter si l'on veut comprendre l'origine des calendriers du Moyen Age et des ouvrages composés dans la même période pour servir de développement

[1] Épiphane, *Liber de mensuris et ponderibus*, VIII, xvii, *P. G.*, t. xliii, col. 243-244, 265. — [2] S. Isidore, *Origines seu etymologiæ*, l. I, c. xx. — [3] *Scriptorum veterum nova collectio*, t. vii, Romæ, 1823. — [4] D. Serruys, *Anastasiana*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. xxii, 1902, p. 157-207. — [5] Id., *ibid.*, p. 191-192, d'après deux manuscrits : *Vatic. Columnensis, 2200* et *Vatopedinus, 507*. — [6] D. Serruys, *op. cit.*, p. 192. — [7] Mommsen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. i, 2e édit., 1893, p. 208-279, 283-339; cf. J. Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. vi, 2e édit., 1885, p. 287-289, 567-589; M. Schanz, *Gesch. der römischen Literatur*, IIe part., 2e édit., 1899, p. 212-216.

au calendrier; c'est-à-dire des obituaires et des martyrologes.

On sait que « les computistes du Moyen Age ont imaginé le système ingénieux des lettres dominicales; soit une série de sept lettres, de A à G, dont chacune, conventionnellement affectée à une année, a pour objet d'indiquer le jour [de la semaine] par lequel commence cette année [1] ».

Les sept lettres dominicales A, B, C, D, E, F, G, ne sont pas autre chose que les sept premières *litteræ nundinales* des fastes romains, dont la huitième, H, a été supprimée parce qu'à la période de huit jours on a substitué celle de sept, la semaine. La semaine, qui, sous l'empire du christianisme, devait triompher un jour, apparaît déjà dans les *Fasti romani*.

Ces fastes ont été écrits entre l'année 735 et l'année 757 de Rome, c'est-à-dire au plus tôt l'an 19 avant J.-C., au plus tard l'an 3 après J.-C.; les sept lettres dominicales A-G, plusieurs fois répétées, forment la première colonne; dans la seconde colonne on trouve les huit *litteræ nundinales* A-H. Ainsi les lettres dominicales datent du début de l'ère chrétienne; les computistes du Moyen Age ne les ont donc pas inventées.

Ajoutons que les *Fasti sabini* ne sont pas, sous l'empire romain d'Occident, un texte unique. Les deux systèmes, lettres dominicales, *litteræ nundinales*, apparaissent en même temps dans les *Fasti romani* de Dionysius Philocalus (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1594-1600), qui datent de l'année 354 après J.-C., c'est-à-dire du règne de l'empereur Constance II (337-361), quarante et un ans avant la mort de Théodose le Grand (395), que certains fixent comme point de départ au Moyen Age. Dans les *Fasti sabini*, les lettres dominicales ont proprement un caractère privé, mais c'est officiellement que, suivant toute apparence, elles ont pris place dans les fastes de Philocalus.

Les martyrologes et les obituaires sont le résultat du triomphe des croyances chrétiennes; elles expulsent les faits commerciaux, judiciaires, politiques, les souvenirs militaires, les fêtes païennes dont les fastes romains déterminaient l'ordre par mois et par jour. Nous citerons le mot *merk(atus)*, « marché », inscrit douze fois dans les fastes romains, savoir du 15 au 19 juillet, du 20 au 23 septembre, du 18 au 20 novembre; les mots *f(as)* et *n(efas)* y distinguant les jours où les procès étaient permis et les jours où les tribunaux devaient vaquer; le mot *c(omitialis)* y indiquant chacun des jours où les comices pouvaient se réunir; le 21 avril y est donné comme la date de la fondation de Rome; le 28 mars, le 21 et le 27 avril sont des jours où Jules César avait remporté des victoires; les 14, 15 et 16 mai y sont consacrés à Mars, à Jupiter, à Mercure.

En 448-449, dans les fastes romains de Polemius Silvius, onze fêtes chrétiennes pénètrent dans ce milieu, où elles étaient inconnues jusque-là. Les onze fêtes sont l'Épiphanie, l'institution de l'eucharistie, la passion de N.-S. J.-C., sa résurrection, sa nativité et les anniversaires de six martyrs [2]. C'est, en quelque sorte, le début des martyrologes.

Le plus ancien martyrologe latin que nous possédions est celui qui porte le nom de saint Jérôme — sans être son ouvrage — et qui, dans sa forme actuelle, paraît avoir été écrit à Auxerre au VI^e siècle de notre ère et dont les plus anciens manuscrits paraissent dater du VIII^e siècle [3] (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MARTYROLOGE). Un des points par lesquels il se rattache aux fastes romains est l'emploi du mot *natalis* pour désigner le jour anniversaire non de la naissance, mais de la mort des saints, c'est-à-dire de leur entrée dans le séjour des bienheureux. Dans les fastes romains de Philocalus (353), et de Polemius Silvius (448-449), le mot *natalis* rappelle l'anniversaire du jour où Constantin le Grand fut proclamé auguste par son armée (25 juillet 306) [4]; ce qui n'empêche pas cette expression de servir à indiquer l'anniversaire du jour où naquit cet empereur (27 févr. 274) [5]. Ce peut être une source de confusion quand il s'agit d'histoire romaine.

Cette cause de confusion apparaît aussi dans la partie chrétienne des fastes de Polemius Silvius : *Natalis domini corporalis* est le jour où l'on fête la naissance de Jésus-Christ, et le même mot *natalis* désigne le jour de la mort de trois martyrs : saint Vincent, saint Laurent, saint Étienne [6].

On a cherché à éviter cette amphibologie dans le titre de la liste des anniversaires célébrés par l'Église de Carthage au commencement du VI^e siècle. Dans ce titre, le mot *natalicia*, substitué à *natalis*, indique le jour où sont morts les martyrs. Pour les évêques, le terme employé est *depositio;* on le trouve répété six fois dans le texte; or, on le rencontre déjà chez Polemius Silvius : *Depositio sancti Petri et Pauli* [7].

Passons au martyrologe hiéronymien : *natalis* y est conservé avec le sens de date de la mort; ainsi, pour donner un exemple, la fête des saints innocents (28 déc.), est désignée par les mots : *natalis sanctorum infantium qui sub Herode pro Christo passi sunt* [8]; mais, pour éviter la confusion, le jour de la naissance y est désigné par le mot *nativitas;* nous citerons : *nativitas domini nostri Jhesu Xpristi* [9].

Nous avons vu qu'au siècle d'Auguste, Ovide essaya de donner aux fastes romains une forme littéraire. Lors de la renaissance des lettres, qui commence en Grande-Bretagne avec le vénérable Bède, mort en 735, et qui se continue sur le continent sous Charlemagne (768-814) et sous ses premiers successeurs, notamment sous Charles le Chauve (840-877), on imagina de développer le martyrologe en mettant autant que possible sous chaque jour une courte Vie de saint; de là la composition des martyrologes dits historiques (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2599-2612) qui obtiendront une créance dont leurs auteurs eussent été surpris. La croyance à l'efficacité de l'invocation des saints est la cause qui a fait composer les martyrologes. La croyance à l'efficacité de la prière pour les morts a mis la plume à la main des rédacteurs d'obituaires [10].

II. LA PRIÈRE POUR LES MORTS. — Nous avons montré l'antiquité de la croyance chrétienne à l'efficacité de la prière pour les morts (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 427-456); ici, nous nous bornerons à rappeler quelques textes décisifs. Dans son traité *De monogamia*, écrit vers 217, Tertullien parle d'une veuve qui prie pour l'âme de son mari, qui demande pour lui le rafraîchissement, pour elle-même le bonheur de lui être réunie au jour de la résurrection : *Pro anima ejus orat, et refrigerium interim adpostulat ei, et in prima resurrectione consortium* [11]. Le mot *refrigerium* (voir ce mot) exprime une idée empruntée au Nouveau Testament où, chez saint Luc (XVI, 23), le mauvais riche, au milieu des flammes de l'enfer, demande que Lazare trempe

[1] A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 134. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. I, 2^e édit., p. 339. — [3] L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1885. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. I, 2^e édit., p. 268, 269, 303; cf. Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 92, 619. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. I, 2^e édit., p. 258, 259, 302; on peut comparer Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. VI, p. 82; J. Marquardt, *Handbuch*, t. VI, 2^e édit., p. 571. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. I, 2^e édit., p. 339. — [7] Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 398-401. — [8] *Martyrologium hieronimianum* (édit. De Rossi-Duchesne), dans *Acta sanctorum*, nov. t. II, 1894, p. 2; cf. *P. L.*, t. XXX, col. 437. — [9] *Martyrologium hieronymianum* (édit. De Rossi-Duchesne), dans *Acta sanctorum*, nov. t. II, 1894, p. 1; cf. *P. L.*, t. XXX, col. 437. — [10] D'Arbois de Jubainville, dans *Journal des savants*, 1903, p. 510-513. — [11] Tertullien, *De monogamia*, c. X, *P. L.*, t. II, col. 942.

le bout du doigt dans l'eau et vienne lui rafraîchir la langue, *refrigeret*, dit la Vulgate traduisant le grec καταψύξη. Saint Cyprien, évêque de Carthage (248-258), s'est servi du mot *refrigerium* au sens de la Vulgate dans un passage d'une de ses lettres au pape Corneille, écrite en 252. Cyprien appelle *refrigerium* le sein d'Abraham où Lazare attend l'entrée dans le paradis [1]. Mais on trouve aussi le mot *refrigerium* avec le sens de sortie du purgatoire dans une lettre adressée à Cyprien par le clergé de Rome, où il est dit que Dieu *paravit cœlum, sed paravit et tartarum; paravit refrigeria, sed paravit etiam æterna supplicia* [2]. Nous trouvons *refrigerium* avec le même sens trois siècles et demi plus tard, dans le sacramentaire grégorien : *Istis, domine, et omnibus in Christo quiescentibus locum refrigerii, lucis et pacis indulgentiam deprecamur* [3].

Dans l'Église de Carthage, au temps de Cyprien, on croyait à l'utilité de la prière pour les morts. On le voit par la sentence prononcée par saint Cyprien contre le prêtre Germinius Victor qui, ayant un ou plusieurs enfants, leur avait nommé par testament un tuteur; cette nomination était conforme au droit civil romain, mais elle était contraire au droit ecclésiastique : un concile avait interdit aux clercs de nommer par testament ni tuteur ni curateur; en conséquence, Cyprien défend de dire la messe et de prier publiquement à l'église pour Germinius Victor.

En Gaule, dès le IIIe siècle, des inscriptions datées de 268 et de 291, nous montrent l'allusion au *refrigerium* et au *paradis*, d'où on peut conclure que les fidèles croyaient à l'existence d'un lieu d'expiation où les âmes se purifiaient de leurs dernières souillures. Au IVe siècle, on n'a plus que le choix entre les textes : saint Paulin de Nole, dans une lettre datée de l'année 397, parle d'aumônes répandues pour le salut *(remedium)* des fidèles défunts. Des inscriptions de Briord, en 487, 510, 522, mentionnent des affranchissements (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) ordonnés par le défunt pour le salut de son âme.

Lorsqu'on sait l'influence exercée par les écrits de saint Augustin, il n'est pas possible d'omettre un passage des *Confessions* dans lequel le grand docteur nous donne la preuve de la croyance à l'efficacité des prières et principalement du sacrifice de la messe offert pour le repos de l'âme des défunts. Racontant la mort de sa mère, sainte Monique (voir ce nom), Augustin rappelle comment, à son lit de mort, elle ne demanda autre chose que le rappel de son souvenir pendant le saint sacrifice de la messe. *Et inspira, Domine Deus, Deus meus, inspira servis tuis fratribus meis, filiis tuis, dominis meis, quibus et corde et voce litteris servio, ut quotquot hæc legerint, meminerint ad altare tuum Monicæ famulæ tuæ cum Patricio quondam ejus conjuge... Meminerint cum effectu pio parentum meorum in hac luce transitoria, et fratrum meorum sub te patre in matre catholica et civium meorum in æterna Jerusalem, cui suspirat peregrinatio populi tui ab exitu usque ad reditum, ut quod a me illa poposcit extremum, uberius ei præstetur in multorum orationibus, tam per confessiones quam per orationes meas.*

Lorsqu'on dit que de la croyance à l'efficacité de la prière pour les morts sont sortis les obituaires, il faut ménager une transition remplie par une catégorie de monuments auxquels nous avons déjà accordé notre attention : les diptyques (voir à ce mot).

III. Les diptyques. — Les tablettes d'ivoire ou d'os qui sont désignées sous ce nom, au nombre d'une centaine environ, les unes complètes, les autres fragmentaires, appartiennent en majorité aujourd'hui à des musées, après avoir fait partie autrefois du trésor des églises. Celles-ci les avaient utilisées tantôt pour le plat des livres liturgiques, objets d'un respect particulier, tantôt pour un usage quotidien; en ce cas on écrivait une liste de noms destinés à être lus pendant la messe. Ces noms étaient ceux des bienfaiteurs de l'Église, des princes, des évêques, des martyrs et confesseurs. De ces catégories, trois ont donné naissance à des recueils différents. Les diptyques des évêques ont fait place aux listes épiscopales (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce mot) dont on sait les précieux services qu'elles ont rendus à l'histoire ecclésiastique; les diptyques des martyrs et des confesseurs se sont transformés en un recueil auquel l'érudition demandera longtemps encore la solution de beaucoup d'énigmes historiques (voir *Dictionn.*, au mot Martyrologe); les diptyques des bienfaiteurs sont devenus les obituaires.

L'inscription sur les diptyques ecclésiastiques ne se faisait pas à la légère. Ceux-là pouvaient prétendre à cet honneur qui vivaient dans la communion de l'Église : évêques, clercs ou fidèles. On voit, en 550, les évêques du concile de Mopsueste se préoccuper de savoir si un certain évêque Théodore a jamais figuré sur les diptyques de diverses Églises d'Orient. L'année suivante, l'examen se poursuit au concile de Constantinople. C'est qu'en ces temps lointains il fallait faire bonne garde pour empêcher les hétérodoxes de se faire donner frauduleusement le brevet d'orthodoxie qu'il était ensuite très difficile de leur retirer. On ne croyait jamais avoir pris assez de précautions, et on en vint même à ce point, en Orient, de n'inscrire un évêque au diptyque des morts qu'après avoir reçu notification de l'élévation de son successeur [4]. La même exclusion atteignait les empereurs dont la foi paraissait vacillante [5] et les fidèles qui avaient failli.

Il y a eu trois sortes de diptyques : ceux des évêques, ceux des vivants et ceux des morts.

1° *Diptyques des évêques.* — A l'origine, on n'admettait dans cette liste que des personnages indiscutés, de qui la foi immuable, la doctrine, les services signalés, la sainteté évidente marquaient la place dans le ciel où ils servaient d'intercesseurs auprès de Dieu. La lecture de leurs noms au canon de la messe était l'équivalent d'une « canonisation »; le mot est venu de là. Longtemps, avons-nous dit, on apporta un soin extrême à la rédaction de ces listes. Au IXe siècle encore, Hincmar de Reims interroge le pape Nicolas Ier sur le cas de son prédécesseur, Ebbon, condamné par un concile, mort sans avoir été absous; son nom devait-il être maintenu sur les diptyques? Dans certaines Églises cet usage persista longtemps; on peut le cons-

[1] S. Cyprien, *Opera*, édit. Hartel, t. I, p. 670, lignes 5-7. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 555, lignes 19-20. — [3] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 214. L'emploi du verbe *refrigero* et du substantif *refrigeret*, est fréquent en Afrique : *Passio Perpetuæ*, en 203, n. 7-8 : *Video... Dinocratem refrigerantem;* Tertullien, *De anima*, c. XXXIII : *per sententiam æternam tam supplicii quam refrigerii; Apologet.*, c. XLIX, *spe æterni refrigerii; De resurrectione carnis*, c. XVII. Dans l'épigraphie africaine on peut citer : A Rusicade (Philippeville : *Bono ispirito Mariniani Deus refrigeret (Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 8191); à Thysdrun (El-Djem) : *Peregrinus... cui Deus refrigerabit* (*Bulletin du Comité*, 1897, p. 377, n. 58), à Thabraca : *in pace et in refrigerio;* à Tipasa : *Hujus anima refrigerat;* à Carthage : ... *refrigerio... s in pace*, etc. — [4] Jean Diacre, *Vita sancti Gregorii, P. L.*, t. LXXV, col. 187 : *Quam videlicet consuetudinem, sicut nostri quoque qui ante biennium ab Hadriano liberalissimo papa in sancta octava synodo præfuere testantur, ita Orientales præcipue retinent usque hactenus sedes, ut in suis diptychis nullius pontificis nomen scribant, quo usque synodicam ipsius suscipiant et tandiu defunctum pontificem inter viventes annumerent, quandiu successor illius suas litteras studuerit destinare.* — [5] Gélase Ier, *Epist. ad episcopos Orient., P. L.*, t. LVI, col. 659 : *Nunquid omnes isti quos memoravimus episcopi, imperatori mentiti sunt? Nunquid omnes imperatoris nomen ex diptychis abstulerunt?*

tater encore au XIVe siècle, à Aquilée et à Novare. Toutefois, les anciennes listes perdirent leur caractère lorsque l'impudente supercherie des partisans de l'apostolicité des Églises des Gaules leur inspira la pensée d'ajouter des noms qui n'avaient plus aucune signification liturgique ni historique.

2° *Diptyques des vivants.* — On y faisait figurer le pape, le patriarche, l'empereur et sa famille, ceux qui avaient fait l'offrande *(offerentes)* du pain et du vin.

3° *Diptyques des morts.* — Ces noms étaient lus pendant la messe, mais, ainsi qu'il arrive presque toujours en pareille matière, on ajoutait sans cesse et on retranchait le moins possible. Les listes de noms se développèrent au point qu'il devint matériellement impossible de les lire sous peine de suspendre la messe pendant un temps trop considérable. Pour porter remède à cet inconvénient, le prêtre se contenta de réciter une formule intitulée : *Memoria defunctorum, collecta super diptychis, collecta post nomina*, etc. Après s'être acquitté d'un certain nombre de noms, il passait la suite au diacre. Le concile de Mérida, tenu en 666, prescrit au prêtre de lire personnellement les noms des bienfaiteurs de l'Église et ceux des membres les plus importants de la paroisse : *Salubri deliberatione censemus, ut pro singulis quibusque ecclesiis, in quibus presbyter jussus fuerit per sui episcopi ordinationem præesse, pro singulis diebus dominicis sacrificium Deo procuret offerre, et eorum nomina a quibus eas ecclesias constet esse constructas, vel qui aliquid his sanctis ecclesiis videntur aut visi sunt contulisse, si viventes sunt in corpore ante altare recitentur tempore missæ; quod si ab hac discesserunt aut discesserint luce, nomina eorum cum defunctis fidelibus recitentur suo in ordine. Si quis hanc institutionem presbyter implere neglexerit, dum talis causa per quemlibet ad aures sui episcopi pervenerit, presbyter ille excommunicationis sententia feriendus erit* [1]. Cet usage a traversé tout le Moyen Age et s'est conservé dans un grand nombre de paroisses jusqu'à nos jours.

Nous avons donné un exemple d'un diptyque d'ivoire portant les noms de 350 défunts environ (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1156-1161), appartenant à l'époque mérovingienne; on en connaît d'autres, provenant de Fulda et de Prüm. La lecture de ces noms prenait place au canon de la messe qui conserve de nos jours des rubriques significatives telles que *collecta* (ou *collectio*) *post nomina : Fac nos, quæsumus, Domine Deus noster, pervigiles atque sollicitos adventum expectare Christi, filii tui, Domini nostri; ut dum venerit pulsans, non dormientes peccatis, sed vigilantes et in suis inveniat laudibus exultantes, carisque nostris quorum nomina recitata sunt, placita requies, secura expectatio, resurrectio desiderata contingat* [2].

L'insertion des diptyques et leur place dans le canon ont fait l'objet de discussions qui ont été rappelées (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1045-1094); nous y ajouterons seulement ici quelques traits. Mabillon cite un texte d'après lequel on voit que le diptyque était posé sur l'autel au moment de l'offrande. Un texte de Folcuin montre l'archevêque de Reims, Adalbéron († 988), observant religieusement cette pratique en ce qui concernait la liste des prélats, ses prédécesseurs. Au XIe siècle, Hermann, abbé de Saint-Martin de Tournai, nous apprend que l'usage avait disparu, mais que, plus anciennement, on posait sur l'autel la liste nominative des frères du monastère et des moines d'abbayes associées, liste que le prêtre lisait au canon de la messe.

*Mos antiquitus institutus* tunc temporis *servabatur in ecclesiis, ut nomina fratrum circumadjacentium ecclesiarum, quibus se mutuas orationes debere vel societatem promisisse noverant, super sacrosanctum altare scripta ponerentur; quatinus sacerdos missam cantantibus nominatim recitaret, cum ad illum locum venisset :* Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum, qui nos præcesserunt cum signo fidei, et dormiunt in somno pacis. *Tunc enim unus ministrorum altaris ei propinquans præsentabat recitanda.*

L'usage d'insérer dans le canon les noms des fidèles spécialement recommandés à la miséricorde divine et aux prières des fidèles persista durant tout le Moyen Age.

Les listes des anciens sacramentaires sont intéressantes; en voici quelques exemples :

Ms. Paris, *lat. 816* (olim Angoulême), fol. 72 : *Pridie nonas junii. Sideramnus episcopus migravit cum Christo.*

Ms. Paris, *lat. 2290* (olim Saint-Denis), fol. 1 : quelques notes nécrologiques.

Ms. Tours, *184* (olim Tours), fol. 5 v° : *Animæ famuli tui Hunberti diaconi.*

Ms. Paris, *lat. 9430* (olim Tours), fol. 214 v° : *Anno millesimo XII ab incarnatione Domini, sic obiit Hunbertus levita, quem Dei pietas absolvat a peccatis suis* (le même qu'à la note précédente).

Ms. Tours, *184* (olim Tours), fol. 72 : *Sic obiit Josehp, Turonicæ urbis archiepiscopus, anno Domini MCCCCLVII.*

Ms. Paris, *lat. 1141* (olim ?). Le mot SUGGERI a été tracé au XIIe siècle sur la marge du feuillet (21) qui contient le canon de la messe; il est à présumer que le sacramentaire était alors à Saint-Denis, de sorte que les noms des fidèles qui couvrent les fol. 1 v°, 196 v° et 197, désignent probablement les bienfaiteurs de monastères.

Ms. Paris, *9432* (olim Amiens), fol. 3 v° : *Sic obiit Teutbaldus episcopus* († après 975).

Ms. Paris, *9429* (olim Beauvais), fol. 3, 186; dans les marges, noms de fidèles, bienfaiteurs de l'Église.

Ms. Zurich, *75* (olim Reichnau, *75*), fol. 1-8, calendrier : VIII *kal. mart. Oudalricus c. Hesso l. obierunt.*

Ms. Orléans, *105* (olim Winchcombe). A Fleury-sur-Loire, depuis le XIe siècle, à la p. 362, on transcrivit une liste des « frères vivants » et des « frères morts »; cf. L. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, p. 389-390.

Ms. Albi, *5* (olim Albi), quelques noms; cf. Delisle, *op. cit.*, p. 230.

Ms. *Vatic., 499* (olim Lorsch), calendrier, quelques noms d'archevêques de Mayence.

Ms. Paris, *lat. 18005* (olim Verdun), au 15 août : *Obiit Ava peccatrix;* au 4 novembre *Vuolpertus monachus obiit.*

Ms. *Ottob., Vatic., 313* (olim Paris), manuscrit dont l'écriture est de la seconde moitié du IXe siècle.

Ce dernier manuscrit nous retiendra quelques instants.

Les six premiers feuillets sont remplis par la dernière partie d'un petit martyrologe attribué au vénérable Bède. A plusieurs articles de ce martyrologe ont été ajoutées des mentions nécrologiques. Le sacramentaire est du type grégorien; il prend une valeur particulière du fait de l'inscription d'un grand nombre de noms sur les marges et dans les interlignes des pages qui contiennent le canon de la messe (fol. 9 v°, 10 et 11), comme aussi sur les feuillets 109 v°, 110, 110 v°, 111, 111 v°, 112, 157, 157 v°. Il suffit de jeter les yeux sur ces noms pour y reconnaître les fidèles associés aux prières de l'Église de Paris, par exemple, au fol. 111 : *Nomina defunctorum. Domnus Inchadus episcopus...;* au fol. 110 v° : *Nomina canonicorum Parisiacensium Ercanradus episcopus...* Le total des noms s'élève à 1047.

Dans le calendrier on trouve la mention d'*obitus* et

[1] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 85-86. — [2] Mabillon, *De liturgia gallicana libri III*, p. 334.

d'*obiit* avec une insistance qui montre bien l'acheminement vers le mot d' « obituaire ».

VII kal. septembris. *Et depositio Leotardi presbiteri.*

[29 au 30 août.] *Eodem die obiit Dominica. — Obitus Haimoin... laici.*

Kal. sept. *Obitus Vuandelgaudi sacerdotis junioris.*

III nonas sept. *Obiit Ermenulfus sacerdos.*

VIII idus sept. *Et obitus Vuandelgaudi subdiaconi* (?).

[Au bas de la page qui contient les articles du 23 août au 8 sept.]... *Hilmerici laici.*

II idus sept. *Eodem die obiit Vulfuinus, sacerdos junior.*

Idus sept. *Obitus Fulcrici, presbiteri et prepositi.*

XIIII kal. octobris. *Obiit Andulfus.*

VI kal. oct. *Obiit... ebaldus diaconus.*

IIII kal. oct. *Obitus* [*Lotha*]*rii imperatoris.*

II nonas oct. *Obiit Aglinus.*

VI idus oct. *Obiit Bertlandus.*

IIII idus oct. *Obiit Saroardus laicus.*

XI kal. novembris. *Obiit Landoarius sacerdos et Deodatus laicus depo...*

X kal. nov. *Obiit Amalingus sacerdos. Obiit Hugo regis.*

VI kal. nov. *Obiit Vuineval l*[*evita*].

III kal. nov... *Ipso die obiit Adelgutdis.*

II kal. nov. *Obitus Proculoni, et Stephani acoliti.*

IIII nonas nov. *Obiit Vulframnus laicus et Authelmus laicus de cap...*

XVII. kal. decembris, *Obiit Magenardus sacerdos.*

VIIII kal. dec. *Obitus... adi clerici.*

VIII kal. dec. *Obitus Hilduini abbatis* [1].

VI kal. dec. *Obitus Berthau diacono.*

[III kal. dec. *Obiit Vulfelmus laicus*] [2].

III non. dec. *Obiit Fulcaldus sacerdos.*

II non. dec. *Depositio Balcheri laici.*

V idus dec. *Obiit Vuacco sacerdos.*

Idus dec. *Eodem die obiit Adegarius acc*[*olitus*].

XIII kal. januarii *Et positio Arigarii sacerdotis.*

VIIII kal. jan. *Obitus Natalingi.*

VIII kal. jan. *Obiit Vuinegilda.*

VIII kal. jan. *Eodem die obiit Bavo diaconus et Fulcoldus* [*laicus et Gulfegild*[*is*].

IIII kal. jan. *Obiit Ragenoldus, amator locum istum.* [*et benefactor, qui ætiam causa benignitatis pro anima* [*sua de suis rebus hic ostendit* [3].

Il suffit de lire ce document pour remarquer qu'il se rapproche à la fois des diptyques et des obituaires. Les listes de cette nature sont toujours anciennes et on a cessé d'en dresser dès la fin du XII^e^ siècle. Si on observe un sacramentaire, on voit que les noms sont écrits soit en interlignes, soit sur les marges du canon de la messe; c'est là une précaution prise dans le but de faciliter l'insertion des noms par l'officiant au moment de la récitation de la formule consacrée. Parfois, la netteté de l'écriture et la disposition des noms indiquent le recours à un scribe; d'autres fois, l'orthographe, le désordre et la maladresse ne permettent pas de douter que les noms ont été écrits par les fidèles eux-mêmes. On peut s'étonner que ceux-ci se permissent d'écrire sur un livre liturgique respecté entre tous, mais le fait est là pour en témoigner. C'est ainsi que les sacramentaires ont pris la place des diptyques et les listes qu'ils reçurent furent soumises aux mêmes règles plus anciennement en usage pour les tablettes d'ivoire. Toutefois, ce n'est pas avant le IX^e^ siècle que diptyques et sacramentaires ont donné naissance aux obituaires.

IV. Sources des obituaires. — Ce qu'on nomme « obituaire » ou « nécrologe » est un registre contenant les noms de défunts et la date de leur mort, jour auquel l'usage voulait qu'on fît une recommandation spéciale de leur âme dans les monastères, chapitres, collégiales ou paroisses qu'ils avaient chargé de ce soin en échange de donations.

Les textes anciens ne nous offrent que rarement le mot *obituarius;* ils lui préfèrent généralement *Liber obituum;* mais cette expression a toujours été moins répandue que *martyrologium*, ce qui s'explique par le fait que la plupart des obituaires étaient joints au martyrologe auquel ils formaient comme un supplément. D'autres termes ont eu plus de succès, notamment *necrologium* et *kalendarium*, ce qui s'explique sans peine parce que les notices nécrologiques étaient disposées suivant l'ordre du calendrier. Une expression assez commune est *Liber regulæ* dont l'intelligence devient facile lorsqu'on se souvient que la lecture du martyrologe et d'un passage de la règle avait lieu chaque jour à l'office de « prime »; or, l'usage s'était introduit de relier dans un même volume la règle de saint Benoît, le martyrologe et le nécrologe qu'on avait ainsi réunis sous la main. Comme le passage de la règle comprenait généralement un chapitre, la réunion de la communauté avait lieu pour la lecture du chapitre et on s'habitua à désigner le livre en question sous le nom de *Liber capituli* ou de *Liber regulæ.* Il faut reconnaître que, sans en être averti, on pourrait ne pas se douter que ce titre recouvrait un obituaire. Le vénérable Bède impose à ces listes, qui donnèrent naissance aux obituaires, le nom de *Liber defunctorum;* ceci est plus clair.

Mabillon nous apprend que l'obituaire fut parfois désigné au Moyen Age sous le nom de *Liber vitæ*, terme qui servait alors à désigner les noms des élus ou de ceux qui devaient jouir de la béatitude éternelle. Dans le testament de l'évêque du Mans Bertchram (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1499-1518), daté de l'année 625, nous lisons ces mots : *ut ipse sanctus pontifex pro meis facinoribus deprecari dignetur, rogo, abba illustris loci illius, ut nomen meum in Libro vitæ recitetur.* Ici, il s'agit des diptyques épiscopaux; mais le cas n'est pas toujours si clair, et puis, au VII^e^ siècle, il n'existait pas d'obituaires. Qu'on n'aille pas croire qu'ils aient tous péri, car il en resterait quelques traces dans les compilations postérieures. Il n'en est rien; au IX^e^ siècle, d'importants monastères comme Saint-Gall et Fulda conservent l'usage des diptyques des vivants et nous voyons persister les listes dans le *Liber confraternitatum.* Le plus ancien obituaire français connu est celui que le moine Usuard compila, entre 858 et 869, pour son monastère de Saint-Germain des Prés; on n'y rencontre que peu de noms de personnages ayant vécu avant l'année 760. On ne peut dire avec certitude, eu égard à l'état actuel du manuscrit original, si le nom de Childebert I^er^ († 561), fondateur présumé de l'abbaye, s'y trouvait; encore il aurait été seul Mérovingien admis par Usuard. Ainsi donc, à Saint-Germain, avant la seconde moitié du IX^e^ siècle, il existait des listes de religieux et pas de nécrologe. Une de ces listes nous a été conservée, elle date de 841-847; ce n'est, en aucune façon, un nécrologe. On peut donc conclure que l'expression *Liber vitæ* n'a jamais servi à désigner les nécrologes.

Peut-être est-il assez arbitraire de soutenir qu'avant le IX^e^ siècle les listes des diptyques étaient peu chargées de noms. On a vu que le diptyque Barberini en porte 350 pour l'époque mérovingienne. Ce qui paraît

[1] Sans doute Hilduin, abbé de Saint-Denis; cf. *Gallia christ.*, t. VII, col. 356. — [2] Cet article se trouve dans le corps du sacramentaire, au fol. 81. — [3] Sur ce manuscrit, voir Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I, col. 72; Séroux d'Agincourt, *Hist. de l'art par les monumens*, t. V, p. XL; L. Delisle, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVII, 1876, p. 483; L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XXXII, p. 149-150, n. 35; p. 372-388; A. Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, 2^e^ part., p. 1004-1005.

plus assuré c'est de croire qu'au IXe siècle on s'aperçut qu'à force d'ajouter des noms nouveaux à d'anciens noms on arrivait à des énumérations d'une longueur interminable et on se décida à élaguer. D'ailleurs les 350 noms comme les 1047 noms du sacramentaire de Paris devenaient quelque chose d'inintelligible dans le bredouillement d'une lecture. Clercs, moines et fidèles défilaient dans une sorte d'anonymat auquel personne ne pouvait s'intéresser; et les non nommés ne se levaient pas de la tombe pour réclamer. On jugea sans doute plus pratique et plus avantageux de faire des coupes sombres parmi ces multitudes et de réserver quelques places parmi ceux qui seraient épargnés aux associés spirituels, moines d'autres communautés ou bienfaiteurs insignes. On aboutit ainsi à une disposition nouvelle qui devint le signe caractéristique des obituaires : le nom de chaque défunt conserve une sorte de personnalité grâce à la mention du jour de sa mort.

Quant aux sources des obituaires nous allons les trouver dans les lettres d'association spirituelle entre différentes communautés dans les rouleaux des morts [1].

1° *Lettres d'association et de confraternité.* — Sous ce nom on désignait un acte conclu entre clercs ou entre moines qui se promettaient mutuellement des prières pour l'âme d'un défunt quelconque, clerc ou laïque. De très bonne heure, les moines se montrèrent disposés à rendre à leurs bienfaiteurs le secours des prières qui leur ouvriraient le paradis. Diplômes et chartes enregistrent les donations et l'octroi d'immunités contre la promesse d'une intercession toujours supposée efficace. C'est un échange de bons procédés, un engagement réciproque, où la part des moines n'est pas la plus mauvaise. Le temps s'écoule et on découvre autre chose. Les princes et les particuliers sont généreux, mais beaucoup d'entre eux sont de vrais sacripants dont les lèvres ne s'ouvrent jamais pour réciter une prière. Il faut chercher ailleurs et c'est en Angleterre que, pour la première fois, on voit les moines se préoccuper d'un échange de prières, au VIIIe siècle. Le vénérable Bède écrit dans le prologue de la Vie de saint Cuthbert qu'il adresse à Edfrid, évêque de Lindisfarne : « Daignez, après ma mort, pour le salut de mon âme, car je suis votre familier, prier et célébrer des messes, et inscrire mon nom parmi les vôtres. En effet, très saint pontife, tu me l'as promis et j'ai reçu ta promesse, et en témoignage de cette future inscription *(futuræ inscriptionis)*, tu as ordonné au frère Godefrinus, *mensionarius*, d'écrire dès maintenant mon nom dans l'*album* de votre sainte congrégation [2]. » On ne peut souhaiter rien de plus clair. Bède, qui est moine de Wearmouth, se trouve inscrit sur la liste des moines de Lindisfarne et, à sa mort, recevra les mêmes secours spirituels qu'on accorde à un moine défunt de Lindisfarne. Une lettre de saint Boniface, adressée à l'abbé du Mont-Cassin, en 750-755, lui dit plus explicitement encore : « Qu'il y ait entre nous familiarité de charité fraternelle; que pour les vivants il y ait prières communes, que pour les morts on célèbre des messes; que l'on récite des prières, quand nous nous serons mutuellement envoyé les noms de nos défunts [3]. » D'autres textes cités par Mabillon appellent ces lettres encycliques : *brevia* [4]. On peut rapporter d'autres témoignages : En 794, le concile de Francfort, à la demande de Charlemagne, associe Alcuin aux prières de toutes les communautés et de tous les clercs du royaume de France [5]; en 859, le concile de Savonnières, près de Toul, ordonne aux Églises de s'envoyer les unes aux autres, par encycliques, les noms de leurs membres et de prier réciproquement pour les vivants et pour les morts.

Ces exemples isolés prirent, dans la première moitié du IXe siècle, un développement considérable par suite de la réforme monastique et cléricale accomplie sous Charlemagne et Louis le Débonnaire. Dès lors, les laïques de tout rang et de tout état attachèrent une importance considérable à la prière des congrégations monastiques. L'opinion qu'on eut de leur efficacité sur la justice de Dieu provoqua un mouvement de donations pieuses assez considérable pour qu'il soit permis de dire qu'il contribua au développement de la féodalité. Ainsi qu'on l'avait vu dans les diplômes et les chartes de l'époque barbare, ou échangea des domaines et des biens temporels contre des prières. Toutefois, ce n'était encore que des prières temporaires. « Tant que vit le frère associé, on prie Dieu pour lui comme pour les autres membres de la communauté, et à sa mort on célèbre autant de messes, on récite autant de psaumes et de prières spéciales que pour le salut d'un autre frère défunt. Il restait un pas à faire, à rendre ces prières perpétuelles, à fonder des anniversaires; la logique le demandait, le doute sur la condition définitive des défunts subsistant toujours [6]. » On se trouva amené à appliquer aux défunts l'usage des anniversaires déjà consacré par le culte des martyrs et des confesseurs.

Il y eut deux sortes d'anniversaires, les uns collectifs, les autres individuels.

Les premiers étaient d'un usage déjà ancien puisqu'on lit dans la règle dite de saint Isidore que *pro spiritibus defunctorum altera die post Pentecosten sacrificium Deo offeratur, ut beatæ vitæ participes facti, purgatiores corpora sua in die resurrectionis recipiant.* Environ deux siècles plus tard, Amalaire écrit dans son traité *De divinis officiis*, que *anniversaria dies ideo repetitur, quia nescimus qualiter eorum causa habeatur in alia vita* [7]. Enfin, les anciennes constitutions de Saint-Bénigne de Dijon indiquent au lundi de la Trinité un office pour tous ceux qui reposent dans le cimetière du monastère, et cet office doit être célébré dans tous les prieurés et églises dépendants de l'abbaye; la veille, on récitera l'office des morts comme le jour de la Toussaint; le lendemain on célébrera la première messe à l'intention des défunts : chacun des membres de la communauté récitera les sept psaumes de la pénitence; à douze pauvres on servira un repas composé de pain, de viande et de vin. A Cluny, cet office et ces aumônes se font le jeudi après la Trinité [8]. A Cîteaux, il existe un double anniversaire : le premier après la tenue du chapitre annuel, le second le 9 janvier [9]. Mêmes dispositions dans la règle du Val-des-Écoliers [10], dans les constitutions des ordres mendiants, dominicains et franciscains.

Ce qui concerne les anniversaires personnels nous reporte vers le milieu du VIIIe siècle, date à laquelle les plus anciens obits sont marqués dans les nécrologes; il se pourrait qu'à une époque antérieure on ne prît pas le soin de noter le jour de la mort dans le but d'en célébrer l'anniversaire. La plus ancienne mention d'un

[1] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. III, part. I, præf., p. LXXVII sq.; L. Delisle, *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1846, p. 361 sq.; H. Pasquier, *Sodalitates ad mortuos sublivandos Medio Ævo institutas codicibus bibl. Andecavensis ineditis*, in-8°, Andecavis, 1878. — — [2] Mabillon, *op. cit.* — [3] Jaffé, *Bibl. rerum Germanicarum*, t. III, *Monumenta Moguntina*, p. 257. — [4] Cf. *Precatorium memorandi fratrum defunctorum*, dans Jaffé, *Bibl. rerum Germanicorum*, t. III, *Monumenta Moguntina*, p. 315; cf. Delisle, *Rouleaux des morts*, p. 1-3, 5-8. — [5] Voir aussi concile de Dingolfing, en Bavière, 772, dans G. Zappert, *Ueber sogenannte Verbrüderungsbücher und Nekrologien im Mittelalter*, dans *Sitzungsberichte, Phil.-hist. Klasse*, Wien, t. X, 1853, p. 418-419. — [6] A. Molinier, *Les obituaires français du Moyen Age*, p. 26. — [7] Amalaire, *De divinis officiis*, l. III, c. XLIV. — [8] Martène, *De antiq. Ecclesiæ ritibus*, t. IV, 1738, p. 470-471. — [9] J. Paris, *Nomasticon Cisterciense*, 1664; *Usus antiqui*, c. L, p. 135-136. — [10] Martène, *Voyage littéraire*, t. I, p. 129-130.

anniversaire est celle d'un roi d'Est-Anglie, Ethelred, mort en 758. A l'époque de Charlemagne, on commence à rencontrer dans les monastères la célébration d'un anniversaire perpétuel pour les abbés défunts. Un capitulaire promulgué à Aix-la-Chapelle, en 817, porte : *ut pro abbate defuncto anniversarium fiat officium.* Si on relit le texte d'Amalaire cité déjà, on verra qu'il s'agit d'un anniversaire renouvelé chaque année. Peu auparavant, Egilis, abbé de Fulda († 812), instituait un anniversaire perpétuel pour les frères défunts du monastère et pour le premier abbé Sturm; mais c'était là presque une nouveauté qu'il fallait justifier par un exemple, ce que fait le biographe Candidus qui allègue un texte, peu explicite, de Cassien. Il faut se garder de croire que les anniversaires de Dagobert à Saint-Denis, de Childebert à Saint-Germain des Prés, de Clovis à Sainte-Geneviève remontent à une période voisine de ces rois; ils ne paraissent pas plus anciens que le IXe siècle : l'obit de Childebert est mentionné par Charles le Chauve dans un diplôme de 872 [1] et le synode de Pistes, en 862, approuva l'institution de celui de Dagobert à Saint-Denis par l'abbé Hilduin († 842) [2].

« Si l'on prenait au pied de la lettre un passage célèbre de Flodoard, le plus ancien anniversaire connu serait celui de saint Rigobert, évêque de Reims. Suivant ce chroniqueur, Rigobert aurait donné à son chapitre un certain nombre de villages dont chaque année, *in annua sui transitus die*, le revenu devait servir à payer une réfection à toute la communauté. Ce serait là un véritable anniversaire et il aurait été institué avant 721, date de l'expulsion de saint Rigobert; le cas serait unique en France au début du VIIIe siècle; il semble plus probable que Flodoard aura attribué au saint lui-même l'établissement d'un office plus récent, et nous placerions volontiers au IXe siècle l'institution de cet anniversaire [3]. »

Des faits qui viennent d'être exposés, il ressort qu'on rencontre au VIIIe siècle des anniversaires personnels et collectifs; au IXe siècle ils deviennent plus fréquents; les lettres de confraternité suivent la même progression.

Dès le VIIIe siècle on rencontre des associations spirituelles dont on lit une sorte d'esquisse dans une lettre de Cuthbert, évêque de Cantorbéry, à Lull, évêque de Mayence (vers 755-758) : *Nomina fratrum quæ ad nos misistis cum nominibus hujus monasterii fratrum dormientium in Christo scripta continentur, ita ut pro illis nonaginta et eo amplius missas facere præceperim* [4]. On trouve plus tard, en l'an 800, une véritable lettre d'association entre Saint-Gall et Reichnau [5]; en voici l'analyse : lorsque la mort d'un frère de l'une des deux abbayes aura été annoncée à ceux de l'autre monastère, les moines prêtres célébreront trois messes le jour même, les simples religieux réciteront le psautier et chanteront vigiles. Le septième jour suivant, on récitera à l'intention du défunt trente psaumes, le trentième jour chaque prêtre dira une messe et les moines liront cinquante psaumes. Au commencement de chaque mois, on célébrera réciproquement un office général pour tous les morts des deux congrégations; ce jour-là, on rappellera le nom du dernier défunt; enfin, dans l'une et l'autre abbaye, il y aura chaque année un anniversaire solennel le XVIII des calendes de décembre (14 nov.); à cette date chaque prêtre célébrera trois messes *(ternas missas)*, les religieux réciteront le psautier et chanteront vigiles.

Nous rappellerons encore, à la date de 838, une association spirituelle entre Saint-Denis de Reims et Saint-Denis en France. Des prières sont dues en cas de mort ou de maladie de chacun des associés spirituels [6] :

*Cum enim sæculi amatores, ad suam aliis ostendendam dilectionem, multa sæpe inter se caduca et ut illis videtur pretiosa largiantur, spiritales viri et a sæculi actibus alieni ac nihil pænitus in sæculo preter victum et vestitum habentes, ut Deo magis placeant, rebus spiritalibus et ad suarum salutem animarum pertinentibus vim dilectionis suæ multo magis roborari debent, ut sicut ab illis habitu et moribus discrepant, ita etiam inter se potiora et precelsiora caritatis munera exhibeant, quoniam in Salvatoris Ihesu Christi discipulatu nemo computari poterit, quisquis hoc dilectionis munere caruerit, ipso testante qui ait :* In hoc cognoscent omnes, quia mei discipuli estis, si dilectionem ad invicem habueritis [7]; *monet etiam Apostolus dicens :* Caritas fraternitatis maneat in vobis [8]. *Aequum siquidem visum est fratribus in beati confessoris Christi Remigii monasterio sub sanctissimo ac venerabili patri Fulconi* [9] *manentibus, ut cum fratribus de preclarissimorum sanctorum, videlicet Dyonisii, Rustici et Eleutherii, cui venerabilis pastor Hildoinus* [10] *preesse videtur, tale decretum de pacis ac dilectionis conjunctione facere, et quid unusquisque pro salute atque obitu alterius agere debeat, quod neque ab ipsis neque a successoribus eorum ullo umquam tempore corrumpatur, sed semper firmum atque inviolabile permanent. Igitur anno XXV imperii domini ac serenissimi Hludovuici, nos omnes fratres ex monasterio beati Remigii hoc scriptum pari consensu atque communi voluntate fecimus, quod et nos omni tempore completuros pollicemur et ut a successoribus nostris conservetur obnixe flagitamus. Primum namque volumus ut talis inter nos et supradictos fratres nostros fervor caritatis et tanta vis dilectionis maneat, ac si in uno, si fieri posset, conversaremur loco; de cetero, ut quando aliquis ex ipsis corporis nexibus absolutus a seculo migraverit, unusquisque nostrum infra triginta dies psalterium pleniter compleat, ac sacerdotes nostri missas eidem psalterio congruentes pro eo celebrare studeant, et tres vigilias, id est primo et septimo atque tricesimo die, communiter pro eo et devotissime peragamus. Si vero quidam ex eis aliqua corporis incommoditate occupatus fuerit, mox, ut nobis nuntiatum fuerit, omni die, quousque convalescat aut ab hac luce discedat, unusquisque V psalmos pro eo sollicite compleat. Et ut nomina defunctorum illorum inter nomina nostrorum inserantur defunctorum, ut sicut pro nostris, ita etiam pro illis cotidie Domino sacrificium offeratur.*

*Incipiunt nomina monachorum de monasterio sancti Dyonisii :*

Hludovicus imperator [11].
Item Hludovicus rex [12].
Hilduinus abba [13].
Hilduinus abba [14].
Hludovicus abba [15].
Guntharius monachus.
Dodo, diaconus et mon.
Vulfegaudus, sacerdos et mon.
Albericus, sac. et mon.
Madalgarius, sac. et mon.
Huntgarius, diac. et mon.
Otbertus, sac. et mon.
Maltranus, subdiaconus et mon.
Gauzbertus, diac. et mon.

[1] Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. VIII, col. 640. — [2] Mansi, *Concilia amplissima collectio*, t. XV, col. 632. — [3] A. Molinier, *Les obituaires français*, p. 29. — [4] Jaffé, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. III, p. 264. — [5] Piper, *Liber confraternitatum Sancti Galli*, p. 140. — [6] D'Achery, *Spicilegium*, édit. in-fol., t. III, p. 333-335; A. Molinier, *Les obituaires français*, p. 285-288; le même, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, 2e part., p. 1023-1025. — [7] Joa., XIII, 35. — [8] Hebr., XIII, 1. — [9] Foulques, abbé de Saint-Remi, de 834 à 843. — [10] Hilduin, abbé de Saint-Denis, de 814 à 842. — [11] Louis le Débonnaire, mort en 840. — [12] Louis le Germanique, mort en 876. — [13] Hilduin, abbé de Saint-Denis, mort en 842. — [14] Probablement un neveu du précédent, Hilduin, abbé de Saint-Germain des Prés, 858-867. — [15] Louis, abbé de Saint-Denis, 842-867.

Agembertus, sac. et mon.
Vuandricus, subd. et mon.
Asahel, mon.
Climus, subd. et mon.
Ragamfredus, mon.
Gauslenus, diac. et mon.
Gedeon, subdiac. et mon.
Teodericus, subdiac. et mon.
Aaron, sac. et mon.
Adalgisus, sac. et mon.
Baldela, diac. et mon.
Pugnittus, sac. et mon.
Vuineradus, sac. et mon.
Balduinus, subd. et mon.
Ragamfredus, sac. et mon.
Bernardus, sac. et mon.
Ansgarius, subd. et mon.
Helias, sac. et mon.
Job. subd. et mon.
Eudo, diac. et mon.
Leutgisus, subd. et mon.
Emmo, sac. et mon.
Samuhel, subd. et mon.
Gautsoinus, sac. et mon.
Nordulfus, diac. et mon.
Gauzbertus, mon.
Adalbertus, subd. mon.
Bernico, mon.
Guntbertus, diac. mon.
Fredobertus, sac. mon.
Seulfus, sac. mon.
Sigemundus, mon.
Otmarus, sac. mon.
Hildebaldus, mon.
Odalharius, sac. mon.
Magamfredus, sac. mon.
Angalvinus, sac. mon.
Teudardus, diac. mon.
Sigramnus, sac. mon.
Abraham, sac. et mon.
Guunus, subd. mon.
Avatlus, sac. mon.
Vuarachius, mon.
Hincmarus, diac. mon. [1].
Fulradus, diac. mon.
Hildebaldus, subd. mon.
Adalbertus, sac. mon.
Odelarius, diac. mon.
Ermenarius, subd. mon.
Hardradus, subd. mon.
Vuittramnus, diac. mon.
Ivo, subd. mon.
Hildulfus, diac. mon.
Bertcaudus, subd. mon.
Gunthardus, sac. mon.
Vuirpinus, subd. mon.
Hildebrandus, diac. et mon.
Vuittramnus, subd. mon.
Adam, mon.
Atfredus, mon.
Godofredus, episcopus.
Ragambertus, subd. mon.
Bernoinus, acol. mon.
Risulfus, acol. mon.
Herricus, acol. mon.
Godolandus, sac. mon.
Gerulfus, mon.
Clemens, subd. mon.
Comoanus, sac. mon.
Angaluidus, sac. mon.
Angabricus, acol. mon.
Helmericus, acol. mon.
Bobo, sac. mon.
Erfredus, sac. mon.
Vualtharius, mon.
Altramnus, mon.
Mauringus, mon.
Adraldus, acol. mon.
Bernardus, mon.
Isidorus, acol. mon.
Fulcricus, mon.
Solius, mon.
Herimannus, diac. mon.
Madalgarius, mon.
Ottulfus, mon.
Flavo, mon.
Sutgarius, mon.
Vuinegaudus, subd. mon.
Richardus, mon.
Urbsbertus, mon.
Herluinus, mon.
Bronincus, mon.
Ermentarius, mon.
Adalvuala, mon.
Teodacus, sac. mon.
Hermenricus, subd. mon.
Agtingus, diac. mon.
Nortbertus, mon.
Frotgarius, subd. mon.
Adebrandus, mon.
Fulcarius, mon.
Teutbertus, mon.
Adalbertus, mon.
Milo, mon.
Alius, mon.
Faramannus, mon.
Anselmus, mon.
Gerardus, mon.
Nantharius, mon.
Eptadus, mon.
Avo, mon.
Franco, mon.
Architriclinus, sac. mon.
Vualtharius, mon.
Madelelmus, mon.
Maurontus, sac. mon.
Fastulfus, sac. mon.
Adalardus, mon.

Les lettres d'association spirituelle en faveur des particuliers désignent généralement ceux-ci sous les noms d'*amicus noster*, *amica nostra*, *monachi ad succurrendum*, *familiares*, *frater*, *soror ad succurrendum*, *donatus;* mais la plupart de ces noms nous reportent à une date qui dépasse la limite chronologique de nos études. Sans doute, et nous l'avons dit plus haut, on rencontre dès le VIII^e^ siècle des exemples d'associations entre des abbayes et des particuliers, mais ce n'est guère qu'au X^e^ siècle qu'on les voit se multiplier. La mode s'en mêle. Pendant le XI^e^ et le XII^e^ siècle, on se fait inscrire de préférence dans les monastères de la congrégation de Cluny. « Beaucoup de fidèles chrétiens, dit Udalric, riches et pauvres, viennent dans notre chapitre, demander humblement à devenir nos frères. On leur accorde leur demande et ils ont leur part de toutes les bonnes œuvres qui se font, tant en prières qu'en aumônes, non seulement à Cluny, mais encore dans tous les monastères soumis à notre autorité [2]. »

A une époque rapprochée des origines de l'usage dont nous parlons il est aisé de constater une sorte de parcimonie dans la concession des bénéfices de l'association spirituelle. Au VIII^e^ et au IX^e^ siècle, seuls les laïques et les ecclésiastiques de tout ordre obtenaient

[1] Hincmar, futur archevêque de Reims, 845-882. — [2] Udalric, *Consuetudines Cluniacenses*, *P. L.*, t. CXLIX, col. 777-778.

leur inscription sur l'obituaire, mais les plus anciens de ces obituaires, celui de Saint-Germain des Prés et celui de Saint-Gall, nous font voir que le nombre des laïques et des prêtres séculiers y est peu considérable. A mesure que les temps avancent, il n'en est plus de même, tellement que, dès la fin du XII^e^ siècle, il faudra consacrer un registre spécial à l'inscription des noms de cette *turba magna*.

Une habitude regrettable s'est introduite, dont nous rencontrons un exemple frappant à Saint-Gall au début du X^e^ siècle : on acquiert la faveur de l'inscription à force de présents. En 908, Adalbéron, évêque d'Augsbourg, est venu faire un séjour d'une semaine à Saint-Gall; il a prodigué les manifestations dévotes au tombeau du saint patron et des manifestations de nature très différente au réfectoire des pieux moines à qui il a offert de véritables banquets. Les sacristains ont fait une rafle d'ornements précieux, de vases sacrés; les moines ont reçu des objets de toilette et Adalbéron est arrivé à ses fins, le chapitre lui a accordé la célébration à perpétuité en son honneur de l'anniversaire qu'il accordait à chacun des abbés. Dès l'instant qu'on s'engage dans cette voie il devient difficile de s'arrêter et nous voyons à Saint-Germain des Prés, au XIII^e^ siècle, les obituaires encombrés de noms de personnages infimes qui ont obtenu cet avantage d'une inscription grâce à une donation plus ou moins importante, souvent dérisoire.

2° *Les rouleaux des morts*. — A mesure que l'usage des lettres de confraternité s'était répandu, on s'était trouvé en présence d'une difficulté à résoudre. Des moines affiliés venaient à mourir, il s'agissait d'être informé de leur trépas afin de célébrer les suffrages promis à la mort et à l'anniversaire. Ceci donna naissance à l'institution des rouleaux des morts. On entendait sous ce nom une lettre d'avis qu'un moine faisait circuler dans les différents monastères affiliés. Partout où il s'arrêtait, on prenait note du jour de son arrivée, on écrivait une prière ou un éloge en prose ou en vers du défunt. Le *Livre du trésor* d'Origny-Sainte-Benoîte nous dit comment on procédait : « Quant un rolier vient qui apporte les obits, li chantres les doit prendre et les doit bailler à celi qui list en chapitre et doit faire aller li rolier au cellier, et li doit-on bailler un pain qu'on appelle tierçain. Et pis, si le doit envoier au maistre de l'escole et le doit recevoir et escrire en son roole ceste chose qui vient après : *Titulus ecclesiæ sanctæ Benedictæ Aurigniacensis, Laudunensis dyocesis, ord. S. Benedicti. Animæ eorum et animæ omnium fidelium defunctorum requiescant in pace. Amen. Oramus pro vestris, orate pro nostris. Tali die fuit rotulus iste apud nos* [1].

Mais avec les rouleaux des morts nous arrivons au XII^e^ siècle et c'est une période dans laquelle nous ne voulons pas nous engager.

V. Composition. — Le plus souvent les auteurs des obituaires se sont contentés d'enregistrer le nom du défunt et d'énoncer sa qualité, sans plus. C'est peu, mais c'est déjà quelque chose, assez pour rendre profitable l'étude des obituaires. Pour les époques anciennes ils sont seuls à donner certaines dates précises et c'est là un très grand service qu'ils nous rendent. La disposition la plus simple et la plus ancienne dérive des diptyques, mais nous avons dit quelle extension désordonnée reçoivent les listes primitives au fur et à mesure qu'on y ajoute les noms des moines de chaque monastère associé. Il est douteux qu'aux offices le célébrant se soit imposé la lecture de ces listes interminables, il préférait s'en tenir à la collecte *super diptycha*. Même après l'adoption très générale des obituaires, l'usage des listes se conserva et pour beaucoup de monastères on trouve des catalogues de moines, morts ou vivants, qui ressemblent fort aux anciens rôles de Saint-Gall.

« Au IX^e^ siècle, l'usage s'introduisit en France de répartir les noms portés sur ces listes entre les différents jours de l'année, au jour anniversaire de la mort de chacune des personnes y figurant. Vers le même temps, on prend l'habitude, dans les communautés régulières, de lire chaque jour les noms des morts décédés à cette date, à l'heure de prime, après le martyrologe et la règle, et d'appliquer à ces défunts le bénéfice des prières récitées chaque jour pour le repos de l'âme des morts; dans le passage cité, Mabillon veut même que cet usage soit aussi ancien que l'ordre de Saint-Benoît, c'est-à-dire du VI^e^ siècle, mais ici le savant bénédictin semble avoir oublié que lui-même avait ailleurs rapporté les plus anciens anniversaires au VIII^e^ siècle. Quoi qu'il en soit, c'est au IX^e^ que nous voyons pour la première fois les nécrologes joints à la règle de l'ordre et au martyrologe.

« C'est aussi vers le même temps que nous trouvons le plus ancien obituaire rédigé sous forme de calendrier. Non content de composer d'après les anciens auteurs le célèbre martyrologe qui porte son nom, Usuard, moine de Saint-Germain des Prés, entreprit, vers l'an 860, de refondre les anciennes listes mortuaires des moines de l'abbaye et de les disposer dans l'ordre des jours de décès. Nous connaissons une partie des éléments mis en œuvre par lui; un manuscrit de la Bibliothèque nationale nous a conservé les noms de cent vingt-deux religieux de Saint-Germain vivant au temps de l'abbé Ébroïn (841-847) [2], et tous ces noms, moins cinq, se retrouvent dans l'obituaire d'Usuard. Le titre même donné par ce dernier à sa compilation [3], nous montre qu'à cette liste il en avait joint d'autres analogues, dont la plus ancienne datait de l'abbé Lantfredus (735-775). Mais il est à supposer qu'Usuard avait à sa disposition des listes plus complètes; en effet, celle que nous connaissons n'indique point le jour de la mort de chaque moine, et il est peu supposable qu'Usuard ait mis les noms à un jour quelconque; il devait posséder des listes sur lesquelles on avait noté quel jour chaque personnage était décédé.

« Cet obituaire d'Usuard est certainement le plus ancien qui nous ait été conservé, et c'est probablement le premier qui ait été rédigé en France. En effet, le martyrologe d'Usuard accompagne le plus ordinairement les obituaires de notre pays : cette première partie du recueil étant immuable, on peut en conclure que les premières copies des obituaires qui la renferment étaient postérieures à Usuard; en second lieu, le martyrologe le plus usité avec celui d'Usuard est celui d'Adon, évêque de Vienne, et l'on sait que ce recueil est de quelques années seulement antérieur à celui d'Usuard; enfin Aug. Molinier a étudié plusieurs centaines de nécrologes, et cet examen lui donnait le droit d'affirmer que, même dans les plus célèbres, ceux de Chartres et de Lyon notamment, le nombre des obits du IX^e^ siècle est extrêmement faible, d'où l'on peut conclure que les compilations primitives, remaniées et développées plus tard, ne dataient au plus tôt que de la fin de ce siècle [4].

« Dès le IX^e^ siècle nous trouvons à côté du calendrier

[1] Poissonnier, *Hist. de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte*, dans *Travaux de la Soc. acad. de Saint-Quentin*, III^e^ sér., t. IX, 1869, p. 343. — [2] A. Longnon, dans *Notices et doc. de la Soc. de l'hist. de France*, 1884, p. 53-55; R. de Lasteyrie, *Cart. gén. de Paris*, t. I, 1887, p. 53; A. Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, 2^e^ part., p. 1019-1020. — [3] *In nomine Domini. Incipiunt nomina vel obitus seu et anniversarii dies fratrum de congregatione Sancti Germani qui obierunt a tempore domini Lantfredi abbatis usque nunc.* — [4] Aug. Molinier, *op. cit.*, p. 50-51.

nécrologique une disposition un peu différente, ce que nous appellerons le martyrologe interpolé. Nous avons dit plus haut que dans les congrégations régulières, chapitres ou abbayes, les noms des fidèles recommandés aux prières de la communauté se lisaient chaque jour au chapitre, après l'article du martyrologe de ce jour. Cette relation étroite entre l'obituaire et le martyrologe engagea quelques scribes à insérer à la suite de chaque paragraphe du martyrologe les noms dont on tenait ailleurs un registre spécial. Cet usage a subsisté pendant fort longtemps, mais tantôt la transcription du martyrologe-obituaire est l'œuvre d'un seul copiste, se rapporte à une époque déterminée, tantôt au contraire la congrégation, par mesure d'économie, a utilisé, pour noter les obits et les anniversaires, les marges d'un martyrologe plus ancien. On peut citer de bons exemples de l'une et de l'autre méthode. Le célèbre obituaire de la cathédrale d'Auxerre, l'un des plus précieux qui nous aient été conservés, est un martyrologe interpolé; au premier copiste on doit à la fois le martyrologe et les plus anciennes notices nécrologiques; des blancs ménagés ont permis à la congrégation d'employer assez longtemps ce recueil. La partie la plus ancienne du manuscrit date du x^e^ siècle. Dans les martyrologes-obituaires, comme dans les calendriers nécrologiques, les notices, à l'origine très brèves, se développent plus tard : les blancs ménagés par le premier copiste finissent par se remplir et l'on surcharge les marges de notes additionnelles [1]. »

VI. Obituaire d'Usuard. — « On peut juger de tous les obituaires par un seul », écrit A. Longnon. Prenons donc le premier en date de tous ceux qui nous ont été conservés, celui de Saint-Germain des Prés qu'Usuard commença vers l'an 869 et qui fut utilisé jusqu'au xi^e^ siècle. Composition du manuscrit :

Fol. 1-88, martyrologe d'Usuard, manuscrit probablement autographe. Les deux premiers feuillets, qui renferment la dédicace, proviennent d'un autre exemplaire.

Fol. 88-90, pièces diverses.

Fol. 90 v°-156, règle de saint Benoît.

Fol. 156, refait, pièces diverses, liturgiques et autres.

Fol. 157-183, obituaire commençant au 24 décembre. La fin a été récrite au x^e^ siècle, à partir du *III nonas decembris*. Bibl. nat., ms. *lat. 13745;* extraits modernes, Bibl. nat., ms. *lat. 12781*, fol. 131-135.

Publié en entier, mais avec peu de soin et sans aucune note par dom Bouillart, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Germain des Près*, in-fol., Paris, 1724, preuves p. cvii-cxxi. La partie primitive a été réimprimée avec des commentaires étendus par A Longnon, dans *Notices et doc. publiés par la Soc. de l'hist. de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, 1884, p. 19-55. Édité par Aug. Molinier, dans *Obituaires de la province de Sens*, t. i, 1902, p. 241-280. Le texte primitif est imprimé en caractères romains, les additions sont en italiques.

Cet obituaire offre le plus ancien exemple connu de la répartition des noms des confrères d'une abbaye par jours d'anniversaires, et cette disposition paraît avoir été imaginée par le célèbre Usuard, auquel on doit vraisemblablement attribuer la première rédaction de ce registre. Ce précieux manuscrit, dans lequel Mabillon croyait voir un autographe, peut être considéré comme le prototype des livres de chapitre dont nous avons parlé; il se compose de tous les éléments qui entraient dans les lectures faites à la réunion quotidienne capitulaire.

La partie primitive est la plus importante. L'étude des noms qui s'y lisent a permis à Longnon de conclure qu'elle avait été écrite entre 858 et 869. De plus, le titre même du recueil est instructif : *In nomine Domini. Incipiunt nomina vel obitus seu et anniversarii dies fratrum de congregatione Sancti Germani qui obierunt a tempore domini Lantfredi abbatis usque nunc.* Nous apprenons par là qu'Usuard avait utilisé d'anciennes listes de confrères dont la plus reculée remontait au temps de l'abbé Lantfredus (735-775). Nous possédons encore deux de ces listes. La plus ancienne remonte au temps de l'abbé Irminon (800-826 environ) (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1145-1147) et elle se lit 1° dans les *Libri confraternitatum S. Galli, Augiensis, Fabariensis*, de P. Piper, p. 240-241; 2° dans le *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, édit. Longnon, t. i, p. 184-186, et 3°, dans les *Obituaires de la province de Sens*, t. i, 2^e^ part., p. 1017-1019. La deuxième liste date de 841-847, elle est conservée dans le ms. *lat. 13090*, fol. 71, et elle a été imprimée 1° par A. Longnon, dans *Notices et doc. publiés par la Soc. de l'hist. de France*, 1884, p. 54-55; 2° par R. de Lasteyrie, dans *Cartulaire gén. de Paris*, t. i, 1887, p. 53 et 3° par Aug. Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. i, 2^e^ part., p. 1019-1020. Les noms se retrouvent presque tous dans le nécrologe, mais Usuard a dû avoir à sa disposition des sources fort complètes que nous ne possédons plus.

« Usuard a donc mentionné tous les moines de Saint-Germain ayant vécu du milieu du viii^e^ au milieu du ix^e^ siècle dont il a pu connaître le nom; cela nous donne déjà environ 500 noms, répartis d'une façon fort irrégulière entre les différents jours de l'année. Au premier contingent on doit ajouter : 1° les membres de la famille royale carolingienne; 2° les comtes de Paris et des pays environnants; 3° les évêques de Paris et ceux des diocèses voisins ayant eu avec l'abbaye des rapports assez fréquents pour justifier une faveur aussi haute; 4° un petit nombre d'abbés et d'abbesses, de moines et de nonnes de monastères étrangers; 5° enfin, quelques personnes dites *Deo devoti*, qui sont probablement des confrères laïques.

« L'ordre adopté par Usuard est conforme aux idées du temps : les personnages cités par lui forment deux classes, les clercs d'une part, les laïques de l'autre. Dans chacune d'elles, le rédacteur a suivi l'ordre hiérarchique : évêques, abbés, moines prêtres, moines diacres, etc. La forme même des notices est des plus simples; chaque article commence par le mot *depositio* et les noms sont mis au génitif; la qualité de chaque défunt est indiquée brièvement, mais Usuard ne marque jamais le siège épiscopal ou abbatial, le lieu d'origine du personnage. La liste se clôt par les mots *nostræ congregationis* ainsi donc tous les fidèles ainsi désignés étaient associés spirituels de l'abbaye. Usuard semble avoir tenu à dépouiller les fidèles inscrits par lui de toutes les vaines distinctions du siècle, et cet excès d'humilité ne laisse pas d'embarrasser parfois les commentateurs modernes. Les moines eurent bientôt conscience de ces difficultés, et, dès le x^e^ siècle, une main soigneuse ajouta à une partie de l'obituaire ces renseignements, omis volontairement par le premier rédacteur.

« L'obituaire d'Usuard resta longtemps en usage, jusque vers le milieu du xii^e^ siècle, et l'état actuel du manuscrit prouve qu'il servit au chapitre quotidien pendant plus de deux cent cinquante ans. Dès la fin du x^e^ siècle, peu après 987, le dernier cahier dut être récrit, et l'avant-dernière page, lisible encore au temps de dom Bouillart, est aujourd'hui entièrement effacée; enfin, dès le xviii^e^ siècle, le dernier feuillet du manuscrit avait disparu. La partie récrite au x^e^ siècle renfermait primitivement les jours compris entre le 4 novembre et le 25 décembre; il manque aujourd'hui dix-neuf jours de décembre (6-24), mais le texte des sept premiers noms a été conservé par dom Bouillart [2]. »

[1] Aug. Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. i, p. 68-69. — [2] Id., *ibid.*, p. 242-243.

VII. Utilité. — L'attention des historiens ne s'est tournée sur les obituaires que tardivement; mais ces recueils n'ont pas trop perdu à cette longue attente. Auguste Longnon (voir ce nom) a raconté et inventorié ce chapitre de l'érudition française depuis l'apparition du plus ancien imprimé où il a constaté l'emploi de cet ordre de documents, le *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis*, daté de 1610, jusqu'à l'apparition des *Obituaires de la province de Sens*, t. I (diocèses de Sens et de Paris), en 1902, en deux volumes. De l'emploi des obituaires à la publication intégrale de ces témoins du passé, il n'y a qu'un pas; on mit près d'un siècle à le franchir puisque ce fut en 1706 que dom Félibien publia *in extenso* le nécrologe de Saint-Denis, rédigé vers 1250. Une fois encore l'exemple était donné par les bénédictins de Saint-Maur et appliqué, en 1724, par dom Bouillart; en 1729, par dom Martène; en 1731, par dom Toussaints du Plessis. Après une longue interruption, l'exemple fut repris en 1844 et « à dater de 1860 une année ne s'est point écoulée sans qu'on signalât ou qu'on imprimât le texte de quelque obituaire français ». En 1876, le *Recueil des historiens de la France*, dans son XXIIIe et dernier volume de la série entreprise par dom M. Bouquet, accueillait d'importants extraits d'une vingtaine de nécrologes se rapportant presque exclusivement à la province ecclésiastique de Rouen. En 1887, l'Académie des inscriptions et belles-lettres mettait au concours la question des obituaires et décernait le prix à Aug. Molinier (voir ce nom) qui fit paraître, en 1890, le résultat de ses recherches dans *Les obituaires français au Moyen Age*. Cet ouvrage contenait (p. 156-284) le catalogue de tous les obituaires de France qui, soit imprimés, soit en manuscrits, remontaient au Moyen Age et formaient 650 articles.

Entre temps, en 1888, avait paru en Allemagne, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, série in-4°, un recueil de L.-F. Baumann, *Necrologia Germaniæ*, t. I, *Dioceses Augustensis, Constantiensis, Curiensis* [1]. Ce volume contient les obituaires de cinquante-huit établissements; deux de ces obituaires remontent au IXe siècle, l'un (p. 272-282) provient de l'abbaye de Reicheneau *(Augia divitis)* et a été écrit en 866, sauf quelques additions du même siècle.

En 1894, l'Académie des inscriptions adopta le projet d'une nouvelle série du *Recueil des historiens de France*, format in-4°, série consacrée aux *obituaires*, sous la direction d'Aug. Longnon. « C'est maintenant, a écrit celui-ci, une sorte de lieu commun que de parler de l'importance des obituaires au point de vue des études historiques. Les plus anciens d'entre eux ne sont point, en leur forme aride, les moins intéressants... En combinant les données nécrologiques qu'ils renferment avec les indications qu'offrent d'autres textes, ces monuments servent à fixer la date exacte, ou tout au moins fort probable, du décès de nombreux personnages historiques. Ils fournissent aussi, dès le VIIIe ou le IXe siècle, de précieuses indications généalogiques. Plus tard, et surtout à partir du XIIIe siècle, lorsque les articles s'allongent, d'une façon quelquefois démesurée, on y trouve à relever nombre d'indications utiles à l'archéologie, à l'histoire littéraire, aussi bien qu'à l'état des terres et des personnes [2]. »

La publication des obituaires a commencé par les *Obituaires de la province de Sens*, t. I, *Diocèses de Paris et de Sens*, par Aug. Molinier, sous la direction et avec une préf. de M. Aug. Longnon, Ire part., 1902; IIe part., 1901; t. II, *Obituaires du diocèse de Chartres*, in-4°, Paris, 1906; t. III, *Obituaires de la province de Sens. Diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers*, in-4°, Paris, 1909, par A. Vidier et L. Mirot, introd. de A. Longnon (à l'aide des *Gesta pontificum Autissiodorensium*, A. Longnon a dressé le catalogue épiscopal d'Auxerre, qui suit celui de L. Duchesne, jusqu'à l'évêque Herfroy (887-909); t. IV, *Obituaires de la province de Sens. Diocèses de Meaux et de Troyes*, par Boutillier du Retail et Pietresson de Saint-Albin, sous la direction et avec une préf. d'A. Longnon, in-4°, Paris, 1923; t. V, *Obituaires de la province de Lyon. Diocèse de Lyon*, Ire part., par G. Guigue et J. Laurent, in-4°, Paris, 1933.

VIII. Exemples. — C'est à Aug. Longnon que nous demanderons ces exemples, pour la période de nos études.

1° *Clovis*. — « Le plus récent témoignage qu'on ait gardé de l'existence du conquérant salien est du 11 juillet 511, jour où lui furent adressées les décisions du concile d'Orléans, et il paraît établi que Clovis mourut en cette année même [3]. » L'obit du chef de la dynastie mérovingienne se célébrait le 29 novembre à l'abbaye de Sainte-Geneviève [4] et le 3 janvier au monastère de Saint-Denis [5]. Sa mort était marquée d'autre part au 27 novembre en d'anciens calendriers à l'usage de Sainte-Geneviève [6]. On pourrait donc hésiter entre la fin de novembre 511 et le 3 janvier 512, si l'impossibilité de la seconde de ces dates ne résultait du fait que Clotaire Ier, l'un des quatre fils et successeurs de Clovis, mourut en 561 [7], dans sa 51e année de règne [8]. Mais la date consignée dans l'obituaire de Saint-Denis ne saurait prévaloir contre la tradition admise par les livres liturgiques du monastère que fonda Clovis lui-même et dans lequel il reçut la sépulture en un temps où la basilique de Saint-Denis n'était encore qu'une église d'ordre secondaire. Il est donc infiniment probable que la mort de Clovis doit être placée au 27 (ou au 29) novembre, conformément au sentiment de plusieurs érudits du XVIIe siècle, tels qu'Adrien de Valois et Lecointre [9].

Cette solution est contraire à l'opinion exprimée au dernier siècle par un savant allemand, Junghans, l'auteur d'une histoire critique des règnes de Childéric et de Clovis, opinion d'après laquelle l'époux de Clotilde serait mort dès la fin de juillet ou le mois d'août 511. Mais le raisonnement de Junghans pèche par la base, car il conduirait à fixer antérieurement au 1er septembre 561 la mort de Clotaire Ier qui, sans doute, est postérieure au 28 novembre de la même année[10].

[1] Nous ne parlons pas ici des *Libri confraternitatum Sancti Galli, Augiensis, Fabariensis*, éd. en 1884 par F. Piper, dans *Mon. Germ. hist.*, in-4°. Dans les textes rassemblés et mis au jour, l'ordre du calendrier n'est pas observé; ils sont donc en dehors du groupe formé par les *Fasti romani*, par les martyrologes et les obituaires. — [2] Longnon, préf., p. X, XI. — [3] Junghans, *Hist. critique des règnes de Childerich et de Chlodovich*, trad. Monod, p. 157. — [4] *Obituaires de la province de Sens*, t. I, p. 516. — [5] *Ibid.*, t. I, p. 306. — [6] Valois, *Rerum francicarum*, t. I, p. 313 ; le 27 novembre est indiqué comme l'anniversaire de la *depositio* « du grand roi Clovis » non seulement dans un calendrier écrit entre 1253 et 1297, existant encore à la bibliothèque de Sainte-Geneviève (ms. *566*), mais encore en deux missels de l'antique abbaye, qui sont aujourd'hui les mss. *90* et *1259* de la même bibliothèque. L'auteur de l'*Hist. crit. de l'établissement de la monarchie franç. dans les Gaules*, l'abbé Dubos, se demande à la vérité s'il ne s'agit pas plutôt, en ces textes, du jour où les restes du roi furent déposés dans la crypte après l'achèvement de l'église (t. III, p. 50); mais les érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle ne se rendaient pas suffisamment compte de la précision du terme *depositio* (voir notamment Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, édit. Henschel, t. II, p. 807). Ce mot est un véritable synonyme d'*obitus* (cf. *Les obituaires franç. au Moyen Age*, p. 61-62), et il désigne le jour où l'homme « dépose » la vie. — [7] *Chronique*, de Marius d'Avenches. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. III, c. XXI. — [9] Valois, *Rerum francicarum*, t. I, p. 313-314; Lecointe, *Annales*, t. I, p. 289-290; G. Kurth, *Clovis*, p. 552. — [10] Ce calcul résulte de la date du traité d'Andelot, lequel fut conclu, comme on sait, le 28 novembre 587, 26e année du règne de Gontran.

2° *Dagobert.* — « Fondateur de l'abbaye de Saint-Denis, le roi Dagobert avait à figurer dans l'obituaire de ce monastère des droits analogues à ceux qui ont fait inscrire son trisaïeul, le grand Clovis, au nécrologe du monastère de Sainte-Geneviève. Les religieux de Saint-Denis célébraient son anniversaire le 19 janvier [1]. Indiquée d'autre part par l'auteur des *Gesta Dagoberti* comme celle de la mort de Dagobert [2], cette date semble défier toute discussion. L'histoire est donc en droit d'en conclure que le règne et la vie de Dagobert prirent fin le 19 janvier 639. Il n'est point douteux, en effet, que le décès de Dagobert eut lieu, non pas en 638, comme l'ont cru pendant plus de deux siècles les érudits, et comme le répètent aujourd'hui une quantité de manuels, mais en 639 [3].

3° *Charles-Martel.* — Charles-Martel est peut-être, après Dagobert, le seul personnage historique de l'époque mérovingienne dont la mort, arrivée en 741, soit indiquée à la fois, par le mois et le quantième, en une chronique contemporaine et en un obituaire. Malheureusement les textes, en ce qui le concerne, sont en désaccord de six jours, la chronique indiquant le XI des calendes de novembre [4], alors que l'obituaire marque le décès au XVII des mêmes calendes, en d'autres termes au 16 octobre [5]. Adrien de Valois, qui connaissait seulement la première de ces dates, l'adopta en son livre sur l'histoire des Mérovingiens [6], mais postérieurement à cet érudit et sur les indications de Mabillon, on donna la préférence au jour indiqué par l'obituaire de l'abbaye de Saint-Denis où Charles-Martel reçut la sépulture [7]. Il se peut cependant qu'en l'espèce les bénédictins n'aient point été heureusement inspirés. On ne doit point perdre de vue, en effet, que celui du continuateur de Frédégaire qui donne la date du 22 octobre, écrivait sous l'inspiration directe de Childebrand, le propre frère de Charles-Martel. Son témoignage me semble donc préférable à celui du monastère de Saint-Denis, reproduisant pour les personnages les plus anciens des notices nécrologiques qui ont pu s'altérer par suite de transcriptions successives [8].

4° *Einhard.* — « L'obituaire du prieuré d'Argenteuil, qui n'est fort souvent qu'un écho des anciens nécrologes du monastère de Saint-Denis, marque au 16 mars l'obit d'un abbé *Hainardus* [9]. Il s'agit certainement ici du célèbre biographe de Charlemagne, improprement connu chez nous sous le nom d'Eginhard [10] (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2571-2576) et qui était à la fois abbé de Seligenstadt, au diocèse de Mayence, de Saint-Bavon de Gand, au diocèse de Tournai, et de plusieurs autres maisons religieuses. La date de mort d'Eginhard a d'ailleurs été fixée par les érudits allemands de notre époque au 14 mars 840 [11], en combinant l'année indiquée dans les annales nécrologiques de Fulda comme celle du décès d'« Einhart [12] », avec la date de jour marquée à la fois dans l'obituaire de Lorsch, celui de Fulda et une annotation du IX^e^ siècle que renferme le ms. *1448* de la bibliothèque du Vatican. L'accord de ces trois textes permet de préférer en l'espèce le 14 mars à la date du 16 que donne l'obituaire du prieuré d'Argenteuil et qui se rapproche d'ailleurs beaucoup plus de la réalité que le 21 mars indiqué par le nécrologe de l'Église de Wurtzbourg [13]. »

Le ms. *118* de la bibliothèque de Laon, provenant de Saint-Denis en France, signalé et utilisé par dom E. Martène [14] et par M. Leroquais [15], contient au fol. 74 v° une liste de « frères défunts » rédigée vers le déclin du IX^e^ siècle; c'est un obituaire composé un peu avant 867 et qui a reçu des additions [16].

IX. Obituaire copte. — Une épitaphe copte du musée égyptien du Louvre, 233 C, rappelle le souvenir d'apa Pchoi, le diacre, le Perno(dj)ien, qui s'est reposé le 5 de Tobe [17]. On a indiqué ici le mois et le quantième, sans plus; mais c'est là un usage fréquent et qui s'explique par la préoccupation de procurer au défunt les secours spirituels de l'anniversaire. C'est ainsi qu'on s'est trouvé amené à dresser des listes qui sont, en un certain sens, de véritables obituaires. Nous en avons un exemple dans cette inscription :

ⲫⲁⲡ
ⲁⲡⲁ ⲥⲧⲉⲫⲁⲛⲟⲥ ,
ⲡⲁⲣⲭⲏⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉ
ⲣⲟⲥ ⲁϥ ⲙⲛⲟⲩ ⲙ
ⲙⲟϥ ⲛ̄ⲥⲟⲩ ϩⲟⲩⲧ
ⲉⲟⲩⲛⲉ ⲙⲛⲉϩ
ⲟⲩ ϫⲟⲓⲁⲕ ⲛ̄ⲧⲉⲣⲟ(ⲙ)

« ...apa Étienne, archiprêtre, s'est reposé le 23 du mois de Choiak de l'année troisième. » Cette épitaphe est écrite sur une première colonne; à la suite, sur une deuxième colonne, on a transcrit les noms de dix autres apas avec la date de leur décès :

Apa Daniel s'est reposé le 9 de Méchir.
Apa Pébô s'est reposé le 7 de (Phamenoth).
Apa Plein s'est reposé le 5 de Paophi.
Apa Enoch, s'est reposé le 7 de Paophi.
Apa Théophile, prêtre, s'est reposé le 21 de Payni.

[1] *Obituaires de la province de Sens*, t. I, p. 308. — [2] *Gesta Dagoberti*, c. XLIII, édit. Krusch, p. 421 : *Post paucos dies kalendas febrosarias christianissimus rex Dagobertus humanis rebus exemptus est.* — [3] Cf. Br. Krusch, *Zur Chronologie der merowingischen Könige*, dans *Forsch. zur deut. Gesch.*, t. XXII, p. 449-490; cf. Julien Havet, *Œuvres*, t. I, p. 94. — *Chronicon Fredegarii*, édit. Krusch, p. 179 : *Transiit itaque undecimo kl. novemb. sepultusque est Parisius, in basilica Sancti Dionysii martyris.* La même date figure dans le *Chronicon Moissiacense*, qui l'a très probablement empruntée à la seconde continuation de Frédégaire. — [5] *Obituaires de la province de Sens*, t. I, p. 328. — [6] *Rerum francicarum*, t. III, p. 126. — [7] C'est du moins ce que l'on peut induire de ces paroles du P. Anselme (*Hist. généal. de la maison de France*, t. I, p. 23) à propos de Charles-Martel : « Il mourut le 15 et non pas le 22 d'octobre) 741 [comme nous l'apprenons du P. Mabillon dans sa préface du t. II du III^e^ siècle des Actes des saints de l'ordre de saint Benoist ].» Je n'ai pu retrouver malheureusement dans la préface indiquée l'opinion attribuée à Mabillon. Je lis bien, dans la *Chronologia brevis*, placée en 1672 par l'illustre bénédictin, à la suite de la préface du t. I du III^e^ siècle des *Acta*, que Charles-Martel serait mort aux ides d'octobre, en d'autres termes au 15 de ce mois, mais c'est au 16 octobre, c'est-à-dire au XVII des calendes de novembre, que l'obituaire dionysien fait mourir ce personnage. — [8] Il semble, au reste, que Mabillon a changé d'avis, postérieurement à 1672, puisque dans le t. II des *Annales* (p. 113), paru en 1704, il fait mourir Charles-Martel le XI des calendes de novembre de l'an 741. — [9] *Obituaires de la province de Sens*, t. I, p. 345. — [10] On devrait dire, en français, Ainard. Le nom de baptême, Ainard ou Aynard, était encore en usage au XV^e^ siècle dans le Dauphiné. — [11] Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des XIII. Jahrhunderts*, 6^e^ édit., t. I, 1893, p. 183. — [12] *Mon. Germ. hist., Script.*, t. V, p. 174. — [13] A. Longnon, dans *Obituaires de la province de Sens*, t. I, préf., p. XV-XVIII. — [14] Martène et Durand, *Voyage littér. de deux bénédictins*, t. II, 1724, p. 39. — [15] Leroquais, *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibl. publiques de France*, t. I, 1924, p. 64-68, n. 24. — [16] A. Wilmart, *Les frères défunts de Saint-Denis au déclin du IX^e^ siècle*, dans *Rev. Mabillon*, t. XV, 1925, p. 241-257. On trouvera une liste nécrologique de la même époque dans A. Wilmart, *Un sacramentaire à l'usage de Saint-Germain des Prés. Mentions nécrologiques relatives à ce monastère*, dans *Rev. Mabillon*, t. XVII, 1927, p. 379-394. Voir aussi P. Marot, *L'obituaire de l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul*, dans *Rev. Mabillon*, t. XVIII, 1928, p. 24-38, 96-109, 276-283. — [17] E. Révillout, *Mél. d'épigraphie et de linguistique égypt.*, dans *Mél. d'archéol. égypt. et assyr.*, t. I, 1873, p. 175, n. 4; cf. E. Révillout, *Les prières pour les morts dans l'épigraphie égypt.*, dans *Rev. égyptologique*, t. IV, 1885, p. 7, n. 10.

Apa Pierre, anachorète, s'est reposé le 24 de Choiak.
Apa Étienne s'est reposé le 10 de Thot.
Apa...
Apa Matthieu s'est reposé le 23 d'Athor.
Apa Paul s'est reposé le 4 de Pharmonti.

Parfois la mention est encore plus brève et ne contient que le nom et le quantième du mois : « + De Marianus, apocilaire, Thot 4 », ou même simplement le quantième : « Epiphi 12. » On sait que c'est là ce qui se pratiquait dans la congrégation de Saint-Maur (voir *Dictionn.*, t. x, col. 695).

H. Leclercq.

**OBLAT.** — I. Oblation d'enfants. II. Du VI^e^ au IX^e^ siècle. III. Registre des oblations. IV. Oblation chez les Coptes. V. Oblation d'adultes. VI. Bibliographie.

I. Oblation d'enfants. — L'Écriture a conservé le souvenir du jeune enfant Samuel offert à Dieu par sa mère pour le servir toute sa vie dans le temple. C'est, on peut le dire, l'exemple classique de l'autorité paternelle s'exerçant sur la destinée de l'enfant. Au seuil du christianisme, saint Paul approuve cet usage de l'autorité lorsqu'il accorde au père de famille le droit de marier sa fille ou de la vouer à la virginité. Dans la pratique, l'exercice de cette autorité incontestable a parfois entraîné des inconvénients et, même, de graves désordres. Nous n'avons pas à traiter ici un point de droit, mais seulement à montrer le développement d'une institution. On peut dire que dès la création des premiers noyaux monastiques, on y aperçoit des enfants associés, dans une certaine mesure, à la vie commune. Reste à savoir dans quelles conditions ils ont été présentés et acceptés. Nous lisons ce passage dans les règles de saint Basile : *Prorsus ad eos, qui ad nos accedant, admittendos, nullum non ætatis tempus idoneum esse judicamus, vel ipsius adeo teneræ atque in euntis, ut videlicet, qui orbati parentibus sint eos nostrapte sponte ipsi assumamus et exemplo Job parentes pupillorum simus. Qui autem sub parentibus sint, eos ab ipsis ad nos adductos multis adhibitis testibus recipiamus, ut non demus occasionem iis, qui volunt occasionem : sed obtrectatoribus nostris maledicendi causa omnis hac etiam in parte præcisa sit. Atque in illis quidem recipiendis hæc, quam dixi, teneri a nobis ratio debet : non ii tamen continuo propterea ad reliquum fratrum corpus aggregandi aut cum his simul censendi sunt, ne videlicet si illi propositum suum minus fuerint assecuti, eorum postea probra in omnes promiscue pietatis sectatores redundent. Sed educandi illi quidem sunt cum omni caritate non secus ac si communes totius fratrum collegii filii essent, seorsumque... Qui vitam cum virginitatis professione suscipere nolit, is tanquam qui res Domini accurare solicite non possit, ipsis iisdem adhibitis testibus dimittitur. Verum enim qui jam professus fuerit idque diligenti habita quæstione animadversioneque; at quam plurium ipsi dierum dari spatium debet, quibus secum seorsum deliberet, ne quid astute repentino per raptum fieri a nobis videatur* [1]. On voit par là qu'il fallut de bonne heure régulariser la situation des enfants. Dans la II^e^ lettre à Amphiloque, Basile écrit encore : *Professiones ab eo tempore judicamus, quo ætas rationis complementum habuerit. Non enim pueriles voces omnino in his ratas esse existimare oportet. Sed eam quæ supra sedecim vel septemdecim annos nata probataque perseveraverit* [2].

Ainsi les enfants privés de leurs parents, c'est-à-dire abandonnés, hors d'état de pourvoir par eux-mêmes à leurs besoins, peuvent s'offrir au monastère et il est clair que la vocation surnaturelle y entre pour beaucoup moins que la nécessité matérielle. D'autres enfants sont offerts par leurs parents et on exige un acte en bonne forme passé devant témoins pour fermer la bouche aux interprétations désobligeantes. Lorsque l'enfant aura grandi et acquis l'usage de la raison, l'oblation fera l'objet d'un contrat solennel et définitif : *Tunc autem admittenda est virginitatis professio tanquam quæ jam firma sit, et quæ ab ipsorum sententia ac judicio proficiscatur jam perfecte et absoluta ratione : post quod tempus et præmia et pœnæ peccantibus aut recta facientibus ab æquo judice pro operum merito cernuntur. Testes autem hujusce propositi adhibendi sunt ecclesiarum præfecti ut ipsorum opera et corporis sanctimonia veluti res quædam sacra Deo dedicetur ut firma sit hæc actio per testimonium* [3].

C'est en Occident que nous trouvons d'autres témoins primitifs de l'oblation monastique chez les trois auteurs contemporains : saint Césaire (470-543), saint Aurélien († 551 ou 553), saint Benoît (480-543?).

Dans la *Regula ad virgines* de saint Césaire, nous lisons ces prescriptions :

V. *Si fieri potest. aut ulla unquam in monasterio infantula parvula, nisi ab annis 6 aut 7 quæ jam et litteras discere et obedientiæ possit obtemperare, suscipiatur* [4]. VI. *Illæ (virgines) vero quæ adhuc vivis parentibus substantiam in potestate habere non possunt aut adhuc minoris ætatis sunt, chartas tunc facere compellantur quando res parentum in potestate habere potuerint aut legitimam ætatem pervenerint* [5]. Saint Aurelien, qui légifère pour les moines, écrit : *Minori ætate in monasterio non excipiantur nisi ab annis decem aut duodecim, qui et nutriti non egeant et cavere noverint culpas* [6]. XXII. *Qui vero minores ætatis sunt aut vivis parentibus in monasterium ingrediuntur chartas tunc facere compellantur quando ætate probati fuerint, aut rem parentum in potestate habuerint* [7].

Avec la règle de saint Benoît l'oblation des enfants fait l'objet d'une réglementation stricte et détaillée au c. LIX : *Si quis forte de nobilibus offert filium suum Deo in monasterio, si ipse puer minori ætate est, parentes ejus faciant petitionem quam supra diximus. Et cum oblatione, ipsam petitionem et manum pueri involvant in palla altaris, et sic eum offerant. De rebus autem suis, aut in præsenti petitione promittant sub jurejurando, quia nunquam per suffectam personam, nec quolibet modo ei aliquando aliquid deut, aut tribuant occasionem habendi.*

*Vel certe si hoc facere noluerint et aliquid offerre volunt in eleemosynam monasterio pro mercede sua, faciant ex rebus quas dare volunt monasterio donationem, reservato sibi, si ita voluerint usufructuario. Atque ita omnia obstruantur, ut nulla suspicio remaneat puero, per quam deceptus perire possit, quod absit, quod experimento didicimus. Similiter autem et pauperiores faciant. Qui vero ex toto nihil habent, simpliciter petitionem faciant, et cum oblatione offerant filium suum coram testibus.*

Dans le chapitre précédent, saint Benoît traçait les règles d'admission des novices, dans celui-ci il ne s'occupe que des enfants inhabiles à disposer de leur personne et placés sous la dépendance de leurs parents. C'est donc autant aux parents qu'aux enfants que le chapitre se rapporte. On voit qu'il n'est plus question de ratifier à l'âge de discrétion un engagement pris au nom de l'enfant avant qu'il eût atteint le plein exercice de sa raison. L'acte posé par les parents l'engage de façon définitive et l'oblige à l'obéissance, à la pauvreté, à la chasteté. Il ne peut plus être question pour lui de s'y dérober et afin de lui éviter jusqu'à la

[1] S. Basile, *Opera omnia*, t. XV, 1617, p. 287, *Regulæ fusius tractatæ*, *P. G.*, t. XXXI, col. 951 sq. — [2] Id., *ibid.*, p. 366; *Epist.*, II, *Ad Amphiloch.*, can. 18, *P. G.*, t. XXXII, col. 719. — [3] *P. G.*, t. XXXI, col, 955. — [4] *P. G.*, t. LXVII, col. 1108. — [5] *P. L.*, t. LXVII, col. 1108. — [6] *P. L.*, t. LXVIII, col. 390. — [7] *P. L.*, t. LXVIII, col. 392.

possibilité d'une tentation à retourner dans le monde, les parents rédigeront une demande analogue à celle que présentent les novices : *petitio ad nomen sanctorum quorum reliquiæ ibi sunt, et abbatis præsentis. Quam petitionem manu sua scribat... et signum faciat et manu sua eam super altare ponat.* A raison de l'âge du récipiendaire quelques modifications interviennent ; ce sont les parents qui écrivent et signent la charte de profession, afin de symboliser l'acquiescement de l'enfant on enveloppe sa main avec le pain et le vin du sacrifice contenus dans une *palla*, sorte de corporal (fig. 8983).

Nous nous gardons de dire que la médaille qui représente l'oblation du jeune Gaudentianus interprète le texte de la règle bénédictine; elle est probablement plus ancienne et peut remonter au Ve siècle, mais elle nous fait voir la *confessio* d'un martyr, une mère s'en approche avec un tout petit enfant qu'elle tient d'une main, tandis que l'autre main présente un calice. Il serait difficile de rencontrer rien de plus rapproché du texte de saint Benoît.

L'acte de donation comporte un dépouillement complet et définitif; ni par lui-même, ni par personne

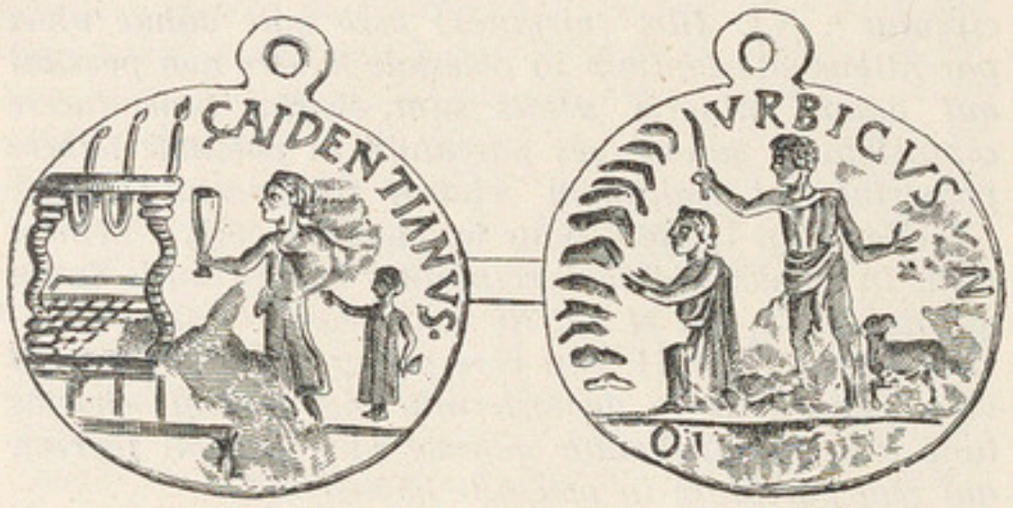


8983. — Médaille de Gaudentianus.
D'après *Bull. di archeol. crist.*, 1869, pl. II, n. 5.

interposée le petit oblat, parvenu à l'âge d'homme, ne pourra revendiquer ni récupérer la fortune qui lui revenait du chef de ses parents. Cependant, en prenant la charge d'un sujet dont la vie sera peut-être longue et onéreuse pour le monastère, celui-ci prend ses assurances pour l'avenir. Il accepte qu'on le désintéresse, mais il n'exige rien et il consent à ce que cette compensation pécuniaire soit retardée jusqu'à la mort des parents. De cette façon et, même à ce moment, leur fils n'aura aucune reprise à formuler. Cette disposition était le résultat de l'expérience acquise et ceci montre que le c. LIX aura été rédigé vers la fin de la vie de saint Benoît qui prenait des précautions pour que ce qui s'était produit ne pût se renouveler.

Les nobles et ceux qui avaient peu de bien étaient soumis à ce règlement ; quant à ceux qui ne possédaient absolument rien, ils observaient le rite de la pétition, par-devant témoins, présentée avec le pain et le vin.

Dans quelle mesure l'oblation des enfants fut-elle pratiquée? On ne possède aucun élément certain pour une réponse. On sait par les *Dialogues* de saint Grégoire que le jeune Placide fut confié tout enfant à saint Benoît; on est presque sûr de ne pas se tromper en disant qu'il ne fut pas seul. Dom Martène a même pensé découvrir toute une nichée d'enfants entre 3 et 6 ans d'âge égayant le Mont-Cassin au temps de saint Benoît; il ne lui manque que de savoir leurs noms, mais ce qui est certain, c'est que le nombre des enfants devait être suffisant pour expliquer les recommandations faites à leur sujet. *Puer* s'entend parfois d'hommes faits; cependant, lorsque saint Benoît recommande d'interroger même les enfants au conseil, lorsqu'il prescrit de châtier *pueri vel adolescentiores ætate*, il désigne clairement la petite troupe des oblats qui n'entendent rien encore aux réprimandes canoniques et qui *dum delinquunt, aut jejunios nimiis affligantur, aut acribus verberibus coerceantur.* C'était la vieille méthode que saint Pakhôme avait imposée à Tabennisî (*Regula*, art. 97) : *Omnes pueri qui non timent confundi pro peccato, et correpti verbo non emendaverint, verberentur quamdiu disciplinam accipiant et timorem.*

II. Du VIe au IXe siècle. — Les trois règles monastiques que nous venons de citer appartiennent à la première moitié du VIe siècle et c'est vers le même temps que commence à s'échelonner une longue série de textes conciliaires et autres, que nous allons énumérer.

En 549, le can. 19 du concile d'Orléans porte cette décision concernant les fillettes confiées aux nonnes: *Quæcumque etiam puellæ, seu propria voluntate monasterium expetunt, seu a parentibus offeruntur, annum in ipsa qua intraverint, veste permaneant; in his vero monasteriis ubi non perpetuo tenentur inclusæ triennium, in ea qua intraverint veste, permaneant : et postmodum, secundum statuta monasterii ipsius, in quo elegerit permanere, vestimenta religionis accipiant* [1]. Nous voyons que la petite fille offerte par ses parents sans aucun acquiescement de sa part, est traitée de la même manière que la novice qui s'est présentée spontanément; elles passeront une première année sans recevoir le vêtement monastique dans les monastères cloîtrés et cette probation sera d'une durée de trois ans dans les monastères non cloîtrés; ensuite, elles recevront l'habit. Ni les unes ni les autres ne pourront rentrer dans le monde sous peine de privation de la communion.

En 583, le can. 12 du concile de Mâcon institue la même équivalence entre oblates et novices si l'envie leur prend de sortir du cloître et de se marier : *De puellis vero, quæ se Deo voverint et præclari decori ætatis ad terrenas nuptias transierint, id custodiendum decrevimus, ut, si qua puella, voluntario, aut parentibus suis rogantibus, religionem professa, vel benedictionem fuerit consecuta, et postea ad conjugium aut illecebras sæculi, quod potius stuprum est quam conjugium judicandum transgredi præsumpserit, usque ad exitum, cum ipso qui se hujusmodi consortio miscuerit, communionem privetur. Quod si se pœnitentia ducti sequestraverint quamdiu episcopo loci visum fuerit, a communionis gratia suspendantur, ita tamen ut propter infirmitatem aut subitaneum transitum, viaticum illis miserationis intuitu non negetur* [2].

En 633, le IVe concile de Tolède, can. 49, prononce que le moine est tel aussi bien par le vœu de ses parents que par celui qu'il a émis lui-même : *Monachum aut paterna devotio aut propria professio facit; quidquid horum fuerit obligatum tenebit. Proinde his ad mundum reverti intercludimus aditum, et omnes ad sæculum interdicimus regressum* [3]. Le can. 55 du même concile déclare que ceux qui se sont faits moines spontanément et ceux que leurs parents ont offerts ne peuvent sortir du cloître sous peine d'y être rappelés et châtiés. Si c'est chose impossible, ils seront réputés apostats et anathèmes.

Gratien attribue à saint Isidore [4] (le texte cité au *Décret* est apocryphe) la même doctrine : *In monasteriis perpetuo maneant qui a parentibus ibi traditi sunt.*

En 656, le Xe concile de Tolède, dans son can. 6,

[1] F. Maassen, *Concilia ævi merovingici*, t. I, 1893, p. 107; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 133. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 158, can. 12; cf. can. 19; Mansi, *op. cit.*, t. IX, col. 935. — [3] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 631-632. — [4] Le texte attribué à saint Isidore ne se trouve pas dans ses écrits; cf. Friedberg, *Corpus juris canonici*, t. I, col. 844.

aborde la question de l'oblation des enfants et la traite à un point de vue nouveau : *Parentibus sane filios suos religioni contrahere non amplius quam usque ad decimum eorum ætatis annum licentia poterit esse* [1], « Les parents ne sauraient contraindre leurs enfants à entrer en religion lorsqu'ils ont atteint l'âge de 10 ans »; et les canonistes ont une tendance à reculer cette limite jusqu'à 12 et 14 ans [2]. Cette restriction apportée à la puissance paternelle ne s'exerce donc pas pendant la période du bas âge; mais il devient clair que par voie de conséquence on s'est posé dès lors la question de savoir si l'engagement pris par les parents continue à peser sur l'enfant lorsqu'il a atteint l'âge de puberté. Saint Boniface interroge le pape à ce sujet; il lui demande si un enfant offert par ses parents peut, l'âge venu, quitter le monastère et contracter mariage. La réponse de Grégoire II est une négation absolue : *Addidisti quod si pater vel mater, filium vel filiam, intra septa monasterii, in infantiæ annis sub regulari tradiderint disciplina, utrum liceat eis, postquam pubertatis impleverint annos, egredi et matrimonio copulari? — Hoc omnino devitamus, quia nefas est ut oblatio a parentibus Deo filiis voluptatis fræna laxentur* [3]. Cette discipline rigoureuse est également admise par Grégoire III : *Non liceat de monasterio egredi quem pater vel mater intra annos infantiæ fecit ordinari* [4]. A lire ces réponses, on peut se demander si la décision du concile de Tolède ci-dessus mentionnée a obtenu quelque notoriété; on ne s'en aperçoit pas.

La législation carolingienne devra finalement en tenir compte. Un capitulaire de Charlemagne, en 804, dans son can. 6, prononce que *quicumque filiam suam aut neptam aut parentem, Deo omnipotenti offerre voluit, licentiam habet* [5]. En 805, un autre capitulaire décide que *infantulæ ætatis puellulæ non velentur antequam illæ eligere sciant quid velint, salva canonica sententia et auctoritate* [6].

Le capitulaire d'Aix-la-Chapelle rédigé en 817 sous l'influence de saint Benoît d'Aniane et intitulé : *De vita et conversatione monachorum* décide que l'oblation, pour être valable, devra être confirmée par l'intéressé lorsqu'il aura atteint l'âge de raison : *quam tempore intellegibili regulam observare promiserit, ipse puer confirmet* [7].

Les partisans de l'oblation ne manquaient pas d'exemples pour illustrer cette pratique, ils citaient saint Eugende à Condat [8] et d'autres qui, comme lui, avaient sanctifié leur vie dans le cloître où ils avaient grandi dès l'enfance. Néanmoins, l'institution n'avait pas que des partisans et des admirateurs et la preuve s'en trouve dans les concessions que ces derniers étaient obligés de consentir. On leur objectait, en effet, que l'oblation perpétuelle, si elle entraînait tous les effets de la profession monastique librement consentie, ainsi que l'avait voulu saint Benoît, était une véritable réduction en servitude.

Nous montrerons plus loin que, dans certains cas, la donation d'un enfant à un monastère en Égypte était infiniment moins grave puisque l'intéressé pouvait se racheter et se marier. Il en est de même en Occident, dans certains cas où l'oblation est faite à titre de *mancipium*. La correspondance de saint Grégoire Ier nous en fournit deux exemples. Dans une lettre au conseiller Théodore il lui annonce : *ideoque puerum nomine Acosimum natione Sicula juri dominioque tuo dari tradique præcipimus* [9]; dans une lettre à l'évêque Félix de Porto : *ideoque Johannem juris ecclesiastici famulum natione Savinorum ex massa Flaviana annorum plus minus decem et octo quem nostra voluntate diu jam possides, fraternitati tuæ jure directo donamus atque concedimus, ita ut eum habeas, possides atque juri proprietatique tuæ vindices atque defendes et, quicquid de eo facere volueris, quippe ut dominus, ex hac donatione jure perfecta libero potiaris arbitrio* [10]. Si on compare ces textes avec les formules XXXVIII et LXXII du *Liber diurnus : De donando puero*, on lit cette restriction : ... *quem in tuo dominio, sub ea conditione statuimus esse, ut post tui diem obitus, si bene servierit, jugo servitutis absolvatur, libertate a te munitus* [11]. On voit qu'ici la servitude est à terme et s'achève dans une perspective plus ou moins lointaine de liberté. Il n'en allait pas ainsi pour les enfants donnés aux monastères et c'était une existence entière qui se trouvait asservie à une règle et à une discipline pour lesquelles la Providence ne l'avait peut-être pas doué des vertus que la vie monastique exige de ceux qui lui sont soumis. On peut s'étonner qu'on ait attendu de longs siècles avant d'en avoir la preuve.

Elle fut donnée par un moine saxon Gotescalc, né vers 808, et à qui son père, le comte de Bernon de Saxe, avait prestement inculqué une vocation monastique en l'enfermant, encore enfant, à Reichnau ou à Fulda. Dans ce dernier monastère, l'abbé Rhaban Maur lui imposa l'habit. Lorsque l'enfant, devenu homme, s'aperçut qu'il n'était pas fait pour cette existence, il demanda à sortir du monastère et soutint sa demande devant le concile de Mayence, en 829. Il devait alors avoir une vingtaine d'années et il affirma que l'abbé de Fulda lui avait imposé le froc par la force, ce qui entraînait la nullité [12]. Rhaban Maur se trouvait dans un mauvais cas, et ne manqua pas de se défendre; il écrivit à ce sujet tout un *Liber de oblatione puerorum* [13] et on peut croire que le cas n'était pas si obscur puisque le concile délia Gotescalc des obligations de sa profession, parce que personne ne doit être fait moine contre son gré. Une autre cause d'irrégularité invoquée par le jeune religieux était que les témoins de son oblation avaient été des Francs et non des Saxons comme lui, ce que requérait le droit saxon pour la validité d'une promesse personnelle. A cet argument Rhaban opposait que les Francs valaient au moins les Saxons, et même ils valaient mieux, puisque c'étaient les Francs qui avaient inculqué aux Saxons la doctrine chrétienne. Cela dit, l'abbé de Fulda entreprenait la discussion du droit d'oblation des enfants et il soutenait qu'il est permis à un chrétien d'offrir à Dieu ses enfants dans la vie monastique. Il ne faut pas objecter le manque de liberté de l'enfant car on enchaîne cette liberté pour son bien et pour lui éviter l'esclavage du péché. Dès lors, le vœu fait pour lui l'engage de façon grave.

On peut discuter et juger ce point de vue; nous croyons que personne aujourd'hui ne songe plus à le défendre. Il n'en allait pas ainsi au IXe siècle, et le traité de Rhaban Maur exerça une réelle influence dans le sens d'une application plus rigoureuse des prescriptions de la règle de saint Benoît. En 868, le can. 22 du concile de Worms prescrit que : *Si pater vel mater filium filiamque intra septa monasteria in infantiæ annis, sub regulari tradiderint disciplina, non liceat eis, postquam ad pubertatis pervenerint annos, egredi et matrimonio copulari. Hoc ergo omnino devitandum est quia nefas est*

[1] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 36-37. — [2] Gratien dit : « 10 ans »; d'autres « 12 »; Ives de Chartres « 14 ». — [3] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XII, col. 245. — [4] Gratien, *Decretum*, caus. XX, q. I, can. 2. — [5] *Capitularia*, édit. Boretius, t. I, p. 119, n. 42. — [6] Id., *ibid.*, t. I, p. 122, n. 43. — [7] Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 346, n. 170. — [8] *Vies des Pères du Jura*, l. III, c. IV. — [9] *Registrum*, édit. Ewald, t. I, lib. III, epist. XVIII, p. 176. — [10] *Registrum*, t. II, lib. IX, epist. XCVIII, p. 107; on remarquera que ce Jean a 18 ans et qu'il appartient depuis longtemps, *diu*, à Félix. — [11] *P. L.*, t. CV, col. 101. — [12] Verminghoff, *Concilia ævi Carolini*, t. II, p. 205. — [13] *P. L.*, t. CVII, col. 419 : *Liber de oblatione puerorum, contra eos qui repugnant institutis beati Patris Benedicti.*

*ut oblatio a parentibus Deo filiis voluptatis frœna laxentur. Igitur (ut prædiximus) non liceat eis susceptum habitum unquam deferre : sed convicti quod tonsuram vel religiosam vestem aliquando habuerint, nolint, permanere cogantur* [1].

On voudrait n'être pas réduit à quelques indications trop sommaires que contient la règle de saint Benoît touchant les *pueri*, les *infantes*, les *adolescentiores* consacrés à Dieu dès l'enfance, mais nous ne savons que peu de chose sur l'organisation et le fonctionnement de tout ce qui a trait à ce que nous appellerions aujourd'hui l'éducation des oblats. Il semble que, jusqu'à l'âge de 15 ans, toute cette jeunesse ne formait qu'un seul groupe (c. LXX) administré par le cellérier qui a, de même, le soin des infirmes, des hôtes et des pauvres (c. XXXII). Grâce à Paul Diacre nous pouvons savoir dans une certaine mesure comment avait été interprétée et appliquée la pensée de saint Benoît. On ne dut pas tarder à s'aviser qu'il fallait tenir compte des différences d'âge et traiter les bambins d'autre façon que les garçonnets. « C'est une surprise, observe avec raison dom Butler, de trouver des règlements déterminés pour des enfants de 5, de 4 et même de 3 ans. S'il y a dix enfants, ils auront trois ou quatre maîtres désignés, afin qu'il y en ait toujours un avec eux. L'abbé doit apporter le plus grand soin dans le choix des maîtres, choisissant ceux qui ont eux-mêmes appris la discipline. Personne autre n'est admis à punir les jeunes garçons, parce que, s'il était permis à des personnes stupides ou négligentes de le faire, elles pourraient, en leur inspirant de la terreur, les rendre pires. Les maîtres eux-mêmes doivent punir avec discrétion, en s'assurant dans chaque cas particulier si les coups sont la meilleure manière de corriger et ne sont pas au contraire de nature à faire plus de mal que de bien. Le maître traitera les jeunes garçons avec calme et ne les battra pas trop ou ne les maltraitera pas; les jeunes moines doivent être traités avec sévérité « mais, pour « les enfants, ce n'est pas encore le moment de les trai- « ter ainsi ». Un maître réellement dévoué aux enfants, qui s'oublierait et, dans sa colère, les frapperait au delà de la juste mesure, ne doit pas être changé, mais corrigé et averti pour qu'il ne recommence pas; on le gardera dans sa charge, à cause de sa grande sollicitude pour les jeunes garçons. Il faut donner aux enfants du poisson, du lait, des œufs et de la viande, selon leurs besoins. Il ne faut pas les restreindre, ils doivent manger fréquemment et peu chaque fois. Quand un jeune garçon a été particulièrement sage, l'abbé lui enverra une assiettée spéciale de friandises au dîner. L'abbé doit leur donner de bons vêtements, et l'endroit où ils se lavent doit être pourvu de savon, de serviettes et de peignes. Afin que la nature humaine ne soit pas tenue trop strictement, chaque semaine le maître les entraînera dans les champs et les laissera jouer pendant une heure. En hiver, il les conduira au chauffoir où l'on fait du feu, mais il doit veiller à ce qu'il n'y ait là ni jeux ni bousculades. Tout ceci nous offre une aimable peinture, où s'attendrit l'apparente sévérité des idées de saint Benoît sur la manière de traiter les jeunes gens. La seule chose qui nous semble déraisonnable est l'assistance de ces enfants à l'office de nuit, mais c'était là, nous apprend Aelfric, l'usage général [2]. »

III. Registre des oblations. — Au monastère de Saint-Remi de Reims, dans le cours du IX^e^ et du X^e^ siècle, on enregistrait les offrandes d'enfants sur des cahiers spéciaux, dont nous possédons quelques débris dans le ms. *lat. 13090* de la Bibliothèque nationale, qui a appartenu à Saint-Germain des Prés. Ces débris consistent en huit feuillets, sur lesquels on peut encore lire trente-huit actes, la plupart de la seconde moitié du IX^e^ siècle, quelques-uns du X^e^. De ces huit feuillets, deux, aujourd'hui cotés 72 et 73, appartiennent à un cahier dont le reste est perdu. Les six autres (fol. 74-77*b*) viennent d'un autre cahier, qu'on peut restituer en entier, sauf la feuille du milieu, en plaçant les feuillets dans l'ordre suivant : 77*a*, 77, 74 (ici lacune des deux feuillets), 75, 76, 77*b* [3].

L'acte suivant, copié sur le fol. 72, fait connaître les termes employés à Saint-Remi de Reims pour constater l'offrande des enfants au monastère. Il est absolument conforme à une formule qu'Eug. de Rozière a tirée d'un manuscrit de Bamberg [4].

*Dum legaliter sancitum antiquitus teneatur et cautum cum oblationibus Domino parentes suos tradere filios in templo Domini feliciter* [5] *servituros, procul dubio hoc de nostris filiis faciendum nobis salubriter prebetur exemplum. Æquum etenim judicio* [6] *Creatori nostro de nobis reddere fructum. Idcirco ego Odo, nepotem meum, nomine Ragembertum, cum oblatione in manu atque petitione, altaris palla in manu mea* [7] *involuta, ad nomen sancti Remigii vel ad sanctorum quorum etiam hic reliquiæ continentur et abbati presenti trado coram te titibus regulariter permansurum, ita ut ab hac die non liceat illi collum de jugo* [8], *regulæ excutere, sed magis ejus regulæ fideliter se cognoscat instituta servare et Domino gratanti animo militare. Et ut hæc nostra traditio inconvulsa permaneat, promitto cum jurejurando coram Deo et angelis ejus quia numquam per me, numquam per suspectam personam, nec quolibet modo, per rerum mearum facultates, aliquando egrediendi de monasterio tribuam occasionem. Et ut hæc petitio firma permaneat, manus mea eam subter firmavi. Hi sunt testes.* + *Odoni.* + *Dudoni.* + *Bettoni.* + *Leudegarii.* + *Huboldi.* + *Faremundi.* + *Heirbanni.* + *Hugoni.* + *Emmoni.*

L'uniformité des textes copiés sur les feuillets dont nous nous occupons en rend la publication tout à fait superflue. Il est cependant utile d'en extraire les noms propres et les dates, pour faire connaître l'importance de l'institution des oblats dans un monastère, en outre les noms des enfants, ceux des parents qui offraient et ceux des témoins présents à la cérémonie.

1. [Fol. 72]... *Johannem...* + *Rotboldi.* + *Albrici.* + *Lancheri.* + *Damiani.* + *Leudulfi.* + *Bernefridi.* + *Adelmodi.* + *Angelberti.* + *Manarii.* + *It. Albrici.* + *Gisloldi. Dodonis. Eudonis.*

2. ... *Ego Odo nepotem meum nomine Ragembertum...* (Pièce publiée ci-dessus comme exemple de la formule.)

3. ... *Ego Fulcuinus hunc filium meum nomine Rodoardum...* + *Fulcuini.* + *Arbodi.* + *Bovoni.* + *Nivulfi.* + *It. Arbodi.* + *Rothardi.* + *Rotgaudi.*

4. ... *Ego Danna hunc filium meum nomine Mauringum...* [fol. 72 v°] + *Dannæ. Hi sunt testes :* + *Milonis.* + *Gerradi.* + *Rodulfi.* + *It. Gerradi.* + *Vuiboldi.* + *Hungarii.* + *Teudoini.*

5. ... *Ego Ratsa hunc filium meum nomine Fredelam...* + *Ratsæ. Insunt testes :* + *Amalrici.* + *Rainfridi. Sadelberti. Rodoldi. Heirlandi.* + *Berengarii.* + *Haiberti.* + *Gerharii.* + *Vuiboldi.*

6. ... *Ego Vuichardus hunc filium meum nomine Vaichardum...* + *Vuichardi. Hi sunt testes :* + *Amalrici, Rainfridi.* + *Sadelberti.* + *Rodoldi.* + *Heirlanni.*

[1] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XV, col. 873. — [2] C. Butler, *Le monachisme bénédictin*, trad. Ch. Grolleau, p. 335-338. — [3] L. Delisle, *Registre des professions et des associations de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (IX^e^ et X^e^ siècle)*, dans *Littérature lat. et hist. du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1890, p. 9-17. — [4] *Recueil général des formules*, t. II, p. 699, n. 559. La même pièce est dans la collection de Zeumer, p. 570. — [5] *Fideliter*, dans la formule de Bamberg. — [6] *Judico*, ms. de Bamberg, plusieurs actes de Saint-Remi portent *judicium*. — [7] *Manu ejus*, formule de Bamberg. — [8] Dans beaucoup d'actes de Saint-Remi on rencontre la formule *de sub jugo*.

+ *Berengarii.* + *Haiberti.* + *Gerharii.* + *Vuiboldi.*

7. ... *Ego Geroinus hunc filium meum nomine Hugonem...* + *Geruini. Hi sunt testes :* + *Vualdonis.* + *Vualtberti.* + *Haimberti.* + *Haganonis.* + *Heldrici.* + *Geroini fratris ejus.* + *Hetdonis.* + *Hugonis.* + *Godefridi.* + *Gerberti.*

8. [Fol. 73.]... *Ego Dodo hunc nepotem meum nomine Heirbrannum...* + *Signum Dodoni.* + *Hi sunt testes.* + *Sigemundo.* + *Betonis.* + *Ebroini.* + *Angelberti.* + *Hugoni.*

9. (L'acte suivant a été copié après coup)... *Ego Erlegius hunc filium meum nomine Flodoinum... Signum Erlegii qui hanc petitionem fieri et firmare rogavit.*

Après cette pièce en venait une autre, dont le texte a été gratté pour faire place à la liste suivante, écrite sur trois colonnes : *Herimarus. Hildiardis. Angelbertus. Angelboldus. Evuardus. Officia. Rotdoldus. Constantia.* ‖ *Constantius. Raimburgis. Godelina. Tethildis. Vuidoni. Dada. Adam. Algera.* ‖ *Godo. Bovo. Isanna. Letgardis. Rodvidis. Vuaralendis. Arneisus.* Ce sont probablement les noms de fidèles associés aux bienfaits de l'abbaye de Saint-Remi. On verra plus loin que le registre se rapportait à la fois aux professions (offrandes d'enfants et obligations de novices) et aux associations.

10. [Fol. 73 v°.]... *Ego Rainlindis hunc consanguinitate quidem carnali consobrinum meum, affectu vero et effectu filium adoptivum nomine Stephanum...* + *Rainlindis.* + *Rodradi.* + *Rothardi.* + *Teoderici.* + *Dodonis.* + *Cristiani.* + *Angelberti.* + *Juini.* + *Anstasii.* + *Hrodulfi.*

11. ... *Ego Huboldus hunc filium meum nomine Hrodulfum...* + *Signum Huboldi, qui hanc cartam traditionis fieri jussit.* + *Hi sunt testes :* + *Vuinemari.* + *Graduini.* + *Vuarini.* + *Rothadi.* + *Flotharii.* + *Ragenulfi.* + *Ermenoldi.* + *Rotberti.* + *Vuaningi.* + *Hrodulfi.* + *Adelberti.* + *Liulfi vel Lamberti monachi et sacerdotis.*

12. Ici c'est un acte de profession sous la règle de saint Benoît; celui qui l'a signé avait accompli la probation d'une année de noviciat. Cet acte appartient à l'administration d'Hincmar (845-882); il reproduit la formule d'un manuscrit de Bamberg intitulée : *Petitio novitiorum* [1].

*Ego Rotfridus, initium conversionis meæ diligenter adtendens, considero quod petitionibus meis primum non facilis concessus est introitus, sed diu pulsanti mihi vix hospitii locus est mis ricorditer adtributus, in quo per paucos dies commoratus, novitiorum sum domum progressus, in qua dura et aspera mihi primum a seniore sunt predicata, et stabilitatis meæ promissio expetita, et ter in anno lecta atque tradita et regula cum admonitione dicentis : « Ecce lex sub qua militare vis; si potes observare, ingredere; si vero non potes, liber discede. » Hoc ergo videns ordinatissimum mihi atque morosum spatium adtributum, dubitationis aditum, pretermitto* [2], *et ut me jam vestro corpori sociare dignemini humiliter deposco. Ego tamen hujus regulæ instituta, Domino juvante, servare promitto, et propter vitæ æternæ premium, coram Deo et angelis ejus, me humiliter militaturum subicio, ita ut ab hac die non mihi liceat collum de sub jugo excutere regulæ, quia sub annali optione aut excusare licuit aut suscipere. Et ut hæc professionis meæ petitio a vobis firmiter teneatur, ad nomen sancti Remigii vel quorum hic reliquiæ continentur ac presentis abbatis, domni videlicet Hincmari archiepiscopi, conscriptam trado* [in [3] *petum habendam et manu mea roboratam super altare pono in hoc monasterio perenniter reservandam*].

13. [Fol. 77a.]... *Idcirco ego Mainerus hunc filium meum nomine Gerondum...* + *Maineri qui hanc cartulam fieri jussit.* + *Berulfi.* + *Vuandeberti.* + *Teudradi.* + *Asculfi.*

14. ... *Idcirco ego Flotharius hunc filium meum nomine Gozmundum...* + *Flotharii, qui hanc cartulam fieri jussit.* + *Heirbranni.* + *Fulberti.* + *Alarici.*

15. *Anno incarnationis Domini DCCCLXVIII, VIII kalendas maii, feria VII* [4]... *Idcirco ego Hildegrimmus hunc nepotem meum nomine Rifuinum...* [fol. 77a v°]. + *Hildegrimmi, qui hanc cartulam fieri et firmare rogavit.* + *Bovonis, fratris ejus.* + *Vualberti.*

16. ... *Idcirco ego Arnulfus hunc filium meum nomine Odenulfum...* + *Arnulfi, qui hanc cartulam fieri et firmare rogavit.* + *Teutberti avi sui.* + *Odelboldi.* + *Sigrandi.* + *Odelrici.*

17. *Anno incarnationis Domini DCCCLXVIII, kalendis junii, indictione I* [5]... *Idcirco ego Gifardus hunc filium meum nomine Adelbertum...* + *Gifardi, qui hanc cartulam fieri et firmare rogavit.* + *Bavonis.* + *Adelberti.* + *Evrardi.* + *Machari.* + *Harlegi.*

[Fol. 77 r°.] Ce feuillet, jadis adhérent à une couverture de livre, a perdu son écriture.

18. [Fol. 77 v°.] ... + *Eudonis, qui hanc cartulam fieri et firmare rogavit...* + *Harieri.* + *Fervei.* + *Radulfi.* + *Flodoini.* + *Ermenoldi.* + *Blitulfi.* + *Beroini.* +

19. *Anno incarnationis Domini DCCCLXXIII, III idus novembris, in festivitate sancti Martini* [6]... *rbrandus hunc filium meum nomine Emmonem...* + *Guntharii.* + *Vulgarii.* + *Odoini.* + *Fulcuini.* + *Vuarini.* + *Flotharii.*

20. ... *Ego Harduinus hunc filium meum nomine.....* ... + *Sigifridi.* + *Leutfridi.* + *Rotharii.*

21. [Fol. 74.] [7] ... *Ego Leudo hunc filium meum nomine Conibertum...* + *Leudonis, qui hanc cartulam fieri et firmare rogavit.* + *Rothildis matris ejus.* + *It. Leudonis.* + *Letardi.* + *Haimonis.* + *Landoini.* + *Jaculfi.* + *Fulradi.* + + *Aresti.* + *Aurami.* + +

22. ... *Ego Haldierus hunc filium meum nomine Bavonis...* + *Signum Haldieri, qui hanc cartulam fieri et firmare rogavit.* + *Idilburgis matris ejus.* + *Gundoldi canonici.* + *Hramnonis patris ejus canonici.* — *Guionis.*

23. [Fol. 74 v°.]... *Ego Grimbertus hunc filium meum nomine Grimbertum...* + *Grimberti, qui hanc cartulam donationis fieri jussit.* + *Ermingi.* + *Ostrulfi.* + *Vualand'.* + *Evroini.* + *Odulfi.*

24. ... *Ego Rotmarus hunc mepotem meum nomine Rodoardum vice patris sui Arbodi...* + *Arbodi, qui hanc cartulam fieri et firmare rogavit.* + + *Rotmari.* + *Nivulfi.* + *Bovonis.* + *Fulcuini.* + *Humberti.* + *Lætardi.* + *Gerulfi.*

25. ... *Ego Halcherus hunc filium meum nomine Halcherum...* La fin de cet acte se trouvait sur un feuillet qui n'existe plus dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale. Ce feuillet devait commencer par les mots : *ut ab hac die non liceat...*

26. [Fol. 75.] *Anno incarnationis dominicæ DCCCLXXXI, XV kalendas octobris, feria I* [8]... *Ego Oda hunc filium meum nomine Emmonem... Signum Odæ, qui hanc cartulam fieri et firmare rogavit. Signum Cadaloni. Signum Fredali. Signum Pantonis. Signum Godeboldi. Signum Vuarnardi.*

27. *Anno DCCCLXXXI, id est eodem anno, kalendis novembris, feria I*[a], *hoc est missa omnium sancto-*

[1] Eug. de Rozière, *Rec. gén. des formules*, t. II, p. 693, n. 555; dans Zeumer, p. 570. — [2] *Aditu prætermisso*, dans la formule de Bamberg. — [3] La fin de l'acte manque dans le manuscrit de Saint-Remi; on la restitue ici d'après le manuscrit de Bamberg. — [4] Samedi, 24 avril 868. Acte publié par dom Luc d'Achery, dans les notes de son édition de Lanfranc, *P. L.*, t. CL, col. 601. — [5] 1er juin 868. — [6] 11 nov. 873. — [7] Extrait inséré par dom Luc d'Achery dans les notes de son édition de Lanfranc, *P. L.*, t. CL, col. 602. — [8] Dimanche, 17 sept. 881.

*rum* [1]... *Ego Achadeus comes hunc filium meum nomine Hilduinum... Rotfrido, præposito ejusdem loci, in vice abbatis presente, trado, coram testibus, supradicti loci monachis Teutboldo presbitero, Hardrado presbitero, Odescalco, Stephano, Guntario et Bernario, diaconibus, Sigloardo subdiacono... Signum Achadei comitis, qui hanc cartam fieri et firmare rogavit. Signum Bettonis. Signum Haganonis. + Gisleberti.*

28. [Fol. 75 v°.] *Anno DCCCLXXXII, IIII nonas februarii, feria VII, hoc est missa sanctæ Mariæ, indiccione XIIII, epacte l. XXVIII, concurrentes VII, cicl. lun. VI* [2]... *Ego Macharius hunc filium meum nomine Norcherum... + Signum Macharii. + Norcheri. + Hudoni. + Humari. + Vuarini. + Guntfridi. + Fleisgari. Rainfridi. + Vuitharii. + Ragemberti. Raingeri.*

29. *Anno DCCCLXXXIIII, mediante pascha, XI kalendas maii, feria IIII* [3]. *Roccherus fere duodennis... Ego Gerardus hunc filium meum nomine Roccherum...*

30. [Fol. 76.]... *Ego Gerardus hunc filium meum nomine Leudonem... Signo Gerardi. + Alarici. Bavonis. + Abbonis.*

31. ... *Ego Seulfus hunc fratrem meum nomine Rodericum... Signum Seulfi, qui hanc cartulam fieri et firmare rogavit. + Framerici. + Bovonis. + Johannis. + Remigii + Adelma.i. + Vuarneri. + Odeleri.*

32.... *Ego Johannes hunc puerum nomine Evrardum.. presente abbate, consenciente m[atre] ejus Goidela... Anno incarnationis dominicæ DCCCCLXXI, indictione XIIII...* Ici, fol. 76 v°, illisible, ayant été collé contre un plat de volume.

33. [Fol. 77*b*.] ... *Signum Eromni, qui hanc cartam fieri et firmare rogavit. + Bersuidis, ejus m[atris, quæ hanc dona]tionis traditionem fieri et firmare rogavit. + Haldierdi presbiteri. + Ursi... Anno incarnationis dominicæ DCCCXCVII, indictio I, VII idus julii* [4].

34. ... *Ego R... num meum nomine Hugonem, utroque orbatum parente... + Inguisi. Anno incarnationis dominicæ DCCCXCVIIII, indictione II, IIII nonas septembris* [5].

35. ... [*Ego Teutboldus*] *hunc filium meum nomine Hildradum... Signum Teutboldi, qui hanc cartam fieri et firmare rogavit. + Vuarnerii. + Jutliæ matris ejus. + Teutboldi fratris ejus. + Adilulfi. + Harlei. + O... Anno incarnationis dominicæ DCCCCI, nonis aprilis, feria I, die palmarum* [6].

36. ... [Fol. 77*b* v°.] *Ego Grimoldus hunc filium... + Signum Engele ejus matris... + Signum Ainardi.* [*Anno incarnationis*] *dominicæ DCCCCI, XV kalendas novembris, feria I, indictione IIII* [7].

37. ... *Ego Gerbertus... nomine Olbertum... + Signum Gundrade, uxoris ejus, qui* (sic) *hanc donationis traditionem fieri et firmare* [*rogavit*]. [*Anno incarnationis dominicæ*] *DCCCCII, pridie kalendas novembris, feria I, indictione V*[a] [8].

38. ... *Ego Albricus hunc filium meum nomine... + Herivei archipresulis* [9] *cui oblatus fuit... + Evrardi fratris ejus. + Guntardi. + Vualonis. + Sigebodi.* [*Anno incarnationis*] *dominicæ DCCCCVII, idibus ja uarii, feria V* [10].

IV. Oblation chez les coptes. — Le musée de Boulaq et le British Museum possèdent une grande partie des papyrus coptes qui formaient autrefois le cartulaire du monastère égyptien de Saint-Phébamon, situé sur la montagne de Djème. Parmi ces documents, il s'en trouve quatorze qui sont relatifs à des oblations d'enfants. Ce sont les n. *5* à *11* inclus, *13* et *14* du musée de Boulaq et les n. *LXXX*, *LXXXI*, *XCV* du British Museum; ce dernier n'est pas sur papyrus, mais sur cuir. En outre, Londres possède le papyrus *Vaughan* et un cinquième non numéroté. Ces actes offrent peu de variété, ils ont pour auteur des habitants de Djème ou des environs et ils datent de la fin du VIII[e] ou du début du IX[e] siècle. Sauf pour le papyrus *LXXX*, nous voyons des parents consacrer solennellement leur fils au service de Dieu dans le monastère. Se conformant à la tradition locale, ils parlent seuls et ils s'adressent à l'économe du monastère qui agit au nom de la communauté. Cet économe est toujours, dans les actes dont nous parlons, le prêtre Cyriaque, ou l'un de ses successeurs, le diacre Syrus, qui le remplaça une trentaine d'années plus tard.

L'oblation est faite par celui des ascendants qui détient la puissance paternelle au moment de la rédaction de l'acte : le père ou la mère devenue veuve. Dans les n. *10* et *XCV*, nous voyons le père et la mère s'obliger conjointement; dans le n. *8* et dans le papyrus *Vaughan*, ainsi que dans le papyrus non numéroté, la mère s'engage seule. On a pu se demander la raison de cette singularité et s'il ne s'agissait pas ici d'un enfant naturel. En effet, bien que copié sur le précédent et aussi verbeux que lui, il ne reproduit pas l'intention de la donatrice pour son mari défunt et la mère y affirme son droit de propriété sur l'enfant, comme le père l'aurait fait.

Il n'est question que d'enfants mâles et on ne sera pas surpris de cette remarque si on observe que les petits oblats sont destinés au service du monastère, à la culture des terres et ne sont pas nécessairement voués à la vie religieuse. Dans le papyrus *13*, un des deux enfants donnés porte le nom de Sabine. Serait-ce une fillette? On en doutera si on lit la suite : « ... et qu'ils deviennent tels que tous les hommes qui... ».

Plusieurs papyrus nous montrent un père et une mère dont l'union est restée stérile; ils invoquent la protection d'un saint pour obtenir la fécondité et s'engagent, dans le cas où cette faveur leur serait accordée, de consacrer ce fils à Dieu dans tel ou tel couvent. Il est d'usage de rappeler l'exemple du prophète Samuel consacré à Dieu de cette manière, avant sa naissance, par Anne, sa mère. D'ordinaire, le papyrus ajoute que les parents, après avoir eu un fils, se sont repentis de leur vœu ou l'ont oublié, et, plus tard, ce fils a été frappé d'une maladie mortelle. Cette circonstance a rappelé aux parents la promesse qu'ils avaient faite, et autant pour l'accomplir tardivement que pour obtenir le salut de leur enfant en péril de mort, ils renouvellent le vœu sans perdre de temps et conduisent le petit au couvent qu'il devait servir; là, priant, et pleurant, ils demandent à Dieu la guérison désirée. Celle-ci une fois obtenue, on procédait sans retard à la rédaction de l'acte public et solennel, acte suivant lequel le jeune enfant reste pour toujours attaché et lié au monastère.

Ces contrats, comme cela se passait en Égypte à une époque plus ancienne, sont dressés conformément à un formulaire qui se transmettait, ainsi que nous le voyons, d'une copie à une autre copie, comme on peut s'en convaincre en comparant les trois numéros, *6*, *9* et *14* avec le papyrus *Vaughan* et celui sans numéro. Dans tous, les mêmes éléments juridiques se retrouvent à peu près dans le même ordre.

Les termes employés dans les actes d'oblation sem-

[1] Date fausse, le 1[er] nov. 881 tombait un mercredi. Une partie de cet acte dans *P. L.*, t. CL, col. 601. — [2] En 882, le 2 févr. tomba un vendredi et non un samedi; le copiste aurait dû écrire : *feria VI*. — [3] En 884, le 21 avril tomba le mardi de Pâques, non le mercredi. — [4] 9 juill. 897. — [5] 2 sept. 899. — [6] Dimanche des Rameaux, 5 avril 901. — [7] Dimanche, 18 oct. 901. — [8] Dimanche, 31 oct. 902. — [9] Hervé, archevêque de Reims de 900 à 922. — [10] Cette date peut se lire : *DCCCCVII, idibus januarii, feria V*, ou bien *DCCCC, VII idus januarii, feria V*, mais il n'est pas superflu de faire ici remarquer que ni l'une ni l'autre de ces deux leçons n'est exacte; en 900, le 7 janvier tomba un lundi, et, en 901, un mercredi; en 907, le 13 janvier tomba un mardi, et, en 908, un mercredi.

blent, au premier abord, se rapporter à une société qui n'est pas chrétienne tout en affirmant que les contractants pratiquent cette religion. Mais il faut se souvenir que l'Égypte, à l'époque où ces papyrus furent écrits, était encore régie par les lois romaines, au moins en ce qui concerne la puissance paternelle. Quoique les Arabes en aient fait la conquête dès l'année 640, il est certain que pour les questions de statut personnel, ils ont toujours laissé le peuple conquis suivre ses lois particulières, sans lui en imposer de nouvelles. Il est donc certain que les actes relatés dans les papyrus dont nous parlons ici furent rédigés d'après la jurisprudence romaine et spécialement d'après celle de Justinien. Ceci résulte clairement du texte des papyrus où, presque toujours, on lit que l'acte d'oblation a été placé « sous la protection de lois royales » (impériales) alors en vigueur. On sait généralement que les lois des XII Tables conféraient au père sur ses enfants un pouvoir illimité, allant jusqu'au droit de vie et de mort. C'est pourquoi Justinien dit dans les *Institutes* (l. I, tit. IX, § 2 : *Jus autem potestatis, quod in liberos habemus, proprium est civium Romanorum; nulli enim sunt homines qui tantam in liberos habent potestatem.* Il est juste d'ajouter que Justinien enleva aux parents sur leurs enfants le *jus vitæ necisque;* toutefois, il ne leur enleva pas le droit de vente (l. IV, tit. XIV, *De patribus qui filios suos destruxerunt*). Dans le cas de l'oblation, les parents agissaient dans la plénitude de leur droit. C'est ce que ne manque pas de faire remarquer un donateur qui consacre son fils Colluthus, guéri par l'intercession de saint Phébamon; il en appelle aux lois pour justifier la manière dont il dispose des services de son enfant : « Attendu, dit-il, que les lois divines et impériales ordonnent ainsi dans leurs décrets souverains, qu'il soit permis à chacun de disposer de ce qui lui appartient [1]. » Comme il ne peut être question de servitude proprement dite, l'oblation est un véritable *mancipium* avec faculté de recouvrer la liberté lorsque l'oblat sera en mesure de substituer une compensation au service personnel.

Il n'en faudrait pas conclure que ces oblats sont de petits domestiques; en réalité, ils sont moines et qualifiés tels, ainsi que nous le voyons sur une épitaphe d'Akhmîn [2] :

CTHΛH
ЄBIѠCЄN
ЄTI ΠΛNIC
KOY MON ////

« Stèle du moine Paniscos; il vécut dix ans. »

Les actes d'oblation sur papyrus débutent par une invocation à la très sainte Trinité, suivie de la date (ère de Dioclétien, année de l'indiction ou de l'hégire); exceptionnellement la date se lit à la fin de l'acte, précédant les signatures. Le donateur se nomme, il fait à l'économe un exposé des motifs de sa donation et en indique les conséquences juridiques, c'est-à-dire les droits du monastère sur l'enfant et les obligations de celui-ci. Dans quelques cas, le donateur avertit qu'il est en pleine possession de toutes ses facultés et de son indépendance. L'acte se termine par les garanties civiles et religieuses fournies au couvent et les signatures du donateur et des témoins.

Les papyrus dont nous parlons nous font connaître le prêtre-économe Cyriaque, et le gouverneur de Djème, Chael, fils de Psmo. Le type de datation préféré par Cyriaque et qui reparaît sur tous les actes où on le rencontre est l'indiction. Au temps du diacre-économe Syrus le gouverneur est un autre Psmo; tous deux (d'après le n. *10*) sont contemporains de Colluthus, évêque d'Erment.

Voici un exemple de début (papyrus Br. Mus., sans numéro) : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, écrit le 9 du mois de Payni, IXe année de l'indiction. Moi, Stoura, fille du bienheureux Psati, de Pipegemmatoi, dans le nome de Psoi, laquelle écrit dans le monastère de l'Apa Sergius, dans le castrum d'Apé. Ayant fait venir un notaire et des témoins dignes de foi, pour témoigner à cette donation qu'on ne doit pas violer, ni empêcher, ni détruire, de par les lois établies. J'écris au saint monastère du martyr glorieux, l'Apa Phébamon, qui est situé sur la montagne du castrum de Djème, par tes mains, très religieux diacre Apa Syrus; et par l'intermédiaire de tous ceux qui viendront après toi à jamais. Salut. »

Il ne s'ensuit pas que le diacre Syrus ait tenu la plume, car on lit encore dans d'autres actes : « J'ai fait cette donation par tes mains, très religieux diacre Syrus » alors que le donateur déclare avoir eu recours à un notaire.

La seconde partie de l'acte fait généralement allusion à une maladie de l'enfant; ailleurs on lit simplement ces mots : « par charité pour notre âme » (papyrus *Vaughan*), d'autres ne donnent aucun motif (n. *7* et *13* de Boulaq).

La troisième partie comporte l'énumération des obligations et ne se retrouve pas dans tous les actes. Certains articulent que l'enfant « sera serviteur du saint lieu à jamais, comme esclave acheté pour argent ». Cette formule est rarement employée; plus souvent on précise qu'il fera tout ce que lui ordonnera l'économe, il lavera, balayera et parera le temple, servira les voyageurs, aura soin de la piscine qui leur est réservée, etc. Il est dit parfois que ces obligations passeront à ses descendants, c'est donc — on le voit — qu'en certains cas il est donné comme serviteur et non comme moine; il pourra avoir une famille. C'est ce que prévoit le papyrus *8* : « Et s'il arrive qu'il prenne femme, ce qu'à Dieu ne plaise, les fils qu'il engendrera serviront le saint lieu de l'Apa Phébamon comme lui. » Plusieurs actes lui réservent formellement le droit de recouvrer sa liberté en abandonnant une part de tous ses gains. On lit à ce sujet dans le papyrus *6* : « Si l'enfant ne veut pas être serviteur du monastère, qui est le lieu où il a été guéri, du moins tout ce qu'il gagnera dans son métier, il le donnera au monastère, selon le partage qu'aura fait l'économe de ce temps. » Même mention dans le papyrus *9*, qui semble copié sur le papyrus *6*, et dans le papyrus *14*. Le papyrus *Vaughan* est seul à faire mention de l'acquiescement de l'enfant donné.

Le contrat se termine par des clauses qui assurent au couvent une paisible jouissance. On recourt à une garantie religieuse, les imprécations. Sauf pour le nom divin, elles sont absolument semblables à celles insérées dans l'acte de dotation de deux princesses égyptiennes de la XXIe dynastie : « Quiconque disputera avec le saint monastère au sujet de cet enfant soit moi, soit frère, soit sœur, soit parent et allié, soit tout autre homme, en contredisant soit en justice, soit en dehors de la justice, soit dans le tribunal, soit au dehors du tribunal, soit par voie séculière ou ecclésiastique : quiconque agira ainsi, que d'abord il n'en tire aucun profit, et qu'il soit étranger au Père, au Fils et au Saint-Esprit et qu'ensuite il donne comme amende six holocots d'or, sans compter les peines portées par les lois pour les faits de cette nature. Après cela, que le saint Apa Phébamon, que le Christ aime, tire vengeance de

[1] Kabis, *Sur quelques papyrus coptes du musée de Boulaq*, dans *Bull. de l'Inst. égypt.*, 1880, p. 25-28; cf. A. Ciasca, *I papiri copti del museo Borgiano della S. C. de Propaganda Fide, tradotti e commentati*, 1881, 2e fac-similé. — [2] G. Botti, *Steli cristiane di epoca bizantina esistenti nel museo di Alessandria (Egitto)*, dans *Bessarione*, t. IV, 1900, p. 448, n. 32.

cet homme au tribunal terrible de Dieu tout-puissant et qu'il le punisse dès ce monde » (papyrus *13*). Quelques actes le vouent au sort de Judas Iscariote.

La garantie civile est celle qui était exigée anciennement à peine de nullité des contrats. Elle empêche de contester le fond même du droit, en dehors des termes du contrat, et l'auteur de l'acte est toujours tenu de l'observer lui-même.

La phrase suivante appelle une explication : « Aujourd'hui j'ai réfléchi et j'ai craint que quelqu'un de mon bourg ne causât de l'ennui au monastère à cause de ce petit enfant. J'ai donc pris ma course et j'ai fait cette donation; je l'ai donnée à mon père l'évêque et à l'économe, il la placera dans la bibliothèque du saint lieu, afin que si on veut empêcher mon fils d'être serviteur, on la montre. S'ils la voient, qu'ils s'éloignent du grand jugement » (papyrus *9*). Comment expliquer cette intervention possible d'un tiers étranger dans la famille? Il faut remonter au droit ancien, à l'époque lagide. On trouve plusieurs exemples de tiers qui, bien qu'étrangers au contrat et aux parties, interviennent dans l'acte et, par une clause pénale, stipulent une clause à leur profit. La non exécution de l'obligation principale faisait naître la créance accessoire. Cette explication peut s'appuyer sur une phrase du papyrus *10* où il est dit que l'acte ne pourra être attaqué : « par nous ses parents, ni jamais par aucun homme nous représentant ».

Les signatures viennent en dernier lieu sous cette forme : « Moi, un tel, j'ai fait cette donation; elle m'a été lue par l'homme de loi et elle m'a plu; je l'ai confirmée et fait corroborer par un greffier et par des témoins dignes de foi, puis, je l'ai laissée, conformément aux lois. » D'autres passages nous apprennent qu'on la déposait dans les archives du couvent. Il n'est dit nulle part que le double en fût conservé par le donateur ou par le notaire ou greffier rédacteur. La formule pour signaler des témoins est à peu près constante : « Moi, N..., fils de N..., du bourg de N..., je suis témoin. » Le nombre des témoins n'est pas fixé, il varie de quatre à neuf. Il semble même qu'on ait pu se passer d'eux car certains actes ne portent que la signature du donateur; mais peut-être n'est-ce là que des projets de contrat. Dans le papyrus n. *LXXX*, il est fait mention de témoins dont nous n'avons pas les signatures. Le dernier déclare souvent avoir écrit pour les autres qui ne savaient pas signer, d'autres fois les noms sont précédés de cet avertissement : « Ceux qui savent écrire ont écrit de leur propre écriture, et quant à ceux qui, parmi nous, ne savaient pas écrire, ils ont prié un scribe, il a écrit pour eux. »

Un fait digne d'attention, c'est que presque rien, dans ces actes, ne nous y révèle la présence des conquérants arabes de l'Égypte, depuis longtemps maîtres du pays. Les papyrus *6*, *9* et *14* contiennent ces mots : « si quelqu'un parmi les chrétiens »; le papyrus *XCV* est daté de l'an 164 de l'hégire en même temps que de l'indiction; de même le papyrus *13*, où on trouve le mélange des deux calendriers. Enfin le papyrus *14* est écrit sur papier timbré arabe [1].

V. Oblation d'adultes. — Cette institution est parvenue à sa plus grande prospérité vers le XII^e^ siècle; nous pouvons néanmoins saisir ses origines pendant la période qui fait l'objet de nos études et qui s'arrête au IX^e^ siècle.

Saint Benoît n'a pas connu, ni prévu les oblats adultes. Le monastère, tel qu'il l'a conçu et organisé, se composé de laïques parmi lesquels se trouvent quelques prêtres exerçant les fonctions sacrées indispensables. Il ressent à leur égard une sorte de défiance et veille à les maintenir dans une situation dépendante. « Celui, dit-il, qui aura été ordonné devra se mettre en garde contre l'élèvement de l'orgueil; il ne s'ingérera donc en quoi que ce soit, s'il n'en a reçu l'ordre de l'abbé, et il se considérera comme devant être désormais beaucoup plus assujetti à la discipline de la règle... Excepté dans les fonctions de l'autel, il considérera toujours comme son rang celui de son entrée dans le monastère... S'il refusait de se soumettre à l'observance des dispositions prises par le doyen ou les autres officiers, qu'il soit considéré non comme prêtre, mais comme rebelle » (c. LXII). Cette situation se prolongera quelque temps, mais la ruine du Mont-Cassin et l'établissement des monastères bénédictins dans les villes entraîneront des conséquences imprévues. Les moines eurent un intérêt moins direct au travail agricole et s'adaptèrent à une destination nouvelle : l'apostolat. Dès lors, ils conservèrent leur idéal monastique et s'appliquèrent à la formation et au progrès de paroisses, de diocèses, de missions. Ce faisant, ils continuèrent à vivre en moines, mais à l'intérieur comme au dehors du monastère la nécessité s'imposa de les élever à la dignité sacerdotale. Dès lors, les prêtres ne furent plus l'exception et lorsqu'un prêtre se présentait, demandant à être reçu, il est permis de croire qu'on se relâchait un peu du conseil de saint Benoît : « On ne se pressera pas de consentir à son désir. » La nécessité de former des prêtres modifie l'aspect des communautés. Si peu scientifique que soit leur formation sacerdotale, elle n'aboutit pas moins à les distinguer, à les séparer des autres moines, à les spécialiser dans des occupations moins vulgaires, moins exclusivement manuelles. Ce n'est d'abord qu'un emploi différent du temps, ce sera ensuite une préférence marquée pour un travail plus relevé et, finalement, une désaffection avec, parfois, une nuance de dédain pour le travail manuel. Cette évolution demandera une longue période de cinq ou six siècles, mais elle s'accomplira progressivement et presque fatalement en sorte qu'au XI^e^ siècle le travail manuel sera devenu le partage d'une catégorie de moines que leur instruction, leur éducation et leurs attributions relègueront dans un rang inférieur. Le nombre toujours croissant des prêtres dans chaque monastère aboutit rapidement à constituer ceux-ci dans un état de supériorité intellectuelle et de prééminence conventuelle qu'on ne pourra plus ni abolir ni modifier.

La distinction ainsi introduite n'a peut-être surpris ni blessé aucun amour-propre tellement elle était naturelle et nécessaire; cependant, elle entraîna cet inconvénient que la fraction sacerdotale de la communauté estima certaines besognes indignes d'elle quand même la fraction manuelle n'y pouvait suffire et ce fut alors qu'on eut recours à des collaborateurs mercenaires, ou du moins laïques : des serviteurs. Cet usage nouveau suscita des discussions et des résistances. Saint Boniface, écrivant au pape Zacharie, le met au courant d'une situation de ce genre : il s'agit de la construction d'un monastère dans une région boisée par des moines soumis à la règle de saint Benoît, gens de stricte observance, s'abstenant de viande, de vin, de toute boisson fermentée, se refusant des serviteurs, *absque servis*, et se suffisant par le travail de leurs mains.

Une autre raison amène le délaissement du travail manuel : l'accroissement exagéré des offices liturgiques. Nonobstant le temps qu'on consacre aux psalmodies, aux chants, aux cérémonies, il y a un certain nombre de services qu'on ne peut laisser en souffrance et il faut y pourvoir au moyen de collaborateurs mercenaires ou bénévoles. Il ne s'ensuit pas que les moines soient inoccupés, tout au contraire. Après l'office de nuit et celui de matines, ils ont entendu ou parfois chanté la messe quotidienne et échelonné les « heures »,

[1] F. de Villenoisy, *Les donations d'enfants à l'époque copte*, dans *Rev. égyptologique*, t. VI, 1891, p. 30-35, 150-153; t. VII, 1892, p. 199-200, 146-149.

les psautiers, les récitations vocales pendant une grande partie de la journée; mais cela fait, ils sont fatigués, hors d'état d'entreprendre un travail manuel pour lequel ils ont recours aux *simpliciores*, aux *famuli*.

Des considérations financières auraient pu les en détourner lorsque leurs biens étaient à peine suffisants à leur entretien, mais la réforme carolingienne a ramené l'observance et la prospérité matérielle et rien ne s'oppose plus à ce qu'on fasse appel à des concours étrangers. On en abusera bien vite d'ailleurs, comme nous le voyons au monastère de Fulda. Cette maison avait, depuis l'année 802, un abbé nommé Ratger, orgueilleux, autoritaire, bâtisseur infatigable et ruineux. Entre 809 et 812 il ne se contente pas d'exiger de ses moines des travaux excessifs, il engage un grand nombre de serviteurs laïques; en 812, les moines, excédés, se révoltent et, tandis que l'abbé prend la fuite, ils rédigent une supplique qu'ils font remettre à Charlemagne. Les faits articulés sont significatifs. Ratger, dit-on, a préféré pour son monastère, à des prêtres instruits, des *scelerati et fures et qui sacerdoti juris peritus ignari sunt*. Il a fait appel à des laïques et à des serviteurs peu zélés et il leur a confié nombre d'offices du monastère, tels que la boulangerie, la brasserie, la cuisine, le potager. Les moines supplient l'empereur de mettre fin à cette situation, de diminuer les bâtiments trop vastes et d'un entretien trop coûteux, comme aussi trop absorbant puisque nombre de moines se trouvent détournés de leurs devoirs religieux les plus essentiels, eux qui souhaitaient pouvoir s'adonner tour à tour à la lecture et au travail manuel suivant les prescriptions de la règle. Il peut y avoir beaucoup de vérité dans ces plaintes, mais Ratger pouvait invoquer pour sa défense qu'il n'avait fait que suivre l'exemple attesté par son prédécesseur Luidger († 809) qui rapporte que sous le premier abbé de Fulda, saint Sturm, « on comptait dans ce monastère quatre cents moines, sans parler des novices et de toutes les personnes de rang inférieur dont le nombre était considérable ». Ces personnes de rang inférieur étaient, sans doute possible, des serviteurs [1].

Si, de Fulda nous passons à Saint-Gall, abbaye florissante au IXe siècle, nous y voyons une communauté nombreuse, très cultivée, s'adonnant aux travaux qui exigent une forte culture intellectuelle. Le chœur et le *scriptorium* rivalisent d'activité; copistes, miniaturistes, chantres sont retenus loin des grossiers travaux manuels et forment un groupe distinct, une sélection, une élite si on préfère, qui n'admet pas de médiocrités. Celles-ci sont refoulées vers les besognes infimes, mais leur nombre ne peut suffire aux exigences de cette immense maison dont on peut regarder le plan (voir au mot GALL). Il faut, de toute nécessité, recourir aux serviteurs, à la *familia* et c'est la raison pour laquelle, sur ce plan, nous lisons sur d'importants bâtiments la rubrique : *famulorum cubilia* ou bien *domus familiæ*. Là s'entassent les laïques : jardiniers, palefreniers, bergers, charretiers, tonneliers, tanneurs à qui l'entrée du cloître est interdite. Lorsqu'ils se rendront à l'église, ils feront usage d'un corridor à eux réservé : *aditus famulorum ad ecclesiam*.

Une autre catégorie de *famuli* accède dans l'intérieur du monastère, dans les « lieux réguliers », mais on leur impose une condition préalable, ils sont revêtus de l'habit monastique parce que le règlement de Saint-Gall est formel : *Claustrum autem Sancti Galli, ab antiqua patrum memoria, tantæ venerationi semper est habitum, ut nemini vel potentissimorum sæculi canonicorum seu laïcorum introitus vel etiam introspectus ejus licuerit* [2]. Si ce n'est l'habit monastique, il doit y ressembler. Voilà donc les *famuli* qui ont un pied dans le cloître et tout de suite il faut veiller à ne pas se laisser envahir par eux. L'abbé Gozbert, élu en 816, soutiendra de longs démêlés avec l'évêque Wolfleoz, qui s'est arrogé le droit de juridiction sur le monastère et qui a préposé à tous les offices monastiques des laïques choisis parmi les *famuli* [3].

En 817, un capitulaire promulgué à Aix-la-Chapelle accepte la présence des *famuli* dans les monastères; il prescrit toutefois qu'ils ne devront pas vivre en commun avec les moines, ils mangeront dans un réfectoire distinct et on leur fera la lecture comme aux moines, pendant le repas, mais on n'est pas en mesure d'affirmer que ces serviteurs passaient la nuit à l'intérieur de la clôture [4]. Sans avoir une situation régulière, les *famuli* n'en sont pas moins rattachés pour ainsi dire officiellement à la communauté, mais ils ne lui sont pas agrégés. Quant à ceux qui sont requis pour donner un coup de main, les gens de passage, les *plebei*, ils arrivent bien à s'insinuer, eux aussi, dans quelque recoins et un capitulaire de Charles le Chauve, daté de 845, blâme et déplore cette tolérance.

Ces témoignages ne sont pas les seuls qu'on puisse citer. On lit dans la *Chronique* de l'abbaye de Saint-Riquier le texte de la *scriptura* composée par Angilbert à l'occasion de l'inauguration du monastère *ut monachi et ceteri famuli ibidem consistentes... Deo militare... et Dei clementiam attentius valeant implorare* [5].

Les *Statuts* de Corbie, composés par l'abbé Adhalard vers 822, nous apprennent que tout le personnel de cette maison était divisé en six classes : 1° les moines ou frères; 2° les *pulsantes* (ceux qui, suivant l'expression de la règle, frappent à la porte, demandant leur admission, et les écoliers; 3° les *matricularii* et les serviteurs; 4° les prébendiers (ouvriers); 5° les vassaux et 6° les hôtes. Parmi les laïques qui formaient la troisième classe, les *matricularii* étaient au nombre de douze, les autres de trente. Il y avait cette différence entre les *matricularii* et les serviteurs que les premiers étant inscrits dans la matricule du monastère, y étaient irrévocablement attachés, au lieu que les seconds pouvaient être renvoyés selon que les *officiales* (supérieurs) le jugeaient à propos. De ces deux classes, les uns soignaient les affaires intérieures, les autres les affaires extérieures. Ils avaient trois appartements dans le monastère : le premier était destiné aux cordonniers, aux palefreniers et au foulon; le second était occupé par les forgerons, orfèvres, parcheminiers, fripiers, taillandiers et fondeurs; le troisième par les serviteurs du cellier, de la dépense, de la porte et des malades, les forestiers chargés des coupes de bois, les charpentiers, quatre maçons ou latomiers et deux médecins. Ceux qui habitaient en dehors du monastère étaient chargés des moulins, de la pêche, de l'écurie, des jardins, de la buanderie, des pépinières, des étables et du vivier. Les prébendiers, au nombre de 150, étaient nourris et entretenus par le monastère [6].

Jusqu'au VIIe siècle, il est difficile de constater la présence permanente de laïques dans l'intérieur du monastère, c'est-à-dire dans la clôture. Saint Pakhôme et saint Benoît admettent la présence d'hôtes « qui ne manquent jamais », dit ce dernier, mais ils les confinent dans un logement séparé. C'est dans la règle de saint Fructueux († 665) que nous rencontrons la pre-

[1] *Libellus supplicationis monachorum Fuldensium*, dans Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, t. II, p. 394-396; *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 260 sq.; Rhaban Maur, *Carmen*, I, 32; *P. L.*, t. CXII, col. 1621; cf. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 1893, p. 231-232; Simson, *Ludwig der Fromme*, t. I, p. 375-376. — [2] Ekkehard, *Casus Sancti Galli*, t. II, p. 142. — [3] Id., *ibid.*, p. 65. — [4] *Monumenta Germania historica;* Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 345; Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. XVII, col. 583, 585; Pertz, *Leges*, t. I, p. 202. — [5] *Chronicon Centulense*, l. II, c. VIII, édit. Lot, p. 57-58. — [6] *Statuta S. Adhalardi*, *P. L.*, t. CV, col. 535 sq.

mière trace d'un établissement définitif de laïques à l'intérieur du monastère, voici ce qu'on lit au c. VI :

« Comme les hommes peuvent vivre sans péril dans le monastère avec leur épouse et leurs enfants.

« Si un homme se présente au monastère avec sa femme et ses enfants encore en bas âge, c'est-à-dire n'ayant pas encore atteint l'âge de 7 ans, la règle de la communauté établit les dispositions suivantes : parents et enfants se soumettront à la juridiction de l'abbé, qui, à son tour, veillera à ce qu'ils observent soigneusement la règle et n'agira à leur égard qu'avec discrétion. Ils abdiqueront d'abord toute propriété de leur corps, et ne se mettront point en peine de la nourriture et du vêtement. Il leur sera interdit de rentrer en possession des biens et terres qu'ils auront abandonnés, car ils vivront dans le monastère comme s'ils étaient des hôtes ou des voyageurs. De cette manière, la règle empêchera toute sollicitude tant de la part des parents pour leurs enfants que de la part des enfants pour leurs parents. Il leur sera interdit de causer ensemble sans la permission du supérieur. Cependant il est permis aux jeunes enfants, et la miséricorde l'exige, d'aller trouver leur père ou leur mère aussi souvent qu'ils le désirent afin d'éviter le vice du murmure de la part de leurs parents. Ils seront donc élevés par leurs parents jusqu'à ce qu'ils aient une connaissance suffisante de la règle, et ils seront formés aux coutumes du monastère qu'ils doivent habiter [1]. »

Saint Isidore de Séville admet la présence des laïques comme serviteurs du monastère. Les moines devaient continuer à se réserver la culture du jardin et la cuisine de la communauté, mais ils abandonnaient aux serviteurs la construction des bâtiments, la culture des champs, le soin des granges, du moulin et la boulangerie [2].

Le nombre des laïques qui s'abritaient dans les monastères s'accrut rapidement. En 796, lors de la translation des reliques de saint Vaast, sous l'abbé Radon, il se trouva que le monastère était rempli « d'un essaim de moines et d'autres personnes consacrées à Dieu [3] », par quoi il faut entendre des religieux du second ordre, tels que le furent dans la suite les oblats, qui ne furent jamais comptés comme moines [4].

Saint Benoît d'Aniane essaya d'interdire l'admission des laïques dans les monastères et fit décréter à Aix-la-Chapelle, en 817, qu'« on ne recevra pas de laïques ou de clercs dans les monastères, à moins qu'ils ne veuillent se faire moines », *Ut nullus plebeius seu clericus sæcularis in monasterio ad habitandum recipierit nisi voluerit fieri monachus* [5]. On ne tint pas compte de cette interdiction, clercs et laïques continuèrent à habiter Fulda, Saint-Gall et le Mont-Cassin. A la fin du VIII^e^ siècle, saint Ludger, l'apôtre des Saxons, se rend au Cassin où il habite deux ans et demi sans être moine ; il est vrai que, par mesure d'accommodement, il porte la coule bénédictine. On peut citer d'autres exemples de ces accrocs donnés aux règlements : Salomon, abbé commendataire de Saint-Gall; Rembert, évêque de Hambourg; Vladislas de Pologne [6]. Voici un autre cas, celui de Gontran, neveu de Rhaban Maur, qui l'a élevé à Fulda mais *non lié* par la profession religieuse, en sorte qu'on peut le charger de la direction d'une *villa* à Solenhaus [7]; ce Gontran écrit à Ermenric qu'ils servent dans le même monastère sous des habits différents [8].

Mabillon cite deux chartes de Saint-Gall portant les signatures suivantes : Hamedus, clerc et lecteur, Rasdon, laïque lecteur [9]. C'est encore à Saint-Gall que nous voyons saint Ulric d'Augsbourg, simple étudiant et *canonicus* autorisé à faire la lecture à la table des moines à cause de la beauté de sa voix [10]. Quant à Willebold, il obtient son admission à l'hôtellerie, sa vie durant, avec promesse de la nourriture et du vêtement ; il est vrai qu'il avait fait don de sa propriété à Saint-Gall pour servir à l'entretien des voyageurs [11]. Ce n'est pas seulement à Saint-Gall qu'on trouve des exemples de libéralité entraînant une contre-partie. En 892, le diacre Hermenfroid se donne, lui et ses biens, à Saint-Benoît de Teano, prieuré dépendant du Mont-Cassin ; en signe d'asservissement, il dépose sur l'autel une mèche de ses cheveux qu'il vient de couper [12].

On peut assimiler à l'oblation une institution dont on trouve des traces assez fréquentes dès le VII^e^ siècle. En général « c'étaient des vierges ou des veuves qui, tout en demeurant dans le sein de leur famille, embrassaient un genre de vie spécialement consacré aux exercices de piété, portaient un vêtement particulier et faisaient vœu de virginité, on les appelait : *Deo sacratæ* ou *Deo dicatæ* [13] ».

Un édit de Clotaire II, relatif aux décrets promulgués par le concile tenu à Paris en 614, fait mention de ces pieuses femmes qui se sont consacrées à Dieu et demeurent au sein de leur famille. On les retrouve nombreuses dans le voisinage de l'abbaye de Lorsch (voir ce nom) ; dans la famille du fondateur (VIII^e^ siècle) nous en trouvons trois : la comtesse Williswinde, fondatrice, et ses deux petites-filles, les comtesses Euphémies et Rachilde. Ces *feminæ Deo dicatæ* reparaissent très fréquemment dans le cartulaire de cette maison. Pour la fin du VIII^e^ et le début du IX^e^ siècle, on en rencontre pas moins de seize ; elles habitaient dans les environs. Les cartulaires de Fulda nous en font connaître d'autres : Ota, en 759; Burgrata, en 777 et 798; Chilturara, en 796 [14]. Non loin de l'abbaye de Liessies vivait Hiltrude, sœur de l'abbé Gondrade [15]. Ces exemples se multiplièrent au IX^e^ siècle; on en rencontre à Saint-Riquier [16], à Croyland [17], à Saint-Alban [18].

C'est au XI^e^ siècle que l'organisation des oblats adultes prend à Cluny une importance nouvelle et se répand partout; à cette date l'institution ne nous appartient plus.

VI. Bibliographie. — Anonyme, *Les oblats dans les ordres religieux*, dans *Analecta juris pontifici*, 1866, p. 2191-2235. — *Gli oblati secolari nell'ordine di San Benedetto*, dans *Riv. storica bened.*, t. XIV, 1923, p. 101-124. — U. Berlière, *Les oblats de Saint-Benoît au Moyen Age*, dans *Messager des fidèles*, t. III, 1886, p. 55-61, 107-111, 156-160, 209-220, 249-255; *Les fraternités monastiques et leur rôle juridique*, dans *Mém. de l'Acad. roy. de Belgique. Classe des lettres*, t. XI, 1920. — J.-M. Besse, *Du droit d'oblat dans les anciens monastères franç.*, dans *Rev. Mabillon*, t. III, 1907, p. 1-21, 116-133. — F. Burnant, *L'Hôtel des Invalides*, Nancy, 1913. — P. Chauvin, *L'oblature de l'ordre de Saint-Benoît*, in-4°, Paris, 1921. — R. Chasles, *Étude sur l'institut monastique des frères convers et sur l'oblature au Moyen Age; leur origine et leur rôle, XI^e^-XIII^e^ siècle*, dans *École nat. des Chartes. Positions des thèses*, 1906, p. 43-49. — M.-P. Deroux, *Les origines de l'oblature bénéd.*, in-8°, Paris, 1927. — Du Cange, *Glossarium*, aux mots *Con-*

[1] *P. L.*, t. XCVII, col. 287. — [2] *P. L.*, t. LXXXIII, col. 875. — [3] *Acta sanct.*, fevr. t. I, p. 808; *P. L.*, t. CI, col. 678. — [4] *Annales bened.*, l. XV, c. XLIX; l. XXVI, c. L. — [5] Can. 42, dans Labbe, *Conc. coll.*, t. VII, col. 1510. — [6] Mabillon, *Annales bened.*, l. XXV, c. XXVII. — [7] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. III, 2^e^ part., p. 369. — [8] *Ibid.*, p. 389. — [9] *Annales bened.*, l. XXIII, c. LVII. — [10] Ekkehard, *Casus Sancti Galli*, t. II, p. 1017. — [11] *Annales bened.*, l. XXXII, c. XLIII; l. XXXIV, c. LXXVIII. — [12] *Chron. Cassinense*, l. I, c. XLVI. — [13] Falk, *Gesch. des ehemaligen Klosters Lorsch*, in-8°, Mainz, 1866, p. 11. — [14] *Codex diplomaticus Fuldensis*, édit. Dronke, Cassel, 1850, n. 16, 53, 129, 114. — [15] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. III, part. II, p. 384 sq. — [16] *Ibid.*, sæc. IV, part. I, *Mirac. S. Richarii*, l. II, c. IV, p. 211. — [17] *Ibid.*, sæc. IV, part. I, p. 356. — [18] Mabillon, *Annal. bened.*, l. LXII, c. XCIV.

*versi, Matricularii, Oblati.* — Th. Juengt, *Pfrundoblaten*, dans *Benediktinische Monatschr.*, t. VII, 1925, p. 219-224. — G. Guigne, *Les moinillons de l'abbaye de Savigny* [*XIVe siècle*], dans *Bull. du Comité des travaux hist. Section d'hist. et de philol.*, 1900, p. 418-437. — Eb. Hoffmann, *Das Konverseninstitut des Cisterziensordens in seinem Ursprung und seiner Organisation*, Fribourg, 1915. — Alb. L'Huillier, *Coup d'œil sur l'histoire des oblats dans l'ordre de Saint-Benoît*, 1925. — P. Lugano, *L'istitutione delle oblate di Tor de' Specchi secondo i documenti*, dans *Riv. storica bened.*, 1923, p. 272-308; *Gli oblati secolari nell' ordini di S. Benedetto. Storia, statuti, norme di vita*, in-8°, Roma, 1923. — L. Oliger, *De pueris oblatis in ordine minorum (cum textu hucusque inedito Fr. Johannis Peckam)*, dans *Archiv. franciscan. hist.*, Florence, t. VIII, 1915, p. 389-447; t. X, 1917, p. 271-288. — J. N. Seidl, *Die Gott-Verlobung von Kindern in Mönchs und Nonnen-Klösten oder de Pueris oblatis. Eine Kirchenrechtsgeschichtliche Untersuchung*, in-12, München, 1872. — L. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. I, l. III, *Des enfants impubères qui de leur propre aveu faisaient profession de la vie religieuse ou que la dévotion de leurs parents engageaient dans cet état en les offrant à un monastère pour y passer toute leur vie*, p. 1762-1782. — F.-O. Villenoisy, *Les donations d'enfants à l'époque copte*, dans *Rev. égyptologique*, t. VI, 1891, p. 30-35, 150-153; t. VII, 1892, p. 199-200, 146-149.

H. Leclercq.

**OBOLE.** — Il est arrivé parfois de rencontrer parmi les tombes des cimetières barbares des squelettes gardant dans la main ou dans la bouche une pièce de monnaie; on en a conclu avec vraisemblance que c'étaient des païens que leurs coreligionnaires avaient munis de cette obole pour acquitter le prix du passage du Styx, ou pour payer leur entrée aux enfers. La conclusion ne s'impose pas dans tous les cas et il peut se faire que, parfois, on se trouve en présence d'une tombe chrétienne. Nous ne voulons pas dire d'un fidèle isolé parmi des païens qui ont pourvu à son inhumation conformément à leurs rites idolâtriques, mais d'un fidèle appartenant à une population imbue de pratiques superstitieuses qui ont persisté très longtemps et même jusqu'à nos jours. Voici une note qui le prouve : « Vers 1846, M. de Fontenay, faisant des fouilles dans l'antique cimetière de Saint-Pierre-l'Étrier, près Autun (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3189-3192), constata que l'un des cadavres les plus rapprochés de la surface du sol tenait entre l'index et le pouce un double tournoi de Charles X, cardinal de Bourbon. En 1861, j'ai vu à Autun, dit Harold de Fontenay, mettre une pièce de 50 centimes dans la main d'une femme qui venait de mourir. Le 4 février 1871, un ouvrier qui habite près de moi perdit un petit garçon de 2 ans et demi; les femmes qui se trouvaient là, au moment de l'ensevelissement, lui mirent un sou dans la main, prétendant que sans cela « il ne pourrait entrer au paradis [1] ».

On peut citer bien d'autres exemples de la persistance d'une coutume païenne et de son interprétation dans nos campagnes de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, du Morvan, etc. Le sens primitif de cet usage païen est tellement oublié aujourd'hui que le clergé n'y fait plus la moindre attention [2].

H. Leclercq.

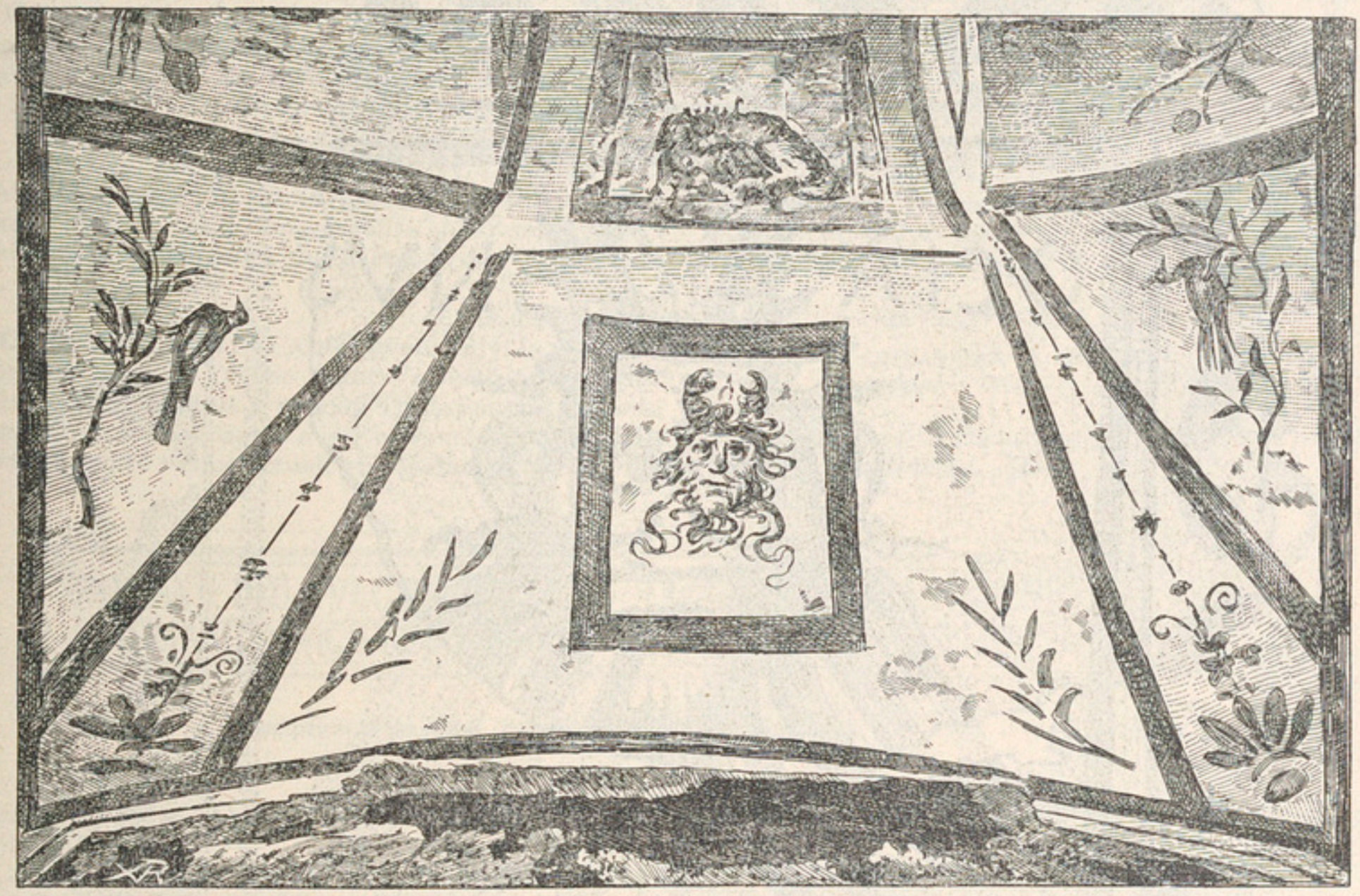

8984. — Fresque du cimetière de Calliste. D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. CXXXIV.

**OCÉAN.** — I. Fresque. — Vers le premier quart du IVe siècle on peignit à la voûte d'un cubicule du cimetière de Calliste une représentation de l'Océan sous l'aspect d'une tête chevelue et barbue, dans la

[1] H. de Fontenay, *Sur l'usage de mettre des pièces de monnaie dans la main des morts*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1873, p. 92-93. — [2] Un des plus récents parmi ceux qui ont voulu pratiquer la coutume païenne est sans doute Louis Ménard, le « païen mystique »; cf. H. Peyre, *Louis Ménard, 1822-1901*, in-8°, New-Haven, 1932.

chevelure duquel on voit des pinces d'écrevisse, ce dont nous avons d'autres exemples dans une mosaïque de Ravenne où c'est le Jourdain qui est ainsi coiffé et dans une miniature du Dioscoride où est représentée Thétis; comme les écrevisses ne s'aventurent pas au delà des rivières on peut croire qu'il s'agit ici d'un homard (fig. 8984). Au-dessus de cette tête d'ornement

8985. — Mosaïque de Montréal. D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1890, pl. I.

se trouvait le buste d'une femme vêtue d'une tunique à manches de couleur pourpre; ce portrait était exécuté sur toile et appliqué sur le stuc dont il s'est détaché. La voûte du cubicule n'offrait que ces deux figures dont on ne voit pas la relation; le plus sage et le plus sûr est d'y voir un portrait et une figure ornementale.

II. Mosaique. — La mosaïque que nous donnons ici (fig. 8985) a été découverte près de Montréal (Gers), dans un lieu appelé le Glésia, à côté de l'emplacement d'une ancienne église détruite. Il n'est pas rare, en Gascogne, de rencontrer ce nom *Glésia* « qui désigne toujours de très petites et très anciennes agglomérations chrétiennes disparues. Leurs ruines sont assez fréquemment mêlées à des débris gallo-romains, ce qui donne à croire que ces petites chrétientés *(Ecclesia)* ont été fondées par les possesseurs des anciennes villas gallo-romaines, convertis au christianisme ».

C'est une de ces villas dont les ruines furent découvertes et fouillées en 1890. Sur huit chambres, quatre étaient pavées en mosaïques, quatre autres avaient leur sol jonché de petits cubes en pierre de différentes couleurs. Une des chambres renfermait un hypocauste, reconnaissable aux lignes de tuyaux carrés en terre cuite rouge.

La mosaïque qui représente l'Océan a été transportée à Auch, au musée de la Société historique de Gascogne. C'est une pièce remarquable au point de vue de l'exécution. La tête se détache vigoureusement sur un fond blanc jaunâtre en pierre du pays, au centre d'un panneau rectangulaire en partie brisé. Les yeux noirs, grands ouverts sous l'arcade sourcillière de nuance bleutée, ont une singulière vivacité. La chevelure et la barbe paraissent être des algues marines, les oreilles ressemblent malheureusement un peu trop à deux anses. Au-dessus de la tête deux pinces de homard d'un rouge vif et deux antennes de crabe noires. Le cadre se compose d'une suite de petits dauphins affrontés de ton verdâtre avec quelques rehauts de couleur rouge et

de vert foncé. Les rehauts rouges sont exécutés au moyen de brique. Au-dessus de la tête on lit en gros caractères : OCIANVS.

La date de cette mosaïque, à en juger par l'exécution, pourrait difficilement être reportée au delà du IVe siècle. On n'a aucune raison d'y voir une œuvre chrétienne; pas plus que dans une mosaïque conservée au musée de Toulouse où la tête de l'Océan est encadrée par des dauphins, des calices et des fleurs à quatre pétales. On pourrait rapprocher sans grands résultats les représentations de l'Océan [1] (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 989, fig. 8764, où nous donnons la mosaïque d'Altiburhus).

III. Bibliographie. — J. de Carsalade du Pont, *Mosaïque antique découverte près de Montréal (Gers)*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1900, p. 38-41, pl. I. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XXVII-XXVIII, p. 267. — Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, t. II, pl. XIV, p. 18. — J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. CXXXIV, n. 1. Ce cubicule était décoré avec soin : paons, amours, plantes et fleurs (voir les deux planches publiées par J.-B. De Rossi, *op. cit.*).

H. Leclercq.

**OCRICOLUM.** — Après avoir suivi la voie Flaminienne jusqu'à l'église Saint-Valentin et au pont Milvius, on remontait la rive du Tibre, laissant à droite le mont Soracte et, après avoir retraversé le fleuve au nord du ponte Felice actuel, on escaladait, sur la rive gauche, la hauteur d'Ocricolum [2] au quarante-septième mille de Rome.

Cette petite ville a donné deux antiques splendides : tête de Jupiter et mosaïque conservées au musée du Vatican. En fait d'antiquités chrétiennes, elle conserve le remarquable monument élevé par l'évêque Fulgence en l'honneur du martyr saint Victor : c'est la portion d'un autel de marbre où Fulgence déposa le corps du martyr retiré de sa sépulture primitive. On y lit encore l'antique et incorrecte inscription qui accompagne un bas-relief figurant deux agneaux de chaque côté d'une croix (fig. 8986). Ce martyr Victor est connu par son inscription et l'évêque Fulgence est mentionné dans les *Dialogues* de saint Grégoire, l. III, c. XII. Victor n'a pas de passion propre et les hagiographes lui ont attribué celle des martyrs égyptiens Victor et Corona, fêtés le même jour. L'inscription est du VIe siècle :

*Iubante* (= iuvante) *Deo Fulgentius episcopus invento corpore beati martyris Victoris in Christi nomine super altarem construxit.* Cette « invention » tardive explique l'omission de Victor dans le martyrologe hiéronymien.

Une Passion mentionnée par Usuard, au IXe siècle, place à Rome un saint martyr *Leopardus* qui habitait *trans Tiberim juxta pontem Malium* (= Molvium, ponte Molle). Leopardus aurait été décapité un 30 septembre et enseveli à Otricoli au trentième mille de Rome (?), d'où il fut transféré à Aix-la-Chapelle. J.-B. De Rossi parle d'un martyr Leopardus sur la voie Salaire, *ad S. Hermetem*, qui pourrait être un homonyme de celui vénéré à Otricoli [3].

Un autre martyr, nommé Medicus, est assigné à Otricoli au 25 juin *sub Antonino*. On ne possède aucun document à son sujet qu'une Passion apocryphe et tardive. Dans certains manuscrits il est désigné ainsi : *S. Benedictus medicus et martyr* [4]. Boldetti a décrit une remarquable crypte funéraire encore subsistante et qui garde les corps de saint Medicus et de ses compagnons martyrs [5], et Cancellieri a accordé à ce saint une notice dans laquelle il semble prendre les historiettes dont est tissée la Passion pour argent comptant. Il existe une inscription qui pourrait inspirer quelques doutes, mais J.-B. De Rossi l'admet et il ne faut pas, sur ce point, se montrer plus sévère que lui [6] :

A ☧ ω HIC REQVIESCIT·ME
DICVS·M̄R·X̄·CV̄·PLV
RIBVS·I·P·C·Q·E·S·T·B·A·M

*Hic requiescit Medicus martyr Christi cum pluribus in pace quiescentibus. Amen.*

8986. — Inscription d'un autel d'Ocricolum. D'après Garrucci, *Storia del arte*, pl. CDXXII, n. 3.

La liste épiscopale d'Otricoli se réduit à quelques noms [7] :

1. *Herculeus*, 487.
2. *Constantinus*, 499.
3. *Fulgentius*, vers 541-542; cf. S. Grégoire, *Dialogues*, I. III, c. XII; *Acta sanct.*, maii t. V, p. 167; *Bibl. hag. lat.*, n. 3207 *d*; *Analecta bolland.*, 1911, p. 226, n. 26.
4. *Dominicus*, 595.

H. Leclercq.

**OCTACHORUM.** — Ce terme est rarement employé dans la littérature chrétienne et les plus érudits, comme Du Cange ou Forcellini, en reviennent toujours à l'inscription qui décorait le baptistère de Sainte-Thècle, à Milan [8] :

*Octachorum sanctos templum surrexit in usus,*
*Octogonus fons est munere dignus eo.*
*Hoc numero decuit sacri baptismatis aulam*
*Surgere, quo populis vera salus rediit*, etc.

Saumaise entend par là une abside qui possède huit absidioles, ou retraits; les autres disent la même chose. Le sens est aisé à saisir si on se rappelle que le mot *tri-*

[1] Cf. P. Gauckler, *Musivum*, dans *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. III, p. 2115, note 10; *Mon. et mém. Fondation Piot*, t. XII, p. 125. — [2] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XI, p. 595-596. La ville ancienne se trouvait près du Tibre, à l'oratoire de Saint-Victor; on ne sait à quelle date les habitants se transportèrent sur la hauteur. — [3] J.-B. De Rossi, *Roma soterr.*, t. I, p. 176. — [4] A. Poncelet, *Cat. codd. hag. lat. bibl. Romanorum*, p. 425, n. 8. — [5] Boldetti, *Osserv. sui cimiteri dei crist.*, 1720, p. 587; cf. J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1871, p. 83. — [6] Boldetti, *Osserv. sopra i cimiteri dei crist.*, in-fol., Roma, 1720, p. 587; *Acta sanct.*, junii t. V, p. 7; 3e éd., t. VII, p. 6-9; Mamachi, *Origines christ.*, t. III, p. 159, 316; Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. V, p. 513; Marini, dans A. Maï, *Script. veter. nova coll.*, t. V, p. 393, n. 5; F. Cancellieri, *Mem. di S. Medico martire e cittadino di Otricoli, raccolte con le notizie dè medici e delle medichesse illustri per santità*, in-12, Roma, 1812; J.-B. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1880, p. 115-116; *Bibliotheca hagiographica latina*, 1900, n. 858-859. — [7] F. Lanzoni, *Le diocesi d'Italia dalle origine al principio del secolo VII*, t. I, Faenza, 1927, in-8°, p. 400-402. — [8] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, p. 617, n. 2.



H° V 6695
D. L. C 5244 26-5-36

*chorus* signifie une chapelle ayant la forme d'un trèfle, dès lors l'*octochorus* vise un édifice dont le plan est octogonal et chaque mur renferme une niche. Que l'on se reporte au *Dictionn.*, t. II, on verra, col. 417, fig. 1329, un plan octogonal au Latran; col. 422, fig. 1332, un plan octogonal quadrichore à Albenga; col. 431, fig. 1340, un plan octogonal pentochore à Sainte-Sophie; col. 449, fig. 1363, un plan octogonal trichore à Kalat Sem'an; enfin, col. 467, fig. 1375, un plan octogonal octochore à Riez, si on veut bien tenir compte de l'entrée comme d'un retrait.

H. LECLERCQ.

**OCTATEUQUE.** — Il existe plusieurs manuscrits anciens désignés sous le nom d'octateuques byzantins qui remontent aux XI^e^ et XII^e^ siècles et qui, par conséquent, se trouvent en dehors de la période chronologique de nos études; ils nous intéressent cependant « moins peut-être pour ce qu'ils sont que pour ce qu'ils représentent. Ils sont, pour la plupart, les copies serviles et médiocres d'un même modèle; mais, comme un des huit livres qui les composent, celui de Josué, reproduit le célèbre rouleau de la Vaticane, il est permis de rechercher aussi dans le reste du volume les créations disparues de l'ancien art chrétien. » Les publications faites des divers octateuques ont suivi celle du rouleau de Josué; ce sont : Th. Ouspensky, *L'octateuque de la bibl. du Sérail, à Constantinople*, Sofia, 1907 (texte russe); D.-C. Hesseling, *Miniatures de l'octateuque grec de Smyrne, manuscrit de l'École évangélique de Smyrne*. Édition phototypique, in-4°, Leyde, 1909. Depuis longtemps M. J. Strzygowski, *Der Bilderkreis des griechischen Physiologus*, in-8°, Leipzig, 1899, a montré l'intérêt qui s'attacherait à la publication de l'octateuque de Vatopédi, de beaucoup le plus proche du *rotulus* de la Vaticane. « En fait, dit M. G. Millet, ce manuscrit s'oppose nettement aux autres. Il représente un autre type. Son caractère essentiel est de représenter la tradition antique. Assurément, elle s'y trouve diminuée : on sent que la sève s'épuise, que la vie se fige; les tons de l'aurore et du crépuscule se perdent dans la monotonie du ciel bleu. Toutefois, le copiste a le respect de son modèle; il reproduit les paysages, les arbres, la forme exacte des édifices, l'attitude des allégories, le mouvement et les gestes des personnages. L'exécution est moins large qu'au XI^e^ siècle; elle est encore soignée et fine. Au contraire, les trois répliques du XII^e^ siècle, à Smyrne, au Sérail, au Vatican (n. *746*) représentent une transposition du modèle antique. Le paysage est très simplifié, les figures allégoriques en partie supprimées, les architectures réduites et transformées suivant les schèmes byzantins. De parti pris on a modifié les attitudes, comme pour redresser la nonchalance des allégories ou modérer l'emportement des guerriers. Il semble qu'à l'origine un peintre maître de son art ait voulu corriger la liberté antique. Mais les médiocres copistes du XII^e^ siècle ne savent plus nous montrer que la caricature du *rotulus* [1]. »

On voit d'après cela à quoi se réduit, pour nous, cette source iconographique.

H. LECLERCQ.

**OCTAVE.** — Le musée du Latran possède une inscription provenant de l'ancienne *vigna Pellegrini*, en dehors de la porte de Saint-Pancrace, sur la voie Aurélienne, sur l'emplacement du cimetière souterrain des saints Procès et Martinien. Trouvée en 1732, elle fut publiée pour la première fois par Marangoni qui supposa que le mot *marturoru(m)* devait être rattaché à *in cimitero*, en sorte qu'il aurait existé sur ce point un « cimetière des martyrs [2] ». Corsini suggéra une interprétation différente. Le texte se rapporterait à la fête des sept fils de sainte Félicité, qui serait indiquée, selon lui, par ces mots *dies martyrum*, c'est-à-dire « les martyrs » par antonomase [3]. Survint G. Marini, qui supposa que le mot *marturorum* était une addition postérieure qui avait une signification analogue à celles que nous lisons ailleurs : *Eusebiorum*, *Syncratiorum*, etc., qu'on lit sur des inscriptions païennes ou chrétiennes [4]. J.-B. De Rossi [5] adopta l'opinion de Corsini, d'autres firent de même [6]. O. Marucchi présenta l'explication suivante : La fête des sept fils de sainte Félicité (voir *Dictionn.*, à ce nom) tombe le 10 juillet et l'inscription qui parle du *dies postera martyrum* ferait supposer que le défunt Pecorius, mentionné dans le texte, fut porté au cimetière le 9 juillet *(venit in cimitero VII idus julias*, fig. 8987), ne fut déposé dans la tombe que le lendemain de la fête, le 11 juillet. C'est pourquoi les mots *postera die* sont rattachés à la parole *martyrum* de façon à imposer l'explication *postera die martyrum* et non pas *postera die in die martyrum*.

Si l'inscription disait que Pecorius fut enterré le *V idus julias* (11 juill.) la chose serait claire et le *dies martyrum* se rapporterait au 10 juillet, fête des sept martyrs, mais, sur l'inscription, la date diffère pour la déposition. Si on trouvait dans les martyrologes, ou ailleurs, la preuve que la fête du 10 juillet s'appelait le *dies martyrum*, on pourrait admettre cette conclusion; mais il n'en est rien. Si cette désignation était officielle ou notoire on la trouverait bien dans quelque document.

Il peut paraître surprenant que sur une inscription d'un cimetière de la voie Aurélienne on nomme *les martyrs* par antonomase un groupe dont pas un seul membre ne fut enterré dans un des cimetières de cette voie, puisque six d'entre eux reposaient le long de la voie Salaire et saint Janvier sur la voie Appienne. Nous possédons d'autres inscriptions cémétériales sur lesquelles on indique comme date de la déposition la fête d'un martyr étranger au cimetière d'où vient l'inscription et, en pareil cas, le martyr est toujours désigné par son nom. En voici deux exemples :

Au cimetière de Commodille (au musée du Latran) cette inscription :

PASCASIVS VIXIT
PLVS MINVS ANNVS XX
FECIT FATV IIII IDVS
OCTOBRIS VIII ANTE
NATALE DOMNI AS
TERI DEPOSITVS IN
PACE
A ☧ ω

Pascasius mourut le 12 octobre, il fut inhumé le 14, par conséquent huit jours avant la fête de saint Astère qui tombait le 21 de ce mois. Saint Astère est un martyr d'Ostie qui ne fut pas inhumé au cimetière de Commodille.

Du cimetière de Saint-Sébastien, où elle se voit encore, cette autre inscription :

STVDENTIAE DEP*(ositio)*
MARCELLI DIE N*(atali)*
CONS· SALLIES

Studientia fut inhumée le 16 janvier, fête du pape saint Marcel, et comme ce martyr n'avait aucune rela-

[1] G. Millet, *L'octateuque byzantin d'après une publication de l'Institut russe de Constantinople*, dans *Rev. archéol.*, 1910, p. 71-80; A. Muñoz, *Alcune osserv. intorno al rotulo di Giosue e agli ottateuchi illustrati*, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 475-483. — [2] Marangoni, *Acta S. Saturnini*, append., p. 101. — [3] Corsini, *Dissertationes post notas Græcorum*, p. 12. — [4] Marini, *I papiri diplomatici*, p. 380. — [5] J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, p. 19. — [6] M. Armellini, *Gli antichi cimiteri cristiani*, Roma, 1893, in-8°, p. 9.

tion avec le cimetière de Saint-Sébastien, Marcel est désigné par son nom et autrement que par le simple titre de martyr.

Au contraire, quand on veut faire allusion aux saints du lieu, on emploie des expressions telles que *retro sanctos* ou d'autres analogues; et il est certain que les martyrs des premiers siècles furent parfois enterrés dans le voisinage des martyrs dont on célébrait la fête. On peut citer deux exemples de cet usage parmi les inscriptions de la basilique de sainte Pétronille où on a pris soin de mentionner le 12 mai, fête des saints locaux, Nérée et Achillée. La première est celle de *Beatus* avec la date consulaire de 395, la seconde le graffite de *Zenodoros* sur la chaux d'un *loculus*.

Ces exemples portent à croire que si on avait voulu mentionner les fils de sainte Félicité on l'aurait fait en les nommant par leurs noms. On ne l'a pas fait et il est dès lors vraisemblable qu'on a pensé à des saints locaux.

Les martyrs éponymes du cimetière près duquel fut trouvée l'inscription de Pecorius étaient Procès et Martinien.

Or la fête de ces martyrs est assignée au martyrologe au 2 juillet, c'est-à-dire exactement huit jours avant celui où Pecorius *venit in cimitero*. Il semble dès lors que l'expression *postera die marturorum* peut être

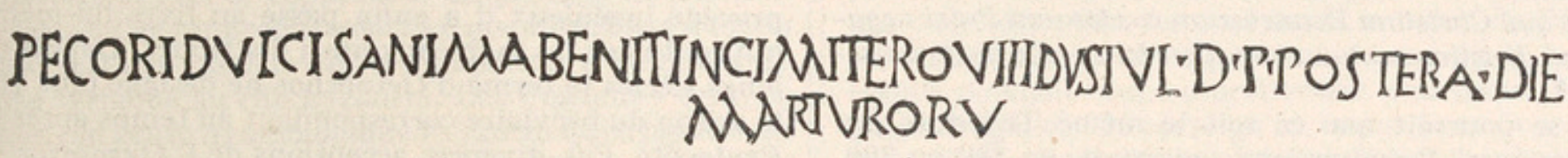

8987. Inscription de Pecorius, musée du Latran. D'après L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. v, pl. LXXI, n. 6.

rapprochée de celle de l'épitaphe de Pascasius, au lieu d'indiquer un jour précédant la fête il indique un jour depuis la fête et cette indication se rapporte au jour de l'octave de la fête des saints Procès et Martinien, dont il n'était pas nécessaire de citer les noms puisqu'on se trouvait chez eux. Il n'y a pas lieu de soulever une difficulté de ce qu'on lit sur le marbre de Pecorius *venit in cimitero VII idus julias* et *depositus postera die marturorum* parce que *venit in cimitero* peut avoir le sens de *depositus*. On peut donc donner du texte la paraphrase suivante :

Pecorius fut apporté au cimetière (ou inhumé) le 9 juillet et sa déposition survint en la seconde fête des martyrs, c'est-à-dire le jour de l'octave de leur fête en ce lieu.

BIBLIOGRAPHIE. — Marangoni, *Acta sancti Saturnini*, append., p. 101. — Lupi, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, p. 181. — Corsini, *Dissertationes post notas Græcorum*, p. 12. — Muratori, *Novus thes. veter. inscrip.*, p. MDCCCXXII. — Bianchini, *Demonstr. hist. eccl.*, t. II, p. 214, pl. I, n. 58. — G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 380. — A. Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. I, p. 227. — Vettori, *Dissertazioni filologiche*, p. 40. — A. Maï, *Script. veter., nova coll.*, t. V, p. 396, n. 10. — Léon Renier, dans L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. LXXI, n. 6; t. VI, p. 182. — J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1863, p. 19. — M. Armellini, *Gli antichi cimiteri crist.*, 1893, p. 9. — O. Marucchi, dans *Römische Quartalschr.*, t. XI, 1897, p. 207-212, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1897, p. 139.

Ce qui donne à cette inscription un très grand intérêt, c'est qu'elle devient pour nous le plus ancien témoignage de la célébration d'une fête à l'octave du *natale* d'un martyr. Nous en avons un autre témoignage, peut-être pas aussi ancien, mais qu'on peut néanmoins faire remonter jusqu'au Ve siècle, c'est la fête connue sous le nom de *sanctæ Agnetis secundo*. Quant à découvrir l'origine des octaves des saints, il ne paraît pas jusqu'ici qu'on ait apporté des textes sûrs.

Pendant la période des huit premiers siècles la célébration de l'octave a commencé par la fête de Pâques, dont le huitième jour était solennisé sous le nom de *Dominica in albis*. Ce jour-là les néophytes quittaient leur vêtement blanc, symbole de la pureté conquise par le baptême *(... in albis deponendis)* et on retirait de leur front la bande qui recouvrait l'endroit où ils avaient reçu l'onction. On lit dans un sermon de saint Augustin : *Hodie Octavæ dicuntur infantium revelanda sunt capita eorum, quod est indicium libertatis* [1], et ailleurs il dit encore : *Vos qui baptizati estis et hodie completur sacramentum Octavarum vestrarum, infantes appellamini quia regenerati estis*. Cette cérémonie paraît avoir implanté l'idée d'octave et comme on renouvela l'administration du sacrement de baptême plusieurs fois pendant le cours de l'année, à certaines fêtes principales comme Noël et Pentecôte, le même usage de la déposition des vêtements blancs dans la huitaine fut maintenu et donna naissance à autant d'octaves. On trouve dans Bède la mention de l'octave de la Pentecôte. Un capitulaire de Charlemagne mentionne les octaves de Noël, de l'Épiphanie et de Pâques, et le can. 26 du concile de Mayence, tenu en 813, parle des octaves de Noël, de Pâques et de Pentecôte. Cette période de la fin du VIIIe et du début du IXe siècle est précisément celle où les octaves se multiplient dans le cours de l'année. Amalaire, dans son traité *De ecclesiasticis officiis*, ne connaît encore que les octaves de Noël, Épiphanie, Pâques et Pentecôte, mais il dit (IV, 36) : *Solemus octavas natalitiorum aliquorum Sanctorum celebrare eorum scilicet, quorum festivitas apud nos clarior habetur, veluti est in octavis apostolorum Petri et Pauli et cæterorum sanctorum, quorum consuetudo diversarum Ecclesiarum octaves celebrat.*

Primitivement l'octave n'était pas une période de huit jours organisée suivant un rite moins solennel que le jour même de la fête; c'était le huitième jour seulement qui commémorait la fête; aussi, dans les sacramentaires gélasien et grégorien, on ne voit pas de messe assignée pour les jours dans l'octave, mais seulement pour l'octave même qui était, sans doute, la répétition de la fête.

H. LECLERCQ.

**OCTODORUM.** — I. La ville. II. La liste épiscopale.

I. LA VILLE. — Les populations énergiques de la vallée Pennine donnèrent de la peine aux conquérants romains, à tel point qu'Auguste se vantait de les avoir soumises [2]. Ce fut à recommencer plus tard, au temps de Galba. Il y avait là quatre cités : *Seduni, Varagri, Nantuates* et, probablement, *Uberi*. Au IIe siècle, la vallée Pennine faisait partie de la Rhétie et, vers le temps de Marc-Aurèle, on l'en détacha pour former, avec la vallée de la haute Isère, une province à part désignée sous le nom de *Provincia Alpium Atractianarum et Pœninarum*. La réforme territoriale qui se fit sous le règne de Dioclétien n'épargna pas cette petite province qui ne forma plus désormais que deux cités : *Civitas Ceutronum id est Tarantasia* (Moutiers de Tarentaise), et *Civitas Vallensium id est Octodoro* (Martigny).

[1] S. Augustin, *Sermo de tempore*, CXI 1. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, p. 20-21, 27.

*Octodorum* ou *Octodurum* fut la capitale de tout le Valais. Ce nom lui est donné par César [1] et par Pline l'Ancien [2]. Dans les premiers siècles de notre ère on rencontre toutes les variétés désirables : *Octodoro* (dans la *Notitia Galliarum*); *civitas Octodorensis* (au concile d'Épaone); *civitas Octodorinsium* (aux conciles d'Orléans de 541 et de 549); *Octodero Vallenses* (au martyrologe hiéronymien); [3] *Octoduro* (dans la *Table de Peutinger*) [4]; *Octoduro*, *Hoctudoro*, *Octadoro* (dans l'*Itinéraire d'Antonin*) [5]; *Octodorum* (dans le *Géographe de Ravenne*) [6]. Sur les milliaires on lit : *Forum Claudii Vallensium* [7].

« Octodure offrait aux voyageurs et aux marchands un pied-à-terre naturel : sa situation était excellente; mais elle avait deux sœurs dangereuses : l'ancienne capitale des Nantuates et celle des Séduniens [8]. » Ces rivales étaient Agaune *(Acaunum)* et Sion, qui l'éclipsèrent au point de vue religieux et au point de vue administratif; à partir du VI^e^ siècle c'était chose faite.

II. La liste épiscopale. — Octodorum fut un siège épiscopal dont les titulaires résidèrent dans cette ville jusqu'en 585.

1° *Théodore*. — Cet évêque a assisté au concile d'Aquilée, tenu en 381, sous la présidence de saint Ambroise, pour juger le cas de l'évêque Pallade, accusé d'arianisme; Théodore se prononça contre lui : *Palladium qui Christum Deum verum coæternum Patri negavit nec christianum hunc nec sacerdotem ullo modo censemus* [9].

Il se pourrait que ce soit le même Théodore (on trouve aussi Théodule) qui souscrivit, en 389 ou 390, une lettre synodale rédigée à Milan contre le prêtre Jovinien et adressée au pape Sirice. Dans l'étude consacrée à saint Maurice (voir ce nom) nous avons dit la part qui revient à l'évêque Théodore dans la construction de la basilique des martyrs d'Agaune. On lui prête avec vraisemblance des dons de reliques prélevées sur les corps des martyrs, mais on n'est pas en mesure de donner à ce sujet des précisions.

2° *Salvius* ou *Silvius*. — C'est à un évêque du Valais : *domno sancto ac beatissimo in Christo Salvio episcopo* que saint Eucher, de Lyon, envoya son récit de la *Passio Acaunensium martyrum*, qu'il dédie aux Thébains par l'intermédiaire de son correspondant. Cette relation entre Salvius et les martyrs porte à croire qu'il était évêque d'Octodure et successeur, immédiat ou non, de Théodore.

3° *Protasius*. — Connu par un texte composé vers 515, lequel mérite confiance. Il aurait procédé à la translation des reliques de saint Innocent, dans la seconde moitié du V^e^ siècle, vers 470.

4° *Constantius*. — Le 15 septembre 517, il signe au concile d'Épaone : *Constantius in Christi nomine episcopus civitatis Octodorensis relegi et subscripsi*. On a remarqué que les évêques qui signent à Épaone, en 517, et ceux qui signent à Lyon, vers 520, se trouvent dans le même ordre, à la suite des métropolitains. Si cet ordre est réglé par l'ancienneté, puisque Constantin a le pas sur Maxime de Genève, élu en 513, c'est qu'il était déjà évêque d'Octodorum à cette date.

5° *Rufus*. — Il a souscrit aux conciles d'Orléans tenus le 14 mai 541 et le 28 octobre 549.

6° *Agricola*. — Connu par la *Chronique* de Marius d'Avenches, à la date de 565. Il fut l'objet d'une tentative d'assassinat par les moines d'Agaune et s'en tira avec des blessures. Le récit de Marius invite à penser que l'évêque habitait Agaune, peut-être momentanément.

7° *Heliodorus*. — En 585, un concile se tint à Mâcon, où se fait représenter l'évêque du Valais par un *Missus Eliodori episcopi a Sedunis*. Donc, à cette date, le siège épiscopal avait été transféré d'Octodore à Sion [10].

H. Leclercq.

**OCTOËCHOS SYRIEN** [11]. — I. La pratique actuelle. II. L'Octoëchos d'après Bar Hébræus. III. Origines de l'Octoëchos. IV. L'Octoëchos dans le rite syrien du VI^e^ au VIII^e^ siècle. Les hymnes de Sévère. V. Les modes grecs en Orient aux premiers siècles du christianisme. VI. Conclusion.

I. La pratique actuelle. — Le mot d'Ὀκτώηχος qui, étymologiquement, suggère l'idée de huit modes canoniques adoptés pour le chant ecclésiastique, a revêtu, grâce à la liturgie byzantine, une signification plus extensive. Il désigna tout d'abord le groupement factice de pièces liturgiques cataloguées en huit séries suivant le mode sur lequel elles sont exécutées. De ce procédé ingénieux il a enfin passé au livre lui-même qui contenait les morceaux ainsi distribués. Depuis de longs siècles le terme d'Octoëchos ne désigne plus que la saison du bréviaire correspondant au temps après la Pentecôte. Ces diverses acceptions de l'Ὀκτώηχος se retrouvent ainsi, dans une certaine mesure, dans le rite syrien. Sous le nom de *ikhadias*, les Syriens entendent les huit modes qui, à l'exclusion de tout autre, composent le système musical du rite [12]. Sous le nom de « livre des huit tons ou modes », l'Église jacobite, à partir du XVI^e^ siècle, désigne son bréviaire festival de Pâques au commencement de l'année liturgique (1^er^ dimanche de nov.). Mais cette dernière acception est, comme on le voit, très tardive, et n'est qu'un calque du procédé byzantin de l'Ὀκτώηχος [13]. Il n'en est pas de même des deux premiers sens. Les Syriens connaissent depuis fort longtemps le système musical de huit modes liturgiques exécutés durant l'année ecclésiastique, d'après les lois d'un roulement régulier. On sait que les jacobites possèdent deux sortes de bréviaire [14] : le bréviaire férial contenant un office complet pour tous les jours de la semaine et le bréviaire festival pour les dimanches et fêtes de l'année. Ces deux bréviaires se complètent mutuellement de telle sorte que, le second n'ayant pas d'office propre, on retombe dans le premier. Au point de vue du roulement tonal, ils aboutissent à des règles différentes [15]. La loi générale qui régit le bréviaire festival, c'est que depuis le 1^er^ dimanche de novembre, *caput anni ecclesiastici*, chaque dimanche a un ton spécial, du premier au huitième, ce qui constitue des séries de huit dimanches, allant de novembre à Noël, de Noël au Carême, du Carême à Pâques, de Pâques à Pentecôte. Après la Pentecôte, les séries se poursuivent jusqu'au 1^er^ diman-

[1] *De bello gallico*, l. III, c. I. — [2] *Hist. nat.*, l. III, c. XX, 136-137. — [3] *Acta sanct.*, nov. t. II, 1894, p. 124. — [4] E. Desjardins, *Géogr. hist. de la Gaule*, t. IV, p. 155. — [5] Id., *ibid.*, t. IV, p. 47. — [6] Id., *ibid.*, t. IV, p. 205. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5519-5523. — [8] M. Besson, *Monasterium Acaunense*, Fribourg, 1913, p. 65. — [9] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 599. — [10] M. Besson, *Monasterium Acaunense*, Fribourg, 1913, in-8°, p. 63-83. — [11] Dom J. Jeannin avait bien voulu trouver bon que son travail, publié sous ce titre, trouvât sa place dans le *Dictionn.* C'est sous la réserve de quelques abréviations qu'il est reproduit d'après *Oriens christianus*, nouv. sér., t. III, 1913, p. 82-104, 277-298. Je dois ici des remerciements adressés à l'auteur et qui montent vers sa mémoire. — [12] Ce système musical ne s'applique qu'aux chants rythmés proprement dits et à la psalmodie. Pour les autres récitatifs, et surtout les *houssaié*, les Syriens ont adopté les modes vulgaires de Syrie et de Mésopotamie : modes turcs, arabes, persans, kurdes, etc. Sous le nom de Syriens il est bien entendu que nous rangeons aussi bien les jacobites que les syriens unis. — [13] Cf. A. Baumstark, *Festbrevier und Kirchenjahr der syrischen Jakobiten*, 1910, p. 84, 167. — [14] A. Baumstark, *op. cit.*, p. 26 sq. — [15] Nous croyons utile de donner ici le résumé des rubriques du bréviaire férial, édit. Rahmani, p. 5 sq., et du bréviaire festival, édit. de Mossoul, p. 55 sq.

che de l'année suivante. Les fêtes qui tombent dans l'intervalle ont le plus souvent des tons spéciaux. Le bréviaire férial est soumis à des lois plus compliquées. Les laudes ou Ὄρθρος et les vêpres, suivies de complies, ont des tons spéciaux suivant un ordre assez irrégulier selon les jours de la semaine [1]. Quant aux vigiles et aux « petites heures », elles s'exécutent dans le ton plagal de celui qui affecte le dimanche précédent; de façon que si le ton dominical est le premier, celui de la semaine sera le cinquième; si c'est le second, le ton férial sera le sixième, ainsi de suite et vice versa. On aura remarqué que les tons plagaux, comme dans le système grec, sont les tons cinq, six, sept et huit, et non, comme dans le chant grégorien, les tons pairs, deux, quatre, six et huit.

Nous retrouvons ici les grandes lignes de l'Ὀκτώηχος byzantin tel qu'il se pratique aujourd'hui. Le roulement des tons est identique, sauf que le point de départ est un peu différent. Celui des Grecs est situé à Pâques. Mais, comme nous le verrons, c'était aussi le point de départ des Syriens au temps de Bar Hébræus. Les tons spéciaux pour les fêtes varient aussi quelquefois pour les deux rites [2]; mais ce qu'il y a de curieux, c'est que le ton du canon byzantin, souvent différent du ton général de la fête, est à peu près constamment le ton prescrit pour la fête syrienne. L'identité est encore plus parfaite si l'on se rapporte à un passage de Bar Hébræus [3]. Ces rapprochements ne manquent pas de jeter une certaine lumière sur les emprunts liturgiques du rite syriaque au rite byzantin. Les « canons » sont, en effet, un genre hymnologique byzantin qui a passé dans la liturgie syrienne sous le nom de « canons grecs ». Les compositions des célèbres mélodes du VII[e] et du VIII[e] siècle, grâce à une traduction, ont été ainsi appropriées par les Syriens. Ceux-ci leur ont conservé le mode sur lequel elles étaient exécutées, ce qui semblerait supposer que même la mélodie grecque avait passé dans le rite syriaque. Mais, cependant, d'après les rares échantillons de canons syriens dont on puisse retrouver l'original grec, les divisions rythmiques ne sont pas semblables. Dom Jeannin n'a personnellement trouvé qu'un *hirmus* divisé exactement de la même façon dans les deux bréviaires [4].

II. L'Octoechos d'après Bar Hébræus. — Cependant le même Bar Hébræus esquissant ailleurs [5], malheureusement d'une manière trop brève, les règles liturgiques du rite syriaque, donne incidemment celles qui concernent les tons ecclésiastiques. « Et pour ce qui est des tons des dimanches, à partir du dimanche nouveau (dim. de Quasimodo) le deuxième ton suit le premier, le troisième le second, et ainsi de suite; et pour les jours ordinaires, le cinquième s'attache au premier, le sixième au second, le septième au troisième, le huitième au quatrième et vice versa. »

En dépit du laconisme de ce texte, nous retrouvons ici les deux lois générales de l'Octoëchos syrien actuellement en vigueur; le roulement des huit tons pour les dimanches de l'année, et l'usage des tons plagaux aux jours de férie.

Avons-nous encore affaire ici à un emprunt au rite byzantin? Il est difficile de se prononcer là-dessus d'une manière décisive. On aimerait à pouvoir retrouver dans la tradition syrienne trace de ce roulement tonal; mais, à notre connaissance du moins, on n'a signalé encore aucun texte là-dessus. Cette question du roulement tonal est intimement liée à la formation de l'année liturgique, des dimanches surtout, qui en constituent les étapes les plus importantes. Or, il semble bien que le point de départ primitif de ce roulement ait été le temps après le Pentecôte. C'est pour cette période liturgique, la plus vague et la moins remplie de mystères, qu'a été préconisé le procédé ingénieux de l'Octoëchos. C'est de là qu'il a dû s'étendre sur tout le reste de l'année liturgique. Au temps de Bar Hébræus, nous l'avons vu, on commençait au dimanche de Quasimodo. Plus tard, on trouva plus naturel sans doute de prendre comme tête de ligne, le 1[er] dimanche de l'année ecclésiastique [6]. Les dimanches de l'Avent syrien formaient avec ceux de la consécration et de la dédicace de l'église une série de huit dimanches. Puis la Noël avec les dimanches de l'Épiphanie constituaient une nouvelle série. Le Carême, la semaine de Pâques, les dimanches après Pâques et le temps après la Pentecôte venaient tout naturellement poursuivre ce roulement régulier. De sorte qu'ici encore nous penserions à un développement du système byzantin de l'Octoëchos. Par contre, nous ne trouvons pas trace dans le rite grec de cet usage d'exécuter les heures canoniales de la semaine dans le plagal du ton dominical. Cet usage doit cependant être très ancien puisqu'il existait au temps de Bar Hébræus. Dans un vieux recueil du couvent jacobite de Saint-Marc, provenant du célèbre monastère syrien de Sainte-Marie, du désert de Scété en Égypte [7], la collection est rédigée d'après cette loi des tons plagaux. Tons un, cinq, deux, six, trois, sept, quatre, huit.

III. Origines de l'Octoechos. — La tradition est unanime à attribuer l'Octoëchos à saint Jean Damascène. Cependant, quand il s'agit de définir nettement ce dont on est redevable au célèbre mélode, on se trouve bien embarrassé. Ne faut-il lui attribuer qu'une réforme liturgique consistant dans le groupement artificiel des pièces liturgiques d'après les huit tons? Ou serait-il aussi l'inventeur du système musical des huit tons ecclésiastiques et, par surcroît, le réformateur de la notation musicale dite ecphonétique à laquelle il substitua la notation dite damascénienne? Rien, dans ses écrits, ne semble prouver qu'il ait eu un talent

[1] Les vêpres du lundi et du mardi sont du sixième ton. L'Ὄρθρος du lundi du deuxième ton; celui du mardi du huitième. Les vêpres et l'Ὄρθρος du mercredi sont du septième ton. Les vêpres du jeudi du cinquième. L'Ὄρθρος du jeudi du premier. Les vêpres du vendredi et du samedi du huitième. L'Ὄρθρος du vendredi du sixième. L'Ὄρθρος du samedi du huitième. — [2] Les Grecs prévoient plusieurs tons pour la même fête et dans tous les cas des canons de plusieurs modes. Pour les Syriens, il n'y a guère que la fête de Pâques et le dimanche *in albis* qui admettent un mélange de plusieurs tons. En principe, le ton du « canon grec », d'après les rubriques du bréviaire, édit. Mossoul, p. 55, est distinct de celui du jour, mais, en fait, les divergences sont exceptionnelles, ainsi pour la circoncision. — [3] *Ethicon*, édit. Bedjan, p. 69-72. Ce curieux morceau trouvera sa place naturelle dans la deuxième partie de ce travail : L'Octoëchos syrien au point de vue musical. Le savant jacobite essaie de déterminer « les raisons naturelles » de la distinction des huit tons. De ces raisons il déduit la convenance de tel ton pour rendre le symbolisme de telle fête. —

[4] Une étude directe sur les anciens manuscrits serait peut-être plus fructueuse en détails concernant les relations des deux rites au point de vue musical, à l'époque de leurs échanges liturgiques. Le bréviaire de Mossoul a donné relativement peu de place à l'élément des « canons grecs », un seul canon, et souvent fort abrégé, pour chaque grande fête. L'élément araméen, comme de juste, est beaucoup mieux représenté. On trouvera dans A. Baumstark, *op. cit.*, p. 126, en note, la liste des canons syriens qu'on peut vérifier dans les livres liturgiques grecs. — [5] *Nomocanon*, édit. Bedjan, p. 67. — [6] Le dimanche de la consécration de l'Église est donné comme inaugurant l'année ecclésiastique dans le ms. British Museum *addit. 17 272* du XII[e] siècle; Baumstark, *op. cit.*, p. 167. — [7] D'après une note en carchouni à l'intérieur du ms. : « La miséricorde de Dieu soit sur celui qui a légué ce livre au couvent de Notre-Dame-Mère-de-Dieu de Scété et aussi sur celui qui a pris soin de le rendre une seconde fois au monastère de Scété. » Le ms. semble être du XII[e] ou du XIII[e] siècle, au jugement de dom Jeannin et de M. Tisserand.

musical extraordinaire, ou que son attention ait été portée vers une réforme musicale proprement dite. Aussi l'opinion tend-elle à se généraliser qui n'attribue au Damascène qu'une simple réforme liturgique [1].

Au reste la tradition liturgique syrienne est une preuve que le système musical des huit tons est tout à fait indépendant de l'Octoëchos damascénien, et lui est bien antérieur. L'Église monophysite, en effet, a conservé avec un religieux respect un hymnaire qui forme le pendant de l'œuvre de saint Jean Damascène, l'Octoëchos de Sévère, patriarche monophysite d'Antioche de 512 à 519 [2]. C'est cette précieuse collection que dom Jeannin a étudiée en détail.

Le nouveau patriarche d'Antioche, à peine installé sur son trône, semble avoir montré beaucoup de zèle apostolique dans sa charge. Son biographe Jean Bar Aphtonia [3] s'étend avec complaisance sur ses austérités et sur les réformes accomplies par lui. Son premier soin, nous dit-il, fut de renvoyer tout le personnel culinaire du patriarcat. Avec le même zèle que mirent Ézéchias et Josias à détruire les hauts lieux et les statues de Baal, on le voit renverser les bains et détruire toute trace d'une vie molle et luxueuse. Tous ses soins se portent vers l'instruction de son peuple et la splendeur du culte. « Comme il voyait que le peuple d'Antioche se plaisait aux chants, les uns aux chants de la tente [4] (théâtre), les autres à ceux des poètes d'Église, il condescendit donc à cette passion, à l'instar d'un père qui balbutie avec ses enfants, et ayant établi des psaltes [5], il composa des hymnes et les leur donna. »

« Il leur donna non point de ces chants pervers et efféminés qui conduisent ceux qui s'y complaisent aux délices de la perte et non à la joie spirituelle, mais de ces chants pleins de tristesse et provoquant aux pleurs aimés de Dieu ceux qui les écoutent. »

Le résultat de ces compositions fut que les théâtres furent délaissés et l'église beaucoup plus assidûment fréquentée. Aux jours de calamités publiques, les places étaient converties en églises où l'on chantait à l'envi les hymnes de Sévère.

Le recueil des hymnes de Sévère [6] constitua dès le VI^e^ siècle le répertoire religieux du patriarcat d'Antioche. Comme on l'a vu d'après le biographe du célèbre patriarche, ce recueil eut un succès considérable. Mais sa chute prématurée du patriarcat d'Antioche dut en restreindre l'influence dans les milieux orthodoxes. Dans tous les cas les monophysites syriens s'empressèrent de recueillir l'héritage littéraire de leur illustre chef, « cet homme remarquable en science théologique, notre grand Sévère », dira un jour Bar Hébræus. Mais la situation nouvelle imposée par les circonstances au rite monophysite, lui rendait difficile une utilisation telle quelle de ce recueil. Une traduction syriaque s'imposait, le centre du rite étant non plus la Syrie hellénisée, mais la Mésopotamie araméenne. Cette version fut réalisée au commencement du VII^e^ siècle [7] par un certain Mar Paul d'Édesse qui se distinguait au premier rang de ces traducteurs liturgiques; on lui doit, en effet, la version des œuvres de saint Grégoire de Nazianze [8]. Cette traduction nous est parvenue avec quelques compositions postérieures de Jean Bar Aphtonia, de Jean Psaltès, etc., dans une édition critique de Jacques d'Édesse. Une note qui clôt cette édition est pour nous la source de renseignements les plus précieux au point de vue hymnographique et musical [9].

« Avec tout le soin possible j'ai distingué les paroles du docteur (Sévère) de celles qui ont été ajoutées par le même Mar Paul, afin que fût égale la quantité des mesures dans le chant, à cause de la brièveté et réduction des paroles dans la langue syrienne en comparaison du langage grec.

« Pendant que j'ai écrit les paroles du docteur en encre, celles qui ont été ajoutées je les ai écrites en rouge (σηρικόν). Et celles que le même traducteur a changées pour la même raison afin qu'il y ait égalité de mesure de paroles avec le chant des paroles grecques, je les ai écrites en petits caractères et entre les lignes, afin que tu saches facilement et quand tu le voudras comment elles sont en grec. »

Cette précieuse note nous exprime pour le mieux les caractères de l'une et de l'autre édition. Paul a un but essentiellement pratique. Il a sous les yeux un hymnaire grec très populaire et assez complet pour les besoins liturgiques du courant de l'année. Mais ce recueil ne semble plus répondre aux besoins actuels du rite; la langue n'est pas celle du nouveau centre monophysite. Combien plus utile il serait si on pouvait lui donner une forme araméenne! Mais devant lui se dresse un obstacle; comment, sous cette nouvelle enveloppe, pourra-t-on l'exécuter avec les mélodies anciennes? C'est ici que se manifeste son procédé ingénieux. Il arrangera sa traduction de manière qu'au point de vue rythmique le syriaque corresponde de tout point avec l'original. Ainsi accommodé aux nouvelles exigences, l'ancien recueil continuera son office et reprendra sur le terrain araméen l'influence perdue dans le patriarcat orthodoxe d'Antioche.

Cependant, au milieu de la fureur d'hellénisme qui sévissait dans le monde syrien du VII^e^ siècle, cette traduction, si appréciable fût-elle au point de vue pratique, ne satisfaisait pas tout le monde. L'esprit critique d'un Jacques d'Édesse se trouva sollicité à reviser minutieusement la traduction de Mar Paul, démarquant ingénieusement ce qui était dans l'original grec de tout ce que le premier traducteur avait été obligé soit d'ajouter soit de changer pour atteindre son but liturgique. C'est ce travail critique des plus intéressants qui nous a été conservé dans le précieux manuscrit du British Museum, *addit. 17 134*. Par lui nous pouvons atteindre par-dessus la première traduction de Paul jusqu'à l'original grec perdu sans retour. L'édition de Jacques ne paraît pas du tout avoir eu un but liturgique; tout au contraire, elle semble l'exclure; cet apparat critique avec polychromie et gloses interlinéaires n'est guère de mise dans un livre liturgique. Cependant, dans la suite, il arriva à supplanter l'édition de Paul qui tomba en désuétude.

Mais il nous faut étudier le ms. *17 134* au point de vue de l'Octoëchos qui seul nous occupe ici. Nous avons noté soigneusement, au commencement de cette étude, les différentes acceptions du mot Octoëchos. Si nous le prenons dans le sens dérivé de collection d'hymnes ordonnées suivant les huit tons ecclésiastiques, il est

[1] Christ, *Anthologia græca carminum christ.*, p. CXXIV; cf. *Échos d'Orient*, 1898, p. 356 sq.; Rebours, *Traité de psaltique*, p. 276. — [2] Il a été édité dans *P. O.*, t. VI, p. 1-180; t. VII, p. 795-802. — [3] Cf. *P. O.*, t. II, p. 243-245; cf. Nau, dans *Rev. de l'Orient chrét.*, 1900, p. 297 sq. — [4] Nau, *loc. cit.*, traduit par chants du tabernacle ou psaumes. Il semble qu'il s'agit de théâtre, comme le traduit Kugener, dans *P. O.*, *loc. cit.* — [5] Et non des psaumes comme traduit Nau. — [6] On n'est pas obligé à ne voir dans ce recueil que des compositions personnelles de Sévère. Puisqu'il condescendit au goût du peuple pour les poètes ecclésiastiques, quelques-unes de leurs œuvres durent sans doute trouver grâce à ses yeux. Il ne serait donc pas impossible que le recueil sévérien contint plusieurs pièces liturgiques faisant partie du vieux répertoire religieux du patriarcat d'Antioche au V^e^ et au IV^e^ siècle. Bien plus, grâce au texte si formel de Théodoret, *P. G.*, t. CXXXIX, col. 1390, on peut affirmer que plusieurs de ces pièces avaient un original syrien venu peut-être du centre liturgique si florissant d'Édesse. — [7] De 619 à 629, d'après Brooks, *P. O.*, t. VI, préf. — [8] R. Duval, *Littérature syriaque*, Paris, 1899, in-12, p. 311, 312. — [9] *P. O.*, t. VII, p. 801, 802.

évident que notre recueil ne mérite pas le nom d'Octoëchos. Car le principe qui a guidé Sévère, c'est de suivre dans sa marche le cours de l'année liturgique. En tête viennent les fêtes de Notre-Seigneur, depuis la Noël, qui ouvrait l'année ecclésiastique à Antioche, jusqu'à la Pentecôte. Puis ce sont les saints toujours placés d'après la place qu'ils occupent dans l'année liturgique; les saints innocents, la Mère de Dieu, saint Jean-Baptiste, saint Étienne, saint Basile et saint Grégoire, etc. Enfin, la seconde partie du recueil comprend les répons de communion, des offices du matin ou du soir, les pièces liturgiques à exécuter avant ou après les lectures scriptuaires, etc. C'est l'ordonnance adoptée par le ms. *17 134*, et tout fait supposer qu'elle est originale. Mais, dans les siècles postérieurs, elle a été profondément modifiée, suivant les caprices des scribes ou plutôt suivant les besoins liturgiques individuels. « Je ne sache, dit M. Brooks [1], qu'il se trouve deux manuscrits identiques à ce point de vue de l'ordonnance. » Or le seul British Museum en compte une quarantaine qui s'échelonnent du IXe au XIVe siècle [2]. A partir du XIIe ou du XIIIe siècle, le principe de l'Octoëchos, ou disposition des pièces liturgiques suivant les huit tons, obtient gain de cause. Le ms. *addit. 14 723* est un témoin de cette victoire [3]. C'est donc à ce point de vue, tout à fait improprement, que nous pourrions appeler Octoëchos et l'original et les premières traductions du recueil de Sévère. Mais cela veut-il dire que les hymnes de ce recueil n'étaient pas exécutées suivant le système musical des huit tons canoniques? C'est là une tout autre question. Cette habitude de grouper les morceaux liturgiques d'après les huit tons a été, nous l'avons vu, préconisée par saint Jean Damascène. Mais cette réforme, d'aspect tout pratique, n'empêche pas l'indépendance et l'antériorité du principe musical en question. De fait, le ms. *17 134*, absolument étranger au système damascénien, porte des notations de mode quoique en petit nombre. M. Brooks semble douter du caractère primitif de cette notation; cependant on ne saurait trop en reculer la date, vu qu'à la fin du VIIIe et au commencement du IXe siècle plusieurs manuscrits portent la notation complète. Dans le ms. *addit. 17 207* du VIIIe ou du IXe siècle : « Hymnes de Sévère pour diverses fêtes et occasions [4] », de même dans le manuscrit *addit. 14 514* du IXe siècle, qui contient la revision de Jacques d'Édesse, « le titre de chaque hymne est accompagné par une lettre en marge indiquant le ton d'après lequel elle doit être chantée [5] ». Or il faut bien remarquer qu'ici comme en toutes choses la pratique a précédé de beaucoup la théorie. Toute notation musicale suit une longue période d'exécution pratique. Peut-être le mouvement de musique religieuse qui redouble d'intensité dans le monde hellénique à partir du VIIIe siècle, eut-il un léger contre-coup dans celui des Syriens et les détermina-t-il à fixer par cette notation la tonalité de leurs morceaux liturgiques. Mais il serait bien étrange qu'une collection d'hymnes traditionnelles et très populaires ait subi à cette époque une véritable révolution musicale. A la fin du VIIe siècle, la traduction de Paul était encore en pleine vigueur; Jacques d'Édesse en fait un grand éloge et se garde bien, dans son édition, d'en altérer la teneur. Ce second travail n'ayant aucun caractère liturgique, il est à croire que la première traduction eut encore cours durant tout le VIIIe siècle [6]. Vers la fin de ce siècle alors se serait produite cette révolution musicale qui en si peu de temps aurait bouleversé les lois musicales traditionnelles. Un demi-siècle ou même un siècle ne suffisent pas, dans l'Orient routinier, à altérer si complètement le caractère musical de morceaux liturgiques identiques. On ne voit pas non plus comment l'influence hellénique se fût bornée uniquement à la notation du mode des pièces chantées. Pourquoi ne trouve-t-on aucune trace de notation musicale mélodique dans les hymnaires syriaques? Tout porte donc à croire que les Syriens ont suivi au point de vue musical un sillon traditionnel indépendant. Cette indépendance est manifestée par le maintien plusieurs fois séculaire de l'ordonnance sévérienne de l'année liturgique par opposition au système damascénien qui ne prévalut que tardivement, comme nous l'avons remarqué plus haut. Si donc rien ne nous pousse à supposer un hiatus musical vers la fin du VIIIe siècle, nous pouvons remonter bien plus haut encore. Rien de plus aisé, en effet, de passer de la traduction de Paul jusqu'à l'original grec : la note finale de l'édition de Jacques d'Édesse plus haut citée nous est une preuve que les lois musicales de l'original ont dû passer tout entières dans l'œuvre syriaque, non seulement quant à la tonalité des pièces, mais même jusqu'à leurs mélodies. On ne comprendrait autrement ce maintien rigoureux des mesures rythmiques aux dépens de la fidélité de la traduction. Si cet original ne peut être sûrement celui même de Sévère, nous sommes dans tous les cas dans le courant du VIe siècle.

Nous pouvons donc affirmer sans témérité aucune que, dans le courant du VIe siècle, l'Octoëchos ou le système musical de huit tons ecclésiastiques était en vigueur dans le patriarcat d'Antioche.

IV. Dans le rite syrien du VIe au VIIIe siècle. — En remontant au delà du VIe siècle, nous entrons pour ainsi dire dans la préhistoire de la musique religieuse. En fait de documents musicaux proprement dits, nous ne possédons de cette époque que quelques débris, inappréciables sans doute en raison de leur rareté même, mais bien insuffisants pour nous faire une idée complète de la musique ancienne [7]. Encore sont-ce là des débris de la musique profane exclusivement, et c'est à peine si nous pourrions en stricte rigueur parler de musique religieuse. Mais nous savons que l'Église, avec sa souplesse et sa facilité d'adaptation, a su s'assimiler tous les éléments civilisateurs du milieu dans lequel elle a vécu. La musique n'a pas plus fait exception à la règle générale que les arts plastiques; et l'Église n'eut garde de négliger un élément appelé à jouer un rôle si considérable dans la liturgie. Déjà en possession de quelques ressources de par son origine juive, elle prit de bonne heure contact avec le monde gréco-romain « où elle se trouvait en face d'une technique et de formes musicales en partie différentes de ce que ses origines premières lui avaient légué. Réunir les uns aux autres, expliquer au moyen des théories en cours, ou appliquer à ces mêmes théories les thèmes que lui avaient transmis traditionnellement les musiciens juifs, telle fut donc la tâche des chantres chrétiens pendant au moins quatre siècles [8]. » De ce travail, qu'il ne nous est permis que de conjecturer directement, il ne nous reste que ce que la tradition orale a pu nous conserver pendant des siècles plus ou moins nombreux, jusqu'à ce qu'enfin on soit arrivé à fixer par l'écriture le réper-

[1] *P. O.*, t. VI, préf. — [2] Wright, *Catalogue*, p. 339-359. — [3] Wright, *Catalogue*, p. 358. — [4] Wright, *Catalogue*, p. 365. — [5] Wright, *Catalogue*, p. 341. — [6] Le ms. *addit. 18806* du IXe siècle ne tient presque aucun compte des corrections de Jacques; les quelques gloses qui s'y trouvent sont marquées entre les lignes, ce qui prouve le peu de cas qu'on en faisait au point de vue pratique et musical. — [7] Ce sont, pour le chant gnostique, les papyrus de Berlin et le papyrus *W* de Leyde (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Alphabet vocalique des gnostiques). Pour le chant gréco-romain, un fragment de l'*Oreste*, d'Euripide (papyrus *Rainer*), deux hymnes à Apollon, la chanson de Siekilos à Tralles, deux poèmes à la messe et deux hymnes à Némésis; cf. Jan, *Melodiarum reliquiæ*, Lipsiæ, 1899. — [8] A. Gastoué, *Les origines du chant romain*, Paris, 1907, p. 42.

toire musical ecclésiastique. Mais notre but se bornant uniquement à rechercher l'origine du système musical des huit tons ecclésiastiques dans le rite syrien, nous ne ferons appel ici qu'aux textes historico-liturgiques dont nous pourrons extraire quelque utile renseignement pour notre sujet. Il faut noter tout d'abord qu'avant le VI^e^ siècle l'Église d'Orient ne nous présente pas cet aspect morcelé de rites indépendants les uns des autres. Seule la secte nestorienne s'est séparée du tronc commun pour se confiner dans son isolement. Cependant, les autres chrétientés, tout en restant affiliées aux grands centres ecclésiastiques d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople, vivent dans une certaine autonomie, surtout l'Église syrienne protégée par son éloignement et aussi par sa langue. Réunie autour de son centre naturel, Édesse, la chrétienté araméenne jouit d'une prospérité sans égale et nous offre le spectacle d'une vie intellectuelle et religieuse intense. Mais c'est surtout sur le terrain de la liturgie que les progrès sont remarquables. Édesse (voir ce nom), en effet, au IV^e^ siècle, voit s'accomplir une véritable révolution liturgique. C'est là que prennent naissance, et la psalmodie responsoriale, et l'antiphonie et surtout l'hymnodie, tous éléments appelés à se propager dans toute la chrétienté et à changer si profondément le caractère de la liturgie traditionnelle. Au milieu des textes concordants, qui témoignent en faveur de l'origine édessénienne de ce renouveau liturgique, avons-nous quelque document intéressant la musique religieuse? Hélas, ici encore, nous en sommes réduits aux conjectures. La secte des gnostiques, qui possédait à Édesse un puissant terrain d'action, nous a bien laissé certaine trace de ses chants mystérieux. Nous savons, par exemple, par le papyrus *W* de Leyde (voir ce nom), qu'ils étaient en possession d'une échelle musicale composée de deux tétracordes conjoints d'espèce dorienne [1]. D'autre part, la restitution musicale de plusieurs vocalises gnostiques [2] nous donne quelque idée du chant des anciennes hymnes chrétiennes. Mais tout cela est encore fort peu de chose et tout à fait insuffisant pour esquisser même les lois musicales de l'époque.

Saint Éphrem est, au point de vue hymnographique et musical, l'héritier direct de la secte gnostique d'Édesse. Il utilise les règles métriques et, suivant toute probabilité, les mélodies popularisées par les compositions de Bardesane et d'Harmonius. Ses hymnes portent en tête l'indication du chant type sur lequel elles doivent se moduler. Ces indications, dans les manuscrits qui nous sont parvenus, se réfèrent à des compositions du saint, mais rien ne prouve qu'elles soient primitives et que les pièces originales ne renvoyaient pas à des mélodies populaires qui jadis avaient revêtu les hymnes de Bardesane et de ses disciples [3]. La tradition manuscrite syrienne nous est une preuve amplement suffisante que les *hirmi* étaient interchangeables et qu'on se référait au texte le plus connu. Mais si intéressantes que soient ces indications, nous n'en pouvons rien tirer sur les lois musicales qui présidaient à l'exécution de ces hymnes. Cependant, il y a dans la biographie syriaque de saint Éphrem une expression qui serait peut-être à relever. Le saint, pour combattre l'influence des hérétiques et populariser ses compositions, établit des chœurs de religieuses. « Tous les jours elles s'assemblaient dans les églises aux jours de fêtes du Seigneur, aux dimanches et aux fêtes des martyrs. Et lui, comme un père au milieu d'elles il se tenait debout, cithariste spirituel, et il les dirigeait dans les chants variés. Et il leur montrait et leur enseignait la variation des tons. » L'expression dont on fait usage sert encore aujourd'hui pour désigner le roulement des tons ecclésiastiques [4]. Au reste, il ferait double emploi avec la première expression [5]. Mais ce texte est par trop isolé pour en tirer une preuve rigoureuse du roulement des tons ecclésiastiques, et on ne peut être sûr qu'il n'est pas une détermination tardive provenant d'un rédacteur postérieur.

Force nous est d'orienter nos recherches dans le patriarcat d'Antioche, premier centre liturgique du monde hellénique à partir du IV^e^ siècle. Ici encore les textes les moins stériles en données musicales sont ceux constatant les progrès de l'antiphonie et de l'hymnodie qui, depuis près de deux siècles, envahit sans cesse davantage le domaine de la liturgie jusque-là réservé à peu près exclusivement aux pièces scripturaires. Et, de fait, le sort de la musique religieuse est intimement lié à cette évolution, en sa qualité d'ornement obligé sous lequel ce genre nouveau doit pénétrer dans la liturgie.

A ce point de vue, l'historien du patriarche Sévère, dont nous avons cité un extrait plus haut, nous fournit quelques détails intéressants. Nous constatons tout d'abord que Sévère n'est pas un novateur. Comme le biographe de saint Éphrem, l'auteur fait remarquer que le peuple d'Antioche avait un attrait singulier pour les chants et en particulier pour les compositions des « poètes d'Église ». Cette passion devait remonter jusqu'au IV^e^ siècle, époque où Flavien et Diodore, au dire de Théodoret [6], avaient emprunté aux Églises syriennes l'usage d'intercaler dans la psalmodie antiennes et répons. Sévère, comme à regret, semble insinuer le biographe, dut se plier au goût du peuple. Ne pouvant le contrecarrer, il prit le parti de l'éduquer et de le porter vers un genre religieux plutôt austère. Nous voyons bien poindre ici la mentalité monacale aussi bien chez Sévère que chez son historien. L'ascèse ne voyait point avec plaisir cette intrusion de l'hymnodie ou de l'antiphonie dans le domaine de la psalmodie traditionnelle. Aussi, pendant plusieurs siècles, s'efforça-t-elle de s'opposer de toute son énergie à l'envahissement de ce qu'elle taxait de relâchement. Nombreuses sont, dans les *Apophtegmata Patrum*, les sévérités des colonnes de la vie solitaire à l'égard de ces nouveautés liturgiques. Qu'il nous suffise de mentionner l'abbé Pambo réputé pour son intransigeance à ce sujet [7]. Les condamnations si sévères sont amenées le plus souvent par des anecdotes curieuses. Témoin cet abbé Paul de Cappadoce [8], qui, au II^e^ siècle, s'enfuit à Constantinople, puis de là se dirige sur Alexandrie, enfin vint se présenter au désert de Nitrie où l'austérité de la vie monastique ne manqua pas de lui paraître quelque peu effrayante. Mais ce qui, avoue-t-il, dépasse toute borne, c'est qu'on n'y chante ni canons ni tropaires. Et l'higoumène doit lui répondre : καὶ τὰ τροπάρια καὶ κανόνας ψάλλειν καὶ ἤχους μελίζειν τοῖς κατὰ κόσμον ἱερεῦσιν τε καὶ λοιποῖς ἁρμόζον.

Cet ἤχους μελίζειν est remarquable. Il s'agit ici

[1] Ruelle et Poirée, *Le chant gnostico-magique des sept voyelles*, 1901, p. 28. — [2] Gastoué, *op. cit.*, p. 28, 29. — [3] C'est l'opinion formelle de Sozomène, *Hist. eccl.*, l. III, c. XVI; c'est aussi ce qu'indique le biographe syrien. Bedjan, *Acta martyrum et sanctorum*, t. III, p. 653 : « Et quand il vit combien l'erreur était attachée à ces paroles, il prit la convenance des paroles et des mélodies et mêla à ces dernières la crainte de Dieu. — [4] Cf. Rubriques du bréviaire férial, édit. Rahmani, p. 5. — [5] Pour éviter ce double emploi, R. Duval, *op. cit.*, p. 21, traduit la première expression par « chants alternatifs », d'où l'on a tiré un argument pour la psalmodie à deux chœurs. Il semble bien que ce soit une traduction forcée. — [6] *Atque ut Theodorus Mopsuestenus scribit illam psalmodiæ speciem quas antiphonas dicimus, illi ex Syrorum lingua in græcam transtulerunt et omnium prope soli admirandi hujus operis, omnibus orbis christiani hominibus auctores apparuerunt*, *P. G.*, t. CXXXIV, col. 1390. — [7] Cf. Pitra, *Hymnographie de l'Église grecque*, p. 42. — [8] Id., *ibid.*, p. 43. Ces récits, au jugement de Pitra, appartiennent aux IV^e^, V^e^ et VI^e^ siècles.

probablement de modulations exécutées par le chantre sur un ton donné que l'on poursuit ensuite durant tout le morceau ou plusieurs morceaux même. C'est encore ce qui arrive aujourd'hui dans la liturgie syriaque. Après la lecture évangélique le diacre récite ou chante une strophe rythmée qu'il fait suivre de l'acclamation : στῶμεν καλῶς. Cette acclamation, il la module dans une des tonalités vulgaires adoptées pour le chant des récitatifs durant la messe et des *houssaié* de l'office, et le prêtre est obligé par l'usage de s'y conformer. Aux premiers siècles du christianisme les ἤχοι adoptés pour les chants liturgiques étaient des tonalités populaires. Mais quelles étaient ces tonalités, quel en était le nombre? C'est ce que le texte ne nous dit pas.

Une autre anecdote est plus intéressante [1]. Elle fait partie toujours de cette vaste littérature des *apophtegmata* qui s'échelonne entre le Ve et le VIIe siècle, et se rapporte au célèbre abbé Silvain du IVe siècle, d'abord moine à Scété, puis au Sinaï, enfin en Palestine [2]. Un frère lui ayant demandé comment il pouvait acquérir la componction, lui qui, aux vigiles de la nuit, était incapable de dire l'antienne du psaume sans tomber immédiatement en sommeil, Silvain répondit : « Dire les psaumes avec antiennes est un premier acte d'orgueil, comme pour dire « je chante ». Le frère ne chante pas, car le chant endurcit le cœur, le pétrifie et ne permet pas à l'âme d'arriver à la componction. Si tu veux donc l'acquérir laisse le chant, et lorsque tu te mets en prière, que ton âme médite la portée du verset... » Le frère lui répondit : « Depuis que je suis solitaire, père, je chante l'ordre de l'office, ainsi que les heures et les (hymnes) de l'Octoëchos » : καὶ λέγει ἀδελφὸς : Ἐγὼ ἀββᾶ ἐξ ὅτε ἐμόνασα τὴν ἀκλουθίαν τοῦ κανόνος καὶ τὰς ὥρας καὶ τὰ τῆς ὀκτώηχα ψάλλω. Et le vieillard dit : « C'est pour cela que la componction et l'affliction te fuient. Pense aux illustres frères, combien ils étaient peu instruits, ils ne savaient que quelques psaumes. Ils ne connaissaient ni antiennes ni tropaires, et ils brillaient comme des astres dans le monde. L'abba Paul, l'abba Antoine, Paul le Simple, l'abba Pambo, l'abba Apollo et tous les autres confirment ma parole... eux qui ont prévalu contre le démon, non avec des chants, des tropaires et des antiennes, mais avec la prière et le jeûne... Le chant, enfant, est pour les séculiers, c'est pour cela que le peuple est réuni dans les églises... »

Ce texte serait encore plus précieux si par sa précision même il ne soulevait quelque doute au sujet de l'authenticité de sa teneur. Le τὰ τῆς ὀκτώηχου ψάλλω paraît avoir été influencé par la réforme damascénienne et suggère l'idée, non plus d'un système musical, mais d'un livre liturgique ordonné d'après le système.

V. Les modes grecs en Orient. — Les textes historico-liturgiques ne nous disant pas d'une façon bien sûre le nombre des tonalités adoptées par l'Église aux premiers siècles de son histoire, nous sommes contraints dès lors de nous adresser à la musique profane et aux textes qui prétendent nous la décrire. A cette époque d'hellénisme universel, la musique, comme la langue grecque, avait envahi toute la surface du monde civilisé. Il est, dès lors, tout naturel d'orienter ses recherches de ce côté-là, en regardant les tonalités grecques comme ayant servi de type aux tonalités ecclésiastiques. Mais la question de la musique grecque est tellement embrouillée qu'il n'est pas facile d'en tirer quelque chose de bien clair. Nous tâcherons cependant d'en dégager ce qu'il y a de plus vraisemblable, sinon de certain, touchant les modes de la musique grecque aux premiers siècles du christianisme.

Le mode, dit Gevaert, « est le système des intervalles compris entre le son final et les autres sons employés dans la mélodie indépendamment de la gravité et de l'acuité de tous les sons ». Le mode, chez les Grecs, se disait ἁρμονία ; c'est le terme employé par Platon, par Héraclide aussi bien que par les néoplatoniciens. A la base de tout système musical nous trouvons le tétracorde hellénique, c'est-à-dire un groupement de quatre sons comprenant l'intervalle d'une quarte entre les deux extrêmes. Les sons intermédiaires sont variables suivant le genre diatonique, chromatique ou en harmonique. Plusieurs tétracordes ainsi superposés engendrent les συστήματα ou gammes. Le clavier de la lyre primitive comprenant un double tétracorde, on prit l'habitude de considérer la gamme dans les limites d'une octave. Un double tétracorde, séparé par une note disjonctive, constituera l'octave *dorienne*. Un double tétracorde, avec une note commune pour liaison, constituera la gamme *ionienne* (ἰαστί), qui, complétée par la huitième, soit à la base soit à l'aigu, constituera le mode *éolien* et le mode dit de Lamprocles, devenu plus tard le *mixolydien*. Ce sont les modes purement helléniques qu'Aristote (*Polit.*, l. IV, leç. 3) désignait sous le nom de famille dorienne. En dehors de ces modes, la musique grecque donna encore asile à des systèmes qui avaient cours dans les provinces grecques d'Asie. Telle est l'origine des modes *phrygien* et *lydien* qui, à leur tour, au contact des musiciens grecs, produisirent des sons-types, tels que le *hypolydien* et le *mixolydien* dit de Sappho.

Le milieu du Ve siècle marque l'apogée de la diversité des modes. On s'ingénia dès lors à donner à chaque mode un caractère esthétique dont on chercha l'application dans la pratique. On voulut dans le même morceau traduire, par l'intervention de ces divers modes, les différents sentiments de l'âme, en d'autres termes on s'essaya à *moduler*, ce qui amena de grandes perturbations dans les modes. D'où nécessité d'une réforme.

Ératoclès (IVe siècle avant J.-C.) dressa une échelle de sept octaves modales; il prit pour base chaque note de l'octave et sur elle dressa une gamme, tant pour le genre diatonique que pour le chromatique. Il attribua à ces échelles modales les noms des gammes anciennes qu'elles rappelaient davantage en comblant les lacunes par des noms nouveaux. L'on eut alors : le *mixolydien* de Lamprocles, le *lydien*, le *phrygien*, le *dorien*, le *hypolydien*, le *hypophrygien* et le *hypodorien (éolien)*. La correspondance avec les tons anciens n'était pas parfaite. Jusqu'ici *modes* et *tons* se confondaient rigoureusement et chaque mode s'exécutait dans sa hauteur. C'est le système qui prévaudra plus tard, au moins en principe, dans le chant ecclésiastique. Cependant, peu à peu, cette correspondance perdit de sa rigueur et la confusion s'étant mise entre praticiens, il fallut encore songer à une réforme.

Vers 350 avant J.-C., Aristoxène tenta de remédier à ces abus en ébauchant le système qui règne encore aujourd'hui dans la musique moderne. Les tons ou τρόποι pour lui n'étaient que des transpositions à hauteur différente d'une même échelle de sons. La cithare dorienne de son temps ayant onze sons, il divisa tout cet intervalle en treize degrés échelonnés de demi en demi ton et pouvant devenir le point de départ d'une échelle complète. Cette réforme comprenait les deux notions de *transposition* et de *gamme tempérée* qui régissent encore la musique moderne. Les sept tons principaux d'Ératoclès gardèrent leurs noms traditionnels; les autres tons intercalés ajoutèrent au nom du ton voisin les dénominations de *grave*, d'*aigu*, etc. Cette échelle d'Aristoxène fut prolongée par ses successeurs jusqu'à l'étendue de la nouvelle cithare par-

[1] En appendice aux *Plérophories* de Jean de Maiouma, *P. O.*, t. VIII, col. 178-180. — [2] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. XI, c. XXXII. C'est le Σιλουανός ou Σιλβανός des *Apophtegmata*, *P. G.*, t. LXV, col. 408.

faite qui comprenait deux octaves ou quinze sons. Dès lors, les tons étaient au nombre de quinze, les trois de l'aigu ne faisaient que reproduire ceux du grave.

Au IIe siècle de l'ère chrétienne, nouvelle réforme de Ptolémée. Il revient aux sept modes primitifs d'Ératoclès, et de nouveau les modes sont confondus avec les tons. Une octave moyenne est prise, celle des « hypathes des moyennes » jusqu'à la « nète des disjointes », c'est-à-dire de mi à mi. Pour maintenir les autres modes à la même hauteur, il renverra au côté opposé les notes de l'aigu et du grave qui dépassent les limites de l'échelle-type.

Le système musical de Claude Ptolémée, comme du reste toutes ses théories scientifiques, eut un grand retentissement. Boèce surtout, au Ve siècle, se fit l'ardent défenseur de ce système qu'il adopta pour son propre compte en lui donnant sa forme définitive, celle des huit tons ou de l'*Octoëchos* qui deviendra dès lors le système musical de l'Église chrétienne. *Septem quidem prædiximus esse modos sed nihil videatur incongruum quod octavus super annexus est. Hujus enim adjectionis rationem paulo posterius eloquemur... Cur autem octavus modus qui est hypermixolydius adjectus est hic patet. Sit bis diapason consonantia hæc :*

ABCDEFGHIKLMNOP.

*Diapason igitur consonantiam servat* A *ad id quod est* H, *octo enim vocibus continetur; primam igitur dicimus esse speciem diapason ea quæ est* A H, *secundum vero* B I, *tertiam* C K, *quartam* D L, *quintam* E M, *sextam* F N, *septimam* G O. *Relinquitur igitur extra* H P *quæ ut totus ordo impleatur adjecta est, atque hic est octavus modus quem. Ptolemæus super annexuit* [1].

Il est vrai, s'il faut en croire Gevaert, que Ptolémée ne serait pas du tout l'auteur de cette adjonction. Ce complément viendrait d'Aristoxène lui-même qui, voulant utiliser toute l'étendue de l'échelle musicale à deux octaves, imagina une huitième « harmonie », simple reproduction à l'aiguë de l' « harmonie » hypodorienne [2]. Boèce, toujours d'après Gevaert, n'aurait pas compris le moins du monde la théorie de Ptolémée attendu que ce dernier, non seulement n'est pas partisan d'une huitième « harmonie », mais a écrit longuement contre l'addition d'Aristoxène.

Quoi qu'il en soit, le système adopté par Boèce, système qu'il affirme exister bien avant lui, c'est le système des huit « harmonies ». L'immense influence qu'eut Boèce sur le haut Moyen Age fut cause de la diffusion de ses théories musicales. L'Église, en l'adoptant, lui confère cette pérennité qu'elle communique à tous les éléments par elle assimilés. Sans doute bien des heurts, bien des infidélités aux règles primitives seront à enregistrer dans l'histoire de ce système musical; mais sa texture essentielle résistera victorieusement à l'action des siècles et aux influences dissolvantes dont son existence sera sans cesse menacée.

VI. Conclusion. — Si nous réunissons comme un faisceau les résultats de notre enquête, nous constatons qu'aux premiers siècles de son existence, l'Église, loin de songer à créer de toutes pièces le chant ecclésiastique, ne pense qu'à tirer parti de toutes les influences auxquelles elle est sujette. Une assimilation lente de tous les éléments étrangers utilisables, telle est la loi qui préside à la première période de formation du chant ecclésiastique. Bientôt, les théoriciens viennent à son secours; un système complet éclôt qui rallie un grand nombre de partisans. L'Église, toujours séduite à la vue de l'ordre et de l'organisation, s'empresse de le faire sien. Nous sommes aux environs du VIe siècle. Les diverses circonscriptions ecclésiastiques, qui constituent l'ensemble de la chrétienté, ont déjà dessiné leurs lignes à peu près définitives, plus centralisées autour de Rome en Occident, au contraire beaucoup plus indépendantes en Orient où elles ne tarderont pas à se scinder en Églises séparées. Mais l'heure de la scission les trouvera suffisamment prêtes; elles sont déjà en possession des éléments essentiels à la vie chrétienne, dogme, discipline, liturgie, office divin, chant ecclésiastique. Ainsi armées elles pourront, dans leur sillon individuel, inaugurer une vie séparatiste, et plus de quatorze siècles ne suffiront pas à leur enlever ces éléments essentiels et communs à la fois, preuve irréfragable de leur unité originelle.

A l'heure des grandes controverses christologiques, prélude de la scission, l'Église araméenne prend parti pour la fraction gréco-syrienne de Sévère, également distincte des eutychiens et des Chalcédoniens. Le patriarcat d'Antioche se dédouble ainsi en deux *credo*, deux rites, et presque deux langues. Les chefs de la nouvelle secte qui, pour la plupart, jouissaient d'une éducation hellénique très soignée, s'attachèrent à faire passer en syriaque les trésors littéraires, patristiques et liturgiques du monde grec. Dans cette dernière catégorie vient, en première ligne, le recueil des hymnes de Sévère, qui, désormais, constituera une base fondamentale pour la liturgie syrienne. L'adoption de ce recueil aura, au point de vue musical, une portée bien plus considérable encore. A son contact, les sources liturgiques purement araméennes qui forment les principaux genres hymnologiques du rite syrien, vont adopter les lois musicales qui régissent le recueil grec. Sans doute l'Octoëchos ou le principe des huit tons ecclésiastiques ne pénétrera qu'imparfaitement certains genres essentiellement mésopotamiens, mais cela n'empêchera pas que la plus grande partie, sans comparaison, du recueil des hymnes syriennes est sujette à cette loi. Bientôt le roulement des tons de dimanches, dérivation plus tardive de l'Octoëchos damascénien, pénétrera aussi dans le rite syriaque, et, avec l'usage des tons plagaux pour les jours de la semaine, viendra compléter les lois musicales, somme toute bien simples, du chant ecclésiastique syrien.

J. Jeannin, abrégé par H. Leclercq.

**OCTOGONE.** — Dans le travail que nous avons consacré aux baptistères (voir *Dictionn.*, t. II, col. 382-409), nous avons eu l'occasion de donner un certain nombre de plans dont une particularité se fait bien vite remarquer : beaucoup d'entre eux s'élèvent sur un plan octogonal (voir t. II, fig. 1326, Latran; fig. 1331, Agliate; fig. 1332, Albenza; fig. 1334, Cividale; fig. 1337, Saint-Jean à Ravenne; fig. 1339, Parenzo; fig. 1340, Sainte-Sophie de Constantinople; fig. 1363, Kalat-Seman; fig. 1365, Saint-Georges d'Ezra; fig. 1374, Angers. Ce n'est qu'un très petit choix parmi un grand nombre. L'adoption de cette figure géométrique répondait chez les fidèles à une préoccupation symbolique, qui, d'ailleurs, n'était pas tellement impérieuse qu'on l'adoptât partout (voir *Dictionn.*, t. II, col. 393-394). C'est ainsi qu'à Dehhes, non loin d'Alep, nous avons l'exemple d'un baptistère carré (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 458, fig. 3640) construit vers l'an 500, la salle a 5 m. en tous sens; à Dar Qita, c'est également un baptistère carré avec une petite abside (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 267, fig. 3598-3601), daté de 422, chaque mur a 4 m. 75 de long, l'abside contenait le bassin (fig. 3602). On retrouve la même disposition à Nicopolis (ancienne Emmaüs) qui peut nous reporter au milieu du IIIe siècle [3]. Il semble que le plus ancien

[1] *P. L.*, t. LXIII, col. 1279, 1281, 1284. — [2] Gevaert, *La mélopée antique... de l'Église lat.*, in-8°, Gand, 1895, p. 17. — [3] Il n'y a pas que des baptistères qui emploient l'octogone, nous le voyons sur des fresques de la première moitié du IIIe siècle dans la catacombe de Pierre et Marcellin; cf. G. Wilpert, *Le pitture...*, pl. LXIII, n. 1; pl. CCCCIII, n, 18.

exemple de baptistère octogonal soit celui de la basilique du Latran, d'origine constantinienne. Sous l'octogone du pape Sixte III (432-440), les fouilles ont permis de trouver les vestiges d'un ancien édifice cruciforme avec huit piliers qui avaient sans doute une signification symbolique.

L'octogone fournissait matière à des élucubrations auxquelles bien peu de nombres échappaient du moment qu'on avait la ressource de les additionner, de les diviser, de leur ajouter ou de leur retrancher ce qui paraissait bon pour leur faire dire ce qu'on voulait : les 38 ans du paralytique, les cent cinquante-trois poissons de la pêche miraculeuse suggéraient aux Pères de l'Église des explications sans fin; le nombre trois, le nombre sept les inspiraient encore plus fréquemment; quant au nombre huit nous ne lui trouvons qu'un seul témoignage en Occident (voir NOMBRES).

C'est l'inscription due à saint Ambroise et destinée à l'église Sainte-Thècle, de Milan. L'original a disparu, mais le texte a été conservé par la *Sylloge laureshamensis* (ms. Vatic., *Palat., 833*) du IXe siècle [1] :

*Octachorum s(an)c(t)os templum surrexit in usus,*
*octagonus fons est munere dignus eo.*
*Hoc numero decuit sacri baptismatis aulam*
*surgere, quo populis vera salus rediit*
*luce resurgentis Chr(ist)i, qui claustra resolvit*
*mortis et e tumulis suscitat exanimes*
*confessosq(ue) reos maculoso crimine solvens*
*fontis puriflui diluit inriguo.*
*Hic, quicum(que) volent probrosa(e) crimina vitæ*
*ponere, corda lavent, pectora munda gerant.*
*Huc veniant alacres : quamvis tenebrosus adire*
*audeat, abscedet candidior nivibus.*
*Huc s(an)c(t)i properent : non expers ullus aquarum*
*s(an)c(tu)s, in his regnum est consiliumq(ue) d(e)i,*
*gloria iustitiæ. Nam quid divinius isto,*
*ut puncto exiguo culpa cadet populi?*

P. Lejay n'admettait pas l'authenticité de ce texte (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1386), en quoi il semble qu'il avait tort, car on n'y lit rien qui ne soit d'accord avec les opinions théologiques de saint Ambroise.

En ce qui concerne le mot « octogone », nous le voyons employé fréquemment, trois fois au moins, par saint Grégoire de Nysse : τοῦ ὀκταγώνου πλευραί [2], τὸ ὀκτάγωνον σχῆμα [3] et ὁ ὀκτάγωνος οἶκος [4] et chez les Latins, Vitruve parle des *lateribus octogoni* [5], des *anguli octagoni* [6] et d'une *turrim marmoream octagoni* [7].

A la ligne 3 il est question d'une *sacri baptismatis aula*, expression qui semble avoir été reprise vers le milieu du VIe siècle par Venance Fortunat dans la poésie qu'il adresse à l'évêque Sidoine de Mayence pour son baptistère :

*Ardua sacrati baptismatis aula coruscat* [8]

et qui a pu inspirer aussi le même auteur dans sa composition pour l'évêque Léonce de Bordeaux [9] :

*Instaurata etiam sacri est baptismatis aula.*
*Quo maculas veteres fons lavat unus aquis*

Saint Ambroise s'est complu dans plusieurs de ses ouvrages à faire valoir les symboles qui se rattachent au nombre huit. Selon lui, ce nombre rappelle la résurrection du Christ, puisque celle-ci eut lieu le lendemain du sabbat qui est le septième jour. En outre, il désigne l'éternité bienheureuse, puisque la semaine, y compris le sabbat, figure le temps présent auquel succédera le repos éternel [10]. Saint Ambroise n'est pas seul d'ailleurs à développer ce point de vue qu'on rencontre fréquemment avant comme après lui dans l'ancienne littérature chrétienne tant en Orient qu'en Occident [11]. Basile, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Didyme d'Alexandrie, Jean Chrysostome, Hilaire de Poitiers, Jérôme, Augustin, Cassiodore. L'usage de considérer le jour de la résurrection du Sauveur et le jour consacré au souvenir de cet événement comme le huitième jour est très ancien et s'explique par l'opposition entre le christianisme naissant et le sabbat juif. L'idée d'attribuer une portée symbolique au nombre huit est également très ancienne (*Excerpta ex Theodoto*, saint Hippolyte, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène).

Comme le baptême était censé opérer une résurrection spirituelle et constituer un gage de la béatitude céleste, ce rite fut naturellement mis en rapport avec la valeur symbolique de huit (*Excerpta ex Theodoto*, Clément d'Alexandrie, Méthode de Philippes). L'origine de ce symbolisme du nombre huit ne peut être déterminée avec certitude. L'importance attachée par les gnostiques à ce nombre huit fait songer à l'influence d'un système philosophique : un emprunt au pythagorisme est fort probable.

Nous avons donné assez de plans de baptistères octogonaux pour croire que les architectes chrétiens qui les ont construits se sont parfois inspirés de la construction des thermes, principalement du *frigidarium*. Ce n'est donc pas le symbolisme seul du nombre huit qui a donné naissance à la forme octogonale du baptistère, mais à partir du IVe siècle, il avait pris une importance telle qu'il devint le facteur principal de la conservation et du succès de cette forme.

H. LECLERCQ.

**ODÉON.** — Beulé et quelques autres voyageurs ou savants virent autrefois à Carthage les soubassements d'un édifice circulaire, à assises concentriques; après eux ces vestiges disparurent. En 1900, ils furent retrouvés et identifiés grâce à une inscription qui ne laisse pas subsister le moindre doute [12] :

ODEVM · G
VM TOLLIT
SATVR*ninus*

La restitution de la troisième ligne paraît certaine et ce nom suffit à éveiller l'intérêt lorsqu'on se rappelle que Carthage fut administrée en 180-181 par Vigellius Saturninus, persécuteur des chrétiens, à qui Tertullien adressa le reproche d'avoir inauguré, en Afrique, la persécution contre les chrétiens [13], reproche confirmé par le témoignage de la passion des martyrs scillitains, condamnés en l'an 180 par ce proconsul [14]. Cependant, des objections ont été soulevées contre le rôle attribué à ce fonctionnaire [15]. Morcelli, le premier, imagina d'attribuer à Vigellius Saturninus la construction de l'Odéon [16]. Tissot le suivit sans y regarder de plus près [17], mais la chronologie de Morcelli a été corrigée et, pour tout dire, réformée. Le martyre des Scillitains ne se place plus — comme il y a environ un siècle — en 198-

[1] Janus Gruter, *Inscr. rom. corp.*, p. 1166, n. 8; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1re part., 1888, p. 161, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. V, p. 617, n. 2; Bücheler, *Carmina lat. epigraphica*, t. II, p. 420, n. 908. — [2] *Epistula*, XXV, 3, 4. — [3] *Epistula*, XXV, 3. — [4] *Epistula*, XXV, 6. — [5] *De architectura*, l. I, c. VI, 4. — [6] *De architectura*, l. I, c. VI, 13. — [7] *De architectura*, l. I, c. VI, 4. — [8] F. X. Kraus, *Die christlichen Inschriften der Rheinlande*, t. I, 1880, p. 26, n. 46. — [9] *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 78. — [10] F. J. Dölger, *Antike und Christentum*, t. IV, fasc. 3, 1934, p. 160-165 : *Die Symbolik der Achtzahl in den Schriften des Ambrosius.* — [11] Id., *ibid.*, p. 165-182 : *Die Symbolik der Achtzahl in der sonstigen Literatur des christlichen Altertums.* — [12] P. Gauckler, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1900, p. XXI. — [13] Tertullien, *Liber ad scapulam*, c. III. — [14] Arm. Robinson, dans *Texts and studies*, t. I, Cambridge. — [15] Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. I p. 222-223. — [16] Morcelli, *Africa christ.*, in-fol., t. II, Brixiæ, 1816, p. 51. — [17] Ch. Tissot, *Fastes de la province romaine d'Afrique*, p. 122; Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, ouvrage terminé par Salomon Reinach, t. I, p. 655.

200; la découverte du texte grec et de plusieurs versions de cette passion oblige à reporter leur supplice en 180-181; il en est de même pour le proconsulat de Saturninus [1]. Or, il se trouve que Tertullien, parlant de l'Odéon, mentionne sa construction toute récente [2] : *Sed et* PROXIME *in ista civitate cum* ODEI *fundamenta tot veterum sepulturarum sacrilega collocarentur, quïngentorum fere annorum ossa adhuc succida et capillos olentes populus exhorruit.* Dans le *Scorpiace*, le même Tertullien fait allusion au droit récemment concédé à Carthage de célébrer des jeux pythiques ou musicaux [3]. Ces deux traités de Tertullien, à quelque période qu'on veuille les placer dans l'œuvre littéraire du polémiste, appartiennent à l'époque montaniste et ne peuvent, par conséquent, être plus anciens que l'année 210 environ. Il en résulte qu'entre le proconsulat de Vigellius Saturnius et la composition du *De resurrectione carnis* et du *Scorpiace* se serait écoulé un intervalle de trente ans et peut-être un peu plus. Or le *proxime* du *De resurrectione carnis* cité plus haut ne semble pas admettre un pareil laps de temps; il nous apprend que la construction de l'Odéon a précédé de très peu la composition des deux traités en sorte qu'on est porté à la placer vers 205 à 210. Quant au Saturninus de l'inscription, si tant est qu'elle doive être ainsi complétée, il faut y voir un personnage différent du proconsul de l'an 180. Rien ne s'y oppose, car ce *cognomen* n'était pas rare en Afrique, où l'épigraphie en a fourni plusieurs exemples [4].

En ce qui regarde la destinée de l'Odéon, nous savons que les Vandales maîtres de la ville le détruisirent de fond en comble, et les dédicaces gravées sur les frises de la façade et du fond de la scène furent réduites en miettes et à demi calcinées par l'incendie. Ensuite, on nivela l'emplacement du monument rasé et ces débris servirent à combler les profondes citernes ménagées sous la scène. P. Gauckler les y a recueillis (nov. 1901) entassés pêle-mêle avec d'autres décombres, morceaux d'architecture de tous genres, statues et bas-reliefs. Il n'y a dans tout ceci rien qui intéresse nos études, mais nous voulons transcrire les lignes suivantes qui montreront ce qu'il faut retenir de certains essais de réhabilitation des Vandales. On y verra comment ceux-ci supprimaient un édifice qui n'avait rien de religieux, une simple salle de concerts : « J'ai compté, dit P. Gauckler, plusieurs milliers de ces fragments épigraphiques. Les mieux conservés portaient deux lettres intactes, trois au plus. Beaucoup n'en avaient qu'une. La plupart étaient si mutilées que j'ai dû renoncer à en tirer aucun parti [5]. »

H. LECLERCQ.

**ODES DE SALOMON.** — I. La découverte du manuscrit. II. Identification du contenu. III. La critique des *Odes*. IV. Le pseudo-Salomon. V. Les *Psaumes de Salomon*. VI. Bibliographie.

I. LA DÉCOUVERTE DU MANUSCRIT. — Vers l'année 1906, ceux qu'on appelle « les érudits bien informés » eurent connaissance d'une trouvaille ensevelie, pour l'heure, dans une bibliothèque privée en Angleterre. Peu à peu le secret fut ébruité et on apprit que M. Rendel Harris possédait un manuscrit syriaque d'une importance capitale. Rien de semblable ne s'était vu depuis la découverte et la publication de la *Didachè* (voir ce nom) dont les *Odes de Salomon* éclipseraient la célébrité [6]. Le manuscrit provenait de la région du Tigre, on n'en disait pas plus et la discrétion paraissait confiner au mystère, mais on n'en était pas surpris outre mesure parce que les gens qui vendent des manuscrits ont parfois d'excellentes raisons pour ne pas se faire connaître. Cependant, l'heureux propriétaire ne se hâtait pas de publier sa trouvaille jusqu'à ce que, en 1909, il se trouva prêt et la présenta au public sous le titre suivant : *The odes and psalms of Salomon, now first published from the syriac version*, in-8°, Cambridge. Le texte était publié avec une traduction anglaise et un commentaire.

On apprit alors que le manuscrit était incomplet du commencement et de la fin, il pouvait avoir trois ou quatre cents ans de date. Transcrit soigneusement sur papier, il compte cinquante-six feuillets : trois feuillets manquant à la première main, un feuillet à la sixième; chaque main étant de dix feuillets. Il contient une série de pièces numérotées de I à LX. Les pièces de la fin sont les *Psaumes de Salomon*, sauf le dernier, par suite du feuillet manquant. Dans la première partie du manuscrit on compte quarante-deux pièces, mais les deux premières et le début de la troisième ont été emportées avec la lacune des trois feuillets.

II. IDENTIFICATION DU CONTENU. — Les quarante-deux pièces en question étaient inconnues et constituaient une collection indivise que l'éditeur identifia avec les *Odes de Salomon* qui, dans l'ancienne littérature chrétienne, avoisinent les *Psaumes de Salomon*. L'identification était justifiée. Lactance écrit : *Apud Salomonem ita scriptum est : Infirmatus est uterus virginis et accepit filium, et gravata est et facta est in multa miseratione Mater virgo.* C'est ce qu'on lit dans l'*Epitome* des *Divinæ institutiones* [7] et dans le texte des *Institutiones* [8] : *Salomon in ode undevicesima ita dicit : Infirmatus est uterus virginis et accepit filium et facta est in multa miseratione Mater virgo.* Cette dix-neuvième ode de Salomon parut à Ad. Harnack ne pouvoir être qu'un apocryphe chrétien [9]; en réalité, c'était le passage suivant de la XIXe pièce du manuscrit syriaque :

« 6. *L'Esprit étendit ses ailes sur le sein de la Vierge, et elle conçut et enfanta, et elle devint Mère vierge avec beaucoup de miséricorde;* 7. *elle devint grosse et enfanta un fils sans douleur.*

Comme Lactance savait le grec, on est fondé à croire qu'il a pris sa citation dans un texte grec ou dans une traduction latine antérieure à la version syriaque.

L'identification, garantie par Lactance, est confirmée par la *Pistis Sophia;* on sait que c'est le nom donné à un écrit égyptien conservé en copte (dans un manuscrit du Ve-VIe siècle), mais d'après un original grec de la seconde moitié du IIIe siècle. *Pistis Sophia* se dégage progressivement du chaos et exprime les sentiments qu'elle éprouve en forme d'hymnes ou μετάνοιαι. Le Seigneur demande à ceux qui l'entourent, apôtres et saintes femmes, le sens de ces μετάνοιαι et ceux-ci donnent l'explication à l'aide d'un texte prophétique des psaumes canoniques. Au nombre des psaumes se trouvent cinq « odes » attribuées à Salomon et citées par la *Pistis Sophia* [10]. Celle-ci les avait trouvées incorporées au canon de l'Ancien Testament et s'était gardée d'y faire aucune retouche; en fait, les cinq odes remon-

[1] Pallu de Lessert, *op. cit.*, t. I, p. 221. — [2] Tertullien, *De resurrectione carnis*, c. XLII. — [3] Tertullien, *Scorpiace*, c. VI. — [4] P. Monceaux, *Inscr. de Carthage relative à l'Odéon de cette ville*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1900, p. 348, 351. — [5] P. Gauckler, *L'Odéon de Carthage*, dans *Rapport des inscr. lat. découvertes en Tunisie de 1900 à 1905*, dans *Nouv. arch. des missions scient. et litt.*, t. XV, 1907, p. 443-451. — [6] C'était l'affirmation d'Ad. Harnack. — [7] Lactance, *Epitome*, n. XXXIX, édit. Brandt, p. 715. — [8] Lactance, *Divinæ institutiones*, l. IV, c. XII, 3, édit. Brandt, p. 310. — [9] Ad. Harnack, *Gesch. der altchr. Liter., Ueberlieferung*, Leipzig, 1893, p. 851. — [10] H. E. Ryle et M. R. James, *Psalms of the Pharisees commonly called the psalms of Salomon*, Cambridge, 1891, p. 155-160. Il est utile de faire remarquer ici que les cinq odes avaient été publiées par les anciens éditeurs; elles se trouvent dans l'édition de Carl Schmidt, *Koptisch-gnostiche Schriften*, t. I, Leipzig, 1905, p. 73, 75, 85, 97, 101.

taient au milieu du IIe siècle et, peut-être, étaient-elles plus anciennes [1].

Dans la *Pistis Sophia* les cinq odes sont citées de la manière suivante :

La première est citée par Salomé : *Tua vis* [*luminis*] ἐπροφήτευσεν *olim per Solomonem dicta*, et c'est l'ode V, 1-9.

La deuxième est citée par la vierge Marie : *Tua vis*-[*luminis*] ἐπροφήτευσεν *de his verbis per Solomonem in eius decima nona ode et dixit...;* l'ode qui suit n'est pas notre ode XIX.

La troisième est citée par saint Pierre : *Tua vis luminis* ἐπροφήτευσεν *olim per Solomonem in ejus* ᾠδαις... et c'est notre ode VI, 7-17.

La quatrième est citée par saint Thomas : *Tua vis luminis* ἐπροφήτευσεν *olim per Solomonem, filium David in ejus* ᾠδαις... et c'est notre ode XXV, 1-11.

La cinquième est citée par saint Matthieu : *Tua vis luminis* ἐπροφήτευσεν *olim in* ᾠδῇ *Solomonis*... et c'est l'ode XXII, 1-12.

D'après ce qu'on vient de voir, J. Rendel Harris a conjecturé que dans la *Pistis Sophia* les *Odes de Salomon* étaient annexées aux *Psaumes de Salomon* qui sont au nombre de dix-huit; en sorte que l'ode XIX se trouvait être l'ode Ire qui figurait en tête du manuscrit syriaque dont les deux premiers feuillets manquent; ainsi, au IIIe siècle, l'auteur grec de la *Pistis Sophia* a remployé cinq de nos *Odes de Salomon* qui faisaient partie de son Ancien Testament.

Nous retrouvons encore ailleurs la mention des *Odes*. Ce n'est pas la stichométrie du *Codex Alexandrinus* qui ne les connaît pas et ne mentionne que les dix-huit psaumes; mais c'est dans la *Synopsis sanctæ Scripturæ* du pseudo-Athanase (VIe siècle) qui unit les *Psaumes* et les *Odes* : Ψαλμοὶ καὶ ᾠδὴ (=ᾠδαὶ) Σολομῶντος. Cette indication se retrouve au début du IXe siècle dans la stichométrie de Nicéphore : Ψαλμοὶ καὶ ᾠδαὶ Σολομῶντος στιγ-βρ′, soit 2 100 lignes pour les deux recueils pris ensemble [2]. Comme les dix-huit psaumes donnent 950 lignes, il en reste 1150 pour les « odes », « ce qui est suffisamment exact pour vérifier que les odes du manuscrit Harris sont celles dont parle Nicéphore [3] » de Constantinople.

Les *Odes* sont donc attestées 1° par le patriarche Nicéphore, au IXe siècle; 2e par le pseudo-Athanase au VIe siècle, par Lactance au IVe siècle, par l'auteur de la *Pistis Sophia* au IIIe. Il résulte de là que les *Odes* ont été, à un moment donné, incorporées au canon de l'Ancien Testament.

III. La critique des « Odes ». — L'édition de 1909 suscita une foule de travaux, très inégaux en étendue et en mérite [4]. « De tous côtés, on parut heureux d'avoir de la viande fraîche à se mettre sous la dent [5]. » Ad. Harnack mit en mouvement les théologiens, et quoi qu'on eût prédit à son travail d'être « un de ceux que l'on consultera le plus longtemps [6] » et qu'on promît « à cette œuvre un succès durable [7] », son déblaiement fut opéré en quelques semaines. Dès la fin de 1911 le travail d'Ad. Harnack était jugé. Son livre [8] comprenait : 1° une brève introduction : le manuscrit, identification de l'ouvrage, état du texte, préliminaires sur l'âge et le caractère des *Odes*, rapports du syriaque et du copte; 2° la traduction allemande avec des observations de J. Flemming et des notes très courtes d'Ad. Harnack; 3° des recherches historiques qui portent sur la distinction de l'élément juif et de l'élément chrétien, les sentiments intimes du poète juif, son idéal et sa théologie, les traces du milieu chronologique et géographique, l'interpolateur chrétien et son œuvre, la valeur esthétique des *Odes*, leur signification pour l'histoire des origines chrétiennes [9].

Ce simple sommaire montre la théorie qu'on va soutenir. Il s'agit d'un apocryphe juif, interpolé par un chrétien de la grande Église, mais pas un gnostique. Le fonds juif est des plus intéressants. C'est le produit d'une école ou d'un auteur — car on peut traiter les *Odes* avec une certaine unité — c'est du « Jean » avant la lettre [10]. Dans cette école circulaient avant le quatrième évangile et avant la prédication chrétienne les idées et les formules de la théologie johannique et paulinienne, la charité, la « gnose », la grâce, le repos dans le Seigneur, la régénération, la « déification » de l'homme (élévation à l'état surnaturel), et même la prédestination. Voici donc un christianisme — mieux encore : un catholicisme — avant saint Paul, avant saint Jean, avant Jésus-Christ lui-même et aucune trace de messianisme ni d'eucharistie dans ce préchristianisme! L'auteur juif a fourni la carrière d'où saint Jean a tiré ses blocs. Il existait donc chez les Juifs une école religieuse dont l'individualisme mystique préparait le christianisme, où l'on ne parlait ni de Moïse, ni de David, ni d'Israël, ni de la Loi, ni des sacrifices, mais de lumière, de charité, de connaissance, de repos en Dieu et d'immortalité [11].

A l'aspect d'une semblable découverte on s'explique l'enthousiasme du voyant. « Depuis la découverte de la *Didachè*, s'écriait-il, nous n'avons rien eu de pareille valeur. La découverte des fragments de l'évangile de Pierre et de son Apocalypse ne peut entrer ici en comparaison. Sous beaucoup de rapports, la nouvelle trouvaille est encore plus importante que ce catéchisme primitif qu'était la *Didachè*. Elle montre d'une nouvelle manière l'originalité et le caractère unique de l'Évangile de Jésus. Elle fait époque, en même temps, dans la haute critique de l'évangile de Jean; car ces odes juives (non pas leur remaniement chrétien) contiennent toutes les pièces essentielles de la théologie johannique avec leur nuance particulière [12]. » Chaque fois qu'on entend pétiller ce mot compromettant d' « interpolation », on a le devoir de se tenir sur ses gardes, car on sait qu'il existe telles gens de qui c'est le métier d'en découvrir partout où il y en a et même là où il n'y en a pas. Toute la démonstration d'Ad. Harnack portait sur cette base philologique inconsistante qui est l'hypothèse d'une interpolation. Sa virtuosité a fait le reste et les *Odes* nous ont été présentées comme l'intermédiaire longtemps désiré et cherché entre la littérature du judaïsme à son déclin et le quatrième évangile. D'où il faut conclure que lorsque Jean a attribué toutes ces idées au Christ historique comme à leur source, il n'a exécuté qu'un raccord artificiel, mais il l'a exécuté de main de maître, il a su apporter une touche de génie là où les *Odes* se sont traînées avec platitude. Le Jésus qui est sorti de sa plume merveilleuse est plus original que celui qu'avaient gauchement construit les synoptiques, il n'a rien emprunté à la mystique juive de la dernière heure et il a compris magnifiquement et profondément la charité envers le prochain.

Tout ceci serait bien séduisant s'il n'y avait le point faible des interpolations. Dans plusieurs cas on reconnaît le caractère chrétien de certains passages, mais s'agit-il bien là d'interpolations? Il est souvent facile

[1] Ad. Harnack, *Ueber das gnostische Buch Pistis Sophia*, in-8°, Leipzig, p. 45; cf. O. Bardenhewer, *Gesch. der altkirchliche Liter.*, t. I, Freiburg, 1902, in-8°, p. 328. — [2] Nicéphore, *Opuscula hist.*, édit. de Boor, 1898, p. 132-135. — [3] Harris, *op. cit.*, p. 5. — [4] H. Delehaye, dans *Analecta bolland.*, t. XXX, 1911, p. 332. — [5] P. Lejay, dans *Bull. d'anc. littér. et d'archéol. chrét.*, t. I, 1911, p. 56. — [6] H. Delehaye, *op. cit.*, p. 332. — [7] Id., *ibid.* — [8] Ad. Harnack, *Ein jüdisch-christl. Psalmbuch aus dem I. Jahrhundert*, dans *Texte und Unters.*, t. XXXV, fasc. 4, 1911. — [9] P. Lejay, *op. cit.*, p. 56-60. — [10] J.-M. Lagrange, dans *Rev. bibl.*, 1911, p. 593. — [11] Id., *ibid*, — [12] *Op. cit.*, p. V.

de montrer que la composition de certains morceaux est peu régulière, qu'on y relève un défaut de suite, que des idées différentes sont juxtaposées sans transition. Tout cela peut être vrai, et tout cela l'est parfois, mais ne suffit pas à faire la preuve de l'interpolation. Dans des documents de ce caractère, visiblement composites par l'inspiration, l'unité de plan et l'harmonie des parties seraient inattendues et suspectes. Il n'est pas toujours facile de découper exactement ce qui appartient au juif préjohannique et au chrétien. Et lorsqu'on pense reconnaître des interpolations n'ont-elles pu être ajoutées à un texte chrétien pour mettre davantage les points sur les *i?* Au sujet de l'ode III, lorsqu'on nous dit que « cette ode est juive, mais de rédaction chrétienne [1] » on nous laisse à penser qu'il pourrait bien s'agir d'un auteur chrétien pastichant les psaumes juifs.

Deux odes sont juives, assure-t-on, puisqu'elles parlent du Temple. Est-il sûr que ces odes IV et VI soient juives? La seule raison de le penser, c'est l'allusion au Temple.

Ode IV : « 1 Personne ne change ta place sainte, mon Dieu, 2 et il n'est personne qui l'échange et la place en un autre endroit, parce qu'il n'y a pas la puissance. 3 Car tu as désigné ton sanctuaire avant de faire les endroits; 4 [l'endroit] le plus ancien ne doit pas être changé avec ceux qui sont plus jeunes que lui. »

Et aussitôt après :

« 5 Tu as donné ton cœur, ô Seigneur, à tes fidèles, tu ne seras jamais oisif et tu ne seras pas sans fruit; 6 car une heure de foi en toi vaut mieux que tous les jours et heures. »

Il faut renoncer à trouver le rapport de ces lignes aux précédentes, à moins que le verset 6 nous indique que le Temple doit être pris au sens spirituel. Le psalmiste avait dit : « Un jour dans tes parvis vaut mieux que mille. » L'ode remplace les parvis par la foi. Ou il faut reconnaître qu'un passage juif a été pris comme thème à une opposition marquée, ou il doit être entendu de la grande Église à laquelle il ne faut point préférer les conventicules.

En supposant le passage juif, il détonne absolument sur tout le recueil. Est-il vraisemblable qu'un Juif indifférent aux destinées d'Israël, à la Loi, aux sacrifices, ait soutenu une polémique si voilée en faveur du temple de Jérusalem, contre ceux de Léontopolis ou de Samarie?

Dans l'ode VI le sens juif est encore plus douteux. Il s'agit d'un ruisseau, devenu torrent considérable, qui déborde et arrache tout et porte [ces débris] au Temple et on ne peut l'arrêter ni l'endiguer jusqu'à ce qu'il ait envahi toute la terre et rassasié la soif de tous. D'après Ad. Harnack le but est donc de conduire les hommes au Temple. Mais, en réalité, le Temple se trouve sur le passage du torrent dont le but est de calmer la soif des hommes dans le monde entier. Si bien que la version copte a lu non pas « au Temple », mais « contre le Temple ». Si le Temple n'est pas renversé au passage, du moins il est dépassé. Et l'auteur continue : « 12 Heureux sont les ministres (διάκονοι) de cette boisson, auxquels est confiée l'eau du Seigneur! 16... Ils ont donné de la force à leur faiblesse et de la lumière à leurs yeux. 17 Car chacun les a reconnus dans le Seigneur et ils ont été sauvés par l'eau vive, qui [conserve] éternellement. »

S'il n'est point ici question du baptême chrétien, c'est que l'auteur parle du baptême juif des prosélytes.

C'est toujours la même objection : toute la collection respire le sentiment d'une grande transformation du monde par la foi et par la grâce, en même temps qu'un ardent prosélytisme. A quel moment du judaïsme pourrait répondre cette situation?

Il faudrait citer toute l'ode VI. « Comme la main se promène sur la cithare et les cordes parlent, ainsi parle en mes membres l'Esprit du Seigneur et je parle par son amour; il anéantit tout ce qui est étranger... » Un connaisseur de la littérature chrétienne n'a pu manquer de rapprocher un oracle de Montan, où l'Esprit compare l'homme inspiré à une lyre que parcourt l'archet vainqueur. Ἰδού, ὁ ἄνθρωπος ὡσεὶ λύρα, κἀγὼ ἐφίπταμαι ὡσεὶ πλῆκτρον. Notons qu'il ne semble pas qu'il y ait trace de « prophétie » dans ces poèmes, pas plus d'ailleurs que de parousie. Poursuivons la lecture de l'ode. « Le Seigneur a multiplié sa connaissance et il s'emploie avec zèle à ce que soient connues les choses qui nous ont été données par sa grâce. Il nous a donné la louange pour son nom, nos esprits louent ton Esprit saint. » Voilà donc une sorte de communion des fidèles dans l'Esprit par la connaissance.

Cette ode commence par une comparaison. Il en est de même de plusieurs autres. Sept odes débutent par une comparaison régulière :

Ὡς αἱ πτέρυγες τῆς περιστερᾶς ἐπὶ τοῖς νεοττοῖς (XX);
Ὡς ἡ χεὶρ φέρεται ἐπὶ τῆς κιθάρας (VI);
Ὡς ὁ δρόμος τῆς ὀργῆς κατὰ τῆς ἀδικίας (VII);
Ὡς ὁ ἥλιος χαρὰ ἐστιν τοῖς ζητοῦσιν (XV);
Ὡς οἱ ὀφθαλμοὶ τοῦ υἱοῦ εἰς τὸν πατέρα (XIV);
Ὡς τὸ μέλι στάζει ἐκ τοῦ κηρίου (XL);
Ὡς τὸ ἔργον τοῦ γεωργοῦ τὸ ἄρατρον (XVI);

Or il n'est pas de début plus ordinaire dans la lyrique des Grecs et des Romains, depuis Pindare et les tragiques jusqu'à Horace. Seulement la comparaison n'est pas, chez eux, introduite par une particule. L'image est mise directement sous les yeux. La forme habituelle de notre recueil dénonce un temps où les procédés sont stylisés et accentués par le travail du grammairien.

Prenons dans l'ode XLI les deux versets 3-4 qui paraissent significatifs :

« Nous vivons dans le Seigneur par sa grâce et nous recevons vie dans son Christ; car un grand jour a commencé à poindre pour nous et il est admirable celui qui nous a fait part de sa splendeur. »

Le grand jour dont il est question est, à notre avis, celui de la résurrection et l'ode entière est un hymne pascal. L'auteur rend grâces et pousse des cris d'allégresse au Seigneur : « Tous ceux qui me voient doivent s'étonner, car je suis d'une autre race; car le Père de vérité s'est souvenu de moi, lui qui m'a possédé dès l'origine. Sa richesse m'a donné la naissance, ainsi que la pensée de son cœur. Sa parole est avec nous dans toutes nos démarches. — Le Sauveur qui donne la vie à nos âmes, l'Homme qui a été abaissé, puis élevé pour sa justice, le Fils du Très-Haut est apparu dans la plénitude de son Père. Une lumière s'est levée montant de la Parole qui antérieurement était en lui. Le Christ en vérité est un; il était connu avant la fondation du monde pour celui qui sauve les âmes à jamais par la vérité de son nom. »

Harnack voit ici deux parties (séparées par le tiret); la première est juive; la seconde, chrétienne. On doutera et du caractère juif de la première et de la légitimité de la division. Après avoir acclamé le jour de la rédemption, l'auteur se déclare d'une autre race; il a été régénéré par la bonté du Père. Cette idée se précise et s'achève par un éloge du Christ, qui a donné la vie aux âmes et qui existait auparavant avec le Père. Les transitions manquent; mais l'on ne peut nier que les idées n'aient de la suite.

Ces hymnes sont remplies de considérations sur des ennemis dont on doit triompher. Elles sont un héritage des psaumes hébreux. Mais, à ces traits dus à l'imitation, se mêle partout la notion d'un groupe élu, mis à part du reste de l'humanité. « Je n'ai pas été perdu,

[1] *Op. cit.*, p. 29.

parce que je n'étais pas leur frère, ma race n'est point la leur. » (XXVIII, 14.) Ce sont là des textes où Ad. Harnack voit la doctrine de la prédestination. « Le Seigneur a mis à terre mes ennemis... Car j'ai cru au Christ du Seigneur et il m'a paru qu'il était le Seigneur. Il m'a montré le signe correspondant et m'a conduit dans sa lumière... » (XXIX, 6-7.) Ce groupe d'élus est donc marqué d'un signe ou d'un sceau. « Ton sceau est connu et tes créatures lui sont connues (?); tes armées le possèdent et les archanges élus l'ont revêtu. » (IV, 8.) « Je ne détourne pas mon visage de ceux qui sont à moi, parce que je les connais et avant qu'ils ne fussent, je les ai connus; j'ai mis mon sceau sur leur visage. » (VIII, 15.) Ce sceau est la croix. « J'ai étendu mes mains et me suis consacré au Seigneur; car l'extension de mes mains est son signe et mon allongement le bois dressé. » (XXVII; cf. XLII, 1-3.) Ce dernier passage est considéré comme chrétien, mais aussi comme interpolé. « De puissants torrents, telle est la force de Dieu... Ceux qui cheminent sur eux sans reproche ne seront pas effrayés. Car le signe qui est en eux est le Seigneur et le signe (ce signe?) est la voie de ceux qui passent au nom du Seigneur. » (XXXIX, 1, 5-6.) La phrase est un peu obscure. Le signe est identifié avec le Seigneur, ce qui n'est pas en désaccord avec certaines conceptions religieuses. Ces textes et d'autres semblent bien indiquer que nous avons affaire à une poésie d'initié.

Poésie d'initié, poésie chrétienne et même poésie mystique. Certaines expressions sont très curieuses. On a pu en relever déjà dans ce qui précède. En voici encore une : « L'eau des [sources du Seigneur] est plus douce que le miel... Car elle découle des lèvres du Seigneur et c'est du cœur du Seigneur que sort son nom. » On notera que le mot « cœur » est pris dans le sens d'entendement plutôt que dans celui d'organe affectif. « Le cœur du Seigneur est plus grand que toute sagesse. » C'est le sens normal du latin *cor*.

Le premier éditeur, J. Rendel Harris, voyait dans ces chants l'ouvrage d'un christianisme très primitif, contemporain de l'âge apostolique ou très peu postérieur, mais qui ne s'était encore qu'à moitié dégagé du judaïsme; aussi, dans une édition populaire qui suivit de près l'apparition du texte, Harris appelait son recueil : « Un hymnaire chrétien du I^er^ siècle [1] »; tandis qu'Ad. Harnack en faisait, on l'a vu, un « psautier judéo-chrétien ». Chacun se mit à présenter sa manière de voir : J. Haussleiter [2] se rallia au point de vue de J. Rendel Harris. Selon lui, si un symbolisme de bon aloi permet d'entendre dans un sens chrétien les termes *prêtre*, *victime*, *paradis*, pourquoi s'en tenir si fortement à l'interprétation juive de *temple* ou de *sanctuaire?* L'écrivain judéo-chrétien a très bien pu désigner sous ce nom la communauté chrétienne, les chrétiens en qui Dieu habite par son Esprit. Au reste, la piété, dans les *Odes*, n'est pas si exclusivement individuelle qu'on l'a cru : l'idée de collectivité n'est nullement absente; la vierge parfaite de la XXXIII^e^ ode est la communauté de Jésus, qui appelle les hommes à la pénitence. L'interprétation chrétienne se recommande pour la IV^e^ ode, dont elle éclaire vivement les débuts obscurs et dont elle maintient l'unité. Ainsi expliquée, cette ode fortifie beaucoup l'explication donnée : l'activité de Paul et le témoignage de l'évangile de Jean ont préparé le milieu duquel ont pu sortir les hymnes propres au chantre judéo-chrétien.

Ce fut au tour de F. Spitta [3] d'exposer son point de vue en se séparant de celui de Harnack. Les odes IV et VI gardaient leur importance. En VI, 7 sq., le fleuve qui se répand sur toute la terre ne symbolise plus la diffusion de la prédication évangélique; la figure n'est pas empruntée à Rom., X, 18, mais à des particularités locales qui ont marqué de leur empreinte la littérature prophétique apocalyptique. Le Gihon n'allait pas se jeter dans le Cédron, mais il était amené par des canaux au Sud, vers la Ville sainte. Les divers traits de la description se vérifient en lui; il figure le salut final qui procède de Jérusalem; il emporte tous les obstacles et rien ne peut résister à la force d'expansion de la connaissance de Dieu. Le fleuve ne doit pas amener tous les hommes au Temple, car le Temple [de Jérusalem], n'est qu'une station dans la course que ses flots accomplissent pour réconforter et désaltérer partout les languissants et les assoiffés. Cette dernière pensée pourrait, à la rigueur, être chrétienne (Joa., IV, 22); toutefois, toute trace spécifique de christianisme manque dans cette ode qui, en outre, ne connaît que *Dieu* pour faire couler le fleuve, tandis que c'est le Christ qui donne l'eau vive dans le quatrième évangile.

Tandis que G. Diettrich découpe les hymnes en lanières et invoque pour ce faire les lois de la métrique [4], W. Staerk s'en tient à une œuvre juive chargée d'interpolation chrétienne [5]. D'une plus grande importance était, comme on pouvait s'y attendre, l'étude de Th. Zahn [6]. Les *Psaumes* ou les *Odes* qui portent le nom de Salomon, dit-il, ne furent pas réunis tout d'abord; les premiers étaient rattachés à la Bible, aux écrits proto et deutéro-salomoniens. C'est ce que l'on ne remarque pas pour les *Odes*. Il n'est pas prouvé que Lactance et le rédacteur de la *Pistis Sophia* connussent les *Psaumes;* comment donc affirme-t-on que la XIX^e^ ode de la *Pistis Sophia* est la première de la collection actuelle? *Psaumes* et *Odes de Salomon* ne peuvent avoir été unis avant le milieu du III^e^ siècle. L'examen interne fait reconnaître dans les *Odes*, à côté de passages et de chants entiers qui n'ont pu être écrits que par un chrétien, d'autres paroles qui s'expliquent tout aussi bien, et mieux encore peut-être, dans la bouche d'un Juif à qui l'Évangile et Jésus sont inconnus. Là n'est pas le véritable problème, car bien des raisons objectives et subjectives ont pu porter un auteur chrétien à imiter la littérature de l'Ancien Testament. Les exemples ne manquent pas. Mais comment expliquer ce phénomène étrange, que le poète apparaisse tour à tour comme un Juif religieux, comme un chrétien, comme un personnage occupant une position, exerçant une action historique suprahumaines? La réponse tient en ces termes : un *chrétien* s'est placé dans le rôle de Salomon, le poète-prophète; il a attribué au fils de David ces chants avec les *vaticinia ex eventu* qu'ils renferment. Tous les présupposés historiques d'une telle attitude et d'un tel procédé se rencontrent sans peine; la solution a l'avantage de rendre compte de toutes les particularités, puisqu'elle s'en est inspirée. L'origine de ces *Odes* n'est donc pas juive; elle n'est pas même judéo-chrétienne, car on ne peut songer aux Nazaréens ni aux Ébionites. L'auteur connaît le premier et le quatrième évangile; il a lu les épîtres de saint Paul et l'Apocalypse; il reçoit également certaines légendes apocryphes. Entre les deux termes *a quo* et *ad quem* (50 et 250 apr. J.-C.) la composition des *Odes* se place plus probablement dans

[1] J. Rendel Harris, *An early christian psalter*, in-8°, London, 1909. — [2] J. Haussleiter, *Der jüdenchristl. Charakter der « Oden Salomos »*, dans *Theologische Literaturblatt*, t. XXXI, 1910, p. 265-276. — [3] F. Spitta, *Zum Verständnis der Oden Salomos*, dans *Zeitschrift für die neutestamentl. Wissenschaft und die Kunde der Urchristentums*, t. XI, 1910, p. 193-203. — [4] *Die Oden Salomos unter Berücksichtigung der überlieferten Stichengliderung aus dem Syrischen ins deutsche übersetzt und mit einen Kommentar versehen*, in-8°, Berlin, 1911. — [5] W. Staerk, *Kritische Bemerkungen zu den Oden Salomos*, dans *Zeitschrift. für wissenschaftliche Theologie*, t. LII, 1910, p. 289 sq. — [6] *Die Oden Salomos*, dans *Neue kirchliche Zeitschrift*, t. XXI, 1910, p. 667 sq., 747 sq.

la période 120-150; leur patrie peut être n'importe quel endroit des vastes territoires dans lesquels la langue grecque et le christianisme étaient répandus au IIe siècle; elles semblent avoir servi dans les réunions liturgiques, la communauté répondant au soliste, qui les chantait, par un perpétuel *Alleluia*.

En France, on ne se désintéressait pas de la question soulevée par les *Odes*, mais on apportait à l'examen plus de maturité et de bon sens. Alf. Loisy opinait « que les *Odes* ont été composées en Égypte au cours du IIe siècle; qu'elles sont nées dans un groupe chrétien organisé en société de mystère, avec ses doctrines secrètes et ses rites d'initiation », sans être nécessairement une secte particulière et séparée complètement du christianisme commun [1]. A propos des termes *sanctuaire* et *temple* des odes IV et VI, on ne doit pas s'étonner d'y rencontrer une interprétation fortement allégorisée. Le sanctuaire est le groupe des sauvés, des prédestinés; le temple n'est pas une réalité matérielle, mais l'image typique de la société des saints; les « lieux plus jeunes », qui ne doivent pas être préférés à celui que Dieu a désigné, sont toutes les sociétés religieuses autres que celles dont l'auteur des *Odes* fait partie [2]. S. Reinach se bornait au rôle de rapporteur des opinions émises [3] et Ch. Bruston se rangeait à celle de l'origine chrétienne de l'auteur des *Odes* [4].

D'autres travaux ont droit à une mention plus étendue. Le R. P. Lagrange avait formulé ses préférences pour l'origine chrétienne des *Odes* [5] et déjà P. Batiffol, associé à M. J. Labourt, entreprenait l'étude la plus compétente, la plus mesurée et la plus complète de tous les problèmes philologiques, historiques et exégétiques posés par les *Odes de Salomon* [6]. Dans son travail de traduction, M. J. Labourt tenait compte de tous les essais antérieurs; les *Odes* sont pourvues de notes érudites, mais d'ordre exclusivement philologique et littéraire. Çà et là une conjecture, généralement heureuse, pour la reconstitution d'un terme évidemment corrompu. La part de P. Batiffol consistait à présenter la tradition du texte, le sentiment des divers critiques touchant la provenance des *Odes* et la personnalité de l'écrivain. La théorie du judaïsme fondamental du document et des prétendues interpolations chrétiennes était résolument écartée. L'auteur admettant que « les *Odes de Salomon* sont le produit d'une piété grecque qui n'est juive que littérairement, par l'emploi qu'elle fait de la littérature sapientielle et des psaumes et qui, en marge de la grande Église, partant d'une conception docète de l'existence historique du Christ, conçoit la foi chrétienne comme une sagesse ou science qui sauve par elle-même ceux qui la reçoivent [7] ». Dans le travail paru sous sa forme définitive [8], ce bel exemple de galimatias a disparu et P. Batiffol a remanié heureusement son étude pour la rendre moins obscure. Il admet que les *Odes* ont été écrites en grec; que l'origine juive est inacceptable; que le titre implique une fiction voulue, en attribuant l'œuvre à Salomon à qui l'auteur prête des sentiments qui sont de son expérience, à lui chrétien, et de sa foi. Notons encore l'attitude reconnue au pseudo-Salomon à l'égard de l'Ancien et du Nouveau Testament : « Il connaissait saint Jean comme il connaissait les *Psaumes* et tout autant saint Paul : il ne cite pas, il fait écho. » Judaïsme qui ne retiendrait que les éléments *hellénisables*, christianisme extrêmement dépouillé, la doctrine des *Odes* a cependant une christologie qui se ramène à une théophanie docète; en fin de compte, ce serait « un mysticisme d'essence grecque, provenant du milieu où le quatrième évangile s'est produit, très vraisemblablement dans la dépendance du quatrième évangile », le même que combat Ignace d'Antioche; on pourra « le localiser en Syrie, en Asie peut-être encore, et le dater de la période 100-120, sans perdre de vue le caractère conjectural de n'importe quelles conclusions en pareille matière ».

Pour ajouter à la démonstration un supplément de preuve le R. P. A. d'Alès [9] entreprit de montrer après Gunkel et Batiffol, « par des citations choisies, à quel point l'idée chrétienne est engagée, non pas seulement dans telle ou telle pièce, mais dans toute la trame du recueil, et à quel travail invraisemblable aurait dû se livrer un interpolateur pour christianiser si profondément un fond juif. Prenant, dit-il, pour cadre la carrière du Verbe incarné, nous citerons... quelques passages, choisis de préférence parmi les plus visiblement chrétiens.

« Sur la préexistence du Verbe (Ode XVI, 4-20; cf. XII, 3-11; XXVIII, 14-17) :

« ... Mon amour, c'est le Seigneur; c'est pourquoi je le chanterai, car je suis fort par sa louange et j'ai foi en lui. J'ouvrirai ma bouche, et son Esprit racontera pour moi la gloire du Seigneur et sa beauté, l'œuvre de ses mains et le travail de ses doigts, pour la multiplication de sa miséricorde et l'affermissement de son Verbe. Car le Verbe du Seigneur scrute ce qui est invisible, et ce [qui est visible] manifeste son dessein; l'œil, en effet, voit ses œuvres et l'oreille entend sa pensée. C'est lui qui a dilaté la terre et fait résider l'eau dans la mer; il a étendu les cieux et fixé les étoiles; il a ordonné la création et l'a exécutée. Puis il s'est reposé sur ses œuvres; les créatures courent suivant leur course et font leur œuvre; elles ne connaissent pas l'arrêt ni l'oisiveté; les armées obéissent à sa parole. Le trésor de la lumière, c'est le soleil; le trésor des ténèbres, c'est la nuit; il a fait le soleil pour le jour, en sorte qu'il fût lumineux, la nuit amène ensuite l'ombre sur la face de la terre; l'alternance de l'un et de l'autre prêche la beauté de Dieu. Il n'y a rien en dehors du Seigneur, car il était avant que rien ne fût, et les mondes ont existé par sa parole et par le dessein de son cœur. Gloire et honneur à son nom. *Alleluia.* »

Trinité, incarnation, conception virginale, enfantement miraculeux de la Vierge : tous ces mystères chrétiens sont groupés dans une ode que nous citons intégralement (Ode XIX; cf. XXIII, 20; VII, 4-18; XLI, 11-16) :

« Une coupe de lait m'a été apportée, et je l'ai bue dans la douceur de la suavité du Seigneur. Le Fils est cette coupe, et celui qui a été trait, c'est le Père, et celui qui l'a trait, c'est l'Esprit-Saint, parce que ses mamelles étaient pleines et il voulait que son lait fût répandu largement. L'Esprit-Saint a ouvert son sein; il a mêlé le lait des deux mamelles du Père et a donné le mélange au monde, à son insu, et ceux qui le reçoivent dans sa plénitude sont ceux qui sont à droite. L'Esprit étendit ses ailes sur le sein de la Vierge, et elle conçut et enfanta, et elle devint Mère vierge avec beaucoup de miséricorde; elle devint grosse et enfanta un fils sans douleur, et, afin qu'il n'arrivât rien d'inutile, elle ne demanda pas de sage-femme pour l'assister; comme un

[1] *Rev. crit. d'hist. et de littér.*, t. XLV, 1911, p. 101 sq. — [2] *La mention du temple dans les « Odes de Salomon »*, dans *Zeitschr. für die neutest. Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, t. XII, 1911, p. 126 sq. — [3] S. Reinach, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. LXII, 1910, p. 279 sq. — [4] Ch. Bruston, *Les plus anciens cantiques chrét.*, Genève, 1912. — [5] *Rev. bibl.*, nouv. sér., t. VII, 1910, p. 593 sq. — [6] P. Batiffol et J. Labourt, *Les « Odes de Salomon »*, dans *Revue biblique*, nouv. sér., t. VII, 1910, p. 483-500; t. VIII, 1911, p. 5-49, 161-197. — [7] Id., *ibid.*, 1911, p. 196. — [8] J. Labourt et P. Batiffol, *Les « Odes de Salomon », une œuvre chrétienne des environs de l'an 100-120*, Paris, 1911, in-8°. — [9] A. d'Alès, *Les « Odes de Salomon »*, dans *Études*, t. CXXIX, 1911, p. 753-771.

homme elle enfanta volontairement, elle [l']enfanta en exemple, elle [le] posséda en grande puissance, et [l']aima en salut, et [le] garda dans la suavité, et [le] montra dans la grandeur. *Alleluia* [1]. »

« Sur le Verbe incarné (Ode, VII, 3-18) :

« ... Il s'est fait connaître lui-même à moi libéralement, dans sa simplicité, car sa bonté a rapetissé pour moi sa grandeur. Il est devenu comme moi pour que je le reçoive; par l'aspect, il a été réputé semblable à moi pour que je le revête. Et je n'ai pas été effrayé en le voyant, car il est ma miséricorde. Il est devenu comme ma nature pour que je le comprenne, et comme ma figure pour que je ne me détourne pas de lui. Le Père de la science est le Verbe de la science. Lui qui a créé la sagesse est plus sage que les créatures; lui qui m'a créé avant que je ne fusse, il savait ce que je ferais quand j'existerais. A cause de cela, il a eu pitié de moi dans sa grande miséricorde, et il m'a accordé que je le prie et le reçoive de son sacrifice, le Plérome des mondes et leur Père. Il lui a accordé d'apparaître à ceux qui sont à lui pour qu'ils connaissent celui qui les a faits et pour qu'ils ne s'imaginent pas qu'ils proviennent d'eux-mêmes; car il a dirigé sa route vers la science; il l'a élargie, prolongée et conduite à toute sa perfection; il a posé sur elle les empreintes de sa lumière et j'ai marché du principe jusqu'au terme, car elle fut faite par lui; et il s'est complu dans le Fils et à cause de son salut il exercera la toute-puissance... »

« Sur la colombe du Jourdain (Ode, XXIV, 1) :

« La colombe vola sur le Messie, car il était pour elle sa tête, et elle chanta au-dessus de lui, et on entendit sa voix... »

« Sur la prédication de l'Évangile (Ode, XXXIX, 7-11) :

« ... Revêtez donc le nom du Très-Haut et connaissez-le, et vous traverserez sans péril, car les torrents vous seront soumis. Le Seigneur y a fait un pont par sa parole, il a marché et il les a traversés à pied, ses traces sont demeurées fermes sur l'eau et elles ne sont pas effacées, mais elles sont comme du bois qui est solidement fixé, et d'ici et de là s'élèvent les vagues; mais les traces de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont fermes et elles ne sont pas effacées ni détruites; le chemin a été frayé par ceux qui passent après lui, pour ceux qui parfont le chemin de sa foi et adorent son nom. *Alleluia.* »

« Sur la passion du Christ (Ode, XXXI, 7-11) :

« ... Ils me déclarèrent coupable quand je me tins debout, bien que je ne fusse pas coupable, et ils partagèrent mes dépouilles, bien que je ne fusse en rien leur débiteur. Pour moi, j'ai été patient, je me suis tu et j'ai gardé le silence, comme si je n'étais pas ému par eux. Mais je me suis dressé, inébranlable comme un rocher solide, qui est battu par les vagues et résiste. J'ai souffert leur méchanceté par humilité, pour sauver mon peuple et l'acquérir en héritage, pour ne pas annihiler les promesses faites aux patriarches, que j'avais promises pour le salut de leur race. *Alleluia.* »

« Et encore (Ode, XXVIII, 11-13) :

« ... Ils m'ont entouré comme des chiens enragés, ceux qui, dans leur inconscience, marchent contre leur Seigneur, parce que leur intelligence est corrompue et leur esprit perverti. Pour moi, je retins l'eau de ma main droite, et je supportai leur amertume grâce à ma douceur... »

« Sur la croix (Ode, XLII, 1-3; cf. Ode, XXVII, 1-2) :

« J'ai étendu mes mains et je me suis consacré au Seigneur; l'extension des mains en est le signe, l'extension du bois étendu où a été pendu sur la route le Juste... »

« Sur la résurrection du Christ (Ode, XLII, 5-12) :

« Ils sont morts tous mes persécuteurs, mais ils me prient ceux qui croient en moi, parce que je suis vivant. Je suis ressuscité et je suis avec eux, et je parle par leur bouche; or, ils ont méprisé ceux qui les persécutaient, car j'ai jeté sur eux le joug de mon amour. Comme le bras du fiancé sur sa fiancée, ainsi est mon joug sur ceux qui me connaissent. Comme la tente de fiançailles qui est étendue chez le fiancé, ainsi est mon amour sur ceux qui croient en moi. »

« Sur la descente du Christ aux enfers (Ode, XLII, 15-26) :

« ... Le schéol m'a vu et a été vaincu; la mort m'a laissé retourner et beaucoup avec moi. J'ai été pour elle fiel et vinaigre, et je suis descendu avec elle, autant qu'il y avait en lui (le schéol) de profondeur. Elle a détendu les pieds et la tête, parce qu'elle n'a pas pu supporter mon visage. J'ai tenu une assemblée de vivants parmi les morts, et je leur ai parlé avec des lèvres vivantes, en sorte que ma parole ne fût pas vaine. Ils ont couru vers moi ceux qui étaient morts; ils ont crié et dit : « Aie pitié de nous, Fils de Dieu, et « agis avec nous selon ta grâce; fais-nous sortir des liens « des ténèbres, et ouvre-nous la porte pour que, par « elle, nous sortions vers toi. Car nous voyons que notre « mort ne s'est pas approchée de toi. Soyons sauvés, « nous aussi, avec toi, parce que tu es notre Sauveur. » Pour moi, j'entendis leur voix et je traçai mon nom sur leur tête; c'est pourquoi ils sont libres et m'appartiennent. *Alleluia.* »

On pourrait apporter d'autres citations favorables à l'origine chrétienne du recueil et les travaux dont nous avons résumé les résultats ne laissent plus subsister un doute réel sur son homogénéité primitive.

Après tant de travaux, d'opinions, de conjectures, le calme se fit et on eut le loisir de récapituler ce qui s'était dit, les points acquis, les questions demeurées en suspens, les conclusions à tirer de toute l'effervescence qui avait accueilli les *Odes*. Depuis la publication du manuscrit de Rendel Harris, en 1909, M. Burkitt en avait trouvé et collationné un deuxième en 1912, renfermant la majeure partie des odes, ainsi que des psaumes qui leur furent joints dans la tradition littéraire sous la même attribution pseudépigraphique. Ce manuscrit est conservé au British Museum et déjà le docteur Barnes avait trouvé, dans un manuscrit syriaque de Cambridge, un fragment d'un psaume de Salomon emprunté, comme le numéro d'ordre l'atteste, à une collection dans laquelle les psaumes faisaient suite aux odes. Ces trois témoins directs ont été utilisés, en ordre principal, pour la réédition critique du texte faite en 1916 par J. Rendel Harris et A. Mingana.

Peu auparavant, L. Tondelli [2] avait pensé pouvoir fixer ainsi ses conclusions : les odes sont des sortes de psaumes destinés à être chantés, mais sans destination liturgique précise [3]. Elles sont d'origine purement chrétienne et ont le grec comme langue originale. Elles appartiennent, selon toute vraisemblance, à un seul

[1] Il y a dans cette ode un passage dont l'explication est laborieuse, mais non désespérée, se sont les mots : « Comme un homme elle enfanta volontairement. » Le mot syriaque correspond à ἀνήρ et non à ἄνθρωπος; on devrait donc restituer : ὡς ἀνὴρ ἐνέννησεν ἐκ θελήματος et se rappeler le texte Joa., I, 13 : οὐδὲ ἐκ θελήματος ἀνδρὸς... ἐγεννήθησαν; ce qui caractérise les générations ordinaires qui procèdent de la volonté d'un *homme*, le *Père*. La maternité de la Vierge procède de sa seule volonté; c'est elle qui a eu l'initiative qui, dans les autres maternités, *appartiennent au père.* Allusion très précise à la maternité virginale. — [2] L. Tondelli, *Le Odi di Salomone, cantici cristiani degli inizi del II° secolo*, in-8°, Roma, 1914. — [3] Rahmani, *Testamentum Domini nostri Jesu Christi*, in-8°, Moguntiæ, 1899, p. 55. On y lit cette description de la psalmodie de l'office du matin : « On y chantera des psaumes et quatre cantiques; celui de Moïse, les autres de Salomon et des prophètes. » Ces cantiques de Salomon sont placés par les canonistes byzantins au nombre des ἰδιωτικοὶ ψαλμοί, dont le concile de Laodicée, au IV° siècle, prohiba l'emploi dans les cérémonies officielles du culte.

auteur, un ethnico-chrétien. Leur attribution à Salomon n'est pas une fraude littéraire; elle aura été suggérée à l'auteur, ou à quelqu'un dans la suite, par les allusions fréquentes qui y sont faites à ce grand roi. La mystique dont elles sont remplies est celle qui pénétrait l'atmosphère du milieu qui vit éclore les écrits johanniques. C'est là, dans la province romaine d'Asie, entre 90 et 150, plus probablement vers 120, qu'elles auront été composées. Leur doctrine les place, comme on l'a dit, en marge de l'Église, mais non pas cependant dans la marge extérieure, mais à la périphérie du cercle orthodoxe. La suggestion présentée d'après laquelle on retrouverait les *Odes* dans le *Décret gélasien* (voir *Dictionn.*, t. VI) sous la rubrique *Salomonis interdictio* est sans fondement; au jugement de von Dobschütz, cette *Salomonis interdictio* est un livre magique.

Entre 1909 et 1916-1920, l'étude des *Odes de Salomon* avait assez préoccupé les érudits pour qu'il fût possible et profitable de tenter une nouvelle édition enregistrant les solutions définitivement acquises.

C'est ce qu'entreprirent J. Rendel Harris et Alph. Mingana en publiant *The odes and psalms of Solomon*, re-edited for the Governors of the Rylands library, vol. I, *The text, with fac simile reproductions;* vol. II, *The translation, with introduction and notes*, in-8°, Manchester, 1916 et 1920, XI-112 pl., 108 p. et VI-464 p.

Cinquante-six feuillets d'une exécution irréprochable reproduisent en fac-similé le plus complet des trois manuscrits, le *Cod. syr. 9* (= *H*) de la John Rylands library; pour le deuxième, le *Codex Nitriensis*, ou *Addit. 14538* du British Museum (= *B*) un feuillet est donné en guise de spécimen en tête du volume; quant au troisième, le ms. *Add. 2012* (= *C*) de la bibliothèque de Cambridge, il a paru superflu de le reproduire parce qu'il ne contient qu'un court fragment du XVI^e^ psaume.

Viennent encore la transcription syriaque des *Odes* et des *Psaumes* avec notes critiques et compléments tirés d'autres sources. L'apparat critique a été allégé à l'extrême; pour les *Odes* on ne trouve que l'indication des phénomènes critiques présentés par les manuscrits, tandis que pour les *Psaumes*, on voit d'assez nombreuses références au texte grec connu et édité. Les cinq odes conservées dans la *Pistis Sophia* sont données en copte avec une version latine et des commentaires, ainsi qu'une restitution syriaque.

Le texte syriaque n'est plus lisible pour la fin du XVIII^e^ et dernier psaume, dont on a d'ailleurs le grec; il est perdu également pour les odes I et II et le début de l'ode III; l'ode I étant fournie par la source copte, il n'y a plus à faire totalement défaut, de la collection complète des *Odes* et des *Psaumes de Salomon*, que l'ode II et le commencement de l'ode III dont on n'a aucun témoin.

L'édition de 1909 avait donné au texte syriaque des *Odes* une division numérotée en des espèces de versets. Sur ce point, un changement a été introduit; malgré l'inconvénient que présentait ce remaniement pour l'identification des références déjà données, dans les travaux, d'après la division primitive. Les éditeurs se sont uniquement laissés guider par le désir de rétablir, autant que possible, le rythme du texte qui leur a semblé offrir un parallélisme remarquable avec l'ancienne poésie syriaque. Cet essai de reconstitution rythmique n'a pas été étendu aux *Psaumes*, dont le texte syriaque n'en a point paru digne et a été réimprimé tel que précédemment, étant d'ailleurs loin de présenter le caractère musical et correct de celui des *Odes*.

Le t. II contient une introduction divisée en dix-huit chapitres dans lesquels les éditeurs ne s'interdisent pas d'envisager ou même de rechercher des solutions nouvelles.

Les c. II et III corrigent et complètent, en de nombreux points, les renseignements fournis autrefois touchant les citations des *Odes* chez les anciens écrivains chrétiens. Ce sont là des constatations qui ont leur réelle importance, non seulement pour la chronologie, mais aussi parfois pour l'exégèse de l'œuvre. Cette étude permettrait de croire à une disposition trop favorable pour admettre la dépendance littéraire là où il n'y a peut-être rien de plus que parenté littéraire par dépendance de sources communes. Comme les conclusions auxquelles on arrive commandent celles sur l'origine, la date et la doctrine des *Odes*, il y a lieu d'y regarder de très près. Surtout lorsqu'on apporte des citations tirées de saint Éphrem d'après Bardesane et de Bardesane lui-même, en outre, saint Cyrille de Jérusalem, Eusèbe de Césarée et saint Antoine d'Antioche, enfin le pseudo-Barnabé. C'est très beau, c'est presque trop beau. En groupant les résultats, on obtient pour lieu d'origine la Syrie et pour date l'époque de saint Ignace et peut-être comme auteur saint Ignace lui-même! N'est-ce pas pousser trop loin l'intuition?

Le c. XII soutient l'unité de composition du recueil, ouvrage d'un même auteur ou d'un même milieu.

Les c. XIII-XIV présentent une discussion serrée du problème de la langue originale des *Odes* et, après avoir pensé découvrir que cette langue était le grec, les auteurs en sont venus à admettre un original syriaque.

IV. Le pseudo-Salomon. — A entendre P. Batiffol, « les *Psaumes de Salomon* pourraient s'appeler aussi bien *Psaumes de David* ou porter n'importe quel nom de psalmiste, car leur contenu n'a pas de rapport avec leur titre; il n'en est pas de même des *Odes de Salomon*... là où elles sont entrées dans le canon de l'Ancien Testament, [elles] n'y sont entrées que pour ce motif qu'elles portaient le nom de Salomon et étaient supposées exprimer des paroles de Salomon. On avait dans la Bible grecque le livre des *Proverbes de Salomon*, le livre de la *Sagesse de Salomon* qui contenaient des discours du sage roi : on crut avoir, par analogie, des *Odes de Salomon*, qui contenaient des psaumes ou cantiques prêtés à Salomon [1]. » Est-ce bien certain? Ne serions-nous pas plutôt disposé à suivre l'opinion présentée par le P. A. d'Alès : « Un des caractères les plus originaux des *Odes de Salomon* est l'indécision perpétuelle du personnage ou plutôt des personnages mis en scène : tour à tour, et souvent dans une même ode, on croit entendre le Christ, l'âme fidèle, Salomon; parfois, le dialogisme est bien tranché mais souvent il demeure insaisissable et l'on se trouve fort en peine de marquer le point précis où le Seigneur prend ou quitte la parole. Le personnage du Salomon mystique fait l'unité de cette poésie; tantôt il demeure à son rang d'homme et comme tel supplie, adore, jubile; tantôt par un mouvement extatique, il se transforme dans le Christ et revêt si pleinement ses pensées et ses sentiments qu'il parle, prie, triomphe en son nom. Sans être nommé ailleurs que dans le titre, le Fils de David soutient donc très réellement les chants qu'on lui prête; c'est dans le prolongement du Cantique des Cantiques qu'il faut les placer pour leur attribuer leur vrai sens; il appartient à Salomon de prendre le rôle de figure du Christ.

« Il y a une objection à cette manière de voir : le poète ne se nomme pas, et le personnage de Salomon n'apparaît nulle part que dans la suscription du recueil. Or, nous ignorons l'origine de cette suscription et rien ne nous autorise à la faire remonter jusqu'à l'auteur lui-même. On a vu que les destinées de nos *Odes* furent de bonne heure associées à celles des *Psaumes de Salomon*, plus anciens d'environ deux cents ans. Il y a grande apparence que l'auteur pharisien de ces psaumes n'avait pas songé à se réclamer du personnage de Salomon; on ne sait au juste à quelle date un scribe

[1] J. Labourt et P. Batiffol, *Les « Odes de Salomon »*, p. 53.

anonyme y pensa pour lui [1]. Donc une grande obscurité règne sur la provenance de cette appellation. Il n'en est pas moins vrai que, dans le cas de nos *Odes*, elle est en quelque sorte postulée par le texte et répond à des traits précis. Ce prêtre [2], ce roi [3], qui tient de Dieu le sceptre de la puissance, ce juste dont Dieu lui-même est la couronne [4], qui adhère à Dieu avec un amour d'épouse [5], qui a reçu la circoncision du cœur, qui a répudié la vanité [6], quel est-il sinon l'ecclésiastique Fils de David? Les livres sapientiaux fourniraient à ses chants un commentaire perpétuel. A supposer que lui-même n'ait pas songé à revêtir le personnage de Salomon, il est incontestable que sa poésie en évoque assez naturellement l'image. C'est de quoi justifier le titre attaché, on ne sait par qui, à son œuvre; c'est aussi de quoi en éclaircir le dessein [7]. »

V. Les « Psaumes de Salomon ». — Cet ouvrage n'appartient pas à nos études puisqu'il a été composé entre l'an 69 et l'an 47 avant notre ère. On ne peut ici que rappeler l'excellente édition de J. Viteau, *Les Psaumes de Salomon. Introduction, texte grec et traduction, avec les principales variantes de la version syriaque*, par F. Martin, in-8°, Paris, 1911; cf. J. Lebon, dans *Rev. d'hist. eccl.*, t. XIII, 1912, p. 96-99.

VI. Bibliographie. — E. A. Abbott, *Light on the Gospel from an ancient poet*, dans *Diatessarica*, Cambridge, 1912; X. sect. IX, *The original language of the Odes of Salomon*, dans *The journal of theol. studies*, 1913, p. 44-45; *The interpretation of early christian poetry*, dans *Diatessarica*, Cambridge, 1914, X, sect. XI, p. 372-456. — A. d'Alès, *Les Odes de Salomon*, dans *Études*, t. CXXIX, 1911, p. 753-770. — R. A. Aytoun, *The mysteries of baptism by Moses bar Kepha compared with the « Odes of Salomon »*, dans *The expositor*, 1911, p. 338-358. — B. W. Bacon, *The odes of the Lord's rest*, dans *The expositor*, 1911, p. 193-209; *Songs of the Lord's beloved*, dans *ibid.*, 1911, p. 319-337; *The « Odes of Salomon » : Christian elements*, dans *ibid.*, 1911, p. 243-256; *Further light on the « Odes of Salomon »*, dans *ibid.*, 1912, p. 459-462. — W. E. Barnes, *The text of the « Odes of Salomon »*, dans *The journal of theol. studies*, 1910, p. 573-575; *ibid.*, p. 615-618; 1912, p. 465; *An ancient christian hymn-book*, dans *The expositor*, 1910, p. 52-63. — J. Barth, *Zur Textkritik der syrischen « Oden Salomos »*, dans *Rev. sémitique*, 1911, p. 261-265. — P. Batiffol (voir J. Labourt). — Beer, dans *Realencyklopädie für protest. theol.*, t. XXIV, 1913, p. 375-378. — J. H. Bernard, *The « Odes of Salomon »*, dans *The journal of theol. studies*, 1910-1911, p. 1-31; *The « Odes of Salomo »*, dans *Texts and studies*, t. VIII, Cambridge, 1912, n. 3. — H. Böhmer, *Die Oden Salomos*, dans *Kirchl. Rundschau für die evangelischen Gemeinden Rheinlands und Westfalens*, 1910, p. 215-219, 238-243, 266-270, 297-302. — A. C. Bouquet, *The « Odes of Salomon »*, dans *Theology. Journal of christianity*, t. VIII, p. 197-206. — J. M. Bover, *La marialogia en las « Odas de Salomon »*, dans *Estudios eccl.*, t. X, 1931, p. 349-363. — A. de Boysson, *Les « Odes de Salomon »*, dans *Rev. prat. d'apologétique*, 1911, p. 497-503. — C. Brockelmann, dans *Literarisches Zentralblatt*, 1912, p. 313-315. — Ch. Bruston, *Les plus anciens cantiques chrét., les « Odes de Salomon »*, dans *Rev. de théol. et de philos.*, 1911, p. 465-497; *La 2e édition du texte des « Odes de Salomon »*, dans *Rev. de théol. et des quest. relig.*, 1912, p. 74-88, 138-151; *Les plus anciens cantiques chrét.*, traduits sur la 2e édition du texte syriaque avec une introduction et des notes, Genève, 1912; *Rectifications à la traduction des plus anciens cantiques chrétiens*, dans *Rev. de théol. et des quest. relig.*, 1912, p. 440-442, 536-537; 1913, p. 85-91; *Quelques observations sur les « Odes de Salomon »*, dans *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1912, p. 111-116. — A. Büchler, *A study of ode XI*, dans *Abst. journal Soc. of hist. theol.*, 1911-1912, p. 20-32. — F. Bühl, *Salomos Oder*, dans *Teolog. Tidskrift*, Copenhague, t. III, 2e part., 1911. — R. Bultmann, *Ein jüdisch-christl. Psalmbuch aus dem I. Jahrhundert*, dans *Mittheilungen für Pastoraltheol.*, Berlin, 1910-1911, p. 23 sq. — E. Bonaiuti, *Il piu antico Innario crist.*, dans *Riv. storico-critica delle scienze teol.*, 1910, p. 188-200. — F. C. Burkitt, *A new ms. of the « Odes of Solomon »*, dans *The journal of theol. studies*, 1912, p. 372-385. — P. Capelle, *Le odi ed i psalmi di Salomone*, dans *Scuola cattolica*, 1910, p. 443-447. — H. P. Chajes, dans *Magyar Zsidó Szemle* (Budapest), 1911, p. 113-117; et *Hagoren* (Bertischew), 1911, p. 24-34. — R. H. Charles, *A Church hymnal of the I century*, dans *Times literary suppl.*, 7 avril 1910, et dans *Review of theol. and philos.*, 1911, p. 220-223. — T. K. Cheyne, dans *The Hibbert journal*, 1910, p. 206-212. — C. Clemen, *Die neuendeckten « Odes Salomos »*, dans *Theol. Rundschau*, 1911, p. 1-19. — S. Colombo, dans *Didascaleion*, 1912, p. 250-262. — R. H. Connolly, *The « Odes of Salomon » : jewish or christian?* dans *The journal of theol. studies*, 1912, p. 298-309; *Greek the original language of the « Odes of Salomon »*, dans *ibid.*, 1913, p. 530-538, 44-47, 311-316; 1914, p. 464-468; *The « Odes and psalm of Salomon An Amends*, dans *The journal of theol. studies*, 1921, p. 159-160. — F. C. Conybeare, *The « Odes of Salomon » montanist*, dans *Zeitschr. für neut. Wissenschaft*, 1911, p. 70-75; *Notes on the « Odes of Salomon »*, dans *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1913, p. 95. — G. Diettrich, *Eine jüdische-christ. Liedersammlung*, dans *Reformation*, 1910, p. 306 sq., 370 sq., 513 sq., 533 sq.; *Die « Oden Salomos », unter Berücksichtigung der überlieferten Stichengliederung aus dem syrischen ins deutsche übersetzt und mit einem Kommentar versehen*, dans *Neue Studien zur Gesch. des Theol. und der Kirche*, Berlin, 1911. — H. Dünsing, dans *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1911, p. 86-87; dans *Theol. Literaturzeit.*, 1911, p. 731. — J. Flemming (voir Ad. Harnack). — W. Frankenberg, *Das Verständniss der « Oden Salomos »*, Giessen, 1911. — M. Friedländer, *Die neuendeckten « Oden Salomos »*, dans *Neue Nationalzeit.*, Wien, 1911, n. X, 1 sq.; n. XI, 2-4; n. XII, 2-4; n. XIII, 6. — S. A. Fries, *Die « Oden Salomos », montanische Lieder aus dem II. Jahrhundert*, dans *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1911, p. 108-125. — M. D. Gibson, dans *The Athenaeum*, 1914, p. 530, 559. — M. Goguel, *Les « Odes de Salomon »*, dans *Rev. chrét.*, 1911, p. 152-161, 330-340. — J. A. F. Gregg, *The « Odes of Salomon »*, dans *The irish Church quarterley*, janv. 1913. — H. Gressmann, *Die « Oden Salomos »*, dans *Christl. Welt*, 1911, p. 633-635, 650-652, 674-677, 703-705; *Die « Oden Salomos »*, dans *Internat. Wochenschrift*, 1911, p. 897-908, 949-958; dans *Deutsche Literaturzeit.*, 1911, p. 1349-1356, 2896-2902. — H. Grimme, *Die neuzehnte Ode Salomos, eine Rekonstruktion*, dans *Theol. und Glaube*, 1911, p. 11-18; *Die « Oden Salomos », syrisch, hebraïsch, deutsch. Ein kritischer Versuch*, Heidelberg, 1911; *Zur Handschr. N. der « Oden Salomos »*, dans *Orient. Literaturzeit.*, 1912, p. 492-496; dans *Theol. Rev.*, 1910, p. 545-547; 1911, p. 601-605. — F. W. Grosheide, *Die Oden van Salomo*, dans *Geref. Theol. Tijdschrift*, 1916, p. 69-78, 119-132. — G. Grützmacher, dans *Theol. der Gegenwart*, Leipzig, 1911, p. 133-136. — J. Guidi, dans *Riv. degli studi orient.*, 1911, p. 456-459. — H. Gunkel, *Die Oden Solomos*, dans *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1910, p. 291-328; *Die « Oden Salomos »*, dans *Deutsche Rundschau*, 1913, p. 25-47; dans *Theol. Literaturzeit.*, 1913, p. 10-13. — G. F. Hamilton, *Confirmation and the eucharist in the « Odes of Solomon »*, dans *Irish Church quarterly*, oct. 1915; janv. 1916; *The*

[1] D'après Viteau, pas avant le IIe siècle. — [2] Ode, XX, 1. — [3] Ode, XXIX, 8-11. — [4] Ode, I. — [5] Ode, III. — [6] Ode, XI. — [7] A. d'Alès, dans *Études*, t. CXXIX, p. 762-764.

« *Odes of Solomon* » *and the Pseudepigrapha*, dans *Internat. journal of apocrypha*, 1916, p. 12-14. — H. Hansen, *Die « Oden Salomos «*, dans *Der alte Glaube*, Hamburg, 1910, p. 680 sq.; *Die » Oden Salomos »*, *in deutschen Nachdichtungen*, Gütersloh, 1911. — Ad. Harnack, *Ein jüdisch-christl. Psalmebuch aus dem* I. *Jahrhundert... aus dem syrischen übersetzt von J. Fleming*, dans *Texte und Unters.*, t. XXXV, 4e part., 1910. — H. Rendel-Harris, *The odes and psalms of Solomon, now first published from the syriac version*, Cambridge, 1909; *An early christ. hymn. book*, dans *Contemporary review*, 1909, p. 414-428; *An early christ. psalter*, London, 1909; *An early judæo-christ. hymn book*, dans *The Quest.*, 1910, p. 288-305; *Doctrine of immortality in the « Odes »*, cf. *Theol. Lit. Blatt*, 24 oct. 1913; *The odes and psalms of Solomon published from the syriac version, second edit., revised and enlarged with a fac simile*, Cambridge, 1911, *The thirty eight « Ode of Solomon »*, dans *The expositor*, 1911, p. 29-37; *Two flood-hymns of the early Church*, dans *ibid.*, p. 405-417; *Ephrem's use of the « Odes of Solomon »*, dans *ibid.*, 1912, p. 113-119; *The odes and psalms of Solomon, re-edited for the governors of the John Rylands library by* Rendel Harris and Alph. Mingana, Manchester, 1916-1920. — J. Hastings, dans *The expository times*, févr. 1910. — J. Haussleiter, *Der judenchristl. Character der « Oden Salomos »*, dans *Theol. Liter. Blatt*, 1910, p. 265-276. — A. C. Headlam, *The « Odes of Solomon »*, dans *Church quarterly review*, 1911, p. 272-297. — G. Hönnicke, *Die neuendeckten « Oden Salomos » in der bisherigen kritische Beurteilung*, dans *Studierstube*, 1911, p. 297-309. — E. Hora, *Die « Oden Salomos »*, dans *Theol. und Glaube*, 1913, p. 128-140. — Jordan, *Gesch. der altchrist. Liter.*, in-8°, Leipzig, 1911, p. 457. — H. A. Kennedy, *Harnack on the recently discovered « Odes of Salomon »*, dans *Expository times*, 1910, p. 444-446. — G. Kittel, *Eine zweite Handschr. der « Oden Salomos »*, dans *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1913, p. 79-93; *Die Oden Salomos : überarbeitet oder einheitlich? Mit 2 Beilagen.* I. *Bibliographie der « Oden Salomos ».* II. *Syrische Konkordanz*, Leipzig, 1914; cf. *Theol. Liter. Blatt*, 1913, p. 510-515. — P. Kleinert, *Zur religionsgeschichtlichen Stellung der « Oden Salomos »*, dans *Theol. Stüdien und Kritiken*, 1911, p. 569-611. — Knietsckke, *Die neuendeckten « Oden Salomos »*, dans *Evang. Kirchenzeit.*, Berlin, 1911, p. 324-327. — E. Krebs, *Die Oden Salomos. Ein umstritteuer Fund aus urchristl. Zeit*, Kempten, 1910, p. 374 sq.; *Spätjudische Mystik?* Freiburg-im-Br., 1910, p. 59-68. — J. Labourt et P. Batiffol, *Les Odes de Salomon. Une œuvre chrét. des environs de l'an 100-120*, trad. franç. (p. 1-38) et introd. hist. (p. 39-121), in-8°, Paris, 1911. — M.-J. Lagrange, dans *Rev. bibl.*, 1910, p. 593-596; 1912, p. 464-469. — J.-M. Leendertz, *Die « Oden van Salomon »*, Amsterdam, 1910, et dans *Theol. Lit. Blatt*, 24 oct. 1913. — J. Leipoldt, *Die Lieder Salomos*, dans *Allgem. evang. luth. Kirchenzeit.*, 1910, p. 626-630. — P. Lejay, dans *Bull. d'anc. littér. et d'archéol. chrét.*, t. I, 1911, p. 56-60. — J. Lindblom, *Om lifvets idé hos Paulus och Johannes samt i de s. k. Salomos Oders*, Upsala, 1911. — A. Loisy, *La mention du Temple dans les « Odes de Salomon »*, dans *Zeitschr. für neut. Wissenschaft*, 1911, p. 126-130; dans *Rev. crit.*, 1911, p. 101-105; 1912, p. 343-345; dans *Rev. d'hist. et de littér. relig.*, 1911, p. 493-501; 1912, p. 524-576. — Ludwig, *Ein altchristl. Gesang-und Gebetbuch aus dem* I. *Jahrhundert*, dans *Theol. Prakt*, Passau, 1911, p. 288-294. — L. Mariés, *La découverte des « Odes de Salomon »*, dans *Études*, 1909, p. 807-812. — A. Marmorstein, *Kranz und Krone in dem « Oden Salomos »*, dans *Orient. Literaturzeit.*, 1912, p. 306 sq. — J. T. Marshall, *The odes and Philo*, dans *The expositor*, 1911, p. 385-398, 519-536. — G. R. S. Mead, dans *The quest.*, 1910, p. 561-570; 1911, p. 166-169. — W. A. Menzies, *The « Odes of Salomon »*, dans *The interpreter*, 1910-1911, p. 7-22. — A. Mingana (voir J. R. Harris); *Quelques mots sur les « Odes de Salomon »*, dans *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1914, p. 234-253; 1915, p. 167-190; *The « Odes of Salomon »*, dans *Dictionn. of the apostolic Church*, t. II, 1918, au mot *Odes*. — J. A. Montgomery, *The recently discovered « Odes of Salomon »*, dans *Bibl. world*, 1910, p. 93-100. — F. Nau, dans *Rev. de l'Orient chrét.*, 1910, p. 448; 1911, p. 220; *Journal asiatique*, 1913, p. 228. — E. Nestle, dans *Theol. Lit. Blatt*, 1910, p. 1-4; 1911, p. 394, 534 sq.; 1912, p. 202 sq.; *Theol. Literaturzeit.*, 1910, p. 6 sq.; 1912, p. 28 sq., 492, 586-588. — W. R. Newbold, *Bardeison and the « Odes of Solomon »*, dans *Journal of bibl. Lit.*, 1911, p. 161-204; *The descent of Christ in the « Odes of Solomon »*, dans *ibid.*, 1912, p. 168-209. — F. Perles, dans *Orient. Literaturzeit.*, 1912, p. 26 sq. — D. Plooij, *De Boom der Bitterheind*, dans *Theol. Tijdschrift*, 1911-1912, p. 294-303; *De Oranten*, dans *ibid.*, p. 449-462; dans *Museum* (de Leyde), 1912, p. 148-150; dans *The expository times*, 1912, p. 199-203; dans *Der descensus ad inferos in Aphraat und den « Oden Salomos »*, dans *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1913, p. 222-231. — E. Preuschen, *Ein Uebersetzungsfehler in den « Oden Salomos »*, dans *ibid.*, 1915, p. 233-235; 1916, p. 328. — S. Reinach, *Les « Odes de Salomon »*, dans *Rev. de l'hist. des relig.*, 1910, p. 1-16, 279-294; *A propos des « Odes de Salomon »*, dans *Rev. moderniste internat.*, 1910, p. 457-458; *Cultes, mythes et religions*, t. IV, p. 207-228. — E. Sacchi, *Le « Odi di Salomone »*, dans *Nuova antologia*, 1911, p. 84-91. — W. Schenke, *De nylig fundue saakaldte « Solomos Oder »*, dans *Norskteol. Tidskrift*, Christiania, 1911. — H. Schœn, *Un psautier judéo-chrét. du* Ier *siècle*, dans *Mercure de France*, 1911, p.774-786. — F. Schulthess, *Textkritische Bemerkungen zu den syrischen « Oden Salomos »*, dans *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1910, p. 249-258. — Ch. Schmitt, *Die 42 Oden Salomos*, Trier, 1910-1911, p. 417-422. — P. Smith, *Disciples of John and the « Odes of Solomon »*, dans *Marist*, 1915, p. 161-199. — F. Spitta, *Zum Verständnis der « Oden Salomos »*, dans *Zeitschr. für neutest., Wissenschaft*, 1910, p. 193-203, 259-290; *Die Oden Salomos*, dans *Mittheilungen für Gottesdienst und kirschl. Kunst*, Göttingen, 1910, p. 245-249, 273-278; *Die Oden Salomos, und das Neue Testament*, dans *Mittheilungen für Pastoral theol.*, 1910-1911, p. 91-101. — M. Sprengling, *Bardesanes and the « Odes of Salomon »*, dans *Amer. journal of theol.*, 1911, p. 459-461; *ibid.*, 1910, p. 632-637. — W. Staerk, *Kritische Bemerkungen zu den « Oden Salomos »*, dans *Zeitschr. für wissenschaft. Theol.*, 1910, p. 289-306. — W. Stälter, *Gnostiche Parallelen zu den « Oden Salomos »*, dans *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1912, p. 29-58. — R. H. Strachan, *The newly discovered « Odes of Salomon » and their bearing on the problem of the Fourth Gospel*, dans *The expository times*, 1910-1911, p. 7-14. — L. Tondelli, *Le « Odi di Salomone »*, Rome, 1914. — E. Torm, *Nye Fund og deres Betydning for den nytest. forskening*, dans *Theol. Tidskrift*, Copenhague, 1911. — A. Ungrad et W. Staerk, *Die « Oden Salomos » aus dem syrischen übersetzt, mit Anmerkungen*, Boon, 1910. — A. Vaccari, *Le « Odi di Salomone »*, dans *Civiltà cattolica*, 1911, p. 513-528; 1912, p. 22-36. — A. Wabnitz, *Un psautier judéo-chrét. du* Ier *siècle*, dans *Rev. de théol. et des quest. relig.*, 1910, p. 351-367. — J. Wellhausen, dans *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1910, p. 629-640, 641 sq. — A. J. Wensinck, *Die « Oden van Salomo » een oudschristelijk Psalmboek*, dans *Theol. Studien* (Utrecht), 1911, p. 1-60; *Ephrem's hymns of Epiphany and the « Odes of S lomon »*, dans *The expositor*, 1912, p. 108-112. — R. H. D. Willey, *The odes and psalms of Solomon*, dans *The journal of theol. studies*, 1913, p. 293-298. — G. Wohlenberg et H. Hansen, dans *Schleswig-Holstein-*

*Lauenburgisches Kirchen und Schulblatt*, 1910, p. 45, 47, 69, 81, 93, 105, 113, 125, 477, 489. — W. H. Worrell, *The « Odes of Solomon » and the « Pistis Sophia »*, dans *The journal of theol. studies*, 1911, p. 29-45. — Th. Zahn, *Die Oden Salomos*, dans *Neue kirchliche Zeitschr.*, 1910, p. 667-701, 747-777. — S. M. Zahn, *The newly discovered apocryphal writings : The « Odes of Solomon »*, en russe, dans *Kristianskoé Ctenié*, 1912, p. 601-625. — J. de Zwaan, *Een Dichter uit den Tijd der apostolische Vaders*, dans *Onze eeuw*, Harlem, 1911, p. 223-246; *Ignatius and the Odist*, dans *Amer. journal of Theol.*, 1911, p. 617-625; dans *Museum*, 1916, p. 311-315.

H. Leclercq.

**ODESSOS.** — Cette ville porta successivement les noms d'*Odessos*, de *Tiberiopolis* et de *Varna*. C'était une colonie de Milésiens fondée au VI^e^ siècle avant notre ère, ensuite occupée par les Romains, fréquentée au Moyen Age par les négociants de Venise et de Raguse; la ville fut violemment disputée par les Bulgares et les Byzantins; elle est située sur une baie de la mer Noire.

+ΧΑΙΡΕ ΠΙCΤΕ ΠΑΡΟ
ΔΙΤΑΔΑΝΙΗΛΟ
ΤΗC ΜΑΚΑΡΙΑC ΜΝΗ
ΜΗC ΥΙΟC ΗΛΙΟΔΩΡΟ
ΑΠΟ ΚΩΜΗC ΤΑΡΟΥΤΙ
ΑCΕΜΠΟΡΩΝ ΤΗ CΑΠΑΜΕ
ΩΝΕΝΟΡΙΑC ΖΗCΑCΕΝC
ΩΦΡΟCΥΝΗΕΤΗΖΓΕΝΧΩ
Ν
ΕΤΕΛΙΩΘΗΜΟΚΤΩΒΡΙΟ
ΚΙΝΔΣΗΖΒΑCΙΛΕΥΟΝΤ
ΟCΙΟΥCΤΙΝΙΑΝΟΥ ΤΟ ΛΑΕΤΟ
ΥC + + +

+ Χαῖρε πιστὲ παροδῖτα. Δανιὴλ ὁ τῆς μακαρίας μνήμης, υἱὸς Ἡλιοδώρου ἀπὸ κώμης Ταρουτίας ἐμπόρων τῆς Ἀπαμέων ἐνορίας ζήσας ἐν σωφροσύνῃ ἔτη ξγ ' ἐν Χ(ριστ)ῶ ἐτελίωθη μ(η)ν(ὸς) Ὀκτωβρίου κ' ἰνδ (ικτιῶνος)ε ἤ ζ' βασιλεύοντος Ἰουστινιανοῦ τοῦ λά ἔτους +++.

*Salve, fidelis viator. Daniel felicis recordationis, filius Heliodori ex vico Tarutia, mercator regionis Apameorum vixit in continentia annos LXIII, in Christo defunctus est mense octobris indictione V vel VI imperii Justiniani XXXI.*

Bibliographie. — C. Jirecek, *Archæol. Fragmente aus Bulgarien*, dans *Archæol.-epigraph. Mittheilungen, aus Oesterreich*, t. X, 1886, p. 179, n. 1. — P. Kirsch, dans *Römische Quartalschr.*, t. I, 1887, p. 284.

H. Leclercq.

**ODILE (Sainte).** — I. L'ascendance d'Odile. II. La légende d'Odile. III. La « Vie de sainte Odile ». IV. La *Vita Otiliæ*. 1. Date. 2. Auteur. 3. Fonds historique. V. Le monastère de Hohenbourg. VI. Autour de sainte Odile. VII. Bibliographie.

I. L'ascendance d'Odile. — Il est supposé connu et admis que la montagne de Hohenbourg, dite « mont Sainte-Odile, entre Barr et Obernai, offre un paysage étendu, admirable, émouvant, dans lequel les Alsaciens contemplent, les uns deux cents villages, d'autres trois cents [1]. Faisons-leur bonne mesure, mettons quatre cents et n'en parlons plus.

A l'époque romaine, ce qui forme aujourd'hui la plaine et la haute Alsace était occupé par les Médiomatrices et les Séquanes; mais les premiers avaient été relégués de l'autre côté des Vosges pour faire place aux Triboques; les seconds ne comptaient plus guère en face des Rauriques. Au III^e^ siècle de notre ère, *Argentoratum* (Strasbourg) et *Argentovaria* (Colmar) ne font plus partie de la même province. Strasbourg dépend de la Germanie I^re^, tandis que Colmar, avec Augst, appartiennent à la Séquanaise. C'est ainsi que Strasbourg n'a qu'un évêque suffragant du métropolitain de Mayence et Augst relève du métropolitain de Besançon, jusqu'au jour où le siège d'Augst est transféré à Bâle.

Ce fut l'invasion qui créa l'unité. Triboques et Rauriques se trouvèrent soumis aux Alamans qui leur imposèrent l'abandon de la langue latine pour un jargon barbare d'allure germanique. Les Alamans, devenus maîtres du pays, s'y implantèrent et leurs compatriotes, qui repassèrent sur la rive droite du Rhin, leur donnèrent le nom d'*Alesaciones* qui veut dire : « Ceux qui sont établis au dehors. » Telle est, du moins, l'origine la plus vraisemblable du terme *Alisatia* dont on fit *Alsace* et *Elsass*. La forme la plus ancienne du mot est *Alsacius*, et les habitants du pays sont appelés *Alesaciones* dans la *Chronique*, dite de Frédégaire, à l'occasion d'événements survenus entre 596 et 610. En 727, Thierry confirme les possessions de Murbach *in pago Alsacinse;* en 728 et 731, deux autres chartes répètent que Murbach est au pays d'Alsace [2].

Pour le bonheur de l'Alsace, Clovis vainquit les Alamans en 496, et le pays fit désormais partie du royaume franc, lequel admit deux divisions administratives avec un comte résidant à Strasbourg, l'autre comte à Bâle. Cette situation se prolongea jusqu'au VII^e^ siècle; alors les deux comtes furent soumis à un duc; la contrée reprit une véritable unité sous le nom de *ducatus Alisatiæ*, et ce duché d'Alsace se subdivisa en principautés et en seigneuries.

Le duché d'Alsace avait pour limites, à l'Est, le Rhin; au Nord, le Selzbach et la Sauer que jalonnaient les villes et villages de Selz, Hatten, Soulz-sous-Forêts, Preuschdorf, Lembach. A l'Ouest, la frontière ancienne différait assez sensiblement de la frontière actuelle entre la Lorraine et l'Alsace : « La commune de Baerenthal, avec ses deux annexes de Lieschbach et de Philippsbourg, sur la Zinzel du Nord, au canton actuel de Bitche (Lorraine), appartenait jadis au diocèse de Strasbourg; en revanche, les communes des deux cantons de Drulingen et de Saar-Union relevaient de l'évêché de Metz. Plus au Sud, le cours supérieur de la Zorn, avec tout le pays de Dabo, le village même de Walscheid, sur la Bièvre, la petite ville de Phalsbourg, dépendaient de Strasbourg. A partir du Donon, la crête des Vosges servait de frontière, laissant à Strasbourg Schirmeck et Saales. Dans la haute Alsace la montagne séparait de même les deux diocèses de Toul et de Bâle; seulement, à partir du Ballon d'Alsace, la frontière était formée par la ligne de démarcation entre les eaux de la Savoureuse et celles qui coulent vers l'Ill; Giromagny et Belfort appartenaient à la cité de Besançon. Telle était la part de l'Alsace renfermée dans l'évêché de Bâle; dans la Suisse actuelle, cet évêché comprenait tout le bassin de la Birse, touchait au Doubs avec le prieuré de Saint-Ursanne, englobait le bassin de Violenbach, qui arrose Liestall; à l'Est, sa limite était nettement marquée par le cours de l'Aar, depuis l'endroit où cette rivière reçoit le Siggeren jusqu'à son confluent avec le Rhin; le fleuve servait ensuite de limite au Nord [3]. » Tous ces pays dépendaient du duché d'Alsace au VII^e^ siècle.

Le duc d'Alsace était alors un personnage omnipotent puisque, au VIII^e^ siècle, il tenait entre ses mains toute l'administration; en effet, il était duc, et en même temps comte, car à partir de la création du duché nous ne voyons plus jamais mentionner un seul

[1] Schœpflin, Silberman, Pfister, Barrès, etc. — [2] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, p. 351-352, 363. — [3] Chr. Pfister, *Le duché mérov. d'Alsace et la légende de sainte Odile, suivis... sur les anciens mon. de sainte Odile*, in-8°, Paris, 1892, p. 8-9.

comte, on peut donc conjecturer que ce titre fut conféré à un parent du duc qui n'eût dès lors pas d'opposition à redouter de sa part, les droits du roi étant réservés à un *domesticus* qui ne serait pas différent de ce comte. En définitive, tout se trouvait entre les mains du duc.

Non seulement l'Alsace était soumise à un seul duc, à un seul comte, qui aurait été en même temps *domesticus*, mais encore elle n'aurait eu qu'un seul évêque, celui de Strasbourg. En effet, entre le début du VII^e^ siècle et le milieu du VIII^e^, le siège épiscopal de Bâle n'a pas de titulaire connu depuis Ragnacaire jusqu'à Walaus. Cette période correspond à l'existence et à la disparition du duché d'Alsace et on voit alors les évêques de Strasbourg intervenir fréquemment dans la haute Alsace. Si le fait n'est pas prouvé de manière rigoureuse, il peut être tenu pour très probable.

Le premier duc d'Alsace connu est Gondoin, contemporain de saint Sigisbert, roi d'Austrasie (638-656), qui fut le fondateur d'un monastère jurassien connu sous le nom de Moutiers-Grandval et que gouverna un abbé Germain [1]. Celui-ci éleva d'autres maisons monastiques : le prieuré de Saint-Ursanne, sur le Doubs et le prieuré de Vermes, près Délémont. Un duc Boniface succéda à Gondoin; il nous est connu par la *Vita Germani* et par le diplôme donné par Childéric II au monastère de Saint-Grégoire au début de son règne, vers 660-662 [2].

Boniface eut pour successeur Cadalric, appelé aussi Adalric, Catic ou Atic. Ces deux personnages sont nettement distingués par le texte de la *Vita Germani* qui s'exprime ainsi : *Contigit autem ut moreretur Gundoinus dux et Bonifacius dux, Chatalricus sive Caticus in loco ejus succederet* [3]. Adalric vivait donc au temps de Childéric II (660-673). Celui-ci, en la dernière année de son règne, peu de temps avant de périr assassiné, envoya au duc Adalric et au comte Robert un diplôme [4] en vertu duquel les habitants de Munzenheim [5] et d'Ohnenheim [6] devaient acquitter au monastère de Saint-Grégoire et à l'abbé Valedius toutes les redevances qu'ils avaient coutume de payer au fisc.

L'assassinat de Chilpéric ouvre au duc d'Alsace des perspectives nouvelles, par suite du tour tragique que prend la rivalité entre Ébroïn et saint Léger (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LÉGER). Adalric se range dans le parti d'Ébroïn qui le charge de s'emparer de l'évêque de Lyon, Genès; mais il échoue devant la résistance des Lyonnais, se brouille avec Ébroïn, l'abandonne et s'unit aux seigneurs austrasiens qui viennent de se proclamer indépendants de la Neustrie. Ceux-ci ont rappelé d'Irlande le fils exilé de saint Sigisbert et l'ont proclamé roi sous le nom de Dagobert II (674). Adalric fait sa soumission à Dagobert, attire sur lui la colère de Thierry III et d'Ébroïn qui le déclarent traître et prononcent la confiscation de ses biens.

Il n'y a pas sujet de s'attendrir sur cette mésaventure, car Adalric lui-même adoptait à l'occasion la manière forte. Il l'avait fait voir à l'abbé Germain, de Moutiers-Grandval, qui était venu avec le moine Randoald, chargé des saintes reliques, solliciter la bienveillance du duc qui cernait le monastère avec une troupe d'Alamans. Germain et son compagnon furent malmenés de toutes façons par la soldatesque du duc qui les laissa approcher, les écouta et, lorsqu'ils se furent éloignés, les fit assassiner.

Adalric avait abandonné Ébroïn et s'était attaché à la famille des Pépins; aussi le décret de confiscation lancé contre ses biens ne fut pas exécuté et son propre fils, Adalbert, fut nommé comte d'Alsace; quant à Adalric, il était à l'apogée de la puissance; ce fut le moment qu'il choisit pour alléger les reproches de sa conscience. Celle-ci devait lui reprocher une large part de responsabilité dans les malheurs et la fin de saint Léger et l'assassinat de saint Germain. Peut-être y avait-il encore quelques peccadilles? Suivant l'usage de ce temps, Adalric bâtit des monastères dans lesquels moines et nonnes prieraient en son nom. Au sommet de la montagne de Hohenbourg il destina un monastère à sa fille Odile; le fait n'a pas d'autre attestation que la persistance d'une très ancienne tradition. A quelque distance de Sélestadt s'éleva le monastère de Novientum [7] qui eut pour premier abbé Eberhard, ce qui valut à la maison le nom de *Eberhardi monasterium* [8]. Qu'advint-il après cela d'Adalric? Il disparaît, mais, après la mort de Dagobert II (678) et d'Ébroïn (681), il fit sa paix avec Thierry III. On peut conjecturer que dans la suite du conflit entre l'Austrasie et la Neustrie il prit parti pour Pépin car, après la victoire de Testry, la famille d'Adalric conserva le duché d'Alsace et, en 722, Adalbert, son fils, était devenu duc d'Alsace.

II. LA LÉGENDE D'ODILE. — Nous venons d'entrevoir le rapport existant entre la montagne de Hohenbourg et sainte Odile; il est devenu nécessaire d'entrer dans plus de détails à ce sujet. Ces détails sont légendaires, mais seulement en partie.

Odile avait fondé le monastère de Hohenbourg qui fut placé sous le vocable de Notre-Dame et de saint Pierre [9]. Un diplôme de Charlemagne, aujourd'hui perdu, lui conférait l'immunité [10]. Le 19 octobre 831, Louis le Débonnaire, à la prière de l'impératrice Judith et du sénéchal Adalard, concédait à l'abbesse Ruthrude quatorze esclaves [11]. Un diplôme faux, qui a trompé Grandidier [12], prête à l'empereur Louis le don d'une série de villages. Cette pièce a été fabriquée au XII^e^ siècle à l'aide d'un acte authentique du 9 mars 837 [13] renouvelant le privilège d'immunité et assimilant Hohenbourg à une abbaye royale.

C'est dans ce cadre que se développa le caractère terrestre de sainte Odile qui donna naissance à la légende. Le fond de cette légende fut emprunté à la biographie de sainte Salaberge, abbesse fondatrice du monastère de Saint-Jean à Laon, aveugle de naissance et guérie par Eustase, abbé de Luxeuil, au retour d'un voyage en Bavière [14]. Une circonstance identique se

[1] *Vita S. Germani*, dans Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, p. 48. — [2] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 121, n. 342. Le début de ce diplôme autorise la date donnée ci-dessus; il se trouve dans les *Annales monasterienses* (Munster, au val de Saint-Grégoire), dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. III, p. 252; cf. Wiegand, *Aeltere Archivalien der Abtei Münster im Elsass*, dans *Mittheilungen für österreichische Geschichtsforschung*, t. X, 1889, p. 75. — [3] Trouillat, *op. cit.*, t. I, p. 53. — [4] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 158, n. 368. Le diplôme original de Childéric II est conservé aux archives départementales du Haut-Rhin. — [5] Munzenheim, cant. d'Audolsheim, Haut-Rhin. — [6] Ohnenheim, cant. de Marckolsheim, Bas-Rhin. — [7] Cf. *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XXIII, p. 435. — [8] Chr. Pfister, *Les légendes de saint Dié et de saint Hidulphe*, dans *Annales de l'Est*, t. III, 1889, p. 575. — [9] Ceci résulte du diplôme de Louis le Débonnaire publié par Th. Sickel, *Acta regum Karolinorum*, t. I, p. 349. L'église resta sous l'invocation de Notre-Dame; deux anciennes chapelles étaient dédiées à saint Pierre. L'une se trouvait entre la chapelle Saint-Jean et la chapelle des Larmes, à l'endroit où se croisent les deux murs du couvent actuel (côté jardin). L'autre, située en dehors du couvent, servait de paroisse au village, aujourd'hui détruit, de Hohenburgweiler. — [10] Il est cité par Louis le Débonnaire; cf. Sickel, *op. cit.*, t. I, p. 292. — [11] Grandidier, *Hist. de l'Église de Strasbourg*, t. II, preuves, n. CCCXXX; cf. Sickel, *op. cit.*, t. I, p. 292. — [12] *Hist. de l'Église de Strasbourg*, t. II, preuves, p. CCV. — [13] Th. Sickel, *op. cit.*, t. I, p. 349. — [14] *Acta sanct.*, sept. t. VI, p. 523, *Vita S. Salabergæ*.

retrouve dans la Vie de sainte Odile, également guérie par un prélat arrivé de Bavière, et qui n'est autre que le frère de saint Hidulphe (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot MOYENMOUTIER). Voici ce qu'on y lit :

Sous le règne de Childéric II (660-673) vivait le duc Adalric dont on a fait Attic, Etihou Etich et enfin Etichon. C'était, cela va sans dire, un noble et pieux personnage — aucune allusion à saint Léger ni à saint Germain — qui, par dévotion, avait fait bâtir une église et un monastère au sommet du Hohenbourg. Adalric ou Etichon était marié à Béreshinde ou Parsinde, de qui il eut une fille qui naquit aveugle. Le bon père vit là un châtiment de Dieu pour quelque faute commise et, ce rappel lui déplaisant, il ordonna de tuer l'enfant. La mère supplia et finit par obtenir que l'enfant fut élevée et soustraite à tous les regards. Une vieille servante s'en chargea, elle jasa sans doute abondamment puisque, à moins d'une année de là, les voisins cherchaient à découvrir le secret de cette naissance mystérieuse. Béreshinde, avertie, expédia l'enfant et la bonne dans le *cœnobium* de *Palma*, où une amie pourvoierait à tous leurs besoins. Tout allait à merveille lorsque Dieu apparut à un évêque de Bavière pendant son sommeil : *cuidam episcopo nomine Erhardo de partibus Baiariorum*, il lui dit : « Rends-toi au monastère de Palma, tu y trouveras une jeune fille aveugle de grande naissance, tu la baptiseras au nom de la Trinité, tu lui donneras le nom d'Odile, et, à peine sera-t-elle baptisée, elle recouvrera la vue. » L'évêque Ehrard obéit, confère le baptême; la fillette est guérie, reçoit le baiser de paix et Ehrard reprend le chemin de la Bavière.

Tel est le récit de la *Vita Otiliæ;* il reparaît dans la *Vita Iª Hildulfi* avec des circonstances un peu différentes. Ici encore Odile est la fille du duc Adalric-Etichon qui s'est fort adouci car, loin de condamner à mort sa fille aveugle, il sollicite humblement de Dieu la guérison de l'enfant. La topographie n'est pas moins remaniée que la psychologie. Il n'est plus question du *cœnobium* de *Palma*, le miracle s'accomplit à Moyenmoutier. C'est là, en effet, que l'abbé Hidulfe donnait l'exemple de toutes les vertus, là qu'il fut rejoint par son frère l'évêque Ehrard dont l'origine bavaroise n'est plus mentionnée. Hidulfe et Ehrard sont de si grands saints que Dieu veut les signaler par un miracle insigne, et voici que justement Adalric-Etichon, avec Béreshinde-Parsinde, leur apportent la fillette aveugle et non baptisée. Les deux frères se partagent les rôles, catéchisent l'enfant que baptise Hidulfe pendant qu'Ehrard lui sert de parrain. A l'instant elle est guérie et elle porte le nom d'Odile.

Il ne s'agissait plus que de mettre d'accord ces deux récits et c'est ce qui fut tenté dans une courte légende d'Odile contenue dans le manuscrit n. *47* de la bibliothèque de Berne. Ce manuscrit, qui provient d'une église Notre-Dame, peut-être de Strasbourg, n'appartient pas, ainsi qu'on l'a écrit, au IXe siècle [1], il n'est pas antérieur au XIe [2]. Ce manuscrit de Berne contient une série de Vies de saints et des homélies.

A la date des ides de décembre (13 déc.), on lit ceci : « Aujourd'hui on célèbre l'anniversaire de la mort de sainte Odile, vierge. Elle eut pour père Adalric ou Attic (Etichon), et pour mère Berhtswinde (Béreshinde). Ils étaient issus d'une très noble race de Francs. Attic avait sous le roi Childéric le gouvernement de toute la Bourgogne et de l'Alsace; dans cette province il fit élever à grands frais et avec une grande magnificence, au sommet d'une montagne qu'on nomme Hohenbourg, un monastère de nonnes consacré à Notre-Dame... Or, la bienheureuse Odile était née aveugle, mais elle fut baptisée par les évêques Hidulfe, évêques de Trèves, et Ehrard, son frère, évêque de Ratisbonne, et elle recouvra la vue dans le baptême... »

Ici, il n'est plus question des sentiments d'Adalric, du séjour à Palma, du baptême à Moyenmoutier, mais on lit à la suite que « dès l'enfance, Odile se voua au service de Dieu, pratiquant nuit et jour vigiles, oraisons, jeûnes, aumônes. Près d'elle accoururent de nobles vierges, non en petit nombre; elle devint leur mère spirituelle et, à son exemple, elle leur apprit à servir Dieu dans le susdit monastère. Elle invita les anges à ses prières et tout ce qu'elle demanda à Dieu, elle mérita de l'obtenir sans retard. Ainsi elle arracha son propre père aux châtiments éternels et elle obtint par ses prières qu'il fût placé dans le chœur des patriarches. Saint Jean-Baptiste apparut en vision à cette servante de Dieu, ordonna qu'on lui bâtit un oratoire, en indiqua la longueur et la largeur : lui-même vint faire la dédicace de l'édifice. Dans cet oratoire repose la vierge de Dieu, Odile, et jusqu'à ce jour on y récite de nombreuses prières en son honneur. »

Nous voyons ici la légende qui montre la sainte arrachant l'âme de son père aux flammes de l'enfer et celle d'après laquelle saint Jean-Baptiste aurait procédé en personne à la dédicace de l'oratoire à lui consacré.

Le rédacteur de la notice que nous venons de transcrire [3] a tiré parti d'une autre *Vita Hildulfi* à laquelle il a fait des emprunts, notamment touchant Adalric-Etichon qu'il fait duc d'Alsace et Ehrard qu'il installe à Ratisbonne, sans se douter qu'à cette date il n'existait pas de siège épiscopal à Ratisbonne.

Enfin il existe une *Vita Erhardi* [4] (début du XIIe siècle) qui contient l'histoire de sainte Odile où saint Hidulphe n'intervient pas. L'auteur avait relevé la contradiction existant entre la *Vita Otiliæ* et la *Vita Hildulfi*, il accordait plus de créance à la première des deux [5]. Reste à savoir laquelle de la *Vita Othiliæ* ou de la *Vita Hildulfi* est la plus ancienne. Tel croit que la *Vita Hildulfi* nous donne « le plus ancien récit que nous possédions sur la légende de sainte Odile », tel autre estime que « la *Vita Othiliæ* est probablement antérieure, au moins de quelques années, à la *Vita Hildulfi* ». Il nous semble par trop arbitraire de prononcer, entre deux documents vieux de dix siècles et non datés, sur une priorité de quelques années en faveur de l'un ou de l'autre.

III. LA « VIE DE SAINTE ODILE ». — Il existe donc une *Vita Otiliæ* dont on pouvait lire quelques fragments, dès 1636, dans un ouvrage d'André Du Chesne intitulé : *Historiæ Francorum scriptores coætanei*, t. I, p. 674 (voir ci-dessous le n. 16 du classement des manuscrits). Jérôme Vignier a publié divers passages d'après un manuscrit du collège de Clermont dans *La véritable origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine...*, Paris, 1649, p. 65-66; ce manuscrit semble perdu aujourd'hui.

C'est Mabillon, le premier, qui a édité la *Vita* dans les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti sæculi tertii, pars altera* (édit. de Venise, appendix, p. 441). Cette

[1] Chr. Pfister, dans *Annales de l'Est*, 1891, p. 399, et *Anal. boll.*, t. XI, 1892, p. 474. Pfister s'est corrigé lui-même à la suite de la remarque de Wiegand, dans *Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins*, nouv. sér., t. VII, p. 731, qui montre que le manuscrit daté par Hagen du IXe siècle remonte au XIe. Dès lors, la notice d'Odile qu'on y lit, loin d'être la source ou une des sources des récits postérieurs, n'en est qu'un résumé. — [2] Chr. Pfister, *La vie de sainte Odile*, dans *Anal. boll.*, 1884. — [3] Le texte latin et la traduction française se trouvent dans Pfister, *Le duché mérovingien d'Alsace*, 1892, p. 40-41. — [4] *Acta sanct.*, janv. t. I, *Vita Erhardi, auctore Paulo*, p. 536-537. — [5] *Ibid.*, p. 537 : *...sed admonere quid horum verius sit, de sanctæ Othiliæ vita quærendum.*

édition est reproduite sans changement par J.-G. Eccard, *Origines serenissimæ familiæ Habsburgo-Austriacæ* (1721, col. 89). Il y a un fragment de la *Vita* dans Bouquet, *Recueil des historiens de France* (t. III, p. 590). Grandidier, *Histoire d'Alsace* (t. II, pièces justificatives, p. L, n. 429), donne des fragments de la *Vita* d'après une copie du manuscrit de Saint-Emmeran, n. *13*.

Mabillon s'était servi d'un seul manuscrit souvent incorrect; Chr. Pfister a établi le texte d'après le plus grand nombre des manuscrits connus. « Il n'est pas possible, disait-il, de partager ces divers manuscrits en groupes, en familles. Ils ne diffèrent en général les uns des autres que sur des points secondaires : la construction des phrases, le changement de quelques mots; ici, quelques membres de phrase ont été omis, là on a ajouté au contraire quelque petit développement. Tous ces éléments, qui sont combinés de la manière la plus diverse dans les différents manuscrits, ne sont pas suffisants pour permettre d'affirmer que telle copie procède de telle autre. » Chr. Pfister a pris pour base de son édition le plus ancien manuscrit connu, qui appartient à la bibliothèque du chapitre de Saint-Gall et qui remonte au plus tard à la fin du Xe siècle (*La vie de sainte Odile*, dans *Anal. boll.*, t. XIII, 1894, p. 5-32).

Xe siècle. **1.** Ms de Saint-Gall, n. *577*, volume de 754 folios, écrit sur deux colonnes; la *Vita Otiliæ* va du fol. 71 au fol. 86; cf. *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von Sanct-Gallen*, Halle, 1875.

XIe siècle. **2.** Ms. de Munich, n. *5513*, olim Diessen, in-4°, de 199 feuillets; la *Vita Othiliæ*, au fol. 56.

**3.** Paris, Bibl. nat., *lat. 9738*, olim Echternach, fol. 29; cf. *Catal. codd. hag. lat. Bibl. nat. Paris.*, t. II, p. 576.

**4.** Rouen, bibl. de la ville, n. *1383*, olim *Y. 80*, Jumièges; cf. Omont, *Catal. gén. mss. des bibl. publ. de France*, t. I, p. 357.

**5.** Berne, bibl. publique, n. *168*, olim Saint-Symphorien de Metz; cf. *Catal.*, de Hagen, p. 235-236.

XIIe siècle. **6.** Munich, n. *9506*, olim Oberaltaich, fol. 163; cf. Halm et Meyer, *Catal.*, t. II, p. 94-95.

**7.** Munich, n. *18625*, olim Tegernsee, fol. 59.

**8.** Bruxelles, bibl. roy., n. *20679 : Vita sancti Aldrici*, incomplète; cf. *Catal. codd. hag. bibl. reg. Bruxell.*, t. II, p. 429-430.

**9.** Trèves, bibl. de la ville, n. *1141*, olim Saint-Martin de Trèves, fol. 121.

**10.** Erlangen, bibl. universitaire, n. *274*.

**11.** Berne, bibl. publique, n. *598*, fol. 171.

**12.** Heiligenkreuz (basse Autriche), bibl. du couvent, n. *14*.

XIIIe siècle. **13.** Munich. n. *14473*, olim Saint-Emmeran, fol. 64.

**14.** Munich, n. *5512*, olim Diessen, fol. 6.

**15.** Berlin, *lat. 123*, olim Saint-Vincent de Metz, fol. 304.

**16.** Paris, Bibl. nat., *lat. 5308*, olim A. Du Chesne; J.-B. Colbert, fol. 363; cf. *Catal. codd. hag. lat. Bibl. nat. Paris.*, t. II, p. 64-74.

**17.** Bruxelles, bibl. roy., n. *206*, fol. 143; cf. *Catal. codd. hag. bibl. reg. Bruxell.*, t. I, p. 117.

**18.** Zwettl (basse Autriche), bibl. du couvent, n. *15*, fol. 98 *b;* copie du n. 12 ci-dessus.

**19.** Londres, Brit. Mus., *Harleian 2802;* cf. *Catal. of the Harleian manuscripts*, t. II, p. 713.

**20.** Florence, bibl. Laur., *plut. XXXIV*, cod. *1;* cf. Bandini, *Catal.*, t. IV, col. 300.

XIVe siècle. **21.** Florence, bibl. Laur., *plut. X*, cod. *IX;* cf. Bandini, *Catal.*, t. IV, col. 88.

**22.** Munich, n. *21625*, fol. 70, olim Weihenstephan.

**23.** Colmar, bibl. municipale, n. *32*, olim Issenheim.

**24.** Coblentz, bibl. gymn., n. *5;* cf. Pertz, *Archiv.*, t. VIII, p. 613.

XVe siècle. **25.** Paris, bibl. Maz., n. *1733*, fol. 97, olim Corsendonck; cf. Molinier, *Catal. des mss. de la bibl. Maz.*, t. II, p. 204.

**26.** Florence, bibl. Laur., codex *XXXIV*, *bibl. mediceæ fesulanæ* (Léopoldienne); Bandini, *Catal.*, t. II, col. 697.

**27.** Trèves, bibl. de la ville, n. *1164*, 2e part., fol. 92, olim Notre-Dame, *in clusa Eberhardi*.

**28.** Munich, n. *6956*, fol. 137, olim Fürstenfeld.

**29.** Munich, n. *9632*, olim Oberaltaich.

**30.** Munich, n. *15760*, olim Salzbourg.

**31.** Munich, n. *23816*, origine inconnue.

**32.** Melk (basse Autriche), bibl. du couvent, *C. 12*, fol. 96; cf. *Catal. codd. manuscr. qui in bibl. mon. Mellicensis servantur*, t. I, p. 202.

**33.** Bâle, bibl. universitaire *(O)*, *II, 39*, incomplet.

**34.** Saint-Gall, bibl. du chapitre, n. *610*, fol. 236.

**35.** Vienne (Autriche), n. *3828*, fol. 261.

En outre, quelques copies modernes, représentant des manuscrits détruits ou disparus :

**36.** Paris, Bibl. nat., *lat. 11769*, fol. 40. Résidu Saint-Germain, n. *222;* d'après un manuscrit de la chartreuse de Molsheim.

**37.** Rome, bibl. Alexandrine, n. *96*, fol. 446; copie d'un manuscrit de la Vaticane.

Enfin la bibliothèque royale de Bruxelles conserve les copies des anciens bollandistes dans le n. *8972-8973*.

IV. La *VITA OTILIÆ*. — 1° *Date*. — Le P. Laguille, auteur d'une *Histoire d'Alsace*, écrit sans sourire que l'auteur de la *Vita Otiliæ* « ne paraît pas être d'un siècle fort éloigné de celui de sainte Odile, car il assure que, lorsqu'il écrivait [la *Vita*] on voyait encore trois tilleuls plantés par cette sainte, sous lesquels les servantes du Seigneur venaient se reposer pendant l'été ». Les trois tilleuls existaient encore au XVIIIe siècle et on en montrait deux il y a peu d'années. Peut-être les voit-on encore? Il faut trouver autre chose.

La *Vita* débute par ces mots : *Temporibus Hilderici imperatoris*, ce qui désigne Childéric II qu'un auteur mérovingien contemporain n'eut jamais eu la pensée d'affubler du titre d'« empereur ».

Passons à l'époque mérovingienne où les monastères de nonnes établis à Remiremont, à Metz, à Baume-les-Dames, suivaient la règle bénédictine ou une règle locale. C'est en 816 seulement que le concile tenu à Aix-la-Chapelle rédigea pour les nonnes une règle calquée sur celle des chanoines. Or la *Vita Otiliæ* nous montre la sainte « convoquant ses sœurs et leur demandant de lui indiquer leur préférence pour la règle canoniale ou pour la règle bénédictine. Elles répondirent à l'unanimité qu'elles voulaient mener la vie régulière. Mais, en toute humilité et mansuétude, Odile leur montra combien cette vie serait dure, en un endroit escarpé où l'on ne pouvait se procurer de l'eau qu'avec beaucoup de peine et elle les engagea à suivre la règle plus douce des chanoinesses. Elles suivirent ce conseil et les sœurs, fidèles aux anciens usages, persévèrent actuellement encore dans cette conduite [1]. » Ce passage est évidemment postérieur à l'année 816, alors qu'on suivait à Hohenbourg depuis un certain temps la règle canoniale. Il faut donc dater la *Vita Otiliæ* après le VIIIe et même après le IXe siècle; d'ailleurs un passage nous montre qu'elle est antérieure à l'année 1050 : « Elle avait l'habitude, nous dit-on, de recevoir dans son monastère des étrangères, nées tant en Écosse qu'en Bretagne. Elle accueillit aussi avec joie des hommes religieux, venus de diverses provinces et elle demanda que parmi eux on choisit ses prêtres [2]. » Cette phrase offre un vif intérêt en ce qu'elle nous apprend que l'auteur de la *Vita* a vécu en un temps

[1] Mabillon, *Vita Otiliæ*, c. XVI. — [2] Id., *ibid.*, c. XVI.

où le service des messes à Hohenbourg était assuré par des prêtres de passage qu'on retenait quelque temps au monastère. Or, à partir de l'an 1050, il n'en alla plus de même. A la suite d'une visite faite à Hohenbourg, le pape Léon IX accorda à l'abbesse Berthe la confirmation des biens du monastère et le règlement que voici : « Nous décidons qu'aux deux autels, dont l'un est auprès de la tête de sainte Odile, l'autre dans la grande église, personne ne célébrera la messe, sinon l'évêque du diocèse ou des semainiers de l'Église de Strasbourg, ou tout clerc qui viendrait à Hohenbourg et obtiendrait une permission spéciale de l'abbesse. En outre, à l'autel de Sainte-Odile, un prêtre dira chaque jour la messe et remplira, sous la direction de l'abbesse, l'office de chapelain [1]. » Cette disposition, notamment en ce qui regarde les semainiers de Strasbourg, était ignorée du biographe, qui écrivait donc avant 1050.

La *Vita Otiliæ* se trouve dans le manuscrit de Saint-Gall, n. *577*, qui appartient à une période qui s'étend entre le milieu et la fin du xe siècle. La composition du manuscrit comporte les Vies de saint Meinrad († 863), de Trudbert, de saint Pirmin (écrite avant 888), de saint Boniface, par Willibald. La *Vita Otiliæ* se trouve au début, du fol. 71 au fol. 86. Si cette biographie a trouvé place dans une collection de ce genre, elle a dû être écrite au plus tard au début du xe siècle, entre 900 et 950. On voit que Mabillon, et ceux qui l'ont suivi, ont eu tort de placer cette pièce au xiie siècle [2].

2° *Auteur.* — C'est ici le domaine de la libre fantaisie et chacun a tenu à honneur de briller. Tels ont dit que cet auteur n'était pas alsacien parce qu'il avait recours à un terme roman : *vas vinarium, quod secundum idioma Galliensium* vuogin *vocatur;* on leur a répliqué que cette phrase ne se lit pas dans tous les manuscrits. Tels autres ont objecté que cet auteur n'a jamais monté jusqu'à Hohenbourg qu'il appelle *urbs* ou *urbes*, tandis qu'il donne à l'oratoire le nom d'*ecclesia* au lieu de *capella*. On leur a répondu que ces objections sont vaines et que le narrateur avait une connaissance parfaite des lieux. « Il sait que le couvent s'élève sur des rochers escarpés, formant une plate-forme de soixante-dix pieds de haut [3]; il a vu la croix de bois dressée sur le rocher où Odile venait chaque soir implorer l'apôtre saint Jean [4]; du sommet il a contemplé Niedermunster et il a parcouru le sentier escarpé suspendu au flanc de la montagne et qui, de Hohenbourg, descend au monastère d'en bas [5]. Il s'est reposé à Niedermunster, au pied des trois tilleuls plantés, disait-on, par la pieuse fondatrice. « Encore au-« jourd'hui, écrit-il, ces arbres, dont les branches s'éten-« dent au loin, prêtent leur ombrage aux religieuses [6]. » Nous sommes bien convaincu, conclut Chr. Pfister, que seul un homme qui a habité ou visité souvent Hohenbourg a pu écrire la *Vita Otiliæ*. L'auteur était, à notre avis, un des prêtres employés en haut de la montagne, soit qu'il fut d'origine alsacienne ou d'origine étrangère [7]. » Et on ne s'en tient pas là. « Ne serait-il pas possible que l'auteur de cette biographie fût le moine Victor? Originaire de la Rhétie, il se montra moine très insubordonné à l'abbaye de Saint-Gall. Dans une rixe, ses ennemis se jetèrent sur lui et lui arrachèrent les yeux. Après ce malheur, Victor revint à de meilleurs sentiments, et l'on vanta sa science et sa piété. L'évêque de Strasbourg, Erkambald (965-991), le fit venir dans sa cité épiscopale, où il dirigea les écoles. Plus tard, Victor se retira en anachorète au Hochfeld, c'est-à-dire au « Champ du feu », à quelque distance du mont Saint-Odile, et là, il mourut en odeur de sainteté [8]. L'hypothèse qui ferait écrire par l'aveugle Victor la Vie de sainte Odile nous séduit, écrit Chr. Pfister, mais nous reconnaissons qu'il n'y a là qu'une conjecture que rien ne vient confirmer [9]. »

3° *Fonds historique.* — Il s'en faut que tout soit à retenir, ni tout à rejeter dans les renseignements d'apparence historique conservés par la *Vita*. Le choix s'impose et, comme tout choix basé sur la critique, n'est pas à l'abri de l'arbitraire.

Le nom de Béreshinde ou Parsinde, mère d'Odile, et celui de son aïeul Linthéric ont pu être conservés dans les calendriers et on n'a pas de raison pour les révoquer en doute. La date de la mort d'Odile au 13 décembre est confirmée; la mort de son frère Adalbert survint par suite d'un assassinat. On sait qu'au mois de juin 722 il avait fait don à l'évêque-abbé Benoît des terres qu'il possédait dans l'île de Honau [10] et, au mois de décembre de la même année, ses deux fils confirmaient cette donation [11]. Enfin, des trois nièces de la sainte : Eugénie, Attala et Gundelinde, la première nommée succéda à sa tante à Hohenbourg et souscrivait une charte du 11 décembre 722 [12]; on n'a pas de raison de mettre en doute l'existence des deux autres.

La *Vita* est surtout instructive pour l'histoire de Hohenbourg au xe siècle, comme nous le verrons dans un instant. D'autres assertions sont contestables ou niables. On n'a aucune raison de croire que Linthéric ait été maire du palais, ni que Béreshinde fût apparentée à saint Léger d'Autun; on peut mettre au compte du folklore les récits concernant l'âme d'Adalric arrachée aux enfers, l'apparition de saint Jean et certains miracles qui font partie du bagage ordinaire des hagiographes tels que le vin multiplié, les bœufs tombés d'une grande hauteur sans souffrir aucun mal.

Sur le terrain topographique la *Vita* introduit une assertion difficile à vérifier. Tandis que la *Vita Hildulfi* plaçait le baptême d'Odile à Moyenmoutier, la *Vita Otiliæ* situe l'événement à Palma [13], qui désigne certainement Baume-les-Dames, en Franche-Comté. « Cette abbaye était fort ancienne; elle est citée dans la biographie de saint Ermenfroi, écrite avant 732 [14]; elle est mentionnée dans des documents authentiques de 817 [15] et de 831 [16]; elle est attribuée en 870, au traité de Mersen, à Louis le Germanique. Avec le développement de la légende, il fallait placer la scène du baptême dans un couvent de femmes; il fallait que l'enfant, abandonnée par son père, fût recueillie dans ce couvent, et qu'après sa guérison miraculeuse elle y fît l'apprentissage de la vie religieuse. Dès lors, l'abbaye de Moyenmoutier ne pouvait plus convenir. D'un autre côté, les monastères de femmes alsaciens, Massevaux,

[1] Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, t. I, p. 163; Grandidier, *Hist. d'Alsace*, t. I, p. 261; Jaffé-Loewenfeld, *Reg. pontif. rom.*, n. 4244. — [2] Mabillon, Gyss, Grandidier adoptent le xiie siècle; dom Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. VIII, p. 80, adopte la date 1080 et estime que « l'auteur de cette vie était trop éloigné du temps pour réussir dans son entreprise ». — [3] Mabillon, *Vita*, c. XVIII. — [4] Id., *ibid.*, c. XVII. — [5] Id., *ibid.*, c. XIV. — [6] Id., *ibid.*, c. XV. — [7] *Le duché mérovingien*, p. 47-48. — [8] *Ekkehardi, IV casus S. Galli*, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 116-117. — [9] *La vie de sainte Odile*, dans *Anal. boll.*, t. XIII, 1894. — [10] Le diplôme a été publié en partie par Jodocus Coccius, *Dagobertus rex, Argentinensis episcopus fundator prævius*, Molshemii, 1623, p. 132, reproduit dans Grandidier, *Hist. de l'Église de Strasbourg*, t. I, preuves, p. LIII, n. 31; Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 337, n. 524. — [11] Grandidier, *op. cit.*, t. I, preuves, n. 32; Pardessus, *op. cit.*, t. II, p. 337, n. 525. — [12] *Signum ego Eugenia ac si indigna abbatissa, que consensi;* cf. Pfister, *Le duché mérovingien d'Alsace*, p. 20, note 3. — [13] Belhomme, *Hist. Mediani monasterii*, p. 73, a soutenu sans ombre de vraisemblance que l'église Saint-Jean de Moyenmoutier était située au pied d'un rocher nommé *Balma* ou *Palma*. — [14] *Acta sanct.*, sept. t. VII, p. 121. — [15] Boretius, *Capit. reg. Francor.*, t. I, p. 350. — [16] Testament d'Anségise, abbé de Fontenelle.

Saint-Étienne de Strasbourg, Erstein, étaient trop rapprochés de Hohenbourg et la fondation en était de date trop récente. Au delà des Vosges, Sainte-Glossinde de Metz, situé dans une grande cité, n'aurait pas assez soustrait Odile aux regards des profanes. Remiremont avait déjà son histoire écrite ou sa légende formée dans les Vies de Romaric, d'Amé et d'Adelphe. Il ne restait plus que Baume qui, de 843 à 870, avait été, comme Hohenbourg, dans le royaume de l'empereur Lothaire Ier et du roi Lothaire II, qui, en 870, fut attribué avec le monastère alsacien à Louis le Germanique. C'est ainsi que ce monastère de Baume s'imposait : on le choisit forcément comme le lieu de retraite de notre sainte et comme le théâtre de son baptême.

« Cette version, formée en Alsace, fut accueillie plus tard à Baume-les-Dames. Dans ce monastère, l'on montrait un voile précieux, artistement brodé. Les uns disaient qu'il avait été l'ouvrage de notre sainte pendant sa réclusion dans la vallée du Doubs; les autres, qu'il avait été jeté sur sa tête par saint Erhard, lors du baptême miraculeux. Dans les grandes calamités publiques, l'on exposait cette relique à la vénération des fidèles. Elle disparut, comme tant d'autres, à l'époque de la révolution française [1]. En 1856, les anciens habitants de Baume se souvenaient encore d'avoir vu exposer la précieuse relique.

« Ainsi la légende du baptême d'Odile a passé par trois phases : l'on raconte d'abord que, comme Salaberge, Odile avait recouvré la vue grâce à un saint homme venu de Bavière et qu'on assimila à Erhard, évêque de Ratisbonne; l'on fit ensuite intervenir dans ce miracle Hidulfe, qui fut proclamé frère d'Erhard, et l'on plaça la scène à Moyenmoutier; enfin, l'on transféra le lieu de l'action dans un monastère de femmes et Baume-les-Dames fut tout naturellement désigné [2]. »

V. Le monastère de Hohenbourg. — La *Vita* nous conserve quelques traits qui ne sont pas sans valeur pour l'histoire du monastère de Hohenbourg au xe siècle. Il est clair que le personnage d'Adalric-Etichon est sujet à controverse. Nous avons vu que ce saint homme, pieux et bon, fait assassiner l'abbé Germain et le moine Randoald, il ordonne le meurtre de sa petite fille à peine née et assomme à coups de bâton le fils qui, touché de l'état de dénuement de sa sœur guérie de son infirmité, s'est permis de la rappeler à Hohenbourg. Celle-ci, une fois de retour, est enfermée dans le monastère et traitée comme une simple nonne jusqu'au jour où une lubie le décide à livrer tout le monastère à sa fille qui priera pour le pardon de ses péchés et arrachera son âme aux enfers. Tout ceci n'est pas bien solide. Voici qui vaut mieux, semble-t-il. Odile groupe cent trente nonnes autour d'elle et impose une existence austère : pain d'orge, légumes et, pour lit, une peau d'ours avec une pierre en guise d'oreiller. C'est assez la coutume, à l'origine des maisons religieuses, d'y pratiquer de grandes austérités. Au Hohenbourg on ne voyait que peu de pèlerins; afin de les attirer, l'abbesse fit bâtir au pied de la montagne un hospice à côté d'une église dédiée à saint Martin. Là, du moins, on avait de l'eau qui manquait déplorablement au sommet de la montagne et on fonda le monastère de Niedermunster.

Odile, qui semble avoir voulu recruter à tout prix, accepta des Anglaises et, même, des Irlandaises; quant aux prêtres, elle les recevait de partout, pourvu qu'ils consentissent à faire le service de l'église. Quand le nombre des sœurs montra l'avenir assuré, l'abbesse leur conseilla de ne pas tendre vers une perfection trop haute et d'adopter la règle des chanoinesses; elle eut gain de cause.

Odile honorait tous les saints, mais plus particulièrement saint Jean-Baptiste à qui elle résolut de consacrer un oratoire. Il lui apparut une nuit en un lieu où, plus tard, on éleva une croix de bois, sur un rocher; réclama la construction d'une chapelle à lui dédiée, dont il donna les dimensions. A côté de la chapelle s'éleva un dortoir et d'autres salles; ce fut le refuge préféré d'Odile et des plus chères parmi ses compagnes; de ce nombre étaient trois nièces de la sainte : Eugénie, Attala et Gundelinde.

Un dernier épisode nous montre la sainte, près d'expirer, envoyant psalmodier les nonnes qui, au retour de la chapelle, trouvent l'abbesse morte, la ressuscitent et se font gronder : « O mes chères sœurs, leur dit-elle, pourquoi m'avoir rappelée à la vie? En compagnie de sainte Luce je goûtais déjà les félicités éternelles. » On lui répondit qu'elle n'avait pas communié. Elle se fit apporter le calice contenant le corps et le sang du Christ, se communia elle-même, mourut et fut enterrée près de l'autel Saint-Jean.

VI. Autour de sainte Odile. — La *Vita Otiliæ* avait un caractère romanesque qui lui assura une large diffusion. Odile devint une sainte populaire et elle subit tous les inconvénients attachés à cette condition. On la compara à sainte Gertrude, fondatrice du monastère de Nivelles; on la représenta comme le modèle dont s'était inspirée sainte Ide, abbesse de Hertzfeld. Ce ne fut pas tout. La *Vita* introduite en Angleterre fut remaniée par un certain moine Jean, continuateur de la *Chronique* de Florent de Worcester. Ce moine fit vivre Odile au xiie siècle et ajouta à sa biographie de véritables insanités.

Odile n'était pas au bout de ses avatars. On la confondit avec une sainte nommée Adèle, honorée à Orp-le-Grand, à deux lieues de Jodoigne (Brabant) et cette Adèle, par ailleurs inconnue, bénéficia de tous les hauts faits attribués à Odile.

Une troisième sainte Odile, enfin, est une veuve du diocèse de Liége qui vivait au xiiie siècle.

Nous n'avons pas à retracer ici les événements d'une période étrangère à nos études. Quant aux monuments mégalithiques de Hohenbourg, le mur païen, la forteresse païenne, ils appartiennent à une époque dont nous n'avons rien à dire à cette place.

VII. Bibliographie. — D. Albrecht, *Historia montis Sanctæ Odiliæ, vulgo Hohenburg*, in-4°, Sélestadt, 1751. — *Analecta bollandiana*, t. III, 1884, p. 20-28. — *Bibliotheca hagiographica latina*, 1901, p. 906-907, n. 1375. — M.-Th. de Bussière, *Histoire de sainte Odile, patronne de l'Alsace*, in-18, Poissy, 1842; 2e édit., in-12, Planey, 1853; trad. allem. par Steck, *Leben der heil. Ottilia*, in-8°, Aschaffenburg, 1843. — G. de Dartein, *Vie latine de sainte Odile du P. Peltre*, dans *Revue d'Alsace*, nouv. sér., t. XIII, 1912, p. 105-121, 181-211, 270-295; t. XIV, 1913, p. 87-117, 241-287. — F.-C. Delcasso, *Sainte Odile, légende alsacienne du VIIIe siècle*, in-16, Strasbourg, 1859. — A. Franz, *St. Odilia, die Legende vom Leben und Wirken der heil. Patronin des Elsasses*, in-8°, Sélestadt, 1880. — R. Förrer, *Die Heidenmauer von St. Odilien ihre prähistorischen Steinbrüche und Besiedelungsreste mit 120 Illustrationen, Plänen und Karten*, in-4°, Strassburg, 1899; *Der Odilienberg, seine vorgeschichtlichen Denkmäler und mittelalterlichen Baureste, seine Geschichte und seine Legenden, mit 30 Abbildungen und einer Karte*, in-12, Strassburg, 1899. — J. Gammack, dans *Dictionary of christian biography*. — G. Garzauer, *Lied zu Ehren der heil. Otilia-Text und Melodie*, in-8°, Graz, 1889. — H. Gebwiler, *S. Otilien*

[1] *Vie des saints de la Franche-Comté*, par les professeurs du collège Saint-François-Xavier à Besançon, in-8°, t. IV, Besançon, 1856. — [2] Chr. Pfister, *Le duché mérovingien d'Alsace*, p. 63-64.

*fürstl. Herkommens, heil. Lebens und wandels Historie*, in-4°, Strassburg, 1521. — Ch. Grad, *L'Alsace*, in-4°, Paris, 1889. — J. Gyss, *Sainte Odile et le duc Athic, études sur l'Alsace mérovingienne*, dans *L'union alsacienne*, 1858, p. 184-191, 216-226, 305-312, 335-341, 414-423, 441-459; *Der Odilienberg Legende, Geschichte und Denkmäler*, in-8°, Rixheim, 1874. — K. Hartfelder, *St. Ottilien und seine Legende, Vortrag*, dans *Adresskal. Freiburg*, 1878, in-8°, Freiburg-im-Br., 1878. — J. Havet, *Questions mérovingiennes*, II. *Les découvertes de Jérôme Vignier*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVI, 1885, p. 261-268. — Heber, *Vorkaroling. christl. Glaubensheld. Rhein*, 1858, p. 176-192. — J. Heller, dans *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XXV, 1880, p. 169-172. — Th.-F.-X. Hunkler, *Vie de sainte Odile, mont. Sainte-Odile*, in-12, Strasbourg, vers 1840. — Imlin, *Vogesische Ruinen und Naturschönheiten*, Strassburg, 1821, 14 pl. — C. Jæger, *Lebensgeschichte der heil. Jungfrau Ottilia, ihren frommen Verehrern gewidmet*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1852. — V.-N. Karth, *Der Odilien-Berg und seine Umgebungen*, Strassburg, s. d., 15 pl. lithographiées. Douze de ces planches ont paru sous ce titre : *Vues pittoresques des environs de la montagne de Sainte-Odile.* — F.-X. Kraus, *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen*, t. I, p. 219 sq. — Kuhn, *Die heil. Odilia, ihr Vaterland, Herkommen, Leben und Hinscheiden*, in-12, Strassburg, 1838; in-8°, Colmar, 1884. — *Leben der heil. Odilia, erste Aebtissin zu Hohenburg*, in-8°, Strassburg, 1805. — *Lebensgeschichte der heil. Ottilie*, in-8°, Augsburg, 1834. — J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. I, n. 15025-15027. — L. Levrault, *Sainte Odile et le Heidenmauer, traditions, monuments et histoire*, in-8°, Colmar, 1855; trad. allem. par F. Schwab, in-8°, Offenburg, 1856; *Un dernier mot sur sainte Odile et nos souvenirs alsatiques du VII^e siècle*, dans *Mém. Soc. mon. hist. Alsace*, t. I, 1858, p. 147-161. — J. Mabillon, *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, 1672, t. III, 2^e part., p. 486-488; 2^e édit., p. 441-442; cf. t. IV, 2^e part., p. 600. — R.-S. Mackenzie, dans *Catholic world*, t. XVI, 1873, p. 557. — J. du Monceaux, *La vie de la bienheureuse et noble dame sainte Adelle, trad. en françois d'un vieux latin ms. qui se garde à Orp-le-Grand, vulg. Ollegrand, où son corps virginal repose*, in-12, Liége, 1614. — E. Nonnenmacker, *Die heil. Ottilia, Schultz patronin des Elsasses*, in-12, Strassburg, 1890; 1894. — *Officium S. Odiliæ primæ abbatissæ cœnobii Hohenburg, in ecclesia montis S. Odiliæ annuatim persolvendum*, in-4°, Argentorati, 1700. — *Pèlerinage de sainte Odile, avec l'abrégé de la vie de cette sainte et une dissertation sur son pèlerinage*, in-4°, Strassburg, 1774. — H. Peltre, *La vie de sainte Odile, vierge, première abbesse du monastère d'Hohenbourg...*, in-8°, Strasbourg, 1699; ibid., 1719; trad. allem., 1701. — H. Pertz, *Archiv*, t. IV, 1822, p. 333-334. — A.-F. Pfeiffer, *De codice membran. e sæc. XI aut. XII bibliothecæ Heilbronnensis, nunc Erlangensis, qui inter alios non infimi pretii tractatus etiam vitam et acta S. Odiliæ virginis exhibet*, in-fol., Erlangæ, 1784. — J. Pfeffinger, *Hohenburg oder der Odilienberg sammt seinen Umgebungen*, in-12, Strassburg, 1812. — Chr. Pfister, *Le duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte Odile, suivis d'une étude sur les anciens monuments de Sainte-Odile*, dans *Annales de l'Est*, in-8°, Paris, 1890-1892, t. IV, p. 433-465; t. V, p. 392-447; t. VI, p. 27-119; cf. *Anal. boll.*, t. XI, p. 474-475; *La vie de sainte Odile*, dans *Anal. boll.*, t. XIII, 1894, p. 5-32, 113-121. — A. Postina, *Eine unbenützte Handschrift der Vita S. Odiliæ*, dans *Röm. Quartalschr.*, t. XIII, 1899, p. 284-285. — P.-F.-X. de Ram, dans *Biogr. Belgique*, t. I, 1866, p. 60-62. — Raynaldi, dans *Annal. eccl.* (1648), ad ann. 1285, n. 85-86; ad ann. 1354, n. 5. — Reiner, *Légendes et traditions alsaciennes : sainte Odile, patronne de l'Alsace*, in-12, Strasbourg, 1842. — A. Reinhard, *Le mont Saint-Odile et ses environs, notices historiques et descriptives*, in-4°, Strasbourg, 1888. — L. Rey, *Notice historique sur la montagne de sainte Odile*, Strasbourg, 1834. — Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, 1747, p. 80-81. — K. L. Roth, *Der St. Odilienberg*, dans *Alsatia*, 1856-1857, p. 65-118. — Rückert, dans *Revue germanique*, t. IV, 1835, p. 91-93. — Ruyr, *Les saints de Franche-Comté*, t. IV, 1856, p. 101-133. — Schir, *Le guide du pèlerin au mont Saint-Odile*, Colmar, 1856; 2^e édit., 1864; 3^e édit., Strasbourg, 1885. — Schœpflin, *Alsaia illustrata*, t. I, p. 6. — A. Schricker, *Der Odilienberg*, extrait de *Vogesenführer*, augm. et compl. — Sifner, *Zivot Svaté Otilie*, in-8°, Frazé, 1818. — Silbermann, *Beschreibung von Hohenburg oder dem St. Odilienberge sammt umliegender Gegend*, in-8°, Strassburg, 1781; 2^e édit., par W.-A. Strobel, in-8°, Strassburg, 1835. — E. Stöber, *Kurzgefasste Lebengeschichte der heil. Odilia, eine historische Skizze*, in-4°, Strassburg, 1828. — *La vie de sainte Odile*, in-16, Valenciennes, 1829; in-16, Saint-Amand, 1860. — Wattenbach, *Deutschl. Geschichtsquellen*, 1893, t. I, p. 115; t. II, p. 491-503. — W. Wiegand, dans *Zeitschr. Gesch. Oberrheins*, nouv. sér., t. VII, p. 730 sq. — L. Winterer, *Histoire de sainte Odile ou l'Alsace chrétienne au VII^e et au VIII^e siècle*, in-8°, Guebwiller, Paris, 1869.

H. LECLERCQ.

**ODROH.** — La région qui s'étend des rives du golfe Élanitique aux sources du Zerqâ-Mâʿîn constituait au temps des croisades « la Terre d'Oultre-Jourdain » ou « seigneurie de Krak ». Rey lui a consacré une étude [1] et le P. L.-H. Vincent y a ajouté quelques détails [2]. Parmi ces derniers nous rencontrons une notice sur le camp d'Odroh, vaste rectangle de 296 m. sur 215, orienté presque aux quatre points cardinaux, où on n'a pu découvrir ni trace d'inscription, ni débris de statue ou autres sources d'information.

A 30 m. au sud de l'angle sud-ouest un édifice appelle l'attention. Il a été relié à la tour par un mur dont se voient encore les traces. De forme irrégulière à l'extérieur et sans ouverture apparente dans son état présent, il impressionne d'abord assez mal, écrit le P. H. Vincent [3], avec son appareil presque mesquin en face des puissantes assises du saillant voisin. Pénétrant dans l'intérieur par les brèches du mur, nous avons été agréablement surpris d'y reconnaître une église orientée, dont l'abside principale, engagée dans le mur du fond, est encore debout, jusqu'à la naissance de la voûte sur quelques points (fig. 8988). Une porte, en partie enfouie, ouvrait sur le narthex. Elle est intacte avec son linteau orné d'une croix soigneusement sculptée, encadrée de deux palmes rudimentaires qui ont pu être ajoutées après coup. Le *narthex* B s'étendait apparemment sur toute la largeur de l'église; dans un remaniement postérieur, il a été coupé en deux murs de blocage dissimulés sous un enduit plaqué jusque sur les sculptures de la porte où il laisse encore des traces. L'édifice devait se composer de trois nefs : c'est du moins ce qu'on peut conclure de la présence en *eé* d'une corniche semblable à celle de l'abside, et de la colonne *a*, dont le sommet émerge des décombres, ce qui la fait supposer en place. Les absides des bas-côtés ont disparu. Peut-être faut-il les comprendre situées en retrait par rapport à l'abside centrale; c'est ce que suggèrent les vestiges d'un mur ancien en A', l'appareil plus soigné à l'extérieur de *bc*

[1] Rey, *Études sur l'architecture militaire des croisés*, 1871, p. 132-135, 273-277; *Les colonies franques en Syrie*, 1883, p. 19-24, 395-402. — [2] L.-H. Vincent, *Chronique*, dans *Rev. bibl.*, t. VII, 1898, p. 424-451. — [3] Id., *ibid.*, p. 445-447.

et le vide de l'angle sud-est auquel correspondait, à l'angle opposé, un réduit voûté, A', dont le fond est aujourd'hui percé d'une large brèche. La présence de deux tronçons de colonne engagés dans le mur *d* et le raccord défectueux au point *e* le feraient croire postérieur, si l'on pouvait observer une différence notable d'appareil, ce qui ne nous a pas paru. On pourrait supposer, sur toutes les faces extérieures, une forte retouche expliquant à la fois l'homogénéité de la construction, sa différence d'avec les vestiges primitifs et les modifications introduites dans l'ordonnance intérieure. Cependant l'édifice, tel qu'il subsiste encore, rappelle singulièrement les nombreuses constructions byzantines que l'on peut voir dans les explorations de

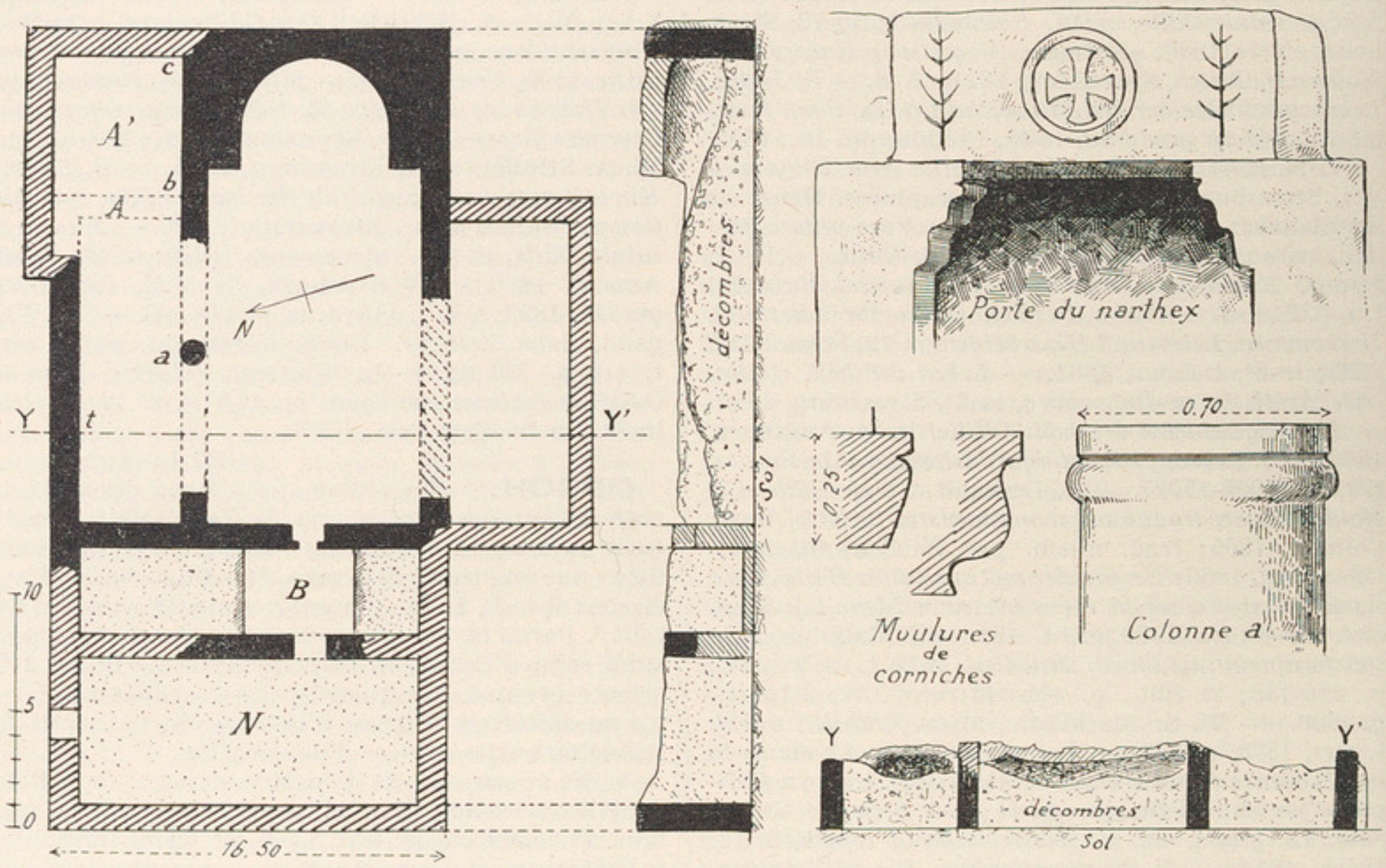


8988. — Église d'Odroh. D'après *Revue biblique*, t. VII, 1898, p. 446.

MM. Cagnat, Diehl et Saladin en Afrique. Au point de vue archéologique on pourrait dater l'église de la bonne période byzantine et songer, pour la création du camp, à l'époque du développement le plus prospère de la puissance romaine en Arabie, sous Trajan. Après l'introduction du christianisme dans l'empire on dut songer à installer le culte chrétien à Odroh. Si l'on considère que le camp renfermait sans doute plusieurs sanctuaires païens qu'on ne pouvait penser à détruire de prime abord, on s'expliquera que, pour ne pas élever une église en face des temples condamnés, les princes chrétiens aient fait choix d'un emplacement hors de l'enceinte. Et s'il était permis d'insister sur ce fait qu'après Constantin — dont on a trouvé des monnaies dans l'église d'Odroh — les possessions impériales du côté du désert se restreignirent de plus en plus, on serait assez porté à placer la construction de l'église avant la fin du IVe siècle, si on n'en fait pas honneur à Constantin même.

Le nom *Odroh* ne se retrouve ni dans la *Notitia dignitatum* ni dans les anciens géographes. Ptolémée (dans Reland) mentionne cependant un Ἀδροῦ qui convient, quoique la forme et les indications de longitude et de latitude ne s'adaptent pas à Odroh. Peut-être faut-il y voir le Thamana, où campait la *cohors quarta Palæstinorum*, et y retrouver l'ancienne Theiman ?

H. Leclercq.

**ŒIL.** — I. Le mauvais œil. II. *Oculi ligati*. III. Ocellations.

I. Le mauvais œil. — La croyance à l'influence du mauvais œil est une des superstitions les plus anciennes et les plus répandues; elle est loin d'avoir disparu de nos jours dans les pays de civilisation inférieure où on la retrouve sous les noms de *baskania* et de *jettatura*.

Dans l'antiquité, la croyance au mauvais œil fut la plus générale, peut-être, de toutes les superstitions [1]; elle procède de la magie et elle est d'origine orientale. La vieille sorcellerie grecque et italique semble avoir été assez bénigne. Conjurations qui détournent la grêle ou formules qui attirent la pluie, maléfices qui rendent les champs stériles et font périr le bétail, philtres d'amour, onguents de jeunesse, remèdes de bonne femme, talismans contre le mauvais œil, amulettes qui préservent de tout accident [2].

En 1889, on découvrit à Rome, au Celius, une mosaïque placée à l'entrée de la *basilica Hilariana*, laquelle était peut-être consacrée au culte de Cybèle [3].

[1] Saglio-Pottier, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, au mot *Fascinum;* cf. P. Perdrizet, *Negotium perambulans in tenebris*, Strasbourg, 1922. Rappelons la découverte récente de dessins prophylactiques contre le φθόνος en Syrie; F. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, 1926, p. 138, et, d'une manière générale, Elworthy, *The evil eye*, London, 1895; Seligmann, *Der Böse Blick und Verwandtes*, 2 vol. 1910. — [2] Fr. Cumont, *Les religions orient. dans le paganisme romain*, in-8°, Paris, 1929, p. 172. — [3] G. Gatti, dans *Notizie degli scavi*, 1889, p. 398-400; 1890, p. 79, 113; C.-L. Visconti, dans *Bull. archeol. comunale*, 1889, p. 483; 1890, p. 18-25, 78, pl. III; Helbig, *Führer*, t. I, n. 997; Hülsen, dans *Röm. Mittheil.*, 1891, p. 109-120; P. Bienkowski, *Malocchio*, dans *Eranos Vindobonensis*, Wien, 1893, p. 285-303; Fr. Cumont, *op. cit.*, pl. XV, n. 1; Fr. J. Dölger, ΙΧΘΥC, *Die Fisch-Denkmäler in der frühchristl. Plastik*, in-8°, t. IV, Münster, 1927, pl. CCXC.

Un cartouche à queues d'aronde offrait cette inscription :

INTRANTIBVS·HIC·DEOS
PROPITIOS·ET BASILIC*ae*
HILARIANAE

Au-dessous une scène très animée : au centre, l'œil dangereux est percé d'une lance et attaqué par un serpent, un cerf, une lionne, un taureau, un scorpion, un ours, un bouc, un corbeau perché sur un arbuste, et une poule (?). Un hibou, oiseau de mauvais augure, est perché sur l'œil, peut-être pour le défendre (fig. 8989).

Nous n'aurions que l'embarras du choix pour énumérer les monuments païens concernant cette superstition. A Lambiridi (dép. de Constantine), un pavage présentait, dans le panneau central, cette inscription [1] :

8989. — Mosaïque de la *basilica Hilariana*.
D'après F. Dölger, Ἰχθύς, *Die Fisch Denkmäler...*, t. IV, 1927, pl. CCXC.

INVIDE ·
VIVE·ET·VID
E·VT·POSSIS·
PLVRA·VI
DERE

C'est une imprécation contre le mauvais œil.

Venons aux monuments chrétiens. Une colonne de provenance inconnue [2] fut trouvée au village de Leidilar, près de l'emplacement de l'ancienne Dokimion, en Phrygie; on y lisait l'inscription suivante [3] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1843-1844, où nous avons donné le texte épigraphique et les variantes) :

Ὁ φθόνος ἐστι κάκιστος, ἔχι δ'ἀγαθόν τι μέγιστον· τήκι τοὺς φθονερούς, ἐλέγχων τὴν κακίην. Ὦ φθονερέ, τί φθονῖς; οὐδὲν πλέον ἢ τήκις (σ)εαυτόν. Θεοῦ γάρ ἐστι τὰ πάντα ὃς ἀφθόνως παρέχι πᾶσιν τοῖς ἐλπίζουσιν εἰς αὐτὸν. Σὺ δέ, λέγ', ὡ φθονερέ, κὲ θέλων παρέχιν οὗ δυνάσε, κὲ φθονῶν εἰσχύεις οὐδέν. Ἄνξῃ οὖν εἰς τὴν κακίαν σου. Τοὺς δὲ κακοὺς κὲ φθονεροὺς ὁ Θεὸς πάντοτε μισῖ.

« Le mauvais œil est une chose très mauvaise, mais le bien a quelque chose de plus grand. Fais sécher ceux qui ont le mauvais œil, punis la méchanceté. O mauvais œil, que regardes-tu du mauvais œil? Ne regarde rien plus que de te dessécher toi-même [détourner ton œil sur toi-même]. Tout est à Dieu qui n'a pas de mauvais œil et donne son assistance à ceux qui espèrent en lui. Mais toi, dis-moi, mauvais œil, lors même que tu voudrais être utile à autrui tu ne le peux, et même en regardant le mauvais œil tu n'aboutis à rien. Sois donc étranglé dans ta propre méchanceté. Dieu abhorre partout les méchants et ceux qui ont le mauvais œil. »

L'idée et la menace de la fascination inspiraient une véritable terreur. Saint Paul s'adressant à ses chers Galates, à qui il faisait divers reproches, leur disait : « Galates insensés, qui vous a fascinés [4]? » Et saint Jean Chrysostome commentait cette exclamation dans les termes suivants : « ...Au lieu de dire : Qui vous a séduits? Qui vous a fait tomber dans le piège? l'Apôtre dit : Qui vous a fascinés?... De telles expressions font clairement entendre qu'ils ont dû faire auparavant des choses dignes d'envie. Cette envie dont il est ici question, comme cet œil pervers dont il est parlé dans l'Évangile, ce n'est pas une influence exercée par le regard, gardez-vous de le croire; l'œil n'a rien de mauvais par lui-même; c'est la passion qui se trouve ainsi désignée. L'œil n'a qu'un office, voir; le regard mauvais vient d'une âme corrompue. Comme c'est par cet organe que les choses extérieures agissent sur nous, les richesses d'ailleurs étant la principale cause de l'envie, et les richesses tombant immédiatement sous nos yeux, aussi bien que la puissance et l'appareil dont elles sont entourées, le divin Maître appelle œil mauvais, non la vision elle-même, mais la basse jalousie qui, parfois, l'accompagne. Quand l'Apôtre dit : Qui vous a fascinés? il emprunte cette image non point à l'action qui aurait pour but de guérir ou de compléter un organe, mais plutôt à celle qui l'amoindrirait, et c'est le propre de l'envie d'affaiblir ce qu'elle touche ou de la vicier entièrement, loin d'y rien ajouter [5]. »

Saint Basile s'exprime avec plus de décision encore : « Ceux qui souffrent les effets de la fascination, dit-il, sont tenus pour plus gravement atteints que ceux qui ont été mordus par quelque bête venimeuse. Car, pour qu'une bête vous empoisonne de son venin, il faut qu'elle vous morde; de la morsure s'ensuit graduellement l'inflammation de la partie mordue. Mais pour qu'un fascinateur vous fasse du mal, il suffit, croit-on, qu'il vous regarde; les corps les mieux portants, des gens dans la fleur de l'âge et de la force se fondent, dit-on, sous l'effet de la fascination, leur embonpoint disparaît entièrement comme si quelque fluide de destruction, de corruption et d'anéantissement était sorti des yeux du fascinateur. Pour ma part, c'est là une explication que je ne saurais admettre; c'est une superstition populaire, un de ces contes de vieilles comme il s'en débite dans les gynécées. Mon idée, la voici : les mauvais démons, quand ils trouvent des âmes animées de désirs dont ils peuvent tirer parti, les font servir de toutes façons à leurs desseins; ils y font, par exemple, servir les yeux des envieux [6]. »

On ne peut rien demander de plus clair. A propos de ce même passage aux Galates, saint Jérôme écrit en

[1] A. Ballu, *Rapport sur les fouilles exécutées en 1918 par le service des mon. hist. de l'Algérie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1919, p. 159. — [2] W. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, in-8°, t. II, Oxford, 1895, p. 745, n. 689; *The column on which this inscr. is engraved may have been one of a series in a church, with moral maxims engraved on them.* — [3] Fr. Cumont, *Inscr. chrét. de l'Asie Mineure*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1895, p. 278-291, n. 198; E. Legrand et J. Chamonard, *Inscr. de Phrygie*, dans *Bull. de corresp. hell.*, t. XVII, 1893, p. 291, n. 100; P. Perdrizet, *Mél. épigr.*, III. *Inscr. chrét. à Dokimion*, dans même revue, 1900, p. 292 sq. — [4] Gal., III, 1; cf. Rom., I, 29. — [5] S. Jean Chrysostome, *In epist. ad Gal.*, c. III, *P. G.*, t. LXI, col. 647 sq. — [6] S. Basile, Περὶ φθόνου, *P. G.*, t. XXX, col. 372 sq.

manière de commentaire : *Per vulgi verbum invidiam significavit, sicut ait Salomon : fascinatio nugacitatis obscurat bona* [1]; ce qui n'est que la constatation d'une croyance populaire. Quant à un texte de saint Augustin qu'on a apporté dans cette affaire [2], il rend le même témoignage; le voici : *Vidi ergo et expertus sum zelantem parvulum : nondum loquebatur et intuebatur pallidus amaro aspectu conlactaneum suum. Quis hoc ignorat? Expiare se dicunt ista matres atque nutrices nescio quibus remediis.* Il s'agit ici d'un nourrisson qui blémissait de jalousie en voyant un enfant de son âge têter sa nourrice; on sait du reste que mères et nourrices détournent ce péril du mauvais œil par de traditionnels remèdes.

Malgré l'opinion de saint Basile, l'Église grecque orthodoxe n'a pas su s'affranchir de cette crédulité. On lit, dans le Μικρὸν Εὐχολόγιον, un exorcisme intitulé : Εὐχὴ ἐπὶ βασκανίαν. Il est vrai le Μικρόν Εὐχολόγιον ou Ἁγιαστάριον τὸ μέγα n'est qu'un recueil d'acolouthies et de prières tirées du Grand euchologe, mais n'est pas un livre officiel [3]. Voici le texte de cet exorcisme [4] :

« Seigneur notre Dieu, roi des siècles, Pantocrator et omnipotent, toi qui, par ta seule volonté, crées et transformes toutes choses, toi qui, à Babylone, as changé en rosée la flamme de la fournaise, et qui as gardés sains et saufs les trois enfants; médecin et guérisseur de nos âmes, ferme appui de ceux qui espèrent en toi, nous te prions et te supplions. Éloigne, mets en fuite et chasse toute activité diabolique, toute attaque de Satan, toute embûche, ingérence mauvaise, tout ensorcellement par les yeux des hommes malfaisants et pervers, de ton serviteur N... Et que ce mal lui soit arrivé à cause de sa beauté, de son courage, de son bonheur, ou par suite de jalousie, d'envie ou d'ensorcellement, ô Maître qui aime les hommes, étends sur lui ta puissante main et ton bras redoutable... »

Nous nous arrêtons dans cette voie qui aboutit à la fantaisie la plus désordonnée et dont il n'y a rien à attendre d'utile comme formule et comme rituel pour la connaissance du passé [5].

L'amulette que nous allons décrire a été acquise à Jaffa et se trouve au musée de Notre-Dame de France, à Jérusalem. Elle consiste en une plaque de cuivre, de forme ovale, avec bélière. La plaque seule mesure 0 m. 05 sur 0 m. 03. Sur une face on voit un cavalier nimbé, portant un vêtement militaire, frappant de sa lance, au galop de son cheval, un personnage féminin étendu sur le sol. Au-dessous un lion passant à droite [6] (fig. 8990). Une légende circulaire porte ces mots :

Εἷς θεὸς ὁ νικῶν τὰ κακά.

Au revers est figuré un œil, percé en haut par trois poignards, attaqué en bas par un ibis, un scorpion, un serpent et deux lions debout. Dans la partie supérieure du champ les trois mots : ΙΑΩΘ CABAΩΘ ΜΙΧΑΗΛ.

Ce philactère n'est pas un monument isolé, il appartient à une série bien connue [7] et que nous décrirons (voir SALOMON) et offre une ressemblance presque identique avec une amulette conservée au cabinet des médailles de Bruxelles [8]. Du rapprochement de ces différentes pièces, on peut tirer les conclusions suivantes : Le cavalier n'est pas un saint chrétien, mais Salomon, transperçant de sa lance un démon femelle, scène qui se rencontre sur un grand nombre de phylactères [9]. Ce roi, de qui on sait l'importance dans les mystères de la magie orientale, y est souvent désigné par son nom. Parfois, un ange l'assiste, c'est Araaf, Arlaf ou Arkhaf, qui n'est pas autrement connu, et la femelle qu'il transperce est désignée par l'épithète de « haïe ».

Quant à l'œil du revers, c'est le « mauvais œil », βάσκανος ou φθονερὸς ὀφθαλμός, dans les textes, φθόνος sur une amulette [10], μάτι des Grecs modernes (= œil).

La légende Ἰαώ, Σαβαώθ, Μιχαήλ, est d'origine gnostique. Les deux premiers termes, noms de deux des anges fils d'Ialdaboth, vont souvent ensemble, et leur association avec le nom de Michel et des autres archanges n'est pas moins commune. Il faut seulement remarquer la graphie Iaoth, déformation cherchée sans doute pour obtenir une assonance avec Sabaoth.

Le Kaiser-Friedrich Museum de Berlin possède une petite feuille d'or de forme carrée, mesurant 0 m. 034 et provenant de Syrie ou de Palestine; elle porte une inscription très bien gravée en araméen et en grec [11].

| | |
|---|---|
| ЄNTω ONOMATI | 1 Ἐν τῶ ὀνόματι |
| TOY ΘY KAI IHY XY | 2 τοῦ Θ(εο)ῦ καὶ Ἰη(σο)ῦ Χ(ριστο)ῦ |
| KAI ΠNC AΓIOY | 3 καὶ πν(εύματο)ς ἁγίου. |
| PABACK ANOMKA | 4 ραβα σκαν ομκα |
| ΛOYΛAAM PIKTO | 5 λουλα αμρι κτο- |
| PAΘHNA ΘABAΘA | 6 ραθ ηναθα βαθα- |
| POYPA KЄΠЄYXOMЄ | 7 ρουρακ· ἐπευχομέ[ν]- |
| ωITOMΞΓAONOMA | 8 ωι τὸ μ[έ]γα ὄνομα |
| IAωAΠOCTPЄΨONTH | 9 Ἰάω ἀπόστρεψον τὴ- |
| NЄΠIΦЄI OMЄNHNO | 10 ν ἐπιφε[ρ]ομένην ὀ- |
| ΦΘAΛMIΞN KAI MH/// | 11 φθαλμί[α]ν καὶ μη(κέ)- |
| TIЄACHCOΦΘAΛM /// | 12 τι ἐάσης ὀφθαλμ//// |
| ⊥NЄN PC ·· | 13 ?νεν?////? |

L'inscription débute par une doxologie adressée aux trois personnes divines : « Au nom de Dieu et de Jésus-Christ et de l'Esprit-Saint. » Suivent trois lignes et demi où on crut d'abord découvrir des *ephesia grammata;* en réalité il s'agit d'une invocation à Loula-amri, divinité babylonienne, invoquée contre les maladies d'yeux, on peut interpréter ainsi : Très grand gouverneur de l'abîme, Loula-amri, [tu] as fermé les yeux de la fille par la fièvre. A celui qui crie au plus grand des noms de Jao qu'il nous délivre de cette maladie des yeux et qu'elle ne revienne plus. »

[1] *P. L.*, t. XXX, col. 811. — [2] L. Arnaud, *Le baskania ou le mauvais œil chez les Grecs modernes*, dans *Échos d'Orient*, t. XV, 1912, p. 392. — [3] Μικρὸν Εὐχολόγιον, édit. Saliveros, p. 250. Le Grand euchologe seul est reconnu authentique par l'Église grecque. — [4] D'après L. Arnaud, *op. cit.*, p. 386. — [5] L. Arnaud, *La baskania ou le mauvais œil chez les Grecs modernes*, dans *Échos d'Orient*, t. XV, 1912, p. 385-394, 510-524. — [6] J. Germer-Durand, *Amulette contre le mauvais œil*, dans *Échos d'Orient*, t. IX, 1906, p. 129-130. — [7] G. Schlumberger, *Mél. d'archéol. byzant.*, p. 125-129, n. 7-12. — [8] P. Perdrizet, Σφραγὶς Σολομῶνος, dans *Rev. des études grecq.*, t. XVI, 1903, p. 49, note 1. — [9] P. Perdrizet, dans *Rev. des études grecq.*, t. XVI, 1903, p. 46 sq., on y trouvera l'énumération des principaux. — [10] G. Schlumberger, *op. cit.*, p. 118. — [11] Max Siebourg, *Ein griechisch-christl. gegen Augenkrankenheiten*, dans *Bonner Jahrbücher. Jahrbücher des Vereins von altertums Freunden*, t. CXVIII, 1909, p. 158-175.

Il s'agit donc d'une amulette qu'on portait pour se préserver ou pour se guérir de la maladie des yeux. Le rapprochement d'une doxologie trinitaire (voir Ostraka) et d'une divinité païenne a fait attribuer ce

8990. — Amulette.
D'après *Échos d'Orient*, t. IX, 1906, p. 129.

texte à la fin du Ier siècle; nous le reporterions volontiers au IIIe ou au IVe.

Nous ne revenons pas ici sur des monuments déjà étudiés à Khamissa (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 734-735, fig. 6477) et à Carthage (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2526).

II. *OCULI LIGATI.* — Nous avons donné (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Celius, pl. h. t.) une fresque de la maison des saints Jean et Paul offrant un sujet entièrement nouveau; c'est une scène de martyre. On y voit deux hommes et une femme accroupis à terre, les bras liés sur le dos et les yeux bandés. Ce sont des victimes attendant la mort. Au-dessus d'elles, on aperçoit les jambes d'un personnage dont le corps a disparu et qui ne peut être que le bourreau. A droite subsiste également la partie inférieure d'un autre homme qui s'avance vers les condamnés. Il s'agit sans aucun doute, des trois fidèles, Crispus, Crispinus, Benedicta, exécutés après les saints Jean et Paul.

Nous avons ici un détail qui mérite d'être noté. A l'exception d'un verre doré, représentant le sacrifice d'Abraham (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1575, fig. 5988), aucun monument antique ne nous avait montré des victimes attendant la mort les yeux bandés. Ce détail est, d'autre part, souvent mentionné dans les textes. On lit dans les *Acta Cypriniani* (c. V) et dans sa *Vita* (c. XVIII) que le saint se couvrit lui-même les yeux d'un bandeau. La *Passio Montani* (c. XV et XXIII), celle des saints Jean et Marien (c. XII) parle aussi des *oculi ligati* avant la décapitation. Le martyrologe d'Adon rapporte à ce sujet l'historiette suivante (au 26 nov.). Au moment où saint Alexandre se dirigeait vers le lieu de son supplice, une veuve païenne se rencontra sur son passage et il lui dit : « Prête-moi ton *orarium*. » Elle consentit et les gardiens lui dirent en raillant : « Ton *orarium* est perdu. » Le saint, comme c'était la coutume, s'en couvrit les yeux pour recevoir le coup de glaive. Après l'exécution, un enfant, un ange sans

8991. — Peinture de Baouït. D'après J. Clédat, *Monastère de Baouït*, 1904, pl. XC.

doute, dit le narrateur, rapporta le mouchoir à la veuve qui, frappée d'étonnement, crut au Seigneur et confessa la gloire du martyr.

III. Ocellations. — A Baouït (voir ce nom), les peintures de la chapelle XVII et de la chapelle XXVI, nous montrent le Christ triomphant, assis sur un siège orné de gemmes, supporté par quatre roues, d'où s'é-

chappent des ailes remplies d'yeux, dans chacune des ailes le symbole des évangélistes (fig. 8991) [1].

H. LECLERCQ.

**OENOCHOÉ.** — Oenochoé. Sorte de vase grec. Οἰνοχόη, de οἶνος, « vin », et χεῖν, « verser ».

Ce mot pourrait s'appliquer à un certain nombre de vases chrétiens, moins nombreux qu'on le croit. Il nous amènera à décrire ici deux exemplaires entrés, en 1921, au musée du Bardo, à Tunis. Voici la description qu'en a donnée M. L. Poinsot.

1° Oenochoé (haut. 0 m. 207, circonf. max. 0 m. 36), provenant de la région de Sufetula (Sbeitla) (fig. 8992). Panse ovoïde, pied peu élevé; col large et évasé au sommet; anse incurvée, terminée au sommet par un

8992 8993

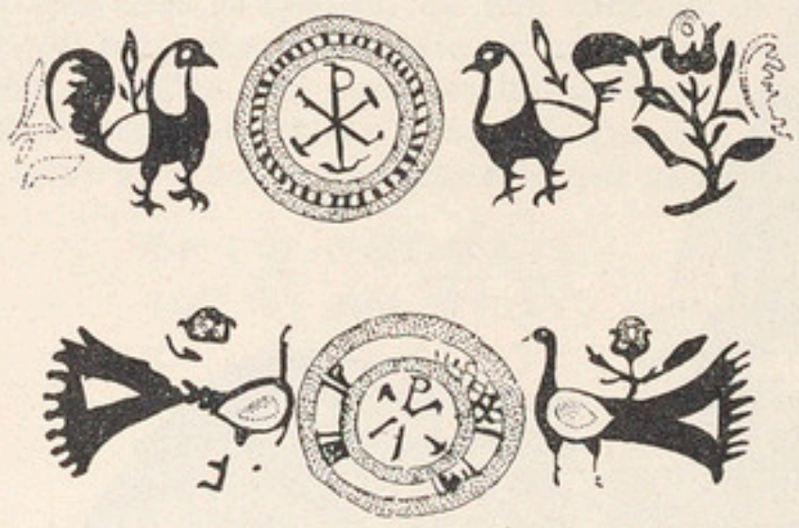

8992. — Oenochoé de la région de Sufetula. (Musée du Bardo.)
8993. — Oenochoé provenant de Tunisie. (Musée du Bardo.)
D'après *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1922, p. 289, 290, 291.

enroulement et ornée de trois godrons flanqués aux extrémités d'un petit tore reliant le sommet du col à la panse. Terre grise tirant sur le jaune, rehaussée après cuisson de dessins de couleurs rouge et noire.

Sur le col, deux groupes de cinq filets; à l'épaule, quatre motifs en forme de trapèzes dont l'intérieur est occupé par trois larges barres incurvées et superposées; triple filet au point d'attache de l'anse à l'épaule. Sur la panse, chrisme bouclé, à droite, au milieu de deux doubles cercles concentriques indiqués en rouge; l'espace compris entre les deux doubles cercles est occupé par des touches noires convergentes; deux oiseaux, colombes (?) — je croirai plutôt que ce sont deux coqs, pourvus d'ergots — la queue formant panache, flanquent, à droite et à gauche, le motif central; chaque oiseau est surmonté d'un bouton floral supporté par une tige à deux folioles. Du côté opposé au chrisme, et séparant les deux animaux, un rameau à multiples feuilles, terminé par une fleur rouge avec réserve non colorée figurant la corolle. Sur le pied, touches de peinture noire.

2° Oenochoé (haut. 0 m. 22; circonf. max. 0 m. 397), provenant de la Tunisie centrale (fig. 8993). Panse ovoïde; pied peu élevé; col étroit et bas; bouche trilobée, brisée; anse incurvée, terminée au sommet par un bourrelet, reliant le col à l'épaule et comprenant quatre filets juxtaposés, les deux extrêmes plus saillants que les deux intermédiaires. Terre grise tirant sur le jaune, rehaussée après cuisson de couleurs rouge et noire.

Sur le col et l'épaule, cinq groupes de trois filets incisés délimitant quatre zones, parfois ornées de touches de peinture noire sur fond rouge; au milieu de la panse, deux cercles concentriques rouges séparés l'un de l'autre par un entrelacs noir en partie effacé. Ce motif est flanqué de chaque côté par deux paons faisant la roue. Le corps de l'oiseau est obtenu par une réserve du fond mouchetée de rouge. Au-dessus de chacun des animaux, une fleur rouge à corolle réservée en clair, supportée par une tige accostée de feuillages. Sur le pied, touches de couleur noire.

Bien que d'un art moins rude et de formes plus sveltes, les deux vases qu'on vient de décrire ne sont pas sans offrir quelques analogies avec les oenochoés trouvées à Bulla Regia, dans les ruines de l'église du prêtre Alexandre (VI^e siècle apr. J.-C.). Les ressemblances sont particulièrement accusées dans la disposition du décor : oiseaux placés de part et d'autre d'un motif géométrique occupant la partie centrale de la composition. Le quadrillage, dont il ne reste plus que de faibles traces sur la seconde de nos poteries, est fréquemment reproduit sur les vases de Bulla Regia, on le trouve également sur des fragments de plats recueillis à Carthage, parmi les décombres d'une petite chapelle chrétienne située sur le versant oriental de la colline dite de Junon.

BIBLIOGRAPHIE. — Merlin et Lantier, *Catal. du musée Alaouï*, 2e suppl., p. 392, n. 1238, 1239. — L. Poinssot, *Vases chrét. du musée du Bardo, à Tunis*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1922, p. 289-292.

H. LECLERCQ.

**ŒUF.** — Boldetti trouva dans des sépultures catacombales des objets en marbre ayant la forme d'un œuf de poule; à l'en croire, il en vit un parmi les reliques de sainte Balbine et de sainte Theodora, martyres, lorsqu'on ouvrit leur tombeau à Sainte-Marie *in Domnica*, sur le Celius, et qu'on transféra leurs restes sous l'autel majeur de cette église [2]. Ce cas n'est pas isolé puisque, dit-il, *in altri sepolcri de i cimiteri ho più volte osservato i gusci delle uova meschiate con le reliquie de martiri*. On sait que parmi les supplices infligés aux martyrs on usa parfois d'œufs brûlants qu'on introduisait de force dans la gorge. Du Cange a cité cette phrase d'une *Vita sancti Colomanni : Acria tortorum flagra, lapides, ovaque fortiter ignita candentemque forcipem...* [3].

L'œuf a également servi de tessère comme nous le voyons par un objet en ivoire qu'a publié Boldetti [4] et qui porte les bustes de deux époux avec une devise :

☧ DIGNITAS AMICOR*um pie zeses* (?) (fig. 8994).

Les explications symboliques tirées de Hugues de Saint-Victor et de Tauler ou d'autres auteurs mystiques sont étrangères à nos études. Quant à l'opinion de Raoul-Rochette, d'après laquelle « il n'est pas possible d'expliquer » par un instrument de martyre ou

[1] J. Clédat, *Le monastère et la nécropole de Baouît*, dans *Mém. de l'Institut franç. d'archéol. orient.*, t. XII, Le Caire, 1904, p. 77, pl. XLII, XLIII; p. 137, pl. XC. — [2] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei crist.*, 1720, p. 519. — [3] Du Cange, *Glossarium*, au mot *Ova ignita*. — [4] *Osservazioni*, p. 514, pl. VII, n. 70.

par un symbole la présence des œufs dans les tombeaux, puisqu'on y a parfois trouvé des coquilles d'œufs, elle n'a aucune portée. Ces coquilles seraient, d'après lui, des restes d'agapes funéraires célébrées par les chrétiens au tombeau des martyrs [1].

Le renvoi à Œufs de Paques, qui se lit dans *Dictionn.*, t. I, col. 905, concerne une coutume de basse époque qui n'a aucun titre à figurer parmi les usages de l'antiquité chrétienne [2].

H. Leclercq.

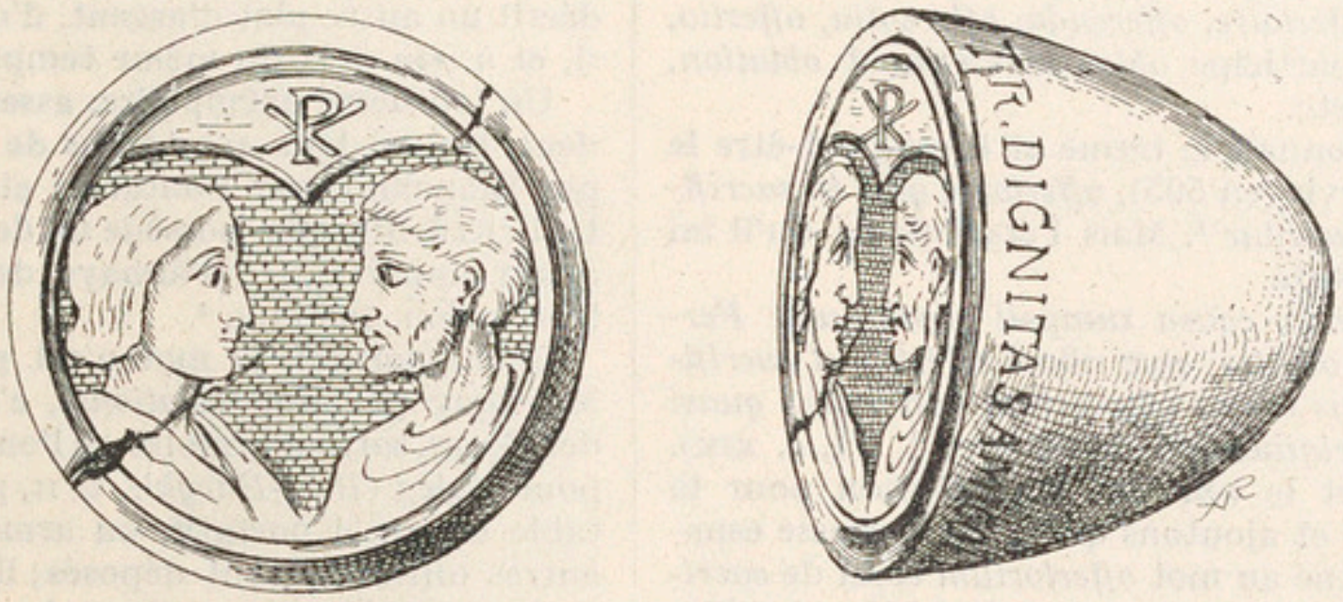

8994. — Tessère d'ivoire.
D'après Boldetti, *Osservazioni*, p. 514, pl. VII, n. 70.

**OFFERRE.** — Vers 1884 on exhuma des fondations d'une ancienne chapelle ruinée, située sur le domaine de Thison, près Béziers, un bas-relief ayant appartenu à un sarcophage chrétien; ce fragment est encastré aujourd'hui dans le mur extérieur d'un petit sanctuaire construit sur le même emplacement. La longueur est d'environ 0 m. 90 (fig. 8995).

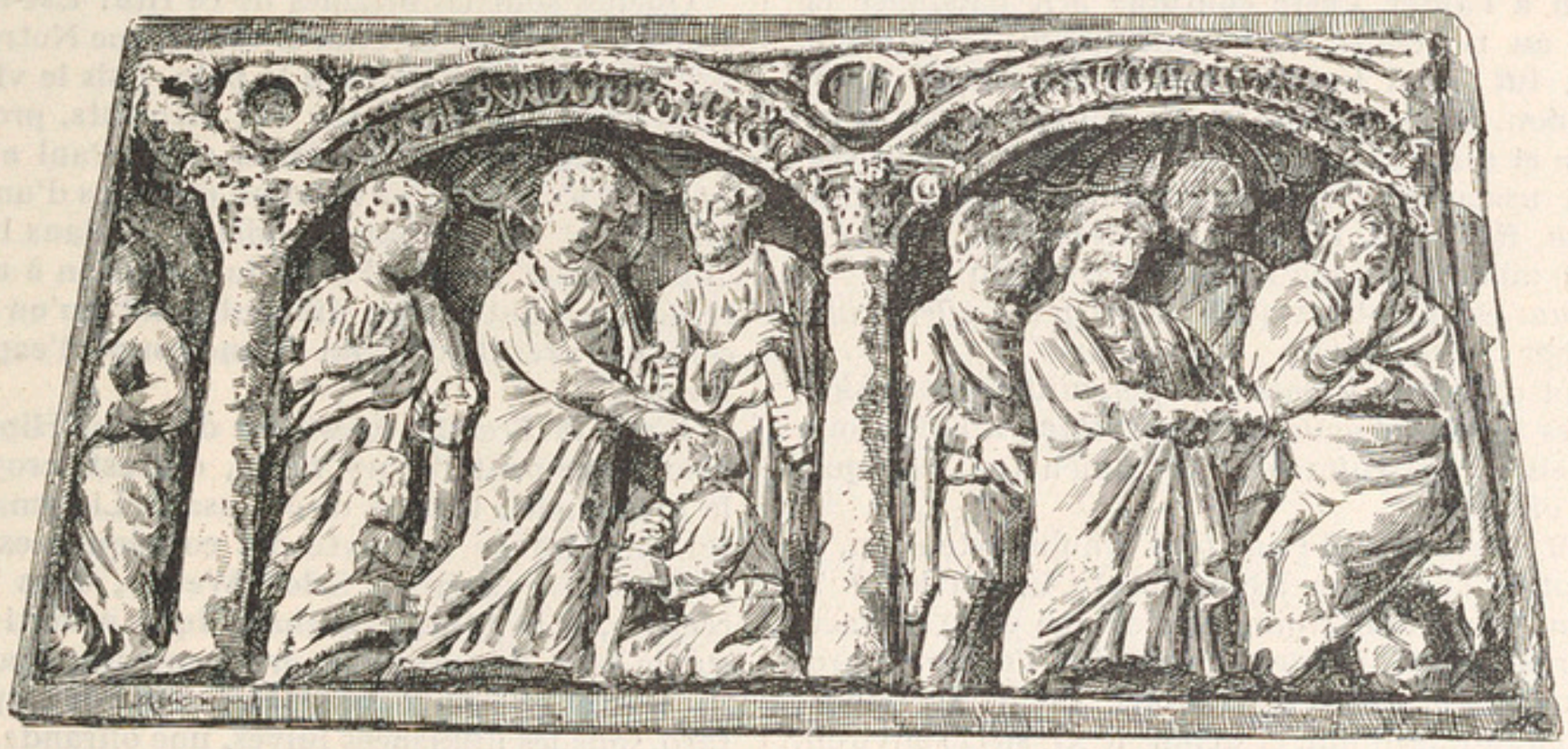

8995. — Fragment de sarcophage découvert près de Béziers.
D'après *Bull. du Comité*, 1888, pl. XII.

Cinq compartiments, séparés par des colonnes supportant des arcades, occupaient la face de la cuve. Dans le dernier, à droite, est figuré le Sauveur amené devant Pilate assis, qui détourne la tête avec ennui, regrettant d'avoir à juger un innocent. Un appariteur armé pousse devant lui le Christ qu'il présente au procurateur, accomplissant ainsi cet acte de ses fonctions, que les textes antiques désignent par le mot *offerre* et d'autres expressions très diverses. Par exemple *Ab officio proconsul offieruntur* [3]; *per officium suum offerri sibi jussit* [4]; *ab officialibus oblatus est maximo præsidi* [5]. C'est la représentation en raccourci de l'une des phases de ces procès criminels que déroulent sous nos yeux les actes des martyrs. Le cadre qui précède contient cinq personnages et présente cette particularité qu'il figure deux miracles : le Christ, flanqué de deux apôtres, guérit un aveugle à genoux devant lui, tandis que l'hémorroïsse touche la frange de son vêtement. Cette double scène se retrouve sur une tombe du musée d'Aix-en-Provence [6].

H. Leclercq.

**OFFERTOIRE.** — I. Le mot, sens divers et synonymes. II. La place de l'offertoire à la messe. III. L'offertoire du Ier au IVe siècle. IV. L'offertoire dans les liturgies orientales. V. L'offertoire dans les liturgies latines. VI. L'offertoire dans la liturgie ro-

[1] Raoul-Rochette, *Troisième mém. sur les antiq. chrét. des catacombes*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIII, 1838, p. 780. — [2] Cf. Th. Lorin, *Les œufs de Pâques*, dans *Travaux de l'Acad. impér. de Reims*, t. XX, 1853-1854, p. 83-87. — [3] Ruinart, *Acta sincera*, 1713, p. 183; *Acta S. Saturnini*, n. 5; cf. Le Blant, *Les actes des martyrs*, p. 147 sq. — [4] Id., *ibid.*, p. 499; *Passio S. Quirinii*, n. 1. — [5] Id., *ibid.*, p. 549; *Acta S. Julii*, n. 1. — [6] Edm. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrét. de la Gaule*, pl. LII, n. 1; *Note sur quelques fragments de sarcophages chrét. nouvellement signalés*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1888, p. 273, pl. XII.

maine. VII. Quelques vestiges anciens dans les usages modernes. VIII. Bibliographie.

I. Le mot, sens divers et synonymes. — Dans un sens très général, l'offertoire désigne cette partie de la messe où sont offertes les offrandes des fidèles. Mais il est nécessaire de préciser, car le mot « offertoire » a des sens divers.

D'après l'étymologie, offertoire vient de *offerre*, d'où l'on a tiré *offertoire*, *offerenda*, *offerentia*, *offertio*, *offerta*, puis du participe *oblatum* viennent *oblation*, *oblationatorium*, etc.

Saint Isidore connaît le terme et il est peut-être le premier à s'en servir (en 595), *offertoria quæ in sacrificiorum honore canuntur* [1]. Mais l'étymologie qu'il lui donne est fantaisiste.

*Offertorium tali ex causa sumpsit vocabulum; Fertum enim dicitur oblatio, quæ altari offertur et sacrificatur a pontificibus a quo offertorium nominatur quasi propter fertum* (*Origines seu etymologiæ*, l. VI, c. xix). Notons cependant le sens du mot *Fertum* pour la liturgie mozarabe et ajoutons que dans la messe espagnole on a substitué au mot *offertorium* celui de *sacrificium*, comme nous le verrons dans le § III, col. 1954.

A Rome, le mot *offertorium* est connu aussi et employé dans le second *Ordo Romanus* (*Mus. ital.*, II, xlvi). Il est absent dans le gélasien, mais employé dans divers grégoriens (ceux de Muratori, de Ménard, de Pamelius). L'antiphonaire grégorien contient les offertoires. Le *Missale mixtum* a aussi une fois le terme *offertorium* au lieu de *sacrificium*, *sacrificium quod dicitur offertorium* (*P. L.*, t. lxxxv, col. 123).

Le terme fut aussi appliqué et l'est encore à un chant exécuté pendant que les fidèles offraient le pain et le vin à l'autel. Cette coutume prit naissance en Afrique au iv^e^ siècle. Le même usage, chant d'un psaume, fut aussi institué pendant le défilé de la communion. Quelques-uns se plaignirent de cette innovation et saint Augustin, vers 397, écrivit pour justifier cet usage un traité aujourd'hui perdu (*Contra Hilarium*, *Retract.*, l. II, c. xi). L'usage fut adopté à Rome et ailleurs comme nous le verrons au § VI.

*Offertum* est employé quelquefois pour *offertorium* (Du Cange, à ce mot).

Le mot *offerentium (missale offerentium)* vient sans doute des termes *et omnium offerentium*, à l'offertoire et rappelle l'*offerentia* de Tertullien (en celtique, *offeren*, *aifrionn*).

Le mot a reçu ensuite une plus grande extension, et il a signifié, surtout à Rome, toute la partie de la messe qui va de l'offertoire au dialogue de la préface. Il comprend alors diverses cérémonies, l'offrande proprement dite, le chant d'offertoire, diverses oraisons qui suivent aujourd'hui, et depuis le xi^e^ siècle environ, tous les actes du prêtre : offrande du pain, offrande du vin, lavabo, secrète, etc. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces rites dans les paragraphes suivants.

Le mot d'*offerenda* est synonyme d'offertoire.

*Dicto symbolo cantatur offertorium, sive offerenda, ut aliqui dicunt* (Hugues de Saint-Victor, cf. Du Cange, à ce mot). Il s'emploie aussi pour désigner l'oblation du pain et du vin.

On emploie encore *offertio* et *offerta* pour *oblatio* dans le bas latin, et *offersire* pour *offerre*.

L'*offertoria* désigne un voile qui couvre la patène.

*Offertorium* ou *oblatorium* a désigné aussi un large plat de métal précieux où l'on mettait les pains destinés au sacrifice, et aussi un linge d'étoffe précieuse pour le même usage, c'est celui qu'on appela à Milan et à Rome *Sindon* ou linceul, ou encore un linge pour prendre le calice, ou enfin une burette qui contenait le vin du sacrifice. Tous ces termes sont employés dans les *Ordines romani* ou dans les auteurs du Moyen Age cités par Du Cange (cf. aussi *Dictionary of christian antiquities*, aux mots *Offertorium* et *Offertory Plates*, et aussi *Patena;* J.-B. De Rossi, dans son *Bullettino di archeologia cristiana*, donne la description d'un de ces plats d'offertoire de style byzantin du vi^e^ siècle [2]; il décrit un autre plat d'argent, d'origine byzantine aussi, et à peu près du même temps [3].

Un troisième exemplaire, assez semblable au précédent, trouvé dans une tombe de Pérouse, a été étudié par Bianchini, par Fontanini et autres archéologues. Le British Museum possède un de ces plats d'offertoire, ayant appartenu à l'abbaye de Chertsey, avec une inscription saxonne [4].

*Oblationarium*, le mot n'est pas bien défini. Pour Martigny (au mot *Oblations*), c'est le *gazophylacium* des Grecs, sorte d'armoire ou l'on dépose les offrandes; pour Krieg (*Real-Encykl.*, t. ii, p. 516, 517), c'est une table ou autel portatif, ou armoire, où les oblats et autres offrandes sont déposés; il répond au mot *paratorium*, « crédence », « dressoir », et au *prothesis* des Grecs. On peut voir une discussion à ce sujet dans l'article *Rebords de bassins chrétiens* [5].

II. La place de l'offertoire a la messe. — L'offertoire peut être considéré aujourd'hui comme une partie essentielle de la messe ou du moins comme un rite qui est représenté dans toutes les liturgies; nous le verrons au cours de cet article. Les fidèles sont invités à offrir le pain et le vin et, même dans les liturgies où le rite a été modifié, il reste quelques vestiges des anciens usages.

Quelles sont les origines de ce rite? Est-il primitif? Dans le récit de la cène il est dit que Notre-Seigneur prit de ses mains d'abord le pain, puis le vin contenu dans une coupe, et, sur ces éléments, prononça les paroles sacramentelles. Dans saint Paul et dans les Actes, il n'est pas fait mention non plus d'une offrande du pain et du vin par les fidèles. Ni dans la *Didachè*, ni dans saint Justin il n'est fait allusion à un acte de ce genre; saint Justin dit seulement qu'on apporte à celui qui préside du pain et une coupe d'eau et de vin trempé.

C'est la *Traditio apostolica* de saint Hippolyte, au commencement du iii^e^ siècle, qui est, croyons-nous, le plus ancien témoin de cet usage. Lietzman et Wetter ont tiré de ce texte des conséquences qui nous paraissent exagérées. Selon Wetter, dans une thèse récente, à la liturgie eucharistique primitive, fondée sur le type des mystères gréco-romains (passion d'un Dieu sauveur et rédempteur), s'est juxtaposée plus tard, sous les influences juives, une offrande, une oblation des prémices et des éléments eucharistiques. Les deux actions cultuelles ainsi juxtaposées ont fusionné, et le Christ a été considéré comme l'offrande par excellence. Ainsi le mystère de la venue du Christ est devenu le mystère de son oblation mystique, accomplie par le prêtre. Cette dernière conception marqua le déclin de l'ancienne cérémonie juive de l'offrande. Les dons matériels des fidèles perdirent alors de leur importance, mais le rite s'est maintenu dans certains usages.

Cette thèse, qui est aussi dans une certaine mesure celle de Lietzman, répond aux conceptions de certains contemporains sur l'influence des mystères païens [6]. Nous verrons dans le § III ce qu'il faut penser de cette thèse. Disons dès maintenant que l'offrande du pain et du vin dans l'eucharistie n'est pas un rite primitif. Indépendamment de l'acte de l'offrande et antérieu-

[1] *De offic.*, c. xvi. — [2] T. ix, 1^re^ part., 1871, p. 153. — [3] T. x, 1^re^ part., 1873, p. 118 sq. et 151 sq. — [4] *Archæologia*, 1843, t. xxx, p. 40-46; t. xliv, p. 73, 74. — [5] Cf. Et. Michon, *Rebords de bassins chrétiens*, dans *Rev. bibl.*, 1916, notamment p. 158. — [6] Voir pour l'un et l'autre à la bibliographie.

rement, le mystère eucharistique fut considéré comme un vrai sacrifice. L'offrande du pain et du vin est venue s'ajouter à la messe, d'abord comme rite de charité, puis comme une participation du sacrifice eucharistique.

D'autre part, certains liturgistes modernes ont donné aussi à l'offertoire une interprétation erronée. Considérant en particulier l'offertoire de la messe romaine, avec ses rites et ses oraisons si expressives, *immaculatam hostiam*, *calicem salutaris*, etc., ils y ont vu comme un sacrifice anticipé, un sacrifice préparatoire et secondaire, et ont appelé l'offertoire du nom assez singulier de « petit canon [1] ». Mgr Batiffol a protesté contre ces exagérations : « Qui dit offertoire aujourd'hui, pense au prêtre offrant à Dieu sur l'autel le pain et le vin par une anticipation du sacrifice qu'il offrira à Dieu du corps et du sang du Christ. Cette anticipation est soulignée par les prières que le prêtre prononce quand il dispose le pain et le vin sur l'autel, et que nous appelons les prières de l'offertoire... Si l'on veut ne pas fausser la signification des secrètes, il faut écarter la supposition qu'elles soient une anticipation du sacrifice (de la messe), et aussi écarter la théorie des liturgistes modernes qui considèrent l'offertoire comme un « petit canon », théorie qui brise la ligne ascensionnelle si pure de la messe. Car il y a dans la messe un mouvement d'ascension, dont le point de départ est l'offrande matérielle du pain et du vin; dont le point culminant est, au moment où s'opère la conversion, l'oblation du corps et du sang à Dieu... La secrète achève l'offrande, mais dans la secrète l'offrande est encore l'offrande matérielle, le pain et le vin en tant que pain et vin, le pain et le vin en tant que destinés à devenir le corps et le sang [2]. »

Dom Capelle reprenant ce thème dans un article, a donné, selon nous, la vraie solution du problème en étudiant l'évolution historique de l'offertoire. Avec saint Justin, vers 150, à Rome, le pain et le vin sont apportés au président, mais aucune prière, aucune bénédiction n'est prononcée. En Afrique, dont les usages doivent être semblables à ceux de Rome, comme dom Capelle le reconnaît après Mgr Duchesne, les fidèles tiennent à apporter à l'autel le pain et le vin, mais la seule prière ou bénédiction sur ces dons sera celle du canon [3]. C'est du reste ce qui est formulé dans la prière du canon romain qui existait, au moins en substance, du temps de saint Augustin et « dont probablement, il se servait » (dom Capelle), *uti accepta habeas et benedicas hæc dona, hæc munera, quam oblationem benedictam facere digneris*, etc.

C'est à Rome, au VII^e-VIII^e siècle, que la messe, et en particulier l'offertoire, a pris un développement nouveau. Ce cérémonial a été exposé souvent d'après les *Ordines* romains, notamment le premier, et en dernier lieu, fort soigneusement par Mgr Batiffol [4]. Mais quelle que soit la solennité donnée à ce rite, le caractère n'en est pas modifié, une offrande qui ne fait qu'un avec l'oblation sacerdotale consacrée par la *prex canonica*. Il est vrai que nous avons maintenant une prière sur ces dons des fidèles, la *secreta*, ou *super oblata*, que l'on a donnée comme une première oblation, un « petit canon ». Mais, en réalité, et si l'on étudie le sens de ces prières qui forment une collection si remarquable, on voit que la secrète a surtout pour but de rattacher l'offrande des fidèles à l'acte public d'oblation qui va s'accomplir par le prêtre. Est-ce pour cette raison qu'elle est récitée à voix basse, alors que le canon était encore récité solennellement et tout haut [5] ?

Les additions qui se sont faites à la messe romaine après le IX^e siècle, et qui ont porté surtout sur les débuts de la messe, sur l'offertoire et sur la communion, pourraient égarer un observateur qui ne les étudierait pas en relation avec l'état antérieur. Ces prières, que nous énumérerons en détail dans le § VI, ont été spécialement étudiées par des liturgistes qui, avec dom Capelle, ont montré qu'elles ne peuvent former un rite d'oblation distinct de l'oblation sacerdotale qui est l'offrande unique de la messe [6].

Au fond le caractère de l'offertoire est resté le même depuis les origines à travers toutes les modifications qu'il a subies. C'est ce que l'on verra avec plus de clarté dans les paragraphes qui suivent. Il n'y a qu'une offrande en réalité à la messe, celle qui est accomplie par le prêtre dans la prière du canon. On a pu prendre le change en donnant à certaines cérémonies plus d'importance qu'elles n'en ont en réalité, mais, examiné à la lumière de l'histoire, le vrai caractère de l'offertoire s'affirme plus clairement.

III. L'OFFERTOIRE DU I^er AU IV^e SIÈCLE. — Dans la *Didachè*, nous l'avons vu, il n'est pas encore question de l'offrande du pain et du vin. Saint Justin dit simplement : « Nous nous arrêtons de prier, du pain est apporté et du vin et de l'eau, et le président adresse des prières, etc. [7] » Ceci vers l'an 150.

La *Traditio apostolica* d'Hippolyte (premier quart du III^e siècle) mérite d'être étudiée de près car c'est sur ce document que s'appuient surtout Lietzman et Wetter pour édifier leur théorie. Coppens a soumis les divers textes de la *Traditio* où il est question d'offrande à une critique plus serrée et il arrive à ces résultats : dans certains passages, où sont désignées des offrandes pour les agapes, notamment du pain et du vin, ces offrandes sont bénites par l'évêque mais sans relation avec l'eucharistie; dans d'autres, il est question des dons alimentaires ou des prémices présentés à l'évêque, sans rapports non plus avec l'eucharistie. La *Traditio* mentionne un troisième type d'offrandes, fruits, huiles, lait, olives, fromage, eau, lait et miel, qui seront bénits par l'évêque avec une bénédiction spéciale après l'anamnèse eucharistique.

Enfin la *Traditio* appelle *offrande*, *oblatio*, le pain et le vin *devenus* le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et cela à quatre reprises [8].

Le texte du sacramentaire de Sérapion, exploité aussi par les mêmes auteurs, suit la doctrine de la *Traditio apostolica*. Il y est question aussi de la bénédiction des huiles et de l'eau et des dons offerts par les fidèles, mais sans relation directe avec l'eucharistie. Cependant il faut reconnaître que la doctrine de Sérapion est moins précise et qu'il désigne parfois comme offrande les dons des fidèles, *avant* la consécration [9].

En tout cas, à partir du IV^e siècle, l'offrande du pain et du vin par les fidèles devient un usage général.

[1] Cf. notamment dom Vandeur, *La sainte messe, notes sur la liturgie*, 1924, p. 136, 140. — [2] *Leçons sur la messe*, Paris, 1923, p. 144, 162. — [3] Cf., plus loin, description de l'usage africain. — [4] *Leçons sur la messe*, p. 82-86. Voir aussi dom J. de Puniet, *La liturgie de la messe*, p. 131 sq., et notre *Messe en Occident*, p. 68 sq. — [5] Dom Capelle, *L'offertoire, pour une meilleure intelligence de la messe*, dans *Les questions liturgiques et paroissiales*, Louvain, 1932, p. 61; cf. cependant J.-A. Jungmann, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, 1929, p. 252-254. — [6] Dom Capelle, *op. cit.*, p. 63; dom Salmon, *Le Suscipe sancta Trinitas, cours et conférences des semaines liturgiques*, t. VI, p. 217-228; dom Beaujan, *La part du diacre à l'offertoire*, dans *Questions liturgiques et paroissiales*, 1931, p. 13-14. — [7] *Apol.*, LXVII, 5; cf., sur ce point, Mgr Batiffol, *Eucharistie*, 5^e éd., p. 10-20. — [8] *Traditio apost.*, XXXI, 7, 12; XXXIII, 8; XXXVII, 5, éd. Funk, p. 99, 104, 106; cf. p. 115, note ; Coppens, *Les prières de l'offertoire et le rite de l'offrande*, dans *Cours et conférences des semaines liturgiques*, t. VI, p. 190, 191; cf. aussi, t. V, p. 99-123. — [9] *Sacramentarium Serapionis*, éd. Funk, *Didascalia et constitutiones apostolorum*, t. II, Paderborn, 1906, p. 178 sq.; Coppens, *op. cit.*, p. 192, 193.

Certaines règles s'établissent; l'offrande est faite par les seuls fidèles; saint Augustin nous dit que les catéchumènes n'offrent pas [1]. Les pénitents et les pécheurs publics sont aussi privés de ce privilège; les pénitents étaient renvoyés, comme les catéchumènes, avant l'offertoire. Saint Augustin nous parle aussi de ces vierges en captivité, privées, par suite, de remplir ce devoir; il gourmande après Cyprien, ces riches qui n'apportent pas leur part à l'offrande [2]. A une époque bien postérieure, saint Grégoire nous conte ce trait de la vie de saint Benoît, donc encore au VI^e^ siècle, des deux religieuses excommuniées par le saint, mais enterrées dans une église. Au moment où le diacre disait: *si quis non communicet det locum*, elles sortaient de leur tombeau. Il fallut que saint Benoît les relevât de leur excommunication et, désormais, elles restèrent en paix dans leur tombeau. Ceci prouve au moins que la même discipline était encore en vigueur à cette époque [3].

Le pain offert est le pain ordinaire. Dans la vie de saint Grégoire, il est rapporté un autre trait d'une femme qui reconnut dans l'hostie qu'on lui présentait à la communion un morceau de pain qu'elle avait pétri de ses mains [4]. La question des azymes ne sera soulevée que plus tard (voir AZYMES). Quant au vin, on l'apportait dans des burettes, *amulæ*, et on le versait dans un *scyphus*, ou grand calice, ou calice ministériel. On en a conservé un certain nombre, quelques-uns très remarquables (voir CALICES).

A l'art. MESSE, on trouvera citées les allusions recueillies dans les ouvrages de Tertullien ou de saint Cyprien sur cette coutume de l'offrande à la messe (col. 580, 588, 592, etc.). Cf. aussi Thiers, ouvrage cité et l'art. AFRIQUE (*Liturgie d'*).

Un concile de Carthage en 397 porte un canon qui défend d'offrir autre chose que du pain et du vin.

Dom Leclercq, dans l'art. MESSE (col. 595-599), a cité l'exemple des hérétiques qui n'offrent à la messe que de l'eau, ou d'autres matières que le pain et le vin (voir aussi AQUARIENS, par Mgr Batiffol, col. 2648-2654).

Disons, comme conclusion de ce paragraphe, que l'offrande des dons par les fidèles n'est pas un élément essentiel de la liturgie eucharistique; elle a du reste disparu, nous le verrons, avec la pratique des messes basses et du pain azyme.

IV. L'OFFERTOIRE DANS LES LITURGIES ORIENTALES. — Nous prenons comme type la liturgie byzantine, tout en faisant observer que ces rites ne sont pas primitifs. Depuis le rite d'offertoire tel que nous l'avons décrit dans le § III, de nombreuses cérémonies ont été ajoutées.

Le pain et le vin sont préparés avant l'entrée des célébrants, à une table spéciale, appelée πρόθεσις, ou table de proposition, située comme l'autel en dedans de l'enceinte sacrée. Mgr Duchesne va jusqu'à dire qu'il y a là comme une messe préparatoire, la messe de la *prothèse*, qui, surtout dans le rite de Constantinople, est fort longue et fort compliquée [5]. Le prêtre, après les prières rituelles, s'arme d'une petite lance, l'ἁγία λόγχη, dont le R. P. dom Leclercq a donné une reproduction avec la description du rite (voir LANCES). Il détache le *sphragis* ou sceau imprimé dans la partie supérieure de l'hostie appelée προσφορὰ ou offrande et qui sera consacrée. Le sceau enlevé, l'officiant perfore avec la lance le côté droit de l'oblation, en récitant une formule qui rappelle le geste du soldat romain A ce moment le diacre verse dans le calice le vin et l'eau du sacrifice. Puis, toujours avec sa lance, il sépare d'autres parcelles qui sont rangées dans un certain ordre sur le δίσκος ou patène. C'est, comme on le voit, un mélange des rites d'offertoire et de fraction [6]. Après les lectures et la prière des fidèles, l'oblation est apportée en grande pompe à l'autel. Cette procession de l'oblation déjà mentionnée par Denys l'Aréopagite (*Eccl. hier.*, III, 2), V^e^ siècle, est la cérémonie la plus importante de toute la messe. C'est la *grande entrée*. Elle a lieu, au moins dans les Églises de rite byzantin, au chant du *Keroubicon* ou hymne des chérubins, que l'on fait remonter au règne de Justin II (565-578) et qui donne un lustre nouveau à cette cérémonie [7]. Le baiser de paix, la récitation du *Credo* de Nicée-Constantinople, introduite au V^e^ siècle, la récitation des diptyques ont lieu à ce moment, tandis que le prêtre récite des prières particulières, l'une d'elles, l'εὐχὴ τῆς προσκομιδῆς correspond à la prière *super oblata* des liturgies latines.

La *grande entrée*, une des cérémonies les plus importantes du culte byzantin, est ainsi décrite : en avant, précédé d'un haut cierge allumé, marche l'archidiacre, avec, sur sa tête, le saint disque voilé, contenant les parcelles du pain (non encore consacré); derrière lui d'autres diacres, également avec des patènes, mais vides. A leur suite le premier prêtre tenant à deux mains le saint *potirion* ou calice, avec le vin non consacré; derrière lui d'autres prêtres porteurs de calices.

Après cette double théorie s'avance le second officiant qui tient l'*aghia longhé*, croisée sur la cuiller eucharistique. D'autres ministres et sous-ministres portent avec les livres sacrés, le crucifix, le sceptre roseau, la petite éponge qui sert à ramasser les miettes sur la table de la *prothèse*, les *rhipidia*, éventails ronds pour protéger des mouches les saintes espèces, ce qui est l'office des diacres.

En dernier lieu, après les reliques et bannières de l'église, on porte l'*omophorion* (pallium) de l'évêque, qui lui, ne prend jamais part à la procession, étant la figure de l'immolé lui-même; il reçoit les dons dans le sanctuaire, en face de la sainte table. Devant ce cortège imposant se courbent tous les fronts, plient tous les genoux.

Et pourtant ce qui paraît, ce qui passe là dans l'église en fête, ce n'est pas encore Notre-Seigneur, présent au sacrement. Ce ne sont que les *typoi* du sacrifice réel qui va s'accomplir dans les prières de l'*anaphore*. Les honneurs que l'on rend aux éléments préparés ne le sont donc que par anticipation ou prolepse.

S'il s'agissait ici d'une étude d'ensemble et d'une critique de la liturgie byzantine, nous ferions remarquer d'abord que ce cérémonial ne nous est connu que par des documents écrits qui ne peuvent se réclamer dans leur état actuel d'une antiquité antérieure au VIII^e^ siècle et qu'il a pu et dû subir des modifications, notamment pour cette procession de la grande entrée. En outre, ces honneurs rendus aux éléments *avant* la consécration nous paraissent excessifs et les Occidentaux, plus stricts sur ces questions de *dulie* et de *latrie*, n'ont pas manqué de reprocher aux Orientaux cette adoration des simples espèces. On s'est demandé s'il n'y a pas eu ici confusion et si cette procession n'était pas primitivement celle du *fermentum*, c'est-à-

[1] *Sermon inédit*, dans *Rev. bénéd.*, 1844, p. 124; cf. aussi W. Rœtzer, *Der heil. Augustinus Schriften als Liturgiegeschichtl. Quelle*, Munich, 1930. — [2] Tous ces textes réunis dans l'opuscule de l'abbé J.-B. Thiers (p. 179 sq.) cité à la bibliographie. — [3] *Dial.*, II, 23. — [4] Paul Diacre, *Gregor. vita*, XXIII. Le trait est rapporté par Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe*, p. 147, avec le commentaire qu'il comporte. — [5] *Origines du culte*, p. 84. — [6] Cf. notre art. *Le saint Graal et les rites eucharistiques*, dans *Rev. des questions hist.*, 1933; cf. aussi ACOLOUTHIA t. I, col. 340 et GRECQUES *(Liturgies)*, t. VI, col. 1619, 1627. — [7] KEROUBICON t. VIII, col. 724 et surtout GRECQUES *(Liturgies)*, t. VI, col. 1613.

dire d'une hostie consacrée à une messe précédente, comme c'est le cas dans la liturgie romaine, le vendredi saint, à la messe des présanctifiés. La sainte hostie, conservée depuis la messe de la veille dans le tabernacle d'un autel particulier, est ramenée triomphalement à l'autel principal au chant du *Vexilla regis prodeunt* [1].

Quand catéchumènes et profanes avaient été renvoyés et qu'il ne restait dans l'église que les initiés, le voile ou rideau qui avait jusqu'ici dérobé l'autel à tous ceux qui ne communiaient pas, était tiré avec une prière. Nous avons longuement parlé de la lecture des diptyques et montré comment elle se rattache à l'offertoire. Voir DIPTYQUES et LITANIES.

Une autre cérémonie singulière de l'offertoire grec est le *zéon* ou eau chaude versée dans le calice avant la communion, usage curieux entre tous et propre à l'Église de Byzance. Lebrun le fait remonter au règne de Justinien. Cette coutume leur fut souvent vivement reprochée et ils essayèrent de la justifier (voir GRECQUES [*Liturgies*], col. 1614).

V. L'OFFERTOIRE DANS LES LITURGIES LATINES. — 1° *L'offertoire mozarabe.* — La préparation générale pour la messe et pour l'offertoire est aujourd'hui au commencement de la messe. Elle comporte un certain nombre d'oraisons et de rites, parmi lesquels le lavement des mains, une apologie, la confession des péchés, le baiser de l'autel, les prières à la croix, extension du corporal *(In tuo conspectu)*, la préparation du vin, de l'eau, de l'hostie sur le calice et la patène *(Dignare Domine, Misce quæsumus ex latere D.N.J.C.)*. On trouvera la description de cette partie de la messe dans le *missale mixtum* [2].

Ces rites et prières sont relativement récents. Autrefois l'oblation se faisait à l'offertoire, après l'évangile et le renvoi des pénitents, sans autre prière que le chant du *sacrificium* [3].

Ceux qui ne devaient pas assister au sacrifice ayant été renvoyés, les diacres enlevaient le *pallium* qui avait jusqu'ici couvert l'autel et y étendaient le *corporal*. Saint Optat nous dit que c'est la coutume universelle, *quis fidelium nesciat in peragendis mysteriis ipsa ligna altaris linteamine operiri* [4]. Ce linge, appelé quelquefois aussi *palla corporalis* et fait de pur lin, recouvrait l'autel tout entier. C'est un usage général qui se trouve attesté pour l'Égypte, pour les Gaules, pour l'Afrique et pour Rome aussi bien que pour l'Espagne [5].

Pendant que le chœur chantait le *sacrificium*, qui répond à notre offertoire, l'évêque, les prêtres et les diacres recevaient les oblations du peuple, le pain et le vin. Les hommes offraient d'abord par ordre de dignité, puis des femmes, puis des prêtres, les diacres, les clercs et l'évêque lui-même offrait le dernier. De grandes précautions étaient prises pour que ces pains ne fussent pas touchés de la main. L'évêque et les prêtres les recevaient sur l'*offertorium* ou *oblatorium*, vase d'argent, d'or ou de cuivre; à Rome, l'*oblatorium* était remplacé par un linge porté par les acolythes. Le peuple lui-même ne devait pas toucher les offrandes avec les mains, mais les offrir dans un linge. Ces pains de pur froment, à l'origine, pouvaient être des pains levés. L'usage des pains azymes s'établit en Espagne comme ailleurs [6].

Quant au vin il était présenté dans des burettes ou autres récipients. Les diacres le versaient dans un grand calice destiné à cet usage. Les diacres prélevaient sur les offrandes du pain et du vin ce qui était nécessaire pour la communion et gardaient le reste. Les pains destinés à la communion étaient mis sur une patène et la patène sur l'autel; le vin était mis dans le calice et mélangé d'eau. Il y avait parfois, selon les nécessités, plusieurs calices et plusieurs patènes sur l'autel. La patène n'était pas donnée au sous-diacre comme dans le rite romain. Les diacres couvraient les oblats d'un *pallium* qui d'ordinaire était de soie et parfois brodé d'or; il est appelé *coopertorium*, *palla* ou *palla corporalis*. Il y avait une oraison *ad extendendum corporalia*. Les autres oraisons, que l'on trouve dans les livres mozarabes pour ces divers actes sont d'âge postérieur. En Espagne, comme en Gaule, comme à Rome, ces divers actes à l'époque primitive ne sont pas accompagnés d'oraisons [7].

L'oblation terminée, l'évêque retournait à son trône et se lavait les mains. C'est aussi une coutume ancienne attestée par les *Constitutions apostoliques* (l. VIII, c. XI) et par Cyrille de Jérusalem (*Catech. mystagogica*, V). En Espagne, c'était le diacre qui servait l'évêque dans cet office, tandis que le sous-diacre offrait l'eau aux prêtres et aux diacres pour le même usage. L'évêque revenait alors à l'autel, donnait le signal pour arrêter le chant du *sacrificium* et disait *adjuvate me, fratres*, puis récitait l'*Accedam ad te*, qui appartient à la classe des *apologiæ sacerdotis* (voir APOLOGIES) [8]. Le rite de l'offertoire était alors terminé et le prêtre disait l'oraison appelée *Missa* qui est le début de la messe des fidèles.

Le *sacrificium* mozarabe qui, avons-nous dit, répond à l'*offertorium* romain, présente une grande variété de textes et de chants. Il a perdu le sens primitif, à savoir un psaume antiphonique. Tous les livres de la Bible sont mis à contribution, en particulier l'Apocalypse, que les mozarabes, de bonne heure, avaient mise au rang des lectures liturgiques. Le texte scripturaire est du reste souvent arrangé et découpé, témoin le *sacrificium* du IIe dimanche de l'Avent, désigné ici sous ce titre significatif sur lequel nous avons déjà attiré l'attention : *sacrificium quod dicitur offertorium. Venient ad te populi multi alleluia. ℣. Hæc dicit Dominus dabo in pace principes tuos Syon : et sacerdotes tuos in exaltatione : et Lætabuntur in salutare muri tui in æternum et in seculum seculi. P. Fideles Syon* [9]. Parfois le texte n'est plus même canonique comme celui-ci : *Tibi sancte Pater omnipotens eterne Deus : hostias immolaves filii tui D.N.J.C. matris munera recolentes. Cujus intercessione placatus nostrorum ablue sordes delictorum : ut quo immaculata concepit virgo que peperit : fidelium reatus intemerata precibus emundet* [10]. Ce n'est pas le lieu de faire ici une étude sur cette collection des offertoires, mais on y retrouve tous les caractères de la liturgie espagnole, abondance, variété, grande liberté d'interprétation, et indépendance à l'égard de la tradition liturgique.

2° *L'offertoire gallican.* — L'offertoire gallican, qui semble s'inspirer tantôt du rite mozarabe, tantôt du romain, tantôt du byzantin, ou du moins concorder avec eux, a pour éléments, comme ceux-ci, l'offrande du pain et du vin, la lecture des diptyques, le baiser de paix avec divers chants et prières.

Ainsi l'offrande du pain et du vin est faite par les

[1] Cf. Les réflexions de Me Lot-Borodine dans la *Romania*, t. LVII, janv.-avril 1931, p. 147 sq.; dom F.-J. Moreau, *Les liturgies eucharistiques d'Orient*, Bruxelles, 1924, p. 56 et 134, et l'ouvrage du P. Al. Pétrovsky cité à la bibliographie. — [2] *P. L.*, t. LXXXV, col. 326 sq. — [3] *Loc. cit.*, col. 334. — [4] *Contra Parmen.*, l. VI. — [5] J'ai cité ces textes dans *La messe en Occident*, p. 116. — [6] Cf. La note de Lesley, *P. L.*, t. LXXXV, col. 339. — [7] *P. L.*, t. LXXXV, col. 340. Sur tout ceci, cf. *La messe en Occident*, p. 115; MOZARABE *(Liturgie)*, col. 430 sq. — [8] Sur les différences entre ces rites et les modifications qu'ils ont subies dans la liturgie mozarabe au Moyen Age, cf. Lesley, *P. L.*, t. LXXXV, col. 535. — [9] *P. L.*, t. LXXXV, col. 123. — [10] *P. L.*, t. LXXXV, col. 1033.

fidèles. C'était du moins la coutume au VI^e^ et au VII^e^ siècle et le concile de Mâcon, en 585, insiste pour que les fidèles offrent à l'autel le pain et le vin et proteste contre les abstentions. Le pseudo-Germain est une preuve que cet abus existe encore de son temps, car il n'y est pas question de l'offrande solennelle. Les *oblats*, comme à Byzance, sont entourés d'honneur, comme si ces éléments étaient déjà consacrés. Sur ce point le pseudo-Germain est d'accord avec Grégoire de Tours [1]. Le vin à consacrer est apporté dans un calice, l'eau est ajoutée au vin, comme dans tous les autres rites. Une patène recevait le pain. Il est fait allusion aussi aux voiles qui recouvraient les oblats, un premier voile, *palla*, de lin ou de laine, un second voile de pur lin qui supporte les oblats, *corporalis palla*, enfin un tissu précieux de soie et d'or, orné de pierreries, couvrira l'oblation (Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 648-651).

Le *sonum quando procedit oblatio* désigne un cantique particulier analogue au *Cheroubicon* des Grecs. Quand les oblats sont placés sur l'autel, le chœur chante les *laudes* de Noël au mozarabe : *Alleluia. Redemptionem misit Dominus populo suo; mandavit in æternum testamentum suum; sanctum et terribile nomen ejus. Alleluia.* On s'est peut-être un peu hâté de comparer ce *sonum* et ces *laudes* à l'*offertoire* romain ou au *sacrificium* mozarabe; ce sont deux chants invariables et il ne semble pas qu'il y ait eu en Gaule une collection d'*offertoria* comme chez les mozarabes ou à Rome ou même à Milan. Du moins croyons-nous qu'il n'en reste pas de trace dans les livres gallicans.

3° *L'offertoire celtique.* — Si l'on s'en rapporte au missel de Stowe, la préparation des oblats a lieu, comme dans le rite gallican, avant l'entrée du célébrant. Elle comportait certaines prières; en versant l'eau dans le calice : *Peto te Pater; deprecor te, Fili; obsecro te Spiritus sancte;* en versant le vin : *remittat Pater, indulgeat Filius, misereatur Spiritus sanctus.* Le *Leabhar breac*, autre livre celtique, note que l'on devait verser une goutte pour l'eau comme pour le vin, en prononçant le nom de chacune des personnes de la Trinité. Nous avons fait remarquer ailleurs cette insistance, dans la liturgie celtique, à mettre en relief, dans le mystère eucharistique, chacune des personnes de la Trinité.

Après les prières et lectures de l'avant-messe dans un cadre qui rappelle le gallican, on découvrait en partie le calice et les oblats, en enlevant probablement un premier voile, le dévoilement complet ne devant avoir lieu que plus tard.

Après l'évangile, il y a un chant qui répond peut-être aux *laudes* des mozarabes et des gallicans et au *Te decet laus* de saint Benoît.

L'offertoire proprement dit comprend le dévoilement complet du calice, une élévation du calice, parfois avec la patène et différentes formules données dans le missel de Stowe, qui n'ont rien de bien caractéristique. Puis memento des morts et lecture des diptyques avec cette formule assez remarquable :

*Has oblationes et sincera libamina immolamus tibi domine Iehsu Christe, qui passus es pro nobis et resurrexisti tertia die a mortuis pro animamus (animabus) carorum nostrorum et cararum nostrarum quorum nomina recitamus et quorumcumque non recitamus sed a te recitantur in libro vite* [2].

Ici non plus nous ne trouvons pas un chant qui rappelle tout à fait l'offertoire africain ou l'offertoire romain.

4° *L'offertoire ambrosien.* — Dans la liturgie ambrosienne il y a une antienne *post evangelium* qui, selon Lejay, pourrait se rapporter à l'offertoire. Il semble aussi que dans l'ancien rite ambrosien il y avait ici le baiser de paix et même la lecture des diptyques. Pour l'offertoire, la liturgie ambrosienne a adopté des prières qui ne sont pas fort anciennes et qui se rapprochent des formules romaines. Sur la patène où il a reçu l'hostie le prêtre dit : *Suscipe, clementissime Pater, hunc panem sanctum ut fiat unigeniti tui corpus in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti.*

En mettant le vin et l'eau dans le calice : *de latere Christi exivit sanguis et aqua pariter, in nomine Patris,* etc. *Suscipe, clementissime Pater, hunc calicem vinum aqua mixtum ut fiat unigeniti tui sanguis, in nomine,* etc.

Ici les deux prières *Suscipe sancte Pater* et *Suscipe sancta Trinitas*, et une autre prière avec l'imposition des mains sur les oblats : *Et suscipe sancta Trinitas hanc oblationem pro emundatione mea; ut mundes et purges me ab universis peccatorum maculis, quatenus tibi digne ministrare merear, domine et clementissime Deus.* Toutes ces formules sont d'origine postérieure et se rencontrent dans d'autres livres du Moyen Age avec des variantes.

La prière *Super sindonem*, ou prière sur le linceul ou corporal, est au contraire une oraison très ancienne. La liturgie romaine n'a pas aujourd'hui, il est vrai, cette prière, mais elle a la cérémonie du corporal à ce moment et de plus le *Dominus vobiscum* et l'*Oremus* qui ne sont suivis d'aucune oraison et qui indiquent une lacune. C'était sans doute le début de la prière des fidèles, ont dit et disent encore aujourd'hui bien des liturgistes; mais il nous paraît plus vraisemblable de croire avec Bishop qu'il y avait ici, à Rome comme à Milan, l'*Oratio super sindonem* [3].

On apporte les oblats au chant de l'*antiphona post evangelium*, et ceci encore est conforme au rite romain. Lejay, qui admet que les oblats ont été préparés au commencement de la messe, comme chez les gallicans, pense que la cérémonie mentionnée ci-dessus fait double emploi et qu'elle est par conséquent une addition d'âge postérieur. Mais on pourrait faire le même raisonnement pour prouver que c'est la préparation des oblats au début de la messe qui est une importation.

Le célébrant bénit les oblats avec cette autre oraison : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus sancti copiosa de cœlis descendat super hanc nostram oblationem et accepta tibi sit hæc oblatio, Domine sancte, Pater omnipotens æterne Deus, misericors rerum conditor.*

Dans certains manuscrits on trouve ici la prière *Adesto, Domine.*

Puis, bénédiction de l'encens avec les mêmes prières que dans la liturgie romaine.

A Milan, il existe une cérémonie assez caractéristique, celle des dix vieillards et des dix vieilles, qui vivent aux frais du chapitre, et viennent, avec un costume spécial, offrir le pain et le vin. L'offrande est aussi accompagnée d'une oraison *Oratio super oblatam*, qui répond à la collecte romaine [4].

La collection des chants d'offertoire est aussi variée; ils sont tirés de tous les livres scripturaires, quelques-uns même sont non scripturaires. Plusieurs sont identiques pour le texte au responsorial romain. Cf. *Paléographie musicale*, t. VI, p. 155 sq. L'offertoire *Precatus est Moyses* est au 1^er^ dimanche de Carême. Plusieurs offertoires présentent, comme lui, des répétitions [5].

[1] GERMAIN *(Lettres de saint)*, col. 1079, et *La messe en Occident*, p. 145 sq. — [2] *La messe en Occident*, p. 159. — [3] Bishop-Wilmart, *Le génie du rit romain*, p. 45, note 45. — [4] Lejay prétend que cette oraison fait double emploi avec l'*Oratio super sindonem*, *loc. cit.*, col. 1406, mais ceci ne me paraît pas exact, chacune de ces oraisons a son objet bien déterminé. — [5] Cf. aussi *Auctarium Solesmense*, p. 177, 180 sq.

5° *L'Afrique et Rome.* — Pour l'Afrique, il n'y a rien à ajouter à ce que nous avons dit dans le § III. Pour Rome, voir le paragraphe suivant.

VI. L'OFFERTOIRE DANS LA LITURGIE ROMAINE. — L'offertoire dans la messe romaine commence aujourd'hui après l'évangile, ou après le *Credo*, quand il y a *Credo* et se compose de divers rites, d'abord du chant de l'offertoire proprement dit, dont nous reparlerons tout à l'heure, puis les prières :

1° *Suscipe sancte Pater;* 2° *Deus qui humanæ substantiæ;* 3° *Offerimus tibi;* 4° *In spiritu;* 5° *Veni sanctificator.*

Puis les prières de l'encensement : 6° *Per intercessionem;* 7° *Incensum istud;* 8° *Dirigatur Domine;* 9° *Accendat in nobis.*

Puis, 10° *Lavabo;* 11° *Suscipe sancta Trinitas;* 12° *Orate fratres;* 13° *Suscipiat;* 14° Secrète.

Ici se terminent les prières d'offertoire et commence la préface.

Ces prières répondent aux divers actes du prêtre, la première en offrant l'hostie, la deuxième en mêlant l'eau au vin, la troisième en offrant le calice, la quatrième en couvrant le calice de la patène, la cinquième en bénissant les oblats, les sixième, septième, huitième, neuvième pendant l'encensement, la dixième pour l'ablution, la onzième avant de baiser l'autel, la douzième et la treizième en invitant les fidèles à s'unir au sacrifice, enfin, la quatorzième est la vraie prière d'offrande.

Ces prières, sauf la deuxième, qui est une prière très ancienne du léonien et la quatorzième qui est la secrète, sont postérieures à la messe grégorienne, c'est-à-dire à la messe telle qu'elle était célébrée à Rome au VII^e^ et même au IX^e^ siècle; elles ont pour but de souligner chacun des actes du prêtre, qui, avant cette époque, n'étaient accompagnés d'aucune prière et, pour ainsi dire, se suffisaient à eux-mêmes. L'emploi du singulier, dans la plupart de ces prières, suffirait du reste à en indiquer l'époque. Ce sont des prières de dévotion privée qui se sont peu à peu glissées dans la prière publique. Elles se trouvent dans les missels postérieurement au IX^e^ siècle et quelques-unes avec de nombreuses variantes. On en a un exemple dans la prière *Suscipe sancta Trinitas* (voir DIPTYQUES, t. IV, col. 1081 sq.). Nous n'avons pas à commenter ici ces prières, nous renvoyons à l'art. MESSE, de dom Leclercq (t. XI, col. 724 sq., *L'offrande*). Nous nous contenterons d'attirer l'attention sur la *secrète* qui est la véritable prière d'offrande, qui, avec la collecte et la postcommunion, appartient à une série d'oraisons dont la plupart sont grégoriennes ou même antégrégoriennes, dont le style est d'ordinaire purement romain et qui ont aussi une haute valeur dogmatique. Le vrai nom de la *secrète* est *Super oblata* qui indique bien son objet; celui de *secreta* qui a prévalu et qui reste une énigme, les uns voulant que ce nom signifie qu'elle est dite secrètement ou à voix basse, d'autres, après Bossuet, y voient la séparation des oblations *secretio;* mais peut-être y faut-il voir simplement un substantif synonyme de *mysteria*, et un terme abrégé pour *Oratio super secreta* (ou *mysteria*). Les mystères ou prières du canon sont en effet parfois désignés ainsi [1]. On trouvera la description de la façon dont s'accomplissait l'offrande à la messe papale au temps de saint Grégoire dans l'article déjà cité (MESSE, t. XI, col. 724 sq.).

Aujourd'hui, si des oraisons nombreuses, comme nous l'avons dit, ont été ajoutées, le rite de l'offrande est beaucoup moins compliqué. Le défilé pour l'offrande n'a plus lieu, depuis que les fidèles n'offrent plus le pain et le vin du sacrifice. Mais les rites essentiels ont été conservés. Le mélange de l'eau au vin dans le calice est un rite universel, saint Irénée y fait allusion au II^e^ siècle. Nous avons cité les protestations de saint Cyprien contre les aquariens, et il rappelle que le vin représente le sang du Christ et l'eau le peuple chrétien ou l'Église, qui sont unis au Christ dans le sacrifice [2]. D'autres symbolismes ont été adoptés ailleurs, allusion à l'eau et au sang que la lance du soldat fait jaillir du côté du Christ, symbole de l'union des deux natures dans le Christ (cf. la prière *De latere D.N.J.C.*) qui est consacrée dans la liturgie romaine par la fameuse oraison *Deus qui humanæ substantiæ*, tirée du léonien pour Noël. L'addition *per hujus aquæ et vini mysterium* et de la finale *Jesus Christus, Filius tuus*, qui est postérieure, marque bien l'intention de l'Église romaine de consacrer ce symbolisme.

L'encensement du pain et du vin, comme celui de l'introït et de l'évangile, n'est pas d'origine romaine, mais gallicane, et n'a guère été admis à Rome avant le XII^e^ siècle. Celui de l'élévation est plus tardif encore (XIV^e^ siècle) (voir t. V, ENCENS) [3].

L'ablution des mains est un rite indiqué dans le I^er^ *Ordo* romain, mais signalé déjà au IV^e^ siècle (voir ABLUTIONS, t. I, col. 105).

Au début de l'offertoire, comme nous l'avons dit, le prêtre a salué le peuple par le *Dominus vobiscum*, *Oremus*, qui devrait être suivi d'une oraison mais qui reste en suspens, tandis que le chœur entonne le chant de l'offertoire. Cette anomalie a été très discutée par les liturgistes. Pour les uns il faut attendre jusqu'à la *secrète* pour avoir l'oraison qu'annonce cet *Oremus;* pour Mgr Duchesne, il y avait ici la *prière des fidèles*, supprimée depuis des siècles dans la liturgie romaine et cette hypothèse a fait fortune. Une autre, peut-être plus vraisemblable, y verrait plutôt une allusion à l'*Oratio super sindonem*, conservée dans la liturgie ambrosienne si voisine de la romaine, mais supprimée aussi dans cette dernière [4].

La collection des offertoires romains mérite aussi d'attirer l'attention. Au lieu du psaume primitif, qui devait être strictement psalmodique, nous avons une antienne constituée par un verset de psaume, et souvent par des textes tirés d'autres livres des Écritures ou même de morceaux non scripturaires, comme dans la messe des défunts, *Domine Jesu Christe;* ou dans la messe de la croix au 14 septembre, *Protege, Domine, plebem tuam.* Dans les offertoires *Ave Maria, Vir erat, Domine Deus in simplicitate* et quelques autres. Dans ces derniers cas, l'offertoire est devenu une vraie oraison et le même fait se présente encore plus d'une fois (XXII^e^ dimanche après la Pentecôte). Le chant des offertoires romains n'est plus ce qu'il devait être primitivement, il est aussi orné que celui des graduels ou des *Alleluia* et quelquefois même ils contiennent des répétitions et des jubilus qui ne se trouvent pas dans les autres chants grégoriens (exemple l'offertoire *Jubilate Deo*, du dimanche, dans l'octave de l'Épiphanie). La plupart de ces offertoires présentent des caractères communs et ont dû être composés par les maîtres romains en même temps que les mélodies des graduels, des *Alleluia* et des autres pièces grégoriennes. Du reste, pour les offertoires qui ont été ajoutés au répertoire après le VII^e^ siècle, le texte nouveau a été appliqué à une mélodie ancienne; nous en donnerons quelques exemples. Cette collection des offertoires romains est de tout point remarquable; la plupart présentent un chant très orné et d'une grande variété.

[1] Cf. Mgr Batiffol, *Société des antiq.*, mars-avril 1921; cette note est postérieure à son livre, *Leçons sur la messe.* — [2] Cf. Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe*, p. 150. — [3] Cf. aussi dom Van Doren, *Les encensements*, dans *Cours et conférences des semaines liturgiques*, t. VI, p. 209 sq. Sur les prières qui accompagnent l'encensement de l'offertoire, cf. Batiffol, *Leçons sur la messe*, p. 158. — [4] Dom Cabrol, *La messe en Occident*, p. 68 sq.

Les messes de la sainte Vierge contiennent aussi des offertoires remarquables. Le premier est l'offertoire *Beata es virgo Maria*. C'est un ancien verset d'offertoire qui a été transformé en antienne grâce à l'introduction de quelques variantes. Ce qui caractérise les versets d'offertoire, nous dit dom Pothier, ce sont d'abord les teneurs ou suites de syllabes sur la même corde qui sont plus nombreuses et plus prolongées. Ce sont ensuite les traits mélodiques qui sont d'une plus grande richesse et parfois aussi d'une gamme plus étendue et surtout plus élevée [1]. Et donc, pour faire de ce verset une antienne, il a fallu y introduire quelques modifications.

L'offertoire *Recordare Virgo mater*, qui est à la messe de Notre-Dame du Mont-Carmel, au 16 juillet, est aussi à la messe de Notre-Dame des sept douleurs, en mars et en septembre. Le texte, on le sait, est tiré du livre d'Esther et s'applique tout naturellement à la sainte Vierge, comme d'autres textes du livre de Judith. Comme le texte d'Esther est lu en septembre, l'offertoire du XXIIe dimanche après la Pentecôte est aussi un texte d'Esther *Recordare*. Ces offertoires sont aussi des versets transformés en antiennes [2].

L'offertoire *Assumpta est*, de la fête de l'Assomption, est d'origine postérieure. La mélodie est une adaptation d'un chant plus ancien, celui de l'offertoire *Angelus Domini* à la IIe férie de Pâques, qui est aussi emprunté par l'offertoire *Posuisti Domine* au commun d'un martyr non pontife. La comparaison des procédés employés pour ajuster une mélodie ancienne à des textes nouveaux ne manque pas d'intérêt [3].

L'*Ave Maria* se présente sous deux formes dans un *Alleluia* et dans un offertoire de l'office du commun de la sainte Vierge et tout d'abord à l'offertoire du IVe dimanche de l'Avent. La formule a été sans doute empruntée aux liturgies grecques (liturgie de saint Jacques, de saint Marc, de saint Basile). On croit que cette adoption remonte à saint Grégoire ou à une époque voisine [4].

L'offertoire du Ier dimanche de l'Avent *Ad te levavi*, est donné encore au Xe dimanche après la Pentecôte. Le texte est le même que celui de l'introït qui est fameux dans l'histoire du répertoire grégorien parce qu'il est annoncé par le *Gregorius præsul* sur lequel on a savamment discuté [5]. On remarquera que le texte de l'offertoire contient la variante [*Ad te*] *Domine* [*levavi*]. La mélodie offre aussi des particularités qui ont été relevées par dom J. Pothier [6].

L'offertoire *Precatus est Moyses* du XIIe dimanche après la Pentecôte, avec ses répétitions, la longueur de ses mélismes, le caractère même de son chant, mérite aussi d'être remarqué. Or ce chant est emprunté au recueil ambrosien et répété souvent pendant le carême. Le *Deus in adjutorium* de l'introït est aussi une *ingressa* ambrosienne (dimanche de la Samaritaine). Nous avons ici une preuve frappante des analogies si fréquentes entre les deux liturgies et entre les deux répertoires ambrosien et grégorien [7].

L'offertoire *Vir erat in terra Hus* (XXIe dimanche après la Pentecôte) présente des caractères analogues au *Precatus est Moyses*, et, dit dom Morin, il n'a pas son pareil dans tout l'antiphonaire grégorien. Il croit ces morceaux antérieurs à la réforme grégorienne [8].

L'*Afferentur regi* (maintenant *Offerentur regi*) est une composition remarquable qui, d'après Gastoué, doit remonter au IVe siècle [9]. Elle est aujourd'hui l'offertoire du commun d'une vierge martyre, mais à cette époque, on le sait, il n'était pas question de communs. C'est l'offertoire de la messe de sainte Agnès et de la messe de sainte Agathe. Il y faut peut-être voir une allusion à l'apparition de sainte Agnès à ses parents. Il est tiré du ps. XLIV, si fréquemment employé dans l'office des vierges. Il est encore usité à Milan avec des lectures [10].

L'offertoire *Sanctificavit Moyses*, du XVIIIe dimanche après la Pentecôte, a le caractère d'une messe de dédicace, comme tous les autres morceaux de cette messe. Cette messe, qui est proche de la fête de saint Michel au 29 septembre, ne serait autre chose que la messe anniversaire de cette dédicace par un pape du Ve siècle.

L'offertoire de la Trinité *Benedictus sit*, emprunté à Tobie, XII, 6, et paraphrasé comme l'introït et la communion, est aussi curieux. On connaît l'histoire de l'institution de cette fête par Étienne, évêque de Liége (903-920). Il ne se donna pas la peine, pour la circonstance, de composer des pièces nouvelles mais eut recours au recueil d'Alcuin qui dans ses messes votives pour la semaine a une messe le dimanche pour la Trinité. Toutes les pièces de cette messe sont calquées sur des mélodies du répertoire grégorien, l'introït sur l'*Invocabit me* du Ier dimanche de Carême, le graduel sur le *constitues* des apôtres, et enfin l'offertoire sur une autre antienne *constitues* avec un verset *Benedicamus*. M. Gastoué a donné une reproduction de cet offertoire d'après un manuscrit de l'Arsenal du IXe siècle [11].

L'offertoire *Dextera Domini* de la fête de la Croix est pris au jeudi saint. Certains manuscrits indiquent pour ce jour l'offertoire *Deus enim firmavit* de la seconde messe de Noël. On remarquera du reste que tous les chants de cette messe, introït, graduel, communion sont aussi empruntés à des messes plus anciennes, ce qui nous indique que cette messe ne faisait pas partie du répertoire grégorien que l'on peut considérer comme fermé après le VIIe siècle, et que pour les fêtes ajoutées après cette date on se contentait d'emprunter les morceaux à des messes plus anciennes [12].

Quant à l'offertoire des morts, qui a gardé encore son verset, il est justement célèbre. La mélodie qui remonte à l'ancien grégorien n'a pas été adaptée à d'autres textes; elle est conforme aux lois de la plus pure composition grégorienne. Le texte a été souvent aussi discuté, mais nous n'avons pas à nous en occuper ici [13].

VII. Quelques vestiges anciens dans les usages modernes. — A l'offrande du pain et du vin s'est sub-

[1] Offertoire *Beata es*, dans *Rev. du chant grégorien*, sept. 1898, p. 17-20. — [2] Exemples d'offertoires empruntés à d'autres versets d'offertoires, dans *Rev. du chant grégorien*, 15 juin 1896. — [3] R. Baralli, *L'offertorio « Assumpta est » nella messa dell' Assunzione*, dans *Rassegna gregoriana*, anno II, 1903, col. 341-346. — [4] Sur tout ceci nous renvoyons à l'anonyme [dom Paul Cagin], sur l'*Ave Maria*, dans *Le mois bibliographique;* à P. Lejay, dans *Rev. d'hist. et de lit. relig.*, t. VII, 1902, p. 285 sq., et surtout à dom Leclercq, *Sur la salutation angélique*, dans *Hist. des conciles*, t. V, 2e part., p. 1734-1759. — [5] Sur le *Gregorius præsul*, cf. dom J. Pothier, *Rev. du chant grégorien*, t. II, p. 51; *Paléographie musicale*, t. II, p. 18, 21 sq.; t. III, pl. III. — [6] Cf. dom J. Pothier, *Offertoire du Ier dimanche de l'Avent*, dans *Rev. du chant grégorien*, nov. 1899, p. 49-53. — [7] On sait que dom Morin a savamment établi cette thèse dans ses articles sur *La réforme grégorienne du chant liturgique*, dans *Rev. bénéd.*, 1890, t. VII, p. 193 sq.; cf. p. 346. — [8] Dom Morin, *loc. cit.*, p. 346, note 2; cf. Thomasi-Vezzosi, *Opera*, t. V, p. 52, 142, 151; Amalaire, *De div. officiis*, *P. L.*, t. CL, col. 1230-1231 l'attribue à saint Grégoire. — [9] Gastoué, *Les origines du chant romain*, p. 77. — [10] C'est l'opinion de dom G. Morin, adoptée par M. Gastoué, *Les origines du chant romain*, p. 239; cf. dom G. Morin, *Les véritables origines du chant grégorien*, p. 68. — [11] Gastoué, *Le graduel et l'antiphonaire romain*, p. 88 sq.; cf. *Paléographie musicale*, t. III, pl. CX. — [12] Pour les divers morceaux de cette fête, cf. dom G. Morin, *Rev. bénéd.*, 1890, p. 323 et 357. — [13] Cf. *Tommasii Opera*, t. II, p. 161 sq., 561; Thalhofer-Eisenhofer, *Handbuch*, t. II, p. 104 sq.

stituée la coutume d'une offrande en argent pour les besoins du culte, qui a lieu aussi à l'offertoire. Au XIe siècle saint Grégoire VII et saint Pierre Damien y font allusion [1].

A la messe de consécration pour les évêques, le candidat offre encore un baril de vin et un pain; même usage à la bénédiction des abbés et des abbesses.

L'eulogie est en principe un pain qui a été bénit sur l'autel, mais qui n'a pas été consacré avec les pains destinés à la communion, et qui est distribué aux fidèles. La coutume du pain bénit en est un souvenir (voir EULOGIES).

L'abbé J.-B. Thiers, dans l'ouvrage que nous avons cité, a voulu justifier l'usage de l'offrande du pain et du vin qui a lieu encore en certains pays, aux messes des morts, et montrer que cette offrande est un vestige de l'ancien offertoire. Il distingue soigneusement cette pratique d'une autre coutume beaucoup moins défendable, l'offrande sur les tombeaux des morts de pain et de vin, ou même des repas funéraires sur les tombeaux. Il est fait allusion, dans le livre de Tobie, à un usage de ce genre (IV, 18) : *panem tuum et vinum tuum super sepulturam justi constitue*. Sainte Monique apportait aussi le pain et le vin et d'autres aliments sur les tombeaux des martyrs. D'autres faits de même genre se retrouvent dans les ouvrages de saint Grégoire de Nysse, de saint Augustin et autres, cités par l'abbé Thiers.

On comprend les abus que de telles pratiques pouvaient entraîner; elles rappelaient des usages païens et on ne s'étonne pas que les conciles aient souvent protesté contre ces coutumes.

VIII. BIBLIOGRAPHIE. — Tous les auteurs qui ont écrit sur la messe ont naturellement un chapitre sur l'*offertoire*. Nous ne les citerons pas, nous contentant de renvoyer à l'art. MESSE de dom Leclercq (t. XI, col. 513 sq., notamment col. 643, 659-662, 678, 698, 713, 734). Nous ne mentionnerons donc ici que les travaux ou dissertations sur des points particuliers. Dom L. Beauduin, *L'offertoire, jadis et aujourd'hui*, dans *Questions liturg. et paroissiales*, t. VI, 1921, p. 30-45. — Dom Beaujan, *La part du diacre à l'offertoire*, dans *Questions liturg. et paroissiales*, 1931, p. 13-19. — (Franciscus de Berlendis), *De oblationibus ad altare communibus et peculiaribus*, in-4°, Venetiis, 1743. — B. Capelle, *L'offertoire*, dans *Questions liturg. et paroissiales*, t. XVII, 1932, p. 57-67. — J. Coppens, *L'offrande des fidèles dans la liturgie eucharistique ancienne*, dans *Cours et conférences des semaines liturgiques*, t. V, Louvain, 1927, p. 107-108; cf. *Rev. d'hist. ecclés.*, t. XXIII, p. 399; *Les prières de l'offertoire et le rite de l'offrande, ibid.*, t. VI, 1928, p. 185-196. — Dom R. van Doren, *Les encensements* (à l'offertoire), dans *Cours et conférences des semaines liturg.*, t. VI, 1928, p. 209-216. — Jaussens, *L'oblation ou offertoire*, dans *Rev. bénéd.*, février 1890. — Dom J. Kreps, *Le mélange d'eau et de vin*, dans *Cours et conférences des semaines liturg.*, t. VI, 1928, p. 197-207. — K. Otto, *I versetti ambrosiani e gregoriani dell « offertorio »*, dans *Rassegna*, t. X, 1911, col. 345. — Le P. Alexis Pétrovsky, *L'acte ancien de l'offrande de la matière pour le sacrement de l'eucharistie et le rituel de la prothèse* (en russe), dans *Lecture chrét.*, t. LXXXIV, mars 1904, p. 414. — Dom P. Salmon, *Le suscipe sancta Trinitas*, dans *Cours et conférences des semaines liturg.*, t. VI, 1928, p. 217-227; cf. sur cette prière l'art. DIPTYQUES, t. IV, 2e part., col. 1061, 1073. — J.-B. Thiers, *Traitez des cloches et de la sainte offrande du pain et du vin aux messes des morts*, Paris, 1721. — Thalhofer-Eisenhofer, *Handbuch der kath. Liturgie*, t. II, p. 106. — G.-P. Wetter-Peterson, *Altchristl. Liturgien.* I. *Das christl. mysterium Studie zur Gesch. des Abendmahles*, dans *Forsch. zur Religion und Literatur des alten und neuen Testam.*, Goettingue, 1921. — G.-P. Wetter, *Altchristl. Liturgien*, t. II, *Das christl. Opfer*, in-8°, Goettingue, 1922, 1925; cf. *Rev. d'hist. ecclés.*, t. XXI, p. 277.

F. CABROL.

**OFFICE DIVIN.** — I. Le rôle de la vigile nocturne. II. Extension de la vigile. III. La psalmodie. IV. L'*ordo psallendi*. V. L'*ordo monachorum*. VI. L'office romain. VII. L'intervention de saint Grégoire Ier. VIII. L'office clérico-monastique. IX. Introduction du sanctoral. X. Le *Ratio de cursus*. XI. Livres de dévotion privée. XII. Les psautiers. XIII. Les psautiers des fidèles. XIV. Les plus anciens livres d'heures. XV. Livres d'images de piété. XVI. Psaumes graduels. XVII. Office des morts. XVIII. Office des saints. XIX. Office de la sainte Vierge. XX. Les simplifications et les suppressions. XXI. Office grec.

I. LE ROLE DE LA VIGILE NOCTURNE. — La résurrection du Sauveur fut l'événement capital autour duquel se développa la vie des premières générations chrétiennes. La solennité du sabbat en souffrit; celui-ci s'achevait au crépuscule du samedi, or c'était à l'aube du dimanche, et tout au plus à la limite de la nuit et du jour, que Jésus était sorti du tombeau. Un glissement se produisit qui transféra au cours de cette nuit d'attente la gravité sainte du sabbat. Ce ne fut pas la seule nouveauté. Parmi les Juifs la célébration du sabbat consistait en une assemblée de caractère liturgique avec lectures et prières; cela fait on se reposait et on ne voit nulle part que cette journée de repos fût marquée de longues prières. Il en fut autrement chez les chrétiens et, presque nécessairement, dès lors qu'on se réunissait pour passer la nuit dans l'attente de l'instant solennel de l'aube, il fallait trouver une occupation qui empêchât de s'assoupir; cette occupation fut la prière. Qu'on se reporte à ce que nous savons de cette veillée sainte dans le premier récit qui en a été conservé [2]. La nuit entière y passe et à l'aurore l'apôtre Paul fera la fraction du pain. Dans l'attente, on a allumé de nombreuses lampes et Paul a parlé infatigablement, sans réussir néanmoins à vaincre le sommeil d'un auditeur qui, assis sur le rebord de la fenêtre, tombe du troisième étage et se tue.

Cette vigile dominicale reproduisait hebdomadairement la mémoire de la vigile pascale qui avait vu la résurrection et qui verrait, croyait-on, le second et prochain avènement auquel il fallait se préparer par la prière. De très bonne heure, peut-être dès l'époque apostolique, on se familiarisa avec la pensée du retour du Christ pendant la vigile pascale : *Traditio Judæorum est Christum media nocte venturum in similitudinem ægyptii temporis, quando pascha celebratum est et exterminator venit, et Dominus super tabernacula transiit et sanguine agni postes nostrarum frontium consecrati sunt. Unde reor et traditionem apostolicam permansisse ut in die vigiliarum paschæ ante noctis dimidium populos dimittere non liceat, exspectantes adventum Christi* [3]. Il semble ainsi que la vigile dominicale fut dérivée de la vigile pascale; elle se conserva d'une façon à peu près immuable, principalement dans l'office du samedi saint et celui de la veille de la Pentecôte [4].

Les autres vigiles dominicales offrirent un cadre moins rigide; d'abord on les abrégea. Malgré leur nom de παννυχίς [5] on en vint peu à peu à commencer la vigile dominicale au chant du coq. Il est vrai que la

[1] Cf. Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe*, p. 148. — [2] Act., XX, 8-9. — [3] S. Jérôme, *Comment. in Matth., IV, 25*; cf. Lactance, *Divinæ instit.*, l. VIII, c. XIX; S. Isidore, *Etymologiæ*, l. VI, c. XVII. — [4] L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, Paris, 1898, p. 219. — [5] S. Athanase, *Apol. ad Constantium*, c. XXV; *Apologia de fuga sua*, c. XXIV.

veille, à la tombée de la nuit, au moment où il devient nécessaire d'allumer les lampes, λυχνικόν, *lucernare*, on avait ouvert la vigile nocturne par l'office des vêpres. Cette vigile comprenait des lectures des saintes Écritures [1] et une invocation à laquelle l'assistance s'unissait en répondant à chaque demande par *Amen*. Il est probable qu'on n'attendit pas longtemps avant d'introduire le chant. Quelle part y faisait-on au psautier? Plusieurs ont paru croire qu'on le récitait par versets alternativement avec la régularité qui a prévalu depuis. C'est infiniment peu probable. Le mode adopté était sans doute la récitation en *solo* par un clerc qui usait d'une mélopée simple ou bien un peu ornée : *Tam modico flexu vocis faciebat sonare lectorem psalmi, ut pronuncianti vicinior esset quam canenti* [2]. L'auditoire s'associait silencieusement à ce qu'il entendait, puis, à la fin du psaume, il lui était permis de se faire entendre par une sorte de refrain ou de doxologie. Mais il est probable que ce système faisait la part trop exiguë à l'assemblée et, afin de tenir celle-ci en haleine, on imagina de la faire intervenir plus souvent, après un ou deux versets, ce qu'on nommait les ἀκροστίχια [3]; dans les *Constitutions apostoliques* nous voyons que : λαὸς τὰ ἀκροστίχια ὑποψαλλέτω.

Saint Athanase prend place au trône et prescrit au diacre de dire un psaume et à l'assemblée de répondre : *Quoniam in sæculum misericordia ejus* [4]; même pratique en Occident. « Evodius, nous dit saint Augustin, prit le psautier et se mit à chanter un psaume auquel nous répondions, toute la famille ensemble : *Misericordiam et judicium cantabo tibi Domine* [5]. On remarquera que là où Athanase dit ἀναγινώσκειν, Augustin emploie régulièrement *cantare*.

Nous venons de marquer le point de départ et le point d'arrivée; entre les deux, quatre siècles se sont écoulés et il serait téméraire de prétendre fixer un développement régulier. Tout au plus peut-on rappeler quelques mots de Tertullien, à mi-chemin environ de cette longue période : *Diligentiores in orando subjungere in orationibus* Alleluia *solent, et hoc genus psalmos quorum clausulis respondeant qui simul sunt* [6].

On ne prenait pas le psautier par un bout pour aller jusqu'à l'autre bout; l'idée de choisir, d'adapter les textes aux circonstances avait dû intervenir d'assez bonne heure, mais on ne possède pas à ce sujet d'attestations précises. Il est vraisemblable que c'est du côté de l'Égypte qu'il faut regarder pour découvrir les premiers linéaments d'une institution qui aura été adoptée par les premières communautés monastiques. On avait fixé l'office de vêpres et celui de la vigile à une récitation de douze psaumes [7], et on invoquait le souvenir de l'évangéliste Marc pour autoriser cette pratique. Ces douze psaumes étaient exécutés en *solo* par quatre lecteurs qui se relayaient et récitaient chacun trois psaumes. Si le psaume était fort long, on le sectionnait en plusieurs groupes d'une dizaine de versets après lesquels on faisait une pause pour faciliter la méditation [8]. A la fin du psaume on plaçait une oraison et on abordait les lectures qui se composaient d'une leçon de l'Ancien Testament et d'une leçon du Nouveau, tous les jours, sauf le dimanche et le samedi; ces deux jours-là les deux leçons étaient tirées du Nouveau Testament. Dans tout ceci on n'entendait qu'une seule voix, celle du soliste, puis celle du lecteur.

Les psaumes ne formaient pas la matière exclusive de ces récitations, on leur avait associé quelques pièces d'un tour moins austère, qu'on appelait des « psaumes privés » et parmi lesquels on peut citer le *Phos hilaron* que nous a conservé saint Basile (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot Hymnes). Catholiques et hérétiques montrèrent une grande faveur à ces sortes de pièces qui pouvaient prêter parfois à la critique. On fit grief à Paul de Samosate, évêque d'Antioche (260-270) d'avoir supprimé dans son Église « les psaumes qui s'y chantaient en l'honneur de N.-S. J.-C. » parce que, disait-il, « ils étaient nouveaux et l'œuvre d'hommes nouveaux ».

C'était une innovation qui pouvait devenir intéressante. Assurément, il ne pouvait être question de supplanter les psaumes de David, mais les quelques spécimens qui nous ont été conservés de l'initiative chrétienne autorisent le regret qu'elle soit réduite à quelques pièces seulement. L'hymne que voici nous a été conservé parmi les psaumes de vêpres dans les *Constitutions apostoliques*, l. VIII, c. XLVIII :

« Nous te louons, nous te chantons, nous te bénissons pour ta grande gloire, Seigneur roi, Père du Christ, agneau immaculé qui efface le péché du monde. A toi, la louange; à toi, l'hymne; à toi, la gloire; à toi, qui es Dieu et Père, par le Fils dans le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Amen. »

C'est à vêpres également que prenait place le Φῶς ἱλαρὸν :

« Lumière joyeuse de la sainte gloire de l'immortel Père céleste et saint, béni Jésus-Christ! Nous voici au coucher du soleil; la lumière du soir s'allume. Nous chantons le Père et le Fils et le Saint-Esprit de Dieu. Il est digne en toute occasion que tu sois chanté par des voix saintes, Fils de Dieu, ô toi qui donnes la vie. Et voilà pourquoi le monde te glorifie. »

Enfin un papyrus des premières années du IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2441-2443) contient cette façon de psaume pourvu d'une doxologie qui devait être reprise à l'unisson par tous les fidèles :

« O toi qui es né à Bethléem, et qui as habité à Nazareth en Galilée, nous avons vu le signe dans le ciel.

« L'astre a paru, et les bergers qui passaient la nuit dans les pâturages, ont été saisis de surprise. Et, tombant à genoux, ils ont dit :

« Gloire au Père, alleluia, Gloire au Fils et au Saint-Esprit, alleluia, alleluia, alleluia. »

Il y eut ainsi une floraison originale dont il n'est à peu près rien resté. Pour la période des IIe et IIIe siècles, quelques noms se sont conservés : ceux d'Athénogène, martyr au début du IIIe siècle, auteur d'un psaume que certains ont cru être le Φῶς ἱλαρὸν et qui exprimait la foi au Saint-Esprit [9]. Marcion avait, lui aussi, composé un *Liber psalmorum* [10], et aussi l'évêque égyptien Népos, auteur de πολλῆς ψαλμῳδιας, dont le souvenir demeura longtemps cher aux fidèles [11]. Le gnostique Valentin composa des psaumes [12] et Bardesanes était l'auteur d'un psautier de cent cinquante psaumes [13].

Après Marcion, Valentin et Bardesanes, Arius adopta le même procédé pour répandre sa doctrine dans les cœurs simples par le charme de la musique; il est possible que cette circonstance ait décidé l'Église catholique à s'en tenir aux seuls psaumes de David. Dès la seconde moitié du IVe siècle, les « psaumes privés », *psalmi idiotici*, étaient bannis de la liturgie catholique.

II. Extension de la vigile. — De la vigile pascale on était venu, probablement très vite et comme sans s'en apercevoir, à la vigile dominicale et, dès le

[1] Eusèbe, *De martyribus Palæstinæ*, XIII, 8. — [2] S. Augustin, *Confessiones*, l. X, c. XXXIII. — [3] *Constit. apost.*, l. II, c. LVII, 6; cf. Marc, *Vita S. Porphyrii Gazensis*, c. LXXVII. — [4] S. Athanase, *Apologia de fuga sua*, c. XXIV. — [5] S. Augustin, *Confessiones*, l. IX, c. XII. — [6] Tertullien, *De oratione*, c. XXVII. — [7] Jean Cassien, *De instit. cœnob.*, l. II, c. V. — [8] Id., *ibid.*, l. II, c. XI. — [9] S. Basile, *De Spiritu sancto*, c. LXXIII. — [10] Fragment de Muratori. — [11] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXIV, n. 4. — [12] Tertullien, *De carne Christi*, l. XVII, c. XX. — [13] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. III, c. XVI.

IIe siècle, on en arriva à la vigile festale. Nous savons par la lettre encyclique des chrétiens de Smyrne, annonçant le martyre de saint Polycarpe, qu'on y célébrait par une vigile et une synaxe liturgique le *natale* du saint dès l'année 155. Au IIIe siècle, autre attestation, en Afrique cette fois. L'évêque Cyprien est emprisonné dans la maison du gouverneur et la foule des chrétiens stationne toute la nuit, ce qui ressemble à une vigile anticipée : *ut Dei populus etiam in sacerdotis passione vigilaret* [1]. A peu près vers le même temps on lit dans la Passion de saint Saturnin de Toulouse : *Illos dies, quibus in dominici nominis confessione luctantes, beatoque obitu regnis cœlestibus renascentes... coronantur, vigiliis, hymnis ac sacramentis etiam solemnibus honoramus* [2]. Ces vigiles se célébraient dans les cimetières où reposaient les martyrs.

D'autres vigiles viennent s'ajouter à celles-ci, aux jours de « station ». C'est le nom qu'Hermas emploie pour désigner deux jours spécialement consacrés pendant la semaine au jeûne et à la prière. Au IIIe siècle, c'est le mercredi et le vendredi.

A partir du IVe siècle, le nombre des fidèles s'accroît en proportion inquiétante pour la ferveur, car on ne peut exiger d'une multitude l'assistance recueillie à de longues vigiles. Il faut dès lors admettre une assistance moins régulière, une participation moins assidue et, partant, faire une part de plus en plus large à la prière privée.

Parmi les chrétiens que l'intérêt, la curiosité, la vogue a fait entrer dans l'Église, il s'en trouve un certain nombre qui ne se montrent même pas à la synaxe dominicale. Il est vrai que parmi cette tiède multitude des groupes fervents se forment dont nous avons raconté les débuts (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Cénobitisme; t. XI, au mot Monachisme), vierges et ascètes qui apparaissent presque simultanément dans les grandes Églises d'Orient, à Alexandrie, à Jérusalem, à Antioche, à Édesse. Ces fervents ne sont pas satisfaits par l'assistance aux vigiles solennelles, ils y ajoutent une observance nouvelle et célèbrent pour leur satisfaction personnelle des vigiles quotidiennes. Dans le traité *De virginitate*, ouvrage erratique qu'on attribue tantôt à saint Athanase pour le lui retirer ensuite, il est fait un devoir strict aux vierges de se lever chaque nuit pour un office purement privé, et qui n'est que l'office de la vigile devenu quotidien [3].

Ce ne sont pas seulement les vierges qui concourent à implanter la vigile quotidienne, à Antioche, ce sont les ascètes qui, au dire de saint Jean Chrysostome, se lèvent au chant du coq et, aussitôt, ils entonnent les psaumes de David. Il n'y a là, dit-il, ni harpe, ni flûte, ni aucun instrument de musique qui donne un chant pareil à celui que l'on entend s'élever dans le silence et la solitude, des lèvres de ces saints. Il en est ainsi lorsqu'ils chantent avec les anges le *Laudate dominum de cœlis*, tandis que les laïques dorment encore ou bien, assoupis, ne songent qu'à leurs intérêts. Au point du jour seulement les ascètes se reposent et, dès que le soleil se montre, il se remettent à la prière et célèbrent les laudes matinales [4].

La vigile nocturne ne suffit plus, elle empiète sur les heures du jour et la psalmodie recommence chaque jour à la troisième, à la sixième et à la neuvième heure du jour [5]. On arrive ainsi à former un ensemble qui comporte six divisions : 1° le chant du coq; 2° le lever du jour; 3° tierce; 4° sexte; 5° none; 6° la tombée du jour.

Au IIIe siècle chacune de ces heures rappelait aux fidèles qu'il ne fallait point se distraire de la prière et élever son cœur vers Dieu : *Tres istas horas ut insigniores in rebus humanis, quæ diem distribuunt, quæ publice resonant, ita et solemniores fuisse in orationibus divinis* [*intellegamus*] [6]. Au IVe siècle, le conseil était devenu une règle à laquelle se soumettait tout ce qui appartenait au clergé et au monachisme. Les moines et les vierges devenaient de plus en plus nombreux et même envahissants, mais beaucoup répugnaient encore à s'agréger du premier coup à une communauté; ils vivaient dans la ville, aux alentours des églises et y assistaient à la synaxe. Puis ils prolongeaient leurs prières, s'attardaient en psalmodies et en oraison, tant et si bien que le clergé leur assigna une place et des moments où l'église devint en quelque façon *leur* église et leurs exercices privés prirent une valeur de prière officielle. Cette évolution s'accomplit vers le milieu du IVe siècle. Sozomène rapporte que Zénon, évêque de Maiouma, qui mourut centenaire vers 380, ne manqua jamais d'assister aux services « des psaumes du matin et des psaumes du soir [7] ». C'est la plus ancienne attestation de l'existence d'un exercice psalmodique biquotidien. Dans les *Constitutions apostoliques* on lit que l'évêque doit inviter avec instance son peuple à être assidu à l'église « à l'aurore et le soir de chaque jour [8] ». Le matin on récitera, entre autres, le ps. LXII : *Deus deus meus ad te de luce vigilo;* le soir le ps. CXL : *Domine clamavi ad te.*

De l'Orient l'usage ne tarda pas à se répandre en Occident puisqu'en 360 saint Hilaire s'exprime ainsi : *Progressus Ecclesiæ in matutinorum et vespertinorum hymnorum delectatione maximum misericordiæ Dei signum est. Dies in orationibus Dei inchoatur, dies in hymnis Dei clauditur* [9]. L'innovation n'était pas acceptée partout sans résistance. A Césarée de Cappadoce, saint Basile rencontra l'opposition d'une partie du clergé [10]; à Constantinople, saint Jean Chrysostome dérangea les habitudes de très braves gens à qui il déplaisait fort de ne plus pouvoir dormir toute la nuit [11]. A Milan, saint Ambroise introduisit les vigiles quotidiennes ; mais nous sommes mieux instruits sur l'Église de Jérusalem où ascètes et vierges pullulaient à la lettre. Ici, nous possédons le récit d'Etheria (voir ce nom) qui retrace le service quotidien tel qu'il se déroule à l'église de l'*Anastasis* [12].

Etheria décrit ainsi l'office de vêpres, qu'on célèbre vers quatre heures du soir : A la dixième heure, que l'on appelle ici *licinicon*, qui est notre *lucernaire*, la foule se rend à l'*Anastasis*. Tous les cierges sont allumés, la clarté est infinie. On chante alors les psaumes du soir *(psalmi lucernares)*, qui sont des psaumes longuement antiphonés. Au moment convenable, l'évêque étant averti, il descend, s'asseoit sur sa chaire entouré de ses prêtres à leurs places. Après que le chant des psaumes et des antiennes est terminé, l'évêque se lève et se tient debout devant la balustrade, pendant qu'un diacre fait la commémoration de chacun et que de jeunes garçons, qui sont nombreux, répondent à chaque nom : *Kyrie eleison;* leurs voix sont infinies. Après que le diacre a terminé la récitation des noms, l'évêque prononce une oraison, c'est l'oraison pour tous : fidèles et catéchumènes s'y unissent, ensuite l'évêque prononce l'oraison pour les catéchumènes, et ceux-ci, au signe du diacre, inclinent la tête pendant que l'évêque dit la bénédiction sur les

[1] Pontius, *Vita Cypriani*, c. XV. — [2] Ruinart, *Acta sincera*, p. 109. — [3] *De virginitate*, c. XX. L'office se compose d'un nombre de psaumes non déterminé — le plus possible — qu'on récite debout et qu'on conclut par une prière récitée à genoux. — [4] S. Jean Chrysostome, *Homil. XIV in I Tim.*, 4. — [5] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VII, c. VII, édit. Staehlin, t. II, p. 30-31. — [6] Tertullien, *De jejunio*, c. X. — [7] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXVIII. — [8] *Constit. apost.*, l. II, c. LIX. — [9] S. Hilaire, *In psalm.*, LXIV, 12. — [10] S. Basile, *Epist.*, CCVII, 2-4. — [11] Pallade, *Dialog. hist.*, 5. — [12] *Itinera hierosolymitana*, édit. Geyer, p. 71-74.

catéchumènes. Enfin l'évêque prononce l'oraison pour les fidèles et, à leur tour, ceux-ci s'inclinent, au signe du diacre, sous la bénédiction épiscopale. L'office est terminé, chacun quitte l'*Anastasis* après avoir baisé la main de l'évêque.

Cet office comporte des psaumes, une brève litanie et des oraisons.

Pour l'office nocturne on ouvre les portes de l'*Anastasis* chaque nuit avant le chant des coqs et l'église se remplit d'ascètes et de vierges, puis encore de simples fidèles, hommes et femmes *(laici qui volunt maturius vigilare)*. On commence donc aussitôt la psalmodie qui dure jusqu'au lever du soleil et chaque psaume se termine par une oraison. Ces oraisons sont dites par les prêtres et les diacres qui, chaque jour, au nombre de deux ou trois, sont désignés pour présider l'office.

Au lever de l'aurore on commence les *matutinos ymnos*. L'évêque suivi de son clergé se présente, debout derrière la balustrade; il récite une oraison *pro omnibus*, ensuite *pro catechumenis*, enfin *pro fidelibus*. Cela fait, il s'éloigne et chacun, sur son passage, lui baise la main et reçoit sa bénédiction. Au jour, l'assemblée est congédiée.

Pour l'office nocturne, les psaumes sont suivis d'une oraison. On se souvient qu'en Égypte le nombre des psaumes était de douze, peut-être en était-il de même à Jérusalem. Cet office nocturne constitue la vigile quotidienne, mais on y ajoute les laudes auxquelles préside l'évêque. Ainsi, à laudes et à vêpres la présence de l'évêque donne une solennité (que n'a pas l'office nocturne) qui attire les fidèles. Le dimanche, le nocturne n'est autre que la vigile dominicale, aussi, ce jour-là, l'assistance est nombreuse, « aussi nombreuse qu'elle le serait à Pâques », dit Etheria.

En ce qui regarde l'Église de Jérusalem, nous ne savons si l'heure de tierce comportait une psalmodie, mais à sexte et à none les ascètes et les vierges sont à leur poste et *dicuntur psalmi et antiphonæ;* au moment voulu, l'évêque se présente à la balustrade, comme il fit à laudes, prononce la même oraison et chacun vient lui baiser la main.

P. Batiffol a montré, en s'appuyant sur le récit d'Etheria, comment l'office quotidien se combinait avec l'usage de la vigile. Le septième jour, c'est-à-dire le dimanche, avant le chant des coqs, la multitude, tout ce que la basilique en peut contenir, aussi nombreuse qu'elle le serait à Pâques, se réunit à l'*Anastasis*, mais devant l'église, à la clarté des lanternes. Les fidèles arrivent longtemps à l'avance, craignant d'arriver passé le chant des coqs. Ils s'asseoient. On chante des psaumes — *dicuntur ymni, necnon et antiphonæ, et fiunt orationes cata singulos ymnos vel antiphonas* — chaque psaume suivi d'une oraison dite par un prêtre ou par un diacre, car il y a toujours là des prêtres et des diacres *parati ad vigilias*. La coutume veut qu'avant le chant des coqs on n'ouvre pas les portes de la basilique. Mais sitôt qu'il a retenti, l'évêque arrive : toutes les portes s'ouvrent, la foule entre; des luminaires infinis sont allumés. Le peuple entré, un prêtre dit un psaume auquel l'assemblée répond, *dicet psalmum quicumque de presbyteris, et respondent omnes; post hoc fit oratio;* après le psaume une oraison. Puis un diacre dit un second psaume, suivi d'une oraison. Puis un clerc quelconque un troisième psaume, suivi d'une troisième oraison. A la suite, la commémoraison ou prière pour tous, comme plus haut. Ces trois psaumes et ces trois oraisons achevés, les encensoirs sont apportés; la basilique s'emplit de leur parfum. C'est le moment où l'évêque prend l'évangile en main et fait la lecture. Après quoi il bénit les fidèles, l'office est fini. L'évêque se retire, les fidèles retournent chez eux dormir. Mais les ascètes *(monazontes)* ne quittent pas la basilique où ils continuent la psalmodie jusqu'au jour; chaque psaume est suivi d'une oraison dite par un prêtre ou par un diacre. Il reste aussi quelques simples fidèles, hommes ou femmes, ceux qui veulent : *Vicibus cotidie presbyteri et diacones vigilant ad Anastasim cum populo. De laicis etiam, viris et mulieribus, si qui volunt, usque ad lucem loco sunt; si qui nolunt, revertuntur in domos suas et reponunt se dormitorio.*

« Dans cette description, si détaillée et si vivante, on distingue nettement la superposition des deux liturgies : la liturgie de la totalité des fidèles, la liturgie des ascètes et des vierges. Ces deux liturgies se juxtaposent le dimanche de telle sorte que l'une est obligatoire et suivie par le clergé et par tous les fidèles, et que l'autre, qui cependant suit la première, reste facultative, et ne retient que les plus fervents pour y prendre part et quelques clercs pour la présider [1]. »

III. La psalmodie. — Ce que nous avons écrit au sujet de l'antiphonie (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2282-2319) doit retrouver sa place ici. Rappelons qu'au IVe siècle, à Alexandrie, saint Athanase voulait que celui qui lisait le psaume employât des flexions si courtes qu'elles ressemblassent à une récitation plutôt qu'à un chant : *Tam modico flexu vocis facieba sonare lectorem psalmi, ut pronuncianti vicinior esset quam canenti* [2]. Cette simplicité extrême dut sembler monotone, surtout quand les oratoires eurent été remplacés par des basiliques de plus en plus vastes on s'aperçut que ce filet de voix se perdait dans les nefs et ne dominait pas le bruit qui s'élève d'une assemblée même réputée silencieuse. Les conversations allaient leur train et il fallait de multiples rappels à l'ordre : *Quantum laboratur in ecclesia ut fiat silentium cum lectiones leguntur* [3]. La psalmodie en *solo* s'avérait impuissante à dominer le bruit; on trouva autre chose et mieux : la psalmodie en chœur, *antiphona*. Nicétas de Remesiana nous la montre en action avec l'alternance des deux chœurs : *Omnes quasi ex uno ore eundemque psalmorum sonum, eandemque vocis modulationem æqualiter proferamus : qui autem æquare se non potest ceteris, melius est ei tacere, aut lenta voce psallere, quam clamosa voce omnibus perstrepere; sic enim et ministerii impleat officium et psallenti fraternitati non obstrepat. Non enim omnium est habere vocem flexibilem vel canoram* [4]. A partir du IVe siècle avancé, l'antiphonie triomphe; nous avons déjà établi son origine grecque, antiochéenne, et que l'évêque Diodore avait adaptée d'après l'usage syriaque, ainsi que nous l'apprend Théodore de Mopsueste, dont le témoignage est confirmé par celui de saint Basile [5]. On la voit s'introduire partout, en Orient et en Occident.

IV. L'*ordo psallendi*. — Vers la fin du IVe siècle un phénomène se produit : l'institution cénobitique prend un développement considérable qui vide les villes de leurs ascètes et de leurs vierges et les attire sinon au désert, du moins dans la banlieue des villes et dans les campagnes. Les églises des villes appartiendront désormais exclusivement au clergé et aux fidèles, et cette séparation d'avec les moines aura pour conséquence d'imposer à ce clergé l'obligation de s'acquitter lui-même de l'*ordo psallendi*. Il y apportera une louable modération et se tiendra en garde contre les accroissements désordonnés, résultat des crises de ferveur qui saisissent périodiquement les instituts monastiques. En 528, une loi de Justinien prescrit à « tous les clercs constitués dans chaque église le chant des nocturnes, des laudes et des vêpres », car, dit-il,

[1] Batiffol, *Hist. du bréviaire romain*, in-12, Paris, 1911, p. 29. — [2] S. Augustin, *Confessiones*, l. X, c. XXXIII. — [3] S. Ambroise, *Enarratio IX in psalmum I*. — [4] Nicétas de Remesiana, *De psalmodiæ bono*, 13. — [5] S. Basile, *Epist.*, CCVII, 3.

« il est absurde que les clercs, à qui incombe le devoir de la psalmodie, fassent chanter à leur place des gens à gage; et que les laïques si nombreux, qui pour le bien de leurs âmes se montrent assidus à venir à l'église prendre part à la psalmodie, y puissent constater que les clercs constitués pour cet office ne le remplissent point ». En conséquence, les clercs de chaque église seront requis, par l'évêque du lieu et par le prévôt de chaque église, de prendre part à la psalmodie; ceux qui se seront montrés infidèles à ce service seront exclus du clergé : *Ad hoc sancimus, ut omnes clerici per singulas ecclesias constituti per se ipsos et nocturnas et matutinas et vespertinas preces cantent, neve in consumendis tantummodo rebus ecclesiasticis clerici esse videantur... Absurdum etenim est, cum ipsis necessitas incumbat, scriptos eorum loco canere. Nam si multi laïci, ut animæ suæ consulant, ad sacrosanctas ecclesias confluentes studiosos se circa psalmodiam ostendunt, quem admodum non absurdum est clericos, qui ad hoc ordinati sunt, munus suum non implere? Quamobrem omnimodo clericos canere jubemus* [1]. En Orient, les clercs s'acquittent de cette obligation et récitent vêpres, le nocturne et laudes dans une église qui n'est pas entièrement vide; mais, déjà, il n'est plus question des heures du jour.

En Occident on peut relever des textes qui témoignent de prescriptions analogues. En 506, le concile d'Agde impose dans la Narbonnaise ce qui se fait partout, *sicut ubique fit*, c'est-à-dire un office chanté le matin et un office chanté le soir, avec la présence de l'évêque et du clergé : *Et quia convenit ordinem Ecclesiæ ab omnibus æqualiter custodiri, studendum est, ut sicut ubique fit, et post antiphonas collectiones per ordinem ab episcopis vel presbyteris dicantur, et hymni matutini vel vespertini diebus omnibus decantentur, et in conclusione matutinarum vel vespertinarum missarum post hymnos capitella de psalmis dicantur, et plebs collecta oratione ad vesperam ab episcopo cum benedictione dimittatur.*

En 561, un canon du concile de Braga prescrit un seul et même *ordo psallendi* pour les offices du matin et du soir et il repousse les usages des monastères que l'on voudrait mêler à la règle des églises : *Unus idem psallendi ordo in matutinis vel vespertinis officiis teneatur..., neque monasteriorum consuetudines cum ecclesiastica regula sint permixtæ* [2]. Citons encore, en 633, le IVe concile de Tolède qui impose un *ordo psallendi* pour l'Espagne et pour la Gaule dans les offices du soir et du matin : *Unus igitur ordo orandi atque psallendi nobis per omnem Hispaniam atque Galliam conservetur, unus modus in missarum solemnitatibus, unus in vespertinis matutinisque officiis, nec diversa sit ultra in nobis ecclesiastica consuetudo, qui in una fide continemur et regno* [3].

Le can. 19 du concile de Tours, en 567, nous décrit la psalmodie en usage à Saint-Martin de Tours : *Idemque pro reverentia domni Martini vel cultu ac virtute id statuimus observandum, ut tam in ipsa basilica sancta quam in ecclesiabus nostris iste psallendi ordo servetur : ut in diebus æstivis ad matutina sex antephane binis psalmis explicentur; toto Augusto manicationes* [4] *fiant, quia festivitates sunt et missæ; septembre septem antephane explicentur binis psalmis; octubre octo ternis psalmis; novembre novem ternis psalmis; decembre decem ternis psalmis; januario et febroario idemque usque pascha; sed, ut possibilitas habet, qui facit amplius pro se et qui minus, ut potuerit* [5]. *Superest, ut vel duodecim psalmi expediantur ad matutina, quia patrum statuta præceperunt, ut ad sexta sex psalmidicantur cum allelugis et ad duodecima duodecim idemque cum alleluyis, quod etiam angelo ostendente dedicerunt. Si ad duodecima duodecim, cur ad matutina non idemque vel duodecim explicentur? Quicumque minus quam duodecim psalmos ad matutina dixerit, jejunet usque ad vesperum, panem cum aqua manducet; non illi sit altera in illa die ulla refectio. Et qui hoc facere contempserit, una ebdomada panem cum aqua manducet et jejunet omni die usque ad vesperum* [6]. A Arles, vers le milieu du VIe siècle, on voit saint Césaire introduire les heures de tierce, sexte et none, mais cet exercice est réservé aux pénitents et à quelques fidèles : *De profectibus cunctorum sollicitus et providus pastor, statim instituit, ut cotidie tertiæ sextæque et nonæ opus in Sancti Stephani basilica clerici cum hymnis cantarent, ut si quis forte sæcularium vel pænitentium sanctum opus exsequi ambiret, absque excusatione aliqua cotidiano interesse possit officio* [7].

V. L'*ORDO MONACHORUM*. — Nous venons de décrire brièvement l'*ordo psallendi* des clercs au VIe siècle; à cette date, il en existe un autre particulier aux moines et inspiré par ce qui se faisait en Égypte et en Palestine, car ces deux usages différaient entre eux et on avait pris ici et là ce qui paraissait convenable. En Égypte, les cénobites s'attachaient au cours nocturne. Jean Cassien nous apprend que *apud illos hæc officia quæ Domino solvere per distinctiones horarum et temporis intervalla cum admonitione compulsoris adigimur, per totum diei spatium jugiter cum operis adjectione spontanee celebrantur... Quamobrem exceptis vespertinis nocturnisque congregationibus, nulla apud eos per diem publica sollemnitas absque die sabbato vel dominica celebratur, in quibus hora tertia sacræ communionis obtentu conveniunt* [8]. Ainsi donc, une fois terminées les *antelucanæ orationes* chacun va à son travail ou à sa flânerie quotidienne qu'il embellit de prières non imposées : *voluntarium munus*. En Palestine, on se ressent visiblement du voisinage de Jérusalem, dont nous avons décrit l'office diurne, car on ne se contente pas des vêpres, du nocturne et des laudes-matines, les moines ne peuvent ou n'osent faire moins que le clergé séculier et ils récitent en temps voulu tierce, sexte et none : *In Palæstinæ vel Mesopotamiæ monasteriis ac totius Orientis supra dictarum horarum sollemnitatem, trinis psalmis cotidie finiuntur* [9]. Et, pour faire preuve de zèle ou par l'effet de leur ferveur, les moines de Bethléem avaient introduit un office nouveau; à dire vrai, au témoignage de Cassien, le zèle ou la ferveur n'y entraient pour rien et comme il était témoin oculaire de l'institution, vers 382, il savait à quoi s'en tenir et son récit vaut pour l'histoire.

Dans ce monastère de Bethléem, raconte-t-il, à la fin de l'office de laudes, les moines allaient prendre quelque repos au dortoir, mais *cum... neglegentiores quique indutias somni longius protelarent, quippe quos vel cellas progredi, vel de suis stratis consurgere ante horam tertiam nulla conventus ullius necessitas invitaret..., decretum est diutino tractatu et consultatione sollicita, ut, usque ad ortum solis... fessis corporibus refectione concessa, invitati post haec religionis hujus observantia, cuncti pariter e suis stratis consurgerent, ac tribus psalmis et orationibus celebratis, secundum modum, qui antiquitus in observatione tertiæ vel sextæ trinæ confessionis exemplo statutus est, et somno deinceps finem et initium operationi æquali moderamine simul facerent* [10].

[1] *Cod. Justin.*, l. I, tit. III, lex 41; Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 329. — [2] Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. IX, col. 1777. — [3] Id., *ibid.*, t. X, col. 616. — [4] Du Cange, *Glossarium*, à ce mot. — [5] Mabillon, *De liturgia gallicana*, p. 420. — [6] Maassen, *Conc. ævi Merov.*, p. 127; cf. L. Thomassin, *Vet. discipl.*, part. I, l. II, c. LXXIV, n. 4-6. — [7] *Vita S. Cæsarii*, c. XIII, dans *Acta sanct.*, aug. t. VI, p. 67. — [8] Cassien, *De instit. cœnob.*, l. III, c. II; cf. Sozomène, *Hist. eccles.*, l. III, c. XIV. — [9] Cassien, *op. cit.*, l. III, c. III. — [10] Cassien, *op. cit.*, l. III, c. IV.

Ainsi l'office de prime fut imaginé pour empêcher les moines d'aller dormir depuis laudes jusqu'à tierce.

L'innovation ne fut pas partout adoptée. En Orient, les vieux monastères invoquèrent les usages consacrés et ne voulurent rien entendre; à les écouter on aurait été tenté de croire qu'on bouleversait toutes les institutions établies par les saints Pères : *Cum hic idem typus de Oriente procedens huc usque fuerit utilissime propagatus, in nonnullis nunc usque per Orientem antiquissimis monasteriis, quæ nequaquam vetustissimas regulas Patrum violari patiuntur, minime videtur admissas* [1]. En Occident, en Gaule surtout, l'admission de prime se fit partout sans difficulté dans les monastères, mais il n'en était pas de même dans les églises du clergé séculier du nord de la Gaule [2].

Chez les moines irlandais on se garda bien de repousser une observance de plus, mais on lui donna un nom différent. Dans l'antiphonaire de Bangor (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom), on lit, au fol. 18, des prières *ad Secundam scil. Matutinam* qui commencent ainsi : *Exaudi, Domine, supplices tuos, qui in hac hora prima diei referamus tibi.* On récitait le ps. LXXXIX en Irlande, ce qui était également l'usage en Gaule et en Palestine à l'heure de prime.

Entre l'office de vêpres, qui se récitait à la fin du jour et sous le nom de *lucernaire* (situé vers le moment où l'on allume les lampes et la tombée de la nuit), et le dernier repas de la journée que suivait le coucher, il parut convenable d'adresser à Dieu, avant de se livrer au sommeil, une prière qui achevât les exercices de la journée et cette élévation individuelle du cœur devint un dernier office. Est-ce une innovation monastique? On a toute raison de le penser puisque la plus ancienne attestation de ce qui devint l'office de complies (voir *Dictionn.*, t. III, à ce nom) remonte à saint Basile qui recommande la récitation du ps. XC, *Qui habitat in adjutorio altissimi*, avant le sommeil [3]. Quoi qu'il en soit, Cassien l'ignore [4], et c'est saint Benoît qui semble avoir été le premier, en Occident, à imposer cet office.

Complies, de même que prime, est une création monastique et lorsque le clergé séculier les adoptera ce sera à la condition de leur enlever leur position isolée et en les rattachant à laudes et à vêpres, un peu à la façon de suppléments dont on n'a pas pu se préserver.

VI. L'OFFICE ROMAIN. — L'exemple donné par l'Église de Jérusalem dans les réunions liturgiques de l'*Anastasis* avait inspiré des imitations et la célébration quotidienne des vigiles à Constantinople au temps de saint Jean Chrysostome, ou à Milan au temps de saint Ambroise n'avait, semble-t-il, rien à envier à ce qui se faisait ailleurs. A Rome, on remplaçait la gravité par le désordre. Les vigiles solennelles des dimanches et des stations attiraient une cohue bruyante et irrévérencieuse à ce point que, si Vigilance en réclamait la suppression à cause des scandales qui s'y donnaient, saint Jérôme ne pouvait taire à Laeta que si elle y amenait sa fille ce devait être à condition de ne pas s'en séparer un seul instant : *ut ne transverso quidem ungue a matre discedat* [5]. Et cependant, au temps du pape Damase, l'Église de Rome en était encore aux méthodes anciennes des *psalmi responsorii*, point de psalmodie à deux chœurs. On s'en tenait à l'exécution en *solo* confiée à des diacres qui y remportaient de véritable succès, si on en juge par le témoignage de quelques inscriptions. Redemptus, nous dit-on, *dulcia nectareo promebat mella canore, prophetam celebrans placido modulamine senem* [6]; un de ses confrères *davidici cantor carminis... fuit* [7]; cela c'est l'éloge officiel, mais voici l'opinion de la critique :... *nec intragœdorum modum guttur et fauces dulci medicamine colliniendas, ut in ecclesia theatrales moduli audiantur* [8]. Le clergé romain estimait assez ses usages particuliers pour ne pas accueillir bénévolement ceux d'autrui, cependant il lui fallut, malgré ses préventions, laisser pénétrer l'air du dehors.

On ne peut fixer une date précise pour l'adoption du *mos canendi orientalium partium* ou psalmodie chorale antiphonée. Nous avons au *Liber pontificalis* un passage dans la notice du pape Célestin Ier (422-432) qui lui attribue une innovation singulière : le chant des cent cinquante psaumes de David avant la célébration de la messe [9] : *antephanatim ex omnibus*. Ce texte a été déjà commenté et élucidé (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2799-2801), ce qu'on peut en retenir pour notre sujet c'est que vers le milieu du VIe siècle (530 environ), à Rome, on cherchait à faire accepter la psalmodie chorale comme une institution ayant un siècle de date.

En ce qui concerne les vigiles, nous voyons par saint Jérôme qu'à la fin du IVe siècle, à Rome, il n'était encore question que de vigiles dominicales et stationnales *(festivæ dies)*, mais il n'y avait pas de vigiles pour les *privatæ dies;* il faut attendre pour cela le Ve siècle. On en trouve l'attestation dans la règle de saint Benoît [10]; à propos du chant quotidien d'un cantique de l'Ancien Testament il veut se conformer à l'usage de l'Église romaine : *ceteris diebus canticum unumquemque die suo ex prophetis, sicut psallit Ecclesia romana, dicantur*. D'où on peut induire l'existence à Rome, à la fin du Ve siècle, de vigiles pour les jours privés. Ces vigiles seront pendant longtemps la portion principale de l'office du clergé romain. Voici les traces qu'il semble possible d'en relever.

Au *Liber pontificalis* on lit que le pape Hormisdas (514-523) *composuit clerum et psalmis erudivit* [11]; comme on parle seulement des psaumes c'est qu'il s'agit du chant; mais c'est à peu près tout ce qu'on en peut tirer.

Un fragment de décrétale qu'on attribue sans preuve certaine à Gélase, et qu'il paraît sage de fixer au VIe siècle, nous montre un évêque suburbicaire en conflit avec son clergé à qui il a voulu imposer l'office des vigiles quotidiennes, inutilement d'ailleurs. L'évêque s'adresse au pape qui lui répond d'user de tous les moyens en son pouvoir pour faire céder les clercs : *Eleutherius frater et coepiscopus noster queritur, clericos suos sibi contra canones superbire, et id, quod nobis jubentibus facta in scrinio cautione premisit, ut cottidianis diebus vigiliæ in ejus celebrentur ecclesia, illis contempnentibus inplere non posse, sed magis unumquemque suis (postposito ecclesiæ servitio) vacare negotiis. Et ideo experientia tua eos, quos tibi esse ostenderit contumaces, debita objurgatione conpesce, et modis omnibus vigiliis vacare conpelle* [12].

Une formule conservée au *Liber diurnus* (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom) contient la description de cet office liturgique du Ve-VIe siècle. C'est, comme on l'a dit, le plus ancien *ordo* que nous possédions de l'office romain [13] : *Illud etiam præ omnibus spondeo atque promitto me omni tempore per singulos dies, a primo gallo usque mane, cum omni ordine clericorum meorum vigi-*

[1] Cassien, *De instit. cœnob.*, l. III, c. IV. — [2] Dans l'Église de Tours, au VIe siècle, il n'est nullement question de prime. — [3] S. Basile, *Regulæ fusius tractatæ*, XXXVII, 5; dans la vie de saint Hypace, écrite entre 447 et 450, la prière du coucher est également indiquée sous le nom de πρῶ θύπνια, « premier sommeil ». — [4] Cf. *Dictionn.*, t. I, col. 2579-2582. — [5] S. Jérôme, *Epist.*, CVII, 9. — [6] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 239. — [7] Id., *ibid.*, t. III, p. 242. — [8] S. Jérôme, *Epist.*, CXLVI, 2. — [9] *Liber pontif.*, t. I, p. 230. — [10] S. Benoît, *Regula*, c. XIII. — [11] *Liber pontif.*, t. I, p. 269. — [12] Friedberg, *Corp. juris can.*, t. I, Lipsiæ, 1831, p. 316. — [13] *Liber diurnus*, édit. Sickel, 1889, l. III, c. VII, p. 77-78, caution d'un évêque suburbicaire en recevant la consécration.

*lias in ecclesia celebrare, ita ut minoris quidem noctis, id est a pascha usque ad æquinoctium XXIV^a die mensis septembris, tres lectiones et tres antiphonæ atque tres responsorii dicantur; ab hoc vero æquinoctio usque ad aliud vernale æquinoctium et usque ad Pascha, quatuor lectiones cum responsoriis et antiphonis suis dicantur; dominico autem in omni tempore novem lectiones cum antiphonis et responsoriis suis persolvere Deo profitemur.*

Ce qui ressort de ce texte c'est l'office quotidien, du premier chant du coq au lever du soleil, pour tout le clergé et l'évêque lui-même, dans l'église. Chaque dimanche, les vigiles comportent une psalmodie antiphonée, neuf leçons avec leurs répons. Chaque jour une psalmodie antiphonée, avec des leçons et des répons dont le nombre varie suivant la saison : trois leçons depuis Pâques jusqu'au 24 septembre; quatre leçons du 24 septembre à Pâques.

Ainsi donc l'office de la vigile est quotidien et obligatoire; il se prolonge depuis le premier chant du coq jusqu'à l'aurore. On n'a pas la certitude que cette vigile nocturne fût suivie des laudes, mais il est permis de le conjecturer lorsqu'on voit que saint Benoît établit un office de laudes à la fin de la vigile nocturne et lorsqu'on se rappelle que dans son cadre liturgique il s'inspire de ce qu'on fait à Rome. D'ailleurs Rome le lui rendra et lui prendra son type de vêpres, car on doit remarquer que la décrétale, pas plus que le texte cité du *Liber diurnus*, ne font allusion à vêpres.

La longueur de l'office prescrit n'est pas constante : de Pâques au 24 septembre, trois leçons; du 24 septembre à Pâques, quatre leçons; ainsi l'année se trouve partagée en deux portions, comme dans la règle de saint Benoît; les dimanches uniformément neuf leçons. Toutes ces leçons sont empruntées à l'Écriture sainte; un peu plus tard, on élargit ce système de lectures, puisque saint Grégoire I^er (590-604) blâme l'évêque Marinianus qui fait lire aux vigiles son commentaire sur Job; mais, dit-il, cette œuvre n'est point faite pour le peuple. Dites-lui de faire lire aux vigiles notre commentaire sur les psaumes, qui est plus capable de former aux bonnes mœurs les esprits des séculiers [1].

Pendant la période où l'office romain a été élaboré et a progressé comme nous venons de le voir, une modification importante s'est introduite; l'antiphonie responsoriale a remplacé la modulation, et ceci a entraîné un changement dans le personnel choral. Les lecteurs (voir ce nom) que nous rencontrions, tous adultes, au IV^e siècle, ont été remplacés par de jeunes enfants dont les voix fraîches peuvent aborder le chant de la cantilène (voir aux mots CHANT, CHANTRES) et s'en acquitter comme les petits choristes de Carthage dont parle Victor de Vite, premier exemple de psallette ou de manécanterie (voir *Dictionn.*, t. III, col. 344-365 : *infantulos vocales strenuos atque aptos modulis cantilenæ* [2].

L'institution analogue à Rome est bien connue, et une fois de plus on se contentait d'imiter ce qui se faisait ailleurs, à Carthage, à Constantinople, à Lyon, à Milan, à Reims qui possédèrent les premières *scholæ cantorum;* mais à Rome la nouvelle fondation allait recevoir une vive impulsion de saint Grégoire I^er et ce ne serait pas un mince stimulant que de voir les papes Deusdedit (615-618), Léon II (682-683), Benoît II (684-685), Sergius (687-701) sortir de la *schola* [3].

VII. L'INTERVENTION DE SAINT GRÉGOIRE I^er. — Le rôle de saint Grégoire I^er dans la création de l'office romain fut considérable bien qu'il ne soit pas toujours possible de le déterminer avec une exacte précision. A l'occasion du chant (voir ce nom) ecclésiastique, nous avons essayé de marquer l'autorité, l'originalité de son intervention. Elle est incontestable, aussi, deux siècles plus tard, son biographe, Jean Diacre, lui attribuait-il l'institution de la *schola cantorum*. De ceci le *Liber pontificalis* ne soufflait mot, pas plus que la *Vita antiquissima* du pape composée vers 713, par un moine de Whitby. Plus intéressant est le texte d'un concile tenu à Rome en 595, sous le pontificat de saint Grégoire; on y lit ceci : *In sancta romana Ecclesia.., dudum consuetudo est valde reprehensibilis exorta, ut quidam ad sacri altaris ministerium cantores eligantur, et in diaconatus ordine constituti modulationi vocis inserviant, quos ad prædicationis officium eleemosynarumque studium vacare congruebat. Unde fit plerumque ut ad sacrum ministerium dum blanda vox quæritur, quæri congrua vita negligatur, et cantor minister Deum moribus stimulet, cum populum vocibus delectat. Qua in re præsenti decreto constituo ut in hoc sede sacri altaris ministri cantare non debeant, solumque evangelicæ lectionis officium inter missarum solemnia exsolvant.* C'était alors une coutume ancienne et fort répréhensible dans l'Église romaine de faire chanter les diacres et autres clercs qu'on choisissait pour leur belle voix; il fallait s'en tenir aux sous-diacres ou, tout simplement, aux minorés : *Psalmos vero ac reliquæ lectiones censeo per subdiaconos vel si necessitas fuerit per minores ordines exhiberi* [4]. Quoi qu'il soit advenu de la prescription de ce concile, on doit se rendre compte qu'elle ne favorise pas le récit de Jean Diacre sur l'institution, par le pape Grégoire, d'une *schola cantorum*.

Le même pape a exercé un contrôle certain sur la liturgie de la messe et sur les pièces de chant, mais de là à un travail de composition direct, il y a une large distance. Ce point a été traité déjà ici à propos de l'antiphonaire et du chant; il suffira donc de rappeler que le sacramentaire dit « grégorien » correspond à l'état de la liturgie romaine dans le dernier quart du VIII^e siècle [5] et le travail du pape fut, pour le chant, une œuvre d'organisation et de refonte plutôt que de composition proprement dite [6]. La cantilène romaine est donc œuvre collective qui commence vers le temps de saint Léon († 461) et se poursuit jusqu'au pape Martin († 653) et même un peu après lui. C'est l'opinion d'un liturgiste franc du VII^e siècle qui paraît avoir assez bien su ce dont il parlait et dont on a pu dire « qu'il était allé examiner de près l'usage et la tradition des monastères romains [7]... ».

Voici le passage en question [8] :

*Id est primus beatus Damasus papa adiuvante sancto Hieronymo presbytero vel ordinem ecclesiasticum descriptum de Hierosolyma permissu sancti ipsius Damasi transmittentem instituit et ordinavit. Post hunc beatissimus Leo papa annalem cantum omnem instituit, atque opuscula in canonica institutione luculentissima edidit, quam si quis ea usque ad unum iota non receperit vel veneraverit anathema sit. Deinde beatus Gelasius papa similiter omnem annalem cantum seu et decretalia canonum honeste atque diligentissime facto in sede beati Petri apostoli conventu sacerdotum plurimorum conscripsit. Post hunc Simachus papa similiter et ipse annalem suum cantum edidit. Iterum post hunc Johannes papa similiter et ipse annum circuli cantum vel omni*

[1] S. Grégoire I^er, *Epist.*, l. XII, ép. XXIV. — [2] Victor de Vite, *De persecutione vandalica*, l. III, c. XXXIX-XL. — [3] *Liber pontif.*, t. I, p. 359-363, 371; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 127. — [4] *P. L.*, t. LXXVII, col. 1335. — [5] Duchesne, *Origines du culte*, 2^e édit., p. 117-119. — [6] G. Morin, *Les véritables origines du chant grégorien*, Maredsous, 1890, p. 117-119. — [7] G. Morin, *Les véritables origines du chant grégorien*, Maredsous, 1890, p. 23. — [8] Anonyme de Gerbert, *Mon. veteris liturgiæ alemanicæ*, in-4°, Saint-Blasien, 1779, p. 183-185; cf. Saint-Gall, Stiftsbibliothek, ms. n. *349*, du IX^e siècle; P. Batiffol, *Hist. du bréviaire romain*, 1911, p. 177.

*ordine conscripsit. Post hunc Bonifacius papa, qui inspirante sancto spiritu et regulam conscripsit et cantilena anni circuli ordinavit. Post hos quoque beatus Gregorius papa qui afflatu sancto spiritu magnam atque altissimam gratiam et Dominus contulit ut super librum beati Job moralia tibica investigatione tripliciter atque septiformem expositionem lucidaret, super Ezechiel quoque propheta prima parte seu et extrema luculentissima expositione declaravit, quid super evangelia quadraginta homiliarum expositione fuerit notum est omnibus christianis quam pulchre explanarit, quid inde aliquorum libris operante sancto Spiritu digessit vel aliarum multarum sanctarum scripturarum interpretatus est christianis in mundo tegentibus patefactum est et cantum anni circuli nobile edidit. Post hunc Martinus papa similiter et ipse anni circuli cantum edidit. Post istos quoque Catalenus abbas ibi deserviens ad sepulcrum sancti Petri et ipse quidem annum circuli cantum diligentissime edidit. Post hunc quoque Marianus abba ipsius sancti Petri apostoli serviens annalem suum cantum et ipse nobile ordinavit. Post hunc vero dominus Virbonus abba et omnem cantum anni circuli magnifice ordinavit.* Cette opinion est en parfait accord avec celle d'Amalaire qui attribue les répons de l'office romain *magistris sanctæ romanæ Ecclesiæ* [1].

VIII. L'OFFICE CLÉRICO-MONASTIQUE. — A Rome donc, *omni tempore per singulos dies, a primo gallo usque mane, cum omni ordine clericorum, vigilias in ecclesia celebrare.* C'était là le devoir assigné au clergé attaché à chaque titre presbytéral ou, si l'on préfère, à chaque paroisse. Ce devoir s'ajoutait à plusieurs autres ce qui ne laissait pas de le rendre assez lourd. Il n'eut pas été impossible de l'alléger et tout un personnel ne demandait qu'à s'y employer, mais ses services ne paraissaient pas désirables à tous. Une rivalité ancienne divisait, à Rome, le clergé paroissial et le monde monastique. Dès le temps de saint Jérôme (voir ce nom) les hostilités étaient ouvertes et nous en trouvons l'écho dans un livre où on n'irait certes pas le chercher si on ne savait que les documents liturgiques se font parfois le réceptacle d'invectives d'où est absente la charité chrétienne. Certaines préfaces du sacramentaire léonien, qui remontent au IVe siècle, expriment avec vivacité les sentiments du clergé romain à l'égard des moines de la ville. « Ce sont de véritables déclamations. On fait remarquer à Dieu que son Église contient maintenant de faux confesseurs, mêlés aux vrais; on parle beaucoup des ennemis, des calomniateurs, des orgueilleux qui s'estiment meilleurs que les autres et les déchirent, qui se présentent sous des dehors pieux, mais avec l'intention de nuire. On proclame la nécessité de se défendre contre eux [2]. » Sans doute, tous ne pensaient et ne parlaient pas de cette façon, néanmoins, il semble que les progrès du monachisme furent lents à Rome. Vers le milieu du VIe siècle le vent avait tourné puisque, en 556, nous y voyons les moines assez nombreux et assez puissants pour faire échec à l'élection du pape Pélage : *Monasteria et multitudo religiosorum, sapientium et nobilium subduxerunt se a communione ejus* [3]. Trente-six ans plus tard, l'avènement au souverain pontificat de Grégoire Ier, un moine, procurait à l'institution dont il sortait une soudaine faveur qui cessa à sa mort (604). Son successeur, le pape Savinien (604-606), donna un vigoureux coup de barre en sens opposé et la notice qui lui est consacrée au *Liber pontificalis* le loue d'avoir fait place nette des moines : *Ecclesiam de clero implevit;* le pape Deusdedit alla plus loin (615-618) : *Hic clerum multum dilexit, sacerdotes et clerum ad loca pristina revocavit* [4]. On ne pouvait se passer des moines pour certains services secondaires ou jugés tels, mais on n'entendait pas leur accorder plus; ils paraissaient bons, tout au plus, pour la banlieue, et s'ils n'en étaient pas flattés ils étaient assez prévoyants pour accepter en attendant leur heure.

Ainsi firent-ils lorsque Sixte III (432-440) leur confia la garde du cimetière *ad Catacumbas*, sur la voie Appienne [5]. Était-ce une sorte de paroisse ou bien une surveillance? On ne sait au juste. L. Duchesne y voit « le premier exemple de ces monastères fondés auprès des basiliques suburbaines, pour y entretenir l'office divin avec une régularité qu'on n'eût pu obtenir du clergé paroissial ». Avec Léon Ier (440-461) on vit un sérieux progrès : le pape établit un monastère d'hommes auprès de la basilique Saint-Pierre, non en qualité de clercs, car la basilique a son clergé, mais en qualité de moines, pour prier. Ce monastère est, croit-on, celui des Saints-Jean-et-Paul au Vatican, c'est le plus ancien des monastères basilicaux de Rome. Le successeur de Léon Ier, le pape Hilaire (461-468) fondera, lui aussi, un monastère annexé à Saint-Laurent-hors-les-Murs. Ce mouvement de fondations continua en sorte qu'au VIIIe siècle on comptait trois monastères à Saint-Jean de Latran : Saint-Pancrace, les Saints-André-et-Barthélemy et Saint-Étienne; deux à Saint-Paul-hors-les-Murs : Saint-Laurent et Saint-Cassien; trois à Sainte-Marie-Majeure : les Saints-Côme-et-Damien, Saint-André et Saint-Hadrien; enfin quatre près de la basilique Saint-Pierre au Vatican : Saints-Jean-et-Paul, Saint-Étienne-Majeur, Saint-Martin et Saint-Étienne-Mineur [6]. Soit douze monastères annexés à des basiliques.

Ces monastères, dont la fondation est échelonnée entre le VIe et le VIIIe siècle, peuvent être caractérisés par différents passages du *Liber pontificalis* [7].

La communauté monastique ne dépend pas du prêtre du titre qu'elle dessert : *segregatum a jure potestatis presbiteri tituli*, lit-on dans un texte concernant le monastère annexé à l'église de Saint-Chrysogone par Grégoire III (731-741). La communauté possède et vit sur le revenu de ses biens : *Pro sustentatione* [le pape] *prædia et dona atque familiam largitus est; et diversi alii fideles et amatores domini nostri Jesu Christi... prædia et dona devotissime contulerunt* [8].

Quel est le rôle des moines attachés aux basiliques? Leur rôle principal est de chanter l'office. Mais, du fait de leur installation à proximité d'une basilique, le clergé paroissial n'en a pas été exclu; il se trouve seulement soulagé d'une part des offices dont les moines s'acquitteront, non pas à la place, mais d'accord avec lui. Toutefois nous ne pouvons le certifier que pour la fin de la période dont nous parlons. C'est dans la notice du pape Grégoire II (715-731) et dans celle du pape Hadrien (775-795) que nous trouvons des textes précis.

« Ainsi, au VIIIe siècle, nous constatons que les moines sont associés par les papes à l'exécution des vigiles quotidiennes, et qu'en outre il leur est concédé d'exécuter dans ces mêmes basiliques, pour leur compte de moines, les heures de tierce, de sexte, de none et de vêpres (ceci dès la première moitié du VIIIe siècle); à la fin de ce même siècle, ils y auront joint prime. Nous

[1] Amalaire, *De ordine antiphonarii*, c. XLIII. — [2] L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, p. 135. — [3] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 303. — [4] Id., *ibid.*, t. I, p. 315-319. — [5] Id., *ibid.*, t. I, p. 234. — [6] Id., *ibid.*, t. I, p. 22-25. — [7] P. Batiffol, *Hist. du bréviaire romain*, in-12, Paris, 1893, p. 61 sq., avait émis à ce sujet quelques assertions contestables qui furent relevées par L. Levêque, *Les monastères des grandes basiliques de Rome aux VIIe et VIIIe siècles*, dans *Science cath.*, 1893; dans la 2e édit. de son livre, P. Batiffol a négligé la mention de ce travail dont il a tiré profit en retranchant plusieurs phrases contestées. Les autres n'en sont pas plus solides. — [8] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 418.

saisissons dans ces divers textes la trace de la révolution liturgique qui s'est accomplie à Rome, entre la fin du VII^e siècle et le milieu du VIII^e, sous l'influence monastique; on entend la juxtaposition journalière de l'office vigilial traditionnel des clercs et des heures monastiques. » C'est une petite révolution qui s'est accomplie sous l'influence de ce qui se faisait à la basilique de Saint-Pierre du Vatican. Le mouvement était donné, l'official vigilial des clercs ne paraissait plus suffisant, il fallait y ajouter l'office du jour: *diurnis atque nocturnis temporibus... secundum instar officiorum ecclesiæ Beati Petri Apostoli* [1]. C'est là une partie de l'œuvre de Grégoire III. Le prestige qui entourait le tombeau de saint Pierre y attirait les pèlerins qui s'y rendaient des contrées les plus éloignées: Gaule, Grande-Bretagne, Germanie et ne croyaient pouvoir mieux faire que de modeler, au retour, ce qui se faisait chez eux d'après ce qu'ils avaient vu à Rome. Pour plus de sûreté et de peur de se tromper, ils ramenaient un exécutant comme fit Benoît Biscop à l'égard d'un certain abbé Jean *archicantor ecclesiæ Sancti Apostoli Petri* afin que *in monasterio cursum canendi annum sicut ad sanctum Petrum Romæ agebatur edoceret* [2].

« Ce point, a-t-on dit, est très instructif, que la basilique de Saint-Pierre, avec sa corporation et ses moines chanteurs, de sa *schola* et de ses grands chantres, a été le véritable lieu de l'office canonique romain. Le fait était accompli dans le troisième quart du VII^e siècle, grâce à cet irrésistible mouvement de dévotion et d'admiration qui portait les moines d'au delà les monts et les mers à ne considérer plus comme office romain que l'office clérico-monastique de Saint-Pierre; à emprunter à cet office basilical la distribution de ses psaumes *(cursum canendi)*, de ses leçons *(ordinem legendi)*, le texte de ses antiennes et de ses répons *(ritum canendi)*, le cycle de ses fêtes *(circulum in celebratione dierum festorum)*, entendez les fêtes du temps. Tel était l'éclat et telle l'autorité du canon de l'office basilical de Saint-Pierre, à une époque où pourtant il n'était point encore définitivement constitué ni dans son texte, ni dans sa notation, puisque l'abbé Jean l'enseignait à Wearmouth sans texte *(viva voce cantores edocendo)*, et dut se résoudre à l'écrire pour la commodité des monastères anglo-saxons *(et etiam litteris mandando)*. Le jour où l'office de Saint Pierre se trouva codifié, le jour où les *libri responsales* et les *antiphonarii* de Saint-Pierre furent publiés, ils firent la conquête des basiliques romaines. Ils allaient faire la conquête des Églises franques [3]. »

IX. Introduction du sanctoral. — L'anniversaire des martyrs fut d'abord célébré dans le cimetière qui gardait leur tombe; en quoi consistait cette célébration? Au cours des trois premiers siècles, ce furent des chants, des lectures, des psalmodies de psaumes et d'hymnes, peut-être aussi la synaxe eucharistique. Au début du IV^e siècle ce dernier point est attesté par Prudence. Existait-il un office proprement dit, suivant un cadre tracé? On n'en possède ni un vestige ni une attestation certaine. Toutefois, au V^e siècle, on voit l'existence de vigiles dans les cimetières des martyrs. Sous le pontificat du pape Innocent I^er (401-417), des réunions nocturnes se faisaient au cimetière des saints Procès et Martinien: *Martyrum suorum Deus excubias catholicæ festivitati restituit* [4]. Autre témoignage de vigile d'un saint, à propos de saint Laurent, où *beatissima [Melania] desiderabat ire in sancti martyris basilicam et pervigilem celebrare noctem*. Les témoignages sont nombreux et précis au IV^e siècle.

Au V^e siècle, les cimetières souterrains, à partir de 410, sont délaissés et ne servent plus qu'à des pèlerinages où on dit la messe et cet usage est abandonné vers la seconde moitié du VI^e siècle. Le culte des saints se transporte dans les églises situées à l'intérieur de Rome et, après le milieu du VIII^e siècle, les corps saints y sont transportés et leur culte les suit, mais la fête, même célébrée *intra muros*, reste locale. Ainsi le pape Grégoire III (731-741) construit à Saint-Pierre un oratoire « en l'honneur du Sauveur, de la vierge Marie, des apôtres, des martyrs, des confesseurs et de tous les justes », il impose « chaque jour », après que les « vêpres auront été dites devant la confession » de saint Pierre, aux moines des « trois monastères attachés à la basilique », de se rendre au nouvel oratoire et d'y « chanter trois psaumes », *tres psalmos et evangelia matutina Deo canant*, en l'honneur des saints dont ce sera la fête *(quorum natalicia fuerint)*. En d'autres termes, l'office de « tous les jours » ne faisant aucune mention des saints dont la fête est marquée au calendrier romain, le pape institue un office commémoratif à part pour les saints, afin que, fêtés ailleurs, ils ne soient pas oubliés à Saint-Pierre [5]. L. Duchesne conjecture que cette fondation liturgique a peu duré. P. Batiffol propose une transformation en une autre fondation plus durable: la célébration à Saint-Pierre des *natalitia* des saints du calendrier romain?

Au VIII^e siècle, l'office romain se répand en France, texte et chant, par le fait de l'initiative épiscopale. Une même ferveur ultramontaine emporte Chrodegand de Metz et Remedius de Rouen et leur zèle éprouve le besoin, pour triompher des résistances, de s'assurer la collaboration de Pépin le Bref qui enjoint à tous les évêques francs de renoncer à l'*Ordo* gallican pour adopter celui de Rome; ainsi l'office canonique romain obtint gain de cause et le sanctoral se trouva installé dans l'office codifié.

X. Le *ratio de cursus*. — Nous venons de parler de saint Césaire dont le souvenir, inséparable de Lérins, nous met sur la voie d'un document irlandais relatif aux différents *cursus* et qui est loin d'être sans valeur pour notre sujet [6]. Le manuscrit original du VIII^e siècle est conservé au British Museum, *Nero, A. II* et contient 108 feuillets de 0 m. 157 sur 0 m. 105; nous n'avons à nous occuper que du fol. 14 au fol. 45 (anc. 12-43) qui forment un manuscrit distinct qu'ont décrit Edw. Maunde Thompson et Warner [7]. Parchemin, 19 lignes à la page, écrit probablement en Gaule, minuscule avec quelques initiales.

Le onzième morceau copié, intitulé: *Ratio de cursus qui fuerunt ex auctores*, fut édité pour la première fois par H. Spelman, en 1639 [8], d'après le manuscrit mentionné avant que celui-ci ait perdu sa ligne supérieure sous le couteau du relieur. Le texte de Spelman fut réimprimé par D. Wilkins, en 1737 [9], avec des corrections de Saumaise. Après la transcription faite par Spelman, le relieur coupa la ligne supérieure du fol. 37: *Si sedulo inspiciamus cursus auctores* qu'on ne retrouve pas dans la copie exécutée à la fin du XVII^e siècle et qui est conservée dans le ms. *Cleopatræ E. i.*, fol. 5 *a*-7 *a*. Haddan et Stubbs, en 1869 [10], ont

[1] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 418. — [2] Bède, *Hist. Anglor.*, l. IV, c. XVIII. — [3] P. Batiffol, *op. cit.*, 1^re édit., p. 69-70. — [4] *De hæresi prædestinatorum*, *P. L.*, t. LIII, col. 617. — [5] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 421; cf. p. 422. — [6] P. Batiffol, *Hist. du bréviaire romain*, 1911, p. 47, note 1: « document sans valeur pour notre sujet »; J. Wickham Legg, *op. infra cit.*, p. 153: *The hist. value of the tract does not seem be very great.* — [7] *Catal. of ancient manuscripts in the British Museum*, part. II, Latin (1884), p. 54, pl. XXXII. — [8] *Concilia, decreta, leges, constitutiones*, t. I, Londini, 1639, p. 167. — [9] *Concilia Magnæ Britanniæ*, t. IV, Londini, 1737, appendix, p. 741; *P. L.*, t. LXXII, col. 606-608. — [10] A. W. Haddan et W. Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, in-8°, t. I, Oxford, 1869, p. 138.

publié le texte d'après ce dernier manuscrit. Whitby Stokes et Warren ont donné la partie relative au *cursus* irlandais d'après une collation des deux manuscrits [1]. On doit signaler encore une édition avec traduction anglaise par Moran [2]; enfin J. Wickham Legg a donné une édition diplomatique [3].

Toute la première partie est, comme on l'a dit, « une fiction savante, où l'auteur s'efforce de donner des preuves de ses connaissances littéraires et de son érudition ». Ses explications historiques ne sont pas à dédaigner quoiqu'elles manquent un peu de clarté, l'auteur n'en exprime pas moins avec exactitude, selon toute apparence, la réalité des faits lorsqu'à l'occasion du *cursus Scottorum* il nous dit que celui-ci devrait sa formation à saint Marc, qui aurait évangélisé l'Égypte et l'Italie. Il fut adopté par Grégoire de Nazianze et les moines d'Orient Basile, Antoine, Paul, Macaire, Jean, Malchus. Ce fut Jean Cassien qui l'introduisit en Gaule où il fut adopté à Lérins. Ce fut là que les saints Honorat, Césaire d'Arles, Porcaire, Loup et Germain le pratiquèrent et ce fut par eux qu'il se répandit, notamment grâce à Loup et à Germain qui enseignèrent les Lettres sacrées à Patrice et lui inculquèrent ce *cursus* que lui-même transmit à la Bretagne et à l'Irlande. Le *cursus* de saint Marc devint ainsi le *cursus Scottorum* et, vers la fin du VI^e^ siècle, il reparut sur le continent, grâce à Colomban de Luxeuil et à son compagnon Wandilochus (?Waldolenus).

Par *cursus* il faut entendre toute la liturgie de l'office divin, à l'exclusion de la messe. Le traité dont nous parlons passe en revue six *cursus* et, parmi eux, le cinquième est celui dont saint Benoît est l'auteur responsable; or on sait que saint Benoît ne s'est pas occupé d'autre chose que de l'office; il ne parle pas de la messe. Il est vrai que l'auteur, à l'occasion du *cursus* de saint Marc, parle du *Sanctus* et du *Gloria in excelsis*, mais on se souviendra que cette dernière pièce était chantée à Bangor, peut-être à la messe, mais assurément à vêpres et à matines.

On ne prétend pas pour cela défendre toutes les données du *Ratio*, il faut reconnaître qu'on y trouve des confusions et des erreurs [4], les corruptions de noms propres auraient moins d'importance, pouvant être attribuées au copiste. « Quoi qu'il en soit, ce qui est rapporté au sujet de la transmission du *cursus* depuis Cassien jusqu'à saint Patrice et saint Colomban par des intermédiaires que nous avons cités est tout à fait conforme à ce que nous savons des rapports du monde religieux insulaire avec la Gaule aux V^e^ et VI^e^ siècles. Une glose du *Livre des hymnes* irlandais dit de saint Colomba d'Iona : « Dix heures canoniales *Colum Cille* avait coutume de célébrer, *ut ferunt;* et c'est de l'histoire de Jean Cassien que lui vint cette coutume [5]. » Nous avons dit quelles relations saint Patrice entretint avec Lérins (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LÉRINS) et saint Germain d'Auxerre [6]. Quant à Césaire d'Arles, il paraît également avoir eu une réelle influence sur les conceptions ecclésiastiques des Irlandais [7]. Tout compte fait, il semble donc que cet exposé de la genèse du *cursus Scottorum* mérite d'être tenu pour substantiellement vrai. Telle est aussi bien la conclusion à laquelle se sont arrêtés dom Mabillon [8], Usher [9], William Palmer [10], dom Bäumer [11], H. Williams [12] et F.-E. Warren [13]. » (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2990-2991.)

*Ratio de cursus qui fuerunt ex auctores.*

Fol. 37 *b* [Si sedulo inspiciamus cursus au] Stores In exordium. repperimus decantatum fuisse non sicut aliqui Inperiti fise uel uarie obieccione. pertulerunt. *et* adhuc multi concentus fore; Beatus trofimus ep*iscopus* arelatensis. *et* s*anctus* photinus martyr. *et* ep*iscopus*. lugdunensis discipulus s*ancti* petri. apostoli sicut *et* refert iosiphus. *et* eusebius cesariensis ep*iscopus* cursum romanum. In galleis tradiderunt; Inde postea relacione beati photini. martyris cum quadraginta. *et* octo martyribus. retrusi. ergastulu*m*. relacione ad beatum clementem quartum ‖ [fol. 38] loci successoris beati petri apo[s]toli deportauerunt ⁘ *et* beat[um] hiereneum ep*iscopu*m beatus clemens ordinauit hoc In libro *sancti* ipsius hierenei ep*iscopi et* martyres repperies Edoctus a beato policarpo hismerniorum ep*iscopum et* martyre*m* qui fuit discipulus iohannis apostoli sicut refert historiograffus iosephus *et* hiereneus ep*iscopus* In suo libro. Iohannis euangelista. primum cursum gallorum decantauit. Inde postea beatus policarpus discipulus s*ancti* iohannis; Inde postea hiereneus qui fuit ep*iscopus* lugdunensis gallei; Tercius ipse ipsum cursum decantauit. In galleis; Inde p*er* diuersorum ‖ [fol. 38 *b*] prudencium uirorum. *et* modolacionibus series scripturarum noui ac ueteris testamenti diuersorum prudentiu*m* uirorum paginis. non de p*ro*priis sed de sacris scripturis recip*roca*m anthephonas *et* responsuria seu sonus *et* alleluias conposuerunt. *et* p*er* uniersu*m* mundu*m* peragrauit atque p*er* uniuersum. orbem terrarum. ecclesia ordo cursus gallorum diffusus est. quem beatus hyeronimus p*res*b*yter*. *et* germanus *et* lopus ep*iscop*i pelagianum heresim. Non sicut multi opinantur (ut gallicanus quidam clericus britto modolacione debitus ‖ [fol. 39] quod ipsum ededissit quod non fecit) quod beatus hyeronimus p*res*b*yter* germanus. *et* lopus ep*iscop*i pelagianam heresim. uel gallianam. que nomen ipsius titulatus. ex britaniis. *et* scottiis p*ro*uinciis expulerunt; Vnde. *et* aliu*m* cursum qui dicitur. presente tempore scottorum. que.. sa.. opinione iactatur. Sed beatus marcus euangelista sicut refert iosephus *et* ensebius In quarto. libro totam egyptum uel italiam. taliter predicauerunt sicut unam ecclesiam ut omnis s*anctus*, uel gloria In excelsis d*eo* uel oratione dominica *et* amen uniuersi tam uiri quam femine decantarent ‖ [fol. 39 *b*] tanta fuit sua predicatio unita; *Et* postea In italia euangelium ex ore petri apostoli, ededit beatus hyeronim*us* adfirmat ipsum cursum, qui dicitur. presente tempore scottorum beatus marcus decantauit. *Et* post ipsum gregorius nazanzenus quem hyeronimus suum magistrum. esse adfirmat; *Et* beatus basilius frater ipsius s*ancti* gregorii Antonius paulus macharius uel iohannis *et* malchus secundum ordinem patrum decantauerunt; Inde postea beatissimus Cassianus qui linerense monasterio beatum honoratum habuit conparem ‖ [fol. 40] *Et* post ipsum beatus honoratus primus abba *et* s*anctus* cesarius ep*iscopus* qui fuit In arelate *et* beatus porcarius abba qui In ipso monasterio fuit ipsum Cursum decantauerunt qui beatu*m* lupum *et* beatum germanu*m* monachus In eorum monasterio. habuerunt; *Et* ipsi sub normam. reguli. ipsum cursum. ibidem decantauerunt : *Et*

[1] *Tripartite Life of S. Patrick*, p. CXX; *Antiph. of Bangor*, t. II, p. XXV-XXVI. — [2] *Essays on the origin, doctrines and discipline of the early Irish Church*, Dublin, 1864, p. 243-246. — [3] *Ratio decursus qui fuerunt ex auctores. Speculations on the divine office by a writer of the eight century*, dans *Miscellanea Ceriani*, in-8°, Milano, 1910, p. 151-161. — [4] Warren, *Antiphonary of Bangor*, t. II, p. XXIV-XXV. — [5] Bernard et Atkinson, *Ir. lib. hymn.*, t. II, p. 171. — [6] J. B. Bury, *The life of S. Patrick*, p. 294 sq., 337 sq., 338-348. — [7] P. Lejay, *Le rôle théologique de saint Césaire d'Arles*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, t. X, 1905, p. 468 sq.; *Rev. critique*, t. LXII, 1906, p. 369. — [8] Mabillon, *De cursu gallicano disquisitio*, *P. L.*, t. LXXII, col. 381-382. — [9] Usher, *Britanniæ Ecclesiæ antiquitates*, c. XI, London, 1687, p. 185. — [10] W. Palmer, *Origines liturgicæ*, in-8°, t. I, Oxford, 1839, p. 177 sq. — [11] S. Bäumer, *Histoire du bréviaire romain*, in-8°, t. I, Paris, 1905, p. 235. — [12] H. Williams, *Some aspects of the christian Church in Wales*, 1893, p. 83. — [13] F. E. Warren, *Antiphonary of Bangor*, t. II, p. XXIV.

postea In episcopatus cathedra : summi honoris p*ro* reurentia *sanct*itatis. eorum : sunt adepti. *Et* postea In brittaniis uel scottiis predicauerunt que uita beati germani ep*iscop*i. autisiodorensis. *et* uita beati lupi adfirmat ‖ [fol. 40 *b*] qui beatum patricium. spiritaliter. litteras sacras. docuerunt. atque enutrierunt. *et* ipsum ep*iscopu*m p*er* eorum predicatione arche ep*iscopu*m In scottiis, ac brittaniis posuerunt qui uixit annus centum quinquagenta *et* tres ; *et* ipsum cursu*m* ibidem decantauit ; *Et* post ipsum beatus uuandilocus senex *et* beatus gomogillus. qui habuerunt In eorum monasterio monachus cerciter trea milia ; Inde beatus uuandilocus In predicationis ministerium a beato gomogillo missus est ; *Et* beatus columbanus partib*us* g*a*lliarum distinati sunt ‖ [fol. 41] luxogilum monasterium. *et* ibidem ipsum cursum decantauerunt ; *Et* Inde postea p*er*crebuit formam s*anct*itatis eoru*m* p*er* universum orbem terrarum *et* multa cenubia ex eorum doctrina tam uirorum qua*m* puellarum sunt congregata. *Et* postea Inde sumpsit exordium sub beato columbano. quod ante beatus marcus euangelista decantauit, *Et* si nos non creditis. Inquirite In uita beata columbani. *et* beati eustasi abbatis, plenius Inuenietis. *et* dicta beati atthleti abbatis. ebonensis ; Est *et* alius cursus orientalis a s*ancto* cromacio ‖ [fol. 41 *b*] *et* eliodoro. *et* beato paulino seu *et* athanasio ep*iscopo* editusque In gallorum consuetudine non habetur. que s*anctus* macharius decantauit hoc est per duodenas hoc est una queque ora : Est *et* alius cursus quem refert beatus agustinus ep*iscopus*. quod beatus ambrosius p*ropter* hereticorum ordine*m* dissimilem. conposuit quem In italia. antea decantabatur : Est *et* alius cursus beati benedicti qui ipsum singulariter. pauco. discordante. a curso romano. quem In sua regula. repperis scriptum ; Sed tamen beatus gregorius urbis rome pontifex quasi priuilegiu*m* ‖ [fol. 42] monachis ipsum sua auctoritate. In uita *sancti* benedicti. In libro dialigorum adfirmauit ubi dixit. Non aliter *sanctus* uir docere poterat nisi sicut ipse beatus benedictus uixit.

XI. Livres de dévotion privée. — On ne peut séparer de l'office canonial, dont nous envisageons les divers aspects, une catégorie de monuments qui s'y rattachent étroitement et que P. Lejay appelait l'« euchologe des laïcs et des clercs pieux », c'est-à-dire les livres de dévotion privée, ancêtres de nos « livres de prières ».

La série s'ouvre par le *Livre d'Aethelwood* ou Aedeluald, évêque de Lichfield de 818 à 830, plus connu sous le nom de *Book of Cerne* parce qu'il provient de l'abbaye de ce nom, dans le Dorsetshire, d'où il est passé à l'université de Cambridge. Il comprend quatre-vingt-dix-neuf feuillets d'une écriture de la fin du VIII^e^ ou du début du IX^e^ siècle et il pourrait bien être la copie d'un original plus ancien, remontant au VII^e^ siècle. Quoique témoin de la prière privée, celle-ci reflète de trop près, à cette époque, la liturgie publique pour que le livre n'appartienne pas au domaine de l'histoire générale. Il faut donc lui faire une place parmi des ouvrages similaires et à peu près contemporains : le *Book of Nunnaminster*, le *Libellus precum* de Fleury, les livres de Charles le Chauve, de Bède et d'Alcuin.

La manuscrit débute par un récit de la passion selon les quatre évangélistes :

*Passio Domini nostri Jesu Christi secundum Matheum*, fol. 3 *a*;... *sec. Marcum*, fol. 13 *a*;... *sec. Lucam*, fol. 22 *a*; ...*sec. Johannem*, fol. 32 *a*; comme le type appartient à peu près à l'époque des revisions de la Bible par Théodulphe et par Alcuin, il ne manque pas d'un certain intérêt pour l'histoire de la Vulgate.

Tout le reste du manuscrit est consacré à des prières diverses dont voici la liste, avec les premiers mots de chacune :

1. *Almâ oratio*. Sanctam ergo unitatem Trinitatis.
2. Laudate altithronum pueri laudate tonantem.
3. *Oratio ad dominum* (cf. n. 52). Obsecro te iesu christe per singularem pacem.
4. *Hanc luricam loding cantavit ter in omnidie* (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2511). Suffragare trinitati unitas unitatis.
5. *Laudatio Dei*. Te Deum laudamus.
6. *Oratio in mane sancti hieronimi presbiteri*. Mecum esto (domine deus) sabaoth.
7. *Oratio matutinalis*. Ambulemus in prosperis.
8. *Confessio sancta penitentis*. Domine sancte pater omnipotens æterne deus.
9. *Sancta confessio*. Ante oculos tuos domine.
10. *Alma confessio*. Deus deus meus omnipotens Ego humiliter.
11. *Ymnum trium puerorum*. Benedicite omnia opera.
12. *Laus dei*. Gloria in excelsis deo.
13. *Laus martyrum*. Credite propter.
14. *Psalmus dauid reconciliatio penitentium*. Miserere mei deus.
15. *Oratio sancti Gregorii papæ*. Dominator dominus deus omnipotens qui es trinitas.
16. *Oratio sancta ad dominum cæli*. Deus pater omnipotens domine cæli ac terræ.
17. *Oratio utilis de membra Christi*. Deprecor te domine iesu christe per natiuitatem tuam.
18. *Oratio ad Dominum*. Domine iesu christe qui in hunc mundum.
19. *Oratio sancta ad Dominum*. Domine iesu christe adoro te quando dixisti.
20. *Oratio ad dominum*. Domine deus qui non habes dominum.
21. *Item sancta Oratio*. Deus gloriæ qui unus et uerus.
22. *In nomine sancte trinitatis*. Auxiliatrix esto mihi sancta trinitas.
23. *Item alia oratio*. Peccaui domine peccaui coram te.
24. *Oratio utilis*. Confitebor tibi pater domine cæli.
25. *Oratio sancta*. Domine deus meus confiteor tibi delicta.
26. *Oratio sancta sequitur*. Heloi heloi domine mi adiuro te.
27. *Oratio sancta ad dominum*. Adiuua me domine sancte pater omnipotens.
28. *Item alia*. Deus inmortali præsidium omnium.
29. *Alia item*. Pater et filius et spiritus sanctus et sancta trinitas.
30. *Oratio de apostolis sanctis* (cf. n. 69). Domine iesu christe qui dedisti potestatem.
31. *Incipit rithmon*. Sancte sator suffragator.
32. *Incipit hrithmon*. Christum peto. Christum preco.
33. *Oratio sancta*. Fiat mihi quesso domine fides firma.
34. *Oratio sancta ad dominum*. In primis obsecro supplex obnixis precibus.
35. *Item Oratio sancta*. Sancta trinitas et vera unitas omnipotens sempiternæ deus.
36. *Alia Item*. Omnipotens dilectissime deus sanctissime.
37. *Laus Christi*. Christus primogenitus ex ore procedens patris.
38. *Laus Dei*. Deus formator reformatorque humani generis.
39. *Oratio de natale domini nostri iesu christi*. O uere beatitudinis auctor atque æternæ.
40. *Oratio de Ephiphania*. En omnipotens astrorum conditor.

41. *Oratio in cena domini.* Deus refugium pauperum spes humilium.

42. *Oratio Sancta.* Domine deus virtutum cæli terræque possessor.

43. *Utilis Oratio.* Omnipotens et misericors deus propter honorem.

44. *Oratio Utilis.* Deus meus et pater meus rex meus protector meus.

45. *Item Oratio.* Domine deus meus et saluator meus quare me dereliquisti.

46. *Incipit oratio ad dominum sancti effremis.* Deus excelsissime deus misericordissime.

47. *Oratio ad dominum ab Alchfrido anch. compositum.* Deprecor te domine sancte pater omnipotens.

48. *Item alia ejusdem.* Obsecro te domine iesu christe per euangelium tuum.

49. *Oratio penitentis.* Deus iustitiæ te deprecor.

50. *Oratio sancti ieronimis presbyteri.* Succurre mihi domine antequam moriar.

51. *Item Oratio,* Miserere mihi domine deus meus qui es in cœlis.

52. *Oratio ad dominum* (cf. n. 3). Obsecro te iesu christe per singularem pacem.

53. *Oratio ad archang. Michaheli.* Sanctus michahel archangelus domini nostri iesu christi.

54. *Item alia oratio ad eodem.* In nomine patris et filii et spiritus sancti Gabriel esto mihi lurica.

55. *Item alia.* Angeli et archangeli virtutes et potestates.

56. *Oratio ad sanctam mariam.* Sancta dei genetrix semper uirgo beata.

57. *Item alia.* Sancta maria gloriosa dei genetrix... salutem et lucem mundi.

58. *Oratio Alchfrido ad sanctam mariam.* Sancta maria gloriosa dei genetrix... salutem. Exaudi me.

59. *Oratio ad sanctum iohannem baptistam.* Sancte iohannis baptista qui meruisti.

60. *Item oratio sancti iohannis euangelistæ.* Aperi mihi pulsanti ianuam.

61. *Item alia oratio.* Tunc beatus iohannis iacentibus mortuis.

62. *Oratio sancti a petri apostoli.* Domine deus omnipotens qui sedis sup. cherubim.

63. *Oratio ad sanctum petrum.* Sancte petre apostole te supplex quæsso.

64. *Item alia.* Quæso te sancte apostole domini nostri.

65. *Alia ab eodem.* Rogo te beate petre princeps apostolcrum.

66. *Oratio ad sanctum Andream apostolum.* Salue sancta crux quæ in corpore christi dedicata.

67. *Item oratio ad sanctum andream.* O Andreas sancte pro me intercede.

68. *Commoniter ad apostolos.* Peto petri pastoris præsidia et iacobi iusti.

69. *Oratio de apostolis sanctis dom. nri iesu christi* (cf. n. 30) Domine iesu christe qui dedisti potestatem.

70. *Ymnum super euangelium christi et oratio sancti hieronimi et paulini.* Ymnum dicat turba fratrum.

71. *Ymnum de apostolis sanctis dni nri iesu christi.* Luce uidet christum quem petrus nocte negauit.

72. *Ymnum pro peccatis.* Pro peccatis amare me nunc oportet flere.

73. *Oratio commoniter in omnibus.* Domine Deus iesu uia uita ac ueritas.

74. *Ymnum de uirginibus.* Amici nobiles Christe sunt uirgines.

*Hoc argumentum forsorii aedelwald episcopus decerpsit.* Beatus uir qui non abiit.

*Hoc est oratio innumerabilis sanctorum populi.* Aduenisti redemptor mundi Aduenisti quem desiderantes.

Ces prières sont d'origine variée et il n'est pas aisé de découvrir la provenance des formules; naturellement, on doit s'attendre à y trouver un fond d'origine celtique. La liturgie ainsi nommée puise indistinctement aux sources mozarabes et gallicanes; elle accueille même des données romaines, ce qui ne l'empêche pas de garder son originalité qui se traduit dans certaines prières par une expression tendre et même passionnée. En s'adressant à Dieu, elle atteint à une sorte d'éloquence, comme dans cette prière à la Trinité [1] :

*Sancta Trinitas, tu es Deus meus verus. Tu es pater meus sanctus, tu Dominus meus pius. Tu rex meus magnus. Tu judex meus justus. Tu magister potius. Tu adjutor meus opportunus. Tu meus medicus potentissimus. Tu dilectus meus pulcherrimus. Tu es panis meus vivus. Tu es sacerdos meus in æternum. Tu es dux meus ad patriam. Tu es lux mea vera. Tu es dulcedo mea sancta. Tu es patientia mea clara,* etc.

On aperçoit dans cette pièce, comme dans plusieurs autres morceaux du recueil, un certain rythme et même une rime. La suivante est plus caractéristique encore à ce point de vue :

*Incipit rithmon* [2].

*Sancte sator*
*suffragator*
*Legum lator*
*largus dator*
*Iure pollens*
*es qui potens*
*Nunc in ethra*
*firma petra*
*A quo creta*
*cuncta freta*
*Quæ aplustra*
*ferunt flustra*
*Quando celox*
*currit uelox*
*Cuius numen*
*creuit lumen*
*Simul solum*
*supra polum*
*Preci posco*
*prout nosco*
*Cæli arce*
*christe parce*
*Et pi acla*
*dira iacla*
.....

On a apporté un autre exemple dans ce même recueil d'un rythme qu'on peut considérer comme celtique :

*Ambulemus ne prosperis hujus diei luminis,*
*In uirtute altissimi Dei deorum maximi,*
*In beneplacito Christi, in luce Spiritus sancti,*
*In fide patriarcharum* [*in meritis prophetarum*] [3].
[*In pace apostolorum*] *in gaudio angelorum,*
*In via archangelorum, in splendoribus sanctorum,*
*In operibus monachorum,* [*in uirtute justorum*].
*In martyrio martyrum, in castitate virginum...* [4].

Citons encore le début de celle-ci : *Omnipotens dilectissime Deus, sanctissime atque amantissime pater. Obsecro te per unigenitum filium tuum dominum nostrum Jesum Christum, ut me nunquam in eorum tradas potestatem adversariorum,* etc. [5], ou cette prière d'un pénitent : *Domine Deus, qui non habes dominum sed omnia sunt condicione subjecta, ne despicias me indignum famulum tuum, sed in numero seruorum tuorum me computes,* etc. [6]. On pourrait encore citer d'autres prières de pénitents où tout n'est pas parfaitement clair dans l'expression comme dans la pensée.

En dehors du fond proprement celtique on discerne un certain nombre d'emprunts à la liturgie mozarabe.

[1] *The « Prayer book » of Aedeluald the bishop commonly called the « Book of Cerne », edit. from the ms. in the university library Cambridge, with introduction and notes* by dom A. B. Kuypers, in-4°, Cambridge, 1902, p. 119-120. — [2] *Book of Cerne*, p. 131. — [3] Ceci est un texte combiné; les mots entre crochets appartiennent au seul livre de Cerne, les autres au ms. *Royal 2. A. XX.*, du British Museum, qui offre de grandes analogies avec l'autre. — [4] *Book of Cerne*, p. 91-211; cf. H. A. Wilson, *On a rythmical Prayer in the « Book of Cerne »*, dans *The journal of theol. studies*, 1904, p. 263. — [5] *Book of Cerne*, p. 135. — [6] *Ibid.*, p. 117; voir la *Lorica loding* qui est une prière celtique, p. 85.

Dans la *Laus Christi* [1], on trouve une allusion au Christ A *et* ω *initium et finis*, qui a des analogies dans le mozarabe. Dans l'hymne sur la passion [2], on lit : *Innocens captus tenetur nec repugnans ducitur, sistitur falsis grassatur offerendus Pontio*, formule tirée de l'*Attende Domine*, dans le bréviaire mozarabe [3]. La prière *Peccavi, Domine, super numerum arenæ maris et multiplicata sunt peccata mea* [4] est devenue dans la liturgie romaine le répons du 3e nocturne au IIIe dimanche après la Pentecôte. Elle est tirée d'un apocryphe, la *Prière de Manassé*, et a été employée dans la liturgie d'Afrique au rituel des pénitents, car nous la voyons citée au Ve siècle par Verecundus [5]. La liturgie grecque l'emploie également dans son *Euchologe* à l'office des grandes complies et dans la collection de ses cantiques.

Le *Memento mei, Domine, dum veneris in regno tuo non me deseras Deus* [6] est aussi usité dans des rites de pénitence très anciens et notamment dans la liturgie mozarabe [7].

La prière *Exaudi me orantem sicut exaudisti Suzannam et liberasti eam de manu duorum inimicorum testium, sicut exaudisti Petrum in mare*, etc. [8] a aussi son histoire. On la trouve sous trois formes dans Alcuin [9], et il est assez probable qu'il l'emprunte, comme beaucoup de ses prières, à la liturgie mozarabe. Mais l'origine première est orientale; elle fait partie de l'*Oratio Cypriani* qui a eu un si grand succès, et l'auteur de cette prière l'a prise lui-même dans le IIIe livre (apocryphe) des Macchabées (c. VI, 5 sq.) [10].

Il faut surtout remarquer les allusions qui sont faites en plusieurs passages au *descensus ad inferna* [11] : *Domine Jesu Christe adoro te descendentem ad inferos, liberantem captivos. Depræco te ut me non demittas introire ubi Adam tibi dixit : ecce manus quæ me plasmaverunt et dixerunt alii quis es iste rex gloriæ. Dominus virtutum, scio quia ultra non hic discenderis.* Les dernières pages du manuscrit sont consacrées à une prière des justes qui étaient détenus aux enfers et en particulier d'Adam et d'Ève : *Advenisti redemptor mundi, advenisti quem desiderantes quotidie... Discendisti pro nobis ad inferos.* La source de cette pièce n'a pas été retrouvée; on l'a rapprochée de l'*Adami Planctus* [12].

La voie ouverte par le *Book of Cerne* ne se refermera plus désormais et, à défaut d'un livre contenant l'office mis à la portée des fidèles, certains vont s'ingénier à des compositions que nous allons brièvement décrire.

Encouragé peut-être par l'accueil fait à son *Liber sacramentorum*, qui est un recueil sans aucun caractère officiel et véritablement un sacramentaire privé pour chaque jour de la semaine, Alcuin composa deux autres recueils dont le titre assez vague n'indique pas bien ce qu'ils sont. Ces titres varient d'un manuscrit à l'autre et leur vrai caractère les classe dans la catégorie des *Libelli precum*.

Le *Liber de psalmorum usu* est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur indique l'usage à faire des psaumes, ceux qu'il convient de réciter suivant la condition joyeuse ou attristée de notre âme. Viennent à la suite dix-sept prières spéciales pour différentes circonstances : dans la tentation, dans la tribulation, dans la joie, le matin ou le soir, etc. Toutes se ressemblent plus ou moins. Ce sont d'abord des considérations générales sur l'état de l'âme dans telle ou telle situation, ensuite une prière après l'oraison dominicale, en forme de versets tirés des psaumes, enfin l'oraison proprement dite. Au c. VI on trouve une *Confessio Patris et Filii et Spiritus sancti* [13] qui contient ce curieux passage : *sine quantitate magnum, sine qualitate bonum, sine tempore sempiternum, sine morte vitam, sine infirmitate fortem*, etc. Ce texte liturgique contient la mention des dix catégories d'Aristote qu'on retrouve dans un fragment de *Contestatio gallicane*, dans un écrit de Jean de Fécamp et chez saint Irénée [14]; c'est par lui sans doute que ce texte est entré dans les liturgies gallicanes.

Le livre des *Officia per ferias* est une œuvre composite distribuée selon les féries de la semaine. A chaque jour est attribué un certain nombre de psaumes suivi de prières, de versets, de litanies et d'hymnes. Chaque psaume est accompagné d'une oraison, selon un antique système de psalmodie. On y retrouve, comme dans le *De psalmorum usu*, des litanies de formes diverses, des confessions de péchés, des hymnes de plusieurs auteurs : Sédulius, Fortunat, Prudence. D'autres prières portent les noms de Pères illustres : saint Augustin, saint Eugène, saint Ambroise, saint Grégoire, saint Hilaire, saint Benoît, saint Isidore, Gélase (la fameuse prière litanique du *Dicamus omnes*). Les hymnes sont authentiques, les prières ne se retrouvent pas en général dans les œuvres des auteurs à qui elles sont attribuées, elles sont tirées de livres du Moyen Age. Il paraît certain qu'Alcuin s'alimentait à des sources liturgiques; il semble que lui-même y fait allusion [15] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1084).

Alcuin a donc appliqué ce qui se faisait avant lui; en outre, il eut la pensée de grouper certains psaumes et d'assigner chaque groupe à un jour de la semaine; mais ces groupes forment un tout mystique répondant chacun à une idée spéciale : la reconnaissance, la contrition, la passion. Le seul détail qui trahit peut-être l'influence de l'office des clercs, est la préoccupation des heures canoniales, dont Alcuin exige l'observation de la part des fidèles [16]. En dehors de là, rien de liturgique, d'ecclésiastique, de public, dans ces compilations destinées à sanctifier les heures de la journée des fidèles : *Breviarium qualiter homolaicus, qui adhuc in activa vita consistit, per dinumeratas, horas has Deo supplicare debeat* [17].

Dans les *Officia per ferias*, nous voyons attribué au vendredi le *Psalterium Bedæ*, dont il faut dire un mot ici. Quand on traite ce sujet des récitations liturgiques, on rencontre à tout moment « la récitation du psautier », parfois même, on précise qu'il s'agit du psautier de cent cinquante psaumes. Or cette récitation exige un temps notable; ceux même qui savent le psautier de mémoire et récitent rapidement ne peuvent guère y mettre moins de trois ou quatre heures, en sorte qu'on croira difficilement qu'il s'agit du psautier de cent cinquante psaumes. Il est avec le ciel des accommodements! Nous avons déjà dit (voir *Dictionn.*, au mot IMMERSIONS) pourquoi il était inadmissible que des moines celtes se plongeassent dans l'eau glacée pendant la récitation d'un psautier. Cette méthode

[1] *Book of Cerne*, p. 135 sq. — [2] *Ibid.*, p. 168. — [3] *P. L.*, t. LXXXVI, col. 534. — [4] *Book of Cerne*, p. 100. — [5] Pitra, *Spic. Solesm.*, t. IV, p. 99. — [6] *Book of Cerne*, p. 122. — [7] *Liber comicus*, p. 412, 423, 424; *Liber ordinum*, p. 89-201. — [8] *Book of Cerne*, p. 118-119. — [9] *P. L.*, t. CI, col. 552, 567, 604. — [10] Elle est aussi, sous une autre forme, au rituel romain, prière des agonisants; cf. Tomasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. II, p. 559. — [11] *Book of Cerne*, p. 116; cf. p. 113. — [12] Cf. *Rev. des quest. hist.*, t. LXXVI, 1904, p. 218. — [13] *P. L.*, t. CI, col. 775. — [14] *Adv. haer.*, l. II, c. XIX, 2, *P. G.*, t. VII, col. 772. — [15] Alcuin, *Epist.*, CLVI, *P. L.*, t. C, col. 407. — [16] Alcuin, *Epistolæ*, CCCIV, édit. Dümmler, dans *Monumenta Germaniæ historica*, *Epist.*, t. IV, p. 462. — [17] *Vita Alcuini*, c. XV : *Docuit etiam eum per omne vitæ suæ tempus quos psalmos pœnitentiæ cum letania et orationibus precibusque quos ad orationem specialem faciendam, quos in laude Dei, quos quoque pro quacumque tribulatione, quemque etiam ut se in divinis exerceret laudibus decantaret. Quod nosse qui vult legat libellum ejus ad eundem de ratione orationis.*

hydrothérapique les eût expédiés sans retard dans l'autre monde, avant même l'achèvement du psautier. Or Alcuin, qui était instruit des usages anglais, nous apprend que Bède le Vénérable avait composé « un petit livre de prières à l'aide de versets empruntés à chacun des psaumes d'après le texte hébreu [1] ». C'est ce qu'on nommait couramment, pendant les siècles du Moyen Age, le *Psalterium Bedæ* [2]; cet écrit paraissait perdu sans retour, dom Martène eut le bonheur de le découvrir et nous pouvons en juger aujourd'hui [3]. Il représente une dizaine de colonnes de la *Patrologie latine*, et, avec un peu d'entrain, on peut l'enlever en un quart d'heure. Il est probable que dans un grand nombre de cas il faut entendre la récitation du psautier d'un abrégé de ce genre qui a eu pour auteur Bède ou quelqu'un de ses imitateurs.

Il nous reste à rappeler les deux livres de Charles le Chauve : son « Psautier » et son « Livre de prières ».

Le premier est le ms. *lat. 1152*, sur parchemin, 173 feuillets de 0 m. 24 sur 0 m. 188, copié par Liuthard; voici sa composition :

Fol. 2. *Origo psalmorum David prophetæ.*
Fol. 4 v°. *Incipit liber psalmorum.*
Fol. 155 v°. *Canticum Isaïæ prophetæ.*
Fol. 155 v°. *Scriptura Ezechiæ regis.*
Fol. 156 v°. *Canticum Annæ.*
Fol. 157 v°. *Canticum Moysi. Cantemus Dño...*
Fol. 159. *Canticum Abbacuc prophetæ.*
Fol. 160 v°. *Canticum Moysi. Audite cœli...*
Fol. 163 v°. *Canticum trium puerorum.*
Fol. 164 v°. *Zachariæ, ad matutinas.*
Fol. 165 v°. *Canticum sanctæ Mariæ.*
Fol. 166. *Canticum sancti Simeonis.*
Fol. 166. *Hymnus ad matut. in dieb. dom.; te Deum.*
Fol. 167. *Oratio dominica.*
Fol. 167. Συμβολον. *Credo in Deum patrem.*
Fol. 167 v°. *Hymnus angelicus. Gloria in excelsis.*
Fol. 168. *Fides sancti Athanasii. Quicumque vult.*
Fol. 170. *Incipit lætania.*

Pour la description de ce manuscrit, voir *Dictionn.*, t. III, col. 843-847, fig. 2649-2652.

Le deuxième manuscrit est conservé à Munich, après nombre de pérégrinations; parchemin, 0 m. 135 sur 0 m. 10 :

Fol. 1. *Enchiridion precationum Caroli Calvi regis.*
Fol. 1 v°-3 v°. *Incipiunt capitula hujus libelli.*
I. *Quomodo vel qualiter beatus David et cæteri sancti patres per dinumeratas horas instituerunt Deo laudes agere.*
II. *Quid orandum sit quando prius de lecto vestro surrexeritis.*
III. *Oratio beati Hieronimi propter abscidenda vitia et virtutes animo inserendas.*
IV. *Oratio beati Gregorii pro petitione lacrimarum dicenda ante confessionem.*
V. *Confessio quam beatus Alchuinus composuit domno Karoli imperatori.*
VI. *Psalmi septem pœnitentiales et alii discreti, et annotati pro variis animi utilitatibus.*
VII. *Orationes ante lætaniam, deinde sequitur lætania cum capitulis suis.*
VIII. *Oratio beati Augustini de sancta Trinitate et pro vana et multimoda cogitatione.*
IX. *Oratio pro vivis atque defunctis, vel pro his qui in vobis peccaverunt vel in quibus peccavistis.*
X. *Oratio contra inimicorum visibilium et invisibilium insidias.*
XI. *Oratio quando offertis ad missam propro priis peccatis et pro animabus propinquorum vel amicorum.*
XII. *Confitenda sunt peccata breviter ante altare secrete coram Deo, antequam vestram offeratis oblationem vel communicatis.*
XIII. *Quid orandum sit ad missam pro sacerdote, quando petit pro se orare.*
XIV. *Oratio ante communionem et post communionem.*
XV. *Oratio Augustini pro agnitione Dei et indulgentia delictorum et ereptione diversarum tribulationum.*
XVI. *Oratio* (*divi* gratté) *Isidori contra insidias diaboli.*
XVII. *Orationes in parasceve cum crucifixo picto et imagine vestra et antyphonis decantandis.*
XVIII. *Orationes sanctorum patrum per omnes diei horas et noctis.*
XIX. *Ordo completorii.*
XX. *Oratio beati Gregorii pro omnibus beneficiis sibi a Deo et ut ipse se accusat neglectis.*

Pour la bibliographie du manuscrit voir *Dictionn.*, t. III, col. 866.

XII. Les psautiers. — Dès l'époque carolingienne on fit usage du psautier pour familiariser les moines avec la lecture des notes tironiennes (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1669). Comme ceux-ci savaient de mémoire les psaumes il leur devenait facile de suivre la récitation sur un texte tachygraphique. Telle est, selon toute apparence, au jugement de L. Delisle, l'origine des psautiers tironiens du IX^e^ et du X^e^ siècle dont on possède un certain nombre.

Les psautiers du Moyen Age nous sont parvenus sous des formes très variées. Dans ce nombre les uns servaient à l'enseignement des professeurs et aux études des théologiens, les autres étaient employés pour le service liturgique. Il y a eu des psautiers qui servaient à apprendre à lire aux enfants; nous en citerons un dans le paragraphe suivant. Il y en a eu aussi dont on faisait usage pour expliquer les mystères de la religion et pour tenir lieu de livres d'heures.

Nous citons ici la note que consacre L. Delisle [4] aux psautiers de cette dernière catégorie, qui comprend à la fois des volumes de la plus modeste condition, et des volumes du plus grand luxe, qu'on trouvait seulement dans les monastères les plus opulents et dans les châteaux les plus fastueux.

Il serait hors de propos de remonter à l'époque carolingienne pour examiner ces admirables psautiers qui font tant d'honneur aux calligraphes et aux peintres du IX^e^ et du X^e^ siècle; il suffit d'en rappeler d'un mot les types les plus célèbres : le psautier de l'empereur Lothaire, jadis conservé à l'abbaye de Saint-Hubert, celui de Charles le Chauve, longtemps gardé au trésor de la cathédrale de Metz, et les deux psautiers du monastère de Saint-Gall. Mais nous ne pouvons pas nous dispenser de parler d'un groupe de psautiers dont l'origine doit être incontestablement rapportée au IX^e^ siècle, et dont les peintures servaient encore, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, à l'instruction religieuse des classes les plus élevées de la société. Ce sont de grands livres, dans lesquels chaque psaume est accompagné d'un tableau inspiré par le sens littéral ou figuré d'un ou de plusieurs versets.

Le plus ancien manuscrit de ce groupe est le célèbre psautier de l'université d'Utrecht (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1344-1357, fig. 8155-8162). Deux autres psautiers, dont les peintures se rattachent évidemment au même type que celles du manuscrit d'Utrecht sont conservés en Angleterre, l'un au British Museum, n. *603* du *fonds Harléien*, l'autre à Trinity College de

[1] Alcuin, *Epist.*, CXC, *P. L.*, t. C, col. 407. — [2] Sigebert, *De script. eccles.*, c. LXXXIV. — [3] *P. L.*, t. XCIV, col. 515-532. — [4] L. Delisle, *Livres d'images destinés à l'instruction religieuse et aux exercices de piété des laïques*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXI, in-4°, Paris, 1890, p. 260 sq.

8996. — PSAUTIER D'UTRECHT.

IN FINEM PRO OCTAVA PSALMVS DAVID. XI.

SALVUM ME FAC dñe qm defecit sc̃s quo diminutę sunt veritates a filiis hominum

Vana locuta sunt unusquisque ad proximum suum labio doloso. in corde & corde locuti sunt mala;

Disperdat dñs universa labia dolosa & linguam magniloquam

Qui dixerunt linguę nr̃ę magnificabimus labia nra a nobis sunt quis nr̃ est dñs

Propter miseriam inopum & gemitum pauperum nunc exurgam dicit dñs

Ponam super salutare meum. fiducialiter agę in eo

Eloquia dñi eloquia casta argentum igne examinatum. terrę purgatum

septuplum

Tu dñe servabis nos & custodies nos. a generatione hac in ętternum

In circuitu impii ambulant. secundum altitudinem tuam multiplicasti filios hominum

8997. — PSAUTIER DE LONDRES.

N. *603*, fol. 6b.

8998. — PSAUTIER DE CAMBRIDGE, TRINITY COLLEGE, PS. XI.

Cambridge. Le premier, datant du XIe siècle, ne contient, comme le manuscrit d'Utrecht, que la version du psautier désignée sous le titre de *Romana;* le second nous offre, en regard les unes des autres, les trois versions latines appelées *Hebræa, Romana* et *Gallicana;* il contient, en outre, deux colonnes de gloses, et le copiste a inséré une traduction française et une traduction anglo-saxonne dans les interlignes des deux premières versions latines. Ce psautier polyglotte, dont la partie française a été publiée en 1876 par Francisque Michel, dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France,* est l'œuvre d'un moine anglais nommé Eadwinus, qui a fait connaître son nom par six vers placés à la fin du livre. Le manuscrit à Trinity College paraît devoir être rapporté à la fin du XIIe siècle. Il offre une grande analogie avec le psautier qui porte, à la Bibliothèque nationale, le n. *8846* du *fonds latin* et qui renferme les trois anciennes versions latines, deux colonnes de gloses et, dans les interlignes de la première version latine, la même traduction française que le manuscrit de Cambridge. Ce n. *8846* semble avoir été exécuté vers le commencement du XIIIe siècle; c'est assurément un travail anglais : au début des ps. LIX, LXIV, LXXVII et LXXXVII (fol. 103 v°, 109 v°, 135 et 154 v°), le copiste a tracé quelques mots de la traduction anglo-saxonne, au-dessus des mots correspondants de la version romaine. Dans ce manuscrit [1], le texte s'arrête au ỹ. 7 du ps. XCVIII, par suite de la perte des derniers cahiers du volume.

Que les manuscrits d'Utrecht, de Londres, de Cambridge et de Paris qui viennent d'être indiqués forment une seule et même famille [2], c'est ce que prouve surabondamment l'examen comparatif des peintures dont ils sont ornés. Prenons pour exemple le tableau mis en tête du ps. XI (fig. h. t. 8996). L'artiste chargé d'exprimer par le dessin ou la peinture quelques-unes des idées du psalmiste a représenté dans un même cadre sept groupes de personnages : 1° des malheureux qui invoquent le Seigneur : *Salvum me fac Domine* (ỹ. 2); 2° des hommes conversant entre eux : *Vana locuti sunt unusquisque ad proximum suum* (ỹ. 3); 3° le Seigneur chargeant un ange de défendre les malheureux qui l'ont invoqué : *Propter miseriam inopum et gemitum pauperum nunc exurgam, dicit Dominus* (ỹ. 6); 4° deux ouvriers traitant de l'argent dans une forge : *Argentum igne examinatum* (ỹ. 7); 5° et 6° des hommes faisant péniblement tourner les uns une meule gigantesque, les autres un énorme cabestan. *In circuitin impii ambulant* (ỹ. 9); 7° la multitude des fils des hommes : *Multiplicasti filios hominum* (ỹ. 9). On retrouve ces sept groupes disposés d'une façon identique dans les quatre manuscrits d'Utrecht, de Londres (fig. h. t. 8997), de Cambridge (fig. h. t. 8998) et de Paris : preuve évidente que ces quatre psautiers ont tous une origine commune.

Il importe de distinguer deux suites de peintures dans le ms. *lat. 8846.* La première se compose de tableaux représentant les mêmes scènes que les tableaux correspondants des trois autres psautiers; mais, à partir du ps. LIII, les sujets traités dans les peintures du ms. *8846* sont tout à fait indépendants. Cette seconde suite de tableaux a été ajoutée après coup; elle ne date, selon toute apparence, que de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, époque à laquelle le volume avait déjà été apporté en France. L'artiste qui l'a exécutée appartenait peut-être à une école d'Italie; il n'avait certainement pas sous les yeux les modèles qu'avait servilement copiés le peintre à qui nous devons les premiers tableaux du volume.

Il reste une remarque à faire sur le ms. *8846.* C'est qu'on y a représenté, sur quatre feuillets préliminaires, les principales scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Une page entière (fol. 4) est remplie par dix-huit médaillons renfermant les bustes des prophètes. Sept autres pages, divisées chacune en douze compartiments, nous offrent quatre-vingt-quatre petits tableaux de l'histoire sainte, depuis la création du monde jusqu'à la passion de Notre-Seigneur. Il manque peut-être une ou deux pages consacrées à la dernière période de la vie de Jésus-Christ et aux actes des apôtres. Le sujet de chaque tableau est expliqué par une inscription tracée au-dessus de chaque cadre; par exemple pour l'histoire de Joseph : *Ubi Joseph positus fuit in cisternam a fratribus suis; — Ubi vendiderunt eum fratres sui Ysmælitis; — Joseph; Horrea pharaonis. — Ubi venit Jacobus, et filii sui, in Egyptum ad Joseph filium suum; — Ubi Joseph adduxit patrem suum ante pharaonem.*

L'usage de mettre au commencement du psautier un résumé de l'histoire sainte en images devint assez général à la fin du XIIe siècle et pendant le XIIIe. Il serait fastidieux d'énumérer tous les psautiers portatifs qu'on fit alors précéder d'une introduction de ce genre. Il suffira d'en indiquer plusieurs, qui se recommandent à la fois comme œuvres d'art et plus souvent encore par les souvenirs historiques qui y sont restés attachés.

XIII. Les psautiers des fidèles. — On lit dans la notice du pape Célestin insérée au *Liber pontificalis : Constituit ut psalmi David* CL *ante sacrificium psalli antefanatim ex omnibus* [3].

La piété chrétienne était vraiment héroïque si, comme certains le soutiennent, elle ne recula pas devant la récitation du psautier entier avant la célébration de la messe. Toutefois, comme le psautier appartenait déjà par fractions à l'office divin, cette dévotion ne dépassa jamais la mesure d'une pratique individuelle. Si on en recherche les origines il faut, une fois encore, remonter au IXe siècle qui vit tant d'innovations liturgiques. Dès cette époque nous rencontrons des psautiers dans lesquels chaque psaume est illustré d'une miniature. L'exemple le plus célèbre est probablement le psautier d'Utrecht (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1344-1357, fig. 8155-8162). Les manuscrits du psautier témoignent de l'usage que l'on en faisait par la disposition des initiales à peintures. Dans un certain nombre de livres, elles sont placées aux ps. I, XXVI, XXXVIII, LII, LXVIII, LXXX, XCVII et CIX, c'est-à-dire aux psaumes par lesquels commencent les matines de chaque jour et les vêpres du dimanche. Cette division est celle de l'office [4]. En voici un exemple dans le ms. *lat. 1392* de la Bibliothèque nationale, 211 feuillets, 0 m. 295 × 0 m. 20 [5].

Fol. 1-13. Suite de peintures à fond d'or, représentant la vie de Notre-Seigneur. Il y a sur chaque page deux sujets circulaires, reliés l'un à l'autre dans un cadre haut de 0 m. 182 et large de 0 m. 118. Un seul côté du parchemin a été employé, et les feuillets ont été disposés de façon qu'à deux pages peintes succèdent deux pages blanches. Il doit manquer un feuillet en tête de la série et l'encadrement des peintures du feuillet 11 a été découpé et enlevé.

Fol. 14-19. Calendrier dont les lignes sont alternativement écrites en or, en bleu et en argent; les grandes lettres des lignes d'or et d'argent sont bleues; celles

[1] Une page a été reproduite dans Silvestre, *Paléogr. universelle,* pl. CLXXXIV. — [2] J. O. Westwood, *Fac similes,* p. 146; W. de Gray Birch, *The history, art and palæogr. of the manuscrit styled the Utrecht psalter,* in-8°, London, 1876, p. 112 sq.; A. Springer, *Die Psalter. illustr.,* p. 221; S. Berger, *La Bible franç.,* p. 2-9. — [3] *Liber pontif.,* édit. Duchesne, t. I, p. 243. — [4] Ad. Goldschmidt, *Die Albanipsalter in Hildesheim und seine Beziehung zur symbolischen Kirchenskulptur des XII. Jahrhunderts,* Berlin, 1895. — [5] L. Delisle, *Mél. de paléogr. et de bibliogr.,* in-8°, Paris, 1880, p. 503-504.

des lignes bleues sont en rouge. Il y a deux ou trois mentions pour chaque jour. Les noms inscrits dans le calendrier dénotent une origine française, sans qu'il soit possible de déterminer exactement pour quelle province il a été fait; c'est cependant, selon toute apparence, l'Ile-de-France.

Fol. 20. Psautier. La première page est couverte par un grand B orné de peintures. Il y a de plus des peintures dans les grandes initiales des ps. XXVI, XXXVIII, LII, LXVIII, LXXX, XCVII et CIX, aux fol. 47, 64, 79 v°, 95, 113 v°, 131 v°, 152.

Fol. 190 v°. Cantiques.

Fol. 205. Symbole des apôtres.

Fol. 207 v°. Litanies.

Une autre division partage l'ensemble du psautier en six groupes de vingt-cinq psaumes chacun, un pour chaque jour de la semaine, généralement avec une oraison particulière. C'est là à proprement parler ce qu'on peut nommer le psautier des fidèles. A ce type appartient le psautier n. *318* de la série supplémentaire de Leyde [1].

C'est un volume de 185 feuillets de parchemin, mesurant 0 m. 244 sur 0 m. 175 écrit à la fin du XII[e] siècle. Il renferme :

Fol. 1-6. Un calendrier.

Fol. 7-29. Une suite de tableaux de l'Ancien et du Nouveau Testament, disposés de telle façon qu'à deux pages peintes, placées en regard l'une de l'autre, succèdent deux pages blanches.

Fol. 30 v°. Le psautier.

Fol. 167. Les cantiques.

Fol. 177 v°. Le symbole de saint Athanase.

Fol. 179 v°. Les litanies des saints.

Fol. 184. Les oraisons à réciter après les vingt-cinq psaumes affectés à chacun des jours de la semaine. Ce dernier morceau est une addition du XIII[e] siècle.

Le psautier a dû être exécuté en Angleterre, ainsi qu'on peut le conclure de la présence d'un grand nombre de saints anglais au calendrier. La liste des martyrs, des confesseurs et des vierges confirme cette origine; le psautier a pu appartenir à Geoffroy Plantagenet, archevêque d'York (1192-1212) et venir aux mains de Louis, fils de Philippe Auguste pendant son séjour en Angleterre d'où il le rapporta et l'offrit à sa femme Blanche de Castille.

« Il eut été difficile de trouver un plus beau livre écrit en gros caractères : l'éclat des peintures et la netteté de l'écriture semblaient le recommander pour en faire le premier livre de lecture d'un jeune prince. Aussi Blanche de Castille l'employa-t-elle pour apprendre à lire à Louis, son fils aîné. Le souvenir de cette intéressante particularité est rappelée par une double inscription qui a été tracée vers le commencement du XIV[e] siècle et qui se lit d'abord sur le fol. 30 v°, puis sur le fol. 185 :

*Cist psaultiers fut monseigneur saint Looys, qui fu roys de France, auquel il aprist en s'enfance.*

A ce titre le psautier fit partie du mobilier de la couronne jusqu'en 1418; en 1420 on le trouve chez Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à Dijon; transporté à Bruges, il devint la propriété de l'université de Leyde en 1741.

A une date un peu postérieure, début du XIII[e] siècle, prend place le beau psautier de la reine Ingeburge, femme de Philippe Auguste. Il s'ouvre par un calendrier, dans lequel on a marqué, d'abord, au 5 et au 12 mai, la mort de Sofie, reine de Danemark, et celle de Waldemar, roi des Danois; puis, au 27 juillet, la victoire de Bouvines : « *Sexto kalendas Augusti, anno Domini MCC quarto decimo* vainqui Phelippe, li rois de France, en bataille, le roi Othon et le conte de Flandres et le conte de Bologne et plusors autres barons. »

Après le calendrier vient une série de tableaux consacrés à différentes scènes de l'Ancien Testament, des évangiles, de la vie et des miracles de la sainte Vierge, série que l'enlèvement d'un ou plusieurs feuillets a rendue incomplète et qui comporte aujourd'hui une cinquantaine de sujets disposés sur 27 pages. Dans l'état actuel, la suite des tableaux débute par l'histoire d'Abraham et se termine par la légende de Théophile. Voici les inscriptions qui accompagnent les premiers et les derniers tableaux :

« Si come Abraham vit trois angeles, et un en aora. — Si come il leur dona à maingier. — Si come Abraham en maine sen fill pur sacrefier... — Si come Teophilus fait ommaige au deable. — Si come Teophilus se repent, et il prie merci, et madame sainte Marie s'aparut à lui. — Si come madame sainte Marie tout le deable la charte. — Si come madame sainte Marie raporte la charte. »

A la fin du calendrier on lit ces mots, en caractères du XIV[e] siècle : « Ce psaultier fu saint Loys », et c'est incontestablement à ce livre que se rapporte l'article suivant de l'inventaire du mobilier de Charles V dressé en 1380 : « Item ung gros psaultier, nommé le psaultier saint Loys, très richement enlumyné d'or et ystorié d'anciens ymages, et se commance le second fueillet *cum exarserit* [2]. »

L'attribution à saint Louis du psautier n. *1186* de la bibliothèque de l'Arsenal semble contestable, car le livre fut composé pour une femme comme en témoigne une prière du fol. 190. Au XIV[e] siècle on traça au fol. 191 ces mots : « C'est le psaultier monseigneur saint Loys de France [3]. » Quoi qu'il en soit de ses origines le volume est remarquable et il appartient à la première moitié du XIII[e] siècle. La mention des saints Édouard (18 mars), Cuthbert (20 mars), Alban (22 juin), Oswald (5 août), Edmond (20 nov.) semble indiquer une provenance anglaise. Le volume mesure 280 mm. sur 200 mm. et 25 pages sont entièrement couvertes de grandes peintures à fond d'or, la plupart divisées en deux compartiments circulaires, qui font successivement passer sous nos yeux les principaux événements de l'Ancien et du Nouveau Testament, depuis la chute des mauvais anges jusqu'aux scènes du jugement dernier (fol. 9 v°-29 v° et 168-171 v°). Outre ces grands tableaux, on doit signaler une dizaine de peintures dont les sujets se rapportent soit à l'histoire de David, soit au texte de différents psaumes (fol. 30 v°, 51 v°, 65, 77, 77 v°, 89, 105 v°, 120 v°, 122 v° et 136 v°). De plus le peintre a représenté en regard de la première page (fol. 1 v°) un astronome tenant un astrolabe, un computiste et un scribe. D'après Barbet de Jouy, c'est Sosigène d'Alexandrie, à qui Jules César confia la réforme du calendrier, et Denis le Petit.

Le psautier *Paris. lat. 10525*, désigné sous le nom de « Psautier de saint Louis », offre dans le calendrier les anniversaires de la mort de Philippe Auguste, de Louis VIII, de Blanche de Castille et de Robert d'Artois, ce qui autorise à placer le calendrier susdit et tout le psautier entre 1252 et 1270 [4].

Ce psautier s'ouvre par une suite de soixante-dix-huit tableaux peints avec beaucoup d'élégance, de finesse et d'éclat, sur des fonds d'or. Chacun d'eux

[1] L. Delisle, *Le psautier de saint Louis*, dans *Mél. de paléogr.*, 1880, p. 167-172; cf. Kervyn de Lettenhove, *Le psautier de saint Louis à la bibl. de l'université de Leyde*, dans *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, II[e] sér., t. XX, n. 7; L. Delisle, *Livres d'images*, dans *Hist. litt. de la France*, t. XXXI, p. 267-268. — [2] L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. III, p. 118, n. 46; *Livres d'images*, p. 265. — [3] L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. II, p. 263; H. Martin, *Ms. de l'Arsenal*, t. II, p. 335; Barbet de Jouy, *Musée des souverains*, p. 41; L. Delisle, *Livre d'images*, p. 266. — [4] Barbet de Jouy, *Musée des souverains*, p. 42-50; L. Delisle, *Livres d'images*, p. 268-270.

affecte la forme d'une double arcade gothique et est enfermé dans un riche encadrement. On y a représenté des scènes de l'histoire sainte, qui se déroulent chronologiquement depuis l'offrande de Caïn et d'Abel jusqu'au couronnement de Saül et au sacrifice de Samuel. Il doit manquer en tête un cahier consacré à la création et à la vie des premiers parents. Les revers des feuillets occupés par les peintures n'ont servi qu'à recevoir de courtes légendes en français, qui expliquent le sujet des tableaux. Voici les légendes des premiers tableaux qui nous ont été conservés :

« En ceste page est conment Caym et Abel offrent leur disme a Dieu.

« En ceste page est conment Caym ocit son frère, et conment Dieus li dimande qu'il a fait de son frere Abel.

« En ceste page est conment Noei est en l'arche au duluge.

« En ceste page est conment Noei fu yvres et s'endormi descovers, et conment si enfant le covrirent.

« En ceste page est conment Abraham ce conbati encontre ses enemis et conment il ocist les trois rois et gaaingnai leur despuelles.

« En ceste page est conment Abraham offre et presente ses prisons et sa proie et son gaaing a Melchicedech le roi et esveque, et conment Melchicedech li presente le pain et le vin. »

Nous pourrions encore mentionner le psautier dit de saint Louis qui a appartenu à John Ruskin; le ms. *Paris. lat. 10434*, exécuté au XIII^e^ siècle, et qui s'ouvre par huit tableaux représentant seize sujets tirés de l'histoire sainte, puis encore le psautier de la bibliothèque Sainte-Geneviève *BB l. 23*. On y trouve un calendrier (fol. 1-7), douze grandes peintures, un psautier (fol. 8-183) avec cantiques et litanies, enfin (fol. 184-200), un appendice comprenant l'office des morts, etc.

Le calendrier qui paraît dater du milieu du XIII^e^ siècle a dû être écrit à l'abbaye de Saint-Bertin. Le corps du volume dénote une origine anglaise, ce que confirme la composition des litanies. L. Delisle estime que les douze tableaux qui précèdent le psautier sont également un ouvrage anglais. Les dix-huit derniers feuillets du volume sont une addition de la fin du XIII^e^ ou du début du XIV^e^ siècle. Après l'office des morts vient une relation de la mort de Pierre, comte d'Alençon, fils de saint Louis, mort à Salerne le 6 avril 1284; l'auteur est probablement frère Gilles, confesseur du prince (fol. 193 v°). Ensuite vient un texte abrégé des « Enseignements de saint Louis à son fils » (fol. 194 v°) et « la lettre que li rois Thiebaut de Navarre envoia a l'esvesque de Thunes » (Eudes, évêque de Tusculum) contenant des détails circonstanciés sur la mort de saint Louis (fol. 198); cette lettre n'est qu'un extrait de celle que Letronne croyait perdue et qui a été retrouvée dans ms. *Paris lat. 9376*, fol. 64.

Le psautier de Sainte-Geneviève se termine par un long cantique dont voici les deux premiers couplets :

De chanter m'est pris envie
*De regina celorum*
Qui porta le fruit de vie,
*Cibaria justorum;*
*Panis, laus angelorum,*
Qui sur touz a seignorie
*In aula beatorum.*

Seinte virge, nete et pure,
*Sine viri macula (vel copula)*
Flor de toute creature,
*Populorum gloria,*
*Domini puerpera,*
Porta le Dieu de nature
*Absque violencia*

Le calendrier porte, au 5 septembre, mention de la mort de Marguerite de Bourgogne, veuve de Charles I^er^, roi de Naples, morte à Tonnerre le 5 septembre 1308, et il se pourrait que cette princesse ait tenu à faire consigner à la fin de son psautier le souvenir des morts édifiantes de son beau-frère et de son neveu.

Les psautiers à peintures occupent une des premières places parmi les chefs-d'œuvre de l'art du Moyen Age. Ils ouvrent la voie où viendront prendre place les livres d'heures du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. Leur composition varie assez peu. A la suite du calendrier vient le psautier de David que suit un appendice liturgique plus ou moins concis. Pendant la période du IX^e^ au XII^e^ siècle la miniature s'était exercée sur le texte des évangiles; à partir du XIII^e^ siècle le goût se tourne vers le psautier. Nous venons de parler du psautier de Charles le Chauve au IX^e^ siècle, ce qui prouve qu'on s'appliquait dès lors à cette décoration, mais encore d'une manière exceptionnelle.

Déjà nous rencontrons le calendrier orné de petits tableaux représentant les signes du zodiaque et les travaux des douze mois. Le texte du psautier est escorté de peintures à pleine page ou de vignettes insérées dans les lettres initiales; mais il est assez rare que les appendices liturgiques soient ornés de peintures.

Les psautiers enluminés se répartissent d'après quatre systèmes, dont deux seulement sont usités en Occident à l'époque dont nous parlons. En France, nous avons dit qu'on donnait des initiales peintes aux psaumes qui commencent les offices des matines et ceux des vêpres du dimanche. Ce système, déjà en usage au VIII^e^ siècle, n'a pas été adopté en Allemagne. « Dans ce pays, on a suivi d'abord le modèle donné par les Irlandais, qui partageaient le psautier en trois groupes de cinquante psaumes chacun; mais, dès la fin du XI^e^ siècle, on a eu l'idée de combiner le système irlandais avec celui que nous venons de décrire, de manière à obtenir une division en dix parties. Cette différence entre les psautiers d'origine allemande et française est pourtant moins frappante qu'une autre que nous allons indiquer. Les psautiers français et anglais présentent, pour la plupart, au commencement, une série de peintures et se contentent de donner une initiale historiée au premier psaume de chaque partie du psautier. Les psautiers allemands, au contraire, à de rares exceptions près, placent une suite de miniatures devant les psaumes qui sont en tête des trois ou des dix parties du psautier.

« Cette série de peintures, qui forme, en France et en Angleterre, l'introduction du psautier et qui, en Allemagne, est distribuée dans le psautier tout entier, n'a rien à faire avec le texte même des psaumes. C'est d'ordinaire un choix de scènes de la vie de Jésus-Christ. Mais, tandis que la plupart des psautiers allemands n'ont, à côté des peintures bibliques, que des initiales ornementées, en France, les initiales historiées contiennent l'illustration des psaumes qu'elles accompagnent. La France a créé une série, variée du reste dans les différents manuscrits, de peintures de ce genre, et ces types se sont propagés dans toute l'Europe [1] ».

Après ces monuments luxueux, il faut rappeler des psautiers plus modestes et qui servirent à l'instruction et aux pratiques religieuses des différentes classes de la société.

Psautier n. *770* du *fonds latin* de la Bibl. nat., fin XII^e^ ou début du XIII^e^ siècle. A la première page un avertissement pour signaler les jours périlleux qui sont marqués d'une croix dans le calendrier.

Psautier n. *17961* du *fonds latin* de la Bibl. nat., fin du XII^e^ siècle; six grands tableaux de la vie de Notre-Seigneur.

[1] R. Haseloff, *Les psautiers de saint Louis*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LIX, 1898, p. 20-21.

Psautier n. *10433* du *fonds latin* de la Bibl. nat., fin du XII^e^, début du XIII^e^ siècle; il ne reste qu'une peinture représentant le jugement dernier. Les psaumes sont suivis d'oraisons et des heures de Notre-Dame.

Psautier n. *1315* du *fonds latin* de la Bibl. nat., début du XIII^e^ siècle, actuellement dépouillé de ses peintures; au fol. 123 le texte latin du symbole des apôtres et de l'oraison dominicale, accompagné d'une version interlinéaire française. Ce psautier se terminait par une exposition de l'oraison dominicale en français, dont il ne subsiste plus que les premiers articles.

Psautier n. *1392* du *fonds latin* de la Bibl. nat., *Nouv. acq.*, première moitié du XIII^e^ siècle; s'ouvre par une série de peintures, à fond d'or, représentant la vie de Jésus-Christ, deux médaillons par page.

Psautier n. *1073 a* du *fonds latin* de la Bibl. nat., XIII^e^ siècle; seize tableaux à fond d'or d'une Vie de Notre-Seigneur, se termine par les Heures du Saint-Esprit et par celles de Notre-Dame; les rubriques sont en français.

Psautier n. *1075* du *fonds latin* de la Bibl. nat., XIII^e^ siècle, orné de plusieurs tableaux de la vie de Jésus-Christ.

Psautier n. *16271* du *fonds latin* de la Bibl. nat., XIII^e^ siècle; psaumes suivis de l'office des morts.

Psautier n. *280* de la bibl. de l'Arsenal, deuxième moitié du XIII^e^ siècle; à la suite du calendrier une série de miniatures à fond d'or; psaumes, office des morts et office du Saint-Esprit, ce qui est un acheminement bien marqué vers la constitution du livre d'heures, tel qu'il fut généralement adopté dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle.

Psautier n. *1077* du *fonds latin* de la Bibl. nat., XIII^e^ siècle (sera mentionné au paragraphe suivant).

Psautier n. *10435* du *fonds latin* de la Bibl. nat., seconde moitié du XIII^e^ siècle, avec un grand nombre de petites miniatures, dont le sujet est indiqué, en bas ou en haut des pages par de petites rubriques françaises.

Psautier n. *1328* du *fonds latin* de la Bibl. nat., début du XIV^e^ siècle : psautier, heures de Notre-Dame, de la passion, rubrique en français et plusieurs prières.

Psautier n. *765* du *fonds latin* de la Bibl. nat., début du XIV^e^ siècle; à la suite du calendrier, seize grandes peintures dont quinze sont consacrées à diverses scènes de la vie de Notre-Seigneur.

Parmi les psautiers que nous avons énumérés, beaucoup sont d'origine anglaise. Une chronique rédigée au XII^e^ siècle au prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, nous apprend que cette maison avait une succursale en Angleterre où on copiait des livres destinés aux églises normandes [1]. Malgré la concurrence anglaise les artistes français s'appliquaient à l'exécution des livres à peintures. « Rien ne saurait être comparé, comme régularité, comme finesse de touche et comme harmonie de couleurs, au psautier que saint Louis se fit faire, très certainement par des mains françaises, après son retour de la croisade, et qui est légitimement placé, avec les évangéliaires de la Sainte-Chapelle, parmi les chefs-d'œuvre de l'art français au XIII^e^ siècle.

« On s'imagine difficilement le nombre de psautiers que l'industrie des librairies devait alors fournir au public. Sans parler de ceux que réclamait le service des églises, des monastères et des couvents, il en fallait des quantités considérables pour répondre aux demandes de la cour, de la noblesse et de la bourgeoisie. Dans un seul quartier d'année, un compte de l'hôtel de la reine Blanche de Castille, rendu au terme de la Chandeleur 1242 (n. st.), mentionne les sommes payées au fils de Gui le Queux, d'Orléans, auquel on avait fait copier trois psautiers [2].

« Des psautiers latins ou français se trouvaient dans le mobilier de très humbles ménages. Il n'y en avait pas seulement chez les bourgeois des villes, comme on le voit à Tournai par le testament de Marie Payenne, veuve de Bernard de Calonne [3], qui dispose ainsi, au mois de mars 1287 (n. st.) de sa petite bibliothèque : « A Jakemin, men fil, unes Decretales en roumans; « Katherine, ma fille, le livre de Nostre-Dame : Hane- « kin, le sautier en roumans et le livre des estoiles; « Gentelet, le livre des Peres; Biernart, le roumant dou « Chevalier au cisne [4]. » Il devait parfois s'en rencontrer chez de très pauvres gens. Thomas de Cantimpré [5] raconte qu'une petite paysanne mourait d'envie d'apprendre à lire; malheureusement, ses parents étaient trop pauvres pour lui acheter un psautier. La sainte Vierge vint à son secours; elle lui apparut en songe et lui conseilla d'aller, les dimanches et les fêtes, près de la maîtresse qui montrait à lire aux demoiselles de la paroisse. La pauvre enfant suivit ce conseil et son zèle frappa les riches écolières, qui se cotisèrent et lui achetèrent le livre objet de ses vœux. Évidemment, ce ne devait pas être un de ces riches psautiers dont tant d'exemples ont été indiqués dans les pages qui précèdent [6]. »

XIV. Les plus anciens livres d'heures. — Nous avons déjà consacré un travail à cette catégorie de livres liturgiques (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1836-1882, fig. 7151-1758). « Le psautier, a écrit L. Delisle, était à peu près le seul livre de prières qui fut mis entre les mains des fidèles jusqu'au XIV^e^ siècle, époque à laquelle commença la vogue des livres d'heures proprement dits. » Un livre d'heures, ayant appartenu au duc de Berry, peut nous donner une idée de ce qu'était l'eucologe à la fin du XIV^e^ siècle.

Dans l'inventaire de la succession du prince bibliophile (août 1416) ces heures sont ainsi décrites :

« Unes belles heures très bien et richement historiées, et au commencement est le kalendrier bien richement escript et historié; et après est l'histoire de la vie et passion de sainte Katherine, et ensuite sont escriptes les quatre euvangilles et deux oroisons de Nostre Dame; et après commencent les heures de Nostre Dame, et s'ensuivent plusieurs autres heures et oroisons... » Suit la description de la reliure et la prisée à 875 livres tournois. Acquises pour 300 livres tournois par la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, les « belles heures très bien et richement historiées » devinrent la propriété de la famille d'Ailly où L. Delisle les retrouva et les identifia d'après la description de l'inventaire. Ce même inventaire précise un point : « Et au commencement du second feuillet desdites heures de Nostre Dame a escript *Audieritis* »; ce qui est constaté. Le livre est donc précieux et « on ne peut hésiter à le ranger au nombre des chefs-d'œuvre de la calligraphie et de la peinture française de la fin du XIV^e^ ou du commencement du XV^e^ siècle. Le nombre et la perfection des peintures dont il est orné lui donnent le droit de figurer parmi les plus beaux manuscrits d'une époque qui a produit tant de merveilles [7]. »

Le volume contient 225 feuillets de fin parchemin, mesurant 0 m. 238 sur 0 m. 170; les marges de toutes les pages sont couvertes de vignettes, avec les armes du

[1] Ms. de Sainte-Geneviève, *E. I. 17*, in-4°, fol. 61. — [2] L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 7, note 1. — [3] Calonne est un village situé entre Tournai et Fontenoy. — [4] Original à la Bibl. nat., pièce cotée *Tournai, 8*, dans le vol. 183 de la collection de Flandre. — [5] Thomas de Cantimpré, *De opibus*, édit. 1627, l. I, c. XXIII, p. 93. — [6] L. Delisle, *Livres d'images*, dans *Hist. litt. de la France*, t. XXXI, p. 93. — [7] L. Delisle, *Le livre d'heures du duc de Berry conservé dans la famille d'Ailly*, dans *Mél. de paléogr. et de bibliogr.*, in-8°, Paris, 1880, p. 283-293.

prince et sa devise (fol. 2-13, 30, 181). Voici l'indication du contenu du livre :

Fol. 1. Inscription de Jean Flamel : « Ces heures fist faire très excellent et puissant prince Jehan, filz de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Bouloingne et d'Auvergne. J. Flamel. »

Fol. 2. Calendrier en français avec 24 petites miniatures représentant au haut des pages les occupations de chaque mois, et au bas les signes du zodiaque.

Fol. 15. Légende abrégée de sainte Catherine, en latin, avec 11 grandes peintures.

Fol. 22. Extrait des quatre évangiles, tel qu'il se trouve dans la plupart des livres d'heures du xv^e siècle. Le commencement était sur un feuillet qui a disparu et qu'on a remplacé par un feuillet blanc coté 21. 3 petites miniatures.

Fol. 24 v° et 26 v°. Oraisons à Notre-Dame : *Obsecro te*, et *O intemerata*. 2 petites miniatures.

Fol. 30. Heures de Notre-Dame. 8 grandes miniatures et 1 petite.

Fol. 66. Les sept psaumes de la pénitence. 7 petites miniatures.

Fol. 73. Légende de l'institution des litanies par saint Grégoire, avec 4 grandes peintures.

Fol. 75. Litanies des saints.

Fol. 80. Petites heures de la passion. Une grande peinture.

Fol. 84. Petites heures du Saint-Esprit. Une grande peinture.

Fol. 88. Les quinze joies de Notre-Dame, en français. 3 petites peintures.

Fol. 91 v°. Sept oraisons en français, commençant par les mots *Biau sire Dieu*. 2 petites peintures.

Fol. 93. Courte oraison française à la sainte croix, avec petite miniature.

Fol. 94. Légende de saint Bruno et de la fondation de la Chartreuse. 8 grandes miniatures.

Fol. 99. Office des morts. 1 grande peinture.

Fol. 123. Heures de la passion. 17 grandes peintures.

Fol. 155. Recueil intitulé (fol. 154 v°) : *Secuntur suffragia diversorum sanctorum*, et comprenant des antiennes, des répons et des oraisons en l'honneur de divers saints ou pour des intentions déterminées. Ce recueil, qui est orné de 14 grandes peintures et de 27 petites, nous offre les rubriques suivantes :

Le Saint-Esprit (fol. 155), la Trinité (fol. 155), sainte croix (fol. 156), Notre-Dame (fol. 157 v°), saint Michel (fol. 158), saint Jean-Baptiste (fol. 158 v°), saint Jean l'Évangéliste (fol. 159), saint Pierre et saint Paul (fol. 159 v°), saint André (fol. 160), saint Jacques (fol. 160 v°), saint Barthélemi (fol. 161), saint Philippe et saint Jacques (fol. 161 v°), saint Étienne (fol. 162), saint Laurent (fol. 162 v°), saint Vincent (fol. 163), saint Clément (fol. 163 v°), saint Maur (fol. 164), saint Eustache (fol. 164 v°), saint Christophe (fol. 165), saint Sébastien (fol. 165 v°), saint Denis (fol. 166 v°), saint Georges (fol. 167), les Innocents (fol. 167 v°), saint Nicolas (fol. 168), saint Remi (fol. 168 v°), saint Martin (fol. 169), saint Julien (fol. 169 v°), saint Antoine de Padoue (fol. 170), saint Léonard (fol. 170 v°), saint François (fol. 171), saint Jérôme (fol. 171 v°), saint Grégoire (fol. 172), saint Ambroise (fol. 172), saint Augustin (fol. 172 v°), saint Louis (fol. 173), saint Marcel (fol. 173 v°), saint Charlemagne (fol. 174), saint Maur (fol. 174 v°), saint Benoît (fol. 175), saint Bernard (fol. 175 v°), les saints confesseurs (fol. 176), sainte Marie-Madeleine (fol. 176 v°), sainte Catherine (fol. 177), sainte Marguerite (fol. 177), sainte Apollonie (fol. 177 v°), sainte Agnès (fol. 178), les onze mille vierges (fol. 178 v°), sainte Agathe (fol. 179), sainte Lucie (fol. 179 v°), sainte Cécile (fol. 180), sainte Anne (fol. 180 v°), sainte Geneviève (fol. 181), toutes les vierges (fol. 181), les saintes reliques (fol. 181 v°), tous les saints (fol. 182), pour la paix (fol. 182).

Fol. 183. Légende abrégée de saint Jérôme. 12 grandes peintures.

Fol. 191. Légende de saint Paul et de saint Antoine, ermites. 8 grandes peintures.

Fol. 195. Messes des principales fêtes de l'année, avec 8 grandes miniatures et 8 petites. Il y a dans ce recueil les messes de Noël (fol. 195), de Pâques (fol. 198), de l'Ascension (fol. 199 v°), de la Pentecôte (fol. 202), de la Trinité (fol. 204), du saint sacrement (fol. 205 v°), de sainte croix (fol. 207 v°), de Notre-Dame (fol. 209), de saint Jean-Baptiste (fol. 212 v°), de saint Pierre et saint Paul (fol. 215), de tous les saints (fol. 218) et des morts (fol. 221).

Fol. 223 v°. Prière à dire au moment de se mettre en route. Grande peinture représentant une cavalcade à la porte d'un château.

La composition de ces livres variait suivant les propriétaires et l'usage qu'ils en voulaient faire. D'après les inventaires originaux qui nous sont parvenus, on peut évaluer à environ 300 le nombre des livres que le duc de Berry a fait exécuter ou a possédés. Nous venons de décrire un livre d'heures du prince, en voici un autre qui lui a également appartenu. Il est conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles [1], sous le n. *11060*, parchemin, 124 feuillets mesurant 0 m. 275 × 0 m. 196 ; le texte se réduit aux morceaux suivants :

P. 19. Les heures de Notre-Dame.

P. 131. Les sept psaumes.

P. 148. Les litanies des saints dans lesquelles on remarque plusieurs invocations propres au Berry et au Poitou : *Sancte Ursine, sancte Guillerme, sancte Austregisille, sancte Sulpici..., sancte Fortunate..., sancte Reverenti, sancte Germeri, sancte Roberte, sancte Maxenti, sancte Viviane, sancte Jovine...*

P. 165. Les heures de la croix.

P. 203. L'office des morts.

Un manuscrit du xiv^e siècle, provenant de Silos (Vieille-Castille), renferme les psaumes, les cantiques, les hymnes, les antiennes et les répons avec les litanies (fol. 144 v°) et l'office noté du saint sacrement (fol. 172) [2].

Les dévotions particulières et nouvelles, locales ou individuelles, les singularités des tiers ordres et des confréries sont venues tour à tour se fixer dans le cadre souple et presque indéfiniment extensible du livre d'heures.

Les trois types que nous venons d'indiquer ne sont pas restés séparés et impénétrables. Un des plus anciens exemples du livre d'heures est un livre composite où, à côté des heures de la Vierge et de celles de la passion, ont pris place le psautier et l'office quotidien. C'est le psautier dit de saint Louis qui a appartenu à John Ruskin ; ce beau livre est étroitement apparenté avec un psautier de saint Louis exécuté entre 1252 et 1270 et conservé à la Bibliothèque nationale, ms. *lat. 10525*. Or il n'en diffère que par l'addition des heures et de l'office au psautier. Le ms. *lat. 10525* ne contient, après le psautier, que les cantiques, le *Te Deum* et le symbole *Quicumque*. Le psautier de John Ruskin renferme un appendice liturgique d'une centaine de feuillets, dont la composition fait de lui en quelque sorte le prototype des livres d'heures illustrés du xiv^e et du xv^e siècle. Voici sa composition :

Calendrier. — Psautier. — Cantiques. — *Te Deum*,

[1] L. Delisle, *Le livre d'heures du duc de Berry conservé à Bruxelles*, dans *Mél. de paléogr. et de bibliogr.*, in-8°, Paris, 1880, p. 295-303. — [2] L. Delisle, *Manuscrits de l'abbaye de Silos*, dans *Mél. de paléogr. et de bibliogr.*, p. 112, n. 34.

*Quicumque.* — Heures de la Vierge avec les heures de la passion. — Matines (fol. 177); laudes (fol. 191 v°); *memoriæ* insérées dans les laudes (fol. 198 r°); prime (le 1er feuillet manque); tierce (fol. 212 v°); sexte (fol. 215 r°); none (fol. 220 r°); vêpres (fol. 222 v°); complies (fol. 224 r°); litanie (fol. 233); prières pour les principales fêtes de la Vierge (fol. 277 r°) [1].

Le manuscrit de John Ruskin et le ms. *lat. 10525* sont du même temps. Voilà donc, au milieu du XIIIe siècle, un premier essai de livre d'heures par son illustration comme par sa composition.

Par contre le vieil eucologe ou l'un de ses dérivés se trouve associé au psautier dans un manuscrit du milieu du XIIIe siècle, écrit pour l'abbaye de Peterborough et conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, ms. *9961.* C'est un volume de 141 feuillets de parchemin, mesurant 0 m. 30 sur 0 m. 194, écrit sur deux colonnes, en lettres d'or, d'azur et de vermillon sans emploi de l'encre noire [2].

Fol. 1. Calendrier, orné de plusieurs petites miniatures dont le fond est fleurdelisé. A noter les fêtes suivantes :

*Nonis maii.* *Johannis episcopi de Beverleio.*
*IIII kal. oct.* *Dedicacio ecclesie Burgi.*
*III nonas oct.* *Octave dedicationis.*
*XVII kal nov.* *Michaelis in monte Tumba.*
*XII kal. nov.* *Festivitas reliquiarum.*
*XV kal. dec.* *Hugonis episcopi Lincolniensis.*
*Hylde virginis et Aniani.*
*IIII kal. jan.* *Thome archiepiscopi et martyris.*

Fol. 7. Préface. *David filius Jesse cum esset...*

Fol. 13 v°. Prière attribuée à saint Benoît, qu'on avait à réciter avant de chanter le psautier : *Suscipere dignare, Domine Deus omnipotens, hos psalmos consecratos, quos ego indignus peccator decantare cupio...* En tête de cette prière, deux médaillons, représentant Notre-Seigneur et saint Benoît à genoux.

Fol. 14. Psautier.

Fol. 89. Litanies, dans lesquelles sont invoqués beaucoup de saints anglais. L'article *Sancte Benedicte* est suivi du chiffre II, ce qui indique qu'on répétait l'invocation parce que le livre était à l'usage d'un monastère bénédictin.

Fol. 94. Cantiques.

Fol. 99 v°. Symbole de saint Athanase : *Quicumque vult salvus esse...*

Fol. 100 v°. Ici commence une série de prières, dont beaucoup sont en vers et dont voici les titres et le début. Dans la grande lettre initiale du fol. 100 v°, on voit un bénédictin adressant sa prière à Dieu le Père.

Fol. 100 v°. *Oratio ad patrem omnium creatorem. Summe pater rex eterne...*

Fol. 101. *Oratio ad filium. Christe summi Patris splendor et gloria...*

Fol. 101 v°. *Ad spiritum sanctum oratio. Paraclite totum solacium...*

Fol. 101 v°. *Ad sanctam Trinitatem. Adoramus te summa deitas...*

Fol. 102. *Oratio ante crucem, Benedictus Pater ingenitus...*

Fol. 102 v°. *Te adoro crux beata...*

Fol. 103. *Alpha et ω magne Deus...*

Fol. 103. *Nate patri coequalis...*

Fol. 103 v°. *Paraclitus increatus...*

Fol. 103 v°. *Extra portam jam delatum...*

Fol. 104 v°. *Deus bonus et immensus...*

Fol. 104 v°. *Oratio ad patrem. Oro te Deus rector omnium...*

Fol. 105. *Oratio ad filium. Jhesu Christe salvator hominis...*

Fol. 105. *Oratio ad spiritum sanctum. Sancte spiritus qui mortalium...*

Fol. 105. *Oratio ad sanctam crucem. Salve crux sancta venerabilis...*

Fol. 105 v°. *Oratio de tribus magis. Deus qui tres magos orientales...*

Fol. 105 v°. *Incipit oratio beate Marie virginis gloriose.* Cette oraison se compose de 150 quatrains, en tête de chacun desquels se récitait la salutation angélique (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2043-2062). En voici le premier :

*Ave, porta paradisi,*
*Lignum vite quod amisi,*
*Per te michi jam dulcescit,*
*Et salutis fructus crescit.*

Fol. 112. *Letania de beata Maria virgine.* Ky ceste letanie dirra chescun jour Nostre Dame seinte Marie luy moustra queu jur ke il murra, ou le jur devaunt.

Fol. 112 v°. *Ave Christi mater digna...*

Fol. 113 v°. *O regina angelorum ‖ Virgo mater melliflua...*

Fol. 114. *Ecce ad te confugio...*

Fol. 115. *Christi mater generosa...*

Fol. 115 v°. *Christi mater ad te clamo...*

Fol. 116. *O regina celestis glorie...*

Fol. 117. *Dei mater o virgo virginum...*

Fol. 118 v°. *Nostrum decus et nostrum gaudium...*

Fol. 119 v°. Oraison à Notre-Dame, en 28 couplets, dont voici le premier :

*Alma serena pia precelsa beata Maria,*
*Tu fons orthorum, tu certa salus miserorum,*
*Lumen cecorum, requies optata laborum,*
*Da michi te care carissima semper amare.*
*Te michi da clare clara cum laude vocare.*

Fol. 121 v°. *Animarum spes lapsarum...*

Fol. 121 v°. *Stella maris que preclaris emicas virtutibus...*

Fol. 122. *O Maria, vite via, plena Dei gratia...*

Fol. 122 v°. *Oratio ad patrem. Domine Deus pater...*

Fol. 122 v°. *Oratio ad filium. Domine Jhesu Christe fili Dei vivi...*

Fol. 122 v°. *Oratio ad spiritum sanctum. Domine sancte spiritus, qui coequalis...*

Fol. 123. *Oratio ad sanctam Trinitatem Domine Deus meus qui es trinus...*

Fol. 124 v°. *Item alia oratio ad sanctam Trinitatem Adoro te pater et fili et spiritus sancte...*

Fol. 126. *Oratio ad sanctam crucem. Adoro te Domine Jhesu Christe...*

Fol. 126 v°. *Alia ad sanctam crucem. Deus qui voluisti...*

Fol. 126 v°. *Oratio ad sanctam Mariam et sanctum Johannem evangelistam. O intemerata et in eternum benedicta...*

Fol. 127 v°. *Oratio ad eandem gratulatoria. Ave Maria gratia plena. Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui. Amen. Vere gratia plena et benedicta cujus plenitudo...*

Fol. 128 v°. *Oratio Walteri clerici, quam in laudem beate Marie semper virginis fecit et devote ad honorem ejusdem cotidie decantavit, cui beata virgo in agone mortis apparens hanc orationem scribi jussit. Ave mater Domini, Ave regina celi, Ave domina mundi...*

Fol. 129. *Sanctus Bernardus, abbas Clarevallis, videns duas animas in celum deferri et a caterva demonum, eis obvia, ab ascensu suo impediri, audivit ipsas animas advocantes auxilium beate Marie et hanc*

[1] A. Haseloff, *Les psautiers de saint Louis*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LIX, 1898, p. 32-33. —

[2] L. Delisle, *Manuscrits de Belgique et de Hollande*, dans *Mél. de paléogr. et de bibliogr.*, 1880, p. 197-205.

*antiphonam cantantes, que statim per duos angelos a beata virgine missos à demonibus fuerunt liberate et in celo collocate. Antiphone. Salve regina, misericordie...*

Fol. 129. *Item alia. Sancta Dei genitrix Maria, virgo ante partum...*

Fol. 129 v°. *Sancta et perpetua virgo Maria, domina et advocatrix mea...*

Fol. 130 v°. *Oratio eximia de beata et perpetua virgo matre Domini Maria. Singularis meriti sola sine exemplo mater et virgo...*

Fol. 131 v°. *Oratio ad sanctum Michaelem archangelum...*

Fol. 132. *Ad sanctum Raphaelem...*

Fol. 133. *Oratio ad angelum homini deputatum...*

Fol. 133. *Item alia oratio. Obsecro te, angelice spiritus, cui ego ad providendum commissus sum...*

Fol. 133 v°. *Oratio ad omnes angelos.*

Fol. 133 v°. *Oratio omnes angelos.*

Fol. 133 v°. *Ad sanctum Johannem Baptistam.*

Fol. 134. *Oratio ad sanctum Petrum apostolum.*

Fol. 135. *Oratio ad sanctum Paulum apostolum.*

Fol. 135. *Oratio ad sanctum Andream apostolum.*

Fol. 135. *Ad sanctum Andream apostolum oratio.*

Fol. 135. *Ad sanctum Johannem evangelistam.*

Fol. 135 v°. *Oratio ad sanctum Thomam apostolum.*

Fol. 135 v°. *Oratio ad sanctum Jacobum fratrem Domini.*

Fol. 135 v°. *Oratio ad sanctum Philippum.*

Fol. 136. *Oratio ad sanctum Bartholomeum.*

Fol. 136. *Ad sanctum Matheum apostolum et evangelistam oratio.*

Fol. 136 v°. *Oratio ad sanctum Stephanum prothomartyrem.*

Fol. 136 v°. *Ad sanctum Thomam martyrem.*

Fol. 136 v°. *Oratio ad sanctum Laurentium.*

Fol. 137. *Ad omnes martyres.*

Fol. 137. *Oratio ad sanctum Nicholaum.*

Fol. 137 v°. *Oratio ad sanctum Benedictum.*

Fol. 138. *Oratio ad sanctum Guthlacum.*

Fol. 138. *Oratio ad omnes confessores.*

Fol. 138 v°. *Ad sanctam Mariam Magdalenam.*

Fol. 138 v°. *Oratio ad sanctam Katerinam.*

Fol. 139 v°. *Ad sanctam Margaretam oratio.*

Fol. 140. *Ad sanctam Ceciliam oratio.*

Fol. 140. *Oratio ad sanctam Agatham.*

Fol. 141 v°. *Ad omnes virgines.*

Fol. 141 v°. *Oratio ad beatam Mariam et omnes sanctos.*

Les fol. 10-13, 24-25 v°, 32 v°-33 v°, 40 et 40 v°, 47 v°, 48, 56 et 56 v°, 64 et 64 v°, 72 v°-73 v°, 92-93 sont couverts de peintures, dont la réunion forme 109 petits tableaux, représentant diverses scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces tableaux sont d'ordinaire au nombre de quatre par page, ils sont entourés de vers explicatifs, tracés en vermillon et azur. Outre les tableaux destinés à l'instruction et à l'édification des personnes qui feuilletaient ce psautier, il y a, çà et là, de petites miniatures, qui n'ont point de caractère religieux et qui sont simplement destinées à remplir des vides.

On pourrait citer d'autres exemples encore où le psautier se combine avec le livre d'heures, par exemple dans un volume de la fin du XIV^e^ siècle, en latin et en français (Bibl. nat., *Nouv. acq. franç., 4412*). Puis encore le ms. *Nouv. acq. franç. 4600*, où le psautier, l'office des morts et différentes prières forment le contenu de ce volume composé au XIV^e^ siècle. Enfin voici encore un livre (ms. *lat. 1077*) copié au XIII^e^ siècle et provenant du pays de Liége. Il débute par une table de comput, dont les indications sont en rapport avec les syllabes tracées dans le calendrier en regard des différents jours où Pâques peut tomber, syllabes dont l'assemblage forme les vers :

*Lambertum, talem qui nobis ingerit artem,*
*Ad paradisiaci perducat lumina regni*
*Magnus celorum factor*

Le scribe a joint au psautier les heures de Notre-Dame et les offices des morts, de la purification, de l'annonciation et de l'assomption. A la suite du calendrier sont des tableaux de la vie de Notre-Seigneur, en regard desquels se lisent huit petites pièces en vers français, dont la première commence par ces mots : « O verge de droiture ki de Jessé eissis. »

Les trois éléments qui ont d'abord existé séparément et ont apparu successivement : l'eucologe, le psautier, les heures, tendent ainsi à se réunir pour former le livre de la piété chrétienne.

XV. Livres d'images de piété. — Il existe une catégorie de livres qui fait suite à ceux dont nous venons de parler et dont les peintures étaient destinées à servir à l'instruction religieuse et aux exercices de piété de leurs heureux possesseurs. Il suffit de rappeler en quelques mots ici ce que nous avons dit du rôle de l'image dans l'antiquité chrétienne depuis le *Dittocheum* jusqu'à la *Biblia pauperum* et nous ajouterons que les livres illustrés du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle appartiennent tous plus ou moins à la catégorie des peintures si justement définies par Albert le Grand : *Picturæ quæ sunt libri laicorum.* Cette expression reparaît dans un opuscule du XIII^e^ siècle destiné à guider les peintres chargés de la décoration des églises. Il est intéressant de rappeler qu'à l'occasion du *Ménologe* (voir ce mot) nous montrions les rapports qui existent entre ses miniatures et les mosaïques des églises byzantines, or, une fois de plus, nous voyons que le programme exécuté dans la décoration murale est celui dont s'inspirent les auteurs de plusieurs livres que nous allons rencontrer. Voici ce que nous lisons dans le ms. *11059* de Cheltenham :

« Désolé de voir faire dans le sanctuaire de Dieu des peintures ineptes, qui sont des monstruosités plutôt que des ornements, j'ai voulu montrer comment l'esprit et les yeux des fidèles pourraient être utilement fixés sur des objets plus convenables. Notre époque aime trop les peintures pour qu'on puisse les bannir des églises cathédrales ou paroissiales, et personne ne saurait trouver mauvais qu'on les fît servir de livres pour les laïques; les simples gens y puiseraient la notion des mystères divins, et les lettrés le goût des saintes Écritures. Au lieu de voir près des saints autels des aigles à deux têtes, des lions à quatre corps, des centaures richement harnachés, des monstres acéphales, des chimères, des scènes de la vie de Renard et des concerts de singes, ne vaut-il pas mieux contempler les gestes des patriarches, les cérémonies de la Loi, les exploits des juges et des rois, les combats des prophètes, les triomphes des Macchabées, et les miracles du Sauveur? Le champ de l'Ancien et du Nouveau Testament est-il si resserré qu'il soit nécessaire d'inventer de honteuses bouffonneries? L'imagination désordonnée des peintres a peu à peu introduit ces ornements capricieux que l'autorité ecclésiastique n'aurait pas dû accepter, car elle semble accepter ce qu'elle supporte par un excès de tolérance. C'est pour mettre un frein à la licence des peintres et pour les guider dans la décoration des églises où la peinture est admise, qu'on a composé une série de distiques indiquant brièvement le sujet des scènes de l'Ancien Testament et la concordance allégorique de ces sujets avec différents détails du Nouveau Testament. De telles inscriptions ne seront pas nécessaires pour les scènes évangéliques, qui sont familières à tous les

fidèles; sur les tableaux de ce dernier genre il suffira d'inscrire les noms des personnages. »

Un des plus anciens recueils composés pour figurer en images l'histoire sainte et les principaux événements des premiers siècles de l'histoire ecclésiastique est celui que Sanche le Fort, roi de Navarre, fit exécuter par *Ferrandus Petri de Funes* et qui est conservé à la bibliothèque d'Amiens (ms. n. *108*). Il porte cette souscription :

*Explicit hic liber (Deo gratias), quem [il] lustrissimus Sancius, rex Navarræ, filius Sancii nobilissimi regis Navarrorum, fecit fieri a Ferrando Petri de Funes; et Ferrandus Petri composuit hunc librum ad honorem domini regis et ad preces ipsius, prout melius potuit, præcipue ut omnipotentis Dei amorem acquirat et ejusdem regis Sancii possit gratiam invenire. Fuit autem consumatus hunc librum (sic) era MCCXXXV, anno ab incarnatione Domini MCLXXXXVII.*

Le recueil de Ferrand Pierre de Funes ne se compose à peu près que de petits tableaux, grossièrement exécutés, au nombre d'environ 2 000, tous accompagnés d'une brève légende de quelques mots tirés de l'Écriture sainte. Il n'est pas douteux que le récit en images commençait avec la création, il est vrai que les premiers feuillets ont disparu, mais celui qui ouvre aujourd'hui le volume commence à la fin de la vie de Noé. Tout l'Ancien Testament est traité en détail et se termine par cet avertissement : *Huc usque tractavimus de Veteri Testamento. Nunc dicamus de miraculis Domini nostri Jhesu Christi, et de miraculis sanctorum patrum Novi Testamenti, et de vita et passionibus eorumdem* (fol. 166 v°). La deuxième partie représente des scènes de la vie du Sauveur, de la Vierge et un catalogue illustré des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges. Parmi les martyrs on trouve mentionnés des saints espagnols : *Zoilus Cordubensis*, *Cucufas Barchinonensis*, *Fructuosus episcopi Terrachonæ* (fol. 216 v°). Le recueil se termine par des peintures de l'Antéchrist et de la fin du monde.

Nonobstant la brièveté extrême des légendes on peut signaler quelques exceptions. Par exemple l'épisode des ours à propos d'Élisée (IV Reg., II, 24) fait l'objet de ce bref commentaire : *Figura est adveniens quod fuit Vespasianus et Titus* (fol. 122 v°), et on lit le même rapprochement dans la Bible moralisée (Bibl. nat., ms. *franç. 167*, fol. 88) : *Ursi devorantes parvulos Heliseo illudentes significant Titum et Vespasianum, qui Judeos, derisores Domini Salvatoris, post ejus passionem dextruxerunt.*

Un autre recueil, probablement exécuté à l'abbaye de Saint-Martin, pendant la première moitié du XIII^e^ siècle et conservé à la bibliothèque royale de La Haye (n. *69*) s'inspire de la même pensée de composer un résumé de l'histoire sainte et de l'histoire ecclésiastique. La collection comprend environ 170 tableaux.

A la plupart des tableaux correspondent des inscriptions explicatives en vers léonins. Voici ceux qui ont trait à l'histoire de Joseph :

*Hic narrat patri Joseph, hic sua sompnia matri.*
*Joseph legatur ut fratribus esca feratur.*
*Escam partitur qua fratrum turba potitur.*
*Fratres accitis vendunt Joseph Hismaelitis.*
*Ecce necis testis deplangitur a patre vestis.*
*Deceptus lacrimis Putiphar Joseph abdit in imis.*
*Somnia monstrantur que tempora cara minantur.*
*Spem Putiphar vite capto reddit Jacobite.*
*Hic cyphus extrahitur, fraus fratribus hic aperitur.*
*Hic patris more blanditur Benjamin ore.*

Mais c'est principalement la *Bible moralisée* qui montre l'effort tenté pour faire servir l'histoire sainte à un enseignement moral. Le ms. *franç. 167* de la Bibliothèque nationale nous conserve ce recueil en son entier, sous la double forme latine et française, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse. Le fond de la Bible moralisée se compose de versets littéralement empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament; l'auteur ne s'est que rarement donné la peine de les relier aux autres. Voici un exemple tiré de l'histoire de Samson en vingt et un versets tirés à peu près mot pour mot des c. XIII-XVI du livre des Juges :

*Apparuit angelus Domini uxori Manue, qui erat de stirpe Dan et dixit ad eam : « Sterilis es et absque liberis, sed concipies et paries filium, et ipse liberabit Israel de manu Philistinorum. »*

Pour le psautier, le compilateur s'est borné à prendre le premier verset de chacun des psaumes.

Lorsqu'on arrive aux évangiles on s'aperçoit que l'auteur a combiné des phrases tirées des quatre évangélistes sans se mettre en peine de leur donner un sens suivi. Mais c'est principalement dans les quatre-vingt-six paragraphes consacrés aux épîtres de saint Paul que l'absence de coordination est choquante. Le compilateur, écrit L. Delisle, a découpé comme au hasard les versets dont il fait choix, et les a disposés pêle-mêle, sans même respecter l'ordre des épîtres (fol. 291-301). Chacun des passages empruntés à l'Écriture est suivi d'une courte réflexion qui a pour objet soit d'en rapprocher un autre détail de l'histoire sainte ou de l'histoire évangélique, soit d'en tirer une règle de la morale chrétienne. Les rapprochements, parfois très subtils, ont été inspirés par la vogue dont les explications allégoriques jouirent pendant tout le Moyen Age et par la prétention de voir à chaque ligne de l'Ancien Testament une figure applicable à tel ou tel verset du Nouveau. En voici quelques exemples : La lumière dégagée des ténèbres, c'est la séparation des bons anges et des mauvais (fol. 1). Au soleil et à la lune correspondent les prélats; aux étoiles, le clergé; aux oiseaux, les gens de religion voués à la vie contemplative; aux différentes espèces d'animaux, les fidèles de toutes les conditions (fol. 2). Dans les quatre fleuves du paradis, il faut voir les quatre vertus cardinales (fol. 2 v°); dans le sommeil d'Adam, la mort du Christ (fol. 3); dans la prédilection d'Adam pour Abel, la préférence accordée aux chrétiens par le Seigneur (fol. 3 v°); dans le crime de Caïn, la trahison de Judas (fol. 4); Noé, sa femme et sa famille ne sauraient être que Jésus-Christ, la vierge Marie et les apôtres (fol. 4 v°). L'épisode des anges reçus et nourris par Abraham rappelle le bonheur des fidèles à qui Jésus-Christ donne le fruit de la grâce et qu'il conduit à la gloire des anges (fol. 7). Dans Abraham envoyant son serviteur avec de riches présents pour chercher la femme destinée à son fils, comment ne pas reconnaître le Père éternel livrant l'Évangile aux apôtres pour préparer l'union de son fils avec l'Église (fol. 8). La substitution du nom d'Israël à celui de Jacob symbolise le changement qui s'opère au moment du passage de la vie active à la vie contemplative, distinction bien accusée par l'usage de changer le nom du pape quand il prend en mains le gouvernement de l'Église (fol. 10). Il n'est point ici question des noms des religieux ; ce qui permet de supposer que l'habitude de prendre des noms nouveaux, lors de l'entrée dans certains ordres, n'était pas encore répandue. »

Comme on en peut juger par ces exemples, il n'y a dans tout ceci aucune originalité et une forte part d'arbitraire; à un point de vue différent, les peintures ont leur utilité pour tout ce qu'elles nous apprennent des usages, des vêtements, du mobilier, des ustensiles pendant les XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

L'auteur se permet des applications morales des versets de la Bible, sans sortir des généralités vagues. L. Delisle a noté les conseils relatifs à la prédication et un assez grand nombre de peintures d'évêques ou de religieux prêchant. On rencontre des blâmes adressés

aux prédicateurs qui prêchent en vue d'un gain (fol. 280 v°, 291), aux chanoines qui vendent leurs votes pour le choix des dignitaires (fol. 260, 269), au pape qui écoute de mauvais conseils (fol. 239 v°). En parcourant l'ouvrage on est frappé de l'insistance avec laquelle l'auteur revient sur le fait des hérétiques et le péril qu'ils font courir à l'Église.

Le texte de la Bible moralisée a subi d'importantes modifications, et il a été possible de distinguer deux rédactions qu'il est impossible de confondre; la seconde est moins développée.

A côté de la Bible moralisée prend place un autre abrégé de la « Bible historiée toute figurée » en adoptant les expressions des anciens inventaires de la librairie du Louvre. C'est une compilation dont les peintures forment la partie principale et dont les légendes sont toutes en français; on peut la reporter à la fin du XIII^e^ ou au début du XIV^e^ siècle. Il n'en existe aucun manuscrit complet. Le ms. *franç. 9561* de la Bibliothèque nationale contient le commencement et la fin de l'ouvrage.

Les premiers articles de la Genèse peuvent donner une idée du mode de rédaction :

« Ici crie Dex ciel et terre et soleil et toç les elemens ensemble *(Genesis primo capitulo)*.

« Ici depart Dex le jor de la nuit *(Genesis primo capitulo)*. La clarté del jor senefie la clarté des angeles et de sainte Église.

« Ici fet Dex le firmamant, la terre en mi et la mer entor *(Genesis primo capitulo)*. La terre en mi ferme senefie sainte Église ferme; la mer qui cort entor senefie la mer del monde qui flaele sainte Église.

« Ici depart Dex la terre et la mer, et garnist la terre d'arbres et d'oisiaus, et la mer de poisons, de gros et de menus *(Genesis primo capitulo)*. La terre senefie sainte Église; les oiseus senefient les diverses genz del munde qui acrochent sainte Eglise; les granz poissons senefient les granz usuriers qui manjuent les petit, ce sont la povre gent. »

Le plan de la *Bible historiée* diffère peu de celui de la *Bible moralisée*, mais le choix et surtout l'explication des textes varie beaucoup de l'une à l'autre. En voici un exemple. Il s'agit dans la Bible moralisée du corbeau et des colombes de l'arche qui représentent l'âme toute noire de péchés et les pécheurs qui ne rentrent dans le sein de l'Église qu'après l'accomplissement de la pénitence. Selon la Bible historiée, ces mêmes oiseaux rappellent les moines chargés de prêcher la parole divine et dont plusieurs manquent à leur mission. « Le corbias qui envoia fors et s'aresta sor la charoigne senefie le mauvés moine qui s'arreste sor la charoigne del monde et manjue les mauvés morsiaus et guerpist la parole Deu dire. »

La vie de Jésus-Christ se réduit à une série de courtes légendes qui indiquent le sujet de chaque tableau, sans aucune explication allégorique ou morale, par exemple : « C'est l'histoire comment la vierge Marie enfanta Nostre-Seignour Jhesu Crist et puis l'envoloupa en dras et le posa en la mangeoire, ensi que saint Luc le dist en son evangile, ce secunt capitle » (fol. 133 v°.)

L'ancienne bibliothèque de sir Thomas Phillipps, à Cheltenham (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MIDDLE HILL), possédait sous le n. *8025 [bis]* un volume de 43 feuillets couverts, au recto et au verso, de tableaux bibliques de même style et des mêmes dimensions que ceux du fragment de la Bibliothèque nationale, *Nouv. acq. lat. 2294* du XIII^e^ siècle. Ces tableaux bibliques sont accompagnés de légendes explicatives en latin disposées à la marge supérieure et à la marge inférieure de chaque page.

On a aussi exécuté des rouleaux ornés de peintures sur lesquels on a disposé synoptiquement la succession des événements de l'histoire sainte et parfois aussi ceux de l'histoire profane. La librairie de Charles V au Louvre en possédait un exemplaire. L'origine de ces rouleaux remonte au XIII^e^ siècle. Celui qui figurait à l'exposition de l'histoire du travail, en 1889, consistait en bandes de parchemin étroites, sur lesquelles un texte plus ou moins développé encadre les médaillons ou « rondeaux » dont le champ est occupé par la représentation des scènes les plus remarquables de l'Ancien et du Nouveau Testament.

C'est principalement aux psautiers que nous devons prêter attention, puisque c'est le livre préféré des clercs et des laïques au Moyen Age.

XVI. PSAUMES GRADUELS. — Ardo, le biographe et l'ami de saint Benoît d'Aniane, rapporte de quelle façon on célébrait l'office au monastère d'Inde ou de Saint-Corneille, à Aix-la-Chapelle. A leur entrée dans l'église où ils venaient réciter matines, les moines visitaient tous les autels et récitaient devant chacun d'eux le *Pater* et le *Credo*. Parvenus dans leurs stalles ou sur les banquettes qui en tenaient lieu, ils récitaient en leur particulier quinze psaumes en trois groupes de cinq. Chaque groupe s'achevait par une collecte relative à l'intention particulière des cinq psaumes précédents, d'abord pour les fidèles vivants, ensuite pour tous les défunts, enfin pour les morts récents. A ce moment survenaient l'officiant et le semainier et on commençait la récitation de matines. Avant prime et avant complies, même défilé avec récitation du *Pater* et d'un acte de contrition [1].

Ardo n'a pas pris soin de désigner les psaumes récités avant matines, on ne peut toutefois s'y tromper, ce sont les psaumes graduels (CXIX-CXXXIII) partagés par groupes de cinq.

Ce qui se pratiquait à Saint-Corneille mérite de retenir l'attention parce que ce monastère était placé sous l'influence de Benoît d'Aniane, conseiller très écouté de Louis le Débonnaire devenu empereur en 814 et tout disposé à le soutenir. Il se proposait de faire de ce monastère le type dont s'inspirerait la réforme imposée dans l'empire carolingien. En 817, un concile d'évêques et une conférence d'abbés se réunirent à Aix-la-Chapelle et les efforts des uns et des autres tendirent à généraliser ce qui s'y faisait.

Ainsi se propagea la récitation des psaumes graduels, mais ce ne fut pas sans peine. Il fallait prendre sur le sommeil des moines dont saint Benoît prescrivait le lever à la huitième heure de nuit. *Hiemis tempore, id est a kalendas nobenbres usque in Pascha, juxta considerationem rationis octaba hora noctis surgendum est.* On discuta. Hildemar disait : « Huit heures, c'est huit heures exactement, ni avant ni après. » Smaragde prouvait clair comme le jour que « huit heures » voulait dire sept heures et demie. La profondeur des exégètes, a-t-on dit, est insondable. De telles sophistications sont inévitables toutes les fois que l'on veut garder la lettre d'un vieux texte dans un état social nouveau. Quoi qu'il en soit, le parti de la lettre fut vaincu, comme toujours; la tradition italienne dut s'incliner devant l'innovation gallicane. Dans la seconde moitié du X^e^ siècle, la récitation des psaumes graduels avant matines était une observance générale dans tous les monastères. Avant Benoît d'Aniane, d'où provenait-elle? On l'ignore.

XVII. OFFICE DES MORTS [2]. — Peu de temps après la restauration du Mont-Cassin sous l'abbé Petronax, nous possédons un document qui décrit les observances en usage. Lors de l'enterrement d'un moine, les frères, après les vêpres du jour, récitent pour le repos

[1] P. Lejay, *Les accroissement de l'office divin*, dans *Rev. du clergé franç.*, t. XL, 1904, p. 114-116. — [2] P. Lejay, *op. cit.*, p. 116-122.

de son âme les sept psaumes de la pénitence et les litanies; cette récitation est accompagnée d'une prostration de tout le corps jusque par terre [1].

Une quarantaine d'années plus tard, Benoît d'Aniane introduisait cette pratique dans l'office quotidien et au concile de 817, tenu à Aix-la-Chapelle, elle fut régulièrement adoptée et imposée [2]. La récitation était faite « pour les bienfaiteurs et pour les défunts ».

A ces indications vient s'ajouter un témoignage plus ancien et certainement d'origine romaine. Dans la *Cautio episcopi*, qui figure parmi les formules du *Liber diurnus* (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 243), l'évêque nouvellement élu s'engage « à faire des litanies deux fois le mois en tout temps [3] ». La portée et le sens de cet engagement sont clairs, puisque l'évêque vient de s'engager à réciter avec tout son clergé, *cum omni ordinatione clericorum meorum*, l'office de vigile dans son église. Le manuscrit du *Liber diurnus*, conservé aux archives Vaticanes, est, de l'avis des meilleurs paléographes, des environs de l'an 800. La formule est donc, à coup sûr, du VIII^e^ siècle au plus tard. Mais elle appartient à un groupe que Th. Sickel estime avoir été inséré dans le *Liber diurnus* avant la fin du VII^e^ siècle [4]. Cependant, il n'est pas impossible que, dans les formules une fois réunies, on ait glissé des compléments pour les mettre à jour. Provisoirement nous ne remonterons pas plus haut que la seconde moitié du VIII^e^ siècle, date du renseignement conservé sur les usages cassiniens.

La question est de savoir si l'usage mentionné est venu des monastères ou de l'Église romaine? Même à la cérémonie des funérailles, la vigile des morts est encore inconnue à Rome. C'est du moins ce qui résulte de l'affirmation de Théodore de Cantorbéry à la fin du VII^e^ siècle [5]. Il n'est pas davantage question de litanies. Il est très risqué de suppléer par des conjectures au silence des documents, mais il semble que l'origine monastique est plus probable. Dans un monastère la mort d'un religieux est un événement; le souvenir des frères morts reste vivant et l'on a dû de bonne heure prendre l'habitude de garder la date des décès (voir au mot NÉCROLOGE). Dans une grande Église, comme celle de Rome, où des cérémonies compliquées entourent le pape et constituent le plus étendu des services publics, les événements privés ne peuvent tenir une grande place. En attendant que la question puisse être élucidée par des textes, on considérera l'usage des prières pour les défunts comme une importation monastique.

L'assemblée d'Aix-la-Chapelle mentionne en passant l'office des morts, comme si sa récitation était déjà devenue une coutume [6]. En tout cas, quelque temps auparavant, l'abbé de Reichenau, sur le lac de Constance, avait envoyé à Inde deux moines pour y apprendre les observances et les introduire à Reichenau. Nous avons leur rapport. Le onzième point traite de la manière dont les moines de saint Benoît font la vigile des morts : « Les vêpres achevées suivant l'usage, aussitôt ils célèbrent les vêpres avec les antiennes pour les morts; après complies, la vigile avec ses antiennes et ses répons est chantée d'une voix forte et suave; et après les nocturnes et un intervalle ils disent matines pour les morts. A la pointe du jour, ils célèbrent une messe publique pour les défunts [7]. »

Certains détails de ce texte présentent des difficultés [8]; il n'en est pas moins une preuve de la récitation quotidienne de l'office des morts.

Un document, présenté à Charlemagne vers 811, relate les usages de Fulda. Après laudes et vêpres, chaque jour, on dit pour les frères défunts l'antienne *Requiem æternam*, la première partie du ps. LXIV (*Te decet hymnus*), un verset et une collecte. Le premier jour du mois, on récite pour l'abbé Sturm et les fondateurs du monastère une vigile et cinquante psaumes; à l'anniversaire de l'abbé Sturm, une vigile et cinquante psaumes. On peut discuter le sens du mot « vigile »; mais on notera la place marquée au premier jour du mois. Le sens général du document est celui d'une pétition par laquelle les moines veulent sauvegarder leurs usages spéciaux à l'encontre d'usages étrangers, de ceux du Mont-Cassin probablement.

Enfin, aux alentours de l'an 800, nous avons le rituel d'Angilbert pour Saint-Riquier qui donne des détails sur l'office des morts. C'est le plus ancien témoignage à notre connaissance. Les deux derniers chapitres de cet *Ordo*, XVI et XVII, sont intitulés : *De vigiliis vivorum hominum et de agendis defunctorum* et : *De circuitu orationum*. Dans l'une est formulée l'obligation générale d'un office particulier récité à cette intention : *Statuere curavimus qualiter fratres in predicto sancto cœnobio Deo militantes... non solum tantum pro nobis et illis seu etiam pro salute vivorum omnium, verum quoque ob memoriam cunctorum fidelium defunctorum per singulos dies ac noctes vespertinos, nocturnos atque matutinos devotissime eo ordine ut in sequentibus declaratur celebrare studerent.* L'autre est une description des offices et montre comment ils se succèdent. Après avoir terminé l'office du soir à Saint-Riquier, les moines allaient en psalmodiant d'oratoire en oratoire jusqu'à Saint-Maurice, où ils célébraient les vêpres, les nocturnes et les matines en souvenir de tous les fidèles défunts : *Omnibus horis vespertinis more solito celebratis, quando ad sanctum Richarium expleverint omnia, pergant fratres psallendo, etc... Accedant simul ad Sanctum Mauricium, ubi per singulos cotidianos dies ac noctes... vesperos, nocturnos et matutinos ob memoriam omnium fidelium defunctorum persolvant. Quibus illis ita expletis subsequatur continuo ipso ordine quo supra officium aliud pro salute vivorum; ea tamen ratione ut per longaniam deorsum pergendo vesperos et, juxta temporis qualitatem, nocturnos usque ad Sanctum Benedictum impleant. Quicquid autem in ambulando remanserit, diligentes in æcclesia ipsius in nomine Domini perficiant.* Puis la procession repartait et en suivant le portique (*longania*), elle psalmodiait un office pour les vivants.

Les dimanches et jours de fête, ce « circuit de prières » semble être un peu abrégé; Angilbert ne

[1] Herrgott, *Vetus disciplina monastica*, Parisiis, 1726, p. 3 : *Cum frater ad exitum propinquaverit, omnis congregatio ante eum psalmos decantet, illoque sepulto, post vesperum septem psalmos cum litaniis omni corpore in terram prostrati decantent.* — [2] Id., *ibid.*, p. 29 : [*De specialibus psalmis pro eleemosynariis et defunctis cantandis.*] *Ut prætermissis partitionibus psalterii, psalmi speciales pro eleemosynariis et defunctis cantentur. Capitularia reg. Francor.*, édit. Boretius, t. I, p. 347, ligne 5, n. 170, 50. — [3] *Letanias vero bis in mense omni tempore a me faciendas spondeo*, formule LXXIV, édit. Sickel (Vindobonæ, 1889), p. 78, ligne 2; édit. Garnier, III, 7. On peut entendre *letanias* de litanies et de psaumes ou de litanies seules; c'est la même prière impétratoire et expiatoire plus ou moins développée. Cette pièce était rédigée et signée au Latran, *in sacro scrinio apostolicæ Sedis.* — [4] *Liber diurnus*, édit. Sickel, præf., p. XXX. — [5] *Pœnitentiale*, 5, *P. L.*, t. XCIX, col. 929. — [6] Herrgott, *Vetus disciplina monastica*, p. 25 : *Quando officium mortuorum celebratur, priusquam lectio completorii legatur, bibant;* cf. *Capitularia reg. Francor.*, édit. Boretius, t. I, p. 344, ligne 25, n. 170, 12. — [7] Id., *ibid.*, p. 21 : *Undecimo, ut defunctorum vigilia hoc modo eis celebratur. Vespera solito finata statim vesperam cum antiphonis celebrant pro defunctis, et post completorium vigiliam cum antiphonis vel responsoriis plenissime ac suavissime canunt, et post nocturnos intervallo matutinos pro mortuis faciunt. Facto autem primo mane... missam celebrant pro defunctis publicam.* — [8] Dom Martène, *De antiq. monach. ritibus*, t. II, 2^e^ part., p. 19; cf. p. X, 28.

mentionne plus l'office des morts et, pour les vivants, seulement vêpres et matines, pas de nocturnes.

Nous trouvons donc à Saint-Riquier, dès le commencement du IXe siècle, l'office des morts et un office spécial pour les vivants. De plus, sans parler des processions qui remplissent la vie de ces moines, il faut noter le fait que l'office des morts est célébré dans un autre lieu que l'office du jour. Nous reviendrons sur ce détail.

Un peu plus tard qu'Angilbert, un contemporain de Louis le Pieux, Amalaire, nous montre comment, avec des différences suivant l'usage des lieux, le souvenir des morts était sanctifié. Il y a, dit-il, trois manières de commémorer les morts : une commémoraison après laudes et après vêpres (c'est probablement la première pratique de Fulda); une messe chaque jour; enfin, au commencement du mois, neuf psaumes et neuf leçons avec des répons [1]. Ainsi, il n'est pas question ici de l'office quotidien des morts, qui est cependant mentionné ailleurs. Amalaire vient de parler des jours consacrés au souvenir d'un défunt déterminé, le 3e, le 7e, le 30e après la mort. Il est possible qu'il décrive ensuite des usages consacrés au souvenir des morts de la communauté, non une dévotion générale concernant tous les fidèles défunts.

Edm. Bishop croit que, en dépit du silence des documents, Benoît d'Aniane a déterminé les moines à ajouter à l'office du jour celui des morts. Moins d'un siècle et demi après, l'usage est établi dans tous les monastères; il a fallu, dit-il, un homme d'une autorité incontestable pour faire accepter cette innovation par tous, et cet homme ne peut être que Benoît. Mais P. Lejay objecte que les résolutions d'Aix-la-Chapelle, prises à l'instigation de Benoît, sinon rédigées par lui, ne formulent pas cette obligation et y font au contraire allusion comme à une pratique connue : *quando officium mortuorum celebratur*. L'ensemble du texte suppose que cette récitation n'a pas lieu tous les jours; mais elle est mise sur le même pied que les féries de carême : *et in quadragesima et quando officium mortuorum celebratur*. On peut penser que, dès cette époque, l'office des morts avait sa place normale à certaines féries déterminées et n'était plus une dévotion facultative. Il fallait bien peu de chose pour l'étendre à toutes les fêtes. N'oublions pas que ces surcharges de l'office quotidien n'ont pas envahi en général les jours de fête, qui d'ailleurs étaient rares à cette époque ancienne.

XVIII. Office des saints [2]. — Après chaque heure, les moines dévots prirent l'habitude d'ajouter un ou deux psaumes, ou davantage, à l'intention de leurs bienfaiteurs, des confrères, de l'abbé, de leurs amis, *familiares*. Ces psaumes en reçurent le nom de *psalmi familiares*, et bientôt les abbés réglementèrent cette pratique nouvelle. Aux heures on ajouta des mémoires de saints particuliers, de la croix, l'oraison pour la paix. Ces suffrages se sont incrustés dans l'office ecclésiastique d'où on n'a pu les déloger.

Le caractère de cette époque est d'ajouter sans cesse et d'alourdir la récitation. Avec les *psalmi familiares* viennent les *psalmi pœnitentiæ*. Ceux-ci sont en plein usage dans les monastères anglais du Xe siècle et la *Concordia regularis* nous les montre divisés en trois sections que termine un *Pater* et une oraison. La Ire section comprend trois psaumes *pro seipso;* la IIe section, deux psaumes *pro seipso, pro rege, regina et familiaribus;* la IIIe, *pro defunctis*.

Ce n'est pas tout; voici qu'on ajoute un nouvel office : les laudes et les vêpres de tous les saints, qui complètent l'office des morts.

L'office des saints donnait lieu à une cérémonie intéressante, et qui est ancienne. En été, dans la clarté des matinées précoces, on se rendait en procession pour chanter les laudes des saints à un autre oratoire, que certaines coutumes monastiques appellent le portique. En y allant, on chantait une antienne en l'honneur du saint auquel le portique était dédié. A Cluny, le « portique » était la chapelle de la sainte Vierge [3].

Ce déplacement pour la suite de l'office n'est pas rare dans les églises et les monastères du Moyen Age. La publication de l'antiphonaire ambrosien [4] a familiarisé les liturgistes avec la rubrique *Ad crucem* de l'office nocturne. Ce n'est pas à Milan seulement que le clergé quitte l'abside vers la fin du service pour le terminer dans un autre lieu. A Laon, on va au maître-autel chanter le *Benedictus* des laudes ou le *Magnificat* des vêpres [5]; aux fêtes des saints, on se rend à leur chapelle s'ils en ont une dans l'église; le jour de saint André on chante le *Te Deum* devant son autel; une cérémonie analogue a lieu pour le *Magnificat* aux vêpres de saint Gilles [6]. Ce qui est encore plus intéressant pour nous, c'est qu'à Laon, à l'office quotidien de la Vierge, on va en procession chanter à son autel le *Benedictus* et le *Magnificat* [7]. Il est superflu de multiplier ces exemples. L'usage est très répandu sinon général.

Ces stations avaient lieu dans l'église même. Quand il y avait des oratoires distincts, on sortait de l'église pour s'y rendre. C'est à défaut de chapelles spéciales qu'on allait dans l'église chanter devant certains autels le *Benedictus* et le *Magnificat*. Ces processions et ces stations intérieures sont représentatives des stations extérieures que la multiplicité des oratoires rendait plus ordinaires dans les monastères.

Nous trouvons, en tout cas, une cérémonie toute semblable à celle de Cluny dans l'office quotidien de l'Église de Milan. L'office nocturne est terminé par une procession au baptistère. Les vêpres sont plus compliquées. Après le chant des psaumes, exécuté dans l'église d'hiver, on passe au baptistère, et de là dans l'église d'été où l'on dit l'oraison finale et le *Pater* [8]. L'existence de deux cathédrales permet cette répartition singulière. Elle est sans doute aussi ancienne que l'organisation même de l'office à Milan, bien que nos documents ne soient pas antérieurs au XIIe siècle [9].

Edm. Bishop cite deux exemples anciens de ces déplacements du clergé au cours de l'office. Le premier vient de la règle des nonnes attribuée à saint Césaire d'Arles (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot Nonnes). Cette règle comprend quatre parties [10], les trois premières sont

[1] Nous ne pouvons, dit Amalaire, connaître le jour de la mort de tous les défunts, aussi faisons-nous *uno modo* l'office des morts. *Sunt etiam loca in quibus generaliter pro omnibus defunctis omni tempore, excepto Pentecostes et festis diebus, in officio vespertinali et matutinali oratur. Sunt et alia in quibus missa pro eisdem cotidie celebratur. Sunt etiam et alia in quibus in initio mensis novem psalmi, novem lectiones totidemque responsorii pro eis cantatur.* Amalaire, *De eccles. officiis*, l. IV, c. XLII, *P. L.*, t. CV, col. 1239. — [2] P. Lejay, *op. cit.*, p. 122-128. — [3] Udalric, *Consuetudines Cluniacenses*, I, III, XLI, *P. L.*, t. CXLIX, col. 646, 686. — [4] *L'antiphonaire ambrosien*, édit. Cagin, dans *Paléogr. musicale*, t. V. — [5] *Processio fit in vesperis et matutinis a sacrario ad majus altare, quando cantatur Magnificat vel Benedictus. Ordo II* de Laon (XIIIe siècle), édit. Ul. Chevalier, p. 192. — [6] *Ibid.*, p. 201, 337. — [7] *Ordo I* de Laon (XIIe siècle), édit. Ul. Chevalier, p. 4, 9. — [8] Voir P. Lejay, dans *Dictionn.*, t. I, col. 1424. — [9] Il y a beaucoup de processions et de reposoirs dans la liturgie milanaise; cf. *Paléogr. musicale*, t. VI, p. 13 sq. Mais c'est tout autre chose que nos stations de l'office quotidien. — [10] *P. L.*, t. LXVII : 1° la règle proprement dite, col. 1107-1116; 2° la *recapitulatio*, col. 1116-1120; 3° *Appendix*, col. 1120; 4° les additions postérieures, col. 1121. La règle *ad Virgines* a été étudiée par G. Morin, dans *Revue bénédictine*, t. XLIV, 1932, p. 5-20.

seules authentiques, mais elles ont été composées sous des inspirateurs et à des époques divers [1]. C'est dans le troisième que se trouve le texte visé par Edm. Bishop [2]. D'après les recherches d'Arnold, cette partie, contenant l'*Ordo* des religieuses (jeûnes et psalmodie), est inspirée par les souvenirs de Lérins [3]. Ceci n'est pas une conjecture en l'air. Dans l'espèce d'exorde placé en tête de cet *Ordo*, Césaire lui-même nous renvoie à Lérins : *Ordinem etiam quomodo psallere debeatis ex maxima parte* secundum regulam monasterii Lyrinensis *in hoc libello judicavimus inserendum.* Nous sommes ainsi reportés en plein ve siècle. On peut objecter la restriction de Césaire, *ex maxima parte*, et prétendre que le détail visé est une modification ou une innovation due à Césaire. En tout cas, nous pouvons garder comme date certaine le commencement du vie siècle.

L'autre exemple est fourni par le *Liber pontificalis* [4]. On y raconte que le pape Grégoire III fonda à Saint-Pierre, à l'extrémité de la nef principale, près de l'arc triomphal, un oratoire de tous les saints. La dédicace de l'oratoire eut lieu dans les huit premiers mois de l'année 782, peut-être le jour de la fête des Apôtres. A cette occasion fut promulgué un règlement rédigé en synode, *a collegio sacerdotum.* Ce règlement, gravé sur marbre, existe encore en partie, et il a été copié par les érudits romains lorsqu'il était presque entier. Il prescrivait aux trois monastères de Saint-Pierre, c'est-à-dire à leur assemblée générale, d'aller à l'issue des vêpres, que l'on avait dites devant la confession, chanter à cet oratoire trois psaumes et les évangiles du matin [5]. La coutume ainsi mentionnée ne concerne, il est vrai, que l'office du soir.

On peut ajouter deux autres exemples. Un *Ordo* romain de la fin du viiie siècle du manuscrit de Saint-Amand, décrit *qualiter in hebdomada Paschæ usque in sabbato de Albas vespera celebrabitur.* On y lit qu'aux vêpres pascales, après le chant des trois premiers psaumes, le clergé va successivement chanter le quatrième aux fonts baptismaux, le cinquième *ad sanctum Andream ad crucem* [6]. On néglige le détail de ce service pour en retenir ces deux traits principaux.

Il ne s'agit ici que des parties d'un même office exécutées en divers lieux. Mais le cadre était préparé pour les additions pieuses. La station aux fonts, indiquée par la solennité pascale, sera remplacée aux fêtes des saints par une station à leur autel ou à leur oratoire. La station à la croix se combinera tout naturellement avec une mémoire spéciale de la croix. Quand enfin tout un office de saints, un office de la croix, puis un office des morts, un office de la Vierge seront superposés à l'ancien office, ils auront leur attache matérielle dans la rubrique pratiquée depuis longtemps. Comment et à quelle date s'est faite cette insertion, à la place marquée d'avance, c'est ce qu'il est peut-être possible de conjecturer, en étudiant le cas suivant.

Le ms. *Vatic., XI, 120* (Barberini) contient un coutumier monastique écrit au xie siècle, mais qui date de l'abbatiat de saint Odilon de Cluny (996-1030). On y lit entre autres choses ceci : *In festivitatibus sanctorum (in Quadragesima) dicantur vespere et matutine mortuorum :* Deus auribus [ps. xliii] *et :* Verba mea [ps. v] *redeantque fratres ad lectos suos post matutinas. Ad primam autem dicatur :* Miserere mei [ps. l] *et :* Ad Dominum cum tribularer [ps. cxix] *pro defunctis, vii psalmos et litaniam. Post capitulum vero triginta psalmos a primo usque* Beati quorum. *Deinde sedeant... donec sonet signum et tunc... cantent festive missam,* etc. On retrouve ici une partie des observances que nous venons d'étudier. Elles fonctionnent dans le monastère clunisien d'où provient le manuscrit, probablement Saint-André de Rosans (Hautes-Alpes) d'une manière analogue à celle que décrit pour l'Angleterre la *Concordia regularis,* d'une manière tout à fait semblable à celle que présente dans les mêmes termes le coutumier de Farfa.

Dans le même manuscrit se trouve un coutumier beaucoup plus ancien où on lit à Noël : *Ad nocturnos... Deinde veniant in alium chorum, cantent matutinum de omnibus sanctis* Verba mea. *Postea...* On se rend donc dans un autre chœur pour chanter les matines des saints. L'office des saints apparaît en même temps que la rubrique du déplacement.

Cette indication appartient à la partie la plus ancienne du coutumier qui est antérieure à saint Maïeul et à l'époque clunisienne. S'il faut se reporter à une date antérieure au premier abbé de Cluny on ne peut que remonter à la réforme de saint Benoît d'Aniane. Un rite nous conduit du monastère clunisien à Cluny et de Cluny à Benoît d'Aniane. Il nous permet de rattacher par un lien fragile encore, mais que de nouvelles découvertes pourront fortifier, la récitation de l'office de tous les saints à l'influence de saint Benoît d'Aniane. Du moins nous saisissons sur le vif les rapports des deux réformes. Celle de Cluny n'est pas née brusquement; elle n'est que le prolongement et le renouvellement de la réforme carolingienne. Toutes les avenues nous ramènent au grand réformateur de l'ordre bénédictin, aussi bien dans la vaste histoire des monastères médiévaux que dans notre petit sujet liturgique, si limité; preuve nouvelle que les grands courants du Moyen Age prennent leurs sources dans la renaissance carolingienne, véritable renaissance de la civilisation, des arts et de l'Église chrétienne.

XIX. Office de la sainte Vierge. — Avec la fin du xe siècle on voit se multiplier les offices; il en est qui honorent la très sainte Vierge, la croix, l'incarnation, la sainte Trinité, le Saint-Esprit. C'est là affaire de goût personnel et de dévotion privée. Au xie siècle, saint Étienne de Grandmont récite chaque jour un office de la sainte Trinité; au xiie siècle, Franco, abbé de Lobbes, s'impose la récitation quotidienne de l'office de la Trinité et de l'office de l'incarnation. Quant à l'office de la vierge Marie, il ne fut tout d'abord qu'une dévotion individuelle. Bérenger, évêque de Verdun (940-962), allant de bon matin à l'église pour y faire ses prières, heurte dans l'obscurité, en

[1] Arnold, *Cæsarius von Arelate*, p. 500 sq. Arnold distingue deux parties dans la règle proprement dite, un décalque de la règle des moines, avec influence de Cassien et de Macaire (1-17) et une addition où l'on retrouve l'influence de saint Augustin. — [2] xi. *Psalmodiæ et jejuniorum ratio,* n. 69 : *In solemnitatibus vero, ipsis impletis matutinis et hymnum dicant : Te Deum laudamus. In exteriore oratorio procedendum est, et dicendus est directaneus parvulus* [psaume psalmodié en récitatif] *post hoc canticum : Cantemus Domino; deinde Benedictio trium puerorum* (Daniel, iii), *post benedictionem hymnus : Fulgentis auctor ætheris; lectiones duæ, una de veteri, altera de novo Testamento, et capitellum. Hoc modo dominico vel sabbatho et majoribus festivitatibus fieri debet. Ad vesperam, simili modo in exteriori oratorio directaneus parvulus dicatur et antiphonæ tres, hymnus una die : Deus qui certis legibus; altera die : Deus creator omnium.* — [3] Arnold, *op. cit.*, p. 509 sq. — [4] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. i, p. 422, 423; cf. 417. — [5] *Ut tria illa monasteria quæ secus basilicam Apostoli sunt constituta, sanctorum Joannis et Pauli, sancti Stephani et sancti Martini, id est eorum congregatio, omnibus diebus, dum vesperas expleverint ante confessionem, illic declinantes, tres psalmos et evangelia matutina Deo canant. Liber pontif.*, t. i, p. 422; L. Duchesne ajoute que « la fondation liturgique de Grégoire III n'est pas mentionnée dans les Vies des papes, ses successeurs ni dans aucun texte à sa connaissance. Il est probable qu'on se sera affranchi de bonne heure d'un service assez onéreux. » — [6] L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, 3e édit., p. 473.

entrant dans sa stalle, le prévôt de la cathédrale, Bernier, qui récitait, prosterné, les matines de la Vierge. L'anecdote n'est pas rapportée de façon identique par les deux sources qui la conservent [1], mais du moins il est permis d'y voir une des plus anciennes attestations de la récitation privée de l'office de la sainte Vierge.

Peu de temps après, nous apprenons que saint Ulric, évêque d'Augsbourg, avait coutume de réciter un *cursus* en l'honneur de la Vierge, un autre à la croix, un autre aux saints et beaucoup d'autres psaumes [2]. Ce saint mourut en 973, et ces pratiques remplirent les dernières années de sa vie.

C'est d'ailleurs vers ce temps-là que l'office de la Vierge devient une pratique commune et publique. Le coutumier d'Einsiedeln, rédigé entre 970 et 995, fait mention de Pâques à l'Avent d'une récitation supplémentaire d'un office à trois leçons, de la croix le vendredi, de la Vierge le samedi [3]. Après le milieu du XI^e^ siècle, nous apprenons par saint Pierre Damien que l'office de la Vierge est introduit depuis peu dans les monastères d'Italie [4]. Un récit légendaire de Pierre Diacre prouve qu'il devait être admis vers le même temps au Mont-Cassin [5]. Il était aussi en usage en Angleterre au moment de la conquête normande. On ne peut en douter : le mouvement de dévotion d'où est sortie la fête de la Conception est parti d'Angleterre. Combattue par les moines normands comme une singularité anglaise, elle s'est développée de nouveau après la conquête. Les plus anciennes formes des heures de la Vierge se trouvent dans les ms. *anglais Royal 2 B V* et *Tiberius A III*, du XI^e^ siècle. Cluny paraît avoir résisté à cette propagande. Saint Hugues (1049-1109) admit l'office, mais seulement pour l'infirmerie [6].

XX. Les simplifications et les suppressions. — On a vu l'influence exercée par saint Benoît d'Aniane dans le sens d'un développement des offices parasites. Cluny avait adopté d'abord cette méthode qui, bientôt, occupa les communautés en des récitations interminables. Soit ferveur chez les uns ou snobisme chez les autres, le mouvement était devenu général jusqu'à ce qu'on en sentît le poids excessif. Déjà nous avons relevé un premier indice de la réaction chez saint Hugues de Cluny qui limita la récitation de l'office de la Vierge pour les seuls pensionnaires de l'infirmerie. Une autre cause qui favorisa les restrictions, fut l'adoption de ces pratiques par le clergé séculier. Sans nous engager ici dans une enquête diocèse par diocèse nous pouvons constater d'après l'ordinaire de Laon, rédigé entre 1155 et 1168, une tendance marquée à alléger la charge accumulée par les moines. Une analyse exacte montre qu'on y fait un choix et qu'on introduit des restrictions.

Après chaque heure de l'office quotidien, on récite les heures correspondantes de la Vierge; sont exceptés les dimanches, les jours de fête à neuf leçons, le temps du jeudi saint au samedi dans l'octave de Pâques, la semaine de la Pentecôte. Cet office est très complet car il possède toutes les petites heures avec les complies. Dans l'*Ordo* de cette même Église de Laon, rédigé dans le premier quart du XIII^e^ siècle pour Adam de Courlandon, il n'y a d'exceptions mentionnées que la Toussaint et la Dédicace, mais peut-être faut-il ajouter à ces exceptions les dimanches et les fêtes fixes. Par contre le carême introduit d'autres additions. Depuis le premier lundi de Carême jusqu'au jeudi saint, après les matines de la Vierge, on chante : *Deus in adjutorium... Gloria Patri...* ℟. *Genti peccatrici este placabilis* les psaumes de la pénitence, les litanies et les oraisons. Les chanoines chantent les psaumes *prostrati super sedes*. L'exception d'usage est faite pour les fêtes de la Vierge ou à neuf leçons, et pour les dimanches. Après prime de la Vierge, on chante vingt-cinq psaumes et des oraisons, et si quelque chanoine s'en dispense, il doit payer une amende pour les lépreux, *unum nummum bone monete*. Après tierce de la Vierge, c'est quinze psaumes et des oraisons pour les défunts; après sexte de la Vierge une vigile pour les défunts avec neuf psaumes, trois leçons et des répons. Enfin, après none, on chante d'abord une messe pour les défunts. Puis vient la messe du jour. Il n'y avait rien alors de spécial dans l'après-midi. Mais une note du XIII^e^ siècle mentionne les vêpres des morts dans certaines conditions. Le jeudi saint on chante à prime les psaumes de la pénitence, suivis des versets et des oraisons. Les deux jours suivants, les heures ne sont pas chantées en commun au chœur, mais on trouve inscrit à prime *omnes psalmi predicti* [7].

De toutes les additions faites à l'office quotidien, les cisterciens retinrent seulement l'office des morts; les prémontrés celui de la sainte Vierge. C'étaient deux ordres fortement centralisés sous une maison chef d'ordre. Les chanoines réguliers étaient revenus à l'antique système bénédictin, celui des maisons indépendantes. Leurs couvents avaient un caractère presque diocésain. Pour l'office, ils se conformèrent en général aux usages locaux et adoptèrent les offices surérogatoires. Leurs constitutions de Ravenne, confirmées en 1117 par Pascal II, mentionnent les psaumes graduels, les psaumes de la pénitence, les offices des morts, des saints et de la Vierge, ce dernier sous la restriction *si fraterna devotio habeat*. Les constitutions données aux mêmes chanoines par Manegold de Lautenbach rendent obligatoire l'office de la Vierge et suppriment celui des saints.

Les ordres qui avaient montré le plus de zèle à charger leurs épaules laissaient voir une fatigue. C'est le cas de Cluny. On sait avec quelle ardeur la psalmodie y était pratiquée. Les réformateurs avaient essayé de restaurer les longues leçons tombées en désuétude [8]. Mais on ne peut tout embrasser. Le nombre des moines rendait toutes les besognes plus longues. Ce qui avait été possible au début, dans une communauté restreinte et concentrée sur elle-même, devenait difficile avec la multitude des frères [9]. On profitait des moindres temps libres pour prendre un repos devenu indispensable [10]. Enfin on abandonna une partie de récitations surérogatoires, notamment celle des *psalmi familiares*. Cette récitation, dit Pierre le Vénérable, était devenue insupportable à beaucoup et presque tout le chapitre en avait demandé la suppression [11]. Ainsi tombaient peu à peu, sous la fatigue générale, les produits d'une illusion généreuse.

Le clergé séculier avait des raisons encore plus fortes d'émonder la forêt des offices. Ses occupations et son genre de vie ne lui permettaient point une psalmodie qui finissait par absorber les heures de la journée et d'une partie de la nuit. Il fit un choix entre les inventions d'une piété trop ingénieuse. Puis vinrent

[1] Hughes de Flavigny, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. VIII, p. 365, et *Gesta episcoporum Virdunensium*, dans *ibid.*, t. IV, p. 46. — [2] *Ibid.*, t. IV, p. 389 : *Unum cursum in honore sanctæ Mariæ genetricis Dei, et alterum de sancta cruce, tertium de omnibus sanctis et alios psalmos plurimos totumque psalterium omni die.* — [3] Cf. O. Ringholz, *Das Benediktinerstiftes Einsiedeln Thätigkeit für die Reform deutscher Klöster*, p. 41. — [4] *Opusc.*, X, 10, *P. L.*, t. CXLV, col. 230. — [5] Martène, *De antiq. monach. ritibus*, l. I, c. II, 17. — [6] P. Lejay, *op. cit.*, p. 128-130. — [7] Ul. Chevalier, *Bibl. liturg.*, t. VI, 1897, p. 3, 88-90, 108, 112, 194; cf. P. Lejay, *op. cit.*, p. 131, 138-140. — [8] Udalric, *Consuetudines*, I, I, *P. L.*, t. CXLIX, col. 643. — [9] Id., *ibid.*, I, XIX, *P. L.*, t. CXLIX, col. 668. — [10] Id., *ibid.*, I, XLI, *P. L.*, t. CXLIX, col. 687-688. — [11] Pierre le Vénérable, *Statuta*, 31, *P. L.*, t. CLXXXIX, col. 1034.

les ordres mendiants. Les frères mineurs négligent l'office de la Vierge. D'un autre côté, ils inaugurent une tendance qui subsiste encore aujourd'hui : ils multiplient les fêtes à neuf leçons. Le principe ancien d'omettre les psaumes pénitentiels et graduels et l'office des morts en ces jours de fête est maintenu. La conséquence est qu'ils suppriment d'une manière générale les additions de l'office.

Au XIVe et au XVe siècle, la débandade est complète. Les conciles eux-mêmes proclament le mal et n'y portent aucun remède, parce que le mal est, en somme, explicable. Raoul de Tongres [1] proteste au nom des traditions, rappelle les principes, fait la part du feu, distingue les offices des morts et de la Vierge, qui sont obligatoires, de ce qui est seulement recommandable. Vain effort. Le sans-gêne est devenu la règle et le concile de Trente va légiférer.

XXI. OFFICE GREC. — Il ne faut pas s'attendre à rencontrer un bréviaire chez les Grecs, ce livre n'existe pas et c'est abusivement qu'on a donné ce nom à l'ὡρολόγιον, ou livre d'heures, qui contient les parties immuables de l'office canonial auxquelles on a ajouté quelques éléments tirés du sanctoral et du temporal. Quant à l'ἀνθολόγιον, ou florilège, c'est un abrégé de l'office commun du propre (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANTHOLOGION).

Malgré qu'ils n'aient pas de bréviaire, les Grecs n'en possèdent pas moins l'office canonique qui comprend les sept divisions suivantes : 1° Office de minuit et de l'aurore, qui renferme le μεσονυκτικόν, l'ὄρθρος (aurore) et les αἶνοι *(laudes)*; 2° prime, ὥρα πρώτη; 3° tierce, ὥρα τρίτη; 4° sexte, ὥρα ἕκτη; 5° none, ὥρα ἐννάτη; 6° vêpres, ἑσπερινός; 7° complies, ἀπόδειπνον. Comme cela pourrait sembler trop clair, on a pris soin d'introduire une complication. Pendant deux périodes de l'année : du 15 novembre au 25 décembre, et du second lundi après la Pentecôte jusqu'au 28 juin, on intercale entre les quatre petites heures quatre heures différentes nommées μεσώρια τῆς α' ὥρας, τῆς γ' ὥρας, etc. En outre, trois fois l'an, aux vigiles de Noël, de l'Épiphanie et du vendredi saint les petites heures s'enrichissent de tropaires avec leurs versets, d'une prophétie, d'une épître et d'un évangile. Ce n'est pas tout : pendant le carême qui précède les fêtes de Pâques, les heures de tierce et de sexte sont unies de façon à constituer la τριθέκτη. On ne s'étonne pas que devant un tel débordement il faille commencer les récitations à la pointe du jour. Afin d'alléger peut-être un peu la charge et de diminuer les allées et venues, l'usage s'établit de bonne heure, dans les monastères grecs, de commencer l'ὄρθρος avec l'aurore; on le fait suivre de prime, tierce et sexte et on termine par la messe. Le soir on ne fera qu'une bouchée de none et vêpres et plus tard encore l'ἀποδειπνον.

Le μεσονυκτικόν, qui correspond à nos *vigiliæ*, et les autres heures se récitent sous le *narthex* (voir ce mot), à l'exception toutefois de l'ὄρθρος et de ἑσπερινός qu'on célèbre dans la nef, ainsi que la liturgie eucharistique. Ici encore il faut s'interdire les idées courantes dans le monde occidental où l'usage est à peu près général de se rassembler au chœur pour chaque office; il n'en va pas de même dans les laures grecques. Celles-ci contiennent toujours une église centrale dont les dimensions sont assez vastes pour abriter tous les religieux et que, pour cette raison, on nomme καθολικόν. On n'y célèbre l'eucharistie que les dimanches et les fêtes de préceptes et une seule fois le jour. Les jours ordinaires, après l'office du matin, les moines se séparent en petits groupes (*decaniæ*), et chaque phalange, dans un ordre indiqué, se rend dans un des nombreux oratoires (παρεκκλησία) répartis dans les divers bâtiments; là, un prêtre seul célèbre la liturgie, mais chaque fois précédée des trois petites heures.

Les moines se tenaient debout pendant la psalmodie; ils s'asseyaient pendant le temps des lectures et le chant des répons, se relevant pour la doxologie. Il est très possible que la prescription faite par saint Benoît se rattache à l'usage oriental. Avec le temps on adopta des accoudoirs ou appuis afin de soulager les vieillards et les infirmes; l'instrument ressemble à une grande béquille sur laquelle on repose tout l'avant-corps. Les fautes commises au chœur sont effacées par les « satisfactions », notamment le moine qui s'est laissé surprendre par le sommeil pendant l'office doit venir au milieu de l'église et s'y prosterner, de même le canonarque après qu'il s'est acquitté de sa charge. Une catégorie d'exécutants est chargée presque exclusivement de l'office, ce sont les psaltes et les lecteurs; le reste de la communauté y prenait jadis une part active et chantait les ἐφύμνια, les ἀκροτελεύτια, les répons, aujourd'hui ces saintes gens écoutent avec dignité, s'inclinent ou se prosternent avec révérence lorsque le texte les y invite ou quand la dévotion le leur suggère. Les moines illettrés, sur lesquels passe l'avalanche des psaumes, des hymnes et des lectures comme un bruit vague et lointain, égrènent leur κομβοσχοίνιον, sorte de chapelet composé de cent grains.

Les éléments qui entrent dans la composition de l'office grec sont des psaumes, des hymnes et des leçons.

L'office grec impose la récitation hebdomadaire du psautier; pendant le grand carême cette récitation est doublée; enfin, pendant chacun des trois premiers jours de la semaine sainte, on doit réciter un psautier entier. Le goût des divisions et des subdivisions reparaît ici pour embrouiller la matière. Un psautier comprend vingt *sessions* de trois *stations* chacune, suivant la longueur des psaumes qui les composent. La première session ou *cathisma* est récitée aux vêpres du samedi, les autres suivent régulièrement à l'office de l'aurore et à l'office du soir, sauf pendant le carême. Cette combinaison entraîne la répétition à chaque heure, en dehors du psautier, d'un certain nombre de psaumes. L'office grec compte des psaumes servant d'introduction, ce sont le XIXe et le XXe pour l'ὄρθρος, le CIIIe pour ἑσπερινός. On n'y trouve pas de psaume invitatoire mais un verset du ps. XCIV, toujours le même, est répété trois fois au début de l'ὄρθρος et de chacune des heures. A l'office du matin, chaque jour, au μεσονυκτικόν, à tierce et dans les deux formes de l'ἀπόδειπνον on trouve le ps. L.

L'office compte aussi des cantiques, neuf chaque jour, le neuvième se compose du *Magnificat* et du *Benedictus* réunis; le deuxième (c. XXXII du Deutéronome) ne se récite que pendant le grand carême. Mais l'invasion des tropaires dans l'office a amené la disparition des cantiques bibliques, sauf le *Magnificat*.

Certains psaumes sont accompagnés de l'*Alleluia* (ps. CIII; ps. CXXIV-CXXXV aux dimanches et fêtes). On fait usage de la petite doxologie pour relier trois psaumes.

La forme hymnologique des Grecs se rapprocherait beaucoup de celle des Latins, on la retrouve par exemple dans les Κοντάκια de saint Romain et, en général, dans le recueil appelé Τροπολόγιον, dont il nous est resté quelques exemplaires manuscrits, mais cette forme a disparu presque entièrement depuis que saint André de Crète († 740) inaugura la poésie des canons (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANDRÉ DE CRÈTE).

L'usage des lectures ou leçons se trouve chez les Grecs qui se conforment sur ce point au can. 7 du concile de Laodicée, lequel enjoint d'entrecouper de lectures le chant des psaumes; de là serait venue, suivant certains, la division en *cathismata*. Dans l'office

[1] *De canonum observantia*, prop. XX, XXI, dans *Max. bibl. vet. Patr.*, t. XXVI, p. 311-312.

grec, les lectures matutinales se font après chaque *cathisma* du psautier et après le troisième et le sixième cantique. Mais, en dehors des *agrypnies*, l'usage a disparu, sauf la lecture de la légende du saint du jour, après le sixième cantique. Aux vêpres, on trouve encore trois leçons la veille des fêtes principales et deux leçons avant le rite des présanctifiés. Pendant le grand carême les lectures doivent avoir lieu aussi à prime et à l'office de Τριθέκτη, ainsi qu'on peut le voir dans le *Triodion*, dont l'origine est monastique. Le dimanche et les jours de fête, à l'office du matin, on lit une péricope de l'Évangile.

H. Leclercq.

**OFFICINA.** — I. Sens du mot. II. Carrières. III. Briqueteries.

I. Sens du mot. — Le mot *officina* ou *oficina* est syncopé de *opificina* qui vient de *opificium;* nous savons que Lactance a écrit un traité *De opificio Dei*, les mots *opus* et *facio* sont encore reconnaissables. On a voulu faire venir *officium* de *officio* pour *efficio*.

*Officina* se dit du lieu dans lequel des artisans se livrent à leur travail; ce mot a, en latin, un sens plus étendu que celui qu'il a gardé en français où on lui a préféré généralement le mot « atelier ». Les textes chrétiens nous montrent l'emploi de *officina* pour désigner une carrière de marbre et une briqueterie.

II. Carrières. — A une inscription lue par G. Henzen, d'après une transcription de Borghesi, et qui présentait certains sigles d'une interprétation laborieuse, J.-B. De Rossi proposa des éclaircissements grâce à une inscription inédite, copiée par Martin Smet, *magna diligentia* [1]. On y lit de façon certaine à la 3e ligne : *off(icina) Comodiana LVII*, ce qui permet de lire à la 3e ligne de l'inscription lue par Henzen : *(locus) IIII b...sec(undus)* ou *sec(unda) Com(odiana) (officina)* [2]. En outre, une inscription lue par Daubrée à l'entrée d'une galerie de mine, près de Sarrelouis, porte [3] :

INCEPTA OFFI
CINA EMILIANA
NONIS MART

Ceci montre avec évidence que le mot *officina*, dans le langage usité dans les exploitations de mines, signifiait non un atelier où on taillait le marbre, mais l'excavation même, le *metallum*. Par conséquent, les *officinæ commodianæ* étaient des excavations de marbre dont l'exploitation fut commencée sous Commode, de même qu'en Égypte des excavations de granit et de porphyre furent nommées *officinæ Claudianæ*, ayant été attaquées sous le règne de Claude.

Nous possédons une inscription chrétienne à Simittu (Chemtou, en Afrique) sur laquelle on lit [4] :

*Off(icina) inventa a Diotimo Aug. nostri liberto.* Ici nous avons probablement une sorte de prise de possession d'un filon à exploiter par celui qui l'avait découvert. La présence de deux chrismes et une palme donne un intérêt particulier.

III. Briqueteries. — Gaetano Marini a connu parmi les produits de l'*officina Claudiana* cinq estampilles doliaires (voir ce mot) portant le *chrismon*. Trois portent le mot CLAVDIANA en beaux caractères disposés en cercle autour du monogramme; ils ne diffèrent entre eux que par le sens de droite à gauche ou de gauche à droite et la lettre N ou И. Une quatrième, trouvée au cimetière de Balbine, porte CLVDIANA; une cinquième est ainsi disposée [5] :

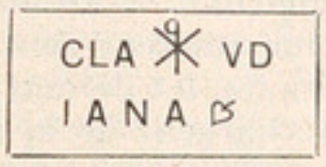


Cette *officina* chrétienne est la première de toutes à Rome et tous ses produits portent le monogramme; ceci nous reporte à l'époque constantinienne et, en effet, on n'en a pas trouvé dans les régions antiques des catacombes, tandis qu'on ne les compte plus dans les édifices du IVe siècle. On ne connaît pas, à Rome, d'autres officines faisant usage du monogramme.

Hors de Rome on trouve en Espagne une importante série de tuiles et de briques portant ☧ et A ☧ ω. On ne voit pas de raison d'attribuer ces produits à une période antérieure au règne de Constantin; sur une d'elles nous trouvons l'estampille avec la date de 387. Mommsen a restitué la division des mots des deux premières lignes, qui nous montrent le sceau d'une officine de briques, à laquelle fait suite l'inscription relatant la construction d'un *horreus*. Voici ces deux inscriptions [6] :

EX OFFICINA HOMONI
EFFECTVS VASCONI
VTERE FELIX
IN☧

PROC TIBERIANO
FACTVS EST HORREVS
D·N·VALENTINIANO · AVG
TER·ET·EVTROPIO·V·C·
CONS·SCRIB·ELEFANTO

H. Leclercq.

**OFFICIUM.** — Tous les éléments du point d'archéologie qu'on va exposer ont été rassemblés et présentés par Edm. Le Blant dans son travail sur les *Actes des martyrs*, mais en même temps il les a disséminés de telle façon qu'il devient parfois difficile d'en prendre une idée claire; c'est à cette clarté que nous viserons en le citant.

Le mot *officium*, qui désigne la réunion des appariteurs groupés autour du magistrat, est traduit de plusieurs façons qui ne sont pas toutes exactes : charge, assemblée, office, autorité, serviteurs. *Hæc omnia tibi de officio suggeri possunt*, dit Tertullien rappelant au proconsul des traits de mansuétude de ses prédécesseurs et invoquant à ce sujet le témoignage des agents du tribunal [7]. Saint Augustin fait allusion à un procès dirigé contre les hérétiques au cours duquel le magistrat demande un renseignement et *respondit officium* [8]. Dans un sermon sur la décollation de saint Jean-Baptiste, le même saint Augustin parle d'un

[1] Ms. *Vatic. 6039*, p. 263. — [2] J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1868, p. 23. — [3] Daubrée, dans *Rev. archéol.*, 1868, p. 304. — [4] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1883, p. 82; R. Cagnat, *Lettre à M. Perrot*, dans *Rev. archéol.*, nov. 1883; Delattre, *Inscr. de Chemtou*, dans *Rev. archéol.*, 1881; dès cette époque la mine s'appauvrissait, on cherchait des filons nouveaux; cf. Toutain, dans *Association franç. pour l'avancement des sciences*, t. II, Tunis, 1896, p. 792; S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XVIII, 1898, p. 105. — [5] J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 30. — [6] E. Huebner, dans *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 4967, 32-40; Oliver y Hurtado, *Viaje arqueologico*, p. 58; Mommsen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 3222, note; De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1870, p. 14. — [7] Tertullien, *Ad Scapulam*, c. IV. — [8] S. Augustin, *Enarratio II in psalmos*, XXI, 31.

homme comparaissant en rêve devant un tribunal redoutable : *Dicebat ipsa nocte exhibitum se fuisse ad judicem et cum magno impetu atque terrore se pervenisse ad præsidentem excelsum quemdam et admirabilem virum cui parebat officium similiter excelsorum* [1].

Les Actes des saints martyrs Taraque, Probe et Andronique [2], torturés à Tarse, à Sciscia et à Anazarbe, attestent que l'*officium*, qu'on nomme aussi *apparitio*, accompagne partout le gouverneur. De là le nom d'*officiales* qu'on leur donne. Ce cortège d'*officiales*, souvent mentionné chez les anciens, est décrit par saint Jean Chrysostome parlant des enfants qui, dit-il, jouent à l'*apparitio* [3]. « Au milieu de la cohorte armée s'avance celui qui représente le chef; devant lui marchent les hérauts, les licteurs. » Ce sont parfois les *officiales* qui se chargent de la dénonciation. Par exemple, dans les Actes apocryphes des saints Léon et Carpophore, *Audiens autem Lysias famam illorum, cum essent ei ab ejus officialibus accusati, et quod cultum Deorum suorum destruerent, eos ad se accersiri jussit* [4]. On lit de même dans les Actes de saint Félix de Girone [5], dans l'histoire des saints Épictète et Astion [6], que l'*officium* signala au gouverneur ces martyrs dont les prédications inquiétaient les païens. Le fait n'est pas contredit par une loi datée de l'an 245 qui règle les cas où une dénonciation aurait été ainsi déposée par les appariteurs mêmes du magistrat : *Ea quidem quæ per officium præsidibus denuntiantur, et citra solennia accusationum posse perpendi incognitum non est* [7]. Leurs fonctions ne s'arrêtent pas là car, comme nous l'apprend le *Code Théodosien : Officiales per quos statuta complentur ac necessaria peraguntur* [8], c'est ce qui explique comment les noms de *ministri, lictores, persecutores, quæstionarii, carnifices, tortores, spiculatores, milites* s'appliquent à des *officiales*. Voyons-les à l'œuvre dans la recherche et l'arrestation des accusés [9].

Cicéron, *Verr.*, II, III, 25 : *Mittit ad hominem Venerios; hoc quoque attendite apparitores a prætore designatos habuisse decumanum.*

Apulée, *Metam.*, III : *Lictores duo de jussu magistratuum, immissa manu, trahere me sane non renitentem accipiunt.* S. Augustin, *De mendacio*, c. XIII, 23 : *Cum ab eo quæreretur homo jussu imperatoris, per apparitores ab eo missos.*

Le même, *Epist.*, CXV : *Subito raptus est a Florentino quodam, ut dicunt, comitis officiali.*

S. Jérôme, *Lib. I Samuel.*, c. XIX : *Misit autem Saul apparitores qui raperent David... misit lictores qui raperent David.*

Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, l. XXVIII, c. I : *Missique apparitores indicatos e latebris abstraxerunt.*

Les Passions de martyrs confirment ces indications : *Passio sancti Agnetis*, 5 : *præfectus missa apparitione... suis tribunalibus præcipit sisti* [10]. — *Passio sanctæ Agathæ*, 3 : *Agatham a suis fecit apparitoribus coarctari* [11]. — *Passio sancti Sergii*, 1 : *quos sibi præses Sapricius ab officio jussit adduci* [12]. — *Passio sancti Urbani*, 1 : *Almachius Urbis præfectus apparitoribus suis præfecit Carpasium eique præcepit ut cum omni sollicitudine quæreret si forte reperiret christiano absconditos* [13]. — *Passio sanctæ Restitutæ*, 13 : *Apparitores mittit qui Restitutam una cum Cyrillo et neophytis omnibus suis tribunalibus offerrent* [14]. — *Passio sancti Getulii*, 5 : *Cœperunt officiales Cerealem quærere* [15]. — *Passio sancti Felicis*, 2 : *Tunc præses ex officio mittit ut Dei cultores ferro vinctos per omne corpus ad suum auditorium perducerent* [16]. — *Acta sanct. Cosmæ et Damiani*, 1 : *Præses, audiens hæc, jussit ut irent ex officio qui comprehenderent eos...*, 2 : *Præses ad officium dixit : Adducantur ante tribunal* [17]. — *Acta sancti Quintini*, 5 : *Qui cum ab apparitoribus fuisset adductus* [18]. — *Passio sanctæ Cæciliæ : Tenti ab apparitoribus Almachio præsentantur* [19].

En ce qui regarde la présentation au tribunal les seuls textes qui fournissent des éléments directs de référence sont un passage d'Apulée et quelques Passions authentiques de martyrs :

Apulée, *Metam.*, III : *Tunc me per proscenium medium, velut quamdam victimam, publica ministeria perducunt, et orchestræ mediæ sistunt.*

*Acta martyr. Scillitanorum*, 1 : *Adducti ergo in secretario Carthaginis apparitorum officio* [20]...

*Acta sancti Fructuosi*, 2 : *Augurium et Eulogium intromittite; ex officio ductum est : Adstant* [21]...

*Acta sancti Saturnini*, 5 : *Cum igitur ab officio proconsulis offeruntur* [22]...

*Acta sancti Didymi*, 4 : *Ex officio dictum est : Adstitit Theonilla* [23]...

*Acta sanctæ Crispinæ*, 1 : *In secretario, pro tribunali adsidente Anulino proconsule, commentariense officium dixit : Thagarensis Crispina quæ legem dominorum principum contemsit, si jubes, audiatur* [24].

*Acta sancti Quirini*, 4 : *Quem præses Amantius per officium suum offerri tibi jussit in theatro* [25].

L'*officium* a également dans ses attributions d'emprisonner et de garder les accusés pendant la durée du procès. Un texte d'Ammien Marcellin nous le dit clairement : *In domo apparitoris cui custotienda est tradita* [26], mais on constate le même usage dès le temps des persécutions. En effet, le diacre Pontius, dans la Vie de saint Cyprien, s'exprime ainsi : *Receptum eum tamen et in domo principis constitutum una nocte continuit custodia delicata* [27]. Il s'agit ici du *princeps officii* [28] que saint Augustin nous désigne formellement comme un appariteur. Aussi ne doit-on pas s'étonner de lire dans la *Passio sancti Justini* que le juge confia l'accusé à la garde d'un *officialis : Tradidit cuidam ministro officii in custodia* [29]. C'était là une détention adoucie, mais lorsque l'emprisonnement était réel, c'était également l'*officium* qui en était chargé : *Qui ex officio remanserant tulerunt eum inde et in carcerem recluserunt* [30], lit-on dans les Actes de saint Thyrse.

L'*officium* demeurait attaché à une résidence fixe; c'est ce que nous apprennent Paul le Jurisconsulte, dans ses *Sentences : Præsidis provinciæ officiales, quia perpetui sunt* [31]..., et une constitution du *Code Théodosien : Teneat apparitio veterem disciplinam, nec a suggestionibus necessariis metu ejus cui ad tempus paret retrahatur* [32]. Cette stabilité lui permettait de suppléer à l'inconvénient qui résultait du remplacement annuel des juges; il informait le magistrat entrant en charge des affaires pendantes, il lui faisait connaître les actes de ses prédécesseurs et, à l'occasion, il lui rappelait l'exécution de la loi.

Deux pièces martyrologiques, qui ne sont sans doute pas des meilleures, nous montrent des gouverneurs nouveaux venus s'enquérant près de l'*officium* des

— [1] Id., *Sermo II in decollat. S. Johannis.* — [2] Ruinart, *Acta sincera*, p. 422 sq. — [3] *In Epist. I ad Corinthios*, Rom., I, 3 : ὅταν παίζοντες τάξιν ποιῶσι. — [4] *Acta sanct.*, 20 août, *Acta S. Leonis*, 1. — [5] *Acta sanct.*, 1er août, *Acta S. Felicis*, 3. — [6] Rosweyde, *Vitæ Patrum*, p. 216; *Vita sanct. Epicteti et Astionis*, 12. — [7] *Cod. Just.*, l. IX, tit. II, lex 7. — [8] *Cod. Theod.*, l. XIV, tit. X, lex 1, *De habitu.* — [9] Edm. Le Blant, *Les actes des martyrs*, p. 184-186. — [10] *Acta sanct.*, 21 janv. — [11] *Ibid.*, 5 févr. — [12] *Ibid.*, 24 févr. — [13] *Ibid.*, 25 mai. — [14] *Ibid.*, 27 mai. — [15] *Ibid.*, 10 juin. — [16] *Ibid.*, 11 juin. — [17] *Ibid.*, 27 sept. — [18] Surius, *Vitæ sanct.*, 31 oct. — [19] Bosio, *Passio S. Ceciliæ*, p. 14. — [20] Ruinart, *Acta sincera*, p. 88. — [21] Id., *ibid.*, p. 220. — [22] Id., *ibid.*, p. 383. — [23] Id., *ibid.*, p. 397. — [24] Id., *ibid.*, p. 449. — [25] Id., *ibid.*, p. 499. — [26] Amm. Marcellin, l. XXVIII, c. VII. — [27] Ruinart, *Acta sincera*, p. 214. — [28] *Acta S. Cypriani*, 2. — [29] *Acta sanct.*, 17 sept. — [30] *Ibid.*, 28 janv. — [31] Paul, *Sententiar.*, l. II, c. I, 5. — [32] *Cod. Theod.*, l. XI, tit. XXX, lex 59.

jugements rendus par leurs prédécesseurs, recevant de ses mains le recueil des *gesta* et l'indication des individus incarcérés : *Inquirere cœpit ab eis (officialibus) judicia diversorum antecessorum suorum. Cui omnium officium obtulit gesta præsidum. Inter quæ, cum ventum esset ad gesta beatissimorum martyrum... requisivit officium quid de eis factum fuisset. Responderunt...* [1]. L'autre pièce nous montre la scène : *Successor venit Baudus... mox ut ingressus est prætorium, suggessit officium. Est vir quidam derelictus a prædecessoribus Vestri Culminis, nomine Thyrsus, hunc hodie carceres tenent. Quid de eo præceperit Vestra Clementia spiculator observat* [2]. Ce n'est pas le zèle, moins encore la pitié à l'égard des accusés qui inspire cette conduite des *officiales*, c'est leur intérêt car la loi les frappe d'une amende s'ils n'avertissent pas le juge : *Officia... dispendiis subjacebunt, si in suggestione cessaverint ac non præcepta legis ingesserint* [3].

Dès le temps de Tertullien nous voyons que les avertissements de l'*officium* au magistrat sont appelés *suggestiones : Hæc omnia tibi et de officio suggeri possunt* [4] et le poète Prudence nous montre les appariteurs survenant pour rappeler au juge qu'un martyr nommé Romain, parce qu'il est de naissance noble, ne peut être torturé sur le chevalet [5] :

*Apparitores sed furenti suggerunt.*

On retrouve la *suggestio* de l'*officium* dans plusieurs récits martyrologiques : *officium suggessit* [6] ; *Suggestum est præsidi ab officio* [7] ; *Suggerente officio* [8]. Et encore : *Venienti ab Hermopoli civitate Arriano præsidi, oblatus est quidam frater nomine Asclas, quem cum vidisset judex dixit ad Officium : quis est hic? Apollo, vides, unus ex officialibus, dixit; Puto, christianus est* [9].

Ce rôle de l'*officium* nous explique pourquoi une novelle nous apprend qu'il doit se porter au devant du *provinciæ judex* lorsque celui-ci entre en charge : *Illud autem omnibus prædicimus ut dum aliqui acceperint cingulum, tueantur illud... Ante duos solum dies quam ad provinciam accedant, in qua qui cingulum habet est, mittere ad eum amicabilem epistolam volentem officium destinari ad occursionem ejus* [10].

L'*Officium* a la charge de donner lecture des pièces devant le tribunal. Nous en avons de nombreux exemples en Grèce et à Rome. Souvent les orateurs grecs interrompent leur plaidoyer pour dire au greffier de lire une loi, une pièce importante; Cicéron fait de même [11] et on retrouve encore cet usage chez le jurisconsulte Paul [12], chez saint Augustin [13] et dans un procès célèbre du v^e^ siècle [14], enfin dans la Passion de saint Félix de Thibiuca : *Cognitor jussit ut sacra imperatorum recitarentur; cumque a Vincentio scriba quæ constituta fuerant legerentur, cognitor dixit...* [15].

C'est encore l'*officium* qui intervient dans la torture. Dans les *Gesta purgationis Felicis episcopi*, qui se rattachent au dossier de l'affaire des traditeurs, le magistrat ordonne de mettre un accusé sur le chevalet et, plus loin, de l'en descendre; il s'adresse aux *officiales* et leur dit : *Dixit ad officium : Apta illum. Cumque aptaretur, dixit : Suspendatur... Ad officium dixit : Submitte illum* [16]. A côté de ce texte se placent deux passages d'une *Passio* très authentique, celle des martyrs africains Saturnin, Dativus; *Jubetur officium eumdem in equuleo sublevare, extensumque ungulis præcidi... Et ad officium dixit : Vera illum* [17]. Des récits de valeur moins historique donnent des indications analogues : *Antiochus dixit ad officium : A movete eum equuleum et totum corpus ejus ungulis dissipate* [18].

L'*officium* ne se contente pas de torturer, il met à mort le condamné. Dans les Actes de saint Thyrse nous lisons ceci : *Non est licitum secundum leges ut quis percutiat vel torqueat eum, nisi officium* [19]. Or on ne peut s'arroger sans mission le droit de frapper celui qui est marqué pour le supplice. « Considérez, écrit saint Augustin, l'administration de la justice; un criminel est condamné et le glaive est déjà sur sa tête; nul ne peut le frapper, hors celui qu'y appelle sa fonction; le bourreau seul doit le mettre à mort. Si le greffier usurpe ce rôle, ne le punira-t-on pas pour homicide, bien qu'il ait exécuté un condamné? Certes un jugement était rendu, mais frapper sans en avoir mission, c'est se rendre coupable de meurtre [20].

Aux nombreux services que vient de rendre l'*officium* vient encore s'ajouter celui-ci : à lui revient le soin d'inventorier et de saisir ce qu'ont laissé les condamnés. Nous le savons par le *Code Théodosien* [21] qui, sans doute, ne fait là, comme si souvent ailleurs, qu'introduire quelque point de détail dans l'exécution d'un règlement ancien. Cette disposition particulière justifie une mention consignée dans les Actes de sainte Agathe, et d'après laquelle le juge partit, après la mort de la chrétienne, pour aller avec l'*officium* faire l'inventaire de ce qu'elle possédait : *Tunc Quintianus arripuit iter cum officio suo ad investigandas facultates ejus* [22].

H. Leclercq.

**OFFRANDE D'ENFANT.** — Un sarcophage d'Arles, conservé au musée de la ville, nous montre, sous un portique, le Christ siégeant entre les douze apôtres. Aux deux extrémités et hors du portique deux scènes parallèles : un homme âgé présente un adolescent et une femme présente une jeune fille (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1162-1163, fig. 5244); il ne semble pas douteux qu'on a voulu figurer ici un père et une mère offrant au Christ les enfants qui leur ont été ravis à l'âge de l'adolescence. Un sarcophage du musée de Marseille nous montre le père et la mère rapprochés et, sur les bras du père, un jeune enfant offert à Dieu qui le leur a repris (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2274-2276, fig. 7770); nous ne reviendrons pas ici sur le commentaire que nous en avons donné.

H. Leclercq.

**OGHAM.** — En matière de civilisation les Irlandais se sont montrés peu inventifs. Vers le temps où ils devinrent chrétiens, au v^e^ siècle, leur bagage se composait de récits épiques, de croyances et de pratiques originales mais assez grossières. Peut-être en seraient-ils demeurés à ce point pendant des siècles plus ou moins nombreux si les Romains et les Germains ne leur avaient fait part de leurs propres acquisitions. Ces Romains n'étaient pas, à proprement parler, des citoyens de Rome décadente, mais les peuples occidentaux qui avaient connu, et développé pour leur compte, les acquisitions progressives dont l'ensemble caractérise la civilisation romano-chrétienne. A ce contact, les Irlandais mirent rapidement en valeur d'indéniables dons naturels et l'empreinte monastique, si profondément frappée sur eux, s'accommoda de culture littéraire, en sorte que les cloîtres devinrent des

[1] *Acta S. Januarii*, 1, dans *Acta sanct.*, 19 sept. — [2] *Acta S. Thyrsi*, 31, dans *ibid.*, 28 janv. — [3] *Cod. Theod.*, l. IX, tit. XL, lex 15. — [4] Tertullien, *Ad Scapulam*, c. IV. — [5] Prudence, *Peri Stephanon*, hym. X, vs. 111. — [6] *Acta sanct.*, 28 janv. : *Acta S. Thyrsi*, 25. — [7] *Ibid.* 16 mars : *Acta S. Hilarii*, 7. — [8] *Ibid.*, 2 août : *Acta S. Stephani*, 17. — [9] *Ibid.*, 22 janv. : *Acta S. Asclæ*, 1. — [10] Novelle XCV, c. I, § 2. — [11] Cicéron, *Verr.*, II, III, 10. — [12] Dig., l. XLIX, tit. XIV, lex 35, § 8. — [13] *Contra Cresconium*, l. III, c. XXIX. — [14] *Gesta collat. Carthag.*, I, X. — [15] Ruinart, *Acta sincera*, p. 355. — [16] Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 21. — [17] Ruinart, *Acta sincera*, p. 384-388. — [18] *Acta S. Agapiti*, 11, dans *Acta sanct.*, 18 août. — [19] *Acta sanct.*, 28 janv. — [20] S. Augustin, *Sermo CCCII in solemnitate mart. Laurenti*, I, 13. — [21] *Cod. Theod.*, l. IX, tit. XLII, lex 7 : *De bonis proscriptorum*. — [22] *Acta S. Agathæ*, 14, dans *Acta sanct.*, 5 févr.

abris où les humanités ne furent pas tout à fait indemnes des influences barbares environnantes. Dans ces conditions on ne doit pas être surpris s'ils inventèrent peu, mais ils conservèrent, ils transmirent, ils retouchèrent; se confinant ainsi dans leur aptitude d'intermédiaires, s'y complaisant et s'enorgueillissant comme d'une conquête de ce qui n'était qu'une application. Lorsque nous avons étudié les entrelacs (voir ce mot) nous avons montré que ce mode d'ornementation avait été emprunté à des monuments plus anciens et étrangers à l'Irlande; les fameuses tours rondes ne sont elles-mêmes que la survivance d'un mode de construction abandonné ailleurs depuis très longtemps. On dirait la même chose de l'alphabet oghamique, sorte de chiffre bon à écrire quelques mots et qui dérive de certain alphabet sans doute cryptique de l'antiquité classique.

Les caractères de cet alphabet n'ont aucun rapport avec les alphabets connus [1]. L'alphabet oghamique est d'une extrême simplicité. Les plus anciennes inscriptions que nous possédions sont sur pierre, certaines d'entre elles remontent au IVe siècle après Jésus-Christ. Les caractères sont gravés des deux côtés de l'angle ou des angles de la pierre; quelques-uns sont gravés en travers. Les consonnes sont indiquées par des traits qui vont de 1 à 5; les voyelles par des entailles (points ou lignes courtes) sur l'arête, qui vont également de 1 à 5. Quand on écrivait en *ogham*, l'arête de la pierre était remplacée par une ligne centrale. L'*ogham* a été employé pour des notes marginales dans le manuscrit de Saint-Gall, qui a été écrit au IXe siècle. Il est très souvent fait mention d'écriture *oghamique* dans les épopées irlandaises à caractère nettement païen; c'est ainsi que dans le morceau connu sous le nom de *Voyage de Bran*, dont la rédaction remonte au VIIe siècle, Bran aurait écrit en caractères *oghamiques* cinquante ou soixante quatrains [2].

Voici un spécimen de l'écriture oghamique, tel qu'il est donné dans les manuscrits du Moyen Age [3]:

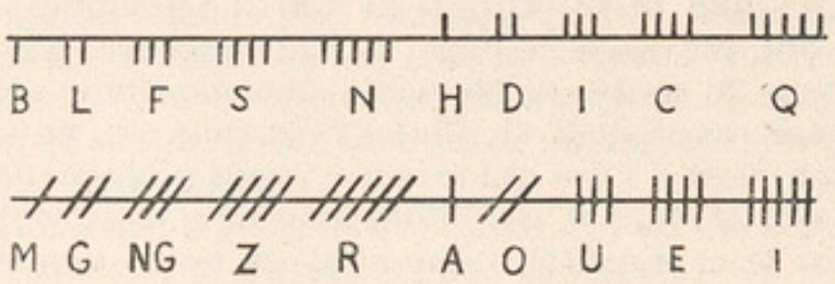


8999. — Spécimen de l'écriture oghamique.

Dans le *Livre d'Armagh*, Muirchu Maccu Machteni, qui écrivait au VIIe siècle, raconte que le roi Loegaire propose de trancher la lutte entre saint Patrice et les druides par le sort, en jetant dans l'eau un des livres de Patrice et un des livres de ses adversaires. L'alphabet oghamique devait être constitué à cette époque d'après l'alphabet latin. Et il n'y a là rien qui doive nous surprendre.

Il ne faut pas croire, en effet, comme on l'a trop souvent dit, que l'Irlande soit restée isolée jusqu'à la venue de saint Patrice; ses relations avec l'île de Bretagne, notamment, ont été continuelles [4].

La question capitale, à propos de l'ogham, est de savoir s'il existait avant la conquête de l'île de Bretagne par les Romains et s'il constituait une véritable écriture. On peut répondre sans hésiter qu'il a existé chez les anciens Celtes une écriture *sur bois* plus ou moins développée, dont les éléments essentiels remontent à une époque très reculée.

Les grammairiens irlandais, en adoptant l'écriture latine, avaient admis, pour désigner *la lettre*, le mot *littra (litir)*, comme les Bretons insulaires. Mais le terme national est *fid*, « bois ». La ligne centrale autour de laquelle se groupaient les caractères s'appelait *flesc*, « baguette », « tige »; l'ogham écrit était même désigné par *ogham craobh* [5] ou « ogham en branche ». Le *Lecan glossary* [6], dont le manuscrit est du XVe siècle, mais dont diverses parties remontent à une époque plus ancienne, nous a conservé l'ancienne terminologie: *fid*, « bois », c'est la lettre; mais le glossateur a innové; il l'emploie plus spécialement pour la voyelle; la diphtongue, qui ne figurait pas dans l'ancienne écriture, il l'appelle *for-fid*, « grande voyelle ». Le terme curieux de *toeb omna*, « côté du chêne », désigne la consonne qui, dans l'ogham, est sur un côté de la tige ou l'arête centrale, ou écrite obliquement en travers. Si *fid*, « bois », s'appliquait aux lettres en général, on désignait chaque lettre, en particulier, par des noms d'arbres ou d'arbustes, comme dans les *runes* germaniques. Dans les épopées irlandaises, c'est en général sur du bois que sont gravés les oghams. Il y a sûrement un lien étroit entre ces « bois » (lettres), et les « bois gravés » pour le sort.

On peut aller plus loin. Le terme de « bois » pour « lettre » remonte à l'unité des Gaëls et des Bretons insulaires, c'est-à-dire à plusieurs siècles avant Jésus-Christ. Le mot irlandais *cub(a)id*, signifiant « rimant », « s'harmonisant avec », est composé de *com-* et *uidu-*, mot à mot « bois d'accord », c'est-à-dire lettres s'accordant. Or il existe en gallois un mot dont l'identité avec le terme irlandais saute aux yeux, quoique personne jusqu'ici ne l'ait vu: c'est *cywyd*. Ce mot est souvent employé pour désigner un genre de poème particulier; mais en métrique, il désigne proprement deux vers ou *bras* rimant dans des conditions particulières. Le sens précis se retrouve encore dans des expressions courantes, comme *canu heb gywydd*, « chanter sans mesure », « sans y mettre la mesure ». Comme *cub(a)id*, *cywyd* remonte à °*com-uidu-;* le groupe *com-u* devient en vieux gaélique comme en vieux britonnique, *cow- : b* dans *cub(a)id* indique la spirante *w* (cf. vieil irlandais *cóir* pour *cowir*, gallois *cywir* = °*comuiro-s* = *indo-eur*, *com-uēro-s*).

Rien ne permet de supposer un emprunt d'un groupe à l'autre. Il y a donc eu une époque où les lettres, les sons plutôt, étaient exprimés chez les Gaëls, comme chez les Bretons, par le mot « bois », où le mot *uidu-* avait couramment ce sens.

L'écriture oghamique sur pierre n'a commencé qu'à l'époque chrétienne et paraît avoir spécialement appartenu aux Gaëls d'Irlande ou aux Gaëls établis en Grande-Bretagne. Quant à l'écriture sur bois, elle ne pouvait nous parvenir. Il y a un indice dans l'alphabet oghamique qui semblerait indiquer que cet alphabet a pu être, sinon inventé, au moins modifié ou perfectionné par les Bretons insulaires. Il n'y a pas, en général, de signe pour *p* dans l'ogham sur pierre, les Irlandais ne possédant pas le *p* dans les mots indigènes. Mais il est remarquable qu'il y a un signe pour *c* et un autre pour *q* ou *qu;* il est bien peu vraisemblable qu'à l'origine il y ait eu deux signes pour des sons de cette nature, *c* suivi de *u* pouvant très bien représenter *qu*. Les cinq lignes réservées à *qu* (et même *q* parfois) par les Gaëls devaient représenter primitivement *p*.

Quant à la désignation des vingt lettres, chacune par

[1] J. Loth, *Le sort et l'écriture chez les anciens Celtes*, dans *Journal des savants*, 1911, p. 405-414, que nous citons dans ce qui suit. — [2] Cité par Wh. Stokes, dans *Revue celtique*, t. XII, p. 441. — [3] Sievers, *Grundriss der germanische Philologie*, t. I, p. 242. — [4] G. Loth, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1896. — [5] Cf. O'Donovan, *Gramm.*, préf., p. XIII, XIV. — [6] *Archiv für celtische Lexicographie*, t. II, p. 48 sq.

l'initiale d'une espèce de bois particulière, il y a une importante remarque à faire. D'abord sur les vingt caractères, il y en a trois qui, sûrement, sont relativement récents : *h* n'existe pas et ne pouvait exister dans les monuments les plus anciens; *z* n'est pas prouvé; *f* ne vaut que *u*, *v* ou *w* et n'existait pas comme *sourde* en vieux celtique; *ng*, *q* sont du luxe. Les noms de *bois* qui les désignent ne peuvent donc remonter bien loin. Mais il y en a dont l'existence est antérieure à la période de constitution de l'alphabet complet; on peut l'affirmer pour *nin*, qui désigne dans l'alphabet complet la lettre *n; nion* signifie proprement « frêne »; le dictionnaire irlandais-anglais de Dinneen donne *nion* et *nuin* avec le sens de « frêne ». Le sens de « lettre » est attesté par des exemples sûrs et anciens [1].

Dans le morceau si curieux connu sous le nom d'*Acallamna senórach*, « L'entretien des deux sages », dont la composition paraît remonter au x^e^ siècle, le chef des poètes Ferchertne, jurant que son jeune rival Nède s'est assis indûment dans la chaire qui lui appartenait, jure *dar ninu*, « par ses frênes », c'est-à-dire « par ses lettres » *(dar mo littre)*, en employant le terme d'origine latine [2]. Dans le même morceau, aux questions de Nède, Ferchertne répond qu'il vient des « coudriers de l'art poétique, qu'il connaît son coudrier de poésie ».

Il est à noter que le mot *nin* se trouve dans l'alphabet *dit* de Nemnivus, invention du x^e^ siècle d'un clerc breton insulaire : c'est un des rares mots qui aient quelque valeur [3]. Peut-être ce mot *nin* a-t-il dû son importance à l'emploi de *baguettes* ou *tablettes de frêne* à une certaine époque. Il n'est pas inutile de rappeler ici le vers de Fortunat :

*Barbara fraxineis pingatur rura tabellis.*

En étudiant de près les textes épiques irlandais, on peut distinguer dans l'usage de l'ogham deux époques principales : la plus récente, celle pendant laquelle l'écriture n'avait rien de mystérieux et paraît avoir été à la portée de tout le monde; une autre, plus ancienne, pendant laquelle l'ogham a un caractère mystérieux, accessible seulement à des initiés et a souvent une vertu magique.

Tout le monde admet que bon nombre de morceaux épiques appartiennent nettement à la période païenne. Mais on a trop souvent oublié qu'il y a eu plusieurs couches de civilisation païenne, et, faute de les avoir distinguées ou d'avoir essayé de le faire, on est arrivé à tirer des épopées des conclusions erronées. A l'époque historique, la civilisation des Celtes des îles Britanniques est sur plusieurs points plus archaïque que celle des Celtes du continent.

Dans l'armement des Celtes d'Irlande il y a des souvenirs d'époques très diverses : une épopée mentionne un javelot en *cuivre*, ce qui nous reporterait à 1600 ou 1800 ans avant Jésus-Christ; il serait, croyons-nous, prudent de convertir le cuivre en bronze : ce serait suffisamment archaïque. Une autre nous révèle l'existence d'épées en fer dont le pommeau se termine par deux cornes, ce qui nous fait remonter avant l'ère chrétienne.

Divers épisodes d'épopée nous montrent l'usage de l'ogham dans la période la moins ancienne. D'après un récit inséré dans le Glossaire de Cormac, glossaire rédigé au x^e^ siècle, le fou de *Finn Mac Cumal*, voulant mettre son maître au courant des infidélités de sa femme, taille une baguette, grave dessus un ogham et met la baguette sur le passage de Finn [4]. Dans la fameuse épopée connue sous le nom de *Táin bó Cúalgne*, « L'enlèvement du bétail de Cooley », quand Cuchulinn enfant arrive en Leinster, avec son cocher, devant le fort des trois fils de Nechtan, il trouve devant l'entrée un pilier de pierre autour duquel était écrit en ogham que tout héros passant par là était tenu d'accepter un combat singulier [5].

Un épisode de la même épopée du *Táin* semble nous reporter à une époque sensiblement plus ancienne. Cuchulinn, voulant laisser un message pour l'armée opposée de Medb, coupe une branche de chêne, mais en ayant soin de ne se servir que d'un pied, d'une main et d'un œil; puis, courbant la branche en anneau, il grave un ogham dessus et le laisse solidement fixé sur le haut d'un pilier de pierre. Les adversaires arrivent; le roi Ailill passe l'ogham à Fergus, qui en lit le contenu. On voit qu'ici déjà l'ogham est entouré de conditions qui touchent à la magie [6]. L'ogham a ce caractère encore plus marqué dans le morceau connu sous le nom de *Tochmarc Etaine*, « Demande en mariage d'Etain ». Le druide Eochaid veut savoir où est sa femme Etain, qui lui a été enlevée. Il coupe quatre branches d'if, écrit un ogham dessus, et, grâce à l'ogham et à ses « clefs de science », il lui est dévoilé qu'elle est dans le palais de Midir, à Bri Leith.

Il est resté de la lointaine époque où l'ogham avait une valeur mystérieuse et magique, en pleine Irlande chrétienne, une survivance bien frappante. Dans le Glossaire de Cormac [7], au mot *fé*, on lit que *fé* est une « baguette » de tremble qui servait aux Gaëls à mesurer les cadavres et les tombes, que cette baguette était toujours dans les cimetières des païens, qu'on avait horreur de la prendre en mains, et que sur toute chose qui leur était odieuse ils écrivaient un ogham. Il y avait d'autres baguettes magiques également en bois, appelées *fidlann*, « lame de bois », dont l'usage était condamné par l'Église.

En résumé, il a existé chez les Celtes une sorte d'écriture, plus ou moins développée, consistant en traits et entailles *sur bois*. Avant d'être devenus de véritables caractères alphabétiques, les traits ou entailles avaient une valeur magique, ils servaient à la divination, au sort, à des incantations. Si, à l'époque de la constitution de l'écriture sous l'influence romaine, ils étaient gravés sur des tablettes, ils ont été souvent, à une époque plus ancienne, gravés sur des baguettes. Or, une fois de plus, nous constatons que les Irlandais n'ont rien inventé, mais ont conservé, car il semble qu'à une époque extraordinairement reculée, à l'époque paléolithique, il ait existé quelque chose d'analogue. Un archéologue de grand mérite, G. Chauvet, a signalé la ressemblance qu'il y a entre les caractères oghamiques et les signes gravés sur des objets en os, et notamment sur des baguettes de l'époque magdalénienne [8]. Il y a, ajoute-t-il, presque identité entre les vieilles inscriptions d'Écosse et les coches tracées sur l'un des angles d'une plaque de grès portant des cuvettes de polissage sur les deux angles, trouvée à la Madeleine et aujourd'hui au musée de Saint-Germain (vitrine XXV, n. 8685).

On ne saurait établir de filiation directe entre l'ogham et des signes d'une époque aussi reculée. Mais il n'est pas impossible qu'on trouve les chaînons intermédiaires. Et, de fait, comme on peut le voir par la fig. 9000, il y a des caractères qui rappellent l'ogham sur une ardoise trouvée dans un monument mégali-

---

[1] *Lecan glossary*, *Cormac's Tr.*, 126; cf. *Bezz. B.*, t. XIX, p. 98 sq. — [2] *Irische Texte*, t. IV, p. 14, 18. — [3] *Grammaire celtique*, p. 1059. — [4] *Cormac's glossary*, *orc tre'ith;* cf. *Revue celtique*, t. XII, p. 440. — [5] Windish, *Táin*, p. 147-149; cf. Eleonor Hull, *Cuchulinn saga*, p. 128-129. — [6] Windish, *Táin bó Cúalgne*, p. 68-69; cf. Hull, *Cuchulinn saga*, p. 128-129. — [7] Whithley Stokes, *ThreeIrish glossaries*, p. 21. — [8] Gustave Chauvet, *Os, ivoire et bois de renne de la Charente*, in-8°, Angoulême, 1910, p. 151.

thique de l'île de Groix [1]. On peut signaler encore au musée Mibu, à Carnac, une ardoise taillée en forme de hache, portant des lignes droites qui paraissent bien faites intentionnellement.

L'ouvrage le plus complet sur les oghams d'Irlande

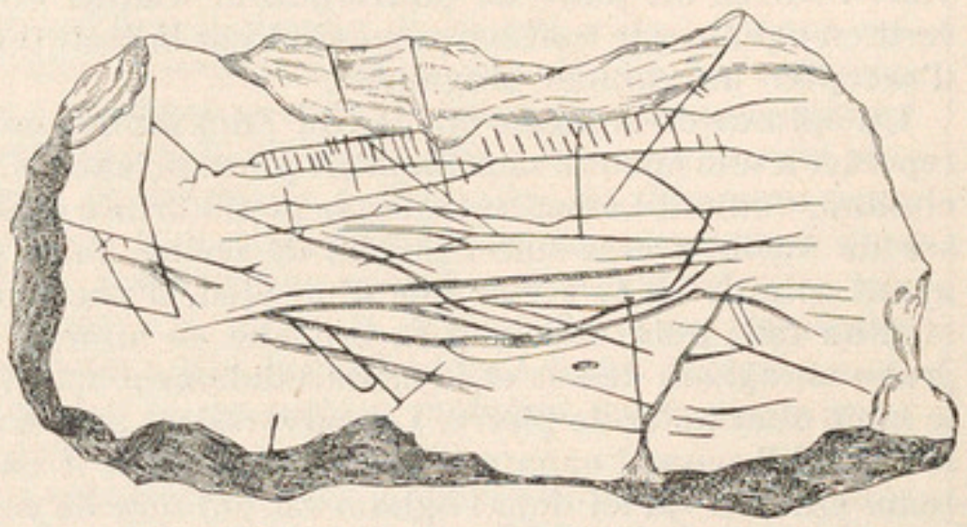

9000. — Ardoise trouvée dans l'île de Groix.
D'après *Journal des savants*, 1911, p. 413.

reste, après d'autres travaux estimables, celui de Richard Rolt Brash, *The ogam inscribed monuments of the Gacdhil in the British Islands; with a dissertation on the ogam character*, in-8°, London, 1879, 425 p. et 50 pl. Toutefois ce n'est pas seulement en Irlande que

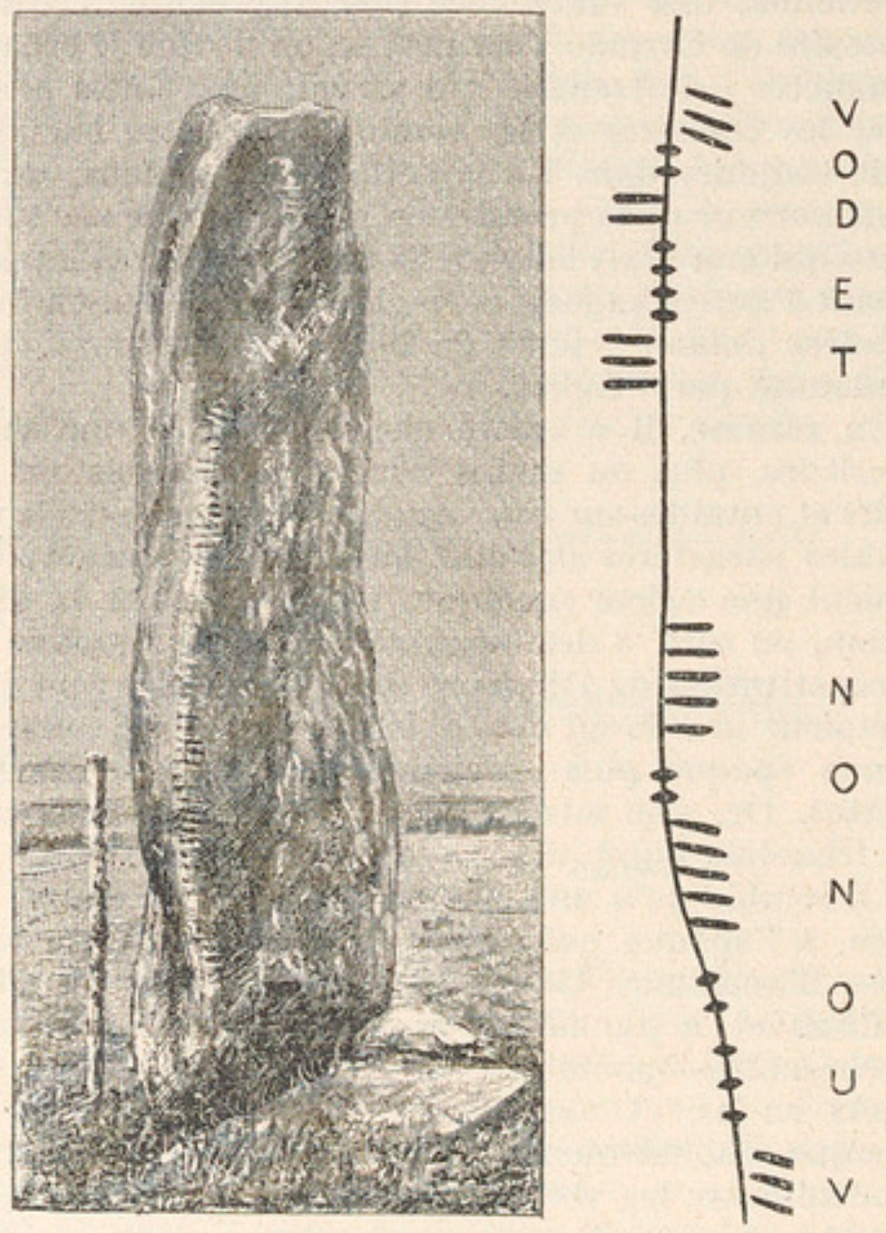


9001. — Monument d'Auquhollie.
D'après Romilly Allen, *The early christian monuments of Scotland*, III[e] part., 1903, p. 203.

nous voyons l'ogham en usage, mais nous rencontrons des monuments dispersés dans les îles Britanniques.

Les inscriptions oghamiques se répartissent en deux groupes qui se distinguent entre eux par diverses particularités, qui paraissent avoir persisté assez longtemps. Le type le plus ancien qui prévaut dans les monuments d'Irlande, de Galles et du sud de l'Angleterre est caractérisé par l'absence d'un trait gravé et son remplacement par la section des deux plans qui forme une ligne sur laquelle sont tracés les bourgeons et les branches qui servent de voyelles ou de consonnes. Le type moins ancien, qui se rencontre surtout dans les monuments d'Écosse et sur les manuscrits irlandais, est caractérisé par un trait gravé sur la face du monument sur lequel s'amorcent voyelles et consonnes. Parfois même on note la présence de diphtongues et la séparation des mots par des points. L'écart chronologique entre ces oghams est prouvé par le fait que le type dont nous avons parlé d'abord est seul employé dans les inscriptions bilingues où se lisent des mots latins; le deuxième type ne se rencontre que dans des

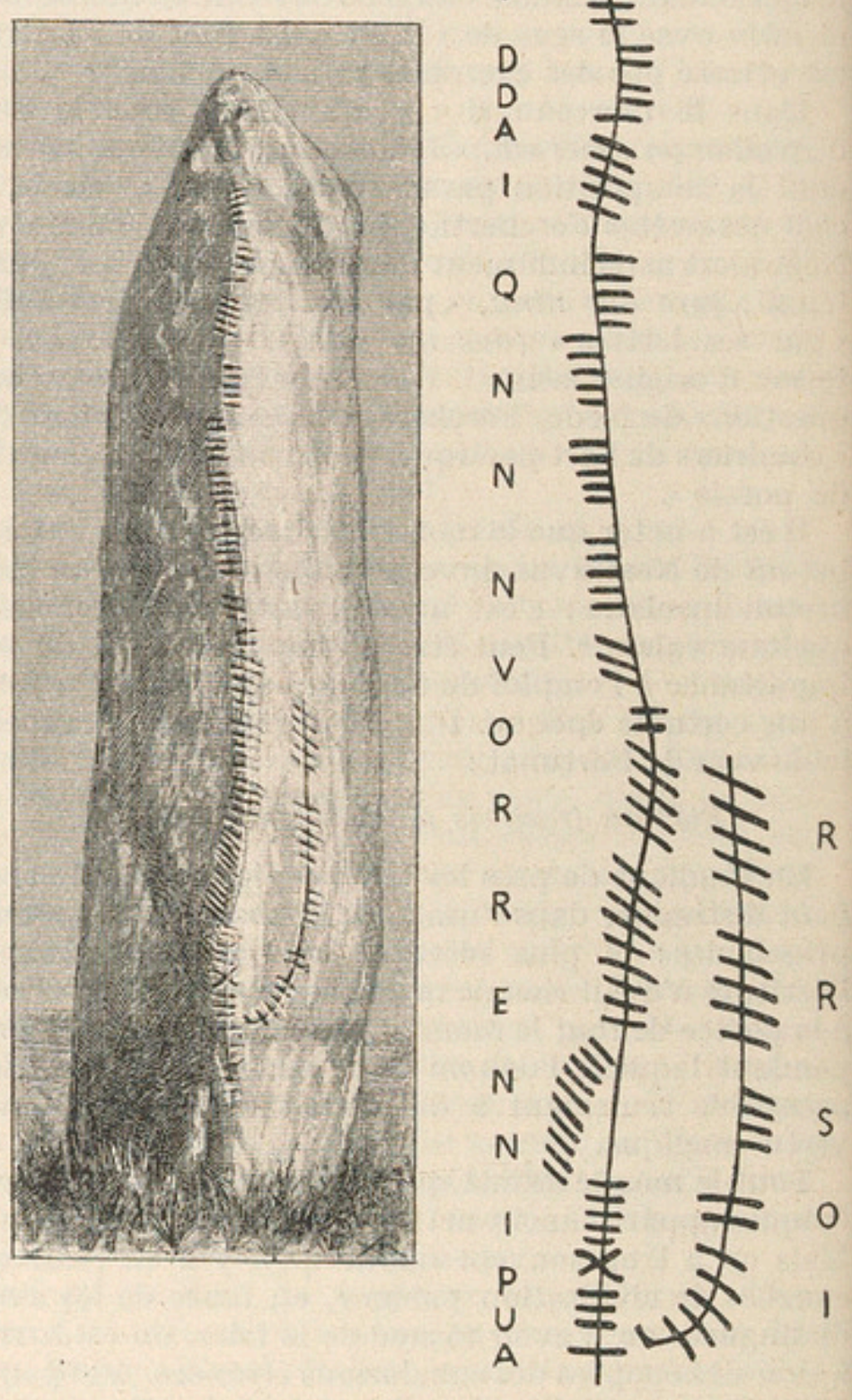


9002. — Pierre de Newton.
D'après Romilly Allen, *The early christian monuments of Scotland*, III[e] part., p. 197, fig. 214.

manuscrits ou lorsqu'on trouve une inscription irlandaise en caractères minuscules.

En Écosse, le premier groupe n'est représenté que par un seul monument, celui d'Auquhollie, dans le comté de Kincardine; celui de Newton Stone, autant qu'on peut en juger par ses ogham, fait partie du second groupe, quoique les lettres puissent appartenir à une période de transition pendant laquelle on commençait à faire usage du trait gravé servant à amorcer branches et bourgeons. Ces deux pierres d'Auquhollie et de Newton Stone se trouvent isolées parmi les autres monuments oghamiques d'Écosse. Ce sont des pierres non dégrossies et non taillées, ne portant rien de plus qu'une inscription gravée, tandis que toutes les autres pierres sont ornées de symboles le long de l'inscription et la plupart d'entre elles sont polies et même ornées de sculptures en relief (fig. 9001).

[1] *Une ardoise trouvée dans un monument mégalithique de l'île de Groix*, dans *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXXVII.

La pierre d'Auquhollie est ce que nous appellerions une « pierre levée » dans un champ, près de la ferme de ce nom, à 8 km. et demi environ au nord-ouest de Stonehaven; à 140 m. au-dessus du niveau de la mer. C'est une sorte de pilier de 2 m. 50 de haut (8 pieds 6 pouces anglais) sur 0 m. 65 de large (2 pieds 6 pouces) et 0 m. 35 (1 pied 6 pouce) d'épaisseur.

L'inscription se lit VUONO [1] TEDOV.

La pierre de Newton ne porte aucune décoration, mais seulement une inscription; elle se trouve dans un

9003. — Pierre de Logie Elphinstone.
D'après Romilly Allen, *op. cit.*, part. III, p. 176, fig. 189.

enclos, côte à côte avec une pierre portant un symbole, dans la prairie de M. Gordon, à 5 km. environ au nord-est de la petite station de Iusch. C'est un monolithe en gneiss bleu qui mesure 1 m. 90 environ (6 pieds 8 pouces) de haut sur 0 m. 70 environ de large et 0 m. 35 d'épaisseur. Au sommet, elle porte une inscription sur six lignes en écriture cursive ou minuscule qui demeure à l'état de devinette. L'inscription oghamique se lit en partie sur l'angle gauche de la pierre et en partie sur une face à la partie inférieure. La figure ci-jointe (9002) montre clairement les deux procédés de gravure le long de la ligne d'angle et le long d'un trait gravé. Le texte donne :

IDDA I QNNNVOR R ENN I PUA
I O S R R

Nous mentionnerons encore la pierre de Logie Elphinstone qui porte ce qu'on appelle communément *a wheel ogham*, c'est-à-dire que l'inscription oghamique est tracée en cercle en sorte qu'on ne sait où commence la légende et où elle finit. La pierre est en forme de mitre; elle mesure environ 1 m. 25 de haut sur 0 m. 65 de large et 0 m. 35 d'épaisseur (fig. 9003).

*Archæol. scotica*, t. II, p. 316; *Proceed. Soc. antiq. Scotland*, t. V, p. 224. — Forbes Leslie, *Early races of Scotland*, t. II, p. 383. — *Origins of pictish symbolism*, 1893, p. 54-76. — J. Rhys, dans *Proceed. Soc. antiq. Scotland*, t. XXVI, p. 279, 280. — R. Rolt Brash, dans *Ogam inscribed monuments of the Gaëdhil*, p. 358, 361. — E. W. B. Nicholson, *Vernacular inscriptions of the ancient Kingdom of Alban*, p. 5. — J. Romilly Allen, *The early christ. monuments of Scotland*, in-4°, III[e] part., Edinburg, 1903, p. 176-177, n. 2, fig. 189; p. 198-199, fig. 214-215.

BIBLIOGRAPHIE. — Stuart's, *Sculptured stones of Scotland*, t. I, pl. I, III, n. 2. — G. Moore's, *Ancient Pillar stones of Scotland*, p. 74. — Southesk, dans *Proceed. Soc. antiq. Scotland*, t. XVII, p. 21; t. XVIII, p. 189, 191. — S. Ferguson, dans *Ogham inscriptions*, p. 138, 139.

H. LECLERCQ.

**OGIVAL, OGIVE.** — Voici deux termes qu'il n'est plus de mode d'employer. Dès 1883, on nous avertit que « partout M. Lecler emploie *ogive* dans le sens d'*arc brisé*. C'est là une routine dont il serait bon de se défaire [2] »; et en 1926, « dom Leclercq dit fenêtres *ogivales* et emploie plusieurs fois ce terme condamné par les plus éminents archéologues [3] ». Heureusement que parmi ceux qui sont moins éminents il en reste assez pour se trouver en excellente compagnie. En 1893, Anthyme Saint-Paul de qui « l'apparition d'un article est toujours une bonne fortune pour les archéologues [4] », publiait un de ces articles sous un titre énigmatique : l'*Innommée* [5]; celle-ci « n'est autre que l'architecture gothique. Cette désignation, évidemment impropre et qui a été une injure dans la pensée de ceux qui l'on trouvée (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1425), lui paraît inacceptable. Le terme *ogival*, au contraire, contre lequel Quicherat protestait, lui semble très juste [6]. » A tel point qu'il veut « faire prévaloir l'épithète d'*ogivale* ou de *gallicane* sur celle de *gothique* pour désigner l'architecture en usage du XIII[e] au XVI[e] siècle. Après avoir rappelé la définition exacte du mot *ogive*, qui doit s'appliquer uniquement aux nervures des voûtes, comme Lassus et Jules Quicherat l'avaient déjà démontré, il en conclut que le terme d'*ogival* pourrait remplacer sans inconvénient celui de *gothique* puisque la croisée d'ogives est le caractère essentiel des monuments gothiques. Il suffisait donc de faire accepter définitivement le mot d'*ogive* comme synonyme de nervure pour que l'expression d'*architecture ogivale* cessât de mériter la défaveur des archéologues [7]. »

Changer le langage d'une nation est probablement une chose beaucoup plus ardue que de changer ses idées. Le mot *gothique* — qu'on en pense ce qu'on voudra — est compris de tous les Français, même et surtout par ceux qui n'ont aucune notion sur l'art du Moyen Age. Le terme est consacré et correspond à celui d'*archaïque* dans l'esprit de beaucoup de ceux qui l'emploient. Il n'est guère probable que l'abandon du mot *gothique* réussisse là où l'adoption du mot *ogive*, avec le sens que lui donnait Quicherat, n'a pu s'imposer. « On lit encore dans des études monumentales très récentes les expressions *fenêtre en ogive*, *portail en ogive*, ce qui prouve bien que les mots

[1] Cf. Southesk, dans *Proceed. Soc. antiq. Scotl.*, t. XX, p. 37; J. Rhys, dans *Proceed. Soc. antiq. Scotl.*, t. XXVI, p. 270; E. W. B. Nicholson, dans *Vernacular inscriptions of the ancient Kingdom of Alban*, p. 4; J. Romilly Allen, *The early christian monuments of Scotland*, III[e] part., 1903, p. 203-204. — [2] J. Berthelé, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLIV, 1883, n. 524, note 1. — [3] Deshoulières, dans *Bull. mon.*, 1926, p. 427. — [4] C. Enlart, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LV, 1894, p. 125. — [5] *Bull. mon.*, VI[e] sér., t. VIII, 1893, n. 5. — [6] C. Enlart, *loc. cit.*, p. 125. — [7] E. Lefèvre-Pontalis, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LV, 1894, p. 189.

d'*ogive* et d'*arc brisé* sont trop souvent regardés comme synonymes [1]. Si l'épithète d'*ogivale* appliquée à l'architecture gothique finissait par s'imposer, certains auteurs continueraient à croire que l'arc brisé est le seul caractère essentiel du style gothique. En outre, la voûte d'ogives se rencontre dans certaines églises purement romanes. Peut-on dire que le porche de Moissac est un monument ogival parce qu'il est recouvert de nervures entre-croisées? Faudra-t-il appliquer la même épithète à toutes les églises romanes de la Normandie surmontées de voûtes d'ogives primitives ou ajoutées après coup? Ce serait une source de malentendus. Si la présence de quelques croisées d'ogives ne suffit pas à modifier l'aspect d'un édifice roman, pourquoi supprimer le mot de *gothique* qui s'applique à des églises caractérisées par l'emploi simultané de la nervure, de l'arc brisé et de l'arc-boutant? C'est la fusion de ces trois éléments qui constitue le style gothique. En donnant la préférence à l'arc *ogive* pour qualifier d'un nom nouveau l'architecture gothique, on s'expose à des critiques d'autant plus justifiées que l'arc-boutant pourrait être considéré comme un caractère aussi essentiel des églises bâties entre le XIII^e^ et le XIV^e^ siècle. »

J. Quicherat ne voulait pas qu'on renonçât à ce terme de *gothique* appliqué à l'architecture d'une certaine période du Moyen Age; il reconnaissait à cette dénomination « la force de l'usage et les avantages de la clarté »; si la clarté ici consiste à ne rien dire de clair ni même d'exact. Il s'inclinait devant une habitude invétérée, mais il se flattait de faire abandonner et déraciner une autre habitude, celle qui avait accueilli et consacré *ogive* et *ogival*. On n'en est pas surpris. Le sectaire à qui échappa toujours la mission surnaturelle de Jeanne d'Arc ne pouvait pas plus comprendre le rôle de l'*arc ogif* dans la pensée que dans la langue française.

L'ogive ou plutôt la croisée d'ogives fut l'invention propre des architectes qui, dans la région franco-picarde, comprenant l'Ile-de-France, le Valois, le Soissonnais, une partie du Beauvaisis, de la Picardie et dont Senlis serait à peu près le centre — depuis le début du XII^e^ siècle, et même dès la fin du XI^e^, — travaillèrent à voûter les petites églises, d'où, par une conséquence logique mais qu'ils étaient bien loin de prévoir, devaient procéder les grandes cathédrales. Essayons d'indiquer les caractères du système nouveau. Dans chaque travée, entre les doubleaux, jeter deux arcs transversaux se croisant en diagonale, de façon à former une armature indépendante de la voûte, dont chacun des compartiments viendra se poser sur ce squelette, cette charpente de pierre permanente formée par les nervures des arcs doubleaux et ogifs combinés; simplifier ainsi singulièrement le travail de l'appareillage, retrouver en les allégeant tous les avantages des voûtes d'arête, localiser, canaliser, si l'on peut dire, les poussées jusque-là diffuses, qui viendront dès lors aboutir au point précis où l'architecte aura organisé les supports et les résistances convenables, n'est-ce pas là l'œuvre d'esprits clairs, d'un bon sens habile à débrouiller les complications où d'autres se perdaient, à résoudre les difficultés par une analyse rigoureusement conduite des données du problème? Et telle fut, en son principe, la trouvaille d'où allait naître une grande architecture, hardie, « sublime » au sens étymologique du mot, la plus originale que le monde ait jamais admirée.

Où se fit exactement et pour la première fois cette invention? Elle sortit d'une série de tâtonnements et d'essais poursuivis dans les intelligences obsédées vers le même temps par la solution de ce problème, et cela se passa dans une région qui se compose des campagnes de l'Oise, du Vermandois, du Parisis, du Valois. Mais il y eut un lieu et un jour où l'effort accumulé, le travail obscur et fécond de deux générations d'architectes français se révéla soudain dans sa vigueur et sa puissance. Au XII^e^ siècle, Suger étant abbé de Saint-Denis, en France, ne souhaitait rien plus vivement que l'agrandissement et l'embellissement de son illustre église. Il avait embauché de tous côtés, au cours de ses voyages, des peintres verriers, des fondeurs, des mosaïstes, des orfèvres, des sculpteurs et avait choisi ses maçons dans le pays même qu'on appelait « la France » (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot ILE-DE-FRANCE). Dès 1140, on avait pu ouvrir les portes de la façade et on avait travaillé activement à la construction du déambulatoire et du chœur. Le 19 janvier 1143 un épouvantable cyclone se déchaîna sur le pays. On en était au point où les piliers et les arcs doubleaux et ogifs déjà construits n'attendaient plus que la couverture des voûtes; leurs nervures de pierre découpaient sur le ciel le réseau de leurs compartiments rigides. Tout tremblait, mais tout résista. On posa la couverture des voûtes.

Dès lors le branle fut donné; il y avait une architecture française sûre de vivre et de durer. Le système de construction sur croisée d'ogives se révélait au monde en une doctrine si robuste, si immuable que le mot d'*ogif* perdit son sens étriqué et fut promu à une signification nouvelle. Lorsque le biographe de Philippe Auguste entreprit de montrer l'importance de l'intervention du roi comme défenseur de l'Église, il écrivit qu'il en avait été l'*arc ogif*, c'est-à-dire le plus parfait soutien; *catholicæ fidei validus defensor ac ogis*. Il y eut dès ce jour-là, en français, un sens du mot *ogive* et *ogival* que le sectaire Quicherat ne put jamais comprendre.

H. LECLERCQ.

**OIE.** — I. Généralités. II. Archéologie. III. Ornements. IV. Textes.

I. GÉNÉRALITÉS. — Octave Mirbeau, dans *La 628-E8*, a plaidé en faveur de l'oie. Il y a longtemps que la cause est introduite et que des érudits se sont élevés contre le dicton : « Bête comme une oie. » Ce succulent volatile a sa place marquée dans l'archéologie chrétienne comme nous le verrons plus loin.

Buffon, dans son *palmarès*, a décerné à l'oie le titre d'« habitant de distinction parmi le peuple de la basse-cour » et les voyageurs, à l'envi, ont rendu témoignage à son intelligence, sa sociabilité. L.-A. Bourguin, dans son *M. Le Sage ou entretiens d'un instituteur avec ses élèves sur les animaux utiles* [2], au chapitre *Des oies*, exalte la fidélité de l'animal qui, dépaysé, retrouve et regagne la maison de son ancien maître; il s'attendrit sur ses vertus conjugales et maternelles et principalement sur son courage héroïque à défendre ses petits lorsqu'un péril soudain a déjoué sa vigilance. Sa sobriété n'a d'égale que sa propreté et ses mœurs, nous dit-on, n'enfreignent jamais les lois de la modestie, en quoi elle se distingue des « déplorables exemples des gallinacés. » Nous laissons à Ch. Bataillard le soin d'exposer les raisons convaincantes d'où découle la réhabilitation de l'oie [3]. Nous n'avons pas à célébrer sa chair, son foie, ni son duvet, mais il y a quelque

[1] Id., *ibid.*, p. 190 ; cf. E. Lambert, *Les premières voûtes nervées françaises et les origines de la croisée d'ogives*, dans *Rev. archéol.*, 1932, p. 235-244 ; M. Aubert, *Les plus anciennes croisées d'ogives. Leur rôle dans la construction*, dans *Bull. mon.*, t. XCIII, 1934, p. 5-88, 137-237 ; R. Maere, *Les origines de la croisée d'ogives*, dans *Revue d'hist. eccl.*, t. XXXI, 1935, p. 89-93. — [2] In-8°, Paris, 1862. — [3] Ch. Bataillard, *L'oie réhabilitée*, dans *Mém. de l'Acad. impér. des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1865, p. 249-286.

rapport entre la plume d'oie et l'archéologie puisque cette plume a servi longtemps à tracer les monuments paléographiques. Il semble que c'est vers le VIII^e siècle de notre ère que la plume a supplanté le roseau [1]. Quant au « noble jeu de l'oie », bien qu'il soit renouvelé des Grecs, on n'en aperçoit nulle trace dans l'antiquité chrétienne.

II. Archéologie. — On rencontre, à deux reprises, la mention de l'oie dans l'*Odyssée*; Ésope consacre une de ses fables à un cygne et une oie; Ovide introduit l'oie dans la fable de Philémon et Baucis qui accueillent dans leur cabane Jupiter et Mercure et veulent leur servir en guise de festin une oie, leur seule richesse, leur fidèle amie et la gardienne de leur taudis [2] :

*Unicus anser erat, minimæ custodia villæ.*
*Quem Dis hospitibus, domini mactare parabant.*

La Fontaine, on ne sait pourquoi, a substitué à l'oie une « perdrix privée »; méconnaissant en cela la familiarité que l'oie montre aux humains et l'humble domesticité à laquelle ceux-ci consentent à l'élever. Nous avons déjà donné (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1607, fig. 379) le groupe antique de l'« Enfant à l'oie », copie d'un groupe semblable mentionné par Pline et exécuté en marbre pentélique, mais dont Boëthus avait exécuté un bronze [3]. Le geste de l'enfant et l'attitude du volatile rappellent ce qui se disait de l'affection qui unissait le jeune Amphilochus à une oie et le récit qu'en ont fait Cléarque, Théophraste et Athénée, sans parler du P. Hardouin et de Pierre Bayle [4].

C'est presque un lieu commun de rappeler la vigilance et l'incorruptibilité des oies du Capitole dont elles étaient les gardiennes de préférence aux chiens dont un appât affriolant obtient le silence et la connivence [5]; aussi Columelle affirme que *anser solertiorem custodiam præbet quam canis* [6] et Végèce place les oies au rang des meilleures sentinelles [7].

Il y a beau temps qu'on a rassemblé les textes relatifs au foie de l'oie. Pline n'a pas dédaigné de discuter la question de savoir si cette trouvaille gastronomique appartient à Scipion Metellus ou à Marcus Sestius. *Qui primus tantum bonum invenerit* [8] ? Martial vante les foies les plus volumineux [9].

*Aspice quam tumeat magno jecur ansere majus.*

Horace introduit, dans le repas de Nasidienus, le foie d'une oie blanche nourrie de figues grasses [10].

*Pinguibus et ficis pastum jecur anseris albi.*

Columelle n'ignorait pas la méthode employée pour produire le développement du foie, ce qui permettait à Juvénal de parler, avec quelque exagération, d'un foie d'oie aussi gros que l'oie même [11].

*Anseris ante ipsum magni jecur, anseribus par.*

L'engraissage des oies au moyen de figues *(fica)* devint une industrie et donna naissance au mot *ficatum* qui remplaça *jecur* et fut déformé en *figatum*, d'où vinrent *fegato* (it.), *hegado* (esp.), *figado* (port.), *fetge* (prov.), foie (franç.).

Puisque nous recueillons ce qui concerne l'oie, ajoutons que dans la loi Salique (voir *Dictionn.*, t. IX) le voleur d'une oie domestique et le voleur d'un cygne sont condamnés à la même amende.... *CXX denariis, qui faciunt solidos III* [12].

Nous arrivons ainsi à l'époque chrétienne où nous rencontrons quelques monuments et des textes.

III. Monuments. — Nous décrirons à sa place la chapelle des martyrs de Thabraca (voir ce nom), ornée de précieuses mosaïques (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot Église, pl. h. t.). Thabraca est située sur la côte tunisienne de Khroumirie et, parmi les tombes, on a rencontré celle que nous allons décrire.

Dans le bas-côté de gauche de la chapelle subsiste une mosaïque de la première époque (V^e siècle). C'est un tableau, haut de 2 m. et large de 0 m. 70, tourné vers l'extérieur de la nef; il est bordé d'une torsade. Au milieu, l'épitaphe : *Victoria* [*d*]*ulcis in pace*, partage en deux une vaste prairie, où broute, agenouillé dans l'herbe, un quadrupède difficile à déterminer, cheval, âne, ou simplement agneau, et que traverse une oie suivie de cinq oisons (fig. 9004) [13]. Ce motif pittoresque a été emprunté à l'art alexandrin; c'est une

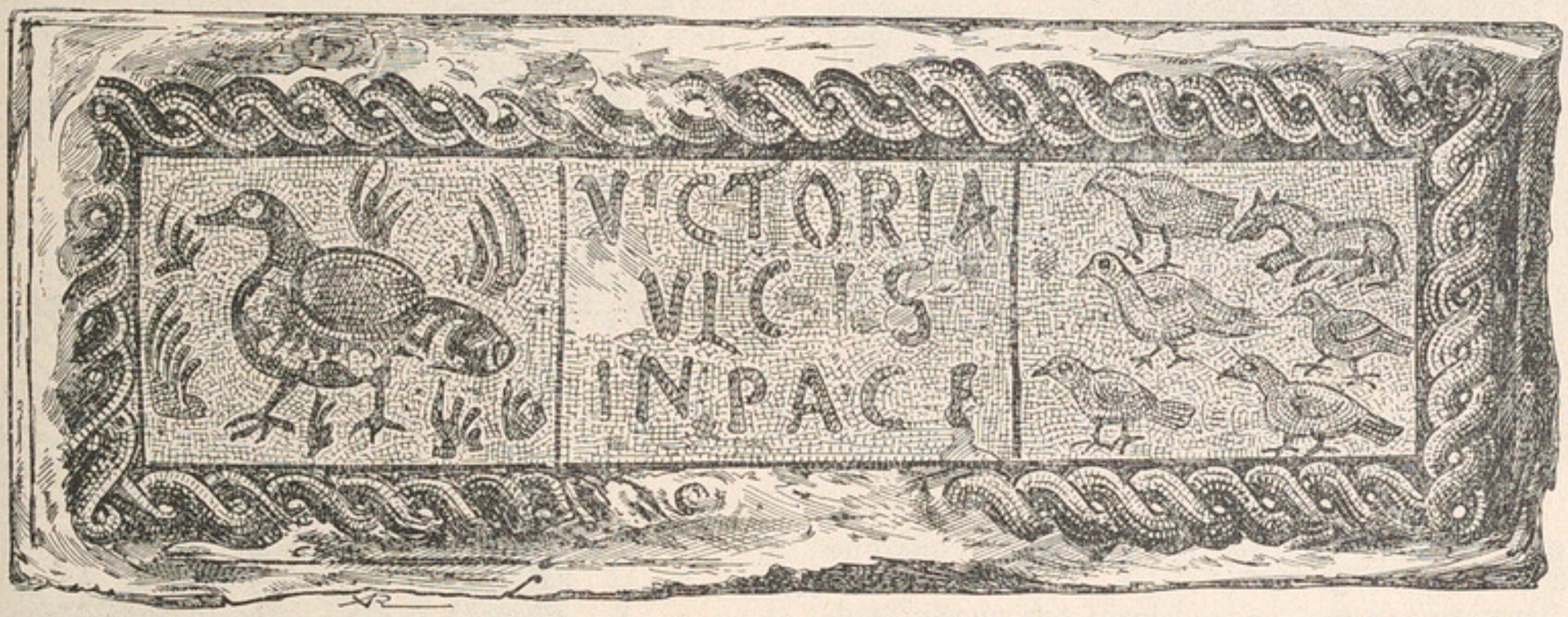


9004. — Mosaïque funéraire de Thabraca.
D'après *Monuments et mémoires. Fondation Piot*, t. XIII, 1906, p. 208, fig. 9.

[1] *Nouv. traité de diplomatique.* — [2] Ovide, *Métam.*, l. VIII. — [3] De Clarac, *Manuel de l'hist. de l'art chez les anciens*, I^re part., n. 694. — [4] *Dict. hist.*, au mot *Amphilochus*. — [5] Aelianus, lib. XII, cap. XXXIII. — [6] Columelle, l. VIII, cap. XIII. — [7] *De re militari*, l. IV, c. XXVI. — [8] *Hist. nat.*, l. X, c. XXII. — [9] Martial, l. XIII, vs. 58. — [10] Horace, *Sat.*, vs. VIII. — [11] Juvénal, *Sat.*, vs. 114. — [12] Tit., VII, 5, 6 : *De furtis avium*. — [13] Ou peut-être une cane et ses canetons. Il est difficile, dit justement P. Gauckler, de se prononcer sur des figures aussi imparfaites. A première vue, on pourrait prendre les cinq oisons pour des colombes et tout aussi bien pour des perdreaux.

variante du groupe de la poule et des poussins souvent figuré, en Afrique, sur les lampes d'argile, comme le prouvent les divers spécimens trouvés à Carthage, à Sousse, à Bulla Regia [1]. On n'en connaît pas d'autre exemple à l'époque chrétienne [2].

De l'Afrique nous passons en Égypte, au monastère de Baouït (voir *Dictionn.*, t. II, col. 246, fig. 1282; cf. t. II, col. 378), où nous avons fait connaître déjà une peinture représentant le baptême du Christ. Afin de préciser le lieu, l'artiste a peint le Jourdain sous la forme d'une divinité fluviale, buste féminin, et il a

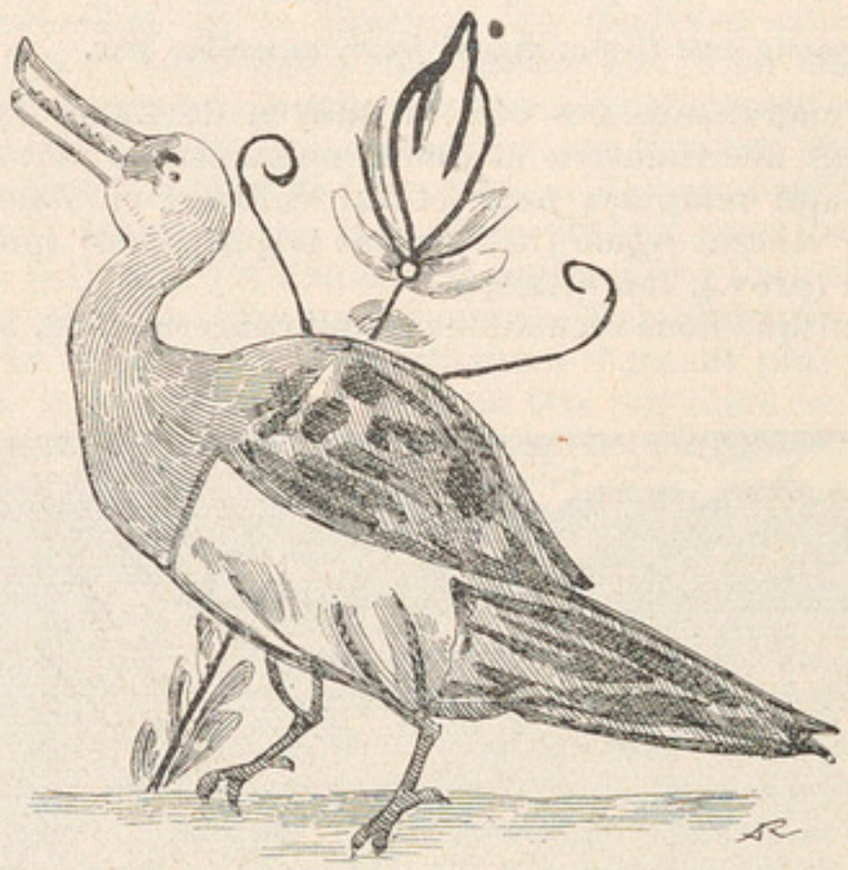

9005. — Peinture du monastère de Baouït.
D'après J. Clédat, *Le monastère et la nécropole de Baouït*, 1904, pl. XLVI, n. 1.

rempli un angle inoccupé par un animal aquatique, oie ou canard (fig. 9005) [3].

Parmi les carrières qui avoisinent Agromonte (Sicile) se trouvent quelques catacombes chrétiennes dont nous ne possédons qu'une description sommaire. Vers la fin du XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle, on entreprit des fouilles dans ce qui subsistait de la nécropole d'Acra (aujourd'hui Palazzolo) et entre autres trouvailles on retira de la catacombe de l'*Intagliata* et de l'*Ingliatella* un fragment qui fut apporté au musée de Syracuse. Cette plaque (fig. 9006) a dû appartenir à une balustrade car on voit encore à droite son attache à un pilastre; elle se compose d'un calcaire blanc assez tendre et mesure 0 m. 57 de haut sur 0 m. 49 de large et 0 m. 11 d'épaisseur. La décoration en est grossière mais intéressante. A droite, une palme avec deux dattes, plantée sur une sorte de socle à deux marches. Dans le champ sont parsemées des rondelles, au nombre de six, avec un point central qui semble être la pointe du compas. En outre, un vase à deux anses, sorte de grande gargoulette, un poisson, un oiseau et une oie grasse. Ceux qui virent cet objet lui ont attribué des origines diverses : phénicienne, persane, juive, chrétienne, médiévale, ce qui suffirait à prouver que l'hésitation est permise. P. Orsi a insisté pour la provenance juive à raison de la palme, du flacon, du poisson dont il fait un thon et de l'oison dans lequel il reconnaît une tourterelle, toutes choses qui se rapportent plus ou moins aux observances juives; enfin les rondelles seraient, selon lui, des pains azymes. Quant à l'oie grasse on ne peut lui refuser d'être digne du banquet dont cette sculpture paraît figurer les principaux éléments [4].

Le *Kaiser-Friedrich Museum* de Berlin conserve une lampe couverte d'une belle patine, long. 0 m. 16, haut. 0 m. 12, du V^e^-VI^e^ siècle. Le couvercle se trouve sur le dos. L'animal n'a pas de pattes, mais la tête est incontestablement celle d'une oie (fig. 9007) [5].

IV. Textes. — L'oie sauvage a été prise de bonne heure comme signe de l'hiver à l'occasion de sa fuite vers le Midi et signe du printemps lorsqu'elle remonte vers le Nord. Dans les anciens calendriers, l'oie était un point de repère important. C'est qu'elle était, en hiver, l'élément principal des festins bourgeois et rustiques. Au mois d'août, on mangeait l'oie de la moisson et l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours dans un

9006. — Fragment de plaque
provenant de la nécropole d'Acra.
D'après J.-P. Dölger, *Der heilige Fisch*, t. III, 1922, pl. XXVIII.

certain nombre de fermes de Normandie de régaler d'une oie les moissonneurs le jour où on rentre les dernières gerbes.

La Saint-Martin coïncidait avec un repas dont l'oie grasse faisait principalement les frais [6]; aussi l'iconographie a souvent représenté le thaumaturge des Gaules escorté d'une oie et on en a recherché la raison [7]. Si, au lieu d'explications fantaisistes, on remonte à Sulpice-Sévère, on voit que le saint aperçut un jour des oiseaux pêcheurs qui fondaient sur leur proie et il

[1] La Blanchère et Gauckler, *Catal. du musée Alaouï*, p. 178, K, n. 302. — [2] Id., *ibid.*, *Suppl.*, p. 30, n. 311. — Paul Gauckler, *Mosaïques tombales d'une chapelle de martyrs à Thabraca*, dans *Monuments et mém. Fondation Piot*, t. XIII, 1906, p. 208, fig. 9. — [3] J. Clédat, *Le monastère et la nécropole de Baouït*, dans *Mém. de l'Inst. franç. d'archéol. orient.*, t. XII, 1904, p. 77, pl. XLVI, n. 1. — [4] P. Orsi, *Nuovi ipogei di sette cristiane e giudaiche ai cappuccini in Siracusa*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XIV, 1900, p. 206-208, fig. 15; F. J. Dölger, *Der heilige Fisch in den antiken Religionen und im Christentum*, Münster-in-W., t. III, 1922, pl. XXVIII. — [5] O. Wulff, *Altchristliche und Mittelalterliche Bildwerke*, 1909, p. 171, pl. XXXV, n. 768. — [6] *Dictionnaire des proverbes français*, au mot *Oie de la Saint-Martin*. — [7] Joh.-Christ. Frohmann, *Anser Martinianus*, 1683.

compara leur procédé à celui de Satan qui guette les âmes afin de les perdre; même il ordonna à ces pirates ailés de se retirer dans des lieux déserts où ils nuiraient moins à l'homme [1]. Ceci se passait à Candes, en Touraine, et peut s'entendre du martin-pêcheur, mais non de l'oie que le biographe de saint Martin appelle dans ce passage *mergus*. Faut-il y voir le plongeon qui occupe un rang intermédiaire entre l'oie et le canard, avec le bec dentelé? Est-ce le busard qui se montre à l'automne, vers le temps de la Saint-Martin? Enfin le nom de « martin-pêcheur » n'apporte-t-il pas la solution cherchée? Sur ce point l'accord reste à faire entre savants [2].

Millin (voir ce nom) a consacré une dissertation aux *Martinales et l'oie de la Saint-Martin*, à l'occasion de jetons frappés à propos du repas du 11 novembre et qui représentent d'un côté une oie et, de l'autre, le mot *Martinalia* [3]. Ces jetons ne sont pas antérieurs au début du XVIII[e] siècle, mais ils pourraient évoquer une pratique beaucoup plus ancienne. Quel rapport entre saint Martin et l'oie? On n'en sait aucun qui soit autorisé par l'histoire et toutes les explications étudiées et rejetées par Millin sont gratuites et, souvent, ridicules. Celle à laquelle il s'arrête et qu'il attribue au religieux camaldule Anselmo Costadini [4], qui l'emprunta à dom Gervaise [5], offre quelque vraisemblance.

9007. — Lampe du Kaiser-Friedrich Museum.
D'après O. Wulff, *Altchristliche und Mittelalterliche Bildwerke*, 1909, pl. XXXV, n. 768.

Avant la fête de Noël on pratiqua une période de pénitence appelée « carême de saint Martin » et qui s'ouvrait le 12 novembre. La veille, 11 novembre, fête du saint, était consacrée à des festins et des réjouissances. Ce carême de saint Martin tomba en désuétude au commencement du XIII[e] siècle et ne subsista que chez certains moines, notamment chez les camaldules [6].

Quant à dire la raison pour laquelle l'oie est la pièce de résistance du repas de la Saint-Martin et pourquoi on l'appelle « oiseau de saint Martin », c'est peut-être à cause de sa taille et de l'estime qu'on avait pour sa chair à cette saison de l'année. Conjecture!

Saint Martin n'est pas seul en cause; on trouvera nombre de saints en rapports avec les oies, mais il n'y a, dans tout cela, rien qui mérite de retenir l'attention [7].

H. LECLERCQ.

**OISEAU.** — I. Époque de l'antiquité chrétienne. II. Verre peint dans une catacombe. III. Époque des invasions barbares.

I. ÉPOQUE DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE. — Nous avons rencontré sur les monuments chrétiens, étudiés jusqu'ici dans le *Dictionnaire*, un grand nombre d'animaux dont la signification est tantôt ornementale, tantôt symbolique. Les oiseaux apparaissent pour la

9008. — Terre cuite au *Campo santo* allemand.
D'après F.-J. Dölger, *Die Fisch Denkmäler*, t. IV, 1927, pl. CLIII, n. 5.

première fois à la voûte de la catacombe de Domitille, sur laquelle est représentée une vigne avec ses pampres et ses fruits dont des amours ailés font la récolte (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1427, pl. h. t.). Il n'est pas possible d'entreprendre ici le catalogue de tous les monuments chrétiens sur lesquels des oiseaux sont figurés avec une réussite parfois médiocre : fresques, peintures, bas-reliefs, mosaïques, intailles, etc., etc. Certains types, tels que la colombe ou le paon, reparaissent si fréquemment qu'on leur a consacré une notice particulière, d'autres comme le canard, le coq, le faisan, la perdrix, se montrent là où on les attend le moins et nous en avons dit quelques mots. Ici, nous ne voulons nous arrêter qu'aux oiseaux considérés en général et rapprochés les uns des autres dans une pensée décorative, comme c'est le cas pour la mosaïque de Kabr Hiram, qui date de l'année 576 (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 607, fig. 6439). La disposition adoptée se retrouve ailleurs. A Kabr Hiram, quatre vases disposés dans les angles font sortir de leur panse des enroulements; à Jérusalem et à Éleuthéropolis deux vases seulement ou un seul donnent naissance à une vigne qui tapisse richement de ses orbes une surface parmi laquelle se jouent des amours, des quadrupèdes, des bipèdes, des reptiles et des oiseaux. A Kabr

[1] Sulpice-Sévère, *Epist. III ad Bassulam.* — [2] Gesner, *De avibus*, Zurich, 1555, l. III, p. 122-123; Du Cange, *Glossarium*, au mot *Avis sancti Martini;* Hardouin, *In Plin. Hist. nat.*, l. X, n. 14; C. Cahier, *Caractéristique des saints*, p. 580. — [3] *Annales encyclopédiques*, t. I, 1816, p. 202 sq.; *Collection des meilleures dissertations, notices, etc. relatives à l'histoire de France*, par Leber, t. XX, p. 328 sq. — [4] *Ragionamento sopra la recreazione di san Martino*, dans Calogerà, *Nuova raccolta*, t. XX, p. 143. — [5] Dom Gervaise, *Vie de saint Martin*, in-4°, Tours, 1699, p. 162. — [6] Leber, *op. cit.*, t. XX, p. 328. — [7] Cahier, *Caractéristique des saints*, p. 578-586.

Hiram, les oiseaux n'ont qu'un rôle accessoire, ils servent au remplissage comme sur le calice Konchakij (voir ce nom) ou sur la chaire de l'évêque de Ravenne, Maximien (voir ce nom). Avant d'aller plus loin nous mentionnerons un objet en terre cuite qui fait partie des collections du musée du *Campo santo* allemand à Rome et qui a été publié sans aucune indication de provenance, ni rien qui puisse mettre sur la voie d'une interprétation (fig. 9008) [1]. Il semble certain que nous avons ici une scène représentant le cinquième jour

9009. — Mosaïque de Jérusalem.
D'après *Zeitschrift der deutschen Palästina-Vereins*, t. XVIII, 1895, pl. I.

de la création où Dieu dit : *Producant aquæ reptile animæ viventis et volatile super terram sub firmamento cœli* (Gen., I, 20). Le Père, placé devant les grandes eaux, fait un geste qui appelle à l'existence les poissons et les oiseaux.

Nous ne voulons nous arrêter ici qu'à deux monuments chrétiens sur lesquels on a manifestement voulu exclure tout ce qui n'était pas des oiseaux. Une de ces mosaïques, trouvée au nord de Jérusalem pendant l'été de l'année 1894, à l'ouest de la grotte de Jérémie, présente une certaine analogie avec celle qui fut trouvée en 1892-1893 près du mont des Oliviers (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2509, fig. 8397). Sa longueur d'Ouest en Est dépasse 7 m., sa largeur est de plus de 4 m. Sur les quatre côtés se voit une bordure double qui mesure 0 m. 26 et 0 m. 25 à 0 m. 30 de large.

A l'Ouest on lit cette inscription en langue arménienne :

*Vasn hisataki ev p'rkut'ean amenain haioc oroç zanuans ter gite.*

« En mémoire et pour le salut de tous les Arméniens dont le Seigneur sait les noms. »

La décoration consiste en un vase godronné et flanqué de deux paons affrontés, d'où sort un puissant cep de vigne dont les enroulements forment quarante-trois cadres, dont sept dans la série du centre qui surmonte le vase et neuf dans chacune des quatre séries latérales. Chacun des enroulements (sauf au centre) enveloppe un oiseau; c'est ainsi que nous voyons deux paons, un aigle, une oie, un coq d'Inde, une autruche, une cigogne, un canard, un faisan, une poule faisane, une poule commune, une colombe, une perdrix, une pie, un corbeau, un perroquet dans une cage (fig. 9009). Certains oiseaux sont représentés deux fois. Une plaque de marbre brisée en sept fragments portait une autre inscription en langue arménienne :

*Hiseal Petros or (wor) arar ev Hohan or (wor) et arnel zxacs zais.*

« Le nommé Pierre a fait ceci et Jean a fait la croix. »

Dans les alentours on a trouvé des sépultures qui ont peut-être appartenu à un monastère, celui de Saint-Poliktos, lequel est mentionné dans le catalogue des couvents arméniens de Jérusalem rédigé par l'archimandrite Anastase comme ayant été construit par

[1] F. J. Dölger, *Die Fisch-Denkmäler in der frühchristlichen Plastik Malerei und Kleinkunst*, in-8°, Münster-in-West., 1927, pl. CLIII, n. 5.

le prince Archélaüs, gouverneur de la province de Cop'k'. Ceci nous reporte au IXe siècle environ [1].

Une autre mosaïque, également consacrée aux seuls oiseaux, a été trouvée en 1924 dans les ruines de l'ancien site d'Éleuthéropolis, entre Jérusalem et Hébron.

Le site a changé de nom plusieurs fois, tour à tour *Bethogabra*, *Éleuthéropolis* et, de nos jours, *Beit-Djebrin*. Son histoire a été résumée [2], et nous avons fait connaître ce qui a trait à l'ère d'Éleuthéropolis (voir *Dictionn.*, t. v, col. 367). La ville connut, à partir du IIIe siècle, une véritable prospérité, ce qui explique les trouvailles de mosaïques faites entre 1921 et 1924. Il ne faut pas oublier ici qu'Éleuthéropolis devint, au IVe siècle, cité épiscopale et fut le lieu de naissance de saint Épiphane [3], qui illustra le siège de Salamine. La ville fut détruite par les Sarrasins en 796. Après diverses vicissitudes, un village appelé *Beit-Djebrin* s'est implanté sur une partie de la superficie de la ville antique. Un peu à l'Est se trouve *El-Meqerqès* [4] où ont eu lieu les fouilles dont nous allons parler,

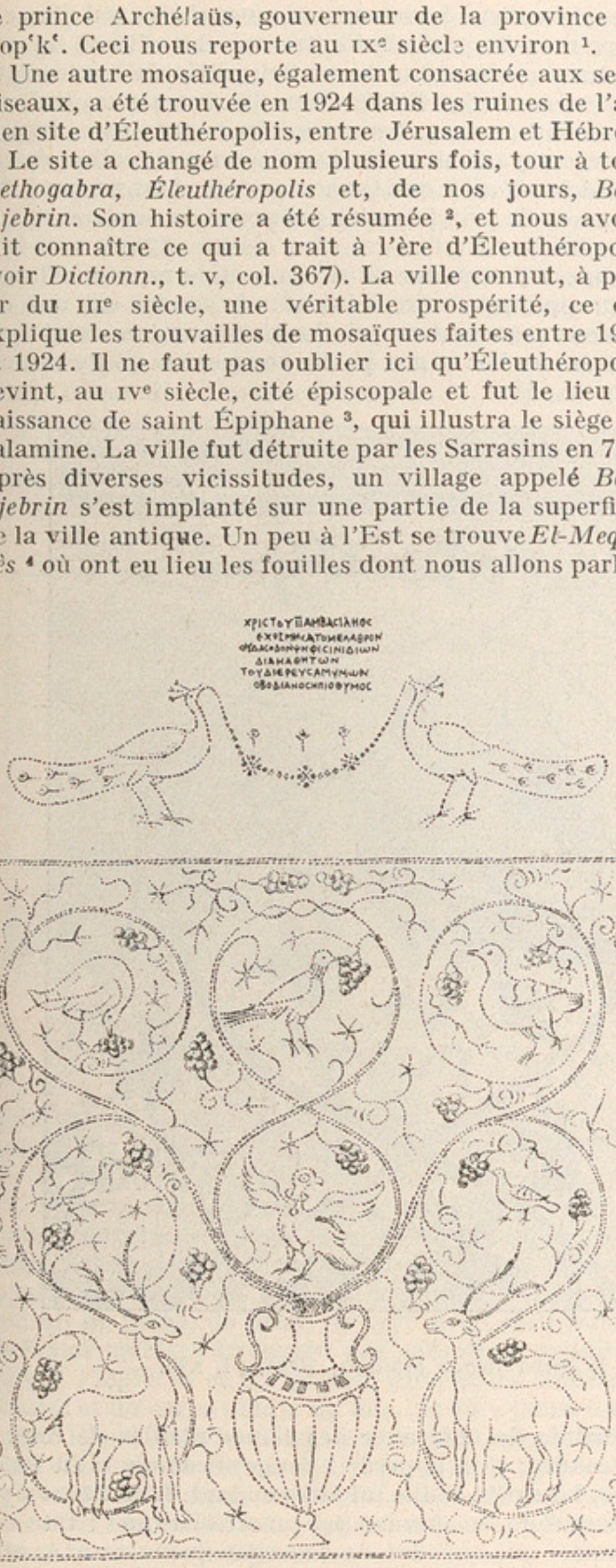


9010. — Mosaïque des oiseaux.
D'après *Revue biblique*, 1924, p. 594.

après avoir dit quelques mots très brefs concernant la ville.

Des légendes attribuent l'évangélisation d'Éleuthéropolis à Simon Jude ou Jacques, fils d'Alphée [5]; elles sont négligeables, mais on ne peut omettre le souvenir de Zebinas, qui fut martyrisé en 303, sous le proconsul Fimilien [6]. Quelques années plus tard la ville avait un évêque, nommé Macrin, qui siégea au concile de Nicée en 325; il dut avoir, jusqu'à la fin du VIIIe siècle, de nombreux successeurs dont quelques-uns seulement nous sont connus. A leur défaut, nous savons les noms de pieux laïques; une femme qui, la première, implore l'intercession de saint Hilarion, dans son

9011. — Mosaïque des oiseaux de la villa d'El-Meqerqès.
D'après *Revue biblique*, 1924, p. 602, pl. xv.

monastère de Thanatha [7]. Paul, premier notable de la cité, bâtit, en 351, dans la vallée du Cédron, le sanctuaire de saint Jacques, frère du Seigneur [8]. Nous avons déjà mentionné Épiphane et, au VIIe siècle, à ses débuts, un nommé Procope, homme de bon renom, obtient la guérison de son serviteur qu'il a conduit en pèlerinage au sanctuaire de Menouthi, près d'Alexandrie [9].

Dès le IVe siècle nous connaissons l'existence du monastère par l'évêque Eutychius et celui dont parle Jean d'Éphèse : Mar Thoma de Beth Goubrin.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la mosaïque des saisons (voir ce mot) découverte dans les ruines de l'habitation de quelque riche habitant [10] (voir *Dictionn.*, au mot VILLA). Celui-ci s'est inspiré d'un usage pratiqué par d'autres propriétaires, il a voulu avoir un pavement neuf et répondant à ses goûts; à cet effet il a fait procéder à une opération qu'on rencontre ailleurs car « beaucoup de mosaïques romaines présentent des traces de restaurations successives. Tantôt on se bornait à les rapiécer; tantôt on recouvrait tout le pavement primitif d'une couche nouvelle de mosaïque, en

[1] Cf. C. Schik, dans *Zeitschr. des Palästina-Vereins*, t. II, p. 102 sq.; Owseapian, *Mosaik mit armenischer Inschrift im Norden Jerusalems*, dans *Zeitschr. des deutschen Palästina-Vereins*, t. XVIII, 1895, p. 88-90, pl. I; G. de Jerphanion, *La voix des monuments*, in-8°, Paris, 1930, pl. XXVI. — [2] *Dictionn. de la Bible. Suppl.*, t. II, col. 1032-1033. — [3] Il naquit au hameau de Besanduke. — [4] Un schéma topographique a été donné dans *Rev. bibl.*, 1924, p. 589 et dans le *Dict. de la Bible. Suppl.*, t. II, col. 1033, fig. 195. — [5] A. Lipsius, *Die apocr. Apostellegende*, t. II, 2e part., p. 149, n. 2; p. 233. — [6] Eusèbe, *De martyr. Palaest.*, c. IX, 5. — [7] S. Jérôme, *Vita Hilarionis*, *P. L.*, t. XXIII, col. 33. — [8] *Rev. bibl.*, 1919, p. 287. — [9] S. Sophrone, *SS. Cyri et Joannis miracula*, LIII, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 3620. — [10] H. Vincent, *Une villa gréco-romaine à Beit-Djebrin*, dans *Rev. bibl.*, 1922, p. 259-281.

ayant soin de conserver au-dessous l'ancien lit cimenté qui servait ainsi à augmenter la stabilité et la siccité du sol. Dans les maisons du quartier de Dermech, à Carthage, dans celle d'Oudna, l'on rencontre jusqu'à trois et quatre couches de mosaïques superposées, entre lesquelles se sont parfois glissées quelques monnaies qui déterminent approximativement l'époque des divers remaniements [1]. » C'est ce qui est arrivé dans la villa gréco-romaine d'El-Meqerqès. On commença par le déblaiement d'une quantité de décombres sous lesquels on découvrit « une mosaïque assez médiocre ornée d'une torsade où alternaient les entrelacs ocres, rouges et bleus et de ces losanges composés

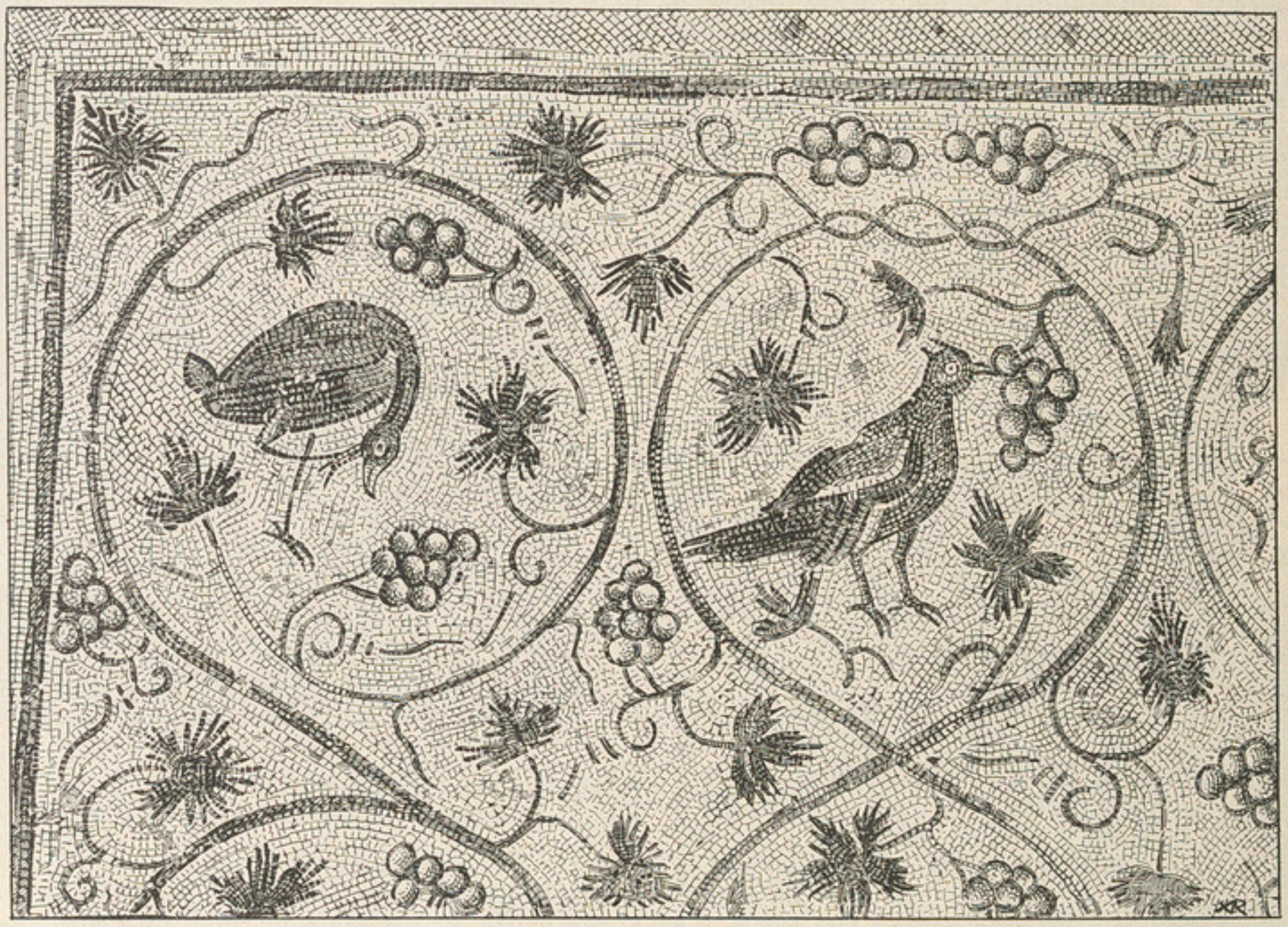

9012. — Mosaïque des oiseaux d'El-Meqerqès. D'après *Revue biblique*, 1924, pl. XVI.

de bouquets que l'on rencontre fréquemment en Palestine [2] ». Les mosaïstes avaient utilisé, semble-t-il, des cubes provenant de parquets défoncés pour confectionner une mosaïque nouvelle à 0 m. 47 au-dessus de la mosaïque des oiseaux. Ce travail reposait sur « une couche d'argile rouge et de menus galets recouverte de mortier qui s'est retrouvée ailleurs, formant la substruction du pavement ». Sous cet amoncellement on rencontra, dans un cadre peu régulier de 3 m. de long sur 2 m. 25 de large, la mosaïque que nous allons décrire. Le cadre est un simple alignement de cubes de couleur. A l'intérieur, une amphore de grandes dimensions donne naissance à deux ceps de vigne chargés de pampres et de fruits (fig. 9010). Les enroulements de la vigne forment huit médaillons dont six sont occupés chacun par un oiseau, tandis que deux cerfs sont affrontés à l'amphore. « Des tiges rouges doublées parfois d'une ligne orange représentent les sarments, les pédoncules et les vrilles; les grappes offrent une plus grande variété, l'artiste ayant voulu reproduire des raisins verts, des blancs, des roses et des dorés et leur donner des grosseurs différentes. L'amphore, avec ses teintes gris bleu et jaune atténué, paraît représenter un grand vase de métal avec ses reflets. Les deux cerfs mouchetés qui dressent leurs bois de part et d'autre ont des allures un peu raides si on les compare au bouquetin de la mosaïque des saisons (fig. 9011). Dans le rinceau central, un rapace au plumage fauve, épervier ou faucon, déploie ses ailes, ayant au cou, attaché à un petit collier rouge, une de ces *bulles* que les anciens faisaient porter à des animaux de prix pour les préserver du mauvais œil. » On observera qu'ici les cinq oiseaux figurés sont tous occupés à becqueter du raisin, seul le rapace dédaigne la grappe qui s'offre à lui afin de fondre sur une des proies insouciantes qui l'environnent. A droite, un oiseau « au bec et aux pattes rouges, à la gorge blanche encadrée de noir avec des flancs maillés de roux et de cendré; c'est la perdrix rouge si commune en Palestine. La caille dodue lui fait pendant. L'artiste n'a pas manqué de lui donner ses caractéristiques : tête emplumée, œil encadré de sourcils, queue courte, ailes pointues, raie blanche sur chaque plume du ventre. Il a rendu également de son mieux la gorge brune et la raie noire qui descend de l'œil sur le cou. Au-dessus de la perdrix on remarque un palmipède qui tient à la fois du canard et de l'oie. Toutefois, le bec allongé le rangerait plutôt dans la catégorie des canards. L'auteur du dessin a sans doute eu en vue une espèce particulière assez rare, car un palmipède de cette sorte n'est pas commun avec son œil serti de points rouges, quelques taches rouges sur les ailes, des pattes rouges, un plumage jaunâtre rayé de brun. Devant lui se présente le faisan (fig. 9012) reconnaissable à son aigrette qui, dans certaines espèces, affecte la forme de deux cornes, à ses joues dénuées de plumes et garnies d'un beau rouge que ponctue un petit œil vif,

[1] P. Gauckler, *Mosaïque*, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. III, p. 2090. — [2] F.-M. Abel, *Découvertes récentes à Beit-Djebrin*, dans *Rev. bibl.*, 1924, p. 592.

à sa collerette ou manteau, à sa longue queue étagée. Le sujet était de nature à inspirer l'emploi des nuances les plus riches et les plus variées. L'artiste, dont la palette paraît avoir été assez pauvre, l'a traité avec sobriété, se tirant d'affaire avec du noir bleuté, du marron pourpré, deux nuances de rouge, du jaune pâle et quelques pointes de jaune indien. Le dernier rinceau encadre une grue qui, juchée sur une patte, se gratte la tête avec l'autre. Aussi bien saisi que rendu, le mouvement rompt la monotonie des autres oiseaux. Un dégradé de cubes verts interprète le plumage gris cendré de l'échassier; le rouge du bec envahit un peu le sommet de la tête, et le croupion semble dénué des plumes redressées et crépues que possède l'espèce ordinaire [1]. »

Mais c'est principalement dans l'exécution des deux paons, qui surmontent la mosaïque et soutiennent de leur bec une guirlande, que l'artiste s'impose à notre

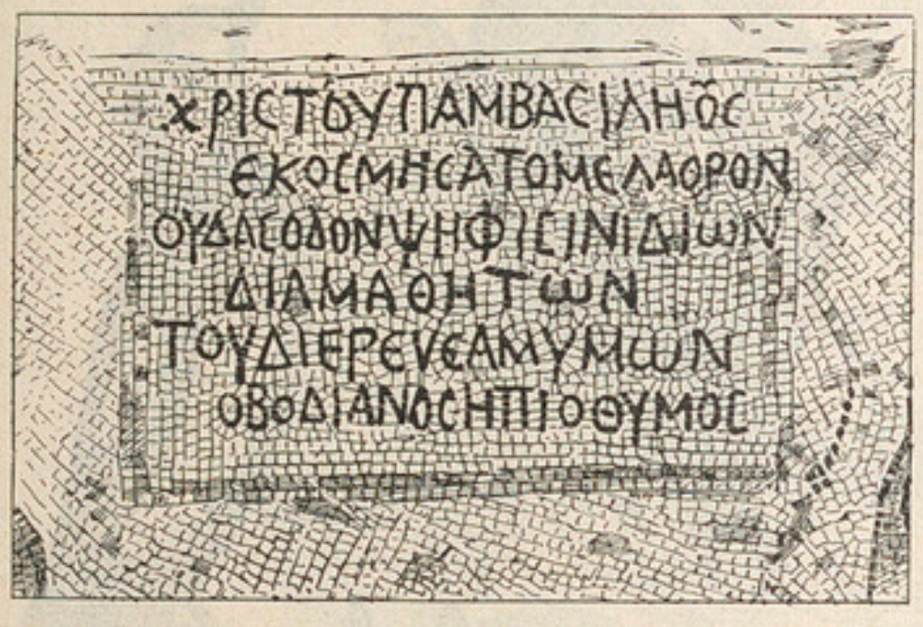


9013. — Inscription d'El-Meqerqès.
D'après *Revue biblique*, 1924, pl. XIII.

admiration. Ces deux volatiles sont admirablement campés; ils sont traités dans une gamme de bleu pâle et de vert, les ailes avec une succession de vert, de brun clair, de gris bleuté et de jaune coupés d'ondes marron. La queue, peut-être moins étale que nature, est couleur lie de vin; sur ce fond se détache l'extrémité des plumes ocellées rendues par une combinaison de jaune, de brun, de vert et de bleu foncé. Des lignes noires, s'atténuant par endroit en grisaille, figurent l'aigrette et les pattes, suivent les contours des ailes et du corps tandis qu'une bordure jaune doré marque le profil de la queue. On ne peut méconnaître qu'en dépit de la rareté des tons dont il disposait, l'auteur de la composition a su, tout en demeurant au-dessous de la réalité, réaliser un ensemble assez nuancé et même chatoyant [2].

Au-dessus de la guirlande, trois bouquets et une inscription (fig. 9013) dont voici la transcription.

Χριστοῦ παμβασιλῆος
ἐκόσμησα τὸ μέλαθρον,
οὖδας, ὀδὸν ψηφῖσιν ἰδίων
διὰ μαθητῶν
τοῦδ' ἱερεὺς ἀμύμων
Ὀβοδιανὸς ἠπιόθυμος

« Du Christ, roi universel, j'ai orné la maison de mosaïques quant au sol et à l'entrée, par mes propres disciples [3], [moi] son prêtre irréprochable Obodien le Débonnaire. »

Le terme παμβασιλεύς se lit dans une dédicace rythmée du temps de Justinien.

Le mot μέλαθρον a passé de son sens primitif de « maîtresse poutre » à celui de « maison ».

Le nom neutre οὖδας signifie « sol » et peut s'appliquer à un pavement, à un parquet.

Le mot ὀδός (avec l'esprit doux) désigne un seuil, une entrée, un vestibule.

La mosaïque fut exécutée sur l'ordre d'Obodianos, qui se qualifia ἱερεύς, terme qui s'entend parfois des évêques. Cet Obodien fait-il partie du catalogue épiscopal d'Éleuthéropolis? On ne peut l'affirmer, car ce catalogue, très incomplet, tel que nous le connaissons par des signatures de conciles, ne comprend que

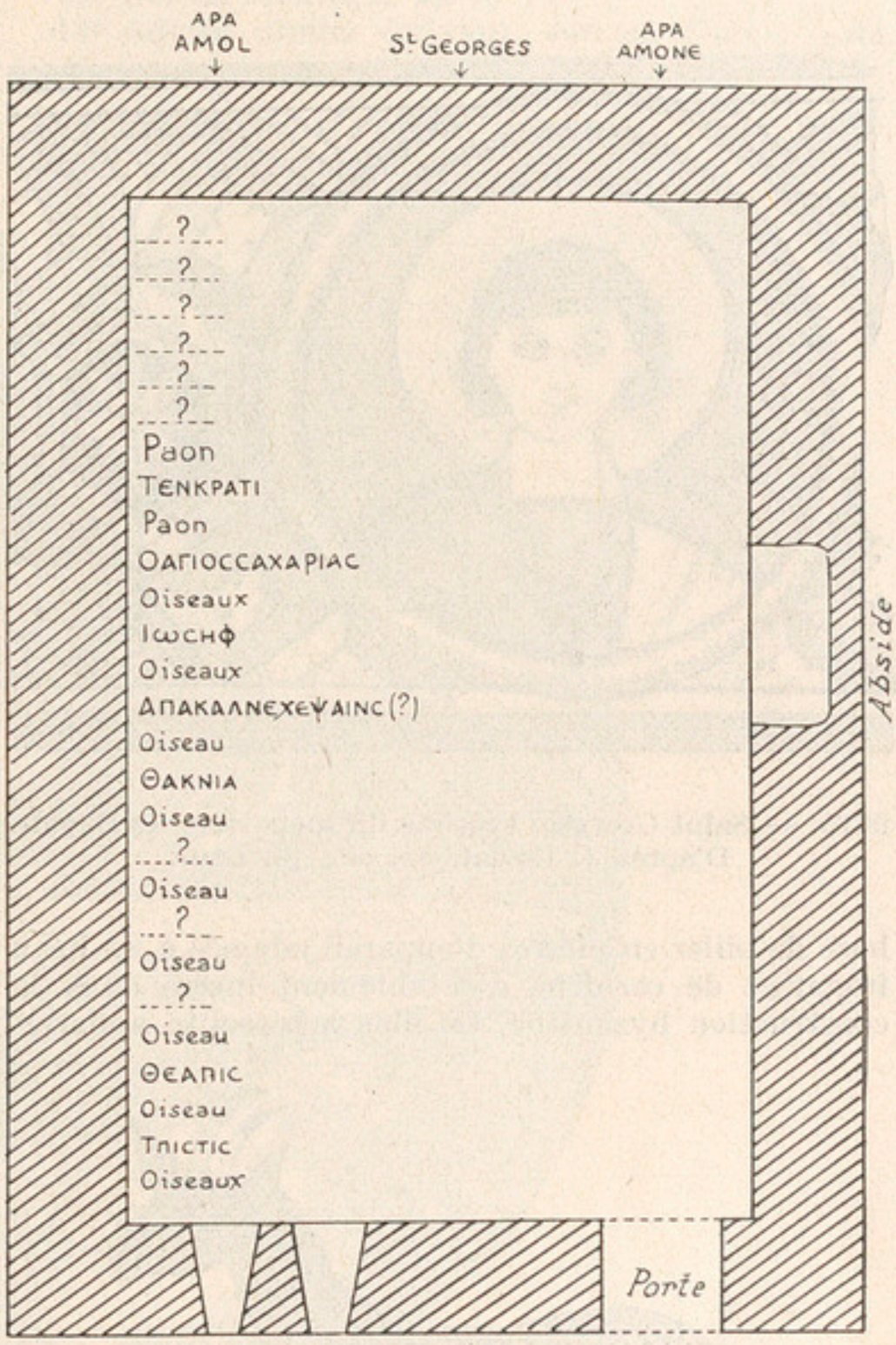


9014. — Chapelle du monastère de Baouït.
D'après J. Clédat, *Le monastère et la nécropole de Baouît*, 1904, p. 89, fig. 49.

Macrin (325), Aétius (347), Théophile, Eutychius (359), Turbo, Zebennus (415), Grégoire (518) et Anastase (536). Il reste largement la place pour introduire Obodianos, nom qui, malgré sa désinence, a une saveur de terroir et se présente comme un dérivé de *Obadiah* ou *Abdias*. Quant à ἠπιόθυμος c'est une épithète qui a pu s'unir à la longue au nom propre d'une manière inséparable, de façon à faire partie de ce nom [4].

Ce texte épigraphique se rapporte à la mosaïque des oiseaux qui est ainsi évidemment chrétienne. Ce pavement est certainement postérieur à la mosaïque des saisons, et, d'ailleurs, leur orientation est divergente. « L'axe de la restauration d'Obodien a recherché l'Est plus franchement que la construction romaine à laquelle un tel souci importait peu. Les cubes de la composition chrétienne sont plus gros que ceux de la mosaïque des saisons, le travail en est moins fini, les nuances moins variées, le dessin ne présente pas la même perfection, ni le même réalisme et n'atteint pas au même degré de vie. Il y a une grande différence

[1] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 593-595. — [2] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 596. — [3] Ou bien « en souvenir de ses disciples ». — [4] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 598.

entre les lettres mal conformées de l'inscription et les quelques belles onciales conservées dans les médaillons des saisons, entre la richesse variée de l'ornementation de ceux-ci et la simplicité, la pauvreté, du cadre de la mosaïque des oiseaux.

« Les dimensions de la chapelle dont elle décorait le sol, suggérées par la mosaïque même, était peu considérables. Le haut de l'inscription s'arrête contre une

9015. — Saint Georges. Fresque du monastère de Baouït. D'après J. Clédat, *op. cit.*, pl. LXIII.

base de pilier en pierres d'appareil adossée à un beau fragment de corniche d'entablement inséré dans la construction byzantine. Ce bloc hétéroclite appartenait-il au soubassement du chœur de la chapelle d'Obodien ou fut-il simplement un des éléments de la toute dernière installation chrétienne de l'endroit? Il est d'autant plus difficile de résoudre le problème que l'abside de la chapelle des Oiseaux a complètement disparu [1]. »

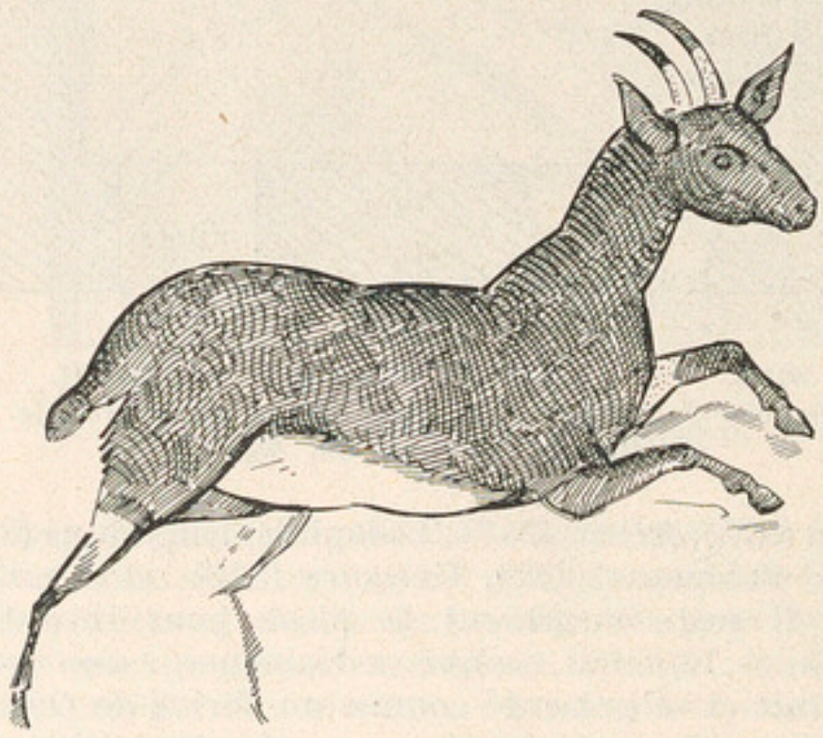

9016. — Gazelle à la course. Fresque du monastère de Baouït. D'après J. Clédat, *op. cit.*, p. 92, fig. 50.

La restauration tentée par Obodien n'est donc connue que par une mosaïque qu'on ne peut dater de façon certaine. La paléographie de l'inscription est loin d'être décisive; le R. P. F.-M. Abel écrit qu'« à défaut de preuves péremptoires, il paraît prudent de fixer la restauration d'Obodien aux environs de l'an 500 [2] ».

A ces exemples nous joindrons encore celui d'une chapelle du monastère de Baouït (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom), désignée sous le nom de « chapelle XVIII » (fig. 9014). Elle mesure 12 m. 60 de longueur et 4 m. 65 de largeur; l'épaisseur des murs est de 0 m. 80. Une niche large de 1 m. 30 et profonde de 0 m. 60 est percée dans la muraille est, au milieu de la paroi. Un arc extérieur en pisé, supporté par deux demi-colonnettes, termine la décoration architecturale de cette partie de l'édifice. Dans l'angle sud-ouest de la paroi sud, il y avait une fenêtre géminée et une seconde fenêtre simple, plus large (0 m. 80), était percée à l'autre extrémité de la paroi. Au-dessous de cette fenêtre était la porte mesurant 0 m. 90 de largeur. La chapelle était recouverte par une voûte supportant en très grande partie la décoration. Un double

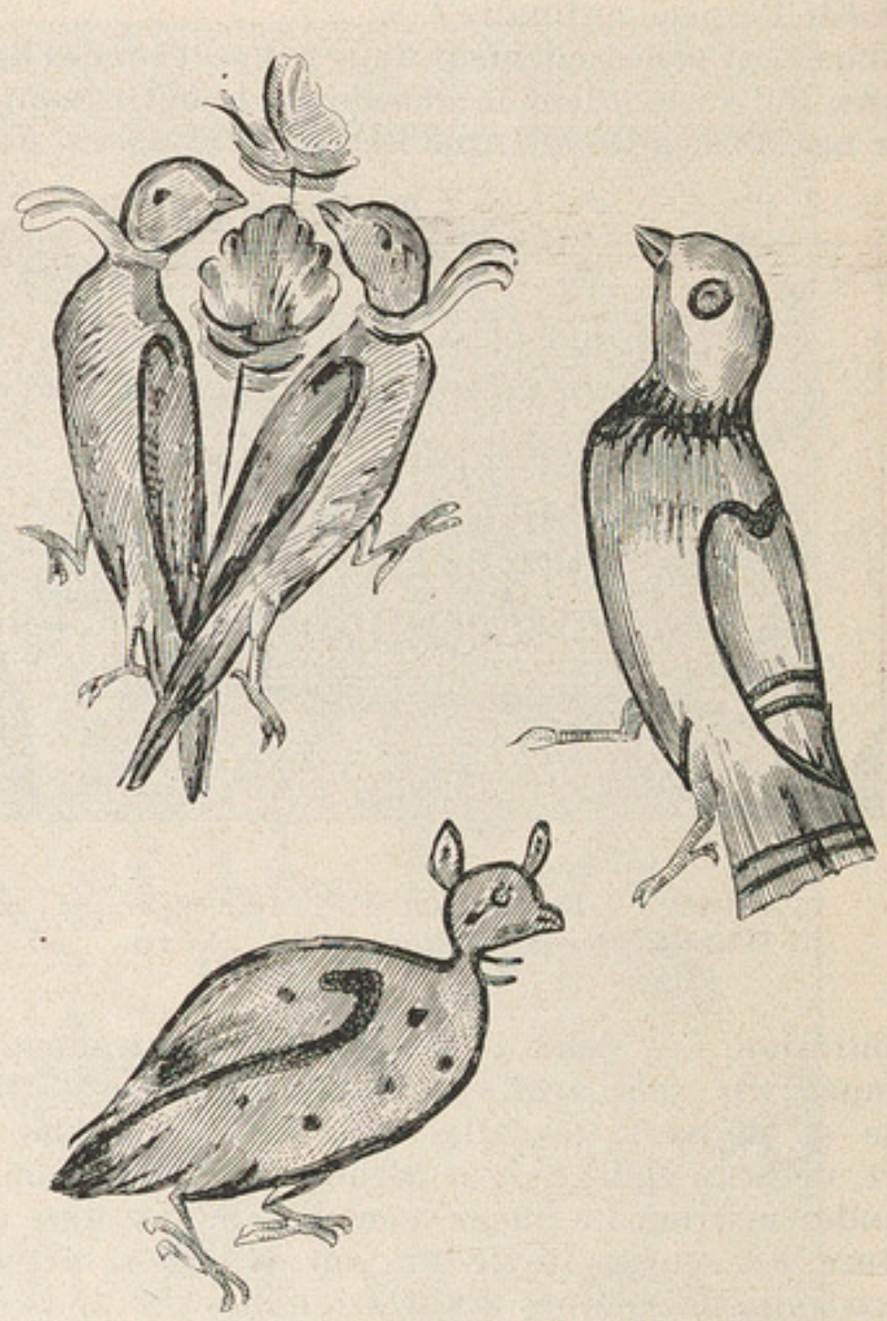

9017. — Oiseaux. Fresque du monastère de Baouït. D'après J. Clédat, *op. cit.*, pl. LXXII.

retrait séparait la voûte de la paroi verticale. Les parois de la muraille étaient recouvertes d'un enduit peint en noir, sans aucun ornement, sauf sur la paroi où le peintre a exécuté une grande bordure ornementale.

Tout l'intérêt de cette chapelle consiste dans sa décoration à fresque. Dans la paroi est se trouve la niche tenant lieu d'abside devant laquelle venaient s'agenouiller les fidèles. L'intérieur est en forme de conque. Toute cette partie est fort dégradée et les peintures se laissent deviner; elles représentaient, semble-t-il, le « triomphe du Christ ».

A l'extérieur et au-dessus de l'abside on voit les traces de deux génies supportant un médaillon, dont la figure est entièrement détruite [3].

En dehors de l'abside, toute la décoration de cette chapelle est subordonnée à l'ornementation. La paroi nord compte des hexagones et des losanges interrompus par trois médaillons qui contiennent chacun le buste d'un personnage accompagné de son nom; ce

[1] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 598. — [2] Id., *ibid.*, p. 603. — [3] J. Clédat, *Le monastère et la nécropole de Baouït*, 1904, p. 88, pl. LVIII, LIX.

sont, au centre, saint Georges le martyr; à gauche, Apa Amès, le père de notre illustre Père; à droite, Apa Amon, l'homme de Taniṣ. De ces trois figures, celle de saint Georges seule est assez bien conservée (fig. 9015). La tête, vue de face, est ronde, banale d'expression avec ses grands yeux ouverts de couleur bleu clair et sa chevelure noire qui ondule sur le front.

La décoration de la paroi sud est réduite à fort peu de chose par suite de réparations. L'artiste avait adopté un système analogue à celui de la paroi nord, c'est-à-dire l'imitation du caisson à l'aide de carrés, de grecques, d'hexagones obliques à l'intérieur desquels sont des fleurons; enfin des sections d'octogones où sont des fruits. A signaler une gazelle (voir ce mot) à la course (fig. 9016).

C'est la paroi ouest qui offre le plus vif intérêt. Lors du déblaiement, cette paroi parut dans un excellent état de conservation, mais, sous l'influence de l'air, une partie des peintures tomba à terre avant qu'on ait pris des photographies. Le décorateur a, ici, adopté la corde dont les enlacements forment des cercles renfermant des images de saints ou des symboles, des losanges avec des oiseaux, des cistes, des cœurs, des grenades dont nous allons donner une nomenclature et quelques exemples. En partant de la gauche :

1° Deux oiseaux peints en vert, liés têtes affrontées, ruban rouge au cou (fig. 9017).

2° Figure ailée ⲡⲓⲥⲧⲓⲥ, « la Foi ».

3° Oiseau blanc (colombe ?); au cou un collier de plumes noires, deux bandes noires à la queue (fig. 9017).

4° Figure ailée ⲉⲗⲡⲓⲥ, « l'Espérance ».

5° Oiseau identique au n. 3.

6° Figure ailée, le nom a disparu dans une cassure.

7° Oiseau peint en gris bleu, peut-être une pintade (fig. 9017).

8° Figure ailée. ... ⲛⲉ.

9° Oiseau identique au n. 7.

10° Figure ailée presque détruite.

11° Oiseau en vert, la queue relevée : un coq.

12° Figure ailée ⲑⲁⲗⲡⲓⲁ, « la Rosée ».

13° Oiseau identique au n. 11.

14° Adulte nimbé écrivant sur un livre : ⲁⲡⲁ ⲕⲁⲗⲡⲉⲭⲉⲩⲁⲙⲉ.

15° Deux oiseaux croisés, dos blanc, ventre rouge, double aigrette sur le front.

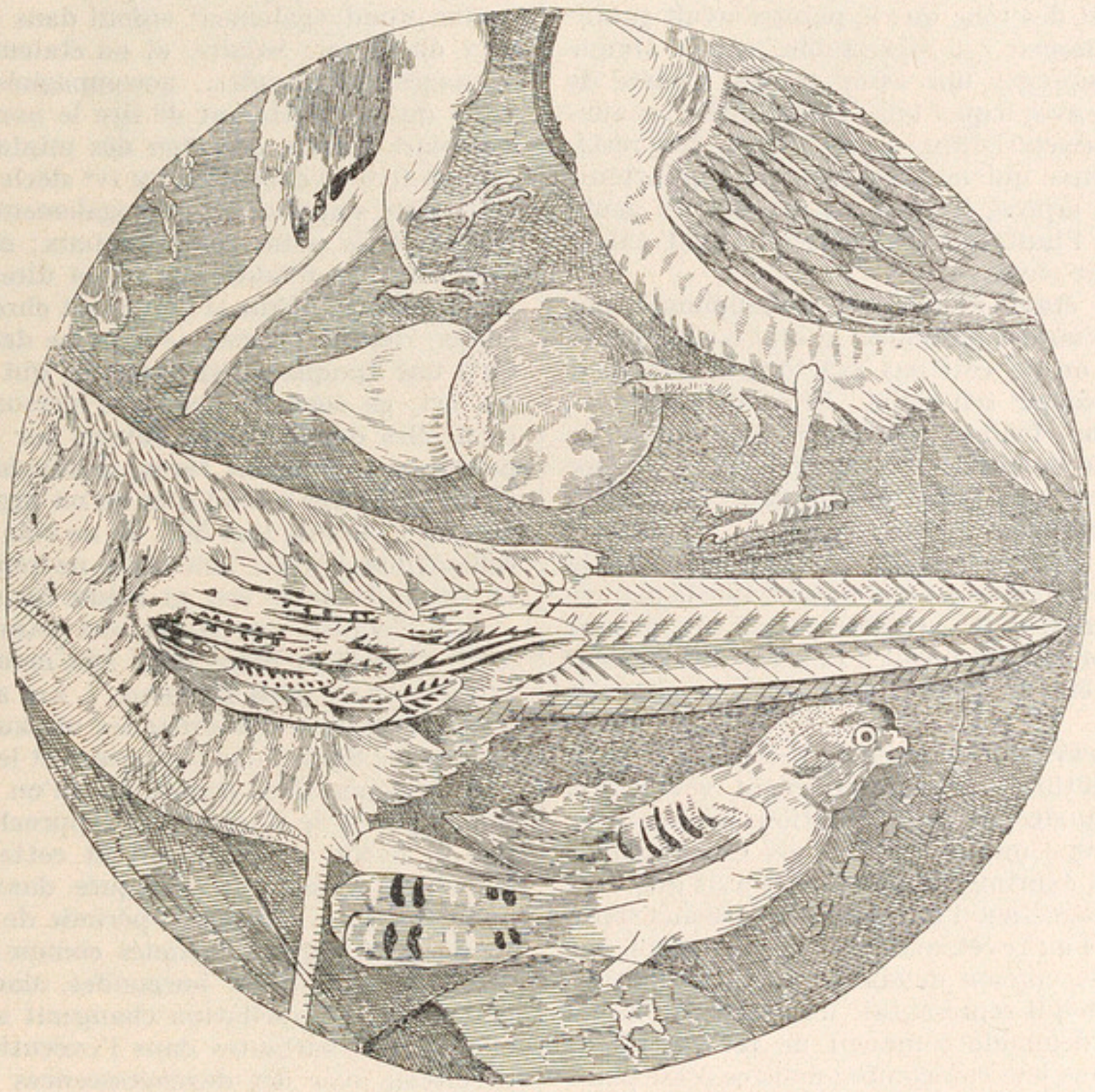

9018. — Fragment de plaque de verre.
D'après *Bull. di archeol. crist.*, 1873, pl. III.

16° Adulte nimbé : /// ⲱⲥⲏⲫ ⲡⲣⲟ ///.

17° Deux oiseaux comme au n. 15.

18° Adulte nimbé tenant un livre : ⲟⲁⲩⲓⲟⲥⲥⲁⲭⲁⲣⲓⲁⲥ ⲟⲩⲏⲏⲉ̀.

19° Paon au plumage bleu, les ailes et la queue jaunes.

20° Figure ailée : ⲧⲉⲛⲕⲣⲁⲧⲓ̈.

21° Paon au plumage bleu et la queue rouge, etc.

II. Verre peint dans une catacombe. — Au sujet que nous traitons ici se rattache un petit monument connu depuis plus d'un demi-siècle et auquel il est utile d'accorder un instant d'attention. On sait que les anciens ont pratiqué la peinture sur verre et qu'on a retrouvé tel exemplaire de vases décorés au pinceau dans un style naturaliste où la flore se trouve égayée par des oiseaux. Un objet analogue, simple fragment, fut trouvé vers 1873, au nord de Rome, tout près d'un *loculus* dans un arénaire de la voie Salaire-Neuve (fig. 9018). Il a été reproduit par J.-B. De Rossi et par moi, ce qui lui a attiré la bonne

fortune d'être étudié par M. Victor Chapot, dont voici le commentaire [1]. En l'état actuel, c'est un disque rond d'environ 0 m. 30 de diamètre, recouvert de peintures sur une de ses faces. Sa forme régulière est sans doute intentionnelle et ne doit pas résulter des hasards de la cassure. En tout cas, tel quel, il est incomplet, puisque, des autres volatiles qu'on y voit figurés, un seul est représenté en son entier, et l'on n'admettra guère que l'artiste ait ainsi ordonné sa composition. Aucune reproduction en couleurs, à ma connaissance, n'en a jamais été faite, et je ne sais même pas où l'objet se trouve aujourd'hui. J.-B. De Rossi et ses élèves, probablement, s'y seront peu intéressés, parce que le sujet n'a absolument rien de chrétien. Rien même n'a été dit des tons que le peintre avait juxtaposés. Cette omission est regrettable, car le simple croquis laisse supposer une assez grande variété de nuances; le soin avec lequel ont été indiquées les ailes tachetées est caractéristique à cet égard. Du reste, parmi ces oiseaux, qui ne semblent pas appartenir tous à la même espèce, il y en a peut-être du genre perroquet, dont l'imitation au pinceau devait exiger une palette assez riche.

Cette plaque étant mutilée et endommagée par places — ainsi l'un des animaux, le seul complet, a la patte cassée — on ne voit pas exactement comment l'artiste avait conçu son sujet. Près du centre se remarquent deux fruits : une sorte de pomme, de grosse prune ou de pêche, et, partiellement cachée par cette dernière, une poire ou une figue. Y avait-il en outre des feuillages? Je ne sais, on en a peut-être l'amorce dans quelques traits indistincts, sur la gauche, vers le haut; il serait très naturel que le peintre ait rassemblé un peu de verdure autour du groupe d'oiseaux, comme encadrement à la scène, et ce décor végétal pouvait être en rapport avec les fruits en question.

A quoi aura servi cette plaque de verre? Ce que j'ai dit de sa mutilation, vraisemblablement volontaire, conduit à reconnaître deux affectations successives. On ne s'est occupé que de la seconde. Ch. de Linas (voir ce nom) a exprimé timidement l'avis que « ce disque offre l'échantillon d'une espèce de vitraux semi-opaques destinés au revêtement des parois, décor que les chances de la cuisson devaient rendre singulièrement coûteux et qui représentait un article de grand luxe [2] ». On se demande comment un tel vitrail est venu échouer dans une catacombe; mais ce n'est point là une objection décisive, et le même problème risque de se poser devant toute autre explication. Il m'intéresserait plus encore de savoir ce que fut l'objet primitivement. Ce qui en subsiste a pu être la seule partie plane, et l'on supposerait sans trop de témérité un rebord circulaire relevé, ayant peu de hauteur, assez toutefois pour recevoir le complément des figures qui, sur ce débris, ne paraissent plus qu'aux trois quarts. On aurait donc eu là une espèce de grande coupe basse sans destination bien arrêtée, ayant pu servir à toutes sortes d'usages, comme s'il s'agissait d'une pièce d'orfèvrerie. Dira-t-on que nous n'avons aucun exemple d'une telle coupe de verre et que les récipients qui s'en rapprochent le plus [3] affectent des dimensions sensiblement inférieures? La critique serait insuffisante, puisque, de toutes manières, il s'agit d'un *unicum*, nous obligeant à chercher une hypothèse en dehors des formes courantes ou simplements connues, et qu'en tout état de cause, comme l'a vu Linas, c'était un objet de luxe. Je ne crois pas davantage que son caractère exceptionnel mette obstacle au rapprochement proposé, au point de vue de la technique picturale et des sujets, avec les exemplaires mentionnés plus haut. L'amphorisque de Kertch est un vase à verser, tandis que les autres sont des vases à boire. Pourquoi la série n'en comprendrait-elle pas d'une autre nature encore ?

Reste la question de la date. Celle-ci aussi a été laissée dans le vague. J.-B. De Rossi, après un intervalle de dix ans [4], a fait une nouvelle allusion, très fugitive, à ce fragment, à propos d'un second verre, moins grand, également enfoui dans un hypogée chrétien de la voie Salaire, et où étaient peints des personnages minuscules, accompagnés de caractères grecs qui permettaient de lire le nom de Moïse. Il se rappelait à cette occasion des miniatures de manuscrits et fixait l'exécution au IVe siècle. Dans sa pensée, cette date s'appliquait-elle également à la plaque aux oiseaux ? Ce point reste douteux; mais, s'il en était bien ainsi, je n'hésiterais pas à dire qu'il y a erreur très probable. Même si l'objet est chrétien d'origine — ce que rien ne prouve — nous ne devons pas oublier qu'à une époque aussi basse, ce qui prédomine dans cet art, ce sont les scènes à personnages humains; c'est elles que nous retrouvons sur les autres verres peints, extrêmement rares, exhumés des catacombes et sur les verres à fond d'or qu'on groupe en moyenne aux alentours de l'an 300. Je ne vois pas pourquoi un échantillon d'aussi bon style ne remonterait pas au IIe siècle de notre ère, et même au Ier.

III. Époque des invasions barbares. — Après avoir signalé la place faite aux mouches dans l'orfèvrerie barbare (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot Mouche), il est nécessaire d'aborder les oiseaux, tels que nous les voyons figurés dans les armes et les bijoux trouvés dans les cimetières francs. Ce qu'on sait de plus clair à ce sujet est le résultat des rapprochements institués par le baron de Baye qui fit cette remarque « que les objets conçus et fabriqués dans le même style, appartenant à une même période de siècles, bien que semblables, étaient désignés comme francs, mérovingiens, wisigothiques, burgondes, alamaniques, longobards, etc. L'appellation changeait selon les contrées et avec des variantes dans l'exécution et la matière première, avec des dégénérescences ou des interprétations variées. Il subsistait un style assez fidèle à certaines règles, un art assez unifié dans ses productions pour que le prototype soit reconnaissable à première vue. Les dénominations, variant selon le pays, étaient justifiées et prouvaient que de nombreuses populations avaient adopté, avec quelques modifications ou nuances, un même système d'ornementation [5]. »

Nous avons eu déjà l'occasion de montrer comment l'orfèvrerie barbare, à mesure qu'elle s'éloignait des pays d'Orient riches en métaux et en pierres précieuses alla s'appauvrissant de plus en plus et travailla pour ainsi dire au rabais sans renoncer toutefois aux procédés techniques qu'elle tenait de ses lointaines origines [6]. Au fur et à mesure que les ateliers s'éloignent de l'Orient, non seulement leur technique s'altère, mais encore leur observation suit la même déchéance; elle s'éloigne de plus en plus de la nature et se détourne

[1] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 21, pl. III, n. 1; Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, in-8°, Paris, t. II, 1907, p. 497, fig. 333; V. Chapot, *Verre peint d'une catacombe romaine*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1915, p. 246-249. — [2] Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I. Paris, 1877, p. 192. — [3] Morin-Jean, *La verrerie en Gaule sous l'empire romain*, Paris, 1913, p. 127, fig. 161; p. 130, fig. 170-171; cf. fig. 171 *b*. — [4] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1883, p. 72. — [5] J. de Baye, *Les oiseaux employés dans l'ornementation à l'époque des invasions barbares*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LX, 1899, p. 33-34. — [6] J. de Baye, *Origine orientale de l'orfèvrerie cloisonnée et son introduction en Occident par les Goths*, communication faite au congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Moscou le 20 août 1892.

des formes stylisées. Toutefois, il reste possible de saisir la trace du prototype et, cela, principalement dans les figurations zoomorphiques. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a là beaucoup moins un souci de fidélité ou d'exactitude qu'une incapacité trop évidente de s'écarter du modèle à suivre. On s'en aperçoit aussi bien lorsqu'il s'agit des oiseaux que lorsqu'il est question des mouches. Le profil offre le bec crochu, le ventre bombé, la griffe en arrêt et la queue sont invariablement ceux de gypaètes, d'aigles et de faucons.

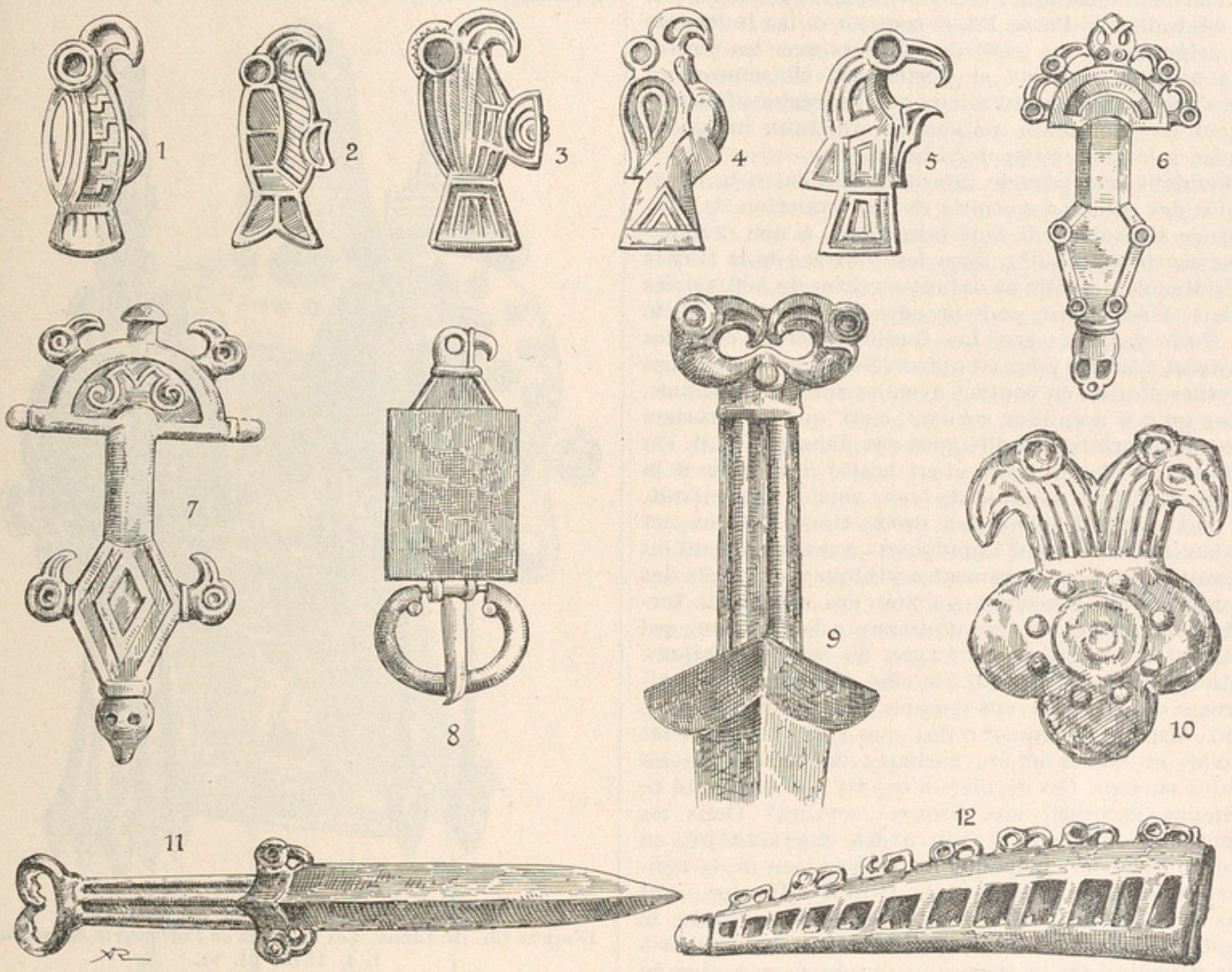


9019. — Fibules et ornements divers provenant de différentes fouilles.

1. Podbaba (Bohême). — 2. O. Szony (Hongrie). — 3. Marteville (Aisne). — 4. Chenel Down (île de Wight). — 5. Herpes (Charente). — 6. ... (Hongrie). — 7 et 8. Kertch (Crimée). — 9. Iénisséi (Sibérie). — 10. ... (Ukraine). — 11-12. Iénisséi (Sibérie).

D'après *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LX, 1899, p. 37-49.

Ce sont presque exclusivement des fibules (voir ce mot) qui représentent un oiseau de profil; on en a rencontré un très grand nombre dans les tombes de l'époque barbare et nous ne croyons pas qu'on ait pris la peine de dresser un catalogue des bijoux de cette catégorie. Nous en rencontrons non seulement chez les Francs, mais encore chez les Wisigoths, notamment à Herpes (voir ce nom) [1]. Le Kent (voir ce nom) et l'île de Wight ont apporté leur contingent à la récolte [2], ainsi que la Lombardie où telles de ces fibules se rattachent aux ateliers longobards, telles autres aux ateliers ostrogothiques [3]. Ce sont là des points d'aboutissement; il faut remonter les stations de l'itinéraire suivi par les barbares, et on constate qu'en Allemagne ces parures peuvent être attribuées à divers peuples. Les fibules provenant de la Bohême doivent être considérées comme franques [4], celles qui ont été trouvées en Hongrie et en Dacie sont attribuées aux Goths. On peut en rapprocher les trouvailles du trésor de Szilágy-Somlyó (fig. 9019) [5], n. 1 à 6 par exemple. D'ailleurs, il ne faut pas s'en tenir à la Hongrie, mais remonter jusqu'au Proche Orient, comme le prouvent les objets du même type trouvés à Kertch [6].

Une fois encore l'Occident est tributaire de l'Orient : les pierreries, l'or, la décoration zoomorphique, l'incrustation du fer en or et en argent, tout vient de l'Orient. Dès le début de ce siècle, J. de Baye attirait l'attention des archéologues sur les trouvailles faites et à faire dans l'immense étendue du territoire russe, notamment dans la Caucasie du Nord (fig. 9019, n. 7-8), qui peut être considérée comme une annexe de la Crimée et de l'Ukraine [7]. Il ne paraît pas nécessaire de s'en-

[1] J. de Baye, *Le cimetière wisigothique d'Herpes* (Charente), in-8°, Angoulême, 1892; C. Barrière-Flavy, *Étude sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France. Industrie wisigothique*, in-fol., Paris, 1892, introduction. — [2] J. de Baye, *Industrie anglo-saxonne*, in-4°, Paris, 1889. — [3] J. de Baye, *Industrie longobarde*, in-4°, Paris, 1888. — [4] J. de Baye, *Antiq. franques trouvées en Bohême*, Paris, 1894. — [5] Franz von Pulszky, *Die Goldfunde von Szilágy-Somlyó*, Budapest, 1890; J. de Baye, *Le trésor de Szilágy-Somlyó (Transylvanie)*, Paris, 1892. — [6] J. de Baye, *Les bijoux gothiques de Kertch*, dans *Rev. archéol.*, 1888. — [7] J. de Baye, *La bijouterie des Goths en Russie*, dans les *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LI, 1892; le même, *Compte rendu des travaux du IX^e congrès russe d'archéol. tenu à Vilna en 1893*, Paris, 1894, c. X, *Les Goths au point de vue historique et archéologique*.

foncer plus avant et on peut tenir pour probable que l'art caractérisé par des types aviformes à bec crochu s'est formé sur les bords de la mer Noire, d'où il a été importé à travers l'Europe jusqu'à ses extrêmes limites occidentales à l'époque des invasions. C'est aux Goths, semble-t-il, qu'il faut attribuer son origine et sa propagation [1].

La décoration des bijoux qui empruntent leurs motifs au type aviforme nous conduit encore, au point de vue de la technique, vers l'Orient méridional. C'est, en effet, dans la Perse, l'Asie centrale et les Indes que les artisans se sont montrés familiers avec les pierreries taillées en table et l'orfèvrerie cloisonnée; ce qui s'explique d'autant mieux que ces régions fournissaient en abondance métaux et minéraux indispensables à la confection des bijoux.

Pendant une période intermédiaire entre la décadence des colonies grecques et l'introduction de l'influence byzantine, il faut faire place à une civilisation scythique établie dans les contrées de la Russie méridionale actuelle et datant environ de 500 années avant Jésus-Christ, pour prendre fin vers le Ier ou le IIe siècle de notre ère. Les fouilles opérées dans les contrées susdites nous en ont révélé les vestiges. « Les Scythes étaient en contact avec les colonies grecques, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les ouvriers grecs ont parfois travaillé pour eux dans leur goût. On eût dit que les Scythes aient hésité à se plier à la civilisation plus avancée de leurs voisins; cependant, ils ont souvent exigé des productions de leur art qu'eux-mêmes étaient impuissants à imiter. Parmi les travaux en bronze purement scythiques, exhumés des kourganes, on rencontre souvent des ornements formés d'oiseaux et de tête d'oiseaux à bec crochu, qui peuvent avoir été le prototype de ceux des bijoux gothiques (fig. 9019, n. 10). En effet, les figurations aviformes des Scythes sont rendues de la même manière, sont disposées comme celles que l'on voit dans les fibules et autres objets barbares de peu de siècles moins anciens. Ces derniers n'ont-ils pas emprunté ce principe décoratif aux bronzes scythes? Dans les kourganes scythes, on trouve des objets en or, en bronze et en fer. L'époque de l'apparition de la civilisation scythe au midi de la Russie d'Europe n'est pas connue, mais elle s'est étendue dans toute la région des steppes et elle appartenait probablement à des nomades. Or la chasse au faucon devait être en honneur chez eux; quoi de plus naturel qu'ils se soient complu à figurer sur leur équipement cet oiseau favori [2] ? »

Si on recherche l'origine de cette industrie scythique, il ne faut pas s'arrêter à la Russie méridionale, mais il est nécessaire de remonter jusqu'à la Sibérie orientale, pays où on a rencontré des armes en bronze qui paraissent plus anciennes que celles découvertes dans la Russie méridionale. On peut ainsi localiser dans la région qui s'étend au sud de Tomsk et de Krasnoïarsk, jusqu'aux monts Altaï, le foyer d'une civilisation très particulière dont cette poignée d'épée (fig. 9019, n° 9) nous conserve un exemple. C'est donc dans les parages des steppes de la Sibérie qu'il faut chercher l'origine d'un type appelé à connaître un grand développement au point de vue artistique et industriel. L'exemple que nous venons d'invoquer n'est pas le seul, voici une autre arme de même provenance, conservée dans le même musée (fig. 9019, n. 11).

Plus curieuse encore est une gaine de couteau en bronze, élégamment ajourée et ornée d'une longue rangée de têtes d'oiseaux (fig. 9019, n. 12). Cette pièce unique a été trouvée en Sibérie et se trouve au musée de Krasnoïarsk.

Telle est l'immense distance qu'il faut parcourir si on veut ressaisir les origines d'un type artistique qui a obtenu la faveur de nos ancêtres et dont on retrouve encore l'influence dans l'art ornemental le plus récent.

L'observation des fibules que nous venons de mentionner montre quelle stylisation a été infligée au type aviforme, on ira plus loin comme permet de s'en

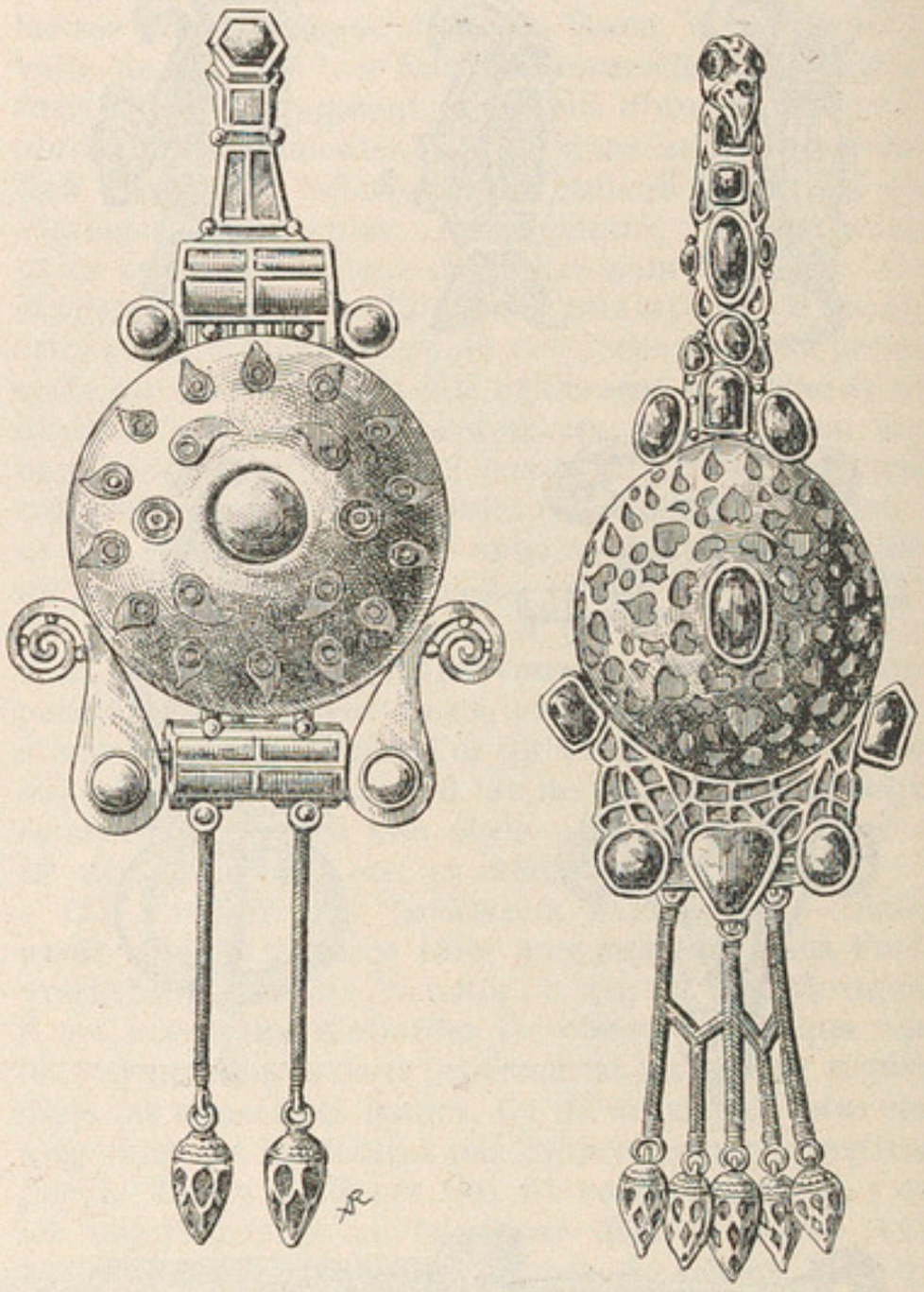

9020. — Fibule du trésor de Pétrossa.
D'après Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, 1877, pl. VI.

9021. — Fibule.
D'après Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, 1877, p. 238.

convaincre cette fibule qui a fait partie du trésor de Pétrossa (fig. 9020). On verra que le « cubisme » n'a pas été imaginé de nos jours :

Corps circulaire et bombé, formé de deux plaques métalliques superposées; l'une, très épaisse, sert de champ, l'autre plus mince, est ajourée de trous découpés en amandes, virgules et cercles régulièrement disposés autour d'un *umbo* central. On a introduit dans les ouvertures des bâtes sertissant des grenats ou des verres rouges gravés à la roue; ces bâtes descendent jusqu'à la plaque d'assiette. Le corps repose sur une base rectangulaire divisée en quatre compartiments où sont enchâssés des demi-cylindres en cristal de roche; deux oreilles contournées en volute se dressent aux extrémités du rectangle, un bouton de grenat les rehausse. Au haut du corps, même rectangle qu'au-dessous, flanqué de deux boutons de grenat; par-dessus, un trapèze partagé verticalement en double case et

[1] J. de Baye, *L'art des barbares à la chute de l'empire romain*, 1890; le même, *De l'influence de l'art des Goths en Occident*, communication faite au Congrès historique et archéologique de Liége, Paris, 1891. — [2] J. de Baye, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LX, 1899, p. 45-46.

sommé d'un carré incrustant une pâte vert clair ; l'ensemble est amorti par un grenat cabochon simulant la tête de l'animal. Ce grenat ferme le pavillon d'une corne hexagone qui prolonge le derrière du col et contre laquelle vient s'appuyer la gaine d'une broche dont le barillet en navette et les charnières subsistent. Deux fines chaînettes tressées, à pendeloques microscopiques, en perles, sont accrochées au rectangle inférieur et figurent les plumes de la queue (Ch. de Linas a fait substituer à ces pendeloques insi-

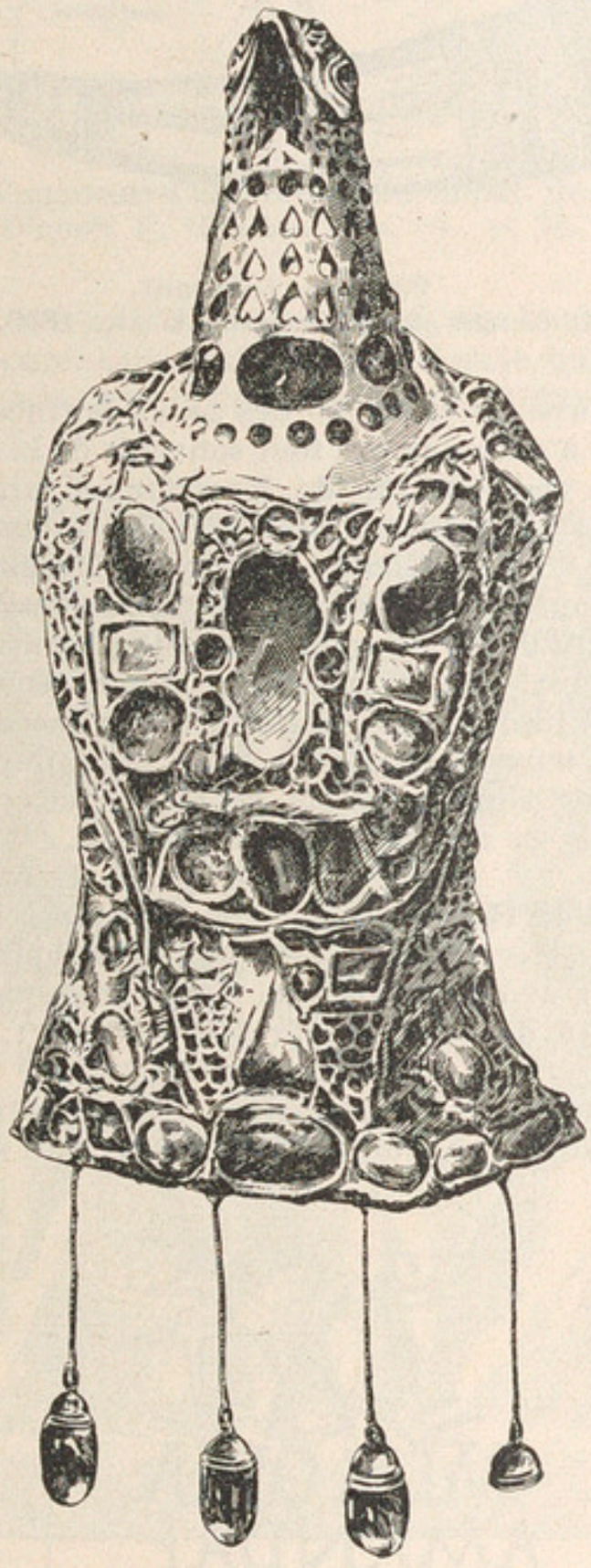

9022. — Orfèvrerie cloisonnée.
D'après une photographie.

gnifiantes les glands des fibules que nous allons décrire). Hauteur, 0 m. 17; diamètre, 0 m. 056. Le bijou est presque intact, il n'y manque qu'un petit nombre de pierres.

Voici deux autres fibules qui méritent plus justement de retenir l'attention.

Fibule en forme d'oiseau au long cou planté sur un ventre elliptique; le type du bec fait hésiter entre le paon, le vautour et l'ibis. Le cou, bordé de perles ciselées, et les appendices de l'animal étaient ornés de gemmes serties dans des bâtes profondes rapportées; un cloisonnage de grenats en table exprime la naissance de la queue. Le ventre, fabriqué par les mêmes procédés que le bijou précédent, est ajouré d'amandes et de cœurs ou de feuilles de lierre enchâssant des grenats. Cinq glands, attachés à des chaînettes tressées dans le goût égyptien, sont suspendus à la queue; ils sont ovoïdes et pointus; leur tête est imbriquée; leur corps réticulé à jour incruste des lamelles de grenats. Les attaches et la gaine du mordant ont persisté. Un tube métallique prolonge le cou à l'intérieur. Ces bijoux, qui sont fortement arqués, mesurent : hauteur, sans les pendeloques, 0 m. 25; largeur, 0 m. 08. Ces fibules sont au nombre de deux, l'une et l'autre ont beaucoup souffert. Une d'elles est privée de tout appendice, il reste néanmoins sur le corps quelques traces de verroteries. D'après le témoignage des deux premiers receleurs du trésor, confirmé d'ailleurs par deux mortaises que l'on voit encore au revers du cou de chaque oiseau, les fibules étaient rattachées entre elles par une chaîne d'or qui a disparu (fig. 9021).

Enfin, voici une fibule arquée représentant un aigle ou un épervier, les ailes repliées, la queue déployée en éventail. Le dos conserve les rudiments des charnières et la gaine de la broche. La tête et le cou sont creux et en ronde bosse. La face externe du corps et de la queue comportait un réticulé de grenats cloisonnés et de cabochons sertis en bâtes. Sur la poitrine, un énorme cabochon ovale dans un encadrement rectangulaire de grosses pierres, dont le côté inférieur aboutit à la naissance des cuisses. Le cou est ajouré de cœurs et de cercles qui devaient enchâsser des grenats disparus avec leurs bâtes et la doublure métallique qui les maintenait. Quatre glands en cristal de roche, monture perlée, attachés par des chaînes tressées, étaient suspendus à la queue. La pièce est complètement dépouillée, sauf quelques tables de grenats et trois cabochons retrouvés par hasard; les cloisons sont écrasées, on a violemment arraché la jonction du col et de la poitrine; l'ensemble conserve un grand caractère (fig. 9022). Hauteur, sans les pendeloques, 0 m. 27; largeur au milieu du corps 0 m. 105; base de la queue 0 m. 13 environ [1].

H. Leclercq.

**OLD MINSTER.** — « Old Minster » est le nom de l'ancienne église de South Elmham (Suffolk). Elle est située dans un enclos carré mesurant environ 4 acres [2], appelé *the Minster yard*, entouré d'un talus et d'un fossé qui pourraient être d'origine romaine sans qu'on soit en mesure de rien affirmer [3]. Suckling parle d'urnes remplies de cendres et d'os calcinés qu'on y aurait trouvées, ce que nie absolument B. Woodward [4] et on n'a rencontré sous le soc des charrues aucun vestige de matériel vraiment romain d'origine.

Old Minster se compose de trois parties : une abside à l'Est, une nef et une chambre à l'Ouest. Ses dimensions sont de 30 m. 30 sur 10 m. 50. L'édifice est bâti en moellon de silex avec du mortier extrêmement dur; à l'intérieur et à l'extérieur un revêtement en silex et cailloux assez uni et épais. Ce revêtement se trouve surtout à l'extérieur, sur la partie supérieure du mur sud et à l'intérieur dans tous les angles rentrants. Les murs du Nord et de l'Ouest ont été complètement dépouillés à l'extérieur de leur revêtement. De l'abside, à l'Est, il ne subsiste que les fondations et, à l'Ouest, un petit tronçon de mur. L'abside n'offrait pas une régularité parfaite, sa longueur étant de 6 m. 50 et sa largeur de 7 m. 20. Les murs nord, sud et est de la nef avaient une épaisseur de 1 m. environ. Le mur nord est presque complètement détruit sauf un pan à l'Ouest qui a 1 m. 80 de large et une assez

[1] Odobesco, *Notice sur les antiquités de la Roumanie;* Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée. Recherches sur les divers genres d'incrustation, la joaillerie et l'art des métaux précieux*, in-8°, t. I, Paris, 1877, p. 236-249, pl. VI. — [2] L'acre anglais égale 40 ares 4671. — [3] G. E. Fox, *Roman Suffolk*, dans *The archeological journal*, t. LVII, p. 110. — [4] *Proceedings of the Suffolk Inst. of archeol.*, t. IV.

grande hauteur; ce pan de mur contient une fenêtre. Le mur sud est mieux conservé et garde les traces de trois fenêtres, la plus à l'Est étant encore presque entière et conservant une partie de son couronnement. Le coin sud-est extérieur est la portion la mieux conservée; l'angle saillant manque il est vrai, cependant les murs sont bien conservés quoique couverts de lierre.

On peut se demander de quelle nature était le revêtement des angles extérieurs. Le mortier, qui est extrêmement dur, et n'a pas souffert au contact perpétuel de l'air, laisse voir les empreintes du revêtement que l'on a enlevé. Ces empreintes ne sont pas celles de pierres angulaires, mais plutôt de silex et de cailloux ronds et là où on l'a détaché, il ne manque que 3 pouces à l'angle. Dans une des fenêtres de la chambre ouest, il manque si peu de chose à l'angle qu'on ne voit pas comment on aurait pu se servir d'autre chose que de silex pour le revêtement. Par contre, il faut dire que de très petites pierres angulaires en moellon abondent dans les environs, et l'aspect des jambages de fenêtres dans le mur nord de la chambre ouest laisse supposer que, là du moins, on avait eu recours à de la pierre taillée.

L'ouverture entre la nef et l'abside mesure un peu plus de 6 m.; les appuis sont carrés, ayant la même épaisseur que le mur, 1 m. environ. L'appui sud a perdu ses angles saillants, mais on y voit encore sur les trois côtés environ 1 m. 50 du revêtement. Une fondation de la même épaisseur que les appuis traverse le sanctuaire d'un appui à l'autre; cette fondation se trouve à un niveau plus élevé que le pavement de la nef, ce qui permet de croire qu'il y avait ici une marche.

La chambre ouest est un carré parfait de 7 m. 80 de côté à l'extérieur; les quatre murs ont une épaisseur de 1 m. 30 environ, ils sont assez hauts, certains ont entre 4 et 5 m. Dans le mur est, on voit des jambages carrés, de chaque côté d'un trumeau central; ces ouvertures communiquent avec la nef, on ne peut dire si elles se terminaient par un arc ou par un linteau, leur ouverture est de 2 m. environ de large, leurs jambages ont encore une partie de leur revêtement, ils ont perdu leurs angles.

Les murs nord et sud conservent les baies des fenêtres, deux dans chaque mur. La fenêtre est du mur nord et la fenêtre du mur sud sont intactes, sauf une petite quantité de maçonnerie au sommet de leurs arcs. On voit encore dans les coins des restes du plâtre dont la fenêtre entière était jadis couverte. L'appui est à environ 2 m. 10 du sol actuel, la baie avait 1 m. 50 de haut jusqu'à la naissance de l'arc, l'ouverture avait une largeur de 0 m. 40 environ.

Nous avons dit que les jambages intérieurs des fenêtres du mur nord offrent des traces de pierres taillées, mais la surface extérieure de la fenêtre ouest dans le mur sud, qui est presque intact, montre qu'il ne s'y trouvait pas de pierres taillées.

Les trous à boulins sont de forme triangulaire, avec le sommet du triangle en haut, ils sont très rapprochés et présentent quatre rangs verticaux pour une surface murale de moins de 4 m. 25, ce qui montre que les échafaudages étaient à la distance de 1 m. en moyenne. Ces trous sont assez profonds et leur largeur diminue progressivement.

En ce qui regarde la date de Old Minster on n'est pas d'accord, cela va sans dire. Il est permis d'hésiter sur la période qui s'étend du IXe au XIIe siècle.

H. LECLERCQ.

**OLIPHANT.** — On donne ce nom à un instrument de musique primitif, qui est tout simplement un cor de chasse et dont le nom évoque un souvenir héroïque grâce au paladin Roland. Le trésor d'Aix-la-Chapelle conserve un oliphant attribué, ainsi qu'il convient, à Charlemagne et qui peut être contemporain de ce prince. Le musée du Louvre possède également un oliphant (fig. 9023) sur lequel sa provenance espagnole ne doit pas donner le change, car il ne peut avoir été sculpté dans la péninsule; son origine est certainement orientale, sans qu'on puisse préciser entre la Syrie ou l'Égypte; quant à sa date, elle pourrait remonter jusqu'au VIIe ou au VIIIe siècle. Ém. Molinier parlait du IXe ou du Xe siècle, ce qui nous paraît trop tard.

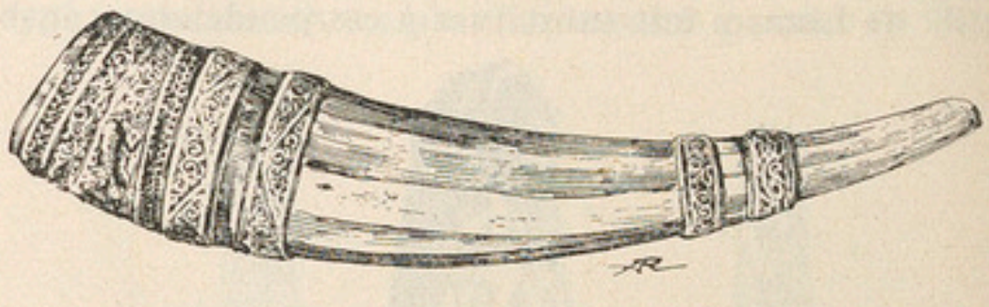

9023. — Oliphant.
D'après *Gazette des beaux-arts*, t. XX, 1898, p. 483.

On retrouve sur ce cornet des zones de rinceaux plats, les frises d'animaux qui font souvenir de la décoration du siège de l'évêque de Ravenne, Maximien (voir ce nom); le motif est d'inspiration orientale, on le retrouve chez les Coptes et chez les Byzantins, et ce n'est qu'après avoir connu chez ces peuples une longue fortune qu'il fut répandu à satiété parmi les peuples occidentaux. Ces trompes de chasse sont presque toujours, jusqu'à une époque assez avancée du Moyen Age, des œuvres étrangères à nos pays, importées soit comme de simples objets de commerce, soit comme réceptacle de reliques venues d'Orient.

H. LECLERCQ.

**OLIVIER.** — Nous avons consacré une notice aux arbres (voir le t. I) et parmi les représentations que nous avons données on a pu remarquer l'olivier si facile à distinguer (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2708, fig. 903; cf. col. 2698, fig. 884).

A différentes reprises nous avons retrouvé cette essence sur les monuments chrétiens, nous ne pouvons

9024. — Plaque de marbre du musée de Cherchel.
D'après P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, 1895, p. 36.

en être surpris puisqu'elle est une des plus répandues dans les contrées où nous moissonnons la plupart des anciens monuments du christianisme. Mentionnons seulement quelques exemples de plus. Le musée de Cherchel conserve une plaque de marbre violet veiné de rouge sur laquelle est figuré un olivier entre deux ancres cruciformes, une colombe perchée sur l'ancre de droite semble becqueter un rameau; au-dessous ces mots (fig. 9024) [1] :

*Memoria Amandæ.*

Autre fragment en marbre blanc : à gauche une ancre cruciforme renversée; à droite la colombe tenant un rameau d'olivier dans son bec; au milieu l'olivier;

[1] Schmitter, dans *Bull. épigraphique de la Gaule*, t. II, p. 141; P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, in-4°, Paris, 1895, p. 36.

le tout figuré sommairement par quelques traits qui n'ont fait qu'écorcher la surface du marbre (fig. 9025) [1].

Nous pourrions citer des centaines de monuments,

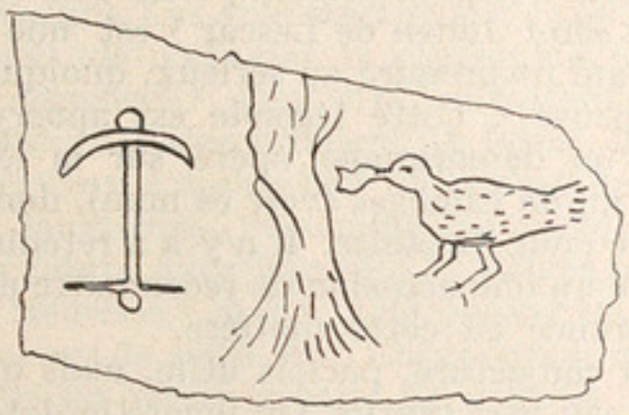

9025. — Fragment d'inscription du musée de Cherchel. D'après P. Gauckler, *op. cit.*, p. 36.

épitaphes, bas-reliefs, fresques, etc., sur lesquels l'olivier est figuré, sans parler de la colombe qui regagne l'arche avec le rameau dans son bec ou entre ses pattes.

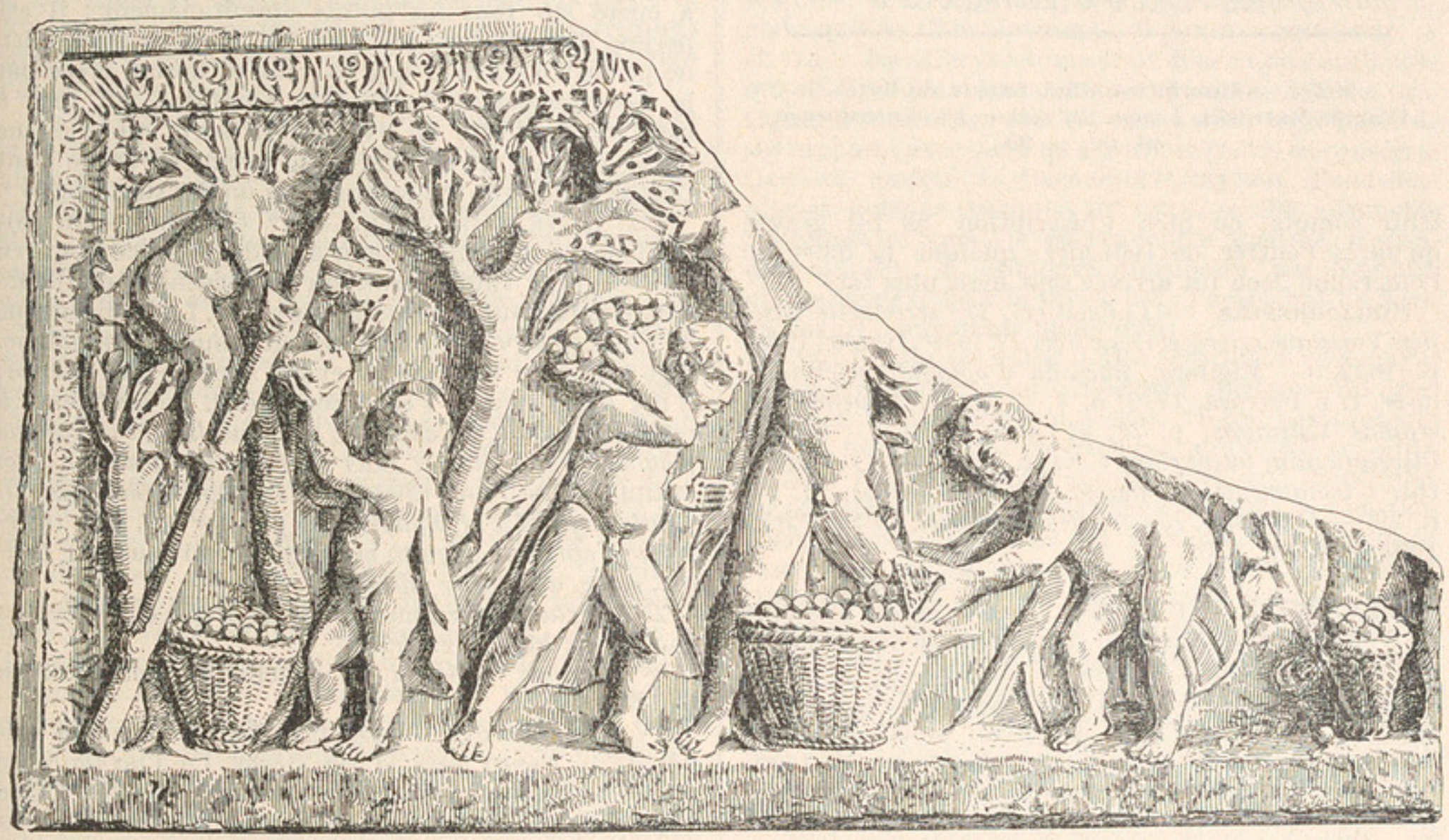

9026. — Bas-relief de la cueillette des olives. Musée lapidaire d'Arles. D'après une photographie.

Nous donnerons seulement un fragment de bas-relief du musée d'Arles que sa grossièreté d'exécution ne permet pas de croire plus ancien que le v[e] siècle (fig. 9026).

H. Leclercq.

**OLOGRAPHE.** — Terme de jurisprudence, écrit Littré et, en effet, le mot ne s'emploie guère dans notre langue que pour désigner un testament écrit entièrement de la main du testateur. On rencontre fort rarement le terme « pièce olographe »; aussi l'orthographe du mot est-elle douteuse. « L'Académie, dit encore Littré, renvoie de holographe à olographe, il vaut mieux renvoyer de olographe, qui est une orthographe vicieuse, à holographe qui est l'orthographe correcte [2]. » Cependant, le mot ὁλόγραφος vient de ὅλος et de γράφω; voilà pour le grec; voici pour le latin : nous donnerons plus loin un texte épigraphique, le seul qui ait conservé le mot et qui, conformément à l'usage, omet la lettre *h*; enfin nous venons de voir que l'Académie tombe dans la même erreur — si c'en est une?

Saint Jérôme parle d'une *olographa epistula* [3] et Sidoine Apollinaire d'une *olographa membrana* [4]; enfin saint Isidore de Séville nous apprend qu'un *olographum testamentum est manu auctoris totum conscriptum atque subscriptum* [5]. Nous arrivons maintenant à une inscription chrétienne gravée sur une tablette de forme oblongue quoiqu'elle ne soit pas de provenance cémétériale; c'est qu'au vi[e] siècle on employa des tablettes de ce genre dans le cimetière à ciel ouvert du Vatican et plusieurs exemplaires ont été conservés [6]. Quoique rognée à l'extrémité de droite, le texte n'offre aucune difficulté (fig. 9027) :

*Hic requiescit in pace Johannis vir honestus olografus propine Isidori qui vixit annos plus minus XLV, depositus X kalendas junias post? consulatu Vilisari viri clarissimi.*

Ces mots *olographus propinæ Isidori* ont intrigué les interprètes. Migliori changea *propina* en *Probina* et s'égara dans un commentaire de fantaisie [7]. Gaetano Marini fit de l'*olographus* un *logographus* et le présenta comme la forte-tête *(ratiocinator)* du cabaret d'Isidore [8]. Sarti eut du moins le mérite de ne pas retoucher le texte auquel il avoua ingénument ne rien comprendre. Enfin J.-B. De Rossi, après un profond salut à Marini, déclara que le mystérieux *olographus* devait être celui *qui rationes expensi et accepti sua totas manu perscribebat* [9] : le teneur des livres.

[1] Martigny, *Dictionn.*, 1877, p. 40, fig.; P. Gauckler, *op. cit.*, p. 36. — [2] Littré, *Dict. de la langue franç.*, au mot *Holographe*. — [3] S. Jérôme, *Adv. Rufinum*, l. III, c. v. — [4] Sidoine, *Epist.*, l. IX, ep. XI. — [5] S. Isidore, *Origines seu etymologiæ*, l. V, c. XXIV. — [6] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 927, 948, 961. — [7] *Raccolta d'opuscoli scientifici*, t. I, p. 1. — [8] Marini, *I papiri diplomatici*, p. 251. — [9] J.-B. De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 479.

La date est d'une explication plus laborieuse. Le *consulatu Vilisari* reporte à l'année 535 qui est celle où Bélisaire, ayant reconquis l'Afrique du Nord à Justinien, fut proclamé consul à Byzance. J.-B. De Rossi a montré dans une discussion convaincante qu'il s'agit ici d'un postconsulat; on a donc le choix entre 536 et 537; cette conclusion a été acceptée par G. Henzen.

Il est bien exact que Bélisaire fut consul en 535, mais Rome, alors sous la domination des Goths, data cette année par le postconsulat de Paulin le Jeune; elle ne reconnut Bélisaire que lorsqu'il fut entré en Italie, c'est-à-dire en 536. Or il arriva à Rome seulement le 9 décembre; comment notre inscription peut-elle le nommer dès le mois de mai? On a deux réponses : ou bien dès cette époque l'autorité des Goths était assez ébranlée pour qu'on ne se crût plus obligé d'en

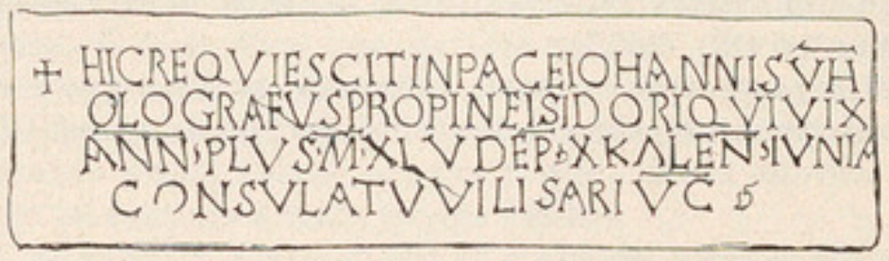


9027. — Inscription d'un teneur de livres.
D'après Marruchi, *I mon. del museo Pio-Lateranense*, pl. LV, n. 29.

tenir compte, ou bien l'inscription ne fut gravée qu'après l'entrée de Bélisaire, quoique la mort de l'ologuphe Jean fut arrivée sept mois plus tôt.

BIBLIOGRAPHIE. — Cancellieri, *De secretariis basilicæ Vaticanæ veteris et novæ libri II*, in-4°, Romæ, 1786, p. 1622. — Migliore, *Raccolta d'opuscoli scientifici*, in-8°, t. I, Ferrara, 1779, p. 1. — Sarti, *Appendix ad cryptas Vaticanas*, p. 72, pl. XXVI, n. 4. — *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n. 9826. — O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LV, n. 29. — Dufresne, *Les cryptes vaticanes*, in-8°, Paris, 1902, p. 62, n. 120.

H. LECLERCQ.

**OLORON.** — I. LE NOM. — Oloron est une ville de 8 000 habitants environ située dans le département des Basses-Pyrénées. A l'époque romaine elle portait le nom d'*Illuro* et faisait partie de l'Aquitaine mais on ne peut décider la question de savoir si cet oppidum demeura indépendant ou s'il fut incorporé au territoire des *Tarbelli*. C'est dans l'*Itinéraire d'Antonin*, par conséquent au IVe siècle, que nous lisons pour la première fois le nom d'*Illuro* situé sur la route de Saragosse à Beneharnum; voici cette mention : *Aspaluca* (Accons), M. P. VII. — *Illuronem*, M. P. XII. — *Beneharnum*, M. P. XII. La distance exprimée est comptée par millier de pas, *mille passus*, soit environ 1 500 mètres.

Dans la *Notitia provinciarum imperii* nous retrouvons la ville d'Oloron désignée sous le nom de *civitas Elloronensium*.

Les textes des manuscrits donnent indifféremment : *Illuro*, *Elloro*, *Oloro*, cette dernière forme a fini par éliminer les autres; elle donna naissance à la forme française *Oleron* qui fut en usage jusqu'à l'époque de la Révolution française. Avant cette date, la ville avait appartenu tour à tour aux Romains, aux Wisigoths et aux Francs.

II. LES ORIGINES CHRÉTIENNES. — Il n'y a pas lieu de prendre en considération une prétendue apostolicité que personne ne songe à revendiquer et dont le bon sens local a depuis longtemps fait bon marché. La légende de saint Julien de Lescar [1] est une rapsodie qu'on ne saurait prendre au sérieux, quoique certains en aient pensé [2]. Cette légende est apocryphe, elle procède d'un démarquage opéré sur la légende de saint Martial de Limoges (voir ce nom), dont il n'y a rien à tirer pour l'histoire. Il n'y a à retenir de cette supercherie qu'une occasion de reconnaître notre complète ignorance en cette matière.

Reste la conjecture, parfois utile, mais qui, à Oloron, est à peu près inutile. On ignore la date du martyre de saint Vincent à Dax, en sorte que force nous est de recourir, en ce qui concerne Oloron, à la *Notitia provinciarum* (voir ce nom) qui est de la fin du IVe siècle au plus tôt. C'est s'avancer beaucoup et mettre de côté toute prudence que d'écrire qu'« on sait que l'Église avait adopté les divisions (voir ce mot) civiles et établi des sièges épiscopaux dans toutes les cités ». Resterait à savoir et à démontrer que l'« Église » a opéré sur tous les points simultanément; il est permis d'en douter : ici, plus tôt, là, plus tard. Rien ne permet d'affirmer que la cité d'Oloron, créée par le démembrement de la IIIe Aquitaine, ait reçu à cette date précise un évêque; en sorte que rien ne porte à croire qu'elle reçut un premier évêque dont Gratus ne fut que le successeur ou un des successeurs [3].

III. LISTE ÉPISCOPALE. — 1° *Gratus*. — On sait qu'il siégea au concile tenu à Agde (voir ce nom) en 506, et cela vaut mieux qu'une légende, d'ailleurs inexistante, sauf la légende liturgique. La bibliothèque de Pau conserve un manuscrit attribué à Compaigne, juge à Dax au XVIIe siècle, et qui supplée à ce silence; il n'y a pas lieu de s'en préoccuper [4]. Le seul texte à retenir est celui du concile : *Synodus habita in civitate Agathensi sub die III idus septembres Messala, v. c. consule, id est anno Christi DVI, Alarici Gothorum in Gallia regis XXII, Symmachæ papæ VIII, cum interfuerunt episcopi triginta quinque*, parmi ceux-ci : *Gratus, episc. de civitate Olorone.*

2° *Licerius*, siégea au concile de Paris en 573 et au concile de Mâcon en 585.

3° *Artemon* [5], siégea au concile de Bordeaux en 673-675.

IV. DISPARITION. — Les invasions normandes ruinèrent le Béarn vers le IXe siècle. Le *Cartulaire de Lescar* témoigne que l'église d'Oloron fut brûlée [6]. Une charte (fausse) de Mont-de-Marsan donne même la date du 20 mai 841.

H. LECLERCQ.

**OLYMPIAS.** — I. La « Vie » et la « translation ». II. La vie d'Olympias. III. La translation. IV. Bibliographie.

I. LA « VIE » ET LA « TRANSLATION ». — Le personnage auquel nous allons accorder une notice est du nombre de ceux dont la vie aide à mieux comprendre le IVe siècle. Après sainte Mélanie (voir ce nom) et saint Paulin de Nole (voir ce nom) nous nous trouvons en présence d'une privilégiée de la fortune, mais il s'agit cette fois encore d'une fortune immense. Par un autre trait de ressemblance, Olympias est sainte. On la trouve mentionnée au martyrologe romain, le 17 décembre, par ces mots : *Constantinopoli, sanctæ Olympiadis viduæ*, sans qu'on puisse donner l'explica-

[1] On la trouve dans le *Bréviaire de Lescar de 1541*, par V. Dubarrat. — [2] Menjoulet, *Chronique du diocèse et du pays d'Oloron*, t. I, p. 59. — [3] V. Dubarrat, *Étude sur saint Grat, évêque et patron d'Oloron*, dans *Mél. de bibliogr. et d'hist. locale*, in-8°, Pau, t. IV, 1900, p. 68; cf. le même, *Notices hist. sur les évêques de l'ancien diocèse d'Oloron, 506-1792*, dans *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau*, IIe sér., t. XVII, 1888. — [4] On la lira sans profit dans V. Dubarrat, *op. cit.*, p. 71-74. — [5] Ce nom manque au *Gallia christiana*. — [6] *Post obitum B. Galectorii episcopi et martyris extitit quædam gens Gundalorum et destruxit omnes civitates Gasconiæ et corpora sanctorum quæ invenit destruxit et subvertit flammis et igne : has civitates quæ destructæ fuerunt, fuit Aquis, Lascuris, Oloren ecclesia Turbie...*

tion du choix de ce jour. Au contraire, le ménologe de Basile l'inscrit au 25 juillet [1] et le synaxaire de Sirmond au 24, quoique sa mort se place le 25 [2]. Ces deux recueils sont d'ailleurs tributaires d'une source commune. Les *Acta sanctorum* n'en ont pas moins pris le parti de n'étudier la biographie d'Olympias qu'au 17 décembre [3]. Peut-être, ce faisant, furent-ils bien inspirés; ils s'accordaient le loisir de préparer par des travaux d'approche [4] un exposé définitif. On a, depuis longtemps, rassemblé les textes qui concernent la sainte dans Baronius [5], Tillemont [6], Montfaucon [7], Meurisse [8] et les *Acta sanctorum* [9]. Ce sont dix-sept lettres de saint Jean Chrysostome adressées à Olympias [10], un poème de saint Grégoire de Nazianze [11] et deux lettres à Procope; ensuite viennent deux passages de Sozomène [12] et un chapitre entier de l'*Histoire lausiaque* de Palladius [13].

Il faut surtout faire mention du ms. *grec 1453* de la Bibliothèque nationale, qui contient deux documents dont nous allons parler, et qu'on retrouve dans un manuscrit de Florence, bibl. naz., *B. 14*, avec une finale qui manque dans le manuscrit de Paris. Dans celui-ci le document en question occupe les feuillets 200 v° à 207 r°; dans le manuscrit de Florence, les feuillets 202-210. Il existe dans cette *Vie* un c. XI qui fera l'objet d'une mention spéciale.

Au XIV^e^ siècle, Nicéphore Calliste connaissait la *Vie* et la *Translation* [14], mais il n'en faisait qu'un seul et l'attribuait à Sergia, qui est l'auteur de la seule *translation*, c'est là une confusion bien démontrée aujourd'hui [15]. En effet, Sergia annonce qu'elle veut ajouter quelque chose aux faits qu'elle a pu recueillir et elle renvoie à la *Vie* comme à une œuvre antérieure et indépendante : ὡς προδεδήλωται (*Transl.*, c. IV), ...ὡς γινώσκετε, ἀνωτέρω προδεδήλωται (*Transl.*, c. VIII). Au contraire, elle se met en scène chaque fois qu'elle apporte un détail nouveau ou qu'elle émet une pensée propre : Βούλομαι ἐγὼ ἡ ἁμαρτωλὸς Σεργία (*Transl.*, c. I)... διαδεξαμένης τὴν ἡγουμενίαν ἐμοῦ τῆς ἁμαρτωλοῦ καὶ ἀναξίας Σεργίας (*Transl.*, c. IV) ...μαθοῦσα ἐγὼ ἡ ἁμαρτωλὸς καὶ ἀναξία Σεργία (*Transl.*, c. V)... πιστεύσατε οὖν μοι τῇ ἀθλίᾳ καὶ ἁμαρτωλῷ Σεργία (*Transl.*, c. VII)...

Il faut marquer une autre distinction toute littéraire : le style de la *Vie* est impersonnel, celui de la *Translation* est personnel; en outre, l'auteur de la *Vie* est moins diffus, ses préférences vont vers les renseignements précis, topographiques ou historiques; enfin il ne fait aucune place aux interventions prodigieuses. Cet auteur ne peut donc être confondu avec Sergia, il lui est antérieur et, comme il avait sa conscience d'historien, il s'est informé et a emprunté presque textuellement aux deux sources qui le pouvaient instruire sur Olympias, à savoir le *Dialogue sur la vie de saint Jean Chrysostome* par Palladius et l'*Histoire lausiaque* dont l'auteur s'appelle également Palladius. Ces deux sources ont fourni de longues citations qui sont entrées dans la trame de la *Vie* qu'on ne peut imaginer sans elles sous peine de la rendre inintelligible. D'autre part, les auteurs de l'*Histoire lausiaque* et du *Dialogue* n'ont pas emprunté à la *Vie* ce qui se lit dans leurs ouvrages ; on a fait remarquer que les passages communs à la *Vie* et à l'un des deux autres ouvrages ne se ressemblent pas, suivant qu'ils appartiennent au *Dialogue* qui narre et apprécie ou à l'*Histoire lausiaque* qui énumère. De plus, les passages communs offrent souvent dans la *Vie*, des épithètes, des explications auxquelles on ne peut manquer de reconnaître un caractère d'additions. C'est donc la *Vie* qui dépend des deux ouvrages susdits qui lui sont antérieurs. Le *Dialogue* a été composé fort peu de temps après la mort de saint Jean Chysostome et à une date où Olympias vivait encore [16] comme le montrent les expressions λέγεται..., ἀπέχεται..., πάσχει..., καταβαίνει qui deviennent des passés : διεφυλάχθη, ἀπείχετο, ἔπασχε, συγκατέβαινεν. Quant à l'auteur de l'*Histoire lausiaque* il n'écrit qu'après la mort d'Olympias [17] dont il a connu les vertus et de qui il a exécuté les libéralités.

« L'auteur de la *Vie* n'est pas très sûr de sa chronologie : tout en reproduisant (c. XIV) le passage du *Dialogue* qui mentionne les rapports d'Olympias avec le patriarche Nectaire, prédécesseur de saint Jean Chrysostome, et en ajoutant même que Nectaire était archevêque de Constantinople, il paraît supposer (c. IV et V) que Jean Chrysostome était déjà à Constantinople quand Olympias devint veuve et commença ses pratiques d'ascétisme; et c'est après avoir déjà parlé de ses rapports avec Jean qu'il raconte (c. VI) sa consécration en qualité de diaconesse [18]. Autant d'anachronismes, puisque Olympias fut veuve en 386, affranchie du séquestre après la guerre contre Maxime, c'est-à-dire en 391, et ordonnée diaconesse par Nectaire qui ne mourut qu'à la fin de 397; l'épiscopat de Jean ne devait commencer qu'en 398.

« Voici enfin un autre indice : les mots πατριάρχης et ἀρχιεπίσκοπος sont également inconnus du *Dialogue* et de l'*Histoire lausiaque*. Notre *Vie* présente quatre fois le terme πατριάρχης (c. IV, VII, IX, XIII), et trois fois ἀρχιεπίσκοπος (c. V et XIV, deux fois). Or ces titres ne sont pas donnés à l'évêque de Constantinople avant le milieu du v^e^ siècle. Un document inséré au milieu des œuvres de saint Athanase [19] contient bien déjà le mot ἀρχιεπίσκοπος ; saint Épiphane donne deux ou trois fois ce titre à Pierre d'Alexandrie [20]; dans les actes du concile d'Éphèse [21], on le trouve appliqué au pape Célestin et à Cyrille d'Alexandrie; le conciliabule d'Éphèse en gratifie son chef Jean d'Antioche [22]; mais c'est seulement au concile de Chalcédoine, tenu en 451 [23], que l'évêque de Constantinople, Anatole, nommé à la suite du pape Léon, est, comme lui, qualifié d'ἀρχιεπίσκοπος et enfin de πατριάρχης [24].

Pour tous ces motifs réunis, nous pouvons penser que la *Vie d'Olympias* n'a pas été composée avant le milieu du v^e^ siècle. [25] »

Il ne paraît pas qu'il faille descendre plus bas que cette date si on tient compte des observations suivantes : La *Vie* ne contient pas une seule fois le glorieux sobriquet de Chrysostome qui fut peut-être employé dès l'année 451 [26] et qui était connu de tous

[1] *P. G.*, t. CXVII, col. 557. — [2] *Vita Olympiadis*, c. XII. — [3] *Acta sanct.*, sept. t. IV, p. 516, n. 570. — [4] *Anal. boll.*, t. XV, 1896, p. 400-423; t. XVI, 1897, p. 40-51. — [5] *Notæ in martyrol. romanum*, au 17 décembre et *Annal. eccles.*, ad ann. 388 et 404. — [6] *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. IX, passim ; t. XI, p. 416 sq. — [7] *Admonitio in epistulas S. Johannis Chrysostomi*, *P. G.*, t. LII, col. 543-548; *Vita S. Johannis Chrysostomi*, *P. G.*, t. XLVII, col. 8309. — [8] *Hist. d'Olympias, diaconesse de Constantinople*, Metz, 1640. — [9] *Acta sanct.*, sept. t. IV, dans la notice sur S. Jean Chrysostome. — [10] *P. G.*, t. LII, col. 549 sq. — [11] *P. G.*, t. XXXVII, col. 1542-1550. — [12] *P. G.*, t. LXXVII, col. 1537, 1578. — [13] *P. G.*, t. XXXIV, col. 1246. — [14] *Hist. eccles.*, l. XIII, c. XXIV, *P. G.*, t. CXLVI, col. 1010-1014. — [15] *Anal. boll.*, t. XV, 1896, p. 402; *Revue de l'Orient chrét.*, II^e^ sér., t. I, 1906, p. 228. — [16] *Anal. boll.*, t. XV, 1896, p. 404. — [17] *P. G.*, t. XLVII, col. 60, 61. — [18] *P. G.*, t. XXXIV, col. 1250. — [19] *P. G.*, t. XXV, col. 377. — [20] *P. G.*, t. XLII, col. 185, 188. — [21] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IV, col. 1124, 1146. — [22] Id., *ibid.*, t. IV, col. 1261, 1264. — [23] Id., *ibid.*, t. VI, col. 566. — [24] Id., *ibid.*, t. VI, col. 909. — [25] J. Bousquet, dans *Rev. de l'Orient chrét.*, 1906, p. 230-234. — [26] Dans Théodoret l'emploi de ce titre ne se lit que dans les titres de l'*Hist. eccles.*, l. V, c. XXXIV et *Dial.*, II. De même pour la citation insérée dans l'adresse des évêques du concile de Chalcédoine à l'empereur Marcien. Mansi, *op. cit.*, t. VII, col. 469.

avant le milieu du VI^e siècle. Éphrem d'Antioche en faisait usage avant 545 [1], et dès la même époque on le trouve en Italie sous la plume de Cassiodore [2].

On sait que la Grande-Église et le monastère d'Olympias, qui y attenait (*Vie*, c. VIII), furent détruits par l'incendie lors de la sédition de *Nika*, en 532 (*Transl.*, c. II). L'auteur n'y fait pas la moindre allusion. Enfin l'auteur de la *Vie* ne paraît connaître que les deux supérieures qui ont succédé immédiatement à Olympias et qui sont sa filleule Marina et sa parente Elisanthia. Tous ces indices tendent à ne pas faire descendre la composition de la *Vie* au-dessous du milieu du V^e siècle.

En ce qui concerne le c. XI, il interrompt la suite du récit et présente un caractère légendaire qu'on ne retrouve pas dans les autres chapitres de la *Vie*, et ce n'est pas seulement le caractère des faits c'est aussi le vocabulaire qui est différent du reste, car on ne trouve que là des mots spéciaux tels que τροπική (trois fois), μανουάλια, μητροπολίτης, etc.; en outre, ce chapitre interrompt la narration; la suite naturelle du c. X, qui énonce la mort d'Olympias, se trouve au c. XII. Ce c. XI qui amène tout naturellement les récits de Sergia, se lit dans le ms. *gr. 1453*, p. 210 r°-216 r°.

Dès le début, l'auteur se complaît dans le récit des vertus et des pratiques ascétiques d'Olympias, et il s'en rapporte à ce qu'on sait déjà : τῶν προαναφερομένων; c'est-à-dire le *Dialogue* et l'*Histoire lausiaque*. Le récit est une suite aux passages les plus originaux de la *Vie* où étaient racontées l'origine du monastère et les fondations d'Olympias; la destruction lors de la sédition de 532 et la reconstruction par Justinien. A la suite on trouve le récit de la translation des restes d'Olympias et des prodiges qui la signalèrent. Cette partie renferme la continuation directe du c. X de la *Vie* et des événements qui amenèrent le corps d'Olympias au monastère Θωμᾶ τοῦ ἐν Βρόχθοις. Apparitions, prodiges, guérisons et le reste. Le récit finit par des exhortations et demandes de prières.

L'auteur est une femme qui a nom Sergia, elle est supérieure du monastère de Sainte-Olympias, elle écrit sous le patriarcat de Sergius (610-638), elle a vu une incursion des Perses sur le territoire de Chalcédoine; or les attaques des Perses se sont renouvelées entre 615 et 626. Au moment où écrit Sergia on semble n'entretenir plus aucune crainte sur ce sujet, Sergia pense à sa mort prochaine, il semble qu'on puisse être aux environs de 630.

Nicéphore a donc commis une erreur lorsqu'il a attribué la *Vie* et la *Translation* à Sergia; entre ces deux documents il s'est écoulé un intervalle d'un siècle et demi environ. La *Translation* suppose la connaissance générale de la *Vie;* elle est la suite directe et immédiate du c. XI.

II. La vie d'Olympias. — Olympias descendait d'Ablavius, qui fut consul en 331 et préfet du prétoire d'Orient à différentes reprises (326, 330, 331, 333) [3]. Il eut pour fils Seleucus [4], de qui Olympias dut naître vers l'an 361 [5]. Elle était orpheline lorsqu'elle épousa, vers 384 ou 385, le préfet de Constantinople, Nébridius [6]. Nous savons que saint Grégoire de Nazianze, démissionnaire du siège épiscopal de Constantinople, fut invité à ce mariage; il déclina l'invitation par une lettre, qui est probablement la lettre CXCIII [7] et il adressa à la jeune mariée un poème de cent onze vers [8]. Ce fut d'ailleurs un mariage blanc, Olympias conserva sa virginité, et d'après l'*Histoire lausiaque* l'union ne dura que « quelque jours », tandis que le *Dialogue* parle de « moins de vingt mois [9] ». Quant à l'auteur de la *Vie*, il nous apprend qu'Olympias, comme une gazelle, « sauta intrépidement par-dessus le piège des secondes noces ». Eu égard à sa grosse fortune, cette résolution ne pouvait que lui attirer des ennuis; elle fut donc accusée auprès de l'empereur Théodose, son parent [10], de gaspiller cette fortune. Théodose lui découvrit un mari qu'elle refusa tout net. L'empereur chargea le préfet de la ville [11] d'exercer la tutelle de cette jeune veuve jusqu'à ce qu'elle eût accompli sa trentième année. Ce fut une véritable persécution, tellement qu'Olympias ne pouvait plus s'entretenir avec les évêques ni fréquenter l'église. Elle tint bon, et en 391, Théodose lui rendit la disposition de ses biens. On leva les scellés et Olympias s'apprêta à multiplier ses largesses. Ici, la *Vie* commet un anachronisme lorsqu'elle raconte que la pieuse femme remit à l'archevêque Jean « 10 000 livres d'or, 100 000 livres d'argent et toutes les propriétés immobilières qui lui revenaient, situées çà et là dans les provinces de Thrace, de Galatie, de la Cappadoce I^re et de Bithynie; de plus, elle lui donne encore les maisons qu'elle possédait dans la capitale, celle qui, proche de la très sainte Grande-Église s'appelait « chez Olympias », avec la maison du tribunal, l'établissement de bains complet, et tous les bâtiments situés à côté, ainsi que le Silignarion; puis, près des bains publics de Constance, la maison qui lui appartenait et dans laquelle elle demeurait, et enfin cette autre maison à elle qu'on appelait « chez Évandre », ainsi que toutes ses propriétés des faubourgs. « Le lot est d'importance, mais il faut remarquer que si Olympias se dépouilla ainsi, nous ne pouvons dire comment elle procéda. En 391 elle avait été rétablie dans l'administration de ses biens, Théodose mourut en 395 et c'est en 398 seulement que Jean Chysostome fut installé à Constantinople. Il est probable que, pendant ces sept années (391-398), Olympias se laissa exploiter et gruger de toutes façons car l'évêque d'Antioche, mis au courant, fut indigné et fit entendre à la jeune femme un sérieux avertissement. « Une sage économie, lui écrivit-il, est nécessaire à qui veut être parfait. Enrichir les riches cela ne vaut pas mieux que de jeter ses biens dans la mer. Ne sais-tu pas qu'en consacrant ta fortune aux indigents, tu en as perdu la propriété? Tu n'as plus qu'à l'administrer, et tu rendras compte de ton administration. Mesure donc tes dons aux besoins de ceux qui te sollicitent [12]. »

Ces graves paroles étaient d'autant plus justifiées qu'Olympias avait été ordonnée diaconesse par l'évêque Nectaire [13] et avait dès lors commencé ses libéralités, parfois irréfléchies. Pour ses débuts, elle avait bâti un monastère à l'angle méridional de la Grande-Église sur un terrain qui lui appartenait ainsi que toutes les maisons, ateliers, échopes qui s'y élevaient. Une galerie relia ledit monastère au porche de l'église. La maison fut bientôt pleine. Olympias mua d'un coup de baguette ses femmes en nonnes, elles étaient cinquante, mais c'était du menu fretin! Heureusement, une parente, Elisanthia, vint renforcer la communauté avec Martyria et Palladia, ses deux sœurs, apportant leur dot. Ensuite ce fut Olympia, nièce d'Olympias et quelques clarissimes. En peu de temps, on fut deux cent cinquante dans la *mandre* [14].

[1] *P. G.*, t. CIII, col. 993. — [2] *P. L.*, t. LXX, col. 1121. — [3] Cf. Godefroy, *Cod. Theod.*, *Prosopographia*, édit. Ritter, t. VI, 2^e part., p. 27. — [4] Seleucus, *Vie*; Secundus, *Synaxaire*, Acundus, *Ménologe*. — [5] En 390 elle n'avait pas encore trente ans. — [6] Une loi lui est adressée en 386; cf. *Code Théodosien*, l. III, tit. IV, *de aedilitiis actionibus*. — [7] *P. G.*, t. XXXVII, col. 315. — [8] *P. G.*, t. XXXVII, col. 1542 sq. — [9] *P. G.*, t. XLVII, col. 60. — [10] A quel titre? à quel degré? on ne sait. — [11] La *Vie* l'appelle Klementinos. — [12] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. IX, *P. G.*, t. LXVII, col. 1540. — [13] Id., *ibid.*, l. VIII, c. IX, *P. G.*, t. LXVII, col. 1540. — [14] Ce mot se trouve dans S. Épiphane, *Hæres.*, LXXX, n. 6, *P. G.*, t. XLII, col. 765, pour désigner un couvent.

Ce fut pour Olympias l'occasion de nouvelles largesses, cette fois entre les mains de Jean Chrysostome; non seulement elle lui abandonna tous ses domaines dispersés dans les provinces, mais elle y ajouta ses πολιτικοὶ ἄρτοι par quoi on entendait une sorte de rente dont le coupon se touchait en nature [1]. Cette rente existait à Rome et avait été établie à Constantinople par Constantin, puis confirmée par ses successeurs en faveur de ceux qui y faisaient construire ou qui y possédaient des maisons [2]; on ne pouvait la conserver quand on vendait la maison à laquelle elle était attachée, mais on pouvait la transmettre par héritage ou par donation.

Ces générosités attirèrent de nouvelles faveurs. Jean conféra le rang de diaconesse à Elisanthia, à Martyria et à Palladia, afin qu'avec Olympias, elles assurassent le service diaconal sans interruption dans le monastère.

Il va sans dire que le monastère était un modèle d'observance. L'abstinence, les veilles, probablement aussi le jeûne y étaient en honneur, point de parloirs sauf pour le patriarche Jean qui, chaque jour, venait entretenir la communauté. De retour dans sa maison, on lui apportait ce qui était indispensable à sa table frugale, car entre la maison épiscopale et le monastère il n'y avait qu'une porte à franchir.

C'était bien innocent sans doute et on croira sans peine que l'austère patriarche ne recevait rien qui ressemblât aux eulogies gastronomiques que l'abbesse Radegonde envoyait à l'évêque Fortunat (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1997); néanmoins, les ennemis du patriarche s'emparèrent de ces relations et accusèrent Olympias et Jean; celui-ci, accablé sous d'autres accusations, dut prendre la route de l'exil. Olympias entreprit de soulever l'opinion parmi les fonctionnaires et dans les rangs du clergé, mal lui en prit, car elle fut calomniée de telle façon qu'il lui fallut comparaître devant le tribunal du préfet [3].

Celui-ci la condamna à l'exil. D'après la *Vie*, on lui assigna pour résidence Nicomédie; d'après Sozomène [4], elle se retira à Cyzique; on a fait observer que ces deux villes sont situées sur le rivage de la Propontide, Cyzique étant la métropole de la Petite-Mysie et Nicomédie l'étant de la Bithynie. Nicéphore Calliste [5] a trouvé le moyen de tout arranger en faisant résider Olympias d'abord à Cyzique, ensuite à Nicomédie. Dans cette ville, elle poursuivit son existence de retraite et de prière, sachant que la communauté de Constantinople était entre les mains de Marina qui lui succéda après sa mort; après elle ce fut la diaconesse Elisanthia.

Parmi les éloges qu'on prodigue à Olympias, il s'en trouve qui ne sont que des banalités hagiographiques délayées indéfiniment; quelques traits seulement méritent d'être relevés. On nous apprend qu'elle s'abstenait de tout aliment vivant; elle passait la plus grande partie du temps sans se baigner; et si la faiblesse de sa santé (car elle souffrait continuellement de l'estomac) lui rendait le bain nécessaire, elle ne descendait dans l'eau qu'avec une tunicelle, par respect pour elle-même, nous dit-on [6]. Son dévouement au patriarche Jean Chrysostome le suivit jusque dans l'exil où elle continua à pourvoir à ses besoins et à ceux de tous ses compagnons. Elle avait le goût du dévouement, car elle avait servi de même le patriarche Nectaire (381-397) qui, assure-t-on, « même dans les affaires de l'Église lui obéissait », puis encore Amphiloque d'Iconium. Optimos d'Antioche de Pisidie, Pierre de Sébaste, Grégoire de Nysse, Epiphanios, archevêque de Constance et métropolitain de Chypre et beaucoup d'autres auxquels elle donna des terres et de l'argent. Elle soutint Antiochus de Ptolémaïs et Acace de Béroé en même temps que Sévérien de Gabale et « plus ou moins tous les ecclésiastiques de passage, un nombre incalculable de moines et de vierges [7] ».

III. La translation. — Nous avons dit qu'un siècle environ s'est écoulé entre la rédaction de la *Vie* et la composition de la supérieure du monastère d'Olympias. Pendant cet intervalle les imaginations ont travaillé dans le sens habituel et une légende s'est créée. L'*Ama* Sergia n'en fait pas trop mystère car elle ouvre son récit par cette déclaration : « Nous avons appris dans le plus petit détail ce qui concerne la vie et pratique spirituelle, toute pleine de Dieu, toute vertueuse, de la vénérable et sainte Olympias et les récits précédents [la *Vie*] nous en donnent une connaissance assurée; je veux donc, moi aussi, Sergia la pécheresse, qui par la grâce de Dieu ai été commise à l'administration, autrement dit au supériorat du saint monastère qui porte son nom, recueillir quelques-uns des traits que j'ai reçus des saintes mères et maîtresses précédemment décédées et les transmettre à celles qui me succéderont dans l'administration du monastère. »

Sergia rappelle d'abord que la fondation de sainte Olympias demeure immuable jusqu'à cette fameuse sédition *Nika*, en 532; le monastère fut incendié avec la Grande-Église contiguë et « toutes les personnes qui l'habitaient durent s'enfuir toutes nues et se retirer à Saint-Ménas. Elles y demeurèrent pendant six ans, parce que près de Saint-Ménas était la maison appelée « maison des engins » (τῶν Μαγγάνων) et le « moulin » (μαγκιπεῖον) qui en dépend, et c'est de là qu'elles purent retirer quelque adoucissement à leurs besoins; car cette maison appartient jusqu'à présent à ce monastère, si souvent nommé, de Sainte-Olympias. Justinien fit reconstruire la Grande-Église, ce qui fut terminé en 537, et probablement en même temps le monastère : ἀτ 'Ολυμπιάδος [8]. » C'est peut-être tout ce qu'il y a de vrai dans le récit de Sergia dont les racontars iront leur train d'autant mieux qu'ils n'ont rien à redouter des archives dont il ne subsiste rien.

Afin de se mettre à l'aise avec la vérité, Sergia rappelle qu'Olympias apparaît et dirige le monastère où on l'a entendue dire : « Je suis avec vous tous les jours de votre vie. » C'était assez dans ses habitudes d'apparaître ainsi, car le c. xi de la *Vie* rapporte qu'après sa mort, survenue à Nicomédie, Olympias avait apparu à l'évêque Pansophios [9] et lui avait prescrit de déposer ses restes dans un cercueil et celui-ci sur une barque qui partirait à la dérive. La barque aborda, vers l'heure de minuit, à proximité de la maison du saint apôtre Thomas à Brokhthes, nom d'un faubourg de Constantinople, situé de l'autre côté du détroit. A ce moment, un ange réveillait le supérieur et le portier de ce monastère et leur enjoignait de transporter le cercueil dans le sanctuaire. On voit que nous sommes en pleine fantaisie; rien n'y manque en fait d'invraisemblance. Les portes de l'église s'ouvrent d'elles-mêmes, le supérieur et le portier les referment et se recouchent; ce petit divertissement recommence trois fois jusqu'à ce que la communauté se forme en procession, se rende chercher le cercueil qu'on introduit dans l'église où Olympias fait une foule de miracles.

Sergia a bien soin d'amorcer ses historiettes à ce récit qui la met en verve. Devenue supérieure elle apprit, dit-elle, que les Perses avaient brûlé le monas-

[1] *Code Théodosien*, édit. Ritter, t. v, p. 218 sq. — [2] *Cod. Théodosien*, l. XIV, tit. xvii, leges 11, 12, 13. — [3] *Hist. eccles.*, l. VIII, c. xxiv, *P. G.*, t. lxvii, col. 1577. — [4] Id., *ibid.*, l. VIII, c. xxiv, *P. G.*, t. lxvii, col. 1580. — [5] *P. G.*, t. cxlvi, col. 1012. — [6] *Vie*, c. xiii. — [7] *Vie*, c. xiv. — [8] Sergia raconte que Justinien fit la dédicace de la Grande-Église la veille de Noël 537 et la dédicace du monastère le 25 décembre. — [9] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. vi, *P. G.*, t. lxvii, col. 1532.

tère de Saint-Thomas de Brokhthes, aussitôt elle court sur les lieux et trouve les ossements d'Olympias nageant dans l'eau, mais cette eau était remplie de sang. Elle ramasse le tout et rapporte cela au couvent où on lui raconte que la sainte est apparue de nuit à une sœur et lui a dit : « Voici qu'après tant d'années je suis venue habiter avec vous, et désormais je ne vous quitterai plus. » Sergia en est enchantée, avertit le patriarche Sergius (610-638) qui envoie le prêtre Jean et d'autres clercs pour procéder à l'inhumation. Jean s'apprête à retirer les ossements de l'eau et voici le sang qui lui gicle sur les mains; il porte ses mains au visage et le voilà tout sanglant, les linges le sont de même, un clerc aussi, etc. Et les miracles recommencent et continuent. Le tout s'achève par un boniment pieux. Tout cela est négligeable.

IV. Bibliographie. — Baronius, *Annales ecclesiastici*, 1591, ad ann. 388, n. 44-50; ad ann. 404, n. 65-67. — J. Bousquet, *Vie d'Olympias la diaconesse*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, IIe sér., t. L, 1906, p. 225-250; le même, *Récit de Sergia sur Olympias*, dans même revue, IIe sér., t. II, 1907, p. 255-268. — [H. Delehaye], *Vita sanctæ Olympiadis et narratio Sergiæ de ejusdem translatione*, dans *Analecta bollandiana*, t. XV, 1896, p. 400-423; t. XVI, 1897, p. 44-51. — Herbert, *Wives and mothers in the olden times : SS. Paula and Olympias*, in-8°, London ?. — M. Meurisse, *Histoire d'Olympias, diaconesse de l'Église de Constantinople*, in-4°, Metz, 1640. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XI, 1706, p. 416-440, 629-631. — G. Tiraboschi, *Vita di Sa Olimpia, vedova e diaconessa della Chiesa di Costantinopoli*, in-4°, Parme, 1775. — G.-G. Tobra, *Compendio della vita di S. Olympia, vedova e diaconissa della Chiesi di Constantinopoli*, in-8°, Bologna, 1782. — *Vita di S. Olimpia*, in-24, Asti, 1892.

H. Leclercq.

**OLYMPIE.** — I. Basilique. — La basilique d'Olympie nous reporte probablement au Ve siècle, mais le plan est plus ancien encore et ce qui fait le principal intérêt de cette église c'est de nous offrir un cas de transformation d'un temple païen en basilique chrétienne [1]. L'édifice primitif était une construction en maçonnerie de forme oblongue. On pratiqua dans la façade une ouverture qui fut élargie de façon à former une abside, ensuite on éleva un mur pour séparer l'abside et la nef du narthex. Dans la nef on éleva deux murs dans le sens de la longueur, hauts d'environ 1 m. chacun et, de cette manière, la nef fut séparée des bas-côtés. Sur ces murs bas, on posa cinq colonnes d'où partirent des arcs-boutants se dirigeant vers une balustrade peu élevée de 0 m. 27 de haut. On ne saurait dire si les colonnes appartenaient à la construction primitive et païenne ou bien si elles ont été introduites lors de la transformation en église. Cette dernière opinion paraîtrait justifiée par le fait que les dimensions des colonnes sont expressément adaptées à celles de la balustrade, car à la largeur de cette dernière correspond un pilier central de 1 m. 68 avec des demi-colonnes dirigées aussi bien vers la nef que vers les bas-côtés et présentant six cannelures ioniennes. La portion correspondant à la balustrade est ornée de moulures représentant une plante grimpante qui sort de derrière un trèfle (fig. 9028). Ce dernier offre la forme aplatie que l'on retrouve dans les monuments de style byzantin primitif, surtout sur les architraves. Deux faits seulement semblent, en apparence, s'opposer à ce que l'on attribue une origine similaire aux colonnes : d'abord le seul ornement figuratif qui se trouve parmi les ornements floraux, une tête de Méduse (fig. 9028). Mais son introduction, comme le prouve la fréquente mention qui est faite de sa présence dans les rues et sur les places de Constantinople, n'était point contraire aux idées chrétiennes (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot Méduse) [2]. De

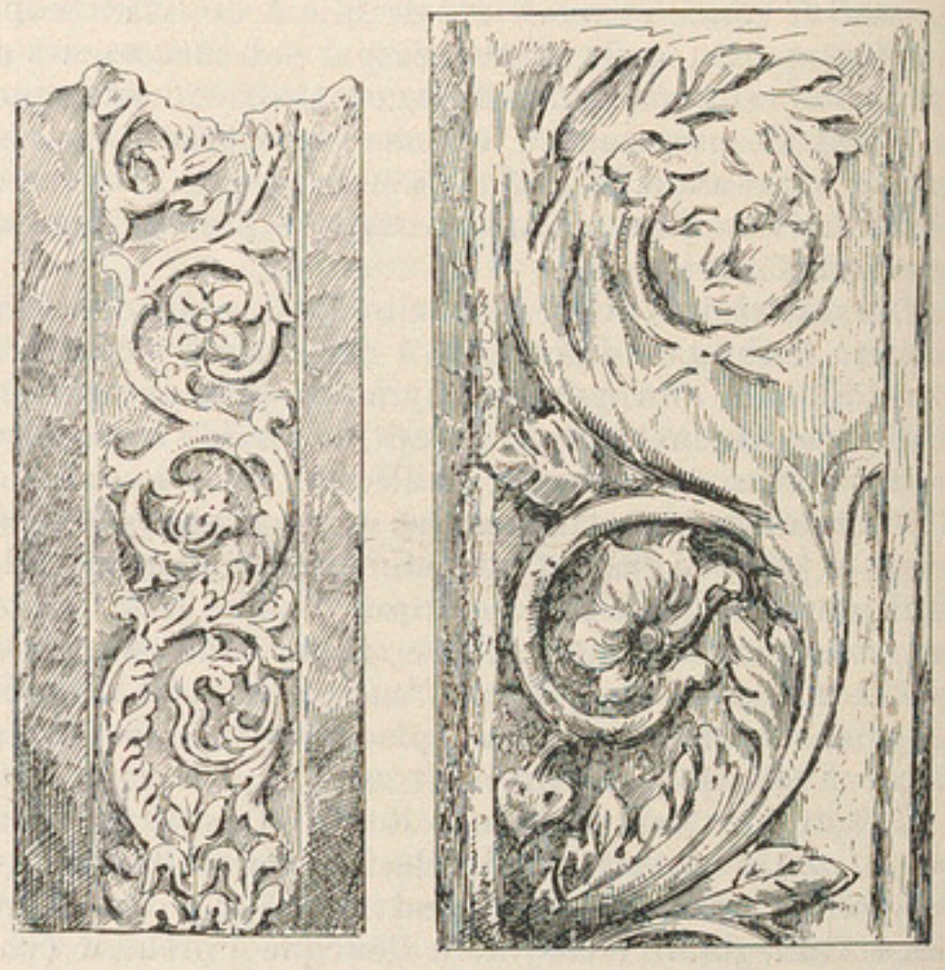

9028-9029. — Fragments de balustrade provenant de la basilique d'Olympie.
D'après *Römische Quartalschrift*, 1890, pl. II, n. 1-2.

plus, si l'on considère l'une de ces colonnes dont le travail est de beaucoup inférieur au reste, on peut affirmer qu'elles appartiennent à deux périodes différentes, de sorte que les morceaux bien travaillés

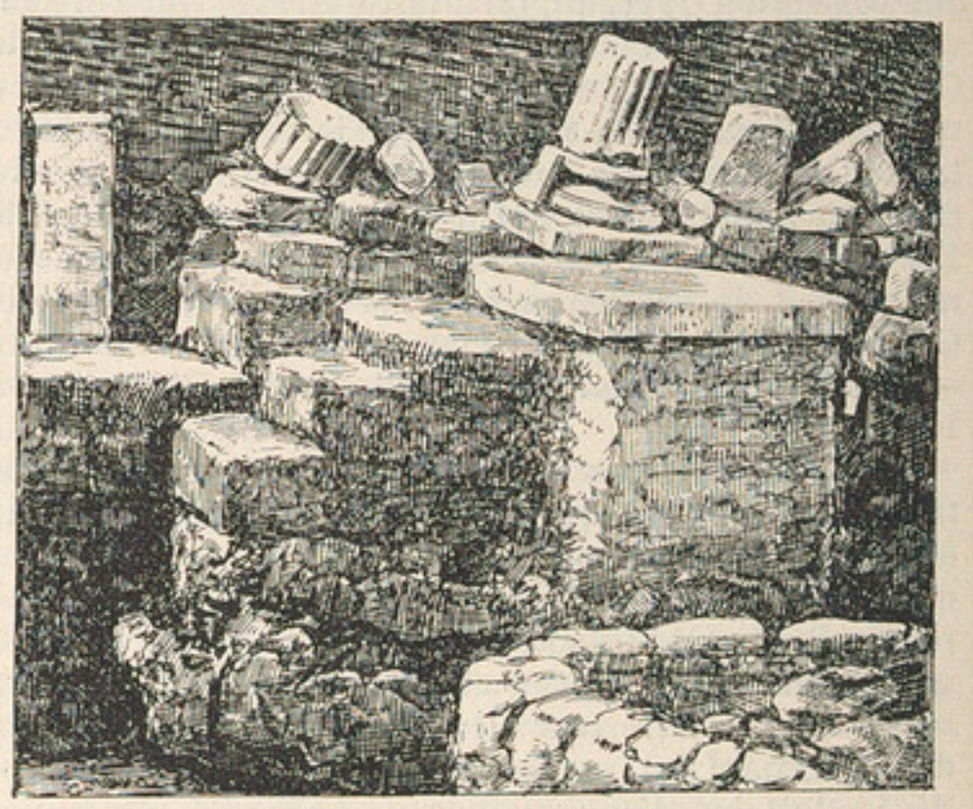

9030. — Ambon de la basilique d'Olympie.
D'après *Römische Quartalschrift*, 1890, pl. II, n. 5.

seraient anciens, tandis que les médiocres seraient d'une époque plus récente. D'autre part, la présence d'un double plancher indique une restauration plus récente, peut-être le VIIIe ou le IXe siècle. Les chapiteaux des colonnes présentent des formes du schéma composite courantes au IVe et au Ve siècle, avec des feuilles d'acanthe largement dentelées.

[1] J. Strzygowski, *Reste altchristliche Kunst in Griechenland*, dans *Römische Quartalschrift*, 1890, p. 7-11. — [2] Anonymus, dans Banduri, *Imperium orientale*, pars IIIa; Cedrenus, *De signis*, édit. Rom, p. 87 sq.

Entre la première paire de colonnes du côté est se trouvent les balustrades qui séparent la nef du sanc-

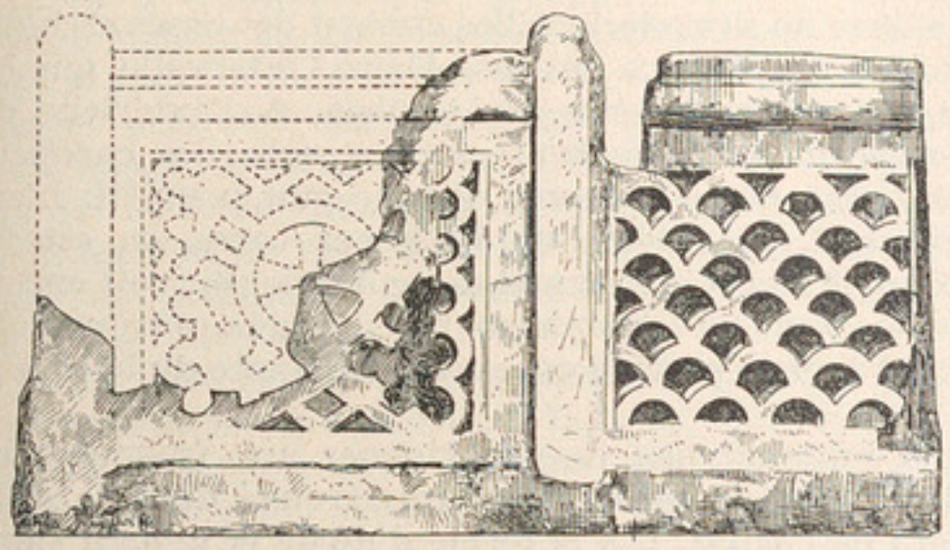

9031. — Fragment de balustrade.
*Ibid.*, pl. II, n. 6.

tuaire. Elles étaient restées intactes jusque vers les dernières années du XIXe siècle, un tremblement de terre les a brisées et, en grande partie, détruites. Il était dès lors facile à prévoir qu'avant longtemps les nombreux fragments dispersés sur le sol seraient transportés aux quatre coins du globe. D'après la restauration de Holzinger — qui négligea de citer l'exemple d'Olympie — ces balustrades étaient, en Europe, les seules du type primitif qui fussent entières et en place. En tout cas, elles nous apportent une des meilleures preuves que la basilique d'Olympie remonte au VIIe siècle au moins et même plus tôt. En effet, ces balustrades se rattachent bien au style romain et n'ont rien de commun avec les formes en relief adoptées par l'art byzantin depuis le VIIe siècle. Nous voyons (fig. 9029) que l'entrée centrale, large de 1 m. 04, est flanquée de deux colonnes qui s'élèvent à 1 m. 42 au-dessus du niveau du seuil. Leur hauteur n'est pas suffisante pour nous permettre de supposer une architrave, qui est la caractéristique des iconostases (voir ce mot) du milieu et de la fin de la période byzantine. L'espace entre ces colonnes et le mur longitudinal est divisé en deux par une colonne de construction originale : celle-ci se terminait à la hauteur de la balustrade par une sorte d'élévation elliptique ; elle se continuait cependant aux coins, ce qui en faisait un ouvrage tout à fait remarquable. De la partie supérieure il ne reste malheureusement rien. Les balustrades, hautes de 1 m. 05, sont insérées entre les colonnes, les piliers et le mur. La plaque entre les colonnes et les piliers présente une croix qui traverse une couronne, laquelle est elle-même entourée de cercles ou de carrés. Ces plaques sont surmontées par une petite corniche, sur l'une des faces de laquelle une croix est gravée,

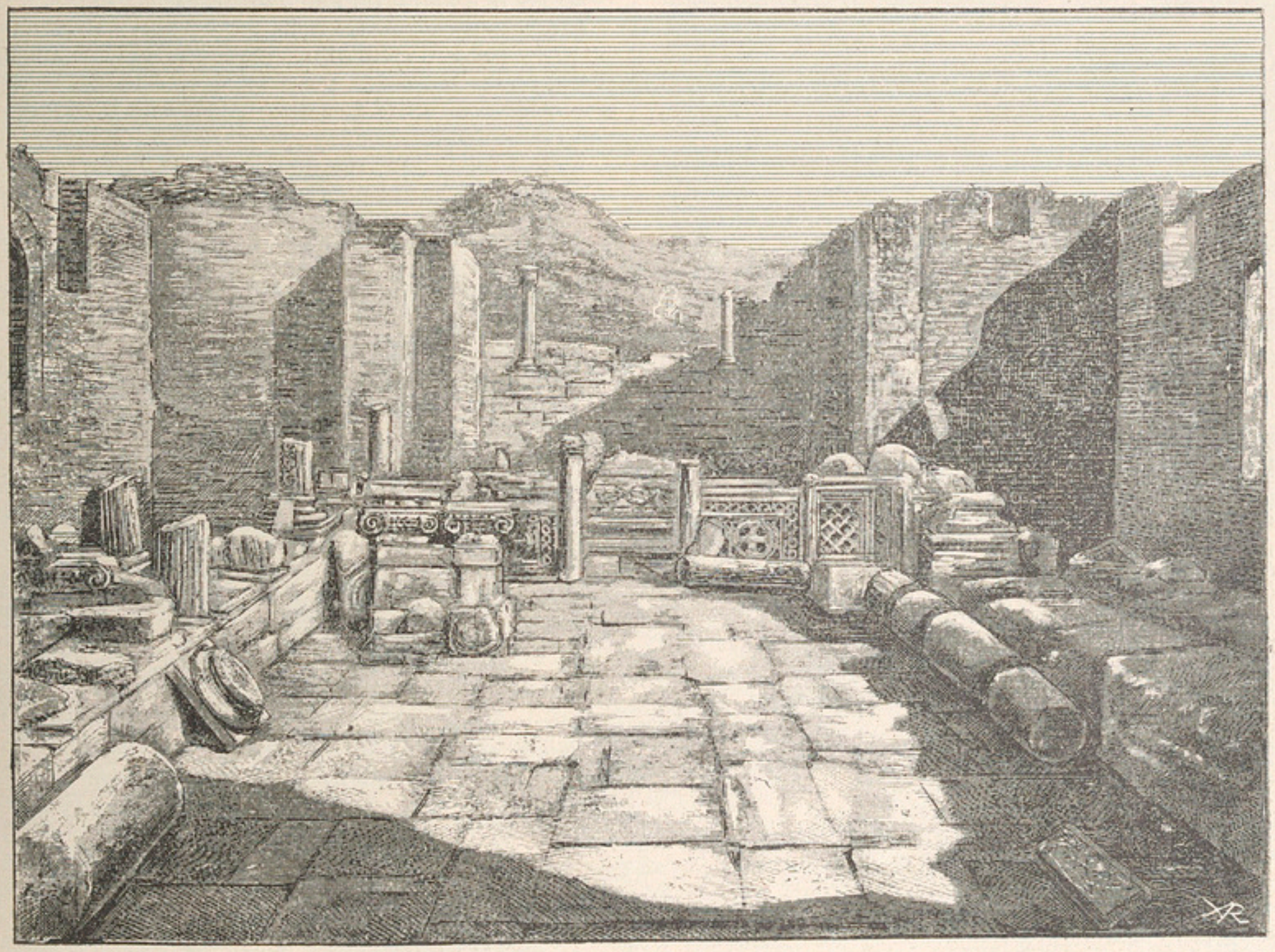

9032. — Intérieur de la basilique chrétienne d'Olympie.
D'après Kraus, *Gesch. des altchr. Kunst*, t. I, 1896, p. 342, fig. 272.

autre preuve que nous avons affaire à une simple balustrade et non à une iconostase, pour laquelle d'autres plaques seraient nécessaires pour couvrir la croix. La balustrade entre les colonnes et le mur reproduit exactement la forme des *transennæ* romaines, des arcs alternés et ajourés, chevauchant les uns sur les autres (fig. 9031). L'autel est de forme carrée, bâti avec des matériaux anciens. L'ambon placé à l'est et à la gauche de la nef se compose uniquement d'une plate-

forme sans grille, à laquelle on accède à l'Est et à l'Ouest par trois marches (fig. 9030). Le long du mur

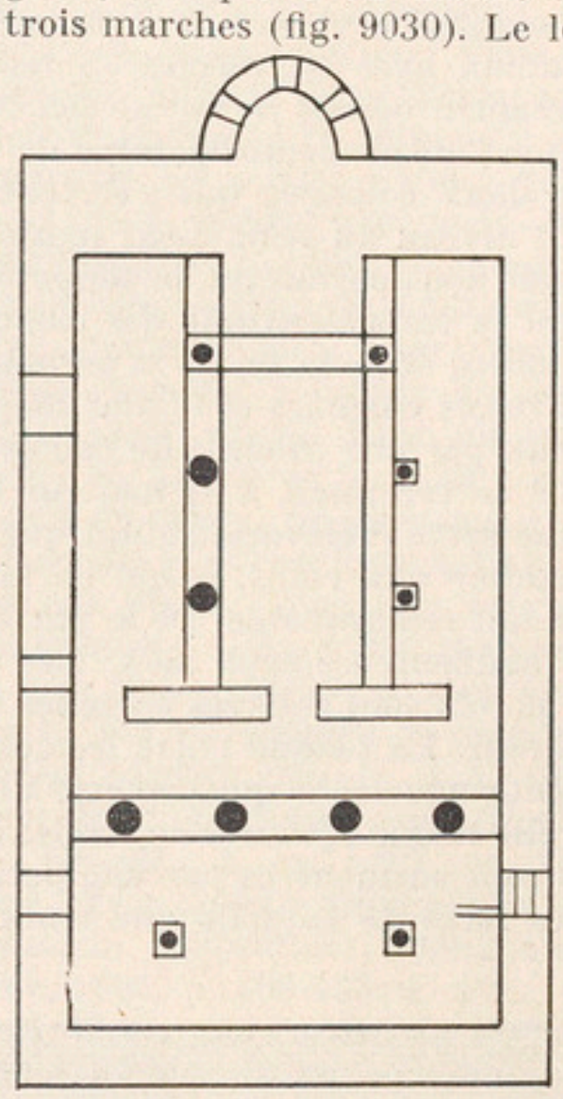

9033. — Plan de la basilique.
D'après *Nouv. archives des missions scientifiques*, t. XXI, 1916, pl. III, n. 5.

de l'abside se trouvaient des sièges destinés au clergé; ils sont aujourd'hui presque entièrement détruits.

Attenant à l'église se trouve un porche soutenu par quatre colonnes, à l'intérieur de la portion est de ce carré, séparé diagonalement par un mur percé de trois portes d'entrée. Les colonnes qui, apparemment, avaient été, à l'origine, élevées pour cette construction et qui dépassent ou n'atteignent pas la hauteur des constructions de style byzantin se sont malheureusement effondrées durant le dernier tremblement de terre du XIX^e^ siècle. Elles avaient des bases attiques et des chapiteaux ioniens. Dans l'intervalle qui les sépare se trouvaient des tombes. A l'extérieur du porche d'entrée, à droite et à gauche, les chrétiens percèrent des ouvertures dans le mur primitif. L'entrée sud, précédée d'un bâtiment carré, en est un exemple; dans le mur sud de ce dernier on voit encore de nos jours un sarcophage. Des caveaux se trouvaient aussi dans la portion est encore existante du bâtiment carré.

N'oublions pas de mentionner un fragment de chapiteau en marbre de Paros trouvé dans le coin nord de l'église. Il a la forme d'un dé et le bord supérieur est orné d'une moulure. Sur la face principale est figurée une croix entre deux feuilles à longues tiges.

La basilique d'Olympie offre cet intérêt particulier qu'elle s'élève à 39 m. au sud de l'enceinte sacrée de l'Altis, sur l'emplacement traditionnel de l'atelier de Phidias lorsqu'il travaillait à sa statue chryséléphantique et les dimensions coïncidaient exactement avec celles de la *cella* du temple de Zeus [1].

Les ruines (fig. 9032) nous permettent de retrouver le plan qui est celui d'un rectangle enfermant une nef avec ses bas-côtés, précédés d'un narthex et avec une abside en saillie. Les dimensions sont de 32 m. 05, sur 12 m. 40 (fig. 9033).

« On a mis à jour une partie encore importante du mur de briques qui repose sur un appareil antique

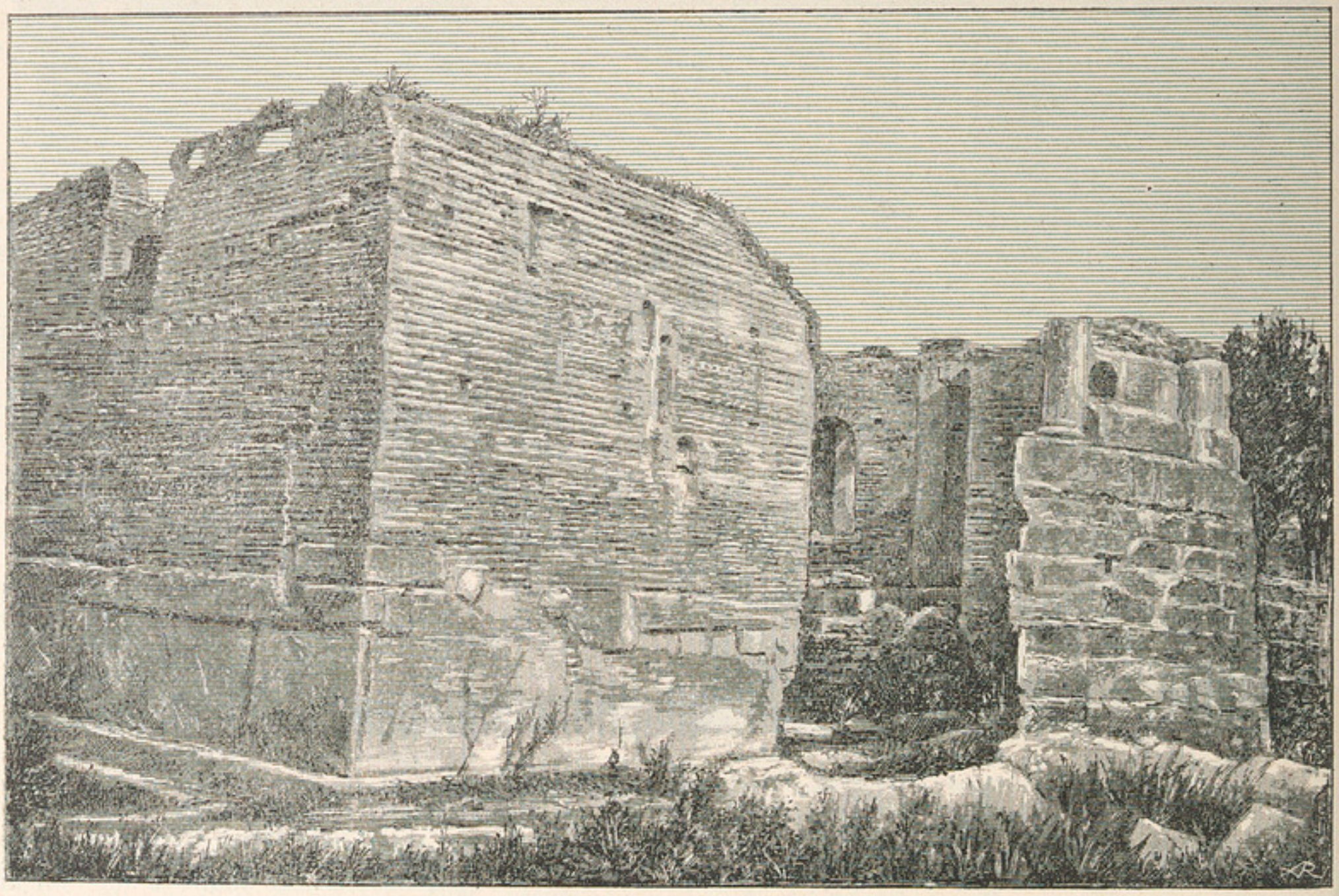

9034. — Abside et murs latéraux. *Ibid.*, pl. IV, n. 7.

(fig. 9034) d'apparence très ancienne. On aperçoit à

[1] L. Bréhier, *Nouv. recherches sur l'hist. de la sculpture byzantine*, dans *Nouv. archives des missions scient. et litt.*, t. XXI, 1913, p. 11-13.

l'extérieur une partie de l'abside débordante dans laquelle on pénètre aujourd'hui par une brèche. Le mur en hémicycle (fig. 9035) est en appareil moyen, sur un haut stylobate étaient placées des colonnes de marbre dont il reste la base et une partie du fût; elles encadraient peut-être des baies, dont en aperçoit encore un jambage. On avait donc une de ces absides éclairées par des fenêtres, comme on en trouve à Ravenne. Ces colonnes sont en réalité de véritables piliers faits de deux fûts géminés et formant décor à la fois à l'extérieur et à l'intérieur. »

La fig. 9036 montre des fragments encore en place de la clôture de marbre du chœur faite de cinq panneaux ajourés et séparés entre eux par des colonnettes de marbre de remploi. Entre le chœur et la grande nef on

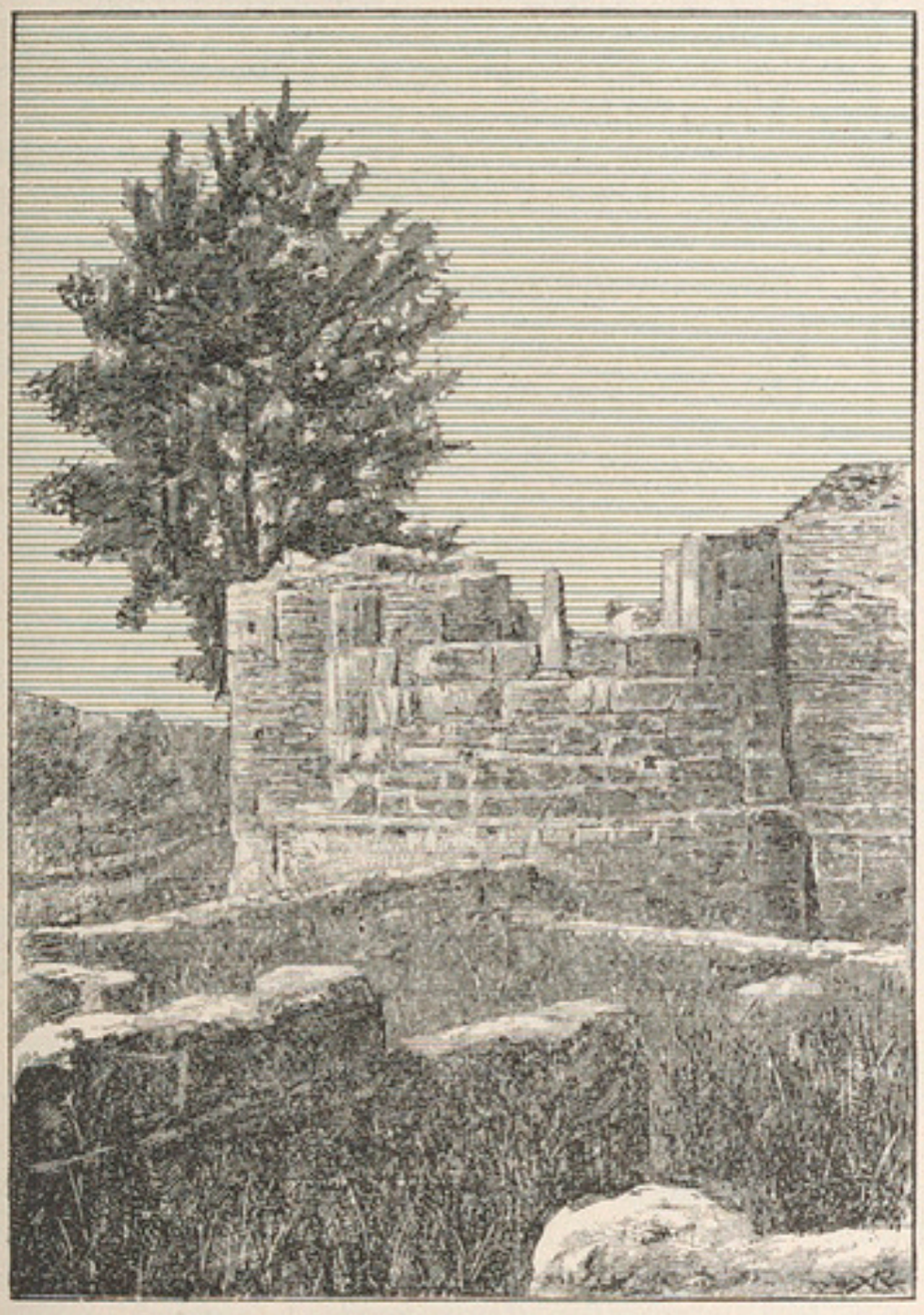

9035. — Abside.
*Ibid.*, pl. III, n. 6.

voit un massif de briques de forme elliptique de destination inconnue. Dans les murs extérieurs étaient percées quatre fenêtres en plein cintre. Dans l'abside on a relevé des revêtements de marbre provenant de l'édifice circulaire du Philépéion. Le narthex rectangulaire était divisé en trois nefs par quatre colonnes. Aucune voûte, la basilique devait avoir un toit en charpente.

II. Épigraphie. — On a signalé à Olympie deux inscriptions chrétiennes qui offrent un certain intérêt :

—

+ ΚЄ ΙΥ ΧЄ ΒΟΗΘΙ ΤΩ Δ
ΟΥΛΩ CΟΥ ΑΝΔΡЄΑ ΤΩ
ΑΝΑΓΝΩCΤΗ +
ΚΑΙ ΜΑΡΜΑΡΑΡΙΩ +

*Domine Jesu Christe adjuva servum tuum Andream lectorem et marmorarium.*

Ce texte est à ajouter à ceux que nous avons groupés au sujet des lecteurs (voir ce mot); celui-ci, comme on le voit, remplissait à l'église les fonctions de lecteur et gagnait sa vie en qualité de marbrier :

+ ΚΥΡΙΑΚΟC Ο ЄΥ
ΛΑΒЄCΤΑΤΟC
ΑΝΑΓΝΩCΤΗC ΚΑΙ
ЄΜΦΥΤЄΥΤΗC
ΤΗC ΚΤΗCЄΟC
ΥΠЄΡ CΩ
τηριας ЄΑΥΤΟΥ ЄΥ////
//////////////////////

*Cyriacus religiosissimus lector et emphiteuta (hujus) fundi. Pro salute ejus*[1].

Encore un lecteur de l'Église d'Olympie; au sujet

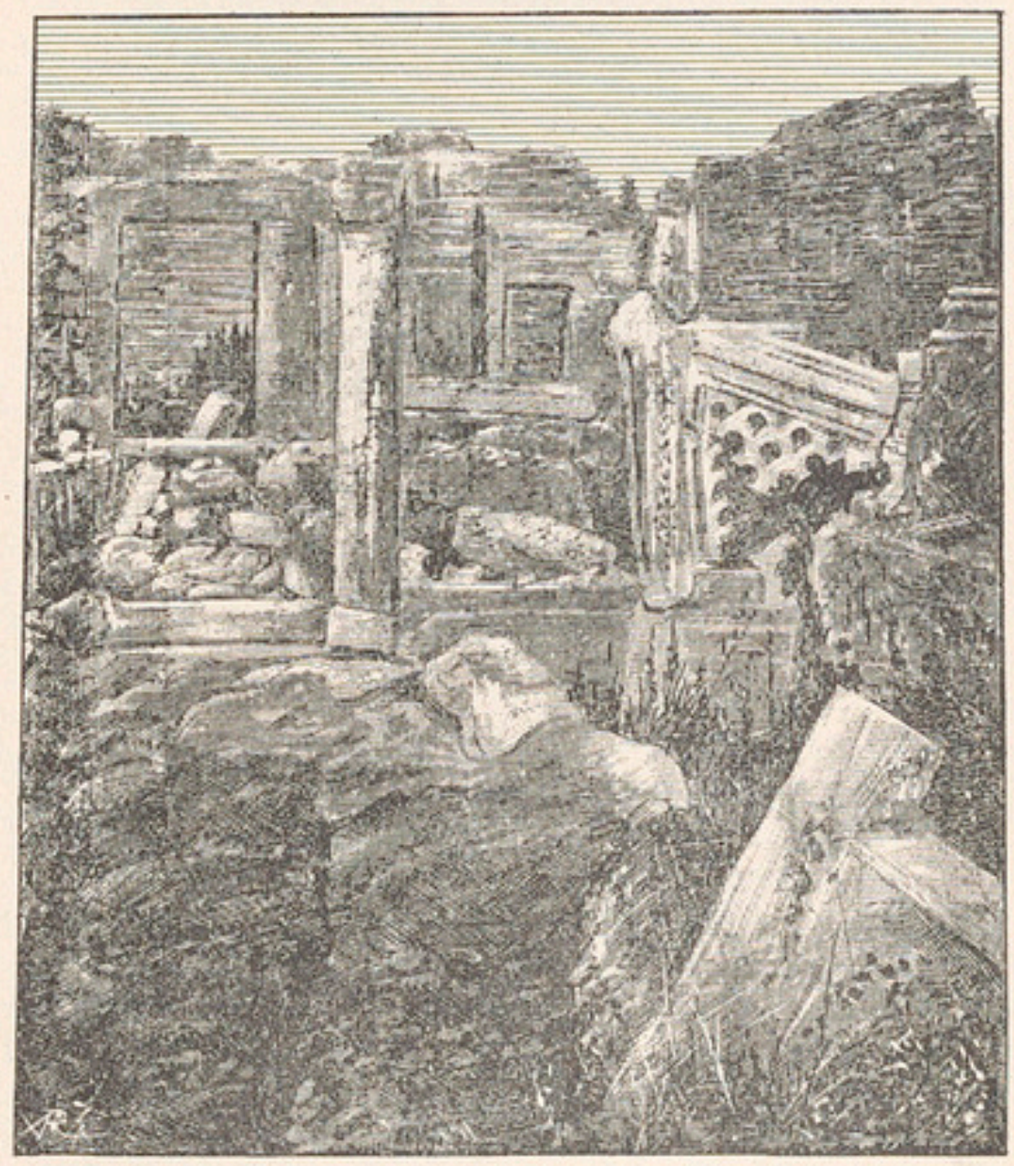

9036. — Intérieur vu de l'abside.
*Ibid.*, pl. IV, n. 8.

de son titre d'« emphyteute », voir *Dictionn.*, t. IV, au mot Emphytéose.

III. Bibliographie. — Blouet, *Expédition scient. de Morée*, t. I, pl. LXI. — Adler, *Ausgrabungen von Olympia*, t. II, III, V. — Holtzinger, *Kunsthistorische Studien*, p. 72 sq. — F. X. Kraus, *Geschischte des altchristliche Kunst*, in-8°, Freiburg-in-Br., t. I, 1896, p. 342, fig. 272. — J. Strzygowski, *Reste altchristliche Kunst in Griechenland*, t. IV, 1890, p. 7-11, pl. II.

H. Leclercq.

**OMAR.** — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1175-1177, 1181-1182; t. IV, col. 2562-2566.

**OMBOS.** — Cette ville d'Égypte fut le siège d'un évêché; elle est citée dans l'*Itinerarium romanum* et elle était située sur la rive droite du Nil, tout proche de la frontière méridionale; elle existe encore et porte le nom de Kom-Ombo; le village actuel est abandonné. C'est de là que provient une stèle conservée au British Museum et gravée sur ses deux faces. L'inscription de la face antérieure commémore le nettoyage et la res-

[1] J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 86; *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1905, p. 313-314.

tauration d'une hôtellerie; celle de la face postérieure concerne la construction d'un ἀπαντητήριον destiné à recevoir des hôtes de passage. On pourra ajouter ces textes à ceux que nous avons étudiés à l'occasion des hôtelleries (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2748-2770, fig. 5751-5756). La date de ces deux textes est le VI-VII[e] siècle. Voici le premier texte (recto) :

☩ Χ Μ Γ ☩

+της θειας προνοιας συναιρουμενης κ(αι)
της σπουδης και επιξεως Αρσενιου καθ(ωσιωμε-
[νου) τρι(βουνου)
και Θεολογιου πριμ(ικηριου) και λοιποις πρωτ-
[(οις)η
πασα καθαρσις γεγενηται του δημοσιου του
του τοπου και της κοπρου της πολλης της ουσ
ης προ πολλου του χρονου εγενετο η με
ταφοοα και εξ υπομνησεως και υποβολης και
επιεικιας του επισκοπου κ(αι) παντος του
οχλου συνυπουργουντος ανανεωθη ο
αυτος τοπος και ωκοδομηθη απο θεμε
λιου εως ανω εισοικη[θ]ησοντων
ξενων και των παρερχομενων
ανευ δημοσιας συνοψεως
και εν τω(ι) αυτω(ι) τοπω(ι) εταχθη
η γραφη τουτου του ταβλιου
της ανανεωσεως εν μηνι
Θωθ πεμτη της παρουσης
πεντε και δεκατης ινδικ(τιωνος)
☩ εγραφη δι' εμου Ισακιου +

Verso.

☩ Τουτο το τηλικουτον αγαθ(ον)
της οικοδομης του απαν
τητηριου εγενετο επι των αἰσιω(ν)
χρονων του ενδοξ(οτατου) Γαβριηλου δου
κος της Θηβαιων χωρας και το῀ μ. εγαλ(...)
Κομιτα τοποτηρ(ητου) (και) Φοιβαμμονος +
του λαμπ(ροτατου) καγκελ(λαριου) σπουδης και
[οικ(ονομιας)?
λαμπρ(οτατου)Δοροθεου καγγ/και Ιωαννου
λαμπρ(ου) σιγγ(ουλαριου) επιμελητου εις οικησιν
των εισερχομ(ενων) στρ(ατιωτων) εις αμεριμ-
[νιαν τε
των ευρευθεριτεων μιτατων επιτ(αξεως)?
ιδ ινδ(ικτιωνος) ληγ(ουσης) Παυνι ιθ επσι...
[ουτο (...)
του κληρικ(ου) ημων παντων χαιροντ(ων)
[και αγαλλο]μενων εν ονομοτι Ιη(σου) Χρ(ιστου)
+Ιωαννης στ(οιχει) ☩

Nous avons donné le texte tel qu'il est établi par son dernier éditeur, Mlle G. Rouillard, dont voici la traduction :

« *Recto*. Christ, Michel, Gabriel [1] (?). Avec l'aide de la divine Providence, grâce au zèle et à l'activité d'Arsénias, le dévoué tribun (?), de Theologios, le *primicerius* et des autres officiers, on a effectué le nettoyage complet de cet édifice public et enlevé les détritus qui y étaient accumulés depuis fort longtemps. A la suggestion et grâce à l'initiative et à la bonté de l'évêque, aidé par tout le peuple, ce même édifice a été refait et rebâti de fond en comble pour hospitaliser les étrangers et ceux qui passent, sans avoir droit à la réquisition. En ce même lieu, on a placé l'inscription de cette stèle commémorative de la réfection le 5[e] jour du mois de Toth, la XV[e] année de l'indiction. Écrit par moi, Isaac.

« *Verso*. La construction si utile de cette hôtellerie a eu lieu aux temps heureux du très glorieux Gabriel, duc de Thébaïde, et du très grand (?) Comitas, topotérète, et de Phoibammon, le très illustre chancelier; grâce au zèle et à la sollicitude (?) du très illustre Dorothéos, chancelier (?) et de Jean, l'illustre *singularis*, épimélite, pour le logement des soldats de passage et pour la décharge de ceux qui doivent être exemptés de la réquisition du logement. A la fin de la XIV[e] année de l'indiction, le 19 du mois de Payni. Avec l'approbation (?) du clerc, pour notre joie et notre allégresse à tous au nom de Jésus-Christ. Jean approuve. »

A la ligne 2, on avait proposé καθ(ολικου), ce qui

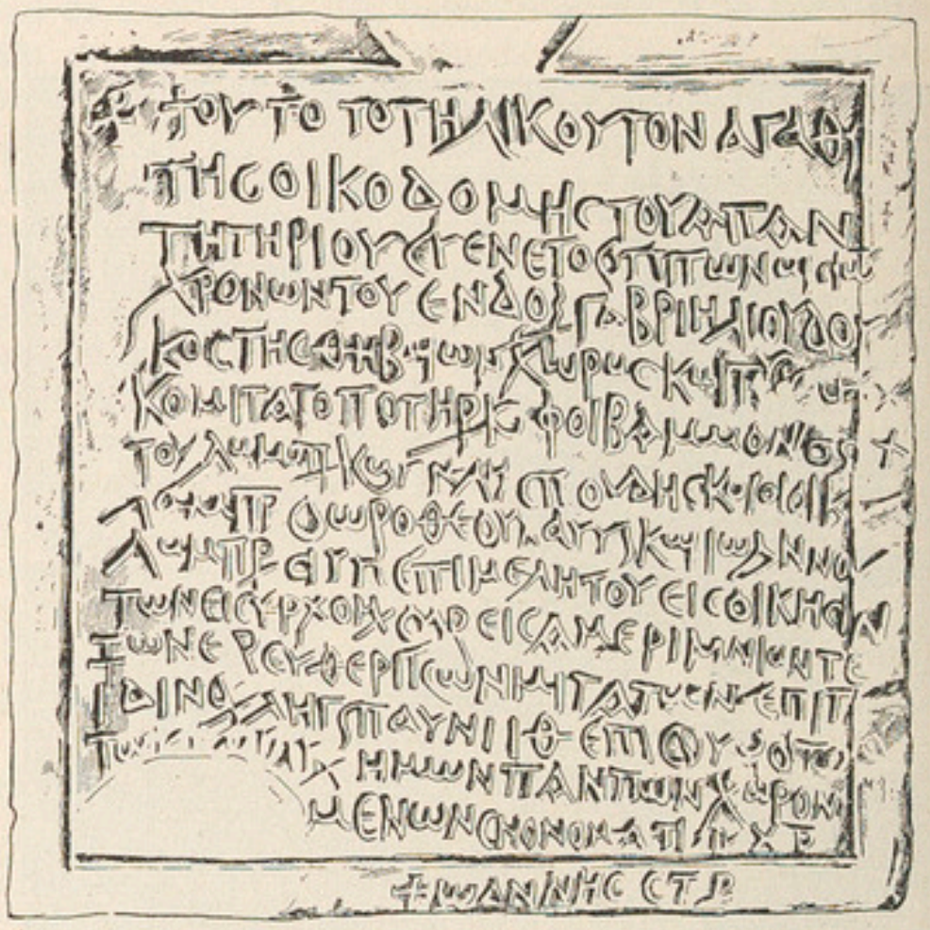

9037. — Stèle d'Ombos, face postérieure.
D'après *Mélanges offerts à Schlumberger*, t. I, 1924, p. 88, pl II.

met en scène un personnage très important, auquel il semble préférable de substituer καθ(ωσιωμενου), épithète couramment appliquée aux officiers et aux soldats.

Ligne 4, θεολογιου πριμικηριου s'entend d'un officier chargé de l'inscription des recrues.

On voit par la lecture de l'inscription que les deux textes ne se rapportent pas au même événement. Celui du recto commémore un fait qui se passe le 5 du mois de Toth en la XV[e] année de l'indiction; celui du verso fait mémoire de ce qui s'est passé le 19 du mois de Payni, en la XIV[e] année de l'indiction. Il est d'ailleurs absolument impossible de dire laquelle des deux inscriptions est la plus ancienne. Au contraire, on remarque une différence de rédaction. Les personnages qui figurent sur le recto ne reparaissent pas au verso. Ici, nous trouvons des fonctionnaires importants de la province de Thébaïde : duc, topotérite, chancelier. Là, au contraire, il n'est question que d'officiers sans grand éclat et d'un évêque; les premiers ont autorisé une corvée de nettoyage, le second a fait reconstruire l'édifice avec le concours de tous les habitants d'Ombos, pour qui il n'est que juste de faire ici mention de leur ville.

De quoi s'agissait-il? D'une hôtellerie. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit dans le *Dictionnaire* sur ce genre d'édifices, en parlant de celle de Deir Seiman (fig. 9037).

[1] Sur l'interprétation de ce sigle, nous avons donné les éléments de solutions différentes dans *Dictionn.*, t. I, col. 1693, note 4. Mlle G. Rouillard a fait suivre son interprétation d'un point d'interrogation.

L'inscription du verso fait allusion à un autre établissement; ce n'est plus une hôtellerie, mais un ἀπαντητήριον dans lequel on logera, non plus des étrangers et des passants, mais ceux qui ont droit au logement, soldats ou fonctionnaires. C'est là probablement la destination de l'ἀπαντητήριον d'Ombos. Ceux qui, à l'époque des grandes manœuvres, ont eu la mission de préparer le « logement » savent que l'accueil qu'on leur réserve manque souvent de cordialité; il en était ainsi, sans doute, au temps des empereurs byzantins qui, pour alléger les charges des populations, organisèrent des relais de poste, des logements pour les voyageurs ayant droit au quartier [1], et même des casernes[2] pour les troupes de passage. Procope raconte que Justinien fit construire à Taphosiris, en Libye, des hôtelleries pour les fonctionnaires [3].

Ainsi, tout porte à croire que la ville d'Ombos fut pourvue d'une maison destinée à abriter soldats et fonctionnaires de passage; c'est ce qu'indique assez clairement le texte, à la ligne 10, si on adopte la lecture εισερχομ(ενων) στρ(ατιοτων). Ainsi s'explique le rôle du *singularis* de l'*officium* ducal, délégué par les bureaux à la surveillance des travaux.

Comment se fait-il qu'on lise sur les deux faces d'une même stèle deux textes qui se rapportent à deux édifices différents et contemporains? L'inscription du recto nous apprend que la stèle a été dressée dans l'hôtellerie même. La réponse demeure difficile et, à dire vrai, le principal est de posséder les deux inscriptions, sauf à demeurer dans l'incertitude sur l'usage qu'on en fit.

L'épisode à retenir c'est cette collaboration de l'évêque, des officiers, de l'armée et des habitants.

Bibliographie. — H. R. Hall, *Coptic and greek texts of the christian period... in the British Museum*, in-4°, London, 1905, n. 1196, pl. I-II. — G. Lefebvre, *Recueil des inscr. grecques chrét. d'Égypte*, in-4°, Le Caire, 1907, n. 561-562. — G. Rouillard, *Notes sur deux inscriptions d'Ombos*, dans *Mélanges offerts à M. Gustave Schlumberger*, in-8°, t. I, Paris, 1924, p. 85-100.

H. Leclercq.

**OMEGA.** — Ce fragment de marbre opisthographe fut découvert à Kairouan et fait partie des collections du musée du Bardo, à Tunis. Il mesure 0 m. 22 de largeur sur 0 m. 21 de hauteur et 0 m. 03 d'épaisseur. P. Gauckler, qui l'a publié, dit que « l'avers, soigneusement poli, présente une inscription latine dont les lettres, hautes de 0 m. 04 à 0 m. 03, affectent des formes originales et rares, qui ne se présentent jamais dans l'épigraphie africaine avant la période byzantine. Le texte est incomplet, la pierre étant brisée à droite (fig. 9038). Les lettres sont hautes et grêles, très serrées, très inégales mais bien alignées. Plusieurs lettres doubles sont d'une interprétation douteuse. L'inscription est précédée d'une croix d'un modèle assez rare. Un grand *oméga*, gravé après coup en travers de l'inscription, a mutilé plusieurs lettres de la 1re et de la 3e ligne. »

Tout ce texte est d'une lecture aisée, sauf le premier mot de la 2e ligne. On pourrait peut-être proposer ceci :

+ *In n(omin)e D(omi)ni, in hoc* [*lo*
*cu super tris senioris s*
*et qui (ev)it die sabb*
*XXXXVIII in d(omini)co* ou *ind(ictione)*.

Bibliographie. — P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Revue archéol.*, 1902, t. II, p. 244 sq. — R. de La Blanchère et P. Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, p. 109, n. 585 *b*. — P. Gauckler, *Rapport sur des inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XV, 1908, p. 359-360, n. 141.

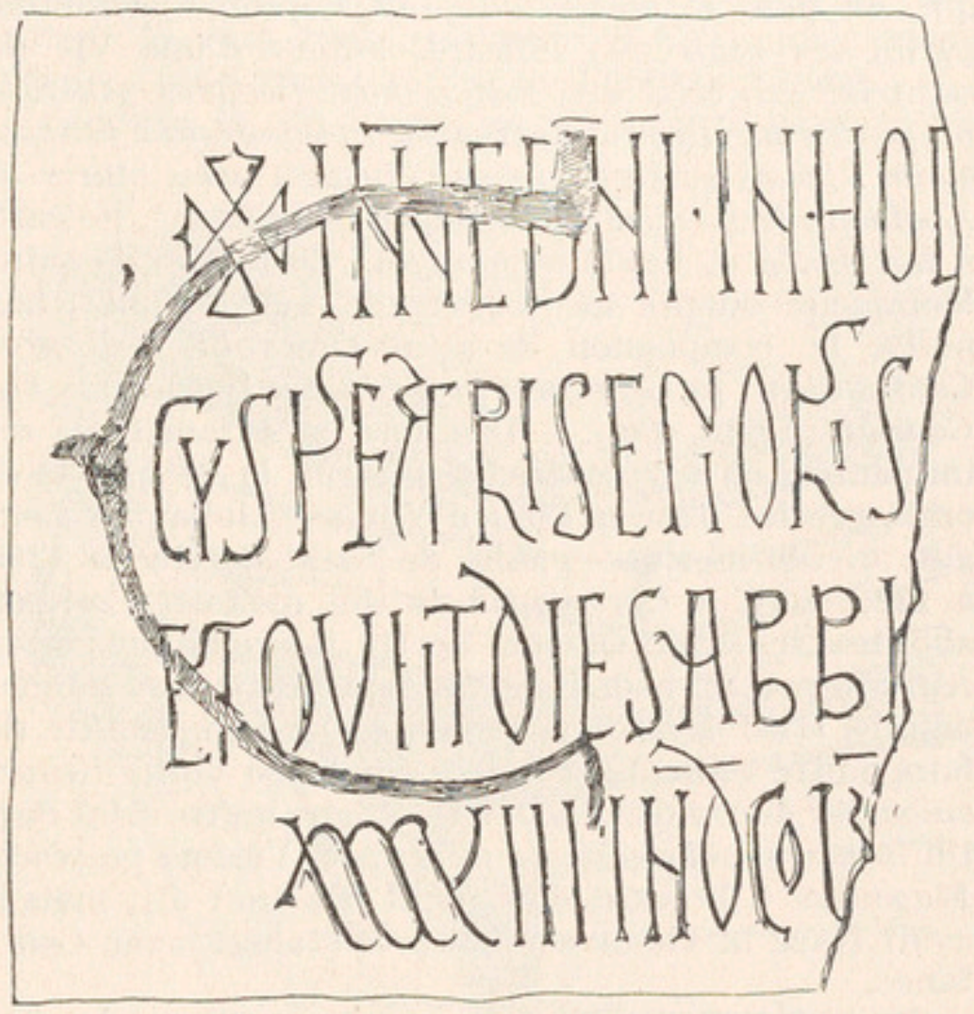

9038. — Marbre opisthographe.
D'après *Nouv. arch. des missions scientifiques*, t. XV, 1908, pl. IX.

H. Leclercq.

**OMER (Saint).** — Les biographes [4] de saint Omer s'accordent à le faire naître non loin de la ville de Constance et cette opinion, accueillie sans autre examen par les dictionnaires, a pour conséquence de soustraire à la France un personnage qui lui appartient par droit de naissance.

Deux sources anciennes en apportent la preuve, d'autant plus recevable qu'elles possèdent une valeur historique incontestable. La *Vita Audomari*, écrite au commencement du IXe siècle, nous apprend que *Hic igitur agius pontifex Audomarus ex nobilibus et inclitis secundum sæculi dignitatem et in fide catholica eruditis ortus fuit parentibus in Constantinense regione nec longe a Constantia civitate, et in eo specialiter loco quæ Aurea Vallis vocatur, natus est... Post hoc nonmulto temporis intervallo ad beatum Audomarum, de predicta Constantinense regione tres una cum mente viri Mummolinus, Ebertramnus sanctusque Bertinus pariter venerunt relinquentes etiam, secundum Domini preceptum parentes* [5]. La deuxième source à laquelle nous avons fait allusion est contemporaine du saint, c'est une charte datée de l'année 663 par laquelle Bertin conclut un échange avec Mommelin, nommé évêque de Noyon et lui cède une villa nommée *Vasune in pago Constantino... Bertinus dedit Mummolino episcopo portionem suam de villa nuncupante Vausune in pago Constantino ad integrum quam de illustri viso Agulfo pro alia villa dicta Franciliaco in concambio accepit...* [6]. Cette

[1] Symmaque, *Epist.*, l. VII, ep. XCVI. — [2] *Code Théodosien*, lib, VII, tit. X, lex 1; *Code Justinien*, lib. I, tit. X, lex 15. — [3] Procope, *De ædificiis*, l. VI, c. I. — [4] Le dernier en date, A. Dusautoir, *Saint Omer, apôtre de la Morinie et ses successeurs*, in-8°, Saint-Omer, 1922, p. 37, « né au Gulden-dal, près du lac de Constance, faisant alors partie du royaume d'Austrasie ». — [5] *Acta sanct.*, sept. t. III, p. 396; *Mon. Germ. hist., Script. rer. merov., Passiones vitæque sanctorum*, par Br. Krusch et W. Levison, t. V, 1910, p. 731, 741. — [6] Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 20; K. Pertz, *Diplomata*, p. 36; *Chartes de Saint-Bertin*, édit. Haigneré, t. I, n. 2.

charte mentionne d'autres localités toutes situées en des *pagi* du nord de la Gaule : Cambrai, Noyon, Vermand, etc.

C'est d'assez bonne heure que l'ignorance d'un biographe a accueilli et vulgarisé la prétendue origine rhénane du saint. Vers 1060, un moine de Saint-Bertin qui, on peut le croire, adoptait l'opinion commune parmi ses confrères, Folcard, auteur d'une Vie de saint Bertin, écrit que *Beatus puer Bertinus generosa progenitorum stirpe ortus traditur in Constantiæ finibus, quam Rhenus subterfluens sub eiusdem urbis muros in Apothamo lacu ferme tribus stagnatur milibus* [1]. Folcard a fait école et l'auteur anonyme de la Vie de saint Mommelin adopte sa manière de voir lorsqu'il fait naître le compagnon de saint Omer *in ipsa urbe Constantiensi in Germania prope lacum Bonadicum seu Constantiensem sita...* [2]. Dès lors la « tradition » est implantée, on n'y contredit plus, on la développe et on la précise. Jean le Long d'Ypres — Johannes Longus, dictus Iperius — abbé de Saint-Bertin de 1365 à 1383, écrit la *Chronique* [3] de son monastère et, en abordant les saints Omer et Bertin, il ne manque pas de reproduire le texte de Folcard auquel il ajoute quelques détails. C'est à lui que remonte la responsabilité de faire naître saint Omer *in loco qui Aurea Vallis dicitur, vulgariter autem Guldindal* [4], et de faire naître saint Bertin *in loco suæ heredidatis nuncupato Vasima provincie Magontine* [5]. Folcard n'en avait pas tant dit, mais il avait tracé la vie et confondu Coutances avec Constance.

Confusion d'autant plus coupable qu'il existe près de Coutances une *Aurea Vallis*, aujourd'hui Orval [6] et qu'on n'a pu découvrir à aucune époque une *Aurea Vallis* devenue Guldindal (Gulding-Thal) aux environs de Constance. En outre, la charte de 663 parle d'un *pagus Constantinus;* or le terme *pagus* désigne une subdivision territoriale de la Gaule, inapplicable en l'espèce au territoire de Constance situé en dehors de la Gaule; ledit *pagus Constantinus* doit donc être cherché dans le Cotentin où était située la propriété cédée par Bertin à Mommelin.

L'éditeur des *Vitæ sanctorum ævi merovingici*, W. Levison, n'a pas hésité à soutenir que Folcard et l'auteur de la Vie de saint Mommelin avaient fait erreur, il n'est pas question de Constance, *sed agitur de Constantia Nortmannica hodie Coutances* [7]. « Nous n'avons aucun indice prouvant que Folcard ait suivi une tradition ancienne. Il a pu se tromper dans l'interprétation de *Constantia*. Le grand évêché de Constance était plus connu au Moyen Age que le petit évêché de Coutances. C'est à Constance que l'auteur de la *Vita Mummolini* a pensé; de même plus tard Johannes Longus. Une fois l'erreur accueillie sans contradiction, elle a subsisté, comme cela se voit souvent [8]. »

Une autre raison s'oppose à ce que saint Omer soit transplanté de Coutances à Constance. A l'époque où il naquit, vers les dernières années du VI^e^ siècle, il y avait bien des chances pour ne pas rencontrer dans la région de Constance des familles nobles et chrétiennes : *ex nobilibus et inclitis parentibus et in fide catholica eruditis*, car « il n'y a, avant le VII^e^ siècle, plus ou moins avancé, aucune mention d'évêché, soit à Constance, soit dans une localité rhétique du voisinage. Constance est un évêché nouveau, constitué pour les besoins de la nation alamane [9]. »

Non content d'imaginer un Guldindal qui n'exista jamais, Jean le Long, suivi par Malbrancq, s'en prirent au lieu dit *Vausune* de la charte de 663 qui devint, on l'a vu, *Vasima provincie Magontine*. Ceci avait déplu au P. Stilting qui, dès 1748, avait proposé de regarder vers le Cotentin [10], mais sans proposer une localité : *nec locum inutile labore magis investigabimus*. On n'est pas plus avancé aujourd'hui [11].

Deux objections ont été soulevées et réfutées. On a dit que le culte de saint Omer et de saint Bertin était inconnu dans le Cotentin, mais « en général le culte d'un saint ne se développe d'abord que dans le voisinage de sa tombe et non dans son pays d'origine. Par exemple, pour le culte, si florissant en Allemagne, de saint Boniface (mort en 754), on ne peut établir l'existence de son culte à Exeter, son pays natal, qu'à partir du XIV^e^ siècle, bien qu'il ait été l'objet d'un culte en Angleterre aussitôt après sa mort. De même, il ne saurait être vraiment question d'un culte de saint Willibrod en Allemagne et non dans sa patrie, le Northumberland. S'il n'a plus existé, par la suite, de relations entre le monastère de Saint-Bertin et Coutances, il ne pouvait guère se trouver d'occasion d'y implanter le culte de ce saint, surtout si, depuis le XI^e^ siècle, on cherchait par erreur sa patrie dans la région de Constance [12]. » On a dit encore qu'Omer et ses compagnons se rendirent à Luxeuil qui est fort éloigné de Coutances et proche de Constance [13]. Et on répond à cela que si l'on considère qu'un disciple de saint Colomban, Potentin, était en 640 abbé d'un monastère proche de Coutances [14], les relations de Luxeuil avec la région de Coutances sont suffisamment attestées. Quant à l'origine normande de saint Omer et de ses compagnons, elle ne peut être aujourd'hui contestée [15]. (Voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MOMMELIN.)

H. LECLERCQ.

**OMM-ES-ZEITOUN.** — Melchior de Vogüé a désigné, dit-il, sous le nom de *kalybè*, un genre de monuments très nombreux dans le Hauran (voir ce nom) et auquel une inscription que nous transcrirons plus loin donne le nom de ἱερὰ καλύβη. Faute de rencontrer dans la langue française un mot qui en donne le sens exact, il a préféré une transcription pure et simple : *kalybè*, qui signifie « habitation rustique », « cabane », *tugurium*. Ce n'est cependant pas que le français manque d'expressions analogues : pavillon, cabanon, pied-à-terre, vide-bouteille, etc., mais *kalybè* a meilleur genre. C'est, paraît-il, « la hutte des habitants primitifs de la Grèce, c'est en outre la demeure des bergers et des nymphes ». Dans l'exemple dont nous parlons, la *kalybè* est dite « sainte », ce qui désigne un édifice religieux, une chapelle. On sait que la *cella* des temples païens était regardée comme le séjour même d'un dieu représenté par une statue, un symbole mystique ou un oracle invisible. La divinité y habitait et il fallait donc que le local fut habitable. On fut amené à lui préparer une chambre carrée ou plutôt cubique, surmontée d'une coupole hémisphérique. Or « le cube est une forme essentiellement mystique que l'on retrouve dans la *cella* des temples égyptiens, dans celle du temple de Jérusalem; la demi-sphère est l'image de la voûte céleste. Cette chambre, demeure divine, renfermait sans doute la statue ou le symbole du dieu qu'on y adorait; peut-être même y rendait-on des oracles, car la plupart de ces *kalybè* ont un étage souterrain dans lequel pouvait se

[1] *Acta sanct.*, sept. t. II, p. 605. — [2] *Acta sanct.*, oct. t. VII, pars posterior, p. 957. — [3] *Mon. Germ. hist., Script.*, in-fol., t. XXV, p. 759. — [4] *Mon. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. V, p. 754, note 4. — [5] Id., *ibid.*, t. V, p. 759, note 1. — [6] Orval, cant. de Montmartin-sur-Mer, arr. de Coutances. — [7] *Mon. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. V, p. 759, note 1. — [8] W. Levison à M. Deschamps de Pas, 26 oct. 1924, dans *Bull. hist. de la Soc. des antiq. de Morinie*, 1924, p. 245. — [9] L. Duchesne, *Fastes épisc. de l'ancienne Gaule*, t. III, p. 19. — [10] *Acta sanct.*, sept. t. II, p. 556. — [11] W. Levison à Deschamps de Pas, 26 oct. 1924, *loc. cit.*, p. 251. — [12] *Ibid.*, p. 251. — [13] *Ibid.*, p. 252. — [14] Jonas, *Vita Columbani*, l. I, c. XXI, édit. Br. Krusch, dans *Script. rer. germ.*, Hanovre, 1905, p. 199. — [15] J. de Pas, *Sur l'origine normande de saint Omer et de ses compagnons*, dans *Bull. hist. de la Soc. des antiq. de la Morinie*, 1924, p. 239-256.

tenir l'interprète attitré de la volonté divine [1]. »

Nous avons déjà écrit et figuré la *kalybè* de Chaqqua (voir *Dictionn.*, t. III, col. 516-517, fig. 2577-2578), celle d'Omm-es-Zeitoun en diffère peu dans ses dimensions générales :

| | |
|---|---|
| Cube intérieur..... | 5 m. 80 ou 19 pieds. |
| Largeur de la baie centrale... | 4 m. 30 ou 14 pieds. |
| Longueur totale de la façade. | 13 m. 28 ou 43 pieds. |
| Hauteur sous-clef de l'arcade. | 5 m. 29 ou 17 pieds. |
| Épaisseur des ailes latérales.. | 2 m. 12 ou 7 pieds. |
| Épaisseur des murs de fond.. | 0 m. 90 ou 3 pieds. |

Il est difficile de saisir la relation exacte de ces nombres entre eux; M. de Vogüé fait remarquer que

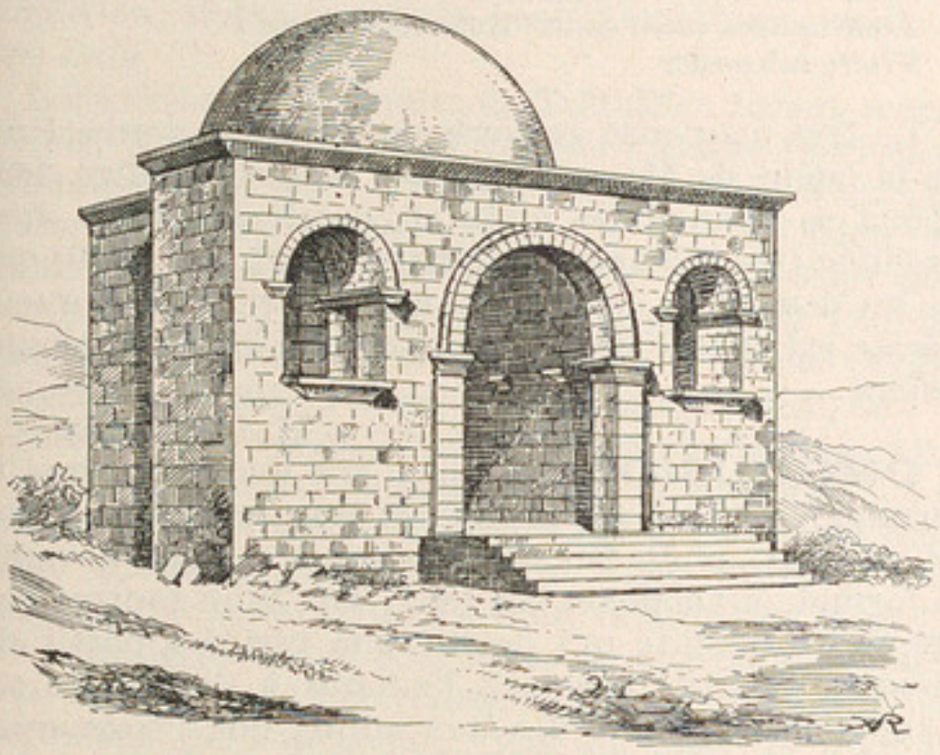


9039. — Plan et vue du *kalybè* d'Omm-es-Zeitoun. D'après de Vogüé, *Syrie centrale*, pl. VI, n. 4-5.

la baie centrale occupe sensiblement le tiers de la façade, et que le rapport de la hauteur totale à la longueur totale de cette même façade est sensiblement égal à 3/7. La prédominance des nombres impairs est aussi à noter.

Le principal intérêt de cet édifice réside dans la coupole centrale et dans les inscriptions qui en fixent la date; elles sont gravées sur la façade, de chaque côté de l'arcade, dans des cartouches à queues d'aronde. Les voici :

Ἀγαθῇ τύχῃ.
Τὸ κοινὸν τῆς κώμης καὶ
τοῦ θεοῦ τὴν ἱερὰν καλύβην
ἔκτεισεν διὰ Οὐλπίου
Κασσιανοῦ Οὐϊτρανικοῦ
καὶ Γαδούου Σαούρου
βουλευτοῦ καὶ [Κα]πρείνου
Μαρρίνου Οὐϊτρανικοῦ προνοητων

Ἀγαθῇ τύχῃ.
Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης
τοῦ Κυρίου ἡμῶν Μ. Αὐρ.
Πρόβου Σεβ(αστοῦ), ἔτους Ζ
ἐκτίσθη ἡ ἱερὰ καλύβη ὑπὸ
κοινοῦ τῆς κώμης εὐτυχῶς.

D'après ces inscriptions on voit que la sainte *kalybè* fut construite aux frais de la communauté du village et du collège attaché au service du dieu local, par les soins des magistrats municipaux Ulpius Cassianus Vitranicus, Gaddon, fils de Saour, et Kaprinus Marrinus Vitranicus, pour la santé et la victoire de l'empereur, M. Aur. Probus Auguste, la VII[e] année de son règne, c'est-à-dire l'an 282 de l'ère chrétienne.

Lorsque M. de Vogüé vit ce curieux petit monument, la coupole était tombée ainsi que l'aile gauche; il est probable que, depuis lors, le temps aura achevé son œuvre. Néanmoins, ce qui subsistait vers 1860 permit de reconstituer le problème et la solution que les architectes du Hauran lui avaient donnée.

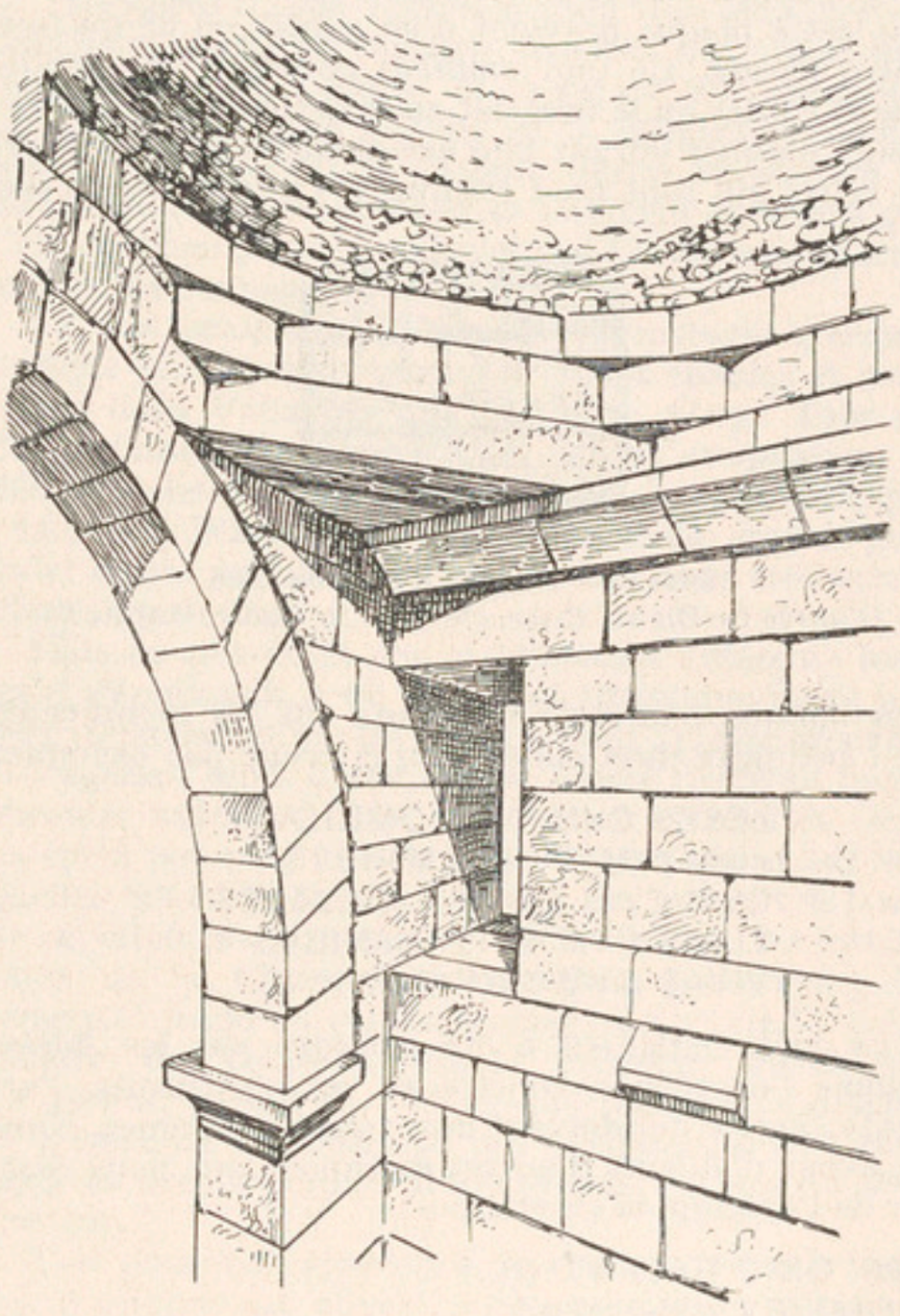

9040. — Pendentifs de la coupole de la *kalybè*. D'après de Vogüé, *op. cit.*, p. 44, fig. 9.

Il s'agissait de poser une calotte hémisphérique, en maçonnerie, sur un espace carré. Au III[e] siècle, personne ne songeait encore à la solution qui illustra trois siècles plus tard les architectes de Justinien à Sainte-Sophie, l'emploi des pendentifs en segment de sphère; cependant on essayait, on tâtonnait. On verra par la fig. 9039 comment la solution fut cherchée dans le Hauran.

On commença par couvrir chacun des angles du carré de dalles qui réduisaient le vide intérieur à la forme octogonale; puis, sur cet octogone, on montait une assise de pierres appareillées en plaçant une pierre à cheval sur chacun des angles. Deux assises posées d'après le même procédé transformaient le carré primitif en un polygone de trente-deux côtés, trop peu différent d'un cercle, dans la pratique, pour qu'il ne fût pas facile d'en faire la base d'une coupole hémisphérique (fig. 9040). Celle-ci, faite en blocage de béton,

[1] M. de Vogüé, *Syrie centrale. Architecture civile et relig. du I[er] au VII[e] siècle*, 1865, p. 41.

formait une calotte concrète qui reposait sur tous les points de son périmètre inférieur et rentrait par conséquent dans les conditions de toutes les coupoles antiques posées sur un tambour cylindrique.

H. LECLERCQ.

**OMNIBUS.** — Edm. Le Blant a publié à différentes reprises [1] une inscription en lettres dorées sur une petite plaque antique de verre bleu; il l'avait achetée à Rome (fig. 9041). Deux trous traversent cette plaque dans le sens de la longueur; ils indiquent que cette plaque provient d'un collier ou de quelque autre parure. Le mot *omnibus* pourrait faire croire que le collier ou le bracelet en question comptait plusieurs plaques offrant une acclamation dans le genre de celles qui sont bien connues : *Vivas* ou *Zeses cum*

9041. — Plaque de verre bleu.
D'après Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 43.

*tuis omnibus*, formule fréquente sur les monuments de l'antiquité chrétienne. Nous citerons par exemple :

ZESES CVM TVIS OMNIBVS [2]
*vivas cu*M TVIS OMNIBVS [3]
CVM TVIS OMNES PIEZESES [4]
VIVAS CVM TVIS OMNIBVS [5]
VIVAS CVM TVIS OMNIBVS [6]

Le mot OMNEBS a été employé par les fidèles comme l'expression concise de ces sentiments d'ardente charité qui doivent unir tous les hommes. Nous en avons d'ailleurs d'autres exemples sans nous écarter de l'épigraphie chrétienne :

ΓΟΡΓΟΝΙC ΠΑCΙ ΦΙΛΟC [7]
A OMNIBVS MERITA [8]
OMNIBVS SVBDITA ET AFFABILIS [9]
AMICVS OMNIVM [10]
AMICVS OMNEBVS [11]
AMICVS OMNEVOS [12]
FVIT SOLACIVS MISERICORS OMNIBVS NOTVS [13]

H. LECLERCQ.

**OMONOIA.** — Ce terme ὁμόνοια, accompagne souvent et traduit, en quelque façon, un symbole qu'on rencontre sur les monuments chrétiens comme sur d'autres païens. Le symbole consiste en deux mains qui se joignent; il fut ordinairement employé sur des anneaux de mariage. Peiresc en avait noté un exemple [14] : *In gemma incisa. Manus junctæ* et le mot OMONOIA. C'est, en raccourci, la reproduction des antiques images qui représentent la cérémonie de la *conjunctio manuum* (voir MARIAGE).

Sans doute il est des pierres gravées sur lesquelles ce mot figure parfois dans un autre sens [15]; mais le mot et le symbole reparaissent à l'époque byzantine. G. Schlumberger a publié un anneau du Xe siècle, qui représente deux époux bénis par le Christ et la Vierge [16]. Ruffi, le vieil historien de Marseille (voir ce nom) rapporte qu'« on trouva un anneau d'or dans le port, en pêchant des coquilles. Il portait sur son chaton un Christ qui faisoit toucher la main de l'époux à l'épouse; et, pour marquer la paix et l'union qu'on leur souhaitoit dans le mariage, on gravoit au-dessous le mot grec OTONOIA, qui veut dire *Concordia* [17]. » Sans m'arrêter, écrit Edm. Le Blant [18], à la fausse transcription du mot ὁμόνοια, je m'occuperai du sujet figuré sur ce bijou. A quelque détail près, j'y retrouve le tableau où Claudien nous montre Vénus joignant les mains des deux époux et leur souhaitant de vivre unis [19] :

*Tum dextram complexa viri, dextramque puellæ.*
*Tradit et his ultro sancit connubia dictis :*
*Vivite concordes*

La très mauvaise gravure sur bois que donne Ruffi de la bague de Marseille permet d'y reconnaître deux époux se donnant la main et, derrière eux, la *Juno pronuba* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 427, fig. 6419) qui, de ses deux bras, les réunit; c'est en effet ainsi que la déesse est placée dans les bas-reliefs des sarcophages païens.

H. LECLERCQ.

**OMOOUSIOS.** — On a cru longtemps que la formule de Nicée sur le rapport du Christ avec Dieu, l'ὁμοούσιος, avait fini par triompher et était devenue la formule orthodoxe. En 1867, Th. Zahn soutint une opinion différente qui devint une vérité à partir du moment où Ad. Harnack l'adopta à l'usage de ses compatriotes. Il fut dès lors admis que l'ὁμοούσιος, triompha des formules rivales, notamment de l'ὁμοιούσιος, mais la revanche ne tarda pas et on lui imposa par la suite un sens que saint Athanase et les Pères de Nicée n'eussent jamais toléré, bref on réussit ce tour d'adresse que ὁμοούσιος prit un sens voisin de ὁμοιούσιος. Dès lors, il y aurait eu deux orthodoxies, l'ancienne, que représentaient le concile de Nicée, les Latins et les Alexandrins, et la nouvelle, l'orthodoxie d'Antioche, des Cappadociens et des Asiatiques. Cette distinction se fonde principalement sur ce que, d'une part, les mots οὐσία et ὑπόστασις, synonymes pour les rédacteurs du *Credo* de Nicée, ont reçu des sens différents; et que, d'autre part, les mots du symbole de Nicée : ἐκ τῆς ουσίας τοῦ Πατρός, ont disparu du symbole dit de Constantinople. Aussi le mot ὁμοούσιος indique-t-il simplement désormais, non plus l'unité de substance, mais l'égalité ou la similitude de substance. Et c'est ainsi qu'on devient hérétique sans s'en douter.

Mais si on remonte à l'origine de la théologie nicéenne, si on en étudie de près tous les termes, on est bien obligé d'admettre que cette théologie n'est pas d'origine grecque. Les Grecs, pour démêler et formuler avec précision les rapports du Père et du Fils, étaient embarrassés par la richesse de leur langue. Trop de termes voisins, séparés par des nuances, rendaient possibles les confusions et les équivoques. Le latin avait seulement trois mots : *substantia*, *natura*, *persona*. Dès les premiers ouvrages latins sur les matières théologiques, nous voyons le mot *substantia*, les expressions *ejusdem substantiæ*, *unius substantiæ*, *unius et ejusdem substantiæ* définir le mode de divinité

[1] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 43; le même, *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXVI, 1898, p. 39, n. 88 *a*, pl. I. — [2] R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2e édit., p. 94. — [3] Id., *ibid.*, p. 101. — [4] Id., *ibid.*, p. 115. — [5] *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1885, p. 144. — [6] Maffei, *Museum Veronense*, Vérone, 1749, p. 256, n. 9. — [7] Au cimetière de Calliste. — [8] Passionei, *Iscr. antiq.*, p. 125, n. 89. — [9] Boldetti, *Osservazioni*, p. 388. — [10] Lupi, *Epitaph. Severæ*, pl. VIII, p. 51. — [11] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 382. — [12] Id., *ibid.*, n. 383. — [13] Fabretti, *Inscr. antiq.*, l. V, n. 380. — [14] Bibl. nat., ms. *fr. 9530*, fol. 252. — [15] Pulsky, *Catalogue Fejervary*, n. 464. — [16] *Mél. d'archéol. byzantine, monnaies...*, p. 68. — [17] *Hist. de Marseille*, 2e édit., t. II, p. 391. — [18] Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXVI, 1898, p. 71. — [19] *Epithalamium Palladii et Celerinæ*, vs. 128-130.

propre au Fils. On les trouve dans la vieille traduction latine d'Irénée et dans Tertullien. C'est Tertullien qui, dans le *De anima*, distingue les deux mots qui seuls pouvaient être l'occasion d'amphibologie : *substantia* et *natura* [1]; de même [2] il distingue la *substantia* et les *accidentia* ou *proprietates uniuscuiusque substantiæ*. Par suite, il formula, très exactement, l'unité divine en trois personnes, et la dualité de substances dans l'unique personne du Christ [3]. D'autre part, il affirme que le Fils procède de l'essence du Père : ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ Πατρός, *Filium non aliunde deduco, sed de substantia Patris* [4]. Ainsi Tertullien transporte à la Divinité des notions juridiques : la substance ou propriété, le fonds; la personnalité légale; et aussi la condition, *status;* les trois personnes divines sont *in uno statu*.

Les idées et les formules de Tertullien furent acceptées en Occident; nous les voyons à Rome reprises et défendues dans le *De Trinitate* de Novatien. Denis de Rome propose l'*unius substantiæ* à l'adhésion de Denis d'Alexandrie, et la discussion qui s'ensuit prépare les voies à l'acceptation postérieure de l'ὁμοούσιος, par l'Église d'Alexandrie. Vers le même temps, Origène soutient la doctrine et emploie peut-être le terme. Mais, en 269, l'ὁμοούσιος est condamné, avec Paul de Samosate, dans un concile à Antioche [5]. Les renseignements que nous avons sur cet incident dans saint Athanase, saint Hilaire et saint Basile ne sont pas très clairs. En tout cas, il est certain que le mot a été considéré comme équivoque ou condamné comme pris dans un sens hétérodoxe. Près de cinquante ans s'écoulent et l'ὁμοούσιος reparaît dans la querelle arienne; il est défendu et expliqué par saint Athanase et ses partisans; il ne peut y avoir de doute sur le sens qu'ils lui donnent.

Alors commença une seconde période au cours de laquelle le sens d'ὁμοούσιος aurait changé grâce surtout à l'influence de Basile d'Ancyre qui avait adopté la formule ὅμοιος κατὰ πάντα. Mais l'explication qu'il en donne et que rapporte saint Épiphane [6] prouve que Basile n'exclut rien et qu'il entend la similitude κατὰ τὸ εἶναι καὶ κατὰ τὸ ὑφεστάναι καὶ κατὰ τὸ ὑπάρχειν. Si l'on veut alors se rejeter sur Mélèce et les méléciens et leur attribuer la paternité de la « nouvelle » orthodoxie, on se heurte à une semblable difficulté. Les explications de Mélèce [7] et l'adhésion aux décisions romaines dans le synode d'Antioche de 379 prouvent dans quel sens a pu s'exercer cette influence. Enfin la comparaison des textes et l'analyse des sens donnés aux mots οὐσία, ὑπόστασις, φύσις, ἰδιώματα, prouvent que les Cappadociens, et particulièrement saint Basile, n'ont pas eu d'autre doctrine que saint Athanase.

Enfin, si les mots ἐκ τῆς οὐσίας (τοῦ Πατρός) ont disparu du symbole dit de Constantinople, c'est qu'ils n'étaient autre chose qu'une précaution prise contre les ariens; ils formaient une tautologie avec l'ὁμοούσιος et, le jour où le péril arien disparaissait, ils devaient tomber en désuétude.

H. Leclercq.

**OMOPHORION.** — Nous avons décrit un document précieux consistant en une *Chronique* alexandrine du commencement du ve siècle (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1551-1552, pl. h. t.), conservée sur un papyrus enrichi de curieuses miniatures. Parmi celles-ci se trouvent deux portraits du patriarche Théophile d'Alexandrie (385-412), personnage fameux (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2444-2448) par l'ardeur qu'il apporta à la destruction du paganisme en Égypte; par l'influence de ce patriarche, le christianisme égyptien s'émancipe du monde antique et s'ébranle vers la conquête d'un monde nouveau. Dans le portrait que nous a conservé la miniature en question on voit une bande d'étoffe entourant le cou du personnage et retombant sur les épaules. C'est là, d'après les éditeurs A. Bauer et J. Strzygowski, une représentation de l'omophorion, ὀμοφόριον, sorte de *pallium* primitif, qui aurait pris naissance à Alexandrie et n'aurait été, au début, qu'une simple pièce d'étoffe. M. J. Wilpert a contesté cette interprétation et soutenu que le *mophorium* ou *omophorium* consistait dans un vêtement de dessus que l'art chrétien primitif réservait au Christ, aux apôtres et aux personnages bibliques [8].

Le mot *omophorion*, d'après l'étymologie grecque, indique un vêtement qui recouvre les épaules et nous lisons dans Palladius que la pieuse vierge Taor ne désira jamais un nouvel habit, ni un *omophorion*, ni des sandales [9]. Dans le même sens on peut dire que l'église des Blakhernes, à Constantinople, croyait posséder parmi ses reliques l'*omophorion* de la très sainte vierge Marie [10].

Mais ce mot avait une signification différente lorsqu'il s'appliquait à un vêtement liturgique porté par les patriarches et par les évêques dans l'Église grecque. Il s'agissait alors d'une longue bande tissée en laine, enroulée autour du cou et dont les extrémités tombaient à peu près à la hauteur des genoux et sur lesquelles des croix étaient brodées. On trouvait la trace de ce vêtement jusqu'au VIe siècle environ, les miniatures de la *Chronique* alexandrine permettent de remonter jusqu'au commencement du Ve siècle. Déjà Isidore de Péluse (dans la première moitié du VIe siècle), parlait de l'ὀθόνη que portent les diacres et ensuite de l'*omophorion* des évêques qui doit rappeler la brebis perdue posée sur les épaules du bon Pasteur.

C'est pourquoi, ajoute-t-il, lorsqu'à la messe le livre des évangiles est ouvert, l'évêque place à côté son *omophorion* comme en présence du Christ lui-même [11]. Le patriarche de Constantinople, au VIIIe siècle, reprend ces paroles presque mot pour mot [12], ainsi que Syméon de Thessalonique [13]. Nous rencontrons un autre exemple dans la Vie de saint Jean Chrysostome par Palladius [14], où il est dit que Théophile d'Alexandrie est accusé d'avoir maltraité un moine nommé Ammon, ἐνειλεῖ..... τὸ ὠμοφόριον ἐν τῷ τραχήλῳ οἰκείαις χερσι, et il lui en frappe la tête.

Au IIIe concile de Constantinople, en 680, dans la 8e *actio*, l'évêque hérétique Macaire d'Antioche comparut et fut reçu au crime d'anathème; il fut déposé de l'épiscopat et dépouillé de son *omophorion* [15]. Voir Pallium.

H. Leclercq.

**ONAGRE.** — On trouve chez les Grecs ὄναγρος, chez les Latins *onager*, qui sert à désigner un âne sauvage et féroce. C'est un des noms dont il plût aux anciens de se parer et les chrétiens n'y manquèrent pas.

Boldetti a lu sur la chaux servant à la fermeture d'un *loculus*, au cimetière de Domitille, ce nom d'ONAGER, avec une grossière image représentant l'animal

[1] *De anima*, c. XXXII. — [2] *Adversus Praxeam*, c. XXVI. — [3] *Ibid.*, c. II, XII, XXVI, XXVII. — [4] *Ibid.*, c. IV. — [5] P. Galtier, *L'ὁμοούσιος de Paul de Samosate*, dans *Recherches de science religieuse*, 1922, p. 30-45. — [6] S. Épiphane, *Adversus haereses*. LXXIII, n. 12-22. — [7] Socrate, *Hist. eccles.*, l. III, c. XXV. — [8] J. Wilpert, *Beiträge zur christliche Archäologie XIII: Das Bild des Patriarchen Theophilos in eine alexandrinischen Weltchronik*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXIV, 1910. — [9] *Hist. laus.*, c. CXXXVIII, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1237. — [10] Leo Grammaticus, *Chronographica*, édit. Bekker, p. 241. — [11] S. Isidore de Péluse, *Epist.*, l. I, ep. CXXXVI, *P. G.*, t. LXXVIII, col. 272. — [12] *Hist. eccles.* et *Mystica theoria*, *P. G.*, t. XCVIII, col. 396. — [13] *De sacra liturgia*, c. LXXXII, *P. G.*, t. CLV, col. 260. — [14] *Vita*, c. VI, *P. G.*, t. XLVII, col. 23. — [15] Labbe, *Concilia*, t. VI, col. 759.

susdit [1]. Cela n'a rien de surprenant et on en peut rapprocher l'épitaphe d'Aurelius Agapitus Dracontius accompagné d'un dragon [2], ou encore l'épitaphe de Nabira accompagné d'un bateau *signu Nabe* [3], ou celle de Porcella escortée d'une truie [4]. Pour en revenir

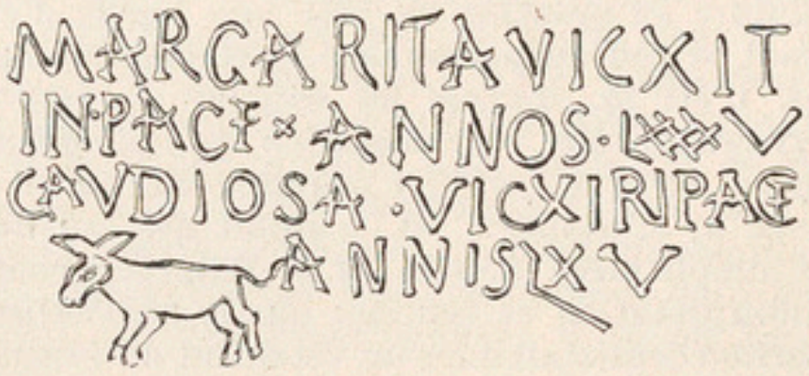


9042. — Dalle de la basilique de Sainte-Monique.
D'après *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1916, p. 356.

à l'onagre on le trouve figuré sur un fond de coupe publié par Buonarotti [5] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2060, fig. 601)

9043. — Sarcophage d'Optata.
D'après *Notizie degli scavi*, 1916, p. 126-127, fig. 5.

lequel croit que c'était une allusion au nom du défunt.

Vermiglioli a publié cette inscription [6] :

A
ONCRO BENEMERENTI QVI
BIXIT ANNV DIES XXXVIIII
IN PACE

L'enfant à qui on avait infligé ce nom d'Onagre mourut à l'âge de 1 an et 38 jours.

A Chiusi nous lisons cette autre inscription chrétienne [7] :

D · M ·
GELLIAE ACINIAE
MATRI KARISSIME
PRO PIETATE MERENTI
ANTONIA ONAGR
IS FILIA POSVIT

Ce ne sont pas les seuls exemples que nous puissions citer. Cassiodore parle quelque part d'un *Onager, vir pessimus satelles Stephani Antiocheni episcopi ariani cujus scelera narrat.* Et dans une lettre du pape Simplice où il est question d'un prêtre de l'*Ecclesia Aufiniensis* on a lu : *a Bonagro*, ce qu'il faut corriger *ab Onagro.*

Une dalle de *saouân* trouvée dans la basilique de Sainte-Monique (voir ce nom), à Carthage, mesure 0 m. 63 de long sur 0 m. 33 de haut et 0 m. 08 d'épaisseur; elle était placée contre le pilier nord. Le texte n'offre aucune obscurité (fig. 9042) :

*Marguerita vicxit in pace annos LXXXV. Gaudiosa vicxit in pace annis LXV.*

A la troisième ligne, après *vicxi*, *r* et *i* se touchent presque, ce qui est le fait d'une erreur du lapicide [8].

La formule *in pace* ne permet aucun doute sur le christianisme des deux défuntes. Dans l'angle gauche on voit un onagre qui galope, remuant la queue. Ant. Héron de Villefosse est allé chercher un peu loin une explication de ce symbole sur une tombe chrétienne, et il a fait mémoire des divers événements de la vie du Sauveur où on voit paraître un âne, notamment les animaux de la crèche qui ne commencent à s'y montrer à Rome qu'au IVe siècle, c'est-à-dire vers le temps où, à Carthage, on gravait cette épitaphe; l'âne de la fuite en Égypte n'est pas mentionné dans le récit de saint Luc; tout se réduit donc à l'entrée du Christ à Jérusalem. Nous ne croyons pas qu'il faille chercher si loin, car on rencontre la figuration de l'âne sur d'autres monuments chrétiens. En 1916, dans les fouilles exécutées sur la voie d'Ostie, on a trouvé, parallèlement à la voie, un petit monument à abside qui abritait le sarcophage d'une fillette appelée Optata. L'épitaphe se termine par la formule *in pace* et les figures qui ornent la face attestent le christianisme de la défunte : elles offrent une jeune orante entre deux génies ailés, à chaque extrémité est répétée la figure du bon Pasteur; aux pieds de celui de droite on voit un petit âne et un chien [9] (fig. 9043).

H. Leclercq.

[1] Boldetti, *Observ. sopra i cimiteri dei crist.*, 1720, p. 428. — [2] Id., *ibid.*, p. 386, au cimetière de Priscille. — [3] Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 576, n. 163, au cimetière de Sainte-Agnès. — [4] Id., *ibid.*, p. 376, au cimetière de Saint-Hippolyte. — [5] *Vetri ornati di figure in oro*, p. 74, pl. IX, n. 4. — [6] G.-B. Vermiglioli, *Antiche iscr. Perugine*, in-4°, Perugia, 1833, p. 586, n. 9. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2541; Liverani, *Chiusi*, p. 160; C. Cavedoni, dans *Mem. di relig.*, t. XVI. Modena, 1854, cf. *Dictionn.*, t. III, col. 1386-1402. — [8] Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1916, p. 356. — [9] *Notizie degli scavi*, 1916, p. 126-127, fig. 5.

**ONCIALE.** — I. La plus ancienne onciale. II. Onciale carrée et onciale ronde. III. Onciale, minuscule, cursive. IV. L'écriture « onciale ». V. Les inscriptions en onciale. VI. Les manuscrits en onciale. VII. *Uncialis scriptura codicum latinorum*. VIII. Quelques exemples.

I. La plus ancienne onciale. — En étudiant l'écriture (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot) nous avons donné surtout notre attention aux manuscrits latins; le mot « onciale » va nous offrir l'occasion de présenter une esquisse du développement de l'écriture grecque dans les manuscrits. Celle-ci a traversé deux phases principales : celles de l'onciale et de la minuscule. Au IXe siècle de notre ère, le destin de l'onciale était accompli; il avait fourni une belle et longue carrière depuis les temps les plus lointains qui nous sont représentés par les papyrus. La place de la minuscule dure depuis le IXe siècle jusqu'à l'invention de l'imprimerie; à partir de cette époque, l'écriture fait place à la typographie. D'ailleurs, l'onciale ne disparaît pas tout d'un coup et sans laisser de traces au IXe siècle; et, en sens inverse, les premières origines de la minuscule remontent à plusieurs siècles en arrière de cette date.

L'onciale change de caractère suivant qu'elle est tracée sur papyrus ou sur parchemin. Sur papyrus, tous les traits sont à peu près de la même grosseur; sur parchemin, l'opposition entre les pleins et les déliés est presque toujours très forte. L'onciale du papyrus paraît plus légère et plus aisée; sur parchemin, l'onciale, ordinairement grande et appuyée, a toujours quelque chose de raide. Les papyrus en onciale qui se sont conservés jusqu'à nous appartiennent à une période antérieure à la date de nos plus anciens manuscrits en parchemin : Montfaucon (voir ce nom) n'en connaissait encore aucun spécimen. Les « volumes » en papyrus retrouvés à Herculanum, qui ont nécessairement été écrits avant l'an 79 de notre ère, date de l'ensevelissement de la ville, sont tracés en onciale. Les fragments d'Euripide et autres poètes grecs [1] appartiennent, à quelques particularités près, au même type d'écriture : ils remontent à une date antérieure à l'an 161 avant Jésus-Christ. Les papyrus *1* et *2* de la belle publication des *Papyrus grecs du Louvre*, savoir le *Traité astronomique* d'Eudoxe et le *Fragment de dialectique*, représentent, le premier, un médiocre, l'autre, au contraire, un joli échantillon d'onciale de papyrus, et ils sont l'un et l'autre contemporains des fragments Weil [2]. D'autres papyrus en onciale, qui sont célèbres, comme le fragment d'Alcman publié par E. Egger [3], et le fragment de l'*Iliade* de Bankes, « qui est pour nous le chef-d'œuvre de la calligraphie alexandrine [4] », ne portent aucun indice qui aide à en fixer l'âge. Le morceau sur l'histoire de la constitution d'Athènes publié par Blass et dans lequel Bergk a reconnu un fragment de l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote, est également de date incertaine [5]. Quant aux papyrus d'Hypéride, celui qui contient l'oraison funèbre paraît être, grâce aux indications chronologiques fournies par un thème astrologique au dos duquel cette oraison est copiée, postérieur à l'an 95 de Jésus-Christ [6]; le papyrus, incomparablement plus soigné, qui nous a rendu, plus ou moins inutiles, trois autres discours du célèbre orateur, est attribué au siècle des Antonins [7]; mais, à vrai dire, on ne peut faire grand fond sur les indices auxquels on s'en est rapporté. En somme, les points de repère dont on dispose ne suffisent pas encore pour nous permettre de dater, avec quelque chance de certitude, les vieux papyrus en onciale, païens ou chrétiens, exhumés des tombes ou de cachettes égyptiennes.

A mesure que les découvertes se sont multipliées, on a recueilli un assez grand nombre de papyrus datés du IIIe siècle avant Jésus-Christ. Dans ce nombre se trouvent des actes écrits négligemment au revers de morceaux plus soignés, calligraphiés même et antérieurs d'une période d'années difficile à déterminer aux copies tracées sur leur verso. De ce nombre sont les fragments de l'*Antiope* d'Euripide, ceux du *Phédon* et du *Laehès* de Platon entrés au British Museum. Les fragments du *Phédon* sont tracés d'une écriture petite, menue, élégante et d'une régularité plus apparente que réelle [8], non exempte de négligences.

En comparaison avec ces fragments, on placera ici deux documents non datés, mais peut-être plus anciens encore. Ce sont le *papyrus d'Artemisia*, trouvé vers 1820 dans la région du sérapeum de Memphis et conservé à la bibliothèque de Vienne, il contient une imprécation contre un mari volage qui a abandonné sa femme et ses enfants. Écriture du IVe ou du IIIe siècle, maladroite et lourde. Cette imprécation était destinée à être déposée dans le temple des dieux pris à témoin de ce forfait, pour cette raison elle est en onciale [9]. L'autre document a été trouvé en 1902, à Abousir, dans une tombe remontant à la fin de l'époque perse ou au début de la domination macédonienne [10]. Ce papyrus peut être regardé comme de la seconde moitié du IVe siècle. Écrit en une onciale forte, très claire, un peu lourde, sans élégance, il appelle un examen attentif afin de saisir les procédés du scribe pour les comparer avec ceux des scribes des deux autres papyrus.

En matière d'écriture on a généralement procédé par simplification, en sorte que les tracés les plus morcelés et les plus laborieux représentent les procédés les plus anciens tandis que les formes simplifiées se sont glissées dans la calligraphie par l'effet du besoin de rapidité et la tendance naturelle à la négligence, jusqu'au moment où elles sont devenues usuelles. Si la recherche de la commodité et de la rapidité amène les scribes à réunir deux ou plusieurs traits en un seul (ce qui est arrivé pour l'Ω), à supprimer graduellement et à arrondir les angles (c'est le cas pour Σ), il les conduit aussi à changer la direction primitive de quelques-uns (par exemple dans Ɪ devenu Z) et à en ajouter qui n'existaient pas primitivement (comme le Ξ qu'ils modifient en Ƹ) pour s'épargner de lever le calame.

Dans l'analyse qui va suivre la lettre A désigne le papyrus d'Artemisia, T le Timothée de Milet, P le Phédon.

A. — Dans les trois manuscrits, lettre peu régulière, composée de trois éléments tracés les uns après les autres et parfois mal raccordés. Le trait de gauche est fait le premier, de haut en bas, la ligature vient ensuite, et on achève la lettre par le trait de droite, de haut en bas, et débordant parfois au sommet.

[1] *Un papyrus inédit de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin Didot. Nouveaux fragments d'Euripide et d'autres poètes grecs, publiés par H. Weil*, dans *Mon. grecs publiés par l'Assoc. pour les études grecques*, 1879, avec deux planches photoglyptiques. — [2] *Papyrus grecs du Louvre et de la Bibl. nat.*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XVIII, 2e part., 1865, et atlas. — [3] E. Egger, *Note sur quelques fragments inédits de lyrique grecque*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1877, p. 92 sq. — [4] Wattenbach, *Anleitung zur griechischen Paläographie*, 2e édit., Leipzig, 1877, p. 6. — [5] Cf. *Hermès*, t. XV, 1880, p. 336 sq.; *Rheinisches Museum*, t. XXXVI, 1881, p. 87. — [6] *Hyperidis orationes quatuor cum ceterarum fragmentis*, édit. Fr. Blass, 2e édit., Leipzig, 1881, p. XIX. — [7] Id., *ibid.*, p. XVIII. — [8] F. Kenyon, *The palaeography of greek papyri*, p. 62; l'agrandissement photographique ne permet aucun doute sur l'inégalité des lettres. — [9] Un excellent fac-similé photographique dans *Palaeogr. Soc.*, IIe sér., n. 8, pl. CXLI. — [10] Publié par U. von Wilamowitz-Möllendorf, avec fac-similé complet, Leipzig, 1903.

B. — Cette lettre s'est altérée de bonne heure, elle se compose d'un trait vertical et d'un trait sinueux qui représente les deux lobes et qu'une petite barre horizontale soude au sommet du trait vertical; la hauteur est au moins double de la largeur. Cette lettre dépasse légèrement le niveau supérieur des lettres voisines.

Γ. — Lettre composée de deux traits, l'un vertical, l'autre horizontal qui devrait être tracé le second car il se soude au premier un peu au-dessous de son sommet. Dans A et dans T, l'élément horizontal est un peu plus réduit que l'élément vertical; il n'en est pas toujours ainsi dans P.

Δ. — Lorsque cette lettre est bien conformée, elle présente l'aspect d'un triangle à peu près équilatéral, mais dans le plus grand nombre de cas les trois traits sont mal ajustés. Les deux angles aigus à la base sont inégaux; quant à cette base elle est tantôt horizontale, tantôt oblique, de sorte que la lettre est rarement d'aplomb. Dans A, T et P, le Δ est sensiblement moins élevé que l'A.

E. Dans A et T la lettre E est constamment composée de quatre traits : un vertical, à peu près de la longueur du Γ, et trois horizontaux dont le supérieur est, le plus souvent, plus allongé que les deux autres et dont le médian est plus court; ce dernier est même parfois réduit à un gros point. Dans A, il arrive que l'élément médian est détaché du membre vertical et plus rapproché du trait supérieur que du trait inférieur. Dans P on voit deux exemples d'E, l'un composé à l'aide de quatre traits tandis que pour l'autre on a visiblement continué le trait vertical en trait horizontal inférieur.

Z. — Dans A. T et P, le Z se compose de deux traits horizontaux réunis par un trait vertical qui passe par leur centre : I. Le trait vertical est tracé immédiatement après l'élément horizontal supérieur.

H. — Dans A la lettre H se compose de deux traits verticaux sensiblement égaux, réunis par un trait parfois horizontal, parfois oblique, en remontant légèrement vers la droite. Dans T les traits verticaux sont légèrement arqués en sens inverse et la ligature est plus courte que les jambages et située un peu au-dessus de leur centre.

Θ. — Cette lettre est ronde avec un point central dans A et T; sa taille est environ le tiers d'un E ou d'un H. Dans P, la lettre est ronde ou ovale et généralement de même hauteur que E. Cette lettre, de même que O, est exécutée en deux traits parce que le calame ne peut être conduit de bas en haut sur le papyrus; dans A et T l'exécution a demandé parfois jusqu'à trois traits.

I. — Toujours cette lettre consiste en un trait vertical ou à peu près qui dépasse souvent le niveau inférieur des lettres voisines et rarement leur sommet. Dans T on observe parfois à la partie inférieure une sorte d'appendice.

K. — Le jambage vertical était tracé le premier, on lui accolait un angle le plus souvent aigu, quelquefois droit; parfois l'angle déborde un peu à gauche du trait vertical qu'il rencontre un peu au-dessus de son milieu. L'angle est fait en une fois et le trait supérieur est commencé sensiblement au même niveau que le jambage vertical.

Λ. — Caractère peu distinct qui paraît avoir été de même hauteur que l'A ; il semble avoir été construit par la gauche d'abord, ensuite par la droite dont le trait déborde un peu parfois celui qui est déjà tracé.

M. — Cette lettre est constituée par quatre traits. Dans A une ligature à deux branches descend à peine à la moitié des jambages; dans T, sauf exceptions, l'angle se trouve un peu plus bas, c'est-à-dire au-dessous du centre. Les jambages ne sont pas exactement verticaux et la lettre est plus étroite au sommet qu'à la base. Parfois la lettre est plus large que haute; dans P la largeur atteint parfois le double de la hauteur, la lettre se compose de deux jambages presque verticaux et une ligature en forme d'angle un peu émoussé ou simplement de cavité assez profonde.

N. — Cette lettre, dans A, a un tracé fort irrégulier. Des deux jambages verticaux, celui de droite, souvent plus réduit que celui de gauche, est commencé plus haut et descend beaucoup moins bas. Le trait oblique, tracé le second, va de l'extrémité supérieure du jambage de gauche à l'extrémité inférieure de celui de droite, quand la lettre est bien faite, ce qui est rare, car ce trait rejoint souvent le second jambage en son milieu. Dans tous les cas, la lettre est plus haute que large. Dans T elle est aussi large que haute. Dans P la lettre occupe souvent un peu plus d'espace en largeur qu'en hauteur.

Ξ. — Dans A nous ne trouvons pas la lettre qui se rencontre deux fois dans T et avec deux types. Les trois traits horizontaux, dont le médian est plus réduit, sont parfois réunis par un trait vertical; ailleurs, ils sont détachés. Dans P, les rares exemples de cette lettre sont mal conservés, mais il ne semble pas qu'on ait usé d'un trait vertical.

O. — Sur A, T et P cette lettre est généralement de moindre dimension que Θ; elle est plutôt elliptique dans P.

Π. — Dans A la lettre Π a deux jambages inégaux, mais cette inégalité se réduit parfois à très peu de chose. Le trait horizontal ne déborde ni à droite ni à gauche. On devait commencer la lettre par le jambage gauche, ensuite on faisait le trait horizontal et, sans interruption, le second jambage. Dans T les deux jambages sont toujours inégaux, la lettre est plus haute que large, c'est le contraire dans P. Ici la lettre est faite en deux traits de plume.

P. — Cette lettre est semblable dans les trois papyrus; elle comporte deux éléments : un jambage vertical, au sommet duquel un trait semi-circulaire formant une boucle qui occupe le tiers de la hauteur totale, parfois moins. Il arrive que le trait semi-circulaire déborde à gauche, au sommet, ce qui donnerait lieu de penser qu'on commençait le tracé de la lettre par la boucle.

Σ. — Dans T nous observons un très ancien type en voie de transformation. Lorsque la lettre est bien faite, elle se compose de quatre traits dont les deux extrêmes sont très divergents; les deux intermédiaires, plus courts et tracés tous deux de gauche à droite, forment un angle très aigu et quelquefois même se confondent de sorte que la lettre a la forme d'un angle divisé par une petite bissectrice qui peut, à l'occasion, être très courte, plus rarement absente. Dans A nous voyons le *sigma* de forme anguleuse <, on y voit aussi le type lunaire C qui ne sont pas tous faits d'un trait; on en voit même un fait en deux, l'un presque horizontal, l'autre presque courbe, comme dans les papyrus d'âge postérieur.

T. — Cette lettre est composée de deux éléments dont la longueur varie; dans A elle est sensiblement la même; dans T le trait vertical est plus long; dans P, c'est l'horizontal. Il arrive que les deux traits ne se rencontrent pas au milieu de l'horizontal.

Y. — Dans A on voit un petit trait oblique tracé de gauche à droite et un autre, plus long du double, oblique aussi, mais souvent rapproché de la verticale. Même tracé dans T, mais ici le premier élément est parfois infléchi et le second arqué. Dans P, on distingue deux éléments, l'un anguleux (angle droit ou légèrement obtus, rarement aigu) à la pointe duquel se raccorde un trait vertical qui descend au-dessous du niveau des lettres avoisinantes.

Φ. — Cette lettre manque dans A; dans T, elle est faite de quatre traits, la boucle du centre est remplacée

par une sorte de triangle isocèle qui est traversé par une hampe dont le sommet s'élève au-dessus du niveau des lettres voisines et descend un peu au-dessous de leur niveau inférieur. Dans P, le triangle est remplacé par un ovale couché, très étroit.

Χ. — Dans A on lit quatre fois cette lettre en forme de croix de Saint-André qui se rapproche fort de la position de la +. Dans T, le trait incliné à droite est plus réduit que l'autre et souvent muni d'une sorte de petit appendice.

Ψ. — Dans A, un seul exemple trop maltraité pour en rien tirer; dans T, la hampe ne dépasse pas le niveau supérieur des lettres voisines; dans P, on voit un trait horizontal concave, coupé par une hampe très élancée qui dépasse notablement les niveaux des autres lettres, aussi bien en haut qu'en bas.

Ω. — Dans A, la forme épigraphique s'altère, le pied de gauche prend de l'importance, la partie centrale devient anguleuse et le pied de droite est allongé. Dans T, où l'Ω se compose de trois éléments, la boucle est moins déformée, sa portion de gauche présente une certaine convexité, la partie droite est comme dans A. Dans P, on trouve la forme épigraphique une fois, puis les formes de T. Dans un grand nombre des ω de ce papyrus, le pied de gauche a pris encore plus de développement que dans les deux autres [1].

Les plus anciens manuscrits grecs en parchemin qui aient été retrouvés jusqu'à ce jour ne semblent pas antérieurs au IVe siècle de notre ère (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MANUSCRITS). On estime généralement que le *Codex Vaticanus* et le *Codex Sinaïticus* de la Bible, ainsi que les *Fragmenta sarraviana* [2] du Pentateuque peuvent dater de ce siècle, indiqué déjà par Montfaucon (voir ce nom) comme l'âge probable de ces derniers fragments; les feuillets de l'*Iliade* avec peintures, qui sont conservés à la bibliothèque Ambrosienne de Milan [3] (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MINIATURES) paraissent être contemporains de ces trois manuscrits. V. Gardthausen rajeunit un peu tous ces documents. Il adopte l'an 400 environ pour la date du *Sinaïticus;* et cela, comparaison faite de l'écriture de ce manuscrit avec celle d'une inscription peinte sur la paroi d'un rocher de la Thébaïde par un solitaire du temps de saint Athanase [4]. Ch. Graux se montrait plus hésitant et estimait que toute cette classe de manuscrits antiques ne paraissait pas pouvoir être datée, dans l'état actuel de la science, avec une incertitude moindre d'un siècle. Malheureusement, on ne connaît en tout et pour tout qu'un seul manuscrit sur parchemin en onciale pour offrir, à défaut d'une date précise, au moins des particularités qui équivalent à une date approximative, c'est le célèbre *Dioscoride de Vienne* (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DIOSCORIDE), manuscrit orné de nombreuses peintures qui représentent des plantes, et spécialement, en tête, du portrait de IOYΛIANA au milieu de figures allégoriques (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3754). Tout porte à admettre avec Montfaucon que ce manuscrit de luxe avait été exécuté pour Anicia Juliana, fille de l'empereur Olybrius, et, par suite, qu'on est en présence d'un document du commencement du VIe siècle.

Dans la plus ancienne onciale que nous ayons, celle des papyrus, on a noté qu'aucune lettre ne sortait du cadre de l'écriture; il n'y a point là d'initiales placées en vedette dans la marge pour marquer les alinéas. Dans le *Dioscoride de Vienne*, au contraire, on a de telles lettres en vedette; elles sont même plus grandes que les autres lettres, afin d'attirer davantage l'œil.

Cet usage, dès lors, ne se perdra plus, et on peut le suivre à travers toute la minuscule jusqu'à l'imprimerie qui l'adoptera en le modifiant un peu.

Il est naturel de penser que les manuscrits où apparaissent à l'alinéa non des lettres en vedette, mais de modestes lettres de même taille que les autres, et à peine en saillie dans la marge, forment la transition entre l'état de choses primitif et le nouvel usage. Le *Sinaïticus* appartient à cette période de transition. Un autre manuscrit célèbre de la Bible, l'*Alexandrinus* (conservé au British Museum), présente déjà les grandes initiales : c'est ce qui le fait considérer comme plus récent que le *Sinaïticus*. Ce procédé de dater relativement les anciens *membranacei* en onciale a été proposé par Constantin Tischendorf.

De tous les paléographes, Tischendorf est celui qui mania le plus de manuscrits en onciale. Montfaucon, dans toute sa carrière, n'en avait rencontré qu'une trentaine à peine; le nombre de ceux qu'a pu étudier Tischendorf monte à près de trois cents. Lui-même, il en avait rapporté une soixantaine environ de ses trois grands voyages en Orient, notamment ce magnifique *codex Sinaïticus* aujourd'hui conservé, pour la plus forte partie, au British Museum, à quelques cahiers près que possède la bibliothèque de Leipzig. Tischendorf ne vécut pas assez pour réaliser sa grande entreprise d'un *Codex palæographiæ græcæ* où l'onciale, à elle seule, eût été représentée par trois cents fac-similés.

II. ONCIALE CARRÉE ET ONCIALE RONDE. — L'onciale ancienne, tant sur parchemin que sur papyrus, est connue indifféremment sous les noms d'*onciale carrée* ou d'*onciale ronde*. Ces dénominations viennent de ce que, d'une part, l'omicron, le thêta, le corps du phi, y sont presque exactement circulaires (O, Θ, Φ), le tour d'epsilon et le sigma, des portions de circonférence (Є, C), tandis que, d'autre part, le pi, le nu ou l'êta (Π, N, H), le zêta, le gamma (Z, Γ), etc., y déterminent par leurs traits extérieurs des carrés parfaits, de côté tels qu'ils encadreraient tout juste l'O, et que, d'une façon générale, la plupart des autres lettres, alpha, tau, khi, delta, kappa (A, T, X, Δ, K), etc., sont sensiblement inscriptibles dans ces mêmes carrés; et toutes ces lettres aussi larges que hautes donnent vraiment à l'écriture quelque chose de carré dans l'aspect.

Plus tard, l'onciale s'effile. Les carrés se changent en rectangles plus hauts que larges; les cercles, comprimés de droite et de gauche, deviennent des ovales; puis ils se brisent, et l'on assiste à une transformation, dans l'écriture, fort semblable au passage, dans l'architecture, du plein cintre à l'ogive. Par opposition à l'ancienne onciale, on appelle celle-ci la *nouvelle onciale*.

Le règne de la nouvelle onciale commence au moment où le cercle des lettres rondes se déforme. On n'est pas encore parvenu à déterminer ce moment avec une absolue précision. Cependant on peut affirmer que ce fut dans les environs de l'an 600 que s'accomplit la transformation de l'onciale [5].

En même temps que le dessin des lettres de l'alphabet changeait, s'introduisit la mode d'accentuer les textes. Les accents que l'on remarque dans des manuscrits plus anciens sont toujours de seconde encre, et il est extrêmement probable que la main du reviseur qui

[1] Alf. Jacob, *Le tracé de la plus ancienne écriture onciale*, dans *Ann. de l'École pratique des hautes études*, 1906, p. 5-26. — [2] Pour tous les détails concernant ces fragments, cf. la préface mise par Lagarde en tête de son édition diplomatique du manuscrit, dans *Abhandlungen der kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen*, t. XXV, 1870. Les fragments sarraviens occupaient jadis le n. *3084* du *fonds Colbert*, aujourd'hui *grec 17*. — [3] Cf. A. Maï, *Iliadis fragmenta antiquissima cum figuris*, in-fol., Mediolani, 1819; *Palaeogr. Soc.*, pl. XXXIX, XL, L, LI. — [4] *Corp. inscr. gr.*, t. IV, n. 8607, pl. XII. — [5] V. Gardthausen, *Beiträge zur griechischen Paläographie*. III. *Die jungere Unciale*, dans *Berichte über die Verhandlungen der phil. hist. Klasse der kön. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, 1878.

les a ajoutés n'a pas fait son œuvre avant le VII^e siècle au plus tôt [1]. D'ailleurs, pendant la période de la nouvelle comme de l'ancienne onciale, nulle séparation entre les mots; l'usage paléographique est, en cela, conforme à l'usage épigraphique.

V. Gardthausen est probablement le premier qui ait cherché des renseignements sur l'histoire de l'écriture grecque dans certains manuscrits syriaques datés, qui renferment des gloses grecques de première main aux marges. L'usage de dater les copies exista chez les Syriens longtemps avant d'être adopté par les scribes grecs. Le plus ancien manuscrit grec daté qui, jusqu'à présent, ait été signalé, est de l'année 835; le plus ancien, en onciale, est un peu plus récent et porte la date de 862, c'est un psautier. Entre 862 et 995, V. Gardthausen a trouvé à étudier quatre autres manuscrits en onciale datés. Mais pour la période antérieure à 862, il n'y a que les manuscrits syriaques pour fournir quelques points de repère. V. Gardthausen en a examiné plusieurs, de Florence et de Londres, qui s'échelonnent par la date entre les années 586 et 719. En 586, il trouve le mot ΛΟΓΙΝΟC, premier échantillon de l'onciale ovale. Au milieu du VII^e siècle, cette nouvelle écriture est parfaitement formée; c'est seulement en arrivant au VIII^e siècle qu'on constate une inclinaison de l'écriture à droite. Cependant cet usage remonte nécessairement plus haut, puisque, dans le fragment mathématique de Bobbio [2], palimpseste récrit au VIII^e siècle, le dessous est une onciale penchée, et que, dans un document (en papyrus, il est vrai) de l'an 680 [3], écrit par différentes mains, l'onciale penchée alterne avec l'onciale droite.

III. ONCIALE, MINUSCULE, CURSIVE. — Pendant tout le IX^e siècle, on assiste à la lutte pour la prépondérance entre l'onciale et la minuscule. Au X^e siècle, l'onciale définitivement vaincue sort de l'usage courant; c'est dès lors en minuscule que la littérature, tant sacrée que profane, est universellement copiée. L'onciale est réservée seulement pour les livres de chœur, lectionnaires, évangéliaires et autres grands volumes liturgiques, destinés à être ouverts sur le lutrin et lus de loin : une grosse et nette onciale convenait beaucoup mieux pour cet usage que la fine minuscule aux lettres liées. Pendant combien de temps encore l'onciale se maintint-elle dans ces livres? On l'ignore. V. Gardthausen a étudié cette onciale liturgique. Il a constaté que, par un retour d'archaïsme, elle se redresse, se rélargit, redevient carrée et ronde, d'ovale, d'étriquée, de penchée qu'était l'onciale ordinaire du IX^e siècle. Cependant des *apices* limitant les pleins et des points terminant les déliés, quelques lettres étroites qui se sont conservées comme par oubli au milieu des larges lettres à l'ancienne manière, puis d'énormes initiales de fantaisie, des ornements et des fioritures de mauvais goût, ne permettent guère de confondre cette écriture *renaissance* (si l'on peut employer ce terme pour une renaissance si barbare) avec l'onciale carrée des premiers siècles. Montfaucon, qui a reproduit à la p. 229 de sa *Palæographia græca* un spécimen d'un manuscrit de ce genre (*Colbertinus, 700*, aujourd'hui *grec 278*) s'était fortement mépris sur l'âge qu'il pouvait avoir : il l'avait estimé du VIII^e siècle. C'est un lectionnaire orné de peintures, exposé dans la vitrine grecque de la galerie Mazarine, n. 86. Déjà Carl Wescher, en rédigeant l'étiquette qui l'accompagne, l'attribuait au XII^e siècle; V. Gardthausen indique le XI^e-XII^e siècle.

A côté de l'onciale, écriture à main posée, en usage pour les livres et pour les pièces de calligraphie, il exista naturellement, dans l'antiquité, un genre d'écriture plus courante, servant à la correspondance ordinaire, aux brouillons, aux notes, à tout ce que, dans la vie journalière, on consigne rapidement par écrit. Pendant la période de l'ancienne onciale, on voit cette écriture courante tracée sur papyrus, sur tablettes de cire, quelquefois même sur fragments de poteries; on la retrouve dans les graffites grecs qui courent sur les murs de Pompéi. C'est la *cursive*. Il est essentiel de ne pas confondre les deux termes de cursive et de minuscule. La première ébauche de la minuscule nous apparaît pour la première fois à côté de la cursive, à peu près en même temps que la nouvelle onciale succédait à l'ancienne, c'est-à-dire vers le début du VII^e siècle.

Quant à la cursive, la forme fondamentale de toutes les lettres de l'alphabet y est la même qu'en onciale. Les modifications qui y sont apportées dans le tracé des lettres proviennent du désir de lever, pour aller plus vite, la plume le moins souvent possible. L'êta se fait en deux traits au lieu de trois, η pour H; le tau, en un seul au lieu de deux, τ pour T, etc. On cherche à lier plusieurs lettres ensemble, alors que, dans l'onciale pure, toutes lettres sont distinctes et indépendantes les unes des autres. La cursive n'est donc que de l'onciale négligemment tracée, plus ou moins déformée par la hâte et aussi par l'inhabileté du copiste, c'est une dégénérescence de l'onciale. La collection des *papyrus du Louvre* offre de fort nombreux exemples de cursive et quelques spécimens de belle onciale, depuis le commencement du II^e siècle avant J.-C. jusqu'au VII^e siècle de notre ère. On se convaincra en les parcourant que la transition de l'onciale à la cursive est insensible, et qu'une ligne de démarcation bien tranchée ne peut être tracée entre ces deux genres d'écriture. Les papyrus du *Traité astronomique* d'Eudoxe ou de l'*Oraison funèbre* d'Hypéride, ci-dessus rangés parmi les exemples d'onciale ancienne, rentrent, si l'on veut, dans la cursive; l'η et le τ y sont employés et il s'y rencontre maintes liaisons. A ne considérer que les traits de l'écriture, il paraît aussi difficile de dater la cursive que l'ancienne onciale. Les pièces, dont la date est connue d'ailleurs, sont pourtant déjà nombreuses; il faut se représenter combien la cursive est, de sa nature même, changeante, peu fixée, personnelle.

Certains documents sur papyrus de la fin du VI^e puis surtout du VII^e siècle présentent un très vif et particulier intérêt. Ce sont d'abord sept papyrus qui faisaient partie des papiers de famille et des papiers de commerce d'un marchand de pourpre égyptien nommé Aurelius Pachymius; ensuite une pièce se rapportant au III^e concile de Constantinople. Deux des papyrus de Pachymius, conservés au musée de Berlin, ont été publiés [4]; quatre autres occupent les n. 20, 21, 21 *bis* et 21 *ter* des *papyrus du Louvre;* le septième, reproduit à la pl. LI de la même publication, n'a pas reçu de numéro d'ordre. Les six premiers de ces documents sont datés des années 592, 599, 600, 607, 613 et 616; la date du dernier a disparu dans une déchirure du papyrus. Ces pièces sont écrites en cursive par diverses mains qui ne se ressemblent guère. Plusieurs des types de lettres et de ligatures qui vont bientôt devenir les types propres de la minuscule, peuvent se reconnaître dans toutes ces pièces, et, dans certaines, sont déjà dominants. Ce n'est pas, tant s'en faut, que tous ces

[1] Quelques accents de première main, et surtout des esprits aidant à bien couper les mots, se remarquent exceptionnellement dans l'*Iliade* de Bankes, le *Sinaïticus* et quelques autres vieux documents. — [2] Wattembach, *Schrifttafeln*, pl. VI. Voyez la partie du texte afférente à cette planche. — [3] Id., *ibid.*, pl. IX, XXVIII. Voyez les parties du texte afférentes à ces planches. — [4] Ad. Schmidt, *Forschungen auf dem Gebiete des Alterthums*, I^re part. : *Die griechischen Papyrusurkunden der kön. Bibliothek zu Berlin*, Berlin, 1842, avec fac-similé.

types apparaissent là pour la première fois : la présence de plusieurs formes, et non des moins caractéristiques de la future minuscule, comme le kappa de cette forme, ⲗ, et l'êta qui lui ressemble un peu, ⲏ, peut être constatée déjà dans un papyrus de l'an 120 avant J.-C. [1]. Mais la déformation de l'alphabet ne s'est augmentée que peu à peu, et ce n'est que dans les papiers de Pachymius qu'on s'est aperçu pour la première fois que le moment de la transformation définitive était alors tout proche.

L'autre document, bien curieux aussi, et où, cette fois, la métamorphose de la cursive en minuscule s'opère, pour ainsi dire, sous nos yeux, c'est un papyrus d'un tout autre genre, provenant de Ravenne et aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Vienne : Kollar en a fait graver le fac-similé dans la 2e édition des *Commentarii* de Lambecius [2]. Il renferme les adhésions et signatures, qu'on donne pour autographes, des évêques qui ont assisté au concile de Constantinople en 680. L'écriture de chaque prélat présente, comme il est naturel, un caractère personnel et qui lui est propre; au demeurant, toutes ces différentes mains rentrent, soit dans le type oncial, soit dans le type cursif. L'onciale est là, tantôt droite, tantôt (ce qui est le cas le plus fréquent) penchée à droite. La plupart du temps la cursive tire déjà beaucoup à la minuscule : à voir certains mots isolément, on dirait de la pure minuscule. Wattembach a le premier attiré l'attention sur cette pièce si importante pour l'histoire de l'écriture.

C'est au VIIe siècle que la minuscule (voir ce mot) se dégage et naît de la cursive. La nouvelle écriture nous apparaît pour la première fois moulée et parvenue presque à son parfait développement dans un document sur papyrus provenant de la chancellerie des empereurs de Constantinople et dont le fac-similé a été donné d'abord dans le *De re diplomatica* de Mabillon, d'après qui Montfaucon l'a reproduit dans sa *Palæographia græca*. Cette pièce, qui présente un grand intérêt au point de vue de la calligraphie, n'est malheureusement parvenue au temps de Mabillon que dans le plus triste état de mutilation; elle était alors conservée dans les archives de l'abbaye de Saint-Denis : elle a dû entrer depuis à la Bibliothèque nationale. Ce qu'on en a déchiffré permet de supposer que ce fut une lettre adressée par un empereur byzantin, qui était peut-être Constantin V Copronyme, à un roi franc, sans doute Pépin le Bref, à l'occasion d'une guerre, qui pourrait être l'une des deux guerres de ce dernier monarque contre Astolphe, roi des Lombards (753 ou 756). La souscription de la lettre, que Montfaucon avait transcrite *Constantinus*, n'est d'ailleurs autre chose que le mot *legimus* [3]. Quelques doutes que l'on puisse conserver au sujet de ces diverses attributions, il paraît bien probable du moins que ce papyrus est le plus ancien exemple de minuscule, à peu de chose près parfaite, qui soit venu jusqu'à nous. Il conserve, de toute façon, un caractère absolument exceptionnel; car on peut dire, en thèse générale, que, si l'onciale a été tracée indifféremment sur papyrus et sur parchemin (bien qu'en changeant un peu de caractère, on l'a vu, suivant la matière à écrire), la cursive et la minuscule sont des écritures, la première propre au papyrus, et l'autre au parchemin [4]. La nature même du parchemin a dû déterminer dans la minuscule du IXe siècle cette admirable régularité, en même temps qu'une certaine raideur anguleuse et sévère, qui produisent un contraste si tranché entre cette écriture, qui semble gravée dans la page, et ces papyrus, qui ne sont pas tellement plus anciens que Pachymius, où l'on sent le calame glisser sans obstacle sur le papyrus, pour y laisser les traces rapides, peu appuyées, à l'allure plus ou moins désordonnée de la cursive.

Le livre des quatre évangiles, de la collection Uspensky, achevé le 7 mai de l'an du monde 6343, est aujourd'hui le plus ancien manuscrit grec en minuscule et daté qu'on connaisse. Comme, d'après le comput communément en usage pendant le Bas-Empire à Byzance, le monde avait 5508 ans et quatre mois révolus au 1er janvier de l'an 1 de notre ère (car les années du monde commençaient au 1er septembre, avançant ainsi de quatre mois sur les années de l'ère chrétienne) l'Évangile Uspensky a donc été terminé le 7 mai 835 de J.-C. [5].

Le second, par ordre chronologique, des manuscrits en minuscule datés, est de l'an 880; c'est une copie d'œuvres de saint Basile, qui appartient à la bibliothèque synodale de Moscou. A partir de là, il est possible de suivre de proche en proche le développement de la minuscule dans les manuscrits datés. Une dizaine à peine de ces manuscrits ont été signalés pour le IXe siècle, et tous, sauf un, des dernières années du siècle; mais déjà le Xe siècle nous en fournit plus de cinquante; le XIe plus de cent; et la même progression se continue pour le siècle suivant.

La science de dater les manuscrits grecs manque de règles fixes, voici du moins quelques points de repère.

Au premier moment où la minuscule se trouva constituée, il existait une opposition très nette entre la nouvelle écriture et la vieille onciale avec laquelle elle entrait en lutte. Cette opposition se résume en ceci, que, dans l'onciale du parchemin, toute lettre est indépendante de ses deux voisines et que, pour le tracé même de chaque lettre en particulier, le copiste n'y cherche point à ne pas lever la plume, tandis que la minuscule est, au contraire, une écriture liée, où un petit nombre de lettres seulement ne se rattachent qu'à l'une de leurs voisines, toutes les autres se rattachant à la fois aux deux, et où deux mots consécutifs font corps ensemble autant que possible, où peu de lettres enfin nécessitent, pour être tracées, le levé de la plume. Dans cette minuscule des premiers temps, pas une forme onciale n'est à remarquer (sauf, si l'on veut, l'ο dont le dessin trop simple ne se prêtait guère à une variation).

V. Gardthausen a été le premier à attirer l'attention sur un point important, à savoir que, dans les manuscrits datés du IXe siècle et ceux du commencement du Xe, la minuscule est pure de toute forme onciale. C'est un indice d'âge très important à noter. Dès le milieu du Xe siècle, on observe déjà quelques rares cas de mélange : çà et là, à la fin des lignes, apparaissent un ϲ, un ϵ, un ϑ, un ϰ, de forme onciale; c'est ce qui arrive, par exemple, dans le célèbre manuscrit Σ de Démosthène *(Parisinus 2934)*, qui n'est pas daté, mais dont l'âge paraît suffisamment indiqué par cette particularité. De la fin des lignes, l'usage de formes onciales se répand petit à petit dans l'intérieur du texte : au XIe siècle, l'infiltration est tellement considérable que la minuscule se trouve avoir perdu son

[1] Cf. *Papyrus du Louvre*, pl. XX, n. 1, col. 2, ligne du 2e alinéa, le mot προγονική. — [2] *Lambecii Commentarii de bibliotheca Cæsarea*, ed. altera opera et studio Kollarii, t. VIII, 1782, p. 863. — [3] Cf. Wattenbach, *Schrifttafeln*, pl. X et XI qui reproduisent ce document. — [4] Lorsque le papier de coton, puis le papier de chiffe furent inventés, c'est en minuscule qu'on écrivait aussi sur ces matières nouvelles; le papyrus était alors hors d'usage depuis longtemps. — [5] Règle pratique pour convertir une année du monde en année de l'ère chrétienne; pour les mois de septembre à décembre compris, retrancher 5509 de l'an du monde et 5508 pour les huit autres mois. Rappelons aussi, en passant, une règle pratique pour calculer l'indiction en partant de l'an du monde. Diviser le chiffre de l'an du monde par 15; le reste de la division est le chiffre de l'indiction, ou, s'il n'y a pas de reste, ce chiffre est 15.

caractère original et n'est plus qu'une écriture bâtarde. Chaque copiste alors mêle, selon son goût particulier, une plus ou moins forte proportion de formes onciales dans sa minuscule. Désormais le bel âge, et ce que l'on peut appeler l'âge classique de la minuscule, est fini.

Les manuscrits de l'âge classique de la minuscule sont proprement ceux auxquels il convient de réserver le titre de *codices vetustissimi*. Passé le milieu du x^e^ siècle, et jusque vers le milieu du XIII^e^, les manuscrits doivent être dits *vetusti :* jusque-là on n'a affaire qu'à des volumes en parchemin. De l'an 1250 environ jusqu'à la chute de Constantinople (1453) (ce qui est « l'âge du bombycin » ainsi nommé à cause de la prédominance des manuscrits en papier de coton [en latin *bombycini*] pendant cette période), les manuscrits sont *recentiores*. Enfin les *codices novelli* sont ceux qui datent de la Renaissance : ils ont ordinairement été exécutés en Occident par des Grecs fugitifs. Les copies postérieures à l'an 1600 sont encore aujourd'hui trop récentes pour que la paléographie y ait égard. Dans son temps, Montfaucon n'avait pas cru devoir descendre plus bas que le XIV^e^ siècle.

Les *codices vetustissimi* présentent encore d'autres caractères que l'absence de formes onciales dans le texte. On y remarquera la forme des esprits : au lieu d'être arrondis, comme ils devinrent dans le second âge de la minuscule, ils affectaient encore alors les mêmes formes anguleuses, soit ⊣ ⊢, soit ⌋ ⌊, que de tout temps ils avaient eues dans l'onciale. Dans trois manuscrits en minuscule, qui doivent être des plus anciens qui existent dans ce genre d'écriture, et qui nous semblent copiés tous les trois par une seule et même main, savoir le Platon n. *1807* de Paris, le *Palatinus*, des Paradoxographes (n. *398* à Heidelberg), et le Damascien de Venise (*Marcianus 246*), les esprits ont reçu la forme de coins couchés horizontalement. Nous ne pensons pas qu'on retrouve ces coins-esprits dans aucun manuscrit du second âge de la minuscule.

D'autre part, on sait que la direction est donnée à l'écriture, dans les *membranacei*, par une ligne tracée en creux à la pointe sèche dans l'une des faces de la page, et qui ressort un peu en relief sur l'autre face. L'onciale, depuis nos plus anciens manuscrits en onciale carrée jusqu'à ceux du x^e^ siècle en lettres oblongues et penchées, repose toujours sur la ligne. Tout au contraire, la minuscule du XI^e^ siècle et des temps postérieurs est tracée sous la ligne, de laquelle elle semble pendre : l'ο et les lettres de même hauteur sont limitées en haut par la ligne, tandis que le trait horizontal du τ, la barre médiane du θ, suivent la ligne et la recouvrent, et que les lettres à tête δ, θ, L (kappa), etc., la dépassent par en haut.

Dans les *codices vetustissimi*, l'écriture est ordinairement assise sur la ligne, comme dans l'onciale contemporaine; et il est assez rare de retrouver la même disposition dans la minuscule du second âge. Cependant, il convient de ne pas considérer ce détail comme un signe très sûr d'âge : nous trouvons que l'usage, sur ce point, a été flottant pendant tout un grand siècle. Par suite, l'écriture sur la ligne ne sera jamais qu'une probabilité d'ancienneté de plus, bonne à confirmer d'autres indices moins incertains.

De ce qui a été dit plus haut du bannissement de toutes formes onciales hors de la minuscule classique, il ne faudrait pas conclure qu'elle ne paraît nulle part dans les livres exécutés dans ce genre d'écriture; elle y a, au contraire, des places qui lui appartiennent en propre, et ses usages marqués. D'abord, tout titre doit être en onciale : les grands titres, en une forte onciale, à ligatures et abréviations, surchargée d'ornements et enjolivements de toutes sortes; les titres secondaires en une petite onciale, ordinairement élégante et de bon goût, qu'on retrouve même au milieu du texte dans certains cas particuliers, et à la marge, où elle sert pour les manchettes, les gloses, les scolies. On la verra usitée pour copier un texte sacré, dont quelques mots, disposés en courtes lignes au milieu de chaque page, sont enveloppés d'un large cadre de commentaires en minuscule; ou encore pour une préface, qui doit bien se distinguer, pour l'œil, de la pièce à laquelle elle appartient. On emploie aussi quelquefois la petite onciale dans l'intérieur des textes : ce sera, par exemple, si l'on veut faire ressortir une citation de l'Écriture, ou attirer l'attention sur un terme technique, sur un nom propre, sur des lettres soit citées comme telles, soit ayant la valeur de chiffres, soit servant à désigner une ligne ou une figure en géométrie. En résumé, l'onciale joue, dans un volume en minuscule classique, à peu près le même rôle que, dans nos livres imprimés, l'italique et la capitale par rapport à la minuscule romaine.

Le IX^e^ siècle et la première moitié du x^e^ avaient été l'âge d'or de la calligraphie byzantine. Les premiers signes de décadence se laissent observer vers le temps de la mort de Constantin Porphyrogénète († 959) : c'est alors que la minuscule commence à s'abâtardir. La petite onciale continue toujours à servir aux mêmes usages pour les titres secondaires et dans le texte; mais, à l'une et l'autre place, elle se détache désormais avec un bien moindre relief : il ne peut plus se produire une aussi nette opposition entre ces mots d'onciale pure et le fond d'un texte dans lequel des formes identiques entrent déjà pour une forte proportion. Quant à l'emploi de la petite onciale pour les scolies marginales, il paraît cesser complètement et pour toujours au moment de la transition de la minuscule classique à la minuscule du second âge. Les manuscrits qui présentent des scolies en petite onciale sont plus rares que ne le croit V. Gardthausen.

IV. L'ÉCRITURE « ONCIALE ». — Ce nom d'*onciale* a attendu longtemps avant de prendre la signification nettement définie que nous lui donnons. Au IV^e^ siècle de notre ère cette qualification était réservée à des lettres capitales de grandes dimensions : *Habeant qui volunt veteres libros, vel in membranis purpureis auro argentoque descriptos vel uncialibus, ut vulgo aiunt; litteris, onera magis exarata quam codices : dummodo mihi meisque permittant aut pauperes habere schedulas et non tam pulchros codices quam emendatos* [1]. Le mot conserva longtemps cette signification qu'on retrouve encore dans une lettre de Loup de Ferrières (IX^e^ siècle) : *Scriptor regius Bertcaudus dicitur antiquarum litterarum, dumtaxat earum quæ maximæ sunt et unciales a quibusdam vocari existimantur, habere mensuram descriptam* [2], ensuite, chez un commentateur anonyme de Donat, du x^e^ siècle : *Quædam* [*litteræ*] *enim unciales dicuntur quæ et maximæ sunt et in initiis librorum scribuntur* [3]; puis chez d'autres auteurs du Moyen Age encore [4]. Beaucoup plus tard, au XVII^e^ siècle, l'incertitude règne encore puisque le P. Papenbroeck donne le nom d'onciales à des lettres cursives allongées qui se lisent aux premières lignes des diplômes [5] et

[1] S. Jérôme, *Præf. in lib. Job*, *P. L.*, t. XXVIII, col. 1142; cf. *S. Allen*, *Uncial or uncinal* (prétend qu'il faudrait lire non pas *uncialibus litteris*, mais *uncinalibus*, de *uncus*, *uncinus*, lettres courbées dans *The class. review*, t. XVII, 1903, p. 387; F. Madan, *Uncial or uncinal*, dans *ibid.*, t. XVIII, 1904, p. 48-49, maintient *uncialibus*. — [2] Loup de Ferrières, *Epist.*, V, *P. L.*, t. CXIX, col. 448. — [3] Cité par L. Traube, *Perrona Scottorum*, p. 533. — [4] Cf. Rostagno, *Litt. unciales*, dans *Riv. delle bibl. e degli arch.*, t. XXVI, p. 165. — [5] *Acta sanct.*, in-fol., Antwerpiæ, p. 675; apr. t. II, p. X, n. 41.

Mabillon lui-même qualifie d'onciales les grandes capitales rustiques du *Virgile* du Vatican [1] (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1624, fig. 7607).

Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle que dom Tassin et dom Toustain, dans leur *Nouveau traité de diplomatique*, donnent la définition qui sera adoptée et fera loi, à savoir : « la majuscule de forme ronde et distinguée de la capitale par certains élémens [2] ». Malgré son insuffisance et l'impropriété de ses termes cette définition a prévalu ; il est clair cependant que l'*i*, l'*l*, l'*r*, le *t*, n'ont pas la forme ronde ; il eut été plus exact de dire que l'ensemble des lettres dont se compose cet alphabet a une tendance vers la forme arrondie, principalement dans les angles.

M. Prou [3] a fait observer que « si l'on tient compte que deux de ces lettres (*h* et *q*) appartiennent par leur structure à l'alphabet minuscule, que l'*u* ne diffère pas essentiellement des *u* de l'écriture capitale rustique, enfin que le *g* a fréquemment la forme onciale dans les manuscrits de capitale et inversement, que le *t* conserve la forme capitale dans beaucoup de manuscrits d'onciale, il reste à retenir comme caractéristiques de cette écriture les seules lettres *a*, *d*, *e*, *m*. »

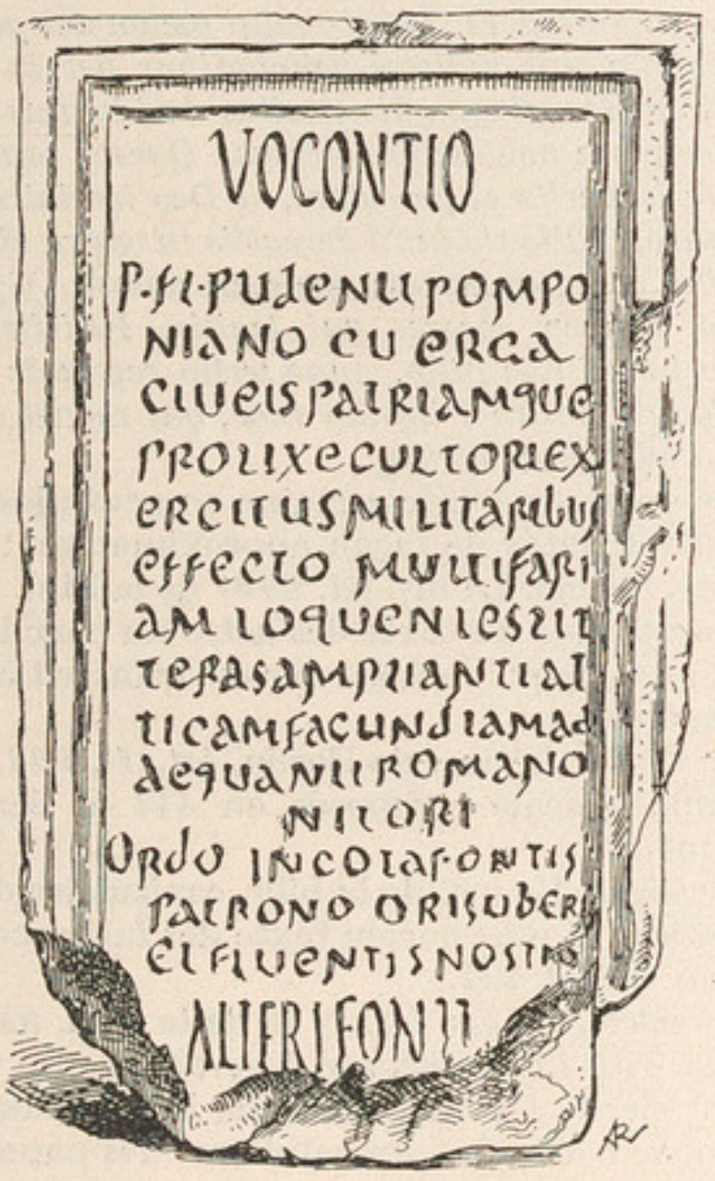


9044. — Inscription du forum de Timgad.
D'après *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1895, p. 90.

V. Les inscriptions en onciale. — Nous avons donné au mot Moissonneur (voir *Dictionn.*, t. XI) une reproduction et un commentaire d'une inscription tracée en écriture onciale et au sujet de laquelle Ém. Chatelain écrivait que « pour dater l'onciale, les épigraphistes attendent des paléographes les lumières que ces derniers réclament aux épigraphistes [4] ». Depuis lors et quelques années plus tard à peine, une découverte faite à Timgad, en 1894, a permis à l'épigraphie d'apporter à la solution de la question un document précis et daté [5].

On a publié depuis longtemps le texte d'une base honorifique élevée sur le forum de Timgad à un personnage nommé Fl. Pomponianus [6]. Toute l'inscription est écrite en lettres onciales comme on peut le voir par la fig. 9044.

Voici la transcription qui n'offre pas de difficultés :

*Vocontio, P. Fl(avio) Pudenti Pomponiano, cl(arissimo) v(iro), erga civeis patriamque prolixe cultori, exercitiis militaribus effecto, multifariam loquentes litteras amplianti, Atticam facundiam adæquanti romano*

9045. — Inscription des thermes de Timgad.
*Ibid.*, p. 95.

*nitori, ordo incola fontis patrono oris uberis et fluentis nostro, alteri fonti.* Le personnage ainsi désigné était à la fois homme d'affaires et homme de lettres. A ce dernier titre il était déjà connu et même identifié au grammairien Fl. Pomponianus [7], cité par Julien Romanus dont il était le contemporain [8]. Celui-ci ayant vécu, croit-on, dans la première moitié du III[e] siècle c'est à cette époque que se placerait Fl. Pomponianus.

Dans le courant de l'été de 1894, en déblayant les thermes de Timgad, on trouva une inscription votive dédiée par ce même personnage et écrite, elle aussi, en onciale (fig. 9045).

Le texte est ainsi libellé :

*P. Fl(avius) Pudens Pomponianus, v(ir) c(larissimus) procos. Cretæ Cyr(enarum), le(gatus) Aug(usti) prov(inciæ) Aquætanicæ, præfectus frum(enti) d(andi) e(x) s(enatus) c(onsulto) cur(ator) Alb(ensium) Fuc(ensium), pr(ætor), trib(unus) pl(ebis), q(uæstor) prov(inciæ) Siciliæ.*

« Les dignités énumérées n'ont en elles-mêmes que peu d'importance pour l'établissement de la date de l'inscription, à l'exception de celle de *præfectus fru-*

[1] *De re diplomatica*, 2[e] édit., p. 352. — [2] *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 506. — [3] *Manuel de paléogr. latine et franç.*, 4[e] édit., 1924, p. 51. — [4] Ém. Chatelain, *L'inscription du moissonneur*, 1889. — [5] R. Cagnat, *Inscriptions d'Afrique en lettres onciales*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1895, p. 89-92. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 17910. — [7] Bücheler, dans *Rheinisches Museum*, t. XLII, p. 473. — [8] Charisius fait mention de lui : *Julius Romanus dicit : tores Servilius ut etiam Fl. Pomponianus notat.*

*menti dandi*. On sait que ces magistrats appartiennent au IIe siècle de notre ère; ceux qui s'en sont occupés ne peuvent pas affirmer qu'il en ait été créé postérieurement au règne d'Alexandre-Sévère [1]. C'est déjà une présomption. D'autre part, nous ne trouvons mentionnés ni la tribu, qui ne se marque que par exception sur les documents épigraphiques après Caracalla, ni le vigintivirat, ni le tribunat militaire, qui cessent d'être notés après Alexandre-Sévère [2]; mais, par contre, nous y lisons la mention du tribunat de la plèbe qui disparaît des inscriptions sous le règne du même empereur. Ces constatations permettent de placer la carrière de Fl. Pomponianus à une époque de transition contemporaine de l'empereur Élagabale et de l'empereur Septime-Sévère, c'est-à-dire dans la première moitié du IIIe siècle. R. Cagnat se trouve ainsi d'accord avec Bücheler, tandis qu'Ém. Hübner attribuait la base honorifique du forum de Timgad à la fin du IIIe siècle; c'est trop tard. » Il faut donc faire remonter jusqu'au règne d'Alexandre-Sévère l'emploi de l'onciale pour les inscriptions, au moins en Afrique. Il est à noter pourtant que l'alphabet oncial employé par Flavius Pomponianus ignore le M arrondi, dit M oncial et contient un M capital légèrement modifié. D'autres inscriptions d'Afrique nous le fournissent; malheureusement elles ne sont pas datées; elles semblent un peu postérieures, mais fort peu. L'une d'elles, en effet, qui vient aussi de Timgad, est dédiée à un certain personnage surnommé Potamius [3]. Son nom figure en tête, comme *Vocontio* sur l'inscription de Fl. Pomponianus. Or, on a découvert à Timgad une corniche ayant appartenu à un piédestal de statue, sur laquelle on lit en onciales : VOCONTIO· ·POTAMIO. L'association du surnom des deux personnages semble prouver qu'ils sont contemporains ou au moins assez voisins l'un de l'autre pour qu'on ait pu les réunir sur un seul monument honorifique.

Jusqu'à la fin du VIIe siècle, l'onciale fut essentiellement l'écriture des livres.

VI. Les manuscrits en onciale. — Nous avons donné déjà dans le *Dictionn.*, t. x, col. 1660-1699, un catalogue sommaire des manuscrits en onciale, comptant 390 numéros; il nous sera permis d'y renvoyer le lecteur; ici, nous parlerons d'abord des manuscrits en onciale pouvant être datés de façon certaine. Ils ne sont pas nombreux : sept en tout; les voici rangés par ordre d'ancienneté :

1° Année 509 ou 510. Le saint Hilaire du chapitre de Saint-Pierre de Rome, n. *D 182*. — *Contuli in nomine Domini Jhesu Christi aput Karalis constitutus anno quarto decimo Trasamund regis.*

2° Année 517. Le Sulpice-Sévère du chapitre de Vérone, n. *XXXVIII, 36*. — *Obsecro quicumque haec legis ut Hieronymi peccatoris memineris, cui si Dominus optionem daret, multo magis elegeret tunicam Pauli cum meritis ejus quam regum purpuras cum meritis suis. Explicit vita beati Pauli monachi Thebei. Perscriptus codix hec (Verona) de vita beati Martini episcopi et confessoris et beati Pauli SS. Sub die kal. aug. Agapito V. CC. indictionis decimæ, per Ursicinum lectorem ecclesiæ Veronensis.*

3° Année 546. Le Nouveau Testament de Fulda. — *Victor, famulus Christi et ejus gratia episcopus Capuæ, legi sexto nonas maias die indictione nona, quinquiens, post consulatum Basilii viri clarissimi consulis... Victor, famulus Christi et ejus gratia episcopus Capuæ, legi apud basilicam Constantinianam, die XIIII kalendas maias, indictione nona, quinquiens post consulatum Basilii viri clarissimi consulis. Iterato legi indictione X, die pridie iduum aprilium.*

4° Année 569. Le commentaire sur les épîtres de saint Paul; ms. *150* (olim *346*) du Mont-Cassin. — *Donatus, gratia Dei presbiter, proprium codicem Justino Augusto, tertio post consulatum ejus, in ædibus beati Petri in castello Lucullano, infirmus legi, legi, legi.*

5° Année 669, entre le 1er septembre et le 15 novembre, manuscrit du château de Troussures. — *Explecitum opus favente Domino apud cœnubium Lussovium, anno duodecimo regis Chlothacharii indictione tertia decima an. xlsimo (quadragesimo) p(atr)is n(ostr)i fel(iciter) p(er)acto.* Sur la date de ce manuscrit on se reportera au *Dictionn.*, t. IX, col. 2772-2778.

6° Année 719. Le saint Prosper, ms. *36* de Trèves. — *Ab exordio mundi usque ad passionem Domini nostri Jhesu Christi sunt anni Vm CCXXVIII, a passione vero Domini nostri Jhesu Christi usque in præsentem annum, id est per II indictionem, sunt anni DC XCII qui faciunt simul annos Vm DCCCC XVIIII.*

7° Année 754. L'évangéliaire n. *3* du séminaire d'Autun. — *In nomine sancti Trinitatis alme matris familiæ. Fausta, superno amore accinsa, hoc opus optimum in honore sancti Johannis et sanctæ Mariæ, matris Domini nostri Jhesu Christi, patrare rogavit devota. Ego hacse inperitus, Gundohinus, poscente Fulculfo monacho, et si non ut dibui, psaltim ut valui, a capite usque ad sui consummacionis finem perficere cum summo curavi amore. Magis volui meam detegire inprudentia, quam suis renuere peticionibus per in obœdienciam. Sicut in pelago quis positus desideratus est porto, ita et scriptore novissemus versus. Queso, orate pro me scriptore imperito et peccatore, si Deo habiatis propicio et adjuture, et aliquid mihi deregitis in vestra visitacione, ut melius commemmorem vestrum nomen. Gaudete in Domino semper sorores qui legitis. Feliciter patravi Vosevio in minsse julio, anno tertio regnante glorississemo domno nostro Pippino rege, qui regnet in ævis et hic et in æternum. Amen.*

A ces volumes à date certaine on peut ajouter quelques autres datés de façon approximative :

1. IVe-Ve siècle. Le ms. *lat. 8907* de la Bibl. nat. dans lequel on trouve un texte des actes du concile d'Aquilée de l'an 381, qui paraît avoir été transcrit à une date peu postérieure.

2. Ve siècle. Le ms. de Berlin, *lat. 4°, 298*, contient une table pascale composée en 447 et écrite cette année même.

3. Ve siècle. Le ms. de la bibl. capitulaire de Vérone qui contient le plus ancien texte des fastes consulaires écrits en 486 et 494.

4. Ve siècle. Le ms. *lat. 5739* de la Bibl. nat., contenant un Tite-Live, exécuté à Avellino.

5. VIe siècle. Un manuscrit de la bibl. du chapitre de Cologne contenant un catalogue des papes écrit en 535-536.

6. VIe siècle. Un ms. de Florence (Laur.), traduction de la Bible par saint Jérôme, offerte à Saint-Pierre par l'abbé Servandus.

7. VIe siècle. Le ms. *Vatic. Regin. 2077*, abrégé de la *Chronique* de Prosper, écrit peu après 584.

8. VIe siècle. Le Pentateuque de Lyon (voir *Dictionn.*, t. x, col. 354-374).

9. VIIe siècle. Le ms. *lat. 2630* de la Bibl. nat., contenant le *De Trinitate* de saint Hilaire.

10. VIIe siècle. Le ms. *lat. 256* de la Bibl. nat. (olim Saint-Denis) contenant un évangéliaire.

11. VIIe siècle. Le ms. *lat. 17654* de la Bibl. nat. contenant l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours.

12. VIIIe siècle. Le ms. *lat. 10318* de la Bibl. nat. contient une anthologie latine *(Codex Salmasius)*.

13. VIIIe siècle. Le ms. *9850-9852* de la bibl. roy. de Belgique, contient les *Vitæ Patrum* et les homélies de saint Césaire, écrit par ordre de Nomédius, abbé de Saint-Médard de Soissons (695-711).

[1] *Exempla script. epigraph.*, n. XXXIII. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 17911. — [3] R. Cagnat, *op. cit.*, p. 91-92.

VII. *UNCIALIS SCRIPTURA CODICUM LATINORUM.* — Tel est le titre d'un recueil devenu classique sur le sujet que nous étudions et qui appelle une description détaillée comme étant « le plus solide fondement sur lequel doit s'appuyer l'étude paléographique de la majorité des très anciens manuscrits latins ». Parmi les centaines de manuscrits qu'il examine dans toutes les bibliothèques de l'Europe, Ém. Chatelain choisit 81 feuillets qui lui parurent les plus dignes d'être examinés comme principaux types de l'écriture onciale, telle qu'elle fut employée depuis le IVe ou le Ve siècle jusqu'à l'époque carolingienne. La IIe partie de l'ouvrage a été réservée aux écritures semi-onciales; elles sont représentées par 53 feuillets tirées de manuscrits français, belges, hollandais, allemands, autrichiens, suisses et anglais.

L'œuvre entière porte le titre suivant: *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata tabulæ, Pars prior*, 60 pl. in-fol.; *Explanatio tabularum*, in-8°, Parisiis, 1901; *Tabulæ, Pars altera*, 40 pl. in-fol.; *Explanatio tabularum*, in-8°, 1902.

Sauf un très petit nombre d'exceptions, on a laissé de côté les manuscrits déjà connus par des publications antérieures, telles que la *Paléographie des classiques latins*, le recueil de Zangemeister et de Wattenbach, les volumes de la *Palaeographical Society*, l'*Album paléographique* de la Société de l'École des Chartes et les *Monumenta palæographica sacra* de Turin.

La liste suivante, dans laquelle l'ordre des planches est observé, donnera une idée du recueil.

*Ire part., consacrée à l'écriture onciale.*

Ve SIÈCLE

1. Ms. *1394* de l'abbaye de Saint-Gall, évangile de saint Matthieu. Ms. *912* de la même abbaye, Jérémie, palimpseste sur lequel un recueil de gloses a été copié au VIIIe siècle.

2. Ms. *17225* de la Bibl. nat., venu de Corbie, saint Matthieu.

3. Ms. *Q. V. 1, 3* de Saint-Pétersbourg, venu de Corbie: saint Augustin.

4. Ms. *10592* de la Bibl. nat., saint Cyprien. Ms. *D. 519 in f.* de l'Ambrosienne, saint Cyprien.

5. Deux feuillets réunis dans le ms. *169* d'Orléans, l'un de saint Cyprien, l'autre de saint Augustin.

6. Ms. *XXVIII, 26* de Vérone, *Cité de Dieu*, de saint Augustin.

7. Ms. *LI, 49* de Vérone, saint Maxime de Turin.

8. Feuillet de Lactance relié dans le ms. *169* d'Orléans.

9. Ms. *XIV, 12* de Vérone, saint Hilaire.

10. Ms. *2630* de la Bibl. nat., saint Hilaire, venu de Saint-Denis.

11. Ms. *8907* de la Bibl. nat., saint Hilaire, venu de Chartres.

12. Ms. *152* de la Bibl. nat., fragment de saint Hilaire.

13. Ms. *XIII, II*, de Vérone, saint Jérôme. Le Priscillien de Wurtzbourg.

VIe SIÈCLE

14. Ms. de Leyde, *Vossianus Q 110, Fragmenta petaviona*, venus de Saint-Mesmin de Micy. Fragment de saint Paul, relié dans le ms. *16* d'Orléans.

15. Ms. *6400 G.* de la Bibl. nat., ancienne version des Actes des apôtres, venue de l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Ms. *912* de Saint-Gall, ancienne version du psautier.

16. Ms. *1629* de la Bibl. nat., *Nouv. acquis.*, saint Augustin, venu de Lyon.

17. Ms. *D. 26 sup.* de l'Ambrosienne, Prudence, venu de Saint-Colomban de Bobbio. Ms. *C. 39 inf.* de la même bibliothèque, évangiles, venus sans doute de Bobbio.

18. Ms. *11326* de la Bibl. nat., saint Prosper. Ms. *380* de Berne, Cledonius Grammaticus.

19. Ms. *2235* de la Bibl. nat., saint Jérôme. Ms. *10593* de la Bibl. nat., saint Basile.

VIIe SIÈCLE

20. Saint Ambroise, du monastère de Saint-Paul en Carinthie. Saint Ambroise, ms. *33* de Boulogne-sur-Mer.

21. Ms. *XVII. 15* de Vérone, saint Jérôme.

22. Ms. *Ottoboni 319* du Vatican, saint Augustin.

23. Ms. *1394* de Saint-Gall, ancienne version des évangiles.

24. et 25. Ms. des *Agrimensores* de Wolfenbüttel.

26. Fragment de la règle de saint Basile, relié dans le ms. *169* d'Orléans.

27. Fragment de saint Jérôme, relié dans le même volume.

28. Ms. *1629* de la Bibl. nat., *Nouv. acquis.*, Origène.

29. Fragments de saint Ambroise et de saint Augustin, dans le ms. *169* d'Orléans.

30. Ms. *267* du *fonds de la reine*, au Vatican, Fulgence, venu de Saint-Martial de Limoges ou de Fleury.

31. Ms. *908* de Saint-Gall. *Oracula*, et Végèce, *Mulomedicina*.

32. Ms. *6413* de la Bibl. nat., Isidore. Ms. *226* de Saint-Gall, Isidore.

33. Ms. *2206* de la Bibl. nat., saint Grégoire.

34. Fragment d'Ézéchiel, dans le ms. *16* d'Orléans.

35. Fragment de saint Paul inséré dans le même manuscrit.

36. Fragment du livre des Rois relié dans le même manuscrit. Fragment d'une lettre faussement attribuée à saint Jérôme, dans le ms. *169* d'Orléans.

37. Ms. *1732* de la Bibl. nat., saint Ambroise.

38. Ms. *12205* de la Bibl. nat., saint Grégoire.

39. Ms. *504* de Troyes, pastoral de saint Grégoire.

40. Ms. *188* de Saint-Gall. Maxime de Turin.

VIIIe SIÈCLE

41. Ms. *F. 84 sup.* de l'Ambrosienne, Vies des Pères, exemplaire venu de Bobbio. Ms. *446* de la Bibl. nat., *Nouv. acquis.*, extraits de saint Jérôme venus de Lyon.

42. Ms. *2107* de la bibl. Victor-Emmanuel, saint Eucher et Salvien. Ms. *277* du *Vat. Palat.*, *Anonymus Mulalianus*.

43. Ms. *417* du *fonds de la reine*, au Vatican, sacramentaire paraissant venu d'Autun. Autre sacramentaire, n. *257* du même fonds, venu de l'abbaye de Saint-Denis.

44. Ms. *455* de Valenciennes, *Chronique*, d'Eusèbe.

45. Ms. *181* de Vienne: Itinéraire d'Antonin. Ms. *lat. 3321* du *fonds Vatican*, Isidore.

46. Ms. *1625* de la Bibl. nat., Origène.

47. Ms. *83* du *fonds Phillips* à Berlin, conciles, ms. venu de Lyon.

48. Ms. *9561* de la Bibl. nat., Isidore, en écriture irlandaise.

49. Fragment des livres de Salomon, relié dans le ms. *16* d'Orléans. Ms. *1395* de Saint-Gall, psaumes. Ms. *2109* de Victor-Emmanuel, saint Jérôme. Fragment de saint Augustin dans le ms. *169* d'Orléans.

50 et 51. Ms. *40* de Chartres, saint Grégoire, venu de Fleury.

52. Ms. *Laud. Miscell. 126* de la Bodléienne, saint Augustin, venu de Wurtzbourg.

53. Ms. *2106* de la bibl. Victor-Emmanuel, miroir de saint Augustin.

54. Ms. *1372* de la même bibl., saint Grégoire.

55. Ms. *157* d'Einsiedeln, saint Grégoire.

56. Ms. *13047* de la Bibl. nat., poème du pseudo-Cyprien, venu de Corbie.

57. Ms. *F. 219* de Berne. Fragment du ms. d'Oribase, dont le reste forme le ms. *10223* de la Bibl. nat.

58. Ms. *1586* de la Bibl. nat., *Nouv. acquis.*, les prophètes; exemplaire pouvant être rapporté au temps de Charlemagne, venu de Marmoutier.

59. Ms. *52* de Chartres, évangiles.

60. Ms. *60* d'Autun, évangiles.

Chacun de ces manuscrits a été l'objet d'une notice substantielle, où est exposé en peu de mots tout ce qu'on peut savoir sur l'origine et les vicissitudes du manuscrit, sur les particularités graphiques ou autres qu'il importait d'y signaler à l'attention et sur les travaux dont il a été l'objet. On y trouve par surcroît plus d'un renseignement relatif aux textes transcrits qui avait échappé aux rédacteurs des catalogues, par exemple une curieuse remarque sur le caractère et la destination des extraits de saint Jérôme contenus dans un manuscrit partagé entre la bibliothèque de Lyon et la Bibliothèque nationale.

Les manuscrits de chaque siècle forment un groupe en tête duquel sont placées des observations générales sur les caractères auxquels on peut reconnaître, au moins approximativement, l'âge relatif des transcriptions.

Voici, à titre d'exemple, les signes attribués aux manuscrits les plus anciens, à ceux du v^e^ et peut-être même de la fin du IV^e^ siècle :

Trait inférieur de L, se terminant droit ou arrondi et dépourvu de queue;

P à panse petite et mal fermée;

R à panse également peu développée, occupant en hauteur à peine la moitié de la haste.

Traverse du T formée de traits légers et fort courts;

M formé de deux demi-cercles très purement tracés.

Les trois traits de l'N dépourvus de tout ornement.

Indépendamment des observations sur la forme des lettres, l'auteur fait remarquer beaucoup de particularités. Ainsi dans les plus anciens manuscrits, il signale l'emploi des abréviations DMS, DMI, DMO, pour *Dominus*, *Domini*, *Domino;* le remplacement de la lettre M ou N au bout des lignes par un petit trait horizontal superposé à un point ; la signature des cahiers mise au bas de la dernière page dans l'angle droit; la ligne de points tracés au compas dans l'espace resté vide au milieu des pages disposées sur deux colonnes. La pureté de la barbarie des formes orthographiques doit aussi être prise en considération.

Il est bien entendu qu'il n'y a là rien d'absolu. On ne peut pas supposer que les mêmes règles, les mêmes habitudes, les mêmes modes aient été uniformément suivies dans toutes les parties du monde romain et dans tous les états fondés sur les débris de l'empire. Sans parler de caprices individuels, il est fort probable que divers usages ont dû être spécialement en vogue dans certaines contrées. Telle ou telle particularité est peut-être uniquement propre à l'Afrique ou à l'Espagne.

*II^e^ part., consacrée à l'écriture semi-onciale.*

V^e^ SIÈCLE

61. Ms. *24* d'Autun. Interprétation des *Institutes* de Gaius. Texte précieux qui avait été gratté pour faire place à une copie des *Institutions* de Cassien.

62. Ms. *8907* de la Bibl. nat. Traité de Maximin, *Contra Ambrosium.*

63. Ms. *722* de Saint-Gall. Commentaire de saint Hilaire sur les psaumes, dont le texte a été effacé au IX^e^ siècle par *Lex romana Visigothorum.*

64. Ms. *193* de Saint-Gall. Fragment de Daniel recouvert par un sermon attribué à saint Augustin. Ms. *192* d'Orléans. Saint Augustin (fragment d'un manuscrit dont deux autres feuillets se trouvent à la Bibl. nat., *lat. 13368* et *Nouv. acquis. lat. 2199.*

65. Ms. *4* de Vérone. Fragments de Bible.

66. Ms. *1395* de Saint-Gall et ms. de Saint-Paul en Carinthie. Fragment d'un très ancien manuscrit de la version des évangiles de saint Jérôme. D'autres feuillets du même manuscrit sont dans la bibl. de la ville de Saint-Gall et dans celle des antiquaires de Zurich.

VI^e^ SIÈCLE

67. Ms. *XXII, 20* de Vérone, saint Jérôme. Ms. *13367* de la Bibl. nat., saint Augustin.

68. Ms. *O. 210 sup.* de l'Ambrosienne. Ouvrages de Gélase et de Vigile de Thapse.

69. Ms. *1594* et *9533* de la Bibl. nat., saint Augustin.

70. Ms. *G. V. 26* de Turin, saint Augustin et Rufin.

71. Ms. *6400 G.* de la Bibl. nat. Morceaux de Bible, recouverts par un traité de saint Isidore.

72. Ms. *XXXVII, 35* de Vérone, Les *Recognitions.*

73. Ms. *C. 105 inf.* de l'Ambrosienne, Josèphe.

74 et 75. Ms. *24* d'Autun. Les *Institutions* de Cassien.

VII^e^ SIÈCLE

76. Ms. *246* de Gand, saint Jérôme.

77. Ms. *107* d'Autun, saint Augustin. Deux feuillets du même ms. se trouvent à Bibl. nat., *Nouv. acquis. lat. 1629.*

78. Ms. *lat. 159* de Berlin, *Lex romana Visigothorum.* Volume venu de Lyon et passé au Collège de Clermont.

79. Ms. *lat. 267 du fond de la reine,* saint Fulgence. Volume qui appartint à Fleury, puis à Saint-Martial de Limoges.

80. Ms. *192* d'Orléans et *O. 88 A* de Leyde. Homélies d'Origène. Venu de Fleury.

81. Ms. *3375* du *fonds lat. de la reine,* au Vatican, Eugippius.

82. Ms. *lat. 12214,* saint Augustin, *La cité de Dieu,* ms. venu de Corbie.

83. Ms. *E. 147 sup.* de l'Ambrosienne, actes du concile de Chalcédoine, palimpseste de Bobbio.

84 et 85. Ms. *S. 45 sup.* de l'Ambrosienne, saint Jérôme, venu de Bobbio.

86. Ms. *LIII, 51* de Vérone, Facundus.

87. Ms. *LIX, 57,* de Vérone, saint Léon. Ms. *3* de Vérone. Fragments du livre des Rois.

88. Ms. *2099* de la bibl. Victor-Emmanuel à Rome, saint Augustin.

89. Ms. *lat. 2706* de la Bibl. nat., saint Augustin, venu de Saint-Denis.

90. Ms. *lat. 11641,* partie sur parchemin et partie sur papyrus, saint Augustin, venu de Saint-Just de Narbonne.

VIII^e^ SIÈCLE

91. Ms. *lat. 12243* de la Bibl. nat., saint Grégoire.

92. Ms. *192* d'Orléans, saint Jérôme. Feuillets de deux mss. de saint Jérôme et d'Optatus.

93 et 94. Ms. *470* de Cambrai. Commentaire de Philippe sur Job. Volume d'origine anglo-saxonne.

95. Ms. *lat. 2110* de la Bibl. nat., Eugippius.

96. Ms. *126* des *Laudii Miscel.* à la Bodléienne, saint Augustin.

97. Ms. *1629* de la Bibl. nat., *Nouv. acquis.*, Isidore. Fragment d'un ms. d'Autun.

98. Ms. *10399* de la Bibl. nat., saint Éphrem. Ms. *14086* de la Bibl. nat., extraits de saint Jérôme. Ms. *X 8* de Vérone, saint Augustin.

99. Ms. *lat. 12190* de la Bibl. nat., saint Augustin.

100. Ms. *1597* de la Bibl. nat., *Nouv. acquis.*, Paterius, venu de Fleury-sur-Loire.

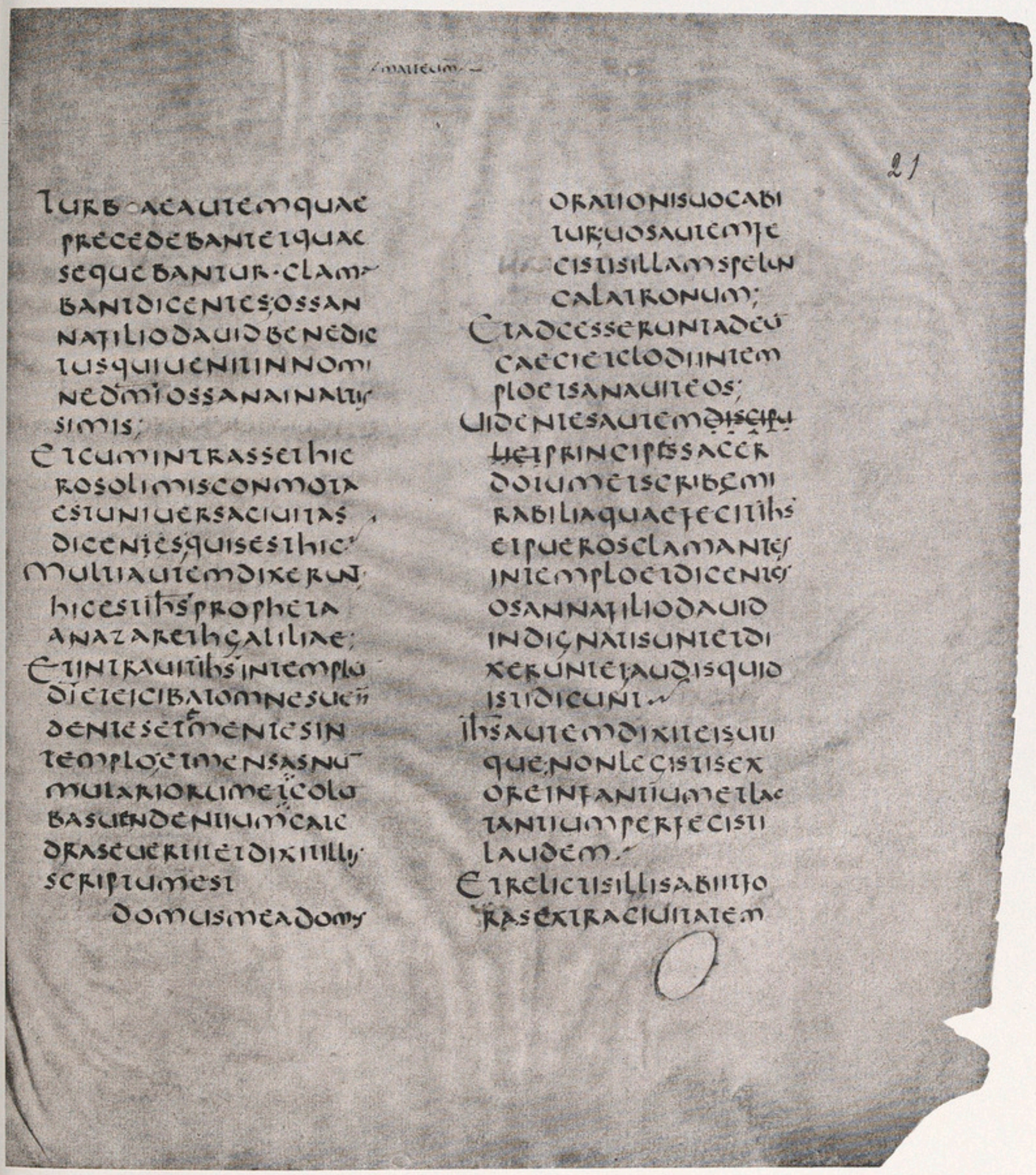

9046. PARIS *17.225 (Corbeiensis). Evangelia.*

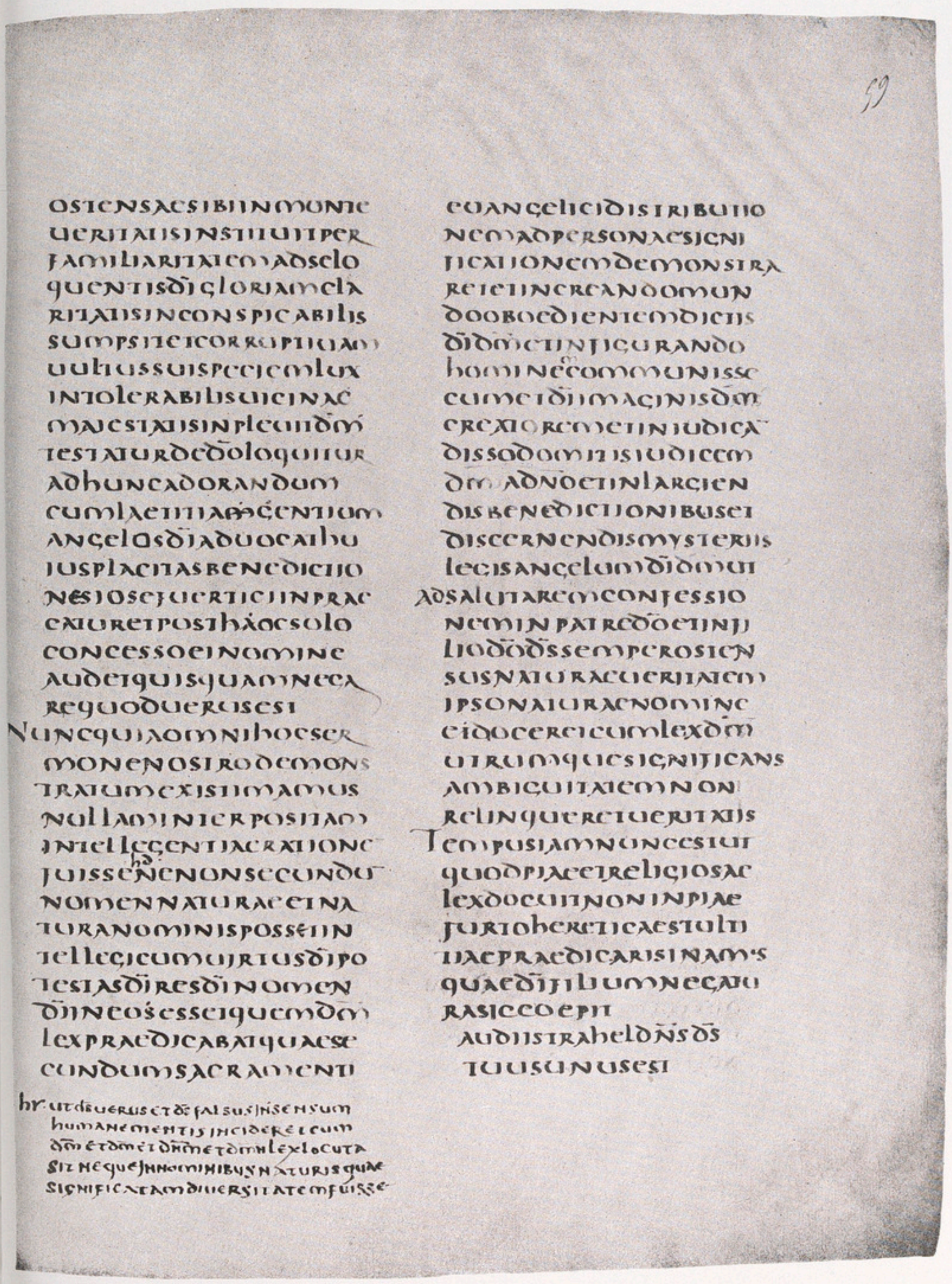

9047. PARIS *8.907 (Carnotensis). Hilarius de Trinitate.*

VIII. Quelques exemples. — Nous donnerons ici quelques spécimens d'écriture onciale et semi-onciale.

1° Paris, Bibl. nat., *lat. 17225*, fol. 21. Ancienne version de l'Évangile, avec interpolations de la Vulgate. Saint Matthieu, xxi, 9-17 (fig. h. t. 9046).

chini, *Evangelium quadruplex*, Romæ, 1749; Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. iii, p. 92-93; *Palaeographical Society*, t. i, pl. lxxxvii (reproduction réduite dans Reusens, *Éléments de paléographie*, pl. iii); C.-R. Gregory, *Prolegomena;* L. Ziegler, *Die lateinischen Bibelübersetzungen vor Hieronymus*, in-4°,

MATTEUM

Turbae autem quae
precedebant et quae
sequebantur clama-
bant dicentes: Ossan-
na filio David, benedic-
tus qui venit in nomi-
ne Dom*i*ni. Ossana in altis-
simis
Et cum intrasset Hie-
rosolimis, conmota
est universa civitas
dicen(te)s: quis est hic?
Multi autem dixerunt:
hic est Ih*esu*s propheta
a Nazareth Galiliae
Et intravit Ih*esu*s in templu*m*
D*e*i et eicibat omnes ven- [3]
dentes et [e]mentes in
templo et mensas num-
mulariorum et* colum-
bas [4] vindentium [5]*, cate-
dras evertit et dixit illis:
Scriptum est:
Domus mea domus
orationis vocabi-
tur, vos autem fe-
cistis illam spelun-
ca latronum.
Et adcesserunt ad eu*m*
caeci et clodi in tem-
plo et sanavit eos.
Videntes autem (discipu-
li et) principis [1] sacer-
dotum et scribe [2] mi-
rabilia quae fecit Ih*esu*s
et pueros clamantes
in templo et dicentes:
Osanna filio David
indignati sunt et di-
xerunt ei: Audis quid
isti dicunt?
Ih*esu*s autem dixit eis: uti-
que, non legistis: ex
ore infantium et lac-
tantium perfecisti
laudem?
Et relictis illis abiit fo-
ras extra civitatem

1 *principes*, correctum est posterius. 2 *e* mutatum in *e* posterius. 3 Littera *n* posterius addita. 4 Vocibus *columbas* et *catedras* praemissum est signum transmutationis. 5 *vendentium* correctum est posterius.

Ce manuscrit est l'ancien ms. Corbie *195;* cf. Blan-

München, 1879, p. 108; Ém. Chatelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum*, 1901, pl. ii, p. 4-5.

2° Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 8907*, fol. 59. Saint Hilaire de Poitiers, *De Trinitate*, v, 23-25, *P. L.*, t. x, col. 145 (fig. h. t. 9047).

ostensae sibi in monte
veritatis instituit per
familiaritatem ad se lo-
quentis Dei, gloriam cla-
ritatis inconspicabilis
sumpsit et corruptivam
vultus sui speciem lux
intolerabilis vicinae
majestatis inplevit, D*eu*m
testatur, de D*e*o loquitur,
ad hunc adorandum
cum laetitia(m) gentium
angelos Dei advocat, hu-
jus placitas benedictio-
nes Josef vertici imprae-
catur et post h(a)oc solo
concesso ei nomine
audet quisquam nega-
re quod verus est:
Nunc quia omni hoc ser-
mone nostro demons-
tratum existimamus,
nullam interpositam
intellegentiae ration*em*
fuisse [1], ne non secund*um*
nomen naturae et na-
tura nominis posset in-
tellegi, cum virtus D*e*i, po-
testas D*e*i, res D*e*i, nomen
D*e*i in eo(s) esset, quem D*eu*m
lex praedicabat; quae se-
cundum sacramenti
euangelici distributio-
nem ad personae signi-
ficationem, demonstra-
ret et in creando mun-
do oboedientem dictis
D*e*i D*eu*m et in figurando
homine[m] communis se-
cum et D*e*i imaginis D*eum*
creatorem et in judican-
dis Sodomitis judicem
D*eu*m a D*omi*no, et in largien-
dis benedictionibus et
discernendis mysteriis
legis angelum D*e*i D*eu*m, ut
[ad] salutarem confessio-
nem in patre D*e*o et in fi-
lio D*e*o D*eu*s semper osten-
sus naturae veritatem
ipso naturae nomine
e (t) doceret, cum lex D*eu*m
utrumque significans
ambiguitatem non
relinqueret veritatis.
Tempus jam nunc est ut
quod piae et religiosae
lex docuit non inpiae
furto hereticae stulti-
tiae praedicari sinamus,
quae D*e*i filium negatu-
ra sic coepit:
Audi, Istrahel D*omi*nus D*eu*s
tuus unus est.

1. Ici on a ajouté en marge les lettres *h(ic) d(eest)*, et au pied de la colonne *h(oc) s(upple)* en caractères plus petits :

ut D*eus* verus et D*eus* falsus in sensum
humane mentis incideret, cum
D*eum* et D*eum* et D*ominum* et D*ominum* lex locuta
sit, neque in nominibus naturisquae
significatam diversitatem fuisse.

Ce manuscrit se trouvait dans la bibliothèque de Notre-Dame de Chartres dès la fin du XVI^e^ siècle; au XI^e^ il se trouvait au monastère de Saint-Pierre. Wattenbach, *Anleitung zur lat. Paläogr.*, p. 16 et L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits* le supposent, écrit au V^e^ siècle, d'autres au VI^e^ ou au VII^e^; cf. Fr. Kauffmann, *Aus der Schule des Wulfila*, in-4°, Strasbourg, 1899, p. XIX sq.; Ém. Chatelain, *op. cit.*, pl. XI, le place au V^e^ siècle, d'après la forme des lettres F, L, P.

3° Paris, Bibl. nat., *lat. 11641* (Res., XIII, 106), fol. 8. Saint Augustin, *Epist.*, XXIV (al. 35), § 4-6 (édit. Goldbacher dans le *Corp. script. eccl. lat.*, t. XXXIV, p. 76-77); en réalité cette lettre est de Paulin de Nole et de Therasia à Alypius (édit. Hartel, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. XXVIIII, p. 17-18) (fig. h. t. 9048) :

voluit vindicare, ut et si diveris locis degam
ipsius pr*esbyter* censear. Sed de me ne quid ignores
scias antiquissimum peccatorem, non ita
olym de tenebris et umbra mortis eductu*m*,
sp*iritu*m aurae vitalis ausisse, nec ita olym po-
suisse in aratro manum et crucem D*omi*ni
sustulisse; quam ut in finem perferre
valeamus orationibus tuis adjuvemur.
Accumulabitur haec meritis tuis merces,
si interventu tuo onera nostra relevaveris. S*anctu*s enim laborantem adjuvans
quia fratrem non audemus dicere, exaltabitur sicut civitas magna; et tu quidem super montem aedificata civitas
es, vel accensa super candelabru*m* lucerna in septiformi claritate conluces, nos
sub modio peccatorum delitescimus. Viseta litteris tuis, profer in lucem in qua
ipse versaris, super aurea candelabra
conspicuus. Eloquia tua lumen semitis
nostris erunt, et oleo lucernae tuae inpinguabitur caput nostrum; et accendetur fides cum de sp*iritu* oris tui cibu*m* mentis et lumen animae sumpserimus. Pax
et gratia D*ei* tecum et corona justitiae
tibi maneat in die illo, *Domi*ne pater merito dilectissime venerabilis et exoptatissime. Benedictos s*anct*itatis tuae comites et aemulatores in *Domi*no fratres.

Nous avons déjà parlé de ce manuscrit à l'occasion d'une homélie prononcée lors de la dédicace de la basilique d'Agaune (voir *Dictionn.*, t. I, col. 861). Une partie se trouve à Paris, d'autres cahiers à Genève.

Cf. Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. I, p. 487, pl. III; A. Champollion-Figeac, *Chartes et manuscrits sur papyrus*, pl. XIII-XIV, XV, XV *bis;* Nat. de Wailly, *Éléments de paléographie*, pl. II, n. 5; Silvestro, *Paléographie universelle*, pl. CVII; H. Bordier, *Études paléographiques et historiques sur les papyrus de VI^e^ siècle*, Genève, 1866, p. 109-154; Chatelain, *op. cit.*, pl. XC, p. 160-161.

H. LECLERCQ.

**ONCTION.** — I. Témoignages patristiques. II. Témoignages liturgiques. III. Onction impériale.

I. TÉMOIGNAGES PATRISTIQUES. — Sous le nom de « consignation » on désigne, à l'époque du haut Moyen Age, le sacrement de la tradition du Saint-Esprit ou sacrement de confirmation (voir ce mot). Toutefois ce mot a un autre sens plus restreint et qui lui est propre : la consignation est essentiellement l'onction qui, dans la liturgie romaine, suit l'imposition des mains de l'évêque sur le confirmé. On trouve déjà ce sens, d'une façon très nette, dans la lettre du pape Innocent I^er^ à Decentius de Gubbio [1]. On a traité déjà ici de l'imposition des mains (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 391-413), il reste à dire quelque chose de l'onction.

Dès les temps apostoliques existait-il une onction? Celui qui imposait les mains conférait-il l'onction? Comme c'est principalement dans les Actes des apôtres qu'on a pensé découvrir les premières attestations du sacrement de confirmation, c'est donc saint Luc qu'il faut interroger. Or les Actes ne se prononcent pas, et certains théologiens ont soutenu que c'était pour faire bref parce que ses lecteurs savaient que l'onction était nécessaire [2]. D'autres théologiens en ont pris leur parti et ont convenu simplement que l'imposition des mains fut seule en usage chez les premiers apôtres [3]. Enfin, plusieurs ont soutenu que l'imposition des mains était seule employée et que l'Esprit-Saint manifestait sa présence d'une manière sensible. Évidemment, si on se place au point de vue des historiens, un texte bien clair serait plus décisif. Dans l'épître canonique de saint Jacques, il est question d'une onction d'huile conférée aux malades par les presbytres pour les relever et leur obtenir le pardon de leurs fautes; il s'agit bien ici d'une onction, mais cet aspect a été déjà traité (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2778-2787) et ce que nous pouvons en retenir c'est que, dès l'époque apostolique, on ne voit pas dans ce rite une cérémonie incompatible avec la simplicité du christianisme primitif, en sorte qu'il est permis de se demander si l'onction et l'imposition des mains n'étaient pas alors considérées comme deux gestes pour ainsi dire équivalents.

A l'âge apostolique, l'Église possède un rite particulier pour conférer le Saint-Esprit aux néophytes, par le moyen de la prière et de l'imposition des mains [4]. Il se pourrait que dans les tout premiers temps la collation du baptême n'ait pas été suivie immédiatement de la communication du Saint-Esprit, nous n'en savons rien mais il ne semble pas douteux que, de très bonne heure, les apôtres tinrent à supprimer tout délai. L'Église, formée par leur exemple baptisa les catéchumènes, ensuite, dans la même cérémonie, leur imposa les mains et leur donna l'onction. Il n'est pas douteux que cette double affirmation gagnerait beaucoup à s'appuyer sur des textes formels que, pour le moment, nous ne possédons pas. Tout ce qu'on peut invoquer ce sont des mots épars. En ce qui concerne l'onction on en est réduit à un passage du gnostique Théodote, disciple de Valentin, recueilli par Clément d'Alexandrie, passage dans lequel il est question d'un double baptême, l'un sensible, donné par l'eau, l'autre spirituel, donné par l'Esprit-Saint et capable d'éteindre le feu non sensible [5]. Il est question ensuite du pain et de l'huile qui sont sanctifiés par la même vertu du nom et qui, par l'effet de cette vertu, sont revêtus d'une δύναμις πνευματικη. Ceci s'entend du pain eucharistique et de l'huile chrismale, auxquels on compare l'eau du baptême, car on ajoute : « De même l'eau qui est exorcisée et qui sert au baptême reçoit la sanctification [6]. »

Avec le III^e^ siècle, les textes deviennent plus clairs.

[1] *P. L.*, t. XX, col. 554. — [2] Bellarmin, *Opera omnia*, t. III, Parisiis, 1871, p. 608 sq. — [3] Maldonat, *Tractatus de sacramentis. De secundo sacramento*, Parisiis, 1677, p. 77; Dölger, *Das Sakrament der Firmung*, Wien, 1906, p. 53. — [4] Act., VIII, 14-17; XIX, 1-6. — [5] Clément d'Alexandrie, *Excerpta*, LXXXI, *P. G.*, t. IX, col. 696. — [6] Id., *ibid.*, LXXXII, *P. G.*, t. IX, col. 696.

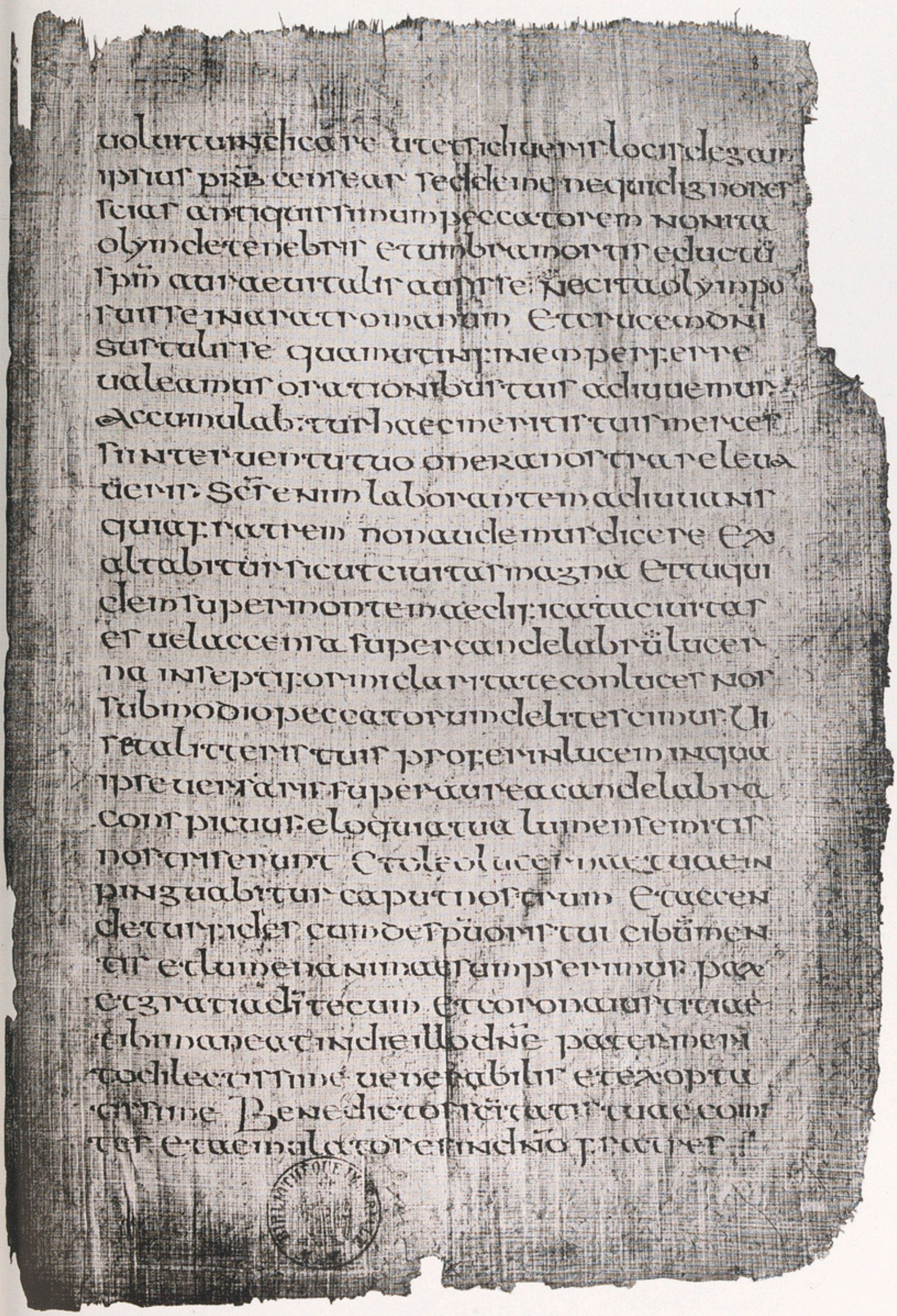

9048. PARIS *11.641 (Narbonensis). Augustini Epist.*

Tertullien, au début de ce siècle, témoigne pour les Églises de Rome et de Carthage; il distingue nettement la confirmation du baptême dans le mode d'application et dans les effets. Le baptême prépare le néophyte à la réception du Saint-Esprit dans la confirmation [1]. Sera-ce par l'imposition des mains ou par l'onction? Celle-ci est un acte sensible qui produit un effet spirituel [2]. Déjà, il place l'onction sur le même rang que l'imposition des mains au point de vue sacramentel : *Caro ungitur ut anima consecretur; caro signatur ut anima muniatur; caro manus impositione admultatur ut et anima Spiritu illuminetur* [3].

A partir de cette époque, il y a avantage à sérier les textes suivant qu'ils appartiennent à l'Orient ou à l'Occident.

En Orient, Origène parle à plusieurs reprises de l'onction, mais il ne s'explique pas si on l'employait pour la collation du Saint-Esprit [4]. Saint Cyrille de Jérusalem nous instruit sur l'usage de son Église. Au sortir de la piscine baptismale, le néophyte est oint par le chrême, χρίσμα, ou l'onguent sacré, μύρον, qui est le don du Christ, mais qui communique le Saint-Esprit [5]. Dans l'Ancien Testament, prêtres et rois, Aaron et Salomon, recevaient l'onction figurative; aujourd'hui, les fidèles reçoivent l'onction véritable, celle du Saint-Esprit [6]. Pendant que le corps est oint, l'âme est sanctifiée [7].

Les *Constitutions apostoliques* nous font connaître l'usage syrien. Au baptême, on pratique deux onctions : l'une avec l'huile des catéchumènes, après la profession de foi, mais avant l'immersion [8]; l'autre avec l'onguent sacré, μύρον, mais après la collation du baptême [9]. Celle-ci servait à la communication du Saint-Esprit [10].

L'usage égyptien nous est connu grâce à la *Constitution ecclésiastique égyptienne*, c'est-à-dire les Canons d'Hippolyte : le saint chrême est employé pour une double onction baptismale; la première est faite par le prêtre sur le néophyte, au sortir de la piscine, avec cette formule : « Je t'oins avec l'huile sainte au nom de Jésus-Christ »; la seconde a lieu dans l'Église après la prière de l'imposition des mains, mais elle est récitée par l'évêque qui pose une main sur la tête du baptisé et qui l'oint de l'autre main avec le chrême, sur le front, et prononce ces paroles : « Je t'oins avec l'huile sainte au nom du Père tout-puissant », etc. [11].

Le *Sacramentaire de Sérapion de Thmuis* se contente de deux prières, l'une pour l'huile qui doit servir au baptême, l'autre pour le chrême de la confirmation; il n'entre dans aucun détail [12], tandis que le *Testamentum Domini* nous apprend qu'au sortir de l'eau, le prêtre oint le baptisé avec l'huile de l'eucharistie et dit : « Je t'oins avec l'huile au nom du Christ. » Les néophytes se rendent alors à l'église où l'évêque leur impose les mains et récite une prière pour demander à Dieu de faire descendre sur eux le Saint-Esprit; cela fait, il pose une main sur la tête de chaque baptisé et l'oint sur le front en forme de croix [13].

En Occident, Théophile d'Antioche tire l'origine du nom chrétien de l'onction reçue [14], et saint Irénée rappelle quelques-uns des modes employés par les hérétiques pour baptiser et pour oindre [15]. Saint Hippolyte connaît l'onction postbaptismale et il voit dans l'huile la force du Saint-Esprit [16]. A l'entendre, Suzanne est l'image typique de l'Église. Elle se fait apporter dans le bain de l'huile et des onguents. D'après l'opinion d'Hippolyte ces onguents ne sont autre chose que les commandements du *Logos* et cette huile c'est la force du Saint-Esprit, par lesquels les fidèles, après leur baptême, sont oints avec le chrême [17]. Le même Hippolyte, dans les Canons qui portent son nom, nous parle du chrême avec lequel un prêtre oint le baptisé au sortir de la piscine, et aussi de l'imposition des mains et de la consignation faite par l'évêque pour donner le Saint-Esprit, mais il ne dit pas que le signe de croix fait sur le front par l'évêque s'accompagne d'une onction chrismale [18].

Tertullien connaît l'onction postbaptismale, qui sert principalement à oindre le front : *signaculum frontium* [19], consacre l'âme et lui profite spirituellement [20]. Mais tantôt il la sépare de l'imposition des mains à laquelle il attribue la collation du Saint-Esprit [21], tantôt, réunissant tout ce qui a trait à l'initiation chrétienne, il signale une *unctio*, une *signatio carnis* qui consacre et fortifie l'âme, et une *adumbratio carnis* par l'imposition des mains, qui l'illumine du Saint-Esprit [22].

Saint Cyprien n'est pas plus explicite. On l'entend parler, lui aussi, de l'onction chrismale [23], mais pour dire seulement que son effet propre est de faire du baptisé l'oint du Seigneur et le possesseur de la grâce du Christ. Dans un autre passage, il attribue la collation du Saint-Esprit à l'imposition des mains, mais sans parler de l'onction [24]. Enfin, il affirme que les baptisés reçoivent le Saint-Esprit par la prière et l'imposition des mains et qu'ils sont couronnés par le *signaculum dominicum* [25], dont il ne nous donne pas la description.

Le pape Corneille n'est pas moins vague lorsque, parlant de Novatien, il dit que celui-ci n'a pas reçu le sceau de la main d'un évêque et que, dès lors, il n'a pu recevoir le Saint-Esprit [26]. Mais ce sceau est-il produit par l'imposition des mains ou par l'onction?

Au IVe siècle, saint Pacien, évêque de Barcelone, nous dit que c'est l'onction qui donne le Saint-Esprit : *Chrismate Spiritus sanctus infunditur* [27]. L'auteur du sermon *De Salomone*, rencontrant dans l'Ancien Testament un passage où il est question de miel et d'huile, y voit l'annonce de ce que le Christ devait apporter plus tard : l'Évangile et l'Esprit-Saint, par l'onction du chrême [28]. Et c'est enfin saint Augustin qui, interprétant le texte de la Ire épître de saint Jean écrit : *Unctio spiritalis, ipse Spiritus sanctus est, cujus sacramentum est in unctione visibili*, et encore ceci : *Unctionis sacramentum est virtus ipsa invisibilis, unctio invisibilis, Spiritus sanctus* [29]. Il voit dans l'onction sensible

[1] Tertullien, *De baptismo*, c. VI, *P. L.*, t. I, col. 1203. — [2] Id., *ibid.*, c. VII, *P. L.*, t. I, col. 1207. — [3] Id., *De resurrectione carnis*, c. VIII, *P. L.*, t. II, col. 806. — [4] Origène, *Selecta in Exodum*, *P. G.*, t. XII, col. 284; *In Levit.*, hom. VI, 5, *P. G.*, t. XII, col. 472; *Selecta in Ez.*, XVI, *P. G.*, t. XIII, col. 811. — [5] S. Cyrille, *Catech. mystagogica*, III, 3, *P. G.*, t. XXXIII, col. 1092. — [6] *Ibid.*, col. 1093. — [7] *Ibid.*, col. 1092. — [8] *Const. apost.*, l. VII, c. XXII, XLII, *P. G.*, t. I, col. 1012, 1044. — [9] *Ibid.*, l. III, c. XVI; l. VII, c. XLIV, *P. G.*, t. I, col. 795, 1045. — [10] *Quæst. ad orthodoxos*, q. CXXXVII, *P. G.*, t. VI, col. 1389. — [11] *Const. eccles. egypt.*, dans H. Achelis, *Die Canones Hippolyti*, p. 98-99. — [12] G. Wobbermin, *Altchristl. liturgische Stücke*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XVII, 1898, p. 8, 12-13. — [13] *Testamentum Domini nostri Jesu Christi*, édit. Rahmani, p. 131. — [14] Théophile, *Ad Autolycum*, I, 12, *P. G.*, t. VI, col. 1042; édit. Otto, dans *Corp. apologetarum*, p. 37; Duchesne, *Origines du culte chrét.*, 2e édit., p. 321, note 3. — [15] S. Irénée, *Adv. hær.*, l. I, c. XXI, *P. G.*, t. VII, col. 663, note 18. — [16] *In Susannam*, v, 17; *De Christo et antichristo*, *P. G.*, t. X, col. 693-777. — [17] Bonwestch, *Hippolytus*, Leipzig, 1897, p. 26. — [18] Can. 134-139; Duchesne, *Origines*, p. 513. — [19] Tertullien, *Adv. Marcionem*, l. III, c. XXII, *P. L.*, t. II, col. 353. — [20] Tertullien, *De resurrectione carnis*, c. VIII, *P. L.*, t. II, col. 806. — [21] Tertullien, *De baptismo*, c. VIII, *P. L.*, t. I, col. 1207. — [22] Tertullien, *De resurrectione carnis*, c. VIII, *P. L.*, t. II, col. 806. — [23] Saint Cyprien, *Epist.*, LXX, 2, *P. L.*, t. III, col. 1040, 1041. — [24] Saint Cyprien, *Epist.*, LXXIV, 7, *P. L.*, t. III, col. 1132. — [25] Saint Cyprien, *Epist.*, LXXIII, 9, *P. L.*, t. III, col. 1115. — [26] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. XLIII, *P. G.*, t. XX, col. 624. — [27] *De baptismo*, VI, *P. L.*, t. XIII, col. 1093; cf. *Epist. ad. Sympron.*, I, 6; II, 27; III, 3; *P. L.*, t. XXXII, col. 1057, 1062, 1067. — [28] *De Salomone*, XLIII, III, 8, *P. L.*, t. XVI, col. 392. — [29] Saint Augustin, *In epist. I Joann.*, tract. III, 5-12, *P. L.*, t. XXXV, col. 2002, 2004.

une image de l'onction invisible qui est le Saint-Esprit, un sacrement proprement dit, distinct du baptême, le sacrement de la confirmation. Oui, dit-il à Pétilien, l'onguent est bien le sacrement du chrême, et, dans le genre des signes visibles, il est sacro-saint tout comme le baptême [1]. Ailleurs, il interprète ainsi l'onction et l'huile qui sert à l'onction : *Oleum visibile in signo est, oleum invisibile in sacramento est, oleum spiritale intus est, oleum visibile exterius est* [2]. Enfin, s'adressant dans un sermon aux nouveaux baptisés, il leur dit : « Vous avez reçu le baptême, mais à l'eau il manque le feu. Et que signifie le feu? C'est le chrême [3]. Ainsi, au commencement du VII^e^ siècle, saint Isidore de Séville résume en ces termes l'enseignement de l'Église : *Chrisma græce, latine unctio nominatur, ex cujus nomine et Christus dicitur et homo post lavacrum sanctificatur; nam, sicut in baptismo peccatorum remissio datur, ita per unctionem sanctificatio Spiritus adhibetur* [4].

Dans l'usage latin, à Rome principalement, on pratiqua une double onction après le baptême, l'une complément du baptême, l'autre particulière à la confirmation; la première était donnée par un évêque ou par un prêtre avec la permission de l'évêque [5]; la deuxième était exclusivement réservée à l'évêque; l'onction baptismale se donnait sur la tête, l'onction chrismale sur le front. Mais ceci entraîna des inconvénients. Comme le baptême n'était plus réservé aux seuls évêques, mais que les prêtres pouvaient l'administrer, ceux-ci pouvaient faire l'onction, à la condition expresse de ne pas la faire sur le front, ce qui était réservé aux évêques. On vit cependant des prêtres ne pas se conformer à cette prescription. C'est pour cette raison que le pape Innocent I^er^ écrivant à Decentius de Gubbio : *Presbyteris sive extra episcopum, sive præsente episcopo, cum baptizant, chrismate baptizatos ungere licet, sed quod ab piscopoe fuerit consecratum, non tamen frontem ex eodem oleo signare, quod solis debetur episcopis, cum tradunt Spiritum Paracletum* [6].

| Ordo de Saint-Amand | Ordo VII romanus |
|---|---|
| *Pontifex baptizat quantos voluerit.* | *Pontifex baptizat unum aut duos... ceteri a diacono baptizantur.* |
| *Et stans presbiter intra fontes facit crucem de oleo exorcizato in vertice.* | *Levantes ipsos infantes... offerunt uni presbytero. Ipse vero presbyter faciens de chrisma crucem ita dicendo : Deus omnipot. Pater D.N.J.C. et reliqua.* |
| *Deinde revertitur pontifex in consignatorio...*<br>*Et vestiuntur infantes.* | *Pontifex egreditur de fonte... sedet... et deportantur ei infantes... dat singulis stolam, casulam, crismale et vestiuntur.* |

Ce ne fut là qu'un rappel dont on ne tint pas compte généralement puisque, environ trois siècles plus tard, le pape Grégoire I^er^ était obligé de le renouveler; il permettait aux prêtres de signer les néophytes sur la poitrine et seul l'évêque pouvait oindre le front [7].

II. Témoignages liturgiques. — L'existence d'une onction à Rome, dès le IV^e^ siècle, est incontestable. Voyons ce qui se passait dans les différentes Églises d'Occident. Les quatre principales liturgies occidentales sont la romaine, la milanaise, la wisigothique et la gallicane, et dans ces quatre, la liturgie romaine est celle qui invoque les plus nombreux témoignages, à savoir l'*Ordo* dit de Saint-Amand [8], le VII^e^ *Ordo* romain de Mabillon [9] et les deux sacramentaires désignés sous les noms de gélasien [10] et de grégorien [11] (voir *Dictionn.*, t. VI, aux mots Gélasien et Grégorien). A ce même usage se rattachent les Canons d'Hippolyte (can. 132-140) dont l'origine romaine n'est plus contestée [12], et quelques passages de Tertullien [13] se rapportant à une date où l'usage africain ne se différencie pas de l'usage romain [14].

D'abord l'ablution :

| Sacram. grégorien | Sacram. gelasien |
|---|---|
| *Et dicit : Ego te baptizo in nom. Patr. et Fil. et Sps. sci.* | *Baptizas uniumquemque. Per singulas vices mergis eum tertio.* |

Ajoutons à ces textes, comme nous l'avons dit, les Canons d'Hippolyte : *Immergitur aquæ : Ego te baptizo*, etc., et ces mots de Tertullien : *In aqua emundati... Fides obsignata in Patr. et Fil. et Spu sco.*

Ensuite la chrismation :

| Sacram. grégorien | Sacram. gélasien |
|---|---|
| *Ut autem surrexit a fonte, ille qui eum suscipit, offert eum uni presbytero qui facit signum crucis de chrismate in vertice dicens :* | *Postea cum ascenderit a fonte, infans signatur a presbytero in cerebro de chrismate his verbis :* |
| *Deus omnipotens, Pater D. N. J. C. qui te regeneravit ex aqua et Sp. S., quique tibi dedit remissionem omnium peccatorum, ipse te linit chrismate salutis in vitam æternam.* | |

Ajoutons à ces textes les Canons d'Hippolyte : *Ubi ex aqua ascendit, presbyter prehendit chrisma et signat frontem et os et pectus ejus signo crucis, ungitque totum corpus ejus et caput et faciem dicens : Ego te ungo in nom. Pat. et Fil. et Sps. Sci*, et ce passage de Tertullien : *Exinde egressi de lavacro perungimur benedicta unctione de pristina disciplina, qua ungi oleo de cornu in sacerdotium solebant... Unde Christus dicitur a chrismate, quod est unctio quæ Dno nomen accommodavit, facta spiritualis, quia Spiritu unctus est a Deo Patre.*

A la cérémonie du baptême va succéder celle de la confirmation :

| Sacram. grégorien | Sacram. gélasien |
|---|---|
| *Pontifex redit in sacrarium expectans ut, cum vestiti fuerint infantes, confirmet eos.* | |

[1] Saint Augustin, *Contra litteras Petiliani*, l. II, c. CIV, n. 239, *P. L.*, t. XLIII, col. 342. — [2] Saint Augustin, *In psalm.*, XLIV, 19, *P. L.*, t. XXXVI, col. 505. — [3] Saint Augustin, *Serm.*, CCXXVII, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 1100. — [4] Saint Isidore, *Etymologiæ*, l. VI, c. XIX, n, 50-51, *P. L.*, t. LXXXII, col. 256. — [5] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 171, attribue au pape Silvestre (314-335) l'institution de l'onction presbytérale. — [6] Innocent I^er^, *Epist.*, XXV, III, 6, *Ad Decentium Eugubinum*, *P. L.*, t. XX, col. 555; Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 311. — [7] Saint Grégoire, *Epist.*, l. IV, ep. XI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 677. — [8] IV^e^ *Ordo* romain, dans L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2^e^ édit., p. 453. — [9] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1000. — [10] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 90. — [11] *P. L.*, t. LXXIV, col. 1111-1112. — [12] Édit. Duchesne, *op. cit.* — [13] *De baptismo*, c. VI-VIII. — [14] Nous adoptons ici les tableaux et nous suivons l'exposition présentée par R.-P. Galtier, *La consignation dans les Églises d'Occident*, dans *Revue d'hist. ecclés.*, t. XIII, 1912, p. 257-361, 467-476.

Et dans les Canons d'Hippolyte : *Vestibus indutum in ecclesiam introducit.* On procède à la confirmation par l'imposition des mains, suivie de l'onction :

| Ordo de Saint-Amand | Ordo VII romanus |
|---|---|
| *Et portant eos in consignatorium;... stant masculi in dextra et feminæ in sinistra. Et surgit pont. et vadit in dextram partem masculorum, dicendo orationem et tangendo capita ipsorum de manu. Similiter et ad feminas.* | *Induti ordinantur per ordinem in circuitu. Et dat orationem pontifex super eos, confirmans eos cum invocatione septiformis gratiæ Spiritus sancti.* |

Ajoutons le texte des Canons d'Hippolyte : *Ibi episc. manum imponens omnibus hæc orat: Benedicimus tibi, omn. Deus, quia hos dignos reddidisti qui iterum nascerentur et super quos spiritum tuum S. effundis. Da potius quibus jam dedisti remissionem peccatorum etiam ἀῤῥαβῶνα regni tui. Per D. N. J. C.;* et ce passage de Tertullien : *Dehinc manus imponitur, per benedictionem advocans et invitans Spm. Scm... Tunc ille SS. Sp. super emundata et benedicta corpora libens a Patre descendit.* Et voici maintenant le rite de l'onction :

| Ordo de Saint-Amand | Ordo VII romanus |
|---|---|
| *Deinde venit subdiac. cum chrisma... et pont. revertit ad infantes priores et facit crucem de crisma cum police in frontibus ipsorum dicendo: In nom. Pat. et Fil. et Sps. Sci, pax tibi.* | *Oratione expleta, facit crucem cum pollice et chrisma in singulorum frontibus, ita dicendo : In nom. Pat. et Fil. et Sps Sci, pax tibi. Et resp. Amen. Et hoc omnino cavendum est ut non negligatur qui a tunc omne baptismum legitimum christianitatis nomine confirmatur.* |

La liturgie milanaise est représentée par deux traités : le *De mysteriis* de saint Ambroise, et le *De sacramentis;* à défaut d'un monument technique de la liturgie primitive, nous possédons le texte du sacramentaire de Bergame qui est en plein accord avec ces deux traités. L'accord entre ces textes est complet pour le baptême, malheureusement nous n'avons pas ce qui concerne la confirmation.

Pour la liturgie milanaise nous possédons les sources qu'on vient de lire; elles nous apprennent l'ordre des cérémonies : baptême, onction, lavement des pieds,

| Sacram. grégorien | Sacram. gélasien |
|---|---|
| *Pontifex veniens ad infantes, tenente archidiacono chrisma,... et levata manu sua super capita omnium dicit : Omnip. sempiterne Deus qui regenerare dignatus es hos famulos tuos ex aqua et Spiritu sancto, quique dedisti eis remissionem omnium peccatorum, immitte in eis Spiritum sanctum tuum Paracletum et da eis spir. sapientiæ et intellectus, spir. consilii et fortitudinis, spir. scientiæ et pietatis et consigna eos signo crucis in vitam propitiatus æternam Per D. N. J.* | *Deinde ab episc. datur Sps septiformis. Ad consignandum imponit eis manum in his verbis : Deus omn. Pater D.N.J.C. qui regenerasti adimple eos sp. timoris Dei in nom. D.N.J.C. cum quo viv. et regn.* |

revêtement des habits blancs, tradition du Saint-Esprit. Dans le *De sacramentis* comme dans le *De mysteriis* on voit que la chrismation est une cérémonie complémentaire du baptême, et qui n'a aucun rapport direct avec la confirmation dont le sacramentaire de Bergame ne parle pas. Les deux traités ne mentionnent pas la réception du Saint-Esprit par l'imposition des mains, mais ils la désignent en commentant l'invocation de l'Esprit aux sept dons.

A Rome, en Afrique, à Milan la transmission du Saint-Esprit se fait par l'imposition des mains, reste

| Sacram. grégorien | Sacram. gélasien |
|---|---|
| *Et interrogantibus diaconibus nomina singulorum, pontifex, tincto pollice in chrismate facit crucem in fronte unius, similiter per omnes singillatim.* | *Postea signat eos in fronte de chrismate dicens : Signum Christi in vitam æternam.* ℟. *Amen.* *Pax tecum.* ℟. *Et cum spiritu tuo.* |

à savoir s'il y a une onction? Les deux traités n'en parlent pas. Il est vrai que saint Ambroise et l'auteur du *De sacramentis* s'expriment comme s'ils y pensaient; tous les deux parlent d'un *signaculum spiritale*, le premier emploie le mot *signavit*, le deuxième écrit *consignaris*, mais il faut beaucoup de bonne volonté pour découvrir dans ces paroles une allusion à l'onction.

L'expression *signaculum spiritale* se rattache à une

| De sacramentis, II, VII, 20 | Sacram. de Bergame, p. 67. | De mysteriis, V, 28. |
|---|---|---|
| *Tertio mersisti...* *Venisti ad sacerdotem quid tibi dixit: Deus, inquit, Pat. omnip. qui te regeneravit ex aqua et Spu sco, concessitque tibi peccata tua; ipse te ungat, in vitam æternam* (II, VII, 24). *Accipis μύρον, hoc est unguentum supra caput... Hæc regeneratio dicitur. Quid est regeneratio?... Habes in Actibus quod ille versiculus : Filius meus es tu, ad resurrectionem spectare videatur* (III, I, 1). | *Dicit sacerdos : Baptiz. in nom. P. F. et S. S. Dum signantur renati chrismate, dicit sacerdos : Deus omn. Pater D.N.J. C. qui te regeneravit ex aqua et Spu sco quique tibi dedit remissionem omnium peccatorum, ipse te linit chrismate salutis, in Christo J. D. N. in vitam æternam. Amen.* | *Descendisti ad fontem.* *Post hæc ascendisti ad sacerdotem : considera quid secutum sit. Non ne illud quod ait David : Sicut unguentum in capite, etc... Hoc est unguentum de quo et Salomon ait: Unguentum exinanitum est nomen tuum... Quare hoc fiat intellige, quia oculi sapientis in capite ejus... ideo in barbam Aaron, ut fias electum genus, sacerdotale... omnes enim in regnum Dei et in sacerdotium ungimur gratia spiritali* (VI, 29-30). *Accepisti signaculum spiritale, spiritum sapientiæ et intellectus, sp. consilii atque virtutis, sp. cognitionis atque pietatis, sp. sancti timoris : et serva quod accepisti.* *Signavit te Deus Pater, confirmavit te Christus Dominus, et dedit pignus Spiritus in cordibus tuis, sicut apostolica lectione* (II Cor., I., 22), *dedicisti* (VII, 42). |
| *Sequitur spiritale signaculum quod audistis hodie legi, quia post fontem superest ut perfectio fiat, quando, ad invocationem sacerdotis. Spiritus sanctus infunditur, Spiritus sapientiæ et intellectus. Sps. consilii atque virtutis, Sps cognitionis atque pietatis, Sps sancti timoris: septem quasi virtutes Spiritus...* (III, II, 8). *Istæ sunt septem virtutes quando consignaris* (III, II, 10). | | |

citation scripturaire : *pone me ut signaculum* chez saint Ambroise et il en est de même dans le *De sacramentis* dont l'auteur se réfère à un passage qui vient d'être lu II Cor., I, 22, de sorte que l'expression désigne directement non un rite, mais le Saint-Esprit lui-même. Le mot *signavit* n'a aucun rapport avec le Saint-Esprit, et le mot *consignaris* pourrait tout au plus permettre de conclure que la cérémonie de la tradition du Saint-Esprit porte le nom de consignation. D'ailleurs l'emploi du mot *consignare* était d'usage courant dans la terminologie religieuse tant païenne que chrétienne, et le mot ne comporte aucune idée d'onction. Il n'y a donc pas lieu de conclure de la présence du mot à l'existence de la cérémonie.

Tout au plus pourrait-on concéder l'adoption de la consignation sous la forme primitive et essentielle d'un signe de croix, car on ne lit rien dans le *De mysteriis* pas plus que dans le *De sacramentis* qui parle d'onction, « et cette omission d'un rite que certains veulent avoir été essentiel, dans deux commentaires aussi complets de toutes les cérémonies antérieures et postérieures au baptême, de la part de deux auteurs si attentifs à relever le symbolisme des onctions, a ici la valeur d'un témoignage direct et positif [1] ». Certains ont soutenu que la confirmation était donnée à Milan comme à Rome *per manus impositionem et chrismatis unctionem* [2] et ont apporté comme preuve certains passages du *De Spiritu sancto* de saint Ambroise, passages auxquels on fait dire plus qu'ils ne contiennent, parce qu'on n'est pas en mesure de faire la preuve qu'à l'époque de saint Ambroise la consignation était pratiquée à Milan : l'imposition des mains pour la communication du Saint-Esprit ne s'accompagnait d'aucune onction. Il n'y avait d'onction à Milan que dans la liturgie du baptême [3].

L'usage wisigothique nous est conservé par le *Liber ordinum*, dont voici le texte qui peut nous reporter au VI-VII[e] siècle [4] :

*Babtizato infante, accedit ad sacerdotem ille qui eum de fonte suscepit, tenens ipsum infantem vestitum in dextro brachio, capite discooperto, et crismat eum sacerdos, faciens signum crucis in sola fronte, dicens : Signum vite eterne, quod dedit deus Pater omnipotens per Jhesum Christum Filium suum credentibus in salutem. Amen.*

*Hoc peracto, item imponit ei manus impositionem ita :*

*Deus qui unita virtute ministerii in regenerandorum hominum sacramento Sanctum aque Spiritum contulisti, ut Creator imperans creature illius officio tinctos ablueret, quos suo beneficio confirmaret, per illum tolleret labem peccati, per se conpleret gratiam sacramenti, atque ideo in traditione beati babtismatis adiciendam unctionem crismatis precepisti : tuam, Domine, sequentes ut possumus sanctionem, te supplices petimus ac rogamus, ut infundas super his famulis tuis Spiritum Sanctum tuum. Amen.*

*Spiritum sapientie et intellectus. Amen.*
*Spiritum consilii et fortitudinis. Amen.*
*Spiritum scientie et pietatis. Amen.*

*Reple eos easque spiritu tui timoris, qui eis custodiam tui precepti salutaris inspirans, auram doni celestis adspiret : Quatenus, confirmati in nomine Trinitatis, et per crisma Christi, et per Christum mereantur effici cristiani.*

Cette prière de l'imposition des mains et l'onction qui la précédait constituent le sacrement de confirmation, écrit dom Férotin qui renvoie aux textes de saint Isidore, *De ecclesiasticis officiis*, l. II, c. XXVII, et de saint Ildefonse, *De cognitione baptismi*, c. CXXIII-CXXXI. En Espagne, comme ailleurs, l'administration ordinaire du baptême et de la *chrismatio* semble avoir été tout d'abord réservée exclusivement à l'évêque. Nous avons, sur ce point, au IV[e] siècle, le témoignage de saint Pacien, évêque de Barcelone : *Hæc (nova generatio) compleri alias nequit, nisi lavacri et chrismatis et antistitis sacramento. Lavacro enim peccata purgantur; chrismate Sanctus Spiritus superinfunditur : utraque vero ista, manu et ore antistitis impetramus* [5]. Plus tard, lorsque le baptême fut conféré par de simples prêtres, ceux-ci administrèrent aussi l'onction du saint chrême, contrairement à la pratique de la plupart des Églises. Déjà, au début du IV[e] siècle, l'évêque ne suppléait *per benedictionem* que dans le cas où un diacre eût osé baptiser et confirmer [6]. Saint Braulion de Saragosse écrit à ce sujet à Eugène de Tolède : *Optime novit prudentia tua canonum antiqua esse instituta, ut presbyter chrismare non audeat, quod servare et Orientem et omnem Italiam hucusque scimus; sed postea consultum est ut chrismarent presbyteres, sed de chrismate benedicto ab episcopis, ut non videretur presbyterorum hoc esse privilegium cum ab illa unctione sancta populum Dei sacrant, sed episcoporum, quorum benedictione et permissu quasi de manu episcopi in huiusce rei peragunt officia* [7]. En Sardaigne, le même usage existait. Saint Grégoire I[er] voulut l'abolir; mais devant la résistance du clergé, il autorisa la *chrismatio* par de simples prêtres, partout où il n'y avait pas d'évêques (voir ci-dessus, col. 2119) [8]. En résumé, la confirmation était une fonction épiscopale que les évêques, dans l'Espagne entière, déléguaient aux prêtres, mais ceux-ci l'administraient et faisaient l'onction avec le chrême consacré par l'évêque du diocèse.

Ni le *Liber ordinum*, ni saint Isidore ou saint Ildefonse ne disent rien au sujet d'une onction qui aurait accompagné ou suivi l'imposition finale des mains. Nous possédons dans le *Liber ordinum* deux formules destinées l'une *quolibet tempore*, l'autre *in vigilia Paschæ* et chacune d'elles se termine par un rappel de la chrismation qui a précédé; dans aucun des deux cas il n'y a à conclure de ce procédé de composition à l'existence d'une onction terminant la cérémonie de l'imposition des mains.

On vient de voir qu'entre le baptême et la confirmation il n'y a pour ainsi dire pas de séparation. Le *Liber ordinum* [9] et saint Isidore [10] s'accordent à dire que la chrismation consiste à tracer avec le chrême une croix sur le front du baptisé; c'est là ce que saint Pacien de Barcelone nomme *consignare* [11] et on peut se demander si dom Férotin a eu raison de rattacher cette onction à la confirmation de préférence au baptême. Les conciles et les auteurs semblent y contredire.

Il est vrai que nous n'y trouvons pas formulée notre distinction de deux sacrements; elle existe dès le temps du concile d'Elvire, vers 300 [12], le baptême est, dès lors, conféré sans que l'imposition des mains suive nécessairement. Mais cette séparation est exceptionnelle, la règle générale est de réunir les deux cérémonies. On s'explique mieux ainsi pourquoi la tradition du Saint-Esprit par l'imposition des mains est si fréquemment mentionnée comme faisant partie du baptême; sa réception agrège définitivement le chrétien à l'Église.

[1] P. Galtier, *op. cit.*, p. 264-265. — [2] Magistretti, *Liturgia della Chiesa Milanese nel secolo IV*, p. 21. — [3] P. Galtier, *op. cit.*, p. 265-270. — [4] In-4°, Paris, 1904. — [5] *P. L.*, t. XIII, col. 1093. — [6] *Concil. Eliberitanum*, can. 77. — [7] *P. L.*, t. LXXXVII, col. 406-410 et la note; cf. *I conc. Toletan.* (vers 400), can. 20; *II conc. Bracarense*, 572, can. 52; *II conc. Barcinon.*, 599, can. 2. — [8] *P. L.*, t. LXXVII, col. 696. — [9] *Liber ordinum*, p. 35. — [10] *De fide catholica*, l. II, c. XXV, XXVI, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 533-534. — [11] S. Pacien, *Epist.*, III, 3, *P. L.*, t. XIII, col. 1065. — [12] *Conc. Eliberit.*, can. 38, 77.

Mais la chrismation peut se rattacher au baptême. Au concile d'Elvire nous voyons que la seule cérémonie à accomplir par l'évêque, en cas de baptême administré antérieurement, est celle de l'imposition des mains [1] et par la bénédiction [2], ce qui, dans la langue liturgique espagnole, ne signifie pas autre chose que l'imposition des mains. De la chrismation il n'est pas question, parce qu'elle avait eu lieu en même temps que le baptême. Or, le concile de Tolède, en 400 [3], prescrit au prêtre, qui baptise en l'absence de l'évêque, de procéder lui-même à la chrismation et l'évêque peut l'y déléguer lorsque lui-même baptise [4]. On lit la même prescription dans les *Capitula* rédigés par saint Martin de Braga : *Presbyter, præsente episcopo, non signet infantes, nisi forte ab episcopo fuerit illi præceptum* [5].

On peut voir ici l'affirmation pour l'Espagne de ce que nous lisons dans saint Jérôme que ni prêtre ni diacre ne peuvent donner le baptême *sine chrismate* [6] et cet usage se retrouvera bientôt dans le sud de la Gaule où le concile d'Orange, en 441, décide dans son can. 2 : *Nullum ministrorum qui baptizandi accipit officium, sine chrismate usquam debere progredi* [7].

Si nous nous en tenons à l'Espagne, nous lisons dans le concile de Braga, en 572, qu'on envoie du baume dans toutes les églises pour l'administration du baptême; *Placuit ut modicum balsami quod benedictum pro baptismi sacramento per ecclesias datur [gratuito mittatur]* [8]. Quelques années plus tard, en 599, le concile de Barcelone, dans son can. 2, prescrit que : *cum chrisma presbyteris dioecesanis pro neophytis confirmandis datur, nihil pro liquoris pretio accipiatur* [9]. Il semble bien qu'ici encore il s'agit du baptême, y compris la tradition du Saint-Esprit; or, il ne paraît pas admissible que la chrismation à laquelle servait le baume envoyé dans les plus chétives paroisses en fût le rite essentiel et exclusif. Saint Braulion de Saragosse nous apprend qu'un simple diacre pouvait y procéder validement [10]; or on n'a jamais prouvé qu'un diacre pouvait également imposer les mains. Si donc, comme il paraît incontestable, ce dernier rite faisait partie essentielle, en Espagne, de la tradition du Saint-Esprit, force est bien d'admettre que la chrismation en pouvait être séparée. C'est ce que confirme le can. 7 du IIe concile de Séville, en 619, qui indique les fonctions interdites aux prêtres; parmi elles se trouvent l'imposition des mains pour la tradition du Saint-Esprit et la chrismation frontale mentionnée comme deux cérémonies distinctes et séparées : *Non licere eis... per impositionem manus fidelibus baptizatis vel controversis ex haeresi paracletum Spiritum tradere, nec chrisma conficere, nec chrismate baptizatorum, frontem signare* [11].

Dans le *Liber ordinum*, à propos de la bénédiction de l'eau baptismale, on lit ceci : *per impositionem manuum promerentes Spiritum sanctum* [12], la formule suivante ne tolère aucun doute : *Te supplices petimus ac rogamus ut infundas super his famulis tuis Spiritum sanctum tuum...* Ces textes sont clairs, d'autres tirés du même recueil ne le sont pas moins et on peut leur donner comme commentaire les passages suivants. D'abord saint Isidore : *Manus impositio ideo fit ut per benedictionem advocatus invitetur Spiritus sanctus. Tunc enim ille Paracletus, post mundata et benedicta corpora ibens a Patre descendit* [13] et cette imposition des mains est celle-là même dont parlent les Actes des apôtres (XIX, 1-2) : *Quoniam post baptismum per episcopos datur Spiritus sanctus cum manuum impositione, hoc in Actibus apostolorum apostolos fecisse meminimus* [14]. Saint Ildephonse s'exprime dans les mêmes termes : *Salubriter a sacerdote fidelibus cum benedictione manus imponitur ut in benedictione oris ejus spiritus infusio prodeat, et in manus ejus impositione tactus spiritualis gratia convalescat. Post baptismum opportune datur cum manus impositione Spiritus sanctus. Ita enim apostolorum Actis apostolus fecisse monstratur* [15].

On peut donc s'en tenir là et conclure que dans la liturgie wisigothique, ni avant ni après l'imposition des mains, pas de consignation proprement dite : la chrismation fait partie du baptême et non de la confirmation.

Pour la liturgie gallicane nous avons trois monuments techniques qui sont désignés sous les noms de *Missale gothicum*, *Missale gallicanum vetus* et *Missale Bobbiense;* nous allons transcrire les textes qu'ils nous donnent :

| Missale gothicum<br>*P.L.*, t. LXXII, col. 275. | Missale gallicanum vetus<br>*P.L.*, t. LXXII, col. 369-370. | Missale Bobbiense<br>*P. L.*, t. LXXII, col. 502-503. |
|---|---|---|
| *Dum baptizas, interrogas ei et dicis: Baptizo te in nomine Pat. et Fil. et Sps Sci in remissionem peccatorum ut habeas vitam æternam.*<br>*Dum chrisma eum tangis, dicis: Perungo te chrisma sanctitatis... tunicam immortalitatis qua[m] D.N.J.C. traditam a Patre primus accepit, ut eam integram et in libatam perferas ante tribunal Christi, et vivas in secula seculorum.* | *Dicis: Baptizo te credentem in nomine Pat. et Fil. et Sps Sci ut habeas vitam æternam in sec. sec.*<br><br>*Infusio chrismæ :*<br>*Deus Pater D.N.J.C. qui te regeneravit ex aqua et Sp. S. quique tibi dedit remiss. peccat., ipse te lenit chrismate suo sancto, ut habeas vit. aet. in sec. sec.* | *Baptizas eum et dicis: Baptizo te in nomine Pat. et Fil. et Sps Sci, unam habentem substantiam, ut habeas vitam æternam, partem cum sanctis.*<br>*Suffundis chrisma in fronte, dicens: Deus Pat. D.N.J.C. qui te regeneravit per aquam et Spm Scm quique tibi dedit remiss. peccat. per lavacrum regenerationis et sanguinem, ipse te liniat chrismate suo sancto in vitam æternam.* |
| *Lotio pedum*<br>*Induitur vestis alba*<br>Deux collectes pour la persévérance. | *Lotio pedum.*<br>Oraison pour la persévérance. | *Induitur vestis alba*<br>*Lotio pedum*<br>Deux collectes pour la persévérance |

Dans ces trois sacramentaires, nous ne voyons trace nulle part de la cérémonie de l'imposition des mains. Après l'administration du baptême, on demande pour les néophytes la grâce de la persévérance, sans aucune allusion à la descente du Saint-Esprit. Il s'ensuit que nous avons ici la liturgie du baptême et non la liturgie de la confirmation.

Au lieu de s'embarquer à la poursuite d'une explication arbitraire et d'imaginer un chassé-croisé de formules et de rites sacramentels dépourvu de toutes preuves, on a sagement proposé la seule explication vraisemblable (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1432, note 2),

[1] Can. 38 : *per manus impositionem.* — [2] Can. 77 : *per benedictionem.* — [3] *Conc. Toletanum*, can. 20. — [4] *Statutum est diaconem non chrismare, sed presbyterem, absente episcopo, præsente vero, si ab ipso fuerit præceptum.* — [5] *Capitula*, n. LIII, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. LX, col. 856. — [6] S. Jérôme, *Contra luciferianos*, c. IX, *P. L.*, t. XXIII, col. 165. — [7] Mansi, *op. cit.*, t. VI, col. 435. — [8] Id., *ibid.*, t. IX, col. 839. — [9] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 482. — [10] *Epist. ad Eugenium Toletanum*, c. VI, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 408. — [11] Mansi, *op. cit.*, t. X, col. 559. — [12] *Liber ordinum*, p. 31. — [13] S. Isidore, *Etymologiæ*, l. VI, c. XIX, n. 54, *P. L.*, t. LXXXII, col. 256. — [14] *De ecclesiasticis officis*, l. II, c. XXVII, n. 1, *P. L.* t. LXXXIII, col. 824. — [15] *De cognitione baptismi*, 128-129, *P. L.*, t. XCVI, col. 165.

à savoir que les trois sacramentaires servaient non à des évêques mais à des prêtres qui n'avaient que faire de cérémonies essentiellement épiscopales comme sont la consécration du chrême et l'imposition des mains. A cette remarque de bon sens vient s'ajouter que nous savons que le baptême était facilement disjoint de la confirmation et que le can. 2 du concile d'Orange (441) prescrit que, dans ce cas, la chrismation doit toujours le suivre [1].

On en arrive donc à voir dans la chrismation gallicane autre chose que le rite propre de la confirmation; et c'est à la même conclusion qu'aboutit l'examen des textes des auteurs et des conciles gallicans. Comme tous les écrivains occidentaux, ils attachent une grande importance à l'onction baptismale, mais ils rattachent l'effusion proprement dite du Saint-Esprit à une imposition des mains distincte.

Un certain nombre de textes doivent être écartés comme ne disant pas ce qu'on prétend leur faire dire; alors qu'en regard de ces textes vagues sur le symbolisme de la chrismation, il s'en rencontre d'autres, également gallicans, qui, en précisant sa signification, empêchent d'y voir le rite propre de la confirmation. Il suffira ici d'attirer l'attention sur ces derniers.

L'onction baptismale symbolise proprement en Gaule l'incorporation du baptisé au Christ et sa participation à la dignité royale et sacerdotale du Fils de Dieu. C'est en cela qu'elle se rattache au baptême, c'est ce que dit le texte cité souvent de saint Hilaire : *Post aquæ lavacrum, et de cœlestibus portis Sanctum in nos Spiritum involare et cœlestis nos gloriæ unctione perfundi, et paternæ vocis adoptione Dei Filios fieri* [2].

Le texte de saint Maxime de Turin qu'on va lire rattache étroitement l'onction au baptême : *Impleto baptismate, caput vestrum chrismate, id est, oleo sanctificationis infundimus per quod ostenditur baptizatis regalem et sacerdotalem confessi a Domino dignitatem* [3]. Ces textes sont assez clairs par eux-mêmes et suffisent à écarter toute identification entre la chrismation et la confirmation. On pourrait aller plus loin, montrer que l'accord de la Gaule avec le reste de l'Occident ne se borne pas à interpréter dans le même sens ce rite complémentaire du baptême; c'est au sujet de la place faite et du rôle attribué à l'imposition des mains qui sont en Gaule ce que nous les retrouvons ailleurs. Les auteurs ne se contentent pas, comme les sacramentaires, de la passer sous silence; ils la signalent parfois de la façon la plus nette. Le concile d'Orange, en 441, non content d'omettre l'imposition des mains, exclut la chrismation de la cérémonie de la confirmation. La règle générale, d'après lui, est qu'elle suit le baptême et est faite par le prêtre (can. 2) [4]. De tout ce qui précède il résulte que « l'onction appelée chrismation, bien qu'en usage dans toutes les Églises, n'était cependant, autrefois comme aujourd'hui, qu'une cérémonie complémentaire du baptême : sa place, partout la même, et son symbolisme, le même aussi partout, obligent à conclure qu'à Milan, en Espagne et en Gaule, pas plus qu'à Rome, elle ne constituait le rite propre de la confirmation. L'onction baptismale ainsi écartée, on ne trouve plus la trace d'une onction parmi les cérémonies de la tradition du Saint-Esprit. Les livres liturgiques ne l'indiquent pas; les écrivains n'en parlent pas; et, joint à cette omission, ce silence, de la part d'hommes si attentifs et si habitués à comparer à une onction l'action du Saint-Esprit sur les âmes, paraît plein de signification. Comme d'autre part les occasions ne leur faisaient pas défaut de signaler cette onction, si elle existait, mais que justement, et jusque dans leurs descriptions détaillées de la tradition du Saint-Esprit, l'imposition des mains avec l'invocation qui l'accompagne est seule signalée comme en constituant le rite propre et traditionnel, on en conclut finalement à l'absence, dans les anciennes liturgies occidentales, de la consignation proprement dite. L'enquête aboutit donc à ce résultat que, sous sa forme spéciale d'onction, cette cérémonie n'était pas primitivement en usage. C'est de Rome, où il semble qu'elle ait été introduite au IVe siècle, qu'elle s'est répandue ensuite dans toute l'Église latine [5]. »

III. Onction impériale. — Les rois mérovingiens accédaient au pouvoir souverain sans qu'on usât pour eux d'un rite liturgique. Il n'en fut plus de même pour les monarques de la dynastie carolingienne, car Einhard nous apprend que Pépin le Bref reçut l'onction royale des mains de Boniface, archevêque de Mayence et martyr. Il se peut que la pensée dont s'inspira cette coutume fut strictement politique et que la nouvelle dynastie, désireuse de mettre un atout de plus dans son jeu, ait songé à se donner une supériorité sur les princes qu'elle dépossédait définitivement. L'onction établissait celui qui l'avait reçue dans une dignité comparable à celle des rois Saül et David, ce qui n'était pas chose négligeable à une époque où les princes se succédaient sans attendre que leurs prédécesseurs fussent enlevés de mort naturelle.

Mais ce qui s'est vu pour Pépin a-t-il recommencé pour Charlemagne et pour ses successeurs? Ici la condition change; il ne s'agit plus de rois mais d'empereurs et si la consommation des empereurs n'était pas moins abondante que celle des rois, le point de vue diffréait, car les empereurs se rattachaient aux césars romains et non plus aux rois juifs. Or ni Constantin et, après lui, ceux qui occupèrent le trône impérial, ni Constance, ni Gratien, ni Théodose, dont les sentiments de piété sont connus, n'ont réclamé un rite qui, d'ailleurs, semble être resté inconnu à l'Église grecque. A partir du Ve siècle, les empereurs sont couronnés par le patriarche, mais le cérémonial ne comporte que l'imposition de la couronne, après une invocation prononcée sur le souverain. Pour rencontrer un empereur consacré par l'application matérielle de l'huile sainte, il faut attendre l'avènement de Basile le Macédonien, en 866 [6]; et le fait a pu être contesté [7]. Il est donc permis de supposer que, le 25 décembre 800, le pape Léon III s'inspira du rituel des couronnements impériaux byzantins, lequel ne comportait pas encore d'onction et que cet usage se conserva pendant assez longtemps [8]. Ainsi le sacre impérial ne comportait que l'imposition de la couronne, accompagnée d'une bénédiction et de la remise des insignes impériaux.

Le principe une fois établi que l'empereur et son héritier présomptif devaient seuls être consacrés par le pape [9], une confusion a pu naître et faire de cette consécration une onction. Voyons ce qui en est :

1° *Charlemagne.* — On possède deux récits du

[1] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VI, col. 435. — [2] Saint Hilaire, *Comment. in Matth.*, II, 6, *P. L.*, t. IX, col. 927. — [3] *Tract. III, De baptismo, P. L.*, t. LVII, col. 777-778. — [4] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VI, col. 435. — [5] P. Galtier, *La consignation dans les Églises d'Occident*, dans *Revue d'hist. ecclés.*, t. XIII, 1912, p. 301. — [6] Photius, *Lettre à Basile, Epist.*, XVI, *P. G.*, t. CII, col. 765 : Ἄκουσον ὦ φιλανθρωπότατε βασιλεῦ, οὐ προβάλλομαι νῦν παλαιὰν φιλίαν, οὐ φρικώδεις ὅρκους καὶ συνθήκας· ὁυ χρίσμα καὶ χειροθεσίαν βασιλείας. Il est assez difficile de donner à ce texte un sens figuré (cf. Th. Sickel, *Das byzant. Krönungsrecht bis zum XI. Jahrhundert*, dans *Byzant. Zeitschr.*, t. VII, p. 524), comme on pourrait le faire pour l'homélie *In dedicatione novæ ecclesiæ, P. G.*, t. CII, col. 573. — [7] Reiske, *Notes sur le « De cæremoniis du Porphyrogénète*, t. II, p. 351. — [8] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. II, p. 38, n. 34. — [9] Cf. L. Levillain, *Le sacre de Charles le Chauve à Orléans*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXIV, p. 373-400.

sacre de Charlemagne, le premier dans les *Annales royales* [1], le deuxième dans la notice du *Liber pontificalis* sur Léon III [2]. Ni l'un ni l'autre ne permettent de supposer une onction. De plus, celle-ci demandait plus de préparatifs qu'un couronnement improvisé. Il est vrai que deux chroniqueurs byzantins, Théophane [3] et Manassès [4], parlent d'une consécration avec l'huile sainte, le second est du XII^e^ siècle et ne saurait prévaloir contre le silence des textes contemporains; quant à Théophane il est du IX^e^ siècle, mais il n'est pas témoin oculaire et il peut avoir fait une confusion entre le couronnement de l'empereur et la consécration du jeune Charles, arrivé depuis peu, et qui eut lieu le même jour [5] : *unxit oleo sancto Carolum et excellentissimum filium ejus regem.* La lettre d'Alcuin au jeune Charles parle seulement du *regium nomen... cum corona regia dignitatis vobis impositum* [6]. Il est encore question de l'onction attribuée à Charlemagne dans la lettre de Louis III à Basile le Macédonien. C'est une erreur du rédacteur de cette lettre, de soixante-dix ans postérieur à l'époque du couronnement, quelle que soit l'opinion adoptée sur la date exacte de cette lettre.

2° *Louis le Débonnaire.* — En 781, Louis, fils du roi Charles, fut consacré à Rome roi d'Aquitaine par le pape Hadrien I^er^. En cette qualité, le jeune prince reçut l'onction. Les *Annales regni Francorum* nous disent que *et duo filii supradicti domni Caroli regis* uncti *sunt in regem* [7]; de même les *Annales Einhardi : baptizavit idem pontifex filium ejus Pipinum* unxitque *eum in regem unxit etiam et Hludowicum fratrem eius* [8], et les *Annales* de Lorsch : *et* unxit [*Pipinum*] *in regem super Italiam et fratrem eius Hludwicum super Aquitaniam* [9], enfin les *Annales* de Lausanne : *duo filii Kallomanni*, uncti *sunt in reges Pipinus in Italiam, Ludovicus in Aquitaniam anno Domini 781* [10]. En revanche, il n'est pas question d'onction dans la *Vita Hludovici : Benedictione regnaturo congrua et regali insignitus est diademate per manus Adriani venerandi antistitis* [11].

Lorsque, en 813, le même Louis fut associé à l'empire, tout se passa sans aucune cérémonie religieuse [12]. C'est seulement en 816 que le couronnement impérial eut lieu à Reims, à l'occasion du voyage en France du pape Étienne IV. Il s'agit bien alors d'un couronnement impérial comme nous le voyons par un diplôme impérial adressé à l'Église de Reims : *in qua et nos per impositionem manus domini Stephani papæ imperialia sumpsimus insignia* [13], et par un autre acte adressé à la même Église : *ubi etiam et nos divina dignatione per manus domni Stephani, Romani summi pontificis, ad nomen et potestatem imperialem coronari meruimus* [14]. Y a-t-il eu onction? On n'en voit pas trace dans la *Vita Hludovici* de l'Astronome qui se contente de dire ces mots : *imperiali diademate coronatus et benedictione insignitus* [15], pas plus que dans les *Annales regni Francorum* où on lit ceci : *Celebratis ex more missarum sollemniis, cum diadematis impositione coronavit* [16]. Le témoignage de Thégan est plus explicite : *Consecravit eum et* unxit *eum ad imperatorem et coronam auream quam secum adportaverat posuit super caput ejus. Et Irmingardam reginam appelavit Augustam et posuit coronam auream super caput eius* [17] : « Le pape le consacra et l'oignit comme empereur, et posa sur sa tête la couronne d'or qu'il avait apportée; et il appela auguste la reine Ermengarde et posa sur sa tête la couronne d'or [18]. » Le récit de Thégan complète les précédents, mais il ajoute la mention de l'onction, en plus du diadème ou de la couronne d'or. Son témoignage est corroboré par celui d'Ermold le Noir qui a composé son poème à l'aide de fragments de vers empruntés à Virgile et qui fait mention expresse de l'onction [19] :

*Unguine suffuso, hymnisque ex ordine dictis*
*Caesareo capiti mox decus imposuit.*

C'est pourquoi les uns admettent, d'après Ermold et Thégan que Louis le Débonnaire a reçu l'onction en 816 [20], les autres le nient [21], d'autres encore laissent la question pendante [22].

Pour Lothaire, couronné à Rome le 5 avril 823 par le pape Pascal, les textes ne parlent pas de l'onction; par contre, ils en font mention expresse pour Louis II, en 850, et pour Charles le Chauve en 875 [23].

H. LECLERCQ.

**ONCTIONS DANS L'ORDINATION.** — I. Le rite de l'onction dans l'ordination. II. Deux opinions en présence. III. Pas de rite d'onction dans les ordinations romaines. IV. L'onction sacerdotale en Gaule au VIII^e^ siècle. V. Sur le sacramentaire gélasien. VI. Sur le sacramentaire de Gellone. VII. Lutte entre l'usage romain et l'ancien usage franc.

I. LE RITE DE L'ONCTION DANS L'ORDINATION. — Après ce que nous venons de dire on voudra bien reconnaître qu'il n'est pas possible d'omettre un sujet qui appartient de droit à nos études et dont l'exposition a été promise, par contre il serait superflu de reprendre une démonstration déjà présentée ailleurs avec les développements nécessaires; on se bornera donc ici à ce qui fait l'objet principal de nos recherches : le point de vue rituel et liturgique dans l'ordination (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2777-2791, au mot HUILES; t. VII, col. 391-413, au mot IMPOSITION DES MAINS). Le rite de l'onction par l'huile, considéré comme un élément de l'ordination, est assez compliqué. Dans les pontificaux des derniers siècles, en Occident, on trouve des formules pour l'onction des prêtres et des évêques présentées presque dans les mêmes termes; mais si l'on remonte dans la suite des âges, les divergences de pontifical à pontifical s'accusent, et on parvient à une époque où le rite de l'onction n'est même pas mentionné. Il s'agit donc pour nous de savoir à quelle époque et dans quelle contrée il a pris naissance et comment il est arrivé à se répandre et à prendre place définitivement dans tous les pontificaux.

II. DEUX OPINIONS EN PRÉSENCE. — Il existe deux écoles soutenant chacune, cela va de soi, une opinion différente. La première remonte vers le milieu du XVII^e^ siècle, la seconde n'est pas antérieure au XIX^e^. L'une comme l'autre soutient que l'onction est demeurée inconnue aux Églises primitives de l'Orient, elle se rencontre pour la première fois en Gaule et aurait fait son apparition dans la consécration épiscopale avant d'être introduite dans l'ordination des prêtres.

[1] *Annales regni Francorum*, édit. Kurze, p. 112-113; *Vita Karoli*, édit. Kurze, p. 28. — [2] *Liber pontif.*, t. II, p. 7. — [3] *Chronographia*, édit. Classen, t. I, p. 733. — [4] *Compendium chronicorum*, édit. Bekker, p. 193. — [5] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. II, p. 7; cf. *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1886, p. 230. — [6] *Mon. Germ. hist., Epistolæ*, t. IV, p. 360; L. Duchesne, *op. cit.*, t. II, p. 38, n. 34, suggère une confusion entre les deux couronnements. — [7] Édit. Kurze, p. 56. — [8] P. 57. — [9] *Scriptores*, t. I, p. 31-32. — [10] *Scriptores*, t. XXIV, p. 779. — [11] *Scriptores*, t. II, p. 608. — [12] *Annales regni Francorum*, p. 138. — [13] *P. L.*, t. CIV, col. 1144; Böhmer-Mühlbacher, n. 810. — [14] *P. L.*, t. CIV, col. 1072; Böhmer-Mühlbacher, n. 777. — [15] *Vita Hludovici*, c. XXVI. — [16] *Annales regni Francorum*, édit. Kurze, p. 144. — [17] Thégan, *Vita Hludovici*, c. XVI. — [18] Le texte de Thégan a été reproduit par Flodoard, *Hist. Remensis Ecclesiæ*, l. II, c. XIX, dans *Scriptores...*, t. XIII, p. 468. — [19] *In honorem Ludovici*, l. II, vs. 447. — [20] Simson, *Ludwig der Fromme*, t. I, p. 72 ; G. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2° édit., t. III, p. 256-259; A. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, in-8°, Paris, 1895, p. 233-235. — [21] R. Poupardin, *L'onction impériale*, dans *Le Moyen Age*. — [22] Mühlbacher, *Deutsche Geschichte unter den Karolingen*, p. 327-328. — [23] R. Poupardin, *op. cit.*, p. 119-126.

Le premier qui a traité cette question paraît être dom Hughes Ménard, l'éditeur du *Divi Gregorii papæ I... liber sacramentorum... ex missali ms. Sancti Elegii bibliothecæ Corbeiensis*, in-4°, Parisiis, 1642 [1], d'après le ms. *lat. 12051* de la Bibl. nat., du x^e^ siècle; ce qui, pour le dire en passant, était un mauvais choix. Dom Ménard n'en a pas moins commenté ce texte et consacré plusieurs notes à l'onction dans l'ordination (notes 757, 773, 775), mais il jouait de malheur car les manuscrits liturgiques qu'il employait n'étaient pas aussi anciens qu'il le croyait et il attribuait à saint Augustin une citation qui appartenait à un évêque d'Orléans du IX^e^ siècle. C'est ainsi que dom Ménard fut amené à conclure que l'onction de l'ordinand remontait en Occident comme en Orient jusqu'à l'époque patristique. Toutefois il n'abordait pas la question d'origine, mais il ne cachait pas sa surprise à l'occasion de ce passage d'une lettre du pape Nicolas I^er^ (858-867) : *Præterea sciscitaris, utrum solis presbyteris, an et diaconibus debeant, cum ordinantur, manus chrismatis liquori perungi. Quod in sancta hac romana, cui Deo auctore deservimus Ecclesia, neutris agitur. Sed et quia sit a novæ legis ministris actum, nusquam, nisi nos fallat oblivio legimus* [2]. De quoi dom Ménard ne peut retenir sa surprise : *quod miror propter auctoritates supra citatas, et quosdam ex codicibus nostris mss., qui romanum usum sequuntur, ipso Nicholao papa antiquioribus.*

En 1655, Jean Morin, de l'Oratoire, publia un *Commentarius de sacris Ecclesiæ ordinationibus, secundum antiquos et recentiores* [3], et aborda le sujet de l'onction des ordinands [4]. Il passa en revue les écrits des Pères orientaux et les plus anciens rituels connus de ces régions. Eu égard à l'absence complète d'un témoignage de l'onction parmi ces derniers textes, il adopte cette conclusion que les citations patristiques favorables à l'onction doivent être entendues d'une union mystique et non physique. Ceci mettait fin à l'opinion d'une onction pratiquée sur l'ordinand dans les Églises orientales. En ce qui regardait l'Occident, Jean Morin soutenait que : 1° L'onction des évêques est plus ancienne que celle des prêtres; 2° qu'elle tire son origine probable de la Gaule; 3° qu'elle fut adoptée à Rome pour les évêques avant le pontificat de saint Léon (440-461); 4° que l'onction des mains pour les prêtres ne fut pas admise à Rome avant le pontificat du pape Nicolas I^er^ [5]. Morin avait trouvé deux manuscrits *Vat. reg. lat. 316 A* et *Paris. lat. 12050* qui le confirmaient dans cette pensée et il écrivait : *His igitur duobus sacramentariis confirmatur Nicolai sententia... Cetera sacramentaria extra Romam scripta usui regionis sunt accommodata.*

Un demi-siècle plus tard, dom Edmond Martène donne son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, 3 vol., 1700-1702, où il condense le fruit de ses investigations dans les manuscrits français et quelques manuscrits anglais et, de même que Jean Morin, se heurte à la lettre du pape Nicolas I^er^. *Miramur ergo*, écrit-il, *quod ait Nicolaus papa I... cum ea* (c.-à-d. *hæc unctio*) *fuerit communis aliarum ecclesiarum consuetudo* [6].

Ferdinand Probst, dans ses *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines* [7] n'a guère fait que reprendre et renforcer l'opinion de J. Morin en invoquant un passage du *Commentarius in Symbolum apostolorum* de Rufin d'Aquilée : *Prius et pontifices unguento chrismatis consecrabantur et reges;* insistant sur le mot *prius* il s'efforce de faire admettre l'onction à Rome entre la date de la mort de Rufin (410) et le pontificat de saint Léon (440-461).

Tout cela paraît insoutenable; cependant la théorie de Jean Morin conserve ses fidèles partisans avec cette modification que c'est à Rome, au temps de saint Léon, qu'aurait été introduite l'onction dans la consécration épiscopale. Il est juste d'ajouter qu'on est hors d'état d'en apporter, nous ne disons pas une preuve, mais un indice quelconque tiré des recueils liturgiques romains ou gallicans antérieurs au VIII^e^ siècle. L'opinion de J. Morin et de Martène n'en poursuit pas moins sa carrière dans les manuels [8] et même ailleurs [9].

P. Batiffol a consacré une étude à la *liturgie du sacre des évêques dans son évolution historique* [10]. Pour la période qui s'étend du x^e^ à la fin du XIII^e^ siècle, c'est-à-dire jusqu'à la rédaction du pontifical de Guillaume Durand (1292-1295), l'auteur admet, comme témoins successifs du rite romain, les deux documents désignés aujourd'hui sous les noms de pontifical romano-germanique du x^e^ siècle et pontifical romain du XIII^e^ siècle [11]. De plus, il dresse un tableau d'où il résulte que les rites prescrits par le pontifical du x^e^ siècle se retrouvent, avec quelques additions, dans celui du XIII^e^; à son tour, la compilation de Guillaume Durand répète ce dispositif augmenté, en l'accroissant de quelques détails nouveaux. Mais « chose curieuse, écrit P. Batiffol, notre pontifical romain du XIII^e^ siècle n'a pas l'onction des mains », et il se réfère au ms. *333* de la bibl. de l'Arsenal, qui est compté parmi les exemplaires du pontifical romain du XIII^e^ siècle. Or l'onction des mains figurait en effet déjà dans le pontifical romano-germanique et elle reparaît dans celui de Guillaume Durand. Comment, dès lors, un ouvrage où elle manque peut-il faire la liaison entre ces deux pontificaux?

Voici l'explication : P. Batiffol s'est trompé. Le ms. *333*, bien loin d'omettre le rite de l'onction des mains, la prescrit en ces termes (fol. 30 v°- 31 r°) : *Subsequenter is qui consecratur extendit manus ambas unam juxta aliam ante consecratorem et consecrator fundens crisma super manus ejusdem, cum police facit crucem, ungendo a police dextro usque ad indicem sinistrum et a police sinistro usque ad indicem dextrum, et liniat totas manus ipsius ab interiori parte dicens sine nota : Deus et Pater domini nostri Jesu Christi qui te ad pontificatus sublimari voluit dignitatem, ipse te crismate et mistice delibutionis liquore perfundat et spiritualis benedictionis ubertate fecundet ut quicquid benedixeris benedicatur et quicquid sanctificaveris sanctificetur et consecrate manus tue vel policis impositio cunctis proficiat ad salutem. R. Amen.*

L'oraison appartenait déjà au pontifical romano-germanique [12], et elle figure encore aujourd'hui, avec une rubrique un peu plus développée, dans le *Pontificale romanum*. Celui-ci est représenté par le ms. *lat. 1219* (olim *Colb. 4160*), utilisé par dom Martène [13] et dans lequel l'onction des mains, pour l'ordination de l'évêque, est décrite à la même place et dans les mêmes termes que dans le ms. *333* de l'Arsenal [14]. Il n'y a donc pas rupture de continuité entre le pontifical romano-germanique du x^e^ siècle et le pontifical romain du XIII^e^.

De plus, si l'onction des mains fait son apparition au sacre de l'évêque, avec le pontifical romano-

[1] Cf. *S. Gregorii opera omnia*, t. III, Parisiis, 1705, col. 1-240; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 25-264. — [2] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XV, col. 882. — [3] Parisiis, 1655; Antwerpiæ, 1695. — [4] *Exercitatio VI*, édit. 1695, p. 97-101. — [5] Morin, *op. cit.*, pars III, c. XI, p. 99. — [6] E. Martène, *op. cit.*, Antwerpiæ, t. II, 1763, p. 23. — [7] In-8°, Münster-in-W., 1892, p. 122-123. — [8] J. Tixeront, *L'ordre et les ordinations. Étude de théol. hist.*, in-12, Paris, 1925, p. 145, 166, 167, 172. — [9] S. Many, *Prælectiones de sacra ordinatione*, in-8°, Parisiis, 1905, p. 444-446. — [10] *Revue d'hist. ecclés.* t. XXIII, 1927, p. 733-763. — [11] M. Andrieu, *L'onction des mains dans le sacre épiscopal*, dans même revue, t. XXVI, 1930, p. 343-347, que je cite. — [12] Hittorp, *De divinis cath. Eccles. officiis*, Paris, 1610, col. 111. — [13] *De antiq. Eccles. ritibus*, Venise-Bassano, t. II, p. 82-90. — [14] *Ibid.*, p. 87, col. 2.

germanique parvenu à Rome vers la fin du xe siècle, il ne s'ensuit pas que ce dernier livre y ait introduit le trait nouveau.

« Le véritable témoin du rite romain, pour la période qui précéda immédiatement l'arrivée au Latran du pontifical romano-germanique, est la rédaction gallicanisée de l'*Ordo VIII*, effectuée à Rome même, dans le premier quart du xe siècle et conservée aujourd'hui dans le ms. *addit. 15222* du British Museum. En faisant connaître ce document, M. M. Andrieu a montré qu'il devait être considéré comme le produit d'une période indécise, où, sans abandonner entièrement les anciennes coutumes, le clergé romain s'efforce de les mettre en harmonie avec celles que décrivaient les livres franco-germaniques [1]. C'est ainsi que dans l'ordination des prêtres on introduit l'onction des mains, ce qui était à Rome une nouveauté [2]. Pour la consécration épiscopale, deux cas pouvaient se présenter, selon que les mains de l'élu avaient été, ou non, consacrées au cours d'une ordination antérieure. Dans le premier cas, point n'était besoin d'y revenir. Mais s'il n'avait pas encore reçu cette onction, donnant à ses mains le pouvoir de consacrer et de bénir — et tel était le cas des diacres promus directement à l'épiscopat [3] — on la lui conférait en le faisant évêque, aussitôt après la prière *Deus honorum omnium... Qua expleta*, dit notre *Ordo* [*domnus apostolicus*] *consecrat ei manus, si nondum habuit consecratas, ordine quo supra prefiximus* [4], c'est-à-dire selon le cérémonial décrit à propos de l'ordination des prêtres.

« Ainsi pénétra, dans la pratique romaine, le rite de l'onction des mains. On l'admit d'abord pour les prêtres et c'est comme élément de l'ordination presbytérale qu'en ce premier quart du xe siècle il apparaît dans la consécration épiscopale elle-même, à titre de complément éventuel. On fera bientôt un pas de plus. En adoptant le pontifical venu d'outre-monts, les clercs romains apprendront que les mains de l'évêque doivent être sanctifiées par une onction spéciale, distincte de celle que reçoivent les simples prêtres. Une fois entré en vigueur, le nouvel usage ne disparaîtra plus; il sera décrit par tous les pontificaux qui se succéderont à Rome après le pontifical romano-germanique [5]. »

Nous pouvons aborder maintenant la seconde opinion.

On lit dans le *De excidio et conquestu Britanniæ*, écrit par Gildas vers l'année 545, le passage suivant : *Recurrere tandem aliquando usque ad lectiones illas, quæ ad hoc non solum ut recitentur, sed etiam adstipulentur benedictioni, qua initiantur sacerdotum vel ministrorum manus* [6]. On a vu dans ce passage la preuve que, dès le milieu du vie siècle, l'onction des mains faisait partie intégrante du rituel d'ordination en usage dans l'Église celtique. Cette opinion paraît avoir été mise en circulation par Haddan et Stubbs [7]; elle a rencontré chez leurs compatriotes un accueil chaleureux dans lequel une pointe de vanité nationale pourrait trouver sa place. F.-E. Warren (qui patronait alors une certaine liturgie apostolique qui avait le mérite de n'être pas romaine) déclarait tout net que le rite de l'onction des mains remontait à l'ancienne Église bretonne [8] et cette opinion était accueillie par ses compatriotes [9]; elle trouva un parrain en la personne de L. Duchesne qui écrit que « Gildas parle d'une bénédiction *qua initiantur sacerdotum vel ministrorum manus*. Cette expression semble viser, dit-il [10] un rite spécial, probablement une onction, accomplie sur les mains des prêtres et des diacres. » Et, plus loin, il ajoute que « l'onction, propre au rite gallican, aura été suggérée par l'Ancien Testament, où il est si souvent question de l'onction de prêtres... Quelques indices porteraient à en chercher l'origine dans les Églises de Bretagne, qui la pratiquaient dès le vie siècle » et, en note : « Gildas est le premier auteur qui la mentionne... elle a toujours été plus largement pratiquée en Grande-Bretagne qu'ailleurs [11]. » Depuis lors cette explication a pris place dans les encyclopédies, dictionnaires, manuels, etc. [12].

Cependant il faut bien reconnaître que l'affirmation de Gildas ne se trouve confirmée ni par les monuments de la liturgie celtique, ni par les textes hagiographiques et canoniques. Il se pourrait bien qu'un texte de l'Écriture soit à la base de tout ceci. Gildas aura lu dans le Lévitique (xvi, 32) cette phrase : *Expiabit autem sacerdos, qui unctus fuerit, et cuius manus initiatæ sunt ut sacerdotio fungeretur pro patre suo*, et il a en a tiré le parti que l'on sait. Le texte qui a été cité ne signifierait autre chose sinon que les prêtres coupables ont passé par l'ordination qu'il décrit par un emprunt scripturaire. Le problème prend ainsi un nouvel aspect et la question de l'onction matérielle des ordinands reste entière, à supposer qu'elle ne se trouve pas résolue dans le sens opposé.

Le même Gildas, dans le *De excidio*, semble affirmer que les rois celtes recevaient eux aussi, une onction : *Ungebantur reges non per Deum, sed qui ceteris crudeliores exstarent, et paulo post ab unctoribus non pro veri examinatione trucidabantur, aliis electis truciori-bus* [13]. On a vu là la preuve contemporaine de l'onction royale chez les Celtes et on en a conclu à l'onction sacerdotale comme bien plus justifiée encore. C'est tirer une conséquence imprévue d'un usage pratiqué pour des rois païens et inspirant un rituel chrétien; on n'a guère de chance de la faire accepter. D'ailleurs Gildas ne se préoccupait guère de composer un traité méthodique, mais tout simplement une *historiuncula sive admonitiuncula* [14]. Il la ramasse dans un seul chapitre que suit une *Epistola* dans laquelle il bouscule les rois l'un après l'autre; enfin, une IIIe partie intitulée *Increpatio in clerum* justifie pleinement son titre à coups de textes scripturaires. C'est là ce que voulait Gildas; quant à ce qu'il dit des rois il semble n'avoir en vue que d'inculquer cette vérité que leur pouvoir vient de Dieu et il est bien aventureux de présumer l'existence d'un rite là où il n'est peut-être question que d'une figure de rhétorique. On se rappellera qu'en 574 le roi Aidan fut couronné par saint Columba à Iona : *imponens manus super caput eius ordinans benedixit* [15]; nulle trace d'onction en conformité avec un

[1] M. Andrieu, *Les ordres mineurs dans l'ancien rite romain*, dans *Revue des sciences relig.*, t. v, 1925, p. 252. — [2] Brit. Mus., ms. *addit. 15222*, p. 11 r°. — [3] Et aussi des prêtres ordonnés selon les anciens *Ordines romani*, lesquels ne comportaient pas l'onction des mains. — [4] Brit. Mus., ms. *addit. 15222*, p. 16 v°. — [5] M. Andrieu, dans *Revue d'hist. ecclés.*, t. xxvi, 1930, p. 346-347. — [6] Gildas, *De excidio et conquestu Britanniæ*, c. cvi, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. xiii, p. 82. — [7] A. W. Haddan-W. Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents of Great Britain and Ireland*, in-8°, t. i, Oxford, 1869, p. 141. — [8] F. E. Warren, *The liturgy and ritual of the celtic Church*, in-8°, Oxford, 1881, p. 70-72. — [9] W. Maskell, *Monumenta ritualia Ecclesiæ anglicanæ*, t. ii, Oxford, 1882, p. cxxii; A. J. Maclean, *The ancient Church orders*, in-8°, Cambridge, 1910. — [10] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 377. — [11] Id., *ibid.*, p. 385.— [12] E. Eichmann, *Kœnigs- und Bischofsweihe*, dans *Abhandl. d. Akad. d. Wissenschaften zu München, Phil.-hist. Klasse*, 1928, p. 25; A. J. Maclean, *Ordination*, dans *The encyclopaedia of religion and ethics*, t. ix, Edinburgh, 1917, p. 540-552; A. Ahans, *Orders*, dans *The cath. encyclopedia*, t. xi, New-York, 1911, col. 279-283. — [13] Gildas, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. xiii, p. 36-37. — [14] Id., *ibid.*, t. xiii, p. 25. — [15] Cumnenaei, *Vita Columbæ*, 5, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.* t. i, Venetiis, 1773, p. 345.

rituel que Columba, par ses origines royales, aurait connu mieux que personne.

On peut conclure que Gildas s'est inspiré de Lev., XVI, 32, qu'il l'a cité et qu'il n'y avait pas d'onction dans l'Église celtique au VI^e siècle [1].

III. PAS DE RITE D'ONCTION DANS LES ORDINATIONS ROMAINES. — Saint Hippolyte de Rome est l'auteur d'un traité intitulé Ἀποστολικὴ παράδοσις, dont le texte grec a disparu, mais dont il existe une traduction latine dans le ms. de Vérone *LV* (olim *53*) et des versions copte, arabe et éthiopienne. Ce traité, connu et désigné longtemps sous le titre d'*Egyptian Church order*, a été revendiqué pour saint Hippolyte par E. Schwartz, *Ueber die Pseudo-Apostolischen Kirchenordnungen*, dans *Schriften der wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strasburg*, 1910, et par dom R. H. Connolly, *The so-called Egyptian Church order and derived documents*, dans *Texts and studies*, t. VIII, fasc. 4, Cambridge, 1916. La traduction latine a été publiée par E. Hauler, *Didascaliæ apostolorum fragmenta Veronensia latina*, Lipsiæ, 1900, et les versions orientales par G. Horner, *The statutes of the apostles or canones ecclesiastici;* London, 1904; enfin cet écrit a été présenté dans le *Dictionn.*, t. VI, col. 2413-2224; il porte désormais son titre de *Tradition apostolique*.

Cet écrit appartient à la période 218-235; il a été composé par conséquent à une époque où l'Église de Rome faisait encore usage de la langue grecque. On y trouve juxtaposées les prescriptions relatives à la consécration d'un évêque et à l'ordination d'un prêtre :

*Episcopus ordinetur electus ab omni populo; quique cum nominatus fuerit et placuerit omnibus, conveniet populum una cum presbyterio et his qui præsentes fuerint episcopi, die dominica. Consentientibus omnibus imponant super eum manus et præsbyterium adstet quiescens. Omnes autem silentium habeant orantes propter descensionem spiritus; ex quibus unus de præsentibus episcopis ab omnibus rogatus, inponens manum ei qui ordinatur episcopus, oret ita dicens :*

*Cum autem presbyter ordinatur, imponant manum super caput eius episcopus contingentibus etiam presbyteris et dicat secundum ea, quæ prædicta sunt, sicut prædiximus super episcopum, orans et dicens :*

Sur l'évêque et sur le prêtre on récitait une prière. Le fardeau de l'évêque consistait à remplir sa charge de pasteur avec l'esprit voulu, *cum spiritu primatus sacerdotii;* quant au prêtre il devait posséder l'esprit de grâce et de conseil qui lui permettrait de gouverner son troupeau.

Après la *Tradition apostolique* nous trouvons à Rome, un peu plus de deux siècles après, le sacramentaire léonien, ms. de Vérone *LXXXV* (olim *80*), dans un manuscrit du VII^e siècle, mais où la formule d'ordination est du V^e siècle. Déjà les rites ont pris un certain développement; on y trouve une exhortation adressée au peuple d'avoir à prier pour les candidats, une invocation à Dieu pour obtenir de lui la grâce sacerdotale et une formule consécratoire. Tout ceci reparaît avec des additions qui n'ont rien de romain dans le sacramentaire gélasien. On les retrouve dans leur simplicité romaine dans le manuscrit de Padoue *D. 47*, auquel un sacramentaire grégorien a servi de noyau [2] et le sacramentaire envoyé par le pape Hadrien à Charlemagne [3]. Rome se plaisait à suivre elle-même la loi qu'elle imposait aux autres : *Nulla diversitas, nulla varietas in ipsis ordinibus et consecrationibus* [4].

Le cérémonial dépend du *VIII^e Ordo* romain [5] conservé dans un manuscrit du IX^e siècle qui nous donne un usage de deux ou trois siècles plus ancien, par conséquent l'usage romain du V^e ou du VI^e siècle : *Si vero voluerit eum consecrare ibi ipsum presbyterum, tenens eum archidiaconus ducit foras rugas altaris, exuit eum dalmatica, et sic eum induit planeta et ducit iterum ad episcopum. Et tunc aliam illi dans orationem, consecrat eum presbyterum, dans osculum episcopo vel ceteris sacerdotibus, et stat in ordine presbyterorum* [6]. On peut en outre se reporter à l'*Ordo* de Saint-Amand, des environs de l'an 800, et romain sans contestation [7]; enfin à une date postérieure le *IX^e Ordo* de Mabillon représente le VIII^e et le IX^e siècle [8]. Les rubriques deviennent de plus en plus explicites et le cérémonial accueille certaines additions.

Somme toute, aussi haut qu'on puisse remonter, c'est-à-dire du IX^e au III^e siècle, il n'est pas question d'un rite d'onction dans les ordinations romaines. Le pape Nicolas I^er, dans la lettre à laquelle il a été fait allusion, a raison de dire que ce rite est inconnu à Rome; en ajoutant qu'il n'a jamais entendu parler de pareille chose il avoue son ignorance complète de l'usage liturgique dans le pays auquel il adressait sa lettre.

IV. L'ONCTION SACERDOTALE EN GAULE AU VIII^e SIÈCLE. — L'histoire des liturgies occidentales est encore obscure sur beaucoup de points. La formule romaine a dû pénétrer en Gaule vers le temps où le latin succéda au grec à Rome même, mais il ne faudrait pas s'imaginer que cette substitution s'accomplit soudain et sans réserves, ainsi que nous voyons certains changements se faire sous l'influence administrative. Il se peut que, vers le milieu du III^e siècle, le grec ait fait place au latin [9], mais nous savons par le témoignage de Marius Victorinus, qui se convertit à Rome vers le milieu du IV^e siècle, que le *canon missæ*, qu'il cite à deux reprises, était encore en langue grecque [10]. La liturgie romaine, à l'époque où fut composé le sacramentaire léonien, subissait une sorte de flux et de reflux d'année en année et presque de jour en jour. On s'accorde à dire, plutôt qu'on ne réussit à démontrer, que le pape Gélase (492-496) fut le premier à élaborer un *Liber sacramentorum* et on a écrit que cette liturgie se répandit en Gaule vers le premier quart du

[1] G. Ellard, *Ordination anointings in the western Church before 1000 A. D.*, in-8°, Cambridge, U. S., 1933, p. 7-13. — [2] C. Mohlberg, *Il messale glagolitico di Kiew (saec. IX) ed il suo prototipo romano del sec. VI-VII*, dans *Atti della pontificia accademia romana di archeol.*, ser. III, memorie II, 1928; A. Baumstark, *Missale romanum. Seine Entwicklung*, Eindhoven-Nijwegen, 1930, p. 67-73. — [3] Ms. Cambrai, *164*, datant de 811 ou 812. — [4] Innocent I^er à Decentius de Gubbio, en 416, dans Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. III, col. 1028-1031. — [5] Mabillon, *Museum italicum*, t. II, 1689, p. CII, 85. — [6] Id., *ibid.*, p. 85. Le texte dans le ms. *Vatic. Palat. 487*, fol. 22 r°-22 v°; cf. J.-B. De Rossi, *Bibl. apost. Vatic., Codices palatini latini*, Romæ, 1886, p. 158, même texte dans le ms. Copenhague, *3443*, fol. 46 r°-55 v°, du X^e siècle et le ms. Brit. Mus., *Addit. 15222* fol. 65 v°-70 v°, du X^e siècle. — [7] Paris, Bibl. nat., *lat. 974;* L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, p. 151-152. — [8] Ms. Saint-Gall, *140*, p. 319-326, du X^e siècle; Paris, Bibl. nat., *820*, fol. 134 r°-136, r° du XI^e siècle. — [9] J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, Roma, t. II, 1867, p. 236-237. — [10] Marius Victorinus, *Adv. Arium*, l. I, c. XXX, *P. L.*, t. VIII, col. 1063; *Adv. Arium*, l. II, c. VIII, *P. L.*, t. VIII, col. 1904; cf. G. Morin, *Formules liturgiques orientales en Occident aux IV^e et V^e siècles*, dans *Revue bénéd.*, t. XL, 1928, p. 134-137.

VI^e siècle [1] et cette opinion a été défendue avec succès par des liturgistes [2]. Elle a trouvé une solidité plus grande depuis qu'on a retrouvé un passage d'une prière du gélasien cité dans le *Commentarius in LXXV Davidis psalmos* du pseudo-Rufin. Celui-ci est un prêtre nommé Vincent, appartenant à un monastère gaulois, peut-être Marseille, aux environs de l'année 494 [3]. Ce Vincent est mentionné dans le *De viris illustribus* de Gennade, au c. LXXXI. Le *De viris* semble avoir été composé sous l'épiscopat d'Honorat de Marseille qui entretenait une correspondance avec le pape Gélase; en sorte que l'identification de cette collecte gélasienne permet de soutenir qu'une prière extraite d'une messe de rédaction romaine était connue dans les parages de Marseille vers la fin du V^e siècle. On peut en induire que le sacramentaire gélasien était alors pratiqué dans le sud-est de la Gaule et ceci est, au moins, vraisemblable. A ce sujet, on rappellera qu'une loi promulguée en 420 érigeait la ville d'Arles en métropole des sept provinces de la Gaule; nonobstant les éclipses que cette ville eut à subir, elle conserva un certain prestige ecclésiastique. L'épiscopat de saint Césaire (502-542) y contribua grandement et on doit se rappeler qu'il devint, en 513, vicaire du pape pour la Gaule et s'employa à y répandre les usages liturgiques romains dans la région du Sud, d'où ils se répandirent de proche en proche, comme en témoignent les conciles.

On peut ajouter à cela que si, dès la fin du VI^e siècle, les livres liturgiques romains se répandent dans les Gaules et la liturgie gallicane s'imprègne de cette tradition et se « romanise », il n'en est guère, à une exception près, qui échappe à cette infiltration, que le recueil connu sous le nom de *Messes de Mone*, ms. de Carlsruhe, *Cod. aug. CCLIII* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 519). L'un d'eux, le *Missale Francorum* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 524) est le premier témoin où il soit question de l'onction (ms. *Vat. reg. lat. 257*); à ce titre, il a droit à une étude attentive.

On sait qu'au XIII^e siècle il faisait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis [4], mais on ne peut remonter au delà. L'écriture est en onciale sans aucun indice caractéristique permettant de fixer un lieu d'origine autre que la France; peut-être est-il sorti du même *scriptorium* que le manuscrit désigne sous le nom de « Psautier de la reine [5] », lequel porte des signes d'influence wisigothique et irlandaise. Les hymnes sont étroitement rapprochées de la tradition arlésienne vers le VI^e-VII^e siècle.

Le canon du *Missale Francorum* appartient à la même recension que celui du *Missel de Bobbio* et celui du *Missel de Stowe*, recension plus ancienne que celle qu'on trouve dans les autres monuments [6]. De plus, saint Hilaire reçoit dans le *Missale Francorum* des hommages particuliers.

Seul, il a une messe propre et son nom, auquel est associé celui de saint Martin, prend place au *Communicantes* du canon (fol. 143 v°-144 r°). Ce missel a été transcrit pour une cathédrale, on est en droit de croire que c'est celle de Poitiers et on sait que l'influence irlandaise y était très vivace pendant la période 655-696. Quant à la date du manuscrit, elle semble se placer vers 700-730. On lui laisse son nom de *Missale Francorum*, mais en réalité Poitiers avait longtemps subi l'influence des Wisigoths espagnols, l'Aquitaine était peuplée d'un assez grand nombre de Wisigoths et, de 419 à 507, avait fait partie du royaume wisigoth; s'ensuit-il qu'un manuscrit de Poitiers aurait subi l'influence de la liturgie mozarabe et ne serait-ce pas de ce côté qu'il faudrait chercher son origine?

Nous en doutons fort. Il est vrai que la formule de consécration épiscopale dans l'Église wisigothique ne nous est pas parvenue, mais pour l'ordination d'un prêtre nous possédons une rapide description de ce rite dans une lettre d'Eugène III de Tolède (646-657) à l'évêque Braulion de Saragosse (631-651) et un rituel du XI^e siècle dans un manuscrit de Silos; ni l'un ni l'autre ne disent rien de l'onction [7].

C'est donc à Poitiers ou au Poitou qu'il faut, croyons-nous, maintenir le ms. *Vat. reg. lat. 257* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 524) vers le premier quart du VIII^e siècle, c'est-à-dire deux siècles environ après qu'on relève des indices de pénétration des formules romaines dans le sud-est de la Gaule. L. Duchesne, souvent plus circonspect, y découvrait un livre liturgique romain [8] et il est plus exact d'y voir une œuvre gallicane dans laquelle Rome n'a rien à voir [9].

Dans ce livre le rite de la consécration d'un évêque ne comporte pas l'onction, mais le *Missale Francorum* contient deux formules d'onction pour l'ordination sacerdotale qu'on lit aux fol. 36 v° et 37 r°. Les voici :

*Consecratio manus. — Consecrentur manus istæ et sanctificentur per istam unctionem et nostram benedictionem ut quæcumque benedixerint benedicta sint et quæcumque sanctificaverint sanctificentur per dominum.*

*Item alia. — Unguantur manus istæ de oleo sanctificato et crismate sanctificationes sicut uncxit samuhel david in regem et prophetam ita unguantur et consummentur in nomime dei patris et filii et spiritus sancti facientes imaginem sanctæ crucis saluatoris nostri domini nostri Jhesu Christi qui nos a morte redemit et ad regna cælorum perducit.*

*Exaudi nos pie pater omnipotens æterne deus et præsta quid te rogamus et oramus per.*

On voudrait n'en être pas réduit à des conjectures touchant l'origine de cette formule. Dans la *Tradition apostolique* de saint Hippolyte, le témoin le plus antique de la messe à Rome, nous lisons dans le Canon ces mots au sujet de la bénédiction de l'huile : *si quis oleum offert... unde uncxisti reges, sacerdotes et profetas* [10]. Cette formule a passé dans les plus anciennes consécrations du chrême, au rite latin, celles des sacramentaires gélasien et grégorien.

Quant à la formule *item alia*, on en trouve l'analogue dans le missel de Bobbio, fol. 117 r° : *Ungo te oleo sanctificato sicut unxit samuhel david in rege et propheta* [11]. Ici, il s'agit de l'onction faite à ceux qui vont mourir; on voit que la formule qui nous occupe se rencontre pendant une période prolongée et sur des points assez distants les uns des autres. Cette formule s'achève par les mots... *et spiritus sancti;* les mots qui suivent : *facientes imaginem sanctæ crucis* font partie d'une rubrique qui a fini par s'introduire dans le texte. Dans le *Missale Francorum* la formule *Exaudi nos pie...* forme une prière séparée et détachée; mais peut-être n'en fut-il pas longtemps ainsi. Il pourrait se faire que cette formule pour l'onction des mourants ait été

[1] F. J. Mone, *Lateinische und griechische Messen*, in-8°, Frankfort-am-Main, 1850, p. 112-114. — [2] S. Baümer, *Ueber des sogenannte Sacramentarium Gelasianum*, dans *Hist. Jahrbuch der Görres-Gesellschaft*, t. XIV, 1893, p. 241-301; E. Bishop, *The earliest roman massbook*, dans *Lit. hist.*, p. 39, note. — [3] G. Morin, *Une collecte romaine du Sacramentaire gélasien citée par un écrivain provençal aux environs de 494*, dans *Revue bénéd.*, t. XXX, 1913, p. 226-228. — [4] L. Delisle, Le *cabinet des manuscrits de la Bibl. impér.*, t. I, p. 203. — [5] A. Wilmart, *Le « Psautier de la reine ». N. XI. Sa provenance et sa date*, dans *Revue bénéd.*, t. XXVIII, 1911, p. 341-347. — [6] E. Bishop, *On the early texts of the roman canon*, dans *Lit. hist.*, p. 77-115. — [7] *P. L.*, t. LXXX, col. 680-682; M. Férotin, *Le Liber ordinum*, 1904, c. LIII. — [8] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 136. — [9] E. Bishop, *Liturgical reforms*, p. 5. — [10] E. Hauler, *Didascaliæ apostolorum fragmenta Veronensia latina*, Lipsiæ, 1900, p. 108. — [11] *The Bobbio missal*, fac-similé, London, 1917, fol. 117 r°.

d'abord employée pour l'ordination sacerdotale dans le *Missale Francorum*.

V. Sur le sacramentaire gélasien. — Existe-t-il un sacramentaire gélasien primitif qui ait quelque droit à porter ce nom et à se réclamer, par conséquent, du pape Gélase? On est aujourd'hui, pour d'assez bonnes raisons, disposé à l'admettre. Quoi qu'il en puisse être de cet exemplaire lointain, on ne peut mettre en doute l'existence de son succédané que l'on s'accorde à appeler aujourd'hui gélasien du VIII^e^ siècle ou sacramentaire de Pépin, et enfin le sacramentaire de Gellone (voir ce nom). Le premier gélasien, celui du pape Gélase (?), était en tout cas un sacramentaire de la fin du V^e^ siècle, qui ne subsiste plus que dans un exemplaire fortement retouché et gallicanisé; mais si l'on pouvait séparer les éléments étrangers et reconstituer le type romain primitif, le résultat serait appréciable pour l'histoire de la période ancienne du Moyen Age. On peut légitimement espérer que ce résultat sera acquis sans peut-être beaucoup attendre (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 747-777).

Le manuscrit qui contient peut-être la solution est le *Vat. reg. lat. 316* [1] au sujet duquel l'accord est fait entre paléographes de métier. Il a été écrit dans l'aire Amiens-Soissons-Paris, aire influencée par le *scriptorium* de Corbie [2]; c'est même de ce *scriptorium* qu'il provient et il est postérieur au ms. *Bodleien Douce f. 1* [3]. Ledit *scriptorium* est étroitement apparenté à celui d'où est sorti un parchemin aujourd'hui relié dans le manuscrit *Reims 8 (C. 142)* [4]. Tout ceci nous amène vers un centre familier avec les manuscrits irlandais et anglo-saxons [5], et le ms. *Reg. lat. 316* doit prendre place vers la seconde moitié du VIII^e^ siècle [6].

Le ms. *Reg. lat. 316* renferme une part considérable non romaine, ou, pour parler plus clairement, des formules insérées en Gaule, ce qui invite à croire que ce livre a été fortement influencé par un *scriptorium* monastique irlandais [7]. La découverte à Paris d'un pénitentiel ayant jadis appartenu au *Reg. lat. 316* et apparenté au missel de Bobbio est un nouveau témoin de ces contacts irlandais [8].

Il est douteux que l'attribution de ce manuscrit à l'abbaye de Saint-Denis soit chose vérifiable, mais cela importe peu. Ce qui paraît devoir être retenu c'est qu'antérieurement au baptême de Clovis à Reims (496) le premier sacramentaire officiel de l'Église romaine pénétra dans la province d'Arles, peut-être par Marseille d'où il s'étendit de proche en proche. Cette introduction fut soutenue et renforcée méthodiquement de sorte que la tradition gallicane se laissa altérer par des apports étrangers, jusqu'à ce que, au milieu du VIII^e^ siècle, le sacramentaire gélasien connut une vogue rapide, presque soudaine, mais c'était un gélasien à la mode franque autant que nous en pouvons juger par le témoin qui s'en est conservé et qui fut écrit dans l'aire qui a été désignée vers le temps de l'avènement de Charlemagne.

On a vu plus haut que le ms. *Reg. lat. 316 A* se trouve en relation avec l'*Index* de Saint-Thierry conservé dans le manuscrit de Reims *8 (C. 142)*; il en résulte que ce fragment nous montre clairement comment était pratiquée l'ordination. Ce feuillet se trouvait jadis en tête d'un sacramentaire gélasien qui, pour autant qu'on en puisse juger, différait très peu du *Reg. lat. 316 A*. Ce sacramentaire perdu avait les mêmes ordinations, section par section, que le *Reg. lat. 316 A*. Ici, cependant, les formules concernant l'évêque et le prêtre furent extraites de la place qu'elles occupaient dans l'ancien manuscrit et furent groupées d'une façon méthodique. Cela marque un progrès sur ce qui existe dans le sacramentaire gélasien.

On se rappelle que le *Missale Francorum* a une double consécration des mains du prêtre dans la cérémonie de l'ordination. Afin de montrer la ressemblance du *Missale* et du *Reg. lat. 316 A* nous les mettons ici côte à côte dans l'ordination d'un prêtre et, pour abréger, nous omettons la transcription des textes identiques. Les colonnes parallèles (1 et 4) contiennent des textes spécifiquement romains: le sacramentaire léonien et le sacramentaire grégorien, dans le ms. de Cambrai *164* (le plus ancien connu) [9].

| Sacramentarium leonianum<br>Vérone, *LXXXV*, fol. 96-97 | Missale Francorum<br>*Reg. lat. 257*, fol. 24-38 | Sacramentarium gelasianum<br>*Reg. lat. 316A*, fol. 21-23 | Sacramentarium gregorianum<br>Cambrai, *164*, fol. 44 |
|---|---|---|---|
| | Allocutio ad populum... presbyterii.<br>Quoniam dilectissimi... profiteri, p. D. | | |
| | | **XX** Ordo qualiter... eligendi sunt.<br>Mensis primi... dicens :<br>Auxiliante Domino... Christo<br>Iterum dicit :<br>Auxiliante Domino... suæ<br>Et post modicum... decimo mense. | |
| Consecr. presbyterii | Oratio ad presbyteros ordinandos. | Ad ordinandos presbyteros | Orat. ad ordin. presbyterum |
| Orem. dil... auxilio, p. | Oremus dilectissimi... auxilio, p. D. | Oremus dilectissimi... auxilio, p. D. | Ord. dil... multiplet, p. D. |
| | Item alia | | Alia |
| Ex. n... prosequaris, p. | Exaudi nos... prosequaris, p. | Exaudi nos... consequantur. per. | Ex. n... consequaris, p. D. |

[1] C'est l'ancienne désignation du manuscrit; depuis la découverte récente faite à Paris d'un fragment dudit manuscrit, une reproduction photographique a été placée à la suite de *Vat. reg. lat. 316*, désormais désigné par *A*, et l'addition photographique par *B*. — [2] Lindsay, *Old script.*, p. 416; Lowe, *Studia*, p. 36; S. Ehrle-P. Liebaert, *Specimina codicum latinorum*, Bonnæ, 1912, pl. XX. — [3] Lindsay, *Old script.*, 414; Lowe, *Studia*, p. 36; E.-A. Lowe, *A new fragment of the b-type. Paleographia latina*, part. V, Oxford, 1927, p. 45; S. Tafel, *Un type français de minuscule précarolingienne*, dans *Revue Charlemagne*, t. II, 1912, p. 107. — [4] A. Wilmart, *L'Index liturgique de Saint-Thierry*, dans *Revue bénéd.*, t. XXX, 1913, p. 439, note 1. — [5] Lindsay, *Old script.*, p. 428; W. M. Lindsay, *The abbreviation symbols of « ergo », « igitur »*, dans *Zentralblatt für Bibliothekwesen*, t. XXIX, 1912, p. 62; E. A. Lowe, *The Vatican mss.*, p. 357-373. — [6] E. A. Lowe, *op. cit.*, p. 370; A. Wilmart, *Le copiste du sacramentaire de Gellone au service du chapitre de Cambrai*, dans *Rev. bénéd.*, t. XLII, 1930, p. 222. — [7] E. Bishop, *Liturgical note*, p. 260. — [8] E. A. Lowe, *The Vatican mss.*, p. 357-373; E. Bishop, *Liturgical note*, p. 239; *Lit. hist.*, p. 58, n. 3; p. 92, p. 178-179, n. 1. — [9] Nous donnons ce tableau d'après G. Ellard, *op. cit.*, p. 25.

| Sacramentarium leonianum<br>Vérone, *LXXXV*, fol. 96-97 | Missale Francorum<br>*Reg. lat. 257*, fol. 24-38 | Sacramentarium gelasianum<br>*Reg. lat. 316A*, fol. 21-23 | Sacramentarium gregorianum<br>Cambrai, *164*, fol. 44 |
|---|---|---|---|
| | Consecratio | Consecratio | Consecratio |
| Dne sce... consequantur, p. | Domine sancte... consequatur, p. | Domine sancte consequantur per. | Dne sce... consequantur, p. |
| | Consummatio presbyterii | Consummatio presbyteri. | |
| | Sit nobis... obteneant, per suum, per dnm. | Sit nobis... obteneant, per suum, per | |
| | Item benedictio | Item benedictio | |
| | Sanctificationum... persolvat, p. D. | Sanctificationum... persolvant, per. | |
| | Consecratio manus | | |
| | Consecrentur manus... sanctificentur, p. D. | | |
| | Item alia | | |
| | Vnguantur manus... et oramus, p. | (XCVI De ordinatione subdiaconi). fol. 120, Consecratio manuum. | |
| | | Consecrentur manus... sanctificentur, per Dn. | |

D'après le tableau qui précède, on peut se rendre compte que le copiste de *Reg. lat. 316 A* avait devant lui un sacramentaire romain contenant les ordinations telles qu'elles se trouvent dans le *léonien*, mais avec des rubriques plus développées. Sa rubrique de début commence ainsi : *Mensis primi, quarti, septimi et decimi Sabbatorum die...* Les messes d'ordination dans le *léonien* se trouvent au samedi des Quatre-Temps de septembre, une des dates assignées aux ordinations. Un peu plus loin, notre copiste a lu sur son modèle cette rubrique : *Sequitur oratio de benedictione. Require ipsam in quarto aut decimo mense.* Dans le modèle, alors, les prières d'ordination ne se trouvaient pas ici. Au lieu de se conformer à la rubrique et de se reporter en arrière ou en avant, où se trouvent les prières, le copiste s'est emparé d'un rituel gallican et lui a emprunté ses formules d'ordination jusqu'à la consécration des mains exclusivement. Si ce fut intentionnellement ou par inadvertance que l'onction fut omise, peu importe, puisque l'omission fut réparée plus tard d'une certaine façon en ajoutant l'onction à la fin de l'ordination du sous-diacre [1].

Avons-nous des raisons de penser que le copiste du *Reg. lat. 316 A* avait devant le yeux le *Reg. lat. 257?* L. Duchesne reconnaissait qu'il y a, pour cette partie, d'intéressants rapprochements à faire entre le *Missale Francorum* et le sacramentaire gélasien. « Cependant je ne crois pas, disait-il, qu'ils dépendent l'un de l'autre ni qu'ils aient été copiés sur le même original [2]. » Cette opinion semble hasardée ; outre les rapprochements entre les deux textes signalés dans l'édition de H.-A. Wilson, une étude attentive des manuscrits faite par M. G. Ellard l'a mené à constater que ces rapprochements sont plus nombreux et encore plus significatifs. Le scribe de *Reg. lat. 316 A* commet d'assez fortes bévues, mais elles ne semblent pas tout à fait de son fait. En effet, en conclusion de la prière : *Sit nobis frates...* le *Missale Francorum* use de cette abréviation : *Per suum* et *Per Dominum.* Celle-ci tient lieu de la formule : *Per Dominum nostrum Jesum Christum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.* Quant à la formule *Per suum* elle ne rappelle rien, elle n'amorce rien, c'est une simple inadvertance, et le copiste de *Reg. lat. 316 A*, en copiant cette prière, n'a pas manqué d'écrire comme son modèle : *Per suum. Per.*

La conclusion à tirer est celle-ci : les formules d'ordination dans le *Missale Francorum* et dans le *Sacramentarium gelasianum* procèdent de la même source. Il semble probable que le ms. *Reg. lat. 316 A* dépend de *Reg. lat. 257.*

VI. Sur le sacramentaire de Gellone. — On a vu qu'au dire des paléographes le ms. *Reg. lat. 316 A* est sorti du même *scriptorium* que le fragment de la bibliothèque Bodléienne, désigné sous le nom de *Douce fragment, f. 1.* Celui-ci appartient à la nouvelle recension du gélasien et le *Reg. lat. 316 A* à l'ancienne. De celle-ci nous n'avons qu'un exemplaire, de la précédente une douzaine de copies ou fragments de copies. Edm. Bishop, par qui ce type liturgique a été déterminé, proposait de l'appeler le « sacramentaire de Pépin », ou le « gélasien du VIII[e] siècle [3] »; cette désignation a prévalu sur l'autre. Il soutenait que ce livre tirait son origine du royaume franc entre 740 et 760. Depuis que cette conjecture a été proposée, d'autres manuscrits paraissent avoir permis d'adopter la date 740 comme la plus basse. Parmi les exemplaires qui contiennent le rituel d'ordination, leur origine franque est incontestable; le plus ancien parmi eux est connu sous le nom de sacramentaire de Gellone (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 777-794). Son origine paraissait le rattacher à l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert mais l'examen du calendrier, placé en tête du manuscrit, a montré qu'il dépendait d'un calendrier rédigé à Rebais, diocèse de Meaux, pendant l'épiscopat de Romanus, qui siégeait en 747, sans qu'on sache la durée de son épiscopat [4]. Bien plus, ce calendrier était en fâcheuse condition et il n'est pas possible d'affirmer que le ms. *lat. 12048* de la Bibliothèque nationale nous donne un calendrier de l'année 750 environ; on n'en a pas moins adopté cette date pour l'écriture, quant à l'illustration elle paraîtrait un peu postérieure [5] (vers 780 [6]). On a même entrepris de découvrir le copiste du sacramentaire et de lui constituer un bagage imaginaire [7] en vue d'attirer le manuscrit dans la région du nord de la France.

Quoi qu'il en soit de cette fantaisie, le sacramentaire de Gellone présente un rituel complet d'ordination; or il existe trois copies de date postérieure

[1] L'erreur avait été relevée par J.-M. Tomasi, *Codices sacramentorum nongentis annis vetustiores*, Romæ, 1680, p. 505; Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. II, 1771, col. 481; Wilson, *Gelasian sacramentary*, p. 149. — [2] Duchesne, *Origines du culte chrét.*, p. 136. — [3] E. Bishop, *Lit. reforms*, p. 6; *Lit. hist.*, p. 152, note 1. — [4] L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 221, pl. XIV; *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 80-81; P. Lehmann, *Lat. Paläographie. Einleitung in die Altertumswissenschaft*, Leipzig, 1925, p. 66. — [5] A. Leprieur, *L'art de l'époque mérovingienne*, dans A. Michel, *Hist. de l'art depuis les premiers temps chrét.*, t. I, part. 1, p. 315. — [6] Zimmermann, *Vorkarolingische Miniaturen*, 1916, p. 228. — [7] A. Wilmart, *Le copiste des sacramentaires de Gellone au service du chapitre de Cambrai*, dans *Revue bénéd.*, t. XLII, 1930, p. 210-220.

de ce rituel qui s'accordent avec le *Gellone* dans toutes les particularités sauf une seule. A raison du caractère singulier de cette différence, il est certain qu'aucune des trois copies ne dérive du *Gellone*, mais qu'elles et le *Gellone* remontent à un prototype perdu. Ceci importe pour ce qui concerne l'onction. Les quatre manuscrits s'accordent sur le fait de l'onction des mains du prêtre, seul le *Gellone* rend témoignage que le rituel de l'huile répandue sur la tête d'un nouvel évêque commençait à être alors en usage là où le sacramentaire fut transcrit.

Il faut signaler ici une question connexe et qui n'offre pas moins d'intérêt, c'est celle du sacre des rois qui nous amène encore dans la région de Paris. On sait qu'en 751, le dernier représentant de la dynastie mérovingienne, Childéric, fut détrôné et remplacé par Pépin le Bref. Celui-ci fut sacré à Saint-Médard de Soissons et reçut l'onction sur les mains par le ministère de saint Boniface, dit-on. Trois ans plus tard cette cérémonie fut renouvelée et, cette fois, dans l'abbaye de Saint-Denis-en-France, par le pape Étienne. Quelle relation a existé entre l'onction royale et l'onction épiscopale? On en est réduit encore sur ce point à des suppositions.

L'onction de la tête de l'évêque se rencontre pour la première fois dans le sacramentaire de Gellone qui, on l'a vu, nous attire dans la direction de Rebais, ce sur quoi il ne faudrait peut-être pas trop insister.

Avant d'en finir rappelons que l'onction reçoit un supplément d'éclaircissement d'un texte non liturgique, le *Capitulare ad presbyteros*, qui est une sorte de *Vade mecum* adressé par Théodulfe d'Orléans à son clergé. C'était un évêque fort cultivé et très instruit qui écrivit ce livret vers l'année 797 [1]. On y lit ce passage : *Oportet vos semper memores esse tantæ dignitatis : memores vestræ consecrationis, memores sacræ quam in manibus suscepistis unctionis... ut nec ab eadem dignitate degeneretis, nec vestram consecrationem irritam faciatis, nec manus sacro unguine delibutas polluatis* [2]. On voit par ce passage que la cérémonie de l'onction était alors considérée comme faisant partie de l'ordination.

VII. Lutte entre l'usage romain et l'ancien usage franc. — Charles, roi des Francs, se trouva atteint d'une affection dont les conséquences furent graves. Désireux de provoquer dans son royaume un relèvement moral et intellectuel dont les éléments ne se rencontraient pas autour de lui, en Gaule, il attira de l'étranger des hommes qui lui semblaient devoir réaliser ses projets réformateurs : Alcuin, Théodulfe, Paul Warnefrid et plusieurs autres qui, par leurs encouragements et leurs suggestions, l'affermirent dans l'intention de changer des usages, des institutions, des pratiques pour mettre à leur place d'autres créations qui dureraient ce qu'elles pourraient.

Parmi ces « faiseurs » du roi des Francs, il s'en trouva un qui exerça pendant quelques années une influence considérable. C'était un barbare policé, ecclésiastique onctueux qui réussit à échanger son nom barbare de Warnefrid contre l'édifiante épithète de Paul Diacre. Moine au Mont-Cassin, il savait l'art de transporter la résidence avec lui et réussit à séjourner à la cour du roi Charles pendant cinq années (782-787). Ce lombard n'oubliait pas les intérêts de son pays d'origine, louait le roi des Francs d'avoir imposé le droit canon romain et s'employait de son mieux à faire passer à la suite la liturgie romaine dans les pays étrangers. A dire vrai, il était beaucoup moins un missionnaire qu'un commissionnaire, mais c'était cela surtout qu'on attendait de lui et Paul Diacre fut au comble de ses vœux lorsqu'il reçut la commande d'un sacramentaire romain à réclamer du pape Hadrien. A quelque temps de là l'abbé Jean de Ravenne apporta à Charles le livre demandé (entre 784 et 791), mais on ne tarda pas à s'apercevoir que l'envoi ne pouvait satisfaire à tout ce qu'on en attendait, ce qui n'était que demi mal puisqu'on avait le remède à portée. Le remède c'était Alcuin, que rien — ou bien peu de chose — n'embarrassait; on chargea donc Alcuin de composer un supplément qui mettrait le livre au point. Ce livre c'était donc un sacramentaire proclamé obligatoire : *quod minime respuere sine sui discrimine potest*, quant au supplément l'adopterait qui voudrait : *cui autem placent*. Quand le supplément fut terminé, l'ouvrage complet fut mis en circulation et devint le seul autorisé dans toute l'étendue du royaume carolingien.

La satisfaction fut-elle universelle? Il serait permis d'en douter si on ne savait que les mécontents regrettèrent la disparition de tant de cérémonies touchantes, de tant de formules amples et magnifiques à la place desquelles on imposait les gestes brefs et les textes concis de la liturgie romaine. Ce fut le cas particulièrement pour les ordinations. Le supplément introduit une collecte pour les ordres mineurs, mais les ordinations de l'évêque, du prêtre et du diacre conservèrent leurs formules. On ne sait pas la date précise à laquelle ce rite fut imposé, mais le texte du *Capitulare ad presbyteros* de Théodulfe, s'il est bien de 797, semble devoir être antérieur à l'adoption du sacramentaire d'Hadrien, car l'évêque d'Orléans était un courtisan trop averti pour faire allusion à l'onction des mains sacerdotales quand elle était supprimée. Cependant en 797, on était bien proche du moment où le sacramentaire allait être imposé. Le sacramentaire de Reichnau, aujourd'hui à Zurich, ms. *Rh. 30*, est, dit-on, un des livres apportés par Fintan à Reichnau [3]. Ce sacramentaire avait été composé à Nivelles, non loin de Bruxelles [4], à la fin du VIII[e] siècle [5] et c'est un témoin de type « gélasien du VIII[e] siècle » contenant des éléments mozarabes qu'Alcuin a introduits dans son supplément. De là il est permis de conclure que le compilateur du sacramentaire de Reichnau utilisait une copie du sacramentaire carolingien [6], en sorte que le supplément et la promulgation du nouveau livre officiel et obligatoire paraissent prendre place entre 797 et 800 [7].

Mais, en l'an 800, fût-on Charlemagne en personne, il fallait compter avec les conditions matérielles. Un sacramentaire demandait du temps à transcrire, et s'il était obligatoire il n'était pas gratuit, de sorte que beaucoup de prêtres ne se hâtaient que lentement d'acquérir un livre qui allait déranger toutes leurs habitudes. Fût-on Charlemagne il fallait compter avec la force d'inertie. Les *scriptoria* monastiques, même en les supposant fort zélés et bons commerçants, fournissaient des manuscrits du type nouveau sans pouvoir réussir à égaler l'offre à la demande. Il arriva donc ceci : des Églises, des monastères, des paroisses rurales s'estimèrent suffisamment en règle avec la réforme prescrite en combinant, en retouchant, en accommodant leur « gélasien du VIII[e] siècle » avec le type prescrit.

[1] M. Manitius, *Gesch. der lat. Lit. des Mittelalters*, in-8°, t. I, München, p. 89; J. Sirmond, *Theodulfi Aurelianensis episcopi Opera*, t. II, Parisiis, 1646, col. 924. — [2] Id., *ibid.*, t. II, col. 924. — [3] Lehmann, *Kataloge*, p. 275. — [4] E. Egli, *Das sogenannte Fintanmartyrologium*, dans *Anzeiger für schweizerische Gesch.*, 1890-1893, p. 131-141. — [5] L. Delisle, *Mémoire*, p. 82-84. — [6] E. Bishop, *Spanish symptoms*, dans *The journal of theol. studies*, t. VIII, 1907, et dans *Lit. hist.*, p. 188. — [7] Voir une lettre d'Alcuin à Eanbald, archevêque d'York, 4 avril 801 : *De ordinatione et dispositione missalis libelli nescio cur demandasti. Numquid non habes Romano more ordinatos libellos sacratorios abundanter ? Habes quoque et veteris consuetudinis sufficienter sacramentaria majora. Quid opus est nova condere, dum vetera sufficiant ?*

Il existe, en effet, un nombre respectable de manuscrits du « gélasien du VIII^e siècle », complets ou fragmentaires, et la plupart d'entre eux postérieurs à l'an 800. Outre celui de Nivelles, on peut mentionner ceux de Reichnau, Coire, Saint-Gall, Echternach, Cologne, Nieder-Altaich, Monza et d'autres lieux en France, en Allemagne et en Bavière. Tous appartiennent à l'ancien style quoi qu'ils aient été transcrits après la promulgation faite d'avoir à adopter le type nouveau. A ces exemplaires on doit ajouter un sacramentaire de l'ancien type qui était conservé au Moyen Age à l'abbaye de Neubourg, diocèse de Mayence, et qui a péri, en 1870, dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg allumé par les Allemands.

Dans le catalogue de la bibliothèque de Saint-Riquier, dont était abbé Angilbert, gendre de Charlemagne (790-814) on lit ce titre : *De libris sacrarii qui ministerio altaris deserviunt: Missales Gregoriani tres. Missalis Gregorianus et Gelasianus modernis temporibus ab Albino ordinatus I. Missales Gelasiani XIX* [1]. Dans ce catalogue de livres de la cathédrale de Cologne, dressé en 833, on lit la mention d'un *Gelasianus de missarum solemniis codex* [2]. Un catalogue du IX^e siècle de l'abbaye de Lorsch (voir ce nom) indique la présence de *item missales duo Gelasiani* [3]. Et ce n'est pas seulement dans les bibliothèques monastiques ou capitulaires importantes, mais encore dans les petites églises rurales qu'on conserve les livres de l'ancien type. A l'occasion d'une visite pastorale d'Hincmar de Reims, vers 850, nous possédons six inventaires : Villaris : *Missalis Gelasii cum martyrologio et penitentiale volumina II* [4] ; Agilcourt : *Missalem Gregorii cum evangeliis et breviarium. Alterum missalem Gelasii, volumen I* [5] ; Vieil-Saint-Remi : *Missale cum evangeliis et lectionibus seu antiphonarius volumen I, Missalis Gelasii vetustum volumen* [6] ; Rilly-la-Montagne [7], Beine [8], Saulx-Saint-Remi [9] ont chacun un missel grégorien. D'après cela on voit que dans le diocèse de Reims le gélasien était encore en usage un demi-siècle après l'interdiction faite de s'en servir. Rapprochons-en le témoignage de Walafrid Strabon, abbé de Reichnau, dans son *Liber de exordiis et incrementis quarundam in observationibus ecclesiasticis rerum*, écrit entre 840 et 842. Parlant du sacramentaire gélasien, il dit [10] : *Gelasius... tam a se quam ab aliis compositas preces dicitur ordinasse... et Galliarum ecclesiæ suis orationibus utebantur, quæ et adhuc a multis habentur.* Il ne s'ensuit pas que la réforme de Charlemagne ait avorté. Le sacramentaire d'Hadrien, avec ou sans le supplément d'Alcuin, connut une certaine expansion, d'abord timide, ensuite avouée, ce qui n'empêcha pas le gélasien du VIII^e siècle de maintenir en partie ses positions.

Pendant ce temps, qu'en était-il de l'onction des ordinands? On conserve un manuscrit avec le rituel d'ordination qui fut écrit avant l'année de la mort de Charlemagne; c'est le ms. de Cambrai, n. *164*, écrit à Cambrai en la vingt-deuxième année de l'épiscopat d'Hildoard, par conséquent en 811 ou 812. Nous pouvons y voir comme l'onction persistait à durer dans l'espoir de meilleurs jours. L'onction des mains pour le prêtre et pour l'évêque a disparu. La prière de la consécration de l'évêque : *Deus bonorum omnium...* n'est pas scindée, mais au lieu de la triple onction sur la tête on voit trois croix noires qui en ont la valeur et la signification. Ainsi, du vivant de Charlemagne, sa volonté était méconnue.

Charlemagne une fois disparu, ses fils Charles et Pépin l'ayant précédé au tombeau, c'est Louis le Débonnaire qui lui succède et qui appelle à lui ses amis et ses conseillers d'origine gothique, entre autres l'abbé Hélisachar dont il fait son chancelier. C'est sans doute un aspect bien secondaire de ce règne violent et tragique de Louis le Débonnaire que la revanche liturgique dont elle nous offre le spectacle.

En 816 un concile fut tenu à Aix-la-Chapelle ayant pour objet les chanoines réguliers; il subissait l'inspiration d'Hélisachar, non plus chancelier mais conseiller très écouté de l'empereur. Hélisachar donna à Amalaire (voir ce nom) *copiam librorum de palatio* afin de préparer les canons du concile. On aperçoit dans ces canons l'esprit nouveau qui régnait à la cour carolingienne, surtout en matière d'onction des ordinands. Parmi les livres confiés à Amalaire se trouvait le *De ecclesiasticis officiis* de saint Isidore de Séville où celui-ci expose ce qu'était le sacerdoce sous l'ancienne Loi et cite d'après l'Exode (XXIX, 4-9) la prescription de Dieu touchant le cérémonial d'initiation :

*Accipe Aaron et filios et adplicabis ad ostium tabernaculi testimonii. Cum laveris patrem cum filiis aqua, indues Aaron vestimentis suis, id est linea et tunica et superhumerale et rationale, quod constringes balteo. Et pones tyaram in capite ejus et laminam sanctam super tyaram et oleum unctionis fundes super caput ejus, atque hoc ritu consecrabitur. Filios quoque illius adplicabis et indues tunicis lineis cingeque balteo, Aaron scilicet et liberos ejus, et inpones eis mitras : erunt sacerdotes mei religione perpetua* [11].

Pareille citation peut être considérée comme une insinuation habile d'Hélisachar et d'Amalaire pour amener les prêtres à minimiser l'importance du sacramentaire imposé par Charlemagne. La préface à la *Forma institutionis canonicorum* est un peu plus qu'une revision de la préface *Hucusque* d'Alcuin, qui imposait le sacramentaire grégorien avec son supplément comme texte officiel et obligatoire.

Quelques années plus tard, vers 827, Amalaire présentait à Louis le Débonnaire son *De ecclesiasticis officiis libri quatuor*, tout imprégné des idées dont s'était inspirée la législation du concile de 816. On ne saurait se soustraire à cette conclusion qu'Amalaire, sous prétexte d'exposer la pratique courante, plaide délibérément en faveur de l'onction dans les ordinations. Parlant des prêtres, il dit : *Presbyteri deputantur in loco filiorum Aaron... Hæc nomina filiorum Aaron sacerdotum, qui uncti sunt, quorum repleta est consecratione manus, ut sacerdotio fungerentur. Hunc morem tenent episcopi nostri manus presbyterorum ungunt de oleo* [12].

Les mots *episcopi nostri* dispensent d'un plus long commentaire.

Quand Amalaire écrivait son *De ecclesiasticis officiis* il était évêque et s'adressait tout d'abord à ses collègues. En intitulant ce chapitre *De episcopo* (l. II, c. XIV) il fait de l'onction le tout et la fin de l'ordination. Très adroitement il rapproche les textes :

*De pontifice. — Pontificem Aaron præfigurat in sua unctione, de quo scriptum est in Leviticos : « Sanctificavit oleum Moyses, quod fundens super caput Aaron, unxit eum et consecravit. » Et iterum in eodem : « Pontifex, id est, sacerdos maximum inter fratres suos, super cuius caput fusum est unctionis oleum, et cuius manus in sacerdotio consecratæ sunt...* Ici

[1] G. Becker, *Catal. bibl. antiq.*, Bonnæ, 1884, p. 28. — [2] J. Pamelius, *Liturgicon Eccles. lat.*, Colon. Agripp., 1571, præf. — [3] G. Becker, *op. cit.*, p. 82. — [4] B. Guérard, *Polyptyque de Saint-Remi de Reims*, 1853, p. 38, 59. — [5] Id., *ibid.*, p. 56, 123. — [6] Id., *ibid.*, p. 78, n. 74. — [7] Id., *ibid.*, p. 8, n. 17. — [8] Id., *ibid.*, p. 61, n. 22. — [9] Id., *ibid.*, p. 87, n. 47. — [10] C. XXIII, édit. Knöpfler, 1890, p. 59. — [11] S. Isidore de Séville, *De eccles. officiis*, II, 3, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 780 sq. — [12] Amalaire, *De eccles. officiis*, l. II, c. VIII, *P. L.*, t. CV, col. 1088-1089.

vient une discussion sur le fait que plusieurs évêques doivent prendre part à la consécration du nouvel évêque : *Additur etiam ad consecrationem ejus infusio olei super caput* et la suite. Ainsi les vieux usages gallicans, éliminés par un coup de force, s'insinuent et reprennent leur place.

Il s'en faut qu'on se trouve en présence d'un usage uniforme. Un choix de manuscrits, consultés par M. G. Ellard, est des plus instructifs à ce sujet en ce qu'il nous donne une idée des divergences qu'on relève de province à province, pendant la période 800-850. Pour l'onction des évêques on relève la mention dans des manuscrits qui témoignent en faveur de l'usage de Paris (*Vat., Ott. 313*, fol. 12 v°); de Saint-Denis (Bibl. nat., *lat. 2290*, fol. 15 v°); de Cambrai (Cambrai, *164*, fol. 42 r°); de Reims (Bibl. nat., *lat. 12050*, fol. 25 v°); de Trèves (Bibl. nat., *lat. 9428*, fol. 9 v°); de Mayence (*May. Sem. Sac.*, fol. 7 v°). Pour l'onction des prêtres; de Ratisbonne (Munich, *Clm. 14510*, fol. 66 v°); de Saint-Denis (Bibl. nat., *lat. 2290*, fol. 15 v°). Par contre la non-onction des évêques est relevée dans les mss. d'Autun *19 (19 bis)*, fol. 12; du Mans, *77*, fol. 12 v°; de Stockholm *A*, *136*, fol. 20 v°, du *Vat. reg. lat.*, *337*, fol. 18 r°; de Padoue, *D*, *47*, fol. 5 r°, 5 v°; de Vienne, *1815*, fol. 20 v°; de Munich, *Clm. 14510*, fol. 70 v°; de Vérone, *LXXXVI* (olim. *81*) fol. 8 v° et la non-onction des prêtres dans douze manuscrits.

Nous avons déjà dépassé la limite chronologique adoptée pour nos études du *Dictionnaire*, nous ne les conduirons pas plus loin; disons toutefois que les « Fausses décrétales » apportent un élément nouveau pour l'histoire de l'onction épiscopale qu'elles préconisent, alors qu'un pape contemporain de leur publication, Nicolas Ier (858-867), rappelle l'usage romain qui n'admet l'onction ni pour les prêtres ni pour les diacres.

Au xe siècle, la papauté perd de son prestige, ce qui entraîne une latitude plus grande dans l'introduction d'usages liturgiques nouveaux et le retour d'autres usages périmés. En ce qui concerne l'onction dans les ordinations, ce rite vénérable regagne tout le terrain perdu. Survient la question de l'annulation des ordinations faites par le pape Formose et les discussions qu'elle soulève ramènent l'attention sur les conditions de l'ordination sacerdotale et notamment l'onction des mains. Vers la seconde moitié du xe siècle, le pontifical de saint Dunstan et d'autres pontificaux ou rituels anglo-saxons montrent que les grandes divergences de l'âge précédent s'atténuent et tendent à disparaître; les onctions pour le prêtre et le diacre y sont multipliées. Au temps de Silvestre II l'onction a sa place dans les pontificaux d'origine romaine; pour les prêtres, onctions des mains; pour les évêques, triple onction de la tête et onction spéciale du pouce.

H. Leclercq.

**ONOLATRIE.** — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2041-2047, fig. 585-588; t. III, col. 3050-3056, fig. 3359; t. VII, col. 2447-2448, fig. 6230. La légende du culte de l'âne semble avoir été introduite dans la littérature grecque vers l'année 200 avant Jésus-Christ par le polygraphe Mnaseas de Patare dont le récit, repris par Apion, nous a été conservé par Josèphe. Au cours d'une guerre entre Juifs et Iduméens, l'un de ceux-ci aurait réussi à s'introduire par ruse dans le temple de Jérusalem et y aurait dérobé la tête d'or d'une idole en forme d'âne qui y était adorée. Un demi-siècle plus tard, des « publicistes » à la solde d'Épiphane auraient repris cette histoire pour la faire servir à leur propagande. La fable du culte de l'âne se répandit d'autant plus aisément chez les Grecs qu'ils ne connaissaient pas de forme matérielle au dieu des Juifs [1].

Tout ceci est fort savant, pas assez toutefois pour entraîner l'adhésion. On propose donc autre chose, à savoir que la fable relative à l'apparence « onomorphe » du dieu Juif Iaô, qui apparaît à Alexandrie au Ier siècle avant Jésus-Christ, est fondée sur une étymologie « satirique et antijuive » de ce nom divin que l'on fait dériver du mot désignant l'âme en égyptien [2].

H. Leclercq.

**ONZE MILLE VIERGES (LES).** — Lorsque — il y a plus de vingt ans — nous avons exposé ce qui paraissait certain ou vraisemblable au sujet de l'inscription de Clematius, encastrée dans la muraille du chœur de l'église Sainte-Ursule à Cologne et touchant la légende des onze mille vierges, nous acceptions l'authenticité et l'antiquité de la pierre (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2171, fig. 3106). Depuis lors cette question a été soulevée de nouveau, et malgré la sentence des collecteurs du *Corpus inscriptionum latinarum*, Zangemeister et von Domaszewski; l'authenticité a été affirmée de la façon la plus nette : *Das älteste Denkmal und den festen Kern der Ursula-Legende bildet die Inschrift des Clematius* [3], écrit M. W. Levison qui aborde successivement les objections tirées de l'emplacement actuel de la pierre, du peu d'épaisseur de celle-ci, du type et du peu de profondeur de la gravure et enfin des particularités orthographiques. Sur tous ces points il ne semble pas possible de rejeter les conclusions proposées et fondées sur des comparaisons minutieuses entre le texte de l'inscription et celui de plusieurs autres inscriptions latines de la région rhénane des IVe et Ve siècles [4].

Il y a plus. Au témoignage rendu par les caractères externes viennent s'ajouter celui que rendent les caractères internes également favorables à l'authenticité. Le texte épigraphique n'a été nulle part contaminé par les développements légendaires qu'on ne saurait tenir pour antérieurs au XIe et au XIIe siècle.

Ce texte, que certains font descendre jusqu'au XVe, d'autres jusqu'au XVIIe siècle, on le retrouve, du moins en partie, dans les documents dès la première moitié du Xe siècle. Il ne paraît pas possible de soutenir que l'inscription ne se lisait pas encore à cette date sur les murs de la basilique; à moins d'exclure, contre l'évidence, le témoignage contenu dans un *Sermo in natali SS. Virginum* [5], prêché à Cologne et où se lisent les premiers mots de l'inscription que l'orateur désigne d'un geste : *Cujus monumenta lapidibus istis* (ou *istio*) *servantur incisa...: Divinis flammeis visionibus*, etc.

Un quart de siècle plus tard environ, entre 969 et 976 [6], dans la première *Passio Ursulæ*, c. XVII, la dédicace de Clematius se trouve citée intégralement. Au cours de ce même siècle, sans qu'on puisse trop préciser une date, le texte épigraphique avait inspiré

[1] E. Bickermann, dans *Monatschr. für Gesch. und Wissenschaft des Judentums*, t. LXXI, 1927, p. 171-187, 255-264. — [2] A. Jacoby, *Der angebliche Eselskult der Juden und Christen*, dans *Archiv für Religionwissenschaft*, t. XXV, 1927, p. 265-282. — [3] W. Levison, *Das Werden der Ursula-Legende*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. CXXXII, 1927, p. 3. — [4] Id., *ibid.*, p. 4 sq.; Stückelberg, *Die Clematianische Inschrift eine Fälschung*, dans *Basler Zeitschr. für Gesch. und Altertumskunde*, t. XX, 1922, p. 367-371, soutenait la fausseté; réfuté par P. Lehmann, *Die Clematianische Inschrift eine Fälschung?* dans *ibid.*, t. XXVI, 1927, p. 250-252. A ces objections de Stückelberg, W. Levison a répondu méthodiquement par l'étude de la pierre, de la forme des lettres (R dans *tartari*), des ligatures (OR dans *corpus*), de l'orthographe (*exsibitus* et *maiiestatis*) du nom grec de Clematius, des expressions caractéristiques. — [5] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 8426. — *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 8427.

l'auteur des antiennes d'un office liturgique des saintes martyres [1]. Ces trois textes sont indépendants les uns à l'égard des autres et leurs auteurs ont donc eu recours directement à l'inscription de Clematius, qualifié V.C., ce qu'il faut développer *vir clarissimus*, comme l'a fait l'auteur des antiennes et non *vir consularis* avec l'auteur du *Sermo in natali*.

On doit donc admettre la présence de l'inscription à Sainte-Ursule au moins dès l'époque carolingienne et, peut-être, dès une époque beaucoup plus ancienne quoique, au premier abord, on hésite à admettre qu'un poète et qu'un lapicide se soient alors rencontrés, chacun d'eux assez habile dans son art, pour produire le texte en question. S'il est possible d'atteindre cette époque lointaine en réfutant les difficultés soulevées au point de vue technique on en vient à reconnaître que l'inscription de Clematius ne peut se comprendre que si on la fixe aux origines.

Clematius n'a pas fondé la basilique de Sainte-Ursule, il n'a fait que la reconstruire. Qu'on ne s'étonne donc pas de rencontrer cet homme, porteur d'un nom grec assez rare, en pays rhénan. Au IVe siècle, nous lisons trois fois ce nom chez Libanius d'Antioche et deux des personnages cités sont en relations avec la région rhénane [2]. Pour celui qui nous occupe il semble que ce fut un Oriental qui avait des intérêts ou des amis à Cologne; il se pourrait qu'il fallut l'identifier avec un des deux Clematius dont il est question dans Libanius. Cet homme avait fait un vœu et ne s'y était pas conformé; il fallut, pour l'y décider, des visions plusieurs fois renouvelées des vierges martyres. Alors il se décida à quitter l'Orient et à revenir à Cologne où la basilique fut reconstruite sur le lieu même du supplice de ces saintes vierges qui, seules, pouvaient y être enterrées. Combien étaient-elles ? L'inscription ne le dit pas, mais en ces temps où la dévotion des fidèles pour se faire enterrer à proximité des corps saints était générale une précaution restait à prendre si on ne voulait pas voir la basilique transformée en cimetière, c'était d'interdire aux fidèles l'inhumation dans l'église. C'est ce qu'a fait Clematius et on peut induire de là que l'oratoire était assez exigu. Il n'a fait que le restaurer ou, si l'on veut, le reconstruire sur l'emplacement consacré par le martyre, *ubi sanctæ virgines pro nomine Christi sanguinem suum fuderunt*, dit l'inscription.

De ces vierges martyres il faut nous résigner à ne rien savoir. Au Xe siècle, une Passion imagine d'en faire les victimes des Huns, affirmation gratuite et qui ne repose sur rien. Une deuxième Passion ne s'en tint pas là; elle affirma et précisa en désignant plus ou moins clairement Attila. Cependant, les Huns ne doivent pas être calomniés, tandis que les empereurs de Rome, au contraire, n'ont rien à perdre et on pensa pouvoir leur faire honneur de quelques martyres de plus, à Maximin ou à Dioclétien. Pure conjecture que rien ne peut appuyer ni contredire.

Somme toute, les vierges martyres de Cologne n'ont d'autre attestation que l'inscription de Clematius. Celle-ci se lit dans les manuscrits à partir du Xe siècle, avec des fautes de lecture inexplicables, à moins que les copistes n'aient lu la pierre même qui s'est conservée et que nous avons dit devoir remonter à l'époque carolingienne ou même beaucoup plus avant, c'est-à-dire qu'elle peut soutenir la comparaison avec des textes épigraphiques du IVe ou du Ve siècle. On pourrait facilement l'admettre car les témoignages de l'habileté des lapicides sont encore assez nombreux et assez probants pendant cette période; les exemples invoqués par M. W. Levison sont persuasifs et lui-même est disposé à fixer la date de l'inscription de Clematius aux environs de l'an 350.

S'il en était ainsi les vierges martyres de Cologne pourraient revendiquer une attestation de leur culte si rapprochée de leur supplice que bien peu d'autres témoins du Christ se trouveraient, liturgiquement parlant, en si belle posture. Presque trop belle toutefois, puisque ce témoignage restera isolé et cette attestation semblera inconnue à tous, pendant quatre ou cinq siècles. Grégoire de Tours connaît les saints de Cologne qu'il nomme *sanctos aureos* (saint Géréon?) et le *martyrium* de Mallosus à Birten-Xanten, mais il ne dit rien de la basilique des Saintes-Vierges. Au siècle suivant, le martyrologe hiéronymien est tout aussi discret touchant les martyres quoiqu'il n'ignore pas ceux de Cologne et de la région environnante. Il faut donc un silence qui se prolonge depuis l'an 350 environ jusqu'à l'an 827 à 840 environ, pour que se réveille un culte à ce point oublié et qui va brusquement prendre un essor merveilleux. A partir du moment où le culte des vierges martyres de Cologne est attesté par les litanies de Corvey, son succès ne fait plus que grandir, il s'impose partout : dans les martyrologes de Wandelbert et d'Usuard, dans une multitude de calendriers, de litanies, de sacramentaires, de missels et presque aussitôt dans les diplômes et les chartes.

Cependant, au milieu de cet enthousiasme, on peut entrevoir des courants distincts; c'est ainsi que certains textes mentionnent les *beatæ virgines* sans distinction; d'autres textes, et cela à partir du IXe siècle, citent des noms propres qui ne se présentent pas partout suivant le même ordre et en pareil nombre. Il faut attendre le Xe siècle pour entendre articuler le nom de sainte Ursule et ce n'est pas avant la fin de ce siècle qu'elle se détachera du groupe, prendra la tête d'une dizaine de compagnes qui, avec elle, feront onze en tout et dont on fera les onze mille vierges martyres de Cologne. Les noms et les chiffres paraissent provenir de traditions différentes qu'on arrive à ressaisir dans les sources liturgiques.

Tout d'abord il faut remarquer que l'inscription de Clematius s'interdit l'emploi de noms propres, pour s'en tenir aux appellations générales et cet état se prolonge au moins jusqu'au IXe siècle, car à cette date, il n'est encore question que d'*ecclesia Sanctarum Virginum*, ou bien *ad Sanctas Virgines*, ou *monasterium Beatarum Virginum;* il y a sur les lieux un monastère pourvu d'une *abbatissa de Sanctis Virginibus* et un chapitre dont fait partie certain *canonicus sanctarum virginum*. Les calendriers nous offrent des exemples analogues; Cologne, cathédrale, *cod. 45*, entre 946 et 962 : *Hilarionis monachi et sanctarum virginum;* Wurtzbourg, *Mp. theol.*, fol. 50, olim cathédrale *86* (IXe siècle) : *Eodem die sanctarum virginum;* Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 12052* (olim Saint-Vaast d'Arras, Xe siècle) : *Colonia passio sanctarum virginum* [3], etc.

Avec le début du IXe siècle voici les noms qui commencent à se montrer, mais de façon timide. C'est, avons-nous dit, les litanies de Corvey, entre 827 et 840, qui donnent le branle, par ce mot *Sancta Saula* (dans ms. Berlin, *theol. lat. f. 452*); à la suite vient, en 875, le moine Usuard qui écrit dans son martyrologe : *Civitate Colonia passio sanctarum virginum Marthæ et Saulæ cum aliis pluribus;* au Xe siècle, on lit dans le sacramentaire d'Essen : *Saule et Marthe* (Dusseldorf, ms. *D, 3*). Vers la même époque, on peut lire cinq noms dans le ms. *88* de la cathédrale de Cologne : *Martha, Saula, Paula, Brittola, Ursula*, et à peu près en même temps le ms. *106* du même fonds donne huit noms : *Brittola, Martha, Saula, Sambatia, Saturnina, Gregoria, Pinnosa, Palladia* et il n'est pas fait mention d'*Ursula*.

[1] W. Levison, *op. cit.*, p. 46. — [2] Au Ve siècle on rencontre un Clematius évêque de Nantes et un autre, évêque de Carpentras. — [3] W. Levison, *op. cit.*, p. 29-30.

Pour trouver les onze noms, il faut s'adresser au ms. *45* qui fut écrit à Cologne entre 946 et 962; on y lit : *Martha, Saula, Brictola, Gregoria, Saturnina, Sabatia, Pinnosa, Ursola, Sentia, Palladia, Saturia.* Cette fois le nombre est atteint, mais il y a encore un progrès à accomplir et c'est dans un sacramentaire d'Essen (aujourd'hui à Dusseldorf, *D, 2* de la fin du xe siècle), qu'on le réalisera; on y lira les onze noms et Ursula tiendra le premier rang : *S. Hilarionis et sanctarum XI virginum Ursulæ, Senciæ, Gregoriæ, Pinnosæ, Marthæ, Saulæ, Britulæ, Saturninæ, Rabaciæ, Saturiæ, Palladiæ.*

De onze à onze mille l'écart est notable, aussi a-t-on eu recours à diverses explications pour le rendre acceptable; à l'examen, aucune ne s'est révélée satisfaisante. Ce qui ne laisse pas d'être embarrassant c'est que ce chiffre énorme, invraisemblable, qui dépasse de très loin tout ce qu'on peut lire sur quelques épitaphes globales des catacombes romaines, ce qu'on peut supposer touchant la *massa candida*, en Afrique, ce qu'on sait de vraisemblable touchant la légion thébaine, bref ce chiffre sans précédent, et qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, n'est pas la fantaisie ou la distraction d'un copiste tardif. Au milieu du ixe siècle, le martyrologe poétique de Wandelbert (en 848) le connaît et ne le repousse pas, or Wandelbert a fait, on le sait, un séjour prolongé à Cologne :

(671) *Tunc numerosa simul Rheni per litora fulgent*
*Christo virgineis erecta trophæa maniplis*
*Agrippinæ urbi, quarum furor impius olim*
*MILIA mactavit ductricibus inclita sanctis.*

Et ce témoignage touchant des *milia* de victimes n'est pas une licence permise à un poète, une hyperbole dont on le dispense de rendre compte. A une date contemporaine du martyrologe de Wandelbert qu'ils n'ont certainement pas eu entre les mains, l'affirmation reposait dans un manuscrit qui paraît originaire de Herford (Ambros., *M. 12, Sup.*) où on lit dans un calendrier, à la date du 21 octobre : *Sancti Hilarionis confessoris sanctarumque virginum XI milia in Colonia civitate.* Elle se trouve, en outre, vers 874, dans un sacramentaire d'Essen (aujourd'hui Dusseldorf *D. 1*), au même jour : *Sancti Hilarionis sanctarumque virginum XI milium.* A partir de ce moment le nombre de onze mille est accueilli et fait son chemin dans les documents les plus divers.

Tout ce qui a été proposé antérieurement est inacceptable, il n'y a même pas lieu de prendre en considération le rapprochement proposé entre les onze mille vierges et un groupe de douze mille martyrs à Nicomédie, à la date du 21 octobre. Il faut proposer autre chose et voici la conjecture de M. W. Levison : Avant même que la légende ne s'empare du nombre de onze mille, les manuscrits — on vient de le voir — le transcrivent à leur façon qui est double; ou bien ils écrivent : *XI milia* ou bien : *XI* [1]. Les Romains, de même que les Grecs, exprimaient le nombre par les lettres de l'alphabet, mais, pour éviter les confusions possibles à propos de ces lettres-chiffres, l'usage s'était introduit de coiffer le groupe d'un signe d'abréviation, en l'espèce un trait horizontal. Comme s'il ne fallait pas que les choses devinssent trop claires, les Romains — toujours — s'avisèrent de faire servir ce trait horizontal à deux fins : il exprimait les nombres et, en outre, il exprimait les multiples de mille, ainsi $\overline{II}$ = 2 000 et $\overline{XI}$ = 11 000; ce qui permet de comprendre comment XI devenu $\overline{XI}$ passa de 11 à 11 000. « C'est une hypothèse, accorde M. W. Levison, dont l'exactitude ne peut pas être prouvée par suite précisément de l'indigence des plus anciens témoignages sur le nombre des vierges; mais elle présente bien l'explication la plus simple pour le passage de 11 à 11 000, et, quoique l'histoire n'emprunte pas toujours de façon certaine les voies les plus courtes, il nous paraît cependant que, dans le cas présent, la simplicité parle en faveur de l'hypothèse. » Nous ajouterons que, ainsi qu'on l'a vu plus haut, « il y a dans la renaissance du culte des martyres de Cologne une période de flottement où, à côté de quelques noms propres, on trouve cette mention : $\overline{XI}$, *cum* $\overline{XI}$. Ainsi, par exemple, dans le calendrier du ms. *64*, in-fol., d'Erfurt (xe siècle) : *Natalis sanctarum Marthæ et Saulæ cum* $\overline{XI}$. Parallèlement, dans des documents officiels : telle la charte d'Hermann Ier, datée de 922 : *monasterium ...erectum ad laudationem Dei et sanctæ Mariæ ac ipsarum* $\overline{XI}$ *virginum.* Est-il téméraire de supposer que le chiffre qui désigne à certaine époque un groupe de onze, comme celui dont on a lu plus haut les noms, fut transcrit parfois $\overline{XI}$ et, de là, conduisit aux *XI milia* dans l'annonce du 21 octobre? La conjecture, qui semble pêcher par excès de simplicité, exige évidemment, si on veut la mettre d'accord avec la psychologie la plus élémentaire, qu'une interruption assez prolongée du culte des saintes martyres ait effacé, aux temps barbares, les traces de leur identité véritable. Qu'on relise le *Sermo in natali*, si suggestif par les hésitations et les tâtonnements qu'il décèle [2], presque au berceau de la légende, et on reconnaîtra qu'il ne faut pas récuser à la légère l'explication qui nous est proposée [3]. »

Le *Sermo* dont nous venons de reparler ne dit rien de la princesse Ursula; elle se trouve alors éclipsée par Pinnosa. Le prédicateur nous apprend qu'à Cologne l'accord ne régnait pas sur tous les détails concernant le groupe des martyres. Si l'auteur des antiennes dont il a été question plus haut tient à les faire venir d'Orient [4], lui, prédicateur, ne partage pas cette façon de voir, nonobstant la dédicace de Clematius [5] et il les fait venir d'Angleterre. L'*Histoire ecclésiastique* de Bède lui sert à tracer un cadre historique à l'événement. Il lui arrive même de laisser entendre que, sur ce point, Anglais et Rhénans sont d'accord; mais la preuve apportée paraît bien vague. L'auteur du *Sermo in natali* accepte cette origine tout en reconnaissant qu'on ne peut retenir de la vie des saintes martyres que trois faits incontestables : leur attachement à la virginité, leur renoncement aux parents, à la fortune, à la patrie, et leur martyre. Fugitives d'Angleterre, elles sont conduites par une sainte Pinnosa qu'on rencontre parmi les noms des vierges de Cologne dès le ixe siècle et qu'on retrouve dans les litanies d'Exeter du xie siècle : *Sancta Basilissa, sancta Martha, sancta Philippa, sancta Sativola, sancta Tova, sancta Welvela, sancta Pinnosa, omnes sanctæ virgines, orate pro nobis;* et il se pourrait que ces litanies n'aient été introduites à Exeter que par Léofric, évêque de Crediton (1046-1050) et d'Exeter (1050-1072).

Quant à Ursula, nom romain, voici comment il a pu s'introduire dans la liste des martyres de Cologne. On découvrit à Cologne, dans l'église Sainte-Ursule, près

[1] Cf. Steffens, *Lat. Palaeogr.*, 2e édit., p. xxxv. — [2] Au c. v, on lit : *credibile etiam et, aut verum, aut verisimillimum non negatur;... factum est ut earumdem sanctarum virginum memoria... ab ipso pectore religiosi dudum populi laberetur.* — [3] M. Coens, *Les vierges martyres de Cologne*, dans *Anal. boll.*, t. xlvii, 1929, p. 98. — [4] *Quæ divino nutu a partibus Orientis exhibitæ pro Christi nomine hic fudere cruorem quia numquam in persecutione potuerunt ab eius divelli confessione*, dans W. Levison, *op. cit.*, p. 46. — [5] *Propter hoc vero quod ex Orientis partibus per crebros dicitur visionum terrores exhibitus* (Clematius), *sanctas virgines ex Oriente similiter argumentantur adductas*

du troisième pilier de la nef latérale de droite, une inscription ancienne ainsi libellée [1] :

*tu*]/VLO INNOCIS VIRGO IACET
*n*]*o*MINE VRSVLA VIXI·T
*a*]NNIBVS OCTO
]\ENSIBVS DVOBVS·
*d*]IENS QVATTOR

« Il est permis de croire que cette inscription a pu jouer à pareil endroit un certain rôle dans le développement des traditions populaires. La lecture en est assez difficile, et les deux mots *Ursula*, *virgo* y retenaient sans doute le regard plus que les indications, d'ailleurs mutilées, exprimant l'âge de la jeune morte : 8 ans, 2 mois, 4 jours. Un clerc aura commencé par accueillir Ursula dans le petit groupe de noms déjà constitué des martyres de son Église; et la présence même de l'épitaphe, qui avait donné lieu à cette intrusion, aura de plus en plus mis en vedette et le nom et le rôle de l'*innocis virgo* [2]. » Ce fut une grave transformation qui substitua Ursula à Pinnosa.

Cette substitution était un fait accompli à l'époque où fut rédigée la *Passia Ursulæ I*ª, la plus ancienne, dont l'auteur est un clerc qui, dans la préface adressée à l'archevêque Géron de Cologne (969-976), a voulu garder une sorte d'anonymat qu'il dévoile en partie par l'initiale H. Sa modestie, si modestie il y eut, fut longtemps satisfaite et cet anonymat respecté; mais il fallait prévoir M. W. Levison et sa familiarité avec les choses et les gens du Moyen Age. Il est arrivé qu'un scribe s'avisa un jour de copier sur le dernier feuillet d'un Cassiodore de l'abbaye de Saint-Bertin (aujourd'hui à Boulogne-sur-Mer, n. *102*) une série d'épitaphes appartenant toutes à la région de Cologne [3], ce qui n'a rien de très surprenant eu égard aux relations assidues qu'on entretenait, au xᵉ siècle, entre Cologne et Saint-Bertin. Mais voici ce qui a mis sur la voie : parmi les poèmes se trouve un *Epitaphium Hathawige abbatissæ*, dans lequel on relève diverses concordances de style entre la *Passio Ursulæ* et cette épitaphe; en particulier, au c. VIII de la *Passio*, on lit ces mots : *lacteoli cœtus candida antistes* qu'on retrouve au troisième vers de l'épitaphe : *candida lacteoli cœtus antistes*. De plus, cette abbesse Hedwige gouverna longtemps, vers le milieu du xᵉ siècle et depuis, le monastère d'Essen; enfin, le copiste de Cassiodore et des épitaphes rhénanes travaillait sous l'abbatiat d'Odbert et s'appelait *Herricus*. Ce serait le *H...*, l'auteur de la *Passio*, séjournant à Cologne entre 969 et 976.

La *Passio* nous a été conservée par six manuscrits du XIᵉ au XVIIᵉ siècle qu'on peut diviser en deux classes; ceux qui s'ouvrent par la lettre de dédicace et ceux à qui elle manque. Cette dédicace contient des renseignements sur ses sources et l'époque où il écrivait, et on y a découvert des anachronismes tels que la pièce a été qualifiée de faux [4]. C'est beaucoup dire. M. W. Levison ne voit là que des obscurités qu'il n'est peut-être pas impossible d'éclairer [5]; de toute façon, il ne faudrait pas voir dans le *Passio I* un remaniement de la *Passio II*, opéré vers 1100.

L'auteur tient le fond de ses informations des chanoinesses du couvent de Sainte-Ursule, à Cologne, qui l'ont prié d'écrire le récit des aventures et des misères de leurs saintes patronnes, récit qu'elles tenaient de la bouche du comte Hoolf, personnage inconnu par ailleurs. L'empereur Othon le Grand l'avait envoyé en Angleterre demander officiellement la main de la princesse Édith, sa fiancée, fille d'un roi anglo-saxon. Sa mission l'avait mis en rapports avec l'archevêque Dunstan de Cantorbéry qui l'avait intéressé en lui contant ce qu'il savait des vierges de Cologne, originaires de la Grande-Bretagne. Cette histoire lui avait si bien plu qu'il s'était fait plusieurs fois relire et expliquer les *exemplaria Anglorum* où elle se trouvait consignée. En somme toute la garantie remonte à saint Dunstan (voir ce nom), mais il y a autre chose. La chronologie est violemment bousculée : Othon Iᵉʳ épousa Eadgyth, sœur du roi Aethelstan (et non pas sa fille) en 929; à cette date Othon n'était ni empereur (962) ni roi (936). Autre difficulté : saint Dunstan, né en 909 ou 910, avait 20 ans à peine et, simple laïque, il ne devint archevêque de Cantorbéry que trente ans plus tard, en 959. On peut admettre qu'il fréquentait la cour d'Aethelstan, mais on reste un peu interloqué à la pensée que ce jeune homme, laïque de 20 ans, allait entretenir un personnage en mission diplomatique. En tout cas, Dunstan mourut en 988, c'est donc de son vivant que le rédacteur de la *Passio* plaça sous l'autorité de son nom et, en quelque sorte sous sa responsabilité, la légende d'Ursule et de ses compagnes.

On ne peut nier que l'objection ne soit impressionnante, cependant il y a moyen de la résoudre, et voici comment : le narrateur Herric nous présente l'évêque Dunstan comme plein de vie et entretenant de bons rapports avec la région de Cologne. Un fait qui avait échappé jusqu'à nos jours montre que l'archevêque s'intéressait aux vierges martyres honorées dans cette ville. Deux ans avant son installation sur le siège de Cantorbéry, par conséquent en 957, Dunstan avait reçu la consécration épiscopale. Or, un usage ancien et auquel on ne dérogeait que rarement voulait que le sacre des évêques ne prit place que le dimanche, cependant l'exception fut autorisée et Dunstan se fit sacrer le mercredi 21 octobre 967, par conséquent le jour de la fête des saintes de Cologne, célébrée à cette date depuis le IXᵉ siècle au moins. On peut voir là une pure coïncidence aussi bien que le signe d'une dévotion particulière. Cette dernière explication serait recevable si on tient compte de ce que nous savons du tempérament de l'archevêque.

En effet, ce que nous savons sur lui nous le montre sous l'aspect d'un esprit assez disposé à croire aux songes, aux visions, aux communications d'ordre surnaturel. La *Passio Ursulæ* fait de lui le garant d'une légende pieuse; ce n'est pas la seule qu'il ait accueillie et en voici un deuxième exemple. Vers 985-987, l'abbé de Fleury, Abbon, fit un voyage en Angleterre pour la réforme des monastères; il visita Bury-Saint-Edmunds dont les moines lui demandèrent d'écrire la Vie de leur patron, le roi martyr d'East-Anglie, au IXᵉ siècle. Abbon s'exécuta et écrivit une *Passio Eadmundi* qu'il dédia à Dunstan qui l'avait approvisionné de détails *quibus nemo crederet*, prend-il soin de dire, *nisi eas tuæ assertionis irrefragabilis auctoritas roborasset*. Dunstan avait connu dans sa jeunesse un vieillard, ancien écuyer d'Edmond, et comme il ne voulait ne rien perdre il avait rapporté les récits du bonhomme à qui voulait l'entendre : un évêque de Rochester, un abbé de Malmesbury; à plus forte raison à qui consentait à leur faire un sort, ce qui était le cas d'Abbon de Fleury.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 8485; *Westdeutsche Korrespondenz-Blatt*, t. XII, 1893, p. 135 ; F. X. Kraus, *Die christl. Inschriften der Rheinlande*, t. II, p. 346, n. 315; Klinkenberg, dans *Bonner Jahrbücher*, t. CVIII, 1902, p. 158, n. 144. — [2] M. Coens, *op. cit.*, p. 100. — [3] W. Levison, *op. cit.*, p. 79-82. — [4] Ilgen, dans *Westdeutsch. Zeitsch.*, t. XXX, 1911, p. 165. — [5] Selon lui les c. XVIII et XIX ont peut-être été composés à une date un peu moins ancienne que la *Passio*. On lit dans ces chapitres l'histoire de sainte Cordula qui fut révélée par Helmtrude, recluse à Neuen-Heerse, diocèse de Paderborn; cf. *Acta sanct.*, maii t. VII, p. 441.

On peut croire que Dunstan se sera intéressé aux saintes colonaises à une époque qui a suivi le mariage d'Eadgyth avec Othon, alors que cette union avait pu provoquer des échanges fréquents entre l'Angleterre et l'Allemagne. La chronologie en déroute ne recevrait une espèce de réparation de ce fait que si Dunstan n'a pas entretenu le comte Hoolf, en 529, c'est les chanoinesses de Sainte-Ursule qui en portent la faute : elles ont tout brouillé; elles ont confondu la mission du comte Hoolf (inconnu, à une date inconnue) avec une autre ambassade, celle de 929, beaucoup plus éclatante et dont le souvenir se conservait ainsi qu'on le voit dans la *Chronique* d'Aethelwerd, dont l'auteur appartenait à une branche de la famille royale et dédiait son ouvrage à Mathilde, sa cousine, fille de Liudolf de Saxe et abbesse d'Essen († 1011) à laquelle il démontrait leur parenté par le mariage de sa grand-mère Édith avec Othon Ier.

La *Passio Ursulæ*, œuvre de Herric, était écrite en un style recherché, contourné, qui nuisit à son succès et, en tout cas, le limita; cette circonstance amena la composition d'un autre récit, la *Passio* appelée *Regnante Domino*, écrite dans une langue plus accessible environ un siècle plus tard et qui connut une large diffusion. Elle fut utilisée par Gilbert de Gembloux († 1112) dans la *Chronique universelle* qu'il composa « dans les dix dernières années de sa vie ». De cette deuxième *Passio* on connaît de nos jours plus d'une centaine de manuscrits s'échelonnant entre le XIIe et le XVe siècle [1]; à partir du XVe siècle elle a été fréquemment imprimée. Cette *Passio II* est une amplification de la *Passio I*, faite avec le souci de polir non pas le style, qui l'était à l'excès, mais l'affabulation et d'étaler les connaissances de l'auteur qui a lu les Écritures, les Pères et même les classiques.

Au XIIe siècle, cette *Passio* attira l'attention de Galfrid de Mommouth, un praticien du roman historique à cette époque. Celui-ci avait pratiqué Gildas et Nennius, il avait dû en lire beaucoup d'autres et inventer le reste; il mit tout cela au compte d'un certain *Liber vetustissimus* qu'il eut été bien embarrassé d'exhiber. Le produit qu'il estampilla prit une direction nouvelle, pendant ce temps la légende s'engageait à Cologne dans la voie que nous allons esquisser brièvement [2].

« Lorsque, dans la guerre entre l'empereur Henri IV et son fils Henri V, Cologne, qui tenait pour le père contre le fils, dut songer à se défendre contre ce dernier, les travaux de fortifications entrepris en 1105-1106 firent découvrir près de l'église Saint-Cunibert un cimetière romain. On crut alors avoir trouvé les sépultures des 11 000 vierges. Mais, au milieu de tombeaux de femmes, on exhumait aussi des restes incontestables d'hommes. Comment expliquer ce fait, puisque les Passions antérieures ne parlaient que des vierges, mais excluaient expressément la présence de tout représentant du sexe masculin dans la merveilleuse aventure? Évidemment, en présence de la découverte de tombeaux d'hommes, on devait penser que les auteurs des Passions avaient été insuffisamment renseignés. Comment le savoir de façon plus certaine que par les saints ou les saintes eux-mêmes? La croyance aux visions et aux révélations, si générale au Moyen Age, devait faciliter la tâche de gens intéressés au succès de l'opération. Justement, vers 1130, un moine de Waulsort, près de Dinant, rapportait qu'un de ses confrères, devenu moine de Saint-Pantaléon de Cologne, avait procuré à son ancien monastère deux des corps récemment retrouvés à Cologne et que, dans une vision, les deux vierges avaient appris aux travailleurs que le cimetière renfermait les restes des 11 000 vierges et de leurs évêque et conducteurs.

« D'autre part, la découverte du cimetière romain avait permis de distribuer des reliques aux églises étrangères. Mais, dans les tombeaux, on aurait trouvé tantôt des corps identifiés par des inscriptions, tantôt des corps sans nom. Il importait de savoir qui étaient ces martyrs dont on ne savait que le nom, qui étaient ceux dont le nom même était inconnu. C'est ici qu'interviennent Thierry de Deutz, son abbé Gerlach et Élisabeth de Schönau.

« Thierry de Deutz nous a laissé, dans un précieux manuscrit de la collection des princes de Hohenzollern, à Sigmaringen, des *Revelationes titulorum vel nominum sanctorum martyrum et sanctarum virginum*, c'est-à-dire des corps trouvés de 1155 à 1164 et apportés à Deutz sous l'abbé Gerlach et son successeur. Thierry les groupe en martyrs et martyres, accréditant ainsi la présence parmi les vierges d'un pape inconnu, Cyriaque, d'autres ecclésiastiques et même de laïques. Les inscriptions dont il reproduit le texte sont des faux incontestables, et les noms de martyrs qu'elles nous livrent sont empruntés à ceux de la légion thébaine, à d'autres saints connus, à des personnages historiques, ou sont tout simplement inventés.

« Au monastère de bénédictines de Schönau, près de Strüth, en Nassau, vivait alors Élisabeth, qui, dès 1152, à l'âge de 33 ans, avait eu des révélations : Schönau avait reçu deux corps de Cologne, l'un de « Verena », l'autre sans nom. Élisabeth eut des révélations de Verena et de la vierge Marie : Verena lui avait appris que l'autre corps était celui de « Cæsarius », et celui-ci, apparaissant à Élisabeth, lui avait appris sa parenté avec Verena et raconté sa vie de chevalier. L'abbé de Deutz, Gerlach, eut recours à la voyante de Schönau pour obtenir des renseignements sur les nombreux martyrs dont son propre monastère avait été doté. Le frère d'Élisabeth, l'abbé bénédictin Ekbert († 1184), recueillit les récits de sa sœur et en composa le *Liber revelationum de sacro exercitu virginum Coloniensium*. La voyante, dont les inquiétudes attestent la sincérité, expliquait les incertitudes et les contradictions qui naissaient de la découverte des ossements des martyrs. Pour mettre d'accord les *Révélations* d'Élisabeth et les Passions antérieures, on écrivit alors une *Nova editio passionis XI milium virginum*, dont le texte nous est parvenu dans des manuscrits du XIIe au XVe siècle.

« Les *Révélations* de 1152-1164 trouvèrent des incrédules. Et c'est probablement du milieu des sceptiques que sortirent les *Révélations* de 1183 et 1187. L'auteur anonyme de ces nouvelles *Révélations* semble avoir voulu discréditer celles d'Élisabeth par ses exagérations : quantité de noms nouveaux, d'évêques, de rois, de reines, de ducs, de comtes, de vierges vinrent grossir la liste des martyrs connus de Cologne, de sorte que, sur les 11 000 vierges, c'est à peine si un millier restaient désormais anonymes; et les révélations expliquent comment il se fait qu'on ait trouvé non seulement tant d'hommes mêlés aux vierges, mais aussi des enfants, qui, dans le voyage des vierges de Grande-Bretagne à Rome, et de Rome à Cologne, se nourrissaient d'un lait miraculeux en suçant leur pouce et et même des fœtus, ce qui était de toute évidence beaucoup plus compromettant pour la virginité des héroïnes du merveilleux voyage. De telles inconvenances donnent aux révélations de 1183 et de 1187 un caractère indéniable de satire.

« Dès lors, la légende d'Ursule et de ses compagnes cessa de se développer. » Elle émigra dans la direction ouest et sud de la ville de Cologne de façon presque

[1] W. Levison, *op. cit.*, p. 91 sq. — [2] Nous laissons d'ailleurs ce soin à l'auteur d'un résumé du livre de W. Levison; cf. *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XC, 1929, p. 165-167.

parallèle à la direction que prirent les reliques à partir de l'année 1106. C'est là un point bien établi [1].

Pour en revenir à ce qui a fait l'objet de notre étude dans le *Dictionn.*, t. III, col. 2171, fig. 3106, l'inscription de Clematius est antérieure à la légende; elle avait sa place à Cologne longtemps avant [2] et elle atteste le martyre de plusieurs chrétiennes avec la restauration de l'édifice qui leur servait de tombeau. Il n'y est pas plus question de onze vierges que de onze mille. Le texte épigraphique a un objet distinct de celui de la légende et il ne peut authentiquer en rien une *Passio* dont on a essayé de montrer ici à quel point elle lui est étrangère.

H. LECLERCQ.

**OPHITES.** — La secte gnostique désignée sous ce nom a fait l'objet d'une étude trop consciencieuse pour qu'on songe ici à faire autre chose que d'en citer les conclusions. « Si l'on veut récapituler toutes les données, on arrive au résultat suivant. Dès le IIe siècle de l'ère chrétienne, et déjà sans doute dès le Ier, on rencontre des sectes plus ou moins frottées de christianisme, qui mélangent à un vieux culte, où le serpent jouait un rôle, quelques idées empruntées à l'Ancien et même au Nouveau Testament. Ces sectes ont pour point de départ des confréries ou thiases strictement païennes et dont l'origine remonte très haut. Le culte du serpent est, en effet, l'un des plus anciens des cultes d'animaux [3]. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier le rôle que joue le serpent dans la mythologie soit égyptienne, soit hellénique; qu'il suffise de rappeler qu'il figure comme l'un des attributs d'Esculape et d'Hygie chez les Grecs, de Knuphis chez les Égyptiens, qu'il intervient dans plusieurs religions à mystères. L'existence de confréries plus ou moins spécialisées dans le culte du serpent n'a rien de surprenant. Comme beaucoup d'autres pratiques rituelles plus ou moins magiques, les « mystères » de telle ou telle de ces confréries ont pu recevoir, à l'époque du syncrétisme, une interprétation symbolique par l'influx de nouveaux mythes. Le mythe d'*Anthrôpos*, qui se retrouve en d'autres groupements religieux relevant de l'hermétisme, a pénétré ainsi en quelqu'une de ces thiases dévouées au culte du serpent. Ces thiases on les imagine se développant en Syrie et en Égypte. En ces milieux éminemment favorables au développement des idées magiques, on ne peut s'étonner que, dès le début de l'évangélisation chrétienne, se soient introduits des noms, des idées même empruntés à la Bible. Savoir « nommer » telle puissance céleste, connaître la formule qui ouvre telle porte mystérieuse, c'est la grande affaire en de tels milieux, où l'on s'habitue à prendre son bien de toutes mains. Des initiés ainsi munis de quelques bribes de données chrétiennes se croyaient-ils réellement disciples du Christ? C'est possible; ils en ont imposé à Celse et les naasséniens d'Hippolyte se présentent comme des chrétiens. Mais les vrais représentants de l'Église n'ont jamais hésité dans leur appréciation de ce monde, si peu intéressant en définitive. Ce sont des païens, dit Origène; ce sont des païens, dit Hippolyte. Sans doute Irénée et Épiphane donneraient plutôt l'impression que ce sont des hérétiques; mais il y a là une erreur d'optique, qui tient au point de vue spécial auquel se plaçaient ces deux hérésiologues. Même si elles ont duré jusqu'à la fin du IVe siècle, les loges d'ophites de toute nuance n'ont jamais créé pour l'Église un bien grave péril [4]. »

En traitant le personnage de *Jaô* nous avons effleuré ce sujet mystérieux (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2153-2156, fig. 6145) et nous avons donné une représentation de ce génie à tête de coq, muni d'un bouclier rond et armé parfois d'un fouet ou d'un poignard. Le type de *Jaô* a eu ses variantes parmi lesquelles nous nous arrêterons ici au commentaire de certaines pierres gravées, également d'origine gnostique et qu'on a pu rattacher à la secte des ophites. Il s'agit de deux hématites brunes sur lesquelles on voit un être hybride : torse humain, tête d'âne, cuisses et jambes remplacées par deux serpents. Cet être bizarre tient de la main droite une sorte de bouclier carré sur lequel se lit le mot *Iaô* en grec, les trois caractères étant superposés; de la main gauche il tient un fouet. Dans

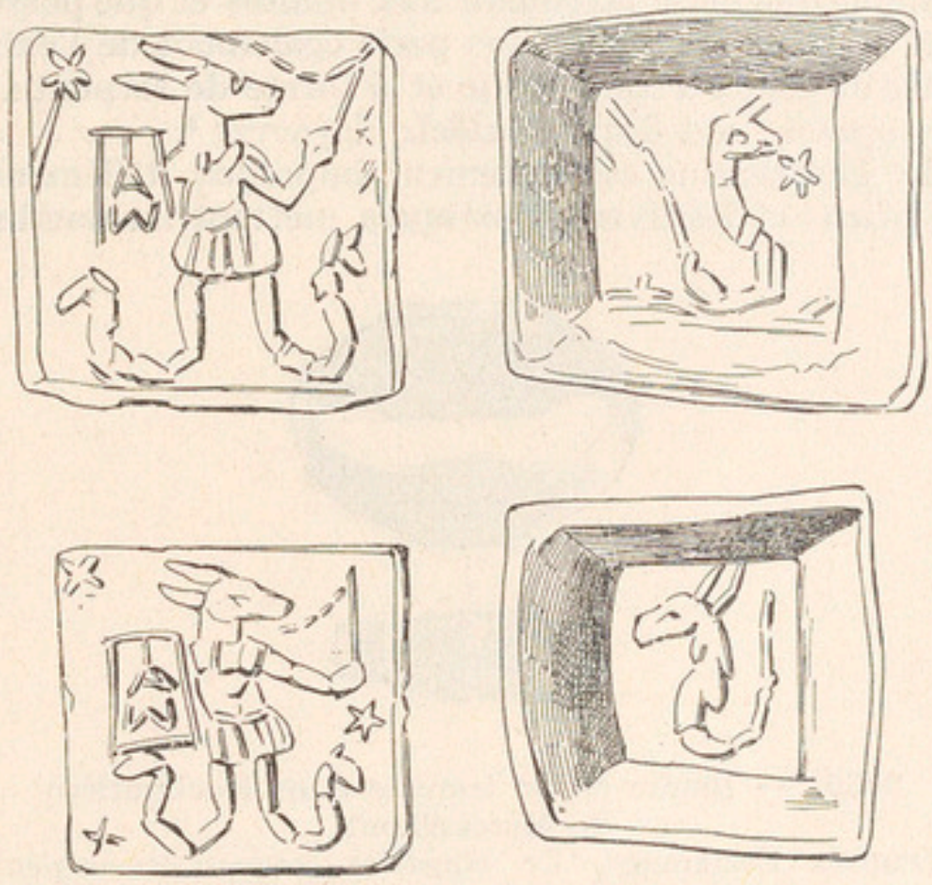

9049. — Intailles représentant des génies de la secte des ophites.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1920, p. 147.

le champ sont les sept planètes; deux seulement dans la plus petite intaille. Au revers un serpent appuyé sur le milieu de son ventre et dressant la tête et la queue; sur la plus grande pierre, la tête du serpent affleure une étoile, sur la plus petite, pas d'étoile, mais le serpent a deux oreilles. Les deux hématites mesurent respectivement 0 m. 02 et 0 m. 018; leur authenticité est incontestable (fig. 9049) [5].

La présence d'une tête d'âne sur les monuments d'origine gnostique n'est pas exceptionnelle [6], ce qui attire l'attention c'est le rapprochement avec le serpent; en sorte qu'on peut se demander si ces pierres ne sont pas en rapports avec la secte qu'on appelait ὀφῖται ou encore ὄφιανοι. Il est certain que les ophites rendaient un culte au serpent, sans qu'on puisse dire si c'est en souvenir du rôle que nous voyons jouer à cet animal dans la Genèse; on se demande donc si le serpent était considéré par ses adorateurs comme une manière de Sauveur remplaçant Jésus-Christ, parce qu'il avait apporté à l'homme la distinction entre le bien et le mal.

Ce qui paraît certain c'est qu'au début du IIIe siècle le culte rendu au serpent par les ophites restait des

[1] G. de Tervarent, *La légende de sainte Ursule dans la peinture et dans l'art du Moyen Age*, in-4°, t. I, Paris, 1931, c. VI. — [2] Si elle y était au XVIIe siècle; cf. *Anal. boll.*, t. XLVII, 1929, p. 105-110. — [3] J. Maehly, *Die Schlange im Mythus und Cultus der classischen Völker*, Bâle, 1867. — [4] E. Amann, *Ophites*, dans *Dictionn. de théol. cath.*, t. XI, col. 1063-1075. — [5] A. Blanchet, *Intailles représentant des génies de la secte des gnostiques*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1920, p. 147-156. — [6] J. Matter, *Hist. du gnosticisme. Descript.*, p. 75, pl. VI, n. 6; A. Chabouillet, *Catal. gén. des camées et pierres gravées de la Bibl. nat.*, p. 288, n. 2179; E. Babelon, *Guide illustré du Cabinet des médailles*, 1900, p. 69; Rostovtsew et M. Prou, *Catal. des plombs de la Bibl. nat.*, 1900, p. 375, n. 820[A]; C. W. King, *The gnostics and their remains*, 2e édit., 1887, p. 435, pl. II, n. 1.

plus fervents; il rappelait celui que les païens adressaient au même animal.

Nous savons, d'après le témoignage de saint Épiphane, que les ophites avaient une parodie de l'eucharistie, c'était là leur principal rite qui consistait dans l'exhibition d'un coffret d'où sortait le serpent qui rampait parmi les éléments eucharistiques : Ἔχουσι γὰρ φύσει ὄφιν τρέφοντες ἐν κίστῃ τινὶ... οὐ μόνον κλῶσι τοὺς ἄρτους, ἐν οἷς ὁ αὐτὸς ὄφις εἰλήθη, καὶ ἐπιδιδοασι τοῖς λαμβάνουσιν [1]. La présence du serpent n'est pas la seule raison d'attribuer ces pierres gravées à la secte des ophites, il y a aussi la tête d'âne qui s'y trouve figurée et nous savons que la secte en question n'adorait pas seulement le serpent, mais qu'elle révérait un génie à tête d'âne qui portait le nom de Θαρθαραώθ ou Ὀνοήλ [2]. Ce génie occupait le septième rang sur le diagramme que Celse attribuait aux ophites et que possédait Origène. Celui-ci nous parle également de l'existence de génies à tête d'âne et à forme de serpent :... ὀνοκεφάλους καὶ δρακοντοειδεῖς ἄρχοντας [3].

Le gnosticisme est fortement imprégné d'éléments égyptiens et les livres gnostiques mettent au nombre

9050. — Bague en or trouvée dans le cimetière de Marchélepot.
D'après Boulanger, *Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchélepot*, 1909, pl. XX, n. 11.

des archontes du ciel le dieu égyptien Seth à côté de Jaô. On retrouve Seth dans la magie [4] et, même, on l'a rencontré figuré sur une *tabella devotionis*, assimilé au dieu Typhon des Grecs. Seth demeure du reste fort énigmatique et, aujourd'hui encore, on ne peut déterminer l'espèce de cet animal sacré. Sur les monuments égyptiens les plus anciens il est représenté sous la forme d'un quadrupède au museau busqué, et dont les oreilles imitent la forme de deux aigrettes droites et carrées [5]. Il est bien difficile de reconnaître là un âne, mais l'aspect de Seth a pu se modifier avec les siècles. Quoi qu'il en soit, il existait une secte dite des séthiens (σηθιανοί, *sethiani* ou *sethoïtæ*) et saint Irénée [6] ne la séparait pas de la secte des ophites, alors que saint Épiphane [7] refusait de les confondre. Quoi qu'il en soit les ophites possédaient un génie à tête d'âne et on a vu sur les deux intailles que cette figure à tête d'âne est accompagnée du nom *Jaô*. On pourrait, sans aucun doute, citer d'autres types gnostiques très différents et, néanmoins, accompagnés du même nom, destiné sans doute à qualifier nettement les talismans qui le portent. Mais quiconque a étudié les traditions, qui nous ont été conservées sur les sectes gnostiques, ne saurait être surpris de l'existence de tant de formes différentes pour des éléments divins [8].

Nous donnons ici une bague en or trouvée dans le cimetière de Marchélepot, près de Péronne, et sur laquelle on voit un serpent figuré avec plus d'art que sur les autres bijoux mérovingiens et francs (fig. 9050), ce qui pourrait donner lieu de penser que ce bijou provenait de quelque partisan de la secte disparue des ophites [9].

H. Leclercq.

**OPITERGIUM.** — Opitergium (aujourd'hui Oderzo) faisait partie de la *Regio decima, tribu Papiria*. On sait peu de chose en ce qui concerne cette ville. *Opitergii origines latent*, nous dit la notice insérée au *Corpus inscriptionum latinarum*. Ptolémée place Opitergium dans le territoire de Venise. On trouve la première mention des habitants d'Opitergium à propos de la guerre entre César et Pompée; ils furent du parti de ce dernier et se battirent bravement pour lui. Dans la suite, à l'époque où ils faisaient le siège d'Aquilée, les Marcomans détruisirent Opitergium [10].

L'antiquité chrétienne est représentée par sept fragments épigraphiques douteux et dont il n'y a rien d'utile à tirer [11], et par l'inscription suivante [12] :

A défaut d'autre patrone, Sabine fut vénérée en qualité de sainte.

La liste épiscopale s'ouvre par un nommé *Epon*, *Epodius* ou *Epedius* qui n'a aucune réalité. Au XIIe siècle on mit pour la première fois en circulation que la fondation de Venise remonte à 421; au XIVe siècle on précisa et on fixa le 25 mars. La *Chronique* de Dandolo rapporte [13] que l'église de Saint-Jacques de Rivalto fut consacrée *per Severianum episcopum Paduanum, Ambrosium Altinatem, Jucundum Trivisanum et Eponem Opiterginum :* c'est une légende [14].

Le premier évêque est Marcianus (571-577).

Le roi Rotharis (636-652) prit et ruina Opitergium, le roi Grimoald (662-671) nivela la ville et répartit la population entre Forumjulii, Trévise et Ceneda [15]. Les évêques transportèrent leur siège à Héraclée (depuis Cittanova); mais, en 680, on voit un évêque revendiquer encore le titre d'Opitergium [16].

H. Leclercq.

**OPPIDUM.** — I. Signification du mot. II. Nombre des oppidums en Gaule. III. Ces oppidums étaient fortifiés. IV. Les refuges. V. Tracé de l'enceinte. VI. Caractère de l'enceinte. VII. Les oppidums n'avaient qu'une enceinte. VIII. L'oppidum renfermait-il un réduit? IX. Pas d'ouvrages extérieurs. X. La muraille. XI. Autre système de muraille. XII. Organisation défensive de la muraille. XIII. Ouvertures. XIV. Le fossé. XV. Les habitations. XVI. Les enceintes gallo-romaines. 1° De la conquête à l'an 70. 2° De 70 à 235. 3° De 235 à 282. 4° De 282 à 337.

[1] S. Épiphane, *Contra haereses*, l. XXXVII, c. v, *P. G.*, t. XLI, col. 648; cf. E. de Faye, *Gnostiques et gnosticisme*, 1913, p. 347, 348. — [2] Origène, *Contra Celsum*, l. VI, c. XXX, *P. G.*, t. XI, col. 1340; cf. A. Hilgenfeld, *Die Ketzergesch. des Urchristenthums*, 1884, p. 280; Ad. Harnack, *Gesch. des altchristl. Literatur bis Eusebius*, in-8°, t. I, Leipzig, 1893, p. 162. — [3] Origène, *op. cit.*, l. VI, c. XXXVII, *P. G.*, t. XI, col. 1353. — [4] Cf. R. Wünsch, *Sethianische Verfluchungstafeln aus Rom*, 1898, p. 96. — [5] E. de Rougé, *Notice sur des monuments..., galerie d'antiq. égypt. au musée du Louvre*, 6e édit., 1880, p. 56. — [6] S. Irénée, *Adv. hæreses*, l. I, c. XXX, 1-15, *P. G.*, t. VII, col. 694 sq. — [7] S. Épiphane, *Contra haereses* c. XXXVII, XXXIX, *P. G.*, t. XLI, col. 641, 665. — [8] A. Blanchet, *op. cit.*, p. 152. — [9] C. Boulanger, *Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchélepot*, 1909, pl. XX, n. 11. — [10] Ammien Marcellin, l. XXIX, c. VI, n. 1. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 2026-2031, 2033. — [12] *Ibid.*, t. V, n. 2032. — [13] *Rer. ital. script.*, t. XII, p. 69. — [14] Lazzarini, *Il preteso documento della fondazione di Venezia*, Venezia, 1916. — [15] *Historia Langobardorum*, l. IV, c. XLV; l. V, c. XXVIII. — [16] F. Lanzoni, *Le diocesi d'Italia*, in-8°, Faënza, 1927, p. 902.

5° De 337 à 407. 6° De 407 à la fin de l'occupation romaine. XVII. Description de l'enceinte. 1° De l'assiette. 2° Tracé. 3° Mode de construction de l'enceinte. 4° Fossés. 5° Portes et dispositions diverses. 6° Résumé. XVIII. Réalisation pratique : 1° Fondations. 2° Assises. 3° Blocage. 4° Revêtement. 5° Chaînages. 6° Mortiers. 7° Murs doubles. 8° Hauteur des murs. 9° Épaisseur. 10° Courtines. 11° Tours. 12° Portes et poternes. 13° Fossés. 14° Cours d'eau. Ponts. 15° *Prætorium*. 16° Cathédrale. 17° Amphithéâtres. 18° Forme des enceintes. 19° Périmètre. 20° Époque de la construction des enceintes. 21° Inscriptions et textes littéraires. XIX. Quelques oppidums. 1° Amiens. 2° Andernach. 3° Angers. 4° Augst. 5° Autun. 6° Avenches. 7° Bayonne. 8° Beauvais. 9° Bordeaux. 10° Bourges.

I. Signification du mot. — Nous avons rencontré l'emploi de ce mot chez Grégoire de Tours pour désigner une ville épiscopale (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2531, n. 4); il est nécessaire d'y revenir.

Les Romains donnaient ce nom en général aux villes fortifiées et on ne saurait mieux le traduire de nos jours que par l'expression « place forte ». César emploie ce mot pour désigner les forteresses de l'Espagne[1], de l'Afrique[2], de la Grèce[3], de l'Égypte[4] et de l'Italie[5]. Hirtius use de ce mot dans le même sens pour d'autres contrées[6], mais Tacite accorde l'*oppidum* aux places fortes des Parthes[7], des Perses[8] et Gaulois[9] pour le refuser à l'Italie dont les villes sont appelées *urbes* ou *municipia*. Dans ce pays la ville de Pouzzoles est seule qualifiée de *vetus oppidum*[10]. A l'époque de la conquête de la Gaule, le mot *oppidum* servait à désigner toutes les villes fortifiées en quelques pays qu'elles se trouvassent. Vitruve, qui n'était pas seulement un architecte, mais un ingénieur et qui rédigeait un traité de fortification permanente des villes, s'exprimait en ces termes : *Collocanda autem oppida sunt...*[11]. Toutefois, on trouve une même localité désignée à la fois par les mots *urbs*, *municipium* ou *oppidum*[12]. La même confusion apparente reparaît chez les écrivains postérieurs et c'est ainsi que Tacite donne le nom de ville à la place forte de Tigranocerte[13], *urbs*, et celui de place forte à Nisibe et à Divodurum, *oppidum*.

Végèce semble éviter le mot *oppidum* auquel il préfère des périphrases un peu lourdes comme : *civitas armata* et *civitas murata*[14] et il accorde le mot *urbs* à des places fortes[15]; cependant, lorsqu'il s'agit de désigner les défenseurs d'une place de guerre, il recourt au mot *oppidani*[16].

*Oppidum* s'appliquait donc aux villes fortifiées qui ne cessaient pas pour cela d'avoir tous les titres au nom d'*urbes;* cependant les archéologues ont appliqué de préférence le mot *oppidum* à la forteresse gauloise.

II. Nombre des oppidums en Gaule. — Les oppidums étaient nombreux en Gaule et l'appellation y était consacrée par un long usage puisqu'elle remontait au moins à l'époque de la guerre des Cimbres et des Teutons[17]. César ne mentionne que ceux de vingt-trois *civitates*, qui sont les *Suessiones*, *Nervii*, *Aduatici*, *Veneti*, *Ubii*, *Helvii*, *Pictavi*, *Cadurci*, *Aedui*, *Sequani*, *Bellovaci*, *Mandubii*, *Carnutes*, *Bituriges*, *Sotiates*, *Arverni*, *Remi*, *Senones*, *Boii*, *Allobroges*, *Helvetii*, *Parisii*, *Eburones*[18]. On sait que le mot *civitas* n'a pas le sens de ville, mais de territoire plus ou moins étendu qui dépend d'une ville et c'est ainsi que dans la seule *civitas Suessionum* le nombre des *oppida* était de douze[19]. Il serait abusif de calculer pour les vingt-trois cités un nombre de douze *oppida* à chacune, quoique la *civitas Helviorum* eut également douze *oppida*[20]; en réalité, on n'a aucune base certaine de calcul et le chiffre de 1200 oppidums reste conjectural, cependant il faut se souvenir que Flavius Josèphe nous dit que de son temps, c'est-à-dire une trentaine d'années seulement après la conquête romaine, le nombre des *villes* de la Gaule était à peine supérieur à douze cents[21]. Ce chiffre n'a de valeur qu'à la condition d'admettre que toutes les villes étaient des oppidums, c'est-à-dire des centres fortifiés.

III. Ces oppidums étaient fortifiés. — On sait que Vercingétorix conseilla aux Gaulois contre César une tactique analogue à celle qui fut pratiquée par la Russie contre Napoléon : organiser un désert par l'incendie des villages et des habitations, *vicos atque ædificia*, sans excepter les *oppida* qui ne pouvaient compter sur la force de leurs murailles ou de leur position pour se mettre à l'abri de toute attaque[22]. Dans cette énumération doivent être compris tous les lieux habités de la Gaule car il ne pouvait venir dans la pensée de Vercingétorix d'exclure les *urbes* qui devaient naturellement offrir les ressources les plus considérables; *urbes* est donc compris dans *oppida*. S'il en était autrement, on serait conduit à admettre que les *urbes* doivent s'entendre des *ædificia* qui sont de simples fermes et cabanes isolées habitées pendant l'été par les cultivateurs[23] et des maisons de campagne à l'usage des gens fortunés[24]. Quant au *vicus* on ne peut songer à le confondre avec l'*urbs*. Il n'est pas possible d'hésiter puisque César lui-même nous apprend que l'ordre donné par Vercingétorix entraîna en un seul jour l'incendie de vingt *urbes*. *Urbs* est donc synonyme d'*oppidum;* chaque ville de la Gaule était à la fois *urbs* et *oppidum*.

Ajoutons encore que sur trente localités citées par César, vingt sont appelées des oppidums[25] (dont trois portent en même temps le nom d'*urbes*), sept autres n'ont aucune qualification spéciale mais quatre ou cinq d'entre elles étaient certainement fortifiées[26] et rien ne prouve que les autres ne le fussent pas. Une localité est nommée *castellum*, une *vicus*.

On en peut conclure avec beaucoup de vraisemblance qu'à l'époque de la conquête par Rome toutes les villes gauloises étaient pourvues de murailles et formaient autant d'oppidums. C'était là presque une nécessité parce qu'on pouvait bien se résoudre à abandonner une cabane en torchis abritée d'un toit de chaume[27], mais on ne se résignait pas aussi facilement à sacrifier une *urbs* avec les édifices, les monuments, les maisons et les richesses qui s'y trouvaient.

Quant aux oppidums-refuges, consistant en des enceintes fortifiées, délaissées en temps de paix et où la population se transportait en temps de guerre, leur existence paraît difficilement soutenable[28]. Nous voyons Alcon ordonner aux populations rurales de se retirer

[1] J. César, *De bello civili*, l. I, c. XLIII; l. II, c. XIX. — [2] Id., *ibid.*, l. II, c. XXIII, XXIX. — [3] Id., *ibid.*, l. III, c. XII, LXXX. — [4] Id., *ibid.*, l. III, c. CIX. — [5] Id., *ibid.*, l. I, c. XII, XV, XVI, XXVII. — [6] *Alex. bellum*, n. 66-72. — [7] *Oppidum Dandaricæ*. — [8] *Nisibin oppidum*. — [9] *Divodurum oppidum est*. — [10] Tacite, *Annal.*, l. XIV, c. XXVII. — [11] Vitruve, l. I, c. V. — [12] *Alex. bellum*, n. 61. — [13] Tacite, *Annal.*, l. XV, c. IV. — [14] Végèce, *De re militari*, l. II, c. XXV. — [15] Id., *ibid.*, l. III, c. III; l. IV, c. XVII. — [16] Id., *ibid.*, l. IV, c. XVIII, XXV, XXVIII. — [17] César, *De bello gallico*, l. VII, c. LXXVII. — [18] Id., *ibid.*, passim. — [19] Id., *ibid.*, l. II, c. IV. — [20] Id., *ibid.*, l. I, c. V. — [21] Fl. Josèphe, *De bello judaico*, l. II, c. XVI, n. 4. — [22] *De bello gallico*, l. VII, c. XIV. — [23] *De bello gallico*, l. VIII, c. VII. — [24] *Ibid.*, l. VI, c. XXX. — [25] *Ibid.*, l. VII, c. XV. — [26] *Genua*, *Bibracte*, *Vesontio*, *Bibrax*, *Noviodunum* des Suessiones, *Bratuspantium*, *Sotiatum oppidum*, *Genabum*, *Gergovia*, *Vellaunodunum*, *Noviodunum* des Bituriges, *Avaricum*, *Cabillonum*, *Noviodunum* des Aedui, *Lutetia*, *Metiosedum*, *Alesia*, *Uxellodunum*, *Limonum*. — [27] *Ibid.*, l. V, c. XLIII, *In casas, quæ more gallico stramentis erant tectæ*. — [28] A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. I, c. VI.

dans les oppidums à l'approche des Romains ; mais il ne s'ensuit pas qu'il existait des oppidums à ce destinés et qui, en temps de paix, demeuraient vides d'habitants. L'idée de ces enceintes inoccupées est par trop gratuite pour être acceptable; elles eussent été un danger plutôt qu'une sauvegarde. Lorsqu'on n'était pas en état de garder un oppidum on y mettait le feu, ce qui arriva à *Noviodunum* des Éduens [1]. Ce qu'on doit entendre par oppidums-refuges c'est donc des oppidums où la population rurale vient s'ajouter à l'effectif de la population urbaine.

IV. Les refuges. — Il existait des refuges, les *Commentaires* de César ne permettent pas d'en douter. Au cours de la deuxième campagne, les Nerviens choisissent derrière la Sambre un lieu que les marais rendent inaccessible à une armée et y rassemblent tout ce qui, par le sexe et par l'âge, est impropre au combat [2]. Au cours de la troisième campagne, les Ménapiens choisissent un lieu de retraite couvert par les bois et les marais [3]. Au cours de la cinquième campagne, Indutiomare, chef des Trévires, entasse et cache dans la forêt des Ardennes tous ceux qui sont hors d'état de porter les armes [4]. On retrouve le même emploi des refuges chez les Sicambres [5], les Suèves [6], les Bretons [7]. Ces sortes de refuges ne firent l'objet d'aucune attaque, ce n'étaient donc pas des lieux fortifiés, mais des sites choisis au sein de régions inconnues ou d'accès difficile pour lesquels le recours à la fortification était superflu. Le refuge n'était pas destiné à être défendu, son éloignement, sa position y suffiraient [8].

Comment une population qui avait le choix entre tant d'oppidums utilisait-elle des refuges? C'est que, sans aucun doute, tous les oppidums n'étaient pas de force égale; certains d'entre eux avaient pu suffire à tenir en respect des assaillants grossiers et ignorants, ils étaient notoirement insuffisants du moment qu'il s'agissait de résister à la science et aux machines des ingénieurs romains. Si des places comme Alésia, Gergovia, Uxellodunum pouvaient tout braver, science et courage, il n'en était pas de même pour Avaricum et ce ne fut qu'à son corps défendant que Vercingétorix autorisa cette ville à soutenir une résistance dont il n'attendait rien de bon [9].

Dans certaines régions basses et marécageuses on ne pouvait rien espérer d'une position escarpée, aussi voit-on Morins et Ménapiens s'abriter derrière des marais, quant aux Aduatiques ils ne réservent qu'un seul oppidum mieux protégé que tous les autres [10]. Il est intéressant de faire observer que César ne parle jamais des oppidums ni des villes des Morins et des Ménapiens. Lorsque, par deux fois, il ravage leur pays, c'est leurs champs, leurs maisons et leurs bourgs qu'il incendie : *Vastatis omnibus eorum agris vicis, ædificiisque incensis* [11]; *ædificia vicosque incendit* [12]. Nulle mention des oppidums. Faut-il en conclure que ces peuples n'en avaient pas? Cela paraît peu probable; nous croyons plutôt qu'ils les avaient eux-mêmes incendiés.

Enfin, il s'est rencontré des cas où les oppidums étaient surpeuplés par la population réfugiée et celle-ci se trouvait alors obligée à recourir aux refuges ou à prendre un parti plus grave encore, l'émigration. Tel fut le cas des Carnutes [13].

V. Tracé de l'enceinte. — Les oppidums gaulois devaient à la situation naturelle leur principal mérite. César ne fait pas difficulté à le reconnaître : *Quod oppidum et natura loci et manu munitum*, dit-il de celui des Sotiates [14]; *in unum oppidum egregie natura munitum contulerant*, dit-il encore de celui des Aduatiques [15], et parlant de Besançon : *Idque (oppidum) natura loci sic muniebatur* [16]. Au reste tous les oppidums dont on connaît encore la position exacte offrent ce caractère général d'être situés sur des points où la nature se charge presque exclusivement de la défense, soit par des escarpements, soit par la présence de fleuves ou de marais.

Point de forteresses en pays plat ou peu accidenté, sans marais ni cours d'eau utilisables. La fortification, telle que l'entendaient les Gaulois, nos ancêtres, tirait sa principale force des obstacles naturels. Cependant, la nature ne leur prodiguait pas des situations comme celle d'Uxellodunum avec *omnes oppidi partes præruptissimis saxis... munitæ* [17]; plus souvent elle leur ménageait un plateau rattaché par une langue de terre plus ou moins étroite en travers de laquelle on élevait un mur qui, barrant l'isthme, s'appuyait par ses extrémités aux escarpements latéraux; nous savons que c'était le cas à Murcens et à Boviolles et nous avons vu des dispositions analogues à Saint-Maur-des-Fossés et à Melun. Dans un cas analogue à celui du mont Beuvray, où le plateau était placé au sommet de pentes douces et continues dans toutes les directions, l'enceinte était établie plus ou moins sur les flancs de la montagne; pour asseoir cette enceinte on taillait un gradin dans la pente et sur sa base on construisait le mur dont le sommet dépassait rarement la surface primitive de la montagne.

VI. Caractère de l'enceinte. — Ce caractère était la *simplicité*, ainsi qu'on peut s'en convaincre en observant ce qui subsiste des enceintes de Beuvray, de Boviolles ou de Murcens. Le mur se développe suivant une ligne continue, sans retours ni saillies destinées à produire ce qu'en termes de fortifications on appelle le *flanquement*. Point de trace de tours si fréquentes plus tard (voir au mot Fortification).

Les Romains, à l'école de Vitruve et de Végèce, multipliaient les tours placées en saillie de façon à pouvoir envelopper l'assaillant lorsqu'il tenterait l'escalade de la courtine. Comme les armes de trait avaient une portée réduite, il fallait rapprocher les tours de façon à ce que l'adversaire se trouvât à portée du trait. Une autre raison détournait les Gaulois de la construction des tours, c'est que celle-ci réclamait un art et une pratique qu'ils ne possédaient pas, ils n'étaient que de pauvres maçons incapables d'asseoir des matériaux et de les bien lier par du mortier.

Ainsi s'explique la simplicité d'allure de la ligne de défense des oppidums.

L'organisation défensive de l'ensemble présentait le même caractère. L'emploi de plusieurs enceintes dans le but d'augmenter la force d'une position impose une organisation extérieure telle que l'assaillant qui s'est emparé d'une partie du pourtour ne puisse le dépasser et pénétrer dans la suivante à la suite des défenseurs obligés d'abandonner leurs positions. Vercingétorix avait établi son armée sous les murs d'Alésia et l'avait entourée d'un retranchement. A un moment de la lutte, les Romains abordèrent cette première enceinte et les défenseurs, effrayés, se sauvèrent vers l'oppidum ; mais Vercingétorix, qui voyait le danger, fit fermer les portes [18]. Sans cette précaution les Romains auraient pu enlever le premier retranchement et entrer dans l'oppidum à la suite des fuyards. C'est

[1] *De bello gallico*, l. VI, c. iv. *Jubet in oppida multitudinem convenire.* — [2] *Ibid.*, l. VII, c. lv. — [3] *Ibid.*, l. II, c. xvi. — [4] *Ibid.*, l. III, c. xxviii. — [5] *Ibid.*, l. V, c. iii. — [6] *Ibid.*, l. IV, c. xviii. — [7] *Ibid.*, l. IV, c. xix. — [8] *Ibid.*, l. V, c. xix. — [9] *Ibid.*, l. VII, c. xv. — [10] *Ibid.*, l. II, c. xxix. — [11] *Ibid.*, l. III, c. xxviii. — [12] *Ibid.*, l. VI, c. vi. — [13] *Ibid.*, l. VIII, c. v. — [14] *De bello gallico*, l. III, c. xxiii. — [15] *De bello gallico*, l. II, c. xxix. — [16] *De bello gallico*, l. I, c. xxxviii. — [17] *De bello gallico*, l. VII, c. xxxiii. — [18] *De bello gallico*, l. VII, c. lxx.

pourquoi les Romains isolaient les tours des courtines; aussi leurs murailles auraient pu se prêter à l'établissement d'une seconde enceinte. Cependant, nous n'en connaissons aucun exemple dans leurs places fortes et les auteurs anciens n'en font aucune mention. En revanche, nous trouvons cette disposition fréquemment employés en Orient à l'époque qui nous occupe et même avant puisque Philon de Byzance l'érige en principe [1]. Mais les peuples orientaux étaient très avancés dans l'art de bâtir et les difficultés de construction ne les arrêtaient pas.

VII. Les oppidums n'avaient qu'une enceinte. — On chercherait en vain la présence de plusieurs enceintes dans les oppidums, et il n'y a pas d'exception à faire sur ce point pour l'oppidum des Aduatiques. Il est vrai que César écrit à ce sujet qu'une partie de l'enceinte n'était pas défendue par des escarpements rocheux: *quem locum duplici altissimo muro munierant* [2]. Il ne s'agit pas d'une « double et haute muraille », car *duplex* signifie non pas double, mais « gros », « large », « épais » et, en réalité, il s'agit d'un mur épais en proportion de sa hauteur. La suite du récit prouve que cette traduction est la seule acceptable: *tum magni ponderis saxa et præacutas trabes* in muro *collocarunt;* s'il y avait eu deux murs, il aurait fallu écrire *in muris* et non pas *in muro.*

Nous savons encore que, dans cette circonstance, les Aduatiques se rendirent aux Romains avant que la tour d'approche n'eût atteint la muraille. Or, en une pareille extrémité on ne peut croire qu'ils se seraient soumis avant la chute de la première enceinte, s'ils avaient eu derrière eux une seconde ligne de fortifications. Cette seconde muraille leur aurait assuré une retraite et donné le loisir de traiter avec l'ennemi. On en peut conclure que l'oppidum des Aduatiques était défendu par un mur unique.

VIII. L'oppidum renfermait-il un réduit? — On ne peut en apporter la preuve incontestable. Les deux seuls exemples qui se prêtent à une discussion sont ceux de Besançon *(Vesontio)* et d'Alise *(Alesia).*

A Besançon, nous savons que le mur de la place, situé dans une boucle du Doubs, suivait le bord de la rivière pendant la plus grande partie de son parcours et, sur le reste, escaladait les pentes de la montagne élevée qui barre la presqu'île en son point d'étranglement. Par cette disposition, il enserrait dans l'enceinte cette montagne qui devint pour l'oppidum une sorte de citadelle: *hunc murus circumdatus arcem efficit et cum oppido conjungit* [3]... Mais on peut également comprendre que le mur entourait complètement la montagne qui, munie d'une enceinte propre, rattachée toutefois à l'enceinte générale, devenait par ce fait une véritable citadelle.

A Alise, nous voyons Vercingétorix suivant du haut de l'oppidum les péripéties de la lutte: *Vercingetorix ex arce Alesia suos conspicatus ex oppido egreditur* [4]; d'où on croit pouvoir conclure qu'Alise possédait une citadelle, et César prend soin de rapprocher les mots *arce* et *oppido*, ce qui semble intentionnel. Mais Alise ne se prête pas à cette explication (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot Mont-Auxois), car rien, sur la surface horizontale de ce plateau, ne décèle l'existence d'une ancienne citadelle; aucun monticule artificiel ou naturel ne s'y distingue. S'il ne s'agissait pas d'une citadelle mais d'un simple réduit obtenu par une coupure pratiquée d'un escarpement à l'autre, le fossé et le mur de cette coupure auraient laissé des traces dans un sol dont la stérilité est telle qu'on n'essaie même pas de le cultiver. Ainsi donc, pas plus de réduit à Alise qu'à Besançon.

Y a-t-il un autre exemple? Celui d'Avaricum, la seule place assiégée de la Gaule qui prolongea la résistance après la chute de son enceinte; mais ce ne fut pas en utilisant le réduit. Le mur une fois emporté par l'ennemi, les assiégés se forment en carré sur le *forum* et sur les autres places pour faire face de tous côtés à l'attaque: *in foro ac locis potentioribus cuneatim constituerunt; ut, si qua ex parte obvium contra veniretur, acie instructa depugnarent* [5]. Cet exemple suffit à démontrer que les défenseurs n'avaient pas d'autre ressource qu'une défense à découvert et que, par conséquent, ils ne disposaient ni d'un réduit ni, moins encore, d'une citadelle.

Pour tous les autres oppidums nous voyons que, sauf à Vesontio et à Alesia dont nous avons parlé plus haut, César ne fait mention de rien qu'on puisse donner pour un réduit, et de plus aucune enceinte notoirement gauloise encore subsistante ne laisse préjuger cette disposition.

IX. Pas d'ouvrages extérieurs. — Qu'il s'agisse d'ouvrages isolés ou rattachés, peu nous importe. César mentionne quelques-uns de ces ouvrages aux environs d'Alesia et de Gergovia. A Alesia, l'armée gauloise avait fortifié le versant oriental d'un mur en pierres sèches et d'un fossé; toutefois, cette enceinte avait été construite pendant le siège [6]. Cette disposition avait pour but de mettre à l'abri, derrière la fortification, une armée qui, dépassant considérablement l'effectif de la garnison normale, ne pouvait trouver place dans l'intérieur de l'oppidum. Il s'agit donc ici d'un agrandissement de l'enceinte et non d'un ouvrage de défense extérieur dans le sens propre du mot. A Gergovia il en fut de même avec cette différence que le terrain ne se prêtant pas au rassemblement de groupes, on créa sous les murs de l'oppidum plusieurs camps, munis chacun de son enceinte séparée. Les troupes furent installées par *civitates* sur les croupes des contreforts [7].

Mais il y eut autre chose. En dehors de l'oppidum furent élevés deux postes fortifiés, l'un sur une colline escarpée de toutes parts, en face de la ville et vers le bas de la montagne [8], l'autre du côté opposé, à l'extrémité d'une crête étroite et boisée communiquant avec Gergovia [9]. Cette dernière position fut aménagée pendant le siège sur l'initiative de Vercingétorix et il n'est pas douteux qu'il en ait été de même pour la première; l'une comme l'autre avait pour but de permettre d'aller au fourrage et de s'assurer un plus grand nombre de sources. Si Vercingétorix prit cette décision, c'est que les ressources ordinaires de la place, calculées en vue d'une garnison ordinaire, ne suffisaient plus par suite de circonstances exceptionnelles qui amenaient une armée considérable chargée de sa défense, et qu'il fallait loger et pourvoir de tout le nécessaire sans enlever à la garnison ses propres ressources. D'où l'obligation d'établir des campements passagers qui n'avaient pas été prévus dans l'organisation permanente.

X. La muraille. — Ce que nous en savons, nous le devons à César, qui l'a décrite et, ainsi, nous a permis de reconnaître des enceintes gauloises antérieures à la conquête. C'est là une date précieuse car, à partir du moment de l'occupation romaine, les vieilles fortifications ont été abandonnées ou ont disparu. On en a la preuve certaine pour l'oppidum de Beuvray où tous les débris trouvés dans les fossés et dans l'intérieur de la muraille sont gaulois; les monnaies les plus récentes sont antérieures d'une dizaine d'années à l'ère chrétienne. Beaucoup plus tard on élèvera de nou-

[1] *Traité de fortification* c. XII. — [2] *De bello gallico*, l. II, c. XXIX. — [3] *De bello gallico*, l. I, c. XXXVIII. — [4] *Ibid.*, l. VII, c. LXXXIV. — [5] *Ibid.*, l. VII, c. XXVIII. — [6] *De bello gallico*, l. VII, c. LXIX. — [7] *De bello gallico*, l. VII, c. XXXVI. — [8] *De bello gallico*, l. VIII, c. XXXVI. — [9] *De bello gallico*, l. VII, c. XLIV.

velles enceintes autour des villes, les constructeurs seront des Gallo-Romains qui ont appris l'art du maçon de leurs vainqueurs.

Dans les oppidums la place était toujours environnée par un mur; le fait ne saurait être contesté, c'est César lui-même qui l'atteste.

Dans les *Commentaires* nous trouvons vingt places qualifiées oppidums et, pour onze d'entre elles [1], César parle de leur *murus*. D'ailleurs, il nous dit que *muri autem omnes gallici hac fere forma sunt;* et voici la description qu'il nous en donne : « Des poutres, d'une seule pièce en longueur, sont posées sur le sol, d'équerre avec la direction du mur, et à la distance de deux pieds les unes des autres; puis on les relie, dans œuvre, par des traverses et on les revêt entièrement de terre, à l'exception du parement, qui est formé de grosses pierres, logées dans les intervalles dont nous venons de parler. Ce premier rang solidement établi, on élève par-dessus un deuxième rang semblable, disposé de manière que les poutres ne touchent pas celles du rang inférieur, mais qu'elles n'en soient séparées que par le même intervalle de deux pieds, dans lequel on encastre pareillement des blocs de pierre bien ajustés. On continue toujours de même jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur voulue. Ce genre d'ouvrage, avec ses pierres et ses poutres alternées régulièrement, fait un ensemble qui n'est point désagréable à l'œil; il est, de plus, parfaitement adapté à la défense des places, attendu que la pierre y préserve le bois de l'incendie, et que ces poutres, longues souvent de quarante pieds, et reliées entre elles dans l'épaisseur du mur, ne peuvent être brisées ni détachées par le bélier [2]. » Les découvertes modernes confirment et complètent cette description. Elles montrent que l'espacement des poutres n'était pas invariable et la manière dont on reliait celles-ci aux traverses. Toutefois les résultats fournis par les fouilles de Murcens et de Boviolles diffèrent de la description de César sur un point important. Celui-ci affirme que le premier rang de poutres était établi directement sur le sol; or, dans ces deux oppidums, on l'a rencontré à 0 m. 35 et à 0 m. 20 au-dessus; mais au mont Beuvray le fait a été vérifié et confirme le texte de César; il se pourrait donc qu'à Murcens et à Boviolles la rangée placée sur le sol ait échappé aux observateurs. Au mont Beuvray on a également constaté l'emploi des poutres en écharpe; il n'en faut pas conclure à un défaut d'observation dans les autres cas, car César a pris soin de nous prévenir que « les murs sont construits à peu près, *fere*, de la façon suivante »; il n'affirme rien de plus.

La dimension des poutres variait avec la nature des bois. A Murcens, leur diamètre est de 0 m. 32 à 0 m. 35; au mont Beuvray de 0 m. 20 à 0 m. 27; à Boviolles de 0 m. 20 environ.

A Murcens et au mont Beuvray les poutres étaient assemblées à mi-bois par entailles d'égale profondeur. La dimension des clous semble avoir varié avec celle des poutres : à Murcens, 0 m. 32; au Beuvray, 0 m. 25 à 0 m. 30; à Boviolles, 0 m. 20 à 0 m. 23 dans le sens de la longueur et, dans le sens de l'épaisseur, on trouve les mesures suivantes : 0 m. 015 à 0 m. 02; 0 m. 01; 0 m. 008 à 0 m. 012 de côté. La tête des clous était généralement carrée, au mont Beuvray on en a trouvé de rondes et, là aussi, on a rencontré des clous qui, au lieu de s'amincir progressivement vers la pointe, présentaient presque partout la même épaisseur.

Les matériaux entassés entre les poutres étaient très variables : pierre, terre, meules brisées, débris d'amphores, etc. Le parement extérieur de la muraille était construit avec des matériaux de choix. A Murcens et à Boviolles, où l'on trouvait des pierres plates, elles étaient disposées par assises plus ou moins régulières; faute d'avoir cette ressource au mont Beuvray, on avait ajusté le mieux possible les blocs irréguliers par leurs angles en *opus incertum*. Le parement n'avait pas une épaisseur constante : 0 m. 20 au mont Beuvray, 0 m. 60 à Murcens; la différence est tellement notable que, pour l'expliquer, Bulliot a entrepris de démontrer la présence d'une poutre rampante à Beuvray, à la base et en avant du mur, destinée à retenir le parement, ainsi que l'emploi de poutrelles extérieures assemblées dans le même but sur les têtes des poutres transversales.

Une muraille dans laquelle entrent du bois et de la terre semble destinée à un affaissement plus ou moins prompt, aussi les constructeurs gaulois faisaient-ils usage de terre glaise; on en a retrouvé plusieurs couches au Beuvray et à Murcens. La glaise recouvrait les poutres comme d'une chape et les garantissait de l'humidité, en même temps qu'elle empêchait l'infiltration des eaux.

L'épaisseur du mur en saillie au-dessus du sol était calculée en vue d'obtenir au sommet la place nécessaire à plusieurs rangs de défenseurs. Les seuls murs en saillie connus sont ceux de Murcens et de Boviolles. Le premier avait 10 m. 50 d'épaisseur à la base, le second de 13 à 14 m. Pareille épaisseur n'était pas nécessaire dans les murs adossés à l'escarpement d'un plateau. Dans ce cas, leur sommet atteignait la surface du sol qui tenait lieu de terre-plein. Au mont Beuvray, les conditions étaient différentes. La pente raide, sur le versant de laquelle le mur était construit, ne présentait pas en arrière une surface horizontale propre à recevoir les défenseurs. D'où la nécessité de donner au mur une largeur assez grande au sommet et par suite d'augmenter celle de la base. Cependant, on a constaté que, sans doute pour diminuer le travail de déblaiement, les Gaulois avaient souvent pratiqué une série de gradins dans la montagne, au lieu d'une entaille unique. Dans ce cas, l'épaisseur de la muraille allait en augmentant de la base au sommet.

L'emploi de la pierre, de la poutre et de la terre donnait aux murailles des oppidums une force de résistance aux machines de guerre que César ne dissimule pas; aussi, à défaut de la brèche, les Romains avaient recours à la sape et à l'escalade. Mais la construction que nous avons décrite défiait souvent les efforts de la sape. La chute du parement n'entraînait pas celle des matériaux de remplissage retenus par les poutres longitudinales : celles-ci, de leur côté, étaient trop longues et trop bien reliées aux poutres transversales pour qu'il fût possible de les arracher facilement.

Quant à l'escalade, elle était à peu près inexécutable puisque la verticalité de la muraille en faisait un obstacle à pic d'une grande élévation. César mentionne la grande hauteur des murailles de l'oppidum des Aduatiques et de celui de Noviodunum des Suessiones. Celles d'Avaricum étaient également très élevées, puisque les Romains construisirent, pour élever leurs tours d'approche, une terrasse de plus de 80 pieds de hauteur. A Boviolles, la hauteur du monceau de débris qui représente l'ancien mur, dans la partie de l'enceinte qui fait saillie au-dessus du sol, est encore aujourd'hui de 4 m. 50. En tenant compte de l'affaissement qui s'est produit sous l'action du temps et de la surélévation

[1] Ce sont : Bratuspantium, *ibid.*, l. II, c. XV; Bibrax, *ibid.*, l. II, c. VI; Noviodunum, *ibid.*, l. II, c. XII; Avaricum, *ibid.*, l. VII, c. XXIII; Noviodunum des Bituriges, *ibid.*, l. VII, c. XII; Vesontio, *ibid.*, l. I, c. XXXVIII; Uxellodunum, *ibid.*, l. VIII, c. XL; Alesia, *ibid.*, l. VII, c. LXIX; Gergovia, *ibid.*, l. VII, c. XLVI; l'oppidum des Aduatiques, *ibid.*, l. II, c. XXIX et celui des Vénètes, *ibid.*, l. III, c. XII; pour ce dernier il n'est plus question de *muri* mais de *mœnia*, il est vrai qu'à Uxellodunum les *muri* sont appelés *mœnia*, l. VIII, c. XLI. — [2] *De bello gallico*, l. VII, c. XXIII.

fournie par le petit parapet qui couvrait les défenseurs, on restera certainement au-dessous de la vérité si l'on attribue au mur primitif une hauteur de 6 m. au-dessus du sol. Le mur analogue de Murcens aurait eu 8 m. 50, non compris le petit parapet qui servait de couronnement. Au mont Beuvray, la hauteur du mur éboulé est encore de 6 à 7 m. en moyenne et même de 9 m. en un ou deux points. Ces chiffres sont décisifs et, d'ailleurs, la hauteur du mur pouvait être réduite sans inconvénient dans les parties de l'enceinte difficilement abordables.

XI. Autre système de muraille. — Le procédé que nous venons de décrire n'était pas seul efficace pour rendre une muraille impossible à la sape ou à l'escalade; un rempart formé de terres soutenues à l'extérieur par un mur construit en pierres d'assez gros échantillon, sans mortier, mais assemblées et enchevêtrées avec soin, pouvait réaliser les mêmes avantages. Ce qu'on continue de nos jours à nommer murs cyclopéens se trouve dans ce cas. Là, aucune trace de poutres ou de clous; en revanche, les tranchées pratiquées en travers du fossé mettent à jour, ordinairement, au fond de l'excavation, un lit de grandes pierres grossièrement équarries, en nombre considérable. Ces pierres étaient celles du parement primitif renversé aujourd'hui dans le fond du fossé soit par la poussée des terres, soit par la main du vainqueur. Ce parement était suffisant pour retenir les terres qui formaient en arrière le rempart sur lequel se plaçaient les défenseurs.

XII. Organisation défensive de la muraille. — Lors du siège d'Avaricum, les Gaulois, pour mieux défendre la place, garnirent le mur de tours en bois recouvertes de cuir et ils les exhaussèrent au moyen de rallonges entées sur les montants à mesure que les Romains élevèrent davantage le niveau de la terrasse qui supportait leurs tours d'approche [1]. Ailleurs, César nous apprend que les Aduatiques avaient disposé sur leur muraille des poutres aiguës et de grosses pierres *magni ponderis saxa et præacutas trabes in muro collocarant* [2]. Ce texte a été interprété de deux façons : on y a vu une mise en état de défense consistant en pieux aigus posés sur le sommet du parapet et maintenus par le poids des blocs de pierres dont on les surchargeait; ou bien un approvisionnement d'engins consistant en poutres aiguës destinées à être précipitées sur l'ennemi en même temps que de grosses pierres soit en cas d'escalade soit en cas de sape.

Le sommet de la muraille devait comporter un obstacle quelconque qui empêchât les chutes pendant la nuit ou pendant la lutte, mais quel obstacle? Il ne peut être question d'un petit mur en maçonnerie puisque les Gaulois ignoraient la maçonnerie, en outre on a cherché en vain à Boviolles et au Beuvray les restes d'un petit parapet en pierre. Il faut donc supposer que le mur était couronné d'un clayonnage ou d'une palissade, disposition qui se remarque sur la colonne Trajane. Cette palissade semble même surmontée d'une toiture en planches qui protégeait efficacement les défenseurs contre les traits venus d'en haut. Enfin l'ensemble surmonte une muraille qui a la plus grande analogie avec celle de l'oppidum gaulois que nous connaissons.

XIII. Ouvertures. — L'enceinte était coupée d'ouvertures munies de portes en bois; à Orléans, les Romains les brûlent; à l'oppidum des Aduatiques, ils les brisent. La position de ces portes était déterminée par la configuration du sol [3], c'est donc principalement sur les contreforts et dans les gorges des ravins, où se rencontrent les pentes les plus douces, qu'il faut les chercher. Pour la même raison, dans les oppidums établis sur des promontoires escarpés sur la plus grande partie de leur développement, elles devaient être placées sur le mur élevé en travers du col bien qu'il fût plus exposé aux attaques que le reste de l'enceinte. Il en est ainsi à Boviolles et à Murcens. Au mont Beuvray seulement on a constaté un renforcement de l'enceinte à l'entrée du *Rebours*, mais non pas un ouvrage avancé destiné à couvrir la porte. Elle était, nous dit Bulliot, à droite et à gauche de l'entrée, flanquée de grands épaulements, élevés encore aujourd'hui de 5 m. 64 et fermés par un retour à angle droit de la muraille sur l'intérieur de l'oppidum... Un intervalle de 19 m. les sépare. Cette largeur extraordinaire pour l'entrée d'une forteresse laissait supposer sur un point ou sur un autre de l'avenue un rétrécissement. Les tranchées (exécutées pour les fouilles), des deux côtés de la voie, rencontraient un sol meuble partout et de profondes excavations. Les fossés, en effet, suivant le coude du rempart, remontaient avec lui. Cet étranglement de la voie entre deux fossés, larges chacun de 6 m. et profonds de 3 m. 30, réduisait à 7 m. de large l'accès de l'oppidum, en facilitant la défense de la porte placée à l'extrémité de ce couloir, entre les épaulements. Ceux-ci, bien que situés en face l'un de l'autre, étaient d'inégale grandeur. Celui de droite, long de 45 m., se projetait en avant par une saillie de 20 m. sur celui de gauche, dont la façade n'en avait que 21. Ces fossés étaient contemporains de la construction de l'oppidum, comme le prouvent les nombreux débris antiques qu'on y a recueillis.

XIV. Le fossé. — On ne peut affirmer que le fossé fit partie essentielle de l'enceinte des oppidums, mais on peut croire qu'il était d'un usage général. Nous savons que Noviodunum était pourvu d'un fossé [4]; il en était de même pour l'oppidum des Aduatiques [5]. Ces deux textes sont les seuls qui parlent des fossés; mais à Murcens on a mis à découvert un fossé large de 2 m., profond de 1 m. 50, creusé à 4 m. 60 en avant de la face du mur. Ce fossé n'existait que sur une langue de terre, sensiblement de niveau, d'une soixantaine de mètres de largeur, qui forme le col.

Cette berme de 4 m. 60 est surprenante, car elle enlevait au fossé une partie de son utilité, puisque sa profondeur ne s'ajoutait pas à la hauteur de la muraille; à moins que cette berme ne se trouvât là pour empêcher l'éboulement du mur d'enceinte dans le fossé. Le fossé de Murcens ne peut donc être pris pour type.

Il n'en est pas de même à Boviolles et au Beuvray. Dans le premier de ces oppidums il est encore très visible; il règne tout le long de la partie de la muraille qui barre le contrefort sur lequel était établie la forteresse et présentait primitivement une largeur de 24 m. environ sur 3 m. 50 de profondeur; la berme était de quelques décimètres au plus.

Au Beuvray, un fossé large de 11 m., profond de 6, ayant ses talus découpés dans deux couches superposées, l'une d'argile mélangée de cailloux, l'autre de roche dure. Sa présence a été constatée sur une longueur de 300 m. Les débris trouvés au fond sont tous gaulois et ne permettent pas d'attribuer la construction du fossé à une époque postérieure. La berme qui séparait le fossé de l'enceinte avait, sur certains points, une largeur de 1 mètre environ.

XV. Les habitations. — Au mont Beuvray, Bulliot a mis au jour un grand nombre de substructions qui prouvent l'*occupation permanente* de cette enceinte, sans qu'on puisse dire quelle fraction elle couvrait de la surface totale. A Boviolles également on a retrouvé des traces nombreuses d'habitations gauloises. Si donc on se refuse parfois à voir des villes dans les oppidums, sous le prétexte plus ou moins fondé que leur popu-

[1] *De bello gallico*, l. VII, c. xxii. — [2] *Ibid.*, l. II, c. xxix. — [3] Parce qu'elles devaient naturellement se trouver au point où aboutissaient les chemins d'accès. — [4] *De bello gallico*, l. II, c. xii. — [5] *Ibid.*, l. II, c. xxxii.

lation était trop restreinte pour mériter ce nom, on ne peut cependant prétendre, comme on l'a fait pourtant quelquefois, qu'ils fussent absolument dénués d'habitants en temps de paix. Les maisons découvertes au mont Beuvray appartenaient pour la plupart à des artisans, orfèvres, forgerons, etc. Dans l'oppidum de Pommiers, on a trouvé quatorze ou quinze puits profonds, des restes nombreux d'habitations, et parmi les débris une quantité considérable de poteries et d'os d'animaux, qui indiquent une population nombreuse et une occupation très prolongée.

XVI. Les enceintes gallo-romaines. — La conquête de la Gaule entraîna sa transformation. Plus de discordes sanglantes entre les *civitates*, plus d'inquiétude à l'égard de l'envahisseur germain que les légions romaines contiennent sur la rive droite du Rhin. Un premier résultat de cette sécurité c'est la désertion des oppidums placés sur des plateaux escarpés, les autres, d'accès plus facile, continuent à être habités, mais leur enceinte ne rend plus de service, au contraire, elle encombre, elle gêne, on la démolit ou bien on la laisse s'écrouler, sans y apporter de réparations. La muraille gauloise en pierres et en poutres, sans liaison de maçonnerie, disparaît et fait place à la fortification romaine. N'allons pas croire que cette transformation s'accomplit en peu d'années. Pendant les deux premiers siècles de notre ère l'aspect des oppidums change peu, c'est seulement dans le courant du IIIe siècle que la menace des invasions germaniques, que ne suffisent pas à contenir les soldats établis le long du Rhin, oblige les habitants des villes les plus rapprochées de la frontière à se mettre en état de défense et, successivement, les villes de l'intérieur s'entourent d'une enceinte en maçonnerie.

1° *De la conquête à l'an 70.* — Les légions s'établirent sur le Rhin pour contenir les barbares; à l'intérieur de la Gaule, des troupes peu nombreuses, renforcées d'auxiliaires, maintenaient l'ordre parmi la population. Douze cents soldats y suffisaient, au dire de Flavius Josèphe [1]. A l'intérieur quelques révoltes éclatèrent.

Antérieurement à l'an 21, on signale plusieurs désordres, mais de peu d'importance et de courte durée car, dès l'an 27 avant Jésus-Christ, Auguste trouva les populations assez apaisées pour en faire le dénombrement et régler leur état civil et politique [2].

En l'an 21 avant Jésus-Christ, on signale des soulèvements chez les Belges, chez les Andécaves et chez les Turons, mais la révolte des Éduens, en cette même année, a plus d'importance. Leur chef, Sacrovir, s'empare d'Autun, et s'y réfugie peu de temps après sa défaite [3]; on en peut conclure que la ville était fortifiée.

En l'an 67, la révolte de Vindex nous montre Rufus assiégeant Besançon qui voit une bataille se livrer sous ses murs [4]. Il ressort de ce récit que Besançon était fortifié; c'est l'une des seules villes situées à quelque distance de la frontière dont la fortification à cette époque ne puisse faire aucun doute.

En l'an 69, la révolte de Civilis fut la plus sérieuse de toutes celles qui menacèrent en Gaule la domination romaine; des légions firent défection sur le champ de bataille et il fallut appeler quatre légions nouvelles. Civilis fut finalement acculé dans l'île des Bataves et se rendit [5]. Sauf une marche de Sabinus contre les Séquanais, toutes les opérations se passèrent sur les rives du Rhin et de la basse Moselle. La lutte s'engagea autour des camps permanents de Neuss, de Vetera, de Mayence, de Vindonissa et de Gelduba, occupés par les légions mais à proximité desquels existaient des bourgades qui devinrent Neurs, Bonn et Mayence. Le récit de ces campagnes amène l'auteur à mentionner les villes de Cologne, Trèves et Metz proche de la frontière, et Lyon, Vienne et Langres à l'intérieur. Les quatre premières étaient fortifiées, les deux autres l'étaient probablement; mais il faut remarquer que ces villes étaient dans des situations exceptionnelles et on ne peut pas conclure que les autres villes de la Gaule fussent également fortifiées; on doit admettre bien plutôt qu'elles avaient abandonné ou renversé leurs murailles après la conquête. Les Romains y avaient tout intérêt.

2° *De 70 à 235.* — Pendant cette période règne en Gaule une paix profonde; on ne signale aucun mouvement sur la frontière. Grâce à cette sécurité les esprits se déshabituèrent de l'idée de danger et les fortifications préventives parurent une précaution superflue.

3° *De 235 à 282.* — Dès le IIIe siècle, et quelques années avant le milieu de ce siècle, les barbares redeviennent menaçants. Les Germains commencent, mais ils s'arrêtent sur la rive droite du fleuve, car on peut douter qu'ils aient, à cette époque, passé sur la rive gauche puisque Maximin pénètre immédiatement dans la Germanie transrhénane qu'il dévaste sur une étendue de 3 à 400 milles (235) [6]. A quelques années de là, en 241, les Francs renouvellent une tentative vite réprimée par Aurélien qui leur tue 400 hommes et leur fait 300 prisonniers [7]. Ces incursions paraissent ne pas avoir dépassé sensiblement les rives du Rhin.

Au temps de Postumus la menace devient plus sérieuse. Trebellius Pollion, dans la Vie de Gallien père, nous apprend que la Gaule fut alors envahie : *Gallis parte maxima obsessis* et, à l'entendre, c'est Gallien qui défend la Gaule contre Postumus; ailleurs on nous dit que Postumus défendit le pays contre les barbares pendant sept ans. Cette apparente contradiction peut s'expliquer par le fait que les Francs que Postumus avait pris à sa solde abandonnèrent les Romains et furent poursuivis par Aurélien.

Vers le même temps se place l'invasion des Alamans conduits par leur roi Chrocus (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2818). Dans tout cela il faut faire la part de l'exagération, néanmoins, entre 253 et 268, la Gaule a dû connaître quinze années redoutables et les villes eurent à se mettre en défense contre des bandes de pillards. Il paraît naturel d'admettre que celles restées jusqu'alors ouvertes commencèrent à élever une muraille pour se mettre à l'abri d'une surprise.

Postumus et Gallien réussirent à contenir les barbares en s'appuyant sur les places fortes situées dans le voisinage du Rhin. Du vivant de Postumus cette barrière ne fut pas forcée, après lui les Germains renversèrent les camps permanents, franchirent le Rhin et envahirent la Gaule dont ils détruisirent un grand nombre de villes. *Plerasque Galliæ civitates, nonnulla etiam castra, quæ Postumus... in solo barbarico ædificaverat* [8].

Lollien (266-267) rétablit les cités détruites et les camps permanents de la rive droite [9]. Après lui Victorin et Tétricus firent de même, mais ils disparurent et la Gaule fut envahie de nouveau; en 276, Probus vint combattre les Germains. A cette époque, « les barbares parcouraient toutes les côtes et même toutes les Gaules avec sécurité; soixante villes parmi les plus importantes étaient entre leurs mains. Probus leur tua près de quatre cent mille hommes et refoula le reste au delà de l'Elbe et du Necker [10]. » On voit d'après cela

[1] *De bello jud.*, l. II, c. XVI, n. 4. — [2] Dion Cassius, *Hist.*, l. LIII, c. XXII. — [3] Tacite, *Ann.*, l. III, c. XLIII, XLV, XLVI. — [4] Dion Cassius, l. LXIII, c. XXIV. — [5] Tacite, *Hist.*, l. IV, c. XII-LXXVIII; l. V, c. XIV-XXIII. — [6] J. Capitolin, *Maximinus*, c. XII. — [7] Vopiscus, *Aurelianus*, c. VII. — [8] Treb. Pollion, *Lollianus*. — [9] Id., *ibid.* — [10] Fl. Vopiscus, *Probus*.

que, cette fois, l'invasion s'était étendue assez loin au delà des frontières. Ils possédaient soixante villes, ce qui est assez loin du total probable des villes de la Gaule entière. En tout cas, il semble que, pendant cette période, aux villes frontières fortifiées s'ajoutaient des villes dans l'intérieur. Nous savons que les enceintes d'Orléans et de Dijon datent du règne de l'empereur Aurélien.

4° *De 282 à 337.* — Cette période est peu troublée et seulement par des bandes qui parcourent la Belgique en 286, par des Alamans qui, sous Constantin, s'avancent jusqu'à Langres et sont refoulés par Constance qui rétablit la ligne de défense (301). L'invasion ne s'étendit pas au delà des limites atteintes dans la période précédente.

5° *De 337 à 407.* — Constantin avait dispersé les légions de la frontière dans les villes de l'intérieur, estimant son nom une sauvegarde suffisante. L'année même de sa mort, les Francs traversèrent le Rhin et s'établirent sur la rive gauche. En peu de temps, le nord-est de la Gaule se trouva livré au pillage et à l'incendie. Julien reçut de Constance le gouvernement de la Gaule en 355. Les campagnes qu'il livra pour la défense de cette province impériale lui font honneur et se terminent par sa victoire de Strasbourg (à Saverne probablement). Grâce à lui l'empire avait retrouvé, sur cette frontière, ses anciennes limites.

Après lui, Valentinien et Gratien réussirent à garder la rive gauche du Rhin. L'année 377 voit les barbares pénétrer en Gaule et se faire battre à Scarponne, sur la Moselle, et à Châlons-sur-Marne. De son côté, Gratien leur inflige une défaite à Argentaria, près de Colmar. Enfin, en 388, les Francs arrivent jusqu'à Cologne où ils sont défaits.

Pendant cette période le nord-est de la Gaule eut à souffrir et les villes de cette région furent sans doute les seules qui songèrent à se fortifier. Mais la plupart d'entre elles, sinon toutes, l'étaient déjà et n'eurent qu'à se préparer à la résistance.

Ces villes se pressaient nombreuses sur la frontière : c'étaient *Argentoratum* (Strasbourg), *Colonia* (Cologne), *Tres Tabernæ* (Saverne), puis *Castra Herculis (?)*, *Quadriburgium (?)*, *Tricesimæ* (Kellen), *Novesium* (Neuss), *Bonna* (Bonn), *Antennacum* (Andernach) et *Bingio* (Bingen) dont Julien releva les fortifications en 359. Brumath, Seltz, Spire, Worms et Mayence étaient également des places fortes.

A l'intérieur du pays les villes fortifiées étaient plus disséminées. Dans ce nombre on comptait Autun, Auxerre et Reims, Troyes et Sens, Besançon, Paris, Lyon et certainement d'autres pour lesquelles nous n'avons pas d'attestations positives. Nous devons nous souvenir que Julien nous apprend qn'à son arrivée le nombre des villes dont les murs avaient été détruits atteignait quarante-cinq.

A ces places fortes devaient s'adjoindre celles élevées sur le bord de l'Océan pour garantir les habitants contre la descente et les méfaits des pirates. La *Notitia dignitatum* nous apprend que des troupes étaient préposées à la garde du *littus Saxonicum*.

6° *De 407 à la fin de l'occupation romaine.* — En 407, un flot de population barbare traverse le Rhin au-dessous de Mayence qu'ils détruisent ainsi que Strasbourg et par Saverne se dirige vers Reims pour se répandre chez les Ambiens, les Atrébates, le pays de Tournai et la Morinie. Ensuite, cette horde se jette sur l'Aquitaine, la Novempopulanie, la Lyonnaise, la Narbonnaise et après neuf années de ravages, atteint les cols des Pyrénées qu'elle traverse et entre en Espagne.

A cette époque doivent remonter les fortifications d'un grand nombre de villes de l'intérieur et du midi de la France. Les découvertes archéologiques ont montré que beaucoup de murailles antiques, dont on a retrouvé les restes dans le sous-sol de nos grandes villes, présentent à la base plusieurs assises composées de débris de monuments; les inscriptions recueillies parmi les décombres sont presque toutes du IVe siècle ainsi que les monnaies; celles des murailles de Tours s'arrêtent à Gratien (373-385). Ces enceintes ont donc été construites vers la limite du IVe au Ve siècle, en vue de l'invasion de 407. Les découvertes rangent dans cette catégorie : Orléans, Auxerre, Angers, Bordeaux, Saintes, Le Mans, Lillebonne, Évreux, Bayeux, Périgueux, Langres, Reims, Sens, Narbonne, Beauvais, Troyes.

Tandis que les Francs s'établissent au Nord et les Wisigoths au Sud, du consentement des Romains trop heureux de trouver en eux les défenseurs d'une contrée qu'ils sont devenus eux-mêmes impuissants à protéger, la région qui s'étend de la Somme à la Loire obéit encore à Aétius qui représente la puissance romaine, mais c'est pour peu de temps. En 428, Aétius marche contre les Francs auxquels il reprend les terres qu'ils occupaient dans le voisinage du Rhin. Cette même année, il repousse les Burgondes qui voulaient s'emparer de Metz et de Toul. En 430, il défait près d'Arles une troupe de Goths; en 431, nouvelle défaite des Francs; en 435, défaite des Burgondes; mais en 446 c'est au tour d'Aétius d'être vaincu par Clodion, près de Cambrai, et les Francs s'avancent jusqu'à la Somme.

En 451, invasion d'Attila et bataille des champs Catalauniques.

Après ce dernier triomphe, la puissance romaine en Gaule ne fait plus que décliner. Aegidius et son fils Syagrius combattent pendant plusieurs années contre les Wisigoths et les Saxons parvenus jusqu'à la Loire. On se bat autour de Bourges, d'Angers et de Clermont; mais, en 471, les Romains perdent l'Auvergne et Syagrius succombe à Soissons devant Clovis. Il n'y a plus de domination romaine en Gaule, et, à partir du Ve siècle, il n'y a plus en Gaule de système général de défense. Le territoire est partagé entre les Romains, les Francs, les Wisigoths et les Burgondes, dont les frontières changent sans cesse, aussi, dans les guerres incessantes qui vont suivre, on construira très peu de places nouvelles, si même on en construit. Quelques places anciennes, moins favorablement situées peut-être, pourront disparaître. Troyes qui était fortifiée en 356 ne l'était plus en 451. Sur l'ensemble du territoire on trouve mentionnées les places suivantes dans les auteurs latins : Valence, Arles, Narbonne, Toulouse, Bordeaux, Bazas, Metz, Toul, Tours, Cambrai, Orléans, Clermont, Bourges, Angers, Lyon, Sancerre, Grèzes, Dieuze, Mâcon et Beaucaire.

XVII. Description de l'enceinte. — Nous avons vu que les villes de la Gaule qui, en très petit nombre d'ailleurs, furent fortifiées dès le début de l'occupation romaine, appartenaient toutes à des catégories particulières qui nous forcent à attribuer aux vainqueurs mêmes la construction de leurs enceintes : leurs remparts furent donc élevés suivant les principes de la fortification romaine. Il en fut évidemment de même des murailles que les habitants de la Gaule bâtirent trois siècles plus tard autour de leurs villes, parce que, à cette époque, ils s'étaient complètement assimilé les arts et les procédés des conquérants. Les principes de la fortification des villes gallo-romaines sont donc ceux de la fortification romaine et nous pouvons, pour les connaître, recourir aux auteurs latins qui ont écrit sur ce sujet. Ce recours est du reste nécessaire, parce que le temps nous a conservé très peu de débris des enceintes de cette époque : quelques portes de villes à peine, dont la masse a assuré la durée, mais qui ne peuvent nous fournir aucune donnée sérieuse sur la muraille proprement dite, et quelques fortifications retrouvées

çà et là dans le sol des villes, dont l'étude peut nous procurer quelques renseignements sur le tracé, mais non sur l'organisation défensive de cette muraille.

Les traités didactiques sur la fortification sont d'ailleurs très peu nombreux. Parmi les latins, ceux de Vitruve et de Végèce seuls nous sont parvenus; parmi les grecs celui de Philon de Byzance [1]. Ce dernier semble la source commune à laquelle ont puisé les deux autres [2], ce qui prouverait que les Romains avaient emprunté aux Grecs les principes de la fortification des villes [3]. Cependant Vitruve et Végèce ne s'accordent pas : parmi les types divers décrits par Philon, ils ont adopté chacun un tracé différent. Vitruve le tracé classique, Végèce un tracé particulier, dont on ne connaît aucun spécimen en dehors de l'empire d'Orient. Nous retrouvons ici entre les deux auteurs latins la même divergence d'opinion qui existe entre eux à propos de la fortification passagère, divergence que n'explique pas suffisamment la différence des temps où ils vivaient et qu'il faut attribuer probablement à une influence de race et de milieu. A cause de ce désaccord, il nous faudra exposer séparément les doctrines de Vitruve et de Végèce, en donnant successivement sur chaque point l'opinion de l'un et de l'autre. Nous le ferons d'ailleurs aussi brièvement que le laconisme de ces auteurs nous y oblige.

1° *De l'assiette.* — Vitruve se préoccupe avant tout, dans le choix de l'emplacement d'une ville, de la salubrité du pays, de ses ressources et de la facilité des voies de communication [4]. Mais il ne fait aucune mention de l'avantage qui pourrait résulter d'une position naturellement défensive.

Végèce distingue deux catégories de villes, celles qui sont défendues par des obstacles naturels et celles qui empruntent à l'art toutes leurs défenses. Les premières sont plus sûres; mais, ajoute-t-il, on a vu des villes établies en plaine rendues invincibles par la fortification [5].

Les villes fortifiées par les Romains et les Gallo-Romains ne devaient donc pas présenter forcément une assiette spéciale, caractéristique, comme c'était le cas pour les oppidums gaulois, tous établis sur des positions que des escarpements rocheux, des cours d'eau, des marais ou d'autres obstacles naturels rendaient naturellement fortes. Nous pouvons au contraire les chercher dans les plaines et dans les régions peu accidentées où la fertilité du sol et des commodités diverses engagèrent les populations à transporter leurs demeures, après la conquête, créant ainsi de nouvelles villes qui demeurèrent longtemps ouvertes, parce que la sécurité que leur assurait le vainqueur rendait leur fortification inutile.

2° *Tracé.* — Les textes de Vitruve et de Végèce relatifs au tracé de la muraille semblent très clairs à première vue; il n'en est plus de même quand on cherche à en préciser le sens.

Nous lisons dans Vitruve [6] : *Collocanda autem oppida sunt, non quadrata, nec procurrentibus angulis, sed circuitionibus, uti hostis ex pluribus locis conspiciatur. In quibus enim anguli procurrunt, difficiliter defenditur, quod angulus magis hostem tuetur quam civem.* Ce qui paraît signifier qu'il ne faut pas faire les enceintes carrées — à l'inverse de ce qu'on faisait pour les camps, et c'est sans doute pour cette raison que Vitruve fait une mention spéciale de cette forme — et que, quel que soit d'ailleurs le tracé adopté, il faut éviter les angles saillants et les remplacer par des lignes courbes, *circuitionibus.*

Puis l'auteur nous explique pourquoi il faut supprimer les angles saillants : c'est parce qu'en ces points le défenseur est moins en sûreté que l'ennemi. Cette assertion a besoin d'être expliquée.

L'expérience prouve que les défenseurs placés au saillant ASB d'un ouvrage tireront toujours perpendiculairement aux côtés AS et SB; ils laisseront par conséquent dégarni de défense le secteur MSN compris entre les perpendiculaires élevées en S sur les deux côtés adjacents : l'angle MSN est appelé *angle mort* du saillant (fig. 9051). L'ennemi s'y trouvera plus à l'abri que partout ailleurs. Il pourra, en outre, y développer pour l'attaque un nombre d'hommes supérieur à celui des défenseurs du saillant, qui eux se

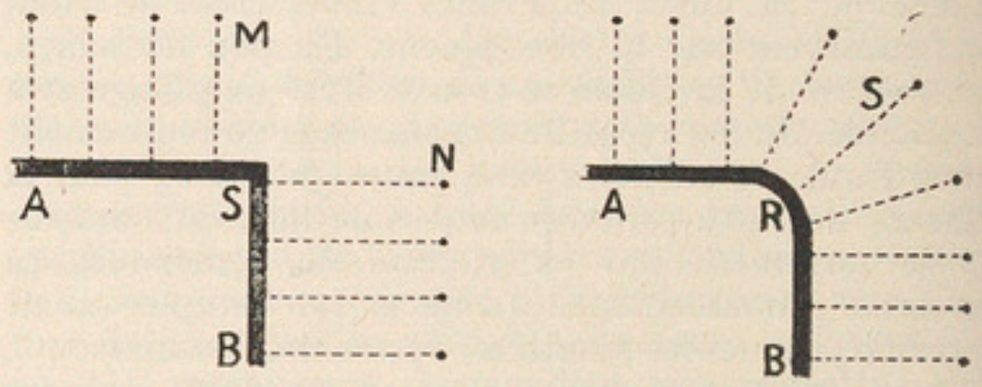


9051. — Défense d'un saillant.

trouveront, par conséquent, exposés à des feux divergents. Si, au lieu de l'angle ASB, on adopte le tracé circulaire ARB, on voit que les conditions sont meilleures (fig. 9051). Les défenseurs battront mieux le terrain en avant parce qu'il leur suffira, pour tout voir, de donner une légère obliquité à leur tir. Quant à la supériorité du nombre, elle sera encore à l'avantage de l'attaque; mais elle s'atténuera d'autant plus que l'arc ARB aura été tracé avec un plus grand rayon.

Il résulte de ce qui précède que les meilleurs tracés sont ceux qui présentent la figure d'un polygone d'un grand nombre de côtés, dirigés de telle sorte qu'il n'y ait jamais de changements brusques de direction entre les côtés consécutifs. Vitruve avait sans doute en vue de pareils tracés. Cependant nous devons constater que ses prescriptions n'ont pas été suivies dans les enceintes gallo-romaines de Tours, Orléans, Bordeaux, Saintes et du Mans par exemple, dont on a retrouvé les traces dans le sous-sol de ces villes. Elles forment des polygones de quatre à cinq côtés au plus et présentent par conséquent autant de saillants prononcés. Il est vrai que les angles sont occupés par des tours qui produisent jusqu'à un certain point l'arrondissement demandé par Vitruve, malgré cela les tracés ne nous semblent pas d'accord avec les principes de l'auteur latin. Mais il convient de remarquer que ces enceintes ont été élevées à la hâte, plusieurs siècles après l'époque où écrivait Vitruve, et par conséquent par des ingénieurs qui, s'ils connaissaient bien les préceptes du maître, ne furent pas libres d'en faire une application rigoureuse.

Voici maintenant le tracé recommandé par Végèce [7] : *Ambitum muri directum veteres ducere voluerunt* (c'est évidemment *noluerunt* qu'il faut lire) *ne ad ictusarie-*

[1] Cf. *Poliorcétique des Grecs*, trad. de Rochas, in-8°, Paris, 1872. — [2] C. Wescher, *Notice sur les manuscrits de la Poliorcétique des Grecs*, p. x, dit que « Vitruve, dans son l. X, a partout traduit ou analysé les Grecs. La découverte d'un long fragment d'Athénée qui est l'original d'une partie de ce l. X, démontre le fait jusqu'à l'évidence. Le texte latin de Vitruve est si fidèlement calqué en cet endroit sur le texte d'Athénée, que chacun d'eux peut servir à rectifier l'autre. » Cette observation montre que Vitruve a eu recours aux auteurs grecs dans une large mesure. Nul doute qu'il n'ait puisé de même dans les écrits de Philon de Byzance dont plusieurs préceptes se retrouvent dans son ouvrage aussi bien d'ailleurs que dans celui de Végèce. — [3] Cela n'est pas vrai en ce qui concerne la fortification passagère. — [4] Vitruve, *De archit.*, l. I, c. v. — [5] Végèce, *De re militari*, IV, I. — [6] *Loc. cit.* — [7] Végèce, *De re militari*, VI, II.

*tum esset dispositus, sed sinuosis anfractibus jactis fundamentis clausere urbes, crebrioresque turres in ipsis angulis ediderunt.*

Ce système diffère complètement de celui de Vitruve. Tandis que ce dernier admettait une enceinte formée d'éléments de murs en ligne droite, Végèce, au contraire, proscrit tout tracé rectiligne dans la muraille. « Les anciens, dit-il, n'ont pas voulu admettre que les murs fussent tracés en ligne droite : ils leur firent dessiner des anfractuosités en forme de golfe dont ils garnirent les angles saillants avec des tours très rapprochées. » Puis il donne la raison de ce tracé qui aurait eu pour but de placer les courtines, c'est-à-dire les murs qui reliaient les tours — parties faibles de l'enceinte — dans un rentrant prononcé, où l'ennemi se trouve enveloppé de toutes parts.

La difficulté réside ici dans la véritable interprétation des mots *sinuosis anfractibus*. Le sens qu'on leur donne s'autorise de l'analogie que le tracé de Végèce présente avec l'un de ceux décrits par Philon qui « se composait d'hémicycles dont la concavité était tournée vers l'ennemi et dont les extrémités des arcs s'adaptaient aux tours en se raccordant à leurs angles ». Ces demi-circonférences reliant les tours paraissent bien représenter les anfractuosités en forme de golfe de Végèce.

Nous avons vu que les tours faisaient partie intégrante du tracé de Végèce : il en était de même dans celui de Vitruve. Ici elles ne sont plus placées aux angles seulement, mais espacées tout le long des côtés rectilignes de l'enceinte, en saillie sur la muraille et à une distance qui n'est pas arbitraire mais fixée par la portée du trait [1]. Vitruve insiste sur cette prescription qui avait pour but de faire battre le pied de chaque tour par les deux voisines.

C'est la première fois que nous trouvons formulé le principe du *flanquement* et que nous voyons la longueur de la ligne de défense servir de base au tracé. Tous les systèmes postérieurs observeront ces principes fondamentaux de la fortification.

C'est ici le lieu de remarquer que ni Vitruve, ni Végèce, ne parlent d'enceintes multiples et qu'on ne trouve, du reste, aucun exemple de cette disposition dans les places fortes romaines ou gallo-romaines dont les fortifications ont laissé des traces : elles étaient ceintes d'une muraille unique.

De même, on ne saurait faire remonter aux Romains ni aux Gallo-Romains l'emploi d'une citadelle, si on veut donner à ce mot le sens qui a prévalu de nos jours et qui s'applique à une partie séparée de l'enceinte couronnant généralement le point le plus élevé de la position, dont elle forme le « réduit ». Nous ne trouvons, en effet, aucune trace d'un ouvrage de cette nature dans les villes fortifiées des époques correspondantes et les auteurs latins n'en font aucune mention. Le sens propre du mot *arx*, qu'on rencontre souvent sous leur plume, est celui de position ou demeure élevée, hauteur, faîte, etc. sans idée de fortification : il désignait *par extension* les villes ou postes fortifiés situés sur des hauteurs. C'est dans ce sens que César l'emploie quand il parle de l'oppidum d'Alésia [2], situé sur un plateau escarpé de toutes parts, où il est facile de constater qu'il n'y a jamais eu d'ouvrage formant réduit ou citadelle. De même pour l'oppidum de Besançon [3]. Ce n'est que beaucoup plus tard que la citadelle, telle qu'on l'entend aujourd'hui, s'est introduite dans la fortification.

Les enceintes de villes romaines n'étaient pas davantage munies d'ouvrages extérieurs. Le *castellum* ou *burgum* que Végèce recommande de construire entre la place et telle source dont on voulait s'assurer l'usage, est un ouvrage spécial, mais ne fait pas partie de l'enceinte [4].

3° *Mode de construction de l'enceinte.* — Vitruve [5] prescrit de descendre les fondations des tours et des murs jusqu'à la surface du terrain solide, et même un peu au-dessous, et de leur donner une largeur plus grande que dans la partie de la construction qui s'élèvera au-dessus du sol. Il fixe la largeur de la muraille au sommet sous condition que deux hommes armés puissent se croiser sans difficulté. Afin d'assurer la durée de la construction, il recommande de noyer dans la maçonnerie des poutres passées au feu, disposées perpendiculairement aux deux parements qui se trouvent reliés de la sorte « comme par des fibules ».

Vitruve décrit un second mode de construction de la muraille, susceptible d'offrir une plus grande résistance au choc du bélier et à l'action des diverses machines, destiné par conséquent à former l'enceinte dans les parties dominées de l'extérieur et que l'assaillant peut aborder de plain-pied. Sur ces points, le premier soin de l'ingénieur doit être de creuser un fossé large et profond, sur le fond duquel il asseoira les fondations d'un premier mur, large en proportion de la hauteur des terres à soutenir. Puis, en dedans, il élèvera un autre mur à une distance telle du précédent que le dessus du rempart fournisse la largeur nécessaire pour une cohorte en ordre de bataille. Il reliera ensuite ces deux murs par d'autres disposés perpendiculairement en dents de peigne ou de scie. Grâce à cette disposition, dit Vitruve, les terres réparties par petites masses n'exerceront que des poussées partielles incapables de renverser la muraille [6].

Les Romains employaient donc deux sortes de murailles : la muraille simple, construite entièrement en maçonnerie et la muraille garnie de terre à l'intérieur ; celle-ci réservée aux parties de l'enceinte situées en terrain horizontal, faciles à aborder par conséquent et correspondant à ce qu'on nomme aujourd'hui le « front d'attaque » ; l'autre évidemment destinée à couronner les escarpements ou les pentes raides.

Végèce ne décrit que la muraille terrassée, formée également de deux murs entre lesquels on entassait la terre du fossé et il attribue à cette disposition les mêmes qualités que Vitruve. Mais il ne fait aucune mention de murs destinés à relier les deux parements. En revanche, il décrit une disposition particulière qui a trait probablement à la construction de rampes permettant d'accéder sur le rempart ; il y a évidemment des lacunes et des interversions dans le texte que voici : *Intervallo vicenum pedum interposito, duo intrinsecus parietes fabricantur. Deinde terra quæ de fossis fuerit egesta inter illos mittitur, vectibusque densatur : ita ut a muro primus paries parum inferior, secundus longe minor ducatur, ut de plano civitatis ad similitudinem graduum quasi clivo mollius ad propugnacula possit ascendi. Quia nec murus ullis potest arietibus rumpi quem terra confirmat et quovis casa destructis lapidibus*, etc. Il semble que la dernière phrase : *quia nec...* devrait être placée immédiatement après *vectibusque densatur* et que celle qui commence par *ita ut...* doit venir après un passage qui ne nous est pas parvenu et qu'elle avait pour objet d'expliquer.

Il est intéressant de remarquer que dans le traité de Philon de Byzance il n'est question que d'un mur simple en maçonnerie, tandis que Vitruve nous décrit à la fois le mur simple et le mur terrassé et Végèce ce dernier seulement. Il y a là la trace d'une transfor-

[1] Vitruve, *De archit.*, l. I, c. v. — [2] *De bello gallico*, l. VII, c. LXXXIV. — [3] *Ibid.*, l. I, c. XXXVIII. — [4] Végèce, *De re militari*, IV. — [5] *De archit.*, l. I, c. v. — [6] L'affirmation de Vitruve ne saurait être admise sans réserves.

mation de la fortification survenue vraisemblablement à la suite de quelque progrès réalisé dans la construction des machines de siège.

Ni Vitruve, ni Végèce ne nous donnent la hauteur de l'enceinte; mais nous savons que déjà du temps de Philon elle était de 30 pieds. Or c'est encore à 10 m. que l'on fixe aujourd'hui la hauteur minimum à donner aux murailles pour les mettre à l'abri de l'escalade. Cette prescription est donc très ancienne et s'est conservée à travers les différentes époques : on ne saurait douter que les Romains s'y conformèrent de leur côté.

Les murs d'enceinte des villes avaient donc au moins 10 m. de hauteur, de l'élévation de la crête au-dessus du fond du fossé.

La largeur de la muraille variait avec le mode de construction adopté. Vitruve, avons-nous dit, ne donne aucun chiffre, mais il prescrit de la faire assez large au sommet pour que deux hommes en armes puissent se croiser facilement. Les murs de Dijon, entièrement construits en maçonnerie, avaient 15 pieds d'épaisseur; c'est la dimension indiquée par Philon de Byzance. Enfin Végèce prescrit de donner 20 pieds à la muraille terrassée.

Aucun des auteurs latins ne fait de recommandation relativement aux matériaux à employer de préférence dans la construction des différentes parties de l'enceinte. Philon se contente de demander que les ierres les plus dures soient placées aux endroits les plus exposés au tir des lithoboles. Mais un auteur anonyme de Byzance, qui écrivait sous le règne de Justinien, prescrit d'employer les pierres de très fortes dimensions dans la partie inférieure du mur, jusqu'à 7 coudées (3 m. 23) au-dessus du sol [1], en plaçant leur plus grande longueur dans le sens perpendiculaire au parement. Cette disposition avait pour but de donner aux murs une plus grande résistance contre l'action du bélier ou l'attaque par la sape.

Cette prescription offre d'autant plus d'intérêt à la date du VI^e^ siècle, que Grégoire de Tours, à la même époque, nous apprend que l'enceinte de Dijon était construite en pierres de taille sur 20 pieds de hauteur, alors que la partie supérieure était en petits matériaux. Cette circonstance tendrait à prouver que la recommandation de l'auteur anonyme était déjà suivie au III^e^ siècle et peut-être antérieurement, malgré le silence des auteurs.

Nous ne savons rien de précis sur l'organisation du sommet de la muraille; on peut être assuré cependant que l'enceinte était couronnée du côté de la campagne par un petit mur crénelé. Cette disposition est, en effet, très ancienne; elle est décrite dans le traité de Philon de Byzance. On sait que les Romains couronnaient le *vallum* de leurs camps passagers à l'aide d'un système analogue et qu'ils garnissaient de créneaux le mur d'enceinte de leurs *castra* et de leurs *castella* permanents.

Suivant Vitruve la circulation sur le sommet du rempart n'était pas libre d'une extrémité à l'autre de l'enceinte; au contraire, elle était interrompue intentionnellement à l'intérieur et sur toute la largeur des tours où on la rétablissait à volonté, mais à l'aide de planchers seulement destinés à être enlevés quand l'ennemi s'était emparé de l'une des courtines contiguës. De cette façon l'assaillant ne pouvait ni descendre dans la ville ni se répandre dans les autres parties de l'enceinte et son occupation se trouvait limitée à la partie comprise entre deux tours voisines [2].

Nous avons vu que les tours faisaient partie intégrante de l'enceinte. Elles étaient placées en saillie sur le mur, à la distance d'une portée de trait en principe, en fait à des distances assez variables. C'est ainsi que dans l'enceinte de Tours elles étaient espacées de 80 pieds et dans celle d'Aoste de 130 m. sur une partie et de 170 m. sur une autre. Leur mode de construction était le même que celui de la muraille.

Aucun des auteurs latins ne nous donne leurs dimensions. Vitruve se contente de nous dire qu'il faut les faire rondes ou polygonales à l'exclusion formelle des tours carrées sur lesquelles les machines auraient trop de prise. D'après les restes qui nous sont parvenus nous savons qu'elles avaient de 8 à 10 m. de diamètre en général.

La recommandation de Vitruve semble avoir été suivie dans la construction des enceintes gallo-romaines de Tours, du Mans et d'Auxerre en particulier, où les tours sont rondes à l'extérieur.

4° *Fossés.* — On a dit que Vitruve indiquait deux genres de muraille, dont l'une, construite uniquement en maçonnerie, devait être réservée aux parties de l'enceinte qui couronnaient les escarpements ou les pentes raides. Une pareille situation rendait tout fossé inutile et le plus souvent même impraticable; aussi Vitruve n'en prescrit-il l'emploi qu'à l'occasion du second genre de muraille.

Végèce, qui ne décrit que la muraille terrassée, nous apprend de son côté qu'on la faisait précéder d'un fossé.

On peut donc dire que, partout où la nature escarpée des lieux ne le rendait pas inutile ou impossible, le fossé était une partie essentielle de l'enceinte.

Le fossé était contigu à la muraille dont aucune berme ne le séparait, puisque, suivant Vitruve, c'était sur son fond même qu'on devait faire reposer les premières assises du mur d'enceinte.

Les fossés étaient très larges et très profonds, *altissimæ latissimæque*, suivant l'expression de Vitruve et de Végèce, d'accord sur le point, mais aussi dépourvus l'un que l'autre de données précises. Pour calculer leurs dimensions nous ne pouvons plus admettre que le volume de la muraille égalait le vide du fossé. Il est facile de voir, en effet, que toutes les terres extraites de ce dernier n'étaient pas employées à combler les intervalles ménagés dans la maçonnerie: un calcul très simple montre que dans ce cas elles représenteraient un fossé de 4 m. de profondeur sur 5 m. de largeur au plus, bien inférieur par conséquent à celui que réclamait une bonne défense.

5° *Portes et dispositions diverses.* — Les portes de villes, points vulnérables de l'enceinte, furent toujours l'objet d'une défense spéciale: des tours les flanquaient directement de chaque côté. Bâties avec plus de soins que les autres parties de la fortification et souvent avec un certain luxe d'ornementation, elles ont dû à ces circonstances de subsister alors que tout ce qui les entourait avait disparu depuis longtemps. Malheureusement leur organisation défensive a un rapport trop lointain avec celle de la muraille proprement dite pour nous fournir des données bien utiles.

Végèce attribue *aux anciens* une disposition qui avait surtout pour but d'empêcher l'incendie des portes. Elle consistait en une sorte de tambour *(propugnaculum)* placé en avant de l'entrée et fermé par une herse *(cataracta)* suspendue habituellement par des cordes et des anneaux de fer. Une rainure ménagée dans la partie supérieure de la construction permettait de jeter de l'eau quand l'ennemi avait réussi à mettre le feu.

Vitruve ne fait aucune mention de cette disposition; en revanche, il fait une recommandation spéciale au sujet de la direction à donner aux voies d'accès dans le voisinage de l'enceinte. Les chemins, suivant lui, ne doivent pas aboutir directement aux portes, mais laté-

[1] *Poliorcétique des Grecs*, trad. de Rochas, p. 157. — [2] Vitruve, *De archit.*, l. I, c. V.

ralement et par la gauche, parce que, de cette façon, l'ennemi présentera à la muraille le côté droit, qui n'est pas couvert par le bouclier. On comprend toute l'importance de cette prescription. Nul doute que le principe dont elle découle n'ait eu de nombreuses applications dans tous les systèmes de fortification appartenant à des époques où le bouclier était en usage.

6° *Résumé.* — Les conditions qui déterminaient l'emplacement des villes gallo-romaines étaient étrangères à toute préoccupation de défense, on peut les rencontrer en plaine aussi bien qu'en terrain accidenté. Dans ce dernier cas l'enceinte épouse la forme du terrain et se compose d'un simple mur sans fossé, pourvu de tours d'autant plus espacées qu'il est plus difficilement abordable. Lorsque la ville est en plaine, le tracé de l'enceinte est plus simple et plus régulier, c'est parfois un polygone, parfois même un quadrilatère. Le mur en terrain plat est précédé d'un fossé et flanqué de tours placées à des distances qui ne sont pas plus grandes que la portée du trait. Ces tours saillantes étaient généralement rondes, ou plutôt semi-cylindriques. Qu'il s'agisse d'une ville en plaine ou en terrain accidenté, l'enceinte était unique; en outre, aucun ouvrage avancé ne protégeait les dehors et, à l'intérieur, aucun réduit n'était prévu ou aménagé en vue de permettre la prolongation de la résistance. La muraille n'avait d'autre organisation défensive qu'un petit mur crénelé.

Les principes de la fortification à l'époque gallo-romaine sont d'une simplicité extrême, cependant le tracé des enceintes s'inspire de la portée des armes de jet, la nécessité du flanquement est reconnue et provoque la construction des tours en saillie; enfin la hauteur minimum de la muraille est calculée d'après la longueur des plus hautes échelles transportables.

XVIII. Réalisation pratique. — Nous venons de suivre, avec Vitruve et Végèce, la théorie, il est temps de passer à la pratique, en nous bornant à un certain nombre d'exemples [1].

1° *Fondations.* — Dans certains cas le mur d'enceinte n'a pas de fondations dans le sol, ainsi au Mans[2], à Fréjus [3]. Parfois, dans les terrains marécageux, on a eu recours à un plancher de bois épais de 0 m. 30 couvert d'une couche de galets, à Dax; ou bien à une construction sur pilotis de chêne, à Avenches. Peut-être en fut-il de même à Bordeaux [4].

2° *Assises.* — En Gaule, on a fait usage de gros appareil : à Sens, dix assises; à Auxerre, onze; à Arles, douze; à Périgueux, treize. Parmi ces blocs on a bouché les trous avec des débris de monuments insérés avec plus ou moins d'adresse : inscriptions, stèles, corniches, colonnes, statues, etc. Il en est ainsi à Sens, Tours, Arlon, Soissons, Le Mans, Jublains, Orléans, Angers, Besançon, Beauvais, Noyon, Bourges, Die, Dijon, Évreux, Paris, Langres, Nantes, Rennes, Bordeaux. On aimait à placer à la base des enceintes des blocs considérables qui offraient une résistance plus prolongée et plus efficace que le petit matériel. Parfois, la difficulté consistait à se procurer ces blocs en quantité suffisante et c'est ainsi qu'on explique le peu de hauteur de ce soubassement : à Bordeaux, 2 m. 60; à Rennes, 1 m. Dans certains cas, notamment à Périgueux, les pierres chevauchent les unes sur les autres à l'aide d'entailles ou de coupes à angle droit. Si on avait des matériaux quadrilatères on les joignait [5] et quelquefois obliquement [6]. Dans ces murailles entraient les matériaux provenant des temples païens démolis : *Muros quin etiam, quæ ordinata dicitur, ex demolitione templorum* [7]. Il est rare que ces gros blocs soient cimentés [8]; à Nîmes, beaucoup de blocs de 2 à 3 m. cubes sont superposés sans mortier. Dans certains cas on a fait usage de crampons de fer scellés avec du plomb [9]. C'est le cas pour le temple de Mercure au Puy-de-Dôme; pour les enceintes fortifiées [10], ce système n'a été employé, semble-t-il, que pour la *porta Nigra* de Trèves.

L'abstention du mortier n'a pas besoin de s'expliquer par la difficulté de le couler et de le faire adhérer, il suffit d'arguer de son inutilité par suite de la résistance suffisante qu'offraient les blocs de pierre aux entreprises de l'assaillant obligé de les attaquer au moyen de la sape. Au IIIe siècle, les barbares avaient déjà commencé à faire usage de machines, en bois naturellement et, par conséquent, fort exposées à l'incendie, à moins qu'elles ne fussent protégées par des conduites d'eau. Il fallait donc ne plus se contenter de murailles quelconques, c'est ce qui permet d'expliquer qu'à Rennes les constructeurs ont constitué la leur par des blocs de schiste maçonnés d'une hauteur de 2 m. 40 et, par-dessus, un entassement de blocs taillés, de fûts de colonnes, de débris de monuments atteignant 1 m. environ.

A la base de la muraille on observe parfois une sorte de sol oblique : Trèves, Andernach, Cologne, Le Mans.

3° *Blocage.* — Le corps de la muraille qui surmonte la base que nous venons de décrire se compose généralement de pierres ou de cailloux roulés, noyés dans un bain de chaux ou de mortier très liquide, mêlé à un peu de sable de rivière; c'est le système préconisé par Vitruve. A Tours, ce blocage a une épaisseur de près de 3 m. [11]; à Sens, il forme des lits de 0 m. 80 à 0 m. 90. A ce sujet on a supposé que « l'ouvrier romain élevait la maçonnerie par assises; il commençait à ses pieds et montait jusqu'à la hauteur qu'il pouvait atteindre sans fatigue; à mesure que son travail avançait, il reculait pour étendre l'assise dans le sens de la longueur du mur. La face du mur, qui devait être parementée, était ensuite couverte d'une épaisse couche de mortier dans laquelle on enfonçait les cubes de pierre, Mais les maçonneries de l'intérieur et des parements, faites en des temps et suivant des modes différents, ne devaient pas toujours se lier parfaitement et une partie du parement devait fatalement se détacher du mur [12].»

4° *Revêtement.* — On fait usage pour le revêtement extérieur de pierres cubiques de 0 m. 10 à 0 m. 12 de côté, disposées par assises régulières dans un lit de mortier. Au Mans, cinq assises [13]; à Périgueux, les cubes alternent avec des briques [14]; à Tours, les cubes ont 0 m. 10; à Noyon, ils ont en longueur 0 m. 167 à 0 m. 194; en hauteur 0 m. 111 à 0 m. 139; épaisseur 0 m. 167 [15]; à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), les cubes sont allongés à la base et, à 4 m. du sol, deviennent plus petits [16]; à Trèves, au Mans, à Avenches, on emploie des cubes allongés.

[1] Nous les empruntons au livre d'A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule. Étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*, in-8°, Paris, 1907. — [2] *Rev. hist. et archéol. du Maine*, t. IX, 1881, p. 119. — [3] *Bull. mon.*, t. XXX, 1854, p. 697. — [4] *Ann. de la faculté des lettres de Bordeaux*, 1888, p. 398. — [5] *Congrès archéol. de France*, 1858, p. 119, 260; Ch. Roach-Smith, *Collectanea antiqua*, t. VII, p. 47. — [6] E. Espérandieu, *Musée de Périgueux. Inscr. antiq.*, 1893, p. 9. — [7] *Code Théodosien*, l. XV, tit. I, lex 36. — [8] A Autun, porte d'Arroux; à Langres, porte du Marché, on a recouru à des joints soignés et un canal entre chaque pierre pour l'introduction du mortier. — [9] A. Choisy, *L'art de bâtir chez les Romains*, in-fol., Paris, 1873, p. 225. — [10] A. Blanchet, *op. cit.*, p. 241. — [11] A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 1831, p. 347. — [12] A. Blanchet, *Les enceintes romaines*, p. 242; Chanoine, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Sens*, 1851, p. 90. — [13] Voir *Dictionn*, t. X, au mot Mans. — [14] A. Blanchet, *op. cit.*, pl. XVII, n. 2. — [15] G.-A. Moët de La Forte-Maison, *Antiq. de Noyon*, 1845, p. 75. — [16] Ch. Mangin, *Études, hist. et critiques pour servir à l'hist. de Deneuvre et de Baccarat*, 1861, p. 25.

A Saintes, sous chaque pierre des parements, on trouva des cales de plomb, de bronze doré ou ciselé et des marbres rares destinés à assurer la stabilité [1]. A Fréjus on a relevé cette particularité : il s'agit d'un noyau de petit appareil réticulé, encastré dans un mur dont les pierres, régulièrement taillées, ont 0 m. 12 de hauteur sur 0 m. 16 de largeur. Les pierres du petit appareil ont en moyenne 0 m. 10 de côté. C'est donc probablement une mise en œuvre de matériaux trop petits [2]. Au Mans (voir ce nom) les murs offraient des décorations géométriques, composées de triangles, de losanges, de cercles et de bandes inclinées en sens contraire. On obtenait des figures par l'emploi de deux matériaux de nuances différentes : calcaire blanc et grès brun foncé, dit « roussard [3] ». Il faut signaler encore la tour ronde au coin de la Zeughausstrasse, à Cologne, où les couleurs sont obtenues par l'emploi

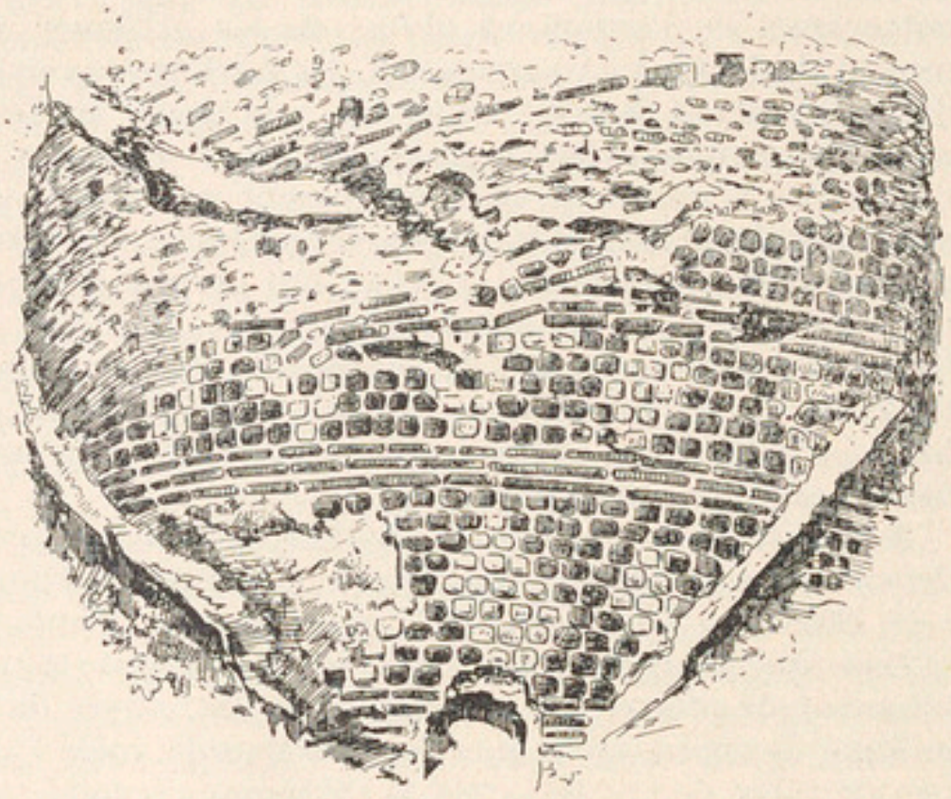

9052. — Tour ronde au coin de la Zeughausstrasse à Cologne. D'après A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, pl. v, n. 5.

du quartz micacé, du calcaire et du grès rouge (fig. 9052).

5° *Chaînages.* — On a fait usage de chaînes de briques. Celles-ci, à Rennes, avaient une hauteur égale à celles des assises de pierre qui les séparaient; généralement, il n'en est pas ainsi : à Sens, on compte douze rangs de pierres pour un rang de briques posées à plat; à Orléans, trois rangs de cubes séparés par des cordons de trois briques. D'ordinaire le cordon de briques se compose de trois rangs de briques à plat : à Dax, Noyon, Bordeaux, Orléans, Le Mans, Rennes, Nantes, Saint-Lizier, Toulouse; deux rangs seulement à Tours, Metz et Beauvais, tantôt deux, tantôt trois rangs à Bourges, à Évreux, à Bayonne. A Fréjus, on remarque des zones de cinq rangs de briques (fig. 9053).

Les lits de briques ne sont pas seulement en bordure, ils traversent généralement tout le massif du blocage, ce qui présentait le double avantage de conserver le niveau dans les assises et de relier plus solidement le parement de la muraille au corps de la maçonnerie. On sait, en effet, que les briquetages avec lits épais de mortier ont une force de résistance extraordinaire.

Dans les enceintes romaines, les chaînes de briques sont généralement plus rapprochées dans les parties supérieures dont les parements devaient avoir plus de tendance à se détacher. La chaîne de briques était considérée comme si utile qu'on évitait de l'interrompre. Ainsi, dans la grande poterne du Mans, la voûte en plein cintre est constituée par un arc construit en grandes briques posées debout; au-dessus est un rang de moellons cubiques, puis deux rangs de briques posées à plat mais épousant la courbe, enfin, au-dessus, vient le parement de moellons horizontaux (fig. 9054).

A Saintes, on remplace les briques par des pierres plates; à Tours on enferme des pierres plates entre deux rangs de briques. C'est que celles-ci se font rares dans le nord de la Gaule où on se les procure difficilement; néanmoins, on peut dire que les chaînes de briques sont une caractéristique presque constante

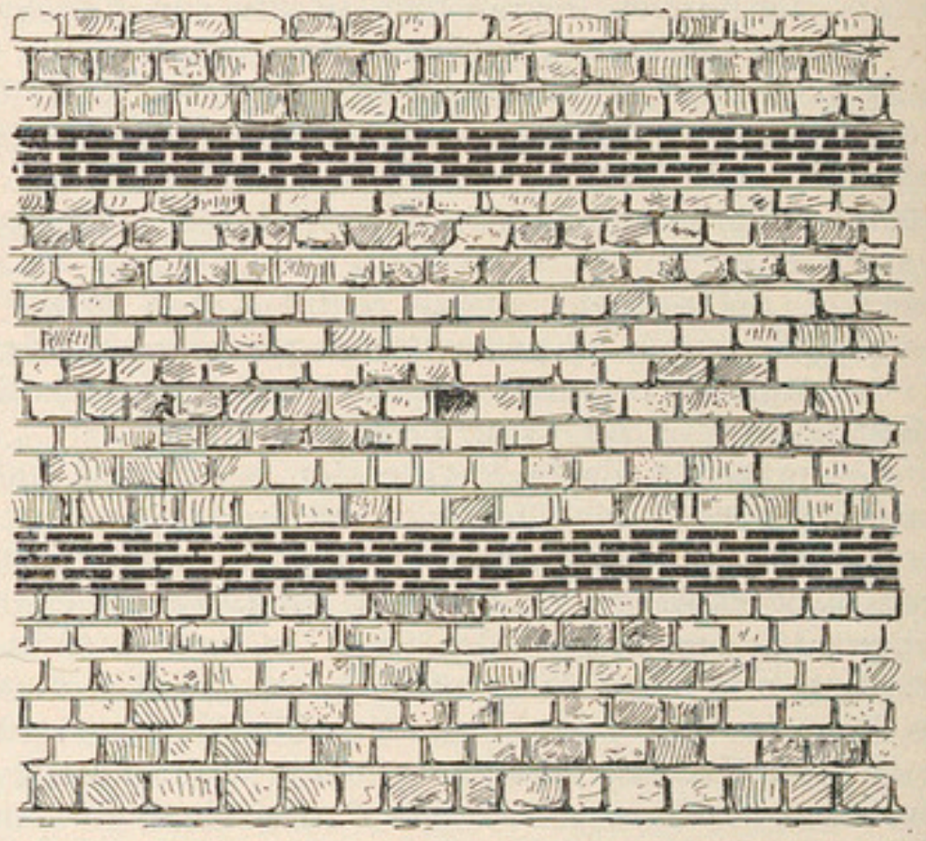

9053. — *Oppidum* de Fréjus. Chaînage en briques. D'après A. Blanchet, *op. cit.*, pl. IV, n. 4.

des murailles romaines des villes de la Gaule. Mais il ne faudrait pas conclure de la présence de briques qu'on se trouve nécessairement devant une construction romaine; ainsi, dans le Maine, au IXe siècle, on employait encore l'appareil romain [4].

Ce n'est pas seulement dans la construction des murs d'enceinte, mais encore dans les constructions religieuses qu'on fait usage de chaînes de briques entre le Ve et le Xe siècle, par exemple dans les églises de Vieux-Pont-en-Auge, de Saint-Eusèbe de Gennes (voir ce nom), de Rugles, de Saint-Christophe de Suèvres et dans la chapelle souterraine du Mont-Saint-Michel [5]. A Saint-Philibert de Grandlieu (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1543-1565) on trouve un mélange de moellons de calcaire blanc et de lourdes briques. A Carcassonne, la partie dite wisigothe est élevée par assises de moellons cubiques de 0 m. 10 à 0 m. 12 de côté, alternant avec des rangs de briques [6], tout comme dans l'appareil de la plupart des enceintes de la Gaule romaine.

A l'époque mérovingienne on a dû se conformer à l'usage romain des IIIe et IVe siècles; on voit que saint Didier employa l'appareil cubique lors de la construction des murs de Cahors : *Portas, turres murorum ambitu ac quadratorum lapidum compactione munivit* [7].

[1] Julien-Laferrière, dans *Congrès archéol. de France*, 1894, p. 187-188. — [2] V. Petit, dans *Congrès archéol. de France*, 1866, p. 319. On pourrait supposer aussi qu'il s'agit d'une brèche réparée à une époque éloignée de la construction primitive. — [3] *Congrès archéol. de France*, 1878, p. 376. — [4] L. Charles, dans *Bull. mon.*, t. XXXII, 1866, p. 288. — [5] R. de Lasteyrie, dans les *Mél. d'archéol.* de J. Quicherat, *Moyen Age*, 1886, p. 372, n. 1. — [6] E. du Sommerard, *Les mon. hist. de France à l'Exposition universelle de Vienne*, 1876, p. 179. — [7] *Vita S. Desiderii*, dans *Mon. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. IV, 1902, p. 575.

« D'ailleurs, en admettant même que les traditions des constructeurs romains eussent disparu, les murailles élevées postérieurement à l'époque romaine furent dans beaucoup de cas (Boulogne, Nantes, Brest, etc.) rétablies sur les fondations antiques. Alors les maçons s'efforcèrent sûrement d'imiter leurs prédécesseurs [1]. »

La couleur et les dimensions des briques varient; la couleur va du rouge vif au rouge foncé; les dimensions sont très irrégulières. A Bourges, longueur 0 m. 26 à 0 m. 51, épaisseur 0 m. 04 à 0 m. 07 [2]; à Beauvais, longueur 0 m. 32 à 0 m. 37, épaisseur

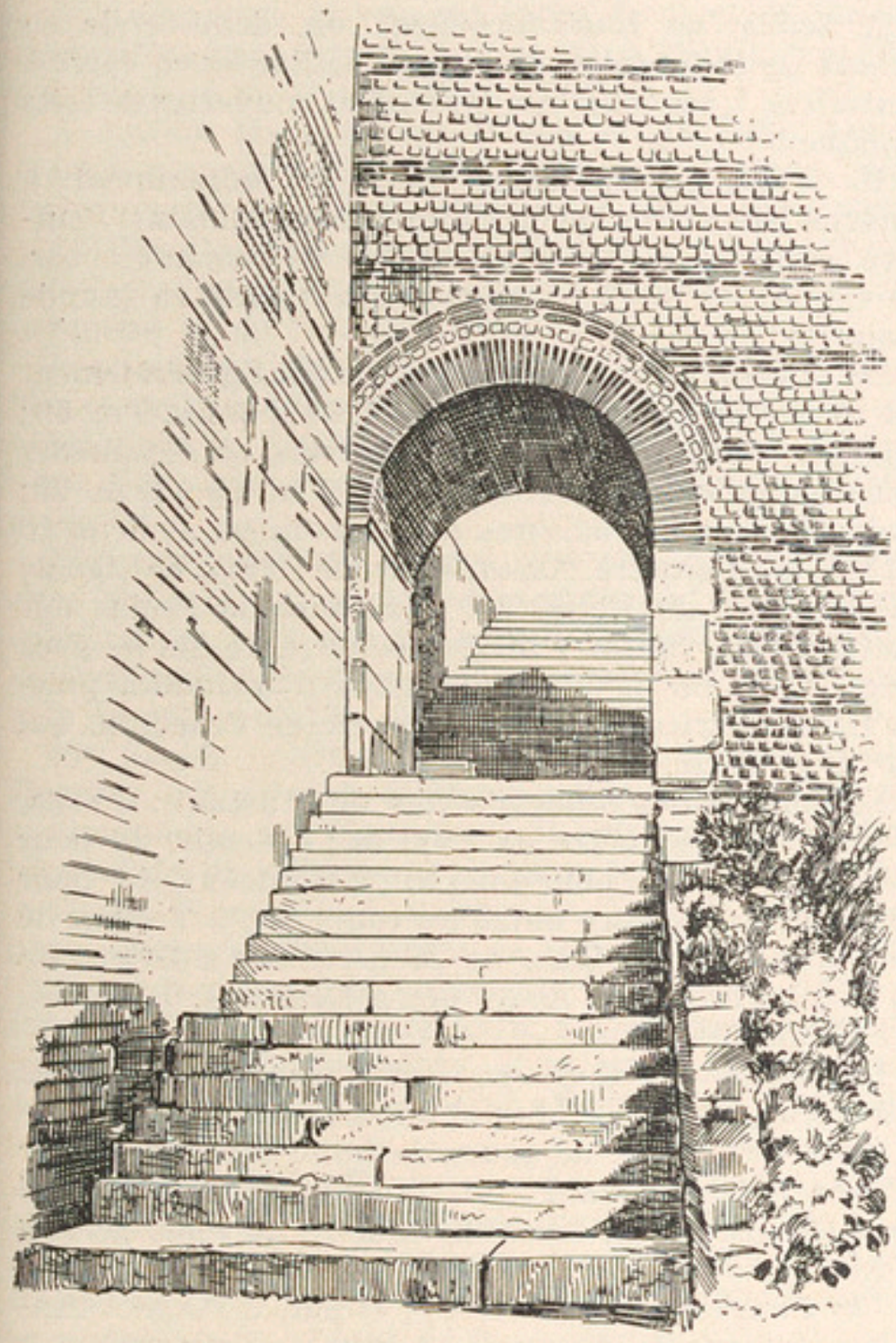

9054. — Appareil de la grande poterne du Mans. D'après A. Blanchet, *op. cit.*, pl. XV, n. 1.

0 m. 018 à 0 m. 034 [3]; à Noyon, longueur 0 m. 433, largeur 0 m. 325, épaisseur 0 m. 027 [4]; à Sens, longueur 0 m. 35, largeur 0 m. 29 [5]; à Nantes, longueur 0 m. 405 à 0 m. 486, épaisseur 0 m. 054 [6], etc.

A une époque ancienne on ménage le ciment, dès la fin du IIIe siècle, la couche de ciment est au moins égale à l'épaisseur d'une brique. C'est le cas pour la plupart des enceintes de la Gaule : Senlis, Sens, Bourges, Périgueux, Lectoure, Dax, Tours, Angers, Nantes, etc. A Senlis, les briques ont environ 0 m. 025 d'épaisseur et la couche de ciment entre les briques dépasse très souvent cette épaisseur [7].

6° *Mortiers.* — La composition du mortier a également varié. A Dijon, on a reconnu dans le mortier de la chaux, du sable, de la brique pilée et de la paille hachée. A Tours, on mélangeait la chaux pure et le sable de Loire, ce qui donnait un produit très résistant [8]; à Sens, un mélange de chaux et de sable siliceux de la vallée de l'Yonne; à Andernach, chaux et débris de briques.

La couleur n'est pas constante. C. de La Croix soutient que les mortiers blancs décèlent des constructions romaines des trois premiers siècles [9]. A Tours, on trouve du mortier blanc, mais aussi, sur plusieurs points de l'enceinte, du mortier rougeâtre [10]. A Avenches, le mortier est blanc; à Alise, le mortier de chaux et de sable est jaune.

L'emploi du mortier rougeâtre est bien connu. Bourges, Lyon, Le Mans, Limoges, Rennes durent à cette particularité le sobriquet de villes rouges [11]. En général on ne peut voir si le mortier des jointements a été serré avec le tire-joint.

7° *Murs doubles.* — A Langres on a constaté que les grosses pierres et les débris de monuments antiques avaient été placés, les uns au-dessus des autres, sur deux lignes parallèles non reliées et laissant entre elles un vide variant de largeur suivant la longueur des blocs employés. On a supposé que cette disposition singulière avait été adoptée dans le but d'opposer une nouvelle muraille à l'ennemi, s'il venait à abattre le premier rempart [12]. La conjecture est ingénieuse, mais on a justement fait remarquer que le peu de distance entre les deux parois de l'enceinte de Langres eût été plutôt funeste [13].

A Beauvais, à Arras, on a constaté la présence de murs doubles. A Poitiers, en 1823, rue des Bourbons, près du coin de la rue de Gervis-Vert, on découvrit deux murs d'enceinte parallèles, distants de 0 m. 65 environ [14]; dans la même ville, vers 1878, à 200 m. du point qui vient d'être indiqué, on trouva deux murs analogues, ayant 1 m. 20 et 0 m. 70 d'épaisseur, séparés par un intervalle à peu près égal à celui des deux premiers murs et comblé par des terres et des décombres. On en a conclu à l'existence d'un chemin de ronde intérieur entre les deux murs [15].

Cette disposition a été rencontrée sur d'autres points : à Mayence, à Strasbourg, à Andernach, à Kapersburg. Il se pourrait faire que ces doubles lignes de défense fussent un souvenir d'un système employé par les Gaulois; nous apprenons de César que les Aduatiques fortifièrent leur refuge par un double mur très élevé : *quem locum duplici altissimo muro munierant* [16]. Dans le midi de la France on a exploré cinq enceintes fortifiées, n'appartenant pas à des villes, dont les murailles sont constituées par deux murs indépendants et à parements distincts, juxtaposés et ayant chacun 1 m. 50 à 3 m. d'épaisseur [17].

8° *Hauteur des murs.* — On a proposé les mesures suivantes pour les villes de diverses régions :

Trèves, 5 m. 65 (sans compter les parapets); Cologne, 7 m. 80; Aoste, 8 m.; Turin, 7 m. 75; Pompéi, 8 à 10 m.; Rome, enceinte d'Aurélien, 10 m. 70 à 18 m. 75; Vérone, 12 m.

En Gaule, la partie supérieure des murs a disparu, toutefois nous savons par Grégoire de Tours que les murs de Dijon avaient 9 m. de hauteur : *in altum*

[1] A. Blanchet, *op. cit.*, p. 249. — [2] A. Buhot de Kersers, *Hist. et stat. du dép. du Cher*, t. II, p. 64. — [3] Graves, *Notice archéol. Oise*, p. 83. — [4] C.-A. Moët de La Forte-Maison, *Antiq. de Noyon*, 1845, p. 75. — [5] *Bull. de la Soc. archéol. de Sens*, 1846, p. 40. — [6] Bizeul, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. I, 1860, p. 364. — [7] A. Blanchet, *Les enceintes de la Gaule*, p. 251. — [8] *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1883, p. 125. — [9] *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1877-1879, t. I, p. 174-175. — [10] A. Blanchet, *op. cit.*, p. 252, note de la page précédente. — [11] Id., *ibid.*, p. 253. — [12] Th. Pistollet de Saint-Ferjeux, dans *Mém. de la Soc. archéol. de Langres*, t. II, 1862, p. 232. — [13] A. Blanchet, *op. cit.*, p. 255. — [14] Dufour, *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, 1826, p. 336. — [15] C. de La Croix, dans *Bull. Soc., antiq. de l'Ouest*, 1877-1879, t. I, p. 172-176. — [16] *De bello gallico*, l. II, c. XXIX. — [17] J. de Saint-Venant, *Antiques enceintes fortifiées du midi de la France*, dans *Comptes rendus du Congrès intern. d'anthropologie et d'archéol.*, t. XII, 1900.

*pedes triginta* [1]; le pied romain étant évalué à 0 m. 2957. C'est à peu près la même élévation qu'on peut attribuer aux courtines de Dax, si l'on en juge par un fragment observé autrefois près de la porte Saint-Pierre [2].

9° *Épaisseur.* — Quant à l'épaisseur des murs d'enceinte voici quelques-unes des mesures relevées :

Avenches, 1 m. 32 à 1 m. 65; Metz, 1 m. 50; Fréjus, 1 m. 20 à 2 m. 65; Chartres, 1 m. 50? Aire, 2 m.; Auxerre, 2 m.; Nantes, de 2 m. à 4 m. 50; Beauvais, 2 m. 20 à 2 m. 60; Cologne, 2 m. à 2 m. 50; Nîmes, 2 m. 25; Arles, 2 m. 25; Sens, 2 m. 40 au sommet, 2 m. 65 au milieu, 3 m. à la base; Grenoble, 2 m. 50 et 3 m. 23; 4 m. 50 à la base; Autun, 2 m. 40 à 2 m. 50; Chalon-sur-Saône, 2 m. 50 à 3 m. 50; Toulouse, 2 m. 50 à 3 m.; Évreux, 2 m. 90; Trèves, 2 m. 90 à 3 m. 70; Bayonne, 3 m.; Bourges, 2 m. 50 à 3 m.; Besançon, 2 m. 90 à 3 m.; Andernach, 2 m. 90 à 3 m.; Langres, 3 m. 35; Strasbourg, 3 m. 60; Coblentz, 3 m. 65 à la base; Saintes, 3 à 4 m.; Angers, 2 m. 40 à 4 m. environ; Senlis, 3 à 4 m.; Périgueux, 3 à 4 m.; Le Mans, 4 m. à la base; moins au sommet; Dax, 4 m. 25 à 4 m. 50 à la base; 4 m. au sommet; Tours, 4 m. 30 à 4 m. 80; Bordeaux, 4 m. au-dessus du soubassement; Dijon, 4 m. 50, d'après Grégoire de Tours [3]; Vienne, jusqu'à 5 m.; Poitiers, jusqu'à 6 m. [4]?

L'épaisseur des murailles des *castella* du *limes* (voir ce mot) variait beaucoup; en général, les murailles des enceintes de la Gaule sont plus épaisses. Peut-être l'expérience acquise à la suite des attaques des Germains sur les frontières décida à porter les enceintes de la Gaule à une épaisseur minimum de 2 m.

10° *Courtines.* — Sur la partie supérieure de la courtine se trouvait le chemin de ronde. A Fréjus, on a retrouvé un mur d'appui de 0 m. 70 de hauteur sur 0 m. 60 d'épaisseur qui bordait la courtine [5]; on devait accéder au chemin de ronde par des escaliers en bois ou par des rampes en terre. A Nîmes, le couronnement de la muraille était formé d'une assise de larges dalles. Selon Ménard, sur la face extérieure s'élevait un parapet d'une toise de hauteur sur deux pieds d'épaisseur. Ce parapet était constitué par deux pierres, posées de champ l'une sur l'autre, ayant chacune trois pieds de hauteur. La première assise était continue, la seconde formait les merlons ou *pinnæ* [6]. Les grandes dalles du couronnement étaient percées à leur extrémité du côté de la ville; elles soutenaient peut-être des *propugnacula* [7].

Les créneaux des murs d'enceinte ont généralement disparu plusieurs fois, ils étaient faciles à remplacer. Le crénelage des enceintes gallo-romaines devait être analogue à celui des *castra prætoria.* Il y a peu de confiance à accorder aux dimensions relevées sur les représentations artistiques offrant des merlons de crénelage.

Il est probable qu'il existait dans la muraille des meurtrières.

11° *Tours.* — On trouve des tours rondes dans la plupart des enceintes : Dax, Bourges, Senlis, Tours, Périgueux, Sens, Beauvais, Le Mans, Arlon, Cologne, etc. Ces tours posent sur un massif plein et ne sont évidées qu'à la hauteur du premier étage, percé d'une ouverture centrale et de deux ouvertures latérales [8]. Les tours pleines ont un diamètre plus réduit que les autres, notamment à Dax, à Jublains, à Narbonne, à Saint-Lizier, à Antibes. Les tours wisigothes de la muraille de Carcassonne sont pleines à la partie inférieure jusqu'à une hauteur de 6 à 7 m. Au Mans, les tours avaient une base très large. A Nîmes, les tours étaient plus élevées que le rempart (comme partout ailleurs sans doute) et sans communication avec le chemin de ronde.

La forme des tours était très variable; on en a trouvé de carrées, de circulaires, de semi-circulaires, d'octogonales. Parfois on ménageait un escalier dans l'épaisseur d'un mur épais de 1 m. 80; pour l'étage supérieur et la terrasse on avait sans doute recours à des escaliers de bois mobiles. Le haut des tours était crénelé comme la muraille.

A Senlis, les tours formaient un demi-cercle en dehors de la muraille et étaient saillantes en carré à l'intérieur [9]; les tours rondes étaient couvertes de toits coniques.

Il y avait des tours carrées, notamment à Angers, Nîmes, Besançon, Saint-Lizier, Jublains. Peut-être avons-nous là des constructions remaniées car, en Gaule, les tours romaines sont rondes, en grande majorité.

Le diamètre des tours rondes atteint généralement 8 à 10 m. (Arles, 8 m.; Autun, 9 m. 20; Nîmes, 9 m. 50; Bourges, 10 m. à 10 m. 50); à Beauvais, on signale des tours exceptionnellement petites : 3 m. 25 à 3 m. 90; mais d'autres, de mesures plus certaines, avaient 10 à 12 m. de diamètre. Au *castellum* de Deutz, on signale un diamètre de 13 m. 75. Les tours de Fréjus ont tantôt 10 m., tantôt 7 m. de diamètre, ce qui ne peut s'expliquer par le plus ou moins d'antiquité, puisqu'elles appartiennent à une partie de l'enceinte qui est du 1er siècle.

Le nombre des tours n'a rien de constant : à Sens, 24 pour un périmètre de 2500 m.; à Senlis, 28 pour 840 m.; à Dax, 43 pour 1465 m.; à Bordeaux, 46 pour 2340 m. La distance entre les tours est, à Trèves, de 80 à 114 m.; au Mans, de 25 à 30 m.; à Dijon, de 33 m.; à Périgueux, de 39 m.; à Beauvais, de 80 m.; à Poitiers, de 25 m.

La saillie des tours en avant du rempart est à Périgueux, 5 m.; à Nîmes, 6 m.; à Bourges, 7 m.

On a fait usage de tours de bois; celles de César devant Alésia avaient trois étages; on en a signalé dans les *castella* du *limes* rhétique et du *limes* germanique.

12° *Portes et poternes.* — A Dijon, à Angers l'enceinte est percée de quatre portes, à Grenoble et à Paris de deux. Dans les camps, la porte prétorienne ouvrait généralement vers l'Orient, ou vers l'ennemi [10]. Mais il ne paraît pas qu'on fît de différence entre les diverses portes des enceintes qui devaient s'ouvrir aux quatre points cardinaux, commes celles de Dijon d'après Grégoire de Tours.

Les portes offrent parfois des particularités assez remarquables : à Langres, l'arc de la porte du Marché est en appareil régulier et très beau, dont les joints sont maintenus par des crampons de fer, de pierre ou de chêne. Les joints verticaux ont été taillés avec une large ciselure, qui enveloppe la partie centrale, creusée de manière à recevoir le mortier plus facilement [11]. Les portes de ce genre ont pu être à l'origine des « arcs de triomphe » qu'on rattacha plus tard à l'enceinte. Les portes ont généralement un corps de logis [12].

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. III, c. XIX. — [2] *Bull. mon.*, 1879, p. 491. — [3] On remarquera que pour les parties retrouvées des murs de Dijon l'épaisseur ne dépasse pas 2 m. 32 à 2 m. 38. — [4] Cette épaisseur dépasserait notablement celle des enceintes les plus fortes des villes de la Gaule; il y a lieu de garder un doute, de même que pour l'épaisseur de 7 m. attribuée aux murailles de Béziers. — V. Petit, dans *Bull. mon.*, t. XXX, 1864, p. 690. — [5] Germer-Durand, *Enceintes successives de Nîmes*, 1877, p. 6, 7. — [7] Id., *ibid.*, p. 8. — [8] *Bull. mon.*, t. XXX, 1864, p. 693. — [9] Même disposition dans l'enceinte wisigothe de Carcassonne. — [10] Végèce, I, XXIII, *Porta quæ appellatur prætoria, aut Orientem spectare debet, aut illum locum qui ad hostes respicit.* — [11] J.-F.-O. Luquet, *Antiquités de Langres*, 1838, p. 155-156. — [12] Par exemple à Autun.

A Fréjus, la porte de Rome et la porte des Gaules forment des demi-lunes, dont la concavité était tournée vers l'ennemi. Autre exemple de la même disposition à Avenches, ce qui répond à des renseignements donnés par Philon et par Végèce.

Dans la *Poliorcétique des Grecs* (xe siècle de notre ère), on voit des portes flanquées de tours rondes ou carrées.

Les portes d'enceintes romaines comportaient une double issue pour les voitures, accostée de droite et de gauche de chemins pour les piétons. A Cologne, une entrée centrale et deux latérales : à Trèves, deux allées d'égale largeur.

A Andernach, la voie est large de 4 m.; à Nîmes, porte d'Auguste, 3 m. 90 et 1 m. 90; à Trèves, 3 m. 95; à Cologne, 5 m. et 1 m. 90.

A Autun, les portes d'Arroux et de Saint-André étaient surmontées au-dessus des voûtes d'une galerie couverte servant de chemin de ronde. Une porte d'Antibes était disposée pour recevoir une herse *(cataracta)* et l'on en connaît d'autres exemples, particulièrement la porte d'Herculanum, à Pompéi.

Les vantaux des portes étaient ferrés avec de gros clous; c'est ce que nous apprennent les monnaies du IVe siècle et les figures de la *Notitia dignitatum*. Végèce nous dit que les portes doivent être couvertes de cuir et de fer.

Plusieurs cités ont eu des poternes, petites portes avec voûte à arc surbaissé, surmontée d'un arc de décharge en plein cintre, comme à Tours et à Dax, ou simplement avec une voûte en plein cintre comme à la grande poterne du Mans.

13° *Fossés*. — On a retrouvé des restes de fossés à Bourges, à Beauvais, au Mans, à Grenoble, à Évreux, à Strasbourg, à Dijon; mais il est pour ainsi dire impossible de déterminer l'âge exact de ces fossés. A Rome, l'enceinte d'Aurélien ne reçut de fossés que deux siècles et demi après sa construction; à Sens, ils ne furent creusés qu'au XIVe siècle (de 1348 à 1358). A Cologne, à Andernach, à Neumagen point de fossés autour de l'enceinte. Il se pourrait qu'on ait évité ce moyen de défense qui affaiblissait la base de lourdes murailles.

14° *Cours d'eau. Ponts*. — « La plupart des villes appuyaient un de leurs flancs contre un fleuve, et il faut remarquer que beaucoup des villes de la Gaule étaient en arrière du fleuve qui les protégeaient contre les envahisseurs venant de la Germanie, tout en donnant une garantie contre la disette d'eau. Cette situation est celle de Tours, d'Angers, de Dax, de Bordeaux, de Grenoble, de Chalon-sur-Saône, d'Auxerre, de Soissons, de Strasbourg, de Cologne, d'Andernach, de Coblentz, de Mayence, d'Augst. Quelques cités étaient mieux protégées encore par le fleuve, car elles s'étaient concentrées dans des îles : Paris, Melun.

« Mais si le fleuve est une barrière, il est aussi un chemin, et il fallait défendre contre les ennemis l'accès de cette voie naturelle. A l'exception des ponts, on n'a retrouvé les restes d'aucun ouvrage spécial. Il faut donc en conclure, croyons-nous, que les habitants tendaient des chaînes de fer en travers du fleuve. C'est un système que Bélisaire avait employé à Rome pour barrer le Tibre et il est vraisemblable que les anciens Romains avaient connu le procédé. De plus, des flottilles militaires gardaient les fleuves, du moins au IVe siècle. La *Notitia dignitatum* nous apprend en effet qu'il y avait un *præfectus classis Araricæ*, un *præfectus classis fluminis Rhodani* et un *præfectus classis Anderetianorum* (sur la Seine) [1]. »

15° *Prætorium*. — Dans un certain nombre de *castra* et de *castella* de la région du Rhin, le commandant de la place résidait à peu près au centre; il n'en était pas de même en Gaule où le plan des villes était fort variable. On aura pu utiliser un édifice dans une position un peu excentrique. A Senlis on parle d'un *prætorium*, mais des fouilles seraient nécessaires sur ce point. Il est plus qu'aventureux d'écrire qu'« il y a toujours dans l'enceinte romaine de la vieille cité un monument qui, au Moyen Age, formait en quelque sorte le donjon du système défensif et qui eut peut-être comme origine le *prætorium* antique [2] ». Conjecture que rien n'autorise.

16° *Cathédrales*. — On trouve nombre d'exemples où la cathédrale, ou une église très ancienne, est bâtie sur l'enceinte antique et une partie du monument déborde le tracé. Il en est ainsi à Bourges, Paris, Noyon, Nantes, Tours, Soissons, Angers, Dijon (Saint-Étienne), Cologne, Mayence (Saint-Étienne) et peut-être Chartres. Parfois l'église se trouve très rapprochée de la muraille : Senlis, Bordeaux, Dax, Chalon-sur-Saône, Orléans, Boulogne, Saint-Lizier, Antibes. D'où on peut conclure que les temples antiques, remplacés par les basiliques chrétiennes et par des cathédrales, avaient servi de point d'appui à la muraille [3].

17° *Amphithéâtres*. — On a déjà eu l'occasion de remarquer que dans certaines villes, telles que Bordeaux, Saintes et Angers, l'amphithéâtre fut laissé en dehors de l'enceinte; ailleurs, comme à Périgueux et à Tours, il fut transformé en bastion. A Nîmes, les arènes furent comprises dans la première enceinte et devinrent le *castrum* dans l'enceinte réduite du Moyen Age. A Trèves, l'amphithéâtre fut converti en porte fortifiée.

C'était là, pour les monuments, une chance heureuse qui les préservait de la destruction à laquelle les exposait leur présence hors de l'enceinte; en ce cas on les exploitait comme une carrière pour bâtir l'enceinte.

A Saintes, les murs antiques contenaient seize beaux chapiteaux et deux ou trois bases de colonnes, ce qui s'explique ainsi : on démolit un temple dont les matériaux furent portés dans le rempart et les chapiteaux jetés à terre les premiers furent placés dans les fondations de la muraille.

18° *Forme des enceintes*. — Cette forme était parfois carrée ou barlongue, mais plus fréquemment elle se pliait aux exigences de la nature du sol. C'est ainsi qu'à Tours l'enceinte dessinait une sorte de trapèze irrégulier, il en était de même à Dax, tandis que Beauvais, Orléans et Cologne étaient carrées, ou peu s'en faut, et que Bordeaux, Strasbourg, Auxerre, Évreux, Meaux, Soissons, Le Mans, Saint-Lizier, Rouen, Bayonne offraient l'aspect d'un parallélogramme plus ou moins régulier.

Certaines villes avaient un tracé régulier : Poitiers, Dijon; d'autres étaient plus ou moins régulièrement ovales : Bourges, Grenoble, Périgueux, Angers, Senlis, Noyon.

19° *Périmètre* (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1960, au mot FORTIFICATION).

20° *Époque de la construction des enceintes*. — Il n'est guère d'auteur qui n'ait cru devoir indiquer une date plus ou moins probable pour la construction de l'enceinte d'une ville dont il étudiait le passé; dans la plupart des cas, l'opinion soutenue était fondée sur des données arbitraires et des constatations superficielles. Caumont hésita entre des opinions successives et très différentes; il se prononça d'abord pour la fin du IVe siècle (le règne de Gratien) puis remonta jusqu'à l'époque d'Honorius et d'Arcadius. Buhot de Kersers soutint que les murs de clôture et d'ornement, en Gaule, remontaient à l'arrivée des Romains et Bélisaire; Ledain répliqua que les murs s'étaient élevés sous le règne de Constance Chlore et celui de Constantin. La conver-

[1] A. Blanchet, *op. cit.*, p. 274. — [2] Id., *ibid.*, p. 276. — [3] Id., *ibid.*, p. 278.

sation se poursuivit; le premier disant que les véritables enceintes défensives avaient été élevées en 410-420; G. de La Noë attribua la plupart des murs des cités gallo-romaines au milieu du IVe siècle et à l'époque de l'invasion de 406. Tout cela était insoutenable.

Schuermans s'avisa et fit remarquer que les blocs avec inscriptions, provenant des remparts d'Arlon, devaient appartenir au IIIe siècle. L'observation fut étendue à Sens et à Bordeaux; finalement Schuermans admit que les remparts romains dans lesquels on trouve des pierres tombales et des autels ont été construits sur les ordres de Dioclétien et de Maximien pour resserrer toutes les villes de l'empire dans les limites les plus étroites et pour les défendre contre les barbares [1].

Ledain conclut que toutes ces murailles furent bâties vers le dernier quart du IIIe siècle, ou même « pendant la période s'étendant de 277 à 306 [2] ». Déjà l'abbé Lebeuf (voir ce nom) avait opiné pour la période qui se rapproche de l'an 300 [3] et, de nos jours, C. Jullian a écrit « qu'aux abords de l'an 300 de notre ère, les empereurs romains transformèrent en places fortes la presque totalité des villes des trois Gaules, villes ouvertes jusque-là [4] ». On donnait même des noms : Lutèce, Beauvais, Senlis, Meaux, Sens [5]. Mais il faut laisser un écart suffisant et admettre, semble-t-il, que ce grand mouvement de fortification commença sous Gallien et se prolongea jusqu'au règne de Constantin [6], sauf à le faire débuter un peu avant Gallien. Et puis il faut encore établir une distinction entre les enceintes des premiers temps de l'empire et celles des IIIe et IVe siècles. Les premières ont un périmètre très développé et une épaisseur moindre que celle des enceintes postérieures; elles ne renferment pas de matériaux sculptés et n'ont ni bases de gros appareil ni chaînes de briques.

21° *Inscriptions et textes littéraires.* — Pour la période comprise entre la conquête romaine et le IIIe siècle, on peut recourir aux quelques indications que voici :

Auguste donna des portes et des murs à Nîmes [7] et il semble qu'il en fut de même pour Vienne [8]. Claude aurait élevé les murs de Cologne [9]. Mayence avait une ceinture de murailles au temps de la révolte de Civilis [10]. Trèves également [11] et un *Panégyrique* nous apprend que les murailles de cette ville furent peut-être reconstruites sous Constantin [12], en tout cas Ausone cite l'enceinte de Trèves [13].

En 69, les habitants de Vienne font le siège de Lyon [14]. On pourrait prolonger beaucoup cette énumération [15], mais nous passerons à la période signalée par les grandes constructions d'oppidums.

« Au VIe siècle, l'enceinte murale de Dijon passait pour avoir été construite par Aurélien. Selon une tradition, les remparts d'Orléans qui arrêtèrent Attila avaient été élevés sous le même empereur; mais c'est une hypothèse basée sur le nom ancien de la cité qui, d'ailleurs, ne vient probablement pas de celui de l'empereur Aurélien.

D'autre part on a trouvé des colonnes milliaires de Tetricus fils et de Tacite, près des murailles romaines de Nantes [16]. Il est probable que ces pierres ont été réunies au moment où la ville fut fortifiée. Cette hypothèse est confirmée par la découverte faite à Rennes, en mars 1890, dans le sol d'une poterne et dans l'épaisseur du mur romain de la ville où étaient encastrées des pierres milliaires de Septime-Sévère, de Caracalla et de Géta, de Maximin et de Maxime, de Postumus, de Victorin et de Tetricus père [17].

« Nous avons appris par des inscriptions que Grenoble *(Cularo)* fut entourée de murs sous Maximien et Dioclétien [18]. On sait que Boulogne-sur-Mer était fortifiée lorsque Constance Chlore reprit cette ville à Carausius.

« Un passage de la Vie de saint Didier, évêque de Langres, fait mention des murailles de cette cité, qui eut à subir un siège par les Vandales [19]. Depuis longtemps on a cherché à fixer la date de cet événement, date liée intimement à la question de l'établissement des évêchés en Gaule [20]. L'enceinte de Langres existait d'ailleurs en 300 ou 301, quand Constance Chlore, trouvant les portes fermées, se fit hisser sur les murailles à l'aide de cordes, pour échapper aux Alamans [21].

« Ausone a parlé des murailles de sa ville natale, comme de celles de plusieurs autres cités. Mais l'enceinte de Bordeaux (voir ce nom) était déjà ancienne car les inscriptions datées qui en ont été extraites appartiennent au IIIe siècle [22]. On a trouvé aussi dans la muraille même une monnaie de bronze de Claude II qui avait peu circulé. La conclusion acceptée généralement est que Bordeaux a été fortifiée vers l'an 300.

« Lactance raconte que Maximien Hercule se tenait sur les murs de Marseille avant d'être livré à Constantin (en 308) [23].

« Si l'on prête créance à la *Chronique d'Amboise*, généralement exacte, malgré l'époque tardive où elle fut rédigée, les murs de Tours auraient été reconstruits par ordre de Constantin vers 310 [24]. Ils devaient avoir été élevés quarante ans plus tôt environ, car un fragment d'Eusebios décrit le siège de la ville des Tyrrhéniens, dans la province de Lugdunaise, par les Celtes d'outre-Rhin, c'est-à-dire par les barbares venant de la Germanie. Dans ce texte il est question des machines dont se servaient les assiégeants. Tours avait donc une ceinture de murs.

« Autun (voir ce nom) eut plusieurs enceintes construites à des époques différentes. La première, élevée sous Auguste, fut celle qui permit à cette cité de résister pendant sept mois aux assauts des troupes de Tetricus (269). Autun n'était sans doute pas encore relevée de ses ruines lorsqu'elle fut dévastée par les Bagaudes, vers 285 [25]. Sous Julien, les murailles d'Autun étaient encore en mauvais état et, comme Ammien Marcellin parle du grand développement de cette enceinte, il y a lieu de croire que l'auteur parle du périmètre de la première muraille, sans tenir compte suffisamment du *castrum* de la pointe méridionale de la cité, construit postérieurement.

[1] *Jahrbuch des kais. deutsch. archäol. Inst.*, t. XI, 1896, p. 109-110. — [2] *Congrès archéol. de France*, Saintes, 1894, p. 207. — [3] *Hist. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXVII, 1761, p. 147. — [4] C. Jullian, *Gallia*, 1892, p. 280; le même, dans *Revue des études anciennes*, t. IV, 1902, p. 41. — [5] Id., *ibid.*, p. 44. Cf. P. Barrière, *Les oppida des Petrucores*, dans *Rev. archéol.*, 1932, t. I, p. 13-23; A. Audollent, *Découverte d'un oppidum près de Clermont d'Auvergne*, *ibid.*, p. 23-40. — [6] L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, in-8°, Paris, 1904, p. 212; A. Blanchet, *op. cit.*, p. 303. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 3151. — [8] A. Allmer, dans *Revue épigr. du midi de la France*, t. II, 1888, p. 351-352, n. 700. — [9] H. Nissen, dans *Bonner Jahrbücher*, 1895, p. 166-168. — [10] Tacite, *Hist.*, l. IV, c. XXXVII. — [11] Id., *ibid.*, l. IV, c. LXII. — [12] *Panégyr.*, XXII, édit. Baehrens, n. 7, p. 178. — [13] *Ordo urb. nobil.*, vs. 29-32. — [14] Tacite, *Hist.*, l. I, c. LXV. — [15] A. Blanchet, *op. cit.*, p. 306 sq. — [16] Bizeul, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. I, 1860, p. 284-286. — [17] L. Decombe, dans *Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXI, 1891, p. 74-81, 82, 84, pl. XIII. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2229. — [19] *Acta sanct.*, maii t. V, p. 245 : *... expositionis munitio et quadrorum lapidum studiose sub juncta compago muros.* — [20] H. Schuermans, dans *Bull. des comm. royales d'art et d'archéol.*, 1888, p. 98-99. Le siège se place en 407; cf. L. Duchesne, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. L, 1889, p. 347. — [21] Eutrope, *Breviarium*, l. IX, c. XXIII. — [22] C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, 1890, p. 292-294, 302. — [23] Lactance, *De morte persecutorum*, c. XXIX, *P. L.*, t. VII, col. 241. — [24] *Chroniques des comtes d'Anjou*, par Marchegay et Salmon, 1856, p. 11. — [25] Eumène, *Oratio pro restaurand. schol.*, 4.

« Parmi les villes ruinées de la Gaule qui se relevèrent sous le règne de Julien [1], il faut citer l'oppidum de *Vesontio* [2], qui était alors plus petit qu'autrefois [3]. Vienne [4] et Valence [5] étaient fortifiées à la fin du IVe siècle.

« La lettre de l'empereur Julien adressée, en 356, au Sénat et au peuple d'Athènes, parle de quarante-cinq villes de la Gaule dont les barbares avaient ruiné les fortifications [6].

« Ammien Marcellin cite, parmi les *civitates* dont Julien fit réparer les murailles en 359 : *Castra Herculis* (aujourd'hui Dornenburg), *Quadriburgium* (= Qualburg), *Tricensimæ* (= Xanten), *Novesium* (= Neuss), *Bonna* (= Bonn), *Antennacum* (= Andernach) et *Bingio* (= Bingen). Le tableau de la Gaule, esquissé par le même auteur, contient les noms de cités certainement fortifiées. Mais ce tableau est évidemment incomplet, car Nîmes et Fréjus, et d'autres villes encore, oubliées dans l'énumération, devaient être protégées.

« Le mur d'enceinte d'Auxerre n'existait peut-être pas en 259 [7]; mais il était sûrement achevé vers 360, puisque Julien vint dans cette cité [8]; et à cette époque troublée, il devait certainement choisir des villes fermées comme points d'appui. Le texte relatif à Troyes est encore plus précis, puisqu'on y trouve la mention de portes, ce qui suppose une enceinte [9].

« Narbonne était sûrement fortifiée dans la seconde moitié du Ve siècle. Cela résulte d'un passage où Sidoine Apollinaire parle des murailles et de l'enceinte de cette cité. Mais il est probable que ces murs avaient été élevés à une époque antérieure.

XIX. Quelques oppidums. — Rangés par ordre alphabétique pour les lettres A et B.

1° *Amiens.* — La ville avait une enceinte. Dans la Vie de saint Martin par Sulpice-Sévère (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Chape), il est question, vers l'an 356, d'une *porta Ambianensium civitatis* [10]. Dans la relation du martyre de saint Firmin, évêque d'Amiens, il est question d'un *porta Clypeana* (= *Clipiana*) [11], évidemment proche de la fabrique de boucliers établie dans la ville. De l'enceinte on sait seulement que le mur longeait la rue « des Fossés-Saint-Merry [12] » ; il était visible sur trois points [13]. A la place Périgord se trouvaient des murs très solides qui dessinaient un angle aigu à la rencontre des rues des Vergeaux et des Sergents. La muraille sur la rue Saint-Denis s'ouvrait par la porte aux Jumeaux. Depuis la porte Clypéenne le rempart suivait le canal des Rinchevaux, la rue du Don, passait entre les deux canaux de la rue des Clairons et rejoignait la porte du Grand-Pont par une courbe; de là il gagnait la rue des Tanneurs et revenait à la porte Clypéenne [14].

2° *Andernach.* — L'enceinte antique, profondément enterrée, offre sur les faces nord et ouest des lignes presque droites respectivement de 240 et 220 m. de longueur; les faces sud et est présentent un arc de cercle irrégulier et mesurent 150 et 300 m. La longueur totale du périmètre est de 910 m. environ et la surface correspond à 5 hectares 60 ares (fig. 9055) [15]. De l'Est à l'Ouest passait la voie de Mayence à Cologne. L'épaisseur de la muraille est de 2 m. 90 à 3 m. Les fondations sont constituées par des débris d'ardoise liés dans la chaux; les parois intérieure et extérieure sont faites de rectangles de tuf alternant avec l'ardoise. Le mortier était composé de chaux, de sable, de brique cassée.

La muraille du Nord n'avait aucune tour, les autres murailles avaient des tours de 8 m. de diamètre. La cavité intérieure des tours mesurait 2 m. 50 à 3 m. 50. La tour la mieux conservée sur la face ouest offre un couloir diagonal de 1 m. de largeur communiquant avec la cité et avec l'extérieur. Une porte à un vantail unique, dont les gonds se voient encore, suffisait à la fermeture, laquelle était assurée par des barres de fer.

La porte à l'Ouest, la seule qui ait été reconnue, était formée de deux massifs rectangulaires de 9 m. de

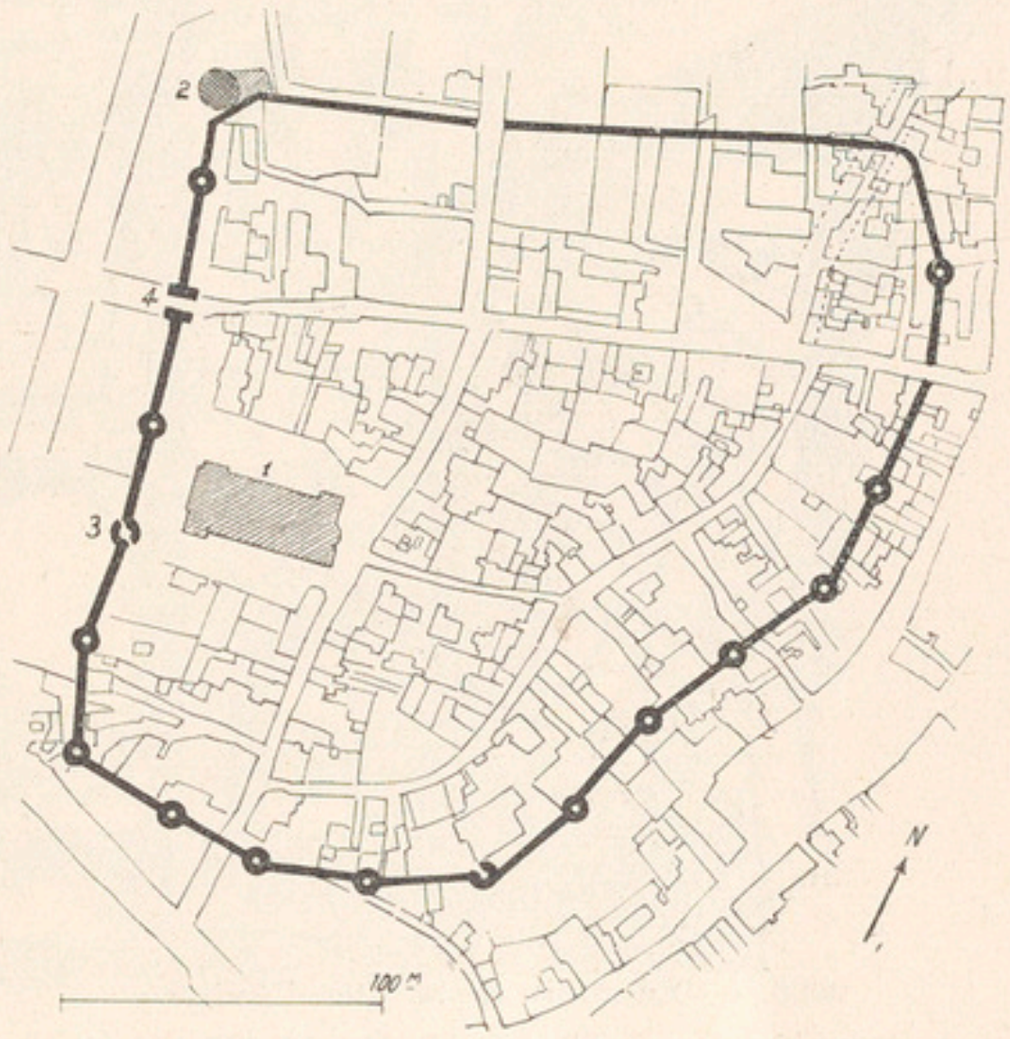


9055. — Enceinte antique d'Andernach.
1. Cathédrale. 2. Grosse tour du Moyen Age.
3. Tour romaine avec passage diagonal. 4. Porte de l'Ouest.
D'après *Bonner Jahrbücher*, 1901, pl. I, et A. Blanchet, *op. cit.*, p. 94.

long sur 3 m. 50 de large, donnant le passage à une voie de 4 m. de largeur.

On a constaté la présence de deux murailles parallèles distantes de 0 m. 90. Sur les parois intérieures de ces deux murs, on a observé la présence d'alvéoles qui ont pu servir de points d'appui aux jambages d'un escalier de bois, conduisant au chemin de ronde [16].

L'enceinte, d'après une inscription [17], peut avoir été construite dans la seconde moitié du IIIe siècle. La muraille fut restaurée sous Julien.

3° *Angers.* — L'enceinte antique a été retrouvée depuis la *Porte-Toussaint* jusqu'au *Bout-du-Monde*. L'épaisseur de la muraille variait entre 3 et 4 m. Le mur était flanqué de petites tours carrées ou rondes et était percé de quatre portes : *Angevine* ou de l'*Évêché*, au Nord; *Hugon* ou de la *Vieille-Charte*, à l'Est; *de Fer* ou *Boulet* à l'Ouest; *des Champs* ou *Saint-Évroult*, au Sud [18].

L'enceinte passait sous la façade du palais épiscopal,

[1] Mamertin, *Gratiarum actio Juliano*, n. 10. — [2] Julien, *Epist.*, XXXVIII. — [3] *Vesontio* était déjà fortifiée à l'époque de César. *De bello gallico*, l. I, c. XXXVIII. — [4] Zozime, l. IV, c. LIV. — [5] *Id.*, l. VI, c. II. — [6] Bouquet, *Rec. des hist. de la France*, t. I, p. 725. — [7] Schuermans, dans *Bull. mon.*, 1878, p. 294. — [8] Ammien Marcellin, l. XVI, c. II, V. — [9] Id., *ibid.*, l. XVI, c. II, VII. — [10] *Vita S. Martini*, III, 1, *P. L.*, t. XX, col. 162. — [11] *Acta sanct.*, sept. t. VII, p. 54. — [12] Aujourd'hui rue Gresset. — [13] A. Goze, *Les enceintes successives d'Amiens*, in-8°, Amiens, 1854; cf. H. Dusevel, *Hist. d'Amiens*, 1848, p. 63. — [14] A. Blanchet, *op. cit.*, p. 120-122. — [15] Hans Lehner, *Antunnacum*, dans *Bonner Jahrbücher*, 1901, p. 1-36, pl. I-III. — [16] H. Lehner, *op. cit.*, p. 22-24, fig. 17-19. — [17] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n. 7683 *a*. — [18] G. d'Espinay, *Les enceintes d'Angers*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. XVIII, 1875, p. 5-24, plan.

place Neuve, et sous le chœur, derrière le grand autel actuel de la cathédrale. Cette enceinte enveloppait la rue Saint-Évroult, le parvis Saint-Maurice et la rue du Château; elle dominait les rues Port-Ligny, Thulibal, Baudrière, Saint-Gilles et Toussaint. Au delà du *Bout-du-Monde*, l'enceinte continuait en surplom-

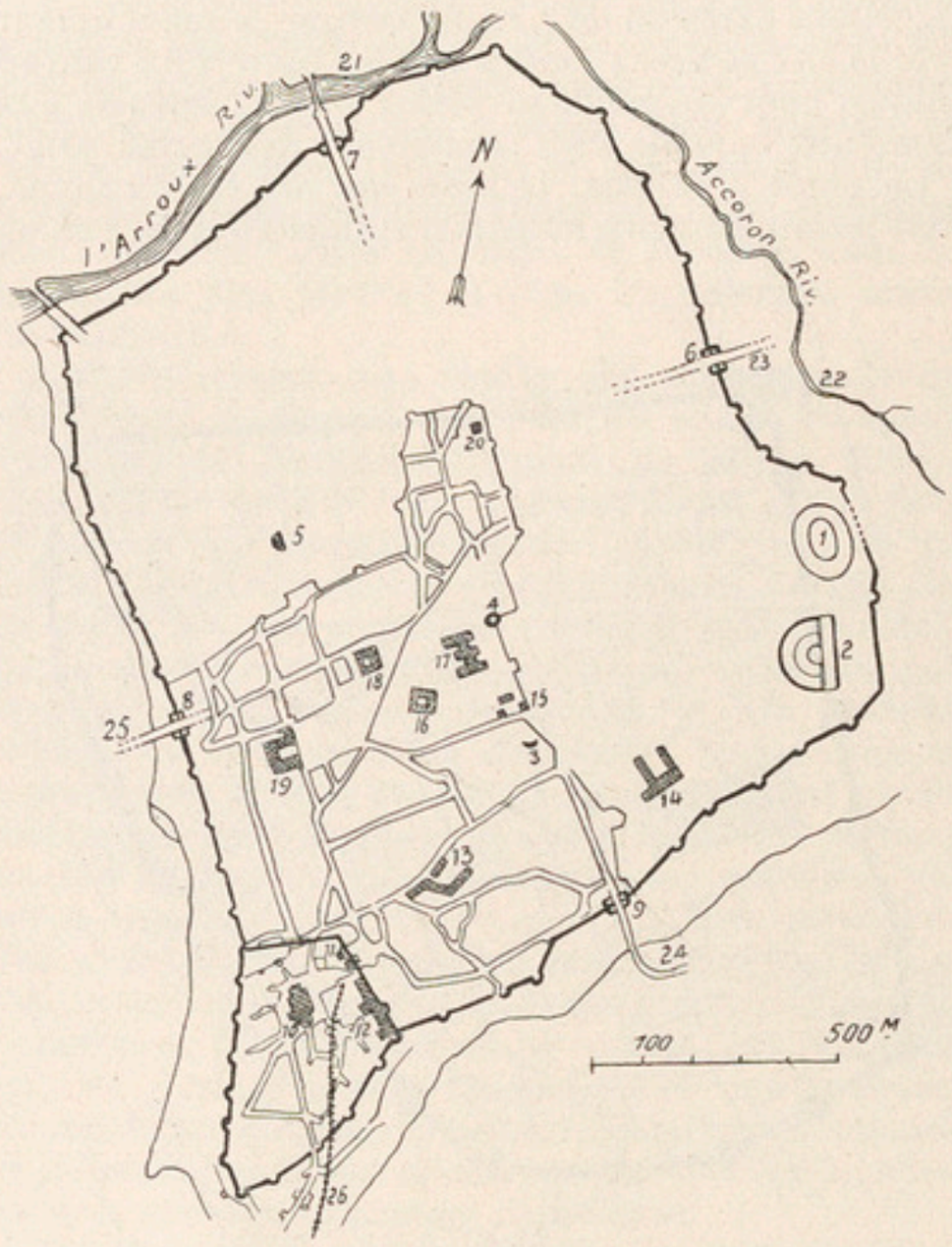


9056. — Enceintes de la ville d'Autun.

1. Amphithéâtre. 2. Théâtre. 3. Temple dit d'Apollon. 4. Temple dit de Minerve. 5. Temple de Jupiter. 6. Porte Saint-André. 7. Porte d'Arroux. 8. Porte Saint-Andoche. 9. Porte de Rome. 10. Cathédrale. 11. Palais de Justice. 12. *Prætorium?* 13. Grand séminaire. 14. Petit séminaire. 15. Sous-préfecture. 16. Les cordeliers. 17. Hospice. 18. Hôtel de ville. 19. Collège. 20. Musée lapidaire. 21. L'Arroux. 22. L'Accoron. 23. Voie romaine de Besançon. 24. Voie romaine d'Agrippa. 25. Voie romaine de Bourbon-l'Archambault. 26. Aqueduc romain.

D'après A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, p. 16, n. 2.

bant le rocher de la Maine, et tournait à l'Est, vers la porte Toussaint.

L'enceinte, à peu près ovale, avait un circuit de 1200 m. environ. Au XII[e] siècle, la *Chronique* des comtes d'Anjou [1] en parle en ces termes :... *moenibus vetustissimis gloriam fundatorum recenses, in quadris lapidibus... in tenaciori cemento sabuli condiendi peritiam penitus deperiisse pretendens.* Ces remparts n'empêchèrent pas les villes de tomber aux mains des Saxons; elle leur fut reprise par Childéric, vers 470 [2].

4° *Augst.* — Cette ville, appelée *Augusta Rauracorum*, s'élevait à l'est de Bâle; Schœpflin lui suppose une enceinte de 2446 toises, soit 4 767 m., ce qui paraît fort étendu [3] et ce chiffre peu sûr [4].

En 1716, la muraille romaine subsistait sur une assez grande étendue. En 1751, on découvrit une tour avec des tronçons de colonnes mêlés à la maçonnerie. L'église du village et la maison du curé étaient bâties sur les fondations des tours antiques et on en voyait d'autres sur la rive gauche du Rhin.

5° *Autun* (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom). — « La ville a eu deux enceintes successives [5]. La première suit les sinuosités de la colline et est établie sur un roc de grès houiller (fig. 9056). Elle s'étend au Nord jusqu'à l'Arroux et est entourée sur les autres côtés par le ruisseau de Riveau et les ruisseaux formant l'Accoron. Cette première enceinte a été bâtie, comme la ville elle-même, sur un emplacement neuf, avec des matériaux neufs, sans débris d'édifices antérieurs, avec parements extérieur et intérieur très soignés, constitués par des cubes allongés [6], sans cordons de briques. L'enceinte, de 2 m. 40 à 2 m. 50 d'épaisseur, étant flanquée de 53 ou 54 tours formant un demi-cercle de 9 m. 20 de diamètre, avec une épaisseur de 1 m. 90, et situées à des distances q. i variaient entre 52 m. 30 et 101 m. 20. Le périmètre était de 5 922 m. et la superficie aurait atteint 199 hectares, 90 ares, 45 centiares, c'est-à-dire environ trois fois celle de la ville actuelle. L'amphithéâtre et le théâtre antique étaient près de cette enceinte, à l'intérieur, à l'Est.

« On retrouve, sur divers points, des parties de cette première enceinte, qui est souvent recouverte de buissons et qui tombe de plus en plus en ruines. Certaines parties des murailles ont naturellement été remaniées au Moyen Age; par exemple, la tour « des Ursules [7] ». En plus des tours mentionnées plus haut, il faut ajouter les huit tours qui flanquaient les quatre portes. Les tours de la porte d'Arroux dont on a reconnu les fondations étaient carrées, au moins à la base [8].

« Les portes étaient : la porte de Rome disparue depuis plusieurs siècles [9], qui donnait accès à la voie d'Agrippa (vers Chalon, avec embranchement sur Lyon); la porte Saint-Andoche (voie de Bourbon-l'Archambault [10]; la porte d'Arroux [11], par où sortait la voie d'Agrippa (vers Saulieu, avec embranchement sur Bourges); enfin la porte Saint-André, jadis *porta Lingonensis* (voie de Besançon).

« La porte d'Arroux est composée de deux arcs sur-

[1] Édit. Marchegay, p. 337. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XVIII. — [3] J.-D. Schœpflin, *L'Alsace illustrée*, Mulhouse, 1849, p. 413 sq., plan général, carte n. 3, p. 452. — [4] A. Blanchet, *op. cit.*, p. 142. — [5] *Dissertations du R. P. Étienne Chamillart... sur plusieurs médailles et pierres gravées de son cabinet et autres monuments d'antiquités*, Paris, 1711, plan, p. 91; S. Maffei, *Galliæ antiquitates*, 1733, p. 158; P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, 1835, p. 57; Edme Thomas, *Hist. de l'antique cité d'Autun*, Autun, 1846; *Autun archéologique*, 1848; J. Roidot, *Origines d'Augustodunum*, dans *Mém. de la Soc. éduenne*, t. I, 1872, p. 269 sq., plan, p. 372; H. Gloria, dans *Congrès scient. de France*, t. I, Autun, 1876, p. 50, fig.; Harold de Fontenay, dans *ibid.*, t. II, p. 77. — [6] J. Roidot, dans *Mém. de la Soc. éduenne*, t. I, 1872, p. 297, pl.; cf. p. 316. — [7] I. Taylor, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, Bourgogne*, 1863, p. 145. — [8] J. Roidot, *op. cit.*, p. 319. — [9] Edme Thomas, *Hist. de l'antiq. cité d'Autun*, p. 36, 130. — [10] Sur cette porte, dite vulgairement « temple de Minerve », cf. Thomas, *op. cit.*, p. 39. — [11] *Archives de la comm. des mon. hist.*, photographies, n. 7776, façade intérieure; 2113 et 7777, façade extérieure; 24097, façade intérieure, vue d'angle; 24098, façade extérieure, vue de profil. La porte d'Arroux est reproduite dans son ancien état dans Alex. de Laborde, *Les mon. de la France classés chronologiquement*, t. I, 1816, p. 70, pl. XXXII, XXXIII et dans A. Guilbert, *Hist. des villes de France*, t. V, 1848, p. 125, pl.; cf. p. 131. Sur cette porte, cf. E. Thomas; *op. cit.*, p. 41; *Autun archéol.*, p. 144, fig.; p. 145, état ancien, A. de Caumont, *Cours d'antiq. mon.*, 1831; *Atlas*, p. XXXIX, n. 5 et pour les deux portes (d'Arroux et de Saint-André), *Ère gallo-romaine*, 2[e] édit., 1870, p. 201-202, fig. Ces deux portes sont reproduites dans l'atlas du *Voyage dans les dép. du midi de la France*, par A.-L. Millin, 1807, pl. XVIII, n. 3, 4, texte, t. I, p. 316-318, et sur deux grandes planches des *Voyages pittoresques* de Taylor, *Bourgogne*, 1863. Il existe plusieurs cartes postales: cinq pour la porte d'Arroux sept pour la porte Saint-André.

montés d'une galerie dont il reste sept petites arcades.

« La porte Saint-André est une des plus complètes qui existent en France. De style ionique, elle est percée de deux grandes arcades pour les voitures et de deux petites pour les piétons; le tout surmonté d'un attique ou galerie de dix petites arcades (fig. 9057).

La porte était flanquée de deux avant-corps avec tours dans lesquelles étaient logés des postes militaires. Restaurée de 1844 à 1849 par Viollet-le-Duc, et, en

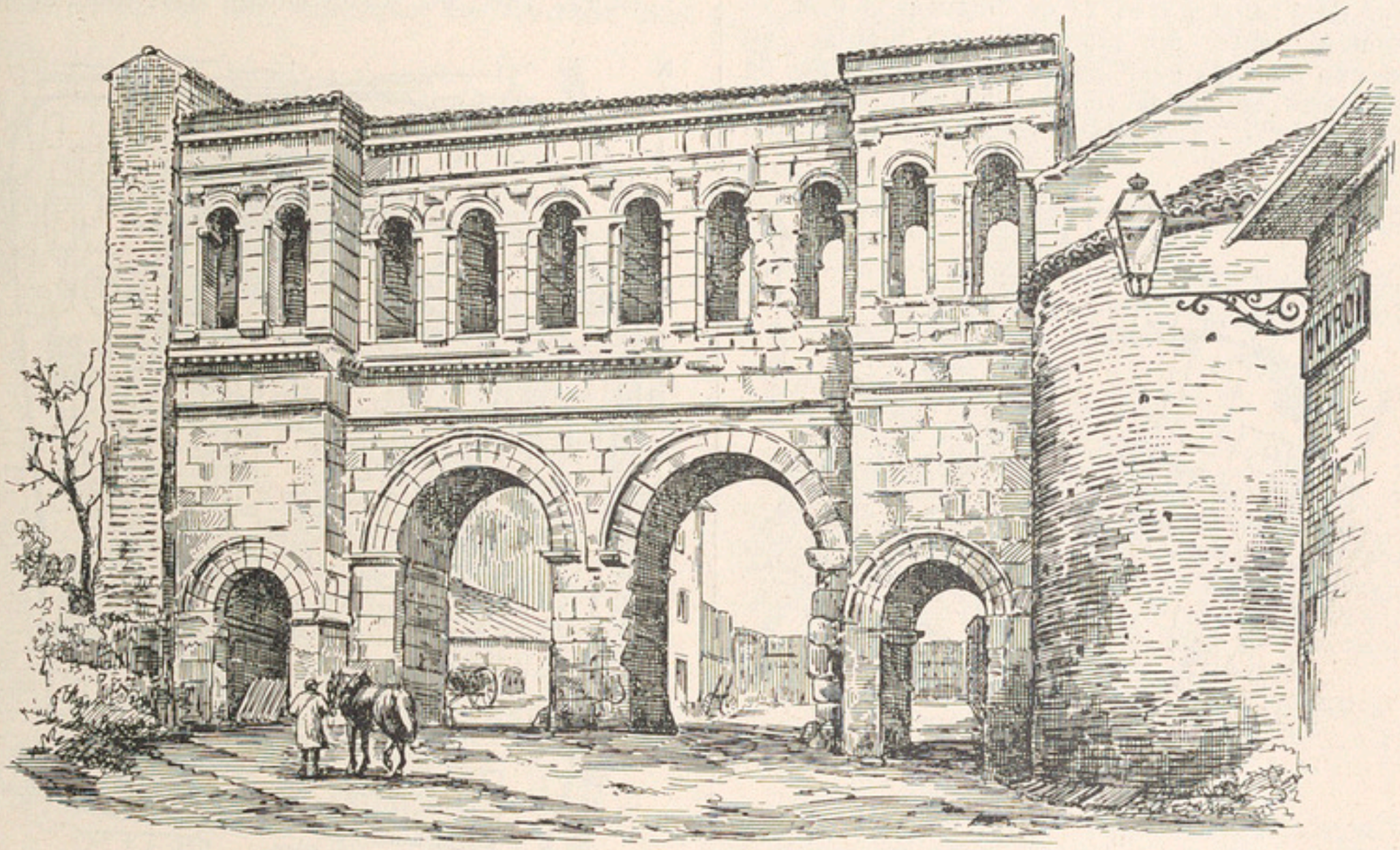

9057. — L porte Saint-André, à Autun.
D'après A. Blanchet, *Enceintes romaines de la Gaule*, pl. xx, n. 1.

1888, par Daumet, la porte proprement dite, à l'exception de la toiture, a été seule rétablie dans son

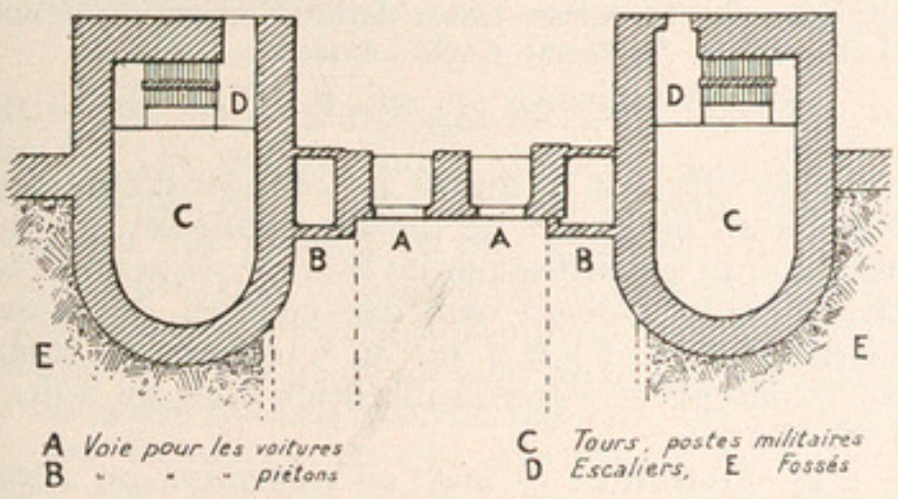


9058. — Plan de la porte Saint-André.
D'après A. Blanchet, *op. cit.*, p. 28, n. 3.

état ancien. La base de la porte est en grand appareil (fig. 9058) [1]. Une des tours a formé le sanctuaire de l'église Saint-André.

« On s'est basé sur la hauteur de la galerie de la porte d'Arroux, à 11 m. au-dessus du sol, pour évaluer la hauteur des courtines de l'enceinte d'Autun [2]. Mais il faut considérer d'abord que les portes d'Autun ont été remaniées dans l'antiquité même, car les pierres de la partie inférieure de la porte Saint-André (et de la porte d'Arroux) sont en calcaire du mont Saint-Jean [3], et celles de la partie supérieure, élevée postérieurement, sont en grès de Prodhun [4]. Et d'ailleurs il est possible que le chemin de ronde ait communiqué avec les galeries des portes par des escaliers latéraux; le niveau a pu être différent.

« La seconde enceinte antique, très réduite, avec un périmètre de 1300 m. environ [5], d'un caractère très différent, forma, à l'angle méridional de la ville, une sorte de losange d'un peu plus de 10 hectares de superficie, séparé du reste de l'antique cité par une épaisse muraille. Le mur extérieur se confondait avec la ligne de la première enceinte, de la tour de Rivault à celle de Saint-Léger, à l'angle rentrant de l'ancien évêché; il passait en avant de la grande tour carrée, sous la façade sud-ouest du palais de Justice et rejoignait la rue des Bancs. Si l'époque de la construction de ce *castrum* est incertaine [6] on doit cependant admettre qu'il est postérieur à l'enceinte contemporaine d'Auguste.

« Le mode de construction suffirait à le prouver, puisqu'on a trouvé dans cette partie des murs d'Autun de nombreux morceaux de marbre et des fragments d'inscriptions [7]. »

6° *Avenches.* — L'enceinte avait une forme polygonale se rapprochant du cercle; le périmètre pouvait atteindre 4 km. environ. On a rencontré quelques

[1] Edme Thomas, *op. cit.*, p. 37; *Autun archéol.*, p. 146 (p. 147, fig., état ancien); *Archives de la Comm. des mon. hist.*, in-fol., t. III, pl. I, p. 1; Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'architecture*, t. VII, 1864, p. 315, fig. 1. — [2] *Congrès scient. de France*, XLII[e] sess., t. I, 1876, p. 51. — [3] Arr. de Beaune. — [4] Cant. d'Autun. Les matériaux de l'enceinte d'Autun sont sortis de plusieurs carrières des départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, *Congrès scient. de France*, t. II, 1876, p. 78-80. — [5] Harold de Fontenay, *Autun*, 1889, p. 25 sq., — [6] J. Roidot, *op. cit.*, p. 319, parle du IV[e] siècle, puis d'une époque plus incertaine encore (p. 320); Harold de Fontenay, *Autun*, 1889, p. 25. sq., propose une date postérieure à 366. — [7] Edme Thomas, *op. cit.*, p. 98; nouv. édit., p. 101, 119; A. Blanchet, *op. cit.*, p. 14-19.

pans du mur, notamment près du village de Donatyre où l'enceinte traverse la rue et passe dans les caves de quelques maisons. L'épaisseur du mur est de 1 m. 32 à 1 m. 65, mais elle est plus grande dans les fondations qui varient d'après la nature du sol. En général les fondations sont formées par un massif de blocage ayant environ 0 m. 35 de hauteur, tandis que, sur des points marécageux, les fondations sont constituées par des pilotis de chêne. La muraille se composait de deux parements en moellons allongés ayant environ de 0 m. 16 à 0 m. 21 de longueur et 0 m. 11 de hauteur; entre ces parements en blocage, au sommet du mur, il y avait probablement des dalles de grès. Mortier composé de sable et de chaux blanche [1].

7° *Bayonne.* — L'enceinte romaine était encore

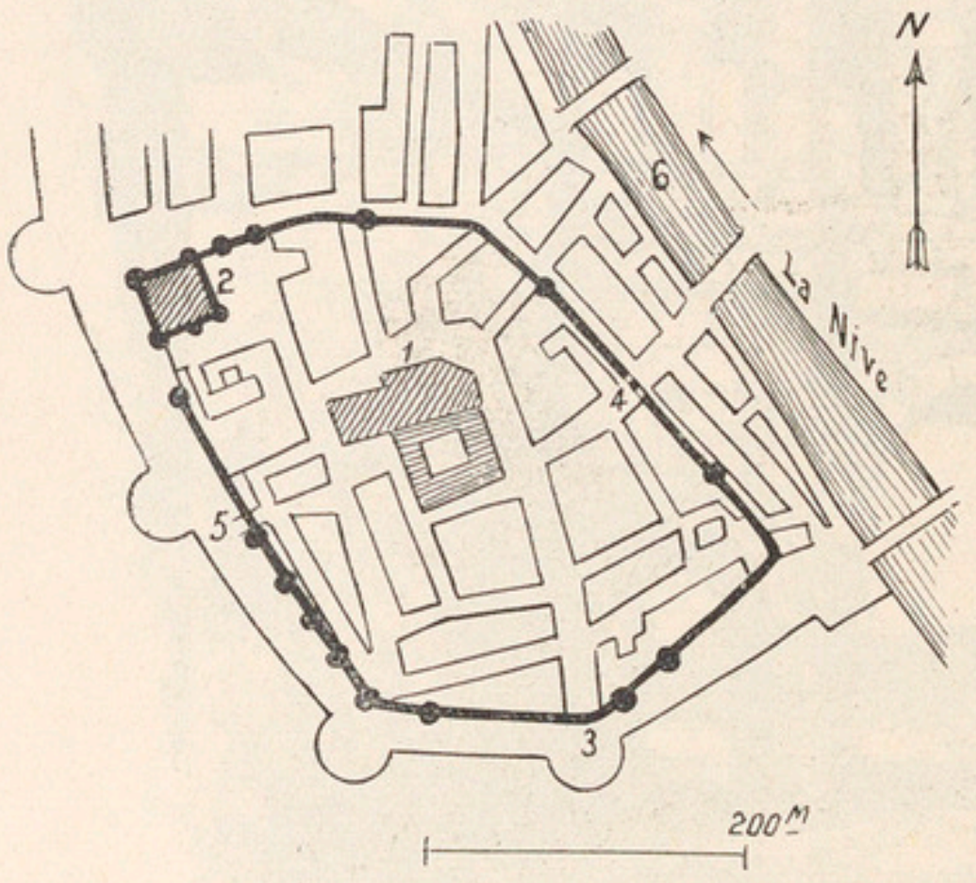


9059. — Enceinte romaine de la ville de Bayonne.

1. Cathédrale. 2. Château royal. 3. Porte d'Espagne. 4. Porte de l'Est. 5. Portail de Lachepaillet. 6. La Nive, D'après A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*. p. 193, n. 41.

identifiable vers le milieu du XIX^e^ siècle, grâce à des bases de tours et des fragments de courtines [2]. Le plan avait la forme d'un quadrilatère dont les angles correspondent, à peu de chose près, aux points suivants de la ville moderne : *angle sud-ouest* = rues des Faures, Douer et Vieille-Boucherie; *angle sud-est* = escalier de la Pusterle; *nord-est* = carrefour des Cinq-Cantons; *nord-ouest* = Château-Vieux (fig. 9059). Ce mur, d'une épaisseur de 3 m., avait des tours rondes, à demi-saillantes. On peut retrouver la ligne de l'enceinte. Le périmètre devait atteindre de 1 100 à 1 125 m. Des cordons de deux ou trois briques coupaient l'appareil cubique du revêtement. Ces cubes sont en pierre de Bidache. Les cordons de briques sont souvent remplacés par des dalles de pierre, taillées de la même dimension que les briques auxquelles elles font suite. La muraille devait être flanquée de vingt-quatre tours distantes en général de 35 à 45 m. [3].

8° *Beauvais.* — La ville avait une enceinte antique dont on retrouva quelques pierres de grandes dimensions et des débris qui étaient entrés dans la construction. L'enceinte nous est connue grâce à Loisel [4], c'était un parallélogramme dont une des faces serait une ligne brisée (fig. 9060). Le côté sud-est avait 360 m. de longueur, de la rue de la Frête jusqu'à la rue du Petit-Thérain; le côté sud-ouest avait 250 m. de la rue de la Frête à la rivière; le côté nord-est avait 260 m. de la rue du Petit-Thérain à la rue Sainte-Marguerite; le côté nord-ouest, 140 m., de la rue Sainte-Marguerite à la porte Limaçon. Le périmètre atteignait 270 m. et la superficie 10 hectares 40 ares.

Jusqu'en 1846, on voyait encore trois tours et des

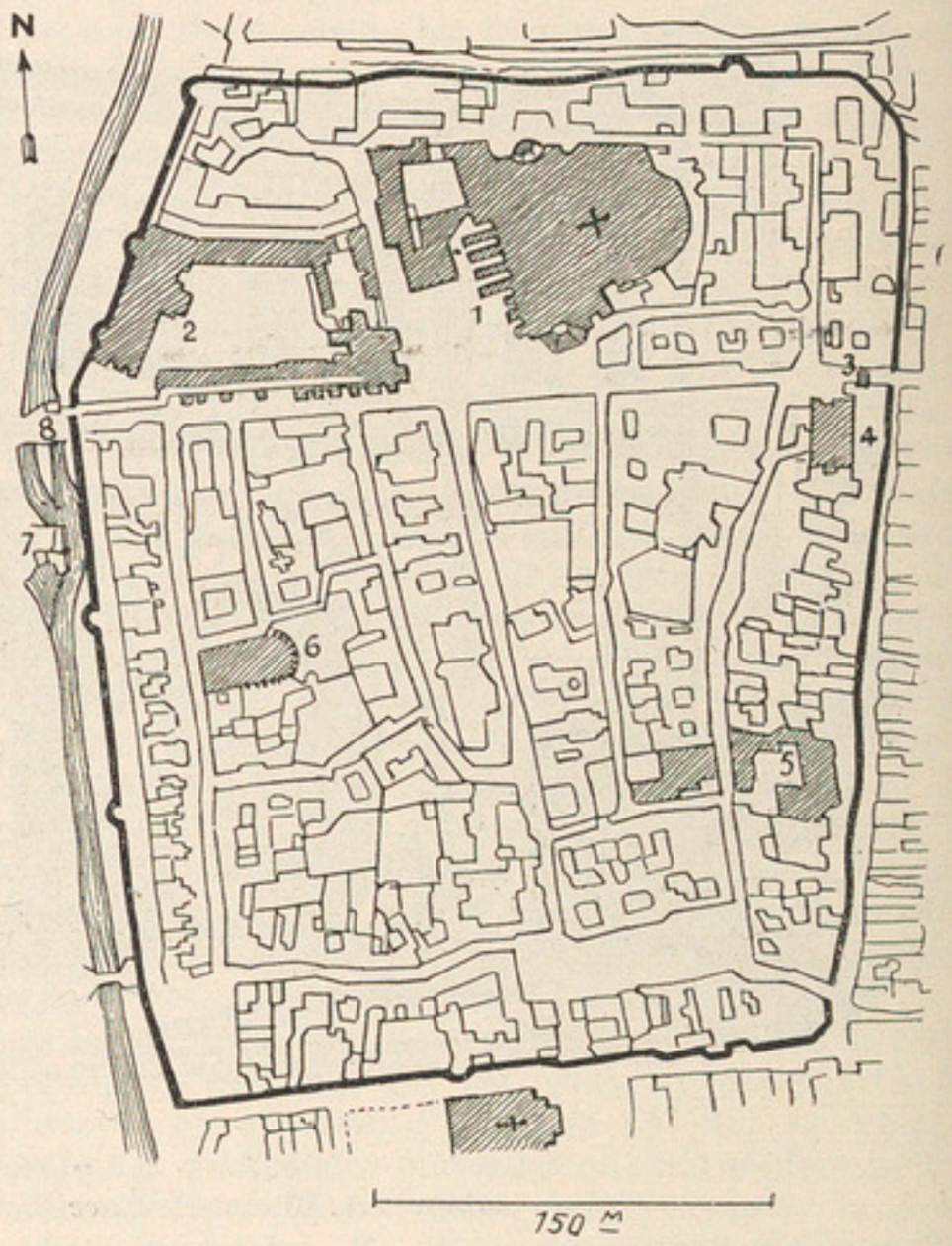


9060. — Enceinte de la ville de Beauvais.

1. Cathédrale Saint-Pierre. 2. Palais de Justice, ancien palais épiscopal. 3. Ancienne porte *Gloria Laus*. 4. Ancienne église Saint-Barthélemy. 5. Ancienne église Saint-Pantaléon. 6. Ancienne église Saint-Nicolas. 7. Moulin de Limaçon. 8. Ancienne porte Limaçon.

D'après Blanchet, *op. cit.*, p. 117, n. 27.

parties de murs de 2 m. 20 à 2 m. 50 d'épaisseur, revêtus d'un parement de pierres régulières. Le mur intérieur était constitué par un blocage; le massif était divisé horizontalement par des cordons de briques espacés de 1 m. 30 à 1 m. 45 [5], dépassant légèrement le parement, l'épaisseur totale était de 2 m. 30 à 2 m. 60.

A 2 m. environ de ce mur, on en trouva un second semblable, mais moins épais. Louvet dit que l'espace intermédiaire formait une allée permettant à deux hommes de marcher de front [6]. On en aurait reconnu des restes dans la rue Beauregard et près de la place Saint-Michel. Suivant certains, cette allée souterraine suivait non seulement le mur d'enceinte, mais rayonnait aussi à l'intérieur de la place.

[1] C. Bursian, *Aventicum Helvetiorum*, dans *Mittheilungen der antiquarische Gesellschaft in Zürich*, I^re^ sér., t. XVI, 1867, p. 1-60, 32 pl.; cf. p. 5-8 et pl. II; cf. Hagen, *Aventicum, academischer Vortrag*, 1876; A. Daguet, *Aventicum, ses ruines et son histoire*, dans *Musée neuchâtelois*, t. XVII, 1880, p. 176 sq. — [2] J. Balasque et E. Dulaurens, *Études hist. sur la ville de Bayonne*, t. I, Bayonne, 1862, p. 7-10; C. Jullian, *L'origine de Bayonne*, dans *Revue des études anc.*, t. VII, 1905, p. 147-154. — [3] A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, p. 192-194. — [4] Ant. Loysel, *Beauvais ou mémoires de Beauvoisis*, 1631, p. 34. — [5] Barraud, *Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-romaine*, 1861, p. 34, dit qu'il y avait quatre assises de deux briques avec 1 m. 50 d'intervalle entre les cordons de briques. — [6] Louvet, *Histoire de la ville et cité de Beauvais et des antiquités du Beauvoisis*, t. I, 1631, p. 48.

Les tours étaient saillantes de plus d'un demi diamètre, le diamètre de quelques-unes aurait eu seulement 3 m. 25 à 3 m. 90; elles étaient distantes de 26 m. environ; celles des angles étaient carrées.

9° *Bordeaux* (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom). — Le mur antique formait un carré allongé (voir t II, fig. 1587) flanqué de tours. L'enceinte avait à peu près 720 m. de longueur sur 450 de largeur et le périmètre 2 350 m. environ.

A l'Ouest, le mur longeait la cathédrale Saint-André et suivait la rue des Remparts. En tournant vers

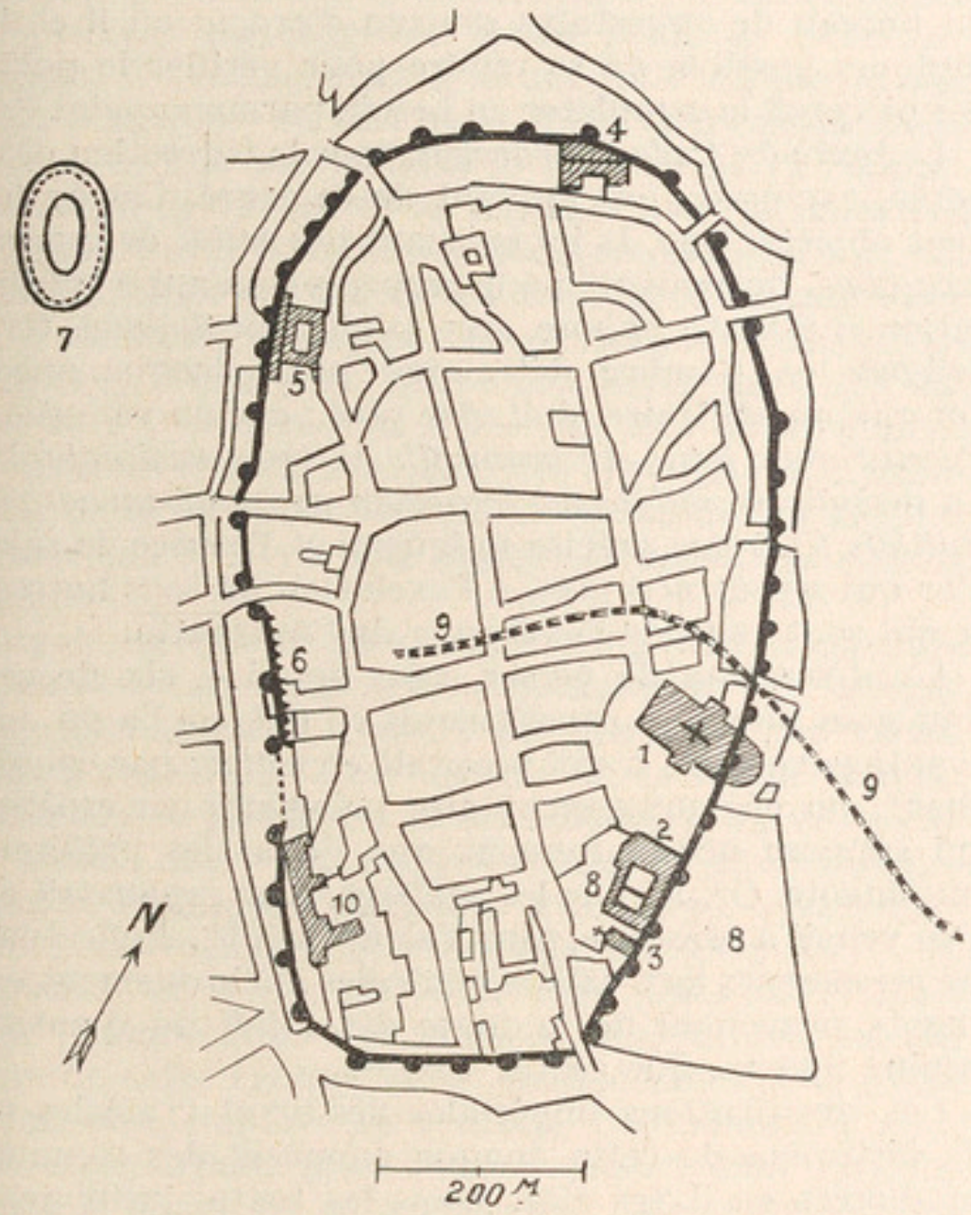


9061. — Enceinte romaine de la ville de Bourges.

1. Cathédrale. 2. Archevêché. 3. Notre-Dame de Sales. 4. Lycée. 5. Hôtel Jacques-Cœur. 6. Arcades. 7. Amphithéâtre. 8. Jardins de l'archevêché. 9. Aqueduc. 10. Préfecture.

D'après A. Blanchet, *op. cit.*, p. 158, n. 35.

l'Est la face nord se dirigeait de la rue de la Vieille-Tour vers la rivière, entre les rues Saint-Remi et Porte-Dijeaux et le cours de l'Intendance. Une tour romaine a fait place à la tour moderne qui s'élève à l'angle des rues Chaumet et Guillaume-Brochon. A l'Est, la muraille suivait depuis la Bourse moderne et la place Gabriel jusqu'au bout de la place du Palais-de-l'Ombrière (ancien *castrum regium*), situé entre les rues des Bahutiers et des Argentiers. La tour de Gassier était romaine. De la place du Palais jusqu'au cloître Saint-André, le côté sud de l'enceinte était parallèle à la rivière du Peugue, laissée en dehors.

Au-dessus du soubassement enterré de 2 m. dans le sol, le mur avait 4 m. d'épaisseur. A 2 m. 60 au-dessus des fondations, composées de gros blocs, s'élevait la construction en cubes séparés par des briques posées, soit de champ, soit horizontalement. Il y avait des assises de trois rangs de briques. L'ensemble du mur avait environ 9 m. de hauteur. Quarante-six tours et quatre portes.

10° *Bourges*. — En 1859, l'enceinte romaine était encore reconnaissable et conservée dans quelques parties. Le périmètre est de 2 100 m. Épaisseur de la muraille 2 m. 50 à 3 m.; avec deux cordons de deux ou trois rangées de briques, distants de 1 m. environ. On a retrouvé la trace de quarante-six tours, distantes les unes des autres en moyenne de 40 m.; elles étaient accolées au mur sans faire saillie à l'intérieur et avec 7 m. de saillie à l'extérieur; leur diamètre était de 10 m. environ (fig. 9061). Quatre portes : celle de Lyon, au Sud-Est, la porte Neuve au Nord-Ouest; la porte Gordaine au Nord et la porte Tournoise vers Tours.

En 1880, dans la maison n. 85 de la rue Bourbonnoux, on trouva à 3 m. au-dessous du niveau de la rue une demi-douzaine de fûts de colonnes imbriquées, couchés et bien conservés.

Aujourd'hui, la muraille est encore visible avec ses cordons de briques sur une hauteur de 4 m. entre deux tours situées près de la cathédrale.

H. Leclercq.

**OPTAT (Saint).** Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1190, fig. 2718; t. XI, col. 1102.

**OPUS DEI.** — C'est le nom sous lequel saint Benoît désigne l'office divin auquel les moines sont astreints, ce qu'il nomme ailleurs *pensum servitutis nostræ*. Du Cange a recueilli dans la règle, dans les écrits de saint Grégoire Ier, dans la Vie de saint Yrieix par Grégoire de Tours, quelques références de cette expression qu'on retrouve chez saint Bernard.

H. Leclercq.

**OPUS PUBLICUM.** — Voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ad Metalla.

**OR.** — On rencontre la première mention du *solidus* en qualité d'unité monétaire de l'or depuis Constantin dans une constitution du *Code Théodosien* [1] en date du 19 juillet 325, adressée par l'empereur à Eufrasius, *rationalis* [2] des trois provinces. Il s'agit là du recouvrement d'impôts calculés et exigibles en or au poids : *Pro multis etiam et in diversis locis constitutis liceat simul auri pondus inferre* [3]; mais comme il faut prévoir le cas où quelque contribuable voudrait s'acquitter en numéraire, Constantin décide qu'on devra recevoir les *solidi* de quatre scrupules d'or affiné, à son effigie, à raison de sept *solidi* pour une once, de quatorze *solidi* pour deux onces et ainsi de suite jusqu'au chiffre total du paiement prévu : *Si qui solidos appendere voluerit, auri cocti septem solidos quaternorum scrupulorum nostris vultibus figuratos adpendat pro singulis unciis, XIIII vero pro duabus, juxta hanc formam omnem summam debiti inlaturus.* Si le débiteur désire s'acquitter en lingots on observera les mêmes précautions : *Eadem ratione servanda, et si materiam quis inferat, ut solidos dedisse videatur. Aurum vero quod infertur æqua lance et libramentis paribus suscipiatur, scilicet ut duobus digitis summitas lini retineatur, tres reliqui liberi ad susceptorem emineant nec pondera deprimant nullo examinis libramento servato, nec æquis ac paribus suspenso statere momentis;* ainsi qu'il s'agisse d'or monnayé ou d'or en barres on traitera sur le pied des *solidi*. Dans le *Code Justinien* ce texte a été retouché ainsi [4] : *Aurum, quod infertur a collatoribus, si quis vel solidos voluerit vel materiam appendere, æquâ lance et libramentis pari-*

[1] *Code Théodosien*, l. XII, tit. VII, lex 1. Il ne sera pas sans doute inutile de rappeler ici qu'on trouvera un deuxième fragment de cette constitution dans le même *Code*, l. XII, tit. VI, lex 2 et un troisième au *Code Justinien*, l. X, tit. LXXII, lex 1; même destinataire, même date et sans indication de lieu de la signature ou de la promulgation. — [2] *Rationalis summarum trium provinciarum, id est Siciliæ, Sardiniæ et Corsicæ*, dans *Notitia dignitatum Occidentis*, c. X, 5, édit. Böcking, p. 47 : édit. Seeck, p. 149. — [3] *Code Théodosien*, l. XII, tit. II, lex 6 = *Code Justinien*, l. X, tit. LXXII. lex 1. — [4] *Code Justinien*, l. X, tit. LXXIII, lex 1, édit. Krueger, 1915, p. 427.

*bus suscipiatur;* c'est-à-dire : « L'or délivré par les contribuables, soit en *solidi* soit en matière, sera pris à juste pesée et poids égaux. »

On a fait sagement observer qu'il y a entre ces deux textes plus qu'une différence de rédaction [1]. Celui du *Code Théodosien* présente deux dispositions distinctes : la première relative aux *solidi* admis en paiement en nombre déterminé pour chaque once, et non, par conséquent, au poids; la seconde relative à la matière qui, elle, est reçue au poids. Sous le régime du *Code Justinien*, au contraire, le débiteur est autorisé à s'acquitter indifféremment en *solidi* ou en lingots, et les uns et les autres sont acceptés pour leur poids. Sans s'arrêter à cette différence, on n'a pas mis en doute que le texte du *Code Théodosien* devait être entendu dans le sens que lui donne le *Code Justinien* et que, par conséquent, les nombres de sous d'or qui y sont énoncés devaient équivaloir au poids d'une once et de deux onces. Or, des *solidi* de quatre scrupules pèsent 4 gr. 55 et six de ces sous suffisent pour une once de 27 gr. 30, douze pour deux onces. Panciroli en a conclu à l'altération du texte et à la nécessité de le rectifier. Godefroy a rejeté cette correction. Il s'est plu à voir dans la constitution du 19 juillet 325 la confirmation de sa thèse suivant laquelle la taille du *solidus* aurait été, sous Constantin, de 84 à la livre et n'aurait été portée à 72 que sous Valentinien Ier. Sous Constantin, soutient-il, le sou d'or ne pesait que 3 gr. 89; sept *solidi* équivalaient donc bien à une once [2].

Cette opinion est démentie par les monuments numismatiques. Nombreux sont les *solidi* des diverses émissions de l'époque constantinienne, tous sont de la taille de 72 à la livre [3]. Les premières pièces de la réforme introduite par Constantin portent même dans le champ du revers le chiffre LXXII, qui indique leur valeur par rapport à la livre [4]. Les pièces de 3 gr. 89 ne furent frappées que vers la fin de l'empire, en Occident; dans les Gaules notamment, d'où leur vint la dénomination de *solidi gallici* [5]. Aussi Mommsen a-t-il repris, en l'appuyant d'arguments nouveaux, l'opinion qu'avait rejetée Godefroy. Il propose de lire six et douze au lieu de sept et quatorze qu'une interpolation d'époque tardive aurait substitués aux chiffres exacts, en faveur de ces *solidi gallici* [6], qu'en 458 une novelle de Majorien autorisait encore les percepteurs à refuser [7].

Cette dernière théorie a l'inconvénient de faire dire au texte du *Code Théodosien* ce qu'on hésite à y trouver, à savoir tour à tour l'exclusion et l'admission des monnaies. Or, on faisait alors fréquemment usage des lingots, mais il faut se souvenir que les monnaies avaient sur les lingots l'avantage incontestable du bon aloi du métal garanti par l'État [8]. Il est vrai que, sur un autre point, les *solidi* offraient une infériorité à l'époque constantinienne : ils avaient rarement le poids exact. Pour quelques-uns qui le dépassent légèrement, d'autres — et c'est le plus grand nombre — sont d'un poids un peu inférieur [9], qui s'abaisse parfois jusqu'à 4 gr. 25 [10].

« La fabrication hors de l'Hôtel des monnaies et la fabrication clandestine mettaient dans la circulation un grand nombre de pièces très inférieures au poids légal et ayant échappé à tout contrôle [11]. » C'est pour cette raison que les sous d'or n'étaient acceptés dans les paiements que pour leur poids réel. « On pesait la monnaie, dit Ern. Babelon. Les exemples de paiement au poids, soit dans les caisses publiques, soit entre particuliers, abondent à l'époque constantinienne. C'était l'usage courant... Dans chaque ville se trouvait un bureau de zygostates pourvu *d'exagia* où il était toujours possible de se rendre pour vérifier le poids des pièces et le compléter au besoin par un appoint [12]. »

Le texte du *Code Théodosien*, avec la correction proposée, exclurait tout appoint de ce genre. Car on ne peut objecter que, la loi exigeant des *solidi* de quatre scrupules, on pouvait ne les accepter qu'après vérification. Le texte oppose aux *solidi*, qui doivent être délivrés en nombre déterminé pour chaque once, l'or qui, au contraire, doit être pesé : *aurum* vero *quod infertur æqua lance et libramentis paribus suscipiatur* [13]. La périphrase *solidos quaternorum scrupulorum nostris vultibus figuratos* précise uniquement l'espèce de sous d'or qui seront acceptés, à l'exclusion de tous autres, et qui sont ceux de la réforme de Constantin.

L'autorisation de verser, sans appoint, six de ces sous pour une once constituerait en fait, on l'a vu, un avantage concédé à qui payerait en *solidi;* par conséquent, un encouragement aux paiements en espèces qui suppose nécessairement que l'État les préférait aux lingots. Or, loin de les préférer, il les repoussait et il en venait à prescrire, sous Valentinien Ier, d'effectuer les versements aux caisses centrales exclusivement en lingots provenant de la fonte des *solidi* ou d'autre, origine pourvu que ce fut d'or [14].

Les constitutions impériales des IVe et Ve siècles et les historiens de cette époque énoncent des sommes énumérées en livres d'or. Dans les textes juridiques, l'expression *auri libra* a nécessairement le sens légal de livre romaine d'or, correspondant au poids de 327 gr. 45 [15]. A-t-elle le même sens dans les textes des historiens?

Des mentions de sommes qui, s'il s'agit vraiment d'or au poids, donnent, estime-t-on, l'impression d'une énorme abondance de numéraire, ont amené à supposer que l'expression « livre d'or » pourrait être une dénomination désignant la monnaie d'or type, l'*aureus* ou *solidus*, dont le poids de 4 gr. 55 est la 72e partie de la livre romaine [16].

Des textes très explicites semblent exclure une pareille interprétation. Zosime, énumérant les contributions exigées par Alaric à la fin du premier siège de Rome, puis la rançon d'un délégué du Sénat romain fait prisonnier par les Goths à son retour de Ravenne [17],

[1] F. Martroye, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. LXXVII, 1928. — [2] Godefroy, *Code Théodosien*, ad leg. 1, lib. XII, tit. VII, édit. Ritter, t. IV, p. 597, col. 2; ad leg. 13, lib. XII, tit. VI; édit. Ritter, t. IV, p. 579, col. 1; ad leg. unic., lib. VII, tit. XXIV; édit. Ritter, t. II, p. 461, col. 2; p. 464. col. 1, — [3] E. Babelon, *Solidus*, dans Saglio-Pottier, *Dict. des antiq. grecq. et rom.*, t. IV, 2e part., p. 1390; J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. XLI, XLIII, 205, 328, 399, 400-401, 411, 412, 422, 445, 452-453, 455, 462-463, 464-465, 466; t. II, p. 235, 245. — [4] E. Babelon, *op. cit.*, p. 1390; J. Maurice, *op. cit.*, t. I, p. XXX; J. Marquardt, *Organisation financière chez les Romains*, trad. Alb. Vigié, p. 30. — [5] E. Babelon, *op. cit.*, p. 1391, col. 1. — [6] Mommsen et Mayer, *Code Théodosien*, ad leg., 1, lib. XII, tit. VII, note 3, p. 722; cf. E. Babelon, *La silique romaine, le sou et le denier de la loi des Francs Saliens*, dans *Journal des savants*, 1901, p. 120; *Traité des monnaies grecq. et rom.*, t. I, p. 539. — [7] Majorien, *Nov. VII de curialibus et agnatione*, § 14; édit. Mommsen et Meyer, *op. cit.*, t. II, p. 171, lignes 79-81. — [8] E. Babelon, *Note sur quelques « exagia solidi » de l'époque constantinienne*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 242-244. — [9] E. Babelon, *Solidus*, dans *op. cit.*, t. IV, 2e part., p. 1390, note 5. — [10] J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. 401. — [11] Id., *ibid.*, t. II, p. 120-121. — [12] E. Babelon, *Notes sur quelques « exagia solidi » de l'époque constantinienne*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 242-244. — [13] *Code Théodosien*, l. XII, tit. VII, lex 1. — [14] *Code Théodosien*, l. XII, tit. VI, lex 12; *Code Justinien*, l. X, tit. LXXII, lex 5. — [15] *Code Théodosien*, l. VII, tit. XXIV, lex 1 : *Quando votis communibus felix annus aperitur, in una libra auri solidi septuaginta duo obryziaci principibus offerendi devotionem animo libenti suscipimus...* (5 mars 395). — [16] E. Babelon, *Solidus*, dans Saglio-Pottier, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. IV, 2e part., p. 1390. — [17] Zosime, *Hist.*, l. V, c. XLI, XLV, dans *Corp. script. hist. byzant.*, p. 305-306, 310.

Priscus, en trois extraits distincts des *Légations*, relatant les conditions de trois accords successifs conclus avec Attila, en 433, en 447, en 448 [1], emploient l'un et l'autre, dans chacun de ces passages, les termes livres d'or et *aurei*, non comme synonymes ou équivalents, mais en les opposant pour exprimer des valeurs différentes.

D'autre part, Zosime, à propos de la contribution imposée à Rome par Alaric, Priscus à propos de l'accord de 447, indiquent que de grandes quantités d'or furent effectivement déplacées pour le paiement des sommes qu'ils énoncent en livres d'or; et ces quantités ne peuvent correspondre qu'au poids de livres romaines. De même dans une anecdote rapportée par saint Augustin [2] on voit livrer, pour la tradition d'une livre d'or, une bourse dont le volume est en rapport avec celui de 327 gr. 45 de métal et n'est aucunement en rapport avec le volume d'une seule pièce de 4 gr. 55.

Enfin, en ce qui concerne l'abondance de numéraire au Ve siècle, les exemples tirés de Zosime et de Priscus montrent, d'une part, que 5 000 livres ou 1 637 kg. 250 et 8 100 livres ou 2 652 kg. 345 d'or étaient considérées comme des quantités énormes; et, d'autre part, dans un texte de Priscus, il est dit en propres termes que 50 livres d'or étaient estimées une somme minime [3].

De données si précises, il paraît légitime de conclure qu'au IVe et au Ve siècle l'expression livre d'or désigne dans les historiens, comme dans les lois, une valeur égale à celle d'une livre romaine ou de 327 gr. 45 d'or.

Les textes juridiques et les historiens du VIe siècle, de même que ceux du IVe et du Ve, énoncent des sommes énumérées en livres d'or et en livres d'argent [4], distinguent entre les unes et les autres [5], et opposent les livres d'or aux *aurei* ou *solidi* [6]. Mais pour l'énumération des sommes importantes, les auteurs de cette époque usent généralement d'un autre terme, déjà employé au Ve siècle [7], le centenaire d'or, *auri centenarium*, χρυσοῦ κεντηνάριον [8], dont Procope donne la définition en ces termes : « Le centenaire est du poids de cent livres, d'où son nom. Les Romains nomment, en effet, le chiffre cent *centum* [9]. *Centenarium numeri nomen est*, dit de même saint Isidore, *eo quod centum librarum ponderis sit. Quod pondus propter perfectionem centenarii numeri Romani instituerunt* [10]. Un exemple qui prouve l'exactitude de cette définition montre clairement quelle valeur exprimaient les termes *auri centenarium* et *auri libra*. Les frais de l'armement destiné à l'expédition de 468 contre Genséric, dont le commandement fut confié à Basiliscus, épuisèrent, rapporte Jean Lydus, les ressources du trésor public et du trésor privé de l'empereur. « Ils s'élevèrent, précise-t-il, à 65 000 livres d'or et 700 000 livres d'argent [11] »; et l'évaluation en or de ces deux sommes réunies nous est donnée par l'estimation suivante reproduite dans la *Chronographia* de Théophane : « Il est dit que l'empereur dépensa pour cet armement 1 300 centenaires d'or [12]. »

On peut vérifier la concordance de ce dernier total avec les éléments de compte fournis par Jean Lydus.

Pour arriver au chiffre rond de 1 300 centenaires, il n'y a qu'une différence de 1 centenaire 42 livres. Ce calcul montre clairement que l'expression livre d'or désigne une valeur égale à celle du poids d'une livre romaine ou de 327 gr. 45 d'or, puisque c'est en livres pesant d'or que l'évaluation reproduite dans la *Chronographia* de Théophane traduit la somme en argent notée par Jean Lydus. On en peut tirer d'autres renseignements : c'est la livre d'or qui, au Ve et au VIe siècle, sert de monnaie de compte, puisqu'au lieu d'évaluer les livres d'or en livres d'argent on évalue au contraire celles-ci en livres d'or; et dans la seconde moitié du Ve siècle, époque à laquelle paraît remonter l'estimation que nous fait connaître Théophane, la valeur de l'argent, par rapport à l'or, ressort à 6 *solidi* et 2 *trientes* par livre d'argent, soit un peu moins du onzième de son poids en or.

On voit, enfin, que les frais de l'armement de 468 contre Genséric s'élevèrent en tout à 130 000 livres romaines ou 42 568 kg. 500 d'or dont le poids ferait 146 201 934 fr. 50 de notre monnaie (d'avant guerre), et la moitié seulement de ces frais fut soldée en or. Cette somme, la plus élevée de toutes celles que mentionnent nos auteurs, n'a rien d'invraisemblable. Elle ne peut donner l'impression d'une énorme abondance de numéraire, car elle épuisa, est-il dit, toutes les ressources de l'empire d'Orient [13].

A l'époque du Bas-Empire, il est sans cesse question de livres d'or et il serait intéressant de savoir si la valeur de l'or était stable. Voici ce que nous lisons dans une lettre adressée par saint Grégoire Ier, au mois de mai 591, au sous-diacre Pierre, recteur du patrimoine de l'Église romaine en Sicile : *Cognovimus etiam. in aliquibus massis Ecclesiæ exactionem valde injustissimam fieri, ita ut libram septuagenum ternum semis quod dici nefas est exigantur et adhuc neque hoc sufficit sed insuper aliquid ex usu jam multorum annorum exigi dicuntur. Quam rem omnino detestamur et amputari de patrimonio funditus volumus. Sed tua experientia sive in hoc quod per libram amplius, sive in aliis minutis oneribus et quod ultra rationis æquitatem a rusticis, accipitur, penset et omnia in summam pensionis redigat, ut prout vires rusticorum portant pensionem integram et pensantem libram septuagenum vinum (binum) persolvent, et neque siliquas extra libras, neque libram majorem, neque onera supra libram majorem exigi debeant, sed per estimationem tuam prout virtus sufficit in summam pensionis crescat et sic turpis exactio nequaquam fiat* [14]. « Nous avons appris que dans certains domaines de l'Église, il se pratique une exaction fort injuste; pour une livre d'or on exige soixante-treize *solidi* et un *semis;* et on ne s'en tient pas là. On exige, paraît-il,

[1] Priscus, *Excerpta de legationibus Romanorum ad gentes*, 1; *De legationibus gentium ad Romanos*, p. 3. — [2] S. Augustin, *Tract. de sermone Domini in monte*, l. I, c. XVI, n. 50 (en 393 ou 394), *P. L.*, t. XXXIV, col. 1254, note *a*; Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. XIII, p. 189. — [3] Priscus, *Excerpta de legat. gent. ad Rom.*, 5; F. Martroye, *Du sens de* auri libra *et de* auri centenarium *dans les lois et chez les historiens des IVe et Ve siècles*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1916, p. 247-249. — [4] Cassiodore, *Variarum*, l. I, c. XXX; l. II, c. XXVI; l. III, c. XX, XLVI; l. VI, c. XIII; l. VII, c. XLII; l. VIII, c. XXIV, XXV; l. IX, c. II; l. X, c. XXVIII; l. XI, c. XV; l. XII, c. XX, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. XII, p. 30, 61, 90, 102, 187, 223, 255, 256, 268, 315, 343-344, 376; Jean Lydus, *De magistratibus populi Romani*, III, 43, dans *Corp. script. hist. buzant.*, édit. Bonn, p. 237; Procope, *Historia arcana*, l. XII, c. II, *ibid.*, p. 78. — [5] Jean Lydus, *loc. cit.* — [6] Cassiodore, *Variarum*, l. II, c. XXXV, XXXVI. — [7] Olympiodore, *Excerpta*, dans *Corp. script. hist. byzant.*, p. 457, 470. — [8] Procope, *De bello persico*, l. II, c. VI, XII; *Hist. arc.*, l. XXV, c. VII; l. XXVI, c. IV, VI; l. XXX, c. V; Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XXX; Paul Diacre, *Hist. Longobard.*, l. III, c. XII. Le terme *centenarium* est usité également pour énoncer des quantités de bronze (*Code Théodosien*, l. XI, tit. XXI, lex 3, ou d'argent (*Hist. Francor.*, l. V, c. XIX;) employé seul, sans indication de métal, il a le sens de *centenarium auri*. — [9] Procope, *De bello persico*, l. I, c. XXII. — [10] S. Isidore, *Etymologiæ*, l. XVI, c. XXV, n. 3, *P. L.*, t. LXXXII, col. 593; *Code Théodosien*, l. IX, tit. XXIII, lex 2; Du Cange, *Glossarium*, au mot *Centenarium*. — [11] Jean Lydus, *De magistratibus populi Romani*, III, 43. — [12] Théophane, *Chronographia*, ann. mundi 5961, dans *Corp. script. hist. byzant.*, p. 179. — [13] F. Martroye, Du sens de *auri libra* et de *auri centenarium*, p. 265-268. — [14] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. XLII, édit. Ewald, t. I, p. 62-63.

quelque chose de plus, en vertu d'un usage qui remonte à bien des années. Cela est absolument détestable et nous le voulons supprimer radicalement dans le patrimoine. » Là-dessus, le pape prescrit de ne percevoir que soixante-douze *solidi* pour une livre d'or et rien au delà : ni livre majorée, ni silique en plus, ni surcharge quelconque.

Cette exaction, qui révolte saint Grégoire, n'était que l'application aux tenanciers du patrimoine de la règle énoncée par la loi de Constantin du 19 juillet 325. Mais Constantin exigeait un appoint d'un *solidus* par once d'or, par conséquent douze *solidi* à la livre, alors qu'au VI^e^ siècle, dans les terres de l'Église, en Sicile, l'appoint n'est plus que d'un *solidus* et demi à la livre. Il semblerait, au premier abord, qu'il n'y ait pas sujet de tellement s'indigner, mais c'est que les conditions économiques ont bien changé entre 325 et 591. Le *solidus* d'or est demeuré le 72^e^ de la livre, mais c'est le taux du *solidus* qui a beaucoup varié [1].

Il peut paraître étrange de parler du taux de l'or dans une société où, en théorie, il devait être absolument stable, par suite de l'absence de tout élément de change à l'intérieur, puisqu'il n'existait point de monnaie fiduciaire et qu'il n'y avait point d'autre monnaie d'or que la monnaie impériale. Mais l'État avait lui-même organisé, à son profit, un change entre sa monnaie d'or et ses monnaies divisionnaires. Il avait pris, à cet effet, pour type, la plus petite de ses monnaies de cuivre [2], le *nummus*, créé par les fils de Constantin après la mort de leur père [3]. La valeur théorique de cette toute petite pièce avait été fixée, dit Cassiodore, aux six millièmes du *solidus* [4]. Le corps des *collectarii*, désignés également sous la dénomination de *nummularii*, d'où l'on peut induire qu'ils étaient fonctionnaires de l'administration des monnaies [5], fut chargé du service du change ainsi institué, sous le contrôle et l'autorité du préfet de la ville.

Voici comment opéraient ces changeurs officiels : à l'aide de fonds mis à leur disposition par l'*arca vinaria* [6] ils prenaient à l'administration de la monnaie, au taux fixé par elle, les *solidi* qu'elle émettait et devaient les revendre au public, en détail, au même taux, augmenté d'une légère taxe pour chaque *solidus*. Cette taxe leur fut octroyée sous le règne de Gratien, et normalement leur constituait un bénéfice. Mais ce bénéfice était minime, et ne couvrait plus leurs risques de perte s'il advenait que le sou d'or fût coté sur le marché à un taux plus élevé que celui auquel ils étaient obligés de le céder au public. En effet, s'ils ne perdaient rien sur le prix qu'ils avaient payé à l'État, ils n'en étaient pas moins exposés à devoir se procurer au cours du marché l'or nécessaire au remboursement des avances de l'*arca vinaria*. C'est à une circonstance de ce genre que nous devons d'être renseignés sur tout ce mécanisme de change.

En 384 ou 385 une hausse continue et énorme de l'or mettait les *collectarii* hors d'état de supporter la charge qui en résulterait pour eux. Ils se virent réduits à présenter aux empereurs une supplique tendant à obtenir un relèvement du taux fixé précédemment. Symmaque était alors préfet de la ville. Il eut à adresser aux empereurs Valentinien II et Théodose le Grand, à l'appui de la requête des *collectarii*, une *relatio* [7], un rapport, qui nous est conservé parmi ses épîtres [8].

*D. Theodosio semper aug. Symmachus præf. Urb. — Vendidis solidis, quos plerumque publicus usus exposcit collectariorum corpus obnoxium est, quibus arca vinaria statutum pretium subministrat. Huic hominum generi taxationis exiguæ vilitate nutanti divus frater numinis vestri tantum pro singulis solidis statuit conferendum, quantum æquitas illius temporis postulabat, ddd. Imppp. Sed paulatim auri enormitate crescente vis remedii divalis infracta est; et cum in foro venalium rerum majore summa solidus censeatur, nummularius pretia minora penduntur. Petunt igitur de æternitate vestra pro ratione præsenti justa definitionis augmenta, qui jam tanto oneri sustinendo pares esse non possunt. Hæc est causa quærimoniæ, quam divinis sensibus vestris fides gestorum plenius intimabit; si petitionis genus probabile judicatis, quæso ut huic quoque parti præcepto mansuetudinis vestræ salubre remedium deferatur.*

Tout ce que nous apprend ce rapport de Symmaque touchant le change, son organisation et la plus-value de l'or, se trouve confirmé par une novelle de Valentinien III, adressée le 18 janvier 445 au peuple romain.

La plus-value de l'or, constante depuis le milieu du IV^e^ siècle jusqu'à la fin de l'empire en Occident, donne la preuve indubitable de sa rareté. Cette donnée certaine oblige à conclure que les sommes considérables, énumérées en livres d'or dans les nombreux textes de cette époque, n'étaient pas représentées par des quantités équivalentes de métal précieux. La livre d'or était une façon de monnaie de compte; elle ne correspondait pas à des réalités, et les capitaux qu'elle servait à exprimer n'existaient qu'en écriture ou en monnaie fictive dépréciée. Ernest Babelon avait raison : il n'y avait pas, au temps du Bas-Empire, autant d'or qu'on est porté à se le figurer et la valeur de l'or était sujette à de continuelles variations, toujours au-dessus du pair [10].

H. LECLERCQ.

**ORA PRO NOBIS.** — Dans un livre intitulé : *Doctrina Romanensium de invocatione sanctorum, being a brief enquiry into the principles that underlie the practice of the invocation of saints* [11], on lit ces mots : *When did* Ora pro nobis *first appear in christian public worship?* Les bollandistes nous avertissent qu'« on remarquera les recherches sur la formule *Ora pro nobis* [12] ». Voici en quoi consistent ces « recherches » : *It is unfortunately one to which in our present state of knowledge we cannot return a satisfactory reply* [13]. Essayons donc d'ajouter quelque chose à ces « recherches ». Dans quelques inscriptions antérieures à la paix de l'Église nous lisons les formules suivantes, à Velletri [14] :

ΑΝΑΤΟΛΙCΗΜΩΝ ΠΡΩΤΟ
ΤΟΚΟΝΤΕΚΝΟΝΟCΤΙCΗ
ΜΕΙΝΕΔΟΘΗCΠ[Ρ]ΟCΟΛΙΓΟΝ
ΧΡΟΝΟΝΥΕΥΧΟΥ ΥΠΕΡ ΗΜΩΝ

Ἀνατόλι[ε], ἡμῶν πρωτότοκον τέκνον, ὅστις ἡμεῖνε

[1] Fr. Martroye, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1929. — [2] Novelle XVI de Valentinien III, De *pretio solidi*, n. 1. — [3] E. Babelon, *Traité des monnaies grecq. et rom.*, t. I, p. 614-615; J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. XLVI. — [4] Cassiodore, *Variarum*, l. I, c. X, édit. Mommsen dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. XII, p. 19, ligne 17-18; cf. E. Babelon, *Traité*, t. I, p. 451; *Nummus*, dans *Dict. des antiq. grecq. et rom.*, t. IV, 1^re^ part., p. 119, col. 2. — [5] J. Marquardt, *Organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigié, p. 81; *Collectarii*, dans Saglio, *Dictionn.*, t. I, 2^e^ part., n. 1291. — [6] *L'arca vinaria* avait pour objet d'assurer l'approvisionnement en vin, vendu à la population de la ville 25 % au-dessous du cours du marché. — [7] Ch. Lécrivain, *Relatio*, dans *Dict. des antiq. grecq. et rom.*, t. IV, 2^e^ part., p. 830. — [8] Symmaque, *Epist.*, l. X, cf. XXVIII, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. VI, p. 303-304. — [9] *Nov. Valentin. III*, nov. XVI (Haenel, XIV), 1, édit. Mommsen et Meyer, *op. cit.*, p. 101. — [10] Fr. Martroye, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1929. — [11] H. F. Stewart, *Doctrina...*, in-12, London, 1907. — [12] *Anal. boll.*, t. XXVII, p. 420. — [13] H. F. Stewart, *op. cit.*, p. 65. — [14] Cardinali, *Lettere intorno un antico marmo cristiano*, p. 7; le même, *Iscriz. antiche Veliterne illustrate*, l. VI, p. 214, n. 145; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. V, pl. LXVI, n. 11; *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 5545.

δόθης πρὸς ὀλίγον χρόνον, εὔχου ὑπὲρ ἡμῶν, *Anatoli, primogenite noster, qui nobis ad tempus breve datus es, ora pro nobis.*

Il s'agit ici d'un enfant qui est considéré comme vivant parmi les saints et de qui on sollicite des prières.

Les deux inscriptions suivantes appartiennent à l'épigraphie romaine et sont également du IIIe siècle [1] :

ΚΑΤΤΗΠΡΟΙΓΚΑΙ
ΙΟΥΝ·ΑΥΓΕΝΔΕ
ΖΗCΑΙC ΕΝ ΚΩ ΚΑΙ
ΕΡΩΤΑΥΠΕΡΗΜΩΝ

Κατ(άθεσις) τῇ πρὸ ιγ καλ(ανδῶν) Ἰουν(ίων). Αὐγένδε ζήσαις ἐν κ(υρί)ῳ καὶ ἐρώτα ὑπέρ ἡμῶν, *Depositio tertia decima die ante calendas junias. Splendida, vivas in Domino et ora pro nobis.*

ΗΙΛΙΩΥΩΦΙΛΗΜΟΝΙ
ΛΩC ΕΤΗΛΥΟΜΕΤΑ
ΟΝΛΙΩΝ ΕΥΧΟΥΥΠΕΡ
ΩΝΑΓΙΩΝ

.... καὶ... η ἰδίῳ υ(ἱ)ῷ Φιλήμονι
ζήσαντι κα]λῶς ἔτη δύο μετὰ
τῶν σῶν γ]ονέων. Εὔχου ὑπερ ἡ-
μῶν μετὰτ]ῶν ἁγίων.

*...et... a proprio filio Philemoni qui vixit bene annos duo cum suis parentibus. Ora pro nobis una cum sanctis.*

On ne peut pas, croyons-nous, rencontrer une attestation plus claire de la formule catholique qui conclut chaque invocation litanique. Ici, il s'agit d'un enfant de 2 ans, le petit Philémon qui, à raison de son âge et de son baptême, a été, dès l'instant de sa mort, prendre rang parmi les saints et de qui on sollicite l'intercession [2]. Voir encore *Dictionn.*, t. I, col. 259; t. IX, col. 1551.

H. Leclercq.

**ORACLE.** — I. Sur la place des oracles. II. Égypte. III. Assyrie. IV. Nature des oracles. V. Grèce. VI. Delphes. VII. Les sibylles. VIII. Les *Oracles sibyllins.* IX. Bibliographie.

I. Sur la place des oracles. — La période des antiquités chrétiennes dont nous cherchons à envisager les différents aspects nous place fréquemment en présence de conflits soulevés entre païens et fidèles par l'influence des oracles ou par leur commandement. Les oracles ont tenu une place si considérable dans l'antiquité, ils ont donné naissance à tant de pratiques et de superstitions, ils ont exercé une action si violente parfois sur les habitudes et les déterminations des hommes que leur histoire pourrait entraîner en de longs détails. Cette histoire n'est guère que celle des chimères dont se repaissait la crédulité des hommes d'autrefois, chimères dont fut composé le tissu d'erreurs qui ne diffère presque pas alors de l'esprit humain. De génération en génération la part du progrès chrétien consista à réduire graduellement la part de l'erreur, sans réussir absolument à l'écarter. Il y a, dans ce lointain et obscur passé, les éléments d'une histoire intellectuelle nullement méprisable en elle-même et très digne d'attention en ce qu'elle nous initie aux conceptions religieuses de temps dont le christianisme a, en partie, recueilli l'héritage, et dont beaucoup d'opinions se découvrent à l'origine de celles que nous entretenons.

A dire vrai, les oracles se rencontrent non seulement en Grèce et en Italie, mais encore chez la plupart des tribus sauvages et barbares. Presque partout, à l'origine, le prêtre se laisse entrevoir sous les traits d'un sorcier associant à l'interprétation des présages, et à une prétendue connaissance de l'avenir, l'exercice de pratiques magiques au moyen desquelles il se flatte de détourner le courroux des divinités, de combattre l'action malfaisante des esprits, de guérir les malades, de surprendre ou d'influencer les phénomènes de la nature.

II. Égypte. — Mais le passé ne se limite pas à la Grèce et à Rome, on doit aussi l'aller chercher dans les vieilles nations orientales. L'action des dieux s'y manifestait au jour le jour, par le menu, et il n'y avait pas fait si mince en apparence, où l'on ne souhaitât connaître à l'avance la manière dont elle s'exercerait. Qu'il s'agit d'une expédition militaire ou d'un voyage au pays des Aromates, le pharaon égyptien se rendait au temple d'Amon et y demandait une consultation en forme sur l'opportunité de l'entreprise. Il exposait l'affaire au dieu dans le silence du sanctuaire, et celui-ci avait à sa disposition plusieurs moyens de lui répondre : tantôt la statue prenait la parole, tantôt elle secouait la tête de bas en haut par deux fois, ce qui équivalait à une approbation; tantôt on remettait à l'idole deux rouleaux sur l'un desquels se trouvait l'approbation et sur l'autre la désapprobation, on adoptait la solution écrite sur le rouleau que retenait l'idole. Il existait beaucoup d'autres procédés pour savoir l'opinion des dieux, sans parler de ceux qu'ils adoptaient pour exprimer leur volonté de leur propre mouvement : ils envoyaient des songes, ils produisaient des apparitions, ou ils faisaient parler des voix mystérieuses. Rien ne se passait en Égypte, au moins pendant la seconde période thébaine, que l'une ou l'autre des divinités maîtresses, et surtout Amourâ, le patron de la dynastie régnante, n'eût émis son avis; le pharaon ne faillit jamais à s'y ranger et, par lui, le dieu gouvernait, avec l'Égypte, une partie du monde oriental.

III. Assyrie. — Il n'en allait pas autrement dans les grands empires contemporains et rivaux de l'Égypte, la Chaldée et l'Assyrie. Là encore les dieux étaient les directeurs-nés de la politique humaine, et leur intervention se produisait constamment dans les moindres incidents de la vie nationale. Assurbanipal apprenant un soir de fête, à Arbelles, que le roi d'Élam, Tioumenân, lui a déclaré la guerre avec des paroles insultantes pour Ishtar, sa patronne, court aussitôt s'enfermer dans le temple, et, prosterné devant l'image de la déesse, il l'invoque en pleurant : « O dame d'Arbelles, je suis Assurbanipal, le roi d'Assyrie, la créature de tes deux mains, l'enfant d'un père que tu avais créé... O toi, maîtresse des maîtresses, terrible au combat, dame de la mêlée, reine des dieux... voici que Tioumenân, le roi d'Élam..., a ébranlé son armée et s'est préparé à la bataille; il a demandé ses armes pour marcher contre Assur! O toi, l'archère des dieux, comme un poids qui tomberait sur lui au milieu de la mêlée, abats-le, et lance contre lui l'orage, la bourrasque mauvaise! » — Mes soupirs pitoyables Ishtar les entendit : « Ne crains rien, dit-elle; et elle réconforta mon cœur : « Puisque tu as élevé tes mains vers moi et que tes yeux se sont remplis de larmes, je t'octroie une grâce! » Et comme si ce n'était pas assez de cette promesse directe

[1] Bonnetty, dans *Ann. de philos. chrét.*, IVe sér., t. IX, p. 111; L. Renier, dans L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. VI, p. 28 et 178; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9673; cf. N. Wiseman, *Fabiola*, p. 147, qui cite seulement les deux dernières lignes. — [2] J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1890, p. 143.

qu'elle avait donnée au roi lui-même, elle voulut confirmer et développer plus au long l'assurance de sa bonne volonté par l'un des miracles le plus fréquemment opérés par les dieux. « Vers la fin de cette nuit pendant laquelle je m'étais adressé à elle, un songeur se coucha et rêva un songe, et pendant la nuit Ishtar lui montra une vision, et il me la répéta ainsi : « Ishtar, qui vit dans Arbelles, entra, deux carquois pendus à droite et à gauche, un arc à la main, et elle dégaina un sabre effilé de même que pour la bataille. Elle entra devant toi, et comme la mère qui t'a enfanté, elle parla avec toi, elle te dit, Ishtar, la très haute entre les dieux, et elle dicta son ordre : « Hardi et fais la guerre, où est ta face je vais! » Toi tu lui parlas : « La place où tu vas, avec toi j'y vais, dame des dames! » Elle donc, elle reprit : « Toi, demeure ici. Où est la résidence de Nabo, mange du manger, bois du vin, ordonne la musique et glorifie ma divinité. Jusqu'à ce que je revienne et que j'aie accompli cette œuvre, et que j'aie rempli le désir de ton cœur, que ton visage ne blêmisse pas, que tes pieds ne se dérobent pas sous toi, ne t'expose pas au milieu de la bataille! » Elle te cacha dans son sein de mère, et elle protégea toutes tes images. Une flamme jaillira devant elle et elle la répandra pour anéantir l'ennemi; contre Tioumenân, le roi d'Élam, qui a soulevé sa colère, elle a tourné son visage [1]. » Assurbanipal demeura en effet à Arbelles, tandis que ses généraux remportaient la victoire pour lui. Un bas-relief de son palais nous le montre banquetant avec ses femmes dans un jardin, au bruit des harpes et des voix humaines, ainsi qu'Ishtar le lui avait commandé par la bouche du songeur; la tête de Tioumenân est accrochée à l'un des arbres : l'oracle est accompli.

Les inscriptions historiques des Sargonides nous parlent souvent de ces oracles qui, rendus par une divinité dans un moment critique, ont relevé le moral des chefs ou des troupes et décidé du succès d'une campagne. Il existe un certain nombre de plaquettes d'argile sur lesquelles étaient inscrites des questions posées par le roi à l'oracle de l'un des dieux, qui possédaient le plus complètement le secret de l'avenir, *Shamash*, « le Soleil ». Shamash était le dépositaire des tablettes où avaient été consignés les destins des hommes et des choses pour chaque jour et pour l'ensemble des jours. Il pouvait mieux que tout autre annoncer à ses dévots le sort que la fortune leur réservait, et c'était à bon droit que les rois d'Assyrie le consultaient sur les affaires de leur peuple ou de leur famille. Ces tablettes ont été découvertes à diverses époques au milieu des ruines de Ninive, dans le Tell de Koyoun djîk et leurs débris sont conservés au British Museum. Sayce [2] avait attiré sur elles l'attention et c'est J.-A. Knudtzon [3] qui en a révélé l'importance. L'étude de la série ne permet pas d'en rétablir entièrement le jeu. Un oracle comporte des demandes et des réponses, mais il ne semble pas qu'ici la réponse fut donnée de vive voix, puis transcrite par un voyant ou par le client lui-même. Le roi consultait Shamash selon un rituel assez compliqué, dont nous ignorons le détail. Nous devinons seulement, par les notes insérées à certains endroits, que le magicien était entouré de plusieurs aides, qu'il sacrifiait un agneau à Shamash, et que l'examen des membres de la victime lui suggérait la volonté du dieu : selon les signes observés, la réponse était considérée comme favorable ou comme défavorable. Chaque tablette nous apprend la formule dont le prêtre se servait pour annoncer au dieu la requête, puis l'occasion particulière en laquelle Shamash avait été requis de livrer son opinion. On y lit aussi la description des présages relevés au cours du sacrifice, et les Assyriens, habitués à interpréter ces grimoires, y devinaient au premier coup d'œil l'expression de la prescience divine. La formule a été analysée par M. Knudtzon et l'on y reconnaît, sous les variantes accidentelles et sous les abréviations des divers écrivains, un type immuable, établi probablement dans des temps très anciens. Les théologiens de l'Égypte enseignaient que pour obliger un dieu à agir en faveur d'un homme ou à lui donner une réponse, il fallait que l'invocation se fit selon un mode déterminé par le dieu lui-même. Osiris ou Râ avaient dicté autrefois les mots qui devaient influer sur eux, et ils avaient indiqué en même temps la mélopée qui les emportait, le geste qui en accroissait la valeur; à changer quoique ce fût, on risquait de détruire la puissance qu'ils avaient attachée au charme et de les trouver rebelles à l'injonction qu'on leur adressait. Il en était de même en Assyrie, et les dieux n'y obéissaient aux hommes que lorsque ceux-ci les y contraignaient par l'usage exact des formules. Chacune des parties dont elles se composaient possédait son pouvoir propre auquel nulle autre ne suppléait lorsqu'on venait à supprimer l'une d'elles, et l'ordre dans lequel elles venaient se succéder était réglé de telle sorte que la vertu allât en augmentant du commencement à la fin. Les répétitions les plus oiseuses en apparence, au gré des modernes, paraissaient nécessaires aux anciens; non seulement elles ajoutaient de la force à l'ensemble mais elles empêchaient les dieux de simuler l'inintelligence et de répondre comme s'ils n'avaient pas entendu exactement ce que l'on voulait d'eux. La formule par laquelle on évoquait Shamash était conçue dans cet esprit.

Le début ne varie point. C'est un appel au dieu afin qu'il se montre bienveillant envers le suppliant : « Shamash, maître grand, toi que j'interroge, en sincérité réponds-moi! » L'énoncé de l'affaire suit immédiatement ce cri si bref, et la manière dont elle est introduite présente naturellement des variantes selon les circonstances. La plus notable de ces variantes résulte de ce que, dans plus d'un cas, on ne se bornait pas à réclamer une prédiction générale et de date indéterminée. On lui indiquait une durée plus ou moins brève, pendant laquelle on le priait de vouloir bien dire ce qui avait chance d'arriver; passé ce délai, on n'exigeait rien de plus pour cette fois. La longueur de la période critique n'était pas fixée à la légère; on la déduisait des données en usage pour les actes sérieux de la vie publique ou privée, en tenant compte de la récurrence des jours fastes et néfastes, des présages du ciel et de la terre, de toutes les menues indications que l'astrologie et la magie fournissaient. Les coordonnées nécessaires au calcul une fois rassemblées, on décidait que l'on recommanderait à l'attention du dieu un nombre de jours pris entre le quantième du mois et un quantième subséquent du même mois ou d'un autre mois, le plus souvent de la même année. On lui demandait ensuite si l'événement ou la démarche que l'on craignait ou que l'on souhaitait avait chance de s'accomplir dans cet intervalle. « Ta divinité grande le sait », lui disait-on, et revenant une seconde fois sur le même thème, on le conjurait de manifester si la solution du problème qu'on lui soumettait, « depuis ce jour-là, et pendant tous les jours du temps préordonné, était, dans un décret et dans la bouche de sa divinité

[1] *Cylindre* B *d'Assurbanipal*, col. IV, lignes 26-76; cf. G. Smith, *Hist. of Assurbanipal*, p. 120-126; Jensen, *Inschriften Asurbanipals*, dans Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. II, p. 250-253. — [2] Sayce, *Babylonian Literature*, p. 79; cf. *Records of the Past*, Ire sér., t. XI, p. 81-84. — [3] J. A. Knudtzon, *Assyrische Gebete an den Sonnengott für Staat und königliches Haus, aus der Zeit Asarhaddons und Asurbanipals*, 2 vol., Leipzig, 1893.

grande, établie, décrétée! Qui voit la verra-t-il? Qui entend l'entendra-t-il? » Après cet exposé des motifs, une théorie de phrases se déroule devant nous, qui toutes commencent par un même mot, un verbe à l'impératif, par lequel on adjure Shamash d'écarter ou de négliger les obstacles, grands ou petits, qui pourraient sans cela empêcher le fait souhaité d'arriver. On y prévoyait les irrégularités qui risquaient de surgir au cours de l'office, les erreurs du sacrificateur, jusqu'aux *lapsus* du magicien ou du prêtre qui chantait la formule, et le nombre s'en élevait jusqu'à sept, mais elles n'étaient pas toutes indispensables, et parfois on supprimait l'une ou l'autre. Ces précautions prises, on renouvelait la question presque dans les mêmes termes, mais avec moins de prolixité. La conjuration proprement dite s'arrêtait là, mais la cérémonie qui l'accompagnait continuait encore, et la plupart des tablettes contiennent quelques indications sur les manipulations qui la terminaient. On notait les augures, puis on sacrifiait un agneau au Soleil, et on récitait une oraison spéciale sur la victime pour qu'il y produisit dans les membres, déjecés selon le rite, les signes qui trahissaient la décision souveraine du destin. Certaines tablettes enregistrent seulement les présages, mais d'autres y joignent l'oraison : « En cet agneau révèle-toi, et produis les signes sincères, les formes saines des parties du corps qui révèlent les décrets bienfaisants de la bouche de ta grande divinité, si bien que je voie! Vers ta divinité grande, Shamash, maître grand, que cela — la pièce et le sacrifice — aille, et puisse-t-elle me répondre dans un oracle! »

Parmi les tablettes qui ont été reconstituées d'une façon assez complète pour qu'il soit possible d'en saisir le contenu et l'allusion aux événements, il s'en trouve une qui nous montre une consultation adressée à Shamash dans les circonstances que voici : le roi d'Assyrie Asarhaddon, vers l'an 681-674, connut une vive alerte par suite de la menace que Kashtariti, avec ses alliés Cimmériens, Mannaî et Mèdes, fait planer sur une de ses villes; il voulait savoir si ses ennemis exécuteraient leurs projets dans un délai de cent jours compté du 3 Iyâr ou 10 Ab.

L'Asie, de l'Halys à la Caspienne, au nord et au nord-est des bassins du Tigre et de l'Euphrate, venait d'être bouleversée par l'apparition de deux nations barbares descendues de Russie par les défilés du Caucase, les Cimmériens d'abord, puis les Ahskouzai, les Scythes des historiens grecs. Elles rôdaient tout le long de la frontière assyrienne, attirées par le renom de richesse de l'empire, tenues en respect par la crainte de ses armes et par les garnisons échelonnées du Taurus à l'Elvend, mais leurs mouvements perpétuels préoccupaient les hommes d'État ninivites, et leurs intrigues ou leurs incursions produisaient des soulèvements parmi les tribus les plus récemment domptées de l'Arménie ou de la Médie. Les rois profitaient de leurs divisions pour opposer les uns aux autres et pour les annuler l'une par l'autre, les Cimmériens par les Mèdes. Kashtariti, qui avait fait sa soumission dans un temps, mais qui avait bientôt repris la liberté de ses allures, était l'un des plus remuants parmi leurs chefs, et Asarhaddon consulta plusieurs fois Shamash à propos de ses intentions. Fallait-il lui déclarer la guerre et envoyer contre lui un général expérimenté, dont le nom a disparu dans une lacune [1], ou bien, si on lui dépêchait un ambassadeur, mettrait-il celui-ci à mort [2]? A un moment, il menaçait la ville d'Oushîshî, et l'on craignait qu'il ne la forcât avant l'arrivée d'une armée de secours [3]; à un autre, il pressait Kilman, de concert avec d'autres princes mannéens ou sapardiens [4]. Il écrivait à un roitelet mède, du nom de Mamitiarshon, et il lui proposait une alliance offensive et défensive contre l'Assyrie [5]. Chacun de ces incidents était un prétexte nouveau de consulter Shamash, et Shamash ne manquait jamais de répondre à la requête par les signes observés sur ses victimes. Les Scythes, en ce qui les concernait, ne taillaient pas une besogne moindre aux prêtres du Dieu. Ils offraient leur alliance à l'Assyrie, mais avec des conditions qui mettaient l'orgueil d'Asarhaddon à une rude épreuve. Leur roi Partatoua, celui-là même dont Hérodote a cité le nom sous la forme Prôtothuês [6], lui demanda un jour une femme de sang royal, une de ses sœurs ou de ses filles, et lui jura fidélité durable s'il consentait à ce mariage. L'idée était déplaisante pour une enfant élevée dans le harem d'un roi civilisé, parmi le luxe et le confort d'une grande cour, d'être livrée à un époux demi-sauvage; mais la politique avait dès lors des nécessités inexorables et plus d'une princesse sargonide avait payé de sa personne une combinaison favorable aux intérêts des siens. Ce qui tourmentait Asarhaddon, ce n'était pas la pensée qu'il allait perdre une de ses filles, c'était la crainte que le sacrifice ne portât pas les fruits qu'il en attendait. Il s'adressa donc à Shamash selon l'usage : « Si Asarhaddon, roi d'Assour, octroie une fille du sang pour femme à Partatoua, roi d'Ishkouza, agira-t-il loyalement à son égard, prendra-t-il des engagements fidèles et honnêtes d'amitié avec Asarhaddon, roi d'Assour, observera-t-il les conditions d'Asarhaddon, roi d'Assour, et les remplira-t-il ponctuellement, cela ta grande divinité le sait. Ses promesses, en un décret et dans la bouche de ta divinité grande, Shamash, dieu grand, sont-elles décrétées, établies? Qui voit les verra-t-il? Qui entend les entendra-t-il? » On ignore ce qu'il advint de cette négociation, ni si le Soleil accorda la pauvre fille à son prétendant sauvage. »

L'envoi des armées, le mariage des princesses, le choix des généraux, toutes les affaires de l'État étaient soumises ainsi à la considération du dieu, dans la même forme et avec le même ensemble de cérémonies. Les pièces retrouvées jusqu'à présent dans les archives de Ninive se rapportent presque toutes au règne d'Asarhaddon; une douzaine seulement à celui de son fils Assurbanipal; elles ne sont d'ailleurs qu'une partie de celles qui devaient exister pour le même temps, le reste d'un nombre plus considérable dont beaucoup sont perdues sans retour. L'oracle de Shamash ne chômait jamais, et son influence sur la direction de l'histoire ne saurait être exagérée : que de faits, inexplicables en apparence dans la politique assyrienne, nous deviendraient clairs si nous possédions la série complète des consultations solaires! C'était à tout moment, en toute circonstance, que le dieu était sollicité et l'oracle rendait la réponse. Cette tyrannie de l'oracle se faisait sentir sur toutes les décisions du souverain.

IV. Nature des oracles. — Par bien des aspects ces remarques montrent à quel point les vieux livres d'Antoine Van Dale, *De oraculis veterum ethnicorum* et de Fontenelle, *Histoire des oracles*, sont dépassés. Ces auteurs ne s'étaient guère préoccupés que des oracles grecs et romains; il est vrai qu'ils avaient pris une telle extension qu'il est malaisé d'en déterminer toutes les manifestations. On avait recours, le plus souvent, pour consulter les dieux et interpréter leurs volontés, à l'emploi simultané de moyens forts différents. C'est

[1] J. A. Knudtzon, *Assyrische Gebete*, n. 4, p. 82-83. — [2] Id., *ibid.*, n. 3, p. 82; n. 9, p. 90-91. — [3] Id., *ibid.*, n. 6, p. 84. — [4] Id., *ibid.*, n. 11, p. 92-96. — [5] J.A. Knudtzon, *Assyrische Gebete*, n. 2, p. 80-82. — [6] Hérodote, I, cm; cf. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, t. I, p. 488.

pourquoi, dans la classification des oracles, les anciens se sont contentés de catégories vagues où l'on voit tantôt les disparates réunies et tantôt les affinités méconnues. Si on cherche à serrer de près l'idée théorique que se fit l'antiquité sur l'essence et le caractère de l'art de consulter l'avenir et de découvrir les choses cachées, on peut aboutir à cette définition que les oracles sont la connaissance de la pensée divine manifestée à l'âme humaine par des signes objectifs ou subjectifs et pénétrée par des moyens extrarationnels.

V. Grèce. — De cette distinction découle une double division suivant qu'on envisage la divination sous son aspect inductif et sous son aspect intuitif. Ces deux catégories étaient mises au service de ce qu'on appelait les *manteions*, véritables instituts divinatoires où se manifestait journellement la puissance fatidique. Ces établissements, que nous appelons oracles, en leur appliquant une dénomination d'origine latine, dépendaient d'ordinaire de quelque sanctuaire ou de quelque *héroon;* ils finirent par inspirer plus de confiance que les procédés individuels de divination auxquels chacun pouvait avoir recours, plus même que les réponses des devins de profession, dont le crédit alla ainsi en diminuant. L'âge des devins libres finit quand celui des oracles commence.

Les *manteions* furent, avec les mystères, du vr^e^ au ir^e^ siècle avant notre ère, les plus puissants foyers de la religion des Hellènes, les deux genres d'institutions qui contribuèrent le plus à entretenir le sentiment religieux. On rencontre bien çà et là, chez d'autres peuples, notamment en Égypte et en Syrie, des cérémonies et des usages qui rappellent les oracles et les mystères des Grecs, mais ils affectent une physionomie assez différente; ils se liaient davantage au culte des divinités proprement dites.

Les *manteions* étaient-ils une création du génie hellénique ou faut-il y chercher, comme dans les mystères, un héritage de la région des Pélasges. Ce qui est constant, c'est que l'oracle de Dodone, le plus vieux ou tout au moins l'un des plus vieux de la Grèce, et qui demeura jusqu'à la fin l'un des plus vénérés, datait des Pélasges. Ces instituts divinatoires se développèrent et se modifièrent sous des influences divines. Tantôt ce fut à une divinité chthonienne, infernale, que l'on continua d'attribuer l'inspiration ou les présages, les signes prophétiques de l'oracle, tantôt on les expliquait par la vertu inspiratrice des eaux, que personnifiaient les nymphes et les muses, les premières, déesses du délire; les secondes, de l'exaltation poétique. Ici l'on supposait que l'ombre d'un héros, l'âme d'un mort, rapportait du monde souterrain les secrets de l'avenir, là on croyait qu'une divinité envoyait au consultant un songe révélateur ou quelque vision significative.

En fait, tous les temples, les *temenos*, les *heroon*, les tombeaux étaient susceptibles de devenir des oracles. Il suffisait pour cela que les dévots, les pèlerins qui venaient annuellement les visiter, associassent habituellement aux prières adressées aux divinités et aux morts, des rites et des pratiques destinés à en obtenir une réponse aux questions qui les préoccupaient. Ces consultations répétées amenaient en ces lieux un prêtre qui se chargeait d'interroger pour le public l'ombre du défunt ou la divinité locale ou, au moins, d'en interpréter les réponses. Ce prêtre était désigné d'ordinaire sous le nom de prophète (προφήτης) ou de promantis (πρόμαντις, πρόμαντεύς). L'oracle voyait ainsi s'accroître notablement le nombre de ses visiteurs, un corps sacerdotal s'installait pour son service, et les procédés de divination s'associaient au culte rendu en cet endroit à la divinité, au héros dont l'esprit était supposé animer l'oracle.

VI. Delphes. — Ce furent parfois des circonstances purement fortuites qui donnèrent naissance à un *manteion* ou en popularisèrent le nom. Mais la célébrité de bien des oracles tient à des causes d'un caractère plus permanent et plus général. L'autorité qu'acquirent les oracles d'Apollon, dont la réputation fit négliger ou abandonner des sanctuaires fatidiques plus anciens et antérieurement fort accrédités, paraît avoir été due à la prépondérance qu'exerça pendant des siècles, sur ses voisines, la race dorienne. Apollon était le grand dieu des Doriens, non que son culte leur appartînt en propre, mais parce que Phœbus, le soleil brillant, fut conçu par eux sous une forme qui lui imprima un cachet vraiment hellénique. Le type qu'ils lui prêtèrent répondit mieux que tout autre aux conceptions anthropomorphiques du genre poétique et religieux qu'affectionna la Grèce. En une foule de cantons de la Livadie, du Péloponnèse, de l'Asie Mineure, Apollon détrôna presque les vieilles divinités d'origine pélasgiques ou datant d'avant la conquête dorienne. Les Ioniens de l'Asie Mineure délaissèrent leur dieu national, Poséidon, pour le fils de Lêto; les Éoliens adoptèrent ce même Apollon, au détriment de divinités qui avaient occupé auparavant la première place dans leurs adorations. Au milieu de l'archipel, le sanctuaire élevé sur le rocher de Délos ne tarda pas à dominer tous les temples consacrés à d'autres dieux, sous la protection desquels s'étaient mises tant d'îles des Cyclades et des Sporades. Apollon revêtit alors une physionomie spéciale caractéristique de la race qui lui ouvrait avec tant d'empressement ses temples.

La forme sous laquelle les Doriens se représentaient de préférence Apollon se prêtait plus que toute autre à l'idée d'une divinité fatidique. Ce dieu échauffait de ses rayons, en leur communiquant sa puissance curative ou morbifique, les eaux regardées comme les sources de l'inspiration. Il commandait aux nymphes et aux muses, et il répandait dans l'âme, par un effet de ses feux, la flamme qui inspire le prophète et la lumière qui lui dévoile l'avenir. Aussi, tandis que les Ioniens élevaient à Apollon des temples, simples sanctuaires d'adoration, l'Apollon dorien enfantait des *manteions*. Le dieu, sous l'influence des idées doriennes, arriva de la sorte à représenter la divinité spéciale de l'inspiration, et comme c'était le cas pour certains *manteions*, où persistait la tradition que l'oracle venait de Zeus, on admit que le père des dieux se servait de son fils Apollon pour le transmettre. Les aèdes, les devins qui, dans le principe se donnaient pour les ministres, les interprètes de Zeus, se changèrent en prêtres, en prophètes d'Apollon, et la légende en fit des devins de l'âge héroïque, des fils de ce dieu.

Tout concourait donc à doter les *manteions* du fils de Lêto d'une autorité et d'un crédit que bien d'autres oracles tendaient au contraire à perdre. Les Doriens ne pouvaient que favoriser ce mouvement. Un oracle d'Apollon surtout réussit à conquérir une influence et à obtenir un renom qu'aucun *manteion* n'avait encore eus, ce fut celui de Delphes (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 569-578).

Les Doriens portèrent, de la Thessalie dans la région qui s'étend au sud de cette province, le culte d'Apollon tel qu'il existait dans leur première patrie. Ils avaient avec eux le laurier de Tempé et pratiquaient les rites purificatoires qui caractérisaient, chez eux, le culte du dieu solaire. Ils plantèrent ce laurier sur le Parnasse, près de l'antre de Gaea, et, appelant à eux l'Apollon crétois qui semblait attendre à Crisa leur venue, ils fondèrent l'oracle pythique, desservi en commun par les prêtresses de Gaea et les interprètes d'Apollon. La renommée du dieu-prophète ne tarda pas à rayonner tout à l'entour, et l'*Iliade* fait déjà allusion à cette renommée grandissante, quand elle parle des richesses

accumulées derrière le seuil de pierre de Phœbus-Apollon, dans la rocheuse Pytho. D'autre part, l'*Odyssée* amène à ce même seuil, pour consulter le dieu-prophète, avant l'expédition de Troie, Agamemnon, le prince des hommes. Le sanctuaire de Delphes arriva graduellement à s'assujettir tous les autres sanctuaires d'Apollon épars en Phocide, en Béotie, en Eubée, et dans lesquels on recourait à la divination. Il s'organisa ainsi au pied du Parnasse une corporation sacerdotale qui acquit bien autrement d'autorité et de crédit que n en pouvaient avoir les devins isolés qui avaient suffi pendant longtemps à la crédulité superstitieuse des vieux Achéens. Elle se fit la gardienne jalouse de l'oracle de Pytho, et s'attacha à entourer l'antre où le Dieu passait pour se communiquer, de tout ce qui pouvait frapper l'imagination du vulgaire. L'antre était bordé d'un laurier qui plongeait jusqu'à la nappe souterraine de la fontaine appelée *Cassiotis*, dont s'épanchaient là les eaux. Pour rendre plus manifeste l'inspiration que l'on supposait communiquée par le dieu, peut-être sous l'influence de la croyance si répandue en Orient que les femmes possèdent plus que l'autre sexe le privilège de l'inspiration, ils y placèrent une prêtresse d'un caractère tout particulier et qui s'appela la *pythie* parce qu'on affirmait que Pytho parlait par sa bouche. On s'imagina que l'esprit d'Apollon, infusé dans l'eau vive de la fontaine Cassiotis ou de la fontaine Castalie, ainsi que dans le laurier symbolique baigné de leurs effluves, entrait dans le corps de cette femme quand elle avait bu de l'onde sacrée et mâché une feuille de laurier. Ainsi possédée, elle devenait l'agent passif du dieu. Montée sur un grand trépied de bronze, qui la tenait comme suspendue au-dessus de l'antre, elle s'agitait comme en proie à un délire convulsif et parlait d'une voix entrecoupée. Les assistants croyaient entendre la voix du dieu lui-même, mêlée aux frémissements du laurier et aux vibrations de l'airain secoué par les soubresauts de la pythie.

L'institution de cette prêtresse se place dans les trois siècles qui séparent Héraclite et Pindare d'Homère et d'Hésiode, qui ne l'ont pas connue. Le miracle de son inspiration ne tarda pas à donner une grande vogue à l'oracle dont il resta le privilège. La réputation du *manteion* delphique s'étendit au loin. Ce ne fut plus seulement de tous les points de la Grèce, mais de l'Italie et des contrées barbares qu'on accourut pour le consulter. La situation centrale de la ville phocidienne contribua beaucoup à faire de son *manteion*, celui par excellence du peuple grec, et la diète hellénique ou assemblée des Amphyctions, qui s'y réunissait, se trouva ainsi mise sous la protection du sanctuaire fatidique d'Apollon pythien. Le respect intéressé, les flatteries et les présents des barbares achevèrent de donner à l'oracle le caractère d'un tribunal dont les arrêts pouvaient servir, à l'occasion, les plans diplomatiques de la Grèce quand elle traitait avec les peuples étrangers. Delphes tint lieu, jusqu'à un certain point, de capitale aux Hellènes, car, toujours prompte à défaire les ébauches de confédérations improvisées sous la pression des circonstances, la Grèce n'eut jamais de capitale où elle pût plus commodément prendre conscience d'elle-même sans rien sacrifier de ses habitudes antérieures.

Delphes représenta en Grèce l'esprit aristocratique et conservateur, celui qui dominait dans les états doriens et y faisait régner la liberté édifiée par les dieux. Aussi l'oracle lutta-t-il, chaque fois qu'il put le faire sans danger, contre l'esprit opposé qu'il qualifiait de révolutionnaire. Les excès des démocraties turbulentes et inexpérimentées, les tyrannies démagogiques qui surgirent de toutes parts, aux VII^e^ et VIII^e^ siècles, sur les ruines des dynasties légitimes et des coteries oligarchiques, ne lui donnèrent que trop d'occasions de vanter les bienfaits de la liberté d'institution divine.

Platon a donc pu dire avec fondement que ce *manteion*, comme celui de Dodone, avait rendu à la Grèce de grands services. Toutefois l'oracle de Pytho fut loin d'être toujours aussi irréprochable, et la faveur qu'il montra à Périandre, si peu digne de la protection d'Apollon, le prouve assez. Les prêtres de Delphes acceptèrent le patronage de Calisthène qui faisait à Sicyone table rase des institutions doriennes, et cela après avoir dit de lui-même qu'il était « un homme à lapider ».

Mais c'est surtout pour la fondation des colonies que l'autorité de l'oracle de Delphes fut puissante, car la fondation d'une colonie était, aux yeux des Grecs, comme dans l'opinion des Romains, un acte religieux assimilable de tout point à l'édification d'un temple. On devait dès lors consulter les dieux pour désigner, purifier et consacrer l'emplacement de la nouvelle cité, et, au cours du VIII^e^ et du VII^e^ siècle, le *manteion* de Delphes remplaça les devins libres dont l'assistance avait suffi jusque-là aux fondateurs de cités.

Pour soutenir l'influence et le crédit du *manteion* d'Apollon pythien, les prêtres de Delphes ne négligeaient rien. Ils centralisaient tous les renseignements, tous les récits de voyage, dressaient des cartes d'après ces données, et collectionnaient même les produits des divers pays. Ils se mettaient par là en mesure de donner à tout venant, en connaissance de cause, des indications dont la justesse, après vérification, paraissait miraculeuse. En envoyant au loin des colonies, Delphes devenait ainsi la métropole d'une foule de cités lointaines dont elle avait, à l'avance, assigné l'emplacement dans des régions parfois inconnues des Grecs eux-mêmes; et, en lui offrant un tribut, comme marque de suzeraineté, les colonies nouvellement fondées par ses ordres accroissaient sa richesse.

La notoriété, la célébrité des réponses de la pythie, instrument des prêtres de Delphes, répandit dans la Grèce une foule d'enseignements et de conseils religieux et moraux que l'adresse et la crédulité trouvèrent presque toujours moyen de mettre d'accord avec les événements en vue desquels ils avaient été donnés; et l'infaillibilité du dieu qui soufflait sur le trépied son inspiration ne fit que consolider davantage son empire. Le sanctuaire de Delphes ne fut pas seulement la métropole de la mantique en Grèce, il fut encore le type d'après lequel se constituèrent un grand nombre d'oracles du même dieu, et dont plusieurs étaient directement issus du *manteion* pythique, quoiqu'ils aient parfois prétendu à une origine plus ancienne. On reconnaît aux rites usités chez quelques-uns de ces *manteions* une imitation de celui qui s'élevait au pied du Parnasse. Pour n'en citer qu'un exemple, à l'oracle d'Acraephia, situé à une faible distance de Tégyre, en Béotie, Apollon parlait par la bouche d'un prophète qui jouait un rôle passif; mais, à la différence de ce qui se passait à Delphes, ses paroles étaient recueillies par des délégués assistants, pris en dehors du corps sacerdotal lequel, ou bien n'existait plus, ou bien avait été obligé de subir le contrôle des fonctionnaires civils.

Le sort de l'oracle de Delphes fut celui de presque tous les *manteions* de la Grèce. Les destinées suivirent celles de l'hellénisme. La domination macédonienne porta un premier coup à son prestige et à son autorité. Alexandre fit violence à la pythie, et sa divinité abaissa celle d'Apollon pythien. L'influence des Ptolémées d'Égypte détourna vers Ammon et Sérapis une partie de la clientèle du *manteion* phocidien et Attale I^er^, roi de Pergame, par la dévotion qu'il témoigna au dieu delphique, ne put rendre à son culte un lustre qui pâlit sous les impuissants successeurs d'Alexandre. Les Romains se firent de l'oracle d'Apollon pythien un

docile instrument de leurs desseins politiques. Plus tard, sous Auguste, l'Apollon de Delphes dut céder le premier rang à l'Apollon du Palatin qui le dépouilla. Le spoliateur et sacrilège Néron profana le sanctuaire du dieu grec. L'oracle se tut pour un temps et ne retrouva un regain de popularité et n'obtint un retour de crédit que sous Nerva, Trajan et Hadrien, grâce à la réaction polythéiste et superstitieuse provoquée par la fatigue qu'amena le scepticisme auquel aboutissaient les négations des philosophes; mais les empereurs surveillèrent de près les réponses que le dieu continuait à donner, et Hadrien imposa un modèle des questions que l'autorité impériale pouvait tolérer. Plutarque servit davantage l'oracle en acceptant les fonctions de prêtre d'Apollon pythien et se faisant, de la vérité des inspirations envoyées par le dieu, l'avocat éloquent et convaincu. Parfois quelque imprudent ou quelque ambitieux demandait au *manteion* quel compétiteur à l'empire devait l'emporter. On voulait savoir, par exemple, qui triompherait de Septime-Sévère, de Pescennius Niger ou d'Albinus. Mais ce n'était plus le temps où Delphes était réputé l'*omphalos* de la terre, où les réponses de Pytho conduisaient les peuples et dominaient les tyrans. La nouvelle pythie avait cessé d'être cette enthousiaste hystérique, cette énergumène, dont les convulsions frappaient l'imagination d'un effroi respectueux. Plutarque la dépeint comme une fille de la campagne, simple, ignorante et vertueuse. Elle n'était visiblement placée sur le trépied que pour répéter les paroles que lui dictaient des prêtres devenus philosophes, sans cesser d'être un peu charlatans. Alors, comme à Dodone et en d'autres *manteions*, les consultants ne venaient, en majorité, interroger la divinité fatidique qu'en vue de leurs petits intérêts privés ou pour satisfaire leur puérile et crédule curiosité! Ce n'est que dans des cas rares qu'on se montrait plus indiscret. On consultait le dieu sur le sort réservé à un maître ou à un ami dans l'autre monde, sur le mérite respectif de deux écrivains. La pythie n'était le plus souvent qu'une diseuse de bonne aventure, une sorte de somnambule affublée du laurier d'Apollon. Rome avait déjà une première fois dépouillé le temple de Delphes de ses prodigieuses richesses, de ses chefs-d'œuvre et de son trésor. Byzance le dépouilla une seconde fois de ce qui lui avait été rendu sous Trajan et les Antonins. Constantin emporta dans sa capitale le trépied fatidique et le christianisme triomphant imposa silence au dieu qui n'avait déjà presque plus d'adorateurs. Julien tenta vainement de relever son sanctuaire. Apollon répondit à Oribase, le médecin du prince, envoyé par celui-ci pour faire rouvrir l'oracle: « Ma maison avec ses décors est tombée par terre. » Le temple fut définitivement fermé avec son oracle par Théodose et sans doute abattu en vertu d'un édit d'Arcadius.

VII. Les sibylles. — On signale entre le prophétisme des oracles apolliniens et le prophétisme sibyllin des rapports évidents; toutefois on doit remarquer que, si la pythie de Delphes est un être réel, la sibylle n'est qu'un produit de l'imagination hellénique dépourvu de toute réalité matérielle. La sibylle, à l'origine, est unique et possède l'inspiration permanente, mais elle ira se multipliant à ce point qu'on en tracera des listes alphabétiques; il reste que la sibylle souche est celle des côtes de l'Asie Mineure qu'on peut localiser soit à Gergis, soit à Marpessos, soit à Érythrée.

Entre Apollon et la sibylle règne une hostilité qui tire son explication de ce fait que la tradition sibylline tenta de dépouiller Apollon de la divination intuitive. Il était inévitable qu'en face des corporations sacerdotales soumises à une discipline étroite et mesquine, une sorte de caporalisme, un mouvement naquît et se développât, favorable à la révélation libre et indépendante. Il exista dès lors un recueil d'oracles sibyllins étranger à tout formulaire officiel et issu de la seule sibylle. C'était la concurrence inévitable. La prospérité de Delphes était trop provocante pour ne pas soulever contre les Doriens et leurs méthodes l'entreprise des Ioniens; tandis que les Athéniens et les Éleusiniens revendiquaient les poèmes orphiques, les Grecs d'Asie mirent en scène la sibylle. Ils trouvèrent une belle éplorée, Cassandre, victime de l'amour d'Apollon; même, sans aller fort loin, ils en découvrirent une autre tout aussi lamentable, Manto, fille de Tirésias. De ces deux jeunes femmes, belles et dolentes, on combina les traits et on composa la sibylle, bien qu'elles n'en soient que l'ébauche. Ce fut le travail du temps et de la légende qui créa un type idéal et surhumain, un personnage divin sous une forme humaine peu précise et hostile au dieu qui la possède.

La sibylle fut surtout attestée par les nombreuses prophéties qui lui furent attribuées, mais cela ne suffit pas à suppléer à sa forme indécise qui se brisa presque aussitôt en légendes flottantes; celles-ci finirent par amener la prophétesse à Érythrée et l'y fixèrent, sans préjudice de revendications locales qui créèrent d'autres sibylles localisées dans diverses régions. Il en résulta un type sibyllin de caractère vague qui favorisa la multiplication des sibylles. Bien que les philosophes aient toujours revendiqué et maintenu l'unité de la sibylle, l'opinion populaire rejeta des explications artificielles et accepta des entités originaires de régions lointaines. On en vint alors à un groupe de trente à quarante sibylles parmi lesquelles les érudits n'en retinrent qu'une dizaine ou une douzaine au plus. Varron en compte dix (persique, libyenne, delphique, cimmérienne, érythréenne, samienne, cuméenne, hellespontienne, phrygienne, tiburine); Pausanias n'en admet que trois, Clément d'Alexandrie quatre (Persa, Érythrée, Égypte, Italie); Eudocie, sept (Érythrée, Libye, Thessalie, Sardes, Cumes, Thesprothie, Chaldée); le *Chronicon paschale*, douze (les dix de Varron, auxquelles il ajoute la sibylle hébraïque et la sibylle rhodienne); d'autres encore s'en tiennent à trois (Érythrée, Delphes et Sardes ou Cumes). Tous ces canons ont été formés de façon arbitraire. Au Moyen Age on imagina deux nouvelles sibylles (Européenne et Agrippa) pour servir de pendant aux douze prophètes.

« Le type sibyllin est un des produits les plus remarquables de l'imagination hellénique. Mais ce n'est pas aux Grecs qu'il dut la prolongation de sa renommée; c'est aux juifs. Ceux-ci, afin de propager dans les pays helléniques les idées de leurs prophètes, ont utilisé les *Oracles sibyllins;* ils s'en sont emparés, les ont remaniés, y ont fait des additions continuelles; le pessimisme de la chresmologie sibylline cadrait bien avec le leur et ils purent bénéficier de l'autorité que les Grecs et les Romains reconnaissaient à la sibylle. Les chrétiens imitèrent l'exemple des juifs et puisèrent dans cette littérature apocryphe des armes pour leur polémique. »

VIII. Les « Oracles sibyllins ». — Depuis les recherches de J.-A. Fabricius développées par Wolfgang Jäger et par Harles en six chapitres de la *Bibliotheca græca* (l. I, c. xxviii-xxxiii), la critique historique des *Livres sibyllins* est à peu près fixée et l'on s'accorde à les regarder comme des écrits forgés en vue de faciliter la conversion des païens au christianisme. En 1815, Birger Thorlocius a voulu écarter toute idée de fraude pieuse et démontrer que ce sont des poèmes religieux, dans lesquels les fidèles d'autrefois, usant non d'une imposture mais d'une fiction poétique ou d'une prosopopée, pour servir à leur mutuelle édification *(ut mutuæ christianorum οἰκοδομῇ inservirent)*, ont exprimé, dans des vers prophétiques, tantôt les louanges du Seigneur et celles du Verbe incarné, tantôt leurs craintes et leurs espérances : ici,

ils exhalent leurs peines et l'indignation que leur font éprouver les persécutions de l'Église; là, ils épouvantent par les menaces célestes les ennemis du christianisme, ou portent l'effroi du jugement de Dieu dans le cœur des méchants.

Visconti a réfuté cet ingénieux et paradoxal système, suggéré, à ce qu'il semble, par le désir de disculper les anciens fidèles du tort d'avoir participé à une fraude que ne saurait justifier la bonne intention qui les inspirait. Il montre fort bien que l'opinion contraire est loin d'être une conjecture gratuite, sans fondement réel. Les exemples cités par Fabricius mettent hors de doute que, dans les siècles mêmes qui ont vu naître ces fausses prédictions, il y avait des chrétiens d'assez bonne foi pour reconnaître et blâmer ces supercheries, dont ils stigmatisaient avec mépris les auteurs, en les appelant des *sibyllistes*. « Ajoutons, dit Visconti, que l'usage qu'on a fait de ces poèmes, depuis Aristobule le Juif, un des plus anciens imposteurs de ce genre, et depuis les apologistes du christianisme au IIe siècle, a été constamment d'éblouir les lecteurs païens par ces témoignages dont ils respectaient l'autorité, et de les disposer à vaincre la répugnance et le mépris qu'ils avaient pour la doctrine et les institutions de l'Église. En un mot, il semble évident que les auteurs des livres sibyllins étaient du nombre de ces hommes qui, pour arriver à une fin honnête et louable, n'examinent pas la légitimité des moyens. »

Depuis l'époque où vivait Fabricius on a fait à la contribution juive, dans les *Livres sibyllins*, une part de plus en plus considérable. Isaac Vossius se contentait de dire que les Juifs n'étaient pas étrangers à cette composition. Bleek et, après lui, Gfrörer ont prouvé, par quelques passages des *Livres sibyllins* et principalement une bonne partie du l. III, qu'une certaine part de celui-ci a précédé d'environ deux siècles le début de notre ère; il faut y voir l'ouvrage de juifs alexandrins vivant sous le règne de Ptolémée Philopator. Quant à la date des plus récents entre ces écrits, l'accord n'est pas fait. Thorlacius en reconnaît qui appartiennent au IIIe siècle de notre ère. Visconti a cru en retrouver qui sont très postérieurs, tels ceux-ci (l. V, vs. 486) :

Καὶ σὺ, Σάραπι, λίθοις ἐπικείμενε πολλὰ μογήσεις
Κείσῃ πτῶμα μέγιστον ἐν Αἰγύπτῳ τριταλαίνῃ...

« Et toi, Sérapis, qui t'élèves sur des pierres, tu seras en proie à la désolation; tu deviendras une immense ruine dans la malheureuse Égypte, etc. »

Le grand antiquaire pense que le poète sibyllin a parlé clairement ici de la célèbre destruction du temple de Sérapis par les ordres de Théodose, en 389 de notre ère; et, en conséquence, il croit qu'on avait composé des vers sibyllins jusqu'à la fin du IVe siècle. La preuve n'est peut-être pas aussi forte qu'elle le paraît au premier abord. Il n'est pas rare, en effet, de trouver dans ces poèmes des prédictions anticipées sur la ruine des dieux du paganisme. Il n'y a donc rien d'invraisemblable à ce qu'un des chrétiens auteurs de ces poèmes eût dit, longtemps avant l'événement : « Un jour viendra où le temple de Sérapis sera détruit. » La ferveur de son zèle et la sincérité de sa foi ne lui permettaient pas de douter de la ruine future de ce grand appui du paganisme.

C. Alexandre, qui a édité et connu à fond les poèmes sibyllins, estimait que les plus récents ne sont pas postérieurs au IIIe siècle. Mais même en s'arrêtant au IIIe siècle de notre ère, on voit qu'il y a dans ces *Livres* le travail de quatre ou cinq siècles. Cependant, on ne doit pas désespérer d'atteindre à des précisions de détail. C'est ainsi que G. Vitelli a découvert un fragment d'une copie écrite au IVe siècle de notre ère. Ce fragment, découvert sur les deux côtés d'une feuille de parchemin fort mutilée, donne deux passages du l. V, précisément un de ceux qui ont prêté le plus aux controverses : bref, la trouvaille nous montre qu'au IVe siècle on avait en Égypte des copies des oracles sibyllins notablement moins altérées que nos manuscrits.

Thorlacius a reconnu dans les *Oracles* la main de vingt auteurs différents. De là vient qu'ils sont écrits du style le plus inégal, tantôt pur et châtié, tantôt négligé, incorrect ou de mauvais goût; ils sont, de plus, remplis d'allusions plus ou moins détournées, de prédictions rendues, à dessein, obscures. Il résulte de tout cela une multitude de difficultés, soit pour la critique du texte, soit pour l'intelligence de la pensée des auteurs. On rencontre parfois des séries de huit ou dix vers, auxquels on ne comprend rien, ou dont on ne se fait qu'une idée vague et incomplète. On devine bien qu'il y a là des fautes de plus d'un genre, mais on ne sait comment retrouver au juste la phrase de l'auteur.

L'édition *princeps* fut donnée à Bâle en 1545, par Xystus Betuleius *(Sixtus Birken)* d'après le manuscrit de Munich, *312 H.* sous ce titre : Σιβυλλιακῶν χρησμῶν λόγοι ὀκτώ. *Sibyllinorum oraculorum libri octo, multis huc usque seculis abstrusi, nuncque primum in lucem editi. Adjecta quoque sunt Lactantii excerpta de his testimonia, cum annotationibus...* L'éditeur fait cet aveu : *Archetypus... parum orthographice scriptus. Nam contuli religiose : nolui tamen quicquam in his temere agere. Sed malui vel mendosum in lucem edere, et medicis submittere manibus, quam committere, ut diutius lateat.*

L'année suivante (1546) parut la version métrique du professeur bâlois Castalio (Sébastien Châteillon) pour laquelle il utilisa la collation d'un autre manuscrit faite par Marco-Antonio Antimaco, professeur de langue grecque à Ferrare. Puis, neuf ans après, le même Châteillon fit paraître une édition grecque-latine; mais la critique du texte ne date réellement que de l'édition d'Opsopoeus (Jean Koch), de Bretten, édition qui parut à Paris en 1599.

Quant à la prétendue édition de 1539, dont parle Schöll, elle n'a jamais existé. L'édition de 1599 fut réimprimée en 1607, mais cette dernière est moins belle et moins correcte. Dans ces deux éditions, 1599 et 1607, le texte se montre amélioré par un grand nombre de bonnes leçons tirées de plusieurs manuscrits et par d'ingénieuses corrections; les observations critiques de l'éditeur sont, d'ailleurs, nombreuses et importantes. Depuis lors, le texte des *Livres sibyllins* a fait peu de progrès. L'édition d'Opsopoeus a été reproduite plusieurs fois dans les collections des Pères, mais sans changement ni amélioration. Depuis 1607, on compte une édition nouvelle, celle de Servais Galle *(Servatius Gallæus)* en 2 vol. in-4°, Amstelodami, 1689, mais elle ne contient que le texte d'Opsopoeus, avec son commentaire, démesurément enflé d'additions qui ne l'enrichissent guère.

En 1817 et 1828, le cardinal Maï découvrit et publia cinq nouveaux livres qu'on croyait perdus. Enfin, en 1841, C. Alexandre donna le Ier volume d'une édition qui demeure un monument d'érudition philologique sous le titre suivant : Χρησμοὶ σιβυλλιακοί. *Oracula sibyllina, textu ad codices manuscriptos recognito, Maianis supplementis aucto, cum Castalionis versione metrica innumeris paene locis emendata, et, ubi opus fuit, suppleta; commentario perpetuo, excursibus et indicibus, curante* C. Alexandre, vol. I, Parisiis, 1811. Le t. I contient le prologue et les l. I-VIII; en 1853 parurent les l. XI-XIV avec des *curæ posteriores;* en 1856 enfin des *excursus* et les *indices.*

Dans l'intervalle, J.-H. Friedlieb avait publié : *Die sibyllinischen Weissagungen, vollständiggesammelt nach neuer Handschriftenvergleichung, mit kritischem Kommentare und metrischer deutscher Uebersetzung,* Leipzig,

1852, travail qu'avait précédé, en 1847, un *De codicibus sibyllinorum manuscriptis in usum criticum nondum adhibitis*.

Enfin, M. Joh. Geffcken donna *Die Oracula sibyllina*, dans la collection *Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, in-8°, Leipzig, 1902, qui marque un nouveau progrès bien que l'éditeur ne se flatte pas d'avoir donné un texte définitif.

En dehors du fragment de parchemin dont nous avons parlé, on peut dire que, dans la forme que nous lui connaissons, le recueil date apparemment de la fin de l'époque romaine et les manuscrits au moyen desquels on l'a reconstitué ne sont pas antérieurs au XIVe siècle. Ces manuscrits répartis en trois classes par Rzach (Ω,Φ,Ψ) sont les suivants :

Ire classe (Ω) :

1. *Codex Ambrosianus E 64 super. (M)*, du XVe siècle.
2. *Codex Vaticanus 1120 (Q)*, du XIVe siècle.
3. *Codex Vaticanus 743 (V)*, du XIVe siècle.
4. *Codex Monacensis gr. 312 (H)*, écrit en 1541.

IIe classe (Φ) :

1. *Codex Vindobonensis hist. gr. XCVI, 6 (A)*, du XVe siècle.
2. *Codex Monacensis 351 (P)*, du XVe siècle.
3. *Codex Scorialensis II Σ 7 (S)*, début du XVe siècle.
4. *Codex Bodl. Baroccianus 109 (B)*, fin du XVe siècle.
5. *Codex Pithoeus*, de Opsopoeus *(p)*, perdu.
6. *Quaternio* de Ranconet *(r)*.

IIIe classe (Ψ) :

1. *Codex Florentinus Laurentianus, plut. XI, 7 (F)*, du XVe siècle.
2. *Codex Parisinus 2851 (R)*, fin du XVe siècle.
3. *Codex Parisinus 2850 (L)*, écrit en 1475.
4. *Codex Toletanus 8°, 99, 44 (T)*, vers 1500.

On peut encore ajouter le *Codex Parisinus 1043* et les *Codices Vaticani 1357*, fol. 54, et *573*, fol. 359 v°.

Tous ces manuscrits sont récents et paraissent appartenir à la même époque; plusieurs ont été copiés les uns sur les autres; le reste semble provenir de sources diverses, à en juger par les différences qu'on y remarque. Il s'ensuit qu'on trouve les mêmes fautes dans la plupart d'entre eux, et que, dans tous, le texte est également, quoique différemment altéré.

Châteillon et Opsopoeus étaient, à coup sûr, des hommes savants et ingénieux; ils ont corrigé et expliqué un bon nombre de passages corrompus et obscurs, mais ils en ont laissé bien davantage, sans y toucher le moins du monde. Ce n'est pas trop que de porter à 1500 vers sur 3000 environ que contiennent les huit premiers livres, le nombre de ceux qui appelaient encore, pour des fautes plus ou moins graves, la main d'un critique exercé; les uns sont inintelligibles; les autres sont mutilés, ou présentent, soit des incorrections choquantes, soit des fautes de quantité qui passent les limites de toute licence.

Pour parvenir à épurer le texte, C. Alexandre a choisi entre les leçons diverses des manuscrits; il les a rapprochées de celles que donnent les Pères de l'Église quand ils citent des vers sibyllins; il a, de plus, recueilli entre les observations des anciens éditeurs les remarques éparses dans les écrits de Joseph Scaliger, de Casaubon, de Saumaise et d'autres savants critiques des derniers siècles; et, quand ces secours lui ont manqué, il a présenté ses propres conjectures.

Quant aux leçons tirées des Pères de l'Église, quoiqu'il faille les considérer comme provenant de manuscrits fort anciens, elles ne doivent pas être, dans tous les cas, préférées à celles de nos manuscrits, car il existe une grande inconstance dans les citations des Pères. Les mêmes passages des *Livres sibyllins* sont cités avec de notables variantes par Lactance, Clément d'Alexandrie, saint Justin martyr et Théophile.

Ainsi le vers 6 du *proœmium* est donné par Théophile : ... χήγητῆρα βροτῶν πάντων ἐποίησεν, et par Lactance, dans un sens tout différent :... χήγητῆρα θεὸν πάντων ἐποίησεν. Le vers 24 de ce même *proœmium* est donné en ces termes par Théophile : .....ἀπήλθετε. καὶ δι' ἄκαν θῶν
Καὶ σκολόπων ἐπλανᾶστε. Βροτοὶ, παύσασθε μάταιοι
Tandis que Clément d'Alexandrie coupe le dernier de cette manière :... καὶ σκολόπων. Τί πλανᾶσθε, βροτοί; Παύσασθε μάτάιοι. Ces exemples, auxquels on pourrait en adjoindre plusieurs autres, montrent que les Pères ont suivi des manuscrits qui différaient entre eux, ou qu'ils ont souvent cité de mémoire. Dans l'un et l'autre cas, cette variété infirme beaucoup l'autorité des leçons qu'ils donnent. C'est un motif pour préférer la leçon des manuscrits, quand elle ne présente aucune difficulté.

Il est clair, en effet, que ces manuscrits, quelles que soient les différences qu'ils présentent à présent, dérivent d'une source unique, en d'autres termes d'un manuscrit primitif qui contenait la série des *Livres sibyllins*, telle qu'elle existe maintenant; car l'ordre où ils sont placés, leur coupure et leur disposition, sont les mêmes dans tous les manuscrits que nous possédons. On ne peut douter qu'il fut un temps où les *Livres sibyllins* étaient dispersés et non réunis en corps et qu'ils ont subi, à une époque quelconque, l'opération analogue à celle que Pisistrate fit subir aux poèmes homériques, en réunissant les chants confiés à la mémoire des raphsodes; or, comme les manuscrits sont, dans les détails, assez différents entre eux, il faut qu'on ait « arrangé » ces poèmes lorsqu'ils passèrent entre les mains des scribes obscurs qui ont maltraité si fort les textes qu'ils nous ont transmis.

Ce faisant ils ont ajouté à des difficultés déjà grandes car il n'est rien de plus difficile que de comprendre au juste la pensée de ceux qui écrivent dans une langue qu'ils écrivent mal; car on n'est jamais sûr qu'une phrase incorrecte, qui présente une idée fausse, signifie ce qu'elle paraît vouloir dire. Quand on essaie, au contraire, de rétablir le texte corrompu d'un auteur classique, on peut partir de ces principes certains : qu'il a su ce qu'il voulait dire; qu'il a exprimé sa pensée d'après les règles de sa langue; et, si c'est un poète, qu'il s'est conformé scrupuleusement à celles du mètre qu'il a choisi. Or, à l'égard des poèmes sibyllins, cette base indispensable de critique manque très souvent. Saint Justin martyr reconnaît lui-même qu'il y a beaucoup de vers sibyllins qui pèchent par la quantité : ἄμετροι, μὴ σώζοντες τὴν ἀκρίβειαν τοῦ μέτρου; défaut qui, selon Plutarque, se montrait déjà dans les vers de la pythie de Delphes. Les incorrections n'y sont pas non plus très rares, et les traits d'ignorance y abondent. Le critique est donc arrêté, à chaque instant, par l'incertitude de savoir si une phrase incorrecte, une licence poétique trop forte, une incohérence de pensée, un trait choquant d'ignorance, sont l'œuvre du copiste ou celle du poète, et, conséquemment, s'il ne convient pas de la laisser sur son compte, plutôt que de courir le risque de le faire plus habile ou plus instruit qu'il ne l'était réellement.

Une des phases les plus intéressantes de l'évolution humaine, c'est la position que prend le judaïsme en face du monde grec par lequel il est plus puissamment sollicité qu'il ne l'a jamais été par les populations cananéennes. La *diaspora* émiettait ses nombreuses communautés au sein d'une civilisation de laquelle elle différait par la foi, par les mœurs et par l'activité, et, néanmoins, le judaïsme obligé de se mouvoir dans un milieu si hostile à sa pensée, à sa croyance, à ses aptitudes, réussit à conserver sa physionomie nationale, ses traditions ancestrales, il réussit — chose plus difficile encore — à réagir contre l'étranger et, même, il

entreprit de conquérir le domaine de ses vainqueurs. Il y fut aidé par l'affaiblissement produit dans le monde hellénique par le dégoût, la lassitude nés de l'incrédulité religieuse, par le goût des initiations étrangères qui acheminèrent beaucoup d'intelligences désorientées vers la Synagogue et ensuite vers l'Église. Les juifs s'emparèrent de ces deux sentiments, ils les utilisèrent et les exploitèrent soit par la prédication et le prosélytisme, soit, plus simplement, par le charlatanisme.

A cette époque, des intérêts religieux adoptés avec chaleur ne dédaignaient pas le secours que pouvait leur apporter la fraude littéraire. Dans une société qui lisait beaucoup plus que nous ne pouvons l'imaginer, une littérature pullulait, exactement adaptée à la clientèle qui la réclamait : absence complète de critique, goût avoué du merveilleux, auteurs supposés. C'est alors le meilleur moment de la production apocryphe. Si les juifs n'en ont pas été les inventeurs, les Grecs s'y sont montré leurs dignes émules. A côté et en face d'Énoch, de Salomon, de Daniel, d'Esdras, nous voyons Hermès, Homère, Orphée, Pythagore et bien d'autres, exploités en vue de prêter leurs noms vénérés à de nombreuses publications quelquefois sensées et recommandables, plus souvent fantastiques et extravagantes. De préférence, un auteur prenait la marque d'un personnage célèbre de sa nation; mais la règle n'était pas absolue. Nous voyons les juifs d'Égypte se laisser tenter par les traditions populaires concernant les sibylles, prophétesses antiques et nébuleuses, sous le couvert desquelles ils parvenaient à filtrer les idées du monothéisme dans une société qui n'eut peut-être pas toléré qu'on le lui enseignât sans recourir à cet artifice, mais qui ne répugnait pas à écouter ce qu'on lui présentait sous l'appât du merveilleux et sous le demi-jour du mystère.

A l'époque où les auteurs nous entretiennent de l'existence d'une sibylle chaldéenne ou d'une sibylle égyptienne on ne doit pas être surpris que des juifs, toujours à l'affût de ce qui peut servir leur prosélytisme, aient mis en circulation l'idée d'une sibylle hébraïque, précisément à l'époque où la prêtresse de Delphes commençait à se condamner au silence. Sans doute, ni Philon ni le Talmud ne connaissent les sibylles, mais le premier restait en dehors des croyances populaires de sa nation relatives à la fin des choses et détournait son attention d'écrits exclusivement destinés à consacrer ces croyances; quant au Talmud, l'idiome même que parlaient les prétendues sibylles interdisait la lecture de leurs révélations. Seuls les juifs hellénistes, surtout ceux d'Égypte, pouvaient prendre intérêt à cette production spéciale de la littérature apocryphe. Au reste, l'existence d'*Oracles sibyllins* composés par des juifs est un fait acquis à l'histoire qui y voit un moyen de propagande religieuse. La recommandation du monothéisme, la critique de l'idolâtrie, une vigoureuse protestation contre la démoralisation du monde païen, l'annonce du jugement dernier et la glorification finale d'Israël; voilà le cercle d'idées dans lequel se mouvait cette littérature.

Dans cette sphère spéciale la solidarité du christianisme populaire et du judaïsme est évidente. Les sibylles hébraïques tendent la main aux sibylles chrétiennes; elles portent le même costume, elles enseignent le même avenir, et si on met à part le nom et le personnage de Jésus, le cercle d'idées religieuses diffère à peine des unes aux autres. Ce qui reste frappant c'est le long succès qui entoure les sibylles chrétiennes, même auprès des hommes de lettres et des théologiens de l'Église. Ces derniers n'en vinrent que bien tard à suspecter les titres des sibylles; bien au contraire, ils les accueillirent avec une entière bonne foi et les invoquèrent à l'appui de leur polémique contre le paganisme. De cela les apologistes leur avaient donné l'exemple, c'est chez eux qu'ils découvraient avec émotion les plus nombreuses citations tirées des sibylles. Généralement, leurs citations se réduisent à quelques vers isolés; parfois, cependant, l'extrait est plus long et on voit à la manière qu'ils ont pour les introduire que la lecture de ces textes est pour eux une étude de prédilection. A choisir entre sibylles et prophètes la préférence se porte parfois vers les sibylles parce que, vu leur origine, on se dit que les païens ne pourront contester leur autorité.

Justin Martyr affirme que les chrétiens ont le courage de braver la loi inspirée par les démons et qui défend sous peine de mort la lecture des *Livres sibyllins* [1]. « Loin de nous conformer à cette loi, dit-il, nous venons vous faire connaître à vous aussi les révélations qu'ils contiennent. » Ailleurs, il raconte au long l'histoire de la sibylle et exalte l'excellence des choses que le monde peut apprendre d'elle [2]. « Par une puissante inspiration, dit-il, elle nous instruit à l'instar des prophètes, et vous pourrez apprendre d'elle la vraie religion [3]. »

« De même que Dieu, dit Clément d'Alexandrie, a donné des prophètes aux Juifs, il en a suscité aussi parmi les Grecs. C'est ce que saint Paul lui-même, ajoute-t-il, proclame dans le livre intitulé : *La prédication de Pierre* [4], en disant : Lisez la sibylle, comme elle vous prêche le seul vrai Dieu et les choses futures [5]. » Ensuite c'est Athénagore, Théophile d'Antioche, Tertullien qui préconisent les oracles en question. Théophile surtout leur emprunte de longues tirades et en remplit des chapitres entiers de son traité apologétique.

Nous ne voyons pas que cette argumentation ait beaucoup touché les païens. Le seul d'entre eux qui ait pris la peine de leur répondre et dont nous puissions encore reconstituer en une certaine façon les écrits, Celse, se contente de jeter dédaigneusement aux chrétiens le sobriquet de « sibyllistes », et il s'explique ce fait en pensant que l'auteur a voulu se moquer de ceux qui tiennent la sibylle pour une prophétesse.

A partir du IIIe siècle la vogue des sibyllins tombe rapidement, ce qui n'empêchait pas la production de nouvelles compositions sibyllines. Eusèbe et Sozomène nous apprennent que jusqu'au IVe et même jusqu'au Ve siècle la méthode des anciens apologètes trouva des imitateurs et qu'on fabriqua des poèmes sibyllins dont le succès, croyait-on, était d'autant plus certain que leurs prétendues révélations étaient plus explicites.

L'Église latine partageait sur ce point la duperie de l'Église grecque. Tertullien n'est pas le seul, en effet, qui interroge le témoignage de la sibylle. Lactance accorde à celle-ci une attention qui reparaît souvent dans le cours de ses ouvrages théologiques. Saint Augustin lui-même ne résiste pas toujours à la tentation de faire valoir des témoignages si précis et si orthodoxes d'une vénérable antiquité. Il semble même qu'il existait de son temps des essais au moins partiels et fragmentaires de traductions latines de ces oracles.

Eusèbe met sur les livres de Constantin une analyse

[1] S. Justin, *Apologia*, I, c. XLIV. La loi à laquelle il fait allusion ne parlait pas des *Livres sibyllins* comme il paraît le croire, mais elle défendait de s'enquérir, par des voies magiques ou de divination, des destinées de l'empereur. — [2] *Cohortatio ad Græcos*, c. XXXVII. — [3] *Ibid.* — [4] C'est un livre apocryphe qui date du commencement du IIe siècle et dont nous parlerons. — [5] Origène, *Contra Celsum*, l. V, c. LXI : εἶπε δέ τινας εἶναι Σιβυλλιστάς τάχα παρακούσας τινῶν ἐγκαλούντων τοῖς οἰομένοις προφήτιν γεγονέναι τὴν Σιβύλλαν καὶ Σιβύλλιστὰς τοὺς τοιούτους καλεσάντων.

détaillée de la IVe églogue de Virgile traduite en vers grecs et interprétée dans le sens de l'avènement du Christ : *Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo;* il y est question d'une vierge, d'un nouveau-né, d'un âge d'or à venir qui suffisent à faire triompher une interprétation voulue, et comme ces vers sont précédés de celui-ci :

*Ultima Cumaei venit jam carminis aetas.*

il s'ensuit que Virgile avait puisé sa science chrétienne dans la sibylle.

Le Moyen Age latin, pour lequel les sibylles n'étaient plus qu'un souvenir plus ou moins confus de l'antiquité, bien que le patronage des Pères de l'Église ne lui permît pas de les oublier tout à fait, avait complètement perdu de vue les textes grecs de leurs oracles. Ce n'est pas à dire que les sibylles elles-mêmes aient été oubliées. Pour établir la preuve du contraire nous n'avons qu'à rappeler ce passage connu de tous :

*Dies iræ, dies illa*
*Solvet sæclum in favilla,*
*Teste David cum sibylla.*

De l'avis unanime des interprètes modernes, le l. III est celui qui contient les parties les plus anciennes de la collection. La masse principale de ce livre (vs. 97-817) est un poème unique, disposé avec un certain art, sans lacune, mais tronqué du commencement et composé par un juif alexandrin, peut-être vers le milieu du IIe siècle de notre ère.

Le livre s'ouvre par un récit des origines de l'histoire commençant à la tour de Babel et à la dispersion des peuples. C'était la dixième génération depuis le déluge. A cette époque régnèrent Kronos, Titan et Japetos, fils d'Ouranos et de Gaea, dont les querelles marquèrent les premières guerres parmi les hommes. Le mythe accepté par la littérature classique et raconté par Hésiode est ici présenté d'autre façon; les personnages qui y remplissent un rôle sont considérés comme des rois mortels, et il est dit que les parents qui donnèrent le jour aux trois rois reçurent le nom du Ciel et de la Terre, parce qu'ils étaient les meilleurs hommes (vs. 113) :

οὕνεκα οἱ προφέριστοι ἔσαν μηρόπων ἀνθρώπων.

Comme hommes mortels, ces anciens rois finirent naturellement par disparaître de la scène du monde; ils furent remplacés par les dynasties qui fondèrent les grands empires et dont la succession est ici brièvement récapitulée. L'auteur nomme (vs. 159-161) l'empire des Égyptiens, ceux des Perses, des Mèdes, des Éthiopiens, de Babylone, des Macédoniens, celui d'Égypte pour la seconde fois (des Ptolémées) enfin celui de Rome.

Après cet exorde présenté sous la forme narrative, la sibylle se déclare chargée de prédire l'avenir. La première série d'oracles (vs. 162 sq.) ne s'occupe pas en détail de tous les empires mentionnés. L'auteur n'en signale ici que trois, les plus importants pour la marche générale de la civilisation et dont le premier était omis dans la nomenclature précédente. C'est celui de Salomon qui, à l'en croire, comprenait toute l'Asie occidentale et la Perse. Puis vient l'empire des Grecs de Macédoine signalé par sa corruption morale et son despotisme oppresseur et guerrier, enfin, il en viendra un troisième, ayant beaucoup de chefs (vs. 176), venant de la mer Hespérienne et faisant la terreur des rois : c'est la puissance romaine, à l'époque où le Sénat *(togati patres)* commençait à s'immiscer dans les affaires de l'Orient et où les rois, l'un après l'autre, en Grèce, en Asie, en Syrie, en Égypte, succombaient devant les légions. Cet état de choses durera jusqu'au septième roi d'Égypte de race grecque (vs. 192) :

ἄχρι πρὸς ἑβδομάτην βασιληΐδα ἥς βασιλεύσει,
Αἰγύπτου βασιλεύς ὃς ἀφ' Ἑλλήνων γένος ἔσται.

C'est à l'occasion de ce septième roi que l'auteur parle des juifs. A cette époque, dit-il, le peuple de Dieu, destiné à servir de guide à tous les mortels, sera de nouveau puissant. Or, on sait que l'insurrection des juifs contre les Séleucides n'aboutit pas à fonder l'indépendance et même à jeter un certain éclat au dehors que sous l'administration de Jonathan (152-143), dont le successeur, Simon parvint enfin à une position parfaitement solide (143-135). Il est malaisé de faire un choix entre ces deux époques, d'autant plus que l'auteur ne voyait les affaires de Palestine qu'à distance. On voit dès lors que c'est sur le peuple juif que se concentre l'intérêt du poème. La sibylle se demande pourquoi Dieu la pousse à prophétiser sur lui et, après avoir rapidement résumé l'histoire des deux principaux empires, des Titans et des Grecs, elle dit qu'un autre ordre de choses va commencer (l'ère messianique), mais qu'elle doit d'abord en reprendre les origines de plus haut, et elle se met à raconter l'histoire des juifs (vs. 213 sq.).

Elle fait d'abord un éloge pompeux de ce peuple, tant au point de vue de son horreur du polythéisme qu'au point de vue de ses vertus sociales. Ensuite elle parle de la sortie d'Égypte, du séjour dans le désert, de Moïse et de sa législation, de la destruction du premier temple, de l'exil à Babylone amené par la désobéissance, de la dispersion, enfin de la restauration due à Cyrus et à ses successeurs (vs. 286 sq.). A ce point (vs. 294) elle laisse tomber le fil de sa narration poétique et s'engage dans une autre suite d'idées ou de visions. Un nouveau chant commence; la sibylle reprend haleine et débite une longue série de prophéties spéciales contre les pays païens. Elle commence par Babylone, ce qui est assez naturel puisqu'il vient d'être question de Cyrus. Après Babylone vient le tour de l'Égypte dont la fin arrivera (vs. 318) sous la septième génération de ses rois. Le pays fabuleux de Gog et de Magog, que l'auteur place en Éthiopie, et la Libye, à laquelle est joint ici tout l'Occident, seront également châtiés pour avoir pris part à la destruction du Temple. Une comète apparaîtra au couchant, le Tanaïs changera son lit, de nombreuses villes d'Europe et d'Asie — certaines sont inconnues — seront englouties. Rome sera tributaire de l'Asie et rendra le triple de ce qu'elle avait ravi, la paix et le bonheur renaîtront sur la terre.

Dans un passage mémorable (vs. 381-400) la sibylle rappelle la conquête de l'Asie par Alexandre de Macédoine, puis elle parle d'un homme farouche et ardent qui viendra subjuguer l'Asie et l'inonder de sang (vs. 396 sq.) :

.... ῥίζαν ἴαν γε διδοὺς ἣν καὶ κόψει βροτολοιγὸς
ἐκ δέκα δὴ κεράτων, παρὰ δὲ φυτὸν ἄλλο φυτεύσει.
κόψει πορφυρέης γενεῆς γενετῆρα μαχητὴν
καὐτὸς ἀφ' υἱῶν, ὧν ἐς ὁμόφρονα αἶσιαν ἄρῃς,
φθεῖται, καὶ τότε δὴ παραφυόμενον κέρας ἄρξει

« mais il périra à son tour, et sa race sera exterminée par la famille de ceux qu'il avait voulu détruire lui-même. Il laissera un rejeton, mais l'exterminateur le retranchera du nombre des dix cornes et mettra une autre souche à sa place. Il coupera le vaillant père de la famille royale et sera tué lui-même par les fils favorisés par Mars, et alors règnera une corne qui aura poussé à côté des autres. »

Le roi farouche dont la famille sera exterminée par celui qu'il avait voulu ruiner paraît être Antiochus Épiphane, usurpateur du trône de son neveu Démé-

trius, et dont le fils Antiochus Eupator périt en 162, à l'âge de 11 ans, à l'avènement de Démétrius.

L'auteur reprend ses prédictions menaçantes. Il s'en prend à la Phrygie et à d'autres contrées, la plupart groupées autour de la mer Égée. Il est permis, semble-t-il, de voir là non des allusions à des faits positifs, mais des prédictions apocalyptiques, fondées peut-être sur des exagérations de la réalité. Vient alors le tour de l'Italie (vs. 464) qui doit souffrir, non par une guerre étrangère, mais par un conflit domestique. Et, à l'occasion de la ville de Troie, voici ce que dit la sibylle : « Un vieillard aveugle, s'emparant de mes vers et de mes livres, racontera la guerre d'Ilion d'une manière mensongère en faisant intervenir les dieux. » Dans ce passage l'auteur juif veut d'abord justifier ses nombreux emprunts à Homère, ensuite ravaler le poète dont la lecture, à cette époque, entretenait encore parmi les classes lettrées un certain attachement à la religion mythologique.

Le nouveau chant, qui commence au vs. 489, reprend d'abord la suite des prédictions spéciales en annonçant successivement la ruine de la Phénicie, de l'île de Crète, de la Thrace et d'autres pays encore. L'auteur arrête bientôt ses regards sur la Grèce, qu'un peuple barbare (les Romains) dévastera et asservira. La description est surtout intéressante parce qu'elle sert de transition aux révélations directement eschatologiques.

C'est à raison de son idolâtrie, de son adoration d'hommes morts, que la Grèce subit ce triste sort. Qu'elle se convertisse et porte ses offrandes au temple du vrai Dieu, alors elle recouvrera la paix et la liberté. Enfin, Dieu enverra de l'Orient un roi qui ramènera la paix sur la terre et rendra le bonheur au peuple de Dieu. La personne de ce roi n'est pas l'objet d'une description plus précise, et le seul vs. 775 qui le caractérise plus particulièrement :

υἱὸν γαρ καλέουσι μεγάλοιο θεοῖο

est généralement reconnu pour une interpolation par des motifs tirés à la fois du contexte et du silence des auteurs qui citent ce qui précède immédiatement. Les rois se coaliseront contre les fidèles et viendront assiéger leur ville et son temple; mais le feu du ciel et des épées flamboyantes tomberont sur eux et une pluie de soufre et une grêle épouvantable les achèveront, et les fidèles pourront se chauffer pendant sept ans avec les armes que leurs ennemis auront laissées sur la place. Désormais le culte du vrai Dieu dominera sur la terre et avec lui le bonheur de tous ses adorateurs. Les bêtes féroces elles-mêmes seront apprivoisées et un seul temple réunira tous les mortels.

En terminant, la sibylle déclare être venue de Babylone en Grèce, où on l'appellera l'Érythréenne, en la taxant de mensonges; mais on la reconnaîtra pour la prophétesse du vrai Dieu quand tout sera accompli.

Le l. IV est l'un des plus courts de la collection et l'un des plus faciles à expliquer, tant à l'égard de son contenu que relativement à l'époque de son origine; par contre, son caractère religieux est extrêmement pâle et indécis. Il est, de plus, conservé dans son intégrité, sauf les variantes, nombreuses ici comme dans les autres livres.

La sibylle commence par protester qu'elle n'est pas la pythonisse d'un dieu imaginaire, mais la prophétesse du vrai Dieu créateur et maître de l'univers. Elle annonce ensuite qu'elle est chargée de prédire ce qui arrivera de la première à la onzième génération; dans la pensée de l'auteur l'histoire entière se répartit en douze âges dont le dernier est encore à venir.

Après une exhortation préparatoire au culte du vrai Dieu et à l'accomplissement des devoirs qu'il commande, commence le résumé succinct de l'histoire universelle (vs. 49 sq.), le tout se déroule en des phrases banales qui trahissent une ignorance complète des faits ou une entière impuissance poétique. La IIe partie offre plus d'intérêt. Parmi les expéditions des conquérants romains l'auteur s'arrête à celle-ci (vs. 115) :

Ἥξει καὶ Σολύμοισι κακὴ πολέμοιο θύελλα
Ἰταλόθεν, νηὸν δὲ Θεοῦ μέλαν ἐξαλαπάξει

C'est la guerre venue d'Italie pour ruiner, en l'an 70, le temple de Jérusalem. Alors un grand roi, semblable à une étoile, s'enfuira de l'Italie au delà de l'Euphrate après avoir tué sa mère et commis beaucoup d'autres crimes, et beaucoup d'hommes verseront leur sang à Rome à l'occasion de cette fuite. Et un capitaine romain viendra en Syrie, brûlera le Temple, ravagera la Judée et tuera les habitants de Jérusalem. La guerre renaîtra en Occident et l'exilé de Rome, brandissant sa lance, repassera l'Euphrate avec des milliers de guerriers.

Tout ceci est une allusion fort claire à Néron, matricide, fugitif chez les Parthes, qu'on prétendait n'être pas mort et prêt à revenir pour tirer vengeance des Romains rebelles. La sibylle adopte l'opinion populaire de l'époque; il en résulte que ce passage du poème a été composé après la ruine du temple par Titus, survenue en l'an 70. Mais la croyance au retour de Néron s'est conservée longtemps, si ce n'est parmi le peuple romain, du moins dans la sphère des espérances apocalyptiques, aussi cette indication ne suffit-elle pas à déterminer l'époque précise de la composition du l. IV. Or, il y a un autre fait historique mentionné à l'occasion de ce qui est dit de Néron et immédiatement avant qu'il soit question de son retour; ce fait a pu exalter l'imagination de l'auteur et lui faire croire à la fin prochaine du monde (vs. 130 sq.) :

ἀλλ' ὁπόταν χθονίης ἀπὸ ῥωγάδος Ἰταλίδος γῆς
πυρσὸς ὑποστρέψας εἰς οὐρανὸν εὐρὺν ἱκάνῃ
πολλὰς δὲ φλέξῃ πόλιας καὶ ἄνδρας ὀλέσσῃ
πολλὴ δ' αἰθαλόεσσα τέφρη μέγαν αἰθέρα πλήσῃ
καὶ ψεκάδες πίπτωσιν ἀπ' οὐρανοῦ.....

« Quand un jour dans la terre d'Italie, du fond d'un gouffre souterrain, une colonne de feu, s'élançant vers le vaste ciel, consumera de nombreuses villes et fera périr les hommes, que des masses de cendres brûlantes rempliront l'atmosphère et retomberont en gouttes du ciel, alors on reconnaîtra que Dieu va venger ses pieux adorateurs tués injustement; alors l'exilé passera l'Euphrate... » C'est, à n'en pouvoir douter une description de l'éruption du Vésuve et de la ruine de Pompéi et d'Herculanum en l'an 79.

Ce qui suit dans le texte n'est plus de l'histoire (vs. 140 sq.) mais la description chimérique d'un avenir quelconque : Antioche ruinée, Chypre engloutie, les trésors de Rome rapportés en Orient, les hommes châtiés. Alors l'auteur les avertit et, prévoyant que c'est en vain, il décrit aussitôt le drame final, le son des trompettes, le bruit des armes, du tonnerre, des explosions qui vont dévorer la terre, l'océan et l'univers.

Le l. V est le plus obscur de tous, on a grand'peine, avec la meilleure volonté, de trouver un fil reliant les différents tableaux qui défilent devant le lecteur. On en a conclu que c'était ici une série de fragments incohérents, dont plusieurs étaient de très petites dimensions, mais c'est assez peu probable. Le poème entier peut être considéré comme une prédiction du jugement dernier. Au début, la sibylle déclare qu'elle veut parler des temps déplorables des fameux Latins qui ont suivi les rois d'Égypte et le grand Alexandre. Suit l'énumération des empereurs romains depuis Jules César jusqu'à Hadrien, chacun d'eux est désigné par la valeur

numérique des initiales de son nom; ainsi Ἰούλιος Καῖσαρ est 10 et 20; Auguste est 1, Tibère est 300, etc. Vespasien est appelé un grand destructeur d'hommes pieux (vs. 36), en souvenir des massacres qui accompagnèrent la ruine de Jérusalem; Néron est dépeint sous les traits d'un monstre (vs. 28 sq.) : il tue ses proches, il égorge le peuple, il ose percer l'isthme de Corinthe, c'est un serpent qui reparaîtra un jour après avoir été anéanti, pour se rendre l'égal de Dieu. Hadrien a de bonnes qualités (vs. 49 sq.) et la sibylle l'interpelle directement :

καὶ ἐπὶ σοὶ, πανάριστε, πανέξοχε, κυανοχαῖτα,
καὶ ἐπὶ σοῖσι κλάδοισι τάδ' ἔσσεται ἤματα πάντα.
τρεῖς ἄρξουσιν, ὁ δὲ τρίτατος σφῶν ὀψὲ κρατήσει

Ces vers semblent indiquer que le poète écrivait après le 25 février 138, jour auquel Hadrien, peu de mois avant sa mort, adopta Antonin, lequel adopta le même jour Marc-Aurèle et Lucius Verus. C'est donc à l'époque de ces trois césars, qualifiés de rejetons d'Hadrien, qu'arrivèrent les choses qui vont être décrites, c'est-à-dire les choses finales. On remarquera qu'il suppose que le jeune Vérus occupera, mais tard, le trône des césars « après les autres ». Or Marc-Aurèle et Lucius Verus arrivèrent au pouvoir ensemble en mars 161, à la mort d'Antonin. C'est donc entre ces deux époques (138 et 161) que le l. V a été écrit.

Au vers 52, la sibylle déplore sa destinée qui l'oblige de rendre des oracles sinistres. Elle s'adresse successivement à un grand nombre de pays et de villes, en commençant par l'Égypte, à laquelle elle revient à plusieurs reprises. Ce sont moins des faits réels que des catastrophes finales, des péripéties suprêmes qui précéderont la fin du monde. Après un premier défilé de visions lugubres, vient un deuxième défilé qui commence encore par l'Égypte et ressemble au précédent. Soudain le regard de la sibylle s'arrête sur un tableau tout différent. Les fléaux de la peste et de la guerre cessent (vs. 247 sq.), une race divine de bienheureux juifs venus du ciel habitera la ville de Dieu qui occupera le centre du pays en s'élevant jusqu'aux nues et en étendant ses murs jusqu'aux bords de la mer :

.....τότ' ἔσσεται ἤματι κείνῳ
Ἰουδαίων μακάρων θεῖον γένος οὐρανιώνων,
οἳ περιναιετάουσι θεοῦ πόλιν ἐν μεσογαίοις,
ἄχρι δὲ καὶ Ἰόπης τεῖχος μέγα κυκλώσαντες
ὑψόσ' ἀείρονται ἄχρι καὶ νεφέων ἐρεβεννῶν.

C'est ici la description de la nouvelle Jérusalem de l'Apocalypse. Mais on remarquera que le poète ne sait donner aux fidèles habitants de la Ville sainte de nom plus approprié que celui de Juifs, ce qui a paru à Lactance déjà (*Instit.*, IV, xx) assez singulier pour demander une explication catégorique. Cette ville aura un roi :

εἷς δὲ τις ἔσσεται αὖθις ἀπ' αἰθέρος ἔξοχος ἀνὴρ,
οὗ παλάμας ἥπλωσεν ἐπὶ ξύλον πολύκαρπον
ἑβραίων ὁ ἄριστος ὃς ἡ ἐλιόν ποτε στῆσεν
φωνήσας ῥήσει τε καλῇ καὶ χείλεσιν ἁγνοῖς.

« Un homme extraordinaire viendra du ciel, celui-là même qui aura étendu ses mains sur le bois, le meilleur des Hébreux, qui autrefois avait arrêté le soleil par sa belle apostrophe et ses saintes lèvres. » Il est clair qu'ici il s'agit de Jésus, roi de la Jérusalem nouvelle, et qui est identifié avec Josué que les Septante appellent également Ἰησοῦς. Le morceau se termine par une allocution à la Ville et à la Terre saintes dont les prérogatives messianiques sont exaltées en termes très éloquents.

Mais cette brillante perspective se voile subitement (vs. 286 sq.). Les images de désolation reviennent et, derechef, la nomenclature des villes et lieux voués à la destruction recommence. L'auteur entasse une multitude de noms géographiques, pêle-mêle et sans ordre, comme une image du chaos final presque sans sortir de l'Orient hellénisé. Une prière réclame sécurité et préservation pour la terre privilégiée de Juda. Enfin on entend retentir la voix de Dieu annonçant la consommation du siècle au milieu d'une nuit profonde. Néron reparaît (vs. 361 sq.) et le poète résume les crimes de Rome voyant s'éteindre le feu sacré des vestales. Sa ruine a été méritée (vs. 397 sq.) par la destruction du second temple de Jérusalem, jadis la demeure florissante de Dieu.

Après les vengeances exercées par Néron l'Antéchrist, avec la permission de Dieu, un homme bienheureux (vs. 414) descend du ciel, tenant un sceptre en main et distribuant à tous les mortels les récompenses et les peines méritées, il fonde une ville aimée de Dieu, plus brillante que le soleil et la lune, semblable à une tour, longue de plusieurs stades et s'élevant jusqu'aux nues, avec un temple où les saints contemplent la gloire de l'Éternel. Là-dessus la sibylle contemple les destinées de Babylone et du monde païen en général. On voit disparaître l'un après l'autre les sièges de la civilisation antique, l'Égypte voit tomber ses dieux, les colonnes jonchent le sol comme des cadavres. Ses prêtres appelleront eux-mêmes le peuple au culte du vrai Dieu.

Le goût et le style de l'Orient étant donnés, on ne peut refuser son admiration aux derniers vers (512-531) où la lutte des éléments, lors de la destruction du monde actuel, est représentée allégoriquement comme un combat que se livreraient les astres et les constellations. Les monstres célestes s'agitent au firmament, s'attaquant avec furie et éteignant leurs feux dans de mortelles étreintes. Alors le Ciel s'émeut, les secoue et les précipite les uns dans les flots de l'océan, les autres sur la terre qu'ils embrasent et la voûte nocturne reste privée de ses flambeaux.

ὄρτο μὲν οὐρανὸς αὐτὸς ἕως ἐτίναξε μαχητάς.
θυμωθεὶς δ' ἔῤῥιψε καταπρηνεῖς ἐπὶ γαῖαν
ῥίμφα μὲν οὖν πληγέντες ἐπ' ὠκεανοῖο λοετρὰ
ἦψαν γαῖαν ἅπασαν· ἔμεινε δ' ἀνάστερος αἰθήρ.

Le l. VI est un hymne au Christ de vingt-huit vers seulement qui, dans sa place actuelle, ne se rattache ni à ce qui précède ni à ce qui suit. Il y est parlé du baptême dans le Jourdain, de divers miracles, de la passion, de la parousie. Le caractère sibyllique de ce morceau se révèle en ce que les faits historiques auxquels il y est fait allusion sont introduits au moyen de verbes énoncés au futur. Cette pièce offre, malgré sa brièveté, plusieurs détails intéressants pour l'histoire religieuse. Le Christ y est invariablement désigné par le nom de Dieu, jamais autrement. En parlant du baptême, l'auteur dit que le Jourdain échappé au feu sera le premier à voir Dieu engendré par l'Esprit aux blanches ailes de colombe :

ὃς πυρὸς ἐκφεύξας πρῶτος θεὸν ὄψεται ἡδὺν
πνεύματι γινόμενον λευκαῖς πτερύγεσσι πελείης

Certains récits apocryphes anciens racontent de même qu'au baptême du Christ un feu brilla sur la rivière.

Le l. VII est en fâcheux état; il ne s'est conservé que cent soixante-deux vers dont une bonne partie est employée à des prédictions sinistres lancées contre des pays et des villes. Dans un premier passage (vs. 24 sq.) le jugement est attribué au Dieu engendré (ὁ γεννηθεὶς ὁ μέγας θεὸς) qui dans le ciel suspendra un *axe* et érigera une colonne de feu que les mortels contempleront avec terreur et dont les gouttes feront périr les méchants. Plus loin (vs. 66 sq.) l'auteur reproche à la Syrie de n'avoir pas reconnu son Dieu quand il se

baigna dans les eaux du Jourdain et que l'Esprit descendit sur lui. Suit un passage très obscur; ensuite l'auteur parle du feu qui doit dévorer la terre et servir aux peines éternelles (vs. 118 sq.) et, à cette occasion, il s'élève contre les faux-prophètes, soi-disant hébreux, qui essaient en vain de tromper les justes en affectant de prolonger les temps. Un troisième âge viendra qui amènera deux états définitifs : les méchants seront plongés dans le gouffre ténébreux à l'odeur de soufre, les élus se reposeront et mangeront de leurs dents blanches la manne succulente.

Dans tout ce livre on cherche vainement une trace précise de l'époque à laquelle il pourrait avoir été composé.

Le l. VIII se compose de fragments étrangers les uns aux autres, mais il n'est pas facile d'en déterminer le nombre tellement le texte paraît incohérent. En plus d'un endroit des vers incomplets et tronqués s'arrêtent au milieu d'une phrase. Certains éditeurs et critiques n'ont vu dans ce livre qu'une série d'oracles épars et indépendants qui formeraient une sorte d'appendice à la collection. On peut soutenir un parti moins radical et voir dans les trois cent soixante premiers vers une seule et même composition dont la pensée dominante est l'annonce du jugement dernier.

La sibylle commence par déclarer qu'elle a autrefois prophétisé sur les divers empires de l'antique Asie et qu'elle est envoyée aujourd'hui pour exercer le même ministère à l'égard de Rome. Elle fait un tableau sommaire du despotisme et de la dépravation de cette puissance et lui prédit la ruine et surtout la destruction de sa capitale. Viennent des prédictions de détail qui reprennent la suite des événements là où s'était arrêté l'auteur du l. V. Après les quinze premiers rois, de Jules César à Trajan, viendra Hadrien dont les penchants vicieux et les exploits sont bien caractérisés. Après lui, tout à la fin des temps, régneront trois rois après lesquels l'auteur parle immédiatement de la fin de Rome et du monde. Les peuples asservis s'insurgeront et se vengeront; avec eux viendra l'exilé, le matricide et les guerres civiles, jointes à la famine et à la peste, achèveront la ruine des Romains.

Il s'en faut que tout soit bien clair dans ces peintures, il s'y trouve même des passages très obscurs. Ainsi, après avoir décrit la destruction de Rome, le texte dit qu'alors la sixième race des rois latins cessera de vivre et un autre roi de la même race régnera sur toute la terre, avec ses enfants, d'une manière permanente et inébranlable, quand l'Égypte aura eu quinze rois, et que ce roi viendra de l'Asie détruire Rome en l'an 948 :

Ἔκτοτε δ' αὖ Λατίνων ἕκτη γενεὴ βασιλήων
ὑστάτιον βίον ἐκτελέσει καὶ σκῆπτρα προλείψει.
τῆς αὐτῆς γενεῆς ἕτερος βασιλεὺς βασιλεύσει
ὃς πάσης γαίης ἄρξει.....
παῖδες καὶ παίδων τούτου γενεὴ ἀσαλεύτων.....
ὁππόταν Αἰγύπτου βασιλεῖς τρὶς πέντε γένωνται.
ἔνθεν..... ἥξει πορθήσων λαῶν γένος, ἄκριτα φῦλα.....
Ῥωμαίων ὑπέροπλον ἀπειλὴν αὐτὸς ὀλέσσει.
. . . . . .
τρὶς δε τριηκοσίους καὶ τεσσαράκοντα καὶ ὄκτω
πληρώσεις λυκάβαντας ὅταν σοι δύσμορος ἥξῃ
μοῖρα βιαζομένη, τεὸν οὔνομα πληρώσασα

La sixième race ou dynastie d'empereurs romains est celle qui a commencé avec Nerva et que notre sibylle tient pour la dernière, car elle ne parle pas d'une septième. Elle ne donne pour l'Égypte, avec les précédentes, que quinze souverains (de Jules César à Marc-Aurèle), pour la simple raison qu'Othon et Vitellius n'ont pas exercé de pouvoir dans ce pays, qui passa du sceptre de Galba sous celui de Vitellius. Celui qui viendra de l'Asie pour détruire Rome n'est pas le moins du monde Septime-Sévère, ce qui serait contraire à l'histoire, encore moins est-ce le roi qui régnera sur toute la terre avec ses enfants; c'est tout simplement Néron, le Néron de l'Apocalypse et des sibylles, le Néron de la superstition populaire, dont le retour est fixé à l'an 948 de Rome, c'est-à-dire 194 ou 196 après Jésus-Christ, par la raison que 948, en caractères numériques grecs, donne ΡΩΜΗ = 100+800+40+8. Rome accomplira la période indiquée d'avance par son nom. Quant au roi qui régnera sur toute la terre, à qui le monde sera soumis, c'est le Christ de qui s'occupe le reste de la pièce.

C'est au milieu de la description du jugement, et après un passage fort endommagé par le temps dans les manuscrits, que se lit l'acrostiche fameux, la prédiction sibyllique dont l'ancienne apologétique a fait grand cas. Ce sont trente-quatre vers dont les initiales mises ensemble, forment les mots. ΙΗCΟΥC ΧΡΕΙCΤΟC ΘΕΟΥ ΥΙΟC CΩΤΗΡ CΤΑΥΡΟC. Nous avons déjà parlé à deux reprises de cette pièce (voir *Dictionn.*, t. I, col. 356-358; t. VII, col. 2001-2002) dont Lactance cite quelques vers sans faire remarquer l'acrostiche qui en fait une pièce à part, ce qui lui donnait une importance plus considérable. Eusèbe introduit le morceau tout au long en signalant la phrase formée par les initiales réunies et en s'extasiant sur cette curieuse révélation mise par le Saint-Esprit sur les lèvres de la sibylle érythréenne, laquelle, d'après son propre témoignage, a dû vivre avec la sixième génération depuis le déluge. Il avoue que certains ne voyaient dans cette pièce qu'une fraude chrétienne, mais il ne peut accueillir ce soupçon parce que Cicéron, dit-il, a traduit ces mêmes vers de l'acrostiche en latin. La bévue est un peu forte, même si on l'impute à Constantin, car on peut vérifier dans le traité de Cicéron, *De divinatione*, l. II, c. LIV. En effet, le grand orateur romain fait une critique sensée des *Oracles sibyllins* connus de son temps, mais sans en citer une ligne et il soutient qu'un acrostiche, comme il y en avait parmi ces *Oracles*, ne prouve pas l'inspiration divine de l'auteur, mais tout au plus son savoir-faire et les ressources de son talent.

Saint Augustin fait aussi grand cas de l'oracle acrostiche, il le transcrit d'après une traduction en mauvais vers latins qui conserve tant bien que mal les initiales grecques, à l'exception des Y introuvables en latin, et avec quelques autres licences; mais il n'en connaît que les vingt-sept premiers vers de sorte que le mot σταυρός lui manque. Voici le passage du *De civitate Dei*, l. XVIII, c. XXIII : « Sans doute cette sibylle d'Érythrée a dit dans ses écrits des choses concernant le Christ, évidemment vraies, que nous avons même lues d'abord en langue latine, dans des vers d'une mauvaise latinité, et ne tenant pas sur leurs pieds, par le fait de l'ignorance de je ne sais quel interprète, ainsi que nous l'avons reconnu ensuite. Un personnage très illustre, en effet, Flaccianus, qui a été aussi proconsul, homme d'une riche éloquence et d'un vaste savoir, comme nous nous entretenions ensemble du Christ, nous montra un manuscrit grec en disant que c'étaient des vers de la sibylle d'Érythrée, dans lesquels, en un certain endroit, il nous fit remarquer que les lettres qui formaient le commencement des vers, étaient disposées de telle sorte que leur ordre laissait lire ces mots : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτὴρ, ce qui signifie en latin : *Jesus Christus Dei Filius Salvator*, « Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur ». Or les vers de la sibylle d'Érythrée, dont les initiales produisent le sens que je viens de dire, d'après l'interprétation qu'en a donnée un autre traducteur dans des vers, latins cette fois, et tenant sur leurs pieds, contiennent

ce qui suit : IECVCS CREISTOS TEV DNIOS SOTER :

I *udicii signum, tellus sudore madescet.*
E *caelo rex adveniet per saecla futurus,*
S *cilicet in carne praesens ut judicet orbem.*
V *nde Deum cernent incredulus atque fidelis*
C *elsum cum sanctis, ævi jam termino in ipso.*
S *ic animæ cum carne aderunt, quas judicat ipse.*
C *um jacet incultus densis in vepribus orbis.*
R *ejicient simulacra viri, cunctam quoque gazam.*
E *xuret terras ignis, pontumque polumque.*
I *nquirens; tetri portas exuret Averni.*
S *anctorum sedenim cunctæ lux libera carni*
T *radetur; sontes æternum flamma cremabit.*
O *ccultos actus retegens tunc quisque loquetur;*
S *ecreta atque Deus reserabit pectora luci.*
T *unc erit et luctus; stridebunt dentibus omnes.*
E *ripitur solis jubar, et chorus interit astris;*
V *olvetur cælum; lunaris splendor obibit.*
D *ejiciet colles, valles extollet ab imo;*
N *on erit in rebus hominum sublime vel altum.*
I *am æquantur campis montes et cærulea ponti*
O *mnia cessabunt; tellus confracta peribit;*
S *ic pariter fontes torrentur fluminaque igni.*
S *ed tuba tunc sonitum tristem dimittet ab alto*
O *rbe, gemens facinus miserum variosque labores*
T *artarumque chaos monstrabit terra dehiscens*
E *t coram hic domino reges sistentur ad unum.*
R *ecidet caelis ignisque et sulfuris amnis*

« *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur.* Comme signe du jugement, la terre s'humectera de sueur. Du haut du ciel descendra le roi, qui doit régner pendant les siècles; ce sera, en se rendant visible sous un corps de chair, pour juger l'univers. De là résultera, que l'incrédule et le pieux verront Dieu élevé avec les saints, à l'instant même où le temps finira. Ainsi comparaîtront, revêtues de leurs corps, les âmes que Dieu va juger en personne, dans le moment où la terre négligée se montre couverte d'épais buissons. Les hommes rejetteront leurs idoles, avec tout ce qui compose leur richesse. Le feu consumera les terres, et la mer et le ciel, cherchant à dévorer; il consumera les portes du noir Arverne. Mais alors à toute chair dont furent enveloppés les saints sera rendue la libre lumière; la flamme brûlera éternellement les coupables. Alors chacun dévoilant ses actions cachées, les déclarera; et Dieu ouvrira au jour les poitrines invisibles. Alors aussi régnera le deuil; tous grinceront des dents. Le soleil sera dépouillé de son éclat, et le chœur des astres cessera; le ciel sera replié; l'éclat de la lune s'éteindra. Il abattra les collines, il exhaussera les vallées depuis le fond; il n'y aura rien dans les choses humaines de relevé ou de haut. Déjà les montagnes se mettent de niveau avec les plaines, et toute l'étendue azurée de la mer deviendra sans usage; la terre brisée sera détruite; du même coup les sources et les fleuves sont à la fois desséchés par le feu. Mais, à ce moment, la trompette fera retentir du haut de la voûte céleste un son lamentable, déplorant de tristes attentats, et des malheurs de toutes sortes. Et la terre s'entr'ouvrant, montrera le chaos du Tartare. Et alors les rois, sans en excepter un, comparaîtront devant le Seigneur. Il tombera des cieux un fleuve et de feu et de soufre. »

C'est un traducteur, on le voit, qui ne se montre ni habile helléniste, ni poète exercé. L'*upsilon* et les aspirées du grec l'embarrassèrent cruellement, à ce qu'il paraît, et il résolut de les supprimer. Ainsi il écrivit *Jesus*, comme en latin, au lieu de Ἰησοῦς; *Creistos* au lieu de Χρειστός; *Teu*, au lieu de Θεοῦ, comptant, pour remplacer la diphtongue *ou*, sur la prononciation latine de l'*u*, qui était *ou*, à cette époque de décadence. Et arrivé à Ὑἱὸς. il se persuada que, puisque υἱὸς, par la prononciation ne faisait guère entendre que ιὸς, il suffisait d'écrire ιος, pour représenter le nom entier. Σωτὴρ n'offrant aucune difficulté fut reproduit par *Soter*. Le thème de l'acrostiche, modifié de la sorte, se trouva donc : *iesus creistos teu ios soter*.

C'était déjà se montrer peu soucieux des règles du genre que de prendre de telles libertés, et présumer singulièrement de la complaisance du lecteur que d'espérer qu'il accepterait des substitutions doublement barbares; mais ces mots hybrides, ni grecs ni latins, combien renfermaient-ils de lettres? Vingt-quatre; or, le nombre, rigoureusement exigé par l'acrostiche grec était vingt-sept. Le traducteur le vit, et ne chercha pas à éluder la règle sur ce point; seulement, jugeant sa conscience dégagée par l'acrostiche tel quel, déjà produit, il crut pouvoir choisir en dehors de l'original trois lettres à son gré, pour commencer les trois vers, qui faisaient défaut.

La première de ces lettres est le C qui commence le cinquième vers et qui interrompt si malencontreusement le mot IESVS; c'était pour combler le vide laissé par l'O disparu de Ἰησοῦς. Les deux autres sont le D et le N, qui commencent les dix-huitième et dix-neuvième vers et qui remplacent le Θ enlevé à Θεοῦ, et la seconde, l'Ὑ supprimé de υἱὸς. Du reste, ces trois vers, si l'on fait grâce à l'interpolation de leurs lettres initiales, ne sont point un vain remplissage, par rapport à l'acrostiche grec; chacun d'eux, au contraire, traduit le vers, qui lui correspond, et ils sont indispensables au sens.

Saint Augustin, après avoir cité la pièce, ajoute : *In his latinis versibus, de græco utcumque translatis...* « Dans ces vers latins, traduits du grec tant bien que mal, etc. » Sans doute, et plutôt mal que bien, mais passons. Mais que conclure de ces paroles touchant les deux traductions dont il a parlé? Que le grand docteur avait lu d'abord dans une très mauvaise traduction en vers latins les vers grecs de la sibylle, et que, plus tard, il en eut une sous les yeux, qui respectait la langue et la métrique, celle-là même qu'il a citée; mais il déclare expressément cette dernière, aussi bien que la première, à laquelle il reprochait seulement une trop grande inexactitude, comme étant faite d'après les vers de la sibylle d'Érythrée, que son interlocuteur vient de lui montrer.

Or, maintenant, de qui étaient les vers mis sur le compte de la sibylle d'Érythrée? D'Eusèbe, évêque de Césarée. Du discours adressé à l'assemblée des fidèles, ils passèrent dans les collections des *Oracles sibyllins* et furent souvent reproduits, toujours insérés parmi les vers, que l'on attribuait à la prophétesse d'Érythrée. Par là s'expliquent et leur présence dans le manuscrit de Flaccianus, et l'affirmation du proconsul.

Quant à la date des versions latines, elle est nécessairement subordonnée à celle de l'acrostiche grec, et ne remonte, par conséquent, pas au delà d'Eusèbe.

Quelques éditeurs des *Oracles sibyllins*, comprenant mal le texte de saint Augustin, se sont imaginé que le Père de l'Église assignait une haute antiquité à l'une de ces versions; il n'en est rien, et cela fût-il, l'assertion de saint Augustin ne prouverait rien. Ce qui est certain, c'est que l'acrostiche grec aussitôt fabriqué dut être traduit en latin : il y avait trop de monde intéressé à la révélation de l'oracle, et trop peu de monde capable de l'entendre en sa langue. Les neuf dixièmes de la population en Occident, et jusqu'aux hommes instruits, ne savaient plus le grec.

Mais on insiste : pourquoi, demande-t-on, si l'acrostiche du manuscrit de Flaccianus était le même que celui d'Eusèbe, pourquoi ni le proconsul ni l'évêque d'Hippone n'ont-ils fait aucune mention du mot Σταυρὸς, « croix », qui termine l'acrostiche d'Eusèbe? Pourquoi la version métrique, citée par saint Augustin, a-t-elle de son côté omis ce nom? L'objection, jusqu'à présent, n'est pas résolue, et a donné lieu à plus d'une

hypothèse gratuite et inadmissible qu'il serait inutile d'examiner. L'omission, toute volontaire du mot σταυρὸς paraît tenir à deux causes.

La première, c'est que l'acrostiche primitif, composé des initiales des cinq mots sacramentels, était entouré de tant de vénération que l'on craignit d'y apporter le moindre changement, et d'y ajouter un dixième mot, qui eût interrompu une tradition déjà longue, et toujours respectée de l'Église. Ainsi voyons-nous saint Optat, lorsqu'il développe *la foule des saints noms*, pour employer sa vive expression, que recèle le mystérieux ΙΧΘΥϹ, ne produira que les cinq qualifications sacramentelles de l'acrostiche primitif, sans nulle mention de la « croix » additionnelle, qui pouvait bien être, en effet, un signe mais non une désignation du Christ : « Le nom de ce Poisson, dit-il, renferme en lui seul, par chacune de ses lettres, une foule de saints noms, en vertu de la désignation grecque ΙΧΘΥϹ, laquelle, expliquée en latin, signifie : Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur [1]. La seconde cause, plus influente encore que la première, c'est que l'admission de σταυρὸς eût porté atteinte à une vertu occulte, à laquelle, selon certains hommes, tout devait céder puisqu'elle émanait de Dieu; c'est que ce mot dérangeait un calcul cabalistique. Serions-nous donc sous l'influence du gnosticisme? C'est probable si ce n'est certain. Quel est, en effet, le gnostique qui va implicitement expliquer et motiver l'exclusion de σταυρὸς; qui va protéger contre toute intrusion l'inviolabilité de l'acrostiche primitif? C'est saint Augustin lui-même.

Dans le même chapitre, quelques lignes au-dessous du passage cité, saint Augustin fait ressortir les propriétés du nombre vingt-sept, total des lettres du premier acrostiche, et il montre que ce nombre a pour racine carrée et pour racine cubique 3, c'est-à-dire la mystérieuse triade : « Il y a, dit-il, vingt-sept vers, nombre qui produit le cube du carré de trois; car trois, additionné trois fois, fait neuf; et si neuf lui-même est additionné trois fois, il s'élève à vingt-sept. » C'étaient là des raisons sans réplique, des rapports dont on ne pouvait contester l'exactitude; restait, pour croire à leur vertu, la foi, qui animait tout chercheur de la connaissance véritable. Mais on conçoit aisément que, de ces deux causes, la première, quelque respectable qu'elle fût, n'ait pas arrêté tous les chrétiens, même les plus timorés : une peinture du jugement dernier appelait la représentation de la croix, et ajouter cet auguste signe au tableau c'était se conformer à la description de l'Apôtre qui avait dit : Καὶ τότε φανήσεται τὸ σημεῖον τοῦ Υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου ἐν τῷ οὐρανῷ. « Et alors apparaîtra le signe du Fils de l'homme dans le ciel » (Matth., XXIV, 30).

Le reste du l. VIII est formé de trois fragments de poésies chrétiennes qui n'ont aucune analogie avec la littérature pseudo-sibylline. Il y a d'abord (vs. 361-429) un discours que Dieu adresse au monde païen, discours qui contient des passages très éloquents dans le genre de ceux qu'on rencontre fréquemment chez les poètes hébreux sur le même sujet. Le début manque, la fin est brusquée au milieu d'un vers. Le deuxième fragment (vs. 430-480) débute par une louange du Créateur où le poète insiste sur la part qu'eut le Verbe à l'acte de la création. Il passe à l'incarnation et suit le récit évangélique depuis l'incarnation jusqu'à l'adoration des mages et des bergers. Il est évident que le poème, dans sa forme primitive, ne s'arrêtait pas là. Comme l'auteur paraît insister sur la virginité de Marie, on a pensé que ce morceau devait avoir été écrit à une époque bien plus récente que le siècle des Antonins qui a produit la première partie du livre. Enfin, le dernier fragment (vs. 481-501), commençant également au milieu d'une phrase et finissant par un vers dont manque la dernière moitié, contient l'énumération des devoirs de la piété chrétienne opposée à un culte purement extérieur et formaliste. Il se pourrait que ces trois fragments aient appartenu à l'origine à un seul et même poème didactique sur l'histoire et l'enseignement évangélique, mais dans ce cas ils seraient séparés les uns des autres par d'importantes lacunes, c'est regrettable car la littérature chrétienne grecque primitive n'offre rien d'analogue.

Les l. I et II sont la partie la moins ancienne de toute la collection. Aucun auteur des quatre premiers siècles n'en tire des citations et, par leur contenu, ils diffèrent essentiellement de tout ce que nous venons de faire connaître. L'absence d'allusions historiques rend très difficile la fixation de l'époque à laquelle ces livres doivent avoir été écrits. En revanche, ils offrent une composition bien ordonnée et un style à la fois ample et court.

La sibylle se donne pour la belle-fille de Noé et raconte l'histoire du monde depuis la création jusqu'au déluge. Le fond du récit est tiré des premiers chapitres de la Genèse et cette période historique est divisée en quatre âges pour la description desquels la poésie a fourni de nombreux traits. Le cinquième âge est tellement dépravé que Dieu suscite Noé comme prophète et héraut de sa volonté. Ses discours ne servent à rien, Dieu en vient à décider le déluge que l'auteur décrit non sans talent. Les âges qui suivent l'époque du déluge sont décrits prophétiquement. Le sixième porte le nom d'âge d'or; le septième est l'âge des Titans, et ils embrassent à eux deux tous les siècles écoulés entre le déluge et l'avènement de Jésus-Christ. Les Titans figurent la période de la prépondérance des puissances païennes et l'âge d'or, caractérisé par trois rois, justes et généreux législateurs, est celui où Israël, protégé par ses trois grands patriarches, a vécu indépendant et heureux.

En ce qui regarde la personne du Christ, c'est évidemment un chrétien qui nous raconte ici son histoire. Son nom, dit-il (vs. 326), est composé de quatre voyelles et de deux consonnes qui forment ensemble le nombre 888 (ιησους). Il est successivement question des mages, de Jean-Baptiste, de la fuite en Égypte, de la prédication évangélique, des guérisons et des miracles du Sauveur, de la passion, de la descente aux enfers, de la résurrection et de l'ascension, enfin des apôtres, de leur prédication, de la conversion des païens et de la ruine de Jérusalem. Tous ces faits remplissent le huitième âge.

Le l. II est consacré tout entier à la description du jugement dernier. Alors commence le dixième âge et on peut conjecturer que le neuvième, qui est perdu, s'étendait de la ruine de Jérusalem au jugement dernier. C'est la perte de ce morceau qui nous prive des moyens les plus directs de fixer la date de la composition. La description est assez confuse au commencement, et l'imagination du poète, tant qu'elle s'abandonne à son propre essor, divague plus ou moins sans offrir à la nôtre des tableaux nettement tracés. Il y a d'ailleurs une preuve palpable de ce que le texte a été ici altéré. Au milieu d'une tirade destinée à exalter les récompenses célestes qui attendent les fidèles, surtout les martyrs et les vierges, on trouve inséré dans plusieurs manuscrits un long morceau d'origine étrangère (vs. 56-148). C'est un fragment d'un poème moral ou gnomique connu sous le nom de Ποιήμα νουθετικὸν, et faussement attribué à un vieux poète grec Phocylide, mais dans lequel la critique moderne a reconnu l'œuvre d'un juif alexandrin. Ce fragment contenant, à la forme impérative, un long catalogue de vertus et de devoirs, interrompt brusquement le fil des idées qui, autrement, se lient très bien quand on joint le vs. 53

[1] Optat, *Adversus Parmenianum*, l. III.

au vs. 149. Plus loin, cependant, le texte authentique de notre poème sibyllin reprend ses allures franches et dégagées. Nous voyons tour à tour apparaître en scène Béliar égarant les hommes par des prodiges, le prophète Élie sur son char donnant le signal de la fin, un fleuve de feu consumant la terre, les quatre archanges ressuscitant les morts, enfin le Sauveur Jésus s'asseyant sur son trône pour juger les mortels. La résurrection surtout est peinte avec des couleurs bien plus vives que celles de l'Apocalypse; l'entrée successive des patriarches de l'Ancien Testament donne à ce tableau une beauté dramatique et la description des peines de l'enfer et des joies du paradis complète le cadre des visions eschatologiques. Pour les détails, le poète fait les plus nombreux emprunts aux discours prophétiques des c. XXIV et XXV de l'évangile selon saint Matthieu et il y mêle les noms de l'Achéron, de l'Élysée, du Tartare et de la Géhenne.

Le poème se termine par quelques vers imités, pour ne pas dire copiés, de ceux que nous avons signalés à la fin du l. VII. La sibylle confesse ses péchés et invoque le Sauveur pour en obtenir le pardon.

Les *quatre derniers livres*, que découvrit le cardinal Maï, n'offrent pas d'éléments qui intéressent l'histoire religieuse. Ils forment un seul tout divisé en quatre chants dont le texte a beaucoup souffert et présente diverses lacunes. Les trois premiers chants se terminent uniformément par une prière adressée à Dieu par la sibylle qui demande à jouir d'un peu de repos après les fatigues de l'exaltation prophétique. Le dernier chant présente des obscurités insolubles.

Le Ier chant (l. XI) commence par une courte mention du déluge, de la tour de Babel et de la dispersion des peuples; de là il passe au futur pour signaler la série des empires qui doivent se succéder dans le monde. L'auteur parle d'abord de l'empire égyptien et d'un roi sous lequel il y aura une disette à laquelle remédiera un prisonnier dont le nom a le chiffre 10 pour initiale (ιοσεφ), puis la mer Rouge engloutira un peuple nombreux, ensuite viendra un roi dont le nom sera emprunté au sable (Psalmétique? Psamménit?) et après mille huit cent vingt ans commencera l'empire des Perses.

L'empire des Perses, combiné avec celui des Assyriens et des Mèdes, durera mille cent vingt ans. L'auteur ne s'y arrête que pour mentionner en passant les diverses incursions faites en Asie par des conquérants venus d'Éthiopie. Des Perses l'empire passera aux Ioniens et on parle d'un puissant roi assyrien qui aura pour sujets des rois nombreux, bâtira un temple et un autel au Très-Haut, abattra les idoles et soumettra le peuple à la loi de Dieu, il aura de nombreux successeurs dans sa famille. Son nom a pour initiale la dix-huitième lettre de l'alphabet ou le chiffre 200.

Un troisième tableau nous montre deux enfants italiens sortant de l'antre d'une bête féroce pour bâtir sur sept collines une ville qui s'élèvera contre l'Égypte. Leurs initiales sont le chiffre 100 (Romulus, Rémus). A cela le poète rattache le récit de la guerre de Troie, de la mort d'Agamemnon, de la fuite d'Énée avec les aventures bien connues et le tout se termine par la prédiction que les descendants d'Énée domineront sur le monde entier, les Parthes exceptés. Un sage vieillard chantera tous ces événements.

Enfin l'auteur arrive au quatrième tableau, l'empire des Grecs, et s'arrête plus complaisamment aux conquêtes des Philippe et Alexandre. Puis c'est encore de l'Égypte qu'il est question, dont les rois, au nombre de neuf, régneront pendant deux cent trente-huit ans en donnant la paix et le bonheur au monde. Une femme sera leur héritière, Cléopâtre, et soit par des guerres, soit par des intrigues, amènera la misère et l'esclavage sur la malheureuse Égypte.

Le IIe chant (l. XII) est consacré exclusivement à l'histoire des empereurs romains depuis Auguste jusqu'à Alexandre Sévère et l'avènement des Sassanides. Rien de plus transparent, de plus facile à déchiffrer que la série des noms propres. L'avènement du Christ est mentionné comme un terme chronologique, ce qui ne saurait être attribué qu'à une plume chrétienne.

Le IIIe chant (l. XIII) est plus obscur. La série des empereurs se poursuit, mais ils ne sont plus aussi régulièrement désignés par leurs initiales et il est fait allusion à un grand nombre de faits de détail qui nous sont inconnus, faute de sources historiques suffisantes pour le IIIe siècle, à partir de l'époque où s'arrêtent les récits hérodiens. Toutefois, il n'est pas absolument impossible de retrouver le fil de l'histoire, même dans le dédale des prédictions spéciales que contient ce livre sur le sort des villes et des provinces de la partie orientale de l'empire.

Le dernier chant (l. XIV) ouvre la série des prédictions indéchiffrables, même pour la critique la plus clairvoyante. C'est une sorte de jeu de devinettes à moins que tout cela ne relève de l'énigme inexplicable.

IX. Bibliographie. — Nat. Alexander, *De libris sibyllinis*, dans *Hist. eccles.*, t. III, 1728, p. 64-67 = Ant. Zaccaria, *Thes. theol.*, t. IX, 1762, p. 45-52. — C. Alexandre, Χρησμοι σιβυλλιακοι, *Oracula sibyllina, textu ad codices mss. recognito, Maianis supplementis aucto, cum Castalionis versione metrica innumeris pæne locis emendata et ubi opus fuit suppleta, commentario perpetuo, excursibus et indicibus...*, 2 t. en 3 part., Paris, 1841, 1853, 1856; *edit. altera ex priore ampliore contracta, integra tamen et passim aucta multisque locis retractata*, in-8°, 1869. — B. G. Badt, *De oraculis sibyllinis a judæis compositis*, in-8°, t. I, Breslau, 1868. — X. Barbier, *Iconographie des sibylles*, dans *Revue de l'art chrét.*, t. XIII, 1869, p. 244-257, 321-356, 465-507, 575-582; t. XIV, 1871, p. 239-317, 326-341, 385-406. — C. Baronius, *Annales ecclesiastici*, 1593, ad ann. 399, n. 78. — Barraud, *Notice sur les attributs avec lesquels on a représenté les sibylles aux XVe et XVIe siècles*, dans *Bull. archéol. du Comité hist. arts, mon.*, t. IV, 1848, p. 443-451. — N. H. Bate, *The sibylline oracle*, in-8°, London, 1918. — P. Batiffol, *Oracula hellensia*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. XIII, 1916, p. 177-199. — G. Besançon, *De l'emploi que les Pères de l'Église ont fait des oracles sibyllins*, in-4°, Montauban, 1851. — Better, *Das Sibyllen Citat bei Moses von Choren*, dans *Theol. Quartalschr.*, t. LXXIV, 1892, p. 465-474. — Βιβλος η γνωμ. αγυρικη... *Carmina sibyllæ Erithræ de judicio Christi venturo*, in-4°, Parisiis, 1507. — G. Bigouzo, *Le sibille e i libri sibillini di Roma*, in-8°, Genova, 1886. — D. Blondel, *Des sibylles célébrées tant par l'antiquité que par les saincts Pères*, etc., in-4°, Charenton, 1649; trad. angl. par John Davies, *Treatise of the sibyls*, in-fol., London, 1661. — G. Boissier, *Les origines de la poésie chrétienne. Les apocryphes et les sibyllins*, dans *Revue des Deux Mondes*, Xe sér., t. X, p. 75-103. — A. Bonnetty et Th. Blanc, *Traduction du chant de la sibylle hébraïque, document le plus ancien, le plus important et le moins contesté des livres sibyllins*, dans *Ann. de philos. chrét.*, Ve sér., t. XVII, 1868, p. 214-231, 292-308, 374-478, 455-464; t. XVIII, p. 52-68, 147-164. — A. Bouché-Leclercq, *Les oracles sibyllins*, dans *Revue de l'hist. des relig.*, t. VII, 1883, p. 236-248 (l. I); t. VIII, 1883, p. 619-634 (l. II; l. III, 1re part.); t. IX, 1883, p. 220-233 (l. III, suite et fin). — J. B[rucker], *Des sibylles juives et de leur influence dans la propagation du christianisme*, dans *Études relig. hist. litt.*, Ve sér., t. IX, 1876, p. 600-610. — J. Calceatus, *...Sibyllæ de Christi passione deque mundi conflagratione et universali judicio vaticinium*, in-4°, Parisiis, 1531, in-8°, Lugduni, 1538. — F. Calini, *Dissertazione sopra cio che rimane*

*come detto dalle sibille intorno la divina persona di Gesu Cristo...*, dans Ant. Zaccaria, *Raccoltà di dissertazioni*, t. II, 1792, p. 186-231. — *Carmina sibyllæ de Christo Jesu*, petit in-fol., Venetiis, 1495. — Seb. Castalis, *Sibyllinorum oraculorum lib. VIII gr. et lat.*, etc., petit in-8°, Basileæ, 1555. — Cave, *Scriptores ecclesiastici*, t. I, 1741, p. 57-58. — R. Ceillier, *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, t. I, 1729, p. 528-543; 2e édit., t. I, p. 299-308. — Symph. Champier, *Les prophéties, dites vaticinations des sibilles, translatées de grec en latin par Lactance Firmian et mises en rimes françoises*, in-4°, s. l. n. d. — D. Clasen, *De oraculis gentilium et in specie de vaticiniis sibyllinis, acced. carmina sibyllina, e versione Seb. Castalionis, ut et Onuphr. Panvinii Tractatus de sibyllis*, in-4°, Helmstadii, 1673. — Corte di Bonvicino, *Dissertazione sulle sibille*, dans *Mem. Acad. scienz. Torino*, t. XXIII, 2e part., 1818, p. 161-165. — J. Crasset, *Dissertation sur les oracles des sibylles*, in-12, Paris, 1678; *augm. d'une réponse à la critique de Marckius*, in-8°, Paris, 1684. — Dechent, *Charakter und Geschichte der altchristlichen Sibyllenschriften*, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, t. II, 1878, p. 481-509. — F. Delaunay, *Sur les § 2 et 4 du IIIe l. et sur le proœmium des « Oracles sibyllins »*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, IVe sér., t. II, 1873, p. 47-56; *Les « Oracles sibyllins »*, dans *Correspondant*, IIe sér., t. LVIII, 1874, p. 521-556; t. LIX, p. 99-144; *Moines et sibylles dans l'antiquité judéo-grecque*, in-8°, Paris, 1874, p. 123-400. — J. M. Denuschez, *Ad locum sibyllæ Erythreæ 1, 3, exercit. Acad. Guill. Alabastro in b. Lutherum in jurio oppositis*, in-4°, Witteburgæ, 1713. — H. Ewald, *Abhandlung über Entstehung, Inhalt und Werth der sibyllischen Bücher*, dans *Abhandl. hist. phil. Gesch. Wissensch. Göttingen*, t. VIII, 1858, p. 43-152. — J.-A. Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. I (1705), p. 167-231; 2e édit., p. 227-290. — J. Flachsenius, *Disputatio de oraculis sibyllinis*, in-8°, Aboæ, 1703. — J. Floyer, *The sibylline Oracles, translated from the best greek copies and compared with the sacred prophecies, especially with Daniel and the revelations, and with some much history as plainly shews that many of the sibyls predictions are exactly fulfilled, with answers to the objections made against them*, in-8°, London, 1713; cf. J. Jortin, *Remarks eccles. hist.*, 1751, p. 283-328. — Fréret, *Observations sur les recueils de prédications écrites, qui portoient le nom de Musée, de Bacis et de la sibylle*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXIII, 2e part., 1756, p. 187-212; 2e édit., t. XXXVIII, p. 320-353. — J.-H. Friedlieb, *De codicibus sibyllinorum manuscriptis in usum criticum nondum adhibitis commentatio*, in-8°, Vratislaviæ, 1847; *Oracula sibyllina ad fidem codicum manuscriptorum quotquot exstant recensuit, prætextis prolegomenis illustravit, versione germanica instruxit, annotationes criticas et rerum indicem adjecit. Die sibyllinische Weissagungen vollständig gesammelt, nach neuer Handschriften, Vergleichung, mit krit. Commentare und metr. deutscher Uebersetzung herausgeg.*, in-8°, Leipzig, 1852. — P. Gætanis, *Dissertatio de sibyllis*, dans *Dissert. adun. letter. Mazzuchelli*, t. II, p. 175. — Serv. Gallæus, *Dissertationes II de sibyllis earumque oraculis*, in-4°, Amstelodami, 1688; *Sibyllina oracula, commentariis diversorum illustrata, acc... gr. et lat. cum notis variorum*, in-4°, Amstelodami, 1689. — *Le giroufflier aux dames, ensemble le dit des sibiles*, in-4°, Lyon (commenc. du XVIe siècle), in-4°, Paris, s. d.; in-8°, Avignon, s. d. — Græsse, *Trésor*, 1865, t. I, p. 15; t. VI, 1re part., p. 307-308. — G. Green, *Programmata III de sibyllis*, in-4°, Wittenbergæ, 1661-1662. — H. Grégoire, *Les chrétiens et l'oracle de Didymes*, dans *Mél. Holleaux. Recueil de mém. concernant l'antiquité grecq.*, in-8°, Paris, 1913, p. 81-91, voir *Dictionn.*, t. IV, col. 812-815. — Edw. Greswell, *Exposition... of the Gospels*, t. V, 2e part., 1834, p. 172. — J. Guarana, *Oracoli, auguri, aruspici, sibille, indovini della religione pagana, tratti da antichissimi monumenti e sulle traccie della storia... delineati*, in-fol., Venezia, 1792. — Guiraud, *Les sibylles*, dans *Correspondant*, t. IX, 1845, p. 667-688. — Hain, *Répert. bibl.*, t. IV, 1838, n. 14722. — H. C. Hammermueller, *Dissertatio de sibyllis*, in-4°, Lipsiæ, 1674. — G. H. F. Heiddreede, *Dissertatio de sibyllis*, in-4°, Berolini, 1835. — Henrion, *Dissertation sur les livres sibyllins*, dans *Hist. eccles.*, t. VII, 1854, p. 159-188. — S. A. Hirsch, *The jewish sibylline oracles*, dans *Jewish quart. review*, t. II, 1890, p. 406-429. — Hoffmann, *Lex. bibl. gr.*, t. III, 1836, p. 580-585. — O. Holder-Egger, *Italienische Prophetieen des XIII. Jahrh. : Vaticinium Sibillæ Erithreæ*, dans *Neues Archiv Gesellsch. ält. deut. Gesch.*, t. XV, 1889, p. 151-173; *Sibilla Samia*, p. 177-178. — G. F. Holmes, *Sibyls and their oracles*, dans *South. mag.*, t. XIV, 1874, p. 11, 159. — Th. Hyde, *Historia religionis veterum Persarum eorumque Magorum, ubi etiam... originale orientalis sibyllæ mysterium recluditur*, in-4°, Oxonii, 1700; in-4°, Oxonii, 1760. — *Imagines XII sibyllarum in æs elegantер incisæ, add. insuper singulis breves descriptiones*, in-fol., Arnhemii, 1618. — Jourdain et Duval, *Les sibylles, peintures murales de la cathédrale d'Amiens, découvertes et expliquées*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, t. VIII, 1845, p. 275-302. — J. Kœbelius, *Philippi Siculi discordantiæ SS. doctorum Hieronymi et Augustini, sibillarum de Christo vaticinia cum appropriatis singularum figuris, cum præfat.*, in-4°, Oppenheimii, 1516. — J. F. Kœber, *Dissertatio de sibyllarum libris*, in-4°, Geræ, 1680. — P. Lambecius, *Comment. bibl. Vindobonæ*, t. VIII, 1679, p. 44-52. — Fr. M. Leoni, *Sibyllarum in vetere Ecclesia auctoritas et hist. eccles. ac theol. conjunctio*, in-4°, Venetiis, 1744. — Lumper, *Hist. sanct. Patrum*, t. II, 1874, p. 1-47. — E. Maas, dans *Hermes*, t. XVI, 1861, p. 380-384. — Aug. Maï, *Sibyllinus liber XIV græce ex Ambrosiano codice, cum poetica editoris interpretatione et prævia dissertatione ac notis, accad. sibyll. liber VI et pars VIII*[1], *cum multa vocum et versuum varietate*, in-8° et in-4°, Mediolani, 1817; *Sibyllæ libri XI, XII, XIII, XIV, ex codicibus Vaticanis editi*, dans *Scriptorum veterum nova collectio*, t. III, 3e part., 1828, p. 202-215. — J. Marckius, *De sibyllinis carminibus*, in-8°, Franckeræ, 1682; *Exercitationes juveniles... in præfat. repetitæ ineptiæ Joh. Crassetii... de sibyllinis oraculis exploduntur*, in-8°, Groningue, 1686. — M. Mila y Fontanals, *El canto de la sibila en lengua d'oc*, dans *Romania*, t. IX, 1880, p. 353-365. — P. Mussardus, *Historia deorum fatidicorum, vatum, sibyllarum phœbadum apud priscos illustrium, cum eorum iconibus, præposita est dissertatio de divinatione et oraculis*, in-4°, Coloniæ Allobrogum, 1675. — J. C. Nehring, *Neue Bücher sibyllinischer Prophezeihungen, etc., nebst einer Einleitung von der wahren Historie der Sibyllen und ihren Prophezeihungen*, in-8°, Halle, 1702; in-8°, ib., 1719. — O. Odhelius, *Dissertatio de sibyllis*, in-4°, Arosiæ, 1678. — J. Obsopaeus, *Sibyllina oracula, ex vett. codd. aucta, renovata et notis illustrata cum lat. interpret. Sebast. Castellionis in indice*, in-8°, Parisiis, 1599; in-8°, ib., 1607. — C. Oudin, *Scriptores ecclesiastici*, t. I, 1722, p. 141-178. — F. Paulinus, *Centum fabulæ...*, *Sibyllæ vaticinum de judicio Christi*, in-12, Venetiis, 1587. — Permaneder, *Bibl. patrist.*, t. I, 1841, p. 91-93. — Petit de Julleville, *Mystères*, t. I, 1880, p. 210-211. — G. Postel, *Sibyllinorum versuum. Virgilio in IV Bucolicorum versuum ecloga transcriptorum, ecphrasis commentarii instar*, in-4°, Parisiis, 1553. — J. Rabel, *Sibyllarum duodecim oracula. Les oracles des douze sibylles extraits d'un livre antique, mis en vers latins* par Jean Dorat... *et en vers français* par Claude Binet, *avec les figures desdites sibylles pourtraictes au vif et tirées des vieux exemplaires*, in-fol., Paris, 1586. — S. Reichel, *Dissertatio de libris sibyllinis*, in-4°, Witte-

bergæ, 1655. — J. Reiske, *Exercitationes de vaticiniis sibyllinis pluribusque, quotquot Christi natalem præcenisse leguntur*, etc., in-8°, Lipsiæ, 1688.— Ed. Reuss, *Les sibylles chrétiennes*, dans *Nouv. revue de théol.*, 1861, p. 193-275. — Adr. de Riancey, *Les livres sibyllins*, dans *Revue du monde cath.*, t. VII, 1863, p. 40-52, 95-106 — Ch Ruelle, *L'énigme des oracles sibyllins*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1887, p. 287-292. — Al. Rzach, *Kritische Studien zu den sibyllinischen Orakeln*, dans *Denkschr. Akad. Wiss.*, t. XXXVIII, 4e part., 1890, p. 1-134; *Metriche Studien zu den sibyllischen Orakeln*, dans *Sitzungsb.*, t. CXXVI, 1692; *Oracula sibyllina*, in-8°, Pragæ, 1891. — Saint Jore, *Remarques critiques sur les « Oracles sibyllins » et sur quelque autres livres fabriquez par des imposteurs dès le commencement du christianisme...*, dans *Bibliothèque critique*, t. I, 1707, p. 518-550. — J. Schieferdecker, *Dissertatio de sibyllis earumque oraculis*, in-4°, Cizæ, 1693. — V. H. Scott, *Explication d'une énigme proposée dans le livre des sibylles*, dans *Ann. de philos. chrét.*, IVe sér., t. XX, 1859, p. 239-242. — *Sibyllinarum oraculorum libri octo et fragmenta*, dans Binius, *Bibl. vet. Patr.*, 1624-1654, t. VIII, p. 1-70. — R. Simon, *Disquisitiones criticæ... quibus acc. castigationes theologi cujusdam Parisiensis ad opusculum Isa. Vossii de sibyllinis oraculis et ejusdem responsionem et objectiones nuperæ criticæ sacræ*, in-4°, Londinii, 1684. — K. Simrock, *Deutsche Volksbücher LIV, 12 Sibyllen Weissagungen viel wunderbarer Zukunft vom Anfang bis Enden der Welt*, in-8°, Frankfurt-am-M., 1866. — E. Simson, *Chronicon... et disquisitio de vaticiniis sibyllinis*, in-fol., Oxonii, 1652; in-fol., Lugd. Batav., 1720. — C.-L. Struve, *Fragmentum librorum sibyllinorum quæ apud Lactantium reperiuntur*, in-8°, Regiomonti, 1817. — B. Thorlocius, *Libri sibyllistarum veteris Ecclesiæ, crisi, quatenus monumenta christiana sunt, subjecti, disquisitio*, in-8°, Havniæ, 1815, *Doctrina christianæ in « Libris sibyllinis » faciem sistere conatur*, in-4°, Havniæ, 1816. — *La vera e famosa indovinatione della sibilla Eritrea..., nelle quale... vi si dichiarono ancora appartenenti alla grandezza del cristianesimo*, in-4°, Venezia, 1570, 1691. — F. Vervorst, *De carminibus sibyllinis apud SS. Patres quæ passim occurrunt; in confirmationem veritatis adhibita disceptatio*, in-8°, Parisiis. — R. Volkmann, *De « Oraculis sibyllinis » dissertatio*, in-8°, Lipsiæ, 1854. — L. Vossius, *Vet. poet. græc.*, 1662, p. 1-8; *De sibyllinis aliisque, quæ Christi natalem præcessere oraculis, acc. responsio ad objectiones nuperæ criticæ sacræ*, in-8°, Oxonii, 1676; in-12, Lugd. Bat., 1860. — T. Wagner, *Inquisitio in « Oracula sibyllarum» de Christo*, in-4°, Tubingæ, 1664. — W. Whiston, *A vindication of the « Sibylline oracles », to which are added the genuine oracles themselves, with the ancient citations from them in their originals and in english, and a few brief notes*, in-8°, London, 1715. — A. Wolynsky, *De sibyllinis seu ethnicorum pro christiana religione testimonium*, in-8°, Parisiis, 1870.

H. LECLERCQ.

**ORAISON DOMINICALE.** — I. Texte et variantes. II. Monuments : 1° Ostrakon. 2° Papyrus. III. L'enseignement du *Pater*.

I. TEXTE ET VARIANTES. — Les deux évangélistes qui nous ont conservé le texte de l'oraison dominicale sont saint Matthieu, VI, 9-13, et saint Luc, XI, 2-5. Quoiqu'ils fassent une citation des propres paroles de Jésus, ils n'usent pas de termes absolument identiques; en outre, ils diffèrent encore entre eux en rapportant cette divine prière à des circonstances différentes. D'après saint Matthieu l'enseignement fut donné aux disciples dans un discours tenu en présence d'une multitude de peuple [1]; d'après saint Luc c'est aux seuls disciples qui l'escortaient et venaient d'assister à sa prière que Jésus, à la demande de l'un d'entre eux, fit connaître l'oraison dominicale [2]. On ne saurait soulever une difficulté à ce sujet; rien ne s'oppose à ce que Jésus ait réitéré son enseignement en usant à peu près des mêmes termes. N'en déplaise à certaines critiques, la parabole des talents est distincte de la parabole des mines parce qu'il a plu au Maître, au cours d'un ministère de plusieurs années, exercé en des lieux différents, parmi des populations et un auditoire incessamment renouvelés, de réitérer, sous une forme à peine modifiée, des enseignements ou des conseils déjà donnés. Il en fut de même pour l'oraison dominicale dont il voulait inculquer la formule à ses disciples et, par eux, à tous les chrétiens dans l'avenir. Voici les deux textes qu'il est indispensable de confronter afin de voir à quoi se réduisent les divergences :

| MATTH., VI, 9-13 : | LUC., XI, 2-5 : |
|---|---|
| Πάτερ ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς· | Πάτερ, |
| ἁγιασθήτω τὸ ὄνομά σου· | ἁγιασθήτω τὸ ὄνομά σου· |
| ἐλθάτω ἡ βασιλεία σου· | ἐλθάτω ἡ βασιλεία σου· |
| γενηθήτω τὸ θέλημά σου, ὡς ἐν οὐρανῷ καὶ ἐπὶ γῆς· | |
| τὸν ἄρτον ἡμῶν τὸν ἐπιούσιον δὸς ἡμῖν σήμερον· | τὸν ἄρτον ἡμων τὸν ἐπιούσιον διδου ἡμῖν τὸ καθ'ἡμέραν· |
| καὶ ἄφες ἡμῖν τὰ ὀφειλήματα ἡμῶν, ὡς καὶ ἡμεῖς ἀφήκαμεν τοῖς ὀφειλέταις ἡμῶν· | καὶ ἄφες ἡμῖν τὰς ἁμαρτίας ἡμῶν, καὶ γὰ ραύτοὶ ἀφίομεν παντὶ ὀφείλοντι ἡμῖν· |
| καὶ μὴ εἰσενέγκῃς ἡμᾶς εἰς πειρασμόν, ἀλλὰ ῥῦσαι ἡμας ἀπὸ τοῦ πονηροῦ | καὶ μὴ εἰσενέγκῃς ἡμᾶς εἰς πειρασμόν. |
| « Notre Père qui es dans les cieux, que ton nom soit sanctifié. Que ton règne arrive. Que ta volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel. Donne-nous aujourd'hui notre pain suprasubstantiel. Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induis pas en tentation, mais délivre-nous du mal. » | « Père, que ton nom soit sanctifié. Que ton règne arrive. Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Et remets-nous nos péchés, si nous les remettons à tous ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induis pas en tentation. » |

La prière que les disciples sollicitaient du Sauveur, c'était évidemment pour la réciter désormais et sans attendre la mort du Maître qu'ils ne prévoyaient alors en aucune manière. Par conséquent, du jour où l'oraison dominicale leur eut été enseignée, les disciples l'adoptèrent, l'apprirent de mémoire, la répandirent autour d'eux; on est donc fondé à croire que jusqu'au jour où saint Matthieu et saint Luc l'insérèrent dans leurs évangiles respectifs, cette formule traversa une période au cours de laquelle deux types au moins commencèrent à circuler dans les communautés naissantes. Même quand la formule fut fixée dans les évangiles, nombre de fidèles ont pu se dispenser d'y recourir et de modifier leur récitation privée d'après cette règle à

[1] Matth., V-VI. — [2] Luc., XI, 1.

peine différente de l'usage général. Pendant la période primitive de la liturgie, à l'époque où elle se modelait d'après la liturgie synagogale et s'en différenciait, la prière chrétienne avait dû développer autour de l'institution eucharistique ses premières ressources eucologiques. Nul doute, peut-on dire à priori, qu'une place n'eut été faite au *Pater*, mais la difficulté commence dès qu'il s'agit de déterminer cette place. Est-ce à dire que, dès les temps apostoliques, le *Pater* ait été inséré dans le schéma du rituel pascal devenu l'embryon du canon de la messe? Loin de rien affirmer de semblable, nous hésiterions à l'admettre.

En effet, l'écrit le plus ancien qui témoigne en faveur de la récitation dominicale, la *Didachè*, ou « Doctrine des douze apôtres », dont la rédaction se place vers l'an 80-90, fait un précepte aux fidèles de la récitation du *Pater* et, au lieu de localiser cette récitation dans l'action eucharistique, la *Didachè* prescrit la triple récitation quotidienne : τρὶς τῆς ἡμέρας οὕτω προσεύχεσθε[1]. Il s'agit donc d'une prière qui, pour être officielle, n'en demeure pas moins prière de dévotion privée. N'ayant pas été saisie dès l'origine dans un moule liturgique immuable, l'improvisation de Jésus s'est transmise, oralement sans doute, sans moyen d'éviter les retouches ou les additions. Nous avons, dans la *Didachè*, un mémorable exemple de ce qui était advenu du texte évangélique du *Pater* en un demi-siècle environ, sous l'action de l'usage individuel, sans revision d'après le texte de Matthieu ou de Luc :

Πάτερ ἡμῶν ὁ ἐν τῷ οὐρανῷ.
ἁγιασθήτω τὸ ὄνομά σου,
ἐλθέτω ἡ βασιλεία σου,
γενηθήτω τὸ θέλημά σου
ὡς ἐν οὐρανῷ καὶ ἐπὶ γῆς·
τὸν ἄρτον ἡμῶν τὸν ἐπιούσιον δὸς ἡμῖν σήμερον,
καὶ ἄφες ἡμῖν τὴν ὀφειλὴν ἡμῶν,
ὡς καὶ ἡμεῖς ἀφίεμεν τοῖς ὀφειλέταις ἡμων,
καὶ μὴ εἰσενέγκης ἡμᾶς εἰς πειρασμόν,
ἀλλὰ ῥῦσαι ἡμας ἀπὸ τοῦ πονηροῦ·
ὅτι σοῦ ἐστιν ἡ δύναμις καὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας.

« Notre Père qui es au ciel, que ton nom soit sanctifié, que ton royaume arrive, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donne-nous aujourd'hui le pain nécessaire à notre existence, remets-nous notre dette comme nous remettons aussi la leur à nos débiteurs, et ne nous induis pas en tentation, mais délivre-nous du mal; car à toi est la puissance et la gloire dans les siècles des siècles! »

Outre les leçons ἐλθέτω et ἀφίεμεν qui diffèrent des leçons adoptées pour le texte du Nouveau Testament par Tischendorf et Westcott-Hort : ἐλθάτω et ἀφήκαμεν, nous devons encore noter ἐν τῷ οὐρανῷ au lieu de ἐν τοῖς οὐρανοῖς; ἐπὶ γῆς au lieu de ἐπὶ τῆς γῆς, et τὴν ὀφειλήν au lieu de τὰ ὀφειλήματα. Ce qui est plus remarquable encore, c'est l'addition d'une doxologie[2]. Chez les juifs, dans la liturgie solennelle du temple, on répondait non pas *Amen*, comme dans les synagogues, mais on récitait à voix basse : « Béni soit le nom de ta gloire dès maintenant et à jamais[3]. » C'est donc avec raison que la *Didachè* termine ainsi l'oraison dominicale, mais qu'elle se garde bien d'ajouter *Amen* après la doxologie; ce qui, d'après la coutume juive, donnerait deux finales à la prière[4].

Dans le chapitre qui fait suite immédiatement, la *Didachè* donne des formules de prières dont on doit faire usage pour la fraction du pain et la bénédiction de la coupe; il n'y est fait aucune mention du *Pater*. Sans doute les oraisons prescrites par la *Didachè* ne sont pas exclusives de toute autre chose, mais ces oraisons étaient spéciales à la *fractio panis*, tandis que le *Pater* ne l'était pas. On voit d'après cela que le texte de saint Grégoire Ier, loin de soulever une difficulté, offre une explication utile (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 754-755) : *Orationem vero dominicam idcirco mox post precem dicimus, quia mos apostolorum fuit ut ad ipsam solummodo orationem oblationis hostiam consecrarent. Et valde mihi inconveniens visum est, ut precem quam scholasticus composuerat, super oblationem diceremus, et ipsam traditionem quam Redemptor noster composuit super ejus corpus et sanguinem non diceremus. Sed et dominica oratio apud græcos ab omni populo dicitur, apud nos vero a solo sacerdote. In quo ergo græcorum consuetudines secuti sumus qui aut veteres nostras reparavimus, aut novas et utiles constituimus, in quibus tamen alios non probamur imitari*[5]. Avant saint Grégoire, le *Pater* avait, dans l'Église romaine, sa place à la messe, mais il était relégué à la suite de la fraction du pain et précédait immédiatement le baiser de paix. Cette place s'expliquait sans peine, car il y a dans la tradition liturgique une relation intime entre le *Pater* et le baiser de paix qui est la mise en action de la demande : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » Néanmoins, saint Grégoire les sépara, mais ce fut pour donner au *Pater* une place plus en évidence dans le canon et ce changement eut l'avantage, prévu ou non, de rapprocher la liturgie romaine de la liturgie grecque et des antiques traditions. Saint Augustin dit que presque toutes les Églises récitent le *Pater* après la bénédiction des éléments, et d'autres auteurs des IVe et Ve siècles indiquent aussi cette place[6]. On voit d'après cela qu'il faut réduire, comme nous l'avons dit dans le travail consacré à la messe (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 754-755), l'affirmation de saint Grégoire touchant « cette prière que le Rédempteur lui-même a composée et que les apôtres ont dite pour consacrer l'hostie ».

Avant de quitter les liturgies, remarquons qu'à la messe le *Pater* semble n'avoir été autorisé à prendre place qu'à condition d'être encadré par une préface ou prologue et une conclusion. Le petit prologue romain : *Præceptis salutaribus moniti et divina institutione formati, audemus dicere*, doit être rapproché de ces paroles de saint Cyprien de Carthage : *Dominus inter cætera salutaria sua monita et præcepta divina, quibus populo suo consulit ad salutem, etiam orandi ipse formam dedit, ipse quid præcaremur monuit et instruit*[7]. Quand l'assistance a répondu : *sed libera nos a malo*, le prêtre reprend ce souhait et le développe : *Libera nos, Domine, ab omni malo præterito, præsenti et futuro, et intercedente pro nobis beata et gloriosa semperque virgine*

[1] F. X. Funk, *Opera Patrum apostolicorum*, in-8°, t. I, Tubingæ, 1887, p. CLVIII. Sur la tradition d'une triple prière chez les juifs, cf. Daniel, VI, 10, 13; tradition adoptée chez les fidèles dès l'époque apostolique. Act., II, 15; III, 1; X, 9, 30 et dans les temps qui suivirent; cf. Tertullien, *De oratione*, c. XXV; *De jejuniis*, c. X; Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VII, c. VI, n. 40. — [2] P. Sabatier, *La Didachè ou l'enseignement des douze apôtres*, in-8°, Paris, 1885, p. 97. — [3] *Berakhoth*, de Jérusalem, édit. M. Schwab, p. 174. — [4] Remarquez en outre que cette doxologie n'offre ici rien que d'assez banal; on la retrouve quelques lignes plus bas. *Didachè*, c. IX, 4, avec addition des mots : διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ et c. X, 5 sans les mots ἡ δύναμις καὶ; voir les doxologies de c. IX, 2, 3; c. X, 2, 4. — [5] S. Grégoire, *Epist.*, l. IX, ep. XII. — [6] S. Augustin, *Serm.*, CCXXVII, *Ad infantes;* S. Paulin, *Epist.*, CXLIX, 16; S. Cyrille de Jérusalem, *Catech. mystag.*, V, 6. — [7] S. Cyprien, *De oratione dominica*. Le missel de Bobbio donne ce prologue : *Divino magisterio edocti et divina institutione audemus dicere Pater...;* le missel de Stowe a la même formule dans laquelle il insère *formati* après *institutione*. Le manuscrit de Gerbert laisse le choix entre : *Præceptis salutaribus moniti et divina* ou bien : *Divino magisterio edocti et salutaribus monitis instituti audemus...*

*Maria et...*[1]. Le *Pater* a eu à subir dans les liturgies bien d'autres insertions et manipulations. Dans le rite mozarabe, le peuple répondait *amen* après chaque demande; et les monuments techniques de la liturgie ne sont pas seuls à rendre témoignage de ces additions et remaniements dans le texte, on trouve dans les écrits des Pères de l'Église plusieurs exemples de clausules à l'oraison dominicale [2]. Il faut voir dans cette liberté, prise à l'égard d'une formule sacrée, l'indice, croyons-nous, de son expansion générale et de son adaptation multiforme dès les premiers siècles du christianisme.

C'est également à cette expansion universelle que nous attribuerons l'adoption, dès l'époque apostolique, des deux types que nous désignerons désormais par les termes de *type développé* et *type contracté*.

1° Dès le début de la prière nous pouvons noter ces deux types :

Matth. : πάτερ ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς
Luc : πάτερ

et si nous parcourons la littérature chrétienne contemporaine, nous distinguons nettement deux courants selon qu'on adopte l'un ou l'autre type. Saint Matthieu ne connaît évidemment que le premier type devenu si familier pour lui qu'il le diversifie de toutes manières : ὁ πατὴρ ὑμῶν ὁ οὐράνιος (v, 48; vi, 14, 26, 32); ὁ πατήρ μου ὁ οὐράνιος (xv, 13; xviii, 35); ὁ πατήρ μου ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς (vii, 21; x, 32, 33; xii, 50 (ἐν οὐρανοῖς); xvi, 17; xviii, 10 (ἐν οὐρανοῖς), 19 (ἐν οὐρανοῖς); ὁ πατὴρ ὑμῶν ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς (v, 16, 45; vi, 1; vii, 11; Marc., xi, 25). L'insistance avec laquelle saint Matthieu ramène ce terme finira par l'imposer de préférence au type πάτερ et au type ὁ οὐράνιος. Saint Marc, xi, 25, se décidera lui aussi, une fois au moins, à adopter la formule développée, et l'auteur de la *Didachè*, sans l'accepter tout à fait, ne pourra s'y refuser; profitant de ce que le type avait encore d'imprécis, il choisira ἐν τοῖς οὐρανοῖς, à condition de le retoucher en ἐν τῷ οὐρανῷ. Peut-être cette variante dépend-elle de l'utilisation faite par saint Matthieu et par l'auteur de la *Didachè* de deux traductions légèrement divergentes de l'original araméen. Le cas ne serait pas unique et exclusif à ces deux auteurs. Les synoptiques diffèrent fréquemment les uns des autres dans l'emploi du pluriel et du singulier pour une même citation : Matth., iii, 16 sq.; Marc., i, 10 sq. (pluriel) = Luc., iii, 21 sq. (singulier); — Matth., v, 12 (plur.) = Luc., vi, 23 (sing.); — Matth., vii, 11 (plur.) = Luc., xi, 13 (sing.); — Matth., xix, 21; Luc., xviii, 22 (plur.) = Marc., x, 21 (sing.).

Le type contracté : πάτερ, que nous devons à saint Luc, reparaît chez saint Paul, dont on connaît les rapports assidus avec Luc, Gal., iv, 6 : ... κρᾶζον Ἀββά ὁ πατήρ; Rom., viii, 15 : ... ἐν ᾧ κράζομεν Ἀββά ὁ πατήρ; et ces passages nous paraissent des allusions au *Pater*. Mais saint Luc et saint Paul ne sont pas les seuls à s'exprimer ainsi. Saint Marc, que nous avons vu accueillir une fois seulement le type de la formule développée, s'exprime comme saint Paul et il écrit : xiv, 36 : καὶ ἔλεγεν Ἀββά ὁ πατήρ. Si on veut bien se rappeler que saint Marc a la spécialité de reproduire les expressions mêmes du Christ en langue araméenne dans plusieurs occasions solennelles : v, 41; vii, 11; viii, 34, ne sera-t-on pas fondé à croire que, dans xiv, 36, il a cité une fois de plus la parole du Maître, Ἀββά, et parce que le sens était bien clair pour tous, il s'est contenté de traduire immédiatement ὁ πατήρ, sans ajouter, comme il l'avait fait dans les autres citations araméennes, ὅ ἐστιν, « c'est-à-dire ». Le type contracté pourrait donc avoir débuté par Ἀββά.

2° Les deux premières demandes du *Pater* doivent être étudiées ensemble :

ἁγιασθήτω τὸ ὄνομά σου,
ἐλθάτω ἡ βασιλεία σου.

Un manuscrit des évangiles en cursive, publié en 1890 par M. Hoskier (*Cod. Ev.*, *604* = *Gregory*, *704*), nous donne une variante du plus grand intérêt : πάτερ· ἁγιασθήτω τὸ ὄνομά σου· Ἐλθέτω τὸ πνεῦμά σου τὸ ἅγιον ἐφ' ἡμᾶς καὶ καθαρισάτω ἡμᾶς· γενηθήτω κ. τ. λ. La variante est notable. Or, il se trouve qu'elle peut se justifier d'une attestation patristique qui permet de la faire remonter, au plus tard, au ive siècle. Grégoire de Nysse, dans son discours *De oratione dominica*, s'exprime ainsi : ἢ τάχα καθὼς ἡμῖν ὑπὸ τοῦ Λουκᾶ τὸ αὐτὸ νόημα σαφέστερον ἑρμηνεύεται, ὁ τὴν βασιλείαν ἐλθεῖν ἀξιῶν τὴν τοῦ ἁγίου πνεύματος συμμαχίαν ἐπιβοᾶται. οὕτω γὰρ ἐν ἐκείνῳ τῷ εὐαγγελίῳ φησίν, ἀντὶ τοῦ Ἐλθέτω ἡ βασιλεία σου, Ἐλθέτω, φησί, τὸ ἅγιον πνεῦμά σου ἐφ' ἡμᾶς καὶ καθαρισάτω ἡμᾶς. Et comme pour ne nous laisser rien désirer, Grégoire ajoute quelques lignes plus loin : ὁ γὰρ Λουκᾶς μὲν πνεῦμα ἅγιον λέγει, Ματθαῖος δὲ βασιλείαν ὠνόμασεν κ. τ. λ. Krabinger, l'éditeur, mentionne une variante de la première citation : τὸ πνεῦμά σου τὸ ἅγιον. Maxime, un ardent adversaire du monothélisme, qui vécut pendant la première moitié du viie siècle, commente ainsi ce texte [3] : ὁ γὰρ ἐνταῦθα Ματθαῖός φησι βασιλείαν, ἀλλαχοῦ τῶν εὐαγγελιστῶν ἕτερος πνεῦμα κέκληκεν ἅγιον, φάσκων Ἐλθέτω σου τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ καθαρισάτω ἡμας et plus bas : Ἐλθέτω ἡ βασιλεία σου, τουτέστι τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, ἤδη τῷ τῆς πραότητος λόγῳ τε καὶ τρόπῳ ναοποιηθεῖσι τῷ θεῷ διὰ τοῦ πνεύματος. ἐπὶ τίνα γάρ φησι καταπαύσω, ἀλλ' ἢ ἐπὶ τὸν πρᾶον κ. τ. λ. On rêve à peine variante unique plus brillamment autorisée et justifiée. Il résulte de ce passage que, dans certains milieux, on crut pouvoir substituer dans la formule une demande pour la venue du Saint-Esprit, à la place de la demande de la venue du royaume. L'origine de cette substitution, sans être absolument certaine, nous paraît cependant indiquée par Tertullien : *Cui dicam Pater? ei qui me omnino non fecit, a quo originem non traho an ei qui me faciundo et instruendo generavit? A quo* Spiritum *sanctum postulem?... Ejus* regnum *optabo venire... Quis dabit mihi* panem quotidianum [4]? D'où l'on peut conclure que Tertullien et son antagoniste, Marcion, faisaient usage, pour le *Pater*, d'un texte identique, qui est également celui de Maxime, celui de Grégoire de Nysse, celui enfin de notre manuscrit dont la leçon se trouve, d'une certaine manière, posséder une attestation remontant au début du iiie siècle. Toutefois, on remarquera que Tertullien, s'il mentionne l'Esprit-Saint, ne passe pas sous silence le royaume. Cependant, à s'en tenir au *De oratione*, on constate que le *Pater* de Tertullien est ainsi libellé : *Pater qui in cœlis est. Sanctificetur nomen tuum. Fiat voluntas tua in cœlis et in terra. Veniat regnum tuum. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie. Dimitte nobis debita nostra...* [*remittere nos quoque profitemur debitoribus nostris*]. *Ne nos inducas in temptationem. Sed devehe nos a malo*. Or, dans ce texte, il n'est nullement question de la venue du Saint-Esprit; toutefois, il ne serait pas entièrement déraisonnable de penser

[1] Missel de Bobbio. Le missel de Stowe est identique jusqu'à *et intercedentibus;* voir un grand nombre de variantes dans P. Cagin, *L'antiphonaire ambrosien*, t. v de la *Paléographie musicale*, 1896, p. 132, note 1. — [2] S. Hilaire, *In psalm.*, cxviii, 15, *P. L.*, t. ix, col. 510; S. Jérôme, *In Matth.*, *P. L.*, t. xxvi, col. 206. Développements analogues dans les liturgies grecques de saint Jacques (Brightman, *Liturgies eastern and western*, t. i, Oxford, 1896, p. 60; liturgie des Syriens jacobites, *ibid.*, p. 100; liturgie de saint Marc *(ibid.)*, p. 136; liturgie des coptes jacobites (*ibid.*, p. 182). — [3] *P. G.*, t. xc, col. 884 sq. — [4] *Adv. Marcionem*, l. IV, c. xxix, *P. L.*, t. ii, col. 432 sq.

découvrir une trace de ce sens — et par conséquent de ce tour — dans la variante *sanctificetur* IN NOBIS qui reparaît dans la clausule *ut* IN NOBIS *fiat voluntas Dei in terris*. Ces deux incises *sanctificetur in nobis* et *fiat voluntas in nobis* peuvent être ainsi, sans trop de peine, regardées comme étroitement apparentées, et comme justifiant la leçon du manuscrit de l'*Adversus Marcionem*. Le *in nobis* peut d'ailleurs se réclamer d'autres attestations. Saint Cyprien, dans son *De oratione dominica*, écrit : *Sanctificetur nomen tuum. Non quod, optemus Deo ut sanctificetur orationibus nostris, sed quod petamus ab eo ut nomen ejus sanctificetur* IN NOBIS, et saint Cyrille de Jérusalem, dans la *Catéchèse mystagogique V* : εὐχόμεθα ἐν ἡμῖν ἁγιασθῆναι τὸ ὄνομα τοῦ Θεοῦ. Peut-être le *in nobis*, ἐν ἡμῖν, simple développement parasite, n'a-t-il pas la portée que nous venons de suggérer ; en tout cas, il serait difficile de n'y pas voir une analogie avec le texte de Luc (XI, 2) du *Codex Bezæ* : ἁγιασθήτω ὄνομά σου ἐφ' ἡμᾶς, que la version latine correspondante dans le manuscrit rend par *super nos*.

3° Nous arrivons à la demande suivante :

γενηθήτω τὸ θέλημά σου
ὡς ἐν οὐρανῷ καὶ ἐπὶ γῆς.

Les réminiscences de cette formule apparaissent nombreuses dans le Nouveau Testament : γενηθήτω τὸ θέλημά σου (Matth., XXVI, 42 ; cf. V, 39 ; Marc., XIV, 36) ; πλὴν μὴ τὸ θέλημά μου ἀλλὰ τὸ σὸν γινέσθω (Luc., XXII, 42) ; τοῦ κυρίου τὸ θέλημα γινέσθω (Act., XXI, 14) et même : τὸ θέλημα τοῦ Θεοῦ γενέσθω (*Martyrium Polycarpi*, c. VII), enfin cf. Matth., VII, 21 ; XII, 50 ; XVIII, 14 ; Marc., III, 35. Les variantes relevées entre γενηθήτω, γενέσθω, γινέσθω, ne sont probablement que des tâtonnements de la traduction d'un original araméen. La version Vulgate syriaque porte ܢܗܘܐ (Matth., VI, 10 ; XXVI, 42 ; Luc., XXII, 42 ; Act., XXI, 14).

L'ancienne version syriaque introduit également une variante pour τὸ θέλημα qu'elle donne au pluriel. Le pluriel τὰ θελήματα est employé pour désigner la volonté divine par Ps., XV, 3 ; CII, 7 ; CX, 2 ; Is., XLIV, 28. Dans le Nouveau Testament le texte de saint Marc, III, 35 : ὃς ἂν ποιήσῃ τὸ θέλημα τοῦ Θεοῦ est donné par le manuscrit *B* : τὰ θελήματα ; de même pour le texte de Matth., VII, 21 : ὁ ποιῶν τὸ θέλημα τοῦ πατρός μου le manuscrit ℵ donne τὰ θελήματα, il y a moins d'état à faire de l'emploi de pluriel dans Eph., II, 3.

4° Le texte de saint Matthieu diffère de celui de saint Luc dans la demande suivante. D'accord pour la première partie, ils ne le sont plus pour la deuxième et font usage de δὸς et de δίδου, et encore de σήμ ερον et τὸ καθ' ἡμέραν. Saint Luc est seul, dans les écrits du Nouveau Testament, à faire usage de cette locution τὸ καθ' ἡμέραν qui reparaît XIX, 47, et Act., XVI, 11.

Une fois de plus nous aboutissons à une traduction d'un original araméen, unique, on a des transmissions orales offrant quelques légères divergences au moment où elles furent fixées par écrit. Quoi qu'il en soit, l'adoption de τὸ καθ' ἡμέραν, à la place de σήμερον, marque la préférence donnée à l'impératif présent sur le temps aoriste et aboutit à cette variante notable du sens : « Donnez-nous chaque jour » au lieu de : « Donnez-nous en ce jour. »

Quant à ἐπιούσιος, les deux évangélistes l'emploient sans hésiter et la forme latine *panis quotidianus*, conservée par saint Jérôme, reçoit de ce Père une attestation importante. Dans son commentaire sur saint Matthieu (VI, 11) il nous apprend que : *In evangelio, quod appellatur secundum Hebræos, pro supersubstantiali reperi* Mahar, *quod dicitur crastinum, ut sit sensus : Panem nostrum* CRASTINUM, *id est futurum da nobis hodie*. Cette leçon est donc ancienne ; elle a son prix ; elle s'est légèrement modifiée pour se rapprocher du sens τὸ καθ' ἡμέραν, puisque, dans Tertullien, nous lisons : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*, et dans saint Cyprien : *Panem nostrum cottidianum da nobis hodie*.

5° Dans la demande conditionnelle de rémission des péchés les deux évangélistes s'écartent de nouveau. Saint Matthieu emploie τὰ ὀφειλήματα pour τὰς ἁμαρτίας dont fait usage saint Luc. Les deux leçons pourraient, à la rigueur, avoir traduit à peu près aussi rigoureusement l'une que l'autre le mot araméen ; ce qui doit être noté, c'est l'adoption par la *Didachè* d'une variante sur le texte de saint Matthieu, variante qui est dans le tour d'expression que nous avons remarqué pour la variante ὁ ἐν τῷ οὐρανῷ au lieu de ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς. Ici, au lieu de τὰ ὀφειλήματα ἡμῶν, la *Didachè* nous offre τὴν ὀφειλὴν ἡμῶν.

La deuxième partie de la demande présente deux leçons assez différentes entre les évangélistes :
Matth. : ὡς καὶ ἡμεῖς ἀφήκαμεν τοῖς ὀφειλέταις ἡμῶν ;
Luc. : καὶ γὰρ αὐτοὶ ἀφίομεν παντὶ ὀφείλοντι ἡμῖν.

L'ancienne version syriaque rend la pensée dans Matthieu et Luc par le temps futur, ce qui peut donner lieu de soupçonner que la formule originale était au futur. Cette conjecture peut s'appuyer sur l'emploi de ἀφιόμεν dans saint Luc et de ἀφίεμεν dans la *Didachè*. S'il en est ainsi, il faudra accepter qu'il n'existait pas à l'origine de connexion entre les deux parties de la demande, en tout cas, la forme conservée par saint Luc et l'ancienne version syriaque ne nous en rendent pas suffisamment compte. La plus ancienne attestation de cette demande se lit dans la lettre de saint Polycarpe aux Philippiens, c. VI : εἰ οὖν δεόμεθα τοῦ κυρίου ἵνα ἡμῖν ἀφῇ ὀφείλομεν καὶ ἡμεῖς ἀφιέναι.

6° Saint Matthieu et saint Luc sont d'accord pour la demande suivante. Le médiocre intérêt qui peut s'attacher aux discussions verbales relatives à l'emploi du singulier ou du pluriel, πειρασμόν ou πειρασμοί, ne semble guère justifier l'exhibition d'une multitude de citations, surtout quand elles ne nous mettent pas sur la voie d'une formule originale ou de quelque déviation frappante.

Cette demande est néanmoins une de celles sur lesquelles l'ingéniosité s'est le plus exercée. Saint Augustin qui disait pour son compte : *et ne nos inferas in temptationem*, reconnaît que beaucoup de manuscrits portent *inducas*, et il ajoute : *quod tantumdem valere arbitror, nam ex uno Græco quod dictum est* εἰσενέγκῃς *utrumque translatum est. Multi autem precando ita dicunt, « ne nos patiaris induci in temptationem » exponentes videlicet quomodo dictum sit « inducas »* [1]. Il y revient dans un autre endroit : *Unde sic orant nonnulli et legitur in codicibus plurimis et hoc sit posuit beatissimus Cyprianus : ne patiaris nos induci in temptationem. « In Evangelio tamen græco nusquam inveni nisi « ne nos inferas in temptationem »* [2]. Saint Augustin ne faisait que rappeler une leçon qu'il avait dû rencontrer au cours de ses lectures, car si Tertullien disait : *Ne nos inducas in temptationem, id est, ne nos patiaris duci ab eo utique qui temptat* [3] ; — *erue nos a maligno, id est, ne nos induxeris in temptationem* [4] ; — *quis non sinet nos deduci in temptationem* [5], saint Cyprien, de son côté, adopte le *et ne patiaris nos induci in temptationem* [6].

Les manuscrits bibliques donnent des leçons diverses : *ne passus fueris induci in temptationem* (ms. Bobbio, *k.*) ; *ne passus nos fueris induci in temptationem* (ms. Colbert, *c.*) ; *ne patiaris nos induci* (Book of Armagh, ms. *evang. Rusworthianus*).

Un certain nombre d'écrivains et de Pères latins

[1] S. Augustin, *De sermone Domini*, *P. L.*, t. XXXIV, col. 1282. — [2] S. Augustin, *De dono perseverantiæ* c. VI, *P.L.*, t. XLV, col. 1000. — [3] *De oratione*, c. VIII. — [4] *De fuga*, c. II. — [5] *Adversus Marcionem*, l. IV, c. XXVI. — [6] *De oratione dominica*.

nous donnent une glose dont la source paraît clairement remonter jusqu'à saint Paul. I Cor., x, 12-13 : πιστὸς δὲ ὁ θεός, ὃς οὐκ ἐάσει ὑμᾶς πειρασθῆναι ὑπὲρ ὃ δύνασθε, ἀλλὰ ποιήσε σὺν τῷ πειρασμῷ καὶ τὴν ἔκβασιν τοῦ δύνασθαι ὑπενεγκεῖν. Ce passage a été introduit par saint Cyprien dans ses *Testimonia*, l. III, n. 91 : *Temptatio vos non occupabit nisi humana. Fidelis autem* Deus qui non patietur vos temptari super quod potestis, sed faciet cum temptatione etiam evadendi *facultatem, ut possitis tolerare (quod ferre potestis*, ms. Sessorian., VII^e^ siècle). Outre cette citation et indépendamment d'elle nous retrouvons la pensée de saint Paul condensée et insérée dans la demande du *Pater*.

Voici quelques témoignages :

Saint Hilaire de Poitiers [1] : *Quod et in dominicæ orationis ordine continetur, cum dicitur : Non derelinquas nos temptatione quam ferre non possimus*, et il ajoute les paroles de l'Apôtre citées plus haut.

Chromatius d'Aquilée [2] : *Dehinc ait : Et ne nos inducas in temptationem, sed libera nos a malo. Non ergo ne in toto tentemur oramus, sed ne super quam virtus fidei patitur temptationem tradamur; quod ipsum in alio libro evangelii ostensum est : sic enim scriptum est : Et ne nos inferas in temptationem, quam sufferre non possumus;* et lui aussi cite le texte de l'Apôtre, mais on remarquera que l'incise *quam sufferre non possumus* ne fait pas partie du texte de Chromatius.

Saint Jérôme [3] : *... quotidie in oratione dicentes : Ne inducas nos in temptationem quam ferre non possumus.*

Saint Augustin [4] : *Aliud est induci in temptationem, aliud temptari... Inducimur enim si tales acciderint quas ferre non possumus.*

Pseudo-Augustin [5] : *Et ne patiaris nos induci in temptationem quam ferre non possumus. Vide quid dicat : quam ferre non possumus; non dicit : non inducas nos in temptationem, sed...*

Plusieurs liturgies grecques nous offrent la même glose :

Liturgie d'Alexandrie [6] : μὴ εἰσενέγκῃς ἡμᾶς εἰς πειρασμόν, ὃν ὑπενεγκεῖν οὐ δυνάμεθα, et l'*embolisme* [7] : ἀλλὰ ποίησον σὺν τῷ πειρασμῷ καὶ τὴν ἔκβασιν, τοῦ δύνασθαι ἡμᾶς ὑπενεγκεῖν.

Liturgie de saint Jacques [8] *(embolisme)* : μὴ εἰσενέγκῃς ἡμᾶς εἰς πειρασμόν, κύριε, κύριε τῶν δυνάμεων, ὃ ὑπενεγκεῖν οὐ δυνάμεθα, ὁ εἰδὼς τὴν ἀσθένιαν ἡμῶν, ἀλλὰ ῥῦσαι κ.τ.λ.

Liturgie syrienne de saint Jacques [9] : *Domine, Deus noster, ne inducas nos in temptationem, quam virtute destitui sustinere non possimus* [*sed fac etiam cum tentatione proventum, ut possimus sustinere,*] *et libera.*

Liturgie copte [10] : *(embolisme) : ne nos inducas in temptationem, neque permittas ullam iniquitatem in nos dominari.*

7° La dernière demande du *Pater* ne nous a été donnée que par saint Matthieu dont le texte nous offre ainsi trois clausules attestées par lui seul, ce sont :

*a)* ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς;

*b)* γενηθήτω τὸ θέλημά σου ὡς ἐν οὐρανῷ καὶ ἐπὶ τῆς γῆς;

*c)* ἀλλὰ ῥῦσαι ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ πονηροῦ.

Nous n'avons ici qu'à nous occuper de la dernière clausule dont l'omission par saint Luc a été expliquée par quelques Pères de l'Église qui voient dans cette demande une tautologie par rapport à la demande précédente : ne nous induisez pas en tentation; ainsi, d'après eux, il faut entendre comme s'il y avait ὁ πονηρός, « le tentateur », et non τὸ πονηρόν, « le mal ».

On a consacré à la discussion de ce point d'interminables dissertations [11]; on a fait comparaître l'Ancien Testament, le Nouveau, les Pères de l'Église, les classiques grecs et latins, sans oublier les orientaux, sans omettre la grammaire et la philologie et on a abouti à laisser la question à peu près au même point. Avons-nous ici τὸ πονηρόν comme dans Luc., VI, 45; Rom., XII, 9, ou bien ὁ πονηρός, comme dans Matth., XIII, 19, 38; Eph., VI, 16; I Joa., II, 13, 14; III, 12; V, 18 et probablement encore Matth., V, 37, 39; Joa., XVII, 15; II Thess., III, 3; I Joa., V, 19? La forme ὁ πονηρός paraît devoir obtenir la préférence. Outre que cette manière de s'exprimer est beaucoup plus fréquente que l'autre chez les écrivains du Nouveau Testament, le contexte lui-même la suggère : « Ne nous induisez pas en tentation, *mais* délivrez-nous du *tentateur*. Si au lieu du tentateur il s'agissait du mal en général, la correction de la phrase et la logique de la pensée réclameraient : *et* délivrez-nous du *mal*. Des arguments aussi délicats sont du nombre de ceux que la pratique et l'inadvertance viennent infirmer chaque jour; néanmoins, on ne peut les négliger ni les omettre. Les versions grecques et latines du texte ne sont pas formelles et laissent subsister le doute, les versions syriaque et sahidique favorisent la forme personnelle ὁ πονηρός. Les Pères grecs sont unanimes à l'adopter, ainsi que les liturgies de saint Jacques, de saint Marc et d'Addaï; enfin, et ce témoignage est loin d'être négligeable, Tertullien et saint Cyprien sont pour la forme personnelle [12]. On trouvera tous ces textes cités et discutés dans les dissertations dont nous donnons les titres; la simple transcription nous entraînerait beaucoup trop loin [13].

8° La doxologie suivante a fini par s'attacher au type qui s'est développé pendant les premiers siècles, et à faire corps avec lui : ὅτι σοῦ ἐστιν ἡ βασιλεία καὶ ἡ δύναμις καὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας. ἀμήν. Le fait que cette addition est d'origine liturgique ne fait de doute pour personne. Si les critiques en avaient besoin pour se mettre d'accord entre eux, ils pourraient invoquer l'autorité des manuscrits ℵ, B. D. Z, de cinq manuscrits cursifs, des versions latine et bohaïrique, d'Origène, de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Augustin.

La présence ou l'absence de ἀμήν est indépendante de la doxologie. Parmi les anciens témoins du texte, il en est qui l'accueillent, d'autres qui l'omettent. Wordsworth hésite. Avant le milieu du IV^e^ siècle, l'*Amen* n'est pas encore admis partout quoique sa présence dans la version syriaque de Cureton, et dans la version sahidique, témoigne qu'il avait fait son apparition, en certains milieux, dès le II^e^ siècle.

*Bibl.* — F. H. Chase, *The Lord's Prayer in the early Church*, dans *Texts and studies*, in-8°, t. I, Cambridge, 1891, fasc. 3; O. Dibelius, *Das Vaterunser, Umrisse zu einer Geschichte des Gebets in der alten und mittleren Kirche*, in-8°, Giessen, 1903; Th. Esser, *Zur Archeologie des Pater noster Schnur*, dans *Congrès scient. internat. des cath. Sciences relig.*, Fribourg, 1897, p. 329-382; P. Fiebig, *Das Vaterunser. Ursprung, Sinn und Bedeutung d. christl. Hauptgebete*, Gutersloh, 1927; L. Gotzle et A. Knöpfler, *Der Vater unser im Geiste der ältesten Kirchenväter im Bild und Wort dargestellt*, Freiburg, 1902; Kamphausen, *Das Gebet des Herrn*, 1866;

[1] *In psalm.*, CXVIII, *P. L.*, t. IX, col. 510. — [2] *Tractatus*, XIV, *P. L.*, t. XX, col. 362. — [3] *In Ezechielem*, XLVIII, 16, *P. L.*, t. XXV, col. 484. — [4] *De sermone Domini*, II, 9, *P. L.*, t. XXXIV, col. 1282 sq. — [5] *Serm.*, LXXXIV, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1909. — [6] L. Swainson, *The greek liturgies chiefly from original authorities*, 1884, p. 6. — [7] Id., *ibid.*, p. 62 sq. — [8] Id., *ibid.*, p. 306 sq. — [9] Id., *ibid.*, p. 343. — [10] Hammond, *Liturgies eastern and western*, in-12, Oxford, p. 223. —

[11] Cf. F. H. Chase, *The Lord's Prayer in the early Church*, dans *Texts and studies*, t. I, fasc. 3, 1891, p. 70-123. — [12] J. B. Lightfoot, *On a fresh revision of the New Testament*, append. II. L'opinion favorable à τὸ πονηρόν a été défendue par Cook, dans *The guardian*, 17 mai 1881; Lightfoot, dans *The guardian*, 7, 14, 21 sept.; Cook dans *The guardian*, 26 nov. 1881. — [13] F. H. Chase, *op. cit.*, p. 125-146, 151-154, 158-167.

E. Loeschcke, *Das Vaterunser. Erklärung des Theophilus von Antiochien. Eine Quellenuntersuchung zu den Vaterunser-Erklärung des Tertullian und Cyprian, Chromatius und Hiéronymus*, Berlin, 1908.

II. Monuments. — 1° *Ostrakon.* — Nous avons déjà fait connaître ce monument du IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 203-205, fig. 7897, avec la bibliographie).

2° *Papyrus.* — Trouvé à Ehnassieh, en 1899; écriture onciale (ὀξύρυγχος τύπος), pouvant dater du VIe siècle. Nous donnons le texte avec, en regard, la restitution proposée par Wilcken :

+ δεσποταθεπαντοκρατωρ
οπατη [.]του κυ και σο δαιμων
. . . . . αγιεσερηνε
ευχαριστω εγωσιλουανοσυιος
σαραπιωνοσκαικλινωτην
κεφαλην [. .]υκαιενωπιονσου
αιτων και παρακαλωνοπωσδιω
ξησαπεμουτου δουλουσουτον
δαιμοναπροβασκανιασκαι
τονκ. . .ε.πασ.καιτοντησ
αηδιασκα. πασανδενοσον
καιπασανμαλακιαναφελε
απεμουοπωσυγιανωκς. . . [.]
ευ
λ. . . . .ειπειντηναγγελικην
ευχην. . . . . .
ουν. . . . . τοονομασου·ελθ.
τωηβα. . . . . ουγενηθητωτοθ.
λη. α. . . . ενουνωκς επιγη. . .
αρτονη. . . . . νεπιουσιονδοση. .
σημερονκαι αφεσημινταοφειλ.
ματαημων. . . θακςημεισαφεισ[ ]
τοισοφει. . . . . και. . αγε
ημασεισπειρασμονκεα. . .ρυ [ ]
μασαποτησπο[.]. ηρ . . ηδοξ. . .

τουσαιων. . . . . .καιητων [ ]
εναρχηεισυ. . . . σϐιϐλοσκε
ιτ. . . . .ο. . . .
οφωσεκφοτοσθσαληθινοσχαρισον
εμετονδουλονσουτοφωσαγιεσερηνε
προσπεσευπερεμεμουϊνατελειωσυγιανω

+Δέσποτα θ(ε)ὲ παντοκράτωρ
ὁ πατὴ[ρ] τοῦ κ(υρίο)υ καὶ σ(ωτῆρ)ο<ς ἡ> μῶν
[Ἰ(ησο)ῦ Χ(ριστο)ῦ κ]αὶ (?) ἅγιε Σέρηνε,
εὐχαριστῶ ἐγὼ Σιλουανὸς υἱὸς
Σαραπίωνος καὶ κλίνω τὴν
κεφαλήν [μο]υ κα <τ> ενώπιόν σου
αἰτῶν καὶ παρακαλῶν, ὅπως διώ-
ξῃς ἀπ' ἐμου τοῦ δούλου σου τὸν
δαίμονα προβασκανίας καὶ
τὸν κ. . . ε.πας καὶ τὸν τὴς
ἀηδίας κα[ὶ](?) πᾶσαν δὲ νόσον
καὶ πᾶσαν μαλακίαν ἄφελε
ἀπ' ἐμοῦ, ὅπως ὑγιανῶ καὶ. . . [.

λ. . . . .εἰπεῖν τὴν εὐαγγελικὴν
εὐχὴν[οὕτως (?) Πάτερ ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς]
οὐ(ρα)ν[οῖς, ἁγιασθήτω] τὸ ὄνομά σου· ἐλθ[ά]-
τω ἡ βα[σιλεία σ]ου, γενηθήτω τὸ θ[έ].
λη[μ]ά [σου ὡς] ἐν οὐ(ρα)νῷ καὶ ἐπὶ γῆ [ς· τὸν
ἄρτον ἡ[μῶν τὸ]ν ἐπιούσιον δὸς ἡ[μῖν]
σήμερον καὶ ἄφες ἡμῖν τὰ ὀφειλ[ή].
ματα ἡμῶν [κα]θὰ καὶ ἡμεῖς ἀφεί <ε> [μεν]
τοῖς ὀφει[λέταις ἡμῶν] καὶ [μὴ] ἄγε
ἡμᾶς εἰς πειρασμόν, κ(ύρι)ε, ἀ[λλὰ] ῥῦ[σαι ἡ].
μᾶς ἀπὸ τῆς πο[ν]ηρ[ίας]. [Σοῦ γάρ ἐστιν] ἡ
[δόζ [α εἰς]
τοὺς αἰῶν[ας. . . . . .]καὶ ἡ τῶν [. . . .
ἐν ἀρχῇ εισυ[. . . . . .]ς βιβλος κε
.τ[. . . . . .]ο[. . . . .]
ὁ φῶς ἐκ φωτὸς, Θ(εὸ)ς ἀληθινὸς χάρισον
ἐμὲ τὸν δοῦλόν σου τὸ φῶς. Ἅγιε Σέρηνε
πρόσπεσε ὑπὲρ ἐμοῦ, ἵνα τελείως ὑγιανῶ

L'intérêt principal de cette prière de Silvanus se trouve dans l'insertion de l'oraison dominicale (lignes 15-25). Une malencontreuse lacune (lignes 13-14) ne permet pas de suivre l'enchaînement d'idées qui amène la citation du *Pater* à un moment où on ne s'y attend pas. On remarquera que l'auteur désigne cette prière d'une manière peu exacte lorsqu'il la nomme τὴν ἀγγελικὴν εὐχήν, mais l'addition en interligne de la syllabe ευ vaut une correction et permet de lire : τὴν εὐαγγελικὴν εὐχήν. « La prière de l'Évangile » est, en effet, le terme dont on se sert pour désigner le *Pater* dans l'histoire copte de Gesios et Isidoros [1].

Il est intéressant de rapprocher le texte du papyrus d'Ehnassieh du texte de l'*ostrakon* de Mégare que nous avons rappelé plus haut; on remarquera ici moins de libertés prises avec le texte de saint Matthieu : ligne 21 [κα]θὰ, au lieu de ὡς; ligne 22 : ἄγε, au lieu de εἰσενέγκῃς; ligne 23 : κε (=κε=κύριε) est ajouté; ligne 24 : τῆς πο[ν]ηρ[ίας au lieu de τοῦ πονηροῦ. L'*ostrakon* n'a pas de doxologie, celle du papyrus est très abrégée.

« O Seigneur, Dieu tout-puissant, Père de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et toi, ô saint Serenus! Moi, Silvain, fils de Sérapion, je prie et j'incline ma tête devant toi, et je te demande instamment de chasser loin de moi, ton serviteur, les démons de l'ensorcellement et de l'inimitié. Ote de moi toute maladie et toute faiblesse, afin que je devienne bien portant. Récitons la prière de l'Évangile : Notre Père, qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite dans le ciel comme sur la terre. Donnez-nous aujourd'hui notre pain supersubstantiel, pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous induisez pas en tentation, Seigneur, mais délivrez-nous du mal, car à toi est la gloire pendant l'éternité. O lumière de lumière, Dieu véridique, donne-moi la lumière. Saint Serenus, jette-toi pour moi aux pieds de Dieu, afin que je... »

*Bibl.* — U. Wilcken, *Heidnisches und christliches aus Ægypten*, dans *Archiv für Papyrusforschung*, t. I, part. 3-4, 1901, p. 429-437; *Ægyptische Urkunden aus dem königl. Museen zu Berlin*, t. III, 1902, n. 954; L. Mitteis et U. Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, t. I, 2e part., p. 159, n. 133.

III. L'enseignement du *Pater*. — Saint Matthieu place la scène de l'enseignement du *Pater* pendant la prédication de Jésus en Galilée, au cours du sermon sur la montagne. Saint Luc l'introduit entre l'épisode de Marthe et Marie et celui de Béelzébuth, sans précision que ces mots : ἐν τόπῳ τινί, « en un certain endroit ». Saint Marc ne donne pas la formule intégrale du *Pater*, mais quelques mots seulement qu'il introduit à l'occasion du figuier maudit sur le chemin de Béthanie à Jérusalem, il rapporte ces paroles de Jésus : « Ayez foi en Dieu. En vérité je vous le dis que celui qui dirait à cette montagne : Enlève-toi et jette-toi dans la mer, et qui n'hésiterait pas dans son cœur, mais croirait que ce qu'il dit arrive, cela lui arrivera. C'est pourquoi je vous le dis : tout ce que vous demanderez en priant,

[1] *Aegyptische Zeitschrift*, 1883, p. 154.

croyez que vous l'avez obtenu et cela vous arrivera. Et quand vous êtes debout pour prier, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, remettez-le afin que votre Père qui est dans les cieux vous remette aussi vos fautes : ὁ πατὴρ ὑμῶν ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς ἀφῇ ὑμῖν τὰ παραπτώματα ὑμων (XI, 23-26). « Comme l'indique le contexte, cette instruction sur la prière est donnée par Jésus-Christ en passant sur le mont des Oliviers, le surlendemain de l'entrée triomphale à Jérusalem. De plus, en rapprochant cet ensemble de circonstances du récit de saint Luc où le *Pater* est enseigné dans un endroit qui semble être dans le voisinage du village de Marthe et de Marie, on arrivera naturellement à localiser, à une certaine époque, l'enseignement de l'oraison dominicale sur le mont des Oliviers, au lieu même où Jésus avait l'habitude d'instruire ses disciples [1]. »

H. LECLERCQ.

**ORAN ET ORANIE.** — L'*Atlas archéologique* de Stéph. Gsell ne relève aucune trace certaine de colonisation romaine sur l'emplacement de cette ville et

9062. — *Memoria* des martyrs de Dahra, au musée d'Oran. D'après R. de La Blanchère, *Musée d'Oran*, 1893, p. 27.

*L'Afrique chrétienne* de J. Mesnage ne lui connaît aucun évêque. Si la ville est ainsi complètement déshéritée, la région qui dépend aujourd'hui de la ville moderne mérite cependant l'attention et le musée d'Oran possède quelques inscriptions dont il est nécessaire de parler. C'est ce que nous allons faire avec l'aide d'un précieux travail sur *Le christianisme en Oranie avant la conquête arabe* publié dans le *Bulletin du cinquantenaire de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran* [2], le 15 avril 1928, par Stéph. Gsell qui nous envoyait « ce mémoire introuvable, en souhaitant qu'il puisse rendre quelque service [3] ». On en jugera à la lecture.

Au début du IIIe siècle, Tertullien [4] affirmait que l'Évangile avait pénétré chez beaucoup de Maures (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MAROC). Cependant, pour la partie occidentale de la province de Maurétanie Césarienne — pour l'Oranie actuelle — c'est seulement un siècle plus tard que nous trouvons des preuves à l'appui de cette assertion.

Les inscriptions chrétiennes les plus anciennes de l'Oranie, découvertes à ce jour, sont des épitaphes d'Altava, à l'est de Tlemcen (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LAMORICIÈRE); elles portent des dates de l'ère provinciale qui répondent aux années 302, 305, 310, 318, 323, 327 après Jésus-Christ [5]. On y lit la formule *discessit* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1172-1173), suivie du jour et du mois de la mort, témoignage de christianisme, qui s'offre d'ailleurs avec les lettres DMS (voir *Dictionn.*, t. I, col. 171-176) tracées en tête de ces inscriptions, comme en tête de milliers d'épitaphes païennes. En les gravant sur leurs tombes, les chrétiens se conformaient à une vieille coutume, mais peut-être interprétaient-ils autrement ces lettres. Sur une inscription chrétienne d'Aumale, de l'année 318, le sigle DMS est suivi des mots : *Donis memoriæ spiritantiu(m)* [6] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3218); à supposer toutefois qu'ils éprouvassent le besoin d'y attacher un sens. En divers lieux de l'Oranie, ils s'en servirent encore pendant plusieurs siècles, alors qu'aucune raison de prudence ne pouvait plus les engager à dissimuler leur foi.

Après ces épitaphes d'Altava vient se placer, dans l'ordre chronologique, la célèbre inscription exhumée près de Renault. C'est la *memoria* des martyrs du Dahra, trouvée dans le territoire des Mediouna, à 3 km. et demi au nord-ouest de Renault, d'où elle a été apportée au musée d'Oran (fig. 9062). Gravée sur une pierre qui, par sa forme et sa décoration, paraît avoir surmonté l'entrée d'une chapelle, c'est une table en pierre calcaire, haute de 0 m. 65, large de 1 m. 24, où, dans un cadre orné et à queues d'aronde, on lit, sur huit lignes, la dédicace de la chapelle. Elle se compose de quatre parties : formule initiale et noms des martyrs (lignes 2-5); noms des dédicants (lignes 6-7); date du martyre (ligne 8); addition postérieure (ligne 1) :

*Memoria Bennagi et Sexti, k(a)l (end)as (novembres).*

*Memoria beatissimorum martyrum, id est Rogati, Maienti, Nassei, Maximae, quem Primosus, Cambus genitores dedicaverunt. Passi XII kal(endas) nov(e)m(bres)* ☧ *CCXC prov(inciae).*

C'est la plus ancienne inscription datée d'Afrique où apparaisse sûrement le monogramme constantinien. En outre, elle nous fait connaître les noms et les jours anniversaires de six martyrs : 21 octobre, Rogatus, Maientus, Nasseus, Maxima; 1er novembre, Bennagius et Sextus. Ces deux derniers avaient donc souffert onze jours après les autres. L'inscription se termine par la mention de l'ère maurétanienne, année 290, qui correspond à l'année 329 de notre ère.

Ligne 1. — Cette ligne, gravée très légèrement et avec négligence, a été ajoutée après coup; elle avait été négligée par les premiers éditeurs et fut déchiffrée par S. Gsell. L'addition avait pour objet de mentionner deux nouveaux martyrs : *Bennagius et Sextus*, de qui les noms ne se lisent sur aucun autre document africain. Un *Benagius* figure sur une pierre gravée, découverte en Algérie. A la fin de la ligne, il faut peut-être lire *k(a)l(endas) a(u)g(ustas)*. Dans les inscriptions chrétiennes du pays, le G a souvent une forme voisine de l'S.

Ligne 2. — *Memoria*, au sens de chapelle; voir *Dictionn.*, t. XI, à ce mot.

Ligne 3. — IDEST, d'après M. P. Monceaux, ce pourrait être une erreur du lapicide pour [*Mo*]-DEST [*i*]. Un martyr *Modestus* est mentionné, au jour indiqué ci-dessous (ligne 8), le XII des calendes de novembre, par le martyrologe hiéronymien, avec des martyrs dont les noms se rapprochent de ceux de la ligne 4.

Ligne 4. — Ce sont des martyrs locaux auxquels on trouve plusieurs homonymes en Afrique, des Rogatus, des Maxima.

On a proposé d'identifier ces martyrs de Renault

[1] L.-H. Vincent et F.-M. Abel, *Jérusalem. Recherches de topographie, d'archéol. et d'hist.*, in-8°, t. II, Paris, 1914, p. 375. — [2] P. 17-32. — [3] Lettre du 27 décembre 1930. — [4] Tertullien, *Adversus Judaeos*, c. VII. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9862, 9885, 21734, 9892, 9855, 9890. — [6] Cf. P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1902, p. 224-226.

avec des martyrs africains, dont les noms présentent quelques analogies et qui figurent le même jour au martyrologe hiéronymien, le XII des calendes de novembre : *In Africa. Modesti...*, *Matheri*, *Dissei*. L'identification est loin d'être certaine; mais elle n'est pas invraisemblable, si l'on tient compte de l'altération si fréquente des noms dans les martyrologes.

Au lieu de MAIENTI, on avait lu d'abord MATENII.

Ligne 5. — *quem* = *quam (memoriam)*...

Ligne 6. — *Primosus* et *Cambus* sont deux personnages inconnus. D'après l'inscription, c'étaient les

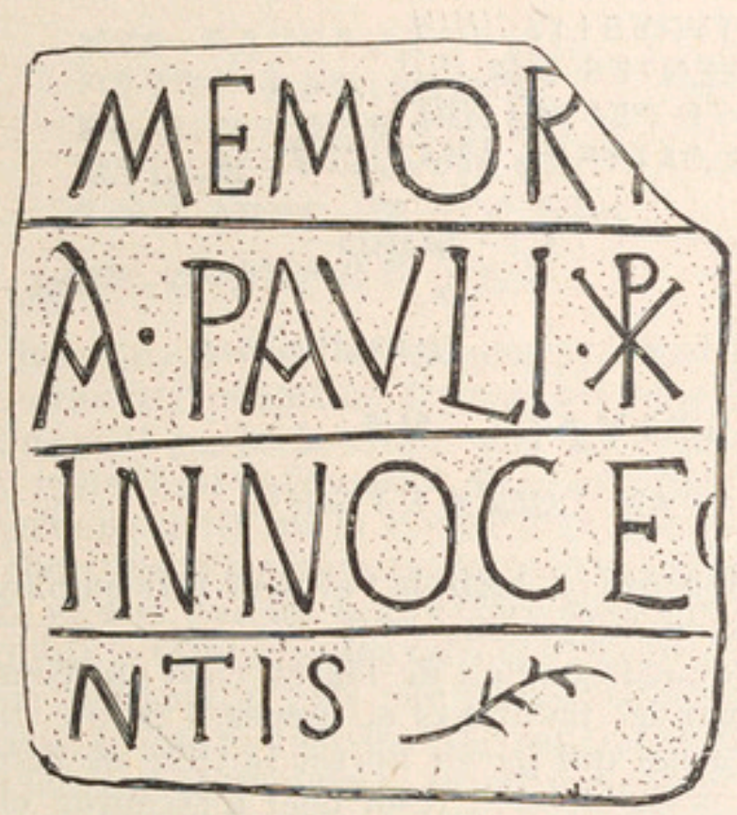


9063. — Dalle funéraire.
D'après *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1878, p. 143.

pères des quatre martyrs nommés aux lignes 4 et 5. Ce sont eux qui élevèrent et dédièrent la chapelle.

Ligne 7. — *Dedicaverunt*, formule plutôt rare sur les inscriptions chrétiennes.

Ligne 8. — La forme *passi*, appliquée à des martyrs et suivie d'une date ou d'un nom de lieu, se rencontre assez fréquemment en Afrique : à Uppenna, à Henchir Certouta, à Sillègue, à Rouffach, à Aïn-Melloul, à Orléansville.

D'après une observation de S. Gsell, les lettres NO ont été gravées à la place d'un autre mot qu'on avait martelé. Il est probable que le lapicide s'était trompé d'abord pour l'indication du mois et avait écrit D*(e)*C*(e)*M*(bres)*.

On remarquera la disposition du monogramme constantinien, qui est fortement incliné à droite.

Eu égard à la teneur de l'inscription, il y a lieu de croire que c'est la date du martyre, et non, comme on l'a soutenu, celle de la dédicace de l'édifice; il n'est pas vraisemblable que Rogatus et ses compagnons aient été mis à mort un quart de siècle plus tôt, lors de la persécution de Dioclétien, et que leurs parents aient laissé passer une quinzaine d'années après la paix de l'Église (en 313) pour leur élever ce monument. Ils durent donc périr, non pas à la suite d'une condamnation officielle, mais dans quelque bagarre locale, massacrés soit par des païens fanatiques, soit par des chrétiens appartenant à une autre communauté qu'eux-mêmes. On a supposé que c'étaient des schismatiques, de ces donatistes dont les querelles avec les catholiques remplirent l'histoire de l'Afrique au IVe siècle et pendant une partie du Ve. Hypothèse qu'il faut rejeter si vraiment ce sont les noms — bien défigurés — de deux de ces martyrs, Maientus et Nasseus, qui ont pris place dans le martyrologe hiéronymien, sous les formes *Matheri et Dissei*, à la date qu'indique la pierre de Renault, le XII des calendes de novembre [1].

D'assez nombreuses inscriptions, presque toutes des épitaphes, attestent la diffusion du christianisme en Oranie dans le siècle qui suivit. L'une d'elles, trouvée à Saint-Leu, conservée à la bibliothèque épiscopale d'Oran, mesure 0 m. 23 en hauteur sur 0 m. 21 en largeur, hauteur des lettres 0 m. 04, n'est pas datée, mais la simplicité de la rédaction

MEMORI
A·PAVLI☧
INNOCE
NTIS

et la forme du chrisme qui accompagne l'épitaphe ne permettent guère de la regarder comme postérieure au IVe siècle (fig. 9063) [2].

D'autres portent l'indication fort utile de l'ère provinciale. Aux Andalouses, c'est une épitaphe de l'année 353 après Jésus-Christ [3] :

MEMORIA ERV
GE///NI UICSI
T ANNIS LX
DISCESSIT ANN
PROV CCCXIIII

à Aïn-Témouchent, une de l'année 418, conservée à Oran, dans le jardin public [4] :

MЄMORIЄ
ЄVA'SSE QVI
VIXIT ANNIS
P M XXIII
ΔISCESSIT
INP CCCLXX ЄT
NONO · II

A Arbal, deux de 345 [5] et de 352 [6] :

MEMORIAE MAECI RVST
*ic*I QVI PRECESSIT IN P
*ac*E DOMINICA ET VIC
*sit* ANNIS LX MAECIVS
VICTOR F*ec*IT AN P
CCC ET SEXTA

LOLIAE VITTVNAE QVI IN PA
CE DOMINICA NOS PRE
CESSIT QVI VIXIT ANNIS P·M·
XXVIII CIVLIVS ACVTVS
MARITVS EIVS MEMORIAM
FECIT P CCCXIII MORITVR XI KAL SEPTEMBRES

[1] *Ephemeris epigraphica*, t. V, n. 1041; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21517; R. de La Blanchère, dans *Bull. de la Soc. de géogr. et d'archéol. de la province d'Oran*, Oran, 1892, p. 403; le même, *Musée d'Oran*, in-4°, Paris, 1893, p. 27; Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 458, n. 8; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrét. d'Afrique*, dans *Mém. présentés à l'Acad. des inscr. par des savants étrangers*, t. XII, 1re part, 1907, p. 317-320, n. 328; le même, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1903, p. 159-161. — [2] Cherbonneau, dans *Revue des sociétés savantes*, VIe sér., t. VI, 1877, p. 511; *Revue africaine*, t. XXII, 1878, p. 353; A. Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1878, p. 143; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9789; *Dictionn.*, t. col. 602, fig. 5850. — [3] Demaeght, dans *Bull. des antiq. africaines*, t. I, 1883, p. 209; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21660. — [4] Fey, dans *Revue africaine*, t. III, p. 429; Noël, *Notice sur les ruines romaines d'Aïn-Témouckent*, in-8°, Oran, 1860, p. 11, n. 11; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9804. — — [5] Renier, *Inscr.*, n. 3795; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9793. [6] Demaeght, dans *Bull. d'Oran*, fasc. 16, append. archéol.; *Bull. des antiq. africaines*, t. I, 1883, p. 272, n. 124; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21645; *Ephem. epigr.*, t. V, n. 1056.

A Guetna, une de l'année 414 [1] :

. . . . . .
TI /// SO /////
//////// VIXIT
AN LXXII
ΔECESSIT V
IΔVS IVN AN P
CCC LXX ET V

A Méchera Sfa, une de l'année 396 [2], une autre de l'année 408 [3] :

D·M·S· IVLIVS SATVRVS LIV ///////
IXI DOLENTES PARENTES SVA /////
S·IANINI·C·MINIVS·FR PEFVRI /////
ROCNA MATRE SVA SATVRVS AN CCCLV
. . . . . . . . . . . . . . . . .
C·VETTI ·AVNI ET ·····EI·SORO
*rose* RIBVS·QVI ANTE ☧ ····· DORMI *rose*
ERVNT ET ·IVLIAE MAXIMAE MA
TRI SVE VALENTE·ACI·····D AN CCCLX ETϛIII

A Lamoricière, de nombreuses inscriptions funéraires du IVe siècle et du début du Ve (voir plus haut et *Dictionn.*, t. VIII, au mot LAMORICIÈRE); à Tlemcen, une épitaphe de 426 [4] :

D M S
IVL CECILIA VIX
ANNIS PL M LX CVI
VIR ET FILI FEC DO
MVM ETERNALE
AN P CCCLXXIII

A Lalla Maghnia, une série qui commence à l'année 344 [5], ou à une des quatre années suivantes et qui comprend dix-huit inscriptions jusqu'à 429 [6] (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1065-1067, et sur la formule *Domus romula*, voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1450-1451) auxquelles il faut joindre celle-ci qui a été transportée au musée de Tlemcen et qui est datée de 372 [7] :

D N D M S
*ca* ECILIA CODD
*ea* MATER KAR
*is* SIMA QVI VIX
*it* ANNIS LXXIVLI
*us u*ICTOR ET CRES
//////RE FILI DOMV
ROMVLA FECERV
NT ANN P CCCXXXIII

Parmi ces textes chrétiens, quelques-uns ont un caractère officiel. A Méchera Sfa, un *magister*, un maire de ce bourg, élève, en 408, quelque monument, peut-être une chapelle [8] :

DE D̄I ET X̄PI VMBRIVS FELIX·MAG
FECIT VOTVM REDDIDIT D̄O PRECA
*rose* TVR PRO SVIS PECCATIS SALVI *rose*
FICETVR A P CCCLX ET ϛIII

Cette inscription débute par la formule : *de (donis) D(e)i et (Christi)* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1507) qui est fréquente en Afrique [9] et peut-être employée ici en exécution d'un vœu.

A Trumelet, à l'est de Tiaret, c'est une construction faite par les habitants et menée à bonne fin par un personnage qui paraît porter le titre de *decurio* [10]; il s'agit probablement d'un chef d'escadron chargé du commandement dans un des secteurs de la frontière militaire, laquelle passait en avant de ce lieu [11]; là aussi se lit la formule *de donis Dei* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1507-1510).

En 411, à la grande conférence de Carthage où furent convoqués tous les évêques catholiques et donadistes de l'Afrique romaine, nous rencontrons plusieurs prélats de l'Oranie, et il est très vraisemblable que, dans la foule de leurs collègues, quelques-uns de ceux dont les sièges ne sont pas identifiés ont appartenu à cette contrée. Ceux que nous pourrons reconnaître sont les évêques de *Quiza* (un catholique), de *Gypsaria* (un catholique et un donatiste), d'*Aquæ Sirenses* (un donatiste), de *Sita ( = Siga?)* (un donatiste).

Le municipe de Quiza est aujourd'hui Pont-du-Chélif [12] et nous voyons trois évêques :

*Priscus Quidiensis*, en 411; mentionné par saint Augustin dans sa lettre CCIX au pape Célestin.

*Tiberianus Quiliensis*, en 484, *Notitia Maur. Caes.*, n. 2.

*Vitalianus* qui nous est connu par une mosaïque qui n'était pas probablement postérieure au milieu du Ve siècle et sur laquelle on lisait [13] :

IN NOMINE DOMINI SALVATORIS
SANCTO VITALIANO EPISCOPO
VLPIANA CVM SVIS
CHRISTO IVBENTE PERFECIT

[1] Demaeght, dans *Bull. d'Oran*, 1897, p. 410; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21602 *b*. — [2] Demaeght, dans *Bull. des antiq. africaines*, t. II, 1884, p. 290, n. 581; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21552. — [3] *Bull. des antiq. africaines*, t. I, 1882, p. 151; Demaeght, dans *Bull. des antiq. africaines*, t. II, 1884, p. 290, n. 582; A. de Villefosse, dans *ibid.*, t. III, 1885, p. 189, n. 901; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21555. — [4] Hase, dans *Journal des savants*, 1837, p. 437; Bargès, *Tlemcen*, p. 114; Renier, *Inscr.*, n. 3762; *Congrès archéol. de France*, 1855, p. 487; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9928; et p. 2065. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9968; cf. *Dictionn.*, t. VIII, col. 1065-1066. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21800, 21805, 9981, 21803, 9976 (et p. 976), 9979, 21806, 9975, 9977, 9971, 9987, 9966, 9982, 21801, 21799, 9984; *Bull. d'Oran*, 1925, p. 130. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII n. 21784. — [8] Demaeght, dans *Bull. des antiq. africaines*, t. II, 1884, p. 290, n. 583; *Ephemeris epigraphica*, t. V, n. 1309; t. VII, n. 542; Héron de Villefosse, dans *Bull. des antiq. africaines*, t. III, 1885, p. 189, n. 902; cf. p. 240; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21551. — [9] Pour l'emploi de cette formule en Afrique, cf. P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1902, p. 245-247. — [10] *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CLXXIX. — [11] Cf. S. Augustin, *Epist.*, n. XLVI : *decurioni qui limiti præest vel tribuno.* — [12] Les ruines de Quiza se trouvent à 3500 m. de Pont-du-Chélif; cf. S. Gsell, *Atlas archéol.*, feuille 11 (Bosquet), n. 2. — [13] Renier, *Inscr. lat. de l'Algérie*, n. 3848; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9703.

On ne sait si Vitalianus était catholique ou donatiste. Même incertitude pour un *sacerdos* de Lalla Maghnia. Flavius Donatus, mort en 402, à l'âge de 105 ans « plus ou moins » dit son épitaphe [1] :

D · M · S
FLAVIVS · DON
ATVS · SACERDOS
QVI · VIXIT · ANNIS ·
P · M · CV · DISCESSIT · VII ·
KALENDAS · IVNIA
S · FLAVIVS · MON I

MVS · FAVSTVS · FILI ·
PATRI · KARISSIMO
ET · B · M · DOMVM · RO
MVLAM · ISTITVE
RVNT · ANNO · PP · CCCLXIII

*quadrupède*

Cette inscription est certainement chrétienne, comme le prouve l'indication *discessit VII kalendas iunias* et ce ne sont pas les lettres D M S qui prouvent le contraire, mais il est intéressant de relever que cette formule païenne se lit sur la tombe d'un évêque, car, pour les chrétiens d'alors, le terme *sacerdos* désignait un évêque et non pas un prêtre *(presbyter)*. S. Gsell s'étonnait que la tombe ait été faite par les deux fils de cet évêque centenaire, non par la communauté des fidèles; mais, à l'âge de 105 ans, Flavius Donatus avait dû depuis longtemps prendre sa retraite, il n'avait plus de communauté, l'épitaphe ne fait pas mention de son siège et il vivait peut-être loin de celui-ci, chez un de ses fils.

A Gypsaria (de Ptolémée, *Géogr.*, l. IV, c. II, n. 2) qu'on place aux ruines de la baie de Honein [2], deux évêques :

*Germanus Gypsariensis*, en 411, catholique, et son adversaire.

*Fidentianus* ou *Fidentius*.

A Aquæ Sirenses (Hammam bou Hanifia), deux évêques :

*Honoratus Adquesirensis*, en 411; donatiste, sans compétiteur catholique. La tombe de sa sœur Robba, martyre, a été trouvée avec celle de deux évêques, trois prêtres et un diacre à Ala Miliaria (Bénian).

*Felix Aquisirensis*, en 484.

A Sita, qui est peut-être Siga (cela n'est pas certain).

*Saturninus* ou *Saturnus*, en 411.

*Reparatus Sitensis*, en 484.

Les maigres renseignements que nous pouvons tirer des procès-verbaux de la conférence de 411 nous font entrevoir la puissance du donatisme dans l'ouest de la Maurétanie Césarienne. Quant à la plupart des inscriptions funéraires, elles ne nous apprennent rien à cet égard, les mêmes formules ayant été, semble-t-il, en usage dans les deux Églises rivales [3]. Mais nous avons d'autres indices ou preuves des luttes qui déchirèrent alors les chrétiens de l'Oranie.

A la Kherba des Aouissat [4], près de Tiaret, une inscription incorrecte [5] célèbre un martyr dont le nom est écrit FELIOVNIS, au génitif; il faut sans doute corriger FELIQVNIS, qui serait une forme populaire de *Felicionis*. Ce Felicio périt en 400, probablement dans une querelle sanglante; comme il ne figure pas dans les martyrologes catholiques il y a quelque apparence que c'était un donatiste.

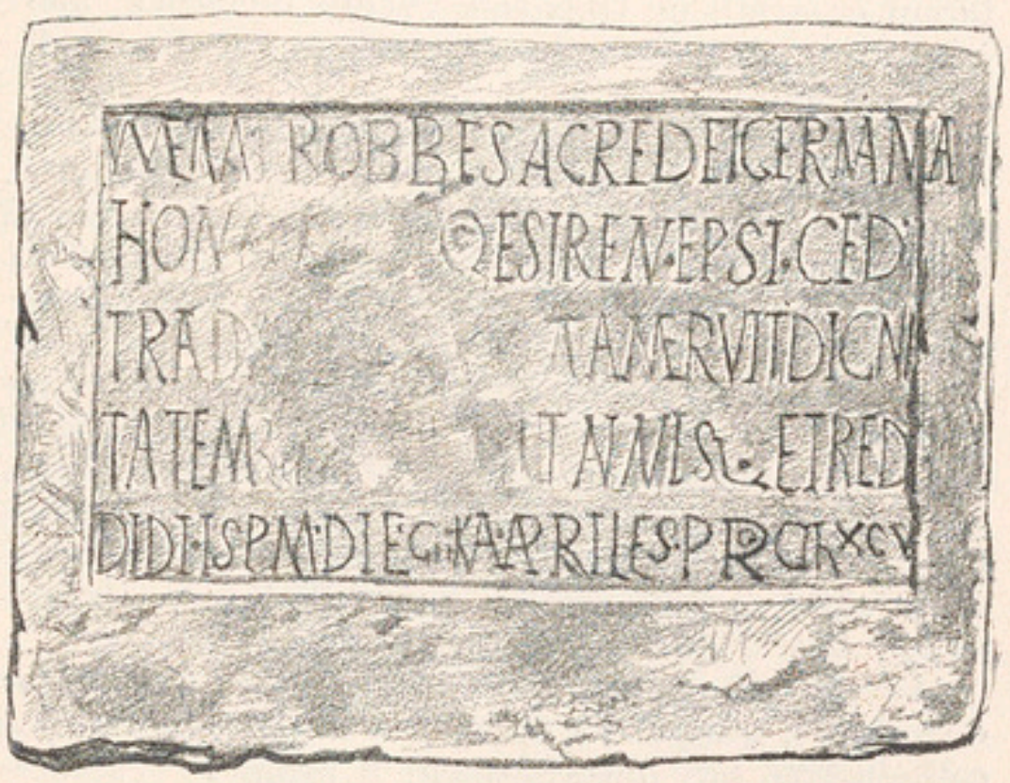

9064. — Épitaphe de Robba.
D'après S. Gsell, *Fouilles de Bénian*, p. 23, n. 7.

Aucun doute n'est possible pour la martyre Robba, ensevelie à Ala Miliaria; nous sommes entrés à son sujet dans quelques détails (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1460-1465, fig. 3865-3866). Des fouilles fort intéressantes ont dégagé en ce lieu une série de caveaux funéraires où furent déposés des dignitaires de l'Église donatiste, l'évêque Nemessanus, mort le 22 décembre 422, et sa sœur la religieuse Julia Geliola, morte quelques semaines avant lui [6] :

MEMORIA SANCTI · SEMPERQVE GLORIOSI PATRIS NOSTRI · NEMESSANI
EPS · VIXIT ANNIS LX //// INTER QVIBVS XCII//// QVOS SACERDO
TIVM · DNO · ADMINISTRAVIT ET REQVIEVIT IN PACE XI KL IANVARIA
D Π LXXX ET III IVLIA GELIOLA SACRA DEI SACERDOTIS SOROR VIXIT AN
NIS L///// ET REQVIEVIT IN PACE ////// NONA OCTO & D Λ LXXX ET III

Un autre évêque, Donatus, décédé peu après 439 (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1503, fig. 3870), les prêtres Victor, Crescens et Donatus, morts en 433 [7], 434 [8] et 446 :

MEM · VICTORIS · P B ·
VICXIT ANNIS LII
DIS · XI KL · OCTOB
LVCIANV · FRATER FE
CIT PRO CCCXC ET IIII

MEM CRESCEN
TIS P B · VIXIT ANN
IS LV DIS III KA
MARTIAS ANNO
PRO CCCXCV

Le caveau du milieu avait été réservé à la religieuse Robba, sœur d'Honoratus, l'évêque d'*Aquæ Sirenses* qui assista, en 411, à la conférence de Carthage.

[1] Renier, *Inscr. lat. de l'Algérie*, n. 3810; Fey, dans *Revue africaine*, t. III, p. 175; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9966. — [2] Cf. Demaeght, *Géographie comparée de la partie de la Mauritanie Césarienne correspondante à la province d'Oran*, p. 30; Gsell, *Atlas archéol.*, fol. 30, Nemours, n. 4. — [3] La formule *in pace* a été employée par les donatistes (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21570) aussi bien que par les catholiques. — [4] Gsell, *Atlas archéol.*, fol. 22, Ammi Moussa, n. 129 et addit. — [5] Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CCI. — [6] Demaeght, dans *Bull. d'Oran*, 1896, p. 116, n. 1226; R. Cagnat, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 328 ; Michon, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1896, p. 325; Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XVI, 1896, p. 486; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21570. — [7] Demaeght, dans *Bull. d'Oran*, 1896, p. 116, n. 1225; R. Cagnat, dans *Bull. du Comité*, 1895, n. 329; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21574. — [8] Demaeght, *op. cit.*, 1896, p. 375, n. 1235; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21573.

L'inscription qui la concerne indique qu'elle périt, à l'âge de 50 ans, le 25 mars 434, sous les coups des traditeurs; elle avait ainsi mérité la dignité du martyre : *c(a)ede tradi[torum] vexa'a meruit dignitate(m) mar[t]iri(i)* (fig. 9064). Une basilique fut élevée sans retard en avant du tombeau de la sainte, auquel une crypte permit d'accéder; sous le porche de cette église furent ensevelis un troisième évêque donatiste, mort « dans la foi de l'Évangile » et, peut-être, un diacre (décédé en 439).

Ces diverses inscriptions donatistes se placent donc entre 422 et 446. Or, à la suite de la conférence de 411, l'empereur Honorius avait solennellement condamné les schismatiques et ordonné la remise de leurs églises aux catholiques. Le donatisme (voir ce mot) n'en survécut pas moins en divers lieux de l'Afrique, bravant ouvertement la persécution, ou se cachant, dans l'attente de jours meilleurs. On voit qu'à Ala Miliaria, il resta maître de la place, du moins pendant quelques années. Il est vrai qu'entre 429 et 442 les Maurétanies furent au pouvoir des Vandales qui, professant l'hérésie arienne, étaient hostiles aux catholiques : ils n'avaient cure d'aider à expurger le schisme.

Mais, en 442, ces provinces firent retour à l'empereur d'Occident, qui put les garder pendant treize ans. Le catholicisme mit naturellement à profit la restauration de l'autorité romaine — c'était saint Léon le Grand — s'efforça de mater les récalcitrants. On ignore jusqu'à quel point il y réussit : ce qui est certain, c'est que, pour l'Oranie, nous ne possédons aucun document attestant la persistance du donatisme au delà de l'année 446, date de l'épitaphe du prêtre Donatus d'Ala Miliaria. Un demi-siècle après la construction de la basilique de Robba, il y avait en ce lieu un évêque catholique.

Une inscription, découverte dans la région de Tiaret, et provenant d'un éboulement du massif du grand djedar de Ternaten est conservée aujourd'hui au musée d'Oran; elle se lit ainsi :

A☧Ω
MEMORIAM
ARCELLI RECES
SIT DIE MARTIS LV
NA XXI IDVS AVG
VSTAS ANP CCCCXLI

*Memoria Marcelli : recessit die martis, luna XXI, idus augustas, an(no) p(rovinciæ) CCCCXLI*, c'est-à-dire le mardi, vingt et unième jour du mois lunaire, 13 août 480. Indications qui ne s'expliquent que si l'on admet ici l'emploi d'un comput dressé à Rome en 447. « Si l'on vérifie les coïncidences, on trouve qu'en l'année maurétanienne 441, c'est-à-dire en 480 de l'ère chrétienne, le 13 août est un mercredi et non un mardi; au contraire, en l'année maurétanienne 491, c'est-à-dire en 530 de notre ère, le 13 août est bien un mardi. A s'en tenir là, il faudrait donc lire sur la pierre *CCCCXCI* et non *CCCCXLI*. Mais, en 530, la lune, au 13 août, n'avait encore que quatre ou cinq jours, suivant les cycles; en tout cas, son âge réel comportait une différence de plus d'un demi-mois avec celui qui est indiqué par la pierre. De là, raison de douter.

« Si nous revenons à l'année 480, nous constatons que cette année-là le 13 août était une lune XXIe, XXIIe ou XXIIIe, suivant les cycles. Il y a donc très sensiblement concordance. Comme nous avons à choisir ici entre deux erreurs, il faut prendre la moindre. Que l'on se trompe d'un jour dans la semaine, que l'on prenne un mercredi pour un mardi, c'est ce qui arrive souvent, et à tout le monde. Mais que l'on se trompe de quinze jours dans l'âge de la lune, que l'on marque la pleine pour la nouvelle ou le dernier quartier à la place du premier, c'est complètement impossible. Il faut donc s'en tenir à l'année 480 *(ann. prov. CCCCXLI)*.

« J'ai parlé d'une divergence entre les cycles. Les cycles lunaires de ce temps-là nous sont donc connus surtout par l'usage que l'Église en faisait pour le calcul de la Pâque. En Orient, où l'on se servait, depuis le IVe siècle, du cycle de Méton, ou de dix-neuf ans, ce calcul n'offrait pas de difficulté. En Occident, au contraire, l'emploi du cycle de quatre-vingt-quatre ans nécessitait de temps en temps des corrections, pour la plupart empiriques, qui ont donné lieu à toute une littérature de *libri paschales*. C'est surtout par ces petits livres que l'âge de la lune était connu, et c'est d'eux que dérivent, pour la plupart, les indications de ce genre que l'on rencontre sur les marbres chrétiens.

« Dans ces conditions, il n'est point indifférent de rechercher à quel comput correspond la date marquée sur notre épitaphe. M. Br. Krusch a réuni et expliqué quatre computs, basés sur le cycle de quatre-vingt-quatre ans. Deux d'entre eux ont été rédigés en Afrique; le plus récent de ceux-ci fut dressé à Carthage en 455; il donne la Pâque au 13 avril avec la lune XIX, ce qui, au 13 août, suppose une lune XXIII; le précédent nous offrirait une lune XXII. Ainsi, ni l'un ni l'autre ne satisfait à nos données.

« Les deux autres computs sont romains; l'un d'eux fut en usage au IVe siècle et au commencement du Ve; il donne au 13 août la lune XXIII, comme le deuxième de Carthage; l'autre, dressé à Rome en 447, correspond exactement à notre inscription; il a, au 13 avril, la Pâque avec la lune XVII, ce qui donne pour le 13 août, *luna XXI* [1]. La même solution se présente dans le *Paschale* de Victorius d'Aquitaine, établi à Rome en 457 [2]. Ainsi notre marbre dépend non d'un comput africain, mais d'un comput romain, et non pas d'un comput romain de vieille date, mais de l'un ou de l'autre de ceux qui furent constitués à Rome vers le milieu du Ve siècle. Ceci suggère un rapprochement.

« Au milieu du Ve siècle, les provinces maurétaniennes appartenaient encore à l'empire, tandis qu'une partie de la Numidie et les provinces orientales subissaient la domination des Vandales. Le pays resté romain fut rattaché, au point de vue civil, à la juridiction supérieure du préfet de Rome [3]. La désorganisation de l'Église de Carthage et l'introduction d'une frontière politique entre la Maurétanie et la Proconsulaire eurent des conséquences analogues dans les rapports ecclésiastiques. Une des lettres du pape saint Léon [4] nous montre qu'il avait cru devoir prendre la direction supérieure des Églises maurétaniennes. Il les avait fait inspecter par un évêque appelé Potentius et, sur le rapport de cet envoyé, il avait pris toute une série de mesures propres à restaurer la discipline.

« Pendant cette période qui ne s'étendit pas au delà de l'année 455, l'usage pascal de Rome dut faire loi en Maurétanie, non pas seulement en vertu du 1er canon du concile d'Arles de 314, où le pape est chargé de régler la Pâque pour tout l'Occident, mais encore parce que les évêchés maurétaniens étaient devenus suffragants du pape. Il n'est pas étonnant que le comput de 447 ait trouvé le chemin de ces provinces et qu'une fois entré dans l'usage, il se soit maintenu jusqu'à l'année 480. »

Cette humble inscription nous apporte un précieux témoignage des liens étroits qui se nouèrent alors entre les Églises maurétaniennes et l'Église de Rome

[1] Br. Krusch, *Studien zur christl. mittelalterlichen Chronologie*, p. 17, 62, 122, 184, 187. — [2] Boucher, *De doctrina temporum*. — [3] Valentinien III, novelle XVIII, de l'année 445. — [4] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 410.

et qui ne se rompirent pas tous quand les Vandales reprirent possession du pays en 455 [1].

Avant de nous éloigner du musée d'Oran rappelons encore l'inscription suivante provenant d'Albulæ *(Aïn-Temouchent)*, dans un chemin traversant un monticule formé par l'accumulation de matériaux antiques et qui n'est autre qu'une vaste nécropole romaine; le texte est daté de l'année 469 et nous montre un nom libyque assez particulier [2]:

Δ M S
MEMORIA AU
RELI MACER
SUMIS QUI UIC
XIT ANNIS PLU
S MINUSLXU
ET ΔISCESIT IN
PACE D̄M ANNO
CCCCXXX

*Memoria Aureli Macersumis qui vicxit annis plus minus LXV et disces[s]it in pace dominica anno (provinciæ] CCCCXXX.*

Des mêmes parages viennent les deux inscriptions suivantes :

Dans une arcade on lit le texte suivant (fig. 9065) [3] : *D M S ‖ Juli(us) Itali- ‖ (cus) vixit anni- ‖ s plus minu- ‖ s l, et reces- ‖ it in pace ‖ su(b) die XIIII kal (endas) ‖ maiias cu- ‖ i fratres o- ‖ bitum fece- ‖ runt.*

Même provenance, épitaphe gravée au simple trait : les lignes sont écrites entre deux colonnes et surmontées d'une orante entre deux colombes, la date est 485 (fig. 9066) [4] :

MEMORIA SITTIA PRI
MA VIXIT ANNIS XVI
DIS · XI KAL MARTIAS
A N P P CCCCXLS

Enfin, une épitaphe trouvée à Misserguin est gravée sur un cippe en terre cuite, malheureusement réduit en morceaux (fig. 9067) [5] :

D M S ‖ IVLIA ‖ CRESCENSA ‖ VIXSIT ANNIS PLV ‖ S MINVS LV ET RE ‖
CESSIT IN PACE ‖ ΔIE OCTABV KALEN ‖ ΔAS FEBRVARIA ‖ SCVI FILIOS ‖
ET NEPOTES ‖ OBITVM FECE ‖ RVNT IN PA ‖ CEM P

En 484, le roi Hunéric convoqua à Carthage tous les évêques catholiques de ses états. On a conservé la longue liste de ces dignitaires ecclésiastiques. La province de Maurétanie Césarienne, qui correspondait à peu près aux départements d'Alger et d'Oran, en comptait 120 auxquels on doit ajouter 6 sièges, alors vacants. Or, sur ces 126 évêchés, nous ne pouvons en identifier qu'une trentaine : 13 se retrouvent en Oranie où il y en avait certainement davantage. Les évêchés connus sont ceux de *Quiza* [6], *Altava* [7], *Columnata*, *Ala Miliaria*, *Pomaria* [8], *Mina* [9], *Regias*, *Aquæ Sirenses* [10], *Castra Severiana*, *Castra Nova* [11], *Albulas*, *Tasaccura*, *Sita* [12] (lire peut-être *Siga*).

Arrêtons-nous ici pour examiner quel était, d'après cette liste et d'après les inscriptions, l'état du christianisme en Oranie vers la fin du Ve siècle.

Dans cette région la civilisation latine s'était répandue surtout le long de trois lignes, à peu près parallèles, d'Ouest en Est.

9065. — Inscription de Julius Italicus. D'après R. de La Blanchère, *Musée d'Oran*, in-4°, Paris, 1893, p. 24.

1° En bordure de la mer, où, sur quelques points, des centres d'une certaine importance, puniques ou libyco-puniques existaient déjà avant la venue des Romains.

2° Le long d'une ligne militaire assez proche du littoral qui fut constituée probablement aussitôt après la conquête (en l'an 40 de notre ère) et qui fut maintenue, renforcée même, jusqu'à la fin du IIe siècle. Elle passait par *Albulas* (Aïn-Temouchent) [13], *Dracones* (Hammam Bou Hadjar) [14], *Regias* (Arbal) [15], *Tasaccura* (Saint-Denis-du-Sig) [16], *Castra Nova* (près de Perrégaux) [17], *Ballene præsidium* (L'Hillil) [18], *Mina* (près de Relizane) [19], *Gadaum* — ou *Cadaum* — *castra* (probablement Saint-Aimé) [20].

3° Le long d'une autre ligne militaire, établie plus au Sud par Septime-Sévère, tout au début du

[1] Demaeght, dans *Bull. d'Oran*, 1891, p. 412, cf. p. 565; L. Duchesne, *Note sur une inscription maurétanienne de l'année 480*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 314-316; Demaeght, dans *Bull. d'Oran*, 1892, p. 136; *Catal. du musée d'Oran*, p. 26, n. 128; R. de La Blanchère, *Musée d'Oran*, 1893, p. 25; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21550. — [2] Demaeght, dans *Bull. d'Oran*, 1886, p. 38; *Catal. d'Oran*, p. 44, n. 104; R. de La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 24; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21680. — [3] *Bull. d'Oran*, 1882, p. 140, n. 48; 1892, p. 404; La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 24. — [4] *Bull. d'Oran*, 1887, p. 289, n. 1090; La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 25. — [5] *Bull. d'Oran*, 1890, p. 224, n. 1136; La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 26. — [6] *Maurétanie Césarienne*, n. 2 : *Quidiensis* pour *Quizensis*. — [7] *Ibid.*, n. 10 : *Altabensis*. — [8] N. 43 : *Pamariensis;* il faut certainement corriger *Pomariensis*. — [9] N. 49 : *Minnensis*. — [10] N. 66 : *Aquissirensis*. — [11] N. 74 : *Castranobensis*. — [12] N. 112 : *Sitensis*. — [13] S. Gsell, *Atlas archéol.*, fol. 31, Tlemcen, n. 9. — [14] *Ibid.*, n. 10. — [15] *Ibid.*, fol. 20, Oran, n. 33. — [16] *Ibid.*, fol. 21, Mostaganem, n. 25. — [17] *Ibid.*, n. 27. — [18] *Ibid.*, n. 29. — [19] *Ibid.*, n. 36. — [20] *Atlas*, fol. 22, Ammi-Moussa, n. 5.

IIIe siècle [1]. Cette nouvelle ligne passait par *Numerus Syrorum* (Lalla Maghnia) [2], Pomaria (Tlemcen) [3], Altava (Lamoricière) [4], *Caput tasaccura* (qui était, semble-t-il, à Chanzy) [5], *Tect....* (peut-être près de Tenira [6]), *Lucu* (Timziouine) [7], *Ala Miliaria* (Bénian) [8], *Cohors Breucorum* (près de Tagremaret) [9], le fort qui s'élevait à Taoughzout [10], au sud-est de Frenda, et dont le nom antique est inconnu. Après être parvenue auprès des sources de la Mina, elle obliquait vers le Nord-Est, passait probablement par Temordjanet [11] (au sud-ouest de Trézel) par Lebaïn Aïoun [12], et se dirigeait vers Vialar et Bourbaki. En arrière, des établissements romains importants existaient à Tiaret [13] et à Waldeck-Rousseau [14]; peut-être avaient-ils été tout d'abord sur la ligne même de défense. Waldeck-Rousseau

9066. — Épitaphe de Sittia Prima.
D'après R. de La Blanchère, *op. cit.*, p. 25.

paraît bien représenter *Columnata* [15] qui fut sous le Bas-Empire le chef-lieu d'un des districts de la frontière militaire [16].

Sur ces deux lignes, constituées successivement, la présence permanente de troupes avait attiré une population civile; des terres avaient été concédées à des vétérans et même, plus tard, à des soldats colons. Auprès de la plupart des camps s'étaient formés des centres plus ou moins importants, bourgs ou villes.

Dans le reste de l'Oranie, la civilisation latine ne pénétra guère. Çà et là elle effleura quelques lieux qui se trouvaient sur le passage des voies reliant la seconde ligne militaire à la première et au littoral. Ailleurs, rares devaient être les indigènes qui parlaient le latin, plus rares encore ceux qui avaient adopté, tant soit peu, les mœurs latines. Parmi les Berbères, les uns vivaient sous des gourbis en matières végétales, qui ont naturellement disparu, les autres dans des villages bâtis en pierres sèches [17]. Parfois, cependant, leurs chefs se faisaient élever des châteaux et des mausolées : demeures des vivants et des morts construites à la manière romaine.

Or, si nous reportons sur une carte de l'Oranie les documents relatifs au christianisme, nous constatons qu'ils viennent presque tous se placer sur les trois lignes transversales dont on vient de parler.

1° Sur la côte, évêché en 411 à *Gypsaria*, lieu situé

9067. — Épitaphe de Julia Crescensa, trouvée à Misserguin.
D'après R. de La Blanchère, *op. cit.*, p. 26.

quelque part entre Nemours et Rachgoum [18]; peut-être autre évêché en 411 et 484, à *Siga*, près de l'embouchure de la Tafna [19], inscription de l'année 353 aux Andalouses [20], c'est-à-dire, croyons-nous, en un lieu qu'un *Itinéraire* [21] indique sous le nom probablement altéré de *Castra Puerum;* inscription du IVe siècle à *Portus Magnus* (Saint-Leu) [22], la ville romaine la plus importante et la plus policée de cette partie de la Maurétanie Césarienne, et qu'on s'étonne de ne pas retrouver parmi les évêchés; enfin, évêques à *Quiza* au Ve siècle.

[1] La connaissance de cette seconde ligne militaire est due surtout à Demaeght (*Bull. archéol. de Comité*, 1894, p. 311 sq.) et à M. Fort (*ibid.*, 1908, p. 251 sq.). Pour les bornes milliaires qui jalonnaient la route courant le long de la zone de couverture et qui datent toutes du IIIe siècle, cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 22587-22588, 22597, 22618, 10461-10470, 22619-22624; *Bull. du Comité*, 1908, p. 268, n. 18; *ibid.*, 1919, p. CCXIV; *Bull. d'Oran*, 1924, p. 280-283; 1925, p. 128; *ibid.*, 1912, p. 247-248, 250-251; *ibid.*, 1913, p. 528; *Bull. du Comité*, 1902, p. 522. — [2] *Atlas archéol.*, fol. 41 (Lalla Maghnia), n. 1. — [3] *Ibid.*, fol. 31, Tlemcen, n. 56. — [4] *Ibid.*, n. 68. — [5] *Ibid.*, n. 76. — [6] *Ibid.*, n. 79; la route devait passer à environ 6 km. au sud de ce lieu. — [7] *Ibid.*, fol. 32, Mascara, n. 46. Non loin du camp de *Lucu*, il y avait peut-être un centre de population, portant le nom berbère de *Tigit*. Ce lieu paraît être mentionné par le géographe de Ravenne (III, 9) sous la forme altérée *Figit*. — [8] *Ibid.*, fol. 32, n. 93. — [9] *Ibid.*, fol. 33, Tiaret, n. 23. — [10] *Ibid.*, n. 35 et *addit*. Cette forteresse fut certainement remaniée après l'époque romaine. — [11] *Ibid.*, fol. 33, n. 130 et *addit*. On y a trouvé une dédicace à la victoire faite par un officier romain, *Bull. d'Oran*, 1903, p. 137, 347; 1904, p. 305. — [12] *Ibid.*, fol. 33, n. 18. — [13] *Ibid.*, n. 14. — [14] *Ibid.*, fol. 22, n. 127 et *addit.* — [15] Une borne milliaire, trouvée au n. 13 de la feuille 23 de l'*Atlas archéol.* (Teniet-el-Haad), indique une distance de XV milles à *Columnata* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 22587). Cela conduit à Waldeck-Rousseau et non à Bourbaki, ou Aïn-Toukria (*Atlas*, fol. 23, n. 27) où l'on a voulu placer *Columnata*. A Waldeck-Rousseau, dédicace d'un gouverneur de la Maurétanie Césarienne sous Dioclétien, en commémoration d'une victoire (*Bull. d'Oran*, 1911, p. 561). Cette dédicace n'a guère pu être placée que dans un des chefs-lieux de la zone frontière. Autre inscription de Waldeck-Rousseau, mentionnant un gouverneur de l'époque de Caracalla, *Bull. d'Oran*, 1912, p. 127. — [16] *Notitia dignitatum*, *Occid.*, XXV, 30; XXX, 12. — [17] Villages en partie contemporains des premiers siècles de notre ère, comme l'attestent les tessons de poteries romaines qui s'y rencontrent. — [18] Cf. Ptolémée, *Géogr.*, l. IV, c. II, n. 2, édit. Müller, p. 592; *Atlas archéol.*, fol. 30, Nemours, n. 4. — [19] *Atlas*, fol. 31, n. 1. — [20] *Ibid.*, fol. 20, n. 7. — [21] *L'Itinéraire* dit d'Antonin. — [22] *Atlas*, fol. 21, n. 6.

2° Sur la première ligne militaire, évêques en 484 à *Albulas*, *Regias*, *Tasaccura*, *Castra Nova*, *Mina* : — inscriptions datées de 418 à 493 à *Albulas* [1]; de 345 à 494, à *Regias* [2]; de 442 à 450, à *Tasaccura* [3]; deux, qui sont sans doute du Ve siècle, à *Castra-Nova* [4]; — vestige d'une chapelle à *Regias* [5]; d'une église à *Mina* [6].

3° Sur la seconde ligne militaire, évêchés au Ve siècle à *Pomaria*, à *Altava*, à *Castra Severiana* (dont l'emplacement exact est inconnu mais qui était certainement une des forteresses de la frontière de Septime-Sévère, dans la région d'*Altava* [7]), à *Ala Miliaria*, à *Columnata;* — inscriptions à *Numerus Syrorum* (une vingtaine d'épitaphes des IVe et Ve siècles) [8]; à *Pomaria* (cinq épitaphes du Ve siècle [9]); nous verrons que celles du VIe-VIIIe siècle sont plus nombreuses en ce lieu; à *Altava* (une soixantaine d'épitaphes datant des IVe et Ve siècles [10]); à *Ala Miliaria*, citadelle du donatisme; à Tiaret (entre autres l'épitaphe d'un prêtre mort en 461 [11]); dans la région de Tiaret (à la Kherba des Aouissat [12]), à Trumelet [13], aux *Djedar* [14]; — basilique de la martyre Robba, à *Ala Miliaria*, pierres avec le monogramme du Christ, à la Kherba des Aouissat [15]; cuves à ornementation chrétienne, à Waldeck-Rousseau [16]; chapiteau orné d'un chrisme à Trumelet [17].

Ailleurs, le christianisme n'a laissé de traces que sur quelques points. D'abord le long de plusieurs routes romaines de liaison entre la zone frontière et le nord de la province.

1. Sur une voie qui devait relier *Pomaria* à *Albulas*, une épitaphe [18] à la ferme Fages, près d'Aïn-Kial [19].

2. Sur une voie qui, venant peut-être de *Lucu*, suivait la vallée de la *Sira* (Oued el-Hammam), pour atteindre *Castra Nova*, des vestiges d'une chapelle [20] à *Aquæ Sirenses* (près d'Hammam bou Hanifia [21], ville assez importante, évêché au Ve siècle; une vingtaine d'épitaphes du même siècle [22], entre autres celle d'un sous-diacre [23], à Guetna [24]; une épitaphe [25] à Dublineau [26].

3. Près de la route qui reliait sans doute Tiaret à *Mina*, dédicace d'un monument et épitaphes [27] à Méchera Sfa [28].

Non loin d'Ammi Moussa, une pensée chrétienne [29]:

SPES IN DEO FERINI AMEN

a été gravée au-dessus de l'entrée du château de Kaoua [30], demeure d'un grand propriétaire, peut-être d'un chef indigène, quelque peu romanisé [31].

Enfin, dans la région fertile de Renault, où, sous la domination romaine, s'élevaient trois gros bourgs [32], l'inscription des martyrs de 329 est le seul témoignage de l'emploi du latin, tandis qu'on y a recueilli deux inscriptions libyques.

Le christianisme s'était donc implanté surtout là où il avait été précédé par la civilisation latine [33] et, faisant usage du latin, il avait certainement contribué à le répandre. Nous n'avons pas de preuves qu'il ait largement pénétré dans les tribus indigènes qui ignoraient la langue des conquérants, qui, en tout cas, ne l'employaient pas pour graver des inscriptions. Rien n'autorise à supposer que des dialectes berbères aient servi à la propagation de l'Évangile, comme la langue punique dans la contrée qui est aujourd'hui le département de Constantine. Des vestiges de sanctuaires chrétiens, des pierres portant des chrismes, n'ont été trouvés en Oranie que dans des lieux où on a rencontré aussi des inscriptions latines.

Ces inscriptions chrétiennes, outre les renseignements qu'elles nous apportent sur la répartition des Églises, présentent par elles-mêmes un réel intérêt. Elles sont, pour la plupart, exactement datées : ce qui permet de suivre, pendant une période assez longue, les coutumes, les formules générales ou locales. C'est, nous l'avons déjà dit, l'emploi persistant des lettres D M S en tête des épitaphes [34]. C'est la mention, comme chez les païens, de l'âge du défunt. Et aussi la mention, rare dans les autres inscriptions chrétiennes d'Afrique, des parents qui ont pris soin d'élever le monument. C'est, dans l'indication des noms, la même fidélité au passé : tandis qu'ailleurs on se contente ordinairement, à cette basse époque, d'inscrire le surnom; nous trouvons très souvent en Oranie le nom de famille précédant ce surnom [35].

D · M · S
L · C R E P E
R E I I · E I A S
S I · V I X I T · A N
N I S · L · D I S C E S
S I T · K · M A I A/ C C L X X I P

D M S
L·CREP Ƃ SECVNDIN
VS·VIXIT ANNIS LXXX
DISC·DIE·IIII·KAL·MAI
IAS·PATRI·DVLCISSI
MO·FECERVNT·PR·CC
LXXXIIII

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9804, 21676, 21680-21682, 21688-21689, 21694, 21698; *Bull. d'Oran*, 1901, p. 33-35; 1911, p. 564-565. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9793-9794, 21632, 21635, 21637, 21639, 21642-21643, 21645, 21655; *Bull. du Comité*, 1899, p. 459, n. 10. Sans parler d'autres qui sont très probablement chrétiennes, mais qui n'en portent pas la preuve incontestable. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9751, 9752. — [4] *Ibid.*, t. VIII, n. 21539-21540. — [5] Aujourd'hui disparue; cf. S. Gsell, *Mon. antiq. d'Algérie*, t. II, p. 170, n. 14. — [6] Id., *ibid.*, t. II, p. 250, n. 108; Pellet, dans *Bull. d'Oran*, 1916, p. 289. — [7] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 9835. — [8] *Ibid.*, t. VIII, n. 9966 sq.; 21799 sq., passim. — [9] *Ibid.*, t. VIII, n. 9928 (et p. 2065), 21782, 21792, 9911, 9956. — [10] *Ibid.*, t. VIII, n. 9842 sq.; 21747 sq., passim. — [11] *Ibid.*, t. VIII, n. 9731. Autres inscriptions certainement chrétiennes de Tiaret datant de 471 et de 476; *ibid.*, t. VIII, n. 9733, 21543. D'autres, de 469, 485, 488, le sont probablement aussi; *ibid.*, n. 9732, 9734, 9735. — [12] *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CCI, inscription d'un martyr. Des épitaphes de 459 et de 462 sont sans doute chrétiennes, cf. *Bull. d'Oran*, 1899, p. 497; 1900, p. 172. — [13] *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CLXXIX. — [14] Employées parmi les matériaux de ces mausolées; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21546, 21549, 21550. — [15] *Atlas archéol.*, fol. 22, n. 129 (auquel s'applique la notice du n. 127). — [16] Fabre, dans *Bull. d'Oran*, 1911, p. 562. — [17] *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CXXXII. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21706. — [19] *Atlas*, fol. 32, n. 15. — [20] Malva Vincent, dans *Bull. d'Oran*, 1927, p. 255. — [21] *Atlas*, fol. 32, n. 18. — [22] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21582-21602 *b*. — [23] *Ibid.*, t. VIII, n. 21588. — [24] *Atlas*, fol. 32, n. 8. — [25] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9747 (date non distincte); 21602 *a* pourrait être chrétienne. — [26] *Atlas*, fol. 21, *additions* à la fin, lettre B. — [27] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21551, 21552, 21554, 21555, entre 396 et 408. — [28] *Atlas archéol.*, fol. 33, n. 3. — [29] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21533. — [30] Atlas, fol. 22, n. 63. — [31] Dans l'inscription citée, *Ferini* est, je crois, invocatif, de *Ferinius*. Ce n'est assurément pas ce nom qui prouve que le propriétaire de Kaoua ait été un prince indigène. Mais cela est fort admissible : à trois lieues de Kaoua, à Ammi-Moussa, un autre château fut construit en 339 par un M. Aurelius Vasefan (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21531), qui portait le titre de *vir perfectissimus* qui, par conséquent, était un citoyen romain de qualité. Or, son surnom, Vasefan, révèle qu'il était d'origine indigène. Cf. un Aurelius Masucan, lui aussi *vir perfectissimus*, lui aussi indigène, qui fut préfet de la tribu des Mazices (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9613). Dans son récit de la révolte de Firmus, Ammien Marcellin (XXIX, 5, 21) mentionne un *Fericius*, préfet d'une tribu qui habitait dans le voisinage du Chélif. Le seigneur de Kaoua, lieu situé à peu de distance du Chélif, devait être à peu près contemporain de ce *Fericius*; on pourrait être tenté de se demander si, dans Ammien, il ne conviendrait pas de corriger *Fericius* en *Ferinius*. — [32] *Atlas*, fol. 12, Orléansville, n. 103, 107, 108. Dans l'un de ces bourgs (Kalaa, n. 102), peut-être des ruines d'une chapelle chrétienne. — [33] Ce sur quoi le P. Mesnage a insisté avec raison (*Revue africaine*, t. LVII, 1913, p. 361 sq. — [34] Au lieu de DMS, on rencontre à Guetna les abréviations DMM, DDMM, DDMMSS; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 21582 sq. — [35] Parfois, pour les hommes, le prénom précédant le nom, comme dans ces deux inscriptions d'*Altava* de 310 et de 323; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21734, 9855.

Des formules propres à chaque ville s'y conservent obstinément : *decessit* à Guetna [1]; *discessit* à Altava [2] et à Numerus Syrorum [3]; *discessit in pace Domini* [4] à Albulas [5]; *acceptus est* [6] et *recessit* [7] à Tiaret; *recessit in pace* à Castra Nova [8]; *nos præcessit in pace dominica* à Regias [9] et à Tasaccura [10]. A Pomaria, la sépulture est qualifiée de *domus æternalis* [11]; à Numerus Syrorum, de *domus romula* [12], expression dont on a donné des explications fort diverses comme nous l'avons déjà montré (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot).

Le roi Hunéric n'avait mandé près de lui tous les évêques catholiques d'Afrique que pour leur faire entendre la condamnation du catholicisme. Ce fut une folle déclaration de guerre à ses sujets romains ou romanisés.

D'autre part, l'énergique et habile Genséric n'était plus là pour contenir les Berbères. En 484, son successeur pouvait encore se croire maître de l'Oranie, dont les évêques obéirent à sa convocation, quoiqu'ils sussent bien ce qui les attendait à Carthage. Mais, quelques années après, ce pays avait échappé à la domination vandale [13]. Les Maures s'étaient révoltés et, naturellement, ne s'étaient pas abstenus de violences et de pillages. Étant pour la plupart païens, il leur importait peu que ceux qu'ils rançonnaient fussent de bons catholiques, ennemis comme eux-mêmes des Vandales. On a trouvé dans le département d'Alger, à Mouzaïaville, l'épitaphe d'un évêque, qui, après avoir été plusieurs fois exilé pour sa fidélité à la doctrine orthodoxe, finit par être tué en 495 : *in bello Maurorum* [14].

*mu*LTIS EXILIIS *saepe*
PROBATVS ET FIDEI
CATHOLICAE ADSER
TOR DIGNVS INVENTVS
INPLE VIT IN EPISCOPATV
AN·XVIII·M·II·D·XII ·ET OCCI
SVS EST IN BELLO MAVRO
RVM ET SEPVLTVS EST DIE
VI ·ID· MAIAS·P· CCCCLVI

Puis Romains et Berbères se résignèrent à se tolérer et même à s'entendre, à peu près comme Romains et Francs en Gaule sous les premiers Mérovingiens [15].

Une inscription d'Altava [16], gravée en 508, nous fait connaître un Masuna qui se qualifie de « roi des tribus maures et des Romains » : *rex gent(ium) Maur(orum) et Romanor(um) :*

PRO · SAL · ET · INCOL · REG · MASVNAE · GENT ·
MAVR ·ET ·ROMANOR ·CAST·RVM EΔIFIC·A·MS
GIVINI · PREF · ΔE · SAFA·R · IIΔIR · PROC · CAST
RA · SEVERIN QVEM MASVNA ALTAVA POSVIT
ET·MAXIM·PROC·ALT·PERFEC·PP· CCCCLXVIIII

*Pro sal(ute) et incol(umitate) reg(is) Masunæ gent(ium) Maur(orum) et Romanor(um) castrum edific(atum) a Masgivini pref(ecto) de Safari idir(?) proc(uratore) castra Severian(a), quem Masuna Altava posuit. Et Maxim(us) proc(urator) Alt(avæ) perfec(it) P(ositum?) p(rovinciæ) CCCCLXVIIII.*

Ses états devaient être assez étendus : son titre suffirait à le prouver, et l'inscription mentionne, outre *Altava*, deux autres villes qui dépendaient de lui : *Safar* et *Castra Severiana*. Des principautés analogues, indépendantes des Vandales, durent se constituer dans d'autres régions de l'Algérie [17]. En 525, un seul évêque de la Maurétanie Césarienne, celui de *Mina*, assista à un concile général d'Afrique, tenu à Carthage, les autres avaient été empêchés de venir par « la dure nécessité de la guerre », *dura belli necessitas* [18].

Huit ans après, le royaume vandale s'effondrait, abattu par Bélisaire, le général de l'empereur Justinien. Mais sauf quelques points du littoral, la Maurétanie Césarienne ne put être reconquise par les Byzantins. Ils réussirent du moins à nouer des relations diplomatiques avec quelques-uns des roitelets indigènes qui y dominaient, voire même à leur faire accepter une sorte de suzeraineté nominale. Procope [19] nous parle d'un prince maure qu'il appelle Massônas et qui était vraisemblablement le Masuna mentionné vingt-sept ans plus tôt dans l'inscription d'*Altava*. Ce Massônas vivait en bons termes avec Salomon, représentant de Justinien en Afrique.

Entre Tiaret et Frenda, au djebel Ladjar et à Ternaten [20], deux groupes de grands tombeaux pyramidaux, les *Djedar* [21] (voir ce nom), sont évidemment les sépultures d'une puissante dynastie berbère. Dans deux de ces monuments, on a employé, parmi les matériaux de construction, des pierres portant des épitaphes chrétiennes de la fin du Ve siècle [22]; ils ne sont donc pas d'une époque antérieure et d'autres indices permettent de les attribuer approximativement aux VIe-VIIe siècles.

Or, à l'entrée d'un des *Djedar* les plus anciens, on distingue quelques vestiges d'une dédicace rédigée en latin et en grec : il n'est pas inadmissible qu'elle ait mentionné le patrice Salomon, comme le veut une tradition arabe [23].

Cette dynastie était-elle celle à laquelle appartenait Massônas, ou Masuna, dont la souveraineté se serait ainsi étendue à travers toute l'Oranie? On l'a supposé, et cela n'est point impossible. Où résidait-elle? Sans doute à proximité de ses tombeaux. Il y avait tout près des *Djedar*, sur l'oued Mina, une grande ville indigène, Kherbet bent Sarah [24]. Mais Stéph. Gsell croirait plus volontiers, dit-il, que la capitale de cet état berbère était Tiaret, bien mieux situé, tant pour la commodité de la défense que pour les relations économiques entre la région du Tell et celle des plateaux. A Tiaret subsistaient, dans les premiers temps de l'occupation française, des restes d'une grande enceinte et d'une citadelle qui avait englobé un fortin romain [25], mais qui étaient sans doute d'époque plus récente; on pourrait les attribuer à la période dont nous parlons.

Les morts ensevelis sous les *Djedar*, ou, du moins,

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21584 sq.; *discessit*, n. 21595-21599. — [2] Très fréquemment en ce lieu, *ibid.*, t. VIII, p. 843-846, n. 2060-2064. — [3] *Ibid.*, p. 851-853, n. 2067, 2068. — [4] *Domini* est parfois omis. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21676, 21680-21682, 21688-21689, 21698; *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. 525-526; *Bull. d'Oran*, 1901, p. 33, 34; 1911, p. 564-566. Par exception : *pr(a)ecessit in pace dominica.* — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9733, 21549. — [7] *Ibid.*, t. VIII, n. 21543, 51550. — [8] *Ibid.*, t. VIII, n. 21539, 21540. — [9] *Ibid.*, n. 9793, 9794, 21632, 21635, 21637, 21639, 21642, 21643, 21645, 21655. — [10] *Ibid.*, t. VIII, p. 9751, 9752. — [11] Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1443. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 851-853, 2067-2068. — [13] Voir Procope, *Bell. Vandal.*, l. II, c. X, n. 29. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9286. — [15] La Blanchère, dans *Archives des missions scient.*, IIIe sér., t. X, 1883, p. 90 sq., a, d'une manière générale, bien montré ce que devint alors cette partie de la Maurétanie, abandonnée à elle-même. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9835. — — [17] Procope, *Bell. Vandal.*, l. II, c. XIII, n. 19; l. II, c. XX, n. 31. — [18] Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 460. — [19] Procope, *op. cit.*, l. II, c. XIII, n. 19. — [20] *Atlas archéol.*, fol. 33, Tiaret, p. 66, 67. — [21] Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 418-427, fig. 172-174, pl. CIV-CVI. — [22] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21549, 21550. — [23] S. Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 425-426. — [24] *Atlas archéologique*, fol. 33, n. 80 et *addit.* Sur ces ruines, cf. R. de La Blanchère, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, IIIe sér., t. X, p. 61; Fort, dans *Bulletin du Comité*, 1908, p. 283-284. — [25] R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2e édit., p. 660 (plan).

certains d'entre eux, étaient chrétiens. Dans le plus grand des mausolées de Ternaten (moins ancien que l'autre groupe) une pierre provenant de quelque ruine voisine, sert de clef d'arcade à l'entrée d'une des salles centrales : elle porte un monogramme du Christ, que l'on a voulu mettre ainsi à une place d'honneur. Dans le même monument, des peintures, dont quelques lambeaux sont encore visibles, représentent, entre autres personnages, un saint nimbé, tenant une crosse d'évêque. Nous avons donc la preuve que, si la plupart des Berbères étaient restés païens, une famille parmi leurs chefs avait adopté le christianisme.

Besoin de se concilier les Romains qui étaient devenus leurs sujets, désir de plaire à l'empereur de Constantinople, foi religieuse, tout engageait ces rois maures à se montrer bienveillants pour les Églises disséminées à travers leurs états. Aussi les inscriptions chrétiennes du VI^e^ siècle ne sont-elles pas rares en Oranie; on en connaît d'Aïn-Temouchent [1], de Guetna [2], d'Hammam bou Hanifia [3], de Tiaret [4], de Lamoricière [5], surtout de Tlemcen [6]. A Tlemcen, il y en a plusieurs qui sont du VII^e^ siècle [7], la plus récente date de 651, de l'an DCXII de l'ère qui rappelait le souvenir lointain de l'annexion de la Maurétaine à l'empire romain.

Trente-deux ans plus tard, en 683, le conquérant arabe Sidi Okba culbutait devant Tiaret une armée composée de Berbères, et aussi de Romains, peut-être même de quelques troupes grecques envoyées au secours [8]; on peut supposer qu'elle était commandée par un descendant des princes chrétiens qui reposaient près de là, sous les *Djedar*.

[† S. Gsell] et H. Leclercq.

**ORANGE.** — I. La ville d'Orange. II. L'arc de triomphe. III. Le théâtre. IV. La liste épiscopale. V. Épigraphie. VI. Le II^e^ concile d'Orange (voir *Dictionn. de théol. cath.*, t. XI, col. 1087-1103; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, p. 1085-1108). VII. Bibliographie.

I. La ville d'Orange. — La ville d'Orange (Vaucluse) s'élève sur l'emplacement de l'antique *Arausio*, d'abord capitale des Cavares, puis siège d'une colonie romaine fondée par le père de Tibère. On trouve la mention de cette ville dans Strabon, dans Pline et dans Pomponius Mela et on sait qu'elle devint une des cités les plus opulentes de la Narbonnaise [9]. Plusieurs grands édifices attestèrent sa splendeur, principalement l'arc de triomphe et le théâtre qui demeurent les antiquités monumentales les plus admirées de cette ville. A ces édifices viennent s'ajouter une soixantaine d'inscriptions latines et un certain nombre de monuments figurés exhumés du sol. Dans maints endroits de la ville moderne apparaissent des vestiges du passé.

Orange n'a jamais possédé de musée, aussi ses monuments sont-ils dispersés en tous lieux, en France et à l'étranger. Si on dépouille le *Catalogue des bibliothèques publiques des départements* on constate que, parmi les manuscrits ayant trait aux antiquités d'Orange, il s'en rencontre dix-sept au musée-bibliothèque d'Avignon, six à la bibliothèque de Carpentras, quatre à celle d'Aix, trois à Nîmes, deux à Grenoble et à Angers, un à Lyon, un à Marseille, un à Vitry-le-François. On se croirait en présence de richesses presque sans mesure; il n'en est rien; beaucoup de ces manuscrits se répètent les uns les autres; plusieurs concernent l'histoire de la principauté, d'autres ont été explorés par les éditeurs du *Corpus* des inscriptions latines, enfin on y rencontre des originaux d'ouvrages imprimés ou des copies de ces ouvrages. En somme, c'est une déception; les papiers de Peiresc ont trait à l'histoire de la principauté et n'accordent que peu de lignes aux antiquités.

A Orange, en plus de l'arc et du théâtre dont nous reparlerons, il y a eu un amphithéâtre et un cirque. « La porte du cirque avoisine le côté occidental du théâtre et l'on retrouve, rue de Pontillac, un arceau très bien conservé, longtemps pris à tort pour un aqueduc; au 12 de la rue Notre-Dame et en face, au 21, se trouvent, selon Caristie, des substructions provenant du cirque; il n'en reste rien; il en est de même de la maison Bauza, en face du pont de Langes. De l'amphithéâtre, on ne peut rien retrouver non plus; au début de ce siècle un habitant affirmait avoir vu, une quarantaine d'années plus tôt, des substructions provenant de cet édifice. On reconnaît facilement quelques mètres du mur d'enceinte romaine, au nord de la ville; la tour ronde et les thermes ont disparu [10].

Sous la domination de Rome, Orange reçut une colonie composée de soldats de la II^e^ légion, ce qui lui valut son nom officiel : *Colonia Firma Julia Secundanorum, Arausio;* elle devint en peu d'années une des villes les plus brillantes de la Gaule. Détruite, cette ville se releva de ses ruines et fut rebâtie vers le commencement du XII^e^ siècle, en suivant le tracé des anciennes murailles romaines; mais, dans cette enceinte, s'élevèrent de nouvelles constructions qu'on pourrait désigner sous le nom de faubourgs : ceux de Saint-Florent, de Saint-Pierre et de l'Arc qui leur servait de trait d'union. Ces trois faubourgs furent incendiés et détruits dans les dernières années du XIV^e^ siècle par le vicomte Raymond de Turenne. Orange fut alors réduite à son enceinte particulière. Sa physionomie romaine avait disparu. Les thermes, les arènes, le forum n'existaient plus. L'intérieur du théâtre était comblé; sur ses ruines et sur celles du cirque s'élevaient des maisons. L'arc de triomphe n'avait été épargné que grâce à la ceinture murale dont l'avait protégé Raymond des Baux, au XIII^e^ siècle, pour en faire une forteresse. Orange était devenue la proie des calvinistes; le 6 mai 1662 elle revint aux mains des catholiques, mais pour peu de temps. En 1622, Maurice de Nassau entreprit de faire du chef-lieu de sa principauté une place forte; il fit construire d'épaisses murailles terrassées et munies de fossés que remplissait l'eau de la Meyne. Les quatre portes de Langes, Saint-Martin, Pourtoules et du Pont-Neuf furent flanquées de tours et défendues par des demi-lunes. Le château se hérissa de onze bastions avec fossés creusés dans le roc [11]. Le 27 mars 1660, Louis XIV en

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. 525-526 (de 541 et de 544). — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21596 (de 524). — [3] *Ibid.*, n. 9746 (de 577). — [4] *Ibid.*, n. 21544 (de 509). — [5] *Ibid.*, n. 21738 et 9899 (de 530 et de 557); 9869 et 9870 (de 536 et peut-être de 583) ; ces deux dernières avec une formule propre à *Pomaria*. — [6] Inscriptions qui se placent entre 522 et 589; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9914, 9921, 9922, 9925, 9926, 9930, 9932, 9939, 9944, 9948, 9952, 9958, 21788, 21791, 21795; *Bull. d'Oran*, 1903, p. 440; 1906, p. 495. — [7] De 609, 629, 630, 634, 639, 641, 651; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9951, 9953, 9923, 9949, 9934, 9920, 9935. — [8] Ch. Diehl, *L'Afrique byzant.*, p. 265-266, 578. — [9] Strabon la signale dans le territoire compris entre l'Isère et la Durance : *Avenio*, *Arausio* et *Aeria*, et comme une des quatre cités des Cavares énumérées par Ptolémée, *Geographia*, l. II; par Mela, *De situ orbis*, l. II, et par Pline, *Hist. nat.*, l. III, c. IV; cf. Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*, t. I, p. 15, 49, 54, 82. Voir encore cette légende de monnaie : *Colonia Arausio Secundanorum cohortis XXXIII voluntariorum*, *ibid.*, t. I, p. 136. L'*Itinerarium Antonini* situe Orange à 20 milles d'Avignon et à 71 de Valence, *ibid.*, t. I, p. 111. Enfin, dans la *Notitia provinciarum* la *civitas Arausicorum* est l'une des treize cités de la province Viennoise, *ibid.*, t. I, p. 123. — [10] L. Chatelain, *Rapport sur une mission relative à l'étude des antiquités de la ville d'Orange*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 395. — [11] Vue perspective de la ville, du château et des fortifications dans De Gasparin, *Histoire d'Orange*, 1815, pl. I.

personne obligea le baron de Dohna, gouverneur de la principauté, à lui remettre le château qu'il fit occuper par les troupes françaises et on entreprit aussitôt la démolition des fortifications [1]. En 1673, la principauté fut donnée au comte d'Auvergne et le grand temple protestant fut détruit en 1686.

De tout le passé il ne restait debout que deux édifices : l'arc de triomphe et le théâtre, tout le reste avait été englouti dans les murailles élevées par Maurice de Nassau. C'est alors, en 1622, qu'on vit disparaître les arènes et que l'hippodrome fut réduit aux quelques pans de murs que l'on voit encore. Si le

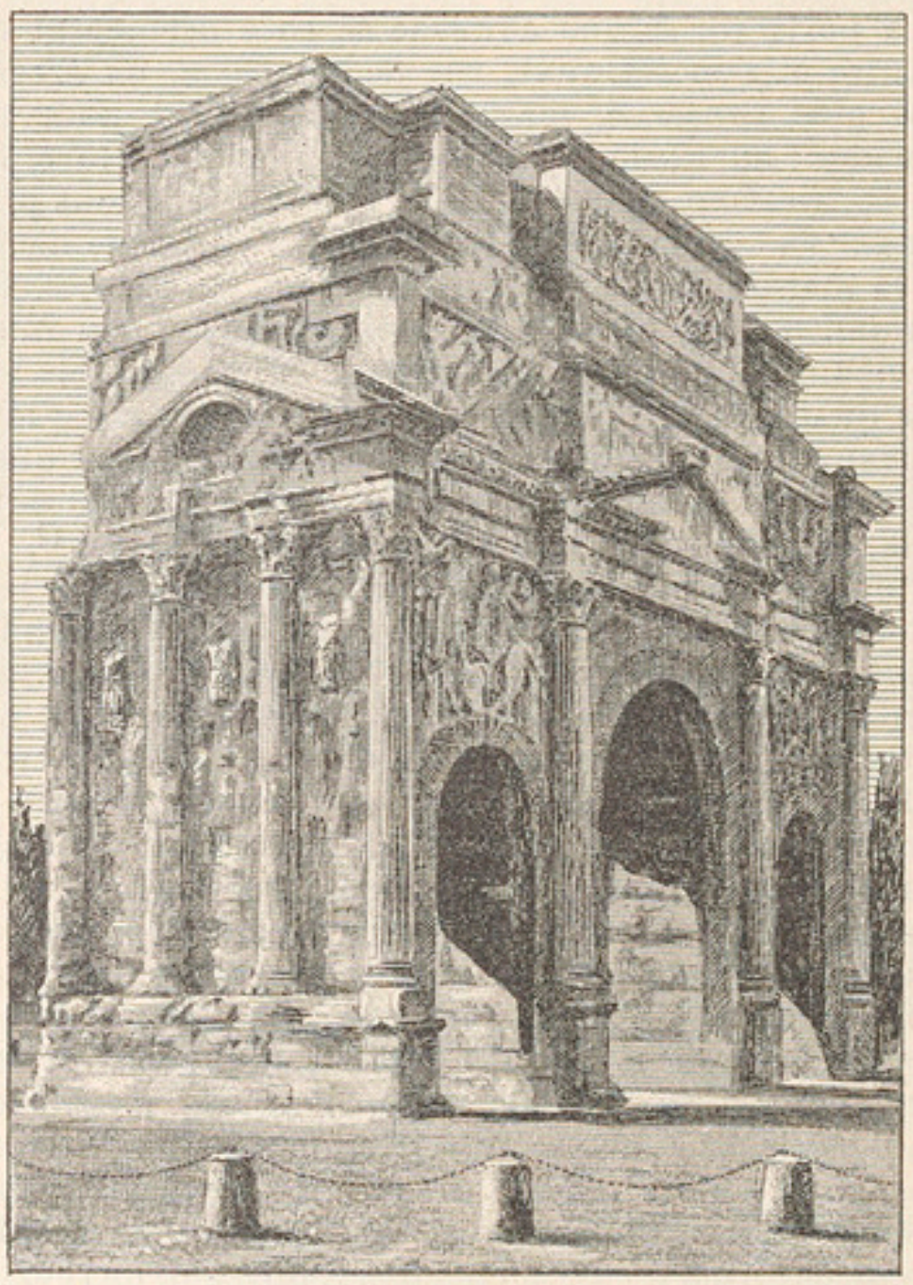

9068. — Arc de triomphe d'Orange.
D'après R. Peyre, *Nîmes, Arles, Orange*, 1903, p. 135.

théâtre fut moins maltraité c'est qu'il fut empâté dans le rempart.

II. L'ARC DE TRIOMPHE. — L'arc de triomphe d'Orange est un des plus beaux que nous ait laissé l'antiquité (fig. 9068). Par ses dimensions il se place au troisième rang, après l'arc de Constantin et l'arc de Septime-Sévère, avant l'arc de Titus. Il est percé de trois arcades et présente sur chacune de ses faces quatre colonnes corinthiennes, les colonnes d'angle servant à la fois deux faces. Des frontons sont disposés au-dessus de l'arcade centrale et réunissent les colonnes des faces latérales. Les sculptures sont riches et variées, la face occidentale a presque complètement perdu les siennes. Ces sculptures représentent des armes variées : casques, javelots, armures, enseignes, des proues de vaisseaux, des ancres, des cordages et des gréements divers, des gladiateurs, des captifs, des combats. En outre, on y voit des symboles religieux, des sirènes, une tête d'Apollon radiée. Le long des archivoltes courent des fleurs, des fruits, des plantes, des épis, des pommes de pin, feuilles de vigne, raisins, poires, pommes, grenades, muguets ou clochettes, se déroulant en guirlandes ou tombant par masses des cornes d'abondance. Les éléments géométriques ne sont pas moins parfaits [2].

Il y a ici une page d'histoire qui mérite d'être rappelée dans un dictionnaire d'archéologie. On sait que de 1789 à 1800, en France, on ne fit que démolir; de 1800 à 1814, la destruction s'était plutôt ralentie qu'arrêtée, bien que, dans quelques villes, à Nîmes par exemple, l'autorité municipale eût fait certains efforts, plus méritoires qu'habiles, pour protéger ses monuments. C'est seulement après 1814 qu'on aperçoit un temps d'arrêt et comme le premier signe d'un mouvement réparateur. Une circulaire du ministre de l'Intérieur, en date du 8 avril 1819, demandait à tous les préfets des renseignements circonstanciés sur les monuments et les antiquités de leurs départements, ainsi que sur les mesures à prendre pour en assurer la conservation. Par suite de cette circulaire, une ordonnance du roi Louis XVIII établissait, au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une commission chargée de procéder à l'examen et au classement des documents transmis par les préfets; malheureusement cette bonne volonté demeura presque stérile pendant les onze années écoulées de 1819 à 1830. Quelques rares notices parvinrent à l'Institut, et la commission fut souvent très embarrassée de savoir à qui donner les médailles dont elle disposait chaque année.

Si le zèle manquait en 1819 pour décrire nos monuments, qu'était-ce donc pour les réparer? Personne n'y songeait, ou si, par grand hasard, l'autorité prenait pitié de quelque édifice en péril, c'était presque toujours pour lui porter malheur. A Orange, il était temps d'intervenir, la ruine était imminente. Millin (voir ce nom), dans son *Voyage*, daté de 1807, décrit l'état de l'édifice en termes très alarmants et prédit un prochain désastre. Quatre ans après son passage à Orange, en 1811, la nécessité d'une consolidation devenait plus évidente encore. En redressant, aux abords de la ville, la route impériale de Paris à Antibes, on l'avait dirigée en ligne droite dans l'axe de l'arc de triomphe, que jusque-là elle laissait de côté, et, comme à Paris, pour l'arc de l'Étoile, on avait fait contourner la chaussée autour du monument. Or, pour ouvrir ce double embranchement semi-circulaire, il avait fallu déblayer et enlever, au niveau du sol, une masse de pierres et de moellons qui garnissaient le pied de l'édifice jusqu'à 5 ou 6 m. de hauteur, et qui, tout en cachant une partie des sculptures, servaient à maintenir et à fortifier la construction. Ces débris provenaient de grandes murailles crénelées qu'un prince d'Orange, Raymond de Baux, avait élevées au XIII[e] siècle, par-dessus la maçonnerie romaine. Cette sorte de donjon subsista jusqu'en 1721. Le prince de Conti, alors propriétaire de la principauté d'Orange, tout récemment réunie à la France par le traité d'Utrecht, ordonna de démolir les additions du Moyen Age, et de ne respecter que la construction antique. L'ordre fut exécuté, mais, une fois par terre, les pierres et les moellons restèrent pêle-mêle depuis 1721 jusqu'à 1811.

Privés de cet appui, les parements inférieurs menaçaient de se détacher, et les parties supérieures n'étaient guère moins en danger, bien que deux fois déjà on eût essayé de les réparer, d'abord en 1722, peu de temps après la démolition du donjon, puis en 1780. Grossièrement exécutées par des maçons du pays, ces réparations ne consistaient qu'en reprises imparfaites et sans consistance. On avait pris seulement l'utile précaution d'ajuster un toit sur le monument, remède efficace contre la pluie, mais du plus disgracieux effet. On le voit donc, tout était à reprendre et les autorités eurent la main heureuse en confiant cette charge à A. Caristie

[1] L'épitaphe du baron de Dohna a été publiée par A. Yrondelle, dans *Bull. du Comité archéol.*, 1912, p. LXXIII sq. — [2] R. Peyre, *Nîmes, Arles, Orange*, 1903, p. 134.

qui a laissé le récit minutieux et accompagné de nombreuses planches des opérations [1].

Il fallait rendre sa solidité à l'édifice sans le rebâtir et ne rien reconstruire qu'avec la silhouette antique en donnant dans le détail un caractère d'ébauche permettant de reconnaître les parties antiques et les parties imitées.

D'abord on retrouva la carrière qui avait servi à la construction primitive — la carrière de Baumes de Transit — on en tira les matériaux indispensables à la restauration et on donna à chaque pierre les mêmes dimensions de hauteur et de longueur qui lui appartenaient dans l'ancien appareil afin de pouvoir replacer dans leur ancienne position tous les matériaux antiques portant encore des restes de sculptures. Partout où les corniches étaient brisées, partout où les lignes des profils étaient interrompues, on les fit reproduire, mais en s'abstenant de refendre les moulures afin que la restauration demeurât toujours visible. Les colonnes refaites furent sans doute cannelées, mais leurs chapiteaux seulement épannelés. A l'intérieur, on releva les murs de refend et à l'extérieur on rétablit l'assise supérieure couronnant l'édifice, ainsi que les grands piédestaux destinés à porter au centre un quadrige triomphal et, de chaque côté, un groupe de trophées.

Pour relier entre elles toutes les assises des parties nouvellement bâties, et pour les rattacher aux restes de l'antique construction, l'architecte se conforma scrupuleusement au mode suivi par l'architecte romain. Il n'y avait rien de mieux à faire puisque, grâce à ce système de liaison, le monument, dans son ensemble, n'avait subi, en dix-huit siècles, aucune espèce de mouvement. De ses quatre faces, trois avaient conservé parfaitement leur aplomb, et quant à la quatrième, la face occidentale, l'état de ruine où elle était tombée ne provenait évidemment pas de la seule action du temps; antérieurement au XIII^e^ siècle, la main des hommes avait dû faire brèche dans ces pierres si bien jointes, puisque, pour édifier la forteresse de Raymond de Baux, on avait dès lors maçonné une large reprise dans le flanc de l'édifice antique.

Tels furent les travaux qui rendirent au monument la plus complète solidité sans altérer la pureté de ses lignes.

Caristie attribuait le monument aux Antonins et sans vouloir le soustraire aux architectes du II^e^ siècle de notre ère, tout invite à croire qu'il est l'œuvre du I^er^ siècle. La présence des trois ouvertures n'est pas

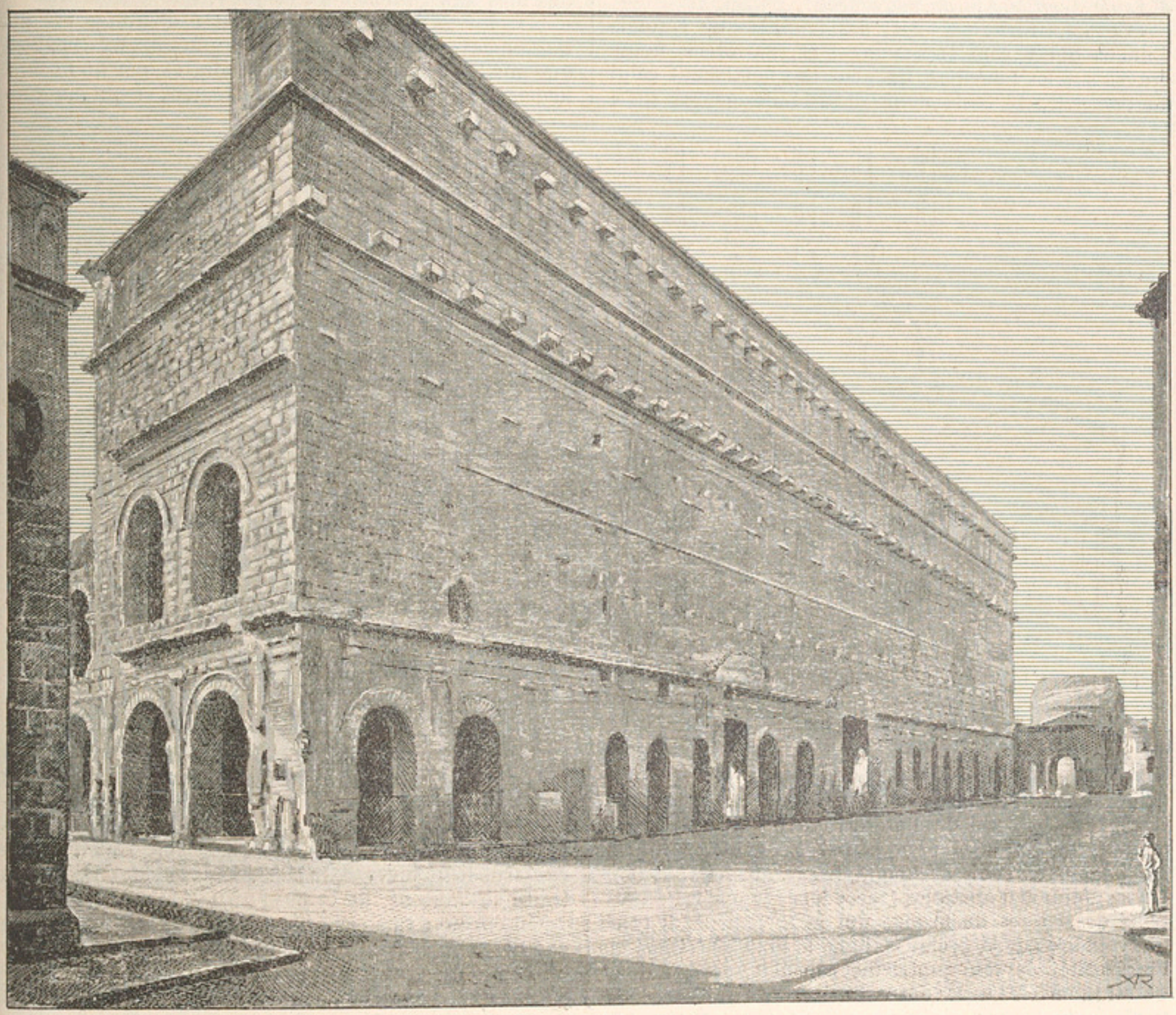

9069. — Théâtre romain d'Orange, extérieur. D'après R. Peyre, *op. cit.*, p. 132.

[1] A. Caristie, *Monuments antiques à Orange : arc de triomphe et théâtre*, Paris, 1861.

une objection décisive. Il est vrai que l'arc de Titus n'a qu'une arcade, mais des médailles de l'an 16 avant Jésus-Christ montrent déjà l'emploi de trois arcades. « Tandis que l'architecte Caristie tenait pour le IIe siècle après Jésus-Christ, le baron de Witte, un archéologue, proposait la date de 121 avant notre ère et prétendait que le monument glorifiait les généraux romains qui avaient fait la première conquête dans la Gaule transalpine, soit Domitius Ahénobarbus, soit Fabius l'Allobrogique, soit plutôt Sextius le fondateur d'*Aquæ Sextiæ* (Aix-en-Provence) [1].

« Ce sont bien, en effet, des trophées de Gaulois vaincus qui y sont représentés; et, parmi les noms gravés sur les boucliers, on peut lire nettement celui de Sacrovir. Il était donc naturel de penser qu'il s'agissait ici de ce Julius Sacrovir qui, avec Julius Florus, essaya de soulever les Gaules contre Tibère. C. de Saulcy, mis ainsi sur la voie, essaya de reconstituer l'inscription de l'architrave en recourant au moyen qui avait si bien réussi à Séguier pour la Maison carrée (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NIMES). En se guidant d'après les traces laissées par les crampons des lettres de bronze qui la formaient, il crut pouvoir lire sur la première ligne le nom de Tibère et l'indication de son quatrième consulat, ce qui donnerait l'année 21 après Jésus-Christ, date qui s'accorde parfaitement avec la victoire sur Sacrovir. Cette opinion a été adoptée par Ernest Desjardins et est, en effet, la plus vraisemblable.

« Nous ne reviendrons pas sur la discussion; mais nous voudrions y apporter quelques arguments nouveaux, pour ou contre, qui ne nous paraissent pas avoir été indiqués jusqu'ici. On peut objecter d'abord que le mouvement provoqué par Florus et Sacrovir n'intéressa que très indirectement la Provence. Florus appartenait au nord de la Gaule, Sacrovir était éduen et c'est à Autun qu'il fut vaincu. On ne voit pas non plus ce que viennent faire des trophées maritimes lorsqu'il s'agit d'une guerre où les vaisseaux ne jouèrent aucun rôle. D'autre part, il semble qu'il y ait une disproportion bien grande entre le monument et l'événement qu'il célèbre. La révolte (et Tibère en avait bien jugé dès le début) eut peu d'extension et fut facilement réprimée. Mais, comme nous l'apprend Tacite [2], tout le monde n'avait pas vu aussi juste que l'empereur; Rome avait été vivement émue et on avait blâmé le calme de Tibère qui ne s'était pas rendu de sa personne en Gaule, n'y avait même pas envoyé Drusus et avait laissé tout faire à ses lieutenants. Un autre détail est favorable à l'hypothèse soutenue par E. Desjardins. On a vu que parmi les sculptures de notre édifice se trouvent des figures de gladiateurs; or nous savons que Sacrovir avait placé à son avant-garde des guerriers bardés de fer pris parmi les esclaves destinés aux combats du cirque [3]. »

III. LE THÉATRE. — Le théâtre d'Orange est un monument unique. C'est un des plus beaux théâtres que nous ayons de l'époque romaine et, par un hasard heureux, ce qui en reste est précisément ce qui manque surtout aux autres [4]. Par un hasard singulier, la partie qui, dans ces édifices, a le plus constamment souffert; qui n'apparaît, en général, qu'à fleur du sol, qui souvent même a complètement disparu, soit qu'elle fut sujette à plus de remaniements, soit qu'on ne la construisit qu'en bois, la scène s'est ici conservée dans toute sa hauteur, de la base au sommet.

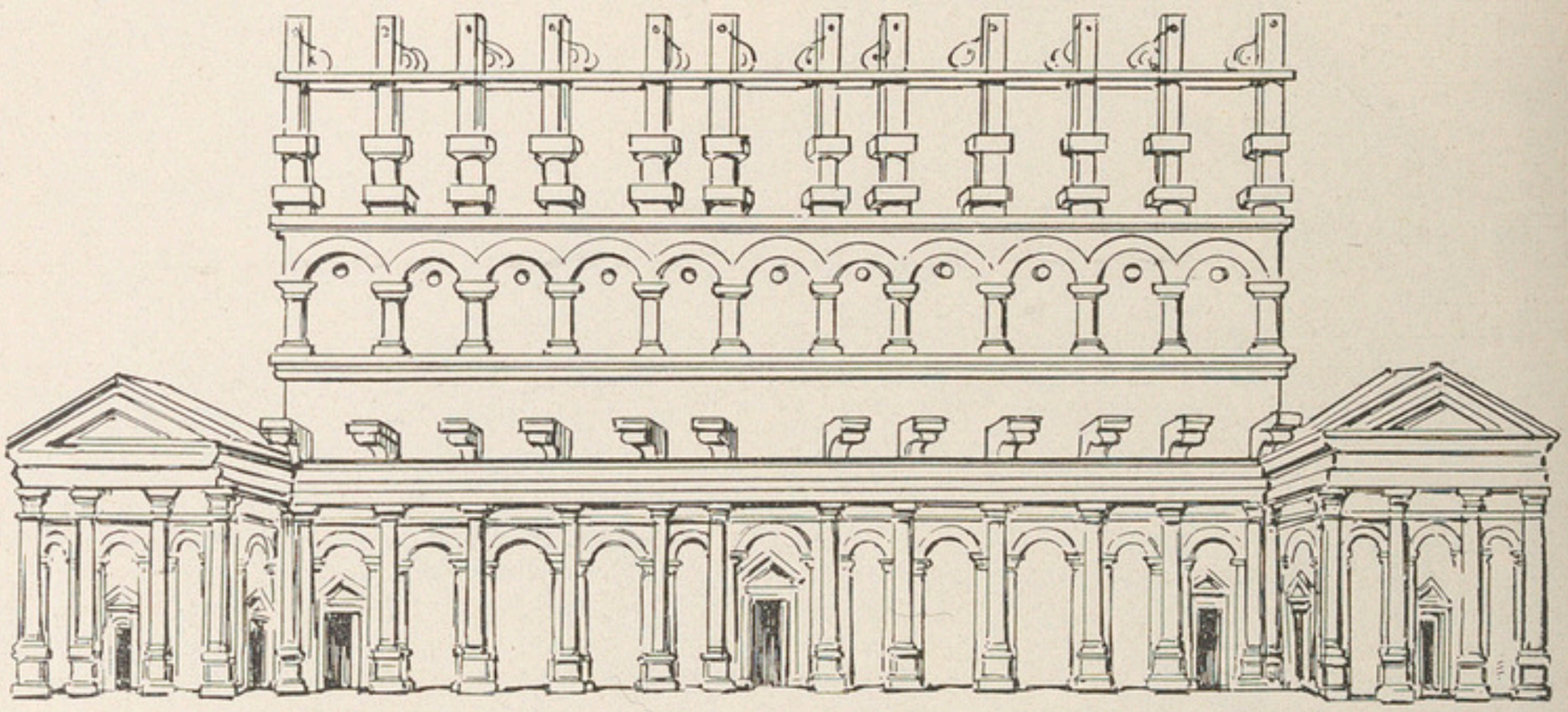

9070. — Avant-corps du théâtre, d'après un dessin de G. de San Gallo.
D'après R. Peyre, *op. cit.*, p. 141.

On éprouve une certaine surprise quand, au débouché des ruelles étroites d'une petite ville, on se trouve en face d'un grand mur presque nu, sans autre décoration que quelques colonnes doriques qui encadrent les portes, et, au-dessus d'un rang de fenêtres fermées, des pierres saillantes dont nous allons faire connaître la destination (fig. 9069). Cette façade de 36 m. de haut se développe sur une longueur de 103 m. Jadis se trouvait un avant-corps s'élevant environ au tiers de la hauteur totale; grâce à cet avant-corps les acteurs pouvaient passer derrière la scène pour y pénétrer par les portes du fond : aujourd'hui plusieurs portes centrales s'ouvrant sur la place étaient masquées autrefois par cet avant-corps; elles ne donnaient pas accès au public. Un dessin de l'architecte San Gallo montre que cette disposition existait encore à la fin du XVe siècle (fig. 9070).

Dans la partie supérieure de la façade on voit deux rangées parallèles de grandes pierres, plantées dans le mur et placées exactement deux par deux au-dessous l'une de l'autre. Les pierres de la rangée supérieure sont traversées verticalement par des trous cylindriques,

[1] Cette opinion était déjà exprimée par J.-I. Pontanus en 1606. — [2] Tacite, *Annales*, l. III, c. XLIV. — [3] R. Peyre, *op. cit.*, p. 136-137. — [4] G. Boissier, *A propos d'un théâtre antique*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1899, p. 303-332.

tandis que les pierres de la rangée inférieure sont pleines et unies. Dans les premières on introduisait des perches dont l'extrémité venait reposer sur les secondes, ces perches correspondaient à d'autres pièces de bois insérées par leur base dans la crête du mur demi-circulaire entourant les gradins. Ce système permettait de tendre le *velarium* qui défendait les spectateurs contre le soleil et la pluie. Le *velarium* ne garantissait que les gradins, la scène ayant sa toiture particulière.

L'intérieur était assez mal conservé; mais ceci vaut la peine d'être raconté. Les Romains n'avaient ni le génie dramatique, ni le goût des représentations littéraires; ils appréciaient mieux des jeux moins délicats et il s'en faut sans doute que les échos renvoyés par les murs du théâtre d'Orange n'aient jamais répété que des vers de Plaute et de Térence. Si même à Rome, au siècle d'Auguste, Horace doit avouer que pour faire accepter à ses compatriotes deux actes de poésie il fallait leur donner, comme intermède nécessaire, ou une danse d'ours ou une scène de boxe :

*...media inter carmina poscunt*
*Aut ursum, aut pugiles...*

combien, dès le IIe jusqu'au Ve siècle, combien de bateleurs et d'ignobles parades n'aura pas vus cette scène d'Orange! sans compter qu'elle était destinée plus tard à bien d'autres profanations. Lorsque Millin la visitait, en 1807, il ne trouvait pas de termes pour peindre son indignation à la vue de ces belles ruines transformées en infecte prison. Les immondices versés par les prisonniers formaient, le long des pierres, des sillons dégoûtants et, dans l'intérieur même de la scène, dans l'orchestre et jusque sur les gradins, on voyait des amas de maisons, d'étables, d'écuries, plus repoussantes les unes que les autres, véritables bouges où croupissait toute une population au milieu des bestiaux, des porcs et du fumier.

Et ce fut ce cloaque qui sauva ces nobles murailles. Inhabitées pendant douze siècles, elles se seraient écroulées; ni la solidité de l'appareil, ni la grandeur des matériaux ne les auraient préservées; elles seraient devenues une carrière de pierres à l'usage de tous les habitants de la ville et des environs. En s'emparant, comme d'un rempart tout fait, de l'enceinte et des murs du théâtre, en y plantant ses huttes, cette colonie déguenillée l'a prise sous sa garde. Tristes défenseurs, il est vrai, qui creusaient et taillaient dans ces voûtes, chacun à qui mieux mieux. Mais, s'ils ont dégradé le monument en détail, ils l'ont conservé dans sa masse, en lui donnant un caractère d'utilité, en le faisant respecter à titre de propriétaires. C'est à ce genre d'usurpation et de protection que nous devons le salut de nos arènes d'Arles et de Nîmes et de l'arc d'Orange lui-même.

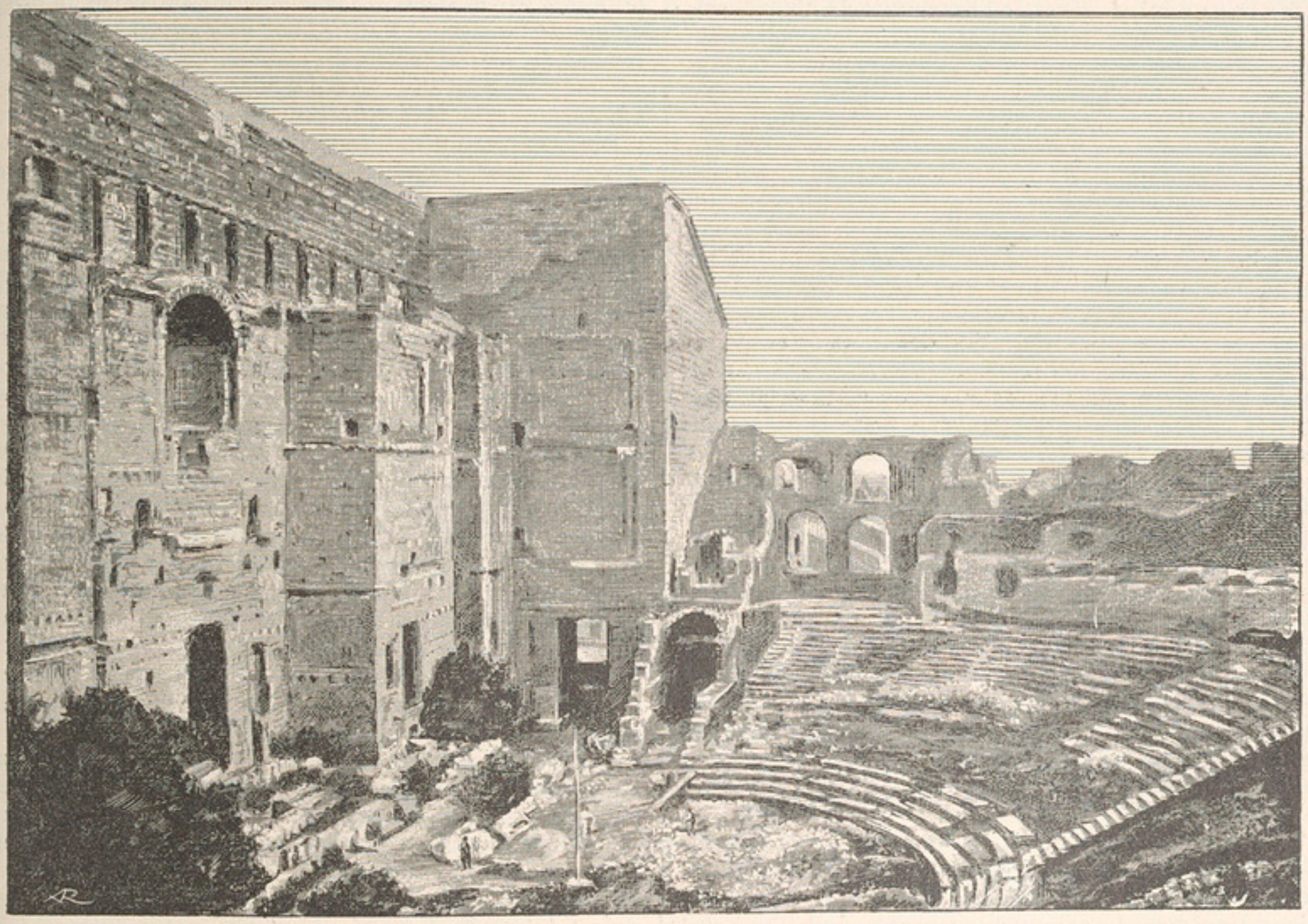

9071. — Théâtre romain d'Orange. D'après R. Peyre, *Nîmes, Arles, Orange*, 1903, p. 139.

Selon l'usage constant des Romains, les gradins sont tournés à l'exposition du Nord (fig. 9071) et adossés à une colline, pour que les spectateurs eussent moins à souffrir du soleil et pour économiser les substructions; mais la colline manquant, au levant, sur la longueur environ d'un quart de l'hémicycle, on y suppléa par des travaux de maçonnerie. Deux étages ou précinctions, composés d'un nombre égal de gradins, étaient soutenus sur des voûtes et des galeries, là où il avait été impossible de les asseoir sur le rocher, et allaient se relier, de chaque côté, à deux ailes, formant deux grands massifs rectangulaires de 21 m. 72 de long sur 18 m. 05 de large. Entre ces deux ailes, la scène présente 62 m. 37 d'ouverture sur 11 m. 69 de profondeur. Ces bâtiments contiennent deux salles

spacieuses, des corridors et des escaliers, remarquables en ce que deux marches sont taillées dans la même pierre, pour monter aux étages supérieurs *(episcenium)*, destinés aux acteurs et aux machinistes. Quant aux salles du rez-de-chaussée (*hyposcenium)*, celle de droite était, croit-on, réservée aux mimes et l'autre aux chœurs. Voilà pour les côtés.

Le fond était formé par le mur du *scenium* qui présente, dans sa distance de celui de la façade, un assez large corridor *(parascenium)*. On y entrait par la porte *regia* et les *hospitales*. C'était probablement le vestiaire des acteurs. Ce mur, dans son milieu et sur une longueur de 28 m. environ, décrit un commencement de courbe, laquelle, étant prolongée, irait presque se lier aux premiers sièges de l'hémicycle, là où ordinairement étaient deux tribunes, espèces de loges d'avant-scène réservées aux préteurs, aux décemvirs et aux vestales. L'appareil de ce nom est le même que celui de la façade extérieure, mais sa décoration était infiniment plus riche. Voici en quoi elle consistait.

Au-dessus de la porte royale, une grande niche cintrée recevait sans doute la statue de l'empereur ou d'une divinité [1]. Du pied de cette niche courait une corniche de marbre blanc dont il ne reste plus que les parties engagées. Plus loin et de chaque côté, un carré creusé dans le mur a dû recevoir un tableau mosaïque en verres coloriés. La décoration des murs de scène ou latéraux était plus riche encore. Deux carrés superposés, beaucoup plus grands que ceux de face, étaient séparés, de chaque côté, par une belle corniche en marbre blanc. Les carrés supérieurs contenaient des mosaïques et ceux d'en bas une rangée de colonnes corinthiennes en marbre, dont une entière reste encore engagée du côté du couchant. La base de ces colonnes portait sur une seconde corniche [2], au-dessous de laquelle s'ouvre la grande porte d'entrée du fond de la scène.

Tout porte à croire qu'il y avait plusieurs rangs de colonnes superposées et, pour toutes les parties apparentes, un revêtement général en marbre de différentes couleurs. On en a rencontré de toutes les espèces dans les fragments que les fouilles ont mis au jour : celles qui dominent sont le cipolin, le jaune antique, la brèche africaine et le vert.

Le sol du *proscenium*, fait en planches, avait environ 2 m. de hauteur sur 13 m. dans sa plus grande profondeur vis-à-vis la porte *regia*. Cette partie avait une décoration fixe de colonnes en granit poli, avec des statues dans les intervalles. On a essayé de remettre quelques fragments de fûts à leur place. Si les gradins étaient abrités par le *velarium*, le *proscenium* l'était par une grande toiture en charpente. Il est facile de s'en convaincre par les traces qu'elle a laissées le long des murs de scène et par la rainure où elle aboutissait à la hauteur de 28 m. environ dans le *postscenium*. Au-dessous de cette ligne, vingt enfoncements rectangulaires, que l'on a pris longtemps pour des niches de statues, recevaient une des branches des poutres coudées enchâssées dans la grande muraille et qui s'appuyaient encore sur un petit mur avancé, de la largeur des corridors inférieurs. Ce toit, relevé du côté des gradins, ressemblait à un immense hangar de 62 m. d'ouverture. Les eaux pluviales s'écoulaient sur la façade du *postscenium* par des gouttières pratiquées dans la corniche qui sépare la quatrième et la cinquième ligne. On remarquera le prolongement des murs de scène au-dessus du niveau du toit, probablement pour le défendre contre la violence des vents. C'est l'incendie de cette charpente qui a rougi et torréfié les assises les plus élevées du mur de la scène, calciné les marbres et entassé les ruines dans le théâtre.

Entre le *proscenium* et l'*orchestrum* s'élevait le *pulpitum*, plate-forme en bois sur laquelle les chœurs se faisaient entendre. C'est là qu'était placé le *thymélé* ou autel de Bacchus. Le diamètre de l'*orchestrum* est de 29 m.; le pavement était en dalles calcaires symétriques. Les Romains le faisaient occuper par les personnages éminents, tandis que chez les Grecs c'est là que se tenaient les chœurs de la danse et des chants. Du sol de l'orchestre montaient les gradins, divisés par des espèces de paliers ou chemins de ronde, en deux précinctions *(cavea prima, cavea secunda)*. La première précinction, à Orange, était assise sur le pied même de la colline; l'autre, sur une double voûte qui servait en même temps de couloir. Celle-ci était couronnée d'un portique. Elle a disparu, sauf la charpente en maçonnerie. Les gradins restant de la première précinction ont 0 m. 80 de large sur 0 m. 40 de hauteur; ils sont en pierre blanche d'une pâte calcaire compacte. Ceux des premiers rangs sont numérotés. Plus larges et plus commodes que les autres, ils étaient réservés aux principaux citoyens. Trois escaliers les divisaient en quatre *cunei;* d'autres escaliers, dans l'intervalle de ceux-ci, au delà du palier, conduisaient au second étage des gradins. Ces divers escaliers formaient comme des rayons verticaux dont le centre était marqué par l'orchestre. Les plus élevés correspondaient à des portes donnant dans les couloirs ou vomitoires par où arrivait le menu peuple. Le tout était enfermé dans un mur très élevé destiné à garantir contre les vents du levant et du couchant et à renvoyer la voix. On savait par Vitruve que les architectes de l'antiquité avaient une juste préoccupation de la bonne acoustique; on connaissait les études et les expériences qu'ils avaient faites à ce sujet. Mais on n'en a pas moins été profondément surpris, lorsqu'on a constaté que, même dans ce théâtre délabré d'Orange, si vaste et en plein air, la voix des acteurs de nos jours portait jusqu'aux derniers gradins.

Le théâtre pouvait contenir 6 000 spectateurs assis. A l'exception des galeries et de tout ce qui constitue les substructions, il est tout construit en gros blocs d'un coquillier grossier tiré des environs de Courthezon. Pour donner plus de solidité à ces masses de pierres, assemblées sans ciment ni mortier, mais solides par leur grand échantillon, on les a entaillées et encastrées, en certains endroits, l'une dans l'autre, de manière qu'elles se maintinssent mutuellement.

Si le théâtre d'Orange était comparable par la magnificence à celui d'Arles, il en différait notablement par le caractère de la construction. Tandis que le théâtre d'Arles est presque un théâtre grec, celui que nous venons de décrire est complètement romain; il l'est par le peu d'étendue relative de l'orchestre qui était occupé par des sièges; il l'est par les dimensions plus grandes données à la scène de façon à y permettre le développement de ces riches cortèges auxquels les Grecs attachaient moins de prix; il l'est encore par le caractère des moulures et des colonnes. Tandis qu'à Arles les feuilles d'acanthe des deux colonnes conservées de la scène sont grecques de forme et disposées sur le chapiteau à la manière grecque, les fragments corinthiens retrouvés à Orange sont analogues aux colonnes du Panthéon d'Agrippa et du temple de Jupiter Stator. Tandis que le grand ordre du théâtre d'Arles était ionique et rappelait le temple de la Victoire Aptère d'Athènes, à Orange, sur la façade

[1] La découverte de fragments d'une jambe chaussée du cothurne et d'un torse cuirassé inviterait plutôt à croire à la présence d'une statue colossale de l'empereur. — [2] Un fragment de cette corniche au bas du mur, à l'Est, donne un modillon de 0 m. 16 de largeur sur 0 m. 25 de longueur, encadrant une rosace fleuronnée et surmontée d'une ligne d'oves.

principale comme sur les façades latérales, les pilastres sont toscans. Ici on peut être d'accord sans restriction avec Caristie et Revoil qui placent la construction de ce monument au IIIe siècle de notre ère, sous Antonin ou Marc-Aurèle.

IV. La liste épiscopale. — L'évêché d'Orange a été fondé au cours des invasions. On ne sait pas de façon précise quand le christianisme fut établi dans cette ville, à coup sûr pas plus tard qu'au IIIe siècle puisque, en 314, l'Église d'Orange est représentée au concile d'Arles par le prêtre *Faustinus*. On ne connaît aucun nom d'évêque avant : 1° *Constantius* qui assista en 381, au concile d'Aquilée et, en 390, au concile de Milan [1]. Ceci permet de délester un peu le catalogue imaginé par Bastet qui fait précéder Constantius de dix autres noms [2]. Plus modéré, le *Gallia christiana*

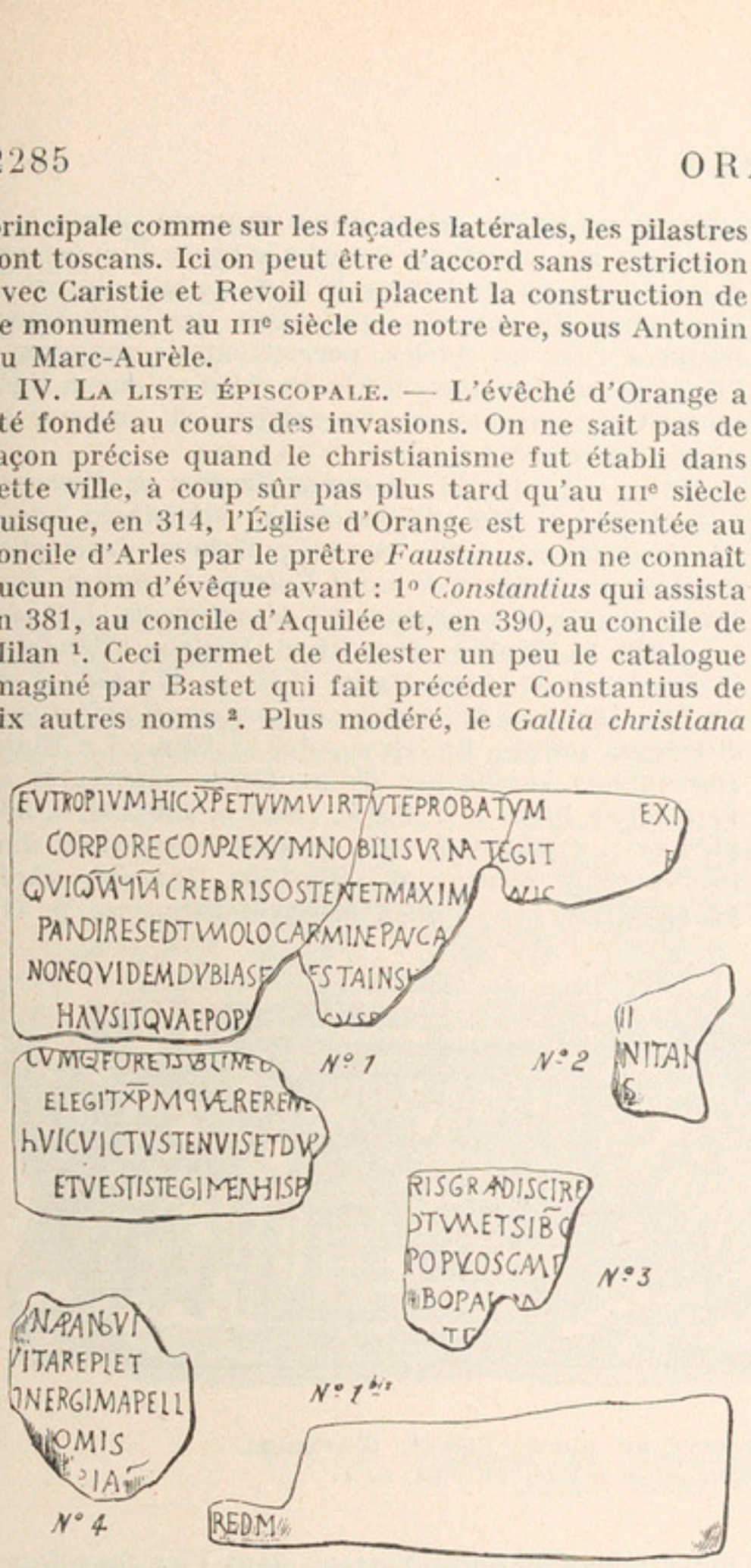


9072. — Inscription de saint Eutrope, évêque d'Orange. D'après Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, pl. LXVII, n. 402, 403, 404, 405, 407.

se contentait de deux : Lucius et Eradius, de l'invention de Polycarpe de La Rivière.

Le chanoine Ulysse Chevalier n'a rien trouvé de mieux que d'introduire au Ier siècle un certain saint Eutrope Ier bien qu'il reconnaisse qu'il appartient au Ve siècle [3].

2° *Justus*, siégea aux conciles d'Orange (441) et de Vaison (442), signa les lettres arlésiennes en 449, 450, 451; assista au concile d'Arles sous Ravennius. Il est mentionné dans la *Vita Eutropii*, comme son prédécesseur.

Le *Marinus* du *Gallia christiana* est de la fabrication de Polycarpe.

3° *Eutropius*, qui siégeait en 463 [4], signa la lettre synodale relative à Lucidus, vers 475; fêté le 27 mai. On lira ci-après son épitaphe

4° *Verus*, successeur et biographe d'Eutropius.

5° *Florentius*, siégea au concile national d'Épaone, en 517, et au concile provincial d'Arles, en 524.

6° *Vindemialis* siégea aux conciles provinciaux de 527, 529, 533; au concile national d'Orléans en 541; fut représenté à celui de 549.

7° *Matthaeus*, siégea au concile national de Paris en 552, et au concile provincial de 554.

8° *Trapidius*, siégea au concile de Valence en 584; se fit représenter à celui de Mâcon en 585.

9° *Salicus*, signa au faux concile de Narbonne (788) [5].

V. Épigraphie. — Sous le couvercle d'un sarcophage païen fut gravée une inscription dont une partie a disparu. Elle se compose de lettres capitales mélangées d'onciales et souvent conjointes, d'une hauteur moyenne de 0 m. 04. La longueur totale de ces fragments de marbre blanc réunis est d'environ 1 m. 40, mais la table devait être plus considérable car il manque quelque chose vers le milieu. Le côté gauche, qui est complet, mesure 0 m. 66 de largeur. Cette table a été retournée pour être appropriée à sa nouvelle destination. Elle offre en effet, sur la tranche antérieure, un bas-relief à l'envers, représentant une cérémonie funèbre, où figurent divers personnages qui portent ou entourent le corps d'un défunt, ensuite des chiens et des chevaux, le tout entre la tête radiée d'Apollon et celle de Diane, qui en occupent les extrémités. L'inscription était disposée sur deux colonnes. Il ne reste de la deuxième colonne que de courts lambeaux sans suite; la première seule est assez complète pour présenter un sens suivi, grâce à quelques compléments (fig. 9072). Voici ce qu'on peut proposer :

EVTROPIVM HIC XPE TVVM VIRTVTE PROBATVM .....
CORPORE COMPLEXVM NOBILIS VRNA TEGIT .....
QVI QV̄AQV̄A CREBRIS OSTENTET MAXIM*a sig*NIS .....
PANDIRE SED TVMVLO CARMINE PAVCA *volo* .....
NON EQVIDEM DVBIA SE*d g*ESTA INSIGNIA DICO .....
HAVSIT QVAE POPV*li vi*SVS E*t alma fides* .....
CVM̄Q FORET SVBLIME D*ecus nomenque parentum* .....
ELEGIT X̄PM QVAERERE ME*nte pia* .....
HVIC VICTVS TENVIS ET DVR*a cubilia membris* .....
ET VESTIS TEGIMEN HISP*ida erat tunica* .....

Le nom du saint évêque auquel appartient cette inscription figure dans des lettres de Sidoine Apollinaire[6], du pape Hilaire[7] et dans le concile tenu à Arles vers l'année 475 [8]; c'est saint Eutrope qui occupa le siège épiscopal d'Orange de 464 à 494.

Sa vie avait été donnée d'une façon incomplète par les bollandistes [9], d'après un manuscrit ayant appartenu au surintendant Fouquet; le texte entier de l'évêque Verus fut retrouvé et publié par Varin [10] d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chartres. Cette Vie nous apprend que l'évêque Eutrope fut enseveli, au milieu des lamentations de tout le peuple, dans la basilique dédiée à saint Julien, martyr d'Antioche, que lui-même, à la suite d'une révélation, avait fait construire dans la montagne [11]. Il est question de l'origine illustre d'Eutrope, de son renoncement au monde, de ses macérations et des miracles opérés sur sa tombe : *Ubi et sancti Eutropi corpus est tumulatum, quisquis fideliter poscit efficaciter obtinet* [12]. Ces miracles et l'inscription tumulaire contribuèrent sans doute au

[1] S. Ambroise, *Epist.*, XXII, *P. L.*, t. XVI, col. 1129. — [2] Bastet, *Essai hist. sur les évêques d'Orange*, p. 271. — [3] Albanès-Chevalier, *Gallia christ. novissima*, t. VI, p. VI, 1-6. — [4] Jaffé, *Regesta pontif. rom.*, n. 557. — [5] A partir d'ici, dit L. Duchesne, nos informations cessent jusqu'à la réunion des deux évêchés d'Orange et de Trois-Châteaux. On trouvera une étude de la liste épiscopale et une bibliographie dans Ul. Chevalier, *Introduction* au t. VI du *Gallia christ. novissima*, utile pour toute la période postérieure au VIIIe siècle. — [6] Sidoine, *Epist.*, l. VI, ep. VI. — [7] *Epist.*, VI, dans *Concilia Galliæ*, p. 609. — [8] *Ibid.*, p. 642. — [9] *Acta sanct.*, 27 mai. — [10] *Vie de saint Eutrope, évêque d'Orange*, dans *Bull. du Comité. Hist.*, t. I, 1849, p. 51-64. — [11] *Ibid.*, p. 63. — [12] Id., *ibid.*, p. 64.

changement de vocable de l'église qui fut désormais désignée sous le nom de saint Eutrope.

Cette église occupait la partie méridionale de la colline qui domine la ville, au quartier dit de la *Vignasse*. Bien qu'il n'en reste plus le moindre vestige depuis plusieurs siècles, le souvenir en a persisté jusqu'à nos jours. Au XVe siècle, on portait les reliques de saint Eutrope en procession annuelle [1]; cet usage se perpétuait encore vers le milieu du XIXe siècle. A l'occasion de fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Eutrope, on retrouva les débris de l'épitaphe qui furent recueillis chez M. de Champié, d'où ils ont passé au musée Calvet.

On peut supposer que Verus, auteur de la Vie, fut également auteur de l'épitaphe, mais certains caractères rendent cela douteux. Quoi qu'il en soit, nous savons que la destruction de l'église Saint-Eutrope fut commencée par les huguenots en 1561. Voici le récit de leur coreligionnaire La Pise [2]: « Les catholiques commencent de craindre, et les protestants de s'enhardir. Ceux-ci brisent, fracassent et font voler en éclats toutes les statues de quelque divinité de bois et de pierre, de Nostre-Dame, des saincts, des sainctes qu'ils rencontrent, eslevées ès coins et ès carré-fourts des rues de la ville. Les églises Saint-Jean, Saint-Eutrope, des Cordeliers, des Nonains furent les objets de leur furie, qui leur fit mettre en pièces, deschirer ou bruller toutes les imaiges, les reliquaires, les croix, les crucifix, les autels, en faire des feux de joye en divers lieux; rien n'est laissé d'entier par ces abbateurs d'imaiges, tout passe par la même rigueur, et l'église des Cordeliers voit sa nef réduite en cendres par le feu qu'ils avaient mis à sa grande porte, qui s'y print et attacha. »

Nous apprenons du même auteur que, l'année suivante, les protestants pillèrent le trésor de Notre-Dame d'Orange, et qu'ensuite, réunis en conseil général dans cette cathédrale, ils conclurent de « prendre les chefs de saint Eutrope et de saint Florens et les autres pièces d'argenterie qui restoient » et députèrent deux des leurs, P. de Chabert et P. de La Baume « pour les aller débiter à Lyon ».

Suivant le témoignage d'Henri Suarez, on aurait lu sur l'architrave de la porte de l'église l'inscription suivante (fig. 9073):

GAVDENTIVS
ET PALLADI
VS FRATRI
INNOCENTIS
SIMO FECER

Cette inscription était gravée sur la partie antérieure d'un fragment de couvert de sarcophage. La tablette qui la porte est soutenue par deux génies ailés; il en est de même d'une draperie placée à la gauche et sur laquelle se détache le buste d'un personnage. La forme des lettres, le style de la sculpture et la présence du nom de Gaudentius, particulièrement fréquent chez les fidèles, permettent de supposer à l'épitaphe une origine chrétienne, bien qu'aucun signe ne l'atteste absolument. Ce marbre est conservé au musée Calvet, d'Avignon.

*Bibl.* — [Achard], *Hommes illustres de Provence*, t. I, 1786, p. 269; Bollandistes, *Bibliotheca hagiographica latina*, 1899, n. 417; Deloye, *Inscription métrique du tombeau de saint Eutrope à Orange*, dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, IIIe sér., t. I, 1863, p. 175-178; dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, in-4°, t. II, Paris, 1735, p. 473-476; J. de La Pise, *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange*, in-fol., La Haye, 1634; Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, t. II, Paris, 1865, p. 236-238, n. 503, pl. LXVII, n. 402-405, 407; quelques corrections dans le *Nouveau recueil*, p. 169-170; *Inscript. chrét.*, pl. LXVIII, n. 414; Maffei, *Museum Veronense*, p. 419,

9073. — Couvercle de sarcophage conservé au musée Calvet, d'Avignon.
D'après Edm. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. VIII, n. 1.

n. 17; Magnan, *Saint Eutrope*, dans *Vies des saints de l'Église de Marseille*, in-18, Marseille, 1856; Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. II, p. 156; Martin, *Antiquités de Die, Orange, etc.*, p. 86; Ossinger, *Bibl. August.*, 1768, p. 321-322; Papenbrœck, dans *Acta sanct.*, maii t. VI, p. 698; 3e édit., p. 691; G. de Rey, *Saints de l'Église de Marseille*, 1885, p. 51-59; Sivestre, *Dictionn. patrol.*, t. II, 1852, p. 602-604; P. Varin, *Vie de saint Eutrope, évêque d'Orange, par Verus, son successeur*, dans *Bull. du Comité. Histoire*, t. I, 1849, p. 51-64; J. Courtet, *Notice historique et archéologique sur Orange*, dans *Revue archéologique*, 1852-1853, t. IX, p. 332-333; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1272, 1273.

Le musée Calvet, d'Avignon, possède un fragment de sarcophage chrétien fort détérioré, mais néanmoins reconnaissable. C'est la partie gauche d'un couvercle portant un bas-relief et une épitaphe. Le sujet représenté se rencontre parfois à Rome, mais il est, jusqu'à ce jour, unique en Gaule, ce qui lui donne un très grand intérêt (fig. 9074). Après des figures trop mutilées pour que je cherche à les reconnaître, disait Edm. Le Blant, et à la gauche de la tessère que soutient un génie ailé, se trouve une table en forme de *sigma* autour de laquelle sont couchés des convives; elle est chargée de pains incisés en croix, suivant l'usage romain. Sur un trépied placé en avant est posé un poisson. Ni ce poisson ni la marque des pains ne démon-

[1] Joseph de La Pise, *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange*, in-fol., La Haye, 1634, p. 132. — [2] Id., *ibid.*, p. 286.

treraient absolument le caractère chrétien de notre marbre, car on les rencontre de même sur plus d'un monument païen. Mais la formule de l'épitaphe vient ici lever tous les doutes; cette inscription porte les mots suivants [1]:

ANTODONI....
ANIMAE D*ulci*
IN PACE QVI *vi*
XIT ANN XLV M*enses*
VIII D*ies* XVI.....

Le sujet sculpté semble inspiré par la prière où l'on demande l'admission des morts au banquet céleste.

Le registre d'entrée du musée Calvet ne donne aucun renseignement sur la provenance de ce bas-relief, il porte seulement ces mots : « Acquis en 1851 de M. No-

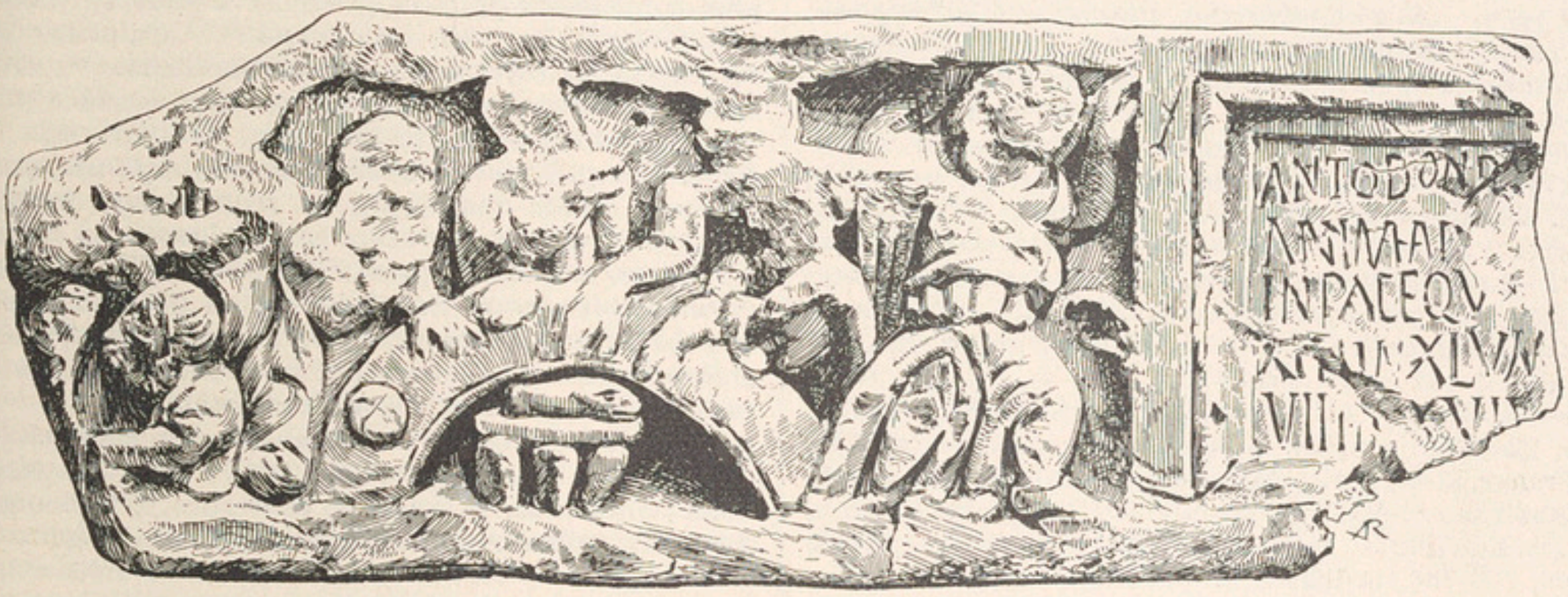


9074. — Fragment de sarcophage chrétien. Musée Calvet, d'Avignon.
D'après *Gazette archéol.*, 1880, pl. XII.

gent, d'Orange », et l'on peut se demander, à la rigueur, si le fragment n'aurait pas été apporté de Rome, où le sujet qu'il représente se trouve parfois. Sans parler des fresques de la catacombe de Pierre-et-Marcellin (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AGAPE), on peut rappeler les bas-reliefs que nous avons déjà signalés au musée du Latran (voir ce nom), au musée Kircher (voir ce nom) et sur un débris encastré dans l'escalier du palais Castellani, à la place Poli (celui-ci provenant d'Ostie).

L'inscription n'est pas datée, mais l'ancienneté de la formule *anima dulcis*, qui y figure, permet de ne pas la faire descendre au delà du IVe siècle. Cette expression, dont les premiers chrétiens ont fait usage, se retrouve, en effet, sur des marbres païens exhumés en Italie et en Gaules, notamment à Lyon et à Narbonne.

VI. LE IIe CONCILE D'ORANGE. — Voir *Dictionn. de théol. cath.*, t. XI, col. 1087-1103; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, p. 1085-1108.

VII. BIBLIOGRAPHIE. — J.-H. Albanès, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales, complétée, annotée et publiée avec une introduction par* Ul. Chevalier, in-4°, t. VI, Valence, p. 916. — J. Bastet, *Essai historique sur les évêques du diocèse d'Orange, mêlé de documents historiques et chronologiques sur la ville d'Orange et ses princes*, in-8°, Orange, 1837; *Notice historique et archéologique sur Orange*, in-12, Orange, 1840; in-12, Avignon, 1854; *Histoire de la ville et de la principauté d'Orange*, in-12, Orange, 1856. — Bonaventure de Sisteron, *Histoire nouvelle de la ville et principauté d'Orange, divisée en dix dissertations historiques, chronologiques et critiques sur leur état ancien et moderne...*, in-4°, Avignon, 1741. — Champollion, *Mélanges historiques*, t. III, 1847, p. 218-219. — J. Courtet, *Notice historique et archéologique sur Orange*, dans *Revue archéologique*, t. IX, 1852, p. 321-338. — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, in-8°, t. I, Paris, 1894, p. 257-258; 2e édit., 1907, p. 265-266. — L. Duhamel, *Une église romane et deux inscriptions tumulaires à Orange*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. III, 1884, p. 52-61, pl.; le même, dans *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France*, t. XXXI, 1898, p. 643-644. — Du Tems, *Clergé de France*, 1774, t. I, p. 377-387; t. II, p. 639; t. III, p. 131-132. — C. Eubel, *Hierarchia catholica Medii Ævi*, in-4°, Monasterii, t. I, 1898, p. 119-120; t. II, 1901, p. 111; édit. alt., 1913, p. 117-118. — Formigé, *Sur l'arc de triomphe d'Orange*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1920, p. 217-220, 316. — H. Friand, *Le château et la ville d'Orange*, dans *Congrès archéologique de France*, t. XLIX, 1882, p. 598-621, pl. — L. de Gaillard, *Deux enclaves de l'ancienne France. Orange et principauté, Avignon et le Comtat-Venaissin*, in-8°, Paris, 1892; cf. de Broglie, dans *Le Correspondant*, IIe sér., t. CXXXII, 1892, p. 209-240. — P.-B. Gams, *Series episcoporum Ecclesiæ catholicæ*, in-4°, Ratisbonæ, 1873, p. 591-592. — De Gasparin, *Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités*, in-12, Orange, 1815. — J.-F. Guib, *Abrégé de l'histoire ancienne de la ville d'Orange*, in-8°, Avignon, 1723; 2e édit., in-8°, Orange, 1728. — P.-J. de Haitze, *Chronologie des évêques d'Orange*, dans ses dix manuscrits que la bibliothèque de Marseille conserve (n. *1495-1503*), sauf le troisième qui est à Aix (n. *257*); petit in-fol., t. V, fol. 35-52; ouvrage daté de 1707. — O. Hirschfeld, *Inscriptiones Galliæ Narbonensis latinæ*, formant le t. XII du *Corpus inscriptionum latinarum*, in-fol., Berolini, 1888, p. 159-160, n. 1271-1273. — L. de Laincel, dans *Revue de Marseille*, t. XV, 1869, p. 3-11. — L. Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*, in-8°, Paris, 1872, p. 1379. — L[antois = Bonaventure], *Histoire de la ville et principauté d'Orange*, in-4°, La Haye, 1741. — Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, t. II, Paris, 1865, p. 236-238; *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*,

[1] Edm. Le Blant, *Un fragment de sarcophage chrét. du musée Calvet*, dans *Gazette archéol.*, t. IV, 1880, p. 82-84, pl. XII.

in-4°, Paris, 1892, p. 169-170 (rectifications à des fragments de l'épitaphe de saint Eutrope); *Une inscription du musée d'Avignon*, dans *Gazette archéologique*, 1880, p. 82-84, pl. XII. — J.-P. Ludovicus et J.-J. Fœrster, *Historiam principatus Arausionensis... explic.*, in-4°, Halæ Magdeburgi, 1694; in-4°, ibid., 1706; in-4°, Ienæ, 1743. — J. Marion, *Évêques d'Orange*, dans *Annuaire historique publié par la Société d'histoire de France*, in-8°, t. x, Paris, 1846, p. 67-70, = *Dictionnaire de statistique religieuse*, dans *Nouvelle encycl. relig.*, t. IX, 1851, col. 152-153. — L. de Mas-Latrie, *Rapport sur les archives de la ville d'Orange*, dans Champollion, *op. cit.*, t. I, 1891, p. 716; le même, *Trésor de chronologie*, in-fol., Paris, 1889, col. 1459-1460. — R. Peyre, *Nîmes, Arles, Orange*, in-8°, Paris, 1903. — J. de La Pise, *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange, divisé en IV parties, selon les quatre races qui y ont régné souverainement depuis l'an 793*, in-fol., La Haye, 1639 et 1640. — A. de Pontbriand, *Histoire de la principauté d'Orange, suivie de lettres inédites...*, in-8°, Avignon-Paris-La Haye, 1891; cf. L. Merlet, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, p. 145-146. — J.-L. Prevost, *Pontifices Arausicani quorum series et gesta exquirebat*, ms. de la bibliothèque d'Avignon, n. *2407*; cf. Ul. Chevalier, dans J.-H. Albanès, *Introduction*, p. XIX, et note 2. — *Privilèges et libertés octroyées à la cité et ville d'Orange par ses princes souverains*, in-4°, Lyon, 1607; in-4°, Orange, 1647 et 1719. — E. Raban, *Les antiquitez de la ville et cité d'Orange*, in-8°, Orange, 1656; 2 vol. in-8°; Nîmes, 1660; in-8°, Orange, 1674. — Cl. Robert, *Gallia christiana*, in-fol., Lut. Paris., p. 234-235. — Ern. Roussel, *Une ancienne capitale, Orange*, in-8°, Paris, 1901. — Scaev. et Ludov. Sammarthani (Sainte-Marthe), *Gallia christiana* [vetus], in-fol., t. II, Lut. Paris., 1656, p. 197-205; [nova], t. I, 1715, col. 763-788, instrum., n. 131-136.

H. LECLERCQ.

**ORANT, ORANTE.** — I. Signification du geste. II. Le geste païen. III. Le geste chrétien. IV. Le symbolisme de l'orant. V. L'orante, symbole de l'âme. VI. L'orante et Marie. VII. Art occidental et byzantin. VIII. Art copte. IX. Monnaies mérovingiennes. X. Coupe de marbre. XI. Fibule d'argent. XII. Plaques ajourées. XIII. Curiosités.

I. SIGNIFICATION DU GESTE. — Le geste le plus naturel et le plus éloquent de la prière est aussi le plus ancien, puisque les Juifs et les gentils en ont usé dans leurs adorations [1]. Le prophète Jérémie dit ces mots : « Élevons nos cœurs avec nos mains, à Dieu, vers le ciel [2] », et Apulée écrit : *Namque habitus orantium sic est, ut manibus extensis ad cœlum precemur* [3]. Dans les psaumes nous rencontrons des allusions à cet usage d'élever les mains vers Dieu [4], mais rien ne vaut ce conseil donné par saint Paul : *Volo ergo viros orare in omni loco levantes puras manus* [5], conseil qui semble repris par saint Clément de Rome : *Accedamus ergo ad eum in sanctitate animæ, castas et impollutas manus elevantes ad illum* [6]. A partir du milieu du IIe siècle, dès le temps de saint Justin martyr, l'usage est attesté [7]. Tertullien recommande aux fidèles de se distinguer des païens dont le geste consistait à lever les bras assez haut, les mains tournées, la paume à l'extérieur [8]; il ne veut rien de tel : *Nos vero non attollimus tantum, sed etiam expandimus (manus) et dominicam passionem modulantes et orantes confitemur Domino Christo* [9]; ce qu'il demande c'est d'élever modérément les mains et le visage : « Si nous adorons avec modestie et humilité, nos prières, dit-il, seront plus agréables à Dieu. N'élevons donc pas les mains avec ostentation, mais tenons-les levées modérément et dignement [10], et que de même notre visage exprime l'humilité [11]. » L'attitude doit rappeler celle des bras du Sauveur crucifié.

Origène dit que l'attitude des bras étendus est la plus convenable pour la prière et il faut en même temps élever les yeux vers le ciel [12]. Ainsi prient les néophytes en sortant de la cuve baptismale [13], ainsi encore les fidèles qui assistent au saint sacrifice [14] et ceux qui vont répandre leur sang [15] : *Illuc (scil. in cœlum) suspicientes christiani manibus expansis, quia innocuis, capite nudo, quia non erubescimus, denique sine monitore, quia de pectore oramus, precantes sumus semper pro omnibus imperatoribus vitam illis prolixam, imperium securum... Sic itaque nos ad Deum expansos ungulæ fodiant, cruces suspendant, ignes lambant, gladii guttura detruncent, bestiæ insiliant : paratus est ad omne supplicium ipse habitus orantis christiani* [16].

Le geste familier aux chrétiens des premiers siècles [17] s'est perpétué jusqu'au Moyen Age en divers pays, en Italie, en Irlande, en Espagne, en France, spécialement dans les milieux monastiques [18]. Saint Grégoire le Grand nous représente saint Benoît de Nursie exhalant le dernier soupir, debout, les lèvres articulant une prière et les mains levées vers le ciel [19]. Beaucoup de textes qui parlent non pas de l'élévation, mais de l'extension des mains nous laissent perplexes, car il est souvent impossible de savoir s'il s'agit d'une extension des bras limitée à l'attitude de l'orante. Mais certains auteurs s'expriment avec toute la précision désirable. Parlant d'un jeune ascète qui avait une grande dévotion pour les récitations du psautier, saint Pierre Damien nous dit qu'il tenait les bras levés en récitant les psaumes de telle sorte qu'il pouvait toucher le plafond de sa cellule. Il s'accordait seulement un court répit en abaissant un moment les bras à la fin de chaque cinquantaine de psaumes [20]. La règle de saint Fructueux de Braga prescrit aux religieux d'élever les mains vers le ciel durant certaines pauses de la psalmodie, *extensique ad cœlum palmis orando persistent* [21].

« Il est naturel que les disciples du Christ se soient appliqués à imiter, en priant, la position du Sauveur en

[1] Ex., XVII, 11. — [2] Jérémie, *Lament.*, III, 41. — [3] Apulée, *De mundo*, XXXIII; cf. Cicéron, *Epist. ad Famil.*, VII, 5; Virgile, *Æn.*, l. II, vs. 687 sq. — [4] Ps., CXVIII, 48; CXL, 2. — [5] I Tim., II, 8 sq. — [6] *Ia Clem., ad Corinth.*, XXIX, édit. Funk, p. 97. — [7] S. Justin, *Dialog. cum Tryphone*, XC; cf. Minucius Félix, *Octavius*, XXIX, *P. L.*, t. III, col. 332. — [8] *Manibus supinis*; cf. Voullième, *Quomodo veteres adoraverint*, in-8°, Halle, 1887, p. 33 sq.; Brouerius de Niedek, *De populorum veterum ac recentiorum adorationibus dissertatio*, in-4°, Amstælodami, 1713, p. 202 sq.; O. Seemann, *Die gottesdienstlichen Gebraüche der Griechen und Römer*, t. III, 1888, p. 42, 133, fig. 12; C. Sittl, *Die Gebärden der Griechen und Römer*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 174; Goldziher, *Élévation des mains dans la prière*, dans *Mélanges judéo-arabes;* Al. Ahdal, *Dissertation sur l'élévation des mains dans la prière*, en appendice à Al-Tabarânî, *Moni'djam çaghir*, in-8°, Dehli, p. 280. — [9] Tertullien, *De oratione*, c. XIV. — [10] *Sed temperate ne probe elatis.* — [11] Tertullien, *De oratione*, c. XVII. — [12] Origène, *De oratione*, XXXI, *P. G.*, t. XI, col. 549. — [13] Tertullien, *De baptismo*, c. XX. — [14] S. Jean Chrysostome, *Homil. III in epist. ad Philipp.*, IV, *P. G.*, t. LXII, col. 204. — [15] *Passio SS. Montani Lucii et aliorum mart.*, dans Ruinart, *Acta sincera*, p. 239. — [16] Tertullien, *Apologeticum*, c. XXX. — [17] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VII. *P. G.*, t. IX, col. 455-456; S. Jean Chrysostome, *Homil. XIV in Tim.*, I, 5, *P. G.*, t. LXII, col. 575; S. Ambroise, *De virginibus*, II, 4, *P. L.*, t. XVI, col. 225. — [18] Adamnan, *Vita Columbæ*, l. II, c. XXXI, édit. Fowler, p. 98; *Règle de Maelruain*, édit. W. Reeves, *The culdees of the british Islands*, Dublin, 1864, p. 87; Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. XX, *P. L.*, t. LXXI, col. 1093; *Vita B. Stephani Obazini*, II, 4, édit. Baluze, p. 113; *Constitut. Camaldoli*; 1253, édit. Mittarelli et Costadoni, Venetiis, 1755-1773, t. VI, 2e part., col. 3. — [19] S. Grégoire, *Dialogorum*, l. II, c. XXXVII, *P. L.*, t. LXVI, col. 202. — [20] *Vita SS. Rodulphi et Dominici*, 10, *P. L.*, t. CXLIV, col. 1018. — [21] *Regula*, III, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 1101.

croix [1]. » « Vous devez manifester la croix du Seigneur dans votre prière », écrivait le pseudo-Ambroise dans le *De sacramentis* [2]. Tertullien, saint Augustin et d'autres exhortent les fidèles à reproduire en priant l'image de la croix [3]. Le même Tertullien et plusieurs autres écrivains ecclésiastiques nous ont laissé de belles considérations sur la reproduction du *signun salutis* par certains gestes, dans certains travaux de l'homme et dans quelques mouvements naturels d'autres êtres animés. « Le signe de la croix se reconnaît dans les voiles gonflées du navire, dans les rames qui poussent l'esquif sur les flots. Le joug levé en l'air représente aussi la croix, et de même l'homme au cœur pur qui prie Dieu les mains étendues. » Ainsi parle Minucius Félix [4]. Et Tertullien : « Le bétail et les animaux féroces eux-mêmes prient à leur manière quand ils fléchissent les genoux, et l'oiseau qui monte vers le ciel forme une croix en étendant ses ailes, comme fait l'homme qui prie en étendant les mains, et le chant de l'oiseau est aussi une sorte de prière [5]. » Un autre auteur chrétien, qui écrivait dans la première année du v[e] siècle, reprend en ces termes le thème du *signum salutis :* « Les oiseaux qui sillonnent les airs nous montrent le signe de la croix, et pareillement l'homme qui nage et aussi celui qui prie. La vergue forme également une croix avec le mât du navire : aussi la lettre T est-elle le signe du salut étant le signe de la croix [6]. » Mais nulle part, à notre connaissance, on ne trouve la même idée développée plus ingénieusement que dans une homélie sur la croix du Sauveur de saint Maxime de Turin (mort peu après l'année 465). « L'homme, dit l'orateur sacré, n'a qu'à élever les mains pour faire de son corps une figure de la croix; c'est pourquoi on nous enseigne à étendre les mains pour prier, geste par lequel nous proclamons la passion du Seigneur. »

Notons, en passant, l'intérêt de ces lignes, qui montrent que l'usage de prier en ouvrant les bras en croix était encore enseigné aux fidèles de l'Italie du Nord vers le milieu du v[e] siècle. Saint Maxime poursuit : « Accompagnée de ce geste, notre prière sera plus vite exaucée, car ainsi, tandis que l'âme parle au Christ, le corps imite le Crucifié. De plus, nous avons l'exemple de Moïse le saint qui, luttant contre Amalec, le vainquit, non par les armes, ni par le fer, mais simplement en élevant les mains vers Dieu, car il est écrit : « Quand Moïse tenait ses mains levées, Israël était victorieux, mais sitôt qu'il les abaissait Amalec reprenait le dessus [7]. » Et, d'ailleurs, n'est-ce pas au moyen du signe du Seigneur que l'homme fend les flots de la mer, qu'il laboure la terre, qu'il partage le ciel? C'est uniquement en ce signe qu'il trouve son salut : *Hoc igitur dominico signo scinditur mare, terra colitur, cælum regitur, homines conservantur* [8].

« L'habitude de prier les bras en croix, en honneur dans l'antiquité chrétienne, continua jusque pendant le Moyen Age, du moins comme accompagnement de l'oraison privée. « Comment devons-nous prier? » demandaient à Macaire ses disciples, et celui-ci leur répondait : « Il n'est pas nécessaire d'user de beaucoup de paroles, il suffit de tenir les mains élevées. » Tout conspirait à assurer à ce geste une grande popularité, spécialement parmi les moines et les ascètes. Il représentait, en effet, mieux que celui des orantes, l'attitude du divin Crucifié et, de plus, prolongé, il devenait vite un exercice très fatigant, ce qui fit qu'on l'adopta comme pratique de mortification. La prière jointe à la mortification corporelle dans un même exercice, était-il rien de plus séduisant pour l'enthousiasme des ascètes? Dans les monastères, on en vint bientôt à en faire aussi une pratique de pénitence régulière, employée pour réparer certaines fautes, notamment les manquements contre le repos et le silence de nuit. Cela s'appela « aller à la croix », car la punition consistait à étendre les bras sur une croix destinée à cet usage [9].

« La pénitence des bras en croix paraît avoir encore été usitée dans les monastères comme moyen d'obtenir quelque grâce signalée dans un moment de péril matériel ou de grande détresse morale. Un incendie ayant éclaté au monastère de Tours, Alcuin courut au tombeau de saint Martin et se jeta à terre les bras en croix pour supplier le confesseur de faire éclater sa puissance en arrêtant les ravages du feu [10]. Voulant manifester l'innocence d'une de ses filles indignement calomniée par des séculiers, Lioba, abbesse de Bischofsheim, prescrivit à ses religieuses de se rendre à l'oratoire et d'implorer la miséricorde divine en récitant, les bras dans la même position, le psautier tout entier [11]. »

II. Le geste paien. — L'éphèbe adorant de Berlin est une statue si parfaitement belle qu'elle a attiré, à différentes reprises, l'attention des archéologues. Mau a repris une opinion émise par le romancier Wilhelm Raabe et le Hollandais J. Cornelissen, d'après laquelle cette statue célèbre ne représente pas un orant, mais un joueur de balle. Cette opinion a été combattue par Ad. Furtwaengler [12]. Ce qui est vrai c'est que les bras, tels qu'ils sont restaurés aujourd'hui, ne peuvent pas être ceux d'un orant, car les anciens priaient, nous l'avons dit, *manibus supinis*. Mais l'attitude tranquille de l'éphèbe contraste absolument avec la tension musculaire et psychique d'un joueur de balle; c'est une hypothèse inadmissible pour quiconque a quelque habitude de ce sport.

Frédéric II avait acquis la statue telle qu'elle existe aujourd'hui et qui avait fait partie du cabinet d'antiquités du surintendant Fouquet; on était alors disposé à y voir Prométhée et on disait que cette statue avait été trouvée à Herculanum ou à Rome, dans le lit du Tibre. Levezow et Valentinelli ne tardèrent pas à suspecter l'authenticité des bras. En 1886, Furtwaengler constata qu'ils étaient l'un et l'autre modernes [13], ce qui fut confirmé par la découverte d'anciens dessins; à Venise, il existe une fonte de bronze exécutée avant la restauration.

La vraie restauration des bras est indiquée par une pierre gravée de Berlin publiée en 1886 [14], où les mains sont bien *supines*. Mau a été induit en erreur par l'assertion de Conze d'après lequel la restauration

[1] S. Ambroise, *De virginibus*, I, 2, *P. L.*, t. XVI, col. 201; cf. C. Sittl, *Die Gebärden der Griechen und Römer*, Leipzig, 1890, p. 198; J. Doeller, *Das Gebet im alten Testament in religionsgeschichtlicher Beleuchtung*, Wien, 1914, p. 77. — [2] *De sacramentis*, VI, IV, 18. — [3] Tertullien, *loc. cit.;* S. Augustin, *Enarrationes in psalmos*, ps. LXII, *P. L.*, t. XXXVI, col. 755; S. Nil, *Epist.*, LXXXVII, *P. G.*, t. LXXIX, col. 121-122. — [4] *Octavius*, c. XXIX, *P. L.*, t. III, col. 332. — [5] *De oratione*, c. XXIX, *P. L.*, t. I, col. 1304. — [6] *Expositio in S. Marcum*, *P. L.*, t. XXX, col. 661; D.-G. Morin, *Un commentaire romain sur S. Marc*, dans *Revue bénéd.*, t. XXVII, p. 352 sq. — [7] Ex., XVII, 11. — [8] *Homilia II de cruce Domini*, *P. L.*, t. LVII, col. 342-343. — [9] S. Colomban, *Regula cœnobialis*, 10, *P. L.*, t. LXXX, col. 217; S. Chrodegang, *Regula canonicorum*, 33, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 1073; *Vita S. Austrebertæ*, dans *Acta sanct.*, febr. t. II, p. 422; *Vita Landiberti Traject. vetustissima*, 6, dans *Acta sanct.*, sept. t. V, p. 575; Du Cange, *Glossar. med. et inf. lat.*, au mot *Crux*. — [10] *Vita Alcuini*, XI, 22, *P. L.*, t. C, col. 102. — [11] *Vita Liobæ*, 18, dans *Acta sanct.*, sept. t. VII, p. 179; L. Gougaud, *Dévotions et pratiques ascétiques du Moyen Age*, Paris, 1925, p. 3-9; *La prière les bras en croix*, dans *Rassegna gregoriana*, t. VIII, 1908, p. 343-354. — [12] *Allgemeine Zeitung*, *Beilage*, n. 297, 29 décembre 1902. — [13] *Jahrbuch des kaiserlich deutschen archäologischen Institut*. — [14] *Jahrbuch*, 1886, p. 47; cf. *Antike Gemmen*, t. I, pl. XLIV, n. 32.

actuelle des bras serait « tout à fait vraisemblable [1] », aussi Furtwaengler se proposait de faire restaurer, d'après le témoignage de la pierre gravée, le moulage conservé à Munich (fig. 9075).

En juxtaposant le profil de l'éphèbe adorant et celui de l'Apoxyomène, E. Loewy a confirmé l'attribution à l'école de Lysippe de l'original du bronze de Berlin. Depuis longtemps on avait songé à y reconnaître l'Adorant de Boédas, le fils de Lysippe. Ad. Furtwaengler se ralliait à cette identification [2].

Un autre monument va nous montrer le geste païen

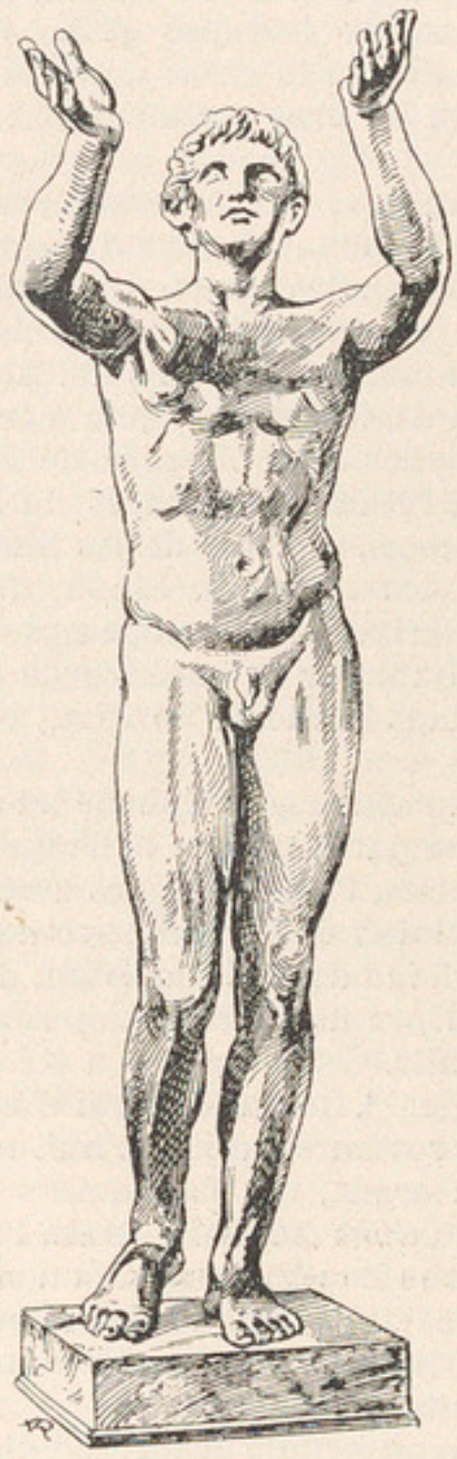

9075. — Statue en bronze. Musée de Berlin.
D'après une photographie.

de l'adoration. De ce monument il n'existe qu'une photographie publiée par Henri Lechat lorsque la critique soulevée par la position des bras de l'orant de Berlin la lui remit en mémoire. Il s'agit d'une stèle qui devait être en marbre blanc et ne devait certainement pas atteindre 1 m. de hauteur (fig. 9076). Toute la partie inférieure, le quart de la hauteur a disparu, la partie subsistante, brisée en deux parties, a été raccordée avec du plâtre. « Le personnage représenté est un jeune homme imberbe, nu, debout, vu de face, le corps portant sur la jambe droite, la jambe gauche légèrement ployée, les deux bras relevés symétriquement de chaque côté de la tête, de façon que les mains ouvertes, paumes en avant, rejoignent presque le bout de leurs pouces, un peu au-dessus du milieu du crâne. Sur la tête est posée une longue guirlande, qui devrait normalement descendre contre les oreilles, les joues et le cou, puis se perdre derrière les épaules et le dos, mais afin de la rendre plus visible, l'artiste l'a progressivement écartée de la tête d'abord, puis du corps; et ainsi on l'aperçoit quasi tout entière, pareille à une sorte d'arceau raide, étroit et long, qui encadre le personnage depuis ses cheveux jusqu'à la hauteur de ses genoux. Il semble, de plus, qu'il devait y avoir une seconde guirlande plus petite posée au-dessus du front et encadrant immédiatement le visage.

« Le geste que font les deux bras est celui de la prière, ὑπτίαις χερσί. La grande guirlande posée sur le haut

9076. — Stèle de Némée.
D'après *Revue archéol.*, 1903, pl. XV.

de la tête est l'équivalent de l'*infula* des Romains... Une telle guirlande était un insigne sacré, l'indice de la consécration à la divinité et de l'inviolabilité religieuse. » L'œuvre ne saurait être antérieure au IVe siècle avant Jésus-Christ. Elle révèle un type nouveau de relief funéraire; cette représentation de la prière avec les deux mains levées est jusqu'à présent unique; elle confirme la restitution proposée par Ad. Furtwaengler de la pierre gravée de Berlin et apporte pour une restauration de celui-ci le document le plus sûr et le plus décisif. On a su depuis que ce bas-relief en marbre avait été découvert en mai 1884, à Némée, dans les fouilles pratiquées sur les ruines du temple de Zeus. La hauteur totale ne dépassait pas 0 m. 20; pas de fracture ni de raccord en plâtre, mais une tache accidentelle. Les dimensions si petites autorisent à conclure que ce n'est pas une stèle funéraire, mais un

[1] *Jahrbuch*, 1886, p. 10; 1890, p. 164. — [2] A. Baumeister, *Denkmäler des klassischen Alterthum zur Erlauterung des Lebens der Griecher und Römer in Religion Kunst*, in-8°, München, 1884, p. 591, fig. 635; E. Loewy, *Sull'adorante di Berlino*, dans *Mittheilungen der kaiser. deutchen Instituts*, t. XVI, 1901, p. 391-394, pl. XVI; A. Mau, *Der betende Knabe*, *ibid.*, t. XVII, 1902, p. 101-106; S. Reinach, *L'éphèbe adorant de Berlin*, dans *Revue archéol.*, 1903, t. I, p. 277-278; Collignon, *Hist. de la sculpture grecq.*, t. II, p. 483 sq.

relief votif consacré par un jeune athlète vainqueur aux jeux néméens [1].

Ce n'est pas seulement dans l'art classique que nous rencontrons l'orante sur les monuments païens. Voici le type sur un monument égyptien. Il s'agit d'une stèle funéraire, en pierre, du musée d'Alexandrie (n. 342), mesurant 0 m. 35 sur 0 m. 17; l'origine païenne est incontestable et cependant, ainsi qu'on le voit par la fig. 9077, nous avons ici une ressemblance frappante avec l'orante. Cependant, les bras sont plus relevés que sur les monuments chrétiens. On ne peut guère mettre en doute que cette figure — de même que sur la plupart des stèles égyptiennes anciennes — nous offre une représentation de la défunte. Celle-ci est accompagnée de deux chacals tranquillement assis sur leur train de derrière et qui semble une suggestion du type de l'orante avec des brebis. Une autre stèle du musée

9077. — Stèle funéraire en pierre.
Musée d'Alexandrie.
D'après *Proceedings of the Soc. of bibl. archeol.*, t. XXI, 1899, p. 251.

d'Alexandrie (n. 113), également païenne, nous montre l'orante sans les chacals. En outre, on observera, contrairement à une théorie lancée par J. Maspero, que le personnage est vu de face quoique le reste du corps soit de profil (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2529, fig. 4011).

*Bibl.* — W. E. Crum, *Egyptian « orantes »*, dans *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, t. XXI, 1899, p. 251-252.

Sans sortir d'Égypte, voici une curiosité de la littérature papyrologique : un orant, croquis à la plume remontant au IIIe siècle (fig. 9078). L'original est un peu plus grand que la figure donnée ici; il faisait partie de la collection de l'archiduc Regnier. Nous avons donné jadis cette figure comme celle d'un chrétien, mais il est permis de conserver des doutes : *if indeed christian*, dit M. Crum.

*Bibl.* — *Papyrus Erzherzog Rainer. Führer durch die Austellung*, in-8°, Wien, 1894, p. 93 sq.; *Inventaire*, n. 8760; W. E. Crum, dans *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, t. XXI, 1899, p. 252, note; Leclercq, *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. I, 2e part., 1913, p. CXL.

III. Le geste chrétien. — Dans les plus anciennes représentations catacombales les personnages historiques de l'Ancien Testament prennent volontiers l'attitude d'orants : les trois Hébreux dans la fournaise [2], à la *capella greca* du cimetière de Priscille (début du IIe siècle); Daniel et Suzanne [3], dans le même lieu; Noé dans l'arche (voir *Dictionn.*, t. I, pl. hors texte) [4]; Abraham et Isaac, au cimetière de Calliste [5] (deuxième moitié du IIe siècle); Daniel entre les lions [6] (milieu du IIIe siècle).

Il servirait peu de poursuivre cette liste, il n'est pas

9078. — Orant sur un papyrus.
D'après Cabrol et Leclercq, *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. I, 2e part., 1913, p. CXL.

beaucoup plus nécessaire de dresser celle des fidèles défunts représentés dans l'attitude d'orant et d'orante. Rappelons celle dont nous avons déjà parlé où on voit une brebis aux pieds de l'orant et sa femme, en orante, à ses côtés [7]. Cette fresque du cimetière de Priscille appartient à la première moitié du IIe siècle. D'autres s'offrent nombreuses : une chrétienne qui assiste à la consécration eucharistique [8] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3159, fig. 1123), des défunts [9] dont certains sont désignés par leur nom [10]. Nous rappellons parmi tant de types celui que nous avons donné déjà (voir *Dictionn.*, au mot Catacombes [*Art des*], t. II, col. 2472, pl. hors texte), et nous ferons observer que l'artiste interprète le geste avec plus ou moins de raideur [11] ou de souplesse [12]. Il n'en est peut-être aucune qui offre mieux le sentiment de la foi et de la vie que cette fresque du cimetière de Calliste appartenant à la seconde moitié du IIIe siècle. Cet admirable médaillon se montre à

[1] H. Lechat, *Athlète vainqueur en prière. Bas-relief grec*, dans *Revue archéol.*, 1903, t. II, p. 205, 210, pl. XV; *ibid.*, p. 411-412. — [2] Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. XIII. — [3] Id., *ibid.*, pl. XIV. — [4] Id., *ibid.*, pl. XVI. — [5] Id., *ibid.*, pl. XLI, n. 2. — [6] Id., *ibid.*, pl. LXIII, CIV. — [7] Id., *ibid.*, pl. XXI, n. 2. — [8] Id., *ibid.*, pl. XLI, n. 1. — [9] Id., *ibid.*, pl. XLIII, n. 1-4; pl. LVII, LVIII, n. 1-2; pl. LXII, n. 1; pl. LXIV, n. 1-4. — [10] Id., *ibid.*, pl. XLIII, n. 1; pl. LXII, n. 1. — [11] Id., *ibid.*, pl. LXXXIV, n. 1. — [12] Id., *ibid.*, pl. LXXXIV, n. 5.

nous comme un jour ouvert sur la ferveur de la prière chrétienne (fig. 9080, hors texte).

Les deux fresques que nous donnons ici nous montrent le geste chrétien d'abord un peu réservé et comme timide, les bras collés au corps et les mains élevées à la hauteur des épaules (fi. 9079); ensuite ce même geste plus harmonieux et plus large, les bras étendus presque horizontalement et donnant l'aspect du Crucifié. D'autres monuments montrent la tendance à tendre les bras de plus en plus avec une sorte de raideur comme pour faire violence au ciel.

IV. Le symbolisme de l'orant. — A maintes reprises, au cours des dissertations contenues dans ce

9079. — Fresque au cimetière de Priscille.
D'après Wilpert, *Le pitture della catacombe*, pl. L, n. 2.

*Dictionnaire*, nous avons rencontré des figures humaines dans l'attitude que les textes cités viennent de décrire, attitude de la prière, et ces figures sont désignées communément par les archéologues sous le nom d'*orants* et d'*orantes*. Quelle est leur signification véritable? Les archéologues diffèrent d'opinion et, pour notre part, nous continuons à croire que ces figures symbolisent les âmes des défunts au sein de la béatitude céleste, priant pour le salut éternel de leurs proches demeurés sur la terre. Cette explication peut s'entendre de tous les orants isolés, sans exception. Les inscriptions et les fresques confirment cette manière de voir. Une fresque de la catacombe de la *Vigna Massimo* nous montre une orante debout, surmontée du mot GRATA, mais à l'époque où Séroux d'Agincourt parcourait les souterrains il avait pu lire encore cette inscription sur trois lignes ainsi conçue [1]:

DOMINE *coniugi*
SVAE GRATAE···
ROGATIANVS···

D'autres expliquent mieux encore l'idée de prière: DIONYSAS IN PACE, ou même: VIC*(toria)* PETE *pro*... Ou bien encore on voit l'orant ou l'orante représenté au milieu d'agneaux figurant les élus entrés en possession de la félicité éternelle. Or les élus n'ont plus besoin de prier pour eux-mêmes, le geste qu'on leur prête n'est pas non plus celui de l'adoration envers Dieu ou de l'acclamation et de l'action de grâces, c'est donc celui de l'élu admis dans le ciel avant la résurrection générale, par conséquent dans son âme seulement et offrant à Dieu la prière d'intercession pour ceux qui demeurent sur la terre et dont plusieurs inscriptions nous apprennent le désir d'être secourus d'en haut par leurs parents ou leurs amis défunts.

Nous nous garderions bien toutefois de donner un démenti à J.-B. De Rossi qui voyait dans les plus anciennes représentations d'orantes le symbole de l'Église et non la figure des défunts [2]. Cette interprétation s'appliquant de préférence, selon lui, à l'orante mise en relation avec le bon Pasteur, lorsque, par exemple, au plafond d'une crypte de Lucine, ces deux personnages sont peints en réplique non sur une tombe

[1] D'Agincourt, *Histoire de l'art...*, t. VI, pl. XI, n. 6; Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. LXII, n. 1. —

[2] J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1891, p. 63.

9080. ORANTE DU CIMETIÈRE DE CALLISTE

D'après Wilpert, *Le pitture delle Catacumbe romane*, pl. 88.

mais à la voûte d'un cubicule [1]. Nonobstant l'autorité qui s'attache au nom de J.-B. De Rossi, cette explication semble insuffisamment établie pour être admise sans réserve. On se demande pourquoi lorsqu'on représentait les défunts peints sur l'arcosolium ou sur la paroi, ce ne seraient plus ces mêmes défunts qu'on aurait peints en atteignant la voûte. A la *capella greca* (IIe siècle) on voit pour la première fois des orants à la voûte et ceux-ci ne peuvent être que des défunts, puisque l'artiste ne s'est pas astreint à figurer une forme féminine, allusion à l'âme *(anima)* mais une forme masculine. Il en est de même au IIIe siècle où nous voyons tour à tour, sur les plafonds des cubicules, des figures masculines ou féminines représentant des orants et orantes. Dans le cubicule de la prophétie d'Isaïe nous voyons immédiatement, sous la figure du bon Pasteur, trois orants pour lesquels on a tenu à figurer deux époux et leur fils, tous défunts. Somme toute, la thèse soutenue par J.-B. De Rossi se réduit à un cas unique, celui du plafond de la crypte de Lucine où l'orante alterne avec le bon Pasteur; tous les autres exemples invoqués de ce parallélisme appartiennent au IIIe ou au IVe siècle. Pour cette période on peut citer bon nombre d'exemples de plafonds où le bon Pasteur alterne avec l'orante, mais celle-ci est si peu la *mater Ecclesia* qu'elle est parfois représentée sous la forme masculine, d'où il faut bien conclure que c'est un défunt.

Exception faite pour les représentations du Christ, celles des orants ou orantes sont les plus nombreuses de toutes. Dans les catacombes dévastées, saccagées pendant des siècles par les explorateurs, il en existe encore, à l'heure actuelle, environ cent soixante; ce qui s'explique sans peine puisque, dans des peintures à intentions funéraires, les défunts sont tout naturellement le sujet auquel on revient sans cesse.

Les artisans ont longtemps représenté orants et orantes en pied; cependant, au IVe siècle, la mode s'introduisit de les montrer en buste. Une seule fois, au cimetière de Domitille, on voit une orante dans le panneau central d'un triptyque dont les deux battants sont ouverts. Cette mode des triptyques existait déjà au siècle d'Auguste et jouissait d'une certaine vogue parmi les païens; dans les catacombes on ne connaît d'autre exemple que celui que nous venons de citer. Vers la fin du IVe siècle, on prit goût à mettre les orants en relation avec le bon Pasteur. Sur les plafonds de cubicules le bon Pasteur occupe généralement le centre et les orants et orantes alternent, sauf dans deux cas où on n'a représenté qu'une orante.

L'orante entre deux agneaux ou deux brebis se montre comme un groupe isolé et indépendant dans la chambre des sacrements *A 4* (fin du IIe siècle). La moitié inférieure de la fresque est détruite par un *loculus;* à gauche, on voit le haut du corps d'une femme non voilée, à droite un homme vêtu de la tunique et du pallium, près de lui, à mi-hauteur, une tache brune qui paraît être la tête d'une brebis. Ce groupe est unique en son genre, on ne trouve rien d'approchant que sur une inscription d'Aquilée. A ce groupe correspond la formule assez rare de la prière pour l'admission du défunt parmi les élus : VT INTER ELECTV *(... tos suscipiatur)* que nous lisons dans les formules liturgiques où on prie Dieu de placer les défunts à sa droite : *colloca eos inter agnos tuos, numera eos cum sanctis tuis* [2] et encore : *et in ovium tibi placitarum benedictione aeternum numerentur ad regnum* [3].

V. L'ORANTE, SYMBOLE DE L'AME. — L'âme chrétienne se dégage des liens du corps pour aller partager

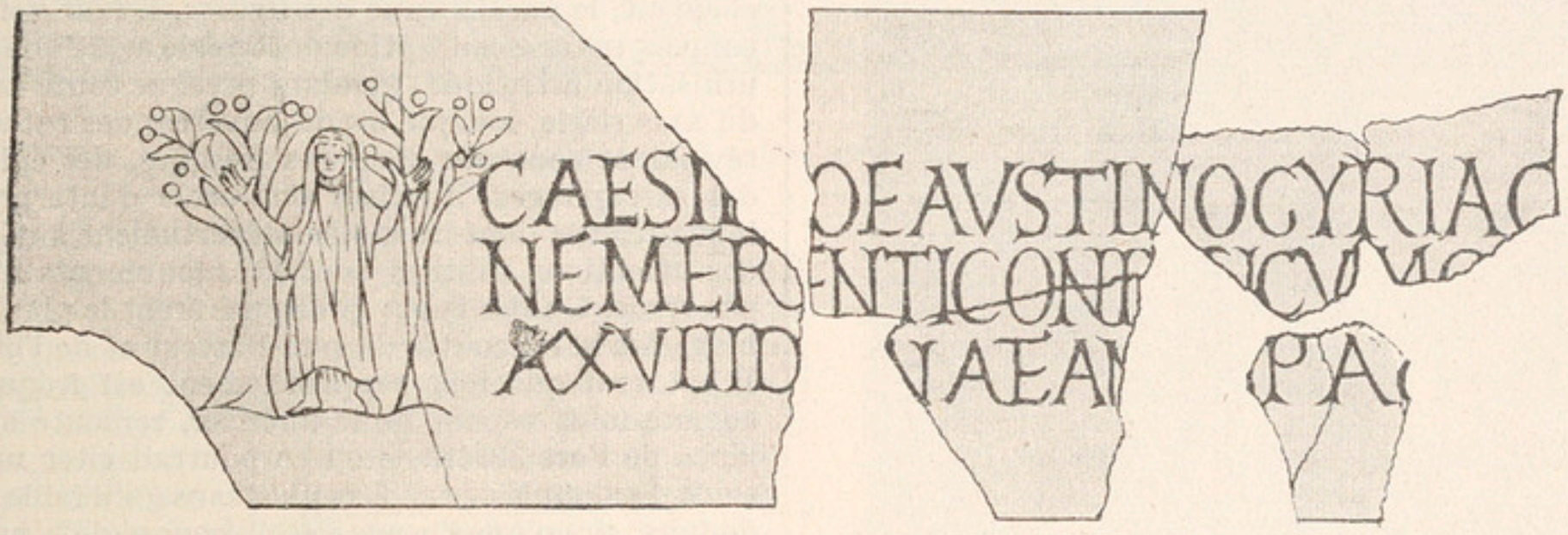


9081. — L'âme représentée par l'orante.
D'après le *Bull. di archeol. crist.*, 1868, pl. XII, n. 3.

la couche du Christ dans le ciel : ὡς νύμφη καὶ παρθένος ἁρμοσθεῖσα τῷ Χρειστῷ [4]; c'est d'après cet ordre d'idées qu'on a interprété les dix vierges de la parabole des âmes justes introduites dans le paradis, αἱ ψυχαὶ τῶν δικαίων, et plus particulièrement des âmes des martyrs qui, armées d'une ardeur juvénile, soutiennent l'attaque des démons : αἱ ψυχαὶ τῶν ἁγίων μαρτύρων. αἵτινες νεανικότητα κατὰ τοῦ πονηροῦ ἐπαποδυόμεναι[5]. Malgré le peu d'autorité qui s'attache à la Passion de sainte Cécile, elle contient un passage bon à noter ici : le *commentariensis* Maxime voit les âmes de Tiburce et de Valérien sortir de leurs corps après le supplice et ayant l'aspect féminin : *Vidit egredientes animas eorum de corporibus quasi virgines de thalamo* [6]. Preuve nouvelle que le type de l'orante n'était pas nécessairement en relation avec le sexe du défunt. Nous en avons une preuve dans une épitaphe provenant du cimetière de Calliste sur laquelle on voit représentée une orante entre deux oliviers (fig. 9081), par conséquent dans la demeure céleste; or cette épitaphe porte un texte formel, c'est celle d'un adulte marié [7].

CAESIDi O FAVSTINO CYRIACa *fecit be*
NEMERENTI CONIVGI CVM Quo *vixit ann.*
XXVIIID...*bo*NAE AN*imae in* PACe

Ce n'est pas le seul exemple à citer. Une médaille en plomb pouvant remonter au Ve siècle (voir *Dictionn.*,

[1] J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, t. I, pl. II. — [2] Renaudot, *Lit. orient.*, t. II, p. 516, 534. — [3] Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. II, p. 290, 356. — [4] S. Astère, *Homil. II, in psalm. V, P. G.*, t. XL, col. 405. — [5] Philo de Carpasia, *Enarratio in canticum, P. G.*, t. XL, col. 60 sq. — [6] *P. G.*, t. CXVI, col. 176. — [7] J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 13; 1870, p. 149.

t. I, col. 431, fig. 79; t. VIII, col. 1926, fig. 6978) nous montre saint Laurent, martyr, étendu sur l'instrument de son supplice, au moment où il exhale son dernier soupir. Une forme féminine, vêtue, les bras dans le geste d'orante, se sépare de son corps pour recevoir la couronne qui lui est préparée dans le ciel. On ne peut, à vrai dire, demander rien de plus clair et qui vaut tous les textes et tous les commentaires. Assurément, dans certains cas, l'orant et l'orante ont une intention iconique incontestable, mais ces cas sont rares en comparaison de ceux où ils ont une signification symbolique. Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que les textes sont muets; on vient de lire un passage de la Passion de sainte Cécile, en voici un autre tiré de celle des saints Pierre et Marcellin : « Le bourreau, lisons-nous, témoigna avoir vu les âmes des martyrs sortir de leurs corps sous la forme de jeunes filles qui, parées d'or et de gemmes et vêtues d'habits étincelants, furent portées au ciel par les mains des anges [1]. »



9082. — L'âme représentée par l'orante.
Plafond de la crypte de Lucine.
D'après J.-B. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. II.

Une voûte de la crypte de Lucine, qui remonte à la première moitié du IIe siècle, nous présente un type d'orante dont l'élégante beauté n'a jamais été surpassée (fig. 9082) et c'est, assurément, un sujet de surprise de voir que l'art chrétien, qui s'éleva du premier jet à des œuvres si excellentes, n'ait jamais retrouvé rien qui valût le symbolisme de cette orante. Aux angles d'un plafond elle alterne avec le bon Pasteur, celui-ci d'un dessin moins ferme et d'une grâce plus pesante. Rien ne vaut la souplesse de ce corps élégamment drapé, posé sur le calice d'une fleur qui ne semble pas trop frêle pour porter cet être qui paraît lui-même presque végétal. A ces débuts il n'est pas encore question de donner à l'âme chrétienne les proportions minuscules d'une figurine emmaillottée que des anges et des démons se disputent à la sortie de la bouche du mourant. Cette conception mesquine, et qui prêtera au grotesque pendant le Moyen Age, est restée étrangère aux premières générations chrétiennes.

Lorsqu'il s'agit d'un tout jeune enfant, celles-ci n'ont pas eu la pensée de montrer de petits angelots tout nus tels qu'on les prodiguera plus tard et jusqu'à nos jours, c'est encore une orante qui représente Félix, mort à l'âge de 1 an et 28 jours (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1491, fig. 344).

Nous venons de voir l'orante alternant avec le bon Pasteur au plafond d'un cubicule de Lucine et il faut ici saisir ce rapprochement afin de bien se persuader que le parallélisme de deux figures n'implique pas entre elles l'égalité. L'interprétation du bon Pasteur n'a jamais varié, c'est le Sauveur Jésus; or il ne peut être question d'égaler Jésus à une âme, fut-ce l'âme d'un élu. C'est donc que dans l'alternance, le rapprochement, le parallélisme des figures, il faut voir beaucoup moins une conception doctrinale mystique qu'une utilisation artistique. Pendant presque toute la moitié du XIXe siècle, lorsque les découvertes des catacombes révélaient coup sur coup des fresques, des épitaphes, des sarcophages, il exista une école d'interprétation tendancieuse dont les affiliés s'évertuaient à découvrir des intentions subtiles dont les monuments n'offrent pas trace. Un des types qui suggérèrent le plus de verbiage fut la rencontre du bon Pasteur et de l'orante [2]. Il est vrai que leur rapprochement est fréquent et, comme nous venons de le montrer, remonte aux origines de l'art chrétien; on en pourrait citer une centaine d'exemples, peut-être plus, sans qu'il faille rien en déduire, sinon que l'usage s'était imposé de rapprocher deux figures juvéniles, également gracieuses.

En aucun cas il ne peut être question du jugement de l'âme, ce qu'on peut admettre lorsque les deux personnages sont rapprochés, comme sur une peinture du cimetière Ostrien (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1491, fig. 346), c'est que l'âme est représentée dans le paradis figuré par les arbres; de même, sur une épitaphe du cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1491, fig. 345). La présence des arbres, des agneaux, du seau contenant le lait évoquent la description que sainte Perpétue fait du paradis: « Je vis, dit-elle, l'étendue immense d'un jardin et au milieu de ce jardin un homme assis, ayant les cheveux blancs et en habit de berger, trayant des brebis... il me dit : « Tu es la « bienvenue, ma fille » et il m'appela et me donna une parcelle du lait caillé qu'il venait de traire. »

Il faut se bien persuader que les artisans peintres et sculpteurs des premiers siècles ne disposaient que de quelques modèles desquels leur savoir personnel ne leur permettait pas de s'écarter. Voulaient-ils représenter l'introduction d'une âme sainte dans le paradis, ils ne disposaient pas de la ressource dont eût fait usage un artiste maître de son crayon, ils ne dessinaient pas une scène, ils se contentaient, faute de pouvoir et de savoir mieux faire, d'une évocation tout à fait sommaire. Des arbres, des brebis, un pasteur, une orante. C'est superflu de réclamer d'eux ce qu'ils ne peuvent donner. Le bon Pasteur est debout, immobile; l'orante est debout, immobile. Le beau sarcophage du Latran (n. 181) (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1494, fig. 347) nous montre la même scène ; le Christ portant la brebis sur

[1] *Acta SS. Petri et Marcellini*, n. 11, dans *Acta sanct.*, 2 juin. — [2] On en trouvera un exemple intarissable autant que vide dans Grimouard de Saint-Laurent, *Le bon Pasteur et l'orante. Nouv. étude sur un sarcophage d'Arles*, dans *Revue de l'art chrétien*, IIe sér., t. III, 1875, p. 64-73; et encore Grimouard de Saint-Laurent, *Nouveaux éclaircissements sur l'orante*, dans *Revue de l'art chrétien*, IIe sér., t. X, 1879, p. 120-170.

ses épaules, accompagné de deux brebis, dont l'une pâture dans un jardin planté d'arbres reçoit une défunte dans l'attitude d'orante. Ici, l'artiste a voulu certainement indiquer que la scène rapproche les deux personnages, car il leur a fait tourner le visage l'un vers l'autre.

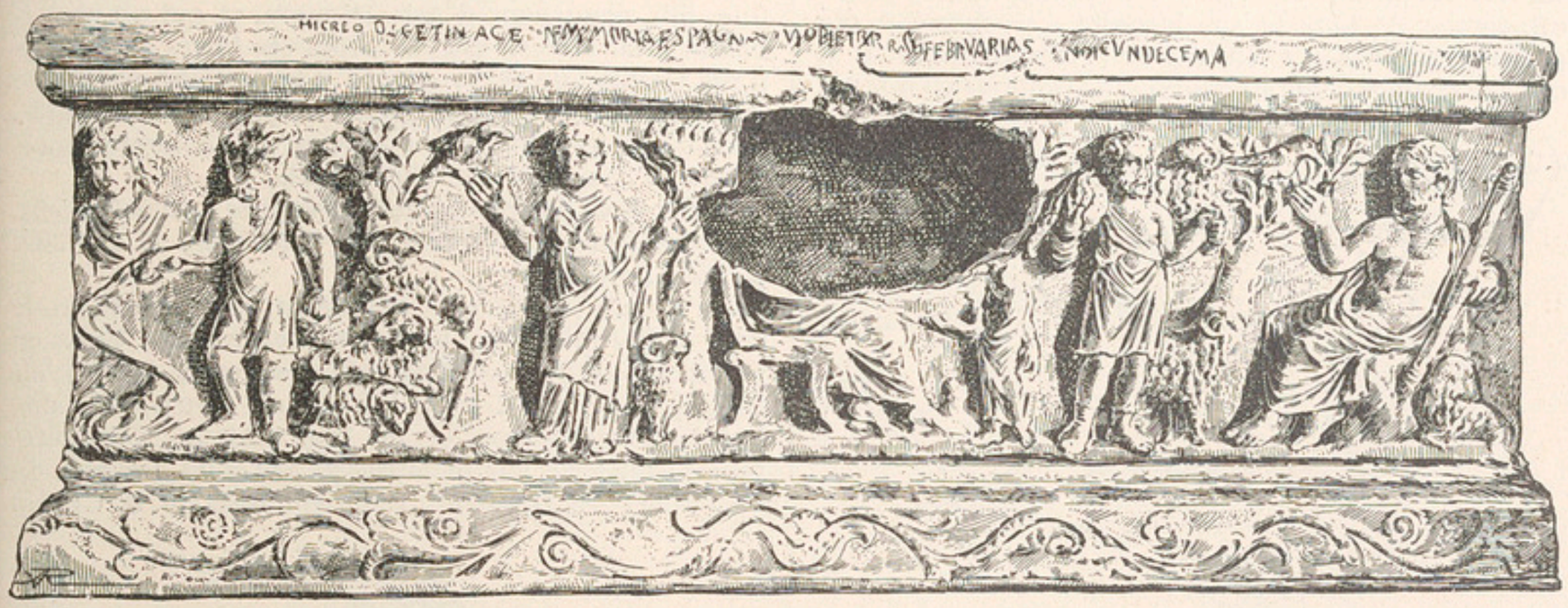

9083. — Sarcophage de La Gayole. D'après une photographie.

Le parallélisme entre le bon Pasteur et l'orante se retrouve encore sur le célèbre sarcophage de La Gayole (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 674, fig. 4878), le plus ancien probablement de tous les sarcophages chrétiens que nous possédions (fig. 9083), contemporain du sarcophage du Latran (n. 181) et de l'époque des Antonins. Ce sarcophage offre un mélange d'images païennes et de types chrétiens : l'orante y est debout parmi les arbres sur lesquels perchent des colombes (= les élus); le bon Pasteur occupe une place parallèle à celle de l'orante. Nulle part, peut-être, mieux qu'ici on ne voit l'incapacité de l'artiste à faire plus et mieux qu'à plaquer ses modèles sans parvenir à leur donner le mouvement et la vie. Sur le sarcophage du Latran, le bon Pasteur et l'orante sont rapprochés et semblent converser, c'est tout ce qu'on a pu tenter; sur le sarcophage de La Gayole, bon Pasteur et orante sont séparés par un personnage assis et ils tournent chacun le visage d'un côté opposé, mais ils sont encore accompagnés d'arbres, de brebis, de colombes. Après cela on ne s'étonnera plus lorsque Pasteur et orante sont campés à chaque extrémité d'une cuve et séparés par des groupes ou des strigilles.

Voici encore un monument qui appartient à la démonstration. Il s'agit d'un *arcosolium* du cimetière de Domitille qui appartient probablement à la première moitié du IVe siècle. La fresque qui décore cet *arcosolium* représente le bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1495, fig. 348).Une copieuse végétation l'environne de toutes parts et on distingue deux agneaux derrière lesquels se voient deux orantes. Aucun doute ne peut subsister sur l'interprétation à donner à cette scène. La disproportion choquante qui se marque entre la taille du berger et celle des orantes s'accorde bien avec ce que nous savons de l'usage de donner au Christ une taille surhumaine. Ici l'agneau représente l'âme au même titre que l'orante; c'est donc toujours l'orante, symbole de l'âme dans le jardin du paradis.

Nous avons vu sur le sarcophage de La Gayole les arbres du paradis couverts d'oiseaux, qui représentent les élus. On a tantôt représenté l'orante avec la colombe, sans autre symbole, une ou deux colombes, au repos ou au vol, avec un rameau ou une couronne. Parfois la colombe présente à l'âme rameau ou couronne, signe de son introduction dans la félicité éternelle [1]. Un sarcophage conservé à Rome au musée des Thermes (n. 23893), nous montre, au centre de la cuve, l'orante vêtue de la *palla* dans le jardin du paradis figuré par deux arbres sur les branches duquel perchent cinq colombes (fig. 9084); le bon Pasteur se trouve rejeté à l'extrémité de la cuve où il fait pendant à un pécheur.

Enfin rappelons encore un arbre du cimetière de

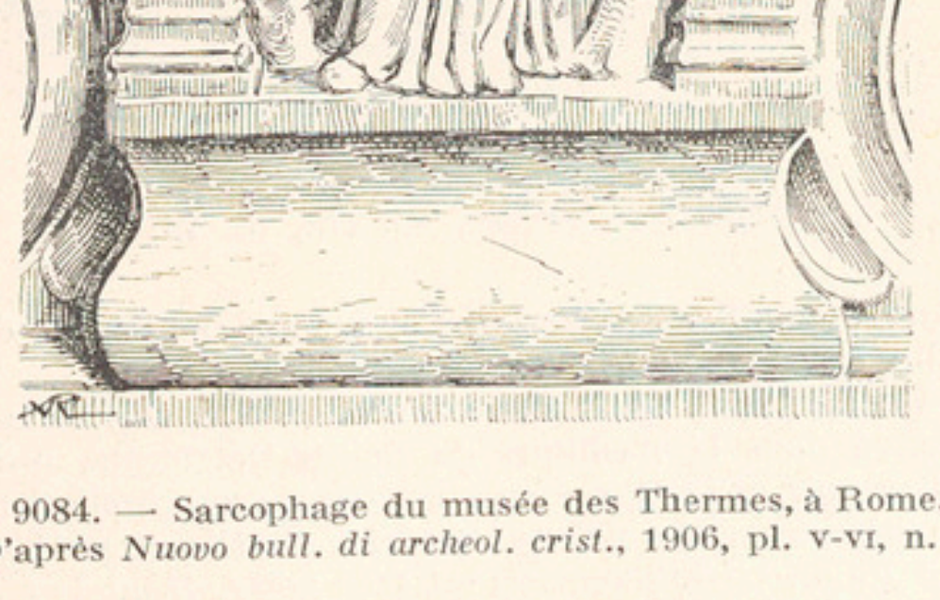

9084. — Sarcophage du musée des Thermes, à Rome. D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1906, pl. V-VI, n. 5.

Calliste sur lequel nous voyons l'orante tenir la place du bon Pasteur, ayant à ses pieds deux agneaux dans l'attitude qu'on leur prête lorsqu'ils accompagnent le Pasteur (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1496, fig. 349).

[1] Fr. Sühling, *Taube und Orante. Ein Beitrag zum Orantenproblem*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XXXIX, 1931, p. 333-354.

J.-B. De Rossi en trouvait aucune figure qui pût être rapprochée de celle-ci; nous croyons que l'on a identifié ici l'orante avec le bon Pasteur et donné à la première les attributs qui appartiennent au second.

Nous avions déjà signalé autrefois, d'après un dessin fort insuffisant de J.-B. De Rossi, une pierre de la catacombe de Calliste sur laquelle une figure a été grossièrement tracée au ciseau (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2712); nous sommes heureux de pouvoir en donner

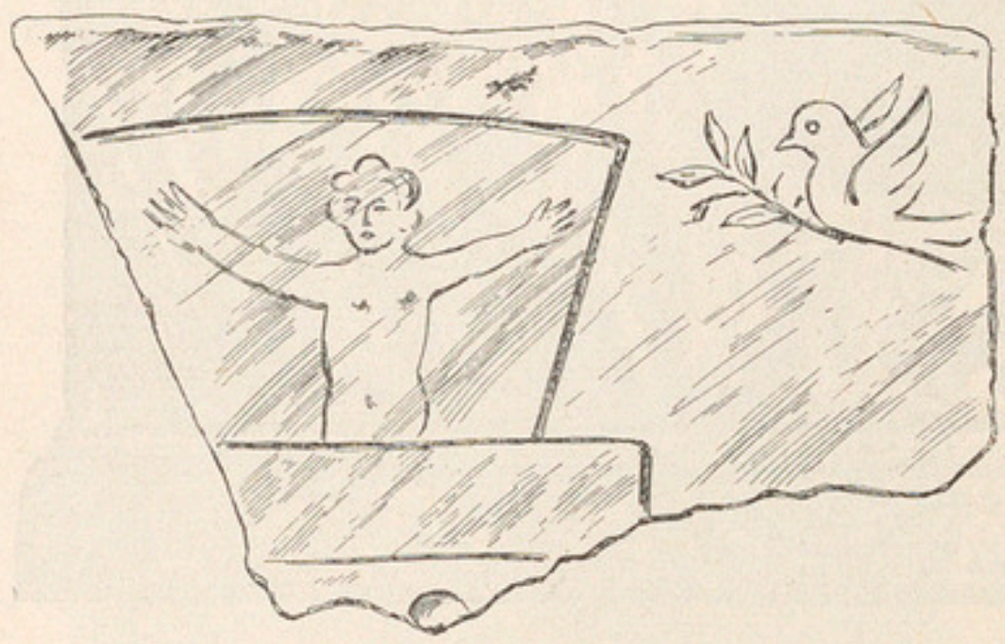

9085. — Pierre de la catacombe de Calliste.
D'après P. Styger, *Die altchristl. Grabeskunst*, 1927, pl. II.

ici une reproduction très exacte et qui confirme notre première interprétation (fig. 9085). Dans l'arche, dont le couvercle est grand ouvert et d'où s'approche la colombe tenant la branche d'olivier, le patriarche Noé a fait place à une défunte entièrement nue, les bras levés au ciel, dans l'attitude de l'orante. Une semblable représentation prouve jusqu'à l'évidence que l'âme est représentée par l'orante sur d'autres monuments figurés. Il est probable que la pensée a été de montrer ici

9086. — Fragment de bas-relief.
D'après P. Styger, *op. cit.*, pl. III.

l'âme dépouillée de son corps et reçue dans l'arche du salut que lui annonce la colombe.

Un fragment de la cuve d'un sarcophage romain, trouvé dans la basilique de Sainte-Pétronille, nous laisse voir deux lignes en caractères grecs dont il ne semble pas qu'on puisse tirer rien d'utile et un bas-relief dont la signification est très nette. Dans le travail que nous avons consacré à Jonas (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2572-2630) nous avons donné une reproduction des principaux monuments (fig. 6281-6317) sur lesquels est figurée la mémorable aventure du prophète jeté à la mer; or sur aucun de ceux-ci nous ne voyons Jonas, dans la barque, en attitude d'orant, les bras levés au ciel à l'instant même où on va le précipiter dans la gueule du monstre marin. C'est ce que nous voyons sur le fragment de bas-relief donné ici [1] (fig. 9086).

VI. L'ORANTE ET MARIE. — Au musée de Berlin, une figure à mi-corps, en marbre (haut. 0 m. 34, larg. 0 m. 53), provenant d'Asie Mineure, et qui est probablement du VI^e-VII^e siècle. Conservée jusqu'à mi-corps il est visible que cette orante n'appartient pas à une statuette mais à un bas-relief dont on a, pour ainsi dire, découpé le fond. Il se pourrait qu'on ait voulu représenter la vierge Marie (fig. 9087).

*Bibl.* — O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche, byzantinische und italienische Bildwerke*, t. I, 1909, p. 308, n. 1626.

De bonne heure on a confondu volontairement le type de l'orante avec celui de la vierge Marie. Nous en avons donné des exemples sur des verres dorés (voir *Dictionn.*, t. V, au mot FONDS DE COUPE) où une orante est accompagnée du mot MARIA. Nous citerons ensuite la vierge Marie et son Fils, fresque du IV^e siècle (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2001, pl. h. t.). Un

9087. — Fragment de bas-relief en marbre. Musée de Berlin.
D'après O. Wulff, *Altchristl. und mittelalt. Bildwerke*, t. I, 1909, p. 308, n. 1626.

autre exemple, un peu moins ancien, est celui du marbre de Saint-Maximin, où est représentée Marie, vierge du temple de Jérusalem, en orante (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1986, fig. 7697). Autre exemple à Nicée, dans la *Koimesis*, où Marie est représentée en orante dans la mosaïque du vestibule (fig. 9088), puis encore dans la chapelle archiépiscopale de Ravenne. Désormais le type est admis dans l'art byzantin [2] où nous le suivons sur un nombre respectable de monuments; nous en citerons deux seulement. Un provenant de Sala-Monastir (Constantinople) et au musée de Berlin (fig. 9089), un autre à Ravenne (S. Maria in Porto) (fig. 9090).

VII. ART OCCIDENTAL ET BYZANTIN. — Une épitaphe conservée au musée du Latran nous montre une orante vêtue d'une tunique à *clavi*, la tête sans voile et les pieds chaussés de chaussons qui semblent lacés. Tous ces détails paraissent voulus pour donner l'impression de la vie. Auprès d'elle un buste d'homme et le monogramme du Christ avec A et ω; de l'autre côté, il semble qu'il y ait eu également un buste. D'après l'âge de la défunte Bessula, 12 ans, on peut supposer que ce sont ses parents; c'est une fillette, il n'est pas question de draperies, d'écharpes, de voiles. De chaque côté de la défunte, comme nous le voyons sur un bas-relief de provenance égyptienne, deux chandeliers dans lesquels sont fichés des cierges allumés. Cette épi-

[1] P. Styger, *Die altchristl. Grabeskunst*, in-8°, München (Kösel et Pustet), 1927. — [2] J. Stryzgowski, *Die Marias-Orans in der byzantinischen Kunst*, dans A. de Waal, *Archäologische Ehrengabe*, p. 397-403, pl. XIII *a*.

taphe n'est pas cémétériale; elle vient du cimetière à ciel ouvert de l'*agro Verano* (fig. 9091) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1617).

Sur les sarcophages l'orante est souvent représentée et son vêtement est traité avec une attention qui montre la conscience des artistes. Le magnifique sarcophage du musée du Latran (n. 181) (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1494, fig. 347) nous fait voir l'orante vêtue d'un péplum identique à celui de la frise du Parthénon, ce qui n'est pas du tout, comme on pourrait le présumer, une restitution archéologique car on continua à le porter sous l'empire, comme le prouve une statue de l'*atrium Vestæ*. Le sarcophage de Saragosse (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2031, fig. 7723) nous montre une orante portant la *palla* de sept coudées, drapée comme fait la sibylle de Naples (fig. 9092). Il existe une autre façon de draper la *palla* de sept coudées, c'est ce que nous voyons sur un sarcophage de Clermont où, après avoir enveloppé le bras droit, elle vient se replier sur le coude gauche (fig. 9093). Mais cette disposition semble avoir été simplifiée en supprimant l'enveloppement des bras comme nous le voyons sur un sarcophage de la basilique de Saint-Trophime d'Arles et sur celui de *Santa Maria Antica* où les avant-bras sont pleinement dégagés (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2454, fig. 4701).

Nous avons dit que plusieurs personnages historiques de l'Ancien Testament étaient représentés dans l'attitude de l'orant; Noé, Abraham et Isaac, Daniel, les trois jeunes Hébreux, Jonas, Suzanne; nous ne pouvons songer à rien de plus ici qu'à faire connaître un de ces types : les trois jeunes Hébreux.

On conserve à Arles un débris de sarcophage, brisé lui-même en quatre morceaux, de provenance inconnue. Au musée. Marbre blanc (haut. 0 m. 37; larg. 0 m. 51; épaiss. 0 m. 08) (fig. 9094). Personnages en adoration; ils sont vêtus d'une tunique et d'un manteau et nu-tête, à l'exception de celui de gauche qui est coiffé d'un bonnet de forme phrygienne. Ce débris, de très basse époque, est sûrement chrétien. Le personnage non coiffé est l'ange qui vint secourir les trois jeunes hommes dans la fournaise.

*Bibl.* — E. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, in-4°, t. I, Paris, 1907, p. 148, fig. 182.

Fragment provenant de Djoubali copoussou, entré au musée de Constantinople. Marbre blanc cristallin (haut. 1 m. 015; larg. 0 m. 95; épaiss. sur le fond 0 m. 095, sur le relief 0 m. 18; haut. des figures 0 m. 775, haut. du bandeau supérieur 0 m. 145) (fig. 9095).

9088. — Église de la Dormition à Nicée. Mosaïque du vestibule.
D'après Th. Schmit, *Die Koimesis-Kirche von Nikaia*, 1927, pl. XXXI.

Dalle rectangulaire; à la partie supérieure le fond se relève et forme un bandeau compris entre deux listels et décoré d'un rinceau d'acanthe; à la partie inférieure, plinthe continue; haut-relief; les trois j unes Hébreux sont représentés côte à côte dans l'attitude de l'orant; celui du milieu est de face, le corps portant avec un léger déhanchement sur la jambe droite, la gauche écartée; ses compagnons, aux extrémités de la plaque, se tournent légèrement vers lui, le poids du corps portant sur la jambe extérieure; l'autre légèrement avancée vers le centre de la composition; de leur tête on ne distingue plus rien qu'une tiare aux pans tombants; tous trois sont vêtus du même costume oriental, longues braies collantes, serrées sur le cou de pied, tunique courte à manches longues (visibles seulement, en l'état actuel, au bras gauche de l'enfant du milieu), serrée sur les reins et relevée sur les côtés de manière à dégager toute la hauteur de la jambe, manteau fixé sur la poitrine par une agrafe ronde et descendant sur le dos, chaussures fermées; entre les deux personnages de droite apparaît, au second plan, l'ange drapé à l'antique dans la tunique et le manteau; il a de longues

ailes tombantes, dont on ne voit que la partie supérieure; la tête, aux cheveux flottants, était inclinée légèrement vers l'épaule droite et tournée du même côté; elle n'est pas nimbée; les flammes de la fournaise sont indiquées par des sillons ondulés qui couvrent toute la partie inférieure du fond. Dans le haut, traces confuses d'une inscription postérieure sommairement gravée à la pointe, et qu'on doit peut-être restituer :

οἱ ἅγ[ιοι τ]ρῆς παῖδ[ες]

Les figures sont justement proportionnées, modelées en rondeur, avec un remarquable sentiment de la forme plastique, fermement campées dans une attitude, qui, malgré son caractère hiératique, conserve une certaine liberté, grâce à la distinction fortement accusée de la jambe portante et de la jambe libre; les

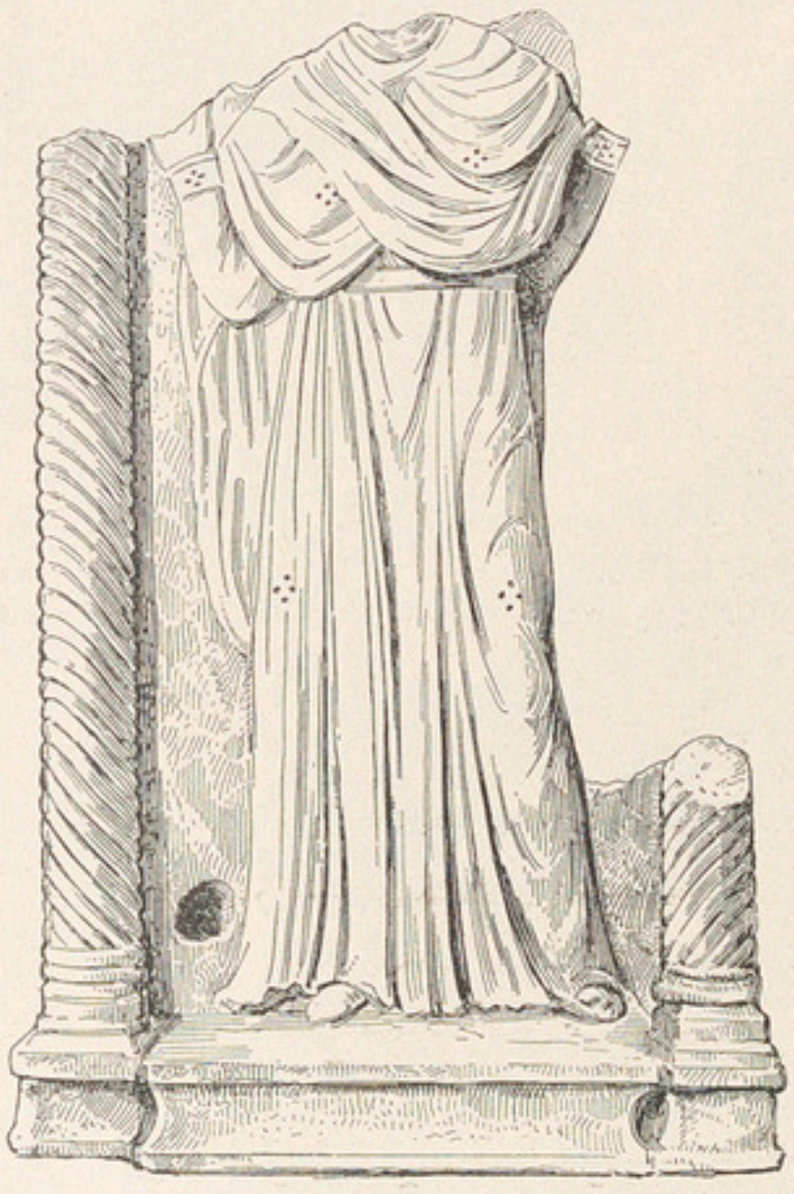

9089. — Orante provenant de Sala-Monastir, au musée de Berlin.
D'après O. Wulff, *Altchristl. byzant. Kunst*, t. II, p. 606, fig. 515.

draperies sont traitées à la manière classique, aussi bien le costume oriental des enfants que le manteau hellénique de l'ange. Le rinceau d'acanthe du bandeau supérieur est d'une composition assez maigre; la feuille est sculptée au ciseau; les angles rentrants des dentelures sont creusés d'une petite cavité forée avec un trépan à pointe fine; c'est la même technique que sur l'ambon de Salonique (voir *Dictionn.*, au mot Mages) et c'est celle qu'on retrouve déjà, dans le sarcophage d'Alexandre, sur la frise de pampres du couvercle; en l'état actuel, ces petites cavités obscures s'associent mal au relief très bas et très estompé de la feuille, et il semble qu'on doive plutôt les considérer comme la préparation d'un travail qui n'aura pas été achevé.

Malgré ses mutilations, l'œuvre doit être comptée parmi les meilleurs reliefs figurés de la sculpture byzantine et l'un de ceux où la tradition antique se montre la plus vivace; il paraît dater du VI^e^ siècle et constitue un bon témoignage de la renaissance du sentiment plastique qui se produisit alors.

*Bibl.* — C. G. Curtis, *Broken bits of Byzantium*, s. d., part. II, fig. 57; J. Laurent, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXII, 1898, p. 560; cf. t. XXIII, 1899, p. 584, note 2 de la page précédente; A. van Millingen, *Byzantine Constantinople, the walls of the city*, 1899, p. 191, fig. (d'après Curtis); J. Strzygowski, *Der Bilderkreis des griechischen Physiologus*, 1899, p. 81; A. Muñoz, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. XII, 1906, p. 111-112, pl. IV, n. 1 (cf. J. Strzygowski, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVI, 1907, p. 388); O. M. Dalton, *Byzantine art and archæology*, 1911, p. 154; L. Bréhier, *Études sur l'histoire de la*

9090. — Madone orante.
Bas-relief à S. Maria in Porto, de Ravenne.
D'après Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 113.

*sculpture byzantine*, dans *Archives des missions*, nouv. sér., 1911, p. 13 [29]; V. Schultze, *Altchristliche Städte und Landschaften*. I. *Constantinopel (324-450)*, 1913, p. 273; G. Mendel, *Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines, Constantinople*, t. II, 1914, p. 468-470, fig. 671.

VIII. Art copte. — Dans l'art copte les représentations du geste de l'orant sont assez peu fréquentes quoiqu'on en trouve un certain nombre et il est certain qu'ici encore l'orant ou l'orante symbolise le défunt ou la défunte (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2838, fig. 3275). Une stèle provenant du Caire et entrée dans la collection W. Golenischeff, à Pétrograd (haut. 0 m. 63; larg. 0 m. 37; épaiss. 0 m. 08), montre la défunte Matrona et la désigne par ces mots (fig. 9096) [1] :

Ἐν ἰρήνη ἐκυμήθη ἐν κ(υρίω)ο, μεσόρη κθ ε' ἰνδ

[1] J. Strzygowski, *Drei Miscellen*. II. *Ein Grabschrift mit der Darstellung der Orans in Caire*, dans *Römische Quartalschrift*, t. VII, 1893, p. 3, et dans la publication dirigée par Ant. de Waal, *Archäologische Ehrengabe der römischen Quartalschrift zu De Rossi's LXX Geburtstage*, in-8°, Rome, 1892, p. 397-398, pl. XIII.

Ce petit monument peut remonter au VII^e^ ou au VIII^e^ siècle.

Une autre stèle copte, conservée au musée de Berlin, nous montre une orante d'apparence fort jeune, le visage enveloppé dans un fil perlé qu'entoure une sorte de coiffe volumineuse dont les extrémités retombent jusque sur le ventre (fig. 9097). Les bras sont pliés à angle droit, mais on peut se demander si cette disposition n'a pas été adoptée faute d'espace. De chaque côté deux chandeliers portent chacun une lampe en forme de dauphin (voir ce mot). A cette date

9091. — Épitaphe de Bessula. Musée du Latran.
D'après F.-J. Dölger, *Die Fish-Denkmäler*,
t. IV, 1927, pl. CXLVII.

l'art égyptien ne s'est pas encore familiarisé avec la position de face des pieds, l'orante est vue de face et les pieds sont figurés de profil (voir fig. 9077).

En Égypte encore, une stèle funéraire, conservée au musée du Caire (haut. 0 m. 22, larg. 0 m. 20), présente de l'intérêt [1]. L'inscription nous apprend que la défunte avait nom Thècle; or la stèle représente la patronne de cette chrétienne, la célèbre martyre sainte Thècle (fig. 9098). Si grossière que soit la sculpture, elle nous montre Thècle debout, les bras levés dans l'acte de la prière, entièrement nue, sauf une ceinture de toile, ainsi qu'elle était exposée aux bêtes féroces dans l'amphithéâtre. Les Actes de la jeune martyre d'Iconium nous apprennent en effet que le jour de son supplice elle fut exposée nue dans le cirque avec une simple διάζωμα. Mais les lions qui devaient l'assaillir se querellèrent entre eux et se déchirèrent tandis que la vierge, les bras en croix, priait le Seigneur. Le gouverneur, frappé d'étonnement, fit rendre à la jeune fille ses vêtements et la renvoya absoute.

IX. MONNAIES MÉROVINGIENNES. — Plusieurs monnaies mérovingiennes représentent des orants; ces types sont une des plus intéressantes manifestations de l'émancipation de l'art chrétien en Gaule. Aussitôt que les monnayeurs ont pu affranchir leur art du moule romain et des formules païennes, ils se sont empressés de créer partout des types nouveaux en s'inspirant tantôt du sens des noms des villes, tantôt des traditions locales, quelquefois des vieux types monétaires, le plus souvent des dogmes chrétiens. Il y eut une période de germination féconde pendant laquelle

9092. — Fragment d'un sarcophage de Saragosse.
D'après J. Repond, *Les secrets de la draperie antique de l'himation grec au pallium romain*,
Paris, 1931, p. 149, n. 129.

on vit apparaître toute une iconographie nouvelle, des saints personnages, des animaux, des édifices, des objets servant au culte. Cette période fut de courte durée; plusieurs des objets récemment créés se localisèrent et persistèrent jusqu'à l'époque carolingienne, mais presque toujours ils disparurent pour faire place au type de la croix qui les primait tous.

Le type général du revers des monnaies romaines était une figure païenne, la Victoire. Depuis longtemps elle se conservait au moyen d'un compromis; on lui avait fait porter une croix; mais elle n'avait pas reçu le baptême et son nom païen : VICTORIA, restait inscrit sur les monnaies. Pour en faire un ange il fallait d'abord supprimer le nom de la déité païenne, mais cela n'aurait pas suffi pour faire cesser toute équivoque; plusieurs monétaires, *Felcharius* à Reims, *Riculfus* à Soissons, lui ont donné l'attitude de la prière. Dès lors ce n'était plus la déesse du paganisme, mais on lui con-

[1] W. E. Crum, *Coptic mon.*, dans *Catal. gén. des antiq. du musée du Caire*, in-fol, Le Caire, 1902, pl. LII, n. 8693.

servait ses ailes, ce qui en faisait un ange (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANGE), c'était l'ange orant (fig. 9099).

REMS FITV. — FELCHARIVS. Orant ailé, vu de face, élevant les mains et priant (ancien cabinet de Ponton d'Amécourt).

+ SVESSIONIS. — + RICVLFV. Mêmes types (fig. 9100) (anc. cab. de Ponton d'Amécourt).

D'autres monnayeurs vinrent qui supprimèrent les ailes et on eut alors non plus l'ange mais l'orant.

NENAPPIO + — + ALAFRIAV (fig. 9101) (anc. cab. de Ponton d'Amécourt).

Une autre monnaie du même lieu et du même monétaire porte la légende GENAPPIO, et l'examen de la

9093. — Fragment d'un sarcophage de Clermont.
D'après J. Repond, *op. cit.*, p. 150, n. 130.

monnaie donnée ici prouve que la première lettre du nom du lieu est un G ou un S couché qui ressemble à un N.

Le lieu d'émission de cette monnaie est encore incertain. On a proposé Gennepe, en Belgique, mais cette attribution a besoin d'être confirmée par l'étude comparative du style. De Ponton d'Amécourt aurait proposé plutôt Hannapes (Aisne) en faisant remarquer toutefois qu'une forme de nom terminée par *ache* serait plus conforme aux règles de la philologie; cf. *Gamappium*, Gamache; *Clippiacum*, Clichy; *Appiariæ*, Achères; *Attipiacum*, Attichy; *Vicus Sepia*, Vissèche, etc.

La monnaie de NENAPPIVM, *Genappium*, nous montre l'orant sur un trait légèrement concave qu'on peut prendre pour une barque, surtout à cause d'un crochet placé à l'extrémité; mais ce crochet pourrait bien n'être qu'un débris de l'S final qui manque au mot *Alafridus*, le nom du monétaire.

C'est à Auch, ville épiscopale de la Novempopulanie, devenue métropolitaine vers le VIII^e^ siècle, qu'on attribue un quatrième exemplaire de l'orant (fig. 9102).

AVSCIS FIT — AVNVLFVS (anc. cab. de Ponton d'Amécourt).

Pour que cette opinion soit indiscutable, il faudrait que la légende contienne le mot *civitate*. Sans parler d'Eu, qu'Ordéric Vital appelle *Aucus*, on trouverait bien dans le voisinage de Reims et de Soissons quelque lieu

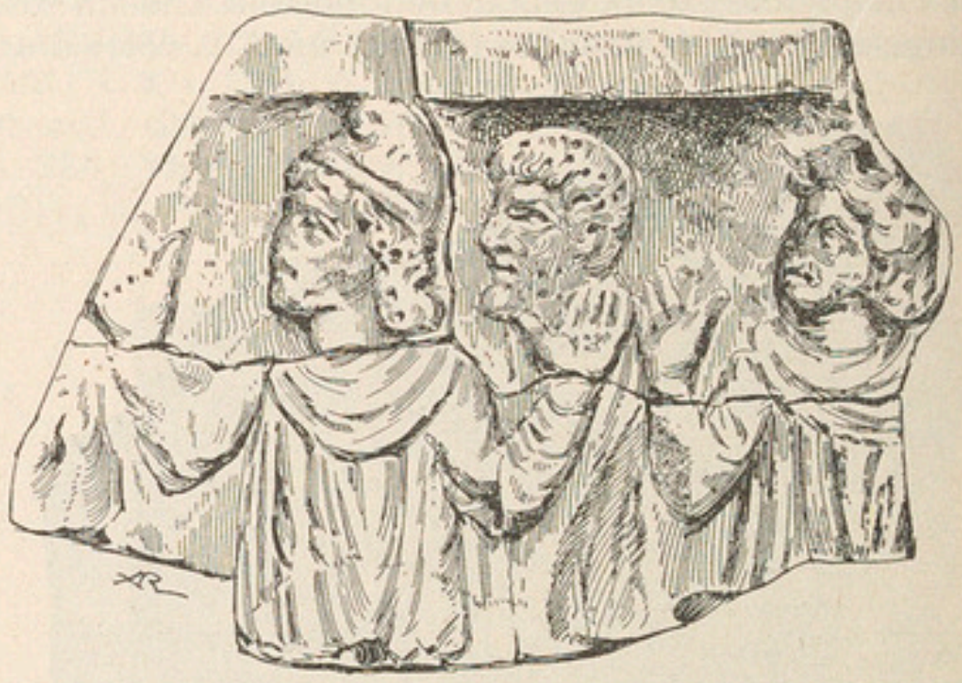

9094. — Fragments de sarcophage en marbre blanc, au musée d'Arles.
D'après E. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. I, 1907, p. 148, n. 182.

fondé à réclamer la monnaie d'Aunulfus, mais laissons la ville d'Auch en possession. La distance qui sépare les villes de Reims et d'Auch prouverait que l'orant n'a pas été un type local; la rareté de ce type prouve en même temps qu'il n'a pas été général. Il faut, croyons-nous, admettre qu'il est éclos simplement sur divers points du territoire franc, comme l'expression spontanée d'un sentiment qui guidait alors les artistes dans leurs conceptions.

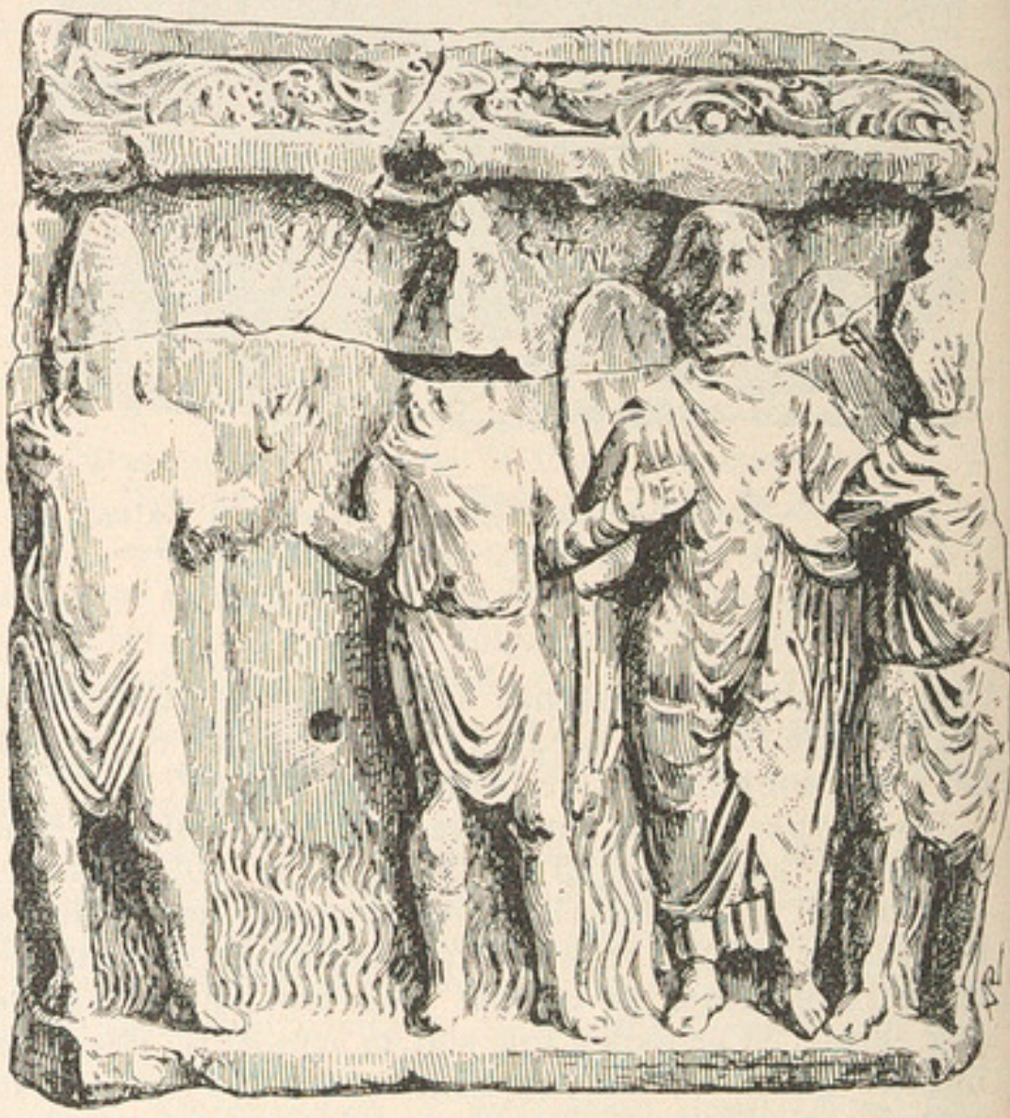

9095. — Dalle de marbre blanc, provenant de Djoubali.
D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1906, pl. IV, n. 1.

A défaut d'unité géographique du groupe des orants nous pouvons et nous devons admettre son unité dans

le temps. Ce type a suivi immédiatement les représentations de la Victoire et s'est produit avant la généralisation du type de la croix. Le triens de FELCHARIVS a donc précédé à Reims la monnaie qui offre au revers une croix potencée et sur laquelle le nom du monétaire est inscrit avec la forme FILAHARIVS; on peut lui assigner pour date approximative l'année 550 et le règne de Théodebald, fils de Théodebert Ier. Un sou d'or de Théodebert Ier (539-548), frappé à Reims, a pour type la même figure ailée de face, mais les deux mains tiennent l'une une longue croix, l'autre un globe crucigère, et la légende du pourtour est VICTORIA AVGGGI; c'est la Victoire, ce n'est pas encore l'ange orant[1].

X. Coupe de marbre. — Une coupe de marbre en forme de patène, trouvée près de Cherchel, représente, entre les lettres *alpha* et *omega*, deux personnages de face, se tenant par une main et faisant de l'autre le geste

9096. — Stèle de Matrona.
D'après A. De Waal, *Archaeol. Ehrengabe der römische Quartalschrift*, Rome, 1892, pl. XIII.

de l'orant. Le dessin est très grossier, mais la représentation curieuse par sa singularité.

*Bibl.* — H. Thédenat, *Coupe chrétienne trouvée à Cherchel*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1885, p. 242.

XI. Fibule d'argent. — Il s'agit d'une plaque circulaire en argent fort détériorée, mais dont tout l'essentiel subsiste, à moins toutefois qu'elle n'ait comporté une inscription dont il ne resterait absolument rien. Cette fibule devait avoir 0 m. 075 de diamètre quand elle était entière (fig. 9103). Elle représente le buste d'une orante exécuté au repoussé; les cheveux formant une torsade volumineuse autour de la tête qui, malgré sa rudesse, est féminine d'apparence. Les bras sont levés modérément, a-t-on voulu représenter la nudité et les seins? La barbarie extrême du travail annonce l'époque mérovingienne.

Ce bijou a été recueilli vers 1830, à Roiglise, canton de Roye (Somme), par M. Moët de La Forte-Maison, auteur des *Antiquités de Noyon* (voir ce nom).

*Bibl.* — Ramé, *Trois fibules de sa collection*, dans

9097. — Stèle copte, au musée de Berlin.
D'après F.-J. Dölger, *Die Fisch-Denkmäler*, t. IV, 1927, n. 1.

*Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1883, p. 297-298.

XII. Plaques ajourées. — Les tombes barbares ont rendu un certain nombre de plaques ajourées sur lesquelles l'orant est représenté à cheval. A Marille, province de Brabant (Belgique), dans une sépulture qui

9098. — Stèle égyptienne.
D'après Crum, *Coptic monuments*, pl. LII, n. 8693.

renfermait tous les bijoux et ornements d'une femme, entre autres une magnifique fibule d'or, avec pierres précieuses serties dans les cloisons, de style anglo-saxon, dont le centre figure une croix, et une croix

[1] De Ponton d'Amécourt, *Type de l'orant sur les monnaies mérovingiennes*, dans *Annuaire de la Soc. de numismatique et d'archéol.*, t. V (IIe sér., t. I), 1877, p. 175-177.

de bronze à branches égales, munie d'un trou de suspension. Ces deux bijoux indiquent avec certitude que c'est la tombe d'une chrétienne; elle possédait aussi une plaque ajourée au type du cavalier les bras levés, munie vers le haut d'un appendice rectangulaire pour la suspension (fig. 9104).

*Bibl.* — Ch. Piot, *Découverte de deux tombeaux francs à Marille, province de Brabant*, dans *Revue d'hist. et*

9100 9102

9099. — Monnaie de Reims.
9100. — Monnaie de Soissons.
9101. — Monnaie de Gannepe ou de Hannapes.
9102. — Monnaie d'Auch.

D'après *Annuaire de la Soc. franç. de numismatique et d'archéol.*, t. v (IIe sér., t. i), 1877, p. 176.

*d'archéol.*, de Bruxelles, t. ii; J. Pilloy, *L'équitation aux époques franque et carolingienne*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 151, fig. 5.

A Ginvry, près Brouennes (Meuse), type analogue, mais plus intéressant encore, car on a creusé une croix au burin sur le ventre du cheval (fig. 9105).

Autre exemple à Quincy-Basse, canton de Coucy-le-Château (Aisne).

A Seraucourt-le-Grand, canton de Saint-Simon (Aisne), une plaque de boucle en bronze, le cavalier en

9103. — Fibule d'argent.
D'après *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1883, p. 297.

orant et le cheval sont ornés de petits disques faits au compas, élément de décoration très en faveur à l'époque mérovingienne (fig. 9106).

Une plaque de boucle en bronze, découverte en 1818 à Saint-Jean-de-Losne, nous montre le cavalier à cheval, les bras levés en orant (fig. 9107).

Le type de l'orante se retrouve sur les plaques burgondes représentant Daniel dans la fosse aux lions et Habacuc; les deux prophètes ont les bras levés.

Daniel a la même attitude sur la garniture en bronze d'une seille en bois attribuée à la deuxième moitié du vie siècle, trouvée à Miannay, arrondissement d'Abbeville (Somme) (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 769, fig. 1506).

Sur une stèle funéraire trouvée à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle) et postérieure au ive siècle, on voit une femme debout, les bras levés en orante.

Plus barbare encore est la représentation de deux personnages, les bras levés, les mains étendues, qui existe sur le reliquaire de Saint-Bonnet-Avalouze (Corrèze). Ces deux personnages occupent le haut et le bas d'un carré divisé en quatre compartiments par des filets disposés en diagonale; dans les deux autres compartiments on voit des croix recroisetées (fig. 9108).

*Bibl.* — Ginvry : cf. J. Liénard, *Archéologie de la Meuse*, t. iii, Verdun, 1885, pl. xxv, n. 7; Quincy-

9105 9104

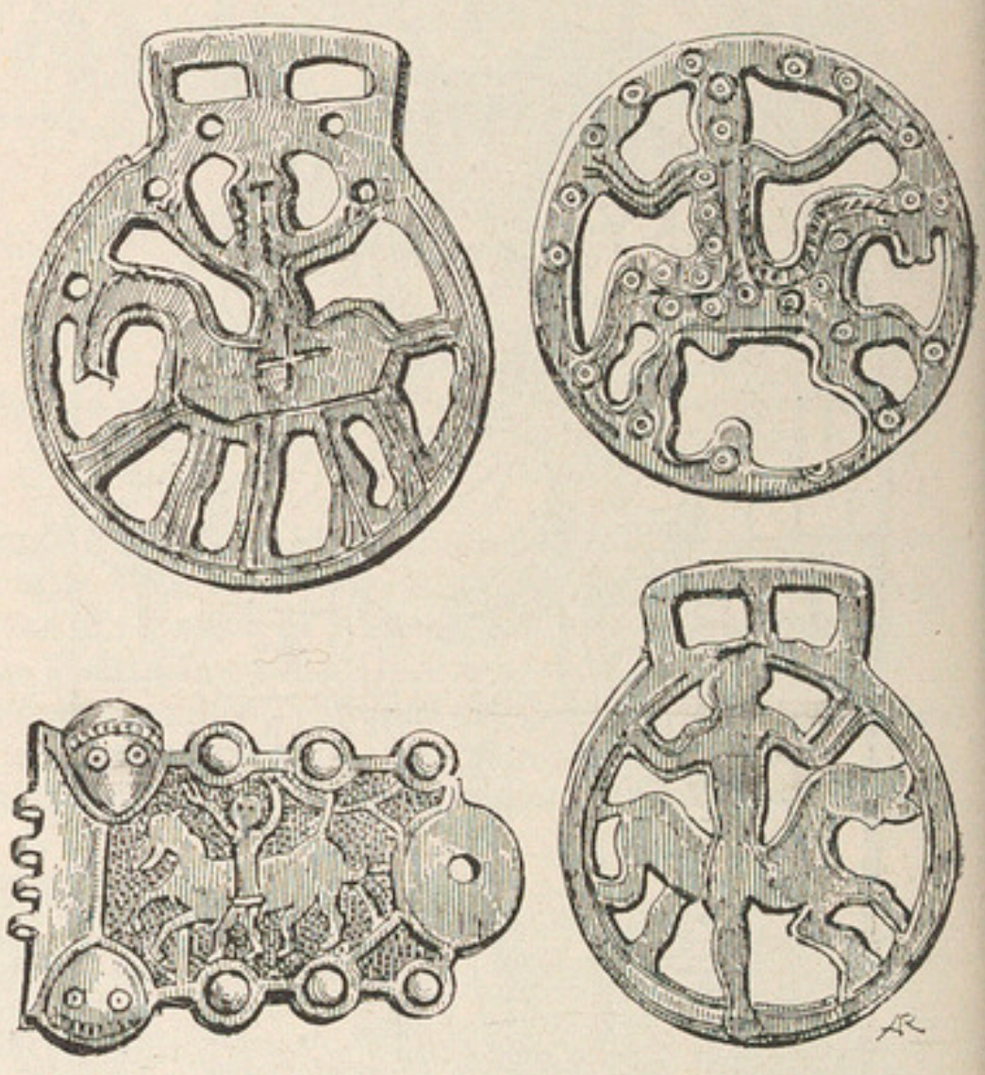

9106 9107

9104. — Plaque de bronze trouvée à Marille.
9105. — Plaque de bronze provenant de Ginvry.
9106. — Plaque de bronze provenant de Seraucourt-le-Grand.
9107. — Plaque de bronze provenant de Saint-Jean-de-Losne.

D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 151, fig. 5, 6, 7.

Basse : cf. E. Fleury, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, IIe part., p. 172; Seraucourt-le-Grand : cf. J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, 3e fasc., pl. B; Saint-Jean-de-Losne : cf. H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures barbares de l'époque mérovingienne, découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, dans *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. v; Miannay : cf. A. Van Robais, *La coupe chrétienne en verre d'Homblières et la seille funéraire de Miannay*, dans *Le cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, Abbeville, février 1887; Deneuvre : cf. L. Max-Werly, *Étude sur un graffite chrétien du ive siècle* (du musée de Bar-le-Duc), dans *Mémoires de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, IIIe sér., t. ii, 1893.

XIII. Curiosités. — L'attitude de l'orant a été rencontrée sur divers objets qu'il semble bien aventuré de rattacher au christianisme. En 1885, Edm. Le Blant signalait un chaton d'anneau d'or trouvé dans un sarcophage païen de la *vigna Jacobini*, sur la *via Por-*

*tuense*, près de Rome. La figure qui y est gravée, disait-il, a excité quelque étonnement, parce qu'on a cru y reconnaître une orante. Tel n'est pas mon sentiment, disait-il, et j'incline à y reconnaître non pas l'image d'une chrétienne, mais celle de la déesse carthaginoise Tanit. Cette figure, en effet, se rencontre avec la même forme sur une main publiée par E. Berger; on la connaît sur un bandeau d'argent trouvé près de Batna et conservé au musée de Constantine. Je l'ai indiquée pour ma part sur un anneau d'or présenté comme chrétien par Garrucci.

*Bibl.* — Edm. Le Blant, *Lettre*, 23 nov. 1885, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1885, p. 355; cf. E. Berger, *Les ex-voto du temple de Tanit*, p. 8; *Gazette archéologique*, 1879, pl. XXI; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, pl. CDLXXVII, n. 49.

9109. — Statuette trouvée dans la Drenthe (Hollande). D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 279, fig. 2.

Tout aussi douteux, à nos yeux, est une statuette trouvée dans la Drenthe (Hollande); mais cette figure, qui est plutôt une pochade façonnée par un modeleur, est couverte de petites croix qui paraissent indiquer le christianisme. Est-ce un orant? On a vraiment des raisons d'hésiter à le croire (fig. 9109).

*Bibl.* — De Laigne, *Nouvelles découvertes archéologiques dans la province de Drenthe*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1900, p. 279, fig. 2.

A tout hasard nous mentionnerons une gemme brisée, une de ces pierres dites gnostiques, qui abondent en Syrie. D'un côté est gravé sommairement un personnage vu de face dans l'attitude de la prière. De l'autre côté, une légende de cinq lignes dont les deux dernières contiennent la formule connue : Σαβαὼ[θ] βοήθ[ε]ι. Les trois premières lignes sont en caractères hébreux carrés, de forme assez ancienne; malheureusement, une partie du texte manque et l'on voit seulement qu'on a affaire au dialecte araméen, qui était devenu depuis la captivité, et surtout depuis l'ère chrétienne, la véritable langue nationale des Juifs.

*Bibl.* — *Revue archéologique*, 1894, t. II, p. 238.

Chaton d'anneau au British Museum : un orant assis entre deux croix (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 850, fig. 5104).

Il est impossible d'entreprendre ici un classement des orantes, ni même tout simplement de celles que nous avons déjà publiées dans le *Dictionnaire*, par exemple : t. I, col. 641, fig. 116; t. IV, col. 114, fig. 3535; t. V, col. 1774, fig. 4511, et tant d'autres; nous en reparlerons en étudiant le bon Pasteur; cf. W. Neuss, *Die Oranten in den altchristl. Kunst*, dans *Festschrift zum LX. Geburtstag von Paul Clemen*, in-8°, Dusseldorf, 1926, p. 130-149.

H. LECLERCQ.

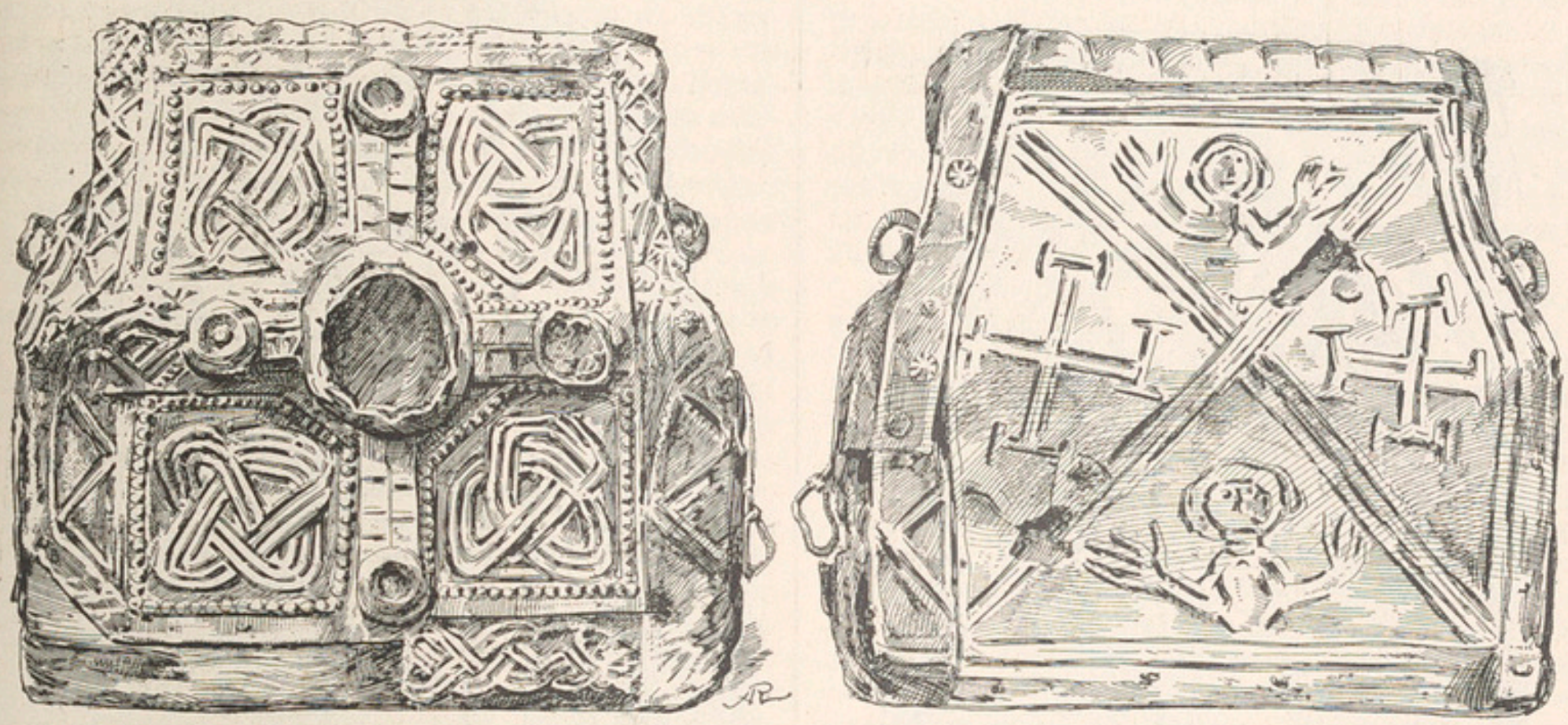

9108. — Châsse de Saint-Bonnet-Avalouze.
D'après Ém. Molinier, *Hist. gén. des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, p. 22.

**ORARIUM.** — Après ce que nous avons dit au sujet du manipule (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1411), de la mappa (*ibid.*, t. X, col. 1717) et du mouchoir (*ibid.*, t. XII, col. 342), il reste peu de chose à ajouter ici; néanmoins, glanons encore quelques textes. Le plus ancien usage du mot *orarium* se trouve dans l'*Histoire Auguste* (voir ce nom) où il sert à désigner les linges qu'agitaient les spectateurs dans l'amphithéâtre pour manifester leur satisfaction [1]; c'est ce qu'Eusèbe Pamphile appelle κατασείειν ταῖς ὀθόνιαις ἐν τοῖς

[1] Vopiscus, *Aurelianus*, c. XLVIII : *Ipsumque primum donasse oraria populo Romano quibus uteretur populus ad favorem.*

θεάτροις [1]. Deux bas-reliefs de l'obélisque de Théodose nous montrent les spectateurs du cirque poussant des acclamations en agitant leurs *oraria* [2].

A quoi pouvait servir ce *linteum* en dehors de l'usage pratique qui ne lui méritait certes pas l'honneur d'être représenté? Le mot *muccinium* ne se rencontre qu'une fois, au IIIe siècle, chez Arnobe [3]; c'était donc un objet de toilette que, probablement, on ornait de broderies afin d'avoir l'occasion de le mettre en évidence (fig. 9110). Les représentations sont fréquentes sur les monuments chrétiens, tels que le diptyque de Monza (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2778, fig. 8447), le fond de

9110. — Stèle copte du musée du Caire, VIe siècle.
Orante portant l'*orarium* brodé.
D'après W. Neuss, *Der Kunst der Altenchristen*, 1926, pl. XXXIII, n. 74.

coupe doré qui représente la femme d'un préfet de l'annone (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2276, fig. 776).

L'*orarium* ou *sudarium* n'avait pas, semble-t-il, une destination spéciale. Nous avons donné déjà une peinture découverte, en 1887, dans la maison des saints Jean et Paul, qui représente le martyre par la décapitation de trois chrétiens agenouillés, les yeux bandés (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2857, pl. h. t.). Plusieurs textes anciens font mention des *oculi ligati* des condamnés. Les *Acta proconsularia* de saint Cyprien et sa *Vita* par le diacre Pontius nous apprennent qu'il se banda lui-même les yeux avec un *manuarium* [4]. Les Actes de l'évêque Alexandre [5], qui soulèvent les plus justes méfiances [6], n'en renferment pas moins cet épisode conservé par Adon [7] : au moment où l'évêque était conduit au supplice, il rencontra une veuve et lui dit : « Prête-moi ton *orarium*. » Elle y consentit et les *officiales* lui dirent en la raillant : « Ton *orarium* est perdu. » Le saint, suivant l'usage, s'en couvrit les yeux pour recevoir le coup de la mort et, après l'exécution, un enfant rapporta l'*orarium* à la veuve qui, de païenne se fit chrétienne [8].

Pour que le martyr ait adressé cette demande c'est que, sans doute, la femme en question portait l'*orarium* susdit en évidence. Peut-être était-ce une sorte de fichu jeté autour du cou comme le *sudarium* que portait la femme de Trimalcion. On peut conjecturer à l'aise : cravate, cache-nez, pèlerine. Une des représentations les

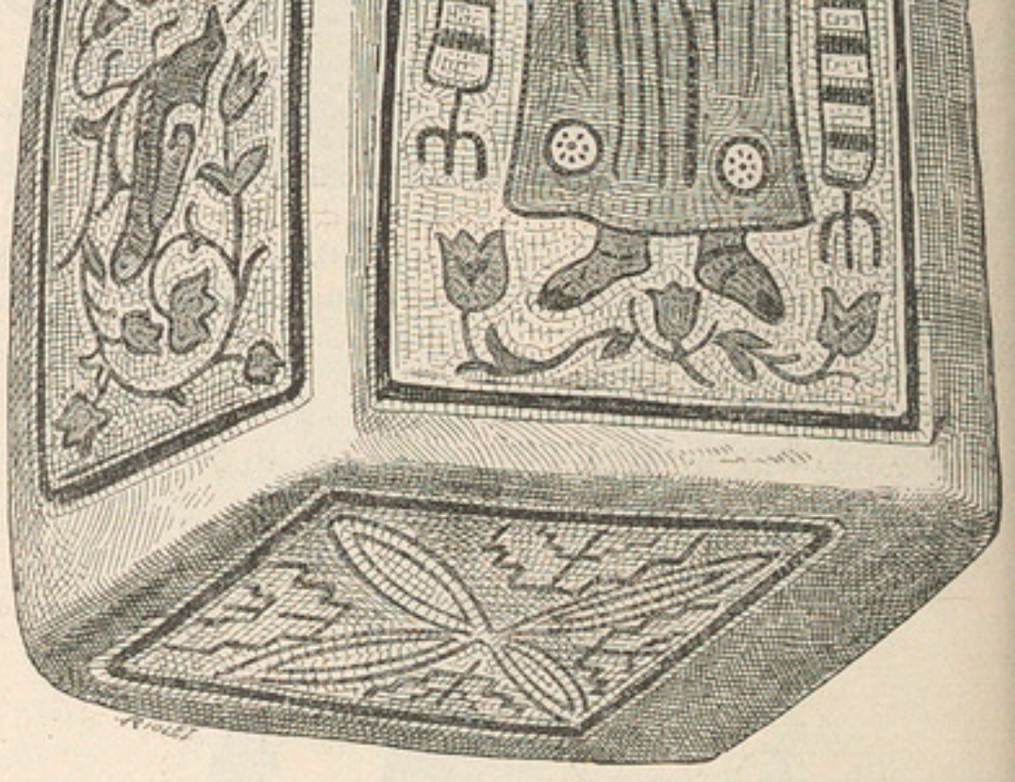


9111. — Tombe en mosaïque de Dardanius.
D'après de La Blanchère, *Tombes en mosaïque de Thabraca*, pl. I, n. 1.

plus intéressantes nous est offerte par une dalle funéraire en mosaïque de Thabraca, au Ve siècle. Le défunt Dardonius, qualifié *innocent* (voir ce mot), est représenté en orant, parmi les fleurs, entre deux cierges; il porte au cou un *orarium* blanc brodé de rosaces et frangé à ses extrémités (fig. 9111).

H. LECLERCQ.

**ORATIO CYPRIANI.** — I. Les sources. II. La légende. III. La « Conversion ». IV. La « Pénitence ». V. Le « Martyre ». VI. Rapports des pièces. VII. Rapports des personnages. VIII. Les prières pseudo-cypriennes. IX. La *Cena Cypriani*.

I. LES SOURCES. — On rencontre parfois une pièce intitulée : *Oratio Cypriani*, il n'est pas superflu d'en parler ici. Il existe au calendrier chrétien plusieurs

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXX. — [2] Séroux d'Agincourt, *Hist. de l'art...*, t. IV, pl. X, n. 4, 6. — [3] Arnobe, *Adversus Gentes*, l. II, c. LIX. — [4] Ruinart, *Acta sincera*, p. 208, 218. — [5] *Acta sanct.*, 21 sept. — [6] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. II, p. 629. — [7] Adon, *Præfatio ad martyrologium* dit avoir eu recours à des textes anciens; *Martyrol.*, 26 nov. — [8] Edm. Le Blant, *Les actes des martyrs*, p. 288, n. 92.

personnages inscrits sous le nom de Cyprien ; un d'entre eux dépasse de loin en célébrité ses homonymes, c'est Cyprien de Carthage. Fort en arrière de l'illustre évêque martyr on rencontre un autre Cyprien, évêque d'Antioche et martyr lui aussi, sous Dioclétien ou sous Claude. A son souvenir est associé celui d'une vierge nommée Justine. Cyprien d'Antioche avait été païen et magicien; il avait essayé de livrer Justine, grâce à ses procédés magiques, à un jeune homme du nom d'Aglaïdas et ayant reconnu lors de cette tentative l'impuissance des démons, il s'était converti. Cependant on lui en tint rigueur et tandis que Cyprien de Carthage, nonobstant ses discussions avec un pape et quelques lettres vigoureuses aux clercs de Rome, parvenait à forcer toutes les rancunes et à figurer dès le milieu du IVe siècle au calendrier romain, son homonyme, malgré sa conversion, son épiscopat et son martyre ne réussit jamais à se faire accorder la moindre place ni dans le calendrier oriental ni dans aucun autre [1]. Il eût peut-être disparu dans la mémoire des hommes si le catalogue épiscopal d'Antioche ne l'y avait rappelé plus sûrement que trois pièces hagiographiques dans lesquelles est incluse la tradition littéraire en ce qui le concerne : une « Conversion de Cyprien » où Justine tint le premier rôle ; une « Pénitence de Cyprien » et un « Martyre de Cyprien ». Ces trois récits furent paraphrasés en vers par la célèbre, savante et romanesque Athénaïs-Eudoxie, femme de l'empereur Théodose II, vers le milieu du Ve siècle. Le Ier et le IIIe livre forment une histoire à peu près continue. Le IIe se tient tout seul; certains détails indiquent un auteur différent de celui ou de ceux des deux autres; il a d'ailleurs circulé isolément, même en latin; c'est ainsi qu'on le trouve au catalogue des apocryphes, dans le décret gélasien (voir ce nom), *De recipiendis et non recipiendis libris*. En somme, il y a un demi-siècle, on distinguait deux rédactions, celle du l. II, qui devait être accompagnée d'un petit texte narratif, et celle des l. I et III, un peu postérieure à la première.

A y regarder de plus près, on s'aperçut que nous possédions d'importants fragments des deux premiers livres [2] et Photius donne une analyse du tout [3]. Nous connaissons deux recensions de la « Conversion de Cyprien [4] »; un texte grec et une traduction latine de la « Pénitence [5] »; le contenu seulement du « Martyre [6] ». En outre Grégoire de Nazianze, dans son sermon en l'honneur de Cyprien de Carthage, en septembre 379 [7], a incorporé par méprise une série de traits tirés de la légende de Cyprien le Magicien. Il y a lieu d'établir toute la genèse de la légende. Th. Zahn s'y est essayé comme nous le verrons [8], mais il n'a pas soumis à une analyse assez approfondie les trois textes en question, et ne s'est pas enquis des sources où Grégoire a puisé. Les trois écrits groupés par Eudoxie sont indépendants l'un de l'autre et doivent être attribués à des auteurs différents. Chacun d'eux a son caractère propre, comme aussi ses visées particulières. Quant à Grégoire, certains indices permettent d'affirmer qu'il a eu à sa disposition le *Corpus* des œuvres de Cyprien auquel Rufin fait quelque part allusion [9], et qui circulait à Constantinople; qu'il a utilisé en outre une *Vie* de Cyprien, annexée sans doute à ce *Corpus* et qui avait été rédigée à l'usage des lecteurs orientaux peu après le milieu du IVe siècle [10]. Ce qu'il raconte de Cyprien le Magicien provient non pas de cette vie, mais de la « Pénitence de Cyprien »; et il a également tiré parti de la « Conversion ». Une difficulté, toutefois, se présente. Comment se fait-il que Grégoire n'ait pas remarqué que, dans la « Conversion », il est question non pas de Carthage, mais d'Antioche? Rien que ce fait aurait dû l'avertir de son erreur. Pour qu'il y ait persisté, il faut que, dans la *Vie* susmentionnée, allusion ait déjà été faite brièvement aux arts magiques. Cela l'aura encouragé à croire que la « Conversion » avait fait, par inadvertance, de Cyprien, un évêque d'Antioche. On peut suivre le développement de la légende dans d'autres documents, par exemple un synaxaire arabe jacobite [11]. La tradition arabe semble reposer sur le texte grec que connaissait déjà Siméon Métaphraste [12]. Au total, on peut se représenter ainsi l'ordre de succession des documents : la « Conversion » vers 350; la Vie de Cyprien, éditée à Constantinople; la « Pénitence de Cyprien »; une amplification de cette « Pénitence »; le sermon de Grégoire de Nazianze en 379; le type primitif des synaxaires [13]; le « Martyre de Cyprien et de Justine; la poésie d'Eudoxie, vers 450 [14].

II. La légende. — Pour le fond des choses, la légende est antérieure à l'année 379, comme on vient de le voir puisqu'elle est citée dans le discours de saint Grégoire de Nazianze qui n'est pas seul à faire une confusion entre Cyprien de Carthage et Cyprien d'Antioche car le poète Prudence l'a imité en cela. Deux auteurs graves et anciens s'accordant sur une identification comme celle-ci, on est tenté de se demander, avec L. Duchesne, si cette identification ne leur est pas antérieure, et si le magicien converti d'Antioche n'est pas une simple transformation du grand évêque africain. Celui-ci, on le sait, s'accuse lui-même d'avoir été un ennemi de l'Église jusqu'au moment de sa conversion. N'est-il pas possible que l'imagination ait transformé la simple attitude hostile d'un rhéteur païen à l'égard de l'Église chrétienne en une vie passée à servir le démon et à rechercher, sous sa conduite, le secret des choses de ce monde? D'ailleurs, si la « Pénitence » ne présente aucune trace de cette identification, la « Conversion » et le « Martyre » contiennent des traits empruntés à la vie de l'évêque de Carthage. On donne à Cyprien d'Antioche un évêque Optat pour prédécesseur; on le représente comme un adversaire de Novatus; on parle de ses lettres, etc. Il y a même quelque chose de plus. L'Église grecque n'a jamais fêté qu'un seul Cyprien; c'est assez dire qu'elle n'a pas distingué deux saints, l'un de Carthage, l'autre d'Antioche. On ne sait à quel jour de l'année les fidèles de Constantinople célébraient cet anniversaire au temps de saint Grégoire de Nazianze; plus tard ce fut le 26 septembre; plus tard encore, ce jour étant occupé par une des fêtes de saint Jean l'Évangéliste, saint Cyprien fut reporté au 2 octobre. De même, en Occident, le *natale Cornelii et Cypriani* a été transféré du 14 au 16 septembre, à cause de la fête de l'Exaltation de la sainte croix. Qui sait si cette fête, orientale d'origine, n'avait pas donné lieu aux Grecs eux-mêmes de transférer saint Cyprien du 14 au 26?

Malgré ces considérations, Th. Zahn maintenait la distinction des deux Cypriens. Il admettait que la légende du magicien s'était formée indépendamment du souvenir de l'évêque de Carthage, et ce n'est que tard qu'on l'y a rattachée. Une histoire de séduction par la magie, que rapporte Théodoret, et qui s'est passée à

[1] Depuis il a réussi à s'infiltrer le 26 septembre chez les Latins et le 2 octobre chez les Grecs. — [2] *P. G.*, t. LXXXV, col. 827. — [3] Photius, *Codex CLXXXIV*. — [4] Bibl. nat., ms. *1464*, *1468;* cod. *Sinaïticus*, *497*. — [5] S. Cyprien, *Opera*, édit. Baluze et édit. Fell. — [6] Il y a aussi une version éthiopienne, assez différente du grec; cf. R. Basset, *Les apocryphes éthiopiens*, t. VI, 1896. — [7] Oratio XXIV; cf. M. Guignet, *Saint Grégoire de Nazianze, orateur et épistolier*, in-8°, Paris, 1911. — [8] Th. Zahn, *Cyprian von Antiochien und die deutsche Faustsage*, in-8°, Erlangen, 1882. — [9] *P. G.*, t. VII, col. 628. — [10] Prudence, *Peri Stephanon*, hymn. XIII. — [11] *P. O.*, t. I, p. 285 sq. — [12] *P. G.*, t. CXV, col. 856. — [13] *Synaxarium Sirmondianum*, édit. H. Delehaye, 1902, p. 87. — [14] R. Reitzenstein, *Cyprian der Magier*, dans *Nachrichten von der kön. Gesellsch. der Wissenschaften zu Göttingen. Phil.-hist. Klasse*, 1917, p. 38-79.

Antioche vers le milieu du IVe siècle, lui paraissait être le point de départ de la légende. Le magicien Cyprien lui rappelait les théurges néoplatoniciens de l'école de Jamblique. Les noms eux-mêmes des héros du drame l'inclinaient à ces conjectures.

Mais avant de le suivre sur ce terrain mouvant et d'admettre la distinction des deux Cypriens, L. Duchesne évoquait la question du tombeau. Il est assez rare, disait-il, que les légendes, même les plus invraisemblables, ne soient pas exactes sur la topographie des sépultures. Comme elles sont nées, pour la plupart, autour des tombes saintes, il est naturel qu'elles en indiquent sûrement la place. Ici, rien de pareil; Cyprien, évêque d'Antioche, est martyrisé à Nicomédie. Des marins romains se trouvent là par hasard : ils réussissent à s'emparer de son corps et le transportent à Rome. Là, une matrone appelée Rufina l'enterre au forum de Claude, situé sur une hauteur, au milieu de la ville. Cette topographie est absolument fantaisiste. Il n'y a jamais eu à Rome de forum de Claude, et on n'y a jamais eu conscience, du moins avant le milieu du XIIe siècle, de posséder le corps de saint Cyprien. On peut donc soupçonner que le légendaire, embarrassé d'indiquer en Orient le tombeau du martyr, aura imaginé cette translation en Occident.

Dépourvue de toute attache monumentale, l'histoire de Cyprien d'Antioche flotte un peu en l'air, il faut bien l'avouer. Vraisemblable, elle l'est assurément. Le IIIe et le IVe siècle sont remplis de magiciens : c'est dans la magie que se réfugie le polythéisme aux abois, et avec lui la philosophie mystique des platoniciens. Ces gens-là ont fini par se convertir comme les autres. Ils ont pu faire de bons chrétiens, même de bons évêques. La légende de Cyprien symbolise, selon le goût et les croyances du temps, ces conquêtes spéciales de la grâce du Christ. Mais c'est précisément la vraisemblance qui excite ici les doutes; on peut craindre d'avoir affaire à un de ces universaux qui n'ont point d'existence concrète. Sans exiger qu'on nous montre la place de saint Cyprien dans le catalogue épiscopal d'Antioche, on serait certes plus rassuré si on le signalait dans quelque ancien calendrier et surtout si l'on retrouvait son tombeau. Sa légende toute seule était trop facile à trouver; l'attraction exercée sur elle par le grand nom de Cyprien de Carthage s'explique trop aisément. Quant à la rattacher à l'histoire du moine Macédonius, dont parle Théodoret, c'est une conjecture plus que hardie. Peu de personnes se résigneront à admettre qu'un fait postérieur à l'année 350 ait pu donner lieu, moins de trente ans après, à une légende aussi développée que celle que saint Grégoire de Nazianze eut sous les yeux.

III. La « Conversion ». — A Antioche vivait le prêtre païen Aedesius, marié à Clédonia, père de Justa. Celle-ci étant à sa fenêtre entend le sermon du diacre Praylius, redit à sa mère ce qu'elle a entendu touchant les mystères chrétiens; la mère le répète à son mari et, à la suite d'une vision, tous ensemble vont trouver le diacre qui les conduit à l'évêque Optat qui les baptise et ordonne Aedesius prêtre; mais il meurt dix-huit mois plus tard.

Justa est convertie, pieuse, fréquente l'église et rencontre en chemin Aglaïdas qui veut l'épouser. Ses avances sont repoussées, il a recours à la force et sans succès, alors il s'adresse au magicien Cyprien qui se fait donner une forte somme d'argent et évoque le démon qui le munit d'un poison à répandre autour de la demeure de Justa. Celle-ci ayant éprouvé une sorte de malaise se mit en prière et le démon dut prendre la fuite, ce qu'il avoua à Cyprien qui appela un autre démon avec le même résultat. Cyprien s'adressa au père des démons qui demanda six jours pour réussir. Déguisé en jeune fille, il se présenta à Justa et lui proposa de s'adonner ensemble à la vie parfaite. Une prière et un signe de croix mirent l'imposteur en déroute. Interrogé par Cyprien, le démon dut avouer son impuissance devant le signe du Crucifié, et aussitôt Cyprien en fit l'épreuve, chassa le démon et rendit gloire au Christ. Il porta ses livres à l'évêque Anthime et se déclara chrétien; cela fait il revint chez lui brûler ses idoles.

Ceci se passait le vendredi saint, le lendemain Cyprien se rendit à l'assemblée des fidèles et refusa de sortir avec les catéchumènes, il réclama le baptême qu'on lui administra sur l'heure. Une semaine plus tard il était lecteur; le vingt-cinquième jour il devenait sous-diacre et, le cinquantième, diacre. L'année suivante il fut ordonné prêtre et seize ans plus tard il succéda à l'évêque Anthime. Justa, devenu Justine, fut faite diaconesse et gouverna un monastère.

IV. La « Pénitence ». — Ici Cyprien raconte sa vie passée, ce qui pouvait offrir matière à des développements qu'il ne s'est pas interdit. Consacré à Apollon dès l'enfance, il fut, dit-il, avant d'avoir atteint sa 7e année, initié aux mystères de Mithra et de Démêter et devint néocore de l'acropole d'Athènes. Un séjour de quarante jours à l'Olympe l'initia aux spectacles les plus extraordinaires. Dès l'âge de 15 ans, ses précepteurs, qui étaient au nombre de sept, tous hiérophantes, lui avaient révélé les vertus des fruits, des arbres, des herbes et de tout ce qui est sur terre, dans l'air et dans la mer. Il alla parfaire son éducation à Argos, à Elis, à Lacédémone; en Phrygie, il connut la divination et ce fut ainsi qu'il pénétra toutes les sciences et tous les mystères. Il se trouvait mûr alors pour un voyage à Memphis où il fréquenta les démons et reçut d'eux la connaissance des secrets de la magie égyptienne, n'ayant que 20 ans à cette époque. Dix ans plus tard, il alla chez les Chaldéens où il fit la rencontre du diable en personne et reçut la direction d'une phalange de démons qui lui faisaient leurs confidences.

A son retour de Chaldée, Cyprien pouvait donc accueillir Aglaïdas et se flatter de lui donner pleine et entière satisfaction; on a vu qu'il échoua complètement. Après des tentatives répétées, il ne s'agissait plus seulement d'Aglaïdas, mais de Cyprien lui-même, devenu amoureux de Justa. Ce fut cette fois le chef des démons qui trouva que l'affaire prenait trop de développement et chercha à calmer Cyprien; rien n'y fit. Cyprien travaillait maintenant pour son compte et cherchait à substituer une jeune fille à Justa auprès d'Aglaïdas, mais celui-ci ne voulait rien entendre.

Cyprien prit la forme et l'apparence de Justa, mais à l'instant où Aglaïdas prononça le nom de la Vierge, le fantôme s'évanouit. Tour à tour femme ou oiseau, Cyprien ne recueillait que des mécomptes; à peine approchait-il de la porte de la chambre qu'il redevenait homme. Un jour il changea Aglaïdas en passereau qui vint se percher sur un toit; dès qu'il entrevit Justa, le passereau fit place à un homme fort embarrassé de se tirer d'une position aventureuse. Le démon pensa avoir trouvé mieux; il accabla Justa de maladies, ruina ses parents, déchaîna la peste; le tout en pure perte, car Justa guérissait, parlait, encourageait et, finalement, chassait la peste. Le seul résultat obtenu fut que le peuple glorifia le Christ et conspua Cyprien.

Celui-ci s'en prit au démon qui le reçut de la belle manière et le roua de coups jusqu'à ce que Cyprien s'avisa de faire un signe de croix. Le démon dut lâcher prise, mais dit en se retirant : « Le Christ n'accueille pas ceux qui sont à moi. » Et Cyprien se demanda si c'était vrai. Heureusement pour lui, Timothée le rassura sur le miséricorde du Seigneur et lui conseilla d'aller trouver l'évêque. Cyprien se mit à improviser une confession générale en public, énumérant les assassinats, les sacrilèges, les maléfices, les adultères, les

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS



impuretés, les impiétés, les blasphèmes. A tous ces crimes venaient s'ajouter les crimes de ses disciples, de ses imitateurs, de tous ceux qu'il avait pervertis. Il pouvait dire qu'il avait comblé la mesure, le Christ accueillerait-il celui qui s'était moqué de Dieu, qui avait détourné des pécheurs d'entrer dans le christianisme? Quand il eut prodigué ses aveux Cyprien pleura, tout l'auditoire pleura et on vit le magicien se roulant par terre et criant : « Malheur à moi, je suis perdu! »

Un ami de Cyprien, Eusèbe, prend la parole, s'efforce d'encourager le pécheur qui l'interroge si l'Écriture contient des exemples de pardon pour de si grands crimes. Eusèbe en cite toute une collection tirée des deux Testaments et conclut par la nécessité de la pénitence, de la confiance et la certitude du pardon. Les deux amis s'embrassent, après un jeûne de trois jours Eusèbe emmène à l'église Cyprien qui, le lendemain, rentre dans sa maison et brûle publiquement ses livres et ses grimoires, puis il se rend chez l'évêque.

Justine prend le voile, distribue tous ses biens, Aglaïdas se convertit. Eusèbe devient prêtre et Cyprien est baptisé.

V. Le « Martyre ». — Cyprien devient un prédicateur fougueux, ce qui lui attire la dénonciation du démon à Eutolmius, comte d'Orient. Celui-ci le convoque à Damas avec Justine et n'obtient qu'une confession des crimes commis. Cyprien est torturé; Justine est mise sous bonne garde, les prodiges se multiplient; on envoie les accusés à l'empereur Dioclétien à Nicodémie qui ordonne la décapitation. On a vu que six jours plus tard des matelots romains enlèvent les corps et les portent à Rome.

VI. Rapports des pièces. — On ne peut se soustraire à l'impression que la « Conversion » et la « Pénitence » sont des pièces indépendantes l'une de l'autre et se répètent sur certains points. La différence de style confirme cette remarque, mais, mieux que cela, il y a des contradictions évidentes. Dans la « Conversion » le démon pénètre plusieurs fois dans l'appartement de Justine, dans la « Pénitence » il n'y peut réussir. Dans la « Conversion » Cyprien apporte ses livres à l'évêque qui les brûlera, dans la « Pénitence » c'est Cyprien lui-même qui les brûle. Nous pourrons énumérer d'autres contradictions, mais ce qui semble certain c'est que la « Pénitence », qui débute par un monologue, semble supposer une introduction qui serait perdue et qui serait différente de la « Conversion ». C'était l'opinion de Th. Zahn et du P. H. Delehaye. Reste la question du « Martyre ». Celui-ci, dans certains manuscrits et dans le texte du Métaphraste, est soudé à la « Conversion », mais s'ensuit-il que ces deux morceaux soient du même auteur? On ne relève aucune contradiction entre les deux pièces. Sûr ce point l'accord n'est pas fait, il n'est peut-être pas près de se faire. On conjecture que la « Conversion » formait un récit complet auquel un hagiographe aura voulu ajouter une conclusion; il n'avait pour ce faire d'autre indication que le nom de Cyprien qu'il avait lu dans une Passion; au lieu de joindre les deux pièces il a repris le sujet et a écrit un récit séparé qui, d'ailleurs, ne brille pas par l'invention car « rien n'y manque des épisodes classiques qui caractérisent le genre, les discours, les tourments multipliés, l'insensibilité des martyrs et le reste ».

VII. Rapports des personnages. — « Quelle qu'ait été sa forme primitive, la « Conversion » est pour nous le point de départ de toute cette littérature, et c'est aussi le seul des trois morceaux qui offre quelque prise à l'historien désireux d'apprécier la dose de réalité qu'elle recèle. Les premiers résultats du contrôle ne sont guère encourageants. On songe naturellement à la liste épiscopale d'Antioche, qui nous est bien connue (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1244-1246). Les noms d'Optat et d'Anthime n'y figurent pas, celui de Cyprien non plus, et il faudrait une autre autorité que celle de notre anonyme, un autre document que cette histoire d'amour, de magie et d'apparitions diaboliques pour nous persuader qu'il doit y prendre place. Visiblement, la « Conversion » de Cyprien est un roman pieux, destiné à satisfaire le goût du public pour les mystères et les diableries, tout en lui inculquant quelque vérité salutaire : l'impuissance du démon et la puissance du Christ, l'efficacité du repentir qui mène un grand criminel jusqu'au sommet de la hiérarchie ecclésiastique. Le sujet de la jeune fille dont un amant veut se rendre maître moyennant des sortilèges et par l'intervention du démon devait passionner les lecteurs au courant de quelques retentissantes affaires, comme celle que raconte Théodoret à propos du solitaire Macédonius, arrivée précisément à Antioche [1]. On ne doutait pas de la réalité de ces incantations, et ce n'est pas sans un calcul psychologique assez habile que les conteurs avaient l'habitude de mêler à leurs récits, auxquels ils pensaient par là donner plus d'autorité, des noms qui n'étaient point étrangers au public. Optat était un évêque africain cité dans les Actes de Perpétue et de Félicité qu'on lisait partout, Anthime était le célèbre évêque martyr de Nicomédie, Aedesius était un philosophe fameux. Mais les lecteurs familiarisés avec les *Acta Theclæ* retrouvaient la vierge qui, de sa fenêtre, écoutait l'apôtre Paul, dans celle qui, de sa fenêtre aussi, assistait aux sermons de Praylius. Quant à Cyprien, il y avait longtemps que sa renommée avait franchi les limites de l'Afrique et pénétré en Orient, comme celle d'un grand docteur et même d'un thaumaturge [2]. Il est probable que l'auteur de la « Conversion » a songé à lui lorsqu'il a choisi ses personnages, et que le prestige de la science, qui était, dans ces contrées, la caractéristique du grand évêque africain, détermina son choix. Il ne serait donc pas exact de dire que Cyprien de Carthage est le héros de l'histoire de Cyprien le Mage. Il n'a fait que prêter son nom [3]. »

VIII. Les prières pseudo-cyprianes. — Il existe dans la littérature apocryphe trois pièces mises sous le nom du pseudo-Cyprien dont nous venons d'entrevoir l'impersonnalité. Deux de ces pièces sont connues sous le nom d'*Oratio I*ª et d'*Oratio II*ª, la troisième est la *Cena Cypriani*. Les deux premières ont obtenu un retour d'attention lorsqu'on s'est évertué d'en faire une des sources inspiratrices du symbolisme chrétien. Après s'être demandé pourquoi les mêmes sujets bibliques reviennent le plus souvent dans les peintures des catacombes pendant les trois ou quatre premiers siècles, on en était arrivé à croire que ces sujets, ayant généralement trait à une délivrance miraculeuse, Noé, Daniel, Jonas, Suzanne, les trois Hébreux, etc., représentaient allégoriquement la rédemption. Dès lors on avait admis comme très vraisemblable une source d'inspiration qui n'était autre qu'une très ancienne composition liturgique, la *Commendatio animæ*, qui semble pouvoir remonter jusqu'au IIe siècle [4]. C'est là, dans une prière devenue, par sa forme litanique, familière à tous les fidèles, que les artisans décorateurs des ambulacres et des cubicules trouvaient matière aux compositions dont ils ornaient les murailles. Et comme les cimetières étaient en même temps des abris funéraires et des locaux liturgiques, leur décoration s'accomplissait sous une sorte de surveillance des membres du clergé chrétien.

[1] Théodoret, *Philothcos hist.*, c. XIII. — [2] Macarius Magnès, l. III, c. XXIV, édit. Blondel, p. 109. — [3] H. Delehaye, *Cyprien d'Antioche et Cyprien de Carthage*, dans *Anal. bollandiana*, t. XXXIX, 1921, p. 322-323. — [4] H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. I, in-8°, Paris, 1907, p. 191.



H°V 6695

D.L 10747 27-10-36 — A —

Or il se trouve que ces exemples de délivrance miraculeuse — les mêmes — se rencontrent dans des prières populaires très répandues et très anciennes, notamment les prières pseudo-cypriennes. Ceci n'empêcherait pas le clergé d'avoir exercé une discrète surveillance, mais on a trouvé meilleur qu'il n'en fût rien. Loin d'avoir sollicité le visa des prêtres, les artisans des catacombes n'auraient eu en vue que d'exprimer dans leurs compositions les pensées et les préoccupations des fidèles. Il est difficile d'affirmer le contraire et il paraît probable que les écrivains antérieurs au IVe siècle n'ont jamais revendiqué pour le clergé le droit exclusif de diriger la décoration des catacombes. D'ailleurs les goûts populaires ne pouvaient rester sans influence sur les artistes, gens du peuple qui voyaient dans les images une prière et un encouragement. On s'explique mieux ainsi la facilité avec laquelle on mêlait aux scènes bibliques les symboles empruntés à la mythologie païenne.

Si la *Commendatio animæ*, les exemples de l'Écriture sainte et les formules liturgiques n'ont pas suffi à alimenter l'imagination des peintres, rien de plus légitime, assurément, que d'y ajouter d'autres sources d'inspiration si elles doivent servir à expliquer la répétition voulue de certaines scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, à l'exclusion de telles ou telles autres, que l'on s'attendrait à rencontrer au même titre que les premières. C'est dans les prières pseudo-cypriennes qu'il faudrait chercher ce qui ne se trouve pas ailleurs. Ces deux pièces ont un caractère d'exorcisme très prononcé; on y entend le suppliant faire appel au Seigneur contre les puissances infernales, lui qui a toujours protégé ceux qui l'ont invoqué avec confiance; et les exemples se succèdent, tirés de l'Écriture. On attendait donc un résultat magique de leur récitation, ou du moins une action efficace contre le monde des esprits. C'est possible. Mais est-ce vraiment sous cet aspect que les sujets ont plu aux peintres et ont été adoptés par eux? Entre le goût du peuple et la surveillance du clergé, ne faudrait-il pas faire une part aux tendances des artistes eux-mêmes? On s'expliquerait plus facilement ainsi la présence de sujets païens tels qu'Orphée que l'autorité ecclésiastique n'aurait jamais suggéré, et qui, d'ailleurs, ne se trouvent pas non plus dans les prières [1].

Les deux oraisons cypriennes sont conservées en latin, mais l'original était grec. Th. Schermann en a retrouvé et édité le texte grec: *Die griechischen Kyprianosgebete*, dans *Oriens christianus*, t. III, 1903, p. 303-323; W. Hartel a publié le texte latin dans *Opera S. Cypriani*, t. III, p. 145 sq., et A. Harnack a donné une nouvelle édition de la deuxième prière. En outre, il existe une traduction arabe, et une autre éthiopienne qui en dérive. Celles-ci ne sont pas identiques aux deux prières en latin intitulées: *Oratio pro martyribus* et *Oratio Cypriani quam dixit sub die passionis suæ.*

Elles nous apportent de nouveaux témoignages à l'appui de l'autorité qui s'attachait, dans les Églises orientales, à cet énigmatique Cyprien le Magicien que l'on ne tarda pas à identifier avec saint Cyprien de Carthage et qui a inspiré à Caldéron son *Magico prodigioso* et fourni plusieurs traits à la légende allemande de Faust. Il y a là, pour le dire en passant, un fait digne d'attention. L'Occident a beaucoup reçu de l'Orient, mais l'Orient n'a pas hésité à recevoir de grandes figures historiques, celle de Clément de Rome, celle d'Hippolyte devenus des autorités en matière de constitution et de canons ecclésiastiques. La prière éthiopienne de saint Cyprien est un ramassis de morceaux originairement distincts les uns des autres. Ont-ils été attribués indépendamment les uns des autres à saint Cyprien, puis combinés dans un recueil, ou avons-nous affaire à un recueil de formules magiques et liturgiques destinées tantôt à écarter les maléfices, le mauvais œil, etc., tantôt à la consécration de l'eau ou à la glorification du dimanche, recueil attribué dans son entier à saint Cyprien, d'après l'attribution de la première pièce et la plus importante?

Enfin il existe des fragments de ces prières en slavon et en syriaque.

Voici le texte latin:

*Oratio (I) Cypriani Antiocheni pro martyribus.*

Hagios, hagios, hagios, sancte sanctorum. Pater patrum nostrorum. Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, Deus apostolorum, Deus prophetarum, Deus virginum, Deus beneviventium, Deus credentium, Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi Filii tui: te invocamus supplices, pariter et deprecamur, Fili unigenite, qui ex ore altissimi procreatus es ante mundi dispositionem, et ex Mariæ sanctæ virginis utero per mysterium editus, orantibus nobis, sancti desiderii spiritale incrementum et integritatem cordis præstare dignare, ut lavacro salutari recreatum pectus a delictis carnalibus incolume persistat. Petimus fide illibata, mente incorrupta, devotione robusta, operatione seu dilectione continua, ut in Ecclesia sancta tua nos florere permittas: quoniam tibi flectimus genua et curvamus cervices, cui angeli et archangeli, millia millium martyrum, chorus apostolorum et prophetarum gloria exsultant, cui omnes aves canunt laudes, linguæ confitentur cœlestium, terrestrium et infernorum: tibi omnes aquæ in cœlo et sub cœlo confitentur; te insensibilia sentiunt: tu es solus, et præter te et extra te nemo. Te quæsumus, Domine, Pater omnipotens, qui soli filio conspicabilis es cujus angeli et archangeli obtemperant tibi, Domine Pater: te oramus ut tribuas nobis mentem integram, innocentiam puram, sinceritatem devotam, conscientiam sanctam, puram, sobriam, castam, contra omnes insidias sæculi gloriosa fide degentem, contra diaboli minas et carnales illecebras munitum pectus concedas, ne violenti et cruenti hostis lethalibus laquæis implicemur, ut signum salutis æternæ incolume perferamus. P elle a nobis omnem sæculi illuviem omnemque diaboli persuasionem. Laqueetur, concidat, ut superetur a nobis, et amoveatur, sicut a Sarra famula tua Asmodeus, dæmon nequissimus, exstinctus per angelum tuum sanctum Raphael. Et sicut Tobiæ affuisti, ita mihi adesse digneris. Et ut tribus pueris in camino, et Danieli misericordiam præstitisti, sic circa nos famulos tuos facere digneris. Qui mortuos suscitasti, cæcos illuminasti, surdis auditum, mutis eloquia, claudis gressum, leprosis sanitatem dedisti, ita et da famulis tuis, qui te tota virtute mentis credimus natum, passum, venturum judicare vivos et mortuos. Assiste nobis, sicut apostolis in vinculis, Theclæ in ignibus, Paulo in persecutionibus, Petro in fluctibus. Qui sedes super septem thronos ad dexteram Patris, respice nos et libera nos de æternæ mortis interitu: unus in uno. Pater et Filio, Filius in Patre, Spiritus sanctus, per quem et cum quo est tibi in sancta Ecclesia honor, virtus, claritas, majestas, potestas, benedictio, immortalitas, et nunc et in æternum, semper et in omnia sæcula sæculorum. Amen.

*Oratio (II) Cypriani quam dixit sub die passionis suæ.*

Domine sancte, pater agios, deus æterne, a te et ad te legavi animam meam, deus meus, quis enim major te? tibi gratias et laudes fero, deus Abrahæ, deus Isaac, deus Jacob, deus patrum nostrorum, deus prophetarum, deus apostolorum, deus martyrum, qui es et fuisti ante mundi dispositionem, deus vivorum venturus judicare vivos et mortuos; qui es deus verax,

[1] K. Michel, *Gebet und Bild in frühchristlicher Zeit*, in-8°, Leipzig, 1902.

qui sedes super Cherubim, qui prospicis abyssos et vides cuncta priusquam nascantur, qui habes potestatem mortificare et iterum vivificare, qui habes potestatem occidere et resuscitare, qui habes potestatem de arido viride facere. Tu omnium dominus dominator, libera me de hoc sæculo et exaudi me orantem, sicut exaudisti filios Israel de terra Aegypti et non tibi crediderunt nec obiedierunt famulo tuo Moysi.

Væ peccatis meis; cum te levaveris confringere terram, sub qua fissura petrarum me absconsurus sum ab ante virtutem tuam ? cui monti dicturus sum : cade super me, et cui colli : tege me ab ante metum domini? Domine, subveni mihi : noli secundum actum meum me judicare; nihil enim in præceptis tuis parui, exaudi me orantem, sicut exaudisti Jonam de ventri ceti; eice me de morte ad vitam, sicut Ninivitæ induerunt cinerem et cilicium et pænitentiam egerunt. Exomologesin faciens ante conspectum tuum pro universis peccatis meis, qui es amator pænitentiæ, miserere mei. Sed et David dicit : « Domine propter nomen tuum dele peccatum meum », et ego deprecans maiestatem tuam « dele universa peccata mea », et exaudi me orantem, sicut audisti tres pueros de camino ignis Ananiam Azariam Misael, et misisti angelum tuum cum nimbo roris, et confusus est Nabuchodonosor præpositus regni : quoniam tu es rex regnantium et dominus dominantium, qui solus habes immortalitatem et lucem habitas inaccessibilem, quem nemo hominum vidit nec videre potest. Exaudi me orantem, sicut exaudisti Danielum de lacu leonum et misisti Ambacum prophetam, et adtulit ei prandium et dixit : « Prande prandium, quod tibi misit Deus. » Et dixit Daniel : « Non derelinquit Dominus quærentes se. » Exaudi me orantem, sicut exaudisti Tobiam et Sarram dum orarent in atrio domus suæ : tunc obtulit pro eis Raphael angelus orationes eorum sic et tu exaudias preces meas et admittas ad aulam sanctam tuam orationes meas, et continuo mittas angelum tuum, qui deleat universa commissa mea, sicut delesti spiritum immundum a Sarra filia Raguel, et inlumines cor meum, sicut inluminasti oculos Tobiæ. Exaudi me orantem, sicut exaudisti Susannam inter manus seniorum, sic et me liberes ab hoc sæculo, quia tu es amator puræ conscientiæ. Exaudi me orantem, sicut exaudisti Ezechiam regem Judeæ et delesti ab eo infirmitatem : sic a me auferas infirmitatem carnis et augeas mihi ad fidem, sicut illi auxisti in annos quindecim ad vitam. Liberes me de medio sæculi hujus sicut liberasti Teclam de medio amphitheatro.

Te deprecor, pater, qui in finem temporum commemoratus es nostri, mittens nobis Jesum Christum filium tuum Deum et Dominum nostrum salvatorem, natum de Maria virgine de Spiritu sancto, adnuntiante Gabrielo angelo, per quem nos liberasti de periculo mortis imminentis.

Et te deprecor, filium Dei vivi, qui fecisti tanta tam magnalia : in Cana Galilaeæ de aqua vinum fecisti propter Israel qui cæcis oculos aperuisti, qui surdos audire fecisti, paralyticos ad sua membra revocasti, qui solvisti linguas blæsorum, dæmonis vexatos sanasti, clodos currere fecisti velut cervos, mulierem a profluvio sanguinis liberasti, mortuos suscitasti, super aquam pedibus ambulasti, qui mare fundasti et terminum ei posuisti in tua virtute. Te deprecor propter universa commissa mea, qui es in cælis filius in patre et pater in te in sempiternum, qui sedes super Cherubim et Seraphim, sedem honoris tui.

Tibi adsistunt angeli et archangeli nomen verum inæstimabile, timentes et paventes honorem et virtutem tuam, voce magna dicentes : « Sanctus sanctus sanctus Dominus Deus Sabaoth. » Tu ipse nobis testamentum fecisti : « Petite et accipietis, quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis. Quodcumque a patre meo petieritis in nomine meo, accipietis. » Ego peto ut accipiam, ego quæro ut inveniam, ego pulso ut aperiatur mihi; ego in tuo nomine precor ut tu a patre petas et detur mihi. Paratus sum propter nomen tuum victimam sanguinis fundere et quodcumque tormentum sustinere. Tu es adjutor meus et defensor : defende me ab inimico meo; angelus tuus lucis protegat me, quoniam tu dixisti : « Quod credentes petieritis per orationem, dabitur vobis. »

Omnis homo mendax, tu deus verax, sicut tu repromisisti, potes dare, domine, revela mihi omne sacramentum tuum cæleste, ut dignus sim faciem sanctorum tuorum videre. Spiritus in me fiat fortis, quoniam me tibi spopondi omnibus diebus vitæ meæ, qui passus es sub Pontio Pilato bonam confessionem, crucifixus descendisti et conculcasti aculeum mortis, qui dixisti : « Ubi est mors, et ubi est aculeus eius », qui regnabat? victa est mors devictus est inimicus diabolus tu resurrexisti a mortuis et apparuisti apostolis tuis, sedisti ad dexteram patris, venturus judicare vivos et mortuos. Tu nostri dominaberis, libera me de manu quærentis animam meam, per nomen tuum te deprecor, ut operam des vincendi inimicum meum, quoniam tu es potens et assertor et advocatus; orationem meam perferas ad patrem tuum. Domine, respice super preces meas, sicut respexisti super munera Abel. Digneris me liberare ab igne et pœna perenni et ab omni tormento quod parasti iniquis, per bonum et benedictum Jesum Christum salvatorem nostrum, per quem tibi est honor, virtus, gloria, in sæcula sæculorum. Amen.

IX. La *CENA CYPRIANI*. — Il existe un troisième écrit mis sous le nom du même Cyprien et qui doit nous retenir quelques instants. C'est, disons-le tout de suite, une bouffonnerie très ancienne sur le compte de laquelle on a longtemps discuté et qui a suggéré à un brillant esprit une explication ingénieuse et vraisemblable que nous exposerons avec le désir de rendre hommage à la vérité et à l'amitié.

Il existe plusieurs manuscrits d'une composition nommée le *Souper* de Jean Diacre, poème rythmique de 375 vers. L'ouvrage se compose de quatre parties : 1° une *Lettre d'envoi* au pape Jean VIII (seule partie en vers métriques); 2° un *Prologue* de circonstance; 3° la *Cena* c'est-à-dire la mise en vers d'une pièce en prose qui n'est autre que la *Cena Cypriani;* 4° un *Épilogue* de circonstance. L'œuvre de Jean Diacre est conservée dans cinq manuscrits qui sont : Ivrée, n. *24* [1], du x^e^ siècle, qui contient l'ouvrage entier; Vienne, *CDXX* [2], du x^e^ siècle, qui contient deux fragments et l'*Épilogue;* Metz, n. *138* [3], du xi^e^ siècle, qui contient le *Prologue* et 33 vers du *Souper;* 4° Munich, *lat. 18203* [4], du xv^e^ siècle, complet sauf la lettre d'envoi; Turin, *E III, 5* (olim *D IV 2*) [5] de l'année 1459, même contenu que le précédent. C'est en somme le manuscrit d'Ivrée qui a permis l'édition d'A. Lapôtre. Celui-ci avait été devancé par des érudits qui avaient défloré le poème : Endlicher en 1836; Edelestand du Méril [6] en 1843; Jules Quicherat en 1879; ce dernier avait donné le *Prologue* qui n'intéresse pas seulement les historiens [7], mais personne ne s'avisa de

[1] G. Mazzatinti, *Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia*, t. IV. — [2] Endlicher, *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ palatinæ Vindobonensis*, pars I^a^, p. 296-298. — [3] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, sér. in-4°, t. V, p. 58-59. — [4] *Catalogus codicum latinorum bibl. reg. Monacensis*, t. II, 3^e^ part., p. 142. — [5] V. Pasini, *Codices manuscripti bibl. reg. Taurinensis*, t. II, p. 7. — [6] *Poésies populaires lat. antérieures au XII^e^ siècle*, p. 193-200. — [7] Jean Diacre y mentionne la *Cornomanie*, réjouissance de la Rome pontificale déjà connue par le *Polyptyque* du chanoine Benoît.

le lire. Ce fut dix ans plus tard qu'un Italien le découvrit dans le manuscrit de Turin et annonça au monde savant la découverte d'un « inédit » qui ne l'était plus depuis longtemps [1] — peu importe d'ailleurs — sous le titre de : *I rifacitori medievali della Cena Cypriani*. L'éditeur s'aperçut que la *Cena* devait avoir été rédigée du temps de Jean VIII et de Charles le Chauve et, le premier, il eut le mérite d'en nommer l'auteur, le diacre Jean, surnommé Hymmonide. La trouvaille était faite, mais autant par chance que par adresse. D'autres précisions étaient malheureuses, comme par exemple de faire de Jean Diacre un ancien moine du Mont-Cassin, lui « Romain de naissance et d'éducation, Romain formé dans les écoles romaines, redevable à Rome de tout ce qu'il sut et valut, écrivain qui, mieux encore qu'Anastase le Bibliothécaire, représente à cette époque le génie romain et la culture romaine, qu'il faudrait par conséquent prendre pour centre et pour type, si l'on voulait enfin se rendre un compte exact de ce que fut, au point de vue de l'instruction et des lettres, la Rome pontificale du IX^e^ siècle. »

Malgré cette attribution incontestable [2], Ad. Harnack, induit en erreur par G. Hartel, proposa de donner la *Cena* à Jean Scot Érigène [3], ce qui ne peut retenir l'attention. Voici le texte établi par A. Lapôtre des seules parties du poème qui offrent un intérêt historique ou littéraire; nous ne donnons pas les variantes [4].

### I. Prologue

*Incipiunt versiculi domni Iohannis de cena sancti cipriani martiris.*

Quique cupitis saltantem me Johannem cernere [5]
Nunc cantantem auditote, iocentem adtendite.
Satiram ludam percurrens divino sub plasmate
Quo Codri [6] findatur vester. Vos, amici, plaudite.

Riserat qua Cyprianus [7] post Felicem [8], Mineum,
Thalamum logiæ septem qui dotavit artibus,
Sub pampineis vinetis, sub racemis mollibus [9],
Vetera novis commiscens scriba prudentissimus [10].

Hæc ludat papa romanus in albis paschalibus,
Quando venit coronatus scolæ prior cornibus,
Ut Silenus, cum asello, derisus cantantibus,
Quo sacerdotalis lusus designet mysterium [11]

Hanc exhibeat convivis imperator Karolus [12]
In miraculis gavisus, prodigus in vestibus,
Quando victor coronatur, triumphatis gentibus,
Ut imperialis jocus instruat exercitum.

Video ridere certet quam scurra Crescentius
Ut cachinnis dissolvatur, torqueatur rictibus;
Sed prius pedens crepabit tussiendo vetulus [13]
Quam regat linguam condensis balbus in nominibus.

Ad cænam venite, cuncti, Cypriani martyris,
Rhetoris et papæ clari libicæ Cartaginis
Quam sophista verax lusit divinis miraculis
Non satiricis commentis, non comœdi fabulis

### II. Épilogue

Hæc cantabat pa [14] Tascius solio Cornelii
Grafium tenens victis iam retusum digitis
Et detritis ludibundus scribebat in tabulis;
Quem ab Hostia [15] conspexi sub portu Cartaginis

Quando simplex Iob Formosum condempnabat subdolum,
Quando largus sanctus Petrus avarum Gregorium,
Quando castus sanctus Paulus incestum Georgium
Spiritus virtute sancti binis in sinodibus

Unde plaudens laetabatur imperator Karolus [16]
Cum francigenis poetis, cum Gallis bibentibus.
Ridens cadit Gaudericus supinus in lectulum
Zacharias admiratur, docet Anastasius

Unde dudum conculcata gaudet nunc ecclesia,
Roma libera triumphans Tarquinios effugat,
Præsules deponunt arma, soli Christo militant,
Cum togata superista Petrus tractat curia.

Tyrannus nude grassatur, Gezabel tendit hamum.
Vicinus praedo laetatur, vir duplex allicitur;
Solus Petrus, Christo duce vincens, damnat noxios;
Saphyram, Symonem magum, Herodem, Ananiam.

### III. Lettre d'envoi

*Suppositio eiusdem Iohannis ad papam.*

Ludere me libuit; ludentem papa Iohannes
Accipe; ridere, si placet, ipse potes.
Tristia lassatis dum currunt secula tegnis
Suscipe de rithmis dogmata grata tibi,
Quis lætus poteris spectacula cernere festis
Iam variis monstris dissimulata nimis.
Aspice depictam multo variamine mensam,
Dum nova cum veteri dogmata iure legis.
Fac relegat balbus Crescentius ista vietus;
Qui risum poterit stringere, marmor erit.
Temporibus musam mutat sine labe poeta;
Nunc hilarem populum musa iocosa beat.

On a mis en circulation une légende sur la *Cena* de Jean Diacre; nous nous en tiendrons à l'histoire. On sait de manière certaine que le roi de France Charles le Chauve vint se faire couronner empereur à Rome par le pape Jean VIII, le 25 décembre 875, et quitta cette ville le 5 janvier 876 [17]. Il prit le chemin de Pavie où il tint un grand plaid et regagna la Gaule dès le mois de février [18]; le 1^er^ mars il se trouvait à Verceil; le 15 avril, il faisait ses Pâques à Saint-Denis. Or la *Cena* de Jean Diacre n'était pas encore achevée le 30 juin 876 puisqu'elle mentionne un synode romain tenu au Panthéon le 19 avril et un autre synode tenu à Saint-Pierre le 30 juin suivant. C'est vers ce temps, nous dit Jean Diacre, qu'il s'est occupé à reviser la *Cena* de Cyprien : *Quem ab hostia*, etc.

Traduisons plutôt : « Partant d'Ostie, je suis allé faire connaissance avec Thascius dans le port de Carthage, au moment où, dans deux synodes et sous l'inspiration du Saint-Esprit, Job le Simple condamnait le fourbe Formose, où saint Pierre le Magnifique condamnait l'avare Grégoire, où saint Paul le Chaste condamnait l'incestueux Georges. »

[1] *Studi critici e letterari*, Torino, 1889. — [2] Cf. Paul Fabre, *Le « Polyptique » du chanoine Benoît*, 1889, p. 10, 20. — [3] A. Harnack, *Drei wenig beachtete cyprianische Schriften und die « Acta Pauli »*, dans *Texte und Untersuchungen*, nouv. sér., t. IV, 3^e^ part., 1899, p. 3, note 3. — [4] On les trouvera dans A. Lapôtre, *Le « Souper » de Jean Diacre*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XXI, 1901, p. 317. — [5] L'éditeur a adopté la division en strophes de quatre vers, quoiqu'elle ne soit pas marquée dans les manuscrits. Elle lui a paru imposée par le sens et un certain jeu de rimes qui se renouvelle presque régulièrement. — [6] Allusion au passage de Virgile, *Eglog.*, l. VII, vs. 25-26. — [7] Thascius Caecilius Cyprianus, évêque de Carthage. — [8] Martianus Minneus Felix Capella. Jean Diacre suppose que Cyprien, dans sa *Cena*, a pris exemple sur Martianus Capella et imité le *De nuptiis Philologiæ et Mercurii* où, parmi les invités de la noce, figurent les sept arts libéraux. — [9] Rien dans la *Cena Cypriani* ne donne à penser qu'elle ait été composée parmi les pampres et les raisins. — [10] Allusion aux convives de la *cena* tirés des deux Testaments. — [11] Le commentaire donné reprendra les faits indiqués ici. — [12] Charles le Chauve. — [13] Voir le commentaire. — [14] *Pa* pour *Pater*, était une forme familière. — [15] Pour *Ostia*, orthographe en usage au IX^e^ siècle. — [16] Boucherie voyait ici une allusion à Charlemagne, il a été corrigé par Gaston Paris, dans *Romania*, 1880, p. 155. — [17] *Annales Hincmari*, ad ann. 876, dans *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. I, p. 498. — [18] Böhmer, *Regesta*, n. 1792.

Qui sont Job le Simple et Paul le Chaste qui encadrent Jean VIII désigné sous le nom de Pierre le Magnifique? On ne sait, mais ils étaient engagés dans le procès fait par l'Église romaine à la mémoire et aux partisans du pape Formose. C'est à ce procès fameux contre le pape défunt que se rapporte le *Souper* de Jean Diacre en même temps qu'à deux autres événements postérieurs au séjour de Charles le Chauve à Rome.

Pendant ce séjour on régala le roi de France d'une audition burlesque qui n'était pas la *Cena* de Jean Diacre alors inexistante ou en train d'être confectionnée, mais l'autre *Cena*, celle qu'on attribuait à l'évêque Cyprien de Carthage. C'est Jean Diacre qui nous l'apprend lorsqu'il nous dit que c'est Charles le Chauve lui-même qui a organisé cette audition au cours d'un festin qu'il donnait à Rome pour célébrer son couronnement et ses récentes victoires, et pour servir à l'amusement et à l'instruction de ses guerriers.

*Hanc (cænam) exhibeat convivis imperator Karolus*
*In miraculis gravisus, prodigus in vestibus,*
*Quando victor coronatur, triumphatis gentibus,*
*Ut imperialis iocus instruat exercitum.*

Et dans son *Épilogue*, Jean décrit la fête, l'attitude de l'empereur et de ses invités en écoutant la *Cena*. Le côté des Français est marqué d'un trait sûr : le vin et la poésie :

*Unde plaudens lætabatur imperator Karolus,*
*Cum Francigenis poetis, cum Gallis bibentibus.*

Le côté des Romains est figuré par Zacharie, Gaudéric et Anastase; le premier sera bibliothécaire du Saint-Siège. Anastase l'est pour l'heure et le Gaudéric, évêque de Velletri, est hagiographe. Son voisin de table, Anastase, nous apprend qu'il était *sanctus coram Deo et hominibus* [1]; n'en doutons point, mais ce jour-là le saint homme eut fait sagement de s'aller mettre au lit de bonne heure, car Jean Diacre, qui le regardait du coin de l'œil, nous apprend l'effet que produisit sur lui la *Cena Cypriani*. Il se livrait, nous dit-il, à toutes les manifestations d'une joie folle, on dirait de nos jours qu'il « se roulait », et c'est bien un peu ce que dit Jean Diacre :

*Ridens cadit Gaudericus supinus in lectulum.*

Quant à Zacharie, il laissait tomber cette avalanche de plaisanteries sans se compromettre, il écoutait tandis qu'Anastase ne se refusait pas au passage quelques explications :

*Zacharias admiratur, docet Anastasius.*

« C'était une rude tâche. Car, pour s'en tirer avec honneur, il ne fallait pas seulement connaître la Bible à fond et dans ses deux Testaments, mais encore dans ses anciennes versions latines, et même dans ses apocryphes; il ne fallait pas seulement être nourri de la lecture de Pline, mais, de plus, être initié à certaines mœurs d'autrefois, les païennes aussi bien que les chrétiennes, et faire souvent appel aux souvenirs d'une civilisation presque entièrement disparue.

« Si l'on juge de la science d'Anastase par celle de Jean Diacre, il est manifeste que le bibliothécaire du Saint-Siège n'a pas eu de peine à expliquer aux convives de son voisinage pourquoi, dans la *prægustatio*, c'est-à-dire dans l'entrée du repas biblique, c'est Ève qui mange les figues [2], Lia les bulbes [3], Ananias les prunes [4] et Jésus, l'oxygarum [5]; pourquoi, lorsque les invités se mettent eux-mêmes à faire la cuisine, c'est Joseph, l'époux de Marie, qui fend le bois [6] et Séphora qui présente l'hysope [7]; pourquoi, enfin, lorsqu'arrive sur la table la pièce de résistance, Jean-Baptiste prend la tête [8], Moïse la queue [9], Élisabeth la vulve [10] et Loth l'arrière-train [11]?

« Mais on voit bien aussi qu'Anastase, à l'exemple de Jean Diacre, n'a pu fournir que de vagues renseignements à ceux qui se montraient curieux d'apprendre d'où venait que Josèphe l'Ancien aimât les œufs et Judas les soles, et par suite de quelles réminiscences bibliques Aaron s'amusait à verser de l'eau, pendant que Josué réclamait un rayon de soleil pour sécher Bersabée. »

Il aurait certes fallu à Anastase et à Jean une formation érudite qu'il n'est pas possible de leur supposer, même en admettant qu'ils n'entendissent pas les gentillesses de la *Cena Cypriani* pour la première fois et qu'ils eussent longtemps pâli sur le sens de ses allusions. Pourquoi Joseph *accepit ovum?* parce que, ministre de l'Égypte, il avait pourvu à l'approvisionnement en céréales et que, jadis, dans la *pompa cerealis*, c'était l'œuf que l'on portait au premier rang : *ovum... quod in cereali pompa solet esse primum;* pourquoi Judas *sustulit soleam?* parce que le mot est à double sens et veut dire *solea*, « poisson », et *solea*, « sandale ». Or, au repas de la dernière cène, Judas sortit de table pour trahir Jésus, et, chez les Romains, celui qui quittait la salle à manger réclamait préalablement ses sandales à l'esclave de service : *petere soleas*, c'est-à-dire « sortir de table »; pourquoi Aaron *effundebat aquam?* parce que la plante *aron* possède des propriétés diurétiques.

Quoi qu'il en soit de ces trouvailles, que les auditeurs entendaient ou n'entendaient pas, il est certain, nous l'avons vu, que c'est la *Cena Cypriani* qui désopila les invités de Charles le Chauve et on peut croire que c'était une nouveauté pour les Romains qui, comme Gaudéric, s'esclaffaient de rire et, comme Jean Diacre, se promettaient d'en tirer le thème d'une composition poétique. Cela peut nous surprendre, certes, ce qui ne prouve qu'une chose : c'est que le goût change avec les époques. Car ce n'est pas seulement après boire que cette facétie enchantait ceux qui l'entendaient, mais en Gaule on s'en réjouissait depuis beau temps, puisque le célèbre Rhaban Maur s'était essayé, quelques années avant le festin de 875, d'en donner une édition expurgée à l'usage d'un neveu de Charles le Chauve, le roi Lothaire II [12]. Expurgation, entendons-nous bien, qui ne visait pas le côté moral de la pièce dont personne alors ne songeait à être choqué; elle tendait seulement à écarter de l'ancienne *Cena* tous les personnages et toutes les allusions qui n'étaient pas tirés des livres canoniques de la Bible. « Mauvaise entreprise d'ailleurs, traduction inintelligente d'une pièce sans goût, mais non sans caractère, et qui, du reste, ne paraît avoir rencontré qu'un succès médiocre auprès des

[1] *Anastasius ad Gaudericum*, dans *Sitzungsberichte der hist. Klasse der Akad. der Wissenschaften*, Munich, 1892, p. 439. — [2] Allusion aux feuilles de figuier dont Adam et Ève se firent une ceinture après le péché (Gen., III, 7). — [3] On prêtait aux bulbes des propriétés aphrodisiaques; cf. Gen., XXX, 14, 15. — [4] Le mot veut dire prune ou charbon ardent. Ananias goûta des charbons ardents dans la fournaise (Dan., III, 21, 23). — [5] L'oxygarum était une sorte de saumure qui rappelle le vinaigre présenté à Jésus sur la croix (Matth., XXVII, 48; Marc., XV, 36). — [6] Allusion à la profession de charpentier. — [7] L'hysope servait à la cuisine et pour les accouchements. Pline, *Hist. nat.*, l. XXVI, c. XC. — [8] Allusion à la décollation du Précurseur (Matth., XIV, 10; Marc., VI, 27). — [9] Allusion au serpent que Moïse saisit par la queue (Ex., IV, 4). — [10] Allusion à la stérilité d'Élisabeth (Luc., I, 7, 13, 36). — [11] Allusion aux violences faites à Loth par les Sodomites (Gen., XIX, 5, 6, 8); on lit brutalement : *Clunes Lot.* — [12] Hagen, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XXVII, 1883, p. 165-179.

contemporains et de la postérité, à en juger par la rareté relative de ses manuscrits [1]. »

Le succès de l'audition donnée au repas de Charles le Chauve avait été tel qu'on souhaita procurer le même plaisir à un plus large auditoire; voici comment on s'y prit. Le samedi d'après Pâques on célébrait à Rome la fête de la Cornomanie, en présence du pape et de la foule, sur la place du Latran. Au IX^e^ siècle, la maîtrise pontificale y prenait part et agrémentait l'exhibition de ses chants ; l'intervention de la *Schola cantorum* et de son chef ayaût pour objet de « révéler » au public la signification mystérieuse de la cérémonie :

*quo sacerdotalis lusus designet mysterium.*

Le chef de la maîtrise, en 875, était un nommé Crescentius, bègue et cacochyme, qui devait s'accoutrer ce jour-là d'une couronne de fleurs avec des cornes : *corona de floribus cornuta.* C'était lui qui présidait au concert et quelqu'un s'avisa — on ne sait qui — d'introduire la récitation de la *Cena Cypriani* dans la prochaine *Cornomanie;* la charge retombait sur Crescentius qui, loin de s'en effrayer, goûta le projet. Jean Diacre nous le représente :

*Grafium tenens vietis iam retusum digitis*
*Et detritis ludibundus scribebat in tabulis*

armant ses vieux doigts d'un crayon émoussé et traçant sur ses tablettes le long morceau qu'il aurait à réciter, le 25 avril, à la fête traditionnelle.

Qu'il y ait eu entre la lecture faite au banquet du 25 décembre 875 et le mois de juin ou de juillet 876 une seconde audition de la *Cena Cypriani*, cela ressort de ces vers de Jean Diacre dans sa lettre d'envoi au pape Jean VIII :

*Fac relegat balbus Crescentius ista victus;*
*Qui risum poterit stringere, marmor erit.*

« Ordonnez que ces choses soient relues par le vieux bègue Crescentius, et il faudra être de marbre pour ne pas rire. »

Un passage du *Prologue* nous apprend que la seconde audition de la *Cena* avait eu lieu à la fête de la Cornomanie :

*Hac ludat papa romanus in albis paschalibus,*
*Quando venit coronatus scolæ prior cornibus,*
*Ut Silenus, cum asello, derisus cantantibus,*
*Quo sacerdotalis lusus designet mysterium*

Ce que fut cette audition, une chose grotesque, s'il faut en croire Jean Diacre. On vit le pauvre Crescentius, vieux, bègue, secoué par la toux et par le rire, s'acharnant contre les syllabes rebelles. En somme c'était un échec; la pièce, dans sa forme trop serrée, trop condensée, ne pouvait être récitée devant un public nombreux et peu lettré. Il fallait l'étendre, l'ajourer, la couper au moyen du rythme qui donnât au chanteur le loisir de respirer et aux auditeurs le temps de comprendre. L'ouvrier tout désigné pour cette tâche c'était Jean Diacre qui allait s'y appliquer.

Nous l'y laisserons pour revenir à cette pièce fameuse dont la réputation fut si grande. Les anciens éditeurs de saint Cyprien, tels que Guillaume Morel, Fell et d'autres l'admirent parmi les apocryphes; Baluze en établit le texte d'après neuf manuscrits, G. Hartel a déclaré que ce *libellus ineptissimus* ne devait pas entrer dans son édition, aussi A. Harnack s'en est tenu au texte de Baluze qu'il a enrichi de quelques fautes d'impression. Voici donc cette *Cena :*

Quidam rex nomine Johel nuptias faciebat in regione Orientis, in Cana Galilaeæ. His nuptiis invitati sunt plures. Igitur qui temperius loti in Jordane adfuerunt in convivio. Tunc commendavit Naaman, aquam sparsit Amos, Jacobus et Andreas attulerunt fœnum, Matthæus et Petrus straverunt, mensam posuit Salomon, atque omnes discubuerunt turbæ. Sed cum jam locus recumbentium plenus esset, qui superveniebant, quisque prout poterat, locum sibi inveniebat. Primus igitur omnium sedit.

Adam in medio, Eva super folia, Cain super aratrum. Abel super mulgarium. Noe super arcam, Japhet super lateres, Abraham sub arbore, Isaac super aram, Loth juxta ostium, Jacob super petram, Moyses super lapidem, Helias super pellem, Daniel super tribunal, Tobias super lectum, Joseph super modium, Benjamin super saccum, David super monticulum, Joannes in terra, Pharao in arena, Lazarus super tabulam, Jesus super puteum, Zachæus super arborem, Matthæus in scamno, Rebecca super hydriam, Raab super stuppam, Ruth super stipulam, Thecla super fenestram, Susanna in horto, Absalon in frondibus, Judas super loculum, Petrus super cathedram, Jacobus super rete, Samson super columnam, Heli super sellam, Rachel super sarcinam.

Patiens stabat Paulus et murmurabat Esau, et dolebat Job quod solus sedebat in stercore. Tunc porrexit Rebecca pallium, Judith coopertorium, Agar stragulum, Sem et Japhet cooperuerunt.

Recumbentibus illatus est gustus cœnæ, et accepit cucurbitas Jonas, olus Esaias, betas Israel, morum Ezechiel, sycomorum Zachaeus, citrium Adam, lupinos Daniel, pepones Pharao, carduum Cain, ficus Eva, malum Rachel, prunum Ananias, bulbos Lia, olivas Aaron, ovum Joseph, uvas Noe, nucleos Simeon, acetum Jonas : accepit oxygarum Jesus Christus.

Deinde supervenit Jacob cum filiis, et Laban cum filiabus suis, et sederunt super lapides. Venit et Abraham cum domesticis suis et Moyses cum cætera turba, et sederunt foris. Tunc respiciens rex invitatos suos, sic ait : « Unusquisque vestrum veniat in vestiarium meum, et dabo singulis cœnatorias vestes. Tunc aliqui ierunt, et acceperunt. »

Primus itaque omnium accepit Zacharias albam, Abraham passerinam, Loth sulphurinam, Lazarus lineam, Jonas cæruleam, Thecla flammeam, Daniel leoninam, Joannes triclinam, Adam pelliceam, Judas argyrinam, Raab coccineam, Herodias cardinam, Pharao marinam, Enoch cœlinam, Agar variam, David nervinam, Helias aeriam, Eva arborinam, Job biplagiam, Isaias mesotropam, Maria stolam, Susanna custaninam, Moyses conchylinam, Abel purpuream, Levi spartacinam, Thamar coloriam, Azarias carbasinam, Aaron murrinam, Judith hyacinthinam, Cain ferrugineam, Abiron nigram, Anna persicinam, Isaac nativam, Paulus Tharsicam, Petrus operariam, Jacob pseudoalethinam, Jesus columbinam.

At ubi divisit vestes, rex respiciens eos, sic ait : « Non ante cœnabitis, nisi singuli singulas vices feceritis. » Atque ita sibi præceptas diaconias consummaverunt.

Primus itaque omnium ignem petiit Helias, succendit Azarias, lignum porrexit Sara, collegit Jephte, attulit Isaac, conscidit Joseph, puteum aperuit Jacob, hyssopum porrexit Sepphora, ad lacum stabat Daniel, aquam attulerunt ministri, hydriam portabat Rebecca, vinum protulit Noe, utrem portabat Agar, attulit argentum Judas, vitulum adduxit Abraham, alligavit Raab, resticulam porrexit Jesus, pedes copulavit Helias, ferrum tradidit Petrus, elisit Daniel, occidit Cain, supportavit Abacuc, suspendit Absalon, pellem detraxit Helias, ventrem aperuit Hermocrates, mediana suspendit Tobias, sanguinem effudit Herodes, stercus projecit Sem, aquam adjecit Japheth, elevavit Helisaeus, partes fecit Phalech, numeravit Auses, salem misit Molessadon, oleum adjecit Jacob, in focum imposuit Antiochus, coxit Rebecca, prior gustavit Eva.

[1] A. Lapôtre, *Le « Souper » de Jean Diacre*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1901, p. 344.

Explicitis omnibus, omnes locis suis resederunt. Tunc intulit panes Saul, fregit Jesus, tradidit omnibus Petrus, intulit lentem Jacob, solus manducavit Esau, intulit intritam Abacuc, totum comedit Daniel, fabam intulit Amelsad, prior gustavit Misael.

Sed quoniam hædum coctum comederat Isaac, et piscem assum Tobias, cœpit tumultuari Aeglom. Valde esuriebat Daniel, panem petebat Hermocrates; non manducabat Joannes, nihil gustaverat Moyses, jejunus fuit Jesus, micos colligebat Lazarus. Cæteri autem partes suas tenebant, quas ex variis venationibus acceperant.

Abraham vitulinam, Esau cervinam, Abel aguinam, Noe arietinam, Samson leoninam, Elisaeus ursinam : majorem tamen partem tenebat Benjamin. Postmodum dedit panes Pharao, omnibus divisit Joseph, discum attulit Herodes, partes composuit Rebecca, intulit Jacob, distribuit omnibus Noe.

Primus ergo sustulit Joannes caput, cerebellum Abessalon, linguam Aaron, maxillam Samson, auriculam Petrus, oculos Lia, cervicem Holophernes, arterias Zacharias, collum Saul, armora Agar, interanea Jonas, fel piscis Tobias, cor Pharao, renalia Esaias, latus Adam, costam Eva, ilia Maria, ventrem Sara, vulvam Elisabeth, adipem Abel, femora Abraham, caudam Moyses, crura Loth, pedes Jacob, ossa collegit Ezechiel.

Item Jacobus et Andraeas intulerunt pisces : sustulit itaque asellum Jesus, labeonem Moyses, lupum Benjamin, mugilem Abel, murænam Eva, pellamidem Adam, locustam Joannes, gladium Cain, captionem Abessalon, polypum Pharao, turpitudinem Lia, auratam Thamar, scarum Agar, cantharidem David, halecem Joseph, saxatilem Hieremias, umbras Lazarus, soleam Juda, hirundinem Tobias, argentillum Judas, sepiam Herodes, carnutam Esau, glauculum Jonas, alopidem Jacob, salpam Molessadon, denticem Esaias, araneum Thecla, coracinum Noe, rubellionem Rebecca, lacertum Golias, maenam Maria, et leonem Samson.

Posuit et Jonas acetum, Molessadon salem misit, prior intinxit Cain.

Explicitisque omnibus dedit adipem Abel, mel Jonathas, lac Abraham, conspersit Sara, dulcia fecit Jesus, perministravit Paulus.

Sed, quoniam aliquot genera vini habebant, passum bibebat Jesus, Marsicum Jonas, Surrentinem Pharao, pellinum Adam, Gaditanum Moyses, Creticum Isaac, Adrianum Aaron, arbustinum Zaccharus, arsinum Thecla, Albense Joannes, Campanum Abel, Signinum Maria, Florentinum Rachel.

Saturatione vini sopitus jacebat Adam, ebrius obdormivit Noe, satis biberat Loth, stertebat Holophernes, somnus tenebat Jonam, vigilavit prope gallum Petrus, suscitabatur Jesus, surgere quærebat Jacob, prior surrexit Labam. Tunc miscuit scyphum Benjamin, intulit Martha, prior bibit Petrus.

Sed, quoniam vinum subduxerat Amelsad, et male miscuerat Jonas, murmurabat Hermippus, aquam bibebat Joannes, vinum petebat Maria, non consentiebat Susanna, plenam ampullam ferebat Martha, sitiebat Ismael, ire volebat Tobias, alienum calicem bibere volebat Jacobus. Sublatisque omnibus, aquam ad manus petebat Pilatus, tradidit Judas, ministrabat Martha, effudit Hermocrates, linteum porrexit Petrus, intulit lucernam Esaias, gratias egit Simeon, benedixit Anna, intulit coronas Rachel, David hyssopum porrexit, dedit unguentum Maria, perunxit Martha, poma intulit Adam, favum porrexit Samson, cytharam percussit David, tympanum Maria, psalterium duxit Jubal, choros duxit Judith, cantavit Asael, saltavit Herodias, laudes dedit Azarias, magis lusit Mambres, risum fecit Isaac, osculum porrexit Judas, valefecit Loth.

Et cum vellent discedere, respiciens eos rex, sic ait : « Nunc per omnia diem nuptiarum celebrate, et frequentate, et demutate habitus, velut pompas facientes; sic ite in domos vestras. » Placuit vero omnibus voluntas regis : atque ita primus omnium procedit in magistro Jesus, in custode Joannes, in retiario Petrus, in secutore Pharao, in venatore Nemroth, in delatore Judas, in hortulano Adam, in exordiario Eva, in latrone Cain, in pastore Abel, in cursore Jacob, in sacerdote Zacharias, in rege David, in cytharœdo Jubal, in piscatore Jacobus, in coquo Antiochus, in aquario Rebecca, in furnitore Ananias, in bestiario Thecla, in stupido Molessadon, in religioso Salomon, in ministra Martha, in milite Urias, in insano Herodes, in famulo Cham, in medico Tobias, in ebrio Noe, in risiculo Isaac, in tristi Job, in judice Daniel, in fabro Joseph, in prostituta Thamar, in formosa Rachel, in odibili Lia, in domina Maria, in impio Loth, in adversario Amalech, in structore Sem, in rusticulo Esau, in forti Golias, in pistore Hieroboam.

Sed, quoniam contendebat Dina, aquam effundebat Aaron, et nudus erat Jonas; tunc solem petebat Auses ut siccaretur Bersabee. Quo facto, jussit eos rex ad se venire; qui venerunt altera die et munera ei obtulerunt.

Primus itaque omnium obtulit arietem Abraham, taurum Thecla, oviculam Noe, camelum Rebecca, leonem Samson, cervum Esau, vitulum Jesus, iumentum Jacob, currum Helias, vestem Judith, crines Bersabee, ligna Isaac, frumentum Joseph, resinam Ruben, pecuniam Abimelech, strobilos Levi, capsam Moyses, favum Petrus, copias Abigail.

Sed quoniam ante diem convivii quædam de convivio subducta fuerant, jussu regis inquirebantur ab eis. Involverat enim stragulum multicolorium Agar, sigillum aureum Rachel, speculum argenteum Thecla, scyphum bibitorium Benjamin, annulum signatorium Thamar, coopertorium subsericum Judith, lanceam regiam David, alienam uxorem abduxerat Abimelech.

Tunc jussit rex, ut omnes, qui fuerunt in convivio, ducerentur ad tormenta. Quo facto primus innocens decollatur Joannes, occiditur Abel, foras projicitur Adam, timens obmutescit Zacharias, fugit Jacob, queritur Enoch, turbatur Abimelech, immutatur Nabuchodonosor, deprecatur Abraham, transfertur Helias, supprimitur Dina, includitur Noe, impingitur Loth, suffigitur Jesus, damnatur Daniel, accusatur Susanna, alligatur Joseph, occiditur Martha, tollitur Abacuc, bestiis datur Thecla, in fornacem mittitur Ananias, vinculis constringitur Samson, punitur Urias, flagellatur Paulus, tenditur Esaias exspoliatur Jonas, lapidatur Hieremias, excæcatur Tobias, non credebant Moysi, subducitur Abiron, suspenditur Abessalon, confunditur Rebecca, transducitur Agar, arguitur Pharao, relinquitur Dathan, deprimitur Chore, copulatur Isaac, mittitur Nathan, convincitur Amalech, maledicitur Judas, dehonestatur Mambres, cognoscitur Loth, interficitur Phinees, dimittitur Ophni, timens moritur Heli, comprimitur Dina, decipitur Esau, substringintur Saul, dolet defacto Job, interrogatur Eva. « Nescio » clamat Cain, tenetur et negat Petrus.

Sed quoniam multorum conscientia erat, infurto quod erat suscipiens Raab, quærebat Laban, infamabatur Susanna, arguebat Joannes, negabat Rachel, docebat Moyses, plorabat Tryphæna, observabat Maria, attendebat Onesiphorus, tristis erat Paulus, jurabat Jacob, non credebat Pharao, mentiebatur Hieroboam, pavebat Susanna, erubes cebat Rebecca, plangebat Hieremias.

Postmodum scrutatis omnibus inventum est furtum apud Benjamin, quod erat in conscientia Joseph. Sed posteaquam probatum est regi, quod Achar filius Chormi solus esset reus furti, jussit eum mori donavitque cum omnibus. Tum occasione accepta primus om-

nium calceeum percussit Moyses, abiit in complexum Jacob, vestem detraxit Thecla, ad terram elisit Daniel, lapide percussit David, virga Aaron, flagello Jesus, mediam aperuit Judas, lancea transfixit Eleazar.

Tunc jussit, uti qui mortuus esset sepeliretur, et vendidit agrum Laban, emit Abraham, Joseph monumentum fecit, et ædificavit Nachor, aromata imposuit Maria, clusit Noe, superscripsit Pilatus, pretium accepit Judas, quo facto gaudens clamat Zacharias, confunditur Elizabeth, stupet Maria, ridebat de facto Sara.

Explicitisque omnibus domos suas repetierunt.

Tillemont estimait que cette pièce est « plus digne d'un Turc ou d'un bouffon qui vouloit se railler de toute l'Écriture que d'un martyr [1] ». C'est un jugement sévère et auquel n'eussent pas souscrit l'évêque Gaudéric et la plupart des hommes du Moyen Age, mais peut-être qu'à tout prendre cette facétie mérite d'être retenue dans l'histoire — encore à écrire — de la gaieté chrétienne. Qui sait même s'il ne faudrait pas lui réserver sa place parmi les manuels d'éducation dont on fit usage pour apprendre la Bible aux enfants. Ce qui nous semble irrévérencieux, cette mise en scène du Sauveur et des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, ne choquait pas nos ancêtres; tout au contraire, cette parodie assez plate des Livres saints les divertissait, si tant est qu'elle ne les édifiât pas. Cette vogue ne fut pas l'affaire d'un jour, mais de six siècles au moins, du VIII^e^ au XVI^e^ et, pendant ce temps, la *Cena Cypriani* fut non seulement copiée et recopiée, comme en témoignent les manuscrits encore existants, mais nous l'avons vu plus haut, expurgée par Rhaban Maur et pimentée par Jean Diacre. Celui-ci, dans l'adaptation en vers qu'il fit de la pièce originale, « s'est appliqué à renforcer plutôt qu'à diminuer la hardiesse de certaines allusions bibliques. C'est ainsi que, rencontrant sur son chemin la scène bizarre où l'on voit une jeune fille défendre sa vertu, en compagnie de deux graves personnages, dont l'un est occupé, dirait-on, à verser de l'eau et l'autre à se déshabiller, le facétieux diacre romain s'est amusé à corser le paysage, en prêtant au reste de l'assemblée un geste qui ne manquait certes pas de référence biblique, mais qui ne manquait pas non plus de désinvolture [2] :

*Plangebant cuncti recisa palpantes preputia.*

« La foi robuste a quelquefois de ces irrévérences [3]. »

Et la *Cena* n'a pas attendu le VIII^e^ siècle pour conquérir un auditoire; on a pu la faire remonter au V^e^ et même au IV^e^ siècle avec beaucoup de vraisemblance. Ce serait alors que cette parodie de la Bible aurait obtenu grâce et succès parmi une société chrétienne qui avait, certes, ses tares et ses faiblesses, mais qu'on se figure malaisément disposée à applaudir une fantaisie où l'ineptie le dispute à l'inconvenance pour choquer à la fois le goût littéraire et le sens religieux. Il faut une dose considérable de bonne volonté pour découvrir dans ce prétendu repas biblique la réalisation d'une idée lancée par saint Zénon de Vérone dans un sermon pascal où il conseille aux fidèles de remplacer en ce saint jour le festin surabondant par un repas frugal et salutaire, assaisonné des souvenirs édifiants de l'Écriture : *cœleste prandium, honestum, purum* [4]. Il ne faut pas moins de bonne volonté, à moins que ce soit de l'outrecuidance, pour entreprendre, comme l'a essayé A. Harnack, après Rhaban Maur, de transformer ce banquet d'une décence plus que douteuse en un festin où Dieu le Père célèbre les noces mystiques du Christ, son Fils [5]. Conjecture pour conjecture, puisqu'il n'est pas question d'évidence, nous n'osons accueillir celle d'après laquelle « tout cet appareil de personnages, de faits, de formules empruntés aux Écritures chrétiennes ne tend qu'à représenter un banquet païen, offert et organisé par un roi païen, dans un local païen, avec des péripéties, des rites, des cérémonies inspirés du paganisme le plus authentique et le plus notoire [6] ».

Il s'agirait donc de la célébration d'un banquet sacré en l'honneur de Démèter. D'abord le local est décrit avec tant de précision qu'on peut y reconnaître un palais impérial. Ceci peut sembler déconcertant lorsqu'on se rappelle que dans ce prétendu palais où Adam se trouve assis, *in medio sedit Adam*, on aperçoit une charrue, *super aratrum sedit Cain*, et un pot à lait, *super mulgarium sedit Abel*. Évidemment nous voici dans une basse-cour, où on se figure sans peine un coffre *super arcam sedit Noe*, et un tas de briques, *super lateres sedit Japhet*. Aussi peut-on se demander par quel coup de baguette se trouve là un tribunal, *super tribunal sedit Daniel*, mais on se dit que ce doit être un lapsus puisque, tout aussitôt, on aperçoit un boisseau, *Joseph sedit super modium* et un sac à blé : *Benjamin super saccum*. La suite est un peu faite pour surprendre, mais on a la ressource de se dire que dans ladite basse-cour régnait un beau désordre, car on y voit un monticule sur lequel est perché David, tandis que Pharaon n'a qu'un tas de sable; il y a là un puits où se trouve Jésus, un arbre dans lequel Zachée est juché, de la paille pour Ruth et une cruche à l'usage de Rébecca.

Mais il semble bien, en poursuivant la lecture — on pourrait dire le déballage — qu'il s'agit moins d'une basse-cour que d'un magasin de bric-à-brac, où Samson est installé sur une colonne et Jacob sur un filet de pêche, tandis que Heli repose sur une chaise et Rachel n'a pour s'asseoir qu'un bât d'âne ou de chameau.

Tout cela cependant s'adapte à la disposition des lieux et du mobilier d'un palais impérial au IV^e^ siècle. Cet assemblage d'objets hétéroclites nous conduit tout droit, nous dit-on, dans le palais impérial d'Antioche de Syrie. Et c'est dans le vestibule de ce palais qu'il faut n'être aucunement surpris de se buter à une charrue avoisinant un pot à lait. C'est que, à Antioche, comme dans les autres palais impériaux, comme dans la maison d'Auguste sur le Palatin, se dressaient des statues d'hommes ou de dieux accompagnés de leurs symboles. Or parmi les illustrations d'Antioche figuraient au premier rang Triptolème et Io, Triptolème l'inventeur de l'agriculture, Io la vache divine, productrice du lait, symbolisés l'un par une charrue, l'autre par un pot à lait, gravés, suivant l'usage, dans l'airain ou la pierre, aux pieds des deux statues. Or c'est là que l'auteur de la *Cena Cypriani* campe Caïn qui, au dire de la Genèse, fut le premier agriculteur, et Abel le premier pasteur et voilà comment *Cain sedit super aratrum* et *Abel super mulgarium*.

Ce ne sont pas les seules explications que reçoivent les devinettes de la *Cena*, il faut reconnaître qu'elles sont aussi ingénieuses que gratuites. Avec une vaste érudition et une imagination fertile on arrive ainsi à expliquer comment Japhet est assis *super lateres* et Noé *super arcam*, ce qui veut signifier des lingots et le trésor impérial. Dans ce trésor on voyait des monnaies portant au droit l'effigie de Julien et au revers un taureau renversé pour le sacrifice, ce qui ne permet pas de

[1] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. IV, p. 196. — [2] Vers 259. — [3] A. Lapôtre, *La Cena Cypriani et ses énigmes*, dans *Recherches de science relig.*, t. III, 1912, p. 501 et l'excellente critique de G. Bardy, dans *Revue bibl.*, 1914, p. 117-121. — [4] S. Zénon, *Tractatus*, XXXIX, *P. L.*, t. XI, col. 484; cf. Brewer, *Ueber den heptateuchdichter Cyprian und die « Caena Cypriani »*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1904, p. 105 sq. — [5] A. Harnack, *op. cit.*, p. 15. — [6] A. Lapôtre, *La « Cena Cypriani » et ses énigmes*, p. 510.

douter que Julien offrait des banquets sacrés dont la *Cena Cypriani* nous offre la satire. *Amen!*

La description du palais et du banquet précède l'exposition d'un grand procès intenté à ses hôtes par l'amphytrion, sous prétexte qu'ils ont emporté quelque pièce du mobilier; c'est là une scène de prétoire accompagnée de sentences, de pénalités de toutes sortes, qui se termine par une exécution populaire suivie d'un joyeux enterrement. Tout ceci est d'une incohérence qui ne laisse rien à désirer. Le roi Joël est un tyran stupide et féroce qui condamne indistinctement Jésus et Juda, Moïse et Pharaon. Il prend ce qui se présente et, sur cinquante-trois accusés, il ne s'en trouve qu'une dizaine qui aient à se reprocher quelque sérieux méfait. La première victime est un innocent, *primus innocens decollatur Johannes*, et Abel ne l'est pas moins. Faut-il voir là une satire de la manière dont Julien l'Apostat rendait la justice aux dépens de ceux qui s'étaient assis à sa table? On doit admettre ici une certaine vraisemblance car on sait que Julien ne se préoccupait pas seulement de célébrer la restauration du paganisme par des banquets sacrés, mais qu'il prétendait restaurer la justice aux dépens de ceux qu'il appelait les voleurs de la table impériale. A cet effet, il institua une cour de justice à Chalcédoine devant laquelle comparurent la plupart de ceux qui avaient exercé des emplois publics sous Constance. Parmi ces fonctionnaires qui furent inquiétés pour des faits d'administration le plus grand nombre n'est pas connu sous son nom et il serait superflu de tenter d'établir un rapport entre eux et les personnages bibliques. Quant à ceux qui, parmi les victimes de Julien, sont connus par leur nom, nous devons avouer que le rapprochement institué entre eux et les personnages bibliques nous semble excessif et insoutenable à moins de remplacer l'histoire par la fantaisie.

La *Cena Cypriani* est-elle donc une composition destinée à ridiculiser les faits et gestes de Julien l'Apostat, principalement dans le rétablissement des banquets sacrés et dans le redressement de la justice? On ne peut soutenir cette thèse qu'en s'appuyant sur une construction tellement fragile, où l'imagination et les rapprochements complaisants tiennent un si grand rôle, que nous estimons impossible de s'y aventurer. S'il fallait voir dans cette pièce une satire de l'empereur Julien, comment s'expliquer qu'après la disparition de ce prince la *Cena* ait conservé sa popularité pendant près de dix siècles alors que la clef s'en était perdue? Parler de vitesse acquise et de vague tradition ne prouve rien, ne résout rien.

Comment l'idée a-t-elle pu venir à un auteur chrétien d'affubler les personnages d'une satire d'un masque biblique? C'est, croit-on, pour dérouter la police impériale acharnée à découvrir les auteurs de pamphlets dirigés contre l'empereur apostat. Explication sans preuve.

Peut-être ne faut-il pas tant s'évertuer et attribuer à un auteur des connaissances historiques, mythologiques et linguistiques dont le détail épouvante. L'analyse de tous les artifices cachés dans la *Cena* demanderait plusieurs gros volumes et il est permis de penser que ni les auditoires qu'on récréa avec cette récitation, ni les esprits cultivés qui croyaient y découvrir des allusions fines n'ont jamais vu dans cette composition autre chose que ce qu'elle était réellement : un divertissement dans le goût du *Testamentum M. Grunnii Corococtæ porcelli* qui faisait la joie des enfants. Il y avait dans la *Cena*, qu'on trouve parfois intitulée *Altercatio*, matière à faire briller la mémoire de ceux qui savaient à fond les récits bibliques et qui, malgré quelques allusions un peu lestes à nos yeux, ne voyaient pas malice dans cette énumération dont la bouffonnerie malséante leur échappait.

H. Leclercq.

**ORATOIRE.** — I. Salles antiques. II. Saint-André Cata Barbara. III. Titres presbytéraux. 1° Saints-Jean-et-Paul. 2° Saint-Silvestre. 3° Sainte Pudentienne et sainte Praxède. 4° Sainte-Prisque. IV. Oratoires privés. V. Oratoire du *monte della Giustizia*. VI. Oratoire de la *via Venti Settembre*. VII. Oratoire de Bulla Regia. VIII. Oratoire de Ksar Hellal.

I. Salles antiques. — Nous avons exposé déjà le rôle qui a appartenu à l'habitation privée dans les origines de l'édifice appelé à réunir les fidèles pour la célébration de la liturgie (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Basilique, col. 525-537; t. IV, au mot Églises, col. 2279-2292; *Manuel d'archéol. chrét.*, t. I, 1907, p. 353-378); ici nous ne nous occuperons que des oratoires aménagés dans les maisons chrétiennes. Il y a eu une période pendant laquelle le culte fut célébré dans les demeures privées, malheureusement la documentation qui s'y rapporte est fort sommaire. Dans les provinces de l'empire où la foi nouvelle connut un développement considérable, en Syrie, en Asie Mineure, à Alexandrie, les monuments ont disparu depuis tant de siècles qu'il serait vain d'entreprendre leur recherche, les textes sont si rares et si sommaires qu'on peut à peine les utiliser, ce que d'ailleurs nous avons fait déjà. En Occident, l'Afrique a été tant de fois saccagée et pillée, l'Espagne et la Gaule ont des traditions si inconsistantes qu'on n'en peut rien attendre, c'est donc, une fois encore à Rome qu'il faut revenir pour cette raison que des stratifications monumentales localisent des souvenirs qu'on n'est pas en droit de négliger. Avant l'époque où les temples païens furent adaptés aux exigences de la liturgie chrétienne, il y eut à Rome des installations de fortune dans des monuments, de préférence dans des salles quadrangulaires. On ne leur a pas accordé l'attention à laquelle elles auraient eu droit dans l'histoire du culte et de l'architecture; néanmoins il est permis, croyons-nous, d'avancer que ces installations forment un chapitre curieux de l'histoire de la transformation extérieure de Rome. Ces salles préconstantiniennes, transformées en églises, furent de tout temps en usage à côté des basiliques. Quelques-unes subsistent encore et, jusqu'à ces dernières années, l'origine de plusieurs d'entre elles était fort obscure. On peut mentionner comme spécimens de ces salles antiques l'église de Sainte-Balbine, sur l'Aventin, un des plus anciens titres de Rome (voir *Dictionn*, au mot Balbine, t. II), peut-être une partie du palais des *Fabii* qui se trouvait en cet endroit; puis Saint-Hadrien au Forum, ancienne salle du comice sénatorial et Saint-Martin au Forum, primitivement *secretarium senatus*, transformées l'une et l'autre en églises par le pape Honorius Ier; les Saints-Côme-et-Damien, également au Forum, établis notoirement dans la vieille salle quadrangulaire des archives cadastrales; Sainte-Croix de Jérusalem qui emprunte une salle du palais sessorien; enfin l'église aujourd'hui disparue de Saint-André Cata Barbara, dont nous parlerons plus loin.

Il faut y ajouter, à la suite de fouilles relativement récentes, l'oratoire de Sainte-Silvie, qui servait aux moines grecs de Saint-Sabas et se trouvait établi dans une salle de la fin de l'époque romaine.

Dans tous ces anciens bâtiments la transformation des salles en églises se faisait par la simple adjonction d'une abside ronde au mur du fond, que l'on perçait en cas de besoin. Il suffit d'un regard attentif pour s'en apercevoir dans les églises de Sainte-Croix et de Sainte-Balbine. C'est aussi le cas à Saint-Hadrien. Aux Saints-Côme-et-Damien, au contraire, on établit l'abside en jetant un mur au milieu de la vaste salle (fig. 9112) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2356-2357, fig. 3184, 3185).

Deux de ces salles fort larges furent en outre pourvues, au moyen de colonnades, d'une nef centrale et de deux nefs latérales; on s'efforçait de les rapprocher

de la forme ordinaire des basiliques; c'est le cas de Saint-Hadrien et de Sainte-Croix. A Sainte-Croix, les douze colonnes de granit que l'on y voyait ont dû être élevées dans les premiers siècles qui suivirent l'érection de l'église sous Constantin. Malheureusement, une prétendue restauration moderne a transformé ces colonnes en pilastres; mais pas plus les pilastres que les colonnes n'appartiennent au plan primitif de l'édifice; ils sont formellement exclus par la largeur même de l'abside. Cela explique pourquoi, dans la première installation de l'église, on a pu les juger superflus.

On peut rapprocher de ces salles romaines transformées en églises la partie primitive de la cathédrale de Trèves. Le rectangle oriental offre l'aspect d'une salle antique presque entière. Naturellement en Italie, surtout dans les environs de Rome, on pourrait en citer maints exemples. La cathédrale de Palestrina, pour nous borner à celle-là, est une ancienne salle du forum urbain transformé en église. On a retrouvé sur la façade les restes de l'ancien cadran solaire du forum [1].

II. Saint-André Cata Barbara. — Parmi les salles antiques transformées en oratoires ou en églises, l'une des plus importantes se trouvait sur l'Esquilin et portait le vocable de Saint-André Cata Barbara. On en avait perdu toute trace lorsque les travaux, exécutés en 1930, pour jeter les fondations du séminaire oriental, via Napoleone-III, n. 3, ont permis d'en retrouver l'emplacement et les vestiges consistant en quelques murs sur lesquels la persistance de l'enduit ancien montre les traces du revêtement en *opus sectile marmoreum*. De ce revêtement rien n'a été retrouvé *in situ* ni même parmi les débris qu'on aurait pu espérer recouvrer dans le sol. Néanmoins, le périmètre était encore intact et, dans la partie sud-ouest, le mur antique s'élevait encore à la hauteur de 6 m.

L'église en question se composait d'une salle rectangulaire terminée par une abside et précédée d'un vestibule de forme elliptique. Ciampini a donné autrefois le plan et les dimensions de l'édifice (fig. 9113). Sa principale singularité consistait dans le contraste existant entre la décoration des parois et celle de l'abside; celle-ci s'inspirait des sujets familiers à l'art et au symbolisme chrétien, ceux-là portaient des scènes empruntées à la mythologie grecque et à l'histoire de la Rome impériale. Ce contraste s'explique de lui-même par les conditions historiques dans lesquelles l'édifice fut construit et décoré.

Sur cet édifice primitif, construit par Junius Bassus, nous ne savons autre chose que ce que portait l'inscription en mosaïque placée sur une frise dans l'abside, inscription qui fut copiée quand elle était encore intacte en 1450-1460 par un anonyme de Sienne [2].

IVNIVS BASSVS V·C·CONSVL ORDINARIVS PROPRIA
IMPENSA A SOLO FECIT ET DEDICAVIT FELICITER

On ne sait rien de particulier touchant Junius Bassus sinon qu'il fut consul ordinaire de l'an 317; on ne connaît pas exactement son gentilice; mais on sait qu'il y eut un autre consul de ce nom en 331, qui semble avoir appartenu à la *gens Annia*. Au premier abord on est tenté d'identifier le constructeur de la basilique avec l'homonyme du célèbre sarcophage (voir *Dictionn.*, t. II, col. 608, fig. 1460; t. VIII, col. 426); mais, à la suite d'une nouvelle étude de la lettre d'Anastase où il est nommé, on a cru pouvoir identifier le consul de 331 avec le Junius Bassus possesseur du sarcophage, mort en 359, dit l'inscription, à l'âge de 42 ans et 2 mois étant préfet de la ville et néophyte [3]. En 331, il avait 14 ans, ce qui serait assez peu pour un consul à cette date. Sa conversion au catholicisme survint peu de temps avant sa mort, ce qui explique la décoration entièrement païenne et mythologique de la salle destinée à servir de lieu de réunion ou, comme on disait alors, une *schola domestica*.

Si on admet cette identification, il faut se résoudre à abandonner l'hypothèse de Bock [4] et de J.-B. De Rossi [5], qui, tenant pour le consul de 317 et s'appuyant sur la répétition des sigles S. C., aussi bien dans la

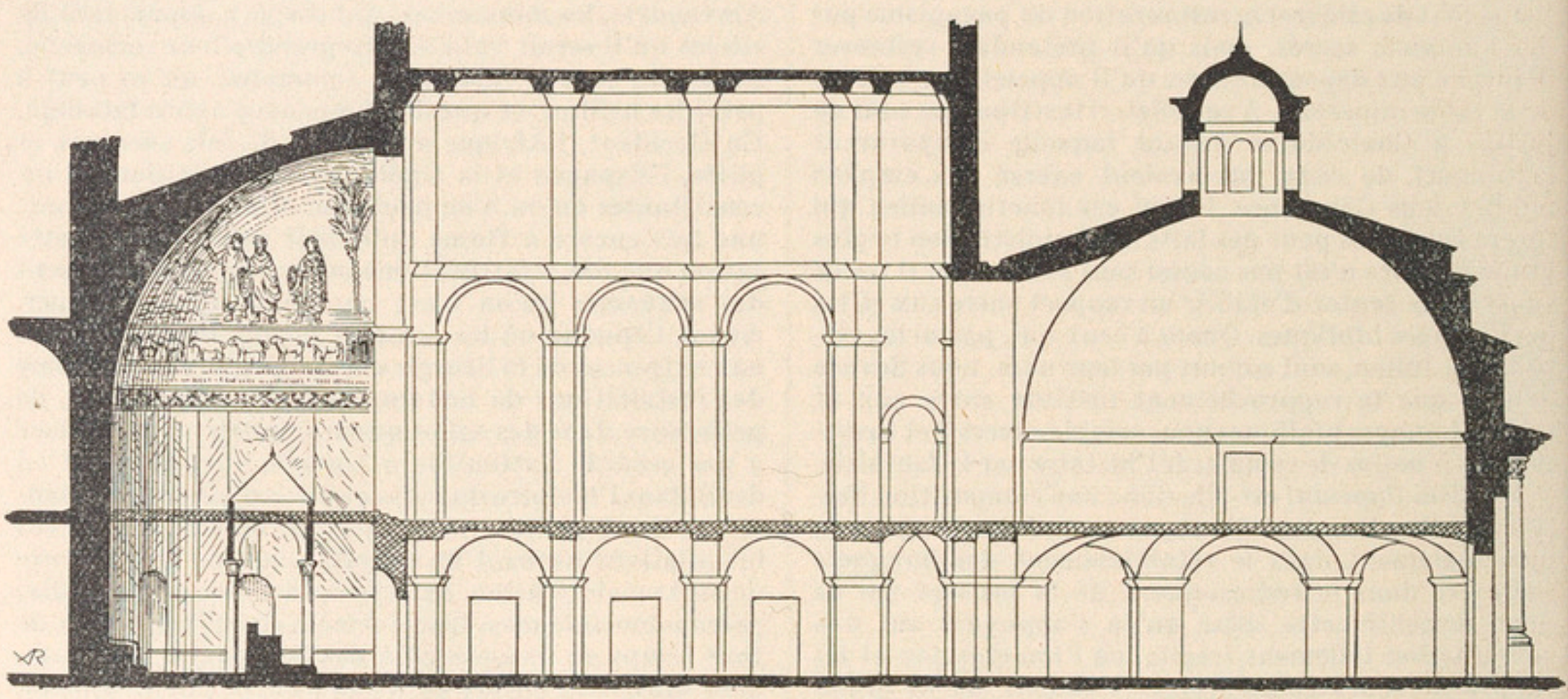

9112. — Coupe de l'oratoire des Saints-Côme-et-Damien.
D'après H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes au Moyen Age*, t. I, 1re part., trad. Ledos, p. 190, fig. 51.

[1] H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes au Moyen Age*, in-8°, Paris, t. I, 1re part., Paris, 1906, p. 401-402; cf. O. Marucchi, *Guida archeol. di Preneste*, 1885, p. 55, 64, 161. — [2] *Cod. Sen., K. X. 35; Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1737; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, 1re part., p. 436, n. 116. — [3] Schwartz, dans *Göttinger Nachrichten*, 1904, p. 345. — [4] Bock, dans *Christliche Kunstblätter*, Freiburg, mars 1869. — [5] J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1871, p. 49; Marucchi, dans *Bull. della Comiss. archeol. comm.*, 1893, p. 98.

basilique que sur l'arc élevé par Constantin en commémoration de sa victoire sur Maxence, voyaient dans la salle en question un monument destiné à garder le souvenir de cette victoire, comme serait un *templum gentis Flaviæ*. Si on reporte la basilique à vingt ans après la bataille *ad saxa rubra*, l'attribution n'est plus justifiée.

En définitive, nous croyons que la preuve n'a pas été faite que la basilique appartint au consul de 331 et qu'il faille retirer au consul de 317 le gentilice sous lequel on a pris l'habitude de le désigner, c'est dire que nous restons fidèle à l'opinion de J.-B. De Rossi.

Sous le pontificat du pape Simplice (468-483), le *Liber pontificalis* nous apprend que ce pape *dedicavit basilicam beati apostoli Andreæ juxta basilicam Sanc-*

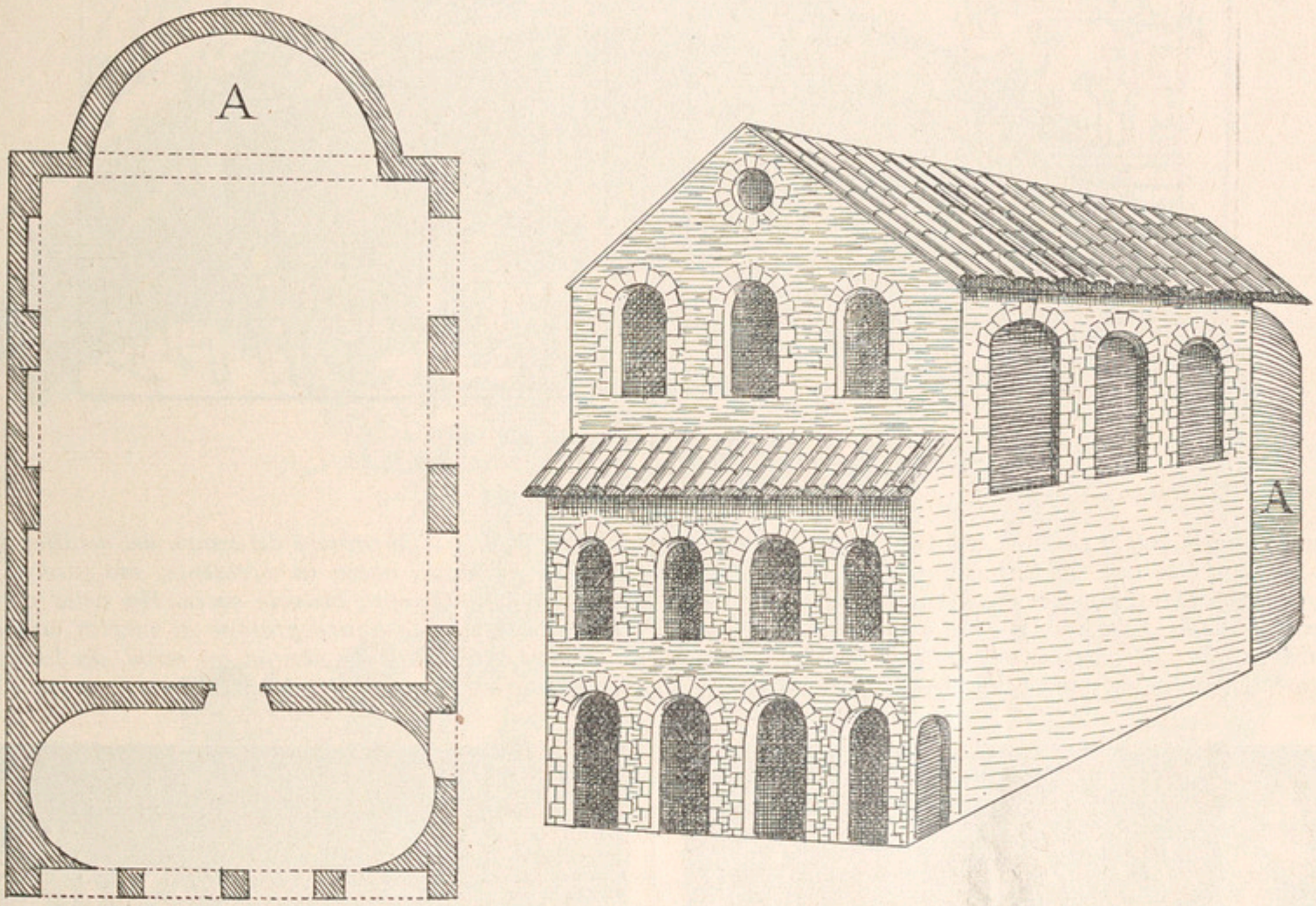


9113. — Plan et vue de Saint-André Cata Barbara. D'après Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, pl. I.

*tæ Mariæ* [1]. Il est certain que cette basilique de Sainte-Marie n'est autre que la basilique libérienne ou Sainte-Marie-Majeure et il est non moins certain que ce fut vraisemblablement sous Ricimer, entre 471 et 483, qu'eut lieu cette installation. Le fondateur de la basilique fut un général goth, *Flavius Valila*, dont on fit en latin *Flavius Theodovius*, patrice de Rome qui fit dédier à saint André la salle ainsi consacrée. Ce Valila est celui-là même que nous voyons dans la célèbre *Carta Cornuliana* en 471 [2] et sur un débris d'inscription au Colisée [3].

Le célèbre Platina dans ses *Vies des papes* a conservé l'inscription en mosaïque qui se lisait encore de son temps dans la basilique [4] :

HAEC TIBI MENS VALILAE DEVOVIT PRAEDIA CHRISTE
CVI TESTATOR OPES DETVLIT ILLE SVAS
SIMPLICIVS QV(*a*)E PAPA SACRIS CAELESTIBVS APTANS
EFFECIT VERE MVNERIS ESSE TVI
ET QVOD APOSTOLICI DEESSENT LIMINA NOBIS
MARTYRIS ANDREAE NOMINE COMPOSVIT
VTITVR HAEC HERES TITVLIS ECCLESIA IVSTIS
SVCCEDENSQVE DOMO MYSTICA IVRA LOCAT
PLEBS DEVOTA VENI PERQVE HAEC COMMERCIA DISCE
TERRENO CENSV REGNA SVPERNA PETI

L. Duchesne écrit que « pour la transformer en église [la salle], le pape Simplicius se contenta de remplacer par une abside le mur opposé au vestibule, sans rien changer à l'*aula* et à sa décoration ». C'est, à tout le moins, très probable. Le pape Grégoire Ier y prononça une homélie qui, dans les manuscrits, est indiquée comme *(habita) in basilica S. Andreæ post Præsepe* [5] et dans les manuscrits liturgiques on lit : *statio ad S. Andream apostolum post Præsepe* [6]. Au VIIIe siècle, l'église fut agrandie d'un monastère : *monasterium (juxta S. Mariam Maiorem) Sancti Andreæ Apostoli, quod Barbare nuncupatur* [7], sous le pontificat de Grégoire II (715-737), nous ne savons pas si ce monastère fut le même ou un autre que celui dont il

[1] *Liber pontificalis*, t. II, p. 44, note 84. — [2] L. Bruzza, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. I, 1880, p. 15, n. 1 : *Flavius Valila qui et Theodovius V.C. et inl.; comes et magister utriusque militiæ.* — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 32169. — [4] *Vita dei pontefici*, Venezia, 1643, p. 113; Baronius, *Annal.*, ad ann. 483, édit. Lucques, t. VIII, p. 419; Ciacconio, *Vitæ pontificum*, t. I, p. 320; Severano, *Memorie sacre delle sette Chiese*, p. 685; Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*, p. 338; Ciampini, *Vet. monim.*, t. I, p. 243; Bianchini, *Ad Anastasium*, t. III, p. 175; Marini, dans Maï, *Script. vet. nova coll.*, t. V, p. 114, n. 1. — [5] Frontonis, *Epist. et dissert.*, Hamburgi, 1720, p. 239. — [6] Tomasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. V; Cancellieri, *De secret. basil. Vat.*, t. III, p. 1204. — [7] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 397.

est question dans un document de 998, conservé dans les archives de Sainte-Praxède, où il est question d'un *presbyter* et d'un *archipresbyter monasterii Sancti Andreæ Apostoli nec non protomartyris Stephani qui vocatur Exainolo*, nom qui, vers la fin du XV^e^ siècle, se substitue à *Cata Barbara*.

Ce nom étrange de *Cata Barbara* est un mélange de grec et de latin, formé par le langage populaire à l'époque byzantine. On a vu que sous Grégoire II on appelait le monastère : *S. Andreæ Apostoli quod Barbare nuncupatur* [1], sous Léon III on était en progrès comme nous allons le voir. Le pape Léon III (795-816), en 809, fit restaurer le toit de la basilique, ce que le *Liber pontificalis* mentionne en ces termes : *sarta tecta vero basilicæ Beati Andreæ Apostoli, quæ appellatur Cata Barbara patricia, quæ per olitana iam fuerant tempora vetustate consumpta, noviter restauravit* [2]. Probablement, pendant cette restauration importante, les trois fenêtres du côté septentrional furent murées et on peignit saint Pierre, saint Paul et la représentation de leur martyre [3].

Depuis le IX^e^ siècle jusqu'au XV^e^ nous n'avons plus aucune mention et il est probable que, dès le XIII^e^ siècle, l'église était abandonnée. En 1450, J. Rucellai parle d'*una chiesetta nel cortile di Sancto Antonio mezza scoperta che se n'è fatto pollaio, fasciate le mura di belle tavole di marmi e con belle tarsie et fogliani di marmi et musaichi et altre gentilezze* [4]. Huelsen a publié la description laissée vers 1650 par Benoît Mellini : *Dallo spedale per una porticella a mano destra si passa al convento (di S. Antonio) nel quale in capo al cortile si vedono per fianco i vestigii della chiesa di S. Andrea detta in Barbara. Questo vestigio di chiesa è volto a settentrione, piglia il lume ad oriente da tre finestroni arcuati, che sono gli antichi del tempo del gentilesimo : altri tre finestroni aveva in occidente, ma furono già murati e dipinti sopra historie sacre. Ha nelle pareti, et alle teste, alcune figure profane di marini orientali commessi, un leone, che sbrana un cervo, un leopardo che uccide un bue, e simili fiera selvagge e per questi si scorge da alcuni archi volte di finestroni e da molti frammenti nel muro, questo edifizio era tutto riportato di marmi orientali* [5]. En 1686, le bâtiment fort endommagé déjà, et privé de sa décoration, fut malheureusement victime d'une destruction presque totale et les temps qui suivirent 1871 achevèrent la ruine de ce qui subsis-

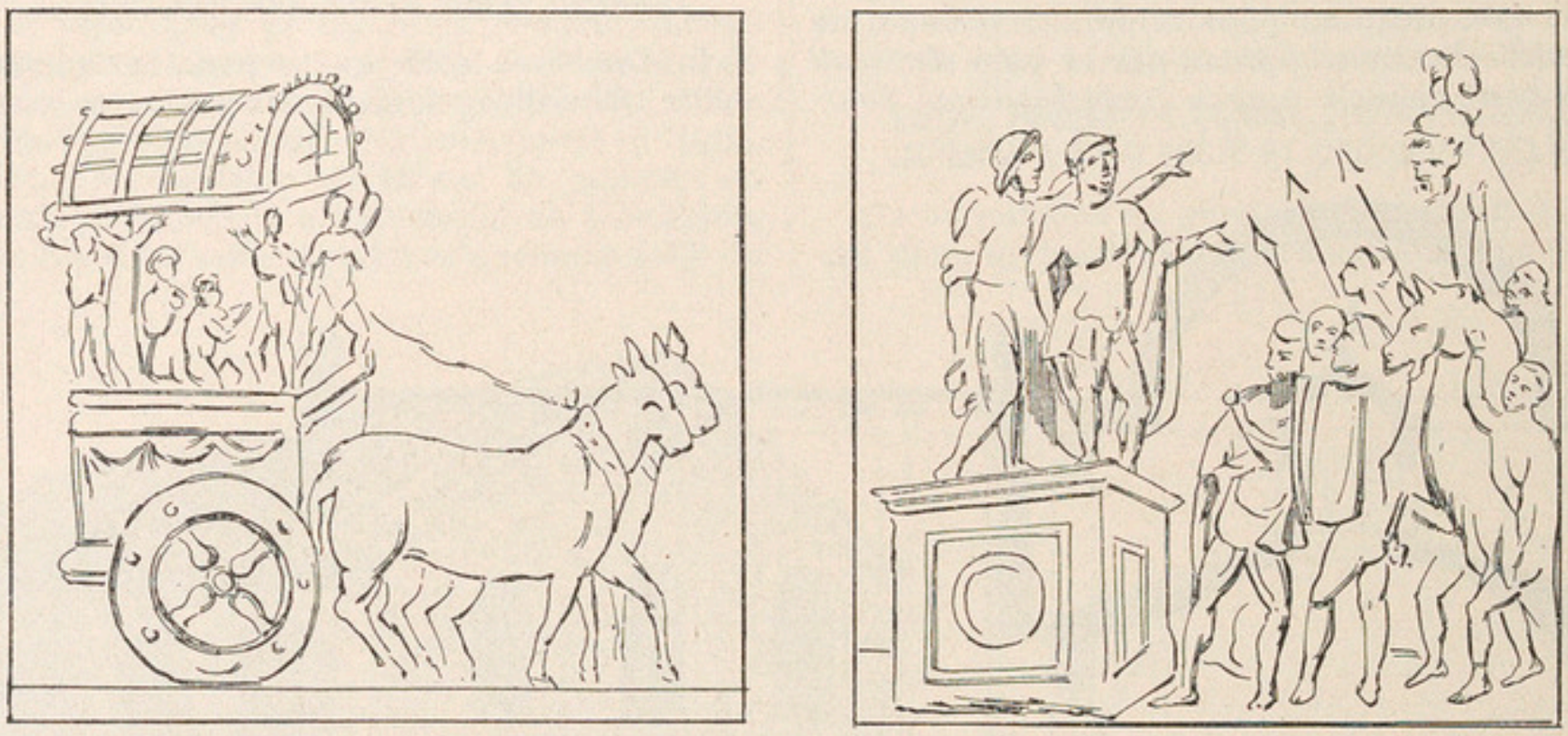

9114. — Triomphe de Constantin sur Maxence.
D'après J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. christ.*, 1871, pl. I, II.

9115. — Combat d'un tigre avec une vache. Musée Capitolin.
D'après Venturi, *Storia dell'arte ital.*, t. I, p. 59, fig. 44.

9116. — Combat d'un tigre avec un taureau. Musée Capitolin.
D'après Venturi, *op. cit.*, p. 57, n. 43.

[1] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 397. — [2] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 397. — [3] Ms. *Vatic. lat. 11905.* — [4] *Archivio della Rom. storia patria*, t. IV, 1881, p. 574; cf. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma*, t. III, p. 62. — [5] Christian Huelsen, *Chiese di Roma*, in-8°, Roma, 1930, p. 180.

tait encore. Nous ne connaissons plus ce chef-d'œuvre que par les dessins de Julien de Sangallo et de Ciampini, et par quelques fragments de la décoration (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 508, fig. 5829-5830).

Junius Bassus, certainement païen quand il fit cette construction, avait fait revêtir les parois intérieures de sa salle d'incrustations de marbres de diverses couleurs. Ce n'était pas une simple décoration ornementale; mais il y avait aussi de grandes scènes historiques. La marqueterie eut là ses meilleurs modèles. Les anciens qui cultivaient fort ce genre en appelaient les œuvres *opus sectile*. Il en existe des spécimens bien moins parfaits à Sainte-Sabine.

Pendant treize siècles que l'*aula* de Bassus servit comme église, l'autel demeura entouré de ces marbres éclatants qui figuraient des jeux publics et des combats d'animaux. Les portraits de Titus, de Domitien, d'autres empereurs, y apparaissaient au milieu de trophées guerriers. Les grandes fenêtres cintrées étaient accostées, à droite et à gauche, de plaques de marbre figurant des *vela alexandrina;* au-dessus de ces plaques s'en trouvaient d'autres avec des scènes figurées; et tout en haut, d'autres tableaux en rectangles allongés étaient animés de scènes analogues. L'élément mythologique y tenait sa place, on n'en donnera pour preuve que la scène d'Hylas enlevé par les nymphes.

Tout cela fut laissé en place par le pape Simplice, mais recouvert, au moins temporairement, par respect pour le culte, de ces précieuses tentures tissées ou brodées, dont on était alors prodigue dans les églises. Un de ces tableaux cependant doit avoir été assez cher aux pieux chrétiens pour qu'ils se soient réjouis de le voir dans la maison même de Dieu : le triomphe de Constantin sur Maxence (fig. 9114).

Les dessins de San Gallo nous en ont conservé la reproduction. Devant l'empereur, debout sur une tribune élevée, les soldats, lances hautes, l'acclament de leurs cris de joie; un char triomphal, le *carpentum*, s'avance. Selon la coutume, un triomphe doit célébrer publiquement à Rome la révolution; la chute du tyran Maxence au pont Milvius était un sujet de joie, même pour les païens. Et quand, en 315, le Sénat, presque entièrement païen, élevait à Constantin vainqueur le fameux arc de triomphe; l'on ne peut s'étonner que, deux ans plus tard, le consul Junius Bassus ait cru devoir célébrer à nouveau cette victoire dans son *aula* publique.

Les seuls fragments qui subsistent de cette décoration nous représentent le ravissement d'Hylas; l'entrée solennelle en charge d'un consul, peut-être Junius Bassus; deux combats de tigres avec une vache et un taureau. Ces dernières figures sont connues; en 1892, elles étaient encore abandonnées, sans soins, au milieu des lits des malades, dans l'église Saint-Antoine-Abbé, alors transformée en hôpital; aujourd'hui, les deux premières de ces marqueteries sont au palais Albani *(del Drago)*, les deux autres au musée Capitolin (fig. 9115-9116). Les dessins conservés à Windsor nous font connaître deux autres sujets : un homme ayant un corps de cheval et des ailes, portant un coutelas, et un monstre semblant attaqué par un lion.

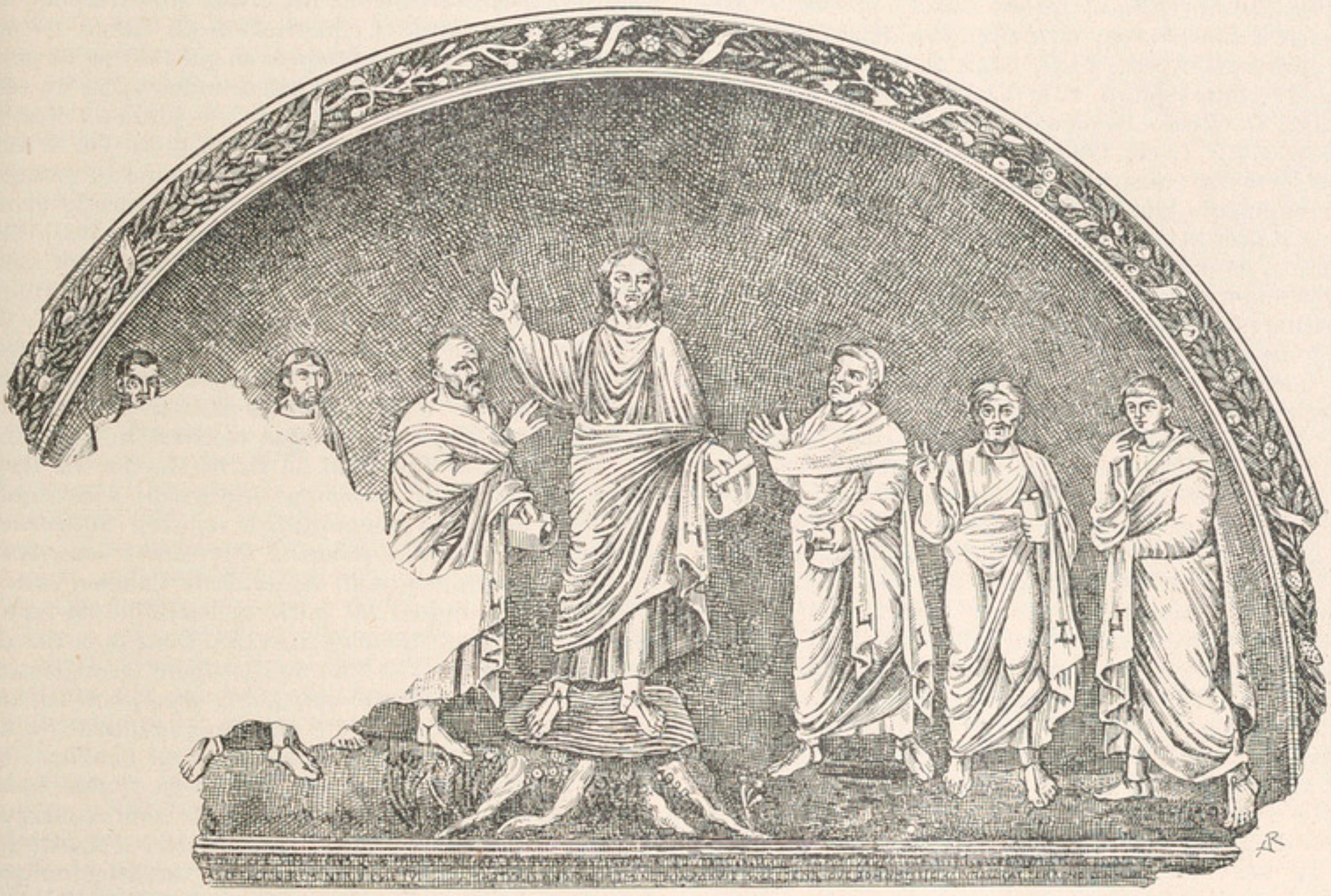

9117. — Décoration chrétienne de l'abside de Saint-André Cata Barbara.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, t. IX, 1932, p. 251, n. 17.

Nous avons dit que l'abside avait reçu une décoration chrétienne. Il est possible de s'en faire une idée grâce aux dessins de Windsor. C'est le Christ debout sur la montagne d'où coulent les quatre fleuves; il tient dans la main gauche le rouleau de la Loi nouvelle et bénit à la manière grecque, de la main droite; de chaque côté trois apôtres tenant des rouleaux en main (fig. 9117).

*Bibl.* — Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, p. 52 sq., pl. I, XXI-XXV, LXXVI; d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monumens*, depuis sa décadence au VI^e^ siècle...

*Peinture*, pl. XIII, n. 3; pl. LXXXIV, n. 1; Nesbitt, dans *The archaeologia*, t. XL, p. 267-296; Bock, dans *Christliche Kunstblätter*, Freiburg, mars 1869; J.-B. De Rossi, *La basilica profana di Giunio Basso sull' Esquilino dedicata poi a S. Andrea ed appellata Cata Barbara patricia*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1871, p. 5-29, 41-64, pl. I-II; O. Marucchi, dans *Bull. della Commiss. archeol. comunale*, 1893, p. 98, pl. II, III, IV, V; Schwartz, dans *Göttinger Nachrichten*, 1904. p. 345; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, t. I, Milano, 1901, p. 60, fig. 43-44; H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, trad. E. Ledos, in-8°, t. I, 1re part., Paris, 1906, p. 400-404, fig. 120; Huelsen, *Il fondatore della basilica di S. Andrea sull'Esquilino*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1899, p. 171 sq.; *Die Basilika des Junius Bassus und die Kirche S. Andrea Cata Barbara auf dem Esquilin*, dans *Festschrift für Julius Schlosser*, Wien, 1927, p. 53-67; *Chiese di Roma*, Roma, 1930, p. 179; T. Ashby et G. Lugli, *La basilica di Giunio Basso sull' Esquilino*, dans *Riv. di archeol. crist.*, t. IX, 1932, p. 221-255.

III. Titres presbytéraux. — Une première série de monuments, qui peuvent rentrer dans la catégorie des oratoires privés, nous est offerte par des « titres » romains, dont la construction et la disposition furent indépendantes des basiliques qui s'élevèrent ensuite à la même place. Comme les titres presbytéraux étaient ordinairement dans les maisons, adaptées pour l'usage des fidèles, ce sont les titres qui nous conservent la mémoire des oratoires privés.

1° *Saints-Jean-et-Paul.* — Le sanctuaire particulier le mieux conservé et le plus facile à étudier dans un ancien titre romain est celui des martyrs sous la basilique des Saints-Jean-et-Paul (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2832-2869) au titre de Byzantius, appelé depuis titre de Pammachius. Le monument est bien connu. Une grande habitation privée du IIIe siècle devint la propriété de l'Église romaine par suite du don de son propriétaire, Byzas ou Byzantius, dont elle garda le nom, malgré son adaptation nouvelle (voir t. II, col. 2845, fig. 2263). Une salle principale D fut destinée aux réunions liturgiques et décorée de peintures chrétiennes, parmi lesquelles on voyait l'agneau, l'orante, les prophètes et les évangélistes. L'installation du titre presbytéral dans la maison de Byzantius fut antérieure au milieu du IVe siècle; elle eut lieu probablement vers la seconde moitié du IIIe siècle, à en juger par le caractère de la décoration. Après la restitution des propriétés ecclésiastiques, en 311, le *titulus Byzantis* resta tel quel jusqu'à la fin du IVe siècle.

Vers cette date, ou très peu de temps après, le sénateur Pammachius, mort en 410, fit construire sur cet emplacement une splendide basilique. Avant cette construction et lorsque le titre avait encore ses dispositions primitives, on fit un sanctuaire spécial pour les martyrs, à la partie supérieure du corridor L qui passe devant la porte de la salle D, E, à laquelle on accédait par l'escalier J. Au fond du corridor se trouvait la *confessio* (n. 8 du plan) fermée par un mur et consistant en une sorte de niche surmontée d'une conque, et on avait percé le mur d'une *fenestella confessionis*, quant au corridor il était orné de peintures (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 2271-2274 et pl. h. t.). L'établissement de ce sanctuaire spécial en l'honneur des martyrs est antérieur à la construction de la basilique; il est clair que si on avait attendu que celle-ci fut bâtie, on n'eût pas relégué des reliques dans un corridor, si bien décoré qu'on le suppose. Cette décoration semble pouvoir appartenir aux années 370-390.

Nous avons donc ici un exemple d'un sanctuaire privé aménagé pour recevoir les reliques du titre de Byzantius, un modèle d'oratoire qui se trouvait en communication avec la salle principale, mais qui en était distinct et séparé. Les fidèles pouvaient venir faire leurs dévotions aux saints dans cet oratoire et leur culte y était si bien établi que la basilique bâtie par Pammachius porta le vocable des martyrs Jean et Paul.

2° *Saint-Silvestre.* — Nous connaissons une deuxième maison romaine du IIe-IIIe siècle convertie en titre presbytéral et conservée en partie près de la basilique de Saint-Martin, fondée par le pape Symmaque, c'est le *titulus Æquitii*. Ce monument a été étudié attentivement [1] et on a pu constater qu'une vaste habitation romaine avec rez-de-chaussée, entresol et étage devint propriété ecclésiastique et fut érigée en titre pour les réunions liturgiques et l'habitation du clergé. On ne saurait mettre en doute, d'après ce qui s'est passé pour le *titulus Byzantius*, qu'une des grandes salles du rez-de-chaussée, conservée encore de nos jours à l'état de ruine, a servi aux assemblées liturgiques. On a conjecturé non sans vraisemblance que le pape Symmaque (498-514) y avait construit une petite abside ornée d'une mosaïque représentant le pape Silvestre. Ainsi donc, vers la fin du Ve siècle, on rendait ici un culte particulier au pape qui avait occupé le siège de Rome au temps de la paix de l'Église. L'examen du texte du *Liber pontificalis* relatif aux édifices situés en ce lieu montre que le culte du pape Silvestre était localisé au *titulus Æquitii* et à côté de celui-ci, mais à un niveau plus élevé, le pape Symmaque construisit, au début du VIe siècle, la basilique de Saint-Martin. Le fragment laurentien du *Liber pontificalis* dit à ce sujet: *Hic Beati Martini ecclesiam juxta sanctum Silvestrum. Palatini inlustris viri pecuniis fabricans et exornans, eo ipse instante dedicavit.* Ainsi donc l'ancien *titulus Æquitii*, près duquel fut bâtie la basilique de Saint-Martin, fut appelé *Sanctus Silvester*. Dans la notice du pape Hadrien Ier (772-795) on distingue formellement la *basilica Beati Silvestri confessoris atque pontificis sita in Orfea* et l'*ecclesia Beati Martini sita juxta titulum sancti Silvestri*. La première des deux est l'ancien *titulus Æquitii* dont le nom fut changé en *titulus sancti Silvestri*. Les monuments tels qu'ils sont conservés montrent qu'il avait gardé son caractère d'habitation romaine. Certaines modifications architectoniques furent exécutées dans la suite par ordre du pape Serge II (844-847).

Il n'est donc pas douteux qu'avant l'an 500 saint Silvestre ne fut honoré d'un culte spécial dans l'ancien *titulus*. A l'étage supérieur, une chambre située à l'angle sud-ouest lui était spécialement consacrée. Cet oratoire ne nous est connu que dans son état médiéval, avec ses peintures du XIIIe siècle; il est certainement plus ancien et on a des raisons assez valables pour remonter jusque vers le IVe siècle.

3° *Sainte Pudentienne et sainte Praxède.* — La basilique connue sous le nom de *basilica Pudentiana* fut élevée sur l'emplacement du *titulus Pudentis*, vers la fin du IVe siècle, et décorée au début du Ve d'une admirable mosaïque dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot Mosaique). De la maison romaine datant du IIe ou du IIIe siècle, les vestiges subsistent sous la basilique actuelle; on a retrouvé, au cours des excavations, des galeries assez longues et voûtées et des chambres également voûtées. Dans une de ces galeries se trouvait une niche décorée de peintures en bon état de conservation. On y avait représenté saint Pierre entre sainte Pudentienne et sainte Praxède (fin du IXe siècle). A une certaine distance,

[1] A. Silvagni, *La basilica di S. Martino ai Monti, l'oratorio di S. Silvestro e il titolo costantiniano di Equizio*, dans *Arch. della R. Soc. rom. di storia patria*, 1912; R. Veilliard, *Les origines du titre de Saint-Martin-aux-Monts à Rome*, 1931.

sous la niche, on voit des appuis de pierre fixés dans le mur de la galerie. Là aussi il y existait un entresol, correspondant à la position de la niche, ce qui explique pourquoi cette décoration se trouve aujourd'hui à une telle hauteur.

Au IXe siècle, il y avait donc là, dans cette partie de la maison romaine, un sanctuaire où étaient vénérées les martyres. On peut hésiter à croire que cette installation ne remonte pas à une date plus ancienne et que cette peinture n'ait pas succédé à quelque autre devenue indistincte. La légende bien connue des saintes Pudentienne et Praxède ne semble pas suffire à expliquer la construction de ce petit oratoire sous la basilique; quand celle-ci existait on n'eût pas hésité probablement à leur décorer un oratoire à proximité de la basilique et d'accès facile, d'autant plus que ladite basilique était dédiée à sainte Pudentienne. Il paraît donc probable que cette niche décorée au IXe siècle nous amène sur l'emplacement d'une salle de l'ancien *Titulus Pudentis* consacré au souvenir des martyres Pudentienne et Praxède. La belle mosaïque de l'abside, qui remonte au début du Ve siècle, nous montre près des apôtres deux femmes qui présentent au Christ leurs couronnes de martyres, ce qui indiquerait que dans ce titre, à cette date, était fixé le culte de deux martyres que la légende appelle Pudentienne et Praxède; on a tout lieu de croire que leur culte existait déjà en ce lieu quand la basilique fut construite.

Ce serait donc un troisième exemple d'une maison romaine transformée en sanctuaire.

4° *Sainte-Prisque.* — Ceci serait un quatrième exemplaire découvert vers 1780 près de l'église de Sainte-Prisque sur l'Aventin. Le peu qu'on en sait nous parle de la trouvaille de vestiges d'un oratoire chrétien, décoré de peintures qu'Enn.-Quir. Visconti reporte au IVe siècle, mais sur lequel on n'en sait pas plus [1].

IV. Oratoires privés. — Gattico a consacré tout un livre à cette question : *De oratoriis domesticis et de usu altaris portatilis*, livre qui obtint en 1770 une 2e édition par les soins de Joseph Assémani. Mais c'était le temps où on discutait à perte de vue sur de pareils sujets sans daigner y faire place à la critique historique et, moins encore, à l'archéologie. Depuis l'époque apostolique jusqu'à la paix de l'Église les installations ménagées dans les habitations privées en vue de la liturgie furent plutôt des églises que des oratoires privés et il faut reconnaître qu'on n'entend jamais parler de ces dernières. Comme tous les fidèles pouvaient, dans des circonstances prévues, emporter chez eux l'eucharistie qu'ils conservaient dans un coffret, c'était leur maison entière ou une chambre de cette maison qui méritait le nom d'oratoire, au sens où nous l'entendons aujourd'hui [2]. Pellicia a conjecturé que les fidèles conservaient les saintes espèces un peu à la façon dont les païens entretenaient un laraire dans leur maison, c'est-à-dire une sorte de petit édicule ou de niche abritant l'image des dieux pénates. Mais les chrétiens abominaient tellement les pratiques du paganisme qu'on peut douter qu'ils les aient copiées; ils avaient pour cela une autre raison meilleure encore : la crainte d'une profanation. Si les fidèles gardaient l'eucharistie dans leur maison, c'était de la façon la plus secrète, comme nous pouvons le déduire de la recommandation adressée par Tertullien à une femme chrétienne mariée à un païen : *non sciat maritus quid secreto ante omnem cibum gustes.* Or, une maison était accessible à des parents, des amis, des serviteurs dont il fallait éviter l'indiscrète curiosité qui eut provoqué tout naturellement les questions, et pis que cela peut-être. Un canon du concile d'Elvire, vers l'an 300 [3], met en garde les fidèles contre la présence de laraires ou d'idoles dans leur propre demeure et contre les abus que peuvent faire les serviteurs à leur insu.

Somme toute, les fidèles emportaient chez eux la réserve eucharistique pour un temps plus ou moins long; ils la déposaient dans un vase ou dans une cachette, mais aucun spécimen n'a été conservé ou décrit. Bottari voyant sur un sarcophage une orante ayant à ses pieds une *turricula*, surmontée d'une colombe, a cru y voir une pyxide eucharistique, ce qui est douteux et Pellicia a eu probablement raison d'y voir une ciste contenant des rouleaux [4]. Passeri possédait jadis, dans son cabinet de Pesaro, une *turricula* eucharistique en terre cuite provenant des catacombes; il réussit à faire partager sa conviction au P. Fassini, dominicain, qui publia à Venise, en 1770, sous le pseudonyme de Denis Sandelius, une dissertation intitulée : *De priscorum christianorum synaxibus extra ædes sacras.* Au c. XIX : *De vasculis ac reconditoriis, quibus domi eucharistiam fideles conservarunt*, il cite une lettre de Passeri ainsi conçue : *Exhibeo imaginem turriculæ ad prototypi magnitudinem expressam, in qua fideles trium priorum sæculorum... sacræ eucharistiæ particulas linteolis involutas domi servare solebant... In veterum christianorum cœmeteriis... similium (turricularum) fragmenta non semel collegi, adhærentibus sive aliquando divulsis lucernis uda adhuc argilla turriculæ agglutinatis; ut perenni lumine aliquis etiam in privatis ædibus honor mysterio tam venerabili tribueretur... Hæc præsens (turricula) aliæque, quas huic similes in eruditorum cimeliarchiis observavi, itemque fragmenta quæ apud me sunt, constant ex argilla albicante desuper encaustico opere rubricata... Intrinsecus vacuæ sunt, superne vero contemporaneo opere clausæ pari lamella in concham sinuata, in qua panniculis involutum sacrum Christi corpus deponebatur; lucernula inferius rutilante et geminis quandoque in lateribus appictis. Forma quadrata est, ut quodam modo altaris imaginem redoleat, quod ex quadrato lapide atque unico constare solebat* [5]. Or ce que Passeri a pris pour une pyxide eucharistique est tout simplement une lampe, comme Bosio en a vu, avec deux mèches, comme De Rossi en a trouvé une au cimetière juif de la *Vigna Randanini* [6]. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à l'opinion de Passeri.

Avec la paix de l'Église et la sécurité assurée aux chrétiens, ceux-ci construisirent des basiliques en grand nombre, les unes vastes et somptueuses, les autres exiguës et modestes, dont on n'a pas parlé mais qui ont reçu les fidèles et abrité leurs réunions liturgiques. Jusqu'alors celles-ci s'étaient tenues dans les maisons, on n'y renonça pas sans doute tout de suite, mais il fallut prendre à leur égard des dispositions canoniques. Le concile de Laodicée, tenu en 320, déclare dans son can. 58 qu'il ne convient pas que l'oblation soit célébrée par les évêques et par les

[1] J.-P. Kirsch, *I santuari domestici di martiri nei titoli romani ed altri simili santuari nelle Chiese cristiane e nelle case private di fedeli*, dans *Rendiconti della pontif. accad. di archeol.*, t. II, 1924, p. 27-43. — [2] On lit ces mots dans le *De lapsis* de saint Cyprien : *Cum quædam arcam suam, in qua Domini sanctum fuit, manibus indignis tentasset aperire, igne inde surgente deterrita est ne auderet attingere;* cf. Pellicia, *De christ. eccles. politia*, t. III, 1re part., dissert. I, *De eucharistia infirmorum;* dissert. III, *De templorum origine deque aris domesticis paganorum atque christianorum,* in-8°, Bassano, 1782, p. 5 sq., 121 sq. — [3] *Concilium Illiberitanum*, can. 41 : *Admoneri placuit fideles, ut in quantum possint prohibeant, ne idola in domibus suis habeant; si vero vim metuunt servorum, vel se ipsos puros conservent.* — [4] Bottari, *Pitture e sculture*, t. I, pl. XIX; Pellicia, *De christ. eccles. politia*, Bassano, 1782, p. 37. — [5] Dionysii Sandelii, *De priscorum christianorum synaxibus extra aedes sacras*, Venetiis, 1770, p. 166, 167. — [6] Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 209; J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1876, p. 40-42.

prêtres dans les maisons particulières. Sans doute, les souvenirs laissés par les réunions *in domibus*, pendant les trois premiers siècles, inclinaient à continuer et la secte des eustachiens — précurseurs des cathares ou patarins du Moyen Age — qui rejetait du culte toute pompe extérieure favorisait le culte dans les maisons privées. Dès l'année 328, le concile de Gangres condamnait cette secte en ces termes : *Domos Dei honoramus et conventus, qui in his fiunt, tamquam sanctos et utiles suscipimus, pietatem in privatis domibus non claudentes*. Le même concile, dans son can. 6, précise la défense portée contre la liturgie privée, ἰδίᾳ ἐκκλησιάζειν, si elle est célébrée sans la permission de l'évêque : μὴ συνόντος τοῦ πρεσβύτερου κατὰ γνώμην τοῦ ἐπισκόπου *(non convenientе presbytero de sententia episcopi)*. La législation ecclésiastique du IVe siècle est dirigée contre ces réunions liturgiques privées; il en faut conclure qu'après la paix de l'Église on continua à célébrer le culte dans les oratoires privés ce qui favorisait les sectes schismatiques et hérétiques et obligeait les évêques à intervenir. Le concile de Carthage, tenu en 390, dans son can. 9, voulant réprimer cette pratique abusive de la célébration *in domiciliis*, l'interdit dans le cas où elle se fait *inconsulto episcopo*. Au VIe siècle, la novelle LVIII de Justinien renouvelle l'interdiction prononcée par les canons et proclame la licéité des oratoires privés *solius orationis gratia*, reconnaissant le droit des évêques de permettre qu'on y fasse ce qui est interdit par le droit ordinaire [1].

Cette concession n'était pas sans exemple au IVe et au commencement du Ve siècle; en Orient, en cas de nécessité, le prêtre pouvait supposer l'autorisation. C'est pourquoi Cyrille d'Alexandrie, accusant Nestorius devant le pape Célestin, lui reproche d'avoir condamné le prêtre Philippe déposé pour avoir célébré la messe dans un oratoire privé, ἐν τῇ οἰκίᾳ [2]; alors que tout le clergé de Constantinople disait : « Nous faisons de même chaque fois que c'est nécessaire. » Enfin nous savons qu'à Rome saint Ambroise *trans Tiberim apud quamdam clarissimam invitatus sacrificium in domo obtulit* [3].

Au Ve siècle, saint Avit de Vienne fait spécialement mention en Gaule des *oratoria vel basiliculas privatas* [4]; en Afrique, saint Augustin recommande que *in oratorio præter orandi et psallendi cultum nihil penitus agatur, ut nomini huic et operæ jugiter impensæ concordent* [5]. Vers la fin du IVe siècle, les écrivains de langue grecque ne manquent pas de faire la distinction entre l'εὐκτήριον et les εὐκτηρίους οἴκους, c'est-à-dire l'*oratorium* et les *oratorias domos*, par rapport aux basiliques et aux grandes églises. Ces oratoires étaient souvent publics, c'étaient de petites églises, dirions-nous, principalement dans les villes et les campagnes; il s'en trouvait aussi à l'intérieur des habitations et, à plus forte raison, dans les monastères. Constantin, après sa conversion au christianisme, adopta pour son compte cet usage, non seulement il eut son oratoire dans son palais, mais aussi en campagne [6]. Les oratoires privés *solius orationis gratia*, ainsi que s'exprime la novelle de Justinien, furent toujours permis à tous les fidèles. C'est dans ces oratoires privés et non pas n'importe où que les évêques donnaient la permission de célébrer le saint sacrifice; c'est là aussi, très probablement, qu'on conservait les espèces eucha-

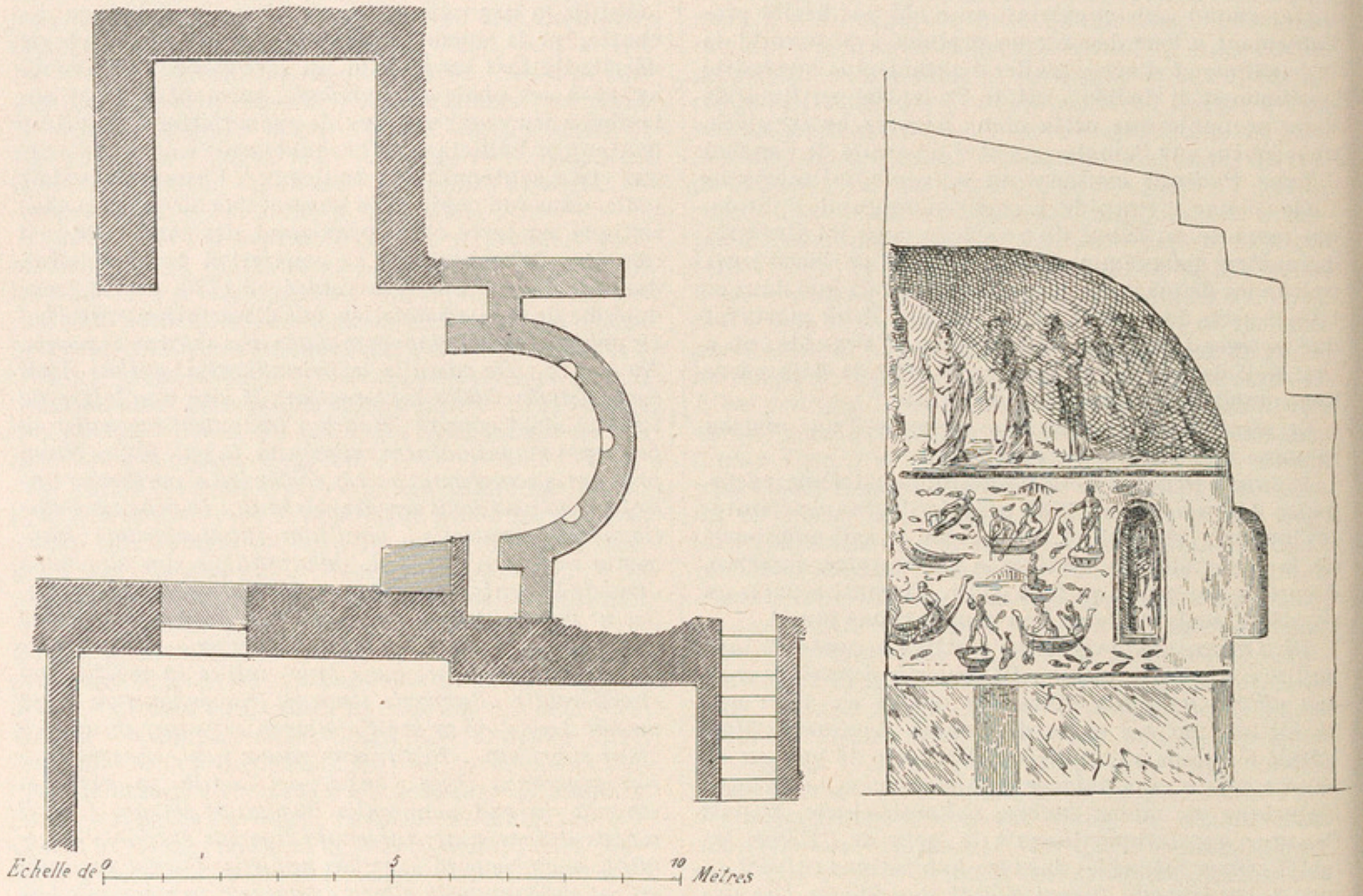


9118. — Oratoire du *monte della Giustizia*.
D'après *Bull. di archeol. crist.*, 1876, pl. VI et VII.

[1] Cf. concile *in Trullo*, can. 31. — [2] Coustant, *Epist. rom. pontif.*, p. 1098. — [3] Paulin, *Vita S. Ambrosii*, c. X. — [4] S. Avit, *Epist.*, VI. — [5] S. Augustin, *Epist.*, CCXI, 7. — [6] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. II, c. XII; l. IV, c. XLVII; Socrate, *Hist. eccles.*, l. I, c. XVIII; Sozomène, *Hist. eccles.*, l. I, c. VIII.

ristiques. Dès la seconde moitié du IVe siècle l'usage de la communion à domicile était répandu à Alexandrie et dans toute l'Égypte [1]. A cette même époque, saint Grégoire de Nazianze rapporte que sa sœur Gorgonie, pendant la nuit, se prosterna devant l'autel qui conservait les saintes espèces [2], ce qui suffirait à prouver qu'on conservait l'eucharistie dans son oratoire privé.

V. ORATOIRE DU *MONTE DELLA GIUSTIZIA*. — L'oratoire dont nous allons parler est unique en son genre parmi les monuments chrétiens antiques. En effet, celui qui fut trouvé en 1812, près des thermes de Titus (voir *Dictionn.*, t. V, au mot FÉLICITÉ, col. 1259, fig. 4327), a bien pu être un oratoire public, tandis que celui du *monte della Giustizia* est certainement un oratoire privé. Sa décoration ne fait aucune allusion à tel ou tel martyr ou saint de l'Église romaine, ni à aucune illustration locale, à aucun confesseur de l'époque de Dioclétien (fig. 9118). Au mois d'octobre 1749 on trouva sur la place, devant les ruines des thermes de Dioclétien, l'inscription votive de Papro et Mauroleone, à peu de distance de l'oratoire en question, mais aucun indice particulier ne rattache cette inscription au petit édicule en question. Deux lettres de Bottari, conservées dans les papiers de Terribilini, à la bibliothèque Casanatense, attestent que l'inscription fut trouvée dans la *villa* ou dans la vigne du cardinal Valenti, par conséquent du côté opposé au *monte della Giustizia*. Ainsi donc l'oratoire est tout à fait anonyme.

Si on se reporte à la fig. 47 du t. I, on verra le plan sur lequel les murs antiques sont figurés en noir et les constructions élevées pour l'oratoire sont figurées en gris. L'oratoire fut aménagé en fermant l'espace compris entre E et F; cet espace, en A B, était jadis une voie publique qui fut occupée par les propriétaires des maisons latérales, probablement à l'époque où furent bâtis les thermes de Dioclétien. En E se trouvait une boutique, dont les murs sont réticulés; en F un mur en briques. L'oratoire est au niveau du plan supérieur de cette maison, mais il ne paraît pas être en communication avec elle, l'ouverture ayant été murée en D. Cet oratoire est minuscule, puisque son abside n'a que 3 m., ce qu'on pourrait nommer une grande niche, c'est donc bien ce qu'on peut appeler un μίκρον εὐκτήριον, suivant l'expression qu'emploie Socrate en parlant de l'oratoire où Grégoire de Nazianze célébrait à Constantinople, lorsque les églises principales étaient entre les mains des ariens.

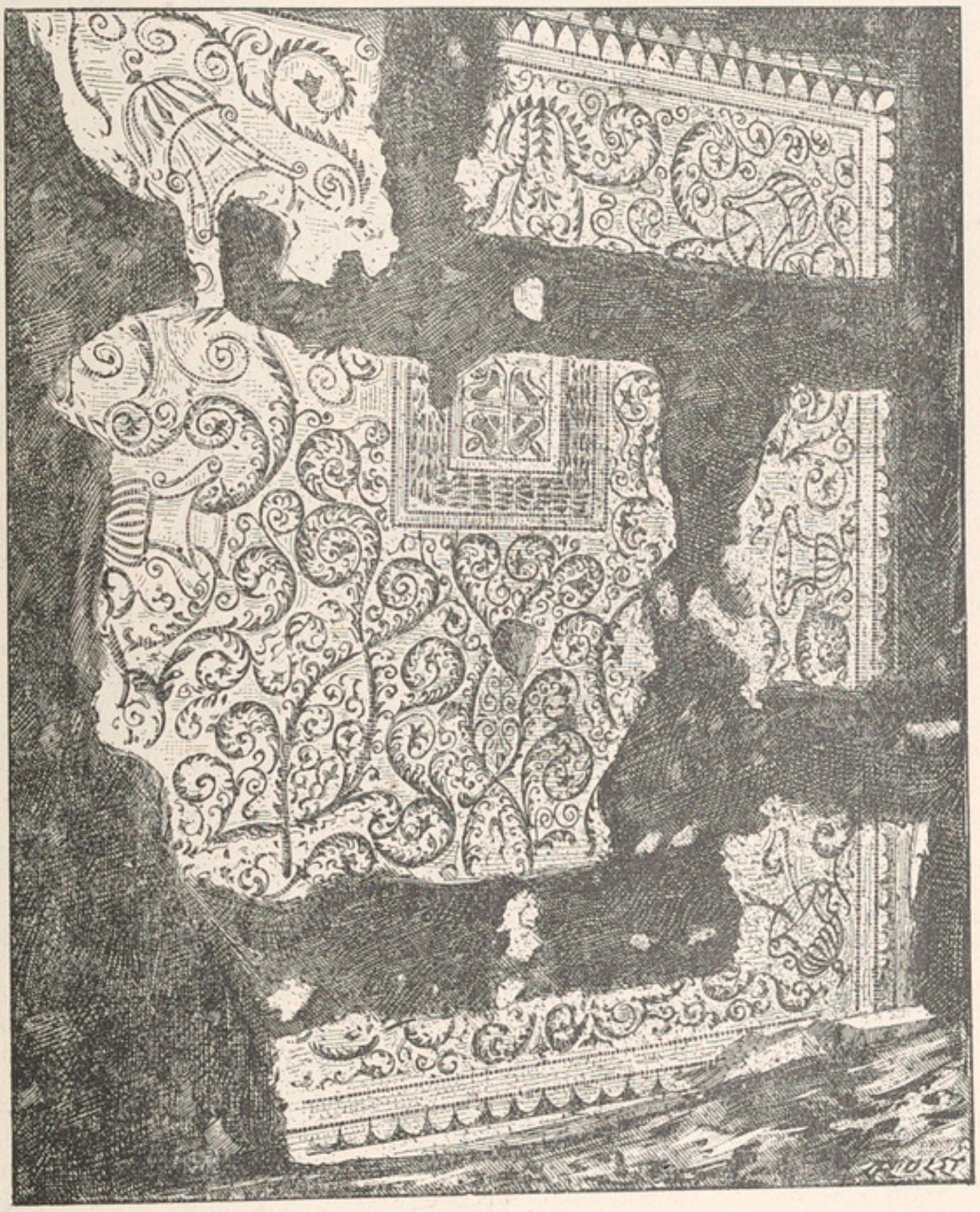

9119. — Mosaïque d'un oratoire domestique.
D'après *Bull. della Commis. archeol. comunale di Roma*, t. XXIX, p. 87.

[1] S. Basile, *Epist.*, XCIII. — [2] S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, VIII, 18.

Dans la nef A B on ne relève rien qui mérite d'être noté, l'espace E aura pu servir de sacristie, *secretarium*. Le petit *bema*, avec son abside, offre plus de matière à l'étude. Au centre de la conque de l'abside on voit l'image du Christ portant un nimbe circulaire, assis au milieu des douze apôtres debout, tournés vers lui, et ayant chacun un rouleau. Le couronnement de l'abside est orné de festons; au-dessus de la tête du Christ, le monogramme ☧ en couleur rouge. Au-dessous est figurée une scène maritime : poissons, barques, pêcheurs. C'est là un sujet des plus fréquents dans le symbolisme chrétien.

Dans le mur de l'abside, trois niches étaient pratiquées; celle du milieu devait contenir une chaire à laquelle on montait par quelques degrés; la région inférieure de l'abside était occupée par une banquette servant de siège. Tout se trouvait donc disposé ici pour la célébration de l'eucharistie, comme dans une basilique. Les deux niches latérales, de mêmes dimensions que la niche du fond, rappellent la disposition appelée « trichore », τρίκογχος, et dont parle saint Paulin dans la description de la basilique de Saint-Félix à Nole [1] :

*...interiore sinu majoris in aulæ*
*Stellato speciosa tholo trinoque recessu*
*Dispositis sinuata locis.*

Dans la basilique de Saint-Félix, à Nole, comme dans celle de Sainte-Restitute, à Naples, les deux niches ou conques latérales occupaient la même place que dans la *basilicula* du *monte della Giustizia*. Voici ce que saint Paulin nous dit touchant leur destination : *Cum duabus dextra lævaque conchulis intra spatiosum sui ambitum apsis sinuata laxetur, una earum immolanti hostias jubilationis antistiti parat; altera post sacerdotem capaci sinu receptat orantes... In secretariis vero duobus, quæ supra dixi circa apsidem esse, hi versus indicant officia singulorum :*

*A dextra apsidis*
*Hic locus est veneranda penus qua conditur et qua*
*promitur alma sacri pompa ministerii*
*A sinistra ejusdem*
*Si quem sancta tenet meditanda in lege voluntas*
*hic poterit residens sacris intendere libris*

La première niche servait pour les apprêts du sacrifice, la deuxième pour la conservation des livres liturgiques.

De l'autel on n'a rencontré aucune trace, pas même l'emplacement, ce qui peut s'expliquer facilement si cet autel était en bois ou si c'était un autel portatif. Saint Athanase, dans sa lettre aux solitaires, écrite vers le temps où l'oratoire qui nous occupe était en usage pour quelques fidèles, parle de la chaire, des sièges et de la *mensa* d'autel tout en bois d'une église d'Alexandrie. Quant aux autels portatifs, nous avons parlé de celui de saint Cuthbert (voir ce nom) on en pourrait mentionner d'autres [2]. Même dans les catacombes, l'autel n'était pas toujours l'*arcosolium*, mais parfois un autel portatif [3].

VI. Oratoire de la *via Venti Settembre*. — Nous pouvons décrire en outre, d'après les vestiges des pavements, deux oratoires privés probablement antérieurs à la paix de l'Église. A Rome, des fouilles opérées au début de ce siècle, près de la *via Venti Settembre*, amenaient la découverte, à 1 m. 60 de profondeur, d'un pavement de mosaïque de forme rectangulaire, ayant couvert une superficie de 8 m. 40 sur 6 m. 70. Ce pavement avait été bouleversé partiellement par la construction de murs modernes. Le fond de la mosaïque est blanc, avec un double encadrement noir. Aux quatre angles et au milieu de deux côtés on voit des canthares de grande dimension d'où s'échappent de larges volutes de feuilles, gris et colombin, qui tapissent toute la surface à la réserve d'un espace carré au centre, ou plutôt aux deux tiers de la longueur. Là on a ménagé un cadre formé d'un double trait et, au centre de ce cadre, une croix équilatérale sur un fond multicolore. La croix est plutôt dissimulée et le cadre ressemble à un bassin dans lequel nage un banc de petits poissons gris. Cette décoration ne peut appartenir qu'au IIIe siècle (fig. 9119). Les dimensions assez vastes de la salle autorisent l'opinion qui y voit un oratoire chrétien dans une habitation privée avant la paix de l'Église [4]. On remarquera la position du cadre crucifère. Dans les mosaïques païennes une composition de cette nature se trouve au centre de la salle; ici elle se trouve rejetée vers le fond, ce qui s'explique par la présence de l'autel au fond de cette salle, afin de laisser les deux tiers environ de celle-ci d'espace libre pour les fidèles.

A Parenzo, en Istrie, c'est encore un petit oratoire antérieur à la persécution de Dioclétien. Il ne subsiste qu'un débris de mosaïque caché par d'autres mosaïques que recouvrait le pavement actuel de l'église. Ces trois pavements nous mettraient en présence d'un oratoire auquel succéda un *exiguum templum* et enfin une *basilica*. Si la mosaïque n'offre aucun signe, aucun détail d'où l'on puisse inférer une date ou simplement une limite chronologique certaine, il faut reconnaître que la technique du pavement permet de le faire remonter au IIe siècle. L'insertion de deux poissons dans les dessins déjà commencés a été certainement postérieure à l'exécution de la mosaïque et ne permet pas de mettre en doute le christianisme; la présence de l'ἰχθύς vaut toutes les attestations. Les quatre lacunes symétriques indiquent la présence des pieds d'une table ou d'un autel. C'est tout ce qu'on peut s'aventurer à dire; sur le plan on n'a aucun indice (fig. 9120)[5].

VII. Oratoire de *Bulla Regia*. — Nous trouvons encore un exemple d'oratoire qui mérite une description un peu étendue, c'est à Bulla Regia, en Afrique du Nord, non loin de Carthage et d'Hippone, avec lesquelles la ville était en communication. Le monument que nous allons décrire en a remplacé un autre, mais sans en adopter le plan général. Il se compose d'une nef large de 4 m., longue de 5 m. 15, flanquée de deux bas-côtés de 2 m. 60 de largeur, dont elle est séparée par deux murs, percés chacun d'une ligne de six ouvertures rectangulaires, dans l'appui desquelles ont été creusées des auges, particularité qui se rencontre ailleurs. La partie de la nef située entre les deux lignes d'auges recevait les fidèles. Le sol était dallé et présentait, près du centre, l'orifice d'un puits fermé par une dalle et qui contenait une eau claire et abondante (fig. 9121). On voit sur la figure, au centre, un tronc de cône creux, posé sur un cylindre creux, surmontant l'orifice du puits. L'orifice de ce puits était flanqué de deux pierres en forme de margelles, l'inférieure, demi-circulaire verticalement, l'autre de forme tronconique, qui paraissent avoir été posées là, à de basses époques, quand le sol s'exhaussa.

A l'extrémité orientale de la nef, et perpendiculairement à son axe, régnait un couloir qui devait conduire à l'entrée de l'oratoire; cette entrée se trouvait

[1] S. Paulin, *Epist.*, XXXII (al. XII), *ad Severum*, 10; *Natale*, X, vs. 180 sq. — [2] Gattico, *op. cit.*, p. 343-462; cf. Bona, *Rerum liturgicarum, cum notis*, par Sala, c. XX, 11; dans *Opera*, t. I, p. 69. — [3] J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 297. — [4] G. Gatti, *Notizie di recenti trovamenti di antichità*, dans *Bull. della Commiss. archeol. comunale di Roma*, t. XXIX, 1901, p. 86-89. — [5] A. Amoroso, *Le basiliche cristiane di Parenzo*, in-8°, Parenzo, 1891, p. 25; O. Marucchi, *Le recenti scoperte nel duomo di Parenzo*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, t. II, 1896, p. 19.

sur un des côtés de la nef, le côté sud. A l'extrémité occidentale on avait édifié le *presbyterium* mais il n'y avait pas d'abside.

Une seule et longue marche sépare les deux parties du monument et porte encore deux belles colonnes de marbre cipollin, dont les chapiteaux ont été retrouvés et mis en place. L'un d'eux est de style byzantin, grecque, la face postérieure a été complètement corrodée par les eaux souterraines. Ce reliquaire fut trouvé à l'endroit où devait s'élever le *ciborium*, dont on a retrouvé quatre colonnettes en calcaire, avec leurs chapiteaux.

Dans le prolongement des bas-côtés se trouvaient deux chambrettes exiguës qui ont dû servir de sacris-

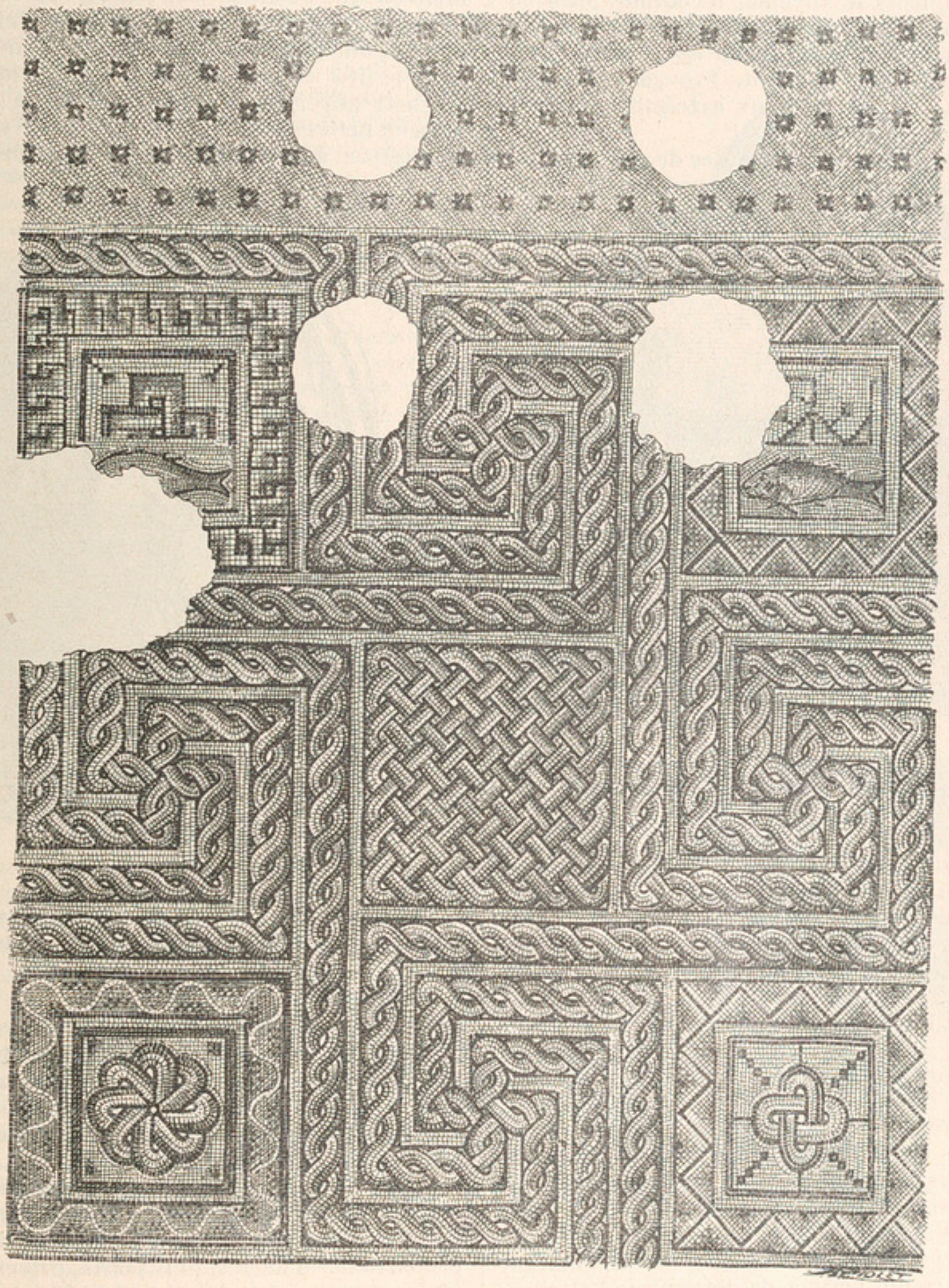

9120. — Mosaïque de Parenzo. D'après une photographie.

assez élégant et très fouillé, on peut passer les doigts à travers les jours de ses feuillages ou de ses rosaces à quatre branches qui ressemblent à la croix grecque. L'autre chapiteau (à droite) est corinthien, à feuilles d'acanthe, sans ornements. Les bases et les fûts des colonnes n'ont pas les mêmes proportions; ils proviennent d'autres édifices.

Entre le *presbyterium* et la nef, appuyé contre la marche qui les sépare, gisait sur le dallage un beau reliquaire en plomb, large de 0 m. 30, haut de 0 m. 40, épais de 0 m. 02. Il a la forme d'une cassette rectangulaire, plus étroite vers sa face supérieure qui était ouverte; sur la face antérieure fait saillie une croix

ties. Le contenu en a été retrouvé dans la position même où il se trouvait lorsque l'oratoire fut détruit par un incendie. Au-dessus des objets renfermés dans ces pièces gisaient les débris de grosses poutres carbonisées auxquelles adhéraient des clous et d'énormes crampons de fer. Une couche de cendres et de charbon de bois s'était infiltrée jusqu'au sol, autour des amphores situées au-dessous. Celles-ci, placées côte à côte, la pointe enfoncée dans du gravier, l'orifice fermé par un fragment de poterie s'appuyant sur les murs de la salle, offraient, au moment de leur découverte, un spectacle rappelant beaucoup certains coins de Pompéi. Un grand vitrail, qui avait environ 1 à 2 m. de

côté, précipité avec la charpente ou éclaté par la chaleur, remplissait de ses fragments les intervalles séparant les vaisseaux dans la sacristie du Sud.

Des étagères, probablement fixées dans les murs, devaient porter des coffrets en bois, dont on a retrouvé les serrures, les clefs, les charnières en bronze et une très grande quantité de calices en un verre délicat dont les débris parsemaient la couche de charbon. A côté de ces fragiles récipients se voyaient d'énormes plats en terre bien cuite, d'un rouge vif, de plus de 1 m. de diamètre, qui devaient sans aucun doute servir aux agapes. Des bouts de roseaux de Provence, calcinés et taillés en biseau à leurs deux extrémités, étaient encore mêlés à ces débris.

Les amphores sont grandes, hautes de plus de 1 m. et de formes variées. Elles renfermaient des grains et des fruits qui doivent à la carbonisation d'avoir conservé leur forme et qui ont pu être transportés au

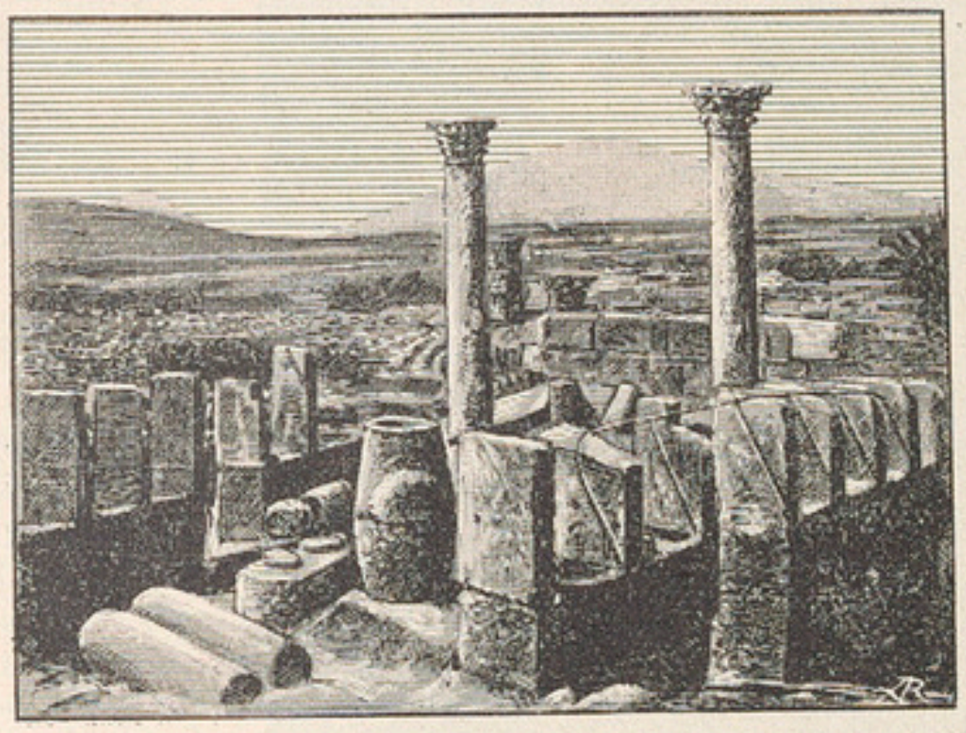

9121. — Oratoire de Bulla Regia.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 118, n. 1.

musée du Bardo : grains de blé, pois chiches, fenugrec, haricots, amandes, noyaux de pêches, de cerises, d'olives. Certains de ces vaisseaux paraissent avoir contenu des liquides, vin ou huile, dont le résidu calciné tapissait encore l'intérieur. Entre ces vases étaient encore tombés, probablement des étagères, diverses victuailles dont les restes sont des *cardiums*, d'énormes patelles, des os de poulet et de mouton. Un peu partout de fines gouttelettes de bronze, soudées entre elles de manière à former un chapelet ou agglomérées, doivent provenir de la fusion de liens de ce métal qui réunissaient les tuiles du toit. Tous les objets dont il vient d'être question, à l'exception du vitrail qui était dans la pièce sud, ont été rencontrés dans les deux sacristies. Mais chacune d'elles renfermait, en dehors d'eux, une série différentes d'objets de destination bien distincte, ce qui permet de déterminer l'attribution particulière de ces pièces.

Dans la sacristie méridionale, entre les amphores et le mur, étaient tombés trois objets en bronze : un grand plat rectangulaire, un vase à une anse en forme d'œnochoé et une ciste à quatre pieds en forme de patte de lion. Entre deux grandes amphores avaient glissé trois croix de métal. L'une, la plus grande, en bronze, recouverte d'une mince lame d'argent, haute de 0 m. 22, large de 0 m. 19, et pourvue à la partie postérieure d'une douille à section carrée, présentait sur ses faces extérieure et postérieure la lettre A ; elle portait une inscription en caractères grecs avec le nom du prêtre Alexandre (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1047, fig. 4258).

Les deux autres croix, beaucoup plus petites que la précédente, sont l'une en bronze, à branches pattées, l'autre en or, ornée de globules, de forme latine, portant à sa partie postérieure une protubérance dans laquelle a été serti un objet jaunâtre, qui est peut-être une relique. A leur extrémité supérieure s'insère une chaînette en bronze se terminant par un crochet, ce qui indique qu'elles étaient suspendues. On peut rappeler, à ce propos, que les croix processionnelles de cette époque portaient souvent, à l'extrémité de leurs branches horizontales, des symboles tels que l'A et l'ω suspendus par des chaînettes, et se demander si les deux petites croix n'étaient pas suspendues par leurs crochets aux anneaux que présente la grande.

Deux petites ampoules en verre et un joli chandelier en bronze, à trois pieds, ainsi que deux monnaies

9122. — Vase en bronze
provenant de l'oratoire de Bulla Regia.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 123, n. 3.

byzantines en verre ont été trouvés dans des terres voisines qui, rejetées au moment de l'installation du four, doivent provenir encore de la sacristie méridionale. La présence des vases de bronze et d'autres objets des rites cultuels doivent faire admettre que cette sacristie était le *diaconicum* (fig. 9122).

Dans la salle méridionale, plusieurs des grandes amphores portaient, sur le col, des graffites tracés à la pointe avant la cuisson. A côté de ces vases de grandes proportions, d'autres, plus petits, présentent un intérêt particulier. La découverte de toute une série de ces vases intacts a permis d'instituer une comparaison avec des poteries puniques d'une part et des poteries kabyles d'autre part, et même de dater approximativement ces poteries. Ces vases sont en une terre dure, très cuite, jaunâtre. Les formes en sont extrêmement variées, depuis celle de grosses amphores ventrues à petites oreilles jusqu'à celle des poteries à pointe très longue, si communes dans les tombes puniques de Carthage. Un type fréquent tronconique, à base tournée en haut, pourvu d'une anse s'insérant dans un col cylindrique assez large, rappelle aussi un des produits les plus répandus de la céramique punique. L'ornementation a été faite au pinceau, avant la cuisson, à l'aide de deux couleurs : le noir et un brun plus ou moins rouge, ce qui rappelle les couleurs des

vases kabyles. Le mode le plus simple et le plus fréquent consiste en zones brunes et noires alternant entre elles sur le milieu de la panse ou au voisinage du col, ce qui rappelle encore, d'une manière frappante, le procédé le plus courant de la première Carthage. La simple zone noire devient souvent une zone ondulée ou zigzaguée, rappelant les « flots » des stèles dédiées à Tanit. Parfois, la décoration est plus compliquée, prenant la forme de plantes, de feuillages, d'oiseaux ou de poissons. Sur une poterie, deux colombes affrontées tiennent dans le bec un fil d'où pend un poisson, symboles à la fois chrétiens et puniques. Entre les deux groupes se trouve une feuille d'eau. L'intérieur des figures est souvent rempli par un quadrillage. C'est un mode extrêmement employé dans la céramique kabyle.

Comme le monument qui les renfermait, ces poteries remontent à la fin du VI^e^ siècle ou au début du VII^e^. Elles constituent donc, dans l'évolution de la céramique africaine, un chaînon insoupçonné jusqu'ici, reliant les industries punique et kabyle.

On a vu que les grandes amphores de la sacristie du Sud renfermaient, comme celles de l'autre sacristie, des grains et des fruits. Plusieurs de ces vases peints ont contenu un liquide dont le résidu adhère à leur paroi intérieure. On a trouvé également ici des restes

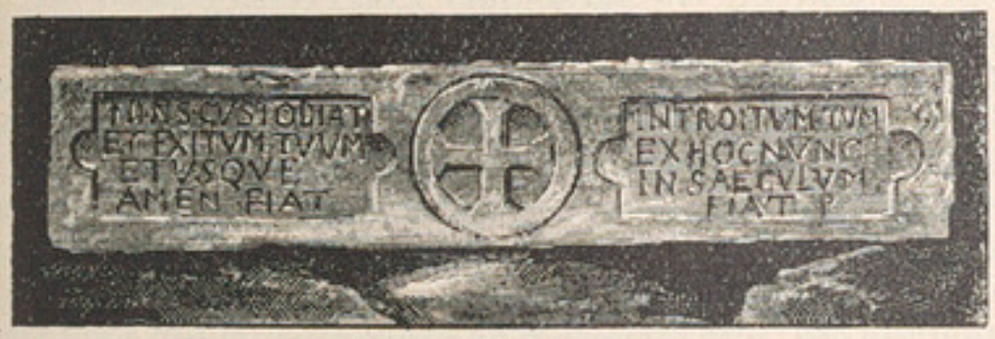


9123. — Inscription de la porte de l'oratoire d'Alexandre. D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 126, n. 5.

de coffrets, de calices en verre, de grands récipients, des coquillages, ainsi que plusieurs plaques de chêne-liège et des tissus demeurés entiers après la carbonisation, très fins, repliés un grand nombre de fois, et bordés par une couture. Ce qui distingue ce second dépôt du premier, c'est, d'une part, la présence d'ustensiles de cuisine et, d'autre part, l'absence d'objets rituels : gros pilon en basalte, mortier en calcaire noir, plats en terre grossière noircis par le feu et un instrument en bois carbonisé, de forme tronconique sur la petite base duquel s'insère un appendice plat ; sa forme générale est celle du pilon d'une baratte ou d'un battant de cloche.

Il semble donc que les deux locaux ont eu chacun une destination principale distincte, et l'on peut admettre que si l'abondance des provisions de l'église avait forcé à mettre des grains dans tous les deux, l'un d'eux avait comme attribution particulière de renfermer les vases sacrés, ce qui était propre au *diaconicum*, l'autre de recevoir les offrandes, les plats et les instruments culinaires pour les agapes, ce qui était la destination de la *prothèse*.

L'entrée de l'oratoire se trouvait sur la face sud ; on y a trouvé les éléments d'un chambranle, d'une porte en pierres de taille et, parmi eux, un linteau avec une inscription.

Le linteau mesure 1 m. 50 de longueur, 0 m. 32 de hauteur et 0 m. 62 de largeur. Il nous apprend par sa face inférieure que la porte avait deux battants. La face supérieure offre des feuillures et un trou d'encastrement central, montrant qu'elle était surmontée d'une niche abritant quelques objets : texte, symbole ou sculpture. La face antérieure offre un cartouche divisé en deux parties égales par un large cercle renfermant une croix grecque pattée ; haut. des lettres 0 m. 04 (fig. 9123) :

+D·N·S·CVSTODIAT
ET·EXITVM·TVVM
ET VSQVE
AMEN FIAT

INTROITVM·TVM
EX HOC NVNC
IN SAECVLVM
FIAT

C'est un verset du ps. CXX ; la formule *fiat fiat* était fréquemment employée dans les textes liturgiques.

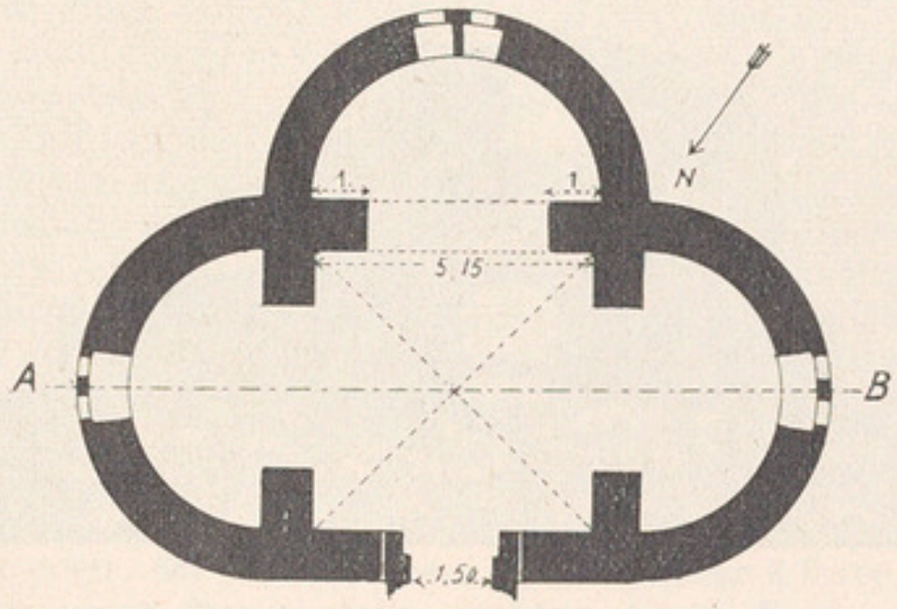


9124. — Plan de l'oratoire de Ksar Hellal. D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1897, p. 5.

Les symboles cruciformes invitent à reporter cette inscription à la fin du VI^e^ siècle.

L. Carton, à qui on doit cette précieuse description, termine par une constatation qui a sa valeur. Pour que l'on ne soit pas venu retirer du monument, après

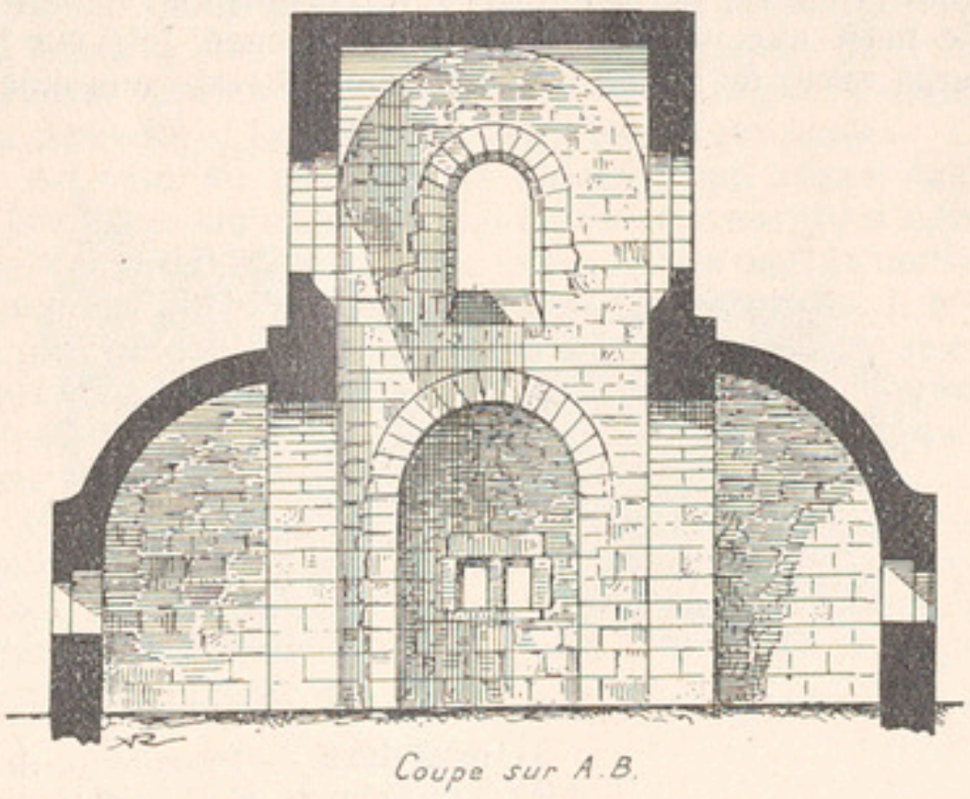


9125. — Coupe de l'oratoire. *Ibid.*, p. 6.

l'incendie qui l'a détruit, le reliquaire, les vases sacrés et les croix en métal plus ou moins précieux, il a fallu, dit-il, que la population en ait été empêchée ou ait été détruite. Le christianisme ne paraît pas avoir survécu à Bulla Regia à cet incendie allumé par les envahisseurs musulmans, dont on a retrouvé des monnaies toutes en verre.

Quant aux auges que nous avons signalées, S. Gsell voyait dans cette disposition des aménagements pour réfectoires, cuisines ou offices ; L. Carton admet que ces auges ont reçu les offrandes apportées par les fidèles et que l'on déposait ensuite dans les grandes amphores des *secretaria* adjacents, ou bien les parts de distribution faites à certains jours pour les agapes et les

aumônes. Elles eussent pu recevoir alternativement ces deux destinations.

L'ensemble décrit n'est pas un simple *triclinium* chrétien mais un oratoire, ce que prouve le reliquaire et les restes du *ciborium* [1].

VIII. Oratoire de Ksar Hellal. — Nous avons déjà fait connaître plusieurs oratoires chrétiens, à Rome ceux de Saint-Sixte et de Sainte-Sotère (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2894, fig. 2287); en Afrique, à Aguemounni-Oubekkar (voir *Dictionn.*, t. I, col. 677, fig. 129) dont on peut rapprocher celui de Henchir-el-Maâtria (voir *Dictionn.*, t. X, col. 424-427, fig. 7344-7345), un autre à l'ouest de Dougga, également sur plan trifolié et probablement chrétien [2]. A Ksar Hellal, sur l'oued Bou Zid (rive droite de la Siliana), dans un site désert et désolé, les ruines occupent une étendue de 10 hectares environ. On y voit de nombreuses citernes, un monument de forme elliptique (réservoir ou amphithéâtre) mesurant 20 m. de grand axe et 10 m. de petit axe, un grand pont en blocage, jeté sur le large ravin de l'oued Bou Zid, dont il reste une culée debout, sur la rive droite. Les deux édifices les mieux conservés sont un fort byzantin et un oratoire sur plan trilobé et qui est probablement celui dont l'existence avait déjà été signalée en ces termes : « temple tétrapyle qui a conservé sa voûte en blocage [3] ». Ce *trifolium* est aussi remarquablement conservé que le *quadrifolium* d'Henchir-el-Maâtria. Il présente à peu près les mêmes dimensions (fig. 9127). Il se compose d'une petite nef centrale sur plan carré, dont les assises inférieures sont construites en grand appareil. Elle est éclairée à la hauteur de 5 m., par quatre fenêtres, une sur chaque face : elle était couverte par une voûte d'arête en moellons dont les attaches subsistent. Au milieu, de chaque côté de la nef, s'ouvre, au-dessous de la fenêtre, un grand arceau en plein cintre; les voussoirs, en belles pierres de taille, sont appareillés avec soin. Trois de ces arceaux donnent sur des absides demi-circulaires voûtées en cul-de-four; l'une de ces voûtes subsiste. Au fond de chacune d'elles, à 1 m. 50 seulement de hauteur au-dessus du sol antique supposé, se trouvent deux ouvertures carrées, géminées, analogues à celles de la basilique du Djemaa-Kebira, au Kef, et qui donnent du jour aux absides.

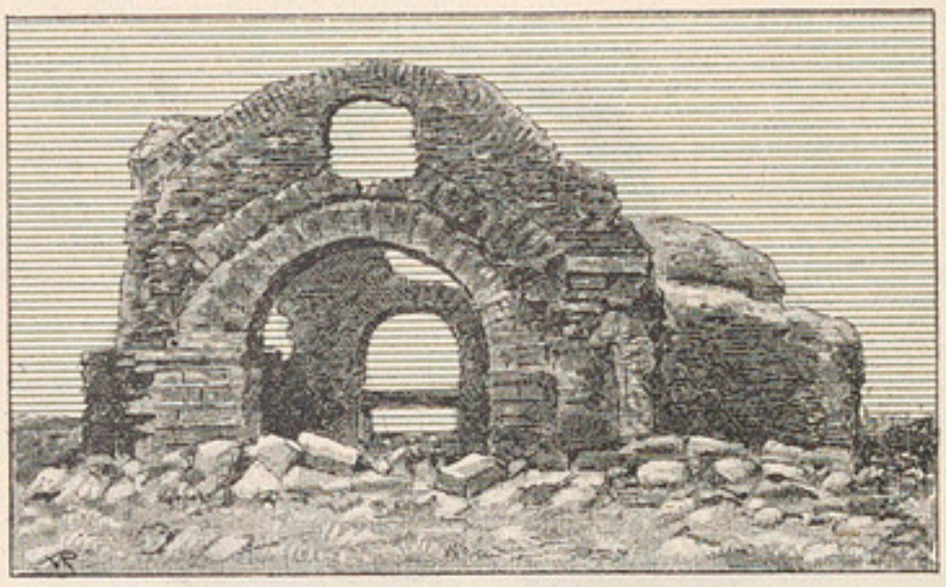

9126. — Ruines de l'oratoire. *Ibid.*, pl. VII.

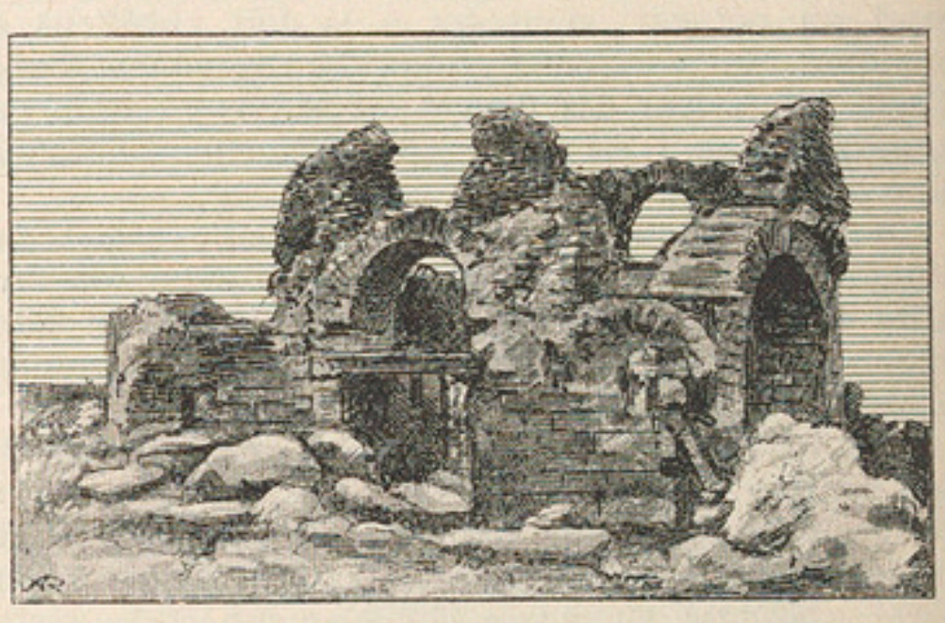

9127. — Ruines de l'oratoire, vues du Sud.

Le quatrième arceau est coupé par une porte rectangulaire dont il décharge le linteau. La porte haute de 2 m. environ et large de 1 m. 50 est formée de trois monolithes; elle est ornée de crossettes. Il est à remarquer que chacun des autres arceaux était également coupé à la hauteur du linteau de la porte d'entrée, c'est-à-dire à deux assises au-dessous de la naissance du cintre, par trois traverses, probablement en bois, dont les mortaises subsistent et qui servaient sans doute à accrocher des lampes ou à soutenir des tentures masquant l'entrée des absides. Les murs étaient entièrement enduits, sauf la porte d'entrée, d'un mortier de tuileaux qui subsiste par endroits. Le sol était probablement pavé de mosaïque [4].

H. Leclercq.

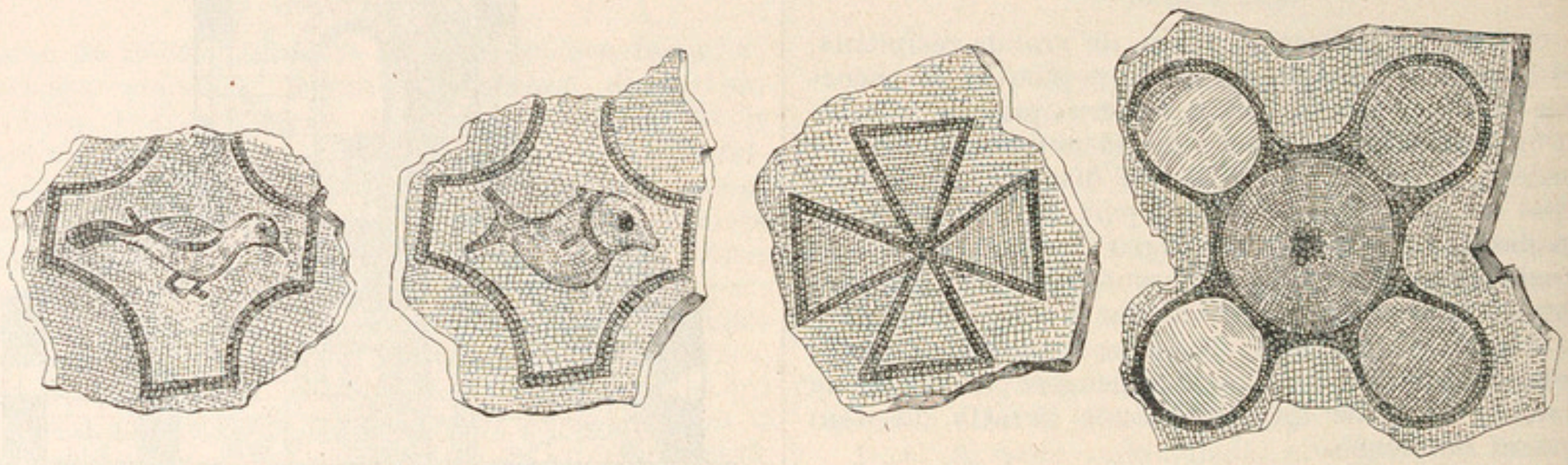

9128-9131. — Fragments de mosaïque provenant d'Orbessan.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. 153, 156.

**ORBESSAN.** — On a signalé à Orbessan (Gers) la présence d'une mosaïque d'époque romaine, probablement chrétienne, malheureusement elle a, pendant

[1] L. Carton, *L'église du prêtre Alexander, découverte à Bulla Regia en 1914*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 116-130. — [2] H. Saladin, *Rapport sur la mission en Tunisie en 1885*, dans *Nouvelles archives des missions scient.*, 1892, p. 525. — [3] Poinssot, dans *Bull. des antiq. africaines*, t. I, p. 328. — [4] P. Gauckler, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1897, p. 5-7.

des années, approvisionné les galopins du village qui jouaient aux billes et il semble qu'on n'a pu conserver que de rares fragments que le propriétaire du terrain dépeça en 1886, au gré de sa fantaisie. Quatre de ces fragments permettent de se faire une idée de ce pavement [1]. Les voici figurés et sommairement décrits :

1° Un canard sur un fond bleuté (fig. 9128); le canard est de couleur jaunâtre, l'œil est noir; le tour de l'œil, la queue, le bord des ailes, le ventre et les pattes sont rouges; six ou sept cubes en vert véronèse apparaissent sur l'épaule, près de l'aile. Le motif occupe un carré de 0 m. 20 sur chaque face. On remarquera la queue tombante qui ferait plutôt songer à un pigeon, une colombe.

2° Un gros poisson qui semble avoir le cou orné d'un ruban de couleur rouge (fig. 9129). L'œil vert émeraude est entouré de cubes rouges. Mêmes dimensions que le motif précédent dont il forme le pendant. Colombe et poisson, voici qui nous achemine vers le suivant.

3° Une croix du type appelé « croix de Malte »; les branches sont tracées en noir, le champ présente des reflets rouges, jaunes et bleuâtres (fig. 9130); le fond sur lequel la croix se détache est blanc. Mêmes dimensions que les deux motifs précédents.

4° Une rosace à quatre pans (fig. 9131).

H. Leclercq.

**ORBIS CHRISTIANUS.** — Lessing a rapporté, d'après Bolingbroke, la jolie histoire d'un savant fort dévotieux qui fut un jour surpris dans son oratoire, remerciant tout haut la Providence d'avoir créé pour lui des fabricants de dictionnaires [2]. Un aveu si compromettant est sans doute réservé à Dieu seul car les fabricants de dictionnaires ne sont certes pas gâtés par l'expression de la reconnaissance de leurs lecteurs. Ces confidences ne seront révélées, sans doute, que dans la vallée de Josaphat. En attendant, nous demandons qu'il nous soit permis de suggérer à un futur fabricant de dictionnaire une entreprise qui lui attirera la gratitude de tous les savants plus ou moins dévotieux. L'idée, pas plus que le titre, ne sont de nous, mais de Jean-Baptiste De Rossi qui n'eut jamais le loisir et les moyens de réaliser un *Orbis christianus*. A tous ceux qu'attire l'étude de cette période des antiquités chrétiennes qui s'étend du début de notre ère jusqu'au seuil du Moyen Age, nous conseillons — s'ils sentent en eux la flamme — d'imiter cet homme de lettres de qui on a dit : « A 20 ans, il fit le tour de lui-même et prit sa mesure. » Sans compter sur la tutelle des académies et sur les allocations des ministères, qu'ils se rendent compte de leur capacité et de leur résistance, qu'ils fassent un tour d'horizon sur le sujet qu'on leur présente et, leur choix décidé, qu'ils s'y appliquent jusqu'au jour où, dominant l'ensemble, maîtrisant le détail, ils se sentiront la force, le courage et l'ambition d'entreprendre et de poursuivre, puis — Dieu aidant — de terminer cet *Orbis christianus*.

Qu'y feront-ils entrer? Comment disposeront-ils leurs acquisitions? Ce n'est pas à nous de le leur apprendre, car l'œuvre instruira l'ouvrier et après son apprentissage de *cementarius* il saura devenir *architecta*. Il faut un long séjour dans le chantier, une familiarité avec toutes les ressources qu'il renferme avant d'entreprendre l'œuvre. Ce que nous-même avons tenté dans ce *Dictionnaire* n'est qu'une simple esquisse de ce qui reste à exécuter. L'antiquité chrétienne, pour être connue avec précision et méthode, exigerait que chaque individu dont le nom a été conservé dans un document quel qu'il soit, fit l'objet d'une notice. Parfois un nom tout seul, mais d'autres fois quelques pages sur son activité. Il y a ceux qui ne laissent qu'un nom, c'est déjà quelque chose, car il y a aussi les anonymes sur le compte desquels on sait vaguement un trait, un indice, qu'il faut recueillir. Après les individus, il y a les localités; celles dont les textes nous permettent de refaire l'histoire et celles qui ne sont attestées que par quelques moellons, un fragment d'inscription, les débris d'une mosaïque ou d'une tombe.

Ressaisir les moindres vestiges d'une communauté chrétienne, relever la trace d'une abside, l'emplacement d'une tombe, le nom d'un fidèle, l'indice du séjour d'un clerc et cela non pas seulement à Rome, à Alexandrie ou à Carthage, mais sur des centaines et des milliers de points, non pas à une date certaine, mais à un moment qu'on ne saurait fixer; non pas dans le monde romain, mais dans la société byzantine comme chez les peuples barbares, en un mot partout; voilà la matière de cet *Orbis christianus* qui tient à la fois de l'état civil et du cadastre, qui touche à l'histoire littéraire et à l'histoire de l'art, qui fait appel à l'épigraphie, à la numismatique, à la papyrologie, à la diplomatique et à toutes les branches d'activité imaginables. Il y a des individus à ressusciter, des familles à retrouver, des communautés à reconstituer à force de patience et de recherches; mieux encore, il y a des énigmes à résoudre et d'autres à énoncer sans espoir de solution. En un mot, il y a une enquête à entreprendre si vaste, si curieuse, si passionnante qu'elle peut être l'aliment et la récompense d'un labeur individuel de plus d'un demi-siècle.

On a tracé le cadre à remplir par ce que devrait être l'*Onomasticon* de l'Orient byzantin [3] et ce n'est là qu'une portion de ce que serait l'*Orbis christianus* avec son onomastique et sa toponomastique, son catalogue de tous les monuments qui ont existé, de tous les vestiges qu'on possède encore, de tous les écrits dont le contenu ou seulement le titre ou, à défaut du titre, le sujet nous est parvenu. C'est assez dire pour éveiller la curiosité et laisser entrevoir l'œuvre proposée.

Au sein du gigantesque désordre qui règne dans l'érudition enrichie chaque année de trouvailles nouvelles, ignorante des richesses ensevelies dans la multitude des publications à peu près insaisissables, il n'y a plus qu'un procédé à employer pour tirer parti de ce qui vaut la peine d'être connu, décrit, mesuré, figuré, c'est l'inventaire méthodique par noms d'individus, par noms de lieux, par dates.

Prenons un exemple. A Carthage, près de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique, on trouve une inscription chrétienne gravée sur une dalle de marbre épaisse de 0 m. 03, haute de 0 m. 30, large de 0 m. 24; hauteur des lettres 0 m. 04 [4] :

ΕΝΘΑΚΙΤΕ
ΦΟΡΤΟΥΝΑ
Η ΑΠΟ ΒΛΑC
CΑΝΑ ☧ ΠΙ
CTH

Cela semble tout simple, et cependant cette chrétienne qui se déclare πιστη et qui fait graver un *chrismon* sur son épitaphe, qui est-elle? Évidemment on songe à lire tout d'abord... Φορτοῦνα ἡ ἀπὸ ΒΛΑCCΑΝΑ, et ceci est une énigme. D'où venait cette chrétienne et quelle est la localité qui comptait une chrétienne si fière de l'être? Voici un nom de plus à retrouver pour l'histoire de l'expansion du christianisme.

[1] G. Collard, *Note sur une mosaïque romaine trouvée à Orbessan*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1906, p. 153-157. — [2] Lettre IV, édit. R. Gosche, *Lessing's Werke*, t. IV, Berlin, 1875, p. 343-344. — [3] P. Peeters, *Sur la nécessité d'un onomasticon de l'Orient byzantin*, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 485-499. — [4] A. Héron de Villefosse, *Inscr. chrét. de Carthage*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*, 1915, p. 114.

Chaque année, avons-nous dit, apporte son contingent de trouvailles archéologiques. En 1929, le t. VIII du *Dictionnaire* donnait une notice sur l'île de Lesbos (col. 2627-2629) où le christianisme était à peine représenté ; or cette même année le t. IV de *Byzantion* (1927-1928, paru en 1929) donnait une notice qui complétait ce que nous avions à peine indiqué ; et voici une communauté chrétienne bien vivace à ajouter à toutes celles que nous connaissons [1]. Chose curieuse, la Grèce propre était jusqu'à présent le pays qui avait livré le moins de vestiges de monuments de l'architecture chrétienne primitive. L'attention des archéologues s'y était portée presque exclusivement sur les monuments antiques et sur les églises byzantines proprement dites. Et l'on pouvait croire que le sol hellénique était pauvre en basiliques des premiers siècles chrétiens. Or cette apparence était trompeuse. Les recherches les plus récentes, spécialement celles de M. Ath. Orlandos, ont amené la découverte d'un nombre respectable de ces curieuses églises, notamment deux basiliques de l'île de Lesbos, mises au jour depuis longtemps par les habitants, mais restées inconnues à la science.

La première, au centre de l'île, se trouve près du village d'Ὑψηλομέτωπον ; elle est consacrée à saint Démétrius. La seconde, sous le nom de Saint-André-de-Crète, a été trouvée à la pointe ouest de l'île, près de la côte d'Eresos.

La basilique d'Hypsélométopon a la forme d'un rectangle allongé (15 m. 80 × 30 m. 10) partagé en trois nefs par deux rangées de six colonnes. La basilique proprement dite est précédée d'un *narthex* communiquant avec le *naos* par trois portes ; l'entrée de ce *narthex* n'est pas au milieu de la face ouest, mais à droite, c'est-à-dire à l'angle sud-ouest de la basilique ; c'est un porche fermé, avec façade *in antis* (deux colonnes libres). A l'Est, l'abside semi-circulaire n'apparaît pas extérieurement, comme dans la plupart des basiliques de la Grèce continentale, mais elle est inscrite dans le rectangle basilical. Entre le mur de fond et l'abside se trouvent quatre compartiments. On ne sait à quoi servaient les deux compartiments qui se trouvent immédiatement derrière l'abside.

Les bases des colonnes sont en place. Elles portent encore les rainures destinées à l'insertion de chancels. On a retrouvé des fragments de fûts (non cannelés) et des chapiteaux ionisants à croix de formes diverses. L'église avait un étage, ce qui résulte de la découverte de colonnes plus petites avec bases octogonales et chapiteaux ionisants. On a retrouvé aussi des morceaux de chancels, portant le chrisme dans une couronne avec filaments aboutissant à des feuilles de lierre surmontées de croix, un type qui appartient nettement aux VI^e^-VII^e^ siècles.

Le sol était couvert primitivement de mosaïques, dont des parties ont été découvertes par l'instituteur de la localité. Elles représentaient des figures géométriques (méandres, astragales) encadrant des champs carrés et rectangulaires occupés par des figures d'animaux (agneaux, paons, canards, dindons, poissons).

M. Orlandos a reproduit en minuscules les inscriptions suivantes :

Ὑπὲρ τῆς ψυχῆς Παππικίου πρεσβυτέρου

et

Ὑπὲρ εὐχῆς
Ἀνατολίου
καὶ τῆς συμβίου
αὐτοῦ Τρυφένης
καὶ παντὸς τοῦ
οἴκου αὐτοῦ
ἐψήρωσεν τὸ θυσιαστή-
ριον· ἰνδς Ης

M. Orlandos transcrit ce dernier chiffre ϛηϛ′ et se demande d'après quel système chronologique cette date est formulée. Mais il observe très justement qu'il ne peut s'agir d'une date énoncée suivant l'ère du monde, puisque les dates de cette espèce ne se trouvent pas avant le VIII^e^ siècle, et que l'église est du VI^e^, d'après le style et l'aspect général. En réalité, M. Orlandos a pris pour un ϛ′ ce qui n'est (après ἰνδ) qu'un signe d'abréviation ou (après H) une ponctuation ou un ornement. Il faut lire ἰνδ(ικτιῶνος) ὀγδόης, « VIII^e^ indiction », ce qui ne permet pas de dater le monument.

Quant à la basilique d'Eresos, dont le plan est pareil, mais non identique dans le détail (neuf colonnes, abside trapézoïdale, tour [clocher? escalier?] au sud du *narthex*), ses mosaïques sont remarquables. Cette décoration est réservée à la nef centrale. M Orlandos la décrit ainsi : « Les mosaïques ont été exécutées d'après un plan homogène, mais par différents donateurs, clercs et laïques, qui ont chacun assumé la décoration d'une section, ainsi qu'il résulte des inscriptions accompagnant la description de chaque compartiment, où est nommé, chaque fois, un donateur différent. La représentation centrale est entourée d'un large encadrement en forme de frise composée alternativement de rectangles grands et petits. Dans les petits rectangles sont des méandres (ou, aux quatre angles, un oiselet), dans les grands, des paons affrontés s'apprêtant à becqueter les fleurs qui les séparent. » M. Orlandos ajoute : « L'exactitude des plans, la vivacité du mouvement, l'harmonie du coloris, l'excellente exécution technique (voyez surtout les paons), tout cela fait de cette mosaïque un des plus beaux monuments chrétiens de l'espèce qui nous aient été conservés. »

Dans deux rectangles, au lieu de paons, sont des inscriptions.

Devant la porte centrale ou « royale » qui mène du *narthex* dans l'église, on lit :

Ἐπληρώθη τὸ ἔργον ἐπὶ τοῦ
ὁσιωτάτου ἐπισκ[όπου] ἡμῶν
Ἰωάννου τοῦ καὶ κ[αρπ]οφο ρή-
σαντος

Or ce Jean [M. Orlandos l'a immédiatement reconnu] est l'évêque « des îles » qui assista au concile d'Éphèse de 431, et qui est mentionné encore dans une inscription de Symé. On voit par là que l'église et les donateurs sont du V^e^ siècle et que Jean fut bien des « donateurs ». Le vocable d'André de Crète, donné par les habitants à cette église, est donc erroné, puisque André de Crète, l'hymnographe, florissait vers l'an 700 (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANDRÉ).

Je reproduis encore les inscriptions de cette église historique :

2 Ὑπὲρ εὐχῆς Τιμησίου κἄπαν-
τος τοῦ οἴκου αὐτοῦ ἐποίησα
τὸ διάχωρον ἐκ τῶν τοῦ Θεοῦ.
3 Ἀστερία ὑπὲρ
σωτηρίας ἐμαυ-
τῆς καὶ παντὸς
τοῦ οἴκου μου ἐκ τῶ[ν]
τοῦ Θεοῦ παρέ[σχ]ον.
4 Εὐξάμενος Ἰσίδωρος
ἐψήφωσα διάχωρον ἕν.

[1] A. Orlandos, Παλαιοχριστιανικαὶ βασιλικαὶ τῆς Λέσβου, extr. des Πρακτικά de l'Acad. d'Athènes, 1928; je cite le résumé de M.-H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. IV, p. 711-715.

5 Τιμαγόρας
πρεσβύτε-
ρος καὶ οἰκο-
νόμος ἐποί-
ησα ἀπὸ-
καρποφορῶν.

Deux inscriptions mutilées reproduisent la formule ἐποίησα ou ἐπύησα τὸ διάχωρον. Καρποφορῶ, καρποφορία, ἐκ τῶν τοῦ Θεοῦ, εὐξάμενος, ψηφῶ sont des expressions courantes aux Ve et VIe siècles. Διάχωρον (au sens de « compartiment ») est un mot nouveau.

Enfin, dans un autre endroit du territoire d'Eresos, à Afendelli, près du site antique dit « l'école de Théophraste », M. Orlandos a découvert une nouvelle basilique, qu'il a fouillée tout récemment ; dans un pavé en mosaïque, découvert à 1 m. 50 de profondeur, il a lu cette inscription :

Ὀνήσιμος παλατεῖνος
κὲ ἀπ' ἐγδίκων ἐκέντησεν τὸ
θυσιαστήριον κὲ τὸ ἔν βασιλικόν.

que je daterai de la fin du IVe siècle ou du début du Ve. Ce texte confirme le sens de κεντῶ, « orner de mosaïques » (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 61) et il nous présente le mot βασιλικὸν au sens de « nef d'église ». Τὸ ἐν βασιλικόν signifie évidemment l'une des nefs.

Notons qu'aucune croix, chrisme ou croix monogrammatique n'accompagne les inscriptions (il est vrai que sur les pavements on évitait ces signes sacrés) et sur neuf noms figurant sur ces textes, huit n'ont aucun caractère chrétien, et cela plus d'un siècle après la paix de l'Église. On voit par là que l'absence de « noms chrétiens » ne peut être invoquée contre la « christianité » des célèbres inscriptions de Théra avec la formule ὁ ἄγγελος τοῦ δεῖνα.

H. Leclercq.

**ORDALIE.** — I. Le mot. II. L'origine. III. La Grèce primitive. IV. Lois salique et ripuaire. V. La chrétienté occidentale. VI. L'intervention d'Agobard. VII. L'intervention d'Hincmar. VIII. L'abandon des ordalies. IX. Bibliographie.

I. Le mot. — Ordalie est un mot à racine anglo-saxonne : *ordal*, qu'on retrouve dans l'allemand moderne sous la forme *Urtheil*, qui signifie « jugement ».

II. L'origine. — Quelles sont les origines de l'ordalie? Si l'on étudie les conditions qui ont favorisé sa naissance et ses premiers développements, on reconnaît qu'elles sont purement religieuses. L'homme primitif n'avait pas la notion d'un ordre constant dans la nature ; il croyait à tout un monde d'êtres surnaturels, en sorte que sa religion était l'animisme. Dans sa pensée existaient des esprits mystérieux exerçant une action décisive sur la vie de l'individu, il importait de capter leur protection ou de se soustraire à leur néfaste influence ; de là naquirent ces formes des religions primitives, qu'on appelle l'incantation, la magie, etc. L'ordalie est un phénomène de la même catégorie. L'origine doit en être rattachée aux calamités publiques qui, dans la pensée de l'animiste, ne peuvent provenir que des esprits offensés ; il en résulte que celui ou ceux qui ont offensé les esprits doivent être punis : le salut de la société dépend de cette réparation, car il y a eu crime de lèse-divinité, et ce crime retombe sur la tribu tout entière. Mais comment découvrir le coupable qui se dérobe à la justice humaine? En s'adressant à la divinité elle-même ; de là l'ordalie. Dans le sens le plus large qu'on puisse attribuer à cette idée, l'ordalie est donc une demande adressée aux esprits, dans certaines conditions, en vue d'en obtenir une réponse, ou, pour préciser, c'est un procédé pour amener des êtres surnaturels à manifester, dans un cas donné, leur décision sur une question productive d'effets juridiques.

III. La Grèce primitive. — L'idée de l'ordalie résulte logiquement de la croyance en un Dieu de justice ; il est donc naturel qu'elle se rencontre à diverses époques et en divers pays. De toutes les sociétés préhistoriques, c'est la société grecque qui a le mieux conservé le souvenir légendaire. Nous ne pouvons suivre les manifestations telles qu'on les rencontre sur une multitude de points, dans l'Inde, à Rome, parmi les peuplades à peine civilisées, nous nous en tiendrons à la Grèce où les récits mythologiques et légendaires reflètent très souvent le droit primitif.

Les Grecs placent le royaume des morts aux confins de l'Océan ; lancer à la mer, c'est donc envoyer à la mort. Si la victime, placée dans des conditions telles que, sans intervention divine, elle doive périr, se sauve pourtant, c'est manifestement que la divinité la protège et proclame son innocence. Les moyens d'exposition sont choisis dans le dessein de permettre à la fois et de nécessiter cette intervention divine ; c'est le coffre hermétiquement fermé (λάρναξ) ; c'est le sac bien clos *(culeus)* ; c'est le bateau désemparé *(exarmatum navigium)*. Tous trois ont originairement pour objet de remettre à la divinité le jugement d'affaires de famille que le père de famille n'ose trancher : légitimité des nouveau-nés (c'est le cas le plus fréquent et le plus fameux : Œdipe, Persée, Dionysos, Telephos, Néleus et Pélée, Lycastos et Parrhasios, Romulus et Remus, etc., exposés sur les flots, sitôt après une naissance suspecte) ; virginité des filles (Danaé, Sémélé, Tyro, Silvia, etc.) ; fils accusés d'avoir violenté leur mère ou leur marâtre (Ténès, Hippolyte).

Imaginée par la justice patriarcale, l'épreuve du coffre se généralisa. Hypsipyle sauve son père en l'enfermant dans une λάρναξ ; c'est encore dans une λάρναξ (*arca*, « arche ») que le petit Zeus, Deucalion, par la protection de son père Zeus, se sauve sur les flots et sauve avec lui l'humanité. Lorsque les familles se groupent, ce genre d'ordalies passe avec elles dans le droit de la cité ; à Locres, les meurtriers d'Hésiode sont exposés en mer ; à Rome, les parricides, mis en sac, sont jetés dans l'eau. Dans l'ordalie par la mer, à côté de la forme passive, qui est l'exposition, il y a la forme active, la précipitation, le καταποντισμός proprement dit ; les accusés n'y subissent plus l'épreuve ; c'est volontairement qu'ils courent au-devant pour se justifier. Sur tout le littoral de la Grèce on rencontre, sous des noms divers, un même type de roches du saut-ordalie : roches leucades, argées, skironiennes ; parmi ces « sauts », il en est que la mythologie a rendus célèbres : saut de Sappho à Leucade, de Képhalos à Thorikos, de Glaukos à Anthédon, d'Inô et de Mélikertès à la Molouris de Mégare ; un examen attentif permet de discerner, dans l'immense domaine du folk-lore hellénique, plus d'une vingtaine de cas semblables (Halia, Hémithéa, Kallonè, Skirios, Égée, Thésée, Britomartis, Kalyké, Argynna, Apriatè, Astéria, Molpadia, Parthenos, etc.). Amphion aussi semble appartenir originairement à cette catégorie.

Bientôt, d'ailleurs, la littérature s'empare du καταποντισμός, transforme en victimes d'un désespoir d'amour les pauvres filles qui, soupçonnées, cherchaient à se justifier ou, requises d'amour, à échapper à leurs persécuteurs par cet appel à la justice de la mer. La primitive ordalie, entourée de toutes les garanties, devient, aux époques alexandrine et romaine, le remède à la mode du mal d'amour. Toutes les amoureuses et tous les amoureux de la mythologie durent y passer. Il n'est pas nécessaire que l'eau probatoire soit celle de la mer ; l'eau douce y suffit, celle des *katavothres* et des *kephalaria*, des rivières et des fleuves, des sources (la Kallirhoè d'Athènes où l'on puise le λουτρὸν νυμφικόν, pour éprouver la virginité avant le mariage), des puits (le Kallichoros d'Éleusis

où les femmes soupçonnées viennent prêter le serment de fidélité conjugale), des lacs (le lac des Palikes dont les eaux, dans leurs tourbillons de soufre bouillant, entraînent les parjures). Il n'est même pas nécessaire que ce soit dans l'eau que se précipite l'accusé ; il suffit qu'il se précipite, qu'il y ait ou non de l'eau au fond, dans une fissure assez profonde et sombre pour paraître une bouche de l'hadès.

Précipitation du haut d'un roc : Égée, Aglauros, les Cécropides du haut de l'Acropole, Thésée à Colone ou à Éleusis, le Sphinx à Thèbes et la Lamia à Delphes ; c'est le mode d'exécution qui s'est perpétué aux Phédriades, au Barathron, à la roche Tarpéienne. Précipitation dans une faille, une caverne ; les Latomies, le Kaiadas. Simple exposition dans une grotte sacrée : grotte de la flûte de Pan à Éphèse, grotte du serpent de Junon à Lanuvium, où l'on mène, pour se justifier, les jeunes filles soupçonnées d'inconduite.

L'enfouissement et l'emmurement que l'on voit toujours pratiqués, dans les légendes grecques, à l'égard des jeunes filles coupables envers la famille : Antigone, Mélanippe et, dans l'histoire, à Rome, les vestales.

Les épreuves par le feu, consistant soit à traverser un brasier (serment des gardiens dans *Antigone*), soit à marcher, pieds nus, sur des charbons ardents (prêtresses de Féronia à Soracte, d'Artemis à Castabala), soit à porter des fers rouges (encore les gardiens dans *Antigone*) ; ou les épreuves qui en dérivent : par le sang, par la pourpre substituée au sang, en portant de l'eau dans un crible, en rallumant un foyer avec un voile consacré, en buvant de l'eau sacrée, etc.

Ces ordalies primitives ont souvent subsisté à titre de peine, mais on peut en suivre les traces à l'époque historique : le serment et la question, double forme en Grèce de la peine probatoire et qui souvent tient lieu de la peine elle-même ; le contrôle par le feu de la légitimité des nouveau-nés, principe des Amphidromies ; le contrôle par l'eau de la virginité des fiancées, d'où résultent les Loutrophories ; la dokimasie même et le tirage au sort des magistrats, choix remis par les hommes aux dieux, tous ces rites semblent dériver des ordalies primitives. Mais ce n'est qu'à l'état de pénalités que nous connaissons la plupart d'entre elles ; aussi est-on en droit de se demander si ces prétendues ordalies ont jamais été autre chose que des peines [1].

IV. Lois salique et ripuaire. — Chez les Francs, les accusés, qu'ils fussent francs ou romains, se rendaient au *mallus* du comte, au tribunal du roi ou à la cour de l'évêque. Nous possédons encore dix-neuf procès-verbaux de jugements du tribunal du roi et aucun d'eux ne nous indique la loi suivant laquelle on a jugé ; même observation pour les quarante et une formules de jugements. La procédure varie peu d'un tribunal à l'autre. Qu'on prenne les formules de Tours ou les angevines qui sont romaines, ou les formules franques ou saliques de Bignon et de Merkel, on observe le même mode d'enquête, de jugement, de pénalités.

Partout on recourt à l'enquête par témoins. Dans la loi salique, les témoins comparaissent devant le tribunal et prêtent serment « qu'ils savent ce qui s'est passé », ou bien « qu'ils étaient présents », ou encore « qu'ils ont eu connaissance de tel héritage ou que le bien en litige appartient légitimement au plaideur [2] ». La loi ripuaire appelle en justice les témoins qui doivent « après avoir prêté serment, dire ce qu'ils savent [3] ». Une amende frappe le refus de témoigner et, à plus forte raison, le faux témoignage [4].

Si les pièces écrites viennent à manquer, si les témoins ne suffisent pas à démontrer la vérité, et d'ailleurs les juges n'étant pas des magistrats de profession, pouvaient ne pas posséder les aptitudes requises à la conduite d'une instruction minutieuse, l'embarras pouvait être grand. Alors une idée se faisait jour. Puisque la vérité ne se révélait pas, il fallait la forcer à se montrer, et comme Dieu seul possédait le secret, il fallait interroger Dieu et s'y prendre de façon à obtenir une réponse claire. Le moyen consistait à demander à Dieu son jugement et pour cela on soumettrait la partie en cause à une épreuve qui, dépassant l'ordre de la nature, réclamait une réponse quasi miraculeuse.

L'épreuve que nous voyons usitée dans la loi salique est celle qui consistait à plonger la main dans l'eau bouillante ou à saisir avec la main un fer rougi au feu [5]. Nous lisons dans cette loi que les rachimbourgs peuvent décider qu'un homme aura « ou à aller à l'eau bouillante » ou à payer la composition [6] ; ce qui veut dire que les juges n'étant pas fixés sur la culpabilité décident qu'on aura recours à l'épreuve ou bien que le prévenu portera la peine de la faute commise. Il est dit encore qu'un homme accusé de meurtre devra, pour prouver son innocence, « mettre la main à l'eau bouillante » : *Manum suam ad æneum mittere.* Il faut entendre qu'il ne sera réputé innocent qu'autant qu'il retirera sa main sans brûlure. « L'homme libre qui est accusé de vol subit l'épreuve, et si sa main est brûlée, il porte la peine de tout ce dont on l'accuse » ; c'est ce que dit un roi mérovingien [7]. Voici un homme qui accuse les témoins de son adversaire de faux témoignage : comment juger qu'il a raison? L'accusateur est mis à l'épreuve ; si sa main reste sans brûlure la preuve de son bon droit est établie, les témoins ont été incontestablement faux témoins et chacun d'eux doit porter l'amende de 15 *solidi* pour faux témoignage. Mais si sa main est brûlée, c'est son accusation qui était fausse et c'est lui qui est condamné à l'amende [8]. La loi ripuaire est d'accord avec la loi salique. Si un esclave a commis un délit, son innocence ou sa culpabilité est démontrée par l'épreuve, et si sa main est brûlée, l'esclave étant déclaré coupable, son maître paie le prix du délit [9]. La même loi montre un homme libre qui est forcé, à défaut d'autre moyen, de se justifier par l'épreuve [10].

L'épreuve était redoutable, et l'on sent bien que peu d'hommes osaient l'affronter. Aussi la loi permettait-elle de s'en racheter. L'accusé avait la faculté de « racheter sa main » pour une somme proportionnée au prix auquel était évalué le délit ou le crime dont on l'accusait [11]

[1] G. Glotz, *L'ordalie dans la Grèce primitive*, in-8°, Paris, 1904. — [2] *Lex salica*, XLVI, 2; XLIX, 1; LVI, 2. — [3] *Lex ripuaria*, L : *Ut testimonium quod sciunt jurati dicant.* — [4] *Lex salica*, XLVIII; XLIX, 3; *Lex ripuaria*, L, 2. — [5] Elle appelle cela ordinairement *aeneum* ou *igneum*, LIII, LVI, 1. — [6] *Rachimburgius judicavit ut aut ad ineo ambularet aut fidem de compositione faceret.* — [7] *Pactus pro tenore pacis*, 4 : *Si ingenuus in furtum inculpatur et ad ineum manum suam incenderit, de quætum inculpatus fuerit componat.* — [8] *Lex salica*, manuscrit de Leyde, *Vossianus, 119*, art. 16, édit. Holder, p. 49 : *Si vero testibus inculpaverit quod falsum testimonium dedissent, manum in ineum mittat; si sana fuerit, mulctam sustineant (testes) si manum suam comburet 15 solidos damnum sustineat.* — [9] *Lex ripuaria*, XXX, 1 : *Si quis in judicio pro servo interpellatus fuerit, dicat : Ego ignoro utrum servus meus culpabilis an innocens ex hoc exstiterat; propterea eum ad igneum repræsento... Si servus in igneum manum miserit et lesem tulerit, dominus ejus de furto servi culpabilis judicetur.* — [10] *Lex ripuaria*, XXXI, 5 : *ad igneum seu ad sortem excusare studeat.* — [11] *Lex salica*, LIII. *Si quis ad igneum admallatus fuerit... manum suam redimat... Si talis causa est unde solidos 15 reddere debuerat, solidos 3 manum suam redimat. Si fuerit causa quæ 35 solidos poterat culpabilem judicare, solidos 6 manum suam redimat. Si vero leudem alteri imputaverit et eum ad ineum admallatum habuerit, solidos 30 manum suam redimat.* Ajoutons que ce rachat n'était pas de droit, et comme il ne pouvait pas être imposé il fallait que la partie adverse y consentît; cela résulte des mots *si convenit*, qui sont répétés trois fois dans le même passage.

« Ces pratiques, dont on ne saisit pas l'origine, paraissent être venues de l'ancienne Germanie. L'idée qui s'y attachait est bien visible. Les hommes croyaient que Dieu, pour sauver l'innocent, faisait toujours un miracle et garantissait sa main de toute brûlure. L'Église chrétienne ne repoussa ni cette idée ni cette pratique, et nous trouverons un peu plus tard les formules par lesquelles le prêtre chrétien bénira l'eau bouillante et invoquera le jugement de Dieu [1].

« Il y avait aussi l'épreuve qu'on appelait la croix. On ne la rencontre pas dans la première partie de l'époque mérovingienne ; elle n'est signalée dans aucune des deux lois franques ni dans les décrets des rois ; elle est décrite dans une formule dont on ignore la date ; Charlemagne, dans un diplôme de 775, parle d'elle comme d'un usage ancien.

« Il est vraisemblable que l'épreuve par l'eau bouillante était germanique et païenne; l'épreuve par la croix est certainement chrétienne. Elle consistait en ceci : lorsque les juges n'avaient pu discerner de quel côté était le bon droit, ils décidaient que les deux parties seraient soumises à l'épreuve de la croix. Au jour convenu, les deux hommes entraient dans l'église et se plaçaient vis-à-vis de l'autel, les bras étendus. Ils devaient persister dans cette attitude, formant la croix, pendant toute la durée d'une longue messe. Le premier des deux à qui la fatigue faisait tomber les bras, perdait son procès. C'est que l'on croyait que Dieu lui avait refusé la force de subir l'épreuve jusqu'au bout ; Dieu l'avait condamné.

« De là des jugements comme celui-ci : deux hommes ont comparu devant le vicaire du comte au sujet d'une terre que chacun d'eux disait être sienne. Il fut jugé qu'ils devraient, dans quarante-deux jours, « se placer « debout en croix pour le jugement de Dieu [2] ». C'est ce qu'ils ont fait. « Le défendeur a eu le dessous à la « croix. » En conséquence, il devra, outre l'amende, remettre la terre en la possession du demandeur, qui la possédera à perpétuité et héréditairement [3].

« Le diplôme de 775, qui allègue une longue coutume, montre bien le caractère religieux de l'épreuve ; le roi déclare que, siégeant en son tribunal pour juger un procès, les pièces écrites ont fait défaut ou n'ont pas suffi pour porter la lumière dans son esprit ; il recourt donc aux « divins mystères » et il ordonne que les deux hommes « aillent à la croix et se tiennent debout « pour que Dieu donne son jugement [4]. »

V. La chrétienté occidentale. — « Le recours aux ordalies dans les religions païennes antérieures au christianisme ne peut être nié, mais c'est principalement par l'ancienne législation germanique que ces preuves de culpabilité ont pénétré en Occident. Il n'est plus soutenable aujourd'hui de faire de l'ordalie un concept essentiellement chrétien, encore qu'on ne puisse soutenir que *toutes* les ordalies sont d'origine païenne. Si quelques ordalies, telles que la preuve de l'eucharistie, le jugement de la croix et le serment sur les reliques des saints ont un caractère essentiellement chrétien, toutes les autres, et pour ne citer que les principales, le duel, les sorts, l'épreuve du fer rougi, les épreuves de l'eau bouillante et de l'eau froide sont manifestement, chez les peuples baptisés, d'importation germanique [5]. Ce sont des lois et des coutumes barbares qui ont passé par une infiltration lente et progressive dans les mœurs des fidèles et jusque dans les canons des conciles. L'Église, il est vrai, ne paraît d'abord avoir éprouvé aucune répugnance à les admettre. Les faits miraculeux dont les premiers siècles avaient été les témoins la prédisposaient à accepter sans surprise les marques sensibles d'une intervention extraordinaire de la Providence en faveur des innocents dans les causes où la justice humaine demeurait court [6]. » Des oppositions s'étaient dessinées, mais n'avaient pas dépassé la protestation individuelle. Tout ce qu'avaient pu dire saint Avit de Vienne [7] et Cassiodore [8] était demeuré enseveli sous le courant qui favorisait l'opinion favorable aux épreuves dont on attendait une manifestation surnaturelle. Des récits anciens contribuaient à accréditer l'idée d'interventions miraculeuses. Le plus célèbre était l'épreuve subie par l'apôtre saint Jean plongé dans l'huile bouillante devant la Porte latine et sorti indemne ; dès le v[e] et le vi[e] siècle une littérature hagiographique légendaire commençait à multiplier et à renchérir cet antécédent ; au viii[e], la littérature martyrologique de Bède, d'Adon et de leurs congénères répandrait des épisodes de plus en plus nombreux et merveilleux. On ne peut s'étonner de la créance populaire qui accueille ces récits lorsqu'on voit saint Augustin réclamer un miracle au tombeau de saint Paulin de Nole pour reconnaître l'innocence ou la culpabilité de deux prêtres accusés de fautes graves, et disposé à donner à ce miracle le caractère d'une intervention divine devant laquelle il soumet son propre jugement : *Ne divinæ potestati, sub cujus examine causa adhuc pendet, facere viderer injuriam, si illius judicio meo vellem præjudicio prævenire* [9].

Dans la chrétienté occidentale les ordalies furent introduites par les invasions barbares. « Elles s'imposèrent alors à une société qui n'était point primitive. Sans doute, dans la décomposition qui l'envahissait, cette société retournait à la barbarie, reprenait peu à peu des formes inférieures d'organisation sociale ; par suite, les conceptions qui correspondent à l'enfance de l'humanité et qui se conservent, à l'état latent, dans les masses populaires, remontaient à la surface. Sans cela des pratiques aussi grossières que les ordalies n'auraient jamais pu se faire admettre. Mais la culture romaine subsistait encore en partie ; à aucun moment elle ne disparut tout à fait. Il est particulièrement intéressant de voir comment l'Église qui conservait en elle tout ce qui restait de cette civilisation, se comporta à l'égard des ordalies. Elle accueillit très favorablement et adopta pour son propre usage l'un des modes de preuve qu'avaient importés les Germains : la disculpation de l'accusé par son serment, soutenu par des *cojurantes*. Il figure dans le système classique du droit canonique, encore en bonne place, avec le nom caractéristique de *purgatio canonica*. Certains soutiennent même, à tort selon nous, que l'Église n'emprunta point ce mode de preuve aux Germains, mais l'inventa de son côté et pour son propre compte. A l'inverse, elle répudia sans hésitation le duel judiciaire (voir *Dictionn.*, t. iv, au mot Duel), qui rappelait la bataille et entraînait l'effusion du sang. Pour ce qui est des autres ordalies, celles qu'on appelle parfois les ordalies unilatérales (les épreuves du fer rouge, de l'eau bouillante, de l'eau froide et autres semblables), il y eut dans l'Église des courants d'opinions contraires. C'est un fait bien connu, attesté par des textes innombrables, qu'elle prêtait son ministère pour bénir les éléments qui y

[1] Cf. de Rozière, *Recueil de formules*, n. 584-613. — [2] *Formulæ Bignonianæ*, 13. — [3] *Formulæ Bignonianæ*, 13. — [4] Diplôme de 775, dans J. Tardif, *Cartons des rois*, n. 75; cf. Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, in-8°, Paris, 1888, p. 425-426. — [5] F. Patetta, *Le ordalie, studio di storia del diritto e scienza del diritto comparato*, in-8°, Torino, 1890, p. 164-218. — [6] Vacandard, *L'Église et les ordalies*, dans *Études de critique et d'histoire religieuse*, in-12, t. i, Paris, 1905, p. 191-215. — [7] Agobard, *P. L.*, t. civ, col. 124-125, 254. — [8] Cassiodore, *P. L.*, t. lxix, col. 588. — [9] S. Augustin, *Epist.*, lxxviii, 4, *P. L.*, t. xxxiii, col. 268-269.

étaient employés, lorsqu'elles intervenaient devant les juridictions séculières : peut-être le fit-elle tout d'abord dans le seul but de substituer son intervention aux rites païens, que traditionnellement les populations germaniques pratiquaient à cette occasion. Le nom par lequel elle désigna de bonne heure ces épreuves paraît indiquer qu'elles lui auraient été toujours étrangères : elle les nomme, en effet, *purgatio vulgaris*, par opposition à la *purgatio canonica* [1]. Cela indique le droit barbare et grossier, tout différent du droit ecclésiastique [2]. »

Il est vrai que les papes condamnèrent et prohibèrent les ordalies d'une manière à peu près constante. Grégoire Ier, au commencement du VIIe siècle. Étienne VI, dans la seconde moitié du IXe, les réprouvent avec la plus grande netteté ; au milieu du XIe siècle, Alexandre II reproduit le même jugement. Mais la pratique était bien loin de se conformer scrupuleusement à ces lois, qu'elle paraît même n'avoir pas connues le plus souvent. La pratique ecclésiastique, en France et en Allemagne, se fixait en sens contraire. Dès le VIIIe siècle, les canons des conciles se montrent favorables aux ordalies. Vers l'an 700, les *canones hibernici* lui font accueil [3] et, en l'an 809, Charlemagne les prescrit dans un capitulaire : *ut omnes judicium Dei credant absque dubitatione* [4]. Le recours au jugement de la croix est imposé dans le cas de discussions conjugales ou de parjure, par le synode de Verberie, en 756 [5] ; par ceux d'Héristal en 779 [6], et de Riesbach-Salzbourg en 799-800 [7]. Le concile de Dingolfing, en 770, fait appel au duel [8] ; celui de Neuching, en 772, impose le jugement de Dieu [9]. Au concile de Francfort, en 792, en présence des légats du pape Étienne, l'évêque de Verdun, accusé de haute trahison, fut innocenté parce qu'un de ses serviteurs, s'étant soumis à sa place au jugement de Dieu, réussit ainsi à prouver son innocence [10]. A la fin du IXe siècle, l'Église employait couramment pour son propre compte les ordalies ; c'était le mode de disculpation qu'elle imposait le plus souvent à ceux qui étaient dénoncés dans les causes synodales [11]. Les conciles particuliers de Worms, en 868 ; de Thieure, en 895 ; de Salgenstadt, en 1022, en sanctionnèrent expressément l'emploi.

Au IXe siècle, la situation se modifie. Agobard (voir ce nom), archevêque de Lyon, attaque avec vivacité les ordalies et les condamne dans son traité *De divinis sententiis* [12] où il invoque les mêmes raisons qui triompheront quelques siècles plus tard. Dans ce traité, il soutient que les jugements de Dieu sont impénétrables et montre que les ordalies, et tout particulièrement le duel, vont contre la doctrine du Christ. Agobard est également l'auteur d'une lettre à Louis le Débonnaire intitulée : *Liber adversus legem Gundebaldi et impia certamina quæ per eam geruntur* où il réprouve l'épreuve du fer rouge et celle de l'eau froide au même titre que le duel [13].

VI. L'INTERVENTION D'AGOBARD. — Gondebaud, roi des Burgondes, avait promulgué une loi en vertu de laquelle les procès entre particuliers devaient être soumis à la décision d'un combat singulier entre les parties ou par quelques épreuves et non par les voies ordinaires de la justice. Cette loi remontait au VIe siècle et trouvait encore son application au IXe, quoique l'expérience journalière en montrât les inconvénients. Agobard s'efforça de la dénoncer et de la combattre afin de la faire révoquer et, à cet effet, il s'adressa à Louis le Débonnaire pour lui soumettre l'argumentation suivante : les hommes étant tous l'ouvrage d'un même Dieu et rachetés par son sang, il ne doit y avoir parmi eux qu'une même foi, qu'une même espérance, qu'une même volonté, comme ils n'ont qu'une même formule de prières. La diversité des lois établies par les princes ne peut que devenir nuisible à cette unité. Il arrive fort souvent que de cinq personnes qui voyagent ou qui sont assises ensemble, aucune d'elles n'a une loi commune avec une autre. Agobard parle des lois extérieures, c'est-à-dire de celles qui ont été données par les princes de la terre ; car il convient que ces cinq personnes sont liées par une même loi pour les choses de l'éternité, qui est la loi de Jésus-Christ.

Après ce préambule il vient à la loi de Gondebaud. Il demande quelle en peut être l'utilité, vu qu'elle a été faite par un prince hérétique et grand ennemi de la foi catholique, et pourquoi, à cause de cette loi, un bon chrétien ne pourra plus rendre témoignage dans la cause d'un autre, dans des affaires qui pourraient se décider par témoins. Il montre ainsi l'injustice de cette loi : des personnes de faible tempérament, des infirmes, des vieillards sont obligés, souvent pour des choses de peu d'importance, de se battre au péril de leur vie, et toujours aux dépens de la charité, qui est si essentielle à un chrétien, que sans elle la foi, le martyre et les autres vertus ne sont rien. Il met sous les yeux de ce prince la manière dont Salomon termina la dispute entre deux femmes de mauvaise vie, et la discussion dont Daniel usa pour délivrer Suzanne. Ensuite il rapporte le résultat d'une conférence entre Gondebaud et saint Avit de Vienne quelque temps après la promulgation de cette loi. Le saint en fit au roi des reproches. Gondebaud lui ayant fait observer que souvent la victoire se déclarait pour l'innocence dans un combat singulier livré pour décider les difficultés entre les royaumes et les nations, saint Avit répondit : « On voit aussi très souvent la partie innocente périr dans ces sortes de combats, au reste si ceux qui les ordonnent n'ont en vue que de rendre Dieu le juge des difficultés, ils feraient beaucoup mieux de s'en tenir à ce que Dieu dit dans l'Écriture : « C'est à moi que la vengeance est réservée, c'est moi « qui l'exercerai [14]. »

On trouve un écho des répugnances d'Agobard dans le concile de Valence de 855 [15] ; dès 817 le concile d'Aix-la-Chapelle avait interdit l'épreuve de la croix [16].

Agobard combat non seulement la loi Gombette [17], mais il examine et repousse les autres ordalies [18] et

[1] Ce terme se trouve dans une lettre de saint Grégoire Ier à la reine Brunehaut, de l'année 602 : *Vulgarem denique ac nulla canonica sanctione fultam legem, scilicet frigidæ aquæ ignitique ferri contactum aut cujuslibet popularis inventionis (quia fabricante hæc sunt omnino ficta invidia) nec ipsum exhibere, nec aliquo modo volumus postulare, imo apostolica auctoritate prohibemus firmisse.* Cela devient l'expression technique; cf. aux Décrétales de Grégoire IX : l. V, tit. XXXIV, *De purgatione canonica*; tit. XXXV, *De purgatione vulgari*. — [2] A. Esmein, *Les ordalies dans l'Église gallicane au IXe siècle, Hincmar de Reims et ses contemporains*, in-8°, Paris, 1898, p. 2-3. — [3] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XII, col. 127. — [4] *Mon. Germ. hist., Leges*, sect. II, t. I, p. 150. — [5] Can. 17, dans Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 920. — [6] Can. 10, dans Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 979. — [7] Can. 15, dans Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 1108. — [8] Can. 11, dans *ibid.*, t. III, p. 962. — [9] Can. 6 et 8, dans *ibid.*, t. III, p. 966, 967. — [10] Can. 9, dans *ibid.*, t. III, p. 1057. — [11] Regino, *Libri duo de synodalibus causis*, édit. Wasserschleben, t. II, p. 242, n. 73; p. 332, n. 303. — [12] *P. L.*, t. CIV, col. 249-268. — [13] Agobard, *Opera*, édit. Baluze, 1666, p. 107-121; *P. L.*, t. CIV, col. 125 sq. — [14] S. Grelewski, *La réaction contre les ordalies en France depuis le IXe siècle jusqu'au décret de Gratien*, in-8°, Rennes, 1924. — [15] Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. VI, p. 207, can. 12. — [16] Id., *ibid.*, t. IV, p. 29, can. 27. — [17] *Liber adversus legem Gundobadi et impia certamina quæ per eam geruntur*, *P. L.*, t. CIV, col. 114 sq. — [18] *Liber de divinis sententiis digestus cum brevissimis annulationibus contra damnabilem opinionem putantium divini judicii veritatem igne vel aquis vel conflictu armorum patefieri*, *P. L.*, t. CIV, col. 250 sq.

principalement le duel. On trouve, ramassées dans ces quelques pages, les protestations d'un homme de cœur et d'une belle intelligence.

« Agobard affirme que Dieu n'a jamais ordonné ni permis de pareilles procédures et que l'Écriture n'en parle pas. Il sait et il ajoute que ce ne sont pas les saints (les Pères de l'Église) ou les fidèles qui les ont introduites ; il va jusqu'à soutenir que même la *lex humana* ne les admet pas, ce qui peut paraître singulier, à moins que, par là, il n'entende seulement le droit romain. Ce n'est pas qu'il ignore le c. v du livre des Nombres et l'épreuve des eaux amères ; mais il saura retourner l'argument, comme on le verra un peu plus loin. Faire appel à ces ordalies, ce n'est pas autre chose, dit-il, que tenter Dieu ; car, s'il est bien certain que rien n'arrive sans sa volonté, que sans elle un cheveu ne peut tomber de la tête de l'homme, ni une feuille des branches de l'arbre, les jugements de Dieu sur la terre sont occultes et obscurs, incompréhensibles à l'intelligence humaine. Les justes sont appelés *pecora occisionis* et *notissimum est bonos a malis interfici, nisi in bellis publicis et legalibus judiciis.*

« Mais c'est surtout une démonstration par l'absurde qu'Agobard produit en faveur de sa thèse. Si Dieu avait ainsi mis ses jugements à la disposition des hommes, il n'y aurait pas eu besoin pour eux de juges et de tribunaux. Prenant alors certaines dispositions de l'Ancien Testament concernant la preuve des faits douteux et cachés, il montre que ces prescriptions eussent été inutiles si les ordalies par le duel, par le feu et par l'eau avaient été connues. Parmi ces dispositions figure justement l'épreuve des eaux amères, et par suite Agobard n'admet aucun rapprochement entre elles et les ordalies usitées de son temps ; il n'admet pas qu'il y ait entre l'une et les autres aucune similitude. Il cite également comme étant propre à l'Ancien Testament une curieuse procédure dans le cas d'un meurtre dont l'auteur est inconnu, quoique l'une des additions à la loi salique contienne une procédure analogue [1]. Sur ce point Hincmar était plus près que lui de la vérité, sans que d'ailleurs ni l'un ni l'autre en eussent conscience.

« Enfin, dit Agobard, si l'on admet le *judicium Dei*, il n'y a plus rien de caché pour les hommes et les vérités mêmes de la foi devraient se prouver par ce mode. De fait l'esprit des hommes de ce temps ne répugnait point à cette dernière conséquence. Agobard raconte lui-même comment le roi arien Gondebaud en fit la proposition à l'évêque Avit qui tentait de le convertir à la foi catholique [2]. »

VII. L'INTERVENTION D'HINCMAR. — En face d'Agobard se trouve Hincmar de Reims qui soutient l'opinion contraire. Celui-ci est revenu à trois reprises dans ses écrits sur la question des ordalies, les deux premiers écrits appartiennent à l'année 860. C'est d'abord un rapport présenté au concile de Touzy à propos d'une affaire délicate [3]. Le comte Régimont dénonçait aux Pères du concile le jeune Étienne, son gendre, qui refusait de consommer le mariage [4]. Étienne invoquait pour sa défense qu'après la *desponsatio* il avait été agité de scrupules, confirmés par son confesseur parce que, antérieurement, il avait entretenu des relations charnelles avec une parente de sa femme. A trois reprises il avait remis la célébration des noces, puis il avait reçu sa femme chez lui et n'avait pu se résoudre à l'épouser ; en conséquence, il demandait aux évêques de proclamer la nullité du lien conjugal. Étienne refusait de nommer la parente de sa femme et, dès lors, aucune preuve n'était possible, aussi proposait-il deux solutions : 1° se disculper par le serment et les *cojurantes* [5] ; 2° soumettre au jugement de Dieu — probablement l'épreuve du fer rouge — un certain nombre de ses serviteurs [6].

Hincmar, siégeant au concile, avait à prendre parti. Il admet et approuve la disculpation par le serment (la *purgatio canonica*), cependant il écarte l'ordalie parce qu'il la juge inapplicable dans le cas présent. Selon lui, le *judicium* n'intervient que dans deux cas, selon l'usage [7]. Quand il s'agit d'un litige entre deux parties égales, il peut être imposé par un supérieur à un inférieur ; cela supposait sans doute une poursuite d'office et c'est de cette façon que l'Église la pratiquait dans les *causæ synodales;* cela supposait probablement aussi que l'individu poursuivi n'était pas de condition entièrement libre. Dans l'hypothèse, il ne pouvait être décrété d'autorité par le concile, il n'aurait pu intervenir que par le libre accord des parties. Ainsi donc, en tout ceci, Hincmar ne paraît avoir aucun scrupule quant à la pratique coutumière des ordalies.

En cette même année 860, une autre affaire surgit. Lothaire II, roi de Lorraine, marié en 855 à Theutberge, fille du comte Boson, fut désireux d'épouser Waldrade, sa concubine, et pour cela de faire casser son premier mariage. En conséquence, en 858, Lothaire traduisit Theutberge devant un tribunal séculier sous l'accusation d'avoir eu, avant son mariage, un enfant de son frère Huebert et de s'être fait avorter. A défaut de preuves on décida que la reine subirait l'épreuve du fer rouge ou de l'eau bouillante par un *vicarius ;* celui-ci en sortit indemne : *incoctus evasit.* Lothaire reprit Theutberge, mais il s'adressa à un tribunal ecclésiastique qu'il jugeait, probablement, plus malléable. En janvier 860, un synode se tint à Aix, par-devant lequel le roi exposa ses doutes et la reine, flanquée de son confesseur, vint s'avouer indigne de vivre dans l'état de mariage. Le mois suivant, autre synode, nouveaux aveux de la reine, plus formels que précédemment et rédigés par écrits. Évêques et abbés se déclarèrent pleinement instruits, soumirent la reine à une pénitence et Lothaire II épousa Waldrade (avril 862).

Tout cela n'allait point sans contradiction. Les évêques qui ne partageaient pas l'opinion du concile s'adressèrent à Hincmar à qui ils soumirent une série de questions *(interrogationes)*. Il répondit. Six mois se passèrent et les mêmes évêques l'interrogèrent de nouveau ; il répondit encore ; cela fait, il composa de ces deux réponses un écrit qu'il intitula : *De divortio Lotharii regis et Tetbergæ reginæ*. Hincmar prenait la défense de Theutberge qui triompha grâce à l'appui du pape Nicolas Ier et redevint reine et épouse légitime en 865.

Un des points principaux de la consultation d'Hincmar consiste dans la justification des ordalies. Lors de

[1] Premier capitulaire ajouté à la Loi salique, 9 : *De hominem inter duas villas occisem.* — [2] A. Esmein, *op. cit.*, p. 22-24. — [3] *Ad Rodulfum et Frotarium archiepiscopos de nuptiis Stephani et filiæ Regimundi comitis*, dans Hincmar, *Opera*, édit. Sirmond, t. II, p. 647 sq. ; *P. L.*, t. CXXVI, col. 145 sq. — [4] Schrörs, *Hincmar Erzbischof von Reims*, p. 211. — [5] Voici les paroles d'Étienne : *Et quoniam ita se rationis veritas per omnia habeat, et non dolo neque odio sive despectu alicujus, aut amore feminæ alterius, nisi sicut vobis modo Deo teste narravi hoc egerim, qualicumque modo vobis placet, per me ipsum et per parentes, atque amicos seu fideles meos, hoc vobis verum esse sacramento vel alio quolibet conveniente modo demonstro;* édit. Sirmond, t. II, p. 649. — [6] *Et si vultis ac quæritis, quantoscumque servos meos decernitis inde in judicium mitto.* Les termes *in judicium mittere*, pour signifier « soumettre à l'ordalie », sont l'expression technique. — [7] *Quæ sacramenti purgatio et in ecclesiasticis et in exteris legibus usitatissima, et de fidei veritate etiam a primis sæculis esse constat exorta. Judicium autem non nisi propacis caritatisque concordia inter coæquales fieri solet; fit autem a subjectis ad satisfactionem majorum, quod in hac causa nisi ex placito fiat, non potest ex auctoritate requiri.*

la procédure de 858, Theutberge avait subi, par son *vicarius*, l'épreuve du fer rouge. Si l'Église admettait cette preuve imposée par un tribunal séculier, il y avait chose jugée, et tout ce qui s'était fait depuis lors était sans valeur. Hincmar produisit donc une apologie en forme des ordalies, dont l'influence a été considérable. Elle se trouve exposée dans l'*interrogatio VI;* elle vise à la fois le serment purgatoire et la *purgatio vulgaris*.

Les arguments invoqués par Hincmar se ramènent à trois catégories.

Il aborde ce que le livre des Nombres, c. v, appelle *sacrificium zelotypiæ*, c'est-à-dire l'épreuve des eaux amères (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1690-1692). L'époux qui entretenait des soupçons sur la fidélité de sa femme, l'amenait au temple où elle devait boire une coupe dont le contenu la laissait indemne si elle était innocente, et, au contraire, produisait d'épouvantables conséquences si elle était coupable. Il s'agit bien là d'une ordalie. Celles-ci sont en quelque sorte une institution générale, naturelle aux civilisations peu avancées. Il n'est pas étonnant qu'il s'en trouve des traces dans les documents juridiques de l'Ancien Testament, où ces traits archaïques ne sont pas rares. Et on se rappellera que certains apocryphes du Nouveau Testament ont eu l'irrévérence de supposer que la vierge Marie avait été soumise à cette ordalie, ce qui fait l'objet d'une scène sculptée sur le chaire de Maximien de Ravenne. Hincmar n'a pas manqué de faire un rapprochement entre l'épreuve signalée au livre des Nombres et l'ordalie, et il en a conclu, ainsi que ses contemporains, que la loi de Dieu contenait très nettement une ordalie. Ils en tiraient cette conclusion que Dieu même en avait approuvé le principe ; et cet argument, direct et très fort, restera jusqu'au bout au premier rang dans la théorie des *judicia Dei*.

Hincmar mentionne les ordalies les plus usitées de son temps : le fer rouge, l'eau bouillante, l'eau froide. Comme il ne leur découvrait aucun équivalent direct dans l'Écriture, il cherche des arguments ; il rappelle le rôle que le feu et l'eau remplissent dans maints passages de l'Écriture où ils sont les instruments du jugement de Dieu ; le déluge, la destruction de Sodome, le jugement dernier. Ce n'est pas tout. Hincmar éprouve une prédilection pour l'eau bouillante qui combine l'action de l'eau et du feu, il la compare au baptême dans lequel ces mêmes éléments interviennent. Ce rapprochement lui agrée, il y revient à diverses reprises, en particulier lorsqu'il explique comment le *judicium* est subi par l'intermédiaire d'un *vicarius*. De même dans le baptême, l'enfant reçoit l'eau qui purifie, mais les promesses et les renonciations sont faites par un autre. Dans le *judicium*, l'accusé fait les déclarations et le *vicarius* est mis en contact avec l'élément.

L'eau bouillante a les préférences d'Hincmar, qui admet toutefois le fer rouge et l'eau froide ; mais ici il ne laisse pas d'être embarrassé à l'occasion du *judicium aquæ frigidæ*. Selon la logique du symbolisme qu'il vient d'exposer, il semblerait qu'ici le coupable doit couler au fond de l'eau, comme les hommes pervers avaient été engloutis par le déluge. Or c'était justement dans le sens opposé que l'épreuve était pratiquée : elle réussissait et l'innocence était établie si le patient coulait au fond ; elle échouait et la culpabilité était acquise lorsqu'il flottait plus ou moins nettement à la surface. Hincmar, fort embarrassé, commence par dire que dans les mystères de la foi il est impossible de tout comprendre, puis il trouve autre chose : la mer, dit-il, figure le baptême et elle rejette tout ce qui est mort et impur ; c'est ainsi qu'elle rejeta les corps des Égyptiens lancés à la poursuite des Hébreux. Et à cette occasion Hincmar explique comment on pratiquait cette épreuve : le patient ligoté était tenu au bout d'une corde pendant qu'on le plongeait dans l'eau. Si l'épreuve n'était pas décisive à la première trempée, on recommençait.

Hincmar apporte en faveur des ordalies un troisième ordre d'arguments. Il a recours aux textes de l'Ancien et du Nouveau Testament comme recommandant en termes généraux la *purgatio* et nous apprenons ainsi qu'au IXe siècle les mots *se purgare*, *se expurgare*, *purgatio* signifiaient la disculpation par le serment ou par les ordalies. On n'est pas peu surpris de l'entendre interpréter ces mots de saint Paul : *Expurgate vetus fermentum* (I Cor., v, 7) comme si l'Apôtre prescrivait de soumettre à la *purgatio canonica* ou *vulgaris* le chrétien soupçonné d'un crime que l'on ne peut convaincre par témoins.

De même *judicium* tend à désigner d'une façon ordinaire le *judicium Dei*, devenu le mode de jugement par excellence, l'ordalie. Il prendra même un sens plus concret encore, désignant l'élément matériel qui servait à l'épreuve ; c'est ce qui est arrivé pour l'ordalie la plus usitée de toutes, le *judicium ferri caudentis*. Dès lors, les hommes de ce temps, chaque fois qu'ils rencontraient dans les textes ecclésiastiques *verum judicium* et *justum judicium*, ne doutaient pas qu'il ne fût question de l'ordalie. Hincmar entre déjà dans cette voie, mais c'est surtout après lui que cette interprétation rencontre des partisans. Elle s'applique en particulier à un texte que l'on attribuait à un pape Grégoire (sans désigner lequel) et qui paraît figurer d'abord dans une lettre de Rhaban Maur à Héribald, en 853. Il s'agissait de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance du mari, et il y était dit de la femme *si probare poterit per verum judicium quod verum sit*. Il est peu vraisemblable que le texte visât par ces mots le *judicium Dei*, car Rhaban, qui le produisit le premier, était l'adversaire des ordalies. C'est pourtant ainsi qu'on l'entendit dans la suite. C'est le sens que lui donne encore Gratien, qui l'a inséré trois fois dans son recueil ; il le cite en particulier comme un des textes qui montrent que le droit canonique ne repousse pas absolument les ordalies.

La même interprétation fut donnée d'un passage de Burchard de Worms où les mots *per rectum judicium* reviennent par deux fois, mais ici l'original lui-même avait peut-être déjà ce sens. Il est curieux de voir plus tard l'interprétation des canonistes du XIIIe siècle remonter ce courant en sens contraire, et rendre au mot *judicium*, parfois à tort, un sens qui exclut le jugement de Dieu.

On doit remarquer qu'Hincmar passe sous silence toutes les décrétales qui prohibaient les ordalies ; il eut pu faire exception pour celle qui est mise sous le nom de Grégoire Ier. Par contre, il fait allusion aux capitulaires des rois francs qui interdisent l'ordalie de l'eau froide [1] et l'épreuve de la croix [2] ; mais il ne s'y arrête pas, car ces dispositions n'appartiennent pas aux capitulaires ecclésiastiques qui ont promulgué les décrets arrêtés dans les synodes.

« Somme toute cet homme, d'ailleurs remarquable, dont la clairvoyance avait en partie deviné la fausseté des grands apocryphes du IXe siècle, n'avait fait ici que prêter aux coutumes barbares l'appui d'une

[1] *Capitulare missorum Wormatiense*, ann. 829, can. 12 : *Ut examen aquæ frigidæ, quod actenus faciebant, a missis nostris omnibus interdicatur ne ulterius fiat*, dans Boretius, *Capitularia*, t. II, p. 16. — [2] *Capitulare*, ann. 818-819, can. 27; Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 179, dans *Monumenta Germaniæ historica*.

théologie puérile, d'un symbolisme aventureux et d'une érudition dénuée de toute critique [1]. Sa démonstration devait peser d'un grand poids, exercer une profonde influence dans l'Église gallicane. Il avait été, en effet, jusqu'à affirmer par plusieurs fois que c'était l'Église même qui avait introduit et sanctionné les ordalies, que les Pères de l'Église les avaient établies sous une inspiration divine [2]. » La doctrine d'Hincmar répondait à l'opinion courante et s'imposa pendant plusieurs siècles. Il rencontra cependant un contradicteur éminent en la personne de Rhaban Maur, archevêque de Mayence, dont les écrits semblent perdus, mais dont l'opinion sur les ordalies nous est connue par la lettre d'Hincmar à Hildegaire de Meaux, écrite après la mort du roi Lothaire à la suite d'une conversation où ils avaient traité de l'ordalie par l'eau froide. Hincmar, pour répondre à Hildegaire, a presque en entier et littéralement reproduit la dissertation sur ce sujet d'après la consultation *De divortio Lotharii*. Au début et à la fin de la lettre il déclare qu'il ne se croit pas infaillible, ce qui montre que son opinion différait de celle de Rhaban Maur [3].

VIII. L'ABANDON DES ORDALIES. — A partir du IXe siècle l'histoire des ordalies ne nous appartient plus ; on la trouvera résumée ailleurs ; il nous suffit de dire qu'elles durèrent jusqu'au XIIIe siècle et entre Hincmar et cette date nous rencontrons deux personnages qui exercèrent une influence capitale sur le droit canonique : Yves de Chartres et Gratien.

La question des ordalies est traitée dans neuf lettres qui font partie de la correspondance d'Yves de Chartres. D'une façon générale, Yves est défavorable au jugement de Dieu auquel il oppose trois décisions du Saint-Siège qu'il rappelle à plusieurs reprises. Outre ces raisons d'autorité, il fait appel à sa propre expérience : « L'épreuve du fer rouge, écrit-il à un de ses correspondants, ne vous fournit aucun argument certain, attendu que de cette épreuve, par un secret jugement de Dieu, nous avons pu voir beaucoup de coupables sortir absous et beaucoup d'innocents condamnés. C'est donc à la fois une action mauvaise et inutile que celle qui consiste à tenter Dieu [4]. » Mais, d'autre part, même devant les tribunaux ecclésiastiques, le jugement de Dieu peut être, suivant l'avis d'Yves, tout au moins toléré quand il n'est pas possible de produire d'autre preuve ; cela est dit formellement par une de ses lettres et insinué par plusieurs autres, où est rappelé un texte emprunté à saint Augustin : *Quamdiu habet homo quod faciat, non debet tentare Deum*. En fait, Yves admettait subsidiairement le jugement de Dieu [5]. Probablement Yves envisageait les ordalies comme un moindre mal et un moyen de rétablir la paix, d'empêcher les meurtres, les vengeances et les représailles.

Au milieu du XIIe siècle, Gratien se prononce encore en faveur des ordalies. Après avoir, suivant sa méthode, exposé le pour et le contre, il produit les décisions pontificales de Grégoire Ier et d'Étienne VI qui prohibent ces épreuves ; mais il doute de la généralité de ces prohibitions, par suite du texte attribué au pape Grégoire qui admet le *verum judicium* et à raison du chapitre des Nombres sur les eaux amères. Il croit cependant que la défense portée par le pape Étienne est générale. En faveur de l'admission des ordalies, il invoque les décisions des conciles de Thieure, de Worms et de Salgenstadt. Il conclut donc en définitive en ce sens et c'est ainsi que la glose ordinaire entend son exposition. La seule réserve qu'il admette, c'est que les ordalies devront être librement acceptées par ceux qui les subissent.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, la situation change sous l'influence de l'étude du droit romain ; Étienne de Tournay (1135-1203) invoque en ce sens des arguments proprement canoniques. En 1215, le IVe concile du Latran, dans son 18e canon, défend à tout membre du clergé de prêter son ministère pour bénir ou consacrer les éléments ou objets servant à l'ordalie.

IX. BIBLIOGRAPHIE. — Anonyme, *Bénédiction de l'eau bouillante pour le jugement de Dieu*, dans *Revue hist. scient. et litt. du dép. du Tarn*, t. II, 1878-1879, p. 45 sq. — Anonyme, *Formules d'adjuration et de bénédiction pour les épreuves judiciaires*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LVI, 1895, p. 598-599 (d'après le ms. *lat. 1687*, fol. 41 v°-42 de la Bibl. nat., XIIe siècle. — Ameilhon, *Remarques critiques sur l'espèce d'épreuve judiciaire appelée vulgairement épreuve de l'eau froide*, dans *Mém. de litt.* (de l'Acad. des inscr.), t. XXXVII, 1767, p. 556. — Barret, *L'épreuve de l'eau froide en Normandie d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Alençon*, dans *Bull. de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, t. V, 1886, p. 120. — P. Browe, *De ordaliis. I. Decreta pontificum romanorum et synodorum (textus et documenta in usum exercitationum et prælectionum academicarum)*, in-8°, Romæ, 1932. — L. Delisle, *Cérémonial d'une épreuve judiciaire* (début du XIIIe siècle), dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XVIII, 1857, p. 253-257. — Duclos, *Mémoire sur les épreuves par le duel et les éléments communément appelés jugements de Dieu par nos anciens François*, dans *Mém. de litt.*, t. XV, 1740, p. 617 sq. — A. Esmein, *Les ordalies dans l'Église gallicane au IXe siècle. Hincmar de Reims et ses contemporains*, dans *Rapports annuels de l'École pratique des hautes études*, 1898. — N. Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, 1888, p. 423-425. — S. Grelewsky, *La réaction contre les ordalies en France depuis le IXe siècle jusqu'au décret de Gratien*, in-8°, Rennes, 1924. — J.-T. Leitersberger, *Dissertatio de ordaliis seu purgatione vulgari*, Argentorati, 1716. — J.-J. Mader, *De duello et ordalei quondam specie dissertatio*, Helmstadii, 1662. — F. Maier, *Geschichte der Ordalien, insbesondere der gerichtlichen Zweikämpfe in Deutschland*, in-8°, Iena, 1705. — Otto Opet, *Hatten die Franken ein Ordeal, des Flammengriffs?* dans *Mittheil. Inst. œsterr. Gesch.*, t. XV, 1894, p. 479-482. — F. Patetta, *Le ordalie, studio di storia del diritto e scienza del' diritto comparatto*, in-8°, Torino, 1890. — V. Saillet, *Étude historique sur les ordalies ou épreuves judiciaires, vulgairement appelées jugements de Dieu*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, IIe sér., t. II, 1874-1875, p. 44-121. — Vacandard, *L'Église et les ordalies au XIIe siècle*, dans *Revue des questions historiques*, 1893, p. 185-200 ; *L'Église et les ordalies*, dans *Études de critique et d'histoire religieuses*, in-12, t. I, Paris, 1905, p. 189-214.

H. LECLERCQ.

**ORDINATION.** — On peut se reporter à ce que nous avons dit touchant les acolytes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 348), les diacres (*ibid.*, t. IV, col. 738), les évêques (*ibid.*, t. V, col. 202), les exorcistes (*ibid.*, t. V, col. 964) ; les fossoyeurs (*ibid.*, t. V, col. 2065), les lecteurs (*ibid.*, t. VIII, col. 2241).

Nous n'abordons pas ici la question au point de vue théologique, elle a été exposée dans une publication parallèle à la nôtre (voir *Dictionnaire de théologie catho-*

[1] Les justifications que contient pour l'épreuve du fer rouge le concile de Thieure (can. 22) ne sont pas identiquement les mêmes que celles produites par Hincmar, mais elles sont du même genre : des références à certains passages de l'Écriture détournés de leur sens. — [2] A. Esmein, *op. cit.*, p. 16. — [3] *Ibid.*, p. 21. — [4] Paul Fournier, *Yves de Chartres et le droit canonique*, p. 27-28. — [5] Paul Fournier, *op. cit.*, p. 28.

*lique*, t. XI, col. 1193-1405) ; quant au point de vue de l'archéologie, nous avons déjà énuméré les témoins monumentaux dans les études particulières mentionnées plus haut. L'antiquité chrétienne des premiers siècles n'a pas laissé, à notre connaissance, de représentations de l'ordination, car c'est par suite d'une méprise qu'on a pensé la reconnaître dans une fresque qui représente le jugement de l'âme comparaissant devant Dieu entre ses deux saints protecteurs (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1509, fig. 356) et sur un bas-relief qui montre le défunt Théodule en présence de Dieu (voir *Dictionn.*, t. II, col. 157, fig. 1233) qui l'introduit parmi les élus.

H. LECLERCQ.

## ORDINATIONS IRRÉGULIÈRES.

I. Ordination *per saltum*. II. Discipline ancienne. III. Ordres mineurs. IV. Ordinations majeures sans interstices. V. Omissions possibles d'ordres sacrés. VI. Passage par les ordres moindres. VII. Le conflit entre Nicolas Ier et Photius. VIII. Consécration épiscopale des diacres, à Rome.

I. ORDINATION *PER SALTUM*. — Cette expression a, de nos jours, le sens de prétermission d'un ou plusieurs degrés dans la collation des ordres hiérarchiques ; elle a eu plus anciennement une signification différente puisqu'elle s'entendait de l'omission des interstices et de l'exercice des ordres reçus sans intervalle. Ce dernier sens se trouve visé dans deux décrets pontificaux, l'un du pape Sirice, l'autre du pape Zosime, au contraire c'est à l'omission des interstices que font allusion l'évêque de Paris Énée [1] et les évêques d'Allemagne [2]. Enfin, l'un et l'autre cas se rencontrent dans le différend soulevé au IXe siècle entre le patriarche Photius de Byzance et le pape Nicolas Ier de Rome.

II. DISCIPLINE ANCIENNE. — Dans une de ses épîtres pastorales, saint Paul interdit à Timothée « d'imposer les mains trop vite » et d'ordonner un « néophyte [3] » qui n'est pas suffisamment préparé à conduire les fidèles. On peut voir dans cette recommandation l'origine d'un règlement adopté dans l'Église apostolique en vertu duquel les aspirants à la hiérarchie devaient subir un stage plus ou moins prolongé dans un ou plusieurs des degrés inférieurs [4]. Cet usage est promulgué pour la première fois comme prescription canonique par le can. 10 du concile de Sardique (343) : Ἐάν τις πλούσιος ἢ σχολαστικὸς ἀπὸ τῆς ἀγορᾶς ἀξιοῖτο ἐπίσκοπος γίνεσθαι, μὴ πρότερον καθίστασθαι, ἐὰν μὴ καὶ ἀναγνώστου καὶ διακόνου καὶ πρεσβυτέρου ὑπηρεσίαν ἐκτελέσῃ, ἵνα καθ' ἕκαστον βαθμὸν, ἐὰν περ ἄξιος νομισθείη, εἰς τὴν ἀψίδα τῆς ἐπισκοπῆς κατὰ προκοπὴν διαβῆναι δυνηθείη. Ἔξει δὲ ἑκάστου τάγματος ὁ βαθμὸς οὐκ ἐλαχίστου δηλονότι χρόνου μῆκος κτλ. Ainsi donc, conformément au précepte apostolique, un personnage, quelque recommandable qu'il puisse être par sa fortune et sa science, quelque digne qu'il paraisse de l'ordination [épiscopale], ne devait pas y être élevé sans avoir rempli pendant quelque temps les fonctions de lecteur, de diacre et de prêtre, afin qu'on reconnaisse ses qualités ; en sorte que le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat ne seraient conférés aux clercs qu'après qu'ils s'y seraient montrés aptes.

Le droit ecclésiastique byzantin se borna pendant une longue période à prescrire des limites d'âge ; 20 ans pour la réception du sous-diaconat, 25 ans pour le diaconat, 30 ans pour la prêtrise, 40 ans pour l'épiscopat [5]. Les Églises syriaques adoptèrent le même règlement [6]. Ce ne fut qu'au IXe siècle, à l'occasion du cas de Photius, qu'on prit des mesures précises au VIIIe concile œcuménique (869) ; désormais on exigeait du sujet présenté à l'épiscopat l'exercice préalable du lectorat pendant un an, du sous-diaconat pendant deux ans, du diaconat pendant trois ans, de la prêtrise pendant quatre ans [7].

En Occident, l'obligation des interstices avait été imposée et observée de bonne heure. Sous le pontificat de Sirice, à Rome (384-399), nous voyons que les moines agrégés au clergé romain ne pouvaient être promus au rang de diacre ou de prêtre qu'après avoir reçu et exercé les ordres moindres : *In minoribus per gradus singulos, crescente tempore promoveantur ordinibus ; et sic ad diaconatus vel presbyterii insignia maturæ ætatis consecratione perveniant. Nec statim saltu ad episcopatus culmen adscendant, nisi in his eadem quæ singulis dignitatibus superius præfiximus tempora fuerint custodita* [8]. Peu d'années après le pape Zosime (417-418) énumère les différents degrés de la cléricature : « Le ministère de l'Église, dit-il, exige, non moins que le service du palais des rois, une épreuve dans les emplois inférieurs avant de parvenir aux offices plus élevés ; et l'on ne doit pas se regarder comme humilié de passer, selon l'ordre, dans les fonctions de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de sous-diacre et de diacre ; et cela non pas tout d'un coup, mais en observant les temps déterminés par les anciens », *Adsuescat in domini castris in lectorum primitus gradu divini rudimenta servitii : nec ille vile sit exorcistam, acolythum, subdiaconum, diaconum per ordinem fieri : nec hoc saltu, sed statutis maiorum ordinatione temporibus* [9]. Un règlement était établi qui prévoyait les divers cas qui pouvaient se produire : ceux qui, dès l'enfance, avaient été donnés à l'Église devaient ne pas dépasser le rang de lecteur jusqu'à l'âge de 20 ans ; les autres, entrés à un âge déjà adulte, demeuraient pendant cinq ans parmi les lecteurs, ensuite quatre ans en qualité d'acolytes ou de sous-diacres et cinq ans diacres avant de devenir prêtres ; par la suite, ils pourraient atteindre l'épiscopat, *Si ab infantia ecclesiasticis nomen dederit, inter lectores usque ad XX ætatis annum continuata observatione perduret. Si maior iam et grandævus accesserit, ita tamen ut post baptismum statim... sive inter lectores, sive inter exorcistas quinquennio teneatur : exinde acolythus vel subdiaconus V annis ; et sic ad benedictionem diaconatus si meretur accedat, in quo ordine V annis, si inculpate se gesserit hærere debebit* [10].

Cette discipline marquait déjà un amoindrissement par rapport à celle qui avait précédé. Le *Constitutum Silvestri*, la notice de ce pape insérée au *Liber pontificalis* et le pseudo-concile de Sylvestre fixent non pas la durée d'un intervalle mais une limite d'âge qui reporte l'obtention de la prêtrise à quarante et cinquante ans après l'admission au lectorat [11]. Le prêtre devait avoir atteint la maturité, dit le pape Sirice [12],

[1] Énée, *Liber adversus Græcos*, præf. ; *P. L.*, t. CXXI, col. 689 : *Quodam saltu, non percepta presbyterali benedictione.* — [2] *Responsio episcoporum Germaniæ*, *P. L.*, t. CXIX, col. 1212 : *Quod vero iam dicti Græci falso fatentur apud nos ante de diaconis episcopos quam presbyteros ordinari, velut quodam saltu, firmiter respondemus pone nos hoc nunquam accidisse, sed ordinem et modum consecrationis in omni ordine servari canonice.* — [3] I Tim., V, 22 ; cf. III, 16. — [4] *Apostolorum sententiæ*, dans J.-B. Pitra, *Juris ecclesiastici Græcorum*, t. I, p. 82, 83, 84 : Δοκιμῇ δοκιμάσαντες τὸν ἄξιον ὄντα ; Δοκιμῇ δεδοκιμασμένος ; Οὓς ἐὰν δοκιμάσῃ. — [5] Concile *in Trullo*, can. 14, 15 ; Nomocanon, tit. I, c. XXVIII ; cf. conc. de Néocésarée, 314, can. 11. — [6] Ebedjesu, *Collectio canonum*, VI, IV, can. 2 ; A. Maï, *Script. vet. nov. coll.*, t. X, 2e part., p. 112. — [7] *Conc. Constantinopolitanum IV*, act. X, can. 5, dans Labbe, *Coll. concil.*, t. VIII, col. 1129. — [8] Sirice, *Epistola ad Himerium Tarraconensem*, c. XIII, dans Labbe, *op. cit.*, t. II, col. 1021. — [9] Zosime, *Epist.*, IX, *Ad Hesychium Salonitanum*, I, 2, *P. L.*, t. XX, col. 671. — [10] Id., *ibid.*, c. III, *P. L.*, t. XX, col. 672-673. — [11] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 171-190. — [12] *Maturæ ætatis consecratione.*

mais pareille maturité ressemble singulièrement à la vieillesse.

En Gaule, la discipline n'était pas moins rigoureuse, comme nous le voyons par les *Statuta Ecclesiæ antiqua* [1] qui restèrent en vigueur jusqu'aux xe et xre siècles. On voit un évêque de Clermont au vre siècle, Cato, au moment de son accession à l'épiscopat, déclarer avoir été dix ans lecteur, cinq ans sous-diacre, quinze ans diacre, vingt ans prêtre.

Sans doute, ce n'est pas là un exemple isolé, mais on rencontre trop fréquemment le rappel à la règle dans les conciles pour qu'il n'en faille pas conclure qu'elle souffrait bien des accrocs non seulement en Gaule, en Espagne, en Bretagne, mais encore en Italie. On en était venu à n'exiger des laïques ayant l'âge canonique requis pour l'ordination qu'une année de probation dans les degrés inférieurs de la cléricature avant la prêtrise. « En réalité la pratique des ordres subalternes, telle que nous la possédons, n'est ni primitive ni universelle, et il est aisé d'admettre que la pratique romaine issue du fonctionnement local de la *Schola lectorum* [2], n'ait pu s'implanter rapidement dans les autres Églises occidentales, surtout dans celles où, faute d'écoles cléricales, on admettait aux fonctions inférieures des adultes ou des hommes mariés [3]. »

III. Ordres mineurs. — On ne peut pas prouver qu'ils aient été partout établis [4]; par exemple la fonction d'acolyte (voir *Dictionn.*, t. I, col. 348-356) ne se rencontre, à l'origine de l'institution, que dans des Églises importantes comme celle de Rome ou celle de Carthage [5]. Les lecteurs paraissent se rencontrer presque partout, leur fonction les rendant nécessaires à la célébration de l'office ; de même les exorcistes pour la préparation au baptême en Occident.

Les Églises orientales — sauf l'Église arménienne [6] — ne considèrent pas comme des ordres distincts ceux d'acolyte, d'exorciste et de portier. Elles ne les excluent pas cependant, mais les font remplir (chez les Grecs et les nestoriens) par les lecteurs et les sous-diacres.

Dans l'Église syriaque on trouve en plus le *psaltes*.

La hiérarchie syrienne ou maronite comprend neuf ordres (en corrélation avec les neuf chœurs des anges) : psaltes, lecteur, sous-diacre, diacre, prêtre, archiprêtre, chorévêque, évêque et patriarche [7].

La hiérarchie copte comprend deux ordres en dehors des trois degrés sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat : l'*anagnostes*, clerc plutôt que lecteur, initié, comme dans le rite nestorien, à la hiérarchie par la tonsure et servant les autres ministres ; l'*hypodiacon*, dont les fonctions consistent à lire les prophéties et les épîtres, hors du sanctuaire, à garder les portes, à allumer les cierges, à entretenir les vases liturgiques ; on le distingue par le port de l'*orarium*.

Si de l'Orient nous passons à l'Occident, nous ne trouvons pas l'uniformité dans les ordres moindres.

Au milieu du IIIe siècle, le pape Corneille (251-253), écrivant à Fabien d'Antioche, mentionne cinq ordres inférieurs qui sont : portier, lecteur, exorciste, acolyte, sous-diacre [8].

La notice du pape Gaius (283-293) contient ce passage : *Hic constituit ut ordines omnes in Ecclesia sic ascenderetur : si quis episcopus mereretur, ut esset ostiarius, lector, exorcista, sequens* (= acolythus), *diaconus, presbyter et exinde episcopus ordinaretur* [9].

Le pape Innocent Ier (401-407) écrit à Félix de Nocera : *Nec cito quilibet lector, cito acolythus, cito diaconus, cito sacerdos fiat, quia in minoribus officiis si diu perdurent, et vita eorum pariter et obsequia comprobantur, ut ad sacerdotium posthac, emensis stipendiorum meritis veniant* [10].

Le pape Zosime (417-418) omet la mention des portiers dans deux énumérations successives (voir ci-dessus) [11]. D'après lui, les jeunes clercs sont établis lecteurs; les sujets plus âgés entrent dans la hiérarchie par la même fonction de lecteur ou par celle d'exorciste, ordre que les enfants ne recevaient pas, étant inhabiles à l'exercer; ensuite les uns et les autres deviennent acolytes ou sous-diacres, avant de monter aux degrés supérieurs du diaconat et de la prêtrise, les seuls considérés comme sacrés.

Le pape Gélase (492-496) met l'office de portier au bas de l'échelle hiérarchique ; mais entre ce degré et celui d'acolyte, il prescrit celui de « lecteur ou de *notarius*, ou du moins de *defensor* », fonctions pouvant suppléer le lectorat. *Ut si quis etiam de religioso proposito et disciplinis monasterialibus eruditus, ad clericale munus accedat, in primis... ut si hic omnibus quæ sunt prædicta fulcitur, continuo lector vel notarius aut certe defensor effectus, post tres menses exsistat acolythus... sexto mense subdiaconi nomen accipiat... nono mense diaconus, completoque anno sit presbyter* [12].

Un fait ressort de ces textes, c'est la substitution possible d'un degré à un autre : tel peut être lecteur ou bien exorciste, lecteur ou bien notaire, acolyte ou sous-diacre. On ne donnait pas les mêmes ordres indistinctement à tous les clercs. Il appartenait aux évêques d'apprécier les aptitudes et de désigner d'après cela tel ou tel pour être lecteur ou chantre ou autre chose [13]. Une conséquence sortait de là, c'est qu'à Rome la réception et l'exercice de tous les ordres moindres, de simple institution ecclésiastique, n'était pas tenue pour nécessaire. Cette pratique peut être rapprochée de ce que nous avons lu plus haut dans le can. 10 du concile de Sardique, c'est qu'on pouvait être élevé à l'épiscopat après avoir rempli les fonctions de lecteur, de diacre et de prêtre, il n'était pas question du sous-diaconat.

Ceci résulte aussi de faits bien attestés. On sait que saint Jean Chrysostome fut ordonné lecteur vers 363, en 380-381 Mélèce d'Antioche l'ordonna diacre et, en 386, Flavien le fit évêque. Les biographes du grand orateur n'ont fait aucune mention de son ordination au sous-diaconat [14]. On constate la même omission du sous-diaconat dans l'ordination d'Eutychius (512-582) [15].

IV. Ordinations majeures sans interstices. — Pour les ordres majeurs : diaconat, prêtrise, épiscopat, identiques dans tous les rites, en Orient comme en Occident, ils furent eux aussi parfois conférés sans interstices, en sorte que certains sujets ne reçurent pas les degrés intermédiaires dont ils n'étaient pas destinés à exercer les fonctions. Voici quelques épisodes qui seraient de nature à surprendre de nos jours.

[1] Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, 2e part., p. 103-120. — [2] Le *Liber pontif.*, t. I, p. 440, a grand soin de faire remarquer que le pape Étienne II (752-757) *singillatim per ecclesiasticos ordines promoventes, diaconatus ordine eum ordinaverunt*. — [3] J. Parisot, *Les ordinations « per saltum »*, dans *Revue de l'Orient*, t. V, 1900, p. 342. — [4] Fr. Wieland, *Die genetische Entwicklung der sog. Ordines minores in der drei ersten Jahrhunderten*, dans *Römische Quartalschrift*, 1897, *Siebentes Supplementheft*. — [5] Jean Morin, *Commentarius de sacris Ecclesiæ ordinationibus*, in-fol., part. III, Paris, 1655, exercit. XI, 7-12, p. 197-198. — [6] Celle-ci a enrichi d'emprunts occidentaux son ancien fonds rituel. — [7] J. Morin, *Commentarius de sacris Ecclesiæ ordinationibus*, p. 473-503. — [8] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. VI, c. XLIII, *P. G.*, t. XX, col. 621, 622. — [9] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, p. 161. — [10] *Epist.*, IV, *Ad Fel. Nucerianum*, 5, *P. L.*, t. XX, col. 604. — [11] *Epist.*, IX, *Ad Hes. Salonit.*, *P. L.*, t. XX, col. 671-672. — [12] *Epist.*, IX, *Ad episc. Lucaniæ;* Labbe, *Concilia*, t. V, col. 1118. — [13] S. Ambroise, *De officiis*, l. I, c. XLIV, *P. L.*, t. XVI, col. 87. — [14] Montfaucon, *Vita S. Johannis Chrysostomi*, *P. G.*, t. XLVII, col. 86, 97, 100. — [15] *Acta sanct.*, apr. t. I, col. 550.

Au IVe siècle on avait des façons moins administratives. Un jour le bienheureux confesseur Pappus, descendant de Salamine avec plusieurs évêques, afin d'y procéder à l'ordination d'un successeur de l'évêque défunt, rencontra Épiphane qui venait, par hasard, acheter des raisins au marché public ; or Pappus, instruit surnaturellement des mérites du serviteur de Dieu, l'invita à le suivre à l'église. Là, il lui commanda de faire la prière : *ποίησον εὐχήν*. C'était l'office des clercs. Épiphane, qui ne fut jamais un caractère des plus souples, s'excusa en disant et répétant qu'il n'était pas du clergé. Pappus ne s'embarrasse pas pour si peu de chose, il donne la paix à Épiphane pendant qu'un de ses diacres le bouscule avec tant de violence que l'assistance s'apprêtait à prendre sa défense, mais le pugilat prend fin au pied de l'autel où Pappus l'ordonne diacre, lui redonne la paix et l'ordonne prêtre, ensuite, l'office terminé, l'ordonne évêque et l'installe dans la maison épiscopale, *ἐπισκοπεῖον* [1].

On en pourra penser et parler à l'aise, mais voilà assurément une ordination d'un type original. Celui qui en bénéficiait n'était pas homme à négliger la leçon ; il le montrera, et voici comment :

Les moines du monastère des Étrangers, à Jérusalem, se plaignaient de n'avoir pas de prêtre qui célébrât la messe parmi eux, ou s'ils en avaient c'était la même chose car on en voyait, comme Jérôme et Vincent, qui, étant prêtres, se refusaient à remplir les fonctions sacerdotales. Jean de Jérusalem avait beau pressentir les uns, endoctriner les autres, pas un seul ne consentait à recevoir et à exercer le sacerdoce. Épiphane s'y prit autrement. Recevant un jour des moines du monastère, parmi lesquels se trouvait Paulinien, frère de saint Jérôme, il les conduisit, leurs affaires réglées, à l'office, *collecta*, dans une église voisine et, sans avoir prévenu Paulinien de son intention, il le fit tenir tout à coup par les diacres, qui étouffaient ses protestations en lui fermant la bouche ; ensuite lui représentant la crainte de Dieu et les sentences de la sainte Écriture, il l'obligea à servir à l'autel malgré ses résistances. Tandis que Paulinien s'acquittait des fonctions de son ministère diaconal improvisé, Épiphane le fit empoigner de nouveau avec la même douceur et, convenablement bâillonné par les diacres qui l'empêchaient d'ouvrir la bouche, il fut ordonné prêtre et obligé de siéger au *presbyterium*.

Cela fait Épiphane notifia l'ordination aux moines à qui il reprocha de ne pas lui avoir adressé un sujet si merveilleusement préparé [2].

Saint Jérôme avait, lui aussi, été l'objet d'une ordination contrainte de la part de Paulin d'Antioche, à qui il dira : *Numquid rogavi te ut ordinarer* [3]. Du moins avait-il pris la précaution de spécifier qu'il ne renoncerait pas à sa solitude, n'appartiendrait pas au clergé et n'exercerait aucun ministère sacerdotal. Vincent, son collègue, fut ordonné à Constantinople dans de semblables conditions. Il semble que cette seule ordination que reçut saint Jérôme ne fut précédée ni de la collation ni du diaconat ni des ordres moindres [4].

V. Omission possible d'ordres sacrés. — On pourrait toutefois soutenir que la profession monastique tenait lieu d'épreuve préparatoire. Nous avons vu déjà le pape Sirice agrégeant les moines au clergé, et le pape Gélase réduisant en leur faveur la durée des interstices. Ainsi s'explique la demande de saint Grégoire au sujet d'Opportunus qui, avant d'être ordonné, sera fait sous-diacre ou moine et pourra ensuite obtenir la consécration [5]. On s'explique mieux ainsi ce passage de la règle de saint Benoît qui ne mentionne que les ordres du diaconat et de la prêtrise. « Lorsque l'abbé, dit-il, aura besoin d'un prêtre ou d'un diacre pour son monastère, il choisira parmi les moines un sujet digne d'être présenté à l'ordination [6]. »

L'ordre du sous-diaconat est considéré comme ordre moindre, mais le diaconat a toujours été considéré comme ordre majeur, cependant on vient de voir que dans l'ordination brusquée de Paulinien il n'en est pas fait mention.

Voici encore un autre cas que nous trouvons dans Théodoret : Macédonius, simple ermite de Syrie, septuagénaire, reçoit un avis de l'évêque Flavien d'Antioche d'avoir à se présenter dans cette ville pour se purger d'une accusation. Il obéit et l'évêque le conduit à l'église où, pendant la célébration du saint sacrifice, il le fait approcher de l'autel et, sans que le vieillard y comprenne rien, lui impose les mains et le fait prêtre. La messe terminée, Macédonius apprend ce qui s'est fait et adresse une bordée d'injures à son consécrateur qui détale, poursuivi par le nouveau prêtre qui veut le bâtonner. Une semaine s'est écoulée et Flavien convoque Macédonius à la messe, mais celui-ci répond en demandant si c'est pour l'ordonner une seconde fois. On le rassure, car, lui dit-on, l'imposition des mains ne se réitère pas [7].

On rencontre des cas d'ordinations brusquées chez les stylites (voir ce mot) [8] qui se montrent non moins mécontents mais qui finissent par en prendre leur parti ; d'autres sont de meilleure composition, comme un certain Acepsimas, reclus depuis soixante ans, et près de sa fin, qui reçoit la visite de l'évêque des mains duquel il accepte l'ordination; il meurt après peu de jours [9].

Thomassin [10] opine que les ordres conférés de cette façon ne devaient pas être exercés, mais cette observation ne s'applique qu'à certains cas ; celui qu'on va lire n'est pas de ce nombre.

Théodore de Sicéon, jeune solitaire de 18 ans, fut visité par l'évêque d'Anastasiopolis, Théodose, qui, l'ayant salué, le « proclama » lecteur. Comme par manque de soins corporels, dit le biographe, le solitaire avait la tête couverte d'ulcérations, on le lava afin de pouvoir lui couper les cheveux en forme de tonsure, et, le surlendemain, l'évêque le fit sous-diacre, diacre et prêtre. « Voici, lui dit-il, que tu as reçu tous les ordres de la cléricature, afin que tu puisses exercer les divins mystères pour l'édification de ceux qui viendront vers toi... » Aux reproches qu'on lui adressa, l'évêque répondit qu'il n'ignorait pas les canons, mais que, s'autorisant de l'exemple — non du précepte — de l'Apôtre, ordonnant Timothée, il avait ordonné ce jeune homme parce que Dieu lui avait signifié qu'il en était digne. Et tous les évêques se rangèrent à cet avis [11].

On peut s'en montrer surpris de nos jours, mais eux se transmettaient les exemples d'une discipline moins rigide que celle qui a prévalu. En Afrique, on conservait le souvenir de saint Cyprien recevant coup sur coup la prêtrise et l'épiscopat : *nulla dilatio*, dit le diacre Pontius, *presbyterium et sacerdotium statim accepit* [12]. C'était encore en Afrique, à Hippone, qu'on

[1] *Vita Epiphanii*, c. XXXIV, *P. G.*, t. XLI, col. 68. — [2] *Epist. Epiphanii ad Johannem Jerosolomytanum*, *P. L.*, t. XXII, col. 517. — [3] S. Jérôme, *Contra Joh. Jerosol.*, XLI, *P. L.*, t. XXIII, col. 393. — [4] *Vita Hieronymi*, XII, 3, *P. L.*, t. XXII, col. 41. — [5] S. Grégoire, *Reg.*, l. XII, ep. XII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1226. — [6] S. Benoît, *Regula*, c. LXII. — [7] Théodoret, *Hist. relig.*, c. XIII, *P. G.*, t. LXXXIV, col. 1402-1405. — [8] H. Delehaye, *Les stylites*, dans *Congrès scient. intern. des catholiques*, 1895, sect. V, p. 230, 231. — [9] Théodoret, *op. cit.*, c. XV, *P. G.*, t. LXXXIV, col. 1416. — [10] *Discipline de l'Église*, part. II, c. XXXVI. — [11] Georges d'Eleusis, *Vita Theodori Siceotæ*, III, XXI, dans *Acta sanct.*, apr. t. III, p. 38. — [12] Pontius, *De vita et passione sancti Cypriani*, *P. L.*, t. III, col. 1484.

avait vu l'évêque Valerius ordonner prêtre le laïque Augustin, sans qu'il fut fait mention d'ordres moindres et du diaconat [1]; là aussi nous avons vu et raconté (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2512-2516) l'élection sacerdotale de Pinianus.

Et il semble bien qu'on pourrait citer d'autres cas en Gaule.

VI. Passage par les ordres moindres. — Néanmoins, la règle était formelle et les cas qu'on vient de rappeler sont exceptionnels. Dans l'immense majorité, ceux qui arrivaient aux dignités hiérarchiques avaient fourni une carrière régulière. Les textes des *Constitutions apostoliques* confirment cette observation, puisqu'on y lit dans les formules d'ordination du lecteur et du diacre le souhait que le sujet promu à cet ordre se rende digne d'un degré plus élevé [2]. La prière d'ordination du prêtre n'exprime pas ce vœu, non plus que celle du sous-diacre[3], parce que les prêtres ne passent pas à l'épiscopat dans l'Église grecque aussi souvent que les diacres; quant aux sous-diacres, ils n'avaient sans doute pas la même instruction que les lecteurs.

On voit parfois la discipline prononcer l'interdiction d'accéder à un ordre supérieur dans la hiérarchie et c'est là un châtiment prévu, de même que c'est une récompense d'être promu à un ordre plus élevé que celui auquel on appartient; cependant on ne peut citer aucun texte canonique qui suppose autre chose que la réception préalable du degré inférieur à l'ordre conféré.

L'observation des interstices est, à différentes reprises, rappelée par les papes de Rome comme une règle importante. Léon Ier écrivant à Anastase, évêque de Thessalonique, lui dit que : *mos... circa omnes sacros ordines debeat omni modis custodiri : ita ut per longa temporum curricula qui sacerdos vel levita ordinandus est, per omnes clericalis officii ordinis provehatur, ut diuturno discat tempore cuius et doctor ipse futurus est* [4]. Le même pape insiste sur le même sujet en s'adressant aux évêques d'Afrique [5].

Saint Léon n'était pas seul puisque déjà le pape Zosime avait signalé comme une « présomption » l'usage des Églises du rite gallican ou gothique de s'élever au sacerdoce sans passer par les ordres moindres : *Hoc autem specialiter et sub prædecessoribus nostris, et nuper a nobis interdictum constat, litteris ad Gallias Hispaniasque transmissis, in quibus regionibus familiaris est ista præsumptio, quamvis nec in Africa super hoc admonitione nostra habeatur aliena, ne quis penitus contra patrum præcepta qui ecclesiasticis disciplinis per ordinem non fuisset imbutus et temporis adprobatione divinis stipendiis eruditus, nequaquam a summum Ecclesiæ sacerdotium adspirare præsumeret* [6].

En 428, le pape Célestin se plaint de même que, dans les Gaules, on ordonnait des sujets à l'épiscopat sans aucune ordination préalable : *Ordinatos vero quosdam, fratres carissimi, episcopos qui nullis ecclesiasticis ordinibus ad tantæ dignitatis fastigium fuerint instituti, contra patrum decreta huius usurpatione qui se hoc recognoscit fecisse didicimus cum ad episcopatum his gradibus quibus frequentissime cautum est debeat perveniri, ut minoribus initiati officiis ad maiora firmentur* [7].

Cette dernière admonestation a-t-elle été mieux écoutée que les autres, on pourrait le croire en constatant qu'à partir de cette époque les évêques gallo-romains paraissent s'être conformés aux décrets romains; on relève, en effet, de nombreux exemples du soin pris de faire suivre aux candidats à l'épiscopat la filière des ordres majeurs.

Vers 450, saint Loup de Trèves ordonne prêtre et forme à l'épiscopat le moine Pulchronius qu'il consacre ensuite [8]. Sylvestre, évêque de Langres, en 576, a reçu lui aussi la prêtrise avant d'être élevé à l'épiscopat [9]. L'usage est alors assez solidement implanté pour que Grégoire de Tours l'invoque à l'égard d'un candidat douteux, Burgundio, laïque âgé de 25 ans, désigné pour le siège de Nantes par son oncle Félix, malade, et les évêques voisins. Grégoire refuse de l'ordonner et lui dit : « Retourne à Nantes et prie celui qui t'a choisi de te donner d'abord la tonsure. Quand tu seras devenu prêtre, montre-toi assidu à l'église et tu pourras régulièrement être fait évêque [10]. » Burgundio ne persévéra point.

En 633, le IVe concile de Tolède interdit l'accès aux ordres supérieurs à tous ceux qui n'auraient pas suivi la gradation hiérarchique ordinaire [11].

En 794, le VIIe concile de Francfort déposa Gerbode qui avait été sacré évêque d'Évreux sans avoir passé par le diaconat et la prêtrise; mais ce qui est plus grave et a pu entraîner la sentence de déposition, l'ordination avait été clandestine [12].

On voit Léon III (795-816) recevoir le sous-diaconat et la prêtrise sans mention du diaconat [13]. De même, à Rome, le pape Étienne V passe du sous-diaconat à la prêtrise [14] mais on n'en peut conclure à l'omission du diaconat, car les rituels romains du IXe siècle supposent que les prêtres sont préalablement ordonnés diacres [15]. A cette date, l'Église de Rome répugne encore à dispenser de la réception des ordres. Ce fut la raison d'un conflit, auquel nous avons fait allusion, entre Nicolas Ier et Photius.

VII. Le conflit entre Nicolas Ier et Photius. — En 857, l'empereur Michel III déposa et exila le patriarche de Constantinople, Ignace, qu'il remplaça par Photius, premier secrétaire impérial. Celui-ci reçut tous les ordres en cinq jours et fut proclamé patriarche le 25 décembre. Deux ans plus tard il demanda au pape Nicolas Ier la confirmation de son élection et éprouva un refus [16], ce qui entraînait l'illégitimité.

Dans une première lettre, le pape exprimait le regret que Photius fût passé de l'état laïque à la dignité d'évêque sans avoir observé le stage régulier dans les degrés hiérarchiques inférieurs, chose contraire aux canons [17]. Photius répondit en se défendant de la violation des règles ecclésiastiques. S'il a été ordonné, dit-il, dans les circonstances que le pape désapprouve, la faute doit retomber sur ceux qui lui ont fait violence [18]. Au reste, les canons allégués par le pape — le concile de Sardique, le décret de Léon Ier, de Gélase et de Célestin — n'étaient pas reçus à Constantinople [19]. Le patriarche s'autorise par ailleurs des exemples de Tarasius et de Nicéphore, grand-oncle paternel de Photius, qui furent promus au patriarcat alors qu'ils n'étaient eux aussi que laïques; de Nectaire, successeur de Nicéphore, élu avant d'être baptisé; d'Ambroise,

[1] Possidius, *Vita Augustini*, IV, *P. L.*, t. XXXII, col. 36-37. — [2] *Constit. apost.*, l. VIII, c. XXII. — [3] Pitra, *Juris ecclesiastici græcorum*, t. I, p. 57. — [4] S. Léon, *Epist.*, VI, *Ad Anastasium Thessalonicensem*, c. III, *P. L.*, t. LIV, col. 620. — [5] *Epist.*, XII, *Ad episcopos Mauretaniæ*, c. IV, *P. L.*, t. LIV, col. 649-651; S. Grégoire, *Epist.*, XLIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 643. — [6] *Epist.*, IX, I, 1, *Ad Hesychium*, *P. L.*, t. XX, col. 670. — [7] *Epist.*, IV, *Ad episcopos Viennens. et Narbonn.*, c. III, *P. L.*, t. L, col. 433. — [8] Hughes de Flavigny, *Chronicon*, l. I, *P. L.*, t. CLIV, col. 72-73. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. III, édit. Arndt, t. I, p. 197. — [10] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. XV, *op. cit.*, t. I, p. 258-259. — [11] *Conc. Tolet. IV*, can. 19, dans Labbe, *op. cit.*, t. V, col. 1711 sq. — [12] *Conc. Francof. VII*, can. 10, dans Labbe, *op. cit.*, t. VII, col. 1060. — [13] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. II, p. 1. — [14] Id., *ibid.*, t. II, p. 121. — [15] *Ordo rom.*, VIII, I, 4, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1001. — [16] Nicolas Ier, *Epist.*, V et XII, *P. L.*, t. CXIX, col. 780, 785. — [17] Nicolas Ier, *Epist.*, V, *P. L.*, t. CXIX, col. 780. — [18] Sur cette affirmation, cf. A. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*. I. *Le pape Jean VIII*, in-8°, Paris, 1895, p. 66. — [19] Photius, *Epist.*, II, *Ad Nicolaum*, *P. G.*, t. CII, col. 600.

de Grégoire de Nazianze, de Thalassius de Césarée « qui, avant d'être jamais entrés dans les ordres, vécurent de telle sorte qu'ils méritèrent d'être préférés à tous les autres [1] ». Se retranchant ensuite derrière l'argument des diversités d'usage admises dans les Églises chrétiennes, il montre que les lois ecclésiastiques ne sont pas les mêmes en tous lieux. « C'est ainsi, dit-il, qu'on ne voit pas à Rome de prêtres mariés, tandis que notre tradition permet d'élever au sacerdoce des hommes vivant dans l'état de mariage. » Enfin, il apporte à l'objection que lui a faite personnellement le pape Nicolas sur le mode de son ordination, une réponse directe, en signalant — sans nommer toutefois les Églises en possession de cette singularité rituelle — la coutume d'ordonner évêques de simples diacres sans leur conférer préalablement l'ordre de la prêtrise. « Par contre, écrit-il, si quelqu'un parmi nous donnait à un diacre l'ordination sacerdotale en omettant le presbytérat, on le condamnerait comme coupable de faute grave. Il en est cependant qui tiennent pour chose indifférente d'élever à la dignité épiscopale soit un prêtre, soit un diacre en passant par-dessus le degré intermédiaire. Et pourtant ! combien grande est la différence entre ces ordres ! Car pour chacun de ces degrés, autres sont les prières, autres les rites, autres aussi les ministères, autres les temps à observer et les épreuves à subir [2]. »

En même temps qu'il discutait avec Byzance, Nicolas Ier faisait connaître aux Occidentaux les objections des Grecs [3], et sollicitait leur opinion (oct. 867) ; aussi, la même année, ou l'année suivante, Ratramne de Corbie composa quatre livres *Contra Græcorum opposita* [4], Énée de Paris son livre *Adversus Græcos* [5] et les évêques d'Allemagne réunis à Worms formulèrent leur réponse *Contra Græcorum hæresim* [6].

Sur la question spéciale de l'ordination épiscopale conférée à des diacres, Ratramne rejette avec indignation le grief de Photius comme une calomnie [7] ; les évêques d'Allemagne répondent que cela n'a jamais eu lieu parmi eux [8]. Tout au contraire, l'évêque de Paris, Énée, reconnaît expressément comme une pratique commune à Rome le fait que les diacres sont immédiatement consacrés évêques, par une sorte de saut, c'est-à-dire sans recevoir l'ordination presbytérale [9].

VIII. Consécration épiscopale des diacres, a Rome. — Dans l'Église primitive, les diacres étaient plus particulièrement attachés à l'évêque qu'ils aidaient dans l'administration temporelle tandis que les prêtres remplissaient une charge plutôt spirituelle. On s'explique ainsi la préférence donnée aux diacres lorsqu'il s'agissait de choisir un évêque. En 255, à Rome, on voit l'archidiacre Étienne succéder au pape Lucius [10]. Toutefois il n'y avait pas là une règle constante et les circonstances se chargeaient parfois de la rendre inapplicable. Par exemple lorsque, en 259, on donne pour successeur au pape Sixte II, le prêtre et moine Denis. Il est vrai que la difficulté pouvait alors être grande puisque l'archidiacre Laurent et les six diacres de l'Église romaine venaient de périr dans la persécution. Il se pourrait qu'il en restât d'autres, mais peut-être n'offraient-ils pas toutes les garanties désirables pour remplir une si haute fonction ; quoi qu'il en soit, dans cette pénurie de diacres capables ou exercés, on confia l'administration à des prêtres pendant la vacance : *et presbyteri præfuerunt* [11]. La situation n'était pas la même après la mort du pape Fabien, aussi voit-on saint Cyprien adresser ses lettres aux prêtres et aux diacres [12].

En 269, Félix fut élevé à l'épiscopat alors qu'il était diacre de l'Église romaine [13]. A Carthage, on fait choix du diacre Cécilien comme évêque et sa réponse aux hérétiques montre qu'il n'avait pas reçu le degré de la prêtrise. Suivant les donatistes, en effet, le primat d'Afrique aurait dû être ordonné non par un simple évêque, mais par un des primats voisins. « Si mon ordination fait des difficultés, leur répond-il, consacrez-moi de nouveau comme si je n'étais que diacre [14]. »

Revenons à Rome, nous y trouvons Boniface II (530), archidiacre [15], mais Silvère (536), fils du pape Hormisdas, et son sixième successeur, n'était que sous-diacre lors de son élection ; de là des difficultés qui appelèrent l'intervention de l'autorité royale [16].

Le dernier pape du VIIe siècle, Serge (687-701) était prêtre titulaire de Sainte-Suzanne. C'est peut-être à dessein que sa notice le mentionne expressément, ainsi que la qualité d'archiprêtre de son compétiteur Théodore [17].

A partir de cette date l'élection porte au pouvoir indifféremment un prêtre ou un diacre. En effet, parmi les papes qui régnèrent de Serge à Nicolas V dix étaient prêtres [18] au moment de leur élection, huit étaient diacres [19] et c'était le cas de Nicolas lui-même qui, diacre de Léon IV, participa aux obsèques de Benoît III, à qui il succéda [20].

Le *IXe Ordo* romain prescrit, conformément à cette coutume, de « choisir pour pape l'un des cardinaux, de quelque titre qu'il soit, suivant cette seule condition qu'il ait été ordonné par le pontife défunt à la prêtrise ou au diaconat ; mais ce ne peut être un évêque [21] ». La raison en est que l'ordination pontificale comporte la collation de l'épiscopat qui ne peut pas être réitérée.

Mais l'ordination presbytérale précédait-elle la consécration au pontificat?

Les textes ne laissent aucun doute sur ce fait que les cardinaux diacres élus papes étaient immédiatement consacrés. C'est le cas certain pour Paul Ier [22], pour Valentin [23], pour Nicolas Ier ; celui-ci, à peine élu, est conduit à Saint-Pierre, consacré et célèbre la messe sur le tombeau des apôtres [24]. L'*Ordo IX* ajoute à la prescription qu'on vient de lire, la teneur des rites et formules d'une consécration épiscopale unique, qui ne distingue pas le cas où l'élu n'est que diacre, n'introduit aucune modification dans les prières et ne laisse pas supposer l'intercalation d'une ordination sacerdotale distincte [25].

L'*Ordo VIII* contient le rite de la consécration d'un évêque par le pape. Que le sujet soit diacre ou prêtre, il semble qu'on procède à sa consécration d'une manière identique :

*Quo honore fungitur? Respondet: Diaconus, presbyter, aut quod fuerit. Interrogatur: Quantos annos habet in*

[1] Photius, *Epist.*, IV, *P. G.*, t. CII, col. 608. — [2] Photius, *Epist.*, II, *P. G.*, t. CII, col. 605. — [3] *Epist.*, CLII, *Ad Hincmarum*, *P. L.*, t. CXIX, col. 1152-1161. — [4] *P. L.*, t. CXXI, col. 223-346. — [5] *Ibid.*, col. 683-762. — [6] *P. L.*, t. CXIX, col. 1201-1212. — [7] *Contra Græcorum oppositio*, IV, 8, *P. L.*, t. CXXI, col. 334. — [8] *Responsio episcoporum Germaniæ*, *P. L.*, t. CXIX, col. 1212. — [9] *Liber adversus Græcos*, præf., *P. L.*, t. CXXI, col. 689. — [10] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 156, note 5. — [11] *Liber pontif.*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 158. — [12] S. Cyprien, *Epist.*, III, XIV, XXII, XXIX, *P. L.*, t. IV, col. 228, 262, 282, 302. — [13] Socrate, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXXVII, *P. G.*, t. LXVII, col. 321. — [14] S. Optat, *De schismate donatistarum*, l. I, c. XVIII, XIX, *P. L.*, t. XII, col. 919, 921. — [15] *Liber pontif.*, t. I, p. 282. — [16] *Ibid.*, t. I, p. 293. — [17] *Ibid.*, t. I, p. 371. — [18] Grégoire III (731), Zacharie (741), Étienne III (768), Léon III (795), Pascal (817), Eugène II (824), Grégoire IV, (827), Serge II (844), Léon IV (847), Benoît III (855). — [19] Jean VII (705), Grégoire II (731), Étienne II (752), Paul (757), Hadrien (772), Étienne IV (816), Valentin (827), Nicolas (858). — [20] *Liber pontif.*, t. II, p. 151. — [21] *Ordo romanus IX*, c. V, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1006. — [22] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. II, p. 71. — [23] Id., *ibid.*, t. II, p. 72. — [24] Id., *ibid.*, t. II, p. 152. — [25] *Ordo romanus IX*, *loc. cit.*

*diaconato aut presbyterato? Respondent quantos et quomodo... Et dicit: Quo honore fungeris? Respondet: Diaconi aut presbyteri, vel quod est. Et interrogat eum domnus apostolicus: Quantos annos habes in diaconato aut in presbyterato? Respondet quantos... Clerus et plebs... elegerunt sibi illum talem diaconum vel presbyterum episcopum consecrari* [1].

Voici enfin un fait authentique de consécration épiscopale d'où est formellement exclue l'ordination au presbytérat.

« En 767, un siècle avant que Photius ne formulât ses griefs, Constantin fut opposé par une faction au pape légitime. Il n'était que laïque, mais sa famille était puissante. Dès la mort de Paul Ier, elle introduit l'intrus par la force des armes dans le *patriarchium* du Latran et oblige l'évêque Georges de Préneste à lui conférer la cléricature. Le lendemain, un lundi, dans la chapelle de Saint-Laurent du Latran, Constantin est ordonné sous-diacre et diacre « contre les lois canoniques » dit le narrateur [2], soit que les interstices eussent été omis, soit que les jours réservés aux ordinations majeures ne fussent pas observés. Pourvu du diaconat, Constantin se présente au peuple pour recevoir le serment. Enfin le dimanche suivant, entrant avec des soldats dans Saint-Pierre, il reçoit la consécration pontificale du même Georges de Préneste, assisté d'Eustratius d'Albano et Citonat de Porto. C'était, disait le cardinal de Préneste en le défendant, « une nouveauté inouïe », et l'on reprochait moins aux auteurs de cette énorme infraction la violence employée que le fait d'ordonner un laïque.

« Georges de Préneste mourut peu après. Les deux autres cardinaux reparurent en 769 au concile du Latran, où ils condamnèrent celui qu'ils avaient consacré [3]. Les détails de cet attentat furent exposés à Constantin, excepté l'omission de la prêtrise. Si la réception de cet ordre avait été jugée nécessaire, Constantin ne l'aurait pas négligée, sans doute, et ni les ennemis de sa faction et de sa personne, ni l'autorité du concile n'auraient manqué de le lui reprocher. Cependant il n'y est fait aucune allusion.

« Ce n'est pas tout, Constantin avait ordonné des évêques, aux quatre-temps d'été de 768. Étienne III les dépose et les replace dans l'ordre de prêtre ou de diacre qu'ils occupaient auparavant. La suite canonique de ce grave épisode fut un décret de la IIIe session du concile (769) ordonnant que, désormais, les laïques n'auraient plus part à l'élection des papes, et que ceux-ci seraient choisis parmi les cardinaux, prêtres ou diacres, qui auraient passé régulièrement par tous les ordres de la hiérarchie [4].

« Mais l'élection des diacres au souverain pontificat n'est nullement abolie. Il n'est pas non plus question de conférer aux diacres élus l'ordination presbytérale. Le successeur d'Étienne, Hadrien II (772) fut encore un diacre, comme Étienne IV (816), Valentin (827) et Nicolas Ier (858) [5]. »

H. Leclercq.

**ORDINES ROMANI.** — I. Notions générales. II. *Ordo romanus vulgatus*, de Hittorp. III. Éditions de Mabillon à Duchesne. IV. Commentaires et classement. V. L'*Ordo primus*. VI. L'*Ordo secundus*. VII. L'*Ordo tertius* et l'*Ordo quartus*. VIII. L'*Ordo quintus* et l'*Ordo sextus*. IX. L'*Ordo septimus*. X. L'*Ordo octavus*. XI. L'*Ordo nonus*. XII. De l'*Ordo decimus* à l'*Ordo decimus quintus*. XIII. L'*Ordo* d'Einsiedeln. XIV. L'*Ordo* de Saint-Amand. XV. Quelques *Ordines*. XVI. Bibliographie.

I. Notions générales. — Tertullien emploie l'expression *Ordo regulæ* [6] qui n'a aucun rapport avec le terme que nous allons étudier et qui n'apparaît pas avant le VIe siècle. Le can. 4 du IIe concile de Braga nous en donne un premier exemple : *Item placuit, ut eodem ordine missæ celebrentur ab omnibus quem Profuturus quondam hujus metropolitanæ Ecclesiæ episcopus ab ipsa apostolicæ Sedis auctoritate suscepit scriptum* [7]. On peut admettre que l'*Ordo* en question est celui du sacramentaire gélasien [8], et on peut même noter dès le Ve siècle une allusion dans l'inépuisable lettre du pape Innocent Ier à l'évêque Decentius de Gubbio, en 416 : *Si instituta ecclesiastica... vellent servare d. sacerdotes, nulla diversitas... in ipsis ordinibus et consecrationibus haberetur* [9]. Quoi qu'il en soit, si les *Ordines* n'ont reçu ce nom qu'au VIIIe siècle, il n'en est pas moins vrai que plusieurs d'entre eux remontent au VIe et sont de précieux témoins liturgiques qui contiennent, en plus des textes, l'ordonnance ancienne des cérémonies ; ils ont donné naissance au *Ceremoniale romanum*, au *Ceremoniale episcoporum*, au *Pontificale* et aux diverses rubriques des autres livres officiels de la liturgie latine.

Leur ancienneté, on vient de le dire, est fort respectable et leur utilité était générale car elle s'étendait non seulement à la messe et au baptême des catéchumènes, mais encore aux ordinations, à la dédicace, aux offices de la semaine sainte et des fêtes principales de l'année. Les *Ordines* sont nombreux et se répartissent sur une période de plusieurs siècles ; on les désigne par un numéro de classement, où les plus anciens sont les n. I, VII, VIII, IX, le premier étant relatif à la liturgie de la messe, le second à celle du baptême, les deux autres aux cérémonies de l'ordination [10]. Ces *Ordines* primitifs se bornaient à retracer la suite des cérémonies, ils excluaient les formules de prière ou de bénédiction ; celles-ci prenaient place dans les livres désignés sous le nom de sacramentaire, antiphonaire, psautier, etc. ; l'*Ordo* ne visait que les cérémonies. Quelques-uns s'avisèrent de fondre en un recueil unique les règles à suivre et les prières à réciter, cela conduisit au pontifical [11], dont on trouve comme une préparation dans quelques *Ordines* antérieurs au XIe siècle.

II. *Ordo romanus vulgatus*, de Hittorp. — Les manuscrits nous ont conservé un nombre considérable d'*Ordines* depuis le VIIIe jusqu'au XIIe siècle. Le premier qui ait été imprimé dans les temps modernes est désigné sous le nom d'*Ordo romanus vulgatus;* il fut publié par Georges Cassander en 1561 et de façon plus complète par Melchior Hittorp en 1568, dans son *De divinis catholicæ Ecclesiæ officiis*. Ce n'est pas un document purement romain de date ancienne, car, au XVIIe siècle, le cardinal Tomasi le qualifiait sévèrement en ces termes : *Farrago [quædam] diversorum rituum secundum varias consuetudines*, et il déclarait que ses éléments adventices réclamaient une attentive comparaison avec les *Ordines* plus anciens. On est d'accord aujourd'hui, entre liturgistes, pour y voir une compilation exécutée en Gaule dans la seconde moitié du Xe siècle [12]. Cet *Ordo romanus* de Hittorp, qui est une compilation largement entendue des *Ordines I, II, III* et *VI* de Mabillon, est seul de son

[1] *Ordo romanus VIII*, c. VII, VIII, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1002, 1004. — [2] *Liber pontif.*, t. I, p. 468-469. — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. 481, note 8. — [4] *Conc. Lateran.*, 769, act. 3, dans Labbe, t. VI, col. 1722. — [5] Parisot, *op. cit.*, p. 358-359. — [6] Tertullien, *De præscriptionibus*, c. XXVII. — [7] *Conc. Bracarense II* (563), can. 4, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, col. 778. — [8] F. Probst, *Die ältesten römischen Sakramentarien und Ordines*, in-8°, Münster, 1892, p. 400. — [9] *P. L.*, t. LVI, col. 513. — [10] L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, in-8°, Paris, 1920, p. 154. — [11] M. Andrieu, *Les Ordines romani du haut Moyen Age. Les manuscrits*, dans *Spicilegium sacrum Lovaniense*, t. XI, 1931, p. VII. — [12] Mönchemeyer, *Amalar von Metz*, p. 140, 214; S. Bäumer, dans *Der Katholik*, t. I, 1889, p. 626.

espèce parmi les autres. Des documents analogues appartenant à la même période ont été publiés par différents érudits, notamment par dom Martène [1], par Muratori [2], par Gattico [3] et par dom Martin Gerbert [4].

Par suite de son caractère composite, l'*Ordo vulgatus* n'a pas grande importance liturgique quoiqu'il comble une lacune parmi nos connaissances sur un certain nombre de points. Il commence par la messe pontificale avec le rite de la consécration papale et épiscopale, la dédicace d'une église, la bénédiction des cloches, le couronnement d'un empereur et celui d'un roi, celui d'un soldat *(militis)* qui s'est engagé au service de l'Église, la bénédiction d'une fiancée et les cérémonies observées à l'ouverture d'un concile général ou provincial. On remarquera toutefois que dans ces offices mélangés nous ne trouvons pas les traits caractéristiques d'un *Ordo* au sens technique. Dans les dernières parties de l'*Ordo romanus* de Hittorp, non seulement les détails des cérémonies sont indiqués à leur place, mais, comme dans le pontifical, le texte des prières, des bénédictions, etc., qui doivent être récitées par le célébrant, est donné en entier.

C'est pourquoi la série des quinze *Ordines romani*, publiés par Mabillon, a une importance beaucoup plus grande.

III. Éditions de Mabillon a Duchesne. — Dom Mabillon rapporta de son voyage en Italie une collection de documents liturgiques parmi lesquels se trouvaient quinze *Ordines romani* s'échelonnant entre le IXe et le XVe siècle ; il les publia dans le t. II de son *Museum Italicum* sous ce titre : *Musei Italici tomus II complectens antiquos libros rituales sanctæ romanæ Ecclesiæ, cum commentario prævio in Ordinem romanum*, in-4°, Luteciæ Parisiorum, 1689 (réimpression en 1724, avec une erreur de mise en pages). Les quinze *Ordines* vont de la p. 3 à la p. 544 ; la réimpression dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 851-1408, reproduit la pagination de 1689. La classification adoptée par Mabillon est demeurée en usage jusqu'à nos jours.

A peu de temps de là François Bianchini transcrivit dans les prolégomènes de son *Anastasii bibliothecarii de Vitis romanorum pontificum*, t. III, Romæ, 1728, un recueil véronais de l'époque carolingienne, p. XXXIX.

Martène et Muratori reproduisirent quelques-unes des pièces éditées par Mabillon ; ils y ajoutèrent un ancien *Ordo* monastique, dont ils avaient trouvé chacun un manuscrit. Voir Edm. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus libri tres*, 3 vol. in-4°, Rothomagi, 1700-1702 ; 4 vol. in-fol., Antwerpiæ, 1736-1738 ; et L.-A. Muratori, *Liturgia romana vetus*, in-fol., t. I, Venetiis, 1748 ; on le trouve réimprimé dans les *Opera S. Gregorii Magni*, édit. Gallicioli, t. X, et dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 937 sq.

Dom Martin Gerbert rencontra dans les bibliothèques de Suisse et d'Autriche quelques *Ordines* nouveaux et importants qu'il publia dans ses *Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ*, typis San-Blasianis, t. II, 1779.

J.-B. De Rossi découvrit un fragment d'*Ordo* pascal dans le célèbre manuscrit épigraphique et topographique d'Einsiedeln et le publia dans les *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., t. II, Romæ, 1888, p. 34-35 ; il ne contient que les trois derniers jours de la semaine sainte, mais il est absolument romain.

L. Duchesne donna en appendice à ses *Origines du culte chrétien*, 1889, une série d'*Ordines romani* tirés du manuscrit *Paris. lat. 974*, du IXe siècle, qui provient de Saint-Amand-en-Puelle. Ce sont neuf *Ordines* rédigés en latin vulgaire, *non grammatico sermone*, ce qui, si l'auteur était un clerc franc, les reporterait à une date antérieure à l'an 800 environ. Si c'est un clerc romain qui a tenu la plume, la rédaction peut être un peu postérieure.

L'*Ordo Ecclesiæ Lateranensis*, retrouvé par M.-L. Fischer, appartient à une époque plus récente et doit prendre place parmi les textes analogues du XIIe siècle que nous lisons dans la collection de Mabillon ou dans l'édition du *Liber censuum*, de P. Fabre.

IV. Commentaires et classement. — Initiateur en cette matière comme en plusieurs autres, Mabillon fit précéder son édition d'un *commentarius prævius in Ordinem romanum;* son exemple fut suivi ; les *Ordines I*, *II* et *VII* ont été examinés par Meckel, Probst, Grisar, Duchesne ; l'*Ordo IX* par Zöppfel au point de vue particulier du couronnement du pape. Les plus anciens manuscrits des *Ordines XI* et *XII* attirèrent l'attention de Paul Fabre, dans *Le polyptyque du chanoine Benoît* (*Travaux et mém. des facultés cath. de Lille*, 1889-1891) et dans son *Étude sur un manuscrit du Liber censuum*, 1892. Un manuscrit de l'*Ordo XIV* fut examiné par Ehrle, dans *Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. V, p. 564 sq., et par H. Labande, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV. D'autres études ont suivi telles que C.-F. Atchley, *Ordo romanus I*$^{us}_{2}$, in-8°, London, 1905, et J. Kösters, *Studien zu Mabillons römischen Ordines*, in-8°, Münster, 1905, etc. Au point de vue de la période de nos études, le paragraphe consacré aux *Ordines romani* par L. Duchesne, dans ses *Origines du culte chrétien*, 1889 (5e édit., 1920, p. 153-158), reste un modèle de clarté.

Récemment, M. M. Andrieu a étudié *Les « Ordines romani » du haut Moyen Age*, dans le *Spicilegium sacrum Lovaniense*, t. XI, 1931. Le t. I, contient, sous la mention *Les manuscrits*, l'énumération des *Ordines* avec l'indication des manuscrits et des éditions. Vient ensuite la description des manuscrits, minutieuse et détaillée. Enfin on trouve l'histoire rapide des recueils d'*Ordines* que représentent les manuscrits dont l'analyse vient d'être faite. « A chaque manuscrit est assignée la place qui lui revient comme témoin de la tradition. Ce classement opéré, nous pouvons suivre, sans rencontrer de grave lacune, le double mouvement de flux et de reflux qui porta la liturgie romaine jusqu'aux limites de l'Occident chrétien et la ramena ensuite, chargée d'alluvions gallicanes, à son point de départ. Nous voyons les collections d'*Ordines* se répandre au nord des Alpes dès le VIIIe siècle, passer dans les premiers essais de pontifical — puis dans les compilations didactiques où devaient s'instruire les clercs — enfin dans une œuvre considérable, et jusqu'ici demeurée inaperçue, le pontifical romano-germanique qui, de Mayence, trouvera bientôt le chemin de Rome. Là, il contribuera efficacement à faire oublier l'ancien rite romain au profit de la liturgie des pays d'empire. Ce pontifical étant l'ancêtre de tous ceux que l'Église romaine produira successivement, l'enquête aura montré en quel ordre doivent être rangés les documents, si l'on veut descendre des plus anciennes collections d'*Ordines romani* jusqu'au pontifical romain actuellement en usage [5]. »

Un t. II contiendra « la publication des textes eux-mêmes » ; ce volume n'a pas encore paru.

« Le triomphe définitif de la liturgie romaine en pays franc était assuré dès le début du IXe siècle. Les interventions de Charlemagne avaient efficacement contribué à cette victoire. Mais elles n'avaient fait que hâter, en le réglant, un mouvement dont les origines étaient plus que séculaires. Les livres liturgiques romains avaient depuis longtemps franchi les Alpes et

[1] *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V, p. 101 ; *Ordo* monastique de date relativement reculée. — [2] *Liturgia romana vetus*, t. II, p. 391. — [3] *Acta cæremon.*, t. I, p. 226. — [4] *Mon. vet. lit. aleman.*, t. II, p. 1 sq. — [5] M. Andrieu, *loc. cit.*, p. VIII.

l'ancien rite gallican n'avaient pu nulle part se soustraire à leur action. Les sacramentaires venus de Rome, le gélasien d'abord, le grégorien un peu plus tard, furent les agents principaux de la transformation liturgique qui désagrégeait et éliminait peu à peu les traditions locales. Leur influence pouvait se glisser dans la plupart des cérémonies religieuses. Ils contenaient en effet, non seulement les formules de la messe, mais aussi celles qui accompagnaient l'administration des sacrements et l'accomplissement des principales fonctions liturgiques. Le sacramentaire, néanmoins, ne se suffisait pas à lui-même. A la différence de ce qu'on voit dans le missel et le pontifical actuels, le texte des prières n'y était pas encadré de rubriques minutieuses, marquant l'ordre des cérémonies et réglant avec précision le rôle du célébrant et de chacun de ses ministres.

« Pour donner à un ecclésiastique franc une connaissance vraie de la messe romaine, il fallait donc lui procurer, en même temps qu'un sacramentaire romain, une description retraçant tous les détails rituels de la liturgie eucharistique, telle qu'on la célébrait dans les basiliques de Rome. A ce besoin répondit l'*Ordo romanus I*[us].

« De même, pour l'administration du baptême, pour les cérémonies si spéciales et compliquées de la semaine sainte, pour la consécration des églises, pour l'ordination des clercs, il était indispensable que de petits guides fussent adjoints au sacramentaire. A eux d'indiquer à quels moments devaient être récitées les diverses prières et de quels actes elles devaient être précédées ou suivies. Ces courtes compositions, exposant l'ordonnance des cérémonies liturgiques, furent les *Ordines romani* [1]. » M. M. Andrieu en a esquissé l'histoire [2], montrant comment les recueils d'*Ordines* ont satisfait à un besoin pratique d'initiation au rite romain.

On en trouve, au début du IX[e] siècle, un premier exemple dans le ms. *412* de la faculté de médecine de Montpellier qui présente un ensemble assez homogène de sept pièces dont les six suivantes paraissent se compléter : *Ordo romanus primus*, *Ordo* baptismal romain, *Ordo* de la semaine sainte, *Ordo* de la déposition des reliques dans une église nouvelle, *Rituel* romain des ordinations de l'acolyte à l'évêque, *Ordo librorum* pour les lectures de l'office.

Cet ensemble, désigné sous le nom de collection A, se retrouve encore complet, au X[e] siècle, dans le ms. *3443* de Copenhague, et au début du XI[e] siècle, dans le ms. du Brit. Mus., *Add. 15222*. Toutefois, au XI[e] siècle, dans le ms. *Paris. lat. 2399* la collection se désagrège et ne contient plus que trois pièces : *Ordo romanus I*[us], *Ordo* baptismal romain et *Ordo* de la semaine sainte ; à la fin du XI[e] siècle, le ms. *Vat. Ottob. 312* conserve encore cinq pièces et remplace la dernière par deux autres. On ignore l'auteur de cette collection, les manuscrits semblent attester qu'elle est d'origine française, mais son contenu était purement romain.

Cette collection parut insuffisante et, dès le commencement du IX[e] siècle, on eut une collection rivale où le romain se mêlait au gallican par l'effet d'une sorte de compromis. Cette collection B comprend neuf pièces : *Ordo librorum catholicorum*, *Ordo* baptismal, *Ordo* de la semaine sainte, *Ordo* pour la dédicace d'une église, *Ordo* de la déposition des reliques, *Formule* pour la consécration des vases sacrés (sacram. gélas.), *Ordo* des Quatre-Temps, *Rituel* gallican des ordinations du psalmiste à l'évêque (sacram. gélas.). L'ensemble figure dans neuf manuscrits qui sont : Vérone, bibl. capit., ms. *92* (vers 820) ; Cologne, bibl. capit., ms. *138* (IX[e] siècle inc.) ; Munich, *lat. 14510* (vers 825) ; Zurich, bibl. cant., ms. *102* (IX[e]-X[e] siècle) ; Saint-Gall, *446* (X[e] siècle) ; Einsiedeln, *110* (XI[e] siècle) ; Rome, bibl. naz., ms. *2096* (olim *Sessorianus 52*, XI[e]-XII[e] siècle) ; Paris, Bibl. nat., *lat. 1248* (XI[e] siècle) ; *14088* (IX[e] siècle).

La collection B devint un véritable petit manuel des fonctions épiscopales, notamment en ce qui concernait les ordinations.

La collection A et la collection B ont chacune un *Ordo* de la semaine sainte où sont amalgamés deux documents plus anciens décrivant, l'un les offices de jour, l'autre les offices de nuit de cette semaine.

Quant au recueil de Saint-Amand-en-Pévèle, aujourd'hui *Paris. lat. 974*, il reproduit un exemplaire bien plus ancien et renferme un *Ordo* de la messe pontificale, un *Ordo* de la semaine sainte, un *Ordo* pour la litanie majeure, un *Rituel* des ordinations, un *Ordo* de la déposition des reliques, un *Ordo* pour la Chandeleur. Les pièces principales sont celles qui concernent la messe, la semaine sainte, les ordinations et les reliques ; on les retrouve dans les collections A et B ; il manque toutefois un *Ordo* des scrutins. Peut-être n'avons-nous ici qu'une partie de la collection primitive. Il est permis de croire que le recueil devait former un livret particulier.

V. L'*ORDO I*[us]. — *L'Ordo romanus I* contient dans sa partie la plus ancienne, celle du début, les rites de la procession et de la messe stationnale du pape de Rome. Cette partie est précédée d'une observation sur la division de la ville en sept régions ecclésiastiques et sur la répartition du clergé en sept groupes qui se succèdent aux différents jours de la semaine *in processione apostolici ad stationem*.

Un premier soin à prendre est de distinguer entre les diverses parties de cet *Ordo romanus I*, tel que nous l'a fait connaître Mabillon. Tout son contenu, sans doute, vient de manuscrits du IX[e] siècle et l'ensemble des rites et usages prescrits existait déjà au commencement de ce siècle, mais tout n'est pas également romain. Ce n'est pas une œuvre d'un seul jet et remontant à une même date, elle n'a pas d'auteur connu par son nom ni par un indice quelconque ; mais, avant le IX[e] siècle, l'*Ordo* n'est mentionné ni cité nulle part. Mabillon se borne à relever la haute antiquité des différentes prescriptions liturgiques contenues dans l'*Ordo* et d'insinuer qu'ils correspondent à peu de chose près à l'époque de saint Grégoire I[er] (590-604) : *Eiusdem libelli antiquitatem probant in primis eucharistiæ initio missæ ad altare ante pontificem delatio*, fermenti *vocabulum pro eucharistia, ut in epistola Innocentii ad Decentianum n. 22 usurpatum... Totus missæ pontificiæ ritus in eodem ordine præscriptus Gregorii ætatem meo iudicio sapit*. Cette opinion paraît tout à fait recevable et l'*Ordo* peut être mis en relation étroite avec le pape qui exerça une influence marquée sur le rite stationnal, relation que confirme le sacramentaire grégorien, qui a lui aussi une origine et un caractère stationnaux. Lorsque saint Grégoire réorganisa comme on sait la solennité des stations et des natalices des saints, il dut nécessairement étendre sa réforme aux rites de la procession aux églises stationnales et les rites de la messe qu'on y célébrait.

Il n'est guère douteux qu'antérieurement à cette époque des formules de rubriques existaient pour ces fonctions, comme pour le service liturgique en général. Cela était indispensable vu le nombre considérable de ceux qui prenaient part aux cérémonies, la complication de celles-ci et l'attention que l'Église romaine y a toujours donnée. L'indispensable nécessité d'un *Ordo* se faisait d'autant plus sentir que le texte des sacramentaires ne contenait aucune indication. Le pape Grégoire, dont l'attention vigilante se tournait vers la

[1] M. Andrieu, *Les Ordines romani du haut Moyen Age*, p. 467-468. — [2] Id., *ibid.*, p. 467-550.

liturgie, n'a pas pu se dispenser de rédiger ou de corriger, ou de faire sentir son autorité en matière de cérémonies. C'est à lui que doit remonter la réglementation de la procession et de la messe stationnales.

Cette première partie de l'*Ordo* (c. I-XXI) nous la retrouvons, se terminant au même point, dans plusieurs manuscrits, cités par Mabillon et également dans le manuscrit de Vérone signalé par Fr. Bianchini. A la suite viennent des suppléments relatifs aux particularités du service liturgique lorsque le pape ne peut s'y trouver et à certaines fêtes ou certains temps de l'année ; ces suppléments sont propres au manuscrit de Saint-Gall qui forme la base de l'édition de Mabillon. On peut y joindre les c. XL-LI qu'on trouve dans le manuscrit de Vérone et qui sont, eux aussi, des suppléments. Quant aux c. XXVII-XLVII c'est la description des cérémonies de la fin du Carême et de la semaine.

« Un autre directoire pour les mêmes cérémonies, mais prolongé jusqu'à la fin de la semaine pascale, est joint en appendice à l'*Ordo I* dans l'édition de Mabillon. Ce sont deux rédactions, la seconde plus complète que l'autre, du même *Ordo* pascal. Elles ne se trouvent pas dans les mêmes manuscrits.

« Amalaire (voir ce nom) publia, vers l'année 830, un ouvrage en quatre livres intitulé *De officiis ecclesiasticis*. C'est un commentaire des cérémonies liturgiques et de l'office divin. Parmi les documents dont il se servit pour le composer, il y avait un *Ordo romanus*, qu'il cite fort souvent, comme une grande autorité. On y retrouve le texte de l'*Ordo I* de Mabillon, y compris les chapitres sur les cérémonies pascales. Ceux-ci sont donc fort anciens ; cependant, ils ne correspondaient pas à l'usage réel de Rome, et Amalaire eut l'occasion d'en faire l'expérience dans un voyage qu'il fit à Rome en 832, précisément pour ses études sur la liturgie. Le pape Grégoire IV le mit en rapport avec son archidiacre, Théodore, qui lui donna tous les éclaircissements qu'il demandait. Il est à remarquer que, presque chaque fois qu'il s'agissait des cérémonies pascales, le témoignage de l'archidiacre donnait un démenti à l'*Ordo*. Le pauvre Amalaire fut obligé de constater que son document laissait à désirer [1]. Du reste, il n'est pas besoin d'un long examen pour reconnaître que l'*Ordo* pascal n'a pas la physionomie romaine de l'*Ordo* de la messe. En ouvrant celui-ci, nous nous sentons transportés à Rome, au milieu du clergé romain, distribué en sept régions, avec des jours de service spécial pour chaque région. L'officiant, c'est le pape lui-même, *domnus apostolicus*, qui se montre entouré des grands dignitaires de sa cour, le primicier, le secondicier, le sacellaire, le nomenclateur et autres. Il part de son palais du Latran et se rend à cheval, en procession, à quelqu'une des basiliques de Rome. Tous ces détails sont évidemment inapplicables ailleurs. Dans l'*Ordo* pascal, au contraire, nous nous trouvons dans une ville quelconque et nous voyons officier un pontife ordinaire, un évêque, quelquefois même un abbé. C'est encore l'usage romain, mais tel qu'on l'observe ailleurs qu'à Rome, et non sans combinaison avec des coutumes inconnues autour du pape. On ne saurait donc accorder à cet *Ordo* pascal la même confiance qu'au reste. Il contient sans doute beaucoup de détails romains, mais qui, dans tous les cas, doivent être contrôlés d'après des documents plus sûrs. »

En résumé, L. Duchesne place l'*Ordo romanus I* à la fin du VII^e^ ou plutôt au VIII^e^ siècle et F. Probst y découvre l'œuvre du pape Étienne III (768-772) qui n'aura fait qu'une 2^e^ édition d'un *Ordo* grégorien.

En 1862, Meckel donna dans la *Theologische Quartalschrift* de Tübingue une étude dans le but de démontrer que l'*Ordo I* renferme la liturgie dans la forme où elle existait dans les deux siècles après le pontificat de saint Grégoire ; quant à l'*Ordo II*, il y voyait la liturgie romaine modifiée vers l'an 800, sous l'influence gallicane, en conséquence l'*Ordo I* aurait été écrit vers le même temps pour montrer la vraie liturgie romaine [2]. Cette opinion reçut bon accueil et souleva quelques contradictions [3]. En fait Meckel a démontré de façon assez claire que l'*Ordo II* a un caractère gallican et que sa date relativement tardive ; il a été moins heureux pour l'*Ordo I*. Cependant, il a eu raison d'y relever la présence des noms du pape Hadrien I^er^ et de Charlemagne : *Sabbato tempore Adriani institutum est, ut flecteretur pro Carolo rege* (n. 24) et : *Dicit orationem pro rege Francorum* (n. 28). Ces passages n'ont pu être écrits avant le dernier quart du VIII^e^ siècle. Mabillon a voulu expliquer ces passages en disant : *Quædam processu temporis nova inserta fuere, qualia sunt ;* c'est une explication désespérée. Mieux vaut dire, croyons-nous, que l'*Ordo I* se compose, ainsi qu'on l'a dit déjà, de plusieurs parties distinctes, dont une qui est primitive et comprend les c. I-XXI (ou XXII incl.), et d'autres qui ont été ajoutées dans la suite.

C'est ce qui doit ressortir de l'étude des manuscrits.

Mais d'abord on s'est demandé si l'*Ordo romanus I* en vingt et un chapitres, tels que Mabillon l'a publié, est bien l'*Ordo romanus* primitif. Deux opinions différentes ont été émises à ce sujet : F. Probst estime que l'*Ordo I* (c. I-XXI) est la réédition datée du pontificat d'Étienne III (768-772), d'un document plus ancien. qui ne contenait pas les c. I-III [4] ; H. Grisar repousse cette hypothèse et maintient les c. I-III dans l'*Ordo I* [5]. M. M. Andrieu [6] donne raison à Probst en s'appuyant sur le témoignage du manuscrit de Saint-Gall *614* qui se compose de pièces du IX^e^ au XIII^e^ siècle [7]. A la p. 183 commence un groupe de 3 cahiers, de 4 feuilles doubles chacun, provenant d'un manuscrit du IX^e^ siècle ; la p. 183 a servi de couverture, elle est restée blanche. Les p. 184-200 sont occupées par les c. IV-XXII de l'*Ordo I* intitulé : *Ordo romane Eccl[esi]e denun[t]iatione statutis dieb[us] fes[tis]* (en rouge). *Primo mane precedit... ita omnia peragant.* Entre les c. XXI et XXII il n'y a aucune marque de séparation.

Le texte se révèle à première vue comme indépendant du groupe de manuscrits qui contiennent les c. I-III. Voici ceux de ces manuscrits que M. M. Andrieu a collationnés :

P = *Vatic. Palat. lat. 487*, fol. 1 r°-9 v°, IX^e^ siècle.

W = Wolfenbüttel, *Cod. Weissenburg. 91*, fol. 42 v°-52 r°, IX^e^ siècle.

M = Montpellier, École de médecine, *Cod. 412*, fol. 96 v°-109 r°, IX^e^ siècle.

R = Munich, *Cod. lat. 14510*, fol. 30 r°-40 v°, IX^e^ siècle (première moitié).

N = Paris, Bibl. nat., *lat. 14088*, fol. 102 r°- 105 v° et 111 r°-111 v°, IX^e^ siècle.

Z = Zurich, bibl. cant., *Rheinau, 102*, fol. 2 v°-10 r°, IX^e^-X^e^ siècle.

[1] Ses ennemis ne manquèrent pas de tirer parti de cela. Florus, *Adv. Amalarium*, I, VII : *Libellum romani ordinis tantæ auctoritatis habet ut eum pene ad verbum nitatur exponere; et tamen statim sibi ipse contrarius asserit hunc romano archidiacono cuius traditionibus gloriatur ignotum.* — [2] Meckel, *Ueber das Alter der beiden ersten römischen Ordines*, dans *Theol. Quartalschr.*, t. V, 1862, p. 73 sq. — [3] Rump, dans Rohrbacher, *Kirchengesch.*, t. IX, p. 548. — [4] F. Probst, *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines*, in-8°, Münster, 1892, p. 397. — [5] H. Grisar, *Analecta romana*, in-4°, t. I, Roma, 1899, p. 204. — [6] M. Andrieu, *Note sur une ancienne rédaction de l' « Ordo romanus primus »*, dans *Revue des sciences relig.*, t. I, 1921, p. 385-401. — [7] [G. Scherrer], *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von S. Gallen*, 1875, p. 198-199 ; cf. M. Andrieu, *Les Ordines romani du haut Moyen Age*, t. I, 1931, p. 343-347.

F = Vérone, bibl. capit., *Cod. 92*, IXe siècle (première moitié).

Y = Albi, *Cod. 42*, fol. 60 ro-68 ro, fin IXe siècle.

A = Saint-Gall, *Cod. 140*, p. 256-277, IXe-Xe siècle.

B = Saint-Gall, *Cod. 446*, Xe siècle, p. 2-18.

L = Londres, Br. Mus., *Add. 15 222*, fol. 27 vo-42 vo, Xe-XIe siècle.

C = Paris, Bibl. nat., *lat. 2399*, fol. 98 ro-102 vo, Xe-XIe siècle.

S = Rome, bibl. naz., *Cod. 2096* [1], fol. 104 ro-111 ro, Xe-XIe siècle.

E = Einsiedeln, *Cod. 110*, p. 1-19, XIe siècle.

V = *Vat. lat. 1146*, fol. I-V vo, XIe siècle.

V[1] = *Vat. lat. 1147*, fol. 1 ro-5 vo, XIe siècle.

V[2] = *Vat. lat. 1148*, fol. 1 ro-5 ro, XIe siècle.

O = *Vat. Ottob. 312*, fol. 137 vo-142 vo, XIe-XIIe siècle.

Tous ces manuscrits présentent, en plus des c. I-III, quelques menues additions qui manquent dans le Saint-Gall *614* que nous désignerons par le sigle G. Au texte ainsi accru on a donné le nom de recension longue. M. M. Andrieu a relevé les particularités les plus caractéristiques, nous les transcrivons d'après lui.

| G | Tous les mss. mentionnés ci-dessus. |
|---|---|

1. Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, c. IV, p. 5.

| | |
|---|---|
| ... exceptis his qui obsequio illius committantur, expectantes pontificem in ecclesia, sedentes in presbiterio. | ... exceptis his qui in obsequio illius comitantur, ut supra diximus, et expectantes pontificem in ecclesia cum supplementario et baiulis, et reliquis qui cruces portant, sedentes in presbiterio. |

« Les mots *ut supradiximus* n'ont eu leur raison d'être qu'après l'adjonction des c. II-III, où l'on trouve la description de la procession pontificale. Le *supplementarius* n'apparaît que dans les mss. de la recension longue.

2. Mabillon, *op. cit.*, c. V, p. 6.

| | |
|---|---|
| ... super planetam acoliti, tenente eo, parat evangelium | ... super planetam acoliti, et si necesse fuerit propter maiora evangelia (S : ob magnitudinem voluminis), duobus acolitis super planetam tenentibus, parat evangelium (S : evangelium meditatur). |

« L'interpolation est ici évidente. Il est question de ces *maiora evangelia* en un autre endroit de la recension longue, fin du c. III.

3. Mabillon, *op. cit.*, c. VI, p. 7 :

| | |
|---|---|
| ... anagolagium... | ... anagolaium, id est amictum. |

« On ne saurait dire à quelle date l'*anagolaium* ou *anabolaium* s'est introduit dans le costume pontifical [2]. En tout cas, l'explication *id est amictum* est ici une addition.

4. Mabillon, c. VIII, p. 8 :

| | |
|---|---|
| ... dividantur cereostata ad dextera vel ad sinistra et... | ... dividantur cereostata, quatuor ad dexteram et tres ad sinistram partem. |

5. Mabillon, c. X, p. 9 :

| | |
|---|---|
| ... [ subdiaconus] legit. Deinde ascendit alius cum cantatoris, dicit responsum, deinde alius *Alleluia*. Deinde... | ... [subdiaconus] legit. Postquam legerit, cantor cum cantatorio ascendit et dicit responsum (SZRF responsum gradale). Si fuerit tempus ut dicat *Alleluia*, bene; sin autem, tractum; sin minus tantummodo responsum. Deinde. |

« Les précisions croissantes sont un signe d'âge plus récent. Saint Grégoire retira aux diacres le chant des psaumes, à la messe, pour le confier aux sous-diacres. C'est en cas de nécessité seulement que les clercs d'un ordre inférieur sont autorisés à remplacer les sous-diacres [3]. Le texte de G reflète donc encore la réforme grégorienne.

6. Mabillon, c. XI, p. 9 :

| | |
|---|---|
| Deinde diaconus, osculans pedes pontificis, venit ante altare ... | Deinde diaconus osculans pedes pontificis et tacite dicit ei pontifex (S : tacite ab apostolico audit) : *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis.* Deinde venit ante altare... |

7. Mabillon, c. XII, p. 10 :

| | |
|---|---|
| ... ad diaconum secundo ut expandant. Subdiaconus vero... | [sauf W, R, S, Z ]... ad diaconum secundum ut expandant. Tunc ascendunt ad sedem primicerius et secundicerius et primicerius defensorum cum omnibus regionariis et notariis. Subdiaconus vero... |

« La phrase *Tunc ascendunt*... manquant pareillement dans les manuscrits W, R, S et Z, il est probable qu'elle est postérieure à la rédaction de la recension longue.

8. Mabillon, c. XIV, p. 11 :

| | |
|---|---|
| ... [amulas ] diaconorum. Deinde... | ... [amulas ] diaconorum et in die festo primicerii, secundicerii, primicerii (om. S,Z) defensorum. Deinde... |

9. Mabillon, c. XVII, p. 12 :

| | |
|---|---|
| ... surgit pontifex solus in canone, episcopi vero permanent inclinati. | ... surgit pontifex solus et intrat in canonem. Episcopi vero permanent inclinati. |

« Probst avait déjà soupçonné qu'il devait y avoir ici une interpolation. Placés à cet endroit les mots *et intrat in canonem* supposent, dit-il, que la préface ne faisait point partie du canon et que ce dernier commençait au *Te igitur*, conception qui ne s'est pas introduite avant le VIIIe siècle.

« De fait le sacramentaire grégorien ne marque aucune séparation entre le *Sanctus* et le *Te igitur* [4]. Le gélasien met avant le *Sursum corda* la rubrique : *Incipit canon actionis* [5]. On lit enfin dans l'*Ordo I* lui-même : *Quando pontifex inchoat canonem, venit acolitus sub humero habens sindonem in collo ligatum, tenens patenam ante pectus suum*, etc. [6]. C'est évidemment aussitôt après l'offertoire et la préparation des oblations sur l'autel, et non après le *Sanctus* que l'acolyte prenait la patène, d'où l'on venait de retirer les pains. Les mots *quando inchoat canonem* visent donc le début de la préface. Amalaire l'entend bien ainsi. L'acolyte, dit-il, prend la patène au *Sursum corda* et la donne au sous-diacre au milieu du canon, c'est-à-dire au *Te igitur : medio canone, id est cum dicitur : Te igitur* [7].

« La leçon de G ne soulève pas la difficulté que signale Probst. Les mots *surgit pontifex solus* indiquent

[1] *Sessorianus 52*. — [2] Cf. P. Batiffol, *Études de liturgie et d'archéol. chrét.*, 1919, p. 51. — [3] *Conc. Roman.*, 595, dans S. Grégoire, *Reg.*, l. VII, ep. LVII *a*, édit. Ewald-Hartmann; *Epist.*, t. I, 2e part., p. 363. — [4] Muratori, *Lit. rom. vet.*, t. II, col. 2. — [5] Édit. Wilson, p. 234. — [6] Mabillon, *op. cit.*, c. XVII, p. 12. — [7] *De eccl. off.*, III, XXVII, *P. L.*, t. CV, col. 1146.

simplement la différence d'attitude du pontife et de son entourage.

10. Mabillon, c. XIX, p. 13 :

| | |
|---|---|
| ... et particulam quam ruperit super altare relinquit... | ... et particulam quam ruperit partem super altare relinquit (dans O, « partem » a été gratté). |

11. Mabillon, c. XIX, p. 13 :

| | |
|---|---|
| ... et redit ad sedem. Nam archidiaconus... | [ici sauf R, S, Z, F] : ... et redit ad sedem. Mox primicerius et secundicerius et primicerius defensorum cum omnibus regionariis et notariis ascendunt ad altare et stant in ordine suo a dextris et a sinistris. Nomenculator vero et sacellarius et notarius vice domini, cum dixerint *Agnus Dei* tunc ascendunt astare ante faciem pontificis, ut annuat eis scribere nomina eorum qui invitandi sunt sive ad mensam pontificis per nomenculatorem, sive ad vicem domini per notarium ipsius, quorum nominæ ut compleverint, descendunt ad invitandum. Nam archidiaconus... |

« Le *nomenculator* et le *sacellarius*, qui sont nommés ici et à plusieurs autres endroits de la recension longue, n'apparaissent jamais dans G. Or une des raisons d'attribuer à l'*Ordo I* une date tardive était la présence de ces fonctionnaires et surtout le rang élevé qu'ils occupent déjà parmi les dignitaires du palais pontifical [1].

« Cette interpolation a dû s'introduire quelque temps après la mise en circulation de la recension longue, car elle manque dans les manuscrits R, S, Z et F.

12. Mabillon, c. XIX, p. 14 :

| | |
|---|---|
| Qui dum communicaverit, ipsam particulam de qua momorderat, consignando tribus vicibus, mittit in calicem in manus archidiaconi. Et... | Qui dum communicaverit, de ipsa Sancta quam momorderat ponit in calicem in manu archidiaconi dicendo : *Fiat commixtio et consecratio*, etce. *Pax tecum. Et cum spiritu tuo.* Et ita... (quelques légères variantes). |

« Si l'on pouvait conclure de là que le rite romain ignorait encore la prière *Fiat commixtio*... à l'époque où fut composée la première rédaction de l'*Ordo I*, ce serait une précieuse indication sur les origines mal connues de cette formule. »

Ces interpolations ne sont pas les seules qu'on relève, mais les exemples donnés jusqu'ici suffisent. On doit y ajouter, pour se faire une idée juste du ms. G, la présence d'un certain nombre de variantes significatives dont voici des exemples :

| G | Tous les mss. de la recension longue. |
|---|---|

13. Mabillon, c. V, p. 6 :

| | |
|---|---|
| ... [subdiaconus] qui tenet pallium cum aqua (= acubus) ponat in sinistro brachio super planetam. | ... [subdiaconus] qui tenet pallium pontificis in brachio suo super planeta, in sinistro brachio cum acubus. |

14. Mabillon, c. XI, p. 10 :

| | |
|---|---|
| ... venientes ad ambonem dividuntur, ut per medium eorum subdiaconi et diaconi cum evangelio transeant. | ... venientes ad ambonem dividentur ipsi acoliti ante ambonem et transeunt subdiaconi et diaconus cum evangelia per medium eorum. |

« Dans ces exemples [et d'autres que nous omettons pour raison de brièveté] G donne nettement l'impression d'un texte demeuré plus correct et plus proche de l'original que le groupe compact des autres manuscrits. Cependant il est lui-même séparé de son prototype par une série d'intermédiaires sans doute assez longue. Il faut donc s'attendre à ce qu'il nous présente, lui aussi, un texte altéré, remanié sous l'influence d'un constant besoin d'adaptation à des usages liturgiques qui se modifiaient suivant les temps et les lieux. C'est pourquoi, lorsque le texte de G est plus développé que celui des autres manuscrits, il est souvent difficile de juger s'il a raison contre eux.

« Dans certains cas la mutilation subie par la recension longue est évidente :

15. Mabillon, *op. cit.*, c. XX, p. 14 :

| | |
|---|---|
| ... stat in cornu altaris, confirmat sequentes ordines usque ad primicerium. | ... stat in cornu altaris, sequentis ordinis usque ad primicerium. |

« Ailleurs, au contraire, c'est G qui a probablement été retouché et interpolé :

16. Mabillon, c. XIII, p. 10 :

| | |
|---|---|
| Pontifex autem, postquam dicit *Oremus*, descendit ad senatorium. | Pontifex vero descendit ad senatorium. |

17. Mabillon, c. XX, p. 15 :

| | |
|---|---|
| Nam [cum] ad communicandum venerit pontifex, antecedit eum acolitus, habens sindonem ad collum adpensum, cum qua tenetur patena cum Sancta. Similiter et post diaconos vadunt cum urceis et scyphis, fundendo vinum in gemellionibus unde confirmantur populi. Hæc faciendo, transeunt a dextera in sinistram partem. Presbiteri... | Deinde transeunt in partem sinistram et faciunt similiter. |

Il est évident que le texte de G et celui des autres manuscrits représentent deux traditions parallèles. Toutefois « le contact a fini par s'établir de l'une à l'autre, par l'intermédiaire du manuscrit G. On constate l'influence de ce dernier sur trois exemplaires de la recension longue, dont deux sont assez connus.

« On sait que pour son édition de l'*Ordo I*, y compris le c. XXII, Mabillon a reproduit le texte du *Cod. Sangall. 140* (= A) [2]. Or plusieurs pièces de ce manuscrit ont été copiées sur G, notamment le c. XXII de l'*Ordo I* et les c. XXIII-XXVI qui y font suite dans l'édition de Mabillon. Pour l'*Ordo I* proprement dit, le scribe de A a combiné G avec un autre manuscrit représentant la recension longue. A ce dernier il a emprunté les c. I-III et les diverses interpolations postérieures dont nous avons constaté l'absence dans G. Par contre, G lui a fourni, avec le c. XXII, un certain nombre de variantes et d'additions qu'il avait en propre.

« Voici quelques-uns de ces traits caractéristiques passés de G dans A (et de ce manuscrit dans le texte de Mabillon), et demeurés étrangers aux autres manuscrits :

| G et A | Tous les autres manuscrits. |
|---|---|

18. Mabillon, c. IX, p. 9 :

| | |
|---|---|
| Quando vero finierint, dirigens se pontifex contra po- | Quam dum finierint, incipit pontifex *Gloria in excel-* |

[1] Cf. Probst, *op. cit.*, p. 390. Le premier *sacellarius* connu est le pape Grégoire II qui exerça cette charge sous le pape Serge (687-701); cf. *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 410, note 4. Il y avait déjà un *nomenculator* sous le pape Agathon (678-681), mais le premier dont nous sachions le nom apparaît sous le pape Constantin (708-715), *ibid.*, p. 356, n. 11; p. 394, n. 10. — [2] Sur ce ms. cf. Scherrer, *op. cit.*, p. 52-53. *L'Ordo I*, c. I-XXII, occupe les p. 256-279. L'écriture de cette partie du manuscrit est du X^e siècle. Mabillon l'estime *fere 800 ann.*, voir Bibl. nat., ms. *lat. 13067*, fol. 35 r°.

pulum, incipit *Gloria in excelsis Deo*. Et statim regirat se ad orientem usquedum finietur. Post hoc dirigens se iterum ad populum dicens *Pax vobis*, et regirans se ad orientem, dicit *Oremus*. Et sequitur oratio. Post finitam sedet. Similiter episcopi vel presbiteri sedent. Tunc ascendunt.

*sis Deo*, si tempus fuerit, et non sedet antequam dicant post orationem primam *Amen* (suit une addition dans F, N, R, S, Z).

Et tunc ascendunt...

« Le texte de G, A ne peut s'appliquer qu'à une église tournée à l'inverse des basiliques de Saint-Jean de Latran ou de Saint-Pierre de Rome. Dans ces deux églises où le chevet est à l'Ouest et la façade à l'Est, lorsque le célébrant debout à son siège du fond de l'abside regardait le peuple, il avait la face tournée vers l'Orient. G et A supposent au contraire que, pour avoir le visage dirigé vers l'Orient, le pontife doit tourner le dos à l'assistance [1].

« Ce souci de l'orientation (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce mot), le fait que les conditions indiquées ici pour la réaliser ne conviennent pas aux principales basiliques romaines (ni à Sainte-Marie-Majeure, ni à la plupart des autres) tout cela doit nous faire conclure que cette addition a été écrite ailleurs qu'à Rome.

19. Mabillon, c. XIII-XIV, p. 11 :

G. Deinde ascendens pontifex in parte feminarum et conplet superscriptum ordinem.

G, A. Similiter et presbiteri, si necesse fuerit post eum vel in presbiterio faciunt. Post hæc pontifex, tenente ei manum primicerio et secundicerio redit ad sedem suam, abluit manus suas. Archidiaconus...

Similiter ascendens pontifex in parte feminarum ordine quo supra omnia explet. Tunc, tenentibus primicerio et secundicerio manus ejus redit in sedem. Archidiaconus... (variantes dans S).

Edm. Bishop s'est trompé en avançant que l'*Ordo* de Saint-Amand était seul à ne pas mentionner le lavement des mains après la réception des offrandes; aucun des manuscrits de la recension longue ne la mentionne davantage. Ce rite se trouve dans G qui est seul à noter cette ablution :

20. Mabillon, c. XX-XXI, p. 15 :

Pontifex vero, postquam omnes communicaverint, sedet et abluit manus suas.

Ici l'*Ordo I* est, par l'intermédiaire de A, tributaire du manuscrit de la recension brève.

L'*Ordo I* se trouve aussi dans le manuscrit de Saint-Gall *446* (= B), de la fin du Xe siècle, mais il n'a pas été copié sur le manuscrit A. L'*Ordo I* (c. I-XXI) va de la p. 2 à la p. 18. Mabillon l'a eu sous les yeux et l'estime ainsi : *codex est amplius 700 annorum* [2], mais il n'en a pas fait usage pour établir le texte de l'*Ordo I*.

Le texte de l'*Ordo I* dans B a été emprunté à la recension longue, ensuite il fut comparé au texte de A et retouché sur plusieurs points conformément à A. Les endroits corrigés sont très facilement reconnaissables, ce sont tous ceux où A, tributaire de G, s'écartait de la recension longue. C'est ainsi que G a pénétré dans B, mais non pas directement, car on ne trouve aucune retouche qui ait pour résultat de conformer B à G; c'est par l'intermédiaire de A.

Après qu'il eut été ainsi revisé, B donna naissance à une nouvelle copie : E (ms. d'Einsiedeln, n. *110*), du XIe siècle, qui est une copie de B presque entière. Les c. I-XXI occupent les p. 1-19 de E (cf. P.-G. Meyer, *Catalogus codicum mss. qui in bibl. monast. Einsiedlensis ord. S. Bened. servantur*, t. I, 1899, p. 90-91). D'une comparaison de plusieurs passages il ressort que : A combine les deux rédactions; B reproduit le texte de la recension longue, mais admet en surcharge une partie de la leçon A, enfin E conserve la leçon primitive de B.

Tout ceci « montre à l'évidence que le ms. G est l'aboutissant d'une tradition particulière et que le point de départ de cette tradition est antérieur à l'établissement de ce qu'on a appelé la recension longue. C'est dans les passages propres à cette dernière que sont mentionnés, avec le *nomenculator* et le *sacellarius*, le *vesterarius*, le *vice dominus*, les *stratores*, les acolytes stationnaires, les *cubicularii laici*, le *supplementarius*. Les dignitaires, dont on règle la part de coopération dans les cérémonies liturgiques, sont donc moins nombreux dans la rédaction G. C'est là un bon signe d'antiquité. Néanmoins notre texte renferme un détail qui ne permet pas de le faire remonter, tel que nous l'avons, au delà de la fin du VIIe siècle; la mention de l'*Agnus Dei*, dont le *Liber pontificalis* attribue l'introduction, dans la liturgie de la messe, au pape Serge (687-701) : *Hic statuit ut tempore confectionis Agnus Dei qui tollis peccata mundi miserere nobis, a clero et populo decantetur* [3]. La question reste de savoir si ce détail appartenait au prototype de l'*Ordo I*, ou s'il est de ceux qui s'insérèrent postérieurement dans le texte primitif. C'est le propre des textes liturgiques, des rituels surtout, de se modifier sans cesse, pour se conformer aux variations de la pratique. Nous en avons vu plus haut plusieurs exemples. En tout cas la mention de l'*Agnus Dei* figurait déjà dans le texte de l'*Ordo I*, au moment où s'est constituée la recension longue, puisqu'elle apparaît en termes identiques dans les manuscrits de cette dernière et dans G.

« Le remaniement subi par l'*Ordo I* eut donc lieu dans les premières années du VIIIe siècle au plus tôt. Il reçut alors les chapitres préliminaires I à III. Le c. I a pour but de donner au lecteur quelques notions sommaires sur l'organisation du clergé romain, sa répartition dans les sept régions ecclésiastiques, et la façon dont s'assurait, par voie de roulement, le service stationnal dans les basiliques de Rome. Tout cela, n'importe quel clerc romain le savait certainement, et avec plus de détail. Aussi serions-nous porté à croire que ce chapitre et les deux suivants ont été ajoutés en vue de faciliter l'intelligence de l'*Ordo I* en des milieux étrangers aux coutumes romaines.

On peut concevoir, par exemple, qu'ils aient été rédigés à Rome même, au contact des personnes capables de donner les renseignements nécessaires, par un pèlerin d'outre-monts, désireux d'emporter l'*Ordo I* dans son pays.

« Mais l'ancienne recension continua d'être copiée séparément. Elle aussi franchit les Alpes et nous avons relevé les traces des retouches qu'on lui fit subir, pour la mettre en accord avec les traditions franques. Après s'être développées chacune de son côté, les deux recensions se rencontrèrent et donnèrent naissance à un type nouveau que représente l'édition imprimée par Mabillon. Le début du VIIIe siècle est donc le terme au delà duquel il ne serait pas prudent de faire remonter les additions, remaniements ou altérations propres à l'une ou à l'autre des deux recensions. Mais toute particularité, dans le texte de G en particulier, n'a pas

[1] De même l'*Ordo* de Saint-Amand, qui dit : Et respiciens pontifex ad populum, dicit *Gloria in excelsis Deo* et revolvit se ad Orientem... Il n'y a pas en ceci l'accord que signale Duchesne entre cet *Ordo* « purement romain », selon lui, et les basiliques du Latran et du Vatican. A Rome, en ces temps-là, l'orientation ne comptait pour rien. — [2] Bibl. nat., ms. *lat. 13067*, fol. 34 sq. (Papiers de Mabillon.) — [3] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 376.

nécessairement ce caractère de retouche. Au moment où fut composée la 2e édition, on lui donna le titre qu'elle porte dans un de ses meilleurs manuscrits, *Vat. Palat. 487*, et dans Paris, Bibl. nat., *2399* (= C, le *Colbertinus* de Mabillon); *Ordo ecclesiastici ministerii romanæ Ecclesiæ vel qualiter missa celebratur*. La particule *vel* ayant ici, comme en plusieurs autres endroits de l'*Ordo*, à peu près le sens de *et*, ce titre annonce deux parties dans le texte qui suit :

1° Un *Ordo ecclesiastici ministerii romanæ Ecclesiæ;*

2° Un *(Ordo) qualiter missa celebratur.*

« Le nom d'*Ordo ecclesiastici ministerii* convient parfaitement au c. I, qui réglemente le ministère des clercs romains et leur coopération au service stationnal. Les c. II et III, par lesquels on a voulu le compléter, sont de maladroits remaniements d'un *Ordo* de procession pascale, où sont énumérés les fonctionnaires et les clercs qui accompagnent le pontife avec l'indication précise de leurs attributions.

« La véritable description de la messe papale commença au c. IV avec un préambule sur l'arrivée du clergé et du cortège à l'église où doit être célébrée la station. Avec le temps, les copistes perdirent le sentiment de cette division et en vinrent à ne plus voir, dans l'*Ordo*, que ce qui était en effet la partie principale. Ils modifièrent alors le titre de la façon suivante, par la suppression du mot *ministerii*, dont ils ne voyaient pas la raison d'être : *Ordo ecclesiasticus romanæ Ecclesiæ qualiter missa celebratur* (L, W, M, O, A, B, G, V). C'est le texte que choisit Mabillon en ajoutant à *missa* l'épithète *pontificalis*. Pour le texte, nous l'avons vu, il reproduit A, en donnant en note les variantes de C. Ce dernier manuscrit, bien qu'assez tardif, a l'avantage, par rapport à A, de représenter la seule recension longue, tandis que A est un amalgame des deux. »

L'édition de l'*Ordo romanus primus*, donnée par Mabillon en 1689, est restée jusqu'à nos jours celle qu'ont utilisée tous les historiens des rites [1]; c'est en 1899 que le P. H. Grisar entreprit de mettre en circulation un texte nouveau d'après un manuscrit du XIe siècle [2]; ce texte présente de notables particularités et l'éditeur croyait y avoir retrouvé un texte plus rapproché de l'original; un de ses compatriotes s'empressait de lui donner raison [3], cette précipitation était injustifiée, ainsi qu'on l'a fait voir [4].

Le texte apporté par H. Grisar se trouve dans le ms. *Sessorianus 52* (= S) aujourd'hui à la bibl. naz. Vitt. Emm. à Rome. Les feuillets 104-177, qui contiennent l'*Ordo I*, ont été écrits au XIe siècle, mais l'*Ordo* ne s'étend que sur les feuillets 104 r°-111 r° et porte ce titre : *In nomine sancte, unice et individue Trinitatis, Ordo processionis universalis romani pontificis.*

Quatre autres manuscrits sont étroitement apparentés à celui-ci, ce sont :

F = *Cod. 92*, écrit à Vérone avant 821 et conservé à la bibliothèque capitulaire, fol. 5 v°-21 v°. Il a été publié par F. Bianchini, *Anastasii bibliothecarii de Vitis romanorum pontificum*, t. III, Romæ, 1728, p. XXXIX-XLII, et un feuillet reproduit dans *The new palaeographical Society*, ser. II, part. II, London, 1913, pl. XII. Les nombreuses corrections sont facilement reconnaissables à la couleur de l'encre; elles sont postérieures d'assez peu à la transcription; celle-ci fut faite d'après un manuscrit se rattachant au groupe R, Z, N, S.

R = *Cod. lat. 14510*, écrit à Saint-Emmeran de Ratisbonne entre 824 et 827, fol. 30 r°-40 v°, à la bibl. nat. de Munich.

Z = *Cod. 102*, fin du IXe siècle, à la bibliothèque cantonale de Zurich. Le texte a été édité dans Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ*, typis Sanblasianis, t. II, 1779, p. 144-149.

N = Bibl. nat., Paris, *lat. 14088*, venu de Corbie, XIe siècle. Les feuillets 99 r°-115 r° ont fait partie d'une collection d'*Ordines*. L'*Ordo I*, c. I-IX, remplit les feuillets 102 r°-105 v°; 111 r°-111 v°; le texte est mutilé après les premiers mots du c. X.

Il faut ajouter le *Cod. CXXXVIII* de la bibl. capitulaire de Cologne, feuillets 5 sq. : *Ordo processionis ad ecclesiam sive ad missam*, IXe siècle.

Les cinq manuscrits F, R, Z, N, S, forment un groupe distinct, comme le prouvent suffisamment les particularités relevées par M. M. Andrieu [5]. Les variantes montrent que ces manuscrits forment une famille spéciale. « A une ou deux exceptions près, elles ne sont que des altérations du texte primitif ou des interpolations maladroites. Lorsque les manuscrits de ce groupe sont unanimes contre l'ensemble des autres manuscrits, ils ont presque toujours tort. Ils sont donc bien loin de représenter avec une particulière fidélité la forme première de notre *Ordo*. Le plus défectueux des cinq exemplaires est, sans contredit, le *Sessorianus 52*. Une comparaison détaillée portant sur les sept premiers chapitres montre suffisamment le caractère spécial de l'exemplaire S. Il est clair qu'un scribe, soucieux de beau style, a délibérément entrepris de rendre plus élégant le latin du vieux texte. A part quelques méprises, les variantes propres à S trahissent constamment cette tendance. Dans les autres manuscrits, les retouches intentionnelles sont généralement dues à des préoccupations liturgiques. Ici elles ne tendent qu'à modifier le style. Notre grammairien aime à balancer sa phrase, non sans quelque recherche, il vise à la brièveté, remplace certains mots par des synonymes plus à son goût, et montre une particulière affection pour les participes. Ce naïf pédantisme nous reporte après la renaissance carolingienne et plus vraisemblablement au XIe qu'au IXe siècle. Peut-être ces remaniements ne sont-ils pas plus anciens que le manuscrit lui-même. Quoi qu'il en soit de ce détail, le *Sessorianus 52* ne doit être considéré, en ce qui concerne l'*Ordo I*, que comme l'exemplaire le moins autorisé d'un groupe déjà éloigné de la tradition primitive. Le P. Grisar avait été induit à attribuer au texte de S une haute antiquité parce qu'il n'y voyait pas certaines interpolations qui figurent dans l'édition de Mabillon. Mais l'absence de ces interpolations n'est pas propre à S. C'est un trait commun à toute la famille F, R, Z, N, S, dont S est le membre le moins ancien. De plus quelques-unes de ces additions n'ont trouvé place dans l'édition de Mabillon que parce qu'elles sont passées du ms. G dans le ms. A, dont le savant bénédictin a fait la base de son travail. Les autres manuscrits de la recension longue ne les ont pas. On ne saurait donc faire à S un mérite particulier d'en être indemne [6]. »

H. Grisar n'a pas eu la main plus heureuse lorsqu'il a puisé ses variantes dans le ms. E, dont nous avons parlé déjà et dans le ms. *Vatic. lat. 4973*, recueil sur papier composé par Onofrio Panvinio en 1564. Cette collection est tirée d'après le titre *ex sanctis Patribus antiquis et bibliotheca... Vaticana*. On a longtemps cru sur parole Panvinio, mais on a montré depuis peu qu'il a utilisé, ou plutôt reproduit, cinq chapitres d'un livre de Cassander, paru en 1558, et d'un autre publié en 1561 d'où il tira cinq textes en modifiant les titres, mais sans changer un seul mot du contenu (*Ordines II,*

[1] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 937 sq. — [2] *Analecta romana*, t. I, p. 217-229. — [3] J. Kösters, *Studien zu Mabillons römischen Ordines*, 1905, p. 15. — [4] M. Andrieu, *Note sur quelques manuscrits et sur une édition de l'Ordo romanus Ius*, dans *Revue des sciences ecclés.*, t. II, 1922, p. 319-330. — [5] Id., *ibid.*, p. 321-325. — [6] Id., *ibid.*, p. 327-328.

*III* et *VI* de Mabillon) et sans même tenir compte des *errata*. M. M. Andrieu conclut : « Il n'y a donc guère à faire fond pour établir le texte de l'*Ordo I* sur le *Vatic. 4973*, copie de la copie d'une édition imprimée. Pour celle-ci d'ailleurs, Cassander semble avoir assez libéralement retouché les manuscrits dont il s'est servi [1]. »

L'*Ordo romanus I* nous donne une description du cérémonial de la messe papale au rite solennel. Cette description est postérieure au pontificat de saint Grégoire Ier, car on y lit la mention du chant de l'*Agnus Dei*, lequel fut imposé par le pape Sergius (687-701). Les plus anciens témoins manuscrits ne sont pas antérieurs au IXe siècle, néanmoins le texte qu'ils nous ont conservé est antérieur d'un siècle au moins et on pourrait remonter plus haut vers l'époque où le texte a commencé à s'assembler et à prendre forme, ce qui pourrait nous conduire vers le temps de saint Grégoire et même plus tôt, au Ve siècle.

De bonne heure, tout le clergé qui ne fait pas partie du cortège du pape se rend à l'église qui est désignée pour la *statio* du jour. Ce clergé se compose des évêques suburbicaires et des prêtres des titres de Rome; les évêques suburbicaires sont au nombre de sept (Ostie, Porto, Silva-Candida ou Sainte-Rufine, Albano, Tusculum, Sabine et Préneste); les prêtres des titres sont au nombre de vingt-cinq. Défalcation faite des vieillards, des malades, des absents, les autres attendent le pape à l'église marquée, s'assoient dans l'abside du *presbyterium*, de chaque côté de la chaire papale, de sorte que lorsque le pape sera assis, il ait les évêques à sa droite et les prêtres à sa gauche, quant aux moines, ils s'entasseront où et comme ils pourront. « Une foule romaine ne va pas sans enseignes : en dehors des cancels de l'abside, dont les coupées sont gardées par des acolytes, l'*Ordo I* place des porte-croix, qu'on appelle aussi *stauroforoi;* ces croix sont des *signa* ou enseignes. Le peuple, en effet, est venu par groupes, région par région (il y en a sept); en tête de chaque groupe est portée une croix d'argent (fixée à une hampe de bois) et sur laquelle sont trois cierges allumés [2]. »

Le pape est parti à cheval de son palais du Latran avec tout son cortège qui se compose des acolytes de la région qui sont de service stationnal, la IIIe région l'est le dimanche. A la suite des acolytes viennent les *defensores* de toutes les régions; ils marchent à pied, suivis par les sept diacres à cheval qu'accompagnent les sept sous-diacres régionnaires. Le pape est flanqué par deux écuyers laïques *(stratores laici)* qui surveillent sa monture. Immédiatement en avant du pape marche un acolyte qui porte l'ampoule du saint chrême dans ses mains couvertes d'un voile, en signe de respect. Derrière le pape viennent, à cheval, les principaux dignitaires du palais apostolique : *vice dominus*, *vestiarius*, *nomenculator*, *sacellarius*.

Le sous-diacre qui doit lire l'épître porte le livre qu'il utilisera et qu'on nomme *apostolus;* l'archidiacre lui fait pendant avec l'évangéliaire. Derrière eux se presse tout un personnel de servants *(baiuli)* qui transportent les vases sacrés, chandeliers, en un mot toute l'orfèvrerie (voir ce mot) à qui ces promenades quotidiennes doivent réserver de graves mésaventures.

Parvenu à la *statio*, le pape quitte sa monture, avec l'aide des diacres. Il est reçu par le prêtre du titre où va être célébrée la liturgie, celui-ci est accompagné du prêtre attaché au titre et du *mansionarius* ou gardien de l'église; ceux-ci présentent un encensoir fumant au pape qui les bénit. Cela fait, il entre dans le *secretarium*, s'assied sur la *sella* apportée du Latran par un serviteur laïque et il pose les pieds sur le tabouret *(scamnum)* qu'on place devant lui. Derrière le pape se tient un acolyte portant une aiguière, prêt à lui verser de l'eau sur les mains. Ce qu'on nomme *secretarium* est une salle adjacente à l'*atrium*, une sorte de parloir qu'on trouve parfois nommé *salutatorium* et pouvant avoir de vastes dimensions.

Une fois le pape assis sur la *sella* on va procéder à la vestition liturgique grâce au valet de chambre ou barbier qui a apporté les vêtements pliés dont s'emparent les sous-diacres régionnaires. Successivement ils s'approchent, l'un passe la *linea* (tunique de lin), un autre le *cingulum* (le cordon), un autre l'*anabolaium* (l'amict), un autre la *linea dalmatica* (tunicelle), un dernier la *planeta* (chasuble). Pendant ce temps, le primicier des notaires et le secondicier veillent à ce que tout aille bien.

Finalement, un diacre ou un sous-diacre, que le pape désigne, prend le *pallium* qu'un sous-diacre à la suite *(subdiaconus sequens)*, un de ceux du Latran, tient sur son bras gauche, sous sa *planeta*. On passe le *pallium* au cou du pape et on l'attache à sa planète à l'aide de trois épingles : une en arrière, une sur le devant, une sur l'épaule gauche. Il salue, disant : *Iube, domne, benedicere*. Le pape répond : *Salvet nos Dominus; Amen* répond le diacre (ou le sous-diacre).

Un acolyte a apporté du Latran le livre des évangiles qu'il tient dans ses mains couvertes de la planète; le diacre marque la page où se trouve le texte à lire et l'acolyte, précédé d'un sous-diacre, se rend à l'autel; arrivé là, le sous-diacre prend le livre des mains de l'acolyte et le place avec honneur sur l'autel.

Le pape est prêt; le sous-diacre régionnaire de la région de service, tenant sur son bras gauche la *mappula* du pape, sort du *secretarium* et se rend sur le seuil de la porte royale ou grand'porte de la basilique; il appelle : *Scola*. On lui répond : *Adsum*. La présence de la *mappula* ne signifie autre chose que ce mouchoir avec lequel le consul donnait le signal de l'ouverture des jeux, ici le diacre porte la *mappula* du pape pour marquer qu'il en est le délégué.

Après la réponse : *Adsum*, le sous-diacre demande les noms des exécutants; on les lui donne et, revenant vers le pape, il lui tend la *mappula* et, à genoux, lui dit : « Les serviteurs de mon Seigneur, un tel, sous-diacre régionnaire, lira l'épître, un tel de la *scola* chantera... » A partir de cet instant, on ne peut les remplacer sous peine d'excommunication. Debout, le sous-diacre attend le signe que fera le pape pour commencer le chant. A ce signe, il se rend devant la porte du *secretarium* et dit : *Accendite*.

Les chantres se rangent devant l'autel sur deux lignes, les adultes en dehors de chaque côté, les enfants entre les deux lignes et le *prior scolæ* entonne l'antienne de l'introït. Dès que les voix éclatent, les diacres pénètrent dans le *secretarium* et rejoignent le pape. Celui-ci se lève de son siège, donne la main droite à l'archidiacre, sa main gauche au second des diacres, et ceux-ci, ayant baisé chacun la main qu'on leur tend, s'avancent avec le pontife, en le soutenant. Devant le pape marche un thuriféraire ayant rang de sous-diacre, accompagné de sept acolytes régionnaires de la région qui est de service portant sept chandeliers allumés. C'est apparemment à ceux-ci que s'était adressé le commandement *Accendite*. On a vu dans ces sept chandeliers un symbolisme inspiré par l'Apocalypse (I, 12-13).

Le cortège s'avance processionnellement à travers la grande nef. Avant d'arriver devant l'autel, deux acolytes s'approchent portant ouvert un coffret qui

[1] *Ibid.*, p. 328-330. — [2] P. Batiffol, *Leçons sur la messe*, in-12, Paris, 1920, p. 67-68. Au IXe siècle, Benoit III (855-858) ordonne de refaire les sept croix processionnelles d'argent qui tombent de vétusté.

contient une réserve ou *fermentum* d'une messe antérieure. Un sous-diacre à la suite, mettant la main sur le bord du coffret *(in ore capsæ)*, montre au pape les saintes espèces. Le pape salue les saintes espèces et, s'il estime qu'il y en a en surabondance, ordonne de reporter le surplus en son lieu. Il s'agit là de la parcelle eucharistique destinée à être introduite dans le calice avant la fraction du pain, en vue d'unir le sacrifice du jour aux sacrifices précédents, rite qui, à la messe du pape, a le même sens que le *fermentum* à la messe des prêtres des titres.

Quand le cortège arrive à la hauteur de la *scola* les sept céroféraires qui précèdent le pape se divisent : quatre passent à droite, trois à gauche. Le pape va se placer en tête de la *schola*, s'incline devant l'autel, prie en silence, se signe le front, donne le baiser à un des évêques qui a dû descendre les degrés pour recevoir l'accolade, puis à l'archiprêtre qui a dû descendre de même, puis aux diacres et il fait signe au chef de la *schola* qu'il peut chanter le *Gloria Patri* de l'introït. Le pape prie, appuyé sur un prie-Dieu qu'on vient d'apporter à l'instant; au *Sicut erat* il se lève, baise l'Évangile posé sur l'autel, baise l'autel et se rend à sa place, debout, devant la *cathedra*, tourné vers l'Orient, *stat versus ad Orientem*.

C'est la première fois qu'il est question, dans un document romain, de l'orientation. Ce qui était un usage admis par les païens, ce qui était une règle établie dans l'Église grecque dès le début du v^e^ siècle et qui tendait dès lors à pénétrer en Italie — témoin un texte bien connu de saint Paulin de Nole — ce qui était généralement admis en Occident au vi^e^ siècle n'avait pu faire son chemin à Rome que tardivement parce qu'on y répugnait à voir le célébrant tourner le dos à l'assistance. Jusqu'au viii^e^ siècle, à la messe papale, le célébrant faisait face au peuple, quelle que fût l'orientation de la basilique. Cependant on commençait à entrer dans la voie des concessions et le pape, debout à sa *cathedra*, se tournait vers l'Orient.

Après le chant de l'introït, on attaque le *Kyrie eleison*. La *schola* répète les invocations autant de fois que le veut le pape qui fixe le nombre à son gré. Cela fait, le pape se retourne vers le peuple et entonne le *Gloria in excelsis*, qu'on poursuit, puis il dit : *Pax vobis*. Alors, se retournant vers l'Orient, il dit *Oremus* et la collecte du jour, ensuite il s'assoit, faisant d'un geste l'invitation aux évêques et aux prêtres de l'imiter. Quant à l'assistance on la laissera debout jusqu'à la fin de la cérémonie.

Le sous-diacre, voyant le pape assis, monte à l'ambon qui est unique pour toutes les lectures et les chants. Au sous-diacre succède le chantre du graduel (ou le trait). Alors s'organise tout un déploiement cérémonial pour la lecture de l'Évangile. Le diacre chargé de cette lecture vient baiser en silence les pieds du pape qui lui dit : *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis*. De là il se rend à l'autel, baise le livre des évangiles, l'élève dans ses mains. Deux sous-diacres régionnaires le précèdent et garnissent d'encens un encensoir que porte un sous-diacre à la suite. Deux acolytes portent deux chandeliers et ils se rendent dans cet ordre à l'ambon. Les deux acolytes s'écartent ainsi que les deux sous-diacres et le diacre pose un instant le livre sur le bras gauche de l'un des deux sous-diacres régionnaires, qui, de la main droite, doit désigner au diacre le feuillet où est marquée la leçon du jour. Le diacre met le doigt sur la leçon et monte à l'ambon où il la lit. L'*Ordo I* ne suppose pas que le diacre débute par *Dominus vobiscum* et que l'assistance acclame la finale par *Gloria tibi Domine*, ce sont des rubriques gallicanes qui se sont insinuées avec le temps pour donner de l'ampleur à l'aridité romaine. Autre heureuse innovation : l'usage romain au viii^e^ siècle voulait que le diacre se tournât pour la lecture de l'Évangile vers le midi, l'*Ordo I* n'en dit rien, mais l'*Ordo II*, qui lui est un peu postérieur, témoigne qu'il se tourne au nord ce qui est une autre pratique gallicane qui, au temps d'Innocent III, sera devenue de règle.

La lecture terminée, le diacre descend de l'ambon, le sous-diacre reçoit le livre de ses mains, le passe au sous-diacre régionnaire qui, le tenant sur sa poitrine, l'offre à baiser *à tous* avant de le renfermer dans l'écrin avec lequel on le rapportera au Latran. « A tous » c'est-à-dire à tous ceux qui se trouvent sur les degrés qui séparent l'ambon de l'abside : *Porrigit osculandum omnibus per ordinem graduum qui steterint*. Dans l'*Ordo II* qui nous montre l'*Ordo I* amélioré par son séjour en pays gallican, nous voyons le sous-diacre présenter l'Évangile à baiser à l'évêque officiant d'abord, ensuite à tous ceux qui sont sur les degrés, puis à tout le clergé et au peuple.

Aussitôt après la lecture de l'Évangile, le pape dit au diacre : *Pax tibi*, et à l'assistance : *Dominus vobiscum;* elle répond : *Et cum spiritu tuo;* le pape poursuit : *Oremus*.

Au viii^e^ siècle, à Rome, pas de sermon, pas de *Credo*. On passe à l'offertoire.

Le diacre qui a lu l'Évangile, précédé des deux cierges, se rend à l'autel. Ici l'*Ordo* romain conservé par le manuscrit de Saint-Amand-en-Pévèle, dit que les deux cierges sont posés derrière l'autel, *retro altare*, et les autres de même, c'est-à dire entre l'autel et l'assistance. L'*Ordo I* et l'*Ordo III* ne disent rien de semblable et, cependant, cette rubrique a son intérêt puisqu'elle est la plus ancienne qui fasse mention de la présence de cierges à l'autel, et derrière l'autel, en attendant le jour où un *Ordo romanus*, copié en 1254, nous apprendra que les sept cierges sont installés sur l'autel (la symétrie les fera réduire à six).

Un acolyte vient présenter au diacre le calice et le corporal. Le diacre déploie le corporal sur l'autel avec l'aide d'un ou de plusieurs diacres, car ce corporal est devenu une nappe longue et étroite que nous voyons dans l'*Ordo VI* (ix^e^-x^e^ siècle) qui lui aussi témoigne d'un usage gallican. Alors le pape descend de sa *cathedra* en s'appuyant de la main droite sur le primicier des notaires, de la main gauche sur le primicier des défenseurs, il se rend au cancel qui, au bas des marches de l'abside, sépare le clergé de l'assistance, celle-ci divisée en deux; les hommes au Midi, les femmes au Nord.

Le pape se dirige vers le côté des hommes appelé *senatorium* et dans les premiers rangs se trouvent les laïques appartenant à la noblesse; c'est d'eux que le pape reçoit d'abord les oblations : *suscipit oblationes principum per ordinem archium*. Les nobles ouvrent la marche, offrant chacun une burette de vin et un pain. Le pape passe chaque burette à l'archidiacre qui la vide dans le grand calice que porte un sous-diacre régionnaire et ce calice lui-même, quand il est plein, est vidé dans un *scyphus* que porte un acolyte. Le pape passe chaque pain au diacre régionnaire de la région qui est de service de jour, celui-ci le remet à un sous-diacre, qui le place dans une nappe tenue par deux acolytes.

Quand les nobles ont tous passé à l'offrande, vient le tour du peuple, mais alors le pape se repose et ce sont les évêques qui reçoivent les dons. Cependant, le pape se rend de l'autre côté et, en passant au pied de l'autel, il reçoit l'offrande du primicier et du secondicier des notaires et du primicier des défenseurs. Il arrive ainsi près des femmes dont il reçoit les offrandes de la même manière, d'abord les *nobilissimæ matronæ*, les autres suivront comme on vient de voir.

Une fois l'offrande terminée, le pape regagne sa *cathedra*, se lave les mains et voit arriver l'archidiacre

à qui, d'un geste, il indique l'autel. Les sous-diacres régionnaires lui passent les *oblationes* qu'on vient de recueillir; l'archidiacre les dispose sur l'autel. L'*Ordo III* dit qu'il aura soin de mettre sur l'autel autant d'oblats qu'il en faut pour permettre au peuple de communier. Après le pain vient le vin, l'archidiacre verse dans un calice vide l'offrande personnelle du pape et les burettes qui ont été offertes par les diacres. Un sous-diacre va demander de l'eau à la *schola*, il la reçoit des mains de l'*archiparaphonista* et la porte à l'archidiacre qui en verse ce qui convient dans le calice, en faisant une croix. Alors le pape se lève, vient à l'autel qu'il salue, reçoit les offrandes des diacres et les deux pains que lui-même doit offrir, il les place sur l'autel. L'archidiacre rapproche alors le calice qu'il met à droite des pains du pape; ce calice est un vase à anses et les anses sont enveloppées d'un *offertorium*, qui est probablement un voile.

Le pape, à l'autel, fait signe à la *schola* de se taire, c'est donc qu'elle a chanté l'offertoire, quoique l'*Ordo I* n'en dise rien; il ne dit rien non plus de l'oraison *secreta* qui est récitée *super oblata* et qui se termine à voix haute par le *Per omnia sæcula*. A ce moment, les sous-diacres régionnaires se sont placés entre l'autel et la nef, *retro altare*, et ils répondent *Amen*. Ils poursuivront le dialogue avec le pontife et chanteront le *sanctus*. A ce moment précis ils s'inclinent et demeurent inclinés pendant toute la durée du canon. Les diacres sont debout derrière le pape, en flèche sur deux files, l'archidiacre en tête de la file de droite, le second diacre en tête de la file de gauche, et ainsi des autres. Les évêques et les prêtres sont debout derrière le pape, mais on ne peut dire avec certitude s'ils gardent leur place au *presbyterium* ou s'ils se sont rapprochés de l'autel.

L'*Ordo I* ne mentionne pas les acolytes, mais nous savons, grâce à l'*Ordo* de Saint-Amand, qu'ils se tiennent debout derrière les diacres, ils ont une nappe sur les mains *(involuti cum sindonibus)* et portent les uns de petits sacs, *saccula*, les autres des *scyphi*, contenant le vin trempé d'eau qui, mélangé de quelques gouttes du précieux sang, pris au calice de l'autel, servira à distribuer la communion au peuple. L'un des acolytes, celui qui est placé en tête, porte sur les mains une écharpe de soie décorée d'une croix et tient contre sa poitrine une patène vide, à laquelle cet honneur rendu porterait à croire qu'elle a contenu les *sancta*.

C'est au moment où le clergé est ainsi disposé que le pape termine le dialogue de la préface, qui sera suivi de la préface et du *sanctus*. Quand celui-ci est achevé le pape seul se relève et commence le canon. D'après l'*Ordo* de Saint-Amand, quand le pape énonce aux grandes fêtes (Noël, Épiphanie, samedi saint, Pâques, lundi de Pâques, Ascension, Pentecôte, fêtes des apôtres Pierre et Paul), les évêques et les prêtres ont chacun un corporal à la main et chacun deux pains à consacrer; le pape, précise l'*Ordo* de Saint-Amand, prononce les paroles du canon de telle sorte qu'il puisse être entendu par les prêtres et les évêques afin qu'ils consacrent leurs deux pains en même temps que lui-même consacre ceux qui sont sur l'autel.

Le pape récite le canon à voix basse et au moment où il hausse la voix en prononçant les mots : *Nobis quoque peccatoribus*, les sous-diacres se relèvent. Au *Per quem hæc omnia*, c'est au tour de l'archidiacre de se relever; il prend le calice par les deux anses et le soulève devant le pape qui doit le toucher avec ses deux pains en disant *Per ipsum et cum ipso*. Ensuite, le pape dépose les pains à leur place et l'archidiacre met le calice tout proche. A ce moment le *Per omnia sæcula sæculorum* termine le canon et précède le *Pater*.

Après le *Pater* le *Libera nos quæsumus*. L'acolyte qui portait la patène au début du canon l'a remise au sous-diacre régionnaire debout derrière l'archidiacre et à l'instant où le pape prononce les paroles *et ab omni perturbatione securi*, l'archidiacre se retourne, prend la patène, la baise, la donne au second diacre qui se trouve à la gauche du pape. Au *Pax Domini sit semper vobiscum* le pape fait de la main trois fois le signe de la croix sur le calice et met dans celui-ci les *sancta*, qui sont les espèces eucharistiques réservées d'une messe antérieure.

Sitôt que le pape a prononcé *Pax Domini*, l'archidiacre donne la paix au premier des évêques assistants, puis la paix passe aux autres à tour de rôle, et enfin au peuple. Il semble qu'il y ait ici une lacune car on ne voit pas que le pape ait donné le baiser de paix à l'archidiacre, il s'est contenté de dire *Pax Domini*.

Le pape prend un de ses deux pains, il le rompt de manière à laisser une portion sur l'autel et il dispose ce qui reste des deux pains sur la patène. Il quitte alors l'autel et regagne sa *cathedra*. Le geste par lequel le pape vient de détacher un fragment du pain consacré par lui n'est pas ce qu'on nomme la *fractio panis* qui viendra dans un instant. La raison pour laquelle cette cassure a été faite c'est, au dire de l'*Ordo I* que l'autel ne doit pas rester sans sacrifice tant que dure la solennité de la messe. Il se pourrait que ce rite procure la parcelle qui servira de *sancta* dans la messe du lendemain ou d'un des jours suivants.

Le pape étant retourné à sa *cathedra*, l'archidiacre est resté à l'autel. Il commence par soulever le calice contenant le vin consacré par le pape, et ce calice, confié à un sous-diacre régionnaire, est posé à l'extrémité droite de l'autel, les acolytes portent les *saccula*, les sous-diacres ouvrent ceux-ci devant l'archidiacre qui y dépose les *oblatæ* consacrées qui sont sur l'autel. Les acolytes distribuent ces sacs entre les évêques et les prêtres parce qu'évêques et prêtres vont avoir à rompre les pains qui sont dans les sacs. Le pape lui-même ne rompt plus le pain, mais deux sous-diacres lui présentent la patène sur laquelle les diacres rompront le pain sur le signe qui leur sera donné par le pape.

C'est la *fractio panis* pendant laquelle la *schola* chante l'*Agnus Dei* (depuis le pontificat de Sergius, 687-701).

Maintenant vient le rite de la communion. Le pape communie le premier. Un diacre lui présente la patène, l'archidiacre le calice. L'*Ordo I* et l'*Ordo* de Saint-Amand (pas l'*Ordo III*) disent que le pape reçoit les espèces consacrées du pain sur la patène, puisqu'il en détache avec les dents une parcelle et qu'il met cette parcelle dans le calice que tient l'archidiacre en disant : *Fiat commistio et consecratio;* ensuite l'archidiacre le communie avec le calice : *confirmatur ab archidiacono*.

Ce calice étant le seul qui fût sur l'autel ne peut suffire, si larges que soient ses dimensions, pour la communion de toute l'assistance. L'archidiacre verse un peu de précieux sang qu'il contient dans un *scyphus* que porte un acolyte (et sans doute dans plusieurs *scyphi*) pour la communion du peuple. Pendant ce temps, le clergé vient à la file à la *cathedra* où il reçoit la communion sous les espèces du pain, évêques, prêtres et clercs. Le premier des évêques qui a communié prend le calice des mains de l'archidiacre et, se tenant à la corne de l'autel, présente le calice à chacun de ceux que le pape a communiés au corps du Christ. Quand la communion du clergé est terminée, l'archidiacre reprend le calice des mains de l'évêque et vide dans le *scyphus* ce qui reste du précieux sang.

Le pape quitte sa *cathedra* s'appuyant sur le primicier des notaires et le primicier des défenseurs et il va donner la communion sous les espèces du pain; l'archidiacre leur présente le calice dans lequel ils aspirent quelques gouttes au moyen d'un chalumeau *(pugillaris)*. Le pape et l'archidiacre passent ensuite parmi

les matrones pour les communier de même, les évêques et les diacres se chargent de communier les hommes et les prêtres se chargent des femmes. Pendant ce temps la *schola* chante l'antienne pour la communion, en alternant avec les sous-diacres. Quand la distribution de la communion est terminée, à un signe du pape on entonne le *Gloria Patri* et le verset de l'antienne, c'est alors au tour des clercs régionnaires (sous-diacres et acolytes) et de la *schola* de recevoir la communion. L'antienne finie, le pape se tourne vers l'Orient, dit l'*oratio ad complendum* et un diacre désigné par l'archidiacre, sur le signe du pontife, dit au peuple : *Ite missa est;* le peuple répond *Deo gratias.*

On retourne au *secretarium* où le pape se déshabille et on passe un petit déjeuner en attendant le repas plus substantiel dont le pape, au moment de l'*Agnus Dei*, a désigné les invités.

*Bibl.* — [Premier *ordo* de la messe papale.] *Incipit ordo ecclesiasticus romanæ Ecclesiæ qualiter missa celebratur: Primo omnium observandum est... et intrant in secretarium.*

*Manuscrits.* — Albi, *42*, fol. 60 r°-68 r°; Berne, *289*, fol. 16 r°-18 r° (fragm.); Cologne, *138*, fol. 5 r°-18 r°; Copenhague, *3443*, fol. 1 r°-11 v°; Einsiedeln, *110*, p. 1-19; Londres, Brit. Mus., *Add. 15222*, fol. 27 v°-42 v°; Montpellier, fac. de médecine, *412*, fol. 96 v°-109 r°; Munich, *132*, fol. 35 r°-42 v°; *14510*, fol. 30 r°-39 v°; Paris, Bibl. nat., *lat. 2399*, fol. 98 r°-102 v°; *lat. 14088*, fol. 102 r°-105 v°, 11 r°-v°; Coll. Baluze, n. *379*, fol. 125 r° et 127 r°-132 r°; Rome, bibl. naz. Vitt. Emm., *lat. 2096*, fol. 104 r°-111 r°; bibl. Vatic., *lat. 1146*, fol. 1 r°-5 r°; *lat. 1147*, fol. 1 v°-5 v°; *lat. 1148*, fol. 1 v°-5 v°; *lat. 4973*, fol. 36 r°-42 v°; *lat. 6112*, fol. 65 r°-72 v°; *lat. 8233*, fol. 1 r°-6 v°; *Ottob. lat. 312*, fol. 137 v°-142 v°; *Palat. lat. 487*, fol. 1 r°-9 v°; Saint-Gall, *140*, p. 256-277; *446*, p. 2-18; *614*, p. 184-199; Venise, bibl. Saint-Marc, *lit. 63*, fol. 296 r°-304 v°; Vérone, bibl. capit., *92*, fol. 5 v°-21 v°; Wolfenbüttel, *4175*, fol. 42 v°-52 r°; Zurich, bibl. cant., *102*, fol. 2 v°-10 r°.

*Éditions.* — G. Cassander, *Ordo rom.*, fol. 24 v°-34 v°. — M. Hittorp, *De div. cath. Eccl. officiis*, col. 10-16; Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 3-16 (*Ordo I*$^{us}$, n. 1-21), d'après les mss. *Paris. 2399*, *Sangall. 140*, *Einsiedl. 110* et *Vat. Palat. 487*. L'édition de Mabillon a été reproduite par Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. II, col. 973-987 et par *P. L.*, t. LXXVIII, col. 937-948; Fr. Bianchini, *Anastasii bibliothecarii de Vitis romanorum pontificum*, t. III, p. XXXIX-XLII, d'après le *Cod. 92* de Vérone; M. Gerbert, *Monumenta veter. liturg. alemanicæ*, t. II, p. 144-149, d'après le *Cod. 102* de Zurich; H. Grisar, *L'ordine primo romano*, dans *Analecta romana*, t. I, 1899, p. 217-229, d'après le *Cod. Sessorianus 52* (Rome, bibl. Vitt. Emm., *2096*); E.-G. Cuthbert-F. Atchley, *Ordo romanus I*$^{us}$, in-8°, London, 1905, p. 116-146, d'après les édit. de Mabillon et de Cassander; en regard, une traduction anglaise.

*Dissertations.* — M. Andrieu, *Note sur une ancienne rédaction de l'Ordo romanus I*$^{us}$, dans *Revue des sciences relig.*, t. I, 1921, p. 385-401; le même, *Note sur quelques manuscrits et sur une édition de l'Ordo romanus I*$^{us}$, dans même revue, t. II, 1922, p. 319-330; J. Kösters, *Studien zu Mabillons römischen Ordines*, 1905, p. 12-18; H. Thurston, dans *The catholic encyclopedia*, t. XI, 1911, p. 285.

[Premier supplément à l'*ordo* de la messe papale.] *Si autem contigerit summum pontificem, ubi statio fuerit... ut summus pontifex ita omnia peragunt.*

*Manuscrits.* — Rome, bibl. Vatic., *lat. 8233*, fol. 6 v°-7 r°; Saint-Gall, *140*, p. 278-279; *614*, p. 199-200.

*Éditions.* — Mabillon, *Ordo I*$^{us}$, n. 22; *Mus. ital.*, t. II, p. 16-17, d'après le *Sangall., 140*. Texte reproduit dans Muratori, *Lit. rom. vet.*, t. II, col. 987-988; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 948-949; par E.-G. Cuthbert-F. Atchley, *Ord. rom. I*$^{us}$, p. 146-148; Tomasi, *Opera omnia*, édit. Vezzosi, t. VII, p. 53, d'après une copie du *Sangall. 140*, conservée dans le *Vatic. lat. 82330*.

[Second supplément à l'*ordo* de la messe papale.] *In diebus festis, id est pascha, pentecostes... ornat altare sicut diaconus.*

*Manuscrits.* — Bruxelles, *10127-10144*, fol. 85 r°-86 r°; Cologne, *138*, fol. 18 r°-19 r°; Mont-Cassin, *451*, fol. 160 v°-161 r° (fragm. final); Rome, bibl. Vallicell., *D. 5*, fol. 130 v° (id.); bibl. Vatic., *lat. 3833*, fol. 60 r°; *lat. 8233*, fol. 13 r°-v°; Saint-Gall, *140*, p. 302-304; *614*, p. 210-213; Vérone, *92*, fol. 21 v° (début); Wolfenbüttel, *4175*, fol. 52 r°-53 r°.

[Deuxième *ordo* de la messe papale.] *In nomine domini nostri Jesu Christi incipit ordo qualiter in sancta atque apostolica Ecclesia romana missa cælebratur quam nos cum summo studio atque cum diligentia maxima curavimus non grammatico sermone sed aperte loquendo veritatem indicare, id est, qualiter pontifex procedit in die sollemni cum honore magno sicut investigatum est a sanctis patribus. — Primitus enim procedit omnis clerus ad ecclesiam... et calicem tenet et complet omnia sicut scriptum est* [1].

*Manuscrit.* — Paris, Bibl. nat., *lat. 974*, fol. 1 r°-5 v° et 111 r°-112 v°.

*Édition.* — L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, 1889; *Les ordines romains du ms. de Saint-Amand I*, 5$^{e}$ édit., 1920, p. 475-485.

VI. L'*ORDO II*$^{us}$. — L'*Ordo II*, suivant le classement établi par Mabillon, contient la description de la messe papale solennelle et dépend de la première partie de l'*Ordo I* qu'il cite ou qu'il résume, et auquel il s'adapte. Cet *Ordo* contient des caractéristiques qui ne sont certainement pas romaines mais gallicanes d'origine, par exemple la récitation du *Credo* à la messe que certains, en dépit de Walafrid Strabon, tiennent pour n'avoir pas été en usage à Rome avant le XI$^{e}$ siècle, de même que la bénédiction pontificale après le *Pax Domini*. On admet d'une façon générale que cet *Ordo II* remonte à l'époque de l'introduction de la liturgie romaine en Gaule, sous le règne de Charlemagne, par conséquent vers le début du IX$^{e}$ siècle. Cet *Ordo II* ainsi que l'*Ordo I* et un autre qui est probablement perdu aujourd'hui, paraissent avoir été connus par Amalaire qui le mentionne dans son *Ecloga*.

[Troisième *ordo* de la messe papale.] *Ordo processionis ad ecclesiam sive ad missam. Denuntiata statione diebus festis, primo mane... et mansionarii et intrat in secretarium.*

*Manuscrits.* — Bamberg, *Lit. 50*, fol. 14 r°-16 v° (incomplet); *lit. 53*, fol. 70 r°-72 r° (incomplet); *lit. 54*, fol. 39 v°-44 r°; *lit. 140*, fol. 113 r°-v° (début seulement); Cambridge, *C. C. C. 265*, fol. 298 v°-302 r°; Eichstaett, Pont. de Gondekar, fol. 1 r°-4 v°; Londres, Brit. Mus., *Add. 17004*, p. 191-205; Lucques, bibl. cap., *607*, fol. 4 r°-9 r°; Mont-Cassin, *451*, fol. 84 v°-88 r°; Munich, *132*, fol. 22 r°; Rome, bibl. Vallicell., *D. 5*, fol. 74 r°-77 r°; bibl. Vatic., *lat. 4973*, fol. 24 r°-29 v°; *lat. 6112*, fol. 114 r°-120 r°; *lat. 6235*, fol. 105 r°, 111 r°; Vienne, *701*, fol. 76 r°-79 r°; Wolfenbüttel, *164*, fol. 41 r°-44 r°; *530*, fol. 183 r°-188 v° [2].

[1] Tomasi reproduisit aussi ce document dans une dissertation sur le *Fermentum*, dissertation imprimée par J. Ciampini dans l'ouvrage *De perpetuo azymorum usu*, p. 114-132. Le fragment se trouve aux p. 118-119. Tomasi datait le ms. de Saint-Gall, qu'il n'avait pas vu, des dernières années du VIII$^{e}$ siècle. — [2] Ajouter à ces manuscrits le pontifical de la bibliothèque capitulaire de Pistoie, lequel a été signalé par Zaccaria.

*Éditions.* — G. Cassander, *Ordo romanus*, fol. 1 r°-9 v°; Hittorp, *De div. cath. Eccl. officiis*, col. 1-6; Mabillon, *Ordo romanus II*, dans *Museum italicum*, t. II, 1689, p. 42-51, d'après Cassander; texte reproduit par Muratori, *Lit. rom. vet.*, t. II, col. 1019-1030; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 969-976.

*Dissertations.* — Mabillon, *op. cit.*, t. II, p. 41; Meckel, dans *Tübinger theol. Quartalschrift*, t. I, 1862, p. 57; Thalhofer, *Handbuch der kath. Liturgik*, 1883, p. 42; 2e édit., 1894, p. 46; J. Kösters, *Studien zu Mabillons röm. Ord.*, 1905, p. 15.

VII. L'*ORDO III*us ET L'*ORDO IV*us. — Ces deux textes renferment une autre série de directions pour la messe solennelle célébrée par le pape. L'*Ordo IV* ne contient qu'un fragment; cependant ces deux *Ordines* (III et IV) sont généralement considérés comme antérieurs au XIe siècle. Mabillon tenait l'*Ordo III* comme plus ancien que l'*Ordo II* et le fait que dans l'*Ordo III* l'église stationnale est désignée sous le nom de *monasterium*, porte à croire qu'il n'est pas antérieur au IXe siècle. Cette observation est renforcée par ceci que l'*Ordo III* est inconnu d'Amalaire. D'autre part, cet *Ordo III* a été utilisé dans la compilation de l'*Ordo romanus vulgatus* qui paraît être de la seconde moitié du Xe siècle. Quant à l'*Ordo IV* Mabillon le tient pour postérieur aux trois précédents parce qu'on y voit le pape communiant à l'autel et non sur son trône comme dans les I, II et III. Le manuscrit qui contient l'*Ordo IV* ne peut pas être plus ancien que la première moitié du XIe siècle.

[Quatrième *ordo* de la messe papale.] *In nomine Domini incipit liber de Romano Ordine qualiter celebrandum sit officium missæ. Primo omnium observandum est septem esse... cum thuribulo ad secretarium.*

*Manuscrits.* — Tous les manuscrits suivants donnent le texte publié par Cassander : Munich, *132*, fol. 29 r°; Rome, bibl. nat., *lat. 4973*, fol. 30 r°-35 r°; *lat. 6112*, fol. 59 r°-64 v°; *lat. 6235*, fol. 99 r°-104 v°.

*Éditions.* — Cassander, *Ordo rom.*, fol. 16 v°-24 r°; Hittorp, *op. cit.*, col. 17-22; Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 53-60 (*Ordo III*), d'après Cassander; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 977-984.

*Qualiter quædam orationes et cruces in* te igitur *agendæ sunt: Te igitur, clementissime pater... fiat nobis remedium sempiternum. Per.*

*Manuscrits.* — Bamberg, *lit. 53*, fol. 75 r°-v°; *lit. 131*, fol. 26 v°-30 v°; Cambridge, *C.C.C. 265*, fol. 325 v°-327 r°; Eichstaett, pont. de Gond., fol. 6 v°-7 r°; Einsiedeln, *110*, p. 51-57; Londres, Brit. Mus., *Add. 17004*, p. 236-239; Lucques, bibl. capit., *607*, fol. 13 r°-14 r°; Mont-Cassin, *451*, fol. 94 r°-95 r°; Munich, *6425*, fol. 198 v°-203 r°; *14581*, fol. 92 v°-94 v°; *14690*, fol. 182 v°-183 v°; Paris, Bibl. nat., *lat. 820*, fol. 89 r°-90 r°; Rome, bibl. Alessandr., *173*, fol. 49 v°-50 v°; bibl. Vallicell., *D. 5*, fol. 81 v°-82 r°; bibl. Vatic., *lat. 1146*, fol. 12 r°-13 r°; *lat. 1147*, fol. 13 v°-14 r°; *lat. 1148*, fol. 12 v°-13 v°; Saint-Gall, *446*, p. 45-50; Vendôme, *14*, fol. 70 v°-71 r°; Vienne, *701*, fol. 85 v°-86 r°; *914*, fol. 1 v°-3 v°; Vitry-le-François, *36*, fol. 66 v°-67 v°; Wolfenbüttel, *164*, fol. 50 v°-51 r°; *530*, fol. 201 r°-202 r°.

*Éditions.* — Hittorp, *De div. cath. Eccl.*, col. 1177-1178; Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 1366-1368, d'après le *Sangall. 446;* Ménard, *Sacram. greg.*, not. 88, d'après le *Paris. 820*, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 283-284; Mabillon, *Ordo IV*, dans *Mus. ital.*, t. II, p. 559-560 (début) et 61-62, d'après le *Cod. Alexandrinus 173*, texte dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1380, 983-984; Giorgi, *De lit. rom. pont.*, t. III, p. 365-370, d'après le *Vatic. lat. 1147* et collation du *Vatic. lat. 1146, 1148;* Gerbert, *Mon. vet. lit. alem.*, t. II, p. 165-166, d'après un ms. de Saint-Blaise.

VIII. L'*ORDO V*us ET L'*ORDO VI*us. — Ces deux *Ordines* sont entièrement consacrés au rite de la messe papale. L'*Ordo V* se consacre à des détails vestimentaires concernant le pontife et le clergé. Nous avons ici un document spécifiquement romain. Dans cet *Ordo* on voit le pape communier au trône et le chant du *Credo* suit l'Évangile. Quoique Bernon de Reichenau assure que cet usage ne fut pratiqué à Rome pour la première fois qu'en 1014, le fait que Walafrid Strabon le reporte à l'an 800 ne permet pas d'invoquer ici une date certaine. D'un autre côté, l'*Ordo VI* n'appartient pas à Rome, puisque, de même que l'*Ordo II*, il décrit les cérémonies d'une messe pontificale adaptée d'après la messe papale. Cet *Ordo* peut appartenir à la première moitié du Xe siècle et il a été mis à profit par le compilateur de l'*Ordo romanus vulgatus*. Il a été copié à la fin du XIIe siècle sur une page blanche du « Bénédictionnaire » de l'archevêque Robert.

*De vestimentis pontificis: In primis camicia et cingitur supra... induuntur. Item diaconi cam*[*icia*]...

*Manuscrits.* — Saint-Gall, *140*, p. 344-345; *614*, p. 229-230.

*Éditions.* — Mabillon, *Ordo V*, c. I-II, dans *Mus. ital.*, t. II, p. 64-65, d'après le *Sangall. 140;* texte dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 985-986; Braun, *Liturgische Gewandung*, p. 777-778.

[Premier *ordo* de la messe épiscopale.] *In primis etenim vestietur episcopus cunctique presbiteri... dum ingredere in sacrarium debet.*

*Manuscrits.* — Saint-Gall, *140*, p. 346-353; *614*, p. 264-269.

*Éditions.* — Mabillon, *Ordo V*, c. III, dans *Mus. ital.*, t. II, p. 65-69, d'après *Sangall. 140*, texte dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 986-990.

[Deuxième *ordo* de la messe épiscopale.] *Ordo processionis si quando episcopus festivis diebus missam celebrare voluerit, ita ut ab antiquis patribus occidentalium institutione est constitutus, hic adesse cernitur scriptus. — Postquam prima hora celebrata fuerit in conventu...* cum omni processione ad sacrarium deducant.

*Manuscrits.* — Bamberg, *lit. 53*, fol. 72 r°-75 r°; *lit. 54*, fol. 44 r°-47 r°; Cambridge, *C.C.C. 265*, fol. 324 v°-325 v° (incomplet); Eichstaett, Pont. de Gond., fol. 4 v°-6 v°; Londres, Brit. Mus., *Add. 17004*, p. 205-214; Lucques, bibl. capit., *607*, fol. 9 r°-12 v°; Mont-Cassin, *451*, fol. 95 r°-98 v°; Munich, *132*, fol. 1 r°-51; *3917*, fol. 168 v°-169 v° (incomplet); *21587*, fol. 82 r°-88 v°; Paris, Bibl. nat., *lat. 820*, fol. 80 v°-83 v°; Rome, bibl. Alessandr., *173*, fol. 67 r°-74 v°; bibl. Vallic., *D. 5*, fol. 82 r°-84 v°; bibl. Vatic., *lat. 4973*, fol. 53 r°-57 r°; *lat. 6112*, fol. 81 v°-85 v°; Rouen, *369*, fol. 81 v°-82 v°; Vendôme, *14*, fol. 63 r°-66 r°; Vienne, *701*, fol. 79 r°-81 r°; Vitry-le-François, *36*, fol. 59 v°-62 r°; Wolfenbüttel, *164*, fol. 44 r°-46 r°; *530*, fol. 188 v°-192 r° [1].

*Éditions.* — Cassander, *Ordo rom.*, fol. 10 r°-16 r°; Hittorp, *op. cit.*, col. 7-10; Mabillon, *Ordo VI*, dans *Mus. ital.*, t. II, p. 70-76, texte dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 989-994; H.-A. Wilson, *The benedictional of arch. Robert*, p. 61-65, dans le ms. *369* de Rouen.

IX. L'*ORDO VII*us. — L'*Ordo VII* est probablement le plus ancien de tous ceux que Mabillon a publiés. F. Probst et J. Kösters le font remonter au VIe siècle et L. Duchesne semble partager cette manière de voir lorsqu'il écrit que, comme l'*Ordo I*, il a été publié d'après des manuscrits du IXe siècle, mais il doit « remonter beaucoup plus haut », car il figure presque tout entier dans le sacramentaire gélasien. Cet *Ordo VII* est relatif aux cérémonies de l'initiation chrétienne : catéchuménat, baptême, confirmation;

[1] Ajouter le pontifical de la bibl. capit. de Pistoie.

les prières contenues dans le gélasien ne sont amorcées ici que par leur *incipit*. De même que le gélasien, l'*Ordo VII* parle des *infantes* comme s'ils étaient seuls présentés au baptême et toute la cérémonie est prévue pour des enfants qu'on porte dans les bras. Quand les catéchumènes sont appelés pour la récitation du symbole de Nicée, on voit qu'un des acolytes prend un enfant sur son bras gauche, place sa main droite sur la tête de l'enfant et récite le symbole en grec, pendant qu'un autre acolyte, tenant un autre enfant, récite ensuite le même symbole en latin. Néanmoins, le cérémonial des scrutins était à l'origine composé en vue des catéchumènes adultes capables de comprendre les évangiles et de réciter eux-mêmes le symbole. D'autre part, si l'*Ordo VII* considère les catéchumènes comme des *infantes*, il ne s'ensuit pas qu'il soit rédigé à une date tardive puisqu'au commencement du VI^e^ siècle, un certain *Senarius vir illustris* demande à Jean, diacre romain *quare tertio ante Pascha scrutinnentur infantes* [1]. Comme le gélasien aussi semble connaître trois scrutins, il se pourrait que l'*Ordo VII*, qui exige sept scrutins, soit antérieur au VI^e^ siècle, car il se pourrait que lorsqu'il n'était question que d'adultes on réclamât sept scrutins. Avant la mort de Charlemagne, Jessé, évêque d'Amiens, commenta et transcrivit cet *Ordo VII* en grande partie dans son *Epistola de baptismo* [2].

[*Ordo* baptismal.] *Incipit ordo scrutinii ad electos qualiter debeat celebrari. — Scrutinii diem, dilectissimi fratres... sic et in sabbato pentecosten omnimodis celebretur.*

*Manuscrits.* — Cologne, bibl. capit., *138*, fol. 19 r°-26 v°; Copenhague, *3443*, fol. 11 v°-28 r°; Londres, Brit. Mus., *Add. 15222*, fol. 42 v°-51 v°; Montpellier, bibl. fac. de méd., *412*, fol. 109 r°-117 r°; Munich, *14510*, fol. 45 r°-53 r° (1^re^ part.); Paris, Bibl. nat., *lat. 2399*, fol. 102 v°-105 r°; coll. Baluze, n. *379*, fol. 100 r°-107 v°; Rome, bibl. naz. Vitt. Emm., *2096*, fol. 111 r°-117 v° (1^re^ part.); bibl. Vatic., *lat. 8233*, fol. 21 r°-26 r°; Ottoboni, *312*, fol. 142 v°-145 v°; Palat., *487*, fol. 9 v°-15 v°; Saint-Gall, *446*, p. 110-120 (1^re^ part.); Saint-Pétersbourg, *Cod. Q.V.I.*, n. *34*, fol. 1 r°-8 v° (1^re^ part.); Venise, bibl. Saint-Marc, *lit. 63*, fol. 304 v°-305 v° (début); Vérone, bibl. capit., *92*, fol. 22 r°-36 v° (1^re^ part.); Wolfenbüttel, *4175*, fol. 53 v°-60 r° (1^re^ part.); Zurich, bibl. cant., *102*, fol. 10 r°-13 v° (1^re^ part.).

*Éditions.* — Mabillon, *Ordo VII* dans *Mus. ital.*, t. II, p. 77-84, d'après le *Paris. 2399*, texte reproduit dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 993-1000; Bianchini, *Anastasii bibl.*, t. III, p. XLII-XLIV, d'après le *Veronensis 92;* Gerbert, *Mon. vet. lit. aleman.*, t. II, p. 1-5 (1^re^ part.), d'après le ms. *102* de la bibl. cantonale de Zurich.

*Dissertation.* — J. Kösters, *op. cit.*, p. 18, n'a pas tenu compte du *Codex Sessorianus 52* (Rome, bibl. naz., *2096*), lequel, outre des renseignements inédits sur le rite de la consécration d'un évêque de Rome au IX^e^ siècle, donne le texte de l'*Ordo VII* dans une rédaction qui diffère passablement des autres sur quelques points notables, par exemple dans le rite de la tradition du symbole, il n'est plus question de catéchumènes de langue grecque. De plus, le symbole récité n'est plus la formule de Nicée-Constantinople comme dans l'*Ordo VII* et dans le gélasien, mais bien ce qu'on appelle le *textus receptus* du symbole des apôtres.

X. L'*ORDO VIII^us^*. — Cet *Ordo VIII* est l'ancien rituel romain des ordinations, il comporte une double division. La première partie se rapporte à ce qui concerne les acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres, la seconde partie comprend le cérémonial de l'ordination des évêques. Quoique la première partie soit extrêmement concise et la seconde — en ce qui concerne les *quatuor capitula* (relativement aux crimes qui s'opposent à l'ordination) — est relativement développée, il n'y a pas lieu de suspecter l'unité de la pièce. En dépit de certaines expressions comme : *ancilla Dei sacrata quæ a Francis nonnata dicitur*, qui peut facilement être une interpolation ou une glose, et de références aux périodes de Quatre-Temps, au *nomenclator*, à la *scola*, certains critiques n'hésitent pas à assigner cet *Ordo* à la première moitié du VI^e^ siècle. Il est remarquable que malgré l'omission des exorcistes et autres clercs au-dessous du rang d'acolytes, ce qui est dit dans cet *Ordo* s'accorde avec ce qu'on lit dans la lettre du diacre Jean à Senarius, au commencement du VI^e^ siècle [3]. La fonction dévolue aux acolytes *portandi sacramenta*, ici comme dans l'*Ordo I*, consiste à leur attribuer des *saccula* comme attribut distinctif, au lieu du chandelier comme cela s'est fait plus tard; pour les sous-diacres on leur confie le calice, comme nous le lisons déjà dans la lettre à Senarius : *Hic apud nos ordo est ut accepto sacratissimo calice in quo consuevit pontifex dominici sanguinis immolare mysterium subdiaconus iam dicatur*. L. Duchesne accorde que l'*Ordo VIII* est « de fort bonne note et suppose que les cérémonies se passent à Rome et sont présidées par le pape en personne [4] ». J. Kösters le fait remonter au VI^e^ siècle [5].

L'*Ordo VIII* seul nous fait connaître les ordinations des clercs inférieurs : sous-diacre et acolyte; on trouve ce qui concerne le lecteur dans un manuscrit de Londres sur lequel l'attention n'a été appelée qu'en 1925, et on en a pu tirer cette conclusion que la *schola cantorum* ne jouissait pas exclusivement du privilège de fournir le recrutement du clergé romain.

Nous avons parlé du lectorat (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2241-2269) et nous avons montré sa décadence rapide à partir du IV^e^ siècle, lorsqu'on eut la fâcheuse pensée de conférer cette fonction à des titulaires qui ne pouvaient s'en acquitter, notamment à de tous jeunes enfants. A défaut d'autres motifs, ces bambins exigeaient qu'on les soumît à une surveillance, ce qui amena la création des *scholæ lectorum* dont on connaît plusieurs exemples; il est vrai qu'on ne possède pas d'attestation directe pour Rome, où cette *schola* se confondait peut-être avec la *schola cantorum* qui, elle, est bien connue. Ses membres, il est vrai, avaient moins à lire qu'à chanter depuis que s'était affirmée la tendance de confier les lectures aux clercs des rangs supérieurs. A la *schola cantorum*, les petits lecteurs voisinaient avec les portiers et les exorcistes en attendant le jour où ils atteindraient aux fonctions d'acolyte et de sous-diacre.

Ce mode d'accéder aux premiers degrés de la hiérarchie n'était pas exclusif. Il n'y avait pas que la *schola cantorum* accessible à ceux qui voulaient se dévouer tout en faisant carrière; le Latran s'ouvrait aux mêmes dévouements et aux mêmes ambitions; enfin, on pouvait risquer de n'entrer dans l'une ni dans l'autre de ces pistes officielles et demeurer chez ses parents tout en rendant service aux prêtres des paroisses, quant aux chances d'avancement, on peut croire qu'elles étaient fort rares.

C'était saint Grégoire I^er^ qui avait fondé et doté la *schola cantorum* et l'avait divisée en deux groupes, le premier près de la basilique de Saint-Pierre, le second à proximité du Latran [6]; on ne possède aucun indice de l'existence d'une institution analogue et antérieure consacrée aux lecteurs, à Rome du moins. Ceux qui

[1] *P. L.*, t. LIX, col. 401. — [2] *P. L.*, t. CV, col. 781. — [3] *P. L.*, t. LIX, col. 405. — [4] *Origines du culte chrét.*, 1920, p. 157. — [5] *Op. cit.*, p. 18-24. — [6] Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, l. II, c. VI, *P. G.*, t. LXXV, col. 90.

étaient admis à la *schola* devaient offrir quelques garanties musicales : *In qualicumque schola reperti fuerint pueri bene psallentes, tolluntur inde et nutriuntur in schola cantorum* [1]; toutefois ce titre de *schola cantorum* n'était pas primitif et avait remplacé celui d'*orphanotrophium* que nous lisons dans la notice du pape Serge II (844-847) qui reconstruisit la *scholam cantorum quæ pridem orphanotropheum vocabatur* [2].

Ce qui n'était peut-être au début qu'un orphelinat à diverses fins avait pris une destination précise, c'était ce que nous appelons une psallette, une manécanterie et, plus simplement, une maîtrise (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot ORPHELINAT). Le *Liber diurnus pontificum romanorum* (voir ce mot) nous a conservé un acte relatif à cet établissement; c'est une formule relative à la récupération de biens appartenant à la *schola* et indûment aliénés. Cette aliénation avait porté un grave préjudice, dissipé en partie les ressources et réduit le recrutement : *frequentia cessavit infantium quibus deerant expansæ providenti;* il fallait, en conséquence, imposer la restitution *ne cantorum deficeret ordo atque hinc Dei Ecclesiæ contumelia inrogaretur* [3].

La maîtrise ne comptait pas dans ses rangs que des enfants et des adolescents puisque, sous le pontificat du pape Adéodat (672-676), un homme d'un certain âge vint de Sicile à Rome, s'y révéla heureusement doué pour le chant et fut agréé et incorporé dans la *schola cantorum* où il devint acolyte *et quia studiosus erat et capax in officis cantelenæ, priori cantorum pro doctrina traditus est* [4]; une quinzaine d'années plus tard on l'élisait pape sous le nom de Serge Ier (687-701). A un siècle de là, Serge II (844-847) entra lui aussi à la *schola cantorum, ad erudiendum communes litteras et ut mellifluis instrueretur cantilenæ melodiis* [5].

D'autres prenaient une autre direction; c'est le cas pour Grégoire II (715-731) [6] *a parva aetate in patriarchio nutritus;* celui-ci avait mis sa confiance dans le Latran, il n'avait pas été déçu, pas plus que ne le furent ses successeurs : Étienne II (752-757) [7], Paul Ier (757-767) [8], Pascal Ier (817-824) [9]. « Parmi les jeunes gens qui grandissaient ainsi au palais pontifical, certains étaient employés auprès de la personne du pape. Nous savons en effet que le service de l'appartement privé, du *cubiculum*, était en partie assuré par des ecclésiastiques, les *cubiculi tonsorati*, et cela depuis saint Grégoire le Grand [10]. A cette classe de fonctionnaires palatins étaient agrégés de jeunes clercs, nommés également *cubicularii*. Tout en participant au service intérieur de la demeure pontificale, ils recevaient la formation religieuse et intellectuelle qui les préparait aux ordinations. Faire ses débuts, dès l'enfance, dans la hiérarchie ecclésiastique, avec le titre de *cubicularius*, était un privilège envié, auquel avaient droit les enfants de familles nobles. Mais on voyait aussi au *cubiculum* des jeunes gens d'origine plus modeste. Les élèves de la *schola cantorum* pouvaient y entrer après avoir quelque temps exercé les fonctions de chantre (*Ordo IX*, n. 1) [11].

On a vu plus haut qu'en dehors de la *schola* et du *patriarchium* il existait un moyen de pénétrer dans la hiérarchie ecclésiastique sans s'éloigner de la maison paternelle. C'est ce que permet de préciser le texte d'un *Ordo* conservé au British Museum, *Add. 15222*, dont l'écriture peut appartenir à la période IXe-XIe siècle. Le manuscrit contient des *Ordines* et en tête de ceux-ci l'*Ordo* dont nous voulons parler (fol. 4 vo-17 ro) qui s'ouvre par un *Ordo quomodo in sancta romana Ecclesia lector ordinatur*, qui contient la section correspondante de l'*Ordo VIII* de Mabillon, avec certaines additions. Parmi les passages qui lui sont propres, tels représentent l'usage romain, tels autres l'usage suivi dans la patrie du transcripteur, un clerc franc de l'époque carolingienne. Celui-ci ne se prive pas de faire remarquer la différence entre la tradition gallicane et les rites romains, en sorte qu'on peut tenir que l'*Ordo* en question est une réédition authentique de l'*Ordo VIII*. La nouvelle édition offre des compléments et des changements qui n'empêchent pas qu'on reçoive comme romain ce qui est donné comme tel; cette nouvelle édition paraît appartenir à la période qui s'est écoulée entre les années du premier quart du Xe siècle.

L'*Ordo* nous apprend que pour parvenir au lectorat il fallait d'abord confier l'enfant à un maître qui lui apprenait les lettres et la lecture courante, ensuite il le préparait à la cléricature car il fallait être *clericus iam legitima ætate adultus*. La cléricature formait donc un degré antérieur à la réception des ordres proprement dits; on en trouve la mention dans des documents plus anciens que notre *Ordo*. Le sacramentaire grégorien renferme une *Oratio ad clericum faciendum* qui est sans doute celle qu'on aura récité sur le roi lombard Ratchis lors de son abdication (749); en ce cas la cléricature précédait l'entrée dans la vie monastique. On ignore l'époque précise de cette institution de la cléricature considérée comme distincte de la réception des ordres.

[L'ancien rituel romain des ordinations.] *Quomodo in sancta romana Ecclesia acolythi ordinantur :* Dum *missa celebrata fuerit, induunt clericum... communicat omnem populum.*

*Manuscrits.* — Copenhague *3443*, fol. 46 ro-55 ro; Londres, Brit. Mus., *Add. 15222*, fol. 65 vo-70 vo; Montpellier, bibl. fac. de méd., *412*, fol. 129 ro-132 vo; Paris, Bibl. nat., *lat. 2400*, fol. 151 vo (fragm.); Rome, bibl. Vatic., *lat. 8233*, fol. 33 vo-36 ro; *Ottob. 312*, fol. 149 vo-151 vo; Palat., *487*, fol. 22 ro-24 ro; Saint-Paul de Lavantthal, *24, 4, 9*, fol. 1 ro-vo (fragm.); Wolfenbüttel, *4175*, fol. 78 ro-vo, 79 vo, 79 vo-80 ro, 80 vo, 80 vo-83 ro.

*Éditions.* — Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, col. 1372-1373, d'après un manuscrit de Le Tellier. « L'édition de Baluze ne donne que la deuxième partie de l'*Ordo*, celle qui décrit l'ordination épiscopale *(Dum a civitate et loco...)*. Le texte a été retouché par un scribe franc qui a partout substitué l'archevêque au pape » (M. Andrieu); Mabillon, *Ordo VIII*, dans *Mus. ital.*, t. II, p. 85-89, d'après le ms. *Vatic. Palat. 487*. Texte reproduit par Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l. I, c. VIII, art. 10; *Ordo I*, 2e édit., in-fol., Antverpiæ, t. II, 1738, p. 30-31; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 999-1004.

*Dissertation.* — J. Kösters, *Studien*, p. 18-25.

[Remaniement de l'*Ordo précédent.*] *In nomine Dei summi ordo quomodo in sancta romana Ecclesia lector ordinatur. — Dum infans traditus a parentibus... communicat populum cum ceteris episcopis.*

*Manuscrit.* — Londres, Brit. Mus., *Add. 15222*, fol. 4 vo-17 ro.

*Édition.* — M. Andrieu, *Les ordres mineurs dans l'ancien rite romain*, dans *Revue des sciences eccl.*, t. V, 1925, p. 240-244 (1re part., du lecteur au sous-diacre), d'après le manuscrit de Londres.

[1] *Ordo IX* de Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 89. — [2] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. II, p. 92; autre emploi de ce mot dans une charte de 919 (?), dans P.-F. Kehr, *Italia pontif.*, t. I, p. 18, n. 2. — [3] *Liber diurnus*, Vindobonæ, 1889, p. 128, form. XCVII. — [4] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 371; cf. p. 377, note 1. — [5] Id., *ibid.*, t. II, p. 86. — [6] Id., *ibid.*, t. I, p. 396. — [7] Id., *ibid.*, t. I, p. 440. — [8] Id., *ibid.*, t. I, p. 463. — [9] Id., *ibid.*, t. II, p. 52. — [10] Synode de 595. — [11] M. Andrieu, dans *Rev. des sciences relig.*, t. V, 1925, p. 237-238.

XI. L'*ORDO IX*us. — Cet *Ordo IX* est intitulé : *De gradibus romanæ Ecclesiæ*, et s'occupe de l'ordination des prêtres et des diacres, de la consécration de l'évêque et du couronnement du pape, pendant qu'un appendice avec un titre distinct parle des Quatre-Temps. La date de cette pièce a été étudiée par M. J. Kösters qui conclut que l'*Ordo IX* fut rédigé sous le pape Constantin Ier (708-715) et revisé sous Étienne III (752-757). Il est toutefois probable que la partie qui traite du couronnement du pape aura été ajoutée sous Léon (1048-1054). A la fin de cet *Ordo IX* se trouve une addition, probablement germanique, au sujet des Quatre-Temps. On voudrait pouvoir fixer la date de sa rédaction. Nous savons que ces ordonnances ne peuvent avoir été longtemps en vigueur. Dans le concile de Seligenstadt, en l'an 1022, les évêques de la province ecclésiastique de Mayence publièrent au sujet de ces Quatre-Temps un *Ordo* opposé à l'*Ordo* romain, et qui nous a été conservé par fragments dans l'appendice de l'*Ordo IX*. Grégoire VII, dans le synode de Carême de 1078, blâme cette manière d'agir comme une *nova consuetudo, nulla fulta auctoritate* et règle cette affaire d'une façon plus conforme à la pratique suivie jusqu'alors à Rome. Il établit une fois pour toutes que la première semaine de Carême et la semaine de la Pentecôte seront celles des Quatre-Temps. Ce décret, qui a une grande importance, a été retrouvé il n'y a pas très longtemps.

*De gradibus romanæ Ecclesiæ. — Primum in qualicumque scola reperti fuerint... populorum expectantium eum et cantantium laudem.*

*Manuscrits.* — Mont-Cassin, *451*, fol. 162 r°-164 r°; Paris, Bibl. nat., *lat. 820*, fol. 134 v°-136 v°; Rome, bibl. Vallic., *D. 5*, fol. 131 v°-133 r°; bibl. Vatic., *lat. 3833*, fol. 57 r°-v°; 59 v°-60 r°; Saint-Gall, *140*, p. 319-326; *614*, p. 223-229; Vendôme, *14*, fol. 118 r°-119 v°; Vitry-le-François, *36*, fol. 112 v°-114 r°.

*Éditions.* — Mabillon, *Ordo IX*, n. 1-6, dans *Mus. ital.*, t. II, p. 89-93, d'après *Sangall. 140*, texte dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1003-1007; Martène, *De antiq. Eccl. rit.*, l. I, c. VIII, art. 11; *Ordo IX*, in-fol., 1738, t. II, p. 54-55, d'après les mss. *Paris. 280* et *Vindocin. 14;* Martinucci, *Deusdedit presb. card.*, Venetiis, 1869, p. 206-209, 215-216, d'après le *Vatic. lat. 3833;* Wolf von Glanvell, *Die Kanonessammlung*, t. I, p. 230-233, 240-241, d'après le même manuscrit; Thaner, *Anselmi ep. Luc. coll. can.*, l. VII, c. XLIII-XLIV; l. VI, c. XLIV, XLIII, p. 381-383, 290-291, 289-290, d'après le manuscrit de la collection canonique d'Anselme de Lucques.

Dans quelques manuscrits du pontifical romano-germanique, cet *Ordo* est divisé en segments, que séparent de longues interpolations :

*Manuscrits.* — Londres, Brit. Mus., *Add. 17004*, p. 329, 186-188; Munich, *3917*, fol. 17 r°-v°, 20 r°-22 v°, 44 v°-46 r°, 76 v°-78 r°; Vienne, *701*, fol. 39 r°-v°, 40 r°-v°, 44 r°, 49 v°; *1817*, fol. 72 r°-v°, 78 v°-80 r°; Wolfenbüttel, *164*, fol. 40 r°-v°, 70 r°; *530*, fol. 97 r°-v°, 98 v°-99 v°, 11 r°-v°.

*Édition.* — Hittorp, *De div. cath. Eccl.*, col. 95, 96-97, 106.

[*Ordo* des Quatre-Temps.] *Jejunii primi, quarti, septimi et decimi mensis... Similiter et in reliquis tribus temporibus.*

*Manuscrits.* — Cologne, bibl. capit., *138*, fol. 33 v°-34 r°; Eichstaett, pont. de Gond , fol. 13 r°; Einsiedeln, *110*, p. 134-136; Londres, Brit. Mus., *Add. 17004*, p. 326-329; Lucques, *607*, fol. 22 v°-23 r°; Munich, *14510*, fol. 63 r°-64 r°; *21587*, fol. 16 r°-18 r°; Paris, Bibl. nat., *lat. 1248*, fol. 76 *bis* v°-78 r°; *lat. 14088*, fol. 113 r°-v°; Coll. Baluze, n. *379*, fol. 120 v°-121 v°; Rome, bibl. naz. Vitt. Emm., *2096*, fol. 126 v°-127 r°; Saint-Gall, *140*, p. 326-329; *399*, p. 10-14; *446*, p. 139-141; Vérone, bibl. capit., *92*, fol. 55 v°-57 v°; Vienne, *1832*, fol. 34 r°; Wolfenbüttel, *164*, fol. 69 v°-70 r°; Zurich, bibl. cant., *102*, fol. 29 v°-30 r°.

*Éditions.* — Mabillon, *Ordo IX*, n. 7-9, dans *Mus. ital.*, t. II, p. 93-94, d'après le ms. *Sangall. 140;* le texte dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1007-1008; Gerbert, *Mon. vet. lit. alem.*, t. II, p. 38-39, d'après le ms. *102* de Zurich, avec quelques variantes de l'*Einsiedl. 110.*

Cet *Ordo* se trouve incorporé, avec des modifications, à l'*Ordo romanus antiquus.*

XII. DE L'*ORDO X*us A L'*ORDO XV*us. — Ces textes n'appartiennent plus à la période de nos études.

L'*Ordo X* est un document étranger à la série des *Ordines*. C'est, pour parler à la rigueur, une forme primitive du pontifical, romaine d'origine mais modifiée par l'introduction de deux éléments. La description des cérémonies de la semaine sainte (n. 1-24) est un cérémonial pur et simple et le service funèbre pour un membre du clergé romain (n. 36-40) sont certainement d'origine romaine, tandis que la partie intermédiaire (n. 26-35), qui concerne l'administration du sacrement de pénitence et du sacrement d'extrême-onction est un texte distinct qui comprend rubriques et prières en entier, comme dans nos rituels modernes. Les raisons présentées pour faire dater cet *Ordo* de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle, semblent peu convaincantes et n'ont pas entamé l'opinion de Mabillon qui parle du XIe siècle (cf. Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 93; Thalhofer, *Handb. der kath. Lit.*, édit. Ebner, 1904, p. 48; J. Kösters, *Studien*, p. 44-46).

L'*Ordo XI* concerne les fonctions pontificales non seulement des grandes solennités, mais encore des jours ordinaires. Ce qu'on désigne sous ce nom d'*Ordo XI* n'est qu'un fragment d'un ouvrage beaucoup plus étendu, compilé par le chanoine Benoît, de Saint-Pierre, ouvrage qui, sous sa première forme, était un traité de la dignité du pape romain, des cardinaux et de la cour romaine appelé *Liber politicus.* Ce titre a laissé sa trace dans le manuscrit employé par Mabillon où il est désigné sous le nom de *Liber pollicitus.* Il semble avoir été terminé vers l'an 1143. Retouché à différentes reprises, quelques parties de cet *Ordo* sont conservées dans les l. X et XI des *Gesta pauperis scholaris Albini.* Celui-ci employa, selon toute probabilité, une rédaction du *Liber politicus*, faite sous Hadrien IV (1154-1159) par le cardinal Bosio. La compilation d'Albin lui-même fut à son tour utilisée par le camérier Cencius de Sabellius pour son *Liber censuum* qui contient l'*Ordo XII.* Quant au résultat de toute cette étude, il consiste à pouvoir attribuer les dernières parties de l'*Ordo XII*, qui traitent de l'élection du pape et du couronnement de l'empereur, à l'*Ordo XI*, œuvre du chanoine Benoît (cf. J. Kösters, *Studien zu Mabillons römischen Ordines*, in-8°, Münster-in-Westph., 1905, p. 46-54).

L'*Ordo XII* contient une description minutieuse du cérémonial papal dans les fonctions ecclésiastiques et quasi ecclésiastiques qui se succèdent au cours de l'année. Cet *Ordo* est extrait du *Liber censuum* (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce mot) compilé à la fin du XIIe siècle par le cardinal Cencius de Sabellis, depuis Honorius III (1216-1227). Toutefois, les deux dernières sections, relatives à l'élection et à la consécration du pape et au couronnement de l'empereur, peuvent être restituées au *Politicus* du chanoine Benoît.

Si, sous divers rapports, on relève de nombreux traits de ressemblance entre l'*Ordo X* et l'*Ordo XII*, à d'autres points de vue, ils diffèrent; ainsi comme l'*Ordo X* contient la nouvelle ordonnance de chanter le *Credo* le jeudi saint, certains en concluent que la rédaction de l'*Ordo X* est postérieure à celle de l'*Ordo XII*, c'est-à-dire qu'elle nous reporte peu après 1200 et la preuve qu'ils en donnent c'est que l'*Ordo XIV* semble avoir utilisé l'*Ordo X* (cf. *Ordo XIV*,

n. 83, 93 et 94); toutefois cet argument n'est pas péremptoire (cf. J. Kösters, *Studien*, p. 54-65).

L'*Ordo XIII* est un des rares *Ordines* que nous possédons, au moins substantiellement, dans la forme où il fut écrit. C'est un traité officiel composé par ordre de Grégoire X peu de temps après la publication de la constitution *Ubi periculum*, promulguée en 1274, en vue de régler les formalités à observer en conclave. La partie la plus ancienne du document (n. 1-12) est relative au choix, à la consécration et au couronnement du pape suivant qu'il est évêque, prêtre ou diacre. L'*Ordo XIII*, intitulé *Cæremoniale romanum* commence une nouvelle période dans le développement des *Ordines;* il fut rédigé à Lyon vers 1274 (cf. J. Kösters, *Studien*, p. 65-66).

L'*Ordo XIV*, qui porte dans les manuscrits le nom d'*Ordinarium*, est le plus long de tous les *Ordines* publiés par Mabillon. Trois manuscrits : *Vatic. lat. 4731* (XIVe-XVe siècle); *Vatic. lat. 5747* (XVe siècle), *Urb. lat. 469* (XVe-XVIe siècle) et un manuscrit d'Avignon, musée Calvet, n. *1706*, ont servi à J. Kösters pour détacher du texte original certaines additions postérieures et rétablir la réduction telle qu'elle existait à la fin du XIVe siècle. On a proposé d'attribuer l'*Ordo XIV* aux cardinaux Napoléon Orsini et F. Gaetani Stefaneschi. D'après les premières ébauches (ms. d'Avignon) on peut constater que, dès la fin du XIIIe siècle, l'auteur avait commencé son travail. Quelques chapitres de ces brouillons font défaut dans l'*Ordo* officiel; d'autres, tels que ceux qui concernent la mort du pape dans l'*Ordo XV*, se trouvent plus tard dans les *ceremoniales*, sans que toutefois J. Kösters les classe dans sa reconstitution de l'*Ordo XIV*, ce qui fait supposer qu'elle est incomplète (cf. J. Kösters, *Studien*, p. 66-67). Le cérémonial romain publié par Mabillon (t. II, p. 241-443) était attribué par lui, sans preuve certaine, à Jacques Cajetan. Celui-ci naquit à Rome vers 1270, fit carrière à la cour pontificale et fut nommé cardinal le 14 février 1296, par son parent Boniface VIII. Mabillon et Fabricius *(Bibl. lat.)* lui attribuent un cérémonial romain et plusieurs autres ouvrages. Le cérémonial a été publié par Mabillon qui fut arrêté plusieurs fois par des difficultés de chronologie à propos de cérémonies qui eurent lieu à la fin du XIVe siècle, sous les pontificats d'Urbain VI et de Boniface IX. En outre, le manuscrit Ciampini, d'après lequel il a établi son édition, renfermait des extraits du cérémonial de Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen dès 1453 et cardinal-évêque d'Ostie, mort en 1483. Mabillon devait admettre, ainsi qu'il l'a fait dans son *Admonitio* (t. II, p. 242), de nombreuses interpolations. J.-A. Fabricius eut un manuscrit du même cérémonial qui omettait les mentions postérieures à l'époque de Jacques Cajetan et permettait certaines mauvaises leçons admises par Mabillon dont l'édition est assez fautive. Ces améliorations laissaient Fabricius dans le doute touchant le véritable auteur du cérémonial. Heureusement le doute n'est plus possible aujourd'hui grâce à la découverte du manuscrit *1706* d'Avignon. Ce manuscrit, de provenance inconnue, date de la première moitié du XVe siècle. Le texte qu'il contient ne dépasse guère le tiers de ceux des manuscrits de Mabillon et de Fabricius, mais il porte en toutes lettres le nom de l'auteur qui est bien Jacques Cajetan, cardinal du titre de Saint-George au Vélabre (fol. 15). Cette attestation n'avait pas paru suffisante à Ehrle, *Zur Geschichte des päpstlichen Hofceremoniells in XIV. Jahrhundert*, dans *Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. V, p. 569-573; au contraire, L.-H. Labarde, *Le cérémonial romain de Jacques Cajetan. Les données historiques qu'il renferme*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, p. 48, estime cette hésitation mal fondée et dit qu' « il faut s'en tenir aux données du manuscrit lui-même, qui toutes s'accordent à désigner Jacques Cajetan comme le seul auteur de cet ouvrage ».

Il existe de très grandes différences entre le texte du manuscrit d'Avignon et l'édition de Mabillon; peu de paragraphes sont entièrement semblables et d'une comparaison attentive on peut conclure qu'on est en présence de deux ouvrages dont l'un a tout au moins été longuement copié par l'autre. Il n'est pas contestable que le texte dont Mabillon a fait usage a subi de nombreuses interpolations et il a dû être profondément remanié vers la fin du XVe siècle. Il y a surtout un passage qui trahit bien l'interpolation, c'est celui où l'on décrit le cérémonial du lavement des pieds par le pape le jour du jeudi saint. Mabillon donne un texte interpolé dans ce paragraphe et quelques pages plus loin le même texte sans interpolateur, comme le manuscrit d'Avignon. On peut conclure de ces remarques et de plusieurs autres que le manuscrit d'Avignon représente une copie du premier état de la rédaction de J. Cajetan, lequel écrivait au fur et à mesure l'ordre et le détail des cérémonies auxquelles il venait d'assister.

L'*Ordo XV* est un essai du même genre d'où on s'est efforcé de supprimer les lacunes. La rédaction en est fixée entre 1350 et 1434. Les c. I-C, CXLIII-CLIII, rédigés vers le milieu du XIVe siècle, furent retouchés et augmentés d'abord jusqu'en 1400 par Petrus Amelius; ensuite, jusqu'en 1435, par un certain *Petrus episcopus Olcycensis*. Ce dernier personnage peut être l'Allemand appelé Petrus Kirten qui, de 1435 à 1441, fut évêque d'Olcini ou Dulcigno, en Dalmatie (cf. J. Kösters, *Studien*, p. 77-86).

XIII. L'*ORDO* D'EINSIEDELN. — J.-B. De Rossi trouva dans le manuscrit épigraphique d'Einsiedeln *326* un fragment d'*Ordo romanus* relatif aux cérémonies des trois derniers jours de la semaine sainte. La description qu'il en donne diffère, à certains égards, de celle qu'on trouve dans les autres textes.

[*Ordo* du jeudi saint au samedi saint.] *Feria V ad matutinum non dicunt : Domine labia mea... quæ postea tenent ad confirmandum populum.*

*Manuscrit.* — Einsiedeln, *326*, fol. 86 v°-88 v°.

*Éditions.* — J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., t. II, Romæ, 1888, p. 34-35; L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1920, p. 501-504.

XIV. L'*ORDO* DE SAINT-AMAND. — « J'ai trouvé, écrit L. Duchesne, dans le ms. *lat. 974* de la Bibliothèque nationale, qui provient de l'abbaye de Saint-Amand, tout un groupe d'*Ordines romani* qui me semble avoir échappé jusqu'ici aux liturgistes. Le manuscrit contient des traités de saint Augustin; on a profité de quelques feuillets vacants, au commencement et à la fin, pour y transcrire les *ordines*. Leur texte, comme celui de saint Augustin, est du IXe siècle. Il comprend : 1° la description de la messe stationnale; 2° les cérémonies pascales; 3° l'ordre de la litanie majeure; 4° l'ordination des prêtres et des diacres; 5° la dédicace des églises; 6° la procession de la Chandeleur. Pour toutes ces cérémonies, le rituel est strictement romain, romain de Rome; le pape est toujours censé présent et officiant.

[Deuxième *ordo* de la messe papale.] *In nomine domini nostri Jesu Christi incipit ordo qualiter in sancta atque apostolica Ecclesia romana missa cælebratur quam nos cum summo studio atque cum diligentia maxima curavimus non grammatico sermone sed aperte loquendo veritatem indicare, id est qualiter pontifex procedit in die sollemni cum honore magno sicut investigatum est a sanctis patribus.*

*Primitus enim procedit omnis clerus ad ecclesiam... et calicem tenet et complet omnia sicut scriptum est.*

*Manuscrit.* — Paris, Bibl. nat., *lat. 974*, fol. 1 r°-5 v°, 111 r°-112 v°, d'après le *Paris. 974.*

*Édition.* — L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1920, p. 475-485.

[*Ordo qualiter in purificatione sanctæ Mariæ agendum est.*] *Ipsa autem die, aurora ascendente, procedunt omnes... ipsa die non psallitur Gloria in excelsis Deo.*

*Manuscrits.* — Paris, Bibl. nat., *lat. 974*, fol. 120 v°-121 r°; Rome, *Vatic. Ottob. 312*, fol. 151 v°-152 r° (avec quelques variantes, cet *Ordo* a été incorporé à l'*Ordo romanus antiquus*).

*Édition.* — L. Duchesne, *Origines*, p. 499-500, d'après le *Paris. 974.*

[Procession de la litanie majeure.] *Quando letania maior debet fieri adnuntiat eam diaconus... neque pontifex Gloria in excelsis.*

*Manuscrit.* — Paris, Bibl. nat., *974*, fol. 116 v°-117 v°.

*Édition.* — L. Duchesne, *Origines*, p. 493-495, d'après le *Paris. 974.*

[*Ordo* du jeudi saint au samedi après Pâques.] *Qualiter feria V cænæ domini agendum sit : Media illa nocte surgendum, nec more solito... usque in dominica albas.*

*Manuscrits.* — Paris, Bibl. nat., *lat. 974*, fol. 112 v°-116 v°; *lat. 14088*, fol. 109 r° (fragm.); une recension brève dans le ms. *Brux. 10127-10144*, fol. 88 v°-89 v°.

*Édition.* — L. Duchesne, *Origines*, p. 485-493, d'après le *Paris. 974.*

[*Ordo qualiter in sancta atque apostolica Sede... certis temporibus ordinatio fit...*] *Primitus enim II feria in ebdomada... Et ipse epulat cum amicis suis.*

*Manuscrit.* — Paris, Bibl. nat., *lat. 974*, fol. 117 v°-119 v°.

*Édition.* — L. Duchesne, *Origines*, p. 495-497, d'après le *Paris. 974.*

[*Incipit ad reliquias levandas sive deducendas seu condendas.*] *Intrant cantores antiphonam... Sacramentorum continetur.*

*Manuscrit.* — Paris, Bibl. nat., *lat. 974*, fol. 119 v°-120 r°.

*Édition.* — L. Duchesne, *Origines*, p. 498-499, d'après le *Paris. 974.*

XV. Quelques *ordines.* — Divers *Ordines* ont été publiés depuis le XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours et bien qu'ils se recommandent des noms de Tomasi, Martène, Gerbert, Jean-Morin, M. Andrieu, J. Kösters, ils sont assez loin d'égaler en importance ceux dont nous venons de parler, aussi nous n'en donnons ici qu'une indication abrégée.

*Ordo antiphonarum*, édit. Tomasi, *Opera omnia*, t. IV, p. 321-325.

*Ordo librorum catholicorum qui in Ecclesia romana ponuntur ad legendum*, édit. Tomasi, *Opera omnia*, t. IV, p. 316-318.

*Ordo des lectures de l'office, à Saint-Pierre de Rome*, édit. Gerbert, *Mon.*, t. II, p. 181; Batiffol, *Hist. du bréviaire*, 3^e^ édit., p. 173.

*Capitulare ecclesiastici ordinis*, Gerbert, *op. cit.*, t. II, p. 168-174; Batiffol, *op. cit.*, 2^e^ édit., p. 329-332.

*Instruccio æcclesiastici ordinis, qualiter in cœnubiis.. missarum solemniis vel nataliciis sanctorum seu et officiio divinis... debeant celebrare*, édit. Gerbert, *op. cit.*, t. II, p. 175-177; Batiffol, *op. cit.*, 2^e^ édit., p. 339-344.

*Breviarium... qualiter in cœnobiis... missarum sollempniis vel natali sanctorum... debeant celebrare*, édit. Ed. Martène, *Thesaurus*, t. V, col. 103-110 (*P. L.*, t. LXVI, col. 997-1006).

*De cursu divino vel nocturno...*, édit. Gerbert, *op. cit.*, t. II, p. 174-175; Batiffol, *op. cit.*, 3^e^ édit., p. 173-174.

*De convivio sive prandio atque cenis monachorum*, édit. Gerbert, *op. cit.*, t. II, p. 183-185 (*P. L.*, t. CXXXVIII, col. 1345-1350).

*Ordo pour le Carême*, édit. Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 17-18 (*Ordo I*, n. 23-26) et dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 949-950.

*Ordo des offices du jour, du mercredi saint au samedi saint* (cf. M. Andrieu, *Les Ordines romani*, p. 14, n. XXIV).

*Bénédiction du cierge pascal* (cf. M. Andrieu, *op. cit.*, p. 15, n. XXV).

*De officiis in noctibus a cœna domini usque in pascha*, édit. Mabillon, *op. cit.*, t. II, p. 30-40 (*Ordo I*, append., n. 1-18), *P. L.*, t. LXXVIII, col. 959-968).

*Ordo a dominica mediana usque in octabas paschæ*, édit. Mabillon, *op. cit.*, t. II, p. 18-29 (*Ordo I*, n. 27-47), *P. L.*, t. LXXVIII, col. 950-958.

*Bénédiction des fonts, baptême, messe du samedi saint* (cf. M. Andrieu, *op. cit.*, p. 16, n. XXVIII *a*).

*Ordo monastique pour les quatre derniers jours de la semaine sainte*, édit. Staerk, *Les mss. lat. de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 201-204.

*Ordo de la semaine sainte et de la semaine pascale* (cf. M. Andrieu, *op. cit.*, p. 17, n. XXXI).

*Ordo des trois derniers jours de la semaine sainte et de la vigile de la Pentecôte* (cf. M. Andrieu, *op. cit.*, p. 17, n. XXXII).

*Ordo des trois derniers jours de la semaine sainte* (cf. M. Andrieu, *op. cit.*, p. 18, n. XXXIII).

*Ordination épiscopale* (cf. M. Andrieu, *op. cit.*, p. 19, n. XXXV *a*).

*Ordo ad vocandum et examinandum seu consecrandum electum episcopum*, édit. J. Morin, *De sacr. ord.*, p. 262-263.

*De quatuor temporibus jejuniorum*, édit. Martène, *De antiq. Eccl. ritib.*, l. I, c. VIII, art. 11, *Ordo VIII.*

*De ordinatione pontificis (romani)*, édit. Hittorp, *De div. cath. Eccl.*, col. 117; H. Ménard, *Sacram. greg.*, not. 778, dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 505; Martène, *De antiq. Eccl. ritib.*, l. I, c. VIII, art. 11 *(Ordo XIV).*

*Ordo quomodo Ecclesia debeat dedicari*, édit. Bianchini, *Anastasii bibl.*, t. III, p. XLVII-XLVIII; Gerbert, *Mon.*, t. II, p. 47-49, *P. L.*, t. CXXXVIII, col. 1015-1018.

*Ordo quomodo in sancta rom. Eccl. reliquæ condiuntur*, édit. Bianchini, *op. cit.*, t. III, p. XLVIII; Gerbert, *op. cit.*, t. II, p. 49-50, *P. L.*, t. CXXXVIII, col. 1020-1021.

*Ordo qualiter diligentia agitur Romæ*, édit. M. Andrieu, *La cérémonie appelée « diligentia » à Saint-Pierre de Rome au début du IX^e^ siècle*, dans *Revue des sciences relig.*, t. I, 1921, p. 62-68.

*Ordo romanus ad benedicendum imperatorem quando coronam accipit*, édit. Hittorp, *De div. cath. Eccl.*, col. 153; Mabillon, *Mus. ital.*, t. II, p. 215-217 (*Ordo XII*, n. 88-91), *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1101-1102; Martène, *De antiq. Eccl. ritib.*, l. II, c. IX *(Ordo VI, Ordo VII)*; 2^e^ édit., t. II, 1738, p. 211, 212.

*Ordo romanus ad benedicendum imperatorem*, édit. Waitz, *Die Formeln*, p. 67, 68.

*Benedictio ad ordinandum imperatorem sec. Occidentales*, édit. Hittorp, *De div. cath. Eccl.*, col. 153; Martène, *De antiq. Eccl. ritib.*, l. II, c. IX *(Ordo III)*, t. II, 1738, p. 207.

*Ordo qualiter agatur in obsequium defunctorum;* cf. M. Andrieu, *op. cit.*, p. 26, n. XLIX.

Saint Benoît Biscop, venu à Rome en 653, et cinq fois au cours des années suivantes, rapporta en Angleterre une belle collection de livres et ramena avec lui, du consentement du pape, l'abbé Jean, archichantre de Saint-Pierre, afin qu'il enseignât le chant et les cérémonies aux moines de Monkwearmouth (voir ce nom). Jean composa un *Ordo* exposant tout ce qui devait se faire aux différentes fêtes de l'année. Cet *Ordo* serait-il l'*Ordo romanus?* On a proposé de le reconnaître dans le ms. *349* de Saint-Gall, qui fut édité par M. Gerbert, au XVIII^e^ siècle, et désigné comme l'ouvrage d'un moine franc du VIII^e^ siècle. Nous en avons maintenant une édition en parallèle

avec le ms. *Vatic. Palat. 574* (fol. 152-165), manuscrit qui contient une copie exécutée pendant le troisième tiers du VIIIe siècle d'un archétype appartenant probablement à la première moitié du VIIIe (cf. C. Silva Tarouca, *Giovanni « archicantor » di S. Pietro a Roma e l'Ordo romanus (680) da egli composto*, dans *Memorie della pontificia Accademia*, IIIe sér., t. I, 1re part., p. 159-221).

XVI. Bibliographie. — M. Andrieu, *La cérémonie appelée « diligentia » à Saint-Pierre de Rome au début du IXe siècle*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. I, 1921, p. 62-68; *Note sur une ancienne rédaction de l'Ordo romanus Ius*, dans *ibid.*, p. 385-401; *Note sur quelques manuscrits et sur une édition de l'Ordo romanus Ius*, dans *ibid.*, t. II, 1922, p. 319-330; *Les ordres mineurs dans l'ancien rite romain*, dans *ibid.*, t. V, 1925, p. 232-274; *Les Ordines romani du haut Moyen Age*. I. *Les manuscrits*, dans *Spicilegium sacrum Lovaniense*, t. XI, 1931. — E.-G.-C.-F. Atchley, *Ordo romanus Ius, with introduction and notes*, in-8°, London, 1905. — S. Baluzius, *Capitularia regum Francorum*, 2 vol. in-fol., Parisiis, 1780. — P. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain*, in-12, Paris, 1893, 1894, 1911. — Fr. Bianchini, *Anastasii bibliothecarii de Vitis romanorum pontificum*, in-fol., t. III, Romæ, 1728. — Edm. Bishop, *Liturgica historica, papers on the liturgy and religions life of the western Church*. — J. Braun, *Die liturgische Gewandung im Occident und Orient nach Ursprung und Entwicklung, Verwendung und Symbolik*, in-8°, Friburg, 1907. — G. Cassander, *Liturgica de ritu et ordine Dominicæ cænæ celebrandæ, quam celebrationem Græci liturgiam, Latini missam appellarunt ex variis monumentis et probatis scriptoribus collecta*, Coloniæ Agrippinæ, 1558; *Ordo romanus de officio missæ. Libelli aliquot pervetusti et authentici, continentes ordinem quem pontifex præsertim Romanus iam olim in celebrando officio missæ observare consuevit diversorum et antiquissimorum exemplarium manuscriptorum diligenti inspectione et collatione, summa fide recogniti etiam primum typis expressi*, Coloniæ Agrippinæ, 1561. — Ces deux ouvrages de Cassander ont été réimprimés dans l'édition complète de ses œuvres : *Georgii Cassandri Belgæ Theologi impp. Ferdinando I el Maximiliano II a consiliis, opera quæ reperiri potuerunt omnia*, in-fol., Parisiis, 1616; les *Liturgica*, p. 2-28, l'*Ordo romanus*, p. 87-145. — L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1re édit., in-8°, Paris, 1889; 5e édit., 1920. — P. Fabre et L. Duchesne, *Le « Liber censuum » de l'Église romaine*, Paris, 1905-1910, t. I-II. — M. Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ Alemannicæ*, 2 vol., in-4°, typis Sanblasianis, 1777-1779. — H. Grisar, *Die Stationsfeier und der erste römische Ordo*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. IX, 1885, p. 385-422; *Analecta romana. Dissertazioni, testi, monumenti dell'arte riguardanti principalmente la storia di Roma e dei papi nel Medio Evo*, in-4°, t. I, Roma, 1899. — M. Hittorp, *De divinis catholicæ Ecclesiæ officiis et mysteriis varii vetustorum aliquot Ecclesiæ Patrum ac scriptorum ecclesiasticorum libri*, Coloniæ, 1568; Parisiis, 1610, 1623-1654. — J. Kösters, *Studien zu Mabillons römischen Ordines*, in-8°, Münster-in-Westph., 1905. — R. Lanciani, *L'itinerario di Einsiedeln e l'Ordine di Benedetto canonico*, dans *Monumenti antichi della R. Accademia dei Lincei*, t. I, Roma, 1891, p. 438-551. — J. Mabillon et Germain, *Museum italicum*, t. I-II, Lutetiæ Parisiorum, 1687-1689; t. II, *Musei italici t. II complectens antiquos libros rituales sanctæ romanæ Ecclesiæ, cum commentario prævio in Ordinem romanum*, 2e édit., Paris, 1724; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 851-1408. — E. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus libri tres*, 1re édit., 3 vol. in-4°, Rothomagi, 1700-1702; 2e édit., 4 vol. in-fol., Antverpiæ, 1736-1738. — H. Ménard, *Sancti Gregorii Magni romani pontificis Liber sacramentorum*, 2 vol. in-4°, Parisiis, 1642; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 10-636. — J. Morin, *Commentarius de sacris ordinationibus secundum antiquos et recentiores Latinos, Græcos, Syros et Babylonicos in tres partes distinctus*, Antverpiæ, 1695. — L.-A. Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I-II, in-fol., Venetiis, 1748. — F. Probst, *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines*, Munster-in-Westph., 1892. — J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., t. II, 1re part., Romæ, 1888. — P.-C. Silva-Tarouca, *Giovanni « archicantor » di S. Pietro a Roma e l'Ordo romanus da egli composto*, dans *Atti della pontificia Accad. rom. di archeologia*, IIIe sér., mémoire, t. I, 1925, p. 160-219. — R. Stapfer, *Ordo romanus Ius de missa papali*, dans *Opuscula et textus historiam Ecclesiæ ejusque vitam atque doctrinam illustrantem. Series liturgica*, in-8°, Monasterii, 1933 (d'après le ms. de Wolfenbüttel). — J.-M. Tomasi, *Opera omnia*, édit. Vezzosi, Romæ, 1747-1754, t. I-VII.

H. Leclercq.

**ORDRE CONSTANTINIEN.** — Scipion Maffei (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom), entre autres légendes qu'il rencontra sur son chemin, malmena celle dont nous allons dire peu de mots. Déjà le P. Hélyot avait rencontré l'ordre de Constantin dans son *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires* [1] et ne l'avait pas trop ménagé; il rappelait à son sujet la phrase de Daniel Papenbroeck : *Fallunt, seu volontes falluntur adulatorio studio placendi abrepti, quicunque militarium religionum principia ante XII sæculum requirunt* [2]. Il fallait passer du IVe au XIIe siècle et renoncer à invoquer certain bas-relief sur lequel on voyait Constantin créant des chevaliers de son ordre, avec cette légende : *Constantinus Maximus imperator, postquam mundatus a lepra per medium baptismatis, milites sive equites deauratos creat in tutelam christiani nominis*. En preuve de cette antiquité merveilleuse on apportait des lettres du pape saint Léon de l'an 456 adressées à l'empereur Marcien et d'autres lettres de Léon Ier en 489. Tout ce fatras ne paraît pas antérieur, ou bien il l'est de très peu, à l'année 1533. Le P. Hélyot pensait que l'empereur Isaac-Ange Comnène, vers la fin du XIIe siècle, pourrait bien avoir fondé cet ordre. « Voilà, dit-il, toute l'antiquité la plus raisonnable que l'on puisse accorder à cet ordre [3]. » C'était trop encore. La prétendue fondation par Isaac Comnène, en 1190, n'était rien moins que prouvée et, en 1699, le dernier des Comnènes, assez à court d'argent, avait cédé la grande maîtrise de l'ordre constantinien au duc de Parme, François Farnèse, pour lui et ses successeurs à perpétuité. Un bref papal du 29 octobre 1699, signé par Innocent XII, confirma cette opération. Ce fut alors que Scipion Maffei contesta la prétendue antiquité de cet ordre de chevalerie dans une dissertation intitulée : *De fabula equestris ordinis constantiniani*, in-4°, Tiguri, 1712 [4]. L'écrit était adressé en forme de lettre à Gisbert Cuper.

La mention *Tiguri* n'est là que pour égarer les argus, en réalité il ne fut jamais question de Zurich, c'est à Paris que la dissertation fut imprimée et non sans peine. Dom Bernard de Montfaucon s'y employa de son mieux. Dans une lettre du 13 février 1713, adressée

[1] Hélyot, *Hist. et costumes des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières des deux sexes*, in-4°, t. I, Paris, 1714, p. 249-257; 2e édit., in-4°, t. VII, Guingamp, 1838, p. 13-23; *Dictionn. des ordres relig.*, t. I, 1847, col. 1097-1104. — [2] *Acta sanct.*, 23 avril, p. 155. — [3] Hélyot, *op. cit.*, 2e édit., t. VII, p. 16. — [4] G. Carlo a Giuliari, *Bibliografia Maffejana*, in-8°, Bologna, 1885, p. 13-15.

à Giusto Fontanini, il donne de curieux détails sur les précautions prises pour l'impression clandestine à Paris et l'expédition en Italie des exemplaires destinés à l'auteur. Après s'être concerté avec le futur cardinal Quirini, Montfaucon comprit qu'on n'obtiendrait pas, à Paris, le privilège. L'impression avait attiré des ennuis, après avoir donné la dissertation à un imprimeur de la rue Saint-Jacques, on se disputa, il fallut retirer la copie et payer deux feuilles imprimées et une troisième composée sur le pied de 11 livres la feuille, en tout 25 livres. « Cela n'a augmenté la dépense que de très peu de chose, ajoute Montfaucon, parce que comme il chargeoit les pages le moins qu'il pouvoit il devait y avoir huit feuilles qui auroient fait 88 livres. Je déterminai la grandeur des pages, en sorte que le nouveau libraire a mis le tout en six feuilles, qui font 66 livres, qui, jointes aux 25, font 91 livres. » Restait l'emballage et le port [1]. Le tout monta à 106 livres.

La dissertation fut mise à l'Index par Clément XI, à l'instigation des jésuites qui avaient induit le duc de Parme à conclure cette affaire qui s'avérait peu reluisante et encore moins rémunératrice. Le ministre du duc de Parme en France, le comte Pighetti, montra soudain le plus grand zèle. Le 17 décembre 1713, il vint à Saint-Germain-des-Prés, entretint Montfaucon, chercha sans y réussir à compromettre Quirini et annonça « qu'on faisait une réponse, qu'il ramassait bien des choses qui y pourraient servir [2] ». Montfaucon écrivait à Quirini, sans s'émouvoir le moins du monde. « On condamnera apparemment à l'Index et puis cela demeurera là [3]. » Ce qui eut lieu.

Pighetti fit une réponse qu'il n'osa pas publier, un avocat vénitien, Lazzari, ne réussit pas mieux et ne put entamer Maffei, Montfaucon, Lambertini et Quirini.

Bibliographie. — Hélyot, *Histoire et costumes des ordres monastiques religieux et militaires et des congrégations séculières des deux sexes*, in-4°, t. I, Paris, 1714, p. 249-257; 2e édit., in-4°, t. VII, Guingamp, 1838, p. 13-23; *Dictionn. des ordres religieux*, dans *Encycl. théol.*, de Migne, t. I, 1847, col. 1097-1104. — S. Maffei, *De fabula equestris ordinis constantiniani, Scipionis Maffei marchionis epistola*, in-4°, Tiguri, 1712; cf. M[ich.] L[azzari], *Exetasis in epistolam...*, in-4°, Venetiis, 1725. — H[enri] O[mont], *Montfaucon et l'ordre constantinien*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXXII, 1921, p. 275-278. — Venc. Santi, *Proibizione dell' epistola... con documenti inediti*, dans *Riv. europea*, IIe sér, t. XXV, 1881, p. 229-239. — Majolino, cde Bisaccioni, *Statuti e privilegi della sacra religione costantiniana*, in-4°, Trento, 1624.

H. Leclercq.

**OREILLE.** — I. Symbolisme. II. Boucles d'oreilles. III. Cure-oreilles.

I. Symbolisme. — On conserve à la bibliothèque de Ravenne une cornaline sur laquelle est gravé le mot MEMENTo, accompagnant une main qui prend entre deux doigts le lobe d'une oreille, siège de la mémoire, au dire des anciens (fig. 9132) [4]. Des textes nombreux témoignent de l'usage devenu proverbial de toucher, pour appeler l'attention, le bas de l'oreille de l'interlocuteur [5]; certains se rappelleront le distique de Virgile [6] :

*Cum canerem reges et prælia, Cynthius aurem*
*Vellit et admonuit.*

Un petit poème qu'a publié Burmann se termine par cette exhortation à bien jouir de la vie [7] :

*Mors aurem vellens : Vivite, ait, venio.*

Rien de plus fréquemment reproduit que ce sujet avec l'inscription MNHMONEYE, que nous lisons sur un camée (fig. 9132). Un autre de même sorte, très mutilé, se trouve dans le carton de Ravenne, il n'y reste plus que la main et l'oreille avec les lettres ...NHMON...; sur une cornaline de la même collection, on voit la main, l'oreille et MNHMO..., sur une autre encore MNHM... Le même sujet a été relevé à Ravenne par Paciaudi sur l'une des pierres gravées qui ornent une mitre de la sacristie de Saint-Vital [8].

La cornaline de Ravenne est, au jugement d'Edm. Le Blant [9], la première gemme de l'espèce qui porte, en langue latine, l'acclamation *Souviens-toi*. Cette prédominance presque exclusive d'un mot étranger lorsqu'il s'agit d'objets trouvés, pour la plupart sans

9132. — Cornaline de Ravenne.
D'après *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. III, 1883, pl. I, n. 6, 7.

doute, en Italie, n'a rien qui nous doive surprendre; c'est le fait d'une mode contre laquelle s'élève Juvénal [10] et dont nous rencontrons la marque dans les épitaphes latines [11], comme sur les pierres gravées, l'usage de s'exclamer à tout propos en grec.

On rencontre encore parfois une allusion ou une assertion relative à certaines formes symboliques de l'ancien droit romain, notamment l'usage de tirer les oreilles aux témoins; il y aurait même, au dire de Savigny, une réminiscence de cet usage dans la *Lex Bajuwariorum*, tit. XVI : *De testibus et eorum causis*, c. II : *Si quis testem habuerit per aurem tractum*. Mais on n'a pas de preuves bien certaines de l'existence de cet usage qui se rapporterait à la même pensée que le geste figuré dans les pierres gravées ci-dessus décrites; même aux temps primitifs de Rome, il est douteux et dans tous les cas, au point de vue juridique, il était tombé en désuétude longtemps avant l'ère du Bas-Empire. Dans la Germanie, au contraire, il n'a jamais cessé d'être en vigueur. On le retrouve dans la loi des Ripuaires, l'un des codes barbares les plus étrangers à toute affinité avec la jurisprudence romaine. Voici le tit. LX relatif aux formalités de la vente et de la tradition : *Cum totidem numero pueris ad locum traditionis accedat, et sic eis præsentibus pretium trada et possessionem accipiat, et uni cuique de parvulis alapas donet et torqueat auriculas, ut ei in postmodum testimonium præbeant.*

L'oreille n'est pas seulement considérée comme le siège de la mémoire, mais encore comme le siège de la sensibilité. On lit dans les *Confessions* de saint Augustin, l. IV, c. XI, n. 16 : *Noli esse vana, anima mea, et obsurdescere in aure cordis tumultu vanitatis tuæ;* ce qu'on a justement traduit : « Ne sois pas vaine,

[1] Vienne, bibl. de l'État. Autografensammlung, *XIV, 75;* cf. H. Omont, *Montfaucon et l'ordre constantinien*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXXII, 1921, p. 275-278. — [2] *Montfaucon à Quirini*, Paris, 18 déc. 1713, dans Valéry (Pasquin), *Corresp. inéd. de Mabillon et Montfaucon avec l'Italie*, t. III, 1846, p. 199-200. — [3] *Montfaucon à Quirini*, Paris, 30 mars 1714, dans *ibid.*, t. III, p. 202. — [4] Pline, *Hist. natur.*, l. VII, c. CIII : *Est in aure ima memoriæ locus.* — [5] Ammien Marcellin, l. XXII, c. III : *Humanorum spectatrix Adrastia aurem, quod dicitur, vellens monensque ut castigatius viveret.* — [6] Virgile, *Eglogæ*, l. VI, 3. — [7] Burmann, *Anthologia*, t. I, p. 718. — [8] A. Gori, *Symbolæ litterariæ*, t. III, p. 240. — [9] *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. III, 1883, p. 36-37. — [10] *Sat.*, l. VI, vs. 184-199; cf. Martial, *Epigr.*, X, 68. — [11] Cf. S. Maffei, *Museum veronese*, p. 192; G. Marini, *Iscriz. albane*, p. 129.

ô mon âme, ne laisse pas l'oreille de ton cœur s'assourdir au tumulte de ta vanité. » Le traducteur s'est étonné de l'expression mais, dit-il, « la métaphore est parfois étrange chez Augustin » et on a proposé de remplacer « cœur » par « esprit », « intelligence »; mais nous retrouvons cette même métaphore au début de la règle de saint Benoît : *Ausculta, o fili, præcepta magistri, et inclina aurem cordis tui.*

II. Boucles d'oreilles. — L'usage des pendants d'oreilles ou, comme on dit plus ordinairement, des boucles d'oreilles, remonte à une lointaine antiquité et nous n'avons à parler ici que de quelques monu-

9133. — Orante ornée de boucles d'oreilles.
Peinture du cimetière de la *Vigna Massimo*.
D'après Wilpert, *Pitture delle catacombe romane*, pl. CLXXIV, n. 1.

ments chrétiens qui en rendent témoignage. Sous l'empire on poussa le goût des perles jusqu'à la passion. On en suspendait deux ou trois ensemble à chaque oreille et nous en avons un exemple sur une fresque représentant une orante dans la catacombe de la *Vigna Massimo* (fig. 9133). Ce n'est certes pas le seul que nous pourrions mentionner dans les peintures des quatre premiers siècles, mais ici les perles sont si visibles et si distinctes qu'aucune hésitation n'est permise. Le poids de ces perles était, dit-on, parfois si considérable qu'il faisait allonger le lobe de l'oreille. Ce luxe était devenu tellement excessif qu'il était ruineux pour les familles. Certains Pères de l'Église en prennent occasion de blâmer ce luxe désordonné, et on pense bien que saint Jérôme et saint Jean Chrysostome la saisissent avec joie [1]. A les entendre c'était un intolérable abus, cependant on a dit non sans raison que « nous serions très curieux de retrouver sur les monuments les traces de ce luxe inouï qui avait dû produire quelques chefs-d'œuvre de bijouterie. Mais on est assez déçu de trouver sur les peintures de Pompéi, sur les camées et les monnaies de l'époque, des spécimens plutôt mesquins de cette joaillerie. On y reconnaît simplement que la perle suspendue à un fil joue, en effet, un rôle prépondérant, que deux ou trois perles superposées peuvent donner une idée des *uniones;* on y voit également le genre piriforme des *elenchi*, et celui des *crotalia* qui se choquaient pendant la marche. Les originaux retrouvés à Pompéi et ailleurs reproduisent tous ces types, mais sans qu'on y re-

9134. — Fonds de coupe conservé au British Museum.
D'après Dalton, *Catal. of early christ. antiq.*, 1901, p. 120, pl. XXVIII, n. 610.

marque le faste et la grandeur dont parlent les auteurs. On constate même que dans la série très nombreuse des bustes de femmes romaines, presque aucune ne porte de boucles d'oreilles. Peut-être doit-on chercher les causes de cette omission dans une convention artistique ou dans le fait que les boucles d'oreilles devaient être rapportées et ajustées à part. Plusieurs bustes de femmes au Louvre ont les oreilles percées d'un trou pour y insérer un bijou rapporté [2]. »

Sur les sarcophages chrétiens, nous ne connaissons pas d'image féminine dans l'*imago clypeata* qui porte des pendants d'oreilles. Cependant cette mode a régné incontestablement. Nous avons donné un fond de coupe (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1855, fig. 4550), représentant deux fiancés ou deux époux richement vêtus; la jeune femme porte des boucles d'oreilles. Un autre fond de coupe conservé au British Museum nous montre un jeune ménage avec leur petite fille : Severa, Cosmas et Lea : SEBERE COSMAS LEA ZESES. Ici, la mère et la fillette portent chacune des pendants d'oreilles (fig. 9134) [3]. On a trouvé fort rarement des boucles d'oreilles dans les tombeaux des cata-

[1] S. Jérôme, *Epist.*, CXXX, *P. L.*, t. XXXII, col. 1113; saint Jean Chrysostome, *Homil. in Is., III;* cf. S. Isidore, *Origines*, l. XIX, c. XXXI. — [2] E. Pottier, *Inaures*, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. III, p. 446-447. — [3] Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, pl. XXIX, n. 5; *Storia dell'arte crist.*, pl. CXCVIII, n. 5; San Clementi, *Numism. selecta*, t. III, pl. XLIV, n. 4; Séroux d'Agincourt, *Hist. de l'art par les monumens. Peintures*, pl. XII, n. 26; Vopel, *Goldgläser*, n. 119; O. M. Dalton, *Catal. of early christ. antiq.*, in-4°, London, 1901, p. 120, pl. XXVIII, n. 610.

combes (fig. 9135) [1], mais il est vrai que le pillage auquel ces tombeaux ont été soumis pendant des siècles enlève à cette constatation à peu près toute valeur probante.

Les mosaïques byzantines nous montrent l'emploi non seulement de boucles d'oreilles, mais de véritables

9135. — Boucle d'oreille.
D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, p. 118, n. 95.

pendeloques. Dans la basilique de Sainte-Agnès la mosaïque absidale montre la jeune vierge dans une attitude hiératique, portant des boucles d'oreilles à trois pendants (voir *Dictionn.*, t. I, col. 962, fig. 240) [2].

9136. — Mosaïque de Ravenne.
D'après Venturi, *Storia delle arte italiane*, t. I, p. 132, fig. 121.

A Saint-Vital de Ravenne, sur la mosaïque qui figure l'impératrice Théodora avec sa cour (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 521, fig. 6423), on nous montre cette princesse avec des pendeloques à la couronne et des pendants d'oreilles (fig. 9136).

Si on veut bien se reporter à ce magnifique dessin du diptyque de Monza exécuté par notre collaborateur et ami A. Riolet (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2778, pl. 8447), on y verra le portrait de Stilicon et de Serena. Celle-ci est représentée de face, autour de son front, sur les tempes et en arrière des oreilles se développe un bourrelet circulaire interrompu de distance en distance par des bandelettes posées verticalement; au-dessus de ce premier bourrelet on en voit un second présentant la même décoration de bandelettes, mais d'un diamètre plus petit. Aux oreilles pendent des anneaux soutenant deux perles (fig. 9137). C'est la même coiffure que nous avons vue à Théodora, mais celle-ci y a ajouté un diadème d'orfèvrerie gemmé. Même coiffure encore chez Julia Anicia représentée

9137. — Diptyque de Monza. Tête de Serena.
D'après Molinier, *Études d'hist. du Moyen Age*, 1896, p. 62.

en miniature dans le Dioscoride de Vienne (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1040, fig. 3754), et Julia Anicia porte une boucle encore bien visible à l'oreille gauche [3].

Avec le temps, les boucles d'oreilles prennent un développement considérable. Au lieu d'entreprendre une description forcément énigmatique, nous donnerons ici quelques exemples tirés de la collection du British Museum. Tous sont en or et d'une grande richesse (fig. 9138).

Et, par contraste, voici une boucle d'oreille barbare trouvée à Yverdon, en or, décorée de grenats taillés en table (fig. 9139). Parfois c'est plus modeste encore : un anneau de bronze ou de laiton auquel est suspendue une pendeloque en ambre ou en pâte de verre (fig. 9140).

III. Cure-oreilles. — Boldetti mentionne un cure-oreille trouvé dans les catacombes [4]; ce n'est sans doute pas le seul, mais lorsque ces petits objets étaient fabriqués en ivoire ou en os et que, de plus, ils étaient anépigraphes, on n'y prêtait guère attention.

Un cure-oreille en or des premiers temps byzantins fut découvert, en 1879, à Constantinople. Le manche est arrondi dans sa plus grande longueur et assez élégamment tourné à son extrémité inférieure. A

[1] Voir cependant L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, p. 118, pl. XVI, n. 95. — [2] G. d'Espinay, *Les boucles d'oreilles au haut Moyen Age*, dans *Revue de l'art chrét.*, 1893, p. 46-47. — [3] E. Molinier, *La coiffure des femmes dans quelques monuments byzantins*, dans *Études d'hist. du Moyen Age dédiées à Gabriel Monod*, 1896, p. 63. — [4] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*, 1720, p. 511.

l'extrémité supérieure, un peu avant la petite cuiller qui le termine, il prend la forme d'un prisme hexagonal. Sur chacune des faces de ce prisme on voit, tracée dans le sens de la longueur, une des lignes de

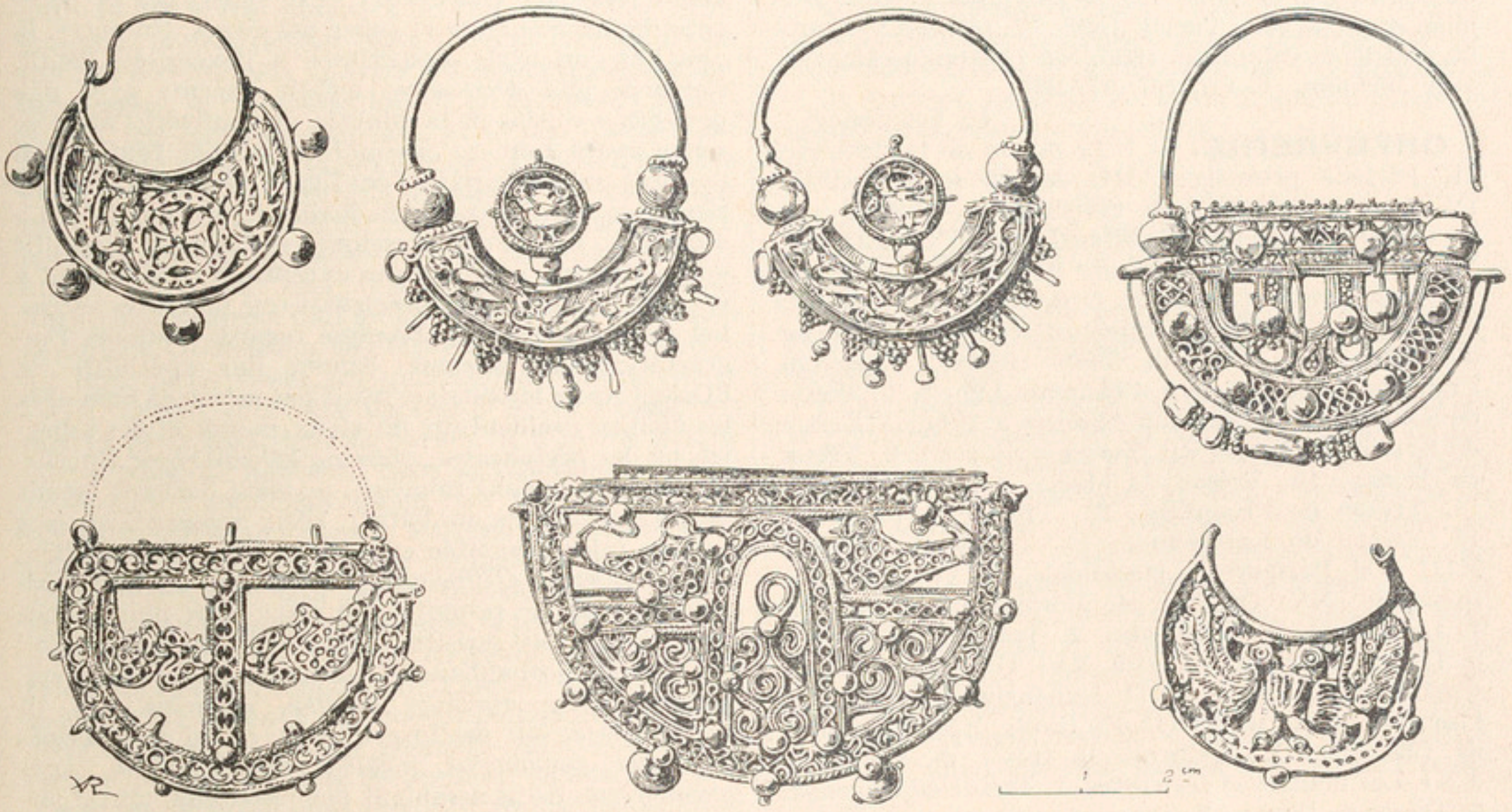

9138. — Pendants d'oreilles conservés au British Museum.
D'après des photographies.

l'inscription suivante dont la paléographie ne saurait être tenue pour postérieure au VII^e ou VIII^e siècle [1] :

+ ΥΓΙΕΝ
ΟΥCΑΧΡ
ΩΚΥΡΑΚ
ΑΛΩΝΚΕ
ΡΩΝΑΠΠΟ
ΛΑΥCΗC

Il faut lire : Ὑγι(αί)νουσα χρῶ, Κυρά, καλῶν κ(αι)ρῶν ἀπολαύσης, « Faites-en usage, ô dame, en

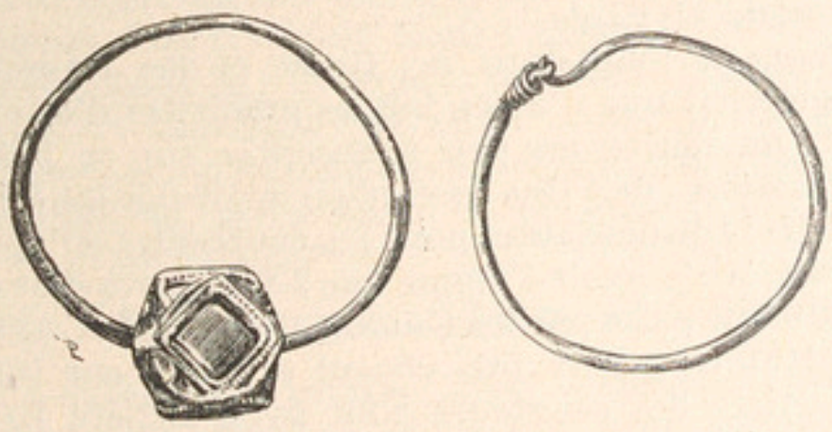

9139-9140. — Boucles d'oreilles barbares.
D'après Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, 1909, p. 159, fig. 100-101.

bonne santé, et puissiez-vous jouir de temps heureux ».

On remarquera ici l'usage de κυρὰ pour κυρία.

Dans les tombes barbares on trouve souvent une trousse qui rassemble plusieurs mêmes objets de toilette, une petite collection de menus instruments en forme de tigelles munies d'un anneau et terminés en pointe ou en spatule; ils servaient au curage des dents, des ongles ou des oreilles. Le musée de Berne conserve un cure-oreille d'époque barbare trouvé à Vidy; une extrémité est pourvue d'un anneau, l'autre

9141. — Cure-oreille trouvé à Vidy et conservé au musée de Berne.
D'après Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, 1909, p. 176, n. 118.

se termine en spatule, c'est donc un cure-oreille (fig. 9141) [2].

H. Leclercq.

**ORELLI (Jean-Gaspard).** — Jean-Gaspard Orelli était né à Zurich le 13 février 1787; à 20 ans il fut nommé pasteur de l'Église protestante à Bergame, d'où il passa à Coire, comme professeur, en 1814, et revint en cette qualité à Zurich en 1819 [3]. Il mourut dans cette dernière ville le 6 janvier 1849 après avoir publié un grand nombre de dissertations et d'écrits divers en allemand, en outre quatre-vingt-sept éditions d'auteurs classiques italiens, grecs et latins. Nous lui devons un souvenir à raison de son recueil d'Inscriptions d'où les textes chrétiens n'étaient pas exclus; cet ouvrage a été longtemps le livre de chevet des archéologues qui voulaient jeter un coup d'œil vers l'épigraphie : *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio ad illustrandam romanæ antiquitatis disciplinam accommodata, ac magnarum collectionum supplementa complura emendationesque exhi-*

[1] François Lenormant, dans *Gazette archéol.*, t. v, 1879, p. 120; cf. *Revue critique*, t. I, 1879, p. 396. — [2] M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, in-4°, Lausanne, 1909, p. 176, fig. 118; cf. Bonstetten, *Recueil*, pl. XXIV, in-12. — [3] J. Adert, *Essai sur la vie et les travaux de Jean-Gaspard Orelli, professeur de l'université de Zurich*, dans *Bibliothèque universelle* (de Genève), 1849.

*bens. Cum ineditis J.-C. Hagenbuchii suisque adnotationibus edidit J.-C. Orellius. Insunt lapides Helvetiæ omnes. Accedunt præter Fogginii kalendaria antiqua. Hagenbuchii, Maffeii, Ernestii, Reiskii, Segvierii, Steinbrenchelii epistolæ aliquot epigraphicæ nunc primum editæ*, 2 vol., Turici, 1828. W. Henzen y ajouta un troisième volume en 1856. Sur Guillaume Henzen, voir *Dictionn.*, t. VII, col. 977-978.

H. LECLERCQ.

**ORFÈVRERIE.** — I. Le destin de l'orfèvrerie. II. Période primitive. III. Avant le IVe siècle. IV. Les prodigalités de Constantin. V. Aux IVe-Ve siècles. VI. Depuis Constantin jusqu'à Justin Ier. VII. Justinien. VIII. Trésors d'orfèvrerie syrienne. IX. L'orfèvrerie d'église. X. Orfèvres. XI. L'influence des Orientaux. XII. Les trésors d'orfèvrerie. 1. Trésor d'Aïn-Zirara. 2. Trésor de Shâkh-Abâda. 3. Trésor de Traprain Law. 4. Trésor d'Henchir Akhrib. 5. Trésor de Sofia. 6. Trésor de Saint-Nazaire à Milan. 7. Trésor de Brivio. 8. Trésor du *Sancta sanctorum*. 9. Trésor de Monza. 10. Trésor de Marie, fille de Stilicon. 11. Trésor de l'Esquilin. 12. Trésor de Carthage. 13. Trésor de Lampsaque. 14. Trésor de Chypre. XIII. De l'orfèvrerie cloisonnée. XIV. Orfèvrerie sassanide. XV. Origines de l'orfèvrerie cloisonnée. 1. La plaque de Wolfsheim. 2. Trésor de Pétrossa. 3. Trésor de Szilagy-Somlyó. XVI. Qu'il n'y a pas eu d'orfèvrerie barbare. XVII. Expansion en Gaule, en Espagne, en Italie. XVIII. En Gaule. XIX. La tombe de Childéric. XX. Encore le trésor de Childéric. XXI. Les maîtres et les élèves. 1. Trésor de Gourdon. 2. Trésor de Pouan. 3. Trésor de Guarrazar. 4. Trésor de Ravenne. 5. Trésor de Saint-Denis. 6. Trésor de Wittislingen. XXII. Orfèvrerie anglo-saxonne. XXIII. L'abandon du cloisonné. XXIV. De quelques monuments. XXV. Bibliographie.

I. LE DESTIN DE L'ORFÈVRERIE. — Jules Labarte (voir ce nom) a dit qu'« on ne devrait jamais écrire l'histoire d'un art qu'en présence des monuments qu'il a produits; mais il est impossible, ajoute-t-il, de se soumettre à ce principe dans l'histoire de l'orfèvrerie des époques reculées. La richesse de la matière a causé la perte d'une foule de trésors artistiques, et bien peu de pièces d'orfèvrerie ont pu échapper, à travers tant de siècles, aux besoins, à l'ignorante cupidité, aux désordres sans cesse renaissants. » La mode n'a pas été moins funeste que la nécessité et a produit de pareils résultats. Les vases sacrés n'ont pas été mieux préservés que les œuvres profanes. En l'année 888, le comte Eudes, qui venait d'être proclamé roi, offrit à l'abbaye de Saint-Germain des Prés une châsse somptueuse, couverte de lames d'or et de pierres précieuses, afin de témoigner sa reconnaissance pour son triomphe sur les Normands. Cette châsse reçut les reliques de saint Germain à l'intercession duquel les Parisiens attribuaient leur délivrance; c'étaient là de grandes titres au respect, cependant, en 1408, l'abbé Guillaume voulut une châsse à la mode du jour et livra l'ancienne à trois orfèvres qui la jetèrent au creuset. Une autre pièce, également précieuse, devant d'autel offert en 1236, fut également fondue [1]. Ces procédés se sont renouvelés périodiquement : le Moyen Age a anéanti les monuments de l'époque romane, la Renaissance a condamné le Moyen Age, le XVIIe siècle a sacrifié une partie de ce qui avait échappé à la prétendue Réforme, la Révolution a anéanti les derniers vestiges, en sorte que l'absence de goût, sa déformation, la cupidité ont collaboré à l'œuvre commune où l'on voit évêques et abbés, chanoines et moines, rois très chrétiens et terroristes réduire presque à néant l'œuvre artistique dont les monuments nous eussent été si précieux.

II. PÉRIODE PRIMITIVE. — Bien que l'art décoratif grec procède directement de l'Assyrie et de l'Égypte, il a subi l'influence du goût hellénique, fait de science et de grâce. Au coloriage criard, aux tons heurtés en faveur chez les Orientaux, s'est substituée la polychromie harmonieuse et sobre des Grecs. En outre, la plastique orientale, préoccupée à l'excès du détail, s'attarde aux accessoires qu'elle exécute avec une perfection voisine de la minutie, au contraire l'art grec songe avant tout à l'ensemble et néglige tout ce qui pourrait nuire à la pureté des lignes. De là une certaine répugnance à l'égard de la joaillerie ornementale. La sculpture, à l'époque classique, se borne à accueillir l'or et l'ivoire; sauf de rares exceptions, elle se tient à ces deux matières plus précieuses que toutes les autres. Du reste, l'antiquité classique regarde toujours l'incrustation des gemmes comme une spécialité de l'Orient; cette industrie n'avait pas même de nom chez les maîtres occidentaux du vieux monde et des adjectifs ou des périphrases, χρύσεος λιθοκόλλητος (incrustation avec ou sans rabattu), χρύσεος διάλιθος (semis de pierres serties en bâtes), λίθος περικεκαλυμμένος χρυσιῳ (pierre montée en bague), *aurum gemmatum*, *aurum gemmis distinctum*, *gemma auro inclusa* désignaient seuls ses produits. On n'est guère plus avancé relativement aux joailliers, fabricants ou revendeurs; ils étaient probablement confondus avec l'orfèvre, χρυσοχοός, χρυσοποίος, *aurifex*, *aurarius*. On lit *margaritarius* sur des inscriptions; quant aux termes *gemmator*, *gemmarius*, *inclusor*, *ars gemmaria*, *opus gemmarium*, ils ne semblent pas antérieurs au IVe siècle. Les textes, d'accord avec les monuments, expliquent la pénurie ou l'âge récent des expressions relatives à l'alliance des pierreries et des métaux précieux. Bien qu'en Égypte et en Syrie les artistes de l'école hellénique eussent, sous les successeurs d'Alexandre, fabriqué de notables quantités d'*aurum gemmatum*, bien que les orfèvres gréco-romains pratiquassent eux-mêmes cette industrie, les Occidentaux n'avaient pas daigné inventer une dénomination spéciale pour un genre de travail resté barbare à leur point de vue. Mais quand le goût grec fut complètement submergé par la mode orientale, quand les papillotages de l'orfèvrerie gemmée, jusqu'alors privilège exclusif des riches, se vulgarisèrent par le moyen des mercenaires introduits dans les légions, ou par les larges razzias exécutées en Orient, les choses changèrent d'aspect; les néologismes affectés à la joaillerie surgirent dans la langue civilisée.

Pendant longtemps les Grecs et les Romains ne possédèrent que d'assez faibles quantités d'or et d'argent, on hésite un peu à accepter sur ce point les affirmations de Pline quoiqu'on n'ait pas les éléments positifs indispensables pour les contredire. D'après ses calculs, il n'y avait à Rome que 2 000 livres d'or quand la ville fut prise par les Gaulois (390 av. J.-C.); Cornélius Rufinus, deux fois consul et dictateur fut rayé de la liste des sénateurs pour avoir acheté 10 livres pesant d'argenterie (276 av. J.-C.). Cette austérité ne dura que peu de temps; les temples devinrent des dépôts d'or en quantité considérable. Le pillage du temple de Saturne, où était le trésor public, valut à César 15 000 livres d'or et 35 000 livres d'argent en lingots, plus 40 millions de sesterces. C'est que l'or affluait de partout : d'Espagne, d'Afrique et d'Asie, de Macédoine, de Sicile et de Grèce. Les patriciens rivalisaient avec l'État; Jugurtha sut mettre à profit leur vénalité. La passion des objets d'art gagnait tout le monde jusqu'aux simples soldats. César extorqua au seul Ptolémée près de 6 000 talents (33 millions de

[1] Dom Bouillard, *Hist. de l'abbaye Saint-Germain des Prés*, in-fol., Paris, 1734, p. 59, 166, 167.

francs); dans les Gaules, il spolia les autels, détruisit les villes afin de les piller plus complètement et réussit à élever l'or au prix de 3 000 la livre.

L'empire s'inspira de l'exemple de son fondateur. Auguste offrit en une fois au temple de Jupiter Capitolin 16 000 livres pesant d'or et pendant les vingt dernières années de son règne il reçut en legs divers environ 800 millions de francs. Les provinces étaient rançonnées, le commerce faisait et défaisait journellement des fortunes colossales et le jeu ajoutait son immoralité et ses surprises à tous les excès d'un luxe extravagant. Entre le règne d'Auguste et celui de son dernier successeur on constate les mêmes dilapidations, le même agiotage qui absorbent les revenus publics et privés. Dans tout ceci, il ne s'agit souvent que de lingots métalliques, tout au plus de statues ou d'objets mobiliers. La mention de l'orfèvrerie proprement dite est rare. Si les Grecs, en contact ininterrompu avec l'Asie, durent connaître de bonne heure l'usage des pierres précieuses dans la parure, il n'en fut pas de même pour les Romains. Sous la république, Plaute et Térence n'emploient qu'un mot pour désigner les bijoux en général : *aurum*. Pétrone nous montre un peu plus tard la femme de Trimalcion étalant des bijoux d'or massif sans pierres ni perles; et le marbrier Habinnas subit mille tracasseries à propos de l'achat d'une fève de verre à porter en pendeloque. Les victoires de Pompée vulgarisèrent dans l'aristocratie le goût des pierreries et de l'orfèvrerie gemmée. C'est de cette époque que date la première collection de pierreries : la *dactyliothèque* de Scaurus, gendre de Sylla. Après lui, Pompée consacra au Capitole la dactyliothèque de Mithridate. César en offrit six au temple de Vénus Genitrix.

Pline a catalogué les diverses espèces de gemmes connues des anciens, sauf le cristal de roche, l'émeraude, l'opale, le grenat, la cornaline et l'agate, dont l'Europe fournissait des échantillons, les autres gemmes étaient importées de l'Orient et surtout de l'Inde.

Nous avons déjà parlé de l'*electrum* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2652-2655).

III. Avant le IVe siècle. — Les conquêtes d'Alexandre ouvrirent une période nouvelle, nous ne pouvons ici mentionner tous les textes et tous les exemples, mais il faut rappeler que Phidias, orfèvre à Athènes, devint joaillier à Olympie. Le trône de son Jupiter tenait à la fois de la bijouterie et de la marqueterie, puisqu'il était en or, incrusté de pierreries, d'ivoire et d'ébène. Fut-il imité? Nous l'ignorons.

Les vieillards de l'Attique et de l'Ionie plaçaient des cigales d'or dans leur chevelure ramassée en touffe; les femmes grecques prodiguaient les couronnes, boucles d'oreilles, fibules en or et en argent, les jeunes filles en étaient couvertes :

ὅσον δ'ἔχει τὸν χρυσὸν, ὥσπερ παρθένος

« Il a autant d'or qu'une vierge », disait-on proverbialement. Au temps de Périclès on avait recours aux gemmes. Aristophane parle d'un collier d'où un chaton s'est détaché pendant la danse; et Ménandre confirme le goût des Athéniens pour l'or incrusté de pierres.

L'orfèvrerie gemmée jouissait d'une pareille vogue dans l'Italie méridionale et en Sicile à l'époque des guerres puniques. Silius Italicus parle des vases gemmés dont les Romains s'emparèrent à Capoue; le pillage de Syracuse en procura un grand nombre.

*Jam simul argento fulgentia pocula, mixta*
*Quis gemma quæsitus honos.*

En Égypte, l'orfèvrerie tenait une place désordonnée. Dans le récit qu'il nous a laissé d'une fête donnée par Ptolémée Philadelphe à Alexandrie, Athénée mentionne une vaisselle du poids de 10 000 talents, tous les vases du buffet sont en or émaillé de pierreries, πάντα χρυσα τε ἦν καὶ διάλιθα. A la procession bachique, on voyait un immense cratère d'argent dont la panse comportait une zone d'or incrusté, διὰ μέσου ἐστεφανωτο χρυσῷ διαλίθῳ; trois trépieds d'argent pareillement décorés, quatre grands trépieds d'or. Le lit de Sémélé était orné de couvertures diaprées d'or et de gemmes. Le reste est à l'avenant. Le palais de Cléopâtre était non moins riche :

*Ebur atria vestit,*
*Et suffixa manu foribus testudinis Indæ.*
*Terga sedent, crebro maculas distincta smaragdo*
*Fulget gemma toris, et iaspide fulva supellex.*

Pline fixe une date précise à la naturalisation de l'orfèvrerie gemmée chez les Romains et il établit son origine asiatique.

« La victoire de Pompée, dit-il, commença à tourner le goût vers les perles et les pierreries, comme L. Scipion et Cneius Manlius l'avaient tourné vers l'argent ciselé, les étoffes attaliques et les lits de table garnis de bronze, comme L. Mummius vers l'airain de Corinthe et les tableaux. » Et il rapporte que lors du triomphe de Pompée, on étala des vases en or et pierreries, *vasa ex auro et gemmis*, suffisants pour couvrir neuf buffets; trois statues d'or : Minerve, Mars et Apollon; trente-trois couronnes de perles; un surtout de table carré en or, *montem aureum quadratum*, avec des cerfs, des lions et des fruits de tout genre, entouré d'une vigne d'or; enfin le portrait de Pompée en perles.

Les auteurs du commencement de notre ère mentionnent l'emploi fréquent et le luxe des bijoux. Properce nous dit que les femmes en avaient la poitrine couverte et Auguste partageait ce goût auquel Horace se montre peu favorable. Virgile parle des colliers et diadèmes en pierreries et il paraît affectionner particulièrement l'or incrusté d'ivoire, ce qu'on appelle la sculpture chryséléphantine. Ce goût ne se ralentit pas sous Tibère. Pline vit alors Lollia Paulina couverte d'émeraudes et de perles, parure qui coûtait 40 millions de sesterces (8 400 000 fr.).

Caligula devenu empereur orna son cheval Incitatus d'un collier de pierreries, il fit construire des galères liburniennes *gemmatis puppibus*, se couvrit de vêtements ocellés, *depictas gemmatasque indutus pænulas* et il chaussa des souliers brodés de perles.

Le luxe de Néron fut poussé plus loin encore; ses histrions eurent des sceptres et des masques de perles, sur ses dressoirs on voyait des *gemma potaria* et la mode se répandit de couvrir ses vêtements, ses armes, sa personne de bijoux. C'est contre cette mode que réagit saint Paul : *Similiter et mulieres in habitu ornato, cum verecundia et sobrietate ornantes se, et non in tortis crinibus, aut auro, aut margaritis, vel veste pretiosa* (I ad Tim., II, 9). Sous Domitien on assiste à un nouvel accès de luxe insensé. Les *pocula gemmata* en or, constellés de pierreries, offrent une proie facile aux hôtes indélicats qui détachent la pierre précieuse avec l'ongle; il faut les surveiller :

*tibi non committitur aurum;*
*Vel, si quando datur, custos affixus ibidem,*
*Qui numeret gemmas, unguesque observet acutos.*

Ainsi donc les pierres étaient serties au rabattu dans des bâtes légèrement surhaussées et séparées par des intervalles plus ou moins grands. Qu'on se reporte aux couronnes de Guarrazar et de Monza (voir ces mots) et on prendra une idée de l'*aurum gemmatum* des orfèvres romains.

Le règne des Antonins ne vit pas s'apaiser cette passion pour l'*aurum gemmatum*. Hadrien, simple

d'allures pour lui-même, se montre magnifique à l'égard des dieux auxquels il ne croit pas et il offre à la Junon de Mycènes, œuvre de Polyclète, un paon d'or émaillé de pierreries. Marc-Aurèle fit vendre à l'encan le mobilier de la couronne qui comptait nombre de pièces d'orfèvrerie gemmée. Commode faisait couvrir de bijoux la nudité des jeunes garçons victimes de ses plaisirs et ses armes préférées, celles de gladiateur, étaient inscrustées de pierreries. Après lui viendra ce misérable énervé, Héliogabale, Asiate préparé à toutes les extravagances. Tout ce qui lui sert : vêtements, armes, chars, est tissu d'or et orné de pierres précieuses; il va plus loin, prépare le suicide qui lui évitera l'assassinat et, à cet effet, fait construire une haute tour dont le pavement est une mosaïque faite de gemmes serties d'or.

Au IIe siècle, Lucien et Apulée nous montrent les femmes grecques, courtisanes et autres, couvertes de colliers ornés de grenats et d'émeraudes; on reconnaît le rang d'une femme à la richesse de sa toilette : *aurum in gemmis*, et *in tunicis... matronam profecto confitebatur*. En Égypte, Clément d'Alexandrie se plaint de l'abus des joyaux, λίθων περιεργιας; il dénonce les sandales gemmées, τὰς ἐπιχρύσους καὶ διαλίθους τῶν σανδαλίων, et il énumère les pierres à la mode : « Elles sont pour les folles ces pierreries attachées sur la poitrine et serties dans les colliers; l'améthyste et la céraunite, et le jaspe et la topaze, et l'émeraude milésienne, marchandise de haut prix. »

Le IIIe siècle voit s'établir une jurisprudence en matière d'orfèvrerie, et surtout de joaillerie. L'épouse qui a reçu en mariage des perles intactes ne peut les faire perforer à l'insu de son mari sous peine de causer un préjudice. Les pierres qui ornent le métal précieux sont considérées comme un accessoire; si l'or n'est employé que pour les mettre en valeur, c'est lui qui passe au second rang. Divers textes juridiques établissent une distinction tranchée entre les *ornamenta muliebria* et le *mundus muliebris;* le premier terme s'appliquait aux bijoux proprement dits, les cachets exceptés, et aux coiffures; le second, aux meubles ou vêtements de toilette intime.

Exception faite pour Alexandre Sévère qui cherche à introduire une simplicité qui disparaîtra avec lui, les autres empereurs jusqu'à Dioclétien se plaisent à développer autour d'eux un luxe oriental. Maximin, Aurélien, Carin, malgré leur rudesse naturelle, se laissaient gagner par l'appareil dont les souverains de la Perse avaient fait une partie de la pompe royale.

IV. Les prodigalités de Constantin. — Avant de transférer la capitale de l'empire de Rome à Constantinople, Constantin dota les églises de Rome de présents magnifiques dont nous trouvons le détail dans les notices du *Liber pontificalis*. La basilique de Saint-Jean du Latran fut comblée. L'abside, en forme de demi-coupole, était entièrement recouverte de minces lames d'or. Au-dessus de l'autel s'éleva un *ciborium* d'argent qui ne pesait pas moins de 2 025 livres. Dans le fronton principal, tourné du côté de la porte, on voyait le Christ assis entouré des douze apôtres. Ces figures avaient cinq pieds de hauteur, elles étaient exécutées en feuilles d'argent repoussé au marteau, et pesaient, celle du Christ 120 livres et celle de chacun des apôtres 90 livres. Dans le fronton opposé qui regardait le fond de l'abside, on voyait le Sauveur accompagné de quatre anges portant des hampes surmontées de croix. Ces figures, également de cinq pieds de hauteur, pesaient, celle du Christ 160 livres, et celles des anges chacune 105 livres. Les yeux des anges étaient de pierres fines. Un lampadaire *(pharum)* de l'or le plus pur, et quatre couronnes également d'or, pendaient sous le dôme du *ciborium*, attachées à des chaînes de même métal. Devant l'autel était placée une lampe d'or *(pharum cantharum)* qui supportait une coupe dans laquelle on brûlait de l'huile parfumée; elle était enrichie de quatre-vingts dauphins.

La Vie du pape saint Sylvestre parle en outre de sept autels d'argent, devant chacun desquels s'élevait un candélabre de bronze supporté par dix pieds et décoré de figures de prophètes en argent. Les vases sacrés destinés à la célébration du saint sacrifice étaient en or pour la plupart et d'un poids considérable, rehaussés de pierres fines et de perles; c'étaient principalement des croix, des calices, des patènes, des vases de toutes dimensions. Les lampadaires (voir au mot Éclairage *des églises*) comprenaient pour la nef quarante-cinq lampes d'argent, cinquante lustres, et pour les bas-côtés, soixante-dix lampes. Les fonts baptismaux étaient également riches. La cuve de porphyre destinée à contenir l'eau était entièrement recouverte d'argent et portée sur cinq pieds; le métal pesait 3 800 livres. Du milieu (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Baptistère, col. 411, fig. 1325-1327) s'élevait une colonne de porphyre qui supportait une coupe d'or dans laquelle brûlaient des mèches d'amiante. Sur les bords du vase, un agneau d'or, placé entre les statues d'argent du Christ et de saint Jean-Baptiste, grandes comme nature, et sept cerfs d'or, versaient l'eau dans le bassin.

Au Vatican, la basilique consacrée à saint Pierre contenait le tombeau de l'Apôtre dans un cercueil de bronze, sur lequel était couchée une croix d'or du poids de 150 livres. Une lampe d'or, en forme de couronne, enrichie de figures de dauphins, était suspendue devant le sarcophage; quatre candélabres de bronze décorés de bas-reliefs d'argent dont les sujets étaient empruntés aux Actes des apôtres complétaient le luminaire de la confession. L'abside de l'église était, comme dans la basilique constantinienne du Latran, couverte de lames d'or, et l'autel, entièrement d'or et d'argent, était rehaussé de pierres précieuses et de perles. Quatre-vingt-deux lampadaires d'argent servaient à l'éclairage de la nef et des bas-côtés de la basilique.

Constantin construisit et décora avec une pareille magnificence les basiliques de Saint-Paul, de Sainte-Croix de Jérusalem, de Sainte-Agnès, de Saint-Laurent, le mausolée de sa mère Hélène, les basiliques d'Ostie, d'Albano, de Capoue, de Naples. Tous ces monuments furent dotés d'autels, de vases sacrés et de lampadaires d'or et d'argent ornés de pierres précieuses. A Saint-Laurent, un bas-relief en argent représentait le martyre du diacre.

En Orient, Constantin prodigua aussi les dons les plus magnifiques. A Constantinople ce fut l'église des Saints-Apôtres qui fut décorée avec le plus de splendeur; le chœur était entouré de bas-reliefs de bronze damasquiné d'or. A Jérusalem, l'église du Saint-Sépulcre et celles de Bethléem, d'Antioche et de Nicomédie, reçurent des pièces d'orfèvrerie d'or et d'argent rehaussées de gemmes.

Constantin ne se borna pas à faire décorer les églises; il fit placer au milieu du plafond, dans le principal salon du palais impérial, une grande croix d'or enrichie de pierres précieuses. Sur le *Philadelphion*, il avait élevé une colonne de porphyre portant une croix dorée enrichie de pierres fines et de verre coloré; il avait en outre fait placer une autre croix d'or dans la partie nord du Forum. Ce fut encore à des orfèvres que Constantin confia la confection du labarum (voir ce mot) qui consistait en une hampe avec une traverse couverte de lames d'or.

V. Aux IVe-Ve siècles. — En 356, l'empereur Constance se décerna les honneurs du triomphe et on le vit assis seul sur un chariot d'or constellé de pierreries;

à l'entour flottaient des étendards fixés à des hampes d'or incrustées.

Julien s'exhiba aux fêtes quinquennales portant un diadème, ce qui déplut à Ammien Marcellin, qui ne cache pas que les Romains parurent dans cette solennité les doigts chargés de bagues. Ausone ajoute colliers et couronnes gemmés :

*colloque monile*
*Baccatum et duplicem gemmis auroque coronam.*

Claudien célèbre la magnificence des armes et la splendeur du vêtement de Théodose :

*Quin et Sidonias chlamydes, et cingula baccis*
*Aspera, gemmatasque togas, viridesque smaragdo*
*Loricas, galeasque renidentes hyacinthis,*
*Gestatosque patri capulis radiantibus enses*
*Et vario lapidum distinctas igne coronas.*

Il décrit les harnais (voir ce mot) incrustés de pierreries :

*Dumque auro phaleræ, gemmis dum frena renident*
*Sanguineos virides morsu vexare smaragdos.*

Ailleurs les ornements consulaires d'Honorius mettent le comble à l'enthousiasme :

*Portatur juvenum cervicibus aurea sedes,*
*Ornatuque novo gravior Deus : asperat Indus*
*Velamenta lapis, pretiosaque fila smaragdis*
*Ducta virent : amethystus inest, et fulgor Iberus*
*Temperat arcanis hyacinthi cærula flammis*
*Nec rudis in tali suffecit gratia textu;*
*Auget acus meritum, pictura tumque metallis*
*Vivit opus, multaque ornantur iaspide cultus*
*Et variis spirat Nereia bacca figuris.*

Le mobilier de la chambre nuptiale d'Honorius et de Marie (voir ce nom) rappelle un peu la « Stratonice » d'Ingres :

*Ast alii thalamum docto componite textu*
*Stamine gemmato, picturatisque columnis*

A dire vrai, en fait de citations on n'a que l'embarras du choix; voici ce qu'on lit dans Ammien Marcellin, XVI, 10 : *Insidebat aureo solus ipse carpento, fulgenti claritudine lapidum variorum : quo micaute, lux quædam misceri videbatur alterna... Purpureis subteminibus texti circumdedere dracones, hastarum aureis gemmatisque summitatibus illigati*, XXI, 1 : *Et ambitioso diademate utebatur lapidum fulgore distincto.*

On doit s'attendre à ce que les Pères se montrent peu favorables, sinon ouvertement hostiles, au port des joyaux; saint Paulin de Nole conseille aux femmes chrétiennes de les mépriser :

*Respuat et variis distincta monilia gemmis...*
*Non cupiat lapidum pretium.*

Saint Augustin blâme les hommes qui accrochent une boucle d'oreille à la partie supérieure du lobe, non par élégance mais par superstition [1]. Saint Jean Chrysostome condamne la parure : « A quoi bon ces pierreries? dit-il à son auditoire. Vous n'admirez plus maintenant que les orfèvres et les ouvriers en étoffes. Que possède de plus la femme chargée d'une si lourde masse d'or et de pierreries? » L'orateur mentionne aussi l'orfèvrerie cloisonnée : πέταλα χρυσᾶ τῷ λίθῳ, et le char gemmé d'Arcadius, λιθοκόλλητον [2], et même certains vases d'usage intime devenus des objets d'art [3]. Une loi de l'année 393, insérée au *Code Théodosien*, interdit aux femmes qui paraissent sur la scène le port des bijoux gemmés : *Nulla mima gemmis, nulla sigillatis sericis, aut textis utatur auratis. His quoque vestibus noverint abstinendum, quas græco nomine a latino* crustas *vocant, in quibus alio admixtus colori puri robur muricis inardescit. Uti sane iisdem scutulatis et variis coloribus sericis, auroque sine gemmis, collo, brachiis, cingulo non vetamus* [4].

Parmi les chrétiens beaucoup étaient assez riches pour posséder des pierres précieuses et, suivant la mode de leur temps, s'en servir comme de parure. Malgré l'insuccès qui avait accueilli la tentative de l'Apocalypse pour acclimater des conceptions artistiques dans le goût oriental, les fidèles ne pouvaient oublier ce que les Écritures leur apprenaient des vêtements somptueux et des bijoux étincelants que Dieu avait attribués au grand prêtre, en particulier de ce *rationale* composé de douze gemmes diverses sur chacune desquelles l'artiste Beseleel avait gravé les noms d'une des tribus d'Israël. Les découvertes archéologiques ont confirmé ce que les textes nous avaient appris. Les fouilles ont mis au jour des tombes contenant bracelets, bagues, boucles d'oreilles, mais non parmi les tombes chrétiennes des catacombes. Une inscription célèbre mentionne une statue d'Isis que la piété des païens avait ornée de perles, de cylindres, de cabochons en gemmes diverses, suspendus à ses oreilles, à son cou, à ses mains, à ses jambes; ces statues gemmées n'avaient pas cessé jusqu'à l'époque chrétienne d'être à la mode puisque Nicétas Choniatès cite une statue d'Hélène, mère de Constantin, ornée d'or et de pierreries.

En matière de modes il faut toujours tenir compte du goût féminin. Le magnifique portrait de Serena, épouse de Stilicon, sculpté sur un diptyque d'ivoire du trésor de Monza (voir ce mot, fig. 8447), nous montre une femme de la plus haute société vêtue, dans le premier quart du Ve siècle, avec une intelligente simplicité. Ses bijoux sont choisis avec soin, ce sont : des boucles d'oreilles à longs anneaux et deux doubles poires; un collier à rangs de grosses perles; une ceinture incrustée de pierreries; ni bagues ni bracelets. Un siècle plus tard, la princesse Juliana Anicia se fera peindre en miniature et son vêtement ne sera pas moins sobre. Vers cette époque et surtout au siècle suivant, les femmes sont littéralement écrasées sous un amoncellement de bijoux de pierreries qui caractérisent les effigies impériales du VIe siècle.

On ne peut songer à entrer ici dans plus de détails sur l'emploi de l'orfèvrerie dans la parure. Rappelons-nous que c'est le temps où empereurs et impératrices se font ériger des statues en argent. Eudoxie, femme d'Arcadius, se fait dédier sa propre image en argent dressée sur une colonne de porphyre, sur le forum Augustéon, entre Sainte-Sophie et le mur oriental du palais impérial. Une autre statue de la même princesse et celles de ses trois filles, toutes en argent, décoraient la même ville; mais les unes et les autres étaient éclipsées par la statue d'argent du poids de 7 400 livres élevée à Théodose le Grand par son fils Arcadius. Nous ignorons les dimensions et le poids de la statue d'or pur représentant Théodose II, élevée à cet empereur dans l'enceinte du Sénat.

Sidoine Apollinaire nous décrit les bijoux gallo-romains; au cou, des médaillons :

*Pendula gemmiferæ mordebant suppara bullæ.*

Sur la poitrine, des fibules :

*Ostricolor pepli textus, quem fibula torto*
*Mordax dente vorat, tum quicquid mamma refundit*
*Tegminis, hoc patulo concludit gemma recessu.*

[1] S. Augustin, *Epist.*, CCXLV : *Exsecranda autem superstitio ligaturarum in quibus etiam inaures vivorum in summis ex una parte auriculis suspensæ deputantur, non ad placendum hominibus, sed ad serviendum demonibus adhibetur.* — [2] S. Jean Chrysostome, *In Mattheum*, hom. LXXXIX; *In Joannem*, hom. LXIX; *In epistolam ad Philippenses*, c. III, hom. X. — [3] S. Jean Chrysostome, *In epistolam ad Colossenses*, c. III, hom. VII. — [4] *Code Théodosien*, l. XV, tit. VII, lex 2; *Dat. XI kal. oct. C. P., Theodosio Aug. III et Fl. Abundantio coss.*

Aux oreilles, des anneaux; sur la poitrine, un collier à pendeloque en forme de croissant :

*Utraque fert auris aurum, fert utraque gemmas...*
*Incendunt niveum lunata monilia collum.*

Vers le v^e^ siècle et plus tard, l'*aurum gemmatum* ne nous parvient qu'à l'état de bagues, de boucles d'oreilles, d'agrafes ou de colliers; les vases sont exceptionnels, nous en reparlerons. Une semblable pénurie s'explique par différentes causes. D'abord la presque totalité des pièces gemmées provient de tombes où l'on ne déposait que les objets au service personnel de la défunte; ensuite, la mode qui faisait enlever les pierreries d'une parure pour les remonter d'autre façon, à la mode du jour. Quand survinrent les barbares, on jeta beaucoup de métal au creuset, mais les gemmes furent épargnées ou remplacées par les grenats qui jouirent de la plus grande vogue. Les pierres gravées, camées et intailles, rubis et saphirs demeurèrent sans emploi ou bien on les utilisa pour la décoration du mobilier liturgique; nous en avons déjà donné un grand nombre d'exemples.

En 425, Galla Placidia (voir ce nom), mère et tutrice de Valentinien III, fit construire à Ravenne l'église Saint-Jean-l'Évangéliste. L'orfèvrerie fut largement employée dans la décoration architecturale du temple. L'ambon et le chœur étaient ornés de colonnes d'argent. En avant de l'autel s'élevaient quatre colonnes d'argent. Le dôme du *ciborium* était de marbre soutenu par quatre colonnes d'argent; une colombe d'or et des vases étaient suspendus au-dessus de l'autel.

Les invasions des barbares, la prise de Rome par Alaric (24 août 410) amenèrent des pillages et des destructions sans nombre que les papes s'efforcèrent de réparer avec des ressources bien diminuées. Sixte III (432-440) fit exécuter des travaux d'orfèvrerie assez importants, à ce que nous apprend sa notice dans le *Liber pontificalis*.

VI. Depuis Constantin jusqu'a Justin I^er^. — Quand Constantin eut rendu le dernier soupir, on ceignit son front d'un diadème d'or orné de pierres fines et de perles, son corps fut déposé dans un cercueil d'or et placé sur une estrade entourée de candélabres d'or. Il va sans dire que lorsque les écrivains anciens nous parlent ainsi de cercueil, de candélabres d'or, il faut mettre une sourdine et lire vermeil, car même en supposant que le métal était alors très abondant, on n'en eut pas trouvé en quantité suffisante pour de pareilles profusions.

Nous avons déjà dit que Constance avait imité son père et prodigué à Sainte-Sophie les dons d'orfèvrerie. On pourrait en dire de même de Théodose le Grand, qui se fit ériger une statue d'argent sur le forum du Taureau. Ce goût alla en se développant; sous le règne d'Arcadius (395-400) il ne connut plus de bornes. On développa, on ajouta, on raffina. Constantin s'était contenté d'un diadème, les successeurs de Théodose y mirent une garniture de chaînettes de pierreries et de perles. Leur trône était d'or, leurs armes, leurs vêtements, ceux de leurs principaux officiers ruisselaient d'or; les chars, les harnais, les chevaux en étaient couverts. Les palais devinrent aussi somptueux que les églises; l'or, l'argent, l'ivoire, l'ébène entrèrent dans la fabrication du mobilier comme dans la parure et les bijoux; ce qui faisait dire à saint Jean Chrysostome : « Toute notre admiration se tourne aujourd'hui vers les orfèvres et les tisserands [1]. » On sait les incidents que provoqua la dédicace d'une statue d'argent à l'impératrice Eudoxie, femme d'Arcadius, sur le forum Augustéon. D'autres statues d'Eudoxie et de ses trois filles, toutes en argent, se voyaient à Constantinople [2].

Pulchérie, fille d'Arcadius, régente de l'empire à l'âge de 15 ans, prononça le vœu de virginité et consacra sa résolution par l'érection d'un autel d'or rehaussé de pierreries et portant une inscription qui rappelait le vœu de la princesse et le don fait par elle à Sainte-Sophie [3].

Théodose II fit exécuter sa statue en or pur qu'on plaça dans l'enceinte du Sénat avec les bustes d'Honorius et de Pulchérie. En même temps il envoyait à Jérusalem une grande croix d'or à placer sur le Calvaire [4]. Pulchérie succéda à son frère en 450 et construisit plusieurs églises qu'elle pourvut de vases sacrés d'un très grand prix [5].

VII. Justinien. — L'empereur Justin I^er^ avait eu le goût de l'épargne et avait su conserver et accroître le trésor d'Anastase, en sorte que Justinien trouva une réserve, dit-on, de plus de 300 000 livres pesant d'or, qu'il se chargea de disperser en constructions. Les palais, les églises eurent leur large part des largesses du basileus, mais ce fut surtout Sainte-Sophie qui provoqua les libéralités. La basilique élevée par Constantin avait été incendiée, reconstruite, incendiée de nouveau en 532 et ce fut alors que Justinien entreprit de la rebâtir sur un plan différent de celui des basiliques romaines. Il eut le bonheur de rencontrer deux architectes, Anthémius de Tralles et Isidore de Milet, qui dirigèrent les travaux (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Byzance). L'intérieur fut couvert de marbres, de mosaïques que nous n'avons pas à décrire ici, mais nous voulons seulement rappeler les vases d'or et d'argent et les dispositions architecturales en orfèvrerie.

Dans la partie circulaire, au-dessous de la grande coupole (le *naos*), entre le point milieu de l'édifice et l'hémicycle oriental (la *solea*) s'élevait l'ambon (voir ce mot) [6] qui était construit avec les marbres les plus rares, enrichis de pierres précieuses et d'ornements d'or émaillé [7]. Cette tribune, assez vaste pour permettre d'y faire le sacre des empereurs [8], était ombragée par un dôme revêtu de plaques d'or rehaussées de pierreries; une grande croix d'or, ornée de rubis et de perles rondes, complétait la décoration [9]. Cette magnifique construction fut écrasée sous les décombres de la grande coupole, dont la partie orientale s'écroula à la suite d'un tremblement de terre, dans la trente-deuxième année du règne de Justinien. La coupole fut réédifiée — et cette fois avec une perfection telle que rien depuis lors n'a pu l'ébranler — l'ambon fut également reconstruit mais d'une façon moins splendide. De beaux marbres, enrichis d'ornements d'argent, entrèrent seuls dans la reconstruction [10].

Après avoir traversé la *solea*, on arrivait à l'entrée de l'abside principale, renfermant le sanctuaire, qui portait le nom de *béma*. C'est dans ce lieu saint, dont l'accès n'était pas permis aux prêtres, que l'orfèvrerie déployait toute sa magnificence. Le *béma* était séparé de la *solea* par une clôture, composée d'un soubassement qui portait douze colonnes surmontées d'une architrave. Le tout était d'argent. Dans des médail-

[1] S. Jean Chrysostome, *In Joann., hom.*, LXIX. — [2] Théodose le Lecteur, *Tract. de mult.*, dans Banduri, *Antiq. Constantinopl.*, l. V, p. 89. — [3] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. IX, c. I. — [4] Théophane, *Chronographia*, ad ann. 420, édit. Bonn, 1839, p. 133. — [5] Zonaras, *Compendium hist.*, Basileæ, 1557, p. 38; Codinus, *De ædificiis*, Bonn, 1848, p. 72. — [6] Paul le Silentiaire, *Descriptio ambonis*, Bonn, 1837, p. 50, vs. 50. — [7] Codinus, *De structura templi S. Sophiæ*, Bonn, 1847, p. 142. — [8] Codinus, *De officialibus palatii Const.*, Bonn, 1839, p. 89. — [9] Anonyme, *Antiq. Const.*, dans Banduri, *Imper. orient.*, t. I, p. 75. — [10] Codinus, *De structura templi S. Sophiæ*, Bonn, 1847, p. 44.

lons elliptiques, creusés sur les colonnes, on voyait les images du Christ, de la Vierge et celles d'une multitude d'anges inclinant la tête et encore celle des apôtres et des prophètes qui avaient prédit la venue du Messie. Ces figures étaient rendues par une fine gravure [1]. Sur le soubassement, on avait aussi gravé le monogramme de Justinien, celui de l'impératrice Théodora et les boucliers orbiculaires qui renfermaient l'image de la croix. Trois portes étaient ouvertes dans cette clôture [2].

L'autel, auquel on montait par quelques degrés revêtus d'or, s'élevait au milieu du *béma* [3]. Le dessous n'était pas plein; la sainte table, toute d'or et enrichie de pierres fines et d'émaux, reposait sur des colonnes d'or ornées de pierreries, et le sol sur lequel posaient les colonnes était couvert de plaques de même métal [4].

Un magnifique *ciborium* s'étendait au-dessus de l'autel et de ses degrés. Nous le connaissons fort exactement, grâce à la description de Paul le Silentiaire [5] et de l'Anonyme du XIe siècle [6]. Quatre colonnes d'argent doré fort élevées portaient quatre arcades soutenant un dôme à huit pans de forme triangulaire. Un cordon noueux, ou torsade, qui se déroulait en suivant la courbure des arcades, serpentait à la base des pans du dôme et se redressait sur leurs arêtes jusqu'au faîte. Ce dôme d'argent, rehaussé d'ornements niellés [7], se terminait, comme on le voit, d'une façon aiguë : c'était une espèce de pyramide; il portait à son sommet une sorte de coupe dont les bords recourbés étaient découpés sous la forme de fleurs de lis; cette coupe recevait un globe, image de la sphère céleste. Une grande croix d'or, enrichie de pierres précieuses les plus rares, s'élevait au-dessus du globe et dominait tout l'édifice. Huit candélabres d'argent, placés à la base du dôme, au point où les différents pans s'unissaient l'un à l'autre, complétaient la décoration; simples motifs d'ornementation, ils n'étaient pas destinés à porter des lumières. Paul le Silentiaire et l'Anonyme s'accordent sur la description architecturale, mais diffèrent sur la nature des matières dont les diverses parties étaient faites.

Au fond de l'abside, en arrière de l'autel, s'élevait le trône du patriarche; de chaque côté des sièges réservés aux prêtres garnissaient le pourtour. Quatre colonnes entraient dans la décoration de cet hémicycle : trône, sièges et colonnes, tout était d'argent doré. Procope dit que le sanctuaire de Sainte-Sophie contenait 40 000 livres pesant d'argent; on le croira sans peine, mais on sait que rien n'est plus ordinaire que d'enfler les chiffres.

Justinien donna des vases sacrés d'or et d'argent en grand nombre. Procope le dit, l'Anonyme le répète, qui précise qu'à chacune des fêtes solennelles, douze fois par an, l'orfèvrerie liturgique était d'or, rehaussée de pierreries et de perles. Le nombre total des vases s'élevait à 42 000 et 6 000 candélabres d'or à l'usage du *béma*, de l'ambon, des gynécées et du narthex. Croira qui voudra.

Incontestablement la richesse de Sainte-Sophie était immense et ce n'était pas la seule église de Constantinople, car l'église dite des Saints-Apôtres n'avait rien à lui envier. Le mobilier du palais impérial était d'une richesse au moins égale; d'ailleurs, cela tournait à l'obsession. Justinien se fit préparer un cercueil d'or.

Son successeur, Justin II (565-578), hérita de ce goût désordonné pour l'orfèvrerie; ses vêtements étaient tissus d'or; son trône était entouré par quatre colonnes d'or supportant un dais d'or et une statue de la Victoire en or faisait le geste de poser une couronne d'or sur la tête de l'empereur. Assurément l'or est un splendide métal, mais c'est à en être dégoûté.

Pendant un siècle, les successeurs de Justinien continuèrent à le prodiguer, bâtirent des églises, décorèrent des palais, élevèrent des statues; mais ce ruissellement de métal jaune a fini par lasser les chroniqueurs qui finissent par n'en plus parler. Ces Byzantins se couvraient de parures éclatantes avec la même joie enfantine que les sauvages éprouvent à se couvrir de verroteries; ils étalaient leurs bijoux, leur mobilier à la vue de tous. Théophylacte rapporte qu'à l'occasion du mariage de l'empereur Maurice (582-602) on donna des réjouissances publiques à Constantinople pendant sept jours et les gens riches ne trouvèrent rien de mieux que d'étaler leur vaisselle d'argent. Les récompenses militaires ne consistaient plus en décorations, mais en présents de carquois d'or ou de casques d'argent aux officiers et aux soldats.

Tout ce luxe devait succomber en grande partie sous les attaques des iconoclastes.

VIII. Trésors d'orfèvrerie syrienne. — A condition de ne pas donner une signification trop nettement délimitée à l'orfèvrerie *syrienne*, il faut lui accorder une importance que l'avenir ne fera sans doute qu'étendre et confirmer. Syrie, c'est-à-dire tout le pays qui comprend Antioche, Alep, leurs environs jusqu'à la Cilicie et Chypre compris.

Nous ne revenons pas sur le vase d'Émèse déjà figuré et décrit (voir *Dictionn.*, t. IV, col.2726, fig.4055), trouvé dans les ruines d'une église et entré au musée du Louvre en 1892. La panse est ornée de figures en relief exécutées au repoussé qui montrent la Vierge entre deux anges et le Christ entre quatre saints. Ce genre de décoration se retrouve sur la pyxide de Grado (voir ce nom) et la *capsella* du trésor du *Sancta sanctorum* au Latran (voir ce nom). Ces deux boîtes ont sur tout leur pourtour des médaillons à têtes de personnages. On doit remarquer que les torsades, les ornements qui encadrent ces médaillons, et les médaillons eux-mêmes offrent une telle analogie de style, quoique d'une meilleure facture, avec les torsades et médaillons des *capsellæ* citées, qu'il faut en dire quelque chose (fig. 9142).

L'origine bien constatée du vase d'Émèse permet dans une certaine mesure de désigner la patrie d'une série d'objets d'art d'un caractère bien déterminé. Quoique trouvés en des points fort éloignés les uns des autres, il est probable que ces *capsellæ* et le vase d'Émèse dérivent d'un foyer commun d'inspiration artistique, qu'ils sont dûs sinon à des artistes du même atelier de fabrication — ce qui serait assurément une hypothèse trop hardie et même peu vraisemblable — au moins à un groupe d'artisans qui n'ignoraient pas leurs œuvres respectives et qui se servaient des mêmes procédés pour orner un objet ou traiter une scène et un médaillon. La torsade même, à sens contrarié, qui orne l'objet, est un motif qui porte son cachet d'originalité, suffisant pour caractériser l'art d'une époque et d'une région. Dès lors, ou bien ces *capsellæ* et le vase d'Émèse, qui sont d'un même art et d'un modèle très voisin, ont été fabriqués dans une région unique, ou bien ils proviennent chacun d'ateliers situés dans les pays où on les a recueillis, et l'art, à cette époque, était si uniforme qu'en Italie, en Afrique et en Asie, on fabriquait des objets absolument semblables. Cette deuxième hypothèse semble fort contestable. Quelque répandus que puissent être les modèles d'art chrétien au Ve siècle, dans toute l'étendue de l'empire romain, néanmoins les produc-

[1] Paul le Silentiaire, *Descriptio S. Sophiæ*, Bonn, 1837, p. 34, vs. 682. — [2] Id., *ibid.*, vs. 712 sq. — [3] Codinus, dans Du Cange, *Constantinopolis christ.*, Parisiis, 1711, l. III, c. LIV, p. 49. — [4] Paul le Silentiaire, *op. cit.*, Bonn, p. 36, vs. 752. — [5] Id., *ibid.*, p. 35, vs. 720. — [6] Banduri, *Imper. orient.*, t. I, p. 74. — [7] Ἀργυροέγκαυστον, dit l'Anonyme.

tions de chaque province gardaient un style particulier, comme pendant la période antique et peut-être plus encore qu'à cette époque. Il en résulte qu'il est très vraisemblable de considérer ces ouvrages d'art facilement transportables, qui devaient nécessairement faire l'objet d'un trafic, comme provenant du pays même qui fut le centre où l'on retrouve la trace de leur fabrication. Les pèlerinages de Terre sainte, si fréquents au VI^e^ siècle, expliquent comment ces petites châsses portatives, toutes du même type, pouvaient être amenées par des pèlerins en des points parfois fort éloignés les uns des autres [1]. Il a pu exister en Italie des ateliers d'orfèvrerie où on copiait les modèles orientaux, quoique du V^e^ au IX^e^ siècle l'orfèvrerie ait été fort négligée à Rome [2].

D'autres trouvailles ont été faites en 1899 et en 1902 dans l'île de Chypre; elles sont plus importantes encore

9142. — Capsella du trésor du *Sancta sanctorum* au Latran.
D'après *Monuments et mémoires. Fondation Piot*, t. XIII, p. 238, fig. 1.

par leur nombre et leur variété; ce sont des plats d'argent du type désigné sous le nom de disques (voir ce mot) ou de *missoria*, décorés en relief; les uns timbrés de la croix (voir *Dictionn.*, t. II, col. 607, fig. 1458), les autres à l'effigie d'un saint (voir *Dictionn.*, t. II, col. 608, fig. 1459), les plus beaux forment une illustration de la vie de David (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 300, fig. 3623-3630; cf. t. III, col. 1581, fig. 2914); un encensoir hexagonal, orné de figures chrétiennes (voir *Dictionn.*, t. V, col. 25, fig. 4067), des cuillers d'argent (voir ce mot); des bijoux d'or : un bracelet couvert de rinceaux de vigne dans un cadre de filigranes, un collier d'or fait de feuilles ajourées auxquelles sont suspendus une croix et six pendentifs en forme de disques, un autre objet, collier ou ceinture, composé de seize médaillons d'or dont les quatre plus grands représentent un basileus sur un quadrige et sont aux noms des empereurs Tibère (578-582) et Maurice (582-602). C'est tout un aspect des arts décoratifs au Moyen Age à son début qui nous a été révélé par cette découverte célèbre (V^e^ siècle ou début du VI^e^) [3].

C'est encore un bijou de provenance syrienne que le bracelet d'or, conservé depuis 1897 au British Museum, qui porte un buste de la Vierge orante parmi des oiseaux (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1119, fig. 1607), cygnes ou faisans disséminés parmi les enroulements d'une double tige qui sort d'un vase. Enfin nous avons déjà signalé le trésor de Stûma qui contenait deux patènes d'argent décorées d'une croix gravée et d'une autre patène représentant Jésus communiant ses apôtres (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 809, fig. 6529) (VII^e^ siècle).

On ne peut s'abstenir de mentionner le calice Kouchakji découvert en 1910, non loin d'Antioche, dans la vallée de l'Oronte, avec un trésor qui se composait de six pièces, deux calices, trois reliures de livres et une croix processionnelle. Le calice autour duquel on a organisé une réclame à l'américaine se promène entre Paris et New-York à la recherche d'un acheteur bénévole qui tarde fort à se laisser empaumer. Nous avons attribué une notice à cet objet (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 849, fig. 6535), auquel J. Wilpert et P. Batiffol déniaient toute authenticité, tandis que M. L. Bréhier et G. de Jerphanion se contentent de dater le premier du III^e^ siècle, le second du VI^e^ [4].

Une autre trouvaille, faite en 1911, au bourg de Riha, sur la rive droite de l'Oronte, à 60 km. au sud-est d'Antioche, fut faite dans une tombe qu'on suppose être celle d'un évêque; il s'agit d'un calice et d'une patène déjà décrits et figurés (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 805-814, fig. 6530-6531), nous y avons signalé les différences entre la patène de Stûma et celle de Riha.

« Quelles que soient les différences d'époque entre toutes les pièces d'argenterie que nous venons d'énumérer, elles présentent des caractères communs de technique et de style. Comme elles ont été découvertes soit dans la région d'Antioche, soit dans les régions voisines, nous sommes bien fondés à attribuer à la grande ville de l'Oronte l'activité des ateliers qui les ont produites. C'est sur les traditions de ces ateliers qu'elles peuvent nous apporter leur témoignage.

« Le métal qui domine dans ces trésors est l'argent; c'est à peine si les trouvailles de Kerynia (Chypre) ont fourni quelques bijoux d'or. Il ne faut en tirer aucune conclusion, car nous savons par les textes (description de Sainte-Sophie par Procope, dons mentionnés dans le *Liber pontificalis* de Rome) que les objets d'or étaient

[1] Ph. Lauer, *La capsella de Brivio*, dans *Monuments et mémoires. Fondation Piot*, t. XIII, 1906, p. 238. — [2] X. Barbier, *Les orfèvres et joailliers à Rome*, dans *Revue de l'art chrét.*, 1889, p. 181. — [3] L. Bréhier, *Les trésors d'argenterie syrienne et l'école artistique d'Antioche*, dans *Gazette des beaux-arts*, 1920, t. I, p. 174. — [4] L. Bréhier, *op. cit.*, p. 175; G. de Jerphanion, *La voix des monuments*, in-8°, Paris, 1930, p. 120-137; *Le calice d'Antioche*, dans *Byzantion*, t. VI, 1931, p. 613-621.

très nombreux dans les trésors des grandes églises; leur grande valeur a pu en hâter la disparition.

« En revanche, un détail technique est commun à presque toutes ces œuvres; c'est l'emploi de l'or appliqué sur l'argent pour souligner certains détails et faire ressortir les figures. Il en était ainsi sur le calice Kouchakji. Il en est de même sur le calice Tyler (fig. 6531) où des filets d'or encadrent l'inscription du pourtour; sur la patène de Riha et sur celle de Stûma où les figures de la communion des apôtres sont rehaussées d'or. Il y a dans ce mélange un effet d'une harmonie incomparable et nous pouvons considérer ce procédé comme une caractéristique des ateliers d'Antioche.

« Les figures et les ornements sont exécutés au repoussé avec un relief assez accentué sur le calice Kouchakji, sur le vase d'Émèse, sur les plats de Kerynia et même sur la patène de Riha; il est plus faible sur la patène de Stûma. Les figures ainsi repoussées étaient reprises ensuite au burin; le modelé, la chevelure et la barbe, les plis de draperies étaient indiqués tantôt par des traits parfois assez vigoureux, tantôt par de simples pointillés. On constate surtout la minutie extrême des détails. C'est ainsi que sur la patène de Riha, les apôtres portent la tonsure dite de saint Pierre, montrant une tête absolument rasée, sauf une couronne de cheveux sur le front. L'effet de leur crâne dénudé, mais couvert d'un très léger duvet, est rendu par un pointillé et il est curieux de constater que le même procédé a servi, sur un des plats de Kerynia, a traiter le pelage du lion tué par David et aussi la cuirasse de David. Le pointillé et la gravure servent aussi à reproduire les ornements des costumes (sur les plats de Kerynia la bordure de la robe de Saül, le *tablion* ou *clavus* brodé sur sa poitrine, sur la patène de Riha les bandes de broderie qui ornent les tuniques des apôtres et du Christ). De même sur les cuillers d'argent de Kerynia, un côté de la spatule porte un animal en relief, l'autre est orné d'un délicat feuillage gravé au trait.

« Il faut noter enfin l'emploi de l'émail et des bordures de filigrane. Deux plats de Kerynia sont ornés au centre, l'un d'une croix, l'autre d'un monogramme niellés dans une bordure de feuilles de lierre. Sur un autre plat du même trésor le buste d'un saint (fig. 1459), saint Sergius, se détache au milieu d'une bande d'ornements niellés. De même, des bordures de filigrane décorent le bracelet du trésor de Kerynia, un autre bracelet à sujets religieux du British Museum et les bijoux de Mersina (Cilicie) acquis par le musée de l'Ermitage. Nous voyons par tous ces traits que les argentiers d'Antioche ne se préoccupaient pas seulement de l'effet plastique, mais cherchaient par l'emploi discret de la couleur ou des ornements à mettre en valeur les motifs essentiels de leurs compositions.

« L'analyse de la composition et du style va nous révéler, comme la technique, la communauté de la tradition qui unit tous ces objets. Deux méthodes de compositions, qui paraissent correspondre à deux époques différentes, sont faciles à discerner. Sur le calice Kouchakji et sur les petits plats du trésor de Kerynia, lutte de David avec l'ours (fig. 3623), et avec le lion (fig. 3624), David au milieu de son troupeau (fig. 3628), la composition a une assez grande liberté d'allure. Sur le calice les figures se détachent au milieu d'enroulements de vignes égayés par les oiseaux qui picorent les grappes. Sur les plats la scène emplit tout le cadre, sans aucun ornement extérieur. C'est la tradition du bas-relief pittoresque, commune à Alexandrie et à Antioche, et qui a régné dans tout l'empire romain jusqu'au IVe siècle.

« Avec les œuvres postérieures, au contraire, on voit naître un goût très vif pour les fonds d'ornement et le groupement symétrique des personnages. A ce point de vue il y a une ressemblance frappante entre la patène de Riha et les grands plats du trésor de Kerynia. Et d'abord le fond formé d'un portique à entablement interrompu par une archivolte centrale et supporté par quatre colonnes à fût torsé ou cannelé. Sur la patène deux colonnes seulement sont visibles et deux belles lampes en forme d'amphores à large panse sont déposées sur l'entablement. Les portiques de la *Vie de David* sont décorés d'un feuillage en épi que nous retrouvons sur d'autres monuments. Ce portique tétrastyle, surmonté souvent d'un fronton échancré par une archivolte, est un motif d'art hellénistique très répandu à la fin de l'antiquité. Le péristyle du palais de Dioclétien (voir ce nom), à Spalato en offre un exemple remarquable qui a été reproduit presque littéralement sur le « bouclier de Théodose » de Madrid (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1178, fig. 3776).

« Un autre détail commun à ces compositions, c'est que le sol, indiqué par les craquelures du métal, est coupé par une ligne droite et que, dans le segment de circonférence ainsi réservé, se trouvent des objets placés comme en exergue : sur la patène de Riha, une tasse à long manche qui est peut-être un calice ministériel, en usage dans les églises pour la communion du peuple, et un vase à manche recourbé et à couvercle, certainement une de ces *amæ* ou burettes mentionnées souvent dans les inventaires de mobilier liturgique du *Liber pontificalis* romain (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BURETTES); de même, dans les scènes de l'histoire de David où figure Saül, des sacs de monnaie, des corbeilles remplies de rouleaux *(volumina)*, des armes, symboles des largesses octroyées par le souverain, comme on en voit sur les diptyques consulaires ou sur le manuscrit de la *Notitia dignitatum*.

« Les personnages eux-mêmes sont disposés avec symétrie autour d'un motif central; sur les grands plats de la *Vie de David* ils ne sont jamais plus de cinq. Voici, par exemple, le roi Saül assis sur son trône, sous l'archivolte du portique; à sa droite est le jeune David, à sa gauche le prophète Samuel; deux gardes armés de la lance sont aux deux extrémités. Il en est de même dans le *Mariage de David*, où l'on voit Saül unir les deux époux, tandis que deux joueurs de flûte complètent le tableau, et dans les scènes de l'onction et de l'équipement de David. Sur les patènes de Riha et de Stûma, au contraire, la composition est plus libre et plus vivante. Sans doute, deux groupes de six apôtres entourent symétriquement la double figure du Christ, mais ils sont massés en perspective et bien qu'unis dans un même sentiment, chacun d'eux a une attitude un peu différente. La composition est plus savante et plus près du bas-relief pittoresque que celle des plats de Kerynia.

« Les inscriptions en belles capitales entrent pour une part dans l'inscription du calice (fig. 6531), de la patène (fig. 6530) et des deux patènes du trésor de Stûma.

« Il faut enfin signaler, surtout sur les bijoux, un goût assez vif pour l'ornementation zoomorphique. Sur le bracelet d'or du British Museum, dont le fermoir représente la Vierge en buste, l'anneau est orné d'enroulements qui enserrent des faisans et des cygnes. De même, au creux de plusieurs cuillers du trésor de Kerynia, des animaux divers galopent éperdument : c'est un griffon, une panthère, un tigre, un cerf, un bélier (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3181, fig. 3464). Mais ce goût pour les animaux ainsi que pour les rinceaux de vigne ou les enroulements de feuillage (calice Kouchakji, bracelet de Kerynia), n'est pas particulier à la Syrie; on le trouve au même degré en Égypte (fresques de Baouït, voir ce nom); c'est un legs de l'art hellénistique.

« Il en va tout autrement du souci constant de vérité qui distingue ces compositions. Ici nous touchons à ce

qui fait véritablement l'originalité de l'art syrien : dans un décor de tradition hellénistique, un accent profondément réaliste.

« Cette recherche minutieuse de la vérité se manifeste à la fois dans les détails accessoires du costume et du mobilier, dans l'attitude des personnages et dans l'expression de leur physionomie. Vérité matérielle, vérité morale, telle semble être la formule de cet art.

« On constate d'abord que les artistes n'ont pas craint de situer les scènes bibliques ou évangéliques dans le décor contemporain qu'ils avaient sous les yeux. Longtemps avant les primitifs italiens, longtemps avant les Flamands, les Syriens ont fait servir l'anachronisme à l'interprétation de l'art chrétien et ils ont laissé cette tradition à l'art byzantin. Dans les scènes de la vie de David, Saül est costumé en basileus. Comme Justinien sur la mosaïque de Ravenne il a le nimbe autour de la tête et, sur sa chlamyde attachée à l'épaule droite par une fibule ornée de pierreries, est brodé le large *tablion (clavus)*, insigne de la dignité impériale. Assis sur son trône, impassible au milieu de ses gardes (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 300, fig. 3627), il donne audience au jeune David qu'il accueille du geste de bénédiction rituelle en usage à la cour de Byzance et qui s'avance, les mains jointes dans l'attitude du respect le plus profond. C'est un épisode de la vie du Palais sacré au VI^e^ siècle qui nous est ainsi conservé.

« Et, de même, c'est dans le décor d'une basilique du temps qu'est placée la communion des apôtres (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 811, fig. 6530). On y voit la table d'autel recouverte de riches draperies, surmontée, sur la patène de Stûma, d'un *ciborium* au toit duquel est attachée une lampe. Les vases sacrés figurés sur la patène de Riha sont ceux qui étaient employés au VI^e^ siècle; le calice placé à gauche de l'autel reproduit assez exactement la forme du calice (fig. 6531) exécuté en même temps que cette patène. Sans doute le Christ et les apôtres sont enveloppés de draperies d'allure classique, mais les longues bandes d'ornements brodés cousues sur la tunique de dessous nous reportent aux modes en usage aux V^e^ et VI^e^ siècles : certains vêtements d'Antinoë, certains portraits tardifs d'orante en offrent de semblables.

« Il est d'ailleurs difficile de savoir si ces bandes d'ornements indiquent un vêtement réservé aux clercs. Au contraire, la tonsure en couronne des apôtres, figurée sur la patène de Riha, sur celle de Stûma, sur les médaillons du vase d'Émèse, sur ceux de l'encensoir hexagonal du British Museum provenant de Kerynia, est un document précieux qui nous montre cet usage usité en Syrie au VI^e^ siècle (voir *Dictionn.*, au mot TONSURE).

« Les mêmes observations s'appliquent aux gestes liturgiques que la patène de Riha a conservés avec une fidélité minutieuse : geste de l'Apôtre qui croise ses deux mains pour recevoir l'hostie dans la paume de la main droite (voir *Dictionn.*, aux mots COMMUNION et MAIN); geste du Christ présentant le calice à l'Apôtre qui dissimule ses mains jointes sous un voile (voir MAIN). C'est la liturgie réelle, telle qu'elle s'accomplissait à Antioche au VI^e^ siècle, que nous avons sous les yeux.

« Mais ce n'est pas seulement ce souci de l'exactitude dans les détails qui distingue l'école syrienne; dans le traitement des figures elle a recherché surtout la ressemblance physique et morale... C'est surtout dans les groupes de la patène de Riha que se manifeste cette recherche de l'expression vraie. Le Christ, majestueusement drapé dans les plis de son *himation*, dont il rejette un pan sur son épaule, se penche légèrement, le buste incliné, avec une gravité toute sacerdotale. Sa figure d'un bel ovale, au nez droit, à la barbe en pointe, est encadrée par une chevelure bouclée et se détache sur le nimbe crucifère; un accent de résignation et de miséricorde infinie règne dans ses yeux : c'est bien le Christ de la tradition orientale qu'on retrouve sur les mosaïques de Saint-Apollinaire-le-Neuf à Ravenne, sur les miniatures de Sinope et de Rossano. Si l'on s'en rapporte au témoignage de la patène de Riha, on serait fondé à croire que la création de cette figure, qui marque dans l'histoire de l'art chrétien une étape décisive, est due aux ateliers d'Antioche; il est à noter qu'on la retrouve à peu près sans changement sur l'encensoir de Kerynia du British Museum, sur le vase d'Émèse et sur la patène de Stûma.

« Les physionomies des apôtres révèlent les mêmes qualités. On sait que, parmi les innombrables représentations du collège apostolique qu'a produites l'art chrétien, beaucoup n'ont pu éviter l'écueil de la monotonie. Sur la patène de Riha, au contraire, ce sont non seulement les attitudes, mais aussi les visages qui sont variés. C'est une véritable galerie de portraits, parmi lesquels on remarque une figure juvénile, imberbe, des hommes d'âge mûr, les uns entièrement rasés, les autres avec une barbe en pointe, enfin des vieillards cassés par l'âge, aux traits ridés, à la barbe en broussaille. Signalons que le nimbe attribué à chacun des apôtres sur la patène de Stûma ne figure pas sur celle de Riha. Et, à côté de quelques visages aux traits réguliers, au nez droit, à la barbe bien taillée, on voit d'autres physionomies, d'une expression plus dure et parfois même franchement laides. Tel est, en particulier, le vieil apôtre placé à droite derrière saint Pierre, avec sa barbe hirsute coupée en collier, ses grosses lèvres et son nez légèrement relevé, telle la figure glabre, aux joues grimaçantes, qui apparaît au-dessus du groupe de droite. Et ce qui dénote vraiment le grand art, c'est l'unité d'expression que l'artiste a su conserver à ces figures, si différentes par leurs traits, mais comme illuminées du même sentiment de foi et d'amour.

« On sait qu'à ses origines l'art chrétien a été surtout un langage symbolique, puis, qu'à partir du IV^e^ siècle il a remplacé de plus en plus les symboles par des compositions d'un caractère réel et historique. Si tout donne lieu de croire que l'art symbolique est sorti d'Alexandrie, c'est à la Palestine et à la Syrie que l'on attribue aujourd'hui la création de l'art historique. Le témoignage des œuvres d'orfèvrerie que nous venons d'étudier semble indiquer que dans cette évolution les ateliers d'Antioche ont eu un rôle décisif. C'est à eux sans doute que l'on doit le courant de naturalisme et aussi le souci de l'exactitude dans les détails, de la mise en scène réelle qui devait renouveler l'art chrétien. Nous connaissons malheureusement trop mal les œuvres de l'école d'Antioche pour pouvoir remonter jusqu'à l'origine de ce courant. Il ne faut pas oublier cependant que c'est à Antioche que le mime, dont le caractère naturaliste est bien établi, a pris son développement le plus grand. Beaucoup des plus illustres mimes, parmi lesquels Publilius Syrus, sont venus à Rome de Syrie. L'orfèvrerie syrienne nous montre cette tradition naturaliste encore vivante à la fin de l'antiquité et assez puissante pour renouveler l'art chrétien.

« On sait que c'est la Syrie qui a osé pour la première fois représenter le spectacle tragique du Christ étendu sur la croix (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CROIX). Bornons-nous à remarquer que ce thème de la communion des apôtres, qui devait être adopté avec une si grande faveur dans l'art byzantin, figure d'abord sur des monuments dont l'origine syrienne est incontestable; la patène de Riha semble un des plus anciens, avec les miniatures célèbres de l'évangéliaire de Rossano (VI^e^ siècle), celles de l'évangéliaire de Rabula

9143-9144. — Croix de l'empereur Justin.
D'après *Römische Quartalschrift*, 1893, pl. XVI-XVII.

exécutées en 586 au monastère de Zagba, en Mésopotamie; enfin la patène de Stûma, qui présente le même sujet, date du début du VII^e siècle.

« Enfin, il est un dernier détail tout extérieur qui établit une parenté certaine entre les œuvres que nous venons d'examiner. Au revers de la plupart d'entre elles apparaissent des estampilles, au nombre de quatre ou cinq, appartenant à des types différents : une estampille arquée à base rectangulaire, avec un buste nimbé surmontant un monogramme; une croix couverte d'inscriptions; un rectangle orné d'un monogramme; un buste nimbé dans un cercle, dans un ovale ou dans un hexagone avec inscriptions. On a vu quelquefois dans ces cachets des marques de propriété. Or un texte hagiographique du VII^e siècle nous montre nettement qu'il s'agit de marques de contrôle analogues à celles qui sont en usage dans nos législations modernes [1]. Il est question d'un miracle par lequel une cargaison d'étain est changée « en argent premier « titre, dit à cinq cachets [2] », tandis que le plomb qui se trouvait sur le même navire n'est transformé qu'en « argent second titre [3] ». C'est ainsi que trois plats du trésor de Kerynia portent cinq poinçons, tandis que quatre marques de contrôle figurent au revers des deux plats de l'histoire de David, de la patène et du calice de Riha et sur la tige de l'éventail liturgique de Stûma [4]. »

IX. L'ORFÈVRERIE D'ÉGLISE. — Si, des usages de la vie publique ou privée, nous passons au mobilier ecclésiastique, nous rencontrons divers ouvrages d'une importance exceptionnelle. La plupart d'entre eux nous sont connus par une brève mention, une description; quelques-uns sont parvenus, dans un état de conservation plus ou moins parfait, jusqu'à nous.

Pendant les IV^e et V^e siècles, les gemmes ne sont employées qu'avec modération. Eusèbe mentionne en bloc les prodigalités de Constantin envers les églises de sa nouvelle capitale et envers celles d'Antioche et de Jérusalem; il ne décrit pas d'une façon utile pour l'archéologue cette multitude d'objets d'art : vases, croix, couronnes, couvertures de livres, faits de métal précieux enrichi de pierreries [5]. Le *Liber pontificalis* évoque ces générosités de Constantin, il ne nous dit rien de celles de ses successeurs non moins prodigues que lui. Pulchérie, fille d'Arcadius (414), offrit à l'église Sainte-Sophie un autel d'or gemmé [6]; Théodose II envoya à Jérusalem une grande croix d'or semée de pierreries [7]; Léon I^er (457-474) donna à son église des Blakhernes la robe dite de la sainte Vierge, placée dans une châsse d'argent [8]. A Saint-Démétrius de Salonique s'élevait un *ciborium* d'argent ciselé sur la tombe du martyr; cet édicule, de forme hexagonale, consistait en un pavillon clos à six colonnes surmonté d'une coupole au sommet de laquelle on voyait un globe crucifère orné de tiges de lis [9].

Le *Liber pontificalis* mentionne les présents adressés par l'empereur Justin I^er au pape Hormisdas, vers 519-523. Vases d'or et d'argent, couvertures d'évangéliaires, patène d'or, calices, etc., enrichis de gemmes. Ch. de Linas soupçonne que la célèbre *crux Vaticana* aura pu faire partie de ces présents, bien que Borgia, Bock et Em. Molinier préfèrent l'attribuer à Justin II [10]. Cette croix n'est peut-être pas plus belle ni plus parfaite que d'autres présents mais elle a sur eux l'avantage de nous être parvenue intacte. Elle est d'argent doré et ciselé, mesure en hauteur 0 m. 33 et en largeur 0 m. 25. C'est une croix pattée dont les branches presque égales s'élargissent vers les extrémités; une des faces est couverte de pierres précieuses, topazes, grenats, émeraudes, agates. C'est la face principale. La croix se compose de deux feuilles d'argent doré appliquées sur une âme en bois et clouées sur les côtés. Les deux faces sont dissemblables (fig. 9143-9144). Celle qui est couverte de pierreries en contient vingt-deux, serties dans des bâtes rectangulaires, les unes rondes, les autres carrées ou ovales; celle du bas est à facettes, peut-être un travail moderne. Les dix-huit perles sont traversées par un fil d'or. Quatre pendeloques sont attachées aux bras. Au centre du reliquaire, une relique de la vraie croix dans un médaillon d'or, rond et perlé renouvelé à une époque récente dans un style différent de l'ancien. Voici l'inscription :

> + *Ligno quo Christus humanum subdidit hostem*
> *dat Romæ Justinus opem et socia decorem.*

On peut croire que cette croix fut envoyée à Rome par l'empereur Justin II et que l'impératrice offrit le boîtier.

Le revers offre plus d'intérêt au point de vue de l'art. Cinq médaillons travaillés au repoussé et les rinceaux qui les unissent nous montrent, au centre, l'Agneau qui tient la croix sur laquelle il a versé son sang. Au pied, un médaillon montre le Christ nimbé tenant la croix et le livre; en haut, le Christ tient le livre et bénit. Dans les deux cas, le nimbe est crucifère. Aux extrémités des branches, se trouvent l'empereur Justin et l'impératrice Sophie couronnés et dans l'attitude de la prière. Cette face est bien conservée avec ses enroulements, ses palmettes qui marquent la transition de l'art romain à l'art oriental. L'ornementation, exécutée en relief, témoigne en faveur d'un orfèvre habile et encore maître dans son art. Quelle qu'ait été la destination primitive de ce joyau, il nous montre que l'orfèvrerie et la joaillerie à Byzance, au VI^e siècle, étaient en décadence.

Une curieuse anecdote nous apprend que « le jour de Pâques, 26 mars 593, l'impératrice Sophie, veuve de Justin II et l'impératrice Constantine, épouse de Maurice, offrirent à l'empereur une couronne de toute beauté. Celui-ci, après l'avoir admirée, en fit présent à l'église et la suspendit au-dessus de l'autel par trois chaînettes d'or semées de pierreries. La dévotion de Maurice déplut aux deux princesses et Constantine passa toute la journée en récriminations contre son mari [11]. » On suspendait donc des couronnes dans les églises. En effet, Paul le Silentiaire décrit des disques en argent ajouré qui supportaient les lampes coniques de verre à Sainte-Sophie; ils avaient l'aspect d'une couronne et on les suspendait aux voûtes avec des chaînes [12]. Paul le Silentiaire ajoute qu'il y avait par-

[1] Combefis, *Hist. hær. monothelitarum*, Parisiis, 1648, p. 640-641. — [2] Ὁ μὲν γοῦν κασσίτερος εὑρέθη μεταβληθεὶς εἰς ἀργύριον πρώτιστον τὸν καλούμενον πενταστράγιστον. — [3] Εἰς δεύτερον ἀργύριον. — [4] L. Bréhier, dans *Gazette des beaux-arts*, 1920, t. I, p. 178-186. — [5] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. I, c. XXXI, XLII; l. III, c. XXXVIII-L; l. IV, c. LVIII, *P. G.*, t. XX, col. 945, 955, 1098-1100, 1209. — [6] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. IX, c. I, *P. G.*, t. LXVII, col. 1592. — [7] Théophane, *Chronographia*, ann. 420. — [8] Zonaras, *Annales*, l. XIV, c. I. — [9] Texier, *Architecture byz.*, p. 135. — [10] S. Borgia, *De cruce Vaticana ex dono Justini Augusti in Parasceve majoris hebdomadæ publicæ veneration exhiberi solita commentarius*, in-4°, Romæ, 1779; F. Bock, *Die Kleinodien der heil. römischen Reiches deutscher Nation*, in-fol., Wien, 1866, p. 111-114, pl. XX, n. 27; *Annales archéol.*, t. XXVI, p. 23, 272-276; X. Barbier, *Antiq. chrét. de Rome*, Rome, 1864; le même, *Les souterrains et le trésor de Saint-Pierre du Vatican*, Rome, 1865; Ch. de Linas, *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, p. 374; E. Molinier, *Hist. gén. des arts appliqués à l'industrie*, in-fol., t. IV, Paris, 1901, p. 37-38; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, t. I, Milano, 1901, p. 529, 533, 554; A. de Waal, *Die antiq. Reliquiare der Peterskirche*, dans *Römische Quartalschr.*, t. VII, 1893, p. 244-262, pl. XVI-XVII. — [11] Theophanes, *Chronographia*, ann. 593. — [12] Ces objets reçoivent divers noms : δίσκος, στέφανος, κυκλος. *Descriptio S. Sophiæ*, vs. 401, 402, 405-411, 418-421.

fois deux disques superposés et qu'une croix lumineuse était repercée dans les cercles.

Le même auteur décrit un objet d'art célèbre, l'autel de Sainte-Sophie : « Ce meuble était de la plus grande richesse : en or, en argent, en pierreries de tout genre, en bois, en métaux, dit Cedrenus; tous les produits de la terre, de la mer et du monde entier concouraient à son établissement. Justinien réunit beaucoup de matières précieuses, et moins d'ordinaires; il liquéfia celles qui étaient fusibles, les réunit aux solides et donna à l'ensemble la forme d'une crédence aux éclatantes bigarrures [1]. » « Les arcs d'or de la table sainte, ajoute Paul le Silentiaire, retombaient sur des colonnes d'or; le soubassement était de même métal; l'éclat des pierres précieuses rehaussait l'ensemble [2]. »

Le *ciborium* de Sainte-Sophie était d'argent surmonté d'une croix d'or gemmée. L'ambon portait également une croix pesant 100 livres, chargée de grenats et de perles rondes. On se perd dans cette accumulation de richesses; une croix, à la taille de Notre-Seigneur, fut garnie d'argent doré et gemmé. Le mobilier du *sacrarium* comptait en évangéliaires, bassins, aiguières, calices, patènes, plats, 42 000 pièces, 36 encensoirs ou cassolettes, 100 couronnes, 7 croix, 2 chandeliers portatifs, des voiles, des courtines criblés de pierreries, cabochons, perles. On n'ajouterait rien en s'attardant à de plus longues énumérations.

En Occident, le trésor de Monza (voir ce nom) conserve quelques objets précieux qu'on peut croire, sur de bonnes raisons, offerts par la reine Théodelinde († 625) et de fabrication byzantine.

En Italie, les papes favorisèrent la décoration des basiliques, particulièrement à Rome, par des dons d'orfèvrerie pour la confection de laquelle ils utilisèrent surtout des artistes byzantins. Grégoire III (731-741) fit exécuter des pièces dont nous ne pouvons juger que par la mention qui en est faite; après lui, Zacharie, Étienne II, Paul et Étienne III, menacés par les Lombards, recoururent parcimonieusement au talent des orfèvres émigrés et de leurs élèves; après la défaite et la chute du roi Didier (774), Charlemagne livra aux papes les trésors du vaincu et Hadrien Ier (772-795), puis Léon III (795-816) donnèrent aux arts et surtout à l'orfèvrerie une vive impulsion. Le règne de ces deux papes fut marqué par une certaine activité artistique, non seulement on confectionne des vases et des bijoux, mais encore des statues, des bas-reliefs et certains membres d'architecture.

De même que Justinien avait prodigué l'or et les métaux à Sainte-Sophie, de même les papes s'efforçaient d'entasser les richesses dans Saint-Pierre. Ce que nous en savons, au point de vue du sujet qui nous occupe, n'est pas très important, car quand nous aurons dit que la porte du narthex, dans l'église, était entièrement revêtue d'argent et qu'elle avait été exécutée par les ordres du pape Honorius († 638), que Léon III y avait ajouté deux bas-reliefs d'argent doré et au-dessus un bas-relief d'argent, nous ne pouvons juger de la qualité du travail. Puis ce sont des lustres d'argent, des architraves plaquées d'argent et portant une statue d'or du Christ entouré de chaque côté par trois anges d'argent. Voici pour la nef.

Le sanctuaire était clos de tous côtés, tant sur le transept que sur l'abside, par quatre portes et par des grilles d'argent placées dans les entre-colonnements. Six colonnes d'argent doré, enrichies de sujets émaillés, accompagnaient la porte qui s'ouvrait sur le transept, en face de la grande nef. Au-dessus de cette porte s'élevaient, sur une poutrelle d'argent, trois statuettes revêtues d'argent doré et dont le visage était peint; elles représentaient le Christ entre les archanges Michel et Gabriel. Au-dessus de la porte qui, de l'autre côté du vestibule, s'ouvrait sur le sanctuaire, en face de la confession, on avait placé trois autres statuettes, celles de la Vierge, de saint André et de saint Jean l'Évangéliste, exécutées de la même manière. A l'entrée du vestibule, du côté droit, on voyait un bas-relief d'or reproduisant l'image de saint Pierre devant laquelle était suspendue une lampe d'or ciselée et rehaussée de pierres précieuses.

En sortant du vestibule, du côté de l'abside, on arrivait à la confession, petite chapelle basse construite au-dessus de la sépulture de saint Pierre. L'avenue qui y conduisait, pavée d'argent, était bordée de huit colonnes torses d'argent surmontées d'arcades de même métal. Les deux dernières de ces huit colonnes encadraient la porte d'entrée, devant laquelle étaient placés deux anges d'argent qui en paraissaient les gardiens. Cette porte à deux battants était d'or et enrichie de pierreries; le seuil et le linteau étaient également revêtus de lames d'or. Les parois de la confession étaient entièrement couvertes de bas-reliefs d'or reproduisant divers sujets. Le pape Hadrien avait fait placer près du corps de l'Apôtre un bas-relief d'or de grandes dimensions et du poids de deux cents livres. Léon III, qui pouvait disposer d'artistes plus habiles, fit refaire à nouveau ce bas-relief, en y ajoutant plus de vingt et une livres d'or. Le nouveau tableau reproduisait les figures du Christ, de sa Mère, des saints apôtres, Pierre, Paul et André, et celle de sainte Pétronille. On voyait encore, dans l'intérieur de la confession, un groupe d'or du Christ ayant à ses côtés saint Pierre et saint Paul. Le pavé était composé de plaques d'or. D'après les chiffres que donne le *Liber pontificalis*, les papes Hadrien Ier et Léon III avaient employé 1 254 livres de l'or le plus pur dans les différents travaux d'orfèvrerie pour l'ornement du saint lieu. Le pape Hadrien avait employé 1 328 livres d'or pour l'autel et pour la confession; en outre, il avait porté à 597 livres le poids des bas-reliefs ajoutés à l'autel, il restait donc 731 livres employées dans la confession. Si à ce poids on ajoute celui de l'or employé par Léon III, à savoir pour les portes 49 livres, pour le grand bas-relief 21 livres, pour le groupe et le pavé 453, on arrive au total de 1 254 livres pesant.

De chaque côté de l'entrée de la confession se trouvaient des degrés revêtus d'argent, par lesquels on montait dans l'abside, dont le sol était surélevé par rapport aux nefs et au transept.

Au fond de l'abside s'élevait le trône du pape, et de chaque côté, adossés au pourtour de l'hémicycle, les sièges des évêques et des prêtres qui assistaient le souverain pontife. Ces sièges, exécutés comme le trône en marbre blanc, étaient enrichis de sculptures et de mosaïques. En arrière des sièges s'élevaient des colonnes d'argent portant des arcades de même métal, auxquelles étaient suspendues des tentures de soie d'un grand prix. C'est peut-être entre ces arcatures et le bas des fenêtres que se trouvaient les bas-reliefs polychromes dont le pape Hadrien Ier avait enrichi l'abside.

Au-dessus de la confession, et sous le grand arc de l'abside, était érigé l'autel, que couvrait un riche *ciborium*. Le pape Hadrien fit refaire entièrement l'ancien autel, en fit dorer les bas-reliefs d'argent et y ajouta des bas-reliefs d'or reproduisant plusieurs sujets. Il employa dans ces différents travaux d'orfèvrerie 597 livres d'or et 136 livres d'argent.

Le *ciborium* d'argent que Grégoire le Grand († 604) avait fait élever au-dessus de l'autel à l'époque de la décadence de l'art, était déplacé à côté des nouvelles décorations dans le goût hellénique dont s'était enrichie la basilique; le pape Léon III transporta donc l'ancien

[1] *Hist. comp.*, in-fol., t. I, Paris, 1847, p. 386. — [2] *Descriptio S. Sophiæ*, vs. 335-337.

ciborium dans l'église Sainte-Marie *ad Præsepe*, et en fit faire un nouveau entièrement d'argent; il était composé de quatre colonnes portant quatre arcades qui soutenaient des pignons, dans les tympans desquels on voyait des bas-reliefs de grandes dimensions représentant divers sujets. Quatre figures de chérubins étaient placées sur les colonnes au-dessus du dais du ciborium et regardaient l'autel. Au-dessus de ce dais s'élevaient une croix d'argent et quatre candélabres dont les bougies étaient d'argent doré; quatre lampadaires en forme de couronne pendaient entre les arcades, fermées par des rideaux de soie.

L'orfèvrerie avait encore concouru à l'ornementation architecturale de quelques chapelles érigées dans la basilique de Saint-Pierre par les papes Hadrien et Léon. A l'extrémité du transept, du côté du Nord, le pape saint Damase avait fait disposer un vaste bassin pour l'administration du baptême, et le pape Symmaque avait élevé contre le mur, en arrière de cette cuve baptismale, un autel sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Ces constructions tombant en ruine, le pape Léon III éleva sous une voûte absidale un nouvel autel, qu'il fit revêtir d'argent. Une poutrelle jetée à travers l'arc de la voûte portait une arcade sous laquelle étaient placées trois statuettes; le tout était d'argent. Le baptistère fut également reconstruit; des colonnes de porphyre entourèrent un vaste bassin, une colonne fut dressée au centre, et l'on plaça au-dessus un agneau d'argent, de la bouche duquel s'écoulait l'eau qui alimentait le bassin.

L'ornementation de la chapelle dédiée sous le nom de la Sainte-Croix fut également confiée à l'orfèvrerie. L'autel, enrichi d'un parement d'argent, était érigé sous un ciborium à quatre colonnes, dans une petite abside décorée de mosaïque qui était ouverte sur le transept. Au-dessus de l'autel était suspendue une couronne d'or avec sa croix. En avant de l'abside on avait élevé quatre colonnes surmontées d'une poutrelle portant trois arcades sous chacune desquelles se trouvait une statuette. Toute cette décoration, ainsi que le ciborium, était d'argent.

A l'extrémité du transept, du côté du Midi, se voyait une porte qui conduisait à un oratoire construit par le pape Symmaque, sous l'invocation de saint André. Le pape Léon III y fit élever un autel avec un ciborium d'argent, cet autel était *miro decore ornatum*. De l'oratoire Saint-André on pénétrait dans un temple de forme circulaire dédié à sainte Pétronille. Le même pape y fit faire un autel d'argent décoré de peintures en émail.

Des décorations architecturales en orfèvrerie furent encore exécutées, sous les pontificats d'Hadrien Ier et de Léon III, dans un grand nombre d'églises de Rome et des environs, notamment à Saint-Paul-hors-les-Murs, au Latran, à Sainte-Marie-Majeure et ce sont invariablement des autels, des *ciboriums*, des portes, des colonnes, des arcades, etc.

Les vases sacrés sont énumérés avec complaisance dans le *Liber pontificalis*. Les plus précieux sont toujours les calices pour lesquels on emploie l'or pur et qu'on accompagne d'une patène; on rencontre aussi les calices ministériels, avec ou sans anses, également en or, avec une garniture de pierres précieuses, et qu'on ne pouvait manier qu'avec les deux mains. A l'occasion de son couronnement, Charlemagne donna un calice de 58 livres; un autre est mentionné qui était pourvu d'un couvercle et accompagné d'une patène du poids de 28 livres. Parmi les dons d'Hadrien Ier et de Léon III on trouve la mention de calices qui étaient suspendus entre les colonnes des nefs principales; on en comptait quarante à Saint-Paul-hors-les-Murs et soixante-quatre à Saint-Pierre. Les miniatures des VIIIe et IXe siècles nous ont conservé des exemples de cette décoration.

Après les calices, le nombre des croix est considérable. Parmi ces croix on en trouve mentionnées deux de l'or le plus pur et du poids de 13 livres, sculptées à jour, données aux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul pour être suspendues devant l'autel. D'autres croix d'or, en bien plus grand nombre, sont enrichies de pierres fines. Léon III fit exécuter trois crucifix d'argent d'un poids assez considérable. Rappelons en outre les couronnes d'or comme celles des trésors de Guarrazar et de Monza; Charlemagne offrit une de ces couronnes à Saint-Pierre le jour de son couronnement; elle pesait 55 livres, et Léon III offrit un évangéliaire dont la couverture d'or étincelait de pierreries.

L'orfèvrerie s'exerça avec le même succès sur les lampadaires. Les appareils d'éclairage exécutés en or ou en argent recevaient le nom générique de *pharus*, les uns suspendus, les autres portés sur un ou plusieurs pieds. Suivant la forme on les appelait couronnes, suspendues à des chaînes; *canthara cereostata* avec des coupes qui recevaient des bougies de cire; *phara cantara* avec des coupes pour brûler de l'huile; *canistra*, lampe en forme de corbeille; *gabata*, lampe suspendue devant des reliques; *delphini*, en forme de dauphins; *candelabra*, etc. (voir tous ces mots dans le *Dictionnaire*).

X. Orfèvres. — Chez les Grecs la profession de joaillier devait se confondre avec celle d'orfèvre. En dehors des lithoglyphes, qui gravaient camées et intailles, il existait des ouvriers polisseurs de gemmes. Phidias n'avait pas cru descendre en consentant à devenir joaillier et Aristophane met en scène un orfèvre, χρυσοχόος, qui montait les pierres fines. Plutarque énumère diverses industries pratiquées à Athènes, au temps de Périclès, on n'y trouve aucune mention d'orfèvres ni de joailliers. Au contraire, la division faite, sous Numa Pompilius, des artisans romains en corps de métiers, comprend les orfèvres. Eux seuls furent pendant longtemps capables de satisfaire le goût raffiné des matrones républicaines pour la bijouterie de luxe. Au jugement d'E. Saglio, il est probable que de bonne heure les banquiers romains, *argentarii*, détenteurs des métaux précieux, en fournirent à la fabrication ou se firent eux-mêmes entrepreneurs en faisant travailler les ouvriers libres et surtout des esclaves. Le nombre des orfèvres était grand. Verrès réunit à Syracuse, dans un vaste atelier, tous les orfèvres du pays, *artifices omnes cælatores ac vascularios* et les fournit d'ouvrage, pendant huit mois, à savoir la fabrication de vases d'or. On ne manque pas d'inscriptions mentionnant des orfèvres païens, nous ne ferons mention que d'un seul d'entre eux : Præcilius de Constantine, à cause de son tombeau et de son épitaphe.

En 1855, au mois d'avril, sur les indications des Arabes, la municipalité de Constantine, l'ancienne Cirta, faisait, à 50 m. en contre-bas de la vieille tour romaine du boulevard du Nord, rechercher une ancienne source thermale. Par grand hasard, les ouvriers reconnurent une sorte de terrasse abritée sous les stratifications; cette terrasse, martelée, ciselée, bouchardée, bien nette, était, sur sa face nord-ouest, garnie d'une balustrade de pierre travaillée et et de quelques marches bien apparentes, vestiges d'un escalier tournant lui donnant accès au milieu de broussailles, de figuiers et de cailloux roulés venus d'en haut. Tous se croyaient dans les bains tant cherchés, mais, le lendemain, un ouvrier entraîné par un éboulis glissa dans un caveau et sur un sarcophage. C'était une salle rectangulaire mesurant 5 m. × 3 m. et 3 m. de hauteur. Cette salle aux trois quarts détruite avait été disposée pour recevoir les restes d'une famille. Le couvercle du sarcophage portait une belle inscription dont la lecture décida de l'ouverture du sarcophage. L'orfèvre Lucius Præcilius Fortunatus prenait

soin d'avertir la postérité qu'il avait pratiqué son art avec probité, qu'il avait vécu loyal et charitable, ami du plaisir et d'une joie modérée; bon époux, il avait accompli sa centième année et composé son éloge funèbre; on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

*Hic ego qui taceo versibus meam vitam demonstro.*
*Lucem claram fruitus et tempora summa,*
*Præcilius, Cirtensi lare, argentariam exibui artem.*
*Fydes in me mira fuit semper et veritas omnis,*
*Omnibus communis ego : cui non misertus ubique?*
*Risus, luxuriam semper fruitus cum caris amicis,*
*Talem post obitum dominæ Valeriæ non inveni pudicæ*
*Vitam; cum potui gratam, habui cum conjuge sanctam.*
*Natales honeste meos centum celebravi felices.*
*At venit postrema dies, ut spiritus inania membra relin-*
*Titulos quos legis vivus mee morti paravi, [quat;*
*Ut voluit Fortuna; nunquam me deseruit ipsa,*
*Sequimini tales : hic vos exspecto; venite.*

Dans le sarcophage on trouva des ossements et quelques vestiges de tissus sur le corps et sous la tête.

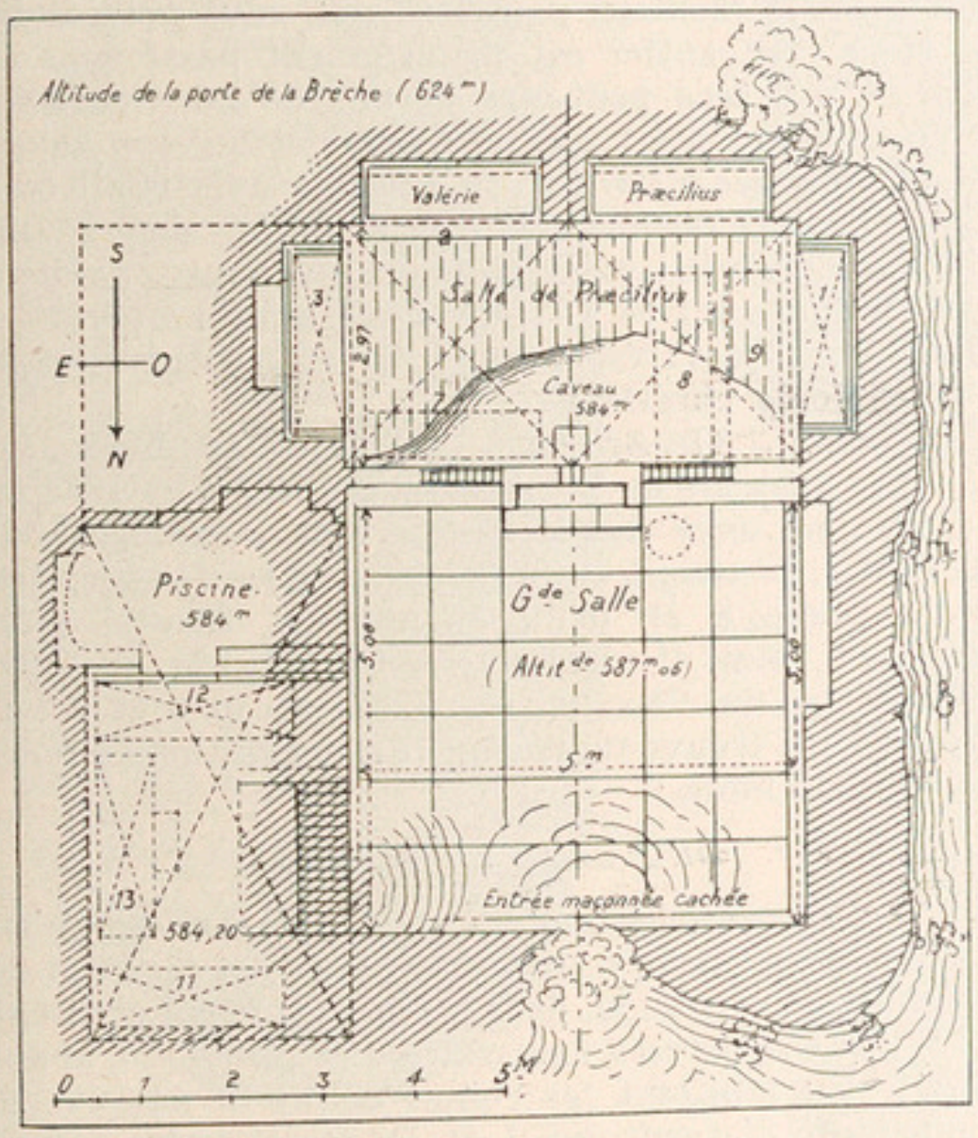


9145. — Plan du tombeau de Præcilius à Constantine. D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. 175.

La fresque qui se trouvait au-dessus du sarcophage, à demi-brisée, se voyait encore un peu, celle qui se trouvait au-dessus de la sépulture voisine était plus apparente; mais les terres et les débris des murs et des plafonds couvraient encore le sol et personne ne songeait à découvrir la belle mosaïque qui ornait le sol de cette pièce. Quand l'hypogée fut en partie déblayé, on s'aperçut que la mosaïque était en grande partie effondrée sous un deuxième caveau de dimensions pareilles à la première pièce (2 m. 97 × 5 m. et 3 m.). On découvrit alors successivement sept sarcophages, sans inscriptions, ne contenant eux aussi que des squelettes. Au-dessous des vestiges d'une murette on sentit un nouveau vide. C'était une troisième salle qui, une fois déblayée, mesurait 5 m. × 5 m. et un peu plus de 3 m. en hauteur; elle ne renfermait que des débris et son sol paraissait couvert d'un enduit très dur, concrétion formée par le suintement des voûtes et des murs et recouvrant une jolie mosaïque (fig. 9145).

Les plaques formant le dessin étaient comme enchâssées dans des guirlandes de feuillages très régulières et parfaitement adhérentes au béton qu'elles recouvraient, ce qui a fait penser à des copies apportées par morceaux.

Dans l'angle nord-est de cette salle, on retrouva un nouvel emmarchement en pierre qui conduisit à une quatrième salle située à 3 m. 30 en contre-bas de celle qui nous occupe. Cette salle de 6 m. × 3 m. et 2 m. 80 de hauteur avait ses murs à peu près dégarnis des peintures et des enduits qui l'avaient recouverte; trois beaux sarcophages la meublaient et, au fond, elle était ornée d'une sorte de piscine entourée d'une murette en marbre rose.

Sur l'un des arceaux du fond, peinte en noir, était une galère unirème avec ces mots IPOPOTAMIA NAVIS.

Jusqu'en 1859, ce *sepulcrum familiare* fut à peu près respecté, mais on ne poursuivit pas les recherches qui eussent peut-être abouti à la découverte d'une cinquième salle, entre les deux caveaux inférieurs. Il ne reste plus rien aujourd'hui de ce très curieux monument; pendant vingt ans cette petite nécropole fut odieusement outragée; les déblais du Coudiat Aty recouvrent définitivement les ruines [1].

Les inscriptions d'orfèvres chrétiens ne sont pas nombreuses; celle-ci a été lue à Sancta Maria Antiqua; elle date de la période 582 à 602 [2] :

*hic requiesci*T IN PACE YPOLITA VI...
ꟻ I I ARGENT · I CVM
*yp*OLITA VIXIT AN*nos*
*et u* NVM M IIII DEPO*sita*
*die*....D N MAV*ricio pp. aug*

A Carthage, sur un marbre brisé à droite et qui mesure 0 m. 28 × 0 m. 49, haut. des lettres 0 m. 035, on lit PAVLVS AVRIFES et au revers DEVSDEDIT. Cette inscription fut enlevée et remplacée par une dalle de *saouân*, brisée en dix-neuf morceaux où on lit [3] :

PAVLVS AVRIFES FI*delis in pace*
FELICISSIMA FIDELIS *in pace vixit annos*
FEBR IND.XIIII
PAVLVS INNO IN P
I

L'orfèvre Præcilius avait justifié son nom de *Fortunatus*, mis en acrostiche dans ses vers, la vie lui avait été douce, il était parvenu à l'opulence; tel n'était pas le cas de tous ses confrères. Beaucoup ne pouvaient travailler à leur art que si le client leur fournissait la matière première. *Scribit Quintus Mucius, si aurum suum omne paterfamilias uxori suæ legasset : id aurum, quod aurifici faciundum dedisset, aut quod ei deberetur, si ab aurifice ei repensum non esset, mulieri non deberi* [4]. La responsabilité de l'orfèvre envers le client qui lui confie un travail, par exemple une gemme à tailler, est définie par les jurisconsultes : *Si calicem diatretum faciendum dedisti, si quidem imperitia fregit, damni injuria tenebitur. Si vero non imperitia fregit, sed rimas habet vitiosas, potest esse excusatus. Et ideo plerumque artifices convenire solent cum ejusmodi materiæ dantur non periculo suo se facere* [5].

Une loi de Constantin le Grand (337) interdit aux ouvriers et aux artistes l'exercice de toute charge municipale dans leurs cités respectives, vu la nécessité de loisirs pour apprendre leur état, et afin qu'ils soient d'autant mieux disposés à s'y perfectionner eux-mêmes et à y instruire leurs fils : *Artifices artium brevi subdito comprehensarum, per singulas civitates mo-*

[1] Chabassière, *Note sur le tombeau de Præcilius à Constantine*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CCXXXV; 1902, p. 174-176. — [2] *Revue archéol.*, 1903, p. 325. — [3] Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2252, n. 19. — [4] Paul, au *Digeste*, l. XXXIV, tit. II, lex 34. — [5] Ulpien, au *Digeste*, l. IX, tit. II, lex 27, n. 18.

*rantes, ab universis numeribus vacare præcipimus : si quidem ediscendis artibus otium sit accomodandum, quo magis cupiant et ipsi peritiores fieri, et suos filios erudire : Architecti, laquearii, albarii, tignarii, medici, lapidarii, argentarii, structores, mulomedici, quadratorii, barbaricarii, scasores, pictores, sculptores, diatretarii, intestinarii, statuarii, musivarii, aerarii, ferrarii, marmorarii, deauratores, fusores, blattiarii, tessellarii, aurifices, specularii, carpentarii, aquæ libratores, vitriarii, eburarii, fullones, figuli, plumbarii, pelliones.*

Aux fabriques impériales d'armes étaient attachés des orfèvres damasquineurs, *barbaricarii*, ayant pour spécialité l'ornementation des casques et des jugulaires. Les textes mentionnent deux *fabricæ* en Orient: Antioche et Constantinople; trois en Occident : Arles, Reims et Trèves [1].

La condition des ouvriers employés à l'extraction des métaux précieux *aurileguli*, *metallarii*, était fort misérable; ces malheureux ne pouvaient quitter leur résidence sous aucun prétexte, la loi s'opposait à leur expatriation. L'or qu'ils versaient dans les caisses de l'État devait être à un titre déterminé par les règlements [2].

Pour saint Éloi (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce nom).

XI. L'INFLUENCE DES ORIENTAUX. — Si l'on se reporte à ce que nous avons dit touchant les colonies d'Orientaux en Occident (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2266-2277) on verra la place qu'il faut faire dans l'importation des modes et du luxe de l'Asie Mineure, de la Syrie, de l'Égypte. Tous ceux qui venaient de ces pays étaient dénommés « Syriens »; peu nous importe, ce qui nous intéresse c'est qu'ils appartenaient authentiquement à une population exotique qui fonda en Gaule des établissements nombreux et généralement prospères. De la Gaule, ils s'avancèrent jusque dans la Ire Belgique et en Grande-Bretagne. De Marseille, ils gagnent Lyon et, de là, s'étendent jusqu'à Trèves et jusqu'à Narbonne qui leur ouvre la route de l'Espagne. Dans l'intérieur du pays, on voit les Syriens à Bordeaux, à Arles, à Vienne, à Genève, à Besançon, à Orléans, à Paris. On ne s'étonne plus dès lors si les bijoux syriens et le goût asiate pénètrent partout. Car ce ne sont pas seulement des importations de marchandises : épices, vins, soieries, coton, papyrus, qui pénètrent à leur suite dans toutes les directions, ce sont aussi des croyances, des préventions, des habitudes qui se répandent et dont la fantaisie altérera le robuste bon sens des Occidentaux; enfin ce sont des étoffes précieuses, des ivoires, œuvres byzantines, coptes ou syriennes et surtout l'orfèvrerie dont Antioche était un des centres les plus actifs de fabrication. De là viennent bijoux, calices, cuillers, plats ronds appelés *missoria* ou disques (voir ce mot), décorés de scènes mythologiques qui feront place aux symboles chrétiens. « Ces œuvres d'argenterie syrienne se reconnaissent à des traits communs : relief obtenu au repoussé, emploi de l'or sur argent pour accuser certains détails, fidélité à la tradition du bas-relief pittoresque avec personnages et objets vus en perspective, objets de nature symbolique placés en exergue, poinçons de contrôle des fonctionnaires impériaux appliqués aux revers. Des œuvres qui présentent tous ces caractères, comme le bouclier dit de Scipion (Cabinet des médailles, IIe siècle, voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1185, fig. 3780), le bouclier de Valentinien (musée de Genève, fin du IVe siècle, voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1187, fig. 3783), le bouclier de Théodose de Madrid (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1178, fig. 3776) qui montre l'apparition du style monumental, paraissent sorties du même milieu que les célèbres plats du trésor de Kérynia (île de Chypre, voir *Dictionn.*, t. IV, col. 300, fig. 3623-3630) ou les patènes et calices d'Antioche (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 809, fig. 6529-6530). Ce sont des marchands syriens qui ont pu les importer en Gaule et il en est de même pour le *missorium* de saint Éxupère (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1180, fig. 3777; t. IX, col. 1406, où on voyait au centre une scène de chasse et sur le pourtour une pastorale [3]. »

XII. LES TRÉSORS D'ORFÈVRERIE. — Th. Reinach a signalé « l'utilité que présenterait la composition d'un *Corpus* de l'orfèvrerie chrétienne antérieure à l'époque byzantine proprement dite (VIIe siècle). C'est là, disait-il, un terrain d'études qui intéresse à la fois l'histoire de l'art, celle de la religion et celle de la civilisation; il est si mal défriché que les appréciations les plus divergentes ont cours sur l'âge de bon nombre des monuments de cette classe publiés jusqu'à présent dans le *Manuel d'archéologie chrétienne*, de dom Leclercq, le meilleur peut-être que nous possédions, le sujet tout entier est prudemment passé sous silence [4]. » Il sera peut-être permis de faire observer qu'un *Manuel* n'est pas un *Corpus* et qu'en y consacrant 70 pages à l'orfèvrerie l'auteur avertissait qu'il reprendrait ce résumé avec plus de détails dans le *Dictionnaire*. Ce n'est pas cependant que nous songions à entreprendre ici ce *Corpus*, nous nous bornerons à décrire quelques trésors d'un intérêt exceptionnel pour l'archéologie chrétienne.

1° *Trésor d'Aïn-Zirara.* — A 8 km. d'Aïn-Beida, sur la route nouvelle de Tébessa, on découvrit en 1884 un édifice dont deux chapiteaux portent le monogramme du Christ. Le temple est à peu près entier à l'exception d'une colonne et deux chapiteaux. L'autel était circulaire, mais il n'existe plus, il subsiste quelques colonnettes du *ciborium* et un chapiteau tout à fait grossier. On trouva un fragment d'inscription en relief portant les mots :

DEO LAVS ET GLORIA

L'état de conservation de la basilique était tel qu'on lança le projet de la transporter pierre par pierre et de la rebâtir à Aïn-Beida, dont les habitants consentirent à fournir les corvées nécessaires; ce projet fut abandonné. En fouillant les ruines on fit la découverte d'une boîte d'argent que J.-B. De Rossi désira acquérir pour les collections de la bibliothèque Vaticane; son intention ne fut réalisée que grâce à la générosité du cardinal Lavigerie. Nous avons déjà décrit les dispositions du trésor (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1107-1109, fig. 2692), ici nous ne parlerons que du coffret, *capsella*, d'argent trouvé dans le *loculus*.

Sur les deux faces des parois elliptiques sont résumées deux scènes solennelles spéciales aux mosaïques ainsi qu'aux peintures des absides. D'une part, sur le rocher mystique, s'élève le *signum Christi*, en forme de X. De là sortent les quatre fleuves du paradis auxquels se désaltèrent le cerf et la biche (fig. 9146). Deux palmiers, figurant la Palestine et la Terre promise, terminent l'extrémité latérale de cette scène, car les deux édicules contigus aux palmiers représentés sur la partie courbe de la *capsella* appartiennent à la scène de l'autre face. Là, huit brebis sortant de ces édicules convergent vers l'Agneau divin, qui se tient au milieu, posé sur ses pieds, tandis que derrière son dos s'élève la croix de forme dite latine [5].

[1] *Code Théodosien*, l. X, tit. XXII, lex 1; *Code Justinien*, l. XII, tit. XXIV, lex 7. — [2] *Code Théodosien*, l. X, tit. XIX, leges 5, 6, 7, 9, 12, 15. — [3] G. Huisman, *A travers l'art franç. L'art en France des invasions barbares à l'époque romane*, p. 36-37. — [4] Th. Reinach, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1921, p. 429. — [5] Sur la figure, on voit six brebis et non huit parce que les deux dernières qui sortent des édicules se trouvent sur les parties courbes des deux côtés qui ne sont pas visibles sur le dessin.

Ces deux scènes sont un résumé de celles qui, plus ornées et plus complètes, se voient dans les absides des anciennes basiliques et dont la signification est bien connue. Saint Paulin de Nole a écrit sur ces sources jaillissantes les vers suivants :

*Petram superstat ipsa petra Ecclesiæ*
*De qua sonori quatuor fontes meant*
*Evangelistæ viva Christi flumina* [1].

Mais dans toutes sortes d'œuvres figurées de l'ancien art chrétien, le Christ, *petra Ecclesiæ*, est représenté sur la pierre *de qua fontes meant*, sous forme de figure humaine ou d'agneau symbolique. Quelquefois sur la montagne sacrée s'élève la croix, comme dans les mosaïques des absides de Saint-Clément et du Latran, imitations de prototypes plus anciens [2]. Jamais on n'a vu sur pareille scène le monogramme du nom sacro-saint [3]. Celui-ci, sur la *capsella*, a été substitué à la place de la figure du Christ et de sa croix; mais sa forme est toute différente de celle qu'il a adoptée sur les chapiteaux et leurs tailloirs. Le monogramme de la *capsella* n'est pas de la forme hybride et altérée gréco-latine, mais de la forme primitive et purement grecque, dite constantinienne. La volute du P grec est ouverte et incomplète. Les pointes aux extrémités des branches sont ondulées et recourbées, comme dans les monuments romains où l'on observe une certaine imitation de la calligraphie damasienne. Malgré cela tout ce qui va suivre prouve qu'elle n'est pas de fabrication romaine mais indigène, de la terre même qui l'a gardée et rendue au jour.

En effet, les archéologues de l'Algérie ont constaté

9146. — La *capsella argentea africana*. D'après une photographie.

que les brebis ici figurées sont de la race ovine qui domine en Tunisie, avec la queue terminée par un gros flocon, particularité caractéristique de ce type. Nous trouvons aussi dans le couvercle d'autres indices qui rattachent cet objet sacré au sol et à l'art africains. Les brebis sont au nombre de huit, diminutif du nombre douze solennellement consacré dans cette scène, lorsqu'elle est complète dans les absides et dans les différents genres de monuments iconographiques. Les deux dernières de chaque côté sortent

[1] S. Paulin, *Epist. ad Severum*, XXXII, 10; cf. J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 191. — [2] Cf. J.-B. De Rossi, *Musaici cristiani :* Saint-Clément. Dans la fresque qui se voit sur un cubicule du cimetière de Calliste, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 12, qui est peut-être le plus ancien exemple de la scène des cerfs venant se désaltérer à la quadruple source, le sommet du rocher est mutilé et nous ignorons le symbole qui y était représenté. Sur le sceau tunisien (voir *Dictionn.*, t. I, col. 641, fig. 116) des premières années du Ve siècle, la croix est plantée sur le rocher. — [3] Sur un sarcophage de Ravenne (Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, pl. CCCLXXXIX) la croix monogrammatique s'élève sur la montagne des quatre fleuves; mais ici les cerfs sont remplacés par des paons, et ils ne se désaltèrent pas; ils sont placés dessus, aux côtés de la croix.

de deux édicules voûtés, soutenus par des colonnes et offrant une grande ressemblance avec le lampadaire de bronze bien connu d'Orléansville (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1209, fig. 6742). Ces deux édicules symbolisent, comme cela est expressément écrit dans les mosaïques, les deux cités HIERVSALEM et BETHLEEM et les deux peuples destinés à former le troupeau du Christ : les Israélites et les gentils. Au milieu se tient et domine l'Agneau divin adossé à la croix de forme ornementale. C'est ainsi que saint Paulin, au commencement du Ve siècle, a dit, à propos de l'abside de la basilique de Fondi, *Sub cruce sanguinea niveo stat Christus in agno Agnus* [1]. Dans la mosaïque de Saint-Clément, qui reproduit avec quelques modifications d'anciens types la scène des cerfs accourant aux eaux, qui jaillissent de la montagne sainte au pied de la croix, occupe le centre de la conque absidale. Dans la zone inférieure de l'hémicycle, les brebis qui sortent en deux files des cités mystiques s'avancent vers le monticule où trône l'Agneau divin. Si nous recomposons dans cet ordre, l'une sous l'autre, les deux faces des parois elliptiques de la *capsella* et si nous complétons les scènes, réduites par suite du manque d'espace, nous aurons dans son entier la disposition et la représentation d'une mosaïque absidale, composition dont aucun autre exemple et aucune trace n'avaient apparu jusqu'alors en Afrique. C'est ce que va achever d'établir l'étude du couvercle.

On y voit représenté en pied un martyr, désigné comme tel par une couronne gemmée de laurier qu'il tient entre ses deux mains, comme le font les apôtres et les martyrs dans un grand nombre de monuments de l'ancien art chrétien. Dans le haut, la main divine sortant des nuages tient et dépose sur la tête du saint la couronne, récompense de la vie éternelle, telle aussi qu'on la voit au sommet des absides des basiliques ornées de pareilles compositions iconographiques. Le martyr est vêtu d'une tunique et d'un pallium, ornés d'un double rang de points. Le manteau, parsemé de petits groupes de lignes gravées en creux, semble être velouté; la tunique est bordée d'une frange brodée en forme de feuilles de laurier. Aux pieds du martyr jaillissent les quatre sources des fleuves du paradis; à ses côtés brillent deux cierges sur des candélabres de forme très simple montés sur des trépieds. Cette particularité vaut qu'on s'y arrête.

La représentation des cierges allumés et des candélabres, aux côtés des saints et des défunts admis au paradis dans la compagnie des saints, pouvait être regardée comme propre aux peintures des cimetières de Naples exécutées au Ve siècle. Dans le cimetière de saint Gaudiosus, évêque exilé d'Afrique pendant la persécution des Vandales contre les catholiques, débarqué aux rivages de la Campanie vers 439, mort et enseveli à Naples en 465 ou 468, on voit dans un *arcosolium* le jeune Pascentius accueilli par saint Pierre (S PETRVS) et par un saint anonyme (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 665, fig. 4876). La scène est comprise entre deux candélabres presque identiques à ceux de notre *capsella*. Le sigle S̄ qui précède le nom de l'Apôtre est un indice suffisant d'une époque non antérieure à celle du saint évêque africain. Dans le cimetière de Saint-Janvier, trois *arcosolia*, environ du Ve siècle (voir NAPLES) sont ornés de figures d'orantes placées entre des candélabres ou simplement entre des cierges (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 709), il faut surtout remarquer parmi celles-ci la peinture qui représente le martyr éponyme du lieu, désigné par l'épigraphe de la formule dédicatoire :

SANCTO MARTYRI IANVARIO

en attitude d'orant et la tête ceinte du nimbe avec le monogramme A☧ω entre deux femmes : COMINIA et NICATIOLA INFANS; orantes elles aussi et admises dans sa compagnie. Les candélabres ne sont pas derrière les deux femmes, mais près du saint, en signification de l'honneur qui lui est spécialement dû et rendu. Loin de Naples, nous trouvons quelques exemples de semblable représentation sur les marbres d'Aquilée (voir ce nom) et un seul à Rome, dans le musée du Latran, pilier XIV, 44, où la jeune BESSVLA est figurée entre deux candélabres et deux bustes de saints (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1618, fig. 2936). Cet unique exemple de pareille scène dans le nombre si élevé des monuments d'iconographie chrétienne à Rome est un indice de son caractère exceptionnel et étranger. Le rare et exotique surnom de la défunte nous engage à en chercher l'origine loin de Rome. *Bessula* fut un surnom usité en Afrique et nous en avons des exemples au Ve siècle [2]. Et vraiment nous pouvons démontrer aujourd'hui que la représentation des saints et des fidèles défunts, au paradis, placés entre des candélabres et des cierges ardents, fut usitée d'une manière tout à fait spéciale en Afrique, d'où quelques exemples se sont répandus dans divers pays, et c'est de là que cet usage doit être venu à Naples en même temps que l'arrivée des exilés africains sur les rivages de la Campanie, au Ve siècle.

Sur la face d'un sarcophage de Tébessa (Numidie) sont représentés trois fois les deux candélabres aux côtés des figures, c'est-à-dire près de l'orante, près d'un personnage qui tient dans sa main droite le volume et aux côtés d'une femme assise sur un trône avec un casque sur la tête, personnification de Rome [3]. La représentation de cette sculpture offre un caractère de rite ou symbolisme moitié religieux, moitié civil [4]. On voit un caractère religieux dans un buste entre deux candélabres, le tout sculpté, trouvé à Guelma (Numidie proconsulaire) [5]. Sans nul doute est religieux aussi le caractère des mosaïques dont nous allons parler. A Tabarka, on a mis à jour des tombes couvertes de plaques ornées de mosaïques, environ du IVe ou Ve siècle. Sur l'une, au-dessous des mots PELAGIVS IN ☩ PACE, est représenté un défunt priant entre des fleurs et des oiseaux, c'est-à-dire dans le paradis. Deux apparences de pilastres aux côtés de la figure ont été prises par les premiers observateurs pour les supports d'un siège [6]. Mais en les comparant aux autres mosaïques du même temps et du même lieu, il est devenu évident que ce sont des cierges brûlants fixés sur des pieds [7]. Sur la tombe de CRESCONIA INNOCENS IN PACE est figurée la défunte priant entre quatre colombes, symboles des esprits bienheureux, et deux grands cierges fixés sur des tiges de trépieds [8]. Des cierges brûlants et ornés, également posés sur des petits trépieds, sont figurés en mosaïques aux côtés du A☧ω et entre des fleurs sur un troisième tombeau contigu au précédent [9]. A Sfax, dans la Byzacène, on a exploré un cimetière dont les tombes

[1] S. Paulin, *Epist. ad Severum*, XXXII, 17. — [2] V. de Vit, *Onomasticon*, au mot *Bessula*. — [3] *Recueil des notices de la Soc. de Constantine*, t. XIV, 1870, pl. IX. — [4] Voir le calendrier de 354, la personnification d'Alexandrie entre deux amours tenant des flambeaux, *Dictionn.*, t. II, col. 1838, fig. 2010. — [5] Delamare, *Exploration de l'Algérie. Archéol.*, p. 182. — [6] Poinssot, Rebora et Duchesne, dans *Bull. trim. des antiq. afric.*, 1884, p. 128-130; *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1883, p. 202; J. Schmidt, dans *Ephem. epigr.*, t. V, p. 425, n. 825; A. Héron de Villefosse, dans *Revue de l'Afriq. franç.*, 1887, p. 400, pl. VII. — [7] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1884, p. 47. — [8] Delattre, dans *Bull. trim. des antiq. afric.*, 1885, p. 9, pl. III; Héron de Villefosse, *op. cit.*, pl. VI, n. 1. — [9] Delattre, *op. cit.*; Héron de Villefosse, dans *Revue de l'Afrique franç.*, 1887.

contenaient une grande quantité de monnaies de l'époque constantinienne. Quelques-unes de ces tombes étaient couvertes de mosaïques ornées d'inscriptions et de figures comme celles de Tabarka. Sur l'une, au-dessous de l'épigraphe *r* OGATA VI*xit* ANNIS IIII M : XI.O*(ras)* SI. DORMIT IN PACE ☩☩, on voit l'image de la défunte en attitude d'orante entre deux cierges brûlant [1]. Nous ne devons pas croire fortuites la coïncidence et ressemblance de pareilles représentations sur des monuments dispersés dans les diverses provinces de l'Afrique romaine (Proconsulaire, Byzacène, Numidie), avec celle qui est si remarquable sur le couvercle de la *capsella* d'Aïn-Zirara. Il est évident que ce genre de groupe et de symbolisme fut très usité en Afrique et peut-être y fut-il conçu pour la première fois.

Ces candélabres et ces cierges, au point de vue du fait matériel de leur représentation, sont non seulement des réminiscences, mais encore des images réelles et exactes des flambeaux, *ceriolaria*, et des luminaires allumés en signe d'honneur civil aux côtés du livre des décrets impériaux et, dans l'ordre des rites religieux, sur les sépultures, dans les sanctuaires des martyrs, enfin sur les dépouilles et tombes de tous les fidèles. Mais la simple réminiscence matérielle et réelle ne suffit pas pour expliquer la présence des candélabres et des cierges dans les compositions d'iconographie chrétiennes ci-dessus décrites. En effet, ils ne sont pas figurés dans des scènes de la vie terrestre, ni brûlant près des tombeaux, mais dans le paradis, où les âmes des défunts, en attitudes d'orantes, sont admises parmi les esprits bienheureux. Sur l'une des pierres d'Aquilée qui retrace cette scène, les étoiles brillent avec le monogramme ☧ sur la tête du défunt, représentation manifeste du ciel. Dans notre *capsella*, les candélabres sont aux côtés du mont mystique, d'où sort le *quadrifluus amnis* comme l'appelle Prudence en décrivant le paradis [2] et de la main divine descend sur la tête du martyr la couronne, récompense de la vie éternelle. Toute la composition est de la plus haute conception symbolique, par conséquent les candélabres doivent avoir une signification en rapport avec pareille conception. Il n'est pas difficile d'en pénétrer et d'en exposer le sens mystérieux. Les cierges et toute sorte de luminaire dans les funérailles des fidèles et dans le culte des saints furent employés comme signe non seulement d'honneur, mais aussi de joie et comme symbole de la foi qui illumina leur chemin de la terre au ciel et à la gloire de la patrie suprême : *ad significandum lumine fidei illustratos sanctos decessisse et modo in superna patria lumine gloriæ splendescere* [3]. Les candélabres brûlant — *duo cerofara luminosa* — aux côtés d'une *memoria* du protomartyr Étienne en Afrique sont considérés comme le symbole de la lumière de la foi chrétienne [4]. Les martyrs eux-mêmes, couronnés de laurier, vêtus d'un magnifique manteau, étaient appelés les candélabres du temple éternel et du paradis arrosé par les eaux mystiques [5].

*At domini testes sacrato sanguine loti*
*Vertice laurigero sidera celsa petunt,*
*Quos toga pacifico vestit præfulgida cultu*
*Regalique ambit purpura clara peplo.*
*Hos ceu fructiferas florens paradisus olivas*
*Irriguo vitæ jugiter omne rigat.*
*Hi sunt æterno candelabra fulgida templo.*

Nous pouvons appliquer littéralement ces vers au martyr de la *capsella* africaine qui se tient debout, couronné de laurier, sur les eaux jaillissantes de la vie, entre les candélabres ardents du temple éternel. Le symbole des candélabres est joint par le poète Florus à celui des oliviers par allusion à l'Apocalypse, c. XI, ℣. 4 : *hi sunt duo olivæ et duo candelabra*. Florus est né au VIII^e^ siècle et a écrit au IX^e^; mais ses poésies sont riches en réminiscences des monuments iconographiques chrétiens des siècles antérieurs. C'est pourquoi le témoignage de ses vers n'est pas hors de propos.

Ce qui, dans la *capsella* africaine, s'éloigne entièrement des types habituels de l'iconographie chrétienne et nous paraît sans exemple, c'est la position

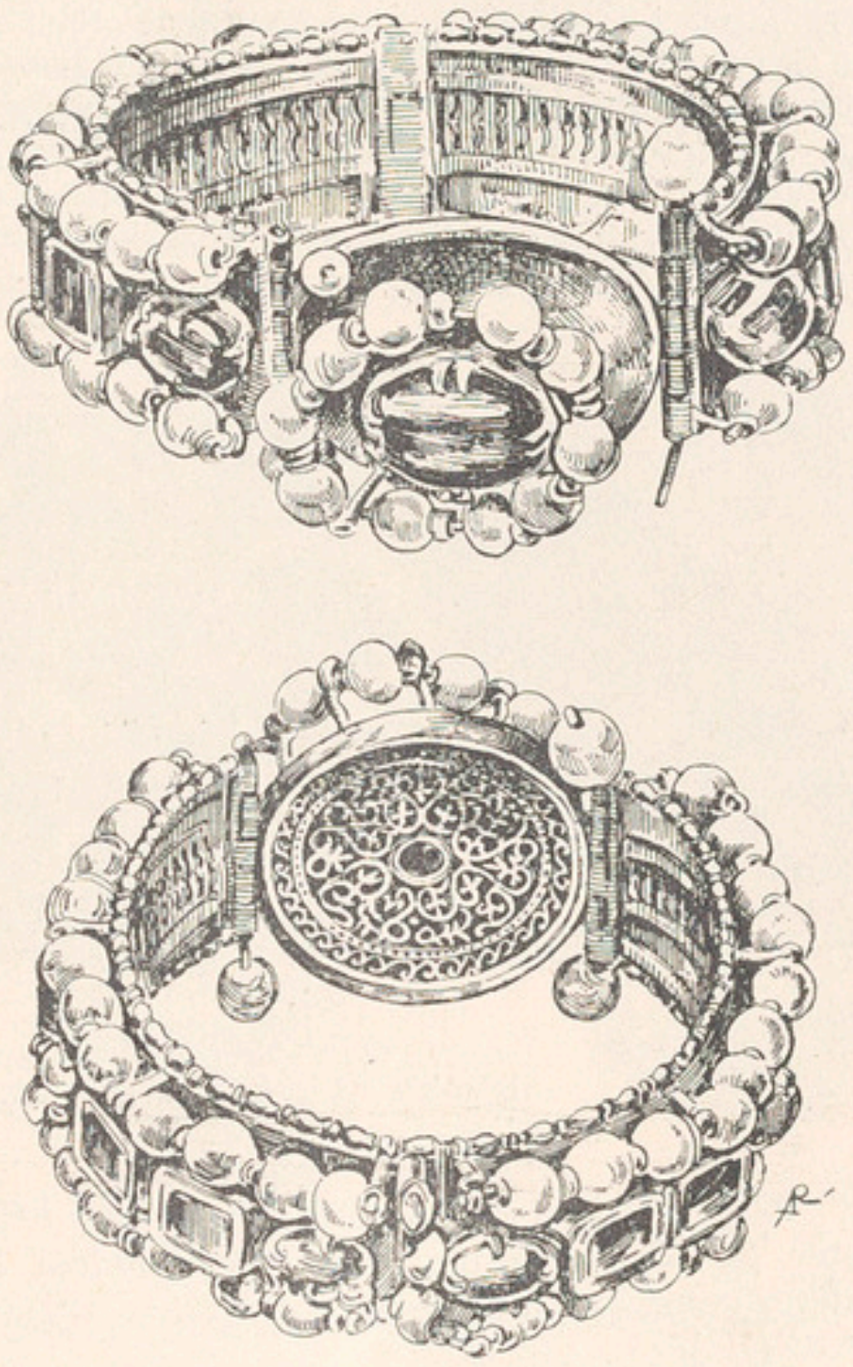

9147. — Bracelet du trésor de Shâkh-Abâda.
D'après W. Dennison et Ch. Morey,
*Studies in eart christian and roman art*,
1918, part. II A, *Gold Treasure*, pl. XLIX.

du martyr placé sur le centre du mont sacré au-dessous des sources des quatre fleuves du paradis. Cette position est réservée à Jésus-Christ qui, en réalité, est toujours représenté à cette place sous la figure humaine ou sous forme de l'Agneau symbolique, ou les insignes de sa croix et de son nom, comme sur la face de la *capsella*. La raison de cette singularité n'est autre, probablement, que l'étroitesse du champ accordé à l'artiste qui a voulu, sur les parois elliptiques aussi bien que sur le couvercle, imiter les mosaïques et les peintures des absides; mais l'espace restreint du couvercle l'a obligé à résumer l'ensemble de la composition et à la réduire à la seule figure qui, par rapport au sujet et à la destination de la *capsella*, était la principale. Dans la composition complète, le Sauveur aurait dû se tenir au centre, sur le rocher mystique et sur les sources du *quadrifluus amnis*, avec les saints à ses côtés et près d'eux les candélabres, suivant le type symbolique habituel en quelque sorte aux Africains. L'auteur de la *capsella* a donné la

[1] Vercoutre, dans *Rev. archéol.*, 1887, t. II, p. 183, n. 6. — [2] Prudence, *Cathemerinon*, l. III, vs. 103-105. — [3] S. Jérôme, *Adv. Vigilantium*, c. XIII. — [4] *De mirac. S. Stephani*, l. II, II, 4, *P. L.*, t. XLI, col. 846. — [5] Florus de Lyon, *Hymnus in natale S. Johannis et Pauli*, vs. 37 sq., dans Dümmler, *Poet. lat. Med. Aevi*, t. II, p. 542.

préférence à l'image seule du martyr dont les reliques devaient y être renfermées; il l'a placée sur la montagne sacrée et de plus, *præter ordinem*, sur les sources de la vie éternelle. Le martyr est dépourvu de tout signe distinctif capable de nous faire connaître son identité et sa dignité. Mais, dans la composition complète, l'épigraphe métrique inscrite, suivant l'usage solennel, sur la zone inférieure, devait donner le nom ou les noms des saints honorés dans le temple et représentés dans l'abside.

La technique est d'une facture soignée et minutieuse, et outre le travail au repoussé pour obtenir le relief, les accessoires des figures, comme les flocons de laine des brebis, le pelage des cerfs, les bordures des vêtements du martyr, la broderie de la frange qui borde sa tunique, le velouté de son manteau, sont tracés et exécutés au pointillé, en petits traits et ciselures d'un travail plus délicat que celui des cassettes d'argent trouvées à Grado. Le style, l'absence du nimbe pour le martyr et pour l'Agneau, le monogramme ☧ sur la colline, tout cela convient aux premières années ou aux premières dizaines d'années du v^e^ siècle [1].

2° *Trésor de Shâkh-Abâda.* — Cette localité se trouve sur l'emplacement de l'ancienne Antinoë (voir ce nom) sur la rive est du Nil, en face de Ashmounain; le trésor qui s'y trouvait enterré a été découvert en 1909 et publié en 1918. Plusieurs des objets de ce très riche trésor étaient recouverts de sable, consistant en particules rougeâtres semblables à des pierres à briquet qui adhéraient fortement aux pièces elles-mêmes. Il est probable que celles-ci furent cachées à l'époque de la conquête arabe, vers le milieu du VII^e^ siècle. Tous les objets trouvés sont en or, sauf une statuette; les joyaux sont ceux qui étaient d'un usage courant dans l'antiquité et d'une extrême richesse avec leur garniture d'émeraudes, de saphirs, de perles, d'améthystes, de pâtes de verre et de mères-perles. On ne peut entreprendre ici la description et le classement de cette multitude de pierres de couleurs, de formes si variées, dont on trouvera la figuration dans l'album qui leur est consacré par Walter Dennisen, *A gold treasure of the late roman period from Egypt*, dans *Studies in east christian and roman art*, in-4°, New-York, 1918, p. 89-175. Rappelons les médaillons d'or d'une grandeur inusitée, sertis dans de larges et somptueuses montures d'or et dont les plus récents sont de Justin II († 578), mais ils sont dépourvus d'incrustations. On peut les comparer avec les médaillons conservés à Paris et à Vienne, notamment avec ceux d'Honorius et de Galla Placidia (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 255, fig. 4850). Nous avons donné un médaillon d'or du poids de 170 grammes, au diamètre de 0 m. 117, dont le médaillon central représente l'annonciation (diamètre 0 m. 058) et le revers représente le miracle de Cana avec ces mots +ΠΡΩΤΑ CYMIΩN +, c'est-à-dire πρῶτα σημείων; rappel de ce que dit saint Jean (II, 11) : ἀρχὴν τῶν σημείων (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 26, fig. 4775).

Ce trésor extraordinaire renfermait plusieurs bijoux, non moins splendides, qui désormais doivent prendre place au premier rang dans l'histoire de l'orfèvrerie gemmée byzantine, entre autres un large collier pectoral, avec une rangée de pendeloques, des pendants d'oreilles à triples pendentifs, grands et larges comme trois doigts, incrustés de grenats; un énorme bracelet aussi incrusté de verroteries grenat. Devant une pareille profusion de richesses, il n'est pas même possible de faire un choix parmi les illustrations qui déborderaient le cadre du *Dictionnaire;* nous ne donnerons que ce bracelet (fig. 9147). Il convient d'observer que ces bijoux d'or gemmés sont de fabrication vraisemblablement égyptienne, mais n'ont aucun rapport ni comme conception artistique, ni comme technique avec le *cloisonnage rapporté et soudé* que nous verrons pratiqué dans les objets sassanides et dans ceux du tombeau de Childéric.

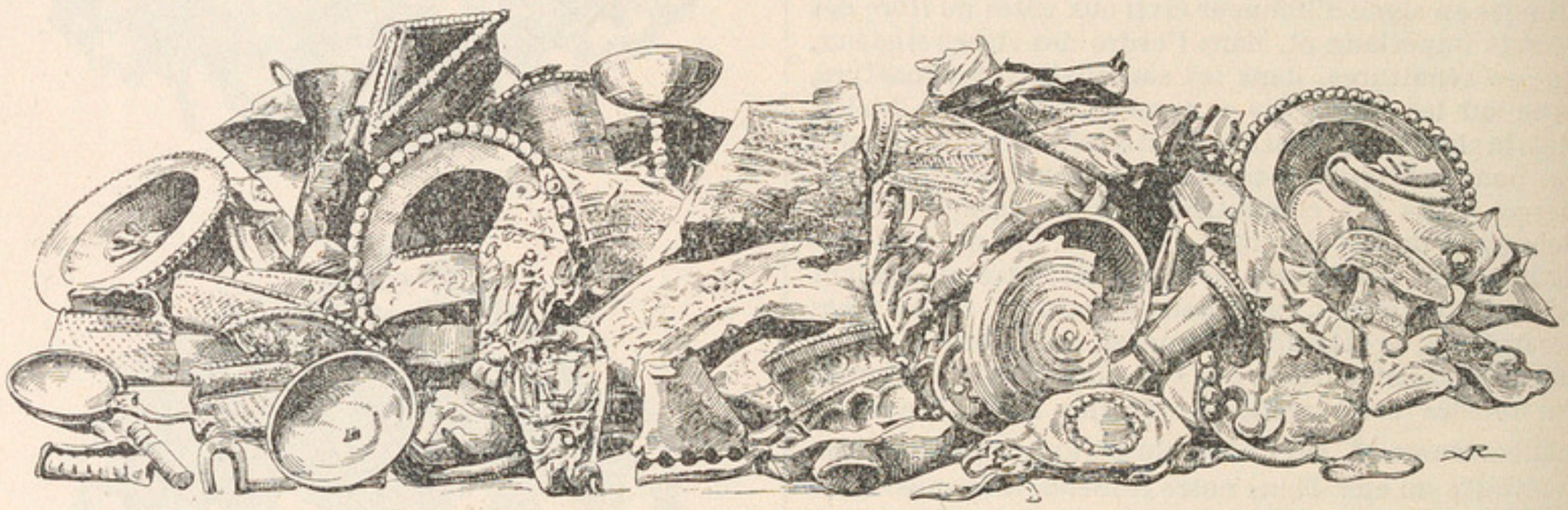

9148. — Trésor de Traprain Law (Écosse) tel qu'il fut trouvé.
D'après Alex. O. Curle, dans *Soc. of antiq. of Scotland*, 1923, pl. IV.

3° *Trésor de Traprain Law.* — Au mois de mai 1919 une importante découverte fut faite en Écosse : un trésor d'orfèvrerie. Le lieu est une colline dite *Traprain Law*, située à vingt milles (environ 36 km.) à l'est d'Édimbourg entre la chaîne de Lammermoor et la mer ou, plutôt, le grand fjord appelé Firth of Forth. Cette colline était alors la propriété de sir A.-J. Balfour; elle était flanquée, du côté tourné vers la mer, par une ligne de fortifications antiques, dont il subsiste de nombreux vestiges. Il y a eu là un établissement indigène d'une certaine importance, peuplé pendant une longue suite de siècles. Des fouilles fructueuses y furent commencées en 1914; interrompues par la guerre, reprises en avril 1919, elles aboutirent à l'heureuse trouvaille que nous allons décrire après que le pic d'un ouvrier eut révélé, à une trentaine de centimètres sous le niveau du sol actuel, la cachette renfermant le trésor [2].

Cette cachette consistait en une fosse large de deux pieds, profonde d'environ autant, dont le fond avait été grossièrement pavé de quelques lourdes pierres. Le trésor y avait été déposé hâtivement, à même le sol, sans aucune enveloppe protectrice (fig. 9148). Il se trouvait, au moment de sa découverte, dans un état

[1] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887; *La capsella argentea africana*, in-fol., Roma, 1889. — [2] Nous citons le résumé présenté par Th. Reinach.

de déformation lamentable, comme on peut s'en rendre compte par le dessin que nous donnons ici. Ce n'était qu'objets tordus, écrasés, cassés, aplatis, défoncés à coup de hache et de marteau, agglutinés les uns aux autres par un *magma* de terre, de rouille et de soufre. L'ensemble présentait l'aspect d'un conglomérat confus, recouvert d'une patine d'un gris brun foncé, qui laissait parfois à peine entrevoir la nature métallique des pièces. Il a fallu de longs et patients efforts, des soins minutieux pour isoler, rapiécer et nettoyer les divers éléments composant le trésor, les débarrasser de leur manteau sulfureux, combler discrètement les brèches les plus gênantes et rendre, autant que possible, à chaque ustensile sa forme et son aspect primitifs. Encore a-t-on dû constater que

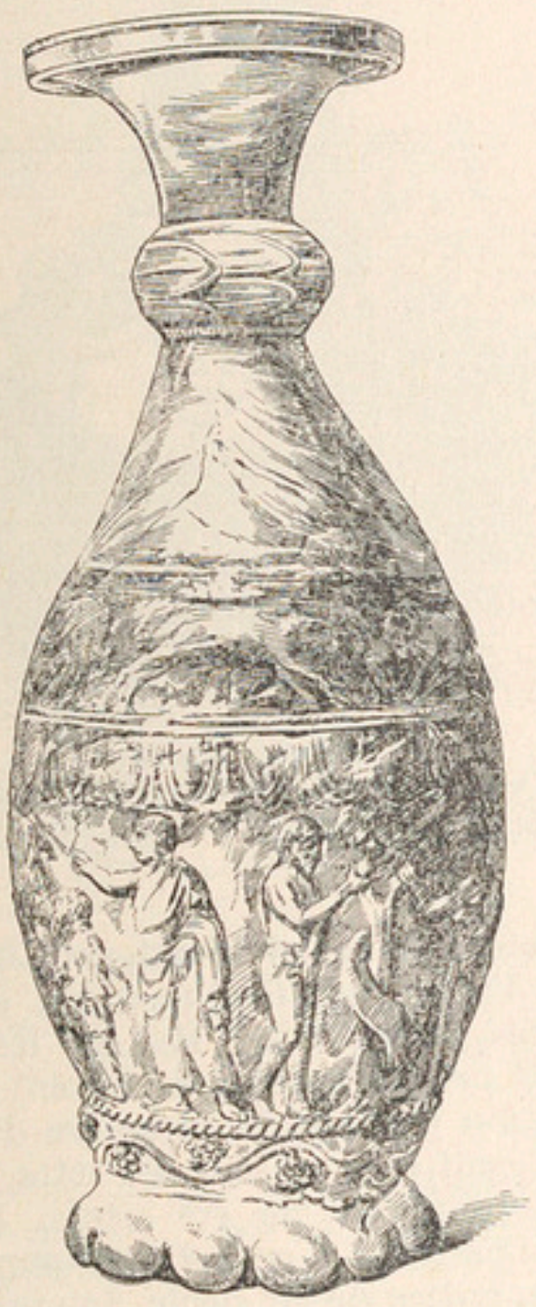

9149. — Vase du trésor de Traprain Law.
D'après Alex. O. Curle, *op. cit.*, pl. v.

plusieurs vases avaient été intentionnellement rompus en deux moitiés, avant l'ensevelissement, et qu'une seule moitié avait été déposée dans la fosse.

Le nombre des pièces entièrement ou partiellement reconquises s'élève à 170, leur poids total à 770 onces, soit environ 24 kg. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'un poids net d'argent, car beaucoup d'objets ont été fourrés d'étain ou de plomb pour leur donner de la consistance. La grande majorité des pièces sont des objets de vaisselle destinés à l'usage privé ou liturgique : vases de formes variées, coupes, patères, assiettes creuses ou plates, passoires, cuillers, etc. L'éditeur du trésor a adopté un classement qui, sans prétendre à une rigueur absolue, permet de fixer les idées et de mettre un peu d'ordre dans la description :

1. Pièces dont la décoration présente des symboles ou types nettement chrétiens; 2. Pièces à décor exclusivement païen; 3. Pièces à décor neutre, ou sans décor. C'est cet ordre que nous suivrons.

1. *Pièces à décoration chrétienne.* — Les objets de cette catégorie seraient très nombreux si l'on devait y comprendre tous ceux, et notamment les cuillers, qui sont marqués du monogramme du Christ ☧ encadré ou non des lettres Α et ω. Mais s'il ressort de ces estampilles ou de ces pointillés que les pièces en question ont, à un moment donné, appartenu à un chrétien, et même probablement été affectées à un emploi liturgique (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Cuiller), on ne peut nullement en conclure que telle ait été leur destination primitive : des objets de provenance païenne ont fort bien pu être marqués après coup du symbole chrétien lorsqu'ils tombèrent entre les mains d'un possesseur chrétien ou furent légués à une église. La coutume de consacrer aux offices du culte chrétien des pièces d'argenterie profane s'est perpétuée jusqu'en plein Moyen Age, et l'on a signalé dans un rituel du XIe siècle, à l'usage des moines de Jumièges, une oraison spéciale pour purifier les vases des païens, exhumés des ruines antiques [1].

Défalcation faite de cette abondante catégorie, les pièces de fabrication et de destination indubitablement

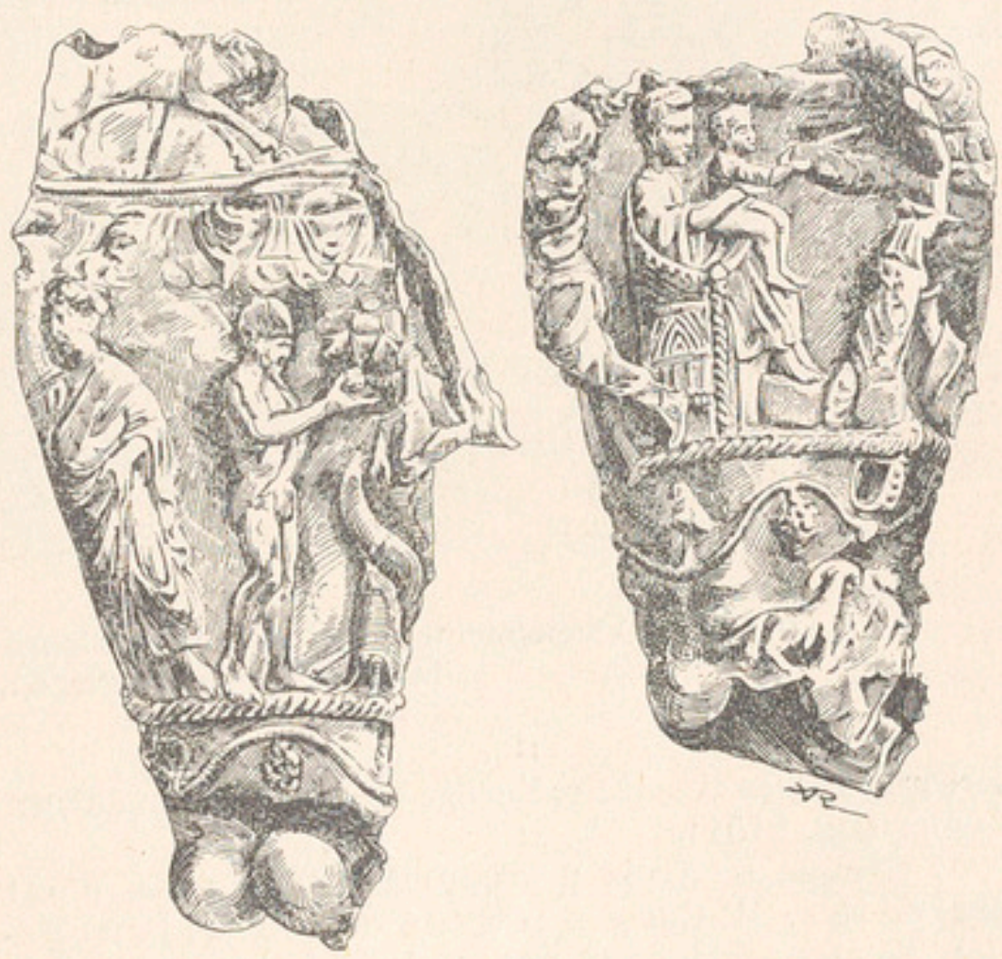

9150. — Détails du vase du trésor de Traprain Law.
D'après Alex. O. Curle, *op. cit.*, pl. III.

chrétiennes se réduisent à trois; c'est encore une addition notable à une catégorie des monuments dont on connaît l'insigne rareté, malgré les splendides présents d'orfèvrerie faits aux églises romaines par Constantin et ses fils.

C'est d'abord un vase à panse ovoïde, au col cerclé d'un tore orné de feuillages et qui repose sur une base bordée de grosses perles. Ce vase, haut de 0 m. 21 (fig. 9149-9150), en argent partiellement doré, était probablement destiné à conserver l'huile sainte; c'est, au point de vue artistique, le morceau le plus important de toute la collection. Indépendamment de diverses bandes ornementales (feuillages, cordelettes, vignes, etc.) qui encadrent les sujets figurés, il est décoré d'abord, à mi-hauteur, d'une petite zone pastorale représentant des motifs rustiques, familiers à l'art des catacombes et des sarcophages : béliers affrontés, mouton, paysan ramenant son âne vers une cabane dont le détail architectural est soigneusement indiqué, le tout au milieu d'un paysage exprimé par des mouvements de terrain et des arbres stylisés. Au-dessous de cette première zone, d'un faible relief, une autre bande, qui occupe la partie inférieure de la panse du vase, déroule une série continue de figures plus grandes

[1] Thédenat et H. de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule*, dans *Gazette archéol.*, 1885, p. 24.

et d'un relief plus accusé, formant quatre petites compositions empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament. Les groupes successifs sont juxtaposés sans beaucoup d'art, comme sur beaucoup de sarcophages du IVe siècle, et les figures extrêmes empiètent quelquefois les unes sur les autres (fig. 9151).

Les sujets représentés sont, de gauche à droite :

*a)* La chute du premier homme. Le fruit qu'Adam détache de l'arbre de la science du bien et du mal est de forme nettement ronde, donc une pomme; sur les sarcophages du IVe siècle, l'arbre est le plus souvent un figuier (fig. 9151).

*b)* Groupe de trois personnages dont deux n'ont plus de tête. M. Curle a proposé de voir ici l'arrestation de Jésus dénoncé par Judas; cette opinion ne s'autorise d'aucun rapprochement avec des monuments de l'antiquité chrétienne, tandis que la scène de l'arrestation de saint Pierre se rencontre assez souvent, nous croyons que c'est elle qui est représentée ici (fig. 9151).

*c)* L'adoration des mages. Ceux-ci sont, comme à l'ordinaire, au nombre de trois, vêtus d'une simple tunique et coiffés du bonnet phrygien; les plateaux que portent deux d'entre eux paraissent être chargés d'objets sphériques; ce ne sont pas des fruits, comme l'a supposé Th. Reinach, mais de l'or auquel on donnait cette forme (fig. 9151) (voir MAGES).

La vierge Marie est assise sur un fauteuil rustique en treillis d'osier qu'on retrouve non seulement sur un sarcophage de Ravenne, mais sur plusieurs autres.

*d)* Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. Le prophète est imberbe et drapé. Deux Hébreux recueillent l'eau dans des récipients (fig. 9151).

Le caractère chrétien de notre vase est encore souligné par un ornement gravé sous la base et qui consiste en une sorte de croix pattée ou de rosace entourée de trois cercles concentriques; c'est un motif fréquent dans l'art copte (fig. 9152).

L'exécution des reliefs de ce vase sent la décadence de l'art; quelques figures, comme l'Adam et le Moïse,

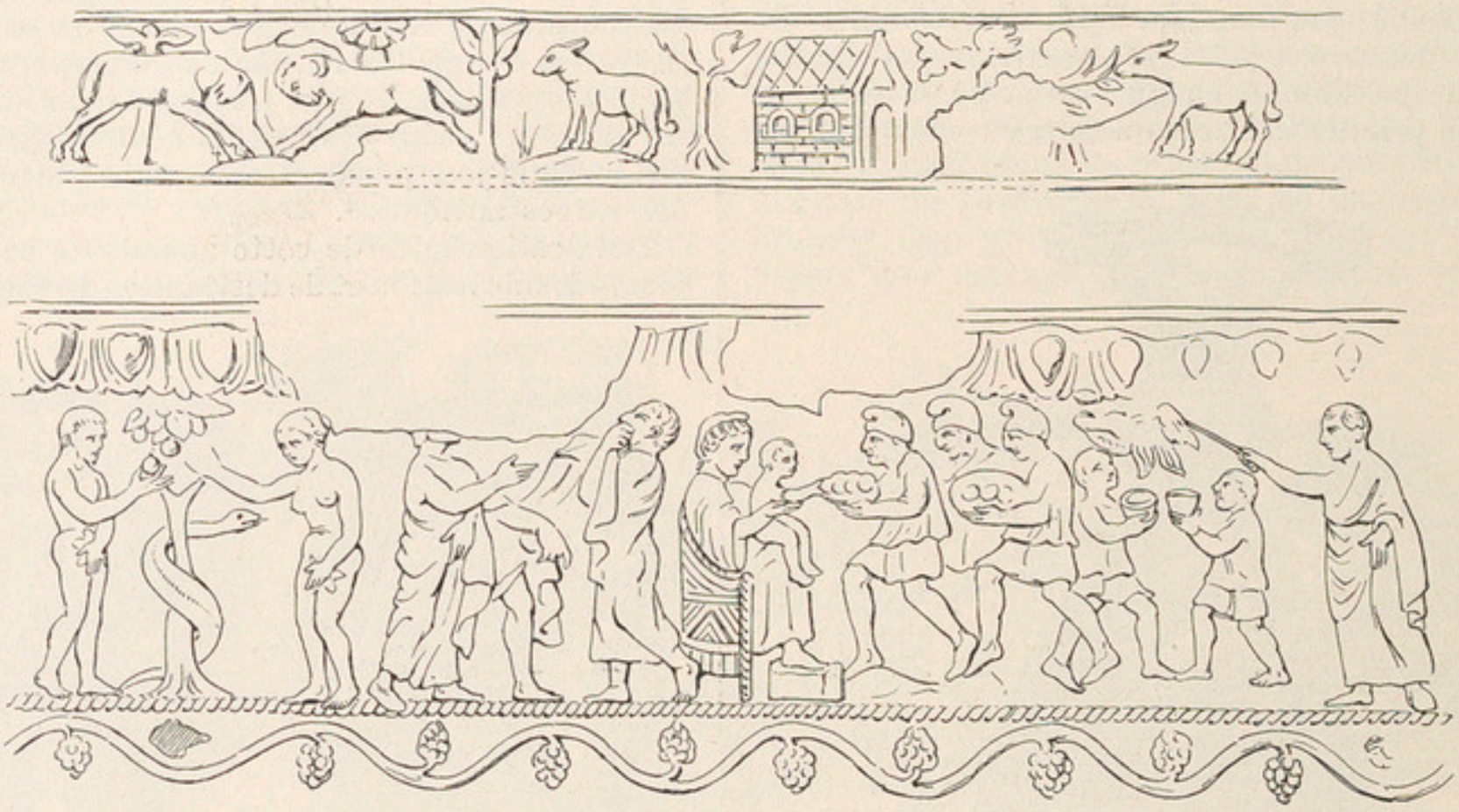

9151. — Développement de la zone supérieure et inférieure du vase du trésor de Traprain Law.
D'après Alex. O. Curle, *op. cit.*, p. 15, fig. 2 et p. 17, fig. 3.

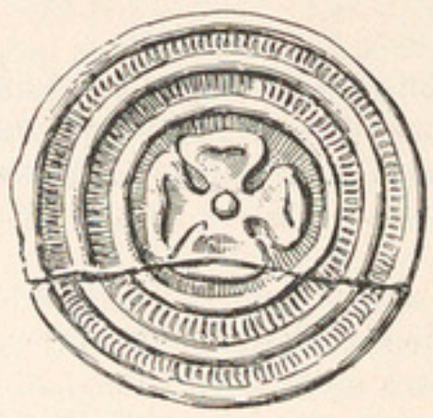

9152. — Ornement gravé sous la base du vase du trésor de Traprain Law.
D'après Alex. O. Curle, *op. cit.*, p. 17, fig. 4.

sont assez bien venues et témoignent dans leur style tout païen d'une tradition plastique encore vivace. Mais d'autres, telles que l'Ève et les mages, sont trapues, mal proportionnées et frisent la caricature. La composition présente le caractère d'isolement des figures et d'égalité de niveau des têtes où Riegl a vu la marque distinctive du IVe siècle. Il serait donc imprudent d'assigner à ce petit monument une date antérieure au milieu du IVe siècle. Son intérêt principal est de nous montrer, appliqués à la décoration de la vaisselle d'argent, des thèmes bien connus qu'on n'avait guère rencontré jusqu'à présent que sur les peintures des catacombes, les sarcophages, les ivoires, les verres, etc. Pourtant il y a déjà des précédents, même en orfèvrerie, à plusieurs de nos scènes : l'adoration des mages s'était déjà trouvée sur une cuiller d'argent du trésor d'Aquilée (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 877, n. 5), sur les coffrets de Brivio et de San Nazaro à Milan, et le Moïse faisant jaillir de l'eau, sur un médaillon de métal des catacombes.

En notant les analogies étroites qu'offrent les différentes représentations contemporaines d'un même sujet, quelle que soit la matière employée, on se convainc de plus en plus que les artistes faisaient tous usage des mêmes recettes, des mêmes albums de modèles courants, qu'ils se contentaient de reproduire plus ou moins fidèlement, chacun par les procédés propres à son art.

Le deuxième objet est un petit vase sans ornement, de forme assez analogue à celle du précédent (fig. 9149) et que signale une inscription dont l'importance semble considérable. Elle est tracée au pointillé, à la naissance du col et fait tout le tour de la panse (fig. 9153). Le chrisme et les lettres A ω semblent être de la même main que la partie latine de l'inscription et en attestent

ainsi l'origine chrétienne. Les deux lettres CT (?) ont été déchiffrées à la suite d'un nettoyage prolongé. Le T, quoique mutilé par une cassure, paraît à peu près certain.

Ce texte a déjà donné lieu à des tentatives d'explications très diverses, parfois même extravagantes; les uns y ont vu une mention, vraiment prématurée, de l'abbaye westphalienne de Prüm; les autres une allusion, au contraire trop tardive, au culte d'Isis et au bœuf Apis; d'autres enfin, à force de corrections

9153. — Vase sans ornement provenant du trésor de Traprain Law. D'après Alex. O. Curle, *op. cit.*, pl. VI.

et de fautes d'orthographe présumées, la mention d'un certain Primus Statius, esclave d'un certain A. Cœlius. M. Curle ne s'est pas engagé dans de pareilles rêveries et a cru voir, dans les huit premières lettres qu'il transcrit PRYMIACO, la mention d'une des localités de la Gaule portant ce nom (ou plus correctement celui de PRIMIACO), ou un nom très semblable, énumérées dans le *Altceltischer Sprachschatz* de Holder. Ces localités, en français moderne, ont pris, suivant les régions, la forme de Pringé, Pringy, Preignac, Prignac, etc. Les préférences de M. Curle allaient à Preignac, sur la Garonne, canton de Podensac, département de la Gironde; cette bourgade est mentionnée sous le nom de villa *Præmiacum* (non *Primiacum)* par le poète Fortunat [1]. C'est là que M. Curle incline à fixer l'emplacement primitif de notre trésor d'église, dérobé par des pirates saxons.

Sans insister sur cette identification précise, l'hypothèse de M. Curle soulève diverses objections. Les noms de lieu gravés sur une pièce d'orfèvrerie sont presque sans exemple [2]; à cela, il est vrai, on peut répondre que le nom de lieu complété par des lettres subséquentes (dont il reste à déterminer le sens) indique en réalité ici celui de l'établissement propriétaire. D'ailleurs, si l'on préférait voir dans *Primiaco* un nom de personne — le suffixe *acos* convient aussi bien aux noms de personne qu'aux noms topographiques — on le chercherait vainement dans les recueils que j'ai pu consulter [3].

D'autre part, la lecture *Prymiaco* ne peut pas être considérée comme absolument assurée. D'abord le prétendu P présente une forme tout à fait insolite — celle d'une potence évasée coupée par un quart de cercle — forme qu'on retrouve dans la quatrième avant-dernière lettre de notre graffite, mais que je n'ai pas réussi à rencontrer ailleurs [4]. Aussi ai-je pensé pendant quelque temps qu'au lieu de P il fallait, dans les deux cas, lire F, mais je ne connais pas davantage de F de ce type, soit dans l'épigraphie, soit dans la paléographie des manuscrits mérovingiens [5]. D'ailleurs la lecture des deux dernières lettres de l'inscription a fait renoncer (on verra pourquoi) à cette conjecture. Il faut se résigner jusqu'à nouvel ordre à voir dans la mystérieuse lettre un P et dans cette forme de P un ἅπαξ.

Ensuite, la lettre Y, bien qu'employée parfois en Gaule même pour l'I [6], serait une substitution singulière pour I dans un mot d'une étymologie aussi transparente que *Primiacus* (de *Primus*). L'Y remplace plus souvent un V (*Atyllus*, *Catyllianus*, etc.); l'on peut même se demander si notre prétendu Y n'est pas tout simplement un V d'une forme particulière, attestée par de nombreux exemples [7]. On obtiendrait ainsi la forme *Prumiaco*, qui pourrait se rattacher à la racine celtique *prumis*, « ver de terre [8] » et correspondrait, en toponymie moderne, à des formes comme Prugny (Aube), Prugnes (Aveyron), etc.

Il reste à expliquer les derniers caractères du graffite : EISIAPICT, au sujet desquels M. Curle n'a hasardé aucune hypothèse. Le plus simple, à première vue, consiste à détacher le groupe EISIA pour y voir un nom propre de femme ISIA avec EI pour I long, comme dans *Eisianus*, *Eisonomus*. *Isia*, dérivé de la déesse égyptienne Isis, est un nom propre assez fréquent. Cependant, malgré l'analogie du nom Isidore, qui s'est maintenu dans la société chrétienne, j'ai quelque peine à croire qu'Isia ait pu être employé dans le milieu où l'inscription de notre vase a pris naissance. De plus, en faisant d'Isia un nom propre, je ne sais plus que faire des dernières lettres PICT (si c'est ainsi qu'elles doivent être lues). Oserai-je, disait en terminant Th. Reinach, hasarder une conjecture un peu plus audacieuse? Il ne me semble pas impossible que le mot grec Ἐκκλησία, prononcé déjà *Eklisia*,

[1] Fortunat, *Carm.*, l. I, c. XX, vs. 6 : *Præmiacum pollens, præmia nomen habes*. Je ne crois pas l'assimilation de *Præmiacum* à *Primiacum* légitime, écrit Th. Reinach. — [2] R. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, p. 317. — [3] A moins de le reconnaître dans un fragment d'inscription publiée par J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 333, où on lit ... PRIMIAC... — [4] Dans J.-B. De Rossi, n. 432 : RVIGILIIAE est pour *pervigiliæ*, comme l'a fait observer Clermont-Ganneau; mais on n'obtiendrait aucun résultat en cherchant un sigle de ce genre dans notre lettre. — [5] Les formes épigraphiques de la lettre F sont beaucoup plus variées que ne le ferait croire le chapitre paléographique du *Manuel* d'Edm. Le Blant. Voir ses pl. CXVIII, CCXVII, CCXXIV, CCCXCVI, etc., et surtout, du même, *Paléographie des inscriptions latines du IIIe siècle à la fin du VIIe siècle*, dans *Revue archéol.*, 1896, t. II, p. 177 sq., 345 sq.; 1897, t. I, p. 303, etc.; voir *Dictionn.*, au mot Lapicide. — [6] Holder donne l'exemple *Campylius*, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 2224; à Rome *Clyarcus;* J.-B. De Rossi, *op. cit.*, n. 342. — [7] On connaît plusieurs exemples d'U de cette forme; l'exemple peut-être le plus frappant est de l'an 578 : IYSTINO. — [8] En lisant F au lieu de P, on a le nom inconnu *Frumiaco* qu'on peut rapprocher du roi suève Frumarius.

ait pu être transcrit en latin *Eclisia*, quoique je n'en connaisse pas d'exemple. D'autre part, dans la formule très singulière que notre graveur a donnée de la lettre E, il n'est pas impossible de retrouver tous les éléments des lettres E.C.C.L. combinées en un monogramme. Le groupe EISIA devrait alors se lire en réalité : (ECCL) ISIA et le groupe suivant PICT pourrait fort bien être l'abréviation de *Pictava*, *Pictavensis*, *Pictavorum*. L'inscription complète se lirait donc : *Prumiaco Ecclisia Pict(avensis)*, c'est-à-dire qu'elle affirmerait le droit de propriété sur le vase d'une église de Prugny ou Prugnac, en Poitou (peut-être Prignac, Charente-Inférieure, canton de Matha).

Le troisième objet est une passoire liturgique (*colum vinarium*), dont les trous sont disposés de telle sorte qu'ils dessinent au centre le monogramme du Christ et, sur le pourtour, la légende *Jesus Christus*. On trouva

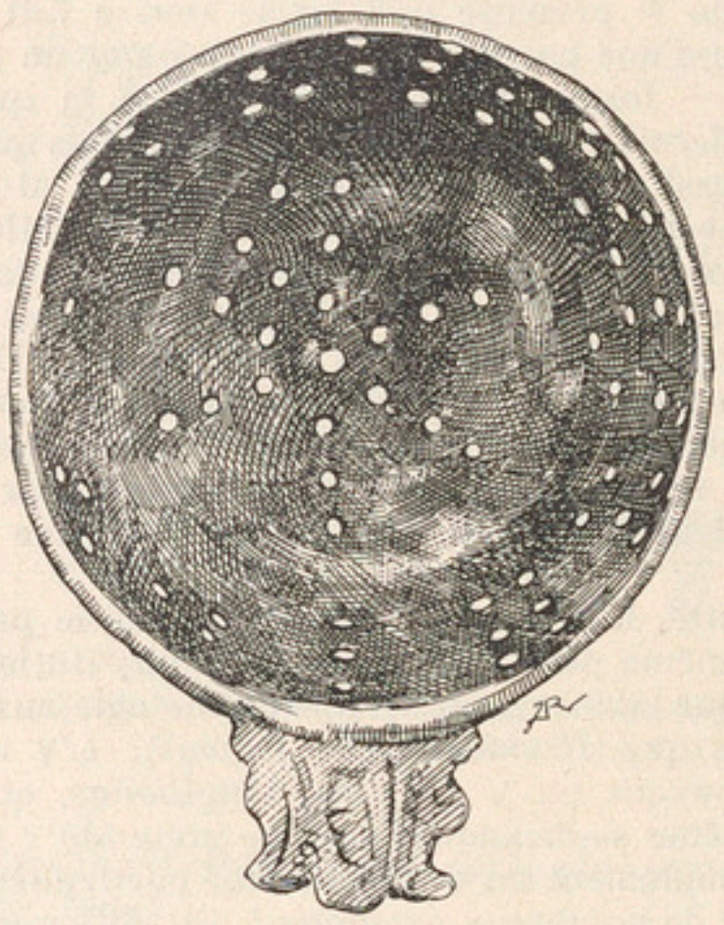

9154. — Passoire liturgique provenant du trésor de Traprain Law.
D'après Alex. O. Curle, *op. cit.*, pl. XXVIII.

la mention du couloir ou *colum vinarium* dans la *Charta Cornutiana*, en 471, et dans le *Liber pontificalis* (fig. 9154).

2. *Pièces à décor païen.* — Cette catégorie comprend notamment les spécimens suivants :

*a)* Une patère alternativement décorée de godrons et de champs à ornements palmés. Elle est munie de crochets de suspension en col de cygne. Au centre, un médaillon représentant un sujet gravé au trait : Amphitrite ou une Néréide faisant flotter son voile et assise à droite sur un monstre marin qui commence comme une panthère et finit comme un gros serpent à queue épanouie en feuille d'acanthe. Tout autour, des dauphins, des poissons et des coquillages au milieu des flots. Art médiocre, peut-être du IIIe siècle. Nous avons traité ce sujet (voir NÉRÉIDES) qui se retrouve sur un certain nombre de monuments chrétiens, notamment sur un objet du trésor de l'Esquilin et sur un sarcophage romain. Aucun indice ne permet de supposer que cette patère fut un ouvrage chrétien, mais la présence d'une Néréïde était à signaler.

*b)* Fragment d'un plat montrant Vénus Anadyomène, dénouant ses cheveux, chargée de colliers et de bracelets, environnée de poissons et de coquillages. Style nettement oriental et quasi barbare.

*c)* Grand bol fragmentaire dont l'intérieur est presque tout entier occupé par une tête d'Hercule, au cou massif, à l'expression maussade, à la barbe méticuleusement ciselée en petites bouclettes, derrière lui, la massue. L'extérieur de ce vase est orné d'une frise d'animaux (loup dévorant un bélier, léopard terrassant un daim, lion et cerf, ours et cerf, bélier fuyant devant un loup, lièvre, etc. Entre les groupes d'animaux s'intercalent deux masques, l'un de femme, aux cheveux relevés, formant une série de tresses convergentes nouées par un ruban que dépasse le chignon : c'est probablement Vénus; l'autre représente Mercure, reconnaissable aux ailerons et au caducée; en outre, il porte sur le devant de la tête un minuscule *modius* ou *calathus*, comme Hécate ou Sérapis. C'est la première fois, peut-être, qu'on rencontre Mercure affublé de cet attribut; il semble qu'il y ait là une contamination, entre Hermès et Sérapis, considérés tous les deux comme divinités infernales. Ce vase, lui aussi, est de style quasi oriental. Le principe du décor externe — mélange de masques et d'animaux — s'est rencontré sur de nombreux objets d'orfèvrerie, par exemple sur le plateau de Bavay et sur trois bols du trésor de Carthage au British Museum, ainsi que sur la patère de Caubiac. Ce motif a été étudié par Adr. de Longpérier et plus récemment par Drexel, qui lui attribue une origine alexandrine. Dans notre exemplaire, les figures n'ont pas été exécutées au repoussé; elles ont été fondues séparément, reprises au burin, puis soudées à la plaque d'argent. Le rendu des différents pelages est d'un fini méticuleux, mais le dessin de qualité inférieure.

*d)* Fragment d'un vase à panse ovoïde, décoré d'une composition à faible relief. Le milieu est marqué par une stèle carrée que surmonte une énorme acanthe en fleur; des feuilles d'acanthe (?) pointent aussi derrière la stèle. A droite, Hermaphrodite s'enfuit en se drapant d'un manteau léger; à gauche, le dieu Pan, armé du *pedum*, une peau de panthère enroulée autour du bras gauche, a laissé tomber la syrinx à ses pieds; il poursuit une figure de femme, malheureusement mutilée, dont on n'aperçoit plus que le manteau flottant, le bras lancé en arrière dans un geste effaré et le bout penché d'une torche allumée. Ce dernier attribut a fait penser à M. Curle qu'il s'agissait de Séléné dont les amours avec Pan — mythe probablement alexandrin — ont été chantées par Virgile [1] :

*Munere sic niveo lanæ si credere dignum est,*
*Pan deus Arcadiæ captam te, Luna, fefellit*
*In nemora alta vocans, nec tu aspernata vocantem.*

Cette représentation est rare, quoique non unique [2], mais il n'est pas certain que la figure en fuite représente vraiment Séléné. La torche, à l'époque hellénistique [3], et même à l'époque hellénique [4], est parfois l'attribut des Ménades, associées au culte de Dionysios, et l'on sait que Pan lutine souvent les Ménades.

*e, f, g)* Divers fragments de vases représentant des épisodes des cycles d'Ulysse, de Dionysios, d'Hercule ou simplement de petits amours ailés [5] portant des corbeilles de fruits, ou encore des têtes d'amours entremêlées d'ornements géométriques : spirales, cercles, rosaces, entrelacs, etc.

3. *Pièces à décor indifférent au point de vue religieux.* — Dans une autre catégorie, la plus nombreuse, viennent se ranger les pièces dont le décor n'a rien qui soit spécifiquement chrétien ou païen. On y trouve, par exemple, des vases ou fragments de vases, ornés de rinceaux, d'entrelacs, de festons de feuillage; puis de

[1] Virgile, *Géorgiques*, l. III, vs. 391 sq. — [2] Exemples dont un douteux, cités par Wernicke, dans Roscher, *Lexicon*, p. 1465. — [3] Pottier, *Fax*, dans *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, p. 1028, n. 10. — [4] *Museo Borbonico*, XII, n. 22. — [5] Voir *Dictionn.*, t. I, au mot AMOURS.

petites coupes ou tasses, dont le marli est ourlé d'une rangée de perles, tantôt obtenues de fonte et rapportées, tantôt martelées par dessous. Citons encore un curieux fragment de vase ou d'assiette, dont le bord est orné d'une scène dite « nilotique » (fig. 9155) : des pêcheurs debout dans leur barque, tout nus, ramènent à eux un gros filet rempli de poissons; en arrière de la barque, un ibis dévore un serpent, un poulpe déploie ses tentacules, un poisson nage, etc. Nous savons par Philostrate, que des scènes de ce genre ornaient fréquemment les *balnea* des villas romaines.

De ce fragment on peut rapprocher celui d'un plat à poisson, en forme de cœur, au fond duquel un poisson

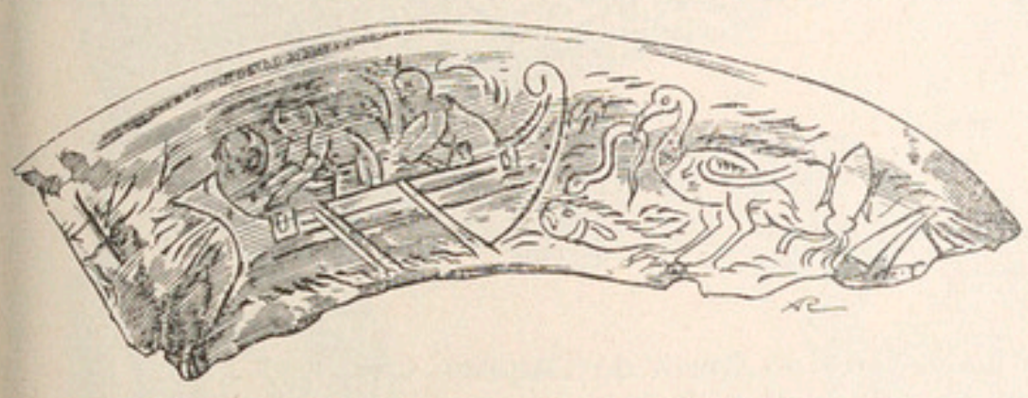

9155. — Fragment de vase ou d'assiette.
D'après Alex. O. Curle, *op. cit.*, pl. XXVII.

incisé nage entre des roseaux. Je doute que ce poisson ait rien à voir avec le symbole chrétien de l'*ichthys*, ajoute Th. Reinach, et moi je ne doute guère que ce plat ne soit chrétien (fig. 9156).

Le trésor comprend encore toute une série de jolies cuillers, gravées d'ornements variés, et dont plusieurs sont marquées du monogramme chrétien. Sur l'une d'elles, le manche se termine par une tête de cygne

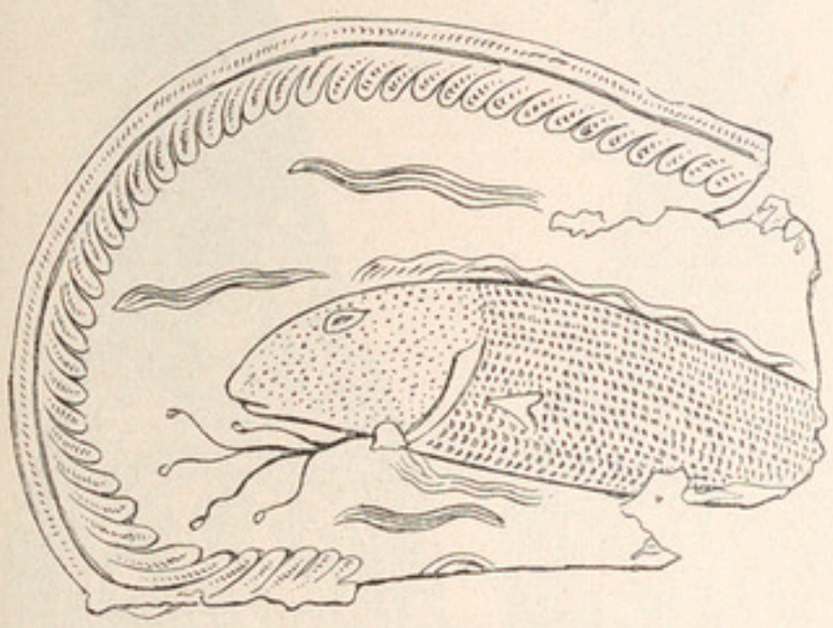

9156. — Plat à poisson.
D'après Alex. O. Curle, *op. cit.*, p. 70.

(motif déjà rencontré au Musée britannique), tenant dans son bec un fruit; une autre fois le manche lui-même affecte la forme d'un dauphin (fig. 9157); d'autres la forme de panthères. Enfin quelques beaux spécimens de décor purement géométrique, parmi lesquels nous aurions peine à croire que l'emblème crucifère (fig. 9158) ne désigne pas un objet chrétien.

Il reste à examiner trois questions : *a)* A quelle époque fut enfoui le trésor? *b)* Dans quelles circonstances? *c)* D'où provient-il?

Sur le premier point, une indication précise est fournie par quatre monnaies qui ont été recueillies dans la cachette. Ce sont de petites pièces d'argent vulgairement appelées *décargyres*, et portant les effigies, une de Valens, une de Valentinien II, deux d'Honorius; ces deux dernières sont en très bon état de conservation. Il semble bien en résulter que l'enfouissement du trésor s'est produit pendant le règne d'Honorius sous lequel eut lieu, on le sait, en 407, l'évacuation de la Bretagne par les légions romaines; en tout cas aucun objet ne peut être de beaucoup postérieur à la mort de cet empereur (423). Mais, bien entendu, comme la plupart des dépôts de ce genre, il y a des pièces d'âge très divers et, seules des considérations de style permettent de leur assigner des dates un peu précises. Tout compte fait, les pièces du trésor de Traprain Law paraissent s'échelonner entre le commencement du IIIe siècle et le commencement du Ve; on ne croit pas qu'il y en ait aucune qu'on soit obligé de faire remonter jusqu'au IIe.

Les inscriptions assez nombreuses, tracées à la pointe sur certaines pièces, ne fournissent pas de sérieux indices chronologiques, car elles peuvent, dans bien des cas, être très postérieures à l'époque de la fabrication de l'objet lui-même. Bon nombre de ces graffites sont d'ailleurs restés illisibles ou inexpliqués, quelques-uns pourraient contenir des indications pondérales; la plupart sont des noms propres écrits *in extenso*, par exemple : *Victoria*, *Amabilis* ou en abrégé tels que *Rom* ou *Con*, où il est loisible de chercher les

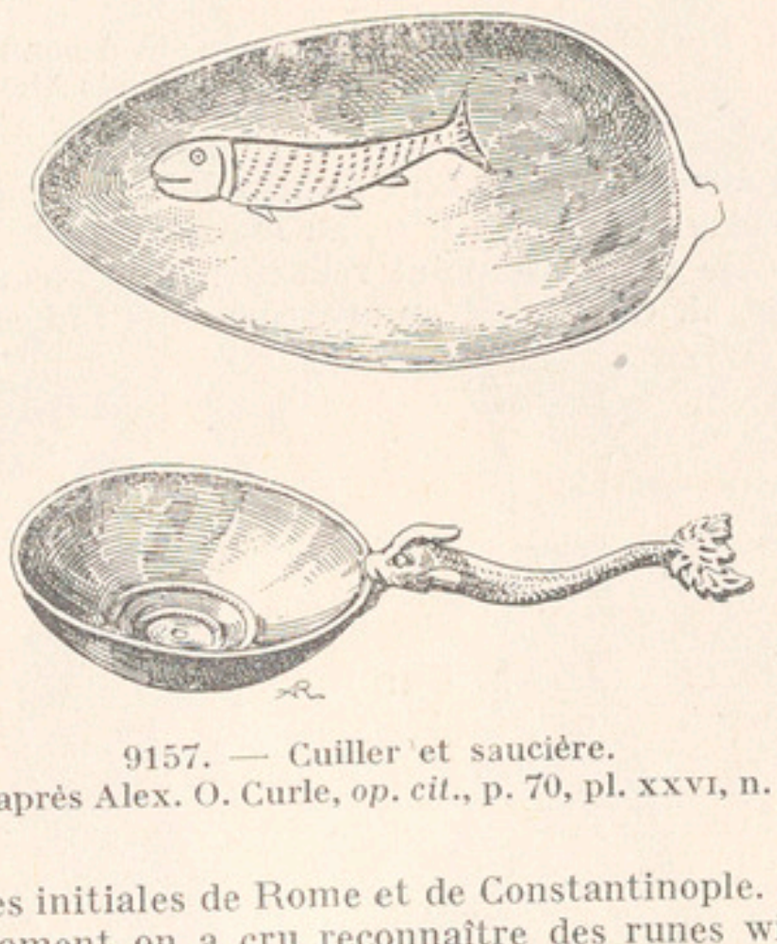

9157. — Cuiller et saucière.
D'après Alex. O. Curle, *op. cit.*, p. 70, pl. XXVI, n. 53.

syllabes initiales de Rome et de Constantinople. Dans un fragment on a cru reconnaître des runes wisigothiques. Dans deux cas on a rencontré des noms d'origine germanique : *Talasitha* en majuscules et *Chuhpiri*... en cursive. Ils nous rappellent que, dans la seconde moitié du IVe siècle, bon nombre de guerriers germains ont séjourné en Gaule et en Bretagne, tantôt comme pillards, tantôt comme auxiliaires.

Sur le second point on rappellera le piteux état dans lequel, au moment de la découverte, se trouvaient la plupart des pièces du trésor; on avait visiblement cherché à le réduire en lingots à coups de marteau et de hache. M. Curle déduit de ce fait, et aussi du mélange des styles, qu'il ne s'agit pas d'une collection de vaisselle appartenant à un indigène et enfouie par lui à l'approche de quelque danger, mais bien d'un butin conquis à l'occasion d'un *raid*, et que les pillards, pour quelque motif inconnu, ont cherché à mettre à l'abri. Il insiste aussi sur l'observation, déjà notée, que beaucoup de pièces avaient été rompues par le milieu et qu'une des deux moitiés seulement s'est retrouvée dans la cachette. Il en conclut qu'à une certaine époque de l'histoire du trésor, celui-ci fut l'objet d'un partage égal entre deux équipes qui avaient concouru à l'opération. Ces diverses hypothèses, sans pouvoir prétendre à la certitude, ont au moins pour elles une grande probabilité.

En tout cas, on retiendra deux faits : l'un qu'un bon nombre de pièces du trésor ont dû appartenir à des églises, servir de vases consacrés; l'autre, qui est la conséquence du premier, que les conquérants de ce trésor, les pillards de ces églises, devaient appartenir

à la religion païenne, c'est-à-dire à des nations barbares, tant était grand, dès lors, parmi les chrétiens, le respect du principe proclamé par les Pères qu'une pièce d'argenterie une fois offerte à Dieu ne pouvait plus être détournée vers des emplois profanes (voir cependant *Dictionn.*, t. II, au mot CAPTIFS).

Sur le troisième point relatif à la provenance du trésor, M. Curle s'est appuyé sur deux indices. Tout d'abord, en même temps que les pièces d'argenterie, le trésor contenait un petit lot d'objets d'équipement militaire, à savoir : deux boucles de ceinturon (?) l'une ronde, l'autre carrée [1], divers ornements de courroie et une fibule; tous ces objets sont indubitablement d'origine barbare (germanique); en outre, le type de la fibule, grosse tête ronde, tige en spirale, pied triangulaire, paraît, au dire des experts les plus autorisés, sûrement wisigothique. M. Curle en conclut que le trésor provient probablement de la partie de la Gaule occupée, au commencement du Ve siècle, par les conquérants wisigoths, déjà pour la plupart convertis au christianisme; il aurait été enlevé par des pirates saxons qui, à cette époque, comme plus tard les Normands, portaient fort loin leurs randonnées, remontant avec leurs légers esquifs le cours des rivières navigables.

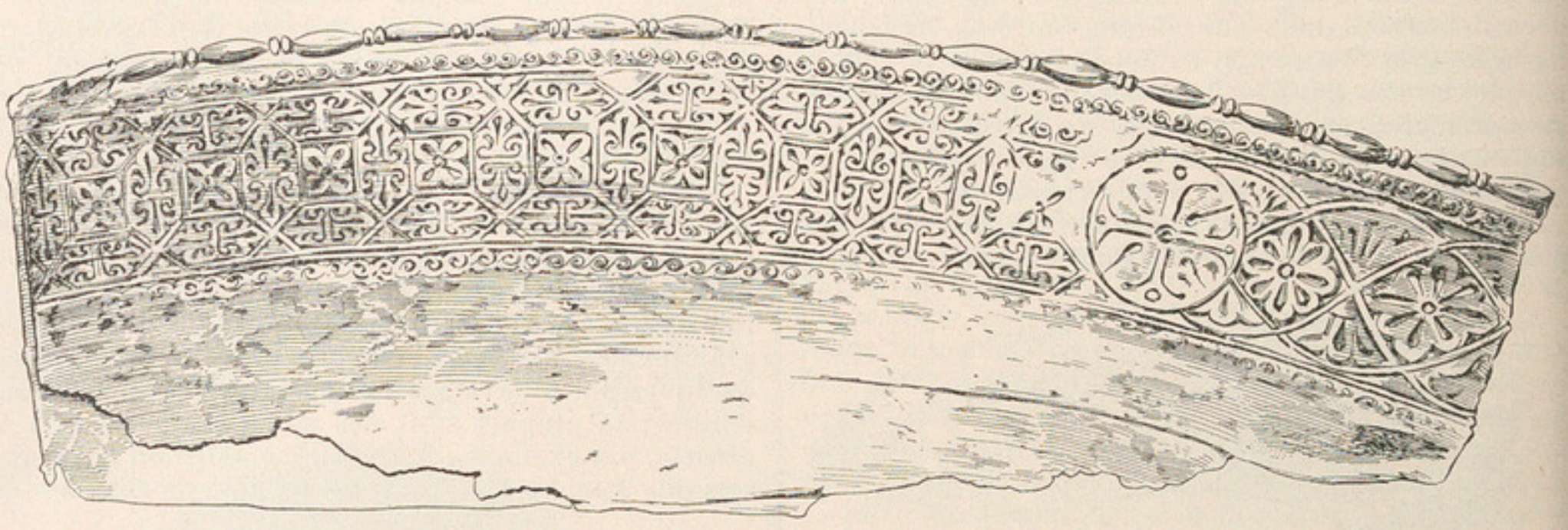

9158. — Spécimen de décor géométrique provenant du trésor de Traprain Law.
D'après Alex. O. Curle, *op. cit.*, pl. XXIV, n. 3.

9159. — Flacon de forme ovoïde provenant du trésor de l'Esquilin.
D'après Dalton, *Catalogue of early christ. antiquities of the British Museum*, 1901, p. 67.

[1] De part et d'autre de la languette de la boucle sont gravées les lettres A et ω.

Quoi qu'il en soit des conjectures que nous avons présentées plus haut, l'interprétation qui rattache à la Gaule l'origine de ce trésor, paraît plausible.

*Bibl.* — Al. O. Curle, dans *Proceedings of the Society of antiquaries of Scotland*, t. LIV, 1919-1920; le même, dans *Antiquaries journal*, t. I, 1921, p. 42; le même, *The treasure of Traprain. A Scottish hoard of roman silver plate*, in-4°, Glasgow, 1923; Th. Reinach, *Le trésor d'argenterie de Traprain Law*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1921, p. 409-429.

4° *Trésor d'Henchir Akhrib* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2344-2346, fig. 2173-2174).

5° *Trésor de Sofia* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2346-2347, fig. 2175).

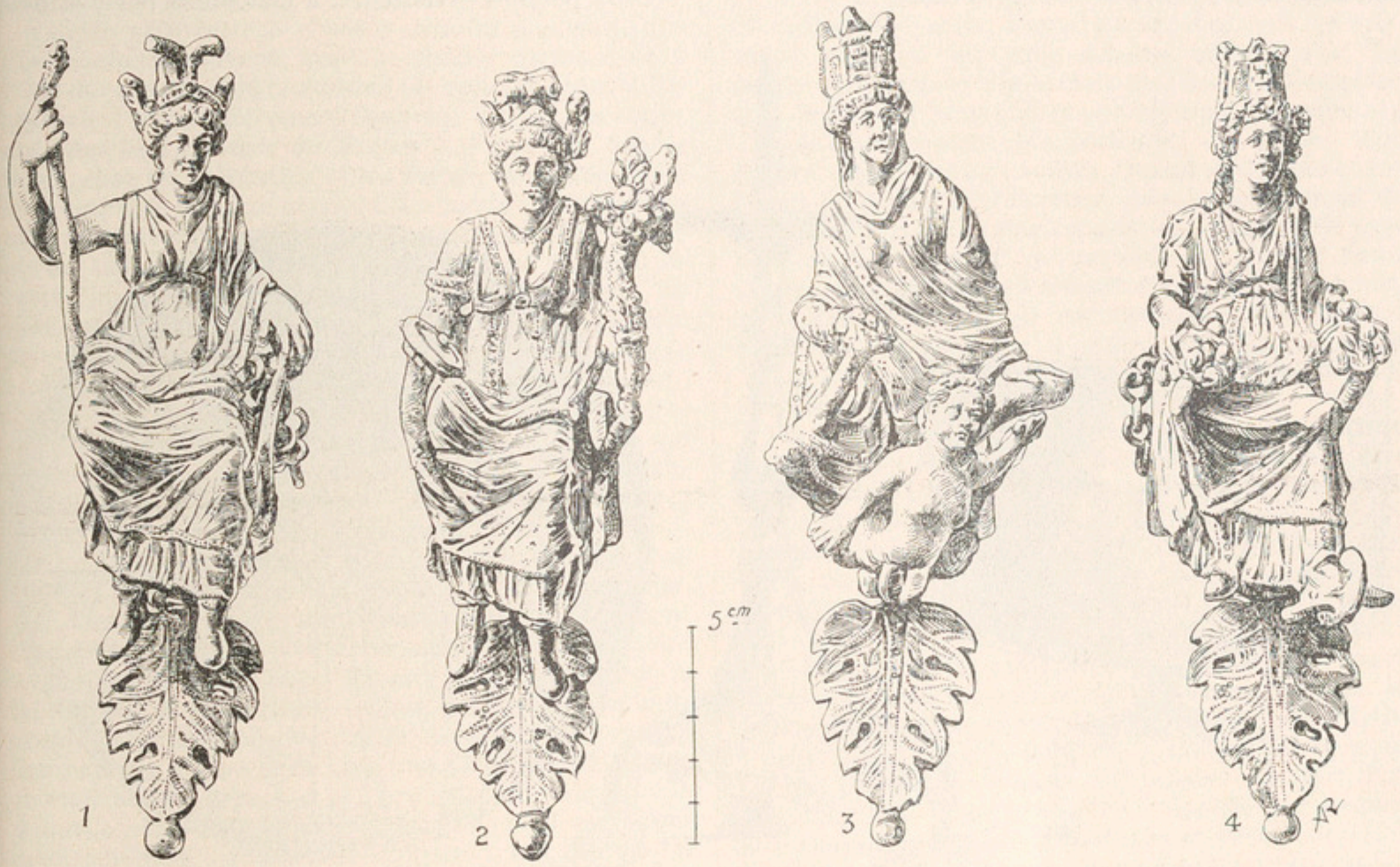


9160. — Statuettes assises représentant les villes de Rome, de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie. D'après Dalton, *op. cit.*, pl. XX.

6° *Trésor de Saint-Nazaire à Milan* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1112-1116, fig. 2694).

7° *Trésor de Brivio* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1116-1119, fig. 2695).

8° *Trésor du Sancta sanctorum* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1120-1126, fig. 2696, 2697; t. VIII, col. 1610-1624, fig. 6806-6813).

9° *Trésor de Monza* (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2769-2782, fig. 8441-8450).

10° *Trésor de Marie, fille de Stilicon* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2136-2142, fig. 7742-7743).

11° *Trésor de l'Esquilin*, trouvé à Rome en 1793, près de l'église des Saints-Silvestre -et-Martin. D'après la variété des objets qu'il contenait on a supposé qu'il avait été enterré par crainte d'une invasion. Il remonte au IVe ou au Ve siècle. D'abord dispersé entre les collections particulières du baron von Schellersheim et du duc de Blacas, il a été acquis et reconstitué par le British Museum en 1866. Ce trésor comporte une cassette d'argent de forme oblongue appelée : « Cassette de Projecta »; elle a été décrite dans *Dictionn.*, t. X, col. 1915-1919, fig. 7653-7660; une cassette dite des Muses (voir ce mot, que nous avons représentée, dans *Dictionn.*, t. II, col. 2342, fig. 2172; t. XII, col. 561, fig. 8609); un flacon de forme ovoïde orné de quatre grands médaillons figurant des amours à la vendange (fig. 9159); aiguière godronnée, sur la panse de laquelle on lit ces mots par groupes de trois lettres :

PEL EGR INA VTE REF ELI X

deux amphores à deux anses; plat circulaire, fond décoré et rayonnant de douze godrons; un plat circulaire à rebord; au centre un médaillon gravé avec la représentation d'un empereur répandant une libation : plats rectangulaires, circulaires, bol, cuillers, manche de couteau; quatre statuettes assises représentant les villes de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople. Toutes sont vêtues de tuniques et manteaux, assises, et diffèrent par leurs attributs; elles se terminent par une feuille dans laquelle des trous étaient ménagés pour fixer la figurine sur un socle. Rome est casquée et tient de la main droite une lance et de la main gauche un bouclier rond; Constantinople tient de la main droite une patère, de la main gauche une corne d'abondance; Antioche tient des fleurs et a devant elle l'Oronte; Alexandrie porte une couronne crénelée et a devant elle la proue d'un vaisseau sur laquelle elle pose le pied (fig. 9160); quelques autres objets de moindre importance.

12° *Trésor de Carthage.* — Conservé au British Museum, IVe-Ve siècle. Un bol rond comprenant une cuvette à large rebord; au fond de la cuvette un berger entre un bélier et un chien, sur le rebord, des fêtes champêtres qui, toutes, procèdent de l'art païen.

Autre bol semblable; plat rond décoré de cercles concentriques avec l'inscription LOQVERE FELICITER, précédé de A ☧ ω; quelques autres vases et des cuillers, une seule porte le A ☧ ω (cf. O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities of the British Museum*, 1901, p. 79-81).

13° *Trésor de Lampsaque.* — Conservé au British Museum, VI^e-VII^e siècle. Un chandelier à trois pieds; au-dessous une croix avec le nom CЄCTOC; un vase cylindrique porté par un pied très bas, qui a pu servir de calice; une patène ornée d'une croix avec un monogramme au centre (fig. 9161); un lot de cuillers (voir ce mot) sur lesquelles on lit les noms de trois évangélistes : + MAЄΘЄOC; — MAPKOC; — ΛOYKAC; puis IAKωBOC, ΠЄTPOC; d'autres portent des sentences philosophiques; et un polycandelon (cf. O.M. Dalton, *op. cit.*, p. 81-86, pl. XXII-XXIII).

14° *Trésor de Chypre.* — Trouvé près du monastère d'*Acheropœtos*, non loin de Kerynia (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1581-1584, fig. 2914, 2915; t. IV, col. 298, fig. 3623-3630; t. V, col. 25, fig. 4067).

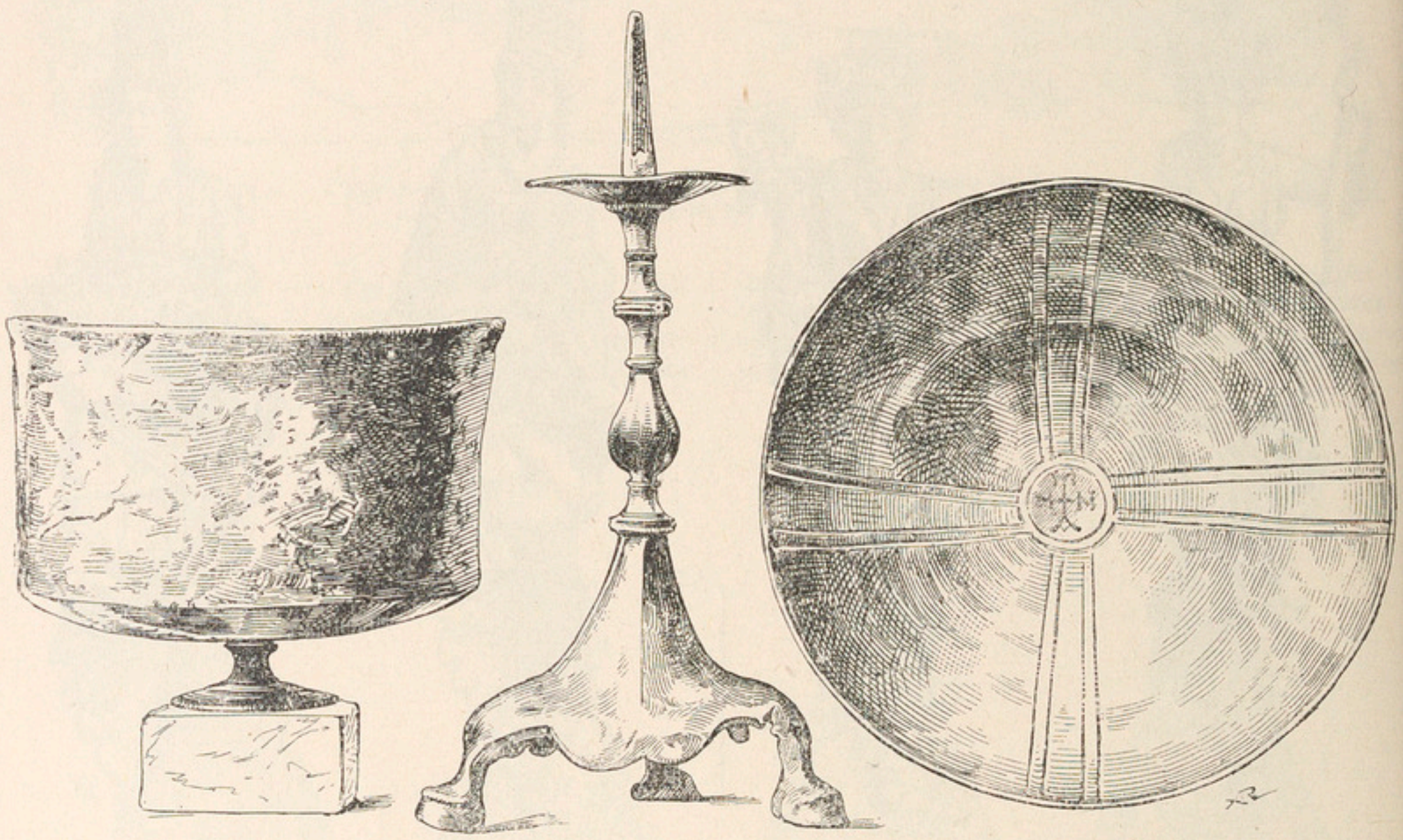

9161. — Vase cylindrique, chandelier, patène provenant du trésor de Lampsaque. D'après Dalton, *op. cit.*, pl. XXII.

XIII. De l'orfèvrerie cloisonnée. — Ceux qui ont effleuré les études d'archéologie savent quelle difficile question soulève l'étude des origines de l'orfèvrerie cloisonnée qu'on a définie : « Un travail particulier de joaillerie qui consiste à incruster *à froid* dans des alvéoles d'or ou, par extension, dans une plaque de métal découpée à jour, soit des pâtes vitreuses, soit des lames de verre, soit des pierres précieuses taillées *en table*, soit enfin des cabochons, disposés de manière à former un ensemble décoratif, une sorte de mosaïque [1]. »

Ch. de Linas (voir ce nom) a essayé de montrer que cet art remontait à l'Égypte pharaonique et à la Chaldée [2]. En ce qui concerne l'Égypte, les somptueux bijoux de la pyramide de Dashour sont venus confirmer ses inductions, aussi Ern. Babelon a pu dire que « sous des aspects multiples et dans des applications variées, toutes les anciennes civilisations ont connu et pratiqué cet art décoratif; chacune d'elles nous a laissé, en ce genre, des échantillons de son goût, de son luxe et de ses procédés techniques. Pour les Grecs et les Romains, des textes nombreux parlent à satiété du luxe de l'orfèvrerie ornée de gemmes [3].

« Mais, en présence des monuments, il importe de distinguer avec précision les divers procédés techniques par le moyen desquels on les a produits, bien que parfois — au moins à partir d'une certaine époque — ils aient tous ensemble concouru à la décoration d'un même monument. Il est nécessaire de les distinguer, disons-nous, pour donner aux écoles d'art créatrices ou aux peuples inventeurs, à chacun sa part, et pour pouvoir remonter aux origines particulières des divers procédés. Cette variété de technique s'observe sous les formes suivantes : incrustation dans des cavités creuses dans le métal; découpage à jour, à l'emporte-pièce, d'une plaque métallique; alvéoles ménagées en champlevé sur la plaque; enfin, cloisonnage mobile rapporté à la soudure. Une telle discrimination n'a point encore été faite, mais nous nous plaisons à espérer qu'elle tentera un jour quelque savant : le sujet en vaut la peine [4]. »

« Laissons de côté la simple *incrustation des gemmes* et des pâtes vitreuses, procédé décoratif commun, partout très répandu et qui s'étend jusqu'aux chatons de bagues de toutes les civilisations. Écartons aussi le *cloisonnage ajouré à l'emporte-pièce* et le *cloisonnage en champlevé*, plus spécialement approprié à l'émail.

[1] Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I préliminaires, in-8°, Paris, 1877; cf. J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, t. I, p. 254. — [2] Ch. de Linas, *op. cit.*, t. I, p. 17 sq.; cf. Em. Vernier, *La bijouterie et la joaillerie égypt.*, dans *Mém. de l'Institut franç. du Caire*, t. II, 1907, p. 97; L. Heuzey, dans *Revue d'assyriologie et d'archéol. orient.*, t. V, 1898, p. 26; M. Rostovtzew donne, d'après le musée de l'Ermitage, des exemples d'orfèvrerie cloisonnée qui, si sa chronologie est exacte, remontent au VI^e siècle avant Jésus-Christ. Ce sont des armes et bijoux provenant de Kelermes, dans la région du Kouban (Russie méridionale); Rostovtzew, *Iranian*, p. 54-55. — [3] E. Babelon, *Catalogue des camées de la Bibliothèque nationale*, p. XLIV sq. — [4] E. Babelon, *Le tombeau de Childéric*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1919-1923, p. 79-80.

Pour ne pas perdre de vue les monuments du tombeau de Childéric, auquel nous accorderons dans un moment une attention particulière, n'envisageons que le *cloisonnage rapporté et soudé*, c'est-à-dire celui où les alvéoles sont séparées les unes des autres par des cloisons faites de minces rubans d'or soudés de champ sur le fond et dont les contours, épousant la forme des verroteries, généralement taillées *en table*, plus rarement *en cabochons*, enchâssent celles-ci et les maintiennent en place par un léger et presque imperceptible rabattu de leur lèvre supérieure.

« Pour faire rendre à ce genre de décoration tout son effet, tout son éclat irradiant, l'artiste a généralement placé au fond des alvéoles un paillon d'or sous le morceau de grenat.

« Cette orfèvrerie à *cloisons soudées* à chaud, que l'on confond souvent avec la simple *incrustation* à froid dont le procédé technique est pourtant tout différent, s'est particulièrement épanouie à la fin des temps antiques et à l'aurore du Moyen Age dans un double foyer, chez les Byzantins et les Perses sassanides. Elle s'est imposée au luxe oriental. La mode l'a fait appliquer surtout aux verroteries hyacinthe ou grenat purpurin, taillées en table. Il nous est ainsi parvenu de cette époque un grand nombre d'objets de luxe, bijoux personnels, coupes à monture d'orfèvrerie, plaques de coffrets, ceinturons et pectoraux, armes à poignée et à fourreau d'orfèvrerie, baudriers, agrafes de manteaux, caparaçons de chevaux, croix et reliquaires chrétiens et toutes sortes d'objets de haut prix, qui furent décorés de verroteries grenat maintenues dans des alvéoles d'or soudées et disposées de manière à former des dessins variés, élégants, recherchés.

« Le trésor de Tournai renferme les plus remarquables monuments qu'ait produits ce procédé original. Les barbares se sont montrés particulièrement friands de ces objets d'orfèvrerie cloisonnée; leur éclat scintillant les a éblouis; ils ont voulu en imiter la fabrication et l'intercaler en quelque sorte dans leurs propres traditions industrielles. Seulement, à cause de leur rudesse native et de leur inexpérience artistique, en empruntant cet art et ses procédés techniques aux grands centres de traditions classiques et orientales que nous venons de signaler, les Germains n'ont fait que les barbariser en fabriquant des œuvres imitées qui sont bien loin au-dessous des modèles byzantins et persans [1]. »

XIV. Orfèvrerie sassanide. — Nous ne parlerons ici de l'orfèvrerie sassanide qu'à raison de l'influence exercée par elle sur l'orfèvrerie byzantine. Les relations qui existaient entre la Perse et l'empire romain se traduisirent souvent par des échanges de présents dont la perfection était bien faite pour suggestionner et stimuler les artistes occidentaux.

La révolution politique qui mit les Sassanides sur le trône de Perse ne changea rien aux mœurs et aux usages des habitants de ce pays; le goût des joyaux, qui depuis tant de siècles passionnait les Asiatiques, persista dans l'Iran. Aurélien, vainqueur de Zénobie (en 274), célébra son triomphe sur un char *argento, auro et gemmis operosus*, offert par le roi de Perse Bahram Ier. Ammien Marcellin énumère les vêtements bigarrés, les bracelets et les colliers d'or, les gemmes et surtout les perles dont la majorité des Perses faisaient étalage [2]. Claudien décrit ainsi le costume perse [3] :

*Ductor Parthus agit: gemmis et divite cultu*
*Luxurians sertis apicem regalibus ornat;*
*Auro frenat equum, perfusum murice vestem*
*Assyria signatur acu*

Théophylacte [4] dépeint Hormisdas IV assis sur son trône, coiffé d'une tiare cloisonnant des pierreries (λιθοκόλλητος) entremêlées de perles, de grenats (ἀνθράκων) et d'émeraudes cabochons. Les *anaxyrides* (pantalons) du monarque étaient en étoffe à dessins d'or (χρυσοποικίλοι), tissue par une main très habile, ἔργον ὑφάντου χειρος μεγάλης τιμίας. Chosroès II, (Kosrou Parviz), qui, d'après les historiens byzantins, semblerait avoir penché vers le christianisme, rendit à l'église de Saint-Serge, à Nisibe, une croix gemmée conquise autrefois sur les Grecs par Chosroès Ier, mais il y fit ajouter, en manière de *titulus*, une autre croix d'or pur chargée d'une longue inscription commémorative conservée en entier par Théophylacte. Le même Chosroès II offrit encore une patène, un calice, une croix d'autel et un encensoir, le tout en or, plus un diptyque oriental enrichi d'or. Le palais de ce prince renfermait une incroyable profusion de métaux et de pierres précieuses; des colonnes d'argent soutenaient les plafonds, des globes d'or étaient suspendus aux voûtes. Quand les Arabes envahirent la Perse, ils trouvèrent dans le palais royal de Ctésiphon une admirable tapisserie, longue de 60 coudées et représentant un parterre où chaque fleur, formée de pierreries, s'élançait d'une tige en or pur, le khalife la fit couper en morceaux qu'il répartit entre ses compagnons d'armes. En 473, le Perse Amoresur envoya à l'empereur Léon Ier son portrait en or semé de pierreries [5].

Par ces présents et bien d'autres, le goût oriental pénétrait peu à peu en Occident, s'y faisait connaître et apprécier. La coupe de Chosroès, qui fit longtemps partie du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, conservée aujourd'hui au Cabinet des médailles, a passé pendant des siècles pour avoir servi au roi Salomon. En 1638, dom Germain Millet [6] n'en doutait pas; il la décrit ainsi : « Une très riche tasse d'or, qui servoit jadis au grand roy Salomon, enrichie de hyacinthes par le bord et au-dedans de grenats et d'émeraudes très fines, au fond d'un très beau saphir blanc, sur lequel est entaillé a demy relief la figure dudit roy, séant en son throsne, tel que l'Escriture saincte le représente au IIIe livre des Rois, c. x. » Cette tasse a été donnée par l'empereur Charles le Chauve (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1459-1462, fig. 2819). Mongez, dans le dictionnaire qu'il a fourni à l'*Encyclopédie méthodique*, dépouilla cette coupe de la haute antiquité traditionnelle et n'hésita pas à y voir un roi sassanide sans pouvoir opter toutefois entre les trente princes qui régnèrent sur la Perse depuis 233 jusqu'à l'an 639. C'est que Mongez ne connaissait que les portraits de quatre de ces rois, de ceux que M. de Sacy avait, avec tant d'habileté, retrouvé sur plusieurs monnaies d'argent. Ce fut Adrien de Longpérier (voir ce nom) qui proposa de restituer la coupe en question à Chosroès Ier [7], se fondant sur la ressemblance parfaite de la figure gravée sur le disque de cristal qui forme le fond de ce vase avec celle qui se voyait sur la monnaie d'or du cabinet du duc de Blacas [8]. Ladite monnaie est assez rudement gravée tandis que le cristal a été travaillé avec soin; néanmoins l'identité du personnage est certaine (fig. 9162).

La coupe a la forme d'un plat circulaire creusé en ellipse et posé sur un pied vertical très bas. Elle se compose d'une épaisse armature ou d'un réseau d'or ajouré sertissant trois rangées concentriques, chacune de dix-huit disques alternativement blancs et rouges, des losanges et des triangles verts occupent les inter-

[1] E. Babelon, *op. cit.*, p. 80-83. — [2] Ammien Marcellin, l. XXIII, 6. — [3] Vopiscus, *Aurelianus;* Claudien, *Phœnix*, vs. 84-87. — [4] *Historia*, l. III, c. VI; l. IV, c. III. — [5] *Ibid.*, l. V, c. XIII-XIV. — [6] *Le trésor sacré ou inventaire... de Saint-Denys*, Paris, 1640, p. 129. — [7] A. de Longpérier, *Notice sur quelques monuments émaillés du Moyen Age*, Paris, 1842, p. 13. — [8] A. de Longpérier, *Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie sassanide*, p. 72, pl. X, n. 4.

valles ménagés entre les disques. Une bordure de rectangles d'hyacinthes ou de vert orange court sur la lèvre du vase; une autre pareille encadre le médaillon central représentant Chosroès en costume royal, assis sur un trône supporté par deux chevaux ailés. Les hyacinthes sont fixées avec un mastic dans des bâtes closes, ainsi que les triangles voisins du grand médaillon; la régularité du dessin veut que ces derniers aient été de couleur verte, mais il n'en reste aucun. Les incrustations rouges et vertes sont en verre; les blanches, en cristal de roche : le tout, plan à l'intérieur, saillant à l'extérieur, et taillé à la roue. Le camée du milieu a été fabriqué par les mêmes procédés; au dire des experts, sa matière serait le cristal de roche, non le saphir blanc comme l'ont avancé quelques historiens. Voici les principales dimensions de ce joyau : largeur des cloisons : épaisses, 0 m. 004; minces, 0 m. 0015; diamètres : vase entier, 0 m. 2825; disque central, 0 m. 075; grands disques, 0 m. 034; moyens disques, 0 m. 021; petits disques, 0 m. 018. Les écussons triangulaires et les grands losanges ont environ 0 m. 015 de côté; les petits losanges, 0 m. 012. Les hyacinthes de la lèvre mesurent 0 m. 007 sur 0 m. 004; celles de la bordure intérieure, 0 m. 012 sur 0 m. 006. Profondeur centrale, 0 m. 03; hauteur du pied, 0 m. 0125 [1].

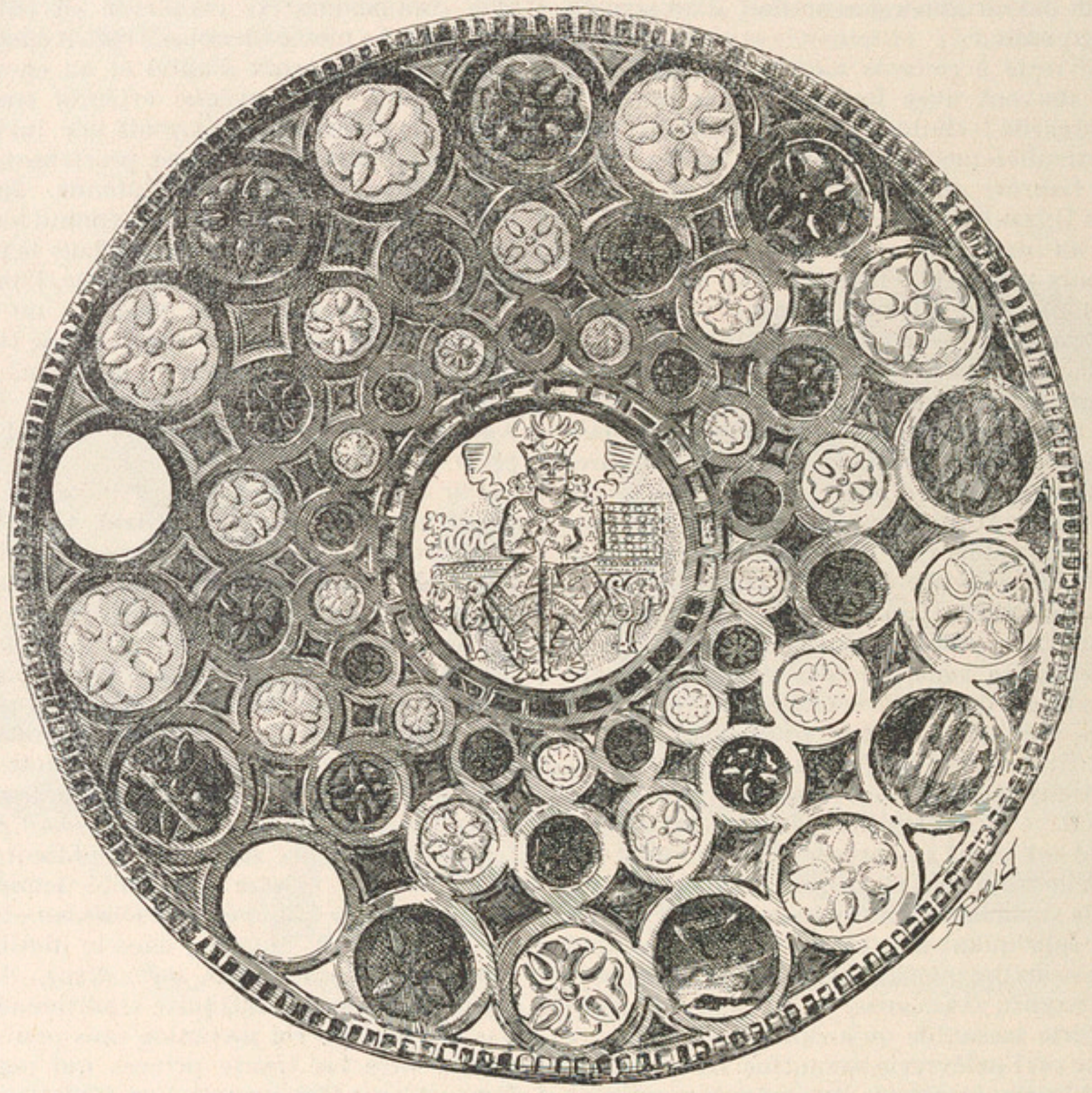

9162. — Coupe de Chosroès. Cabinet des médailles.

Plusieurs textes tels que l'*Histoire des Sassanides*, de Mirkend, le *Solman el Mota*, de Mohammed-Abou-Abdallah-Ibn-Zhafer, la *Chronique arabe*, d'Eutychius, patriarche melkite d'Alexandrie, contiennent un récit légendaire d'où il est néanmoins permis de conclure que les empereurs byzantins du VI^e^ siècle possédaient une vaisselle de table en or, argent, cristal et verre artificiel ornée des portraits des monarques sassanides, et analogue au spécimen que nous venons de décrire. Ibn-Zhafer et Mirkend ajoutent que ces vases historiés, et aussi des étoffes, avaient été fabriqués à Constantinople d'après les dessins exécutés en Perse par un artiste grec envoyé dans ce but [2].

Nous avons d'autres raisons de croire que l'art byzantin est dans une étroite dépendance à l'égard de la Perse. Il faut nous pénétrer de cette idée que Byzance n'a été que le grand entrepôt, le foyer puissant où apparut aux yeux de l'Occident cet art que la Perse, trop lointaine, trop séparée de l'Europe par des montagnes, ne pouvait montrer aux yeux de tous. En venant s'établir en Asie, les Romains y trouvèrent, on ne saurait le contester sérieusement, une civilisation

[1] Dom Germain Millet, *Le trésor sacré ou inventaire de Saint-Denys*, Paris, 1640, p. 129; dom J. Doublet, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denys*, in-4°, Paris, 1625, l. I, c. XLVI, p. 342; dom Félibien, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Denys*, in-fol., Paris, 1706, p. 543, pl. IV, M; Archives nat., *LL 1327*, fol. CXVI, *Inventaire manuscrit du trésor de l'abbaye de Saint-Denys dressé en 1634;* A. Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées*, in-16, Paris, 1856, p. 364-365; Ch. de Linas, *Orfèvrerie mérovingienne. Les œuvres de saint Éloi*, in-8°, Paris, 1864, pl. VII, fig. *a*, *b;* le même, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, 1877, p. 224-226, pl. V *bis;* E. Babelon, *Le Cabinet des médailles*, pl. XXI. — [2] A. de Longpérier, *Extr. d'un mémoire sur les coupes sassanides*, lecture faite en séance publique annuelle de l'Acad. des inscriptions, le 3 août 1866, p. 3-7.

brillante, des arts préexistants, une architecture depuis longtemps formée, où l'or, la mosaïque, la faïence, l'ivoire et les pierres précieuses ajoutaient à la pureté des formes l'éclat des couleurs. Tout était en harmonie, les riches tentures, les vêtements brodés, les bijoux, les meubles; ce luxe inséparable de l'amour du beau a toujours existé dans les pays de la lumière. Au moment où l'empereur Constantin transporta la vieille Rome dans la jeune Byzance, l'ancienne dépouille romaine fut rejetée et l'empire revêtit une nouvelle parure tout imprégnée d'exotisme [1].

Les tendances orientales de la joaillerie contribuèrent pour leur part à accélérer l'adoption des formes architecturales asiatiques auxquelles elle se trouvait depuis longtemps attachée. Dans l'étude consacrée aux mosaïques (voir ce mot), nous avons montré le progrès croissant du style oriental et l'absorption à peu près complète par les éléments décoratifs orientaux [2]. L'orfèvrerie proprement dite, en nous retenant parmi des productions moins majestueuses, vérifie néanmoins les observations que nous avons présentées. A partir de Constantin, le laurier qui ceignait le front des empereurs fait place à la couronne gemmée [3]; elle apparaît sur les monnaies et ses rosaces alternant avec des perles la font ressembler fort au diadème assyrien [4]. Le diadème fait son apparition dès le IVe siècle, bandeau uni chargé d'un double filet de perles arrêté sur le front par une enseigne de pierreries [5]. Vers le VIe siècle, l'enseigne supporte un appendice en forme de croix ou d'aigrette triple dressée au milieu [6]. Sous Justinien, le diadème devient rigide, c'est désormais une plaque métallique, rehaussée de gemmes *(stemma)*; surmonté parfois de la croix ou de l'aigrette [7], son champ émaillé affecte une des couleurs, blanc, rouge, ou vert [8]. Cette coiffure, outre sa ressemblance avec diverses figures sassanides [9], nous montre à quel point nous sommes éloignés de l'Occident, du laurier romain et du grec. Des cordons terminés par des glands s'attachaient au diadème; bien que devenus superflus quand on fit usage du *stemma*, on ne laissa pas de les conserver, mais on les réduisit à servir de pendeloque [10], on les couvrit de perles et, au lieu de les laisser flotter sur la nuque, on les ramena sur les épaules et on les accrocha sur les tempes. Le *stemma* des impératrices différait de celui des empereurs. La mosaïque de Saint-Vital à Ravenne donne à Théodora une coiffure relativement haute, surmontée de trois aigrettes en pierreries, flanquée de pendeloques très longues descendant jusque sur la poitrine. Justinien paraît coiffé du *modiolus*, sorte de couronne plus haute que le *stemma* ordinaire et légèrement évasée dont l'origine perse semble également très vraisemblable [11].

Un autre usage asiatique dont nous constatons l'introduction à Byzance, c'est l'emploi des gemmes sur la ceinture. Elles n'y font toutefois leur apparition qu'au VIe siècle. Constantin Porphyrogénète attribue la ceinture de pourpre semée de pierreries, ζώνην διάλιθον ἀλουργῆ, au prince du Sénat [12]. La fibule ou agrafe, d'un usage général en Europe et en Asie, subit, elle aussi, l'influence de la mode orientale. A la place de cette plaque massive, pourvue d'une boucle et d'un ardillon qu'on rencontre en si grand nombre dans nos pays, les Asiatiques faisaient usage d'une fibule d'or sertissant une pierre précieuse d'où pendaient trois hyacinthes suspendues à des chaînettes d'or. Justinien envoya une fibule de ce modèle au roi des Lazes et nous en voyons plusieurs autres soit sur ses propres monnaies, soit sur le bouclier de Théodose. La mosaïque de Saint-Vital nous montre une fibule composée d'un cabochon central en grenat entouré de perles; c'est encore ici l'influence et, on peut bien le dire, les modèles sassanides.

La passion byzantine de conseller de pierreries tous les vêtements n'était qu'une mode persane maladroitement interprétée. Les grandes bottes rouges semées de perles ou d'aigles brodés que chaussaient les empereurs byzantins, le manteau collant (= σκαραμάγκιον), ou vêtement de pluie, la robe à larges manches sont autant d'emprunts au vestiaire des Perses. Un curieux récit de Procope nous fait connaître le goût très vif que l'on montrait au VIe siècle, jusque dans le peuple, pour les modes et les usages étrangers aux Romains. C'est à propos de la sédition des « Verts » à Constantinople (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HIPPODROME). « Les partisans de la *Faction* arrangèrent leur chevelure en la taillant d'après une mode nouvelle et étrangère aux Romains; car, depuis le menton et les autres parties velues, où on laissait croître le poil suivant l'usage perse, ils se rasèrent le devant de la tête jusqu'aux tempes, et les cheveux ramenés sur l'occiput, comme les Massagètes ont coutume de le faire, s'y partageaient régulièrement; de là cette coiffure reçut le nom de hunnique. Tous se munirent de costumes élégamment travaillés, et, pour se donner du relief, ils endossèrent les plus riches parmi ceux que d'odieuses rapines leur avaient fournis. Les manches de la tunique collaient strictement aux poignets tandis qu'elles s'élargissaient outre mesure aux épaules. Ils adoptèrent la blouse, les pantalons et la plupart des chaussures des Huns en laissant à ces pièces d'habillement leur nom barbare [13]. » La cuirasse imbriquée des Byzantins, ajoute Ch. de Linas, est une invention asiatique. Il en est de même pour le fauteuil impérial à dossier et marche-pied, le trône, siège couvert d'or et de pierreries, toujours réservé aux seuls dieux dans Rome païenne [14]; aussi pour une spécialité orientale, les tapis étendus sur le sol. Ces prosternements, le baisement du pied et de la main, cérémonial ordinaire à Constantinople bien qu'auparavant inusité à Rome, viennent également de la Perse. Cette parenthèse pourrait s'élargir beaucoup, mais ce qui a été dit suffira. Quand un peuple emprunte à une autre nation son mode de construction, son costume, ses parures [15],

[1] A. de Beaumont, *Les arts décoratifs*, dans la *Revue des Deux Mondes*, t. LXV, 1866, p. 15. — [2] Sur ces tendances orientales de l'art byzantin, cf. J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, pl. CXIV; cf. Texier, *L'architecture byz.*, in-fol., London, 1864, p. 1, 115, 232, pl. V, XXX. — [3] Commode et Héliogabale avaient tenté de l'introduire, mais sans succès. — [4] Sabatier, *Description gén. des monnaies byz.*, in-8°, t. I, Paris, 1862, p. 57, pl. VI, n. 7. — [5] Du Cange, *Historia byz.*, p. 2-10; *Annales archéol.*, t. XXI, p. 311; C. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéol.*, in-4°, t. I, Paris, 1874, p. 66; *Magasin pittoresque*, t. XXXIV, p. 101. — [6] Labarte, *op. cit.*, pl. CXVIII; Sabatier, *op. cit.*, pl. VIII, n. 19, 24; pl. XIII, n. 7, 13; M. Glycas, *Annales*, in-fol., Paris, 1660, p. 311. — [7] Labarte, *op. cit.*, pl. LXXXII, LXXXV. — [8] Constantin Porphyrogénète, *De cerimoniis aulæ Byzantinæ*, in-fol., t. I, Lipsiæ, 1751, c. XXXVII, n. 1, 2; l. II, c. XV, p. 343. — [9] Flandin et Coste, *Voyage en Perse*, in-fol., Paris, 1851, pl. LI. — [10] Constantin Porphyrogénète les nomme πρεπενδουλιὰ κατασειστὰ Αὐγουστιακά. — [11] Le même *op. cit.*, l. I, c. XCI, XCIV, mentionne le μοδίολος offert à Léon Ier et à Léon III par le prince du Sénat et le préfet de la ville. — [12] *De cerimoniis*, l. I, c. XCVII; cf. Cahier, *Mél. d'archéol.*, t. II, pl. XXXII, reproduit l'étoffe de Gauthier, à Bamberg, sur laquelle l'empereur porte la ceinture gemmée. — [13] Procope, *Hist. arcana*, édit. Bonn, t. III, p. 48. — [14] *Chronicon paschale*, ad ann. 444, *P. G.*, t. XCII, col. 801, nous apprend qu'Eudocie, femme de Théodose II, s'assit dans le Sénat d'Antioche sur un siège d'or gemmé; cf. Charton, *Voyageurs anciens et modernes*, in-8°, Paris, t. II, 1854, p. 169. — [15] Il y aurait, dit Ch. de Linas, un curieux parallèle à établir entre les bijoux sassanides (Flandin, *Voyage en Perse*, pl. IX-XIII), byzantins (Texier, *L'architecture byz.*, pl. LXVI) et hindous (*Voyage dans les cinq parties du monde*, p. 335, publié dans l'*Illustration*, 1846-1849). Tout cela est frappé au même type; il suffit d'ajouter que le travail en question reste à faire.

ses meubles, ses usages, on n'est pas trop hardi en affirmant qu'il a dû encore lui emprunter davantage [1].

Parmi les monuments de l'orfèvrerie cloisonnée des Sassanides, seule la fameuse coupe de Chosroès est bien datée, elle est de Chosroès Ier, dont le règne commença en 531, c'est-à-dire de la première moitié du VIe siècle. On voit l'écart chronologique considérable qui sépare ce monument de ceux qu'on reporte au IVe siècle, et cependant on s'applique avec complaisance à signaler leur étroite parenté de style et de technique avec la coupe de Chosroès.

« De cette coupe, il convient de rapprocher, au point de vue technique, les magnifiques bijoux cloisonnés, trouvés par M. de Morgan [2] dans une sépulture féminine de Suse. C'est à tort que M. de Morgan fait remonter ces précieux monuments jusqu'à l'époque achéménide, c'est-à-dire avant Alexandre le Grand. Quand on examine ce merveilleux torque à têtes de lions incrustées de pierres fines multicolores, ce grand collier formé d'une suite de pendeloques d'or incrustées ressemblant à de grandes virgules qui imitent une crinière de lion ; quand on cherche à en préciser comparativement la place chronologique, l'esprit se reporte tout de suite à la coupe de Chosroès dont la lèvre d'or rehaussée de gemmes purpurines trahit le même goût, la même technique, la même école, peut-être le même atelier, celui du palais royal de Ctésiphon. C'est là que l'orfèvrerie cloisonnée des Perses sassanides a dû produire de tels chefs-d'œuvre, et qu'elle a atteint son apogée, au VIe siècle.

« Ainsi, au point de vue de la chronologie des monuments bien authentiquement sassanides — et c'est ici la question principale — nous n'en connaissons point qu'on puisse dater avec certitude, en dehors de la coupe de Chosroès qui est du VIe siècle. Pour les temps plus anciens, on en est réduit à des conjectures et à l'accumulation des textes des auteurs qui se complaisent à décrire, c'est vrai, le luxe effréné des Parthes en fait de bijoux et d'ornements constellés de gemmes, mais sans précisions chronologiques ni détails techniques sur la fabrication.

« En est-il de même pour l'orfèvrerie gemmée des Byzantins? Il est curieux de constater que son apogée se place à la même époque, c'est-à-dire au VIe siècle [3]. »

XV. Origines de l'orfèvrerie cloisonnée. — L'orfèvrerie et la bijouterie telles que les avaient conçues et exécutées l'art classique font généralement place, en Orient et en Occident, à partir du Ve siècle, à des ouvrages d'une technique différente et d'un style nouveau. Cette transformation est caractérisée par l'abandon de la ciselure et l'envahissement d'une mode qui consiste à couvrir les métaux jadis ouvragés d'une sorte de carapace de pierreries ou de verroteries en tables ou en cabochons. L'or, l'argent, le bronze même, disparaissent sous ces pavages aux couleurs éclatantes. La longueur de l'opération et la délicatesse des procédés de l'émaillerie ne pouvaient soutenir la concurrence des méthodes plus expéditives dont l'éclat ou, si l'on veut, le clinquant laissait loin derrière lui les tons fondus et amortis des métaux. Cet événement artistique longtemps obscur n'a été définitivement éclairci que de nos jours. Des découvertes nouvelles pourront apporter plus de précision, elles n'apporteront pas de modification essentielle à ce qui doit être considéré comme acquis. Ici, les textes font absolument défaut, les monuments seuls peuvent apporter leur témoignage.

L'évolution presque générale de l'orfèvrerie à l'époque barbare n'a sollicité l'attention des archéologues que depuis trois quarts de siècle environ. L'abbé Cochet (voir ce nom) fit le premier ressortir l'individualité de cette branche méconnue de l'art ; après lui, l'effort prodigué en comparaisons, en rapprochements de tout genre, a permis de réduire le problème au degré de simplicité où nous le voyons aujourd'hui. Cet art s'est révélé tout d'abord, non à son lieu d'origine, mais aux dernières étapes de sa migration qui l'a conduit jusqu'aux extrémités de l'Occident. Il fallut donc parcourir en sens inverse le trajet couvert par les tribus barbares et semé de débris qui en jalonnaient l'itinéraire. Après une période tout empirique au cours de laquelle on se borna à décrire les trouvailles en les mettant partout au compte de l'archéologie nationale qualifiée de *franque*, *d'anglo-saxonne* ou de *burgonde*, suivant que c'était le sol de la France, de l'Angleterre ou de la Suisse qui livrait ces trésors, après cette période inévitable on s'aperçut de certaines ressemblances entre les objets trouvés à des distances considérables les unes des autres, on confronta les spécimens, on établit des familles, on classa les types et on crut faire un pas quelque peu téméraire en assignant le bassin du Rhin comme lieu d'origine de tous ces objets. Un progrès plus audacieux fut réalisé en 1876 quand les archéologues hongrois publièrent les résultats d'une série de découvertes se reliant intimement à la quantité déjà considérable de monuments exhumés dans l'Europe occidentale [4]. On ne put, dès lors, se refuser à constater la ressemblance générale des trouvailles faites en Hongrie [5] d'objets attribuables aux Goths et aux Gépides avec les découvertes des nécropoles franques, burgondes et wisigothiques [6]. La Hongrie se désignait ainsi comme une des stations de l'art barbare, c'est-à-dire que l'ancienne Pannonie et la Transylvanie reprenaient leur rang historique dans le développement général de l'art. La Transylvanie et la Roumanie (jadis la Dacie) avaient vu au commencement de notre ère des passages de peuples qui délaissèrent, en s'éloignant, des débris qu'on devait rencontrer également en Pannonie. Ces débris d'orfèvrerie prirent un cachet facilement reconnaissable et forment un groupe localisé sur la rive gauche du Danube, en Hongrie, en Roumanie et dans la Russie méridionale. C'est la période à laquelle ils appartiennent qu'on a proposé, sur d'excellentes raisons, de désigner sous le nom de période scytho-gothique. « Elle est contemporaine en Dacie, écrivait J. de Baye [7], du séjour des Wisigoths dans le pays. Les trésors célèbres de Pétrossa et de Szilagy-Somlyó, pour ne citer que deux exemples, sont des preuves indiscutables. Ce genre de travail artistique date, en Russie, de la suprématie des Goths avant leur division en deux grandes nations [8]. » Les archéologues étaient parvenus en Dacie quand ils s'aperçurent qu'il fallait s'avancer plus loin vers l'Orient pour y trouver le berceau de l'orfèvrerie des barbares. D'intuition, on pouvait s'attendre à le rencontrer dans des régions que leur proverbiale richesse minière et lapidaire désignait comme le lieu d'origine d'un art dont l'or et les pierres précieuses forment les éléments constitutifs [9]. En effet, la Crimée, les côtes septentrionales de la mer Noire et de la mer

[1] Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, p. 299-300. — [2] J. de Morgan, dans *Mém. de la délégation en Perse*, t. VIII, 1905, p. 44-50. — [3] E. Babelon, *Le tombeau du roi Childéric*, p. 92. — [4] J. de Baye, *Origine orientale de l'orfèvrerie cloisonnée*, in-8°, Paris, 1893, p. 26; Kondakof et Tolstoï, *Antiq. de la Russie méridionale*, trad. Reinach, in-8°, Paris, 1887; J. de Baye, *De l'influence de l'art des Goths en Occident*, in-8°, Paris, 1891; J. de Morgan, *Mission scientif. au Caucase*, in-8°, Paris, 1890; F. Bayern, *Contribution à l'archéol. du Caucase*, in-8°, Lyon, 1882. — [5] Henszlmann, *Étude sur l'art goth.*, in-8°, Budapest, 1877. — [6] J. de Baye, *L'art barbare en Hongrie*, in-8°, Bruxelles, 1892. — [7] J. de Baye, *Origine orientale*, p. 28. — [8] Id., *ibid.*, p. 28. — [9] A. Odoboscu, *Antiquités scythiques* (en roumain), in-8°, Bukarest, 1879, c. VII.

d'Azov et même certaines parties du Caucase ont donné des antiquités d'une analogie si frappante avec celles trouvées dans les tombes franques de la Gaule, que les archéologues russes, pris au dépourvu par ces types nouveaux sur leur sol, leur donnèrent le nom d'« antiquités mérovingiennes », c'était un témoignage spontané et d'autant plus précieux de l'évidente communauté d'origine.

« Ce nom « antiquités mérovingiennes », applicable aux mobiliers funéraires des nécropoles franques de notre pays, de la Belgique et de la région rhénane, ne peut pas être donné aux objets similaires trouvés en Hongrie, en Roumanie et en Russie. En France même, ce que l'on nommait jadis mérovingien, écrit J. de Baye, doit être considéré selon les régions comme franc, burgonde ou wisigoth. Le nom varie, mais il désigne des pièces analogues et souvent même semblables. En remontant, vers son point de départ, le courant qui a imposé aux barbares de l'Occident cette mode, ce goût dans la parure, nous trouvons des dénominations diverses, s'appliquant à des antiquités du même ordre. En Italie, on les nommera gothiques ou lombardes ; en Allemagne, selon les contrées, franques, mérovingiennes, alémaniques ou bavaroises ; en Algérie, vandales. Mais en Pannonie et en Dacie, ces restes seront de préférence attribués, suivant leurs époques, aux Wisigoths, aux Ostrogoths et aux Gépides [1]. » En Russie, la désignation prématurée d'« antiquités mérovingiennes » paraît devoir faire place à celle d'« antiquités gothiques », mieux justifiée depuis qu'on sait que les tribus barbares firent un séjour prolongé qui eut comme conséquence de supplanter l'ancienne population scythe de la Russie méridionale au profit d'une population sarmate et d'établir la domination des Goths sur les bords du moyen Dniéper dès le IIIe siècle de notre ère [2].

Ainsi donc, selon toute probabilité, la joaillerie cloisonnée a pris naissance chez les Scythes. Adoptée par les nations gothiques « elle se propagea sous leur influence dans toute l'Europe depuis Novotcherkask en Russie jusqu'à Pétrossa en Roumanie, de là à Kolocza en Hongrie, à Saint-Maurice en Suisse, à Monza en Lombardie, à Ravenne dans la Romagne, à Charnay en Bourgogne, à Pouan en Champagne, à Tournai en Belgique, à Envermeu en Normandie, dans le Kent en Angleterre, à Gourdon en Aquitaine, à Guarrazar et à Oviédo en Espagne et dans plusieurs autres localités des pays germaniques et scandinaves. L'Orient possède donc les titres les plus légitimes à la revendication d'un art sorti de son sein [3]. »

Nous disons l'*Orient*, parce que nous ne pensons pas qu'il faille s'arrêter en deçà de cette lointaine région. Il y a quelque timidité, croyons-nous, et une sorte d'illogisme à s'arrêter dans la Russie méridionale et à faire de cette région le point de départ de l'orfèvrerie cloisonnée. La provenance ouralienne de l'or et le bestiaire scythique n'autorisent pas cette détermination. En effet, « on est bien obligé de reconnaître que les griffons, les guépards, les lions, qui figurent dans tant de ces monuments, ont une origine asiatique bien prononcée ; que si, à mesure qu'on s'avance vers l'Occident, ces types primordiaux dégénèrent et se stylisent de plus en plus, néanmoins l'origine première du style demeure franchement orientale. Ce serait donc commettre une erreur que d'adopter, pour la désignation de toute cette orfèvrerie, le terme de gothique [4]. »

Ainsi l'orfèvrerie cloisonnée est l'apport certain et la manifestation authentique de l'esthétique des peuples barbares. Elle ne tire pas son origine de la décadence du goût et de la décrépitude des arts classiques grec et romain ; mais elle procède d'emprunts aux nations civilisées de l'Orient. Elle est l'évolution et l'aboutissement d'un art spécial et particulièrement somptueux dont les matériaux constitutifs se trouvent réunis sur le sol de la Scythie, aux portes de l'Orient. Les monts Riphées ont pu fournir l'or, la Perse a fourni les pierreries. L'ornementation aura pu avoir des origines complexes, en tout cas, la décoration zoomorphique, qui y tient une place considérable, concorde bien avec ce que nous savons du culte rendu par les Scythes à certains oiseaux au bec crochu. Les quadrupèdes tels que griffons, lions, guépards procèdent, suivant toute vraisemblance, des modèles sassanides. Sur les bijoux trouvés en Hongrie, en Roumanie et en Russie, ces oiseaux sont représentés dans le style oriental avec des caractères hiératiques incontestables. Toutefois ce bestiaire scythique subira une altération progressive à mesure que les tribus gothiques s'enfonceront dans la direction de l'Occident et se mêleront aux populations qu'elles auront subjuguées. Les pièces dont se compose le trésor de Szílagy-Somlyó offrent dans la technique et l'ornementation zoomorphique un caractère très oriental, mais déjà moins purement asiatique que les objets d'orfèvrerie cloisonnée du trésor de Pétrossa, d'où nous pouvons conclure que la conquête de la Dacie par les Goths a exercé une profonde influence sur la fixation des types de l'industrie barbare que nous retrouvons en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, etc.

En effet, à mesure que la migration se rapproche de nos contrées, nous voyons se modifier le caractère primitif. L'art luxueux des contrées voisines de l'Oural et de la Perse, en s'éloignant de son berceau, perd une partie de sa splendeur. Les matières premières importées sur les routes de l'Occident deviennent nécessairement de plus en plus rares. L'or employé massif dans beaucoup de bijoux du Caucase, de la Crimée, des rives de la mer d'Azov et même des pays voisins de l'embouchure du Danube, n'est plus utilisé qu'en minces feuilles appliquées sur une couche de mastic dans les régions du Haut-Danube, du Rhin et des pays plus à l'Ouest. Les cloisons sont moins fortes, le fond des bijoux est en argent ou même en bronze, les parties visibles sont seules recouvertes d'une feuille d'or. Aux grenats, aux turquoises on substitue le verre rouge et de couleur, dont on avive l'éclat en plaçant par-dessous des paillons. A la profusion succède la parcimonie ; les tables de grenat ont moins d'épaisseur et leur surface est moins grande. Les chefs seuls, un Childéric, un Recceswinthe, peuvent viser encore à la somptuosité. Mais là n'est pas l'intérêt vrai de leurs riches trésors ; il se trouve dans la persistance du style et des procédés de fabrication. En Hongrie, on a trouvé une bande d'or recouverte de battes dont les grenats ont été détachés. Par son dessin, sa forme, son travail, cette pièce d'orfèvrerie ressemble d'une manière frappante au soi-disant pectoral d'Odoacre conservé à Ravenne. A Apahida [5], en Transylvanie, une fibule en or et une agrafe de ceinture en or et grenats

[1] J. de Baye, *Origine orientale de l'orfèvrerie cloisonnée*, in-8°, Paris, 1893, p. 30-31. — [2] *Antiquités de la Russie méridionale*, trad. Reinach, p. 503. — [3] J. de Baye, *Industrie anglo-saxonne*, p. 71 ; S. Reinach, *Catalogue du musée de Saint-Germain-en-Laye*, Paris, 1889, p. 182 ; Peigné-Delacourt, *Rech. sur le lieu de la bataille d'Attila*, Paris, 1860 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Rech. archéol. sur l'anneau sigillaire de Pouan*, Paris, 1869 ; C. Rossignol, *Lettre sur le trésor de Gourdon*, Chalon-sur-Saône, 1846 ; E. Aubert, *Trésor de Saint-Maurice d'Agaune*, Paris, 1872 ; Ralm, *Ein Besuch in Ravenna* (le pectoral dit d'Odoacre), dans *Jahrbücher für Kunstwissenschaft*, Leipzig, 1868, p. 295. — [4] E. Molinier, *Hist. gén. des arts appliqués à l'industrie*, in-fol., t. IV, Paris, 1901, p. 14. — [5] Finaly, *Scoperta della tomba di Apahida*, dans *Az Erdélyi Muzeum-Egylet Kiadvaniy*, 1889.

sont semblables à celles du tombeau de Tournai ; ces exemples se sont assez multipliés en ces dernières années pour nous prouver qu'en se perpétuant dans son originalité l'orfèvrerie cloisonnée conserve son originalité essentielle tout en subissant de légères modifications suivant les diverses régions où elle s'est acclimatée.

En étudiant l'orfèvrerie byzantine nous avons été amené à faire une place importante dans l'histoire de ses origines à l'orfèvrerie sassanide ; il en est de même à l'occasion de l'orfèvrerie cloisonnée.

1° *La plaque de Wolfsheim.* — Le musée de Wiesbaden possède un bijou dont l'importance, dans le sujet qui nous occupe, ne saurait être exagérée. C'est une plaque de ceinturon ayant très probablement appartenu à un prince de la dynastie sassanide. Ce bijou se compose d'une boîte rectangulaire en or (0 m. 055 × 0 m. 045), haute d'environ 0 m. 01, formée de minces lames soudées entre elles. La masse, creuse à l'intérieur, est prolongée par un fleuron trilobé à charnière, épais de 0 m. 003 à 0 m. 004. L'ensemble mesure 0 m. 077 en largeur ; une seconde charnière rampe sur le flanc opposé.

La face, découpée à jour, comporte vingt-deux hyacinthes, grenats ou verres rouges en table ; à savoir : douze disques, six carrés et quatre triangles, géométriquement disposés sur paillon d'or sans aucun rabattu. Le fleuron, légèrement bombé, incruste trois grenats cabochons, deux carrés et un en forme de cœur. Au revers, une inscription tracée à la pointe, d'après l'écriture cursive des Perses avant l'invasion arabe ; ce nom se lit en effet : *Artachschater* (Artaxerxès) en pehlvi, qui fut l'écriture en usage sur les monuments lapidaires et numismatiques des premiers rois de la dynastie sassanide, de 226 à 300 après Jésus-Christ ; nous pouvons donc attribuer cette boucle de ceinture à Artaxerxès Ier qui régna de 224 à 240. Comment ce bijou est-il arrivé à Wolfsheim, dans les environs de Mayence, nous n'avons aucune donnée qui aide à l'expliquer (fig. 9163).

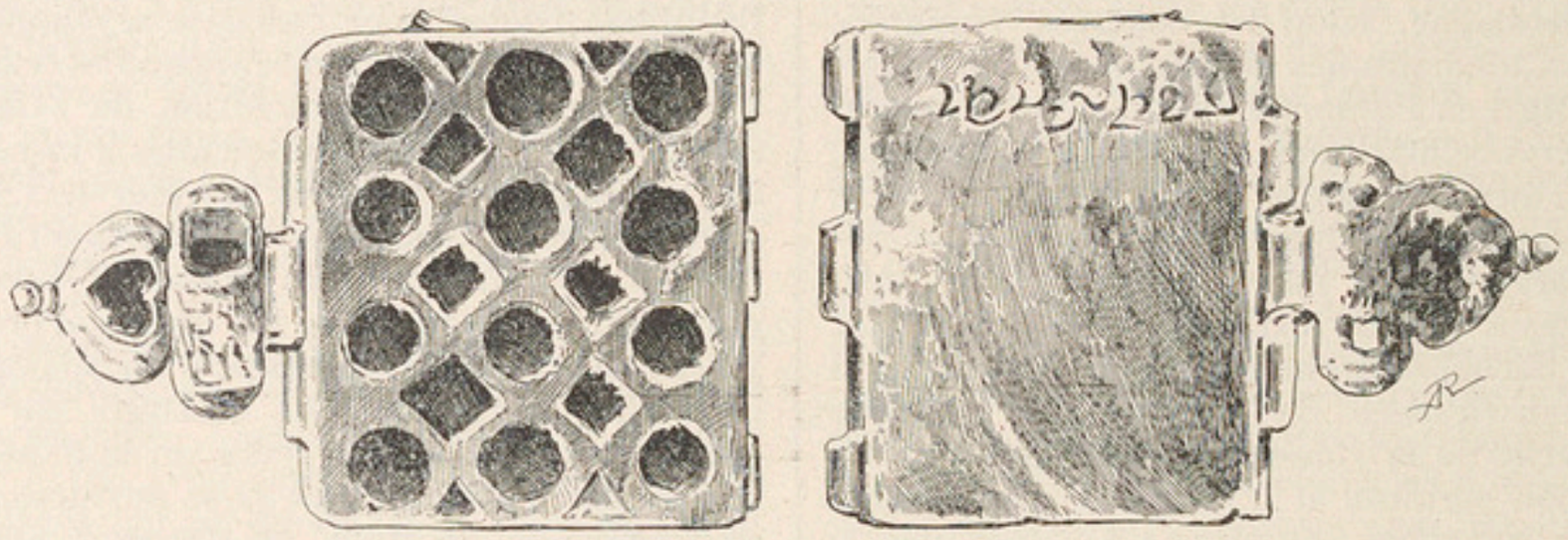

9163. — Boucle de ceinture de Wolfsheim.
D'après Molinier, *Histoire gén. des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, p. 15.

Le bijou de Wolfsheim, a écrit Ern. Babelon, ne saurait prendre place dans l'orfèvrerie à cloisons rapportées et soudées, c'est de la simple incrustation. On sait que cet objet n'a rien de l'élégance et du style sassanides. L'importance qu'on lui attribue dans l'histoire de l'art vient de ce que, dans le champ du revers, on lit, tracé en creux, le nom perse Artachschater = Artaxerxès = Ardéshir, en écriture pehlvie. On a, en conséquence, cru pouvoir attribuer cette plaque au premier des Ardéshir, le petit-fils de Sassan.

Pour expliquer la présence du bijou auprès de Mayence, on a forgé un roman. Ardéshir Ier fut le contemporain de l'empereur Alexandre Sévère ; celui-ci, d'origine syrienne, commanda des légions d'abord sur la frontière euphratique, et, plus tard, sur les bords du Rhin ; il fut assassiné près de Mayence, abandonnant, suppose-t-on, avec son trésor (qu'on n'a pas retrouvé) le bijou persan qu'il avait dû rapporter d'Orient. Mais on peut faire à cette combinaison pittoresque, exposée d'abord par le colonel von Cohausen et acceptée par Ch. de Linas et Ém. Molinier, les objections les plus graves. D'abord, le nom d'Ardéshir, gravé en creux au revers de la plaque, est-il le nom d'un roi? Il suffit d'ouvrir le *Schah Nameh* pour constater que des particuliers l'ont porté. Il serait en outre singulier que ce roi eût fait ainsi graver, après coup, son nom sur l'un des bijoux de son écrin sans le faire suivre ou même *précéder et suivre* de ses titres protocolaires. Les règles de la chancellerie royale des Parthes sont minutieuses et intransigeantes sous ce rapport. La numismatique et la glyptique sassanides elles-mêmes, qui, pourtant, n'offrent au graveur qu'un champ des plus restreints, ne s'écartent de cet usage traditionnel que sur des pièces ou des gemmes vulgaires, des imitations lointaines et sans caractère officiel. Le nom du roi ne va point, officiellement, sans ces titres de majesté [1]. Pour le bijou de Wolfsheim, le mot *Ardéshir*, qu'il soit le nom d'un roi, d'un artiste, d'un possesseur, est un nom ajouté postérieurement, dans l'antiquité, au revers de la plaque ; il n'a rien à voir avec sa fabrication. Fut-il démontré qu'elle est d'origine persane, il n'en resterait pas moins évident qu'elle n'a pu être fabriquée pour le roi Ardéshir et sur sa commande. Lorsqu'un prince faisait exécuter une œuvre d'art destinée soit à son usage personnel, soit à une offrande dans un temple ou une église, s'il jugeait opportun d'y attacher son nom et d'y rappeler son souvenir, ce n'est point derrière l'objet et d'une manière dissimulée que l'artiste inscrivait le nom royal. Bien au contraire : toujours ce nom royal, accompagné de formules consacrées, s'étale en vedette, à la place d'honneur, sur l'objet, s'incorporant en quelque sorte à son individualité. D'un autre côté, poursuit Ern. Babelon, je n'aperçois rien dans le bijou de Wolfsheim, ni dans sa forme, ni dans sa technique, ni dans son ornementation, qui le caractérise comme sassanide. Le style de cette plaque n'est pas en rapport avec la renaissance artistique qu'on signale dans la gravure des monnaies et des pierres gravées si nombreuses d'Ardéshir et des princes de sa

[1] Sur ses monnaies, Ardéshir Babegan s'intitule au début de son règne, *Bagi Artashetr malka*, « Le divin Ardéshir roi », et, avec le temps, la vanité lui suggère une formule plus compliquée : *Mazdaiasn bagi Artashetr malkan malka Airan*, etc., « Le Mazdéen, le divin Ardéshir, roi des rois de l'Iran... » ; cf. Edm. Drouin, *Les légendes des monnaies sassanides*, dans *Revue archéologique*, 1898, t. I, p. 62 sq.

dynastie, ses premiers successeurs. Bien au contraire, la disposition de ses alvéoles alternativement rondes et carrées rappelle de très près l'ornementation d'autres bijoux barbares qu'il serait aisé d'énumérer [1].

Il ne faut pas oublier que des fouilles nouvelles ont été pratiquées à Wolfsheim, à l'endroit même où la plaque avait été trouvée en 1870. Si seulement on y avait recueilli la moindre monnaie sassanide donnant à supposer qu'un corps de troupes venu de la région euphratique avait apporté son pécule sur les bords du Rhin ! Bien au contraire, on a trouvé dans les nouvelles fouilles de Wolfsheim, avec quelques objets d'orfèvrerie gallo-romaine, une monnaie d'or de l'empereur Valens (364-378), c'est-à-dire de près d'un siècle et demi postérieure à Ardéshir Babegan.

Les objets orientaux très nombreux trouvés en Suède, dans lesquels figure l'ornement cordiforme, un peu analogue à l'appendice cordiforme de la plaque de Wolfsheim, sont nettement postsassanides. De ces observations nous conclurons : quelque étonnement qu'on éprouve de la présence du nom d'*Ardéshir* inscrit au revers de la plaque de Wolfsheim, il n'est pas possible d'admettre qu'elle remonte à la première moitié du IIIe siècle et qu'elle ait été exécutée pour le roi Ardéshir Ier Babegan. C'est un objet médiocre qu'on doit, suivant nous, laisser pour compte à l'orfèvrerie incrustée des barbares. Quoiqu'on pense de ce jugement, rien à coup sûr, dans ce monument, ni dans sa technique, ni dans son style, ne permet de le considérer comme le prototype lointain des beaux bijoux à cloisons soudées du tombeau de Childéric. Ceux-ci procèdent d'une autre tradition, d'une autre école d'art.

*Bibl.* — Auguste von Cohausen, *Antiquarish-technischer Führer durch das Museum zu Wiesbaden*, p. 118, n. 128 (salle IV), in-12, Wiesbaden, 1888 ; le même, *Römischer Schmelzmück*, dans *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung*, Wiesbaden, 1873, p. 9, pl. I, n. 3 ; Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, p. 7 ; O.-M. Dalton, dans *Society of antiquaries of London*, 1902 ; Ém. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, *L'orfèvrerie*, p. 15 ; et dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. I, p. 415 ; Ém. Mâle, *L'art allemand et l'art français*, in-12, Paris, 1917, p. 18 ; M. Ebert, *Die Wolfsheimer Platte und die Goldschale des Khosrau*, p. 57 sq., dans *Baltische Studien zur Archaeologie und Geschichte. Arbeiten des baltischen vorbereitenden Komitees für den XVI. Archaeologischen Kongress in Pleskau*, 1914, herausgegeben von der Gesellschaft für Geschichte und Altertumskunde der Ostseeprovinzen Russlands, in-4°, Berlin, 1914 ; Ern. Babelon, *Le tombeau du roi Childéric et les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1919-1923, p. 86-90.

2° *Trésor de Pétrossa.* — Ce trésor fut découvert, en 1837, sur la montagne d'Istritza, commune de Pétrossa (Valachie) ; il est conservé au musée de Bucarest. Ce trésor n'est pas daté avec plus de certitude que la plaque de Wolfsheim. C'est par pure supposition qu'on a cru qu'il avait été enterré au IVe siècle ; cette assertion ne repose sur rien, on ne saurait la discuter. On a proposé d'y voir le trésor du roi wisigoth Athanaric, retiré à Constantinople et mort peu après 381, d'autres l'ont attribué à Gaïnas, chef goth à peu près contemporain [2].

Ch. de Linas a cru avec une très grande vraisemblance que la majeure partie du trésor de Pétrossa était asiatique et que les pièces gemmées de ce trésor proviennent de l'Iran sassanide. Ces pièces gemmées consistent en deux tasses à anses, quatre fibules et un gorgerin, le tout en or, cristal de roche et pierres fines, monture à jour, cloisonnage ou incrustation sur paillon et mastic résineux. Nous décrirons d'abord les coupes :

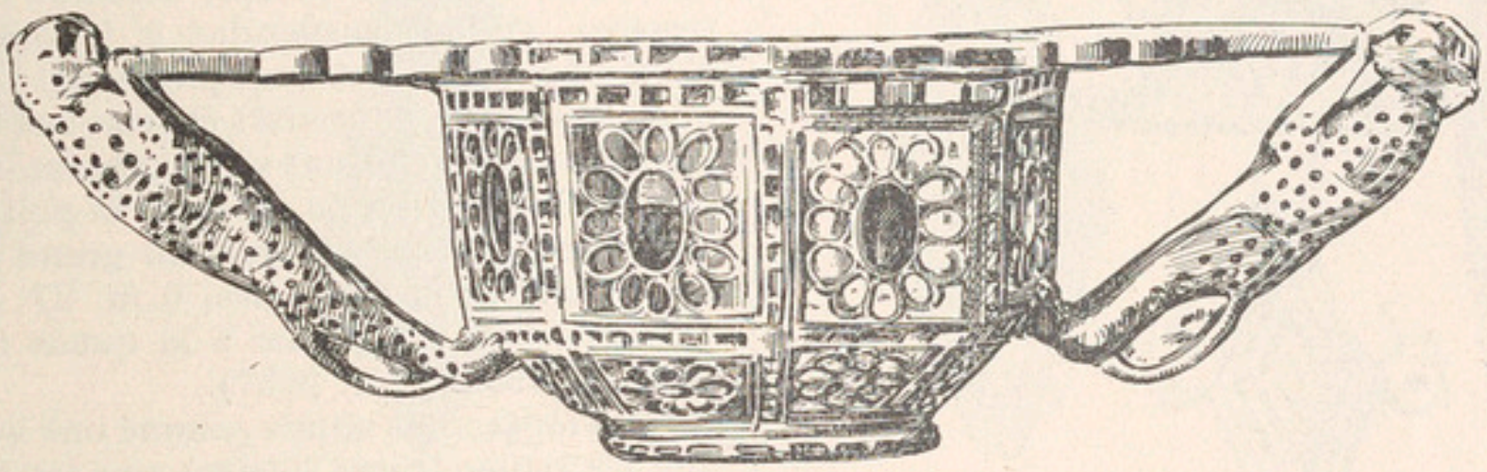

9164. — Tasse octogone de Pétrossa, avec guépards.
D'après *Gazette des beaux-arts*, 1900, t. XXIV, p. 364.

Tasse octogone à deux anses, fond en retrait, pied très bas, double rang de quatre panneaux chacun, séparés par des traverses et encadrant des rosaces ajourées à huit et douze lobes, la claire-voie vitrée en cristal de roche. Les anses consistent en guépards (voir ce mot) dont les membres postérieurs s'arc-boutent à 45 degrés à la traverse médiane, les griffes antérieures saisissant une patte horizontale en queue d'oiseau munie de quatre oreilles saillantes ; le moucheté des animaux est obtenu par l'incrustation de petits grenats syriens et de parcelles de nacre. Un cloisonné de saphirs, émeraudes et grenats orientaux revêtait l'extrados des pattes ; une décoration du même genre en pierres rectangulaires règne sur les traverses et autour du pied. La majeure partie des soudures a été brisée, les gemmes ont presque totalement disparu ; le fond et plusieurs panneaux manquent ; un seul guépard est intact. Dimensions : hauteur, 0 m. 105 ; ouverture, 0 m. 185 × 0 m. 165 ; fond, 0 m. 09 et 0 m. 075 (fig. 9164).

Tasse dodécagone analogue à la précédente : traverses gemmées, claire-voie de rosaces massives à huit lobes. Au fond une fleur pareille, deux diamètres la maintiennent, quatre petits cercles la cantonnent, le tout ajouré. Ce vase est encore plus mutilé que le précédent ; hauteur 0 m. 12 ; ouverture 0 m. 175.

[1] Lindenschmidt, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. III, fasc. 4, pl. VI, n. 6 ; Ed. Fleury, *Antiq. et mon. du dép. de l'Aisne*, t. II, p. 114, fig. 221 ; H. Baudot, *Mém. sur les sépultures barbares de Charnay*, pl. XII. Voir l'ensemble des planches rassemblées par Ch. de Linas à la fin du t. III de ses *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, et Barrière-Flavy, *Les arts industriels*, pl. XXIV, sq.

[2] Ch. de Linas, dans *Revue archéologique*, 1868, t. XVII, p. 55 ; *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, p. 232 ; t. III, p. 292.

Fibule imitant un oiseau : corps circulaire et bombé, formé de deux plaques métalliques superposées ; l'une très épaisse, sert de champ, l'autre, plus mince, est ajourée de trous découpés en amandes, virgules et cercles régulièrement disposés autour d'un *umbo* central. On a introduit dans les ouvertures des bâtes sertissant des grenats ou des verres rouges gravés à la roue, ces bâtes descendent jusqu'à la plaque d'assiette. Le corps repose sur une base rectangulaire divisée en quatre compartiments où sont enchâssés des demi-cylindres en cristal de roche ; deux oreilles contournées en volute se dressent aux extrémités du rectangle, un bouton de grenat les rehausse. Au haut du corps, même rectangle qu'au-dessous, flanqué de deux boutons de grenat ; par-dessus un trapèze partagé verticalement en double case et sommé d'un carré incrustant une pâte vert clair ; l'ensemble est amorti par un grenat cabochon simulant la tête de l'animal. Ce grenat

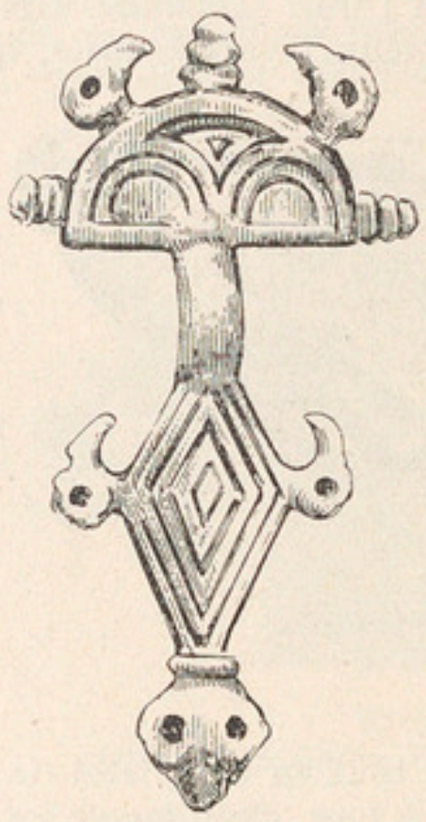

9165. — Fibule de Kertch.
D'après *Revue archéol.*, 1888, t. I, p. 348, fig. 1.

forme le pavillon d'une corne hexagone qui prolonge le derrière du col et contre laquelle vient s'appuyer la gaine d'une broche dont le barillet en navette et les charnières subsistent. Deux fines chaînettes tressées, à pendeloques microscopiques en perles, sont accrochées au rectangle inférieur. Hauteur, 0 m. 17, diamètre, 0 m. 056. L'objet est à peu près intact, il n'y manque qu'un petit nombre de pierres (voir fig. 9020, col. 2056).

Deux fibules en forme d'oiseau au long cou planté sur un ventre elliptique ; le type du bec fait hésiter entre le paon, le vautour et l'ibis. Le cou, bordé de perles ciselées, et les appendices de l'animal étaient ornés de gemmes serties dans des bâtes profondes rapportées ; un cloisonnage de grenats en tables exprime la naissance de la queue. Le ventre, fabriqué par les mêmes procédés que l'oiseau précédemment décrit, est ajouré d'amandes et de cœurs ou feuilles de lierre enchâssant des grenats. Cinq glands, attachés à des chaînettes, tressées dans le goût égyptien, sont suspendus à la queue ; ils sont ovoïdes et pointus ; leur tête est imbriquée ; leur corps réticulé à jour incruste des lamelles de grenats. Les attaches et la gaine du mordant ont subsisté. Un tube métallique prolonge le cou à l'intérieur. Ces bijoux, qui sont fortement arqués, mesurent : hauteur, sans les pendeloques, 0 m. 25 ; largeur, 0 m. 08. Les deux objets ont beaucoup souffert, l'un d'eux est privé de tout appendice, il reste néanmoins sur les corps quelques traces de verroteries. D'après le témoignage des premiers receleurs du trésor, confirmé d'ailleurs par deux mortaises que l'on voit encore au revers du cou de chacun des oiseaux, les fibules étaient attachées entre elles par une chaîne d'or qui a disparu (voir fig. 9021, col. 2056).

Fibule arquée représentant un aigle ou un épervier, les ailes fermées, la queue en éventail. Le dos conserve les rudiments des charnières et la gaine de la broche. La tête et le cou sont creux et en ronde bosse. La face externe du corps et de la queue comportait un réticulé de grenats cloisonnés et de cabochons sertis en bâtes. Sur la poitrine, un énorme cabochon ovale dans un encadrement rectangulaire de grosses pierres, dont le côté inférieur aboutit à la naissance des cuisses. Le cou est ajouré de cœurs et de cercles qui devaient enchâsser des grenats disparus avec leurs bâtes et la doublure métallique qui les maintenait. Quatre glands en cristal de roche, monture perlée, attachés par des chaînes tressées, étaient suspendus à la queue ; il en reste deux. La pièce est complètement dépouillée, sauf quelques tables de grenats et trois cabochons retrouvés par hasard : les cloisons sont écrasées, on a violemment arraché la jonction du col et de la poitrine ; néanmoins ces débris mutilés gardent un grand caractère. Hauteur, sans les pendeloques, 0 m. 27 ; largeur : milieu du corps 0 m. 105, base à la queue 0 m. 13 environ (voir fig. 9022, col. 2057).

On a longtemps admis comme une vérité incontestée que les seules traces laissées par les barbares étaient celles que l'on constatait dans les contrées où chacune de leurs tribus s'était fixée et on en concluait que l'art germanique était une création de la période de repos qui suivit l'établissement des tribus barbares dans leur nouvelle patrie. Cet art semblait un produit spontané, sans attaches avec les antiques civilisations. Les explorations accomplies dans la Russie méridionale, le Caucase et les pays limitrophes ont renouvelé ce point de vue. Dès 1857, D. Mac Pherson [1] appelait l'attention sur les antiquités rapportées par lui de Crimée, notamment trois fibules d'une forme typique, analogues à celles qui proviennent de la Hongrie, de l'Allemagne et de la France (fig. 9165). Ensuite ce fut Arth. Evans qui rapporta un grand nombre d'objets variés, boucles de ceinture, colliers de jais, fibules dont une est digitée avec deux têtes d'oiseaux à becs crochus. Ces fibules allongées rappellent exactement celles qu'on trouve en Europe et qui abondent dans les milieux francs, mérovingiens, alamans ; elles sont plus rares dans les sépultures regardées comme burgondes et helvéto-burgondes.

Ces objets caractérisent un groupe ethnique de populations ; nous les retrouvons chez les Goths, dans les pays où ils ont exercé une certaine influence. L'histoire atteste le séjour des Goths en Scythie et dans la région du Bosphore Cimmérien [2] ; à une époque contemporaine de celle où les objets que nous étudions ont été fabriqués [3]. « Les Goths, dit Jordanès, occupaient alors le territoire compris entre le Boristhène, que les habitants du pays appellent Danube, et le Tanaïs autour du Palus Méotide [4]. » Le mouvement des Huns contre les Goths, vers l'an 376, refoula ceux-ci dans la presqu'île de Crimée.

La prédilection des Goths pour la représentation des oiseaux à bec crochu est bien connue. A. Odobosco [5]

[1] *Antiq. of Kertch*, London, 1857 ; *Transactions of the hist. Soc. of Lancashire and Cheshire*, t. X, 1858, Ch. Roach Smith, *Collectanea antiq.*, t. V, 1861. — [2] Les Goths occupèrent la Dacie et s'étendirent au IVe siècle de la Theiss au Don, de la Baltique à la mer Noire. — [3] Kertch est l'ancienne *Panticapæum*, ville de Sarmatie. — [4] Jordanès, *De origine actuque Getarum*, c. III. — [5] A. Odobosco, *Antiq. scythiques*, Bucharest, 1879, c. VI.

voit dans cet oiseau le gypaète (voir ce mot) ou l'oiseau rapace des Scythes iranisés des pays caspiens. Des bijoux trouvés en Hongrie nous montrent ce motif ornemental répété plusieurs fois, nous le rencontrons également dans les régions plus orientales et le trésor

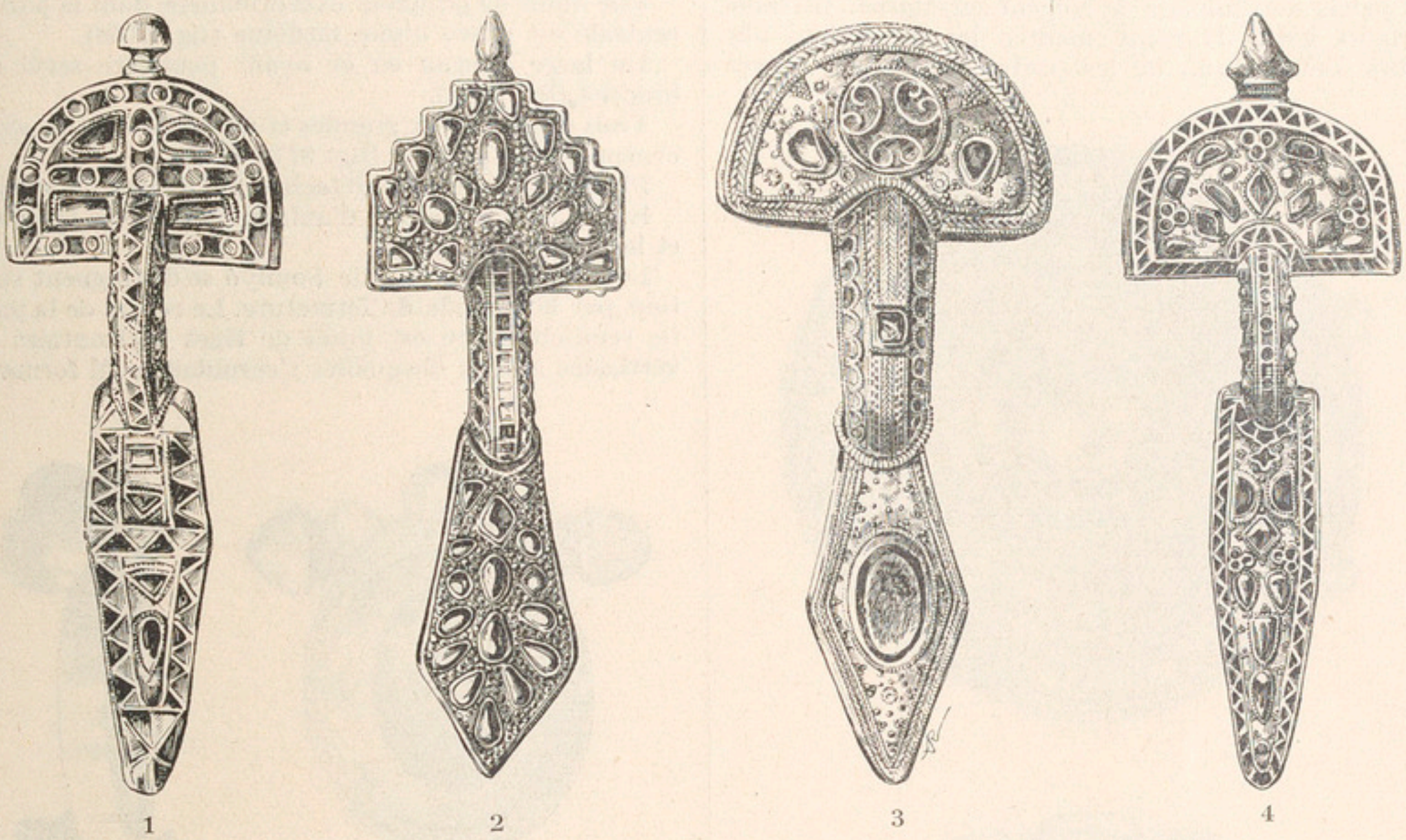

1 2 3 4

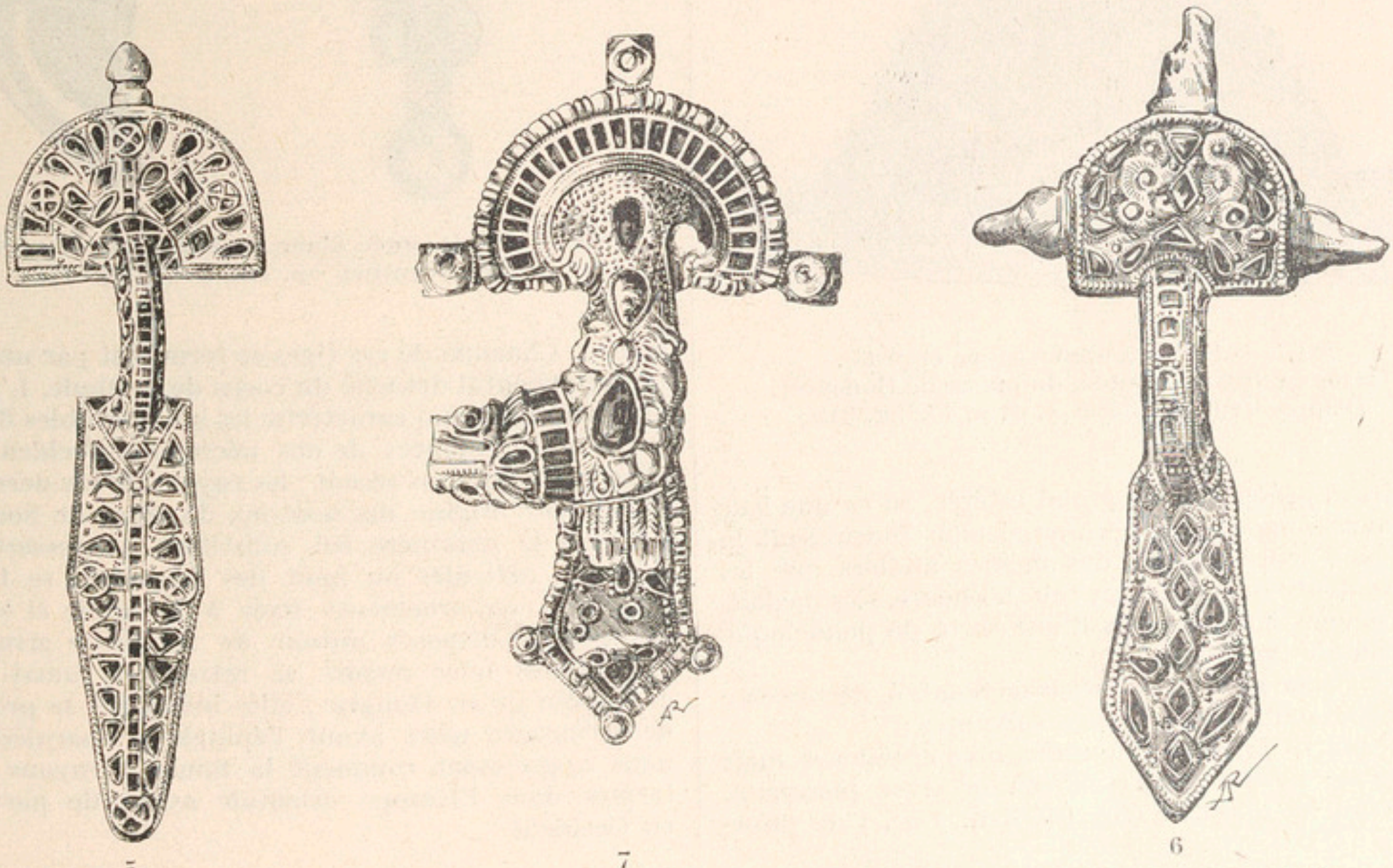

5 7 6

9166. — Trésor de Szilagy-Somlyó, au musée de Budapest. D'après Venturi, *Storia*, t. II, p. 9-16.

de Pétrossa, en Roumanie nous en a donné plusieurs exemples [1].

3° *Trésor de Szilagy-Somlyó.* — C'est le nom d'une bourgade de Transylvanie où un riche trésor fut découvert à deux époques séparées par l'intervalle de près d'un siècle. La portion découverte en 1797 a pris place au Cabinet des antiquités de Vienne ; le reste, mis au jour en 1890, est devenu la propriété du musée de Budapest. Les pièces des deux trouvailles remontent à la même époque, se complètent et s'interprètent les unes par les autres.

Les objets exhumés en 1797 furent signalés par Steinbuchel, en 1826, et par Arneth, en 1850, mais l'attention se tourna de préférence vers les médaillons d'empereurs, les plus beaux que l'on connaisse en Europe, qui ne furent publiés qu'en 1889. Ces médaillons sont au nombre de douze et présentent les effigies de Maximien Hercule (286-305) (quatre) ; Constantin

[1] J. de Baye, *Les bijoux gothiques de Kertch*, dans *Revue archéol.*, 1888, t. I, p. 317 sq.

(306-337) (un) ; Constance (337-361) (un) ; Valentinien (364-375) (un) ; Valens (364-378) (quatre) ; Gratien (375-383) (un). Ces objets en or sont des *strennæ*, c'est-à-dire un « tribut » payé aux princes barbares par les empereurs. L'usage de ce tribut est rappelé par Jordanès [1], Cassiodore [2] et Grégoire de Tours [3] qui le vit dans le palais de Chilpéric à Nogent-sur-Marne. Certains princes goths faisaient monter les médaillons par leurs orfèvres, afin de les porter suspendus, et ces

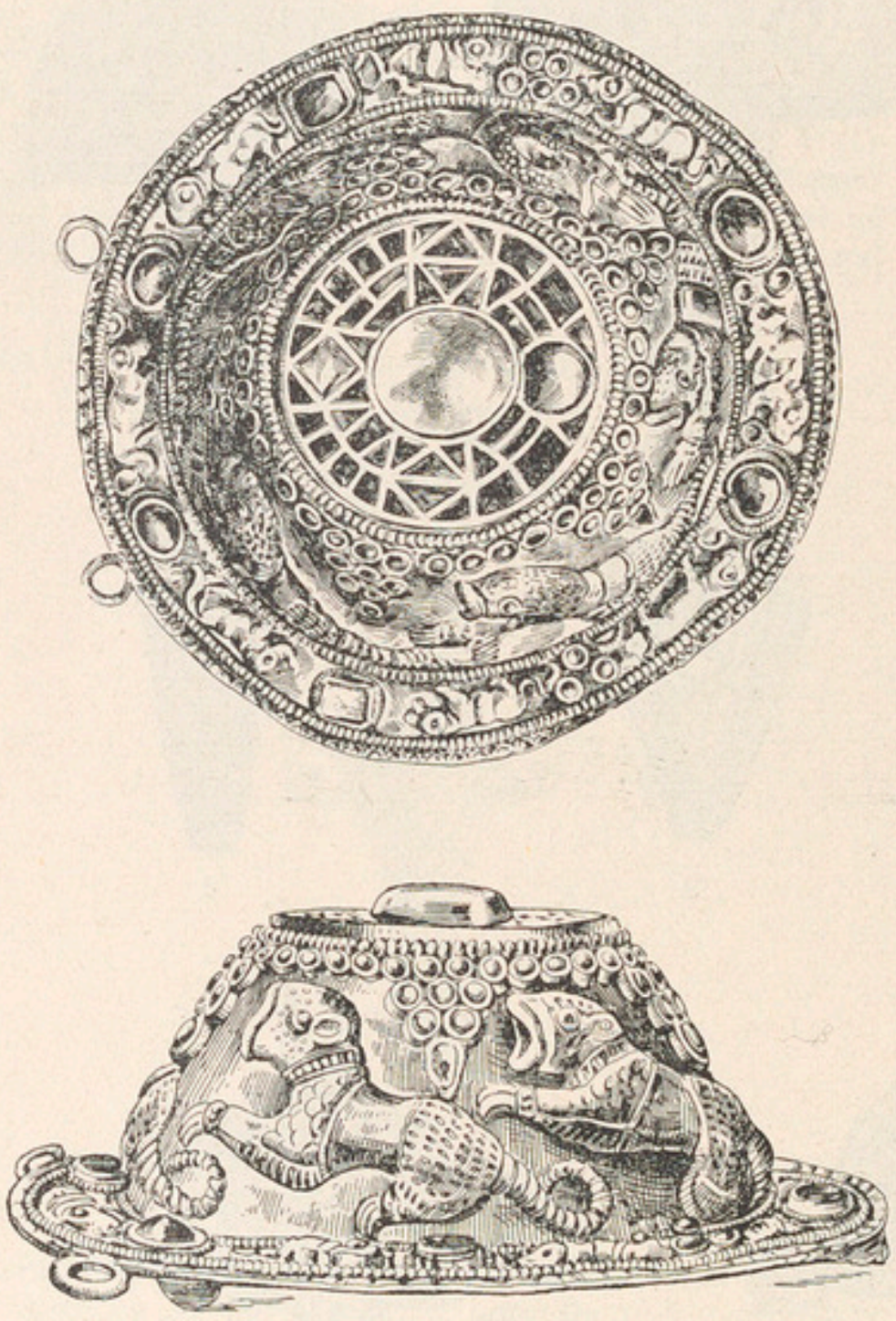

9167. — Fibule à umbo, coupe et profil.
Trésor de Szilagy-Somlyó, du musée de Budapest.
D'après Venturi, *Storia*, t. II, p. 17, fig. 319.

montures présentent un grand intérêt, en ce que leur ornementation et leur technique nous fournissent la preuve qu'elles sortent des mêmes ateliers que les bijoux dont nous parlerons tout à l'heure. Ces médaillons étaient accompagnés d'une sorte de pendeloque enrichie de grenats.

La seconde portion du trésor de Somlyó, découverte en 1890, comprend les pièces suivantes :

Six paires de fibules de différentes grandeurs, mais de même forme. Elles sont en or avec pierreries, le revers est d'argent (fig. 9166, n. 1-5). Une fibule dont la face, le revers et l'épingle même sont en or (fig. 9166, n. 6).

Une paire de fibules en or dont la partie principale représente un lion couché (fig. 9166, n. 7).

Une paire de fibules convexes en forme d'*umbo* (fig. 9167).

Une fibule de grandeur exceptionnelle dont la partie centrale est ornée d'une sardoine (fig. 9168).

Un large anneau en or ayant peut-être servi de bracelet (fig. 9169).

Trois coupes, deux grandes et une petite, en or, avec ornements de grenats (fig. 9170-9171).

Plusieurs fragments détachés de fibules allongées.

Enfin, une petite tête d'animal en or, avec les yeux et les oreilles en grenat.

Les fibules allongées de Somlyó se distinguent surtout par leur mode de fermeture. Le revers de la partie semi-circulaire est muni de tiges horizontales et verticales autour desquelles s'enroulait le fil formant

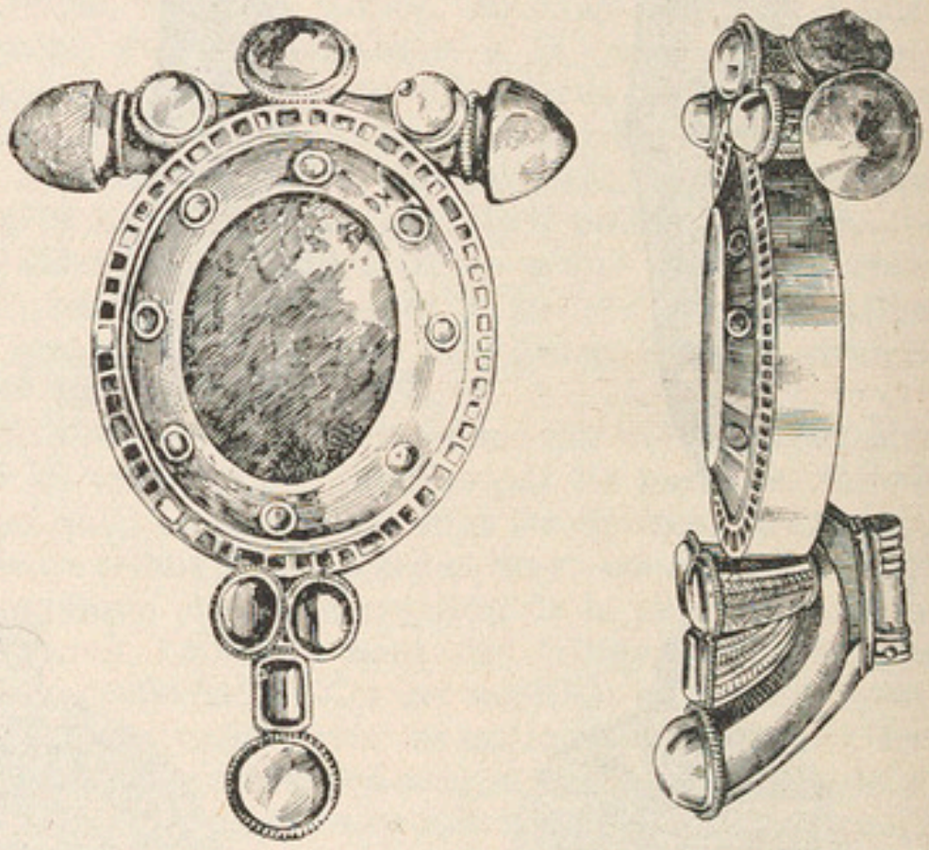

9168 — Fibule ornée d'une sardoine, face et profil.
D'après Venturi, *op. cit.*, p. 15, fig. 17.

ressort. Chacune de ces tiges se terminait par un bouton ornemental détaché du corps de la fibule. L'ardillon à charnière qui caractérise les innombrables fibules à rayons, exhumées de nos nécropoles occidentales, est d'un usage plus récent ; les rayons de ces dernières tirent leur origine des boutons de celles de Somlyó. Lorsque la charnière fut substituée au ressort, les boutons, articulés au bout des traverses, se transformèrent en ornements fixés à la fibule et symétriquement disposés autour de sa partie arrondie. Les fibules avec ressort se retrouvent aussi bien en Russie qu'en Hongrie ; elles indiquent le procédé de fermeture usité avant l'épingle à charnière, et nous apprennent comment la fibule à rayons s'est formée dans l'Europe orientale avant de parvenir en Occident.

[1] Jordanès, c. L : *Nam Gepidi Hunorum sibi sedes viribus vindicantes, totius Daciæ fines velut victores potiti; nihil aliud a Romano imperio, nisi pacem et annua solemnia ut strennas, amice pactione postulaverunt. Quod et libens tunc annuit imperator, et usque nunc (circa 550) consuetum donum gens ipsa a Romano suscipit principe.* — [2] Cassiodore, *Variarum*, l. VI, c. VII : *Supplicium per te fortunas erigimus, calend. januariis affatim dona largimur et lætitia publica militia tua est. Verum hanc liberalitatem nostram alio decoras obsequio, ut figura vultus nostri metallis usualibus imprimatur, monetamque facis denostris temporibus futura secula commonere. O magna inventa prudentum! O laudabilia instituta majorum! ut et imago principum subjectos videretur pascere per commercium, quorum consilia invigilare non desinunt pro salute cunctorum.* — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. II : *Aureos etiam singularum librarum pondere, quos imperator misit, ostendit, habentes ab una parte iconam imperatoris pictam, et scriptum in circulo* TIBERII CONSTANTINI PERPETVI AGVSTI; *ab alio vero parte habentes quadrigam et ascensorem contenentesque scriptum :* GLORIA ROMANORVM. *Multa enim et alia ornamenta, quæ a legatis sunt exhibita ostendit.*

Les six paires de fibules sont considérées par Fr. von Pulszky comme des parures féminines destinées à maintenir le vêtement sur les deux épaules. Les fibules de cette série ont généralement perdu les boutons qui accompagnaient leur partie demi-circulaire. Le côté visible de ces bijoux est rehaussé de grenats mélangés de pâtes de verre ou plutôt d'émeraudes taillées en tables et cloisonnées comme eux. Quant aux ornements cruciformes remarqués sur la face des plus grandes fibules il ne semble pas que ce soient des emblèmes chrétiens. La fibule n. 6 se distingue des précédentes en ce que son revers est entièrement en or ; elle présente, de plus, quelques ornements zoomorphiques, tels que des têtes d'oiseaux rapaces et une hure de sanglier ; deux animaux, figurés sur le champ de la partie semi-circulaire, achèvent de donner à ce bijou un caractère barbare indéniable. La fibule n. 7 figure en ronde bosse le mufle d'un lion au repos. Le

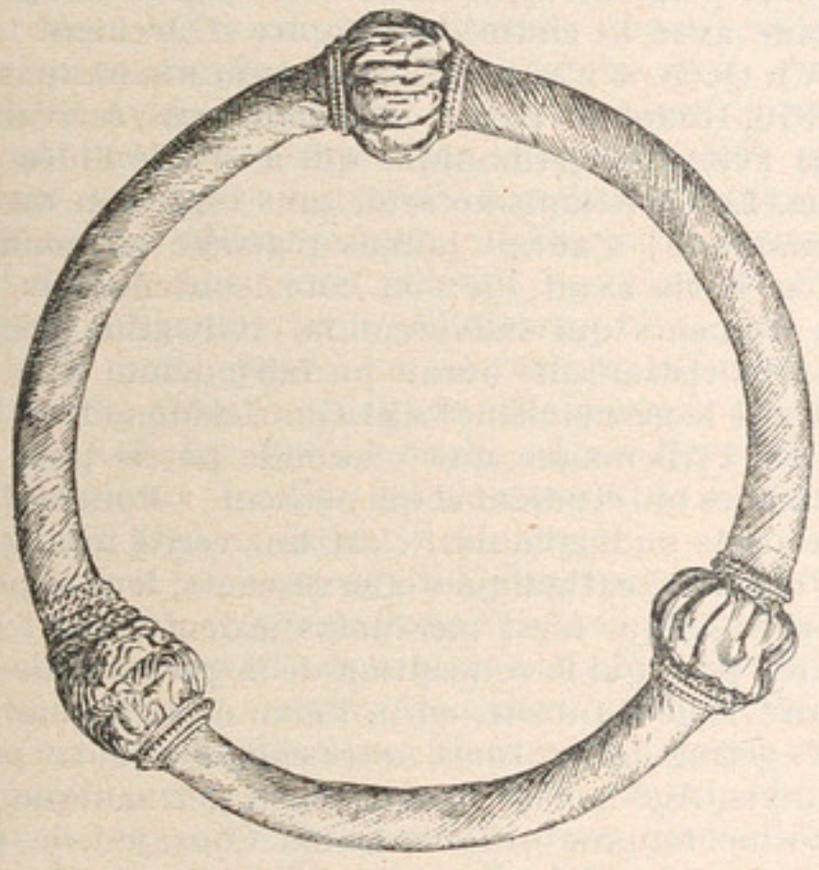

9169. — Bracelet en or du trésor de Szilagy Somlyó. D'après Venturi, *op. cit.*, p. 23, fig. 22.

collier de grenats qui entoure le cou de l'animal constitue un détail caractéristique qui se retrouve d'ailleurs dans plusieurs bijoux du même style. Le griffon figuré devant les pattes du lion confirme l'origine ou, du moins, l'inspiration orientale de l'œuvre. Notons de plus que le motif décoratif qui borde les parties principales de cette broche rappelle l'encadrement de l'un des médaillons déjà mentionnés.

La paire de fibules en forme d'*umbo* est remarquable par son originalité et sa richesse (fig. 9167). A l'éclat des pierreries se joint une abondante ornementation en relief ; nous y retrouvons des félins représentés de profil ; leur gueule est très ouverte, leur cou porte un collier, l'avant-corps est formé d'imbrications en forme d'écailles de poisson et l'arrière-train est recouvert d'une sorte de moucheté, qui rappelle les fauves des fibules précédentes ; enfin le milieu du corps est entouré d'un large lien. Peut-être a-t-on voulu représenter des guépards? Trois anneaux soudés sur la bordure devaient servir à suspendre des chaînettes (fig. 9167).

La fibule, dont la partie centrale est occupée par une sardoine ovale (fig. 9168), et qui mesure 0 m. 086 de longueur sur 0 m. 069 de largeur, ressemble à celles qui retenaient sur l'épaule droite la chlamyde des derniers empereurs romains ; cependant, elle se rattache par sa technique aux monuments avec lesquels elle a été recueillie. Les grenats, incrustés dans une grosse sardoine avec son encadrement de pierreries cloisonnées, en font un bijou barbare. Les cabochons, groupés aux deux extrémités du joyau, sont des cornalines, des émeraudes et du cristal de roche (fig. 9168). Les trois petits anneaux qui se voient sur le revers prouvent l'existence de chaînettes.

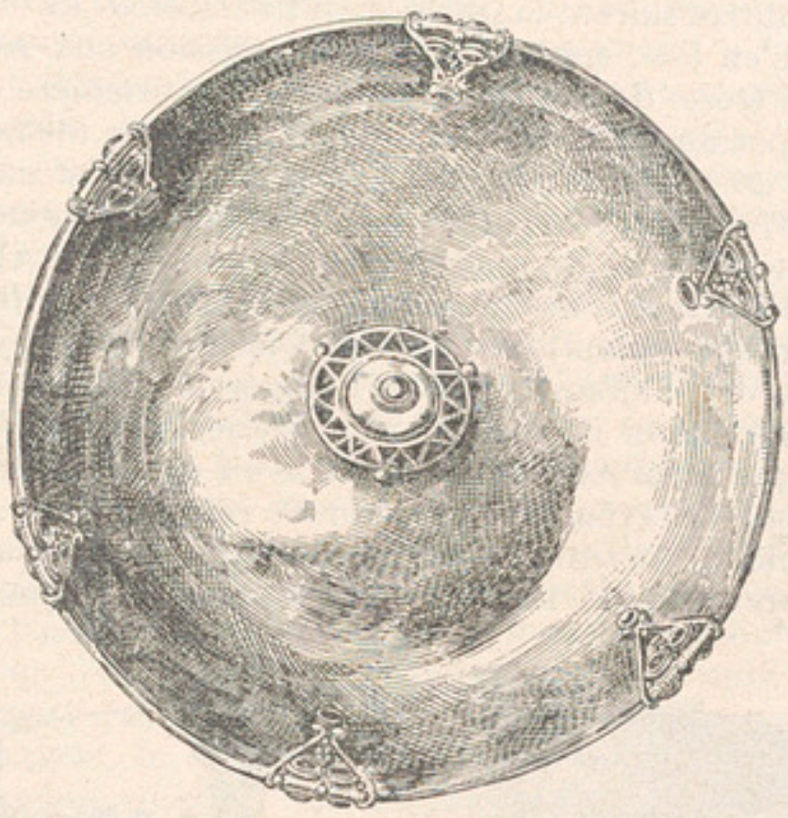

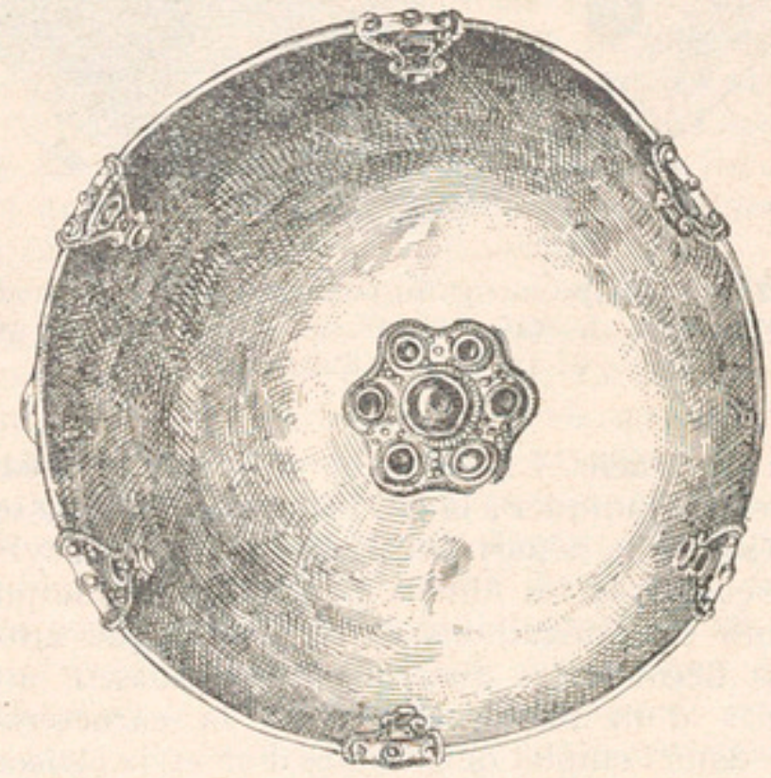

9170. — Coupes en or du trésor de Szilagy-Somlyó. D'après Venturi, *op. cit.*, p. 19, 20, fig. 20, 21.

Le bracelet (fig. 9169), composé de minuscules fils d'or réunis autour de la tige, fait exception et contraste avec les autres pièces du trésor, puisqu'il n'est pas orné de pierreries. L'ornementation végétale des trois sphères, qui se succèdent à intervales égaux le long du cercle, rend ce bijou particulièrement intéressant.

Les coupes de Somlyó, en or, sont au nombre de trois ; leur technique ne diffère en rien de celle des fibules (fig. 9170). Elles portent des boucles pour la suspension, mode orientale que l'on retrouve, aujourd'hui encore, chez plusieurs peuples nomades d'Asie, qui attachent leurs coupes aux selles, comme le faisaient jadis les habitants des steppes russes (fig. 9171).

Somlyó est situé dans une partie de la Transylvanie qui correspond à la frontière nord de l'ancienne Dacie. A deux époques différentes, ce pays a été soumis

par des populations gothiques. Vers l'année 270, Aurélien retira ses légions de cette province, qui fut occupée par les Goths pendant un siècle. En 375, ces derniers, fuyant devant les Huns, s'établirent en Mésie, grâce à Valens. Ce prince, plus généreux que politique, leur permit de se fixer au sud du Danube. Plus tard la Transylvanie fut soumise aux Gépides. Après la mort d'Attila (453) et la ruine de son empire, les Gépides obtinrent la Dacie, dont ils restèrent les maîtres jusqu'en 566, époque de leur soumission aux Avares.

Le trésor de Somlyó se rapporte à la première de ces occupations. En effet, le plus récent des médaillons date du règne de Gratien (375-383). Or c'est en l'année 375 que les Goths de Transylvanie commencèrent à être menacés ; peu après, sous la conduite d'Alaviva et de Fritigern, accompagnés de l'évêque Ulphilas, ils se rendirent dans le pays du bas Danube. Ils envoyèrent alors des ambassadeurs à l'empereur pour obtenir la permission de s'établir en Mésie. Mais ce fut en 381 que le roi Athanaric, après avoir caché ses trésors, s'enfuit de Transylvanie pour se réfugier à Constantinople. Cette suite de médaillons appartient donc aux empereurs dont le règne correspond au séjour des

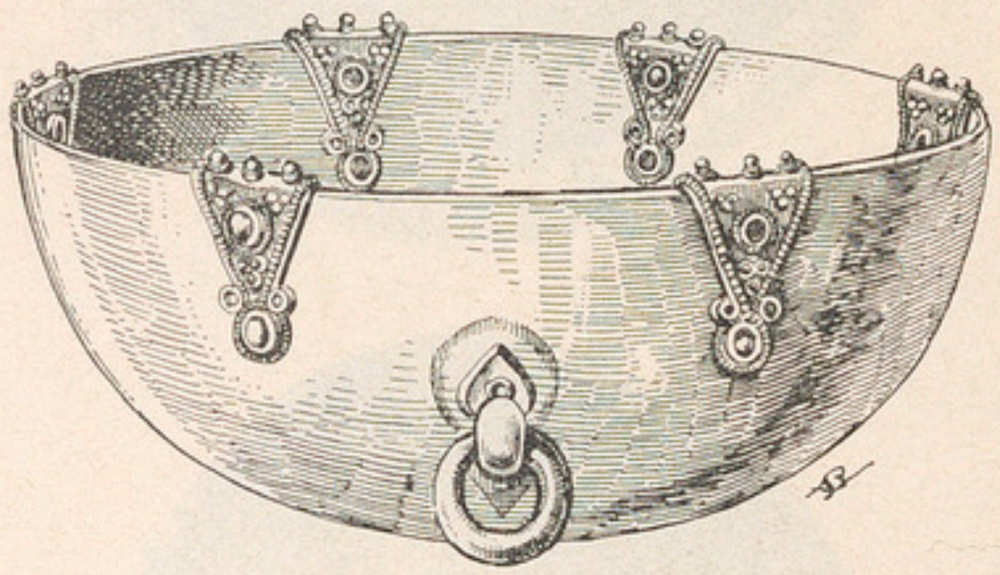

9171. — Coupe en or du trésor de Somlyó, profil.
D'après J. de Baye, *Le trésor de Sztlagy-Somlyó*, in-4°, Paris, 1892, p. 12.

Goths en Dacie. La date du plus récent médaillon semble bien indiquer à la fois la date de l'enfouissement du trésor et le départ des Goths de la Transylvanie.

Les coupes et les fibules de Somlyó, d'une part, la monture des médaillons et la pendeloque antérieurement découvertes d'autre part, paraissent être les produits d'un même art, dont la caractéristique réside dans l'emploi de globules d'or et le cloisonnage de pierreries. Les globules d'or sont soudés sur le fond, tantôt isolément, tantôt par groupes, pour combler l'espace laissé vide entre les ornements de grenats ; ils sont parfois entourés d'un léger fil d'or. Cette ornementation, qui ne se rencontre guère sur les bijoux romains, était en honneur chez les Étrusques dès les temps anciens et s'observe encore aujourd'hui dans les œuvres des moines du Mont-Athos.

Les parures de Somlyó sont ornées de véritables grenats et, à ce sujet, il est bon de faire remarquer que souvent on a pris les grenats pour des verres de couleur. Dans l'Europe orientale, on employait des pierres précieuses et non des imitations ; et, ce qui le prouve, c'est que les incrustations rouges conservent toujours leur surface polie ; si elles avaient été en verroterie, une décomposition superficielle se serait produite. Les grenats des bijoux de Somlyó proviennent probablement des Indes. Telle est, du moins, l'opinion de M. Telleri qui fut intendant des mines de grenats du nord des Indes. A mesure que l'on avance vers l'Orient, on trouve, sur les ouvrages d'orfèvrerie cloisonnée, des cloisons ou des bâtes de plus en plus épaisses et profondes, ainsi que des tables de pierreries de couleur de plus en plus foncée.

En résumé, les renseignements fournis par la trouvaille de Somlyó prouvent à quel point l'étude des antiquités échelonnées sur la route de l'Orient est indispensable pour comprendre et interpréter les monuments occidentaux contemporains des invasions germaniques. C'est, en effet, de l'autre côté du Danube et sur les rives de la mer Noire qu'il faut chercher le véritable point de départ de l'évolution artistique qui coïncide avec la chute de l'empire d'Occident [1].

XVI. Qu'il n'y a pas eu d'orfèvrerie barbare.— En 1870, Rodolphe Reuss, Strasbourgeois, écrivait que « c'est l'élément germanique qui a vivifié l'idée chrétienne. Le christianisme seul, sans l'infusion du sang [germanique] n'aurait jamais régénéré le monde [2]. » Gaston Paris avait, de son côté, soutenu que « des deux éléments qui sauvèrent la civilisation occidentale, le christianisme aurait pu faire défaut plus aisément que le germanisme [3] », et Gabriel Monod, en 1871, appelait l'Allemagne une « seconde patrie pour tous les hommes qui étudient et qui pensent [4] ». Pour certains, protestants ou incrédules, c'est une vérité intangible ; pour d'autres, catholiques effervescents, leur superstition germanique n'est pas moins ardente : voici Léon Gautier, pour qui la conception de la guerre, celle de la royauté, celle du droit, enfin l'idée de la femme sont toutes germaniques, toute notre épopée et notre poésie du Moyen Age ne sont que « l'esprit germanique dans une forme romane ». Pour Louis Courajod, le génie barbare fut le libérateur providentiel qui affranchit le vieux monde de la double tyrannie de Rome et de l'art romain [5].

D'autres voix se sont fait entendre depuis et ont mis fin à cette trop longue mystification [6]. Notre poésie épique est sortie du cerveau et du cœur de poètes qui étaient de purs Français. Quant à l'art barbare il n'a jamais existé, et ce qu'on désigne sous ce nom est un art oriental que l'Orient a communiqué aux barbares qui l'ont reçu, imité et déformé, bien loin de l'avoir créé, ce dont ils eussent été incapables.

Nous allons étudier dans un instant, avec toute l'attention qu'ils méritent, des trésors célèbres qu'il fut de mode d'attribuer aux barbares ; auparavant nous les énumérons ici brièvement :

En 1653, à Tournai, le tombeau de Childéric dont l'épée surprend par la nouveauté du décor et la perfection du travail consistant en grenats enchâssés dans des alvéoles d'or. « Les cellules ne sont pas régulières ; la ligne d'or ondule et le grenat, taillé avec une surprenante précision, suit, comme s'il était fusible, toutes les sinuosités du contour. »

[1] *Uebersicht der Kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, Wien, 1891, p. 96, 122; Ant. Steinbüchel, *Notice sur les médaillons romains en or du Musée impérial et royal de Vienne, trouvés en Hongrie dans les années MDCCXCVII et MDCCCV*, in-4°, Vienne, 1826; J. Arneth, *Monumente des k.k. Müntz und antiken Cabinettes in Wien; Die antiken Gold und Silber Monumente*, in-fol., Wien, 1850; F. Kenner, dans *Jahrbuch des Kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, Wien, 1889, t. IX; Fr. von Pulszky, *Die Göldfunde von Sztlagy-Somlyó Denkmäler der Völkerwanderung*, in-8°, Budapest, 1890; J. de Baye, *Le trésor de Sztlagy-Somlyó (Transylvanie)*, in-4°, Paris, 1892; le même, *Rapport sur une mission archéol. en Autriche-Hongrie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892; le même, *Souvenir du Congrès intern. d'anthropologie et d'archéol. préhist.*, Moscou, 1892; Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. II, Milano, 1902, p. 16-18, fig. 9-11, 13, 15-17, 19, 21-23. — [2] *Revue critique*, t. I, 1870, p. 35; cf. t. II, 1867, p. 316. — [3] *Revue critique*, t. II, 1867, p. 248. — [4] *Revue critique*, t. I, 1874, p. 110. — [5] Ém. Mâle, *L'art allemand et l'art français au Moyen Age*, in-12, Paris, 1917, p. 8-9. — [6] Bédier, *Les légendes épiques*, Paris, 1917

En 1842, à Pouan, entre Arcis-sur-Aube et Méry-sur-Seine, on trouva la tombe d'un guerrier contemporain de Childéric, enterré avec un collier d'or massif, un bracelet, un anneau, une épée, un couteau. Ces deux derniers objets avaient une poignée décorée de grenats cloisonnés d'or.

En 1854, à Ravenne, on mit au jour une garniture de cuirasse faite de réseaux d'or dont les mailles emprisonnaient des grenats. Une bordure faite d'une suite de triangles surmontés d'un cercle se retrouve sur la frise du tombeau de Théodoric et nous apprend ainsi que cette garniture de cuirasse date de la domination des Ostrogoths en Italie.

En 1858, non loin de Tolède, on découvrit à la Fuente de Guarrazar (voir ce nom) un trésor que nous avons décrit déjà et qui se trouvait daté du règne de Recceswinthe, roi des Wisigoths d'Espagne, de 649 à 672 ; d'autres pièces portaient le nom du roi Suinthila. C'était encore une combinaison d'or et de pierreries, principalement de grenats.

Ces découvertes prirent la gravité d'une révélation et on ne douta plus que dans tous les pays que les Germains avaient envahis, une orfèvrerie apparaissait qui semblait porter témoignage de leur génie. Dès lors, les objets conservés depuis longtemps dans les trésors des églises prirent une importance nouvelle et révélèrent leur secret. C'était la châsse de Saint-Maurice d'Agaune (voir *Dictionn.*, t. I, col. 867, fig. 192), puis encore la couverture d'évangéliaire offerte par la reine Théodelinde à Monza (voir *Dictionn.*, t V, col. 840, fig. 4220) laquelle offrait des particularités identiques à celles des couronnes de Guarrazar. L'or et les grenats furent à l'honneur.

En France : tombeau de Childéric ; trésor de Gourdon trouvé en 1825 ; trésor de Pouan (Aube) ; cf. Peigné-Delacour, *Rech. sur le lieu de la bataille d'Attila*, Paris, 1860, pl. I-II ; fibules et parures de Charnay ; cf. H. Baudot, *Mém. sur les sépultures des barbares de l'époque mérov. découvertes en Bourgogne*, Paris, 1890, pl. XII ; plusieurs objets de la collection Fréd. Moreau, dans l'Aisne ; cf. *Album Caranda ;* garniture des épées de Rue-Saint-Pierre (Oise) ; cf. Danjou, *Note sur quelques antiq. mérov. conservées au musée de Beauvais*, 1856, pl. II, et de Joches (Marne) ; cf. *Sépultures franques de Joches*, dans *Revue archéol.*, 1880, t. II, pl. XX.

En Suisse : châsse d'Agaune ; cf. Ed. Aubert, *Trésor de Saint-Maurice d'Agaune*, in-4°, Paris, 1872 ; Ch. de Linas, *Origines*, t. III, 1887, pl. XI, XII.

En Espagne : couronnes de Guarrazar ; cf. Ferd. de Lasteyrie, *Description du trésor de Guarrazar*, in-4°, Paris, 1860.

En Bavière : fibules de Wittislingen ; cf. *Le tombeau de Wittislingen*, dans *Gazette archéol.*, 1889 ; Ohlenschlager, *Die Inschrift des Wittischlinger Funde*, dans *Sitzungsberichte der philos., philol. und hist. Klasse der kön. bayer. Akad.*, München, 1884.

En Angleterre : fibules de Kingston, de Gilton et de Sibertswold (Kent) ; cf. Ch. Roach Smith, *Invent. sepulcrale* de Bryan Faussett, 1856 ; fibules d'Abingdon (Berks), de Wingham (Kent) et de Sittingbourne (Kent) dans Younge Akerman, *Remains of pagan Saxondom*, London, 1852-1855, pl. XI, n. 1 ; pl. XXIX, n. 5.

En Belgique : boucle de Tongres ; cf. Reusens, *Éléments d'archéol. chrét.;* fibule de Marilles (Brabant) ; voir *Bull. mon.*, 1889, p. 7 ; *Dictionn.*, t. X, col. 2143, fig. 7744.

En Italie : évangéliaire de Monza ; cf. J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, 2e édit., t. I, 1872, pl. XXVIII ; pectoral d'Odoacre ; cf. Ch. de Linas, *Origines*, t. III, 1887, pl. non numérotée ; Rahn, dans *Jahrbücher für Kunstwissenschaft*, Leipzig, 1868, p. 295.

Une conclusion semblait s'imposer : l'existence d'un art barbare de l'essence la plus rare. Cet art fut célébré comme laissant loin en arrière celui des Grecs et des Romains, on se demanda où il était né? On ne se le demanda pas longtemps : sur les bords du Rhin, parbleu. Seulement il arriva que d'autres trésors reparurent à la lumière et, ceux-ci, bien loin de la Germanie, là où elle n'avait jamais posé un pied. Ce furent à Szílagy-Somlyó, en Transylvanie, les médaillons impériaux, dans un encadrement cloisonné de grenats. Puis ce fut le trésor de Pétrossa, en Roumanie, avec sa coupe octogonale. Et ce n'était pas fini. Ce fut au tour de la Russie et de la Crimée de montrer dans la catacombe de Kertch (voir ce nom) des épées semblables à celle de Childéric : poignée et fourreau décorés de grenats taillés avec la même précision, enchâssés dans l'or.

« Les bijoux « germaniques » étaient si nombreux en Crimée qu'il semblait que l'on eût enfin découvert le lieu d'origine de l'orfèvrerie barbare. On rappela que les Goths avaient vécu longtemps au bord de la mer Noire. C'est là, dans ces pays d'antique civilisation, où s'élevaient encore les villes grecques, Olbia, Panticapée, qu'ils avaient reçu l'étincelle et créé l'art que nous admirons. C'étaient les Goths qui, chassés de la Russie méridionale par la grande invasion des Huns en 376, avaient abandonné sur leur route tous ces trésors que l'on retrouve aujourd'hui en Roumanie, en Hongrie, le long du Danube. C'étaient les Goths qui avaient enseigné aux autres barbares cet art délicat de l'orfèvrerie cloisonnée dont ils étaient les inventeurs ; c'est à leur école que les Francs, les Burgondes, les Anglo-Saxons, les Lombards avaient appris à ciseler les bijoux qu'ils emportaient avec eux dans leurs tombeaux. Parmi les peuples germaniques, le peuple Goth devenait donc le peuple élu : il avait reçu en partage le génie de l'art. Il avait créé l'art décoratif le plus original que le monde ait vu depuis les Grecs, un art qui avait conquis l'Europe et cet art méritait plus que jamais le nom de germanique [1]. »

Ce n'était plus pour longtemps. En 1870, on trouva près de Wolfsheim la boucle d'Ardéshir, qui commença la déroute aujourd'hui consommée. Ce bijou portait une inscription en caractères pelhvis qui tourna les archéologues vers des horizons nouveaux : la Perse. Alors ils s'aperçurent que l'admirable tasse octogone de Pétrossa trouvait également son modèle dans l'art sassanide. Et voici qu'on se prit à regarder de tout près la coupe de Chosroès, jadis conservée au trésor de Saint-Denis, vestige véritable des antiques trésors de Ctésiphon d'où procédaient la coupe de Pétrossa et la plaque de Wolfsheim. Ainsi cette poétique orfèvrerie, où la pierre colorée exalte l'or, ne vient plus de la Germanie, mais de la Perse.

Là, sous un ciel enflammé, avait pu se concevoir la chaude harmonie des tons qui donne à cette orfèvrerie son éclatante splendeur ; il se peut que les Goths qui approchèrent de la mer Noire aient entrevu de loin l'art coloré de la Perse et fréquenté les derniers orfèvres d'Olbia et de Panticapée qui leur apprirent à imiter les chefs-d'œuvre persans. Ainsi instruits, ils reprirent leur marche vers l'Occident, mais à mesure qu'ils s'éloignaient de l'Orient leurs ressources diminuaient et ils se voyaient contraints de remplacer le grenat d'Asie par le verre rouge avivé d'un paillon d'or. On se demande dès lors, avec toute raison, si des œuvres aussi parfaites que l'épée de Childéric ne viennent pas directement de l'Orient. On peut hésiter entre la Perse et Constantinople, car les orfèvres byzantins avaient reçu eux aussi, des orfèvres persans, la pratique de l'orfèvrerie cloisonnée ; le reliquaire que l'empereur Justin envoya à sainte Radegonde et qui est conservé à Poitiers nous en donne la preuve.

[1] Ém. Mâle, *op. cit.*, p. 16-17.

« Ainsi, dès que les Germains apparaissent dans l'histoire de l'art, ils s'y montrent comme des imitateurs ; ce sera, à travers les siècles, leur caractère indélébile [1]. »

Force était bien d'avouer que d'art germanique il n'y a aucune trace dans les œuvres exceptionnellement parfaites, mais les tombes barbares ont rendu toute une racaille de bijoux, fibules, bracelets, boucles d'oreilles, dans lesquelles on découvre d'inexprimables manifestations du génie allemand. Ce qu'on ne peut refuser et ce qu'on doit accorder libéralement et en toute bonne foi à cette production c'est, généralement, la laideur. Nous en avons donné assez d'exemples dans le *Dictionnaire* pour avoir le droit d'en parler. Il y a dans tout cela des générations innombrables de monstres qui s'enlacent, qui se tortillent, qui se mordent et qui n'appartiennent à aucun règne de la nature, ni faune, ni flore. Devant ce débordement de filets, de nattes, d'entrelacs, de langues, de pattes, de queues, de griffes et de dents il faut laisser Courajod s'exclamer, gesticuler, bafouiller.

« Lorsque Courajod exaltait le génie barbare, on connaissait à peine chez nous les recherches que les savants russes poursuivaient depuis quelques années dans les nécropoles de la Russie du Sud et de la Sibérie. Leurs découvertes, qui enrichissent aujourd'hui le musée de l'Ermitage, nous ont révélé un monde nouveau. Nous avons vu surgir des steppes de l'Asie une civilisation devant laquelle le prétendu génie germanique s'est éclipsé. Ces parures, ces monstres, ces motifs « germaniques », on les retrouvait dans la Russie du Sud, dans le Caucase, dans toute la Sibérie jusqu'à Tomsk, jusqu'aux monts Altaï. Le vieux monde scythique nous était rendu, ce monde immense, plein de mystère, qui fascinait Eschyle, qui passionnait Hérodote. Sur les Scythes, les Grecs ne répétaient guère que des légendes, mais des légendes qui avaient un sens. Ils savaient que la Scythie était le pays de l'or et ils racontaient que les griffons y défendaient contre les Arimaspes les trésors cachés, fable où s'entrevoit une vérité. Les Scythes, qui connaissaient les mines de l'Oural, aimaient à se couvrir d'or et, chez eux, l'orfèvrerie fut l'art par excellence. Les parures scythiques que nous rendent les *kourganes*, les tertres funéraires de la steppe, sont d'une richesse à faire pâlir toutes les petites magnificences de l'Occident. Les bijoux sont d'or massif ; on y voit ciselés les animaux qui parcourent le grand désert asiatique : le bouquetin aux cornes énormes, le cheval, le vautour, le tigre. Mais parfois aussi ce sont des êtres sans nom, dragons enroulés, longs félins. Si originaux qu'aient pu être les orfèvres scythiques, ils eurent des maîtres, et ces maîtres on les devine. Les animaux affrontés des deux côtés de l'arbre de vie, les lions stylisés où s'incrustent des grenats nous ramènent au berceau des arts asiatiques, à la Perse. Les monstres scythiques ressemblent aux monstres de la Chine et aux monstres de l'Inde ; c'est que les uns et les autres ont la même origine.

« Toutes ces découvertes sont récentes, l'avenir les multipliera. Mais, dès maintenant, nous entrevoyons une grande vérité : c'est que l'art que nous appelions germanique, auquel nous donnions ce nom étroit, est né à mille lieues de la Germanie, dans les steppes asiatiques, au delà de l'Araxe et de l'Oxus. Un large souffle nous vient des solitudes sibériennes ; auprès de ces espaces infinis, qu'est-ce que le monde des Germains? Qu'est-ce que leur art? Sinon une timide, une monotone imitation de l'art antique de l'Asie [2] ? »

On peut en apporter des exemples. Un des plus frappants est la représentation de l'oiseau au bec crochu, à l'œil énorme que nous rencontrons sur un très grand nombre de fibules, de broches, de boucles de ceinturon et qui semble être un des motifs de prédilection de l'art des Germains. Eh bien cet oiseau farouche est un emprunt qu'ils ont fait à l'art de la Sibérie où on a voulu sans doute représenter le faucon, que le guerrier considère là-bas comme son compagnon de chasse, c'est pourquoi il a voulu lui rendre hommage, il l'a figuré sur la poignée de son épée, sur l'agrafe de son manteau. Le Germain s'est emparé de ces lignes et les a reproduites comme des choses mortes, sans les comprendre.

Les orfèvres sibériens prodiguaient l'or non seulement pour le cavalier mais pour son cheval et faisaient usage de grandes plaques d'or ajourées ; mais à mesure que l'art scythique s'éloigne de son berceau il perd de sa magnificence ; au nord du Caucase, dans la Russie du Sud, les plaques d'or font place aux plaques de bronze ajourées où le dessin des animaux perd toute vigueur ; dès qu'elle arrive entre les mains des Germains la plaque ajourée devient informe, il est le plus souvent impossible de spécifier l'animal qu'on y voit représenté.

S'agit-il du bracelet que le Scythe imagine en or massif, composé de deux monstres affrontés, la gueule menaçante, le Germain ne fera désormais usage que d'argent et, le plus souvent, de bronze ; les têtes des monstres sont presque méconnaissables ; les formes ne se retrouvent plus ; par contre, les incrustations en pierres de couleur sont fidèlement reproduites. A cette vue et devant cette comparaison, on sent le ridicule qu'il y aurait à parler de l'imagination germanique, à s'extasier devant l'imagination du peuple du Nord.

Il arrive toutefois que certains bijoux féminins trouvés dans les tombes barbares de la Picardie et de la Charente sont d'un aspect flatteur et, pour tout dire, gracieux : boucles d'oreilles faites d'un cercle auquel s'attache un petit polyèdre tout incrusté de pierres ; ou bien, à la place du polyèdre, c'est une petite grappe de globules d'or. Voilà donc les orfèvres germains rivaux de nos meilleurs orfèvres de la rue de la Paix. Hélas, ils n'ont rien inventé et des boucles d'oreilles semblables ont été recueillies dans les tombes du Caucase.

Ainsi, quoiqu'on fasse, on retrouve toujours les modèles dans l'antique Scythie, ou sur les routes du Caucase, par où les inventions de l'Asie sont entrées en Europe. C'est dans le Caucase que l'on découvre pour la première fois la boucle de ceinturon décorée de stries qui se retrouve dans les tombes des barbares de la Gaule. C'est au Caucase encore qu'on rencontre la fibule digitée, et si parfois les cinq bourgeons font place à cinq têtes d'oiseaux à bec crochu, vus de profil, c'est encore un modèle emprunté aux Scythes ; ainsi la fibule à tête d'oiseau des Germains est le dernier souvenir d'une ancienne religion scythique [3].

L'art que les barbares ont apporté en Gaule n'y est pas resté immuable ; il y a subi les influences du milieu et loin de rien renouveler il s'y est contaminé. Chez les Burgondes on sait comment la représentation de Daniel a dénaturé la décoration des plaques de ceinturon. Quant à l'entrelacs des ceinturons barbares, il procède de l'art classique par l'intermédiaire des manuscrits coptes et syriens [4].

XVII. Expansion en Gaule, en Espagne, en Italie. — L'orfèvrerie dite barbare diffère essentiellement de l'orfèvrerie byzantine, et cette différence tient aux conditions mêmes d'existence de ceux qui composent ces deux sociétés. Tandis que les Romains et les Byzantins, sédentaires, appliquent l'orfèvrerie

[1] Ém. Mâle, *op. cit.*, p. 20. — [2] Id., *ibid.*, p. 22-23. — [3] Cf. S. Reinach, dans *Revue archéol.*, 1901. — [4] Ém. Mâle *op. cit.*, p. 29.

à des ouvrages dont la masse considérable interdit le transport, les barbares nomades n'emploient les métaux précieux qu'à la fabrication des armes, des outils et du mobilier portatif qu'ils traînent avec eux. Non seulement les barbares se procuraient les objets de luxe par l'intermédiaire des marchands que la Grèce ou l'Asie Mineure envoyaient jusque chez eux, mais encore au moyen des pillages et des rançons ; enfin, une partie de leur mobilier de luxe était le produit magnifique de leur propre industrie, car ils avaient une industrie.

Après que des découvertes répétées, vulgarisées par les reproductions des revues locales eurent permis de constater certaines similitudes de procédés entre des monuments dispersés dans toutes les contrées de l'Europe, la conviction s'imposa peu à peu qu'il y avait eu là un art indépendant des traditions classiques. Cet art est presque le seul souvenir plastique qu'aient laissé des peuplades qui n'ont eu ni la science ni le loisir des constructions durables, ni la patience, ni le goût des ouvrages artistiques minutieux ou délicats. Par sa nature et son aspect, l'orfèvrerie se prêtait admirablement aux conditions sommaires de leurs établissements transitoires et aux goûts baroques de leur éducation incomplète. Cette orfèvrerie se caractérise particulièrement par l'emploi des grenats, en tables, en lamelles, quelquefois même en cabochons, engagés dans le métal suivant divers procédés, tantôt enchâssés, tantôt sertis, tantôt cloisonnés. Les monuments les plus célèbres de cet art barbare, le diadème de Novo-Tcherkask, la fibule du musée de l'Ermitage, le trésor de Pétrossa n'appartiennent à nos études qu'au point de vue technique. Aucun de ces objets ne porte un symbole chrétien, aucun ne paraît avoir eu une destination chrétienne, ils semblent même antérieurs à notre ère. Mais, au point de vue technique, nous devons observer que ces objets, dont la fabrication est probablement gothique — pour ceux de Pétrossa en particulier — n'appartiennent pas tous au même art ; les uns réunissent tous les indices d'une provenance grecque, d'autres ont des attaches évidentes avec l'industrie scythique, enfin les deux vases octogone et dodécagone décrits plus haut se rattachent par la Perse à l'art asiatique. Le montage à jour des pierres enchâssées est apparenté d'assez près avec le procédé que nous avons observé sur la « coupe de Chosroès ». Il y a là peut-être quelque chose de plus qu'un rapprochement fortuit mais une indication de recherches qui ne doit pas être négligée.

XVIII. En Gaule. — Pendant la durée de la domination romaine, la Gaule avait manifesté un goût très vif pour le luxe et, principalement, sous sa forme la plus raffinée, l'orfèvrerie. Des ateliers en grande réputation s'étaient ouverts à Arles, à Reims, à Trèves où l'on fabriquait la vaisselle des empereurs. Dans ces villes l'administration impériale entretenait des ateliers monétaires et des inspecteurs placés sous l'autorité du comte des largesses impériales. L'entrée des barbares en Gaule, sous quelque forme qu'elle se soit produite, insidieuse ou impétueuse, ne put qu'entraîner la fermeture des ateliers et la destruction d'une masse considérable d'ouvrages d'orfèvrerie. Périodiquement, l'épreuve se renouvelait. En 407, ce furent les Alains et les Vandales; en 451, l'armée des Huns (voir ce nom) conduits par Attila; en 476, la ruine de toute autorité romaine, en 486, la retraite de Syag ius nous montrent la violence et l'anarchie prenant la place de l'autorité. Cependant les travaux d'orfèvrerie continuaient dans une certaine mesure. S'il était permis d'ajouter foi au testament de l'évêque Perpétuus de Tours, vers 474 (voir *Dictionn.*, t. v, au mot Faux), on verrait ce prélat léguant à son collègue Euphronius son « reliquaire d'argent qu'il avait coutume de porter sur lui; car le reliquaire d'or qui est dans le trésor, les deux calices d'or et la croix d'or que Mabuinus a faite, je les donne et lègue à mon Église ».

Nous avons consacré une étude aux *missoria* (voir ce mot) et nous savons qu'ils étaient nombreux; non seulement dans les églises, mais chez les grands personnages l'argenterie était un luxe fort apprécié. Aetius, qui fut vainqueur d'Attila, tira de son trésor un *missorium* d'or du poids de 500 livres, qu'il offrit à Thorismond, roi des Wisigoths, qui avait combattu à ses côtés l'ennemi commun aux champs Catalauniques. Une lettre de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont († 484), nous apprend qu'il avait envoyé à Toulouse une pièce de vers destinée à être gravée sur un grand vase d'argent à anses, fabriqué pour être offert en présent à la reine Ragnahilde, femme d'Euric, roi des Wisigoths.

Ce qui se passait au cours des expéditions militaires est bien exprimé par l'historiette célèbre du vase de Soissons, enlevé à l'église de Reims, réclamé à Clovis par saint Remi et qu'un Franc malotru aurait mis en pièces d'un coup de hache. Un document dont l'authenticité n'a jamais pu être victorieusement établie, le testament dit de saint Remi, mentionne des dons d'orfèvrerie : « Je réserve, dit-il, à ma sainte héritière [l'Église de Reims] le vase d'or de dix livres que ce roi déjà nommé tant de fois Chlodowig, de glorieuse mémoire, que j'ai tenu sur les fonts du baptême, a daigné me donner pour en disposer comme je l'entendrais. Je veux qu'il serve à te faire un ciboire et un calice enrichi de figures, sur lequel sera gravée l'inscription que j'ai composée pour celui de Laon. » Il fallait pour cela avoir des orfèvres à sa disposition capables d'exécuter une œuvre d'art. C'est à un atelier de ce genre que se sera adressé Clovis lorsqu'il fit fabriquer une couronne royale tout en or et enrichie de gemmes qu'il envoya à la basilique de Saint-Pierre à Rome.

Nous ne pouvons qu'énumérer des textes là où nous voudrions rencontrer des monuments, mais ils nous apprennent du moins le goût généralement répandu chez les barbares pour l'orfèvrerie. Les Wisigoths entassaient eux aussi les vases précieux dans leurs trésors. La bataille de Narbonne, livrée en 531 par Amalaric à Childebert, fit tomber entre les mains de ce dernier soixante calices, quinze patènes, vingt boîtiers d'évangéliaires, le tout en or et pierres fines ; ce butin fut réparti entre des églises et des basiliques.

Les rois mérovingiens se plaisaient de plus en plus à entasser leurs richesses. Clotaire, dernier des fils de Clovis, possédait à sa mort un trésor considérable d'or monnayé, de lingots, de joyaux, de vases précieux. Chilpéric était assez bien nanti pour ne pas craindre de choisir quelques objets précieux dont il chargea les ambassadeurs de l'empereur Maurice Tibère pour leur maître. Échange de bons procédés, le basileus byzantin se montra également prodigue à la grande joie du roi franc qui en fit les honneurs à l'évêque de Tours, Grégoire. Comme celui-ci se répandait en louanges, Chilpéric lui montra un *missorium* d'or du poids de 50 livres et lui dit : « J'ai fait exécuter cette pièce pour honorer la nation des Francs et lui donner de l'illustration et je ferai encore beaucoup d'autres choses si je continue à vivre. »

Le roi Gontran avait lui aussi un trésor qu'il enrichissait de son mieux ; ce n'était pas un prince farouche, mais il savait profiter des occasions qui s'offraient à lui. La Chronique de Saint-Bénigne de Dijon nous le représente comme un fastueux bienfaiteur de ce monastère ; il eut un moyen de combler les vides qu'avait pu faire sa générosité. Un de ses généraux, Mummole, s'engagea dans le parti de Gondowald, qui se faisait passer pour le fils naturel de Clotaire Ier et revendiquait son héritage. La cour de Constantinople

soutenait Gondowald et l'avait comblé de présents qui furent mis à l'abri en Avignon pendant que Gondowald et Mummole ouvraient une campagne désastreuse qui amena leur perte. Réfugiés dans *Lugdunum Convenarum* (voir ce nom) les deux malheureux périrent et Gontran mit la main sur le trésor d'orfèvrerie byzantine d'Avignon qu'il partagea avec son neveu Childebert, roi d'Austrasie.

L'*Historia episcoporum Autissiodorensium* nous a énuméré les dons en orfèvrerie que la reine Brunehaut fit à l'église d'Auxerre au temps de l'évêque Didier, vers le début du VII^e^ siècle : un calice d'agate onyx, monté en or très pur, d'une beauté remarquable, à l'église Saint-Étienne ; un *missorium* d'argent pesant 37 livres et portant gravé le nom du roi Thorismond et l'histoire d'Énée avec des lettres grecques ; un autre *missorium* sans bas-relief pesant 30 livres ; une coupe d'anacle pesant 15 livres, au milieu de laquelle on voit un lion avec un ours, et sur le pourtour, des hommes luttant avec des bêtes féroces ; une autre coupe pesant 9 livres, où il y a un homme et une femme et, à leurs pieds, de petites fleurs ; une petite écuelle d'anacle pesant 5 livres 6 onces, où l'on voit un homme à cheval tenant à la main un serpent ; une écuelle d'anacle pesant 3 livres, ayant au milieu une petite roue niellée avec une bête féroce, le tout à l'église Saint-Germain qu'elle avait choisie pour sa sépulture. Elle donna encore deux petites lampes *(gabata)* pesant 8 livres 2 onces, enrichies à l'intérieur de lis semblables ; une aiguière d'anacle pesant 4 livres, ayant une anse niellée au milieu de laquelle est une tête de lion ; un bassin à laver les mains pesant 3 livres 9 onces, au milieu duquel on voit Neptune avec un trident.

Jules Labarte fait remarquer fort justement qu'aucune de ces pièces n'avait été spécialement façonnée à destination du culte chrétien. La coupe d'onyx ne pouvait avoir été évidée en France à cette époque puisque l'art de travailler les pierres dures n'existait plus alors qu'à Constantinople. Le *missorium* de Thorismond était une œuvre antique comme le prouvaient assez les légendes grecques qui expliquaient les scènes figurées. La description des autres pièces permet de les classer de même parmi les ouvrages de l'antiquité. Peut-être une partie provenait-elle du trésor partagé entre Gontran et Childebert, roi d'Austrasie, la dépouille de Gondowald et de Mummole.

L'évêque Didier d'Auxerre ne se montrait pas moins généreux à l'égard de son Église, mais la nomenclature de ses dons est trop longue pour trouver place ici ; saint Didier occupa le siège épiscopal d'Auxerre du 2 octobre 603 au 27 octobre 621 et sa Vie nous apprend qu'il possédait de très grands biens consistant en domaines, habitants et troupeaux auxquels son mobilier, au point de vue de la richesse, n'avait rien à envier. On sait que les évêques de ce temps avaient le devoir de faire hériter leur Église d'une partie de ce qu'ils possédaient ; ils se conformaient à cette règle et Didier combla de ses dons les églises de Bourgogne et d'Aquitaine [1]. La cathédrale et l'église Saint-Germain d'Auxerre eurent une large part dans ses libéralités ainsi que nous le voyons par le texte des *Gesta pontificum Autissiodorensium* publié par le P. Labbe [2], étudié depuis lors par Du Cange et l'abbé Lebeuf [3], Duru [4], Molard [5] et M.-J. Adhémar [6]. Ce dernier en a donné une description et une traduction accompagnée d'un commentaire qui eussent gagné à être poussés plus à fond. Ce trésor d'orfèvrerie se compose en grande partie d'objets païens. Ce sont deux services d'apparat composés de surtouts de table, bassins, coupes, plateaux, buires et cuillers. Chaque pièce portait la mention de son poids qui se trouve indiqué également dans l'inventaire. Dans un cas nous pouvons entrevoir la mention du nom du propriétaire ou bien une dédicace. Ce trésor était d'ailleurs un trésor au rabais car la plupart des objets mentionnés sont de cuivre argenté : *anacleum;* un seul bassin était en or. Parfois les figures en relief sur la panse des vases étaient dorées, on relève aussi des incrustations d'émail et de nielle. Ce sont là des procédés très répandus à l'époque romaine et qu'on voit employés sur différentes pièces du trésor de Boscoreale. Cette symbolique laissait sans doute le clergé d'Auxerre très indifférent car, du VII^e^ au XVI^e^ siècle, personne ne s'avisait à découvrir des figures païennes dans les divinités et les figures, on n'y reconnaissait qu'une valeur métallique. Ce trésor, malgré la présence d'une croix *(crucem cum duobus hominibus)*, paraît appartenir tout entier au I^er^ siècle de notre ère ; il ne nous retiendra pas plus longtemps. On en lit une dernière mention en 1297 ; il a dû être volé par les protestants en 1567, lors du pillage de la ville et des églises d'Auxerre.

A ces spécimens d'un art délaissé, il faut ajouter des produits nouveaux comme le bouclier d'or de grande dimension, et enrichi de pierreries que Brunehaut commanda pour l'offrir au roi wisigoth d'Espagne. C'était probablement à Paris que, dès le VI^e^ siècle, se fabriquaient les plus belles pièces d'orfèvrerie. Grégoire de Tours nous apprend que Leudaste, qui avait été comte de Tours, ayant déplu à son maître, vint à Paris (583) pour implorer son pardon de Chilpéric et de Frédégonde. Après s'être jeté aux pieds du roi dans la cathédrale, il poursuivit son chemin hors de l'édifice, parcourut les boutiques des marchands, alignées sur la place, se fit montrer des pièces d'argenterie, soupesant l'argent, examinant les joyaux, promettant de faire des achats [7]. (Voir PARIS.)

Mais ce n'est pas seulement à Paris qu'on travaillait artistiquement l'or, l'argent et les métaux. Nous savons qu'à Limoges était établi un certain Abbon, orfèvre et monétaire, qui forma un jeune apprenti nommé Éloi (588-663) destiné à une grande illustration (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉLOI). Éloi fut un orfèvre fameux et sut gagner la confiance et la faveur du roi Clotaire ; il était venu exercer son métier à Paris où le trésorier royal le désigna pour exécuter un siège en or. Avec le métal qui lui fut donné Éloi réussit à fabriquer deux sièges au lieu d'un « sans qu'on pût comprendre, dit son biographe, comment il avait pu les faire avec le poids d'or qui lui avait été remis ; car, loin de commettre aucune fraude, il avait terminé la pièce qu'on lui avait commandée sans qu'elle eût subi la diminution d'une seule silique, et il n'avait point, comme les autres orfèvres, accusé l'effet de la lime, qui aurait trop mordu sur certains endroits, ou l'ardeur d'une flamme dévorante [8]. »

A lire le texte attentivement on voit qu'Éloi reçut de l'or pour exécuter un siège, s'acquitta de ce travail et, avec ce qui n'avait pas été employé, put en décorer un autre qui n'était pas tout entier en or : *Quod superfluit ex auro ne negligens perderem, huic operi aptavi.* Comment s'y prit-il ? Voici l'explication proposée par Ch. Lenormant et acceptée par Labarte : l'or fin,

[1] *Acta sanct.*, oct. t. XII, p. 354-364. — [2] Ph. Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum*, 1657, p. 450 sq. — [3] J. Lebeuf, dans *Mercure de France*, janv. 1726, et dans *Mém. concernant l'histoire d'Auxerre*, édit. Challe-Quantin, t. IV. 1855, p. 5. — [4] M. Duru, *Bibliothèque de l'Yonne*, t. I, 1850, p. 334-337. — [5] Molard, dans *Bulletin de la Société historique de l'Yonne*, t. XLVI, 1892, p. 126-129. — [6] J. Adhémar, *Le trésor d'argenterie donné par saint Didier aux églises d'Auxerre (VII^e^ siècle)*, dans *Revue archéologique*, 1934, t. II, p. 44-54. — [7] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXII. — [8] S. Ouen, *Vita S. Eligii*, l. I, c. V.

au titre de vingt-quatre carats environ, n'ayant aucune solidité lorsqu'on le met en œuvre, doit être combiné avec une certaine proportion d'alliage dont le minimum est, en orfèvrerie, d'un neuvième de carat ; au-dessous, l'or aurait une ductilité et une mollesse trop grandes. Lorsqu'on se propose de fabriquer quelque grande pièce qui a besoin de solidité, la proportion d'alliage doit même être plus forte. Dans l'ancienne orfèvrerie, on avait adopté le titre de vingt carats pour l'or ouvrable. Saint Éloi n'avait pu donner la solidité nécessaire au métal consacré à un siège sans y introduire de l'alliage dans une juste proportion. L'addition de cet alliage n'avait pas été assez considérable pour qu'en éprouvant l'or au moyen de la pierre de touche, on se fût aperçu de la présence d'un élément étranger. C'est ainsi que saint Éloi avait pu retirer de la masse totale de l'or qu'on lui avait livrée une certaine quantité de ce métal sans rien diminuer du poids attribué d'avance à l'objet exécuté, et il avait employé cette fraction d'or remplacée par l'alliage à la dorure, soit d'un modèle de bronze qu'il aurait préparé d'abord, soit d'une copie qu'il aurait faite après avoir terminé le siège d'or. La copie en bronze doré devait, dans sa fraîcheur, offrir le même aspect que l'original, ce qui explique, au premier aspect, la surprise du roi.

La faveur dont Éloi avait joui sous Clotaire se soutint sous le règne de Dagobert Ier, son fils. Le biographe nous apprend que devenu orfèvre et monétaire, Éloi « faisait pour l'usage du roi, un grand nombre de pièces d'orfèvrerie d'or enrichies de pierres précieuses et il travaillait sans relâche avec l'aide de Thillo, son esclave, Saxon d'origine, qui suivit les traces de son maître et mena par la suite une sainte vie ». Nous avons énuméré déjà vingt-quatre grands ouvrages attribués à saint Éloi (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2674-2686), il n'y a pas lieu d'y revenir, il est d'ailleurs impossible de songer à dresser un inventaire complet car, antérieurement à la Révolution française, nombre de pièces avaient été détruites, d'autres avaient trouvé un abri très sûr dans le trésor de Saint-Denis, dont on sait la richesse proverbiale.

Saint Éloi, devenu abbé et évêque, favorisa encore le travail d'orfèvrerie dans son monastère de Solignac, en Limousin, où il réunit des moines habiles dans tous les arts : *habentur ibi et artifices plurimi diversarum artium periti*. Thillo en fut le second abbé et exécuta pour les églises de beaux ouvrages d'or et d'argent.

XIX. La tombe de Childéric. — A partir de la chute de l'empire d'Occident (476) l'autorité centrale fait place à l'anarchie et la civilisation gallo-romaine recule devant l'invasion d'exotisme des barbares. Ceux-ci, dépourvus d'expérience, et presque certainement d'intuition esthétique, admiraient sans les comprendre les raffinements de l'art hellénistique dont les manifestations variées tombaient sous leurs yeux ; ils s'en emparaient, les adaptaient à leur manière de vivre à laquelle ils se gardaient bien de renoncer. Nous en avons une preuve incontestable dans les sépultures de notre pays : entre les tombes gallo-romaines et les tombes barbares on ne relève aucun trait commun, pas plus dans le mode d'inhumation, que dans le mobilier funéraire. Les sépultures barbares sont, en effet, très inégalement réparties sur le sol de la France ; on a rencontré des tombes isolées et des cimetières plus ou moins considérables dispersés entre l'embouchure de la Seine et la rive gauche du Rhin, la Bretagne étant demeurée impénétrable, par contre la Normandie, le Vermandois et le Namurois ont révélé la présence d'un nombre considérable d'agglomérations de barbares francs. Les Burgondes ne se sont pas éloignés d'un territoire voisin du Jura, de la Savoie et de la Suisse romande, à peine ont-ils empiété sur la Haute-Saône et la Côte-d'Or. Dans le Sud-Ouest, Languedoc et Rouergue jusqu'aux confins de l'Aquitaine, on a trouvé d'assez nombreux cimetières wisigoths.

D'une manière générale on remarquera que ces témoins archéologiques nous ont été conservés dans des tombeaux du Ve au VIIe siècle. Les barbares avaient coutume d'enterrer leurs morts de haute condition avec des vêtements, des armes, des bijoux, des poteries et les archéologues qui ont fait ou qui ont décrit et interprété ces découvertes ont cédé généralement à la préoccupation de considérer tous les objets réunis dans un tombeau comme appartenant à l'industrie des peuples envahisseurs, ou tout au moins à l'industrie du pays ou de la région dans lequel le tombeau fut découvert. Cependant les chefs francs, saxons ou goths qui envahirent les Gaules, la Grande-Bretagne ou l'Espagne, étaient d'intrépides pillards, héritiers d'autres pillards non moins intrépides, ce qui les mit en possession de butins énormes et variés, auxquels venaient s'adjoindre les présents reçus des souverains étrangers et surtout des empereurs byzantins. De cette observation on peut conclure que la trouvaille de telle ou telle pièce d'orfèvrerie dans une tombe ne prouve qu'une chose, c'est que cette pièce est antérieure à l'époque où la tombe fut creusée et qu'il n'en faut pas moins chercher à quelle époque elle appartient et quelle en est la provenance.

De toutes les tombes barbares découvertes et généralement dilapidées il n'en est pas de plus célèbre que celle du roi Childéric († 481), père de Clovis, trouvée à Tournai en 1653. Ce trésor d'une importance capitale sera étudié en détail au point de vue historique (voir *Dictionn.*, au mot Tournai) ; nous ne traiterons ici que du point de vue technique.

La ville de Tournai, en Belgique, s'étend sur les deux rives de l'Escaut ; sur la rive droite, à moins de 200 m. du fleuve, s'élève l'église Saint-Brice qui, au XVIIe siècle, était entourée d'habitations ecclésiastiques où logeaient des prêtres attachés à la paroisse ; là se trouvait l'hospice paroissial et la demeure du trésorier. Comme l'édifice menaçait ruine, le curé et le conseil de fabrique en décidèrent la reconstruction. On se trouvait sur le sol de l'ancien cimetière et tout ce terrain est aujourd'hui méconnaissable ; une rue assez large et improprement appelée « Terrasse-Saint-Brice » est bordée d'une rangée de petites maisons modernes dont l'une, au n. 8, porte une inscription [1] rappelant que sur cet emplacement fut découvert le tombeau du roi Childéric.

En effet, le 27 mai 1653, un ouvrier maçon nommé Adrien Quinquin, sourd-muet, qui creusait les fondations d'un mur nouveau, à une profondeur de 7 à 8 pieds (2 m. 50 environ), donna de côté un coup de pioche qui fit briller d'abord une boucle d'or, puis une bourse pourrie d'où s'échappaient des pièces d'or. L'homme jeta sa pioche et poussa des cris accompagnés de gestes qui attirèrent les voisins. Il était trois heures de l'après-midi, on accourut sur-le-champ *(accurrunt illico)* et d'abord le curé doyen Gilles Patte et deux marguilliers de la paroisse ; des curieux arrivèrent en nombre, on déblaya le terrain sur un espace d'environ cinq pieds carrés et on ramassa tout ce qui s'offrait à la vue : armes, bijoux, monnaies. Chiflet (voir ce nom), à qui nous devons le premier récit de l'événement, donne l'énumération sommaire des objets recueillis parmi lesquels un sceau qui permit d'identifier la trouvaille. Il y avait là cent monnaies d'or des empereurs byzantins contemporains de Childéric, deux cents pièces d'argent appartenant presque

[1] Elle fut placée grâce à la sollicitude du comte de Nédonchel, d'origine française.

toutes au Haut-Empire, une quantité de ferrements usés et corrodés par l'oxyde, des ossements humains, deux crânes, une épée avec sa poignée et les garnitures du fourreau, un bracelet, une fibule, une tête de bœuf, environ trois cents abeilles, des agrafes, des boucles et des filaments, le tout d'or. L'épée et plusieurs des autres pièces étaient rehaussées de verroteries rouges et de pierres fines. On trouva également, au même instant, deux anneaux d'or, dont l'un, du plus grand intérêt, portait avec un buste d'homme chevelu tenant une lance de la main droite, cette inscription : *Childerici regis*, qui révélait le nom du souverain dont les restes étaient mis au jour après tant de siècles.

Le bruit de la merveilleuse trouvaille se répandit dans toute la ville, la population accourut en foule, des objets furent brisés, d'autres disparurent. Des réclamations furent faites, des dons furent consentis, mais toute cette partie sera exposée plus tard. Nous ne nous occupons ici que du trésor.

La pièce la plus importante est certainement l'épée de Childéric ou plutôt la poignée de cette épée et les garnitures du fourreau, car la lame tomba en morceaux lors de la découverte, et le fourreau était réduit en poussière. La lame actuelle et le fourreau de velours sont de fabrication moderne.

Nous donnons ici dans une planche en couleurs exécutée par M. A. Riolet, d'après la planche de J. Labarte confrontée avec les originaux : 1° n. 1, un ensemble de l'épée réduit aux deux cinquièmes de l'original ; 2° la soie de la poignée et la partie supérieure à la grandeur de l'original; n. 2, la poignée de l'épée avec la chape du fourreau ; n. 3, l'anneau qui en décore le centre ; n. 4, le dessous de la pièce qui en termine l'ornementation ; cette pièce a été brisée, elle se relevait sur le dos du fourreau et avait la même forme que la chape qui en décore la partie supérieure ; n. 5, l'ornementation de l'épaisseur des différentes pièces ; n. 6, 15 divers bijoux et fragments sortis du tombeau de Childéric. On peut, à l'aide de cette planche, suivre la description que nous allons donner (fig. 9172 hors-texte).

Ce qui reste aujourd'hui de l'épée de Childéric consiste : dans la poignée, qui a perdu son pommeau, mais conservé sa garde et dans la garniture à peu près complète du fourreau, qui comprend une chape de 0 m. 02 environ de large, s'étendant sur le dos du fourreau sur une longueur de 0 m. 12 environ ; un anneau central qui le contourne et un bout qui se termine par une surface plane, épousant la forme ovoïde du fourreau. Le travail de la garde de l'épée et de la garniture du fourreau se compose d'un cloisonnage d'or d'un demi-millimètre environ d'épaisseur, disposé à la pince, suivant les caprices du dessin de l'ornementation. Les bâtes ou lames d'or de ce cloisonnage, soudées sur le fond, sont établies dans une caisse ou enveloppe d'or (déterminant le contour de chacune des pièces), dont les parois ont environ 0 m. 004 de hauteur. Au fond de chaque compartiment du cloisonnage l'orfèvre a d'abord introduit une feuille très mince de paillon d'or guilloché ou quadrillé, soit au laminoir, soit par l'estampage. Cette petite feuille se relève de 0 m. 001 environ contre les parois des cloisons d'or. Le paillon d'or ainsi posé, des morceaux de verre rouge purpurin, translucide, ont été taillés exactement dans la forme des dessins tracés par le cloisonnage et enfoncés ensuite dans les interstices des cloisons, où ils sont retenus par un très léger rabattu de la bâte d'or, rabattu que l'on a obtenu par la pression du brunissoir ou de tout autre instrument de même nature.

Le cordonnet granulé qui enrichit ordinairement la bordure des bijoux grecs est représenté sur la chape et sur le bout du fourreau par une rangée de très petits grenats en grains, enchâssés comme des perles dans des trous pratiqués à cet effet sur le listel d'or qui encadre le cloisonnage.

L'anneau est décoré d'une bordure composée en haut de petits cercles, et en bas de demi-cercles ; cette bordure renferme un quatre-feuilles, trois figures formées d'un carré dont les quatre faces sont surmontées d'un demi-cercle. Cette ornementation, composée de cloisons d'or dressées également à la pince, est remplie de plaques de verre découpées dans la forme des dessins du cloisonnage.

La pièce qui garnit l'extrémité du fourreau se termine en ligne droite. Le champ plat et de forme ovoïde, qui remplit le dessous, n. 4, mérite d'être signalé. De petits carrés de verre rouge purpurin, formant bordure, en suivent les contours. L'intérieur de l'ovoïde est divisé par un cloisonnage d'or en plusieurs compartiments. Le centre présentait deux cavités à remplir. Un verre purpurin, offrant la figure régulière d'une amphore, occupe celle du milieu ; quant à l'autre, qui encadre cette figure et la sépare de la bordure, elle contient une cornaline blanche d'une seule pièce, qui a été non seulement taillée et polie, mais encore évidée, de manière à former une sorte d'anneau ovoïde qui pût en garnir entièrement la capacité.

Le musée du Louvre possède en outre deux abeilles d'or aux ailes de verre rouge, ayant sous le ventre un petit anneau métallique, destiné à les fixer à une étoffe, n. 13 ; la partie hémicirculaire d'une boucle d'or, n. 12 ; un bouton, n. 6 et 7 ; une petite pièce plate hémicirculaire, l'ardillon d'une boucle, n. 10, le tout d'or et enrichi de verroteries rouges ; enfin un fragment, n. 15, de 0 m. 04 de longueur sur 0 m. 014 de hauteur, terminé par une tête d'animal, et dont le cloisonnage d'or, rempli de verre rouge, est absolument semblable à celui de la poignée de l'épée et des ornements du fourreau [1]. Ce fragment est du plus grand intérêt. En effet, la poignée, comme le montre notre planche, n'a plus aujourd'hui de pommeau ; mais ce pommeau existait lors de la découverte du tombeau, en 1653, et Chiflet, dans la gravure qu'il a donnée de l'épée [2], la représente avec son pommeau. L'abbé Cochet, en rapprochant cette gravure du fragment que possède le musée du Louvre, a établi que ce fragment était la moitié du pommeau qui aura été brisé soit dans les nombreuses migrations du trésor, soit plutôt lors du vol commis au Cabinetdes médailles, en 1831 [3].

Les abeilles, les boutons, les boucles, exhumés du tombeau de Childéric, ont une épaisseur de 0 m. 005 à 0 m. 006. Le musée du Louvre ne possède que peu de pièces, mais les gravures de Chiflet nous en font connaître un grand nombre, qui sont aujourd'hui perdues. Nous donnons dans notre planche, n. 8 et 9, 11 et 14, la reproduction de quelques-unes. La petite plaque inférieure de toutes ces pièces est ornée dans son contour extérieur d'un cordonnet granulé qui n'est pas formé par un filigrane, comme le dit l'abbé Cochet [4], mais par la lime ou par un poinçon gravé, frappé au marteau.

Nous pouvons rechercher maintenant la provenance de cette arme. Dès 1856, J. Labarte [5] disait « qu'on comprend facilement que cette belle œuvre d'orfè-

[1] On ne dit rien ici de la hache d'armes, du fer de lance, de la boule en cristal et de la dent, dont on reparlera ; cf. Peigné-Delacourt, *Rech. sur le lieu de la bataille d'Attila*, 1860, pl. IV. — [2] *Anastasis Childerici I*, Antverpiæ, 1655, p. 202. — [3] Cochet, *Le tombeau de Childéric*, p. 79. — [4] Id., *ibid.*, p. 184. — [5] J. Labarte, *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1856, p. 98.

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDIT.

L'ÉPÉE DE CHILDÉRIC

vrerie, dont tous les détails offrent une excessive délicatesse d'exécution, n'a pas été confectionnée dans les états d'un chef de tribu franc. La Gaule romaine d'ailleurs, bouleversée pendant tout le cours du v^e^ siècle par les invasions de tant de peuples divers, ne devait pas avoir conservé d'ouvriers assez experts pour un pareil travail. Qu'on réfléchisse en effet que cette cornaline blanche qui décore le dessous du fourreau est une pierre très dure qui demandait, pour être élaborée, la main d'un lapidaire consommé dans la pratique de tous les procédés de la taille des pierres fines. On a voulu comparer le travail de cette épée à celui de quelques fibules et aux bijoux gallo-romains ; il n'y a pourtant pas d'assimilation possible ; on ne trouve pas là ces cloisons d'or si déliées, contournées à la pince, qui tracent l'ornementation capricieuse du dessin, et qui dénotent un procédé essentiellement oriental remontant à l'antiquité. En effet, les émaux égyptiens sont cloisonnés ; c'est encore par des dispositions analogues de l'or que sont retenus ces lapis, ces verroteries et ces pâtes colorées des beaux bijoux égyptiens, dans lesquels on a cherché évidemment à imiter les émaux cloisonnés ; tous les émaux anciens, sans exception, qui viennent de l'Inde, de la Chine et de la Perse, sont exécutés par ce procédé de cloisonnage. Il est donc évident que l'Orient revendique la mise en œuvre de ce mode de fabrication, qui consiste à rendre le tracé de l'ornementation dans les bijoux avec de minces bandelettes de métal posées sur champ, et dans les interstices desquelles on introduit, soit des émaux par la fusion, soit des pâtes diverses, des verres ou des pierres taillées. L'ornementation de l'épée de Childéric étant traitée de cette façon doit donc provenir de l'Orient, et ce qui pourrait n'être qu'une présomption devient presque une certitude, si l'on remarque qu'à côté de cette arme se trouvaient ces monnaies ou médailles d'or à l'effigie des empereurs d'Orient contemporains de Childéric. Il y a donc tout lieu de croire que c'est à Constantinople qu'elle aura été fabriquée, car l'Italie ne pouvait produire à cette époque une pièce travaillée avec tant d'art. Durant le v^e^ siècle, cette contrée n'avait pas été moins éprouvée que la Gaule, et les arts s'y étaient ressentis cruellement de tous les désastres qui entraînèrent la chute de l'empire d'Occident : les artistes italiens s'étaient réfugiés à Constantinople, devenue la ville par excellence pour la culture des arts et le développement de l'industrie de luxe. »

Cette opinion fut contredite par l'abbé Cochet qui, ne pouvant arguer des textes, avait recours aux monuments et soutenait que « les arts de la joaillerie, de la bijouterie et de l'émaillerie étaient encore pratiqués, et dans leur plus haute perfection, en Gaule, en Bretagne et en Germanie » au v^e^ siècle. Il en donnait la preuve en invoquant « le nombre infini d'émaux et de bijoux sortis de terre depuis quelques années, comme pour rendre témoignage de cette vérité, et recueillis avec tant d'abondance dans les cimetières francs, saxons, burgondes ou allemands. Et afin, disait-il, de préciser davantage, je citerai tout d'abord le fermoir de bourse d'Envermeu (en Normandie) dont le faire et la décoration concordent si bien avec l'épée de Childéric ; puis l'épée de Beauvais, le poisson symbolique de Charnay (en Bourgogne), les bijoux de Pouan (en Champagne), les fibules de Bourg-sur-Aisne, près de Soissons, et par-dessus tout, la merveilleuse fibule de Bryan Faussett, trouvée dans le Kent en 1771, enfin les vases d'or de Gourdon. Est-il possible, est-il permis, demandait Cochet, d'attribuer tous ces fermoirs de bourse, ces gardes d'épée, ces boucles, ces fibules, ces bijoux du Kent, de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne, de la Bourgogne, de l'Ile-de-France, de la Suisse, de la Hesse, du Wurtemberg et de la Bavière, à des artistes orientaux ou à des ateliers de Byzance ? »

Avec beaucoup de calme et de bon sens, J. Labarte ramenait la question à l'épée de Childéric, si différente de ce grand nombre d'objets que personne n'a jamais songé à attribuer à l'industrie byzantine. Parmi cette multitude une dizaine environ présente un travail analogue à celui de l'épée du roi franc : le fermoir d'Envermeu, l'épée de Beauvais, la fibule de Bryan Faussett, un fragment de plaque conservé à la Bibliothèque nationale... Là-dessus il présentait une démonstration vigoureuse et vraie dans son ensemble, encore qu'elle paraisse appeler certains correctifs qu'expose en ces termes Ern. Babelon [1] :

En ce qui concerne l'apport direct de la Perse en Occident avant le vi^e^ siècle, on n'en peut citer aucun exemple bien avéré. D'après la tradition, c'est seulement au temps de Charles le Chauve que la coupe de Chosroès est rentrée dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis. Les envois de Constantinople, au contraire, sont nombreux et certains au vi^e^ siècle et sans doute dès le v^e^. Les barbares ont en outre récolté des objets d'orfèvrerie cloisonnée byzantine dans leurs pilleries. Ceux d'entre eux qui étaient mercenaires dans les armées impériales ou occupaient de hautes fonctions dans l'empire en ont reçu comme paiement. Les rois barbares en ont reçu à titre de cadeaux de la part des empereurs dans les moments où ils avaient avec eux des relations de courtoisie diplomatique. Les Francs, sans parler des autres barbares, ont entretenu avec la cour de Constantinople de continuels rapports attestés par Grégoire de Tours et maints autres témoignages littéraires. Nous avons rappelé déjà et cité le passage dans lequel il nous montre le roi Chilpéric (561-584) exhibant les grands médaillons d'or que lui ont remis les ambassadeurs impériaux.

Une quantité d'objets d'orfèvrerie cloisonnée de tous les genres sont venus de Constantinople dans nos églises où quelques-uns se trouvent encore aujourd'hui. E. Babelon cite, parmi les plus anciens, une croix-reliquaire du trésor de la cathédrale de Tournai (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3107, pl. h. t.) qui doit être du même temps que le reliquaire de la vraie croix envoyé à sainte Radegonde. Sous Clovis et ses successeurs, les monuments d'orfèvrerie cloisonnée byzantine expédiés en Gaule et en Italie et donnés aux rois et aux églises ont été très nombreux.

A la vérité, on ne trouve pas mention de l'orfèvrerie cloisonnée chez les auteurs byzantins ; on ne sait point où étaient les ateliers et l'imagerie byzantine ne nous est, sous ce rapport, d'aucun secours. Mais y a-t-il vraiment lieu de s'en trop étonner? N'en est-il pas de même des autres branches des arts industriels? Que savons-nous des ateliers des émailleurs, des miniaturistes, des verriers? Sur les écoles de céramistes où des artistes de génie ont signé de leurs noms tant d'admirables scènes sur des vases peints?

A côté des apports venus de Ravenne ou de Constantinople chez les barbares occidentaux et nordiques, on ne saurait nier que les barbares eux-mêmes aient pratiqué de façon intense l'art de l'orfèvrerie cloisonnée. Ils étaient accourus à la curée de l'empire d'Occident, apportant du plus lointain Orient asiatique et des pays scandinaves leurs propres traditions industrielles, leurs méthodes d'ateliers, des conceptions d'art rudimentaire qu'ils appliquaient par routine, peut-être depuis des siècles, à la fabrication de leurs armes, ustensiles et bijoux : fibules en forme de poissons, d'oiseaux de proie, ou ornées sur leur pourtour de protubérances en rayons, entrelacs, plaques ajourées,

[1] *Le tombeau de Childéric*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1919-1923, p. 79-80.

animaux stylisés et autres formes plus ou moins monstrueuses qu'on trouve à profusion dans les objets qui forment le mobilier des kourganes de la Scythie et des steppes tartares, voire des confins de la Chine, à tel point qu'on se demande si ces figures fantastiques et toute cette ornementation des barbares ne sont pas, dans leurs plus lointaines origines, étroitement associées aux monstres et aux conceptions de l'art chinois.

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de leurs migrations, il semble qu'ils aient possédé des armes incrustées de verroteries. Malheureusement, ici encore, pour tous ces objets trouvés dans les *tumulus* des barbares jusqu'en Scandinavie, la date demeure imprécise. Historiquement nous ne pouvons, jusqu'ici, saisir les barbares qu'au fur et à mesure qu'ils entrent en contact avec le monde civilisé de l'Asie antérieure et de l'Europe et qu'ils en subissent l'attirance.

Tout ce qu'il est permis d'affirmer, à notre point de vue spécial, c'est que le contact avec les grandes civilisations leur a fait connaître, en fait d'armes et de bijoux incrustés ou cloisonnés, des œuvres infiniment plus riches et plus belles que les leurs propres. Dans leur ardent désir d'en posséder et d'en fabriquer de semblables, ils n'ont pas dû procéder autrement que les barbares asiatiques et ceux des confins de la mer Noire qui, bien avant l'ère chrétienne, vivaient en lisière de la civilisation hellénique, tentaient de s'y introduire et de s'y faire agréger.

Ceux-ci, éblouis par la richesse des colonies grecques avec lesquelles ils commerçaient et dont ils prenaient autant qu'ils le pouvaient les institutions et les usages, faisaient venir des artistes grecs chez eux, notamment pour graver, dans le goût hellénique, les plus beaux de leurs coins monétaires. Les splendides médailles des rois de Pont, ancêtres de Mithridate, et celles de Mithridate lui-même, quelque frottés de civilisation hellénique que fussent ces princes, n'ont pas été gravées par des Asiatiques, mais par des Grecs appelés tout exprès à leur cour. De même les Perses, de tout temps, ont appelé chez eux des artistes grecs. Les peuplades de la haute Macédoine et de l'Épi-Thrace ont des monnaies du début du v^e^ siècle avant notre ère qui nous étonnent par la beauté de leurs types et la vigueur impressionnante de leur technique. Ces grandes pièces ont été gravées par des artistes grecs que ces barbares avaient appelés. Se mettant eux-mêmes sur place à l'école de ces maîtres grecs, ils ont fabriqué, le mieux qu'ils purent, ces autres pièces imitées des modèles qu'on vient de signaler, et qui, par contraste, nous étonnent en raison de leur rudesse et de leur barbarie. Ainsi s'expliquent dans les séries monétaires de cette région macédonienne et thrace, la coexistence de cette double série de tétradrachmes aux mêmes types, les uns d'une merveilleuse beauté de style, les autres de la fabrique la plus grossière.

Cet exemple comparatif nous autorise à penser que les rois barbares du v^e^ siècle de notre ère ont voulu avoir à leur cour des artistes pour fabriquer des armes et des bijoux d'or cloisonnés pareils à ceux qui leur faisaient tant envie et auprès desquels les leurs n'étaient que de rudes œuvres de forgerons de villages. Ils attirèrent des orfèvres byzantins, peut-être persans, sur les bords du Rhin, de la Moselle, de la Meuse, de l'Escaut à Cologne, à Trèves, à Reims, à Tournai [1]. Ces artistes ont travaillé chez eux et pour eux ; ce sont eux qui ont exécuté les plus beaux de leurs bijoux gemmés, les plus étincelantes de leurs armures, leurs plus magnifiques costumes constellés de verroteries. Installés dans les dépendances des palais, choyés par les rois, ces maîtres étrangers eurent des élèves indigènes qui se formèrent et travaillèrent sous leur direction. C'est à ces techniciens barbares qu'on doit les œuvres imitées, moins fines, moins délicates, plus grossières : voilà le rôle des artisans germains dans le développement de l'art [2].

XX. Encore le trésor de Childéric. — Qu'il faille regarder dans la direction de Constantinople, en voici une raison solide : « Childéric, écrit Grégoire de Tours, s'adonnant à une luxure effrénée, se prit à abuser des filles des Francs, et ceux-ci, indignés, le chassèrent du trône. Informé qu'on voulait l'assassiner, il se retira en Thuringe, laissant chez les Francs un homme dévoué à sa personne qui pût apaiser par de douces paroles les esprits courroucés. Ils convinrent d'un certain signe que celui-ci enverrait à Childéric quand il pourrait revenir dans sa patrie [3]. » La Chronique mise sous le nom de Frédégaire ajoute que Childéric, après un séjour en Thuringe, se retira à Constantinople où il chercha à indisposer l'empereur contre Egidius, gouverneur de la Gaule romaine, que les Francs avaient choisi pour chef après la fuite de leur roi. C'est à Constantinople que celui-ci fut rejoint par l'émissaire qui lui portait le signe convenu pour son retour. « Comblé de présents par l'empereur Maurice, dit Frédégaire, Childéric revint par mer dans la Gaule [4]. » Il est probable qu'en Thuringe le roi franc avait continué à jeter le trouble dans les ménages, car on sait que la reine Basine s'attacha à lui, peut-être fut-ce la raison de son voyage à Constantinople? Quoi qu'il en soit, le fait de ce voyage et des présents qui lui furent donnés : *Multis muneribus a Mauritio Childericus ditatus*, est trop significatif pour n'être pas accepté ici. D'autant plus que, dans la tombe de Tournai, on trouva cent monnaies d'or des empereurs byzantins et que c'était l'usage de la cour de Byzance d'offrir des monnaies à ses insignes visiteurs [5]. Un trésor en telle quantité ne peut être considéré comme le prix du passage du Styx qu'on acquittait avec une pièce ou deux en argent ; il y avait là une somme assez considérable pour que son enfouissement apparût comme très onéreux au successeur de Childéric qui n'aura consenti à s'en priver que si c'était, comme l'épée, des souvenirs personnels dont Childéric ne voulait pas se séparer en souvenir de son voyage à Constantinople et de l'accueil qu'il y avait reçu.

Il y a plus encore. Chiflet rapporte que Childéric fut enseveli avec des vêtements tissus d'or, ainsi qu'en témoignaient « de nombreux fils d'or mêlés à des fragments d'étoffe de soie teinte en pourpre dont la couleur avait à peu près disparu [6] ». Ces tissus ne pouvaient avoir été fabriqués au v^e^ siècle en Europe ; peut-être était-ce là aussi un souvenir de ce voyage à la cour byzantine d'où Childéric était revenu comblé.

Parmi les objets enfermés dans la tombe royale se trouvait une pièce qui a disparu, mais dont Chiflet a laissé une description et un dessin ; c'était une fibule [7].

Elle mesurait 0 m. 06 environ de longueur et se composait d'une sorte d'étui hémicylindrique surmonté d'une partie ansée qui se terminait, à son extrémité supérieure, par trois pointes disposées en forme de croix. Tout, dans ce bijou, dénotait une provenance étrangère ; la forme et l'ornementation surtout présentaient certaines différences avec les objets de nature analogue fabriqués par les Gallo-Romains. L'abbé Cochet estime que cette fibule appartient

[1] La plaque de Wolfsheim porterait-elle la signature d'un artiste persan venu ainsi sur les bords du Rhin? — [2] E. Babelon, *op. cit.*, p. 99-104. — [3] *Hist. Francor.*, l. II, c. XII. — [4] *Hist. Francor. script.*, édit. A. du Chesne, t. I, p. 727. — [5] Constantin Porphyrogénète, *De ceremoniis aulæ Byzantinæ*, Bonn, l. II, c. XV, p. 597. — [6] Chiflet, *Anastasis Childerici*, p. 94. — [7] Il l'avait prise pour un style à écrire.

purement à l'art antique. « Ce qui la distingue surtout, dit-il, ce qui, en dehors du métal, lui donne un caractère particulier de goût et de richesse, c'est l'étui inférieur, qui est double et fermé du côté du vêtement, ce qui n'a pas lieu d'ordinaire. Nous ne connaissons pas de second exemple d'une disposition semblable (fig. 9173) [1]. »

« Le système d'ornementation de ce bijou, fait observer J. Labarte, dénote encore bien davantage une provenance étrangère : le dessus de l'étui, comme le dessous, était décoré d'une fine gravure reproduisant une suite de losanges qui renfermaient des quatre-feuilles sur la face hémicylindrique, et des croix pattées à branches égales sur la face plate. Cette ornementation, consistant dans une croix pattée renfermée dans un cercle ou dans un losange, qui a été imitée depuis, est entièrement étrangère au style de l'antiquité romaine, le seul qui régnait dans la Gaule à

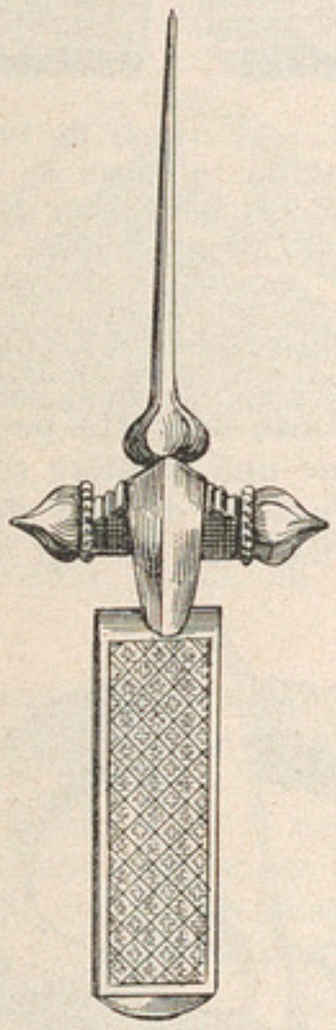

9173. — Fibule provenant de la tombe de Childéric.
D'après J.-J. Chiflet, *Anastasis Childerici*, p. 182.

l'époque de Childéric. Elle appartient au contraire au style byzantin ; on la rencontre sur un certain nombre de diptyques du IVe, du Ve et du VIe siècle ; on la voit à Sainte-Sophie de Constantinople exécutée soit en sculpture, soit en mosaïque [2]. La croix pattée, semée à profusion sur la fibule de Childéric, annonce bien la qualité de chrétien chez le donateur de la fibule ; si elle avait été faite exprès pour Childéric et d'après ses ordres par un artiste gallo-romain, comme le veut Cochet, cet artiste, eût-il été chrétien, n'aurait pas osé prodiguer ce signe de christianisme sur un objet destiné à un prince païen. La répétition d'une croix pattée, qui est le caractère des croix byzantines, surtout au Ve et au VIe siècle, ne peut être attribuée au hasard ou au caprice de l'artiste. Cette riche fibule devait avoir été donnée à Childéric, dit Ribaud de La Chapelle [3], par un empereur chrétien de Rome ou de Byzance. Nous allons plus loin, ajoute J. Labarte et nous disons que tout concourt à établir, jusqu'à présent, que le costume complet du roi franc, ainsi que sa riche épée, lui étaient venus de Constantinople [4]. »

En ce qui concerne l'épée, sa forme et sa longueur diffèrent totalement des épées de fabrication barbare trouvées dans les tombes : la lance mesurait 0 m. 55 environ tandis que l'arme des Francs comptait généralement entre 0 m. 80 et 0 m. 90. Contrairement à l'usage la lame n'était pas terminée en pointe pour frapper d'estoc, alors que toutes les épées barbares se terminent en pointe. Le musée de Beauvais conserve l'épée trouvée à Rue-Saint-Pierre, très inférieure comme richesse et comme technique à celle de Childéric, mais on y retrouve un ornement traité de la même manière : c'est une petite bande d'or de 0 m. 07 de longueur, divisée en plusieurs compartiments, dans le sens de la hauteur, par de légères cloisons d'or, dont plusieurs sont ondulées et contournées à la pince — nous en reparlerons — et qui porte au centre un quatre-feuilles. Toutes les cloisons sont remplies par des verres rouges découpés. Il est à croire que cette pièce ornait la partie supérieure du fourreau ou le bas de la poignée de l'épée. Or cette épée, à laquelle l'ornement qu'on vient de décrire donnerait la même origine qu'à celle de Childéric, ne présente pas plus que celle-ci le caractère des épées franques, et se rapproche des épées courtes telles que celle de Stilicon sur le diptyque de Monza (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2778, pl. 8447). Tandis que les épées trouvées en Normandie, en Lorraine, en Bourgogne, dans le Vermandois, en Picardie, en Champagne ont une poignée de bois et rien autre chose, l'épée de Rue-

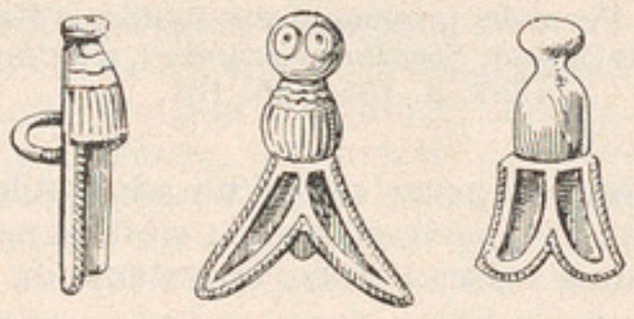

9174. — Abeilles d'or provenant de la tombe de Childéric.
D'après *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1919-1923, p. 106, fig. 13.

Saint-Pierre fait exception. Auprès de la poignée se trouvent deux feuilles d'or très pur et très mince portant encore les traces des lignes parallèles imprimées en creux sur le métal. Ces feuilles d'or avaient dû garnir la poignée. Quant au fourreau, il ne se termine pas carrément comme celui de Tournai, mais il est presque aussi large en bas qu'en haut, les angles du bout ont été nettement abattus. La lame était brisée, et les morceaux ne paraissent pas se rapporter l'un à l'autre, en sorte qu'il est difficile d'en assigner la longueur exacte ; mais à en juger par le dessin donné par l'abbé Cochet d'une réduction au cinquième, la lame n'aurait pas eu beaucoup plus de 0 m. 30. Par sa forme comme par son ornementation, l'épée de Rue-Saint-Pierre paraît donc étrangère à l'industrie gallo-franque.

« Parmi les monuments d'orfèvrerie cloisonnée qu'on a trouvés en si grand nombre dans les tombes des barbares en France, en Belgique, sur les bords du Rhin ou dans d'autres contrées de l'Europe, il convient donc de distinguer : 1° ceux qui ont été fabriqués à la cour des rois barbares par des artistes byzantins appelés en Occident par ces barbares ; 2° ceux qui ont été fabriqués par les orfèvres barbares qui se sont faits les élèves de ces artistes byzantins ou ont essayé d'imiter leurs œuvres d'orfèvrerie aussi bien que leurs monnaies. Cette classe est de beaucoup la plus nombreuse, tous les barbares y ont leur part.

« En ce qui concerne particulièrement les bijoux de

[1] Cochet, *Le tombeau de Childéric*, p. 216-218, 219. — [2] Salzenberg. *Altchristl. Baudenkm. von Constantinopel*. pl. XVI-XVII, XXIV, XXVII. — [3] Cf. Cochet, *op. cit.*, p. 68 sq. — [4] J. Labarte, *op. cit.*, t. I, 1872, p. 261-262.

Childéric, il n'est peut-être pas superflu, à notre point de vue, de rappeler que Frédégaire attribue au roi des Francs de Tournai un voyage à Constantinople, et que ce sont, nous l'avons vu, exclusivement des pièces d'or byzantines qu'on a recueillies dans la bourse placée à côté de lui dans son tombeau.

« Les monuments d'orfèvrerie cloisonnée de sa sépulture se partagent, au point de vue du style et de la technique, en deux ou trois catégories. L'épée et

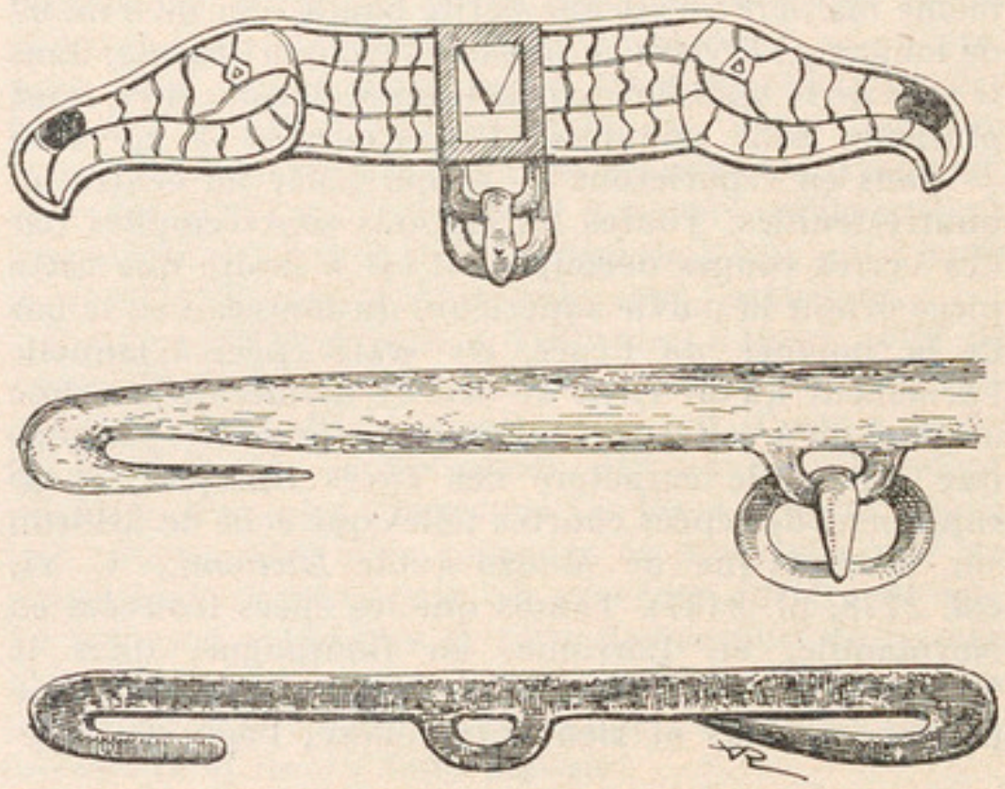

9175. — Fermoirs provenant des fouilles d'Envermeu.
D'après Cochet, *Sépultures gauloises, romaines*, 1857, p. 185, 186, 161.

la grande fibule disparue sont d'un admirable travail de cloisonnage rapporté et soudé : c'est la perfection du genre. Sur d'autres bijoux, le système du cloison-

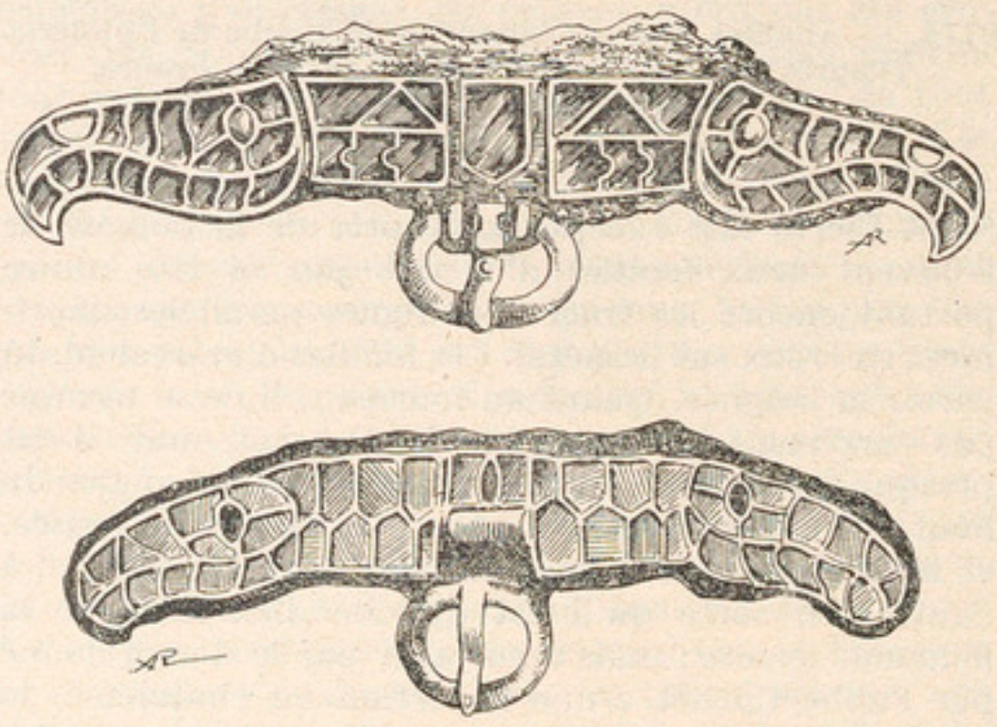

9176. — Fermoirs provenant de Flamicourt et de Templeux.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1895 et 1891, pl. XI, n. 7.

nage est beaucoup plus lourd ; les cloisons sont épaisses, moins délicatement assujetties.

« Les trois cents abeilles d'or (fig. 9174) se partagent en deux grandes classes : les unes sont d'un travail très soigné et aussi élégant que celui de l'épée du roi ; elles ont le cou strié, le corselet côtelé, ciselé au burin, les yeux sont incrustés d'un verre grenat. Chiflet les appelle *apes oculatæ*. Les autres sont sommairement exécutées, le corselet tout uni ; elles sont dépourvues d'yeux, *apes cæcæ*. Si toutes ces abeilles d'or avaient été recueillies avec soin lors de la découverte du 27 mai 1653, qui sait si l'on n'aurait pas constaté que les abeilles *oculatæ* décoraient le manteau du roi, tandis que les abeilles *cæcæ* ornaient la couverture et le harnachement du cheval [1].

« L'exécution des abeilles aveugles *(cæcæ)* est si sommaire que l'on a douté même que l'artiste ait voulu faire des abeilles, et, dans cet ornement vaguement moucheté, les anciens archéologues prétendaient reconnaître l'origine de la fleur de lis des rois capétiens [2]. Serons-nous taxé de fantaisie si nous représentons, par exemple, l'épée de Childéric, si justement admirée, et les jolies abeilles *(oculatæ)* que nous venons de caractériser, comme étant les œuvres des maîtres byzantins, appelés à diriger l'atelier royal de Tournai, tandis que les simulacres d'abeilles et les bijoux d'une technique moins délicate seraient les œuvres des

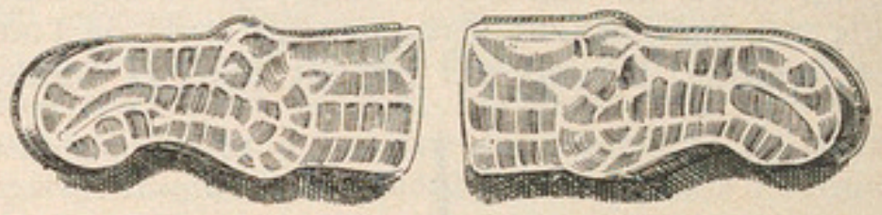

9177. — Fermoir de bourse
provenant du tombeau de Childéric.
D'après Montfaucon, *Les monuments de la monarchie franç.*, 1725, pl. V, n. 3.

ouvriers francs qui travaillaient à l'école de ces maîtres byzantins?

« Quoi qu'on pense de cette proposition, nous la considérons comme une manière raisonnable d'expliquer comment Tournai devint, dès l'époque mérovingienne, et demeura au Moyen Age, un des grands

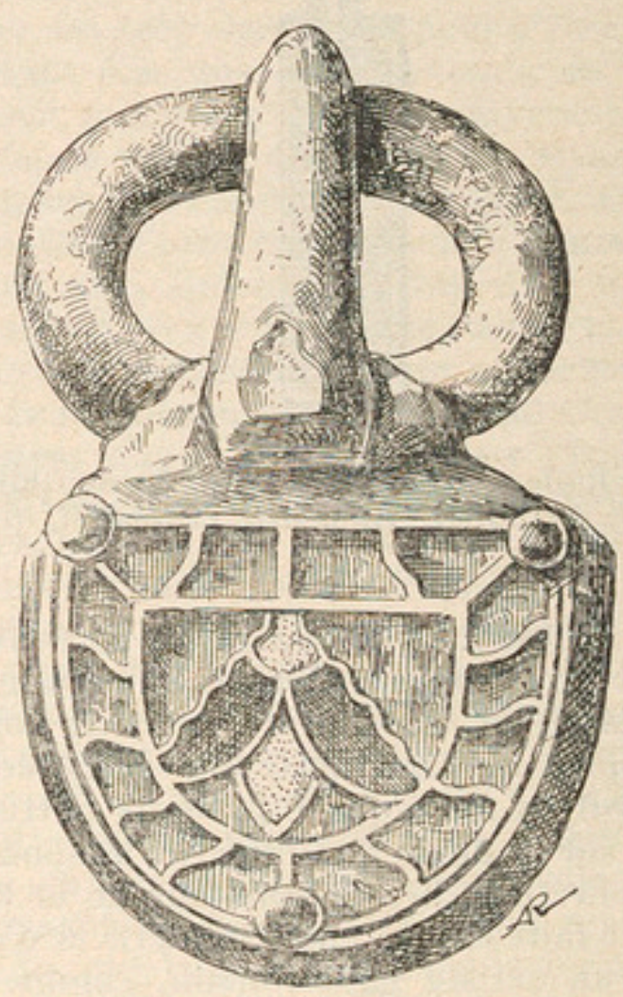

9178. — Boucle de Molain.
D'après *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LXXVI, p. 76, fig. 10.

centres de production d'orfèvrerie. Le cloisonnage de l'épée de Childéric est caractérisé par des lignes sinueuses en zigzags d'une extrême délicatesse, équidistantes, qui séparent les alvéoles et sont du plus heureux effet. C'est là la marque de fabrique, pour ainsi dire, des artistes byzantins qui travaillaient à Tournai. La même ornementation avec lignes ondulées se rencontre sur un certain nombre d'autres bijoux de

[1] Nous devons rappeler ici que sur les trois cents abeilles d'or que renfermait le tombeau de Childéric, il n'en reste plus que deux, depuis le vol de 1831 ; du moins il se trouve qu'il y en a une de chaque espèce (*oculata* et *cæca*). — [2] Chiflet, *Anastasis*, p. 177 sq.; abbé Dubos, *Hist. critique de l'établissement de la monarchie franç.*, t. II, p. 473.

l'époque mérovingienne, comme par exemple le fermoir d'aumônière d'Envermeu (fig. 9175) et un autre fermoir trouvé à Flamicourt (Somme) (fig. 9176). L'identité de forme et de technique de ces bijoux, qu'on rapprochera du fermoir de bourse de Childéric (fig. 9177), ne saurait manquer de frapper.

Voici encore la boucle de ceinturon de Molain, dont la décoration incrustée présente les mêmes cloisons en lignes ondulées (fig. 9178). Le même élément décoratif, avons-nous dit plus haut, se rencontre sur l'épée de Rue-Saint-Pierre, au musée de Beauvais [1].

« J'ai remarqué, dit Ern. Babelon, dans le trésor de la cathédrale de Trèves, un coffret-reliquaire en forme de boîte rectangulaire, dont la face supérieure a été un autel portatif. Sur l'un des petits côtés de ce coffret très richement décoré et constitué à l'aide de pièces rapportées, de provenances diverses, se trouve encastré un bijou mérovingien en forme de disque cloisonné : les verroteries grenat sont enchâssées dans des bâtes

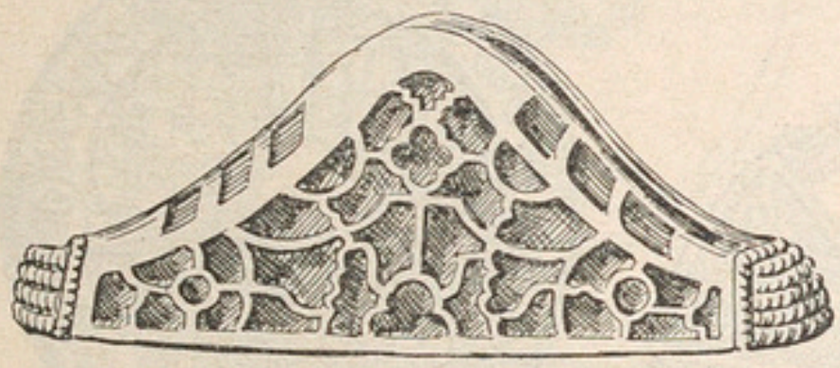

9179. — Pommeau d'épée, trouvé à Kville (Suède). D'après *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1919-1923, p. 111, fig. 15.

soudées qui dessinent des ondulations régulières semblables, de tous points, à celles des armes du tombeau de Childéric.

« De semblables bijoux décorés pareillement de verroteries grenat à cloisons en zigzags ont été trouvés en Angleterre, dans le comté de Kent [2] ; d'autres proviennent de fouilles faites à Picquigny, dans la Somme, en 1880.

« Mais les produits de cette riche orfèvrerie à cloisons soudées et ondulées ne se sont pas seulement répandus dans le nord et l'est de la France et dans le sud de l'Angleterre. Le commerce les a transportés au loin, jusque dans les pays du nord de l'Europe, de même que, par réciprocité, les produits de l'industrie des Scandinaves, à l'époque des Vikings, sont venus, par les caravanes de marchands, dans toutes les contrées de l'Europe [3]. C'est ainsi que je m'explique, par exemple, qu'un pommeau d'épée, orné du cloisonnage tournaisien en zigzags réguliers, ait été trouvé à Kville (Bohuslaen), en Suède (fig. 9179) [4].

« Il serait difficile de soutenir que tous ces monuments de même technique, de même style, de même ornementation, parfois marqués de la lourdeur d'exécution qui, en général, caractérise les produits imités, sont sortis des mains d'artistes byzantins. Il est plus rationnel d'admettre que, le plus souvent, nous avons affaire à des œuvres exécutées par les orfèvres francs de Tournai, élèves des maîtres byzantins et travaillant sous leur direction, puis dans leur sillage [5].

« Je ne puis omettre de rappeler, en terminant, que le grand orfèvre de l'époque mérovingienne, saint Éloi (né vers 588, mort vers 665), fut à partir de 640 ou 646, simultanément évêque de Noyon et de Tournai. On peut croire que dans cette dernière ville il s'appliqua à continuer la tradition des orfèvres byzantins de l'atelier royal. Il est avéré qu'il fonda à Tournai la fameuse abbaye de Saint-Martin (aujourd'hui l'hôtel de ville) ; c'est là, sans doute, que s'organisa sous sa direction l'atelier des orfèvres tournaisiens et que se constitua la tradition artistique médiévale, dérivée, comme nous venons d'essayer de le démontrer, des ateliers de l'empire byzantin [6]. »

XXI. Les maitres et les élèves. — Nous venons de montrer la part incontestable des maîtres ; il faut, croyons-nous, ne pas refuser à leurs élèves celle qui leur appartient, c'est-à-dire cette multitude de bijoux : fibules, fermoirs de bourses, gardes d'épées, boucles, plaques qui remplissent des recueils compacts publiés depuis un peu plus d'un demi-siècle et qui portent la marque d'un art moins raffiné mais encore estimable. Il serait aventureux de vouloir distinguer avec trop de précision les travaux des descendants des orfèvres gallo-romains de ceux des artistes barbares formés à l'école des Byzantins ; cependant les ouvrages des orfèvres gallo-francs, successeurs des gallo-romains, témoignent encore d'une certaine élégance qui permet de croire que ces artistes avaient conservé quelques traditions de l'antiquité ; les formes qu'ils adoptent se rattachent aux formes romaines.

Les pièces de fer étaient ordinairement recouvertes d'une feuille d'argent très mince, plaquée sur le fer et décorée de brisures, d'entrelacs, de chevrons, de rubans contournés et de lignes ponctuées. Ces ornements rudimentaires étaient obtenus par l'enlèvement de l'argent à l'aide d'une pointe ou d'un outil tranchant. Les parties enlevées ayant noirci, le travail a pris l'aspect de la niellure ; mais il ne faut pas confondre ce genre de travail, ni avec la niellure, ni avec la damasquinure, qui auraient nécessité la gravure préalable du fer.

Les objets de bronze sont moins ordinaires ; ils sont décorés de bossettes, ou têtes de clous hémisphériques, qui n'étaient souvent retenues que par un mastic dans un trou pratiqué sur la pièce pour les recevoir. Quelques-uns sont ornés de verres ou de pierreries incrustés dans le métal et fixés, soit par un mastic, soit par un léger rabattu du métal. Plusieurs sont étamés. Quelques boucles de bronze présentent des ornements et même des figures découpés à jour par le travail de la fonte. Les ornements ne sont pas absolument sans goût mais les figures d'hommes et d'animaux manquent de toute proportion et leur incorrection témoigne assez que leurs auteurs n'avaient aucun principe des arts du dessin ; l'exécution est toujours très grossière.

Les bijoux des orfèvres gallo-francs sont façonnés en or, en argent, en bronze. La décoration la plus ordinaire de ces bijoux est le filigrane, qui est formé soit d'un seul fil obtenu à la filière et tordu ensuite plus ou moins, de manière à produire l'effet d'une spirale, soit, mais plus rarement, de deux fils ronds tordus ensemble. Le filigrane qui présente des dispositions très variées, est retenu sur le fond des bijoux par une soudure habilement pratiquée. Les dispositions funi-

[1] L'épée du tombeau de Pouan, en revanche, n'a aucun rapport au point de vue de l'ornementation et de la disposition du cloisonnage avec l'épée de Childéric; elle appartient à un autre atelier, à une autre école. — [2] Remarquables échantillons à l'Ashmolean Museum. — [3] T.-J. Arne, *La Suède et l'Orient*, dans *Archives d'études orient.*, publiées par Lundell, t. VIII, 1914, p. 18 sq. — [4] Olov-R. Janse, *Le travail de l'or en Suède à l'époque mérov.*, in-8°, 1922, p. 194; cf. O. Montélius, *Antiq. suédoises*, fig. 407. — [5] A. de La Grange et L. Cloquet, *Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville*, dans *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XXI, 1888, p. 297 : « Nous ne ferons pas état des objets d'orfèvrerie trouvés à Saint-Brice, dans la sépulture de Childéric, car rien ne nous autorise à avancer que ces objets fussent de fabrication locale. » — [6] Ern. Babelon, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1919-1923, p. 105-112.

formes du filigrane sont constantes à l'époque mérovingienne. Les bijoux de cette période sont encore décorés de pâtes de verre opaque de différentes couleurs ou de tables de verre rouge translucide découpées à froid.

H. Baudot affirmait que, dans sa collection, certains bijoux mérovingiens étaient ornés non de plaques de verre rouge, mais de véritables grenats de Syrie taillés en table, coupés à la meule et polis sur les deux faces ; s'il en était ainsi, il faudrait admettre que ces pierres furent apportées taillées car plus personne en Gaule ne pouvait alors s'essayer à ce travail. Au-dessous de ces tables de verre ou de pierre rouge on rencontre parfois un paillon d'or ou d'argent quadrillé ou rayé. Les pâtes ou les tables de verre ne sont parfois retenues que par un mastic, mais, le plus souvent, elles sont serties dans des chatons pleins, soudés sur le fond et rabattus. Dans quelques cas très rares on a utilisé des camées antiques sertis comme les pâtes de verre, mais aucune pierre dure n'était plus gravée alors en Gaule.

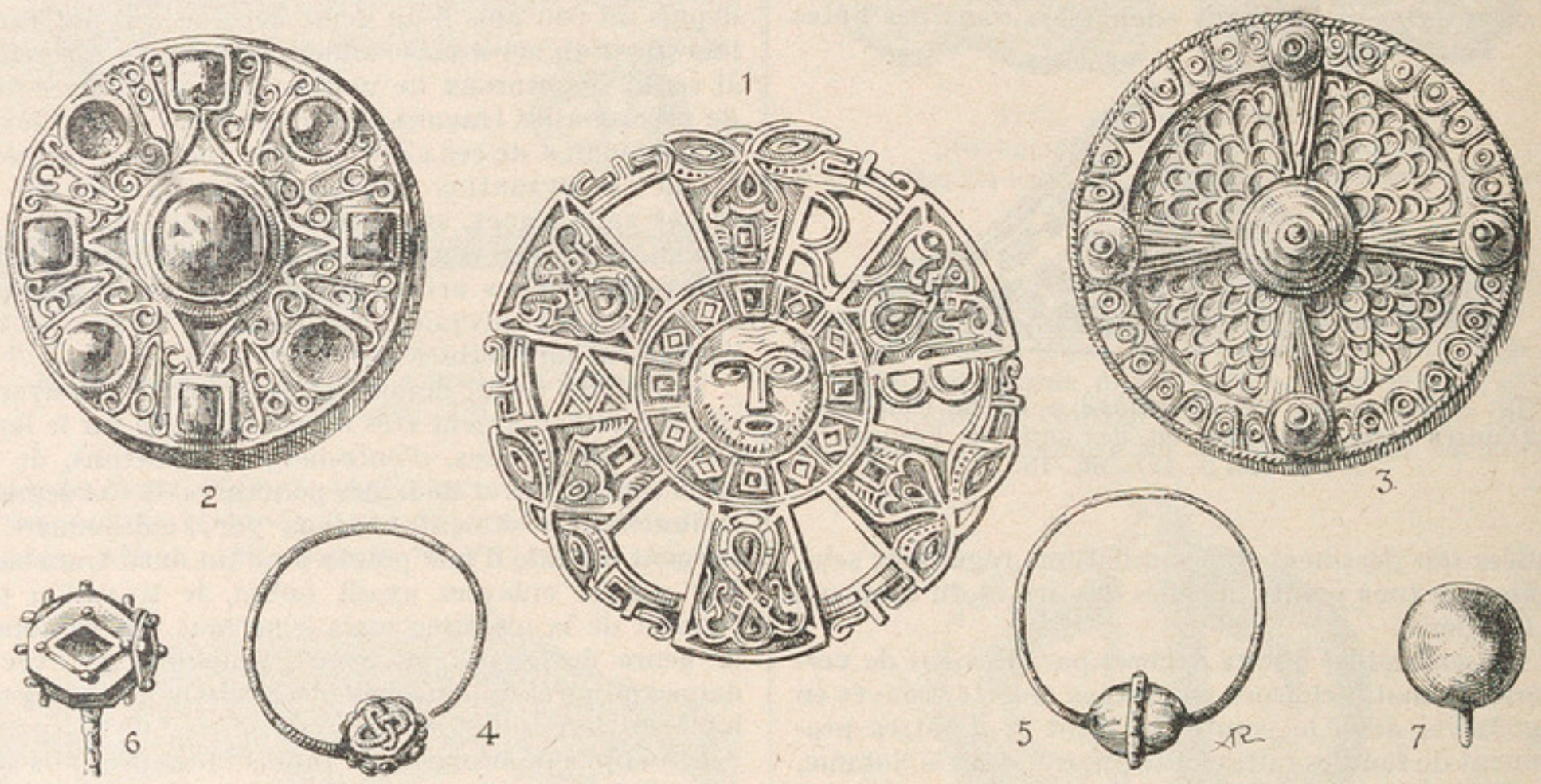


9180. — Fibules, n. 2, 3; épingles a cheveux, n. 6-7; boucles d'oreilles, n. 4, 5; plaque d'or massif, n. 1.
D'après J. Labarte, *Description des objets d'art de la coll. Debruge*, 1847, t. I, pl. XXVII, n. 9 à 16.

Les fibules (voir ce mot) étaient le bijou le plus employé. Les riches fibules sont ordinairement de forme circulaire et d'un diamètre de 0 m. 02 à 0 m. 06, leur épaisseur varie de 0 m. 002 à 0 m. 009. Elles se composent ordinairement de deux plaques de métal ; la plaque supérieure, d'or ou d'argent, est chargée d'ornements ; la plaque de dessous est d'un métal moins précieux et porte l'épingle mobile et le crochet qui servait à attacher le bijou au vêtement. L'espace vide entre ces deux plaques est souvent rempli par un mastic ; ou bien les deux plaques sont réunies par de petits rivets (fig. 9180, n. 2, 3).

Outre les fibules on rencontre de petits médaillons qui procèdent du même genre de travail et de décoration ; les uns de forme circulaire, d'autres arrondis par le haut, festonnés dans le bas, tous portent une bélière servant à la suspension.

Les épingles à cheveux diffèrent beaucoup de celles des barbares et sont empreintes du style de l'antiquité. Elles se composent ordinairement d'une boule sphérique de métal, vide à l'intérieur, fermée de deux parties hémisphériques dont la jointure est parfaite ; la tige en épingle droite, qu'on passait dans les cheveux, est fixée sur la boule (fig. 9180, n. 6, 7). On les rencontre encore sous la forme d'un hexaèdre ou d'un dodécaèdre et décorées comme les boucles d'oreilles (fig. 9180, n. 4, 5). Celles-ci sont très communes. L'anneau est ordinairement de grand diamètre. Les boutons présentent des forme variées, boulées, nouées, nattées, filigranées, hexaèdres, dodécaèdres, ornés sur chaque face d'une pierre ou d'une verroterie, quelquefois de petites lamelles d'or formant des quadrillés à jour.

L'emploi du burin est très rare. Le Cabinet de France conserve une plaque ronde d'or massif, dont le diamètre est de 0 m. 063, découpé à l'intérieur en forme de roue. Au centre un visage humain et nous savons qu'en pareil cas ce visage représente le Christ ; ceci est ici d'autant plus certain que ce visage est accompagné des sigles A ☧ ω. On remarquera que c'est le R latin au lieu du P *(rhô)* grec (voir CHRISME, t. III, col. 1481). Divers ornements ciselés et faisant saillie sur le fond champlevé, décorent les branches et les contours de la roue. Les prunelles des yeux sont rehaussées de grenats ou de verres rouges ; on ne trouve sur cette pièce aucune trace d'émail. Ce monument peut appartenir au VI^e^ ou au VII^e^ siècle, son travail est rude (fig. 9180, n. 1).

Aucun des bijoux de l'époque mérovingienne n'est émaillé, quoiqu'en dise l'abbé Cochet ; H. Baudot a dit la même chose, mais il a convenu depuis qu'il donnait le nom d'« émail » à des pâtes de verre opaque colorées de différentes couleurs et fixées à froid sur les bijoux pour en compléter l'ornementation. La matière de l'émail, en pareil cas, n'est que du verre coloré par des oxydes métalliques ; il n'est donc pas question d'émaillerie.

Il existe une catégorie de bijoux mérovingiens qui offrent une ressemblance extérieure avec l'épée de Childéric en ce qu'ils sont eux aussi enrichis de petites plaques de verre rouge, ou même de pierres rougies renfermées dans un cloisonnage d'or ou d'argent ; mais ce cloisonnage, dont l'épaisseur est ordinairement de plus d'un millimètre, n'offre que des lignes droites tracées à la règle, des cercles ou des segments de cercle fournis par le compas ; il ne saurait entrer en comparaison avec le cloisonnage si mince, ondulé à la pince, dont nous avons parlé et qui accuse un cachet tout oriental.

Le petit cordonnet granulé qui borde la plaque inférieure des abeilles et des autres bijoux du tombeau de Childéric ne se rencontre pas non plus dans ces bijoux mérovingiens à cloisons d'or. L'abbé Cochet a commis ici une lourde méprise, il a cru que ce cordonnet était exécuté avec le filigrane universellement employé par les orfèvres gallo-francs ; mais ce cordonnet n'est pas le résultat d'un fil tordu en spirale ou de deux fils roulés l'un sur l'autre et rapportés sur les

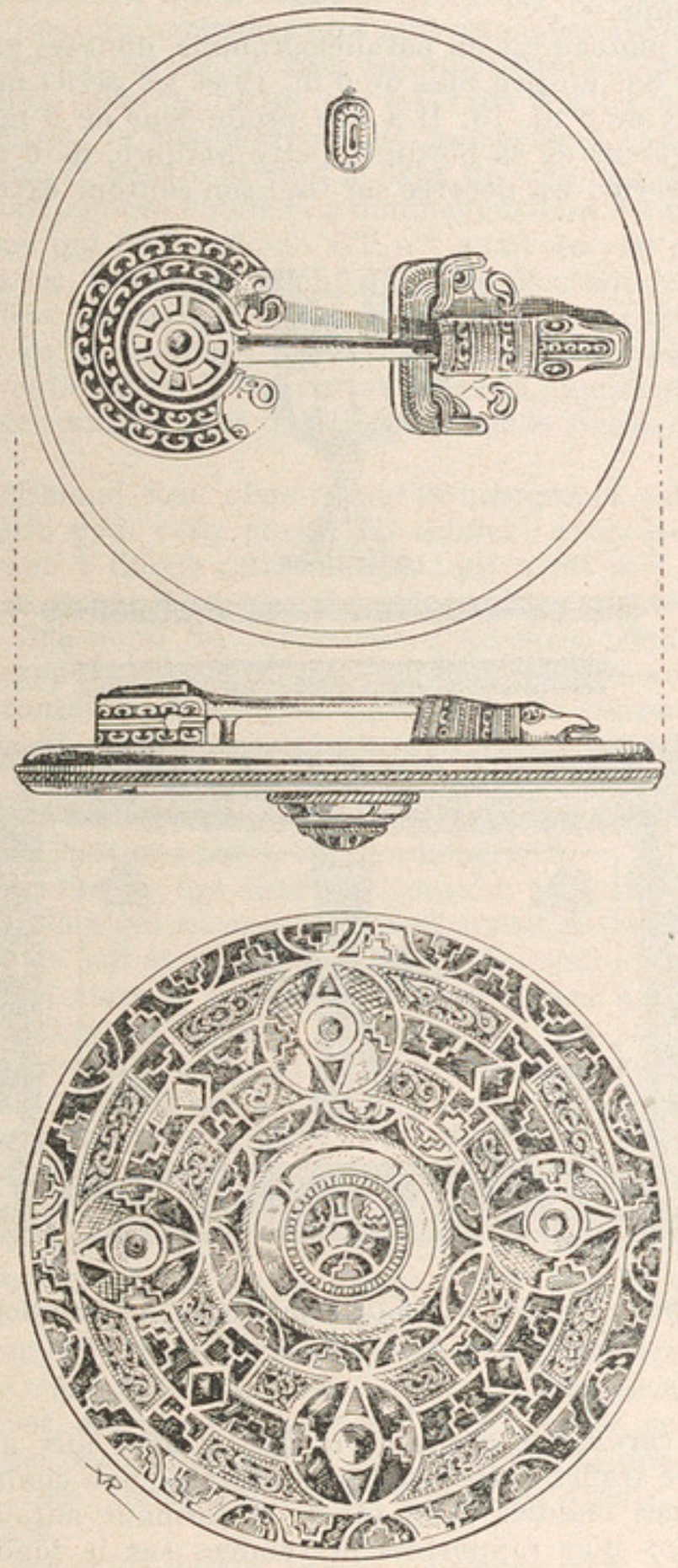

9181. — Fibule de Kingston.
D'après *The Victoria history of the counties of England, Kent*, t. I, 1898, p. 342-347.

pièces ; les granules qui le forment sont obtenus par la lime ou par un poinçon gravé frappé par le marteau ; c'est ce granulé qu'on voit sur les bijoux de Monza, et généralement sur tous ceux dont l'origine grecque est incontestable.

Les artistes gallo-romains qui ont fait des bijoux enrichis de verroteries cloisonnées d'or n'ont jamais su établir ces verroteries que sur des pièces plates ou à peu près plates ; mais parmi les boutons et autres ornements qui sortirent du tombeau de Childéric, il s'en trouvait dont le dessin était conique et qui présentaient quelques parties hémicylindriques ; le verre et le cloisonnage ondulé épousaient ces formes qu'on ne rencontre pas dans les bijoux cloisonnés gallo-francs. L'ardillon de boucle que possède le musée du Louvre (voir fig. h. t. 9172, n. 10) est encore un objet unique, en ce que le dessus est décoré de verroteries rouges cloisonnées, même dans la partie recourbée en forme de crochet. « Cette incrustation de l'ardillon est une chose insolite en archéologie, dit l'abbé Cochet ; c'est un détail à peu près particulier au trésor de Childéric. L'Angleterre nous offre bien des talons d'ardillons ornés de brillants, mais je ne connais pas une seule aiguille ou pointe d'ardillon parée de verroteries, parmi toutes les découvertes modernes faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre. » Cochet signale une autre boucle de ce même tombeau, tout à fait insolite (fig. h. t. 9172, n. 14). Le travail de l'épée et des bijoux du roi franc ne peut donc être comparé à celui des Francs et des Gallo-Francs.

Si on compare l'épée et les bijoux de Tournai avec les pièces qui composent la trouvaille de Pouan, en

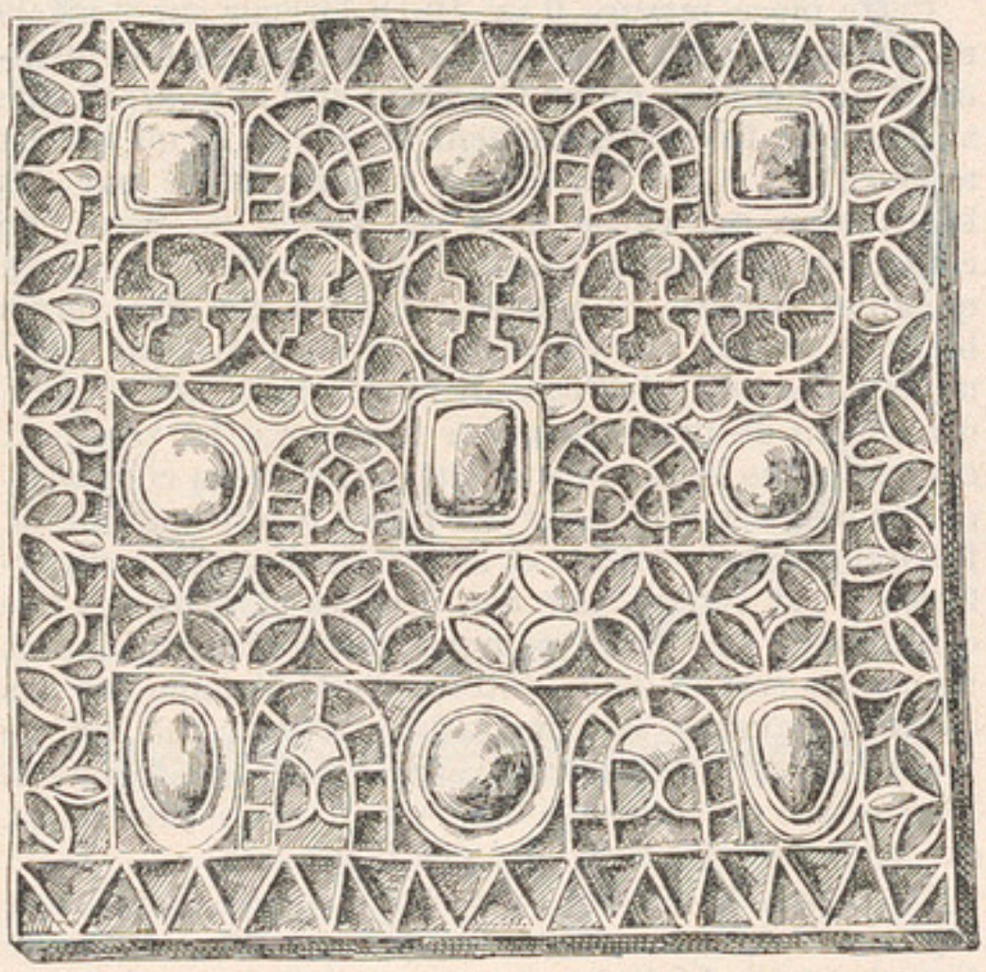

9182. — Plaque (restaurée)...
D'après Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. III, pl. VI.

1842, poignée d'épée, de coutelas et boucle de ceinturon, on constate aussitôt que le travail de cloisonnage est rectiligne ou tracé au compas, ce qui n'offrait aucune difficulté pour la taille du verre ou des pierres rouges destinées à remplir le cloisonnage d'or. On ne voit non plus aucune pierre fine taillée comme celle de la tranche du fourreau de Childéric. Les armes de Pouan, de même que la plupart des bijoux mérovingiens décorés de verre ou de pierres rouges cloisonnées, ne sont que des imitations plus ou moins grossières, plus ou moins réussies des bijoux byzantins apportés dans les Gaules au Ve ou au VIe siècle, soit comme présents adressés par les empereurs d'Orient aux rois et princes de l'Occident, soit par la voie commerciale.

Ferdinand de Lasteyrie faisait de l'orfèvrerie cloisonnée une spécialité des peuples d'origine nordo-germanique. On voit ce qu'il faut retenir de cette affirmation. Le coffret d'Agaune (voir ce nom), qu'il invoque pour soutenir cette affirmation, n'appartient pas à l'orfèvrerie cloisonnée, mais les tables de verre ou de pierre rouge dont il est décoré, taillées sous différentes formes et encadrées dans des filets d'or, ne sont autre chose que de l'incrustation.

Il nous reste à dire quelques mots des deux pièces qui présentent le plus d'intérêt parmi le petit nombre de celles que leur perfection invite à faire remonter

aux ateliers de Constantinople ou à l'atelier de Tournai au temps de ses débuts. La première est la fibule de Kingston, trouvée dans le Kent en 1771. C'est un médaillon circulaire de 0 m. 08 environ de diamètre qui est enrichi de verres rouges et bleus cloisonnés de filaments d'or ; un listel, qui fait bordure, est couvert d'ornements contournés dans un style tout oriental ; au revers, l'aiguille est retenue par une tête de chameau ou de dragon, dont il serait impossible de trouver l'analogue dans les compositions gallo-romaines ou gallo-franques (fig. 9181).

La deuxième est la plaque du Cabinet de France que J. Labarte a signalée en 1847 comme étant la plaque du manteau de Childéric ; depuis lors Vallet de Viriville a proposé d'y voir une pièce pectorale semblable à celle qu'on voit sur la poitrine de Childéric dans la figure gravée sur l'anneau sigillaire de ce prince (fig. 9182).

Cette pièce mesure 0 m. 10 en largeur sur 0 m. 09 en longueur, mais la cassure du bas annonce évidemment qu'elle n'est qu'un fragment et il se pourrait que sa longueur fut primitivement double de ce qu'elle est aujourd'hui. C'est un réseau à jour formé par des bâtes d'or qui cloisonnent des tables de verre, de couleur rouge pour la plupart ; on y trouve cependant quelques parties du réseau remplies par des verres bleus et verts. Les cloisons d'or sont presque aussi minces que celles de l'épée de Childéric, et ont environ 0 m. 0015 de profondeur sur le champ. La pièce est divisée, dans le sens de la largeur, en cinq compartiments inégaux tracés par des lignes droites parallèles. Le premier, le troisième et le dernier des cinq compartiments est rempli par des arcades à meneaux ; le cloisonnage des deux compartiments intermédiaires figure des cercles dont l'intérieur est découpé par des cloisons figurant soit des segments de cercle qui se touchent, soit des figures capricieuses contournées. L'ensemble est renfermé dans une bordure présentant des triangles et sur le côté des fleurons [1].

1° *Trésor de Gourdon.* — Nous avons donné une reproduction en couleurs du calice et du plateau de Gourdon (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CALICE, pl. h. t.), nous en donnons ici un simple croquis (fig. 9183).

En 1845, une jeune bergère du village de Gourdon, dans l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, découvrit un riche trésor placé presque à fleur de terre, sous une large brique romaine. On ne sait pas exactement ce que contenait alors ce dépôt, dont la trouvaille fut l'occasion de grands débats judiciaires, mais ce qui est certain, c'est qu'on y trouva un petit vase et un plateau d'or massif, accompagnés de cent quatre médailles d'or des empereurs d'Orient, dont une de Léon (457-474), une de Zénon (479-491), soixante-dix-sept d'Anastase († 518) et vingt-cinq de Justin Ier (518-527).

Le vase a 0 m. 075 de hauteur ; il est composé d'une coupe supportée par un pied conique. La coupe est profonde et cannelée par le bas. Au-dessus des cannelures, la panse est décorée de six feuilles de deux sortes disposées alternativement ; les unes larges et en forme de cœur sont formées par des verres ou des pierres rouges en table ; les autres, qui épousent la forme de la feuille de vigne, sont en turquoise, décomposées par le temps et l'humidité de la terre. Ces feuilles sont enlacées dans un cordonnet qui serpente autour d'elles et les sépare. Ce cordonnet n'est pas un filigrane tordu en spirale, comme on en voit tant sur les bijoux gallo-francs, mais un gros fil d'or granulé, qui a été soudé sur le fond. Cette ornementation circulaire est encadrée par deux fils d'or mobiles, qui sont retenus aux flancs du vase par seize petits anneaux dans lesquels il est passé.

Le pied est sillonné de cannelures à arêtes vives et réuni à la coupe par un gros cordonnet granulé. Deux anses élégantes sont attachées à la panse du vase ; la partie supérieure reproduit une tête de griffon aux yeux de grenat, dont le bec s'appuie sur le bord de la coupe.

Le plateau est un parallélogramme, dont les grands côtés ont un peu plus de 0 m. 19 et les petits un peu moins de 0 m. 13. Il a une profondeur de 0 m. 013 au-dessous de sa bordure. Cette bordure, de 0 m. 02 de largeur, est décorée sur tout son contour extérieur

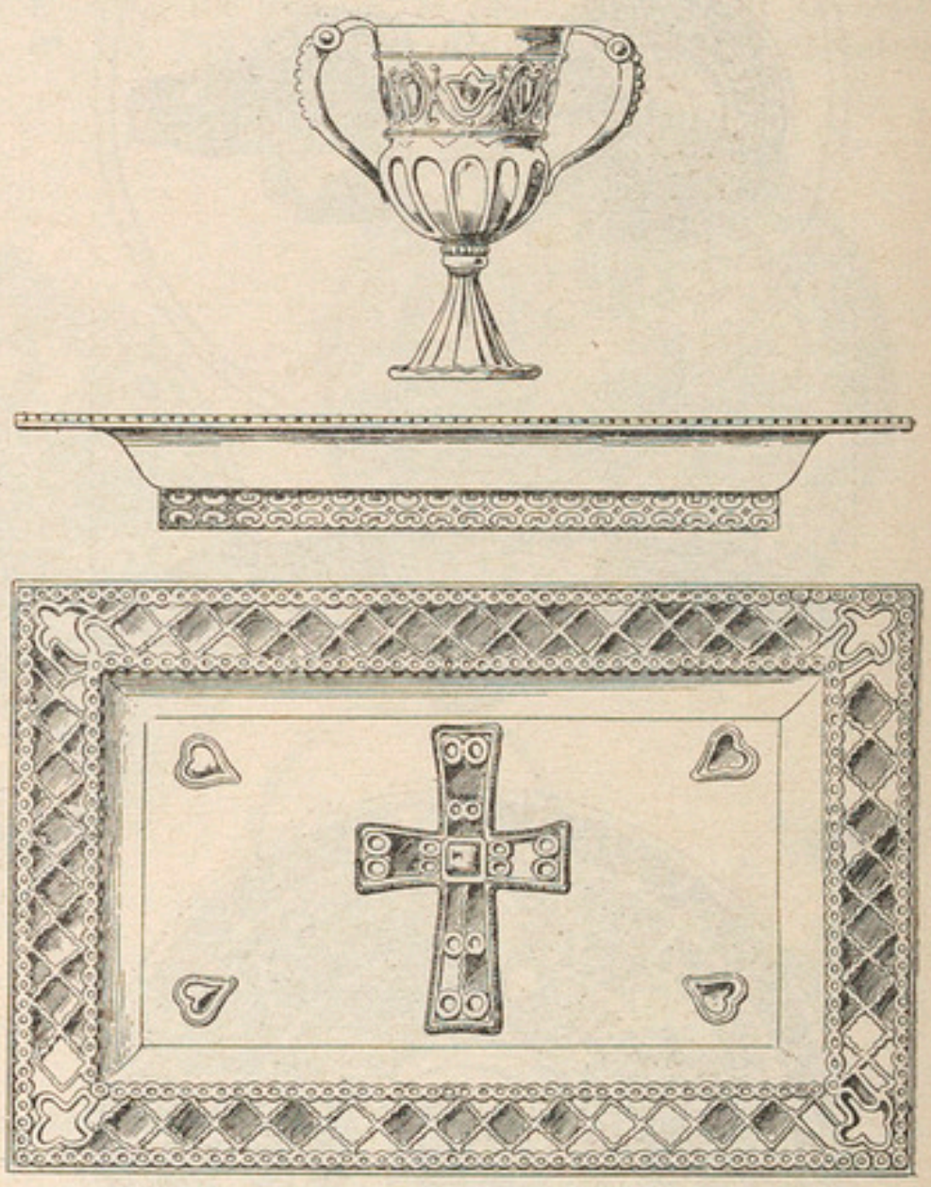

9183. — Calice et plateau du trésor de Gourdon. D'après Ch. de Linas, *op. cit.*, pl. XIX.

d'un cordonnet granulé ; le dessus offre aux angles quatre trèfles entre lesquels se déroule une chaîne de losanges ondulés à la pince et formant autant de cloisons d'or rapportées et soudées sur le fond. La chaîne de losanges est renfermée entre deux lignes de petits cercles d'or exécutés de la même manière. Les losanges et les cercles d'or cloisonnent des tables de verre ; plusieurs sont détruites. Sur le fond du plateau on voit, à chacun des quatre angles, un cœur, un peu en relief, exécuté en turquoises aujourd'hui décomposées ; et, au centre, une croix pattée, également saillante, et formée par des verres rouges. La croix et les chatons qui sertissent les cœurs sont bordés d'un cordonnet granulé soudé sur le fond.

Le plateau repose sur une élégante petite galerie d'or à jour de 0 m. 008 de hauteur. Cette galerie se rattache par son style aux productions antiques. On trouve des découpures du même genre autour de certaines médailles appartenant à l'antiquité, mais on

[1] J. Labarte, *Description des objets d'art de la collection Debruge*, in-8°, Paris, 1847, p. 117; J. Vallet de Viriville, dans *Revue archéol.*, t. XIV, p. 286; Ch. de Linas, *Orfèvrerie mérov. Œuvres de saint Éloi*, in-8°, Paris, 1864, p. 114; J. Labarte, *Hist. des arts industriels au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance*, t. I, 1872, p. 271-272; Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, in-8°, t. III, Paris, 1887, pl. VI, n. 1.

ne rencontrera jamais rien, dans les bijoux mérovingiens, gallo-francs ou barbares, qui se rapproche de cette jolie galerie.

Quels sont l'âge et l'origine de ces objets? « Les médailles qui ont été trouvées avec le vase et le plateau, dit Rossignol, donnent une réponse péremptoire. En effet, à l'exception de deux pièces un peu plus anciennes, dont l'une est de Zénon et l'autre de Léon, toutes les autres, au nombre de cent deux, sont d'Anastase et de Justin, son successeur, qui a régné de 518 à 527 à Constantinople. Les plus anciennes sont plus ou moins usées par le frottement, on voit qu'elles ont longtemps circulé; les dernières, celles de Justin, ont les traits vifs, les lettres anguleuses ; la circonférence est fraîchement coupée ; quinaires et sous d'or sont à fleur de coin ; on dirait qu'ils ont passé de l'atelier du monnayeur dans les mains de celui qui les a enfouis. S'il n'y avait qu'une pièce monnayée, elles n'eût donné qu'une indication de peu de valeur ; mais il y en avait une quantité considérable ; ce sont autant d'inscriptions qui se répètent et se soutiennent, il faut en accepter la signification, et placer entre 518 et 527 l'époque où le trésor a été caché.

« Sigismond était alors roi de Bourgogne et patrice de Justin pour cette partie des Gaules ; Anastase, en conférant à Clovis cette dignité, lui avait fait don d'une couronne d'or. Nos annales ne disent pas ce que reçut Sigismond du successeur d'Anastase ; mais si nous rappelons que la question religieuse dominait alors toutes les questions dans la Gaule comme en Orient, où Justin poursuivait l'arianisme que Sigismond venait d'abandonner, ne peut-on pas raisonnablement supposer que les religieuses dépouilles de Gourdon sont une partie du don impérial?

« Le caractère des vases de Gourdon est antique et les médailles qui les accompagnent fixent notre attention entre 518 et 527, sous le règne de Justin. Ce qui se passait alors en Bourgogne était certes de nature à faire cacher les trésors, surtout ceux des rois. La Bourgogne est envahie au Midi par une armée de Théodoric et au Nord par les fils de Clovis. Sigismond est trahi et battu ; il se cache, et les moines d'Agaune le livrent, avec sa famille, aux mains des Francs, qui l'égorgent. Tout fut mis à feu et à sang ; on passa au fil de l'épée les enfants, les femmes, les vieillards, on pilla les églises comme les palais. Les Francs ne quittèrent la malheureuse Bourgogne qu'après l'avoir entièrement ruinée. Ceci se passait en 524, précisément sous le règne de Justin, dont les médailles, les dernières du trésor, ont une fraîcheur que la circulation ne leur avait pas encore fait perdre, et sont toutes frappées au même coin, tandis qu'il y en a plus de trente pour Anastase. »

Ces pièces de Justin, toutes à fleur de coin, ont dû parvenir en même temps entre les mains du propriétaire du trésor ; elles auront été présentées dans le bassin d'or massif, ainsi que c'était l'usage dans les cadeaux de souverain à souverain. Il n'y a rien que de très vraisemblable dans la supposition que les pièces d'or auraient été offertes par l'empereur Justin à son patrice Sigismond, roi de Bourgogne.

Le petit vase appartient certainement, par sa forme et par son style, à l'antiquité, et pourrait être aussi bien l'œuvre d'un orfèvre gallo-romain que d'un orfèvre byzantin ; mais le Gallo-Romain aurait encadré les feuilles de pierres fines, qui décorent la panse du vase, par des filigranes, c'est-à-dire par des fils d'or très menus tortillés en spirale, suivant les procédés de fabrication en usage dans les Gaules au VI^e^ et au VII^e^ siècle, tandis que le Byzantin a enveloppé ses pierres dans ce cordonnet granulé que l'on rencontre sur les bijoux, sortis du tombeau de Childéric et sur tous les bijoux byzantins. Quant au plateau, son exécution est loin de présenter la délicatesse qui caractérise le travail de l'épée et des bijoux de Childéric ; mais les procédés d'exécution et le style de l'ornementation présentent une telle analogie qu'il est impossible de ne pas attribuer la même origine aux pièces du trésor de Gourdon et aux bijoux sortis du tombeau de Tournai. On les voit également, exécutés en émail, sur le reliquaire byzantin de Limbourg, mais jamais

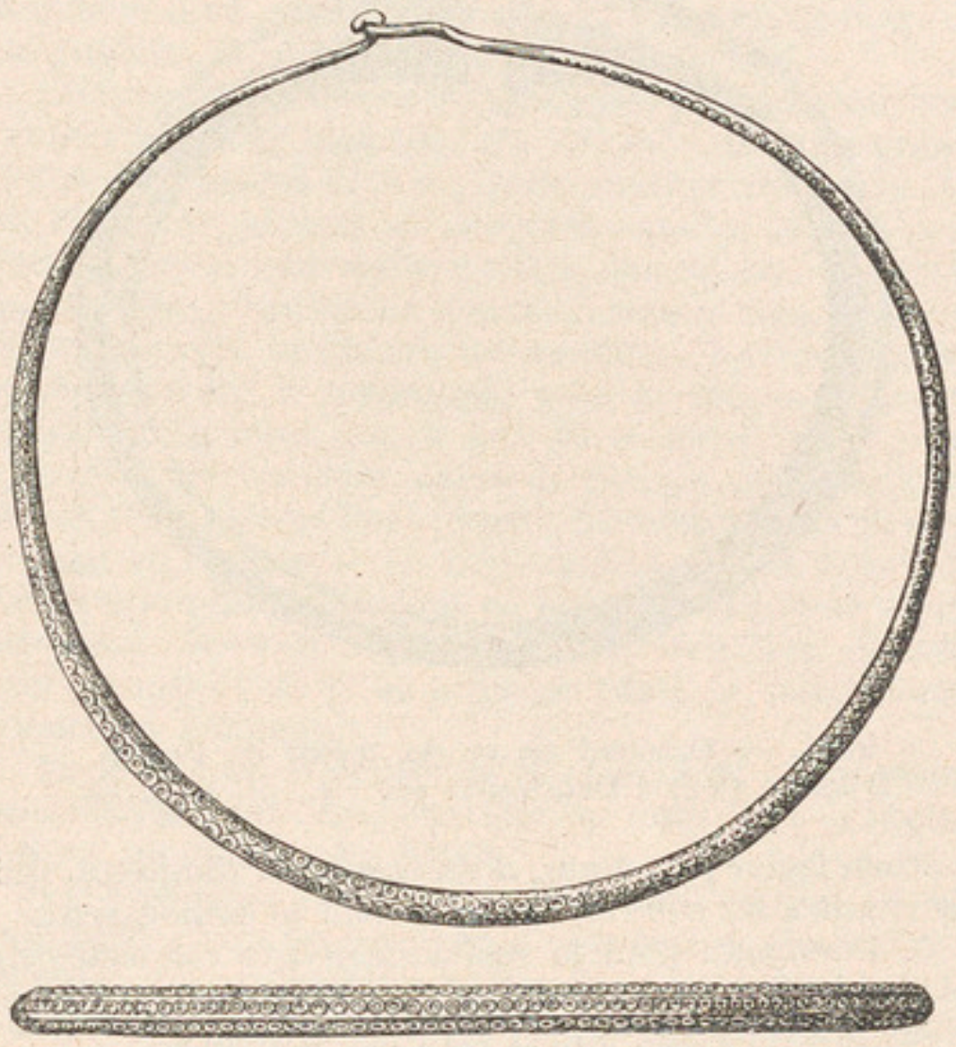

9184. — Collier en or massif du trésor de Pouan. D'après Peigné-Delacourt, *Rech. sur le lieu de la bataille d'Attila*, 1860, pl. II, n. 19, 20.

sur les bijoux gallo-francs où la règle et le compas déterminent toutes les combinaisons [1].

2° *Trésor de Pouan.* — En 1842, un ouvrier travaillant au voisinage de la vallée de l'Aube, près de la commune de Pouan, arrondissement d'Arcis-sur-Aube, rencontra à une profondeur de 0 m. 80 de la surface du sol des ossements humains, puis deux lames de fer oxydées, et des bijoux et ornements en or assez pesants. C'étaient : 1. Un collier en or massif, du poids de 84 grammes figurant un serpent. Nous donnons (fig. 9184) une vue du collier réduit au cinquième et un segment dudit collier dans les proportions de l'original. Les ornements qui consistent en deux rangées de fleurons orbiculaires paraissent avoir été tracés au moyen d'un poinçon.

2. Un bracelet, également en or, du poids de 141 grammes, sans ornements. Les tiges renflées à leur extrémité, s'écartant élastiquement pour recevoir l'avant-bras (fig. 9185).

3. Une bague, de même métal, forme dite « chevalière » du poids de 40 grammes. On lit, gravé en creux, et à l'endroit, sur le plat du cabochon, en lettres majuscules, le mot HEVA (fig. 9186). Ce bijou a fait l'objet d'une étude approfondie au point de vue linguistique par H. d'Arbois de Jubainville.

4. Deux boucles d'or avec ardillons, une grande et

[1] Rossignol, *Lettre à M. le comte de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, sur le trésor de Gourdon*, in-8°, Chalon-sur-Saône, 1846; J. Labarte, *Histoire des arts industriels au Moyen Age et à la Renaissance*, in-4°, t. I, Paris, 1872, p. 272-276; cf. *Le trésor de Gourdon*, dans *Le magasin pittoresque*, t. XIV, 1846, p. 319-320.

une petite, toutes les deux sans ornements et du poids de 118 et de 29 grammes.

5. Neuf autres pièces, en or, élégamment travaillées, avec incrustations de rubis et grenats, savoir : *a)* une double boucle dont un des cercles est fermé par une petite plaque de verre rouge encloisonné ; *b, c)* deux fibules, ou agrafes, avec cloisons disposées par cinq rayons, en six compartiments garnis de verre rouge. Les plaques ornées étaient très probablement attachées à une chlamyde ou manteau de pourpre

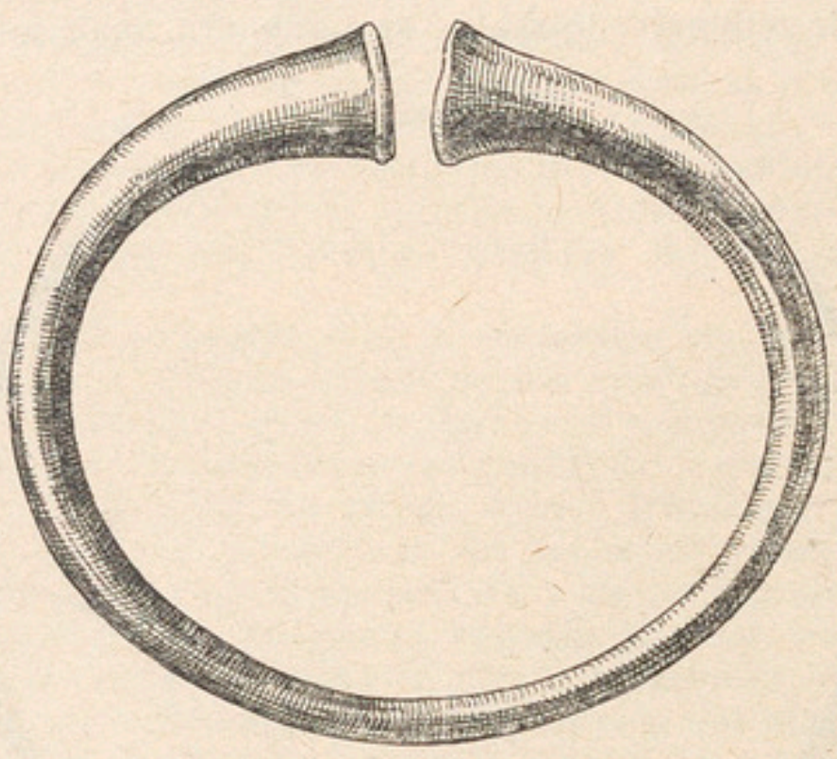

9185. — Bracelet en or du trésor de Pouan.
D'après Peigné-Delacourt, *op. cit.*, pl. I, n. 12.

d'étoffe légère ; les trous, d'un très petit diamètre, qui servirent à les coudre à ce vêtement le démontrent.

6. Pommeau dont la surface convexe est ornée de plaques de grenats qui remplacent le verre coloré. Nous arrivons aux objets les plus précieux.

7. Épée à deux tranchants ayant 0 m. 075 de largeur et 0 m. 80 de longueur. La pointe en est formée par la réunion de chaque tranchant vers la ligne médiane ; mais le coutelas offre une surface dorsale épaisse et la partie effilée de la lame est nettement droite.

Le fourreau en cuir ou en bois était garanti, à son extrémité, par une armature en fer représentée dans

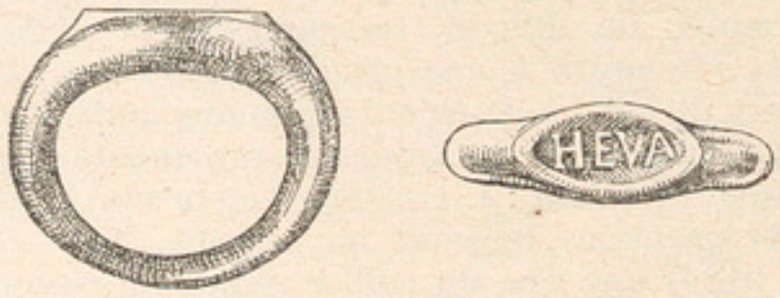


9186. — Bague en or du trésor de Pouan.
D'après Peigné-Delacourt, *op. cit.*, pl. I, n. 7, 10.

sa position, et l'arme était suspendue au moyen d'une courroie engagée dans les coulants des deux mortaises disposées de façon à ce que ces deux pièces ornées d'incrustations restassent engagées par le haut et par le bas dans l'intérieur du fourreau au moyen de deux poinçons. L'une de ces pièces est vue de face, l'autre de côté (fig. 9187, n. 3).

Poignée de l'épée, dans sa grandeur originale, avec ses ornements. La soie de l'épée était primitivement et pour l'usage engagée dans un manche de bois recouvert de feuilles d'or assujetties par des cercles présentant des lignes coordonnées (fig. 9187, n. 1, 1 *bis*).

Une garniture en argent en forme d'anneau, destinée à protéger l'entrée de la gaine de l'épée. On y voit encore les clous d'argent qui la fixaient.

Ornement du baudrier (fig. 9187, n. 4). Ici le verre coloré est enchâssé dans le fer et recouvre le paillon d'or qui garnit le fond des logettes.

Bande ou garniture légèrement convexe ayant

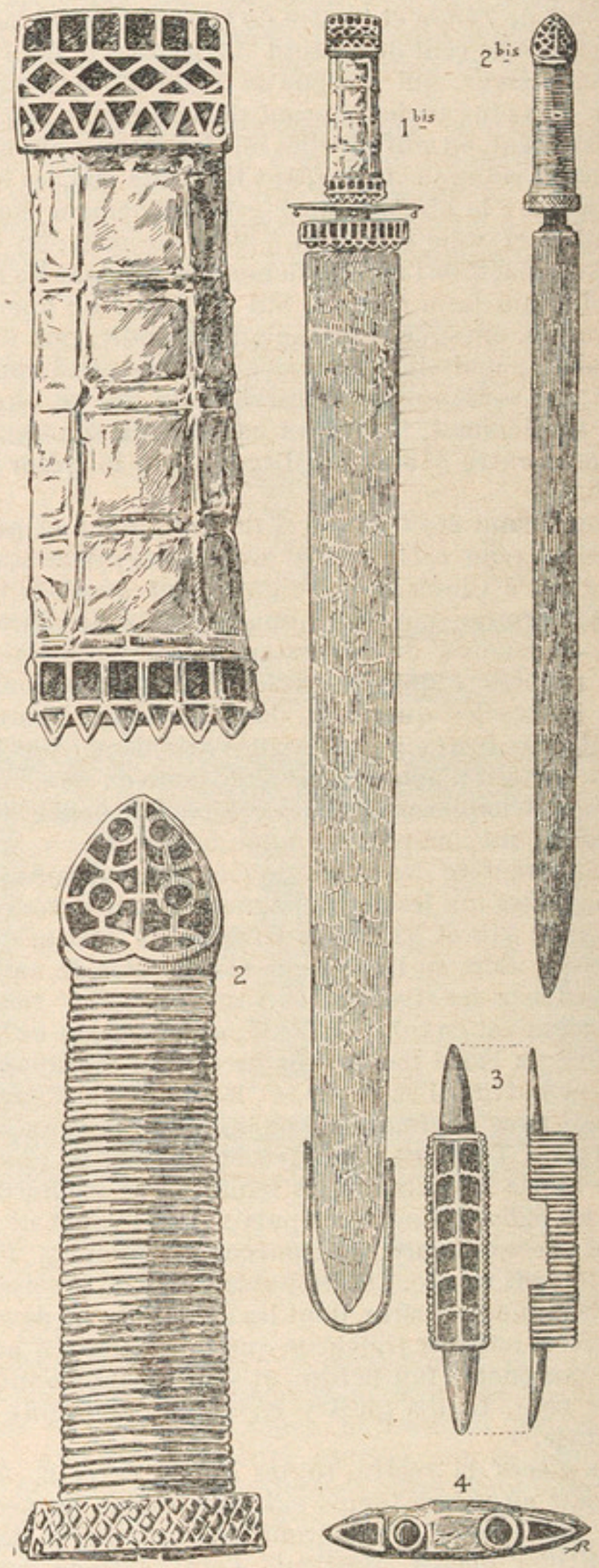


9187. — Détails de l'épée à deux tranchants et du grand coutelas trouvés à Pouan.
D'après Peigné-Delacourt, *op. cit.*, pl. II, n. 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18.

l'aspect d'un lambrequin, garni de plaquettes de verre rouge et d'un cordon perlé, servant à orner le fourreau de l'épée. La partie concave, qui touchait aux vêtements était unie.

8. Grand coutelas, pommeau et poignée (fig. 9187, n. 2, 2 *bis*) [1].

3° *Trésor de Guarrazar.* — Les circonstances relatives à la découverte et plusieurs objets de ce trésor

[1] Camut-Chardon, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Troyes*, IIe sér., t. II; Peigné-Delacourt, *Rech. sur le lieu de la bataille d'Attila en 451*, in-4°, Paris, 1860, et *Suppl. aux « Recherches »*, Troyes, 1866.

ont déjà été décrits (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1842-1859, fig. 5477-5490) ; nous n'en dirons ici que peu de chose.

La grande couronne (t. VI, fig. 5479) est formée d'un bandeau de 0 m. 10 de hauteur sur 0 m. 23 de diamètre ; elle présente deux bordures incrustées de petites feuilles de verre rouge disposées comme une guirlande, et du même style que les incrustations qui décorent les ornements du tombeau de Childéric, ceux de l'épée de Pouan et ceux du plateau de Gourdon. Toute la surface du bandeau est semée de très gros saphirs sertis avec beaucoup de soin et alternant avec des perles. A la partie inférieure sont attachées vingt-quatre petites chaînettes soutenant autant de caractères mobiles en or incrustés de verre rouge. Ces caractères, comme ils étaient placés, ne présentaient aucun sens : +RRCCEEFEVINSTVSETORHFEX. C'est Adr. de Longpérier (voir ce nom) qui restitua le texte en replaçant les caractères dans l'ordre : +*Recces-*

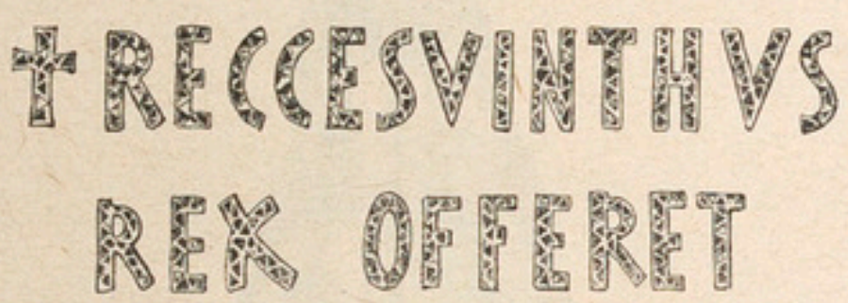


9188. — Caractères suspendus par des chaînettes après la couronne du trésor de Guarrazar.
D'après Peigné-Delacourt, *op. cit.*, pl. VI, n. 39 *b*.

*vinthus rex offeret* (fig. 9188). Cette couronne, fixée à trois chaînes qui se réunissaient sous une fleur d'or, était surmontée d'un chapiteau en cristal de roche. Au-dessous de ce chapiteau est attachée une longue chaîne d'or qui passe au centre de la couronne, la dépasse et porte une très belle croix couverte de saphirs et de grosses perles orientales. Au centre des couronnes d'Agilulphe, roi des Lombards, se trouvait aussi une croix suspendue au moyen d'une chaîne, ce qui rappelle un passage d'Hincmar dans la Vie de saint Remi : *Chlodowicus rex gloriosus coronam auream cum gemmis, quæ REGNUM appellari solet, beato Petro, sancto Remigio suggerente direxit.* Les sept autres couronnes de diverses grandeurs sont très variées de forme, mais toutes contemporaines de la plus grande et du même style. Ces couronnes ont été probablement toutes dédiées à la vierge Marie. Suspendues devant son image, elles auront été, en 711, lors de l'invasion arabe, enfouies dans un tombeau par une main pieuse. L'offrande fut faite par le roi Recceswinthe, qui fut associé à son père Chindasvinthe en 649, devint seul roi en 653 et mourut en 672. Rodéric de Tolède nous dit de lui : *Altaria Christi ornamentis variis decorabat.*

Quelques pierres étaient sorties de leurs chatons ; elles ont été replacées. Une d'elle portait, gravé en creux, un oiseau, dont l'empreinte qui en a été obtenue ne laisse voir que le corps et les cuisses. Est-ce un paon, une autruche ou une pintade?

Chacune des lettres se termine par une pendeloque d'or et de perles fines soutenant une poire en saphir rose.

La couronne est suspendue par une quadruple chaîne qui la rattache à un fleuron d'or massif enrichi de douze pendeloques en saphir que surmonte, comme nous l'avons dit, un chapiteau en cristal de roche finement travaillé ; puis vient une boule en même matière et enfin la tige d'or qui forme le point de départ de la suspension. La croix qui occupe le centre de la couronne, et qui tient au fleuron par une longue chaîne d'or, n'est pas moins remarquable par la richesse de sa décoration et l'élégance de sa forme ; elle est en or massif, relevée de six beaux saphirs et de huit grosses perles fines, le tout monté en relief sur des griffes à jour ; le revers porte encore la fibule qui servait à l'attacher au manteau royal. Cette couronne est d'un poids considérable, et la richesse du métal, jointe à la beauté des pierres précieuses qui en constituent la principale décoration, en font un des plus splendides joyaux que l'on puisse voir. L'exécution en est parfaitement soignée, la monture des pierres est largement traitée, et ne contribue pas peu à donner à ce précieux monument l'aspect de force et de puissance qui le caractérisent (fig. 9189).

La seconde couronne se distingue par un caractère d'élégance et de légèreté ; elle consiste dans un grand cercle d'or massif de 0 m. 06 de hauteur et de 0 m. 15 de diamètre, enrichi de cinquante-quatre pierres précieuses, telles que saphirs, rubis, émeraudes, opales et perles fines ; huit belles poires en saphir bleu tombent de la bordure inférieure du bandeau. Le système de suspension est le même que pour la couronne précédente et la croix en or qui en forme le centre est couverte sur ses deux faces de pierres précieuses, de nacre et de pierres fines ; sans tenir compte des pendeloques en saphir et en onyx oriental. Les bords de cette couronne présentent en outre une série de petits anneaux destinés à rattacher une doublure d'étoffe qui garnissait dans le principe toute la partie intérieure du bandeau.

Le cercle de la couronne est formé de deux pièces assemblées par des charnières, dont une goupille réunit les nœuds (fig. 9190).

La troisième couronne a déjà été décrite (t. VI, fig. 5481) ; c'est un bandeau d'or formé de deux pièces réunies, à charnières, ayant 0 m. 08 de hauteur et 0 m. 17 de diamètre, orné de cinquante-quatre chatons disposés en trois lignes. Une chaîne d'or, qui part de la tige de suspension, supporte une croix d'or enrichie de pierreries qui porte la légende suivante (t. VI, fig. 5482) :

IN DNI
NOM
INE
OFFERET SONNICA
SCE
MARIE
INS
ORBA
CES

Ce texte a été interprété (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1857-1858). Le mot *offeret* qui se lit également sur la couronne offerte par Recceswinthe n'est pas un futur, mais un présent de l'indicatif. On lit *offeret* sur une inscription de Thamugaddi, en Numidie, et *offerit* sur l'évangéliaire de Théodelinde à Monza.

Nous avons déjà dit que ce sont des couronnes votives.

La quatrième couronne est faite sur le modèle de la précédente, même forme, même taille, mais elle n'a que trois chaînes de suspension. La croix placée au centre de la couronne est ornée de pierres précieuses, mais n'a pas d'inscription.

La cinquième couronne (t. VI, fig. 5485) est formée de deux pièces réunies par des charnières. C'est un cercle d'or orné d'un portique aveugle qui sert d'encadrement à un portique à jours. Il n'y a pas de couronne suspendue.

La sixième couronne offre un grillage à jour, en or massif avec des rehauts de pierres précieuses, de nacre et de perles fines sur l'intersection des joints et des pendeloques en perles fines ou en saphir rose dans l'intérieur des mailles ; croix de suspension en or avec cinq pierres et trois pendeloques.

Les septième et huitième couronnes (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1851-1852, fig. 5484-5485) sont formées d'un bandeau d'or avec volutes et rinceaux variés, pratiqués au repoussé. Des pierres fines, pyriformes, sont suspendues au pourtour du bord inférieur [1].

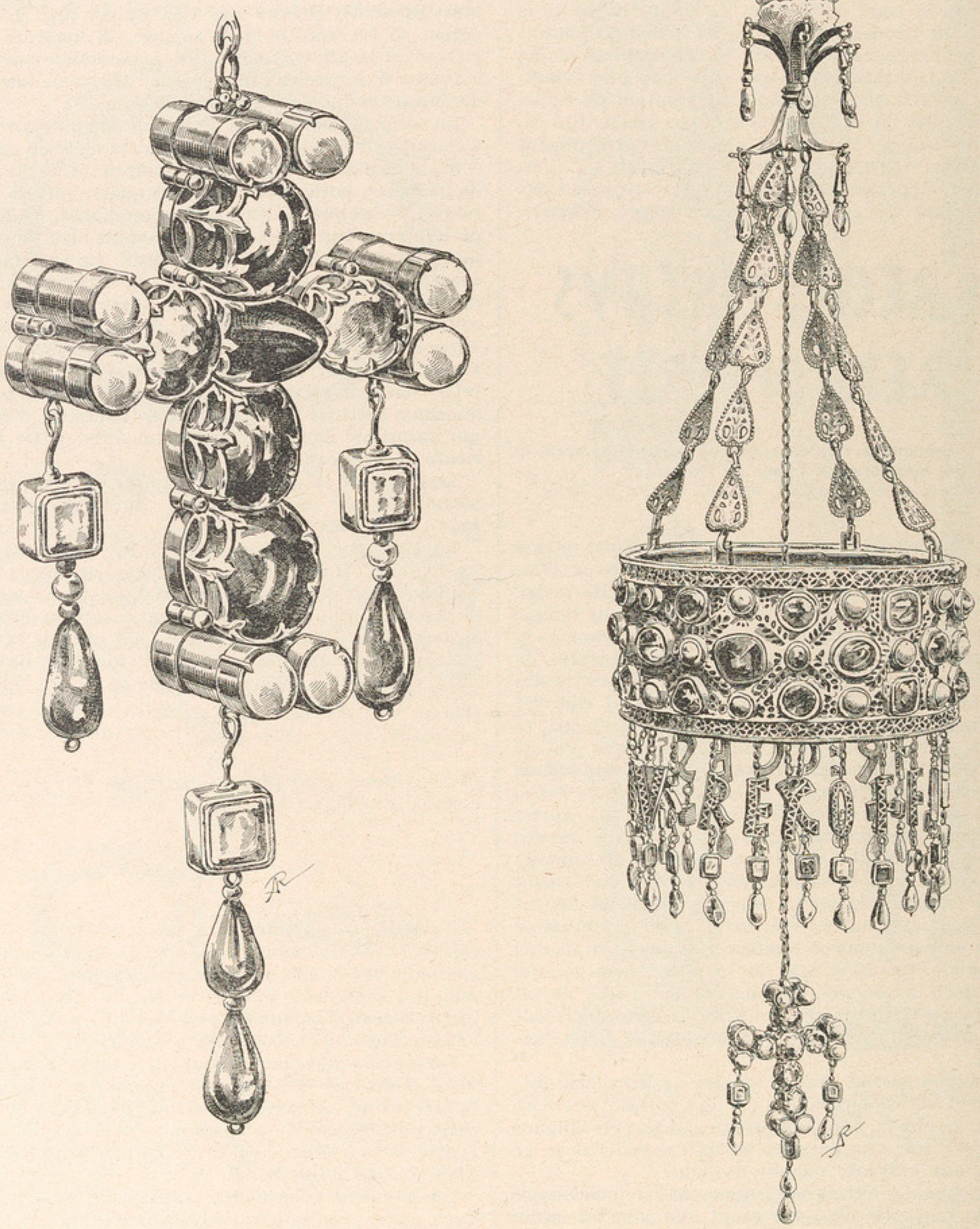

9189. — Couronne offerte par Recceswinthe. D'après l'original.

4° *Trésor de Ravenne.* — Théodoric, roi des Ostrogoths, envahit la péninsule italienne en 489 et refoula Odoacre dans Ravenne où il fut tué en 493. Théodoric, élevé à Constantinople, y avait, quoique barbare, pris un amour passionné des monuments et des arts de l'antiquité ; aussi, devenu roi d'Italie, il s'efforça de relever le culte des arts. Son règne fut, à ce point de

[1] A la bibliographie donnée t. VI, col. 1858-1859, ajouter Peigné-Delacourt, *Rech. sur le lieu de la bataille d'Attila en 451*, in-4°, Paris, 1860, p. 9-15, pl. V-VI; J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, 2e édit., t. I, 1872, p. 276-282.

vue, marqué par un effort dont témoignent les basiliques de Ravenne avec leur décoration en mosaïque ; l'orfèvrerie ne fut pas négligée. Au dire de Sidoine Apollinaire, le roi des Ostrogoths voulait que sa table fût ornée de vases ciselés avec art. Il vint à Rome en l'an 500 et le Sénat lui vota une statue d'or ; Théo-

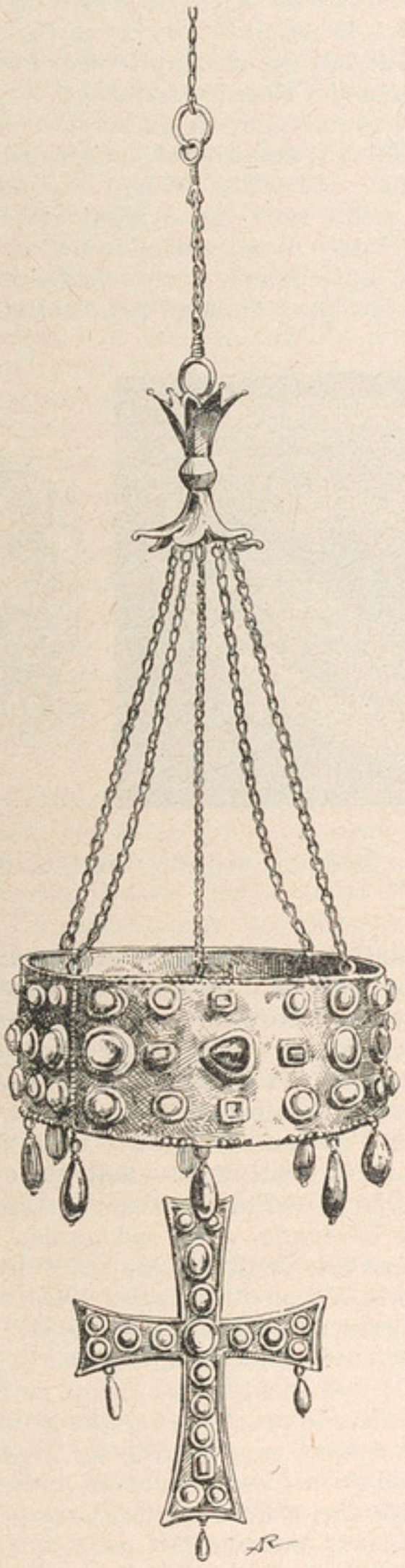

9190. — Autre couronne du trésor de Guarrazar. D'après Peigné-Delacourt, *op. cit.*, pl. v, n. 40.

doric, pour sa part, déposa une offrande considérable sur le tombeau de saint Pierre et on peut croire que cette largesse permit au pape Symmaque (498-514) de faire exécuter les pièces d'orfèvrerie énumérées au *Liber pontificalis*. Sous le pontificat d'Hormisdas, Théodoric offrit encore à Saint-Pierre deux magnifiques candélabres d'argent du poids de 70 livres.

Au souvenir de Théodoric se rattache une œuvre d'orfèvrerie cloisonnée, conservée à la bibliothèque de Ravenne, sous le nom de pectoral d'Odoacre, mais qu'on peut avec tout autant de vraisemblance attribuer à Théodoric († 526). En 1854, à peu de distance de Ravenne, on découvrit dans la terre des plaques d'or ciselé enrichies de grenats qu'on prétendit être le pectoral d'Odoacre ou la cuirasse de Théodoric et la légende raconta vite qu'on avait retrouvé encore enveloppé de ses somptueux vêtements funéraires le cadavre du roi des Ostrogoths. Il n'en était rien. En réalité, ces bijoux, finement travaillés et d'une réelle élégance, datent du v^e^ ou du vi^e^ siècle et rien n'autorise à y attacher le nom de Théodoric. L'attribution a toutefois ceci de curieux : Théodoric avait fait élever un tombeau qui existe encore et qui est d'inspiration toute classique dans son ordonnance comme dans son ornementation, or celui-ci comporte un motif que nous retrouvons sur le pectoral comme on peut s'en rendre compte par une comparaison (fig. 9191).

5° *Trésor de Saint-Denis.* — Nous avons étudié les origines du célèbre monastère (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 588-642, fig. 3697), et nous n'y ajouterons que ces mots : comme G. Lefèvre-Pontalis nous maintenons les conclusions de Julien Havet sans y sacrifier rien à une thèse inacceeptable qu'on a tenté, sans y réussir, de mettre à la place. Ici nous ne parlons que du trésor qui fut probablement, avant sa dispersion, en 1790, le plus artistique qu'on connaisse grâce aux ouvrages de : 1. dom Jacques Doublet, *Histoire de l'abbaye de Sainct-Denys en France, contenant les antiquitez d'icelle, les fondations, prérogatives et privilèges, ensemble les tombeaux et épitaphes des roys, reynes, enfants de France et autres signalés personnages qui s'y trouvent... le tout recueilly de plusieurs histoires, bulles des papes et chartes des rois, princes et autres documents authentiques*, 2 vol. in-4°, Paris, 1625 (1378 p. et portf.) ; 2. dom Germain Millet, *Le trésor sacré ou inventaire des saintes reliques et autres précieux joyaux qui se voient en l'église et au trésor de l'abbaye royale de Saint-Denis en France, ensemble les tombeaux des rois et reines ensépulturés en icelle...*, in-12, Paris, 1610 ; 2^e^ édit. revue et augmentée, in-12, Paris, 1638; 4^e^ édit., in-12, Paris, 1645 ; 3. dom Michel Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France, contenant la vie des abbez qui l'ont gouvernée depuis onze cens ans, les hommes illustres qu'elle a donnés à l'Église et à l'État, les privilèges accordés par les souverains pontifes et par les évêques, les dons des rois, des princes et des autres bienfaiteurs, avec la description de l'église et de tout ce qu'elle contient de remarquable, le tout justifié par des titres authentiques*, in-fol., Paris, 1706, carte, plans, fig. ; 4. *Les raretés de l'abbaye de Sainct-Denys en France, ensemble les tombeaux des rois et reines*, in-12, s. l. n. d.; *Les raretés du trésor de la royale abbaye de Saint-Denis en France*, in-12, s. l. n. d. ; *Les raretés qui se voient dans l'église royale de Saint-Denys avec des remarques curieuses*, in-8°, Paris, 1728 ; *ibid.*, 1731, 1735, 1736, 1745, 1758, 1762, 1768 ; 5. *Le trésor de l'abbaye royale de Saint-Denys en France qui comprend les corps saints et autres reliques précieuses qui se voient tant dans l'église que dans la salle du trésor*, in-8°, Paris, 1721, 1724, 1731, 1733, 1736, 1746, 1762, 1768, 1783 ; 6. H. Omont, *Inventaire du trésor et des objets précieux conservés dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis en 1505*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. xxviii, 1902, p. 166-199 ; 7. J. Guibert, *Les dessins du cabinet de Peiresc*, in-fol., Paris, 1910 ; 8. W. Martin Conway, *The abbey of Saint-Denis and its ancient treasures*, dans *Archaeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity*, t. lxvi, 1915, p. 103-158 ; 9. Seymour de Ricci, *Un calice du trésor de Saint-Denis*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1923, p. 335-339.

Outre les histoires de J. Doublet, G. Millet et M. Félibien, il y a des inventaires dressés à diverses époques et qui nous ont été conservés. Le plus ancien est daté

du 22 janvier 1504 (1505 n. s.), conservé dans le ms. *fr. 18766* de la Bibliothèque nationale et publié par M. H. Omont qui le tient pour un document complet et original quoiqu'une comparaison attentive avec un autre inventaire prouve que ce n'est qu'un extrait comme le montrent certaines omissions. Par exemple le n. 199 commence par ces mots : « joygnant ledict autel »; le dernier autel mentionné est « le grand autel », tandis que celui auquel on se réfère est l'autel des reliques ou autel de Saint-Denis qui a été mentionné dans l'inventaire complet et omis dans l'extrait. Ce n'est pas la seule preuve.

D'après Millet (p. 83), on fit un inventaire en 1634, tandis que Félibien (p. 460, 464) se réfère à ceux des années 1576, 1581, 1598 et 1634. De ceux-ci les deux derniers seuls existent actuellement en trois copies conservées à la Bibliothèque nationale, ms. *fr. 4611* et *18765*, et aux Archives nationales, *LL 1327*. Il y eut aussi un inventaire en l'année 1739 qui a été édité par M. Omont, *op. cit.*, p. 199-212.

Par lettres patentes du 2 avril 1634, le roi Louis XIII ordonna qu'il serait fait inventaire « tant des saintes reliques anciennes, reliquaires, chappes, paremens, bagues, joyaulx et ornemens, que de celles qui pouvoient avoir été depuis accrues et non encore inventoriées, qui se trouvoient dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis en France ». Antoine Nicolay, premier président en la chambre des comptes, et Jean Lescuyer, doyen d'icelle, furent nommés par ces lettres patentes commissaires députés pour la rédaction de cet inventaire. Les commissaires du roi s'adjoignirent Pijart, Boucher et Dujardin, orfèvres et joailliers, et Messier, brodeur, comme experts, et ouvrirent leur procès-verbal le 27 mai 1634.

Voici de quelle manière ils procédèrent : ils se firent présenter le dernier inventaire du trésor de Saint-Denis, qui avait été dressé le 18 mai 1534 et jours suivants, en vertu de lettres patentes de François Ier, par des commissaires délégués de la chambre des comptes [1]. Le libellé entier de chaque article est d'abord transcrit littéralement sur le procès-verbal ouvert par MM. Nicolay et Lescuyer. Cette transcription comprend même l'estimation de chaque objet, faite en écus, par Denis Hofman et Castillon, orfèvres, qui assistaient les commissaires de 1534. Ceci fait, les experts appelés par MM. Nicolay et Lescuyer signalent les détériorations ou les changements que l'objet présenté a pu subir depuis 1534, et en font une nouvelle estimation en livres tournois, monnaie du temps.

Ainsi on retrouve dans cet inventaire de 1634 la description des objets précieux du trésor telle qu'elle avait été faite en 1534. Il y a mieux : le procès-verbal de 1534 n'était lui-même que le récolement d'un inventaire antérieur, il y a lieu de croire, d'après les énonciations portées dans certains articles, que les commissaires de 1534 avaient agi comme MM. Nicolay et Lescuyer, et qu'ils avaient transcrit un inventaire plus ancien, en se bornant à noter les altérations que les objets avaient éprouvées et à faire une nouvelle estimation. Nous trouvons donc par le fait, dans le procès-verbal de 1634, la rédaction de cet ancien inventaire, dont on n'avait fait qu'un simple récolement en 1534. Ce mode de procéder a des conséquences fort heureuses, puisque nous sommes mis à même de connaître, par une description très détaillée et, en général, bien faite, des objets qui, dès 1534, avaient été détériorés ou modifiés, et même ceux qui avaient alors disparu.

Quelle est la date de cet ancien inventaire dont nous retrouvons le texte dans le procès-verbal de 1634? Cet acte ne la donne pas; mais on peut arriver à la fixer par approximation. L'inventaire ancien contient une châsse d'argent offerte à l'abbaye de Saint-Denis par Louis XI, cet inventaire ne peut donc remonter plus haut que Louis XI, d'autre part ce n'est pas l'inventaire du 22 janvier 1504 (1505), qui n'est qu'un extrait. Lorsque les commissaires de 1534 eurent terminé le récolement de l'ancien inventaire, ils inventorièrent les objets nouveaux qui n'y avaient pas été compris. Ces objets, en petit nombre, proviennent de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Ainsi cet ancien inventaire, dont nous possédons le libellé, dut être dressé sous le règne de Louis XI ou de Charles VIII ou dans les premières années de celui de Louis XII.

Le plus ancien écrit donnant une sorte de description ou plutôt une mention du trésor de Saint-Denis est conservé dans le ms. *lat. 12170* de la Bibliothèque nationale : *Descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam domini a Constantinopoli Aquisgrani detulerit qualiter Karolus Kalvus haec ad sanctum Dyonisium retulerit.* Ceci nous entraînerait dans une étude qui dépasse le cadre chronologique du *Dictionnaire* et qui est d'ailleurs étrangère à l'orfèvrerie. On la trouvera dans P. Aubry, *Comment fut perdu et retrouvé le saint clou de l'abbaye de Saint-Denys, 1233*, dans *Revue Mabillon*, t. I, 1905, p. 185-192, 286-300, etc.

En plus des textes qu'on vient de mentionner, nous avons cinq grandes planches du livre de Félibien. Quatre d'entre elles nous montrent le contenu des quatre armoires du trésor tel qu'il existait au commencement du XVIIIe siècle. Il existe d'autres dessins. Par exemple dans la *Palæographia græca* de Montfaucon (voir ce nom), en face de la p. 23, on trouve une figure de « l'escriptouere monsr. sainct Denis ». Il

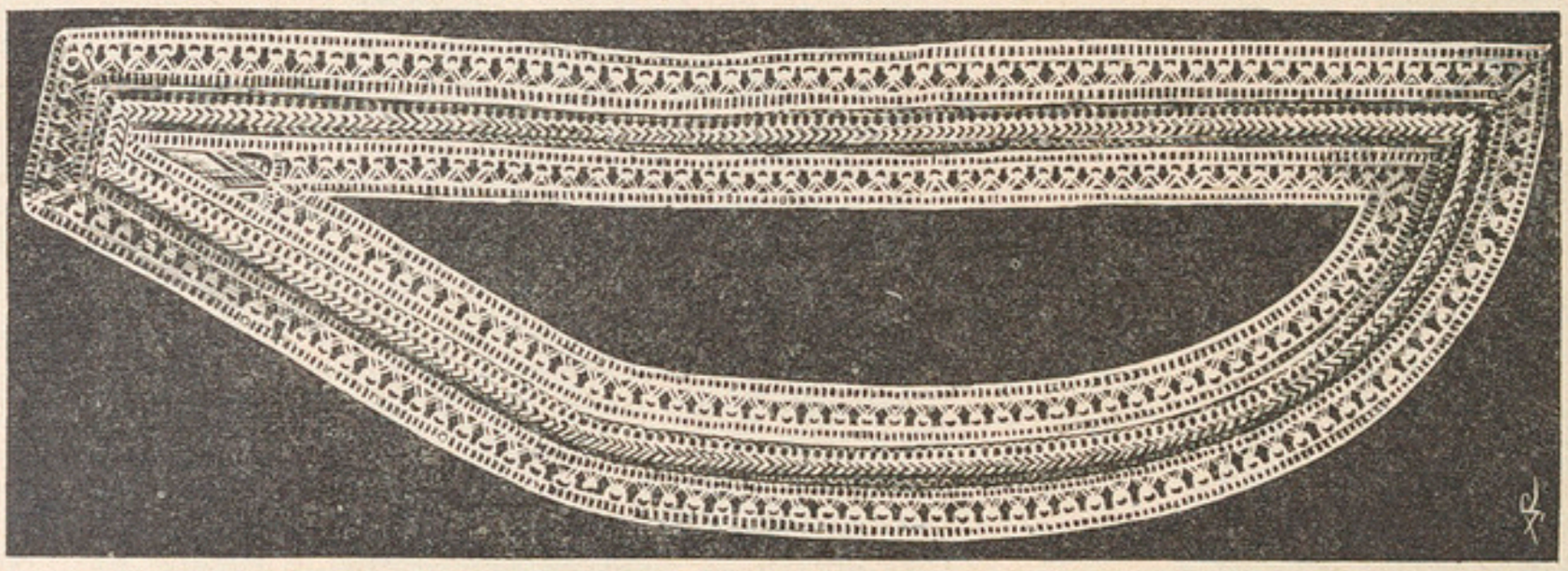

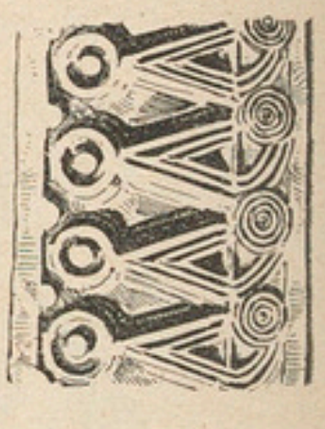

9191. — Pectoral d'Odoacre, conservé à la bibl. de Ravenne. D'après Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 60-61.

[1] J. Doublet, *op. cit.*, p. 319.

y a aussi des fac-similés coloriés de trois objets importants perdus (sauf un qui a été retrouvé) et connus par les dessins du cabinet de Peiresc conservés au Cabinet des estampes et connus grâce à la publication de J. Guibert, *Les dessins du cabinet Peiresc au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale*, in-fol., Paris, 1910.

De plus, il existe une belle peinture, volet ayant fait partie d'un retable d'autel du XVe siècle et représentant divers épisodes de la vie de saint Gilles. Cette peinture fut achetée à la vente de la collection Dudley par la National Gallery, de Londres; l'autre volet, et le seul qui nous importe ici, appartient à Mme Stewart Mackenzie, et ne porte aucune signature. L'auteur est probablement un artiste du nord de la France qui a subi l'influence de Hugo van der Goes; il a représenté la messe de saint Gilles, dans l'église de Saint-Denis, en présence de Charles le Chauve et nous possédons ainsi une vue du retable d'orfèvrerie du monastère au temps de sa splendeur. Viollet-le-Duc a connu l'existence de cette peinture, mais ne l'a pas vue et il en a donné un dessin infidèle dans son *Dictionnaire d'architecture*, au mot *Autel*, t. II, p. 26. Il a cru que l'autel en question était l'autel matutinal et que la croix qui le surmonte était la croix de Suger; ces deux assertions ne sont pas exactes. La châsse de saint Louis se trouvait au-dessus et non au-dessous du conopé. Si Viollet-le-Duc était venu voir le tableau dans la collection de lord Dudley, il eût restauré le chœur d'autre façon et il n'aurait pas placé le monument de Dagobert comme il l'a fait.

Nous pouvons maintenant aborder l'étude du trésor.

De tout ce qui a fait partie du trésor de Saint-Denis le plus ancien témoin est probablement un fragment de vase d'albâtre conservé au Cabinet des médailles. Il était déjà réduit à ce débris quand Félibien le fit dessiner [1], il a même perdu un morceau depuis lors. Ce vase était de provenance égyptienne, on lui créa un état civil en racontant que c'était un des vases de Cana (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot KEFR-KENNA).

La grande cuve de porphyre conservée au Cabinet des médailles, que Suger plaça derrière l'autel de Saint-Denis, est une cuve antique [2]; on ignore sa provenance, et on serait embarrassé de soutenir qu'elle se trouvait à Poitiers où elle servit de baptistère à saint Martin; c'est là, raconte-t-on, que Dagobert s'en saisit.

On ne trouve pas trace, dans les inventaires, d'« une cuvette en jaspe dans laquelle le roi Dagobert se serait lavé et qui sert maintenant pour l'eau bénite; sur les bords ont été sculptées des têtes de dieux païens [3] ».

Un vase bien connu sous le nom de « coupe des Ptolémées », est aujourd'hui un des plus précieux trésors du Cabinet des médailles [4]. Volé en 1804, et retrouvé, comme nous le dirons plus loin, il avait perdu sa monture d'orfèvrerie; il n'y a donc pas lieu de le reproduire ici, car la coupe est païenne et la monture, connue par la pl. VI de Félibien, est du Moyen Age; elle comportait une inscription rédigée par Suger. Cette coupe servait aux reines de France, lors de leur couronnement, à prendre l'ablution après la sainte communion [5] (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1639, fig. 1914).

Le sceptre doré, appelé sceptre de Dagobert, soulève diverses questions. Doublet le décrit, Félibien le dessine et dit que certains antiquaires de son temps y voyaient un bâton consulaire; au sommet on voyait un groupe doré représentant l'enlèvement de Ganymède dont chacune des ailes était ornée de quatre émeraudes et un grenat entouré de huit perles. Il était posé sur un globe tenu par une main avec une petite

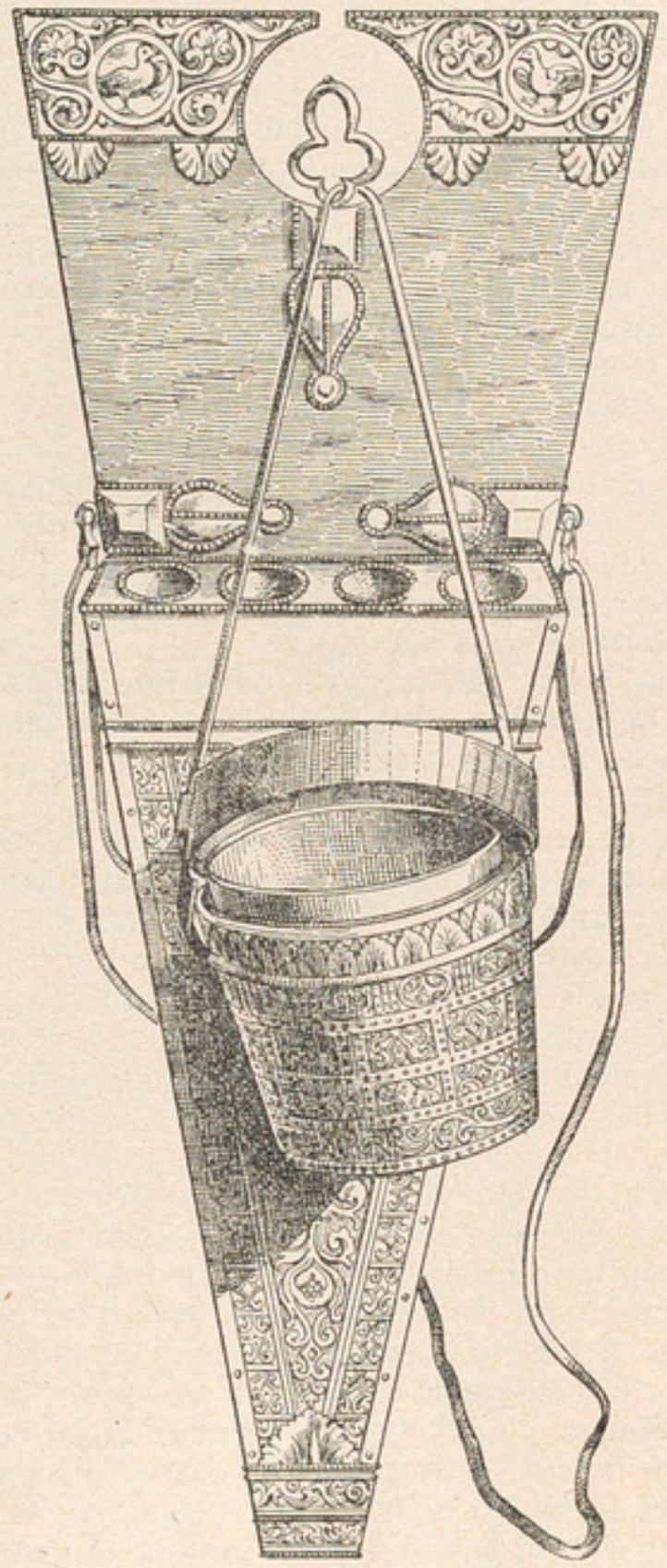

9192. — Écritoire de saint Denis.
D'après *The archaeologia*, IIe sér., t. LXVI, pl. VII, n. 1.

branche garnie de perles, d'émaux et de coraux. Il se peut que cette pièce soit antique [6].

Le fauteuil de bronze dit trône de Dagobert n'a rien de commun avec le siège royal exécuté par saint Éloi. C'est une chaise curule d'époque romaine, du modèle qu'on voit encore sur les diptyques du VIe siècle. Sa transformation est l'œuvre de l'abbé Suger et il faut convenir que ses artisans ont utilisé admirablement l'objet qu'ils avaient entre les mains. Ce fauteuil a servi sous le nom de trône de Dagobert au sacre de Napoléon; on voit qu'il était à peu près aussi authentique que le casque de Duguesclin au camp de Boulogne.

Nous avons déjà parlé de la coupe de Chosroès, donnée par Charles le Chauve et entrée au Cabinet

[1] Félibien, pl. I, lettre R; Doublet, p. 347; Millet, p. 112; Conway, p. 117-118. — [2] Inv. 1505, n. 221; Inv. 1634, p. 320; Inv. 1739, n. 107; Millet, p. 64; Conway, p. 118. — [3] Thomas Plattner, en 1599, voir la *Description de Paris*, dans *Mém. de la Soc. hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXIII, 1896. — [4] Inv. 1505, n. 69; Inv. 1634, p. 169 r°; Inv. 1739, n. 70; Doublet, p. 342; Millet, p. 109; Félibien, pl. III, F; pl. VI; Ern. Babelon, *Catal. des camées*, p. 201; Conway, *op. cit.*, p. 119-120. — [5] Millet, p. 110. — [6] Inv. 1505, n. 87; Inv. 1634, fol. 176 v°; Inv. 1739, n. 32; Félibien, pl. II, Q; Doublet, p. 368; Conway, p. 120; Montfaucon, *Mon. de la monarchie franç.*, t. I, pl. III.

des médailles [1] (voir ci-dessus, col. 2503 et fig. 9162).

Cinq reliques appartenaient à saint Denis personnellement, c'étaient : 1. la partie supérieure de son bâton pastoral dont « le crosson qui n'estoit que de bois, maintenant est couvert d'or, enrichi d'émaux et de pierreries et de quarante-huit pierres orientales », dit Millet; Félibien le fait terminer par une fleur de lis qui semble postérieure à Suger [2]; 2. le bâton de voyage de saint Denis : *Baculus beati Dionysii Areopagitæ;* 3. l'écritoire de saint Denis [3], que Montfaucon a décrit et figuré et que nous donnons ici (fig. 9192). En haut une garniture d'argent (deux oiseaux parmi des feuillages), appliquée sur une plaque d'ébène puis un crochet auquel est suspendu une sorte de petit tonnelet en bois destiné à contenir l'encre et couvert de cuir estampé; le récipient était en bronze, au centre quatre trous pour les plumes.

Une cuiller d'or d'ancienne façon, percée de plusieurs trous, qui aura servi de couloir, ou passoire, pour le calice; nous n'en avons pas de figure [4], aussi rappellerons-nous celle du trésor de Traprain Law et quatre autres cuillers trouvées dans les fouilles de Caranda [5], dont deux sont conservées au musée de Saint-Germain-en-Laye [6].

Disque en serpentine vert dans une large bordure d'or et de gemmes; huit dauphins d'or se jouent dans le fond de la patène (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1641, fig. 1915) [7].

Croix de saint Éloi : « Au-dessus du contre-autel, une grande croix nommée la grande croix saint Éloy, faite par monsieur saint Éloy, comme disoyent les religieux, attachée au derrière dudit autel et fermant à clef... et au bas d'icelle, sous un grand verre à façon de tableau, une petite croix d'argent doré et un crucifiement d'émail dessus, et huit chatons d'or... et une inscription portant *de cruce Domini*... Au-dessus dudit tableau, sur le long de ladite grande croix, entre icelui tableau et le rond du milieu de la croisée, en trois rangées, vingt-neuf saphirs tant gros que petits... (suit la description des pierres). Au milieu de la croisée de ladite croix, un rond garny au milieu d'un camahieu d'agathe à face d'homme. Derrière de ladite croix. Au bas de la longueur d'icelle, une pièce de cuivre doré : l'image de saint Denis et deux angels de demy enlevure dessus icelle pièce; et entre ladite pièce de cuivre et le milieu d'entre les croisons, aussi en trois rangées; c'est à savoir : trois saphirs loupeux, ... et parmi les pierres dix-huit nacles, vingt-trois verres et deux cassidoines. Le champ de ladite croix, tant devant que derrière (couvert) de verres ressemblant à jacinthes, grenats, esmeraudes et saphirs et plusieurs petits nacles autour du rond du milieu de la croix et quelque peu de place vuide desdits verres. Ledit champ de la croix, tant devant que derrière, d'or à feuilles d'argent blanc dessous... ladite croix bordée d'argent doré à rosettes d'argent blanc à feuilles de persil d'argent doré, à trois couronnements de feuilles de persil aux trois bouts d'icelle, aussi d'argent doré. » D'après Doublet cette croix était de la hauteur d'un homme [8], ce qui paraît une notable exagération.

La gondole de jade (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 618, fig. 3700; col. 2681), à qui saint Éloi fit une monture d'or et de pierres; cette pièce unique échappa aux destructeurs de la Révolution et entra au Cabinet des médailles. Volée en 1804, elle fut récupérée, mais sans sa monture; toutefois celle qu'on voit aujourd'hui est d'une forme différente. La gondole fut montée par saint Éloi et fit partie du trésor royal jusqu'au temps de Suger qui la reçut de Louis le Gros : *Quod vas tam pro pretiosi lapidis qualitate quam integra sui quantitate mirificum, inclusorio sancti Eligii opere constat esse ornatum, quod omnium aurificum judicio pretiosissimum æstimatur* [9], écrit Suger.

Un reliquaire contenant l'épaule de saint Jean-Baptiste aurait été donné à saint Denis par Dagobert [10]. D'après la gravure de Félibien c'est un reliquaire de style byzantin du genre de celui que l'empereur Héraclius envoya à Dagobert, mais nous n'avons rien qui permette de soutenir cette identification.

Deux aigles aux ailes éployées et ornées de gemmes. Doublet dit que ce bijou était d'une grande richesse et servait de fibule au manteau de Dagobert [11].

Le dernier don fait à saint Denis par Dagobert serait les bracelets de la reine Nauthilde devant lesquels s'extasie dom Doublet [12]; ils avaient disparu avant l'époque du premier inventaire.

Pépin le Bref donna une autre paire de bracelets; ils avaient appartenu à Waïfre, duc d'Aquitaine à qui Pépin livra un combat à mort de 760 à 768. L'Aquitaine avait connu une certaine prospérité lorsque Pépin l'attaqua et renversa Waïfre, il dévasta le pays. Pépin, vainqueur, enleva de splendides bracelets qu'il déposa derrière l'autel de saint Denis en face du *martyrium*. On les appela, dit Doublet, « les pierres Gaifières », Suger leur assigna une nouvelle place et les fixa au-dessus des bras du crucifix de la grande croix [13].

Le trésor de Saint-Denis contenait un certain nombre d'objets réputés comme ayant appartenu à Charlemagne (voir ce nom), mais nous avons eu déjà occasion de dire que cette attribution est souvent de pure fantaisie; ce qui est certain c'est que Charles le Chauve fut un des plus généreux donateurs de l'abbaye et ce fut lui qui offrit le précieux reliquaire connu sous le nom d'« escrain de Charlemagne » dont nous avions une représentation insuffisante dans Félibien [14]. Nous l'avons donné déjà (t. III, fig. 2704) mais heureusement on sait aujourd'hui qu'il existe une représentation en couleurs conservée au Cabinet des estampes, provenant des collections de Peiresc. Le dessin que nous donnons ici fut exécuté après le 30 septembre 1791, peu de temps avant la destruction révolutionnaire de ce bel ouvrage (fig. 9193). C'est une sorte de façade de style classique que l'inventaire de 1505 dit être en argent doré et l'inventaire de 1739 donne comme en or pur. La partie inférieure, sur une série d'arcades gothiques, est une addition qui date de l'abbé Philippe de Villette (1363-1398). La fig. 9193 dispense d'une description; au sommet se voit une intaille représentant Julie, fille de Titus, dans un encadrement.

[1] Inv. 1505, n. 76; Inv. 1634, p. 174 r°; Inv. 1739, n. 76; Doublet, p. 342; Millet, p. 128; Félibien, pl. IV, M; Conway, p. 121, pl. VI. — [2] Inv. 1505, n. 202; Inv. 1739, n. 63; Félibien, pl. III, Z; Millet, p. 99; Conway, p. 121. — [3] Montfaucon, *Palæogr. græca*, in-fol., Parisiis, 1708, p. 23; Conway, p. 122, pl. VII, n. 1. Il va sans dire que saint Denis n'est mis en cause que pour intéresser les visiteurs. — [4] Inv. 1505, n. 175; Inv. 1634, p. 231 v°; Inv. 1739, n. 105. — [5] J. de Baye, dans *Bull. mon.*, 1907. — [6] Cf. Rohault de Fleury, *La messe*, t. IV, pl. CCCXXXIX. — [7] Inv. 1505, n. 69; Inv. 1634, p. 169 r°; Inv. 1739, n. 57; Félibien, pl. III, R; Conway, p. 123, pl. VIII, n. 1. — [8] Inv. 1505, n. 189; Inv. 1634, p. 252 r°; Inv. 1739, n. 100; Conway, p. 125, pl. II; J. Labarte, *op. cit.*, t. I, 1872, p. 247-248. — [9] Inv. 1505, n. 74; Inv. 1634, p. 172 v°; Inv. 1739, n. 87 *bis;* Félibien, p. 175, pl. IV, CC; Doublet, p. 344; Conway, p. 126-127, pl. IX, n. 1. — [10] Inv. 1505, n. 22; Inv. 1634, p. 144 v°; Inv. 1739, n. 21 ; Félibien, pl. II, E; Doublet, p. 172, 335; Millet, p. 94; Conway, p. 127. — [11] Inv. 1505, n. 31; Inv. 1634, p. 150 v°; Inv. 1739, n. 33; Félibien, pl. II, R; Doublet, p. 173, 348; Millet, p. 125; Conway, p. 127. — [12] Doublet, p. 245; Conway, p. 127-128. — [13] Doublet, p. 289; Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'architecture*, t. II, p. 23. — [14] Inv. 1505, n. 4; Inv. 1634, p. 24 v°; Inv. 1739, n. 67; Doublet, p. 335; Millet, p. 101; Félibien, pl. IV, C.; Conway, p. 128-129, pl. X, n. 2.

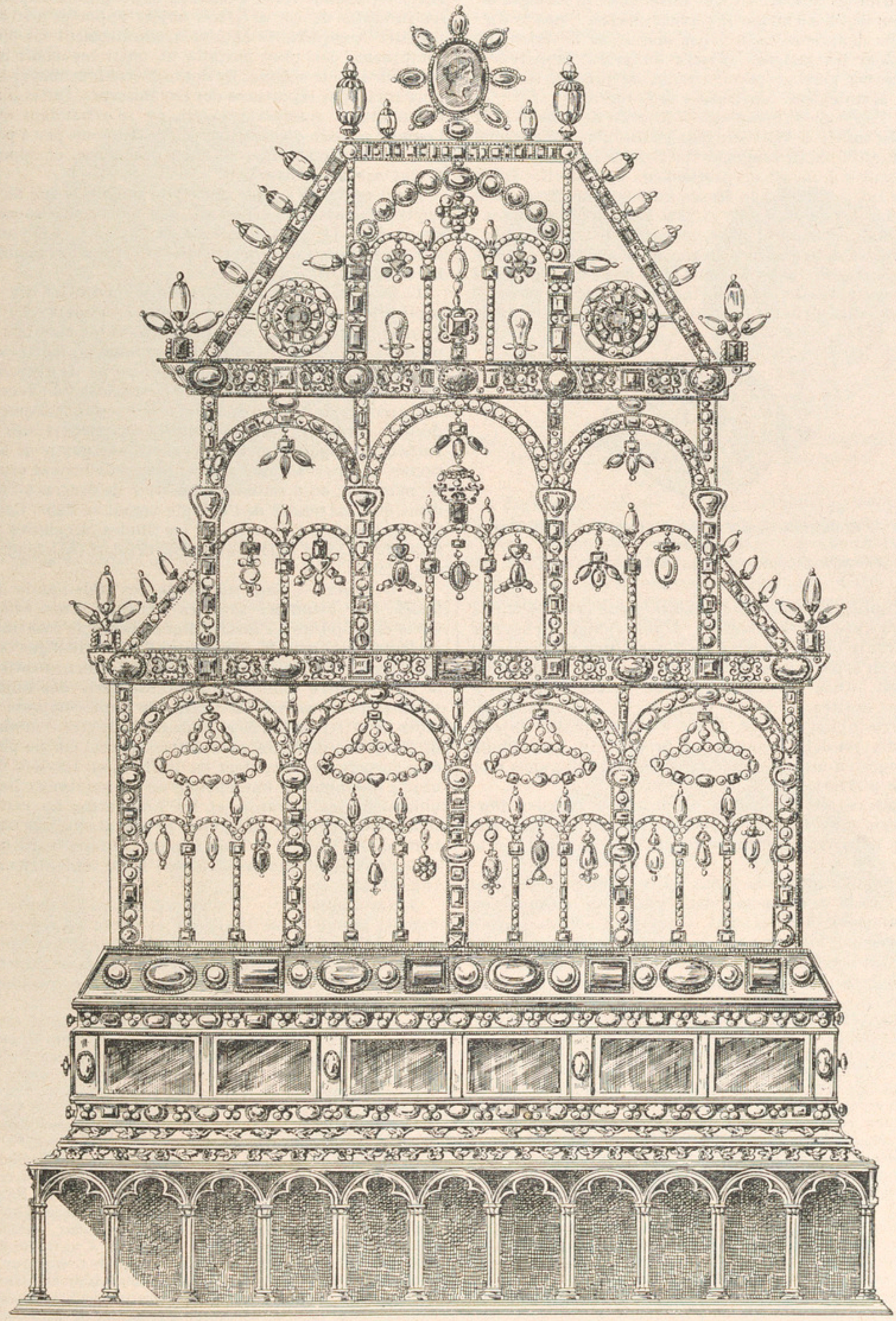

9193. — L' « escrain de Charlemagne ». D'après *The archaeologia*, t. LXVI, 1915, pl. X.

Parmi les autres reliques mises sous la recommandation de Charlemagne il y avait un clou [1], une croix [2] et une deuxième croix [3]. Les moines se flattaient de posséder les insignes royaux du grand empereur : couronne, glaive, éperons, main de justice, sceptre; tous semblent de fabrication plus récente.

6° *Trésor de Wittislingen.* — A la fin de l'année 1881 on découvrit à Wittislingen, en Bavière, une tombe mesurant 3 m. de longueur sur 2 m. de largeur; elle se trouvait à 1 m. 80 de profondeur. Le mobilier funéraire fut acquis par le Musée national bavarois, où il est classé sous les n. 235 et 236. En voici le contenu : 1. Fibule circulaire en or, avec incrustation de hyacinthes et de grenats; 2. bague en or avec chaton orné d'un visage vu de face, lequel offre une certaine analogie avec plusieurs types de la numismatique mérovingienne (fig. 9194); 3. trois bandes de feuilles d'or

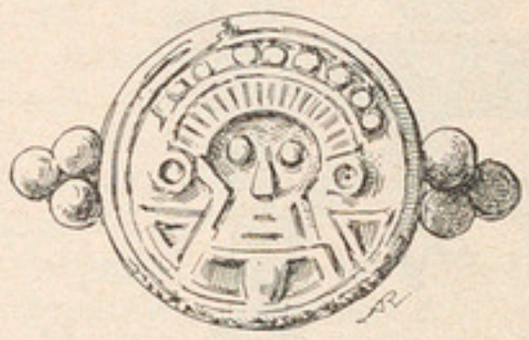

9194. — Chaton de bague en or, du trésor de Wittislingen (Bavière).
D'après *Gazette archéol.*, 1889, t. XIV, p. 17.

estampées, formant les éléments d'une croix destinée à être fixée sur le vêtement; 4. une épingle à cheveux en bronze ornée d'une boule d'or; 5. une petite cassolette en argent; 6. une partie de boucle de ceinture en argent, ornée d'hyacinthe; 7. un bassin en cuivre à anses droites de forme romaine; 8. un coquillage, *Cyprea tigris*, et une foule d'autres petits objets; 9. une rondelle ajourée en bronze; 10. une fibule allongée en argent, ornée de nielles, de filigranes d'or et de pierreries.

Tous ces objets forment un ensemble d'objets d'orfèvrerie d'un travail soigné et typique dont il s'agit pour nous de déterminer l'origine et de préciser la date.

Il semble que nous ayons ici la manifestation d'un art appelé à s'imposer dans une large mesure aux populations de l'Occident. Une peuplade destinée à exercer une influence sur les tribus barbares a su utiliser les inspirations et les richesses de l'Orient pour imposer, à l'aide d'éléments variés, un style original. En se répandant vers l'Occident, ce peuple y a importé les produits de cet art. Les objets apportés par les premiers conquérants étaient nécessairement les plus somptueux, les plus parfaits et aussi les meilleurs témoins de leur origine; ils doivent être fournis par les plus anciennes sépultures des envahisseurs. Quels sont ces premiers conquérants qui, en se répandant sur l'empire romain d'Occident, se substituèrent peu à peu à la civilisation latine, alors en décadence, et apportèrent cet art nouveau [4] ?

N'est-ce pas ce peuple qui séjourna dans le sud de la Scythie [5], porta ses armes en Asie [6] et occupa successivement la Dacie [7], la Mésie [8], la Thrace [9], et envahit la Rhétie [10], la Gaule [11] et l'Italie [12]. Nous avons nommé les Goths (voir ce nom).

1. *La fibule circulaire.* — L'ornementation de ce beau bijou consiste en filigranes et en cloisonnage de grenats disposés sur une plaque d'or de manière à produire un excellent effet. Des rubans de pierreries, enlacés avec art, représentent les corps de serpents dont la tête est en filigrane. Les espaces non recouverts par les sinuosités de ces reptiles sont entièrement décorés de filigranes, de manière à garnir toute la surface du joyau. Il subsiste encore une partie de son revers, composée d'une mince plaque de bronze ornée au pointillé; on y remarque une tête de dragon à l'endroit où l'extrémité de l'épingle venait se fixer. Cette particularité se retrouve sur les fibules circulaires de Kingstow Down (Kent) et de Nordendorf (Allemagne) (fig. 9195).

2. *La croix.* — Sans nul doute, les trois bandes en feuille d'or estampée sont les éléments d'une croix. Cette croix jointe à l'inscription de la fibule contribue à démontrer que la sépulture de Wittislingen est chrétienne. Par sa fabrication et son ornementation, la croix rentre dans la nombreuse série des objets semblables conservés en Italie. On peut comparer la croix de Wittislingen à celles de Cividale (voir ce nom), de Bergame, de Milan et d'autres encore. On ne peut être surpris de rencontrer en Italie et en Bavière des objets analogues à une époque où de nombreux liens unissaient les Bavarois et les Lombards. La rareté relative de ces croix en Bavière et leur abondance dans le nord de l'Italie et le Trentin pourrait faire croire que celle de Wittislingen provient de l'Italie septentrionale (fig. 9196).

3. *La cassolette.* — Il s'agit d'une petite boîte en argent, munie d'une charnière et ornée au repoussé, sur les deux faces, du même motif décoratif composé d'entrelacs zoomorphiques. Les ornements de ce genre sont rares dans les sépultures barbares. Les spécimens

[1] Inv. 1505, n. 21, 203; Inv. 1634, p. 143 r°, 291 v°; Inv. 1739, n. 3; Millet, p. 86; Félibien, p. 228, pl. IV, D; Conway, p. 130. — [2] Inv. 150 5,n. 15; Inv. 1634, p. 87 r°; Inv. 1739, n. 66; Doublet, p. 245, 335; Millet, p. 88; Félibien, p. 174, pl. IV, B. — [3] Inv. 1505, n. 16; Inv. 1634, p. 93 v°; Inv. 1739, n. 18; Doublet, p. 335; Millet, p. 88; Félibien, pl. II, B. — [4] C'est dans ces contrées envahies par les barbares du IV^e^ au VIII^e^ siècle, que l'archéologie moderne a su découvrir peu à peu la trace de cette industrie longtemps méconnue; F. de Lasteyrie, *Hist. de l'orfèvrerie*, 1877, p. 66. [5] *Scithicas gentes hoc est Hunos, Alanos et Gothos;* Orderic Vital, *Hist.*, t. I, p. 119; *Extremam Scithiæ partem, quæ Pontico mari vicina est properant : quemadmodum et in priscis eorum carminibus pene historico ritu in commune recolitur, quod et Ablabius descriptor Gothorum gentis egregius verissima adtestatur historia;* Jordanès, cité par Zeuss, *Die Deutschen*, p. 402; *Ablavius enim historicus refert, quia ibi super limbum Ponti, ubi eos diximus in Scythia commanere, pars eorum, qui orientalem plagam tenebant... dicti sunt Ostrogothæ, residui vero Wesegothæ in parte occidua,* ibid., p. 409. « Sous la conduite de Filimer, ils se portèrent au sud de la Scythie, vers les bords du Pont-Euxin. » Lagneau, *Anthropologie de la France*, p. 728. — [6] *Gothi arma per Asiam extendunt;* Jordanès, *Hist. Goth.*, l. III, c. XIX; XX; l. VII, c. XXXIV. — [7] Jordanès, *Hist. Goth.*, c. III. — [8] *Erant siquidem et alii Gothi, qui dicuntur Minores, populus immensus, cum suo pontifice ipsoque primate Vulfila qui eos dicitur literis intuisse, hodieque sunt in Moesia regione;* Jordanès, c. LI; D'Anville, *États fondés en Europe après la chute de l'empire romain*, 1771, p. 109. Les Goths s'établissent avec le consentement de l'empereur Valens, dans la Dacie ripuaire, la Mésie et la Thrace. — [9] *Cum Constantinus Thessalonica esset Gothi per neglectos limites eruperunt, et vastata Thracia et Mœsia prædas agere ceperunt;* Anonyme de Valois, p. 660; *In Thraciis et in Illirico occurrens barbaros vicit : Gothorum quin etiam ducem Cannabam sive Cannabandem cum quinque millibus hominum Danubium interemit;* Vopiscus, *Aurelianus*, c. XXII. En 251, Dèce fut vaincu en Thrace; c'est depuis ce temps que les Goths vainqueurs se répandirent sur les bords du Danube. — [10] Théodoric, roi des Ostrogoths, ayant possédé les Rhéties, comme nous l'apprend Cassiodore, ce prince devait occuper une partie de la Boïarie. Ce ne fut qu'après sa mort (526) que Théodoric, roi d'Austrasie, s'agrandit dans le même pays. — [11] *Certe scitis Gothorum quam plurimos ac fere omnem armorum apparatum in Galiis, Venetiis et regionibus remotissimis esse;* Jordanès, *Hist. Goth.*, c. IX. — [12] *Gothi in Italiam plerique demigrant;* Jordanès, *loc. cit.*

francs conservés aux musées de Bonn et de Mayence sont les seuls qu'on puisse citer à titre de comparaison. Les autres cassolettes sont d'une forme différente (fig. 9197).

4. *Plaque de ceinture.* — Elle n'a pas été retrouvée,

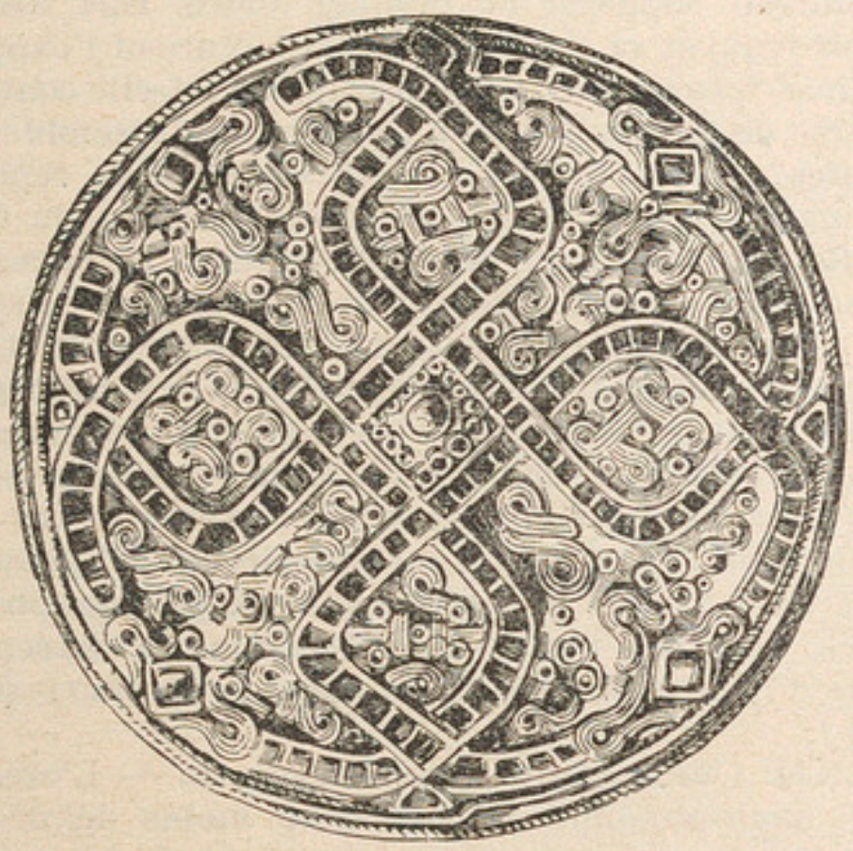

9195. — Fibule circulaire provenant de Wittislingen. D'après *Gazette archéol.*, 1889, t. XIV, pl. V.

mais la plaque qui en était la contre-partie indique suffisamment ce qu'elle devait être. Cette plaque en argent porte des parties niellées et des incrustations de grenats. L'ornementation consiste en entrelacs zoomorphiques.

5. *La coquille.* — La présence de ce coquillage *(Cyprea tigris)* mérite d'être signalée. La série des tombes qui ont fourni des spécimens semblables n'a

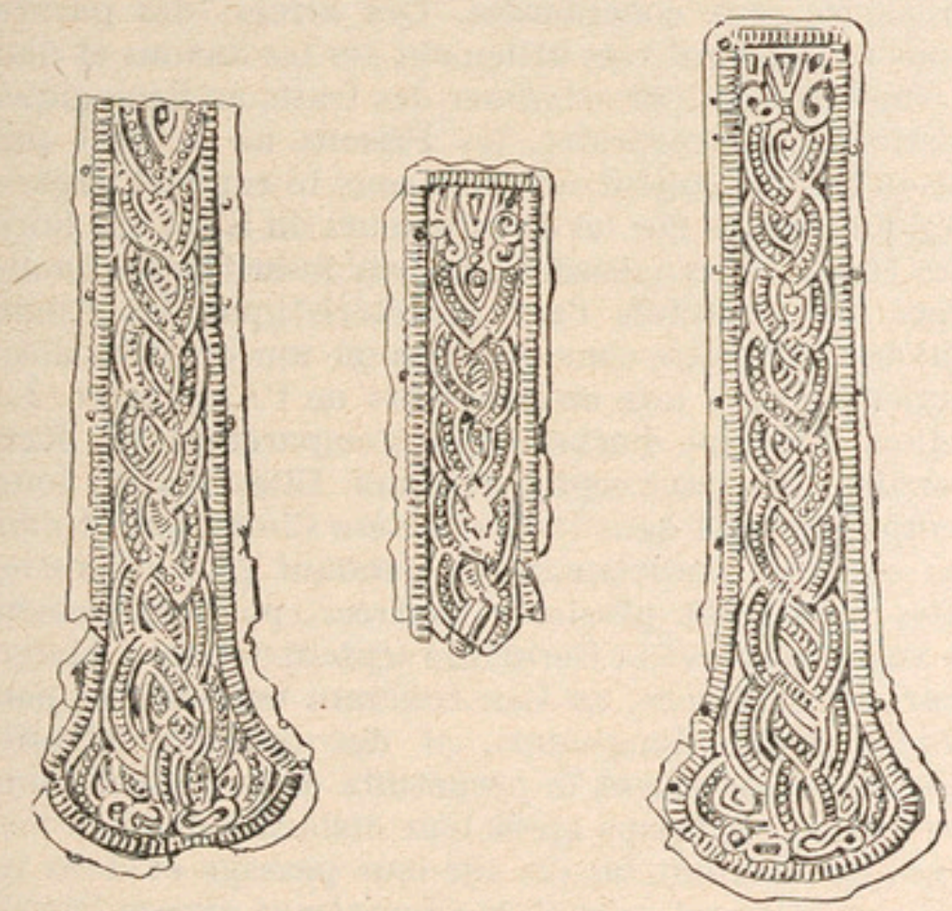

9196. — Fragment de croix provenant de Wittislingen. D'après *Gazette archéol.*, t. XIII, 1888, p. 17, pl. VIII; t. XIV, 1889, pl. V.

pas été étudiée et ces témoins d'une ancienne migration ou de rapports avec l'Orient n'ont pas été assez remarqués. Il serait instructif de dresser la liste des sépultures où des coquilles de cette provenance éloignée ont été déposées. Non seulement elles font généralement partie de riches mobiliers funéraires, mais elles sont plus spécialement associées à des objets caractéristiques : fibules digitées, bijoux avec cloisonnage de pierres et de verre, etc. La *Cyprea tigris* (mer des Indes) et la *Cyprea panterina* (mer Rouge) auxquelles les barbares attachaient un grand prix, nous indiquent des rapports soit ethniques, soit commerciaux avec des contrées de l'Orient. Ces coquilles, parvenues en Occident par voie d'échange ou avec un afflux de population, accompagnaient sans doute les éléments des parures que nous admirons : l'or, les grenats, le lapis-lazuli, les perles de verre polychromes, etc.

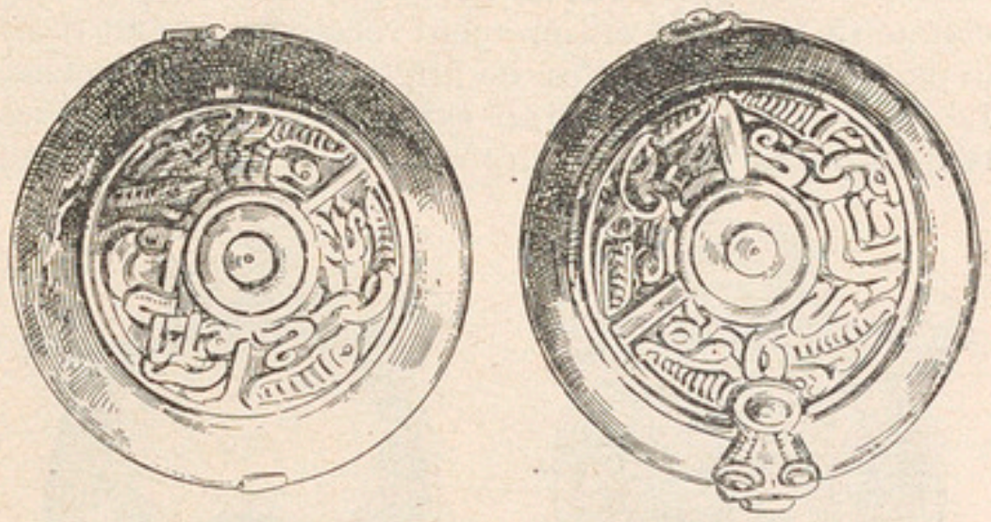

9197. — Cassolette en argent trouvée à Wittislingen. D'après *Gazette archéol.*, 1889, t. XIV, pl. VI.

6. *La rondelle ajourée.* — Malgré l'état fragmentaire dans lequel il nous est parvenu, ce disque rappelle d'autres exemplaires appartenant à l'époque barbare (fig. 9198). Ces disques ajourés, d'un usage encore indéterminé, sont néanmoins typiques. Celui de Wittislingen, par sa dimension et son ornementation rares, se trouve en rapport avec la richesse exceptionnelle de la sépulture. Il ne rentre pas moins dans la catégorie des objets semblables répartis dans les musées et les collections particulières de France et d'Allemagne.

7. *La fibule à inscription.* — Cette fibule (fig. 9199)

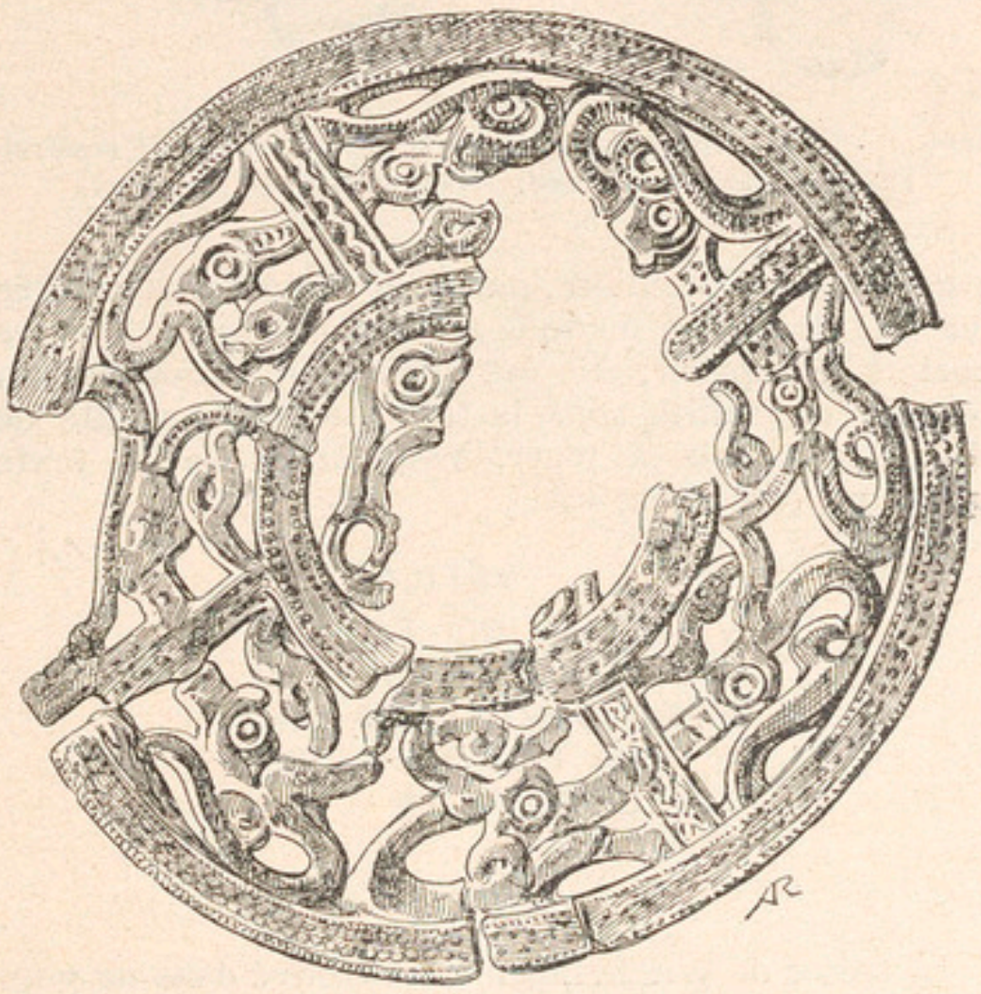

9198. — Rondelle ajourée de Wittislingen. D'après *Gazette archéol.*, t. XIV, 1889, pl. VI.

constitue la pièce capitale de Wittislingen; elle appartient à la catégorie de celles que l'abbé Cochet a classées sous le nom de fibules digitées, à cause des rayons qui les caractérisent; elles semblent apparaître vers le III^e^ siècle en Pannonie et dans certains pays de l'Europe orientale, avant de se répandre d'abord dans les régions centrales, puis dans certaines parties occi-

dentales de l'Europe. Nous en trouvons une preuve dans la description donnée par le poète Corippus du costume de Justin II : « Une chlamyde de pourpre, posée sur les épaules de César, enveloppe sa personne. Les deux bouts sont assujettis par l'épingle d'une fibule arquée dont les chaînettes étincellent de pierres précieuses, fruit de la victoire remportée sur les Goths [1]. »

Si le bijou de Wittislingen atteste la durée de cette forme de broche dans le Norique à une époque relativement tardive, il nous en offre le plus riche spécimen connu. Ce joyau est entièrement recouvert, même dans la partie ansée de nielles, de filigranes et de pierreries. Le revers de la fibule était composé de deux plaques réunies par la partie recourbée. Celle-ci, qui correspond

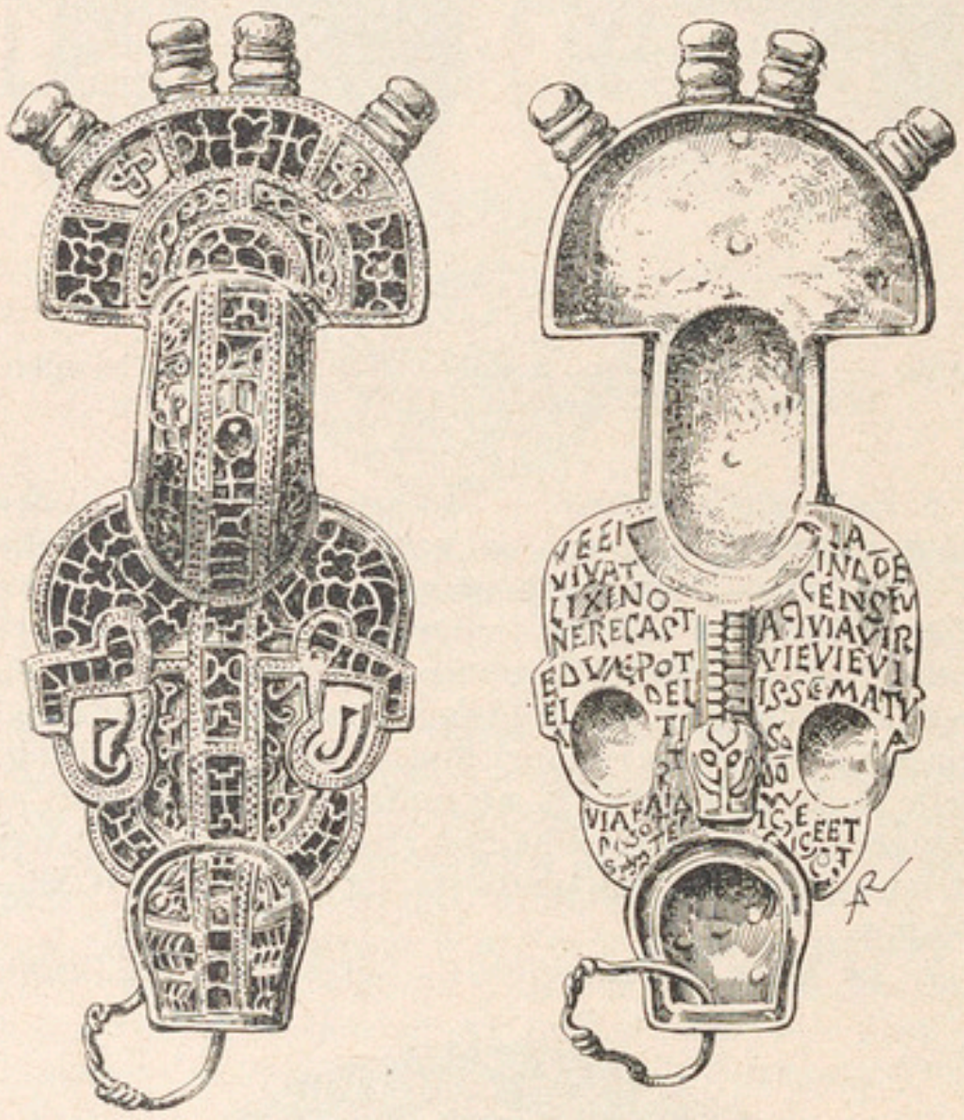

9199. — Fibule mémoriale de Wittislingen (face et revers). D'après *Gazette archéol.* 1889, t. XIV, pl. V et VI.

à la tête semi-circulaire, partie où l'aiguille était fixée par une charnière, manque malheureusement. L'autre porte l'inscription; elle est divisée au milieu par un serpent en saillie sous la tête duquel la pointe de l'ardillon venait se loger. Voici la partie du texte qui a pu être déchiffrée :

VFFILA
VIVAT IN DO FI
LIX INOCENS FV
NERE CAPTA QVIA VIR
E DVM POTVI FVI FVI
FIDELISSEMA TV
ATISA
I DO

Le trésor de Wittislingen a été trouvé dans un pays où les Goths ont séjourné et il réunit tous les éléments fondamentaux de leur art : cloisonnage de tables de pierres précieuses, de cabochons, nielles, représentation d'animaux fantastiques, etc. Cette forme de fibule allongée à tête semi-circulaire, ornée de rayons, n'est-elle pas aussi une forme apportée par les Goths? Le nom de *Uffila* est bien exclusivement un nom gothique et rappelle un personnage fameux qui appartint à cette nation. On semble donc autorisé à rattacher les parures de Wittislingen à l'art répandu en Europe par les Goths.

La question de date est moins facile à résoudre qu'on le pourrait supposer au premier abord. Elle semble devoir trouver sa solution dans la lecture et l'examen de l'inscription. Mais cette inscription est-elle contemporaine de la broche qui la porte et de l'ensemble des parures? Peut-elle servir à les dater? Une réponse affirmative serait téméraire. L'inscription a pu être, en effet, gravée sur un objet plus ancien. Le caractère décoratif des deux fibules et de la boucle de ceinture est païen, tandis que le texte de l'inscription et la croix en feuille d'or indiquent une influence chrétienne. Ohlenschlager propose le Ve-VIe siècle; Lindenschmit, le VIe-VIIe siècle; J. de Baye la fin du VIIe siècle. Selon lui l'inscription est un peu moins ancienne et fut gravée lors de l'inhumation du propriétaire; il présente cette date d'après un rapprochement paléographique de l'F avec des inscriptions longobardes datées du règne d'Aldowald (625) et du règne de Rotharis (626-652) [2].

XXII. Orfèvrerie anglo-saxonne. — L'archéologie anglo-saxonne est beaucoup moins dénuée de monuments qu'on pourrait être tenté de le croire [3]. Les envahisseurs de la Grande-Bretagne, au Ve et au VIe siècle, y fondèrent des colonies permanentes de Jutes, de Saxons et d'Angles; les Frisons y créèrent des établissements de moindre importance, les pirates danois prirent pied sur quelques points des côtes et s'y établirent, de là des nuances archéologiques encore distinctes aujourd'hui et d'un intérêt d'autant plus vif qu'en venant se mélanger ou se substituer aux indigènes les groupes envahisseurs introduisaient les représentants de tribus nombreuses et variées au sein d'une civilisation déjà caractérisée. Les traces laissées par l'industrie de ces diverses tribus sont nombreuses et plusieurs sont concluantes. Des armes, des parures nous renseignent très utilement sur les Saxons et nous permettent de leur attribuer des traits archéologiques distincts; au contraire, les Frisons ne se sont pas, jusqu'ici, nettement affirmés sous le rapport archéologique, tandis que les envahisseurs du Kent ont laissé des traces reconnaissables de leur industrie nationale, sans que toutefois l'art caractéristique des Anglo-Saxons doive être considéré comme une création absolument propre aux envahisseurs de l'Angleterre. Les tribus d'origine barbare qui s'emparèrent du Kent venaient des pays septentrionaux. Elles avaient longtemps séjourné dans la Chersonèse Cimbrique et dans les contrées environnantes; pendant leur migration elles habitèrent plusieurs contrées, particulièrement la Scandinavie et la Germanie septentrionale [4]. Malgré leurs noms divers, un lien commun unissait ces peuplades depuis longtemps, et des relations étroites suivies permettaient la perpétuité de la ressemblance primitive longtemps après leur dislocation. « Les vestiges qu'elles ont laissés sur leur passage et dans les pays qu'elles ont conquis le démontrent avec évidence. La civilisation des tribus teutoniques s'affirme partout avec les mêmes caractères essentiels. Cependant ces peuples frères, assimilés dans des stationnements communs, n'ont pas constamment imprimé à toutes leurs œuvres les nuances caractéristiques de l'industrie en usage à leur berceau. L'action du temps s'exerça inévitablement, des contacts puissants modifièrent les

[1] Corippus, *De laudibus Justini minoris*, l. II, p. 118. — [2] Ohlenschlager, *Die Inschrift des Wittislingen Fundes*, 1884, p. 78; J. de Baye, *Le tombeau de Wittislingen au musée national bavarois (Munich)*, dans *Gazette archéol.*, 1889, t. XIV, p. 18-24, pl. V-VI. — [3] J. de Baye, *Études archéol. Époque des invasions barbares. Industrie anglo-saxonne*, in-4°, Paris, 1889. — [4] Des Michiels, *Précis de l'hist. du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1846, p. 12, 14.

types anciens et des emprunts étendirent les ressources de l'art. Pour ne citer qu'un exemple qui se rapporte spécialement à la question que nous avons à traiter, il est incontestable que le génie anglo-saxon s'affirma par des créations qui lui sont exclusivement propres. Malgré la puissante influence des traditions, l'orfèvrerie anglo-saxonne adopta des types inconnus dans les autres régions occupées par les peuples barbares. L'inspiration scandinave la pénétra visiblement. Un art nouveau se développa sous cette influence, laquelle se conserva nécessairement, car les relations étaient favorisées par les expéditions maritimes et de perpétuels contacts [1]. » Les ouvrages de la race anglo-saxonne sont indiscutables [2], l'origine en est moins évidente; si certains types rappellent de trop près les modèles de la Chersonèse Cimbrique pour être rapportés à l'inspiration britannique, divers ornements sont de fabrication certainement indigène. Ces bijoux montrent le degré de perfection auquel était dès lors parvenue l'orfèvrerie anglo-saxonne destinée à une célébrité européenne [3]. Le goût et l'adresse dont elle témoigne, l'habileté industrielle qui s'y montre affirment chez les auteurs une connaissance approfondie de plusieurs arts. Les fibules surtout nous frappent par l'élégance du dessin, l'harmonie des couleurs et la délicatesse du travail [4].

Ces fibules ont fait, ainsi que l'archéologie anglo-saxonne tout entière, l'objet d'une étude approfondie de J. de Baye. Nous ne nous y attarderons pas parce qu'aucun bijou n'offrant trace de christianisme, cet art se trouve, par le fait, étranger à nos études. Au reste, cette archéologie ne représente pas un art différent de celui dont nous rencontrons les monuments en Gaule, en Espagne et en Italie. Comme, en l'état de nos connaissances, il n'est pas possible d'établir une chronologie du sujet, on peut admettre que, du v[e] au vii[e] siècle, les populations maîtresses de l'Occident adoptèrent un style d'orfèvrerie différent par ses formes et par sa technique de l'orfèvrerie classique. Les découvertes faites en Allemagne, en Belgique, en Hollande, au Danemark, en Suède ont toutes entre elles des liens d'étroite parenté. Le désordre apparent qui règne encore dans ce champ immense ne doit pas déconcerter l'esprit au point de lui donner l'impression d'une irrémédiable confusion [5].

XXIII. L'abandon du cloisonné. — Si on jette les yeux sur la châsse de Saint-Benoît-sur-Loire et sur celle de Saint-Benoît-d'Avalouze on peut se convaincre que d'obscurs artisans, dépositaires d'un métier à peu près abandonné, ont continué à façonner le cuivre — à défaut de l'or et de l'argent — sans sacrifier au cloisonnage ou à l'émaillerie, mais aussi on peut croire que l'indigence les a fait persévérer dans cette technique déconsidérée. Cependant, dès la fin du viii[e] siècle, l'orfèvrerie cloisonnée est délaissée; il est vrai qu'à partir de cette date le mobilier funéraire devient de plus en plus pauvre et plus rare; cependant on peut soutenir que l'orfèvrerie cloisonnée disparaît en France tandis qu'elle se soutient en Hongrie, dans l'ouest de la péninsule des Balkans et dans les pays scandinaves. « Ce qui domine dans les tombes carolingiennes, c'est le métal repoussé dont les motifs ont parfois un relief très accusé. A La Tombelle, près de Crépy-en-Laonnais, on a trouvé sur la poitrine d'une femme une plaque de bronze bordée d'un câble grossier et orné d'un portrait d'impératrice byzantine obtenu au repoussé. A Essigny-le-Petit (Aisne), les tombes d'un cimetière carolingien ont livré des bijoux ornés de cabochons et de dessins gravés. La parure civile s'est donc transformée.

« Les objets des trésors princiers et ecclésiastiques, dont nous possédons la description ou qui nous sont parvenus, montrent un changement analogue. Il ne reste plus rien du trésor de Charlemagne que décrit Einhard. On y voyait des tables d'or et d'argent, probablement gravées, qui représentaient la carte du monde et les plans de Rome et de Constantinople. Pour renfermer ces merveilles, Charlemagne avait fait exécuter un splendide écran qui fut donné par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Denis et dont plusieurs dessins nous sont parvenus (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 1141, fig. 2764). Il montrait l'application du décor monumental à l'orfèvrerie avec sa façade d'architecture à quatre étages dont les arcatures étaient rehaussées de cabochons, d'intailles et de camées antiques. C'était là une initiative féconde et qui ne tarda pas à être appliquée aux autels d'or et d'argent des églises.

« Toutes les pièces transmises jusqu'à nous montrent le même procédé technique du relief obtenu en repoussant une feuille de métal suivant un dessin gravé d'avance. Des sujets d'iconographie religieuse, des animaux, des rinceaux de feuillages ou parfois encore des entrelacs forment le décor essentiel de ces objets rehaussés de cabochons ou de pierres précieuses et sur lesquels on voit des ornements obtenus par d'autres techniques, comme la niellure. Le relief au repoussé n'est en somme qu'un retour à la technique de l'argenterie syrienne qui avait disparu de la Gaule au vi[e] siècle et qui n'avait cessé de se développer dans l'art byzantin.

« Parmi les plus beaux objets conservés encore, quelques-uns remontent à la fin du viii[e] siècle et servent à fixer la date de la transformation technique. Le calice donné par Tassillon, duc de Bavière, à l'abbaye de Kremsmünster (Autriche) entre 777 et 788, appartient encore au passé, avec ses plaques d'argent niellé couvertes de dessins barbares. Au contraire, la châsse de saint Althée, oncle de Charlemagne et évêque de Sion de 780 à 799, conservée au trésor de la cathédrale de Sion, est recouverte de plaques estampées d'argent doré représentant plusieurs figures empruntées à l'iconographie religieuse, dont un buste de la Vierge est de style absolument byzantin. Les émaux qui décorent cette châsse datent du xii[e] siècle. De même le reliquaire de Saint-Jean de Herford (Westphalie), au musée de Berlin, est un bloc de chêne couvert de plaques d'argent doré avec des reliefs au repoussé représentant sous des arcades, d'un côté le Christ avec deux anges, de l'autre la Vierge portant l'Enfant entre saint Pierre et saint Paul. Le chef-d'œuvre de cette technique se trouve en Italie. C'est le célèbre *palliotto* (autel) de Saint-Ambroise de Milan (voir Milan), exécuté par l'orfèvre Volvignus, sur

[1] J. de Baye, *op. cit.*, p. 14. — [2] A. Geffroy, *Rome et les barbares. Étude sur la Germanie de Tacite*, in-12, Paris, 1874, p. 2; Eug. Müntz, *Études iconographiques et archéol.*, in-16, Paris, 1887, p. 135 sq. — [3] Th. Wright, *The Celt, the Roman and the Saxon*, in-8°, London, 1852, p. 486. — [4] Bryan Faussett, *Inventorium sepulcrale*, 1856, introd., p. xx. — [5] Ém. Molinier, *Hist. gén. des arts appliqués à l'industrie*, t. iv, p. 8; O. Montelius, *Les temps préhist. en Suède et dans les autres pays scandinaves*, in-8°, Paris, 1895; *Premier âge de fer dans les provinces baltiques de la Russie et en Pologne*, dans *Congrès internat. d'anthrop. et d'archéol. préhist.*, t. i, 1876, p. 481 sq.; *Remains from the iron age of Scandinavia*, Stockholm, 1869; *Antiq. suédoises*, Stockholm, 1873-1875; Akerman, *Remains of pagan Saxondom*, London, 1855, t. vii, xiv, xvi, xx, xxix, xxxvii; Neville, *Saxon obsequies*, London, 1852, t. i-ii; Kemble et Franks, *Horæ ferales*, London, 1863; Lindenschmit, *Alterthümer unserer heidn. Vorzeit*, Mainz, 1864-1888, t. i; Cochet, *La Seine-Inférieure hist. et archéol.*, Paris, 1866; H. Baudot, *Mém. sur les sépultures des barbares de l'époque mérov. découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, publication de la Commission archéol. du dép. de la Côte-d'Or, in-4°, 1860.

l'ordre de l'archevêque Angilbert (824-859), tout resplendissant d'or et d'émaux, avec ses quatre faces ornées de figures inscrites dans des cadres rectangulaires, sauf un médaillon central à chaque face, et bordées de plaques d'émaux cloisonnés de technique toute byzantine qui forment une polychromie merveilleuse où le bleu foncé alterne avec le bleu cendré, le bleu turquoise, le grenat, le vert émeraude. Sur la face principale les sujets sont empruntés à la vie de Jésus; ceux du revers donnent une narration détaillée de la vie de saint Ambroise.

« Au dire des chroniqueurs, les œuvres sinon aussi importantes, du moins aussi belles, n'étaient pas rares dans les trésors des cathédrales, et des ateliers d'orfèvrerie étaient installés dans certains monastères. Celui de Saint-Denis avait assez de réputation pour que Servat Loup, abbé de Ferrières, y envoyât deux de ses moines pour y apprendre le métier d'orfèvre [1]. »

Nous avons déjà décrit le trésor de cette abbaye célèbre et qui continua sous Suger, son illustre abbé, les traditions artistiques qui contribuèrent à sa gloire.

XXIV. De quelques monuments. — Nous avons en plus des trésors qui viennent d'être décrits un certain nombre de monuments d'orfèvrerie isolés dont il est utile de faire mention; un certain nombre parmi eux a déjà fait l'objet d'une notice dans le *Dictionnaire*.

1° *Châsse de saint Mummole, à Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret).* — La châsse primitive en bois a été recouverte de plaques en cuivre doré et estampé; les images sont assez grossières. D'un côté six personnages ailés, dans des attitudes différentes, occupent le rampant du toit; à la partie inférieure, cinq cercles entourent des roses et dans la rangée du bas des croix pattées. Sur l'autre face des personnages ailés; à la partie inférieure pas de cercles ni de roses. Mesures à la base 0 m. 13 de long, 0 m. 05 de large, 0 m. 045 jusqu'au toit; 0 m. 115 jusqu'au sommet; hauteur sous le toit 0 m. 065 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1127, fig. 2698).

2° *Châsse de Saint-Maurice, à Agaune (Suisse).* — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 867, fig. 192. Ajouter à la bibliographie : Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. III, 1887, pl. XI-XI *bis*, XII.

3° *Châsse de Saint-Bonnet-d'Avalouze (Corrèze).* — Bois revêtu de cuivre doré, remonté au VII[e] siècle; verres plats retenus par des cloisons épaisses, quatre cabochons sertis par des bâtes surélevées. Figures estampées très grossières (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1130, fig. 2699).

4° *Châsse d'Hertford* (dans l'église Saint-Jean-Baptiste d'Hertford [Westphalie]). — Elle a fait partie du trésor de la collégiale de Saint-Denis d'Euger et doit remonter au début du IX[e] siècle; hauteur 0 m. 16, largeur 0 m. 14, épaisseur 0 m. 05; sur les plaques métalliques qui recouvrent la boîte de chêne on a représenté des scènes à mi-corps; le Christ nimbé entre deux anges; la sainte Vierge tenant son Fils entre saint Pierre et saint Paul; dans le bas, des entrelacs; crête ajourée faite de cinq lions en ronde bosse (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1133, fig. 2701).

5° *Reliquaire de Pépin d'Aquitaine, à Conques (Aveyron).* — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2563, fig. 3212.

6° *Châsse d'Utrecht* (au musée archiépiscopal d'Utrecht). — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1139, fig. 2703. Ajouter à la bibliographie : Ch. de Linas, *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. III, pl. XXVII.

7° *Châsse de Sion (Valais, Suisse)* (dans la cathédrale de Sion). — VIII[e] siècle (780-799) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1143, fig. 2705).

8° *Châsse de Lough Erne (Irlande).* — Trouvée en 1891, les angles et le toit sont ornés d'entrelacs; de chaque côté on voit un beau cabochon, et deux cabochons sur les deux autres faces; cette châsse peut appartenir à la fin du VIII[e] siècle.

9° *Châsse de Coire (Suisse)* (à la cathédrale). — VIII[e] siècle; longueur 0 m. 17, hauteur 0 m. 16 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1135, fig. 2702).

10° *Châsse d'Astorga (Espagne).* — En bois recouvert de feuilles d'argent doré, donné à la cathédrale d'Astorga par Alphonse III, roi des Asturies depuis 866. La décoration est faite au repoussé, on y lit ces mots qui ne demandent aucune explication : ADEFONSVS·REX·SCEMENA·REGINA· Les lettres *c* et *g* sont de forme carrée telle qu'on les rencontre sur les inscriptions de la fin du IX[e] siècle; cette châsse mesure 0 m. 30 de large sur 0 m. 17 de haut. Avec les reliques on trouva un authentique sur parchemin portant cette mention : *SS Mys Diodoro y Deodate, Regalo de Alphonso III et Magno y Exemena reyes de Leon año 866 a 910.* Le roi Alphonse mourut en 912, la châsse est donc de la fin du IX[e] ou du début du X[e] siècle.

La partie supérieure du coffret forme une base de pyramide tronquée, composée de cinq compartiments, dont quatre fortement inclinés et le cinquième, placé horizontalement, forme le sommet du couvercle; on y lit les noms des donataires, séparés par l'Agneau divin debout; la tête sans nimbe retournée vers la croix grecque montée sur une hampe; le corps est allongé et l'ensemble assez défectueux; cette figure symbolique du Messie est accompagnée des mots AGNVS DEI.

Le côté arrière du couvercle a perdu sa décoration ancienne à laquelle on a substitué une plaque unie sur laquelle on a fixé un cartouche du XVIII[e] siècle avec les noms des martyrs *Diodoro* et *Deodata;* primitivement on devait y voir les emblèmes et les noms de Marc et de Matthieu. Le plan incliné du couvercle sur le devant a conservé sa garniture représentant le bœuf avec le mot LVCAS et l'aigle avec IOHAN; cet aigle ressemble à une colombe, le corps, couvert de plumes en forme d'écailles, se termine en queue de poisson, des ailes, ressemblant à des palmes, s'échappent du cou du bœuf et de l'aigle. Les pans de droite et de gauche sont occupés par des figures d'anges, dont les ailes éployées sont très grandes; à gauche, on lit : ANGELVS, et à droite : GABRIEL. La face et les deux côtés verticaux du coffret sont garnis de la même manière; dans le sens de la longueur, ils sont divisés en deux étages, portant chacun douze arcatures en plein cintre. L'entrée de la serrure a été ajoutée à une époque relativement moderne, et d'après l'ornementation, sans doute au XVIII[e] siècle, avec l'inscription des martyrs.

La décoration se compose de deux feuilles d'argent, ornées au repoussé, dans la partie haute, six sujets séparés par une ornementation végétale assez grossière; dans la rangée inférieure, six anges assez sommairement indiqués : ils ont une main levée dirigée vers la partie médiane; ils sont bien inférieurs à ceux de la châsse de Saint-Benoît-sur-Loire. Ces sujets sont soudés sur une plaque de fond. Deux gros filets et perles encadrent l'ensemble. Entre ces deux rangs de filigranes se trouvent soudés des *cloisonnages* formant divers dessins sertissant des pierres ou des verres, en tables rouges et vertes. Les pilastres simulés entre les arcatures qu'ils supportent sont garnis dans leur hauteur par trois compartiments superposés avec un losange entre deux carrés; le pilastre central est orné de cœurs superposés. Les six cintres sont aussi formés de chevrons cloisonnés.

[1] L. Bréhier, *L'art en France, des invasions barbares à l'époque romane*, 1930, p. 182-184.

Au sommet de la châsse se trouvent des triangles formant une ornementation en saillie; ils sont aussi ornés de verres ou de pierres en tables polychromes. Le dessous du coffret est orné d'une feuille d'argent percée de quatre trous par lesquels devaient jadis passer les pieds supportant ledit coffret. Cette feuille d'argent porte une croix à branches égales exécutée au repoussé; les deux bras sont ornés d'un fleuron au-dessous duquel pend une chaînette terminée du côté gauche par l'A et du côté droit par l'ω.

L. Coutil, *L'art mérovingien et carolingien. Sarcophages, stèles funéraires, cryptes, baptistères, orfèvrerie*, dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, 1930, t. XLIV (1927), p. 85-87.

11° *Calice de Chelles* (détruit). — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1623, pl. h. t.

12° *Statuette équestre de Charlemagne* (au musée Carnavalet de Paris). — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 674, pl. h. t.

13° *Calice de Kremsmünster (Autriche)*. — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1631, fig. 1904.

14° *Le « Palliotto » de Saint-Ambroise de Milan (Italie)*. — Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1021, fig. 8052-8055.

15° *Livre de prières de Charles le Chauve à Paris*. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 845, fig. 2652.

XXV. BIBLIOGRAPHIE. — J. Amador de los Rios, *El arte latino byzantino en España y las coronas visigodas de Guarrazar*, in-4°, Madrid, 1861. — E. Aubert, *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, in-4°, Paris, 1872. — E. Barrière-Flavy, *Les arts industriels en Gaule du Ve au VIIIe siècle*, 3 vol. in-4°, Paris, 1901. — E. Bock, *Die Kleinodien der heiligen römischen Reicher deutscher Nation nebst der Kroninsignien Böhmens, Ungarns und der Lombardei mit kunsthistorischen Erläuterung*, in-fol., Wien, 1864. — S. Borgia, *De cruce vaticana ex dono Justini Augusti commentarius*, in-4°, Romæ, 1779. — Cancellieri, *De secretariis veteris basilicæ Vaticanæ*, in-4°, Romæ, 1786, p. 995-1039. — J. Chiflet, *Anastasis Childerici Francorum regis sive thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus*, in-fol., Antwerpiæ, 1655. — Cochet, *Le tombeau de Childéric*, in-8°, Paris, 1859. — O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities of the British Museum*, in-4°, London, 1901. — A. Darcel, *Le trésor de Conques*, dans *Annales archéologiques*, 1851-1861. — J. de Baye, *L'art barbare en Hongrie*, in-8°, Bruxelles, 1892; *Études archéologiques. Époque des invasions barbares. Industrie anglo-saxonne*, in-4°, Paris, 1899. — J. Hampel, *Alterthümer des frühen Mittelalters in Ungarn*, 3 vol. in-8°, Braunschweig, 1905. — N. Kondakof, *Histoire et monuments de l'émaillerie byzantine; Émaux byzantins* (coll. Zwénigodorodskoï), 1892. — J. Labarte, *Histoire générale des arts industriels*, 4 vol. in-8°, Paris, 1864-1866, 2 vol. in-4°, pl.; 2e édit., 3 vol. in-4°, 1872. — F. de Lasteyrie, *Description du trésor de Guarrazar, accompagnée de recherches sur toutes les questions qui s'y rapportent*, in-4°, Paris, 1860. — Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, 3 vol. in-8°, Paris, 1877; *Orfèvrerie mérovingienne. Les œuvres de saint Éloi et la verrerie cloisonnée*, in-8°, Paris, 1864. — Ém. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, in-fol., Paris, t. IV, 1901. — F. Moreau et J. Pilloy, *Album Caranda*, in-fol., Paris, 1877-1893. — A. Riegl, *Die spätrömische Kunst-Industrie nach den Fund in Œsterreich-Hungarn*, in-fol., Wien, 1901. — A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, t. I, 1901; t. II, 1902.

H. LECLERCQ.

**ORGANISATION DE L'ÉGLISE ANTÉNICÉENNE.** — I. Titres et fonctions des πρεσβύτεροι. II. Dignité et pouvoir. III. De l'épiscopat monarchique. IV. Les prêtres et les diacres. V. Le gouvernement des Églises. En Syrie et Asie Mineure. VI. Le formulaire d'ordination. VII. Usage d'Égypte. VIII. En Occident. IX. Les ordres inférieurs du clergé. X. La suppléance de l'épiscopat. XI. De l'origine des paroisses. XII. Le cas d'Alexandrie. XIII. Le pullulement de l'épiscopat.

I. TITRES ET FONCTIONS DES πρεσβύτεροι. — Pour la période vraiment primitive des origines chrétiennes, celle qui comprend les temps apostoliques depuis l'ascension du Sauveur jusqu'à la mort de saint Jean, nous possédons des documents d'une autorité exceptionnelle; ce sont les écrits du Nouveau Testament, la lettre de saint Clément de Rome aux Corinthiens et la *Didachè;* ces deux dernières pièces appartiennent aux dernières années du Ier siècle.

Entre tous ces ouvrages le plus précieux, au point de vue particulier de nos études, est le récit intitulé les *Actes des apôtres*. Nous avons dit la valeur historique de ce texte (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2534-2547) contre lequel on s'est acharné non moins que contre les évangiles, quoique pour d'autres motifs et avec d'autres arguments, mais dans le même but. Les Actes nous introduisent dans l'Église de Jérusalem à ses débuts,et nous la montrent en flagrant état d'organisation.

Un premier soin doit être de tenir en dehors le groupe des apôtres qui se dispersera. Cela fait nous rencontrons le corps des πρεσβύτεροι à qui on remet les aumônes destinées à suffire aux soins des fidèles dont le nombre s'accroît sans doute plus rapidement que les ressources de la communauté [1]. Les πρεσβύτεροι se trouvent associés aux apôtres [2], siègent avec eux lorsqu'il s'agit de résoudre la question soulevée par le caractère des observances du judaïsme [3] et promulguent tous ensemble la décision prise par le premier de tous les conciles [4].

Un second ordre est celui des διάκονοι, dont l'institution est si bien connue (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DIACRE); d'abord limité au nombre de sept sur la désignation des fidèles et investis de leurs fonctions par le rite de l'imposition des mains des apôtres [5]. On ne peut dire avec certitude si ce titre de « diacres » leur fut donné dès les premiers temps, mais leur ministère appelé διακονία permet de croire qu'il en fut ainsi de très bonne heure [6].

Πρεσβύτεροι et διάκονοι ne sont pas réservés à l'Église de Jérusalem. Dès que Paul et Barnabé propagent l'Évangile en Asie Mineure et multiplient les conversions, ils constituent des communautés à la tête desquelles ils ordonnent des πρεσβύτεροι [7] et lorsque Paul se dispose à quitter l'Asie Mineure, il rassemble les πρεσβύτεροι de l'Église d'Éphèse et leur rappelle que c'est le Saint-Esprit qui les a constitués ἐπίσκοποι pour gouverner cette Église [8]. Dans l'épître qu'il adresse aux Philippiens, l'Apôtre s'adresse aux ἐπίσκοποι et aux διάκονοι de cette Église [9]; et dans son épître à Tite, ce même apôtre lui rappelle qu'il a le devoir d'établir des πρεσβύτεροι dans les différentes villes de la Crète [10].

La recommandation adressée à Tite nous apprend que les πρεσβύτεροι étaient également désignés sous le nom d'ἐπίσκοποι; les uns et les autres devaient avoir les mêmes vertus, comme ils remplissaient les mêmes fonctions [11].

Une semblable énumération est faite au disciple Timothée [12], sans oublier ce qu'on exige et attend

[1] Act., XI, 29, 30. — [2] Act., XV, 2. — [3] Act., XV, 6. — [4] Act., XV, 23, 41; XVI, 4. — [5] Act., VI, 1-16. — [6] Act., VI, 1-2. — [7] Act., XIV, 1, 3, 6, 20, 22. — [8] Act., XX, 17, 28. — [9] Phil., I, 1. — [10] Tit., I, 5. — [11] Tit., I, 6-9. — [12] I Tim., III, 1-7.

des diacres [1]. C'est dans ce passage que l'apôtre Paul marque que, pour stimuler le zèle des πρεσβύτεροι, on accorde à ceux qui s'acquittent le mieux de leur office une double sportule, c'est-à-dire une double part dans la répartition des offrandes des frères [2]. On pourrait déjà, d'après cela, entrevoir que les πρεσβύτεροι jouissent d'un rang supérieur et c'est bien l'impression que confirme la recommandation faite de ne recevoir aucune accusation contre eux si elle n'est appuyée par deux ou trois témoins [3]. Ces personnages sont donc sujets à provoquer la jalousie et les basses passions; ils sont à la tête de la communauté et se recrutent par l'imposition des mains [4]. Il existe donc un collège de πρεσβύτεροι dont saint Clément de Rome nous parle en ces termes : « Les apôtres ont reçu de Jésus-Christ, l'envoyé de Dieu, la mission de répandre l'Évangile... En conséquence de ce mandat... ils sont allés annoncer partout l'avènement du royaume de Dieu, prêchant la parole sainte par les campagnes et les villes; et, après avoir éprouvé dans l'esprit ceux qu'ils y avaient gagnés d'abord à la foi, ils les établirent comme évêques et diacres de ceux qui devaient la recevoir après eux [5] »; et encore : « Les apôtres connurent par Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il s'élèverait des disputes au sujet de la dignité épiscopale. C'est pourquoi, dans la parfaite connaissance qu'ils avaient de ce qui devait arriver, ils établirent ceux que nous venons d'indiquer et marquèrent la règle à suivre pour pourvoir dans l'avenir à leur succession, de manière qu'après leur mort d'autres hommes bien éprouvés fussent revêtus de leur charge [6] ».

Dans tout ce qu'on vient de lire on aura pu faire cette remarque que le principe et le fondement de l'autorité appartiennent non aux fidèles qui élisent les diacres, mais aux apôtres qui confèrent l'ordination, qui établissent, par eux-mêmes ou par leurs délégués, les πρεσβύτεροι ou ἐπίσκοποι. Le collège des prêtres impose les mains ou bien c'est un apôtre qui, au nom du Saint-Esprit, transmet l'autorité absolue et souveraine [7], à laquelle les fidèles doivent être soumis.

Les chefs des communautés avaient le caractère sacerdotal; c'est ce que ne permettent pas de contester les paroles de l'apôtre saint Jacques : « Quelqu'un parmi vous est-il malade? Qu'il appelle les πρεσβύτεροι de l'Église et qu'ils prient pour lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur [8]. » Nous pouvons rapprocher de ce passage celui de la Ire épître aux Corinthiens qui mentionne la *fractio panis* [9] nous apprenant ainsi que le sacrifice eucharistique était l'acte essentiel des réunions rituelles. Dès lors qu'il y avait sacrifice il y avait sacerdoce et l'auteur de l'épître aux Hébreux fait observer que « personne ne peut s'attribuer cet honneur, à moins d'y être appelé de Dieu comme Aaron [10] ». Cet appel s'exerçait par l'intermédiaire du collège des πρεσβύτεροι et la *Didachè* nous dit que c'est aux ἐπίσκοποι qu'il appartient d'offrir le sacrifice [11], saint Clément dit de même que l' « offrande des dons » est le principal office de l'épiscopat [12].

La mission imposée aux πρεσβύτεροι et aux ἐπίσκοποι n'est pas limitée aux fonctions du sacerdoce, elle s'étend à la direction spirituelle des chrétiens [13] par l'enseignement des vérités de foi et des règles morales [14], par la répression des écarts et le châtiment des fautes [15], par le bon exemple [16], et le choix consciencieux de collaborateurs dignes de cette fonction [17]. Il n'est dit nulle part qu'ils aient à administrer les ressources matérielles provenant de dons volontaires en vue de subvenir aux besoins des indigents et à l'entretien des membres du clergé; mais si ce n'est écrit nulle part on peut dire que c'est sous-entendu, car si les πρεσβύτεροι ne s'en occupaient pas personnellement c'était aux διάκονοι que cette mission revenait, conformément à l'institution primitive [18] dont on était encore trop rapproché pour s'en être écarté notablement. D'ailleurs, saint Paul exige des diacres les qualités nécessaires à ceux qui veillent aux nécessités matérielles [19].

Nous avons dit plus haut qu'à cette période des débuts les fonctions des πρεσβύτεροι et des ἐπίσκοποι ne semblent pas différentes et les deux titres paraissent donc synonymes. Dans les Livres saints du Nouveau Testament, ces deux termes paraissent indifféremment employés pour désigner les mêmes personnages [20] et on ne les voit nulle part présentés comme deux ordres distincts [21]. Il n'y a pas toutefois certitude de leur identité, car il est bien certain que ni les apôtres ni un concile apostolique quelconque n'a jamais prescrit l'emploi obligatoire et l'équivalence de ces titres. Tout ce qui a pu se produire c'est leur introduction et leur adoption par l'usage. Or l'usage subit des fluctuations, il exige du temps, beaucoup de temps parfois, à parachever ses opérations et pendant ces délais il y a hésitation, avance ou recul. Il y a aussi une nuance qu'on pense saisir et indiquer ainsi : πρεσβύτερος a plutôt une valeur honorifique et ἐπίσκοπος une signification pratique.

II. Dignité et pouvoir. — Existait-il un corps de πρεσβύτεροι? Nous venons de le voir. Il reste à déterminer si ceux qui lui appartenaient jouissaient d'une égale dignité et d'un même pouvoir? Dépendaient-ils d'un chef unique? La première explication peut se réclamer de l'autorité de saint Jérôme, au dire duquel les plus anciennes Églises étaient gouvernées par un collège de prêtres, ce qui entraîna des rivalités auxquelles on mit fin par l'adoption d'un supérieur unique. Il faut citer les textes : *Idem est ergo presbyter qui et episcopus, et antequam diaboli instinctu studia in religione ferent et diceretur in populis : Ego sum Pauli, ego Apollo, ego autem Cephæ, communi presbyterorum consilio Ecclesiæ gubernabantur. Postquam vero unusquisque eos quos baptizaverat suos esse putabat, non Christi, in toto orbe decretum est ut unus de presbyteris electus supponeretur ceteris, ad quem omnis Ecclesiæ cura pertineret, ut schismatum semina tollerentur* [22]. On retrouve la même pensée dans la lettre à Evangelus [23] tandis que dans le *Dialogus contra Luciferianos*, le saint docteur semble rapporter la prééminence de l'évêque sur les prêtres à l'institution divine ou du moins apostolique : *Quod si hoc loco quæris* — fait-il dire par l'interlocuteur orthodoxe — *quare in Ecclesia baptizatus, nisi per manus episcopi non accipiat Spiritum sanctum, quem nos asserimus in vero baptismate tribui, disce hanc observationem ex ea auctoritate descendere, quod post ascensum Domini Spiritus sanctus ad apostolos descendit. Et multis in locis idem factitatum reperimus, ad honorem potius sacerdotii quam ad legem necessitatis. Alioqui si ad episcopi tantum imprecationem Spiritus sanctus defluit, lugendi sunt qui in villulis aut in castellis aut in remotioribus locis per presbyteros et diaconos baptizati ante dormierunt quam ab episcopi inviserentur. Ecclesiæ salus in summi sacerdotis dignitate pendet : cui si non ex sors quædam et ab omnibus eminens detur*

[1] I Tim., III, 8-10, 12-13. — [2] I Tim., V, 17. — [3] I Tim., V, 19. — [4] I Tim., IV, 14. — [5] I Cor., XLII. — [6] I Cor., XLVI. — [7] Tit., II, 15. — [8] Jac., V, 14, 15. — [9] I Cor., XI, 20. — [10] Hebr., V, 4. — [11] *Didachè*, c. XIV-XV. — [12] I Cor., XLIV. — [13] Act., XX, 28; I Petr., V, 1-3. — [14] I Tim., IV, 6; VI, 2-3. — [15] I Tim., V; VI, 1, 2, 17-19; I Tim., 2-5; Tit., I, 10-11; II, 1-6, 9, 15; III, 1-2. — [16] I Tim., IV, 12-15; II Tim., II, 15; Tit., II, 7-8. — [17] I Tim., III, 1 sq.; II Tim., II, 2; Tit., I, 5 sq. — [18] Act., VI, 1-3. — [19] I Tim., III, 8-13. — [20] Phil., I, 1. — [21] Act., XIV, 4; XX, 17, 28. — [22] Tit., I, 5 sq., *P. L.*, t. XXVI, col. 562. — [23] *Epist.*, CXLVI (al. LXXXV), dans *P. L.*, t. XXIII, col. 1193.

*potestas, tot in Ecclesiis officientur schismata quod sacerdotes. Inde venit ut sine chrismate et episcopi jussione neque presbyter neque diaconus jus habeant baptizandi. Quod frequenter, si tamen necessitas cogit, scimus etiam licere laicis* [1].

On voit, d'après ce qu'on vient de lire, que saint Jérôme n'avait pas une opinion très arrêtée sur le point qui nous occupe; il n'a d'autre source d'information, ainsi que nous-même, que les passages tirés des Actes et des épîtres canoniques et parmi ces dernières, celui de l'épître à Tite, loin d'être convainquant, nous acheminerait plutôt vers une interprétation opposée. En outre, ce qu'on peut tirer du livre des Actes, c. xx, est dans le même cas si on s'en tient à l'interprétation de saint Irénée selon qui les πρεσβύτεροι d'Éphèse qui entouraient saint Paul à son passage dans cette ville étaient les évêques et les prêtres d'Éphèse et des cités voisines; ainsi, dans la suscription de l'épître aux Philippiens, il est permis de voir dans les ἐπίσκοποι, les prêtres de tout le canton environnant. La solution du problème reste donc pendante.

Et voici une autre question : les apôtres ont-ils, de leur vivant, conservé pour eux seuls le dépôt de l'autorité, ou bien en ont-ils fait part à des administrateurs consacrés par eux qui gouvernaient les fidèles en leur nom? Nous n'en savons absolument rien. Ou bien ont-ils établi des chefs qui avaient la direction de leur Église chacun sous sa responsabilité, en un mot de véritables évêques?

A défaut de textes, pouvons-nous invoquer des faits? Revenons à l'Église de Jérusalem dont le premier évêque fut, au dire d'Hégésippe, saint Jacques, parent de Jésus-Christ [2] et en qui certains ont pensé voir un personnage distinct des deux apôtres du même nom [3]. Il y a, en faveur de cette distinction, des arguments valables; ainsi, après son évasion des prisons d'Hérode, saint Pierre fait annoncer à Jacques l'événement [4]; lors du concile de Jérusalem, ce même Jacques est seul à prendre la parole après saint Pierre [5]; quand saint Paul se rend à Jérusalem il est présenté à ce seul Jacques qui, à son tour, le présente au collège des πρεσβύτεροι [6]; écrivant aux Galates, Paul leur dit que, sauf Pierre, il n'a vu aucun des apôtres, mais seulement Jacques [7] et cette même lettre parle des députés de l'Église de Jérusalem venus de la part de Jacques [8]. Tous ces traits concourent à désigner un personnage du nom de Jacques exerçant une autorité supérieure, l'autorité épiscopale.

Ce qui se passait à Jérusalem a dû se renouveler dans les autres Églises apostoliques. Dans la Ville sainte, c'était sous les yeux et avec l'approbation des apôtres qu'un pouvoir avait été constitué; peut-on supposer que dans les autres villes où était implantée la religion nouvelle on ait adopté une méthode différente? Lorsque Paul écrit à Timothée nous voyons un nouveau cas d'évêque unique gouvernant une Église; de même pour Tite [9]; et mieux encore pour les sept Églises d'Asie Mineure que nous fait connaître l'Apocalypse. Chacune de celles-ci possède son *ange*, personnage principal et central à qui incombe la responsabilité. Autre exemple non moins certain; vers la fin du Ier siècle, Rome possède un évêque qui use de son titre pour conseiller l'Église de Corinthe. La chaire épiscopale fondée par Pierre à Antioche ne fut pas désertée après son départ, mais occupée par Evodius, comme à Alexandrie Marc fut remplacé par Anianus.

III. De l'épiscopat monarchique. — Avec le début du IIe siècle, nous entrons en possession d'un document hors de comparaison : la correspondance de saint Ignace d'Antioche. C'est le manifeste le plus éclatant du caractère monarchique des Églises. Ignace écrit aux fidèles d'Éphèse : « Il faut que vous soyez tous d'accord avec l'évêque, comme vous l'êtes en effet. Et votre excellent collège presbytéral, honoré de Dieu, est uni à son évêque comme les cordes d'une lyre le sont à l'instrument qui les porte [10]. » S'adressant à ceux de Magnésie, il dit : « J'ai eu l'honneur de vous voir dans la personne de Damas, votre évêque, des dignes prêtres Bassus et Apollonius et de mon coserviteur le diacre Sotion, qui m'est particulièrement cher parce qu'il est soumis à son évêque comme à Dieu et au collège des prêtres comme à la loi de Jésus-Christ [11]. » « Gardez-vous de faire moins de cas de votre évêque à cause de son âge peu avancé; ayez soin, au contraire, de lui témoigner le plus grand respect en considération de la puissance de Dieu, votre Père. C'est ce que font, à ce qu'on m'apprend, vos saints prêtres, qui ne se permettent pas de le traiter avec dédain en voyant sa jeunesse, mais, par un sentiment de religieuse piété, lui montrent une entière déférence, considérant en lui, non la personne humaine, mais le Père de Jésus-Christ, qui est l'évêque universel [12]. » « Je vous exhorte donc à agir en tout avec une parfaite harmonie, l'évêque siégeant au premier rang comme occupant la place de Dieu, les prêtres tenant celle du sénat des apôtres et des diacres, mes bien-aimés se regardant comme chargés des fonctions du ministère de Jésus-Christ [13]. » On lit aussi dans la lettre à ceux de Tralles : « Tandis que vous êtes soumis à votre évêque, vous m'apparaissez comme vivant, non selon le sens humain, mais suivant l'esprit de Jésus-Christ... Il est indispensable que vous ne fassiez rien sans l'approbation de votre évêque. Soyez soumis aussi à votre collège de prêtres comme aux apôtres de Jésus-Christ... Les diacres sont les ministres des mystères de Jésus-Christ : ils doivent se faire aimer de tous [14] » et « que tous respectent les diacres comme voyant en eux Jésus-Christ, et l'évêque comme représentant la personne du Père céleste, et les prêtres comme le sénat de Dieu et l'assemblée des apôtres. Sans eux il n'y a pas d'Église digne de ce nom [15] ».

Désormais le rang de l'évêque ne fait pas l'objet d'une discussion, c'est le premier de tous; prêtres et diacres sont des aides mais des inférieurs. C'est la vérité qu'inculque saint Ignace à tous ceux auxquels il écrit. S'adressant aux frères de Philadelphie il leur dit : « Tous ceux qui appartiennent à Dieu et à Jésus-Christ se trouvent avec l'évêque... Ne vous y trompez pas mes frères : quiconque suit un schismatique se prive de l'héritage du royaume de Dieu [16]. » « Ayez donc soin d'être unis dans un seul banquet eucharistique. Il n'y a qu'une seule chair de Jésus-Christ, un seul calice pour marquer l'unité de son sang, un seul autel, comme il n'y a qu'un seul évêque, avec le collège des prêtres et les diacres [17]. » « J'ai dit bien haut à ceux que j'ai eu l'occasion de voir : « Obéissez à l'évêque et au collège des « prêtres et aux diacres. » Quelques-uns ont cru que c'était dans la prévision d'un schisme que je parlais ainsi. Celui pour qui je porte mes chaînes m'est témoin que ce n'est pas le sens humain qui m'a donné cette connaissance. C'est l'esprit de Dieu qui a proclamé cet avis par ma bouche : Ne faites rien sans votre évêque [18]. » Et s'adressant aux fidèles de Smyrne : « Obéissez tous à l'évêque comme à Jésus-Christ, et au collège des prêtres comme aux apôtres; respectez les diacres comme établis par Dieu. Que personne ne se sépare de l'évêque en rien de ce qui tient aux assemblées reli-

[1] *Dial. contra luciferianos*, c. ix, *P. L.*, t. xxiii, col. 164-165. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. xxiii. — [3] *Acta sanct.*, maii t. i, p. 24-27, n. 24-35; cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. i. — [4] Act., xii, 17. — [5] Act., xv, 13. — [6] Act., xxi, 18. — [7] Gal., i, 19. — [8] Gal., ii, 12. — [9] Tit., i, 5. — [10] *Ad Eph.*, c. iv. — [11] *Ad Magnes.*, c. ii. — [12] *Ibid.*, c. iii. — [13] *Ibid.*, c. vi. — [14] *Ad Trall.*, c. ii. — [15] *Ibid.*, c. iii. — [16] *Ad Philad.*, c. iii. — [17] *Ibid.*, c. iv. — [18] *Ibid.*, c. vii.

gieuses. Un seul sacrifice eucharistique doit être regardé comme ayant de la valeur, celui qui est offert par l'évêque ou par celui que l'évêque aura délégué à sa place. Que le peuple fidèle se trouve là où apparaît l'évêque, comme là où se trouve Jésus-Christ, là est aussi l'Église catholique. Il n'est permis ni de conférer le baptême ni de célébrer les agapes sans l'évêque. Il n'y a d'agréable à Dieu que ce qui se fait avec le concours de l'évêque; c'est par l'évêque que tout ce qui se fait dans la réunion des fidèles reçoit sa force et sa valeur... Celui qui rend honneur à l'évêque, est lui-même honoré de Dieu; se séparer de l'évêque en quoi que ce soit, c'est porter ses services au démon [1]. »

Tous doivent s'efforcer, par leur obéissance, « et particulièrement les prêtres, de tâcher de rendre plus léger à l'évêque le poids de sa charge [2] », mais ce zèle, cette soumission, laissent à l'évêque la responsabilité entière de cette charge. « Souvenez-vous, écrit Ignace aux chrétiens de Rome, de l'Église de Syrie, qui n'a d'autre pasteur pour tenir ma place que Dieu, Jésus-Christ y suppléera l'évêque, et aussi votre charité [3]. » Or l'Église d'Antioche devait alors être pourvue de tout un clergé de prêtres et de diacres.

Ceux-ci ne le remplaçaient que d'une façon incomplète, car l'évêque seul pouvait présider les assemblées [4]; seul, il pouvait offrir le sacrifice eucharistique, à moins d'une délégation expresse donnée par lui [5]. En somme, tout retombait sur lui : l'instruction, l'administration, le soin des veuves. « Que les réunions des fidèles, écrivait-il à Polycarpe [6], soient fréquentes; informez-vous nommément de tous ceux qui y assistent. Ne méprisez pas les esclaves des deux sexes; veillez pourtant à ce qu'ils ne se laissent pas aller à l'orgueil, mais que plutôt ils remplissent avec plus de soin les devoirs de leur humble condition pour jouir d'une liberté plus excellente auprès de Dieu et qu'ils ne demandent pas à être rachetés aux frais de la communauté : ce serait se montrer esclave de penchants humains. Il y a des professions indignes d'un chrétien; il faut s'en abstenir; que vos exhortations roulent particulièrement sur cette matière. Apprenez à nos sœurs à joindre à l'amour du Seigneur les sentiments d'affection et la fidélité aux devoirs du mariage que leurs maris ont droit d'attendre d'elles. Recommandez de même au nom de Jésus-Christ à nos frères d'aimer leurs épouses, comme le Seigneur a aimé son Église... Il est convenable aussi que les unions entre chrétiens soient sanctionnées par l'approbation de l'évêque, afin qu'elles se fassent selon l'esprit du Seigneur et non suivant les désirs de la chair. »

IV. Les prêtres et les diacres. — Cette précieuse correspondance, qui exalte si haut la charge épiscopale, ne nous parle que sommairement des prêtres et des diacres. Les premiers continuent à former un corps attaché à l'évêque, une sorte de conseil épiscopal qui inculque aux fidèles le devoir et lui donne l'exemple de la soumission à l'évêque. Ce corps presbytéral, d'après divers indices que nous utiliserons plus loin, se composait, semble-t-il, de douze individus; à lui revenait le soin d'enseigner la doctrine chrétienne et on en vient parfois à les comparer aux apôtres. Quant aux diacres, leurs fonctions n'ont guère varié puisqu'on les rapproche de Jésus-Christ qui s'est fait le serviteur de tous.

La lettre écrite par saint Polycarpe, alors évêque de Smyrne, aux prêtres de Philippes ne fait aucune allusion à leur évêque local et ce silence a paru surprenant, car il doit être bien entendu que pour mériter la couronne de la critique il faut s'étonner et refuser les explications les plus vraisemblables. Si Polycarpe n'a rien dit de l'évêque c'est que celui-ci était mort et le siège vacant. Ce sont là des faits qui arrivent plusieurs fois au cours d'un siècle, à quoi bon imaginer que l'évêque de Smyrne reçoit une consultation des prêtres de Philippes et leur répond sans adresser un seul mot de politesse à leur évêque ? Quelque parti qu'on adopte, on voit que saint Polycarpe donne à peu près les mêmes avis qu'il recevait lui-même de saint Ignace, mais tout ceci est vague et nous apprend fort peu de chose : « Que les prêtres, dit-il, se montrent compatissants, bienfaisants envers tous, ramenant ceux qui s'égarent, visitant tous les malades, ne négligeant pas la veuve ou l'orphelin ou le pauvre, mais toujours attentifs à faire le bien devant Dieu et devant les hommes, s'abstenant de toute colère, de toute acception de personnes et de jugements injustes, s'éloignant de toute avarice, ne se laissant pas aller facilement à des idées défavorables contre qui que ce soit, ne se montrant pas trop sévères dans la répression, sachant que tous nous avons des dettes de péché. Si donc nous prions le Seigneur de nous pardonner, il faut que nous pardonnions nous-mêmes, car nous sommes sous les yeux de notre Seigneur et Dieu; nous devons tous comparaître au tribunal de Jésus-Christ où chacun aura à rendre compte pour soi-même [7]. » Ces paroles si mesurées font suite à une recommandation adressée aux diacres : « Que les diacres, lisons-nous, soient sans reproche devant la justice divine, comme étant les serviteurs de Dieu et du Christ, non des hommes, ennemis de la calomnie, de la dissimulation et de l'avarice, pleins de modération, bienfaisants, actifs, marchant dans les voies de la vérité du Seigneur, qui s'est fait le serviteur de tous [8] ».

De la littérature épistolaire nous passons à un ouvrage bien connu, les *Constitutions apostoliques* (voir *Dictionn.*, t. III, à ce nom), dont les six premiers livres paraissent avoir été écrits dans le patriarcat d'Antioche avant le milieu du IIIe siècle. Ici, nous retrouvons l'affirmation d'une organisation réfléchie dans le sens de l'autorité monarchique de l'épiscopat et de la collaboration du clergé.

V. Le gouvernement des Églises. Syrie et Asie Mineure. — Les *Constitutions apostoliques* nous représentent un état d'organisation officielle en Syrie et probablement aussi dans d'autres provinces orientales. On pourrait en extraire d'interminables citations, nous nous bornerons à quelques-unes très caractérisées. « Vos grands prêtres, y est-il dit, ce sont les évêques; la dignité du sacerdoce appartient à vos prêtres; à la place des lévites vous avez vos diacres, vos lecteurs, vos chantres, vos portiers et aussi vos diaconesses, vos veuves et vos vierges, vos orphelins. Au-dessus de tous est le pontife, c'est-à-dire l'évêque. Il est le ministre de la parole, le gardien de la science, le médiateur entre Dieu et vous dans le culte divin, c'est lui qui vous enseigne la vraie pitié; après Dieu, il est vraiment votre père, qui vous a fait renaître par l'eau et par le Saint-Esprit à la condition d'enfants adoptifs de Dieu; il est votre chef et votre guide, il est votre roi, votre empereur; après Dieu, il est votre dieu visible. C'est de lui et de ceux de sa condition que Dieu lui-même a déclaré : J'ai dit : Vous êtes tous des dieux et les fils du Très-Haut; et : Vous n'aurez garde de mal parler des dieux. Que l'évêque occupe donc le premier rang parmi vous, comme étant revêtu de la dignité de Dieu, en vertu de laquelle il a toute autorité sur le clergé et gouverne le peuple [9]. » « De même donc que ceux qui n'appartenaient pas à la tribu de Lévi n'avaient nul droit de rien offrir ou d'approcher de l'autel si ce n'est avec le prêtre, de même vous ne faites rien sans l'évêque. Tout ce qu'on fait sans l'évêque n'a aucun mérite et

[1] *Ad Smyrn.*, c. VIII-IX. — [2] *Ad Trall.*, c. XII. — [3] *Ad Rom.*, c. IX. — [4] *Ad Smyrn.*, c. VIII. — [5] *Ibid.* — [6] *Ad Polycarp.*, c. IV, V. — [7] S. Polycarpe, *Ad Philipp.*, c. VI. — [8] Id., *ibid.*, c. V. — [9] *Constit. apost.*, l. II, c. XXV-XXVI.

n'est pas porté en compte parmi les bonnes œuvres [1]. » Et encore : « Le laïque doit honorer le bon Pasteur, l'aimer, le respecter comme père, comme seigneur, comme maître, comme grand prêtre de Dieu, comme guide dans la piété. Celui qui l'écoute écoute le Christ; celui qui le méprise, méprise le Christ; et celui qui ne reçoit pas le Christ, ne reçoit pas Dieu son Père [2]. »

L'évêque rassemble dans ses mains toutes les fonctions pastorales qui se résument dans l'enseignement de la doctrine et l'initiation à la piété [3], c'est lui qui, par l'administration des sacrements, répand dans les âmes la vie surnaturelle [4]. Lui seul peut offrir le sacrifice eucharistique chaque dimanche [5]. Mais c'est à lui qu'incombe le devoir de réprimer les désordres parmi les fidèles [6], de réconcilier les pénitents [7] par le pouvoir des clés qui lui a été confié [8]. C'est encore à l'évêque qu'il appartient de juger et d'apaiser les différends qui peuvent s'élever entre les fidèles [9]; enfin, il est l'administrateur des ressources matérielles de l'Église [10] qu'alimentent les charités des chrétiens [11].

Il y avait là, dans une Église importante, plus d'obligations qu'un évêque n'en pouvait prendre à sa charge, aussi lui fallait-il recourir à des intermédiaires, principalement des diacres auxquels on faisait ces recommandations : « Que le diacre soit au service de l'évêque comme le Christ l'est à celui de son Père. Qu'il lui prête religieusement son service, de même que le Christ, ne faisant rien de lui-même, accomplit toujours les œuvres qui sont du bon plaisir de son Père. » « Le diacre doit être l'oreille de l'évêque, et son œil et sa bouche et son cœur et son âme, afin que l'évêque ne soit pas accablé par le soin d'une infinité d'affaires, mais qu'il ait seulement à s'occuper des plus importantes [12]. » Tout naturellement, l'évêque, en se tenant à la disposition des fidèles, ne pouvait cependant se passer d'un ou de plusieurs intermédiaires pour les rapports courants [13], surtout en ce qui regardait la transmission des offrandes [14]. Les diacres intervenaient utilement; ils se mettaient en relations avec les indigents, les soulageaient [15], partageaient avec les prêtres les fonctions d'assesseurs dans les jugements solennels [16], réglaient avec l'autorisation épiscopale les affaires de moindre importance [17]; enfin, ils l'assistaient dans les cérémonies du culte et veillaient au maintien de l'ordre dans les assemblées des fidèles [18], ne s'affranchissant jamais de leur devoir de rigoureuse dépendance [19].

Le rôle des prêtres est spécialisé dans l'enseignement. « Que les prêtres, est-il dit, soient regardés comme nous représentant, nous apôtres, et qu'ils vous enseignent la doctrine divine, car le Seigneur, en nous donnant notre mission, a dit : Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit [20]. » A propos de la sportule, il est dit « qu'il soit assigné une double part aux prêtres, comme constamment appliqués à l'enseignement de la doctrine et en l'honneur des apôtres du Seigneur, dont ils tiennent la place, comme conseillers de l'évêque et la couronne de l'Église; ils forment le conseil et le sénat de l'Église [21]. » Leur rang est plus élevé que celui des diacres, car ils possèdent les pouvoirs du ministère sacerdotal que les diacres n'ont pas : « Nous prescrivons que l'évêque soit ordonné par trois autres évêques ou au moins par deux, mais il n'est aucunement permis qu'il le soit par un seul... Nous voulons aussi que le prêtre et le diacre soient ordonnés par un seul évêque, aussi bien que les autres membres du clergé. Le prêtre et le diacre n'ont pas le pouvoir d'ordonner des clercs parmi les laïques. Le prêtre a seulement le pouvoir d'enseigner, d'offrir (le sacrifice), de baptiser, de bénir le peuple; quant au diacre, il ne peut qu'assister l'évêque et le prêtre dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire prêter ses services : tout le reste lui est interdit [22]. »

On ne voit pas que les prêtres soient appelés à offrir le sacrifice eucharistique, leur destination est seulement d'entourer l'évêque, de le conseiller, de l'assister en certaines circonstances; mais prêtres et diacres obtiennent la double sportule dans la distribution des offrandes. En matière de discipline ecclésiastique ils sont passés sous silence, il n'est question que de l'évêque et des diacres; les prêtres semblent n'avoir d'autre mission à remplir que l'enseignement.

VI. Le formulaire d'ordination. — Pour la consécration de l'évêque, le peuple étant réuni avec le collège des prêtres et les évêques qui seront venus, le jour du dimanche, doit donner son assentiment. Le plus considérable parmi les évêques demandera aux prêtres et au peuple si le candidat qui leur est présenté est bien celui qu'ils demandent pour chef de leur Église. Sur leur réponse favorable, il leur demandera encore si tous peuvent rendre témoignage qu'il possède bien toutes les qualités qui doivent le rendre digne de cette haute et éclatante dignité... Enfin, après une troisième question semblable, et lorsque tous ont, par un signe extérieur, clairement manifesté leur assentiment, le silence rétabli, un des principaux évêques, assisté de deux autres, debout devant l'autel et tandis que les autres évêques et prêtres prient en silence, les diacres tenant le livre des saints évangiles au-dessus de la tête de celui qui est consacré, dit en s'adressant à Dieu : « Vous qui êtes, Dieu tout-puissant, seigneur et maître de toutes choses... (suit une magnifique énumération des perfections divines), qui avez constitué l'Église par l'avènement de votre Christ dans la chair, comme le témoigne votre Esprit par les apôtres et par nous, évêques, par votre grâce ici présente; qui, dès l'origine, avez établi des prêtres (ἱερεῖς) pour conduire votre peuple, en particulier Abel, Seth, Énos, Hénoch, Noé, Melchisédech et Job; qui avez conféré cette même dignité à Abraham et à tous les patriarches ainsi qu'à vos fidèles serviteurs Moïse et Aaron, Éléazar et Phinées; qui avez fait d'eux des chefs et des prêtres dans le tabernacle du témoignage; qui avez choisi Samuel comme prêtre et prophète et n'avez jamais laissé votre sanctuaire sans ministre, qui répandez vos bénédictions sur ceux que vous appelez à ce poste glorieux; en ce jour aussi, en considération de votre Christ médiateur, répandez par nous sur votre élu la vertu de votre esprit de direction, qui préside à l'accomplissement de l'œuvre de votre Fils bien-aimé Jésus-Christ et que ce divin Fils a donné à ses apôtres suivant la disposition de votre éternelle sagesse. Donnez en votre nom, Dieu qui sondez les cœurs, à votre serviteur ici présent, que vous avez choisi à l'honneur de l'épiscopat, pour paître votre troupeau sacré et remplir l'office de pontife, de s'acquitter jour et nuit de son ministère sans reproche, de manière que, objet de vos regards favorables, il puisse rassembler la multitude de ceux qui marchent dans la vie du salut et vous offrir les dons de votre Église sainte. Accordez-lui Seigneur tout-puissant, la participation du Saint-Esprit, afin qu'il ait le pouvoir de remettre les péchés

[1] *Const. apost.*, l. II, c. XXVII. — [2] *Ibid.*, l. II, c. XX. — [3] *Ibid.*, l. II, c. XXVI, XXXII, XXXIII. — [4] *Ibid.*, l. II, c. XXVI, XXXII, XXXIII. — [5] *Ibid.*, l. II, c. LVII, LIX. — [6] *Ibid.*, l. II, c. XVI. — [7] *Ibid.*, l. I, c. X; l. II, c. XVI, XX. — [8] *Ibid.*, l. II, c. XX. — [9] *Ibid.*, l. II, c. XLVII. — [10] *Ibid.*, l. II, c. XXXI. — [11] *Ibid.*, l. II, c. XXXIV, XXXV; l. III, c. XIX. — [12] *Ibid.*, l. II, c. XLIV. — [13] *Ibid.*, l. II, c. XXVIII, XXX. — [14] *Ibid.*, l. II, c. XXVII. — [15] *Ibid.*, l. II, c. XXXI; l. III, c. XIX. — [16] *Ibid.*, l. II, c. XLVII. — [17] *Ibid.*, l. II, c. XLIV. — [18] *Ibid.*, l. II, c. LVII. — [19] *Ibid.*, l. II, c. XXXI, XLIV; l. III, c. XIX. — [20] *Ibid.*, l. II, c. XXVI. — [21] *Ibid.*, l. II, c. XXVIII. — [22] *Ibid.*, l. III, c. XX.

selon votre volonté, de conférer les saints ordres comme vous l'avez prescrit, et aussi de délier de tout lien suivant le pouvoir que vous avez donné aux apôtres; enfin, de vous être agréable par l'esprit de douceur et la pureté du cœur, en sorte que, se préservant de toute faute, de toute tache, de tout sujet de reproche, il vous offre le sacrifice pur et non sanglant, que vous avez institué par le Christ, le sacrement de la loi nouvelle, qui monte vers vous en odeur de suavité, par votre saint Fils Jésus-Christ, notre Dieu et notre Sauveur, par lequel vous soit rendu gloire, honneur et vénération dans le Saint-Esprit maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. » Après cette prière les autres prêtres (ἱερεῖς) répondent *Amen*, ainsi que tout le peuple [1].

Voici maintenant la formule de l'ordination du prêtre : « Lorsque vous voudrez ordonner un prêtre (πρεσβύτερον), ô évêque, vous mettrez la main sur sa tête, en présence du collège des prêtres et en celle des diacres, et vous direz cette prière : « Seigneur, Dieu « tout-puissant..., jetez vos regards sur votre Église et « donnez-lui l'accroissement en augmentant le nombre « de ceux qui y président à la direction des fidèles et « donnez-leur le pouvoir nécessaire pour travailler « efficacement par la parole et par les œuvres à l'édi- « fication de votre peuple. Jetez aussi un regard favo- « rable sur votre serviteur ici présent, que le suffrage et « le jugement de tout le clergé élève au presbytérat, « remplissez-le de l'esprit de grâce et de conseil, pour « recevoir et conduire votre peuple, comme autrefois « vous avez regardé favorablement votre peuple élu et « que vous avez ordonné à Moïse de choisir des anciens « (πρεσβύτερους), que vous avez remplis de votre esprit. « Et maintenant, Seigneur, donnez la perfection à votre « œuvre et conservez en nous l'esprit de grâce, de sorte « que votre serviteur, ayant reçu la plénitude des « œuvres de salut et du don de l'enseignement, ins- « truise votre peuple en mansuétude, qu'il vous serve « d'un cœur pur et sincère et de toute l'ardeur de son « âme et qu'il s'acquitte parfaitement des fonctions de « son sacré ministère pour le bien de votre peuple, par « votre Christ, avec qui soit rendu à vous et au Saint- « Esprit gloire et honneur et vénération dans tous les « siècles. Amen [2]. »

Le rapprochement de ces deux formules suffit à montrer combien est profonde la différence entre la plénitude des pouvoirs accordés à l'évêque et l'exiguïté des droits explicitement reconnus au prêtre.

Sans nous écarter de la période (fin du IIIe siècle) et de la province ecclésiastique de Syrie, nous pouvons encore invoquer deux documents : les *Recognitiones Sancti Clementis* d'abord où nous voyons que, dans les Églises d'Orient, le collège presbytéral se composait régulièrement de douze membres, le nombre des diacres n'est pas déterminé [3]. Ensuite vient la lettre apocryphe de saint Clément à saint Jacques qui recommande à l'évêque de s'occuper uniquement de l'administration spirituelle de l'Église, et en particulier de la prédication des vérités du salut; il possède aussi le droit d'absoudre les péchés [4].

Les prêtres doivent veiller à secourir les indigents [5], à conseiller la pratique d'une vie morale aussi bien aux jeunes gens qu'aux adultes parvenus déjà à l'âge mûr et à leur suggérer l'état de mariage [6], à maintenir de bonnes relations entre les chrétiens en apaisant à l'occasion les différends qui s'élèvent entre eux et en les détournant de soumettre leurs difficultés aux tribunaux civils [7]. Pour les diacres, « ils doivent être les yeux de l'évêque par leur activité et leur prudence à tout observer, examinant la conduite de chacun des membres de l'Église, afin que, si quelqu'un était en danger de se laisser entraîner au péché, l'évêque prévenu puisse l'arrêter à temps par un avis salutaire. Qu'ils aient soin aussi de reprendre ceux qui négligent de se rendre aux réunions des fidèles, afin qu'ils ne cessent pas d'y entendre les instructions qui doivent les préserver ou les guérir des troubles de l'âme qu'engendrent les distractions de la vie du monde et les conversations dangereuses... Enfin, que les diacres s'informent aussi de ceux qui sont malades de corps, afin de les faire connaître aux autres fidèles et de leur procurer ainsi la visite et les secours de leurs frères, et de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, après avoir pris l'avis de l'évêque; du reste, même s'il le faisaient de leur propre autorité, ils ne seraient pas coupables pour cela [8]. »

Malgré son caractère apocryphe, ce document n'est pas négligeable eu égard à son antiquité et aux précisions qu'il nous conserve. Toutes ces indications sont prêtées à saint Pierre en personne et sont censées se rapporter à l'Église de Rome, ce qui montre le prestige dont elle jouissait. Après quelques remarques sur l'importance de l'office du catéchiste, l'auteur se jette dans une comparaison qui n'a pas cessé d'être familière pendant toute l'antiquité (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NAVIRE). L'Église, dit-il, est un grand navire qui, à travers les orages, conduit les hommes vers le port du salut. Le navire a un chef, c'est Dieu, un pilote, c'est Jésus-Christ; et ensuite tout un équipage, parmi lequel l'évêque tient le rang de prorète, c'est-à-dire de chef de manœuvre agissant de concert et sous les ordres des pilotes; des matelots qui sont les prêtres (πρεσβύτεροι); des chefs de rameurs qui sont les diacres; des naustologes qui paraissent être chargés de la comptabilité et de l'approvisionnement du navire et ceux-ci sont comparés aux catéchistes; des passagers en qui on doit voir la foule des fidèles [9]. L'évêque, qui a la responsabilité, doit guider et soutenir les passagers avec autant de fermeté que de douceur [10]; de leur côté, les fidèles doivent se redire « que ceux qui lui causent de la peine par leur manque de soumission, se séparent de Jésus-Christ, dont l'évêque tient la place, et que quiconque se sépare de Jésus-Christ est censé repousser son Père et s'exclut du royaume des cieux [11] ».

VII. USAGE D'ÉGYPTE. — Nous avons déjà parlé du document désigné sous le nom de *Canons ecclésiastiques des saints apôtres* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1910-1951) et nous l'utilisons ici en raison de la valeur que nous lui avons reconnue. Cette pièce se compose d'une trentaine de chapitres assez courts pour la plupart. On pourrait, d'après le début, s'attendre à un ouvrage très explicite, mais il ne tient pas ses promesses. On y lit donc que les douze apôtres se sont réunis sur l'ordre du Sauveur qui leur avait dit : « Vous vous partagerez les provinces, vous ferez le dénombrement des lieux, vous déterminerez les prérogatives des évêques, la place des prêtres et celle des diacres, les qualités qui doivent distinguer les lecteurs et les vertus qui conviennent aux veuves; enfin vous réglerez tout ce qui est nécessaire pour l'organisation d'une église [12]. » A la suite d'instructions morales [13] viennent quelques règles relatives à l'institution et aux devoirs des membres du clergé et aux diaconesses, enfin il est question des laïques [14]. Ce que nous avons principalement à relire ce sont les c. XVI-XVIII qui se rapportent à l'institution des évêques, des prêtres et des diacres.

C. XVI : « Pierre dit : Si une communauté chrétienne était si peu considérable qu'il ne s'y trouve pas douze

[1] *Const. apost.*, l. VIII, c. IV, V. — [2] *Ibid.*, l. VIII, c. XVI. — [3] *Recognit.*, III, n. LXVI; VI. n. XV. — [4] *Epist.*, c. II, V, VI. — [5] *Epist.*, c. VIII, IX. — [6] *Epist.*, c. VII, VIII. — [7] *Epist.*, c. X. — [8] *Epist.*, c. XII. — [9] *Epist.*, c. XIV-XV. — [10] *Epist.*, c. XVI. — [11] *Epist.*, c. XVII. — [12] C. I. — [13] C. IV-XV. — [14] C. XXIII.

hommes qui aient le droit de donner leur suffrage pour l'élection d'un évêque, on doit écrire aux Églises voisines, là où il s'en rencontre déjà quelqu'une établie, afin que trois hommes choisis viennent de là et examinent avec soin celui qui est digne de l'épiscopat. L'élu doit jouir d'une bonne renommée auprès des païens; il doit avoir mené une vie irréprochable, être ami des pauvres, doué de prudence, éloigné de l'ivrognerie, de la débauche, des querelles, des préférences injustes, et ainsi de suite. Il convient qu'il ne soit point marié; tout au moins qu'il n'ait eu qu'une seule femme; qu'il soit instruit, capable d'expliquer les Écritures; s'il est sans lettres, qu'il soit doux et rempli de charité, afin que la multitude n'ait aucun reproche à faire à un évêque. »

C. XVII-XVIII : « Jean dit : Celui qui aura été établi évêque nommera deux prêtres dont il aura éprouvé par lui-même la sagesse et la piété. Tous les apôtres réclament : pas deux, mais trois; car il y a [devant le trône de l'Agneau] vingt-quatre vieillards, douze à droite, douze à gauche. Vous avez raison, mes frères, reprend Jean. Car les vieillards qui sont à droite reçoivent des archanges les fioles pour les offrir au Seigneur, ceux de gauche dirigent la multitude des anges. Les prêtres doivent être d'un âge mûr, observer une certaine continence, se montrer toujours disposés à venir au secours des frères et ne pas faire acception de personnes. Ils doivent être auprès de l'évêque dans la célébration des saints mystères et dans les travaux et dans les luttes, réunissant la multitude et se montrant pleins de déférence pour le pasteur. Au saint sacrifice le groupe de droite assistera l'évêque à l'autel, lui donnant de l'honneur et recevant à leur tour celui qui leur est dû. Le groupe de gauche aura l'œil sur la multitude, veillant à la maintenir tranquille et en bon ordre, suivant ce qui lui aura été prescrit à cet égard. Si quelqu'un, étant averti, répond avec insolence, ceux qui ont le privilège de se tenir près de l'autel se réunissent et lui infligent avec une rigoureuse justice la peine qu'il aura méritée, afin que les autres en conçoivent de la crainte; car si l'on cédait pour une considération de personne, le mal pourrait se propager comme une gangrène et tous pourraient en être infectés. »

C. XX : « Matthieu dit : Que les diacres soient établis au nombre de trois... Qu'ils soient éprouvés en tout ce qui regarde le service de l'église, munis d'un témoignage favorable du peuple; qu'ils soient reconnus comme n'ayant été mariés qu'une fois, prenant soin de leurs enfants, prudents, modestes, paisibles, s'abstenant des murmures, de la duplicité, de la colère, car la colère perd le sage; n'ayant pas égard à la personne du riche et se gardant de l'oppression du pauvre; ne s'adonnant pas à la boisson, pleins d'activité, sachant exhorter efficacement à pratiquer les bonnes œuvres sans ostentation et amener ceux d'entre les frères qui sont dans l'opulence à ouvrir largement la main à l'indigent, donnant eux-mêmes l'exemple de la bienfaisance; qu'ils soient honorés et respectés et craints par les fidèles; qu'ils surveillent avec soin ceux qui ne marchent pas dans la voie droite, avertissant et soutenant les uns, réprimandant les autres, abandonnant ceux qui méprisent tous les avis, en se rappelant que le Christ lui-même a rencontré des contradictions, des mépris et des calomnies. »

Les écrits de Clément d'Alexandrie et d'Origène n'apportent que peu de chose en plus de tout ce qu'on vient de lire. Clément connaît la distinction du clergé en trois ordres : épiscopat, presbytérat, diaconat. « Ici, sur la terre, dit-il, dans l'Église, les degrés successifs des diacres, des prêtres et des évêques, nous représentent ce qui a lieu pour la gloire des anges... [1]. » Même gradation dans Origène : « Dans l'Église de Dieu, dit-il, on trouve des hommes qui aspirent aux premières places dans les banquets, et se donnent beaucoup de mouvement d'abord pour devenir diacres... Et ceux qui sont arrivés de cette manière au diaconat mettent ensuite leur ambition à s'emparer des sièges plus apparents de ceux qu'on appelle les prêtres. Quelques-uns mêmes n'étant pas satisfaits de cet honneur, mettent tout en œuvre pour parvenir à porter devant les hommes le titre d'évêque [2]. »

Quelques autres allusions aux trois degrés de la hiérarchie chrétienne n'ajoutent rien d'utile à ce que nous venons de voir. Nous rappellerons seulement deux autres passages; l'un de Clément d'Alexandrie narrant l'histoire du jeune homme que le vieil apôtre saint Jean ramena au devoir : « Jean, raconte-t-il, revenu de son exil de Patmos à Éphèse, se transportait souvent sur les demandes qui lui étaient faites, dans les cités voisines, soit pour y établir des évêques, soit pour y organiser complètement des Églises, soit pour admettre dans le clergé ceux que l'Esprit divin lui désignait [3]... » L'autre texte est d'Origène et il nous montre que les πρεσβύτεροι étaient revêtus du caractère sacerdotal : « Que chacun marche dans la voie du devoir selon le rang qu'il occupe. Ceux qui remplissent les fonctions du sacerdoce et se glorifient d'être honorés de la dignité sacerdotale marchent-ils ainsi bien droit et agissent-ils toujours comme le demande cette dignité? Et de même, les diacres ne s'écartent-ils pas des devoirs de leur ministère? Et d'où vient donc que nous entendons si souvent le peuple mal parler d'eux et s'écrier : « Voyez quel évêque, quel prêtre, quel diacre [4]. »

VIII. En Occident. — Les documents sont rares pour la période antérieure au milieu du IIIe siècle. Nous n'avons plus à interroger la lettre de saint Clément aux Corinthiens, nous nous bornons donc à Rome, au *Pasteur* d'Hermas, aux écrits de Justin et d'Hippolyte, auteur des *Philosophoumena*.

Le *Pasteur* (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot Hermas) fut écrit vers l'an 150 par le frère du pape Pie Ier et on lit ce passage : « Les pierres carrées, blanches, s'adaptant parfaitement à leur place, représentent les apôtres et les évêques et les docteurs et les diacres qui se sont montrés les dignes envoyés de la majesté divine et qui ont parfaitement rempli les fonctions de l'épiscopat, de l'enseignement et du diaconat [5]. » Un autre passage du même livre parle des mauvais « diacres qui se sont mal acquittés de leurs fonctions et ont dissipé le bien des veuves et des orphelins, en tirant des profits illicites de leur ministère [6] »; puis des « évêques hospitaliers, qui ont toujours reçu les serviteurs de Dieu sous leur toit avec une charité sincère et se sont employés au service des pauvres et des veuves [7] ».

Les deux *Apologies* de saint Justin le Martyr sont contemporaines du *Pasteur*. On s'attend bien à ce que nous y signalions les célèbres c. LXV-LXVII de la *Ire Apologie* d'où nous ne citerons que ce passage : « Ensuite (après les lectures et les prières préparatoires), on apporte à celui qui préside (τῷ προεστῶτι τῶν ἀδελφῶν), du pain et une coupe où se trouvent de l'eau et du vin. Les prenant entre ses mains, il rend louange et gloire à l'auteur de toutes choses, par le Fils et le Saint-Esprit, et prononce un long discours d'actions de

[1] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VI, c. IX, *P. G.*, t. IX, col. 328. — [2] Origène, *In Matth. Comment. series*, n. XVI, *P. G.*, t. XIII, col. 1617; cf. *In Matth.*, homil. XV, *P. G.*, t. XIII, col. 1329, et *In Jerem.*, homil. XI, c. III, *P. G.*, t. XIII, col. 369. — [3] Clément d'Alexandrie, *Liber quis dives, salvetur*, c. XLII; l'évêque est appelé tantôt ἐπίσκοπος, tantôt πρεσβύτερος et tantôt ἱερεύς. — [4] Origène, *In Numer.*, homil. II., c. I; l'évêque et les prêtres sont désignés par le même mot : *sacerdos*. — [5] *Pastor.*, vis. III, c. V. — [6] *Pastor.*, simil. IX, c. XXVI. — [7] *Pastor*, simil. IX, c. XXVII.

grâces pour les dons que nous tenons de sa munificence. Ces prières et cette action de grâces terminées, tout le peuple répond *Amen*... Puis ceux que nous appelons « diacres » distribuent le pain et le vin mêlé d'eau, sur lesquels la prière eucharistique a été prononcée, à tous les assistants pour qu'ils y participent, et ils en portent aussi aux absents. Cette nourriture porte parmi nous le nom d'eucharistie [1]. » Saint Justin ne mentionne pas la qualité de celui qui préside et qui consacre l'eucharistie, mais après tous les textes que nous avons cités on ne saurait mettre en doute un seul instant que ce ne soit l'évêque.

Dans une grande ville telle que Rome, il n'existait pas qu'un seul lieu de réunion, dès lors il faudrait admettre qu'il existait plusieurs évêques, autant que de lieux d'assemblée, pour consacrer l'eucharistie dans chacun d'eux. Or l'unité d'épiscopat dans une ville est une règle qui n'a jamais été enfreinte dans l'Église, mais violée seulement par des sectes hérétiques : novatiens, ariens, donatistes, etc. Seulement il existait dans Rome plusieurs titres presbytéraux très anciens puisque le *Liber pontificalis* les fait remonter au pape Évariste, c'est-à-dire au commencement du IIe siècle : *Hic (Evaristus) titulos in urbe Roma dividit presbyterio* [2]. D'après la notice du pape saint Marcel (308-309), leur nombre aurait été alors de vingt-cinq : *Hic... XXV titulos in* [*urbe*] *Roma constituit, quasi dioecesis propter baptismum et penitentiam et sepulturas martyrum* [3]. Le rapprochement de cette notice avec celles des papes saint Urbain : *Hic ministeria sacrata argentea constituit et patenas argenteas XXV posuit* [4] et saint Clet : *Hic ex præcepto beati Petri XXV presbiteros ordinavit in urbe Roma* [5] invite à croire que ce nombre de vingt-cinq « titres » remonte au temps de ces deux papes et que le pape Marcel ne fit que les rétablir après le bouleversement des persécutions.

On observera cependant que rien ne prouve, rien ne suggère même, que les réunions tenues dans les *tituli* et présidées par des prêtres comportaient le sacrifice eucharistique; c'est même l'opinion contraire qui s'impose à nous puisqu'on vient de lire que ces *tituli* étaient établis en vue du baptême, des exercices de la pénitence et de la sépulture des martyrs. Et en plus de ce que nous venons de lire dans la notice du pape Marcel, nous avons ces mots de la notice du pape Miltiade, deuxième successeur de Marcel : *Ab eodem die fecit ut oblationes consecratas per ecclesias ex consecratum episcopi dirigeretur, quod declaratur fermentum.* Mais il y a mieux encore, c'est ce que nous lisons dans la décrétale d'Innocent Ier (401-417), adressée à l'évêque Decentius de Gubbio : *De fermento vero, quod die dominica per titulos mittimus, superfluo nos consulere voluistis, cum omnes ecclesiæ vestræ intra civitatem sint constitutæ. Quarum presbyteri quia die ipso propter plebem sibi creditam nobiscum convenire nos possunt, idcirco fermentum a nobis confectum per acolythos accipiunt, ut se a nostra communione maxima illa die non judicent separatos: quod per parochias fieri debere non puto, quia non longe portanda sunt* SACRAMENTA, *nec nos per cœmeteria diversa constitutis presbyteris destinamus* ET PRESBYTERI EORUM CONFICIENDORUM JUS HABENT ATQUE LICENTIAM [6]. Le rapprochement qui s'établit de façon très naturelle entre les *oblationes consecratæ* de la Vie du pape Miltiade, les *sacramenta* de la décrétale d'Innocent et l'avertissement que les prêtres établis dans les cimetières hors de la ville *eorum conficiendorum jus habent atque licentiam* suffisait à déterminer la nature du *fermentum* en question, ce ne peut être que le pain eucharistique. Ces mêmes derniers mots semblent exclure l'interprétation qui veut que cette portion de pain consacrée à la messe épiscopale était envoyée le dimanche aux prêtres des titres ou paroisses urbaines pour être jointe à leur propre consécration. A raison de l'éloignement des cimetières les prêtres des titres avaient le droit et la permission de consacrer les saints mystères; tel n'était pas le cas des prêtres attachés aux titres urbains, et c'est à ceux-ci que les diacres du temps de saint Justin, les acolytes du temps d'Innocent Ier apportaient l'eucharistie consacrée par l'évêque; ils ne célébraient que des messes blanches ou quelque chose qui ressemblait de fort près à notre messe des présanctifiés du vendredi saint. Si dans les premières années du Ve siècle, les prêtres des titres urbains n'avaient pas la permission de consacrer l'eucharistie, il devait en être de même avant le milieu du IIIe siècle.

Ainsi se trouve confirmée l'opinion que les titres presbytéraux romains au IIe siècle n'étaient utilisés que pour l'instruction des catéchumènes et la préparation au baptême. Nous en apportons un supplément de preuve tiré des Actes de saint Justin martyr. A la demande du préfet Rusticus relativement aux assemblées des chrétiens, le martyr répond : « Croyez-vous donc que nous nous réunissons tous dans le même lieu? Il n'en est pas ainsi, car le Dieu des chrétiens ne se trouve pas seulement dans un lieu déterminé. Tout en étant indivisible, il remplit de son immensité le ciel et la terre; partout il est adoré par ses fidèles serviteurs, partout ils célèbrent sa gloire. » On peut conclure de cette réponse que les chrétiens n'avaient pas de lieu fixe pour leurs réunions, qu'ils s'assemblaient ici ou là, mais le martyr est resté dans le vague, c'est pourquoi le juge insiste : « Mais vous, dit-il, où tenez-vous vos réunions? toi-même où réunis-tu tes disciples? — Pour moi, répond Justin, j'ai demeuré jusqu'ici auprès de la maison d'un certain Martin, dans le quartier du bain, qu'on appelle Timiotine. Pendant les deux séjours que j'ai faits à Rome, je n'ai point connu d'autre lieu de réunion, et j'y ai exposé la doctrine de la vérité à ceux qui voulaient venir l'entendre de moi. » Dans ce qui suit, nous entendons le préfet interroger les compagnons de Justin, leur demander si c'est lui qui « les a faits chrétiens », et l'un d'eux répond qu'étant déjà chrétien, il a continué à suivre avec bonheur les instructions de Justin, ce qui a permis de soutenir que la maison de celui-ci était une église, qu'il était prêtre et s'adonnait à l'enseignement des fidèles.

Nous verrons dans un moment les prêtres de Rome prendre un ton d'autorité, que peut seul justifier la prééminence, à l'égard du clergé africain, mais un texte nous les montre déjà dans la posture de gardiens et défenseurs de la doctrine à l'occasion de l'enseignement hérétique de Noetus dans Rome. « Les saints prêtres l'ayant appris, citèrent Noetus devant eux et l'interrogèrent devant l'assemblée des fidèles. » Celui-ci nia, mais se mit à dogmatiser de plus belle, alors « les prêtres le firent comparaître de nouveau », et, après l'avoir convaincu, « ils le chassèrent de l'Église [7] ».

Parmi ces prêtres qui condamnaient les erreurs de Noetus se trouvait l'auteur des *Philosophoumena*, le prêtre et futur évêque schismatique et martyr Hippolyte (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom). Celui-ci a laissé une multitude d'écrits qui peu à peu reparaissent à la lumière, quelques-uns sous le voile d'une traduction; nous y pouvons lire son ressentiment contre les papes Zéphyrin et Calliste; à ce dernier il reproche d'avoir conféré à des bigames et des trigames les ordres sacrés : évêques, prêtres, diacres [8]. C'est une nouvelle preuve de la distinction des trois ordres.

[1] *P. G.*, t. VI, col. 427. — [2] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 55. — [3] *Liber pontif.*, t. I, p. 75. — [4] *Liber pontif.*, t. I, p. 63. — [5] *Liber. pontif.*, t. I, p. 53. — [6] Innocent Ier, *Epist. ad Decentium Eugubinum.* — [7] *Contra hæres. Noeti*, c. I, *P. G.*, t. X, col. 804. — [8] *Philosophoumena*, l. IX, c. XII.

Si de Rome nous passons en Gaule et en Afrique, nous relevons les témoignages de saint Irénée et de Tertullien qui n'apportent aucune preuve supérieure à la tradition des Églises apostoliques, et notamment celle de Rome. Le texte de saint Irénée est d'une clarté et d'une vigueur qui ne laissent rien à souhaiter : *Traditionem itaque apostolorum, in toto mundo manifestatam, in omni Ecclesia adest respicere omnibus qui vera velint videre: et habemus enumerare eos qui ab apostolis instituti sunt episcopi et successores eorum usque ad nos, qui nihil tale docuerunt neque cognoverunt quale ab his deliratur. Etenim si recondita mysteria scissent apostoli, quæ seorsim et latenter a reliquis docebant, his vel maxime traderent ea quibus etiam ipsas Ecclesias committebant. Valde enim perfectos et irreprehensibiles in omnibus eos volebant esse quos et successores relinquebant, suum ipsorum locum magisterii tradentes... Sed quoniam valde longum est in hoc tali volumine omnium ecclesiarum enumerare successiones, maximæ et omnibus cognitæ, a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab apostolis traditionem et annuntiatam hominibus fidem, per successionem episcoporum pervenientem usque ad nos, indicantes, confundimus omnes eos qui quoquo modo, vel per sibi placentia, vel vanam gloriam, vel per cæcitatem et malam sententiam, præterquam oportet colligunt* [1]. Voici les paroles de Tertullien : *Edant ergo (hæretici) origines ecclesiarum suarum; evolvant ordines episcoporum suorum, ita per successiones ab initio decurrentem ut primus ille episcopus aliquem ex apostolis vel apostolicis viris, qui tamen cum apostolis perseveraverit, habuerit auctorem et antecessorem. Hoc enim modo Ecclesiæ apostolicæ census suos deferunt; sicut Smyrneorum Ecclesiæ Polycarpum ab Joanne conlocatum refert; sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum edit; prout utique et ceteræ exhibent quos ab apostolis in episcopatum constitutos apostolici seminis traduces habeant* [2]. Il arrive parfois que saint Irénée donne le titre de πρεσβύτεροι aux chefs des Églises, mais il n'est pas possible de douter que ce mot ne signifie pour lui les évêques, en voici une preuve : *Qua propter eos qui in Ecclesia sunt presbyteris obaudire oportet, his qui successionem habent ab apostolis, sicut ostendimus, qui cum episcopatus successione charisma veritatis certum secundum Patris beneplacitum acceperunt* [3]. Dans sa lettre au pape Victor Ier, les prédécesseurs de ce pontife sont constamment désignés par le titre de πρεσβύτεροι et certains sont cités par leur nom [4].

Nous ne devons pas chercher chez saint Irénée la mention des prêtres et des diacres, mais nous la rencontrons chez Tertullien qui, à l'occasion du baptême, écrit ces paroles : *Dandi quidem (baptismum) habet jus summus sacerdos, qui est episcopus. Dehinc presbyteri et diaconi, non tamen sine episcopi auctoritate, propter Ecclesiæ honorem : quo salvo, salva pax est. Alioquin etiam laicis jus est.* L'évêque est nommé au singulier, les prêtres et les diacres au pluriel. Dans un autre traité, Tertullien fait observer que la principale distinction entre clercs et laïques se trouve dans le sacerdoce duquel ces derniers sont exclus : *Itaque*, dit-il en parlant des hérétiques, *alius hodie episcopus, oras alius; hodie diaconus, qui eras lector; hodie presbyter, qui eras laicus: nam et laicis sacerdotalia munera injungunt.*

Les textes que nous avons cités pour la seconde période s'accordent à nous montrer la situation prépondérante de l'évêque, et l'autorité qui lui est reconnue dans toutes les Églises. Successeur des apôtres, c'est d'eux directement qu'il tient son pouvoir éminent par la tradition ininterrompue. Dans toutes les Églises du monde chrétien, dès le commencement du IIe siècle, le gouvernement des Églises est purement monarchique, ce qui ne veut pas dire que ce fut alors une innovation; car outre qu'on ne saurait en fournir la preuve, il serait impossible de montrer que le changement, si changement il y eut, se fit à une date donnée, simultanément, dans toutes les Églises. Il n'existait alors, même à Rome, un pouvoir assez incontesté pour imposer, du jour au lendemain, l'adoption d'une aussi grave modification en matière de discipline. Les deux conflits survenus au sujet de la date de la Pâque et de la rebaptisation des hérétiques (fin du IIe et milieu du IIIe siècle) suffiraient au besoin à prouver que l'autorité de l'Église de Rome n'était pas encore assez complètement reconnue pour qu'elle pût imposer une transformation aussi radicale et aussi universelle.

Un autre fait à retenir c'est le rôle effacé des prêtres dans le gouvernement des Églises. On ne leur ménage pas la considération. « Partout ils apparaissent à une place d'honneur, immédiatement au-dessous et à côté de l'évêque; ils forment son conseil, son sénat; ils lui servent d'assesseurs dans l'exercice du pouvoir disciplinaire et judiciaire; mais sauf la mission d'enseigner la doctrine chrétienne, on ne voit aucune fonction ecclésiastique qui leur fût spécialement confiée. Sans doute, encore, cet office de l'enseignement était très important, surtout dans ces temps de prosélytisme et de lutte contre les erreurs gnostiques qui prétendaient allier les enseignements de la foi avec les rêveries du mysticisme païen; il devait concilier aux prêtres une haute estime parmi les fidèles; mais outre que l'évêque était toujours le maître principal de la science de la foi et qu'il pouvait, dans les églises peu considérables, suffire aisément par lui-même à l'instruction des néophytes, cette qualité de catéchistes ne donnait pas une part bien active à l'administration régulière de l'Église. On ne peut pas même assurer que les prêtres eussent jamais à présider aux exercices solennels du culte chrétien. Quoique le témoignage des *Constitutions apostoliques* et l'appellation de ἱερεῖς, qu'on leur trouve appliquée, montrent qu'ils avaient le pouvoir d'offrir le sacrifice eucharistique, on ne rencontre cependant aucun exemple de l'exercice de ce pouvoir par un prêtre qui ne fût pas évêque. Du reste, d'après ce que nous lisons dans la *Doctrine des douze apôtres*, dans les *Constitutions apostoliques* et dans saint Justin, le saint sacrifice n'était célébré que le dimanche, et cela dans l'assemblée présidée par l'évêque, où les prêtres n'apparaissent que comme lui formant une couronne d'honneur : on ne voit pas dès lors qu'ils eussent jamais l'occasion de célébrer eux-mêmes.

« Les diacres étaient bien inférieurs en dignité aux prêtres. Dans les avis qui leur sont donnés en tant d'endroits dans les écrits contemporains de cette seconde période, il leur est constamment rappelé qu'ils ne sont, comme leur nom l'indique, que des ministres, des serviteurs, qu'ils doivent toujours et en tout se tenir dans une entière dépendance de l'évêque. Mais, d'un autre côté, ils prennent à l'administration de l'Église une part tout autrement considérable que les prêtres. Ils sont les intermédiaires immédiats entre l'évêque et les fidèles, en rapport constant avec toutes les classes de ceux-ci, chargés de veiller sur la conduite de chacun d'eux et de s'informer de leurs besoins spirituels et corporels, afin d'y pourvoir soit par eux-mêmes soit en informant l'évêque. Ces fonctions les mettent aussi constamment en relation avec l'évêque, dont ils doivent être les instruments actifs et dociles. S'ils ne formaient pas, comme les prêtres, son conseil officiel et d'honneur, ils étaient ses conseillers intimes et assidus pour tout le détail de l'administration; ils réglaient eux-mêmes les affaires de moindre importance; la gestion financière, en particulier, était con-

[1] *Adv. hæres.*, l. III, c. III, n. 1, 2. — [2] *De præscript.*, c. XXXII. — [3] *Adv. hæres.*, l. IV, c. XXVI, n. 2. — [4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIV.

centrée entre leurs mains, sauf le contrôle supérieur de l'évêque. Rien de plus favorable pour l'exercice de l'autorité épiscopale que ce corps de ministres actifs, mais essentiellement subordonnés, n'ayant d'importance qu'en leur qualité d'instruments et d'organes de l'évêque et ne pouvant présider à aucune fonction sacerdotale ni, par conséquent, jamais prétendre à la première place dans les réunions des fidèles.

« En résumé, l'autorité spirituelle et administrative concentrée en droit dans chaque Église particulière entre les mains de l'évêque unique, les seuls diacres ses auxiliaires réguliers et effectifs, ce sont bien là les traits caractéristiques de la hiérarchie [1]. »

IX. Les ordres inférieurs du clergé. — Avant le milieu du IIIe siècle nous ne trouvons pas d'autre ordre inférieur de la hiérarchie que celui des lecteurs (voir ce mot), que nous rencontrons, vers l'an 200, dans un texte de Tertullien : *Itaque (apud hæreticos) alius hodie episcopus, cras alius: hodie diaconus, qui cras lector; hodie presbyter, qui cras laicus* [2], dans une inscription peut-être plus ancienne (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2246, fig. 7021) et dans un passage de saint Justin lorsqu'il parle de la célébration des divins mystères :... τὰ συγγράμματα τῶν προφητῶν ἀναγινώσκεται μέχρις εὐχωρει. Εἶτα παυσαμένου τοῦ ἀναγινώσκοντος... [3], Un texte à peu près contemporain ou même un peu plus ancien encore, le 1er des *Canons ecclésiastiques*, parle de l'organisation des Églises et nomme les lecteurs à la suite des évêques, des prêtres et des diacres et le can. 19 énumère les qualités qu'on requiert des lecteurs.

Un document de l'année 251, la lettre du pape Corneille à l'évêque d'Antioche, Fabius, fait mention des sous-diacres et des trois ordres inférieurs : portiers, exorcistes et acolytes [4], leur nombre porte à croire que l'institution n'était pas récente (42 acolytes, 52 exorcistes, lecteurs et portiers). La correspondance de saint Cyprien parle aussi à différentes reprises des sous-diacres [5], des acolytes [6] et des lecteurs [7] et ne dit rien des portiers; on croit y voir les exorcistes [8]. Si on se reporte à une date à peu près contemporaine, car c'est celle qu'on assigne aux l. II et VIII des *Constitutions apostoliques*, on y trouve aussi portiers, lecteurs [9] et sous-diacres [10] avec lesquels il semble qu'on confonde les acolytes, dans ces régions de Syrie et d'Asie Mineure où le recueil susdit a été compilé. Le cas des exorcistes est particulier et on prend soin de dire que le pouvoir attaché à ce titre est un charisme départi par Dieu par un don spécial de son Saint-Esprit. Ces mêmes *Constitutions* nous font connaître les psaltes ou chantres, ψάλται (voir *Dictionn.*, t. II, col. 919-920) qu'il faut peut-être distinguer des lecteurs et formant une catégorie qu'on ne retrouve pas en Occident [11]. Ici, au contraire, nous voyons l'existence des fossoyeurs (voir *Dictionn.*, t. V, à ce mot) clairement désignés en l'an 303 [12] et sur une foule d'inscriptions. Ces *fossores* ou *copiatæ* occupent le dernier rang hiérarchique et on les retrouve dans deux lois de Constance [13] qui font remarquer que l'appellation est de date récente, non l'institution : *quos Copiatas recens usus instituit nuncupari* [14].

X. La suppléance de l'épiscopat. — La persécution de Dèce, en l'an 250, créa une situation paradoxale dans l'Église chrétienne. Celle-ci dans son ensemble et chacune des unités qui en faisaient partie s'appuyait sur l'autorité épiscopale de son chef; or au sein d'une crise plus redoutable que toutes celles qui l'avaient précédée parce que plus méthodique et plus prolongée, c'était surtout à l'épiscopat, en qui s'incarnait la résistance, que s'attaquaient les persécuteurs, c'étaient lui qu'ils atteignaient de préférence et contraignaient à se livrer ou à se dérober. Ainsi les Églises perdaient celui qui leur était indispensable. La persécution de Valérien qui suivit de près celle de Dèce étendit la proscription aux prêtres et aux diacres, mais le nombre des évêques qui souffrirent le martyre fut grand et il ne fut pas possible de pourvoir sans de longs délais à la vacance des sièges. Malgré les dénonciations, les haines, prêtres et diacres échappaient plus facilement et parvenaient à se cacher avec moins de chance d'être livrés. Par-dessus tout il importait de ne pas laisser les fidèles à l'abandon, de leur donner l'impression qu'un pouvoir spirituel veillait sur eux, que l'évêque fugitif était suppléé et ce fut le grand honneur du corps sacerdotal de se substituer aux évêques fugitifs ou emprisonnés ou mis à mort. Nous en lisons le témoignage dans la correspondance de saint Cyprien en ce qui concerne les Églises de Carthage et de Rome.

A Carthage même, la haute vigilance ne permettait pas qu'il en fût autrement. Il écrivait aux prêtres et aux diacres de cette ville : *Quoniam mihi interesse nunc non permittit loci condicio, peto vos pro fide et religione vestra, fungamini illic et vestris partibus et meis, ut nihil vel ad disciplinam vel ad diligentiam desit* [15]; et encore : *Fretus ergo et dilectione et religione vestra, quam satis novi, his litteris et hortor et mando ut vos, quorum minime illic invidiosa et non adeo periculosa præsentia est, vice mea fungamini circa gerenda ea quæ administratio religiosa deposcit* [16]. C'est ce qui explique pourquoi les prêtres offraient le sacrifice eucharistique dans les réunions plus ou moins secrètes des fidèles [17] et même dans les prisons où ils pouvaient pénétrer : *presbyteri quoque qui illic apud confessores offerunt, singuli cum singulis diaconis per vices alternent* [18].

Mais il n'y avait pas que le sacrement de l'eucharistie auquel il fallait pourvoir, le sacrement de pénitence était aussi indispensable à tous ceux qui avaient faibli et dans la grande disette de clercs, au moment où les prêtres ne suffisaient plus au travail qui leur appartenait, l'évêque Cyprien accordait aux diacres eux-mêmes le pouvoir de réconcilier les pénitents, coupables d'apostasie et recommandés par des confesseurs de la foi, mais seulement dans le cas où ils se trouvaient en danger de mort : ... *si incommodo aliquo et infirmitatis periculo occupati fuerint, non exspectata præsentia nostra apud presbyterum quemcumque præsentem vel, si presbyter repertus non fuerit et urgere exitus cœperit, apud diaconum quoque exomologesin facere delicti sui possint, ut manu eis in pœnitentiam imposita veniant ad Dominum cum pace quam dari martyres litteris ad nos factis desideraverunt* [19]. C'est d'ailleurs le seul cas prévu; dans tous les autres l'évêque se réserve l'absolution et il blâme sévèrement les prêtres et les diacres qui anticipent sur sa décision [20]. Nonobstant la gravité des circonstances il n'entend pas qu'on empiète sur le principe d'autorité dont l'évêque seul est dépositaire [21] : *Dominus noster, cujus præcepta metuere et servare debemus, episcopi honorem et Ecclesiæ suæ rationem dispo-*

[1] Ch. de Smedt, *L'organisation des Églises chrétiennes jusqu'au milieu du IIIe siècle*, dans *Comptes rendus du Congrès scientif. internat. des catholiques*, 1888, p. 336-338. — [2] *De præscr.*, c. XLI, *P. L.*, t. II, col. 57. — [3] *Apol.*, I, n. LXVII, *P. G.*, t. VI, col. 429. — [4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XLIII. — [5] S. Cyprien, *Opera*, édit. Hartel, epist. VIII, IX, XXIX, XXXV. — [6] Id., *ibid.*, epist. VII, XXXIV. — [7] Id., *ibid.*, epist. XXIX, XXXV, XXXVIII, XXXIX. — [8] Id., *ibid.*, epist. LXIX. — [9] L. II, c. LVII; l. III, c. XI; l. VIII, c. XII, XIII, XXII, XXVIII. — [10] L. VIII, c. X, XI, XXI, XXVIII. — [11] L. III, c. XI; l. VIII, c. XII, XIII, XXVIII. — [12] *Gesta purgationis Cæciliani*, dans *P. L.*, t. VIII, col. 731. — [13] *Code Théodosien*, l. XIII, tit. I, lex 1; l. XVI, tit. II, lex 15. — [14] De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 534. — [15] S. Cyprien, *Epist.*, V, n. 1. — [16] Id., *Epist.*, XIV, n. 2. — [17] Id., *Epist.*, XVI, n. 2; cf. *Epist.*, XV, n. 1; XVII, n. 2. — [18] Id., *Epist.*, V, n. 2. — [19] S. Cyprien, *Epist.*, XVIII, n. 1; cf. *Epist.*, XIX, n. 2; *Epist.*, XX, n. 3. — [20] Id., *Epist.*, XV, XVI, XVII. — [21] Id., *Epist.*, XXXIII, n. 1.

*nens in evangelio loquitur et dicit Petro : Ego tibi dico quia tu es Petrus... Inde per temporum et successionum vices episcoporum ordinatio et Ecclesiæ ratio decurrit, ut Ecclesiæ super episcopos constituatur et omnis actus Ecclesiæ per eosdem præpositos gubernetur. Cum hoc ita divina lege fundatum sit, miror quosdam audaci temeritate sic mihi scribere voluisse ut Ecclesiæ nomine litteras facerent, quando Ecclesiæ in episcopo et clero et in omnibus stantibus sit constituta.* L'évêque interroge prêtres et diacres, il fait très grand cas de leurs conseils [1], sans toutefois s'interdire, le cas échéant, de prendre une décision jugée par lui nécessaire [2]. C'est ce qui est arrivé lorsque l'évêque a promu au rang de lecteur le jeune confesseur Aurelius [3] et son digne émule Celerinus [4]. L'occasion était bonne de rappeler le droit supérieur de l'évêque car il avait à se plaindre de prêtres et de diacres qui avaient méconnu son autorité et dépassé ses instructions au sujet de la réconciliation des pénitents [5] et presque toujours dans le sens d'une faiblesse excessive, tandis que certains avaient su se conformer à ses instructions [6].

Une situation analogue avait amené à Rome le corps sacerdotal à exercer l'autorité à la suite du martyre du pape saint Fabien et pendant la longue vacance qui suivit. Le clergé romain, en cette circonstance, écrivit au clergé de Carthage une lettre mémorable pour l'encourager à braver les périls et à soutenir le courage des fidèles tout en conservant la sévérité nécessaire à l'égard des apostats. Ces prêtres se considèrent comme ayant la charge du pasteur manquant à la tête de leur Église et s'expriment en ces termes [7] : *Cum incumbat nobis, qui videmur præpositi esse et vice pastorum custodire gregem, si neglegentes inveniamur, dicetur nobis quod et antecessoribus nostris dictum est, qui tam neglegentes præpositi erant, quoniam perditum non requisivimus et errantem non correximus et claudum non colligavimus et lactem eorum edebamus et lanis eorum operiebamur... Nolumus ergo, fratres dilectissimi,* [*vos*] *mercenarios inveniri, sed bonos pastores, cum sciatis tum non minimum periculum incumbere, si non hortati fueritis fratres nostros stare in fide immobiles, ne præceps euntes ad idololatriam funditus eradicetur fraternitas. Nec enim hoc solum verbis vos hortamur, sed discere poteritis a pluribus a nobis ad vos venientibus, quoniam ea omnia nos Deo adjuvante et fecimus et facimus cum omni sollicitudine et periculo sæculari... Videtis ergo, fratres, quoniam et vos hoc facere debetis, ut etiam illi qui ceciderunt, hortatu vestro corrigentes animos eorum, si adprehensi fuerint iterato confiteantur, ut possint priorem errorem corrigere; et alia quæ incumbunt vobis quæ etiam et ipsa subdidimus, ut si hi qui in hanc temptationem inciderunt cœperint adprehendi infirmitate et agant pœnitentiam facti sui et desiderent communionem, utique subveniri eis debet... Et petimus vos, qui habetis zelum Dei, harum litterarum exemplum apud quoscumque poteritis transmittere per idoneas occasiones, vel vestras faciatis, sive nuntium mittatis, ut stent fortes et immobiles in fide* [8]. Le ton de cette lettre et la recommandation finale de communiquer cet avis aux autres Églises fait assez voir que le collège presbytéral de Rome ne se croyait pas l'égal de tous les autres. C'était le même ton qu'on employait à l'égard de saint Cyprien [9], mais celui-ci appréciait peu cette prose et ne s'en cachait pas (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1071).

En Orient, l'absence de l'évêque d'Alexandrie n'empêchait pas les assemblées des chrétiens [10], mais il fallait parfois recourir à des stratagèmes pour suppléer au manque de prêtres ou de diacres. Une lettre nous apprend qu'un prêtre ne pouvant aller réconcilier un apostat pénitent en péril de mort dut recourir à un enfant qui lui porta une parcelle de la sainte eucharistie; toutefois ce n'était pas là une initiative, mais l'application d'instructions formelles de l'évêque.

Nous sommes trop peu instruits sur la situation faite au clergé et aux fidèles des Églises d'Asie Mineure et de Syrie pour apporter des exemples, mais il y a tout lieu de supposer que devant une situation presque semblable on y eut recours aux mêmes moyens [11]. L'importance des prêtres s'en trouva accrue puisqu'on les vit exercer des fonctions sacrées et des actes de juridiction jusqu'alors réservés aux évêques. Il en fut de même pour les diacres, associés aux prêtres pour le gouvernement spirituel des Églises. Or, d'un côté, la distance qui séparait leur dignité de celle des prêtres étant bien moindre que celle qui les séparait des évêques et, de l'autre, les décisions devant être prises à la suite de délibérations communes, et aucun des prêtres n'ayant individuellement une autorité indépendante, comme l'était celle de l'évêque, l'ascendant des diacres dans le corps presbytéral pouvait aisément, du moins pour quelques-uns d'entre eux et grâce à leur valeur personnelle, l'emporter souvent sur celui des prêtres. De plus, leurs fonctions spéciales dans l'administration temporelle des églises les mettaient plus fréquemment en rapport avec les confesseurs de la foi détenus dans les prisons ou réduits à l'indigence par la confiscation ou l'abandon forcé de leurs biens, comme aussi avec les chrétiens éprouvés par les vexations des persécuteurs et à qui leur fortune plus considérable imposait le devoir de secourir leurs frères indigents. Mais tout cela, comme on le voit, n'emportait pas de changement substantiel dans le caractère de leur ministère et de leur activité. Tout au plus y a-t-il à noter ici le pouvoir qui leur était accordé, d'admettre, à défaut d'un prêtre, à la communion de l'Église, les apostats repentants de leur faute et qui se trouvaient en danger de mort.

On a pu entrevoir par ce que nous venons de dire comment la persécution créa une situation anormale et transitoire; il resterait à montrer ses conséquences et à établir que, de cette situation imprévue, sortit une grave innovation qui ne fut rien moins que le commencement du régime des paroisses placées sous le gouvernement de simples prêtres, sous l'autorité d'un évêque.

XI. De l'origine des paroisses. — La première chose à faire ici est de rassembler des faits, s'ils existent. Voyons ceux qu'on invoque. Une lettre de saint Cyprien approuve son clergé de Carthage d'avoir exclu de sa communion le prêtre de Didda, nommé Caius, et son diacre qui, tous les deux, avaient refusé de suivre les règles tracées à propos des faillis (voir *Dictionn.*, t. v, à ce mot) [12]. Didda n'est pas connue, peut-être est-ce Djedeïda, à 25 km. de Tunis; en tout cas ce n'est pas une ville épiscopale. Voilà donc un prêtre assisté d'un diacre dirigeant une communauté chrétienne. Devons-nous croire qu'il leur distribuait les saints mystères et que, par conséquent, il consacrait l'eucharistie? On ne peut le nier, cependant on n'a pas de preuve suffisante pour l'affirmer et il faut remarquer qu'on est en pleine persécution, période exceptionnelle qui peut être différente d'une situation stable et régulière.

Autre exemple. On lit dans les Actes de la dispute d'Archélaüs, évêque de Carrhes en Mésopotamie, contre l'hérésiarque Manès que celui-ci, vaincu par l'évêque, se réfugia dans un village éloigné de la ville et appelé

[1] S. Cyprien, *Epist.*, xiv, n. 4. — [2] S. Cyprien, *Epist.*, xxxviii, n. 1. — [3] Id., *ibid.* — [4] Id., *Epist.*, xxxix. — [5] Id., *Epist.*, xv, xvi, xvii. — [6] Id., *Epist.*, xx, n. 2. — [7] Id., *Epist.*, viii, n. 2. — [8] S. Cyprien, *Epist.*, viii. — [9] Id., *ibid.*, xxx, xxxvi. — [10] S. Denis d'Alexandrie, *Epist. ad Germanum*, c. vi, *P. G.*, t. x, col. 1324. — [11] *Epist. ad Fabium Antioch.*, c. xi *P. G.*, t. x, col. 1309. — [12] S. Cyprien, *Epist.*, xxxiv, n. 1.

Diodore. Le prêtre de ce village s'appelait lui-même Diodore, c'était un homme de tempérament pacifique, croyant sincère, de bonne vie et mœurs, mais peu doué pour la discussion théologique et qui se hâta de prévenir l'évêque de l'arrivée de Manès [1].

L'évêque accourut et, devant les fidèles assemblés, entreprit l'hérétique aux applaudissements de la foule. Voici donc un nouveau cas; il s'agit d'un village *éloigné* dirigé par un *prêtre* à la tête d'une nombreuse communauté. Mais on remarquera que tout ceci se passe en Mésopotamie et que le récit que nous en avons est une traduction latine faite sur le grec et celui-ci sur le syriaque. Faut-il prendre le nom de *presbyter* dans le sens de la traduction latine « prêtre »? C'est douteux; peut-être celui qu'on appelle *presbyter illius loci* est-il tout simplement le *senior*, qui correspond exactement au mot πρεσβύτερος et ce *senior* ne serait lui-même que le propriétaire d'un grand domaine. Il n'est donc pas possible de voir ici un cas de paroisse rurale.

Le fait est d'autant plus douteux qu'il faut attendre au moins le milieu du IVe siècle pour rencontrer en Asie Mineure des églises gouvernées par un prêtre. Vers cette époque, le 57e des canons dits de Laodicée [2] prescrit de ne pas établir d'évêque dans les localités de moindre importance; il suffira d'y envoyer des *periodentes* : « Ὅτι οὐ δεῖ ἐν ταῖς κώμαις καὶ ἐν ταῖς χώραις καθίστασθαι ἐπισκόπους, ἢ ἀλλὰ περιοδευτάς [3]. Or nous savons que ces *periodentes* étaient des visiteurs ambulants que nous connaissons un peu par une lettre de l'évêque Phileas de Thmuis à son collègue Mélèce de Lycopolis, en 307. Cette lettre n'est conservée que dans une version latine où le mot *circumeuntes* traduit évidemment le terme grec περιοδευταί. Or les *circumeuntes* y sont opposés aux pasteurs à résidence fixe. Philéas reprochait à Mélèce d'avoir fait des ordinations sacerdotales ou épiscopales dans des Églises sur lesquelles il n'avait pas de juridiction, et pour prévenir une réponse possible, il ajoutait que : *Sed forsan dices: Egentibus gregibus ac desolatis, pastore non subsistente, ne multorum incredulitate multi subtrahantur ad hoc perveni. Sed certissimum est illos non egero: primum qui multi sunt* circumeuntes *et potentes visitare; deinde et si quid ab ipsis neglegentius agebatur, oportuerat ex populo properare ac nos exigere pro merito. Sed sciebant se ministrorum non esse egenos, et ideos ad hos petendos non pervenerunt* [4]. Nous voyons par ces derniers mots que saint Philéas estimait que le ministère des *periodentes* pouvait suffire aux besoins spirituels des communautés chrétiennes disséminées dans les campagnes et plus au moins éloignées de la résidence de l'évêque; il n'y avait pas lieu, selon lui, de leur donner un clergé stable.

XII. Le cas d'Alexandrie. — La ville d'Alexandrie (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) posséda un évêque, saint Marc, dès les temps apostoliques. L'importance de cette ville, les progrès rapides qu'y fit le christianisme amenèrent la constitution d'un corps presbytéral nombreux qui sous l'épiscopat de saint Alexandre (312-326) comptait déjà 17 prêtres et 20 diacres. Ce sont eux que nous voyons souscrire à la sentence de déposition de l'hérésiarque Arius; mais renforcés de 19 prêtres et 20 diacres appartenant à la Maréote, district voisin d'Alexandrie [5] et bien mieux « district dépendant d'Alexandrie, où, au témoignage de saint Athanase [6], il n'y eut jamais d'évêque ni même de chorévêque; toutes les Églises de ce pays étant soumises à l'autorité de l'évêque d'Alexandrie ». Et ce qui va suivre ajoute à la difficulté : « Chacun des prêtres a le soin de quelques villages des plus considérables qui lui sont particulièrement assignés, au nombre d'une dizaine ou plus [7]: καὶ ἀριθμῷ δέκα που καὶ πλέονας. Ces derniers mots se rapportent-ils aux prêtres ou aux villages? Henri de Valois les rapporte aux villages, B. de Montfaucon aux prêtres, ce qui va contre le sens grammatical du texte grec; nous croyons devoir suivre ici H. de Valois. Il s'ensuivra que le texte de saint Athanase nous apporte un nouvel exemple et certain, cette fois, du régime paroissial. Les prêtres qui avaient chacun une dizaine de villages à administrer devaient être des *periodentes*, tels que ceux dont parle saint Philéas.

Si, de la Maréote, nous nous transportons à Alexandrie c'est pour y rencontrer une autre difficulté. Saint Épiphane dit qu'à l'époque où s'éleva l'hérésie d'Arius, la ville comptait un grand nombre d'églises administrées par des prêtres [8], il nomme neuf de ces églises et parle d' « autres encore [9] ». Que faut-il entendre par là? Lorsqu'on nous parle d'églises nous sommes toujours disposés à nous figurer des édifices spacieux où une foule peut trouver place et, parfois, tenir à l'aise. L'Orient a, lui aussi, ses églises vastes et superbes, mais dans bien des cas ce sont des oratoires exigus pouvant contenir quelques personnes, une douzaine parfois à grand'peine [10]. On ne s'étonne guère que telle localité porte le nom de « Mille et une églises » et de compter les ruines de quelques douzaines de chapelles minuscules sur un emplacement à peine grand comme un de nos villages.

Il semble bien que les églises dont parle saint Épiphane devaient être taillées d'après ce patron car, à quelques années de là, en 350, un récit de saint Athanase nous renseigne sur les dimensions de ces édicules. Le patriarche d'Alexandrie écrit à l'empereur Constance pour se justifier d'avoir célébré le saint sacrifice le jour de Pâques dans l'église cathédrale encore non consacrée, cédant en cela aux instances du peuple. « J'eus beau, dit-il, les exhorter à avoir encore un peu de patience et à se réunir dans les autres églises, en se résignant à être trop pressés. Impossible de rien obtenir. Ils étaient prêts à sortir plutôt de la ville et à s'y réunir en plein air; ils aimaient mieux affronter cette fatigue que de s'exposer à voir la fête devenir une occasion de deuil. Car dans les assemblées religieuses qui eurent lieu pendant le Carême, l'exiguïté des lieux et le grand concours des fidèles donnèrent lieu à beaucoup d'accidents. Un grand nombre d'enfants, de jeunes femmes, de femmes âgées, et aussi de jeunes gens, écrasés par la foule, durent être rapportés chez eux; cependant, grâce à Dieu, il n'y eut aucun cas de mort à déplorer [11]. » Voilà certes, des églises qui devaient être singulièrement minuscules et cela plus de quarante ans après la paix de l'Église. Qui pourra croire qu'à l'époque des persécutions, Alexandrie possédât de nombreuses églises, aux vastes dimensions, administrées par des prêtres? Il semble donc qu'il faille en croire saint Athanase de préférence à saint Épiphane rapportant, sur des témoignages que nous ne connaissons pas, des faits qu'il n'a pu voir et qui sont antérieurs de plus d'un demi-siècle à l'époque où il écrivait. Quant à saint Athanase, son récit nous apprend qu'au milieu du IVe siècle, à Alexandrie aussi bien qu'à Rome, se continuait l'usage de ne célébrer le service eucharistique, aux jours solennels, que dans une seule église, par les soins de l'évêque, de sorte que

[1] *Acta disputationis*, c. XXXIX, XL, *P. G.*, t. X, col. 1492-1494. — [2] Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. I, p. 1024. — [3] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 574. — [4] *P. G.*, t. X, col. 1566. — [5] *P. G.*, t. XVIII, col. 577-581; Maryout, à 26 km. S-O. d'Alexandrie. — [6] S. Athanase, *Apologia contra arianos*, c. LXXXV, *P. G.*, t. XXV, col. 400. — [7] Id., *ibid.* — [8] S. Épiphane, *Hæres.*, l. LXVIII, c. IV, *P. G.*, t. XLII, col. 189. — [9] S. Épiphane, *Hæres.*, l. LXIX, c. II. — [10] Voir *Dictionn.*, t. I, au mot Athènes. — [11] *P. L.*, t. LIV, col. 626-627.

les desservants des titres presbytéraux n'avaient d'autres fonctions à remplir que celles qui incombaient à Rome aux desservants des titres presbytéraux, c'est-à-dire la préparation des catéchumènes au baptême et des pénitents à la réconciliation.

Un siècle plus tard, l'usage de célébrer le saint sacrifice seulement dans l'église principale se conservait à Alexandrie aussi bien qu'à Rome. Nous en avons pour témoin une lettre du pape Léon Ier au patriarche d'Alexandrie Dioscore, dans laquelle il ordonne qu'une seconde messe soit célébrée les jours de fêtes plus solennelles, en faveur de ceux qui n'auraient pu assister à la première.

XIII. Le pullulement de l'épiscopat. — Nous aurons bientôt l'occasion d'étudier l'établissement et le progrès de la paroisse rurale (voir Paroisse rurale) mais nous pouvons, dès maintenant, constater que le régime paroissial n'exista pas dans les grandes villes, à Rome, à Alexandrie, avant le milieu du Ve siècle. Au contraire, nous le rencontrons, en Orient, dès les premières années du IVe.

Avant cette époque, chaque communauté de fidèles était gouvernée par un évêque qui présidait au service divin. On n'établissait un évêque qu'à la condition qu'il se trouvât une communauté dont l'importance pouvait varier beaucoup puisque celle de Néocésarée, dans le Pont, quand saint Grégoire le Thaumaturge y fut nommé, ne comptait que dix-sept chrétiens [1]. En pareil cas, si on ne rencontrait pas un candidat d'âge idoine — 50 ans — il était permis de consacrer un homme plus jeune [2]. Il y avait certains cas où la communauté ne se composait même pas des douze adultes parmi lesquels on pût choisir un candidat [3] et où le préféré entre eux tous était illettré.

Les ordinations épiscopales étaient nombreuses. Saint Pierre d'Alexandrie ne fut évêque que pendant dix ou douze ans (300-311), dont une partie s'écoula en exil et cependant il n'ordonna pas moins de 55 évêques [4]; ce détail nous a été conservé par ses Actes dans lesquels nous lisons que Mélèce, évêque schismatique, fit, lui aussi, un grand nombre d'ordinations et jusque dans les villages. Il en allait de même ailleurs et le nombre des évêques devait être considérable. En 269, la lettre synodale du concile d'Antioche, parle d'évêques disséminés dans les campagnes : ἐπισκόπους τῶν ὑμόρων ἀγρῶν [5] et il est permis de croire que c'est à pareille catégorie que se rattachaient les évêques lourdauds qu'on alla dénicher dans la plus humble région de l'Italie pour les décider à donner la consécration épiscopale à Novatien; saint Corneille les appelle des évêques rustiques et d'une simplicité extrême : ἀνθρώπους ἀγροίκους καὶ ἁπλουστάτους [6].

Le nombre des évêques allait croissant de plus en plus au grand détriment de l'Église, car ces hommes frustes se laissaient facilement séduire par d'orgueilleux collègues qui les entraînaient pour faire nombre dans un parti. On voyait ainsi, en Égypte, au plus fort de la crise arienne, les hérétiques établir un siège épiscopal dans la Maréote, dans un petit village à peine peuplé et dont les habitants chrétiens se rendaient jusqu'alors à un village voisin pour y suivre les offices, le leur étant jugé trop peu considérable pour devenir une église presbytérale. De tels abus pouvaient faire prévoir de graves conséquences, la plus imminente était la déchéance de l'épiscopat, aussi vit-on les évêques les plus sages adopter des mesures indispensables et les faire accepter par tous eeux qui n'étaient pas moins déterminés qu'eux-mêmes à enrayer le mal. Un des moyens adoptés fut la création d'un épiscopat rural, le *chorépiscopat* dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Chorévêque); nous n'y revenons pas.

H. Leclercq.

**ORGE.** Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2267-2279, fig. 771-780.

**ORGUE.** — Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1172-1194, fig. 5921-5937.

J. Antony, *Geschichtliche Darstellung der Entstehung und Vervollkommnung der Orgel*, in-8°, Münster, 1832. — W. Bäumker, *Kirchenlexikon*, t. IX, 1894, col. 1403-1050. — X. Barbier, *Orgues en forme d'arbres*, dans *Annales archéologiques*, t. XVIII, 1858, p. 91-93. — J.-E. Bertrand, *Histoire ecclésiastique de l'orgue*, in-8°, Paris, 1859. — Boissier-Duran, *Sur les orgues au Moyen Age*, dans *Bull. de la Commission hist., archéol. de Bourges*, 1867-1875, p. 239. — A. Cellier et H. Bachelin, *L'orgue, ses éléments, son histoire, son esthétique*, in-4°, Paris, 1933. — R. Cagnat, dans *Journal des savants*, 1924, p. 97-102 (Salvatore Aurigemma, *Mosaico con scene d'anfiteatro in una villa romana in Tripolitana*, dans *Dedalo*, fasc. 6-7; à 1 km. et demi de l'oasis de Zliten). — C. W. J. Chrysander, *Historische Nachricht von Kirchenorgeln*, in-8°, Rint, 1755. — F. Consolo, *Cenni sull'origine e sul progresso della musica liturgica, con appendice intorno all' origine dell' organo*, in-4°, Firenze, 1897. — J. Corblet, *L'orgue et les buffets d'orgue*, dans *Revue de l'art chrétien*, Ire sér., t. III, 1859, p. 481-494. — H.-V. Couwenbergh, *L'orgue ancien et moderne, traité historique, théorique et pratique de l'orgue et de son jeu*, in-8°, Lierre, 1887. — Em. Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. I, p. 146-147. — M. Gerbert, *De organis aliisque instrumentis in ecclesiam inductis*, dans *De canta et musica sacra*, t. II, p. 3. — R. Graebner, *De organis veterum hydraulicis*, in-8°, Berolini, 1867. — A. G. Hill, *The organcases and organs of the Middle Ages and the Renaissance, a comprehensive essay on the art archaeology of the organ*, in-fol., London, 1883; cf. R. Charles, dans *Bulletin monumental*, Ve sér., t. XI, 1883, p. 395-398. — A. L. F. Meister, *De veterum hydraulo*, dans *Nov. comment. Soc. reg. scient. Gotting.*, in-4°, Göttingæ, 1772, p. 158-193. — Labat, *Les orgues monumentales de facture ancienne et de facture moderne*, dans *Act. Acad. sciences de Bordeaux*, t. XXXVIII, 1876-1877, p. 205. — J. Lebeuf, *Lettre sur les orgues à l'occasion de ce qui est dit de celles de la cathédrale d'Alby dans le Mercure de juillet 1737*, août, p. 1750. — Ch. Loret, *Recherches sur l'orgue hydraulique*, dans *Revue archéologique*, IIIe sér., t. XV, 1890, p. 76-102. — G. E. Müller, *Von Orgeln, ihrem Ursprung und Gebrauch*, in-8°, Dresden, 1748. — Ortigue, *Dictionnaire de plain-chant*, 1860, col. 1099-1142. — A. G. Ritter, *Zur Geschichte des Orgelspiels im XIV. bis XVIII. Jahrhundert*, 2 vol. in-8°, Leipzig, 1884. — P. Tannery, *L'invention de l'hydraulis*, dans *Revue des études grecques*, t. XXI, 1908, p. 326-340. — J. C. Volbeding, *Kurzegefasste Geschichte der Orgel*, in-4°, Berlin, 1793.

H. Leclercq.

**ORICHALQUE.** — I. Époque fabuleuse. II. Époque réelle.

I. Époque fabuleuse. — Ce mot apparaît dans le *Liber pontificalis* et chez quelques auteurs chrétiens; dès lors, il n'est pas superflu de tenter de le définir. Parmi les substances métalliques dont parlent les auteurs anciens, une des plus curieuses et des plus mystérieuses aussi est sans contredit l'orichalque. Après avoir fixé le sens de l'*electrum* (voir ce mot), il nous sera permis d'étudier cet autre métal dont on lit fréquemment le nom chez les auteurs depuis les temps

[1] *P. G.*, t. XLVI, col. 953. — [2] *Constit. apost.*, l. II, c. I; Pitra, *Jus eccl. græc.*, t. I, p. 131. — [3] *Canones eccl.*, c. XVI. — [4] *P. G.*, t. XVIII, col. 455. — [5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII. c. XXX. — [6] Id., *ibid.*, l. VI, c. XLIII.

reculés jusqu'à une époque récente. Il a pendant longtemps exercé la sagacité des savants et des commentateurs les plus habiles, provoqué des hypothèses scientifiques, inspiré des légendes et déconcerté les traducteurs.

L'orichalque ne figure ni dans Homère ni dans Pindare, ni chez aucun des poètes dramatiques de la Grèce, on le rencontre pour la première fois dans le *Bouclier d'Hercule* où on voit le héros envelopper ses jambes de cnémides d'orichalque brillant, présent fastueux de Vulcain. La deuxième fois, nous rencontrons ce mot dans l'hymne homérique à Vénus, lorsque les Heures viennent suspendre aux oreilles de la déesse un ornement d'orichalque et d'or. Dans le *Critias* de Platon, ce personnage célèbre la fécondité du sol de l'Atlantide et nous dit que « le métal qu'aujourd'hui nous nommons seulement, était alors quelque chose de plus qu'un nom; l'orichalque, le plus précieux des minéraux après l'or, aux yeux des hommes de ce temps, s'extrayait de la terre en plusieurs endroits de l'île ». Et un peu plus bas, parlant de ces trois murs qui enserraient l'acropole, il nous apprend qu'ils étaient revêtus, le plus extérieur de cuivre; celui du milieu, d'étain; celui de l'intérieur, d'orichalque. Dans le temple de Neptune, le plafond était d'ivoire, orné d'or et d'orichalque et on y voyait une colonne d'orichalque portant gravées les lois des ancêtres, que devaient suivre les rois de l'île.

Apollonius de Rhodes associe le métal dont nous parlons à l'or et à l'argent; Hésychius le définit : un cuivre semblable à l'or; Photius : un cuivre brillant; Suidas : un cuivre brillant, estimé. Or, le cuivre fut, à l'origine, l'unique métal employé pour les besoins habituels de la vie et tenu en grande estime parce qu'on le jugeait plus résistant que l'or ou l'argent. C'est ce que nous dit le poète Lucrèce :

*Nec minus argento facere hæc auroque parabant,*
*Quam validi primum violentis viribus æris.*
*Nequicquam, quoniam cedebat victa potestas,*
*Nec poterant pariter durum sufferre laborem.*
*Nam fuit in pretio æs, aurumque jacebat*
*Propter inutilitatem, hebeti mucrone retusum* [1].

Au temps de la guerre de Troie, alors que le fer était répandu, le cuivre constitue encore néanmoins une des principales richesses. Dans la suite, la fonte du fer est mieux connue et ce métal remplace le cuivre partout où on se préoccupe de produire des objets robustes et durables. D'autre part, le luxe rehausse le prix de l'or et de l'argent et relègue le cuivre parmi les métaux vulgaires. Lucrèce signale encore cette vicissitude :

*Nunc jacet æs, aurum in summum successit honorem :*
*Sic volvenda ætas commutat tempora rerum,*
*Quod fuit in pretio, fit nullo denique honore* [2].

Cependant les poètes idéalisèrent ce métal et l'appelèrent orichalque ou cuivre de montagne par excellence, de ὄρος et de χαλκός. Par cette transformation il devint quelque chose d'intermédiaire entre l'or et l'argent, placé habituellement au-dessous du premier et au-dessus du second; parfois aussi, grâce à l'indécision de sa nature, assimilé aux substances métalliques les plus précieuses. Telle est l'origine de l'orichalque, double fiction des poètes; de là vient cette matière équivoque, qui fit illusion aux anciens eux-mêmes et dont le nom exerça sur les imaginations un tel prestige qu'on ne put se résigner à le laisser dans le domaine de la fable et qu'on l'appliqua tantôt à un alliage de cuivre, tantôt au cuivre pur.

Il s'est trouvé des anciens pour nier l'existence de l'orichalque. Le scoliaste d'Apollonius de Rhodes s'exprime ainsi : « Orichalque, espèce de cuivre appelé ainsi d'un certain Oreius, qui en fut l'inventeur. Aristote, dans *Les mystères*, assure que cette espèce de cuivre n'existe ni de nom ni de fait. Quelques-uns présument, en effet, qu'on parle bien de l'orichalque, mais qu'il n'existe point, et que c'est encore une des choses inventées à plaisir. Cependant les curieux qui ont fait des recherches plus approfondies prétendent que ce n'est point une fable. Stésichore et Bacchylides en font mention; et Aristophane le Grammairien l'a remarqué. D'autres disent que c'est le nom d'un statuaire, de ce nombre est Socrate ainsi que Théopompe, dans ses *Philippiques*. »

Aristote n'était pas seul à nier l'existence de l'orichalque. Didyme le Grammairien ajoute que plusieurs soupçonnaient qu'on en parlait sans fondement aucun, entre autres Pollux qui disait : « Quant au métal de l'orichalque, son existence n'est pas même encore à présent bien avérée » ; enfin Hésychius ne se prononce pas.

Pline regarde l'orichalque comme un cuivre naturel, qui fit tomber les métaux de cette espèce dans un grand discrédit parce qu'il eut une qualité supérieure et qu'il obtint une vogue de durée; mais, ajoute-t-il, on n'en trouve plus depuis longtemps, la terre étant épuisée : *Mox vilitas præcipua, reperto in aliis terris præstantiore, maxime aurichalco, quod præcipuom bonitatem admirationemque diu obtinuit. Nec reperitur longo jam tempore, effeta tellure* [3]. Quelques lignes plus bas, il dit encore que le cuivre marianien imitait l'excellence de l'orichalque : *Aurichalci bonitatem imitatur*. D'autres ont suivi Pline sans y regarder de plus près et ont affirmé que l'orichalque ne se trouve plus à présent, ainsi Jean Philopone, Pediasimos, Tzetzès, Zonaras.

II. Époque réelle. — A partir de l'époque alexandrine, l'orichalque cesse d'être une substance imaginaire et indéfinissable, son nom s'applique tantôt au cuivre ordinaire, tantôt à un alliage de cuivre et de zinc et quelquefois à un alliage de cuivre et d'étain. Pollux, dans le chapitre où il énumère les métaux, s'exprime ainsi : « L'or, l'argent, l'orichalque, le fer, l'étain, le plomb »; en sorte qu'il est évident que l'orichalque tient la place du cuivre. Hésychius nous apprend qu'on entendait par orichalque une matière semblable au cuivre. Enfin Strabon écrit qu' « il est aux environs d'Andira une pierre qui, brûlée, devient du fer; ensuite, après s'être calcinée au fourneau, avec une certaine terre, elle distille du faux argent. La même pierre, s'adjoignant le cuivre, devient ce qu'on nomme alliage de cuivre, et que quelques-uns appellent *orichalque;* il se produit aussi du faux argent aux environs du Tmolus. » La pierre merveilleuse qui produisait de si surprenants effets, c'était la pierre calaminaire ou la mine de zinc. La matière que les Grecs appelaient ψευδάργυρος est, selon toute vraisemblance, notre zinc. Tel qu'on l'obtient par la fusion, le zinc est une substance dure, sans être cassante, d'un blanc assez vif et qui a pu être désigné convenablement sous le nom de « faux argent ». Ce métal se trouve souvent avec le fer en plus ou moins grande quantité, mais dans les mines de fer, sa présence ne se révèle en plus ou moins grande quantité qu'à la suie des fourneaux. Mais le zinc a aussi ses mines propres, dont on l'extrait en vapeur ou en fusion; ce sont la *calamine*, qu'on appelle encore *calmie fossile* et *blende;* or ces deux mines contiennent toujours du fer avec le zinc, et la blende, en plus grande quantité que l'autre.

Le passage cité de Strabon nous apprend que les anciens appelaient orichalque l'alliage du zinc et du cuivre rouge, ou le laiton; ainsi l'orichalque signifia tantôt le cuivre pur, tantôt le cuivre mélangé de zinc; enfin il fut pris aussi pour l'alliage que nous appelons airain ou bronze.

Plusieurs textes nous font voir l'estime qu'on portait à l'orichalque chez les Romains. L'empereur

[1] L. V, vs. 1268 sq. — [2] L. V, vs. 1274 sq. — [3] *Hist. nat.*, l. XXXIV, c. II.

Julien, dans son panégyrique de l'impératrice Eusébie, décrit une pompe royale et nous montre un grand nombre de chars, de chevaux, de véhicules, couverts d'or, d'argent et d'orichalque, ce qui ne peut guère s'entendre que du laiton le plus brillant [1]. Prudence nous apprend que les païens, après avoir imaginé de faire du soleil un dieu qui conduisait un quadrige, voulurent réaliser ces fictions à l'aide du bronze doré ou du marbre, ou de l'orichalque [2] :

*Æris inaurati, vel marmoris aut orichalci,*
*Jusserunt nitido fulgere polita metallo*

sans aucun doute l'*æs inauratum* représente le bronze doré et l'*orichalcum*, le laiton.

Tandis que le commun des auteurs appliquait le nom d'orichalque à l'alliage vulgaire du cuivre et du zinc, d'autres écrivains voulaient voir dans ce nom la substance fabuleuse et cherchaient à lui rendre son ancien prestige. Virgile décrivant la cuirasse de Turnus, s'exprime en ces termes [3] :

*Ipse dehinc auro squalentem alboque aurichalco*
*Circumdat loricam humeris...*

« Lui-même ensuite attache autour de ses épaules sa cuirasse recouverte de lames d'or et d'orichalque brillant. » Et Servius dit à ce propos : « Chez les anciens, l'orichalque fut plus précieux que les autres métaux; car, comme dit Lucrèce, les hommes qui, dans le principe, n'avaient encore l'expérience de rien, ayant incendié les forêts, la terre qui produit tout, sua fortuitement les métaux par la chaleur de l'incendie, et entre ces métaux, l'orichalque fut estimé le plus précieux, comme réunissant l'éclat de l'or à la dureté du cuivre. En effet, la hache qu'on avait faite en or, dans le principe, fut abandonnée à cause de sa mollesse; la même raison fit rejeter l'usage de l'argent, bientôt celui du cuivre; on adopta l'orichalque, jusqu'à ce qu'on en fût arrivé à l'emploi du fer. C'est d'après ces métaux qu'on a établi aussi, dit-on, une division des siècles. »

L'orichalque allait avoir à subir une modification inattendue.

On sait que les Latins remplacèrent la diphtongue *au* par *o*, écrivant *plostrum* pour *plaustrum*, *codex* pour *caudex*. Plus tard, cette orthographe se régularisa, et rendit la diphtongue aux mots qui la réclamaient, en l'imposant même à quelques-uns qui la repoussaient. De ce nombre fut *orichalque*. On crut que le début du mot représentait l'ancien *orum* et que ce nom désignait une composition d'or et de cuivre. C'est pourquoi lorsqu'arriva la permutation de la voyelle *o* en la diphtongue *au*, dans *orum*, le changement s'étendit aussi à *orichalcum* et engendra le mot hybride dont Festus parle ainsi : *Aurichalcum vel orichalcum quidam putant compositum ex ære et auro, sive, quod colorem habeat aureum. Orichalcum sane dicitur quod in montuosis locis invenitur; mons enim græce ὄρος appellatur.*

Saint Isidore de Séville admet la première orthographe à l'exclusion de la seconde et affirme positivement que le mot est composé du latin et du grec : *Est autem nomen compositum ex lingua latina et græca; æs enim sermone Græcorum χαλκός vocatur* [4]. Isidore a bien vu que l'*aurichalcum* n'était que du laiton; il croit qu'il fut ainsi nommé parce qu'à l'éclat de l'or il unit la dureté du cuivre : *Aurichalcum dictum, quod et splendorem auro et duritiam æris possideat.* D'ailleurs, aucun Romain instruit n'ignorait plus qu'il n'entrait dans l'orichalque pas la moindre parcelle d'or. C'est ce que nous disent deux lois du Digeste. Le premier qui ait songé à invoquer ces textes est le jurisconsulte H. Salmuth, à la suite de Panciroli qui interprète l'article de quelques lignes où il est dit : *Quod autem diximus, aurichalcum ex auro et ære mixtum non esse, id Marciani quoque auctoritate confirmatur negantis eam valere venditionem, qua aurichalcum pro auro esset venditum* (lex 45, *De contrah. empt.*) ; *At si quid auri admixtum illud haberet, tum venditionem omnino consistere Ulpianus respondit; idque exemplo viriolæ, quæ ex gemmis contextis auro vel argento aliave materia componi solet. Hæc si aurea dicatur et vendatur, etsi magna ex parte inventa fuerit ærea, placuit tamen valere venditionem, maxime si aliqua ex parte saltem aurea sit, qualis dicebatur, atque ita auri quid admixtum habeat* (lex 14, *De contrah. empt.*).

A mesure qu'on s'éloigne de l'antiquité, la signification du mot orichalque se précise davantage, en dépit de l'orthographe *aurichalcum*, et lorsqu'on approche des temps modernes, elle est déjà fixée dans le sens exclusif et permanent de laiton.

Au VI^e^ siècle, Primasius, évêque d'Hadrumète, aborde le commentaire du verset de l'Apocalypse où figure le mot de *chalcolibanon* et il découvre l'orichalque dont il donne ainsi la composition : *Aurichalco autem illa ratione comparavit (pedes) quod ex ære fit, cum igne multo, et, medicamine adhibito, perducitur ad aureum colorem.* « La raison qui l'a porté à comparer les pieds à l'aurichalque, c'est que ce métal se fait avec le cuivre, qu'on traite à grand feu, et auquel, par le moyen d'un ingrédient qu'on y ajoute, on fait prendre la couleur de l'or. »

Au VII^e^ siècle, saint Isidore de Séville reproduit textuellement la même définition : *Fit autem ex ære et igne multo, ac medicaminibus perducitur ad aureum colorem.*

Au VIII^e^ siècle, l'auteur présumé d'un commentaire sur l'Apocalypse, Bérengaud, s'exprime dans les mêmes termes que Primasius d'Hadrumète : *Qui similes aurichalco dicuntur (pedes); æs namque in fornace quibusdam medicaminibus admixtis, tamdiu conflatur, usquedum colorem auri accipiat et dicitur aurichalcum.*

Dans le *Liber pontificalis*, le mot *aurichalcum* s'altère une fois de plus et devient *aurochalcum* par exemple dans la notice du pape Sixte III : *Obtulit et canthara cereostata aurochalca.*

L'orichalque avait fourni une carrière assez accidentée pour avoir droit au repos; à mesure que se déroulent les temps modernes, il se restreint à l'unique et modeste signification de laiton [5].

H. LECLERCQ.

**ORIENT ET OCCIDENT.** — I. L'art gallo-romain. II. Le transfert de Rome à Byzance. III. Touristes et pèlerins. IV. *Orient oder Rom.* V. Débuts de l'architecture en Italie. 1° Apparition de la basilique. 2° Généralités sur les basiliques. 3° Le mot basilique. VI. La basilique romaine civile. VII. La basilique privée. VIII. La basilique chrétienne. 1° Ses caractères. 2° Sa parenté avec le type B. 3° Basiliques païennes du type B. 4° Le vocable de basilique. 5° Les théories. IX. L'architecture hellénistique. Source des formes générales. X. La basilique à coupole. XI. Le plan tréflé dans l'architecture byzantine. XII. Existence d'un art byzantin. 1° Constantinople et la zone du Nord. 2° Constantinople et la zone du Sud. 3° La victoire dans la zone méditerranéenne. XIII. La technique et le style. XIV. Le témoignage de la sculpture. XV. Rapports entre l'Orient et l'Occident. XVI. Le péril de l'Orient. XVII. Continuation des rapports. XVIII. L'Occident et les Arabes.

I. L'ART GALLO-ROMAIN. — Le rôle qu'ont tenu le Rhône, la Loire et le Rhin dans l'histoire de la pénétration du courant de civilisation apporté d'Orient à Marseille, à Arles et à Narbonne ne saurait être trop étudié. De ce lumineux rivage de la Méditerranée les influences

[1] *Oratio*, III, édit. Spanhem, p. 110. — [2] *Contra Symmachum*, I, vs. 345. — [3] *Æneid.*, l. XII, vs. 87. — [4] *Origines*, l. XVI, c. XX. — [5] J.-P. Rossignol, *Mém. sur le métal que les anciens appelaient orichalque*, in-8°, Paris, 1852.

grecques et orientales se répandirent de proche en proche dans la Gaule et lui révélèrent les découvertes et les raffinements acquis par les peuplades de l'Hellade, de l'Asie Mineure et de la Perse. De ces régions où existaient des centres d'art, une culture rayonna qui vint éblouir nos lointains ancêtres et une influence qui les initia à de merveilleux progrès. De Narbonne on suivit la Garonne jusqu'à Bordeaux; de Lyon on remonta vers le Rhin et la Moselle jusqu'à Trèves et à Cologne, en même temps qu'on descendit le cours de la Loire jusqu'à l'Océan. Dès le temps d'Auguste cette progression s'accomplissait sans qu'on puisse aujourd'hui en marquer l'allure et en relever les vestiges; mais il n'est pas douteux que l'esprit d'aventure, le calcul stratégique, l'instinct commercial ont concouru à utiliser les tracés naturels de la géographie. En même temps une force nouvelle s'associait à celles qu'on vient de dire, stimulait un effort d'une nature très différente et d'une puissance jusque-là inconnue : la foi chrétienne s'insinuait et s'implantait dans des régions qu'elle conquérait à une croyance si séduisante et à une organisation si vigoureuse que les églises allaient se montrer plus fécondes civilisatrices que l'étaient les garnisons, les comptoirs et les colonies.

Dès le 1er siècle de notre ère, c'est l'art gréco-égyptien qui domine en Gaule où il pénètre par la voie des Alpes et d'une manière plus directe par la vallée du Rhône. Marseille entretint toujours des relations avec l'Égypte, sans doute depuis le temps de sa fondation et, à l'époque mérovingienne, c'est par ce port que le papyrus mérovingien pénètre en Gaule, ce qui demandait trente jours de navigation [1]; toutefois on voit des vaisseaux égyptiens aborder à Narbonne. On sait qu'Auguste avait installé à Nîmes une colonie de vétérans alexandrins. Le culte d'Isis et d'Anubis dans cette ville est attesté par les inscriptions; des monnaies portent le crocodile enchaîné, symbole de l'Égypte vaincue et on y compte les années, sous le règne d'Auguste, en style alexandrin.

Les inscriptions de l'époque impériale attestent la diffusion du culte des divinités alexandrines sur un grand nombre de points de la Gaule orientale [2] : Arles, Nîmes, Manduel (Gard), Sextantio (Hérault), Die (Drôme), La Bâtie-Monsaléon (Hautes-Alpes), Grenoble, Vienne, Lyon, Besançon, Soissons. On trouve des témoins de ce culte en Flandre et en Suisse. La Gaule du Sud-Ouest n'offre qu'un exemple douteux dans la Haute-Garonne, preuve du rôle prépondérant de Marseille dans la diffusion de ces cultes.

Le sistre égyptien a été observé sur des monuments funéraires en Lorraine, et des statuettes égyptisantes ou égyptiennes ont été recueillies à Marseille, à Narbonne, à Arles, à Clermont-Ferrand, au Mont-Uzore (Loire), à Autun, à Nuits, à Beaune, à Dijon, à Cernay-les-Reims (Marne), à Sedan, près de Morlaix et à Corseul en Bretagne; en outre, sur plusieurs points de la Suisse, dans les vallées du Rhône et de la Moselle (Alsace, Trèves, Mayence, Heddernheim près Wiesbaden, Bingen, Cologne), enfin en Belgique et en Hollande. La répartition géographique des monuments alexandrins en Gaule ne permet pas d'en rapporter la distribution aux légionnaires, qui n'ont guère répandu que les cultes syriens; c'est aux commerçants qu'il faut attribuer l'expansion des produits égyptiens. On a trouvé à Clermont, dans l'Oise, l'épitaphe d'un Alexandrin, probablement quelque marchand ambulant qui parcourait la contrée [3].

Outre les figures proprement égyptiennes, qui ont été exécutées sur place, on a relevé parmi les petits bronzes et les terres cuites de Gaule de nombreux motifs alexandrins. Il en est une qu'on rencontre fréquemment et dont l'origine alexandrine est attestée puisque l'on a découvert, à Alexandrie même, une réplique des statuettes de nègres trouvées en Gaule, à Chalon-sur-Saône et à Reims (fig. 9200) [4]. On peut citer encore les pygmées, les lutteurs arabes représentés tant en ronde bosse qu'en relief. Ajoutons encore le beau vase découvert à Condrieu et conservé au musée du Louvre [5]. Un type grotesque a été rencontré dans les terres cuites blanches de l'Allier et à Alexandrie [6] : c'est le parasite qui a introduit dans sa bouche

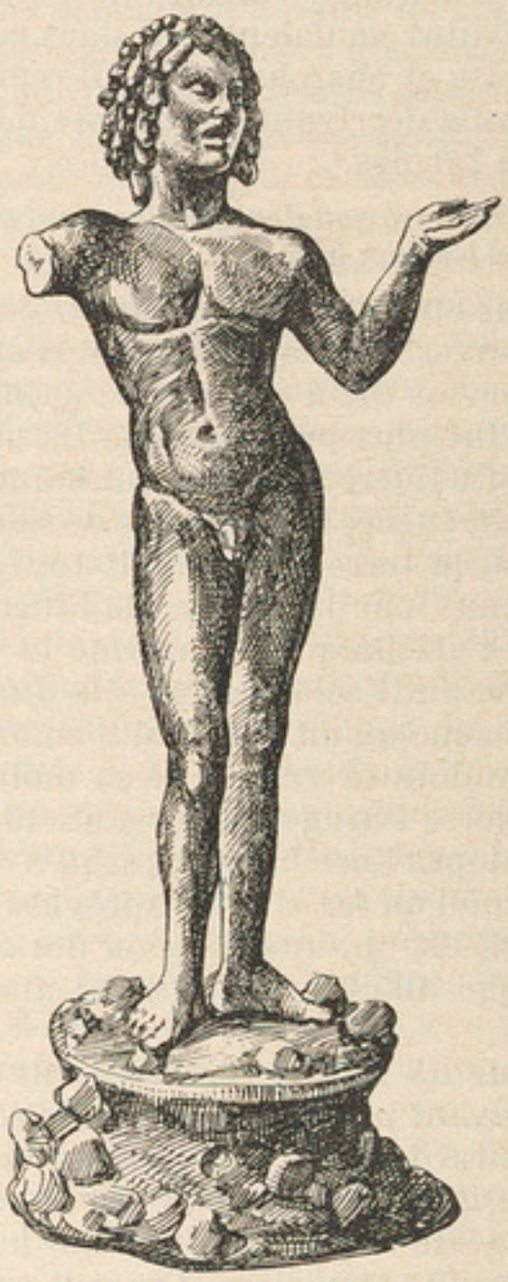

9200. — Statuette de négrillon découverte à Reims. D'après *Gazette des beaux-arts*, t. XI, 1894, p. 27.

un si gros morceau qu'il ne peut le faire passer. Ces figurines de l'Allier s'inspirent de productions syriennes et égyptiennes, à qui elles empruntent une surcharge de bijoux et d'ornements qui est caractéristique [7]. C'est principalement vers le Delta que nous devons regarder pour trouver l'origine des motifs plastiques que les industriels de la Gaule romaine ont répété et, le plus souvent, enlaidis.

Les deux types les plus particuliers à l'art gallo-romain remontent eux-mêmes, semblent-ils, à cette origine égyptienne. Le plus connu est le Pluton gaulois appelé *Dispater* [8]. Tout ce qui appartient aux artistes gaulois c'est la substitution du costume gaulois au vêtement grec et le changement du sceptre en maillet. En ce qui concerne le dieu accroupi, dont on ne possède que peu d'exemplaires appartenant tous à la région orientale de la Gaule, la question est plus difficile; néanmoins cette divinité anonyme jusqu'ici semble se

[1] Sulpice-Sévère, *Dialogi*, l. I, c. I. — [2] G. Lafaye, *Le culte des divinités d'Alexandrie*, p. 162, 245; Drexler, dans Roscher, *Lexicon der Mythologie*, au mot *Isis*. — [3] *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XXVI, 1861, p. 86. — [4] *Athenische Mittheilungen*, t. X, pl. XII. — [5] G. Frœhner, *Musées de France*, pl. XVII-XVIII. — [6] *Athenische Mittheilungen*, t. X, pl. X. — [7] A. Blanchet, *Étude sur les figurines en terre cuite*, Paris, 1890, p. 67. — [8] Cf. Heuzey, *Figurines du Louvre*, p. 9.

rapprocher d'Hermès. On ne trouve guère d'autres dieux accroupis ailleurs qu'en Gaule présentant quelque analogie avec le caractère de Mercure, si ce n'est en Égypte et dans l'Inde, d'où le type a passé en Phénicie et à Chypre. Il semble peu vraisemblable qu'il faille regarder vers l'Inde, les textes ne nous apprenant rien sur les relations entre ce pays et la Gaule.

Et voici encore une autre direction de recherches : les bas-reliefs de l'arc d'Orange et du monument des Jules à Saint-Rémy (voir ORANGE). On sait qu'ils offrent une particularité curieuse : une sorte de sillon tracé autour des personnages, pour en rehausser l'effet ou les rendre plus apparents à distance. A Rome, le même procédé a été constaté une seule fois dans les figures en haut-relief des Provinces vaincues qui proviennent de la basilique de Neptune. Or, dans l'ancien bas-relief égyptien, nous retrouvons quelque chose d'analogue [1] : tantôt la figure s'enlevant du fond est cernée d'une sorte de cuvette qui dessine les contours, tantôt la silhouette est simplement indiquée par un sillon à angles émoussés, creusé tout autour. Ces deux procédés sont particulièrement employés dans les matières peu résistantes comme le calcaire. Il est vrai qu'on n'en connaît pas d'exemples parmi les bas-reliefs gréco-égyptiens où ce procédé eût été employé d'une manière constante. En revanche, on constate l'emploi de rainures non seulement sur les vases de Bernay, mais sur plusieurs bas-reliefs gréco-alexandrins. On peut donc croire que les sculpteurs de Saint-Rémy et d'Orange obéissaient en traçant leurs figures à une tradition plutôt égyptienne qu'hellénique.

Les villas romaines dont l'emplacement et les ruines ont été rencontrés dans les régions de la Sambre et de la Meuse offrent une analogie remarquable avec les maisons pompéiennes; mais surtout on y relève une particularité importante, c'est l'emploi de vitres de grandes dimensions, ce qui rappelle que la fabrication du verre, au début de l'époque impériale, avait pour centre principal Alexandrie. Les belles verroteries de couleur découvertes en Gaule et dont les pareilles ne se rencontrent guère en Italie, accusent une influence orientale qui nous ramène vers l'Égypte et la Syrie.

C'est seulement dans la Gaule du Nord-Est qu'on retrouve, sous l'empire, une école de peinture céramique à côté de ses nombreuses fabriques de poteries sigillées, imitations économiques des vases en métal. On découvre là seulement et nulle part ailleurs des vases à couverte noire brillante sur laquelle ont été tracés au pinceau des ornements et des inscriptions en blanc. S'il est impossible ici de regarder vers l'Égypte, il n'y a pas plus de raison de songer à la Grèce et à l'Italie; mieux vaudrait admettre un développement indigène.

L'étude des bas-reliefs funéraires gallo-romains — sauf pour la Gaule narbonnaise, qui se rattache plus étroitement à l'Italie — met en évidence leur caractère réaliste, la préférence des artistes pour les portraits, pour les scènes de la vie familière, des mille incidents qui se rattachent à la pratique du commerce, de l'industrie, à l'exclusion des scènes mythologiques et symboliques qu'on ne rencontre qu'exceptionnellement. Ce caractère est surtout sensible dans la région de la Moselle et de la Meuse, il l'est tout autant jusqu'au sud de la Loire et dans l'Aquitaine, ce qui permet de soutenir l'originalité de l'art gallo-romain de cette région qui va de la Moselle à l'Auvergne. On se l'explique sans peine par le peu d'intérêt que les Gaulois romanisés trouvaient aux traditions mythologiques de la Grèce et à l'importance qu'avaient prise chez eux l'agriculture, l'industrie et le commerce. Toutefois, il a paru que cette explication ne répondait pas à tout et qu'il faut invoquer, au moins à l'origine, une influence étrangère, or cette influence n'est ni grecque ni italienne, puisque les représentations des métiers sont également rares dans les monuments grecs et romains.

Le bas-relief alexandrin accorde une place considérable aux scènes de la vie quotidienne, de même que dans les peintures et les sculptures de l'ancienne Égypte. Or la Gaule et l'Égypte sont les seules régions de l'ancien monde où l'on puisse facilement faire l'histoire de l'industrie à l'aide des monuments de la sculpture. Le musée de Sens est plus riche qu'aucun autre en représentations de ce genre alors qu'il ne possède à peu près aucune composition mythologique. On ferait une remarque semblable devant les collections de Trèves, de Dijon, de Bordeaux. En revanche, les compositions familières sont rares dans la région du Rhin où la romanisation fut beaucoup plus complète que dans le nord-est de la Gaule; les œuvres d'art y sont peu nombreuses et c'est l'influence romaine qui domine.

A côté des influences alexandrines faut-il faire une place aux influences syriennes? Au IIe et même au Ier siècle, Antioche rivalisait avec Alexandrie comme foyer de la civilisation grecque en Orient. Vers le temps où le christianisme s'implanta en Gaule, à Lyon, entre 150 et 177, les Syriens y étaient nombreux, y faisaient du commerce. Ce furent eux qui apportèrent à Lyon l'industrie de la soie; on les rencontre aussi à Bordeaux. A l'époque mérovingienne il existe des marchands syriens non seulement dans le sud de la Gaule, mais encore à Orléans et à Tours. Ces gens-là n'étaient pas tous chrétiens et ils devaient, en leur qualité d'Orientaux, importer tout ce que réclamait leur clientèle : dieux ou déesses, qu'ils tiraient de partout où ils en trouvaient de bons exemplaires, de Syrie, d'Égypte ou d'ailleurs. Ceux d'entre les Syriens qui étaient chrétiens propageaient leur religion et leur influence fut réelle et profonde, les autres, les négociants, se contentaient d'importer des œuvres d'art, venues de partout.

II. LE TRANSFERT DE ROME A BYZANCE. — Cette introduction du christianisme en Occident sauva probablement ces contrées d'une déchéance complète. Si c'est un petit jeu inoffensif et assez inutile de conjecturer ce qui serait advenu si telle condition avait différé de ce qu'elle fut, c'est un jeu qui ne laisse pas d'être parfois instructif. Qu'on se représente la Gaule, l'Espagne et l'île de Bretagne livrées aux barbares, désertées par les légions romaines et retombant dans un chaos impossible à décrire. Ce sont les germes de civilisation implantés par le christianisme qui ont empêché une pareille catastrophe à l'heure où Constantin décida le transfert de la capitale de l'empire de Rome à Byzance. En passant du Tibre au Bosphore l'empereur ne déplaçait pas seulement le centre de gravité de l'État, il laissait l'Occident dans une situation amoindrie au point de vue politique et le réduisait à n'être presque plus autre chose qu'une sorte de domaine colonial vivant d'une existence participée. A Byzance, l'empire prenait un caractère oriental. Sans doute, la maîtrise de l'Atlantique et du Pacifique ne comptant alors pour rien dans le destin des nations dont l'enjeu se risquait autour du lac méditerranéen, c'était certes un trait de génie de la part de Constantin d'avoir renoncé à une capitale historique comme Rome pour se saisir d'un point géographique sans égal dans le monde, au nœud de toutes les routes qui mettaient en communication l'Occident avec l'Orient, où il s'emparait de la terre et de la mer. Par cette décision, l'empereur génial prolongea l'histoire continentale pour une durée de dix siècles. Rome pouvait succomber en 410, Constantinople durerait jusqu'en 1453.

Le transfert de 330 décidait la question du conflit

[1] Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, t. I, p. 734.

et du triomphe des influences en présence : Rome ou Byzance et Orient ou Occident (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INFLUENCES). Question toujours posée et dont la solution ne peut satisfaire tous ceux qui s'y appliquent parce que les données sont trop nombreuses et qu'il s'agit des manifestations multiformes d'un art nouveau. Cet art va s'épanouir avec une somptuosité et une magnificence qui font un peu oublier sa nouveauté; c'est sa splendeur qui attire les foules désireuses de visiter les sanctuaires éblouissants de pierreries et de métaux; choses ignorées auparavant, surtout dans cet Occident si mal partagé en trésors qu'il ne connaîtra et n'exploitera que de nos jours. Les voyages sont un des aspects les moins connus de l'histoire de ce lointain passé, mais il faut se persuader qu'on voyageait beaucoup. Les Orientaux venaient en Occident, et les routes étaient couvertes d'Occidentaux qui se risquaient jusque dans les pays illustrés par la vie et la mort du Sauveur. Tous ne s'y rendaient pas de leur plein gré; c'était en exil que saint Athanase quittait l'Égypte pour Rome et Trèves, de même que saint Hilaire de Poitiers n'abordait en Asie Mineure que comme exilé et on en dirait autant d'Eusèbe de Verceil et de bien d'autres, mais il n'importe puisque là où l'administration les retenait ils pouvaient voir, observer et retenir les lignes, les formes et les couleurs.

III. TOURISTES ET PÈLERINS. — Il n'y avait pas d'ailleurs que des exilés, placés dans de fâcheuses dispositions pour s'enthousiasmer ou simplement pour admirer; il y avait les curieux, les voyageurs, ceux que nous appelons aujourd'hui « touristes » qui souhaitaient connaître les choses merveilleuses dont les descriptions étaient parvenues jusqu'à eux. Le récit des richesses englouties dans les édifices construits sur l'emplacement des mystères de la vie et de la passion du Sauveur soulevait un double attrait de dévotion et de curiosité. La basilique du Saint-Sépulcre, celle de la Nativité attiraient, on l'a très bien dit, « comme un pôle magnétique, les foules venues de tous les points du monde chrétien [1] ». En 333, un inconnu qui n'a pas laissé d'autre trace qu'un *Itinéraire* qui le conduisit de Bordeaux à Jérusalem (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1853-1858) n'hésite pas à s'engager dans un interminable voyage qui le conduit d'abord à Constantinople, de là à Jérusalem d'où il regagne la Gaule en traversant la Macédoine, l'Épire, Rome et Milan. Vers 390, une riche abbesse part de son pays de Galice (voir *Dictionn.*, t. V, col. 552-584) et s'en va parcourir les Lieux saints : du Sinaï elle se rend en Palestine, en Syrie, en Asie Mineure, à Constantinople.

A leur retour en Occident, pèlerins et voyageurs rapportent des souvenirs, des reliques, et des idées. Les souvenirs nous pouvons en savoir quelque chose grâce à la *Peregrinatio* où Etheria a consigné les siens, les reliques sont inséparables des reliquaires qui les contiennent et qui introduisent en Occident des spécimens de l'art byzantin à ses débuts; les idées, elles, vont se répandre sous la forme de tentatives plus ou moins maladroites d'imitation de ce qu'on a vu en Palestine, en Syrie et ailleurs, à Jérusalem, à Antioche, à Constantinople, à Thessalonique. La vénération des reliques propageait le culte des saints, suggérait la pensée de les honorer à la façon usitée en Orient par des oratoires, des chapelles, des basiliques, des *martyria*.

Les plus actifs parmi tous ceux qui répandent le culte des saints orientaux ce sont les moines. Déjà nous avons vu que les femmes s'en mêlent, Etheria est une abbesse; mais, à défaut de leur collaboration, les hommes se chargent d'initier l'Occident aux enthousiasmes et aux méthodes de l'Orient. La Thébaïde, Nitrie, les laures de Palestine provoquent un mouvement de curiosité et d'édification d'où on revient tout pénétré du désir d'imiter les pratiques et les procédés des Orientaux. Rufin, Jean Cassien implantent le monachisme en Italie et en Gaule et ce ne sont pas les seuls; tous, jusqu'à saint Benoît lui-même, s'inspirent plus ou moins de ce qui se fait en Orient [2].

IV. « ORIENT ODER ROM ». — En 1900 M. J. Strzygowski enfermait dans cette alternative impérieuse la question qui nous occupe et que M. Gabriel Millet, en 1905, exposait ainsi : « Le règne de Constantin avait doté l'art chrétien de la basilique et de l'église circulaire ou octogonale. Ces formes architectoniques apparaissent en même temps à Rome et en Orient. Comme Rome en offre des exemples plus nombreux et mieux connus, on est porté à lui en attribuer la création, mais elles ne sont pas proprement romaines. Au temps de Constantin, elles étaient déjà familières à l'Orient et M. Strzygowski a pu reconnaître en elles comme une dernière floraison de l'art hellénistique. En tout cas, elles restèrent pendant deux siècles communes aux deux empires. C'est le règne de Justinien qui a, sinon suscité, au moins consacré par des monuments considérables les formes propres à l'art byzantin, celles qui emploient la coupole sur pendentifs. »

Ceci est clair et pose nettement le problème des origines de l'architecture chrétienne. Ce problème, à vrai dire, existait à peine vers la fin du XIX^e^ siècle. On exposait, comme la chose du monde la plus évidente, que l'art byzantin était issu de l'art romain imposé par les vainqueurs dans le bassin oriental de la Méditerranée et compénétré sur place avec l'art asiatique, seul connu et pratiqué dans les provinces reculées d'Asie Mineure. Cette explication avait, à défaut d'autre avantage, celui de satisfaire par sa clarté et par sa vraisemblance. Ce qu'on appelait du nom d' « art romain » c'était l'art impérial, tout saturé d'influences helléniques plus encore que romaines et que son état civil faisait contemporain d'Auguste. Quant à l' « art asiatique » il s'entendait de traditions lointaines plongeant leurs racines jusqu'en Assyrie et d'œuvres plus récentes se rattachant aux Perses Sassanides. Mises en présence et, même, en contact vers les parages de la Syrie septentrionale, aux frontières de la Palestine, ces deux formules avaient fusionné et produit un style dont M. de Vogüé avait retrouvé dans le Hauran (voir ce mot) les manifestations monumentales dont l'importance était capitale pour l'histoire de l'art chrétien. Cette compénétration remontait au II^e^ siècle et elle offrait un caractère d'autant plus original et nouveau que les lieux où elle s'accomplissait lui imposaient des conditions particulières. Le pays de Syrie ne produit guère de bois et il faut y suppléer par le recours à la pierre pour les murs, les portes, les armoires, les planchers. De là l'obligation de remplacer l'architrave par l'arcade, le plafond par la coupole. Il y avait là toute une technique à apprendre et les Romains avaient dû s'y résoudre; grands constructeurs à l'aide du bois et de la brique (voir ce mot) il leur avait fallu apprendre l'art de tailler, de scier, de débiter en toutes façons et exclusivement la pierre; d'où une transformation qui avait donné naissance à l'art byzantin.

M. de Vogüé, dans un livre inoubliable, exposa cette théorie qui tendait à restreindre, au profit de l'Orient, la part que Rome avait prise à la formation de l'art chrétien. Cette fois-là, comme d'autres fois, sa clairvoyance le conduisait avec un rare bonheur en un temps où le prestige de Rome aveuglait les esprits les plus dégagés de parti pris. Son mérite était d'autant plus grand qu'il ne connaissait que peu d'édifices, la

[1] J. Ebersolt, *Orient et Occident. Rech. sur les influences byzantines et orientales en France avant les croisades*, in-4°, t. I, Paris, 1928, p. 9. — [2] Voir *Dictionn.*, aux mots LÉRINS, MARSEILLE, etc.

plupart tardifs et dispersés dans une seule province. Nul doute qu'il ne se fût exprimé avec plus de hardiesse s'il avait pu prévoir les découvertes d'un proche avenir. En effet, cet art grec qui pénétrait les provinces romaines sous le règne d'Auguste nous apparaît déjà tout imbu d'habitudes orientales. Mais cet avenir, sans se faire trop attendre, a permis d'étendre les constatations de la Syrie à l'Égypte, à la côte hellénisée et à l'intérieur de l'Asie Mineure, ainsi qu'aux régions frontières de la Perse, autant de contrées dont l'art monumental aux premiers siècles chrétiens se révèle à nous avec une richesse et une science imprévues. On hésite à croire qu'il ait fallu, pour donner lieu à cette fécondité surprenante, l'impulsion excitatrice des ouvriers impériaux; on devine, malgré les lacunes, la longue tradition qui relie Babylone à Suse et à Constantinople. Enfin, quand se rencontrent, au cours de cette évolution, les périodes critiques où le style change d'apparences et modifie son caractère, on reconnaît que les traits proprement romains sont bien rares. Ce n'est pas l'influence de Rome qui le plus souvent s'impose à l'attention, mais l'influence trop longtemps oubliée de la Grèce, vraie sœur de l'Asie antérieure.

Il ne faut pas s'en tenir à l'état de la Grèce propre si on veut porter un jugement sur la culture hellénique au commencement de l'ère chrétienne. La Grèce ne comptait plus que pour très peu de chose, menacée qu'elle était de s'évanouir dans le rayonnement de Rome. Le pays était appauvri, le peuple était las. Le génie, au lieu de se renouveler dans l'effort, s'éteignait dans l'apathie générale. Les arts déchus mettaient au service d'un nouvel idéal ce qui leur restait d'expérience. En un mot, la Grèce commençait à ne plus demander son lustre qu'au prestige de son passé et à la leçon que ses monuments ne cessaient de donner aux étrangers.

La situation était entièrement différente en Afrique et en Asie. Si la sève faisait défaut au tronc du vieil arbre hellénique, elle affluait encore dans ses jeunes branches d'Orient. Il y eut des floraisons tardives de vrai art grec, aux premiers siècles de notre ère, à Alexandrie, Pergame, Éphèse, Cyzique, et l'on peut soutenir aujourd'hui que sur les bords de la Méditerranée orientale la tradition hellénique ne fut jamais interrompue, depuis le temps des diadoques jusqu'à l'avènement de Constantin. Au vrai, c'est ici que gît le problème des origines de l'art chrétien en Orient, car si l'on trouve que le style gréco-romain de la cour d'Auguste a tout envahi et tout remplacé, il faudra rendre à César ce qui est à César, et adopter entièrement la doctrine traditionnelle; si, au contraire, on démontre que l'art hellénistique s'est survécu en Asie Mineure dans ce qu'il avait de plus original, la sérénité de ses figures idéales, la chute de ses draperies, les particularités anciennes de son architecture religieuse et civile, on aura reconnu un nouvel élément de génération pour l'art chrétien : l'élément hellénistique resté pur des accommodations romaines.

Si la preuve reste à faire de cette dernière opinion, il n'en est pas moins certain que les présomptions favorables s'accumulent. Le tombeau païen de Palmyre du IIIe siècle de notre ère montre dans ses figures à demi effacées les draperies moelleuses et mouvantes des Nikés athéniennes, leurs gestes traditionnels. L'art du bas-relief offre une constatation de même ordre : sarcophages romains et asiates du IVe siècle nous montrent beaucoup moins le caractère dominateur des ouvrages de sculpture de l'époque impériale que la douceur des œuvres grecques. Une figure du Christ (voir *Dictionn.*, t. II, col. 797, fig. 1537), en relief, a pu être comparée pour l'attitude, l'expression et les draperies, au Sophocle conservé au musée du Latran; le sarcophage de Sélefkieh montre un cavalier en chasse (Méléagre) qui rappelle l'Alexandre du sarcophage de Sidon, des éphèbes nus qui sont encore construits et posés selon le canon de Lysippe. D'autres reliefs évoquent le souvenir des « Pleureuses » et celle de la « Pénélope affligée ». On pourrait proposer d'autres rapprochements dans le domaine de l'architecture, si les monuments de transition n'avaient disparu, ou si l'on avait plus activement poursuivi leur découverte. Quant à la décoration ornementale de la façade de l'église du Saint-Sépulcre, elle est composée de motifs grecs et non romains.

Il résulte de ces survivances que la Grèce ne cessa de représenter aux frontières de l'Orient l'essence même de l'art occidental. N'était-ce pas son rôle depuis le VIIe siècle avant Jésus-Christ? Les confins des deux régions virent se dérouler la lutte continue entre deux civilisations et ses diverses péripéties. M. J. Strzygowski en a caractérisé de cette manière les deux phases principales : pendant trois siècles avant notre ère la Grèce conquit peu à peu l'Orient; pendant les trois premiers siècles de notre ère c'est l'Orient qui pénètre la Grèce. L'histoire confirme ce jugement, en sorte que l'art byzantin qu'on voit à Constantinople dès le IVe siècle n'est pas le produit du contact de l'art romain et de l'art asiatique, mais du contact de l'Orient et de la Grèce. Constantinople n'est pas la fille de Rome, mais de l'Asie Mineure.

Faut-il, comme on l'a voulu, aller plus loin et refuser à Rome toute fécondité, soutenir qu'elle a tout reçu de l'Orient : tout, c'est-à-dire l'arcade et la coupole appareillées, le plan et la structure des églises et même la basilique?

V. Débuts de l'architecture en Italie. — Dans les siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, l'activité artistique du monde ancien se déplace vers l'Ouest, attirée peut-être par l'aimant de la puissance politique devenue prépondérante à Rome. Cela ne veut pas dire que le peuple romain de Rome possédera une architecture originale; il en est incapable par impuissance congénitale. Rome n'invente pas, elle accapare et elle développe, c'est à cette double fonction que s'épuise ce qu'on veut bien appeler son génie. Elle attire donc les types créés en Grèce et en Orient, elle les acclimate chez elle et leur donne, pour un temps, une illusoi e floraison. Rome recueille les traditions des deux grandes écoles de constructeurs : le naos grec et le hall oriental prolongeront chez elle leur histoire en devenant la basilique, leur commune héritière. Les premières basiliques romaines ne sont pas antérieures à la fin du IIIe siècle avant notre ère; elles ne sont qu'un nouvel épisode de la servilité séculaire de l'architecture italique.

Nous ne voulons pas exposer ici les origines de l'habitation italique primitive, abri souterrain de troglodytes dont le souvenir a influencé les constructions circulaires comme le Panthéon d'Agrippa, les sanctuaires de Vesta, les lares, etc. Comme en Grèce, on donnait surtout la forme ronde aux édifices funéraires et cultuels en rapport avec la religion du foyer. Des analogies existent entre les constructions curvilignes des deux péninsules. On trouve en Italie la hutte ronde et la hutte absidale; en Sicile, le plan absidal est commun parmi les tombes rupestres. De tout cela il ne reste plus trace dans l'habitation romaine des temps classiques, celle-ci procède de la maison étrusque avec hypèthre central ou atrium.

Les plus anciens édifices sacrés en Italie se rattachent au temple rond, au temple grec et au temple étrusque. Le premier dépend des cabanes rondes des temps préhistoriques, le troisième pose un difficile problème dont tous les points ne sont pas éclaircis; le second a fini par l'emporter sur les deux autres. En Italie comme en Grèce, le temple fut longtemps l'unique ornement de la cité, la grande architecture

profane est celle qui se développera en dernier lieu. A Rome, les autres édifices ne jouent qu'un rôle obscur et secondaire jusqu'aux dernières années du IIIe siècle, époque où commence la construction des basiliques.

1° *Apparition de la basilique.* — Ici nous avons une date ferme. En l'an 210 avant Jésus-Christ, nous apprenons par le témoignage de Tite-Live que le Forum romain ne possédait pas de basilique : *neque enim tum basilicæ erant* [1]. Les commerçants se logeaient dans des *tabernæ*, les tribunaux se tenaient en plein air, les oisifs faisaient de même.

On commença à édifier des portiques, à la mode grecque, pour abriter les marchandises; en 193, on construisit le portique de l'Emporium [2] sur le modèle des docks qui bordaient le port du Pirée; en 174, on commença la construction du portique du *Clivus capitolinus* [3]. Pendant toute la période du IIe siècle avant notre ère un seul édifice civil a pu exercer une influence sur le développement de l'art monumental, c'est la *Curia oblonga* ou salle des séances du Sénat romain. Il paraît que c'était un *naos* grec à front étroit. César édifia la *Curia Julia* que nous voyons figurée sur les monnaies d'Auguste comme un temple sans péristyle ni prostyle, couronné d'un grand fronton [4]. En l'an 305, Dioclétien construisit une curie afin de remplacer la précédente, disparue à la suite d'un incendie. On s'accorde à admettre aujourd'hui que sur l'emplacement de cette curie dioclétienne et, en partie, sur ses murs, s'éleva l'église Saint-Hadrien, bâtiment oblong, du type grec, qui présentait vers le Forum son petit côté.

« Ainsi, pendant la période de ses débuts, l'architecture romaine se montre dans tous ses grands ouvrages tributaire de l'art hellénique. Elle lui demande le modèle de ses temples, qui devient aussi celui de ses salles d'assemblées. Au IIe siècle, avec la construction des premières basiliques, nous allons voir entrer en jeu d'autres influences [5]. »

2° *Généralités sur les basiliques.* — Il est probable, non pas certain, que la basilique élevée en l'an 184 avant Jésus-Christ, à la demande de Marcus Porcius Caton, fut la première élevée à Rome. Hors de Rome, les plus anciennes basiliques connues sont situées à Aletrium [6], à Thurii [7], à Pompéi [8], à Herculanum [9]. C'est donc vers le début du IIIe siècle — aux environs de l'an 200 — que Rome posséda une première basilique et, désormais, ce type d'édifice occupera le premier plan dans l'histoire de l'architecture romaine. Les constructions qu'on a pris l'habitude de désigner sous ce nom ne sont ni d'un style uniforme ni d'une très précise destination. On peut en donner une définition ainsi conçue : à savoir : une construction spacieuse, hypostyle, non pas étroite et grande ouverte comme une simple galerie [10], mais assez profonde et close comme une salle.

3° *Le mot basilique.* — Les Hellènes ne se contentaient pas d'apprendre aux Romains à se loger, ils leur apprenaient à s'exprimer; ce furent leurs constructeurs qui introduisirent et acclimatèrent certains mots nouveaux dans le vocabulaire latin : *theatrum*, *stadium*, *thermæ*, *basis*, *stylobata;* le mot *basilica* eut la même origine; encore que son cas soit un peu différent de celui des autres termes cités. Il existait en Grèce des constructions pareilles aux basiliques romaines, mais elles ne portaient pas le nom de βασιλική, sauf peut-être dans le parler populaire et on n'en peut donner la preuve. Les exemples du mot grec βασιλική, pris substantivement pour désigner un édifice, sont tous de date récente. Le plus ancien se rencontre dans l'inscription d'Ancyre. Pour trouver mention d'une basilique en pays grec, il faut descendre jusqu'au règne d'Hadrien, alors que les usages romains et la langue latine ont largement pénétré dans l'empire.

Une autre explication a été proposée d'après laquelle il aurait existé en Grèce, au temps des diadoques, des édifices officiellement désignés sous le nom de basiliques; cette opinion est insoutenable, et on peut en dire autant de celle d'après laquelle le mot *basilicus* était, au IIIe siècle, un néologisme du latin populaire qui ne signifiait pas seulement « royal », mais « beau, majestueux, magnifique »; c'est dans ce sens qu'on l'aurait appliqué aux premières basiliques, les plus grandioses des monuments construits dans les cités italiennes.

Voici une autre explication. A l'époque hellénistique beaucoup de cités grecques possédaient une *stoa* d'aspect monumental portant sur sa façade la dédicace à un roi. A Mégalopolis, œuvre de Philippe II; à Délos, œuvre de Philippe V; à Priène, œuvre du roi Oropherne; à Athènes, œuvres des rois Attale et Eumène II. Les princes d'Orient mettaient leur orgueil dans ces grandes bâtisses et, dans leurs capitales, ils donnaient leur nom ou leur titre à la plus grande colonnade. On conçoit sans peine que le nom de *stoas* royales ait été donné à ces édifices, qui tous portaient sur leur front, en lettres monumentales, le mot ΒΑΣΙΛΕΥΣ. C'était là, aux yeux des étrangers qui entraient dans une cité grecque, le principal ornement, inséparable de l'évocation royale. En Italie, les constructions n'étaient pas du même type que les *stoas* royales des *agoras* grecques, mais elles répondaient au même but et occupaient la même place. C'en fut assez pour qu'on prît l'habitude de leur appliquer le même nom.

Somme toute, ni le nom ni l'idée de la basilique ne sont d'invention romaine. Les édifices qui annonçaient la basilique italienne furent peu nombreux en Grèce et en Orient et ne portaient pas le nom de βασιλική dans la langue officielle. Ce qui appartient en propre aux Romains c'est d'avoir adopté la basilique comme édifice principal de la cité et d'avoir consacré pour elle le mot jusqu'alors peu usité de *basilica*.

VI. La basilique romaine civile. — On résume tout ce qu'on peut dire sur les premières basiliques de Rome en avouant une complète absence de données précises. Si on en vient aux monuments conservés ou décrits dans les textes on doit reconnaître qu'il n'existait pas une tradition nationale imposant telle forme, telle ordonnance car il n'y avait pas de type de salle monumentale spécialement romain. Le constructeur avait le choix entre le plan hypostyle grec et le plan hypostyle oriental qui avaient chacun leurs partisans. Dès le début on constate que la faveur se partage entre deux types distincts dont les origines et les dispositions ne sont pas moins différentes. L'un offrant une construction plus large que profonde (A), l'autre rappelant le *naos* oblong à front étroit et à trois nefs (B).

Le type oriental (A) est appliqué dans la basilique Julia ou dans la basilique Ulpia, mais nous n'avons pas à nous y attarder ici parce que ce type ne se retrouve pas dans les basiliques chrétiennes qui, toutes, procèdent du type grec. Celui-ci consiste en une salle à trois vaisseaux, plus profonde que large, précédée d'un

[1] Tite-Live, XXVI, XXVII, 3. — [2] Richter, *Topogr. der Stadt Rom*, p. 195 sq.; Jordan, *Forma urbis*, p. 44; *Bull. dell' Istit. di corrisp. archeol.*, 1892, p. 134. — [3] Richter, *Topogr. der Stadt Rom*, p. 119. — [4] Huelsen, dans *Röm. Mittheil.*, 1902, p. 39 sq.; 1905, p. 46 sq.; *Forum romain*, trad. Carcopino, p. 114. — [5] G. Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle, en Grèce, en Orient et chez les Romains*, in-8°, Paris, 1913, p. 269. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 5007 (90 ans avant J.-C.). — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 123 (antérieur à la Guerre sociale). — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n. 1842 (78 avant J.-C.). — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1425 (époque d'Auguste). — [10] Une seule basilique semble faire exception à cette règle, la *basilica Alexandrina*, construite par Alexandre-Sévère au champ de Mars; elle avait 1 000 pieds de long sur 100 de large, ouverte en tous sens, elle se composait de colonnes portant une toiture.

prostyle (le *chalcidicum*) et prolongée par une abside ; en résumé, c'est une chambre oblongue, sans supports intérieurs, percée d'une porte sur un de ses petits côtés, pourvue d'une abside du côté opposé.

La plus ancienne basilique connue est celle de Pompéi, elle porte sur l'un de ses murs un graffite de l'an 78 avant Jésus-Christ et d'autres graffites témoignent de sa destination de basilique, au centre de la ville, en bordure du Forum. Non compris le portique, le bâtiment est deux fois et demi plus profond que large. L'un des petits côtés présente trois ouvertures et les longs côtés offrent deux portes de dégagement devenues indispensables du moment qu'on voulait faciliter la circulation. Au fond l'abside ; le tribunal, au lieu d'être logé dans une niche, s'adosse simplement au mur postérieur. Deux rangées de douze colonnes séparent le vaisseau central des deux bas-côtés. Cette basilique offre une particularité notable : la double colonnade fait retour en avant et en arrière le long des petits côtés du plan, ce qui rappelle la disposition du type A, mais ne reparaîtra nulle part ailleurs dans les basiliques du type B. C'est une réminiscence du type oriental ; pour le reste, la basilique de Pompéi est du type grec. En avant de la façade se trouvait un porche étroit composé de cinq piliers et de deux petits murs d'antes qui devaient supporter un toit d'appentis, c'était ce qu'on appelait *chalcidicum*. La basilique de Pompéi devait être entièrement couverte, quoiqu'on en ait dit ; mais on ignore la forme exacte de la toiture. Les trois vaisseaux s'élevaient à la même hauteur ou très peu s'en faut. La salle était éclairée par de larges baies ouvertes dans les murs latéraux [1].

D'autres exemplaires, plus ou moins ruinés, existent encore ; il est superflu pour notre dessein de nous y attarder mais nous devons rappeler que pendant toute la période impériale les deux types A et B restent en concurrence, chacun d'eux conservant ses caractères originels. Le mélange des éléments grecs et orientaux est surtout sensible dans la basilique de Timgad qui tient de l'un et de l'autre type [2], combinés à doses presque égales. La basilique a la forme allongée (15 m. × 38 m.) de la salle grecque ; l'abside et les deux niches qui l'encadrent sont un souvenir direct de la division en trois vaisseaux. Par contre, c'est au type oriental que nous reportent la longue façade et l'absence de toute couverture sur le grand axe.

Deux éléments de la construction se sont pour ainsi dire dénationalisés et se rencontrent indifféremment dans les édifices des deux séries. Ce sont le lanterneau et l'abside, dont l'un était, à l'origine, spécialement oriental, l'autre spécialement européen. L'hypostyle oriental et la salle grecque ont mis désormais en commun ces deux organes.

VII. La basilique privée. — On connaît le passage souvent cité de Vitruve : *Nobilibus vero... facienda sunt ...basilicæ non dissimili modo quam publicorum operum magnificentia comparatæ, quod in domibus eorum sæpius et publica consilia et privata judicia arbitriaque conficiuntur* [3]. Il est donc nécessaire à un citoyen qui remplit des charges importantes qu'il possède dans sa maison, outre les locaux ordinaires, des bibliothèques, des pinacothèques et des basiliques lui permettant de rendre des jugements dans une salle appropriée. Comment devons-nous imaginer ces basiliques privées ? Les textes ne nous apprennent pas grand'chose. Un texte de Julius Capitolinus relatif à la villa des Gordiens [4], nous apprend qu'elle possédait un grand péristyle à quatre faces de deux cents colonnes, mais il ne nous dit rien du plan et de l'aspect de l'édifice.

L'étude des ruines nous apprend comment la maison romaine, progressivement agrandie, a fini par comprendre des salles à colonnes de plus en plus spacieuses, conformes tantôt au type A, tantôt au type B. Arrivée au terme de son développement, c'est-à-dire, en l'espèce, le palais impérial, elle comprend des édifices du type B, que leurs dimensions et leur agencement intérieur désignent comme des basiliques privées. La basilique privée a été le lieu où les fidèles se sont réunis furtivement ou ostensiblement, suivant les circonstances politiques, afin de procéder aux cérémonies liturgiques, de même que les membres de confréries païennes s'assemblaient dans les salles que leur prêtaient le propriétaire d'une *domus* pour y tenir leurs réunions.

« La religion officielle, à Rome plus qu'en Grèce, n'avait pas besoin de tels édifices. Mais, avec la diffusion des cultes orientaux, leur nombre et leur importance vont croissant. Il leur faut faire une large place dans l'histoire de l'architecture impériale. De récentes fouilles ont fait connaître deux de ces bâtiments, véritables églises païennes, qui rappellent à s'y méprendre nos basiliques civiles du type B. L'un d'eux, le Bacchéion d'Athènes, servait aux réunions d'une confrérie dionysiaque ; l'autre, situé à Rome, sur le Janicule, était consacré à des cultes syriens. Ces découvertes ont un intérêt pour l'histoire de la basilique chrétienne.

VIII. La basilique chrétienne. — Il n'est pas rare d'entendre parler de nos jours de la basilique de Montmartre, ce qui est aussi heureusement trouvé que la basilique du Panthéon ou celle de Sainte-Sophie. Mieux vaut s'en tenir au sens exclusif du mot et ne l'appliquer qu'à une construction du type que nous avons décrit plutôt que de l'étendre à un plan octogonal ou circulaire. Le souvenir des basiliques païennes n'est plus familier aujourd'hui qu'aux seuls archéologues, néanmoins il est utile de redire qu'entre ces édifices civils et les églises de l'époque constantinienne il n'y a pas seulement identité de nom mais analogie de forme. Cependant si ces deux séries de monuments sont étroitement apparentées, il reste à déterminer leur rapport et, en d'autres termes, à montrer l'origine de la basilique chrétienne. Lorsqu'on voit combien de fois et avec quelle attention cette question a été traitée, on doute un peu que la difficulté qu'elle soulève soit beaucoup moindre qu'on n'imagine. Si les spécialistes de l'art chrétien ont eu le tort de limiter leurs recherches aux seuls monuments de l'époque chrétienne qu'ils considèrent comme n'ayant pas d'attaches avec le passé, c'est là une explication qui pourrait bien n'être rien de plus ni de mieux qu'une boutade. « L'art appelé chrétien, a-t-on écrit, n'est somme toute que l'art romain impérial au service de la religion et de la société chrétiennes [5]. » Reste à savoir ce qu'on entend par « art romain impérial » ? (Voir plus haut, col. 2616.)

1° *Ses caractères.* — Toutes les églises chrétiennes anciennes appartiennent à quelques types bien reconnaissables : basilique, plan octogonal, circulaire, tréflé. Nous ne parlons ici que du premier type : basilical. Une salle rectangulaire, plus longue que large, coupée en trois sections par deux rangées de colonnes parallèles dans le sens du grand axe. L'entrée se trouve sur l'un des petits côtés ; à l'opposé une niche, habituellement circulaire, prolonge l'édifice que recouvre un toit surélevé. Telle est la basilique sous sa forme normale et développée, mais il faut lui adjoindre d'autres éléments, ceux-ci facultatifs : l'*atrium*, consistant en une vaste étendue carrée ou rectangulaire entourée de colonnes et précédant l'édifice, le *pronaos* à colonnes, ou *narthex*, introduit entre la façade et les trois nefs ; les *pastopho-*

[1] G. Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle*, in-8°, Paris, 1913, p. 289-290. — [2] Boeswillwald, Cagnat et Ballu, *Timgad*, 1905, p. 22. — [3] Vitruve, *De archit.*, l. VI, c. VIII. — [4] Julius Capitolinus, *Gordian. tert.*, 32. — [5] G. Leroux, *op. cit.*, p. 309.

*ria* rectangulaires ou semi-circulaires qui terminent les bas-côtés; enfin le transept, vaisseau transversal qui s'interpose entre l'extrémité des nefs et l'abside, et dont les extrémités débordent à l'extérieur sur les murs latéraux. « Parmi ces éléments facultatifs seul le transept apparaît comme une nouveauté et comme spécial aux édifices chrétiens [1]. »

Le type basilical se rencontre non seulement à Rome, mais dans différentes provinces, telles que la Grèce et l'Afrique; nous avons eu à maintes reprises l'occasion d'en faire connaître des exemples qui, pour un esprit peu attentif, sont tous presque identiques bien qu'ils

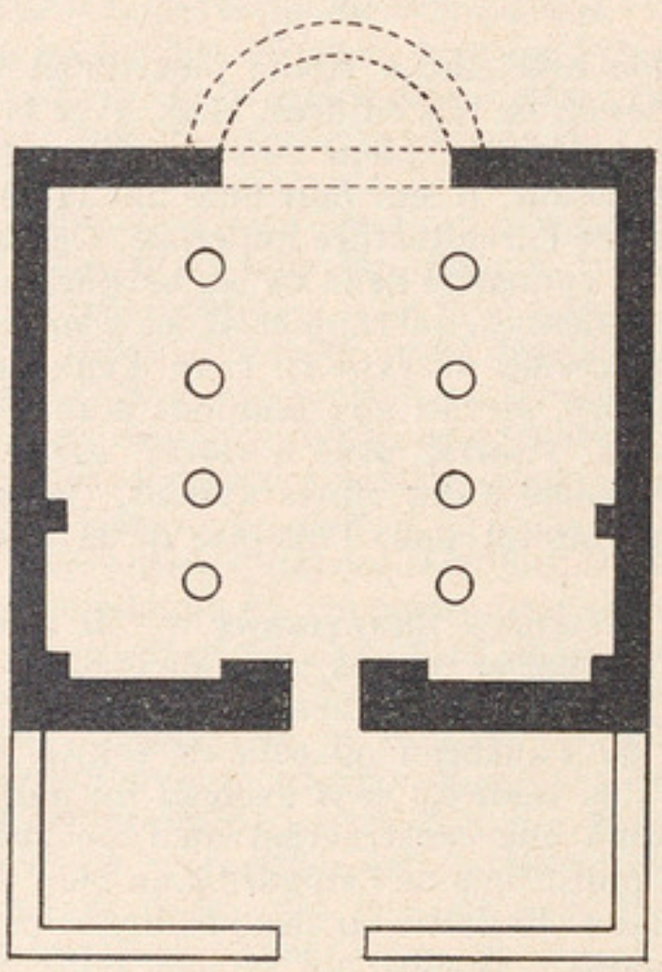

9201

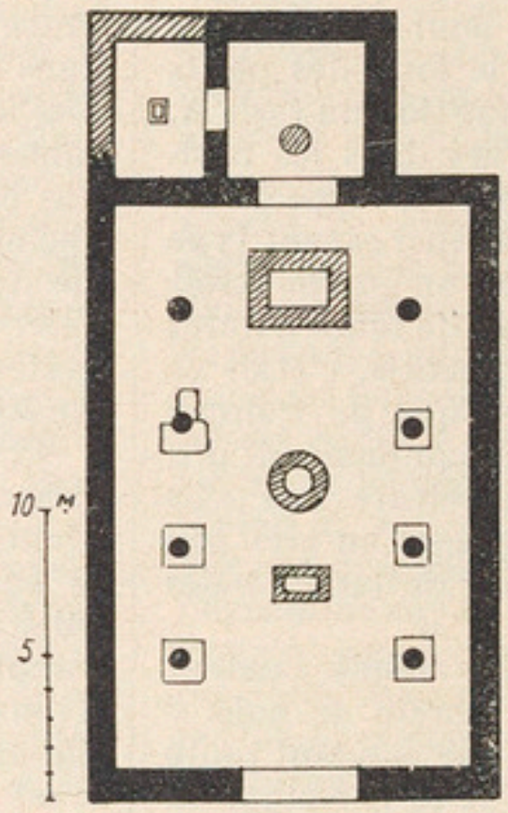


9202

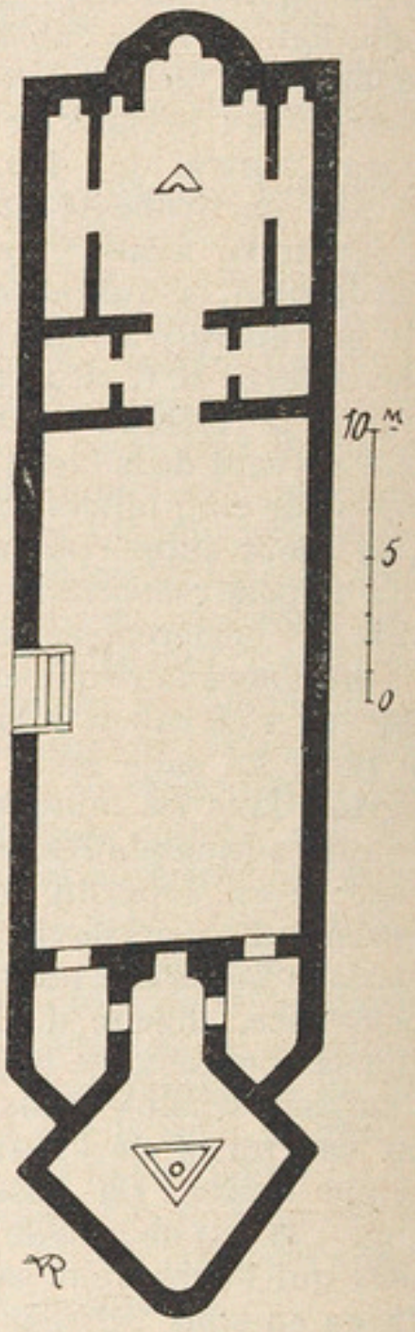


9203

9201. — Temple d'Apollon Pythios, à Gortyne.
9202. — *Baccheion* d'Athènes.
9203. — Sanctuaire syrien du Janicule.
D'après G. Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle*, 1913, p. 182, fig. 56; p. 319, fig. 73; p. 320, fig. 74.

présentent des différences notables. Voici, par exemple, la petite basilique d'Olympie (voir ce nom); pourvue d'un large narthex elle ne possède pas d'abside. En Grèce, pendant la période ancienne du christianisme, on ne connaît pas le transept. En Syrie, l'abside se trouve comme enchâssée entre deux bâtiments qui prolongent les murs latéraux et qu'on appelle le *diaconicon* et la prothèse. L'atrium et le transept sont rares. Devant la façade on établit un portique à colonnes; cette façade s'encadre volontiers entre deux tours. Au IVe et au Ve siècle, on supplée à l'unique entrée dans la façade par deux portes percées dans le mur latéral du Sud. Il se peut que le déplacement de l'entrée principale soit une concession faite au goût oriental. En Asie Mineure, les basiliques sont nombreuses et l'abside est partout de règle, les nefs latérales se terminent par des niches peu spacieuses; pour la couverture on fait usage d'assez bonne heure de la voûte en berceau. Dans l'Afrique du Nord les basiliques se distinguent par l'absence de transept, la rareté de l'atrium, la présence fréquente du narthex; l'adoption de l'abside semi-circulaire élevée entre trois murs droits ou son remplacement par une niche carrée; la construction à peu près constante de deux *pastophoria*.

De ces rapprochements une conséquence résulte, c'est que la basilique chrétienne ne comporte pas nécessairement le transept ni l'atrium.

2° *Sa parenté avec le type B.* — Le caractère essentiel de la basilique chrétienne réside dans le plan oblong divisé en trois vaisseaux, avec aux deux extrémités une ouverture et un renfoncement. Nous avons là l'origine du plan basilical chrétien étroitement apparenté au type B de la basilique civile. Faute d'établir une distinction entre le type A et le type B, irréductibles l'un à l'autre, nous avons eu le tort d'écrire que « bien que désignées par le même nom, les basiliques chrétiennes diffèrent des basiliques civiles aussi complètement que possible » ( voir *Dictionn.*, t. II, col. 537). Une comparaison entre le plan des uns et des autres ne laisse aucune place au doute. Le temple d'Apollon Pythios, à Gortyne, est une véritable basilique qu'on pourrait croire chrétienne si la fig. 9201 manquait de légende. Le rapprochement, si on le pousse jusqu'au détail, est plus démonstratif encore, en ce qu'il permet de voir qu'à chaque variété du type païen correspond une variété toute pareille du type chrétien.

La distinction entre les deux types A et B est fondamentale et c'est faute de l'avoir faite qu'on a discuté longtemps sur l'origine de la basilique latine. Le type A forme une famille à part qui doit être tenue à l'écart; la basilique chrétienne dépend du type B et, par lui, elle appartient à la descendance du mégaron. Elle n'est qu'une affectation nouvelle du vieil édifice grec à front étroit et à triple vaisseau.

3° *Basiliques païennes du type B.* — « Il reste à préciser les raisons qui désignèrent ce type monumental au choix des architectes chrétiens, quand il fut question d'élever des édifices adaptés aux conditions du nouveau culte. On n'avait nul motif de prendre alors pour modèle du temple chrétien les basiliques civiles, lieux publics, ouverts à la populace et sans nul caractère religieux. Jamais, quoi qu'on en ait dit, aucun de ces monuments n'a été transformé en église. Tout au plus peut-on admettre qu'à l'époque où le culte se

[1] Id., *ibid.*, p. 311

célébrait dans les maisons, des basiliques privées comme celles de Tivoli ou du Palatin, ont pu servir de chapelle. Mais le nombre était certainement restreint des habitations qui comprenaient de semblables salles, et ce n'est pas l'exemple isolé de quelques basiliques privées, vouées au culte, qui a pu déterminer pour toujours la forme de l'église latine.

« Les architectes chrétiens n'ont pas copié les basiliques profanes du type B. Mais il existait des édifices de même forme qui devaient solliciter bien plus vivement leur attention, parce qu'ils répondaient exactement au même besoin que l'église chrétienne. C'étaient les salles plus ou moins vastes où se réunissaient pour la célébration du culte certaines confréries païennes. De plusieurs découvertes, encore peu commentées, il ressort qu'on donnait fréquemment le plan B à ces constructions et qu'on les désignait, elles aussi, du nom de basiliques.

« En 1894 ont été dégagés, à Athènes, sur le versant ouest de l'Acropole, les restes d'un bâtiment oblong, à trois vaisseaux, qu'en l'absence d'autres indications sa forme aurait sûrement fait prendre pour une église chrétienne (fig. 9202). Une grande abside carrée prolonge en arrière le vaisseau central. Entre les deux files de colonnes, au milieu de la salle, se dressaient une table pour les offrandes ou les sacrifices et un bassin d'ablutions. Détail plus curieux encore, qui accentue la ressemblance avec l'édifice chrétien, l'abside est flanquée à gauche d'une chambre carrée, véritable sacristie, identique au *diaconicon* des églises africaines. Une inscription *in situ* a révélé que c'était là le *Baccheion* d'Athènes, lieu de réunion d'une confrérie dionysiaque, dite des *Iobacchoi*. La stratigraphie de la fouille, les diverses trouvailles faites dans l'édifice ou aux alentours nous indiquent pour lui la date du IIe siècle après Jésus-Christ.

« Cette découverte est d'un intérêt primordial. Nous connaissions déjà en Grèce une salle d'initiation plus ancienne construite sur le plan B : le *Telestérion* des Kabires, à Samothrace. Il apparaît maintenant qu'à l'époque impériale on adoptait encore la même disposition pour des édifices sacrés répondant au même besoin. Plus récemment une autre fouille nous révélait un nouvel exemple du même fait, au IIIe siècle après Jésus-Christ, en pleine Rome. C'est celle qui a mis au jour, sur le Janicule, un sanctuaire oriental (fig. 9203) [1]. Ce très curieux ensemble d'architecture comprend une cour rectangulaire, sur laquelle s'ouvrent d'un côté une chapelle polygonale, de l'autre un bâtiment plus spacieux, à trois vaisseaux que précède un narthex, à trois chambres, et qui se termine au fond par une abside. La chapelle de l'Est, qui abritait un autel triangulaire et une statue de culte, constituait le sanctuaire proprement dit ; l'édifice à trois nefs servait de salle d'assemblée pour les fidèles. L'abside principale est flanquée de deux niches plus petites, comme dans certaines basiliques d'Asie Mineure. Le narthex, divisé en trois compartiments, rappelle les églises syriennes. Les bas-côtés sont séparés du vaisseau médian, non par de simples files de colonnes, mais par des cloisons percées d'une porte en leur milieu. Cette singularité apparaît ici pour la première fois dans l'architecture païenne, mais on la retrouvera bientôt dans les basiliques chrétiennes, en Crète, par exemple, en Afrique et à Théra.

« L'édifice s'éleva dans les dernières années du IIIe siècle, ou les premiers temps du IVe. Nous avons donc en lui une église païenne, datant précisément de l'époque où l'art monumental chrétien cherche et choisit sa voie. C'est un effet au IIIe siècle, dans la trève plus ou moins longue qui précéda l'édit de Milan, que dut se préciser le type de la basilique latine, lequel se montre au IVe siècle définitivement arrêté [2]. »

Nous n'avons rien omis de cette argumentation à laquelle l'auteur rattache les antres mithriaques qui, dit-il, ressemblent à une petite basilique latine dont on aurait supprimé la colonnade et relevé le sol dans les deux bas-côtés [3] ; par contre il écarte les synagogues juives tout en admettant que les Juifs aient parfois élevé leurs salles de réunion et de prières sur le même modèle que les basiliques du type B [4].

On ne peut contredire que le temple d'Apollon Pythios à Gortyne, le *Baccheion* d'Athènes et le sanctuaire syrien du Janicule apportent des témoignages précieux pour l'origine de la basilique chrétienne, mais on se demande si trois édifices de si mince importance, au point de vue des dimensions et de l'ornementation, peuvent être considérés comme procurant une démonstration définitive, ne serait-il pas possible de soutenir que ces édifices passèrent inaperçus? Il y en eut d'autres bâtis sur le même plan, beaucoup d'autres peut-être, mais cela ne prouverait qu'une seule chose, c'est qu'au IIe-IIIe siècle les confréries religieuses adoptaient volontiers un type d'édifice à peu près identique, quel que fut le culte qu'elles pratiquassent. Parmi ces confréries quelle est celle qui pourra revendiquer la priorité? Païenne, mithriaque, juive ou chrétienne? On ne croit pas s'aventurer beaucoup en répondant qu'on ne le saura sans doute jamais. A dire vrai, il n'est pas nécessaire d'être un architecte savant pour imaginer une salle oblongue dont la largeur réclame deux files de colonnes pour soutenir le plafond et une niche au fond. Est-on en mesure de prouver que « bien peu d'habitations comprenaient des locaux couverts capables d'abriter tous les membres d'une communauté?» Pour notre part nous serions disposé à croire que tel n'était pas le cas. Au IIe et au IIIe siècle les communautés étaient nombreuses, mais elles avaient tout intérêt à ne pas attirer l'attention sur elles et, pour cette raison, à multiplier leurs lieux de réunions. Or les maisons romaines offraient presque toutes une ou plusieurs chambres suffisamment vastes pour abriter une communauté. Combien de fois, de nos jours encore, un prêtre n'a-t-il pas l'occasion de rendre visite à une communauté religieuse dont l'oratoire n'est qu'un salon meublé de bancs ou de chaises avec un autel et un harmonium où, cependant, à l'heure des réunions, on réussit à faire entrer une trentaine ou une cinquantaine de fidèles? Il n'était pas de maison romaine un peu spacieuse qui n'offrît les mêmes ressources et, sans doute, plus d'espace encore.

4° *Le vocable de basilique.* — Nous avons recueilli les premiers exemples du mot *basilica* appliqué à une église chrétienne (voir *Dictionn.*, t. II, col. 543), mais ici l'emprunt fait au paganisme est certain, non aux grandes constructions des forums, mais à des lieux de culte païens. Une bâtisse trouvée sur le Celius a montré dans l'*atrium* une inscription *in situ* ainsi libellée : *Intrantibus hic deos propitios et basilicæ Hilarianæ.* Sur le socle d'une statue on apprend que cette *basilica Hilariana* fut consacrée à Attis et à la Mère des dieux par le collège des Dendrophores, au IIe siècle après Jésus-Christ [5]. En outre, un texte talmudique nous montre que les juifs donnaient parfois le nom de basiliques à leurs synagogues [6].

[1] *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 508 sq.; 1909, p. 116, 225, 419, 617 sq.; *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1908, p. 323 sq.; 1909, p. 1 sq., 239 sq.; P. Gauckler, *Le sanctuaire syrien du Janicule*, in-4°, Paris, 1912. — [2] G. Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle*, in-8°, Paris, 1913, p. 318-321. — [3] Id., *ibid.*, p. 322. — [4] Id., *ibid.*, p. 322. — [5] *Notizie degli scavi*, 1889, p. 398 sq.; 1890, p. 79-113; *Bullettino della Commissione archeologica comunale*, 1889, p. 483; 1890, p. 18 sq. — [6] M. Schwab, *Talmud de Jérusalem*, t. VI, p. 42.

5° *Les théories.* — Nous venons d'exposer celle de Gabriel Leroux qui est certainement attrayante, mais qui ne dispense pas d'examiner d'autres solutions dont quelques-unes soulèvent de graves objections.

1. Les premières églises ont été des habitations soit momentanément soit spécialement affectées au culte. L'atrium d'une maison romaine avec les pièces adjacentes offre le plan d'une basilique à transept. Le *tablinum* tiendra lieu d'abside, les deux *alæ* symétriques correspondent aux bras du transept, l'*atrium* devenant la nef. « De fait, reconnaît G. Leroux, cette similitude de plan est assez frappante dans certaines maisons pompéiennes, comme celles de Salluste et de Pansa. » Mais l'atrium restait en général découvert, ce qui n'était pas le cas de la basilique. Dehio [1], l'auteur responsable de cette explication, suppose que dans beaucoup de maisons patriciennes l'ouverture de l'*impluvium* était remplacée par un lanterneau.

C'est l'opinion de Zestermann [2], reprise par F. Witting [3] et qui ne s'autorise pas d'un seul texte. On est ici en pleine fantaisie. Une grande salle vide et nue où les prêtres refoulent petit à petit les fidèles et se réservent le fond de la salle, dans laquelle ils plantent un beau jour deux rangées de colonnes et réussissent à rejeter les assistants dans les bas-côtés et qui est en même temps une salle où ils s'entassent dans une obscurité relative.

3. Les églises chrétiennes s'inspirent du temple de Jérusalem [4]. De cela aucune preuve et, même, aucune vraisemblance. Les rapprochements proposés sont tellement vagues qu'ils n'apprennent rien : une *cella*, éclairée par le haut, et précédée d'un *pronaos*, c'est tout. En l'absence de données plus précises l'hypothèse ne peut être discutée en détail. D'ailleurs, au IVe siècle, les chrétiens avaient depuis longtemps rompu avec les juifs dont le temple était ruiné et n'intéressait plus

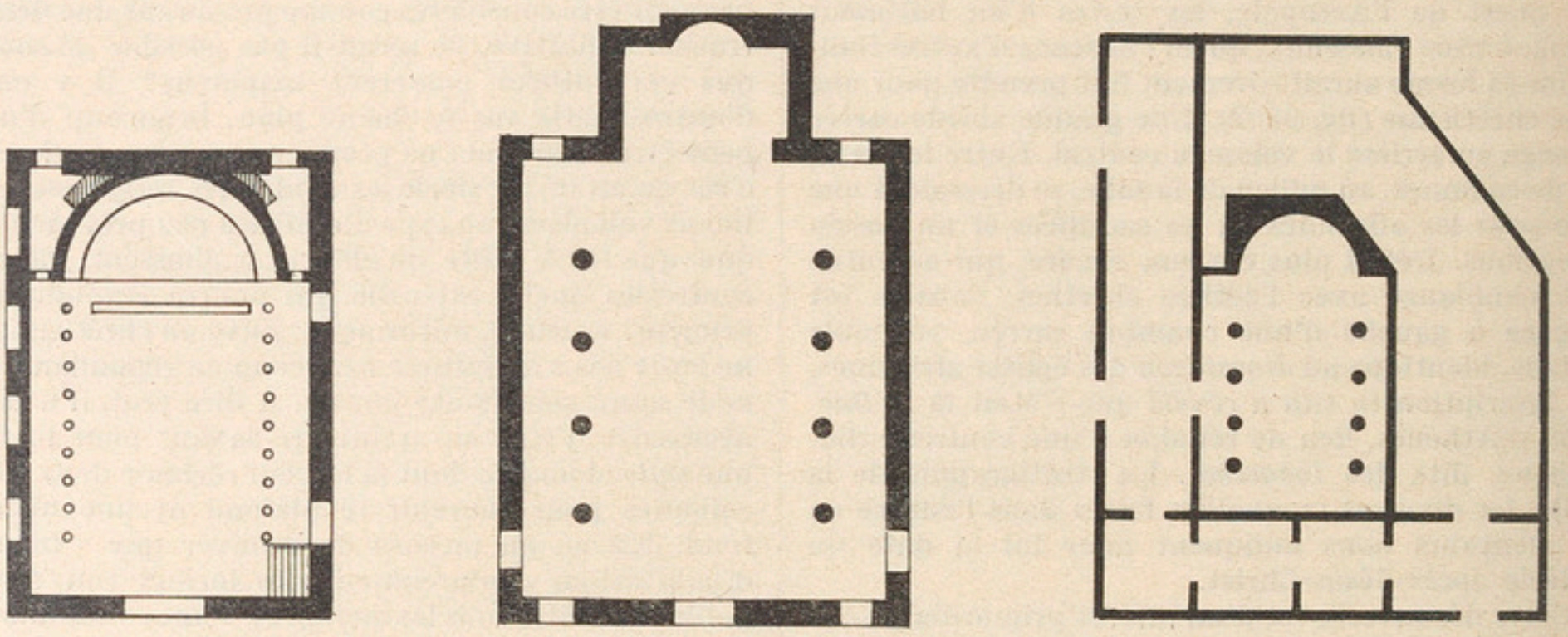

9204. — Basiliques privées du Palatin, de Tivoli, de Porto. D'après G. Leroux, *op. cit.*, p. 316, fig. 1, 2, 3.

Ces dispositions fondamentales se retrouvèrent dans les églises construites au IIIe et au IVe siècle, en sorte que la basilique constantinienne aurait eu pour prototype l'habitation romaine, tout comme le temple grec dérive du *megaron*.

Il y a ici des objections de détail à soulever. Les *alæ* de la maison romaine dépassent notablement les dimensions du transept ; l'*atrium* n'a pas la forme allongée de la nef et il est découvert ; le *tablinum* est rectangulaire et non curviligne comme l'abside. Plus que cela, pourquoi aurait-on imité la maison romaine en bâtissant les premières grandes basiliques? Ce qui s'est passé en Grèce ne s'est pas renouvelé à Rome où l'adoption du plan basilical a été déterminée non par le souci de reproduire l'habitation mais par la préoccupation de construire des lieux de réunion répondant aux exigences imposées, à savoir : bâtir un édifice adapté à l'usage qu'on en voulait faire plutôt qu'une sorte de pastiche retouché et remanié de la maison romaine.

2. Les premières églises ont été créées et développées par les chrétiens eu égard aux exigences de la liturgie. personne, dont les dispositions leur étaient à peine connues et qu'ils tenaient pour très inférieur au sanctuaire chrétien. L'influence des synagogues a pu être réelle [5], mais celles-ci furent très variées de plan [6].

4. Les églises chrétiennes se rattachent à la *schola*, qui est une salle terminée par une abside qu'on rencontre à l'époque impériale dans le plan de quelques maisons [7]. On sait que saint Paul à Éphèse prêcha *in schola cujusdam Tyranni* (Act., XIX, 9). On n'aperçoit pas l'ombre d'une raison pour que les chrétiens aient pris modèle sur un édifice dont la disposition répond à un usage différent de celui qui est réservé à l'abside dans la basilique.

5. Les églises chrétiennes procèdent de la basilique privée. L'opinion a été soutenue par F.-X. Kraus [8] sous prétexte qu'avant la construction des premières églises le culte se célébrait dans les habitations. Mais, au lieu de placer la réunion dans l'atrium comme l'imagine G. Dehio, on la ramène dans une basilique privée telle qu'on en rencontrait dans la plupart des maisons patriciennes. Dans les *Recognitions* nous lisons qu'un

[1] G. Dehio, *Die Genesis der christlichen Basilika*, in-8°, München, 1885 ; Dehio-Bezold, *Die kirchliche Baukunst des Abendlandes*, t. I, Stuttgart, 1892, p. 63 sq.; V. Schultze, *Archæologie der altchristlichen Kunst*, München, 1895, p. 37 ; R. Lemaire, *L'origine de la basilique latine*, Bruxelles, 1911, c. IV, V. — [2] *Die antiken und die christlichen Basiliken*, Leipzig, 1846, p. 171. — [3] *Die Anfänge christlicher Architecktur*, p. 69 sq. — [4] Kreuzer, *Christliche Kirchenbau*, Leipzig, 1860 ; O. Mothes, *Die Basilikenform bei den Christen der I. Jahrhunderte*, Leipzig, 1865 ; A. Kempeneers, *Le type des églises construites par l'empereur Constantin*, Liége, 1881. — [5] L. Duchesne, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1893, p. 66. — [6] Kitchener, *Synagogues of Galilea*, dans *Palestine exploration fund*, 1875, p. 125 ; S. Reinach, dans *Revue des études juives*, 1886, p. 236 sq.; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. I, 1907, p. 335 sq. — [7] K. Lange, *Haus und Halle*, p. 270 sq.; G. Baldwin Brown, *From the schola to the cathedral*, Edinburg, 1886. — [8] Kraus, dans *Real-Encykl. der christl. Altert.*, 1882, au mot *Basilike; Gesch. der christl. Kunst*, t. I, p. 269 sq.; Crostarosa, *Le basiliche cristiane*, Rome, 1892 ; Kirsch, dans *Revue thomiste*, t. III, 1895, p. 526 sq.; C. Enlart, dans A. Michel, *Histoire de l'art*, in-8°, t. I, Paris, p. 98.

habitant d'Antioche *domus suæ ingentem basilicam Ecclesiæ nomine conservavit* [1]; il faudrait avoir le texte grec au lieu de la traduction latine où le traducteur a pu introduire à son gré le mot *basilica*. On sait que certaines demeures princières comme le Palatin ont possédé des salles spécialement aménagées pour la réunion d'un conseil ou d'un tribunal; elles ressemblent à s'y méprendre à des églises chrétiennes (fig. 9204).

« Il y aurait donc quelques raisons d'admettre que le souvenir des basiliques privées n'a pas été sans intervenir dans la formation du type basilical chrétien. » G. Leroux, qui le reconnaît, ajoute que « l'identité de plan entre la basilique du Palatin, par exemple, et telle église constantinienne, ne peut être considérée comme le fait du hasard », mais il ajoute que « le nombre était certainement très restreint des palais qui comprenaient une vaste salle ainsi agencée ». C'est possible, ce n'est pas certain et l'affirmative est gratuite; de même que ce qui suit : « Les basiliques privées affectées au culte n'ont dû représenter qu'une très faible minorité dans le grand nombre des églises antérieures au IVe siècle. » Qu'en sait-il? Selon lui ce sont les églises païennes qui ont inspiré le type basilical; combien en compte-t-on? Trois : une à Gortyne, une à Athènes, une à Rome. C'est également trois basiliques privées que nous pouvons nommer : Palatin, Tivoli, Porto; il n'y a donc pas à insister sur la multitude des premières et la rareté des secondes.

6. La basilique chrétienne serait le résultat d'un concours de causes multiples. C'est la solution que suggérait dom Leclercq [2] « dont l'éclectisme est, paraît-il, aussi large que l'érudition. L'église latine procéderait, selon lui, à la fois de la basilique civile ou privée, de la maison à atrium et de la maison à péristyle, non sans conserver d'ailleurs quelques traits de la synagogue juive [3] ». On pourrait être tenté de penser que cette opinion n'est pas entièrement erronée en voyant que Holtzinger s'y ralliait et différents érudits qui « ayant à se prononcer dans le débat sans avoir recommencé pour leur propre compte l'examen des textes et des monuments, ont pris pareillement une position intermédiaire entre les diverses théories [4] ». R. de Lasteyrie écrivait : « Je suis convaincu que l'origine de la basilique chrétienne est plus complexe qu'on ne le croit généralement. A la basilique du Forum, les fidèles ont emprunté la forme oblongue, la division en galeries parallèles et surtout la surélévation de la galerie médiane. Aux lieux publics de réunion, peut-être aussi à certains monuments funéraires, ils ont pris l'idée de l'abside. Aux maisons particulières ils doivent l'atrium [5]. »

F.-X. Kraus a réduit à deux les modèles dont les constructeurs des premières églises auraient combiné l'imitation. L'un des deux serait la *cella memoriæ*, cette chapelle funéraire à simple ou triple abside qui s'élevait souvent, et dès avant la paix de l'Église, sur les champs de sépultures; l'autre un *hall* à trois nefs, pareil à la basilique privée des palais impériaux qu'on aurait réuni à la *cella* pour abriter la foule des fidèles spectateurs de la liturgie.

Sans doute des influences diverses ont pu s'exercer sur l'art chrétien pendant la période de ses débuts. Mais pour qui considère la basilique, la question se pose en des termes fort simples. Ou bien cette forme d'édifice existait déjà dans l'architecture païenne, ou bien ce sont les chrétiens qui l'ont pour la première fois réalisée. Dans le second cas seulement, elle pourrait être considérée comme une combinaison d'éléments jusqu'alors épars, empruntés à plusieurs espèces d'édifices. Mais à l'examen nous nous sommes prononcé pour le premier membre du dilemme. Il existait déjà, avant la construction des premières églises, des édifices profanes païens réunissant tous les caractères de la basilique chrétienne normale. L'adoption par les chrétiens d'un type monumental comprenant une salle à triple vaisseau, une abside, un *pronaos*, une toiture surélevée au centre, ne s'explique pas par une série d'emprunts successifs, le plan basilical déjà constitué et utilisé pour d'autres usages a passé d'un seul coup dans les églises du nouveau culte.

« Si l'on veut faire quelques concessions à la théorie éclectique, c'est seulement en ce qui concerne deux organes facultatifs et non essentiels de la basilique : le transept et l'*atrium*. Les édifices païens du type B ayant fourni le modèle de l'église proprement dite, il se peut que les habitations privées aient donné celui de l'*atrium*. L'origine du transept reste fort problématique; il est permis de la chercher dans les *alæ* du logis romain, comme faisait Dehio, ou dans les chapelles funéraires de plan tréflé. » Jusqu'à présent, il n'y a pas d'exemple d'une basilique profane à trois vaisseaux barrée d'une nef transversale devant l'abside. Cette nouveauté du type chrétien peut donc être considérée soit comme une pure création, soit comme un souvenir d'une autre espèce de monument. Mais, on semble l'avoir trop souvent oublié, le transept, comme l'*atrium*, n'apparaît, en somme, que dans un petit nombre d'églises. Inconnu en Afrique, très rare en Asie Mineure et en Orient, il fait aussi défaut dans beaucoup des plus vieilles basiliques romaines. « Parmi toutes les hypothèses émises sur l'origine de l'église constantinienne, il faut cependant faire une place à celle de Kraus. Elle ne s'applique certainement pas à la généralité des premiers édifices chrétiens, mais elle est certainement vraie pour quelques-uns d'entre eux, comme l'église de la Nativité à Bethléem et celle de Kherbet-bou-Addoufen en Algérie. La *cella memoriæ*, à triple abside, n'a rien à voir avec le type basilical courant, mais elle entre évidemment pour moitié dans le plan de ces édifices [6]. »

7. Les basiliques chrétiennes reproduisent les basiliques civiles. Cette affirmation fut énoncée par Leo-Batista Alberti en 1465 [7]; elle n'a pas cessé d'avoir ses partisans. Alberti avançait que sous le règne de Constantin des basiliques civiles furent consacrées au culte. Affirmation sans preuve et aujourd'hui abandonnée parce qu'insoutenable en ce qui concerne le type A; quant au type B on le retrouve dans les dispositions essentielles de la basilique chrétienne. La genèse de celle-ci n'a rien de mystérieux; elle prend place après les basiliques civiles et les bâtiments similaires du type grec, dont elle est l'exacte réplique. « Si l'on en considère les dispositions essentielles et constantes on peut dire qu'elle enrichit d'un type inédit le répertoire des formes monumentales. C'est un très ancien modèle d'édifice qui se transmet du monde païen à la société chrétienne :

« Conclura-t-on de là qu'il faut dénier toute originalité aux constructeurs des églises constantiniennes? Assurément non. L'art gréco-romain leur fournissait un thème; ils l'ont reproduit en s'interdisant d'en rien retrancher, mais ils ne l'ont pas toujours reproduit sans

[1] *P. G.*, t. I, col. 1453. — [2] H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, in-8°, t. I, Paris, 1907, p. 373 sq. — [3] G. Leroux, *Les origines de la salle hypostyle*, 1913, p. 334, 335. — [4] Lübke-Semrau, *Die Kunst der Mittelalters*, Stuttgart, 1905, p. 67; L. Bréhier, *Les basiliques chrét.*, Paris, 1907, p. 15; E. Bertaux, *Rome*, t. II, Paris, 1908, p. 27. — [5] *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, p. 70. — [6] G. Leroux, *op. cit.*, p. 335-337. — [7] L.-B. Alberti, *De re ædificatoria*, Florentiæ, 1465; après lui, J.-A. Messmer, *Ueber der Ursprung der Entwicklung und der Bedeutung der Basilika in der christl. Baukunst*, Leipzig, 1854; A. Choisy, *Histoire de l'architecture*, in-8°, t. II, Paris, p. 35 sq.

y rien ajouter de nouveau. Pour n'être pas obligatoire et pour varier suivant les régions, ces additions au schéma primitif n'en ont pas moins d'importance. Le vaste transept, l'atrium, les nefs latérales dédoublées donnent une physionomie très particulière aux grandes basiliques de Rome. En Orient et en Afrique, par l'adjonction à la salle rectangulaire d'un presbytérium sur plan tréflé, on développe d'une autre manière le type original [1].

« Enfin et surtout, quelque chose de nouveau apparaît avec l'architecture chrétienne, parce qu'elle choisit l'édifice à trois vaisseaux entre tous les autres pour en faire l'unique et splendide expression d'un nouvel idéal parce que tout son effort s'emploie à l'agrandir, à l'enrichir, à l'embellir, et qu'elle va prodiguer pour lui seul toutes les ressources de l'art [2]. »

IX. L'ARCHITECTURE HELLÉNISTIQUE. SOURCE DES FORMES GÉNÉRALES. — On vient de voir que l'église basilicale s'élève sur un plan rectangulaire; un des petits côtés de ce plan — le côté est à partir de Constantin — se termine avons-nous dit par une abside où s'abrite l'autel; l'autre côté est précédé d'une cour à portiques, l'atrium, qui a un côté adossé à l'église dont la façade forme ainsi un *narthex*. L'intérieur est divisé par deux rangées de colonnes (parfois plus, on ira jusqu'à six) qui supportent un plafond en charpente. Le vaisseau central est surélevé au-dessus des bas-côtés. Tel est le schéma de la basilique romaine et de la basilique construite dans l'Orient hellénistique sous le règne de Constantin. Leurs traits essentiels sont les mêmes; toutefois l'Orient remplaça peut-être plus vite que Rome, au-dessus des colonnes, la plate-bande par les arcades, sa création originale, que Dioclétien lui avait empruntée pour le palais de Spalato; pourtant la plate-bande subsiste encore à Bethléem, au Stoudion, et même, au IVe siècle, aux Saints-Serge-et-Bacchus. Cette constatation fut faite il y a déjà longtemps, et comme Constantinople passait pour être la fille légitime de Rome, il n'en fallait pas plus pour formuler la doctrine traditionnelle : à savoir que la basilique était née à Rome, pour être transportée de là à Constantinople. Le raisonnement était vraiment trop simple, car, outre qu'il se fondait sur une contre-vérité historique, il négligeait de remonter aux origines de l'architecture chrétienne, antérieures à l'avènement de Constantin.

Il y eut des églises construites avant la proclamation de l'édit de Milan, en 313 (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉGLISES). A Rome, Alexandre-Sévère restitua aux chrétiens un terrain *(locus)* qui leur avait été enlevé par les cabaretiers (voir ce mot). « Mieux vaut, disait le rescrit, qu'on y adorât Dieu, de quelque façon que ce fût [3]. » L'édit de Galère, en 309, avait permis la construction d'églises, car certaines villes d'Asie Mineure protestèrent contre cette indulgence et demandèrent au césar Maximin *ne intra civitates suas christianis conventicula exstruere liceret* [4]. Pour l'Orient aucun doute ne subsiste, car le terme de « basilique » à l'époque de Constantin était déjà familier. Quand l'empereur enjoignit à l'évêque Macaire de Jérusalem de faire construire une église sur l'emplacement du Saint Sépulcre, le seul terme qu'il employa, Βασιλική, indiquait suffisamment l'aspect général de l'édifice. Il ne l'expliqua point : il exigea seulement qu'on fît de cette église une œuvre encore inégalée [5]. On pourrait apporter d'autres exemples.

Il est évident que l'architecture religieuse du IVe siècle, solide dans sa structure et stable dans ses formes élémentaires, n'a pu être improvisée au cours de quelques années. Des essais avaient dû être tentés au cours du IIe et du IIIe siècle pendant les périodes de tolérance. Soit qu'on cherche dans la direction des basiliques civiles du type B, ou dans celle des basiliques privées ou des basiliques de confréries religieuses, il demeure que les premières églises chrétiennes remontent à une lointaine antiquité, mais il faut renoncer à toute date certaine, de telle sorte que Rome et l'Orient peuvent faire valoir des droits égaux dans la revendication de la priorité, sans en apporter une preuve certaine. Il faut donc remonter plus haut et se demander de quel édifice antique la basilique procède.

Longtemps on chercha l'origine des basiliques romaines dans les édifices romains plus anciens qu'elles. C'était chose assez naturelle. L'Église, une fois reconnue et protégée, avait-elle besoin d'un autre spectacle que celui de la Rome impériale pour construire un édifice répondant à sa situation présente et à ses futures destinées? Pour certains, le nom même de basilique paraissait un sûr indice : il indiquait un rapport certain du monument religieux avec les basiliques civiles ou privées de l'ancienne Rome. Les premiers de ces édifices étaient couverts, élevés au milieu des forums pour abriter le marché, les tribunaux et offrir un lieu de promenade aux oisifs; les autres étaient des salles plus ou moins vastes aménagées dans les maisons des riches où elles servaient de lieux de réunion. Peu importait donc que sous le nom de basiliques, on pût comprendre des édifices et des salles aux destinations différentes. Il suffisait de savoir que ce nom désignait toujours un édifice dont l'aspect général ne changeait guère : un rectangle terminé ou non par une abside, entouré ou non de portiques, mais en tout cas divisé par des colonnades intérieures. La ressemblance des basiliques ainsi comprises avec l'église constantinienne était assez frappante; les différences s'expliquaient par les nécessités nouvelles auxquelles on avait dû répondre; et comme les noms étaient pareils, comme basiliques civiles et basiliques chrétiennes étaient plus nombreuses à Rome que partout ailleurs, on en vint très vite à cette sorte de vérité dogmatique que la basilique chrétienne était issue de la basilique romaine, civile ou privée.

Cependant il se rencontra des archéologues qui remarquèrent de notables différences entre les deux types de monuments. J.-B. De Rossi signala les *cellæ cœmeteriales* remontant au IIIe siècle, pourvues d'une abside ou même d'un chœur tréflé. Il n'écartait pas les petites églises souterraines formées au moyen de plusieurs cubicules où parfois on voyait une courte colonnade intérieure; mais ces modèles étaient minuscules. L'explication présentée par Dehio rallia nombre de suffrages et il n'en pouvait aller autrement pour ceux qui se souvenaient que le culte avait eu lieu dans les maisons et que plusieurs de celles-ci avaient servi de noyau à des titres ou paroisses. Il semble que, dès le IIIe siècle, des églises aient apparu à la place de ces maisons avec toutes leurs dépendances. Ne pouvait-on pas dire qu'elles n'en étaient qu'une transformation déjà avancée? L'atrium convenait aux réunions nombreuses et se trouvait suffisamment protégé contre les indiscrets; ses portiques avaient à peu près l'aspect et le rôle de la colonnade dans l'église; le *tablinum* indiquait la place du chœur et sa table de pierre occupe la même place que l'autel; les *imagines* des ancêtres avaient pu suggérer l'idée des *imagines* sacrées qui sont appendues autour du chœur. La surélévation du vaisseau central qui se voit dans les basiliques chrétiennes se sera imposée plus tard, lorsque la présence

[1] G. Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle*, 1913, p. 335. — [2] Id., *ibid.*, p. 338-339. — [3] Lampride, *Alexander Severus*, c. XLIX. — [4] Lactance, *De morte persecutorum*, c. XXXVII; cf. F. X. Kraus, *Geschichte der christliche Kunst*, in-8°, Freiburg, t. I, p. 271. — [5] Eusèbe, *Vita Constantini*, l. III, c. XXXI.

d'une toiture rendit nécessaire l'adoption d'un artifice satisfaisant au besoin de lumière. Ceci, toutefois, ne répondait pas à tout et n'expliquait pas la conque terminale de l'abside, la présence du narthex et celle de la cour antérieure. Cette dernière objection était la plus grave. En effet, si jamais il y eut similitude frappante entre deux parties d'édifices différents, c'est bien entre l'*atrium* de la maison privée et l'*atrium* des basiliques. Tous deux étaient entourés de portiques; l'un avait, au centre, l'*impluvium*, où tombaient les eaux de pluie, l'autre, à la même place, la fontaine des ablutions. Si l'*atrium* domestique avait pu se survivre dans le temple chrétien c'était là et non ailleurs. Qui croire? Entre la basilique civile, la basilique privée, le plan tréflé des *cellæ cœmeteriales* ou la maison romaine, que choisir?

Malgré l'opinion exposée plus haut de G. Leroux, opinion à laquelle se sont ralliés quelques archéologues, la plupart d'entre eux n'ont pu se résoudre à faire sortir l'église chrétienne d'un modèle unique. Les uns retrouvent en elle les formes travaillées et retouchées de la basilique antique, les autres celles de la maison privée, les « éclectiques », on l'a dit, ne s'en tiennent pas là. Ceux-ci continuent à admettre qu'elle est un amalgame d'éléments divers, auquel présida le souci des convenances religieuses et des nécessités liturgiques. Il importe assez peu, en somme, de savoir quel édifice romain a le plus servi à l'édification de la basilique, si l'on peut affirmer que de tous les éléments qui composent cet édifice, il n'en est pas que l'architecture romaine n'ait connu. On en conclura que les chrétiens de Rome avaient trouvé autour d'eux les formes préalables de leurs monuments religieux, et que l'intervention de l'Orient était pour le moins inutile.

Lorsque M. J. Strzygowski montre qu'avant Constantin l'Orient était familiarisé avec la construction des basiliques et que, sous ce règne, l'architecture chrétienne s'épanouit de façon merveilleuse en Asie Mineure, il lui est facile de voir dans ce phénomène une sorte de survie de la Grèce hellénistique, mais il n'avance guère la question du rattachement de l'architecture chrétienne à celle de l'antiquité et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, celle de l'ascendance archéologique des églises. Il est bien peu vraisemblable que Rome ait fait présent à Constantinople et à l'Asie Mineure de leur première architecture religieuse; de ceci nous trouvons un double témoignage : dans les monuments, dans les textes.

L'Orient devança Rome dans les voies du Christ; il fut le premier à entendre la bonne nouvelle et il l'accueillit avec plus d'enthousiasme. Les provinces reculées de Phrygie, de Cappadoce, d'Arménie, ignoraient les dieux d'Athènes et de Rome et, par suite, la puissante tradition religieuse qui s'était associée pendant tant de siècles à la civilisation la plus brillante. Son esprit mystique, anxieux de l'au-delà, avait gagné de proche en proche la côte hellénisée de l'Asie, les îles, la Grèce, Rome même, frayant ainsi la voie au christianisme. Quand celui-ci fut prêché en Asie, il répondit si bien aux besoins spirituels du pays, il les purifia et les développa avec tant de plénitude qu'il procura une véritable renaissance orientale de la religion, de la littérature et des arts. Ad. Harnack et J.-B. Lightfoot, avant lui, ont soutenu et montré qu'avant Constantin l'Asie Mineure avait été le pays par excellence du christianisme. C'était le foyer gréco-oriental de la religion chrétienne, allumé le premier, et dont Rome, pendant longtemps, réfléchit seulement la lumière. La langue liturgique, à Rome, resta le grec jusque vers l'an 200.

Faudra-t-il s'étonner après cela des découvertes d'églises faites en grand nombre en Asie Mineure? Le témoignage de leurs ruines ne fait qu'attester, d'accord avec l'histoire, l'état florissant du christianisme en Orient dès avant le règne de Constantin. On rencontre la basilique de forme romaine dans les provinces helléniques, mais plus loin c'est aussi l'octogone et l'église circulaire, la basilique voûtée de pierre et surmontée de coupoles. Tandis qu'à Rome la basilique restait toujours assez pauvre d'aspect, simple de formes et toujours pareille, elle était construite en Orient de beaux matériaux, ses formes étaient pleines de raison et de force, surtout son aspect extérieur et sa structure organique variaient suivant les ressources matérielles et les habitudes techniques des diverses provinces. L'un des deux édifices se développait par des transformations hardies, l'autre ne cessait de mourir dans des répétitions continuelles.

On constate, d'un côté, une indigence toujours plus manifeste, de l'autre, une fécondité toujours accrue. Sainte-Sophie fut construite au moment même où la basilique romaine perdait son dernier lustre. On avouera que si l'Orient avait emprunté ses modèles à Rome, sa gloire en architecture eût été moins prompte et son énergie moins spontanée. La perfection de ses édifices dès le IVe siècle, leur étonnante variété, permettent d'affirmer que pendant les siècles précédents l'architecture religieuse s'était déjà livrée en Asie à de longues expériences et qu'elle avait eu sans doute des modèles familiers.

En résumé, l'étude qui précède des monuments chrétiens dans les deux régions tend à les faire considérer comme des œuvres exécutées dans les pays mêmes où nous les trouvons. Mais n'est-ce pas là un non-sens, quand on se rappelle leurs similitudes originelles? Nous ne le croyons pas car, pour expliquer ces similitudes, il suffirait que les premières églises en Orient comme en Occident eussent un modèle commun; et nous ferons remarquer que l'édifice d'Orient qui paraît le plus ancien et qu'on peut comparer à celui de Rome, est la basilique des provinces hellénisées (Pergame).

C'est ici, croyons-nous, qu'il faut faire appel à la valeur démonstrative du nom même qu'on donna aux premières églises : les basiliques. Ce terme signifie *royal*, et s'appliquait dès le début de l'époque hellénistique à des édifices couverts de un ou deux étages qui s'élevaient à fleur de rue, dans la plupart des villes grecques. Telle était la στόα d'Eumène à Athènes, celle de Théra, divisée en deux vaisseaux par une colonnade intérieure, celle de Smyrne qu'on a pu reconstituer avec son étage supérieur. La foule se venait promener sous leurs galeries et les marchands, tout au fond, rangeaient leurs échopes. A Pergame, la στόα occupait la terrasse inférieure de la célèbre bibliothèque. Nous ne savons pas combien de formes diverses purent prendre ces halles royales à l'époque hellénistique et quelles transformations elles purent subir, avant de nous apparaître sur un autre théâtre. Au IIe siècle avant Jésus-Christ, le nom même devenu substantif; *basilica* désignait, à Pompéi et à Rome, des édifices couverts, à la fois des bourses, des marchés et des tribunaux. Ils eurent des portes parfois, peut-être des fenêtres; ils étaient indépendants de la rue et ressemblaient plus — on en peut juger par la basilique de Pompéi — à un temple qu'à une galerie couverte. Ce sont les basiliques civiles, dont la plus ancienne que nous connaissions en Italie est celle de Caton l'Ancien *(Porcia)*, construite en 184. On pourrait douter qu'il y eût quelque rapport entre ces édifices et les halles royales de l'époque hellénistique. Cependant le nom est resté le même comme, au fond, la destination des monuments. L'argument est si fort qu'il a entraîné la conviction d'archéologues particulièrement avertis; Michaëlis affirme la filiation des deux édifices; Mau

croit que la transformation de l'un dans l'autre s'était opérée déjà dans les villes hellénistiques et il en donne les raisons suivantes : le nom de « basilique » était connu et compris à Rome avant que Caton eût prononcé son discours *uti basilico ædificaretur ;* à un édifice vraiment nouveau eût correspondu un terme nouveau. César, en faisant construire la basilique d'Antioche en 47 avant Jésus-Christ, ne cherchait pas sans doute à instituer de nouvelles mœurs, mais à contenter plutôt d'anciennes habitudes; de même Hérode, en fondant la στόα βασιλεῖος de Jérusalem, décrite par Fl. Josèphe, ne faisait probablement qu'affirmer une fois de plus son désir d'imiter les Grecs. Enfin, c'est dans les villes d'Italie soumises à l'influence de la Grèce, Copia, Thurium, Pompéi, que les basiliques civiles furent les plus nombreuses et les plus originales. C'est sans doute dans l'Italie méridionale que Rome connut les basiliques civiles et conçut le désir de les posséder. Plus tard, elles furent incorporées sous des formes diverses dans la maison des riches : ce furent des basiliques privées ; mais partout et toujours le même nom continua de désigner un édifice ou une salle dont l'aspect général était le même et dont la destination continuait de répondre aux mêmes besoins généraux.

On remarquera qu'au moment même où la place publique des Romains s'ornait d'un nouvel édifice, leurs maisons patriciennes se transformaient et s'embellissaient suivant le goût hellénique. Le vieil atrium toscan voyait remplacer son toit de bois par une terrasse à lanterneau, reposant sur quatre colonnes (atrium tétrastyle). Celles-ci se développaient en colonnades : ce fut l'atrium corinthien qui ne donna pas naissance à toute la basilique chrétienne, mais à la cour qui la précède avec son narthex et sa fontaine des ablutions. Les conques, absides, exèdres de toutes sortes sont fréquentes dans l'architecture hellénistique. Ainsi, toutes les formes architectoniques qui caractérisent l'église chrétienne apparaissent déjà connues, et parfois associées, dans l'architecture du IIe siècle avant Jésus-Christ. Rome les adopta au moment où elles se civilisaient définitivement à l'école de la Grèce; sur la côte d'Asie Mineure, on peut dire qu'elles se trouvaient dans leur propre patrie. En sorte que si les modèles immédiats de la basilique constantinienne nous manquent, s'il nous est impossible d'affirmer qui, de l'Orient ou de Rome, construisit le premier édifice chrétien, nous pouvons du moins, selon toute probabilité, remonter jusqu'à la source unique de leurs formes générales : l'architecture hellénistique [1].

X. La basilique a coupole. — Nous venons de dire que l'architecture hellénistique doit être tenue pour la source des formes générales. Ch. Bayet et Aïnalov l'ont montrée encore vivace sous l'écorce rigide et étouffante que lui infligèrent, comme une camisole de force, les architectes romains. J. Strzygowski la découvre en Asie Mineure, non dans des œuvres de peinture et de sculpture, mais dans des ruines.

Les basiliques d'Asie Mineure sont construites d'après deux modèles opposés. Dans la région de l'Ouest et du Sud, sans trop s'éloigner des côtes, on rencontre la brique et la charpente; dans l'intérieur du pays, on a recours à la pierre de taille et à la voûte en berceau, soutenue par des arcs-doubleaux. Dans le premier cas on voit l'atrium et le narthex sur toute la largeur de l'édifice ; dans le deuxième cas, un porche étroit s'applique en avant de la porte et, par une double et triple arcade, s'ouvre librement au milieu de la façade, entre deux pièces closes, dressées comme deux tours d'angle aux extrémités des bas-côtés. Parmi les autres particularités qui distinguent les basiliques de l'intérieur du pays, notamment le groupe connu sous le nom de « Mille et une églises » en Lycaonie, on doit signaler les piliers trapus, oblongs, terminés vers les nefs par des demi-colonnes engagées dans un bloc massif, sans chapiteau, sous la saillie d'une simple imposte, et l'arc en fer à cheval dans le profil des arcades ou le tracé de la grande abside.

Le porche, les tours des façades et la pierre de taille caractérisent la Syrie centrale, d'où il faudrait conclure que Syrie et Asie ont puisé, chacune de son côté, à une source commune qui serait l'art des peuples de même sang établis dans l'Asie Mineure orientale, l'Arménie et la Syrie du Nord.

La culture grecque s'est développée le long du littoral et a peu pénétré à l'intérieur; ce n'est guère que vers le début de l'empire qu'elle s'y est risquée sans aller à fond. Avant le IVe siècle, ces progrès furent lents et mesurés, de sorte qu'au temps de Constantin le pays restait presque vierge. Cependant Rome resta sans influence sur l'Asie Mineure. En pénétrant dans l'Asie Mineure, dans la Syrie et la Mésopotamie, les architectes occidentaux s'apercevaient, pour parler vulgairement, qu'on n'avait pas attendu après eux et qu'on pouvait facilement se passer d'eux. Ils rencontraient des églises bâties sur plan octogonal, de structure complexe et variée, la plupart construites en pierres de taille, quelques-unes surmontées de coupoles coniques, à la manière des monuments persans et arméniens. L'adoption de la brique avait donné une impulsion considérable à l'art du constructeur en Mésopotamie; il s'était développé dans les conditions les plus favorables dans toute l'Asie Mineure; ainsi ce fut le christianisme hellénistique qui ouvrit non seulement à l'octogone, mais encore à la basilique à charpente, la voie du monde romain.

L'Orient a connu certains types qu'il n'a pas exportés, en particulier la basilique à coupole et l'église à croix grecque. « Une des basiliques de « Mille et une églises » est aménagée pour donner plus de place aux fidèles; elle a des tribunes, comme beaucoup de basiliques hellénistiques et, en place du porche, un narthex qui a poussé les deux tours de la façade au delà des murs latéraux. En outre, près de l'abside, deux piliers plus forts déterminent un *presbyterium*, comme en Syrie. Ces traits annoncent un type nouveau, qui se trouve pleinement réalisé, encore en pierres de taille, avec l'arc en fer à cheval, à Kodscha Kalessi, dans le Taurus, sur les confins de la Lycaonie et de la Cilicie, du domaine oriental et de la zone hellénistique. Là, sur deux travées de la grande nef, la voûte en berceau est coupée par une coupole, que soutenaient probablement, ainsi qu'en Thébaïde, au Couvent-Blanc et au Couvent-Rouge, des trompes d'angle encadrées de colonnettes (fig. 9205). Cette coupole donnait du jour à la grande nef, sans qu'on risquât d'affaiblir la voûte en y perçant des fenêtres au-dessus des tribunes. Kodscha Kalessi, par sa décoration, remonterait au deuxième quart du IVe siècle. Comme elle dérive des basiliques voûtées de « Mille et une églises », il faut prêter à ces basiliques quelque cinquante ans de plus, imaginer même qu'avant la paix de l'Église, entre deux persécutions, les fidèles priaient sous des voûtes toutes pareilles (fig. 9206).

« Mais le type de Kodscha Kalessi s'est vite propagé sur la côte, à Adalia, Myra, Éphèse, Nicée; il a même franchi la mer Égée jusqu'à Salonique, et cela, la structure et la décoration de Sainte-Sophie le prouvent, avant Justinien. Il fut adapté à la construction en briques et, sous cette nouvelle forme, a fait retour vers le continent à Ancyre et, dans la Syrie du Nord,

[1] M. Laurent, *Les origines de l'architecture chrét. à Rome et en Orient*, dans *Rev. de l'instruction publ. en Belgique*, t. XLVIII, 1905, p. 145-162.

à Kasr Ibn Wârdan. Enfin il a fourni aux architectes de Constantinople un des éléments essentiels que leur génie a combinés pour la réussite inimitable de Sainte-Sophie. Il constitue la couche hellénistique au-dessus de laquelle l'art byzantin a poussé [1]. »

Abordons maintenant une description laissée par Choricius d'une église construite à Gaza (voir ce nom), au VI^e^ siècle, et dédiée à saint Serge. Voici l'essentiel de ce texte obscur et parfois corrompu [2].

Des propylées, puis un atrium carré menaient directement à l'église, sans narthex. « Du portique dressé à l'Ouest devant l'église, deux autres se détachent, l'un au Sud, l'autre au Nord, perpendiculaires à la façade et égaux entre eux. Leurs parois sont revêtues de plaques; leurs colonnes, toutes de même style, atteignent à l'aide d'arcades la hauteur des colonnes qui soutiennent l'église. Le milieu est ainsi formé : quatre arcades sont opposées deux à deux, quatre autres,

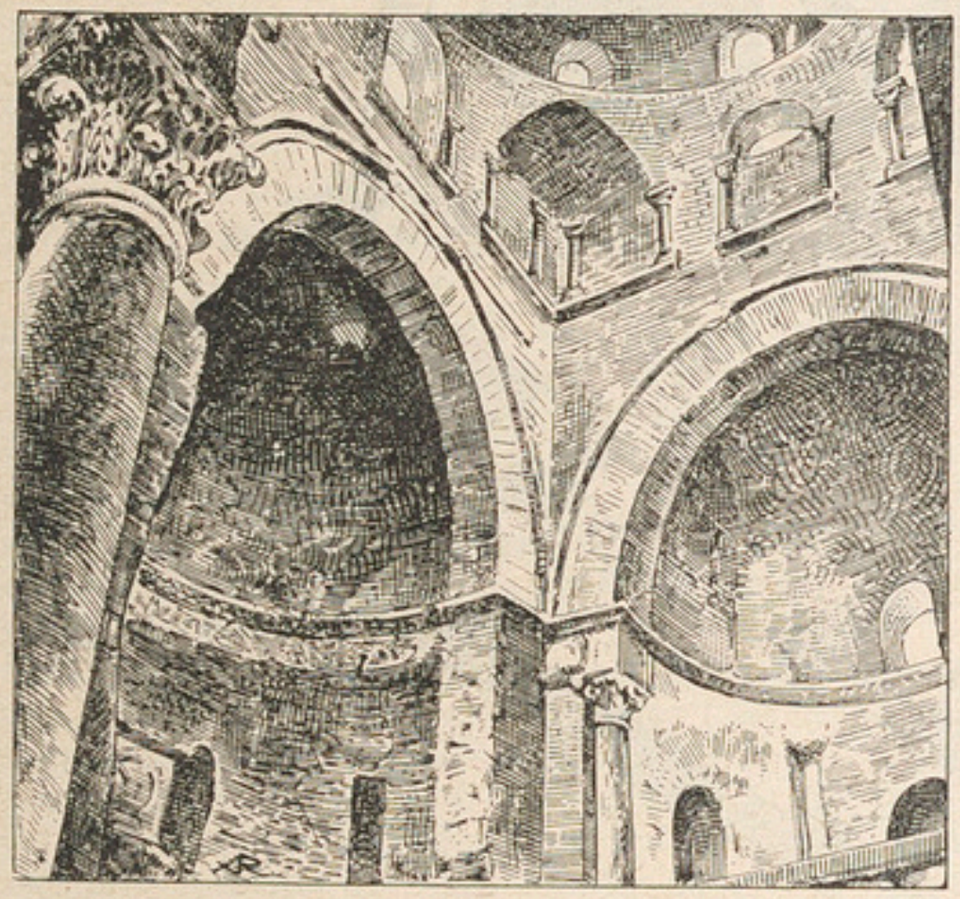

9205. — Couvent Rouge, à Sohag.
D'après J. Strzygowski, *Kleinasien*, p. 113, fig. 81.

se faisant face aussi, viennent buter contre elles. Huit en tout, elles enferment entre chacun de ces couples, un toit concave... Tout s'oppose en des formes égales et symétriques, sauf que le côté de l'Est se creuse au milieu en forme de conque, pour la place du prêtre. En termes techniques, une portion de cylindre dressée sur le sol porte un quart de sphère. Deux autres figures analogues ornent de chaque côté le même mur, égales entre elles, moins grandes que celle du centre... Les quatre arcades intérieures, dont on parlait tantôt, sont chacune prolongées des deux côtés par des murs aussi hauts qu'elles, qui portent des murs angulaires et des colonnes atteignant l'assemblage sur lequel s'élève le toit... A l'intérieur d'un prisme quadrangulaire est adapté un prisme octogone renfermant un cercle qui porte très haut le toit... Il faut avoir le cou assoupli pour le regarder; à une telle distance du sol, il imite sans doute le ciel visible; les colonnes atteignent une hauteur qu'aucune autre ne pourrait dépasser. »

Les très hautes colonnes, qui portent les quatre grandes arcades au milieu de la nef centrale, étaient adossées aux larges piliers dessinant les angles du carré. On passait du carré à l'octogone par des trompes décorées de colonnettes. Les colonnades des bas-côtés se développaient au Nord et au Sud, un peu en arrière des grandes arcades. Choricius ne dit pas expressément qu'elles eussent deux étages, mais le cycle évangélique, qu'il a observé sous le toit, devait se développer, ainsi qu'à Sainte-Sophie de Constantinople, aux voûtes supérieures des collatéraux.

M. G. Millet ne croit pas que l'Orient hellénistique ait connu avant Constantin la basilique voûtée au moyen de trois berceaux longitudinaux et pourvue de tribunes, ni qu'il ait lui-même tiré de ce prototype la basilique à coupole. Si on étudie la basilique de Kodscha Kalessi on se rend compte que l'élément essentiel de la structure est la coupole, sur trompes d'angles; ailleurs, à Myra, à Salonique, à Nicée, sur pendentifs.

« La trompe d'angle, étrangère à l'Égypte antique, est persane. Elle s'est perpétuée aux VII^e^ et VIII^e^ siècles

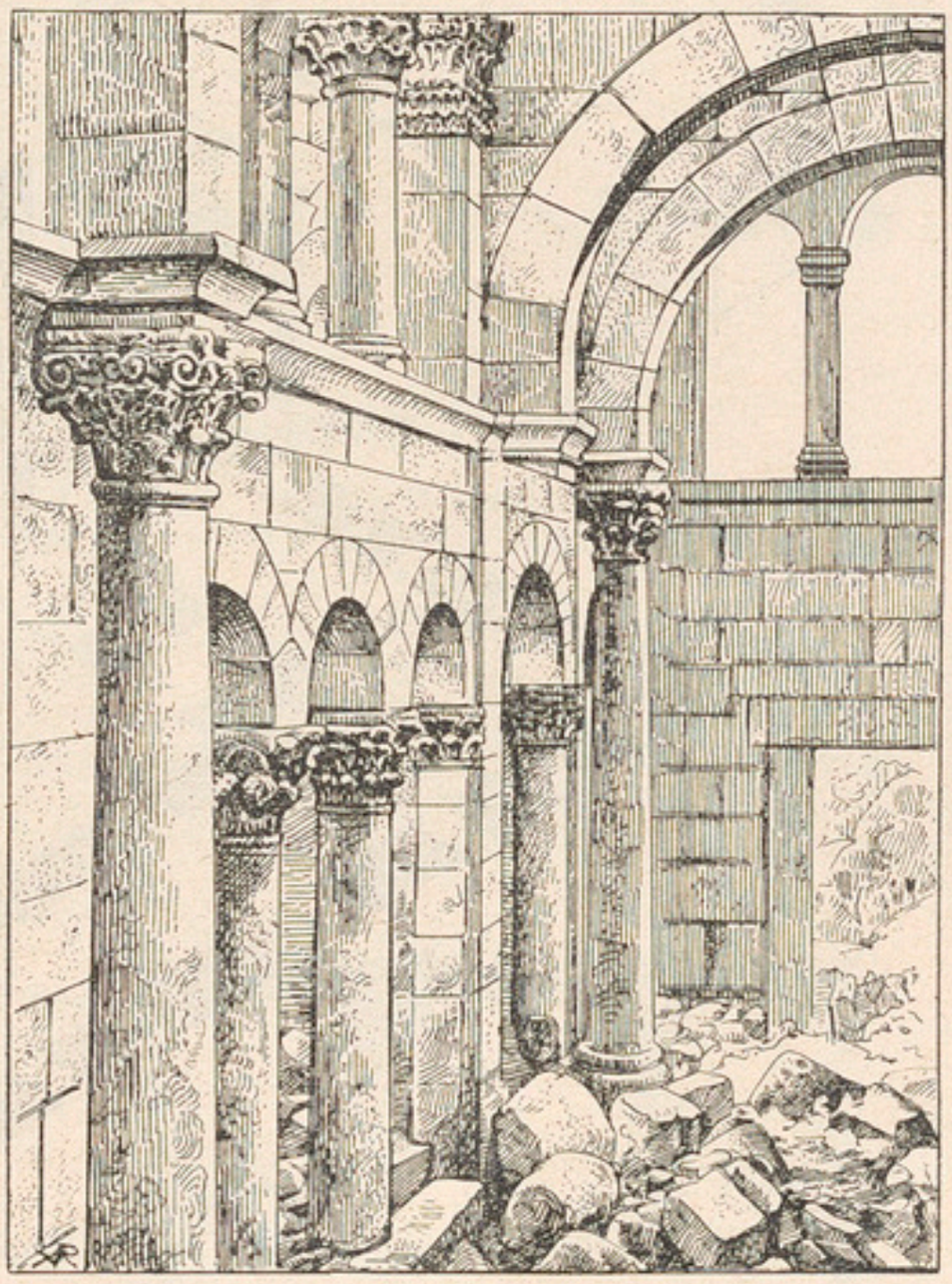

9206. — Kodscha Kalessi.
D'après J. Strzygowski, *op. cit.*, p. 111, fig. 79.

en Arménie et au XI^e^ en Géorgie, dans les basiliques à croix grecque issues de Kodscha Kalessi.

« Le pendentif, au contraire, paraît hellénistique. Pourquoi n'avoir pas retenu les observations d'Aug. Choisy, qui a suivi son application progressive à Salonique, Magnésie du Méandre, Sardes, Philadelphie? Bien qu'on en ait signalé de vieux exemples jusque dans l'est de la Palestine, Aug. Choisy n'a-t-il pas raison de conclure qu'il a été imaginé pour la construction en briques et ensuite adapté à la pierre ? La trompe d'angle est empirique; le pendentif ne représente-t-il pas une solution rationnelle, dont il faille faire honneur au génie grec?

« Or le pendentif s'adapte mal à la basilique à coupole, parce qu'il exerce des poussées trop fortes pour les simples parois d'une grande nef basilicale. Pour les contre-bouter, à Myra, on a surélevé les collatéraux; à Éphèse, à Nicée, à Salonique on a intercalé des arcades de plus en plus profondes, qui sont devenues, à Déré-Aghzy, à Sainte-Irène, à Philippes, de véri-

[1] G. Millet, *L'Asie Mineure*, dans *Revue archéol.*, 1905, t. I, p. 97-98. — [2] *Choricii Gazæi orationes*, édit. Boissonnade, 1846, p. 83 sq.

tables berceaux prolongés jusqu'aux murs extérieurs, on a coupé les collatéraux et transformé la basilique à coupole en église à croix grecque. M. J. Strzygowski a discerné dans la structure de Sainte-Sophie de Salonique (fig. 9207) une *contamination*. Oui, mais c'est la contamination, non de deux types d'église, mais d'un type d'église et d'un mode de structure étranger, contraire à ce type, vrai parasite qui a fini par l'absorber. Ainsi, ce fut d'abord la trompe d'angle, procédé oriental, qui attacha la coupole aux parois de la basilique voûtée à tribunes; puis le pendentif, procédé hellénistique, transforma la basilique à coupole en

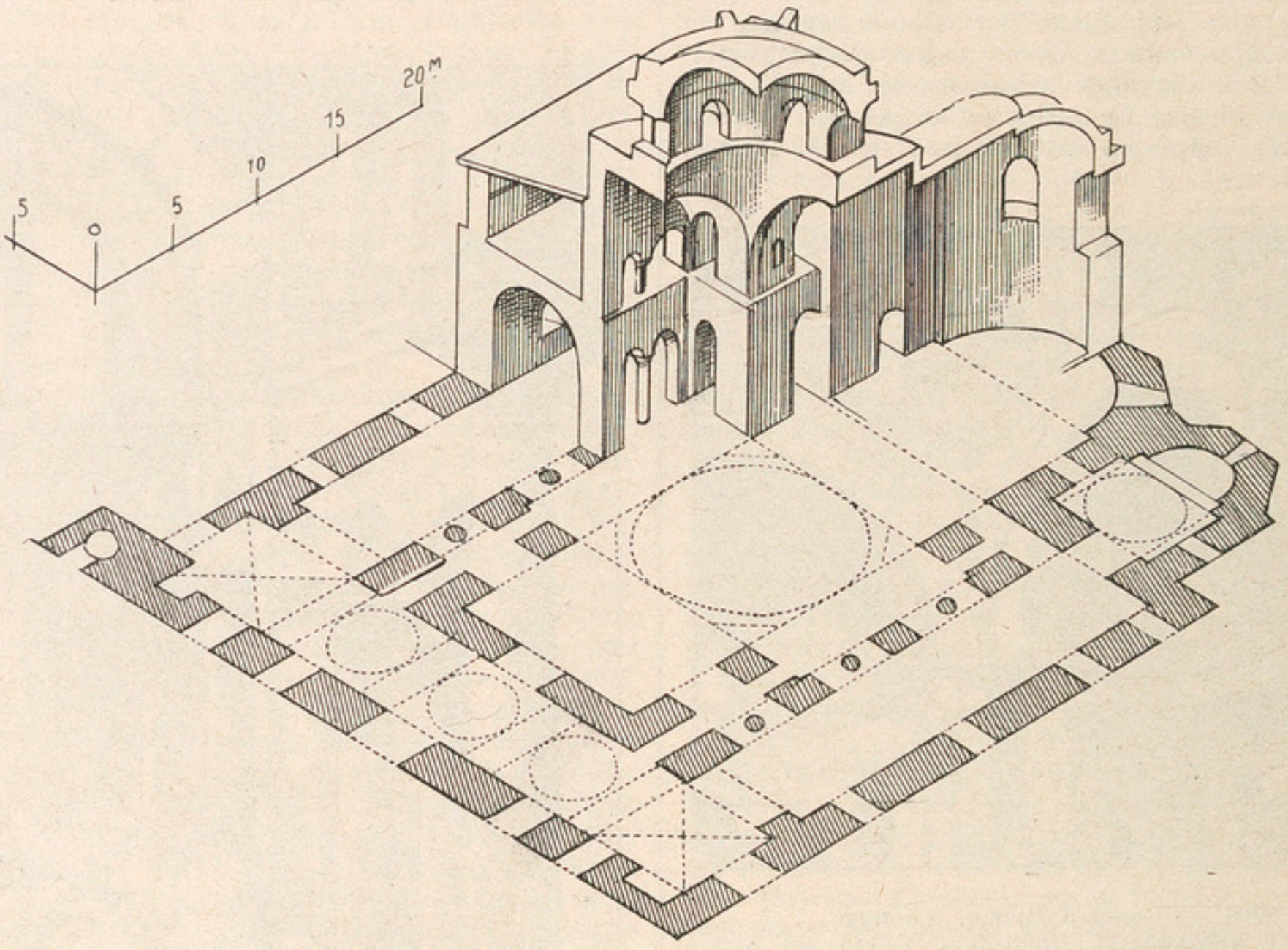


9207. — Plan de Sainte-Sophie de Salonique. D'après *Revue archéol.*, 1905, t. I, p. 103, fig. 3.

église à croix grecque. Le type ne s'est donc pas éteint, comme une création hellénistique négligée par Constantin; il s'est transformé comme un plant d'Orient traité par des mains grecques.

« Reste à voir si les Grecs, qui ont conservé la trompe à Gaza, ne l'auraient pas appliquée eux-mêmes pour créer la basilique à coupole. L'un des éléments générateurs leur appartient : les tribunes forment un des traits saillants de leurs basiliques aux IVe-VIe siècles, parce qu'elles répondent au développement du culte dans les grands centres après la paix de l'Église, au goût de la magnificence inspirée par la cour. C'est assurément aux cités de la côte que les architectes de « Mille et une églises » les ont empruntées. Mais la voûte en berceau soutenue par des arcs-doubleaux au-dessus d'une longue nef, forme caractéristique de la construction en pierre, procédé commun aux régions intérieures de l'Égypte et de l'Asie Mineure, très répandu ensuite en Arménie et en Géorgie, n'est-elle pas purement orientale?

« On peut d'ailleurs retracer le chemin qu'elle a suivi. Quelques étapes en sont indiquées par des miniatures célèbres, celles du *Ménologe* de Basile II (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 419-430). Ces miniatures reproduisent souvent, à ce qu'il semble, de très vieilles icones où étaient figurés, avec une grande exactitude, les édifices consacrés à la mémoire du saint dans le lieu où il avait souffert. On y rencontre plusieurs fois une nef unique, voûtée en berceau et couverte de lames de métal, le plus souvent percée de fenêtres sur les longs côtés. Dans la capitale de la Perse ou chez les Sarrasins [1], la porte s'ouvre, sur la façade, au-dessous de deux fenêtres. Partout ailleurs, elle monte jusqu'au tympan vitré entre deux ou quatre colonnes, sous un berceau largement ouvert, qui prolonge celui de la nef. A Césarée de Cappadoce [2], où cet édifice revient trois fois, avec des variantes, mais toujours à gauche au milieu d'arbres, les parements sont en pierres de taille. A Antioche [3], à droite, au milieu de la ville, les pierres de taille ne sont pas figurées. On le retrouve à Nicomédie [4]. C'est toujours un édifice civil, sans la croix. Dans les groupes monastiques, en Palestine et à Constantinople [5], il voisine avec la rotonde ou l'octogone et la basilique à charpente. Il sert de réfectoire; tel nous le retrouvons au XIe siècle, avec de nombreux arcs-doubleaux, parmi les ruines de Daphni [6]; ainsi, d'un côté l'Orient; de l'autre, Césarée, puis Nicomédie-Antioche, puis les monastères. De cette simple nef sont sorties les basiliques de « Mille et une églises ». Sur son propre sol, l'Orient l'a développée et articulée, tandis que les cités hellénistiques et les monastères byzantins l'adoptaient sans y toucher, avec indifférence, comme une pièce de second plan.

« Aug. Choisy a observé à Sardes que, sur les salles oblongues, la voûte d'arête, avec le temps, fit place à la calotte sur pendentifs. D'autre part M. J. Strzygowski imagine volontiers que Rome ne fit qu'imiter la magnificence des structures hellénistiques. En induisant du petit au grand, on peut admettre que les salles somptueuses d'Alexandrie, d'Antioche ou d'Éphèse

[1] Albani, *Menologium Græcorum*, t. I, p. 215; t. II, p. 146. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 58, 147, 165. — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. 104. — [4] Id., *ibid.*, t. II, p. 120. — [5] Id., *ibid.*, t. II, p. 11, 106, 140. — [6] G. Millet, *Le monastère de Daphni*, pl. II.

devaient ressembler à celles des thermes de Caracalla ou de la basilique de Maxence. Or les voûtes d'arête de ces deux grandes salles étaient contre-boutées par des voûtes en berceau *perpendiculaires* à l'axe et s'éclairaient aisément au-dessus de ces sortes de collatéraux. Le problème qui fit concevoir en Orient la basilique à coupole se trouvait déjà résolu. D'autre

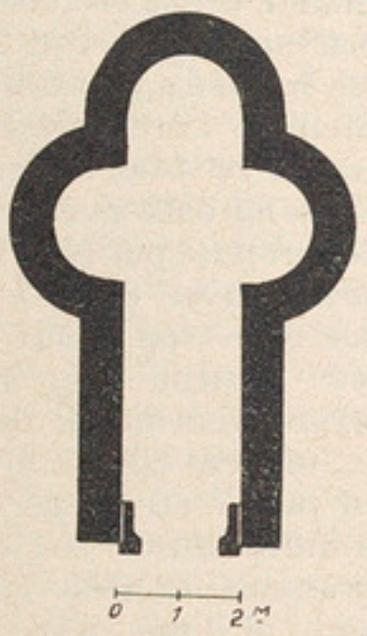


9208. — Binbirkilisse.
D'après Strzygowski, *Kleinasien*, p. 27, fig. 20.

part, en substituant, dans une telle structure, la coupole sur pendentifs à la voûte d'arête, on obtenait l'église à croix grecque, non la basilique à coupole.

« Mieux vaut donc écarter l'hypothèse d'un prototype hellénistique et reconnaître que la basilique à coupole est sortie du type des « Mille et une églises », sous l'influence hellénistique, après Constantin, sur les confins du domaine oriental [1]. »

XI. Le plan tréflé dans l'architecture byzantine. — On a dit plus haut comment l'église à croix grecque est sortie de la basilique à coupole et sa création est revendiquée pour Constantinople. D'autres réclamèrent pour différents pays. Tel veut que le plan triconque remonte au temps de Salomon [2], tel autre le veut syrien [3], on ne précise pas sa date, celui-ci semble songer au IVe siècle, celui-là au VIe [4]; finalement on propose de s'en tenir à ce fait que « le plan triconque est de date fort ancienne dans l'art chrétien. Il se rencontre de très bonne heure dans les monuments de l'Égypte, de la Syrie et de l'Afrique du Nord, et il a trouvé dans les édifices civils aussi bien que dans les édifices religieux une singulière fortune. Il apparaît au palais de Mschatta, ...en Syrie (à Bethléem), en Égypte (Deir el-Abiod), à Constantinople... au Ve et au VIe siècle [5]. » Il semble que la date du IVe siècle soit sacrifiée et qu'on ne parle plus que du Ve et du VIe, sans plus de précision. Un argument a été abandonné, il n'est plus question de la « prétendue triconque du Saint-Sépulcre, comme un répondant constantinien de la triconque de Bethléem. Il est suffisamment acquis aujourd'hui que les absidioles insérées sur les axes de l'hémicycle approximatif auquel a été réduite la rotonde primitive du Saint-Sépulcre n'ont rien à voir avec le plan constantinien du sanctuaire [6]. » Il en est de même pour la triconque de l'église de la Nativité (voir ce mot) due à une refonte exécutée sous Justinien [7]. Quant à la triconque de l'église de Saint-Baptiste, à Jérusalem (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2331, fig. 6183) [8], il se rattache au même cycle

que la basilique de Saint-Étienne (voir ce nom) et au sanctuaire de Siloé, et date de 450 en chiffres ronds.

L'origine et l'évolution du plan tréflé ont fait l'objet d'une enquête méthodique portant sur un nombre considérable d'édifices.

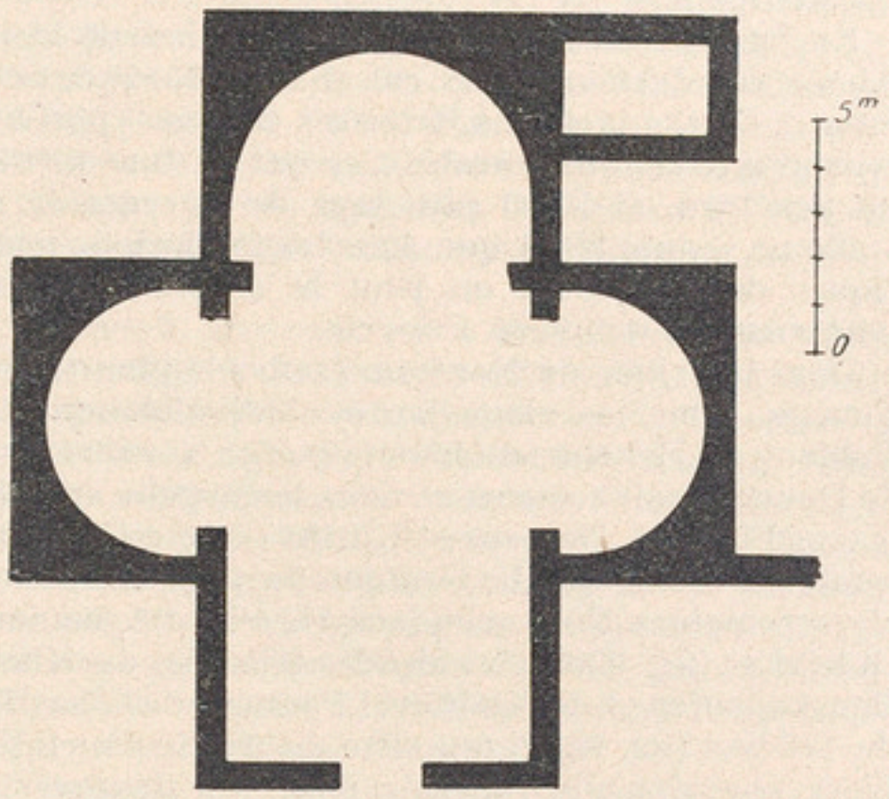


9209. — *Cella* d'Aguemmoun Oubekkar.
D'après *Revue archéol.*, 1920, t. I, p. 93, fig. 7.

En Asie Mineure, on rencontrait un édifice triconque à « Mille et une églises » et plusieurs chapelles analogues disséminées dans le massif montagneux de Lycaonie (fig. 9208). Sir W. Ramsay et miss G.-L. Bell ne les faisaient pas remonter plus haut que le Ve siècle; quant à Saint-Clément d'Ancyre, il

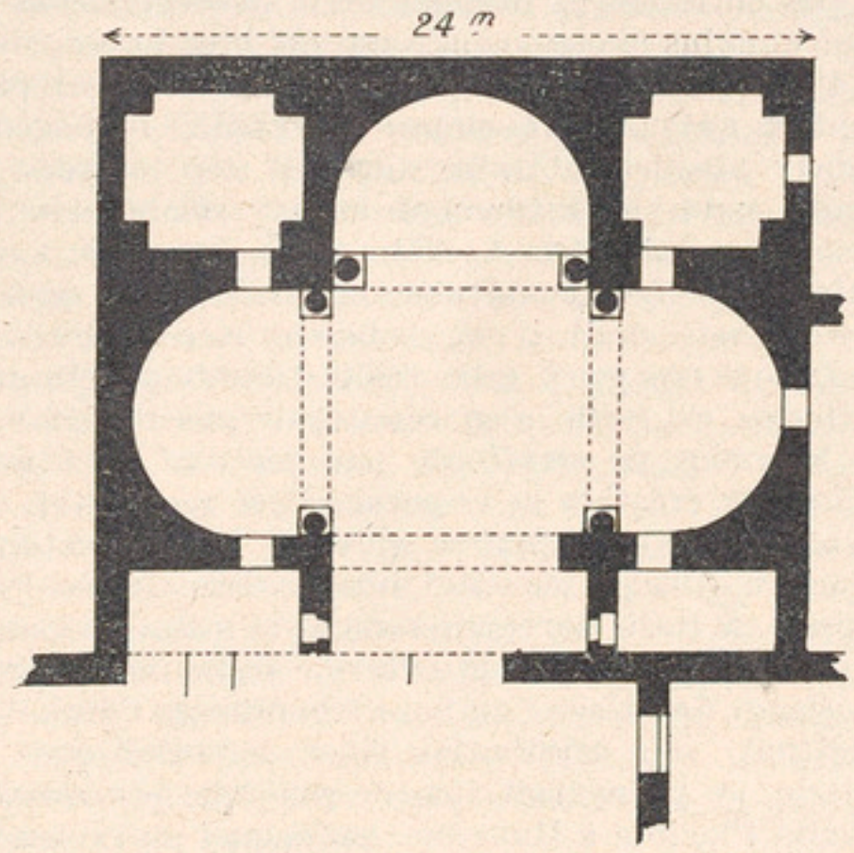


9210. — Annexe de la basilique de Tébessa.
D'après *Revue archéol.*, 1920, t. I, p. 93, fig. 8.

n'est plus question d'y voir une triconque et d'ailleurs l'édifice n'est pas antérieur au VIIIe siècle.

En Mésopotamie, on rencontre quelques églises sur plan cruciforme, à savoir : mâr Ya'aqaub à Salâh, l'église de la Vierge à Khâkh, les églises de Chidr Eliâs et de Deir ez Zaferân, dont aucune ne peut remon-

[1] G. Millet, *L'Asie Mineure*, dans *Revue archéol.*, t. I, 1905, p. 101-105. — [2] G. Bell, *The thousand and one churches*, in-8°, London, 1909, p. 340-428. — [3] C. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, Paris, 1910, p. 45, 52, 58; cf. p. 115, 314. — [4] J. Ebersolt, *Les églises de Constantinople*, Paris, 1913, p. 274. — [5] C. Diehl, *Les monuments chrétiens de Salonique* Paris, 1918, p. 208 sq. — [6] Vincent et Abel, *Jérusalem. Recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, t. II, *Jérusalem nouvelle*, p. 107 sq. — [7] Vincent et Abel, *Bethléem*, Paris, 1914, c. II-III. — [8] Vincent, *Le plan tréflé dans l'architecture byzantine*, dans *Revue archéologique*, 1920, t. I, p. 82-84.

ter plus haut que le Ve siècle, si tant est qu'une seule soit antérieure à l'année 450 et puisse même atteindre cette date. « Pas plus que l'Anatolie, la Mésopotamie n'offre donc aucune application du plan tréflé à quelque date suffisamment reculée pour expliquer la migration de ce type et sa fortune à Constantinople dès le temps de Justinien. »

En Égypte, on connaît les grandes églises de Deir el-Abiad (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 459, fig. 3649) de Sohag. Somers Clarke incline à dater ces édifices « postérieurement à la conquête arabe », ce qui est tout de même un peu tard, et il est plus sage de dire que le plan tréflé ne se montrant que dans les fondations monastiques de Schenoudi on peut le considérer comme postérieur au début du Ve siècle.

Dans l'Afrique du Nord, on trouve le plan tréflé en Tunisie, dans les chapelles de Sidi Mohammed el-Gebioni, de Henchir-el-Maâtria (voir t. X, col. 424 sq.); de Dougga (voir ce nom) et dans la chapelle annexée à la basilique de Damous-el-Karita (voir ce nom), qui semblent n'être que le décalque du plan des *cellæ trichoræ* romaines. Nous avons aussi la *cella* d'Aguemmoun Oubekkar (fig. 9209), les absides trilobées de Kherbet Bou Addoufen et de Matifou et l'annexe de la basilique de Tébessa (fig. 9210) qui offre un particulier intérêt. C'est une chapelle funéraire; on y a découvert des tombes; cependant S. Gsell croyait à une destination baptismale.

A Tigzirt, nous avons mieux qu'un tréflé puisque c'est un trèfle « à quatre feuilles » qu'on ramène vers le milieu ou la fin du Ve siècle (voir *Dictionn.*, t. I, col. 690, fig. 134).

En Italie, les *cellæ trichoræ* construites à Rome sur certaines catacombes ont été attribuées à la fin du IIIe ou au début du IVe siècle; on tend aujourd'hui à abaisser cette date, mais cette tendance n'est peut-être pas entièrement dégagée de la préoccupation de les faire moins anciennes. Ce qui est plus grave, c'est que l'oratoire des Saints-Sixte-et-Cécile « n'est plus considéré aujourd'hui comme un édifice homogène; les deux absides latérales auraient été insérées de seconde main, probablement au IVe siècle, dans le mausolée primitif [1]. » A Nole (voir ce nom), saint Paulin avait fait construire une triconque qu'il a décrite, mais dont il ne subsiste rien [2]. « Fût-elle intacte sous nos yeux, cette réalisation du programme cruciforme ou tréflé n'en résoudrait pas l'origine, à tout le moins ne serait-elle pas décisive pour faire attribuer la création de ce parti à l'art occidental, car on s'accorde à reconnaître qu'après l'ère constantinienne un courant oriental intense transforma l'art religieux en Italie particulièrement et même en Gaule. Tel autre type d'église cruciforme italienne antique, Rouella di Squillace [3] ou Sant'Abondio de Côme [4], en admettant son attribution bien hypothétique au Ve siècle, ne prouverait rien de plus que le mausolée de Galla Placidia à Ravenne, sur lequel on reviendra tout à l'heure. En ce domaine, la discussion des influences et de l'origine du plan tréflé est donc circonscrite assez étroitement : il n'est attesté que par les *cellæ cœmeteriales* dans l'architecture religieuse... Si les célèbres triconques des catacombes tendent à perdre quelque chose de leur lointain archaïsme, il demeure néanmoins relativement facile de les rattacher elles-mêmes à un parti usuel dans l'architecture civile des palais, thermes, forums du monde romain. Les tenants de l'origine orientale auront donc à montrer en quoi serait désormais erronée la formule de C. Enlart : « Les chapelles tréflées... usitées dès les premiers siècles de l'Église.. ne sont que la persistance d'une sorte de plan habituel dans l'antiquité romaine [5]. »

« Il ne semble pas que la Grèce chrétienne archaïque ait fourni quelque attestation précise du plan tréflé qui devait y obtenir tant de vogue au Moyen Age. Le plus typique exemple qui en ait été signalé dans les îles est la remarquable église crétoise de Saint-Tite, à Gortyne (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3033, fig. 3346) [6]. Il semble bien que les deux grandes absides latérales soient une addition de l'ère justinienne. Quant au sanctuaire trilobé, s'il est tout entier de l'époque primitive, rien n'en fixe la date avec une relative précision, et le IVe siècle proposé par M. Evans sur quelques analogies structurales avec Spalato et Baalbeck est manifestement une date trop reculée.

« Ce circuit nous ramène donc à Constantinople, sans que nous ayons rencontré, décompte fait des oratoires romains, un seul édifice nettement chrétien de plan tréflé qui puisse être reporté avec certitude plus haut que le milieu du Ve siècle. Nulle part, au surplus, ce programme ne s'est révélé en quelque manière autochtone, ni d'une originalité assez hardie pour devenir un centre de rayonnement [7]. »

Il reste à examiner les édifices d'une province archéologique que d'aucuns considèrent comme la vraie patrie du plan tréflé : la Syrie-Palestine. On a vu qu'il faut en éliminer la basilique de la Nativité à Bethléem dont la triconque est un remaniement du VIe siècle exécuté sous l'influence de Constantinople. En ce qui concerne Mschatta, on peut d'autant moins parler d'influence syrienne qu'il est de plus en plus généralement admis que ce palais se rattache aux influences perso-mésopotamiennes; quant à la date on peut proposer le Ve ou le VIe siècle ou même tout simplement le VIe siècle. Pour les autres exemples on se trouve ramené à des dates du Ve siècle ou même plus bas. Nous avons déjà parlé de la vieille église de Saint-Jean-Baptiste à Jérusalem, trop longtemps oubliée. Ce type est en même temps le plus fermement daté puisqu'il se rattache à l'ère eudocienne, étroitement limitée entre les années 450 et 460. « Serait-il téméraire d'ajouter que c'est actuellement le témoin archéologique chrétien *le plus ancien* du plan tréflé à travers l'Orient tout entier? Avant de considérer l'église en question comme une attestation exclusivement palestinienne du plan triconque et pour lui restituer son exacte portée artistique, il faut néanmoins se demander si elle ne procéderait pas plus ou moins en droite ligne de Byzance, quelles que soient les sources lointaines où Byzance même aurait puisé ce programme. Un curieux texte de Codinus caractérise le sanctuaire du Précurseur érigé à Constantinople en 394 par une couverture en dôme avec plusieurs conques absidales [8]. Malgré ce qu'il a de flou au point de vue technique, ce renseignement ne laisserait pas que d'évoquer assez bien une triconque à coupole centrale. Et sans doute n'est-il pas accidentel que ce parti ait été choisi entre tous pour ériger un sanctuaire du « Baptiste ». Dès les premiers jours du christianisme, la théologie apostolique et les beaux développements de saint Paul avaient vulgarisé, dans la pensée chrétienne, la notion que l'efficacité du baptême est fondée sur la mort et l'ensevelissement du Christ. Le fidèle était incorporé à l'Église par l'imposition du « signe »; en d'autres termes il était baptisé par le signe de la croix accom-

[1] O. Marucchi, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, t. XVI, 1910, p. 220. — [2] E. Bertaux, *L'art dans l'Italie mérid.*, in-4°, t. I, Paris, 1904, p. 33 sq. — [3] Id., *ibid.*, p. 126 sq.; J. Strzygowski, *Kleinasien*, p. 221 sq. — [4] Rivoira, *Le origini della architettura lombarda*, t. I, p. 29 sq. — [5] C. Enlart, *Manuel d'archéol. française*, in-8°, t. I, Paris, 1902, p. 147. — [6] *Architectural review*, 1907, p. 60 sq. — [7] H. Vincent, *Le plan tréflé dans l'architecture byzantine*, dans *Revue archéologique*, 1920, t. I, p. 94-96. — [8] Codinus, *P. G.*, t. CLVIII, col. 592.

pagnant le rite purificateur. Dès lors, rien d'étonnant à ce que le tracé cruciforme ait été spontanément adopté dans la construction des premiers baptistères monumentaux et jusque dans les piscines, plus tard les simples cuves baptismales. Que l'idée ait été en germe dans les édifices à plan central familiers à l'architecture romaine, il n'avancerait à rien de le contester. De même en effet que, sans quitter le domaine palestino-syrien, le mausolée de Qasr Noneidjis, le prétoire de Mousmieh, au IIe siècle, demeurent des prototypes saisissants de l'église à croix inscrite, certain élément du prétoire d'Oumm el-Djemâl (Haûran méridional), daté de 371 de notre ère, prouve bien que le thème de la croix apparente n'était pas étranger aux constructeurs profanes tout imbus de traditions romaines. On a toutefois l'impression que ce programme technique, accidentellement usité jusqu'alors, a été puissamment vivifié par l'idée chrétienne qui s'en est emparée de bonne heure parce qu'il se prêtait mieux que tout autre à traduire symboliquement la foi triomphante. Il se prêtait excellemment, d'autre part, sous la forme nuancée du trèfle ou du quatre-feuilles, à la liturgie baptismale primitive. Rien n'est donc plus naturel que de le voir adopter quand il s'agissait d'ériger un sanctuaire à saint Jean-Baptiste, puisqu'il était l'expression la plus concrète de son rôle spécial, en même temps qu'un glorieux *martyrium* du Précurseur. Celui qu'Eudocie fit ériger à Jérusalem vers 450 est encore sous nos yeux; mais la notice de Codinus ne suggère-t-elle pas que, plus d'un demi-siècle auparavant, une pensée analogue avait guidé les architectes de Théodose le Grand quand ils eurent à construire un sanctuaire du « Baptiste » à Constantinople pour abriter son « chef vénérable » qui venait d'y arriver?

« Une église triconque, ou de plan tréflé, à Constantinople avant la fin du IVe siècle, n'est évidemment pas pour nous étonner plus qu'une église en forme de croix proprement dite, simple nuance, nous dit-on, du même parti. Qu'une église en croix ait existé ou n'ait pas existé dans la capitale dès le temps d'Arcadius, il n'importe; toujours est-il qu'un architecte impérial était en mesure d'en établir le plan; nous en trouvons la preuve dans un passage fort explicite de la *Biographie de saint Porphyre de Gaza*, par son disciple Marc, diacre. Marc raconte, en effet, que le jour où le saint évêque avait voulu, avec le patronage d'Eudoxie et grâce aux largesses impériales, substituer un monument chrétien au temple de Marnas, dans sa ville de Gaza, un *magistrianos* lui avait apporté de Constantinople l'épure complète d'une « église en forme de « croix », et il en avait confié l'exécution à l'architecte Rufin d'Antioche. Le thème cruciforme n'était donc pas inconnu aux architectes de la capitale autour de l'an 400. » Un indice archéologique plus suggestif encore de la vraie forme de mausolée constantinien se trouve dans le mausolée de Galla Placidia à Ravenne qui réalise d'une façon correcte et élégante le programme cruciforme dans une ville tributaire de l'Orient vers 450. C'est précisément vers ce même temps qu'Eudocie, fugitive de Constantinople à Jérusalem, entreprit d'y ériger un édifice à saint Jean-Baptiste. On conçoit sans peine qu'elle l'ait ordonné sur le même plan que celui qui existait depuis un demi-siècle à Constantinople. Ainsi donc, dans le temps où l'idée fondamentale du plan cruciforme aurait passé de Constantinople en Occident, il aurait pénétré au cœur de la Palestine; ainsi Byzance, au temps constantinien, pourrait être envisagée comme le principal foyer d'architecture chrétienne, voire même la patrie de certains programmes nouveaux à condition de ne lui attribuer ni originalité créatrice absolue, ni exclusivisme factice.

XII. Existence d'un art byzantin. — Personne ne songe plus aujourd'hui à soutenir la cristallisation d'un art byzantin du Ve jusqu'au XIXe siècle. On y découvre des écoles diverses, des aspects successifs, des transformations incontestables. Est-ce par l'effet d'un développement organique ou par la vertu d'importations orientales successives? La part de l'Orient dans la genèse de l'art byzantin n'est pas niable; elle est reconnue de tous et nul ne songe à faire naître cet art à Byzance par l'effet d'une sorte de génération spontanée; on y reconnaît un compromis entre l'art hellénistique et les traditions indigènes de l'Orient conservées en Mésopotamie, en Asie Mineure, en Syrie, en Égypte.

Mais quelle part revient à Constantinople sur le développement et le rayonnement de l'art byzantin? Tandis que les uns lui refusent toute activité créatrice et concentrent celle-ci en Orient : Jérusalem, Sinaï, Athos, les autres lui accordent une école originale et féconde. D'abord l'Orient exerça à Constantinople une influence prépondérante, mais à partir de Justinien l'art byzantin affirme sa personnalité et fait sentir son rayonnement dans tous les pays méditerranéens. Cette vigueur se manifeste dans la renaissance de l'époque des Macédoniens.

1° *Constantinople et la zone du Nord.* — On se figure volontiers la nouvelle ville sur le Bosphore, Νέα Ῥώμη, comme une imitation de la *Roma æterna*, une colonie latine sur le sol grec. L'établissement, à Byzance, de familles patriciennes romaines, la division de la ville d'après le modèle de Rome, etc., ont favorisé la diffusion de l'erreur qui prend pour *bas romain* ce qui est, en réalité, *proto-byzantin*. Constantin n'a pas choisi l'emplacement de la nouvelle capitale parce qu'il éprouvait le besoin de transférer Rome en Orient; il voulait au contraire s'affranchir de Rome. D'ailleurs, le monde oriental commençait à prendre tellement le dessus sur l'Occident que Rome n'était plus le centre du monde civilisé. Déjà Dioclétien s'était établi à Nicomédie; Constantin songea d'abord à relever Troie et passa ensuite de Chalcédoine à Byzance. On sentait que la mer de Marmara et ses détroits étaient désignés pour baigner les murs d'une capitale. A cela se joignait un motif d'ordre tout matériel, l'existence des énormes carrières de marbre de Proconnèse, dont le port d'embarquement était Cyzique. Constantin n'avait nullement besoin de compter sur les marbriers romains; l'Asie Mineure, depuis longtemps, exportait des marbres et des sculptures en Italie. La statue du Christ de Sulu Monestir, aujourd'hui au musée de Berlin (voir *Dictionn.*, t. II, col. 798, fig. 1537) et les sarcophages groupés autour de cette œuvre sont sortis d'une même école cyzicène, à laquelle paraît également appartenir le grand sarcophage transporté de Konieh à Constantinople, duquel la décoration présente des éléments incontestables de ce que sera la décoration byzantine.

Ce qui est vrai de ce groupe de monuments est vrai d'une manière générale. L'Anatolie est le corps de l'art byzantin; à Constantinople, ce corps reçoit un vêtement qui est l'art byzantin auquel contribuent des apports de la Syrie, de l'Égypte et de la Perse. Rome n'est plus rien; elle reçoit, mais ne donne pas. Constantinople, au point de vue de l'art, devient un centre gréco-oriental absolument étranger au romanisme. Si la même politique avait prévalu dans d'autres domaines, si les empereurs et, tout d'abord, Justinien lui-même s'étaient détournés de Rome pour se tourner résolument vers l'Orient, comme le voulait Théodora, l'empire, au lieu de déchoir après Justinien, se serait enrichi et fortifié de telle sorte qu'il eût pu résister plus tard à toutes les tempêtes. La grande faute fut de négliger l'Anatolie, la Syrie et l'Égypte

pour la conquête de l'Italie. Parce que l'art byzantin fut et resta bien oriental, il a survécu à toutes les catastrophes et à la veille de celle de 1453, après la renaissance, sous les Macédoniens et sous les Paléologues, cet art était en voie de renouvellement, en sorte que si l'empire byzantin eût vécu, l'art grec eût encore étonné le monde.

On a vu dans ce qui précède que l'art du pays anatolien et syrien fournit le type d'une basilique qui n'a rien de commun avec les modèles romains. On y trouve des constructions rondes ou octogonales avec supports intérieurs. C'est d'Anatolie que ces types ont passé à Rome. L'église cruciforme à coupole, modèle anatolien, ne s'est introduite en Italie qu'après avoir passé aux Saints-Apôtres à Constantinople. On ne se doute pas encore de la fécondité de l'Orient hellénisé et de la stabilité de Rome en matière d'art; les Romains furent une nation de caporaux et de sergents, devant laquelle les historiens se sont arrêtés, bouche bée.

Dans le domaine de la peinture, les renseignements que fournit Asterius d'Amasie, mort vers 410, suffiraient à attester le développement de cet art dans l'Anatolie chrétienne. Les miniatures des évangéliaires de Sinope et de Rossano sont d'autres témoignages de l'existence d'une peinture anatolienne. Enfin le *Dioscoride* de Vienne dérive de la même source, qui n'est ni syrienne ni égyptienne, mais qu'on peut appeler la zone du Nord dans la préhistoire de l'art byzantin.

2° *Constantinople et la zone du Sud.* — A l'Asie Mineure et à la Grèce d'Europe — y compris Salonique — s'oppose la sphère syro-égyptienne, qui exercera une influence considérable sur la transformation de l'art hellénistique en art byzantin. Les vastes réservoirs de Constantinople ne sont pas inspirés du système romain, mais des types syrien et alexandrin.

Un modèle d'église inconnu à l'Asie Mineure, d'origine syro-égyptienne, se rencontre à Constantinople dans la mosquée de Khodja-Mustapha et, transformé par les architectes anatoliens, dans Sainte-Sophie. Le trait caractéristique de cette construction est une coupole centrale flanquée de deux absides de largeur égale à la coupole, si l'abside principale est demi-circulaire, on obtient ainsi le type tréflé à coupole centrale. Ce type est fréquent en Égypte; il se trouve dans le grand couvent de Sohag.

Dans le domaine de la sculpture, il n'est pas douteux que l'art copte-alexandrin ait exercé son influence à Byzance. Le relief d'ivoire de Trèves, représentant une translation de reliques en vue de la dédicace de l'église Sainte-Irène, offre un encadrement de type égyptien (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1413, fig. 1762). L'archéologue qui passe de l'art byzantin primitif à l'art copte rencontre, le long du Nil, des formes de chapiteaux absolument byzantines; en Égypte, un de ces types de chapiteaux à feuillage se rencontre sur des monuments du IIIe ou du IVe siècle. On se rappelle à ce propos l'édit de 334 [1] dans lequel Constantin demande que des jeunes gens soient formés au métier de constructeurs en Afrique. Il est probable que des Égyptiens, appelés aux carrières de Proconnèse et à Constantinople, y transportèrent des modèles coptes.

En peinture et dans les arts décoratifs, le grand centre sud-oriental était Antioche. Il faut aussi tenir compte de l'influence du commerce avec la Perse, qui ouvrit à Byzance les marchés de l'Inde et ceux mêmes de l'Asie orientale.

3° *La victoire dans la zone méditerranéenne.* — Dès le Ve siècle, tout en attirant à elle les énergies du dehors, Byzance commence à rayonner vers le monde occidental. La métropole, héritière des carrières de Proconnèse, constitue et développe l'exportation des marbres; dans tout le domaine méditerranéen, on trouve des colonnes de marbre asiatique qui étaient exportées, toutes sculptées, de Constantinople (à Salonique, à Parenzo, à Ravenne, à Kairouan, à Kertch, à Tirnovo en Bulgarie, à Jérusalem, à Ahnas en Égypte). A Ahnas, les colonnes seules sont byzantines, le reste est en calcaire du pays. A Rome, on se servait plus volontiers des colonnes de marbres empruntées aux anciens monuments. L'exportation du marbre de Byzance est déjà attestée au IVe siècle par l'histoire du prêtre de Thasos, racontée par Grégoire de Nazianze qui fut chargé d'acheter à Constantinople des plaques de marbre de Proconnèse pour son église. Grégoire de Nysse destine des colonnes de marbre de Proconnèse à la construction d'un octogone. Lorsque l'impératrice Eudocie fait élever une église sur la place du *Marneion* de Gaza, détruit en 400, elle envoie de Constantinople non seulement le plan, mais trente colonnes dont deux de marbre de Carystos.

L'époque de Justinien marque l'apogée du rayonnement de Byzance. Justinien ne fut pas seulement un grand bâtisseur; il s'occupa personnellement de ses bâtisses, comme le prouve, par exemple, le récit de Procope (*De ædificiis*, l. V, c. VI) sur la construction de l'église de la Vierge à Jérusalem. Procope est bien informé de ce qui touche l'Orient, beaucoup moins de ce qui concerne l'Italie. Il ne dit pas un mot de Saint-Vital de Ravenne, orné cependant de mosaïques qui représentent Justinien et Théodora, et Saint-Vital est le seul édifice en Italie qui témoigne encore de la merveilleuse floraison de l'art oriental pendant la période intermédiaire de Constantin à Justinien.

XIII. La technique et le style. — On ne peut nier que toutes les techniques employées à Constantinople sont venues d'Orient. La Perse et la Syrie avaient mis à la mode les monuments de brique recouverts de placages; l'abandon de la construction antique en plate-bande avec moulures profilées marque la victoire des méthodes orientales au Ve siècle; autre victoire l'adoption de la coupole sur pendentifs et de la trompe d'angle. La décoration (sculpture, mosaïque, émaillerie, orfèvrerie) procède de même de l'Orient.

Les variations des techniques révèlent de même l'influence orientale et, une fois transportées à Constantinople, elles ne se modifient pas, demeurant immuables comme des secrets que se transmettent les générations. L'art byzantin ne donne pas le spectacle d'une évolution organique analogue à celle des écoles occidentales. Cet art avait atteint la perfection sans connaître les tâtonnements; du premier coup il avait réalisé Sainte-Sophie et les Saints-Apôtres et il expia — pour ainsi dire — cette perfection par une sorte d'impossibilité à faire mieux et d'impuissance à faire autrement pendant une longue période de temps.

Au point de vue du style l'art byzantin atteignit entre le IVe et le VIe siècle à la splendeur absolue. Il n'y faut pas chercher ce qu'on ne verra que beaucoup plus tard, l'observation et le pittoresque; les personnages sont immobiles et à peine articulés, le paysage ne s'élève pas au-dessus du sol verdoyant piqué de quelques fleurs. Volontiers on recourt à des symboles pour suppléer à la figuration des accidents naturels; dans le Rouleau de Josüé (voir ce nom), l'artiste ayant à représenter le mont Galgal emploie une dryade antique munie de sa corne d'abondance; dans l'Octateuque du Sérail, au XIIe siècle, cette figure est remplacée par une énorme montagne. Dans les scènes du baptême du Christ (voir *Dictionn.*, t. II), le Jourdain et ses rives sont réduits à leur expression la plus simple et, à Ravenne, les deux mosaïques nous montrent également le dieu fluvial.

[1] *Code Théodosien*, l. XIII, tit. IV, lex 1.

« Ce serait se faire de l'art byzantin une idée entièrement fausse que de considérer ses productions comme un plagiat perpétuel. Non seulement les artistes n'étaient pas de simples copistes, non seulement ils savaient interpréter des modèles helléniques, mais ils n'étaient même pas incapables de faire des observations d'après nature. M. G. Millet a réuni un certain nombre de textes et d'anecdotes qui prouvent suffisamment toute la faveur dont l'art du portrait jouissait à Constantinople [1]. Or, ces portraits, on les voulait ressemblants et il suffit d'en considérer quelques-uns comme celui de Jean Cantacuzène [2] ou de Thomas Paléologue, despote de Mistra [3] pour être frappé de leur caractère individuel. Bien plus, des portraits peints d'après nature se mêlaient aux scènes de l'iconographie religieuse. On a reconnu bien souvent dans les séries de patriarches, de saints, d'apôtres, de mosaïques du XI^e^ siècle les caractères ethniques des hauts dignitaires byzantins d'origine slave ou arménienne qui avaient servi de modèles. Un détail fort curieux, donné par Mesarites, nous montre dès le VI^e^ siècle le peintre Eulalios se représentant lui-même sous les traits d'un des gardes du saint sépulcre dans une des compositions en mosaïque des Saints-Apôtres [4]. Sans avoir le souci de l'exactitude qu'on exige aujourd'hui des peintres, les maîtres byzantins n'étaient donc pas incapables de saisir les traits caractéristiques d'un modèle vivant. Qu'ils se soient même abandonnés aux fantaisies de leur imagination, c'est ce que montrent les miniatures des psautiers à illustrations marginales. Certaines pages, telles que celle justement célèbre qui représente les épisodes de la persécution iconoclaste sous Léon l'Arménien [5], révèlent une composition tout à fait personnelle. De même, les charges, si amusantes parfois, qui couvrent le manuscrit de Skylitzès de Madrid sont bien aussi le produit de la fantaisie individuelle et il en est de même des petites scènes de genre, véritables pochades, que le peintre d'un évangéliaire, exécuté en 1128 pour Jean Comnène, a mêlées au baptême du Christ. C'est là tout un côté de l'art byzantin qui n'a peut-être pas été suffisamment mis en lumière.

« C'est par là, et c'est aussi par l'inspiration demandée aux modèles antiques, que l'art byzantin a réussi à s'affranchir de la servitude de l'Orient. Les maîtres byzantins n'ont cessé d'employer des techniques orientales, mais ils ont su se créer un style personnel et, à ce point de vue, il est légitime de parler d'un développement organique de l'art byzantin. Deux renaissances antiques, l'une du XI^e^, l'autre du XIV^e^ siècle, ont renouvelé cet art et lui ont donné comme une nouvelle vigueur. C'est à ce goût de l'antique que l'on doit les harmonieuses draperies des personnages de Daphni, ainsi que la série des cassettes d'ivoire à sujets mythologiques et les admirables Madones qui ont inspiré l'art italien à sa naissance. On sait avec quelle verve les peintres de Mistra ont orné leurs compositions d'un fouillis d'architectures aériennes dont on ne connaît d'équivalents qu'à Pompéi. Au moment où la culture byzantine a été frappée de mort, l'art byzantin se rapprochait donc chaque jour davantage de la beauté antique et de la nature [6]. »

XIV. Le témoignage de la sculpture [7]. — L'étude de l'histoire de la sculpture byzantine paraît devoir apporter une lumière nouvelle sur cette question du développement de l'art byzantin. On peut dire, en effet, que le caractère d'une école dépend de la situation prépondérante ou subordonnée qu'elle fait à la sculpture. Dans le premier cas on a, comme chez les Grecs anciens, une conception plastique de l'art ; dans le cas contraire, dans les arts musulmans par exemple, l'art est avant tout décoratif. Ce qu'on veut exposer ici c'est l'ordre de succession chronologique dans lequel ces procédés se sont introduits dans l'art byzantin. L'histoire de la sculpture byzantine peut être considérée comme l'histoire de la décadence progressive de la statuaire et du modelage antique que remplacent des procédés empruntés à l'art oriental et destinés à donner, sans modelage, l'illusion du relief. Il y a des rapports intimes d'ailleurs entre cette technique impressionniste et celle qui domine au même moment dans la mosaïque et la miniature. Cet aspect caractéristique des œuvres byzantines est bien d'origine orientale.

L'évolution commence dès le V^e^ siècle par la diffusion de la sculpture au trépan, dont les sarcophages dits d'Asie Mineure représentent les prototypes ; à l'aide du trépan on détermine les points d'ombre qui font valoir les motifs sur les chapiteaux théodosiens. Le procédé plus savant de la sculpture à jour, avec des ornements découpés comme un grillage sur un fond obscur, triomphe dans la sculpture byzantine à l'époque de Justinien ; l'entablement de la petite Sainte-Sophie, et surtout les admirables tympans de Sainte-Sophie que l'on peut comparer aux ornements de la façade de Mschatta (voir ce nom), constituent les chefs-d'œuvre de cette technique. Il s'en faut de beaucoup d'ailleurs que le procédé antique du modelage ait été brusquement abandonné. On continue à élever des statues sur les places de Constantinople jusqu'au IX^e^ siècle ; bien plus, les techniques nouvelles se combinent avec le modelage sur les chapiteaux dont les volutes d'angle sont remplacées par des bustes d'anges, d'hommes ou d'animaux. Il suffit d'ailleurs de considérer quelques-unes de ces œuvres pour s'apercevoir que la sculpture en ronde bosse n'est plus qu'une survivance destinée à disparaître bientôt.

L'évolution paraît avoir été accomplie à l'époque de la querelle des images. Les dernières statues impériales mentionnées à Constantinople sont celles d'Irène et de Constantin VI. En outre, c'est à cette époque que les procédés nouveaux, empruntés franchement à l'art arabe, viennent renouveler la technique de la sculpture byzantine. Telle est la sculpture-broderie qui cherche à reproduire sur le marbre ou sur l'ivoire non seulement les sujets, mais les procédés mêmes du tissage et de la passementerie. Les panneaux sculptés des églises d'Athènes sont les témoignages les plus curieux de cette importation orientale en Grèce. Telle est la sculpture champlevée, dans laquelle la sculpture à relief plat est réservée sur un fond garni d'un mastic rougeâtre. C'est le triomphe du trompe-l'œil. La technique byzantine achève ainsi de s'engager dans les voies de l'Orient.

XV. Rapports entre l'Orient et l'Occident. — Toute cette effervescence artistique n'a pas été confinée en Orient ; elle a subi l'attrait de l'Occident qu'elle a contribué à éduquer. Les Orientaux y étaient nombreux. A Arles ils étaient opulents et tenaient ce que nous pourrions appeler des bazars de marchandises exotiques : tissus, parfums, épices. En 418, une constitution de l'empereur Honorius nous apprend qu'on

[1] G. Millet, *Portraits byzantins*, dans *Revue de l'art chrét.*, nov., 1911. — [2] Paris, Bibl. nat., ms. *gr. 1242* ; cf. Ch. Diehl, *Art byzantin*, p. 791. — [3] *Revue de l'art chrét.*, 1911, p. 448. — [4] Heisenberg, *Apostelkirche*, p. 170 ; *Die alten Mosaiken der Apostelkirche und der Hagia Sophia*, dans *Hommage à l'université nationale de Grèce*, Athènes, 1912. — [5] Psautier de 1066, Brit. Mus., *Addit. 19352 ;* O. M. Dalton, *Byzantine art and archaeology*, in-8°, Oxford, 1912, p. 487. — [6] L. Bréhier, *A propos de la question « Orient ou Byzance »* dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXII, 1913, p. 131-132. — [7] L. Bréhier, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXII, 1913, p. 132-134, que nous citons textuellement.

pouvait s'y procurer tous les produits de l'univers [1]. Cette ville comptait une colonie juive [2], Orléans avait la sienne, Vannes également et bien d'autres villes puisque les conciles mettaient les fidèles en garde contre la fréquentation de ces mécréants (en 465) [3]. Quant aux Orientaux, on peut dire qu'il pullulaient (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2266); on les désignait, sans autre distinction, sous le nom de *Syri*, qui voulait tout dire car, déjà saint Jérôme, qui les avait vus à l'œuvre, les appelait « les plus avides des mortels » [4]. Ils ont laissé quelques traces de leur présence dans des inscriptions funéraires rédigées en grec et mentionnant parfois avec complaisance l'origine orientale — surtout apaméenne — du défunt [5]. Naturellement ces gens faisaient du commerce, écoulaient leur camelote, des bijoux, des tissus, des manuscrits sur lesquels étaient représentés des plantes ou des animaux généralement stylisés et néanmoins d'un mouvement endiablé; cavaliers, chasseurs, meute lancés à toute vitesse. La Gaule avait des relations avec la Perse, relations indirectes sans doute, mais qui ont néanmoins laissé quelques traces [6]. L'art, qui fut très brillant sous la dynastie des Sassanides, du IIIe au VIIe siècle, se répandit jusqu'en Occident. Nous en verrons des exemples quand nous étudierons les tissus asiatiques dont quelques magnifiques spécimens ont été employés pour la conservation des reliques. Il est clair que ces débris somptueux que nous recueillons aujourd'hui avec tant de soins étaient alors en quantités considérables et fournissaient à tous les besoins de l'habillement mondain, de la vestition liturgique et de l'ameublement privé. Le fait des influences orientales en Occident et principalement en Gaule est ainsi bien clairement établi et se trouve posé dès le IVe et le Ve siècle.

On pensera, peut-être, que les rapports entre l'Orient et l'Occident sont bien vagues s'ils ne s'appuient que sur des témoignages aussi extérieurs. Heureusement nous n'en sommes pas réduits à si peu de chose. Au point de vue politique, le prestige de Byzance demeurait entier et les récits des voyageurs, leurs comparaisons avec la civilisation gallo-romaine fortement entamée de barbarie, ne pouvaient que le grandir encore. Clovis, qui savait ce qu'il valait et dont les ambitions étaient hautes, ne dédaignait pas le titre de consul que lui concédait l'empereur Anastase Ier; même, il se conformait à l'usage qui voulait qu'il distribuât en personne des largesses en or et en argent [7]. Le roi des Francs consentit à recevoir le diplôme de consul et à porter les insignes attachés à cette dignité, la toge et la trabée, que nous voyons sur les diptyques (voir ce mot). Il ne pouvait être question qu'il revêtit les insignes impériaux réservés à l'auguste en personne; mais il se peut que lui-même et son entourage aient porté parfois les riches costumes, tissés, brodés [8], chamarrés qui étaient d'usage à la cour de Byzance et que reines et princesses franques devaient préférer à leurs costumes nationaux. Et si, à distance, Anastase pouvait bénéficier du prestige de son titre, qu'en devait-il être lorsque le trône impérial était occupé par Justinien dont les armes victorieuses paraissaient devoir reconstituer l'empire romain; la Gaule échappant, presque seule de l'Occident, à ses prises; tout le reste étant reconquis et soumis au *basileus :* Italie, Afrique du Nord, sud-est de l'Espagne, Sicile, Corse, Sardaigne, Baléares, en sorte que la Méditerranée est sillonnée en tous sens par les vaisseaux byzantins dont le sillage semble tracer les rayons éclatants de cette capitale merveilleuse qu'est Constantinople.

Les Grecs n'étaient pas moins empressés que les Juifs et les Syriens à exploiter les populations occidentales. On les trouve à Arles [9], à Marseille [10], à Narbonne [11]. Cette dernière ville est un ramassis de population exotique : Goths, Romains, Syriens, Grecs et Juifs [12]. Ce sont ces gens-là qui introduisent et acclimatent des nouveautés orientales et, particulièrement le crucifix [13]. Il est peu de faits plus significatifs que celui-là au sujet de l'influence exercée en Gaule, sur les idées et les usages, par les Orientaux.

« Dans l'église où l'on conservait les reliques de saint Genès (voir ce nom) se trouvait une peinture représentant le Christ crucifié, vêtu seulement d'une ceinture. Les fidèles, étonnés, tenaient leurs regards constamment fixés sur elle. Un jour le prêtre Basile eut une vision. L'image du Christ lui apparut et il crut entendre une voix redoutable qui lui disait : « Tous vous êtes couverts de vêtements variés; et « moi qui suis nu vous me regardez sans cesse. Va et « cache au plus vite ma nudité sous un vêtement ! » Le prêtre qui n'avait pas compris le sens de cette vision, s'empressa de l'oublier. Une seconde apparition et une seconde injonction restèrent également sans effet. Trois jours après, l'image apparut encore, mais cette fois elle le battit de verges et le menaça de mort : « Ne « t'avais-je pas dit de me donner un vêtement et de « cacher ma nudité? Et tu n'as rien fait ! Va et recouvre « d'un voile la peinture qui me représente crucifié, sinon « la mort viendra te surprendre au plus vite. » Basile, ému et tout tremblant, s'empressa de raconter ses visions à l'évêque. Celui-ci donna aussitôt l'ordre de cacher la peinture sous un voile. Mais, ajoute Grégoire de Tours, la peinture depuis lors ne resta plus exposée à tous les regards.

« Ainsi le Christ représenté sur la croix, vêtu seulement d'une ceinture, était alors une nouveauté. Les fidèles sont scandalisés de ce réalisme qui froisse leurs habitudes. Cette image, sans doute due à un des Orientaux établis à Narbonne, indique du moins l'infiltration d'un élément étranger. Le cas de cette image parlante n'est pas isolé. A Constantinople les chroniqueurs signalent, dès le VIe siècle, une icone du Christ qui aurait proféré des sons intelligibles. Ce type d'images thaumaturges, auxquelles recouraient les douleurs désespérées, était bien connu dans la cité qui était alors la capitale du monde chrétien. Là aussi la fable se mêlait constamment à l'histoire [14]. »

L'hellénisme n'était pas confiné dans le pays au delà de la Loire; au dire de Fortunat, qu'en sa qualité d'Italien il est permis de croire très peu [15], l'évêque de Nantes, Félix, savait également le latin et le grec.

[1] L.-A. Constans, *Arles antique*, Paris, 1921, p. 211. — [2] *Vita S. Hilarii*, *P. L.*, t. L, col. 1243. — [3] *Conc. Vannet.*, c. XII, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 954. — [4] S. Jérôme, *Comm. in Ez.*, *VIII*, *27*, *P. L.*, t. XXV, col. 258; *Epist.*, CXXX, 7, *P. L.*, t. XXII, col. 1112. — [5] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9886; Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 415; cf. *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9891-9893; Edm. Le Blant, *op. cit.*, t. I, n. 225, 248, 267. — [6] A. de Longpérier, *De l'introduction des noms perses dans l'Occident et particulièrement dans les Gaules*, dans *Revue archéol.*, 1849, t. I, p. 94 sq. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXXVIII; cf. J. Ebersolt, *Mélanges d'hist. et d'archéol. byzantine*, in-8°, Paris, 1917, p. 65, 71. — [8] *Vestes aurolextæ et holosericæ;* cf. *Vita S. Clodoaldi conf.*, 6, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. I, p. 136. — [9] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 259, n. 521; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1869, p. 31. — [10] Edm. Le Blant, *op. cit.*, t. II, p. 303, n. 547. — [11] Id., *ibid.*, t. II, p. 459, n. 613 *a*. — [12] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 1015, 1017. — [13] Voir *Dictionn.*, t. III, au mot CRUCIFIX et t. XII, au mot NARBONNE; Grégoire de Tours, *De gloria mart.*, c. XXII. — [14] J. Ebersolt, *Orient et Occident*, in-4°, Paris, 1928, p. 22-23. — [15] Fortunat, *Carm.*, l. III, c. IV, VIII; cf. Ch. Gidel, *Nouv. études sur la litt. grecque moderne*, in-8°, Paris, 1878, p. 139.

Dans le Jura (voir ce nom), saint Eugende, abbé de Condat, y avait appris le grec [1]; mais peut-être ne faut-il pas trop insister.

Un autre indice — celui-ci commercial et, pour cette raison, positif — de la place tenue en Occident par l'Orient nous est donné par la numismatique. Les Francs avaient peut-être une médiocre estime pour les Byzantins, mais ils faisaient grand cas de leurs métaux monnayés. Lorsque l'empereur Tibère II (578-582) envoya au roi Childéric des parures et des médailles d'or frappées à son effigie, le *basileus*, avec la légende : *Gloria Romanorum*, le roi franc les montra avec orgueil [2].

A son retour de Constantinople, Gondovald débarqua à Marseille avec une quantité d'or et d'argent [3]; l'empereur Maurice (582-602) envoya au roi Childebert une quantité considérable de sous d'or pour le déterminer à prendre les armes contre les Lombards [4]. Ces sous d'or byzantins appelés *solidi byzantii* ou *byzantei* sont devenus des « besants » ou « bezants » dans la langue du Moyen Age [5]. Les trésors de monnaies et les monnaies isolées trouvées en France nous montrent que les échanges durèrent jusque sous le règne d'Héraclius (610-641) [6]. Ces pièces, qui circulaient en Gaule et y étaient copiées, montrent la faveur et le crédit dont jouissaient les espèces byzantines.

Les Orientaux venaient en Occident, et notamment en Gaule, non seulement pour y faire du commerce et débiter leur pacotille, mais aussi pour s'y établir. Ils y formaient, comme on l'a dit, des « colonies » (voir ce mot) et on peut croire qu'ils se soutenaient. A Orléans, il y avait un groupe de population syrienne assez important pour ne pas se fondre dans le reste des habitants, demeurer syrien et acclamer en leur propre langue le roi Gontran à son entrée dans la ville en 585 [7]. A Paris, ils ne sont pas moins puissants et nous savons que l'un d'entre eux, nommé Eusèbe, parvient, à force de présents, à se faire élire évêque à la mort de Ragnemod [8]. Cela fait il expulse tous les clercs de la maison épiscopale et les remplace par des Syriens [9].

Grégoire de Tours nous apprend qu'il fit traduire par un Syrien nommé Jean la légende des Sept dormants d'Éphèse [10]. A Tours on vit un jour un évêque, Symon, arrivant des pays d'au delà des mers. Capturé par les Perses à Antioche, puis relâché, il avait quitté l'Orient pour venir chercher en Occident des consolations auprès des âmes pieuses [11]; peut-être aussi des secours également consolateurs.

Clermont attira aussi un Oriental, né sur les bords de l'Euphrate, qui fonda le monastère de Saint-Cirgues [12]. Bordeaux se devait de posséder des Syriens, elle eut un nommé Eufrone, riche marchand qui possédait une précieuse relique : le pouce du martyr saint Serge que l'évêque Berthramm se promettait bien de posséder. A cet effet il le fit tonsurer dans l'espoir d'hériter de ses biens et de la relique. Eufrone ne voulut rien entendre, on assiégea sa maison, on l'envahit, on enleva un morceau de la relique [13]. Tout cela devait sembler aux contemporains la chose du monde la plus naturelle car, pour eux, rien au monde n'était plus important que la possession d'une relique (voir ce mot). C'est ce qui explique pourquoi on venait d'Orient en Occident pour tout autre chose que le négoce. L'Occident avait des saints en grande réputation; le plus illustre de tous, saint Martin, attirait à son tombeau un aveugle venu d'Orient à qui il rendait la vue [14] et on savait là-bas qu'il avait ressuscité des morts. Ce ne fut pas le seul. Saint Julien de Brioude avait une basilique qui lui était consacrée [15], et aussi saint Baudile de Nîmes [16].

Les Juifs partageaient avec les Syriens le trafic des marchandises orientales. C'est par eux que pénétraient en Gaule certains produits exotiques, coûteux ou rares : papyrus, huile, vin, cuir.

Tous ces gens voyagent infatigablement; il est vrai qu'à leurs yeux et dans leur langage ils voient des pèlerinages là ou nous ne verrions que du tourisme, comme ce médecin de Poitiers, nommé Réoval, qui se rend à Constantinople pour y faire la connaissance de ses confrères [17]. D'autres ne s'arrêtent pas en chemin et poussent jusqu'à Jérusalem [18] d'où ils rapportent des reliques, le grand attrait des Lieux saints, à moins qu'ils n'en reviennent guéris de quelque maladie ou infirmité. Il y a là un courant presque ininterrompu dont nous reparlerons en traitant des pèlerinages et des reliques (voir ces mots). Par ce moyen il y eut échange entre l'Orient et l'Occident, mais celui-ci garda longtemps la condition un peu amoindrie de parent pauvre. Le Christ, la Vierge, les apôtres, les disciples formaient une légion à laquelle on ne pouvait opposer que quelques noms de martyrs et de confesseurs glorieux. Tout ce qui venait d'Orient jouissait d'un prestige magique et se relevait d'un incomparable éclat.

XVI. Le péril de l'Orient. — Successivement les Perses et les Arabes se jettent sur les possessions de l'empire byzantin, s'emparent de Jérusalem et entament une lutte sans merci contre une croyance et une civilisation. La prise de Jérusalem, en 614, par les Perses, est une catastrophe bientôt réparée, puisqu'en 629, l'empereur Héraclius, vainqueur des Perses, rapporte la vraie croix dans la Ville sainte dont les édifices sont relevés et restaurés. Ainsi qu'on l'a vu à d'autres époques, le succès remporté par la capacité et le courage d'Héraclius gênent certaines vanités et, on parle d'un « miracle » afin de se dispenser d'avouer une victoire, de même que de nos jours on imagine un « miracle » de la Marne pour s'éviter l'aveu d'un triomphe dû à la science des chefs et à l'héroïsme des soldats.

Nous avons raconté dans les invasions arabes (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce mot) le tragique retour d'infortune qui accabla les Byzantins et amena de nouveau la prise de Jérusalem en 637. Maîtres de la Syrie, de l'Égypte, de l'Afrique du Nord, les Arabes souillent et anéantissent la moitié de la chrétienté. « Comme tous les peuples établis sur le pourtour de la Méditerranée, les Arabes allaient devenir une nation maritime et navigante. Leur commerce se développe rapidement. Des pièces de monnaie arabes, dont les premières

[1] *Vita S. Eugendi*, 4, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 115. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. II. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. XXIV. — [4] Id., *ibid.*, l. VI, c. XLII. — [5] Du Cange, *De imperatorum Constantinopolitanorum numismatibus*, dans *Glossarium*, t. X, Niort, 1887, p. 158. — [6] Ad. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, in-8°, Paris, 1900, p. 46 sq.; Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, in-8°, Paris, 1859, p. 33, 411, 423-425; E. Babelon, *Le tombeau du roi Childéric et les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq.*, 1924, p. 24; J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, in-4°, t. I, Paris, 1872, p. 261; P. Masson, *De Massiliensium negotiationibus*, Paris, 1896, p. 120. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. I. — [8] Id., *ibid.*, l. X, c. XXVI. — [9] J. Ebersolt, *Orient et Occident*, p. 26, note 2, signale un Syrien à La Chapelle-Saint-Éloi; il ignore que ces inscriptions sont de Fr. Lenormant. — [10] Grégoire de Tours, *In gloria mart.*, c. XCIV. — [11] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. X, c. XXIV. — [12] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXI-XXII. — [13] Id., *ibid.*, l. VII, c. XXI. — [14] Id., *De virtutibus sancti Martini*, l. III, c. XX. — [15] Id., *De virtutibus sancti Juliani*, c. XXXIII. — [16] Id., *In gloria mart.*, c. LXXVII. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. X, c. XV. — [18] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. XXXIX; l. V, c. XXI; l. X, c. XXXI.

datent du VII^e siècle, ont été retrouvées en Russie et en Scandinavie. Elles jalonnent la route commerciale qui relie la mer Noire aux côtes de la Baltique [1]. Les Arabes comprirent vite l'importance d'une flotte qui leur permettrait de menacer la prépondérance maritime de Constantinople. A cette époque, les Byzantins conservaient, dans la Méditerranée, une suprématie que les Occidentaux ne songeaient pas à leur disputer. La thalassocratie byzantine est bientôt menacée. Les Arabes conquièrent Chypre et pillent Rhodes. En 655, une flotte impériale est battue par une flotte musulmane sur les côtes de Lycie [2]. Désormais la route est ouverte pour de nouvelles expéditions. En 673, les Arabes équipent une flotte importante qui se dirige vers Constantinople. Ils bloquent la capitale pendant cinq années. La découverte récente du terrible feu grégeois assura la supériorité aux escadres byzantines. La flotte arabe dut se retirer et fut détruite au retour sur la côte de Pamphylie. Cette perte rabattit la fierté du khalife Moaviah. Lorsque l'empereur Constantin IV Pogonat mourut, en 685, l'empire byzantin était raffermi[3].»

XVII. CONTINUATION DES RAPPORTS. — Le mouvement d'échanges intellectuels, artistiques et commerciaux entre l'Orient et l'Occident ne se trouva pas ralenti par l'invasion arabe. Le flot de pèlerins continue à couler dans la direction des Lieux saints. « Vers 670, l'évêque gaulois Arculfe fait un long séjour en Palestine, où il rencontre un ermite, originaire du pays des Burgondes. Il se nommait Pierre et avait vécu longtemps en Palestine. Arculfe visita aussi la Syrie et l'Égypte. D'Alexandrie il se rend en Crète, puis à Constantinople, où il demeure quelques mois. Dans la capitale il entend parler du martyr saint Georges; il voit une image de la Vierge, peinte sur bois; il visite Sainte-Sophie où il signale la relique de la vraie croix. Il revient par Rome. En regagnant son pays il est jeté par une tempête sur les côtes de la Grande-Bretagne. L'abbé Adamnan le recueillit et écrivit sous sa dictée la relation de son voyage, qui servit longtemps de guide aux pèlerins. Elle contient des croquis pris sur les lieux, notamment un plan du Saint-Sépulcre et de ses annexes, première esquisse sans doute prise par un Occidental. Ces dessins naïfs sont comme le résumé graphique des descriptions de l'époque [4].

« Le voyage en Terre sainte exigeait du pèlerin isolé une grande dépense d'énergie et de forces. Saint Vulphy, prêtre de Rue (Somme) n'hésita pas non plus à l'entreprendre. Armé d'un simple bâton, la besace au côté, il chemine sur les routes, souffrant de privations, accablé de maux. Il parvient néanmoins, après avoir couru de grands dangers, à la « Terre sacrée ». Là, il oublie toutes ses peines, heureux de poser ses pieds sur les pas du Christ. Après avoir renouvelé ses forces spirituelles, il reprend le chemin du retour et n'éprouve pas moins de souffrances physiques qu'à l'aller [5]. Saint Bercaire, abbé de Montier-en-Der (Haute-Marne), s'adjoignit un compagnon pour son pèlerinage à Jérusalem. C'était Waimer, qui avait joué un rôle important dans les violences exercées contre l'évêque d'Autun, saint Léger (voir ce nom), mis à mort en 678, par ordre du roi Thierry III. De Palestine, saint Bercaire rapporta beaucoup de reliques et de très belles plaques d'ivoire [6]. »

Nous n'assistons pas seulement à un mouvement de l'Occident vers l'Orient, mais aussi à un mouvement dans le sens opposé, car les Orientaux, notamment les Syriens, sont curieux de connaître nos pays et il ne se contentent pas de venir les visiter, ils s'y établissent. Au VII^e siècle, une Syrienne nommée Aure était abbesse à Paris, un évêque syrien venait faire un séjour à Paris; on rencontre d'autres Syriens à Cahors, à Orléans.

XVIII. L'OCCIDENT ET LES ARABES. — Cependant Byzance n'est plus seule à exercer son prestige sur les imaginations. La puissance des Arabes, malgré quelques échecs retentissants, séduit des Occidentaux. Leurs invasions (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce mot) a cependant permis de les voir à l'œuvre de tout près; ils ont successivement conquis l'Égypte, l'Afrique, l'Espagne, ont pénétré dans la Gaule méridionale, envahi l'Aquitaine. A quelques années de distance, ces envahisseurs subirent deux désastres mémorables, devant Constantinople en 718, devant Poitiers en 732; leur force offensive est brisée. Après Charles-Martel, c'est Charlemagne qui va les relancer jusqu'en Espagne. Au début du IX^e siècle, les Francs s'installent à Barcelone et à Tortose et remportent sur les Sarrasins de précieux avantages. Mais une fois entrés en contact avec la civilisation musulmane, ils se laissent captiver par elle. Des objets d'art musulman pénètrent alors dans l'empire franc.

En 750, la dynastie des Ommyades, établie à Damas, avait été chassée par celle des Abbassides qui transporta la capitale du khalifat à Bagdad (762). Les rois francs nouèrent des relations avec les khalifes de Bagdad. En 765, Pépin le Bref envoya à Al-Mansour une ambassade qui revint, après trois années d'absence, chargée de présents [7]. Ces bons rapports continuèrent sous le règne de Charlemagne. En 797, une ambassade composée de deux Francs, Lantfried et Sigismond (qui moururent en route) et du juif Isaac, fut envoyée au célèbre khalife Haroun-al-Rachid [8]. En 801, Charlemagne, à son retour d'Italie, reçoit deux envoyés, l'un d'Haroun-al-Rachid, l'autre de l'émir d'Afrique, Ibrahim-ibn-al-Aglaba, qui lui annoncent le retour du juif Isaac chargé de magnifiques présents [9]. Celui-ci arriva l'année suivante à Aix-la-Chapelle, amenant l'éléphant Aboul-Abbas [10]. En 807, nouvelle ambassade composée de l'envoyé d'Haroun-al-Rachid, Abdallah, et de deux envoyés de Thomas, patriarche de Jérusalem, le moine Félix et l'abbé Georges du Mont-des-Oliviers. Ils apportaient une tente, des étoffes tissées de lin de couleurs diverses, des étoffes de soie, des parfums, des aromates, du baume, une horloge en cuivre doré qui, à l'instant de la sonnerie des heures, livrait passage à douze cavaliers; enfin deux grands candélabres en cuivre doré.

La Palestine continuait à exercer un puissant attrait sur les Occidentaux. « Au VIII^e siècle, l'évêque Silvin part d'Auchy, en Artois, pour se rendre par mer en Terre sainte, d'où il revient tout joyeux, ayant accompli son plus cher désir [11]. Magdalvée, évêque de Verdun, franchit les Alpes, arrive à Rome, d'où il se rend en pèlerinage au sanctuaire de Saint-Michel, sur le mont Gargano. Il s'embarque pour Constantinople dans un port d'Apulie. De Byzance il gagne Éphèse, où il va prier au tombeau de saint Jean. Par Joppé (Jaffa), il se rend à Jérusalem, où le patriarche lui remet des reliques ainsi qu'un calice en cristal, sculpté

[1] W. Heyd, *Hist. du commerce du Levant*, in-8°, t. I, Leipzig, 1885, p. 57 sq., 75 sq. — [2] M. Canard, *Les expéditions des Arabes contre Constantinople dans l'histoire et dans la légende*, dans *Journal asiatique*, 1926. — [3] J. Ebersolt, *Orient et Occident*, t. I, 1928, p. 41-42. — [4] Cf. Adamnan, *De locis sanctis libri tres*, dans Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, p. XXXIII, p. 21 sq. — [5] *Acta sanct.*, 7 juin, *Vita S. Wlphlagi*. — [6] Cf. *Miracula S. Bercharii*, XI, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 849; Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 475; *Vita S. Bercharii*, l. I, c. III, n. 24, dans *Acta sanct.*, oct. t. VII, p. 1017, 1022; J. Ebersolt, *Orient et Occident*, t. I, 1928, p. 42-43. — [7] *Continuateur de Frédégaire*, 51; cf. A. Vasiljev, *Charlemagne et Haroun-al-Rachid*, dans *Vizantijskij vremennik*, t. XX, 1913, p. 75-76. — [8] *Annales regni*, ad ann. 801; Einhard, *Vita Karoli*, c. XVI. — [9] *Annales regni*, ad ann. 801. — [10] *Ibid.*, ad ann. 802 — [11] *Acta sanct.*, 17 févr., t. III, p. 24-30; *Vita S. Silvini*.

avec un art merveilleux. A son retour, l'évêque déposa ces reliques dans l'église de Verdun [1]. Des marchands, sans souci « des dangers de l'immense mer [2] » se rendent aussi à Jérusalem pour se procurer des reliques [3].

« Le pèlerinage était parfois imposé comme une pénitence. Tel est le cas, au IXe siècle, du seigneur franc Fromond, qui part pour les Lieux saints avec ses deux frères, afin d'expier un crime. A Rome, ils reçoivent une lettre de recommandation du pape Benoît III. De Jérusalem ils se rendent en Égypte, visitent les monastères pendant deux ans, puis le tombeau de saint Cyprien à Carthage. Ils reviennent à Rome d'où ils retournent au saint sépulcre, après avoir reçu la bénédiction du pape. Ils visitent la Galilée, l'Arménie, le mont Sinaï, les rivages de la mer Rouge. Par Rome ils reviennent en Bretagne, à Rennes, où Fromond perd un de ses frères. Quant à lui, il se rend au monastère de Redon; un moine recueillit le récit de cette extraordinaire pérégrination [4].

« Ainsi les relations continuaient entre l'Occident et les pays musulmans. On exigeait seulement du voyageur un passeport portant le sceau d'une des autorités du pays. Le pèlerin avait droit au logement, au feu, au pain et à l'eau [5]. Un capitulaire de Pépin le Bref l'affranchit de certaines redevances [6]. Charlemagne recommande de lui faire bon accueil, de lui prêter assistance et consolation, d'exercer l'hospitalité envers ceux qui « parcourent la terre pour l'amour de Dieu et le salut de leur âme [7] ».

« Les objets de provenance orientale parvenaient dans notre pays par la voie diplomatique, par l'intermédiaire des pèlerins, des voyageurs et des commerçants. Au début du VIIIe siècle, ils arrivaient par le port de Fos [8]. L'importation du papyrus n'avait pas cessé. Une lettre sur papyrus est signalée en 787; en Italie on continue à l'employer jusqu'au milieu du XIe siècle [9]. Les Juifs sont devenus les principaux intermédiaires des échanges entre l'Occident et les pays d'Orient. Persécutés au VIIe siècle par Clotaire II et Dagobert Ier [10], ils sont utilisés par Charlemagne pour ses négociations diplomatiques.

« Au début du IXe siècle, Arles était le principal entrepôt des produits orientaux. On y trouvait des objets en cristal, des perles d'Orient, des pièces d'or, frappées de caractères arabes, des étoffes arabes de couleurs variées, ornées de figures d'animaux et de grands cercles, tissus précieux autant par l'habileté du dessin que par la richesse du coloris. On y vendait des cuirs de Cordoue, blancs et rouges, de l'encens d'Arabie, de l'ivoire de l'Inde, des figures de griffons, importées d'Asie, des baumes de Syrie [11]. Des tissus semblables à ceux que décrit l'évêque d'Orléans, Théodulfe, sont conservés dans les trésors de nos églises où ils servaient de suaires ou d'enveloppes aux reliques des saints.

« L'invasion musulmane ne mit pas fin aux relations commerciales qui existaient depuis l'antiquité entre l'Orient et la Gaule. La Méditerranée continue à être le lien entre les peuples qui vivent sur ses rivages enchanteurs [12]. »

H. Leclercq.

[1] *Acta sanct.*, 4 oct., t. II, p. 499 sq., 513 sq., 538 sq.; *Vita S. Magdalvei.* — [2] *Miracula S. Genesii*, 2, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, 1re part., p. 170. — [3] E. de Rozière, *Recueil gén. des formules*, t. II, 1859, p. 939-941, n. 667. — [4] *Acta sanct.*, 24 oct., t. X, p. 847 sq.; *Peregrinatio Frotmundi.* — [5] E. de Rozière, *op. cit.* — [6] Zeumer, *Capitularia regum Francor.*, t. I, p. 32; de l'année 754-755. — [7] *Admonitio generalis*, 75, ann. 789; *Capitulare missorum generale*, 5, 14, 27, ann. 802; dans Zeumer, *op. cit.*, t. I, p. 60, 93, 94, 96. — [8] Diplôme de Chilpéric II pour Corbie, en 716, cf. H. Pirenne, *Les villes du Moyen Age*, in-8°, Bruxelles, 1927; p. 20. — [9] M. Prou, *Manuel de paléographie*, p. 165. — [10] *Edictum Chlotarii II*, 10 ann. 614; Zeumer, *op. cit.*, t. I, p. 22. — [11] Théodulfe, *Versus contra Judices*, dans *Pœtæ ævi carolini*, t. I, p. 497-500. — [12] J. Ebersolt, *Orient et Occident*, 1928, p. 51-57; cf. H. Pirenne, *Mahomet et Charlemagne*, dans *Revue belge de philol. et d'hist.*, t. I, 1922, p. 85 sq.; *Un contraste économique. Mérovingiens et Carolingiens*, dans même revue, t. II, 1923, p. 229 sq.; *Les villes du Moyen Age*, Bruxelles, 1927, p. 27, 35. L'auteur soutient que l'invasion islamique obligea l'Europe à se replier sur elle-même et à vivre dans un isolement complet. Les conquérants n'avaient pas intérêt à interdire tout commerce et à détruire toutes les relations méditerranéennes.

**ORIENTALES (LITURGIES).** — I. Divisions principales. II. Type syrien. III. Type égyptien. IV. Résumé. V. Rite oriental. VI. Langues liturgiques : araméen, grec, syriaque, copte, éthiopien, arménien, géorgien, slavon, roumain, arabe. VII. Résumé. VIII. Lieux liturgiques. IX. Livres liturgiques. X. Vêtements liturgiques. XI. Bibliographie.

L'exposition technique du sujet désigné par le titre de cet article conduirait à un travail d'une étendue considérable, or nous devons nous limiter aux proportions d'une dissertation à laquelle on souhaite de s'exposer au reproche d'être trop brève.

I. Divisions principales. — Au cours des deux premiers siècles du christianisme on ne fait qu'entrevoir les éléments essentiels qui entrent dans la composition de la liturgie, mais on peut dès lors se convaincre que le cadre n'est pas d'une telle rigidité qu'il exclue les possibilités d'extension abandonnées à la facilité d'improvisation de l'évêque. Celui-ci la répand en formules orales dont rien, ou peu de chose, ne nous a été conservé. Cette période est suivie d'une autre où s'affirme une tendance vers le particularisme. Dès la fin du IIe siècle la cristallisation a produit des usages distincts qui cherchent à s'affirmer par les points sur lesquels ils diffèrent. Rome, Alexandrie et Antioche n'ont plus que des souvenirs assez vagues de leur identité primitive. A partir du IVe siècle les usages se diversifient et s'adaptent si étroitement à tel ressort provincial que les provinces liturgiques se confondent avec les provinces ecclésiastiques. Ainsi se forment des groupes dont la différence essentielle dépend de l'élément distinctif qui est la messe; ces groupes sont au nombre de quatre : 1° Syrie occidentale (Jérusalem et Antioche); 2° Syrie orientale (Mésopotamie et Perse); 3° Égypte et Éthiopie; 4° Byzance et Cappadoce. Et comme le dernier groupe se rattache au premier, nous avons deux types : le syrien et l'égyptien.

Dans ces deux types ce n'est pas à l'office mais à la messe qu'il faut demander l'élément distinctif et dans la messe c'est la place des diptyques pour les vivants et pour les morts, avant ou après la prière eucharistique.

II. Type syrien. — 1° Les liturgies de ce groupe sont : 1. Celle que nous lisons dans les *Constitutions apostoliques*, l. II, c. LVII, et l. VIII, c. V-XV, désignée sous le nom de « liturgie clémentine », quoique saint Clément de Rome n'en soit pas l'auteur responsable, mais un écrivain d'Antioche de la fin du IVe siècle, entaché de subordinatianisme. Cette liturgie représente l'usage des grandes Églises de Syrie : Antioche, Laodicée, Tyr, Césarée, Jérusalem.

2. Celle dite de saint Jacques qui remonte au VIe siècle, et représente un type du IVe siècle, mais retouché; elle eut son heure à Antioche, à Jérusalem et à Chypre. Vers 550 les jacobites monophysites l'adoptèrent comme liturgie fondamentale parce que, dès lors, elle jouissait à leurs yeux d'un lointain prestige remontant, nous l'avons dit, au IVe siècle. En effet, on peut citer à son sujet la XXIIIe catéchèse de saint Cyrille de Jérusalem, en 348; telles homélies de saint

Jean Chrysostome, mort en 407, et une citation de saint Jérôme tirée du *Memento* des morts.

3. Celle dite de saint Jacques, en langue syriaque, presque identique à la précédente.

4. Celles qui, au nombre de soixante-quatre, mises sous des noms différents, se rapprochent de la liturgie de saint Jacques. Ces pièces forment le fond de la publication d'Eusèbe Renaudot, en 1716, à compléter par l'anaphore du patriarche monophysite Iôhanân I (630-648), publiée en 1926, et par la lettre de Jacques d'Édesse (fin du VII^e siècle).

5. Celles syro-orientales de Mésopotamie et de Perse qui présentent la prière d'intercession avant l'épiclèse et liée à l'anamnèse. A ce groupe appartiennent : *a)* un fragment d'anaphore du VI^e siècle; *b)* la liturgie des saints Addée et Maris; *c)* les deux anaphores de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. Cet ensemble forme la tradition nestorienne qui remonte, semble-t-il, au patriarche Jesuyab III (début du VII^e siècle); *d)* la liturgie des présanctifiés des jacobites monophysites, contenant une formule d'épiclèse adressée au Christ.

2° Un groupe de liturgies byzantines comprend : 1. la liturgie de saint Basile; 2. la liturgie de saint Jean Chrysostome; 3. la liturgie des présanctifiés dite de saint Grégoire le Dialogue (Grégoire le Grand). La liturgie de saint Basile est la plus ancienne des trois; elle remonte certainement au commencement du VI^e siècle, peut-être plus haut encore. Ces liturgies sont d'origine syrienne; elles en sont une sorte d'abréviation, ce qui s'explique de la manière suivante : « Vers le déclin du III^e siècle, et pendant la plus grande partie du IV^e, les Églises d'Asie Mineure, surtout celles de Cappadoce, de Pont, de Bithynie ont été en rapports étroits et fréquents avec le siège d'Antioche. C'est d'Antioche encore que l'évangélisation était partie pour atteindre ces régions. Césarée a gravité autour d'Antioche avant d'entrer dans l'obédience de Constantinople. C'est par les évêques originaires d'Antioche, de Césarée, Grégoire de Nazianze, Nectaire, Jean Chrysostome, Nestorius, que l'Église de Constantinople était dirigée au temps où elle reçut son organisation définitive [1]. »

A la liturgie byzantine se rattache la liturgie arménienne qui en est dérivée. La messe arménienne — sauf pour quelques oraisons et les hymnes — procède de la messe grecque de saint Jacques et de celle de saint Jean Chrysostome.

III. Type égyptien. — 1° Le document le plus digne d'attention n'est connu que depuis 1895, c'est l'*Euchologe* de Sérapion, évêque de Thmuis, mort vers 360. On y trouve la messe des catéchumènes et la messe des fidèles, enfin la pièce la plus importante est l'anaphore désignée par le nom d'Εὐχὴ προσφόρου, « prière de l'oblation ». A relever l'insertion, après le *Sanctus*, d'un passage emprunté à la *Didachè* (voir ce nom) : « Comme les éléments de ce pain, épars sur les montagnes, ont été réunis en un seul tout, de même puisse ton Église se rassembler des extrémités de la terre dans ton royaume. » Mais ce n'est là qu'une citation, intéressante à coup sûr, tandis que le texte de l'épiclèse offre une originalité très remarquable, en ce qu'elle fait appel non au Saint-Esprit, mais au Verbe pour transsubstantier le pain et le vin.

D'après cela on peut affirmer que le type égyptien se ramène à peu près au type syrien, et on en devra conclure qu'au III^e-IV^e siècle il existe une unité de type marquée entre les liturgies non écrites.

2° Les autres liturgies égyptiennes sont conservées dans 1. le *Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, publié en 1899, et qui peut remonter à la période IV^e-VI^e siècle; 2. la *Liturgie grecque de saint Marc*, fortement retouchée par les Byzantins, mais qui remonte, pour l'ensemble, au V^e siècle; 3. les trois liturgies en langue copte mises sous les vocables de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile qui diffèrent entre elles par les formules de l'anaphore; la plus ancienne est celle de saint Cyrille, elle reproduit souvent mot pour mot celle de saint Marc; 4. la liturgie abyssinienne ou éthiopienne, en langue éthiopienne, intitulée *Liturgie des douze apôtres*, modelée sur la liturgie copte de saint Cyrille, avec une quinzaine d'anaphores de rechange; 5. quelques fragments d'anaphores coptes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1904); 6. un fragment d'anaphore dans le papyrus de Dêr-Balyzeh, en grec (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1881-1895).

IV. Résumé. — Le véritable moment où il faudrait saisir les liturgies pour posséder leur expression à l'état adulte, c'est le IV^e siècle; on peut voir par ce que nous venons de dire que l'*Euchologe* de Sérapion, les *Constitutions apostoliques* et certains traits de la liturgie de saint Jacques nous en conservent le dessin et certains développements, mais ce moment dure peu. A partir du IV^e siècle, le rite primitif donne naissance à deux liturgies qui n'attendront pas les schismes du VI^e siècle pour s'éloigner de la simplicité primitive; ce sont les liturgies d'Antioche et d'Alexandrie.

1° *Antioche*. — 1. Le rite pur d'Antioche, en grec, se trouve dans les *Constitutions apostoliques*.

2. Le rite suivant la forme de Jérusalem, dans la liturgie de saint Jacques.

Il existe une liturgie de saint Jacques, en grec, dont on ne fait usage aujourd'hui que le 23 octobre (fête de saint Jacques le Mineur) à Jérusalem, à Chypre, à Zante (et cela depuis le XII^e siècle). La liturgie en langue syriaque est restée en usage chez les Syriens jacobites et chez les Syriens unis; elle possède de nombreuses anaphores de rechange. Une autre liturgie en langue syriaque est employée dans le rite maronite.

Le rite d'Antioche-Jérusalem a produit le rite chaldéen en usage chez les Chaldéens nestoriens et chez les Chaldéens unis, en langue syriaque, avec trois anaphores de rechange.

Le rite byzantin a supplanté tous les autres parmi les peuples des Balkans et de Russie; on emploie le grec, le géorgien, l'arabe, le roumain, et plusieurs autres langues, y compris le français. Tout ceci ne nous importe plus.

Le rite arménien a subi les influences byzantine et latine, mais il a conservé sa langue.

2° *Alexandrie*. — 1. La liturgie de saint Marc, en grec, ne relève plus que de l'archéologie.

2. La liturgie de saint Marc, en copte, avec deux anaphores de rechange, employée par les Coptes.

3. La liturgie éthiopienne, en usage chez les Abyssins monophysites, avec quinze anaphores de rechange.

V. Rite oriental. — C'est le nom qu'on peut donner, avec une justesse d'expression préférable à celle de rite byzantin, à la liturgie qu'on désignerait géographiquement sous le nom de gréco-slave; comme on donnerait à la liturgie romaine l'épithète de rite occidental. L'analogie s'arrête là. Dans le rite oriental, les deux formules capitales : liturgie de saint Basile et liturgie de saint Jean Chrysostome, représentent un apport syrien qui s'est continué tout en laissant succomber des formes successives représentées par les anciens *ordines* de Byzance.

L'Orient fait usage d'un recueil appelé *Kanonarion* ou *Ordo liturgicus* qui portera plus tard le nom de *Typicon*, sous lequel on désigne un ensemble dont font partie le calendrier des saints, les lectures, les chants, les heures canoniales.

[1] L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, 5^e édit., 1909, p. 70.

L'influence du *Typicon* est attestée par Etheria, vers la fin du IVe siècle, par les lectionnaires arménien et syriens de la fin du Ve siècle et du VIe, et par un *Kanonarion* géorgien du VIIe siècle. On voit d'après cela le rôle liturgique qui appartient à l'Église de Jérusalem dans la tradition des rites sacrés.

Le *Typikon* nous permet de reconnaître le rôle des tropaires d'où sortira l'hymnographie. Ici, nous nous trouvons transportés de Palestine en Égypte, de Jérusalem à Alexandrie où on saisit les premiers indices du chant des tropaires « comme une addition typique du service liturgique des villes à l'austère psalmodie des ascètes du désert. Les découvertes des papyrus ont confirmé cette induction [1]. Il est très remarquable qu'une série de tropaires et de *theotokia* (tropaires spéciaux en l'honneur de la Mère de Dieu, *Theotokos*) de l'*Horologion* grec reparaissent aux mêmes offices (tierce, sexte, none, complies, office nocturne dans le rite copte); ce phénomène s'explique par leur antériorité à la séparation définitive entre monophysites et orthodoxes [2]. Plusieurs cantiques, dont le *Kanonarion* géorgien cite l'*incipit*, et bon nombre d'autres, qui sont ensuite passés dans la liturgie byzantine, peuvent avoir déjà appartenu aux éléments hiérosolymitains.

« En outre, les études les plus récentes, notamment sur saint Éphrem et sur saint Romanos, ont démontré que « l'hymne liturgique byzantine emprunte son « genre et ses formes littéraires à la poésie syrienne [3] ». Il y a là un fait qui jette un jour nouveau sur les origines syriennes des éléments devenus plus tard caractéristiques du rite byzantin [4]. »

Les *Typika* de Jérusalem nous instruisent pour la période du Ve-VIIe siècle; ceux de Constantinople ne sont pas antérieurs au IXe-Xe siècle. Les premiers nous offrent « un lectionnaire contenant le texte intégral des péricopes bibliques adapté au service liturgique par un riche développement de rubriques explicatives, les deux premiers *Typika* byzantins du IXe-Xe siècle se bornent à l'indication des leçons scripturaires par l'*incipit* et le *desinit*, jointe au *Synaxaire* ou recueil historico-liturgique correspondant approximativement au martyrologe occidental [5] ».

VI. Langues liturgiques. — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1297-1312.

1° *Araméen.* — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1297-1303.

2° *Grec.* — Dès que le christianisme sortit de Jérusalem et s'implanta à Antioche, c'est-à-dire vers l'an 50 de notre ère, il lui fallut adopter la seule langue alors pratiquée dans cette ville et que saint Paul rencontrerait partout dans ses missions : le grec (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1303-1309).

3° *Syriaque.* — Ce fut la première dérivation de la liturgie grecque; elle ne tarda pas puisque, vers le milieu du IIe siècle, les populations de langue syriaque possédaient une version à leur usage du Nouveau Testament et, peu après, ils devaient avoir à leur disposition une liturgie dans leur langue. Dans les villes, dans les grandes villes surtout, on ne parlait que le grec, dans les campagnes on n'entendait que le syriaque et il devenait nécessaire, pour attirer et retenir les fidèles à l'office divin, de recourir à des interprètes chargés de traduire au fur et à mesure les lectures du grec en syriaque. Nous avons cité ailleurs l'exemple du lecteur Procope, des Scythopolis.

4° *Copte.* — Ces traductions se faisaient également en terre d'Égypte où la multitude, hors des villes, ne parlait que l'égyptien, qui est tout simplement le copte. Vers la seconde moitié du IIIe siècle, saint Antoine, tout jeune encore et ne sachant pas le grec que, d'ailleurs, il ignora toujours, entra dans une église et entendit lire un passage de saint Matthieu (XIX, 16); il comprit et décida d'embrasser un genre d'existence dont il fut l'initiateur; il faut en conclure que la liturgie était célébrée en langue vulgaire dans les églises d'Égypte, celle du moins répandue dans les campagnes de la Thébaïde. Cet état de choses dura jusqu'à l'époque de la conquête musulmane; le copte fut alors remplacé par l'arabe.

5° *Éthiopien.* — Ceux de l'Éthiopie parlaient *gheez*, qui est le dialecte aristocratique d'Axoum. Il exista une version éthiopienne des Livres saints dès le IVe-Ve siècle, faite par les soins des moines venus de la Thébaïde.

6° *Arménien.* — « Les disciples de saint Mesrob donnèrent à la littérature arménienne, entre l'année 400 et l'année 450, une version des Écritures et une multitude d'écrits des Pères (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot Littérature arménienne). Avant la fin du Ve siècle, on voit déjà la langue arménienne employée pour la psalmodie sacrée dans les monastères palestiniens de Saint-Sabas et de Saint-Théodose. Il est vrai que, la psalmodie achevée, tous les moines se réunissaient dans l'église principale du monastère où la liturgie était célébrée en grec. C'était un privilège qui avait sa raison d'être dans un pays grec comme la Palestine. Mais en pays arménien, à cette même date, la psalmodie comme la liturgie était en langue arménienne [6]. »

7° *Géorgien.* — Moïse de Khorène (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot Moïse) affirme que la liturgie géorgienne dérive de l'arménienne et pénétra chez les Ibères dans le courant du Ve siècle; on n'a pas de preuve du contraire, mais, à partir du VIIe siècle, l'influence grecque l'emporte, l'exemple de Constantinople est accepté sans contestation. A cette même date les couvents géorgiens établis à Jérusalem et en Palestine travaillent dans le même sens, d'ailleurs il existe un *Kanonarion* géorgien du VIIe siècle.

8° *Slavon.* — Au IXe siècle, saint Cyrille et saint Méthode donnent aux peuples slaves qu'ils ont convertis une traduction de la Bible et de la liturgie byzantine; celle-ci est passée aux Russes, aux Serbes, aux Bulgares et à tous les Slaves du rite byzantin.

9° *Roumain.* — C'est un dialecte où surnagent, dans un fonds latin, des mots slaves, grecs et turcs; le roumain n'est devenu langue liturgique qu'à partir des XVIe et XVIIe siècles.

10° *Arabe.* — La conquête musulmane entraîna la disparition ou du moins l'abandon de la langue nationale dans certains patriarcats orientaux; on y substitua l'arabe qui devint la langue usuelle des Syriens, des Coptes, des maronites, des melkites de Syrie et de Palestine.

VII. Résumé. — La plupart des liturgies orientales sont plus anciennes que les hérésies et les schismes qui ont déchiré l'Orient. Le rite gréco-byzantin est parvenu à l'état achevé avant le schisme de Photius et de Michel Cérulaire. Dès lors il n'y a pas lieu de s'étonner que son contenu doctrinal soit d'une orthodoxie irréprochable; rites et formules sont à l'abri de tout soupçon. Ces liturgies orientales sont en usage depuis un temps immémorial et se sont transmises

[1] Cf. Th. Schermann, *Ægyptische Abendmahlsliturgien*, in-8°, Paderborn, 1912, p. 211-230. — [2] A. Baumstark, *Denkmäler der Entstehungsgeschichte des byzantinischen Ritus*, dans *Oriens christianus*, IIIe sér., t. II, 1927, p. 9-10. — [3] C. Emereau, *Saint Éphrem le Syrien, son œuvre littéraire grecque*, in-8°, Paris, 1918, p. 159. — [4] F. Salaville, *Liturgies orientales*, 1932, p. 31. — [5] Id., *ibid.*, p. 32. — [6] Bouvy, *Les langues liturgiques*, dans *Études préparatoires au pèlerinage eucharistique de Jérusalem*, in-12, Paris, 1893, p. 34.

sans modification essentielle. Tandis que les liturgies latines s'enveloppent dans l'anonymat — l'ambrosienne ne se réclame en rien de saint Ambroise — les liturgies orientales revendiquent des auteurs plus ou moins célèbres sans parvenir à justifier ces attributions invérifiables. Il y a longtemps qu'on en a fait justice; Eusèbe Renaudot s'y est appliqué avec une logique difficile à mettre en défaut et qui répond à tout. Nonobstant les conclusions d'une critique sincère, les liturgies conservent leur autorité dogmatique en qualité de « témoins de la tradition, exprimée avec clarté et simplicité dans leurs formules, où elles expriment sans métaphores la doctrine officielle de l'Église [1] ».

VIII. Lieux liturgiques. — On peut se reporter à ce que nous avons dit des basiliques et des églises (voir ces mots) dont le plan fut généralement adopté. Une nef centrale avec deux bas-côtés moins élevés, ceux-ci étaient parfois surmontés d'une galerie réservée aux fidèles. Dans la nef centrale, un emplacement rectangulaire était réservé à la *schola* qui débordait sur le transept où se trouvait l'autel en avant de l'abside où siégeait l'évêque avec son clergé. Le reste de l'église était abandonné aux fidèles, les hommes dans la nef latérale de droite, les femmes dans celle de gauche, les galeries supérieures étaient réservées aux veuves et aux vierges.

La façade était précédée par un narthex ou *pronaos*, sorte de portique couvert, où se tenaient les catéchumènes et les pénitents. En avant du narthex venait l'atrium au centre duquel se trouvait une fontaine appelée canthare ou phiale. Sous les portiques de l'atrium se tenaient les pénitents indignes de s'approcher du narthex. L'atrium lui-même s'ouvrait par un péristyle ou par un porche destiné aux pécheurs publics. Toute cette disposition était-elle régulièrement observée? On a de fortes raison d'en douter. On s'y conformait plus ou moins librement.

Une autre catégorie est celle des églises rondes et, encore, celle des basiliques avec dôme central; celles-ci conduisirent à un type devenu classique en Orient sous le nom de plan à croix grecque.

Ce ne fut pas dès l'origine, tant s'en faut, qu'on se préoccupa d'orientation (voir ce mot); lorsque cette pensée s'imposa on plaça l'abside à l'Orient et la porte d'entrée à l'Occident. L'abside fut relevée un peu au-dessus du niveau de la nef; sa voûte prit l'aspect et le nom de conque. De chaque côté de l'abside, on ménagea deux chambrettes sous les noms de *diaconicon* et d'*oblationarium;* dans la première on conservait livres et archives, dans la seconde on déposait les offrandes.

Une tendance s'est manifestée de bonne heure à isoler l'abside et le sanctuaire par une clôture de bois ou de marbre qui a pris des dimensions abusives. Ce qui n'était d'abord qu'une barrière à claire-voie est devenu une muraille toute plaquée d'images, ce qui lui a valu le nom d'iconostase (voir ce mot). Pour la période chronologique de nos études, cette construction n'existait que sous la forme d'une colonnade plus ou moins espacée.

Aux extrémités des bas-côtés se trouvent deux réduits, en forme variable; à droite, le *diaconicon* qui contient les vases et ornements sacrés; à gauche, la *prothèse*, petite table où on prépare le pain et le vin du sacrifice.

La *solea* est un espace dans la nef centrale, en avant de l'iconostase, élevé d'un ou plusieurs degrés au-dessus du niveau du chœur où se tenaient autrefois les sous-diacres et les lecteurs.

La décoration de l'église, en Orient, est une antique tradition qui peut remonter jusqu'à l'époque constantinienne. « Dès la fin du IVe siècle et le commencement du Ve, en Orient, l'histoire biblique et évangélique fut reproduite en tableaux sur les murs des églises et en miniatures dans les manuscrits. Dans les églises surtout, il ne tarda pas à s'établir un double cycle : un cycle *narratif*, parcourant dans un certain ordre chronologique les principaux faits de l'Ancien et du Nouveau Testament, et un cycle *liturgique* adaptant le travail des artistes à la succession des fêtes du calendrier. Il était naturel d'aboutir à une combinaison des deux et à une sorte de subordination du cycle narratif au cycle liturgique. La liturgie venant à commander peu à peu tout l'ensemble de l'œuvre décorative, détermina un choix d'épisodes sacrés et établit entre eux une certaine hiérarchie.

« La première manière, ou manière historique, nous est attestée par plusieurs documents fort intéressants : une lettre de saint Nil au préfet Olympiodore, écrite en 451, et qui fut lue au IIe concile de Nicée en 787 [2]; la description de l'église Saint-André à Patras, dans les *Œuvres* de saint Épiphane; les indications de saint Théodore Studite à propos d'une église élevée au Ve siècle en l'honneur de saint Épiphane de Chypre; celles de la Vie de saint Étienne le Jeune à propos des Blakhernes. La lettre de saint Nil mérite spécialement attention, car elle formule le principe même de l'enseignement religieux par l'iconographie ecclésiastique : « Il convient, écrit le saint, de remplir de toutes parts la nef d'*histoires* de l'Ancien et du Nouveau Testament, représentées par la main d'un excellent peintre, afin que les illettrés et ceux qui ne peuvent lire les divines Écritures connaissent ainsi les hauts faits des serviteurs de Dieu et soient excités à les imiter. »

La seconde manière, ou manière liturgique, appelait davantage l'attention de l'autorité ecclésiastique pour la diriger et la réglementer. Le VIIe concile œcuménique, en 787, nous en donne l'assurance : « La composition des images religieuses, déclare-t-il, n'est pas laissée à l'initiative des artistes; elle relève des principes posés par l'Église et de la tradition religieuse. L'art seul appartient au peintre, l'ordonnance et la disposition appartiennent aux Pères. » Vers la même époque, l'auteur du *Traité sur les images contre Constantin Caballin* écrivait : « Si un païen vient et te dit : Montre ta foi..., tu le mènes à l'église et tu lui fais voir la décoration dont elle est parée, déploies devant lui la série des saints tableaux. Il demande : Quel est l'homme crucifié [3]? » On voit que dès lors la décoration de l'église fait l'objet d'un règlement.

IX. Livres liturgiques. — Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1368-1374, 1591-1662.

X. Vêtements liturgiques. — Voir Vêtements.

XI. Bibliographie. — J. Goar, Εὐχολόγιον *sive rituale Græcorum, complectens ritus et ordines divinæ liturgiæ, officiorum, consecrationum, benedictionum, funerum, orationum, etc., cuilibet personæ, statui vel tempori congruos, juxta usum Orientalis Ecclesiæ, cum selectis Bibliothecæ regiæ, Barberinæ, Cryptæ-Ferratæ, S[t] Marci Florent., Tillianæ, Allatianæ, Coresianæ et aliis probatis mss. exemplaribus collatum, interpretatione latina, necnon mixobarbararum vocum brevi glossario, æneis figuris et observationibus ex antiquis Patribus et maxime græcorum theologorum expositionibus illustratum*, in-fol., Lutetiae Parisiorum, 1647; *Euchologium magnum sive...*, editio altera, curante Geo-Patussa, in-fol., Venetiis, 1730. — Isaac Habert, Ἀρχιερατικον *sive liber pontificalis Ecclesiæ Græcæ, gr. et lat., notis ac observationibus illustr.*, in-fol.,

[1] A. Villien, *L'abbé Eusèbe Renaudot. Essai sur sa vie et sur son œuvre liturgique*, in-12, Paris, 1904, p. 231. — [2] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIII, col. 36. — [3] *P. G.*, t. XCV, col. 293; cf. S. Salaville, *op. cit.*, p. 112-113.

Parisiis, 1643 ; ibid., 1676. — Eusèbe Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio, in qua continentur liturgiæ Coptitarum tres Basilii, Gregorii theologi et Cyrilli Alexandrini latine conversæ... adjectæ sunt rubricæ rituales ex variis codicibus manuscriptis collectæ et suis locis appositæ ; earumdem liturgiarum contextus græcus, ex cod. græco-arabico Biblioth. regiæ, priorum duarum nunquam editus, tertiæ pridem editus sub titulo liturgiæ S. Marci, cum versione latina et notis necessariis ; commentarius in liturgiam copticam S. Basilii, in quo ritus et omnia ad disciplinam eucharisticam pertinentia explicantur, præcipue ex auctoribus Orientalibus, notæ breviores in reliquas liturgias, liturgiæ generalis Aethiopum nova versio cum notis necessariis; acc. dissertationes IV, I, de liturgiorum orientalium origine et auctoritate ; II, de liturgiis Alexandrinis ; III, de lingua coptica ; IV, De patriarcha Alexandrino, cum officio ordinationis ejusdem*, 2 vol. in-4°, Parisiis, 1716; altera editio correct., 2 vol. in-4°, Francofurti ad Moenum, 1847. — Joh.-Aloys. Assemanus, *Codex liturgicus Ecclesiæ universæ, in XV libros distributus, in quo continentur libri rituales, missales, pontificales, officia dypticha, etc., Ecclesiarum Occidentis et Orientis nunc primum prodit J.-Al. Assemanus ad mss. codd. Vaticanos aliosque castigavit, recensuit, latine vertit, præfationibus, commentariis et variantibus lectionibus illustravit*, 13 vol. petit in-4°, Romæ, 1749-1766; réimprimé à Paris en 1905. — Hermann-Adalbert Daniel, *Codex liturgicus Ecclesiæ universæ in epitomen redactus*, 4 vol. in-8°, Lipsiæ, 1847-1854 *(Cod. lit. Eccl. romano-catholicæ : Romanus, Ambrosianus, Gallicanus, Mozarabicus*, XII-570 p. ; XII-627 p. ; VIII-727 p , et *Cod. lit. Eccl. Orientalis)*, 3 pl. — Henri Denzinger, *Ritus Orientalium, Coptorum, Syrorum et Armenorum, in administrandis sacramentis ex Assemanis, Renaudotio, Trombellio, aliisque fontibus authenticis collectos, prolegomenis notisque criticis et exegeticis instructos concurrentibus nonnullis theologicæ linguarum orientalium peritis ed. autor.*, 2 vol. in-8°, Wirceburgi, 1863-1864. — Neale, *The liturgies of S. Mark, S. James, S. Clement, S. Chrysostom, S. Basile ; or according to the use of the Churches of Alexandria, Jerusalem, Constantinople, and the formula of the apostolic constitutions*, 1859; 2e édit., par Littledale, 1868. — Hammond, *Liturgies eastern and western*, 1878. — Swainson, *The greek liturgies chiefly from original authorities*, 1884. — Brightman, *Eastern liturgies*, 1896.

H. LECLERCQ.

**ORIENTATION.** — I. Des basiliques. II. Des fidèles. III. Des tombeaux.

I. DES BASILIQUES. — Les chrétiens n'ont fait que se conformer à un usage consacré depuis une lointaine antiquité lorsqu'ils ont adopté l'usage de se tourner vers l'Orient pour adresser à Dieu leur propre prière. Les païens leur en avaient donné l'exemple [1], mais les chrétiens s'inspirent de pensées différentes. Il n'est pas possible d'assigner une date à cette pratique, mais elle paraît ancienne; toutefois, il est bien entendu qu'on ne peut rien savoir, rien dire avant le IVe siècle. Il suffit, selon la remarque de J. Quicherat [2], de voir comment se présentent les plus anciennes basiliques de Rome pour se convaincre que d'abord on n'eut pas d'idée arrêtée quant à l'orientation de ces édifices. Telle a sa façade au Sud, telle autre au Nord, à l'Est, ou à l'Ouest. Dans les *Constitutions apostoliques* on lit cette recommandation : ὁ οἶκος ἔστω ἐπιμήκης, κατὰ, ἀνατολὰς τετραμμένος, *Ac primum quidem sit ædes oblonga ad Orientem versus navi similis* [3]. Cette prescription paraît avoir déterminé la situation de l'église telle qu'on la voit encore à Saint-Pierre du Vatican et à Saint-Jean du Latran, c'est-à-dire la façade tournée à l'Est. Si on veut comprendre pourquoi la méthode opposée a prévalu, il est nécessaire de se rappeler le grave changement qui s'est produit. Dans ces temps éloignés de nous, l'évêque célébrait le saint sacrifice à l'autel, consistant en une simple table et faisait face au peuple qui remplissait la nef, les hommes étaient à sa droite, c'est-à-dire au midi; les femmes à sa gauche, c'est-à-dire au Nord; pour cette raison, les bas-côtés droit et gauche furent déterminés par des épithètes telles que *australis* et *septentrionalis* [4]. Il y eut encore bien des exceptions à cette règle. Mais les expressions dont les auteurs font usage depuis cette époque en parlant des édifices orientés différemment, prouvent qu'elle était généralement admise. Ainsi l'historien Socrate, parlant d'une église d'Antioche tournée vers l'Occident, s'exprime en ces termes : *Inversus est ecclesiæ situs ; neque enim altare ad solis ortum spectat, sed ad occasum* [5]. Saint Paulin de Nole signale également comme exceptionnelle l'orientation qu'il avait donnée à sa basilique: *Prospectus basilicæ non, ut usitatior mos est, Orientem spectat sed ad domni mei Beati Felicis basilicam pertinet, memoriam ejus adspiciens* [6].

Au Ve siècle, l'orientation contraire fut préférée. Les basiliques présentent leur façade à l'Ouest, pour se conformer à la règle qui voulait que le prêtre tournât le dos à l'assistance. Cela fit que la droite de l'église devint celle du prêtre, ce fût le midi.

Mais, chose singulière, la droite et la gauche de l'autel restèrent, comme auparavant, la droite au Nord, la gauche au midi; car il a toujours été entendu que l'évangile se lisait à droite de l'autel et l'épître à gauche [7]. De là une confusion dans l'esprit de quelques-uns qui, ne comprenant pas que l'attitude de l'église pût différer de celle de l'autel, ont mis la droite de l'église au Nord.

La même interversion eut lieu pour le placement des fidèles. La basilique de Saint-Apollinaire, à Ravenne, édifice du VIe siècle, qui a sa façade à l'Ouest, en fournit la preuve. La décoration principale de ce bel édifice consiste en une frise immense où sont représentées en mosaïque les figures des saints et des saintes. Or les saintes, qui devaient être vues par les femmes, occupent le mur septentrional de l'église, tandis que le mur méridional est occupé par les saints. Donc les hommes étaient dans le bas-côté nord et les femmes à l'opposé. C'est par l'effet de la fausse interprétation signalée tout à l'heure que cet ordre fut changé dans les siècles suivants [8].

Les basiliques de la Gaule qui ont eu de la célébrité ne remontant pas au delà des dernières années du Ve siècle, eurent généralement leur façade tournée vers l'Ouest; cependant il y eut des exceptions et, au IXe siècle encore, le liturgiste Walafrid Strabon signalait cette orientation comme la pratique la plus usitée, mais non comme une nécessité absolue [9]. Cette pra-

[1] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VII, *P. G.*, t. IX, col. 462-463; Brouerius de Niedek, *De populorum veterum ac recentiorum adorationis dissertatio*, in-4°, Amstelædami, 1713, p. 202 sq.; O. Seemann, *Die gottesdienstlichen Gebräuche der Griechen und Römer*, dans *Kulturbilder aus dem klassischen Altertume*, t. III, 1888, p. 133. — [2] J. Quicherat, *Mél. d'archéol. et d'hist.*, in-8°, t. II, Paris, 1886, p. 405. — [3] *Constitutiones apostolicæ*, l. II, c. LVII. — [4] Amalaire, *De ecclesiasticis officiis*, l. III, c. II. — [5] Socrate, *Hist. eccles.*, l. V, c. XXII. — [6] S. Paulin, *Epistola*, XXXII, *Ad Severum*, n. 13. — [7] Les rubriques du missel romain, revisé par ordre de Sixte-Quint, sont positives à ce sujet : *Osculato alteri accedit ad cornu ejus sinistrum id est epistolæ. Primum incensat reliquias quæ a dextris sunt, id est a parte evangelii prope crucem.* — [8] Au sujet de la séparation des sexes dans les églises, cf. Sarnelli, *Antica basilicografia*, c. XV. — [9] Walafrid Strabon : *Usus frequentior et rationi vicinior habet in Orientem orantes converti et pluralitatem maxime ecclesiarum eo tenore constitui. De rebus ecclesiasticis*, c. IV, *P. L.*, t. CXIV, col. 923; Honorius d'Autun, *Gemma animæ*, l. I, c. CXXIX, *P. L.*, t. CLXXII, col. 586.

tique générale explique pourquoi Amalaire emploie couramment les expressions Nord et Sud pour désigner le côté gauche et le côté droit d'une basilique [1].

II. Des fidèles. — En ce qui regarde les fidèles, ils ont dû certainement pratiquer l'orientation dans la prière à une époque plus ancienne que celle où nous pouvons citer des témoins monumentaux; ici encore il est impossible d'apporter un témoignage auquel faire remonter cet usage [2]; tout au plus on peut croire à une initiative ancienne et suivie. Il faut s'attendre à rencontrer une multitude d'explications symboliques et mystiques qui ne nous apprennent rien. A les entendre « les chrétiens sont des fils de lumière, et leur Dieu est la vraie lumière du monde. Il est appelé dans les saintes Lettres l'Orient [3] et le Soleil de justice [4]. Celui des points cardinaux qui donne à chaque jour son aurore est l'image toute naturelle de la lumière immatérielle que le Soleil de justice est venu apporter au monde. Mais on ne s'est pas contenté de ces considérations. Le paradis terrestre était situé à l'Orient. En se tournant de ce côté dans l'adoration et la prière, les premiers chrétiens entendaient demander au Christ, le nouvel Adam, de remettre l'humanité en possession de ce paradis d'où le péché avait chassé nos premiers parents [5]. Autre raison : la croix du Sauveur avait été dressée sur le Calvaire face à l'Ouest, donc, en tournant le visage vers l'Est, nous faisons face à la croix, instrument à jamais béni de notre rédemption [6]. Le jour de son ascension, Jésus monta au ciel du côté de l'Orient. On appliquait en effet à cet événement la version de la Vulgate du ℣. 34 du ps. lxvii, où il est dit : « Jouez du psalterion à Dieu, qui monte dans le ciel vers l'Orient [7]. » Enfin, au dernier jour, le Fils de l'homme apparaîtra à l'Orient, ainsi que l'atteste un texte sacré [8].

« A l'autorité des Livres saints, à celle de la tradition venait se joindre le symbolisme très expressif d'un rite en usage dans plusieurs Églises qui était particulièrement propre à graver dans les âmes chrétiennes l'antithèse de l'Orient et de l'Occident. L'Occident est la région des ténèbres et du mal, c'est là que réside le prince des ténèbres. L'Orient, au contraire, est la région de la lumière et du bien [9]. Aussi le cérémonial de l'initiation baptismale voulait-il que le catéchumène se tournât d'abord vers l'Occident pour prononcer ces mots : *Abrenuntio tibi, Satana ;* après quoi, descendu dans la piscine baptismale, face à l'Orient, il faisait la confession de foi par laquelle il adhérait au Christ [10]. A Milan, la sputation qui s'ajoutait à ce rite rendait la cérémonie encore plus expressive : le candidat au baptême crachait vers l'Occident, où le diable était supposé se tenir [11].

« On faisait remonter jusqu'aux apôtres la coutume de tourner le visage vers l'Est pour prier [12]. Pourtant l'orientation n'avait pas encore acquis à Rome, au ve siècle, l'importance qu'on lui reconnaissait depuis longtemps en Orient. Nous venons de voir, il y a un instant, que les plus vénérables basiliques, comme le Latran, Saint-Pierre, Sainte-Marie-Majeure et d'autres ne sont pas orientées [13]. Par contre, à Paris, au Moyen Age, l'orientation était tellement de règle que l'église de Saint-Benoît, appartenant au chapitre de Notre-Dame, dont l'abside n'était pas tournée vers l'Est, reçut le nom de Saint-Benoît « le Bestourné », c'est-à-dire « tourné à l'envers ».

« Le cérémonial monastique, tel qu'il apparaît déjà dans les coutumiers remontant à l'époque de saint Benoît d'Aniane († 821) prescrivait, dans certains exercices conventuels, le salut à la croix, qui était placée à la partie orientale du chapitre, du réfectoire et du cloître [14], et l'on voit par de nombreux coutumiers postérieurs que l'on resta fidèle à cette pratique dans beaucoup de monastères bénédictins [15]. »

III. Des tombeaux. — On lit dans une lettre de Mabillon, datée du 23 novembre 1703 [16] : « Ç'a été une pratique universelle dans l'Église, pendant plus de quinze siècles, fondée sur l'exemple de Notre-Seigneur, que tous les ecclésiastiques, aussi bien que les laïques, fussent inhumés la tête vers l'Occident et les pieds vers l'Orient. C'est une nouveauté, qui ne passe guère cent ans, d'avoir changé cet ordre. J'ai traité cette matière à la fin de l'épître *De cultu sanctorum ignotorum.* »

L'affirmation de Mabillon demeure vraie mais avec quelques réserves. Ainsi il n'y a pas à se préoccuper d'orientation quand il s'agit d'inhumations dans les catacombes de Rome et quelques autres où la préoccupation dominante était d'utiliser les parois en y ménageant le plus grand nombre possible de *loculi* et d'*arcosolia ;* dans les cimetières à ciel ouvert on a rencontré des *formæ* et des tombes isolées, sans prendre soin le plus souvent d'indiquer leur orientation, ce qui peut s'expliquer par l'enchevêtrement des tombes superposées afin d'approcher le plus près possible de la tombe sainte ou de la *confessio.*

Dans l'Afrique du Nord, les fouilles conduites dans les basiliques de Carthage et d'un grand nombre de villes témoignent d'un certain désordre. Qu'il s'agisse de Damous-el-Karita ou de Sainte-Salsa à Tépasa et de quelques centaines d'autres basiliques disséminées entre la Proconsulaire et la Tingitane, il ne faut pas s'attendre à y rencontrer les tombes chrétiennes alignées en rangs serrés et réguliers face à l'Orient.

En Gaule, où on a trouvé un nombre considérable de cimetières gallo-romains et de cimetières barbares qui ont été fouillés et qui ont livré des indices certains de christianisme, il n'est pas possible d'affirmer que toutes les tombes ayant renfermé des fidèles étaient orientées parce que, d'abord, la population comprenait des chrétiens et des païens et que ceux-ci n'avaient

[1] Amalaire, *De ecclesiasticis officiis*, l. III, c. II, *P. L.*, t. CV, col. 1105. — [2] Origène, *In Num.*, hom. V, 1, *P. G.*, t. XII, col. 603; cf. J.-M. Tomasi, *De ritu veterum christianorum precandi versus Orientem*, in-4°, Lipsiæ, 1670; F.-J. Dölger, *Sol salutis. Gebet und Gesang im christl. Altertum mit besonderer Rücksicht auf die Ostung in Gebet und Liturgie*, dans *Liturgiegeschichtliche Forschungen*, IV-V, Münster-i.-W., 1920, p. 1-10; P. Gougaud, *L'orientation dans la prière*, dans *Dévotion et pratiques ascétiques du Moyen Age*, 1925, p. 43-49. — [3] Zacharie, VII, 12; Origène, *In Levit.*, hom. IX, 10, *P. G.*, t. XII, col. 523; S. Jean Damascène, *De fide orthodoxa*, l. IV, c. XII, *P. G.*, t. XCIV, col. 1133-1136; Walafrid Strabon, *De rebus ecclesiasticis*, IV, *P. G.*, t. CXIV, col. 922-923. — [4] Mal., IV, 2; Origène, *loc. cit.;* S. Jean Damascène, *loc. cit.;* S. Jérôme, *Comment. in Amos*, III, 6, *P. L.*, t. XXV, col. 1068. — [5] Pseudo-Athanase, *Quæstiones ad Antiochum ducem*, XXXVII, *P. G.*, t. XXVIII, col. 619-620; Grégoire de Nysse, *Oratio I de domin. orat.*, *P. G.*, t. XLIV, col. 1183-1184; S. Jean Damascène, *De fide orthodoxa*, IV, XII, *P. G.*, t. XCIV, col. 1133-1136. — [6] S. Jean Damascène, *op. cit.* — [7] *Didascalia*, II, 57, édit. Funk, t. II, p. 160-163; cf. Wh. Stokes, dans *Miscellanea linguistica in onore di G. Ascoli*, Torino, 1901, p. 378-381. — [8] Matth., XXIV, 27. — [9] Lactance, *Div. instit.*, l. II, c. X, *P. L.*, t. VI, col. 307. — [10] *Cons. apost.*, l. II, c. LVII, édit. Funk, t. II, p. 450-453; S. Cyrille de Jérusalem, *Catech. mystagogicæ*, I, 2-9, *P. G.*, t. XXXIII, col. 1067, 1074; S. Jérôme, *Comment. in Amos*, III, 6, *P. L.*, t. XXV, col. 1068; S. Ambroise, *De mysteriis*, c. II, *P. L.*, t. XVI, col. 408. — [11] S. Ambroise, *loc. cit.* — [12] Pseudo-Athanase, *loc. cit.;* S. Basile, *De Spiritu sancto*, 27, *P. G.*, t. XXXII, col. 187-188. — [13] P. Batiffol, *Leçons sur la messe*, Paris, 1920, p. 78-79. — [14] *Ordo qualiter*, *P. L.*, t. LXVI, col. 937, 940; A. Verminghoff, *Tagesordnung einer Nonn, aus einer Handschrift im Montpellier*, dans *Neues Archiv*, t. XXVII, 1902, p. 658, 661-663. — [15] *Regularis concordia*, *P. L.*, t. CXXXVII, col. 482; L. Gougaud, *L'orientation dans la prière*, p. 44-45. — [16] M. Guichard, *Rapports sur les travaux de la Soc. roy. des antiq. de France*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XVII, 1844, p. LXVIII.

pas de raison d'orienter leur tombe. Si les fossoyeurs n'y songeaient pas, ou ne le voulaient pas, un cimetière pouvait offrir des tombes inclinées suivant toutes les directions et nous en avons donné des exemples.

Néanmoins il reste rigoureusement vrai de dire que les tombes des fidèles étaient orientées et, cela, dans une proportion tellement élevée qu'on peut tenir pour exacte l'affirmation de Mabillon. Mais il ne s'ensuit pas nécessairement que lorsqu'on fouille une tombe orientée on se trouve en présence d'un chrétien. Cette réserve s'imposait ici parce qu'on nous a fait dire plus que notre pensée sur cette question.

H. Leclercq.

**ORIFLAMME.** — I. L'étymologie de *labarum*. II. La chape de saint Martin. III. L'étendard de Charlemagne.

I. L'étymologie de « Labarum ». — Depuis que nous avons consacré une étude au symbole de la foi chrétienne triomphante (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 927-962), un travail a été consacré au *labarum*, et nous devons en adopter les conclusions [1]. Le mot λάβαρον se lit dans la *Vita Constantini* d'Eusèbe, au c. XXXI, mais non dans le texte, dans l'intitulé seulement, lequel n'est pas d'Eusèbe. Voici ces quelques mots : Ἔκφρασις σταυροειδοῦς σημείου, ὅπερ νῦν οἱ Ῥωμαῖοι λάβαρον καλουσιν. On lit dans le ms. *Vatic.* λάβορον avec un α au-dessus du premier o. D'après M. Henri Grégoire « quel que soit l'auteur de l'intitulé, l'expression ὅπερ νῦν οἱ Ῥωμαῖοι καλοῦσιν prouve qu'il s'agit d'un néologisme, senti comme tel vers 350 » d'où il faut conclure que *labarum* ou *laborum* est postérieur à l'époque constantinienne. Un peu plus tard, en 365, on lit cette phrase dans l'*Oratio in Julianum* de saint Grégoire de Nazianze [2] : Τολμᾷ δὲ ἤδη καὶ κατὰ τοῦ μεγάλου συνθήματος ὁ μετὰ τοῦ σταυροῦ πομπεύει, καὶ ἄγει τὸν στρατὸν εἰς ὕψος αἰρόμενον καμάτων λυτήριον ὅν τε καὶ κατὰ Ῥωμαίους ὀνομαζόμενον καὶ βασιλεῦον, ὡς ἂν εἴποι τις, τῶν λοιπῶν συνθημάτων. Il faut retenir seulement que pour saint Grégoire καμάτων = *laborum*.

*Labarum* apparaît pour la première fois dans la langue latine en 388, dans une lettre de saint Ambroise [3] : *huic vexilla committes, huic labarum, hoc est Christi sacratum nomine... jube labarum synagogæ inferri.* Puis c'est dans Prudence, en 402 [4] :

> *Christus purpureum gemmanti textus in auro*
> *Signabat labarum, clypeorum insignia Christus...*

Dans ces deux textes on peut se demander quel est le nominatif : *labarus* ou *labarum*, et dans les *Acta Archelaï* du IVe siècle le problème n'est pas résolu puisqu'on lit : *protectores suos, signa labaros, duces...* Enfin, en 416, au *Code Théodosien* [5]; præpositi *labarum* ou *laborum* ou *lavarum*.

« Je ne pense pas, écrit M. H. Grégoire, qu'on ait souvent songé à rapprocher de λάβορον-λάβαρον un terme presque homonyme, et nous allons le voir, presque synonyme : λουρᾶτα ou λαβρᾶτα (ou λαυράτα, λαβράτα). Ce mot ne se rencontre pas en latin. Il est courant au Ve siècle et plus tard, et s'applique aux images des empereurs que l'on envoyait dans les grandes villes de l'empire pour notifier l'avènement d'un prince. Nous savons par les Actes du concile de Chalcédoine que l'une des insolences reprochées à Dioscore était son refus d'accueillir les images de Marcien lorsque celles-ci étaient arrivées à Alexandrie, en 450 [6]. Le texte conciliaire parle des θείων λαυράτων. Le *Chronicon paschale* annonce ainsi la notification, à Constantinople, de l'avènement d'Anthémius, empereur d'Occident : τῷ αὐτῷ ἔτει ἐβασίλευσεν Ἀνθήμιος καὶ ἀπῆλθεν εἰς Ῥώμην καὶ εἰσῆλθεν τὰ λαβρᾶτα αὐτοῦ ἐν Κωνσταντινουπόλει [7]. Théophane, à l'année V de Phocas, dit que les λαυρᾶτα de Priscus et de Domentia furent dressés, dans l'Hippodrome, à côté des λαυρᾶτα de Phocas et de son épouse : σὺν τῶν βασιλικῶν λαυράτων ἔστησαν Πρίσκου καὶ Δομεντζίας λαυρᾶτα [8]. Le VIIe concile œcuménique parle des honneurs rendus aux λαυρᾶτα des empereurs *et* à leurs images quand on les envoyait dans les villes : εἰ γὰρ βασιλέων λαυράτοις καὶ εἰκόσιν ἀποστελλομένοις ἐν πόλεσι κτλ [9] (en 787). On trouvera d'autres textes dans les deux *Glossaires* de Du Cange, mais aucun exemple latin ancien de *laurata* ou *labrata* ne nous est connu. C'est au point que les anciens interprètes doutaient de l'étymologie de ce terme, malgré son apparence latine si évidente. On verra dans le glossaire latin de Du Cange les étranges *somnia* des critiques qui voulurent expliquer ce vocable par *labra*, « lèvres », ou *laborata* (de *laborare*). Heureusement un passage de Lactance lève tous les doutes : *Paucis post diebus laureata imago ejus* (de Constantin) *allata est ad malam bestiam...* [10].

« Le cas est donc bien clair. Λαυρᾶτον est une transcription « gréco-barbare » de *laureatum (signum?)* qui lui-même est un terme du latin vulgaire équivalant à *laureata imago*. Emprunté à la langue du soldat romain, ce mot n'a eu d'existence littéraire qu'en grec. Les notions d'*image impériale* et d'*étendard* sont voisines et même se confondent. Certains étendards, en effet, portaient l'image de l'empereur [11]. On a vu plus haut que l'on distinguait parfois les λαυρᾶτα *et* les portraits proprement dits des souverains. Et dans le grec vulgaire de l'époque byzantine, λαβρᾶτα ou λαυρᾶτα semble n'avoir plus qu'un sens très affaibli. Plusieurs textes prouvent que dans l'argot technique des géomètres, le mot veut dire « repère, borne ou colonne ». On trouvera l'un de ces textes dans le Glossaire grec de Du Cange, un autre dans les *Actes de Xénophon*.

« L'étymologie, le sens, l'histoire de λαυρᾶτα sont donc lumineux presque jusqu'au bout. Ne pouvons-nous nous en servir pour expliquer ceux de λάβορον? Tout d'abord, qu'est-ce exactement que le *labarum?* C'est un étendard en forme de croix portant à son sommet une couronne d'or et de gemmes avec le chrisme, et « sous le trophée de la croix » l'image de l'empereur et celles de ses enfants. C'est donc un *signum* avec divers symboles *et* le portrait de l'empereur, probablement « lauré » en signe de victoire; quelque chose d'essentiellement pareil aux λαυρᾶτα *(laureata signa)*. C'est à bon droit que Tertullien affirmait que les étendards romains n'étaient que des croix décorées d'images : *omnes illi imaginum suggestus in signis monilia crucum sunt* [12].

« La parenté du λάβορον et du λαυρᾶτον persuade que l'étymologie des deux mots est pareille. De même que le mot latin qui est à la base de λαυρᾶτον n'est pas directement attesté parce que vulgaire, de même, l'*étymon* de λάβορον doit être un terme incorrect du latin des camps : *laureum* (*signum* ou *vexillum*).

« La transcription λάβορον (plus tard λάβουρον) doit représenter un effort pour rendre la prononciation

[1] H. Grégoire, *L'étymologie de « labarum »*, dans *Byzantion*, t. IV, 1927-1928. — [2] *Oratio in Julianum*, I, 66, *P. G.*, t. XXXV, col. 588. — [3] S. Ambroise, *Epist.*, XL. — [4] *Contra Symmachum*, I, vs. 487 sq. — [5] *Cod. Théod.*, l. VI, tit. XXV, lex 1; *Code Just.*, l. XII, tit. XVIII, lex 1. — [6] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VI, col. 1033. — [7] *Chron. pasch.*, édit. Bonn, t. I, p. 597. — [8] Théophane, édit. de Boor, t. I, p. 294. — [9] Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. XII, col. 970, 1014. — [10] Lactance, *De morte persecutorum*, c. XXV. — [11] Cf. Dexippus : κατόπιν δὲ βασιλέως τὰ σήματα ἦν τῆς ἐπιλέκτου στρατιᾶς, τὰ δὲ ἔστιν ἀετοὶ χρυσοῖ, καὶ εἰκόνες βασίλειοι κτλ, édit. Bonn, p. 12. — [12] Tertullien, *Apologeticum*, c. LII; cf. S. Justin, *Apol.*, LV, 2-8.

de *laureum*, soit avec une métathèse, λάβερον et développement d'une voyelle entre β et ρ, non sans action de l'étymologie populaire. La prononciation *labrum*, qu'il faut supposer à l'origine de cette évolution phonétique, ne saurait surprendre. Au début du IVe siècle, en effet, vulgairement, le *v*, dans toutes les positions, sonnait comme le *b*. Dans l'*Édit de Dioclétien*, sur le *maximum*, on relève quantité d'exemples de cette prononciation caractéristique : *sibe*, *verbecinæ*, *bulbæ*, *cerbinæ*, *nabi*, *flubialis*.

« Comment les écrivains latins n'ont-ils pas reconnu cette étymologie? Parce que le terme était vulgaire, non officiel, peut-être dialectal ou provincial à l'origine et parce que λάβαρον, dans sa graphie grecque, nouvelle déformation d'une prononciation populaire, avait été consacré par l'édition définitive de la *Vie de Constantin*, d'Eusèbe. On trouva tout naturel qu'un étendard miraculeux eût un nom mystérieux et nouveau, dont l'orthographe, d'ailleurs, ne fut jamais fixée, pas plus que la forme grammaticale, ainsi que le prouve le flottement de la tradition manuscrite. Et lorsqu'il apparaît dans la littérature latine, près d'un siècle s'était écoulé depuis la vision du premier empereur chrétien [1]. »

II. La chape de saint Martin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 381-390). — Si ce ne fut pas Auguste Galland qui mit en circulation la légende de ce premier étendard de la monarchie française, il contribua fort à la répandre par son livre : *Des anciennes enseignes et estendards de France. De la chappe de sainct Martin. De l'office et dignité du grand seneschal dit Dapifer, qui portoit ceste chappe aux batailles. De l'oriflamme ou estendard de S. Denys. De la bannière de France et Cornette blanche*, à Paris, chez Estienne Richer, ruë S.-Jean-de-Latran, à l'Arbre-verdoyan, et au Palais, sur le Perron-Royal, MDCXXXVIII. Cette 1re édition, sans nom d'auteur, fut suivie d'une autre plus explicite : *Traité historique et très-curieux des anciennes enseignes et étendards de France...*, par Auguste Galland, procureur général du domaine de Navarre, in-12, Paris, chez Lamy, MDCCLXXXII. On lit, à la p. 9, que « la chappe de sainct Martin ne signifie autre chose que son manteau, porté aux armées par le respect de sa mémoire ». Telle n'était pas l'opinion de tous, car cette chape, portée à l'extrémité d'une pique, leur paraissait étrange et Estienne-Claude Beneton, écuyer, ancien gendarme de la garde du roy, proposait autre chose dans son *Commentaire sur les enseignes de guerre des principales nations du monde, et particulièrement sur les enseignes de guerre des François*, in-8°, Paris, Thiboust, MDCCXLII. « Les rois, disait-il, avoient toujours près d'eux un oratoire ou châsse qui contenoit des vêtements de saint Martin; cet oratoire, appelé *cappa sancti Martini*, suivoit les rois partout, même à l'armée, et on avoit coutume de faire jurer dessus ceux qui vouloient se purger des crimes dont ils étoient accusés... Il n'en étoit pas de même de la bannière de saint Martin; cette bannière était une vraie enseigne; elle avoit la même forme que les autres bannières du tems; elle ressembloit aux anciens *labarums* et aux bannières qui servent encore dans nos processions... On doit tenir pour certain, qu'indépendamment de la chose appelée chape de saint Martin, qui se voyoit dans les armées, il s'y en voyoit encore une autre qui nous a servi longtemps d'enseigne principale, et qui n'étoit point un vêtement; ces deux choses se respectoient infiniment, et si la chape ou la relique de saint Martin se portoit avec vénération, cette vénération s'étendoit sur la bannière d'accompagnement de cette chape [2]. »

Voici donc deux reliques au lieu d'une et à peu près aussi douteuses l'une que l'autre. L'opinion de Galland et celle de Beneton semblent moins dignes de créance que celle du P. Daniel dans son *Histoire de la milice françoise et des changemens qui s'y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand*, à Paris, chez J.-B. Coignard, MDCCXXI : « On demande, dit-il [3], ce que c'étoit que cette chape de saint Martin? Les uns ont dit que c'étoit le manteau de saint Martin, d'autres que c'étoit le voile qui couvroit son tombeau; d'autres que c'étoit une espèce de rochet sans manches qu'il avoir coutume de porter de son vivant; et ceux qui veulent qu'on avoit fait ou de ce manteau ou de ce rochet, ou de ce voile un étendard, prétendant qu'on le portoit au bout d'une lance dans les armées françoises... Pour moi, je suis persuadé que la chape de saint Martin ne fut jamais un étendard dans les armées de France... Il est très faux que la chape de saint Martin... ait été l'étendard de l'église de Saint-Martin que portoient les comtes d'Anjou et les seigneurs de Preuilli dans les guerres particulières que l'abbaye avoit avec ses voisins, et en d'autres rencontres; comme l'oriflamme étoit l'étendard de l'abbaye de Saint-Denis, qui étoit porté d'abord par les comtes du Vexin en pareilles occasions, et depuis par un officier de nos rois dans leurs expéditions militaires. C'était une espèce de pavillon portatif, sous lequel étoient les reliques des saints que nos rois de la première et de la seconde race faisoient porter à l'armée pour s'attirer, par leur intercession, la protection de Dieu dans leurs expéditions. Parmi ces reliques, il y en avoit de saint Martin : et comme ce saint évêque étoit un des patrons de la France on avoit donné à cette tente le nom de chape de saint Martin, à cause de ses reliques, quoiqu'il y eût des reliques de divers autres saints. » Tout ceci était ingénieux mais n'était plus nouveau depuis que la sagacité de Du Cange avait montré dans son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, la confusion faite par Aug. Galland entre la relique et l'enseigne, la *cappa* et le *vexillum*.

1° *Capa sancti Martini*, dit-il, *qua scilicet sanctus Martinus corpus et caput tegebat, olim apud Francos tanto in pretio habita, ut inter præcipuas sanctorum reliquias asservaretur, et in bellis præferretur*. Le moine de Saint-Gall, l. I : *De pauperibus supradictis quendam optimum dictatorem et scriptorem in capellam suam assumpsit, quo nomine Francorum reges propter capam sancti Martini, quam secum ob sui tuitionem et hostium oppressionem jugiter ad bella portabant, sancta sua appellare solebant*. Walafrid Strabon, *De reb. eccl.*, cap. XXXI; *Dicti sunt primitus capellani a capa beati Martini, quam reges Francorum ob adjutorium victoriæ, in prœliis solebant secum habere*. Honorius, dans un sermon sur saint Martin : *Hujus capa Francorum regibus ad bella euntibus pro signo anteferebatur, et per eam, hostibus victis, victoria potiebantur, unde et custodes illius capæ usque hodie capellani appellantur*. Le même Honorius d'Autun, dans son livre *De gemma animæ*, c. CXXVIII : *Capellani a capa sancti Martini appellati quam reges Francorum in prœliis semper habebant, et eam deferentes capellanos dicebant*. Non solum igitur capam sancti Martini in palatio, sed et in oratoriis castrensibus quæ μεταφορηταὶ εκκλεσίαι, *ecclesiæ portatiles*, dicuntur. Niceph. Callist., l. VII, c. XLVI, asservabant atque adeo in prœliis deferebant capellani.

2° *Capella sancti Martini, brevior fuit capa ejusdem sancti, quam in palatio observatam diximus, et ad quam sacramenta præstabantur*. Voir le *Placitum Theoderici reg. Francor.*, dans Mabillon, *De re diplomatica*, p. 470 : *Ut de novo denominatus apud se sua mano septima dies duos ante istas calendas julias in oratorio nostro super capella domini Martini, ubi reliqua*

[1] H. Grégoire, *op. cit.* — [2] P. 75, 76, 79. — [3] T. I, l. VI, c. VIII, p. 488, 489, 491, 492.

*sacramenta percurribant, hæc debiret conjurare.* Autre *Placitum* dans *op. cit.*, p. 483 : *Sic ad ipso viro Grimoaldo fuit judecatum, ut sex homenis de Verno et sex de Latiniaco bone fidens in oratorio suo, seu capella sancti Marthini immemorate homenis hoc debirent conjurare.* Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 38 : *Sed dum inter se intenderent, sic eisdem a Proceribus nostris, in quantum inlustris virille comes palatii nostri testimoniavit, fuit judicatum, ut de quinque denominatis idem ille apud tres et alios tres sua manu septima tunc in palatio nostro super capellam domini Martini, ubi reliqua sacramenta percurrunt, debeant conjurare... Capella* fut ensuite le nom imposé à l'édifice dans lequel on conservait la *capa* ou *capella sancti Martini*, construit dans l'enceinte du palais et où on conservait également les λείψανα des autres saints, d'où est venu le nom de « saintes chapelles » donné à ces édicules.

3° *Vexillum sancti Martini. — Illud fuit, quod monasterii Sancti Martini propium erat et a comitibus Andegavensibus, tanquam loci istius advocatis, in bellis monachorum et canonicorum deferri solebat. Ex quo enim Ingelgerius comes defensor ecclesiæ Sancti Martini a monachis et canonicis constitutus est, quod exerte traditur in* Historia Andegavensium consulum, *et in* Chronico Sancti Martini, *Andegavenses comites, ut Advocati ejusdem monasterii signiferi fuere. Advocatorum enim peculiare id munus fuit, ut supra docuimus, atque hi quidem non in monasterii duntaxat, sed et in privatis bellis illud efferebant.* Rituel de Saint-Martin de Tours : *De comite Andegaviæ, ipse habet vexillum Sancti Martini, quoties vadit in bello, præterquam contra regem Franciæ, quod homines Castrinovi sequuntur, domino de Pruliaco illud ferente.* Charte de Philippe Auguste en 1181, en confirmation de privilèges octroyés par Louis VII; *Comes etiam non potest nec debet homines de Castronovo ducere in expeditionem sive equitationem contra aliquem, nisi forte causa aut nomine belli, ita ut tamen quod vexillum beati Martini præcedat, contra vero regem Franciæ nullo modo potest ducere.* Raoul Glaber, l. IV, c. II, rapporte que dans la guerre entre Geoffroy Martel d'Anjou et Théobald de Blois pour la possession de Tours, Geoffroy sollicita le secours de saint Martin, *indeque, accepto vexillo, imposuisse illud propriæ hastæ, cum exercitu equitum peditumque multorum obviam perrexisse adversum se dimicaturis.* Même récit chez le chroniqueur de Saint-Martin : *Comes Andegavensis vexillum beati Martini in illo bello, sicut consuetudo est habebat.* On trouve encore la mention du *vexillum* de saint Martin dans les Tables de Geoffroy, comte d'Angers, en 1066 : *Concessit comes ut si exercitum suum contra inimicos suos ire contingeret, homines in prædicta villa exsistentes præpositus Lausdunensis non moneat, aut aliqua occasione eis vim inferat, ut non alius quilibet nostrorum super homines illos potestatem exerceat; sed ammonitione monachorum illic existentium, cum serviente scilicet sancti Mauri, illius patriæ, et vexillo sancti Martini in exercitum pergant.*

Il est évident que, d'après les textes recueillis par Du Cange, la chape de saint Martin doit s'entendre du manteau qui recouvrait la tête et les épaules de ce confesseur et qui fut la principale des reliques que les Mérovingiens, Pépin et Charlemagne, gardaient dans l'enceinte de leur palais et emportaient dans leurs expéditions guerrières.

La *capa* a donné naissance à la *capella* et celle-ci aux *capellani;* il n'est pas question d'étendard.

Quant à la bannière de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, on vient de voir les textes qui s'y rapportent et pas un seul d'entre eux ne permet d'y voir un étendard national. Loin de là, on a vu par la lecture de ces textes que c'est une bannière seigneuriale. La distinction à établir entre la chape et l'étendard tient en outre à ce que les textes qui ont trait à la chape appartiennent à une époque bien antérieure à ceux qui se rapportent à l'étendard. Affirmer ou nier que la chape de saint Martin doive être purement et simplement rayée de la liste de nos étendards nationaux est une affirmation ou une négation qu'on ne peut appuyer d'aucune preuve.

En ce qui concerne la bannière de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, elle est tout à fait distincte de la chape et elle était portée au XI^e^ siècle (peut-être dès le X^e^) par les comtes d'Anjou, sénéchaux héréditaires de France, en leur qualité de grands maîtres de la maison royale; à ce titre, ils remplissaient auprès des Capétiens l'office de porte-étendard.

III. L'ÉTENDARD DE CHARLEMAGNE (voir *Dictionn.*, t. III, col. 661-671, fig. 2615, 2616; t. VIII, col. 2538-2541, fig. 7044). — La mosaïque que nous avons décrite et figurée deux fois représente saint Pierre remettant une étole au pape Léon III et un gonfanon à Charlemagne; elle se trouvait dans le *triclinium* de Saint-Jean du Latran et ce monument a été rapproché d'un passage de la *Chanson de Roland* [1] :

> Gefreid d'Anjou portet l'orie flambe,
> Seint Piere fut, si aveit num Romaine;
> Mais de Munjoie iloec ont pris eschange.

Il faut entrer ici dans quelques détails. Peu de temps après son avènement au pontificat, le pape Léon III fut attaqué, fait prisonnier et aveuglé. Un miracle lui rendit la vue et le premier usage qu'il fit de sa liberté fut d'appeler à son secours le roi des Francs, Charles. Dès son entrée dans Rome, celui-ci se posa non seulement en défenseur mais en juge du pape accusé par ses ennemis; il convoqua à Saint-Pierre, en présence du clergé, des grands de la ville et des chefs de son armée, les accusateurs qui se gardèrent de comparaître. Le pape Léon se trouvait justifié mais il voulut prêter le serment de son innocence sur les évangiles et fut rétabli dans ses droits par le roi des Francs. A quelques jours de là, Charles, qui jouissait alors du titre de patrice, fut couronné empereur par Léon III.

La mosaïque du *triclinium* rappelle ces deux événements. Saint Pierre, assis sur un trône, remet au pape une étole, et à l'empereur un étendard. Nous ne revenons pas sur les commentaires qui ont été donnés par Alemanni (1625), Severano (1630), Ciampini (1690-1699), Rasponi (1756) [2], tous pensent que la remise de l'étole exprime la réhabilitation du pape en même temps que le don de l'étendard est celui-là même que le roi des Francs avait reçu comme patrice de Rome, avec les clefs du tombeau des apôtres; *claves etiam confessionis sancti Petri et vexillum urbis* [3]. La figure publiée par Alemanni, vulgarisée par Montfaucon, et dont nous avons donné un dessin connu depuis peu d'années seulement (voir fig. 2615 et 7044) nous montre Charlemagne tenant un gonfanon à six roses. Du Sommerard fut le premier, croyons-nous, à présenter une reproduction en couleurs de cette mosaïque [4] et on voit que l'étendard est de couleur ver-

[1] G. Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, in-8°, Paris, 1865, p. 458. — [2] Severano, *Memorie sacre delle sette chiese di Roma*, in-4°, Roma, 1630, p. 545; Ciampini, *Vetera monimenta*, in-fol., Roma, 1690-1699, t. II, p. 127, pl. XL; B. de Montfaucon, *Les monuments de la monarchie franç.*, t. I, 1724, p. 275, pl. XXII; Nic. Alemanni, *De Lateranensibus parietinis a card. Barberino restitutis dissertatio, additisque ad idem argumentum spectantia scripserunt*, Cæsar Rasponus et J.-B. Assemanus, in-4°, Romæ, 1756. — [3] Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. V, p. 50. — [4] *Les arts au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1838-1845, et atlas in-fol., pl. X de la VIII^e^ sér.

dâtre, avec six roses d'or. Alb. Dumont constata que l'étendard, sur l'original, était bien de couleur verte, avec un semis de petites mouchetures d'or dont il ne put distinguer la forme à raison de l'éloignement. Les six roses ont un cœur d'or entouré d'un cercle bleu foncé et d'un cercle rouge. Le fer de la hampe est muni d'une houppe bleue, blanche et rouge.

La mosaïque du *triclinium* a une réplique : Jésus-Christ assis sur un trône remet les clefs à un ecclésiastique et l'étendard à un guerrier, tous les deux agenouillés; on peut y voir saint Pierre et Charlemagne. Ici l'étendard est de couleur rouge, avec six roses au cœur d'or entouré d'un cercle bleu et d'un cercle d'or, sur un semis de quatorze ou seize croisettes d'or. La hampe est surmontée d'un globe blanc et rouge dans lequel est plantée une croix bleue; sous le globe, une houppe bleue, blanche et rouge. La couleur rouge de ce deuxième étendard fait songer au *labarum* pourpre de Constantin, mais on ne s'attend pas à lire dans le nimbe carré qui entoure la tête de Charlemagne : B. CONSTANTINVS. A-t-on voulu représenter l'empereur Constantin et le pape Sylvestre? C'est l'opinion soutenue par Alemanni, Severano, Ciampini et Rasponi, opinion contestée par Simon Assemani qui argue de la ressemblance physique entre les deux guerriers des deux mosaïques et sur l'emploi du nimbe *carré* réservé aux vivants. Le *triclinium* du Latran tombait en ruines au commencement du XVII^e^ siècle; il fut restauré par les soins du cardinal Barberini et on s'inspira d'un ancien dessin colorié pour rétablir la mosaïque. On s'avisa d'inscrire un nom qui ne se lisait pas sur le dessin en question et, tant qu'à choisir, on donna la préférence à Constantin. Ce n'était pas pur hasard. On avait alors à Rome la préoccupation de s'affranchir de toute prétention impériale et, à cet effet, on ne laissait échapper aucune occasion d'amoindrir l'autorité reconnue à Charlemagne par Léon III. Il paraissait suffisant et plus rassurant qu'il n'eut été que patrice et non pas empereur des Romains. Dès lors les deux mosaïques témoignent d'une petite conjuration contre l'histoire. Un empereur est, d'ordinaire, représenté avec le sceptre, insigne du souverain pouvoir, un patrice peut se trouver satisfait d'un étendard et c'est pour bien inculquer cette conviction au public qu'on lui représentait le roi des Francs agenouillé en face du pape Léon III, aux pieds du Christ et le même roi des Francs agenouillé en face du pape Léon III, aux pieds de saint Pierre.

Cependant, on ne pouvait nier que Charles eut reçu le pouvoir impérial le 25 décembre 800 dans Saint-Pierre. Une médaille avait été frappée à cette occasion portant la légende : RENOVATIO IMPERII [1] et les chroniqueurs du temps s'accordent à dire que « depuis ce moment on cessa d'appeler *patrice* le roi des Francs pour ne plus lui donner que le titre d'*empereur : atque ablato patricii nomine, imperator et augustus est appellatus* [2]. On comprendrait à peine que Léon III se fut avisé de retirer à Charlemagne ce qu'il venait de lui donner et qu'il ait voulu faire représenter le nouvel empereur avec les insignes de patrice; d'ailleurs la différence des couleurs établit la distinction des titres. L'étendard vert est l'insigne de la ville, tandis que l'étendard pourpre semé de croix et de roses d'or est le drapeau de l'empire.

Il existait à Rome plusieurs étendards différents dont parlent les relations de l'entrée des rois des Francs : *Missis obviam Romanæ urbis vexillis, ordinatis etiam atque dispositis per congrua loca tam peregrinorum quam civium turmis, qui venienti laudes dicerent* [3]. On peut croire que c'étaient des bannières de paroisses, de quartiers et de corporations. Le Saint-Siège avait sans doute la sienne, mais aucun texte ni aucun monument de cette époque ne nous la fait connaître. On conserve dans les cryptes vaticanes une mosaïque du XIII^e^ siècle qui représente l'Église romaine tenant un étendard à deux pointes chargé de deux clefs. Froissart dit que l'évêque de Norwich, « gonfalonier du pape », faisait porter devant lui « la bannière de saint Pierre, de gueules à deux clefs d'argent en sautoir ».

Ce nom d'oriflamme qui fait son entrée glorieuse dans notre histoire s'entend fort bien d'un étendard de forme longue et de couleur rouge rehaussée d'ornements dorés. Cet oriflamme « fut de saint Pierre » et nous avons vu qu'il demeura — à Rome — en forme et en couleur de flamme, mais on remplaça les six roses par les deux clefs. Il paraît bien que c'est l'étendard du Saint-Siège qu'aura confié Léon III à Charlemagne le jour de Noël, quand il le fit empereur.

Nous avons donc un étendard vert et un étendard rouge. Est-il bien assuré que ce n'est pas le même, avec ses six roses et son semis de croisillons? N'est-ce pas la couleur pourpre, c'est-à-dire rouge violacé qu'on a interprété plus ou moins fidèlement? Pour répondre avec assurance à ces questions il faudrait entreprendre des recherches minutieuses, ce que nous ne sommes pas en mesure de faire. La différence la plus notable paraît être que l'un des deux étendards est surmonté d'un fer de lance et l'autre d'une croix sur un globe, ce qui peut être interprété le symbole du monde.

Il est plus difficile de se rendre compte de ces vers [4] :

> La disme eschiele est des baruns de France :
> Cent milie sunt de noz meillurs catanies,
> Cors unt gaillarz et fieres cuntenances,
> Les chiefs fluriz et les barbes unt blanches
> Osberes vestuz et leur brunies dublaines
> Ceintes espées franceises e d'Espaigne;
> Escus unt genz de multes conoisances,
> Puis sunt muntet, la bataille demandent,
> Munjoie escrient. Od els est Carlemagnes
> Gefreiz d'Anjou portet l'Orie-flambe
> Seint Pierre fut, si aveit num Romaine;
> Mais de Munjoie iloec ont pris escange. — Aoi.

*Traduction* :

> Le dernier corps est des barons de France;
> Cent mille sont des meilleurs capitaines,
> Corps ont gaillards et fières contenances,
> Les cheveux blancs et les barbes ont blanches,
> Ils ont vêtu hauberts, doubles cuirasses
> Et ceint épées françaises et d'Espagne;
> Leurs écus portent des marques différentes;
> A cheval sont, la bataille demandent,
> Montjoie ils crient : ils ont avec eux Charles;
> Geoffroi d'Anjou y porte l'oriflamme,
> Fut de saint Pierre et avait nom Romaine
> Mais de Montjoie en ce lieu prit échange. — Aoi!

C'est donc bien l'étendard de saint Pierre qui fut mis entre les mains de Charlemagne, et qui devint l'enseigne des guerriers ou barons de France; c'était l'oriflamme qui avait nom *Romaine* et qui rappelait le souvenir, la couleur, mais non la forme de l'ancien *labarum*. Elle allait d'ailleurs changer de nom et prendre celui de Montjoie.

> Mais de Munjoie iloec ont pris escange.

Or Montjoie est le cri de guerre que la *Chanson de Roland* prête à Charlemagne [5] :

> Munjoie escriet, ço est l'enseigne Carlun.

Et que veut dire *Montjoie?* Du Cange a réuni des textes d'où il ressort qu'au XII^e^ siècle « Montjoie »

[1] Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 215. — [2] Id., *ibid.*, t. v, p. 23. — [3] Bouquet, *Recueil*, t. v, *Annales Loiseliani*, ad ann. 800. — [4] *Chanson de Roland*, édit. L. Gautier, in-18, Tours, p. 163. — [5] Vs. 1234; cf. vs. 1378, 1480, 1974, 2151, 2510, 3300, 3565.

signifiait une éminence, *locus conspicuus*, d'où on jouissait d'une vue étendue. Il a commis l'erreur de croire que « Montjoie » était inséparable de *Saint-Denis* et désignait la hauteur de Montmartre [1]. En réalité on a fait usage de Montjoie longtemps avant d'y ajouter ce qui suit, et le texte de la *Chanson de Roland* n'ajoute jamais le nom de saint Denis au cri de guerre de Charlemagne; or la *Chanson de Roland* est antérieure de plus d'un demi-siècle à l'époque où les premiers Capétiens allèrent chercher l'oriflamme à l'abbaye de Saint-Denis.

H. Leclercq.

**ORIGÈNE.** — La plus ancienne épitaphe d'un Père de l'Église serait chose infiniment précieuse si elle était authentique. On sait qu'Origène mourut à Tyr en l'an 253 et ce n'est qu'au XIII^e^ siècle qu'il commença à être question de son épitaphe. Guillaume de Tyr nous dit que de son temps (1175-1184) on croyait à Tyr conserver les reliques du grand docteur alexandrin : *Hæc eadem (Tyrus) et Origenis corpus occultat, sicut oculata fide etiam hodie licet inspicere* [2]. Un siècle plus tard, Burchard, visitant la Terre sainte, en 1274 et 1285, probablement vers 1283, s'exprime en ces termes : *Origenes ibidem in ecclesia Sancti Sepulcri requiescit in muro conclusus, cujus titulum ibidem vidi* [3]. Il ajoute que l'édifice était alors magnifique : *Sunt ibi columpne marmoree et aliorum lapidum tam magne, quod stupor est videre* [4]. C'est, sans doute, par une combinaison de ces deux textes que Huet a réussi à donner du tombeau d'Origène la description suivante : *In muro cathedralis ecclesiæ sepultus fuit Origenes, cujus nomen et epitaphium in columna marmorea incusum et auro gemmisque ornatum ibi etiamnum legebatur anno 1283* [5]. Il était grand temps que Burchard visitât le tombeau, car, en 1291, la ville de Tyr était conquise par les Sarrasins et mise à sac. Dans la région sud-ouest de la ville de Sur, qui fut élevée sur les ruines de celle qui avait été détruite, on construisit un édifice qui servit de cathédrale [6] et qui reçut la tombe d'Origène et celle de Frédéric Barberousse. Les fouilles de la mission Sepp-Prutz, en 1874, n'ont pu ramener au jour que des fragments d'inscriptions du XIII^e^ siècle, ce qui n'empêchait pas Sepp d'affirmer que *Origenes liegt hier unter den Ruinen der Kathedrale begraben* [7]; de son côté, Prutz affirmait tenir des habitants la tradition d'un édifice disparu, situé au nord des ruines, reste de l'ancienne église qu'on appelait le « tombeau d'Oriunus [8] »!

Quoi qu'il en soit de la conservation de la tombe d'Origène dans l'église de Tyr, l'épitaphe devait être rédigée en langue grecque et c'est peut-être la raison pour laquelle Burchard se contente d'écrire *titulum vidi* et non pas *titulum legi*. Cette inscription grecque n'a jamais été retrouvée; elle a sans doute péri depuis longtemps et le texte n'a été conservé par aucun voyageur. Toutefois nous possédons une pièce latine qui se présente comme l'épitaphe d'Origène. Mabillon [9] la copia dans un manuscrit de Corbie où elle se trouvait écrite au commencement du Περὶ ἀρχῶν avec ce titre :

*Titulus Origenis super tumulum a seipso compositus*

ILLE EGO ORIGENES DOCTOR VERISSIMVS OLIM
QVEM PRIMVM FIDEI GRATIA CLARA DEDIT
SI MIHI CREDERE VIS LIBROS TOT MILLIA SCRIPSI
QVOT LEGIO MISSOS MITTIT IN ARMA VIROS
NULLA MEOS VNQVAM TETIGIT BLASPHEMIA SENSVS
SED PROBVS ATQVE VIGIL TVTVS AB HOSTE FVI
SOLA MIHI CASVM PERIARCHON DICTA DEDERVNT
HIS ME CONIECTVM VNDIQVE TELA PREMVNT

Mabillon fait observer judicieusement que cette épitaphe ne semble pas être l'ouvrage d'Origène, *immo potius a quodam studioso in persona Origenis*. On peut dire que la soi-disant épitaphe n'a reçu son attribution que depuis le jour où un copiste jugea plaisant de faire précéder les quatre distiques du titre : *Titulus*, etc. [10].

Leur origine est connue et très différente puisque ces distiques se lisaient avec quelques variantes sans grande importance dans la « librairie » de saint Isidore de Séville [11] :

*Ille Origenes ego doctor verissimus olim*
*Præreptus subito lingua nocente fui.*
*Condere si credis studui tot millia libros.*
*Quot legio missos ducit in arma viros,*
*Nulla meos unquam tetigit blasphemia sensus*
*Sed vigil et prudens tutus ab hoste fui.*
*Sola mihi casum Periarchon dicta dederunt.*
*His me conjectum impia tela premunt.*

Après le vs. 1, Salazar introduit ceci :

*Quem primum fidei Græcia clara dedit*
*Celsus eram meritis et clarus copia fandi*

Est-ce une allusion à la polémique d'Origène *Contra Celsum ?* Mabillon remplace *Græcia* par *gratia*.

Ligne 4, *missos*, var. *mittit*, Mabillon; *nostros ducit*, Salazar.

Ligne 8, *congestum*, Salazar; *tela proterva*, Salazar; *undique tela*, Mabillon.

Il se pourrait en outre que *præreptus subito* soit une mauvaise leçon ou une interprétation erronée d'un lecteur qui aura entendu *raptus subito* de la mort subite, et ceci rendait assez difficile l'attestation qu'Origène s'en donnait à lui-même. Quant à la mention de *Græcia*, elle n'est guère vraisemblable; au III^e^ siècle, les fidèles omettaient soigneusement le nom de leur patrie; de plus cette patrie, pour Origène, n'est pas *Græcia*, mais Alexandrie.

H. Leclercq.

**ORLÉANS.** — I. La ville de *Cenabum*. II. *La civitas Aurelianorum*. III. La *civitas Aurelianorum* et *Orléans*. IV. L'enceinte. V. La liste épiscopale. VI. La cathédrale Saint-Étienne. VII. La première cathédrale de Sainte-Croix. VIII. La destruction par les Normands. IX. La cathédrale romane. X. Les fouilles de 1889-1890. XI. La date des piliers. XII. Le plan primitif. XIII. La crypte de Saint-Aignan. XIV. La crypte de Saint-Avit. XV. Le tombeau de saint

[1] *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, in-4°, t. VII, Paris, 1850; *Dissertation sur l'histoire de saint Louis*, XI, *Du cri d'armes*. — [2] Guillaume de Tyr, *Hist. sacra*, l. XIII, c. I, édit. Bongars; *Gesta Dei per Francos*, p. 834. — [3] Burchard, *Descriptio Terræ sanctæ*, l. II, c. V, dans *Peregrinationes Medii Ævi quattuor*, édit. Laurent, 1864, p. 25; sur la date du voyage de Burchard, *op. cit.*, p. 89, note 64; cf. p. 30, note 10. — [4] Burchard, *op. cit.* — [5] Origène, *Opera*, édit. de La Rue, t. IV, p. 103, note *b*; E. R. Redepenning, *Origenes. Eine Darstellung seines Lebens und seiner Lehre*, in-8°, Bonn, 1841-1846, t. II, p. 267, accepte ces imaginations de D. Huet, que F. Piper, *Zur Gesch. der Kirchenväter aus epigraphischen Quellen*, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, Gotha, t. I, 1877, p. 207, repousse avec raison. — [6] C. Ritter, *Die Erdkunde im Verhältniss zur Natur und zur Gesch. des Menschen*, in-8°, Berlin, t. XVII, 1^re^ part., 1822-1859, p. 368. — [7] Sepp, *Reisebriefe aus der Levante*, VIII, dans *Augebl. allgem. Zeitung*, 16 aug. 1874, p. 3557; 11 sept., p. 3943. — [8] H. Prutz, *Aus Phönicien*, in-8°, Leipzig, 1876, p. 219-306, 338 sq. — [9] Mabillon, *Vet. anal.*, 1^re^ édit., t. II, p. 660; cf. p. 665; 2^e^ édit., in-fol., Parisiis, 1723, p. 379; G. Cave, *Script. Eccles. hist. litteraria*, in-fol., t. I, Oxonii, 1740, p. 120. — [10] C. Schnitzer, *Origenes über die Grundlehren der Glaubenswissenschaft*, 1835, p. XXXIII; Redepenning, *op. cit.*, t. I, p. 411; t. II, p. 477. — [11] Salazar, *Martyr. hispan.*, in-4°, t. II, 1652, p. 489, au 4 avril; Huet, *Origeniana*, in-fol., Parisiis, 1685, l. II, p. 228; Origène, *Opera*, édit. de La Rue, t. IV, 2^e^ part., p. 284; A. Muratori, *Anecd. ex Ambros. bibl.*, in-4°, t. II, Mediolani, 1698, p. 208; Fabricius, *Bibl. med. et inf. latinitatis*, in-4°, t. V, Patavii, 1754, p. 316; H. Florez, *España sagrada*, t. IX, p. 47, 67; S. Isidore, *Opera*, édit. Arevalo, t. VII, append., p. 180; cf. t. II, p. 1 sq.

Euverte. XVI. Les cimetières. 1° Le cimetière de Saint-Euverte. 2° Le cimetière de Saint-Aignan. 3° Le Grand-Cimetière. XVII. Le cartulaire de Sainte-Croix. XVIII. Manuscrits. XIX. Conciles. XX. Épigraphie.

I. La ville de *Cenabum*. — Jules César, Tite-Live, Paul Orose nous parlent des Carnutes et une inscription chrétienne, trouvée à Rome, mentionne la GENS CARNVNTVM. Il suffira de rappeler ici que les Carnutes comptent parmi les peuples qui, sous le règne de Tarquin l'Ancien, émigrèrent en Italie avec Bellovista, au dire de Tite-Live [1]. César parle d'eux fréquemment et dit qu'ils faisaient partie de la clientèle des Rèmes; il ajoute que les druides *certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur considunt in loco consecrato* [2]... C'est donc que la *civitas Carnuntum* occupait un pays aussi vaste que l'Orléanais, comprenant par conséquent le Thimerais, le Perche, le Gouet, la Beauce, le Dunois et la Puisaye; laissant le Gâtinais aux *Senones* et partageant, à l'Ouest, le Blaisois avec les *Turoni* [3].

Leurs villes principales étaient *Autricum* et *Cenabum*, c'est-à-dire Chartres (voir ce nom) et Orléans. Nous lisons fréquemment dans les *Commentaires* [4] ce dernier nom qui est orthographié tantôt *Cenabum* tantôt *Genabum* [5]. On a le choix aussi entre *Cenabum* et *Cænabum*, mais il faut ne retenir que *Cenabum*, qu'on trouve employé par les Grecs: Κήναβον, quoique Strabon (IV, II, 3) écrive Κμήναβον, et la *Table de Peutinger*, *Cenabo;* enfin Paul Orose [6] écrit *Cænapum*. Ces graphies nous mèneraient un peu loin, sans beaucoup d'utilité; il suffira de dire qu'un fragment d'inscription du commencement du Ier siècle, trouvé à Orléans en 1846 et conservé au musée, mentionne un *cu*]R(*ator*) CENAB(*ensium*) [7]. On a proposé de voir dans *Cenabum et Genabum* deux villes distinctes [8], c'était faire d'une faute d'orthographe beaucoup de cas; quant à l'opinion, patronnée par Napoléon III [9], qui transportait *Cenabum* à Gien, elle avait été réfutée à l'avance par d'Anville [10] et ne mérite pas qu'on s'y arrête.

Pour ces temps lointains nous savons seulement que *Cenabum* était une ville fréquentée par des Romains *qui negotiandi causa ibi constiterant*.

II. *Civitas Aurelianorum*. — Dans la suite *Cenabum* quitta son nom et prit celui de *civitas Aurelianorum*. O. Hirschfeld [11], à la suite de G. Desjardins [12] et de beaucoup d'autres, dont le jugement doit être compté, expliquait ce fait par le patronage de l'empereur Aurélien (270-275), *ab Aureliano, ut videtur, imperatore*, dont le nom se lit sur un milliaire de la route d'Orléans à Paris [13]. On lit *civitas Aurelianorum* dans la *Notitia Galliarum* [14], de même AVRELIANORVM HOC OPVS sur une inscription de la fin du IVe siècle [15]; chez Sidoine Apollinaire *: Aurelianensis urbs* [16] et dans l'Anonyme de Ravenne (IV, 26), enfin sur les monnaies mérovingiennes [17] et carolingiennes [18]. Chez Grégoire de Tours nous lisons les noms d'*Aurelianis* [19], *civitas Aurelianensis* [20], *urbs Aurelianensis* [21], *oppidum Aurelianense* [22]; le territoire de la cité y est appelé *terminus Aurelianensis urbis* [23], *terminus Aurelianensis* [24] et *territorium Aurelianense* [25]; enfin, les habitants y sont nommés *Aurelianenses* [26]. On sait encore qu'il existe un recueil de formules mérovingiennes qui étaient désignées sous le nom d'*Aurelianenses* [27] (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Formules) et nous rappellerons encore que vers l'an mille Aimoin de Fleury écrit : *Genabus, ubi nunc Aurelianis*, car le souvenir ne se perd jamais complètement de l'identification de *Genabum* et *Aurelianis*, à ce point qu'on rencontre en maints endroits ces noms indistinctement employés au XIVe siècle [28].

Voici, certes, un vocable bien attesté, cependant un doute continue à planer sur son origine. Faut-il croire que l'empereur Aurélien n'est pour rien dans cet *Aurelianis*, mais qu'il s'agit de *fundi Aureliani*, domaines privés ou faubourg proche de *Cenabum* qu'ils ont fini par supplanter [29] ? On doit reconnaître que l'explication est ingénieuse, mais ce n'est qu'une conjecture.

III. La *civitas Aurelianorum* et Orléans. — Les *civitates* de la Gaule romaine étaient non des villes mais des circonscriptions administratives d'étendues très inégales; nous avons déjà insisté sur ce point. *Civitas Parisiorum* est à la fois le territoire des *Parisii* et la ville de Paris, auparavant *Lutecia*. Lorsqu'il s'agit d'une cité formée par le démembrement d'un grand peuple, elle prenait ordinairement le nom des habitants du chef-lieu. Le territoire orléanais se trouvait dans ces conditions; il avait appartenu de temps immémorial à la nation carnute et ses habitants, pendant les trois premiers siècles de la Gaule romaine, ne semblent pas avoir jamais porté d'autre nom que le nom carnute. A la fin du IIIe siècle ou au commen-

[1] Tite-Live, l. V, c. XXXIV. — [2] César, *De bello gallico*, l. VI, c. XIII, 10. — [3] G. Desjardins, *Géogr.*, t. II, p. 476. — [4] *De bello gallico*, l. VII, c. III, 1-3; c. XI, 3, 4, 6; c. XIV, 1; c. XVII, 7; l. VIII, c. V, 2; c. VI, 1. — [5] L. VII, c. XXVIII, 4; l. VIII, c. V, 2; c. VI, 1. — [6] *Hist.*, VI, XI, 3. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3067; voir L. Renier, *Sur une inscr. récemment découverte à Orléans*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1865, p. 91-102. — [8] Desjardins, *op. cit.*, t. II, p. 480 sq. — [9] *Vie de César*, t. II, p. 427. — [10] *Éclaircissements sur la géogr. de l'ancienne Gaule*, p. 167 sq. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 472. — [12] *Géogr. hist.*, t. III, p. 405. — [13] G. Henzen, *Inscr. lat.*, n. 5551. — [14] Edit. Mommsen, p. 588. — [15] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 921. — [16] *Epist.*, l. VIII, ep. XV, 1. — [17] Prou, *Monn. mérov.*, n. 617 sq. — [18] Id., *ibid.*, n. 507 sq. — [19] *Hist. Francor.*, l. II, c. VII; l. IV, c. XXV. — [20] *Ibid.*, l. V, c. XXXIV. — [21] *Ibid.*, l. VII, c. XLVI; l. VIII, c. I; l. IX, c. XXXIII. — [22] *De gloria mart.*, c. LXVI. — [23] *Hist. Francor.*, l. II, c. VI. — [24] *Ibid.*, l. IX, c. V. — [25] *De gloria mart.*, c. LXVI. — [26] *Hist. Francor.*, l. V, c. XXXIV; l. VII, c. XXIV. — [27] Édit. Zeumer, p. 728. — [28] L. Delisle, *Le formulaire de Tréguier et les écoliers bretons des écoles d'Orléans au commencement du XIVe siècle*, in-8°, Orléans, 1890. — [29] H. d'Arbois de Jubainville, *Rech. sur l'origine de la propriété foncière des noms de lieux habités en France*, in-8°, Paris, 1890, p. 412; cf. Merlet, *Les comtes de Chartres, de Châteaudun et de Blois aux IXe et Xe siècles*, Chartres, 1900, p. 3, cite sur ce sujet l'opinion d'Aug. Longnon qui s'accorde avec celle de H. d'Arbois de Jubainville. Voir aussi J. Soyer, *La légende de la fondation d'Orléans par l'empereur Aurélien*, in-8°, Orléans, 1911, p. 14-15 (extr. des *Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*). Pour l'autre interprétation, cf. Anatole Bailly, *Étymologie et histoire des mots « Orléans » et « Orléanais »*, dans *Mém. de la Société d'agriculture...*, 1871. Les « gens d'Aurélius » pouvaient tirer leur nom d'un quartier des « domaines d'Aurélius », ce qui concilierait les deux opinions. Expliquer le nom des Orléanais par *Aureliani fundi*, c'est une hypothèse qu'on ne peut appuyer sur aucun texte ancien. Ce n'est qu'au VIe siècle, dans Grégoire de Tours, qu'*Aurelianis* apparaît nettement comme un nom de lieu différent d'*Aurelianenses* (cf. J. Soyer, *op. cit.*, p. 6). Dans les deux documents du IVe siècle, où nous voyons apparaître le nom des *Aureliani* (la *Notitia* et la tablette de Monségur), le mot désigne de toute évidence une collectivité humaine, non un point géographique : « les Orléanais » et non « Orléans ». En outre, cette hypothèse paraît peu probable, car elle suppose un fait exceptionnel : la formation d'un nom de domaine avec le suffixe *-anus* s'ajoutant au nom du propriétaire, formation purement latine, est extrêmement rare en Gaule, en dehors de l'ancienne province où, au contraire, elle est courante (cf. A. Longnon, *Les noms de lieux de la France*, 1920, p. 92). En Gaule Chevelue, les noms de lieux dérivés de noms de propriétaires fonciers se forment avec le suffixe celtique *-acus*. Aurillac = *Aureliacum*. Comme les autres cités de la Gaule romaine, Orléans a tiré son nom du nom de ses habitants (A. Bouvier, dans *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXXVI, 1926, p. 69, note 1).

cement du IVe il fut séparé du territoire d'*Autricum*, qui garda pour lui le nom antique de la nation *(Carnutis)* et de ce démembrement naquit une cité autonome.

Ainsi formée elle aurait dû, semble-t-il, s'appeler d'après son chef-lieu : *civitas Genabensium*. Si cette dénomination n'a pas été retenue, c'est peut-être parce que deux cités, parmi les cent douze que la Gaule romaine comprenait à cette époque en ses dix-sept provinces, ne pouvaient porter officiellement le même nom. L'existence d'une *civitas Genavensium*, qu'on venait, à peu près vers le même temps, de détacher de la cité du Viennois, a fait chercher pour le territoire nouvellement détaché de la cité carnute, une appellation qui ne prêtât pas à confusion. Et l'on adopta *civitas Aurelianorum*, expression qui signifie selon les uns : « La cité des domaines d'Aurélius », selon les autres : « La cité des gens ou des administrés d'Aurélius. »

Il ne semble pas, en effet, que le vieux mot *Cenabum* ait jamais servi à dénommer les habitants du territoire, dès lors qu'il fut pourvu d'institutions municipales autonomes et constitué en *civitas*. Les premières mentions du nouveau nom d'Orléans se trouvent dans la *Notitia provinciarum* et dans une inscription sur tablette de bronze, qui paraît être approximativement contemporaine de la *Notitia*. Or, cette apparition du nouveau nom se trouve accompagner les deux plus anciens témoignages que nous ayons de l'existence d'une « cité » orléanaise. Nulle part il n'est parlé d'une *civitas Genabensium*. On en conclut que selon toute apparence le mot est contemporain de la chose. Ce n'est en aucune façon un terme de création populaire ou spontanée. Mais, comme la nouvelle entité administrative dont il est l'expression officielle, le nom moderne d'Orléans nous paraît être une invention de la bureaucratie impériale [1].

IV. L'ENCEINTE. — Pendant longtemps il fut admis que la *civitas Aurelianorum* devait son nom à l'empereur Aurélien [2] qui avait entouré la ville d'une enceinte; un jour vint où on trouva autre chose : *Cenabum* avait incorporé à son territoire primitif plusieurs *fundi Aureliani* et en avait gardé le nom [3].

Au IVe siècle, la ville avait une muraille devant laquelle Attila vint mettre le siège et qu'il ébranla avec le choc des béliers au point de la faire menacer ruine : *Jam trementibus ab impetu arietum muris jamque ruituris*, dit Grégoire de Tours [4]. On a retrouvé certaines portions de cette muraille gallo-romaine dans la construction de laquelle on avait fait entrer tout ce qui tombait sous la main : débris d'entablement, fûts de colonnes, chapiteaux, statues, stèles [5]; on avait pratiqué de distance en distance l'emploi des chaînes de briques [6].

Au Sud-Est, l'enceinte de la ville commençait par une tour au bord du fleuve, tour qu'on retrouve à partir du IXe siècle, date de sa reconstruction. De ce point, la muraille remontait presque en ligne droite vers le Nord où se dressait une autre tour qui porta successivement les noms de « tour du Nord » et de « tour de la fauconnerie », à raison de certains droits de chasse. Cette tour se trouve aujourd'hui dans une cour de l'évêché; elle se trouve près de l'angle nord-est que forment les rues de l'Évêché et du Bourdon-Blanc (fig. 9211). L'enceinte se repliait à angle droit et se dirigeait vers la tour Saint-Samson dont il ne subsiste, depuis le début de ce siècle, que le souvenir. En 1846, elle était encore visible en partie et formait l'angle nord-ouest de la muraille, dans le logement du concierge du collège. De là l'enceinte se rabattait vers le Sud et l'entrée du pont, défendue par une porte flanquée de

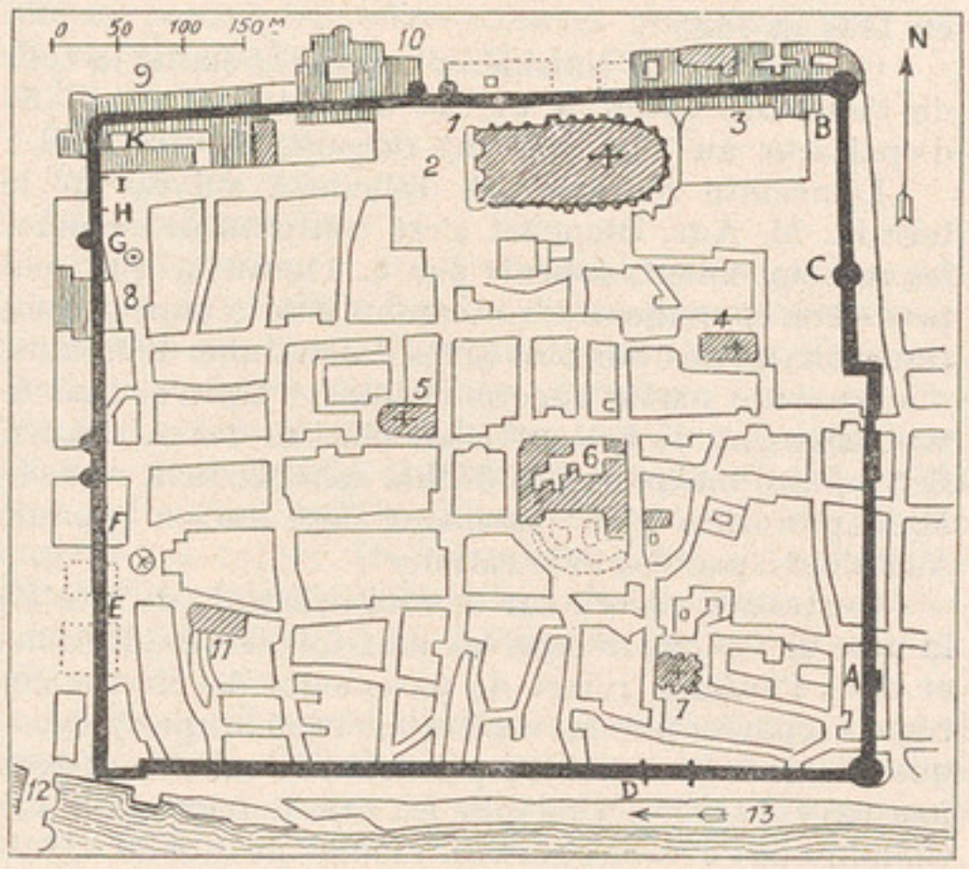


9211. — Enceinte d'Orléans.
D'après A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, p. 74, fig. 16.

LÉGENDE. — 1. Cathédrale. — 2. Place Sainte-Croix. — 3. Évêché. — 4. Le Calvaire. — 5. Temple. — 6. Préfecture. — 7. Saint-Pierre-le-Puellier. — 8. Musée. — 9. Lycée. — 10. Mairie. — 11. Saint-Donatien. — 12. Ancien pont. — 13. Loire. — A. Tour blanche, base romaine. — B. C. Tours, base romaine. — D. Pan de courtine. — E. Partie démolie vers 1824. — F. Partie démolie en 1902. — G. Tours. — H. Fouilles de 1901. — I. Colonnes dans les fondations. — K. Pan de courtine.

deux tours et précédée d'un pont-levis. Cette porte, formant l'angle sud-ouest de la ville, touchait au « Châtelet », qui était le nom donné au château royal [7].

« L'enceinte carrée était flanquée de tours, dont huit sur le côté oriental où l'on voyait aussi la « Vieille « porte Bourgogne » jusqu'en 1817. Le côté septentrional avait six tours et la « Porte Parisis » qui touchait à l'Hôtel-Dieu, et dont les derniers restes ont disparu en décembre 1845. Le côté occidental était protégé par sept ou huit tours, sans compter la tour Saint-Samson; au milieu se trouvait la « Porte Danoise », avec herse et pont-levis, entre deux tours. Cette porte était située rue de la Cordonnerie actuelle, entre la rue des Hôtelleries et celle des Trois-Clés. Le côté méridional avait neuf tours avec la porte du pont; au centre était pratiquée la grande poterne ou poterne Chesneau qui servait seulement à donner accès vers la Loire, lorsque le pont primitif d'Orléans eut été déplacé. On a retrouvé quelques pilotis de cet ancien pont.

[1] A. Bouvier, *Genabum et Genava. La légende d'Aurélien à Orléans et à Genève*, dans *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXXVI, 1926, p. 69-70; cf. C. Jullian, dans *Revue des études anciennes*, t. XXIX, 1927, p. 307. — [2] On trouve déjà cette explication dans François des Rues, *Antiq. des villes de France...*, Rouen, 1624, p. 83; d'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 347; cf. E. Desjardins, *Géogr. hist. et administrative de la Gaule romaine*, t. III, 1885, p. 505; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 472. — [3] H. d'Arbois de Jubainville, *Rech. sur l'origine de la propriété foncière en France*, in-8°, Paris, 1900, p. 412. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. VII, édit. Arndt, p. 69. — [5] A. de Caumont, *Cours d'antiq. mon.*, t. II, 1831, p. 350. Le plan (*Atlas*, pl. XXXII, n. 10) est insuffisant. — [6] F. Dupuis, *Restes des murailles de l'enceinte romaine d'Orléans*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. III, 1859-1861, p. 87-92; cf. A. de Caumont, dans *Bull. mon.*, t. XXV, 1859, p. 31. — [7] C.-F. Vergnaud-Romagnesi, *Des diverses enceintes, des accroissements et de la population de la ville d'Orléans*, in-8°, Orléans, 1846, p. 3-7 (*Archéol. du dép. du Loiret*, t. II); cf. le même, *Bull. de l'Institut de correspondance archéol.*, 1834, p. 167-170.

« A part les tours déjà citées, les restes les plus importants de l'enceinte ont été retrouvés parallèlement à la rue de l'Écu-Vert et le long de la rue des Bouchers, où, en 1831 et 1832, on recueillit d'importants fragments de sculptures provenant probablement d'un ancien temple d'Apollon.

« L'enceinte fut modifiée vers 1319 et on y ajouta plusieurs tours. Puis, en 1466, Louis XI étendit encore la ceinture de la ville, et Charles VIII continua en 1484 et 1485 [1].

« On ne doit pas considérer comme romaine la tour de l'enceinte ayant 4 m. de diamètre et 1 m. 80 d'épaisseur au mur, qui fut découverte vers 1870 [2].

« L'enceinte romaine est difficile à suivre sur le terrain. M. Adr. Blanchet s'est contenté de résumer les renseignements fournis par L. Dumuys, qui, seul peut-être, connaissait les « témoins » de la muraille antique dissimulés dans les caves des maisons d'Orléans.

« La seule partie encore visible se trouve dans le soubassement de la tour Blanche, rue des Africains. Cette base antique est infléchie sensiblement vers le Midi, par suite d'un tassement déjà ancien produit sans doute par des infiltrations [3].

« On trouve encore sur le côté oriental (de A à B) la base de l'enceinte dans les sous-sols des habitations et dans l'évêché (restes de parements de pierres cubiques séparées par des cordons de trois briques). Quelques restes de la courtine septentrionale subsistent dans une cave du lycée. Une tour est sous le parquet d'une chambre de l'évêché et la tour médiévale dite du « Plaidoyer de monseigneur l'évêque » occupe la tour d'angle romaine (B, du plan). La tour C doit avoir une base romaine. Au Sud, la courtine romaine est encore visible chez un marchand de charbon (D, du plan). Au point E le mur romain a été détruit vers 1884 [4]; puis, en F, retrouvé et démoli en 1902. A cette date, on a trouvé des statues brisées, une inscription et des colonnes. En H, le mur, rasé au niveau du sol, a été retrouvé, quand on posa des câbles électriques vers 1901 et L. Dumuys l'a reconnu aussi en I et en a retiré des colonnes qui allaient être brisées par les démolisseurs. En G, L. Dumuys a retrouvé les restes d'une tour romaine entre deux immeubles ayant façade l'un sur la rue Sainte-Catherine, l'autre place de la République.

« L'amphithéâtre antique a été reconnu, en 1821, à l'est de l'enceinte romaine, près de la Loire [5]; les restes sont encore enfouis [6]. »

V. La liste épiscopale. — Le ms. *Vatic. reg. 465* contient le premier recueil de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers qui nous a conservé la liste des évêques d'Orléans. C'est le seul qui soit arrivé jusqu'à nous puisque la copie insérée par Robert de Torigny dans sa collection de catalogues épiscopaux n'existe plus.

Ce catalogue reçoit une attestation, quoique, à vrai dire, pas très ancienne, de la *Vita sancti Evurtii*, document un peu trop mélangé de fables et qui n'est pas antérieur à la première moitié du IXe siècle. Cette *Vita* introduit saint Euverte entre *Desinianus* et *Anianus*, c'est ce que fait également le catalogue; mais elle apporte d'autres données chronologiques impossibles à admettre, si on reçoit cette succession. On ne s'avise pas de tout et pour avoir voulu admettre sans retouches les assertions de la *Vita*, l'historien des premiers évêques d'Orléans s'est engagé dans des difficultés insurmontables. Il n'en reste pas moins intéressant de voir l'auteur du IXe siècle donner une confirmation au catalogue.

La *Vita Eucherii* soulève une autre difficulté; elle nous montre Eucher succédant à Suavaric, alors que le catalogue introduit entre eux quatre évêques. On ne peut supprimer ce peloton épiscopal, reste à trouver l'explication convenable. L. Duchesne a proposé celle-ci : « Le biographe, bien qu'il soit assez sérieux, n'est pourtant pas contemporain du saint; on lui a dit qu'Eucher avait eu un oncle évêque d'Orléans, qui s'appelait Suavaric et qu'il lui avait succédé sur ce siège. Il aura peut-être compris que Suavaric avait été le prédécesseur immédiat d'Eucher et arrangé son récit en conséquence. Quoi qu'il en soit de cette explication, je ne crois pas qu'il y ait lieu de sacrifier le catalogue officiel à cette biographie anonyme et de date incertaine [7]. » La chronologie ne sert pas à éclairer ce problème. Suavaric est encore mentionné en 697 et Eucher, d'après son biographe, n'aurait pas été évêque avant 719. Il est certain que de loger quatre évêques dans une période de vingt-deux ans c'est leur attribuer un épiscopat assez bref; mais la chose reste néanmoins possible.

Nous arrêtons le catalogue à l'évêque Théodulfe :

*Nom* [*ina episcoporum Aurelianensium :*]

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Diclopitus | | Rigomirus |
| | Alitus | 20 | Namacus |
| | Desinianus | | Austrenus |
| | Euurcius | | Leodigisilus |
| 5 | Anianus | | Audo |
| | Magnus | | Vuado |
| | Febatus | 25 | Sigebertus |
| | Gratianus | | Savericus |
| | Monitor | | Dalfinus |
| 10 | Prosper | | Adalmarus |
| | Flosculus | | Leodebertus |
| | Dago | 30 | Leodegarius |
| | Eusebius | | Eucherius |
| | Leonatus | | Bertinus |
| 15 | Antoninus | | Audulfus |
| | Marcus | | Nadavilius |
| | Treclatus | 35 | Destimius |
| | Baudacus | | Teodulfus |

1° *Diclopitus*. — On lit son nom (Δηκλοπετός) parmi ceux des évêques gaulois qui, vers 344, prirent le parti de saint Athanase.

2° *Alitus* (ou *Alethius?*).

3° *Desinianus*.

4° *Evurtius*. — Nous verrons qu'on lui attribue la construction de la cathédrale Sainte-Croix. On trouve un évêque *Eortius* siégeant, en 374, au concile de Valence. Est-ce lui? On n'a aucune raison de le dire. La fête d'*Evortius* se trouve au 7 septembre dans le martyrologe hiéronymien. Il existe une *Vita sancti Evurtii*, dans les *Acta sanctorum*, sept. t. III, p. 52-58 (texte meilleur dans *Catalogus codicum hagiogr. Parisiens.*, t. II, p. 312); elle est légendaire et date probablement de la première moitié du IXe siècle, et encore est-ce lui faire bonne mesure. *Evurtius* fut enterré en dehors de la ville, dans un terrain qui appartenait à Tetradius; peut-être simplement dans le cimetière de la ville gallo-romaine.

[1] *Annales de la Soc. scient. d'Orléans*, t. XIII, 1833-1837, p. 5, et *Bull. mon.*, t. III, 1837, p. 195; *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. VIII, 1885, p. 329 sq. — [2] Cf. *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. V, 1868-1873, p. 315. Desnoyers croyait que cette tour appartenait à la première enceinte. — [3] Voir A, sur le plan. — [4] C'est peut-être cette partie que Boucher de Molandon signale, en 1882, comme devant être démolie prochainement. Les renseignements que donne cet auteur sont peu précis et il parle d'une muraille antique bien conservée sur une hauteur de 6 m. (*Bull. du Comité des travaux hist. Histoire, archéol. et philol.*, 1882, p. 171-172. Il est probable que cet auteur a été induit en erreur sur l'âge des différentes parties de ce mur. — [5] C.-F. Vergnaud-Romagnesi, *Hist. d'Orléans*, t. II, 1830, p. 178. — [6] Adr. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule. Étude sur l'origine d'un grand nombre de villes franç.*, in-8°, Paris, 1907, p. 75-76. — [7] L. Duchesne, *Fastes épisc.*, t. II, p. 455.

Il n'y a pas lieu de tenir compte d'une indication contenue dans la *Vita sancti Aniani* qui place entre celui-ci et saint Euverte *multis episcopis decedentibus;* en réalité saint Aignan est le successeur immédiat de saint Euverte.

5° *Anianus.* — Son nom et son souvenir sont inséparables de l'invasion des Huns (voir ce nom). Ceux-ci, conduits par Attila, s'avancèrent jusqu'à Orléans; l'évêque semble avoir joué un rôle de première importance dans l'entrevue avec le barbare qui épargna la ville. On est d'ailleurs peu renseigné sur le détail de l'événement, sur lequel on peut consulter Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. VIII, ep. XV; *Vita sanctæ Genovefæ*, c. XLII; Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. VII; et la *Vita Aniani*, dans *Mon. Germ. hist., Script. ævi merovingici*, édit. Krusch, t. III, p. 108 (document qui est tout au plus de la fin du VIII^e^ siècle). Le nom de saint Aignan se lit deux fois au martyrologe hiéronymien : le 17 novembre, anniversaire de la sépulture, et le 14 juin, anniversaire d'une translation : *in civitate Aurilianis translatio corporis sancti Aniani episcopi et confessoris et liberatio civitatis ipsius a Chunis.*

6° *Magnus.*

7° *Febatus.*

8° *Gratianus.*

9° *Monitor.* — Voir *Acta sanct.*, nov. t. IV, p. 482-483; fête le 10 novembre.

10° *Prosper.* — Destinataire d'une lettre de Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. VIII, ep. XV; fête le 29 juillet au martyrologe hiéronymien.

11° *Flosculus.* — Fête le 2 février au martyrologe hiéronymien.

12° *Dago.*

13° *Eusebius.* — Siège au concile de 511. « C'est tout ce qu'on en peut savoir dit Duchesne; les Vies de saint Mesmin, où il est question de lui, à plus forte raison les faux diplômes qui en dépendent, ne sauraient être prises ici en considération. »

14° *Leontius.* — Siège, en 533, au II^e^ concile d'Orléans.

15° *Antoninus.* — Siège, en 538, au III^e^ concile d'Orléans.

16° *Marcus.* — Siège, en 541, au IV^e^ concile d'Orléans; en 549, on tint dans cette ville un V^e^ concile au sujet de cet évêque incriminé et exilé; il fut absous et rétabli sur son siège [1]. On trouve mention de lui dans la Vie de saint Lifard [2].

17° *Treclatus.*

18° *Baudacus.*

19° *Ricomerus.* — On le voit figurer, par un représentant, au concile de Paris, tenu en 573.

20° *Namatius.* — Siège aux deux conciles tenus à Mâcon, en 581 et en 585. Le roi Gontran [3] lui imposa un voyage en Bretagne au retour duquel il mourut, en 587.

21° *Austrinus.* — Il est mentionné par Grégoire de Tours, à l'occasion de son avènement à l'épiscopat [4]; mentionné par Frédégaire pour un fait de l'année 604 [5] et dans les *Gesta episcoporum Autissiodorensium* [6], comme frère de l'évêque Aunachaire.

22° *Lindigisilus.* — Siège, en 614, au concile de Paris.

[*Leodegarius*, mentionné par le *Gallia christiana*, sur l'interprétation arbitraire d'une charte fausse; J.-M. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 358.]

23° *Audo.* — On ne sait si c'est le même personnage qui, en qualité d'abbé, siège, en 627, au concile de Clichy; quoi qu'il en soit, Audo, évêque d'Orléans siège, en 650, au concile de Chalon-sur-Saône; on le voit souscrire en 660, 664, et 667, les privilèges d'Emmon de Sens, de Bertefrid d'Amiens et de Drauscius de Soissons.

24° *Vuado.*

25° *Sigobertus* [7]. — Ce serait le même qui signa sous le nom de *Rigobertus* une charte mancelle de 683 [8].

26° *Suavaricus.* — Mentionné dans plusieurs diplômes royaux et autres chartes du temps des rois Clovis III et Childebert III, de 693 à 697.

27° *Dalfinus.*

28° *Adalmarus.*

29° *Leodebertus.*

30° *Leodegarius.*

31° *Eucherius.* — On a vu qu'il existe une biographie [9] de cet évêque qui lui donne pour prédécesseur immédiat son oncle Suavaricus; par ailleurs le catalogue les sépare par quatre évêques. Le biographe avance qu'Eucherius vit son élection ratifiée par Charles-Martel, d'où il faudrait conclure qu'elle n'est pas antérieure à 719. Quand Charles revint de son expédition contre les Sarrasins (732), il fit arrêter Eucherius et l'exila à Cologne, puis l'interna au monastère de Saint-Trond où il mourut six ans plus tard. Fête le 20 février.

Le biographe peut d'autant plus être suspect qu'il reporte l'exil d'Eucherius dans la seizième année de son épiscopat, ce qui est impossible s'il a été ordonné après 719.

32° *Bertinus.*

33° *Audulfus.*

34° *Nadavilius.*

35° *Deotimius.* — Mentionné dans une charte royale de 990 [10].

36° *Theodulfus* (voir ce nom).

Nous regrettons que la limite chronologique ne nous permette pas d'étudier le personnage si intéressant de Jonas d'Orléans, au sujet duquel on peut lire J. Reviron, *Les idées politico-religieuses d'un évêque du IX^e^ siècle, Jonas d'Orléans et son « De institutione regia ». Étude et texte critique*, in-8°, Paris, 1930.

VI. La cathédrale Saint-Étienne. — On trouve la mention d'une église cathédrale à Orléans dans un texte de basse époque, la Passion de saint Savinien et de saint Potentien, composée au XI^e^ siècle par un moine de Saint-Pierre-le-Vif de Sens [11]. Cette église portait le vocable de saint Étienne : *Cumque jam ibi esset credentium numerus innumerabilis illic in memoriam prothomartiris Stephani ecclesiam Domino consecraverunt* [12] Le texte est de seconde main et la critique lui est sévère; on peut avancer que l'auteur du XI^e^ siècle a « soigneusement recueilli les traditions locales [13] »; il serait plus difficile de faire la preuve de ce soin et d'expliquer la valeur des traditions susdites. A cela près, on a raison, semble-t-il, de dire qu' « il ne saurait être douteux que les évêques d'Orléans, prédécesseurs de saint Euverte, aient officié dans une église cathédrale [14] ». Nous donnons ailleurs le catalogue épiscopal qui, à une date ancienne, contient certainement deux noms incontestables : Diopet ou Declopet, qui assista au concile de Sardique, et Désinien. On doit supposer que ces évêques réunissaient leurs fidèles dans une église. Rien ne s'oppose à ce que cette église, à Orléans de même qu'à Paris (voir ce nom), portât le vocable de saint Étienne, quoique le

[1] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, VI, 5. — [2] *Acta sanct.*, junii t. I, p. 294. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IX, c. XVIII. — [4] Id., *ibid.* — [5] *Chron.*, l. IV, c. XXV. — [6] C. XIX. — [7] Mentionné dans une charte fausse; Böhmer-Mühlbacher, n. 924. — [8] J. Havet, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. LV, 1894, p. 41, 325. — [9] *Acta sanct.*, feb., t. III, p. 221. — [10] *Gallia christ.*, t. VIII, col. 488, instrum.— [11] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 396. — [12] Hénault, *Rech. hist. sur la fondation de l'Église de Chartres*, 1884, p. 246. — [13] E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, *La cathédrale romane d'Orléans*, dans *Bull. mon.*, t. LXVIII, 1904, p. 311. — [14] Id., *ibid.*, p. 311.

grand essor de dévotion envers ce saint nous reporte au ve siècle. Il est vrai que le moine Helgaud donne à l'église Sainte-Croix le nom de *senior ecclesia*, et il ne nous a pas fait savoir s'il prenait *senior* « dans un sens de prééminence [1] »; c'est possible. Que sera devenue l'église dédiée à saint Étienne ? Elle disparaît, c'était dans l'ordre des choses possibles, car ce devait être probablement une construction en bois; un incendie, une débâcle de la Loire aura pu balayer cet édifice qui était sans doute de dimensions modestes. Eug. Lefèvre-Pontalis nous apprend qu'il a « pu visiter les sous-sols correspondant à l'ancienne église Saint-Étienne, dont trois arcades du XVIe siècle sont encore intactes. Sauf les portions du mur d'enceinte en appareil romain, tel qu'on le retrouve à la base de la tour Blanche, et des voûtes en coupole qui se rattachaient aux tours de l'enceinte du Moyen Age, rien ne trahit une antiquité certaine et encore moins l'existence d'une église primitive [2]. » Si saint Euverte bâtit Sainte-Croix sur un terrain neuf, la cathédrale qui avait précédé peut s'être appelée Saint-Étienne.

VII. La première cathédrale de Sainte-Croix. — Il semble que ce soit à saint Euverte que revienne l'honneur d'avoir élevé la première cathédrale qui porta le vocable de Sainte-Croix. Le moine Helgaud nous dit que *in seniori ecclesia Aurelianensis civitatis quam sanctus Euvertius per Dei dexteram fundavit et more ecclesiastico benedixit in sanctæ et vivificæ crucis honore* [3]. La *Vita sancti Evurtii* rapporte la fondation en ces termes : *Aedificatur ecclesia, secundum principis devotionem, fundata tanta celeritate ut transactis tribus annis quinto nonas maias dedicatio ejus fieret, sicut est celebratio ligni crucis inventæ in mundo certis partibus generalis* [4]. La *Vita* en question est malheureusement une pièce fort décriée, ce qui n'empêche qu'elle a trouvé des défenseurs. Le biographe moderne des premiers évêques d'Orléans [5] propose de placer l'élévation de saint Euverte sur le siège épiscopal en 355; il fixe à l'année suivante, 356, la première pensée de la construction de Sainte-Croix, et en 357 l'envoi à Rome de l'archidiacre Mansuetus chargé de porter à l'empereur Constance un trésor découvert en creusant les fondations. Or, Constance n'est venu à Rome que cette année-là. Cette même *Vita* nous apprend que l'empereur avait prescrit la construction : ... *ipsam vero ecclesiam jubemus in longum extendi cubitis centum septuaginta, et in latitudinem cubitis quadraginta duobus, et in modum crucis fabricari*... E. Lefèvre-Pontalis a fait observer [6] — mais j'aurai garde, disait-il prudemment, d'en tirer aucune conclusion — que la largeur de l'église retrouvée lors des fouilles de 1889 est de 18 m. 35 hors œuvre, et 42 coudées romaines font environ 18 m. 66.

Constance se montra magnifique : *Jubemus deinde altaria tria habeat et illud quod fuerit interjectum gloriosissimæ crucis lignum habeat, per quod est universus mundus salvatus*... Cette idée de mettre trois autels dans la même basilique, vers le milieu du IVe siècle, est assurément une trouvaille précieuse, d'autant plus précieuse qu'elle oblige à reculer la *Vita* jusqu'au IXe siècle au moins. Quant au don de sept calices et sept patènes d'or, cela n'avait rien de bien nouveau. Constantin avait donné l'exemple de ces prodigalités, mais il reste douteux que Constance, arien sectaire, eût traité avec cette libéralité une église catholique que rien de particulier ne recommandait à sa générosité. Après Euverte, son successeur Aignan continua à embellir la basilique *in modum crucis;* ceci encore est étrange de rencontrer en Occident une église de forme cruciale; en tout cas, il releva la toiture : *tectis depositis fabricam ipsius altius sublimare* et exhaussa les murs [7].

VIII. La destruction par les Normands. — On ne sait plus rien touchant l'histoire de cette basilique mérovingienne pendant les siècles qui s'écoulèrent entre sa construction et sa ruine par les incendies des IXe et Xe siècles. Dans l'intervalle Orléans avait traversé deux graves épreuves : sac de la fin du Ve siècle, dont nous lisons le témoignage dans Sigebert de Gembloux : *Hildericus rex Francorum Aurelianis urbem devastat* [8]; incendie de l'année 580, attesté par Grégoire de Tours [9] : *Anno Vo Childeberti... Aurelianis civitas gravi incendio conflagravit, in tantum ut ditioribus nihil penitus remaneret: et si aliquis ab igne quicquam eripuit, ab insistentibus furibus est direptum.*

Les *Annales de Saint-Bertin* font mention de trois prises d'Orléans au cours du IXe siècle, mais dans la première moitié de ce siècle, en 841, nous lisons dans la Chronique de Dijon : *Andecavensium, Turonensium perinde et Aurelianensium civitates pessumdantur* [10]. En 850, les Normands incendièrent Blois, ayant pour objectif Orléans, mais ils redescendirent la Loire sur le vu des préparatifs de défense des évêques Agius d'Orléans et Burchard de Chartres [11]. Le 18 avril 856, *Piratæ Danorum civitatem Aurelianis adeunt, prædantur et impune revertuntur* [12]; en 865, c'est au tour des Normands : *Interea Nortmanni residentes in Ligeri, cum maximo impetu, faciente divino judicio secundo vento, per eumdem fluvium usque ad monasterium S. Benedicti, quod Floriacus dicitur, navigant, et idem monasterium incendunt, et in redeundo Aurelianis civitatem et monasteria ibidem et circumvicina consistantia igne cremant, præter ecclesiam S. Crucis quam flamma cum inde multum laboratum a Nortmannis fuerit, vorare non potuit* [13]. Une deuxième fois les Normands rentrent dans Orléans pendant le Carême de 868 : *Nortmanni vero per Ligerim ascendentes, Aurelianis perveniunt et, accepta præda, impune ad suum diversorium redeunt* [14]. En 856, ce fut le pillage, en 865 l'incendie détruisit la ville entière, sauf la cathédrale, grâce au dévouement des habitants; en 868 ce fut un pillage hâtif.

Les *Miracles de saint Benoît* ne nous apprennent rien de plus [15], mais un diplôme de Carloman, du 11 août 883, contredit positivement la version d'après laquelle la ville aurait été épargnée en 865. On y lit à deux reprises que Sainte-Croix fut *concremata*. Voici le texte de cette confirmation de possession pour suppléer à la destruction des titres. L'évêque d'Orléans Gautier est admis devant le roi et *significavit ecclesiam sibi divinitus commissam quædam privilegia sive præcepta in eligendis sibi pontificibus tam auctoritate apostolica quamque patrum nostrorum confirmatione habuisse firmata, quod lamentabili Normannorum persecutione cum multis aliis ejusdem ecclesiæ librorum ac testamentorum copiis concremationе deperisse incendii, non solum veridicorum fidelium nostrorum testatur relatio, verum etiam ipsius matris ecclesiæ* basilica, a supradictis regni persecutoribus concremata, *certissimis prætendit indiciis. His igitur venerabilis episcopus Gauterius anxius, considerans suis diebus memorata*

[1] Id., *ibid.*, p. 311. — [2] Id., *ibid.*, p. 311, note 4. — [3] Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*, t. x, col. 105. — [4] *Acta sanct.*, sept. t. III, p. 56 : *Vita S. Evurtii.* — [5] Cuissard, *Les premiers évêques d'Orléans.* — [6] *Bull. mon.*, 1904, p. 312, note 3. — [7] *Vita S. Aniani*, édit. Cuissard, p. 284. — [8] Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*, t. III, col. 336. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.* — [10] Chronique de Dijon d'après l'*Hist. translationis S. Filiberti*, dans Bouquet, *Recueil*, t. VII, col. 229, 343; après 845, dit la Chronique de Ricardi (col. 258), juin 846, d'après Adhémar de Chabannes (col. 226). — [11] *Annales de Saint-Bertin*, dans Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*, t. III, col. 70. — [12] Col. 71. — [13] Col. 89. — [14] Col. 98. — [15] Édit. de Certain, édit. de la Soc. de l'hist. de France, p. 72-75.

*instanti persecutione et* ecclesiam concrematam. Ces textes ne peuvent se reporter à aucun autre incendie connu qu'à celui de 865. Ils ne sont pas impossibles à concilier et l'opinion émise par Th. Cochard [1] et acceptée par E. Lefèvre-Pontalis [2] paraît admissible : la toiture seule fut consumée complètement, *concremata*, tandis que les murailles restèrent debout : *ecclesia manente*.

Ce fut le terrible incendie de 989 qui anéantit Sainte-Croix, les différentes églises et, on peut le dire, la ville entière. Cette date a été contestée, mais le témoignage de Raoul Glaber ne doit laisser aucun doute. Cet auteur raconte qu'en l'année 988 on vit un loup venir sonner la cloche de Sainte-Croix en tirant la corde entre ses dents, et *sequenti anno* arriva l'incendie : *Sequenti vero anno tota illius civitatis humana habitatio cum domibus ecclesiarum terribiliter igne cremata est* [3]. L'incendie éclata sous l'épiscopat d'Arnoul II (987-1003). Cet évêque s'empressa de relever la cathédrale de ses ruines. Un jour où les ouvriers faisaient des sondages pour se rendre compte de la nature du terrain avant d'établir les fondations, ils trouvèrent un trésor de grande valeur qu'ils remirent à l'évêque Arnoul et celui-ci donna l'ordre d'employer la somme intégralement aux travaux de reconstruction. On s'imagina que ce trésor avait été enfoui par saint Euverte : *Fertur namque quod etiam illud aurum sollertia beati Evurtii... hujus restaurationis gratia fuisset reconditum*. Et Raoul Glaber ajoute : *Sicque preterea factum est ut domus ecclesiæ, videlicet sedis pontificalis, priore elegantior reformaretur* [4]. Nous touchons ici à l'histoire de la cathédrale romane dont il nous faut dire quelque chose puisqu'elle s'élève sur l'emplacement de la cathédrale primitive [5].

IX. La cathédrale romane. — La cathédrale romane d'Orléans, commencée après l'incendie de 989, connut encore quelques traverses. Dans une lettre écrite par Fulbert de Chartres au roi Robert pour lui déconseiller la réunion d'un concile à Orléans, il est fait allusion à un nouvel incendie, peu avant l'an 1010 [6]. Vers 1016, Fulbert vint assister avec l'archevêque de Sens, Léothéric, à la consécration de l'évêque Thierry, ce qui fut l'occasion d'une échauffourée au cours de la cérémonie [7]. Il est peu probable qu'à cette date la nouvelle cathédrale fût terminée ; peut-être fallut-il attendre pour cela le milieu du XIe siècle ; quant à la façade, qui fut démolie en 1726, elle n'était pas antérieure au milieu du XIIe siècle. Le chœur menaçait ruine en 1278 [8] et le côté nord du chevet s'écroula vers 1286. En 1311, l'évêque Raoul Grosparini, léguait 200 livres pour la continuation des travaux [9]. Ce legs ne peut pas s'appliquer à la reconstruction de la nef, car les fouilles dont nous parlerons dans un moment n'ont fait découvrir que des piliers romans entre les piles actuelles, dont la base n'est pas antérieure à la fin du XVe siècle.

En 1427, le bas-côté nord était en ruine et même transformé en verger [10]. François de Brilhac, devenu évêque en 1473, reprit l'œuvre et fit élever la flèche centrale dont la croix fut posée en 1512 ; en 1517, les travaux étaient en pleine activité [11]. D'ailleurs on peut constater aujourd'hui que les socles des piles présentent les profils du style flamboyant jusqu'à la seconde travée où les moulures des bases sont déformées. Les armes de Louis Chantereau et de Christophe de Longueil, chanoines de Sainte-Croix, dans le premier quart du XVIe siècle, se détachent sur deux clefs de voûte dans la troisième et la quatrième travée du bas-côté nord [12].

Une véritable catastrophe retarda de deux siècles l'achèvement de l'édifice. Dans la nuit du 23 au 24 mars 1567, le calviniste Théodore de Bèze fit sauter un tonneau de poudre au milieu de la croisée et la belle flèche gothique s'écroula sur les ruines du transept et du sanctuaire. Henri IV posa la première pierre des nouvelles constructions le 18 avril 1601. L'histoire de cet édifice a été faite par G. Chenesseau, *Sainte-Croix d'Orléans. Histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons, 1599-1829*, in-4°, Paris, 1921, 2 vol. et 1 atlas.

X. Les fouilles de 1889-1890. — Dans le courant de l'année 1889, il fut décidé d'établir à Sainte-Croix un calorifère ; les travaux commencèrent au mois de décembre, la pose du dallage fut terminée avant les fêtes de Pâques 1890. La saison d'hiver était peu favorable aux fouilles, celles-ci furent constamment entravées par les ordres sévères qui interdisaient l'entrée du chantier, masqué par de solides palissades. « Je fus réduit, a écrit Louis Jarry, à profiter des jours et des heures où l'église était presque déserte et le chantier abandonné pour prendre les mesures et faire sur place les constatations indispensables. »

Grâce au plan dressé par l'architecte Dusserre on possède des éléments sérieux pour restituer la cathédrale romane et peut-être retrouver quelque chose de la cathédrale de saint Euverte et de saint Aignan ; mais il est impossible de déterminer avec certitude la forme de l'abside primitive. Du côté sud de la nef on a reconnu l'existence des piles ABCD sur leur face du Nord (fig. 9212). Leur plan doit être cruciforme, comme celui de la pile E, car on voit les angles rentrants de trois pilastres ; elles mesurent 1 m. 90 de longueur.

Les piles cruciformes de l'ancienne cathédrale étaient destinées à recevoir des arcs en plein cintre dépourvus de ressauts et de moulures. Chaque travée avait 3 m. 15 d'ouverture. La largeur de la nef était de 6 m. 75, car on a reconnu du côté nord la pile L sur trois faces. Elle correspond à la pile E et elle se trouve engagée par un angle dans les fondations d'une pile du XVIe siècle.

Les fouilles ont donné des résultats plus intéressants sous le transept. La pile cruciforme F, qui se trouvait à l'angle de la nef et du bas-côté occidental du croisillon sud, est encore visible dans la cave du calorifère [13]. Les assises, épaisses de 0 m. 20, proviennent des carrières de Bulcy (Nièvre), voisines de la Loire, où la pierre à bâtir est encore exploitée. Elles reposent sur des joints épais de 0 m. 03 et le cavet de leur socle mesure 0 m. 17. On voit quelques briques de champ entre les pierres sur les faces de l'Est et du Nord. Le blocage central apparaît dans les endroits où le parement est arraché. Dans un angle, un morceau de socle rapporté formait un quart de cercle au-dessus de l'ancienne base. Dusserre a reconnu l'existence d'une pile G qui devait être cruciforme et qui se trouvait dans le même alignement, vers le Sud.

Le carré du transept était limité par quatre massifs carrés sans aucun ressaut, qui mesurent 1 m. 85 sur chaque face et qui sont séparés par une distance de 6 m. 80 du côté de la nef et de 6 m. 55 à l'entrée des

[1] Th. Cochard, *La cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans*, in-12, Orléans, 1890, p. 7. — [2] *Bull. mon.*, t. LXVIII, 1904, p. 316-317. — [3] Raoul Glaber, *Historiæ*, édit. Prou, l. II, c. IV, p. 35. — [4] Id., *ibid.*, l. II, c. V, p. 36. — [5] Nous citerons ici le bel exposé d'E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, *La cathédrale romane d'Orléans*, dans *Bull. mon.*, t. LXVIII, 1904, p. 309-372. — [6] *P. L.*, t. CXLI, col. 214 ; cf. Chr. Pfister, *De Fulberti Carnotensis episcopi vita et operibus*, p. 69. — [7] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. VI, 1re part., p. 197. — [8] Archives du Loiret, *G. 481*. — [9] *Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. VI, p. 450. — [10] Archives du Loiret, *G. 308* ; a été du 14 juillet 1427. — [11] Le Maire, *Recueil des poésies et panégyriques de la ville d'Orléans*, 1646. — [12] H. Stein et H. Herluison, *Inventaire et description des églises d'Orléans*, p. 8. — [13] Cette pile est désignée par la lettre A sur le plan original de Dusserre.

croisillons. Les piles H et O, qui s'élevaient au Nord-Ouest, et au Sud-Ouest ont été entièrement dégagées : la troisième, I, à l'angle sud-est, se trouve cachée aujourd'hui par l'un des foyers du calorifère (fig. 9213). Le socle de la pile H [1], accusé par un large cavet, porte une assise de 0 m. 55 de hauteur, mais les suivantes ont une épaisseur qui varie de 0 m. 20 à 0 m. 25. Sur la face occidentale, on voit une brique de champ et deux à plat. La pile O est reliée à son socle par un cavet de 0 m. 17 taillé dans une assise de 0 m. 40. L'épaisseur de ses joints varie de 0 m. 03 à 0 m. 04. On n'a pas fouillé dans l'angle nord-est autour de la quatrième pile qui doit être engagée dans les soubassements d'un pilier de la cathédrale actuelle.

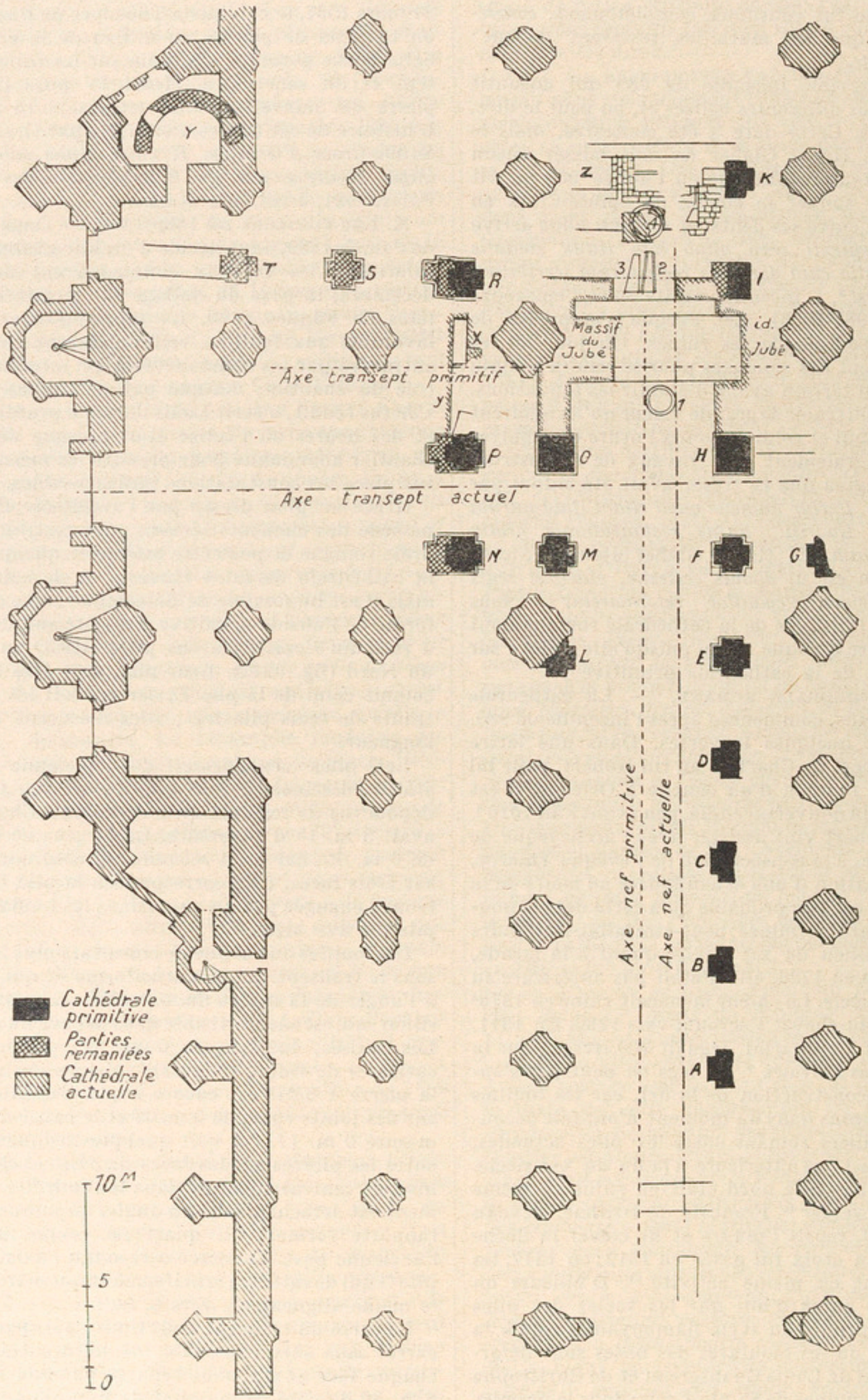


9212. — Plan des fouilles relevé par Dusserre, d'après *Bull. mon.*, t. LXVIII, 1904, p. 342.

Passons dans le croisillon nord dont toutes les piles sont visibles dans la cave du calorifère. Le pilier cruciforme M correspond à la pile F en regard et la moulure de son socle se compose également d'un cavet.

[1] Cette pile est cotée B sur le plan original de Dusserre.

Ses assises inférieures mesurent 0 m. 20 à 0 m. 25, mais celles qui les surmontent n'ont que 0 m. 10 d'épaisseur. La pile N, bâtie sur le même plan [1], prouve l'existence du bas-côté occidental du transept, mais elle se trouve engagée dans un autre support appliqué après coup contre sa face nord. Ce placage, facile à constater par le décrochement des joints, fut exécuté peu de temps après la construction des piles primitives, car sa maçonnerie renferme des briques posées à plat. Le socle de la pile la plus ancienne est limité par un cavet, tandis que celui du pilier de date postérieure est accusé par un petit glacis. Les travées du transept avaient 2 m. 75 de largeur à l'origine, mais, après les remaniements dont on vient de parler, leur ouverture atteignit 3 m. 50.

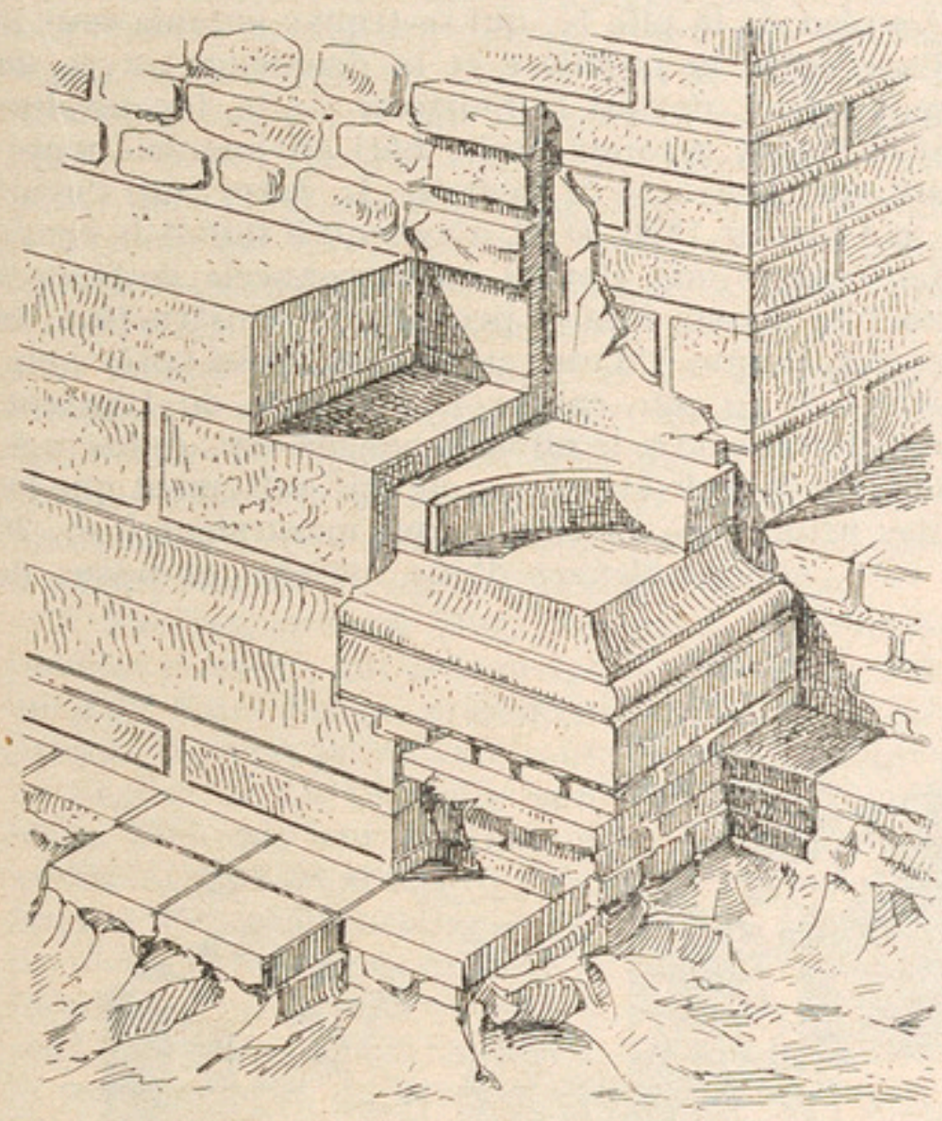

9213. — Pilier F, angle nord-ouest, *ibid.*, p. 342

La pile cruciforme P, qui se trouve également du côté de l'Ouest, au bord du vaisseau central de l'ancien croisillon [2], fut renforcée (fig. 9214), comme la pile N, par un massif ajouté après coup, qui renferme également des briques de champ et à plat. On remarque la même différence entre le profil des socles qui correspondent à deux époques distinctes. La pile primitive est bâtie en pierre blanche et celle qui vient se coller contre sa face du Nord fut construite en pierre grise avec du mortier de chaux grasse et du sable plus riche en gravier que celui qui avait été employé tout d'abord. Ses joints ont 0 m. 03 d'épaisseur.

Le croisillon nord, qui mesure 11 m. de largeur aujourd'hui, n'avait à l'origine que 6 m. 60 de largeur, sans compter ses collatéraux. L'axe primitif du transept ne coïncide pas avec l'axe actuel qui se trouve reporté vers l'Ouest ; ces deux lignes sont distantes de 5 m. 85 et l'architecte du XVII[e] siècle eut soin d'éviter les anciennes fondations. Les piles orientales du croisillon nord présentent les mêmes caractères. La pile R[3], en face de la pile P, était cruciforme à l'origine, ce qui prouve l'existence d'un bas-côté sur le flanc est. Elle fut allongée de 1 m. 55 dans la direction du Nord. Cette reprise correspond avec le point où le cavet de l'ancien socle vient buter contre un raccord qui forme une transition avec le glacis de l'autre socle. Entre les deux assises du socle et sur la face occidentale, on voit un rang de briques horizontales et d'autres briques posées de champ séparent les pierres. Quelques carreaux encore intacts prouvent que le socle s'élevait à 0 m. 57 au-dessus du dallage primitif. Il faut ajouter 3 m. à cette cote pour atteindre le niveau du carrelage dans le transept.

La pile S [4], flanquée de quatre pilastres comme la précédente, fut rebâtie quand on renforça les piles voisines, car son alignement est oblique par rapport aux anciens piliers.

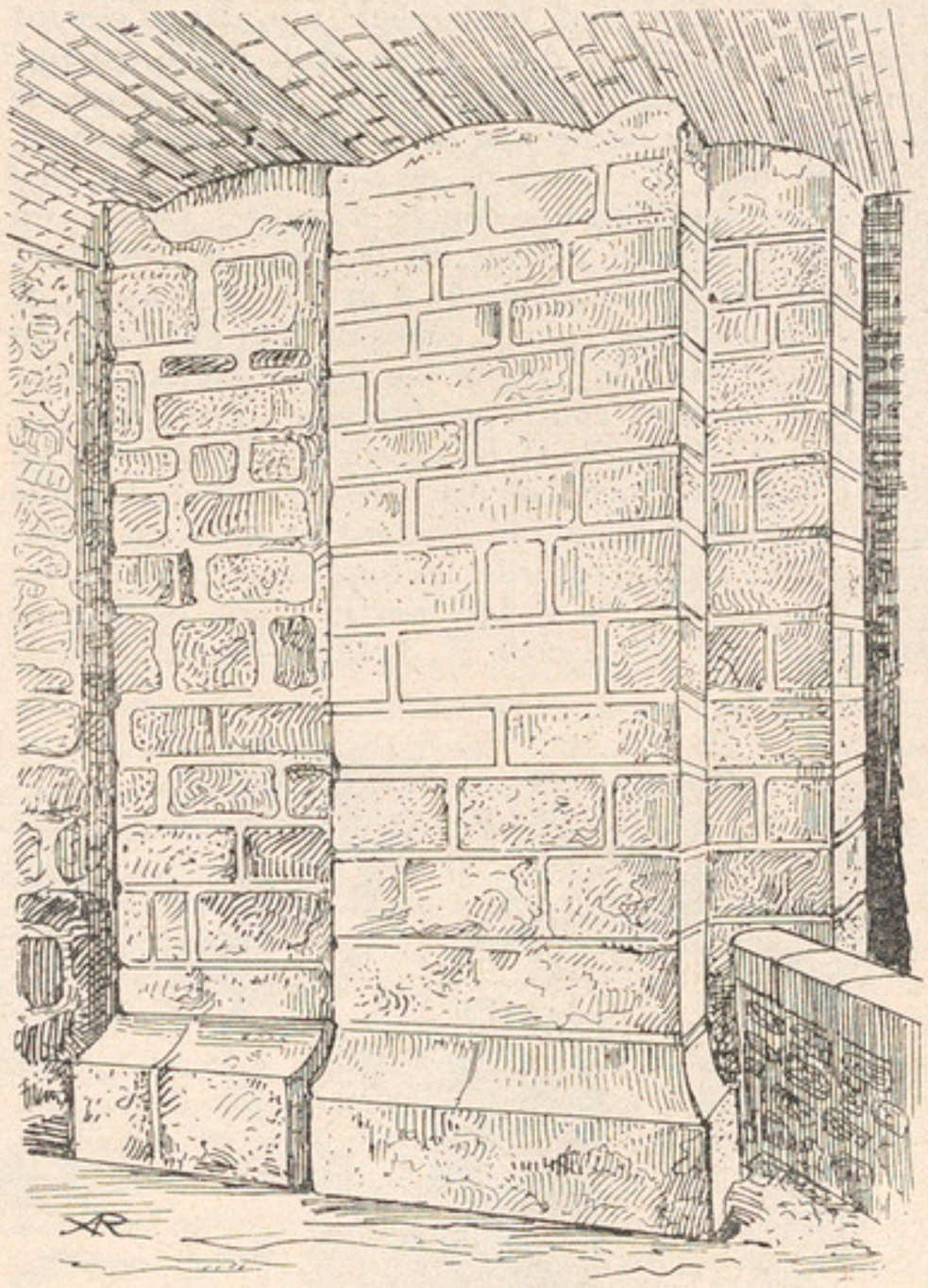

9214. — Pilier P, face ouest, *ibid.*, p. 344.

Son socle à glacis est carré sans ressaut : les trois premiers rangs d'assises mesurent de 0 m. 25 à 0 m. 30 de hauteur et les suivants varient de 0 m. 15 à 0 m. 20. On voit du côté de l'Est les cailloux du blocage intérieur noyés dans du mortier. Un rang de briques se détache au milieu du socle et des briques de champ séparent les assises. La pile T, dont une partie a été coupée, mais dont la face méridionale est intacte, correspond à l'alignement oblique du pilier S.

La cage de l'escalier, qui descend dans le calorifère, se trouve établie dans une absidiole V du croisillon nord éclairée par deux fenêtres qui sont percées de chaque côté de l'axe, comme dans les chapelles rayonnantes de la crypte de Saint-Aignan. L'appareil est caché par un enduit et le mur extérieur n'est pas épaulé par des contreforts. L'implantation de cette chapelle correspond au remaniement qui entraîna la reconstruction de plusieurs piles sur un alignement oblique. Cet hémicycle appartient à une chapelle et non pas aux fondations d'une tour ronde, comme on l'avait cru tout d'abord. Quand on a creusé le caveau de Mgr Dupanloup, dans la première chapelle méridionale du

[1] Cette pile correspond à celle que Dusserre a désignée sous la lettre C. — [2] C'est la pile D du plan Dusserre. — [3] Cette pile est cotée E dans le plan Dusserre. — [4] C'est la pile F du plan Dusserre ; ses pilastres mesurent 0 m. 83 et ses angles 0 m. 39.

chœur, on a rencontré les substructions d'une absidiole du même genre qui s'ouvrait dans le croisillon sud.

Plusieurs archéologues étaient persuadés que la cathédrale exhumée par Dusserre à 3 m. 60 en contrebas de l'édifice actuel devait reposer sur une crypte, comme l'église de Saint-Aignan. Cette hypothèse n'a pas été confirmée par une fouille faite dans la cave du calorifère (22-23 sept. 1903). Après avoir creusé une tranchée longue de 5 m. 17 et profonde de 2 m. 35 au pied de la pile R [1], dans une direction perpendiculaire à l'axe du croisillon nord, on trouva d'abord le soubassement du pilier formé de trois lits d'assises. Plus loin, à 0 m. 45 de profondeur, une aire en ciment rouge, recouverte de deux dalles, était posée sur une couche de briques et de moellons. La tranchée se trouvait ensuite bordée par deux murs. Celui du Nord, X, haut de 1 m. 67, épais de 0 m. 75, en appareil allongé, reposait sur une couche d'argile [2]. Le mur du Sud, Y, monte au niveau du dallage en ciment et présente, sur une longueur de 3 m. 23, des pierres de Bulcy, très minces, comme celles du mur extérieur du *martyrium* dans la crypte de Saint-Aignan; elles viennent se coller contre un blocage à gros joints.

A 5 m. 17 de la pile R, les ouvriers se butèrent à un mur transversal formé de deux lits de pierres de taille qui mesurent 0 m. 55 de hauteur et qui sont posés sur l'argile. Faut-il regarder les fondations découvertes en 1903 comme ayant fait partie d'une cathédrale antérieure au x^e^ siècle? E. Lefèvre-Pontalis ne le croyait pas. A mon avis, disait-il, le mur en pierres de taille voisin de l'axe longitudinal du transept primitif est d'origine romaine. Les murs qui se trouvent entre les piles P et R doivent être attribués à deux époques différentes. Sommes-nous en présence des restes d'un château, reconnus en 1628 [3], ou des maisons qu'il fallut démolir pour agrandir la cathédrale après l'incendie de 987? Il est impossible de conclure; mais le sous-sol de la cathédrale n'a pas encore livré tous ses secrets.

Il est bien regrettable que les fouilles faites sur l'emplacement du chœur n'aient pas été poussées un peu plus loin, car il suffisait d'ouvrir quelques tranchées pour mettre au jour les fondations de l'abside primitive. Un dessin de Dusserre conserve le souvenir de l'excavation creusée dans le sanctuaire en 1890 et les notes de L. Jarry fournissent d'utiles renseignements sur les anciennes substructions du chœur qui se trouvent aujourd'hui derrière les foyers du calorifère. Quand Mgr de Coislin fit construire le jubé, en 1690, sur le dessin de Le Brun, dans l'axe de l'ancienne croisée, on appareilla sous le dallage un grand arc de décharge à l'entrée du chœur, pour éviter le tassement du remblai sous le poids de la maçonnerie. Après avoir mis cet arc à découvert, Dusserre reconnut également, du côté sud, l'existence d'une pile K dont le plan devait être cruciforme, car elle est flanquée d'un pilastre au midi; ses assises étaient longues et minces comme celles des piles du transept. Elle soutenait la première travée droite du chœur en bordure du déambulatoire (fig. 9215).

Au pied de la pile K, qui se trouve enfouie sous le dallage entre la première et la deuxième travée du chœur actuel, devant la huitième stalle, les ouvriers rencontrèrent un mur droit, bâti en mauvais matériaux, que Dusserre fit démolir. L. Jarry, qui l'avait vu le 6 février 1890, était d'avis qu'il fallait le considérer comme une cloison en maçonnerie destinée à fermer le chœur roman pendant la construction du chevet gothique. Un mur en blocage, élevé après coup, partant de la pile carrée I, à l'angle du transept, venait buter contre le pilier K engagé dans ce barrage. Dans le dessin de Dusserre, on voit nettement que les dalles primitives du chœur, qui mesuraient 0 m. 20 de côté, étaient élevées d'une marche au-dessus de celles du transept. Au milieu de la première travée, on montait une nouvelle marche ; le soubassement qui correspondait peut-être à l'autel provisoire adossé au mur de clôture, parce qu'il faisait un retour d'équerre de chaque côté, était précédé de deux marches.

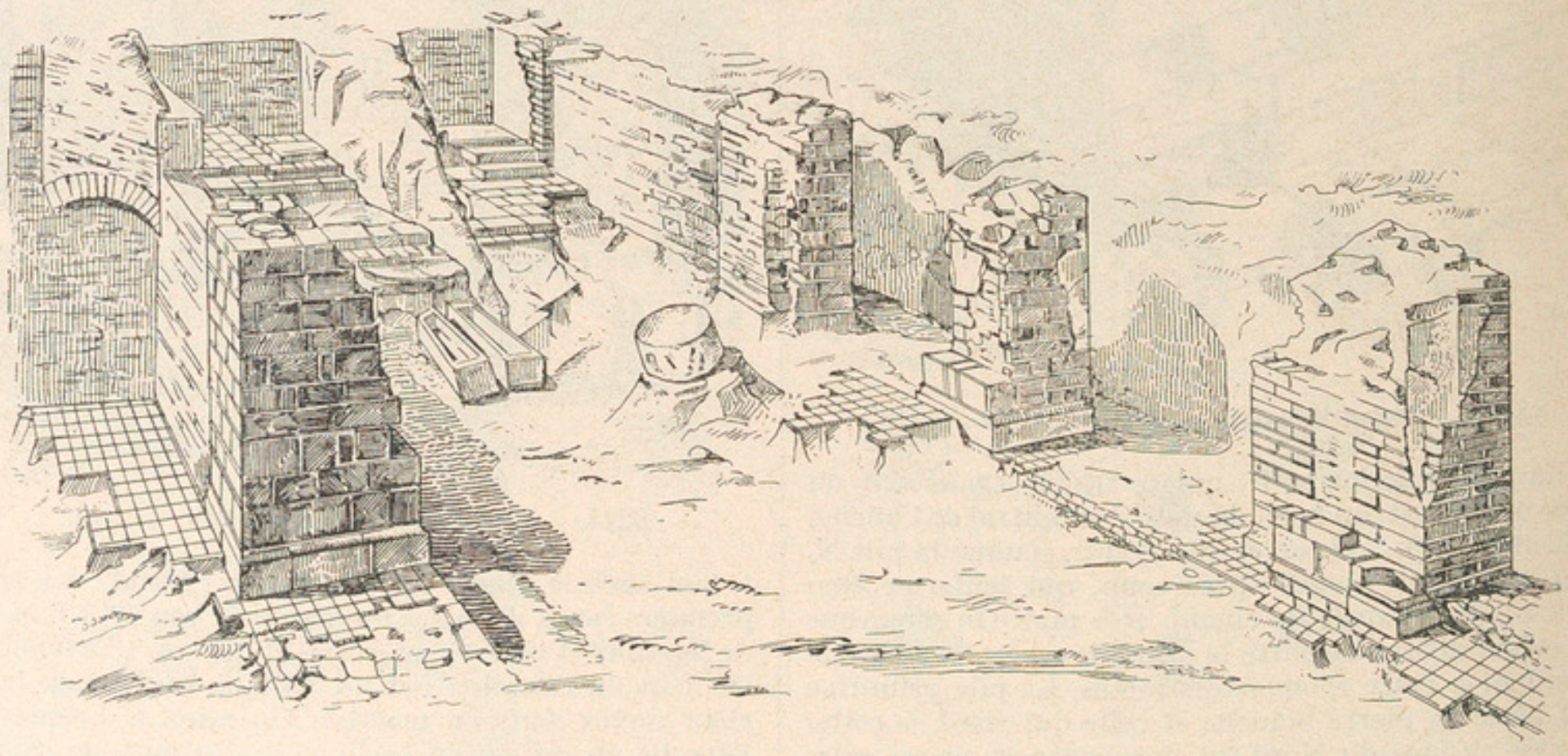

9215. — Vue partielle des fouilles en avant du chœur. *Ibid.*, p. 350.

En déblayant le carré du transept roman, on a découvert un tambour de colonne romaine sculpté; dans la première travée de l'ancien chœur, deux cercueils en pierre [4], enfouis directement au-dessous du dallage primitif, à côté d'un fragment de mosaïque [5].

XI. La date des piliers. — La date des piliers conservés dans la cave du calorifère dépend de l'appréciation de leurs caractères archéologiques. On y relève

[1] Cette pile est désignée par la lettre E sur le plan de Dusserre. — [2] Voir le plan général des fouilles. — [3] Le Maire, *Antiquités et choses mémorables de l'Église et diocèse d'Orléans*, t. II, suppl., p. 32. — [4] Contenant les restes des deux évêques du XIII^e^ siècle. — [5] Qui paraît bien être du XII^e^ siècle.

l'emploi de pierres de faible lit, l'épaisseur des joints et la présence de briques intercalées dans la maçonnerie, de champ ou à plat. L'appareil allongé était en usage à l'époque carolingienne et les joints épais se rencontrent dans les constructions antérieures au XII^e^ siècle. L'emploi de la brique forme une présomption favorable à une date reculée, mais il y a eu deux façons de la mettre en œuvre : en cordons, ce qui se rencontre jusqu'au second quart du XI^e^ siècle, et en claveaux alternés dans les archivoltes. Cette dernière forme était pratiquée à Beauvais (Basse-Œuvre), au Mans (La Couture), à Angers (Saint-Martin), à Chartres (cathédrale) ; il est impossible de rien dire pour Orléans.

Les piliers cruciformes du transept de Sainte-Croix offrent cette particularité rare de nous montrer des briques posées de champ ou à plat entre les assises. Les fouilles entreprises dans le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres, au mois de février 1904, ont fait découvrir une grosse pile cruciforme du chœur carolingien dont l'appareil offre une ressemblance frappante avec celui des piliers romains de la cathédrale d'Orléans, car on y aperçoit également des briques intercalées dans les joints verticaux. A Sainte-Croix, les pilastres, dont la largeur varie de 0 m. 83 à 1 m., sont flanqués de ressauts de 0 m. 39; à Chartres, ils mesurent 0 m. 98 et les angles 0 m. 48. Or le pilier cruciforme de Chartres est bien une œuvre carolingienne, comme la petite crypte qui se trouve sous le maître-autel, car l'évêque Fulbert entoura ce caveau d'un déambulatoire après l'incendie de 1020.

A Suèvres, près de Blois, les piles cruciformes à doubles ressauts, qui se trouvent sous le clocher de la chapelle Saint-Lubin, présentent également de larges briques dans les joints verticaux, comme à l'extérieur de l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin, près d'Orléans. Bien que leur véritable date soit inconnue, les archéologues sont d'accord aujourd'hui pour les attribuer à l'époque carolingienne. Il faut signaler un dernier souvenir de ce procédé de construction dans la façade de l'église de Triguères (Loiret) où les briques sont remplacées par de minces dalles de pierre et dans le soubassement du clocher sud de Notre-Dame de Chartres, où l'on voit quelques briques de champ sur la façade méridionale.

A Saint-Philibert-de-Grandlieu (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1549, fig. 5395) un cordon de deux briques sépare chaque lit de pierres dans les piles cruciformes de la nef, comme au carré du transept de Saint-Martin d'Angers dont les piles d'angle présentent quatre rangs de briques alternant avec des assises. Dans les clochers romans de Triguères et de Courtenay (Loiret) des pierres plates superposées jouent le même rôle que des briques pour remplir les encoches formées par les pierres de taille. Il est donc impossible de faire remonter les anciennes piles de la cathédrale d'Orléans au VII^e^ siècle, comme le croyait Dusserre. D'ailleurs les piles cruciformes étaient inconnues à cette époque. En outre, Raoul Glaber a soin de spécifier qu'on fit des sondages avant d'établir les fondations de la cathédrale d'Orléans après l'incendie de 989.

C'est à Orléans qu'on peut faire la comparaison la plus instructive, en remarquant que les piles primitives de la cathédrale et celles qui se trouvent entre le *martyrium* et le chevet de la crypte de Saint-Aignan sont construites avec les mêmes matériaux[1]; leur appareil renferme également des briques intermédiaires et leurs gros joints sont identiques[2]. Il faut donc nécessairement les attribuer à la même époque.

Les grosses piles carrées qui se trouvent aux deux bouts de la partie centrale et qui renferment des briques entre leurs assises présentent un appareil tout différent; elles doivent être antérieures au XI^e^ siècle, comme les petits piliers bâtis sur le même alignement. Avant la reconstruction de l'église haute, consacrée en 1029, on entoura le chevet d'un déambulatoire[3] et de cinq chapelles rayonnantes, en noyant les piles de l'hémicycle dans des massifs cruciformes dont la maçonnerie ressemble à celle des piliers remaniés dans l'ancien croisillon nord de la cathédrale. Il faut en conclure que l'emploi des briques entre les joints verticaux persista jusqu'au second quart du XI^e^ siècle.

Ces observations permettent de faire remonter les piliers découverts sous le transept de la cathédrale d'Orléans à l'époque où l'évêque Arnoul entreprit de rebâtir la basilique de Sainte-Croix, après le grand incendie de 989. Les reprises, déjà signalées dans plusieurs piliers où les maçonneries primitives sont identiques à celles qui furent plaquées après coup, s'expliqueraient par une restauration faite après l'incendie de 1010 suivant le témoignage de Fulbert, ou par un tassement qui obligea l'architecte à renforcer les anciennes piles du croisillon nord et à en reconstruire quelques-unes sur un autre alignement. Vers 1286, le chœur de la cathédrale romane s'écroula du côté nord et on le remblaya de 3 m. avant d'élever le chevet gothique.

XII. Le plan primitif. — Les fouilles de 1890 ont permis d'affirmer que la cathédrale romane avait une nef flanquée de bas-côtés doubles et des collatéraux dans les croisillons comme le monument actuel. L'emplacement de la façade et de ses deux tours est indiqué sur le plan de 1723 et l'ouverture des anciennes travées est connu par l'écartement des six piles découvertes par Dusserre. La nef primitive, qui n'était pas voûtée, renfermait donc huit arcades de chaque côté (fig. 9216). Son axe oblique, par rapport à celui de la nef actuelle qui mesure 11 m. de largeur, s'incline vers le Sud-Est et se trouve reporté du côté nord. Il en résulte que les anciennes piles méridionales ont été découvertes en avant des piliers actuels, à une distance qui varie entre 1 m. 50 et 2 m. 50, tandis qu'au Nord elles se trouvent entre les piles du XVI^e^ siècle.

La nef actuelle a 10 m. 90 de largeur et les murs des collatéraux sont séparés par une distance de 40 m. 50 mais la nef romane ne mesurait que 6 m. 75 de largeur et 25 m. 20 entre les murs des doubles bas-côtés. Leur existence se démontre par l'amorce de la pile G et par le pilier cruciforme N, complètement isolé, qui serait remplacé par un pilastre engagé dans l'angle d'un mur si la nef avait été flanquée de collatéraux simples. En outre, la longueur de la façade, qui mesure 24 m. 80 sur le plan de 1723, confirme cette particularité, car les deux tours feraient une forte saillie sur les murs extérieurs si les bas-côtés n'étaient pas doubles. On a rétabli les voûtes d'arêtes sur les collatéraux, en les séparant par des doubleaux intermédiaires, comme entre les piles qui se trouvent en bordure du chevet de la crypte de Saint-Aignan.

La pile cruciforme P, qui se trouve isolée, prouve que le transept était bordé d'un bas-côté occidental large de 3 m. 15. Les piliers du même type, désignés par les lettres R.S.T. dont on a rétabli l'alignement primitif, prouvent que les croisillons étaient flanqués d'un bas-côté oriental qui communiquait avec deux absidioles. Le transept devait donc mesurer dans œuvre 43 m. 50 de longueur et 18 m. 50 de largeur, en y comprenant ses collatéraux.

[1] *Dum cementarii fundamina basilice locaturi soliditatem perscrutarentur ipsius telluris. Historiæ*, l. II, c. v, édit. Prou, p. 36. — [2] Dans le *martyrium* de la crypte de Saint-Avit, on voit aussi des briques entre quelques assises du mur de fond. — [3] La voûte du déambulatoire fut renforcée à la suite d'un tassement, comme on peut le voir près de l'absidiole du Nord, mais il est impossible de préciser la date de ce travail.

Le plan du chœur primitif ne peut pas être fondé sur des bases aussi solides. Suivant un premier système on peut arrondir le chevet en hémicycle et terminer les bas-côtés par des absidioles; suivant un deuxième système adopté par E. Lefèvre-Pontalis, on entoure le chœur d'un déambulatoire flanqué de cinq chapelles rayonnantes, comme dans l'abside carolingienne de Saint-Martin de Tours et comme au chevet de la

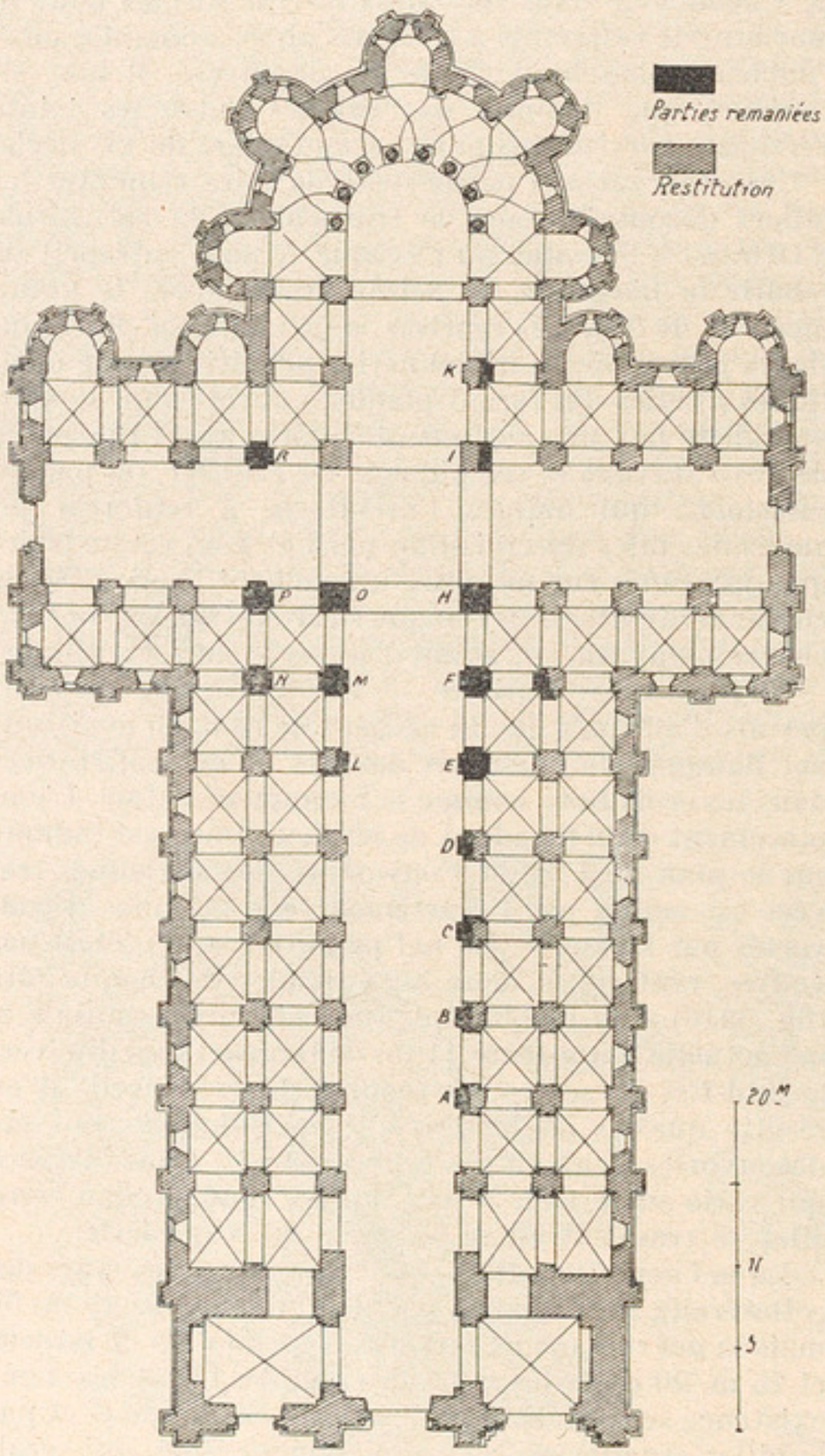


9216. — Cathédrale de Sainte-Croix.
Restitution du plan primitif au XII^e siècle.
D'après *Bull. mon.*, 1904, p. 366.

crypte de Saint-Aignan. Il n'y a pas là d'hérésie archéologique. Qu'on se souvienne du plan de Saint-Gall où l'on voit une galerie dépourvue de chapelles qui contourne l'abside orientale de l'église.

XIII. La crypte de Saint-Aignan. — Cette construction a été étudiée avec des préoccupations qui semblent avoir trop fortement impressionné le jugement d'archéologues fort compétents. Après Crosnier et Daniel Ramé sont venus Arcisse de Caumont, Camille Enlart et Robert de Lasteyrie, enfin Léon Maître. Nous n'allons pas entreprendre une discussion et une réfutation des conclusions auxquelles les uns et les autres ont abouti; il nous semble préférable d'adopter ici et de faire entièrement nôtre la démonstration présentée par M. Jules Banchereau [1] qui se refuse à voir dans cette crypte une œuvre mérovingienne et à la faire remonter au VI^e siècle, car, dit-il, nous possédons un texte qui contredit ces hypothèses et les caractères de la construction ne nous apportent aucun argument en leur faveur.

Un religieux de Fleury-sur-Loire (voir ce nom), Helgaud [2], a laissé une Chronique dont la bonne foi ne peut être suspectée [3]; cet écrivain fut vraisemblablement un ami de Robert le Pieux, dont il rapporte la vie: nous pouvons constater de la bienveillance dans ses écrits, nous ne lui reprocherons pas un manque d'exactitude. En 989 [4], un incendie détruisit complètement la ville d'Orléans et la petite église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, qui conservait le corps de saint Aignan, n'échappa pas au désastre; le roi Robert, dont la dévotion était grande pour le saint pontife orléanais, fit construire sur un autre emplacement une nouvelle église et le texte d'Helgaud ne peut laisser de doute à cet égard : *Præterea construxit (rex Robertus) a novo in urbe Aureliana monasterium Sancti Aniani...;* il semble bien que *construxit a novo* signifie qu'il est question d'un édifice nouveau et non d'une reconstruction; d'ailleurs, quelques lignes plus loin, le chroniqueur ajoute : *ardens tanti pontificis honore... Dei desiderio eum in altiori volens constituere loco, domum Domini super eum in melius construere cepit, et, Deo cooperante et sancto Aniano auxilia prebente, ad finem usque perduxit;* ceci nous apprend clairement que l'église fut terminée et qu'elle était bâtie dans de meilleures conditions, sur un emplacement plus élevé, car la petite chapelle détruite de Saint-Pierre-aux-Bœufs, que le nouvel édifice remplaçait, ayant souffert du voisinage du fleuve, il était naturel de choisir une situation meilleure et de bâtir sur le coteau.

En outre, le chanoine Hubert rappelle dans les *Antiquitez de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans* qu'« elle n'a jamais esté rebastie au mesme lieu où elle estoit; et il ne se voit plus rien à présent de l'ancien édifice, sinon quelques vestiges dans le milieu du cloistre »; Hubert écrivait en 1661; c'est un historien consciencieux qui nous a laissé une Chronique documentée de la collégiale dont il était chantre, il rapporte une tradition concernant les constructions de Robert le Pieux et l'attribution à un édifice antérieur de vestiges connus et existant encore de son temps; nous devons le croire. Certains auteurs, pour vieillir la crypte de Saint-Aignan, ont négligé le texte d'Helgaud; d'autres ont facilement déclaré qu'il signifiait un transport de reliques dans la crypte de l'église supérieure; le texte semble cependant fort clair, et le témoignage d'Hubert, appuyé sur la tradition, vient encore nous inviter à conclure que la nouvelle église de Robert fut édifiée sur un emplacement plus élevé, c'est-à-dire non plus au bord du fleuve, où s'élevait Saint-Pierre-aux-Bœufs, mais sur le coteau où nous la trouvons aujourd'hui. Selon ces deux textes, les parties les plus anciennes de l'édifice ne sont pas antérieures à Robert le Pieux, et la construction se

[1] J. Banchereau, *L'âge de la crypte de Saint-Aignan d'Orléans*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1922, p. 155-163, que je cite. — [2] Il fut moine du temps de l'abbé Gauzelin, qui mourut en 1029; il est mentionné dans les *Miracula sancti Benedicti* et dans plusieurs chroniques de l'abbaye. — [3] *Vita Roberti regis*, dans Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. x, p. 110; Hubert, dans les *Antiq. de Saint-Aignan*, a reproduit aux preuves les passages du manuscrit d'Helgaud intéressant la reconstruction de l'église et dans son texte a donné une traduction, presque littérale; le manuscrit existait dans les archives de la collégiale; L. Auvray a revu le texte sur l'original de la bibliothèque Vaticane (ms. *Vatic. reg. 585*) et fait paraître *Une source de la Vita Roberti du moine Helgaud*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VII, 1887; V. Mortet a reproduit une partie du texte dans son *Recueil de textes relatifs à l'hist. de l'architecture*, p. 55. — [4] La date de 999 est adoptée par de nombreux historiens; M. Prou a démontré que l'on devait donner la préférence à celle de 989 en s'appuyant sur le texte fort précis de Raoul Glaber.

place entre les années 989 et 1029, dates de l'incendie et de la consécration.

Helgaud nous apprend que le chevet de la nouvelle église ressemblait à celui de Notre-Dame de Clermont. Cependant, quand nous comparons le plan de la crypte de Saint-Aignan et celui que les fouilles de 1909 à la cathédrale de Clermont-Ferrand [1] nous ont fait connaître, nous constatons bien une petite analogie : les deux édifices possèdent un déambulatoire et des




9217. — Crypte de Saint-Aignan. Orléans.
D'après R. de Lasteyrie, *L'architecture relig. en France à l'époque romane*, 1912, p. 187, fig. 164.

chapelles rayonnantes, mais la ressemblance devait plutôt résider dans l'élévation ou dans la décoration que dans le plan. Le chroniqueur nous donne encore les dimensions de l'édifice, nous indique le vocable des nombreux autels; il ne nous dit pas si la nef était voûtée et cela ne paraît pas probable en raison du très grand nombre de fenêtres, et il n'aurait pas manqué certainement de consigner une particularité assez exceptionnelle alors.

Bien que le texte d'Helgaud paraisse fort précis et affirmatif, certains caractères de la construction et de la décoration sont sinon carolingiens, du moins fort archaïques et il est nécessaire d'étudier de très près les diverses parties de la crypte pour contrôler si nous ne devons pas suspecter le chroniqueur d'avoir, par flatterie pour un puissant bienfaiteur, qualifié de construction nouvelle la restauration d'un édifice ancien, et si Robert n'a pas utilisé des parties encore debout d'un monument antérieur.

Nous rappellerons en quelques mots le plan de la crypte qui comprend une nef de deux travées, terminée par une abside en hémicycle, entourée d'un collatéral sur lequel s'ouvrent cinq chapelles rayonnantes; à l'Ouest est le *martyrium*, de chaque côté duquel des couloirs en pente prolongent les collatéraux. Les voûtes d'arête centrales sont soutenues par six piles carrées; le chevet a donné de bonne heure des inquiétudes, car les quatre piles qui en sont le plus rapprochées ont été enveloppées de massifs cruciformes, et des plates-bandes ont été adossées aux piles des grandes arcades pour recevoir la retombée de doubleaux établis en soutien de la voûte; tout ce travail de renforcement est exécuté sans souci décoratif et les retombées des voûtes primitives se perdent maladroitement dans les constructions nouvelles qui ne présentent aucun caractère permettant de leur assi-

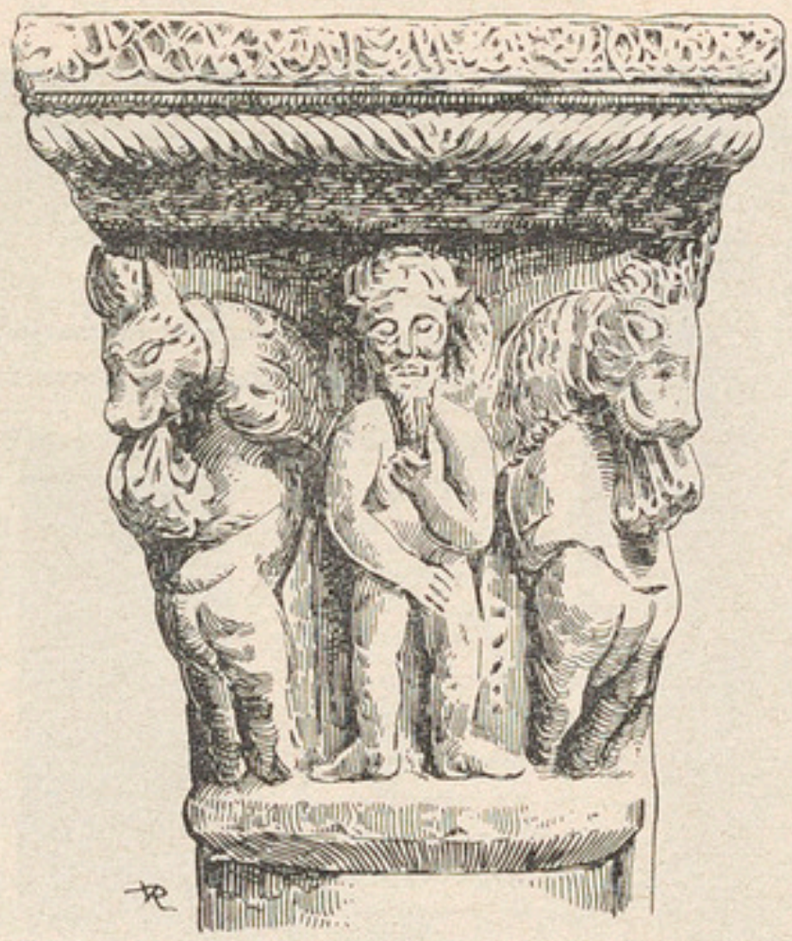

9218. — Chapiteau de la crypte de Saint-Aignan.
*Ibid.*, p. 198, fig. 178.

gner une date; ce travail est probablement antérieur au xve siècle, époque à laquelle on reconstruisit l'église supérieure et l'on commença de remplir de maçonnerie le déambulatoire et les chapelles rayonnantes (fig. 9217-9218).

Les caractères qui ont fait attribuer la crypte de Saint-Aignan à l'époque carolingienne sont : l'appareil, les fourrures de brique que l'on rencontre assez nombreuses, les tailloirs à cartouches, la décoration des chapiteaux et un raccord de construction.

Nous constatons tout d'abord que l'appareil n'est pas identique sur tous les points de la crypte; les piles sont construites de blocs de pierres taillées, avec des fourrures de brique venant verticalement et horizontalement garnir les joints trop épais; les petites piles carrées de la nef sont assez bien établies, les grosses piles des grandes arcades sont moins soigneusement appareillées. Ramé a fort longuement étudié la crypte et son travail est le document utilisé par tous les auteurs qui en ont, après lui, parlé ou écrit : il distingue deux époques de construction et fait remonter à Charlemagne la partie occidentale, ne laissant à Robert le Pieux que le chevet et les chapelles rayonnantes. Il reconnaît comme nettement carolingien l'appareil du mur qui sépare le *martyrium* du reste de la crypte; ce mur est construit de pierres plates, sortes de dalles; les joints réguliers sont très épais, mais cette épaisseur ne semble pas permettre de dater la construction; elle est rendue nécessaire par la nature

[1] Helgaud, d'après L. Auvray, compare Saint-Aignan à Notre-Dame-du-Port; V. Mortet, avec plus de raison, à la cathédrale; le chroniqueur dit *monasterium Sancte Marie Matris Domini et sanctorum Agricole et Vitalis in Claromonte*.

des matériaux employés et la nécessité de ménager leur résistance. Les pierres sont d'origines très diverses, de dimensions différentes; les assises sont d'inégale épaisseur, il n'y a aucun chaînage; les murs en retour dans les couloirs de descente sont, sur une grande longueur, absolument identiques comme construction à ceux de la façade sur la nef et il n'y a aucune trace de raccord ni de reprise.

Les assises des piles ont de 0 m. 20 à 0 m. 30, celles du mur du *martyrium* (fig. 9219) de 0 m. 08 à 0 m. 15; or la cathédrale romane d'Orléans nous montre des piles dans la construction desquelles on a employé des matériaux de 0 m. 15 à 0 m. 20 d'épaisseur et, dans l'une d'elles, les assises n'ont, comme au *martyrium* de Saint-Aignan, que 0 m. 08 à 0 m. 15; l'emploi de matériaux de faible épaisseur n'est donc pas un caractère indiscutable de l'époque carolingienne, car les piles qui furent retrouvées lors des fouilles faites en 1889 et 1890 dans la cathédrale ne sont pas antérieures au XIe siècle. Il y a une analogie frappante entre les constructions romanes de la cathédrale et la crypte de Saint-Aignan; l'appareil est semblable, les joints ont la même épaisseur, la nature des pierres n'est pas homogène et, en outre, la taille de ces pierres est loin d'être uniforme; pour quelques-unes, il semble même que la face soigneusement taillée n'est pas en parement, mais cachée dans le joint. M. J. Banchereau n'hésite pas à voir, dit-il, dans la construction de ces deux édifices, une utilisation de matériaux empruntés à des monuments romains qui servaient depuis longtemps déjà de carrières et auxquels on était allé souvent demander des blocs tout taillés; la pierre n'abonde guère dans la région immédiate d'Orléans, et après l'incendie de 989, alors que toute la ville était à reconstruire, on dut plus que jamais employer ce qui se trouvait à portée. Ce n'était pas d'ailleurs une nouveauté : quelques siècles auparavant, on avait élevé l'enceinte de la ville en l'asseyant sur de gros blocs arrachés aux établissements romains et, plus tard, quand il s'agira de réparer les ruines laissées par la guerre de Cent ans et par les guerres de religion, lors de restaurations et de reconstructions, on ne manquera pas encore d'utiliser les matériaux qui gisaient sur place. L'inégalité d'épaisseur des assises, les différences constatées dans la taille, les diverses variétés de pierres rencontrées s'expliquent fort bien si nous admettons le remploi de matériaux antiques et sont sans cela incompréhensibles.

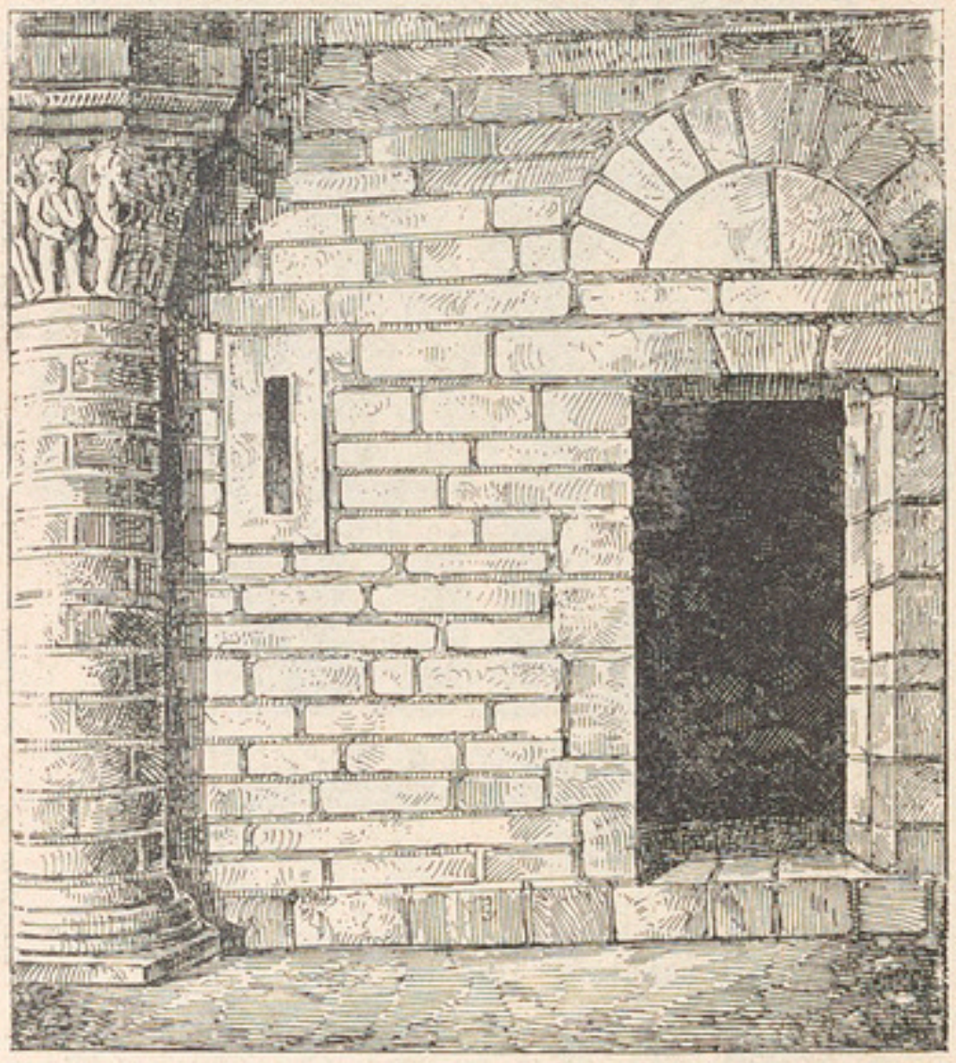

9219. — Mur du collatéral de la nef.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1922, pl. xv.

La porte du *martyrium*, avec son linteau de trois pièces sous un arc de décharge, n'a aucun caractère carolingien et est bien romane, malgré son absence de décoration, de même que les *fenestellæ* qui s'ouvrent dans le mur et présentent, à l'intérieur, une petite feuillure destinée à recevoir une fermeture, probablement transparente; les dimensions du *martyrium* lui-même paraissent prévues pour renfermer, outre les restes de saint Aignan, les reliques des six autres saints qui y prirent place en 1029 et dont Helgaud nous donne la liste.

A l'époque carolingienne, Ramé fait encore remonter les parties des murs latéraux ornés d'arcatures et distingue une reprise entre cette partie de mur et les chapelles rayonnantes. L'appareil du mur latéral et celui de la seule chapelle actuellement accessible ressemble beaucoup à celui du *martyrium;* on a employé de la même façon des matériaux peu épais, et la seule différence réside dans le choix qui a été fait de ces matériaux; tandis que, pour le *martyrium*, on a recherché des pierres semblables d'aspect et de qualité, pour le mur latéral et la chapelle on s'est contenté de pierres de toutes provenances, assez inférieures même, et la régularité des assises n'est pas toujours parfaite. Il est impossible de reconnaître une reprise auprès de la chapelle et il n'y a aucune différence dans la construction, aucun arrêt, ni raccord en cet endroit. Les fenêtres qui surmontent le mur latéral ont une ouverture semblable à celle des fenêtres aujourd'hui murées de la chapelle et de même dimension et il n'y a aucune trace de relancement dans les fenêtres qui sont de la construction primitive. Tout semble prouver que les chapelles et le déambulatoire voûté sont de la même campagne que la nef.

La seule reprise constatée se trouve à l'entrée de la descente; le mur extérieur de celle-ci est en blocage et on a utilisé pour sa construction des matériaux de petites dimensions, provenant de parements en petit appareil, non des pierres à vives arêtes, bien parées à l'outil tranchant ou pointu, que l'on réservait pour les appareils réguliers à joints fins, mais des pierres en forme de pavé, taillées par éclat au marteau et légèrement smillées, comme on en garnissait en parement les murs gallo-romains entre les chaînages de briques. Ce sont là encore des matériaux tout préparés que l'on est allé demander à des établissements en ruines; ces pierres sont posées par assises irrégulières, la meilleure face de préférence en parement, mais on n'a tenté aucun de ces dessins de mosaïque si fréquents à l'époque carolingienne.

La brique n'est pas employée à Saint-Aignan comme un procédé de décoration; on la trouve seulement en fourrure, il n'en entre aucune dans la construction du mur du *martyrium*. Les constructeurs orléanais utilisèrent fort tard la brique comme élément décoratif; ils s'en servaient couramment à la fin du XIIe siècle en fourrure et en calage de joints; la présence de la brique n'est donc pas dans la région un caractère certain de grande ancienneté pour un édifice, et, dans la crypte de Saint-Aignan, son mode d'emploi est plutôt un indice que la construction ne remonte pas au delà du XIe siècle.

M. J. Banchereau ne tente de tirer aucune conclusion des voûtes, car elles ont été, sans aucun doute possible, l'objet de reprises; on a consolidé plusieurs piles en les renforçant, une pile semble même avoir été entièrement refaite et celles du centre, avec leurs

tailloirs en cavet, sont peut-être dues aussi à une restauration. Les voûtes, au-dessus desquelles trois édifices ont été successivement démolis et reconstruits aux XIVe, XVe et XVIe siècles, ont été refaites, sinon complètement, du moins en grande partie; certains sommiers sont encore construits de pierres plates, mais la plupart et les arcs sont de matériaux plus épais; la partie haute du *martyrium* est de construction tout autre que la partie inférieure, trois ou quatre assises ont 0 m. 30 à 0 m. 35 d'épaisseur. Des travaux importants ont été souvent nécessaires dans les voûtes; les lézardes qui s'y ouvrent aujourd'hui encore indiquent que les reprises n'ont pas toujours été effectuées avec soin et en lien suffisant avec l'ancienne maçonnerie.

Il reste à examiner les tailloirs, les chapiteaux et les bases qui constituent la seule ornementation de la crypte. Nous ne pouvons apercevoir les tailloirs de toutes les piles, plusieurs sont enfermés dans la maçonnerie de consolidation; aux piles carrées du centre, ils offrent un simple cavet; aux grandes arcades, ils sont ornés de cartouches dont parfois les moulures se raccordent mal, le profil de plusieurs d'entre elles est assez fruste et presque tous couronnent maladroitement le fût des piles. Dans chacun des angles des arcades qui donnent accès dans la chapelle est encastré un tailloir dont le cartouche ne diffère en rien de celui des grosses piles du *martyrium* et de la nef, et fait supposer que les chapelles sont de même date que les grandes arcades et le *martyrium*. Nous ne pouvons attribuer avec certitude les tailloirs à cartouches à l'époque carolingienne, car dans toute la région, des églises du XIe siècle en possèdent de même forme et de même profil; la persistance de l'ornementation carolingienne, parfois assez pauvrement imitée, était courante pendant tout le XIe siècle et le XIIe, dans l'Orléanais, et les piles du XIIe siècle de l'église de Jargeau ont encore en guise de chapiteaux des tailloirs à cartouches.

Un rang d'arcatures en plein cintre décore la partie inférieure des murs (fig. 9220), du collatéral de la nef, des piles rectangulaires y alternent comme support avec des colonnes adossées; les premières pénètrent dans le mur; elles offrent sur leur face antérieure des arêtes abattues, ornées de petites gorges disposées en encadrement; les bases sont en talus, le tailloir porte un cartouche. Les fûts des colonnes sont cylindriques, mais quelques-uns laissent supposer une intention de galbe ou de forme tronconique; les bases sont constituées d'une scotie entre deux tores; les chapiteaux présentent des palmettes, des rosaces; ce sont sans aucun doute des caractères carolingiens, et ces arcatures n'étant pas une nécessité de construction, nous pouvons être en présence de vestiges d'un monument plus ancien.

Dans cette crypte, bâtie entièrement avec des matériaux de démolition, on ne pourrait s'étonner de voir apparaître, au milieu de pierres enlevées à des monuments romains, des piles et des colonnettes avec leurs bases et leurs chapiteaux, venus d'un édifice dont on tenait sans doute à conserver le souvenir; mais nous devons, avant de conclure, regarder les chapiteaux et les bases qui ornent les colonnes engagées dans le mur du *martyrium*, celui du Nord, avec sa curieuse figuration historiée bien connue, celui du Sud orné de feuillages, de palmettes, de rosaces. Ce ne sont pas des remplois et, malgré certains détails, il faut les attribuer au XIe siècle; quand on observe de près la disposition et le dessin des palmettes et des rosaces, on y reconnaît les premiers caractères de la décoration romane; la sculpture est fruste, un peu gauche, les entrelacs ont disparu, le tailloir est peu épais et de bonnes proportions. L'artiste qui nous a laissé ces chapiteaux avait, comme les Carolingiens, des modèles romains en abondance sous les yeux et s'en est inspiré, d'où l'archaïsme de son œuvre et aussi sa valeur, car ces chapiteaux sont de beaucoup supérieurs à ceux qui nous sont restés autre part de la même époque. Les bases sont de même profil que celles des colonnettes, des arcatures et, si nous comparons les chapiteaux de celles-ci au chapiteau sud du *martyrium*, nous ne pouvons manquer de trouver une certaine analogie de dessin, et rien ne venant prouver que ces chapiteaux sont des remplois, nous devons supposer qu'ils sont de la main au faire archaïque d'un ouvrier de la fin du Xe siècle ou du commencement du XIe; il faut toujours se souvenir, quand on étudie les monuments romans de cette région, de la persistance de la décoration carolingienne.

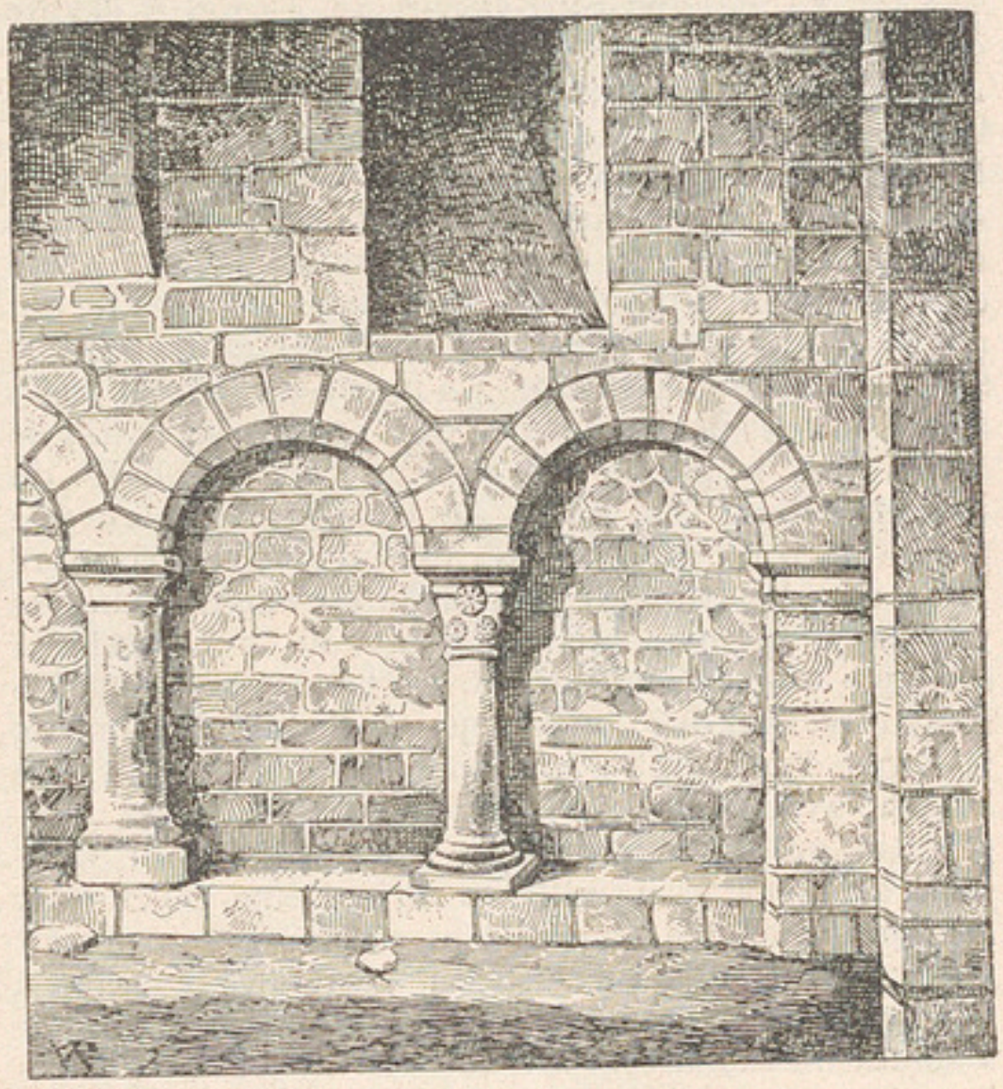

9220. — Mur du martyrium.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1922, pl. XIV.

Il y a dans la construction du *martyrium* une recherche qui étonne un peu pour un édifice du XIe siècle, mais il ne faut pas perdre de vue que c'était la partie la plus importante de la crypte et celle que l'on dut soigner davantage; son mur a été construit de pierres taillées, avec des assises bien réglées; on n'a sans doute pas prévu pour ses parois un revêtement de mortier comme pour les murs latéraux dont l'appareil moins soigné aurait choqué l'œil et qui conserve encore les traces d'un enduit extrêmement dur, apparaissant par place sous ceux des siècles suivants. Nous remarquerons que nulle part, dans la construction première, on n'a employé de matériaux de grandes dimensions et il en fut de même pour les piles que nous pouvons encore voir à la cathédrale; il semblerait que l'on ait de préférence recherché les petits fragments : dalles, pierres peu épaisses, petit appareil. Peut-être aussi les gros blocs taillés étaient-ils devenus rares; nous n'en trouvons à Orléans que dans les soubassements du mur de ville, qui est fort riche en fûts de colonnes, chapiteaux, morceaux d'architraves.

Comme conclusion, je verrais, écrit M. J. Banchereau, dans la crypte de Saint-Aignan, un édifice élevé d'un seul jet, les murs sont faits de matériaux empruntés aux établissements romains, la décoration a une allure archaïque et l'examen approfondi de cette crypte ne vient en aucune façon contredire le texte

du chroniqueur Helgaud, ni les dires du chanoine Hubert, qui place la construction entre 989 et 1029.

*Bibl.* — Crosnier, *Cryptes d'Orléans*, dans *Bull. mon.*, t. XXII, 1856, p. 138-141; A. Ramé, *Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens*, dans *ibid.*, t. XXVI, 1860, p. 37-100, 232-261; R. de Lasteyrie, *L'architecture relig. en France à l'époque romane, ses origines, son développement*, in-4°, Paris, 1912, p. 161-162; L. Maître, *Les cryptes mérov. d'Orléans*, dans *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXVIII, 1902, p. 411; le même, *Une promenade sous le chevet des églises Saint-Aignan et Saint-Euverte d'Orléans*, dans *Revue de l'art chrét.*, 1908, p. 1-8; J. Banchereau, *L'âge de la crypte de Saint-Aignan d'Orléans*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1922, p. 155-163, pl. XIV-XV.

XIV. La crypte de Saint-Avit. — Cette crypte offre moins d'importance que la crypte de Saint-Aignan. Son plan consiste en un rectangle terminé à l'Orient par une abside circulaire; la longueur totale est de 9 m. 50 et la largeur de 6 m. 20. Ce qu'on observe de plus remarquable est la présence, vers le milieu de la longueur, d'une barrière consistant en une épaisse muraille percée de deux baies cintrées et qui n'occupe pas toute la largeur, mais laisse un passage libre à droite et à gauche. Ce passage était toutefois fermé par des portes dont on voit encore des restes de gonds dans la partie sud et dans l'une des baies du mur de refend (fig. 9221). D. Ramé a consacré une bonne notice à cette crypte, découverte en décembre 1852, dans le jardin du grand séminaire; c'est l'unique vestige d'un monastère détruit au XVe siècle, à l'époque du siège d'Orléans. Cette crypte n'a guère d'histoire, sauf que l'on sait que, le 17 juin de l'an 530, le corps d'un saint personnage, nommé Avitus, fut inhumé avec de grands honneurs près des murs d'Orléans où on éleva un oratoire sur son tombeau. Childebert, traversant la ville en cette même année pour entreprendre une expédition en Espagne, promit d'ériger une basilique au saint homme s'il revenait vainqueur. Le vœu fut accompli et à la basilique s'ajouta un monastère qui fut détruit à l'époque des invasions normandes. Relevé de ses ruines, il reçut des chanoines à la place des moines et, en 1428, les Anglais rasèrent l'église, le cloître et les autres lieux réguliers [1].

Aussitôt après la découverte, M. de La Buzonnière voulut voir dans la crypte un reste de la construction de Childebert et, par conséquent, une crypte du milieu du VIe siècle [2]. Il fut contredit par Vergnaud-Romagnesi et par l'abbé Crosnier [3]; celui-ci opinait pour le XIe siècle; Ramé pour le Xe [4]; R. de Lasteyrie [5] et C. Enlart pour le XIe [6]; Léon Maître enfin pour le VIe [7].

L'analogie qui existe entre Saint-Aignan et Saint-Avit est frappante; cette deuxième crypte reproduit les caractères les plus saillants de la première, avec une altération qui peut s'expliquer par l'infériorité d'une équipe de maçons. On voit, par la comparaison des plans, que la crypte de Saint-Avit offre une disposition à peine différente de celle de la partie centrale de Saint-Aignan; la différence ne consiste que dans la suppression du collatéral et, par suite, des chapelles absidales. On remarque dans les deux cryptes la séparation de l'abside et de la confession, et la division du chœur en trois nefs par deux rangées de piliers octogones. A Saint-Avit la confession est d'un accès plus facile qu'à Saint-Aignan; en outre, elle est mieux éclairée.

Sous le rapport de l'appareil, Saint-Avit ne présente rien de caractéristique. La fig. 9222 suppléera avantageusement à une description. Elle représente l'une des deux baies qui mettent la confession en communication avec l'abside, celle du côté nord. On y voit les claveaux symétriques, formant les cintres de toutes les ouvertures, séparés par des joints en ciment épais. En général, ces joints sont creux au lieu d'être relevés en bourrelet et réparés à la truelle comme on le remarque dans la plupart des constructions antérieures au XIe siècle. Ce sont, au jugement de Ramé, des accidents qui ne tirent pas à conséquence en présence de traces assez nombreuses de l'état primitif. L'appareil de l'abside est dissimulé par le badigeon; celui des murs intérieurs de la confession est, en général, assez confus, surtout au fond des arcades simulées; on peut y remarquer cependant, dit-il, une certaine

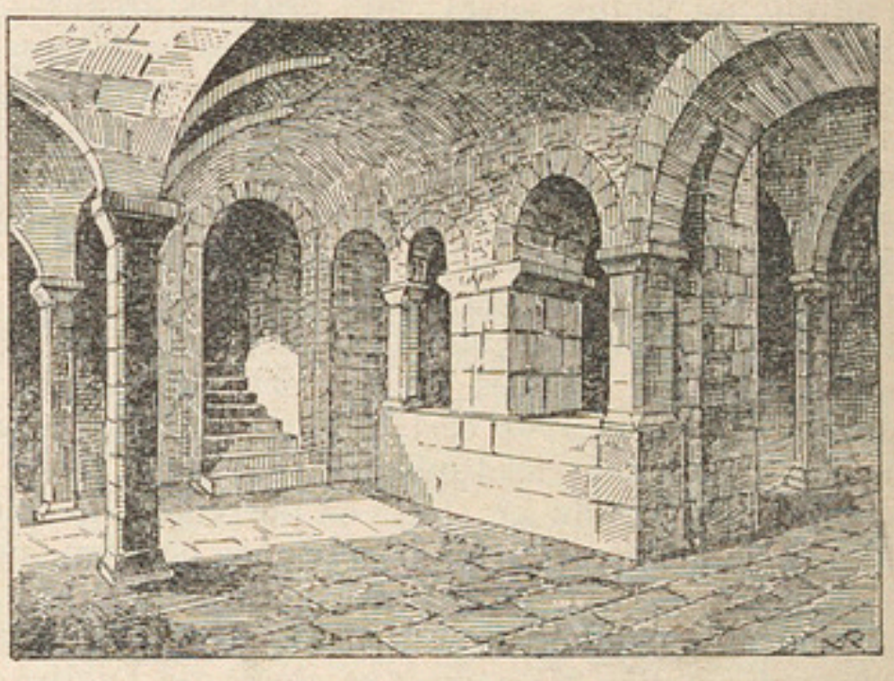

9221. — Crypte de Saint-Avit. **Confession.**
D'après *Bull. mon.*, t. XXVI, 1860, p. 235.

tendance à employer des matériaux de peu de hauteur et d'une longueur considérable; ainsi, on voit des assises formées de blocs ayant 0 m. 10 de hauteur sur 0 m. 40, 0 m. 50 et même 0 m. 55 de longueur. De même, les assises des colonnes, surtout celles des piliers octogones, sont souvent fort basses. Il n'y a pas un seul de ces fûts, composés de plusieurs pièces, où l'on ne rencontre des assises de 0 m. 12 et même de 0 m. 08 de hauteur. Or, dès le commencement du XIe siècle, on ne rencontre plus guère dans les cryptes que des fûts monolithes.

Les tailloirs qui couronnent ces piliers méritent d'être remarqués; les uns, ceux de la petite arcade, figurée ci-dessus, sont identiques à ceux des plus anciennes parties de la crypte de Saint-Aignan que nous considérons comme appartenant au commencement du IXe siècle [8]. Voici les deux tailloirs de cette arcade réduits au dixième. On remarquera (fig. 9223), malgré la différence d'aspect qu'ils présentent au premier abord, qu'ils sont identiques et que le tailloir B reproduit exactement en coupe B' le profil du tailloir A.

Les autres, ceux des piles isolées octogones, rappellent aussi les tailloirs qui se remarquent à Saint-Aignan par leur forme générale; mais ils en diffèrent d'une façon très remarquable par la suppression des

[1] *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1512. — [2] *Bull. du Comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France*, t. I, 1854, p. 399; cf. Viollet-le-Duc, dans *Bull. mon.*, 1856, p. 112. — [3] *Bull. mon.*, t. XXII, p. 138. — [4] *Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens*, dans *Bull. mon.*, t. XXVI, 1860, p. 232-245. — [5] *L'architecture relig. en France à l'époque romane*, 1912, p. 161-162. — [6] *Manuel d'archéol. franç.*, t. I, 1902, p. 253. — [7] *La crypte de Saint-Avit d'Orléans*, dans *Revue de l'art chrét.*, 1908, p. 361-365. — [8] R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 162, dit de même : « Les parties les plus anciennes de la crypte de Saint-Aignan sont donc forcément ou mérovingiennes, ce que rien n'autorise à croire, ou carolingiennes, ce qui est beaucoup plus vraisemblable. »

cartouches appliqués en saillie, tant sur les faces principales que sur les petits triangles angulaires. Le souvenir de ces cartouches est cependant conservé et la place qu'ils occupaient est indiquée par un trait, assez profondément gravé en creux, qui encadre chacune des faces. Avec le jour douteux qui éclaire ces cryptes, l'aspect général n'est pas sensiblement modifié, et l'effet produit par l'ombre de la rainure ne diffère guère de celui que produisait la saillie des cartouches. Mais le tracé géométrique de ces profils est fort différent; il est évident qu'on a cherché à obtenir le même résultat avec des procédés plus simples et plus expéditifs; les moulures fines et serrées des beaux temps de l'époque carolingienne ont disparu; elles ont fait place à une sorte de travail de gravure.

Mais le chapiteau le plus remarquable est celui des colonnes rondes de la confession, où de petites faces triangulaires facilitent le passage de la partie carrée

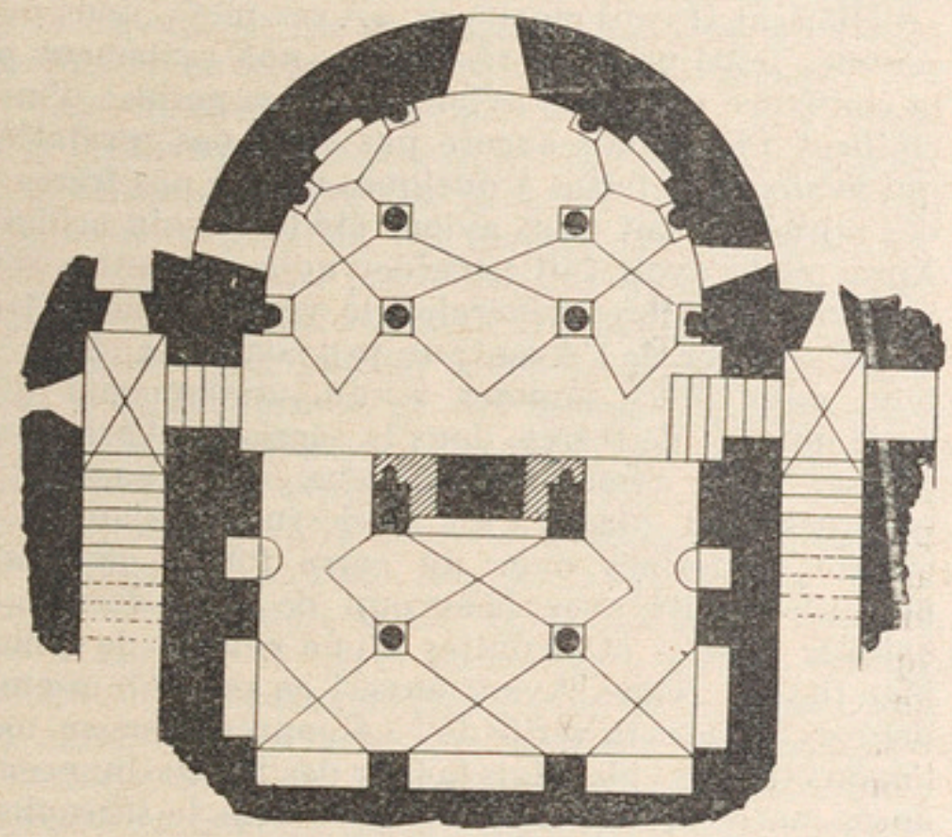

9222. — Plan de la crypte de Saint-Avit.
*Ibid.*, p. 236.

à la partie circulaire (fig. 9224). Nous trouvons là le type primitif de certains chapiteaux bizarres de la première moitié du XI^e^ siècle.

Crosnier rapprochait la crypte de Saint-Avit de celle de Sainte-Julitte de Nevers, qui paraît avoir été bâtie en 1028; mais il a commis une erreur de fait matérielle en affirmant que la crypte d'Orléans reproduit exactement les bases et les corniches de Nevers. D. Ramé a relevé d'autres opinions tout aussi contestables et il a conclu que la crypte de Saint-Avit semble établir une transition très naturelle entre la crypte de Saint-Aignan et celle de Sainte-Julitte dont les dates sont connues. Mais comme elle offre dans les détails bien plus d'analogie avec le premier édifice qu'avec le second, on doit la classer à une date plus voisine de 814 que de 1028, c'est-à-dire à la première moitié du X^e^ siècle environ, sans qu'en aucun cas on puisse l'attribuer au XI^e^ [1]. Ce que nous connaissons de l'architecture du roi Robert à Saint-Aignan, à Saint-Benoît-sur-Loire, à Saint-Germain-des-Prés, à Morienval, s'y oppose absolument. Et Ramé conclut : « L'un donne à l'an 540 ce que l'autre attribue à l'année 1030 : cinq siècles de distance ; c'est à faire douter de l'archéologie !

XV. Le tombeau de saint Euverte. — En 1857, au cours d'importants travaux de restauration entrepris dans l'église Saint-Euverte, on découvrit un caveau funéraire placé à l'entrée du transept septentrional. C'était un réduit de dimensions presque carrées : 3 m. 10 sur 3 m. 15, couvert d'une voûte cintrée en berceau qui fut défoncée à une époque ancienne. Les murs étaient sans caractère et formés d ematériaux d'un petit volume noyés dans une masse de ciment. Dans ce caveau on trouva deux cercueils vides, adossés au mur; les deux côtés formant les parois demeurées libres étaient composés d'un massif de briques posées à plat et liées entre elles par des assises épaisses de ciment rouge; l'extérieur et l'intérieur de ces cercueils étaient également revêtus de ciment dressé à la truelle, et formant un rebord et une feuillure pour recevoir un couvercle plat en pierre. Ce cercueil avait 2 m. 07 de longueur, 0 m. 97 de largeur à la tête et 0 m. 94 aux pieds. L'autre cercueil, long de 1 m. 97, était plus sensiblement rétréci à sa partie inférieure; il mesurait 1 m. à la tête et 0 m. 91 aux pieds.

A peu de distance on découvrit, dans la nef actuelle, les fondations d'une petite crypte en forme d'abside circulaire ayant 4 m. 20 de largeur. Elles avaient été

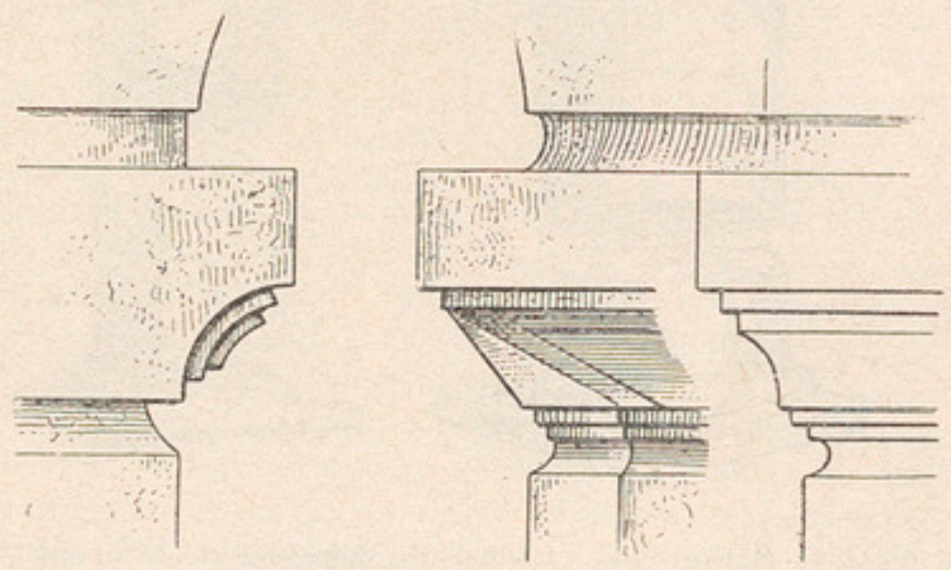

9223. — Tailloirs couronnant les piliers de la crypte de Saint-Avit. *Ibid.*, p. 238.

établies sur deux assises symétriques de briques reposant sur le sol foulé avec soin; au-dessus apparaissaient des lignes de petit appareil irrégulier et de matériaux disposés en feuilles de fougère. Ces débris, nous apprend D. Ramé, n'avaient plus conservé, quand je les ai vus, une hauteur assez considérable pour qu'il fût possible de constater si les assises de briques se reproduisaient au-dessus de l'appareil en feuilles de fougère.

A Orléans on pensa que l'abside souterraine ainsi découverte appartenait au plus ancien édifice religieux élevé sur ce point, à l'oratoire Sainte-Marie, construit, au IV^e^ siècle, sur le fonds et aux frais du comte Tetradius. L'un des cercueils découverts dans le caveau voisin eût été, dans cette hypothèse, celui de saint Euverte, décédé vers 391; l'autre, celui de Tetradius lui-même qui, par affection, eût voulu reposer à ses côtés. On sait en effet [2] que saint Euverte fut inhumé dans le domaine de Tetradius, que les fidèles bâtirent un monastère sur ce tombeau, que l'église voisine prit depuis le double nom de Notre-Dame et de Saint-Euverte et qu'au XI^e^ siècle elle perdit le premier pour ne retenir que le second qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Il paraît donc probable que l'église actuelle, qui date pour la plus grande partie du XIII^e^ siècle, recouvre la tombe du saint évêque.

Il paraît toutefois qu'on avait perdu le souvenir de l'emplacement précis de la sépulture. Au XII^e^ siècle, sous l'abbé Roger, eut lieu l'invention des reliques de saint Euverte, et cet événement, important pour l'his-

[1] C. Enlart, *Manuel*, t. I, 1902, p. 253, écrit : Saint-Aignan (1029), Saint-Avit (même époque). — [2] *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1573 : *Sepultus est in agro Tetradii viri præfectorii in planitie CCC aut CCCC passibus ab urbe Aurelianensi ad Orientem sita, ubi ædificatum est oratorium in honorem B. Mariæ.*

toire du monastère, fut l'objet d'une lettre assez curieuse que voici [1] :

« A nos chers seigneurs et amis, Frohier, abbé de Saint-Ouen, et à toute la pieuse communauté placée sous ses ordres, frère Roger, abbé du monastère de Saint-Euverte et tous les pauvres religieux du même lieu, salut et dilection en Jésus-Christ.

« Nous vous remercions de tout notre pouvoir du juste tribut de vénération et d'amour que vous rendez à notre bienheureux et glorieux père et patron Euverte; il demandera lui-même à Dieu la récompense

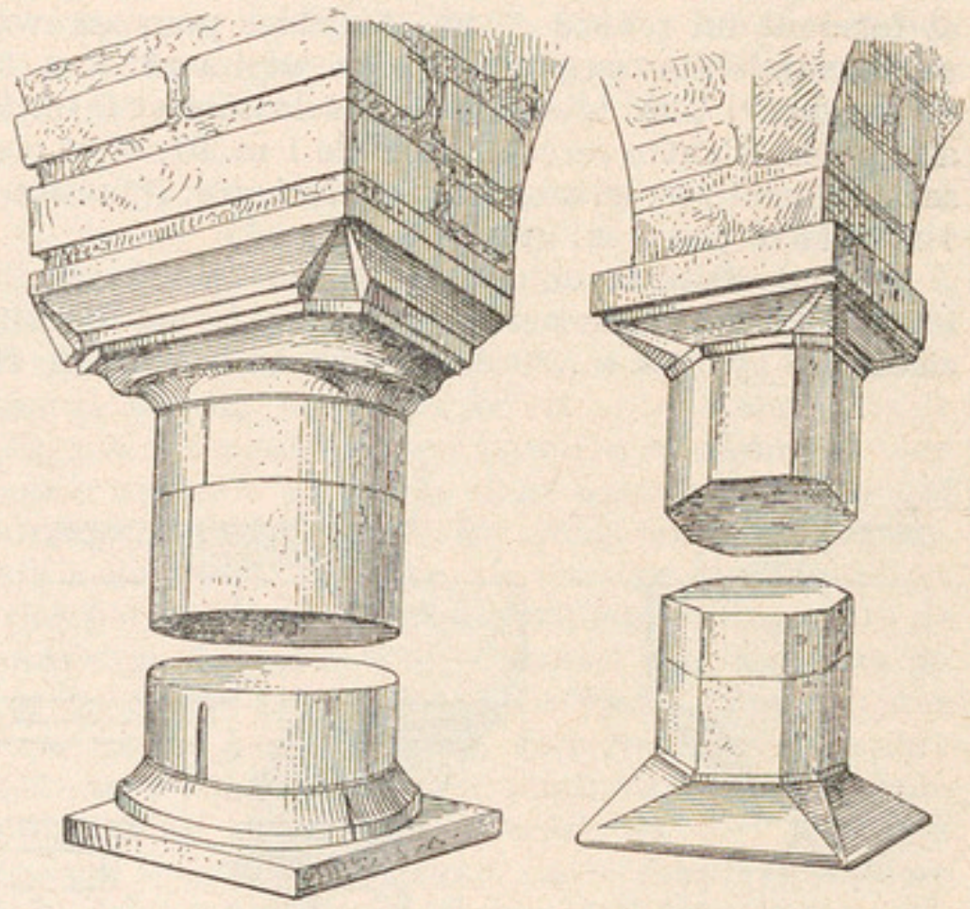

9224. — Chapiteaux et bases de colonnes de la crypte de Saint-Avit. *Ibid.*, p. 239.

que mérite la dévotion que vous lui témoignez. Vous vous réjouissez avec nous de l'invention que nous avons faite de ses saintes reliques; vous nous demandez avec empressement dans quelles circonstances et à quelle époque ce grand événement a eu lieu; en voici le récit en peu de mots: Nos prédécesseurs, les chanoines séculiers qui, il y a cinq ans, desservaient l'église du bienheureux confesseur, s'étaient souvent proposé d'agrandir l'édifice dont les proportions étaient par trop modestes. Ils avaient même construit un four pour cuire la chaux dont les carrières sont dans notre voisinage et dont ils se proposaient d'élever les murailles sacrées du nouveau temple, quand, par une inspiration subite de la divine Providence, ils abandonnèrent ce projet de reconstruction; ils craignirent que, s'ils venaient à découvrir dans les travaux de déblaiement l'inestimable trésor du corps du saint, ils ne fussent chassés de leur église, et remplacés par des moines ou par des chanoines réguliers plus exacts dans l'observation du culte que mérite un si grand saint. Mais lorsqu'il plut à la miséricorde divine que nous, les très humbles serviteurs de sa loi et de la règle monastique, nous fussions installés dans cette sainte église, nous avons répudié tous les désirs de la chair et du sang, nous n'avons pas craint ce qui n'était pas à craindre; nous avons placé toute notre confiance dans la miséricorde de Dieu, et sans relâche, par les prières, par les désirs, par les jeûnes, par les mortifications, nous n'avons cessé de demander la révélation du lieu où reposait le glorieux corps de notre bien-aimé Père Euverte. Le Seigneur a eu pitié de nous; il a exaucé les vœux de ses pauvres serviteurs; nous avons reçu ce que nous demandions, trouvé ce que nous cherchions, frappé et il nous a été ouvert. Plus d'une fois, nos vénérables Pères et seigneurs, les évêques et abbés qui se rendent auprès de nous, soit pour prier, soit pour nous visiter, avaient excité notre inertie et nous avaient engagé à poursuivre sans désemparer la recherche d'un trésor si précieux pour nous. Dernièrement, monseigneur Suger, abbé de Saint-Denis, homme de bon conseil et d'une expérience consommée, étant venu à Orléans, fut conduit par nous dans une sacristie de notre église qui est située derrière l'autel de notre glorieux Père Euverte, et séparée par une muraille de la partie accessible au public. Nous lui montrâmes une grande châsse de bois qui, depuis un temps immémorial, se trouvait placée au-dessus du tombeau du saint. Elle reposait sur une dalle de cette pierre longue et noire à laquelle on donne le nom d'ardoise, et qui, ne pouvant avoir d'autre usage que de clore l'ouverture d'un sépulcre, était un indice suffisant du trésor qu'elle cachait aux regards. L'abbé Suger n'eut pas plus tôt aperçu cette dalle qu'il s'écria : « C'est là, cherchez là, car vous ne manquerez pas de « le trouver. » Et il ajouta : « Pas de délai, rendez gloire « à Dieu, et il vous glorifiera. » A ces mots, nous nous sommes senti plein de résolution, non seulement par la confiance que nous avions dans les paroles d'un si éminent Père, mais encore par suite des révélations qui avaient été faites à quelques-uns de nos frères, et des miracles dont nous avions été le témoin oculaire. Après donc avoir fait précéder notre tentative d'un jeûne et de prières générales, le vendredi de la troisième semaine de l'Avent, un peu avant la chute du jour, nous nous sommes rendu, accompagné d'un petit nombre de frères, dans la sacristie. Après avoir creusé, nous avons trouvé deux sarcophages très rapprochés et placés l'un au-dessus de l'autre; ils étaient renfermés dans un carré formé de quatre murailles, faits avec beaucoup de soin, formés de briques peintes et enduites d'une couche de ciment bien lisse et rouge. Ayant ouvert en secret le premier des sarcophages la veille de Noël, après la messe, nous l'avons trouvé vide. Mais le jour des Saints-Innocents, après matines, nous avons trouvé dans le sarcophage inférieur l'objet de nos recherches. De religieuses personnes nous donnèrent alors le bon conseil d'attendre l'arrivée de notre seigneur le roi pour faire la cérémonie de l'exaltation du saint corps et de la translation des reliques. »

La description pourrait s'appliquer à la découverte faite en 1857 si ce n'était l'objection à tirer de la disposition des tombes superposées (*alterum super alterum inveninus*) tandis qu'on les retrouva juxtaposées; mais il est probable qu'après la déconvenue de la tombe supérieure, trouvée vide, on l'enleva pour s'assurer du contenu de la tombe inférieure et on ne la replaça pas. Une particularité invite à croire que la tombe inférieure était celle de saint Euverte; c'est la présence d'une sorte de conduit large de 0 m. 30, pratiqué dans l'épaisseur du mur et atteignant le sol par une petite ouverture en forme de soupirail, ce qui permettait de faire toucher les *brandea* (voir ce mot) au tombeau du saint.

*Bibl.* — D. Ramé, *Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens*, dans *Bull. mon.*, t. XXVI, 1860, p. 249-255; cf. Ch. Lenormant, *Mém. sur le tombeau de saint Euverte*, dans *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. V, 1862, p. 1-25; Vergnaud-Romagnesi, *Notice sur la découverte du cimetière primitif de la ville d'Orléans*, dans *Annales de la Soc. roy. des sciences d'Orléans*, t. XII; De Torquet, *Quatre jours dans Orléans*, p. 172-174; Bernois, *Hist. de l'abbaye roy. de Saint-Euverte d'Orléans*, 1918, p. 12-19; G. Chenesseau, *L'église Saint Euverte d'Orléans*, in-8°, Orléans, 1932; cf. *Le Moyen Age*, t. XXX, 1919, p. 191-194.

[1] Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 413.

XVI. Les cimetières. — Les conjectures de L. Dumuys situent le plus ancien cimetière d'Orléans au nord de la ville ancienne, entre la place de l'Étape et les rues Croix-de-Malte et des Huguenots, d'une part; le boulevard et la rue Sainte-Anne, d'autre part. Des puits funéraires ont été trouvés sur plusieurs points de l'espace compris dans ce périmètre et, en outre, des objets antiques de différents âges : un percuteur, des briques à rebords, des poids de terre cuite, des monnaies, etc. [1].

Il a existé certainement trois cimetières gallo-romains aux abords de la ville, le long de la grande voie qui menait d'Autun à Lutèce. L'un se trouvait sur la droite, quand on arrivait à Orléans venant de Briare; c'était le cimetière Saint-Euverte; un autre, à gauche, plus près des murs, c'était le cimetière Saint-Aignan. On rencontrait le troisième, après avoir dépassé la ville, au faubourg Saint-Vincent, sur la gauche, à peu près à l'endroit où la route est coupée par le chemin de fer du Centre. C'est dans ce dernier que fut découverte l'inscription de *Cenabum*.

1° *Le cimetière de Saint-Euverte*. — En 1805, M. de Villevêque, devenu propriétaire de l'abbaye de Saint-Euverte, trouva des caveaux, des urnes sépulcrales, des os calcinés, des lampes, des médailles romaines. Sur un autre point on constata un autre mode de sépulture; des sarcophages de pierre avec un mobilier funéraire. Les fouilles firent découvrir des chapiteaux d'ordre dorique et des tronçons de colonnes. En 1829, le rétrécissement des fossés de la ville montra que le cimetière avait plus d'étendue qu'on n'avait supposé; on trouva de nouveaux caveaux funéraires, des tombes en pierres, des monnaies depuis César jusqu'à Marc-Aurèle [2]. En 1845, nouvelles fouilles pour le chemin de fer et on constata que les limites devaient être encore reculées [3]. Près de vingt ans plus tard, Dufaur de Pibrac voulut à son tour explorer Saint-Euverte [4]. Il y cherchait des puits funéraires semblables à ceux qu'il avait découverts à Beaugency; il trouva trois étages de sépultures et, tout au fond, une voie romaine; d'un côté de la voie des sépultures païennes, par incinération; de l'autre côté des ensevelissements remontant aux premiers temps du christianisme; au milieu de tout cela, des coupes, des urnes, des pendants d'oreilles, des bracelets, des anneaux, des figurines en terre, deux cents fragments de poteries sigillées et des médailles.

2° *Le cimetière de Saint-Aignan*. — Au temps où Orléans n'était encore que *Cenabum* les inhumations se pratiquaient suivant la coutume romaine, le long des voies principales de communication. A l'époque gallo-romaine remonte le cimetière primitif situé vers le lieu occupé depuis par le monastère de Saint-Euverte. Ce cimetière fut longtemps le seul lieu d'inhumation d'Orléans. En 854, il se trouvait tellement encombré qu'il était devenu impossible d'y enterrer sans déplacer d'anciennes sépultures. Les chanoines de Saint-Aignan sollicitèrent de l'évêque Agius la permission d'établir un nouveau cimetière dans un terrain qui était leur propriété, au voisinage des anciennes arènes, à l'est de leur église, alors *extra muros*. L'évêque autorisa cette installation dans un clos de vigne où devrait être élevée une chapelle qui porta longtemps le nom de chapelle de Saint-Aignan. L'enclos conserva toute son étendue jusqu'en 1466, époque à laquelle Louis XI donna à Orléans une nouvelle et troisième enceinte de murs qui renfermait l'église de Saint-Aignan et celle de Saint-Euverte. Alors les chanoines furent obligés de donner sur la partie orientale de leur cimetière un chemin de ronde et l'épaisseur des murs de la ville. Les moines de Saint-Euverte furent de même contraints de céder à regret une partie à l'est et au nord de leur territoire.

La chapelle Saint-Aignan, les églises Saint-Aignan et Saint-Euverte furent rasées lors du siège de 1428.

La charte de l'évêque Agius est connue depuis longtemps; elle offre un assez grand intérêt :

Anno incarnationis dominicæ DCCCLIIII, indictione II, anno etiam ordinationis XI, ego Agius, nullis præcedentibus [5] sed sola gratuita Dei miseratione Aurelianensis [civitatis] [6] episcopus, venerabilium canonicorum monasterii Sancti Aniani nobilissimi confessoris Christi, quod est orientali ejusdem civitatis parte constructum, rationabilem ac pernecessariam suscepi petitionem postulantium scilicet ut quia cymiterium in circuitu memorati monasterii per multa curricula annorum adeo jam tumulationibus decedentium refertum erat, ut vix quispiam sine effossione in Christo quiescentium inibi sepeliri posset, canonica auctoritate ac pontificali assensu eis in prospectu [ipsius] [7] monasterii super res scilicet ejusdem cappellam in honore præfati confessoris Christi licentiam construendi eo pacto concederemus ut ad exequiarum vel sepulturæ officia ex hoc et in reliquum tam prætaxatis canonicis quam reliquis fidelium amplitudo et ambitus ipsius cappellæ sufficere valeret [8]. Quorum justissimis ac rationabilibus petitionibus assensum præbere quam necessarium immo utilissimum judicantes, jam dictam cappellam ex sumptibus propriis funditus instaurandi licentiam concessimus atque quid eidem cappellæ ex rebus propriis sibi videlicet a Deum timentibus peculiariter conlatis et gloriosissimi regis Karoli cautione præcepti confirmatis in dotem contulerint vel quomodo eam dotaverint subterindere dignum duximus. Dederunt igitur memorati canonici supradicti monasterii, pari voluntate eodemque consensu, suprascriptæ cappellæ ad illud lum [inare] ex rebus propriis, in pago Aurèlianensi, in vicaria De-illa-Quinta, in prospectu Aurelianis civitatis in loco nuncupante Villare, de vinea arpennos IIII, nec non et ultra Ligerim, in loco qui vocatur Camedollus, de prato arpennos II, seu et in tertio loco in eodem pago in vicaria Orcellensi similiter ex rebus propriis mansum I, habentem de vinea arpennos XIII, de terra arabili banuarios XIII, atque in eodem loco unde in censum annuatim solvantur solidi X, cum casis, domibus, ædificiis, ortili puteo et viridigario pascuis, perviis adjacentiis, exitibus et regressibus vel quantum cumque in eodem loco eorum videtur esse possessio vel dominatio totum et ad integrum vel inexquisitum, eidem capellæ ob amorem et honorem Dei tradiderunt atque delegaverunt, ita dumtaxat ut quia ex eorum sumptibus perfecta atque rebus propriis dotata est, semper absque alicujus interrogatione ejusdem monasterii abbatis ad divinum officium peragendum et obeuntium exequias procurandas in eorum jure dominatione et ordinatione consistat. Hujus vero institutio testamenti, quatenus in sæculis procurrentibus inviolabilem, immo interminabilem optineat vigorem, mana

[1] L. Dumuys, *Puits funéraires de Cenabum*, dans *Mémoire de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XVIII, p. 177; Charpignon, *Coup d'œil archéologique sur l'ancien Orléans*, dans *Annales de la Société d'agriculture d'Orléans*, t. XIV, 1872. — [2] Jollois, *Mémoire sur les antiquités découvertes dans le Grand-Cimetière d'Orléans lors de la construction de la halle au blé*, in-4°, Paris, 1831, p. 101 sq. — [3] Vergnaud-Romagnesi, *Troisième lettre sur Genabum*. — [4] *Rapport adressé à M. le maire d'Orléans*, par M. le comte de Pibrac, 18 avril 1864; *Lettre adressée à M. le maire d'Orléans*, par M. Vergnaud-Romagnesi, dans *Journal du Loiret*, 23 avril 1864. — [5] R. Hubert ajoute *meritis*. — [6] Hubert omet *civitatis*. — [7] Hubert omet *ipsius*. — [8] Hubert écrit : *videretur*.

propria subterfirmare ratum judicavimus, canonicorumque ejusdem monasterii nec non reliquarum nobilium personarum manibus roborari statuimus.

Agius humilis episcopus hujus institutionis testamentum fieri decrevi et subscripsi.

Suivent vingt-sept signatures et la date :

Datum in mense januario, anno XIII[1]. Christo auxiliante atque propitio regni domini nostri Karoli serenissimi regis feliciter, amen [2].

3° *Le Grand-Cimetière.* — Nous venons de voir qu'en 854 l'évêque Agius reconnaissait l'encombrement du cimetière situé au nord de Saint-Aignan : *ut vix quispiam sine effossione in Christo quiescentium inibi sepeliri posset* [3]. On a supposé que le lieu de sépulture choisi fut voisin de la chapelle de Saint-Lazare ou Saint-Ladre-du-Martroi [4]. Ce lieu s'appela successivement le Martroi, le Martroi-Sainte-Croix, le Martroi-aux-Corps, enfin le Grand-Cimetière; il est situé au nord de la cathédrale et a servi pendant plusieurs siècles de lieu de sépulture à presque toute la ville. La première mention connue de ce lieu se trouve dans une bulle de 1151 sous cette forme : *terram episcopi Aurelianensis quæ Marti reium vocatur* [5]. Existait-il une chapelle sur ce terrain ou dans le voisinage? C'est probable et, à partir de 1178, c'est certain, à preuve l'acte de Manassis de Garlande, évêque d'Orléans qui, avec le consentement du doyen et chapitre de Sainte-Croix, donne à la confrérie des nourriers de Sainte-Croix l'église de Saint-Lazare-du-Martroi, à charge d'y célébrer chaque année un service pour le repos de l'âme d'Anceau de Garlande, son neveu [6].

La chapelle de Saint-Lazare ou Saint-Ladre était sans doute, d'après son titre, l'annexe d'une léproserie située ou projetée sur la vieille route d'Orléans à Paris, par la porte Parisie, dont on a retrouvé des vestiges dans les jardins du grand séminaire [7]. Il faut attendre le milieu du XIII^e siècle (oct. 1266) pour voir l'évêque Robert de Courtenay commencer au cimetière d'Orléans, déjà rempli de sépultures, *in quo corpora multorum fidelium requiescunt*, la construction d'un coûteux oratoire. C'est en quelque sorte la charte de fondation de l'établissement qui durera jusqu'aux dernières années du XVIII^e siècle. L'histoire de ce Grand-Cimetière et des vicissitudes qu'il eut à subir jusqu'à une date toute récente, a été écrite avec une érudition à laquelle il n'y a qu'à rendre hommage, mais ce sujet n'appartient plus à nos études [8].

XVII. Le cartulaire de Sainte-Croix. — La collection Baluze, conservée à la Bibliothèque nationale, contient, sous le n. *78*, le *Chartularium Ecclesiæ Aurelianensis vetus*, copié en entier de la main de Baluze et dont l'édition préparée par M. Thillier fut terminée par E. Jarry et publiée dans le t. XXX (1906) des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*. On y voit que « le texte des plus anciens titres de Sainte-Croix n'est pas parvenu jusqu'à nous. L'existence et parfois la destruction de ces documents primitifs, dont un certain nombre dataient de l'époque mérovingienne, sont seulement attestées par des chartes postérieures et notamment par les actes de réfection et de confirmation dont ils furent l'objet. Nous savons, par exemple, par un diplôme de Charles le Chauve (c. XXXIII) qu'antérieurement au règne de Charlemagne, l'Église d'Orléans avait été dépouillée de son trésor et de la plus grande partie des chartes constituant ses titres de propriété. Un autre diplôme, souscrit par le roi Carloman II (c. XXXVI), nous apprend que sous le pontificat de l'évêque Gautier (868-890), les Normands livrèrent aux flammes la cathédrale d'Orléans et ses dépendances, et que les chartes et les livres de l'église périrent en nombre très considérable dans cet incendie. La procédure de l'époque exigeait pour le remplacement des titres ainsi perdus ou détruits, la délivrance d'un diplôme royal confirmant la propriété des biens que ces actes concernaient. L'usage s'introduisit de donner à ces confirmations un caractère général, d'y énumérer tous les biens et droits que l'Église possédait légitimement, *juste et legaliter*, et de demander le renouvellement des titres perdus soit lors d'un changement de règne, soit dans d'autres circonstances solennelles ou urgentes. Ces ordonnances d'une portée générale étaient appelées *pancartes*, comme nous le voyons dans le texte de plusieurs d'entre elles (c. XXXIX, CCCLXXVI). En l'absence des titres originaux, ces confirmations sont, pour nous, doublement précieuses. Elles ne donnent, par malheur, que bien rarement la désignation des titres primitifs dont elles renouvellent les dispositions.

Le diplôme d'immunité accordé par Louis le Débonnaire à l'Église d'Orléans (c. XXXIV) mentionne une immunité semblable concédée par son père Charlemagne et qui ne nous est pas parvenue : ... *Theodulfus... obtulit obtutibus nostris auctoritatem immunitatis domni et genitoris nostri bonæ memoriæ Caroli piissimi augusti, in qua erat insertum quod idem genitor noster et prædecessores ejus, reges videlicet Francorum...* [9]. De même la confirmation de Carloman II (c. XXXVI) nous apprend (en 883) la perte d'une bulle apostolique accordant à l'Église d'Orléans la libre élection de ses évêques; cette confirmation fut obtenue par l'intermédiaire tout-puissant d'Hugues l'Abbé [10].

XVIII. Manuscrits. — Nous avons consacré une notice aux manuscrits de la bibliothèque du monastère de Fleury-sur-Loire (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1743-1760) dont le fonds a enrichi les bibliothèques du Vatican et de Berne avant d'être à nouveau pillé par l'Italien Libri (voir ce nom) [11]. Malgré ces prélèvements, la bibliothèque d'Orléans possède encore une belle collection de manuscrits anciens, dont l'histoire a été esquissée, puis écrite de façon à n'y pas revenir [12].

[1] Il faut lire XIIII. — [2] R. Hubert, *Les antiq. hist. de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans*, in-4°, Orléans, 1661; Vergnaud-Romagnesi et H. Bordier, *Charte d'Agius, évêque d'Orléans, de l'an 854*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXIX, 1866, p. 316-325, pl. h. t. — [3] *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XI, p. 484. — [4] Vergnaud-Romagnesi, *Notice hist. sur l'ancien Grand-Cimetière*, 1824, p. 5, 6. — [5] *Cartul. de Sainte-Croix d'Orléans*, dans *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXX, p. 51; la notice donnée à ce sujet par Thillier (préf., p. CI) est inexacte. — [6] Archives du Loiret, *G. 252*. — [7] *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. I, p. 350, 654; Pierre Le Sueur, *Le mythe de Charles Viart*, dans *Bull. mon.*, t. LXXXV, 1926, p. 323-327. — [8] J. Banchereau, *Le Grand-Cimetière d'Orléans*, dans *Bull. mon.*, t. LXXVII, 1913, p. 31-40; E. Jarry, *L'ancien Grand-Cimetière d'Orléans*, dans *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXXIV, 1915, p. 481. — [9] Thillier et E. Jarry, *Chartularium*, dans *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXX, p. 67. — [10] Id., *ibid.*, p. 70-71. — [11] L. Delisle, *Les manuscrits du comte d'Ashburnham*, in-8°, Paris, 1883; le même, *Notice sur plusieurs manuscrits de la bibl. d'Orléans*, in-4°, Paris, 1883; J. Loiseleur, *Les larcins de Libri à la bibl. d'Orléans*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. VIII, p. 117-126. — [12] E. Bimbenet, *Rech. sur l'origine de la bibl. d'Orléans*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. XIX, p. 225-245; t. XX, p. 1-116; Ch. Cuissard, *Origine, formation et développement de la bibl. publique d'Orléans*, dans *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XXV, 1894, p. 51-390; le même, *Introduction, à Orléans*, dans *Catal. des mss. des bibl. publiques de France*, t. XII, 1889, p. I-XXXIX; L. Delisle, *Notice sur plusieurs manuscrits de la bibl. d'Orléans*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXI, 1884, p. 357-439; Em. Chatelain, *Fragments dispersés de vieux manuscrits*, dans *Journal des savants*, 1902, p. 274-275; E. Jarry, *La librairie de l'université d'Orléans*, dans *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XII.

Le récit consacré par Ch. Cuissard au *fonds de Fleury* [1], contient, malgré son tour oratoire, quelques éléments utiles pour l'histoire des glorieuses épaves conservées à Orléans. C'est ce fonds qui a valu à la bibliothèque d'Orléans ses plus précieux manuscrits.

**105.** Sacramentaire, sur parchemin, écriture à longues lignes avec initiales, 182 feuillets, haut. 0 m. 267, larg. 0 m. 218.

Fol. 2... *Domini pro annua dedicatione tabernaculi hujus.*

P. 4-7 : le canon de la messe, incomplet au début.

P. 8-150 : les oraisons et les préfaces des messes du propre du temps, à partir de la fête de Noël.

P. 152-253 : les oraisons et les préfaces des messes du propre des saints à partir de la fête de saint Étienne.

P. 254-267 : les oraisons et les préfaces des messes du commun.

P. 268-313 : des oraisons pour diverses messes et à diverses intentions.

P. 314-363 : différentes cérémonies, messes ou prières, et notamment les morceaux intitulés : *Incipit ordo ungendi infirmum* (p. 314); *missa pro infirmo qui proxima* (sic) *est morte; missa in honore sancti Sigismundi regis et martyris et pro febricitantibus* (p. 329); *incipiunt orationes in agenda mortuorum* (p. 332).

Ce sacramentaire entra à l'abbaye de Fleury-sur-Loire au XI^e^ siècle. La preuve en est dans l'épitaphe de l'abbé Gauzelin, commençant par ces mots : *Dulce decus regni...* [2] qu'on y lit, ajoutée en caractères du XI^e^ siècle, au bas de la p. 331.

Aux p. 63 et 64 on lit une inscription, malheureusement mutilée, dont il ne subsiste que ces mots :... [*patro*]*no suo Benedicto, ob sui memoriam, a transmarinis partibus misit, imprecans cum juramento maledictionis ut si quis cum de ipso monastorio aliquo ingenio non redditurus abstraxerit, cum Juda proditore, Anna et Caipha portionem æternæ dampnationis accipiat. Amen. Amen. Fiat. Fiat.* Ce pays d'outre-mer d'où le sacramentaire avait été envoyé à Saint-Benoît ne pouvait être que l'Angleterre; l'origine du manuscrit le confirme. L. Delisle a montré pour quel monastère il avait été exécuté. La partie du canon qui subsiste sur les premiers feuillets du volume contient, dit-il, la commémoration des morts, dans laquelle les noms des saints apôtres et martyrs sont ainsi énoncés : *cum tuis sanctis apostolis et martyribus, cum Johanne, Stephano, CŒNELMO, Mathia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpetua, Agatha, Lucia, Agna, Cæcilia, Anastasia, Genovefa, Eulalia, et cum omnibus sanctis tuis...* La place que saint Kenelme occupe dans cette énumération, immédiatement après saint Étienne, et le soin que le copiste a pris de tracer le mot *Cœnelmo* en onciales rouges doivent diriger nos recherches du côté d'une église dont le principal patron était saint Kenelme.

On fait la même réflexion en voyant les développements donnés dans le propre des saints (p. 198, 199) aux oraisons et à la préface de la messe de saint Kenelme. Ces prières méritent d'être reproduites :

XVI KAL. AUGSTI. NATALE SANCTI CŒNELMI MARTYRIS. *Omnipotens et misericors Deus, qui nobis præclaram hujus diei lætitiam pro beati* KENELMI, *martyris tui, sollempnitate tribuisti, intende serenus vota fidelis populi, et concede ut cujus hodie festa percolimus ejus semper meritis et precibus sublevemur. Per.*

SUPER OBLATAM. *Præsentibus Domine, quæsumus, intende muneribus et patrocinante beato* KENELMO *martyre tuo, cujus sollempnia venerando recensemus fidelibus salutis indulgentiam conferant, et æternitatis præmia dignanter adquirant. Per.*

PRÆFATIO. *V. D. Æterne Deus, qui sanctorum tuorum patrocinia tecum ita in æterna claritatis tuæ gloria præparasti, ut, in eis existens mirabilis, diffusius huic mundo lumen tuæ ostendas veritatis, ex quorum collegio beatissimus testis tuus* KENELMUS *in æcclesiæ tuæ stabilitate, agone martyrii decoratus, perfloruit, demumque innocentiæ præmium captans, laureatus cælestis capitolii celsitudinem obtinere promeruit, in cujus sollempnitatis triumpho, annua piæ dovotionis nostræ vota recensentes, consonas majestati tuæ persolvimus laudes, quatinus ipsius precibus cælestia munera capiamus, junctique sanctorum cœtibus in perpetuum colletemur. Per Christum.*

AD COMPLENDUM. — *Percipiat, quæsumus, Domine, plebs tua, beati martyris tui* KENELMI *natalicia cælebrando cum exultatione, lætitiam, et quam cælestis mensæ refecisti edulio, æternitatis tuæ facias adscisci consortio. Per Dominum.*

AD VESPERAS. *Tribue, clemens et misericors Deus, in beati testis tui* KENELMI *festivitate, fidelibus populis opem salutis æterne, nosque famulos tuos pervigilii custodi protectione, ut qui te totis sensibus confitemur nulla inimici fraude capiamur. Per.*

Nous laissons de côté, écrit L. Delisle, deux autres oraisons qu'on trouve dans la division des « Messes » diverses, avec les rubriques *Cœnelmi* (p. 274) et *Kœnelmi* (p. 280). Mais on ne saurait passer sous silence les litanies qui font partie de l'office des morts. Ces litanies prouvent jusqu'à l'évidence que le livre a été écrit pour une église de l'ordre de Saint-Benoît, qui honorait d'un culte particulier saint Pierre et saint Kenelme. Tel est le cas du monastère de Winchcombe, au comté de Gloucester, célèbre par la sépulture de saint Kenelme martyr [3] et dont une des églises était dédiée à saint Pierre. Or le monastère de Winchcombe était en relations suivies avec l'abbaye de Fleury; à cet égard, nous pouvons invoquer un témoignage qui ne laisse pas l'ombre d'un doute [4]. Au dire de Guillaume de Malmesbury [5], Oswald, qui fut successivement évêque de Worcester et archevêque d'York, reconstruisit le monastère de Winchcombe, dans la seconde moitié du X^e^ siècle; il en confia l'administration à l'abbé Germain, qu'il avait amené de Fleury en Angleterre et qui fut son principal coopérateur dans la restauration de cette maison.

La présence à Fleury d'un livre de Winchcombe s'explique tout naturellement, et l'origine que L. Delisle attribue au ms. *105* d'Orléans est aussi bien d'accord avec le texte même du sacramentaire qu'avec le témoignage de Guillaume de Malmesbury.

L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXII, 1886, p. 211-218, n. 79; en outre, p. 367-369, les litanies, et p. 389-391, la liste des frères vivants et morts de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Une description plus sommaire a été donnée par Ch. Cuissard, *Inventaire des manuscrits de la*

[1] *Inventaire des manuscrits de la bibl. d'Orléans. Fonds de Fleury*, in-8°, Orléans, 1885. — [2] Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, t. IV, p. 354; Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. VII, p. 281; Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*, t. X, p. 326. Le texte a été également conservé dans la *Vita Gauzlini*, c. LXXV. — [3] *Acta sanct.*, julii t. IV, p. 297. — [4] On lit dans les constitutions du XIII^e^ siècle : *Ut de ecclesia Beati Petri Wyncheumb, jam appropriata et ad usus proprios monasterii impetrata... Monasticon anglicanum*, t. II, p. 305, col. 1. — [5] *Hoc monasterium... per beatum Oswaldum archiepiscopum non nichil ressuscitatum est. Factus ibi Germanus abbas, quem de Floriaco secum adduxerat, magno adjumento fuit et religioni et restaurationi ecclesiæ*, dans *Gesta pontif. Anglorum*, édit. Hamilton, p. 294.

*bibliothèque d'Orléans. Fonds de Fleury*, in-8°, Orléans, 1885, p. 52-55.

**16.** Ce manuscrit de la bibliothèque d'Orléans est bien connu des paléographes. Il est l'œuvre de dom Chazal, de Fleury, qui rassembla 32 feuillets, en lettres onciales, tous fragments de l'Écriture sainte, provenant de cinq manuscrits différents. Septier, dans son *Catalogue*, comptait 44 feuillets, et L. Delisle a prouvé que les 12 feuillets manquants sont un larcin de Libri; ils contenaient « le plus ancien manuscrit du *Miroir* de saint Augustin ».

Ch. Cuissard, *Inventaire des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans. Fonds de Fleury*, Orléans, 1885, p. 8-10; le même, *Orléans*, dans *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. XII, n. 19; L. Delisle, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLV, 1884; S. Berger, *Hist. de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1893, p. 84-85, n. 397.

XIX. CONCILES. — 1° *En 511.* — Voir Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, 2e part., p. 1005-1015, 1382-1383.

2° *533.* — Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 1130-1135.

3° *538.* — Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 1155-1162.

4° *541.* — Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 1164-1174.

5° *638 ou 639.* — Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, 1re part., p. 398-399.

6° *766.* — Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 951, note 5.

XX. ÉPIGRAPHIE. — L'épigraphie chrétienne à Orléans est représentée par un seul texte découvert à la fin du siècle dernier. On s'est montré sobre de renseignements à son sujet, mais le nom du défunt indique un individu de l'époque mérovingienne :

LANTRVDES
HIC + RE
qVIIS + CIT

*Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1898, p. 219.

On pourrait s'attendre à lire un document relatif à l'époque qui fait l'objet de nos études lorsqu'on voit annoncée *Une épitaphe en caractères runiques à Orléans*, par E. Brate, dans *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. XXXI, 1907, p. 37-57; il s'agit d'un texte du XIVe siècle.

Un autre monument, celui-ci du VIIe siècle, portant quelques inscriptions, a été trouvé non loin d'Orléans, à Géminy (Loiret); nous en avons déjà dit quelques mots (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2092-2096, fig. 615) et nous aurons l'occasion d'y revenir (voir PATÈNE).

H. LECLERCQ.

**ORLÉANSVILLE.** — I. Identification. II. Liste épiscopale. III. Ruines romaines. IV. Église de Reparatus. V. Autres églises. VI. Beni-Rached. VII. Hypogée chrétien. VIII. Épigraphie.

I. IDENTIFICATION. — Orléansville a remplacé une ville romaine importante, connue sous le nom de *Castellum Tingitanum*. On trouve cette localité mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Antonin, entre *Tigava municipium* (à 22 milles, distance exacte) et *Vagal* (à 18 milles). Une borne, aujourd'hui encastrée dans le pont de l'Oued Fodda (à 21 km. à l'est d'Orléansville) indique la distance *a Castello* [1]. L'identification d'Orléansville et de *Castellum Tingitanum*, proposée par Prévost [2] et d'autres savants, révoquée en doute par Cat, est aujourd'hui admise sans discussion [3]. Des manuscrits de l'*Itinéraire* donnent la forme *Castellum Tingitii* et le Géographe de Ravenne cite cette ville sous le nom de *Tingit* (il la confond avec *Tingi*, aujourd'hui Tanger, et la place par conséquent en Maurétanie Tingitane. Mais la forme *Tingitanum Castellum* se retrouve dans Ammien Marcellin [4]. Il ne semble donc pas nécessaire de corriger *Tingitanum* en *Tingavitanum* [5].

II. LISTE ÉPISCOPALE. — *Castellum Tingitanum* a eu probablement des évêques qui ne figurent, sur les listes épiscopales, qu'avec la suscription de *Castellanus* [6]. Les évêques n'écrivaient pas toujours, en effet, les deux ou trois mots qui formaient le nom de leur siège. Du reste, les bornes milliaires elles-mêmes, qui indiquaient la distance à partir de cette ville, ne portent que A CAST [7]. En 411, l'évêque donatiste est ainsi désigné sous le vocable d'*episcopus Castellanus*. Nous avons ici une liste dans laquelle prennent place six noms. Morcelli (n. CXLV) ne connaissait que les deux premiers et le dernier, Toulotte (*Maurétanie*, XXIII) les sépare, distinguant entre *Castellum* et *Castellum Tingitii*. Halm [8] attribue *Petrus Castellanus* au *Castellum* que l'Anonyme de Ravenne (III, 8) place sur la route de Rusuccuru à Sufasar.

1° *Marinus sacerdos*, qui est probablement le fondateur de la basilique et l'évêque en 324.

2° *Severinus, episcopus Castellanus*, en 411. Donatiste, sans compétiteur catholique (*Notitia*, I, 180).

3° *Cerealis*, à qui saint Isidore de Séville accorde cette mention, en 431 : *Cerealis Castellanensis Ecclesiæ episcopus. Hic dum apud Carthaginiensem Africæ provinciæ urbem venisset de fide sanctæ Trinitatis cum Maximiano Ammonanitarum episcopo concertatus est.*

4° *Voconius* ou *Boconius* (et Buconius) *Castellani Mauretaniæ oppidi, episcopus*, mentionné par Gennadius, *De viris illustribus*, n. LXXVIII, vs. 460.

5° *Reparatus*, connu par son épitaphe, il occupa le siège épiscopal de 465 à 475.

6° *Petrus Castellanus*, dans la *Notitia* de 484.

III. RUINES ROMAINES. — « Lorsque, en 1843, la colonne du général Cavaignac vint camper sur le lieu déjà choisi par les Romains, elle trouva ce lieu couvert de ruines à demi cachées sous la poussière et sous les épines des jujubiers nains; de nombreuses et belles pierres de taille surgissaient debout, c'étaient les parties inférieures des angles et des chaînes de pierre des anciens édifices. Interrogés par les Français, les Arabes répondirent que ces ruines portaient le nom d'*El-Esnam*, ce qui veut dire « pierre debout », ou bien « monceau de débris », quelque chose d'analogue à ce que nous appelons un tumulus [9]. » Aujourd'hui ces ruines ont complètement disparu [10]. La ville, de forme irrégulière, avait environ 600 m. de long sur 300 m. de large [11]. Elle était bordée par le Chélif au Nord et l'oued Tiraout à l'Ouest; le front qui s'étendait entre ces deux rivières était peut-être fortifié [12], quoiqu'on ait noté l'absence de tout rempart [13].

[1] Reisser, dans *Bull. d'Oran*, 1898, p. 247; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 22580. — [2] *Notice sur Orléansville*, dans *Revue archéol.*, 1847-1848, t. IV, p. 666. — [3] S. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 12, n. 174. — [4] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXIX, c. V, n. 25. — [5] Comme l'a proposé Joh. Schmidt, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyklopädie*, au mot *Ancorarius mons*. — [6] J. Mesnage, *L'Afrique chrét. Évêchés et ruines antiq.*, in-8°, Paris, 1912, p. 463. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 22580. — [8] Dans l'*Index geographicus* de son édit. de l'*Historia*, de Victor de Vite. — [9] F. Prévost, *Notice sur Orléansville*, dans *Revue archéol.*, 1847-1848, p. 653. — [10] Cf. *Moniteur algérien*, 14 oct. 1843; Azéma de Montgravier, dans *Revue de bibliogr. analytique*, t. V, 1844, p. 51-54; Reisser, dans *Bull. d'Oran*, 1900, p. 47-88. — [11] *Revue africaine*, t. I, 1856-1857, p. 428; De Caussade, dans *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. I, p. 255. — [12] Azéma de Montgravier, *loc. cit.*, p. 51. — [13] Prévost, *Notice sur Orléansville*, dans *Revue archéol.*, 1847-1848, t. IV, p. 655; Pontier, *Souvenirs de l'Algérie ou notice sur Orléansville et Tenès*, p. 23.

Grand édifice carré, en pierres de taille, de 60 m. de côté, entouré de portiques à colonnes doriques [1]. Thermes, sous l'hôpital militaire; mosaïque représentant des scènes de chasse [2], grand bassin, auquel aboutissait une conduite de près de 3 km. (amenant l'eau de sources situées dans l'oued Tiraout) et d'où partaient plusieurs canaux.

IV. Église de Reparatus. — Les ruines de cet édifice furent mises à jour en 1843; elles sont actuellement recouvertes de terre, sous la place du marché. Le maréchal Saint-Arnaud, colonel du 53e à Orléansville, écrivait : « Je veux faire bâtir l'église chrétienne

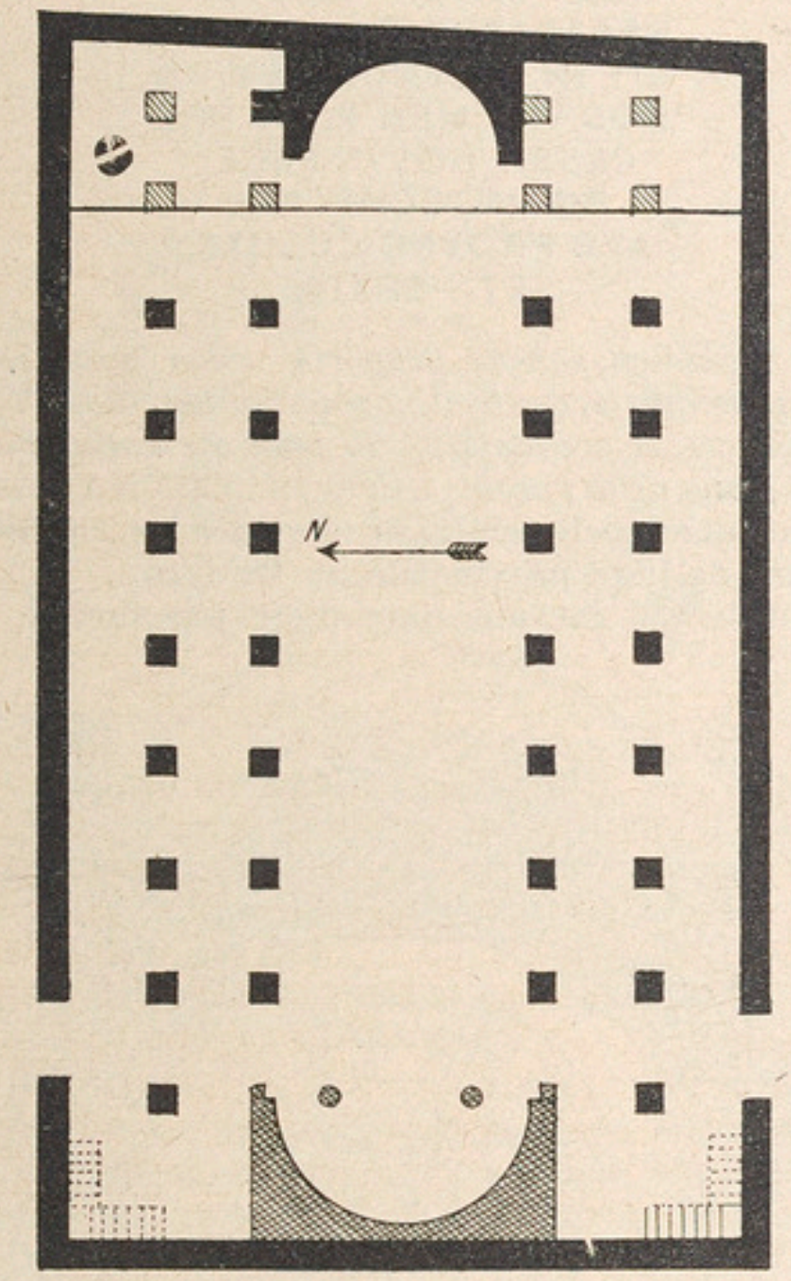


9225. — Plan de l'église de Reparatus.
D'après S. Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 238, fig. 132.

au-dessus [du tombeau]. Une voûte bien faite le conservera visible dans toute sa beauté et le temple de Dieu s'élèvera là où il était il y a quatorze siècles [3]. » A défaut de cette restauration projetée, il nous reste le rapport précis du lieutenant du génie F. Prévost et le plan qu'il a levé et qui fut souvent reproduit [4]. S. Gsell a résumé ce rapport en le clarifiant (fig. 9225) [5].

La construction est, comme d'ordinaire, en blocage, avec des chaînes en pierre de taille. Largeur (dans œuvre) 16 m., longueur *maxima* 26 m.; le mur de fond (à l'Est) n'est pas exactement parallèle à la façade, peut-être à cause du voisinage de quelque monument que l'on aura voulu respecter; aussi l'édifice a-t-il la forme d'un trapèze et non d'un rectangle.

Deux portes s'ouvraient dans les murs latéraux. Les vaisseaux, au nombre de cinq, étaient séparés par quatre rangées de piliers carrés. L'église était certainement pourvue de tribunes, car des restes d'escaliers existaient à l'intérieur, derrière la façade. Nous ignorons la disposition de ces galeries; on peut se demander si elles surmontaient seulement les bas-côtés les plus voisins de la nef, ou si elles s'étendaient ainsi au-dessus des bas-côtés extrêmes. Il nous est impossible également de dire à quelle époque elles furent faites.

L'abside, enfermée dans un cadre, est surélevée de plus de 1 m. par rapport à la nef; les degrés qui y donnaient accès ne se voyaient plus lors des fouilles : peut-être étaient-ils en bois? Sous le sol de cette abside, « règne, dit Prévost, un caveau d'assez grandes dimensions, dans lequel ont été trouvés deux cercueils vides ».

D'après le plan et les remarques de cet auteur, il ne semble pas que l'abside ait été flanquée de sacristies : les quatre rangées de piliers se continuaient à droite et à gauche de cet espace. Prévost faisait observer, il est vrai, que ces parties de la basilique n'avaient pas encore été déblayées.

En face du *presbyterium*, à l'extrémité opposée de l'édifice, le sol de la nef est exhaussé de quelques centimètres. Prévost croit que, primitivement, il y avait là des fonts baptismaux : « la présence de deux canaux, venant d'un réservoir et passant contre le mur, rend cette hypothèse très vraisemblable. » Plus tard, on bâtit à cette place une contre-abside, en fort mauvaise maçonnerie, dont le fond fut adossé au mur de façade et dont l'ouverture, ornée d'une petite colonnade, pouvait être fermée par des grilles.

La basilique est entièrement pavée de mosaïques, en général bien conservées [6], sauf celle de l'abside. Quelques inscriptions y sont tracées. La plus importante se trouve au milieu de la nef; en avant de la contre-abside et presque à la hauteur des deux entrées. Elle indique l'époque de la construction de l'édifice (fig. 9226) [7].

PRO
CCLXXX·ET·V·XII KAL
DEC·EIVS BASILICAE
FVNDAMENTA POSITA
SVN ET//////////////MA
PROV·CC ET ////////IN
MENTE HABEAS////Λ
SERVVM DEI////iN
DEO VIVAS

*Pro(vinciæ) CCLXXX et V, XII kal(endas) dec(embres), eius basilicæ fundamenta posita sunt, et fa[stigiu]m a(nno) prov(inciæ) CCLXX[X...]. In mente habeas [Marinum?] servum Dei [et] in Deo vivas!*

La première date, celle de la pose des fondations, correspond au 21 novembre 324.

Sur le sol d'un des bas-côtés, à gauche on lit : *Semper pax* (fig. 9227) [8]. Dans le même bas-côté, en face de l'entrée, un carré, enfermé dans un labyrinthe (voir ce mot, *Dictionn.*, t. VIII, col. 975) est couvert de lettres qui sont combinées de telle sorte qu'elles répètent en tous les sens le mot (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 975, fig. 6549) [9] *sancta Ecclesia.*

[1] Montgravier, *op. cit.*, p. 52. — [2] Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. II, 1900, p. 108; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21518. — [3] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XIII, p. 433-434. — [4] *Moniteur algérien*, 14 oct. 1843; *Akhbar*, 19 oct. 1843; Azéma de Montgravier, dans *Revue de bibliogr. analytique*, t. V, 1844, p. 53; Amati, *Viaggio da Miluna in Africa*, p. 376-380; F. Prévost, *Notice sur Orléansville*, dans *Revue archéol.*, t. IV, 1847-1848, p. 659-664; 1848, t. V, p. 372-374; t. VIII, 1852, p. 566-571; Dupuch, *Fastes sacrés de l'Afrique*, t. IV, 1849, p. 431-433; Adr. Berbrugger, dans *Revue africaine*, t. I, 1856-1857, p. 428-429; t. XII, 1868, p. 144-147; Ibos, *Notice sur la mosaïque d'Orléansville*, in-8°, Alger, 1895, dans *Bull. de la Soc. d'archéol. du diocèse d'Alger*, t. I; cf. Holtzinger, *Die altchristl. Architektur*, p. 32, fig. 13; F. X. Kraus, *Gesch. der christl. Kunst*, t. I, p. 337, fig. 269. — [5] S. Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. I, 1900, p. 236-240, fig. 132. — [6] Elles l'étaient du moins à l'époque de la découverte; il est probable qu'elles ont beaucoup souffert depuis. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9708; cf. *Moniteur algérien*, 4 oct. 1843; F. Prévost, dans *Revue archéol.*, 1847, p. 664, pl. LXXVIII; Pontier, *Souvenirs*, p. 69; *Revue africaine*, t. I, p. 429; L. Renier, *Inscr. lat. de l'Algérie*, n. 3700. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9712. — [9] *Ibid.*, t. VIII, n. 9710; *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1919, p. 242-245; 1928, p. 114-115.

Un jeu de lettres semblable se retrouve dans l'abside; les mots [1] :

*Marinus sacerdos*

y sont reproduits un grand nombre de fois. C'est sans doute le nom de l'évêque qui fit construire la basilique.

SODRECASACERDOS
ODRECAS SSACERDO
DRECASS V SSACERD
RECASSV N VSSACER
ECASSVN I NVSSACE
CASSVN I R I NVSSAC
ASSVNI R A R INVSSA
SSVNIRA *m* ARINVSS
ASSVNI R A R INVSSA
CASSVN I R I NVSSAC
ECASSVN I NVSSACE
RECASSV N VSSACER
DRECASS V SSACERD
ODRECAS SSACERDO
SODRECASACERDOS

En dehors des inscriptions, les mosaïques offrent surtout des motifs ornementaux, disposés avec beaucoup d'harmonie et de goût. Il faut signaler pourtant des poissons dans l'abside; des vignes dont les grappes sont becquetées par des colombes, vers le fond de la nef centrale. Au milieu de ce tableau, on voit deux colonnettes, supportant soit une architrave, soit plus

9226. — Mosaïque de l'église de Reparatus.
D'après *Revue archéol.*, 1847-1848, t. IV, pl. LXXVIII, n. 2.

probablement une table d'autel (fig. 9228). Enfin deux grosses colonnes torses portant une arcade et flanquées de chaque côté d'un calice où deux colombes viennent boire, dans l'espace que la contre-abside occupera plus tard (fig. 9229). Au centre de cette contre-abside, on a inséré dans la mosaïque primitive un morceau nouveau, dont les sutures sont nettement distinctes; l'épitaphe d'un évêque nommé Reparatus y est tracée à l'intérieur d'une couronne [2]. La date indiquée correspond à l'année 475 de notre ère. Ce fut donc à la fin du Ve siècle que l'on construisit l'hémicycle pour y ensevelir Reparatus, dont la tombe a été trouvée au-dessous de son épitaphe. L'évêque était enfermé, tête au couchant, dans un cercueil de bois. Si l'hypothèse de Prévost indiquée plus haut est exacte, cette tombe a pris la place de la piscine baptismale [3].

Voici le texte de l'inscription :

HIC REQVIES
CIT SANCTAE MEMO
RIÆ PATER NOSTER
REPARATVS E·P·S·QVI FE
CIT IN SACERDOTIVM AN
NOS VIIII MEN XI ET PRE
CESSIT NOS IN PACE
DIE VNDECIMV·KAL
AVG PROVNC·CCCCXXX
ET SEXTA

*Hic requiescit sanctæ memoriæ Pater noster Reparatus ep(iscopu)s, qui fecit in sacerdotium annos VIIII, men(ses) XI, et precessit nos in pace die undecimu kal(endas) aug(ustas) prov(i)nc(iæ) CCCCXXX et sexta* [4]. On rencontre quelquefois, sur d'autres inscriptions, la mention de l'ère provinciale au féminin.

La date 436 est une date d'ère provinciale (voir

9227. — Autre mosaïque de l'église de Reparatus.
*Ibid.*, n. 3.

*Dictionn.*, t. V, au mot Ère). F. Prévost avait d'abord fixé la mort de Reparatus en 403 de l'ère chrétienne; il n'a pas tardé à se corriger et à adopter l'année 479; en réalité, il y a une différence de trente-neuf ans et la mort de Reparatus se place en 475. Il a ainsi vécu sous le fils de Genséric, prince arien et persécuteur des catholiques; son épiscopat de dix années aura pu lui attirer bien des épreuves; néanmoins, comme le remarquait avec esprit le lieutenant Prévost, « peut-

[1] *Ibid.*, t. VIII, n. 9711. — [2] *Ibid.*, t. VIII, n. 9709. — [3] Prévost mentionne encore de petits bâtiments, sacristies ou habitations, s'adossant au mur postérieur de l'église; l'une de ces pièces paraît avoir été une salle de bains. — [4] *Moniteur algérien*, 4 oct. 1843, et plus correct le 14 oct. 1843; une planche lithographique exécutée par les soins de l'évêque Dupuch « où la mosaïque figure en totalité, avec ses transepts, ses deux absides et ses cinq épigraphes »;

A. Berbugger, dans *Revue africaine*, t. XII, p. 144; *Bibl. de l'École des chartes*, t. V, 1843, p. 103-104; Azéma de Montgravier, dans *Revue de bibliogr. analytique*, t. V, 1844, p. 58; F. Prévost, *Notice sur Orléansville*, dans *Revue archéol.*, t. IV, 1847-1848, p. 662; le même, *Note sur la détermination de la date de l'ère provinciale d'Afrique*, dans *ibid.*, p. 800-802; Pontier, *Souvenirs*, p. 69; *Revue africaine*, t. I, p. 429; L. Renier, *op. cit.*, n. 3701.

être s'est-on trop pressé de lui accorder une place dans le ciel; je pense que M. l'évêque d'Alger (Dupuch) a eu pour cela d'autres raisons que les mots *sanctæ memoriæ* trouvés dans l'inscription, car ces mots pourraient s'appliquer à un évêque donatiste[1] ». Six mois plus tard, le lieutenant — devenu capitaine Prévost — faisait de Reparatus un arien [2].

S. Gsell présumait que la mosaïque d'Orléansville devait être assez dégradée; c'est, en effet, à craindre. On vient de lire que l'évêque d'Alger avait fait exécuter une grande lithographie, *quam tabulam nos non vidimus*, ajoutait G. Wilmanns; voici ce qu'on peut

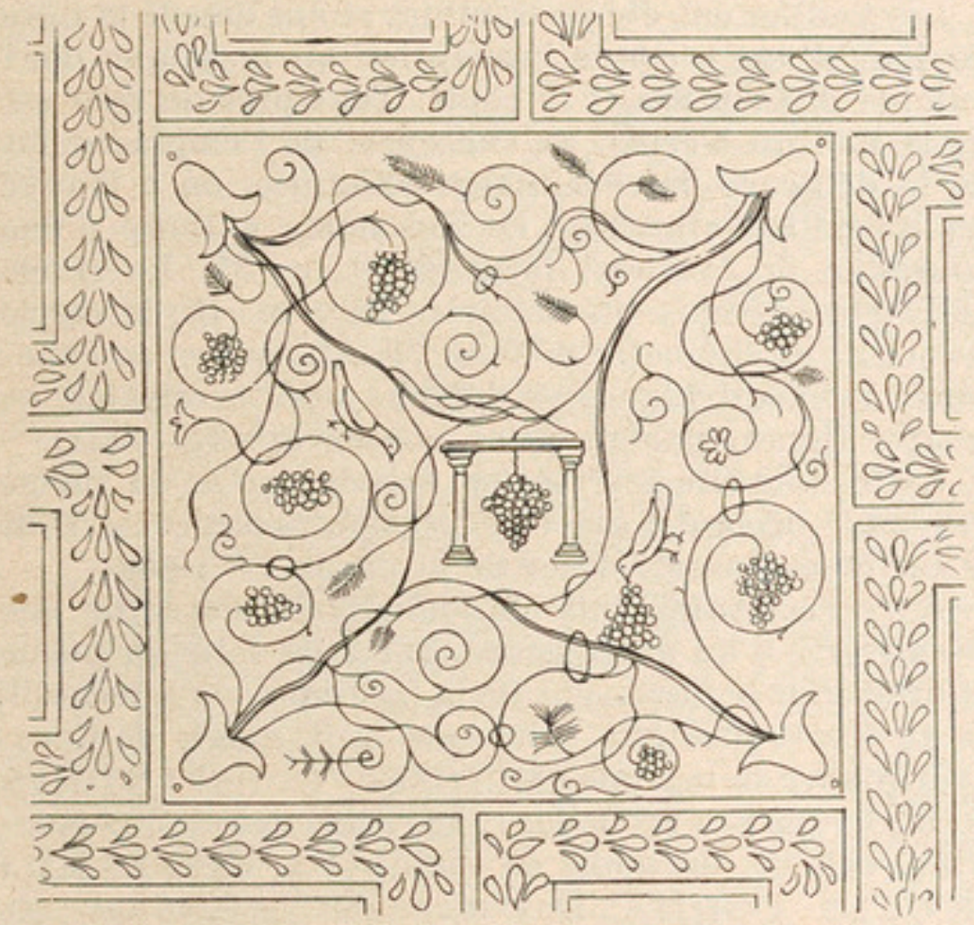

9228. — Mosaïque de l'abside de l'église de Reparatus. *Ibid.*, n. 5.

en dire [3]: « La mosaïque qui forme le sol de l'église est une des plus complètes et des mieux conservées que l'on connaisse; elle a été dessinée très exactement par M. de Cazanove et par les soins de M. le commandant Tripier. Ce dessin a été lithographié malheureusement à un trop petit nombre d'exemplaires. Le dessin de cette mosaïque se compose principalement de carrés et de losanges gracieusement entrelacés; les côtés de ces carrés et les angles sont formés soit de spirales entrelacées, soit de branches et feuilles de laurier-rose. Pour exécuter ce travail on a employé de petits carrés de marbre de 0 m. 007 à 0 m. 008 de côté et de trois couleurs différentes, rouge, blanc et noir, mais chacune de ces couleurs a diverses nuances. On avait d'abord préparé une aire en cailloux roulés du Thigaoudt; ces cailloux étaient cimentés par un bon mortier et surmontés d'un mortier très fin contenant du plâtre, et quelquefois par du plâtre pur; c'est dans ce dernier bain qu'étaient placés les petits fragments de marbre. Du reste, comme travail, on sent que cette mosaïque appartient à une époque de décadence. Près de l'abside et au milieu de la nef, on remarque une vigne dont les grappes sont mordues par des colombes; cette portion est d'un assez beau style. La mosaïque occupe toute la nef et tous les bas-côtés. Il y en avait une aussi sur la plate-forme de l'abside, mais elle est très détériorée. On y remarque des poissons, qu'on sait être l'emblème du chrétien; peut-être y avait-il là une composition complète représentant la pêche miraculeuse [4] ? »

« Cette belle mosaïque... s'abîme maintenant au contact de l'air. M. Tripier a essayé de faire restaurer les parties abîmées; il n'a pu continuer, faute de fonds. Il est peu probable que dans l'état actuel des choses (juin 1848), on accorde de l'argent pour la restauration des antiquités; il serait pourtant dommage de perdre un aussi beau monument... ; le meilleur moyen de le conserver serait de le recouvrir d'un mètre de terre fine, et de niveler la surface de cette terre de manière à faire écouler les eaux pluviales; la mosaïque sera à l'abri des déprédations que commettent les colonnes de passage; chaque officier en emporte un morceau, et lorsqu'on aura de l'argent pour construire une église au-dessus de l'ancien sol, on retrouvera la mosaïque intacte [5]. »

« J'ai vu, écrivait en 1866, Peigné-Delacourt [6], un des très rares exemples d'une gravure sur cuivre représentant dans son ensemble la mosaïque accompagnée de l'inscription de Reparatus. Quant à cette dernière, en raison de son étendue et de l'admirable travail du dessin et de l'exécution, c'était, entre tous, un monument à conserver. Après quelque temps d'exhibition, on l'a impitoyablement recouverte d'une couche de terre de 1 m. 50 d'épaisseur, et une plantation a été alignée sur ce remblai, par ordre du commissaire civil. La planche existe encore, m'a-t-on assuré. J'ai cherché en vain en quelles mains elle se trouvait. »

V. Autres églises. — Il y avait une autre église à *Castellum Tingitanum;* elle a disparu lors de la construction de l'hôpital militaire [7].

On a signalé aussi, à un quart de lieue de la basilique de Reparatus, au milieu d'un cimetière chrétien, les « restes de deux espèces de chapelles ou oratoires », aujourd'hui détruits [8].

Enfin, contre les bords du Chélif (rive gauche) ont été recueillis jadis des débris d'inscriptions sur marbre et sur brique [9] qui prouvent qu'il y avait eu en ce lieu une *memorie apostolorum* [*Pet*]*ri et Pauli*, c'est-à-dire une chapelle contenant des reliques de saint Pierre et de saint Paul, auprès desquelles des martyrs et d'autres chrétiens étaient ensevelis. Ce monument, à en juger par la forme des monogrammes constantiniens, accompagnés de l'A et de l'Ω, paraît avoir été élevé vers la fin du IVe ou dans le cours du Ve siècle [10]. Nous donnons ce texte épigraphique plus loin (voir § *Épigraphie*). A ce sujet nous devons observer que, d'après le lieutenant Prévost [11], « le lit du Chélif s'est

[1] F. Prévost, *op. cit.*, p. 801-802. — [2] *Sur le tombeau de Reparatus*, dans *Revue archéol.*, t. v. 1848-1849, p. 373. — [3] F. Prévost, dans *Revue archéol.*, t. iv, 1847-1848, p. 663. — [4] Ceci nous paraît peu probable; c'était plus simplement un vivier comme on en voit un si grand nombre en Afrique. — [5] F. Prévost, *Sur le tombeau de Reparatus*, dans *Revue archéol.*, t. v, 1848-1849, p. 374; cf. A. Judas, *Note additionnelle sur les antiq. d'Orléansville*, dans *ibid.*, p. 476-483; Letronne et Adr. de Longpérier, dans *ibid.*, p. 569-571, mais tout ceci est étranger aux antiquités chrétiennes. — [6] *Revue de l'art chrétien*, t. x, 1866, p. 548. — [7] *Moniteur algérien*, 14 oct. 1843; Dupuch, *Essai sur l'Algérie chrét.*, p. 273; Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. ii, p. 241; *Atlas archéol.*, feuille 12, n. 174. — [8] *Moniteur algérien*, 14 oct. 1843; Amati, *op. cit.*, p. 373; Azéma de Montgravier, *loc. cit.*, p. 52; Prévost, *op. cit.*, p. 656; Pontier, *op. cit.*, p. 24; *Revue africaine*, t. ii, 1857-1858, p. 506-507; Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. ii, p. 241; *Atlas*, n. 174. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 9714-9724. — [10] Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. ii, p. 241. — [11] F. Prévost, *Notices sur Orléansville*, dans *Revue archéol.*, t. iv, 1847-1848, p. 668-669. « Le propre des rivières torrentielles à forte pente, comme le Chélif, est de s'approfondir par l'action des basses eaux, surtout lorsque le lit est formé d'un sol peu consistant; tandis que ces rivières changent la direction de leur cours à l'époque des grandes eaux, où elles viennent frapper les coudes de leur lit avec une violence étonnante, et démolissent ces coudes rapidement pour aller en reformer d'autres à côté : les berges friables du Chélif en offrent de frappants exemples. »

approfondi, depuis l'existence de la ville romaine, d'une quantité qu'il estimait être de 8 m. au moins. On a retrouvé, éboulés dans le lit actuel, des débris de murs, des pierres à inscriptions, des jarres, etc. Il y aurait donc eu des constructions sur les bords du Chélif, et comme les bords actuels sont trop escarpés et trop peu solides pour qu'on y construise sans les revêtir et les soutenir par de bonnes maçonneries, comme, d'un autre côté, il n'existe aucune trace de ces murs de soutènement, on doit en conclure que ces bords devaient à leur peu d'élévation une solidité qui a permis d'élever auprès différents édifices. »

VI. Beni-Rached. — En 1913, on découvrit au nord-est d'Orléansville une grande mosaïque avec inscription; elle se trouvait à 0 m. 50 environ au-dessous du sol actuel et mesurait, dans les parties visibles, 9 m. 40 du Nord au Sud, et 5 m. 70 de l'Est à l'Ouest. Le pourtour présente plu ieurs compartiments à décors géométriques, cercles, rinceaux, en noir sur fond blanc, avec des traces de vert ou de rouge. Au centre, se voit un rectangle mesurant en longueur, Nord-Sud, 3 m. 90, mais dont la largeur ne peut être déterminée exactement à raison des lacunes de la mosaïque. Au mili u du rectangle se trouve une couronne de laurier, large de 0 m. 25, dont le diamètre intérieur est de 1 m. 22. L'intervalle entre le périmètre du rectangle et le bord extérieur de la couronne est rempli de pampres et de grappes. La composition est d'un effet agréable : sur un fond blanc se détachent harmonieusement, d'une part, les branches de laurier où se mêlent les verts, les jaunes, les rouges; d'autre part, les vignes, avec leurs feuilles en noir, que des tiges vertes relient par de souples inflexions aux raies rouges soulignées de noir. A l'intérieur de la couronne se trouve une inscription dont le début manque, deux lignes de 14 à 16 lettres chacune; les six dernières lignes sont parfaitement conservées. Les lignes 3 et 4 sont en cubes noirs, les lignes 5 et 6 en cubes rouges, les lignes 7 et 8 en cubes noirs; hauteur des lettres 0 m. 14. Voici la transcription (fig. 9230).

. . . . . .

. . . . . .

CVN CLERO TVO FLOREAS VT
HOC FIERET DEVS IVSSIT
FLORVS ET MATRONA C V N
OMNES FILIOS SVOS
VOTV REDDIDE
RVNT

Lignes 1-2, on n'en peut rien dire; il est à présumer toutefois que c'était le début d'une dédicace.

Lignes 3-4, les lettres *c* et *l* du mot *clero* sont liées. La formule *cum clero tuo* et *ut hoc fieret Deus jussit* n'avaient pas encore été lues en Afrique. On a trouvé une expression analogue : *floreat* dans la basilique de Henchir-Guesseria, au nord de l'Aurès, et à Aïn-Ségour, au-dessus de la porte d'une chapelle: *Hic in Christi floreat.*

Ligne 5, *Florus et Matrona* sont les donateurs; le mot *cun* pour *cum.*

Lignes 7-8, *Votu(m) reddiderunt*, formule qu'on rencontre en Maurétanie et en Numidie. A la dernière ligne de chaque côté de l'inscription est figuré un épi.

Nous avons ici, une inscription qui décorait probablement l'abside d'une église et dont les deux premières lignes évoquaient le nom de l'évêque, au vocatif. La formule *cum clero floreas* semble faire allusion au banc semi-circulaire, disposé dans l'abside, où l'évêque s'asseyait avec son clergé. Il y avait donc là où s'élève aujourd'hui la maison d'école des Beni-Rached, une petite basilique qui était peut-être le siège d'un évêché. Les formules et la paléographie de l'inscription invitent à la reporter à la fin du IVe ou au début du Ve siècle.

En contre-bas de la mosaïque de l'abside, on a trouvé un rectangle maçonné, haut de 1 m. 20, long de 1 m. 75, large de 1 m. 50; et dans les environs, des blocs calcaires avec des débris de bases de colonnes en marbre de couleur [1].

Les fouilles ont été poursuivies et ont amené la mise au jour d'une seconde inscription en mosaïque dont voici la description et la copie. Tout près du mur est de la maison d'école, au sud-ouest de l'emplacement de la dédicace précédemment exhumée, on a trouvé un médaillon circulaire en mosaïque, entouré d'une couronne de lauriers, large de 0 m. 35. Le cercle extérieur présente un diamètre de 1 m. 40; le cercle intérieur un diamètre de 0 m. 70. Au centre, en cubes noirs sur fond blanc, se détache une inscription en quatre lignes, parfaitement conservée (fig. 9231).

Cette nouvelle inscription faisait partie du même ensemble décoratif que l'inscription précédente. Tout le pavement paraît dater de la fin du IVe siècle.

Avec ces indications chronologiques s'accorde une découverte d'un autre genre, qui a été faite au même endroit. Sur le pavement de la basilique, on a recueilli le moyen bronze que voici : au droit, effigie de Constantin avec la légende IMF*(erator)* CONSTANTINVS F*(ius)* F*(elix)* AVG*(ustus)*; au revers, le Soleil personnifié, debout, un globe en main, et la légende SOLI INVICTO COMITI. Des monnaies présentant ces types et ces légendes ont été frappées depuis l'année 309 jusqu'à l'année 320 environ dans la plupart des ateliers d'Occident, Lyon, Arles, Trèves, Londres, Rome, Tarragone, etc. La pièce recueillie sur le pavement des Beni-Rached a donc été émise entre 309 et 320, mais elle a pu circuler longtemps après l'émission. En tout cas, cette petite trouvaille, qui nous reporte encore au IVe siècle, semble confirmer les autres données archéologiques sur la date du pavement de la basilique.

Contemporaine de saint Augustin, la nouvelle inscription en mosaïque vise sans doute le donatisme, la formule *Pax Ecclesiæ catholicæ semper* se rattache aux querelles africaines de la fin du IVe siècle.

VII. Hypogée chrétien. — Ruines d'une grande villa romaine sur la rive gauche du Chélif, entre Orléansville et Pontéba, à 3 km. environ d'Orléansville. Tombeau souterrain de 15 à 18 m. de diamètre, divisé intérieurement en compartiments, dont la calotte était revêtue à l'extérieur d'une mosaïque représentant un lion et portant deux épitaphes chrétiennes [2].

C'est, dit-on, dans cet hypogée que l'on a découvert le célèbre lampadaire de bronze, représentant un sanctuaire chrétien (voir *Dictionn.*, t. II, col. 581, fig. 1443-1445; t. VIII, col. 1213-1214, fig. 6742, n. 12).

Parlons d'abord de la mosaïque et de l'inscription. La *Revue de l'art chrétien* se borna à en donner le dessin (fig. 9232) sans aucun renseignement. La découverte de l'hypogée se fit à deux reprises, la première fois en 1843, la seconde fois environ dix ans plus tard;

[1] Carcopino, *Note relative à une inscr. chrét. découverte près d'Orléansville*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1913, p. 663-666; P. Monceaux, *Notes sur des découvertes faites dans la basilique des Beni-Rached*, dans *ibid.*, 1914, p. 124-126; P. Wuilleumier, *Musée d'Alger, Suppl.*, 1928, p. 94-95. — [2] Cf. Farochon, dans *Revue africaine*, t. I, 1856-1857, p. 182-183; Leclerc, dans *ibid.*, t. I, p. 479-481; Von Maltzan, *Drei Jahre in Nordwesten von Afrika*, t. I, p. 216-218; Peigné-Delacourt, *Porte-lampes du Ve siècle de l'ère chrétienne, représentant une basilique*, dans *Revue de l'art chrét.*, t. X, 1866, p. 536-548; Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 12, n. 175; L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, n. 3710; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 9713.

à cette date (fin 1850), comme on voulut déblayer le caveau dont la voûte s'était en partie effondrée, on rencontra le lampadaire, mais on ne découvrit ni *columbaria*, ni traces de sépulture dans le sol. On découvrit alors l'escalier de communication. Quant à la mosaïque, qui était comme encadrée dans un quadrilatère tracé par la base d'un ancien mur, c'était une enclave formant une petite cour au milieu de diverses ruines d'une villa d'époque romaine. D'un écusson central, présentant un lion exécuté en mosaïque, partaient huit bandes composées de pierres de couleurs variées. Celles-ci, en s'éloignant du centre, offraient un écartement suffisant pour qu'on ait pu y placer, conjointement avec les petits caissons en mosaïque, les deux inscriptions gravées, qui occupaient chacune un espace de 2 m. 50 de longueur.

Les parties garnies de petites pierres de couleur étaient-elles destinées à recevoir les noms d'autres membres de cette famille chrétienne ? On peut le croire. L'ensemble de ce monument était à fleur de terre, seulement, à la partie centrale, celle où était l'écusson, le pavé orné présentait une pente légère pour l'écoulement des eaux pluviales.

Les inscriptions furent communiquées en 1852 par le capitaine de Comines de Marsilly, publiées dans la *Revue africaine* en 1857 et par Léon Renier qui corrigea certains passages. Elles occupaient chacune un espace de 2 m. 50 environ en longueur sur 1 m. au moins en hauteur, avec une large bordure formant encadrement Les voici [1] :

RECE S IN PACE
BONE MEMORIAE FAVSTINA
DIE IIII NONAS DECEMBRES
PROV·ANCCCCXXX ET QVINTA

*[P]rece[ssit no]s in pace bone memoriæ Faustina die IIII nonas decembres prov(inciæ) an(no) CCCCXXX et quinta.*

\ECESSIT NOS IN PACE
\POSVS BONE MEMORIAE
\VISCINI·D IIII NON NOVE
B·ET SEPVLTVS EST D NON
OVEMB PROV CCCCXX ET NONA

*[P]recessit nos in pace [Sy]mposus bone memoriæ [q]uiscin[ti?] d(ie) III non. nove[m]b. et sepultus est d(ie) non [n]ovemb. prov(inciæ) CCCCXX et nona.*

La première inscription est datée du 2 décembre 474 et la seconde du 2-5 novembre 468. Elles avaient été endommagées par deux pauvres familles, l'une juive, l'autre arabe, qui avaient élevé sur ce sol de misérables cabanes et planté des pieux qui soutenaient la toiture. L'hypogée se trouvait en avant d'un petit monticule; l'ensemble offrait une superficie d'environ 5 m. de long sur autant de large. Vers 1857, on constatait que la partie ornée d'un lion et de losanges « se détériorait et s'amoindrissait chaque jour »; il est plus que probable qu'il n'en subsiste rien aujourd'hui.

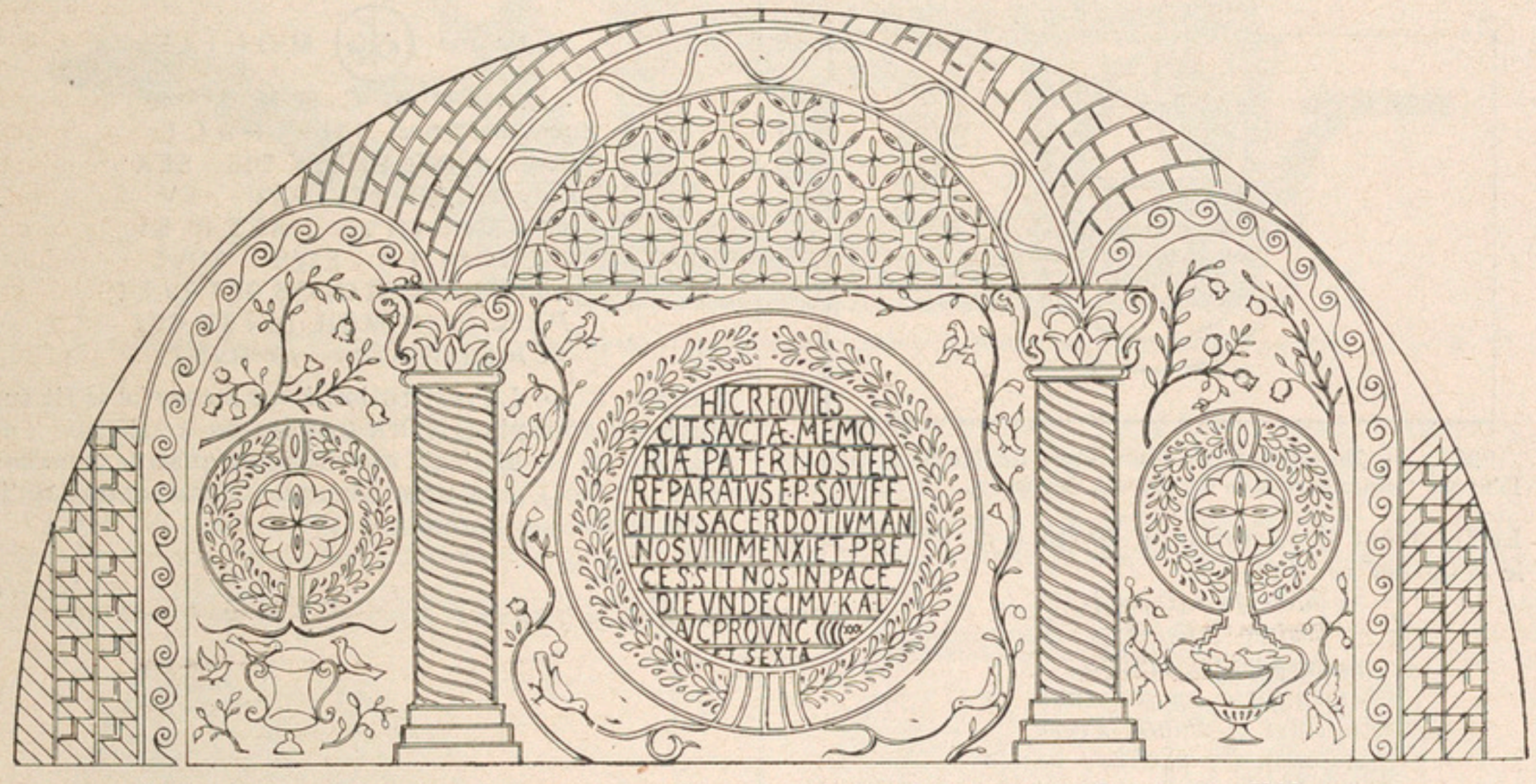


9229. — Inscription dans la mosaïque de la contre-abside de l'église de Reparatus. *Ibid.*, n. 1.

Nous avons dit que c'est dans cet hypogée que fut trouvé un lampadaire de bronze qu'il nous reste à faire connaître.

Ce monument, unique en son genre, fut découvert à la fin de l'année 1850. Le colonel de Martimprey, du corps d'état-major, le fit exposer à l'hôtel du gouvernement pendant plus d'un mois, il le rendit alors à son propriétaire, M. Petit, employé du génie, qui en fit présent à M. Bourdont, en 1859. Celui-ci l'apporta à Paris et le présenta à plusieurs personnes sans fixer leur attention [2].

Conservé par M. Bourdont à Guise (Aisne), où il fut dessiné et décrit par Peigné-Delacourt, il passa dans la collection d'A. Basilewsky, d'où ce précieux lampadaire fut acheminé vers le musée de l'Ermitage, à Pétrograd. Nous l'avons déjà décrit, en voici une très exacte reproduction (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1213-1214, avec la bibliographie) (fig. 9233).

VIII. Épigraphie. — Fragments d'une brique trouvés au bord du Chélif, sur l'emplacement d'une chapelle qui renfermait des reliques de saint Pierre et de saint Paul; entrés au musée d'Alger. En plus des reliques des apôtres, on lisait la mention d'autres martyrs dont il n'est plus possible de restituer les noms. Au sommet, on voyait le monogramme constantinien avec les lettres A et ω, ce qui permet de l'attribuer à la fin du IVe ou du Ve siècle.

[1] *Revue africaine*, t. I, 1857, p. 182, 480; Renier, *Inscr. lat. Algérie*, n. 3710; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9713. — [2] *Revue de l'art chrétien*, 1866, t. X, p. 542.

Deux fragments, A et B; nous donnons ici le fragment B (fig. 9234).

Le fragment A mesure 0 m. 28 sur 0 m. 22 et donne ces lettres :

A ☧ ω
*me*]MORIA
*sanc*]TI·MART[*yris*
IESI PAS[*si*

La syllabe *iesi* est sans doute la fin d'un nom de martyr; le mot *passi* était probablement suivi d'une date.

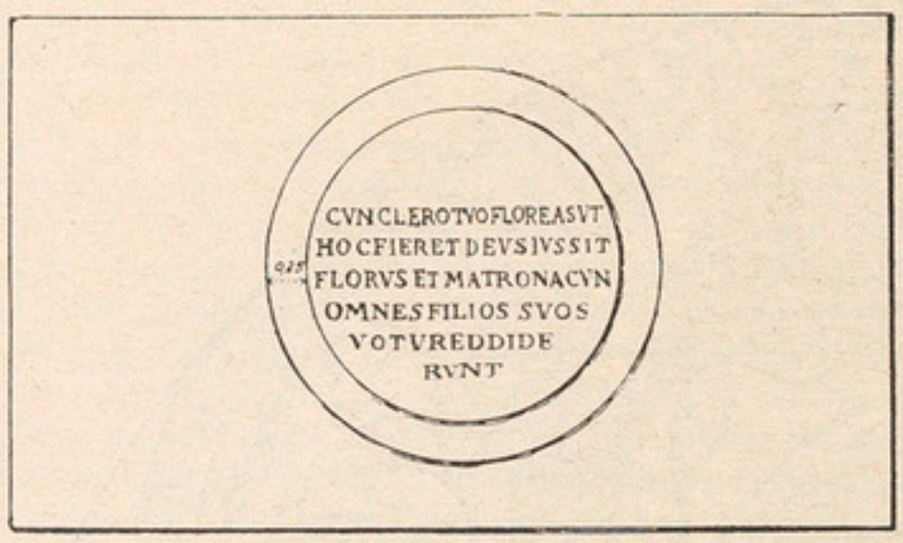


9230. — Inscription en mosaïque de Beni-Rached. D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1913, p. 664.

Le fragment B mesure 0 m. 40 sur 0 m. 30. On peut le restituer ainsi :

[*s*]*anc(t)o e*[*t bea*]-
[*t*]*issimo AE*.....
[*marty*]*rium dixit o*..
[*mem*]*oria apostolorum*
[*Pe*]*tri et Pauli. Passa*
..*I non(as) mai(as) ann*[*o*
[*Ju*]*bente Deo et Chr(ist)o*
. . . . . .

Ligne 1. — Restitution hypothétique.

Ligne 2. — Les lettres *AE* peuvent être le début d'un nom propre comme *Aemilianus*.

Ligne 3. — La formule : *martyrium dixit*, a été proposée par Edm. Le Blant et généralement acceptée; elle signifiait : « rendre témoignage au Christ, confes-

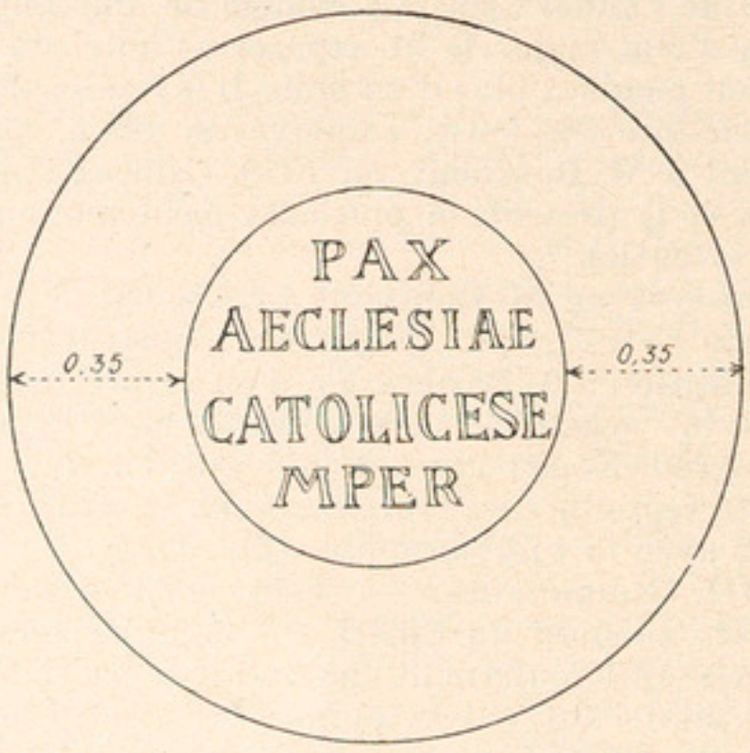


9231. — Autre inscription en mosaïque de Beni-Rached. *Ibid.*, p. 125.

ser sa foi ». On la rencontre dans la *Passio Montani* et dans la *Passio Donati;* saint Augustin emploie cette expression dans le même sens.

Lignes 4 et 5. — Lecture certaine; la date doit être celle du martyre.

Ligne 7. — On trouve cette formule à Sétif.

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9714; Edm. Le Blant, *L'épigraphie chrét. en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 117-119; G. Doublet, *Musée d'Alger*, in-4°, Paris, 1890, p. 61, pl. II, n. 2; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrét. d'Afrique*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, t. XII, 1re part., p. 320-322, n. 329.

Plaque de marbre, brisée à gauche, mesurant 0 m. 61 de haut sur 0 m. 50 de large; conservée au musée d'Alger. L'inscription est tracée sur dix lignes; le monogramme et les formules nous reportent au Ve siècle :

*Bonæ me* ☧ MORIAE
. . . .*in* NOCENTIS
*precessi*T *nos* IN PACE
*domini o*CTOBRES DIE SEX
*ta anno* PR CCCLXVII FV
*scius*TRIBVNVS PATER ET
. . .*e* MATER EIVS APVT
*sancto*S APOSTOLOS PETRV ET
*Paulu i*N NOMINE·DEI ET CRI
*sti m*EMOR*iam fece*RVNT

Ligne 1. — La restitution *bonæ memoriæ* se lit sur plusieurs épitaphes d'Orléansville du Ve siècle.

Ligne 2. — Il s'agit d'un enfant, qualifié *innocens* (voir ce mot), son nom manque; nous savons qu'il avait encore ses parents.

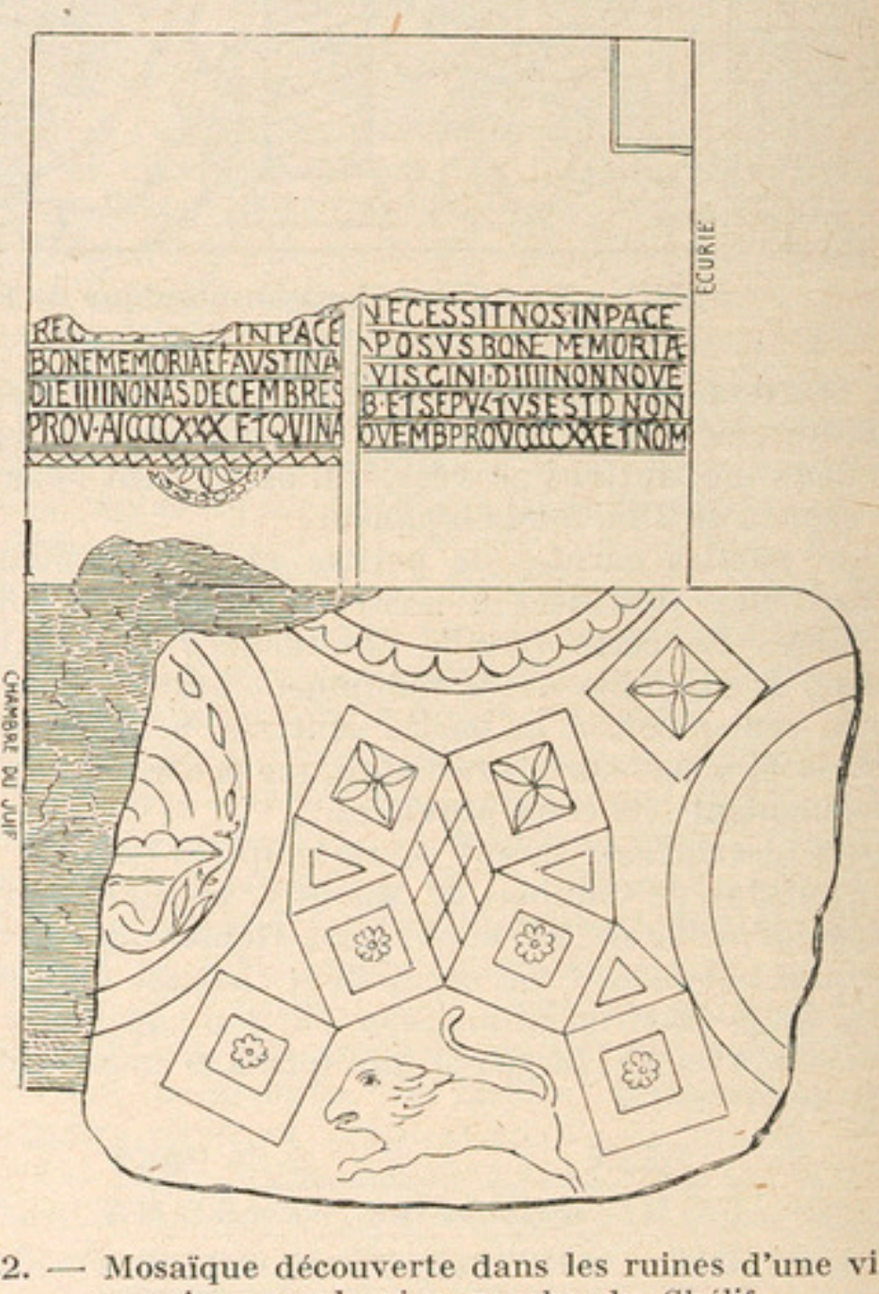


9232. — Mosaïque découverte dans les ruines d'une villa romaine, sur la rive gauche du Chélif. D'après *Revue de l'art chrét.*, t. X, 1866, p. 545.

Ligne 3. — Restitution conjecturale, mais qui peut se justifier par l'emploi de formules analogues en Maurétanie, au IVe et au Ve siècle; de plus *precessit nos in pace Domini* remplit exactement la lacune du texte.

Ligne 4. — La leçon [*o*]*ctobr*[*i*]*s die sex*[*ta*] ne peut être proposée que sous réserves, dit M. P. Monceaux, car cette façon de compter les jours n'est deve-

nue que bien plus tard d'un usage courant. Cependant la lecture *die sexta* paraît certaine (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JOURS).

Lignes 5-6. — *Fu* est le début du nom du père que, dès lors, on peut compléter en *Fuscius*. Le titre de *tribunus* se retrouve dans des inscriptions chrétiennes d'Aubuzza, de Mascula et de Rusguniæ.

Lignes 7-8. — Il s'agit soit de reliques des apôtres déposées dans la tombe, soit des reliques placées dans l'autel de la chapelle.

Ligne 9. — Même formule à Satafi et à Sitifi.

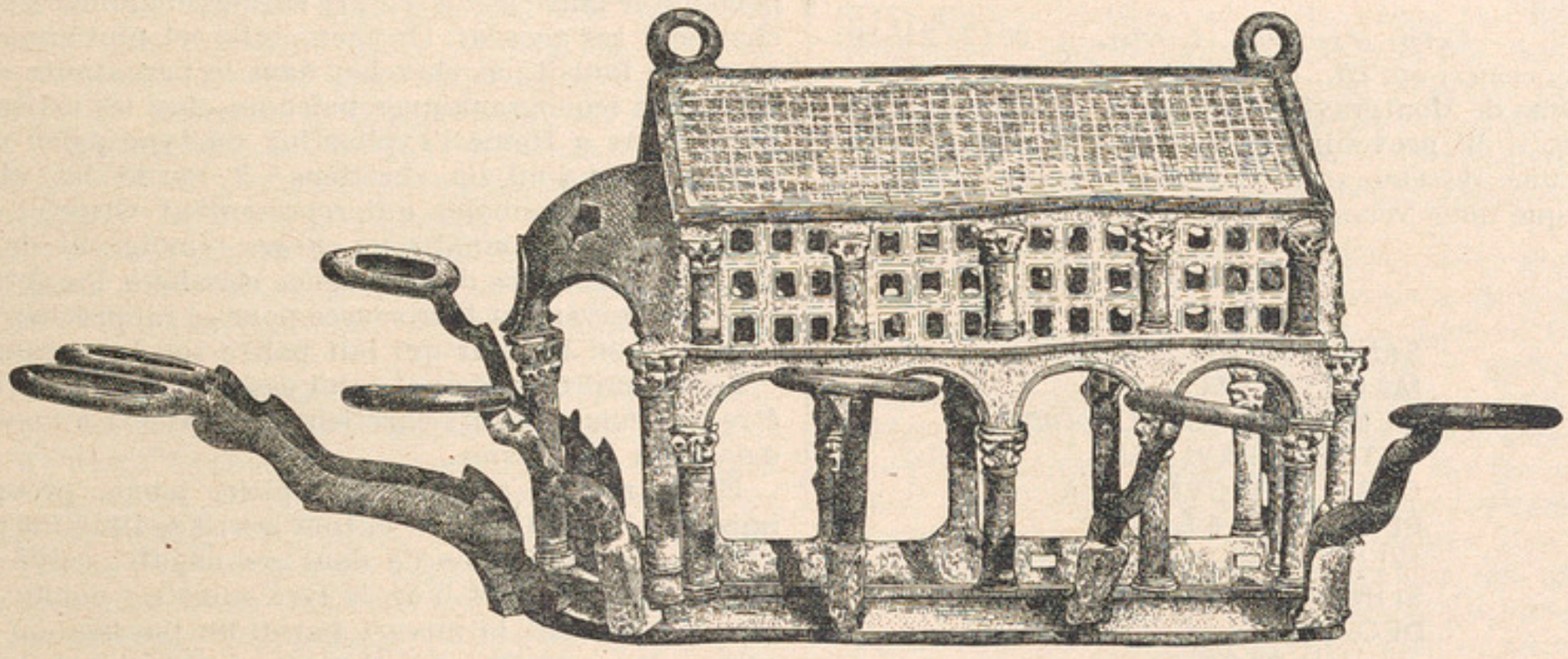

9233. — Lampadaire d'Orléansville. D'après Darcel et Basilewsky, *Collection Basilewsky.Catalogue raisonné*, pl. IV, n. 37.

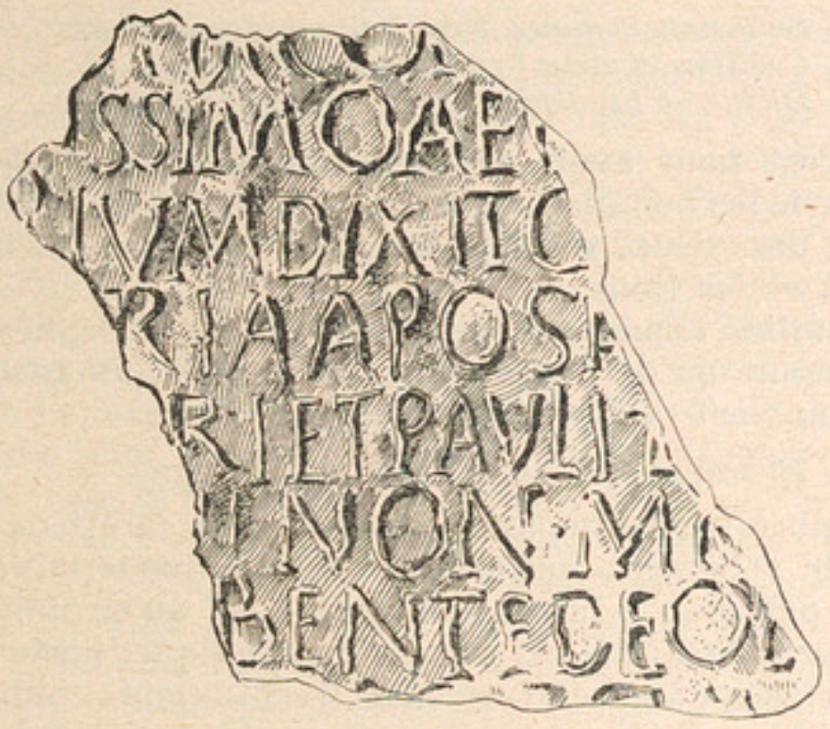

9234. — Fragment B de la brique trouvée au bord du Chélif. D'après G. Doublet, *Le musée d'Alger*, 1890, pl. II, n. 2.

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9715; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 324-325, n. 332.

Tuile, brisée à gauche et en bas; entrée au musée d'Alger. Hauteur du fragment 0 m. 26, largeur 0 m. 30. Il ne subsiste de l'inscription que la partie droite de cinq lignes, haut. des lettres 0 m. 03 à 0 m. 05. Il s'agit probablement de reliques déposées dans une tombe (fig. 9235). Le texte peut se lire :

[*Mem(oria)*] *marty<i>ru(m)*
[*Pa*]*ulus, Petru(s),*
[*Mar*]*cia, Ceselia.*
[*Hic S*]*ecundilla*
[*in*] *pace se*[*pulta*]

Ligne 1. — Le premier mot est plus que probable.

Ligne 2. — L'interversion des noms: Paul et Pierre, permet de douter qu'il s'agisse des apôtres.

Ligne 3. — Le début de la ligne devait offrir la première syllabe d'un nom propre.

Ligne 4. — Il s'agit peut-être ici de la défunte déposée dans cette tombe.

Ligne 5. — Cette formule se lit sur une épitaphe de Guelma.

9235. — Tuile brisée conservée au musée d'Alger. D'après G. Doublet, *op. cit.*, pl. II, n. 3.

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9716; G. Doublet, *op. cit.*, p. 23 et 61, pl. V, n. 3; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 322-323, n. 330.

Tuile, même provenance, sur les bords du Chélif, sur l'emplacement d'une chapelle, entrée au musée d'Alger, hauteur 0 m. 25, largeur 0 m. 28, débris de cinq lignes, haut. des lettres 0 m. 03 :

M A X I
IN I/////IAPIA
A G E T V L A
I P A S S V S M A
T

On peut la compléter ainsi :

*...Maxi*[*mus?*] *...in, I*[*anu*]*aria (?) ....a. Getula, ....i, passus ma*[*r*]*t(yrium?).*

D'après la forme du chrisme, le texte doit appartenir au commencement du Ve siècle.

Ligne 1. — *Maximus* ou *Maxima;* un saint ou une sainte.

Ligne 2. — Les éditeurs du *Corp. inscr. lat.* avaient lu d'abord : *in martir*[*io*]; dans leur supplément, ils

ont renoncé à cette lecture; il se pourrait qu'il faille lire ici deux noms de martyrs : *Iapin*, qu'on rencontre à Constantine, et *Ianuaria*.

Ligne 3. — *Getula* est un nom de martyre d'ailleurs inconnue.

*Bibl.* — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9717, 21519; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 323-324, n. 331.

Azéma de Montgravier a publié en 1844 une inscription qu'il dit provenir d'Orléansville et dont le texte offre une ressemblance marquée avec plusieurs de ceux que nous venons de transcrire; le voici [1] :

A X R Ω
DEO
SANCTISSIMO ÆTE[*rno*
MARTIRIVM DIX[*it*
MEMORIA APOSTO[*lorum*
PETRI ET PAVLI CIA
CESELIA SECVNDILLA
PER PRESBITER
IVLIA CETVLIA FLAVA PAS
SI IN NONAS MAI I*u*BENTE
DEO ANNO CCCC/////
IN PACE S

Edm. Le Blant a relevé ce texte et rappelé qu'on lit dans un sermon sur le martyre de deux hérétiques, Donatus et Advocatus, qui moururent sous les verges : *Manus contra innocuas ad Dominum extensas armantur fustibus dexteræ, quasiminus* martyrium dicerent *qui non gladiis, sed impia cæde fustibus trucidabantur* [2]. Le même érudit en rapproche un fragment de la *Passio* d'un groupe de martyrs catholiques. L'évêque Successus, immolé, apparut à un martyr et lui prédit à bref délai le même honneur : *Et cum ad* præsidem admotus essem, dit le survivant, *produci jussus sum. Et apparuit subito in medio plebis mater mea dicens. Laudate, laudate, quia nemo sic martyrium duxit* [3]; ici le mot *duxit* est peut-être une mauvaise lecture pour *dixit*. Si l'on se reporte avec les Pères à l'étymologie, au sens premier du mot *martyrium*, cette expression devient pour nous l'équivalent de *testimonium dicere*, terme de la haute latinité et qu'on lit dans saint Augustin : *Cum displiceret ipsum testimonium hominibus adversus quos dicebatur, passi sunt omnia quæ passi sunt martyres* [4].

H. Leclercq.

**ORPHÉE.** — I. Le personnage. II. Orphée et les Pères de l'Église. III. Fresques. IV. Mosaïque. V. Bas-relief. VI. Statuette. VII. Ronde bosse. VIII. Ivoire. IX. Terre-cuite. X. Gemme. XI. Métal. XII. Bibliographie.

I. Le personnage. — Il serait peut-être bien tentant de s'engager dans l'histoire et le mythe d'Orphée s'il avait tenu une place dans les origines du symbole chrétien. Tel a cru voir dans Orphée un prophète païen du christianisme, tel autre a soutenu qu'Orphée était pour certains éléments de la société païenne le représentant de l'idée d'immortalité, admis, à ce titre, par les chrétiens comme un témoin antique de leurs propres espérances. Avec plus de mesure on a représenté l'orphisme comme une préparation lointaine au christianisme, en ce sens qu'il aurait servi de modèle aux nombreuses religions mystiques dont beaucoup d'éléments dogmatiques et intellectuels se seraient insinués dans le christianisme. Dès lors, pas d'emprunt direct, mais une influence certaine, une dette reconnue par les chrétiens eux-mêmes dont les peintres des catacombes se firent les interprètes en y peignant le musicien de Thrace entouré d'animaux que charment ses accords. Ou bien, enfin, et plus simplement, ne faut-il pas chercher dans la persistance des traditions iconographiques païennes chez les artisans décorateurs à Rome l'explication du type païen qui s'est glissé parmi les chrétiens [5] ? Parmi les cinq fresques catacombales qui représentent Orphée, les deux que nous connaissons encore témoignent de la façon la plus claire de l'influence classique, les autres altèrent gravement leur source pour se rapprocher du type du bon Pasteur qui fait paître son troupeau.

L'emprunt d'Orphée et celui des sibylles sont peut-être les seuls que l'art chrétien ait consenti à avouer devoir au paganisme.

Philostrate a représenté Orphée, jeune, presque imberbe, l'œil étincelant et tout le visage illuminé par l'inspiration qui déborde dans ses chants; coiffé du bonnet tout brillant d'or, la lyre entre ses doigts; du pied droit il bat la mesure parmi un paysage où les arbres, les animaux, les oiseaux, semblent privés de mouvement sous le charme de sa musique; la mer, pour l'écouter, se fait silencieuse et les fleuves suspendent leur cours, mais voilà mieux, les forêts entières se déplacent pour le suivre : *Insecutæ Orphea silvæ*, nous dit Horace et plus loin [6] :

*..... auritas fidibus canoris*
*Ducere quercus*

Ailleurs, le même poète donne une explication de ces prodiges plus accessible à ses lecteurs [7] :

*Sylvestres homines sacer interpresque deorum*
*Cædibus et victu fœdo deterruit Orpheus,*
*Dictus ob hoc lenire tigres rabidosque leones*

« C'est pour avoir détourné du meurtre et de la barbarie les hommes sauvages, se faisant ainsi l'interprète des dieux, qu'Orphée est dit avoir adouci les tigres et les lions. »

Manilius exprime la vertu des chants d'Orphée en supposant qu'ils prêtaient la sensibilité aux rochers et donnaient des oreilles aux forêts [8] :

*Et sensus scopulis et sylvis addidit aures.*

Orphée sur les monuments païens et chrétiens n'a pas de vêtements uniformes; tantôt il porte la veste et le pantalon à la mode orientale, ce qu'on nomme *anaxyris*, tantôt il est vêtu d'une tunique, parfois il est nu jusqu'à la ceinture; mais il est toujours coiffé de la mitre pointue appelée plus couramment bonnet phrygien. Callistrate décrivant la statue d'Orphée dit qu'il portait la tiare persane et la robe talaire : *Ornabat cum tiara persica auro distincta a vertice sursum erecta, tunicaque ab humeris ad pedes demissa, balteo aureo circa pectus adstringebatur*. Quant à la lyre elle présente des types assez différents.

II. Orphée et les Pères de l'Église. — Les Pères de l'Église qui se sont occupés d'Orphée n'ont pas mis en doute son existence; ils lui ont montré un singulier respect et lui ont même rendu une sorte de culte, fondé sur les doctrines qu'il avait, disait-on, enseignées. Saint Justin, apologiste et martyr au IIe siècle, paraît avoir été persuadé que la lecture des livres de Moïse

[1] Azéma de Montgravier, dans *Revue de bibliogr. analytique*, janv. 1844; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9716; Edm. Le Blant, *L'épigraphie chrét. en Gaule et dans l'Afrique romaine*, in-8°, Paris, 1890, p. 117-119. — [2] A la suite des *Œuvres*, de saint Optat. — [3] Ruinart, *Acta sincera*, p. 237, *Passio SS. Montani, Lucii.* — [4] S. Augustin, *Tractatus I in epist. Johannis*, n. 2. — [5] V. Schultze, *A. Heussner, Die altchristl. Orpheus darstellungen*, in-8°, Cassel, 1893; A. Boulanger, *Orphée, Rapports de l'orphisme et du christianisme*, in-12, Paris, 1925; E. Maass, *Orpheus Untersuchungen zur griechischen römischen altchristl. Jenseitsdichtung und Religion*, in-8°, München, 1895; S. Reinach, *La mort d'Orphée*, dans *Revue archéol.*, 1902. t, II, p. 242-279; De Charencey, *Les origines du mythe d'Orphée*, dans *Museon*, nouv. sér., t. V, 1904, p. 275-286. — [6] Horace, *Carm.*, l. I, od. 12. — [7] Horace, *De arte poet.*, vs. 360. — [8] Manilius, *Astron*, l. V, vs. 257.

faite au cours d'un voyage en Égypte, avait amené Orphée à la croyance en l'unité de Dieu [1]. Évidemment, certains enseignements adressés par Orphée à son fils Musaeus, et qui circulaient librement, étaient de nature à entretenir cette opinion : « Je chante, lui disait-il, pour les seuls pieux, arrière les profanes ! Toi, Musaeus, écoute, descendant de la lune silencieuse ! Les doctrines pernicieuses te sont venues de moi précédemment contre la vérité de la vie future; maintenant je te donnerai un enseignement plus sage. Contemplant le Verbe divin, adhère à lui pleinement. Forme d'après ce principe ton esprit et tes démarches, marchant avec droiture, adore ce roi de l'univers. Il est unique, existant par lui-même, lui qui a créé toutes choses. »

Clément d'Alexandrie, écrit que « le Thrace, interprète des choses sacrées et poète en même temps, le fils d'Oeagre, Orphée, après avoir enseigné la religion des Orgyres et la théologie des idoles, chanta, bien qu'un peu tard, une sainte palinodie ». Théodoret connaissait ce passage qui, on le comprend, ne pouvait que le persuader de voir dans Orphée un préparateur de la révélation évangélique : « Dieu est parfait, lui qui a parfait à lui seul toutes choses; il voit tout, et il n'est donné à l'œil d'aucun homme de le voir; il n'est vu de personne, parce que nous sommes environnés de brouillards extérieurs, et que notre nature mortelle, la faiblesse de nos organes, les entraves de notre chair s'y opposent. Résidant au sommet de l'Olympe, assis sur un trône d'or, il foule de ses pieds la terre, et étend sa main jusqu'aux dernières limites de l'Océan. Bien qu'il réside dans le ciel, rien sans lui ne se fait aux profondeurs de la terre; il régit le sommet, le milieu et la fin [2]. »

La vénération des premières générations chrétiennes envers Orphée s'explique par cette opinion qu'il avait, comme les sibylles, fait des prédictions sur Dieu et sur Jésus-Christ. Saint Augustin se faisait l'écho de cette opinion [3] : *Sibyllæ et Orpheus de Filio Dei aut Patre vera prædixisse, seu dixisse perhibentur.* Quand on se rappelle la confiance que Lactance manifestait aux sibylles, on ne s'étonne pas qu'Orphée ait paru rendre les mêmes services aux défenseurs du christianisme. Son témoignage ne pouvait pas être récusé par les païens pour les mêmes raisons qu'ils faisaient valoir contre les Écritures écrites par des Juifs.

Orphée était, au jugement des fidèles, une figure réelle et tel épisode qu'on introduisait dans sa vie, l'art avec lequel il charmait les animaux au son de ses chants qu'il accompagnait sur la lyre, devenait une image symbolique du Dieu fait homme attirant à lui tous les cœurs par le charme de sa parole. Eusèbe, dans son *Panégyrique de Constantin*, applique le symbole d'Orphée au Christ : « Le Sauveur des hommes, dit-il, par l'instrument du corps humain qu'il a voulu unir à sa divinité, s'est montré envers tous salutaire et bienfaisant, comme l'Orphée des Grecs, qui, par l'habileté de son jeu sur la lyre, apprivoisait et domptait les bêtes féroces. Les Grecs, dis-je, chantent ces prodiges, et croient que les accents inspirés du divin poète, non seulement agissaient sur les animaux, mais encore touchaient les arbres qui, à sa voix, quittaient leur place pour le suivre. Ainsi en est-il de la parole du Rédempteur, parole pleine d'une divine sagesse qui, en s'insinuant dans le cœur des hommes, y guérit tous les vices. Et la nature humaine adoptée par lui, résonne sous sa main comme un luth sublime, charme, ravit, enchante, non point des animaux privés de raison, mais des créatures humaines qui ont reçu du ciel une âme intelligente : elle polit et adoucit les âpres mœurs des Grecs et des barbares, met un frein aux instincts les plus désordonnés et les plus féroces [4]. »

Cette citation est curieuse; on pourrait la faire suivre de plusieurs autres qui montreraient seulement que les Pères ont rendu à Orphée un hommage qui s'adressait directement au Christ. Comment en étaient-ils venus là?

L'art chrétien n'a guère accueilli, parmi les types les plus fréquents de son symbolisme, que deux motifs mythologiques : Éros et Psyché (voir Ame) et Orphée qui a été fréquemment figuré, mais à quel titre? Comme un type conventionnel fréquent dans l'art funéraire païen, conservé par les chrétiens sans signification spéciale. Est-ce tolérance? Est-ce indifférence? Mais c'est en tout cas une supposition gratuite. Comme prophète païen du christianisme? C'est inacceptable parce que jamais il n'a tenu ce rôle ni dans l'Église ni au jugement des fidèles. Quelques-uns, peut-être, et ce n'est pas prouvé, ont vu en lui un personnage favorisé d'une sorte de révélation de l'unité divine, au même titre qu'Homère ou Eschyle. Comme symbole de la croyance aux destinées immortelles de l'âme [5]? C'est ce que nous persistons à croire.

Comme ce symbole n'était pas compris clairement par tous, on s'avisa de remplacer toute cette ménagerie par des brebis, ce qui rappelait si naturellement le bon Pasteur que nul, désormais, ne pouvait manquer de reconnaître dans ce chantre à la lyre le Christ en personne.

III. Fresques. — 1° *Catacombe de Calliste.* — Soffite dans un cubicule, deux couches de stuc; deuxième moitié du IIe siècle.

Ce cubicule se trouve en face de la crypte papale et nous offre la plus ancienne représentation chrétienne d'Orphée (fig. 9236). Le chantre de Thrace s'offre dans une attitude très différente de celle qui est consacrée par la tradition classique; il n'a pour l'écouter que deux brebis et non un troupeau d'animaux sauvages et domestiques comme le veut la fable. Évidemment l'artiste s'est affranchi de son modèle pour rapprocher l'image d'Orphée de celle du bon Pasteur accompagné de deux brebis et tenant en main la syringe; mais comme la plus ancienne représentation de ce type remonte à la seconde moitié du IIIe siècle, qu'elle est, par conséquent, postérieure d'un siècle à la fresque dont nous parlons, on est fondé à croire que celle-ci ne s'est pas inspirée d'un modèle et que c'est elle, au contraire, qui a contribué pour sa part à créer le type du bon Pasteur avec deux brebis. En tout cas, la parenté des deux symboles est évidente [6].

2° *Catacombe de Domitille.* — Plafond du cubicule III, deux couches de stuc. Première moitié du IIIe siècle.

Cette fresque était fort bien conservée, ce qui lui attira cette malchance que le médaillon central, représentant Orphée, fut détaché au XVIIIe siècle et irrémédiablement sacrifié. On n'a, pour en juger, que le dessin d'Avanzini pour Bosio. C'était l'Orphée assis entre deux arbres, jouant de la lyre parmi une quantité d'animaux et d'oiseaux (fig. 9237) [7]. A un siècle de distance ce sujet fut copié dans l'arcosolium du cubicule IV de la même catacombe, mais avec des

[1] S. Justin, *Cohortatio ad Græcos*, c. XIV. — [2] Lib. III, *De princ.*, X, 1. — [3] *Contra Faustum*, l. XVII, c. XV. — [4] Eusèbe, *Panégyrique de Constantin*, c. XIV. — [5] H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. I, 1907, p. 127-128. — [6] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. X et XVIII, n. 2; Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, p. 223, pl. XXXVII. — [7] Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 239; Aringhi, *Roma subterranea*, in-fol., t. I, Roma, 1651, p. 547; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LXIII; Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, t. II, pl. XXV; Wilpert, *Le pitture*, p. 224; R. Eisler, *Orpheus, the fisher*, Londres, 1921, pl. XXVIII, p. 51.

variantes. Ainsi Orphée ne joue pas encore ou bien il a cessé de jouer et se dispose à recommencer; dans la main gauche il tient la lyre et dans la main droite le *plectrum*. En outre, son auditoire a recruté un chameau, un bœuf et un dromadaire. Un *loculus* pratiqué dans la suite à gâté cette peinture.

3° *Catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin.* — Paroi d'entrée de la crypte d'Orphée. Une couche de stuc. Deuxième moitié du IIIe siècle. Orphée est représenté au-dessus de la porte. L'humidité a tellement détérioré la peinture que lorsqu'on la découvrit elle avait perdu toute couleur; il fallut plusieurs lavages et l'emploi d'acides pour faire reparaître les traits et permettre l'identification du sujet, encore ne put-on parvenir à un résultat complet et c'est d'autant plus regrettable qu'il semble que l'artiste ait tenté de renouveler son sujet en nous montrant Orphée assis au milieu de six brebis, dont quatre sont à sa droite et deux à sa gauche (fig. 9238); il se prépare à jouer de la lyre qu'il tient dans sa main gauche [1].

9236. — Fresque de la catacombe de Calliste.
D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. XXXVII.

4° *Catacombe de Priscille.* — Voûte d'arcosolium d'un cubicule, une couche d'enduit. Milieu du IVe siècle. Une fois encore Orphée est combiné avec le bon Pasteur dont il remplit les fonctions; il se trouve aussi au milieu de son troupeau qui n'est pas bien nombreux : une brebis, deux chèvres et un chien. Dans les arbres perchent trois oiseaux. Cette fresque se trouve dans des cubicules les plus tardivement aménagés de la catacombe de Priscille; la partie supérieure est détruite, mais cela nous prive à peine de quelques oiseaux (fig. 9239) [2].

5° *Catacombe de Domitille.* — Lunette d'arcosolium dans le cubicule IV. Une couche d'enduit. Deuxième moitié du IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 903, fig. 8043) [3]. Cette peinture a été malheureusement en partie détruite par le percement d'un *loculus*.

IV. Mosaique. — Le sujet d'Orphée charmant les animaux au son de la lyre a été fréquemment interprété dans les monuments païens, notamment dans les mosaïques; nous pourrions citer entre autres, en Gaule, celle de Saint-Romain-en-Galle [4], en Afrique celle de Thina (Tunisie) où l'on voit jusqu'à vingt-cinq animaux [5]. Mais nous ne devons pas ici empiéter sur le domaine de l'archéologie classique, d'autant plus que nous possédons un magnifique spécimen de l'Orphée chrétien.

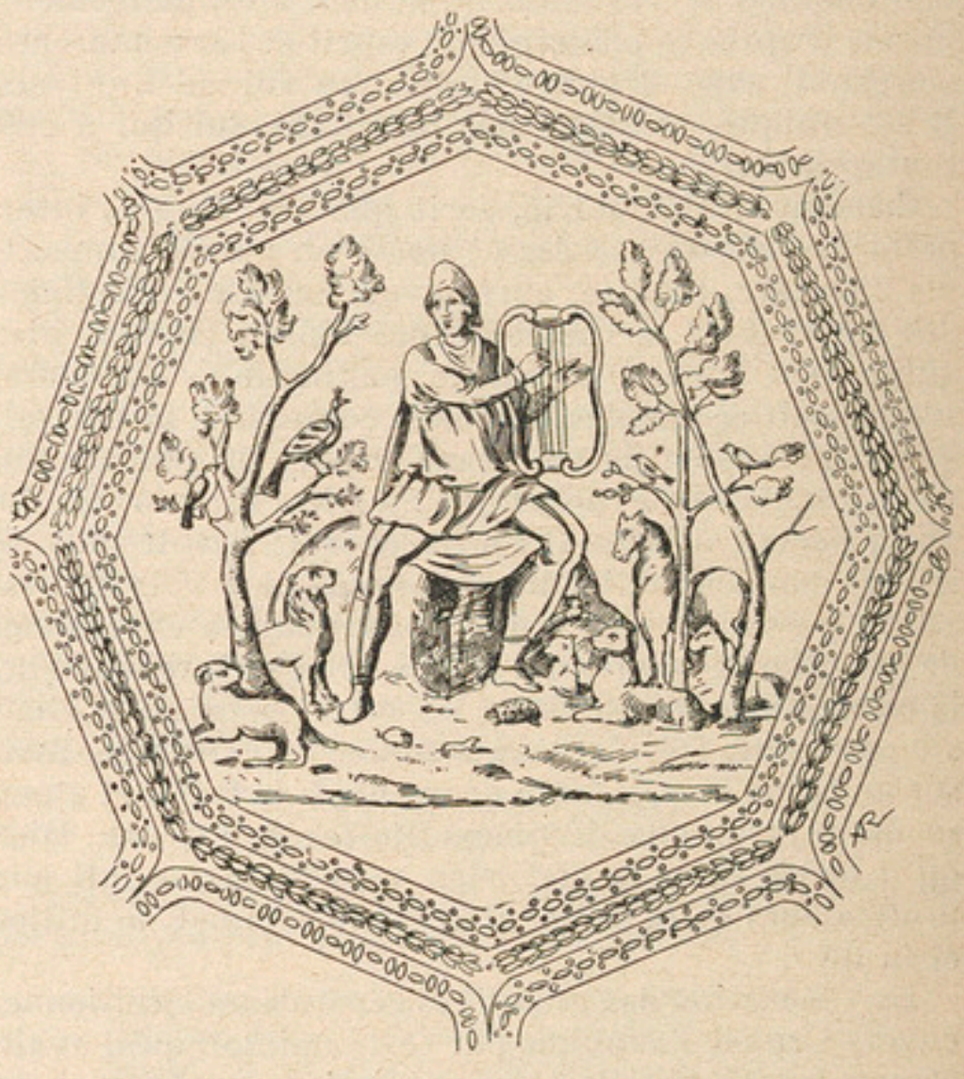

9237. — Fresque de la catacombe de Domitille.
D'après Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, p. 555.

Le 30 mars 1901 un remarquable pavement de mosaïque fut découvert à Jérusalem, au nord-ouest de la porte de Damas; à 215 m. à vol d'oiseau à l'ouest-ouest-nord de *Bâb-el-ʿAmoud*, presque au fond de la dépression où la vallée du Tyropœon prend naissance [6]. La partie connue mesurait 5 m. 70 de longueur sur 3 m. 20 dans la plus grande largeur. La disposition du dessin d'encadrement et la présence de quelques débris de maçonnerie montraient que la largeur réelle ne doit pas dépasser le chiffre indiqué. La salle à laquelle cette mosaïque servait de pavement était orientée de Sud-Ouest en Est-Nord (fig. 9240).

Au premier aspect on distingue dans la composition deux zones distinctes. La scène principale de la première zone est inscrite en un cadre mesurant 2 m. de haut sur 1 m. 24 de large. « Orphée, assis de face et coiffé du bonnet phrygien, tient dans ses mains une lyre à onze cordes et il joue. Sous ses pieds le dieu Pan et un centaure, appuyés sur le bord inférieur du cadre en des poses fort expressives, écoutent la mélodie. Un lièvre s'est blotti sous un bras étendu de Pan, dans une attitude comique. Autour du musicien, des ani-

[1] Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, p. 224, pl. XCVIII. — [2] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887, pl. VI, p. 29 sq. — [3] Bosio, *Roma sott.*, 1632, p. 255; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 563; Bottari, *Sculture e pitture*, t. II, pl. LXXI; Garucci, *Storia dell'arte crist.*, t. II, pl. XXX; Wilpert, *Le pitture*, p. 224, pl. CCXXIX. — [4] Ph. Fabia, *Un projet d'Artaud pour la réduction de la mosaïque Montant (Orphée charmant les animaux)*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1917, p. 57-63. — [5] Massigli, *Catal. du musée de Sfax*, p. 12-13, n. 45; *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1912, p. CCXIII-CCXIV, pl. LXXXI. Voir aussi, à Oudna, P. Gauckler, dans *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, p. 129, n. 381; De Pachtère, *ibid.*, t. III, p. 106, n. 440; Gruppe, dans Roscher, *Lexikon der Mythologie*, t. III, col. 1190-1191; A. Héron de Villefosse, *Mosaïque d'Orphée trouvée à Cherchel*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1883, p. 319-322. — [6] Aujourd'hui au musée de Constantinople, salle XXIII.

maux divers; un faucon, un ours, un pourceau, un serpent, une salamandre, une perdrix, un rat, groupés avec art et posés tous avec un naturel exquis, sont visiblement charmés par les accords de la lyre. Pan a serré sous son bras sa *syrinx* devenue muette et le centaure porte la main à sa bouche en un geste d'une

9238. — Fresque de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin.
D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. XCVIII.

naïveté maligne; le rat, sous la lyre, se soulève avec effort comme pour mieux écouter, la perdrix tourne la tête dans un mouvement fort coquet, la salamandre, retenue par un gros lien rouge, était engagée avec le serpent dans une lutte que le charme de la musique a brusquement interrompue.

« Toutes les teintes sont claires. Les carnations sont roses, ombrées en brun-jaune ou rouge, et sobrement rehaussées de lumières blanches ou de points verts. Les chevelures sont noires, mêlées de cubes jaunes et bleus qui en détachent les boucles et les rendent plus ondoyantes et plus diaphanes. Orphée porte une tunique bleu d'azur avec parements brodés; un manteau rose est retenu sur l'épaule droite par une riche agrafe; rejeté sur l'épaule gauche il laisse libre le bras droit qui joue et retombe en plis larges et souples, marqués de vigoureux traits rouges, sur les genoux du musicien. Le pied est chaussé de sandales noires. Le bois de la lyre est jaune discrètement nuancé, les clefs noires, les cordes rouges. Le serpent est jaune tacheté de bleu. Le pourceau est vert-de-gris, encadré de noir avec muscles blancs et œil rouge. Le pelage de l'ours est jaune ocre et gris de fer; les muscles fort accentués en rouge sombre et marron, la griffe noire. La robe de la salamandre, celles du centaure et de Pan, offrent les mêmes nuances, moins les nervures rouges et avec des reflets de bronze en plus. La peau de panthère qui tombe de l'épaule du centaure est vert cendré, moucheté de noir. Les pipeaux de Pan ont des teintes de bois et de métal. Le lièvre est roux, jaune et blanc. Le rat n'est pas très loin de sa couleur naturelle. Les oiseaux enfin ont un plumage jaune éclatant, l'aile fauve, la patte rouge, le faucon porte au cou un médaillon d'or et un riche collier; deux petites huppes rouges ornent la tête de la perdrix. Des rameaux verts semés sur le fond blanc de la scène, augmentent la fraîcheur de l'ensemble.

« Une guirlande de fleurs de lotus [1] élégamment dessinées à quatre couleurs simples : bleu, jaune, rouge et blanc, sur fond noir mat, et enfilées sur un cordon jaune, fait une première délimitation au sujet; puis c'est une large bande d'une ornementation compliquée formant un nouvel encadrement. Sur un fond noir velouté, de grands rinceaux de feuillage, alternativement verdâtre ou rouge et orangé, déterminent une série de médaillons aux formes variées, où se détachent avec de multiples nuances des sujets traités avec beaucoup de talent, de naturel et de vie : têtes humaines, animaux domestiques ou sauvages, plantes et objets divers. Aux quatre angles sont disposées des têtes probablement symboliques; la tête fluviale à l'angle inférieur de droite est remarquable, moins intéressante cependant encore que celle de Mercure (?) placée avec une corne d'abondance au milieu de cette bande inférieure et faisant face, comme d'ailleurs toutes les autres, à Orphée.

« Parmi les animaux qui occupent neuf autres médaillons, s'il en est qui captivent plus longuement l'attention, tous méritent de la fixer : un onagre ou un cheval sauvage, que sa robe éclatante et sa crinière en coup de vent semblent mettre en relief, s'emporte dans un galop rapide, un taureau à la course, un bélier bondissant, des oiseaux au repos; tous paraissent prêter eux aussi l'oreille aux accords du divin artiste. Les sujets inanimés ne manquent pas davantage d'originalité et d'intérêt : une citrouille et un bouquet de grenades achèvent de mûrir et une corbeille déborde de fruits (?). Les tons chauds et vigoureux, le dessin extrêmement nourri de ce cadre, donnent un puissant relief au panneau central. Les têtes ont le teint très monté et se nuancent de cinq ou six tons : rose, rouge, vert, bleu, brun. Le coloris des fruits comporte encore de nouveaux éléments. Les quadrupèdes sont jaunes, rouges, verts et bruns; les oiseaux épuisent la série des tons jaunes, rouges et bleus.

« D'autres bordures enfin, la torsade classique et un semis de fleurs rouges et noires sur fond blanc, occupent le reste de la largeur jusqu'aux murailles des deux bords vus. Il faut noter que le dernier sujet, plus extérieur, n'est pas exactement le même sur les deux côtés latéraux où il existe : il n'a pas été possible de s'expliquer cette divergence. Au surplus, ce n'est pas en cet unique détail qu'on peut saisir de légères dissemblances entre les parties correspondantes du dessin, sans que cela nuise à l'heureux effet total.

« Au-dessous d'Orphée, mais faisant corps avec lui par l'entrelacement des bordures, la seconde zone de la mosaïque comprend elle-même deux registres superposés sans trop de souci de symétrie dans la répartition des panneaux. C'est d'abord un médaillon rectangulaire, qui mesure un peu moins de 0 m. 70 de haut sur 0 m. 67 de large et contient deux femmes en pied, vues de face, séparées par une sorte de colonne ou plutôt un chandelier. Leurs noms sont écrits à droite et à gauche de la tête, à la façon des légendes qui se lisent dans les miniatures, au revers des monnaies byzantines ou en d'autres mosaïques. Ces noms sont grecs, d'une orthographe et d'une calligraphie défectueuses : ΘΕΩΔΟCIA et ΓΕΩΡΓΙΑ. Les détails du costume et de la toilette, apparemment byzantins, ne peuvent manquer d'être examinés avec attention par les spécialistes.

« La coiffure est simple : les cheveux traités dans le style de ceux d'Orphée sont disposés en nattes qui encadrent le visage. Théodosia porte une couronne blanche; quelques points jaunes relèvent la chevelure de Georgia. Le teint est rose très tendre, à peine éclairé de rares cubes rouges et verts et bordé de brun; de longs pendants d'oreilles jaune clair tombent le long des joues. Les deux femmes ont au cou de brillantes parures en émaux rouges, jaunes et verts. Georgia est vêtue d'un manteau brun, rouge et blanc, attaché sur la poitrine et retombant sur les épaules jusqu'au-dessous des genoux. Largement ouvert sur le devant, il laisse voir une longue robe ornée de broderies blanches et jaunes sur fond noir; deux bandes

[1] Une distraction a fait doubler le nombre de ces fleurs en haut du cadre.

brodées de fleurs rouges et vertes sur un tissu gris, mauve et lilas, tombent de la ceinture en manière d'étole. Les mains ramenées sur la poitrine soutiennent un oiseau vert bordé de noir. Le manteau de Théodosia est bleu pâle, sillonné de plis bruns et rouges, sa robe est noire brodée d'un semis de croix en jaune clair dont un point marron fait le centre [1]. La main droite, relevée sur le sein, tient une fleur de lotus rouge, blanche et noire, tandis que la gauche, à demi pendante, retient un objet rouge et vert indéfini, qui se mêle aux plis de la robe. Les chaussures sont uniformes, rouge et jaune foncé avec encadrement brun. Le chandelier du milieu est noir, bleu très pâle et blanc; le nœud est bleuâtre et jaune ocre; dans le haut il y a divers ornements rouges, jaunes et verts.

« A droite et à gauche, en deux médaillons longs de 1 m. et large de 0 m. 57, deux blocs de pierre font saillie au-dessus du pavé, au milieu d'un encadrement de motifs variés. Ces pierres, qui ont 0 m. 60 (et 0 m. 58) sur 0 m. 34 à la base, se rétrécissent en s'élevant; hautes de 0 m. 20, elles constituent jusqu'ici une énigme qu'il serait important de résoudre en soulevant l'une d'elles avec les précautions voulues. Dans le mur latéral est engagé un bloc un peu plus long que ces pierres dont il prolonge l'alignement. Il est orné d'une petite moulure et son rôle demeure obscur. Quant aux deux pierres, leur sommet taillé à deux pans, l'enduit de plâtre qui les recouvre encore en partie, leur forme irrégulière, tout semble exclure l'idée d'un support quelconque d'autel, de table ou d'arcade; on songerait

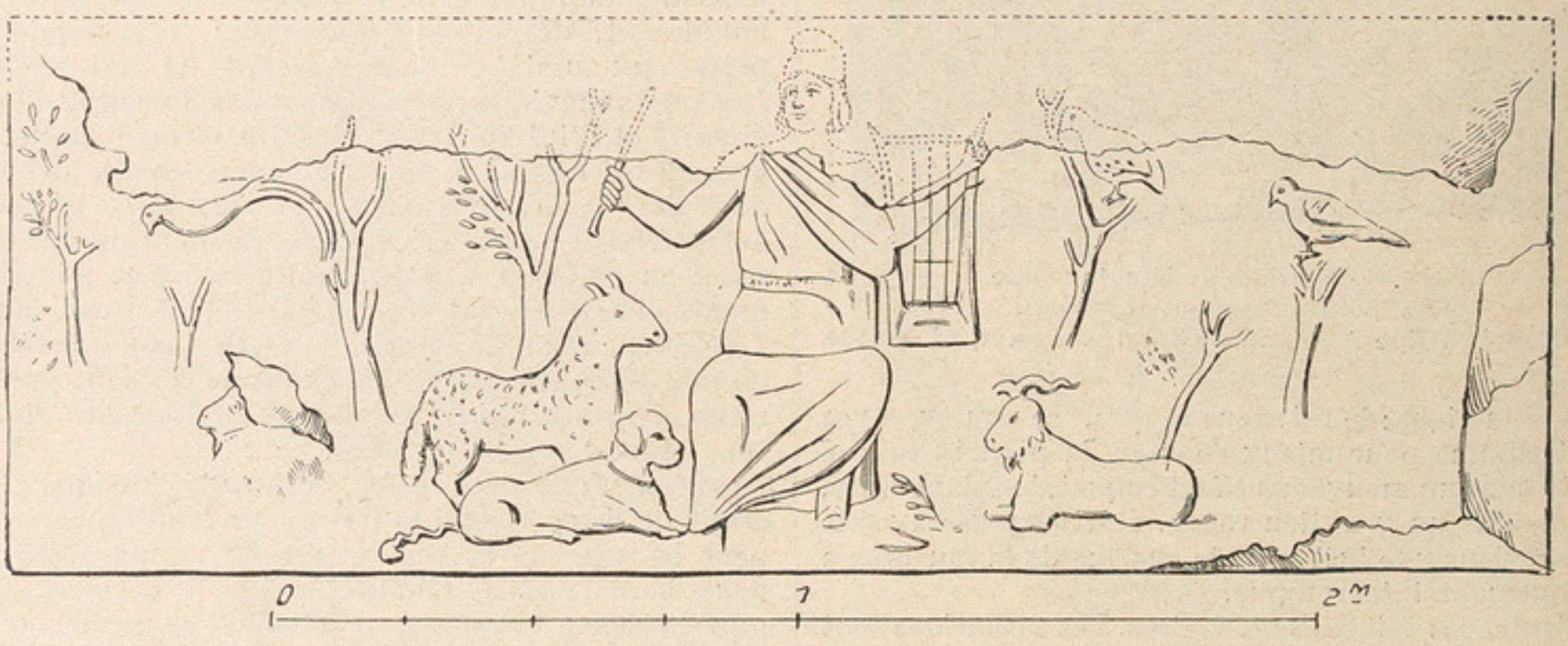


9239. — Fresque de la catacombe de Priscille. D'après J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887, pl. VI.

« Malgré quelque raideur de pose et un dessin moins élégant peut-être que dans le panneau d'Orphée, on sent ici un effort heureux vers une représentation d'après nature; du moins n'y a-t-il rien de la froideur et de la correction rigide d'une composition qui met en œuvre des types conventionnels. Géorgia et Théodosia ont vécu : le visage ovale un peu émacié et le teint pâli de la première, sa coiffure moins ornée, ses mains qu'on dirait osseuses et mal faites, ses formes moins souples, répandent sur toute sa personne un certain air de vieillesse. Chez la seconde, au contraire, le visage plein, les carnations plus vives, la bouche plus fine, les mains plus mignonnes accusent la jeunesse; on prendrait volontiers ce groupe pour la mère et la fille.

« Un détail encore est à relever : les têtes sont nimbées; or on sait (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NIMBE) que le nimbe usité dans l'art antique comme attribut des dieux, des empereurs et des personnifications mythologiques, fut adopté par les artistes chrétiens. Cet emprunt, toutefois, ne paraît pas avoir été antérieur au IVe siècle, et quand l'usage commence à se généraliser dans les siècles suivants, la signification du nimbe s'est modifiée graduellement au point de devenir parfois, en Occident surtout, un simple motif ornemental. Il importe de tenir compte de ces faits, car ils ont leur valeur pour établir le caractère et la date du monument. Didron a dit : « En Orient, le « nimbe caractérise l'énergie physique aussi bien que « la force morale, la puissance civile ou politique aussi « bien que l'autorité religieuse [2]. » Géorgia et Théodosia furent-elles deux héroïnes, deux saintes, deux rejetons d'une famille de la haute aristocratie locale, voire de la famille impériale, deux supérieures de monastères ou deux diaconesses? Chacune de ces hypothèses aurait sa part de vraisemblance.

de préférence à des ossuaires ou à des cassettes funéraires. On serait dès lors en présence de deux tombes; les personnages du médaillon central seraient bien réellement des portraits, et la fleur de lotus et l'oiseau pourraient être considérés comme des symboles de la résurrection.

« Plus bas enfin, un dernier registre est divisé en trois médaillons par une large bande cylindrique aux couleurs dégradées du bleu foncé au rouge sombre, en manière d'arc-en-ciel. On voit, au centre, un lion courant à gauche, tandis que d'un côté un léopard bondit à droite et de l'autre un danseur évolue, tourné à droite, le balancier en main et le manteau au vent; on y pourrait voir aussi un chasseur armé d'une pique et se précipitant contre le lion, s'il était permis de grouper ainsi les sujets de divers médaillons.

« Le danseur est dessiné en tons rouges et jaunes; sa chaussure est noire, son manteau vert clair, vert olive et jaune, les plis bien modelés. Le lion est jaune nuancé, encadré de noir et brun, sa crinière est rouge et blanche; des branches à trois couleurs, vert, jaune, noir, sont jetées autour de lui. Le léopard est vert cendré, bordé de noir et moucheté de noir et jaune clair.

« Au-dessous de ce registre, l'encadrement se termine par une bande blanche contre des débris de mur; on a évidemment de ce côté l'extrémité de la salle.

« La physionomie d'ensemble de la zone inférieure est beaucoup plus austère, d'un coloris moins éclatant que dans le panneau d'Orphée. C'est du reste, dans les deux tableaux, la même correction et la même élégance de formes, la même fermeté dans le dessin, le même goût et la même harmonie dans le choix des teintes, le

[1] L'aquarelle n'a rendu qu'imparfaitement ces croix.— [2] Didron, *Iconographie chrét.*, p. 75.

même fini dans l'exécution. La pierre de Palestine, avec ses riches nuances, a fourni tous les matériaux; c'est à peine si nous avons pu observer en toute la mosaïque quelques cubes en pâte de verre en des endroits où il était avantageux de donner au dessin plus de transparence que n'eussent fourni les pierres de même couleur.

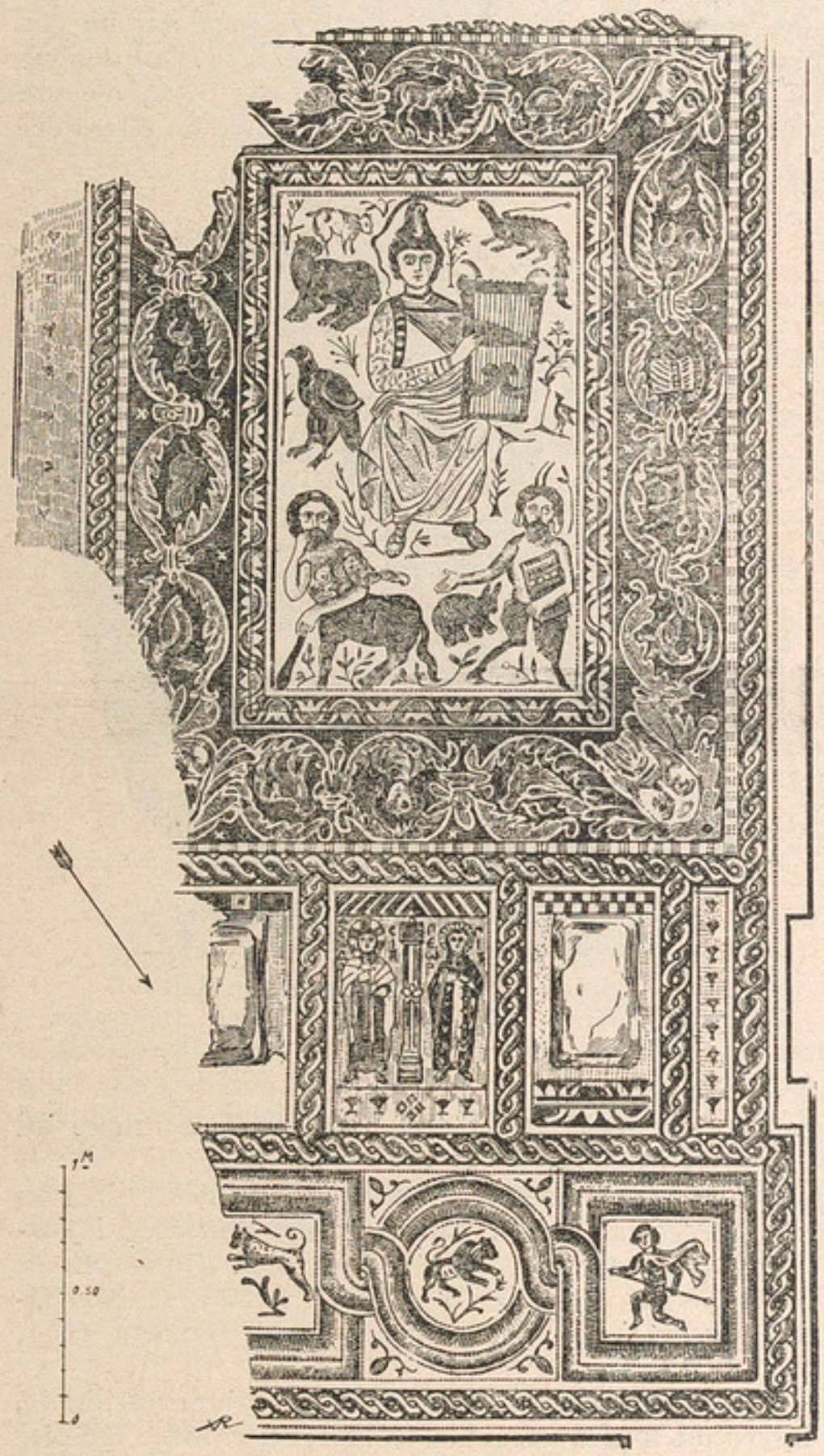

9240. — Mosaïque d'Orphée.
D'après *Revue biblique*, 1901, p. 438.

« Le mosaïquage, partout très fin, favorise encore la fusion des teintes. L'état de conservation est à peu près parfait, cependant le pavé a cédé en deux ou trois points, soit qu'il ait subi quelque choc violent ou que le sol ait fléchi sur une pression quelconque [1]. »

La mosaïque qu'on vient de décrire n'offre aucun emblème ou symbole chrétien; cependant il n'est pas possible de la faire remonter à une date antérieure à la période byzantine; elle appartient sans hésitation possible à la période du Ve au VIIe siècle, c'est-à-dire en un temps où la culture byzantine était particulièrement prospère à Jérusalem. Si on établit une comparaison avec les mosaïques qui nous ont été conservées au Mont-Sinaï, à Ravenne, à Mâdabâ, on constate de nombreuses et évidentes affinités, principalement avec les pavements de Kabr-Hiram (voir ce nom) près de Tyr et de l'Élianée de Mâdabâ. « Éléments de la composition, richesse et ampleur du dessin, style de l'ornementation, nuances du coloris, s'y montrent identiques; et si ce n'est déjà plus la vivante simplicité du sujet, la générosité sobre du décor et l'harmonie incomparable de l'art antique, on est loin encore des compositions froides et tourmentées, mal animées par un décor ambitieux et des couleurs surchargées telles qu'on les rencontrera dans les âges suivants. Lorsque, durant le règne des Comnènes, la mosaïque refleurira en Orient, un art nouveau sera créé, enrichi d'autres types, vivifié d'un souffle plus chrétien, mais ses productions se distingueront sans effort des premiers chefs-d'œuvre de l'art chrétien [2]. »

*Bibl.* — H. Vincent, *Une mosaïque byzantine à Jérusalem*, dans *Revue bibl.*, t. x, 1901, p. 436-444, fig.; le même, *La mosaïque d'Orphée*, dans *ibid.*, t. xi, 1902, p. 100-103, fig.; dans *ibid.*, nouv. sér., t. iii, 1906, p. 293; M.-J. Lagrange et Ch. Clermont-Ganneau, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1901, p. 223-225, 252, 571-574; *Chronique des arts*, 1901, p. 124; 1904, p. 231; *The american journal of archaeol.*, t. v, 1901, p. 366; t. ix, 1905, p. 135; C. Schick et J. Dickson, *A recently discovered mosaïc at Jerusalem*, dans *Quarterly statement* du *Palestine exploration fund*, 1901, p. 233-234, pl.; C.-C. Wilson, dans *ibid.*, p. 423-428; G. Angelini, *Un antico mosaico cristiano scoperto a Gerusalemma*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, t. vii, 1901, p. 148, 217-219, pl. vii-viii; J. Strzygowski, *Das neugefundene Orpheus Mosaïk in Jerusalem*, dans *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. xxiv, 1901, p. 139-165, pl. iv; le même, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. xi, 1902, p. 276, 668; A. Baumstark, dans *Oriens christianus*, t. i, 1901, p. 422; t. ii, 1902, p. 261; *Römische Quartalschrift*, t. xx, 1906, p. 140; cf. 1902, p. 370; C. Schick, *The open court*, de Carus, t. xv, p. 563-565; *Archives de la Soc. impér. orthodoxe de Palestine* (en russe), t. xii, 1901, p. 738-751; J.-P. Kirsch, dans *Römische Quartalschrift*, t. xvi, 1902, p. 82; G. Stuhlfauth, dans *Theologischer Jahresbericht*, t. xxi, 1902, p. 1199; G. Millet, *La collection chrét. et byzantine des hautes études*, sér. A 1, 1903, p. 11; Νέα Σιών, t. i, 1904, p. 408; t. iii, 1906, p. 140; C.-M. Kaufmann, *Handbuch der christlichen Archäol.*, in-8°, Paderborn, 1905, p. 184; A. Jacoby, *Das geographische Mosaïk von Madaba*, dans J. Ficker, *Studien über christl. Denkmäler*, IIIe part., 1905, p. 15, n. 18; *Jahrbuch des archäol. Instituts*, t. xx, 1905; *Archäol. Anzeiger*, p. 55; *Bessarione*, IIe sér., t. viii, 1905, p. 221; *Mittheilungen und Nachrichten des deutschen Palästina Vereins*, 1905, n. 4, p. 56; R. Horning, dans *Zeitschrift der deutschen Palästina-Vereins*, t. xxxii, 1909, p. 128, n. 2; O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, in-4°, Berlin, 1920, t. i, p. 149, fig. 141; *Dictionn.*, au mot Jérusalem, t. vii, col. 2353, fig. 6191.

V. Bas-relief. — **7.** Le type d'Orphée, allégorie du Christ, ne se trouve pas dans le recueil des sarcophages de la Gaule, paru en 1892, mais peu de temps après, en 1894, Edm. Le Blant fit connaître un fragment trouvé à Cacarens, commune de Lannepax, canton d'Eauze, arrondissement de Condom, près de la voie antique appelée la Tenarese. C'est une plaque épaisse, de marbre blanc, haute de 0 m. 53 sur 0 m. 47 de largeur. Au revers de cette pièce, qui a été retaillée, est tracée au trait une grande croix pattée. Le bas-relief, qui occupe la face, paraît indiquer par son style qu'il provient d'un sarcophage chrétien. Il représente Orphée assis, vêtu de la tunique, du manteau, des anaxyrides, coiffé du *pileus* phrygien et jouant de la lyre. Près de lui, devant un palmier, sont deux moutons dont l'un est cornu (voir *Dictionn.*, au mot Bélier) (fig. 9241). La partie gauche du sujet manque.

[1] H. Vincent, dans *Revue bibl.*, 1901, p. 436-442. — [2] H. Vincent, dans *Revue bibl.*, 1902, p. 444.

On sait que les premiers chrétiens voyaient, dans la fable d'Orphée attirant à lui les animaux une allégorie du Christ appelant tous les peuples à la foi nouvelle. Ici, nous constatons que les sculpteurs de sarcophages, comme les peintres de fresques, prenaient plaisir à modifier la fable et à combiner le type d'Orphée avec celui du bon Pasteur entouré de brebis et de colombes. C'est également ce que nous remarquons sur un sarcophage d'Ostie. L'allégorie qui montre le Sauveur sous les traits du chantre-poète de la Thrace ne laissait pas d'avoir ses dangers, car elle ne pouvait qu'affermir, chez les païens, le soupçon de magie dont Jésus-Christ

9241. — Fragment de sarcophage trouvé à Cacarens.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1894, p. 118, pl. I.

était pour eux l'objet. Dans leur pensée, ceux qui, comme lui, avaient visité ou habité l'Égypte, cette terre des prodiges où le chef des Hébreux avait vaincu par leurs armes mêmes les enchanteurs du pharaon, ceux-là étaient suspects de sorcellerie. Ainsi en était-il d'Orphée qui s'y était instruit de la doctrine de Moïse et que l'on tenait pour un magicien.

*Bibl.* — Edm. Le Blant, *Orphée*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1894, p. 118-119, pl. I.

**8.** Pierre calcaire, provenant de Mallawi, Ve-VIe siècle, haut. 0 m. 47, larg. 0 m. 40, conservée au *Kaiser-Friedrichs Museum* de Berlin. Quoique incomplet, le sujet est bien reconnaissable, par la cithare d'Orphée et les quatre quadrupèdes qui l'entourent, un serpent enroulé sur un arbre (fig. 9242).

*Bibl.* — O. Wulff, *Altchrist. und mittelalterliche Bildwerke*, Berlin, 1909, p. 33, fig. 71.

**9.** Voir *Dictionn.*, au mot Loudun, t. IX, col. 2545-2546, fig. 7201.

**10.** Voir *Dictionn.*, au mot Ostie, deux représentations d'Orphée sur des sarcophages.

**11.** Un sarcophage du musée du Latran représente sur le panneau à droite le personnage d'Orphée auprès d'un cippe ou d'un autel sur lequel est posée sa lyre dont il semble jouer en ce moment. Orphée porte sur son abondante chevelure le bonnet phrygien et ce détail complète l'impression que donne ce bas-relief inspiré d'une scène où le prêtre mithriaque égorge un taureau; ici le taureau est remplacé par un agneau qui tourne la tête en arrière (fig. 9243).

*Bibl.* — Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., t. II, Paris, 1881, pl. LV, n. 1; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. II, p. 127, fig. 16; O. Marucchi, *I mon. del museo Pio-Lateranense*, in-fol., Milano, 1911, pl. XXV, n. 2; R. Eisler, *Orpheus the fisher*, 1921, pl. XXXIV, p. 59.

**12.** Pierre blanche, bas-relief en forme de petit fronton tapissé d'une acanthe à feuilles pointues et abritant Orphée tenant sa lyre. La tête et les mains sont brisées, un genou manque, le vêtement consiste en une robe à plis (fig. 9244). La lyre pose sur un des bras du siège; un lion s'est approché, il se tient debout et semble faire « le beau ». Cette belle pièce mesure 0 m. 34 de longueur et 0 m. 41 d'épaisseur; elle a été

9242. — Pierre calcaire provenant de Mallawi.
D'après O. Wulff, *Altchristl. und mittelalt. Bildwerke*, 1909, p. 33, fig. 71.

trouvée à Ahnas et elle est conservée au musée du Caire. Ouvrage du IVe siècle.

*Bibl.* — E. Naville, *Ahnas el Medineh*, pl. XIV; M. Strzygowski, dans *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. XXIV, 1901, p. 148; le même, *Koptische Kunst*, Wien, 1904, p. 31, n. 7287, fig. 36; O. M. Dalton, *Byzantine art and archaelogy*, in-8°, Oxford, 1911, p. 152, fig. 87.

VI. Statuette. — **13.** Trouvée à Constantinople, entrée au musée ottoman le 18 février 1885. Décrite par M. G. Mendel.

Marbre blanc à grains serrés et peu cristallins: revers piqué; la tête adhérente au pilier est rajustée; manquent un important fragment au joint de la cassure, l'épaule et le bras gauches, le bras droit, cassé au-dessus du coude, la lyre, la partie antérieure du pied gauche, les extrémités latérales de la plinthe; des animaux groupés autour de la figure, il ne reste que celui qui est placé à terre, à sa droite, moins la tête (mortaise circulaire à la cassure) qui pourrait bien avoir été égarée depuis l'entrée du marbre au musée, car M. Strzygowski semble l'avoir encore vue en place, l'arrière-train de celui de gauche, les deux serres d'un oiseau juché sur son bonnet, une serre ou griffe unique d'un animal appuyé sur son épaule droite et, en divers endroits, les traces des tenons qui soutenaient les autres; le haut du pilier, une grande partie des tenons obliques qui s'en détachaient derrière l'épaule droite et le bras gauche d'Orphée sont brisés; les plis de la draperie sont creusés au trépan; hauteur totale 1 m. 045; de la base 0 m. 225; de la plinthe, 0 m. 10; d'Orphée, 0 m. 67; largeur de la base, au dé, 0 m. 16; à la moulure supérieure, 0 m. 26; à la moulure infé-

rieure, 0 m. 27; épaisseur de la base, au dé, 0 m. 185; à la moulure, haut et bas 0 m. 23.

La statuette est posée sur une plinthe épaisse, soigneusement polie, mais irrégulièrement taillée, dont la face antérieure est décorée de reliefs; à droite, il ne reste qu'un sanglier, galopant à gauche; à gauche, un cheval plus petit que le sanglier, galopant à droite, puis, derrière lui, un lièvre qui fuit en tournant la tête vers un chien qui le poursuit et dont l'avant-train seul est conservé; entre le sanglier et le cheval, une petite croix a été grossièrement incisée à une époque postérieure; cette plinthe repose elle-même sur une base rectangulaire, le revers en est plat et soigneuse-

9243. — Orphée, bas-relief au Latran.
D'après Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., t. II, Paris, 1881, pl. LV, n. 1.

ment dressé; la statuette est adossée à un pilier équarri qui s'élève au-dessus de sa tête et duquel se détachent, à gauche, un gros tenon oblique où s'applique la partie droite du dos, à droite, un autre tenon plus mince qui renforçait le bras gauche; tous deux servaient en même temps de support à quelques-uns des animaux qui entouraient le personnage : le tout était sculpté dans un seul morceau de marbre.

Orphée est assis (fig. 9245), sans doute sur un rocher, et joue de la lyre; l'instrument était placé sur son genou et attaché à une écharpe étroite qui passe sur l'épaule droite; il en touchait les cordes de la main gauche, et, de la main droite, tenait le plectre dont on peut encore reconnaître l'extrémité dans le bouton de marbre conservé sur le pli tombant de la draperie; le buste est nu et tourné à droite, le bas du corps est couvert par un manteau dont un pan apparaissait sur l'épaule gauche; le bord supérieur, roulé sur lui-même, forme ceinture sur la taille, puis retombe entre les jambes écartées; l'extrémité en traîne sur la plinthe et se termine, sur la tranche antérieure, par un rhombiscos; les plis de la draperie sont indiqués, sur la ceinture, par deux sillons sans profondeur, creusés au ciseau et s'achevant en queue d'aronde, entre les jambes et sur le pan tombant, par de profonds sillons brutalement exécutés au trépan; les pieds sont nus; la tête, légèrement baissée, regarde à droite; elle est coiffée d'une tiare en forme de « bonnet phrygien »; le visage, imberbe et d'un ovale un peu gras, est encadré de boucles épaisses qui descendent sur le cou; les yeux ne sont pas incisés.

Tout autour d'Orphée accouraient les animaux charmés par les accords de sa lyre; une statuette d'Égine (fig. 9246), conservée au musée d'Athènes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3088, fig. 1096), permet de restituer avec certitude les lacunes de la nôtre; sur le sommet de la tête perchait un aigle éployé, dont il reste les serres; à gauche de la tête (pour le spectateur) s'étageaient un coq, un paon et un sphinx (traces de plusieurs tenons sur le bonnet et les boucles de cheveux); à hauteur de l'épaule droite bondissait un lion (griffe sur l'épaule); au-dessous, un chien ou un loup (traces d'un premier tenon à côté de la griffe et d'un second tenon à la cassure de l'avant-bras droit); plus bas, un autre quadrupède semblable, dont les pattes antérieures reposaient sur un large tenon auquel correspondent les arrachements visibles sur la cuisse droite; contre ce même tenon s'appuyait la tête de la gazelle dont le corps est conservé; à côté de cette gazelle, dont la patte antérieure droite porte les restes

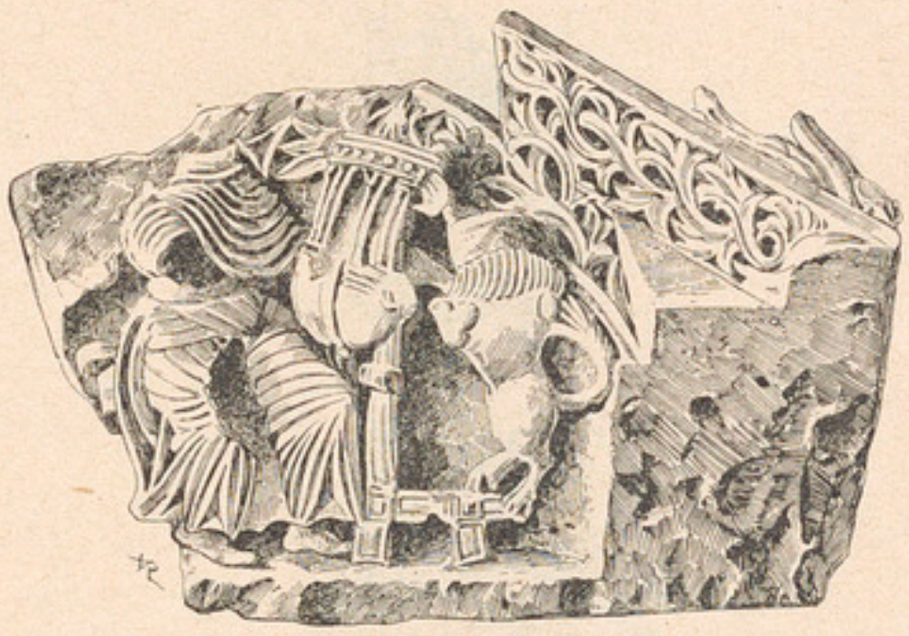

9244. — Bas-relief en pierre blanche.
D'après J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, p. 31, fig. 36.

de deux tenons, se trouvait un éléphant (?) qui reposait sur l'extrémité brisée de la plinthe; à l'extrémité symétrique, à droite, était un lion assis sur son arrière-train; l'animal en partie conservé de ce côté est une girafe; au-dessus, se superposaient deux chiens, un ours, un griffon, un paon; sur la lyre même étaient perchés une chouette et un singe; un serpent, indiqué par un relief très faible, rampe sur la plinthe, près du pied gauche; sur l'exemplaire d'Athènes, le dé du socle est orné d'un groupe représentant un chevreuil terrassé par un lion.

A ces deux exemples, il convient peut-être d'ajouter un fragment d'Aquilée mentionné par Knopp [1].

Bien qu'à tout prendre le caractère chrétien de notre statuette ne soit qu'une hypothèse, nous la considérons comme extrêmement vraisemblable; cependant la croix qu'un fidèle, à une époque inconnue, a gravée sur le socle, apparaît plutôt comme une sanctification d'un objet dont l'orthodoxie n'était pas évidente, et l'on sait d'ailleurs que dans le laraire d'Alexandre-Sévère, le Christ voisinait avec Orphée, Abraham et Apollonius de Tyane. J. Strzygowski a émis l'idée que ces statuettes avaient une destination funéraire.

L'œuvre est d'un travail grossier et rapide et, privée de tout le décor qui l'encadrait, paraît plus fruste encore et plus sommaire; le traitement de la draperie rappelle celui qu'on trouve chez le bon Pasteur (n. 65 du même musée). Orphée doit dater aussi du IVe siècle.

*Bibl.* — J. Strzygowski, dans *Römische Quartalschrift*, t. IV, 1890, p. 106; *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. XXIV, 1901, p. 145; *Byzantinische Zeitschrift*, t. XI, 1902, p. 274; *Kleinasien, ein Neuland der Kunstgeschichte*, 1903, p. 197; A. Dieterich, *Nekyia*, 1893, p. 230, note 1; V. Schultze, *Archäologie*

[1] *Ueber Orpheusdarstellungen*, Tübingen, Gymnasial programm, p. 24; J. Strzygowski, dans *Zeitschrift der Palästina Vereins*, 1901, p. 145.

*der altchristlichen Kunst*, 1895, p. 291; L. von Sybel, *Christliche Antike*, t. II, 1909, p. 36; L. Bréhier, *Études sur l'hist. de la sculpture*, dans *Nouv. archives des missions scientif. et litt.*, nouv. sér., 1911, p. 29; G. Mendel, *Musées impér. ottomans. Catal. des sculptures grecq., rom. et byz.*, in-8°, t. II, Constantinople, 1914, p. 420-423, n. 651.

VII. Ronde bosse. — **14.** Un monument en haut-relief provenant d'Égine, et conservé au musée d'Athènes, a été longtemps tenu pour païen et il semble bien devoir être restitué à l'archéologie chrétienne. Il représente un jeune homme assis, coiffé du bonnet phrygien posé sur une abondante chevelure bouclée; le visage est celui d'un adolescent imberbe;

9245. — Statuette en marbre. Orphée jouant de la lyre. D'après G. Mendel, *Catalogues des sculptures grecques, romaines et byzantines du musée de Constantinople*, t. II, 1914, p. 421.

nu jusqu'à la ceinture, il porte sur l'épaule gauche un pan de draperie, le reste du corps est serré dans une sorte de jupe étroite, les pieds sont chaussés de sandales. C'est Orphée qui tient sur sa cuisse gauche un énorme *plectrum* dont il pince les cordes. Autour de lui des animaux se pressent très nombreux, parmi lesquels on reconnaît une girafe, un lion, deux chiens, un ours, un griffon, un paon, un sphinx, un deuxième paon et un coq; sur le *plectrum* sont perchés un singe et un hibou; d'autres animaux se voient sur le socle : lézard, tortue, bélier, sanglier, enfin un lion qui éventre un cheval ou un âne (fig. 9246).

*Bibl.* — J. Strzygowski, *Reste altchristl. Kunst in Griechenland*, dans *Römische Quartalschrift*, t. IV, 1890, p. 105, pl. VI.

VIII. Ivoire. — **15.** Une pyxide d'ivoire, conservée à Bobbio, représente Orphée portant le bonnet phrygien, pinçant la lyre et entouré d'animaux (église Saint-Colomban) (fig. 9247).

*Bibl.* — Bottazzi, *Degli emblemi e simboli dell'antichissimo sarcofago di Tortona*, 1824; J. O. Westwood, *A descriptive catal. of the fictile ivories in the South Kensington Museum*, London, 1876, p. 379; Margareth Stokes, *Six months in the Apenines or a pilgrimage in search of vestiges of the Irish saints in Italy*, in-8°, London, 1892, p. 182, fig. 65; *Nuovo bull. di archeol. crist.*, t. III, 1897, pl. I; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. I, 1901, p. 535-536, fig. 405.

**16.** Une pyxide à Florence (Bargello) avec Orphée.

*Bibl.* — Ch. Cahier, *Nouv. mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. II, 1874, p. 18; H. Graeven, dans *Mon. et mém. Fondation Piot*, t. VI, p. 162, fig. 2.

IX. Terre-cuite. — **17.** Orphée sur un arbre jouant de la flûte; à ses pieds deux animaux. Même sujet sur trois autres exemplaires dont le disque diffère (voir Lampes).

*Bibl.* — L. Hautecœur, *Lampes*, dans *Catal. du musée Alaouï, Suppl.*, 1910, p. 241, n. 1403; cf. n. 1404-1406.

9246.— Orphée. D'après *Römische Quartalschrift*, t. IV, pl. VI.

**18.** Orphée jouant de la lyre, entouré d'animaux, à Rome, dans les catacombes. Lampe.

*Bibl.* — L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, p. 17, n. 1; cf. Raoul-Rochette, *Mém. sur les catacombes*, p. 118.

**19.** Orphée sur le disque d'une lampe à deux becs trouvée à Khamissa (Algérie) (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 737-738, fig. 6478).

*Bibl.* — *Bull. archéol. du Comité des travaux hist.*, 1917, pl. XXXIV, p. CCV.

X. Gemme. — **20.** Une cornaline du musée de Berlin, dont l'origine est douteuse, représente Orphée assis au milieu d'un cercle d'animaux qu'il charme en pinçant sa lyre; ces quatorze animaux sont d'un naturel qui oblige à faire remonter ce petit monument au IVe siècle. M. O. Wulff n'en fait pas mention parmi les monuments chrétiens du Kaiser-Friedrichs Museum et F. Becker, qui l'a publié, ne s'explique pas sur sa provenance (fig. 9248); on pourrait le croire trouvé dans une catacombe romaine.

*Bibl.* — F. Becker, *Rom's altchristl. Cœmeterien*, in-8°, Düsseldorf, 1874, p. 38; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, in-8°, t. II, Paris, 1907, p. 374, fig. 279.

**21.** Une gemme trouvée dans une sépulture souterraine à Rome.

9247. — Pyxide d'ivoire conservée à Bobbio.
D'après Venturi, *Storia...*, t. I, p. 445, fig. 405.

*Bibl.* — Mamachi, *Origines et antiq. christ.*, t. III, p. 81, note 2.

**22.** Une gemme supposée gnostique du musée de Berlin représente le Christ en croix accompagné de ces mots mal gravés : Ὀρφεὺς Βακχικός; ce monument appartiendrait au deuxième tiers du IIe siècle; c'est là, en vérité, beaucoup de précision (fig. 9249). Il est vrai qu'Ad. Furtwaengler admet son authenticité, ainsi que M. A. Boulanger; nous serions très disposé, pour notre part, à le croire apocryphe, comme faisait S. Reinach.

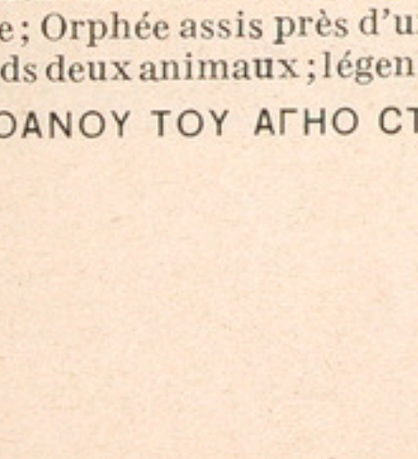

9248. — Cornaline conservée au musée de Berlin.
D'après F. Becker, *Rom's altchristl. Cœmeterien*, p. 38.

*Bibl.* — A. Boulanger, *Orphée. Rapports de l'orphisme et du christianisme*, in-12, Paris, 1925, p. 146; S. Reinach, dans *Revue archéol.*, 1925, t. II, p. 325, note 1.

**23.** Une gemme, pâte de verre blanc. Pasteur ou Orphée, au musée de Salone.

*Bibl.* — *Bull. d'archeol. e storia dalm.*, 1887, p. 11, n. 291.

XI. Métal. — **24.** Anneau d'or, trouvé à Scutari, conservé au British Museum. Chaton rectangulaire, gravure assez rude; Orphée assis près d'un arbre jouant de la lyre, à ses pieds deux animaux; légende (fig. 9250) :

ΣΦΡΑΓΗС ΟΙΟΑΝΟΥ ΤΟΥ ΑΓΗΟ СΤЄΦΑΝΗΤΟ

Σφραγὶς Ἰωάννου τοῦ ἁγίου στεφανίτου, « Sceau de Jean le saint couronné ».

*Bibl.* — O. M. Dalton, *Catal. of early christian antiq.*, in-4°, London, 1901, p. 20, fig. 123; le même, *Catal. of finger rings*, p. 8, n. 41, fig.

XII. Bibliographie. — A. Boulanger, *Orphée.*

9249. — Gemme conservée au musée de Berlin.
D'après A. Boulanger, *Orphée. Rapports de l'orphisme et du christianisme*, 1925, p. 7.

*Rapports de l'orphisme et du christianisme*, in-12, Paris, 1925. — De Charencey, *Les origines du mythe d'Orphée*, dans *Muséon*, nouv. sér., t. V, 1904, p. 275-286. — E. Eisler, *Orpheus, the fisher*, in-8°, London, 1921. — Ed. Fleury, *Notice sur la mosaïque romaine de Blanzy*, dans *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. X, 1860, p. 39. — M. de Fraipont, *Orphée aux catacombes. Étude d'archéologie chrétienne*, in-12, Tournai, 1935. — A. Heussner, *Die altchristlichen Orpheus Darstellungen*, in-8°, Cassel, 1893. — P. Knapp, *Ueber*

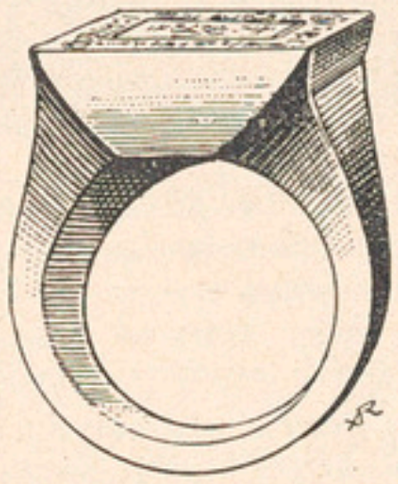

9250. — Anneau d'or trouvé à Scutari,
conservé au British Museum.
D'après Dalton, *Catalogue*, 1901, p. 20, fig. 123.

*Orpheus Darstellungen*, in-8°, Tübingen, 1895. — E. Maass, *Orpheus, Untersuchungen zur griech. röm. altchr. Jenseitsdichtung und Religion*, in-8°, München, 1895. — J.-A. Martigny, *De la représentation d'Orphée dans les monuments chrétiens primitifs*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. IV, 1857, p. 44-61; *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., 1877, p. 554-561. — Pascal, *I mito d'Orfeo e il cristianesimo*, dans

*Didascaleion*, t I, p. 54 sq. — F. Piper, *Mythologie und Symbolik der altchristl. Kunst*, in-8°, t. I, Weymar, 1847, p. 121-128. — S. Reinach *L'orphisme dans la IVe églogue de Virgile*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XLII, 1900, p. 365-383; *La mort d'Orphée*, dans *Revue archéologique*, 1902, t. II, p. 242-279. — Rouard, *Comment les artistes gallo-romains ont représenté Orphée*, dans *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, t. XXIII, 1857, p. 425. — E. Serrigny, *Orphée chrétien représenté sur un bassin chrétien* [de la Renaissance], dans *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. V, 1903, p. 45-60. — O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, in-4°, Berlin, 1914-1920.

H. LECLERCQ.

**ORPHELIN.** — I. Législation. II. Monument. III. Lettre d'une orpheline.

I. LÉGISLATION. — Nous avons rassemblé déjà et commenté les principaux textes relatifs à l'enfance abandonnée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1288-1306, en particulier col. 1301-1306), principalement des *alumni*, et nous pourrions ajouter plusieurs inscriptions à celles que nous avons données, ce qui n'apporterait pas de données nouvelles. Nous mentionnerons toutefois le mot *orphanotrophium*, qui vient d'ὀρφανοτροφεῖον, composé d'ὀρφανὸς et τρέφω. L'orphelin est essentiellement l'enfant qui n'a plus ses parents, ce qui le distingue de l'*alumnus*, qui est un enfant abandonné. La condition des orphelins était d'entrer dans des asiles pour y recevoir l'éducation et l'instruction, à moins qu'un membre de leur famille ne les prît à sa charge.

II. MONUMENT. — Sous le nom de *xenodochium* on prit l'habitude de désigner les établissements destinés à recevoir les voyageurs, les étrangers, et parfois aussi les orphelins. Oderici avait copié au musée Kircher une inscription tracée sur un tuyau de plomb qui semble perdu aujourd'hui. Cette inscription a été conservée par Marini qui n'a pu malheureusement savoir la provenance du monument dans lequel il semble être fait allusion à un *xenodochium orfanotrophium*, un hospice d'orphelins [1] :

+XENOD ORFANONT

Le mot *orphanotrophium* a reçu une extension dont nous devons dire quelques mots. Dès que la charité chrétienne se fut employée à recueillir les orphelins, elle songea en même temps à les instruire et à utiliser leurs aptitudes en vue des cérémonies liturgiques. Vers la fin du VIe siècle, on connaît l'existence, à Rome, d'enfants chanteurs (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHORISTE) qui forment en quelque façon un séminaire du clergé romain, ou, pour se mieux faire comprendre, un « petit séminaire ». Ces jeunes garçons, qui grandissaient à l'ombre du sanctuaire, y débutaient dans la pratique du chant romain. Le pape Deusdedit (615-618) fut dans ce cas [2] :

*Hic vir ab exortu Petri est nutritus ovili...*
*excuvians Christi cantibus hymnisonis.*

D'autres papes marchèrent sur ses traces : Léon II (682-683), Benoît II (684-685), Sergius (687-701). Il n'y avait pas que Saint-Pierre, chaque titre avait ses lecteurs et ses choristes. A Rome, les deux basiliques du Latran et du Vatican eurent ainsi leur école préparatoire qu'on appela d'abord *Orphanotrophium* et plus tard *Schola cantorum* [3]. Dans la notice du pape Sergius II, au *Liber pontificalis*, on lit que : [*Sergius II*] *papa Scolam cantorum quæ pridem orphanotropheum vocabatur, cum præ nimia vetustate emarcuerat et pene in ruina posita atque confracta a priscis temporibus videretur. Dei annuente clementia a fundamentis in meliorem, ut olim fuerat, statum noviter restauravit* [4]. Nous savons que le pape Léon III (795-816), prenant soin d'un orphelin, qui sera plus tard Sergius II, le confia à la *Schola cantorum* [5] : *Tunc præsul eum Scolæ cantorum ad erudiendum communes tradidit litteras et ut mellifluis instrueretur cantilænæ modulis.* Quel est le pape qui remplaça le mot *Orphanotrophium* par celui de *Schola cantorum?* On ne nous l'apprend pas.

III. LETTRE D'UNE ORPHELINE. — Dans notre étude sur les lettres chrétiennes (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2777-2798), nous avons parlé des lettres privées sur papyrus dont nous avons donné un choix, réservant celle dont nous allons parler.

Elle a été écrite par une jeune chrétienne, Taré, demeurée seule à l'étranger (à Apamée) après la mort de sa mère. C'est de là qu'elle écrit à sa tante Hôreina qui habite Coptos à qui elle demande de ne pas l'oublier. Suivant la remarque de l'éditeur, « les relations semblent avoir été assez espacées entre les émigrés d'Apamée et leur famille égyptienne. Les sentiments ici exprimés sous une forme ingénue et touchante sont empreints de délicatesse. Le ton de la lettre trahit la détresse de l'orpheline, mais avec une nuance de réserve et de résignation. Sa missive pourrait servir de modèle pour la division des lettres en six parties : 1° l'intitulé (1-3); 2° les vœux préliminaires (4-6); 3° l'objet de la lettre (6-14); 4° souvenirs et politesses de l'entourage de l'expéditeur pour l'entourage du destinataire (14-15); salutation personnelle finale (16-18); 6° l'adresse (19-21). Il est à noter que Taré ne se contente pas des formules courantes, mais leur substitue des variantes personnelles où le respect s'unit à la tendresse. L'écriture, onciale un peu raide et hésitante, montre l'application, le désir de régularité et de correction dans les traits. Elle date notre texte du Ve siècle. Abréviations courantes de θεῷ (lignes 3 et 4) et de κύριος (ligne 16); l'ω de Πάσχων (ligne 7) est nasalisé, comme d'habitude, par un trait horizontal placé au-dessus. La moitié seule du recto est couverte par l'écriture, le reste est en blanc. Le papyrus décèle par son usure le long de quatre sillons verticaux de quelle façon la lettre a été fermée. En commençant par la droite et dans le sens de la largeur, Taré a replié son papier sur lui-même en quatre plis de plus en plus larges, de manière à enfermer l'écriture. La lettre se présentait alors sous la forme d'une bande large de 0 m. 035 environ. La jeune fille a écrit l'adresse sur l'extérieur en augmentant la grosseur des lettres aux lignes 20 et 21, pour plus de lisibilité, puis elle a replié la longue bande sur elle-même par le milieu, pour ne laisser apparaître que l'adresse, avant de nouer, sans doute avec un cordonnet. »

Κυρίᾳ μου καὶ ἐπιποθήτῃ θείᾳ, Τάρη
θυγάτηρ ἀδελφῆς σου Ἀλλοῦτος
ἐν θῷ χαίρειν.
Πρὸ παντὸς εὔχομε τῷ θῷ ὑγιένουσάν
σε καὶ εὐθυμοῦσαν ἀπολαβῖν τὰ παρ' ἐμοῦ
γράμματα· αὕτη γάρ μού ἐστιν εὐχή. Γείνωσκε δέ, κυρία μου, ὅτι ἀπὸ τῶν Πάσχῶ
ἡ μήτηρ μου, ἡ ἀδελφή σου, ἐτελε[ύτη]σεν.
Ὁ[τ]ὲ δὲ τὴν μητέρα μου εἶχα, μεθ' [ἑ]αυτῆς
ὅλον τὸ γένος μου αὕτη ἦν· ἀφ' οὗ δ[ὲ] ἐτελεύτησεν, ἔμινα ἔρημος, μ[η]δένα ἔχουσα
ἐπὶ ξένοις τόποις. Μνημόνευε οὖν,
θεία, ὡς ζητούσης τῆς μητρός μου, εἵνα εἴ τινα εὑρίσκις πέμπε πρὸς ἐμέ. Προσα-

[1] G. Marini, *Iscriz. antiche doliari*, édit. De Rossi, Roma, 1884 : *Tubi di piombo*, p. 497, n. 70 *a*. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 127. — [3] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 359, 363, 371. — *Liber pontificalis*, édit., Duchesne, t. II, p. 92. — [5] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 86.

γόρευε πᾶσαν τῆν συγγένιαν ἡμῶν.
Ἐρρωμένην σε ὁ κ̄ς̄ διαφυλάττοι μακροῖς καὶ εἰρηνικοῖς χρόνοις, κυρία μου.
Ἀπό]δος τὴν ἐπιστολὴν
Ὡρείνᾳ, ἀδελφῇ Ἀπολλωνίου, Κοπτίτισα, παρὰ Τάρης, θυγατρὸς ἀδελφῆς αὐτῆς, ἀπὸ Ἀπαμίας

**ORVIETO.** — Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1710, n. 19. La liste épiscopale contient entre autres noms :

1° *Joannes*, 590. Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta pontificum romanorum*, n. 1079.

2° *Candidus*, 591. Jaffé-Lœwenfeld, *op. cit.*, n. 1161 ; 596, *ibid.*, n. 1407 où on lit que Candidus vient *de Urbe Veteri maiore.*

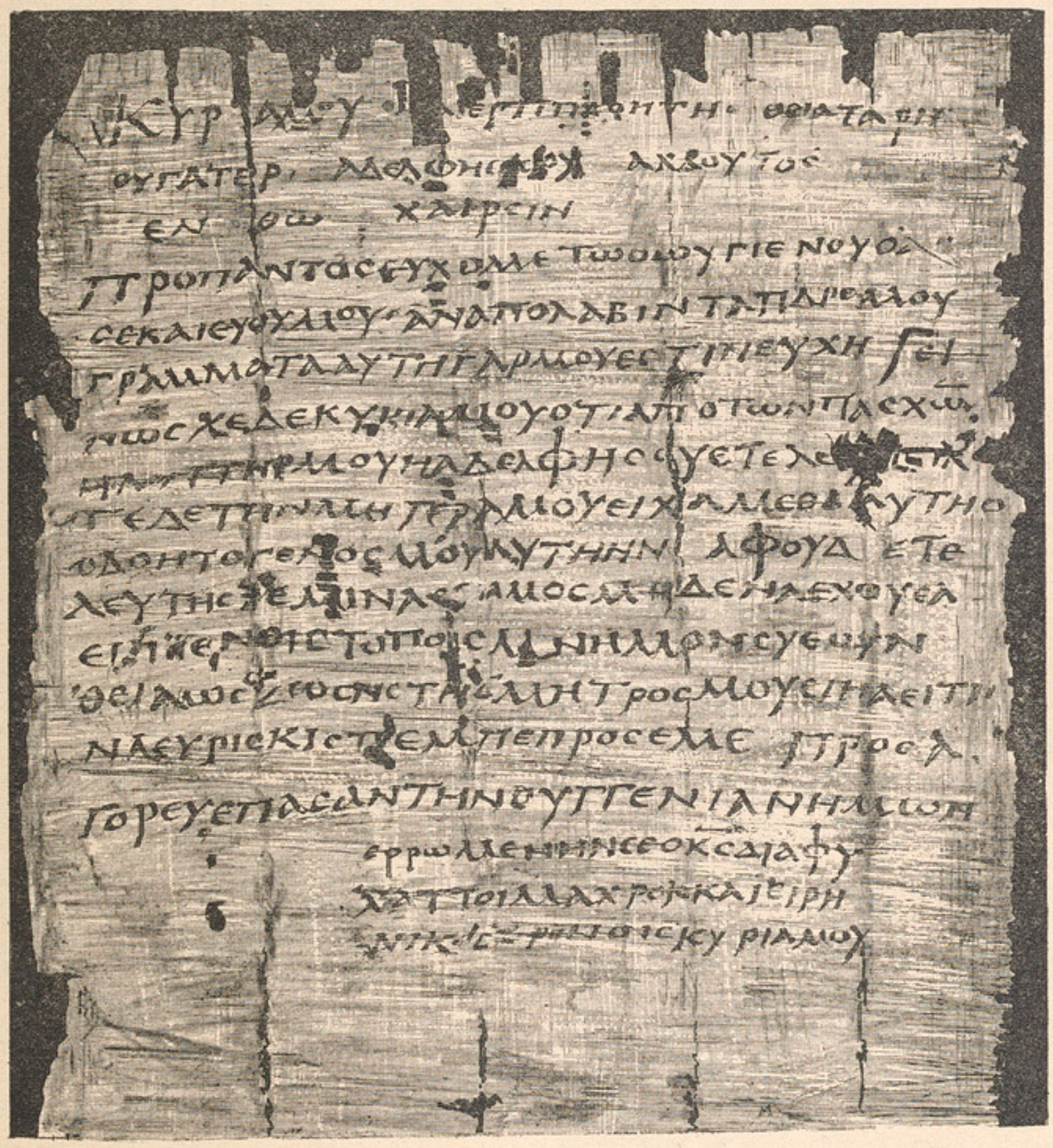

9251. — Lettre de Taré à sa tante Hôreina. D'après P. Collart, *Les papyrus Bouriant*, 1926, pl. III, n. 25.

« A ma dame et très désirée tante, Taré, fille de ta sœur Allous, salut en Dieu. Avant tout je prie Dieu que ma lettre te trouve en bonne santé et heureuse. Oui, telle est ma prière. Sache que depuis Pâques, ma mère, ta sœur, est morte. Quand j'avais ma mère, elle était à elle seule toute ma famille. Mais depuis qu'elle est morte, je suis restée seule, sans personne, en pays étranger. Souviens-toi de moi, tante, comme si ma mère te le demandait, et si tu en trouves l'occasion, envoie-moi quelqu'un. Salue toute notre famille. Qu'en bonne santé le Seigneur te maintienne de longues et paisibles années, ma dame.

« Remets cette lettre à Hôreina, sœur d'Apollonios, de Coptos, de la part de Taré, fille de sa sœur d'Apameia [1]. » (Fig. 9251.)

Il y eut plusieurs villes qui portaient le nom d'Apamée. Vu la fréquence des rapports entre la Syrie et l'Égypte, il s'agit probablement d'Apamée de Syrie.

H. LECLERCQ.

3° Anonyme, VI^e-VII^e siècle, connu par une inscription mutilée trouvée près d'Orvieto (*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2899) :

+IN NVMINE D N I NOSTRi
IHC REQVIESCED IN PACEM
QVI BIXID IN SECVLO ISTo
TVM ANNOS QVADRAginta
ANNOS · XI · IN PACE
PRI NONAS FEBRVARIAs

J.-B. De Rossi a proposé les compléments que voici : *ante episcopa* TVM ANNOS QVADRA *ginta et in episcopatu sedit* ANNOS XI (*Bull. di archeol. crist.*, 1881, p. 117).

H. LECLERCQ.

[1] P. Collart, *Les papyrus Bouriant*, in-4°, Paris, 1926, p. 101-103, n. 25; pl. III, n. 25; S. R[einach], dans *Revue archéol.*, 1927, t. II, p. 305.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RÉSERVE

# TABLE DES ARTICLES

DU

# DOUZIÈME VOLUME

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F IMPRIMÉS


col.

**Mora vocis,** par R. MOISSENET..... 1 à 2

**Moreau (Frédéric),** par H. LECLERCQ..... 2 à 4

**Morlupo-Leprignano,** par H. LECLERCQ.... 4 à 5

**Moroni (Gaetano),** par H. LECLERCQ..... 5 à 6

**Mors de cheval.** — I. Chez les barbares. II. Le mors franc de Magnette. III. Le mors de Madrid, par H. LECLERCQ..... 6 à 10

**Morsott.** — I. Situation. II. Nom. III. Ruines. IV. Église. V. Épigraphie. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 10 à 15

**Mort.** — I. La peine de mort chez les Romains. II. Chez les Germains et chez les Francs. III. L'exécution de la peine. IV. Chez les rois francs. V. Prière pour les morts. VI. Messe des morts. VII. Fête des morts. VIII. La crainte de la mort. IX. Le désir de la mort. X. La mort civile. XI. Rouleaux des morts. XII. « Croque-morts ». XIII. Communion des morts. XIV. Tête de mort. XV. Bibliographie, par H. LECLERCQ .... 15 à 52

**Mortain.** — I. Le coffret. II. Description. III. Décoration. IV. Inscription. V. Destination, par H. LECLERCQ..... 52 à 56

**Mortier,** par H. LECLERCQ ..... 56 à 57

**Mortifications.** — Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 308-311.

**Mosaïque.** — I. Origines. II. Histoire. III. Quelques mosaïstes chrétiens. IV. La mosaïque de verre. V. Dimensions des cubes. VI. Composition des cubes colorés. VII. Emploi et composition des cubes dorés. VIII. Emploi et composition des cubes argentés. IX. Emploi des cubes de nacre. X. Questions et problèmes. XI. Conservation et détérioration. XII. La mosaïque avant la paix de L'Église : 1. Catacombes. 2. Oratoire. 3. Naples. 4. Parenzo. 5. Gaule. XIII. La Renaissance constantinienne. XIV. La mosaïque romaine. XV. Le second art chrétien. XVI. Chronologie des mosaïques romaines. XVII. Mosaïques romaines du Ve siècle. XVIII. Mosaïques romaines du VIe siècle et au delà. XIX. Essai de classement de quelques mosaïques. XX. Afrique : 1. Algérie. 2. Tunisie. XXI. Bretagne (Grande-). XXII. Égypte. XXIII. Dalmatie. XXIV. Espagne. XXV. France: 1. Province des Alpes-Maritimes. 2. Province d'Aquitaine. 3. Province de la Gaule Lugdunaise. 4. Province de la Gaule Belgique. XXVI. Illyricum. XXVII. Italie : 1. Albenga. 2. ?... 3. Ancône. 4. Aquilée. 5. Capoue. 6. Casaranello. 7. Florence. 8. Fondi. 9. Milan. 10. Saint-Aquilin. 11. Saint-

col

Satire. XXVIII. Mosaïques de Ravenne : 1. Période romaine. 2. Période gothique. 3. Période byzantine. XXIX. Les historiens des mosaïques ravennates. XXX. Mosaïques perdues de Ravenne. XXXI. Ravenne : 1. Mausolée de Galla Placidia. 2. Baptistère des Orthodoxes. 3. Chapelle du palais archiépiscopal. 4. Saint-Apollinaire-Neuf. 5. Saint-Vital. 6. Saint-Apollinaire *in Classe*. 7. Saint-Michel *ad Frigiselo*. 8. Baptistère des Ariens. XXXII. Les historiens des mosaïques romaines. XXXIII. Mosaïques perdues à Rome. XXXIV. Présence d'éléments antiques. XXXV. Quelques mosaïques de Rome : 1. Sainte-Constance. 2. Chapelle des Saintes-Rufine-et-Seconde. 3. Sainte-Marie-Majeure. 4. Sainte-Pudentienne. 5. Sainte-Sabine. 6. Baptistère du Latran. 7. Saint-Paul-hors-les-Murs. 8. Saint-Côme-et-Damien. 9. Saint-Clément. 10. Saint-Laurent. 11. Saint-Théodore. 12. Sainte-Agnès. 13. Oratoire Saint-Venance au Latran. 14. Saint-Pierre du Vatican. 15. Saint-Étienne-le-Rond. 16. Saint-Pierre-ès-Liens. 17. Oratoire de Jean VII. 18. Triclinium du Latran. 19. Saints-Nérée-et-Achillée. 20. Sainte-Praxède. 21. Sainte-Marie *in Domnica*. 22. Sainte-Cécile. 23. Saint-Marc. XXXVI. Italie (suite) : 1. Siponte. 2. Teana. 3. Verceil. XXXVII. Mosaïques chrétiennes de l'Italie. XXXVIII. Mosaïques de l'Orient. XXXIX. Quelques mosaïques : 1. Chiti. 2.-3. Constantinople. 4. Jérusalem. 5. Kabr Hiram. 6. Kefr Kenna. 7. Madaba. 8. Nicée. 9-11. Salonique. 12. Sinaï. 13. Soueida. 14. Sour. XL. Mosaïques perdues en Orient. XLI. Pavements de mosaïque. XLII. Mosaïque et superstition. XLIII. Mosaïques sur tuile. XLIV. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 57 à 332

**Motte féodale,** par H. LECLERCQ..... 332 à 335

**Mouassat (El-),** par H. LECLERCQ..... 335 à 337

**Mouche,** par H. LECLERCQ ..... 337 à 342

**Mouchoir,** par H. LECLERCQ ..... 342 à 346

**Moudjéléia,** par H. LECLERCQ..... 346 à 350

**Moule,** par H. LECLERCQ ..... 350 à 360

**Moulin.** W I. Moulins à bras. II. Moulins à eau. III. Moulins à vent. IV. Condition juridique des moulins, par H. LECLERCQ..... 360 à 366

**Moult,** par H. LECLERCQ ..... 366 à 367

**Mousmieh,** par H. LECLERCQ ..... 367 à 368

**Mouterre-Silly,** par L. CHARBONNEAU-LASSAY ..... 368 à 372

col.

**Moutiers de Tarentaise.** — I. Tarentaise. II. Liste épiscopale. III. Consécration de l'église Saint-Pierre. IV. L'Église Saint-Pierre. V. L'abside primitive, par H. LECLERCQ ..... 372 à 377

**Mouzaïaville,** par H. LECLERCQ ..... 377 à 380

**Moyenmoutier.** — I. Moyenmoutier. II. Les sources. III. La légende dans l'histoire. IV. La part de l'histoire. V. Les successeurs de saint Hidulphe : Régimbert, Sundrabert, Maldavin, Fortunat, par H. LECLERCQ ..... 380 à 390

**Mozarabe (La liturgie).** — I. Le nom. II. Historique. III. Sources et documents. IV. L'année liturgique, annonce des fêtes, calendrier, fêtes immobiles et fêtes mobiles ; la semaine sainte et la semaine pascale ; les communs. V. Les messes mozarabes. VI. L'office mozarabe, le *cursus*, les cantiques, le lucernaire ; les offices *de primitiis* et *de decimis;* le psautier et l'hymnaire. VII. Sacrements, ordinations, réordinations, réconciliation des hérétiques. VIII. Relations de la liturgie mozarabe avec les autres liturgies. IX. La notation musicale et le chant mozarabe ; la question des origines de la liturgie mozarabe. X. Orthodoxie de la liturgie mozarabe ; la descente du Christ aux enfers ; les symboles de foi ; lecture de l'Apocalypse ; la doxologie, le *Trisagion*, le *Gloria in excelsis*. XI. Usages particuliers : lavement des pieds, onction des rois et autres cérémonies royales ; cloches, couronnes, croix, calices, patènes, etc. XII. Les caractères et les procédés de la liturgie mozarabe; centonisation. XIII. Vocabulaire. XIV. Bibliographie, par F. CABROL. 391 à 480

**Mssadin.** — I. Furnos *majus*. II. Furnos *minus*. III. Liste épiscopale. IV. Basilique chrétienne, par H. LECLERCQ..... 481 à 499

**Mschatta.** — I. La date et l'origine. II. Les diverses théories. III. L'édifice. IV. La décoration. V. Conclusion, par H. LECLERCQ ..... 499 à 504

**Mu 'Allakah.** — Voir t. II, col. 1564-1567.

**Muenter (Frédéric),** par H. LECLERCQ .. 504 à 505

**Muguas.** — I. Le lieu. II. Le texte. III. L'auteur. IV. La date. V. Le récit. VI. Les personnages. VII. Agapius et Secundinus. VIII. Les visions. IX. L'authenticité. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 505 à 508

**Mulctra,** par H. LECLERCQ ..... 508

**Mulling et Armagh,** par H. LECLERCQ... 508 à 510

**Mungersdorf,** par H. LECLERCQ..... 510 à 511

**Munich (Manuscrits liturgiques),** par H. LECLERCQ ..... 511 à 514

**Muentz (Eugène).** — I. Formation. II. La Renaissance. III. La mosaïque. IV. La tapisserie. V. Les curiosités. VI. Les biographies : Raphaël, Léonard de Vinci, Donatello. VII. L'humanisme. VIII. L'enseignement. IX. La vie. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 515 à 528

**Mur.** — Voir t. X, col. 754-760.

**Murano,** par H. LECLERCQ..... 528 à 536

**Muratori (Louis-Antoine),** par H. LECLERCQ 536 à 543

**Muratorianum.** — I. Le manuscrit. II. L'auteur du recueil. III. Le feuillet 10 *a*. IV. L'argument. V. Le texte. VI. L'origine et la date. VII. L'auteur. VIII. La reconstitution du texte. IX. La reproduction du texte. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 543 à 560

**Murcie,** par H. LECLERCQ ..... 560

**Musaeus.** — Voir t. VI, col. 558 ; t. X, col. 2224.

**Muses,** par H. LECLERCQ ..... 560 à 561

**Musique.** — Voir CHANT.

**Musulman (Art),** par H. LECLERCQ ..... 561 à 570

**Mylasa,** par H. LECLERCQ ..... 570 à 571

col.

**Mynas,** par H. LECLERCQ ..... 571 à 572

**Myrrhe,** par H. LECLERCQ ..... 572

**Mytilène,** par H. LECLERCQ..... 572 à 575

**Mziger (Aïn-),** par H. LECLERCQ ..... 575 à 576

## N

**N,** par H. LECLERCQ ..... 577

**Naaman,** par H. LECLERCQ ..... 578

**Nabor,** par H. LECLERCQ..... 578

**Nabuchodonosor,** par H. LECLERCQ ..... 579 à 582

**Naïn,** par H. LECLERCQ ..... 582 à 584

**Naja (Henchir-),** par H. LECLERCQ..... 585 à 587

**Namur.** — I. Fables et légendes. II. Le nom *Namucho*. III. Les oratoires de cimetières. IV. Le musée. V. Anneaux, par H. LECLERCQ... 587 à 602

**Nancy.** — I. Période ancienne. II. Période mérovingienne. III. La localité *Nanciacus*. IV. L'étymologie. V. Camée. VI. Fragment de diptyque. VII. Les reliques de saint Gauzelin : 1. Anneau. 2. Calice et patène. 3. Peigne liturgique. 4. Évangéliaire, par H. LECLERCQ..... 602 à 621

**Nans,** par H. LECLERCQ..... 621 à 622

**Nanterre,** par H. LECLERCQ ..... 622 à 624

**Nantes.** — I. Tribus gauloises. II. Cités gallo-romaines. III. Les Namnètes. IV. Les martyrs Donatien et Rogatien. V. Origines chrétiennes. VI. Saint Clair. VII. Liste épiscopale. VIII. Les fouilles de 1910-1913. IX. Vestiges de la cathédrale de Saint-Félix. X. Le chevet de la cathédrale. XI. Saint-Similien. XII. Saint-Symphorien. XIII. Saint-Étienne. XIV. Sarcophages. XV. Cercueils mérovingiens. XVI. Monnaies mérovingiennes, par H. LECLERCQ..... 624 à 691

**Naples.** — I. Les martyrs. II. Catalogues épiscopaux. III. Liste épiscopale. IV. La fin de l'hellénisme à Naples. V. Les catacombes. VI. La catacombe de Saint-Janvier : 1. Oratoire. 2. Vestibule. 3. Baptistère. 4. Fouilles du grand ambulacre. VII. Les peintures à Saint-Janvier : 1. Catacombe supérieure. 2. Catacombe inférieure. VIII. L'église constantinienne. IX. La basilique de Sévère. X. La basilique Stéphanie. XI. Le baptistère de Soter. XII. Mosaïques. XIII. Le *Comes* de Naples. XIV. Le *Comes* romano-napolitain. XV. Les inscriptions, par H. LECLERCQ..... 691 à 776

**Naplouse.** — I. Le nom. II. Le site. III. L'histoire. IV. La liste épiscopale. V. La ville romaine : 1. Le rempart. 2. Les rues. 3. Le *nympheum*. 4. La basilique. VI. Saint Justin, par H. LECLERCQ. 776 à 782

**Nappe d'autel,** par H. LECLERCQ..... 782

**Naquadah,** par H. LECLERCQ ..... 782 à 791

**Narbonne.** — I. Explication nécessaire. II. Le littoral. III. Climat. IV. Insalubrité. V. Forêts. VI. Mines. VII. Vignobles. VIII. La Κέλτικη. IX. Les Volkes Tectosages et Arécomiques. X. La colonie romaine. XI. La ville. XII. La voie Domitienne. XIII. Les monuments. XIV. Enceinte fortifiée. XV. Le Capitole. XVI. Le Capitolium. XVII. Le Forum. XVIII. Les greniers et le marché public. XIX. Le théâtre et l'amphithéâtre. XX. Le temple provincial. XXI. Les thermes. XXII. Le pont de la Cité. XXIII. Les ports antiques. XXIV. Le christianisme. XXV. La province ecclésiastique. XXVI. Le conflit entre Arles et Narbonne. XXVII. L'affaire du métropolitain Hermès. XXVIII. Faits historiques. XXIX. Liste épiscopale. XXX. Conciles. XXXI. Le crucifix à Narbonne. XXXII. Églises : 1. Cathédrale. 2. Saint-Paul. 3. Saint-Félix. 4. Les Pèlerins. 5. Saint-Loup. XXXIII. Le cimetière. XXXIV. Le

col.

musée lapidaire de Lamourguier. XXXV. Sarcophages. XXXVI. Épigraphie. XXXVII. Poteries. XXXVIII. Lampes chrétiennes. XXXIX. Brique. XL. Anneau. XLI. Commerce. XLII. Juifs. XLIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ.. 791 à 877

**Narni,** par H. LECLERCQ ..... 878 à 881

**Narona,** par H. LECLERCQ..... 882 à 884

**Narsai.** — I. L'auteur. II. Les monuments. III. L'homélie. IV. Les homélies XXI-XXII, par H. LECLERCQ..... 884 à 888

**Narthex,** par H. LECLERCQ..... 888 à 889

**Nasse,** par H. LECLERCQ..... 889 à 891

**Natale, Natalicia,** par H. LECLERCQ..... 891 à 895

**Nationalité franque.** — I. Origine et acceptions du mot *Francia*. II. *Francia*, premier royaume de Clovis. III. *Francia*, second royaume de Clovis. IV. *Francia* pour la grande Neustrie. V. *Francia* pour la petite Neustrie. VI. Les trois *Francia*. VII. Adoption de noms nouveaux. VIII. *Francia* s'entend de la Franconie. XI. *Francia* s'entend de la France. X. Extension du mot *Francus*. XI. Sens du mot *Francus*. XII. Les acceptions de *Francus*. XIII. Rapport de l'onomastique à la nationalité, par H. LECLERCQ ..... 895 à 905

**Nativité de Jésus.** — I. L'événement. II. Incertitude sur la date. III. La date du 25 décembre à Rome. IV. Le *Natalis Invicti*. V. Expansion de la date du 25 décembre : 1. Antioche. 2. Syrie du Nord. 3. Constantinople. 4. Nysse. 5. Amasée. 6. Chypre. 7. Alexandrie. 8. Jérusalem. VI. Fixation de fêtes après Noël : 1. Circoncision. 2. Purification. 3. Annonciation. 4. Nativité de saint Jean-Baptiste. VII. Fêtes à la suite de Noël. VIII. Noël en novembre. IX. La solennité. X. Les monuments figurés. XI. Le sanctuaire de la Nativité. XII. La grotte de la nativité. XIII. La basilique de la Nativité : 1. Le problème archéologique. 2. Analyse archéologique. 3. Restauration du monument constantinien. 4. Citerne-baptistère. XIV. Histoire du sanctuaire : 1. De Constantin à Justinien. 2. De Justinien au IXe siècle, par H. LECLERCQ..... 905 à 958

**Natté,** par H. LECLERCQ ..... 958 à 959

**Naudet (Joseph),** par H. LECLERCQ..... 959 à 965

**Naumachie.** — I. Topographie vaticane. II. La naumachie. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 965 à 968

**Navette,** par H. LECLERCQ ..... 968 à 969

**Naviculaires,** par H. LECLERCQ ..... 969 à 972

**Navigation.**—I. Naviculaires. II. Nautes. III. Utriculaires. IV. Convoyeurs et passeurs. V. Modes de propulsion : 1. La rame. 2. La voile. 3. La perche. 4. Le halage. VI. La batellerie fluviale. VII. La batellerie gréco-romaine : 1. *Ratis*. 2. *Celetes*. 3. *Celox*. 4. *Corbita*. 5. *Corbita (?)*. 6. *Hippago*. 7. *Catascopiscus*. 8. *Actuaria*. 9. Navire non nommé. 10-11. *Tesserariæ*. 12. *Paro*. 13. *Myoparo*. 14. *Musculus*. 15. *Prosumia*. 16. *Horeia*. 17. *Vegeiia*. 18. *Placida*. 19. *Ponto*. 20. *Celsa*. 21. *Stlatta*. 22. *Cydarum*. 23. *Cladivata*. 24. *Aperta*. 25. *Catapirates*. VIII. Navigation de saint Brendan, par H. LECLERCQ,..... 972 à 1008

**Navire.** — I. Le symbole. II. Le type, par H. LECLERCQ ..... 1008 à 1021

**Naxos,** par H. LECLERCQ..... 1021

**Nazaire et Celse,** par H. LECLERCQ..... 1021

**Nazareth.** — I. Jésus à Nazareth. II. D'une basilique constantinienne. III. Les fouilles archéologiques. IV. L'église de la Nutrition. V. D'une église récemment fouillée. VI. L'église de l'atelier de saint Joseph. VII. L'église de l'Annonciation : 1. Façade et première moitié de l'ancienne basilique. 2. Chevet de l'ancienne basilique. 3. Sanctuaire. 4. Édicule supérieur. 5. Conclusion. VIII. Deux inscriptions grecques, par H. LECLERCQ..... 1021 à 1054

**Nazianze.** — I. Identification. II. Particularités. III. Liste épiscopale. IV. Le testament d'un évêque de Nazianze, par H. LECLERCQ.. 1054 à 1065

**Nébo,** par H. LECLERCQ ..... 1065 à 1071

**Neby-Samouîl.** — I. Site. II. L'église. III. La crypte, par H. LECLERCQ..... 1071 à 1076

**Nécessaire de toilette.** — Voir *Dictionn.*, t. X, col. 1916-1919, fig. 7653-7660.

**Nedjeb.** — I. Hypogées-cavernes. II. Citadelle et ville byzantine. III. Églises et monastères. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ..... 1076 à 1081

**Nedjran.** — Voir ÉTHIOPIE, t. V, col. 614.

**Nef,** par H. LECLERCQ ..... 1081 à 1082

**Nefouça,** par H. LECLERCQ ..... 1082

**Négoce,** par H. LECLERCQ..... 1082 à 1087

**Négociant,** par H. LECLERCQ ..... 1087 à 1090

**Nendrum.** — I. La découverte. II. Le monastère, par H. LECLERCQ..... 1090 à 1096

**Ménie.** — Le nom et la chose. II. L'usage. III. L'abandon, par H. LECLERCQ..... 1096 à 1103

**Néocésarée du Pont,** par H. LECLERCQ..... 1103

**1. Néophyte,** par H. LECLERCQ..... 1103 à 1107

**2. Néophyte,** par H. LECLERCQ..... 1107 à 1110

**Neptune,** par H. LECLERCQ ..... 1110

**Nérée et Aquilée.** — I. Idiome et date des Actes. II. Contenu des Actes. III. L'inscription damasienne. IV. La basilique des Saints-Nérée-et-Achillée. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1110 à 1123

**Néréïde,** par H. LECLERCQ..... 1123 à 1124

**Néron.** — I. Néron et le judaïsme. II. Le christianisme à Rome. III. L'incendie de Rome. IV. La persécution. V. L'institution néronienne. VI. Les victimes. VII. Fin de Néron. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1124 à 1150

**Neurasthénie,** par H. LECLERCQ..... 1150 à 1152

**Nevers.** — I Liste épiscopale. II. Manuscrits liturgiques. III. Ivoire. IV. Sarcophages, par H. LECLERCQ..... 1152 à 1167

**Ngaous,** par H. LECLERCQ..... 1167 à 1168

**Nicandre,** par H. LECLERCQ..... 1168

**Nice-Cimiez.** — I. Thorame. II. Nice-Cimiez. III. Liste épiscopale. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1168 à 1179

**Nicée.** — I. Histoire. II. Topographie. III. Église de Sainte-Sophie. IV. Église de la Dormition. 1° A propos de la date. 2° A propos du nom. 3° Le véritable nom et la date. 4° Un nouveau texte et une nouvelle lecture. 5° Le décor de l'église. 6° Les mosaïques. 1. Le sanctuaire. 2. Le catholicon. 3. Le narthex. V. Les 318 Pères de Nicée. VI. Liste des noms. VII. En plus des listes. VIII. Ancien texte latin du symbole. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1179 à 1232

**Nicomède (Cimetière de),** par H. LECLERCQ. ..... 1232 à 1236

**Nicomédie.** — I. Avant la persécution. II. La préparation de l'édit. III. La destruction de l'église. IV. Les dispositions de l'édit. V. L'affichage. VI. L'incendie du palais. VII. Les supplices. VIII. Jusqu'à l'abdication de Dioclétien. IX. L'édit de Galère. X. La lettre de Maximin Daïa. XI. L'édit de Licinius, par H. LECLERCQ..... 1236 à 1245

**Nicopolis.** — I. Emmaüs-Nicopolis. II. Le nom. III. L'étymologie. IV. Avant l'ère chrétienne. V. Situation. VI. Emmaüs dans l'Évangile. VII. Romains, Juifs, Samaritains. VIII. Jules Africain et Nicopolis. IX. Nicopolis sous Constantin. X. Nico-

col.

polis sous Julien. XI. Nicopolis jusqu'au VII^e siècle. XII. Liste épiscopale. XIII. Historique des fouilles. XIV. Vestiges judéo-hellénistiques. XV. Villa romaine. XVI. Basilique chrétienne primitive. XVII. Baptistère, par H. LECLERCQ... 1245 à 1265

**Niellure,** par H. LECLERCQ ..... 1265 à 1269

**Nika,** par H. LECLERCQ ..... 1269 à 1272

**Nil.** — Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2560.

**Nimbe.** — I. Le nimbe païen. II. Le nimbe chrétien circulaire. 1° Fresques. 1. Rome. 2. Hors de Rome. 3. Époque postérieure. 2° Mosaïques. 1. Rome. 2. Hors de Rome. 3° Miniatures. 4° Peintures sur ivoire ou sur bois. 5° Sarcophages. 6° Stèles funéraires. 7° Ambons et sculptures. 8° Graffites funéraires. 9° Ivoires. 10° Bois. 11° Tissus et broderies. 12° Verres dorés ou gravés. 13° Or et argent. 14° Ampoules de Monza et de Bobbio. 15° Amulettes, encolpia, médailles. 16° Gemmes et camées. 17° Anneaux. 18° Lampes ou terres-cuites. III. L'adoption et l'expansion du nimbe. IV. Quelques personnifications. V. Quelques personnages. VI. Le nimbe rectangulaire, par H. LECLERCQ .. 1272 à 1312

**Nimègue.** — I. *Oppidum Batavorum*. II. Camp de la *legio* X^a^. III. Francs Saliens. IV. Chapelle octogonale et palais carolingien, par H. LECLERCQ..... 1313 à 1318

**Nîmes.** — I. Nîmes colonie. II. Bienveillance impériale. III. Christianisme. IV. Liste épiscopale. V. Le concile de Nîmes en 394. VI. Une basilique chrétienne. VII. Nîmes au VI^e^ siècle. VIII. Saint Baudile. IX. Sarcophages. X. Tombes chrétiennes. XI. Épigraphie. XII. Lettre tombée du ciel. XIII. La Maison carrée. XIV. Deux Nîmois archéologues. 1. Séguier. 2. G. Boissier. XV. Inscription de Collias, par H. LECLERCQ..... 1318 à 1374

**Nin,** par H. LECLERCQ..... 1374 à 1377

**Nisibe (École de).** — I. Origines. II. Débuts. III. Histoire. IV. Règlements. V. Décadence, par H. LECLERCQ..... 1378 à 1386

**Nitrie.** — Voir t. II, col. 2123.

**Niveau,** par H. LECLERCQ ..... 1386 à 1387

**Noblesse.** — I. Chez les Romains. II. Tableau hiérarchique des classes et titres de noblesse. III. Privilèges des différentes classes de noblesse. IV. Création des titres de comtes. V. Chez les Francs, par H. LECLERCQ..... 1387 à 1397

**Noé,** par H. LECLERCQ ..... 1397 à 1400

**Noirmoutier.** — I. Le prieuré de Cunault. II. La donation d'Ansoald. III. Saint Philibert. IV. L'évêque Ansoald. V. Les témoins. VI. L'acte d'érection. VII. L'acte de donation. VIII. La procuration. IX. Le procès-verbal. X. Le testament d'Ansoald. XI. Noirmoutier aux VIII^e^ et IX^e^ siècles. XII. Donation de Geilon, par H. LECLERCQ..... 1401 à 1420

**Noix,** par H. LECLERCQ ..... 1420 à 1422

**Nole.** — I. Les vicissitudes. II. Catalogue épiscopal. III. La basilique de Saint-Félix. IV. Le décor polychrome. V. Le pays de saint Paulin. VI. Saint Paulin avant Nole. VII. Saint Paulin à Nole. VIII. L'épistolier et le poète. IX. Les prouesses de saint Félix. X. L'épiscopat de saint Paulin. XI. Bibliographie. XII. Épigraphie. XIII. *Nolæ*, par H. LECLERCQ..... 1422 à 1465

**Nombres.** — I. Les nombres primitifs et leurs multiples dans l'archéologie et la liturgie. II. Les nombres triangulaires. III. Les nombres dans le service des morts. IV. Les nombres à la fraction de la messe et dans quelques autres fonctions liturgiques. V. Le nombre des génuflexions, des signes de croix, des psaumes, des *Pater*, des *Ave Maria* et autres prières. VI. Bibliographie, par F. CABROL..... 1465 à 1469

col.

**Nomentum.** — I. *Nomentum*. II. *Ficulea*. III. Liste épiscopale, par H. LECLERCQ ..... 1469 à 1478

**Nomina sacra,** par H. LECLERCQ..... 1478 à 1481

**Noms propres.** — I. Les éléments du nom. 1. Le prénom. 2. Le nom. 3. Le surnom. 4. Le sobriquet. 5. Indications subsidiaires : *a)* Filiation. *b)* Tribu. *c)* Patrie. *d)* Domicile. 6. Transmission. *a)* Enfant légitime. *b)* Enfant naturel. *c)* Adopté. *d)* Étranger naturalisé. 7. Esclaves. 8. Affranchis. II. Le nom chez les chrétiens. 1. Un seul nom. 2. Deux noms. 3. Trois noms. III. Noms portés par les chrétiens. 1. Noms dérivés des divinités païennes. 2. Noms dérivés des rites religieux, augures, présages. 3. Noms dérivés des nombres. 4. Noms dérivés des couleurs. 5. Noms dérivés des animaux. 6. Noms dérivés des choses de l'agriculture. 7. Noms dérivés des fleurs. 8. Noms dérivés des pierres précieuses. 9. Noms dérivés des choses maritimes. 10. Noms dérivés des fleuves. 11. Noms dérivés de contrées et de villes. 12. Noms dérivés des mois. 13. Noms dérivés des qualités ou des défectuosités du corps. 14. Noms dérivés d'une qualité morale. 15. Noms dérivés de choses astronomiques. 16. Noms indiquant une origine servile. 17. Noms à désinence diminutive. 18. Noms empruntés à l'histoire. 19. Noms dérivés d'un défaut ou d'un vice. IV. Noms exclusivement chrétiens : 1. Noms pris de l'Ancien et du Nouveau Testament. 2. Noms dérivés des dogmes chrétiens. 3. Noms inspirés des fêtes de l'Église. 4. Noms exprimant des pensées chrétiennes. 5. Noms tirés des vertus chrétiennes. 6. Noms inspirés par la piété. 7. Noms dérivés du nom de Dieu. 8. Noms inspirés d'un sentiment de joie. 9. Allusions à la lumière céleste. V. Noms de baptême. VI. Noms bizarres et humiliants. VII. Les noms propres et la nationalité. VIII. Noms propres au temps de Charlemagne. 1. Les noms propres d'origine romaine. 2. Les noms d'origine germanique : *a)* Leur introduction en Gaule. *b)* Les noms germains de forme composée. *c)* Les noms hybrides gallo-francs. IX. Les noms chez les juifs. 1. Juifs ne portant que des noms purement romains. *a)* Un seul nom. *b)* Deux noms. *c)* Trois noms. 2. Juifs portant des noms romains combinés avec des noms grecs ou autres. *a)* Deux noms. *b)* Trois noms. *c)* Quatre noms. 3. Juifs portant des noms romains combinés avec des noms juifs. *a)* Deux noms. *b)* Trois noms, par H. LECLERCQ..... 1481 à 1553

**Nonantola,** par H. LECLERCQ..... 1553 à 1554

**None,** par H. LECLERCQ..... 1554 à 1557

**Nonne.** — I. Le sens du mot. II. L'âge canonique des nonnes. III. Les premiers groupements. IV. Un couvent de nonnes sur l'Aventin. V. Un couvent de nonnes à Hippone. VI. Un couvent de nonnes à Arles. VII. Un couvent de nonnes à Poitiers. VIII. Quelques couvents de nonnes en Normandie. IX. Quelques couvents de nonnes anglo-saxonnes. X. Un couvent de nonnes à Baouït, par H. LECLERCQ..... 1557 à 1616

**Norique,** par H. LECLERCQ..... 1616 à 1617

**Nosairis.** — I. Habitat. II. Monuments gréco-chrétiens, par H. LECLERCQ..... 1617 à 1623

**Notaire.** — I. *Nota* et *Notarius*. II. *Notarii* de l'*Officium*. III. Les notaires et les *Gesta martyrum*. IV. Les notaires après la paix de l'Église. V. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 1623 à 1640

**Notation neumatique.** — I. Les neumes. II. Histoire de la question. 1° F.-J. Fétis. 2° Th. Nisard. 3° Edm. de Coussemaker. 4° *Dii minores*. 5° Dom Paul Jausions. 6° Dom Joseph Pothier. 7° Dom André Mocquereau. III. Notation oratoire ou chironomique. IV. Notation musicale ou diastématique. V. Formules liquescentes. VI. Les lettres romaniennes. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1640 à 1669

**Notes tironiennes.** — I. Indications générales. II. Histoire. III. Le système alphabétique.

col.

IV. Écoles et exemples. 1° Vérone. 2° Bobbio. 3° Gellone. 4° Tours. 5° Limoges. 6° École orléanaise. 7° École parisienne. 8° Beauvais. 9° Corbie. 10° Saint-Amand. 11° Laon. 12° Reims. 13° Autun. 14° Cologne. V. Tachygraphie syllabique. 1° Système italien. 2° Système français. 3° Système espagnol. VI. Notes tironiennes des diplômes royaux. VII. Un lectionnaire liturgique en notes tironiennes. VIII. Une messe en notes tironiennes. IX. Un cours littéraire en notes tironiennes. X. Les manuscrits tironiens. 1° Lexiques. 2° Psautiers. 3° Textes et fragments de quelque étendue. 4° Gloses marginales ou interlinéaires et fragments très courts. 5° Tachygraphie syllabique. XI. Bibliographie, par H. LECLERCQ ... 1669 à 1708

**Notices et extraits,** par H. LECLERCQ .. 1708 à 1711

**Notitia dignitatum,** par H. LECLERCQ .. 1711 à 1715

**Notitia fundorum,** par H. LECLERCQ .... 1715 à 1717

**Notitia Galliarum.** — I. Noms et divisions politiques de la Gaule. II. Divisions civiles. Provinces. III. Les éditions. IV. Le texte. V. Changements opérés. VI. Origine administrative de la *Notitia*, par H. LECLERCQ ..... 1717 à 1727

**Notker le Bègue.** — I. La jeunesse. II. Les séquences. III. La musique. IV. L'histoire. V. La pédagogie. VI. La correspondance. VII. Le portrait. VIII. La mort. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1727 à 1733

**Nouaillé.** — I. Les sources. II. Les origines. III. Les VII^e^ et VIII^e^ siècles. IV. Le vocable. V. L'administration temporelle. VI. La réforme d'Aton. VII. La réforme de Charlemagne. VIII. Inscriptions métriques. IX. La crypte de l'église. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ.... 1733 à 1745

**Nourrice, Nourricier,** par H. LECLERCQ. 1745 à 1749

**Nouvion-le-Comte,** par H. LECLERCQ... 1749 à 1751

**Novalèse.** — I. Origines. II. Catalogue abbatial. III. Bibliothèque. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1751 à 1754

**1. Novare.** — I. Origine. II. Diptyque. III. Liste épiscopale, par H. LECLERCQ..... 1754 à 1758

**2. Novare (Manuscrits liturgiques de),** par H. LECLERCQ..... 1758

**Novatien,** par H. LECLERCQ ..... 1758

**Novatiens,** par H. LECLERCQ ..... 1758 à 1759

**Novella (Cimetière de),** par H. LECLERCQ. 1759 à 1761

**Novice.** — I. Le mot. II. L'admission, par H. LECLERCQ ..... 1761 à 1763

**Novo-Tcherkask,** par H. LECLERCQ..... 1763 à 1766

**Noyés,** par H. LECLERCQ ..... 1766

**Noyon.** — I. Origines. II. Site. III. Le *castellum*. IV. Le siège épiscopal. V. La liste épiscopale. VI. La première cathédrale. VII. La seconde cathédrale. VIII. Monastères. IX. Du VII^e^ au IX^e^ siècle. X. Cloche. XI. Évangéliaire. XII. Responsorial. XIII. Sacramentaire, par H. LECLERCQ. 1767 à 1782

**Nu dans l'art chrétien.** — I. Ce qui n'était pas l'art chrétien. II. Ce qui était l'art chrétien. III. De l'influence classique. IV. Rôle possible du clergé romain. V. L'art catacombal à la fin du II^e^ siècle. VI. Quelques monuments, par H. LECLERCQ ..... 1782 à 1801

**Nudité baptismale,** par H. LECLERCQ... 1801 à 1805

**Nudité des condamnés,** par H. LECLERCQ 1806 à 1808

**Nuit,** par H. LECLERCQ ..... 1808 à 1809

**Numen,** par H. LECLERCQ ..... 1809

**Numerarius,** par H. LECLERCQ ..... 1809 à 1810

**Nunziatella (Catacombe della).** — I. La catacombe. II. Les fresques. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1810 à 1814

col.

**Nuremberg (Manuscrits liturgiques de),** par H. LECLERCQ..... 1814

**Nursie,** par H. LECLERCQ..... 1814

**Nymphas sancti Petri (Ad),** par H. LECLERCQ ..... 1815 à 1816

## O

**O,** par H. LECLERCQ ..... 1817

**O (Antiennes),** par H. LECLERCQ ..... 1817 à 1819

**O Filii et Filiæ,** par H. LECLERCQ ..... 1819 à 1820

**Oasis.** — I. Les oasis d'Égypte. II. La Grande Oasis. III. El-Deir. IV. El-Bagaouât. V. Deir Moustapha Kâchef. VI. Gébel el-Teir. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1820 à 1833

**Obèle,** par H. LECLERCQ..... 1833 à 1834

**Obituaire.** — I. Fastes et martyrologes. II. La prière pour les morts. III. Les diptyques. 1° Diptyques des évêques. 2° Diptyques des vivants. 3° Diptyques des morts. IV. Sources des obituaires. 1° Lettres d'association et de confraternité. 2° Les rouleaux des morts. V. Composition. VI. Obituaire d'Usuard. VII. Utilité. VIII. Exemples : 1° Clovis. 2° Dagobert. 3° Charles-Martel. 4° Einhard. IX. Obituaire copte, par H. LECLERCQ.. 1834 à 1857

**Oblat.** — I. Oblation d'enfants. II. Du VI^e^ au IX^e^ siècle. III. Registre des oblations. IV. Oblation chez les Coptes. V. Oblation d'adultes. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1857 à 1877

**Obole,** par H. LECLERCQ ..... 1877 à 1878

**Océan,** par H. LECLERCQ ..... 1878 à 1881

**Ocricolum,** par H. LECLERCQ..... 1881

**Octachorum,** par H. LECLERCQ..... 1882 à 1883

**Octateuque,** par H. LECLERCQ..... 1883

**Octave,** par H. LECLERCQ ..... 1883 à 1886

**Octodorum.** — I. La ville. II. La liste épiscopale, par H. LECLERCQ ..... 1886 à 1888

**Octœchos syrien.** — I. La pratique actuelle. II. L'Octoëchos d'après Bar Hebræus. III. Origines de l'Octoëchos. IV. L'Octoëchos dans le rite syrien du VI^e^ au VIII^e^ siècle. Les hymnes de Sévère. V. Les modes grecs en Orient aux premiers siècles du christianisme. VI. Conclusion, par J. JEANNIN, abrégé par H. LECLERCQ..... 1888 à 1900

**Octogone,** par H. LECLERCQ..... 1900 à 1902

**Odéon,** par H. LECLERCQ ..... 1902 à 1903

**Odes de Salomon.** — I. La découverte du manuscrit. II. Identification du contenu. III. La critique des *Odes*. IV. Le pseudo-Salomon. V. Les *Psaumes de Salomon*. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1903 à 1921

**Odessos,** par H. LECLERCQ ..... 1921

**Odile (Sainte).** — I. L'ascendance d'Odile. II. La légende d'Odile. III. La « Vie de sainte Odile ». IV. La *Vita Otiliæ*. V. Le monastère de Hohenbourg. VI. Autour de sainte Odile. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1921 à 1934

**Odroh,** par H. LECLERCQ..... 1934 à 1936

**Œil.** — I. Le mauvais œil. II. *Oculi ligati*. III. Ocellations, par H. LECLERCQ ..... 1936 à 1943

**Œnochoé,** par H. LECLERCQ ..... 1943 à 1944

**Œuf,** par H. LECLERCQ..... 1944 à 1945

**Offerre,** par H. LECLERCQ..... 1945 à 1946

**Offertoire.** — I. Le mot, sens divers et synonymes. II. La place de l'offertoire à la messe. III. L'offertoire du I^er^ au IV^e^ siècle. IV. L'offertoire dans les liturgies orientales. V. L'offertoire dans les liturgies latines. VI. L'offertoire dans la liturgie ro-

col.

maine. VII. Quelques vestiges anciens dans les usages modernes. VIII. Bibliographie, par F. CABROL ..... 1946 à 1962

**Office divin.** — I. Le rôle de la vigile nocturne. II. Extension de la vigile. III. La psalmodie. IV. L'*ordo psallendi*. V. L'*ordo monachorum*. VI. L'office romain. VII. L'intervention de saint Grégoire Ier. VIII. L'office clérico-monastique. IX. Introduction du sanctoral. X. Le *Ratio de cursus*. XI. Livre de dévotion privée. XII. Les psautiers. XIII. Les psautiers des fidèles. XIV. Les plus anciens livres d'heures. XV. Livres d'images de piété. XVI. Psaumes graduels. XVII. Office des morts. XVIII. Office des saints. XIX. Office de la sainte Vierge. XX. Les simplifications et les suppressions. XXI. Office grec, par H. LECLERCQ ..... 1962 à 2017

**Officina.** — I. Sens du mot. II. Carrières. III. Briqueteries, par H. LECLERCQ ..... 2017 à 2018

**Officium,** par H. LECLERCQ ..... 2018 à 2022

**Offrande d'enfant,** par H. LECLERCQ ..... 2022

**Ogham,** par H. LECLERCQ ..... 2022 à 2030

**Ogival, Ogive,** par H. LECLERCQ ..... 2030 à 2032

**Oie.** — I. Généralités. II. Archéologie. III. Ornements. IV. Textes, par H. LECLERCQ ... 2032 à 2038

**Oiseau.** — I. Époque de l'antiquité chrétienne. II. Verre peint dans une catacombe. III. Époque des invasions barbares, par H. LECLERCQ ... 2038 à 2058

**Old Minster,** par H. LECLERCQ ..... 2058 à 2059

**Oliphant,** par H. LECLERCQ ..... 2059

**Olivier,** par H. LECLERCQ ..... 2059 à 2061

**Olographe,** par H. LECLERCQ ..... 2062 à 2063

**Oloron,** par H. LECLERCQ ..... 2063 à 2064

**Olympias.** — I. La « Vie » et la « Translation ». II. La vie d'Olympias. III. La translation. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2064 à 2071

**Olympie,** par H. LECLERCQ ..... 2071 à 2078

**Omar.** — Voir t. I, col. 1175-1177, 1181-1182; t. IV, col. 2562-2566.

**Ombos,** par H. LECLERCQ ..... 2078 à 2081

**Omega,** par H. LECLERCQ ..... 2081 à 2082

**Omer (Saint),** par H. LECLERCQ ..... 2082 à 2084

**Omm-es-Zeitoun,** par H. LECLERCQ ... 2084 à 2087

**Omnibus,** par H. LECLERCQ ..... 2087

**Omonoia,** par H. LECLERCQ ..... 2087

**Omoousios,** par H. LECLERCQ ..... 2088 à 2089

**Omophorion,** par H. LECLERCQ ..... 2089 à 2090

**Onagre,** par H. LECLERCQ ..... 2090 à 2092

**Onciale.** — I. La plus ancienne onciale. II. Onciale carrée ou onciale ronde. III. Onciale, minuscule, cursive. IV. L'écriture « onciale ». V. Les inscriptions en onciale. VI. Les manuscrits en onciale. VII. *Uncialis scriptura codicum latinorum*. VIII. Quelques exemples, par H. LECLERCQ .. 2092 à 2115

**Onction.** — I. Témoignages patristiques. II. Témoignages liturgiques. III. Onction impériale, par H. LECLERCQ ..... 2115 à 2130

**Onctions dans l'ordination.** — I. Le rite de l'onction dans l'ordination. II. Deux opinions en présence. III. Pas de rite d'onction dans les ordinations romaines. IV. L'onction sacerdotale en Gaule au VIIIe siècle. V. Sur le sacramentaire gélasien. VI. Sur le sacramentaire de Gellone. VII. Lutte entre l'usage romain et l'ancien usage franc par H. LECLERCQ ..... 2130 à 2147

**Onolatrie,** par H. LECLERCQ ..... 2147 à 2148

**Onze mille vierges (Les),** par H. LECLERCQ 2148 à 2157

**Ophites,** par H. LECLERCQ ..... 2157 à 2160

**Opitergium,** par H. LECLERCQ ..... 2160

col.

**Oppidum.** — I. Signification du mot. II. Nombre des oppidums en Gaule. III. Ces oppidums étaient fortifiés. IV. Les refuges. V. Tracé de l'enceinte. VI. Caractère de l'enceinte. VII. Les oppidums n'avaient qu'une enceinte. VIII. L'oppidum renfermait-il un réduit? IX. Pas d'ouvrages extérieurs. X. La muraille. XI. Autre système de muraille. XII. Organisation défensive de la muraille. XIII. Ouvertures. XIV. Le fossé. XV. Les habitations. XVI. Les enceintes gallo-romaines. 1° De la conquête à l'an 70. 2° De 70 à 235. 3° De 235 à 282. 4° De 282 à 337. 5° De 337 à 407. 6° De 407 à la fin de l'occupation romaine. XVII. Description de l'enceinte. 1° De l'assiette. 2° Tracé. 3° Mode de construction de l'enceinte. 4° Fossés. 5° Portes et dispositions diverses. 6° Résumé. XVIII. Réalisation pratique. 1° Fondations. 2° Assises. 3° Blocage. 4° Revêtement. 5° Chaînages. 6° Mortiers. 7° Murs doubles. 8° Hauteur des murs. 9° Épaisseur. 10° Courtines. 11° Tours. 12° Portes et poternes. 13° Fossés. 14° Cours d'eau. Ponts. 15° Prætorium. 16° Cathédrale. 17° Amphithéâtre. 18° Formes des enceintes. 19° Périmètre. 20° Époque de la construction des enceintes. 21° Inscriptions et textes littéraires. XIX. Quelques oppidums. 1° Amiens. 2° Andernach. 3° Angers. 4° Augst. 5° Autun. 6° Avenches. 7° Bayonne. 8° Beauvais. 9° Bordeaux. 10° Bourges, par H. LECLERCQ ..... 2160 à 2202

**Optat (Saint).** — Voir t. III, col. 1190, fig. 2718, t. XI, col. 1102.

**Opus Dei,** par H. LECLERCQ ..... 2202

**Opus publicum.** — Voir t. I, au mot AD METALLA.

**Or,** par H. LECLERCQ ..... 2202 à 2208

**Ora pro nobis,** par H. LECLERCQ ..... 2208 à 2209

**Oracle.** — I. Sur la place des oracles. II. Égypte. III. Assyrie. IV. Nature des oracles. V. Grèce. VI. Delphes. VII. Les sibylles. VIII. Les *Oracles sibyllins*. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ. ..... 2209 à 2244

**Oraison dominicale.** — I. Texte et variantes. II. Monuments: 1° Ostrakon. 2° Papyrus. III. L'enseignement du *Pater*, par H. LECLERCQ .. 2244 à 2255

**Oran et Oranie,** par S. GSELL et H. LECLERCQ. ..... 2255 à 2273

**Orange.** — I. La ville d'Orange. II. L'arc de triomphe. III. Le théâtre. IV. La liste épiscopale. V. Épigraphie. VI. IIe concile d'Orange. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2273 à 2291

**Orant, Orante.** — I. Signification du geste. II. Le geste païen. III. Le geste chrétien. IV. Le symbolisme de l'orant. V. L'orante, symbole de l'âme. VI. L'orante et Marie. VII. Art occidental et byzantin. VIII. Art copte. IX. Monnaies mérovingiennes. X. Coupe de marbre. XI. Fibule d'argent. XII. Plaques ajourées. XIII. Curiosités, par H. LECLERCQ ..... 2291 à 2322

**Orarium,** par H. LECLERCQ ..... 2322 à 2324

**Oratio Cypriani.** — I. Les sources. II. La légende. III. La « Conversion ». IV. La « Pénitence ». V. Le « Martyre ». VI. Rapports des pièces. VII. Rapports des personnages. VIII. Les prières pseudo-cypriennes. IX. La *Cena Cypriani*, par H. LECLERCQ..... 2324 à 2345

**Oratoire.** — I. Salles antiques. II. Saint-André Cata Barbara. III. Titres presbytéraux. 1° Saints-Jean-et-Paul. 2° Saint-Silvestre. 3° Sainte Pudentienne et sainte Praxède. 4° Sainte-Prisque. IV. Oratoire privés. V. Oratoire du *monte della Giustizia*. VI. Oratoire de la *via Venti Settembre*. VII. Oratoire de Bulla Regia. VIII. Oratoire de Ksar Hellal, par H. LECLERCQ..... 2346 à 2372

**Orbessan,** par H. LECLERCQ..... 2372 à 2373

**Orbis christianus,** par H. LECLERCQ.... 2373 à 2377

col.

**Ordalie.** — I. Le nom. II. L'origine. III. La Grèce primitive. IV. Lois salique et ripuaire. V. La chrétienté occidentale. VI. L'intervention d'Agobard. VII. L'intervention d'Hincmar. VIII. L'abandon des ordalies. IX. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 2377 à 2390

**Ordination,** par H. Leclercq..... 2390 à 2391

**Ordinations irrégulières.** — I. Ordination *per saltum*. II. Discipline ancienne. III. Ordres mineurs. IV. Ordinations majeures sans interstices. V. Omissions possibles d'ordres sacrés. VI. Passage par les ordres moindres. VII. Le conflit entre Nicolas Ier et Photius. VIII. Consécration épiscopale des diacres, à Rome, par H. Leclercq ..... 2391 à 2401

**Ordines romani.** — I. Notions générales. II. *Ordo romanus vulgatus*, de Hittorp. III. Éditions de Mabillon à Duchesne. IV. Commentaires et classement. V. L'*Ordo primus*. VI. L'*Ordo secundus*. VII. L'*Ordo tertius* et l'*Ordo quartus*. VIII. L'*Ordo quintus* et l'*Ordo sextus*. IX. L'*Ordo septimus*. X. L'*Ordo octavus*. XI. L'*Ordo nonus*. XII. De l'*Ordo decimus* à l'*Ordo decimus quintus*. XIII. L'*Ordo* d'Einsiedeln. XIV. L'*Ordo* de Saint-Amand. XV. Quelques *Ordines*. XVI. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 2401 à 2438

**Ordre constantinien,** par H. Leclercq 2438 à 2439

**Oreille.** — I. Symbolisme. II. Boucles d'oreilles. III. Cure-oreilles, par H. Leclercq .... 2440 à 2447

**Orelli (Jean-Gaspard),** par H. Leclercq 2446 à 2447

**Orfèvrerie.** — I. Le destin de l'orfèvrerie. II. Période primitive. III. Avant le IVe siècle. IV. Les prodigalités de Constantin. V. Aux IVe-Ve siècles. VI. Depuis Constantin jusqu'à Justin Ier. VII. Justinien. VIII. Trésors d'orfèvrerie syrienne. IX. L'orfèvrerie d'église. X. Orfèvres. XI. L'influence des Orientaux. XII. Les trésors d'orfèvrerie. 1. Trésor d'Aïn-Zirara. 2. Trésor de Shâkh-Abâda. 3. Trésor de Trapain Law. 4. Trésor d'Henchir Akhrib. 5. Trésor de Sofia. 6. Trésor de Saint-Nazaire à Milan. 7. Trésor de Brivio. 8. Trésor du *Sancta sanctorum*. 9. Trésor de Monza. 10. Trésor de Marie, fille de Stilicon. 11. Trésor de l'Esquilin. 12. Trésor de Carthage. 13. Trésor de Lampsaque. 14. Trésor de Chypre. XIII. De l'orfèvrerie cloisonnée. XIV. Orfèvrerie sassanide. XV. Origines de l'orfèvrerie cloisonnée. 1. La plaque de Wolfsheim. 2. Trésor de Pétrossa. 3. Trésor de Szilagy-Somlyó. XVI. Qu'il n'y a pas eu d'orfèvrerie barbare. XVII. Expansion en Gaule, en Espagne, en Italie. XVIII. En Gaule. XIX. La tombe de Childéric. XX. Encore le trésor de Childéric. XXI. Les maîtres et les élèves. 1. Trésor de Gourdon. 2. Trésor de Pouan. 3. Trésor de Guarrazar. 4. Trésor de Ravenne. 5. Trésor de Saint-Denis. 6. Trésor de Wittislingen. XXII. Orfèvrerie anglo-saxonne. XXIII. L'abandon du cloisonné. XXIV. De quelques monuments. XXV. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 2447 à 2581

**Organisation de l'Église anténicéenne.** — I. Titres et fonctions des πρεσβύτεροι. II. Dignité et pouvoir. III. De l'épiscopat monarchique. IV. Les prêtres et les diacres. V. Le gouvernement des Églises. En Syrie et Asie Mineure. VI. Le formulaire d'ordination. VII. Usage d'Égypte. VIII. En Occident. IX. Les ordres inférieurs du clergé. X. La suppléance de l'épiscopat. XI. De l'origine des paroisses. XII. Le cas d'Alexandrie. XIII. Le pullulement de l'épiscopat, par H. Leclercq ..... 2582 à 2606

col.

**Orgue.** — Voir t. VII, col. 1172-1194, fig. 5921-5937. 2606

**Orichalque.** — I. Époque fabuleuse. II. Époque réelle, par H. Leclercq ..... 2606 à 2610

**Orient et Occident.** — I. L'art gallo-romain. II. Le transfert de Rome à Byzance. III. Touristes et pèlerins. IV. *Orient oder Rom*. V. Débuts de l'architecture en Italie. 1° Apparition de la basilique. 2° Généralités sur les basiliques. 3° Le mot basilique. VI. La basilique romaine civile. VII. La basilique privée. VIII. La basilique chrétienne. 1° Ses caractères. 2° Sa parenté avec le type B. 3° Basiliques païennes du type B. 4° Le vocable de basilique. 5° Les théories. IX. L'architecture hellénistique. Source des formes générales. X. La basilique à coupole. XI. Le plan tréflé dans l'architecture byzantine. XII. Existence d'un art byzantin. 1° Constantinople et la zone du Nord. 2° Constantinople et la zone du Sud. 3° La victoire dans la zone méditerranéenne. XIII. La technique et le style. XIV. Le témoignage de la sculpture. XV. Rapports entre l'Orient et l'Occident. XVI. Le péril de l'Orient. XVII. Continuation des rapports. XVIII. L'Occident et les Arabes, par H. Leclercq..... 2610 à 2658

**Orientales (Liturgies).** — I. Divisions principales. II. Type syrien. III. Type égyptien. IV. Résumé. V. Rite oriental. VI. Langues liturgiques : araméen, grec, syriaque, copte, éthiopien, arménien, géorgien, slavon, roumain, arabe. VII. Résumé. VIII. Lieux liturgiques. IX. Livres liturgiques. X. Vêtements liturgiques. XI. Bibliographie, par H. Leclercq..... 2659 à 2666

**Orientation.** — I. Des basiliques. II. Des fidèles. III. Des tombeaux, par H. Leclercq... 2666 à 2670

**Oriflamme.** — I. L'étymologie de *labarum*. II. La chape de saint Martin. III. L'étendard de Charlemagne, par H. Leclercq ..... 2670 à 2678

**Origène,** par H. Leclercq ..... 2678 à 2679

**Orléans.** — I. La ville de *Cenabum*. II. *Civitas Aurelianorum*. III. La *Civitas Aurelianorum* et *Orléans*. IV. L'enceinte. V. La liste épiscopale. VI. La cathédrale Saint-Étienne. VII. La première cathédrale de Sainte-Croix. VIII. La destruction par les Normands. IX. La cathédrale romane. X. Les fouilles de 1889-1890. XI. La date des piliers. XII. Le plan primitif. XIII. La crypte de Saint-Aignan. XIV. La crypte de Saint-Avit. XV. Le tombeau de saint Euverte. XVI. Les cimetières. 1° Le cimetière de Saint-Euverte. 2° Le cimetière de Saint-Aignan. 3° Le Grand-Cimetière. XVII. Le cartulaire de Sainte-Croix. XVIII. Manuscrits. XIX. Conciles. XX. Épigraphie, par H. Leclercq ..... 2679 à 2719

**Orléansville.** — I. Identification. II. Liste épiscopale. III. Ruines romaines. IV. Église de Reparatus. V. Autres églises. VI. Beni-Rached. VII. Hypogée chrétien. VIII. Épigraphie, par H. Leclercq..... 2719 à 2735

**Orphée.** — I. Le personnage. II. Orphée et les Pères de l'Église. III. Fresques. IV. Mosaïque. V. Bas-relief. VI. Statuette. VII. Ronde bosse. VIII. Ivoire. IX. Terre-cuite. X. Gemme. XI. Métal. XII. Bibliographie, par H. Leclercq... 2735 à 2755

**Orphelin.** — I. Législation. II. Monument. III. Lettre d'une orpheline, par H. Leclercq..... 2755 à 2757

**Orvieto,** par H. Leclercq..... 2758

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

1936. — Imprimé en France — Letouzey et Ané, 87, boulevard Raspail, Paris

**LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI**

# LETTRES
## DE
# Mme DE MAINTENON

publiées par Marcel LANGLOIS, sous les auspices de l'Institut de France

Environ 12 volumes de 500 pages .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. Prix : **30** francs le volume

**MODE ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION.** — Les *Lettres de Mme de Maintenon* paraissent par volumes in-8° de 500 pages environ. — Le prix de souscription est de **30** fr. le volume, rendu franco en France. Les souscripteurs devront toutefois faire un versement préalable de 60 fr., à valoir sur les deux derniers volumes. Ce versement reste acquis aux éditeurs en cas de résiliation ou de cessation de souscription. En cas de retard dans le paiement, le recouvrement en est fait par la poste, aux frais du souscripteur.

T. I. — Paraîtra le dernier, comprendra une table analytique générale, les additions survenues en cours d'impression, la liste des lettres non retrouvées, et une introduction.
T. II. — *Avant le second mariage*, de 1655 à 1683 (septembre), lettres n. 1 à 332; — *paru.*
T. III. — *Directrice*, de 1683 (octobre) à 1691, lettres n. 333 à 702; — *paru.*
T. IV et V. — *Pour et contre Fénelon*, de 1692 à 1701; — *à paraître en 1936.*
T. VI. — *Alliances, France et Espagne*, 1702 et années suivantes; — *à paraître en 1936.*

---

C'est en quelque sorte l'histoire de Louis XIV entrevue dans les lettres de celle qui fut la femme du roi pendant trente ans.

On s'est efforcé d'atteindre le plus d'autographes qu'il a été possible; l'éditeur offrira un volume à ceux qui communiqueront plusieurs autographes inconnus à l'annotateur.

---

*Extraits de presse*

M. Émile Henriot : « Mme de Maintenon n'a pas bonne presse..., le moins qu'on en puisse dire est qu'elle n'attire pas la sympathie... Mais c'est l'opinion toute faite, et même des moins prévenus. Aussi bien, pour qui aime à juger des grandes figures de l'histoire autrement que sur les clichés de la tradition, c'est un devoir d'aller regarder les choses de plus près, quand l'occasion en est fournie, pour ce qui concerne Mme de Maintenon, par M. l'abbé Marcel Langlois, qui, après avoir récemment consacré un équitable et vivant volume à la biographie de la fondatrice de Saint-Cyr, nous donne aujourd'hui le premier tome de sa vaste correspondance, qui en remplira une douzaine, et où l'intéressée est peinte en pied, au jour le jour, pendant soixante-quatre ans, par elle-même... Dans cette correspondance, attachante..., on la voit vivre et désirer, âpre, volontaire, sans tendresse... » (*Le Temps*, courrier littéraire, 5 mars 1935.)

M. José Vincent : « ...Son moral, au total, n'est donc pas aussi uniformément beau que nous eussions pu d'abord croire, sur la foi de tel de ses biographes... Désormais nous le connaissons mieux... Une âme qui, sous nos yeux, s'entr'ouvre pour laisser échapper quelque chose de son secret, voilà bien ce que nous aimons le plus dans un livre. » (*La Croix*, 17-18 mars 1935.)

M. Henry Bidou : « ...Ai-je besoin de dire qu'on les lit avec un très vif intérêt?... Elles disent, dans un français simple et naturel, mais sans grâce particulière, ce qu'elles ont à dire. Mais tout à coup l'une d'elles se détache des autres. Le tour est vif et a presque le mordant du XVIIIe siècle. On dirait qu'une autre main a pris la plume. C'est qu'en effet la personnalité de l'auteur est double ou triple. Celle qui domine toutes les autres les maintient dans l'effacement. Mais parfois les opprimées usurpent un éclair de liberté. On entrevoit une femme, qu'on ne connaissait pas, plus émouvante d'avoir été plus secrète... » (*Journal des débats*, feuilleton du 9 mars 1935.)

M. Louis Coquelin : « ...Désormais voici donc une édition définitive, critique, où l'on a même respecté l'orthographe du temps. Chaque lettre est accompagnée d'un commentaire, bien nécessaire, et dans l'espèce fort érudit. » (*Larousse mensuel*, juillet 1935, p. 163-165.)

M. l'abbé De Meyer : « ... Pour porter un jugement sur l'œuvre de M. L..., nous devons attendre la parution du tome Ier qui nous apportera l'introduction générale et la table analytique; mais, dès maintenant, on peut dire que sa nouvelle édition complète de la correspondance de Mme de Maintenon constituera une contribution de valeur à l'histoire religieuse du siècle de Louis XIV. » (*Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, avril 1935, p. 467.)

Le R. P. de La Brière : « ...M. l'abbé Langlois... met ainsi à la disposition des chercheurs un instrument de consultation dont la valeur sera exceptionnelle pour la grande et la petite histoire du siècle de Louis XIV. (*Études*, 20 août 1935, p. 560-561.)

**LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI**

*Paraîtra le 1er octobre 1936*

**Dom Henri LECLERCQ**

# HISTOIRE DU DÉCLIN ET DE LA CHUTE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

# LA FUITE DU ROI

## (Avril-Juillet 1791)

1 volume in-8° de 750 pages.. .. .. **50** fr.

Ce volume porte pour titre l'événement capital autour duquel des faits moins retentissants forment le récit historique général. La *Fuite du Roi* a fait rebondir la Révolution et l'a précipitée sur la voie où, désormais, aucune force humaine ne l'arrêta plus qu'elle n'eût atteint son but dans l'anarchie organisée.

Comment expliquer qu'une tentative manquée d'évasion, un aveu non dissimulé d'incapacité et d'impuissance de la part de l'homme que sa naissance et sa fonction désignaient comme l'initiateur des réformes et le modérateur des excès, comment expliquer que cette désertion de son poste ait entraîné d'aussi graves conséquences? C'est ce qu'on a essayé d'exposer dans ce volume avec les développements nécessaires.

Si modeste qu'il soit, cet essai de synthèse paraîtra un hors-d'œuvre aux fournisseurs et à la clientèle de ce qu'on nomme aujourd'hui « histoire romancée », « petite histoire » et le reste; procédé qui peut être amusant, reposant, instructif même et qu'on ne saurait condamner, pourvu qu'il gardât la modestie qui lui convient et la place qui lui appartient : la dernière. Ne serait-ce que les chances qu'elle offre de révéler, sous leur aspect le plus chétif, l'éternelle séduction de l'Histoire, d'inspirer des vocations et de susciter des carrières d'historiens dignes de ce nom, l'anecdote accommodée, dramatisée au moyen de tous les ingrédients littéraires les mieux éprouvés conserve sa valeur révélatrice. Toutefois l'abus fait condamner l'usage et, pour un trop grand nombre le passé historique n'est plus autre chose qu'un ramas d'épisodes piquants, de situations imprévues ingénieusement présentés. L'erreur consiste dans ce ravalement d'une science au niveau d'une habileté qui n'en est que l'ornement, et que l'histoire doit connaître et, à l'occasion, faire usage pour servir à une œuvre d'envergure plus large, d'inspiration plus haute et de vérité plus sereine.

Replacer les individus parmi les mille détails infimes du cadre domestique et social où s'est écoulée leur vie, réveiller s'il se peut l'intonation de leur voix, retrouver leurs gestes et jusqu'à leurs manies et leurs tics au sein des occupations familières, tout cela peut remplir de satisfaction un auditoire de qualité secondaire, mais c'est au prix de l'appauvrissement de la pensée et du rétrécissement du goût, c'est aux dépens des faits et des idées. Si le but d'un historien ne consiste qu'à dispenser ses lecteurs de toute application de l'esprit, qu'à les déshabituer de toute réflexion morale en étalant devant leurs yeux une matière anecdotique inépuisable et en mettant en branle sans répit leur imagination, il faut alors reconnaître que Thiers et Guizot, Fustel de Coulanges, Albert Sorel et Camille Jullian ont été, en leur temps, à cent coudées au-dessous de nos amuseurs contemporains. S'il en est ainsi, c'est parce que le culte vrai et désintéressé de la science s'est affaibli parmi nous. On veut du bruit et du profit, une prompte satisfaction d'amour-propre née d'une louange incompétente, surtout un bénéfice matériel. Charlatanerie et spéculation ont de nos jours envahi même la littérature historique.

(Extrait de la *Préface*.)

Imprimé en France. — LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI. — 1936.

En constitut-relieure

# DICTIONNAIRE
# D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
# DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du Rme dom Fernand CABROL *
ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ *

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

---

FASC. CXXXVI-CXXXVII. OCÉAN - ORATIO CYPRIANI

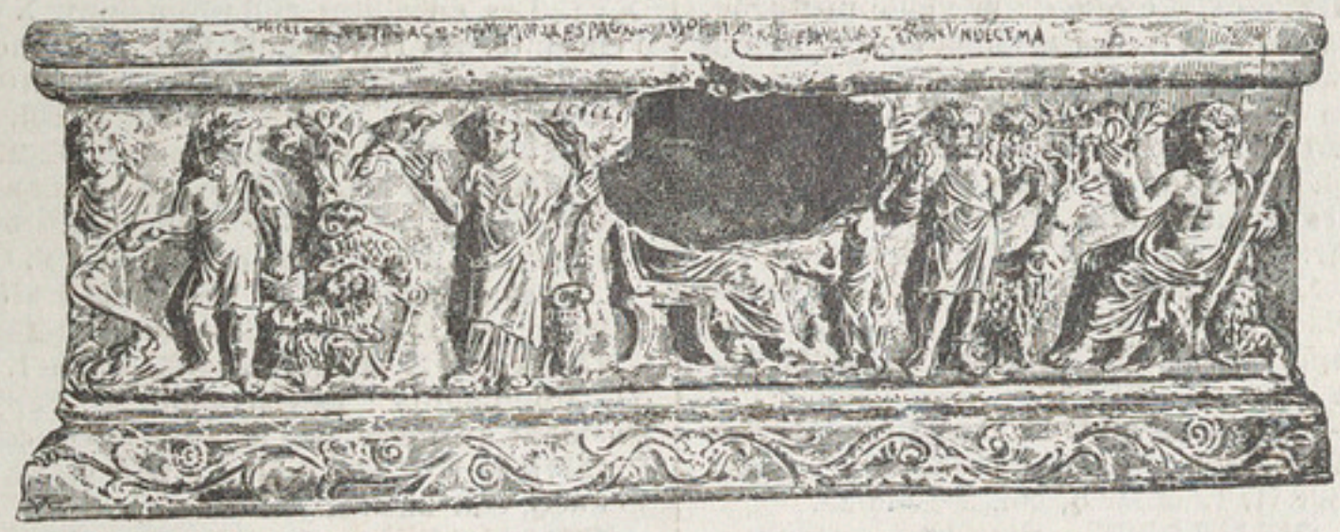

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

—

1936

Ces fascicules contiennent sept gravures hors texte

# ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXXXVI-CXXXVII


**OCÉAN,** par H. Leclercq, col. 1881.
**OCRICOLUM,** par H. Leclercq, col. 1881.
**OCTACHORUM,** par H. Leclercq, col. 1882-1883.
**OCTATEUQUE,** par H. Leclercq, col. 1883.
**OCTAVE,** par H. Leclercq, col. 1883-1886.
**OCTODORUM.** — La ville. II. La liste épiscopale, par H. Leclercq, col. 1886-1888.
**OCTOECHOS SYRIEN.** — I. La pratique actuelle. II. L'Octoëchos d'après Bar Hébræus. III. Origines de l'Octoëchos. IV. L'Octoëchos dans le rite syrien du VI^e^ au VIII^e^ siècle. Les hymnes de Sévère. V. Les modes grecs en Orient aux premiers siècles du christianisme. VI. Conclusion, par J. Jeannin, abrégé par H. Leclercq, col. 1888-1900.
**OCTOGONE,** par H. Leclercq, col. 1900-1902.
**ODÉON,** par H. Leclercq, col. 1902-1903.
**ODES DE SALOMON.** — I. La découverte du manuscrit. II. Identification du contenu. III. La critique des *Odes*. IV. Le pseudo-Salomon. V. Les *Psaumes de Salomon*. VI. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1903-1921.
**ODESSOS,** par H. Leclercq, col. 1921.
**ODILE (Sainte).** — I. L'ascendance d'Odile. II. La légende d'Odile. III. La « Vie de sainte Odile ». IV. La *Vita Otiliæ*. V. Le monastère de Hohenbourg. VI. Autour de sainte Odile. VII. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1921-1934.
**ODROH,** par H. Leclercq, col. 1934-1936.
**ŒIL.** — I. Le mauvais œil. II *Oculi ligati*. III. Ocellations, par H. Leclercq, col. 1936-1944.
**ŒNOCHOÉ,** par H. Leclerq, col. 1943-1944.
**ŒUF,** par H. Leclercq, col. 1944-1945.
**OFFERRE,** par H. Leclercq, col. 1945-1946.
**OFFERTOIRE.** — I. Le mot, sens divers et synonymes. II. La place de l'offertoire à la messe. III. L'offertoire du I^er^ au IV^e^ siècle. IV. L'offertoire dans les liturgies orientales. V. L'offertoire dans les liturgies latines. VI. L'offertoire dans la liturgie romaine. VII. Quelques vestiges anciens dans les usages modernes. VIII. Bibliographie, par F. Cabrol, col. 1946-1962.
**OFFICE DIVIN.** — I. Le rôle de la vigile nocturne. II. Extension de la vigile. III. La psalmodie. IV. L'*ordo psallendi*. V. L'*ordo monachorum*. VI. L'office romain. VII. L'intervention de saint Grégoire I^er^. VIII. L'office clérico-monastique. IX. Introduction du sanctoral. X. Le *Ratio de cursus*. XI. Livres de dévotion privée. XII. Les psautiers. XIII. Les psautiers des fidèles. XIV. Les plus anciens livres d'heures. XV. Livres d'images de piété. XVI. Psaumes graduels. XVII. Office des morts. XVIII. Office des saints. XIX. Office de la sainte Vierge. XX. Les simplifications et les suppressions. XXI. Office grec, par H. Leclercq, col. 1962-2017.
**OFFICINA.** — I. Sens du mot. II. Carrières. III. Briqueteries, par H. Leclercq, col. 2017-2018.
**OFFICIUM,** par H. Leclercq, col. 2018-2022.
**OFFRANDE D'ENFANT,** par H. Leclercq, col. 2022.
**OGHAM,** par H. Leclercq, col. 2022-2030.
**OGIVAL, OGIVE,** par H. Leclercq, col. 2030-2032.
**OIE.** — I. Généralités. II. Archéologie. III. Ornements. IV. Textes, par H. Leclercq, col. 2032-2038.
**OISEAU.** — I. Époque de l'antiquité chrétienne. II. Verre peint dans une catacombe. III. Époque des invasions barbares, par H. Leclercq, col. 2038-2058.
**OLD MINSTER,** par H. Leclercq, col. 2058-2059.
**OLIPHANT,** par H. Leclercq, col. 2059.
**OLIVIER,** par H. Leclercq, col. 2059-2061.
**OLOGRAPHE,** par H. Leclercq, col. 2062-2063.
**OLORON,** par H. Leclercq, col. 2063-2064.
**OLYMPIAS.** — I. La « Vie » et la « Translation ». II. La vie d'Olympias. III. La translation. IV. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 2064-2071.
**OLYMPIE,** par H. Leclercq, col. 2071-2078.
**OMBOS,** par H. Leclercq, col. 2078-2081.
**OMEGA,** par H. Leclercq, col. 2081-2082.
**OMER (Saint),** par H. Leclercq, col. 2082-2084.
**OMM-ES-ZEITOUN,** par H. Leclercq, col. 2084-2087.
**OMNIBUS,** par H. Leclercq, col. 2087.
**OMONOIA,** par H. Leclercq, col. 2087.
**OMOOUSIOS,** par H. Leclercq, col. 2088-2089.
**OMOPHORION,** par H. Leclercq, col. 2089-2090.
**ONAGRE,** par H. Leclercq, col. 2090-2092.
**ONCIALE.** — I. La plus ancienne onciale. II. Onciale carrée et onciale ronde. III. Onciale, minuscule, cursive. IV. L'écriture « onciale ». V. Les inscriptions en onciale. VI. Les manuscrits en onciale. VII. *Uncialis scriptura codicum latinorum*. VIII. Quelques exemples, par H. Leclercq, col. 2092-2115.
**ONCTION.** — I. Témoignages patristiques. II. Témoignages liturgiques. III. Onction impériale, par H. Leclercq, col. 2115-2130.
**ONCTIONS DANS L'ORDINATION.** — I. Le rite de l'onction dans l'ordination. II. Deux opinions en présence. III. Pas de rite d'onction dans les ordinations romaines. IV. L'onction sacerdotale en Gaule au VIII^e^ siècle. V. Sur le sacramentaire gélasien. VI. Sur le sacramentaire de Gellone. VII. Lutte entre l'usage romain et l'ancien usage franc, par H. Leclercq, col. 2130-2147.
**ONOLATRIE,** par H. Leclercq, col. 2147-2148.
**ONZE MILLE VIERGES (Les),** par H. Leclercq col. 2148-2157.
**OPHITES,** par H. Leclercq, col. 2157-2160.
**OPITERGIUM,** par H. Leclercq, col. 2160.
**OPPIDUM.** — I. Signification du mot. II. Nombre des oppidums en Gaule. III. Ces oppidums étaient fortifiés. IV. Les refuges. V. Tracé de l'enceinte. VI. Caractère de l'enceinte. VII. Les oppidums n'avaient qu'une enceinte. VIII. L'oppidum renfermait-il un réduit? IX. Pas d'ouvrages extérieurs. X. La muraille. XI. Autre système de muraille. XII. Organisation défensive de la muraille. XIII. Ouvertures. XIV. Le fossé. XV. Les habitations. XVI. Les enceintes gallo-romaines. XVII. Description de l'enceinte. XVIII. Réalisation pratique. XIX. Quelques oppidums, par H. Leclercq, col. 2160-2202.
**OPUS DEI,** par H. Leclercq, col. 2202.
**OR,** par H. Leclercq, col. 2202-2208.
**ORA PRO NOBIS,** par H. Leclercq, col. 2208-2209.
**ORACLE.** — I. Sur la place des oracles. II. Égypte. III. Assyrie. IV. Nature des oracles. V. Grèce. VI. Delphes. VII. Les sibylles. VIII. Les *Oracles sibyllins*. IX. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 2209-2244.
**ORAISON DOMINICALE.** — I. Texte et variantes. II. Monuments : 1° Ostrakon. 2° Papyrus. III. L'enseignement du *Pater*, par H. Leclercq, col. 2244-2255.
**ORAN ET ORANIE,** par [† S. Gsell et] H. Leclercq, col. 2255-2273.
**ORANGE.** — I. La ville d'Orange. II. L'arc de triomphe. III. Le théâtre. IV. La liste épiscopale. V. Épigraphie. VI. II^e^ concile d'Orange. VII. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 2273-2291.
**ORANT, ORANTE.** — I. Signification du geste. II. Le geste païen. III. Le geste chrétien. IV. Le symbolisme de l'orant. V. L'orante, symbole de l'âme. VI. L'orante et Marie. VII. Art occidental et byzantin. VIII. Art copte. IX. Monnaies mérovingiennes. X. Coupe de marbre. XI. Fibule d'argent. XII. Plaques ajourées. XIII. Curiosités, par H. Leclercq, col. 2291-2322.
**ORARIUM,** par H. Leclercq, col. 2322-2324.
**ORATIO CYPRIANI.** — I. Les sources. II. La légende. III. La « Conversion ». IV. La « Pénitence ». V. Le « Martyre ». VI. Rapports des pièces. VII. Rapports des personnages. VIII. Les prières pseudo-cypriennes. IX. La *Cena Cypriani*, par H. Leclercq, col. 2324-2345.

**LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI**

*Vient de paraître : Fasc. III*, **Aikin-Alkan**

# RÉPERTOIRE

**DE**

# BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

MENTIONNANT

TOUS 'LES OUVRAGES IMPRIMÉS EN FRANCE ET AUX COLONIES

ET LES OUVRAGES FRANÇAIS PUBLIÉS A L'ÉTRANGER

**de 1501 à 1930**

**MODE ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION.** — Le *Répertoire de Bibliographie française* paraît par fascicules gr. in-8° (28×20) de 256 colonnes contenant un million de lettres environ. Le prix de souscription est de **60** fr. le fascicule. — La vente en est réservée aux souscripteurs qui devront toutefois faire un versement préalable de 200 fr., à valoir sur les derniers fascicules à paraître. Ce versement reste acquis aux éditeurs en cas de cessation de souscription. — En cas de retard dans le paiement, le recouvrement en est fait par la poste, aux frais du souscripteur.

Le *Répertoire de Bibliographie française de 1501 à 1930*, dont nous commençons la publication, comprendra tous les ouvrages imprimés en France et aux colonies, et les ouvrages en langue française publiés à l'étranger pendant cette période.

Personne n'ignore qu'il n'existe aucun répertoire de ce genre, pas plus en France qu'à l'étranger.

Lorsqu'on désire des renseignements bibliographiques sur un auteur, sur un ouvrage quelconque, on se heurte à des difficultés sans nombre si l'on veut avoir une documentation sérieuse. Impossible la plupart du temps de se procurer les renseignements cherchés, le plus grand nombre des bibliothèques particulières, et même assez souvent les bibliothèques publiques, ne possédant que des répertoires insuffisants.

Notre *Répertoire* est appelé à combler cette lacune, et on l'a bien compris, car de tous côtés nous sont venus des encouragements.

Est-il besoin de dire que nous avons mesuré les difficultés énormes inhérentes à une pareille entreprise? Nous n'ignorons pas que, malgré tous nos efforts et ceux de nos collaborateurs, on constatera des lacunes, des erreurs. C'est inévitable, aucun travail d'ensemble n'ayant été fait jusqu'à ce jour.

Mais, pour réduire au minimum les risques d'oublis et d'erreurs, nous avons fait appel à la collaboration éclairée des bibliothécaires de France et de l'étranger. Une cinquantaine d'entre eux, estimant qu'une telle entreprise présente un intérêt général, nous ont assuré de leur concours et complètent notre documentation.

Nous avons pris pour base le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale* que nous complétons à l'aide des suppléments à paraître et des catalogues manuscrits de la Bibliothèque nationale, du *Manuel du libraire* de Brunet, de *La France littéraire* de Quérard, de *La littérature française contemporaine* de Bourquelot, du *Catalogue de la librairie française* de Lorenz, Jordell et Stein, des *Supercheries littéraires* de Quérard, du *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, du *Catalogue du Cercle de la librairie*, de la *Bibliographie de la France*, de la *Bibliographie nationale de Belgique*, et des répertoires de Sommervogel, Quétif et Échard, Tchmerzine, Thieme, Talvart, Pienne, Gagnon, de Dionne et de beaucoup d'autres.

Nous ne saurions trop attirer l'attention sur les services que ce *Répertoire* est appelé à rendre : aux *bibliothécaires*, en leur facilitant leurs recherches, puisqu'ils auront sous la main une documentation à peu près complète sur les ouvrages publiés par les différents auteurs; — aux *auteurs*, puisque, dans ce *Répertoire*, seront réunis une foule de renseignements qu'il leur aurait fallu chercher, bien inutilement souvent, dans de nombreuses publications; — aux *libraires*, parce qu'ils pourront y trouver rapidement toutes les données techniques dont ils ont besoin pour établir leurs catalogues.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

Dom Henri LECLERCQ

# HISTOIRE DU DÉCLIN ET DE LA CHUTE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

**HISTOIRE DE LA RÉGENCE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XV.**
3 volumes in-8° raisin, LXXXVIII-535, 529 et 510 pages ..... Prix : 120 fr.
*Prix Thiers de l'Académie française (1922)*

**LES JOURNÉES D'OCTOBRE ET LA FIN DE L'ANNÉE 1789.**
1 volume in-8° raisin, 456 pages ..... Prix : 50 fr.

**VERS LA FÉDÉRATION (janvier-juillet 1790).**
1 volume in-8° raisin, 496 pages ..... Prix : 50 fr.

**LA FÉDÉRATION (janvier-juillet 1790).**
1 volume in-8° raisin, 552 pages ..... Prix : 50 fr.
*Ces trois volumes ont obtenu le Grand Prix Gobert de l'Académie française (1930).*

**LA PROPAGANDE RÉVOLUTIONNAIRE (juillet-décembre 1790).**
1 volume in-8° raisin, 670 pages ..... Prix : 50 fr.

**L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE (juillet 1790-avril 1791).**
1 volume in-8° raisin, XI-619 pages ..... Prix : 50 fr.

**LA FUITE DU ROI (avril-juillet 1791).**
1 volume in-8° raisin, 750 pages ..... Prix : 50 fr.

L'œuvre, entreprise en 1920 et approuvée à deux reprises par le suffrage de l'Académie française, se poursuit suivant le même rythme que le *Dictionnaire d'archéologie* et se donnant l'un l'autre un mutuel appui : celui d'un labeur que rien ne lasse, d'une investigation que rien ne rebute, d'une sincérité que rien n'entame. Ceux qui escomptaient qu'un travail nuirait à l'autre et les ferait péricliter tous les deux en sont, jusqu'ici, pour leurs appréhensions. Dans son prochain fascicule, le *Dictionnaire d'archéologie* entrera dans la lettre P, comme dans le présent volume l'*Histoire de la chute de la monarchie* contiendra le récit de l'événement qui la rend inévitable. A ceux que surprend la continuité et la régularité d'un effort d'érudition soutenu depuis trente-cinq années, nous en offrons le résultat avec la confiance qu'inspire l'approbation de quelques maîtres à celui qui ne pourra plus leur soumettre ses pages, mais qui ne négligera rien de leurs conseils et de leurs encouragements pour continuer à se rendre digne des éloges d'un Camille Jullian et d'un Louis Barthou.

Imprimé en France — LETOUZEY et ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI — 1936.

Constitut - relève

# DICTIONNAIRE
# D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
# DE LITURGIE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS. H.F.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ dom Fernand CABROL *

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ *

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

---

FASC. CXXXVIII-CXXXIX. ORATIO CYPRIANI - ORVIETO

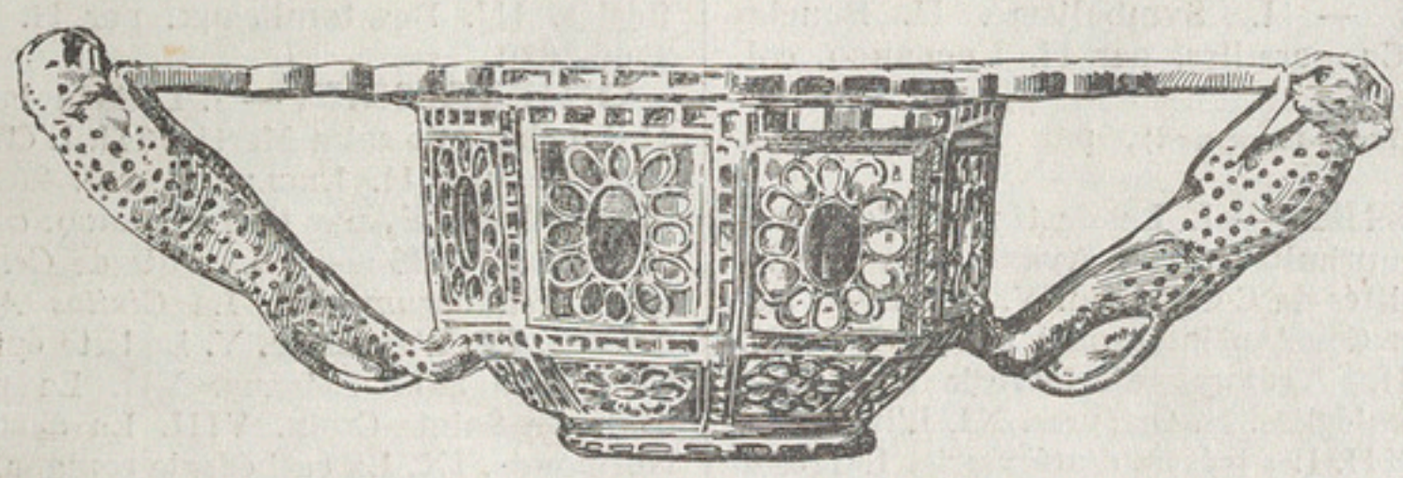

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

—

1936

Ces fascicules contiennent une gravure hors texte

Salle A

4° V. 669/5

**ORATIO CYPRIANI.** — I. Les sources. II. La légende. III. La « Conversion ». IV. La « Pénitence ». V. Le « Martyre ». VI. Rapports des pièces. VII. Rapports des personnages. VIII. Les prières pseudo-cypriennes. IX. La *Cena Cypriani*, par H. LECLERCQ, col. 2324-2345.

**ORATOIRE.** — I. Salles antiques. II. Saint-André Cata Barbara. III. Titres presbytéraux. IV. Oratoires privés. V. Oratoire du *monte della Giustizia*. VI. Oratoire de la *via Venti Settembre*. VII. Oratoire de Bulla Regia. VIII. Oratoire de Ksar Hellal, par H. LECLERCQ, col. 2346-2372.

**ORBESSAN,** par H. LECLERCQ, col. 2372-2373.

**ORBIS CHRISTIANUS,** par H. LECLERCQ, col. 2373-2377.

**ORDALIE.** — I. Le nom. II. L'origine. III. La Grèce primitive. IV. Lois salique et ripuaire. V. La chrétienté occidentale. VI. L'intervention d'Agobard. VII. L'intervention d'Hincmar. VIII. L'abandon des ordalies. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2377-2390.

**ORDINATION,** par H. LECLERCQ, col. 2390-2391.

**ORDINATIONS IRRÉGULIÈRES.** — Ordination *per saltum*. II. Discipline ancienne. III. Ordres mineurs. IV. Ordinations majeures sans interstices. V. Omissions possibles d'ordres sacrés. VI. Passage par les ordres moindres. VII. Le conflit entre Nicolas Ier et Photius. VIII. Consécration épiscopale des diacres, à Rome, par H. LECLERCQ, col. 2391-2401.

**ORDINES ROMANI.** — I. Notions générales. II. *Ordo romanus vulgatus*, de Hittorp. III. Éditions de Mabillon à Duchesne. IV. Commentaires et classement. V. L'*Ordo primus*. VI. L'*Ordo secundus*. VII. L'*Ordo tertius* et l'*Ordo quartus*. VIII. L'*Ordo quintus* et l'*Ordo sextus*. IX. L'*Ordo septimus*. X. L'*Ordo octavus*. XI. L'*Ordo nonus*. XII. De l'*Ordo decimus* à l'*Ordo decimus quintus*. XIII. L'*Ordo* d'Einsiedeln. XIV. L'*Ordo* de Saint-Amand. XV. Quelques *Ordines*. XVI. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2401-2438.

**ORDRE CONSTANTINIEN,** par H. LECLERCQ, col. 2438-2439.

**OREILLE.** — I. Symbolisme. II. Boucles d'oreilles. III. Cure-oreilles, par H. LECLERCQ, col. 2440-2447.

**ORELLI (Jean-Gaspard),** par H. LECLERCQ, col. 2446-2447.

**ORFÈVRERIE.** — I. Le destin de l'orfèvrerie. II. Période primitive. III. Avant le IVe siècle. IV. Les prodigalités de Constantin. V. Aux IVe-Ve siècles. VI. Depuis Constantin jusqu'à Justin Ier. VII. Justinien. VIII. Trésors d'orfèvrerie syrienne. IX. L'orfèvrerie d'église. X. Orfèvres. XI. L'influence des Orientaux. XII. Les trésors d'orfèvrerie. 1. Trésor d'Aïn-Zirara. 2. Trésor de Shâkh-Abâda. 3. Trésor de Traprain Law. 4. Trésor d'Henchir Akhrib. 5. Trésor de Sofia. 6. Trésor de Saint-Nazaire à Milan. 7. Trésor de Brivio. 8. Trésor du *Sancta sanctorum*. 9. Trésor de Monza. 10. Trésor de Marie, fille de Stilicon. 11. Trésor de l'Esquilin. 12. Trésor de Carthage. 13. Trésor de Lampsaque. 14. Trésor de Chypre. XIII. De l'orfèvrerie cloisonnée. XIV. Orfèvrerie sassanide. XV. Origines de l'orfèvrerie cloisonnée. 1. La plaque de Wolfsheim. 2. Trésor de Pétrossa. 3. Trésor de Szilagy-Somlyó. XVI. Qu'il n'y a pas eu d'orfèvrerie barbare. XVII. Expansion en Gaule, en Espagne, en Italie. XVIII. En Gaule. XIX. La tombe de Childéric. XX. Encore le trésor de Childéric. XXI. Les maîtres et les élèves. 1. Trésor de Gourdon. 2. Trésor de Pouan. 3. Trésor de Guarrazar. 4. Trésor de Ravenne. 5. Trésor de Saint-Denis. 6. Trésor de Wittislingen. XXII. Orfèvrerie anglo-saxonne. XXIII. L'abandon du cloisonné. XXIV. De quelques monuments. XXV. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2447-2581.

**ORGANISATION DE L'ÉGLISE ANTÉNICÉENNE.** — I. Titres et fonctions des πρεσβύτεροι. II. Dignité et pouvoir. III. De l'épiscopat monarchique. IV. Les prêtres et les diacres. V. Le gouvernement des Églises. En Syrie et Asie Mineure. VI. Le formulaire d'ordination. VII. Usage d'Égypte. VIII. En Occident. IX. Les ordres inférieurs du clergé. X. La suppléance de l'épiscopat. XI. De l'origine des paroisses. XII. Le cas d'Alexandrie. XIII. Le pullulement de l'épiscopat, par H. LECLERCQ, col. 2582-2606.

**ORGUE,** voir t. VII, col. 1172-1194, fig. 5921-5937.

**ORICHALQUE.** — I. Époque fabuleuse. II. Époque réelle, par H. LECLERCQ, col. 2606-2610.

**ORIENT ET OCCIDENT.** — I. L'art gallo-romain. II. Le transfert de Rome à Byzance. III. Touristes et pèlerins. IV. *Orient oder Rom*. V. Débuts de l'architecture en Italie. 1° Apparition de la basilique. 2° Généralités sur les basiliques. 3° Le mot basilique. VI. La basilique romaine civile. VII. La basilique privée. VIII. La basilique chrétienne. 1° Ses caractères. 2° Sa parenté avec le type B. 3° Basiliques païennes du type B. 4° Le vocable de basilique. 5° Les théories. IX. L'architecture hellénistique. Source des formes générales. X. La basilique à coupole. XI. Le plan tréflé dans l'architecture byzantine. XII. Existence d'un art byzantin. 1° Constantinople et la zone du Nord. 2° Constantinople et la zone du Sud. 3° La victoire dans la zone méditerranéenne. XIII. La technique et le style. XIV. Le témoignage de la sculpture. XV. Rapports entre l'Orient et l'Occident. XVI. Le péril de l'Orient. XVII. Continuation des rapports. XVIII. L'Occident et les Arabes, par H. LECLERCQ, col. 2610-2658.

**ORIENTALES (LITURGIES).** I. Divisions principales. II. Type syrien. III. Type égyptien. IV. Résumé. V. Rite oriental. VI. Langues liturgiques : araméen, grec, syriaque, copte, éthiopien, arménien, géorgien, slavon, roumain, arabe. VII. Résumé. VIII. Lieux liturgiques. IX. Livres liturgiques. X. Vêtements liturgiques. XI. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2659-2666.

**ORIENTATION.** — I. Des basiliques. II. Des fidèles. III. Des tombeaux, par H. LECLERCQ, col. 2666-2670.

**ORIFLAMME.** — I. L'étymologie de *labarum*. II. La chape de saint Martin. III. L'étendard de Charlemagne, par H. LECLERCQ, col. 2670-2678.

**ORIGÈNE,** par H. LECLERCQ, col. 2678-2679.

**ORLÉANS.** — I. La ville de *Cenabum*. II. *Civitas Aurelianorum*. III. La *Civitas Aurelianorum* et *Orléans*. IV. L'enceinte. V. La liste épiscopale. VI. La cathédrale Saint-Étienne. VII. La première cathédrale de Sainte-Croix. VIII. La destruction par les Normands. IX. La cathédrale romane. X. Les fouilles de 1889-1890. XI. La date des piliers. XII. Le plan primitif. XIII. La crypte de Saint-Aignan. XIV. La crypte de Saint-Avit. XV. Le tombeau de saint Euverte. XVI. Les cimetières. XVII. Le cartulaire de Sainte-Croix. XVIII. Manuscrits. XIX. Conciles. XX. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 2679-2719.

**ORLÉANSVILLE.** — I. Identification. II. Liste épiscopale. III. Ruines romaines. IV. Église de Reparatus. V. Autres églises. VI. Beni-Rached. VII. Hypogée chrétien. VIII. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 2719-2735.

**ORPHÉE.** — I. Le personnage. II. Orphée et les Pères de l'Église. III. Fresques. IV. Mosaïque. V. Bas-relief. VI. Statuette. VII. Ronde bosse. VIII. Ivoire. IX. Terre-cuite. X. Gemme. XI. Métal. XII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2735-2755.

**ORPHELIN.** — I. Législation. II. Monument. III. Lettre d'une orpheline, par H. LECLERCQ, col. 2755-2757.

**ORVIETO,** par H. LECLERCQ, col. 2758.

**LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI**

# LA SAINTE BIBLE

**TEXTE LATIN ET TRADUCTION FRANÇAISE, D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX**

AVEC UN COMMENTAIRE EXÉGÉTIQUE ET THÉOLOGIQUE

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

**L. PIROT**

*Professeur d'exégèse à l'Université catholique de Lille*

**AVEC LE CONCOURS DE PROFESSEURS D'UNIVERSITÉS ET DE GRANDS SÉMINAIRES**

12 volumes in-8° de 600 pages environ, avec cartes et plans — **600 fr.**

T. I-II. PENTATEUQUE.
T. III. JOSUÉ, JUGES, ROIS.
T. IV. PARALIPOMÈNES, ESDRAS, NÉHÉMIE, TOBIE, JUDITH, ESTHER, JOB.
T. V. PSAUMES, PROVERBES.
T. VI. ECCLÉSIASTE, CANTIQUE, SAGESSE, ECCLÉSIASTIQUE.
T. VII. ISAÏE, JÉRÉMIE, BARUCH, ÉZÉCHIEL, DANIEL.
T. VIII. PETITS PROPHÈTES, MACCHABÉES.
T. IX. ÉVANGILES DE S. MATTHIEU ET DE S. MARC.
T. X. ÉVANGILES DE S. LUC ET DE S. JEAN.
T. XI. ACTES DES APOTRES, ÉPITRES AUX ROMAINS, I-II CORINTHIENS, GALATES.
T. XII. ÉPITRES AUX ÉPHÉSIENS, PHILIPPIENS, COLOSSIENS, I-II THESSALONICIENS, I-II A TIMOTHÉE, A TITE, A PHILÉMON, AUX HÉBREUX, ÉPITRES CATHOLIQUES, APOCALYPSE.

**MODE ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION.** — *La Sainte Bible* paraît par volumes. Pour les souscripteurs, le prix est de **50** fr. le volume rendu franco à domicile (en France, Belgique ou Canada). Mais ils doivent faire un versement préalable de **100** francs, à valoir sur les derniers volumes à paraître. Ce versement reste acquis aux éditeurs en cas de résiliation ou de cessation de souscription. Les souscripteurs qui paieront d'avance l'ouvrage complet bénéficieront d'un escompte de 10 0/0.

Le temps n'est plus où un seul auteur pouvait entreprendre seul une pareille œuvre et la mener à terme dans de bonnes conditions. Aussi M. Pirot, chargé depuis plusieurs années de l'élaboration et de la rédaction de ce commentaire, a-t-il voulu s'assurer du concours de collaborateurs nombreux et réputés. Parmi eux figurent déjà plusieurs professeurs de nos Facultés de théologie : MM. Tricot et Robert, de Paris; Chaine, de Lyon; Pannier, de Lille; Dennefeld, de Strasbourg; Coppens et le R. P. Braun, de Louvain; M. Bardy, de Dijon; le R. P. Buzy, de Bétharram; le R. P. Médebielle, de Nazareth, et quelques-uns des maîtres de nos grands séminaires : MM. Cruveilhier, de Limoges; Marchal et Clamer, de Nancy; Charue, de Namur; Hennequin, de Metz.

On peut donc être assuré que ce nouveau commentaire saura unir à la concision nécessaire une rigoureuse exactitude dans l'information scientifique et théologique. Voici les principales caractéristiques :

Le texte de la Vulgate est reproduit par paragraphes (et non par versets), sauf dans les passages poétiques, d'après l'édition de Mgr Gramatica; mais le numérotage courant est mis devant chaque verset de façon apparente.

Le texte français est une traduction non du texte de la Vulgate, mais du texte original.

Au-dessous du texte de la Vulgate et de la traduction française du texte original, quelques notes, aussi peu nombreuses que possible, signalent les variantes dont il faut tenir compte pour la bonne explication du texte sacré. Les autres variantes, d'ordre secondaire, sont éliminées.

Chaque livre de la Bible est précédé d'une courte introduction, rédigée par le commentateur du texte. Cette introduction donne l'essentiel sur l'auteur, la date, le caractère du livre, sa réception dans le canon s'il y a lieu, l'enseignement théologique qu'il contient. Se souvenant du but, avant tout pratique, que l'on veut essayer d'atteindre par ce commentaire, on évite avec soin tout étalage d'érudition, pour donner simplement, brièvement et clairement les notions précises communément admises par les auteurs prudents et informés.

Dans son commentaire, chaque auteur s'applique :

*a)* A dégager le sens littéral du texte original sans perdre de vue le sens typique; il vise à bien mettre en relief le sens théologique et l'utilisation qui peut être faite d'un passage déterminé pour justifier et expliquer nos dogmes;

*b)* A donner les explications lexicographiques, grammaticales, géographiques et historiques susceptibles d'expliquer le texte sacré, d'en mieux saisir le sens exact et toute la portée;

*c)* A fournir pour certains textes, comme les paraboles, divers récits des évangiles, des Actes ou de l'Ancien Testament : Psaumes, Prophètes, Livres sapientiaux, un canevas des développements homilétiques que suggère le texte sacré, afin d'orienter la prédication vers un meilleur emploi de la sainte Écriture.

Est-il besoin d'ajouter que le directeur et les collaborateurs de ce commentaire se feront un devoir de suivre filialement toutes les directives émanées du Saint-Siège en matière biblique? L'*Enchiridion biblicum* publié par la Commission biblique sera pour eux tous un guide précieux.

**En vente : Tomes IX et X. LES SAINTS ÉVANGILES.**

2 volumes in-8° de XVIII-614 et 540 pages et gravures. . . . ensemble, **120 francs ; *franco*, 125 francs**

**LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI**

Dom H. LECLERCQ

# L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

## (Juillet 1790-Avril 1791)

1 volume in-8°, XI-619 pages ..... **50** fr.

Dom Leclercq est l'homme des vastes entreprises... qu'il sait... mettre sur pied et marquer de son empreinte avec une vigueur et une autorité peu communes. Il a entrepris d'écrire une *Histoire du déclin et de la chute de la monarchie française* dont trois volumes ont été consacrés à l'*Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV* et l'ont en partie renouvelée. Puis il a passé aux dernières années du règne de Louis XVI et les volumes ont succédé aux volumes : *Les Journées d'Octobre et la fin de l'année 1789; Vers la Fédération* (janv.-juill. 1790) ; *La Fédération* (janv.-juill. 1790) ; *La propagande révolutionnaire* (juill.-déc. 1790) ; *L'Église constitutionnelle* (juill.-avr. 1791). Un des mérites les plus frappants de la vaste enquête, c'est de faire la plus grande place à ce qui s'est passé en province, ou pour parler plus exactement, dans les départements, districts et communes nouvellement créés par l'Assemblée constituante.

Le volume dont il s'agit ici n'est pas moins copieux et abondant en détails que les précédents, mais l'unité en est plus assurée et le titre en est pleinement justifié. Il s'agit bien de l'Église constitutionnelle et de son organisation depuis la constitution civile du clergé de juillet 1790 jusqu'aux incidents du voyage manqué de Louis XVI à Saint-Cloud d'avril 1791. En fait, dom Leclercq montre que c'est la résistance de l'épiscopat catholique, dans son ensemble, qui compromit la tentative schismatique dès son début ; il retrace une multitude d'incidents variés et caractéristiques, sans prétendre à une statistique complète, impossible à établir.

L'accueil fait à cet ouvrage a engagé l'auteur à en donner la suite dans un prochain volume, qui continuera cette présentation à la fois logique et chronologique du drame de la Révolution française.

*Paraîtra en octobre 1936*

# LA FUITE DU ROI

## (Avril-Juillet 1791)

1 volume de 700 pages environ.

Introduction. — Ch. I. Le système de perception des impôts. — Ch. II. La réforme commerciale et douanière. — Ch. III. La trésorerie et la caisse de l'Extraordinaire. — Ch. IV. L'opinion publique en Provence. — Ch. V. Le deuxième camp de Jalès. — Ch. VI. Les émeutes en province. — Ch. VII. Les clubs en province. — Ch. VIII. La nouvelle organisation de l'armée. — Ch. IX. L'émigration et les puissances. — Ch. X. Les premiers troubles de la Vendée. — Ch. XI. Affaires courantes. — Ch. XII. Les projets d'évasion de la famille royale. — Ch. XIII. Le voyage des Tuileries à Varennes. — Ch. XIV. L'événement de Varennes. — Ch. XV. La poursuite et l'arrestation du roi. — Ch. XVI. Le retour de Varennes. — Ch. XVII. Les conséquences de la fuite du roi. — Ch. XVIII. L'échauffourée du Champ-de-Mars.

Imprimé en France — LETOUZEY et ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI — 1935.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 00207547 2